



**HAL**  
open science

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Atrux-Tallau Mélanie

► **To cite this version:**

Atrux-Tallau Mélanie. Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974). Histoire. Université Lyon 2, 2010. Français. NNT : . tel-01888784

**HAL Id: tel-01888784**

**<https://hal.science/tel-01888784>**

Submitted on 5 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

**Par Mélanie ATRUX-TALLAU**

Thèse de doctorat en Histoire

Sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT

Présentée et soutenue publiquement le 19 novembre 2010

Membres du jury : Claude-Isabelle BRELOT, Professeur des universités, Université Lyon 2 Denis PELLETIER, Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études Pierre MULLER, Directeur de recherche, C.N.R.S. Laurent DOUZOU, Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon Bertrand HERVIEU, Inspecteur général H.D.R., Ministère de l'Agriculture Bruno LÉMERY, Professeur H.D.R., AgroSupDijon





# Table des matières

Contrat de diffusion . . .	7
Légende des illustrations de la page de couverture : . . .	8
Remerciements . . .	9
Sigles et abréviations . . .	11
Sigles utilisés . . .	13
Introduction . . .	18
Les chambres d'agriculture et l'AP(P)CA dans l'historiographie . . .	21
Agrarismes et trajectoires agrariennes . . .	30
Des élites et des institutions en quête de légitimité . . .	43
Faire l'histoire sociale d'un corps intermédiaire : sources et méthodes . . .	49
Première partie : L'A(P)PCA jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale : fondations et éclipses . . .	59
Chapitre 1. 1927, l'APCA : naissance(s) d'une institution . . .	62
A. Préhistoire de l'APCA, 1840-1927 . . .	62
B. Mai 1927 : 90 présidents des premières chambres d'agriculture : les « hommes de la situation » <sup>400</sup> ? . . .	79
C. 24 octobre 1927 : l'APCA, invention ou « re-création » <sup>644</sup> institutionnelle ? . . .	114
Chapitre 2. L'AP(P)CA des années 1930 : connexions agrariennes . . .	133
A. Une place dans un système ? 1930-1939 . . .	134
B. Le sens de la consultation : sessions et intercessions . . .	166
C. Une assemblée de notables ? . . .	195
Chapitre 3. 1940-1948, l'APPCA n'est plus ? . . .	206
1939-1940 : l'APPCA « en temps de guerre » . . .	209
A. Les chambres d'agriculture assistent à l'organisation corporative . . .	209
B. Dans la Corporation paysanne, 1942-1944 . . .	257
C. Les chambres d'agriculture « dans la tourmente » <sup>1612</sup> ? . . .	293
Deuxième Partie : 1948-1960 : mutation ou refondation ? . . .	318
Chapitre 4. 1948-1952, la « résurrection » <sup>1766</sup> des chambres d'agriculture . . .	319
Encart biographique : Abel Maumont . . .	320
A. Une initiative dordognaise vite reprise en main . . .	320
B. Les élections de 1952 : un second « retour des évincés » . . .	378
Chapitre 5. 1952-1955, un nouveau départ pour l'APPCA . . .	410
A. L'APPCA et les zones-témoins, printemps 1952-avril 1953 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ? . . .	415
B. La crise d'avril 1953 : « boîte noire » <sup>2610</sup> et répercussions . . .	443
C. Portrait collectif de l'APPCA et des chambres d'agriculture en 1955 . . .	469
Chapitre 6. 1952-1960, l'APPCA aux mains des technocrates . . .	490
Une lacune historiographique : le rôle des « administratifs » dans les organisations agricoles . . .	491

Bureaucratisation et technocratisation du monde agricole . .	493
<b>A. Dans le vaste mouvement de développement des services . .</b>	491
<b>B. Notables et directeurs : entre délégation et dépossession . .</b>	493
<b>Troisième partie : Nouveaux rôles, nouvelles notabilités ? 1960-1974 . .</b>	566
<b>Chapitre 7. 1960, une APPCA anachronique . .</b>	568
<b>A. Les élections de 1959 : un renouvellement inattendu . .</b>	568
<b>B. « Professionnels de la profession »<sup>3445</sup> et « professionnels de la</b>	
<b>représentation »<sup>3446</sup> . .</b>	588
<b>C. Les chambres d'agriculture et l'APPCA en politique . .</b>	608
<b>Chapitre 8. 1960-1964, l'enquête « 2 UTH » et ses suites . .</b>	617
<b>A. Avril 1960-août 1961 : l'APPCA et la loi d'orientation agricole . .</b>	619
<b>B. Juillet 1960-1962, aléas de l'enquête « 2 UTH » . .</b>	647
<b>C. 1962-1965 : de l'(in)utilité de l'APPCA comme corps intermédiaire . .</b>	695
<b>Chapitre 9. 1964-1974, l'AP(P)CA, lieu de la « condensation des contradictions »<sup>3976</sup></b>	
<b>. .</b>	706
<b>A. Une autre lecture possible des élections de 1964 ? . .</b>	707
<b>B. Nouveaux rôles... . .</b>	759
<b>C. ... nouveaux notables ? . .</b>	785
<b>Conclusion . .</b>	800
<b>1974 : 50<sup>e</sup> anniversaire des chambres d'agriculture . .</b>	800
<b>1924-1974 : la lisibilité d'une histoire dense par les « jalons biographiques » . .</b>	804
<b>Annexes . .</b>	811
<b>Bibliographie . .</b>	811
<b>A. Historiographie et épistémologie . .</b>	811
<b>B. Histoire du 20<sup>e</sup> siècle . .</b>	821
<b>C. Histoire sociale et histoire des élites . .</b>	827
<b>D. Mondes ruraux contemporains . .</b>	838
<b>E. Un objet d'étude : les organisations professionnelles agricoles . .</b>	852
<b>F. Politiques publiques et politiques agricoles . .</b>	864
<b>État des sources . .</b>	877
<b>Première partie : centre de Documentation et salles d'archives de l'APCA . .</b>	877
<b>Deuxième partie : Autres fonds d'archives . .</b>	920
<b>Dossier Sources et méthodes. . .</b>	961
<b>Sources biographiques . .</b>	961
<b>Exemples de sources . .</b>	961
<b>Traitement des sources biographiques . .</b>	971
<b>Autres sources . .</b>	983
<b>Autour des procès-verbaux de sessions . .</b>	983
<b>Publications . .</b>	989
<b>Correspondances . .</b>	989
<b>Dossiers documentaires . .</b>	990

<b>Rapports sur l'activité des services . .</b>	990
<b>Dossiers documentaires, statistiques, graphiques et cartographiques . .</b>	992
<b>Dossier n°1 : Les présidents de chambres d'agriculture de 1927 : les « hommes de la situation »<sup>4481</sup> ? . .</b>	992
<b>1. Profils de dirigeants professionnels<sup>4482</sup> . .</b>	992
<b>2. Professions, exploitations, propriété, résidence . .</b>	996
<b>3. Documents iconographiques . .</b>	1002
<b>4. Session du 24 octobre 1927 . .</b>	1008
<b>Dossier n°2 : Chambres d'agriculture et APCA dans les années 1930 : structuration institutionnelle en cours . .</b>	1010
<b>Document 1 : Carte des chambres régionales d'agriculture, 1936. . .</b>	1023
<b>Dossier n°3 : Chambres d'agriculture et APCA dans les années 1930 : Topographies et système . .</b>	1025
<b>Dossier cartographique : Subventionnement par les chambres d'agriculture des organisations spécialisées par production, 1934. . .</b>	1035
<b>Dossier n°4 : L'AP(P)CA, « organe consultatif », 1927-1940 . .</b>	1036
<b>1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA . .</b>	1036
<b>2. Vœux et rapports . .</b>	1047
<b>3. Rapporteurs . .</b>	1057
<b>4. Dossier biographique. Xavier Bernard, sélectionneur et colon : tentative de déconstruction d'une hagiographie . .</b>	1064
<b>Dossier n°5 : 1940-1948, l'APPCA n'est plus . .</b>	1085
Document 1 : Dispositions relatives aux chambres d'agriculture et à l'APPCA dans la loi sur l'organisation corporative de l'agriculture du 2 décembre 1940. . .	1087
Document 2 : Recto verso de la fiche du CROC de la Mayenne, 1941. . .	1090
Document 3 : Propositions pour le choix des délégués régionaux des comités régionaux d'organisation corporative (CROC). . .	1092
Document 4 : Extrait de la liste des chefs de districts désignés par le CROC de Lozère, [1941] . .	1098
Document 5 : Extraits de la fiche d'homologation du syndicat corporatif local de Saint-Jean-Roure (Ardèche), 3 mars 1942. . .	1099
Document 6 : Extraits de la liste des membres de l'Union régionale corporative de l'Ain, 27 avril 1942. . .	1099
<b>Dossier n°6 : 1948-1951, les hommes de la refondation . .</b>	1087
<b>Dossier n°7 : Présidents 1952 . .</b>	1127
<b>1. Les présidents de 1952 . .</b>	1127
<b>2. Cinq biographies . .</b>	1131
<b>Dossier n°8 : Chambres d'agriculture et APCA dans les années 1950 . .</b>	1147
<b>1. Élus des chambres d'agriculture . .</b>	1147
<b>2. « Techniciens » et « administratifs » des chambres d'agriculture et de l'APPCA, 1955-1960 . .</b>	1159
<b>3. Luce Prault . .</b>	1171
<b>Dossier n°9 : Chambres d'agriculture et APCA en 1959-1960 . .</b>	1178
Document 1 : Composition du comité directeur du Mouvement d'union paysanne et sociale, mars 1960. . .	1204

Document 2 : Composition du Conseil d'administration de l'Amicale parlementaire agricole et rurale (APAR), début 1960. . .	1205
Document 3 : Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent général du 2 mai 1961. . .	1206
<b>Dossier n°10 : L'enquête « 2UTH » et ses suites . .</b>	<b>1207</b>
Document 1 : Intervention d'André Begouin à l'assemblée nationale, le 4 mai 1960. . .	1207
Document 2 : Lettre de Joseph Courau, président de la FNSEA, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 16 août 1961. . .	1212
Document 3 : Lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Joseph Courau, président de la FNSEA, le 24 août 1961. . .	1213
Document 4 : Lettre du ministre Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 31 juillet 1961 . .	1214
Document 5 : Note intitulée : « L'Église et la question sociale » [les passages soulignés le sont par le lecteur] . .	1215
Document 6 : Classification des réponses et annotations. . .	1217
Document 7 : Délibération sur la politique foncière, APPCA, 29-30 mai 1962. . .	1219
Document 8 : René Blondelle accueillant Edgard Pisani à l'APPCA, le 29 mai 1963. . .	1224
<b>Dossier n°11 : 1964-1974 . .</b>	<b>1225</b>
<b>Dossier cartographique : Nature de l'exploitation des membres des chambres d'agriculture, selon les déclarations sur les fiches individuelles, juin 1964. . .</b>	<b>1237</b>
<b>Dossier photographique : Chambres d'agriculture, façades 1964-1970 . .</b>	<b>1254</b>
<b>Dossier n°12 : Bilans transversaux 1927-1974 . .</b>	<b>1265</b>
<b>Dossier n°13 : Mandats des présidents de chambres d'agriculture 1927-1974 . .</b>	<b>1280</b>
<b>Dossier n° 14 : Tableaux synoptiques . .</b>	<b>1295</b>

## Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

## Légende des illustrations de la page de couverture :

Photographie de gauche : Joseph Faure, président de l'APCA, André Tardieu, président du Conseil, Fernand David, ministre de l'Agriculture, Félix Garcin, président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (USESA) et François Binet, ancien ministre de l'Agriculture, lors du banquet de l'assemblée des présidents, le 18 mars 1930, à Paris.

Source : *L'Union du Sud-Est*, 27 avril 1930, p. 216.

Photographie de droite : Le 11 mars 1970, les membres de l'APCA sont reçus à l'hôtel Matignon par le premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, en présence de M. Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture. À l'issue de cette entrevue, les membres du bureau sont interviewés par les journalistes. On distingue, de gauche à droite : Pierre Collet, Marc Ferré (avec le chapeau), Henri Richier, René Blondelle, Henri Chatras et Hugues de Kerret.

Source : APCA, Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle, Présidents de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, supplément au n° 523 de la revue *Chambres d'Agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1974, 79 p. (p. 66)

## Remerciements

Mes plus vifs remerciements vont d'abord à Claude-Isabelle Brelot, pour son enseignement lumineux et son attention chaleureuse et précieuse. Les nombreux échanges au sein du Laboratoire d'études rurales (LER) ont, depuis 2003, nourri ce travail et la liste de tous ceux qui y ont contribué serait trop longue. Jean-Luc Mayaud, en tant qu'initiateur de ce travail, l'a rendu possible également par la confiance accordée et le cadre de recherche fourni : le LER, lieu de formation, d'incubation et d'échanges a été pour moi un espace de stimulation et de liberté intellectuelles. Je tiens à formuler ma reconnaissance à Pierre Cornu, pour ses nombreux conseils perspicaces et exigeants, à Gaëlle Charcosset et Pierre Chamard, pour leur camaraderie des débuts de thèse, à Jean Pluvinage et Martin Baptiste pour leur aide ponctuelle, ainsi qu'à l'ensemble des membres du LER, pour leur compagnie stimulante. Hélène Brives, Bruno Lémery et Jacques Rémy ont encouragé ce travail en l'insérant dans un projet plus large. Je remercie Philippe Ruzé d'avoir bien voulu proposer un regard attentif et des conseils avisés. Les documents communiqués par David Bensoussan *et par* Isabel Boussard nous ont été très utiles.

Je tiens à remercier les membres du jury qui ont accepté de se plonger dans les pages de ce travail. Consciente des limites de cette thèse, j'attends beaucoup de leurs critiques et remarques et me réjouis, non sans crainte, des débats à venir qu'elle suscitera peut-être. Que Claude-Isabelle Brelot, Laurent Douzou, Bertrand Hervieu, Bruno Lémery, Pierre Muller et Denis Pelletier trouvent ici l'expression de ma gratitude et de mon respect.

Ce travail n'aurait pu être mené sans l'accueil confiant de Bruno Cousin, directeur-adjoint à l'APCA, et de l'ensemble de son service, particulièrement Raymonde Bruyère et Philippe Cuq. La recherche documentaire a été fructueuse grâce à la gentillesse et à la disponibilité du personnel du service d'information et de documentation de l'APCA, notamment Nelly Nogli, Judith Chapoulie, Françoise Duriez et Marie-Blandine Trayaud, sous le regard bienveillant de Lucien Bourgeois et Bénédicte Defard. Je remercie également Louis Goupilleau et Gilbert Delaunay de m'avoir accordé le temps d'un entretien. Christiane Mora m'a très agréablement reçue et a accueilli mes questions avec bienveillance. Guy Marival, de l'Aisne, Jean-Claude Brunelin, de Haute-Loire, ainsi qu'André Nayener, du Doubs, m'ont fait partager avec générosité certains résultats de leurs travaux. Aline Mélantois et Annette Queyras, petites-filles de Jules-Édouard Lucas, Jeanne-Antide et Bernard Prelot, fille et gendre d'Henri Chatras, et enfin Jean-Louis Prault, fils de Luce Prault, ont, chacun à leur manière, contribué à l'information nécessaire à l'écriture des pages consacrées à ces acteurs importants de l'histoire de l'APCA.

En 2003, Éliane Montgelaz, documentaliste à la chambre d'agriculture de la Savoie, m'a reçue avec sollicitude et patience. En 2005, nombre de responsables des services documentaires ou de personnels de direction des chambres d'agriculture ont prêté leur concours à ce travail en répondant à une enquête sur les fonds d'archives et en m'en communiquant parfois de précieuses pièces<sup>1</sup>. À la fin de l'année 2007, d'autres interlocuteurs des chambres d'agriculture ont contribué

<sup>1</sup> Je tiens à les citer, ce sont : Christelle Joubert-Granger, assistante SRAD/Documentation à la chambre d'agriculture de l'Ain, Caroline Lagrange, chargée de mission documentation de la chambre d'agriculture du Rhône, Marie-Line Mercier, secrétaire de direction de la chambre d'agriculture de l'Indre, Nicole Chapon, documentaliste de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, Chantal Pajot, responsable du service documentation de la chambre d'agriculture de la Gironde, Chantal Quent, secrétaire de direction de la chambre d'agriculture de l'Aisne, Valérie Picard, assistante de direction de la chambre d'agriculture de la Haute-Savoie, André Loup, directeur-adjoint de la chambre d'agriculture de la Meuse, Pierre Balique, de la chambre d'agriculture de la Nièvre, Anne-Marie Kieffer,



à la collecte d'informations complémentaires, notamment sur les résultats des élections de février 1952 : sans eux je n'aurais pu évaluer avec précision l'importance du renouvellement occasionné par ces scrutins <sup>2</sup>. Au sein des services du ministère de l'Agriculture, mes plus vifs remerciements vont à Sylvie Vennin, du département information-documentaire, et à Anne Bodin, du département des archives, pour son renfort salutaire. Les personnels du CARAN, à Paris, et du CAC, à Fontainebleau, ont joué leur rôle également. Les responsables des archives départementales du Rhône, notamment Nathalie Favre-Bonvin, mais également de celles de Savoie et de Meurthe-et-Moselle, trouveront ici l'expression de ma reconnaissance pour leur accueil aimable et efficace. Je dois beaucoup aux nombreux directeurs et conservateurs d'archives départementales qui ont accepté de me communiquer par courrier les copies de quelques documents importants <sup>3</sup>.

Sans la présence tellement stimulante de Jean-Luc, rien n'aurait abouti. Parmi les proches, que tous ceux qui ont manifesté leur soutien et fourni leur précieuse aide ces derniers mois – en particulier Jacqueline et Bernard – soient assurés de mon immense gratitude. Que mes filles, Léonie et Rachel, sachent que c'est aussi pour elles que j'ai voulu mener ce travail à son terme.

de la chambre d'agriculture des Ardennes, Evelyne Denis, assistance de direction de la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, Elisabeth Cadars, service documentation de la chambre d'agriculture du Tarn, Eveline Brisset, service documentation de la chambre d'agriculture de la Dordogne, Sonia Maillet, de la chambre d'agriculture de l'Aisne, Nathalie Gourabian, de la chambre d'agriculture de la Lozère, Florence Gouin, documentaliste de la chambre d'agriculture de la Vienne, Ghislaine Portheault, secrétaire de direction de la chambre d'agriculture du Loiret, Myriam André, de la chambre d'agriculture du Territoire de Belfort, M. Bablon et Sylvie Bachmann, de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, Éliane Moret, de la chambre d'agriculture de la Mayenne, Gilles Grandpierre, directeur de la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne, Béatrice Michel, service documentation de la chambre d'agriculture de la Marne, Nathalie Zimmermann, service traitement de l'information de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin et Nadine Roussy, assistante de direction de la chambre d'agriculture du Tarn.

<sup>2</sup> Notamment Colette Heron, de la chambre d'agriculture de l'Eure-et-Loir, Ludovic Mesme, chargé de communication de la chambre d'agriculture de la Sarthe, Léone Gillette, documentation de la chambre d'agriculture de la Manche, Anne Chanceaulme, documentation de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Joëlle Labrousse, secrétaire de direction de la chambre d'agriculture du Cantal, Odile Hébert, direction de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, Hélène Rouet, de la chambre d'agriculture de la Sarthe, Pascale Gardien, réseau d'information et de documentation de la chambre d'agriculture de la Drôme, Mathilde Fournier, service documentation de la chambre d'agriculture de la Marne, Danièle Chauveau, service information-documentation de la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, Valérie Bellanger, documentaliste de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, Dominique Thévenot, documentaliste de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône, Françoise Dècle, service documentation de la chambre d'agriculture de la Somme, Armelle Delattre, documentaliste de la chambre d'agriculture des Landes, Christine Azama, unité de ressources documentaires et juridiques de la chambre d'agriculture du Roussillon, A.-M. Dumas, de la documentation de la chambre d'agriculture de la Corrèze, Josiane Lombardi, centre de documentation de la chambre d'agriculture de l'Hérault, Florent Morillon, de la chambre d'agriculture de la Charente, Édith Duclos, assistante de direction de l'Eure, Monique Maignen, assistante du président de la chambre d'agriculture du Calvados, Jeannette Gautronneau, documentation de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, Monique Wust, direction de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et enfin Elisabeth Pastre, chambre d'agriculture de l'Aude.

<sup>3</sup> Je ne crois oublier personne en citant Pascale Bugat, des archives départementales du Var, J.-E. lung, directeur des archives départementales du Pas-de-Calais, Chantal Delepouve, attachée de conservation du patrimoine aux archives départementales du Pas-de-Calais, Dominique Devaux, directeur des archives de Haute-Corse, A. Venturini, directeur des archives départementales de Corse-du-Sud, Bernard Salques, attaché de conservation du patrimoine aux archives départementales de l'Aude, Catherine Rochon, responsable de la coordination scientifique aux archives départementales du Maine-et-Loire, Myriam Lavie, attachée de conservation du patrimoine des archives départementales de la Nièvre, Romane Dagouassat, chargée des archives contemporaines aux archives départementales de la Lozère, Alain Laurans, attaché de conservation du patrimoine aux archives départementales de la Lozère, Sébastien Jeaud, des archives départementales de la Vienne et D. Tranchard, directeur du service départemental d'archives de l'Allier.

## Sigles et abréviations

### Archives

**Arch. APCA** : archives de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture

**Arch. CA** : archives de la chambre d'agriculture

**Arch. nat.** : centre historique des archives nationales (CHAN, CARAN, Paris)

**CAC** : centre des archives contemporaines (Fontainebleau)

**Arch. dép.** : archives départementales

### Sources

**Annuaire Silvestre 1923** : Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles. 1923*, Lyon, Publications Silvestre, [1923], 2 067 p.

**Annuaire des ingénieurs agricoles 1928** : *Annuaire des Ingénieurs Agricoles, publié par la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, anciens élèves des Écoles nationales d'Agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes)*, Paris, Les Impressions d'arts, 1928, 416 p.

**Annuaire national agricole 1930** : Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. Toute la France en un seul volume*, Paris, Les Éditions commerciales et agricoles, 1930-1931, 4 volumes reliés, 352 p., 284 p., 668 p. et 200 p. (1<sup>er</sup> volume).

**Annuaire INA 1935** : *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876-1932*, Poitiers, Imprimerie moderne Renault et Cie, [1936], 507 p.

**Annuaire des ingénieurs agricoles 1935** : *Annuaire des Ingénieurs Agricoles 1935-1936, publié par la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, anciens élèves des Écoles nationales d'Agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes)*, Poitiers, Imprimerie moderne Renault et C<sup>ie</sup>, 1936, 540 p.

**Annuaire national agricole 1939** : Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. 1939*, Paris, Société artistique de publications techniques, 1939, 1 120 p. (5<sup>e</sup> édition).

**Annuaire betteravier 1945-1946** : CGB, *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, [s.d.], 284 p.

**Annuaire national agricole 1945** : Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. 1945-1946*, Paris, Horizons de France éditeurs, 1946, 595 p.

**Annuaire CGA 1947** : *Annuaire de la Confédération Générale de l'Agriculture, 1947*, Paris, CGA, 1947, 159 p.

**Guide national agriculture 1951-1952** : Confédération générale de l'agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs*, [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.

**Annuaire APCA 1955** : APPCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1955-1958*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 87, 1er novembre 1955, 120 p.

**Annuaire des ingénieurs agricoles 1955** : *Annuaire des Ingénieurs Agricoles*, Paris, Union nationale des Ingénieurs Agricoles, 1955, 468 p.

**Annuaire INA 1957** : *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876 à 1954*, Paris, Laboureur et Cie, 1957, 457 p.

**Annuaire APCA 1959** : APPCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1959-1962*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 197-198, 1<sup>er</sup>-15 juin 1960, 223 p.

**Guide national agriculture 1959-1961** : Ministère de l'Agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française, des industries et commerces rattachés. Répertoire des Organisations agricoles groupées dans la Communauté économique européenne*. [Paris], [Éditions du Guide national de l'Agriculture française], 1959-1961, 8 volumes.

**Annuaire APCA 1964** : APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1964-1967-1970*, supplément spécial hors abonnement à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 317-318, 1<sup>er</sup>-15 juin 1965, 414 p.

**Annuaire APCA 1967** : APCA, *Second rectificatif à l'annuaire des Chambres d'Agriculture*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, 1<sup>er</sup> novembre 1967, 128 p.

**Annuaire APCA 1970** : APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1970-1973-1976*, supplément spécial hors abonnement à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 461-462, 1<sup>er</sup>-15 juin 1971, 445 p.

---

## Sigles utilisés

ACTA : Association nationale de coordination des techniques agricoles

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

AELE : Association européenne de libre-échange

AFMR : Association de formation en milieu rural

AFPA : Association de formation et de perfectionnement agricoles

AGPB : Association générale des producteurs de blé

AGPL : Association générale des producteurs de lin

AGPM : Association générale des producteurs de maïs

AGPO : Association générale des producteurs d'oléagineux

ANDA : Association nationale pour le développement agricole

ANMR : Association nationale des migrations rurales

APA(R) : Amicale parlementaire agricole (et rurale)

APCA : Assemblée des présidents des chambres d'agriculture (1927-1935) puis Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1966-2010)

APCC : Assemblée des présidents de chambre de commerce

APCCI : Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie

APEP : Association pour l'encouragement à la productivité

APPCA : Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture

ARRN : Association républicaine de Rénovation nationale

ASAVPA : Association des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole

BIT : Bureau international du travail

CARD : Confédération générale des associations agricoles des régions dévastées

CDAA : Comité départemental d'action agricole

CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs

CDL : Comités départementaux de Libération

CDVPA : Comités départementaux de vulgarisation du progrès agricole / Conseil national de la vulgarisation du progrès agricole

CEA : Confédération européenne de l'agriculture

CENECA : Centre national des expositions et concours agricoles

CES : Conseil économique et social

CETA : Centre d'études techniques agricoles

CEVEL : Coopérative des éleveurs des vallées d'Erdre et Loire

CFRAI : Comité français des relations agricoles internationales  
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens  
CGA : Confédération générale de l'agriculture  
CGA-UNPF : Confédération générale agricole, union nationale des paysans de France  
CGB : Confédération générale des planteurs de betteraves  
CGCA : Confédération générale des coopératives agricoles  
CGPL : Confédération générale des producteurs de lait  
CGPT : Confédération générale des paysans travailleurs  
CGT : Confédération générale du travail  
CGVCO : Confédération générale des vignerons du Centre et de l'Ouest  
CGVM : Confédération générale des vignerons du Midi  
CIA : Commission internationale de l'agriculture  
CIVAM : Centre d'information et de vulgarisation agricole et ménagère  
CIVAS : Conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur  
CNAA : Confédération nationale des associations agricoles  
CNAA : Comité national d'action agricole  
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers  
CNCA : Caisse nationale du Crédit agricole  
CNCER : Centre national de comptabilité et d'économie rurale  
CNE : Conseil national économique  
CNI(P) : Centre national des indépendants (et paysans)  
CNJA : Cercle national des jeunes agriculteurs / Centre nationale des jeunes agriculteurs  
CNMCCA : Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole  
CNP : Confédération nationale paysanne  
CNR : Conseil national de la Résistance  
COCP : Commission de l'organisation corporative paysanne  
CODER : Commission de développement économique régional  
COPA : Comité des organisations professionnelles agricoles de la communauté européenne  
CPG : Comité permanent général  
CRARS : centre républicain d'action rurale et sociale  
CRCAM : Caisse régionale de crédit agricole mutuel  
CRJAO : Centre régional des jeunes agriculteurs de l'Ouest  
CROC : Comité régional d'organisation corporative  
CRPF : Centres régionaux de la propriété forestière

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

2 UTH : deux unités de travailleurs hommes

DSA : direction / directeur des services agricoles

EDE : Établissement départemental de l'élevage

ENAR : École nationale d'agriculture de Rennes

EPHE : École pratique des hautes études

FAAC : Union fédérative (ou Fédération) des associations agricoles corréziennes

FAV : Fédération des associations viticoles de France

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FFA : Fédération française de l'agriculture

FNCA : Fédération nationale du crédit agricole

FNFR : Fédération nationale des foyers ruraux

FNGPA : Fédération nationale des groupements de productivité agricole

FNMCA : Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricole

FNP : Fédération nationale porcine

FNPA : Fédération nationale de la propriété agricole

FNPCA : Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture

FNPL : Fédération nationale des producteurs de lait

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FO : Force ouvrière

FORMA : Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles

FSPO : *Fédération syndicale des paysans de l'Ouest*

FTP : Francs-tireurs et partisans

GNIPB : Groupement national interprofessionnel de la production betteravière et des industries de transformation de la betterave

*GPRF : Gouvernement provisoire de la République française*

GVMA : Groupements de vulgarisation ménagère agricole

IFOCAP : Institut de formation pour les cadres paysans

INA : Institut national agronomique

INAO : Institution national des appellations d'origine

INRA : Institut national de la recherche agronomique

IPAS : Indépendants et paysans d'action sociale

IPINEA : Indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles

ITPA : Institut technique de pratiques agricoles

IVCC : Institut des vins de consommation courante  
JAC : Jeunesse agricole catholique  
JOC : Jeunesse ouvrière catholique  
MFR : Mouvement familial rural  
MICIAC : Mouvement des ingénieurs et chefs d'industrie d'Action catholique  
MODEF : Mouvement de coordination et de défense des exploitants familiaux  
MRP : Mouvement républicain populaire  
MUPS : Mouvement d'union paysanne et sociale  
OAD : Office agricole départemental  
OCAPV : Office central agricole de produits et de vente  
OCM : Organisation civile et militaire  
OCM : Organisations communes de marché  
OECE : Organisation européenne de coopération économique  
ONIA : Office national industriel de l'azote  
ONIB : Office national interprofessionnel du blé  
ONIC : Office national interprofessionnel des céréales  
OPA : organisations professionnelles agricoles  
OREAM : Organisations d'étude et d'aménagement  
PAPF : parti agraire et paysan français  
PAR : plan d'aménagement rural  
PPUS : Parti paysan d'union sociale  
*PRL* : *Parti* républicain de la liberté  
PSF : Parti social français  
SAF : Société des agriculteurs de France  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SCEES : Service central des enquêtes et études statistiques  
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière  
SICA : Société d'intérêt collectif agricole  
SNEA : Société nationale d'encouragement à l'agriculture  
SOPEXA : Société anonyme à capitaux mixtes pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires  
STO : Service du travail obligatoire  
SUACI : Service d'utilité agricole à compétences interdépartementales  
SUAD : Service d'utilité agricole de développement

SUAE : Service d'utilité agricole d'élevage

UCSA : Union centrale des syndicats agricoles

UCADP : Union départementale des comités agricoles et de défense paysanne

UDCGA : Union départementale de la Confédération générale de l'agriculture

UNCAA : Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement

UNR : Union pour la nouvelle République

UNSA : Union nationale des syndicats agricoles

URCA : Union régionale corporative agricole

URD : Union républicaine démocratique

USAA : Union des syndicats agricoles de l'Aisne

USAD : union des syndicats agricoles du Doubs

USESA : Union du Sud-Est des syndicats agricoles

USIC : Union sociale des ingénieurs catholiques

VDQS : Vins délimités de qualité supérieure

VPO : Volontaires paysans et ouvriers



# Introduction

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) est une institution peu connue, voire méconnue du grand public comme des acteurs professionnels ou politiques, et même des chercheurs en sciences sociales spécialistes des questions rurales et agricoles. Les raisons en sont multiples. Les hésitations qui ont présidé à la création de cette assemblée et les fréquentes mutations qui ont rythmé son existence y sont pour beaucoup, tant elles rendent difficile la reconstitution d'un déroulement chronologique fluide. Au gré des amendements apportés au code rural et des changements de sigles, son histoire, inséparable de la chronique des chambres d'agriculture, est souvent résumée en quelques dates. En guise de première approche, il convient de la rappeler à grands traits.

Par la loi du 3 janvier 1924, il est créé dans chaque département, une chambre d'agriculture départementale, composée de membres élus au suffrage universel de tous les agriculteurs du département, à raison de quatre par arrondissement, et de délégués, désignés comme les premiers au scrutin de liste par les associations et syndicats agricoles, à raison d'un par arrondissement. Selon ce texte, « *les chambres d'agriculture sont, auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription [et elles] peuvent, dans leur circonscription, créer ou subventionner tous établissements, institutions ou services d'utilité agricole, toutes entreprises collectives d'intérêt agricole* »<sup>4</sup>. Aucune instance nationale n'a été créée par la loi de 1924. C'est sur l'initiative de Joseph Faure, sénateur et président de la chambre d'agriculture de la Corrèze, que les présidents de chambre, tout juste élus dans leurs départements, se réunissent pour la première fois le 24 octobre 1927, à Paris, au Musée social, 5 rue Las Cases, pour tenir une assemblée.

Après huit années d'un fonctionnement largement informel, l'existence de l'Assemblée des présidents de chambre d'agriculture est reconnue par le décret du 30 octobre 1935. Elle prend alors le nom d'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture (APPCA), établissement public, « *qui est, auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture métropolitaine* »<sup>5</sup>. Durant ces années de crise économique et de difficultés sociales dans le monde rural, l'APPCA s'attache surtout à présenter aux pouvoirs publics des vœux concernant la politique agricole à mener. Interrompant un développement balbutiant, la loi du 2 décembre 1940, voulue par les hommes de Vichy, supprime l'APPCA et annonce la liquidation des chambres d'agriculture, dès lors que seront créées des chambres régionales, distinctes de celles déjà existantes et aux attributions cantonnées au « *progrès de l'agriculture par les applications des sciences aux productions agricoles, animales et végétales* »<sup>6</sup>. Mais alors que l'ordonnance du 26 juillet 1944 annule les textes relatifs à l'organisation corporative de

<sup>4</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 4 janvier 1924, Loi du 3 janvier 1924 relative aux chambres d'agriculture, pp. 130-133.

<sup>5</sup> *Journal officiel de la République française*, jeudi 31 octobre 1935, décret du 30 octobre 1935 instituant une Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, pp. 11 641-11 642.

<sup>6</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 7 décembre 1940, Loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture, pp. 6 005-6 008.

l'agriculture<sup>7</sup>, la résurrection des chambres d'agriculture est lente et difficile : dès l'automne 1944, la reprise d'activité de groupements agricoles publics ou privés est soumise à une autorisation préfectorale, la vie dans les départements est profondément désorganisée, les membres des chambres d'agriculture élus avant la guerre ne sont plus tous là pour reprendre leur action et manquent de moyens et de soutiens pour le faire.

Ce n'est que le 24 novembre 1948 que l'APPCA tient à nouveau session. À l'instigation de la chambre d'agriculture de la Dordogne, après consultation des chambres départementales par lettre circulaire, les présidents se réunissent en effet à Paris, marquant ainsi leur volonté concertée de montrer aux pouvoirs publics « *que les chambres d'agriculture doivent reprendre leur activité comme par le passé* » : 56 des départements de la métropole y sont représentés, dont 25 par leur président, élu avant la guerre. Le 17 mai 1949, par un avis du Conseil d'État, l'autorisation est donnée aux chambres d'agriculture de reprendre leurs activités. Le 8 février 1951, l'« *Accord national agricole* » est signé conjointement par les représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), de la Confédération générale de l'agriculture (CGA) et de l'APPCA : il préconise une orientation de l'activité des chambres d'agriculture « *vers l'étude et la réalisation de projets d'intérêt général, tels notamment : l'éducation professionnelle, le progrès technique, l'équipement individuel et collectif de l'agriculture* », et codifie leurs relations avec les autres organisations, en décidant notamment que les chambres d'agriculture ne peuvent « *se prononcer[...] sur les demandes de renseignements et avis dont elles s[ont] saisies par les Pouvoirs Publics qu'après avoir consulté les groupements agricoles intéressés* »<sup>8</sup>. Enfin, des élections générales sont prévues pour l'année 1952. L'APPCA siège à nouveau au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, où sont logés ses services.

Le décret du 24 décembre 1954 tend « *à assurer la participation des chambres d'agriculture à l'expansion économique* » : il fixe le statut des services d'utilité agricole, mais surtout il en permet le développement en autorisant les chambres d'agriculture et l'APPCA « *à percevoir des cotisations extraordinaires* » et en créant un fonds national de péréquation<sup>9</sup>. La diffusion de ce que l'on appelle alors le « *progrès agricole* » devient une préoccupation majeure de la profession : la chambre d'agriculture de la Somme, qui a créé dès 1951 un service de vulgarisation, est largement imitée au cours des années suivantes et ces services apparaissent dans de nombreux départements. En juin 1957, les chambres d'agriculture créent, en coordination avec seize autres organisations agricoles, l'Association de formation et de perfectionnement agricoles (AFPA) qui à son tour crée un centre de formation à Trie-Château, dans l'Oise. Le décret du 11 avril 1959 qualifie et donne un statut à la vulgarisation agricole – soit « *la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs, notamment pour élever leur niveau de vie, améliorer la productivité des exploitations* ». Elle est assurée, comme auparavant, par les services du ministère de l'Agriculture et sous son autorité, mais aussi, fait nouveau, « *par des groupements d'agriculteurs librement constitués, qui appliquent sous leur responsabilité, les programmes arrêtés pour la diffusion des connaissances agricoles* », tout cela par l'intermédiaire de « *conseillers agricoles* ». Toujours selon ce texte, la coordination de ces actions revient à des comités départementaux de vulgarisation du progrès agricole (CDVPA)

<sup>7</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 5 août 1944, Ordonnance du 26 juillet déclarant nuls les textes relatifs à l'organisation corporative de l'agriculture, p. 674.

<sup>8</sup> « *Accord national agricole du 8 février 1951* », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1951, pp. 9-10.

<sup>9</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 25 décembre 1954, Décret n° 64-1263 du 24 décembre 1954 tendant à assurer la participation des chambres d'agriculture à l'expansion économique, pp. 12 157-12 158.

– où deux délégués de la chambre d'agriculture sont présents, dont un en tant que vice-président –, et au Conseil national de la vulgarisation du progrès agricole (CNVPA) qui compte trois délégués de l'APPCA<sup>10</sup>.

La loi d'orientation du 5 août 1960 confirme la place de l'APPCA parmi les « quatre grands »<sup>11</sup> que sont la FNSEA, le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA). D'après ce texte, « *pour toutes les consultations de la profession agricole prévues dans la loi d'orientation agricole, le Gouvernement devra consulter notamment les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture* »<sup>12</sup> – cette consultation est notamment prévue dans le cadre des études concernant l'appréciation de la superficie que devrait avoir une exploitation à deux unités travailleurs-hommes, dite à 2 UTH. Durant les années qui suivent, l'APPCA se montre particulièrement soucieuse de l'application de cette loi et publie des commentaires circonstanciés concernant chacun des décrets pris dans ce sens. Le décret du 4 octobre 1966, relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole, constitue la seconde étape d'une passation de pouvoir amorcée en 1959. Le décret entérine les changements survenus depuis 1959 : de la « *vulgarisation* » au « *développement* », il ne s'agit pas seulement d'un élargissement sémantique. Désormais, chaque chambre départementale est tenue de créer « *un service d'utilité agricole qui aura pour mission de regrouper et de coordonner toutes les actions entreprises pour la mise en œuvre du programme départemental de développement agricole établi par le conseil départemental ainsi que de veiller et de contribuer au financement de ce programme* ». Une Association nationale pour le développement agricole (ANDA) est fondée, dont font partie les grandes organisations agricoles et l'APPCA. Cette association est chargée de gérer le fonds national de développement agricole, dont les dépenses sont constituées en grande partie et prioritairement de subventions « *aux services de développement agricole créés par les chambres d'agriculture* »<sup>13</sup>.

Dans les années suivantes, les chambres d'agriculture et l'APPCA – devenue en 1966 l'APCA, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, et sise 9, avenue Georges V – confirment leur vocation de service aux agriculteurs : la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage prévoit la création d'établissements départementaux de l'élevage (EDE), dont la plupart prennent la forme de services d'utilité agricole d'élevage (SUAE) au sein de la chambre d'agriculture ; bientôt les chambres d'agriculture sont autorisées à créer des SUA de type « *structure d'accueil* » et les chambres régionales sont reconnues comme établissements publics ; l'APCA elle-même développe ses services propres, comme le centre de formation de Trie-Château, les services de communication, ceux relatifs au développement et à l'élevage, aux actions foncières, et au fonctionnement administratif et financier.

Cette courte présentation dévoile un déploiement rythmé de l'extérieur, par les lois et décrets, et de l'intérieur, par des pratiques et des orientations profondément renouvelées au

<sup>10</sup> *Journal officiel de la République française*, 14 avril 1959, Décret n° 59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole, pp. 4 145-4 146.

<sup>11</sup> Expression utilisée à partir des années 1960 pour désigner l'APPCA, la FNSEA, le CNJA et la CNMCCA.

<sup>12</sup> *Journal officiel de la République française*, dimanche 7 août 1960, Loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole, pp. 7 360-7 365.

<sup>13</sup> *Journal officiel de la République française*, 6 octobre 1966, Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole, pp. 4 874-4 876.

cours de la période. La loi impose ou entérine, les pratiques en découlent ou anticipent sur elle, dans une interaction qui mérite analyse. Ce premier axe problématique s'est imposé d'emblée, tandis que d'autres ont été construits au fil des lectures et de la fréquentation des archives de l'institution : directions structurantes et choix méthodologiques en dépendent. Notamment, la possibilité qui nous a été offerte de parcourir à notre guise les différentes salles d'archives, réduits et placards, de l'APCA, notre rôle dans l'inventaire des fonds et notre place de stagiaire en 2002-2003 ont également influencé fortement la perception de l'institution dans son fonctionnement quotidien. Les pratiques les plus banales, et en apparence insignifiantes, ont discrètement infléchi une réflexion par ailleurs largement fondée sur l'analyse de documents écrits.

## Les chambres d'agriculture et l'AP(P)CA dans l'historiographie

Les chambres d'agriculture et leur organe national ont rarement été étudiées au cours du siècle : la bibliographie comporte moins d'une vingtaine de références, en ne prenant en compte que les ouvrages et articles s'y référant expressément, et en excluant les écrits ayant un caractère de source. Ce constat, qui justifie notre recherche, nous autorise à présenter les thèses défendues par les auteurs de ces travaux, au demeurant hétéroclites.

La contribution la plus directe à la compréhension de l'institution qu'est l'APCA est sans aucun doute celle de Christiane Mora, dans sa thèse soutenue en 1967<sup>14</sup>. Le projet en soi est intéressant : au début des années 1960, une jeune agrégée d'histoire-géographie dépose auprès de Georges Dupeux, professeur d'histoire à l'Université de Bordeaux, un sujet portant sur « *La paysannerie française entre 1929 et 1936* »<sup>15</sup>, et choisit de traiter plus particulièrement de la commercialisation des produits agricoles durant ces années. « *Mais il [lui] apparaît très rapidement que les Chambres d'Agriculture méritent pour elles-mêmes la plus grande attention* »<sup>16</sup>. C'est sur ce thème que porte donc sa thèse de troisième cycle soutenue au terme de quelques années de travail, sous la direction de René Rémond, dont la prise de position en faveur d'une histoire de la Troisième République est alors encore récente<sup>17</sup>. Pour la jeune doctorante, « *une étude nationale s'imposait. C'est pourquoi cette recherche concerne surtout l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, organisme national, privé puis reconnu d'utilité publique, que se sont donné les Chambres d'Agriculture* »<sup>18</sup>. Pour Christiane Mora, l'histoire des chambres d'agriculture et de l'APCA entre 1924 et 1940 est celle d'une « *lutte pour l'existence et pour la*

<sup>14</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940*, Thèse d'histoire pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, sous la direction de René Rémond, soutenue en 1967 à la Faculté des lettres et sciences humaines de Bordeaux, 2 volumes, 500-LIII f° + dossier cartographique.

<sup>15</sup> *Ibidem*, f° I.

<sup>16</sup> *Ibidem*, f° III.

<sup>17</sup> René RÉMOND, « Plaidoyer pour une histoire délaissée », dans *Revue française de science politique*, n° 2, avril-juin 1957, pp. 253-270.

<sup>18</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940...* ouvrage cité, f° IV.

*survie* »<sup>19</sup> qui débute bien en amont avec les premières propositions de loi tendant à instituer « *une représentation officielle du monde agricole* »<sup>20</sup>. Elle est aussi celle d'une « *lutte d'influence* »<sup>21</sup> pour la reconnaissance de sa propre représentativité, face aux autres organisations professionnelles agricoles. Elle est enfin une approche de la démarche des présidents de chambre d'agriculture qui, dans la défense des intérêts des agriculteurs, tentent de trouver une voie médiane entre libéralisme et corporatisme, ce qui ne va pas sans heurts, comme cela apparaît dans l'étude de cas entreprise au sujet de la politique du blé<sup>22</sup>. Dans une approche résolument globale, Christiane Mora affiche le « *souci de ne jamais séparer l'histoire particulière des Chambres d'Agriculture de cet ensemble* »<sup>23</sup>, et se penche sur le cas de quelques chambres départementales, dans une perspective comparée.

Les apports de cette thèse, certes ancrée dans un contexte historiographique bien précis, sont nombreux. En arrimant l'histoire des chambres d'agriculture au contexte de leur préhistoire et surtout dans celui du début des années 1920, elle pointe notamment un consensus des organisations agricoles et des hommes politiques qui, dans une alliance de circonstance, condamnent « *d'avance les Chambres professionnelles à un rôle secondaire et honorifique* »<sup>24</sup>. La notion de « *reconnaissance* » devient ainsi centrale : laborieusement obtenue, elle est conçue comme le résultat de l'action de quelques dirigeants agricoles dont la lutte « *coïncide avec leur désir de s'appuyer sur une collaboration durable avec les pouvoirs publics et d'écartier au préalable toute accusation d'opposition politique* »<sup>25</sup>. Cette « *lutte pour la vie* »<sup>26</sup> est pensée comme structurante. Dans une approche propre à la science politique, la représentativité de l'institution est lue à travers l'inscription, la participation et les résultats enregistrés lors des élections, mais est également tenté un examen rapide de « *ce que sont les hommes élus par les agriculteurs pour les représenter officiellement* »<sup>27</sup>. La présence des principaux représentants des régions du Nord et du Bassin parisien<sup>28</sup> est soulignée. Les relations des chambres d'agriculture avec leurs partenaires locaux, celles de l'APCA avec ses interlocuteurs et les multiples rapports entre les différents échelons de cet ensemble sont envisagés surtout comme un moyen de « *juger de la part d'originalité des solutions que préconiseront les Chambres, et de l'aide que les associations ont pu leur apporter* »<sup>29</sup>.

C'est sur ce dernier aspect que le travail de Christiane Mora est le plus précis : elle fait du cas du blé, qui n'est pas choisi par hasard, un acte fondateur dans l'histoire de l'APCA, qui est alors forcée de définir sa position propre et de ne pas se régler sur celles des autres organisations agricoles. Selon elle, « *refusant l'intervention de l'État, le*

<sup>19</sup> *Ibidem*, f° V.

<sup>20</sup> *Ibidem* (titre de la première partie).

<sup>21</sup> *Ibidem*, f° V.

<sup>22</sup> *Ibidem*, f° 420-469.

<sup>23</sup> *Ibidem*, f° V.

<sup>24</sup> *Ibidem*, f° 35.

<sup>25</sup> *Ibidem*, f° 100.

<sup>26</sup> *Ibidem*, titre du chapitre VII, f° 273.

<sup>27</sup> *Ibidem*, f° 188.

<sup>28</sup> *Ibidem*, f° 238.

<sup>29</sup> *Ibidem*, f° 265.

projet élaboré par les Chambres d'Agriculture annonce, sans pourtant se confondre avec elles, les thèses corporatistes qui seront exposées et adoptées peu après par un grand nombre de groupements agricoles »<sup>30</sup>. Elle conclut à l'échec du « message que tentent de transmettre quelques-uns des membres des Chambres d'Agriculture, désireux d'obtenir l'organisation autonome de la profession mais sans lui donner la forme agressive que prend le corporatisme »<sup>31</sup>. Dans un article publié cinq ans plus tard, elle s'attache à explorer les manifestations les plus récentes et les plus significatives du rôle des chambres d'agriculture dans la « pratique de l'unité paysanne »<sup>32</sup>.

Nous avons déjà cru devoir signaler que certaines publications concernant les chambres d'agriculture ont été envisagées comme des sources, en cela elles ne constituent pas un apport à caractère scientifique pouvant figurer dans le paysage qu'il s'agit de brosser maintenant : pourtant le rythme et le type des parutions valent d'être succinctement rappelés. Trois types de documents<sup>33</sup> sont repérables : les écrits divers publiés avant 1927 qui se distinguent des autres parce que dissertant uniquement, et pour cause, de l'idée de chambres consultatives d'agriculture<sup>34</sup> ; puis, à partir de 1940, les œuvres de type commémoratif émanant d'individus qui sont partie prenante de l'histoire des chambres d'agriculture ou du syndicalisme agricole et qui tentent par là de faire entendre leur voix hors du cercle des convaincus<sup>35</sup> et dans un autre registre, le déferlement régulier des articles commentant à chaud les événements impliquant les chambres d'agriculture<sup>36</sup> – durant cette seconde période, les mises au point juridiques sont peu nombreuses mais à retenir<sup>37</sup>. Mises à part les thèses de Lucien Haguët et de Jean Campardou, aucun de ces écrits ne procède d'une recherche de type universitaire. Qu'en est-il plus récemment ? La première contribution qui semble devoir être retenue est celle d'un maître de conférences des instituts d'études politiques parisiens et lyonnais<sup>38</sup>, qui dans un mémoire relativement bref entreprend une étude systématique des élections aux chambres d'agriculture de 1964, certes très exclusivement politiste, mais offrant l'attrait de l'unicité. Un autre mémoire, produit quant à lui dans le cadre de la formation professionnelle, s'attache simplement à « faire connaître [...] [l]es divers rôles de la Chambre Départementale d'Agriculture »<sup>39</sup>. Jacques Paris,

<sup>30</sup> *Ibidem*, f° 324.

<sup>31</sup> *Ibidem*, f° 498-499.

<sup>32</sup> Christiane MORA, « Les Chambres d'agriculture et l'unité paysanne », dans *L'univers politique des paysans*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1972, 650 p., pp. 507-533.

<sup>33</sup> **Voir État des sources**, sources publiées.

<sup>34</sup> Voir, pour les plus considérables : Lucien HAGUËT, *Des Chambres d'Agriculture*, Thèse de droit, Paris, Librairie nouvelle de Droit et de Jurisprudence Arthur Rousseau, 1901, 125 p. ; Henri ROLLET, *Les Chambres d'Agriculture*, Paris, Librairie spéciale agricole/Maurice Mendel, 1926, 154 p.

<sup>35</sup> Outre les nombreuses publications de Luce Prault et de François Houillier, citons : Ernest CALMELS, *Ruraux, unissons-nous...*, Albi, Imprimerie des Orphelins-Apprentis, 1953, 120 p. ; Alphonse GUIMBRETIERE, *Histoire et cheminements des organisations agricoles de Maine-et-Loire*, Angers, chez l'auteur, 1987, 183 p. (préface de E. Forget).

<sup>36</sup> Voir notamment les articles publiés dans la revue *Paysans*, nombreux.

<sup>37</sup> Jean CAMPARDOU, *Les Chambres d'Agriculture*, Toulouse, Thèse soutenue sur manuscrit, 1945-1946, 80 p. dactylographiées ; Jean MÉGRET, *La situation juridique des Chambres d'Agriculture*, Paris, Revue de Législation agricole, 1950, 23 p.

<sup>38</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964*, Paris, APCA, [1965], 117 f°.

<sup>39</sup> Gérard WAISBLADT, *L'organisation des Chambres d'Agriculture*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de l'Institut des Hautes Études de Droit Rural et d'Économie Agricole, 1967, 187 f°.

directeur de la chambre d'agriculture du Calvados, soutient en 1973 une thèse de 3<sup>e</sup> cycle en sciences sociales devant l'université de Poitiers <sup>40</sup> : mémoire de juriste, ce tapuscrit volumineux fait figure d'anthologie commentée des circonvolutions législatives intéressant les chambres d'agriculture et l'APCA. C'est un autre juriste, spécialiste de droit rural, qui publie en 1975 un assez court article envisageant le rôle des chambres d'agriculture dans leurs rapports avec les autres organisations professionnelles et avec les pouvoirs publics, soit dans un rôle de médiation et de coordination qu'implique leur double caractère d'organisme professionnel et d'établissement public <sup>41</sup>.

Les années 1980 voient fleurir des travaux novateurs. En effet, il ne s'agit plus de réaffirmer l'existence, l'originalité ou l'utilité d'une institution, mais d'ouvrir d'autres questionnements plus distancés, permettant d'enrichir une réflexion jusqu'alors presque exclusivement issue des travaux de Christiane Mora. Une thèse de géographie s'intéresse à une préoccupation récente des organisations agricoles et des pouvoirs publics, celle des politiques de l'aménagement, en considérant le rôle de coordination joué par une chambre départementale dans ce domaine <sup>42</sup>. Concomitamment un juriste soulève par deux fois le problème de la singularité des chambres consulaires par rapport à l'ensemble des établissements publics, et celui des spécificités inhérentes aux chambres d'agriculture, comparativement aux chambres de commerce surtout <sup>43</sup>. Discutant subtilement les principes de spécialité et d'autonomie, il inaugure une approche moins affirmative que ses prédécesseurs juristes, tandis qu'un travail de troisième cycle universitaire tente une réflexion sur les finances des chambres d'agriculture <sup>44</sup>.

Durant le colloque organisé par l'Association française de science politique en 1987 <sup>45</sup> sont proposées deux communications qui ne sont finalement pas publiées dans les actes. Quatre ingénieurs du CNRS s'essayaient, par une méthode quantitative très précise, à une analyse des résultats des élections de 1983 au niveau national <sup>46</sup>, en répartissant les listes en treize groupes s'inscrivant dans une « *taxinomie reproductible dans la configuration des 90 départements* » <sup>47</sup>. Analysant la participation, notamment dans une comparaison

<sup>40</sup> Jacques PARIS, *Les Chambres d'Agriculture*, Thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de sciences sociales du monde rural, Université de Poitiers, Faculté de droit et des sciences sociales, 1973, 481-XIII f°.

<sup>41</sup> Raymond MALÉZIEUX, « Les Chambres d'agriculture dans leur environnement professionnel et administratif », dans *Revue de droit rural*, février 1975, n° 39, pp. 51-64.

<sup>42</sup> Philippe BROSSILLON, *La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : lieu de convergence des politiques et des acteurs de l'aménagement*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en géographie, sous la direction de J.-P. Angrand, Université d'Aix-Marseille III, 1982, 396 f°.

<sup>43</sup> Michel CAU, *Nature et régime juridique des Chambres d'agriculture*, Mémoire de DEA de droit rural, publié par la Chambre d'agriculture de l'Aude, 1983, 87 f° ; Michel CAU, *Les Chambres consulaires, catégorie particulière d'établissement public ? Le cas des Chambres d'agriculture*, Thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en droit public, spécialité Études rurales, sous la direction de Jean-Pierre Theron, soutenue en juin 1985, Université de Toulouse 1, 275 f°.

<sup>44</sup> Claudine CHATRAS, *Les finances des Chambres départementales d'Agriculture*, Mémoire de DEA en droit public, sous la direction de M. le doyen Savy, Université de Limoges, 1985, 119 f°.

<sup>45</sup> Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p.

<sup>46</sup> Pierre DUBOSCQ, Michèle BARATRA, Jean MENAULT et Monique PERONNET, « 1983, élections aux chambres départementales d'agriculture : mythes et vecteurs », communication au colloque de l'Association française de science politique (rapport n° 517), *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*, tenu à Paris, le 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1987, 18 p.

<sup>47</sup> *Ibidem*, p. 4.

avec la participation enregistrée lors de la précédente élection présidentielle, les auteurs esquissent une ligne de partage nord-sud, entre un espace du professionnel, à l'est, et un espace du citoyen, à l'ouest<sup>48</sup>. Les tropismes sont éclairés à la lueur des cas où le « désordre »<sup>49</sup> est de mise. L'efficacité des thèmes évoqués lors de la campagne est alors jugée en fonction des résultats. Un autre politiste bordelais analyse le cas de la politisation de ces mêmes élections en Aquitaine, en appliquant les méthodes de l'analyse factorielle, considérant « *que la politisation n'est pas nécessairement à rapporter à la situation des acteurs (tradition, crise, etc.) mais dépend largement des stratégies adoptées par les leaders dans une épreuve de mobilisation sectorielle* »<sup>50</sup>. Ces deux communications ne constituent pas les deux seules tentatives de décodage des élections aux chambres d'agriculture<sup>51</sup> : il reste qu'elles représentent assez indubitablement une tentative d'appropriation de cet objet par les politistes, suivant leurs méthodes strictes, avec un discours qui se veut dégagé des intérêts de la profession. Mais cette tentative n'a manifestement pas permis de dégager des conclusions ou des schèmes féconds.

Plus récemment encore les problématiques ont été élargies sur les terrains respectifs de l'histoire et de la sociologie. Sous la direction de Ronald Hubscher<sup>52</sup>, Jean Polak étudie la chambre d'agriculture de la Somme de 1949 à 1989, du strict point de vue de la part prise par celle-ci dans la mise en œuvre des actions de vulgarisation puis des politiques de développement, en respectant son rôle de défense de l'« *intérêt général agricole* »<sup>53</sup>. Plus récemment encore, deux articles alimentent positivement nos problématiques. Partant de travaux touchant aux élites politiques catholiques<sup>54</sup> et plus généralement aux notabilités, municipales particulièrement, de la France du Sud-Est<sup>55</sup>, Bruno Dumons s'autorise une

<sup>48</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>49</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>50</sup> Patrick QUANTIN, « Situations locales et politisation des élections professionnelles. Le cas des chambres d'agriculture en Aquitaine », communication au colloque de l'Association française de science politique (rapport n° 516), *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*, tenu à Paris, le 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1987, 21 p., p. 2.

<sup>51</sup> Voir notamment : Jean THEIL, « Les élections aux Chambres d'Agriculture : le syndicalisme confirme sa suprématie », dans *Paysans*, n° 104, février-mars 1974, pp. 53-55 ; Jean MAGIMEL, « Élections aux chambres d'agriculture. Les leçons d'un scrutin », dans *Paysans*, n° 230, mars-avril 1995, pp. 5-18 ; Didier MINOT, « Les élections aux Chambres d'agriculture de 1983 », dans Isabel BOUSSARD et Bernard WOLFER [dir.], *Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français, Actes de la session de la Société française d'économie rurale, 22-23 mai 1996, INA-Grignon. – Économie rurale, agriculture, espaces, sociétés*, n° 237, janvier-février 1997, pp. 27-29.

<sup>52</sup> Ronald HUBSCHER, *L'Agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais...* ouvrage cité.

<sup>53</sup> Jean POLAK, *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux. L'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme (1949-1989)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Ronald Hubscher, Université de Paris X-Nanterre, 1992, 582 f°.

<sup>54</sup> Bruno DUMONS, *Catholiques en politique : un siècle de ralliement*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, 140 p. ; Marie-Emmanuelle CHESSEL et Bruno DUMONS [dir.], *Catholicisme et modernisation de la société française (1890-1960)*, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, 2003, 132 p.

<sup>55</sup> Bruno DUMONS, Gilles POLLET et Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la Troisième République : des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS éditions, 1998, 210 p. ; DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous le Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p.



escapade du côté des chambres d'agriculture<sup>56</sup>. Il s'inscrit selon ses propres termes dans le sillage des historiens qui se sont récemment intéressés aux « *formes de politisation et [aux] pratiques de représentation* »<sup>57</sup> : il étudie donc les élections de février 1927, en ce qu'elles viennent « *compléter le dispositif des pouvoirs locaux* »<sup>58</sup>, partant d'une définition globale du rôle de l'institution naissante – « *censé [...] représenter les intérêts départementaux face à l'État, mais aussi servir de relais à la mise en œuvre de la politique agricole nationale* »<sup>59</sup>, entre volonté corporatiste et tentative d'unification<sup>60</sup>. D'emblée et en fonction d'une lecture *a posteriori*, il considère que « *l'élection à ce type de mandat a contribué à la formation d'élites locales qui ont, à la fois, assuré la mise en œuvre de politiques agricoles et participé à la construction du "référentiel" de l'agriculture, c'est-à-dire l'image dominante de la profession* »<sup>61</sup>.

Étudiant, par une approche prosopographique, les 185 élus des dix chambres d'agriculture des départements affiliés à l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, Bruno Dumons entend ainsi contribuer « *à une meilleure connaissance du processus de construction du statut d'élite locale* »<sup>62</sup>. Outre les modalités d'élection, les indices retenus sont assez nombreux : lieu de naissance, âge, professions et propriétés détenues – en fonction des rares indications données par les préfets –, engagements associatifs et syndicaux, exercice de mandats politiques, décorations, sensibilité politique – très rarement connue –, proportion d'élus issus de la noblesse. Il conclut, avec des précautions intimées par les insuffisances inévitables dans le cas d'une étude menée en marge d'autres chantiers de recherche, à l'existence, dans une France rurale où couvent des colères bientôt canalisées par le dorgérisme, d'« *effets bénéfiques du processus démocratique des élections aux chambres d'agriculture qui ont permis une meilleure représentation des formes les plus variées de la petite exploitation rurale* »<sup>63</sup>. Cette analyse perd toutefois à n'être établie qu'au niveau départemental et régional – dans ce dernier cas la présence des agriculteurs moyens s'atténue d'ailleurs largement.

Annonçant certaines des problématiques d'une thèse alors en préparation<sup>64</sup>, un article publié dans la revue *Ruralia* en 1998 aborde sous l'angle du sociologue de terrain la question

<sup>56</sup> Bruno DUMONS, « Élités agricoles et médiateurs politiques. Recherche sur les élus des chambres d'agriculture dans la France du sud-est en 1927 », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 1998, pp. 81-104.

<sup>57</sup> Voir notamment : Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne, Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 324 p. ; Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *La politisation des campagnes au 19<sup>e</sup> siècle, France, Italie, Espagne, Portugal, Actes du Colloque international organisé par l'École Française de Rome, 20-22 février 1997*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000, pp. 153-169.

<sup>58</sup> Bruno DUMONS, « Élités agricoles et médiateurs politiques... », article cité, p. 83.

<sup>59</sup> *Ibidem*.

<sup>60</sup> *Ibidem*, p. 84.

<sup>61</sup> *Ibidem*, p. 85.

<sup>62</sup> *Ibidem*.

<sup>63</sup> *Ibidem*, p. 96.

<sup>64</sup> Hélène BRIVES, *Mettre en technique. Conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Nicole Eizner, Université Paris X-Nanterre, 2001, 356 f°.

des stratégies identitaires forgées autour du thème de l'environnement <sup>65</sup>. Se demandant, « dans ses prises de position et ses négociations autour de l'environnement, de quelle façon l'APCA engage [...] la culture institutionnelle des Chambres, culture entendue comme ensemble de références partagées et disponibles pour les conseillers dans l'exercice de leur métier » <sup>66</sup>, Hélène Brives mène de front une réflexion à deux niveaux. Elle la résume elle-même fort bien : « les Chambres jouent dans cette négociation et dans la réussite de l'opération leur identité et leur place dans le champ professionnel. Elles engagent dans le même mouvement l'identité professionnelle des conseillers agricoles sur lesquels repose la mise en œuvre de cette opération » <sup>67</sup>. Ainsi, au niveau national, l'enjeu de l'application de la « directive nitrate », en 1991, mobilise l'APCA, tandis qu'au plan départemental, il s'agit pour les conseillers d'adapter une préoccupation nouvelle aux structures déjà en place.

Malgré la rareté des éléments de bibliographie consacrés à titre principal aux chambres d'agriculture ou à l'APCA, les années 1980 et 1990 ont toutefois vu paraître quelques travaux intéressants, entrouvrant des pistes de recherche captivantes. Il reste que les chambres d'agriculture et l'APCA font des apparitions fréquentes, mais discrètes, dans les ouvrages et articles consacrés au monde rural du 20<sup>e</sup> siècle.

Les premières lectures qui s'imposent pour aborder un tel sujet laissent sur sa faim celui qui entend par là comprendre le rôle joué par les chambres d'agriculture et leur instance nationale au cours du siècle. Pierre Barral ne les aborde que brièvement, aux moments de retournement décisifs, comme pour scander les grandes inflexions du siècle sans omettre une institution qui par ailleurs ne capte pas véritablement son intérêt <sup>68</sup>. Gordon Wright ne s'y intéresse guère plus, quoiqu'il s'attarde plus longuement sur des épisodes décisifs, et non exclusivement liés aux chambres d'agriculture, tel le mouvement d'« action civique » initié par René Blondelle <sup>69</sup>. Quant à Paul Houée, outre les scansionnements ostensibles de leur histoire, il retient surtout des chambres d'agriculture leur rôle dans la mise en œuvre des politiques de vulgarisation puis de développement, mais la véritable héroïne de son histoire demeure sans aucun doute possible la « génération des CETA » <sup>70</sup>. En bref, c'est une vision très institutionnelle de l'APCA que livrent ces auteurs, qui accordent alors plus d'intérêt au syndicalisme agricole en général, au syndicalisme majoritaire en particulier.

De nombreuses contributions qui ne peuvent être toutes citées ici n'évoquent les chambres d'agriculture ou l'APCA qu'au détour de considérations plus globales mettant en scène les organisations agricoles. Christiane Mora, lorsqu'elle s'applique à disséquer les rapports des syndicalistes favorables à l'idée de corporation <sup>71</sup> et Isabel Boussard <sup>72</sup>,

<sup>65</sup> Hélène BRIVES, « L'environnement : nouveau pré carré des Chambres d'agriculture ? », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 2-1998, pp. 73-85.

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 73.

<sup>67</sup> *Ibidem*, p. 77.

<sup>68</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Cahiers de la Fondation nationale de sciences politiques, n° 164, Paris, Librairie Armand Colin, 1968, 385 p.

<sup>69</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France : histoire politique de la paysannerie au 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de l'Épi, 1967, 342 p. (pour la traduction française), pp. 200-205.

<sup>70</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural. Volume 1 : Une longue évolution (1815-1950). Volume 2 : La Révolution contemporaine (1950-1970)*, Paris, Éditions ouvrières, 1972, 191 et 295 p., p. 51.

<sup>71</sup> Christiane MORA, « Organisation agricole et mouvement corporatiste en France dans les "Années 30" », dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 4, 1972, pp. 26-47.

lorsqu'elle suit les dirigeants agricoles au travers de la période de l'Occupation, ne font pas autrement. La plupart du temps, au fil des pages des nombreux écrits s'intéressant aux politiques agricoles, le rôle de l'APCA est très succinctement évoqué, aux côtés de ses concurrentes dans la configuration quadrupède de la cogestion <sup>73</sup>.

C'est ensuite – et souvent plus longuement – que l'APCA et les chambres d'agriculture sont évoquées pour les hommes qui s'y sont illustrés. Récurrente alors est la question des interdépendances et des changements de génération, lue du point de vue du CNJA la plupart du temps, dont les représentants sont traqués tout au long de leur carrière, poursuivie souvent dans les autres organisations agricoles, et jusqu'au sein de l'APCA <sup>74</sup>. L'épicentre d'une étude locale conditionne le degré de précision avec lequel il s'agit d'observer les ramifications des réseaux supra-locaux : ainsi, en travaillant sur la Corrèze, Pierre Bitoun ne pouvait négliger la figure de Joseph Faure, ce qui le conduit à une perception des chambres d'agriculture comme « *exemple parfait de la convergence des courants traditionalistes et républicains sous la III<sup>e</sup> République* » <sup>75</sup>. C'est en observant le mouvement dorgériste que Robert O. Paxton est amené à fréquenter l'institution que sont les chambres d'agriculture et l'APCA dans les années 1930 : l'image est nécessairement celle d'une modération déstabilisée par la crise, dans un tableau succinct où l'on rencontre notamment Henri Chéron, président de la chambre d'agriculture du Calvados et ancien ministre de l'Agriculture, mais surtout Joseph Faure et Jacques Le Roy Ladurie, chacun étant étudié en tant que « *notable exemplaire* » <sup>76</sup> des tendances républicaine et catholique.

D'autres allusions aux dirigeants paysans qui ont joué un rôle au sein de l'APCA composent par touches un tableau qui reste impressionniste. Au fur et à mesure des lectures, on mesure l'inanité d'un comptage des mentions de René Blondelle <sup>77</sup>, qui est d'ailleurs bien plus souvent cité comme président de la FNSEA que de l'APCA. Il reste qu'aucun des dirigeants des chambres d'agriculture et de l'APCA n'a fait l'objet d'un travail particulier de type biographique <sup>78</sup>, ni René Blondelle, dont le rôle capital est pourtant

<sup>72</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité.

<sup>73</sup> Pierre COULOMB, « Une nouvelle tentative corporatiste ? », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique...* ouvrage cité, pp. 147-159 ; Pierre COULOMB, « Les conférences annuelles : entre corporatisme et populisme », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique...* ouvrage cité, pp. 159-180.

<sup>74</sup> Voir entre autres : Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural...* ouvrage cité ; Gilles ALLAIRE et Michel BLANC, *Politiques agricoles et paysanneries...* ouvrage cité.

<sup>75</sup> Pierre BITOUN, *Les paysans et la République : la genèse du syndicalisme agricole corrézien, 1850-1950*, Paris, INRA, 1977, 136 p., p. 44.

<sup>76</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes : révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, 312 p., p. 79.

<sup>77</sup> Citons parmi d'autres : Louis PRUGNAUD, *Les étapes du syndicalisme agricole en France*, Paris, Éditions de l'Épi, 1963, 283 p., p. 202 et 264 ; Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p., p. 186 notamment) ; Geneviève BASTID-BURDEAU, *La genèse de l'initiative législative. Un cas : l'Agriculture, 1958-1968*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 107 p., p. 42 ; Henri MENDRAS, « Les organisations agricoles », dans Jacques FAUVET et Henri MENDRAS [dir.], *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1958, 526 p., pp. 231-253.

<sup>78</sup> Il faut retenir toutefois : Jean-Robert PITTE, *Philippe Lamour : père de l'aménagement du territoire*, Paris, Fayard, 2002, 369 p. ; ouvrage dont le personnage principal est toutefois l'aménagement du territoire plus que l'homme, le dirigeant syndical et politique et non l'éphémère président de la chambre d'agriculture du Gard.

unanimement reconnu, ni Joseph Faure, ou aucun autre des présidents particulièrement impliqués au niveau national, non plus qu'en tant qu'élus d'une autre organisation.

Le travail de Sylvain Maresca<sup>79</sup> s'attache avantagement à l'étude de la représentativité d'un groupe composé de représentants des grandes organisations nationales et de celles qui sont influentes dans les départements considérés, partant d'une méthode qui s'apparente à la prosopographie. La démarche sociologique se veut néanmoins plus insistante sur les destins collectifs, ce qui implique une absence de noms assez systématique<sup>80</sup> ; par ailleurs, la période des années 1970 lui donne amplement à réfléchir sur l'héritage de la JAC et du CNJA, ce qui fait que les chambres d'agriculture sont généralement citées en contre-exemple.

Le flanc par lequel les chambres d'agriculture et l'APCA ont été plus récemment abordées est peut-être le plus décisif : ce ne sont plus alors les jalons institutionnels ou les grands hommes qui sont envisagés, mais le rôle des chambres d'agriculture et de leur organe national dans la genèse et l'application des politiques de développement, implication dont on aurait tort d'attendre une lecture univoque. De la simple mais édifiante chronologie du « *tumultueux passage du pouvoir entre l'État et les Chambres d'Agriculture* »<sup>81</sup>, à la manière dont un François Colson et un Jacques Rémy<sup>82</sup> analysent ce même transfert et surtout ses altérations successives, d'une façon nuancée, et donc l'APCA dans cette optique, le spectre est large et s'enrichit en outre d'une vision moins franco-française<sup>83</sup>. C'est certainement Pierre Muller qui apporte le plus d'eau à notre moulin dans cette perspective : étudiant ce même transfert, ce sont toutefois les professeurs d'agriculture puis les directeurs des services agricoles (DSA) qui sont les personnages principaux de son ouvrage, les chambres d'agriculture n'apparaissant que comme des figures secondaires : mais les phases distinguées donnent une vision en miroir de l'émergence des chambres d'agriculture en tant qu'agent « *naturel* » de coordination des actions de développement<sup>84</sup>. Loin de se limiter aux grandes articulations unanimement retenues – celles de 1959 et 1966 surtout – il analyse avec rigueur la période antérieure, notamment l'impact de l'« *Accord national agricole* » du 8 février 1951, et les évolutions qui, entre 1959 et 1966 précisément, préludent au retour en force des chambres d'agriculture.

Si l'on ne peut conclure à un néant historiographique pour ce qui touche aux chambres d'agriculture, comparativement à d'autres thèmes encore plus dédaignés des chercheurs, il reste que les différentes contributions énumérées ne prennent en considération que des aspects partiels et déconnectés de l'histoire de ces institutions. Simples allusions – l'APCA comme figurante incontournable dans des histoires qui sont généralement celles du syndicalisme majoritaire ou de l'émergence des jeunes dirigeants agricoles issus de la

<sup>79</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983, 294 p.

<sup>80</sup> Nous schématisons : le portrait de François Guillaume par Sylvain Maresca, s'il ne s'apparente pas à la biographie, est absolument fondateur : Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie, Remarques ethnographiques sur le travail de représentation des dirigeants agricoles », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 38, mai 1981, pp. 3-19.

<sup>81</sup> Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1990, 291 p., pp. 165-170.

<sup>82</sup> François COLSON et Jacques RÉMY, « Le développement, un enjeu de pouvoir », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique...* ouvrage cité, pp. 197-206.

<sup>83</sup> Xavier FLORÈS, *Les organisations agricoles et le développement*, Genève, Bureau International du travail, 1970, 608 p.

<sup>84</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, 173 p.

JAC – ou détours par les grandes figures de l'APCA, rencontrées sur d'autres terrains bien souvent, la récolte est maigre. Même la thèse de Christiane Mora relève d'une vision partielle des enjeux, puisque s'interrompant en 1940. De même, l'utile article de Bruno Dumons n'est qu'un instantané photographique. L'approche par le « *développement* », si elle s'impose avec évidence, contribue toutefois à une déformation de l'image des chambres d'agriculture, en séparant les notions de consultation et d'intervention, d'action locale et de coordination nationale<sup>85</sup>. Il semble qu'elle participe également pour une part non négligeable à livrer à l'œil peu averti une vision affadie et étroite du rôle des chambres d'agriculture, rôle qu'il serait abusif de réduire « *à des activités de service et de conseil auprès des agriculteurs face aux initiatives de l'État* »<sup>86</sup>. Il est tout autant dommageable de ne pas considérer ce rôle comme évolutif et susceptible de réserver des surprises. Mais cette démarche requiert de revoir et d'enrichir l'arsenal intellectuel indispensable pour entreprendre une histoire véritable de l'APCA.

## Agrarismes et trajectoires agrariennes

L'ouvrage de Pierre Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, sorti en 1968, part d'une acception très large du terme agrarien, se fixant comme objet « *tout le dialogue engagé entre les volontés des agriculteurs et les actes des autorités publiques [...] à la charnière de l'économie et du politique* ». Tableau quasi exhaustif des actions engagées dans ce sens depuis le début de la Troisième République, il tend à « *considérer pleinement la double orientation des associations agricoles, en faisant la part de ce qui est appelé à l'État et de ce qui est création indépendante se voulant privée : deux types complémentaires de l'Agrarpolitik, comme disent les auteurs allemands* »<sup>87</sup>. Se fondant sur une analyse des structures économiques, sociales et religieuses du monde rural français, le n° 164 des Cahiers de la Fondation nationale de sciences politiques reste un classique de référence. Presque contemporaines, les œuvres de Gordon Wright<sup>88</sup>, qui dépeint une révolution inachevée, et de Paul Houée, qui recentre la problématique sur les « *jeunes forces rurales* »<sup>89</sup> dans leurs actions locales et concrètes, n'ont pas complètement perdu leur acuité non plus.

Les travaux les plus nombreux sont toutefois d'une facture très différente. Sur une impulsion déjà ancienne<sup>90</sup>, réaffirmée avec force par René Rémond<sup>91</sup>, le politique, délaissé par les historiens des *Annales*, retrouve droit de cité. Les chantres de ce retournement considèrent que « *la politique est un lieu de gestion du social et de l'économie alors que*

<sup>85</sup> Exception faite de l'article d'Hélène Brives : Hélène BRIVES, « L'environnement : nouveau pré carré des Chambres d'agriculture ? »... article cité, quoique là aussi la congruité soit atténuée par l'éloignement chronologique.

<sup>86</sup> Bruno DUMONS, « Élités agricoles et médiateurs politiques... », article cité, p. 81.

<sup>87</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*... ouvrage cité, pp. 13-14.

<sup>88</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France*... ouvrage cité.

<sup>89</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural*... ouvrage cité, volume 2, p. 6.

<sup>90</sup> René RÉMOND, « Plaidoyer pour une histoire délaissée », dans *Revue française de science politique*, n° 2, avril-juin 1957, pp. 253-270.

<sup>91</sup> René RÉMOND [dir.], *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1996, 399 p. (1<sup>ère</sup> édition : L'univers historique, 1988).

*le contraire n'est pas vrai* »<sup>92</sup>, inversant ainsi radicalement la logique jusqu'ici soutenue. Le même René Rémond dirige d'ailleurs, pour ce qui est du champ rural, la thèse de troisième cycle puis la thèse d'État d'Isabel Boussard, qui défend cette approche politiste<sup>93</sup>. Les délimitations successives de ce sujet sont d'ailleurs suggestives : c'est en premier lieu au travers des œuvres et de l'idéologie des corporatistes<sup>94</sup> qu'Isabel Boussard choisit de donner à voir la Corporation, vision qu'elle enrichit dans sa thèse par un tableau de l'organisation interne de la Corporation, de ses aléas, de son impact au-delà de sa disparition, notamment sur la génération de dirigeants agricoles qui émerge alors.

Un apport fondamental est celui de Robert O. Paxton qui aborde, pour les années 1930, un courant opposé au précédent : le dorgérisme<sup>95</sup> qu'il replace dans ses relations avec les autres organisations agricoles puissantes du moment. Isabel Boussard, qui se consacre alors à une histoire plus immédiate<sup>96</sup>, a été relayée dans son étude de la Corporation paysanne : des études locales ont été menées, qui ne se démarquent guère de son approche, mais apportent de précieuses précisions<sup>97</sup>. Cette façon d'aborder le rural par le biais du politique a fait de nombreux émules. Pour la période qui précède la Seconde Guerre mondiale, la thèse d'Édouard Lynch<sup>98</sup> est consacrée à l'implantation des socialistes dans les campagnes et tente de concilier une histoire des doctrines politiques avec une appréhension des actions locales. Il convient de remarquer aussi, antérieurement, l'important apport de Suzanne Berger<sup>99</sup> qui étudie l'union syndicale agricole la plus puissante avec l'Union du Sud-Est, l'Office central de Landerneau, dans le temps long du siècle. Entre campagnes électorales et manifestations dorgéristes, David Bensoussan dévoile pour sa part « *l'osmose du religieux et du politique* » qui règnerait en Bretagne dans l'entre-deux-guerres et analyse

<sup>92</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>93</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape dans l'histoire du syndicalisme agricole français*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, sous la direction de René Rémond, Université de Paris X-Nanterre, 1972, 633 p. ; Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980, 414 p.

<sup>94</sup> Isabel BOUSSARD, « Les corporatistes français du premier vingtième siècle. Leur doctrines et leurs jugements », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 40, n° 4, octobre-décembre 1993, pp. 643-665.

<sup>95</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité ; voir aussi : Pascal ORY, « Le dorgérisme, institution et discours d'une colère paysanne », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume XII, avril-juin 1975, pp. 168-190.

<sup>96</sup> Voir parmi de nombreuses publications : Isabel BOUSSARD, « Le comportement des ruraux lors des élections municipales de mars 1983 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 35, n° 4, octobre-décembre 1988, pp. 652-667 ; Isabel BOUSSARD, « Les agriculteurs entre l'ancien et le nouveau », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 37, janvier-mars 1993, pp. 81-93.

<sup>97</sup> Gérard BOURDIN, *Les paysans dans l'Orne de 1940 à 1944. La double déception. – Le pays Bas-Normand*, revue trimestrielle, n° 3-4, 1995, 149 p. ; Antoine CARDI, « La Corporation paysanne (1940-1944). Entre le local et le national : l'exemple du Calvados », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 14, 2<sup>e</sup> semestre 2001, pp. 127-152.

<sup>98</sup> Édouard LYNCH, *Le parti socialiste (SFIO) et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres. Idéologie, politique agricole et sociabilité politique (1914-1940)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Serge Berstein, Institut d'études politiques de Paris, 1998, 3 volumes, 1020 p. ; Édouard LYNCH, *Moissons rouges. Les socialistes français et la société paysanne dans l'Entre-deux-guerre (1918-1940)*, Lille, Presses du Septentrion, 2002, 484 p (publication allégée de sa thèse) ; Voir aussi à ce sujet : Gilles CANDAR et Christophe PROCHASSON, « Le socialisme à la conquête des terroirs », dans *Le Mouvement social*, n° 160, juillet-septembre 1992, pp. 33-64.

<sup>99</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique, l'organisation rurale en Bretagne, 1911-1974*, Paris, Le Seuil, 1975, 352 p. (traduction française de *Peasants against Politics*, 1972).

comment le « *bloc agraire* » s'adapte à la républicanisation de la société <sup>100</sup>. Considérant l'histoire rurale politique, Ronald Hubscher fait de « *1939 une date butoir, qui brise net l'élan de la recherche des historiens ruralistes vers un aval chronologique pourtant riche de gisements encore mal exploités* » <sup>101</sup> : il est vrai que les travaux sont rares qui s'aventurent au-delà de la guerre. L'examen de la table des matières du numéro spécial de 2006 de la revue *Parlement(s)*, dirigé par Jean Garrigues <sup>102</sup>, ainsi que de celui de la *Revue européenne d'histoire sociale* de 2005 <sup>103</sup>, confirme le délaissement par les historiens de la période postérieure à 1945. Il faut toutefois mentionner les travaux de Vincent Flauraud sur la JAC dans le Massif central, qui mène son étude jusqu'à l'observation de l'organisation face à la « *fin des paysans* » <sup>104</sup>, et de Fabien Conord, qui, étudiant les rapports entre la gauche non communiste et la modernisation des campagnes, de la Libération aux années 1970, et conclut à des « *rendez-vous manqués* » <sup>105</sup>.

Dès lors que les historiens ont tardé à investir le 20<sup>e</sup> siècle rural et agricole et plus particulièrement sa seconde moitié, les représentants des autres sciences sociales, au premier rang desquelles se trouvent sociologues et politistes, ont acquis une avance indiscutable dans leur maîtrise du sujet. Autour d'Henri Mendras <sup>106</sup>, entre CNRS, 6<sup>e</sup> section de l'École pratique des hautes études (EPHE) et universités, s'est développé un pan important d'une sociologie rurale, héritée de la sociologie durkheimienne, et raccrochée également à la lignée de la géographie vidalienne, qui a entretenu un dialogue fécond avec les autres disciplines pendant plusieurs décennies <sup>107</sup>. Au sein de l'INRA, à partir de 1961, avec l'ouverture des unités de recherche d'économie à la sociologie rurale <sup>108</sup>,

<sup>100</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2006, 658 p.

<sup>101</sup> Ronald HUBSCHER, « Une histoire en quête d'auteurs. Les paysans et le politique au 20<sup>e</sup> siècle », dans *L'histoire rurale en France. – Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1<sup>er</sup> semestre 1995, pp. 137-142, p. 137.

<sup>102</sup> Jean GARRIGUES [dir.], *Monde rural et politique en Europe (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles).* – *Parlement(s)*, revue d'histoire politique, n° 5, 2006, 168 p.

<sup>103</sup> *Campagnes européennes en lutte(s), [19<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècles].* – *Histoire et Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 13-janvier 2005, 142 p.

<sup>104</sup> Vincent FLAURAUD, *La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) des années 1930 aux années 1960*, thèse pour le doctorat d'histoire sous la direction de Gérard Chastagnaret, Université Aix-Marseille 1, 2003, 3 volumes, 706 f°.

<sup>105</sup> Fabien CONORD, *Les rets de la modernité. La gauche non communiste dans les campagnes, de la Libération aux années 1970*, thèse de doctorant d'histoire, sous la direction de Bernard Mathias, soutenue en 2007 à l'université Blaise-Pascal Clermont-Ferrand 2, 4 volumes, 949 p. ; Fabien CONORD, *Rendez-vous manqués : la gauche non communiste et la modernisation des campagnes françaises*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, 376 p.

<sup>106</sup> Henri MENDRAS, *Les paysans et la modernisation de l'agriculture : compte rendu d'une enquête pilote*, Paris, CNRS, 1958, 148 p. ; Henri MENDRAS, *Sociologie de la campagne française*, Que sais je ?, Paris, Presses universitaires de France, 1959, 128 p. ; Henri MENDRAS, *La fin des paysans : changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Armand Colin, 1967, 812 p. ; Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976, (nouvelle édition refondue, Gallimard, 1995, 368 p.) ; Henri MENDRAS, *La fin des paysans. Vingt ans après*, Paris, Actes Sud, 1984, 370 p.

<sup>107</sup> Marie-Laure MARDUEL et Michel ROBERT [dir.], *Les sociétés rurales françaises : éléments de bibliographie*, Paris, Éditions du CNRS, 1980, 262 p. (préface de Henri Mendras et Marcel Jollivet, p. 9).

<sup>108</sup> Denis BERGMANN, « Le département d'Économie et de Sociologie rurales à l'Institut National de la Recherche Agronomique », dans *L'économie rurale en France. Guide pratique.* – *Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° spécial, 1964, pp. 11-14, p. 11.

d'autres travaux démarrent : alors « *l'objectif d'ensemble des chercheurs économistes et sociologues de l'INRA est de mieux comprendre les processus économiques essentiels intéressant l'agriculture française afin de contribuer à orienter l'évolution de cette agriculture d'une manière conforme à l'intérêt général, en tenant compte des préférences exprimées par les individus. Il s'agit donc d'observer pour mieux comprendre et de mieux comprendre pour mieux agir* »<sup>109</sup>. Les rapports entre les deux maisons de la sociologie rurale ont souvent été tendus, voire conflictuels. En 1997, Marcel Jollivet, formé dans l'équipe d'Henri Mendras, revient sur les débats d'alors, s'interrogeant en ces termes : « *si la sociologie rurale a été accusée d'être dans sa "tour d'ivoire", n'est-ce pas parce qu'elle n'a jamais accepté de répondre aux questions telles qu'elles lui étaient posées – et c'est peut-être là une grande différence avec l'économie (ou du moins une certaine économie) et avec la géographie (ou du moins une certaine géographie) – et qu'elle a au contraire opposé sa propre formulation des problèmes à celles des acteurs professionnels et de l'État ?* »<sup>110</sup>. Cependant, c'est bien à l'intersection et dans le dialogue entre ces deux écoles, et avec les chercheurs de la Fédération nationale de sciences politiques, que nombre de travaux ayant fait date ont été conçus.

Parachevant la collection dirigée par Georges Duby et Armand Wallon et intitulée *Histoire de la France rurale*, le quatrième tome couvrant le 20<sup>e</sup> siècle est confié à un économiste de l'INRA, Michel Gervais, au sociologue Marcel Jollivet, et à un maître de conférence de l'IEP de Paris, Yves Tavernier<sup>111</sup>. Le vingtième siècle rural – partant de la césure de 1914 qui met d'accord la majorité des historiens, et allant jusqu'à 1974 – est le seul objet de l'attention des auteurs : c'est un monde rural au multiples facettes qu'ils décrivent, dans ses structures économiques, sociales et politiques. À la veille de la mise en œuvre des plans de développement, mais alors que les mutations du monde rural survenues depuis la guerre sont considérées comme irréversibles, les auteurs de cet important volume en font le constat circonscrit et critique, en opposant à ces bouleversements incontestables qui s'accompagnent de « *la relève des notables* »<sup>112</sup>, la persistance du « *thème de l'unité paysanne* »<sup>113</sup>. Les trois colloques — en 1956, 1970 et 1987 —, consacrés aux comportements politiques, au sens large du terme, du monde agricole et rural<sup>114</sup> résultent de ces mêmes brassages professionnels et académiques.

Les apports des politistes et des sociologues ne sauraient être négligés : ce sont eux qui ont balisé le terrain. Plutôt qu'un bilan historiographique ou épistémologique – ce n'est ni le lieu ni l'objet –, tentons de dévoiler quelques-uns des travaux qui ont influencé le nôtre. Très

<sup>109</sup> *Ibidem*, p. 13.

<sup>110</sup> Marcel JOLLIVET, « La "vocation actuelle" de la sociologie rurale », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1-1997, pp. 111-133, p. 119.

<sup>111</sup> Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4 : La fin de la France paysanne, de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 666 p.

<sup>112</sup> *Ibidem*, p. 421.

<sup>113</sup> *Ibidem*, p. 547.

<sup>114</sup> Jacques FAUVET et Henri MENDRAS [dir.], *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1958, 526 p. ; Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS et Claude SERVOLIN [dir.], *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1972, 650 p. ; Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p.



classique, Bernard Bruneteau se demande « comment la "génération Debatisse" a permis à l'UNR [Union pour la nouvelle République] de se démarquer de la droite traditionnelle et de contester le pouvoir des notables » et « à travers l'histoire de la "cogestion" agricole, [il] réévalue donc le poids de la médiation politique dans l'affirmation d'un corporatisme sectoriel bien particulier »<sup>115</sup> : son approche croise évolution d'un parti et émergence de responsables syndicaux incarnant les « nouveaux paysans »<sup>116</sup>. Les écrits issus de la thèse de doctorat en science politique de Pierre Muller<sup>117</sup> nourrissent avec efficacité notre réflexion, abordant tout à la fois l'émergence des jeunes responsables agricoles issus de la JAC et le déclin des représentants de l'administration, dans leurs relations avec le pouvoir politique. Des clés précieuses sont alors données pour comprendre comment les alliances se sont renversées autour des questions cruciales de la vulgarisation et du développement. Ces travaux, conçus sur les brisées de Lucien Nizard, autour du Centre d'étude et de recherche sur l'administration et l'aménagement du territoire (CERAT)<sup>118</sup>, relèvent d'une science politique plus métissée, attentive aux changements sociaux, et débouchent sur des recherches plus vastes concernant les politiques publiques<sup>119</sup>. Si elle ne touche pas directement à l'agricole et au rural, la thèse de Pierre Grémion étudie « l'interaction périphérique entre les organisations déconcentrées de l'appareil de l'État et les élites locales » et évoque élites agricoles, industrielles et administratives, en mettant en lumière les relations entre préfets, patrons et responsables syndicaux, contribuant à enrichir la définition du pouvoir notabiliaire<sup>120</sup>.

Notons que peu d'études conceptualisées et dégagées d'une approche ponctuelle concernent, dans le domaine des sciences politiques, la FNSEA : *La forteresse agricole*<sup>121</sup>, sans être dénuée d'intérêt, est une chronique journalistique, et souffre d'un déficit de concept et d'historicisation. La courte étude d'Yves Tavernier sur la FNSEA et le

<sup>115</sup> Bernard BRUNETEAU, *Le gaullisme et les agriculteurs. Les acteurs et leurs discours face à la modernité (1958-1974)*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Philippe Braud, Université de Paris I, 1991, 485 f° ; Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité.

<sup>116</sup> *Ibidem*, p. 140.

<sup>117</sup> Pierre MULLER, *La genèse et l'élaboration d'une nouvelle politique agricole en France (1945-1965)*, thèse de doctorat en sciences politiques, sous la direction de Lucien Nizard, soutenue à Grenoble en 1980, 553 p. ; Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité.

<sup>118</sup> Lucien NIZARD, « De la planification française : production de normes et concertation », dans *Revue française de science politique*, volume XXII, n° 5, octobre 1972, pp. 1111-1132 ; Lucien NIZARD, *Changement social et appareil d'État du V<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> Plan*, Grenoble, CERAT, 1971, 357-51-VI p.

<sup>119</sup> Bruno JOBERT et Pierre MULLER, « Participation, cogestion et changement social dans l'administration publique », dans *Revue française d'administration publique*, n° 27, juillet-septembre 1983, pp. 555-561 ; Bruno JOBERT et Pierre MULLER, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 242 p. ; Yves MÉNY, Pierre MULLER et Jean-Louis QUERMONNE [dir.], *Politiques publiques en Europe. Actes du colloque de l'Association française de science politique, 23-24 mars 1994*, Paris, l'Harmattan, 1995, 351 p. ; Pierre MULLER, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrétien, 1998, 156 p. ; Pierre MULLER, « La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles », dans Isabel BOUSSARD, François CLERC et Jean-Christophe KROLL [dir.], *Les cinquante premières années de la SFER. Quel avenir pour l'économie rurale ? - Économie rurale. Agricultures, espaces, sociétés*, n° 255-256, janvier-avril 2000, pp. 33-39.

<sup>120</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, 478 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat d'État de sociologie, soutenue à Paris V, en 1975, sous la direction de Michel Crozier).

<sup>121</sup> Gilles LUNEAU, *La forteresse agricole. Une histoire de la FNSEA*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2004, 855 p.

CNJA <sup>122</sup> date quelque peu et n'a pas été suivie de réelles monographies historiques. Mentionnons toutefois l'existence de l'article de Christilla Roederer-Rynning <sup>123</sup> et surtout l'important apport de John T.S. Keeler <sup>124</sup> qui teste ses hypothèses sur le néocorporatisme dans trois départements français. Car la participation et la cogestion sont devenues l'axiome principal de bien des études de science politique concernant l'agriculture : syndicats et groupes d'intérêts interviennent aux plans national et européen, et d'intéressants travaux en dévoilent les rouages, sans toujours s'attarder sur les processus sociaux qui en sont indissociables <sup>125</sup>. De même, la question du passage de la cogestion au développement, des années 1930 à nos jours, a été largement traitée par les sociologues et les politistes, souvent dans une louable perspective historique : en sus de Pierre Muller <sup>126</sup>, citons notamment les travaux de Marianne Cerf et Daniel Lenoir <sup>127</sup>, d'Hélène Brives <sup>128</sup> et ceux de l'équipe rassemblée autour de Bruno Lémery <sup>129</sup>. Notre objet est plutôt de réinsérer l'histoire d'une dévolution de prérogatives étatiques – celles de la vulgarisation agricole – dans celle de l'institution et de ses acteurs, afin d'en mieux éclairer les tenants et les aboutissants.

Dans le domaine de la sociologie, les travaux sont nombreux : n'apparaîtront ici que quelques-uns d'entre eux, non sans quelque arbitraire. Sur la question des chambres d'agriculture et de leur inscription dans le champ des organisations professionnelles agricoles, notons les nombreux ouvrages dirigés par Bertrand Hervieu, qui, après une thèse sur les ouvriers ruraux du Perche <sup>130</sup>, a embrassé des recherches touchant tant à l'agricole

<sup>122</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA*, Paris, Armand Colin, 1969, 227 p.

<sup>123</sup> Christilla ROEDERER-RYNNING, « France's FNSEA : A Giant on Clay Feet ? », dans Darren HALPIN [dir.], *Surviving global change ? : agricultural interest groups in comparative perspective*, Aldershot, Ashgate, 2005, XVII-277 p., pp. 91-114.

<sup>124</sup> John T.S. KEELER, *The Politics of neocorporatism in France : farmers, the State and agricultural policy-making in the Fifth Republic*, Oxford, Oxford University Press, 1987, XIV-369 p.

<sup>125</sup> Voir notamment : Sabine SAURUGGER, « L'expertise, un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », dans *Revue française de science politique*, 2002, volume 52, numéro 4, pp. 375-401 ; Ève FOUILLEUX, *La politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, l'Harmattan, 2003, 403 p. (texte remanié de sa thèse de doctorat en sciences politiques, soutenue à l'IEP de Grenoble en 1999) ; Christine QUITTKAT, « Les organisations professionnelles françaises : européanisation de l'intermédiation des intérêts ? », dans *Politique européenne*, 2002, n° 7, pp. 66-96.

<sup>126</sup> Outre les travaux déjà cités, mentionnons : Françoise GERBAUX et Pierre MULLER, « La naissance du développement agricole en France », dans *Économie rurale*, n° 159, janvier-février 1984, pp. 17-22.

<sup>127</sup> Marianne CERF et Daniel LENOIR, *Le développement agricole en France*, Que sais je ?, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 126 p.

<sup>128</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », dans Jacques RÉMY, Hélène BRIVES et Bruno LÉMERIEY [dir.], *Conseiller en agriculture*, Dijon/Paris, Éducagri éditions/INRA éditions, 2006, 271 p., pp. 15-36.

<sup>129</sup> Claude COMPAGNONE, Sandrine PETIT et Bruno LEMERY, « A New Role Of Mediator For Extension Services : A Challenge For The Chambers Of Agriculture In France », dans Benoît DEDIEU et Sylvie ZASSER-BEDOYA [dir.], *8th European Ifsa Symposium, Empowerment of the rural actors: a renewal of Farming Systemes perspectives. Actes du colloque qui s'est tenu du 6 au 10 juillet 2008 à Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, INRA. [téléchargeable sur <http://s149289260.onlinehome.fr/ifsa-artiphp/welcome/index.php>]

<sup>130</sup> Bertrand HERVIEU, *Ouvriers ruraux du Perche : industrialisation et conflits sociaux en milieu rural*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction d'Henri Mendras, Université Paris 10, 1976, 2 volumes, 364-142 f°.

qu'au rural<sup>131</sup>. Sous sa direction, les travaux de Denis Pesche ont le mérite d'aborder un sujet rarement traité : celui des associations spécialisées, de leur histoire et de leurs moyens d'action<sup>132</sup>, que Marie Hrabanski, plus récemment, envisage sous un angle politique et européen<sup>133</sup>. La thèse de Jean-Pierre Prod'homme observe le « *jeu des organisations professionnelles agricoles dans le système départemental* » de la Marne, entre agriculteurs, responsables, dirigeants et administratifs<sup>134</sup>. C'est sous sa direction que François Purseigle étudie l'engagement des jeunes agriculteurs, « *appréhendé comme le fruit d'une expérience qui repose sur une approche globale du territoire dans lequel les jeunes exercent leur métier* »<sup>135</sup>. Ali Aït Abdelmalek pense la cogestion de l'échelon communal à l'échelon européen, en s'interrogeant sur les effets de l'articulation de médiations multiples et sur les « *négociations conflictuelles* » qui s'y déroulent<sup>136</sup>.

C'est par le biais des gauches paysannes, principalement de la gauche communiste, que les auteurs des contributions au numéro spécial consacré aux « *petites Russies des campagnes françaises* » par la revue *Études rurales*<sup>137</sup> abordent assez timidement encore l'aval du 20<sup>e</sup> siècle. Les nombreuses contributions récentes des sociologues et des politistes portent plutôt sur les trois dernières décennies — notons toutefois qu'autour du CESAER, s'est imposée récemment la nécessité de « *mesurer l'historicité du regard scientifique sur les mondes ruraux à l'aune des catégories de pensées évolutives des sciences sociales* »<sup>138</sup>. Le champ du rural reste peu fréquenté par les historiens alors que les questionnements existent et se précisent. Une aspiration à un retour réflexif se fait jour dans le secteur de l'histoire des sciences et de l'agronomie<sup>139</sup>. Les chercheurs des autres

<sup>131</sup> Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe. – Cahiers du Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)*, n° 5, novembre 1989, 121 p. ; Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 318 p. ; Bertrand HERVIEU [dir.], *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 409 p.

<sup>132</sup> Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France : entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances*, thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Bertrand Hervieu, Université Paris X-Nanterre, 1998, 626 p. ; Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France*, Paris, l'Harmattan, 2000, 368 p.

<sup>133</sup> Marie HRABANSKI, *Évolution de la conflictualité sociale et des modes de représentation des groupes d'intérêt dans un espace politique multi niveaux : les agriculteurs du tabac et de la betterave à sucre en France et en Europe*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Bruno Duriez, Université des sciences et technologies de Lille, 2007, 544 f°

<sup>134</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés. L'exemple du département de la Marne*, thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en sociologie, sous la direction de Placide Rambaud, École des hautes études en sciences sociales, 1982, 362 f°.

<sup>135</sup> François PURSEIGLE, *Les sillons de l'engagement : jeunes agriculteurs et action collective*. Paris, L'Harmattan, 2003, 262 p.

<sup>136</sup> Ali AÏT ABDELMALEK, *Entre l'Europe communautaire et l'exploitation familiale agricole : le rôle des médiations institutionnelles et organisationnelles. L'exemple du Pays de Redon*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Dominique Schnapper, 1993, [p.i.] ; Ali AÏT ABDELMALEK, *L'Europe communautaire, L'État-Nation et la société rurale. L'exemple du Pays de Redon*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1996, 315 p. ; Ali AÏT ABDELMALEK, « Du territoire à la profession : identités agraires et changement social dans le Pays de Redon (Bretagne) », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1-1997, pp. 133-143.

<sup>137</sup> Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les petites Russies des campagnes françaises. – Études rurales*, n° 171-172, 2004, 305 p.

<sup>138</sup> Céline BESSIÈRE, Éric DOIDY, Olivier JACQUET, Gilles LAFERTÉ, Julian MISCHI, Nicolas RENAHY et Yannick SENCÉBÉ [dir.], *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales. Actes du colloque, Dijon, 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, 2007, 512 p.

<sup>139</sup> Christophe BONNEUIL, Gilles DENIS et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Éditions Quae, 2008, 300 p.

sciences sociales resserrent leurs problématiques sur des segments pointus, délaissant les grandes fresques rétrospectives<sup>140</sup>. Pierre Muller note un ralentissement relatif dans le secteur des études de science politique consacrées au rural et à l'agricole et explique cette désaffection par le fait que « *les élites rurales elles-mêmes ne sont plus porteuses d'un projet permettant de décoder les transformations de la société globale* »<sup>141</sup>. Autrement dit, les études ont été nombreuses et foisonnantes autour de l'émergence des élites agricoles issues de la JAC, autour de la « *révolution silencieuse* »<sup>142</sup>, et longtemps après ses derniers soubresauts, mais les chercheurs semblent désormais en quête d'autres angles d'approche que celui du rural.

Toutefois, l'actualité éditoriale immédiate révèle l'opiniâtreté de certains chercheurs dans certaines directions : Serge Cordellier et Roger Le Guen creusent le sillon des élections aux chambres d'agriculture de 1983 à 2007<sup>143</sup>, Denis Pesche s'interroge sur les soubassements de l'influence des céréaliers en France<sup>144</sup>, puis, aux côtés de Marie Hrabanski, envisage l'articulation avec les enjeux européens et mondiaux<sup>145</sup>. François Purseigle étudie la Coordination rurale en tant qu'affirmation identitaire, sans toutefois prendre en compte les racines de ce mouvement et la Fédération française de l'agriculture née en 1969<sup>146</sup>. Le riche ouvrage qui constitue le quatrième volume des actes de colloques organisés par l'Association française de science politique (AFSP) – après ceux de 1958, 1972 et 1987, déjà cités – dit bien les bouleversements vécus depuis les années 1980 par les agriculteurs, résumés par Bertrand Hervieu en tête d'ouvrage : « *loin de rester stables, les agricultures familiales elles-mêmes se recomposent et accompagnent une transformation en profondeur du métier, un éclatement des représentations et des modes d'action et pour finir une adaptation aux changements d'échelle des politiques agricoles* »<sup>147</sup>. Devant le foisonnement suscité par ces révolutions, les chercheurs se concentrent sur l'immédiatement contemporain, l'épaisseur historique n'excédant guère

<sup>140</sup> Citons tout de même une entreprise collective datant de 1988 : Philippe CHALMIN et André GUESLIN [dir.], *Un siècle d'histoire agricole française. Actes du colloque de la Société française d'économie rurale. – Économie rurale*, n° 184-185-186, mars-août 1988, 238 p.

<sup>141</sup> Pierre MULLER, « Peut-on (encore) penser le global à partir du rural ? Réflexions d'un politiste », dans *Économie rurale*, 4/2007, n° 300, pp. 105-109.

<sup>142</sup> Michel DEBATISSE, *La révolution silencieuse : le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, 275 p.

<sup>143</sup> Serge CORDELLIER et Roger LE GUEN, « Le vote des agriculteurs aux élections professionnelles (1983-2007) », dans *Le syndicalisme agricole. – Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 312, juillet-août 2009, 112 p., pp. 14-31 ; Serge CORDELLIER et Roger LE GUEN, « Élections professionnelles et conceptions de l'entrepreneuriat (1983-2007) », dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de sciences po, 2010, 450 p., pp. 145-191.

<sup>144</sup> Denis PESCHE, « Fondement et mécanismes de l'influence des céréaliers au sein du syndicalisme agricole en France », dans *Le syndicalisme agricole. – Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 312, juillet-août 2009, pp. 66-79.

<sup>145</sup> Denis PESCHE et Marie HRABANSKI, « Défendre un produit. Entre logiques politiques nationales et enjeux globaux », dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique... ouvrage cité*, pp. 273-291.

<sup>146</sup> François PURSEIGLE, « La Coordination rurale : un nouvel acteur sur l'échiquier syndical », dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique... ouvrage cité*, pp. 240-272.

<sup>147</sup> Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique... ouvrage cité*, p. 36.

deux à trois décennies – comme en témoigne la chronologie proposée en fin de volume et titrée : « *des quotas laitiers à la grève du lait (1984-2010)* »<sup>148</sup>.

Certains travaux plus anciens gardent toute leur fraîcheur et gagnent à être relus. Dans les années 1980, des sociologues de l'INRA, dans le cadre d'un programme de recherches cogéré avec le Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (CORDES), ont réalisé des études portant sur « *la formation du syndicalisme agricole moderne (FNSEA et CNJA) dans le développement de l'agriculture française depuis la Libération, [décrivant] le processus qui aboutit à la formation des exploitations familiales intensifiées qui constituent aujourd'hui la plus grande part de l'appareil productif agricole* »<sup>149</sup>. Outre Pierre Coulomb et Henri Nallet, de jeunes chercheurs se penchent sur ce thème, toujours dans le cadre du même programme, mais dans une approche localisée extrêmement suggestive : Pierre Alphandéry exerce son regard de sociologue dans le Calvados<sup>150</sup>, Pierre Bitoun observe avec attention les organisations corréziennes et leurs accointances avec le pouvoir politique<sup>151</sup>, tandis qu'Étienne Ariaux étudie l'Aveyron et Yves Dupont la Manche<sup>152</sup>. Outre que ces études démontrent que « *l'analyse des organismes d'encadrement de l'agriculture ne peut être menée uniquement au plan national, car dans les départements leur configuration est étroitement liée à l'histoire économique et sociale locale* »<sup>153</sup>, elles enrichissent la perception du syndicalisme agricole dont le rôle n'est plus celui d'un simple groupe de pression, mais s'entend à la fois à « *diffuser les objectifs de la politique agricole, tout en exprimant les revendications des catégories d'agriculteurs qu'ils représentent* »<sup>154</sup>. Pierre Bitoun s'efforce de dépasser l'analyse des mouvements syndicaux locaux par leurs affiliations nationales et celle du « *jeu politique* » des personnalités et des notables, par une étude fondée sur le mouvement réel de la production agricole et de ses formes sociales<sup>155</sup>. Parallèlement toutefois, il se demande « *comment Henri Queuille et Jacques Chirac ont [...] fait bénéficier les éleveurs corréziens de leur lien à l'appareil d'État* »<sup>156</sup>.

À l'évidence, ces études départementales ont infusé dans le manuscrit des *champs du départ*<sup>157</sup>, comme l'ont fait les travaux de Pierre Bitoun sur l'« *équivoque Vichyssoise* »<sup>158</sup>

<sup>148</sup> François PURSEIGLE et Nicolas DURAND, « Repères chronologiques. Des quotas laitiers à la grève du lait (1984-2010) », dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique...* ouvrage cité, pp. 421-450.

<sup>149</sup> Pierre COULOMB et Henri NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, INRA-CORDES, 1980, 88 p.

<sup>150</sup> Pierre ALPHANDÉRY, *Trente ans d'unité : le syndicalisme gestionnaire dans le Calvados*, Paris, CORDES, 1977, 155 p.

<sup>151</sup> Pierre BITOUN, *De Henri Queuille à Jacques Chirac, la gestion des intérêts paysans à l'ombre de l'État*, Paris, INRA, 1977, 101 p.

<sup>152</sup> Ces travaux n'ont pas été publiés autrement que sous la forme de mémoires ronéotypés, difficilement localisables.

<sup>153</sup> Pierre ALPHANDÉRY, *Trente ans d'unité...* ouvrage cité, p. 2.

<sup>154</sup> *Ibidem*.

<sup>155</sup> Pierre BITOUN, *Les paysans et la République...* ouvrage cité, p. 6.

<sup>156</sup> Pierre BITOUN, *De Henri Queuille à Jacques Chirac...* ouvrage cité.

<sup>157</sup> Pierre ALPHANDÉRY, Pierre BITOUN et Yves DUPONT, *Les champs du départ. Une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte, 1989, 268 p. Il a été fait écho de ce travail et de ses résonances actuelles lors du séminaire du LER-SEREC : « 20 ans après : Les champs du départ. Une France rurale sans paysans ? », 18 octobre 2008.

et « *les hommes d'Uriage* »<sup>159</sup>, et les résultats de l'enquête collective « *Les concours financiers de l'État à l'agriculture française de 1945 à 1984* »<sup>160</sup>. La perspective du temps long, le vingtième siècle pensé sans prendre pour borne la Seconde Guerre mondiale, la dimension diachronique et l'intérêt porté aux groupes et aux réseaux, ainsi que le prisme de l'intervention de l'État, l'audacieuse redéfinition des périodes – sans tenir compte des habituelles césures de 1958 et 1981 –, la place de la cogestion, celle des interlocuteurs de l'État dans la définition des infléchissements de son action, qui notamment bat en brèche l'idée d'une absence de politique agricole sous la Quatrième République, sont autant de pistes qui semblent pouvoir être investies en historien.

Dans leur longue introduction à l'ouvrage collectif *Au nom de la terre*, pour présenter les communications faites lors du 23<sup>e</sup> colloque de l'Association des ruralistes français (ARF) autour du thème « *agrarismes et agrariens en France et en Europe, du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours* », Pierre Cornu et Jean-Luc Mayaud procèdent à un réexamen exigeant du paradigme agrarien. Rappelant que « *c'est justement le postulat de l'agrarisme que cette identité interclassiste de la "paysannerie", puis du "monde agricole", supposés avoir plus d'intérêts communs face à l'industrialisme urbain que d'éléments de division en leur sein* », ils considèrent que « *l'agrarisme a triomphé parce qu'il a su produire et pérenniser, dans le même temps que les conditions de son historicité, les instruments de sa légitimation scientifique ; et surtout, parce qu'il a su maintenir dans l'impensé l'institutionnalisation de la "terre" comme fondement de la singularité sociale du "rural"* ». Il ne s'agit pas de délaisser, avec l'agrarisme, un concept suranné et malmené, mais d'interroger autrement son émergence et sa pérennisation, car « *c'est bien la périodisation de l'agrarisme qui constitue la clé de compréhension de sa signification historique et de son articulation à la question sociale. Tout d'abord, la datation de l'émergence de la "conscience paysanne" porte cet enjeu majeur : qui, de la montée des intérêts agraires ou du paradigme agrarien, a produit l'autre ?* ». Ils interrogent notamment les liens entre agrarisme et protectionnisme, entre agrarisme et corporatisme, et invitent à se poser la question « *[d]es conditions de la liquidation et, éventuellement, [d]es formes de réinventions de l'agrarisme pendant ou après l'affirmation du paradigme productiviste* »<sup>161</sup>.

L'étude de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, des années 1920 aux années 1970, ne nous a pas semblé pouvoir être éclairée mieux que par un constant souci d'historicisation. De sa création en queue de comète des organisations issues du

<sup>158</sup> Pierre BITOUN, « L'équivoque vichyssoise », dans *Bulletin du MAUSS*, n° 13, 1985/03, pp. 11-36, n° 14, 1985/06, pp. 127-148, n° 15, 1985/09, pp. 101-121, n° 16, 1985/12, pp. 151-186.

<sup>159</sup> Pierre BITOUN, *Les hommes d'Uriage*, Paris, La Découverte, 1988, 293 p.

<sup>160</sup> Pierre ALPHANDÉRY, « Les concours financiers de l'État à l'agriculture française de 1945 à 1984 », dans Philippe CHALMIN et André GUESLIN [dir.], *Un siècle d'histoire agricole française. Actes du colloque de la Société française d'économie rurale. – Économie rurale*, n° 184-185-186, mars-août 1988, pp. 134-143 ; Pierre ALPHANDÉRY, Pierre BITOUN et Yves DUPONT, *L'État, la société de croissance et la politique agricole en France. Matériaux pour une interprétation des dépenses budgétaires agricoles de 1945 à 1984*, Paris, INRA, 1989, 2 volumes, 296 p.

<sup>161</sup> Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD « Le temps retrouvé de l'agrarisme ? Réflexion critique sur l'historicité et l'actualité d'un paradigme », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France en Europe du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p., pp. 7-48 ; voir également : Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « L'agrarisme, question d'histoire urbaine ? Approche comparée de la construction des "campagnes" dans la France et l'Allemagne de l'ère industrielle », dans Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD, *Les campagnes dans les sociétés européennes : France, Allemagne, Espagne, Italie, 1830-1930*, Rennes, PUR, 2005, 270 p., pp. 33-54.

catholicisme social, à ses premiers pas entre menées corporatistes d'un syndicalisme agricole en mutation et réalisations du Front populaire en matière de régulation des marchés, de son apparente éclipse des années de l'Occupation à sa refondation après la proclamation de l'« *unité paysanne* » et les couteaux tirés des années qui succèdent à la Libération, de l'Action civique du début des années 1950 à l'indexation des prix agricoles de 1957, du rapport Rueff-Armand au ministère Pisani, de la cogestion du développement agricole à la participation aux instances européennes, autour de la Politique agricole commune (PAC), les multiples repositionnements d'une institution doivent être interrogés dans une dimension diachronique assumée. Celle-ci ne peut toutefois être pertinente pour saisir une telle institution à éclipses qu'en accordant une attention privilégiée à la fois à l'action de l'APCA et aux trajectoires de ses acteurs dans et hors l'institution. Par la pratique de l'histoire sociale fine et le traitement informatique des données prosopographiques, il devient en effet possible de décortiquer le « *double langage* »<sup>162</sup> des élites, dans les contradictions heuristiques entre positionnements et affirmations, entre engagements et discours. Peut-on rapprocher cette notion de celle de l'« *effet de halo* »<sup>163</sup> proposée par Pierre Muller et réinterprétant la rencontre équivoque, l'opportune fusion de concepts opposés, permettant la coexistence des élites et constituant le lieu de la dilution et de la mutation des idéologies ? Dans cette perspective, soulignons la dimension toujours aussi structurante de l'analyse de Rose-Marie Lagrave et Ronald Hubscher, entre histoire et sociologie, sur le mythe de l'« *unité paysanne* »<sup>164</sup>, ses manifestations et son renforcement au contact d'une montée des oppositions et d'une reconnaissance du pluralisme, tout au long du 20<sup>e</sup> siècle.

L'action de l'APCA se lit notamment dans l'analyse de l'exercice de sa mission consultative, du panorama des années 1930 à l'épisode des lois d'orientation agricole et des « *2 UTH* », en passant par l'examen des enquêtes portant sur le « *progrès technique* » dans les années 1950. Un thème peu étudié, celui des organisations consultatives<sup>165</sup>, peut-il être revigoré par l'analyse micro-historique<sup>166</sup>, les variations d'échelles<sup>167</sup>, le défi

<sup>162</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »... article cité.

<sup>163</sup> « *L'idée d'émancipation collective des agriculteurs à travers celle de leurs organisations va en effet rejoindre la traditionnelle hostilité à l'intervention étatique et à la "mise sous tutelle" des organisations agricoles qui animait les forces les plus conservatrices du monde agricole, et notamment les Chambres d'Agriculture. On est en présence d'une fusion inattendue entre le concept très moderne (en milieu agricole) d'initiative individuelle, qui bat en brèche la conception traditionnelle de l'unité organique de l'agriculture sous la direction de ses élites "naturelles", et l'attitude tout à fait traditionnelle de "refus de l'État". Or cet effet de halo va avoir une importance considérable, comme on le verra, dans le mécanisme d'évolution du climat idéologique en agriculture* ». Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan*, ouvrage cité, p. 46.

<sup>164</sup> Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », dans *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, janvier-février 1993, n° 1, pp. 109-134.

<sup>165</sup> Yves WEBER, *L'administration consultative*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968, 327 p. ; citons toutefois, et ce sera encore le cas par la suite, les travaux des deux chercheurs suivants : Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Les Corps intermédiaires », dans Vincent DUCLERT et Christophe PROCHASSON [dir.], *Dictionnaire de la République*, Paris, Flammarion, 2002, 1340 p., pp. 691-698 ; Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Une histoire des pratiques consultatives de l'État », dans Michel OFFERLE et Henry ROUSSO [dir.], *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 191-203, p. 194.

<sup>166</sup> Carlo GINZBURG, Carlo PONI, « La micro-histoire », dans *Le Débat*, n°17, décembre 1981, pp. 133-137 ; Maurice GARDEN, « *Alltagsgeschichte, Microstoria, pourquoi pas histoire sociale ?* », dans Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Voyages en histoire, Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Les Belles Lettres, Paris, pp. 99-119.

de concilier lectures longitudinales et diachroniques et observation minutieuse de micro-événements à la façon des scènes de crime ? De même, peut-on s'inspirer de l'analyse des controverses chère aux sociologues des organisations et de l'innovation<sup>168</sup>, ouvrir quelques « boîtes noires » et ainsi mieux percevoir les multiples infléchissements du fonctionnement institutionnel ? Au fil de l'histoire de l'APCA, après 1948 du moins, cela devient tout à fait réalisable, au fur et à mesure que les archives deviennent luxuriantes et que l'institution élargit ses champs d'action. Mais cela ne suffit pas à répondre aux questions fondamentales qui sont celles des contingences et des idéologies. Coexistences, tensions, hybridations des idéologies et des impensés de l'agrisme, du corporatisme et du catholicisme social sont partiellement dévoilées, certes, mais il semble que l'étude des trajectoires et des réseaux peut permettre de proposer des interprétations. Elle permet notamment de répondre à la question de la pertinence de l'application du terme agrarien aux organisations et aux orientations politiques après 1945.

Est apparue ainsi la nécessité d'apprécier les appartenances de manière très précise, de décomposer et recomposer des collectifs, d'examiner à la loupe leurs discours, leurs positions et de les confronter aux traces de leur action et de leurs opinions, y compris les plus informelles. L'histoire de l'APCA devient celle des hommes qui l'ont créée, puis rejointe et transformée, et celle des autres organisations auxquelles ils appartenaient ou avaient appartenu qui, loin de constituer un arrière-plan décoratif, participent d'une modeste proposition de contre-feu à l'« illusion biographique »<sup>169</sup> saisie par Pierre Bourdieu. Par la continuelle confrontation des parcours des hommes et de leurs pairs, des membres et des présidents de chambre d'agriculture, dans et hors l'organisation, en fonction du paysage syndical et professionnel du moment, serait-il possible de déjouer cette illusion ? Penser en termes de réseaux, ou du moins de connexions, d'intrications, de rapports de dépendance et d'enchevêtrement, de topographies et de jalons, ne signifie pas s'improviser sociologue : notre perception des réseaux ne relève guère de la méthode quantitative<sup>170</sup>,

<sup>167</sup> Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Seuil, Paris, 1996, 243 p.

<sup>168</sup> Notamment autour des travaux de Michel Callon et Bruno Latour : Michel CALLON [dir.], *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, Éditions la découverte, 1988, 214 p. ; Michel CALLON et Bruno LATOUR, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, Éditions la découverte, 1991, 390 p. ; Bruno LATOUR, *Aramis ou l'amour des techniques*, Textes à l'appui/Anthropologie des sciences et des techniques, Paris, Éditions la Découverte, 1992, 241 p.. Voir également : Henri AMBLARD, Philippe BERNOUX, Gilles HERREROS et Yves-Frédéric LIVIAN, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, [3<sup>e</sup> édition augmentée janvier 2005, 291 p.]

<sup>169</sup> « L'analyse critique des processus sociaux mal analysés et mal maîtrisés qui sont à l'œuvre à l'insu du chercheur et avec sa complicité dans la construction de cette sorte d'artefact socialement irréprochable qu'est l'histoire de vie et en particulier dans le privilège accordé à la succession longitudinale des événements constitutifs de la vie considérée comme histoire par rapport à l'espace social dans lequel ils s'accomplissent n'est pas à elle-même sa fin Elle conduit à construire la notion de trajectoire comme série des positions successivement occupées par un même agent ou un même groupe dans un espace lui-même en devenir et soumis à d'incessantes transformations Essayer de comprendre une vie comme une série unique et à soi suffisante d'événements successifs sans autre lien que l'association à un sujet dont la constance n'est sans doute que celle d'un nom propre est à peu près aussi absurde que d'essayer de rendre raison d'un trajet dans le métro sans prendre en compte la structure du réseau c'est-à-dire la matrice des relations objectives entre les différentes stations. Les événements biographiques se définissent comme autant de placements et de déplacements dans l'espace social, c'est-à-dire plus précisément dans les différents états successifs de la structure de la distribution des différentes espèces de capital qui sont en jeu dans le champ considéré ». Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp. 69-73.

<sup>170</sup> À la façon des méthodes employées notamment par : Pierre MERCKLÉ, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, 121 p. ; Claire LEMERCIER et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p. (<http://www.quanti.ihmc.ens.fr/>)



mais vise plutôt à interroger certaines évolutions présentes dans l'historiographie avec les maigres possibilités données par les sources. Outre l'inscription des chambres d'agriculture et de l'APCA dans le champ des organisations professionnelles agricoles, au fil de l'évolution du paysage institutionnel, s'est imposée une dimension diachronique centrale et incontournable, autour du goulet d'étranglement que constituent les instances de la Corporation paysanne, entre 1941 et 1944. Pour les acteurs de l'entre-deux-guerres, l'avènement de la Corporation paysanne signifie interruption de leur mandat à la chambre d'agriculture mais également potentiel prolongement, quelles que soient les dispositions d'esprit dans lesquelles il se produit. Pour les protagonistes de l'histoire des chambres d'agriculture et de l'APCA d'après 1948, il s'agit en revanche pour nous de mettre en chronologie fine le « *retour des évincés* »<sup>171</sup>, que l'on peut décomposer en plusieurs salves successives. Pour tous ces hommes enfin, l'intérêt porté aux sources de la période de l'Occupation permet de proposer une histoire en creux de ce moment, de ses engagements, de l'adhésion plus ou moins lisible aux thèses corporatistes comme au régime de Vichy. Il s'agit bien sûr de départager ce qui relève de la continuité et de la discontinuité, mais surtout de rétablir un *continuum* du regard là où la périodisation historique engendre une illusion de rupture, et de juger sur pièces les recompositions et les reclassements des « *élites dans la tourmente* »<sup>172</sup>.

Cela ne peut se faire que dans une perspective anti-téléologique qui est celle de l'histoire du très contemporain, une histoire « *en train de s'élaborer* ». Laurent Douzou démontre que l'histoire de la Résistance est une histoire périlleuse, par l'acuité des questions malgré l'éloignement temporel, mais surtout du fait de l'implication des « *acteurs mués en témoins* »<sup>173</sup>. Si il ne relève pas strictement du très contemporain, notre sujet, par ses bornes chronologiques, incite fortement à prendre en compte les problématiques et les questionnements soulevés par les historiens du temps présent. En effet, cette approche a l'avantage de permettre de « *défataliser le passé* »<sup>174</sup>, c'est-à-dire d'échapper à « *l'illusion rétrospective de nécessité* »<sup>175</sup>. Notre sujet nous place également dans le paradoxe inhérent à l'histoire du très contemporain, qui veut que jusqu'en 1870, on ait toujours fait l'histoire du temps présent : Danièle Voldman évoque « *les grands exemples des maîtres ayant travaillé sur le temps qu'ils vivaient en même temps qu'il l'élucidaient, de Thucydide à Tite-Live, de Marc Bloch à Pierre Renouvin* »<sup>176</sup> sans oublier Jules Michelet, qui écrit son histoire de la Révolution française dès 1847. Comme nous l'avons déjà noté, la défaillance des historiens ne signifie pas déficit d'histoire, mais au contraire déferlement disloqué d'une histoire qui ne dit pas son nom, dont l'ambition est de dresser un tableau rétrospectif en empruntant à l'histoire ses méthodes, mais sans s'inscrire académiquement dans ce champ : ainsi, les

<sup>171</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 289.

<sup>172</sup> Gilles LE BÉGUÉC et Denis PESCHANSKI [dir.], *Les élites locales dans la tourmente : du front populaire aux années cinquante*, Paris, Éditions du CNRS, 2000, 460 p.

<sup>173</sup> Laurent DOUZOU, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, L'histoire en débats, Paris, Éditions du Seuil, 2005, 365 p.

<sup>174</sup> Expressions employées par Laurent Douzou, lors de ses séminaires.

<sup>175</sup> Voir notamment : Dominique SCHNAPPER et Danièle HANET [dir.], *Histoire orale ou archives orales ? : rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité Sociale*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale, 1980, 114 p.

<sup>176</sup> Danièle VOLDMAN, « Le témoignage dans l'histoire du temps présent », dans *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP)*, n° 75, juin 2000, 10 p. [article publié en ligne], p. 1.

apports de Marcel Faure<sup>177</sup> ou de Paul Houée, mais également, pour ne citer qu'eux, d'Henri Nallet<sup>178</sup>, François Colson<sup>179</sup> ou Jean-François Chosson<sup>180</sup>, ne peuvent être négligés, mais doivent être lus en tenant compte de leur parcours et de leur position d'« *intellectuels organiques* »<sup>181</sup>.

Sylvain Maresca distingue, dans l'ensemble des écrits produits pendant la deuxième partie du siècle et tendant à retracer et à expliquer les mutations survenues au sein de l'élite paysanne, deux grands types de textes et d'auteurs : d'une part un « *discours autochtone* » à usage interne, qui valorise l'émergence d'une nouvelle élite paysanne prenant le pas sur les anciens notables, et d'autre part un « *discours théorique* » tenu de l'extérieur, qui lit dans ce phénomène « *le terme de l'action des "agrariens", des "gros agriculteurs spécialisés" qui seraient parvenus à mobiliser les paysans en faisant vibrer leur sentiment d'appartenir à un groupe social uni, au besoin en les dressant contre la ville et ses menaces, et qui aurait ainsi contribué à accélérer l'inévitable "pénétration du mode de production capitaliste" dans l'agriculture* »<sup>182</sup>. Autour des revues *Paysans* et *Économie rurale*, dans les années 1970 et 1980, ces deux discours se rencontrent et se heurtent, déstabilisant les chercheurs institutionnels<sup>183</sup>. Tout en les différenciant nettement, Sylvain Maresca admet que ces deux discours concurrents ont pour point commun un « *penchant à privilégier l'étude institutionnelle, l'histoire des doctrines et des politiques à partir des discours, des manifestations et des représentations officielles les plus facilement accessibles à l'enquête* »<sup>184</sup>, ce qui explique un excès de cohérence dans la chronologie des événements passés. Par une approche prenant en compte les acteurs et interrogeant leur position d'élites ou de notables agricoles, ainsi que le sens de leur rôle de médiation dans le cadre d'un corps intermédiaire, ne peut-on éviter cet écueil ?

## Des élites et des institutions en quête de légitimité

<sup>177</sup> Marcel FAURE, *Les paysans dans la société française*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, 343 p.

<sup>178</sup> Pierre COULOMB, Henri NALLET et Claude SERVOLIN, *Recherches sur l'élaboration de la politique agricole*, Paris, INRA-CORDES, 1977, 310 p.

<sup>179</sup> Danielle BARRÈS, Françoise BOURQUELOT, François COLSON et Henri NALLET, *La JAC et la modernisation de l'agriculture*, Paris, INRA-EHESS, 1980, 26 p.

<sup>180</sup> Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1990, 291 p.)

<sup>181</sup> Marcel JOLLIVET, « La "vocation actuelle" de la sociologie rurale », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1-1997, pp. 111-133, p. 117.

<sup>182</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité., p. 14.

<sup>183</sup> Dont on trouvera quelques échos dans : François CLERC, « Réponse à Yves Tarvernier », dans *À quoi servent les sociologues ruraux ? - Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 103, septembre-octobre 1974, 74 p. ; Marcel FAURE, « Est-ce aux intellectuels ou aux paysans de déterminer le sens de leur lutte ? », dans *Paysans*, n° 125, août-septembre 1977, pp. 15-20 ; Jean-Paul JAMET, « Histoire structurale et discours incantatoire. Pourquoi les paysans ont tort de compter sur leurs propres forces », dans *Paysans*, n° 125, août-septembre 1977, pp. 21-41.

<sup>184</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 15.

Alors que l'histoire sociale des militants en France s'est voulue quasi-exclusivement celle des mouvements ouvriers et des partis d'extrême gauche <sup>185</sup>, assez peu encore des militants catholiques <sup>186</sup>, voire de la Jeunesse agricole catholique (JAC) <sup>187</sup>, pourtant centrale dans l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle, le domaine de l'histoire des élites est bien plus fréquenté. D'une acception plus large que le terme de notable, celui d'élite recouvre un champ historiographique très large.

L'historien qui prétend construire l'histoire sociale d'un groupe déterminé ne peut que prendre en compte les notions introduites et largement diffusées par Pierre Bourdieu. Des outils conceptuels comme ceux d'*habitus* et de capital économique, social et culturel, pour ne citer que ceux-là, sont présents en filigrane dans l'ensemble de son œuvre <sup>188</sup>. Nombre de ses collaborateurs et élèves ont poursuivi sur des terrains plus resserrés l'entreprise initiée d'une sociologie aux apports captivants, que la revue *Actes de la recherche en sciences sociales* – créée en 1975 – a longtemps permis de diffuser largement. Parmi les apports relatifs à notre objet figure celui de Luc Boltanski, pour son étude sur les cadres <sup>189</sup>, dont les conclusions sont incontournables, mais qui vaut tout autant, voire plus, pour la démarche qu'elle propose : une remise en cause du substantialisme, tendant à « rendre compte de la forme prise par le groupe en interrogeant le travail de regroupement, d'inclusion ou d'exclusion, dont il est le produit, et en analysant le travail social de définition et de délimitation qui a accompagné la formation du groupe et qui a contribué, en l'objectivant, à le

<sup>185</sup> Voir Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1981-1991 ; *Mélanges d'histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Paris, Éditions ouvrières, 1976, 283 p. ; Geneviève POUJOL et Madeleine ROMER [dir.], *Dictionnaire biographique des militants. 19<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup> siècles : de l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris/Montréal, l'Harmattan, 1996, 411 p. ; Michèle PERROT [dir.], *Les engagements du 20<sup>e</sup> siècle. – Vingtième siècle*, n° 60, 1998, pp. 3-117 ; Marie-Danielle DEMÉLAS et Alain BOSCUS [dir.], *Militantisme et histoire*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, 326 p.

<sup>186</sup> Denis PELLETIER, *Économie et humanisme : de l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde : 1941-1966*, Paris, Éditions du Cerf, 1996, 529 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue à Lyon en 1992) ; Bruno DURIEZ, Étienne FOUILLOUX et Denis PELLETIER [dir.], *Les catholiques dans la République, 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005, 365 p. ; Françoise RICHOU, *La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) : genèse d'une jeunesse militante*, Paris/Montréal, l'Harmattan, 1997, 239 p. ; Gérard CHOLVY, Bernard COMTE et Vincent FEROLDI [dir.], *Jeunesses chrétiennes au 20<sup>e</sup> siècle. Actes des journées d'étude de Lyon, 1<sup>er</sup> - 2 mars 1990*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1991, 174 p ; mentionnons la stimulante intervention de Denis Pelletier au séminaire mensuel du LER en mars 2002, portant sur « Religion et monde rural : les enjeux politiques, économiques et sociaux d'un militantisme ».

<sup>187</sup> Danielle BARRÈS, Françoise BOURQUELOT, François COLSON et Henri NALLET, *La JAC et la modernisation de l'agriculture*, Paris, INRA-EHESS, 1980, 26 p. ; Jean CONQ, Charles-Henri GUILLOTEAU, François PRIEUR et Bernard VILBOUX, *JAC/MRJC. Origines et mutations. Un mouvement de jeunesse au cœur de la société française*, Lyon, Chronique sociale, 1996, 418 p.

<sup>188</sup> Pour ne citer que quelques titres : Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964, 183 p. ; Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 670 p. ; Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, 475 p. ; Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, 423 p. ; quelques articles parmi d'innombrables très suggestifs : Pierre BOURDIEU et Luc BOLTANSKI, « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2, mars 1975, pp. 95-108 ; Pierre BOURDIEU, « Les trois états du capital culturel », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, novembre 1979, pp. 3-7 ; Pierre BOURDIEU, « Le capital social », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 2-4 ; Pierre BOURDIEU, « Les rites d'institution », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin 1982, pp. 58-64.

<sup>189</sup> Luc BOLTANSKI, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982, 523 p.

*faire être sur le mode du cela-va-de-soi* »<sup>190</sup>. Ces questions de taxinomies<sup>191</sup> sont centrales dans toute étude sociale : elles le sont peut-être plus pour qui entreprend une histoire sociale des dirigeants paysans au 20<sup>e</sup> siècle. L'évolution des termes employés, la signification de ces changements<sup>192</sup> et les réalités que les mots recouvrent, si tant est qu'elles puissent être atteintes, sont des éléments dissonants à prendre en considération. Au fil du 20<sup>e</sup> siècle, dans le discours dominant, les paysans deviennent agriculteurs puis entrepreneurs<sup>193</sup>, les spécialisations s'affichent ou se masquent, les notables s'effacent ou se muent en dirigeants paysans, voire en agriculteurs responsables : la valse des épithètes intime prudence et humilité<sup>194</sup>. Le recours à la sociologie se conçoit alors sans restriction d'aucune sorte : dans la foulée des *Héritiers* de Pierre Bourdieu, les mécanismes de reproduction ne peuvent être éclipsés<sup>195</sup>.

Dans le domaine de l'histoire des élites rurales, dans le spectre des pouvoirs locaux, fruitières<sup>196</sup>, associations et syndicats<sup>197</sup> retiennent l'attention de Jean-Luc Mayaud, dans le but d'étoffer les éléments de réponse aux questionnements soulevés autour de la petite exploitation rurale<sup>198</sup>. Voie d'ascension sociale reconnue, l'« *excellence agricole* »<sup>199</sup> est également prise en considération au niveau local<sup>200</sup> comme facteur

<sup>190</sup> *Ibidem*, p. 52.

<sup>191</sup> Luc BOLTANSKI, « Taxinomies sociales et luttes de classes. La mobilisation de "la classe moyenne" et l'invention des "cadres" », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 29, septembre 1979, pp. 75-107 ; Jean-Luc MAYAUD, « Spécialisation pastorale et hiérarchies villageoises en pays de démocratie rurale », dans Annie ANTOINE, *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, pp. 421-440.

<sup>192</sup> Pierre BARRAL, « Note historique sur l'emploi du terme "paysan" », dans *Études rurales*, n° 21, avril-juin 1966, pp. 73-81 ; Raymond HUARD, « "Rural". La promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale, des années 1860 aux lendemains de la Commune », dans *Le monde des campagnes. - Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 45, octobre-décembre 1998, pp. 789-806.

<sup>193</sup> Lucien BOURGEOIS, Sylvain MARESCA, Jean ALBERT et B. ZARCA, *Agriculteurs et petits entrepreneurs*, Versailles, Société française d'économie rurale, 1985, 2 vol., 64 et 72 p. ; Pierre MULLER, *Les entrepreneurs ruraux : agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, l'Harmattan, 1989, 189 p.

<sup>194</sup> Pierre BOURDIEU, « Une classe objet », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, novembre 1977, pp. 2-6.

<sup>195</sup> Annick PERCHERON, « Le domestique et le politique. Types de familles, modèles d'éducation et transmission des systèmes de normes et d'attitudes entre parents et enfants », dans *Revue française de science politique*, volume 35, octobre 1985, pp. 840-892 ; Patrick CHAMPAGNE, « La reproduction de l'identité », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 65, novembre 1986, pp. 41-65.

<sup>196</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Les pouvoirs locaux : fruitière et conseil municipal en Franche-Comté... », article cité.

<sup>197</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pratiques communautaires, associations agricoles et syndicalisme... », article cité ; Jean-Luc MAYAUD, « De l'emprise urbaine sur les associations agricoles à leur autonomisation relative dans la France du 19<sup>e</sup> siècle », dans Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités : du terroir à l'État*, Pessac, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, 600 p.

<sup>198</sup> Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Belin, 1999, 278 p.

<sup>199</sup> Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du Concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 195 p.

décisif dans la constitution des notabilités locales <sup>201</sup> : les concours agricoles et les comices sont des lieux de démocratisation, d'où surgissent plusieurs groupes d'élites nouvelles entre 1850 et 1950 <sup>202</sup>. C'est sur ce thème de l'excellence <sup>203</sup> que les travaux récents des historiens du social rejoignent ceux de Sylvain Maresca, pour qui l'excellence professionnelle est plus envisagée comme un des multiples facteurs allant dans le sens d'une prise de responsabilité, chez des « *dirigeants agricoles [qui] délaissèrent les premiers les concours et la célébration de la productivité pour s'intéresser à la gestion, aux problèmes économiques et juridiques ; [qui] délaissèrent l'exploitation familiale traditionnelle pour tenter des expériences collectives (GAEC, banques de travail, groupements fonciers agricoles, sociétés civiles, etc.)* » <sup>204</sup>. Entendant « *étudier la production des représentations de la paysannerie, en particulier par les institutions ou les agents que celle-ci se donne pour la représenter [et] analyser la fonction sociale de ces représentations au niveau du groupe social qu'elles contribuent à définir, à redéfinir et, par là même, à transformer* » <sup>205</sup>, il part de l'hypothèse mûrement réfléchie selon laquelle « *il existe, entre les propriétés de l'élite paysanne et celles des agriculteurs qui se maintiennent sur leur exploitation et qui surtout parviennent à assurer leur succession, une homologie telle que la sélection des dirigeants préfigure, dans ses mécanismes et ses résultats, celle qui opère ensuite dans le reste de la paysannerie* » <sup>206</sup>.

Cette hypothèse se vérifie et s'enrichit de fines nuances par un cheminement à plusieurs niveaux. La mise en parallèle des biographies *réelles* et des biographies *officielles* « *permet de tempérer la tendance à la réduction objectiviste et de saisir comment les discours des acteurs s'arrangent d'une réalité qui les rend crédibles* » <sup>207</sup>. Sylvain Maresca analyse une « *représentativité [qui] est davantage la conformité à une norme que la ressemblance à la réalité, l'imposition de la norme ayant pour effet de renforcer la représentativité, puisqu'elle tend objectivement à transformer la réalité à son image* » <sup>208</sup>, représentativité qui s'accommode d'une distance vis-à-vis des activités agricoles, « *distance – mesurable à la durée de leurs études générales, au nombre de leurs parents et relations hors du milieu agricole, à la fréquence de leurs absences d'une exploitation qu'ils tendent à ne gérer plus que par main d'œuvre salariée interposée – d'autant plus grande qu'ils*

<sup>200</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple dans la France du 19<sup>e</sup> siècle », dans Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760-1945. Actes du colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Collection histoire, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 1999, pp. 421-439.

<sup>201</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Entre agronomes distingués et petits paysans, un *gentleman-farmer* haut-saônois : Alphonse Faivre du Bouvot (1802-1866) », dans *Étude d'un pays comtois : la Vôge et la dépression péri-vosgienne. – Publications du Centre universitaire d'études régionales*, Université de Franche-Comté, n° 9, 1992, pp. 147-154.

<sup>202</sup> Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante...* ouvrage cité, pp. 100-106.

<sup>203</sup> Sylvain MARESCA, « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », dans *Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 143, mai-juin 1981, pp. 49-52.

<sup>204</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, pp. 72-73.

<sup>205</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>206</sup> *Ibidem*, p. 17.

<sup>207</sup> *Ibidem*, p. 18 ; Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie... », article cité, portrait de François Guillaume, pp. 6-19.

<sup>208</sup> *Ibidem*, p. 30.

occupent des positions plus hautes dans l'espace des organisations agricoles »<sup>209</sup>, qui se joue également de décalages sociaux et culturels<sup>210</sup>. Il examine enfin le mécanisme de délégation, largement introduite par Pierre Bourdieu<sup>211</sup>, puisque « *tout se passe comme si les agriculteurs, en déléguant certains d'entre eux pour parler et agir en leur nom, leur délèguent en même temps le pouvoir de déterminer les critères de reconnaissance et de sélectionner ceux qui méritent le mieux leur confiance* »<sup>212</sup>, mécanisme dont les grippages sont traqués avec attention aussi bien en Meurthe-et-Moselle qu'en Charente. En étudiant les militants de la Confédération paysanne, Ivan Bruneau se situe dans cette filiation bourdieusienne, tout en réinventant une partie de l'héritage, en décrivant un engagement « *à juste distance* » et les « *modes d'entrée dans la profession* », avec une riche perception des possibles scolaires notamment<sup>213</sup>.

Dans le temps long de la période contemporaine, en historienne, Claude-Isabelle BreLOT fait l'histoire d'une reconversion collective qui admet des nuances particulièrement éclairantes : celle de la noblesse franc-comtoise post-révolutionnaire prend corps au village, mais aussi en ville, sans s'embarasser de cadres trop étroits qui masqueraient la multiplicité des lieux d'insertion<sup>214</sup>. Le même auteur se penche avec justesse sur le rôle du syndicalisme agricole, dont l'« *essor marque, pour les élites d'ancien type, le passage de l'action politique à l'action sociale : les vaincus du suffrage universel y cherchent un palliatif à leur échec et une régénération du clientélisme pratiqué notamment par la noblesse châtelaine* »<sup>215</sup>. Le thème des élites politiques et de leur compatibilité est amplement développé au sein de la sociologie française<sup>216</sup>, mais surtout ailleurs<sup>217</sup>, faisant appel notamment à Vilfredo Pareto et Joseph Schumpeter et s'illustrant particulièrement dans les pages de la *Revue française de sociologie*. Du point de vue de l'histoire sociale, Claude-Isabelle BreLOT le note avec

<sup>209</sup> Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie... », article cité, p. 4.

<sup>210</sup> Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes, L'essor des organisations agricoles en Meurthe-et-Moselle », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 35-63 ; voir aussi : François BONVIN, « Une seconde famille. Un collège d'enseignement privé », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, novembre 1979, pp. 47-65 ; Dominique MERLLIÉ et Jean-Yves COUSQUER, « Mariage et relations familiales dans l'aristocratie rurale : deux entretiens », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 22-35.

<sup>211</sup> Voir notamment : Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement...* ouvrage cité.

<sup>212</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 56.

<sup>213</sup> Ivan BRUNEAU, *La Confédération paysanne : s'engager à « juste » distance*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard Pudal, Université Paris X-Nanterre, 2006, 2 volumes, 627 f°.

<sup>214</sup> Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, tome I : Restaurations et reconversions, tome II : De la tradition à l'innovation*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 1242 p.

<sup>215</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, tome 41, n° 2-1996, pp. 199-218 ; voir aussi : Jean-Luc MAYAUD, « Noblesses et paysanneries de 1789 à 1914 : des rapports d'exclusion ? », dans Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1914). Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Université de Tours/Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p., pp. 55-69.

<sup>216</sup> Pierre BIRNBAUM, Charles BARUCQ et Alain MARIE, *La classe dirigeante française, dissociation, interpénétration, intégration*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, 189 p. ; Pierre BIRNBAUM, *Le Peuple et les gros : histoire d'un mythe*, Paris, Bibliothèque Grasset, 1979, 218 p.

<sup>217</sup> Ettore A. ALBERTONI, *Doctrines de la classe politique et théorie des élites*, Paris, Librairie des Méridiens, 1987, 262 p. ; Giovanni BUSINO, *Élites et bureaucratie : une analyse critique des théories contemporaines*, Genève, Droz, 1988, 312 p. ; Ezra N. SULEIMAN, *Les Hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 237 p. (traduction française par Martine Meusy de *Politics, power, and bureaucracy in France*, version condensée)

une ferme détermination, « l'histoire des élites a été – et est encore – un observatoire opérationnel »<sup>218</sup>. Des synthèses ont d'ailleurs été tentées<sup>219</sup> qui se fondent sur les valeurs inhérentes aux élites : ce sont cependant des études plus problématisées qui offrent au lecteur certains des éléments de compréhension d'un groupe social et de son insertion dans la société. L'étude de la noblesse franc-comtoise du 19<sup>e</sup> siècle fait notamment ressortir l'importance du sentiment de devoir, qui permet de décrypter certaines des contradictions découlant de la présence des nobles au village, dont l'« attitude incite à reconsidérer les critères de l'influence locale »<sup>220</sup>. Son auteur impose avec vigueur une idée : il faut à la noblesse faire sans cesse la preuve de son utilité sociale, de sa légitimité, afin de « se rendre supportable »<sup>221</sup>. Employée à propos des noblesses non dominantes du 19<sup>e</sup> siècle, cette expression peut être réinterrogée, à l'heure des mouvements successifs qui, dans le monde rural et agricole, des « cultivateurs cultivants » au CNJA, en appellent au renvoi des notables, incarnant un syndicalisme suranné. Elle peut l'être aussi au plan institutionnel, afin d'éclairer la « lutte pour l'existence et pour la survie »<sup>222</sup> évoquée par Christiane Mora.

De même et par analogie, pour rendre plus lisible les choix opérés au fil de l'infinie quête de légitimité et de pérennité que poursuit l'APCA, dans une histoire chahutée, il a été fait appel à la sociologie de la traduction. Les travaux de Michel Callon sont centraux à cet égard : en posant la problématisation comme un moyen de « se rendre indispensable », comme « entre-définition des acteurs » et « définition de points de passage obligé », en considérant les délicats processus d'intéressement, d'enrôlement et de mobilisation<sup>223</sup>, il devient possible de dévoiler des aspects inédits des stratégies organisationnelles de l'APCA pour « agir dans un monde incertain »<sup>224</sup>. En impliquant faits et discours, objets non humains et humains dans la « théorie de l'acteur-réseaux »<sup>225</sup>, Michel Callon et Bruno Latour offrent une autre vision des organisations, loin de tout fonctionnalisme, qui est d'un précieux recours lorsqu'il s'agit de comprendre comment l'APCA a réussi à s'imposer comme un

<sup>218</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Conflits et déclassés : la légitimité de l'histoire des élites en question », dans *Élites en conflits*.— *Cahiers d'histoire*, n° 4-2000, pp. 497-507, p. 498.

<sup>219</sup> Guy CHAUSSINAND-NOGARET [dir.], *Histoire des élites en France, du 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle : l'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Taillandier, 1991, 478 p.

<sup>220</sup> Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée...* ouvrage cité, p. 578.

<sup>221</sup> Expression employée encore à propos de la grande propriété noble : Claude-Isabelle BRELOT, « Château, grande propriété domaniale et promotion des vins du Jura (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) », dans *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, Propriété et propriétaires (14<sup>e</sup> -21<sup>e</sup> siècle)*. Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes », Beaune, 16 avril 2005.— *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 5, 2005, 231 p., p. 137-154.

<sup>222</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940...* ouvrage cité, f° V)

<sup>223</sup> Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », dans *L'Année sociologique*, volume XXXVI, 1986, pp. 169-208 ; Michel CALLON, « L'opération de traduction comme relation symbolique », dans *Incidence des rapports sociaux sur le développement scientifique et technique. Séminaire de recherche tenu à la Maison des Sciences de l'Homme, 1974-1975*, Paris, MSH, 1976, 589 p., pp. 105-141.

<sup>224</sup> Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, 357 p.

<sup>225</sup> Madeleine AKRICH, Michel CALLON et Bruno LATOUR [dir.], *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, 2006, 303 p. ; Michel CALLON, « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », dans *Sociologies pratiques*, n° 13, 2006/2, p. 37-44. (entretien avec Michel Ferrary).

rouage indispensable de la politique agricole, au prix de contorsions rhétoriques inattendues et avec le consentement de ses mandants comme de ses opposants.

Observer le positionnement des « élites » dans le champ des corps intermédiaires, c'est enfin s'inscrire dans le fil d'une histoire longue, plongeant ses racines dans l'Ancien Régime. Évoquant le rétablissement des chambres de commerce, le 3 nivôse an IX, Pierre Rosanvallon s'interroge : « *s'agit-il d'une entorse consentie aux principes juridiques de la Révolution ? Il faut bien se garder de raisonner en ces termes. Sous le même vocable, les chambres ont en effet changé d'objet. Elles ne sont plus tant une pièce du système d'autorégulation des professions qu'un type nouveau de rouage du système administratif. Elles ne correspondent ni au modèle corporatif ancien, ni à un système moderne de représentation des intérêts (ce que les politologues anglo-saxons appellent le néo-corporatisme) : elles traduisent plutôt la mise en place d'un système inédit d'articulation du système administratif et de l'organisation professionnelle* »<sup>226</sup>. Depuis 1791 avec la loi d'Allarde, qui supprime les corporations de métiers, et la loi Le Chapelier « *qui proscribit les réunions particulières, l'élection de syndics, le dépôt de pétitions en nom collectif* », le 19<sup>e</sup> siècle français fait exception par l'absence de corps intermédiaires. Leur réapparition, dans le cas des chambres d'agriculture, se fait dans le contexte de la Troisième République, à un rythme désaccordé, et avec des buts et des formes très divers. « *La Première Guerre mondiale accentue la demande de mobilisation de la société civile par l'État, et se traduit par des créations institutionnelles* »<sup>227</sup> : aux offices agricoles succèdent les chambres d'agriculture, en même temps que naissent les régions économiques, par exemple. De l'entre-deux-guerres à la démocratie économique et sociale de l'après-guerre, entre Conseil économique et social et Plan de modernisation et d'équipement, de Vichy à la « *participation* » gaulliste, le développement des institutions intermédiaires – et en cela l'APCA et les chambres d'agriculture ne font pas exception – « *apparaît sans cesse pris dans une tension entre demande d'expertise de l'État pour connaître et gouverner la société et auto-organisation du social, dans ses différentes dimensions* »<sup>228</sup>. Une tension qui mobilise les notions de compétence, de légitimité et de représentativité. Dans cette optique, Claire Lemerrier montre comment il est possible d'aborder la question par le biais des acteurs et des réseaux, et notamment de l'influence des liens privés sur les institutions intermédiaires parisiennes que sont la chambre et le tribunal de commerce de Paris, le conseil général de la Banque de France et son conseil d'escompte, le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine<sup>229</sup>. Une histoire sociale du corps intermédiaire qu'est l'APCA s'impose donc.

## Faire l'histoire sociale d'un corps intermédiaire : sources et méthodes

<sup>226</sup> Pierre ROSANVALLON, « Corporations et corps intermédiaires », dans *Le Débat*, n° 57, novembre-décembre 1989, pp. 190-194, p. 193.

<sup>227</sup> Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Les Corps intermédiaires », article cité.

<sup>228</sup> *Ibidem*.

<sup>229</sup> Claire LEMERCIER, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, 19<sup>e</sup> siècle) », dans Jacques ROUGERIE et Louis HINCKER [dir.], *Relations sociales et espace public. – Revue d'histoire du 19<sup>e</sup> siècle*, n° 33-2, 2006, pp. 23-53.



Elle s'est imposée d'autant plus que s'ouvrait l'opportunité de sources jusqu'ici inédites. L'APCA n'avait ni déposé ni ouvert ses archives aux chercheurs avant 2002. Ces archives, jamais envisagées en tant que telles, avaient été stockées telles qu'elles avaient été entassées dans les caves par les employés chargés de cette tâche — ce mode d'archivage révélant l'organisation des bureaux et des commissions de travail<sup>230</sup>. Or nous avons eu la chance de les découvrir, de les traquer parfois dans des lieux improbables, puis de les inventorier. Leur confrontation avec les documents conservés aux archives nationales, dans les chambres départementales d'agriculture, ou les imprimés tels que les débats parlementaires transcrits dans le *Journal officiel*, les comptes rendus de congrès de syndicats ou les annuaires, permet une mise en perspective nouvelle des relations entre organisations professionnelles agricoles et acteurs politiques notamment.

Autre source principale de notre travail, et notamment de son volet prosopographique, auquel s'adosse l'étude sociale, les annuaires avaient jusqu'ici été fort peu exploités, notamment dans le domaine de l'histoire contemporaine : les ouvrages et articles traitant de l'histoire des organisations et des politiques agricoles du 20<sup>e</sup> siècle ne les citent jamais. Pourtant, malgré leurs lacunes et leurs faiblesses, les annuaires, multiples et variés, constituent un matériau exceptionnel pour qui veut tenter de poser des jalons au fil d'une trajectoire professionnelle, tout en apportant, incidemment, d'autres éléments biographiques. Ainsi l'exploitation de sources inédites et leur croisement ont ouvert la voie d'une histoire sociale adossée à une analyse prosopographique : cette méthode, contraignante par l'approche biographique sur laquelle elle se fonde, a guidé notre quête documentaire, des annuaires aux archives privées et aux sources publiques.

L'*Annuaire de l'agriculture et des associations agricoles* paraît pour la première fois en 1903 : il est publié sous l'égide de Claude Silvestre, au Bois-d'Oingt, dans le Lyonnais, où il est secrétaire général d'un puissant syndicat agricole fondé en 1888<sup>231</sup>. L'ouvrage comptait alors déjà plus de 2 000 pages et c'est encore le cas en 1923, pour la seizième édition. Claude Silvestre entend « faire de l'Annuaire le Bottin et le Livre d'or de l'Agriculture française »<sup>232</sup>. Les deux aspects coexistent effectivement : il s'agit bien d'un bottin au sens où y figure la liste des organisations, avec la mention de leur siège social et la liste de leurs principaux dirigeants, mais les laudatifs paragraphes de présentation de celles des organisations qui trouvent grâce aux yeux de l'auteur en font également une sorte de livre d'or. Les auteurs de l'annuaire entendent faire connaître « toutes les ressources de la production agricole et toute l'ampleur de ce grand mouvement mutualiste qui embrasse des milliers de sociétés agricoles de toute nature » : il a été fait appel à la générosité de souscripteurs et, pour rassembler les informations, à l'aide conjointe de l'office de renseignement agricole du ministère de l'Agriculture et des directeurs des services agricoles (DSA). Une première partie vise à présenter la législation qui régit les associations agricoles au sens large, quel que soit leur statut.

La seconde partie, qui occupe près de 1 000 pages, énumère les services de l'agriculture et les associations agricoles en indiquant les titulaires des postes et la composition des commissions, en donnant les noms des membres des bureaux des organisations, mais parfois seulement le nom de leur président<sup>233</sup>. L'ordre de présentation

<sup>230</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. Autres sources.

<sup>231</sup> Arch. dép. Rhône, 1 M 273. Mérite agricole, dossiers individuels de titulaires, E-Z (1885-1914).

<sup>232</sup> *Annuaire Silvestre 1923*(préface).

<sup>233</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. *Annuaire Silvestre 1923*.

des organisations départementales ne varie pas. Les services de l'Agriculture – l'inspection régionale à laquelle est rattaché le département considéré, les Eaux-et-Forêts, les haras, l'hydraulique agricole, le génie rural, les services vétérinaires – sont succinctement énumérés en premier lieu. Vient ensuite la liste des jardins ouvriers. L'office agricole départemental, et l'office régional si le département est le siège de celui-ci, sont ensuite présentés. Après quoi est livrée la liste des journaux agricoles. L'ordre d'arrivée des organisations de droit privé, enfin, n'est en rien fortuit : les sociétés d'agriculture sont « *les premières par l'âge et les services rendus* », les comices agricoles sont « *d'origine plus récente* », tandis que les syndicats sont « *les plus jeunes* ». Les informations publiées sont alors riches, quoique inégales d'une organisation à l'autre, fournissant outre la composition du bureau, la date de création, le nombre de membres, la circonscription, l'affiliation, les buts poursuivis et les résultats obtenus : mais leur précision, variable, s'épuise au fur et à mesure que l'on évolue vers l'échelon local. Coopératives, organismes de crédit, de prévoyance et d'assistance ne sont vus que comme « *les créations multiples issues de l'Association libre* » : largement négligés dans ces pages, ils sont présentés comme des filiales du syndicalisme, désincarnées, et les lacunes sont nombreuses qui laissent penser que la proximité de Claude Silvestre avec la « *rue d'Athènes* » conditionne sa négligence pour les organisations nées dans la mouvance rivale, celle du « *boulevard Saint-Germain* »<sup>234</sup>. Il ne faudrait pas omettre de mentionner les pages « *grands propriétaires* »<sup>235</sup> qui énumèrent des noms d'individus ou de familles, accompagnés ou non du symbole attestant la présence d'un château, manoir ou maison-forte : malgré ses limites, cette liste – exploitée également dans l'édition de 1939 – permet d'étayer la perception des notabilités.

Près de trente ans après l'initiative de Claude Silvestre, le ministère de l'Agriculture décide de publier son propre annuaire, *L'Annuaire national de l'agriculture, encyclopédie agricole*<sup>236</sup>. Divisé en quatre parties et comptant plus de 1 500 pages, l'annuaire aborde en premier lieu les statuts des administrations, institutions et organisations agricoles, publiques puis privées, avant de livrer « *la liste complète et mise à jour des syndicats professionnels, associations agricoles, caisses de crédits, coopératives etc. etc., par régions agricoles et par département* ». L'annuaire propose ensuite des « *articles sur l'Agriculture en général, l'horticulture, la viticulture, l'élevage, l'aviciculture, l'apiculture etc. etc., l'art vétérinaire... le Génie rural* ». La troisième partie de l'ouvrage recense les « *maisons recommandées à l'agriculteur* » – surtout les producteurs très spécialisés, les industries agroalimentaires et les fabricants de matériel agricole. La dernière partie contient des informations législatives et des articles sur des sujets aussi divers que « *l'Art médical, la comptabilité, les assurances, le crédit, la Bourse, le Cinéma* ».

Complétant ou remplaçant l'*Annuaire Silvestre*, cette source a surtout été utilisée pour ses listes des organisations agricoles. Elle présente de nombreux défauts, notamment celui de l'imprécision des informations présentées : nombre d'organisations sont seulement citées, d'autres manquent complètement, les prénoms des dirigeants sont souvent absents, ce qui complique la tâche d'identification<sup>237</sup>. Les auteurs évoquent d'ailleurs ce problème en préambule : « *en ce qui concerne l'énumération des organisations agricoles, que nous*

<sup>234</sup> Voir *infra*. Chapitre 2. A. Topographies. p. 171.

<sup>235</sup> Plus de 130 pages dans l'édition 1923 : *Annuaire Silvestre* 1923, Livre VI. Les producteurs du sol et leurs auxiliaires. Titre

1. Les produits naturels du sol. Les grands propriétaires, [listes par départements et par ordre alphabétique], pp. 1135-1470. Voir **Annexes**. Dossier Sources et méthodes. *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>236</sup> *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume.

<sup>237</sup> Voir **Annexes**. Dossier Sources et méthodes. *Annuaire national agricole* 1930-1931

donnons dans le cadre du département, nous ne saurions assez remercier les Unions régionales et départementales qui ont bien voulu nous fournir la liste de leurs associations, sociétés ou syndicats affiliés ; cette année malheureusement, nous n'avons pu recueillir tous les renseignements désirables, aussi avons-nous dû nous borner à une énumération trop brève ou incomplète »<sup>238</sup>. Le dépouillement de cet annuaire<sup>239</sup> a donné lieu à l'établissement de plus de 25 000 fiches individuelles : parmi elles, 2 300 environ ont été reliées à des membres de chambre d'agriculture ; 1 218 membres de chambre d'agriculture ont ainsi pu être appréhendés par un ou plusieurs mandats professionnels détenus hors des chambres d'agriculture à cette date. De même origine, les éditions du *Guide national de l'agriculture*, successeur de l'*Annuaire national de l'agriculture* pour les années 1950 à 1965, ont été intégralement dépouillées pour 1951-1952 et 1959-1962<sup>240</sup>.

Avant que ne paraissent les *Annuaire des chambres d'agriculture*, à partir de 1955, aucune liste des membres des chambres d'agriculture élus depuis 1927 ne nous était connue : ce sont les éditions les plus immédiatement proches de l'*Annuaire Silvestre* ou de l'*Annuaire national agricole* qui ont permis le recensement complet – sauf rares lacunes des sources – des membres des chambres d'agriculture pour tous les scrutins des années d'entre-deux-guerres – soit 1927, 1930, 1933, 1936<sup>241</sup>. Au total, a été créée une base de données informatique constituée de 8 789 fiches, chacune correspondant à un individu ayant été membre d'une chambre d'agriculture entre 1927 et 1974 : un système de bases de données relationnelles a été établi, permettant la mise en relation, sans déperdition d'informations, de l'ensemble des éléments de la vie, de la carrière et de l'engagement recueillis dans les sources et associés à chaque individu après un travail d'identification et de suivi<sup>242</sup>.

Les annuaires des ingénieurs agronomes et des ingénieurs agricoles, nombreux, offrent la possibilité d'un repérage des diplômés, des appartenances d'écoles et de promotions, ainsi que des carrières. L'Association des anciens élèves de l'Institut national agronomique a précocement publié un annuaire de ses membres<sup>243</sup>, très complet : il s'agit d'un outil destiné aux membres de l'association, qui constitue un réseau très dense et étendu<sup>244</sup>. Faisant fonction de service de placement, mine d'information pour les jeunes diplômés comme pour ceux qui changent d'emploi, l'annuaire des « *Agros* » est riche d'indices pour le chercheur : promotion, appartenance à l'association des anciens élèves, décorations, postes occupés, fonctions électives, adresses professionnelles et privées y sont renseignées<sup>245</sup>. D'autres éditions ont été consultées, ainsi que les annuaires d'autres écoles<sup>246</sup>.

<sup>238</sup> *Annuaire national agricole* 1930, volume 1, p. 131.

<sup>239</sup> Effectué par Martin Baptiste, dans le cadre d'un projet collectif prosopographique au sein du LER.

<sup>240</sup> Effectué par Stéphane Guillard, dans le cadre d'un projet collectif prosopographique au sein du LER.

<sup>241</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. Tableau synoptique des dépouillements.

<sup>242</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. Un système de bases de données relationnelles.

<sup>243</sup> *Annuaire INA* 1936.

<sup>244</sup> Voir *infra* : Chapitre 2. A. [Topographie du « milieu agricole parisien » et connexions](#), p. 173

<sup>245</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. Annuaire des ingénieurs agronomes 1935.

<sup>246</sup> Voir Annexes. État des sources. Deuxième partie. IV. Annuaires, répertoires et dictionnaires.

Signalé dans sa thèse par Christiane Mora<sup>247</sup>, le répertoire de Luce Prault, longtemps directeur des services de l'APCA, se trouvait encore dans le tiroir d'un bureau de son centre de documentation lorsqu'il nous a été confié en 2005<sup>248</sup>. Son existence et sa conservation révèlent beaucoup de l'institution : le rôle d'interlocuteur du secrétaire qu'est Luce Prault, son souci de constituer un fichier d'adresses et de renseignements, sa correspondance soutenue avec de nombreux acteurs des chambres d'agriculture, sont lisibles et pallient quelque peu l'absence de documents manuscrits conservés pour les années 1927-1940. Surtout, le répertoire contient les noms et prénoms des membres du bureau de chaque chambre d'agriculture, quelques informations sur les présidents, notamment leur adresse personnelle et leur date de naissance et éventuellement de décès si celui-ci est survenu entre 1938 et 1940. On y trouve des indications irremplaçables sur les secrétaires administratifs des chambres : leur existence, leur identité, leurs diplômes, éventuellement leur poste à la direction des services agricoles, sont autant de précieuses données qui servent à reconstituer le corpus des « *administratifs* » des chambres et de l'APCA, mais également à approcher le travail de maillage qu'effectue tout au long de sa carrière Luce Prault dans la mise sur pied d'un réseau de ces « *administratifs* »<sup>249</sup>.

Des sources relatives à la période de l'Occupation et à la Corporation paysanne il sera beaucoup question<sup>250</sup>. Du niveau départemental au niveau national, nous avons opté pour un dépouillement intégral, seule réponse possible à notre postulat du « *goulet d'étranglement* » de la Corporation paysanne, quand de nombreuses autres sources n'ont été dépouillées que ponctuellement ou uniquement pour les présidents<sup>251</sup>. Vient d'abord la liste des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, datée du 21 janvier 1941<sup>252</sup>, publiée dans le *Journal officiel* du lendemain. Suffisamment précise pour permettre sans risque d'erreur l'identification des individus qui la composent – sont indiqués les prénoms mais surtout la fonction principale, souvent dans une organisation connue, notamment par l'édition 1939 de l'*Annuaire national de l'agriculture* –, cette source est contemporaine de la publication du décret portant nomination des membres du Conseil national de Vichy, également dépouillée<sup>253</sup>. En 1941, sont mis sur pied des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC). À circonscription départementale, ces comités sont créés sur les fondations des organisations agricoles, principalement des syndicats, qui existaient alors : un classeur conservé aux archives nationales, parmi les nombreuses, riches et sous-exploitées archives de la Corporation paysanne, dévoile tout un pan de cette organisation dans chaque département, sous la forme d'un journal de bord, se terminant par la liste des membres désignés pour constituer le dit CROC<sup>254</sup>.

<sup>247</sup> Elle mentionne alors un « *simple cahier, où étaient notés les indications essentielles concernant la correspondance avec les dirigeants départementaux* ». Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture...* ouvrage cité, note 13, p. 221.

<sup>248</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>249</sup> **Voir Annexes.** Dossier Sources et méthodes. Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>250</sup> **Voir Annexes.** Dossier Sources et méthodes. Période 1940-1944.

<sup>251</sup> **Voir Annexes.** Dossier Sources et méthodes. Tableau synoptique des dépouillements.

<sup>252</sup> *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.

<sup>253</sup> *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

<sup>254</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 5. Document 2. Recto-verso de la fiche du CROC de la Mayenne, 1941.

C'est également sous la forme de classeurs que se présentent des fiches cartonnées sur lesquelles ont été tapées à la machine les listes des membres des Unions régionales corporatives agricoles (URCA), instances départementales de la Corporation paysanne constituées après une assemblée générale des syndicats corporatifs locaux du département, entre la fin de l'année 1941 et le début de l'année 1943. Un renouvellement général des conseils régionaux corporatifs des URCA est opéré en décembre 1943 : un autre classeur contient ces listes, sans lacunes<sup>255</sup>. Ainsi, l'ensemble des acteurs départementaux de la Corporation paysanne, pour la France entière, a été recensé. Ce travail a été complété par le dépouillement de l'ensemble des fiches d'homologation des syndicats corporatifs locaux des départements de la Mayenne, de la Savoie, du Gers, ainsi que de la Drôme et de l'Ardèche<sup>256</sup>, par le repérage de l'ensemble des présidents de chambre d'agriculture dans les listes des présidents de syndicats corporatifs communaux conservés dans les boîtes d'archives de chaque URCA<sup>257</sup>, et bien évidemment par le dépouillement des listes des membres des instances nationales « définitives » de la Corporation paysanne<sup>258</sup>. En janvier 1944, sont publiées au *Journal officiel* les listes des membres nommés par les URCA et par le ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement du gouvernement de Vichy : leur dépouillement vient compléter le tableau des carrières possibles dans les instances corporatives agricoles entre 1940 et 1944.

L'hypothèse de l'existence d'un « retour des évincés »<sup>259</sup>, voire de plusieurs vagues de retours, a été testée après dépouillement intégral de l'*Annuaire national agricole* de 1945<sup>260</sup>, de la partie accessible au moment de nos dépouillements des rapports des préfets en février-mars 1946, au lendemain du premier renouvellement des Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles<sup>261</sup>, de l'*Annuaire de la Confédération générale de l'agriculture* publié en 1947<sup>262</sup> et de celui de 1951<sup>263</sup>. La liste complète des membres des chambres d'agriculture élus en février-mars 1952, lors du premier renouvellement depuis 1939, n'a pu être obtenue que par un laborieux cumul d'archives diverses : extraits de la presse agricole départementale, procès-verbaux de sessions de chambres d'agriculture, listes éparses, n'ont pu être rassemblées qu'avec l'aide précieuse des documentalistes des chambres d'agriculture, voire des archivistes des archives

<sup>255</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. Listes des membres des unions régionales corporatives agricoles, 1942 et 1944.

<sup>256</sup> Ces opérations n'ont pu être menées qu'avec le concours du Laboratoire d'études rurales, et en collaboration avec Pierre Chamard.

<sup>257</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4976 à 5046, archives de la Corporation paysanne, unions régionales corporatives agricoles [classement par département], listes des syndicats corporatifs locaux [c. août 1943].

<sup>258</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4952, Conseil permanent provisoire. Organisme temporaire chargé d'achever la mission de la CNOC par l'art. 16, § 2 du décret du 16 décembre 1942 ; *Journal officiel de l'État français*, 16 mai 1943, arrêté ministériel du 13 avril 1943, nomination des membres du conseil national corporatif, p. 1353.

<sup>259</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 289.

<sup>260</sup> *Annuaire national agricole* 1945.

<sup>261</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Ainsi que Arch. nat., F<sup>1cIII</sup> 1205 à 1233 : Rapports de Préfets, fin 1944, 1945, 1946. (Classement départemental)

<sup>262</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>263</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952.

départementales. La reconstitution des trajectoires après cette date paraît bien plus aisée, quoique semée d'embûches. Les annuaires publiés par l'APCA à partir de 1955 ont une valeur inestimable : ils renseignent sur les présidents et les membres des chambres d'agriculture, donnant de précieuses indications telles que la date et le lieu de naissance des individus, la profession, la mention des mandats professionnels et politiques, les décorations reçues<sup>264</sup>. Il y est consacré de une à quatre pages par département – une en 1955, quatre en 1964 –, pour les membres du bureau, puis bientôt, pour l'ensemble des élus de la chambre. Les mêmes informations sont ainsi indiquées, la précision décroissant néanmoins rapidement avec l'altitude des fonctions exercées au sein de la chambre d'agriculture. Source précieuse entre toutes, les annuaires ne sont toutefois que des photographies, des instantanés. Une autre réserve vient du fait que ce sont les élus eux-mêmes qui, sollicités par l'institution nationale, remplissent un formulaire suivant leur propres priorités, ce qui implique nécessairement des déformations qu'il convient de déceler. Pour la période charnière de 1959-1960, les éditions disponibles du *Guide national de l'agriculture*<sup>265</sup> ont été également exploitées intégralement, permettant d'envisager la position des représentants des chambres d'agriculture dans de nombreuses organisations agricoles, en adoptant le point de vue inverse de celui de l'*Annuaire des chambres d'agriculture*.

Les fiches remplies par les membres de chambre d'agriculture en vue de la publication de l'annuaire, conservées pour l'année 1964, ne font en aucun cas doublon avec celui-ci. En effet, la comparaison des deux sources révèle une déperdition d'informations non négligeable : les rédacteurs de l'annuaire ont en effet gommé la dimension chronologique pour les responsabilités assurées dans les organisations agricoles – date d'entrée en fonction – et les distinctions honorifiques et décorations – date d'obtention de la décoration. Les précisions sur le statut, le mode de faire-valoir et la profession précisés dans la catégorie « *élu en qualité de* » ont également été uniformisées et traduites en termes de collège électoral<sup>266</sup>. D'une manière générale, cette source est doublement biaisée. Plus des deux tiers des fiches ayant été dactylographiées, on pense à une prise en charge de cette tâche par le secrétaire administratif de la chambre : en découle une certaine uniformisation, la déformation de certaines précisions données oralement, et la possible duplication des informations fournies lors de la précédente élection. D'un département à l'autre, il s'en suit une hétérogénéité assez évidente : certaines liasses de fiches d'un même département comportent des renseignements très précis pour une rubrique quand d'autres sont systématiquement laissées vides. Par ailleurs, on ne peut parler de doublon parce que le modèle original de ces fiches, proposé aux chambres par l'APCA, dévoile les points sur lesquels l'APCA focalise son intérêt. L'intérêt porté aux titres et aux décorations est patent, tout comme l'est le silence sur la dimension politique de l'action des élus professionnels. Par les indications données en notes, l'APCA induit la forme et le niveau de précision de nombreuses réponses : ainsi la « *nature éventuelle de l'exploitation* » est réduite à la notion de spécialisation, écartant toute indication concernant le mode de faire-valoir ou la superficie<sup>267</sup>.

Par rapport à ce que serait une étude prosopographique idéale, bien des imperfections demeurent dans la nôtre, du fait de l'inadéquation entre le cadre de l'étude et la dispersion

<sup>264</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. *Annuaire des chambres d'agriculture* 1955 et 1964.

<sup>265</sup> *Guide national agriculture* 1959-1961.

<sup>266</sup> La première partie du chapitre 9 est consacrée à une analyse heuristique des biais de cette source et de ce qu'ils révèlent des stratégies de l'APPCA en 1964.

<sup>267</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes. Fiches individuelles des membres des chambres d'agriculture élus en 1964.

des sources dans les départements. Ainsi, patrimoines, fortunes, parenté, alliances, ne sont abordés que de manière ponctuelle, sans possibilité de générer une vision d'ensemble véritablement solide et fondée sur les rigoureuses méthodes de l'histoire sociale. L'apport de la recherche prosopographique est cependant réel, les références aux œuvres et aux idées de ceux qui l'ont pratiquée l'attestent, ainsi que l'ancrage dans le temps long et le repérage des réseaux sociaux, loin des statistiques et non cantonnés aux relations professionnelles. Il a d'ailleurs été décidé de faire feu de tout bois : notices biographiques, nécrologies et éléments épars recueillis dans la correspondance et dans la presse ont enrichi notre perception des parcours des présidents et de nombreux membres des chambres d'agriculture entre 1927 et 1974. Loin de suffire à reconstituer finement les itinéraires de tous les individus, cette approche a permis de définir une série de « jalons » plus ou moins significatifs, par lesquels l'itinéraire d'un dirigeant peut partiellement être éclairé. Par « jalons » nous entendons des moments auxquels l'individu est associé, qui permettent des comparaisons qui doivent rester des discussions autour d'indices, voire de preuves, mais sans réduction du vécu social à une collection de fonctions déconnectées : aux côtés de notions plus attendues, celles d'envergure, de combinaison de mandats, de niveau d'insertion, d'assiduité ou d'intrication sont retenues, à la fois en fonction des sources disponibles et des questionnements jugés pertinents.

Au-delà de ces repères centraux, c'est également un « paysage intérieur » qui a été lentement construit et mobilisé, un terrain large et très ramifié, exploré en jouant sur les jeux d'échelle. Paysage d'organisations professionnelles agricoles, par les liens avec les autres organisations, publiques et privées, donc dans les interactions et le rapport à l'« environnement ». Paysage « social », par la prise en compte de la « surface sociale »<sup>268</sup>, évaluée par la collecte d'indices comme le fait de figurer dans le *Bottin mondain* ou le *Who's who*, les décorations, les origines familiales, la formation et l'appartenance à des réseaux d'anciens élèves par exemple. Le terrain est également celui d'un vécu plus global que l'on peut prétendre toucher du doigt par la rédaction de « biographies » dont le but est surtout de maintenir continuellement présent à l'esprit les limites de l'exercice – « l'illusion biographique » dévoilée par Pierre Bourdieu et notamment le problème du « *postulat du sens de l'existence* » qui se pose autant pour le sujet que pour le chercheur – et tant l'épaisseur perceptible du social que sa labilité.

Ces biographies ont été placées au fil du texte, et non reléguées en annexes comme il est habituel de le faire : choix assumé, qui vise à scander le récit et à insérer des trajectoires au moment précis où elles restent en suspens, sans s'interdire de reprendre le fil d'une biographie quelques dizaines de pages plus tard, et sans proposer une interprétation erronée parce que fondée sur l'advenu. Il n'en reste pas moins que le volume d'annexes a été conçu non comme une illustration du texte mais comme son indispensable assise : au lecteur d'y chercher preuves et limites de la démonstration.

Il n'est guère possible de débiter le récit de l'histoire des chambres d'agriculture et de l'APCA sans envisager leur naissance laborieuse, le contexte de celle-ci et leur « préhistoire ». Un premier chapitre se propose de retracer les principales étapes repérables de 1840 à 1927, des premiers projets de loi aux premières élections – c'est alors que sera évoquée dans le détail la trajectoire de Joseph Faure, « père des chambres d'agriculture »<sup>269</sup> –, d'en pointer les différents enjeux et acteurs, avant de marquer un temps d'arrêt en cette année 1927, pour se pencher d'abord sur le groupe en formation des

<sup>268</sup> Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp. 69-73.

<sup>269</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1662-1663.

premiers présidents de chambre d'agriculture, et tenter de le caractériser, pour observer ensuite le cours des débats qui se nouent dès la première réunion des présidents à Paris, en octobre 1927. Un second chapitre sera consacré à la description de l'AP(P)CA au cours des années 1930 qui sont celles de sa structuration et de son inscription dans un système topographique complexe. Les connexions avec les organisations agrariennes sont également lisibles au travers du fonctionnement consultatif de l'institution – l'exemple d'un débat récurrent sur la propriété horticole servira un temps de fil rouge –, sans que l'on puisse pour autant oblitérer la réalité d'une assemblée de notables très hétérogène et aux aspirations antagonistes au sein de l'Assemblée permanente. La première partie se clôt sur un chapitre en creux, qui tente de relater la période pendant laquelle l'Assemblée permanente, balbutiante en 1939, est autoritairement supprimée par le gouvernement de Vichy : les trajectoires des hommes des chambres d'agriculture de 1940 à 1947 donnent à voir les ressorts de notabilités qui sont à la fois un repoussoir et une référence, ainsi que les possibles renouvellements croisant idéologies et générations – notamment au prisme de l'affaire Bohuon – : elles permettent de tester l'hypothèse d'une « *discipline institutionnelle* » propre aux hommes de l'APPCA.

La seconde partie ne peut se penser que comme intimement liée aux années 1930 et à celles de l'Occupation et de la Libération : les répercussions en sont lisibles de 1948 à 1960. Le quatrième chapitre envisage l'épisode de la refondation des chambres d'agriculture, leur « *résurrection* » en 1948-1949, entre activations de réseaux et réactivations d'expériences communes, ainsi que les moteurs de cette initiative, puis propose une lecture des élections de 1952 comme un « *second retour des évincés* » – évincés qui s'incarnent très bien dans les cinq figures des membres du bureau, dont il est proposé des biographies. Le chapitre qui suit présente les années 1952 à 1955 sous l'angle de l'occasion alors donnée à l'institution de prendre un nouveau départ et de se construire une légitimité nouvelle, fragile et inédite, avec la participation au programme d'Aide technique et financière de productivité – qui crée des zones-témoins dans une poignée de départements. Enfin, un sixième chapitre vient compléter le portrait collectif des présidents des chambres d'agriculture de 1955 en testant la validité de l'hypothèse technocratique, à travers le groupe des salariés – administratifs et techniques – des chambres d'agriculture et de l'APPCA : conseillers agricoles et directeurs introduisent compétences et expertises au sein d'un complexe système de notabilités. Ces trois chapitres sont ceux de l'omniprésence de Luce Prault, directeur de l'APCA de 1927 à 1960 : l'importance de cette figure centrale est finalement questionnée en tant que précédent et en tant que catalyseur d'évolutions sociales et organisationnelles.

Si la troisième partie débute avec la Cinquième République, le ministère Pisani et l'avènement des dirigeants du CNJA, il s'agit plutôt de tester la validité du postulat de l'irruption de la nouveauté dans une APPCA sclérosée, dans le contexte qu'instituent, en 1960, la loi d'orientation agricole puis le décret de 1966 sur le développement agricole. La photographie de l'institution en 1960 constitue un septième chapitre qui pointe l'écart entre les chambres d'agriculture et une APPCA anachronique – l'intrication entre FDSEA et chambres d'agriculture, l'affaire de la fraude de Pierre Rozé et l'implication des présidents dans l'Amicale parlementaire agricole disent l'épaisseur sociale et politique de ce décalage. Un copieux chapitre 8 entreprend d'analyser le fonctionnement institutionnel à l'aune d'un échec, celui de la participation de l'APPCA et des chambres d'agriculture à la détermination de la superficie de l'exploitation à 2 UTH, entre 1960 et 1963. Des débats qui précèdent le vote de la loi d'orientation au déploiement d'une armada statistique et rhétorique, il est encore question de la légitimité de l'APPCA et de sa place dans le champ des organisations professionnelles agricoles. Enfin la période 1964-1974 est envisagée d'abord par la focale des élections de 1964, à la fois déclencheur d'un renouvellement profond des chambres



d'agriculture et occasion d'observer le contrôle de l'image de l'institution par l'APPCA. Ce sont les nouveaux rôles des chambres et de leur assemblée permanente qui sont scrutés : avatars et vestiges des missions antérieures, ils disent un parcours volontariste pour continuer d'exister dans le champ des organisations professionnelles agricoles ; ils sont à la fois l'œuvre et l'héritage de « *nouveaux* » notables qu'il sera temps de comparer aux anciens.

# Première partie : L'A(P)PCA jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale : fondations et éclipses

L'histoire des chambres d'agriculture et de l'APCA est marquée par le caractère tardif de leur création, ainsi que par les obstacles auxquels leurs partisans se sont heurtés. D'une part, il est indubitable que les chambres d'agriculture ont été créées bien après les chambres de commerce et d'industrie, et bien après certaines chambres d'agriculture, ou expériences similaires, en Europe. D'autre part, la loi française du 3 janvier 1924 ne prévoyait pas d'organisation nationale, de fédération de chambres d'agriculture, pas plus que de dispositif assurant la permanence de l'institution en dehors des sessions réunissant les présidents à partir de 1927. L'étude de la préhistoire des chambres d'agriculture, soit la période allant de 1840 – voire auparavant puisque certaines formes d'organisation proches plongent leur racines dans les corporations de l'Ancien régime – à 1924, année qui débute avec le vote de la loi du 3 janvier sur les chambres d'agriculture, doit permettre de souligner les particularités qui autorisent à postuler une spécificité française des chambres d'agriculture et de l'APCA.

Car que sont les chambres d'agriculture en Europe ? Il est difficile d'aborder ce point succinctement sans être schématique. Rappelons tout de suite que sous une même dénomination peuvent se cacher des réalités totalement différentes. Par delà les seuls problèmes de traduction, il convient de tenir compte des réalités socio-économiques et politiques des pays considérés. Certaines publications ont donné une idée assez précise de la diversité des modes d'organisation des agriculteurs en Europe : l'histoire y est présente mais il s'agit surtout de « *comprendre l'état des forces professionnelles en présence et l'impact des stratégies utilisées pour peser sur les bureaucraties européennes* »<sup>270</sup>. De ce fait seules les organisations encore existantes au moment des enquêtes y sont abordées. En Allemagne, entre 1894 et 1927, 38 chambres d'agriculture sont créées, avec des disparités importantes d'un *Land* à l'autre<sup>271</sup>. Elles ont un rôle d'encouragement à l'agriculture, dans une logique de délégation des attributions des pouvoirs publics, propre à l'organisation allemande des *Länder* où elles sont considérées comme des « *organes auxiliaires* » de l'État. Supprimées en 1933 par le régime national-socialiste, elles renaissent en RFA après 1945. Elles sont groupées en une fédération libre, « *Verband der Landwirtschaftskammern* », qui se rapproche d'une assemblée de présidents, qui a un rôle de coordination et d'intervention interrégionale. Malgré ces similitudes, la référence aux chambres d'agriculture allemandes est rare chez les acteurs des chambres en France, des années 1920 aux années 1970 – il convient toutefois de noter le rapprochement constitué par la création d'une chambre franco-allemande, dans les années 1950.

<sup>270</sup> Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 318 p., p. 7 ; Voir également : Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAËL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Librairie Armand Colin, 2006, 405 p. ; ainsi que : Darren HALPIN [dir.], *Surviving global change ? : agricultural interest groups in comparative perspective*, Aldershot, Ashgate, 2005, XVII-277 p.

<sup>271</sup> Xavier FLORÈS, *Les organisations agricoles et le développement économique et social des zones rurales*, Genève, Bureau International du travail, 1970, 608 p., p. 109.

En Autriche, depuis 1923, il existe certes une Conférence des présidents des chambres d'agriculture d'Autriche, formée par les présidents des neuf chambres provinciales du pays. Elles interviennent sur les plans cantonal et provincial, jouent un rôle d'interface entre les agriculteurs, qu'elles conseillent, et le ministère de l'Agriculture, avec lequel elles mettent en œuvre des programmes d'amélioration agricole, et formulent des avis sur les projets de lois. En Suède, il existe des chambres d'agriculture depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Mais il est possible de trouver des points de convergence avec des organisations ne s'intitulant pas « *chambres d'agriculture* ». Ainsi, les *schappen* néerlandais présentent, dans leur « *structure néocorporatiste des consultations du monde agricole* »<sup>272</sup>, bien des similitudes avec les chambres d'agriculture française, chronologie mise à part. Il conviendrait également de comparer les chambres d'agriculture dans leur évolution vers et par-delà le corporatisme avec les Fraternités d'agriculteurs et d'éleveurs de l'Espagne franquiste, « *institution corporatives de représentation générale pour tous les agriculteurs et les salariés agricoles* »<sup>273</sup>, ainsi que des organisations antérieures, comme l'*Asociación de Agricultores de España*, au sein de laquelle grands propriétaires et agronomes s'accordaient une reconnaissance mutuelle et participaient à la diffusion des innovations agricoles<sup>274</sup>. C'est la mutation de chambres d'agriculture nées dans la mouvance des organisations patronales agraires européennes en organisations partenaires de l'État aux missions transfigurées par rapport à la lettre de leur « *charte organique* » qui paraît singulière : elle peut être rapprochée de certaines évolutions dans d'autres pays d'Europe, mais est avant tout intimement liée à l'histoire des rapports entre l'État et les citoyens, en France, depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

Plus qu'à une référence étrangère, c'est aux chambres de commerce françaises que se réfèrent les partisans des chambres d'agriculture, puis, tout au long de leur histoire, leur dirigeants. En France, la première institution appelée « *chambre de commerce* » aurait été créée en 1599 à Marseille. Un siècle plus tard, à Dunkerque, une assemblée portant la même dénomination est créée. En 1774, onze chambres de commerce existent désormais, à Amiens, Bayonne, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, La Rochelle, Rouen et Toulouse<sup>275</sup>. Le 2 mars 1791, la loi d'Allarde pose le libre contrat comme la base des nouveaux rapports sociaux, en supprimant les corporations. Trois mois plus tard, le 14 juin 1791, la loi Le Chapelier « *proscrit les réunions particulières, l'élection de syndics, le dépôt de pétitions en nom collectif [et] s'inscrit dans un refus face au foisonnement des clubs* »<sup>276</sup>. En 1802, les chambres de commerce supprimées en 1791 sont rétablies : il convient cependant de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une restauration puisqu'elles sont désormais « *des "corps consultatifs" et non représentatifs* »<sup>277</sup>. Les chambres de commerce deviennent plus nombreuses mais leur développement ne s'intensifie que pendant la Monarchie de

<sup>272</sup> Jaap FROUWS et Bernard HOETJES, « Pays-Bas : le Front vert », dans Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 318 p., pp. 185-207.

<sup>273</sup> Gloria de LA FUENTE BLANCO et Eduardo MOYANO, « Espagne : du corporatisme au pluralisme », dans Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 318 p., pp. 73-91.

<sup>274</sup> Gloria SANZ LAFUENTE, « Une relecture des grandes organisations de propriétaires terriens en Europe : entre l'entreprise coopérative, la transformation agraire et la politisation des campagnes, 1880-1939 », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAËL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Librairie Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 117-137.

<sup>275</sup> « Clefs pour les CCI », dans *Revue d'histoire consulaire*, hors série n° 1-juin 1999.

<sup>276</sup> Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Les Corps intermédiaires », article cité, p. 692.

<sup>277</sup> *Ibidem*.

Juillet : l'ordonnance royale du 17 juin 1832 élargit leur corps électoral et permet l'élection à la présidence d'un membre de la chambre, minimisant ainsi les prérogatives du préfet<sup>278</sup>. Le Second Empire voit « l'éclosion de grandes fortunes et la promotion de notables dont beaucoup trouvèrent dans les chambres de commerce un surcroît d'honorabilité et un moyen de favoriser le développement régional »<sup>279</sup>.

La Troisième République généralise l'institution consulaire, d'abord par le décret du 17 janvier 1872 et étend leur corps électoral et assouplit les conditions d'éligibilité, mais surtout en votant la loi du 9 avril 1898, charte organique des chambres de commerce. D'après ce texte, « les chambres de commerce et d'industrie sont, auprès des pouvoirs publics, les organes des intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription ». « Instituées par décret en Conseil d'État, sur la proposition du ministre chargé de la tutelle administrative desdites chambres », les chambres de commerce et d'industrie ont en général leur siège dans une ville, grande ou moyenne, et leur circonscription varie – de l'infradépartemental au régional. De nouvelles chambres sont créées : 40 jusqu'en 1898, 38 ensuite.

Dès 1899, naît l'Assemblée des présidents de chambre de commerce, « sous la forme d'une simple association considérée parfois avec méfiance par les pouvoirs publics »<sup>280</sup>. Christophe Bouneau écrit que « la création de l'Assemblée des présidents de chambres de commerce constitue en 1899 l'aboutissement d'une lutte presque séculaire pour le droit de réunion, dont la chambre de commerce de Paris a été le chef de file incontesté : dans cette genèse l'efficacité de la chambre de Paris, sous le signe du lobbying, s'est appuyée avant tout sur l'influence de ses présidents, relayée par le soutien de plusieurs parlementaires »<sup>281</sup>. Affirmant que l'APCC réussit à acquérir en quelques années une représentativité à l'échelle nationale, l'auteur évoque toutefois des démarrages laborieux et le ralliement très progressif des chambres de commerce en activité, de 1899 à 1914. Très tôt évoquée en regard de la situation des chambres d'agriculture dont les volontés de création avortent tout au long du 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale, l'antériorité des chambres de commerce occulte et aplanit les difficultés de celles-ci à asseoir leur présence dans le paysage économique et politique et leurs heurts avec les pouvoirs publics : à l'évidence les problèmes de reconnaissance de la légitimité de l'existence d'une assemblée permanente et de la concertation interconsulaire sont comparables entre APCCI – reconnue par décret en 1964 seulement – et APCA.

La période 1840-1947 s'inscrit dans l'histoire complexe d'une Europe en pleins bouleversements sociaux et politiques. Ruptures politiques, doctrines sociales en gestation, reconversions et adaptations des élites, révolutions industrielle et agricole sont le théâtre d'une histoire qui commence par une idée discrète mais tenace, celle de la nécessité de remettre sur pied des « corps intermédiaires », dont les chambres d'agriculture sont une des manifestations. Des premières propositions de loi, sous la Monarchie de Juillet, à la première réunion des présidents de chambre d'agriculture à Paris, en 1927, se dévoile une histoire qui fait de l'institution naissante à la fois l'héritière de débats séculaires et la représentante fidèle de son temps, et notamment du consensus agrarien qui prévaut dans les années 1920

<sup>278</sup> « Clefs pour les CCI », dans *Revue d'histoire consulaire*, hors série n° 1-juin 1999.

<sup>279</sup> *Ibidem*.

<sup>280</sup> *Ibidem*.

<sup>281</sup> Christophe BOUNEAU, « La Chambre de Paris dans le réseau consulaire national depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle », dans Paul LENORMAND [dir.], *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1803-2003. II. Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, 514 p., pp. 99-113.

et 1930. Au cours de cette période, l'APCA se structure, accède à la reconnaissance des pouvoirs publics, tout en peinant à trouver sa place, dernière née qu'elle est dans une topographie foisonnante d'organisations professionnelles agricoles et d'organismes parapublics aux missions parfois floues : comment les acteurs de l'AP(P)CA orientent-ils une action encore incertaine, entre réseaux et médiations ? Après la suppression de l'APPCA en 1940, comment ces acteurs poursuivent-ils ou non leur action ? Cette période mouvementée, pendant laquelle les chambres d'agriculture départementales restent en activité, au moins jusqu'en 1943, peut-elle être le laboratoire d'une observation à la fois des positions de notabilité des présidents de chambre d'agriculture, comme de leur existence en tant que groupe dont les liens se sont renforcés au sein de l'institution, jusqu'à la supposition de l'existence d'une « *discipline institutionnelle* » ?

## Chapitre 1. 1927, l'APCA : naissance(s) d'une institution

De la Monarchie de Juillet, où il commence à être question des chambres d'agriculture, au vote de la loi du 3 janvier 1924, charte originelle des structures actuelles, qui prévoit la création de chambres d'agriculture départementales, se déroule tout un parcours semé de nombreuses initiatives législatives. Les chambres d'agriculture existent ainsi déjà, comme un horizon ou un possible pour ceux qui en souhaitent l'avènement comme pour ceux qui le redoutent. Aux lendemains de la Première Guerre mondiale, les choses se précisent et des textes importants sont votés. Cependant, ce n'est qu'en 1927 que des élections sont organisées et que les chambres d'agriculture commencent à exister.

Pourquoi et comment cela se concrétise-t-il dans les années 1920 ? Marquées par les terribles répercussions de la Première Guerre mondiale, cette décennie est celle de la question des Réparations, de la crise des finances publiques et de la dévalorisation de la monnaie. Cette décennie est aussi celle d'une formidable croissance économique, des investissements productifs et de la mécanisation, même si la plupart des exploitations agricoles restent en retrait de cette évolution. Le phénomène de la création des chambres d'agriculture, s'il est disjoint de celui des chambres de commerce, s'inscrit à la fois dans et contre la tendance de plus en plus interventionniste de l'État dans l'économie. Entre tentatives de réactivation du consensus politique de la période de guerre et résurrection de l'antagonisme gauche-droite<sup>282</sup>, c'est à l'ombre de Raymond Poincaré que le projet des chambres d'agriculture éclot finalement. Étudiant les conditions de la création du Conseil national économique, Alain Chatriot note combien « *la campagne électorale qui aboutit à la victoire du Cartel des gauches aux élections du 11 mai 1924 est un moment de cristallisation de la question politique de la représentation professionnelle* »<sup>283</sup> : c'est dans ce contexte que les chambres d'agriculture voient le jour, « *voient enfin le jour* » pour certains.

### A. Préhistoire de l'APCA, 1840-1927

---

<sup>282</sup> Jean-Jacques BECKER et Serge BERSTEIN, *Victoire et frustrations, 1914-1929*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1990, 459 p.

<sup>283</sup> Alain CHATRIOT, *La démocratie sociale à la française : l'expérience du Conseil National Économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2003, 419 p., p. 33.

## Les chambres d'agriculture jusqu'en 1924 : passé législatif et aspirations contradictoires

### 1840-1914 : propositions de loi

Le 8 avril 1840, Louis Defitte et Bellator de Beaumont déposent à la chambre des députés une proposition de loi visant à la création de chambres d'agriculture. Sous la Monarchie de juillet, la démarche est sans effet, malgré les interventions favorables d'Alphonse de Lamartine et du maréchal Bugeaud. L'intervention de ce dernier à la chambre des députés, le samedi 18 avril 1840 est particulièrement éloquente : « *On a dit que l'agriculture était suffisamment représentée dans la chambre des pairs, dans celle des députés et dans les conseils généraux. Heureusement, je le reconnais, plusieurs fois les chambres ont montré leur sympathie pour l'agriculture ; mais je ne crois pas que cela soit suffisant. On a dit aussi que les comices agricoles et que les sociétés d'agriculture étaient une représentation suffisante. Messieurs, les comices agricoles s'occupent de l'application dans les localités, mais en raison de leur multiplicité même, ils n'ont aucune relation directe avec le Gouvernement. Les conseils qu'on demande sont destinés à traiter des intérêts généraux de l'agriculture, des lois de douane par exemple, qui sont la chose du monde la plus importante pour l'agriculture. Car il ne s'agit pas de faire des professions de foi en sa faveur, il faut encore la protéger réellement, et surtout prendre garde de l'entraver par des tarifs protecteurs seulement des produits étrangers. Ce sont ces lois dont s'occuperont les conseils consultatifs d'agriculture* ». Alphonse de Lamartine entend également défendre l'agriculture en déclarant que « *ce qu'il lui faut, ce n'est pas une représentation locale, accidentelle ou politique, non pas même une représentation scientifique, c'est une représentation générale et centralisée à Paris autour du ministre* »<sup>284</sup>.

En 1841, Marc-Antoine Puvis – ancien député du grand collège de l'Ain, de 1830 à 1831, qui alors « *parût se ranger parmi les partisans de la nouvelle monarchie* »<sup>285</sup> –, désormais président du conseil général de l'Ain, membre correspondant de l'Académie des sciences et président de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, rédige un petit opuscule en faveur de la création de chambres d'agriculture où il écrit : « *Dans cette disette donc qui se montre dans tous les rangs de la hiérarchie politique d'hommes et d'institutions qui puissent apprécier et appuyer convenablement les intérêts agricoles, il serait nécessaire que le gouvernement recourût à un moyen de faire surgir et arriver, pour s'aider de leurs lumières, les hommes qui ont fait de ce sujet leurs principales études, et fondât des institutions qui pussent leur donner du poids et de la consistance ; c'est cette nécessité qui a frappé l'année dernière un assez grand nombre de membres à la Chambre et qui les a décidé à chercher un moyen de remplir la grande lacune qui se fait sentir dans notre administration publique. Le but était assez difficile à atteindre, il fallait trouver un moyen d'organiser les conseils d'agriculture et de les placer convenablement dans notre hiérarchie administrative* »<sup>286</sup>.

Deux ministres de l'Agriculture et du Commerce de la Seconde République, Charles-Gilbert Tourret et Victor-Ambroise Lanjuinais, défendent un projet analogue<sup>287</sup>. L'Assemblée vote les 20 et 25 mars 1851 une loi qui réorganise les comices et les charge d'élire

<sup>284</sup> *Le Moniteur universel*, 1<sup>er</sup> supplément au n° 110, dimanche 19 avril 1840, pp. 739-741.

<sup>285</sup> Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY et Edgar BOURLOTON, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891, tome 5, p. 58

<sup>286</sup> Marc-Antoine PUVIS, *Chambres consultatives d'agriculture*, Bourg, Imprimerie de Bottier, 1841, 14 p., p. 11

<sup>287</sup> François HOUILLIER, *Les chambres d'agriculture*, Paris, La Documentation française, 1971, 71 p.

les membres des chambres départementales d'agriculture. Ce sont des assemblées consultatives locales destinées à éclairer le gouvernement sur les questions de législation, d'économie et de statistique. Cependant le 25 mars 1852, un décret-loi leur substitue des chambres d'arrondissement, dont la composition est soumise à l'autorisation du pouvoir, par l'intermédiaire du préfet, « *sur le modèle napoléonien des chambres de commerce* » : selon Pierre Barral, « *le Second Empire [n'a] établi que des organes consultatifs, des chambres d'arrondissement bientôt disparues, et un conseil supérieur, aux membres nommés par le ministre, qui ne comptait guère* »<sup>288</sup>.

Entre 1870 et 1914, plus d'une trentaine de rapports et propositions de loi visant à la création de chambres d'agriculture ont été déposés<sup>289</sup>. Le fait qu'aucune d'elles n'aboutisse au vote d'une loi est en soi révélateur des désaccords profonds que le projet d'institutions consulaires agricoles suscite. Parmi les auteurs et les rapporteurs de ces textes, se trouvent quelques figures célèbres dans le domaine agricole. Outre Jules Méline, on rencontre Charles de Bouillé et Louis-Gabriel de Saint-Victor, membres fondateurs de la Société des agriculteurs de France, auteurs d'un projet de loi déposé en mai 1872. Plusieurs parlementaires présentent à nouveau un version amendée de leur proposition de loi, quelques années après avoir échoué à faire voter leur texte : le baron Étienne de Ladoucette, député des Ardennes, présente un rapport visant à la création de chambres d'agriculture en 1883, lors de son second mandat, puis à nouveau en 1890. Le républicain-radical Gustave Lhopiteau, quant à lui, est l'auteur d'une proposition de loi en 1902, puis de deux autres en 1910 et 1912. Les ministres de l'Agriculture Jules Méline, Albert Viger et Jean Dupuy soumettent également à l'Assemblée un texte, sans succès. Les débats achoppent sur la question de la composition du corps électoral : s'opposent ceux, proches des dirigeants des unions syndicales agricoles, qui veulent inclure les propriétaires non-exploitants et exclure les fonctionnaires et les salariés, aux républicains plus enclins à écarter les premiers et à s'adjoindre les seconds.

### **1919-1924 : de la loi du 25 octobre 1919 à celle du 3 janvier 1924**

La loi du 6 janvier 1919 institue les offices agricoles, en vue de provoquer l'intensification de la production agricole, mais son article 2 précise que ces organismes doivent être remplacés par des chambres d'agriculture, dès que celles-ci seront créées. Le 25 octobre 1919, une loi est finalement votée. Extrêmement ambitieuse, elle prévoit notamment que « *les chambres d'agriculture présentent, au Gouvernement et aux conseils généraux de leur circonscription, leurs vues sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture : elles sont obligatoirement consultées sur la création, dans le département, des établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, des stations agronomiques et œnologiques, ainsi que les foires et marchés ; sur les changements projetés dans la législation, en tout ce qui touche aux intérêts agricoles, et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes et les octrois, l'emploi des eaux ; sur les tarifs des douanes, sur les tarifs et règlements des services de transports et autres, concernant l'agriculture ; sur les usages agricoles ; sur l'établissement de caisses régionales de crédit agricole ; sur les projets de règlements locaux en matière d'agriculture ; sur l'exécution des travaux publics intéressant l'agriculture ; sur la distribution des fonds généraux et départementaux destinés à l'encouragement de l'agriculture ; sur les reboisements et suppressions de forêts, et sur toutes les questions concernant l'agriculture* ».

<sup>288</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 138.

<sup>289</sup> Luce PRAULT, « La représentation professionnelle agricole. Les Chambres d'Agriculture et l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture », dans *Droit social*, avril 1940, pp. 107-112, p. 108.

Selon l'article 36, les chambres d'agriculture « *peuvent créer ou subventionner tous établissements, institutions ou services d'utilité agricole* » et s'en suit une liste très détaillée des types d'organismes visés. Les chambres d'agriculture sont habilitées à créer des œuvres collectives et des travaux d'intérêts agricoles. Elles ont des compétences en matière de déboisement et de reboisement, d'autorisation des animaux reproducteurs, de création de caisses d'assurances et de « *petites propriétés paysannes et ouvrières* », de main-d'œuvre et de migrations saisonnières interrégionales et de « *contrôle de la loyauté des transactions habituelles à l'agriculture* ». Enfin elles peuvent, en vertu de l'article 42, « *exercer des poursuites contre ceux qui mettraient en vente des semences ou des engrais qui leur paraîtraient contraire à l'intérêt agricole* ».

D'après la loi du 25 octobre 1919, les chambres d'agriculture se composent de « *membres élus au scrutin de liste par arrondissement, en nombre égal à celui des cantons du département* » et « *d'un délégué des sociétés et syndicats agricoles de chaque arrondissement, constitué depuis dix ans et percevant effectivement des cotisations de leurs membres* ». Sont électeurs : « *1. Les agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraîchers, habitant dans la commune depuis un an au moins et exploitant un fonds rural ou forestier en qualité de propriétaires, d'usufruitiers, d'usagers, de régisseurs, de locataires, de fermiers, de colons partiaires, de métayers ou de domaniers ; 2. Les ouvriers agricoles, à la condition qu'au moment de la publication des listes électorales, ils habitent dans la commune et exercent cette profession depuis trois ans au moins ; 3. Les propriétaires, usufruitiers ou usagers d'un fonds rural ou de propriétés forestières qui n'exploitent pas eux-mêmes leurs fonds, mais qui, depuis trois ans au moins, possèdent lesdites exploitations ; 4. Les anciens cultivateurs ayant exercé pendant neuf ans au moins dans la circonscription de la chambre d'agriculture ; 5. Les directeurs, professeurs et répétiteurs des établissements d'enseignement agricole, horticole, forestier et vétérinaire ; les directeurs des bergeries et vacheries nationales, des haras et des stations agronomiques et œnologiques ; les professeurs titulaires de chaires de chimie agricole et de sciences nouvelles agricoles ; les professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture résidant dans le département ; les vétérinaires [ainsi que] les femmes remplissant les conditions exigées par les paragraphes 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 et 5 du présent article, et celles qui, au cours de la dernière guerre, pendant l'absence de leur mari, père, frère, ont dirigé leur exploitation agricole, sont également électrices, dans les mêmes conditions de nationalité, d'âge et de capacité* »<sup>290</sup>.

Cette loi, comme celle du 20 mars 1851, ne fut pas appliquée : « *les efforts conjoints du ministère de l'Agriculture et de la toute récente Confédération nationale des associations agricoles (CNAA) obtinrent que l'application en soit différée, et la loi fut remise sur le chantier parlementaire* »<sup>291</sup>. Le 30 mars 1920, l'Assemblée nationale vote un projet qui proroge d'un an les délais d'application de la loi sur les Chambres d'agriculture en vue de permettre les remaniements nécessaires<sup>292</sup>. Selon Christiane Mora, les problèmes posés par la loi de 1919 sont relatifs au débat autour du droit de préemption que l'on veut accorder aux chambres d'agriculture et autour de la défense de la petite propriété<sup>293</sup>. Les

<sup>290</sup> François HOUILLIER, *Les chambres d'agriculture*, Paris, La Documentation française, 1971, 71 p., pp. 49-52.

<sup>291</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>292</sup> « Communications de l'Union », dans *Bulletin de l'USESA*, avril 1920, pp. 99-101. (Informations aimablement communiquées par Pierre Chamard)

<sup>293</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940...* ouvrage cité, pp. 34-37.



29, 30 et 31 mai 1920, le congrès de la CNAA, qui se tient à Tours, est le théâtre des premières tentatives, réussies, de « *refonte de la loi* » : les propositions faites par l'UCSA sont retenues – « *le conflit s'était cristallisé dans la définition du corps électoral qui devrait désigner les membres des futures chambres d'agriculture ; les associations souhaitaient un corps électoral composé au moins pour moitié par les groupements agricoles, de façon à réduire l'importance du suffrage universel, les chambres seraient ainsi, à leurs yeux, réellement l'émanation du "suffrage corporatif" et seraient une étape vers l'organisation autonome de la profession par rapport à l'État* »<sup>294</sup>. Posent problème aux organisations agricoles à la fois la faible place accordée aux délégués des organisations professionnelles agricoles, parmi les électeurs et parmi les élus, et le droit de vote accordé aux directeurs d'institutions agricoles publiques. L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (USESA) est très présente dans les débats. Ainsi lit-on dans les pages de son organe de presse : « *les 29, 30 et 31 mai s'est tenu à Tours le deuxième congrès de l'Agriculture française. L'USESA [...] lui a porté le concours d'une collaboration vraiment effective. Elle a spécialement mis sur pied un projet complet sur les chambres d'agriculture longuement étudié par son comité de contentieux et approuvé par le Conseil, fournissant sur tous les points des solutions précises et rédigées* »<sup>295</sup>.

Comme le remarque Christiane Mora, « *les luttes d'influences autour de cette loi éclairent bien la position des associations agricoles* »<sup>296</sup>. La lecture des articles consacrés à la question des chambres d'agriculture dans le *Bulletin de l'USESA* montre combien l'ensemble des dispositions de la loi du 25 octobre 1919 heurte les organisations professionnelles agricoles<sup>297</sup>. Le cadre départemental n'est pas celui que préfèrent les dirigeants de l'USESA comme ceux de l'Union des Alpes et Provence, qui semblent préférer les échelons de l'arrondissement et de la région : « *c'est ainsi que nous pensons qu'il faudrait donner aux chambres d'agriculture comme base, non pas le département, mais l'arrondissement, en ce sens que ce soient les élus de chaque arrondissement, qui puissent décider à quel centre régional l'arrondissement va adhérer et non pas les élus de chaque département. Il est, en effet, bien certain que les arrondissements d'un même département auront parfois des intérêts divergeants [sic] en ce qui concerne le choix du centre régional auquel ils désirent être rattachés* ». Dans le même temps, le maintien d'élections dans le cadre départemental est souhaité et souligne la volonté des organisations professionnelles agricoles installées de favoriser leur mainmise sur les futures élections. C'est Raymond

<sup>294</sup> Christiane MORA, « Les Chambres d'agriculture et l'unité paysanne », article cité, pp. 509-510.

<sup>295</sup> « Congrès de la CNAA à Tours », dans *Bulletin de l'USESA*, juin 1920, pp. 167-168. Les représentants de l'USESA au congrès de la CNAA à Tours sont Anatole de Fontgalland, Joseph Chatillon, Emmanuel Voron, Julien Riboud et Félix Garcin. (Informations aimablement communiquées par Pierre Chamard)

<sup>296</sup> Christiane MORA, « Les Chambres d'agriculture et l'unité paysanne », article cité, p. 510.

<sup>297</sup> Un article publié en mars 1921 montre combien le mécontentement est complet : « *Nous aurions voulu un organisme simple, régional, constitué par l'agrégation volontaire des arrondissements autour de centres déterminés, – élu sans distinction de classe par les individus et les associations qualifiées, par un système rapide de représentation proportionnelle, – de qui nous n'aurions eu à redouter ni dépenses excessives, ni empiètement sur le domaine des associations professionnelles, ni dérivations politiques et de qui nous aurions pu espérer au contraire la grande autorité consultative qui est celle des Chambres de Commerce. Et voilà qu'on nous offre un ensemble compliqué et coûteux de comités départementaux et de chambres régionales, les uns et les autres avec comités permanents et se superposant aux offices agricoles, – élus par des catégories aussi difficiles à établir que dangereuses par les divisions et les luttes qu'elles risquent de susciter et suivant un système majoritaire qui multiplie les scrutins sans faire leur place aux minorités, et ayant moins d'autorité dans leurs avis que d'activité pour susciter ou favoriser des organisations parfois plus politiques que professionnelles* ». USESA, « Chambres d'agriculture », dans *Bulletin de l'USESA*, mars 1921, pp. 72-73. (Informations aimablement communiquées par Pierre Chamard)

Gavoty, député « *Entente républicaine et démocratique* » du Var depuis novembre 1919, et président de l'Union des Alpes et Provence, qui rapporte un projet au nom de la commission de l'Agriculture de l'Assemblée nationale<sup>298</sup>. Ce viticulteur de Flassans, adhérent du parti républicain et social « *s'occupa avec une très grande activité des problèmes de l'agriculture : il ne cessa, par des propositions, des rapports, au cours des discussions budgétaires et autres, d'intervenir en faveur du monde rural [et] se distingua en particulier comme rapporteur de la loi sur les chambres d'agriculture* »<sup>299</sup>. À la fin de l'année 1921, l'Assemblée nationale et le Sénat votent un texte prorogeant à nouveau les délais d'application de la loi du 25 octobre 1919 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1923. Enfin, dans les derniers jours de décembre 1921, les députés votent un texte qui abroge purement et simplement la loi du 25 octobre 1919.

Le 5 décembre 1922, au Sénat, est mis en discussion le projet de loi adopté quelques jours plus tôt par les députés, et rapporté par Émile Chomet. Édouard Roche, sénateur ardéchois siégeant sur les bancs de la « *Gauche démocratique* », intervient dès les premiers instants de la discussion générale, et longuement, pour envisager des garanties concernant la prorogation des offices agricoles départementaux, mais pas seulement. Ses préventions à l'endroit des menées corporatistes sont très lisibles : « *Puisqu'il s'agit de représentation professionnelle, je demande à préciser tout de suite un point important. Je voudrais qu'il fût bien entendu que le fait d'instituer des chambres d'agriculture ne constitue pas une avance de notre part aux desseins de ceux qui élèvent la représentation professionnelle à la hauteur d'une doctrine (Très bien !)* »<sup>300</sup>. Alors qu'est examiné l'article de la loi sur les recettes ordinaires des chambres d'agriculture, un amendement est proposé. Il est l'œuvre des sénateurs Joseph Faure, fondateur du Syndicat agricole d'Argentat en 1905, de la Fédération des associations agricoles de la Corrèze en 1918 et de la Fédération des associations agricoles du Centre-Sud depuis 1921, année où il est élu sénateur du département de la Corrèze, et de ses deux colistiers d'alors, le journaliste Henry de Jouvenel et le médecin François Labrousse, inscrit au groupe de la « *gauche démocratique radicale et radicale-socialiste* ». S'y adjoignent Maurice Gueuser, exploitant agricole de Seine-et-Oise, inscrit au groupe de l'« *Union républicaine* », Léon Roland, propriétaire agricole de l'Oise, ingénieur agronome, et enfin Gaston Carrière, ingénieur agricole du Lot-et-Garonne, également proche de la « *gauche démocratique radicale et radicale-socialiste* ». Cet amendement prévoit d'ajouter aux ressources envisagées « *les centimes additionnels qu'elles auront la faculté de percevoir sur le principal de la contribution foncière de la propriété non bâtie à recouvrer sur les exploitants et dans la limite qui sera déterminée chaque année par la loi de finances, [ainsi que] les taxes, droits ou primes en rémunération des services qu'elles rendent* ». Le rapporteur du projet de loi, au nom de la commission de l'agriculture, « *demande de rejeter dans cet amendement le 1<sup>er</sup> alinéa relatif aux centimes additionnels* ». Joseph Faure intervient alors très longuement pour défendre la nécessité d'accorder aux futures chambres d'agriculture la faculté de se créer des ressources financières par des centimes additionnels.

Le ministre de l'Agriculture se dit partisan de cet amendement, mais admet qu'il faut céder devant l'opposition nette et formelle de la commission des finances. Henry Chéron tente de clore la discussion sur ces mots : « *Il faut en finir ! Nous vous proposons une*

<sup>298</sup> 28<sup>e</sup> Assemblée générale de l'USESA tenue le 27 novembre 1920. *Compte rendu in-extenso*, Lyon, Bibliothèque de l'USESA, 1920, pp. 47-49. (Informations aimablement communiquées par Pierre Chamard)

<sup>299</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=3318#biographie](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=3318#biographie)

<sup>300</sup> *Journal Officiel. Débats parlementaires. Sénat*, 6 décembre 1922, p. 1436.

*concession dans l'esprit de transaction que je vous ai indiqué, et je me tourne vers les auteurs de l'amendement en les suppliant de vouloir retirer, si justifié qu'il soit, le texte qu'ils ont déposé, et cela pour permettre à la loi d'aboutir rapidement* ». Joseph Faure s'incline : « *Devant les puissantes raisons qui viennent d'être exposées par M. le ministre de l'Agriculture, et son désir de faire aboutir sans tarder le projet de loi instituant les chambres d'agriculture, quitte à modifier plus tard leur statut pour leur permettre de jouer le rôle utile qu'on est en droit d'attendre d'elles sur le terrain économique, nous retirons très volontiers notre amendement* »<sup>301</sup>. Le projet de loi est donc adopté. Aussitôt, il en est question au sein du conseil d'administration de l'USESA : « *M. Voron analyse et commente le texte de loi voté par le Sénat. Les inconvénients l'emportent tellement sur les avantages que le Conseil est nettement d'avis de demander à nos représentants de la Chambre de repousser ce projet. Comme il est trop tard pour réaliser l'accord des deux Chambres sur un texte nouveau avant le 31 décembre 1922, date d'expiration du délai d'application de la loi du 25 octobre 1919, le Conseil se rallie à un vœu demandant le vote avant cette date d'une loi abrogeant celle du 25 octobre 1919, afin que le Parlement ait toute liberté pour délibérer sur un nouveau projet. Communication sera faite à M. de Monicault de cette décision* ».

Alors que le projet voté en décembre 1922 prévoyait que « *tous les agriculteurs vraiment professionnels devaient être électeurs dans ce pays de suffrage universel* », les modifications apportées au cours de l'année 1923 à l'Assemblée nationale ont conduit à élargir le collège électoral à « *des délégués désignés, au scrutin de liste, à raison d'un par arrondissement ou circonscription électorale, par les associations ou syndicats agricoles du département* », et la question des centimes additionnels a été réintroduite dans le texte, de manière facultative. C'est, comme l'année précédente, Joseph Faure qui prend la parole, en ces termes : « *Messieurs, si je suis monté à la cettte tribune, c'est pour faire entendre la voix paysanne, la voix d'un remueur de terre qui est resté toute sa vie, jusqu'à quarante-six ans, parmi ces infatigables travailleurs du sol, qui a pu se pénétrer de leur desiderata et qui croit être qualifié pour traduire ici leur revendications* ». Son préambule grandiloquent n'oublie personne parmi les partisans et possibles soutiens du projet de création de chambres d'agriculture, et retrace les grandes étapes de celui-ci depuis la Monarchie de Juillet. Surtout, Joseph Faure se pose en porte-parole des organisations agricoles, se faisant « *l'écho de nombreuses associations agricoles, groupant plus de 3000 syndicats ayant près de 700 000 adhérents, qui sont, pour ainsi dire, autant de chefs de familles rurales, représentant l'élite de la population des campagnes* ». Il sous-entend que toutes – il cite notamment « *la confédération nationale des associations agricoles du Sud-Ouest, la société nationale d'horticulture de France, l'union du Sud-Est des syndicats agricoles, la confédération générale du lait, la fédération des associations agricoles corréziennes, l'union des syndicats agricoles des Alpes et de Provence, le syndicat national des vétérinaires de France et des colonies, le syndicat central des agriculteurs de France, le syndicat des agriculteurs de la Manche, la société des viticulteurs de France, la fédération des viticulteurs carentais, l'union commerciale des horticulteurs et marchands grainiers de France, etc.* » – souhaite l'adoption du texte sans modifications.

Les craintes et les menées contraires restent très présentes au sein du Sénat. Édouard Roche intervient plusieurs fois pour faire part de sa peur de voir les chambres d'agriculture réduire à néant l'action des syndicats agricoles. Henry de Jouvenel défend avec opiniâtreté la faculté pour les chambres de prélever des centimes additionnels. Dominique Delahaye intervient longuement et fait part de son expérience de président de la chambre de commerce d'Angers – par ailleurs cet industriel, fervent catholique et anti-

<sup>301</sup> *Ibidem*, pp. 1445-1446.

républicain, fonda et présida « *l'Association des présidents de chambres de commerce de France* »<sup>302</sup> – : pour lui, le fait de refuser de voter des ressources financières aux chambres d'agriculture, et donc de les rendre dépendantes des subventions d'État, est un moyen de les « *apprivoiser* », voire de les soumettre, comme on aurait tenté de faire avec lui quand, en 1899, il « *proposai[t] de fonder l'assemblée des présidents de chambres de commerce, [alors que] cette fondation était considérée comme subversive* »<sup>303</sup>. Malgré les nombreuses interventions en faveur du vote du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 34 sur le budget des chambres d'agriculture, ajoutant aux recettes prévues, « *des centimes additionnels, jusqu'à concurrence de dix au maximum, qu[e les chambres d'agriculture] auront la faculté de percevoir sur le principal de la contribution foncière de la propriété non bâtie* »<sup>304</sup>, celui-ci est rejeté par les sénateurs, tandis que le reste du texte est adopté sans autre notable modification.

Christiane Mora souligne avec justesse combien « *il ressort de ce débat que les Chambres d'Agriculture, malgré les pouvoirs réels qui leur seront cependant attribués par la suite, sont dès l'abord enfermées dans le cadre d'attributions essentiellement consultatives* ». Le gouvernement refuse de supprimer les Offices agricoles départementaux, qu'il peut contrôler, et, pour elle, « *ce maintien revient alors à condamner d'avance les Chambres professionnelles à un rôle secondaire et honorifique* ». Les craintes des dirigeants des organisations agricoles dominantes sont cependant vives, comme le montre le rapport d'Adrien Toussaint, délégué général de l'Union centrale des syndicats agricoles (UCSA) : « *La crainte manifestée à maintes reprises par le rapporteur et les congressistes dans leur grande majorité est double : crainte de l'emprise des pouvoirs publics, républicains, sur le monde agricole par interdépendance des futures Chambres et de l'administration de l'agriculture ; crainte de voir les associations traditionnelles et leurs dirigeants écartés de la direction des nouvelles assemblées officielles par l'administration (rôle officieux), ou même plus simplement par l'expression du suffrage universel des agriculteurs (petits exploitants et ouvriers agricoles compris)* »<sup>305</sup>. Le 3 janvier 1924, est votée, dans la précipitation et sans grande conviction, la loi qui sera appelé ensuite la « *charte organique des chambres d'agriculture* »<sup>306</sup>.

## Du texte de loi à sa mise en œuvre : une application retardée

### 1924-1927 : obstructions

Joseph Faure relate dans ses *Mémoires* les obstacles qui se dressèrent aux lendemains du 3 janvier 1924, alors que « *chacun attendait avec confiance une rapide et fructueuse application qui ne vint pas du fait des manœuvres occultes de ses adversaires* ». Selon lui, « *ceux-ci firent obstruction notamment en empêchant systématiquement le vote des crédits (une centaine ou deux cent mille francs), nécessaires à l'élection qui n'eût lieu que*

<sup>302</sup> [http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/delahaye\\_dominique1161r3.html](http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/delahaye_dominique1161r3.html)

<sup>303</sup> *Journal Officiel. Débats parlementaires. Sénat*, 20 décembre 1923, p. 1970 et p. 1983.

<sup>304</sup> *Ibidem*.

<sup>305</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940...* ouvrage cité, pp. 34-37.

<sup>306</sup> Luce PRAULT, « La représentation professionnelle agricole. Les Chambres d'Agriculture et l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture », dans *Droit social*, avril 1940, pp. 107-112.

*bien plus tard* »<sup>307</sup>. Les tensions existant alors entre les organisations professionnelles agricoles, et en leur sein même, l'expliquent aisément : en témoigne le fait qu'en 1925, les organisations du boulevard Saint-Germain quittent la CNAA, qui reste aux mains de Joseph Faure, Jules Gautier et Louis de Vogüé<sup>308</sup>. Joseph Faure évoque des « *efforts restés vains jusqu'en 1926* ». En 1926, Raymond Poincaré expliquera que « *la raison principale du long et scandaleux retard mis à l'application de la loi du 3 janvier 1924 résidait dans la non-parution du règlement d'administration publique y ayant trait qui devait être publié dès sa promulgation et que ne le fut que le 25 mars 1925* »<sup>309</sup> : ce document était indispensable à la confection des listes électorales. Joseph Faure s'acharne. En janvier 1926, notamment, il dépose un rapport, au nom de la commission de l'agriculture du Sénat, sur la proposition de loi, adoptée par la chambre des députés, tendant à proroger les délais d'élection des chambres d'agriculture<sup>310</sup>. En février, il intervient à nouveau dans la discussion de la proposition de loi concernant les chambres d'agriculture<sup>311</sup>.

Dans une manifeste confusion des dates, *a posteriori*, Joseph Faure raconte une entrevue avec Henri Queuille : « *je vis M. Queuille, alors ministre de l'Agriculture, comme il le fut tant de fois si profitablement pour nos campagnes, lequel me promit tout son concours mais ne me cacha pas que le Président du Conseil, alors M. Poincaré, y était hostile* ». Ces tentatives d'approche du gouvernement se déroulent sous le quatrième ministère Poincaré, soit après le 23 juillet 1926.

Le récit que fait Joseph Faure de son audience auprès de Raymond Poincaré, vraisemblablement à l'automne 1926, est d'autant plus long qu'il semble avoir marqué le sénateur corrézien, et fourmille de détails, par-delà les quelques vingt années qui séparent l'évènement du moment de la rédaction des mémoires, en 1943. Joseph Faure écrit : « *Je demandai donc une audience à M. Poincaré, dont je connaissais d'ailleurs l'immense et légitime autorité, lequel détenait, à cette époque, le portefeuille des Finances. Il voulut bien me recevoir dans son Cabinet, rue de Rivoli, et me donna la parole. Il m'écouta en me regardant fixement dans les yeux pendant une demi-heure, sans placer un seul mot, et le poids de ce regard perçant m'accablait beaucoup en même temps qu'il troublait un peu mon esprit. J'exposai de mon mieux quelle était la nécessité de la création des chambres d'agriculture depuis si longtemps promise et si impatientement attendue du monde rural qui ne comprenait pas que la loi votée et promulguée y ayant trait restât sans application. Je ne lui cachait pas que je savais que nombre de parlementaires qui avaient voté la loi pour faire plaisir à leurs électeurs ruraux n'étaient maintenant plus partisans de son application ayant peur de voir surgir des chambres d'agriculture des hommes transcendants rendant service, et susceptibles de venir leur disputer plus tard les mandats qu'ils détenaient. Il serait honteux, lui dis-je, que le Parlement se laisse guider par de telles considérations et que la culture reste sans la représentation officielle à laquelle elle a droit pour être traitée sur pied d'égalité avec le commerce et l'industrie plus florissantes qu'elle. J'insistait d'ailleurs sur la nécessité de connaître les desiderata des agriculteurs formulés par leurs élus professionnels alors que nos hameaux se vidaient au profit des villes et que des millions d'hectares tombaient en friche posant ainsi pour l'avenir un redoutable problème*

<sup>307</sup> Joseph Faure, 1875-1944, premier président de la Chambre d'agriculture de la Corrèze et premier président de l'Assemblée des présidents de chambre d'agriculture.– *Chambres d'Agriculture*, n° spécial, 1975, 62 p.

<sup>308</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 207.

<sup>309</sup> Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité, pp. 28-29.

<sup>310</sup> *Journal officiel. Sénat. Débats parlementaires*, 28 janvier 1926, p. 65.

<sup>311</sup> *Journal officiel. Sénat. Débats parlementaires*, 9 février 1926, p. 171.

économique et social. Soyons confiants, lui dis-je en terminant, dans la sagesse et la clairvoyance des paysans si travailleurs, si ordonnés, si économes, si respectueux de l'autorité et donnons-leur enfin les chambres d'agriculture qu'ils réclament avec insistance par leurs associations agricoles. La nation qui doit rester appuyée sur la charrue n'aura pas à le regretter ».

Il poursuit ainsi : « la Cause est entendue, m'a dit le président Poincaré en se levant et en me donnant congé : vos arguments m'ont convaincu et vous allez recevoir satisfaction ». Joseph Faure enchaîne en expliquant qu'il fut alors « nommé rapporteur au Sénat d'une proposition de loi relative à l'application de la loi sur les chambres d'agriculture, sans atermoiement, laquelle fut votée le 9 février 1926 pour que les élections fussent faites dès le début de 1927. Il y eut un moment d'angoisse et d'inquiétude lorsque je descendis de la tribune après avoir développé mon rapport alors que le Gouvernement allait se prononcer et qu'on était certain qu'il serait suivi par le Sénat. Tout le monde était suspendu aux lèvres de M. Queuille, ministre de l'Agriculture, assis sur son banc à côté de M. Poincaré avec lequel il conférait, car de sa déclaration allait dépendre le vote, lorsqu'il se leva et déclara accepter ma proposition aussitôt définitivement votée. La représentation officielle du monde paysan par les chambres d'agriculture allait enfin voir le jour »<sup>312</sup>. L'intervention de Joseph Faure au Sénat, en février 1926, a peut-être été décisive, mais elle ne peut en aucun cas être consécutive à l'entrevue avec le président du Conseil Raymond Poincaré. Quoiqu'il en soit, le 28 décembre 1926, une circulaire du ministre de l'Agriculture avise les préfets « qu'aucune raison ne retard[e] plus l'application de la loi du 3 janvier 1924 puisque le Parlement a voté le 19 décembre un crédit de 200 000 francs en vue de couvrir les frais des élections »<sup>313</sup>.

Le rôle de Joseph Faure reste assez obscur, même s'il s'est écrit que « la loi du 3 janvier 1924 instituant les chambres d'agriculture fut l'oeuvre de sa vie : il y prit une part si active qu'elle lui valut le titre de "père des chambres d'agriculture" »<sup>314</sup>. Il paraît d'autant plus important qu'il s'inscrit dans une trajectoire singulière, celle d'une ascension sociale spectaculaire d'un des fondateurs du mouvement syndical et coopératif en Corrèze et en Limousin, symbole du consensus agrarien entre rue d'Athènes et boulevard Saint-Germain.

### **Encart biographique : la place d'un homme : Joseph Faure<sup>315</sup>, « père des chambres d'agriculture »<sup>316</sup>**

Le 8 août 1875, « dans l'alcôve d'une maison paysanne »<sup>317</sup>, à Aumont, hameau de la commune d'Argentat, à une vingtaine de kilomètres de Tulle, sur une colline dominant la vallée de la Dordogne, naît Louis Marie Joseph Faure. Il est l'unique enfant de Jean Faure, né en 1826, « paysan relativement aisé », propriétaire d'une exploitation de 19 hectares dont six plantés en vigne, et de Jeanne Planche, de dix ans sa cadette, dite « propriétaire » le jour

<sup>312</sup> Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité, pp. 28-29.

<sup>313</sup> Luce PRAULT, « Résultats statistiques des premières élections aux chambres départementales d'agriculture », dans *Comptes rendus du 9<sup>e</sup> congrès de l'agriculture française, organisé par la CNAA à Strasbourg*, 28 avril 1927, pp. 93-97.

<sup>314</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1662-1663.

<sup>315</sup> Voir Annexes. Dossier n°1. 3. Documents 1 à 6. et Dossier n°1. 2. Document iconographique 1.

<sup>316</sup> Selon l'expression employée dans Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1662-1663.) et récurrente à propos de Joseph Faure.

<sup>317</sup> Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité.

de son mariage, et femme suffisamment lettrée<sup>318</sup> pour avoir été désignée pour enseigner le catéchisme aux enfants du village<sup>319</sup>. Celui qui est après sa mort dépeint comme le fils de « *simples paysans* »<sup>320</sup>, « *issu d'une très modeste famille paysanne* »<sup>321</sup>, appartient en fait à une famille aisée considérée comme « *l'une des plus fortunées de l'endroit* »<sup>322</sup>, notamment parce qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, dans la région d'Argentat, la vigne est une culture de bon rapport. C'est à l'école de hameau nouvellement créée<sup>323</sup> que se déroule la scolarité de Joseph Faure jusqu'à l'âge de treize ans : il n'aurait pas obtenu son certificat d'études primaires et aurait passé deux années dans une institution privée à Argentat, la Franconie<sup>324</sup>.

Il est âgé de seize ans lorsque meurt sa mère, à laquelle il était très attaché<sup>325</sup> : il travaille désormais sur l'exploitation avec son père. Il étudie l'agronomie « *en autodidacte* », par ses lectures, et ambitionnerait alors déjà de « *faire de son exploitation une ferme modèle* »<sup>326</sup> : « *faisant de sa propriété un véritable champ d'expériences* »<sup>327</sup>, il devient le premier utilisateur et « *le meilleur des agents de diffusion* » des engrais chimiques, des produits alimentaires pour animaux et des produits anticryptogamiques<sup>328</sup>, jusque-là très peu connus des agriculteurs du pays d'Argentat. Réformé en 1895 pour hypertrophie cardiaque<sup>329</sup>, il n'effectue pas son service militaire et se consacre à l'exploitation familiale « *avec l'aide d'un ou deux domestiques* »<sup>330</sup> : tout l'y intéresse, de la « *production fourragère et céréalière [sic]* » au reboisement<sup>331</sup>. Mais c'est surtout à la « *reconstitution du vignoble anéanti par le phylloxera dès 1885* » qu'il s'attaquera, choisissant les variétés « *en mettant à profit les racines américaines réfractaires au phylloxera et s'adaptant bien au sol* »<sup>332</sup>. Il tient alors un registre de ses expériences culturelles et rédige un bulletin météorologique.

<sup>318</sup> Arch. dép. Corrèze, 2 E 1026, Actes de mariages de la commune d'Argentat, 1869-1881, acte du mariage de Jean Faure et Jeanne Planche, le 4 novembre 1872. (Tandis que Jean Faure signe maladroitement et que le père de celui-ci « *déclare ne savoir le faire* », l'écriture de l'épouse est aisée et élégante).

<sup>319</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan*, mémoire de maîtrise d'histoire, U.E.R. des Lettres et sciences humaines de Limoges, 1986, [non paginé].

<sup>320</sup> APCA, *Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle, Présidents de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture*, supplément au n° 523 de la revue *Chambres d'Agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1974, 79 p.

<sup>321</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français* : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940, Tome V, Paris, Presses universitaires de France, 1968, pp. 1614-1930, pp. 1662-1663.)

<sup>322</sup> *Ibidem*.

<sup>323</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>324</sup> D'après Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>325</sup> Ses mémoires s'ouvrent sur la relation des souffrances endurées par sa mère lors de son accouchement et des problèmes de santé qui en sont découlés.

<sup>326</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>327</sup> APCA, *Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle...* ouvrage cité.

<sup>328</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>329</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>330</sup> *Ibidem*.

<sup>331</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>332</sup> *Ibidem*.

Récompensé dans les concours régionaux et nationaux<sup>333</sup>, il y voit le moyen de « *démontrer que, contrairement à ce qu'on croyait, l'agriculture modèle, au lieu de se faire à coups de billets de banque, était susceptible d'un bon rapport* »<sup>334</sup>.

Il approche la trentaine quand il se marie, le 16 novembre 1904, avec une voisine, Augustine Rose Lafon, « *qui lui apporte ses terres en dot* », portant à trente hectares la propriété de Joseph Faure, ce qui n'empêche pas ce dernier d'écrire, à la fin de sa vie, à propos de son épouse : « *à défaut de substantielle dot, elle m'apportait la santé, l'ardeur au travail et une affection que je lui rendais d'ailleurs amplement* »<sup>335</sup>. Un an plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre 1905, Joseph Faure parvient à réunir douze agriculteurs prêts à fonder avec lui un syndicat agricole : ce projet aurait mûri au cours des années précédentes, devant la nécessité d'effectuer des contrôles sur les produits – engrais chimiques, produits alimentaires d'ordre industriel pour l'alimentation des animaux notamment –, et l'impératif de s'unir pour que le coût élevé de l'échantillonnage soit supporté par tous les adhérents. De ce premier syndicat de la région, il propose la présidence à Marie-Auguste de Lestourgie, « *homme éminent, ancien député, conseiller général et maire* »<sup>336</sup>, notable d'Argentat appartenant à la génération de ses parents, député « *monarchiste* »<sup>337</sup>, aussi dit inscrit à la « *réunion des Réservoirs* »<sup>338</sup> »<sup>339</sup>, qui décline la proposition : Joseph Faure en prend donc la tête, comme à contrecœur, d'après ses mémoires<sup>340</sup>. Constitué des « *membres de la bourgeoisie rurale de la région* »<sup>341</sup>, le tout jeune Syndicat agricole et viticole d'Aumont aurait bénéficié de l'appui du plus influent de ses membres, maire d'Argentat, auprès de la préfecture notamment. En fournissant à ses adhérents des fertilisants « *à moins de moitié prix du commerce* », les dirigeants du syndicat convainquent de leur utilité « *les campagnes si réfractaires jusque là à l'esprit d'association* » : « *au bout d'un an les adhérents se comptèrent par centaines et des groupements nouveaux se créèrent de tous côtés, à l'exemple d'Argentat, sans la moindre propagande* »<sup>342</sup>. En septembre 1907, Joseph Faure a 32 ans : sa femme met au monde Denise, leur premier enfant. En 1912, le Syndicat agricole d'Argentat, toujours présidé par Joseph Faure, compte plus de 800 membres,

<sup>333</sup> Selon Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1939, 680 p., p. 260 : « *Au début de sa carrière, il obtint une médaille d'or pour la viticulture et de nombreuses autres récompenses comme praticien, encouragements qu'il n'oubliera jamais* ».

<sup>334</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>335</sup> *Ibidem*.

<sup>336</sup> *Ibidem*.

<sup>337</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>338</sup> Voir notamment : Jean GARRIGUES, « Les groupements parlementaires aux origines de la III<sup>e</sup> République », dans *Faut-il tourner le dos à la politique ? –Parlement(s). Histoire et politique*, n° 0--2003, consulté en ligne sur [http://www.parlements.org/parlements/num0\\_6\\_Garrigues.pdf](http://www.parlements.org/parlements/num0_6_Garrigues.pdf)

<sup>339</sup> Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY et Edgar BOURLOTON, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891, 5 volumes.

<sup>340</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>341</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>342</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.



dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres<sup>343</sup> et devient « *un moyen de pression non négligeable* »<sup>344</sup>.

Joseph Faure ne participe pas aux combats entre 1914 et 1918. En 1915, à l'âge de 89 ans, son père meurt accidentellement<sup>345</sup>. Le président du Syndicat d'Aumont-Argentat est nommé, en février 1916, délégué cantonal du comité d'action agricole nouvellement créé par le ministre Méline pour tenter d'enrayer le mouvement de diminution des surfaces cultivées et, partant, de la production<sup>346</sup>. Cette nomination fait de lui un « *intermédiaire entre les agriculteurs et les autorités civiles et militaires* », et renforce sa position de dirigeant syndical. Son rôle est alors double : d'un côté il transmet « *à l'administration les doléances des agriculteurs [et] organise les modalités de leurs indemnités* », de l'autre il est amené à « *leur prodiguer des conseils afin d'améliorer les productions agricoles en baisse pendant cette période troublée* »<sup>347</sup>. Le 10 janvier 1918, naît son fils, Paul, onze ans après sa sœur aînée. Afin d'« *informer, instruire, éduquer les masses rurales ignorantes et [de] les orienter vers le progrès générateur de bien-être, vers la solidarité* », Joseph Faure crée un « *journal syndical qui serait l'organe de liaison entre tous les sociétaires en même temps qu'il les renseignerait, les documenterait* », « *le journal de tous, par tous* » : le premier numéro paraît au mois d'avril 1918, « *sous le titre modeste de Bulletin du Syndicat agricole et viticole d'Argentat et du Bas-Limousin* »<sup>348</sup>.

Le 13 avril 1918, G. de Lavarde, le président du Syndicat agricole de Meymac, « *est chargé par un groupe d'agriculteurs qu'il avait réunis, de fédérer [!]es différentes associations corrésiennes* »<sup>349</sup>. La Fédération des associations agricoles corrésiennes (AAC) est fondée le 1<sup>er</sup> juin 1918 : après quelques hésitations, Joseph Faure en a accepté la présidence, tandis que G. de Lavarde en devient vice-président. Cette fédération regroupe alors 178 associations et 21 000 membres<sup>350</sup>. Au-delà de la seule mise en commun des forces syndicales, dès 1918, cette création aurait eu pour but, selon Joseph Faure, « *l'étude des questions intéressant la culture et l'élevage en vue de présenter avec autorité aux pouvoirs publics les desiderata du monde paysan concrétisés en commun* »<sup>351</sup>. Comme dans bien des départements, cette fédération a été à l'origine de la création « *des œuvres de prévoyance et de solidarité professionnelles telles que sociétés d'assurances mutuelles pour les divers risques surtout en matière d'incendie et d'accidents du travail, assurances sociales et allocations familiales en développant aussi le crédit agricole et la coopération* »<sup>352</sup>. Le *Bulletin du syndicat agricole d'Argentat* est mis à la disposition de la

<sup>343</sup> *Syndicat agricole d'Argentat. Annuaire 1912*. Pages transcrites sur le site Internet d'un parent de Joseph Faure <http://perso.wanadoo.fr/genealogie.lelong/curiosites/vendanges01.htm>

<sup>344</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>345</sup> *Ibidem*.

<sup>346</sup> Jean-Jacques BECKER, Serge BERSTEIN, *Victoire et frustrations, 1914-1929*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1990, 459 p., p. 80.

<sup>347</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>348</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>349</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>350</sup> *Ibidem*.

<sup>351</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>352</sup> *Ibidem*.

fédération et envoyé gratuitement aux adhérents<sup>353</sup> : Joseph Faure en reste le principal rédacteur. Lors de la mise en place des offices agricoles départementaux, en avril 1919, le conseil général choisit Joseph Faure « *parmi les agriculteurs exploitants et les membres des bureaux des associations agricoles* » pour occuper les fonctions de secrétaire de l'office départemental. Lequel aussitôt « *entame des négociations en vue de la location d'une partie d'immeuble destiné à servir pour les besoins de l'office* » et lui ouvre les pages du *Bulletin de l'union fédérative des associations agricoles*. Les liens entre l'office agricole départemental et l'Union fédérative des associations agricoles corrésiennes sont d'ailleurs d'autant plus étroits que Joseph Faure, secrétaire de l'office, est président-fondateur de l'union, tandis que deux des vice-présidents de celle-ci, Auguste Garais et Pierre Aujol, sont membres de l'office<sup>354</sup>. En 1920, il est décoré de la Légion d'honneur, « *en qualité de secrétaire de l'office agricole* »<sup>355</sup>.

Dès 1919, Joseph Faure est sollicité, par les socialistes, par des « *républicains modérés* », par des « *radicaux dissidents* » menés par Henry de Jouvenel, pour figurer sur les listes de candidats aux élections législatives<sup>356</sup> : est-ce seulement du fait de son « *action utile* » et de son image d'« *apôtre du progrès et de l'émancipation terrienne* »<sup>357</sup> ? En vue de ces élections, la « *fédération Faure* », soit l'Union fédérative des associations agricoles de Corrèze, avait, sous l'impulsion du Syndicat d'Allasac, mis au vote un projet de « *liste agricole* » lors d'un congrès des associations<sup>358</sup> : bien que celui-ci ait été rejeté par les votants, il existe une aspiration collective à prolonger l'action syndicale par l'action politique. Les refus catégoriques et répétés de Joseph Faure, découlent-ils de sa volonté de « *rester en dehors des luttes politiques pour parfaire l'organisation agricole et effectuer une meilleure défense de la culture dans l'indépendance* »<sup>359</sup>, ou de sa conviction de ce que n'étant pas ancien combattant, il ne peut être élu<sup>360</sup>, quoi qu'en disent ses partisans<sup>361</sup> ?

En octobre 1920, le congrès de la Fédération des associations agricoles corrésiennes a lieu à Tulle : « *véritable réunion politique préparatoire aux élections sénatoriales* », elle réunit de nombreuses personnalités politiques et conduit à l'élaboration d'un « *programme agricole* »<sup>362</sup>. Joseph Faure se trompait en pensant « *qu'on [l]e laisserait tranquille, n'ayant aucunement l'ambition d'aller devant le suffrage restreint* »<sup>363</sup> : ce serait Henry de Jouvenel, le célèbre journaliste, mari de l'écrivain Colette, qui aurait pressenti la candidature de Joseph Faure, même si celui-ci ne mentionne ultérieurement que les sollicitations qui « *se faisaient jour au sein de nombreux groupements et de municipalités qui voulaient avoir un vrai terrien* »

<sup>353</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>354</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 353.

<sup>355</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>356</sup> *Ibidem*. Rappelons qu'en 1919, et jusqu'en 1928, les élections des députés ont lieu au scrutin de liste départemental, à un tour, à la fois majoritaire et proportionnel avec attribution des sièges à la majorité absolue au quotient, et à la plus forte moyenne.

<sup>357</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>358</sup> *Ibidem*.

<sup>359</sup> *Ibidem*.

<sup>360</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>361</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>362</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>363</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

au parlement »<sup>364</sup>. Joseph Faure aurait exprimé son refus en ces mots : « *J'exposais que n'ayant jamais sollicité aucun mandat électoral, pas même celui de conseiller municipal, je serais bien mal venu de briguer un mandat sénatorial devant les électeurs appartenant, en général, à une autre classe sociale que la mienne et dont je n'étais d'ailleurs pas connu, n'ayant jamais eu de relations avec eux* »<sup>365</sup>. Le dimanche 2 janvier 1921, à une semaine des élections, ses « *partisans* »<sup>366</sup> lui rendent visite et obtiennent finalement son accord : c'est son programme électoral, largement inspiré de celui du congrès<sup>367</sup> qui a eu lieu deux mois auparavant, que Joseph Faure développe, le samedi 8 janvier, devant le collège électoral réuni au théâtre de Tulle<sup>368</sup>. Le lendemain 9 janvier, au troisième tour de scrutin, par 482 voix sur 706 votants<sup>369</sup>, il est élu sénateur de la Corrèze en même temps que le rédacteur en chef du *Matin* Henry de Jouvenel et le médecin expert en psychiatrie François Labrousse, respectivement élus au premier et au second tour. Son nom aurait « *rallié les voix de droite dont le candidat ne possédait pas à leurs yeux les compétences nécessaires* »<sup>370</sup>. Joseph Faure y voit rétrospectivement la preuve « *qu'on en avait assez de la politique de parti qui divisait si fâcheusement le pays* » et « *qu'on voulait qu'[...]il y eut au parlement des professionnels des divers métiers, compétents, probes, honnêtes, désintéressés et s'occupant surtout des questions économiques et d'ordre social délaissées jusqu'alors* »<sup>371</sup>.

Dès les semaines suivantes, la vie de Joseph Faure change de centre de gravité géographique et se déroule désormais loin d'Argentat : « *appelé à vivre dans la capitale, il achète une villa à Sevrans, dans la Seine-et-Oise, qu'il baptise du nom de ses deux premiers enfants "Paul, Denise"* »<sup>372</sup>. Au Sénat, il s'inscrit au groupe des indépendants, qui ne compte alors que trois membres, et en prend la présidence<sup>373</sup> : « *paysan corrèzien au bon sens réaliste et tenace* »<sup>374</sup>, « *notable exemplaire du réseau républicain* »<sup>375</sup>, « *en dehors de toute considération politique de parti* » pour certains contemporains<sup>376</sup>, « *radical-socialiste* »<sup>377</sup> pour d'autres, Joseph Faure se veut « *sans aucun patronage, sans aucune étiquette de parti* »<sup>378</sup>. D'abord embarrassé de ce qu'il nommera ensuite sa « *gangue*

<sup>364</sup> *Ibidem.*

<sup>365</sup> *Ibidem.*

<sup>366</sup> *Ibidem.*

<sup>367</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>368</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>369</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1662-1663.)

<sup>370</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>371</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>372</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

<sup>373</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1662-1663.)

<sup>374</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 206.

<sup>375</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, pp. 79-81.

<sup>376</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1939, 680 p., p. 260.)

<sup>377</sup> Pierre alphanodéry et Pierre BITOUN, « Pouvoir et patrimoine au travers des appareils d'encadrement de deux départements : le Calvados et la Corrèze », dans *Pouvoir et patrimoine au village. – Études rurales*, n° 65, janvier-mars 1977, pp. 109-120, p. 116.

<sup>378</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

*campagnarde* » et de ses « *gros brodequins cloutés* », mais également de « *la crainte d'être accueilli avec mépris* » et de ses éventuelles « *préventions à l'endroit des bourgeois, des intellectuels, des hommes éminents* »<sup>379</sup>, il s'y révèle très assidu et très actif. Ses activités au sein du syndicalisme corrèzien ne cessent pas pour autant : « *d'autres fédérations s'étant constituées dans les départements voisins* »<sup>380</sup>, il prend l'initiative de réunir plus de 400 d'entre elles au sein de la Fédération des associations agricoles du Centre-Sud, fondée le 26 décembre 1921, dont il prend la présidence<sup>381</sup>. L'Union fédérative des associations agricoles corrèziennes continue son action sans toutefois étoffer ses effectifs puisque avec 132 syndicats et 22 520 adhérents<sup>382</sup>, elle accuse une quasi-stagnation par rapport aux débuts de 1918, à imputer sans doute aux progrès du parti communiste en Corrèze, « *notamment sur le plateau de Millevaches* »<sup>383</sup>, qui mené par Marius Vazeilles, réussit à convaincre de nombreux exploitants de « *rompre avec l'organisation agricole de Joseph Faure et de s'unir entre eux pour en fonder une autre* », « *indépendant[e] de la bourgeoisie rurale* »<sup>384</sup>. Enfin, le Syndicat agricole et viticole d'Argentat compte 4 700 membres, soit six fois plus qu'en 1912, et étend son rayon d'action, non seulement aux cantons voisins, mais aussi aux franges du Lot et du Cantal<sup>385</sup> : parmi les services rendus à ses adhérents, figure désormais la mise à disposition « *d'un assez grand nombre d'appareils servant à la collectivité de ses sociétaires tels que trieurs à semences, presses, etc.* »<sup>386</sup>.

Au Sénat, il participe aux commissions des chemins de fer, des transports et de l'outillage national, à celle du commerce, de l'industrie, du travail et des postes, à celle des travaux publics, à celle de l'air, et surtout à celle de l'agriculture « *dont il fut l'un des membres les plus écoutés* »<sup>387</sup>. Selon ses propres dires, il « *se spécialis[e] dans le dépôt d'amendements aux projets ou propositions de loi soumis à la Haute Assemblée dont [il] prenai[t] l'initiative en ayant soin de les faire contresigner, autant que possible, par les collègues les plus qualifiés des divers groupes qui ne s'offusquaient point de la paternité de celui qui était totalement en dehors des divers partis* » et réussit ainsi à « *faire inscrire au budget d'importants crédits pour encourager et protéger la culture afin de développer la production et enrayer l'exode rural, de même qu'améliorer le régime douanier et tendre à des accords commerciaux internationaux plus favorables [aux] campagnes* »<sup>388</sup>. La naissance laborieuse des chambres d'agriculture est largement le résultat de l'activisme du sénateur Joseph Faure, à la tribune comme en coulisse. Mais cela ne saurait faire oublier l'importance de la manière dont s'insère l'institution dans le paysage des organisations professionnelles agricoles préexistantes, actrices, même négatives, de sa création.

379 *Ibidem.*

380 Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains...* ouvrage cité, p. 260.)

381 Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan...* ouvrage cité.

382 *Annuaire Silvestre* 1923, p. 356.

383 Pierre alphanbéry et Pierre BITOUN, « Pouvoir et patrimoine au travers des appareils d'encadrement... », article cité, p. 116.

384 Philippe GRATTON, « Le communisme rural en Corrèze », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930. – Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 123-145, pp. 130-131.

385 Dès lors il prend la dénomination de « syndicat agricole et viticole d'Argentat et du Bas-Limousin ».

386 *Annuaire Silvestre* 1923, p. 356.

387 Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1662-1663.)

388 *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

## 1927 : des élections attendues et « brusquées » <sup>389</sup> ?

Le 27 février 1927, ont lieu les élections des membres des chambres d'agriculture à élire au suffrage des agriculteurs, tandis que se tiennent le 13 mars suivant les élections de ceux élus par les délégués des groupements et associations agricoles. Le simple constat d'une participation des électeurs individuels avoisinant 50 %, valeur moyenne et médiane pour les 90 départements considérés, conduit Luce Prault, alors secrétaire-adjoint de la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA) <sup>390</sup>, à « affirmer que les chambres d'agriculture ont reçu du corps électoral l'autorité qui leur était nécessaire pour parler au nom de l'agriculture française et occuper dans notre pays la place qui leur est due » <sup>391</sup> – tout en concédant cependant lui-même que les listes électorales étaient incomplètes. De profondes disparités existent : alors que dans le département du Pas-de-Calais la part des votants excède 74 %, moins d'un tiers des électeurs inscrits dans les Basses-Alpes ont glissé leur bulletin dans l'urne. Deux zones de forte participation des électeurs individuels sont identifiables, l'une couvrant le Nord et le Nord-est, l'autre les départements qui vont du sud du Massif central au Languedoc. Dans les trois quarts des circonscriptions, une seule liste est proposée aux électeurs individuels, et seules huit listes de candidats à élire au suffrage des associations et syndicats agricoles ont des rivales <sup>392</sup> : l'absence de compétition électorale caractérise 51 départements sur 90, où l'ensemble des membres élus est entré de la chambre d'agriculture naissante sans qu'un véritable choix ait été proposé aux électeurs. Autrement dit, sur 1920 membres élus, seuls environ 250, soit 13 %, l'ont été dans un contexte de concurrence électorale.

Joseph Faure raconte ces élections sans entrer dans les détails : « *Les élections aux chambres d'agriculture eurent lieu au scrutin d'arrondissement, comme le voulait la loi, à raison de quatre membres par arrondissement désignés par le suffrage universel agricole et choisis parmi les propriétaires exploitants ou non, fermiers, métayers régisseurs et ouvriers agricoles. Les femmes chefs d'exploitation et celles qui les avaient dirigées en l'absence de leur mari, père ou fils eurent le droit de vote. 50 % des électeurs inscrits, soit 3 millions et demi environ participèrent à cette élection, dans un calme impressionnant, faisant contraste avec la généralité des autres élections. De plus, les associations agricoles de chaque département désignaient au scrutin de liste départemental un membre par arrondissement et les chambres d'agriculture furent ainsi définitivement constituées* » <sup>393</sup>.

Avant même la promulgation de la loi sur les chambres d'agriculture et l'organisation des premières élections, la potentielle mainmise des organisations professionnelles est très lisible dans certaines déclarations publiques. Ainsi, en mars 1920, Pierre de Monicault, alors vice-président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (USESA), déclare, à la faveur de la présidence de la deuxième journée de l'assemblée générale de l'USESA : « *quant aux chambres d'agriculture, il n'est pas interdit de croire que leur création a été faite non sans arrière-pensée de nuire aux Syndicats, il importe donc qu'elles soient bien composées de*

<sup>389</sup> Luce PRAULT, « Résultats statistiques des premières élections aux chambres départementales d'agriculture », article cité.

<sup>390</sup> Confédération nationale des Associations agricoles, *Guide des Associations Agricoles pour les Élections aux Chambres d'Agriculture*, Paris, CNAA, janvier 1927, 24 p.

<sup>391</sup> *Ibidem*.

<sup>392</sup> *Chambres d'agriculture*, 10 mars 1933, p. 81.

<sup>393</sup> Joseph Faure, *1875-1944...* ouvrage cité, pp. 29-30.

vrais agriculteurs ». L'USESA ne diffuse pas un autre message auprès des présidents de syndicats en les avisant de ce que « *les chambres d'agriculture pourront faire beaucoup de bien, mais aussi beaucoup de mal. Il importe de bien les composer* »<sup>394</sup>. Ces impératifs hardis sont ceux d'une des rares unions de syndicats réellement puissante et influente en France : l'USESA échoue d'ailleurs en partie puisque dès 1927, des listes rivales sont constituées dans trois départements couverts par l'USESA, la Drôme, la Loire et la Haute-Savoie<sup>395</sup>.

On ne peut guère que relever de ténus et rares indices du déroulement et du contenu des négociations – d'aucuns parlent d'« *entente-répartition entre les différentes organisations* »<sup>396</sup> – qui ont présidé à l'élaboration des listes de candidats. Le discours des vainqueurs est un piètre recours pour l'analyse de cet unanimisme de façade, de « *cette belle discipline librement consentie* » : dans les pages de *l'Agriculture du Centre*, même si l'on admet que « *dans certains départements, il y a eu des négociations difficiles et même quelques rivalités [mais qu']un grand effort de conciliation a été tenté* », on prétend n'y voir que des « *concurrents qu'une égale ardeur de servir la cause paysanne mettait en concurrence momentanément* »<sup>397</sup>. Les fréquentes mentions rencontrées dans la presse ne renseignent qu'au prisme d'un langage diplomatique et sous la plume de rédacteurs en chef souvent impliqués dans les organisations agricoles. Tout au plus permettent-elles de deviner des différences entre les listes élaborées sous l'égide d'une organisation départementale voire régionale, et celles qui sont concoctées plus localement, comme dans l'Allier, où la Fédération des syndicats agricoles de l'arrondissement de Montluçon aurait pris « *l'initiative de désigner quatre candidats* », le 25 janvier, lors d'une assemblée générale extraordinaire des présidents des groupements agricoles<sup>398</sup>. L'échec des négociations était attendu dans les Landes, où elles interviennent dans un climat d'antagonismes anciens entre métayers et propriétaires<sup>399</sup> : seules des études localisées et fines, ayant un accès aux archives des organisations qui sont parties prenantes, permettrait de déterminer les tenants et les aboutissants de chaque union et de chaque rivalité, structurelles ou de circonstance, motivées par des impératifs internes ou par des conceptions divergentes du rôle des nouvelles chambres d'agriculture.

## B. Mai 1927 : 90 présidents des premières chambres d'agriculture : les « hommes de la situation »<sup>400</sup> ?

Dès le mois de mai 1927, 90 présidents ont été élus dans les chambres départementales, à l'occasion de la première session. Il s'agit de les présenter plus précisément, des caciques des grandes organisations syndicales aux petits dirigeants locaux dont le renom reste circonscrit dans le département voire en deçà, et de situer leurs engagements

<sup>394</sup> *Bulletin de l'USESA*, mars 1920, p. 79 et 88 (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>395</sup> *Chambres d'agriculture*, 10 mars 1933, p. 81.

<sup>396</sup> Alphonse GUIMBRETIERE, *Histoire et cheminements des organisations agricoles de Maine-et-Loire*, Angers, chez l'auteur, 1987, 183 p., p. 136.

<sup>397</sup> *L'Agriculture du Centre*, 20 mars 1927.

<sup>398</sup> *L'Avenir du Plateau Central*, lundi 31 janvier 1927, p. 2.

<sup>399</sup> *Le Progrès Agricole du Sud-Ouest*, 1<sup>er</sup> février 1927. (une)

<sup>400</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 16.

professionnels dans l'espace, du village à la capitale, ainsi que dans le spectre des types organisationnels, de leur histoire et de leurs fonctions, et de façon moins assurée, d'après le fameux clivage « *rue d'Athènes-boulevard Saint-Germain* ». Les dirigeants seront également appréhendés par leurs professions, l'orientation de leur exploitation, les liens entre celle-ci et les engagements précités, les indices les plus visibles de leurs propriétés sociales, leur lieu de résidence, leur répartition générationnelle, leur formation, et enfin leurs mandats politiques, notamment parlementaires. Dans la mesure du possible, ces informations seront abordées de front, tandis que les exemples locaux tenteront de montrer l'intérêt qu'il y aurait à envisager chaque président d'après les méthodes de l'histoire sociale fine et d'une réelle prosopographie, et sans que nous nous interdisions d'inviter dans la démonstration quelques figures particulières, au gré des singularités et des récurrences.

Cette masse d'indices, hétéroclite et non exhaustive, devrait pouvoir alimenter les interrogations conjointes qui mènent l'analyse. Dans une « *conception bourdieusienne* » de la légitimité et de la délégation, la trajectoire, l'appartenance à telle ou telle organisation, les capitaux économique, social et culturel, sont cruciaux pour comprendre comment tels individus sont devenus « *les hommes de la situation* »<sup>401</sup>. Sylvain Maresca a très précisément montré le caractère diachronique des « *indicateurs de légitimité des dirigeants* »<sup>402</sup>. La seconde interrogation, complémentaire, fait appel aux notions de « *réseaux sociaux* »<sup>403</sup>, d'« *interconnaissance* »<sup>404</sup> et à celui de « *collectif de pensée* »<sup>405</sup>. Au printemps 1927, l'APCA n'existe pas : aucune disposition de la loi de janvier 1924 ne prévoit son existence, et aucune trace d'une volonté de réunir les chambres d'agriculture n'a pu être décelée avant septembre 1927. Les présidents de chambre d'agriculture ne sauraient donc alors être considérés comme un groupe, au sens où l'entend Luc Boltanski, soit comme « *le produit objectivé d'une pratique* »<sup>406</sup>, sauf à considérer que des expériences<sup>407</sup> communes ou rivales, que l'on peut parfois rapprocher de la notion d'« *habitus* »<sup>408</sup> et l'appartenance à des organisations aux mêmes fondements idéologiques, voire même aux mêmes organisations, en fait un groupe en puissance.

## **Des dirigeants agricoles**

De façon très évidente, ce sont avant tout des dirigeants d'organisations professionnelles qui ont été désignés par leurs pairs. Le repérage des types d'organisations dans lesquelles ils ont des responsabilités visibles, ainsi que du cadre spatial de celles-ci, permet de caractériser avec une certaine précision ces dirigeants, leur assise, leur envergure, leurs préoccupations et les sources de leur légitimité, avec, en tête, l'objectif de déceler un dénominateur commun à tous ces dirigeants.

<sup>401</sup> *Ibidem.*

<sup>402</sup> *Ibidem*, p. 55.

<sup>403</sup> Pierre MERCKLÉ, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, 121 p.

<sup>404</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », article cité.

<sup>405</sup> Ludwik FLECK, *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, 280 p. (traduit de l'allemand par Nathalie Jas, préface de Ilana Löwy, postface de Bruno Latour)

<sup>406</sup> Luc BOLTANSKI, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982, 523 p., p. 53.

<sup>407</sup> « *Expérience, pris dans le sens d'évènement vécu susceptible d'apporter un enseignement* » : Ludwik FLECK, *Genèse et développement d'un fait scientifique...* ouvrage cité, p. 170.

<sup>408</sup> Pierre BOURDIEU, « Habitus, code et codification », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, année 1986, volume 64, n° 64, pp. 40-44.

## Ancienneté et types organisationnels anciens

Précisons d'emblée que si la moyenne d'âge des présidents de chambre d'agriculture est relativement élevée et atteint 59,5 ans<sup>409</sup>, les écarts sont importants entre la génération la plus âgée et la plus jeune : l'amplitude des âges est large, allant de 42 à 82 ans. Treize présidents sont nés entre 1845 et 1858 et avaient donc plus de 25 ans quand la loi sur les syndicats de 1884 a été promulguée. 33 au moins sont nés entre 1858 et 1874 et avaient plus de 25 ans au moment de l'essor des Mutualités 1900. 17 sont nés entre 1875 et 1887. Quelles que soient les générations, on assiste ainsi de la part des 90 présidents à un investissement généralisé des institutions créées par la génération précédente ou préexistantes. Si les trajectoires effectives ou supposées sont largement liées au contexte de l'arrivée aux responsabilités, la répartition par âge n'éclaire en rien la distribution des présidents par type de mandats détenus en 1923, sauf peut-être pour les comices et les offices<sup>410</sup>.

La très complète source que constitue l'*annuaire Silvestre*<sup>411</sup> de 1923 permet dans un premier temps de repérer la plupart des présidents, soit 83 d'entre eux, au sein des organisations syndicales, des offices agricoles, mais également des comices et des sociétés d'agriculture, et dans une moindre mesure, du fait de la rareté des informations, dans les sociétés coopératives, dans les organismes de crédit et mutualistes, et dans les comités de rédaction de la presse agricole. La répartition très inégale résulte largement des biais de la source : alors que les chapitres concernant les offices agricoles, les comices, les sociétés d'agriculture et les syndicats sont très abondamment renseignés pour la presque totalité des départements, ceux sur les coopératives, et *a fortiori* les organismes de crédit et les mutuelles, ainsi que sur la presse agricole, sont très peu exhaustifs et ne donnent que peu de noms de dirigeants. Ainsi, on peut considérer comme plausible l'estimation de la proportion des mandats exercés dans les sociétés d'agriculture, les comices, les syndicats et les offices agricoles. En revanche, les chiffres concernant les autres types de mandats<sup>412</sup> sont à considérer comme un minimum : on retiendra par exemple qu'*au moins* 16 présidents étaient responsables de sociétés mutuelles en 1923.

36 des 90 présidents de chambre d'agriculture appartiennent ainsi au bureau d'une société d'agriculture : seize en sont présidents, treize vice-présidents et six secrétaires généraux<sup>413</sup>. Les dates de création des sociétés considérées sont extrêmement étalées dans le temps. Si la Société départementale d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine, dont Roger de La Bourdonnaye est le secrétaire général, existe depuis 1756<sup>414</sup>, il s'agit au sein de notre corpus du seul exemple d'organisation créée sous l'Ancien régime. La plupart datent des années 1820, 1840-1850 puis 1880 et enfin 1900, selon quatre vagues successives. Jean Epivent est ainsi le vice-président de la Société départementale d'agriculture des Côtes-du-Nord, fondée en 1907, alors qu'il avait déjà trente ans. Devant l'absence d'informations sur les fondateurs de ces sociétés, il est tout de même possible de déterminer que dans quinze cas, la société d'agriculture à laquelle appartiennent les présidents de chambre a été créée avant leur naissance ou avant leur majorité, tandis que

<sup>409</sup> L'année de naissance est connue pour 62 présidents sur 90 pour l'année 1927.

<sup>410</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau 1bis.

<sup>411</sup> Voir Annexes. Dossier Sources et méthodes.

<sup>412</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau 1.

<sup>413</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau d.

<sup>414</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 512.



dix présidents exercent, en 1923, des responsabilités dans une société d'agriculture créée après qu'ils ont atteint la trentaine, et dans la création de laquelle ils sont susceptibles d'avoir été actifs. La place occupée par ces sociétés a évolué au fil du temps et au gré des contextes locaux, mais il subsiste un socle commun dans le rôle qu'on entend leur faire jouer. Les plus généralistes ont pour « *objet tout ce qui a rapport à l'économie rurale et au progrès agricole* »<sup>415</sup> : l'organisation de concours, la réalisation et la publication d'enquêtes et d'études, la création de cours d'agriculture ont occupé la plupart des sociétés d'agriculture tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. A l'instar de la Société d'agriculture du département du Cher, véritable archétype et « *pivot de toute l'agriculture dans le Cher pendant le [19<sup>e</sup>] siècle, non seulement par l'importance sociale de chacun de ses membres, mais aussi par l'intérêt scientifique de ses travaux* »<sup>416</sup>, les sociétés d'agriculture ont souvent été le premier maillon de l'organisation agricole départementale, étant même souvent à l'origine de la création de syndicats. Le fonctionnement académique de ces petits cénacles voués à l'étude fait qu'ils sont parfois considérés comme des chambres d'agriculture avant la lettre. Ainsi, le conseil départemental d'agriculture de l'Isère « *est, en quelque sorte, la chambre d'agriculture du département, [et] s'efforce de concentrer l'action de toutes les sociétés agricoles de l'Isère, de porter leurs actes à la publicité et d'entretenir des communications directes entre elles et les agriculteurs* »<sup>417</sup>. L'élection de trois des membres de son bureau et l'accession à la présidence de la chambre d'agriculture de son vice-président, Charles Genin, laisse penser à une préemption des sièges au sein d'une chambre perçue comme empiétant sur les prérogatives des organisations préexistantes.

22 présidents exercent un mandat au sein du bureau d'un comice agricole. Dans la plupart des cas, ils en sont les présidents<sup>418</sup>. Sept de ces comices sont cantonaux, le double a pour circonscription l'arrondissement. Il faut noter qu'à ce propos les pages de l'*Annuaire Silvestre* sont extrêmement riches en informations, souvent ouvertement laudatives. Ainsi le comice agricole de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély aurait « *rendu de grands services aux agriculteurs depuis sa fondation, vulgarisé les nouvelles méthodes de culture, encouragé l'élevage, propagé les instruments agricoles perfectionnés et donné un développement considérable à l'agriculture et à l'enseignement agricole. [Le comice aurait également] encouragé la création des beurreries coopératives et des caisses de crédit mutuel agricole de l'arrondissement et d'assurances mutuelles incendies* »<sup>419</sup>. Sociétés d'agriculture et comices agricoles ont pour intention commune et revendiquée la « *vulgarisation [...] des meilleurs procédés d'application de la science agronomique et zootechnique* »<sup>420</sup>, « *la propagation des bons procédés de culture* »<sup>421</sup>, ce qui leur confère une position largement surplombante, qui a parfois été lue en terme d'« *acculturation* »<sup>422</sup>,

<sup>415</sup> Ainsi est présenté l'objet de la Société d'agriculture du département du Cher. *Ibidem*, p. 345.

<sup>416</sup> *Ibidem*.

<sup>417</sup> *Ibidem*, p. 541.

<sup>418</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau d.

<sup>419</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 336.

<sup>420</sup> Intention qui serait celle de la Société départementale d'agriculture des Côtes-du-Nord. *Ibidem*, p. 380.

<sup>421</sup> À propos du Comice agricole des deux cantons de Saint-Brieuc. *Ibidem*, p. 382.

<sup>422</sup> Yann LAGADEC, « Comice cantonal et acculturation agricole : l'exemple de l'Ille-et-Vilaine au 19<sup>e</sup> siècle », dans *Ruralia*,

n°9-2001, pp. 37-61.

voire de « désenclavement »<sup>423</sup>. Or, selon Jean-Luc Mayaud, si les comices ont une éminente « fonction de relais dans la pédagogie culturelle »<sup>424</sup>, ils sont contrôlés et subventionnés par l'État, et les épreuves de leurs concours se diversifient sous l'effet de leur « démocratisation » en cours et de leur « autonomisation » vis-à-vis des élites urbaines<sup>425</sup>, même si certains restent « durablement dominés par les élites traditionnelles capables d'adaptation »<sup>426</sup>. Ainsi, l'expérience acquise dans les sociétés et les comices par les notables conservateurs auxquels se sont adjoints « agriculteurs dynamiques » et « fantassins de la République »<sup>427</sup>, est principalement mais non exclusivement celle de l'organisation de concours et de visites d'exploitations, en collaboration souvent étroite avec les conseils généraux, et sous l'œil du préfet. Parce que nombre de syndicats et de coopératives sont issus de leur filiation, sociétés et comices restent très présents dans le paysage départemental, malgré leur ancrage local, et malgré « l'élargissement de la base sociale de l'excellence »<sup>428</sup>. « Mérites techniques et manifestations de l'excellence professionnelle » restent des « titres de légitimité » pour les présidents de chambre d'agriculture tout juste élus, malgré le « travail continu de redéfinition »<sup>429</sup> dont il font l'objet. Toutefois, seuls onze présidents cumulent des fonctions dans des sociétés et dans des comices, ce qui porte à 47 le nombre de présidents de chambre d'agriculture engagés dans l'une ou l'autre de ces organisations.

### Offices agricoles : entrisme et captation d'expériences

Les mandats exercés dans les offices agricoles sont singuliers. Ces offices ont été créés par la loi du 6 janvier 1919, « dont l'objectif était l'intensification de la production agricole ». Une circulaire ministérielle du 25 avril 1919 précise que les membres des offices agricoles départementaux « seront choisis par les conseils généraux parmi les agriculteurs exploitants et les membres des bureaux des associations agricoles »<sup>430</sup>. L'article 2 de la loi du 6 janvier 1919 stipulait que « ces organismes disparaîtraient lorsque les chambres d'agriculture seraient créées »<sup>431</sup>, mais ils furent néanmoins durablement « considérés par beaucoup de conservateurs comme un stratagème radical-socialiste en vue d'empêcher l'instauration de chambres d'agriculture élues »<sup>432</sup>. Dès mai 1919, lors de l'assemblée générale de l'Union centrale des syndicats agricoles (UCSA), le marquis de Vogüé, président de la Société

<sup>423</sup> Corinne MARACHE, « Encourager plus que l'agriculture. Le rôle du comice central agricole de la Double dans le développement rural local », dans *Ruralia*, 2005-16/17, [En ligne], mis en ligne le 1 juillet 2009. URL : <http://ruralia.revues.org/document1071.html>.

<sup>424</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple dans la France du 19<sup>e</sup> siècle », dans Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760-1945. Actes du colloque ENESAD, 19-21 janvier 1999*, Dijon, Educagri éditions, 2000, pp. 253-257.

<sup>425</sup> Jean-Luc MAYAUD, « De l'emprise urbaine sur les associations agricoles à leur autonomisation relative... », article cité.

<sup>426</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple... », article cité.

<sup>427</sup> *Ibidem*, p. 254.

<sup>428</sup> *Ibidem*, p. 255.

<sup>429</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 55.

<sup>430</sup> Cité dans *Annuaire national agricole* 1930, pp. 38-39.

<sup>431</sup> Cité par Luce PRAULT, *Paysans, votre combat ! Essai d'Économie Rurale à l'Usage des Agriculteurs*, Saint-Étienne, Paysans de la Loire, 1963, 335 p., p. 97.

<sup>432</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 57.

des agriculteurs de France (SAF), en parle comme d'« *une institution essentiellement provisoire, destinée à disparaître le jour, qu'il faut espérer prochain, où la représentation professionnelle de l'agriculture sera définitivement organisée* »<sup>433</sup>. Lors du premier congrès de l'agriculture, en 1919, il leur est surtout reproché d'être des « *organes administratifs et non représentatifs des agriculteurs ou de leurs groupements professionnels, [que la loi] a confié à une assemblée politique le soin de constituer* »<sup>434</sup> et d'être ainsi « *moins autonomes par rapport à l'État* »<sup>435</sup>. La loi du 25 octobre 1919 instituant les chambres d'agriculture ne fut cependant jamais appliquée et les offices agricoles se développèrent. La loi du 3 janvier 1924 entérina le *statu quo* en décrétant que « *les offices agricoles départementaux institués par le loi du 6 janvier 1919 sont maintenus avec les attributions déterminées par cette loi* »<sup>436</sup> : ils sont cependant désormais en partie sous la coupe de la chambre, puisque trois de leur sept membres sont élus par elle et que leurs budgets et comptes sont soumis à son avis et délibération. Le face à face des offices et des chambres est donc le lieu de cristallisation de l'affrontement des défenseurs d'une organisation professionnelle corporatiste et des dirigeants ouverts à la coopération avec les pouvoirs publics : héritée des tergiversations qui ont présidé à leur création, affirmée au sein des grandes organisations syndicales, l'opposition est cependant atténuée dans les configurations locales.

La comparaison des listes des membres des offices publiées en 1923<sup>437</sup> et de celles des membres des chambres élus en 1927 et encore en fonctions à la fin des années 1920<sup>438</sup> est éclairante<sup>439</sup>. 91 % des 87 chambres d'agriculture des départements où existait un office agricole en 1923 comptent au moins un membre de celui-ci parmi leurs élus de 1927. Il est possible d'en recenser deux dans 36 % des chambres, trois dans 23 %, voire plus dans une dizaine de cas. 47 % des chambres comptent parmi leurs membres le président de l'office agricole départemental de 1923 et la même proportion en a accueilli le secrétaire. 20 % des chambres comptent parmi leurs membres le président et le secrétaire de l'office. Dans 45 % des cas, la chambre est présidée par un membre de l'office agricole, et 16 % des chambres le sont par le président de l'office de 1923. Il faudrait connaître en détail la composition des conseils généraux, les éventuels mandats professionnels agricoles des conseillers, les motivations et les négociations qui présidèrent aux nominations des membres des offices : les archives en sont peu nombreuses et rarement accessibles, et ainsi le tableau d'ensemble est difficile à dresser.

Une difficulté complique l'analyse de ces chiffres : la création des chambres d'agriculture ayant été annoncée dès avant la constitution des offices, un entrisme<sup>440</sup> à

433 « Assemblée générale de l'Union centrale », dans *Bulletin de l'USESA*, juillet 1919, pp. 88-89.

434 « Congrès de l'agriculture », dans *Bulletin de l'USESA*, août-septembre 1919, pp. 104-106.

435 Christiane MORA, « Les Chambres d'agriculture et l'unité paysanne », article cité, p. 509.

436 *Journal officiel*, 4 janvier 1924.

<sup>437</sup> *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>438</sup> *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>439</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau 2.

<sup>440</sup> Ce terme désigne, selon le Robert, « *noyautage, infiltration* » : en l'occurrence, nous désignons par là la stratégie collective qui consiste à faire élire l'un de ses membres dans une organisation rivale ou concurrente, afin de la surveiller et/ou de la neutraliser. Pascal Blas décrit le « *travail politique d'un espace par l'élite de rang supérieur que l'on identifie par extension à un réseau d'autant plus facilement que, dans le même temps, on relève de nombreux comportements d'entrisme dans les structures agricoles sociales* »

double sens peut être décelé. En 1919, les conseillers généraux nomment les membres des offices : le font-ils en fonction de candidatures rendues publiques ? Quels réseaux mobilisent-ils ? En font-ils eux-mêmes partie ? Les partisans de chambres d'agriculture compatibles avec l'action du syndicalisme agricole ont-ils eu les moyens de conquérir les offices naissants ? Les auteurs de l'annuaire Silvestre notent sans ambages, à propos de l'office agricole départemental de la Dordogne, que « *la Société départementale d'encouragement à l'agriculture s'y trouve très largement représentée* »<sup>441</sup>, laissant entendre une attention toute particulière du monde professionnel agricole à la représentation respective dans les nouvelles organisations des structures préexistantes, représentation conçue comme collective. Lors des élections aux chambres d'agriculture, en 1927, et en guise de réplique aux dispositions de la loi du 3 janvier 1924, plaçant les offices sous la tutelle des chambres, les membres des offices qui sont candidats cherchent-ils à noyauter cette nouvelle institution ? Parmi les présidents qui cumulent plus de quatre mandats professionnels à l'extérieur de la chambre, se repère une écrasante majorité de ceux qui appartiennent aux offices agricoles, et les membres des offices cumulent en moyenne de quatre à cinq mandats<sup>442</sup> : il est possible de lire ici les indices d'une volonté d'infiltrer tous les types d'organisations, largement partagée d'un département à l'autre.

Dans un tiers des cas, plus de la moitié des membres de l'office de 1923 sont élus à la chambre, tandis que du fait des effectifs largement supérieurs des chambres nouvelles, ils ne parviennent que rarement à peser considérablement dans ces assemblées, en y occupant rarement plus de 20 % des sièges. De plus, les membres des offices devenus présidents de chambre d'agriculture sont très présents dans les autres types d'organisations : 32 d'entre eux ont des mandats syndicaux, 18 dirigent une société d'agriculture, une dizaine un comice, et on compte parmi eux au moins quatre coopérateurs et huit mutualistes. Autant d'expériences et de trajectoires de dirigeants professionnels qui sont susceptibles d'infléchir l'action des chambres. L'*Annuaire Silvestre* ne permet de repérer que trois cas de présidents qui auraient pour seul mandat professionnel celui détenu à l'office agricole départemental : l'un est vraisemblablement dû aux lacunes des sources, le second est démenti par des recherches plus précises<sup>443</sup>, seul le troisième semble plausible.

Au-delà des volontés concurrentes d'infiltration et de contrôle, présumées mais difficiles à percevoir dans le silence des négociations informelles, il ne faut pas exclure la dimension individuelle de certaines candidatures, susceptibles d'avoir été briguées sur le chemin d'une carrière politique. Quatorze des 39 présidents de chambre qui avaient des fonctions à l'office agricole départemental dès 1923 sont conseillers généraux ou le sont devenus au cours des années 1930. Sans systématiser la validité d'un « *cursus honorum type* »<sup>444</sup> hérité du 19<sup>e</sup> siècle, se trouvent également parmi les présidents de chambre d'agriculture passés par l'office agricole, quatre sénateurs en fonctions, sur les sept devenus présidents de chambre en 1927, et quatre qui sont élus députés en avril 1928, dont trois « *républicains de gauche* ». Que quelques-uns aient vu dans l'appartenance à l'office agricole départemental et à la

*mutualistes ou culturelles, lesquels ne correspondent pas en totalité, on l'a dit, à des choix raisonnés d'implantation* ». Pascal BLAS, « Élités et édailes : le poids des réseaux », article cité, p. 49.

<sup>441</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 396.

<sup>442</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau 7.

<sup>443</sup> Il s'agit du cas de Jules-Édouard Lucas, que nous avons eu l'occasion d'étudier de manière plus approfondie. Voir *infra*.

Chapitre 4. B. Jules-Édouard Lucas, vice-président 488.

<sup>444</sup> Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée...* ouvrage cité, p. 508.

chambre d'agriculture des atouts pour leur candidature à la députation est donc fortement probable, sans constituer un argument majeur.

Lors de la constitution des listes de candidats pour les élections aux chambres d'agriculture de 1927, au cours des opérations électorales puis lors de l'élection du président par les membres de la chambre, les membres des offices ont toutefois été plébiscités. En 1923, les 87 offices agricoles départementaux du territoire français totalisent 480 membres : 188, soit 39 % d'entre eux, ont été élus membres des chambres d'agriculture. Parmi les quelque 1900 membres de celles-ci, ils représentent un dixième environ, tandis qu'ils sont 39 – soit 43 % – parmi les présidents de chambre d'agriculture. Les présidents des offices sont au nombre de 40 parmi l'ensemble des membres des chambres d'agriculture, soit à peine 2 %, tandis que parmi les présidents ils représentent 16 %. La même distorsion peut être constatée à propos de la place relative des secrétaires généraux des offices agricoles. Même si leur légitimité repose sur une multitude de critères, il ne faudrait pas négliger non plus la volonté de capter et de capitaliser les expériences des offices. Celles-ci donnent parfois l'impression d'une action ample et d'une position solidement ancrée dans le département. En Haute-Saône, par exemple, l'office agricole, dès 1923, aurait contribué à la « *réorganisation des associations agricoles par des sections cantonales de l'office subventionnées par les communes, [en vue] de la création de nouveaux syndicats, de caisses de crédit agricole, de dépôts d'engrais, de mutuelles, de coopératives, d'associations diverses* ». Pour « *l'amélioration de la production du bétail, [il a été procédé notamment à] l'importation et l'approbation d'animaux reproducteurs des espèces bovine, chevaline et porcine, [à] la répartition de subventions départementales aux syndicats d'élevage* ». Enfin, l'office s'est intéressé à l'« *amélioration de la production végétale* », en allouant des « *subventions pour outillage perfectionné [ainsi que] pour améliorations foncières (drainage, irrigations, remembrement)* », en pratiquant des « *prêts gratuits d'instruments nouveaux [et des] essais d'engrais chimiques* »<sup>445</sup>. Présidé par Anatole Gras, conseiller général dès avant la création de l'office, élu sénateur en janvier 1920 et président du comice agricole de Gray, l'office semble avoir pris sa place parmi les organisations du département. Son président et deux de ses quatre autres membres sont élus à la chambre d'agriculture en 1927, et Anatole Gras est choisi comme président. Écheveau indémêlable, la question des liens entre offices et chambres d'agriculture et de leur place dans le « *système agricole départemental* »<sup>446</sup> deviendra sans doute plus limpide à la seconde étape de l'analyse.

### Des mandats locaux...

Les mandats les plus courants parmi les présidents de chambre d'agriculture sont à l'évidence ceux qui sont exercés dans les syndicats agricoles. 63 présidents y occupent des fonctions, dont 47 celle de président<sup>447</sup> : cette proportion importante relève toutefois d'un biais important de la source considérée, dont les pages sur les syndicats agricoles sont d'autant plus laconique que la circonscription de ceux-ci est petite. On ne discerne donc guère que les présidents des syndicats communaux et cantonaux, tandis qu'on peut connaître l'intégralité des membres des bureaux des syndicats départementaux, et l'ensemble de la composition des conseils d'administration des grosses unions régionales et centrales. On touche ici aux limites de la démarche : non seulement ce ne sont que

<sup>445</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 866.

<sup>446</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité.

<sup>447</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau 3.

les dirigeants les plus importants qui sont mis au jour, mais les adhésions ne peuvent en aucune façon être estimées. Ce sont des positions qui sont recensées, motivées par la multitude d'intentions individuelles et collectives qui ont commencé d'être dévoilées, dont les velléités d'entrisme et les ambitions personnelles suffisent à pointer l'inanité d'une réflexion qui confondrait positions et opinions. De plus, la disjonction entre les lignes de partage aux niveaux national, régional, départemental et local<sup>448</sup> ne peut être ignorée, tant elle est criante et structurelle.

Si les mandats dans les syndicats doivent être étudiés pour eux-mêmes, il s'agit de mener de front l'examen de l'ensemble des mandats détenus et de la logique des positions des dirigeants. Il s'avère éclairant de répartir les présidents de chambre d'agriculture selon leur « envergure », au sens de l'espace compris entre les échelons minimal et maximal des mandats professionnels exercés à l'époque considérée<sup>449</sup>. De cas de figure extrêmement nombreux se dégagent trois fortes tendances. Un fort ancrage local, au niveau de la commune ou du canton, caractérise près de la moitié des présidents. L'importance de l'échelon départemental est évidente : 58 présidents sur 83, soit 70 %, y exercent des responsabilités, toutes organisations confondues. Enfin, si un tiers d'entre eux détient un mandat professionnel national, il faut également considérer ceux qui, à la tête des unions régionales, font bonne figure dans les grands congrès agricoles.

22 présidents exercent des mandats au niveau de la commune, dont 19 en cumulant ces fonctions avec d'autres au niveau du canton, de l'arrondissement, du département ou au-delà. Ces fonctions sont cependant elles-mêmes très diverses : les 16 présidents de syndicats communaux repérés sont en général à la tête de petits syndicats, totalisant parfois à peine une douzaine de membres, comme c'est le cas de celui que préside Edmond Nétiard, le Syndicat d'élevage de Roche-les-Blamont, dans le Doubs ; mais d'autres, plus nombreux, en rassemblent une grosse centaine, et ont été créés dans les années qui précèdent ou qui suivent la Première Guerre mondiale. Certains cas sont cependant plus saillants : ainsi Grégoire Royer préside le très actif Syndicat agricole et viticole de Dienville, qui « *s'occupe activement de la vente collective des produits agricoles et a été le promoteur du mouvement de création des caisses mutuelles d'assurances mutuelles agricoles contre l'incendie dans l'Aube* »<sup>450</sup>. On atteint là la limite du raisonnement en termes d'échelons : il est inapte à rendre compte du mouvement simultané et complémentaire des « *créations dispersées dans les campagnes* » et des effets du « *rayonnement de foyers nationaux* »<sup>451</sup> qui a participé de la construction de l'appareil organisationnel agricole entre les années 1880 et 1920. L'ascension de Joseph Faure en tant que dirigeant agricole passe par la création d'un syndicat communal dont les limites explosent rapidement pour mailler le territoire jusqu'au-delà du canton et générer les fédérations départementales et régionales. À l'inverse, pour Félix Garcin, la présidence des syndicats agricoles et d'élevage de Saint-Régis-du-Coin, dans la Loire, est moins lourde de sens, puisque son accession à la vice-présidence de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles est passée, notamment, par d'autres voies.

La notion d'envergure ne peut se confondre avec celle d'ascension, même si les deux sont liées. L'annuaire Silvestre n'est qu'une photographie : au mieux, elle porte

---

<sup>448</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », article cité ; Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », article cité.

<sup>449</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableaux 4 à 8.

<sup>450</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 260.

<sup>451</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 105.

les traces d'une trajectoire, mais rien n'autorise à y lire une ascension, d'un échelon à l'autre. Les mandats locaux, même s'ils ont été exercés les premiers, ont pu être abandonnés, la présidence du syndicat ou de la coopérative locale a pu être laissée à un autre, ou conquise de haute lutte par un opposant. La désignation, au village, d'un dirigeant reconnu au niveau du département ou à Paris, semble correspondre à celui des notables dont la position est « *acquise [...] par le rôle joué à l'extérieur* », parmi les dirigeants agricoles qu'André Gueslin dépeint dans leurs villages <sup>452</sup>. Surtout, le monde des organisations professionnelles agricoles n'est pas une pyramide à la structure faite d'emboîtements strictement hiérarchisés. Ces mandats sont-ils le reliquat de premiers engagements professionnels contractés dans le milieu de vie immédiat ? Les lieux de naissance ne sont connus que pour un gros tiers de l'effectif, mais l'impression donnée est celle d'une présence à la tête des organisations locales qui n'est pas strictement corrélée à l'ancrage familial.

Seuls six présidents ont été identifiés à la tête de mutuelles contre la mortalité du bétail, mais ici les biais des sources sont trop importants pour conclure à la rareté de ce type de mandats. De même, les trois seuls dirigeants de coopératives locales repérés témoignent davantage de la perception que les rédacteurs de l'annuaire se font de ces sociétés coopératives distinctes des unions de syndicats : une seule est d'ailleurs une coopérative d'approvisionnement, celle de Saint-Salvy, dirigée par Pierre Boudon, dans le Lot-et-Garonne, une autre étant une coopérative vinicole créée par les « *rouges* » et présidée par le socialiste Octave Vigne <sup>453</sup> et la troisième est une coopérative de distillation sise à Perpignan, spécialisée dans la mise en commun des marcs. La vingtaine de présidents qui dirigent des organisations agricoles au niveau cantonal le sont surtout dans des comices et des syndicats. Ces derniers rassemblent alors souvent plusieurs centaines de membres et parfois des syndicats communaux ayant étendu leur rayon d'action. Une trentaine sont présents à l'échelon de l'arrondissement, quatorze dans de grands comices, huit dans des sociétés agricoles et quatorze dans des syndicats. La proportion des présidents dont les responsabilités professionnelles semblent ne pas s'exercer au-delà du cadre local est assez faible : moins d'un tiers n'est pas présent dans des syndicats au-delà du chef-lieu d'arrondissement et seuls une quinzaine, sur 83, soit 18 %, n'y auraient aucun mandat professionnel, toutes organisations confondues.

### **...aux fonctions départementales**

Plus des deux tiers des présidents occupent d'importantes fonctions dans des organisations professionnelles agricoles au niveau du département, évidemment en grande partie dans les offices départementaux agricoles, mais aussi dans les sociétés d'agriculture et les syndicats. Plus, l'échelon départemental apparaît comme l'échelon minimal des engagements dans un quart des cas et comme l'échelon maximal dans la même proportion. Il est rarement évité par ceux dont les fonctions vont du local au national. Les mandats départementaux sont d'autant plus fréquemment détenus que le nombre de mandats est élevé : dans 50 % des cas lorsque deux mandats ont été repérés, 75 % pour trois mandats, et quasiment à 100 % dans les cas de cumul de quatre mandats et plus. Tous les indices pointent l'échelon départemental comme lieu de convergence des trajectoires des premiers présidents de chambre d'agriculture. La délimitation de la circonscription de

<sup>452</sup> André GUESLIN, « Les dirigeants agricoles dans leurs villages en France depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle », dans *Intermédiaires économiques, sociaux et culturels au village. Actes du colloque ruraliste de Lyon, 22 mars 1986.*— *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1986, n° 1-2, pp. 73-86, pp. 73-74.

<sup>453</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique...* ouvrage cité, pp. 220-223.

celles-ci l'explique sans doute largement : les « *hommes de la situation* »<sup>454</sup> doivent y avoir fait leurs preuves. Surtout, cette unité géographique est « *inscrite dans la plupart des statuts des organisations* » : selon Sylvain Maresca, « *la majorité des dirigeants font donc coïncider l'espace concurrentiel dans lequel s'inscrit leur carrière publique avec un département, même s'il ne s'agit pas d'une unité hermétique* »<sup>455</sup>. De même Jean-Pierre Prod'homme pointe l'intérêt d'analyser les niveaux intermédiaires entre le centre et la périphérie, entre l'État et la base. Il remarque que le département est reconnu comme cadre pertinent par les acteurs eux-mêmes et décrit des « *ensembles d'organisations* » fonctionnant toutes au niveau départemental et rassemblant les mêmes individus. Lui aussi y reconnaît un « *élément essentiel de l'organisation administrative française entre le pouvoir central et les collectivités décentralisées* »<sup>456</sup>. À l'interface de la « *société englobante* » et des « *collectivités locales* »<sup>457</sup>, le département, circonscription administrative issue de la révolution de 1789, espace et institution dont on peut discuter l'« *unité rurale* »<sup>458</sup>, est un échelon décisif et indépassable dans les « *circuits d'accès à l'appareil administratif de l'État* »<sup>459</sup>. Bien plus que l'arrondissement ou la région, le département, à la fin des années 1920, est le lieu des interactions avec les élus et avec les représentants de l'État.

Une trentaine de présidents de chambre d'agriculture appartiennent au bureau d'une organisation syndicale agricole départementale. Dans la moitié des cas, elles portent le nom d'union ou de fédération, mais par leur structure et leurs statuts, elles le sont toutes implicitement. Rassemblant plusieurs milliers de membres individuels et fédérant des dizaines de syndicats locaux, ces organisations, par le biais de leurs défenseurs, mettent l'accent sur le nombre pour affirmer leur légitimité et leur efficacité. Ainsi, il est dit de l'Union fédérative des associations agricoles corréziennes (FAAC), dirigée par Joseph Faure, que son rôle est d'« *intervenir avec la puissance que donne le nombre et l'organisation auprès des pouvoirs publics et les administrations pour faire aboutir les solutions aux questions économiques se rattachant à la production agricole* »<sup>460</sup>. Tous ces syndicats n'ont pas été créés dès les lendemains de la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884, quand l'union syndicale départementale était fréquemment « *suscitée par une société d'agriculture comme une filiale plus ouverte et plus libre d'agir dans le domaine économique* »<sup>461</sup>. Les dates de création s'échelonnent très régulièrement tout au long des décennies qui vont de la création des premiers syndicats agricoles à celle des chambres d'agriculture.

L'importance de l'organisation et l'aura du dirigeant s'affirment interdépendantes : elles se confortent mutuellement au fil des discours. Le Syndicat départemental agricole du Puy-de-Dôme serait « *devenu, grâce au zèle de son président, M. Côte, l'une des plus notables associations du Centre [aurait] joué un rôle des plus utiles dans la reconstitution du vignoble du Puy-de-Dôme [et aurait] appris aux viticulteurs à soigner leurs vignes et leurs vins* ». Henri

<sup>454</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 16.

<sup>455</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>456</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, p. 14.

<sup>457</sup> Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes, Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976, nouvelle édition refondue, Gallimard, 1995, 368 p.

<sup>458</sup> Agnès GUELLEC et Jean GUELLEC, *Le département. Espace et institution*, Paris, Dunod, 1993, 196 p.

<sup>459</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, p. 46.

<sup>460</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 356.

<sup>461</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 108.



Côte, ingénieur agricole<sup>462</sup> et fils du « *fondateur du syndicalisme agricole en Auvergne* »<sup>463</sup>, avait quatorze ans lors de la création du syndicat : c'est son rôle d'héritier, de continuateur, voire de sauveur face à la crise phylloxérique qui semble avoir assis sa réputation de dirigeant. À côté de celle, évidente, de Joseph Faure, c'est la figure du « *fondateur* » qui émerge parmi les présidents élus. Charles de Rodat, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron est le fondateur de la coopérative Rouergue, Auvergne, Gevaudan et Tarn<sup>464</sup>. Louis Brunehant, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, est le président fondateur de l'Union des syndicats agricoles du Soissonnais, créée en 1920<sup>465</sup>. Olivier de Framond, en Lozère, est le président et fondateur du Syndicat agricole de Marvejols<sup>466</sup>. Eugène Bizet, dans la Somme, est quant à lui le président fondateur du Syndicat agricole du Marquenterre depuis 1901<sup>467</sup>. La recension ne peut être exhaustive mais les cas sont nombreux et ne concernent pas les seuls présidents les plus âgés.

Est-ce parce que les auteurs de l'annuaire Silvestre sont très étroitement liés aux dirigeants de l'USESA<sup>468</sup> et aux dirigeants proches de la « *rue d'Athènes* », lesquels clament, tout en l'encourageant partiellement, leur « *désaveu du "syndicat-boutique"* »<sup>469</sup> depuis le début du siècle ? Toujours est-il que l'accent est mis sur la diversification des activités des syndicats agricoles. Le Syndicat agricole de la Haute-Savoie, présidé par le comte Antoine de Menthon, rassemblant 7 000 adhérents et affilié à l'USESA, « *est vendeur de fromages, foin, avoine, sainfoin [et rend des] services divers [tels que] location d'instruments agricoles, renseignements, expertises* ». Mise à disposition d'une bibliothèque, diffusion d'un enseignement agricole, organisation de conférences<sup>470</sup> sont fréquemment à l'actif des unions de syndicats départementales dans les années 1920. Le Syndicat général des agriculteurs du Tarn-et-Garonne, qui « *sert de fédération à tous les syndicats communaux de Tarn-et-Garonne [met à disposition un] office de renseignements agricoles et [un] service des offres et demandes d'emplois [en plus de l']organisation de dépôts d'engrais* »<sup>471</sup>. Le Syndicat des agriculteurs de la Mayenne a « *vulgarisé l'emploi des engrais et s'[est] efforc[é] de réprimer la fraude qui se pratique dans leur commerce, [et] il encourage le développement du progrès agricole et cherche à éclairer les cultivateurs sur le choix des matières professionnelles qui leur sont nécessaires, [enfin il] organise en outre chaque année un concours agricole départemental, peut-être un des plus beaux de France et des concours spéciaux d'exploitations, d'enseignement et de mutualité agricoles* »<sup>472</sup>.

<sup>462</sup> Élève diplômé de l'École nationale d'agriculture de Grignon, promotion 1893 (*Annuaire des ingénieurs agricoles* 1928).

<sup>463</sup> « Nécrologie. M. Henri Côte, ingénieur agricole, ancien président de la chambre départementale d'agriculture », dans *Revue agricole du Puy-de-Dôme*, mai 1963.

<sup>464</sup> <http://gw.geneanet.org/index.php3?b=hbourj&lang=fr;p=charles;n=de+rodat>

<sup>465</sup> Guy MARIVAL, *Notice biographique de Louis Brunehant*, Laon, Chambre d'agriculture de l'Aisne, 2000, 1 page, p. 1.

<sup>466</sup> Arch. nat., Dossiers de Légion d'honneur, L 1022064, Framond (de) Auguste Marie Joseph Olivier. Renseignements produits à l'appui d'un projet de décret tendant à nommer M. de Framond, 13 juin 1933.

<sup>467</sup> *Ibidem*. L 0246038, Eugène Alphonse Augustin Bizet, Renseignements à produire à l'appui des candidatures à la Croix de Chevalier de la Légion, 15 septembre 1925.

<sup>468</sup> Claude Silvestre est vice-président de l'USESA en 1923. *Annuaire Silvestre* 1923, p. 852.

<sup>469</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 119.

<sup>470</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 922.

<sup>471</sup> *Ibidem*, p. 1021.

<sup>472</sup> *Ibidem*, p. 717.

Au gré des configurations locales, la diversification devient spécialisation : la Fédération des associations agricoles de la région de Bordeaux crée ainsi une « *commission mixte, dite de l'accord de Bordeaux, datant de 1913 et composée de 12 viticulteurs et 12 négociants en vins, à l'effet de préparer l'application de la loi du 6 mai 1919* »<sup>473</sup>. Des unions de syndicats spécialisés sont apparues. De l'Union des syndicats d'élevage du Doubs, il est dit qu'elle a rendu des services à la « *cause agricole [qui aurait] attiré sur elle l'attention générale du monde agricole en France* »<sup>474</sup>. La légitimité qu'en aurait tiré le président de la chambre d'agriculture du Doubs, Edmond Nétillard, est formulée le jour de ses obsèques par son secrétaire général : il loue le « *cran* », l'« *activité* » et le « *dévouement de tous les instants* » de cet « *animateur précieux* », « *connu et estimé dans toute la région* ». Il relate les conditions dans lesquelles Edmond Nétillard a pris, dès 1903, « *la tête de la pleïade des éleveurs d'avant-garde [qui] allai[en]t donner [au] troupeau bovin [du Doubs] un élan remarquable en imposant sa sélection vers un standard défini et pourvu de précieuses aptitudes zoo-économiques* »<sup>475</sup>. Au village et au-delà, dans la « *hiérarchie de la compétence et de l'excellence conférant prestige et honneur* »<sup>476</sup>, les dirigeants de syndicats d'élevage occupent une place de choix. Leur rôle dans la sélection des races, bovines notamment, laitières ou à viande, s'exerce principalement par la « *location aux enchères de reproducteurs de choix* » comme c'est le cas au Syndicat des éleveurs nivernais, présidé par le sénateur Émile Chomet, dont l'objet est « *l'amélioration de la rave bovine charollaise et de la race chevaline nivernaise* »<sup>477</sup>. Cinq présidents de chambre d'agriculture dirigent un syndicat départemental d'élevage : les succès, notamment économiques, de ces organisations, rejaillissent sur les dirigeants qui y ont pris part et contribuent grandement à asseoir leur légitimité.

La « *montée des associations spécialisées* »<sup>478</sup> du début des années 1920 est discrètement lisible au vu des mandats professionnels des présidents de chambre d'agriculture. Selon l'annuaire Silvestre de 1923, dix présidents sont à la tête de syndicats de vigneron ou de sociétés de viticulture, tous échelons confondus, quatorze appartiennent au bureau d'une organisation d'éleveurs et quatre à celui d'un groupement de maraîchers, producteurs de fruits ou de légumes, arboriculteurs ou horticulteurs. Céréaliers et betteraviers sont présents parmi les présidents en tant que producteurs, comme nous le verrons, mais leur organisation en syndicats spécialisés n'en est qu'à ses balbutiements au moment de la publication de l'annuaire, qui n'en reflète rien. Quelques présidents sont présents dans des syndicats départementaux incarnant l'avant-garde moderniste<sup>479</sup>, comme la Fédération des syndicats de culture mécanique du Tarn-et-Garonne, dont le docteur Jules Delpyrou, président de la chambre d'agriculture, est le vice-président<sup>480</sup>. Charles de Rodat, président de la chambre de l'Aveyron, préside par ailleurs le Syndicat

<sup>473</sup> *Ibidem*, p. 490.

<sup>474</sup> *Ibidem*, p. 569.

<sup>475</sup> *Bulletin mensuel de la Société départementale d'agriculture du Doubs*, 44e année, n° 7, juillet 1933.

<sup>476</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Spécialisation pastorale et hiérarchies villageoises en pays de démocratie rurale », article cité, p. 437.

<sup>477</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 758.

<sup>478</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 60.

<sup>479</sup> Voir à ce sujet Renaud GRATIER de SAINT-LOUIS, « Du fléau à la batteuse : battre le blé dans les campagnes lyonnaises (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles) », dans *Ruralia*, 2000-06, [En ligne], mis en ligne le 25 janvier 2005. URL : <http://ruralia.revues.org/document139.html>.

<sup>480</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 1023.

d'encouragement à la motoculture du département qui s'est fixé pour objectif d'« *encourager les cultivateurs de l'Aveyron dans la voie de la motoculture, [de] les aider de son appui moral et de ses conseils afin de leur apporter les appuis financiers que ses ressources lui permettront, [et d']acquérir, en outre, les appareils qu'il lui paraîtra intéressant d'introduire dans le pays* »<sup>481</sup>.

Étudier les présidents de chambre d'agriculture qui sont présents dans les syndicats agricoles au niveau du département implique de prendre en considération les processus de dédoublement et de fondation en cascade à l'œuvre depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le Syndicat des agriculteurs de la Manche, présidé depuis 1900<sup>482</sup> par Émile Damecour, devenu président de la chambre en 1927, a fondé des « *sociétés filiales [parmi lesquelles] une caisse régionale et une caisse locale de crédit, une coopérative agricole traitant 6 à 7 millions d'affaires par an* » ; il a créé et subventionne des « *œuvres [dont] 15 caisses d'assurance contre la mortalité du bétail, 40 caisses d'assurance mutuelle contre l'incendie* »<sup>483</sup>. De façon évidente, la légitimité des hommes qui sont à l'origine d'un tel développement des organisations au sein du département s'en trouve considérablement renforcée : en 1939, il sera même écrit d'Émile Damecour qu'il est « *considéré en France comme un second père de l'agriculture, un apôtre des associations professionnelles syndicales* »<sup>484</sup>. Dans l'Indre, celui qui est élu à la tête de la chambre d'agriculture en 1927 est également depuis 1899 président de l'Association des éleveurs, des agriculteurs et des viticulteurs de l'Indre et du syndicat fondé par celle-ci « *dans le but de favoriser l'amélioration du mouton berrichon par la sélection et d'en faciliter l'écoulement* ». Ce syndicat a constitué en 1901 une Caisse régionale de crédit agricole mutuel<sup>485</sup>, dont il a été et reste le premier président<sup>486</sup>. En 1919, il est devenu membre de l'office agricole départemental et président du comité départemental de l'Indre au sein de la Fédération régionale des associations agricoles du Centre, tout juste créée<sup>487</sup>. L'articulation de l'individuel et du collectif se lit parfaitement dans le déroulement diachronique de l'arborescence des organisations, d'une échelle à l'autre : la photographie qu'offre l'annuaire des chambres d'agriculture permet cependant dans un premier temps de traquer « *des structures stables de combinaisons de postes et de fonctions* »<sup>488</sup>.

Les combinaisons possibles sont évidemment nombreuses et la faiblesse numérique de l'effectif considéré des 90 présidents de chambre d'agriculture ne permet pas de faire surgir des récurrences indiscutables<sup>489</sup>. Notons d'emblée une partition en trois : un tiers des présidents n'a pas été identifié au niveau départemental, un autre tiers n'exercerait qu'un mandat à cet échelon, tandis qu'un dernier tiers y cumulerait deux à cinq fonctions importantes dans des organisations différentes. Quelques constats s'imposent

<sup>481</sup> *Ibidem*, p. 293.

<sup>482</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1939, 680 p., p. 194.

<sup>483</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 679.

<sup>484</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains...* ouvrage cité, p. 194.

<sup>485</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 520.

<sup>486</sup> Arch. nat., Dossiers de Légion d'honneur, L 2189073, Etienne Poisson. Renseignements à produire à l'appui des candidatures à la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur, le 29 décembre 1906.

<sup>487</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 520.

<sup>488</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, pp. 212-213.

<sup>489</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau 9.

facilement : 16 % des présidents ne sont présents qu'au sein de l'office agricole et les combinaisons observées deviennent d'autant moins récurrentes que le nombre de mandats départementaux s'élève. Un président de chambre d'agriculture sur dix était en 1923 à la tête d'un syndicat agricole départemental et de l'office agricole. Un sur dix jouait alors un rôle-clé dans deux syndicats à circonscription départementale. On touche alors du doigt l'importance de considérer les fonctions comme une composante de la combinaison, ceux qui sont les présidents de deux syndicats paraissant être dans une position plus dominante que ceux qui cumulent une présidence et une vice-présidence. Seul l'examen de l'ensemble des organisations professionnelles départementales doit permettre d'apprécier les éventuelles réciprocités et symétries, témoignant d'arrangements tacites et d'équilibres constamment renégociés.

Les cas de cumul de trois mandats départementaux sont rares mais saillants. Mentionnons Augustin David-Gastu qui reçut un hommage posthume pour son « *rôle éminent dans l'Agriculture départementale* ». Ce « *mutualiste de premier plan* »<sup>490</sup>, viticulteur à une dizaine de kilomètres de Perpignan, est devenu président du Syndicat professionnel agricole des Pyrénées-Orientales, créé en 1886, et comptant en 1923 quelques 9250 membres<sup>491</sup>. Dans la foulée, il devient président de la Caisse régionale de réassurance des mutuelles agricoles contre l'incendie des Pyrénées-Orientales. En 1919, à la création des offices départementaux agricoles, il prend la présidence de celui de Perpignan et l'année suivante, c'est la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales, tout juste fondée, qui le choisit pour président. En 1927, quand il est élu membre de la chambre d'agriculture par les associations et syndicats agricoles, puis élu président par ses pairs, il a 63 ans. On lit bien un double mouvement : la légitimation des hommes par l'expérience accumulée et l'« *habitus* »<sup>492</sup>, véhiculés entre les organisations par le biais des hommes et infléchissant leur action dans la durée. Ainsi, les organisations pyrénéennes sont vues *a posteriori* comme « *prospères grâce à son active impulsion* » et il est dit que « *l'affabilité de M. David-Gastu, sa longue pratique des hommes lui donnaient une grande maîtrise dans la marche des organisations agricoles comme dans la conduite des assemblées* »<sup>493</sup>. Il serait cependant erroné de considérer ses seuls mandats départementaux. Augustin David-Gastu est le président de la coopérative de distillation « *La Catalane* », fondée en 1914 à Perpignan, qui compte 305 sociétaires. Son action se prolonge au niveau régional, au sein de la Fédération des syndicats agricoles du Midi, et au niveau national comme membre de la deuxième section « *syndicats agricoles et institutions similaires* » de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricoles (FNMCA) et de la Caisse nationale de réassurance des mutuelles agricoles<sup>494</sup>.

## Prolongements et dirigeants nationaux

<sup>490</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Basses-Pyrénées, Chambres départementales d'agriculture. Pyrénées-Orientales, 1928-1943, session extraordinaire du 27 janvier 1941.

<sup>491</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 844.

<sup>492</sup> Soit « *ce qui fait que les agents qui en sont dotés se comporteront d'une certaine manière dans certaines circonstances* », selon Pierre BOURDIEU, « *Habitus, code et codification* », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, année 1986, volume 64, n° 64, pp. 40-44.

<sup>493</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Basses-Pyrénées, Chambres départementales d'agriculture. Pyrénées-Orientales, 1928-1943, session extraordinaire du 27 janvier 1941.

<sup>494</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 844 et p. 967.

C'est bien l'idée de prolongement qui doit accompagner celle d'envergure : l'envergure tait les échelons intermédiaires, la focalisation sur les prolongements de l'action de chaque détenteur d'un type de mandat prive d'une vision globale. L'association des deux n'est pas qu'un pis-aller et permet d'avancer quelques pistes<sup>495</sup>. Un président sur cinq n'a été identifié qu'à un seul échelon en 1923, de la commune à l'arrondissement pour huit d'entre eux, dans la ville-préfecture pour dix autres. L'importance de l'ancrage local est réaffirmée : le nombre de présidents exerçant un mandat communal ne devient pas insignifiante quand on gravit les échelons des fonctions occupées, et parmi les 26 présidents présents dans les organisations sises à Paris, seize, soit près des deux tiers, sont les dirigeants d'organisations locales ou supralocales, de la commune à l'arrondissement. Les dirigeants départementaux sont également présents dans 60 % des cas au niveau infradépartemental, dans 30 % des cas au niveau régional et un peu plus fréquemment encore identifiés à Paris : 27 des 58 présidents repérés au niveau départemental, soit 46 %, ont prolongé leur action à la tête d'organisations régionales ou nationales.

25 des présidents de chambre d'agriculture de 1927 remplissaient dès avant leur élection des fonctions importantes au niveau régional. Parmi eux, un sur deux a été identifié au niveau départemental. Neuf ne sont présents qu'au sein de l'office agricole régional, composé de délégués des offices départementaux<sup>496</sup>, prolongement inabouti de l'action de ceux-ci. Treize sont à la tête d'unions de syndicats plus ou moins puissantes, dont quatre tiennent également l'office agricole régional. Parmi les dirigeants des unions régionales, il convient d'opérer un classement suivant les fonctions occupées, l'influence des organisations, leur date de création, le nombre de leurs membres, leur action et leurs soubassements idéologiques. Les sources en sont nombreuses et dispersées, l'annuaire Silvestre est incomplet et partial, et leur place dans l'historiographie ne peut être considérée comme le reflet de leur renommée. Un panorama peut cependant être esquissé.

Partant du schéma publié par Pierre Barral et figurant les foyers régionaux entre les deux guerres<sup>497</sup>, peuvent être identifiés ceux des présidents de chambre d'agriculture de 1927 qui ont joué un rôle dans les organisations représentées. Se distingue d'emblée l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, considérée dès avant 1914 comme « *le fer de lance de la tendance conservatrice, décentralisatrice, volontiers fédéraliste et corporatiste* », selon Gilbert Garrier<sup>498</sup>. Rassemblant 200 000 membres répartis en 810 syndicats, diffusant son bulletin mensuel à quelques 92 000 abonnés<sup>499</sup>, l'USESA est, dans les dix départements de son ressort, l'organisation agricole dominante. Ses activités sont variées : de sa création en 1888 à 1923, elle a investi les domaines de l'enseignement professionnel agricole et du crédit, avec la création de 132 caisses locales et d'une Caisse régionale de crédit agricole mutuel. Ses encouragements vont à la création de caisses de prévoyance et de retraite, d'œuvres sociales, dans l'esprit du catholicisme social. Les services fournis aux adhérents sont nombreux : comité de contentieux, service de placement ou d'achat de chevaux ont été mis sur pied. Sa coopérative, créée en 1893, vend à ses adhérents engrais, semences

<sup>495</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 1. Profils de dirigeants professionnels. Tableau 10.

<sup>496</sup> *Annuaire national agricole* 1930, pp. 38-39.

<sup>497</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 204.

<sup>498</sup> Gilbert GARRIER, « L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles avant 1914 », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930 – Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 17-38, p. 37.

<sup>499</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, pp. 852-853.

et anticryptogamiques, articles de construction, produits d'alimentation du bétail, outils, machines et instruments : elle dispose de dépôts dans six départements <sup>500</sup>.

Atout de l'antériorité, l'USESA est donnée comme « *modèle" aux Unions régionales* », par le diplôme qui lui a été accordé à l'Exposition universelle de 1900 <sup>501</sup>. D'après les auteurs de l'annuaire Silvestre, « *l'union n'a cessé de veiller sur les intérêts de ses adhérents et on peut dire qu'elle a heureusement résolu, en leur faveur, le problème de la représentation agricole* », en participant à l'enquête décennale, en « *libellant, dans ses assemblées générales, les vœux des agriculteurs, en les soutenant devant les pouvoirs publics* ». Dès lors, on ne s'étonne guère de la candidature de Félix Garcin, président de l'USESA depuis 1923 <sup>502</sup>, aux élections des chambres d'agriculture de 1927 : candidat des associations et syndicats agricoles <sup>503</sup>, il est élu président de la chambre de la Loire au premier tour, avec 10 voix sur 15 votants <sup>504</sup>. Claude Gayet estime que « *son appétit d'activités trouve matière dans les nouvelles Chambres d'Agriculture où l'Union du Sud-Est pénètre avec une étonnante force [puisque] les Chambres d'Agriculture (régionales et départementales) sont toutes aux mains de l'Union dans les dix départements de sa circonscription* » <sup>505</sup>. Pointant l'insuffisance de la vision tronquée qu'offrent les annuaires pour une réelle approche prosopographique, cette remarque demanderait toutefois à être étayée : certains travaux en cours devraient permettre de préciser ces assertions, de mesurer l'impact de l'USESA dans les chambres d'agriculture, dans l'ensemble des organisations de la région et au niveau national, de donner un tableau dynamique de sa composition sociale, de la base au sommet, enfin de dévoiler le contexte changeant d'une union dont la domination ne va guère de soi <sup>506</sup>.

C'est aussi sur les listes des candidats des associations et syndicats agricoles que se présente Hervé de Guébriant, en mars 1927, pour les élections à la chambre départementale du Finistère <sup>507</sup>. Membre fondateur et président de l'Office central des associations agricoles du Finistère depuis 1919, il devient président de la chambre d'agriculture dès ses débuts. De même que l'USESA, l'Office central de Landerneau découle de la pensée sociale du catholicisme et d'un agrarisme appelé « *paix sociale* » <sup>508</sup>. Le silence de l'annuaire Silvestre sur les réalisations de cette union, qui doit « *à l'impulsion d'Hervé de Guébriant, [son] essor particulièrement remarquable* » <sup>509</sup>, tient-il du dédain ? Il

<sup>500</sup> *Ibidem*, p. 858.

<sup>501</sup> *Ibidem*, pp. 852-853.

<sup>502</sup> Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, volume 6 : Le Lyonnais-Le Beaujolais*, Paris, Beauchesne, 1994, 460 p., pp. 194-195.

<sup>503</sup> Arch. dép. Loire, 7 M 6, élections du 27 février 1927 : instructions, candidatures, correspondance ; procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (arrondissement de Montbrison), 1926-1927.

<sup>504</sup> Arch. dép. Loire, 7 M 12, sessions de la chambre d'agriculture de la Loire, 1927-1933. (Informations aimablement communiquées par Pierre Chamard).

<sup>505</sup> Gérard GAYET, « L'Union du Sud-Est des syndicats Agricoles, 1914-1941 », dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 4, 1972, pp. 47-55, p. 53.

<sup>506</sup> Pierre Chamard, *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (1888-1940)*, thèse en cours sous la direction de Jean-Luc Mayaud.

<sup>507</sup> Chambre d'Agriculture du Finistère, *Comtes rendus des sessions, 1927-1939, Session de mai, septembre, décembre 1927, mai, juillet et décembre 1928*. (comptes rendus conservés à la BNF sous les cotes 8-S-19604 et 8-JO-215).

<sup>508</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique, l'organisation rurale en Bretagne, 1911-1974*, ouvrage cité, p. 96.

<sup>509</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 203.

est quoi qu'il en soit criant. L'influence de l'Office dans les deux départements est inégale : si dans le Finistère il « a constitué la base organisationnelle d'un mouvement corporatif qui a médiatisé pratiquement toutes les relations entre les paysans et la communauté nationale », c'est moins vrai dans le département voisin<sup>510</sup>. Suzanne Berger a proposé à ce sujet des interprétations, elle a surtout longuement montré la construction organisationnelle de l'Office central et de ses satellites, son organisation en coopérative et ses succès commerciaux, notamment dans la vente d'engrais, l'impact de son bulletin, mais également ses difficultés dans l'élargissement de son action, dans l'organisation syndicale locale quand la pénétration de l'Office central se heurte à des adversaires coriaces<sup>511</sup>.

L'Office est pris dans un mouvement de « concurrence organisationnelle et [de] lutte pour l'hégémonie »<sup>512</sup> et c'est face à la Fédération des syndicats paysans de l'Ouest (FSPO), issue du mouvement des cultivateurs-cultivants, qu'en décembre 1926 l'Office central de Landerneau fusionne avec – ou absorbe – le Syndicat départemental des Côtes-du-Nord, devenant l'Union des syndicats agricoles du Finistère des Côtes-du-Nord<sup>513</sup>. En 1928, l'Office compte 381 syndicats et près de 33 000 membres<sup>514</sup>. Dès 1919, Hervé de Guébriant était favorable à l'établissement de chambres d'agriculture, aux côtés de l'Union centrale des syndicats agricoles (UCSA)<sup>515</sup>. David Bensoussan considère qu'en 1927 « les chambres d'agriculture sont perçues par avance comme le lieu privilégié de l'unité du monde agricole et de la reconnaissance des multiples autorités naturelles du monde paysan », tout en pointant « la détermination [qu'il a fallu] aux dirigeants de la FSPO pour présenter des listes autonomes et donner l'impression ainsi de briser l'unité professionnelle du monde agricole ». Face à la FSPO<sup>516</sup>, on assiste à « l'union des associations agricoles républicaines et conservatrices » et le mode de scrutin favorise les organisations les mieux implantées<sup>517</sup>. La victoire des conservateurs est évidente, mais elle a rencontré un peu partout une vive opposition. Au sein de la chambre du Finistère nouvellement élue, le poids des dirigeants de l'Union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord ainsi que de l'Office central de Landerneau est écrasant : neuf de ses membres appartiennent aux conseils d'administration de ces deux organisations très liées<sup>518</sup>, la chambre partage son secrétariat administratif avec l'Office central<sup>519</sup> et Hervé de Guébriant est porté à la présidence.

Parmi les organisations mentionnées sur le schéma de Pierre Barral, figurent de nombreuses autres fédérations régionales dont certaines comptent parmi leurs dirigeants le nouveau président de la chambre d'agriculture en fonctions en mai 1927. Citons

<sup>510</sup> Suzanne BERGER, « Corporatisme et politique des partis, Finistère et Côtes du Nord, 1928-1967 », dans Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS, Claude SERVOLIN [dir.], *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1972, 650 p., pp. 273-291.

<sup>511</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, pp. 109-113.

<sup>512</sup> *Ibidem*, p. 133.

<sup>513</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...*, ouvrage cité, p. 299.

<sup>514</sup> *Ibidem*, Chiffres cités p. 307.

<sup>515</sup> *Ibidem*, p. 275.

<sup>516</sup> Il s'agit de la Fédération syndicale des paysans de l'Ouest (FSPO), soit le mouvement des cultivateurs-cultivants.

<sup>517</sup> *Ibidem*, p. 303.

<sup>518</sup> D'après les informations publiées par Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, p. 110.

<sup>519</sup> Chambre d'agriculture du Finistère, Comptes rendus des sessions, 1927-1939, Session de mai 1927.

notamment le comte Hubert d'Andlau, dans le Bas-Rhin, président de la Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine depuis 1924<sup>520</sup>, « à la tête du mouvement Raiffeisen » depuis les années 1900<sup>521</sup>. Ou encore le Morbihannais Roger Grand, président depuis 1922 de l'Union des syndicats agricoles de la Bretagne méridionale couvrant les départements du Morbihan, de la Loire-Inférieure et des régions limitrophes<sup>522</sup>. Charles de Rodat est vice-président de l'Union des associations agricoles du Plateau central et président des Mutuelles incendie qui lui sont affiliées<sup>523</sup> quand il accède à la présidence de la chambre d'agriculture de l'Aveyron. Joseph Faure préside l'Union fédérative régionale des fédérations agricoles départementales du Centre-Sud depuis 1921<sup>524</sup>. Mais d'autres unions régionales sont représentées parmi les présidents de chambre d'agriculture : l'Union des syndicats et associations agricoles des départements de l'Ouest, en la personne de son fondateur, le vicomte Olivier de Rougé, président du Syndicat agricole d'Anjou<sup>525</sup>, la Fédération des associations agricoles de l'Est de la France, par son président Louis Michel<sup>526</sup> ou encore la Fédération des syndicats agricoles du Midi. La situation reflète sans doute l'état inachevé d'une structuration régionale en cours et d'un maillage du territoire lâche. Les velléités de constitution d'unions régionales restent parfois lettre morte et les sources ne permettent pas facilement de départager les « *coquilles vides* » des structures les plus dynamiques.

26 présidents de chambre d'agriculture ont été identifiés dans les pages consacrées aux organisations agricoles nationales dans *l'Annuaire Silvestre* de 1923. Un ou plusieurs présidents sont présents parmi les dirigeants de l'Office national des coopératives de vente et de transformation de produits agricoles, créé en 1922, ainsi qu'à la Fédération nationale des syndicats horticoles de France et à la Société nationale d'horticulture de France, existant depuis 1827. Deux présidents dirigent la Société des viticulteurs de France et d'ampélographie et le Syndicat national de défense de la viticulture française, fondé en 1903. D'autres présidents sont les dirigeants d'organisations relatives à l'élevage d'élite, telle la Société du cheval national de trait léger, le herd-book officiel de la race ferrandaise ou celui de la race bovine montbéliarde qui « *a pour but l'amélioration progressive de la race bovine montbéliarde et la défense des intérêts des éleveurs. Etend son action sur les départements du Doubs, de la Haute-Saône et le territoire de Belfort. Délivre aux éleveurs les certificats d'origine des animaux d'élevage : facilite les relations entre acheteurs et éleveurs* ». Un autre président de chambre est le vice-président de la Société française de protection de la main-d'oeuvre agricole, qui a pour « *programme [d']activer la réalisation de tous les progrès sociaux qui sont capables de fixer à la terre la masse des petits propriétaires et des journaliers* ». Avoir eu des responsabilités au niveau national, pour un président de chambre d'agriculture en 1927, c'est également avoir été l'un des présidents de l'Association de l'ordre national du Mérite agricole, créé en 1901, qui « *a pour but de réunir tous les*

<sup>520</sup> Christian BAECHLER, *Le Parti catholique alsacien. 1890-1930. Du Reichsland à la République jacobine*, Paris, Ophrys, 1983, XXI-765 p., p. 719.

<sup>521</sup> *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, n° 1, Aa à Az*, Strasbourg, Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1982, 76 p., p. 43.

<sup>522</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, ouvrage cité, p. 318.

<sup>523</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, pp. 282-283.

<sup>524</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 203.

<sup>525</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 668.

<sup>526</sup> *Ibidem*, p. 721.



*décorés du Mérite agricole en une association fédérative de groupes départementaux, dans un but de solidarité et de mutualité et de faciliter la création de débouchés à l'extérieur ».*

L'*Annuaire Silvestre* ne recense guère que les appareils centraux des organisations sises à Paris, mais cela constitue tout de même d'abondantes listes de noms. Commençons par la rue d'Athènes : sur les 58 dirigeants de l'Union centrale des syndicats agricoles de France (UCSAF), sept sont des présidents de 1927, dont le président d'honneur, Louis de Vogüé, par ailleurs président de la Société des agriculteurs de France, dont la tête compte un autre président, Olivier de Rougé, du Maine-et-Loire. Les organisations du boulevard Saint-Germain ne sont en apparence guère moins représentées parmi les mandats des présidents de chambre d'agriculture de 1927 : Sur les 49 dirigeants de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricole (FNMCA) cités par l'annuaire, six présidents sont repérables, dont Étienne Poisson, l'un des vice-présidents du comité central. Les autres sont cependant dispersés dans les multiples sections, dont deux dans la deuxième, celle des « *syndicats agricoles et institutions similaires* ». Par ailleurs et enfin, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA) ne serait représentée parmi les présidents de 1927 que par l'un de ses vice-présidents, René Berge. Ce qui semble le plus significatif de ces années 1920 est la convergence de nombreux présidents, souvent présents dans les organisations de la rue d'Athènes ou du boulevard Saint-Germain, dans la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA), créée en 1919. Sur les 33 dirigeants principaux de cette dernière, figurent huit présidents de chambre d'agriculture – mais l'absence parmi eux de Joseph Faure, dont on sait le rôle à la CNAA, incite à considérer ce chiffre comme un minimum. La confluence autour de cette confédération d'associations, qui « *a pour projet de servir de lien entre les associations agricoles, en réunissant dans les conférences périodiques leurs délégués, dans le but d'établir, sur toutes les questions dans lesquelles les intérêts de la profession sont en cause, une harmonie de vue aussi étroite que possible, en laissant à chaque association le soin de poursuivre la réalisation des décisions prises suivant ses propres moyens et en toute autonomie* »<sup>527</sup>, place d'emblée un certain nombre de présidents de chambre d'agriculture sous le signe du consensus agrarien.

Alors que d'après la loi, 20 % des membres des chambres d'agriculture doivent être élus par les groupements agricoles, la part des présidents issus de ce scrutin atteint 30 à 60 %<sup>528</sup>. L'interprétation qui lierait de façon univoque un manque d'« *autorité professionnelle* » au « *recours à une désignation par les groupements* »<sup>529</sup> serait à étayer, et c'est moins à la notion d'autorité, qu'à celle du consensus que nous ferions appel. Au reste, nous n'avons identifié que trois présidents élus dans une configuration de compétition électorale, même inégale : un minimum de démocratie et de suffrage universel, pour un poids du vote corporatif d'emblée important, voilà qui vient corroborer l'idée d'une légitimité construite dès 1927 sur l'ancrage préalable, sur une position de pivot antérieurement bâtie sur l'appartenance aux principales organisations agricoles du département, des comices et sociétés d'agriculture aux unions départementales de syndicats, en passant par les offices

<sup>527</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 940.

<sup>528</sup> Les sources dont nous disposons n'ont en effet permis de déterminer le type de scrutin que pour 49 présidents sur 90 : nous savons donc que 28 d'entre eux ont été élus par les associations et syndicats, tandis que 21 d'entre eux sont issus du suffrage direct. Les candidats des groupements représentent donc au moins 31 % de l'ensemble.

<sup>529</sup> Bruno DUMONS, « Élitisme agricoles et médiateurs politiques... », article cité, p. 90.

agricoles et par l'inscription dans les unions régionales. Rapports à la profession agricole et « *processus de différenciation sociale* »<sup>530</sup> ne peuvent qu'être interrogés ensuite.

### Des « agriculteurs éclairés » ou des notables de province ?

[Des « agriculteurs éclairés »<sup>531</sup> ou des notables de province ?]

Alors que l'ensemble des membres seraient « *tous des agriculteurs éclairés, indépendants, techniciens ou praticiens se complétant* »<sup>532</sup>, quels sont les indices qui permettent d'approcher les présidents de chambre d'agriculture en tant que « *professionnels* » ? Notons tout d'abord que pour 31 d'entre eux, nous n'avons pu trouver d'indications précises qualifiant l'activité professionnelle<sup>533</sup>. Un autre tiers est constitué de ceux à qui sont seulement associées des taxinomies professionnelles vagues : ils sont agriculteurs ou cultivateurs, propriétaires ou propriétaires-exploitants, sans que cela ne soit signifiant. Les expressions employées pour qualifier l'activité professionnelle ne renvoient que dans quinze cas à des spécialisations agricoles précises : trois horticulteurs, quatre viticulteurs, un agriculteur également fabricant de sucre, et sept éleveurs sont ainsi devenus présidents de chambre en mai 1927. Enfin, un seul président est qualifié de « *sélectionneur* »<sup>534</sup>. Les listes de producteurs publiées par Claude Silvestre dans son annuaire en 1923<sup>535</sup> sont donc extrêmement précieuses : 49 des 90 présidents y ont été repérés, dans quatre grandes catégories de producteurs<sup>536</sup>. Si seuls trois d'entre eux sont horticulteurs ou pépiniéristes, comme la mention de leur profession le laisse entendre, on trouve 18 présidents dits « *viticulteurs* », dont six qui sont également éleveurs. 34 présidents s'adonneraient à l'élevage sur leur exploitation : si élevage bovin et ovin dominant, porcs et animaux de basse-cour sont mentionnés chacun à cinq reprises. L'élevage des chevaux, pratiqué par douze présidents, doit sans doute être traité à part, et il aurait fallu départager les fins de cet élevage équin : chevaux de trait ou de courses, les implications sociales et symboliques en sont importantes. Les absences de ces listes correspondent-elles à d'avérées absences de spécialisations ? Se cacheraient-elles derrière ce silence une inscription dans un système de polyculture-élevage, ou une dominante céréalière ? D'après les indices tenus que sont les appartenances à des organisations se référant à un type de production, 17 de ceux qui ne sont pas référencés dans l'*Annuaire Silvestre* produiraient des céréales, tandis qu'une trentaine au moins seraient éleveurs<sup>537</sup>. À l'évidence, les biais demeurent forts qui surestiment la part des éleveurs du fait de la mise en avant des spécialisations liées à la promotion des races, à l'excellence et à la sélection.

Restent les treize présidents qui exercent une profession non agricole. Parmi eux, deux vétérinaires, Félix Bardeau et Grégoire Royer, élus respectivement en Gironde et dans l'Aube. Le premier, âgé de 79 ans, ancien vice-président du conseil général, est

<sup>530</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Les notables du 19<sup>e</sup> siècle au prisme des études comparées », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAËL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Librairie Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 102-108.

<sup>531</sup> *La Défense paysanne corrézienne*, 1<sup>er</sup> février 1927.

<sup>532</sup> *Ibidem*.

<sup>533</sup> **Voir Annexes.** Dossier n°1, 2. Professions, exploitations, propriété, résidence. Tableau 1.

<sup>534</sup> *Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains*, 1924, p. 708.

<sup>535</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, pp. 1477-1812.

<sup>536</sup> **Voir Annexes.** Dossier n°1, 2. Professions, exploitations, propriété, résidence. Tableau 2.

<sup>537</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 1, 2. Professions, exploitations, propriété, résidence. Tableau 3 et cartes 1 à 4.

présenté comme le « *précurseur du syndicalisme agricole* » dans le département : il est à ce titre commandeur du Mérite agricole depuis 1902<sup>538</sup>. Quant au second, quinquagénaire, il préside la Société vétérinaire de l'Aube, qui vise à « *développer la médecine vétérinaire et agricole* », et occupe le fauteuil de vice-président de la Fédération des associations agricoles, principale union de syndicats du département<sup>539</sup>. Plus éloignés en apparence du monde agricole sont les trois médecins recensés. M. Casalta, en Corse, est membre de l'office agricole départemental<sup>540</sup>. Henri Léculier, dans le Jura, conserve une consultation médicale mais a quitté son prospère cabinet pour se consacrer à l'exploitation du domaine familial<sup>541</sup>. À 75 ans, Jacques-Amédée Doléris a une brillante carrière médicale derrière lui : cet élève de Pasteur, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien chef de clinique de la Faculté de médecine, est l'« *un des créateurs de la chirurgie gynécologique moderne* »<sup>542</sup> et a été député radical de 1921 à 1924. Les « *éminents services* » qu'il aurait rendus « *à l'agriculture, à la viticulture et à l'élevage* » lui valurent d'être fait chevalier puis officier du Mérite agricole<sup>543</sup>.

Sept présidents exercent une profession juridique. Philippe Verzier, président de la chambre d'agriculture du Rhône de mai 1927, est né en 1860<sup>544</sup> à Lyon ; il est donc âgé de 67 ans lorsqu'il accède à la présidence de la chambre. À ce moment de sa vie, Philippe Verzier est dit avoué<sup>545</sup> : il vit à Lyon, au 25 quai des Brotteaux, avec son épouse, Adèle, et ses trois fils, âgés de 30 et 28 ans, respectivement représentant chez Peugeot, avocat et clerc d'avoué<sup>546</sup>. Il est également résident à Quincié, commune située à un peu plus de 50 kilomètres de Lyon, dans le Beaujolais : dans cette commune il possède 13 hectares, au deux tiers en vignes, constitués aussi de prés et de bois<sup>547</sup>. Tandis qu'il occupe le siège de président de la chambre d'agriculture, il est également vice-président du comice du Haut-Beaujolais<sup>548</sup>.

Henry Chéron est avocat honoraire à la cour d'appel de Caen<sup>549</sup>, mais il est surtout ancien député, ancien ministre et sénateur<sup>550</sup>. Ce sont des études de droit qui ont mené le

<sup>538</sup> Jean et Bernard GUERIN, *Des Hommes et des activités autour d'un demi-siècle*, Lormont, Société bordelaise d'éditions biographiques, 1957, VIII-926 p., p. 42.

<sup>539</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 257.

<sup>540</sup> *Ibidem*.

<sup>541</sup> Voir *infra*. Chapitre 2. B. L'ubiquité du défenseur du gruyère de Comté : Henri Léculier, p. 218.

<sup>542</sup> *Basses-Pyrénées : dictionnaire biographique et album*, Paris, [ca 1905], pp. 182-184.

<sup>543</sup> *Ibidem*.

<sup>544</sup> Arch. dép. Rhône, 6 Mp 615, Liste de recensement, Lyon, 1926, folio 00200.

<sup>545</sup> Arch. dép. Rhône, 7M33, Chambre départementale d'Agriculture, Sessions de la chambre : comptes rendus et procès-verbaux, circulaires ministérielles, correspondance, fascicules imprimés, 1853 ; 1856 ; 1927-1931.

<sup>546</sup> Arch. dép. Rhône, 6 Mp 615, Liste de recensement, Lyon, 1926, folio 00200.

<sup>547</sup> Arch. dép. Rhône, 3 P 0162-6, 3 P 0162-7, 3 P 0162-7, Quincié-en-Beaujolais, Matrice cadastrale des propriétés non bâties, folios 1 à 500, folios 501 à 1000, folios 1001 à 1197, 1914-1960.

<sup>548</sup> Arch. dép. Rhône, 7M33, Chambre départementale d'Agriculture, Sessions de la chambre : comptes rendus et procès-verbaux, circulaires ministérielles, correspondance, fascicules imprimés, 1853 ; 1856 ; 1927-1931.

<sup>549</sup> *Qui est-ce ? Ceux dont on parle*, Paris, Éditions de la Vie moderne, 1934, 611 p., p. 170.

<sup>550</sup> Voir notamment Pierre PIERRARD, *Dictionnaire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, Larousse, 1968, 255 p., pp. 63-64.

Toulousain Augustin Couzinet à exercer la profession de notaire, à entrer au Crédit foncier en 1882, à l'âge de 26 ans, puis à devenir très vite directeur de succursales du Crédit foncier, à Besançon puis à Toulouse, avant de prendre sa retraite en 1918<sup>551</sup>. Comme lui, le Gersois Fernand Larnaude, brillant avocat puis professeur de droit, est en retraite depuis 1922<sup>552</sup>. Quant à Émile Damecour, président de la chambre d'agriculture de la Manche, il est un ancien notaire « *ayant prématurément quitté sa charge* »<sup>553</sup>. Félix Garcin, le puissant président de l'USESA, est professeur à la Faculté catholique de droit depuis 1906<sup>554</sup> où il « *professe le libéralisme économique et l'intransigeance religieuse de celui-ci* »<sup>555</sup>. Y a-t-il un dénominateur commun à ces situations ? Remarquant dans la mention de la profession d'avocat, l'« *usage d'un titre apprécié des électeurs* », Gilles Le Béguec note l'impossibilité de « *faire le tri entre les avocats qui ont exercé leur profession de façon régulière, les avocats qui ont plaidé de temps en temps et ceux qui sont demeurés pratiquement étrangers à l'univers des barreaux* ». Pour lui, « *vrais* » et « *faux* » avocats sont tous « *des hommes formés à l'école du barreau qui tirent parti de différentes façons de tous ces avantages : souplesse de l'institution, multiplicité des ouvertures sur l'extérieur, facilités offertes pour diversifier une expérience sans mettre en péril la compétence acquise initialement* »<sup>556</sup>.

Qu'il nous soit cependant permis de contrebalancer cette idée, hors du champ d'investigation de l'auteur de la *République des avocats*, qui est focalisée sur les mandats politiques nationaux. Jean Girard-Madoux, «  *fils d'un viticulteur aisé qui fut maire de Chignin* », commune viticole de Savoie, remporte, en 1901, le premier prix au concours d'éloquence de la faculté de droit de Grenoble. « *Inscrit au barreau de Chambéry le 24 octobre 1904, il eut un cabinet d'avocat particulièrement fréquenté et fut élu bâtonnier* ». Devenu maire en 1907, conseiller général en 1910, député radical en 1914, il siège dans le groupe du parti républicain radical et radical-socialiste et est membre de la commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, de la commission de réparation des dommages de guerre, de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de l'armée<sup>557</sup>. Élu membre de la chambre d'agriculture de la Savoie par les électeurs individuels, sur les listes de l'arrondissement de Chambéry, il est, le 28 mai 1927, à 45 ans, le plus jeune des membres installés et son investissement dans les organisations agricoles est inconsistant, sinon inexistant. Il est pourtant élu président avec 19 voix sur 20, soit une quasi-unanimité. Il pose lui-même la question de sa légitimité, lorsqu'il « *déclare que d'autres que lui auraient peut-être été qualifiés pour occuper le fauteuil présidentiel, [mais qu']il a cependant été élu à l'unanimité pour présider une assemblée dont presque tous les membres sont des "professionnels" de l'agriculture, alors que lui n'est, peut-on dire, qu'un "amateur"* »<sup>558</sup>. Il s'adresse ensuite en ces termes à ceux qui l'ont élu : « *vous avez considéré qu'il importait au-dessus de l'effort musculaire des cultivateurs de grouper et de coordonner des directives, de concentrer leurs pensées, et vous avez voulu nommer un animateur plutôt qu'un professionnel à la présidence de la chambre d'agriculture. J'apporterai, dès lors, toute*

<sup>551</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1938, 531 p., p. 157.

<sup>552</sup> *Nos maîtres de la faculté de droit de Paris*, Paris, 1932, 126 p.

<sup>553</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains...* ouvrage cité, p. 194.

<sup>554</sup> « Nouvelle année. Nouveau président », dans *Bulletin de l'USESA*, décembre 1923, p. 357.

<sup>555</sup> Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux...* ouvrage cité, volume 6, pp. 194-195.

<sup>556</sup> Gilles LE BÉGUEC, *La République des avocats*, collection l'Histoire au présent, Paris, Librairie Armand Colin, 2003, 233 p.

<sup>557</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, p. 1838.

<sup>558</sup> Arch. CA Savoie, Compte rendu de la session de la chambre d'agriculture, 28 mai 1927.

*mon activité à défendre les intérêts de l'Agriculture et le ferai, non pas avec ma science, mais avec la vôtre* »<sup>559</sup>. Deux ans plus tard, au lendemain de son brutal décès, ses nécrologues voient en lui « *avant tout, par dessus tout, un avocat [...] un grand avocat [dont la] mort est une perte grave pour le barreau de Chambéry qu'il honorait non seulement par son talent, par son éloquence et son art oratoire, mais encore par sa conscience professionnelle* »<sup>560</sup>.

De fait, la place des avocats dans l'institution fait débat, dès avant les premières élections de février 1927 : dès cette date, « *l'administration de l'Agriculture, répondant au vœu non exprimé mais certain du législateur, a estimé jusqu'ici qu'il n'y avait pas intérêt à écarter des chambres d'agriculture les électeurs qui exercent ces professions et dont les connaissances juridiques peuvent être extrêmement utiles à ces compagnies, en ce qui concerne notamment l'exercice des attributions prévues à l'article 34 de la loi du 3 janvier 1924 (codification des coutumes et usages à caractère agricole, et avis sur les différends d'ordre collectif entre propriétaires, exploitants et ouvriers)* »<sup>561</sup>. Légitimité marginale découlant de compétences juridico-techniques ou pièce d'une notabilité qui vaut légitimité ? La question ne peut être facilement tranchée.

Si les présidents de chambre d'agriculture ne peuvent facilement être appréhendés en tant que professionnels et en tant que producteurs, il reste possible de les répartir dans l'espace qui sépare deux archétypes que nous caricaturerons grossièrement avant de montrer l'infinie variété des situations rencontrées. D'un côté, on trouverait les rentiers du sol fragilisés par la crise et crispés sur un agrarisme qui habilite la préservation de leurs intérêts, notables urbains ; de l'autre, les physiocrates, expérimentateurs, avant-gardistes et libéraux, « *coqs de village* »<sup>562</sup> : il s'agit cependant là d'une vision téléologique d'une étape de l'« *agricolisation* »<sup>563</sup> des élites, encore inaboutie. Formation, exploitations, distinctions, indices de leur « *surface mondaine* »<sup>564</sup> et lieux de résidence permettent d'avancer des hypothèses, sans parvenir à la précision que seule une collection de monographies permettrait d'atteindre<sup>565</sup>.

Pour plus de la moitié des présidents de 1927, aucun indice des établissements scolaires fréquentés ou des diplômes obtenus n'a été trouvé, conséquence évidente des sources choisies pour l'étude plus que reflet d'une quelconque réalité. Point faible des notices biographiques publiées, la formation est traitée par les contemporains ou par les auteurs de dictionnaires comme un préambule qui ne vaut que parce qu'il éclaire *a posteriori* l'orientation d'une carrière, à moins qu'elle ne soit tue parce que considérée comme une évidence, surtout lorsqu'il s'agit d'études secondaires. Enfin, c'est rarement la totalité du

<sup>559</sup> *Ibidem*.

<sup>560</sup> *Le Pays de Savoie*, samedi 12 octobre 1929.

<sup>561</sup> *JO. Débats parlementaires. Sénat*. Session ordinaire de 1933. Compte rendu *in extenso*. 12<sup>e</sup> séance. Séance du mardi 7 février 1933. Rappel d'une circulaire ministérielle du 13 janvier 1927.

<sup>562</sup> André GUESLIN, « Les dirigeants agricoles dans leurs villages... », article cité, p. 79.

<sup>563</sup> Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD « Le temps retrouvé de l'agrarisme ? Réflexion critique sur l'historicité et l'actualité d'un paradigme », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France en Europe du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p., pp. 7-48.

<sup>564</sup> Cyril GRANGE, *Les gens du Bottin Mondain, 1903-1987. Y être, c'est en être*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1996, 572 p., p. 60.

<sup>565</sup> Nous pensons notamment à Bertrand GOUJON « Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg (1820-1919) », dans *Ruralia*, n° 14-2004, pp. 45-74.

parcours scolaire qui est évoqué, mais seulement le grade le plus élevé dans la hiérarchie des diplômes. Pour la période qu'il a travaillée, Sylvain Maresca a bien montré combien le niveau d'études des dirigeants agricoles était très supérieur à celui du reste des agriculteurs, et comment s'articulaient l'évidence d'un « *destin agricole* » et le souci de « *faire acquérir aux enfants les connaissances et les principes propres à justifier et reproduire l'autorité reconnue à la famille* »<sup>566</sup>. Le *corpus* que nous étudions présente cependant moins d'homogénéité. De la situation de Joseph Faure, qui fréquente l'école du hameau, échoue au certificat d'études et passe néanmoins deux années dans une institution religieuse<sup>567</sup>, on ne peut déterminer si elle est archétypale ou singulière. Les « *bonnes études primaires supérieures* » d'Henri Decault<sup>568</sup> semblent davantage relever de « *ce qu'il fallait faire pour tenir son rang* »<sup>569</sup>, de même que les quelques rares cas de présidents dont on mentionne le passage par des études secondaires, sans poursuite d'études supérieures. On saura par exemple qu'Alexandre Goré, fils d'un négociant de l'Oise, a « *fait ses études au collège de Beauvais jusqu'au baccalauréat* »<sup>570</sup>, ou que Charles Steib a fréquenté le lycée de Colmar, ou plutôt le *Kaiserliches Lyceum*, dans les années 1890. On devinera qu'Émile Chomet a fréquenté les lycées Saint-Louis et Condorcet<sup>571</sup>, à Paris, pour leurs « *classes de rhétorique* »<sup>572</sup>. À l'instar d'Octave Vigne qui « *fit des études secondaires aux lycées de Marseille et de Toulon avant de se fixer au pays natal sur le bien paternel* »<sup>573</sup>, ces études menées jusqu'au baccalauréat ne les mènent pas à l'exercice d'une profession autre qu'agricole.

À l'inverse, la quinzaine de présidents qui ont suivi des études de droit jusqu'à la licence ont, pour la majorité, exercé pour un temps au moins une profession juridique. Le vicomte Olivier de Framond, licencié en droit<sup>574</sup>, semble faire exception, mais sa trajectoire des années 1880-1920 nous échappe largement. Les parcours de formations relevant du droit, de la médecine, des sciences politiques ainsi que les carrières militaires s'inscrivent dans une logique de reconversion des noblesses par le service de l'État<sup>575</sup>, que ce soit dans le cas-limite du marquis de Vogüé, né à Paris en 1868, qui fit ses études au lycée Stanislas, puis à l'« *École des sciences politiques* » et à la faculté de droit « *où il prit sa licence* »<sup>576</sup>, avant de se consacrer à la gestion de ses propriétés foncières et au développement des

<sup>566</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 44.

<sup>567</sup> D'après Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan*, ouvrage cité.

<sup>568</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains...* ouvrage cité, p. 170.

<sup>569</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 44.

<sup>570</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1855-1856.

<sup>571</sup> *Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains*, 1924, p. 178.)

<sup>572</sup> Voir les pages historiques de <http://lyc-condorcet.scola.ac-paris.fr/>

<sup>573</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, tome XLIII, pp. 220-223.

<sup>574</sup> Arch. nat., Dossiers de Légion d'honneur, L 1022064, dossier de Framond (de) Auguste Marie Joseph Olivier. Renseignements produits à l'appui d'un projet de décret tendant à nommer M. de Framond chevalier de la Légion d'honneur, 13 juin 1933.

<sup>575</sup> Voir Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée...* ouvrage cité. Notamment le chapitre intitulé « La diversification des revenus : de la rente foncière au service de l'État » ; Isabelle DASQUE, « La diplomatie française au lendemain de la Grande Guerre. Bastion d'une aristocratie au service de l'État ? », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 3/2008, n° 99, p. 33-49.

<sup>576</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1936, 608 p., p. 596.

organisations agricoles, dans celui du comte et prince Thierry d'Alsace d'Hénin, ancien officier de cavalerie<sup>577</sup>, ou encore de Donatien de Sesmaisons, chef d'escadron affecté à l'état-major de la XI<sup>e</sup> région<sup>578</sup>. Mais ces carrières non agricoles sont en général achevées et ont mené à un retour à la mise en valeur, même lointaine, des exploitations familiales, et à un engagement syndical et/ou politique très marqué.

On ne compte que quatorze cas où une formation professionnelle agricole est connue. Trois semblent être issus d'une école pratique d'agriculture. Edmond Nétillard est un « ancien élève de l'École d'agriculture de la Roche »<sup>579</sup>, la ferme-école installée depuis 1869 dans le château de La Roche, à Rigney, dans le Doubs. Le rédacteur de la notice biographique du député et sénateur qu'a été le président de la chambre d'agriculture de la Meuse fait clairement le lien entre son passage par l'école et l'éclosion de sa légitimité de dirigeant : « issu d'une famille de paysans installés depuis trois générations sur les bords de la Meuse, [...] destiné à devenir lui aussi agriculteur, Georges Lecourtier est dirigé, dès qu'il a acquis au collège de Verdun la formation intellectuelle requise, sur l'école de Merchines, d'où il sort diplômé. Alors il développe et perfectionne peu à peu l'exploitation paternelle, amenant progressivement aux idées et aux méthodes nouvelles les cultivateurs de la région. L'emploi raisonné des engrais, l'usage des machines, la pratique de la coopération, du crédit, des assurances, modifiant les conceptions, renforcent les moyens et améliorent les résultats. En quelques trente années, le modeste paysan de Bras rénove ainsi l'esprit et la matière dans un des plus riches cantons ruraux du pays »<sup>580</sup>. Le principe de la distinction et d'une certaine rupture avec le mode de vie paysan découleraient ici directement de la formation professionnelle.

D'après les données puisées dans l'*Annuaire des ingénieurs agricoles*, en 1928, 53 chambres d'agriculture compteraient parmi leurs membres au moins un ingénieur agricole formé dans les trois écoles nationales d'agriculture, 18 chambres en réuniraient même deux, six auraient trois ingénieurs agricoles parmi leurs élus et on en dénombre quatre dans quatre chambres départementales. Au total, 94 des 1880 membres des chambres d'agriculture, soit 5 %, sont issus de ces écoles. 54 % d'entre eux viennent de l'école installée depuis 1826 sur le domaine de Grignon, en Seine-et-Oise, 27 % de l'École de Grandjouan transférée près de Rennes en 1894 et 20 % de l'École régionale d'agriculture de l'État implantée à Montpellier. Sept chambres d'agriculture sont présidées par un ancien élève d'une de ces trois écoles. Cinq d'entre eux ont été formés à Grignon, un à Rennes et un à Montpellier, à la charnière des années 1890 pour la plupart<sup>581</sup> : ils représentent 7 % de l'effectif des 90 présidents. Parmi eux, Albert Vilcoq, président de la chambre d'agriculture du Loiret, issu de Grignon, est devenu directeur de l'École d'agriculture du Chesnoy, près de Montargis<sup>582</sup> et membre de l'Association française des sélectionneurs de plantes<sup>583</sup>.

<sup>577</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Tome premier, Paris, Presses universitaires de France, 1960, 429 p., p. 363 ; René SAMUEL et Georges BONET-MAURY, *Les Parlementaires français, 1900-1914*, Paris, 1914, 479 p., pp. 4-5.

<sup>578</sup> Arch. nat., Dossiers de Légion d'honneur, LH 2510/15, dossier de Sesmaisons Donatien Louis Marie.

<sup>579</sup> *Bulletin mensuel de la Société départementale d'agriculture du Doubs*, 44e année, n° 7, juillet 1933.

<sup>580</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2197-2198.

<sup>581</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1928.

<sup>582</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 633.

<sup>583</sup> *Le Sélectionneur français. Organe de l'Association française des sélectionneurs de plantes*, Volume 2, mars 1933, p. 5-10 : liste des membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes.

Quant à Georges Rémond, il devient président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) du début de 1927, avant d'accéder à la présidence de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne<sup>584</sup>.

Les ingénieurs agronomes sont au minimum une quarantaine, soit 2 % des membres des chambres d'agriculture : quatre en sont présidents, appartenant aux promotions 1885, 1899 et 1901. Comme le rapporte Mary C. Benedict, pour ses fondateurs, le but premier de l'Institut national agronomique était de former des « *enlightened landowners and farm managers* »<sup>585</sup>, soit à la fois de grands propriétaires « éclairés » et des fermiers ou régisseurs de grands domaines. Appartenant à la même promotion 1901 de l'INA, Hervé de Guébriant et Jules-Édouard Lucas sont des archétypes de ces deux catégories. Le premier est issu de la « *bonne et vieille noblesse* », d'une « *famille [qui] possède des domaines à travers toute la Bretagne* »<sup>586</sup>, soit un peu plus de 1000 hectares répartis en trois domaines et 80 fermes environ<sup>587</sup>. Aussitôt diplômé, « *il se consac[r]e à l'exploitation de ses domaines et à l'organisation professionnelle agricole* »<sup>588</sup>. Le second est né à Paris dans une famille de tisserands et de fabricants de boutons : en sortant de l'INA, il prend la direction d'une ferme à Gournay-sur-Marne<sup>589</sup>, en Seine-et-Oise, une vaste exploitation qu'il loue à un châtelain local et sur laquelle il procède à des innovations agronomiques incessantes, dont il tire de nombreux opuscules techniques<sup>590</sup>.

Parmi les présidents de chambre d'agriculture, on trouve cependant de ces « *expérimentateurs* », « *précurseurs* » et « *avant-gardistes* », qui ne sont pas ingénieurs agronomes. Ainsi peut-on lire que Louis Michel, « *fils d'un cultivateur de Bratte, s'était élevé à la force du poignet ; par son mariage, il avait hérité d'une ferme à Tomblaine qui, sous son impulsion, était devenue un établissement expérimental* »<sup>591</sup>. Suite à de « *nombreux voyages d'études, en Angleterre et en Allemagne notamment, ce qu'il voit, ce qu'il apprend, il le met rapidement en pratique. C'est un des premiers agriculteurs de France à se servir de l'électricité pour actionner les appareils et assurer l'éclairage des bâtiments agricoles. La laiterie moderne qu'il installe lui vaut de hautes récompenses dans les concours locaux ou nationaux. Il se révèle en tout comme un véritable précurseur, introduisant les techniques scientifiques tant en matière de culture que d'arboriculture ou d'élevage* » : l'auteur en conclut que « *sa compétence est indiscutée et [qu'elle] lui vaut en 1912 de devenir le président de la société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle* »<sup>592</sup>.

Le président de la chambre d'agriculture de l'Indre, Étienne Poisson, fils de meunier, « *ancien élève d'école d'agriculture* », devient « *surveillant en 1862, puis régisseur en 1867*

<sup>584</sup> Voir *infra*. Chapitre 2. C. Un grand céréalier de la Brie : Georges Rémond, p. 246.

<sup>585</sup> Marie C. BENEDICT, *Agriculture and administrative Elites in Third Republic France. The Institut National Agronomique 1876-1940*, thèse de doctorat en philosophie, sous la direction de Susan Carol Rogers, soutenue en mai 2000 à New York University, 307 f°, f° 159.

<sup>586</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, p. 107.

<sup>587</sup> Informations aimablement communiquées par David Bensoussan.

<sup>588</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1938, 531 p., p. 254.

<sup>589</sup> *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume, p. 105.

<sup>590</sup> Voir *infra*. Chapitre 4. B. Jules-Édouard Lucas, vice-président, p. 488.

<sup>591</sup> François ROTH, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. L'Époque contemporaine. Tome 2 : le Vingtième siècle, 1914-1994*, Nancy, Éditions serpenoises/Presses universitaires de Nancy, 1994, 271 p., pp. 49-50.

<sup>592</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2455-2456.



du domaine de St-Maur », dans l'Indre. En 1907, il écrit sur papier à en-tête portant les indications suivantes : « *Usine à chaux de Von par Saint-Maur-sur-Indre. Embranchement particulier avec la ligne d'Orléans. Étienne Poisson. Chaux grasse pour agriculture. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900. Troupeau de race ovine berrichonne pure. Von. Adresser les Marchandises en gare de Saint-Maur-sur-Indre. Adresse télégraphique : 1 kilom. Poisson Von Saint-Maur (Indre)* ». Après avoir obtenu de nombreuses et premières récompenses dans les concours généraux et régionaux agricoles, il reçoit, en 1901, au concours de Châteauroux, « *la prime d'honneur de la grande culture* », devient membre du jury dans les concours agricoles, chevalier puis officier du Mérite agricole, avant d'être décoré de la Légion d'honneur, au grade d'officier, en 1919<sup>593</sup>.

Déjà évoqué, Olivier de Rougé, maire de Chenillé-Changé et sénateur du Maine-et-Loire, devient président de la chambre d'agriculture en 1927. Dès le début du siècle, sa ferme du château des Rues aurait été « *en quelque sorte le lieu de naissance de la Maine-Anjou* », « *résultat de croisements continus entre la race Durham et la race mancelle commencés un peu avant 1830* », encouragés par la Société des éleveurs maine-anjou, qu'il a fondée le 9 janvier 1908. « *Fondateur de la race* », « *physiocrate* »<sup>594</sup>, le vicomte de Rougé, né en 1862, est le descendant de ces « *notables agronomes* » du « *parti anglais* », « *expérimentateurs des races britanniques* », dont l'« *intérêt pour les races animales, leurs qualités, leur pureté et leurs croisements, comme [les] initiatives à l'encontre des races vulgaires, sont suggestives d'un univers culturel* »<sup>595</sup>.

Quoique né la même année, Pierre-Ferdinand Patriat, président de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, incarne la génération des « *élites roturières* » qui succèdent aux « *gentilshommes* » dans la « *spirale de l'excellence* »<sup>596</sup>. Il exploite depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle la ferme du Montceau, à Corrombles, dans l'Auxois – dont il est propriétaire –, « *une belle exploitation qui réclamait une direction de tous les instants* »<sup>597</sup>, où il aurait « *constamment déployé de grands efforts pour améliorer l'élevage chevalin et bovin de la région* ». « *Dans cette intention, M. Patriat a importé du Perche, pendant quinze ans, de très bons étalons, jusqu'au moment de la création du Stud-Book de l'Auxois. Suivant les nouvelles directives de ce dernier, il amena des Ardennes belges des étalons dont plusieurs encore en service ont largement contribué à fixer les caractères d'homogénéité de la race de l'Auxois. En 1889, M. Patriat a créé une vacherie charolaise réputée qui, après lui avoir valu les plus hautes récompenses à tous les concours, a fourni de nombreux reproducteurs d'élite. Il obtenait, en 1887, la prime d'honneur au concours départemental, pour l'amélioration et la bonne tenue de ferme et, en 1912, il était lauréat de la prime d'honneur du département (spécialités, remembrement, création de vacherie, etc.)* »<sup>598</sup>.

Les informations parcellaires dont nous disposons permettent d'identifier un minimum d'une trentaine de titulaires du Mérite agricole parmi les 90 présidents, dont une douzaine d'officiers et une dizaine de commandeurs. Parmi les 36 légionnaires repérés, il semble que

<sup>593</sup> Arch. nat., Dossiers de Légion d'honneur, L 2189073, dossier d'Etienne Poisson. Lettre adressée au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, le 23 février 1907.

<sup>594</sup> <http://www.maine-anjou.fr/pages/index.php?page=historique>

<sup>595</sup> Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du Concours général agricole*, ouvrage cité, pp. 29-30.

<sup>596</sup> *Ibidem*, pp. 96-98.

<sup>597</sup> Arch. nat., Dossiers de Légion d'honneur, L 2067019, dossier de Pierre Honoré Ferdinand Patriat. Coupure de presse issue de *La Corporation Paysanne de Bourgogne*, Dijon, 10 janvier 1943.

<sup>598</sup> *L'Action Rurale*, dimanche 29 décembre 1929. (une)

la grande majorité aient été admis dans l'ordre de la Légion d'honneur en reconnaissance de services civils largement liés à leur activité agricole et à leurs activités dans les associations, syndicats, organismes de crédit et de mutualité agricoles, quand bien même leurs parrains ne sont pas majoritairement issus des milieux agricoles. Le dénombrement des décorés du Mérite agricole parmi les membres et présidents de chambre d'agriculture permettrait d'affiner la réflexion sur l'excellence, de replacer surtout les jalons que constituent les distinctions dans la chronologie d'un *cursus honorum*. Gaëlle Charcosset précise que, « *comme distinction, la décoration, à titre personnel ou collectif, correspond à la reconnaissance d'une excellence professionnelle et à la légitimation d'une élite par la société* ». Si elle distingue avant tout des agriculteurs, notamment spécialisés, « *l'une des destinations du Mérite agricole [est de] récompenser le dévouement, le bénévolat, voire la participation financière à titre de membres souscripteurs, des présidents, secrétaires et trésoriers des associations agricoles tant nationales, régionales que locales, d'autant que les engagements sont généralement multiples* »<sup>599</sup>. Ce serait une erreur que de penser la trajectoire des dirigeants comme la succession de deux phases, la reconnaissance des mérites professionnels précédant l'accession aux responsabilités dans les organisations, quand celles-ci sont inextricablement mêlées et interdépendantes. Il faudrait également reconstituer la succession dans le temps et les logiques qui président aux multiples engagements locaux et aux primes et distinctions accordées dans les concours locaux<sup>600</sup>. Sylvain Maresca décrit longuement ces interactions : « *désignés au respect des autres producteurs par leur maîtrise des pratiques agricoles, fondant une part importante de leur autorité sur l'à-propos de leurs innovations techniques ou économiques, ils bénéficient d'une promotion au rang des représentants de la profession qui est inséparable de leur intérêt à imposer la légitimité de l'innovation et à se poser en promoteurs des innovations légitimes* »<sup>601</sup>.

Autant que du biais des sources, l'absence de précisions concernant l'activité d'un président de chambre en tant qu'agriculteur nous semble découler de leur « *distance* » à l'activité agricole, qui serait « *mesurable à la durée de leurs études générales, au nombre de leurs parents et relations hors du milieu agricole, à la fréquence de leurs absences d'une exploitation qu'ils tendent à ne gérer plus que par main d'œuvre salariée interposée* ». De nombreux présidents semblent être devenus des « *spécialistes des responsabilités* »<sup>602</sup>, de « *quasi-professionnels de la représentation* »<sup>603</sup>. C'est particulièrement saillant dans certains cas, implicite dans d'autres. Théodore Brière est le directeur du Syndicat des agriculteurs de la Sarthe et de l'*Agriculteur sarthois*. Du syndicat, créé en 1887, il est dit : « *dirigé avec autant d'habileté que de zèle par M. Brière, [il] propage activement les idées d'association et de mutualité, dans le but élevé de travailler à l'amélioration matérielle, morale et sociale des populations agricoles* »<sup>604</sup>. Directeur et non président, Théodore Brière

<sup>599</sup> Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs. Les décorés du Mérite agricole (Rhône, 1883-1939) », dans *Ruralia*, n° 10/11-2002, pp. 93-119.

<sup>600</sup> Une base de données des gagnants de concours agricoles est en cours de réalisation au Laboratoire d'études rurales, sous la direction de Jean-Luc Mayaud : le travail effectué pour le département du Rhône ne permet pas de recoupements de fichiers satisfaisants pour la période étudiée.

<sup>601</sup> Sylvain MARESCA, « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles... », article cité, p. 51.

<sup>602</sup> Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie... », article cité, p. 4.

<sup>603</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 77.

<sup>604</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 899.

est surtout « *l'animateur, le "grand timonier" de la cause mutualiste* »<sup>605</sup> : point de trace de l'agriculteur qu'il est susceptible d'avoir été. C'est encore plus flagrant chez les dirigeants de grandes unions de syndicats : ainsi Hervé de Guébriant est avant tout le dirigeant de l'Office central de Landerneau, du moins est-ce ce qui retient l'attention de ses contemporains, de ses nécrologues<sup>606</sup> et des historiens<sup>607</sup>. Constat criant chez ceux qui sont en passe d'être considérés comme les théoriciens du syndicalisme agricole, cette « *distance* » atteint son paroxysme dans le cas de Roger Grand, archiviste paléographe (promotion 1898), licencié en droit, qui a été archiviste du département du Cantal, puis bibliothécaire archiviste de la ville d'Aurillac, archiviste adjoint du département de Loire-Inférieure, et enfin professeur d'histoire du droit civil et du droit canonique à l'École des chartes, de 1919 à 1942<sup>608</sup>, auteur de rapports sur « *la Force paysanne, le rôle moral et social de l'agriculture* »<sup>609</sup>.

Près des deux tiers des présidents sont recensés parmi les « *grands propriétaires* »<sup>610</sup> de l'annuaire Silvestre<sup>611</sup>. Leur répartition géographique n'est pas sans évoquer les zones de hiérarchies, « *acceptées* » ou « *contestées* », établies par Pierre Barral<sup>612</sup>, notamment l'Ouest breton, le Berry et une partie du Midi viticole. La liste publiée par l'annuaire Silvestre reste cependant une source d'une grande imprécision : aucune information n'est donnée quant aux critères d'établissement de cette liste, aux seuils considérés, et la comparaison d'un département à l'autre est pour le moins délicate. Les quelques descriptions rencontrées ailleurs sont parfois évocatrices. Ainsi Henri Corbière, diplômé de l'École d'agriculture de Grignon<sup>613</sup> en 1891, « *prend, en 1893, la gestion du domaine familial de Nonant totalisant 420 hectares* ». « *Dès ses débuts il importe d'Angleterre des moutons "Oxford Down" qui obtiennent tous les prix de championnats, aussi bien dans les concours régionaux qu'à Paris. Puis ce fut le tour des "Durham" utilisés pour les croisements avec les Normands; enfin il entretient, en vue des concours, un troupeau sélectionné de taureaux et vaches de race normande* ». « *Il se montre partisan convaincu du mélange, dans les herbages, des chevaux et des bovins avec prédominance de ces derniers. Un des premiers, il préconise et pratique l'ensilage des fourrages verts. Tout ce qui touche aux prairies, au drainage, aux engrais, à la fauche, aux pommiers à cidre lui est familier. Corbière fut non seulement un grand éleveur mais aussi un grand agriculteur. Ce sont cependant les merveilleux succès de son Haras de pur sang qui lui valurent une renommée mondiale. [...] Revenu à Nonant en 1919, il reprend la direction du domaine et son fécond labeur. La période héroïque*

<sup>605</sup> Étienne TONIN, « L'implantation des caisses locales des assurances mutuelles agricoles du Maine en Mayenne (1924-1963) », dans *L'Oribus*, n° 26, 1988, pp. 2-21.

<sup>606</sup> L'important dossier de presse conservé à l'APCA contient une trentaine d'articles, dont aucun ne fait allusion à ces domaines et à leur mise en valeur.

<sup>607</sup> Notamment : David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...* ouvrage cité.

<sup>608</sup> *Annuaire prosopographique du CTHS* (<http://cths.fr/an/prosopo.php?id=1603>)

<sup>609</sup> Roger GRAND, *La Force paysanne, le rôle moral et social de l'agriculture. Rapport présenté à l'Assemblée générale des agriculteurs de France le 20 janvier 1931*, Paris, UNSA, 1931, 24 p.

<sup>610</sup> **Voir Annexes.** Dossier n°1, 2. Professions et orientations supposées de l'exploitation. Tableau 4 et Carte 5.

<sup>611</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, Livre VI. Les producteurs du sol et leurs auxiliaires. Titre 1. Les produits naturels du sol. Les grands propriétaires, [listes par départements et par ordre alphabétique], pp. 1135-1470.

<sup>612</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 42.

<sup>613</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1928.

du haras se situe entre les deux guerres »<sup>614</sup>. On voit bien l'ampleur d'une très grande exploitation qui sous les menées de leur propriétaire, ingénieur agricole, combine excellence agronomique et élevage de pur-sang anglais, glorifié par le développement des courses<sup>615</sup>. On devine également le regard averti du membre de l'Académie d'agriculture derrière les lignes rédigées à la mort d'Henri Corbière. Les notices rédigées sur les présidents de chambre d'agriculture, dans divers annuaires plus ou moins mondains ou dictionnaires de parlementaires, sont nettement moins portées sur la description de l'exploitation et des activités agricoles. Ainsi ne sait-on de l'agriculteur Émile Damecour que ces quelques mots : « ayant prématurément quitté sa charge, il se livra à Belval (Manche) à l'exploitation de sa propriété de 110 hectares »<sup>616</sup>.

Même lorsque l'accès aux matrices cadastrales a été possible, l'évaluation de la propriété et, plus encore, de l'exploitation et des cultures qui y sont pratiquées est extrêmement difficile. Il faudrait envisager la dimension collective et longitudinale de la transmission des terres dans la famille, les acquisitions et ventes, les éventuels baux, les présidents pouvant être les bailleurs ou les preneurs. Les orientations de l'exploitation ne sont pas contenues dans les vagues inscriptions des matrices cadastrales et leur signification dans l'économie locale exclut toute comparaison d'une région à l'autre. Les autres indices disent cependant clairement que l'emprise foncière n'est en aucun cas le seul des critères de distinction qui fondent la légitimité des nouveaux présidents de chambre d'agriculture. Philippe Verzier, président de la chambre d'agriculture du Rhône, au début des années 1920, est propriétaire d'environ treize hectares à Quincié-en-Beaujolais, dont sept en vignes et trois en pré<sup>617</sup>. Son nom ne figure pas dans les matrices cadastrales de la dizaine de communes limitrophes, mais il eût fallu pousser plus loin la recherche. L'orientation viticole de l'exploitation ne fait aucun doute et justifie assurément sa position de président de la Société régionale de viticulture de Lyon<sup>618</sup>, mais est-elle exclusive ? Philippe Verzier possède également près d'un hectare et demi de bois, dont on peut supposer le lien avec son mandat de vice-président fondateur des Associations populaires de chasse<sup>619</sup>. Encore une fois, c'est plus la distance à l'activité agricole<sup>620</sup> que l'activité elle-même que l'on parvient à cerner chez cet avoué lyonnais, chasseur et « président et fondateur des jardins ouvriers »<sup>621</sup>.

Les noms de 18 présidents sont associés à un « château » dans l'annuaire Silvestre, du moins à un symbole identique à celui utilisé dans les pages du *Bottin mondain* et servant à désigner autant les châteaux que manoirs, maisons de maîtres et autres « demeures de la

<sup>614</sup> « Henri Corbière (1869-1955) », dans *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture*, n° 8, 1956.

<sup>615</sup> Marie-Laure GARRIER et Jean-Luc MAYAUD, « L'émergence du cheval de trait français dans les concours agricoles, 1850-1900 », dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, 558 p., pp. 467-484.

<sup>616</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains...*ouvrage cité, p. 194.)

<sup>617</sup> Arch. dép. Rhône, 3 P 0162-6, 3 P 0162-7, 3 P 0162-7, Quincié-en-Beaujolais, Matrice cadastrale des propriétés non bâties, folios 1 à 500, folios 501 à 1000, folios 1001 à 1197, 1914-1960.

<sup>618</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 849.

<sup>619</sup> *Gazette agricole, viticole et horticole* [du Sud-Est], samedi 19 février 1927.

<sup>620</sup> Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie... », article cité, p. 4.

<sup>621</sup> *Gazette agricole, viticole et horticole* [du Sud-Est], samedi 19 février 1927.

*distinction* »<sup>622</sup>. On pourrait décliner à l'infini l'éventail des niveaux de fortune que suggèrent les lieux de résidence ainsi évoqués<sup>623</sup> : quelques cas suffisent à en montrer la diversité. Le château de Blossac, l'une des nombreuses résidences du comte de La Bourdonnaye, président de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, a été bâti au 18<sup>e</sup> siècle, sur les ruines d'un ancien manoir du 15<sup>e</sup> siècle, dont il ne reste qu'une tourelle : « *l'ensemble comprend un bâtiment central à quatre travées, flanqué de deux pavillons saillants, et deux ailes latérales du 18<sup>e</sup> formant, par leur avancée, une cour d'honneur. A l'intérieur, les lambris de bibliothèque proviennent de l'hôtel Julien, rue Vivienne à Paris* »<sup>624</sup>. S'il n'a pu être trouvé de photographies des fermes du château – auxquelles n'est reconnu aucun intérêt architectural et patrimonial –, les jardins, cours, chambres, bibliothèques et surtout le bureau évoquent le style de vie aristocratique. Le château de Saint-Lambert, à Marvejols, résidence d'Olivier de Framond, président de la chambre d'agriculture de la Lozère est plus évocateur d'une petite noblesse, avec son allure de petit manoir à l'unique tourelle. La maison de Joseph Faure, à Argentat (Corrèze), paraît bien modeste en comparaison : on devine cependant qu'elle est une des rares maisons bourgeoises du hameau, voire la seule de taille imposante, avec son portail et ses chiens-assis.

Les communes de résidence des présidents peuvent suggérer à la fois l'ancrage local et la proximité aux chefs-lieux, notamment celui du département, où est implantée la chambre d'agriculture<sup>625</sup>. Cohabitent deux phénomènes. Les auteurs de nécrologies et les collaborateurs amenés à commenter la carrière des dirigeants agricoles tendent à valoriser l'enracinement familial. Ainsi il est écrit à propos de Pierre-Ferdinand Patriat : « *c'est un cultivateur de race. Fils et petit-fils d'agriculteurs exploitants, établis dans la commune depuis 600 ans* »<sup>626</sup>. Les auteurs de notices biographiques reprennent souvent sans les encadrer de guillemets ces expressions commodes pour présenter un individu et faire en la taisant l'impasse sur ses origines familiales, sa jeunesse, sa formation, son mariage ou ses premiers engagements – on rencontre ainsi sans cesse pareilles amorces : « *issu d'une famille de cultivateurs normands dont on retrouve la trace, dans les archives communales, jusqu'au XVe siècle* »<sup>627</sup>. L'attention portée à cette présence locale pourrait cependant mener à de fructueuses conclusions, telles celles que dévoile Jean-Luc Mayaud avec le cas de la commune de Trépot (Doubs), où il décèle un « *cumul des pouvoirs entre les mains d'une élite paysanne, élite fondée sur l'ancienneté et sur l'antériorité de la présence locale* »<sup>628</sup>. Face à cette antériorité mythifiée, une réalité s'impose, qui est celle de l'ancrage urbain de nombreux présidents. Quatorze présidents vivent dans la ville-préfecture et leurs pairs au sein de la chambre d'agriculture soulignent parfois cette dichotomie entre urbains et ruraux. Ainsi, dans le discours donné à la fin du mandat de René Berge, ancien président de la chambre d'agriculture de la Seine-Inférieure, et d'Édouard

<sup>622</sup> Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au 19<sup>e</sup> siècle en Haute-Vienne*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1999, 391 p.

<sup>623</sup> Voir Annexes. Dossier n°1, 2. Professions, exploitations, propriété, résidence. Document iconographique 1 : « Demeures de la distinction ».

<sup>624</sup> [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee\\_fr?action=chercher&field\\_98=ref&value\\_98=PA00090583](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?action=chercher&field_98=ref&value_98=PA00090583)

<sup>625</sup> Voir Annexes. Dossier n°1, 2. Professions et orientations supposées de l'exploitation. Tableaux 5 et 6. Carte 6.

<sup>626</sup> *L'Action Rurale*, dimanche 29 décembre 1929. (une)

<sup>627</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, notice d'Émile Damecour, pp. 1221-1223.)

<sup>628</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale... », article cité.

Samson, membre de cette même chambre, Gaston Veyssière prononce ces mots : « *René Berge nous était venu de la ville. Édouard Sanson est, lui, fils de la glèbe* »<sup>629</sup>. Cette résidence urbaine recouvre plusieurs réalités. Il peut s'agir de présidents dont l'activité maraîchère s'exerce dans une grande exploitation en bordure de la ville : c'est le cas de Nicolas Aussel, horticulteur à Antibes et président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, d'Henri Decault, horticulteur à Blois et président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, ou encore de Charles-Alfred Nomblot, pépiniériste à Bourg-la-Reine et président de la chambre d'agriculture du département de la Seine. Mais le plus souvent, il s'agit de double-résidents, disposant d'une adresse dans une, voire plusieurs communes rurales.

Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, la double résidence « *s'impose de plus en plus fortement comme l'un des critères de la distinction ségrégative que recherche une noblesse soucieuse de réinventer sa culture en réponse à l'égalitarisme de la société post-révolutionnaire* »<sup>630</sup>. Louis de Vogüé, encore, incarne cet idéal, entre Paris, le château de la Verrerie, dans le Cher, et le château d'Arlay, dans le Jura<sup>631</sup>. Roger de La Bourdonnaye gravite entre le château de Blossac et le 6 rue du Chapitre, à Rennes. Même l'agronome agrarien Hervé Budes de Guébriant, très investi dans la gestion quotidienne de l'Office central agricole de Landerneau, et présent de façon très régulière au château de Kernevez, à Saint-Pol-de-Léon, revendique une adresse au 21 avenue Montaigne, dans le huitième arrondissement de Paris. On touche là à l'habile compromis de ces élites, à la fois présentes en ville et au château, dans les villes-capitales<sup>632</sup> et au niveau du « *cercle* » qu'est le syndicat agricole local, poursuivant deux objectifs en apparence contradictoire, celui de la « *réduction de la distance sociale* »<sup>633</sup> et de la pérennisation de l'« *"habitus" distinctif* »<sup>634</sup> qu'est la double résidence pour la noblesse.

Quatorze présidents figurent dans les pages du Bottin mondain de 1925. Cyril Grange date du rachat de l'*Annuaire des Châteaux et des Villégiatures*, en 1937, l'« *entrée des familles notables de province absentes d'un Bottin Mondain jusqu'alors essentiellement parisien* »<sup>635</sup>. En 1925 effectivement, parmi les présidents de chambre d'agriculture, y sont recensés tous ceux qui disposent d'une adresse parisienne, et seulement ceux-là. Tous ou presque vivent dans l'Ouest de la capitale, dans les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements. Parmi eux, on compte cinq des dix présidents identifiés comme

<sup>629</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Seine-Inférieure, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Seine-Inférieure, 1927-1943, première session ordinaire de 1936.

<sup>630</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace, entre ville et château au 19<sup>e</sup> siècle », dans Claude Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1914). Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Université de Tours/Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p., pp. 95-105.

<sup>631</sup> *Qui est-ce ? Ceux dont on parle*, Paris, Éditions de la Vie moderne, 1934, 611 p., pp. 580-581.)

<sup>632</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Noblesses et capitales au 19<sup>e</sup> siècle : naissance d'une aristocratie européenne », dans Martine BOITEUX, Catherine BRICE et Carlo-M. TRAVAGLINI [dir.], *Le nobiltà delle città capitali*, Roma, CROMA, 2009, pp. 359-372.

<sup>633</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, tome 41, n° 2-1996, pp. 199-218.

<sup>634</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace... », article cité.

<sup>635</sup> Cyril GRANGE, *Les gens du Bottin Mondain, 1903-1987...* ouvrage cité, p. 27.

appartenant à la noblesse<sup>636</sup>, soit Hervé de Guébriant (Finistère), Roger de La Bourdonnaye (Ille-et-Vilaine), Thierry d'Alsace d'Hénin (Vosges), Louis de Vogüé (Cher) et Gabriel Donjon de Saint-Martin (Pas-de-Calais). Leurs propriétés rurales sont retenues comme des châteaux par la rédaction<sup>637</sup>. Des cinq autres présidents nobles, quatre ne semblent pas avoir de résidence parisienne. C'est le cas d'Antoine de Menthon, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Savoie, habitant son château de Menthon-Saint-Bernard, ou de Jean de Montgolfier, président de la chambre d'agriculture de l'Ardèche, de Saint-Marcelles-Annonay. À l'échelle des villes provinciales, consécutivement à une certaine « fusion des élites », des annuaires ont été créés, comme le Tout Lyon Annuaire qui depuis 1902 « rassemble un ensemble d'informations sur quelques milliers de familles, utiles à elles-mêmes » : « annuaire d'élites », le Tout Lyon serait un « outil d'auto-définition de l'élite urbaine »<sup>638</sup>. Figurent sur les pages de l'édition de 1927 Philippe Verzier et Julien Riboud, président et vice-président de la chambre d'agriculture, deux des trois seuls membres de la chambre d'agriculture à propos desquels une adresse lyonnaise est connue. Le premier réside au 25 quai des Brotteaux et le second au 27 quai Tilsitt, sur la presqu'île, côté Saône, deux quartiers bourgeois et aisés. Julien Riboud affiche sa double résidence puisqu'est mentionné son château de Pressavin, à Monsols, tandis que Philippe Verzier fait citer une adresse à Sainte-Foy-lès-Lyon et une autre à Quincié, dans le Beaujolais. L'épouse du président de la chambre d'agriculture, Adèle Trayvoux, reçoit le mercredi<sup>639</sup> : cette seule mention d'une « pratique héritée des salons féminins du 19<sup>e</sup> siècle », en nette régression, même au sein de la noblesse, dans l'entre-deux-guerres, atteste d'une volonté d'afficher une sociabilité mondaine<sup>640</sup>.

Le repérage méthodique des adresses des présidents de chambre d'agriculture, – même s'il ne peut prétendre à l'exhaustivité, notamment parce que les documents utilisés comme sources ne mentionnent souvent qu'une adresse, celle où l'intéressé a le plus de chances d'être atteint – permet de faire quelques constats. Treize présidents ont une adresse dans la ville-préfecture, dont trois en double-résidence. Quatre autres vivent dans le chef-lieu d'arrondissement et seize enfin au chef-lieu de canton<sup>641</sup>. L'impression donnée, alors que les chambres d'agriculture débutent une activité incertaine, dans des conditions peu favorables, sans locaux ni secrétariat, est celle d'une volonté, dans quelques départements, et notamment ceux méridionaux, de désigner comme président un individu susceptible d'assurer une certaine permanence à la chambre, tout en étant bien inséré dans les réseaux notabiliaires et administratifs à l'échelle de la ville-préfecture : en effet, la moitié des présidents vivent à moins d'une vingtaine de kilomètres de celle-ci<sup>642</sup>. Enfin, pour les

<sup>636</sup> Étienne de SÉREVILLE et Fernand de SAINT-SIMON, *Dictionnaire de la noblesse française*, 1975, 1214 p. ; Supplément, 1977, 668 p.

<sup>637</sup> On sait cependant combien ces informations doivent être considérées avec circonspection. Cyril GRANGE, *Les gens du Bottin Mondain, 1903-1987...* ouvrage cité, p. 67.

<sup>638</sup> Bruno DUMONS, « Noblesses lyonnaises et pratiques urbaines dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle : l'image du Tout-Lyon annuaire », dans Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1950), colloque de l'université de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Maison des sciences de la Ville, pp. 261-275 ; Voir également : Yves GRAFMEYER, *Quand le Tout-Lyon se compte : lignées, alliances, territoires*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 216 p. (préface de Maurice Garden).

<sup>639</sup> *Tout-Lyon. Annuaire de la haute société de la région lyonnaise*. 1927, Lyon, [s.n.], 1927, 624 p.

<sup>640</sup> Bruno DUMONS, « Noblesses lyonnaises et pratiques urbaines... », article cité, p. 266.

<sup>641</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. Tableau 6.

<sup>642</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. Tableau 5 et carte 6.

présidents qui sont parlementaires, il y a double résidence et insertion parisienne, dans tous les cas.

Si, parmi les 1970 membres des chambres d'agriculture, se repèrent 27 parlementaires, dont 13 députés et 14 sénateurs, la répartition est beaucoup moins équilibrée à l'échelon des présidences de chambre d'agriculture. Parmi les présidents, on dénombre un seul député en fonctions, le quinquagénaire Jean Epivent, cultivateur, qui « *s'intéresse d'abord à l'économie et à la politique locale, comme président du comice agricole des deux cantons de Saint-Brieuc, vice-président de la Société d'agriculture des Côtes-du-Nord et comme adjoint au maire de Pordic* ». Élu en mai 1924, « *sur la liste républicaine nationale de protestation qui entend s'opposer à la défense laïque, au communisme et au socialisme, tout en refusant de subir la loi du "cacique" du département, le ministre des Travaux publics de Poincaré, Yves Le Trocquer* », il s'inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique qui s'oppose au Cartel des gauches de 1924 à 1926 et soutient les cabinets Poincaré de 1926 à 1928 : « *il participe surtout aux travaux des commissions, celle des comptes définitifs et des économies, des douanes et des conventions commerciales, de la marine marchande et du travail ; cependant à la tribune, lors des débats budgétaires, il défend à plusieurs reprises les intérêts de l'élevage breton* »<sup>643</sup>. Bénéficiaire cependant de leur aura d'anciens députés les deux radicaux que sont l'ex-chirurgien Jacques-Amédée Doléris, président de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées et Jean Girard-Madoux, président de la chambre savoyarde, et le socialiste varois Octave Vigne.

Plus nombreux sont les sénateurs parmi les présidents de chambre d'agriculture. Il n'est plus besoin de présenter Joseph Faure : si aucun autre président de chambre d'agriculture ne siège avec lui parmi les « *indépendants* », étiquettes politiques et appartenances sont bien peu lisibles. La plupart semblent graviter autour de l'Union républicaine présidée par Henry Chéron. De ce dernier, qui a été député de 1906 à 1913 et est sénateur depuis, président de la chambre d'agriculture du Calvados, il sera amplement question plus avant. S'ils défendent pour la plupart activement les intérêts ruraux et surtout agricoles de leur circonscription, il ne se limitent pas à participer à la commission de l'agriculture : Olivier de Rougé, dont nous aurons l'occasion de reparler, est membre de la commission des affaires étrangères, de la commission des départements libérés en plus de celle de l'agriculture, quoique ce soit « *temporairement* », Émile Damecour, président de la chambre d'agriculture et sénateur de la Manche, participe aux travaux des commissions des douanes, de l'Algérie ainsi que des travaux publics, le Meusien Georges Lecourtier appartient à la commission de l'armée depuis 1925, et Thierry d'Alsace d'Hénin, doyen des parlementaires du haut de ses 74 ans et de ses 33 années d'expérience dans les deux chambres, à l'Assemblée nationale, où il a été député des Vosges pendant quinze ans, puis au Sénat, où il siège depuis 1909, le rejoint dans sa préoccupation des questions militaires.

À ce stade de l'étude, la diversité du « *groupe* » abstrait des 90 présidents de chambre d'agriculture est manifeste. Cependant, un dénominateur commun peut être isolé : ce sont presque tous des dirigeants d'organisations agricoles, souvent de syndicats agricoles ou d'unions de syndicats, très présents au niveau départemental, notables divers mais avérés, tout en présentant un panel de divergences minimales sur le plan idéologique. C'est au travers de leur première réunion en tant que présidents de chambre d'agriculture qu'ambitions communes et points de divergence permettront d'affiner ce constat.

<sup>643</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires...*, ouvrage cité, Tome V, pp. 1614-1930, p. 1624.



## C. 24 octobre 1927 : l'APCA, invention ou « re-création »<sup>644</sup> institutionnelle ?

---

Alors que la loi du 3 janvier 1924 ne prévoyait pas d'échelon national aux chambres d'agriculture – celles-ci sont incitées à « *se constituer en unions, sous le titre de chambres régionales* », mais seulement autorisées à « *correspondre, par leur président, sur les questions qui sont de leur compétence [...] avec les autres chambres d'agriculture* »<sup>645</sup>, ce qui a pu faire dire que leur « *union sur le plan national [était] implicitement interdite* »<sup>646</sup> – Joseph Faure aurait vite ressenti « *la nécessité de mettre un trait d'union entre toutes les chambres d'agriculture en organisant une assemblée des présidents ou délégués des diverses chambres départementales* »<sup>647</sup>. Il l'exprime dans ses mémoires : « *Leur première session s'ouvrit immédiatement après les élections, en mars 1927. Après avoir constitué leur bureau, elles abordèrent l'étude des questions intéressant la culture et l'élevage et émirent des vœux pour favoriser les populations rurales ainsi que pour développer et améliorer la production agricole. Leur travail accompli très sérieusement fut fort apprécié, mais les résolutions présentées aux pouvoirs publics manquaient un peu d'harmonie pour l'ensemble des compagnies qui n'avaient eu aucun rapport entre elles* »<sup>648</sup>.

À la préfecture d'Albi, salle du conseil général, les membres de la chambre d'agriculture du Tarn sont rassemblés pour une session extraordinaire le 24 septembre 1927 : le président, Germain Thermes, « *communique à la chambre l'invitation de M. le sénateur Faure, président de la chambre d'agriculture de la Corrèze, pour la réunion générale des Présidents des Chambres d'Agriculture de France qui aura lieu à Paris, le 24 octobre* » ; dans la foulée, la chambre désigne son président comme délégué pour la représenter à Paris, vote le remboursement des frais de déplacement, se prononce pour l'organisation de telles réunions deux fois par an, tandis qu'un membre « *demande que, dès la séance du 24 octobre, la question du budget soit soumise aux Pouvoirs publics* »<sup>649</sup>. L'absence de la correspondance antérieure à 1949 dans les archives de l'APCA a rendu impossible l'analyse des réactions de l'ensemble des membres des chambres ou tout au moins de leurs présidents, au-delà de la consignation dans les procès-verbaux d'un acquiescement convenu. Aussi doit-on s'en tenir au récit de Joseph Faure qui mentionne « *l'enthousiasme de la presque totalité des intéressés* »<sup>650</sup>, et relatera ensuite une seule réaction dubitative, de la part d'un président qui lui aurait adressé cette question : « *allons-nous nous réunir à Paris pour prononcer des laïus, ou pour travailler ?* »<sup>651</sup>.

### Entre adhésion, circonspection et surveillance

<sup>644</sup> Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Une histoire des pratiques consultatives de l'État », article cité, p. 194.

<sup>645</sup> *Journal officiel*, 4 janvier 1924, Loi du 3 avril 1924, articles 39 et 26.

<sup>646</sup> Luce PRAULT, *Paysans, votre combat ! Essai d'Économie ...*, ouvrage cité, p. 98.

<sup>647</sup> *Joseph Faure, 1875-1944 ...* ouvrage cité.

<sup>648</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité, p. 30.

<sup>649</sup> Arch. CA Tarn, Procès-verbal de la séance du 24 octobre 1927. (Document aimablement communiqué par M<sup>me</sup> Elisabeth Cadars, du centre de documentation de la chambre d'agriculture du Tarn).

<sup>650</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>651</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 2.

En ce lundi 24 octobre 1927, ce sont 67 présidents de chambre d'agriculture qui sont présents, soit 75 % des 90 élus en mai, et 88 % des 76 chambres représentées. Neuf chambres sont représentées par un délégué qui supplée le président absent, cinq présidents sont venus accompagnés d'un délégué, trois accompagnés de deux délégués. Parmi les quatorze chambres qui ne sont pas représentées, treize sont mentionnées comme « *adhérentes* »<sup>652</sup>, sans plus de précisions sur une adhésion de principe accordée sans doute par lettre à Joseph Faure. Seule la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, pourtant présidée par Nicolas Aussel, vice-président de la Fédération nationale des syndicats horticoles, et à ce titre membre de son comité exécutif fréquemment réuni à Paris<sup>653</sup>, n'est ni adhérente ni représentée. Les treize autres sont présidées par des hommes certes un peu plus âgés en moyenne que l'ensemble des présidents, 64 ans contre 59 pour l'ensemble, mais cela n'explique guère l'absence de certains des plus jeunes, ni la présence de certains anciens. Parmi eux, trois ne sont pas dits « excusés ». Le premier, Jean de Montgolfier, 48 ans, descendant d'une « *dynastie de papetiers* »<sup>654</sup>, préside le Syndicat agricole d'Annonay et du haut Vivarais, dont la circonscription s'étend sur quatre cantons, et qui est affilié à l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (USESA). Les deux autres, Jacques-Amédée Doléris et Étienne Poisson, présidents des chambres des Basses-Pyrénées et de l'Indre, respectivement âgés de 75 et 82 ans, sont pourtant vraisemblablement fréquemment présents à Paris, le premier en tant qu'ancien chef de clinique de la Faculté de médecine, ancien député ayant sa résidence au 20 boulevard de Courcelles<sup>655</sup>, et président de la 13<sup>e</sup> section pour les Basses-Pyrénées de la Société des viticulteurs de France et d'ampélographie<sup>656</sup>, le second en tant que vice-président du comité central de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricoles<sup>657</sup>.

Parmi ceux qui se sont fait excuser auprès de Joseph Faure, figure un ancien sénateur, Anatole Gras, non réélu en janvier 1927 en Haute-Saône, qui déclare toujours une résidence parisienne<sup>658</sup> et un sénateur en fonctions, Thierry d'Alsace d'Hénin, « *touché trop tard par la convocation* »<sup>659</sup>. L'éloignement explique sans doute l'absence de quelques-uns, notamment du président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées ou des Landes, mais ce facteur n'est guère plausible dans d'autres cas : René Berge, président de la chambre d'agriculture de Seine-Inférieure, vice-président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, résidant dans la capitale au 12 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, n'est-il pas avant tout méfiant et trop lié au ministère de l'Agriculture pour ne pas être tenté d'attendre les résultats de cette première réunion en matière d'organisation ? À l'automne 1927, il semble que pour ces hommes et leurs homologues de la chambre départementale,

<sup>652</sup> Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France (APCA), *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, (Liste des chambres d'agriculture représentées ou adhérentes, pp. V-VII).

<sup>653</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 956.

<sup>654</sup> Étienne de SÉREVILLE et Fernand de SAINT-SIMON, *Dictionnaire de la noblesse française*, [s.l.], La Société française au 20<sup>e</sup> siècle, 1975-1977, 1214 p. et 668 p.

<sup>655</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 824.

<sup>656</sup> *Ibidem*.

<sup>657</sup> *Ibidem*.

<sup>658</sup> *L'Action rurale*, n° 38, dimanche 6 mars 1927. (une)

<sup>659</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 4.

un attentisme circonspect ait été de mise vis-à-vis de l'initiative d'une réunion des présidents et des ambitions sous-jacentes qu'elle recelait.

Parmi les neuf présidents absents suppléés par un délégué, seul Félix Bardeau, médecin-vétérinaire, doyen du conseil général et « *précurseur du syndicalisme agricole* »<sup>660</sup>, président de la chambre d'agriculture de la Gironde, âgé de 79 ans, se rapproche de la figure du vieillard cacochyme. Marius Cathala, 59 ans, de l'Argeliers, dans l'Aude, « *premier grand viticulteur à s'engager dans la révolte de 1907* », inspirateur du *Tocsin* et ancien président de la Confédération générale des vignerons du Midi (CGV)<sup>661</sup>, laisse Jacques Guilhem, de six ans son cadet, médecin, conseiller général et président-fondateur de la coopérative céréalière des silos de Castelnaudary<sup>662</sup>, représenter la chambre d'agriculture à Paris. Honoré Lally-Nevière et Émile Martin, présidents des chambres du Vaucluse et de la Vienne, dirigeants des organisations à cadre départemental, délèguent à leur place Joseph Lefèvre et Raymond de Laulanié, sexagénaires et ingénieurs agronomes<sup>663</sup>, peut-être plus insérés dans les réseaux parisiens.

Édouard Guiguet, président de la chambre d'agriculture de l'Ain, que ses mandats professionnels font voyager de Corbonod à Bourg-en-Bresse, en passant par Belley, soit dans un rayon de 60 kilomètres, envoie au Musée social Pierre de Monicault, député depuis 1919, vice-président de la section Agriculture de la Société des agriculteurs de France et membre de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France (UCSAF), qui a une adresse rue Jean Goujon, à Paris<sup>664</sup>. Une des raisons de la présence de Pierre de Monicault est à rechercher dans ses déclarations des mois qui précèdent. En mars 1927, alors qu'« *une campagne se dessine dans quelques départements pour provoquer la convocation exceptionnelle des chambres d'agriculture, afin de les consulter au sujet de la loi douanière soumise à l'examen de la commission des douanes* »<sup>665</sup> de l'Assemblée nationale, où il siège depuis 1924<sup>666</sup>, Pierre de Monicault s'y est opposé, arguant du fait que « *ce n'est pas en pleine bataille qu'on forme des troupes et qu'on les lance dans la mêlée* »<sup>667</sup>. Ses divers arguments convergent. Les chambres d'agriculture seraient constituées de « *plus de praticiens que de théoriciens* », lesquels « *praticiens ne sont pas encore au courant des exigences générales de la profession et sont sollicités surtout par les exigences locales* ». Pour Pierre de Monicault, le syndicalisme doit conserver une prééminence fondée sur l'antériorité : elle lui a permis de « *constituer un bureau d'étude avec des employés spécialistes, bureau dans lequel après des contacts avec différents milieux, après des échanges de vues une doctrine s'est établie* ». Théoriciens et experts sont donc opposés, du point de vue rhétorique, aux praticiens inexpérimentés que seraient

<sup>660</sup> Jean et Bernard GUERIN, *Des Hommes et des activités autour d'un demi-siècle*, Lormont, Société bordelaise d'éditions biographiques, 1957, VIII-926 p., p. 42.)

<sup>661</sup> Rémy CAZALS et Daniel FABRE [dir.], *Les Audois : dictionnaire biographique*, Carcassonne, Association des amis des archives de l'Aude, 1990, 347 p., p. 99 : notice de Rémy Pech.

<sup>662</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1912-1913.

<sup>663</sup> *Annuaire INA* 1936.

<sup>664</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 952.

<sup>665</sup> « *La discussion de la loi douanière. M. de Monicault est hostile à l'idée d'une convocation exceptionnelle des chambres d'agriculture* », dans *Le Mémorial de la Loire*, 31 mars 1927. (Document communiqué par Pierre Chamard).

<sup>666</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2488-2489.)

<sup>667</sup> *Le Mémorial de la Loire*, 31 mars 1927

les membres des chambres d'agriculture et il dit craindre que « *les délibérations qui seront envoyées ne laissent apercevoir de légères divergences, des exagérations de demande de quelques-unes, une insuffisance dans d'autres* ». Sa candidature de mars 1927, sur les listes syndicales de l'Ain, et le fait qu'il remplace Édouard Guiguet à Paris en octobre 1927, semblent ainsi en partie motivées par le refus de compromettre « *l'action menée solidement et avec discipline* » par le syndicalisme agricole, dont l'USESA, et ses représentants parlementaires, même s'il voulait éviter que « *les chambres d'agriculture elles-mêmes p[ui]ssent par un geste insuffisamment mûri compromettre la foi que les agriculteurs ont mises [sic] en elles* »<sup>668</sup>.

Cinq chambres d'agriculture sont représentées par leur président et par un suppléant, trois autres sont représentées par leur président et deux suppléants : ces rares cas sont-ils le simple reflet d'une division de la chambre d'agriculture, de tendances rivales en son sein ? Il s'avère important de penser la question en termes de binômes ou de groupes associant le président à ses accompagnateurs. Le seul cas qui évoque un antagonisme est celui de la chambre d'agriculture du Nord. Tobbie Outters, abbé et secrétaire de la Fédération agricole du nord de la France<sup>669</sup>, est le suppléant délégué d'Achille Hadou, président de la chambre d'agriculture et de la Société des agriculteurs du Nord. Il est le secrétaire de la puissante Fédération agricole du nord de la France et représente donc l'organisation rivale de celle du président de la chambre d'agriculture. Dans quelques cas, il paraît évident que le suppléant délégué chaperonne un président moins influent au sein des grandes centrales syndicales. Julien Riboud, secrétaire général adjoint de l'USESA<sup>670</sup>, accompagne le président de la chambre. Henri Carcassonne, président de la CGV<sup>671</sup> est présent en sus d'Augustin David-Gastu, président de la Fédération des syndicats agricoles du Midi, plus généraliste et moins prépondérante.

Ce constat n'est cependant pas généralisable : dans la Marne, le « *clivage Châlons-Reims* » – selon les villes où sont implantées les organisations affiliées à la Ligue agricole de la Marne, à l'idéologie laïque et républicaine et au Syndicat agricole de la Champagne, inspiré du catholicisme social<sup>672</sup> – n'est pas opérant. On lirait plus volontiers une volonté de représentation d'intérêts sectoriels : ceux des viticulteurs, en la personne du suppléant-délégué Martin-Flot, aux côtés de ceux des coopérateurs céréaliers, incarnés par le président Henri Patizel. Parmi les trois représentants de l'Oise, se trouvent Alexandre Goré et son suppléant, qui comptent parmi les fondateurs de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB)<sup>673</sup>, ainsi que le vice-président de la Fédération des coopératives agricoles du canton de Lassigny : ces deux organisations sont dirigées par le même Fleurant-Agricola<sup>674</sup> et on peut leur alléguer sans risque une certaine communauté de vues.

Les motivations d'une présence nombreuse de certaines chambres d'agriculture découlent certainement aussi de logiques internes à une institution naissante : la réunion

<sup>668</sup> *Ibidem*.

<sup>669</sup> *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>670</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 852.

<sup>671</sup> *Ibidem*, p. 844.

<sup>672</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 5.

<sup>673</sup> Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, Paris, Editions SEDA, 1983, 223 p., p. 141.

<sup>674</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 782.

du 24 octobre 1927 soulève suffisamment d'interrogations pour justifier que les membres de la chambre d'agriculture aient cru bon d'y envoyer plusieurs émissaires. Il ne faudrait ni négliger les configurations découlant de la double résidence et de la sociabilité, ni en ignorer les possibles prolongements politiques. Ainsi, Jean Epivent, président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, député depuis 1924, est secondé par Auguste de Goyon. Moins conservateurs que les dirigeants de l'Office central de Landerneau<sup>675</sup>, ont-ils voulu contrebalancer la présence des dirigeants conservateurs bretons, Hervé de Guébriant, Roger de La Bourdonnaye et Roger Grand ? Membres du bureau de la même Société départementale d'agriculture, les deux hommes résident périodiquement à Paris : leur présence au Musée social en est-elle moins lourde de sens ?

Les 80 pages du compte rendu sténographique de la réunion du 24 octobre 1927 constituent une source irremplaçable. Y sont consignées les interventions de chacun au cours des trois heures et demie que durent les deux séances, ainsi que les discours prononcés au cours du banquet qui a eu lieu à l'heure du déjeuner. S'y juxtaposent les péroraisons consacrant « l'unité » et des débats houleux témoignant d'une réelle pluralité de points de vue. S'y lisent aussi les potentialités d'une institution à définir<sup>676</sup> : si certains thèmes deviennent récurrents, d'autres achopperont dès les sessions suivantes, et en cela ces premiers débats sont décisifs. « Prendre les institutions au sérieux »<sup>677</sup> consiste ici pour l'historien à prendre le temps d'envisager une salle de conférence, la petite centaine de représentants assemblés et leurs interactions.

678

### « Une orthopédie à la fois législative et réglementaire »

Le *décorum* pèse surtout sur les débuts et fins de séance. Il induit de longs discours, notamment de la part de Joseph Faure, bien que celui-ci se dise « *bien plus fort dans l'exercice de l'art aratoire que dans l'exercice de l'art oratoire* ». Les hommages et remerciements donnent à voir la reconnaissance d'une préséance, mêlée de précautions tactiques. Joseph Faure évoque en tout premier lieu Jules Méline, « *qui, quarante ans [auparavant], ressuscita l'idée de l'organisation des chambres d'agriculture, qui sommeillait depuis 1851* »<sup>679</sup>. Décédé en décembre 1925, celui qui a été ministre de l'Agriculture entre 1883 et 1885, puis à nouveau en 1915 et 1916, est vraisemblablement convoqué en tant que figure tutélaire et consensuelle, condensé réducteur qui nie les attermoissements des années 1870-1920, dans une « *rhétorique de la continuité, que son rapport fort lointain aux pratiques rend justement intéressante* »<sup>680</sup>. En effet, le projet de loi déposé par Méline le 20 mars 1884 suscita « *de vives controverses* » : selon Pierre Barral, « *non seulement les dirigeants de syndicats voulaient inclure [dans le corps électoral] les propriétaires non-exploitants et même non-résidents, mais à l'opposé des républicains, ils voulaient en exclure les fonctionnaires, les vétérinaires [...] et aussi les salariés* »<sup>681</sup>. Dès lors, la référence à

<sup>675</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...*, ouvrage cité, p. 581, note 115.

<sup>676</sup> Christophe BONNEUIL, Gilles DENIS et Jean-Luc MAYAUD, « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », article cité.

<sup>677</sup> Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Une histoire des pratiques consultatives de l'État », article cité, p. 191.

<sup>678</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu, Discours de Jules Gautier, président de la CNAA*, p. 36.

<sup>679</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 2.

<sup>680</sup> Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Une histoire des pratiques consultatives de l'État », article cité, p. 195.

<sup>681</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 138.

Méline ancre l'institution dans un long passé législatif, celui de créations institutionnelles avortées, tout en niant la complexité de l'héritage. Joseph Faure « *adresse à Jules Méline, par-delà la tombe, l'hommage de reconnaissance, le tribut de gratitude [que l'assemblée doit] à ce bon serviteur de la cause agricole d'impérissable mémoire* »<sup>682</sup> : mémoire entretenue en ce qu'elle alimente le mythe agrarien de l'unité paysanne, mémoire à laquelle il est opportunément fait appel alors que les débats sur le tarif douanier battent leur plein.

L'évocation par Joseph Faure de « *l'homme du 2 décembre [qui] craignait que ces organismes, fondés sur une base électorale très étendue, ne deviennent une force, une puissance, irrésistible comme le seront demain les Chambres d'agriculture, si nous savons conjuguer nos efforts* »<sup>683</sup> répond à un même impératif rhétorique : s'inscrire dans un *continuum* d'aspirations généreuses et unanimes, assimilées à une très vague République, par-delà l'évolution considérable du sens que ce terme véhicule et des lignes de partage qu'il génère. Est-ce également un clin d'œil à Émile Chomet, que Joseph Faure cite ensuite « *parmi ceux qui ont encore contribué au vote de la loi du 3 janvier 1924* » ? Fils d'Antoine Chomet, « *l'un des animateurs de la Résistance au coup d'État de 1851, [qui] parvint à quitter la France et à se réfugier en Amérique du Sud* »<sup>684</sup>, Émile Chomet, sénateur de la Nièvre de 1920 à 1924, siège à la Gauche démocratique, est membre du Cercle républicain<sup>685</sup> et est un des présidents de l'Association de l'ordre national du Mérite agricole<sup>686</sup>. En 1922, il devient rapporteur, au Sénat, du projet de loi sur les chambres d'agriculture. Également président du Syndicat des éleveurs nivernais, responsable du *Bulletin-Journal du Syndicat des éleveurs de la race charmoise*, il préside l'office agricole départemental et siège comme vice-président de l'office agricole régional du Centre<sup>687</sup>. Éleveur de bovins, ovins et porcins au château de Marcigny, à Saint-Pierre-le-Moutier, un chef-lieu de canton de la Nièvre, il est élu membre de la chambre d'agriculture par les délégués des associations et syndicats agricoles de la Nièvre, le 6 mars 1927<sup>688</sup> et en devient président en mai, à l'âge de 64 ans.

Également élu par les délégués des associations et syndicats agricoles et en dehors de toute compétition électorale, Henry Chéron est président de la chambre d'agriculture du Calvados. Avocat à Lisieux, ancien député (1906-1913), sénateur siégeant à l'Union républicaine, Henry Chéron a été ministre de l'Agriculture dans le deuxième cabinet Poincaré entre 1922 et 1924, période durant laquelle a été élaborée, débattue et votée la loi du 3 janvier 1924 : Joseph Faure le remercie d'avoir « *us[é] de toute sa haute autorité, de toute son habileté de Normand, qui devient légendaire (Sourires), pour la faire adopter* »<sup>689</sup>. De Méline à Chéron, d'une figure consensuelle à l'autre, le premier père du tarif douanier et le second « *adepte du libéralisme économique* »<sup>690</sup>, la première session de l'APCA s'ouvre sur l'affirmation de patronages contradictoires. D'ores et déjà, des impératifs

<sup>682</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 3.

<sup>683</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>684</sup> Georges ROUGERON, *Les Consultations politiques dans le département de l'Allier. Le Personnel politique bourbonnais : 1789-1963*, Moulins, [s.n.], 1964, 294 p., p. 203.)

<sup>685</sup> *Ibidem*.

<sup>686</sup> *Annuaire Silvestre 1923*

<sup>687</sup> *Ibidem*.

<sup>688</sup> *L'Action rurale*, n° 40, dimanche 3 avril 1927. (une)

<sup>689</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 3.

<sup>690</sup> Pierre PIERRARD, *Dictionnaire de la IIIe République*, Paris, Larousse, 1968, 255 p., pp. 63-64.)

internes immédiats se dévoilent : en la personne d'Henry Chéron, Joseph Faure fait appel à « *l'éminent rapporteur de la commission des finances [...], qui peut aussi, par son influence, arriver à [...] faire donner [aux chambres d'agriculture] les moyens financiers [que leurs présidents] réclam[ent]* »<sup>691</sup>.

Après l'appel des délégués, l'intention de Joseph Faure semble être de « *nommer d'abord un bureau, tout au moins provisoire, puis [d']examiner les questions à traiter* »<sup>692</sup> : émane de ses interventions une évidence, celle du simple rôle de coordination que devrait adopter l'assemblée des présidents vis-à-vis des chambres d'agriculture. C'est Charles Egasse, président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, qui « *propose à l'assemblée de désigner comme président M. Joseph Faure, instigateur de la réunion* »<sup>693</sup>. Octogénaire, membre de la commission plénière de l'Office national de Crédit agricole, Charles Egasse fait figure de « *monstre sacré de l'agriculture* », de ceux qui « *se tiennent en marge des grandes décisions, mais pas tout à fait au dehors* »<sup>694</sup>. Après sa mort, le président de l'APCA dressera ainsi son portrait : « *ce vieux militant des organisations syndicales-mutualistes agricoles dont la physionomie patriarcale encadrée de sa belle barbe blanche par les années inspirait à chacun de nous une respectueuse et bien légitime admiration* »<sup>695</sup>. Élu par acclamation, Joseph Faure, 52 ans, devient président d'une assemblée en devenir, dont les membres adoptent sans coup férir un fonctionnement académique et compassé.

Cependant, avant même l'élection des autres membres du bureau, un des présidents juge bon d'interrompre les opérations, estimant « *qu'il y a d'abord à examiner la question de [l']organisation* »<sup>696</sup>. Quoique s'exprimant « *en [s]a qualité de président de la chambre d'agriculture du Cher* », Louis de Vogüé ne peut manquer d'apparaître à ses pairs avant tout comme le président de la Société des agriculteurs de France (SAF)<sup>697</sup>. On saisit d'autant mieux ainsi sa volonté précoce de « *savoir si quelque chose sortira de [cette] réunion, et quelle sera cette chose* » que suit l'affirmation de ce qu'« *il ne peut pas s'agir de constituer une sorte d'organisme national* »<sup>698</sup>. C'est lui qui mentionne le modèle de l'Assemblée des présidents de chambre de commerce, dont la permanence au cours des intersessions est assurée par la chambre de commerce de Paris : « *constituée dès 1899, mais sous la forme d'une simple association* »<sup>699</sup>, cette assemblée semble réunir des qualités organisationnelles qui siéent à une partie de l'auditoire. Au-delà du poids de la référence des chambres de commerce, découlant de leur homologation au moins sémantique et de leur nette antériorité, c'est bien autour de la loi et de la règle que s'arrime la discussion. On peut voir dans le refus du marquis de Vogüé d'« *ajouter un rouage de plus à ceux peut-*

<sup>691</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 3.

<sup>692</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>693</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>694</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs », dans *À quoi servent les sociologues ruraux ? - Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 103, septembre-octobre 1974, 74 p., pp. 45-51, p. 50.

<sup>695</sup> APCA, *Séance du 16 mars 1931. Compte rendu*, p. 13.

<sup>696</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 5.

<sup>697</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1936, 608 p., p. 596.)

<sup>698</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 6.

<sup>699</sup> « Clefs pour les CCI », dans *Revue d'Histoire Consulaire*, hors série n° 1-juin 1999. (<http://www.acfci.cci.fr/histoireconsulaire/repereshistoriques.htm>)

être déjà trop nombreux qui existent en agriculture et dans le gouvernement économique des choses », la véritable raison de son aversion pour ce qui n'est « pas prévu par la loi »<sup>700</sup>. Cet insistant souci légaliste, partagé par Henry Chéron, n'est pas qu'un paravent : il guide la constitution de la commission d'organisation dont les membres sont nommés au cours de la matinée. Les deux vice-présidents du bureau provisoire sont certes choisis parmi les « présidents de chambre voisines de Paris, au cas où il y aurait, par la suite, des pièces à signer » : élus à la tête des chambres de la Seine et de la Seine-et-Marne, Alfred Nomblot et Georges Rémond prennent place au bureau. Le choix des membres de la commission est moins facile, notamment parce que son rôle futur est flou. C'est le débat qui oppose Georges Mahoudeau, du Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher<sup>701</sup> et Louis de Vogüé : tandis que le premier veut confier à la commission la responsabilité de mettre sur pied un « organisme permanent chargé de centraliser tous les travaux des chambres d'agriculture, et de les provoquer à l'occasion » en en rédigeant des statuts que la loi viendrait ensuite entériner, le second minimise la portée de ces désignations et s'en tient à sa conception d'« un petit règlement à élaborer »<sup>702</sup>.

Les parlementaires, Joseph Faure excepté, ayant été écartés sur proposition du marquis de Vogüé – nous reviendrons sur cette exigence plus avant –, c'est autour de deux pôles que se constitue la commission d'organisation. Louis Michel, sénateur de Meurthe-et-Moselle, ne peut être candidat : il propose d'adjoindre aux trois membres du bureau déjà désignés Louis de Vogüé et Félix Garcin, respectivement présidents de la Société des agriculteurs de France (SAF) et de la puissante Union du Sud-est des syndicats agricoles (USESA). Cette proposition semble tomber sous le sens pour le président, qui préconise aussi la nomination de « quelqu'un qui soit compétent en matière de droit », en la personne de Fernand Larnaude<sup>703</sup>, le septuagénaire doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, fondateur et président du comice agricole de Condom et de l'Armagnac, président de la chambre d'agriculture du Gers<sup>704</sup>, et auteur en 1899 d'une brochure sur *Les accidents du travail et l'agriculture*<sup>705</sup>. Le président de la chambre de l'Hérault demande à ce qu'il soit ajouté à la liste son suppléant-délégué, Maurice Roche-Agussol, professeur de droit à la faculté de Montpellier, auteur de conférences sur le rôle économique des associations agricoles<sup>706</sup>. Ce n'est pas sans provoquer l'ire de Pierre Boudon, président de la chambre du Lot-et-Garonne, maraîcher et président de la Société coopérative de Saint-Salvy<sup>707</sup>, qui considère que les présidents sont rassemblés pour « défendre les intérêts de la terre, et non pas pour nommer des commissions de professeurs ». La cinglante réplique de Fernand Larnaude – « tout professeur de droit que je suis, j'appartient à une famille attachée à la

<sup>700</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 6.

<sup>701</sup> *Pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de présidence de M. A. Riverain au Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher*, Blois, Imprimerie centrale, [1923], 46 p.

<sup>702</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 10.

<sup>703</sup> *Ibidem*, p. 11.

<sup>704</sup> *Nos maîtres de la faculté de droit de Paris*, Paris, 1932, 126 p., p. 14.)

<sup>705</sup> *Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains*, 1924, pp. 440-441 ; Otto Henri LORENZ, *Catalogue général de la librairie française, tome 19*, Paris, D. Jordell, 1908-1909, 816 p., p. 101.)

<sup>706</sup> Maurice ROCHE-AGUSSOL, *Le rôle économique des associations agricoles. Une expérience de syndicalisme agricole, la C.G.V. Conférences faites par M. Roche-Agussol à l'Université de Montpellier, les 26 janvier et 2 février 1924*, Montpellier, imprimerie de Roumégous et Déhan, [s. d.], 57 p.

<sup>707</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 655.



*terre depuis quatre cents ans* »<sup>708</sup> – pointe les désaccords latents au sein d'organisations largement acquises à l'agrarisme et dévoile les fragiles assises de légitimités personnelles et collectives toujours disputées.

Les hommes-forts du syndicalisme agricole et les juristes ne contrôlent cependant pas toute la commission. Le compte-rendu est muet sur les raisons de la nomination du huitième membre de la commission : il s'agit d'Octave Vigne, député de 1902 à 1919, depuis exclu du parti socialiste, demeurant un influent coopérateur<sup>709</sup>. L'ambiguïté et les atteroiements de son itinéraire politique en font une piètre caution de gauche pour l'assemblée naissante. Joseph Lefèvre, vice-président délégué de la chambre d'agriculture du Vaucluse, est ajouté à cette liste plus tard au cours de cette première session : il est ingénieur-agronome et professeur à l'INA, spécialiste des engrais<sup>710</sup> et membre de l'Association française des sélectionneurs de plantes<sup>711</sup>. La composition de cette commission témoigne d'une indiscutable distance à la pratique du métier d'agriculteur, largement plus marquée qu'elle ne l'est au sein du groupe des présidents dans leur ensemble : on compte parmi les neuf membres quatre diplômés de droit et trois ingénieurs – respectivement agronome, agricole et horticole –, soit infiniment plus que dans l'ensemble de l'effectif. Proximité du centre décisionnel qu'est Paris, positions stratégiques dans les organisations influentes et compétences juridiques ont guidé ces choix, eux-mêmes induits par la situation encore peu assurée des chambres d'agriculture sur le plan organisationnel.

Joseph Faure évoque une loi qui « *vaut ce qu'elle vaut* » et la nécessité de « *remédier [à ses] vices, à ses défauts, à ses insuffisances très nombreuses* »<sup>712</sup>. À côté des questions financières, sont mentionnés d'« *autres points faibles de la loi* »<sup>713</sup>. Au cours du banquet, Jules Gautier, le président de la CNAA, file la métaphore médicale : la loi du 3 janvier 1924 aurait « *quelques petits défauts de conformation* », et il faut la soumettre à une « *orthopédie à la fois législative et réglementaire, pour arriver à lui donner véritablement l'usage de tous ses organes* »<sup>714</sup>. Ainsi les premières questions examinées et les premières motions votées concernent les ressources des chambres, point sur lequel la loi est restée muette. Henry Chéron s'exprime en tant que sénateur, ayant voté la loi sur les chambres d'agriculture en janvier 1924, et témoigne de ce qu'alors ses homologues « *compt[aient] sur les chambres d'agriculture, une fois constituées, pour obtenir, avec l'autorité morale que leur confère le nombre considérable de suffrages qui les ont élues* », le vote de ressources financières.

La discussion qui s'engage est largement menée par l'ancien ministre de l'Agriculture, surtout parce qu'il appartient à la commission des finances du Sénat et préside celle qui a été constituée au ministère de l'Agriculture « *pour étudier quelles sont les modifications à apporter à la loi, en particulier quelles ressources on pourrait créer pour les chambres*

<sup>708</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 11.

<sup>709</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, ouvrage cité, pp. 220-223.

<sup>710</sup> Joseph LEFÈVRE, *Le Mouvement des engrais salins dans le sol, d'après les récentes recherches sur la question*, Avignon, F. Séguin, 1913, 19 p.

<sup>711</sup> *Le Sélectionneur français...*, ouvrage cité, volume 2, mars 1933, p. 5-10 : liste des membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes.

<sup>712</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 13.

<sup>713</sup> *Ibidem*, p. 27.

<sup>714</sup> *Ibidem*, p. 36.

*d'agriculture* »<sup>715</sup>. Il a pour principal interlocuteur Pierre de Monicault, député et membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale<sup>716</sup>, qui a rédigé, pour la commission créée au ministère de l'Agriculture, un rapport sur les potentielles ressources des chambres d'agriculture. Leur désaccord profond sur ce sujet commande leurs interventions croisées, malgré la quasi-symétrie des fonctions occupées. Pierre de Monicault se déclare opposé à un financement qui reposerait uniquement sur les centimes additionnels à la contribution foncière de la propriété non bâtie : cette imposition toucherait certains propriétaires non électeurs aux chambres d'agriculture, de surcroît, la propriété foncière serait déjà trop lourdement imposée et les exploitants non propriétaires et les salariés agricoles, qui en sont exemptés, auraient tendance « à être un peu trop libéraux dans le vote des ressources ». Il est en revanche favorable à des ressources mixtes, combinant à cette option une majoration de l'impôt sur les bénéfiques agricoles, « de façon à atteindre les exploitants », voire instaurant « une sorte de taxe de capitation sur tous les électeurs »<sup>717</sup>. À l'inverse, Henry Chéron, adversaire résolu de l'idée de majoration de l'impôt sur les bénéfiques agricoles, préconise sans ambages la solution des centimes, pour des raisons de simplicité de perception et d'ajustement aux dépenses prévues.

Les autres intervenants sur ce sujet sont peu nombreux. Fernand Larnaude arbitre en juriste constitutionnaliste, tentant de concilier la nécessité d'une solution rapide réclamée par Henry Chéron et la patience prônée par Pierre de Monicault. S'élève également la voix du sénateur de Meurthe-et-Moselle, Louis Michel, président de l'Office agricole régional de l'Est<sup>718</sup>, qui s'oppose préventivement à un transfert des ressources des offices agricoles vers les nouvelles chambres d'agriculture. Henri Patizel et Gustave Coste, présidents des chambres d'agriculture de la Marne et du Gard interviennent en réaction aux paroles de Pierre de Monicault, qui enjoint l'assemblée à la patience, « quitte à perdre un an s'il le faut »<sup>719</sup>. Tous deux président des organisations plutôt proches du « boulevard Saint-Germain », au sein du mouvement coopératif dans la Marne et d'un syndicat adhérent à la Confédération générale des vignerons du Midi. C'est Émile Damecour, représentant de la Manche au Sénat, y siégeant dans le même groupe qu'Henry Chéron, qui amène Pierre de Monicault à dévoiler les solutions envisagées. Suite à quoi Félix Garcin met en garde ses homologues contre « le risque de faire œuvre vaine, en émettant des vœux d'ordre trop général »<sup>720</sup> : surtout, il souhaite que la « commission exécutive » soit chargée de « maintenir le contact avec les pouvoirs publics, afin de réaliser par un moyen quelconque – loi de finances ou collectif de décembre – la réforme sur le principe de laquelle tous [sont] d'accord »<sup>721</sup>.

Quant à Hervé de Guébriant, président de l'Office central de Landerneau, il propose, au nom de la chambre du Finistère, qu'au lieu d'une majoration « les ressources des chambres d'agriculture soient réalisées par un prélèvement sur le produit de l'impôt sur les bénéfiques

<sup>715</sup> *Ibidem*, p. 14.

<sup>716</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2488-2489.

<sup>717</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 18.

<sup>718</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 721.

<sup>719</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 15.

<sup>720</sup> *Ibidem*, p. 19.

<sup>721</sup> *Ibidem*, p. 20.

agricoles »<sup>722</sup>. Aussitôt, Bernard-Henri de Menthon, président de l'Union des syndicats agricoles de Bourgogne et Franche-Comté, affiliée à l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France (UCSA), représentant la chambre d'agriculture de la Haute-Saône, se rallie avec empressement à la « *très raisonnable* » proposition de majoration de l'impôt sur les bénéficiaires agricoles. Enfin, Philippe Verzier, président de la chambre du Rhône, semble vouloir s'en remettre à « *une commission de gens compétents* »<sup>723</sup>, sans qu'on puisse y lire avec certitude un ralliement à la suggestion de Félix Garcin. Le texte proposé par Henry Chéron se conclut sur le « *vœu que les chambres d'agriculture soient autorisées à percevoir jusqu'à concurrence de 10 centimes additionnels, un impôt sur le principal de la contribution foncière de la propriété non bâtie* »<sup>724</sup>.

La discussion sur la représentation des chambres d'agriculture au sein des offices agricoles, quoique traversée de tensions anciennes, s'écoule sans heurts et il n'est rien décidé qui contredise le texte de la loi du 3 janvier 1924. Joseph Faure envisageait d'aborder « *la question de la consultation des chambres d'agriculture* » : si personne ne s'empare du sujet, il semble toutefois qu'interrogations et malentendus sous-tendent le débat. C'est surtout le fait du sénateur Louis Michel qui fait observer que les présidents assemblés « *ne sont pas tous mandatés pour prendre une décision comme celle-là* », – soit celle du vœu sur les dix centimes –, et se considère comme « *obligé de voter contre* »<sup>725</sup>. Il ne rencontre certes qu'incompréhension de la part de Georges Mahoudeau qui estime que tous les membres de l'assemblée sont « *mandatés pour réclamer des ressources* » : pour ce dernier, l'urgence qu'il y a à dégager les chambres d'agriculture du flou législatif qui les paralyse, la crainte partagée de les voir « *retomber au néant* », tient lieu de règlement interne. Mais lorsque la proposition est mise aux voix, Louis Michel est accompagné par Raymond de Laulanié, qui déclare que « *simple délégué de [s]a chambre d'agriculture, [il n'est] pas mandaté pour voter cela* »<sup>726</sup>. Si la retenue de ce dernier peut résulter de ses fonctions de délégué, porte-parole improvisé d'une assemblée impromptue, on ne peut en dire autant dans le cas de Louis Michel.

« *Issu d'une famille primée par la Société des agriculteurs de France* », distinguée par un prix « *qui récompensait autant l'agriculteur lui-même que sa famille pour ses traditions d'excellence professionnelle et de haute valeur morale* »<sup>727</sup>, Louis Michel a épousé la fille de Charles Louis, vice-président de la Société centrale d'agriculture, et repris la grande exploitation que celui-ci exploitait à Tomblaine<sup>728</sup> et la transforme en un établissement expérimental<sup>729</sup>. Il lui succède à la mairie en 1904<sup>730</sup> et à la présidence

<sup>722</sup> *Ibidem*.

<sup>723</sup> *Ibidem*, p. 25.

<sup>724</sup> *Ibidem*, p. 27.

<sup>725</sup> *Ibidem*, p. 25.

<sup>726</sup> *Ibidem*, p. 27.

<sup>727</sup> Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes... », article cité, p. 44.

<sup>728</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2455-2456.)

<sup>729</sup> François ROTH, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. L'Époque contemporaine. Tome 2 : le Vingtième siècle, 1914-1994*, Nancy, Éditions serpenoises/Presses universitaires de Nancy, 1994, 271 p.

<sup>730</sup> Denise LALLEMENT, *Tomblaine de 1880 à 1940*, mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres de Nancy, octobre 1972, 76 f. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 4° K II 114, f° 49.

de la Société centrale d'agriculture en 1912<sup>731</sup>. En 1927, il cumule les présidences de la Fédération des associations agricoles de l'Est de la France, du comice agricole de Nancy, du Syndicat agricole de l'arrondissement de Nancy, tandis qu'il est le vice-président de la CNAA et de la Société française de protection de la main-d'oeuvre agricole<sup>732</sup>. Depuis 1920, il siège au Sénat où il est « *un animateur de la commission de l'agriculture* ». Ce serait « *à son initiative* » qu'auraient été créées de nombreuses organisations, dont les Caisses de crédit agricole, la Caisse départementale de réassurance contre la mortalité du bétail, le Syndicat d'élevage du cheval ardennais, le Syndicat lainier de l'Est, le Syndicat départemental d'élevage bovin et de contrôle laitier<sup>733</sup>. Pivotal des organisations agricoles de son département, il est lié par des relations de parenté et d'alliance à la plupart des grandes familles de la bourgeoisie agricole du département, patiemment étudiées par Sylvain Maresca<sup>734</sup>, et dispose d'un réseau familial et professionnel considérablement étendu<sup>735</sup>.

Rompant aux fonctions électives et aux délibérations, il jouit d'une autorité morale certaine au sein des organisations agricoles de son département : ce qui nous conduit à penser que c'est bien de considérations relatives à l'ampleur et à la nature du mandat de président de chambre que découle son opposition. Est-il simplement rétif à la place d'instance décisionnelle nationale que semble vouloir occuper l'assemblée des présidents ? S'insurge-t-il contre l'impensé de pratiques délibératives conçues comme allant de soi, quand les règles sont intégralement « *à écrire* », tant la loi du 3 janvier 1924 les maintient dans le flou ? Toujours est-il que cette première session s'ouvre dans une certaine improvisation des rôles, et qu'il faudrait prendre en compte de possibles importations discordantes de règles exogènes, celles des sociétés, des syndicats et des académies, dont aucune ne peut convenir à une institution inédite telle de l'APCA.

En comparaison, l'Assemblée des présidents de chambre de commerce a-t-elle connu un développement moins chaotique ? L'angle d'approche de cette institution semble toujours être celui de la place de la puissante chambre de commerce de Paris en son sein, et cela éloigne sans doute d'une perception fine de ses enjeux internes. D'aucuns considèrent que « *l'institutionnalisation de l'APCC constitua un processus rapide : la périodicité des réunions fut fixée d'emblée comme biannuelle ; à partir de la Grande Guerre elle passa à trois réunions par an. La composition du bureau réalise naturellement un équilibre subtil entre les "grandes" chambres pour les fonctions de vice-président et les "petites" chambres pour celles de secrétaire et de trésorier. Élargi progressivement durant l'entre-deux-guerres à sept vice-présidents, deux secrétaires et deux trésoriers, le bureau bénéficia en février 1948 d'un règlement intérieur qui resta en vigueur jusqu'à la disparition de l'APCC : désormais étaient membres du bureau tous les présidents de régions économiques, cinq présidents de chambres non présidents de régions économiques, le président de la chambre de Nice et un représentant des régions économiques pris en-dehors des présidents. L'APCC n'était financée que par les cotisations des chambres et à partir de 1947 des*

<sup>731</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2455-2456.

<sup>732</sup> *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>733</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2455-2456.

<sup>734</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, pp. 118-119.

<sup>735</sup> Lequel est lisible notamment, *a posteriori*, au travers de la composition de la foule rassemblée lors de ses funérailles, détaillée dans l'article suivant : « Une grande figure agricole disparue », dans *Le Bon cultivateur de l'Est*, 17 novembre 1936.

*régions économiques* »<sup>736</sup>. Rien dans cette description n'évoque cependant un déroulement sans heurts ni hésitations, lequel n'est qu'apparent et découle d'une vision *a posteriori*, dont l'ambition est de fournir un résumé commode, décor d'une autre histoire. Philippe Lacombrade évoque bien plutôt « *des débuts timides* », une lente et laborieuse « *nationalisation* " de la fréquentation » et surtout un « *processus d'institutionnalisation* » de l'action de l'APCC pour le moins tâtonnant<sup>737</sup>.

Au-delà du « *"cafouillage" inévitable* », évoqué bien plus tard par Joseph Faure dans ses *Mémoires*<sup>738</sup>, on assiste plus sûrement à l'objectivation de préoccupations qui marquent l'assemblée dès ses débuts : elles ont trait à la légitimité et à la délégation, à la représentation collective ou individuelle, informelle ou instituée, à l'emboîtement des organisations et des fonctions et aux marges de manœuvre qui en résultent.

### Légitimité et représentation

Si l'on admet que les membres des chambres d'agriculture, et *a fortiori* leurs présidents, ont été élus parce qu'une certaine légitimité à représenter l'agriculture leur était reconnue, la lecture des discussions qui ont lieu lors de la première session de l'APCA révèle combien, dans le cadre d'institutions débutantes aux règles encore floues, les mécanismes de représentation et de délégation sont questionnés. Il serait complètement erroné de considérer qu'à institution neuve correspondent des débats débutants : le fait que tous les protagonistes, ou presque, appartiennent d'ores et déjà à des organisations agricoles dont les destins sont liés, notamment, dans une logique de référence circulaire, par l'enchevêtrement des engagements de leurs acteurs, et qu'une bonne part d'entre eux aient déjà eu l'occasion de se fréquenter dans d'autres cénacles, d'échanger, voire de se heurter, confère à la première réunion des présidents de chambre d'agriculture une profondeur pas toujours limpide, tant s'y continuent des discussions commencées ailleurs.

Lors de cette première réunion, 34 individus différents, dont 29 sont présidents d'une chambre d'agriculture, interviennent au moins une fois dans la discussion<sup>739</sup>. Mais des écarts apparaissent très vite. Sur 87 personnes présentes et 76 chambres représentées, moins de la moitié des hommes présents prennent la parole. Seize intervenants ne parlent qu'une seule fois et sept autres s'expriment deux à quatre fois, tandis que se distinguent une dizaine d'orateurs plus bavards. Cinq présidents interviennent cinq à sept fois lors de la séance et enfin cinq autres prennent la parole de 12 à 56 reprises. Tout donne l'impression d'un dialogue en cours depuis plusieurs années, continué ici, entre acteurs plus ou moins familiers les uns des autres. Ce *continuum* est notamment accentué par l'histoire des chambres d'agriculture dans ses fondations avortées et tentatives de refondations, depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Il n'est alors guère étonnant de compter, parmi les dix présidents les plus diserts, cinq parlementaires et quatre juristes, qu'ils s'insèrent eux-mêmes dans la conversation ou qu'ils y soient appelés, comme témoins des débats parlementaires qui ont mené à la loi du 3 janvier 1924 ou comme experts juridiques. Entre Henry Chéron et Pierre de Monicault,

<sup>736</sup> Christophe BOUNEAU, « La Chambre de Paris dans le réseau consulaire national... », article cité, p. 102.

<sup>737</sup> Philippe LACOMBRADÉ, « L'assemblée des présidents des chambres de commerce : naissance d'un contre-pouvoir, 1899-1914 », dans Jean GARRIGUES [dir.], *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, PUR, 2002, pp. 85-96 ; Henry PEITER, « Institutions and attitudes : the consolidation of the business community in bourgeois France, 1880-1914 », dans *Journal of Social History*, IX, June 1976, pp. 510-525.

<sup>738</sup> Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité.

<sup>739</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 4. Carte 1.

délégué-suppléant de la chambre d'agriculture de l'Ain et député de ce département, c'est, à demi-mot, la continuation de la navette entre Assemblée nationale et Sénat qui se joue, au niveau très spécialisé des commissions de l'Agriculture de ces assemblées.

Dans ce flot de débats en cours, est immédiatement lisible la question de la légitimité de la prise de parole. Les présidents et les suppléants-délégués s'expriment bien souvent « *en tant que* », « *au nom de* », ou parce que « *mandaté par* ». Le cas de Louis de Vogüé, le puissant président de la SAF, qui parle « *en [s]a qualité de président de la chambre d'agriculture du Cher* »<sup>740</sup>, a été déjà évoqué. Donatien de Sesmaisons, président de la chambre d'agriculture de la Loire-Inférieure s'exprime « *au nom de la chambre d'agriculture et du conseil général de la Loire-Inférieure* », tandis qu'Augustin Couzinet, président de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne et de nombreuses organisations locales et régionales, dont la Confédération nationale des agriculteurs de la région du Sud-Ouest, le Syndicat agricole des producteurs de fruits du canton centre de Toulouse ou le Syndicat toulousain des agriculteurs du Sud-Ouest<sup>741</sup>, le fait « *au nom de la chambre régionale d'agriculture du Sud-Ouest* »<sup>742</sup>. Georges Mahoudeau, président de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et du Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher<sup>743</sup>, déclare : « *Nous sommes mandatés pour réclamer des ressources* »<sup>744</sup> ; en écho à une forme plus individuelle de procuration, donnée à Philippe Durand-Dassier, délégué-suppléant de la chambre d'agriculture de la Gironde, président du Syndicat girondin des éleveurs de la race bovine hollandaise, qui introduit ainsi sa harangue : « *J'ai mandat de demander à l'assemblée* »<sup>745</sup>. S'observe alors des formes de réactions en cascade : quand un président énonce une position en l'introduisant par une telle formule, ses interlocuteurs lui emboîtent le pas, comme pour à la fois réassurer et délimiter leur légitimité. Cette volonté de réaffirmer au nom de quelle organisation l'on parle souligne l'enchevêtrement inévitable des rôles et la confusion qui en découle.

Car le plus souvent, la casquette sous laquelle on se place pour s'exprimer n'est pas énoncée, et quand bien même elle l'est, les autres engagements ne cessent pas d'être et continuent d'irriguer le débat de leurs canaux d'informations et d'avis. L'ancien ministre de l'Agriculture, président de la chambre d'agriculture du Calvados, illustre d'une phrase l'embrouillement des fonctions et de la parole, quand il dit : « *si j'étais en ce moment au Parlement, je serais beaucoup plus embarrassé pour dire ce que je vais dire, mais comme je représente ici la chambre d'agriculture du Calvados, j'ai bien le droit de vous prier de vous reporter aux statistiques* »<sup>746</sup>. Dans la houleuse discussion qui oppose Félix Garcin et Henry Chéron, au cours de l'après-midi du 24 octobre 1927, on lit sans peine, en filigrane ou à demi-mot, les intentions et les oppositions qui mènent deux acteurs aux appartenances très différentes. Alors qu'il est question d'un vœu proposé par le président de la chambre d'agriculture du Calvados, sur le tarif douanier, Félix Garcin ose une mise en garde « *contre le danger qu'il y a à élaborer des textes dans une réunion publique* », estimant que « *les*

<sup>740</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 5.

<sup>741</sup> *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>742</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 50.

<sup>743</sup> *Pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de présidence de M. A. Riverain au Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher*, Blois, Imprimerie centrale, [1923], 46 p.

<sup>744</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p. 25.

<sup>745</sup> *Ibidem*, p. 29.

<sup>746</sup> *Ibidem*, p. 23.

*réunions publiques ne sont pas faites pour cela » et demandant « que l'on fasse confiance au bureau et à la commission qui a été nommée [le matin-même] pour mettre un texte au point ». Des exclamations indignées fusent. Henry Chéron, tout en se disant « tout a fait adversaire de l'improvisation des textes », prône une discussion du texte au sein de l'assemblée au complet. Félix Garcin, auteur lui-même d'un texte, nie « tout amour propre d'auteur » et déclare n'avoir « en vue que l'intérêt général ». À propos d'un détail dans la rédaction du texte d'Henry Chéron, pointé du doigt par Félix Garcin, l'ancien ministre de l'Agriculture rétorque : « c'est simplement par respect pour la langue française que je n'ai pas voulu commettre ce pléonasma ».*

Cet échange mouvementé, en apparence anodin, trahit l'opposition radicale entre deux hommes. S'ils sont tous deux issus de la Faculté de droit, presque tout le reste les oppose. Certes, l'écart d'âge entre le Normand, âgé de 60 ans, et le Lyonnais, 48 ans, n'est pas considérable. Mais leur trajectoire et leurs positions le sont sans équivoque. Le premier est dans une position de surplomb, évidente. Lorsqu'il s'adresse avec un peu de condescendance à ses homologues, leur disant : « j'estime pour ma part, que vous avez très bien rempli votre journée », il cherche à contrer encore et toujours Félix Garcin, et il se place en dehors du cercle des présidents de chambre d'agriculture. Quand il s'écrie : « je ne suis pas suspect, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour faire voter la loi qui a donné naissance aux chambres d'agriculture, je crois la défendre en vous demandant de rester dans son cadre et dans son esprit », Henry Chéron se pose en ministre et en législateur, mais il révèle également qu'il se sent investi de la mission de régner sur les premières réunions des présidents de chambre d'agriculture, apparemment pour border leur action. En face, Félix Garcin, président de l'USESA, l'une des plus puissantes et organisées des unions régionales de syndicats agricoles de l'entre-deux-guerres, est plus dans une situation d'entrisme. Le fonds idéologique de son action, un corporatisme appuyé sur les expériences tangibles de l'USESA, comme l'est celui d'Hervé de Guébriant autour de Landerneau, teinté de catholicisme et d'anti-parlementarisme, s'oppose radicalement à la trajectoire de l'avocat de Lisieux, qui précisément dans ces années 1926-1927 est en train de quitter, au Sénat, le groupe de l'Union républicaine pour adhérer à la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste. Semble se cristalliser dans leur échange l'opposition entre deux positions : Henry Chéron, le parlementaire et l'ancien ministre, défend la représentation et la démocratie, face à l'antiparlementarisme de Félix Garcin, président d'une union régionale en plein développement technocratique<sup>747</sup>, qui sous couvert d'exigence d'efficacité prône l'abandon des pratiques délibératives pour une forme d'expertise.

De fait, la question de la légitimité est également collective. Il s'agit, pour l'APCA naissante, émanation fragile de chambres d'agriculture mal nées et déjà critiquées, de mettre en scène son existence nouvelle et de provoquer des réactions valant reconnaissance. Avant même les élections de février-mars 1927, ce souci était constant, notamment de la part de Joseph Faure, l'un des dirigeants de la CNAA. La brochure éditée en janvier 1927 par cette organisation comporte le texte suivant : « Depuis près de cent ans, l'agriculture réclame une représentation officielle analogue à celle que le commerce a obtenue longtemps avant elle. Il ne faut pas que cette représentation, enfin accordée, se heurte à l'indifférence de ceux-ci, à l'hostilité des autres, sous le prétexte qu'elle ne correspond pas exactement à ce que l'on avait espéré. Il est probable que des retouches devront être apportées à la législation. Mais le meilleur moyen d'obtenir les réformes nécessaires et d'indiquer avec précision dans quel sens elles devront être faites est de

<sup>747</sup> Pierre CHAMARD, « La fabrique des agrariens : construction, identités, réseaux. L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, 1888-1923 », communication au séminaire du Laboratoire d'études rurales (LER), le samedi 7 mars 2009.

*tenter un essai loyal du moyen d'organisation professionnelle qui a été mis à la disposition des agriculteurs. Il appartiendra aux associations agricoles, par tous les moyens qu'elles jugeront convenables (conférences, articles dans les bulletins professionnels et journaux quotidiens) d'attirer d'urgence l'attention des agriculteurs, sur la nécessité d'envoyer aux Chambres d'Agriculture de véritables représentants de la profession agricole, instruits des besoins régionaux et des grands problèmes d'intérêt général. Dans les départements où les groupements agricoles ne sont pas parvenus à s'unir aussi étroitement qu'il serait désirable, des pourparlers devraient être engagés en vue d'une entente, plutôt que de faire consacrer par le Corps électoral des divisions regrettables. La création des Chambres d'Agriculteur doit être une occasion de faire cesser des querelles injustifiées et de renforcer l'union professionnelle »*<sup>748</sup>.

Le 24 octobre 1927, la séance est levée à 17 h et cinq minutes, dans la hâte, parce qu'une délégation de l'APCA doit se rendre à l'Élysée, pour y être reçue par le président de la République, à 17 h 30. Le compte-rendu, tout en mentionnant à de nombreuses reprises ce prestigieux rendez-vous et le souci des membres de l'APCA, au premier rang desquels, Joseph Faure, de l'honorer sans retard, reste muet sur les propos alors échangés : tout au plus apprend-on que le président « leur réserva le meilleur accueil ». L'organisation du banquet témoigne de soucis parallèles : Joseph Faure annonce qu'il se tiendra « au Cercle de la Reconnaissance, rue de Poitiers ». Curieux lapsus, puisqu'il s'agit sans hésitation possible de l'hôtel particulier de la rue de Poitiers, construit au début du 18<sup>e</sup> siècle, qui a été le siège du Comité de la section de la Fontaine-de-Grenelle, et a accueilli l'Académie de médecine dans les années 1820 à 1848. Depuis 1919, l'hôtel est loué au « Club de la Renaissance française » fondé par l'Association républicaine de Rénovation nationale<sup>749</sup>.

L'ARRN a été créée au lendemain de la Première Guerre mondiale, dans le but de « prolonger, au-delà de la guerre, entre Français d'abord, puis entre Français et Alliés, le rapprochement qui s'était fait au front et à l'arrière entre les hommes d'action et les hommes de pensée, entre les universitaires et les producteurs » : il s'agissait à la fois de « rapprocher les élites pensantes et agissantes de France, trop généralement isolées les unes des autres, créer un centre où pourraient se rencontrer et collaborer les hommes les plus représentatifs de chacune des branches de l'activité nationale (industrie, commerce, enseignement, professions libérales, [et de] fournir aux élites ainsi groupées la documentation dont elles pourraient avoir besoin sur les problèmes qui se posent chaque jour devant l'opinion publique ». Dès ses débuts, l'association fonde un club : « le Club de la Renaissance française constitue un centre qui, à l'exemple des grands Clubs anglais ou américains, réunit en un contact intime et quotidien, dans sa bibliothèque et ses salons, dans ses salles de lecture, de conférences et de restaurant, tous les agents de la prospérité nationale, et qui ainsi rend facile la collaboration de l'intelligence et de l'énergie françaises »<sup>750</sup>. Dans ces bâtiments prestigieux, « les salons du club sont mis à la disposition des membres désireux d'y organiser des réceptions »<sup>751</sup>. Appartient au comité directeur de l'ARRN et du Club de la Renaissance, Fernand Larnaude, présenté comme « doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris », qui en mai 1927 est élu président de la chambre d'agriculture du Gers :

<sup>748</sup> CNAA, *Guide des Associations Agricoles pour les Élections aux Chambres d'Agriculture*, Paris, CNAA, janvier 1927, 24 p.,

p. 4.

<sup>749</sup> <http://www.maisondesx.com/Histoire-de-l-Hotel-de-Poulpry>

<sup>750</sup> *L'Association républicaine de rénovation nationale et le Club de la renaissance française, leur rôle, les services qu'ils ont rendus et qu'ils continuent à rendre*, Paris, imprimerie P. Renouard, 1926, 40 p.

<sup>751</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 4. Document 1.



c'est vraisemblablement par son intermédiaire que le lieu de réception a été choisi. À moins que l'entremetteur ait été Michel Augé-Laribé, le « *publiciste et docteur en droit* »<sup>752</sup>, mais également le secrétaire de la CNAA, co-dirigée par Joseph Faure et dont le secrétaire administratif est Luce Prault, cheville ouvrière de l'APCA dès sa réunion du 24 octobre 1927, membre du Club de la Renaissance, parmi de nombreuses personnalités dont Henri Hitier, professeur à l'Institut national agronomique, André Siegfried, professeur à l'École de sciences politiques ou François Simiand, professeur au CNAM et à l'EPHE.

Durant le banquet, Joseph Faure met en avant les ministres présents, comme autant de figures tutélaires, Henry Chéron, bien sûr, mais aussi l'ancien ministre Victor Boret, également président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA). Suit le discours de Jules Gautier, président de la CNAA. C'est toute la spécificité de cette entre-deux-guerres de voir cohabiter SNEA, UCSA, SAF et CNAA, autrement dit les versants républicains et conservateurs des organisations agricoles, réunis dans la convergence d'un agrarisme auquel l'APCA naissante adhère sans coup férir. Discours et discussions regorgent d'ailleurs de traductions de ce consensus agrarien.

### Un agrarisme diffus et protéiforme

Au 12 rue de Poitiers, durant ce déjeuner des présidents de chambre d'agriculture, l'agrarisme et ses traductions lyriques s'étalent en longs discours. Joseph Faure porte un toast et commence en ces termes : « *Nous avons tous le même idéal ; nous sommes tous de bons ouvriers de la défense terrienne, qui marche de pair avec la défense économique et de l'ordre social du pays* ». Jules Gautier, président de la CNAA, vante l'« *unité indestructible qui existe parmi tous les agriculteurs (Très bien)* ». Pour lui, « *L'agriculture est une. Il faut que tous ceux qui la représentent à un degré quelconque, travaillent tous ensemble, dans une même pensée, d'un même cœur, avec une même unité d'action, avec un but unique, qui est la prospérité de l'agriculture française, c'est-à-dire la prospérité de la France (Applaudissements)* ».

Mais c'est Henry Chéron qui force le plus le trait : « *Je vous propose de lever vos verres au paysan français, à Jacques Bonhomme ! C'est lui, le travailleur légendaire qui, levé dès l'aube, travaillant jusqu'à la nuit, bûchant, trimant, épargnant pour les mauvais jours, élevant ses fils dans l'amour de la liberté, du travail et de la patrie, nous a transmis, à travers tous les orages de l'histoire, le flambeau jadis allumé par les vieux Gaulois ! C'est de sa chaumière qu'est sortie l'humble paysanne qui, il y a quelques siècles, dans son invraisemblable épopée et jusque dans son martyre, a refait l'unité nationale. C'est lui qui, las d'être corvéable à merci, a un jour proclamé l'égalité et fait la Révolution française, pour fonder cette propriété individuelle, fille du travail, que des oublieux et des fous, dans une régression stupide, voudraient aujourd'hui abolir ! C'est lui qui, il y a cinquante ans, au lendemain des malheurs de la patrie, a écrit au fronton des mairies de nos plus humbles villages ce beau mot de République, qui a fait frissonner toute la nation d'espérance. C'est lui qui, en 1914, a tout quitté avec ses fils pour aller refouler l'ennemi au-delà des frontières, tandis qu'à la maison demeuraient les femmes, les enfants, les vieux, qui ont tiré de la terre ce qu'ils pouvaient, sans animaux, sans instruments, pour sauver l'avenir et pour sauver la France ! (Bravos) C'est lui encore qui, en présence des germes de désordre trop abondamment répandus dans le monde, représente la stabilité et la sécurité. Laisser périr Jacques Bonhomme, le laisser s'éloigner de son foyer, triste et désabusé, ce serait*

<sup>752</sup> Isabel BOUSSARD, « Michel Augé-Laribé (1876-1954) et l'économie politique rurale », dans *Économie rurale. Agricultures, espaces, sociétés*, n° 248, novembre-décembre 1998, pp. 4-12.

*méconnaître et trahir la patrie (Applaudissements) »*<sup>753</sup>. Jacques Bonhomme est le surnom des paysans, en particulier de ceux qui se révoltèrent durant les jacqueries du 14<sup>e</sup> siècle, mais cette figure générique devient celle du paysan, voire du travailleur, au 19<sup>e</sup> siècle et est, la preuve en est, instrumentalisée par les tenants d'un agrarisme interclassiste, même lorsqu'il est, comme ici, dilué, diffus, de bon aloi<sup>754</sup>.

Il ne se manifeste guère d'opposition, ou même d'écart, à cette vulgate. Pierre Boudon, président de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, de la Société coopérative et de la Société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail de Saint-Salvy, vice-président de la Confédération nationale des syndicats de maraîchers, intervient dans la discussion au cours de la matinée, pour déclarer « *nous sommes ici pour défendre les intérêts de la terre, et non pas pour nommer des commissions de professeurs* ». Lors de la discussion sur le tarif douanier, il réagit en ces termes : « *La question qui domine le débat, c'est celle de savoir si, même une fois le droit de douane porté à 35 francs, le paysan sera payé de son travail quand il produira du blé (Mouvements divers)* ». Son scepticisme et sa volonté maussade d'envisager d'autres mesures que l'arsenal protectionniste ne sont guère goûtés dans l'assemblée, notamment par son président, Joseph Faure, qui rétorque : « *Il est difficile, mon cher collègue, de répondre à cette question. On ne sait pas quelle sera la répercussion sur les cours de ce relèvement à 35 francs du droit de douane, mais en tout cas, cela ne peut qu'améliorer la situation* »<sup>755</sup>. La logique agrarienne s'accompagne d'une molle et indéfinie « *défense corporative agricole* » dans les discours du président de l'APCA naissante : « *Vous avez senti qu'il serait néfaste qu'il se produise entre chambres d'agriculture des divisions, qu'il naisse des divergences de vues pouvant nuire à notre œuvre de défense agricole ; vous avez senti qu'il ne devait pas y avoir d'opposition entre régions productrices de blé et régions productrices de vins, entre régions productrices de betterave et régions productrices de bétail, qu'il ne devait pas non plus y avoir d'antagonisme entre chambres d'agriculture représentant la petite propriété, la moyenne ou la grande. Il ne faut pas qu'entre nous des divergences de vues se fassent jour ; si nous voulons faire triompher les justes revendications de l'agriculture, nous devons faire un front unique (Très bien) sur le terrain de la défense corporative agricole, d'une manière exclusive et dans une indépendance absolue vis-à-vis de toute politique de parti (Applaudissements)* »<sup>756</sup>.

Ronald Hubscher constate, comme d'autres<sup>757</sup>, combien les divergences entre organisations agricoles, entre « *rue d'Athènes* » et « *boulevard Saint-Germain* », pour résumer, sont moindres après 1918, qu'avant, du fait du ralliement, même de surface, des conservateurs à la République, et de la conscience commune de l'existence d'une « *menace*

<sup>753</sup> APCA, Séance du 24 octobre 1927. *Compte rendu*, pp. 35-42.

<sup>754</sup> « Jean-Luc Mayaud a démontré que le rôle politique de Jacques Bonhomme commence avec la Révolution, mais qu'il va bientôt prendre, dans certaines régions, une coloration contre-révolutionnaire fondée sur l'opposition ville-campagne. On verra partout se développer le mythe du petit propriétaire que récupèrent aussi bien l'idéologie agrarienne de Jules Méline que le discours ruraliste de Vichy. Le mythe ne peut rien cependant contre la mainmise des élites sur les terres et contre l'insertion du paysan dans l'économie de marché et aujourd'hui dans la politique agricole commune ». Jean RIVIERE, « La révolution de 1789 et les Français d'aujourd'hui : patrimoine commun et carrefour des passions », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1989, n° 24, pp. 111-114.

<sup>755</sup> APCA, Séance du 24 octobre 1927. *Compte rendu*, pp. 66-67.

<sup>756</sup> *Ibidem*, pp. 1-2.

<sup>757</sup> Dont évidemment Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité.

collectiviste »<sup>758</sup>. La réunion du 24 octobre 1927 a lieu dans l'une des grandes salles du Musée social, au 5 rue Las Cases. Cela souligne l'une des orientations du Musée social, vers le catholicisme social, mais sans exclusion d'autres courants, du christianisme social au solidarisme, en passant par l'école leplaysienne. Cela a sans doute été favorisé par la présence au musée social de grands propriétaires fonciers appartenant à la SAF ou aux organisations du boulevard Saint-Germain. En 1912, le Musée social accueillait le congrès de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricoles<sup>759</sup>. Créé en 1894, à l'initiative du comte de Chambrun, « le Musée social a pour objet de mettre gratuitement à la disposition du public, avec informations et consultations, les documents, modèles, plans, statuts, etc., des institutions et organisations sociales qui ont pour objet et pour résultat d'améliorer la situation morale et matérielle des travailleurs. [...] Les moyens d'action sont : exposition permanente de documents d'économie sociale, consultations gratuites (orales et écrites ; bibliothèque et archives publiques ; missions et enquêtes en France et à l'étranger ; conférences et causeries ; publications et revue mensuelle Le Musée Social ».

Depuis 1897, le Musée social dispose d'un « service agricole », dirigé par le comte Robert de Rocquigny, historiographe des premiers syndicats et coopératives agricoles, ainsi que d'une « section agricole », dont le marquis Louis de Vogüé, président de la SAF et de la chambre d'agriculture du Cher, est le vice-président. Le « service agricole » joue un rôle important en matière de veille documentaire et d'étude, de publication d'annuaires, d'organisation de conférences et de congrès. Lieu de rencontres et de convergences<sup>760</sup>, le Musée social est également l'un des lieux où se manifeste le consensus agrarien des années 1920. Le choix de ce lieu pour tenir une première réunion confirme que Joseph

<sup>758</sup> « Dans cette perspective, la périodisation revêt une grande importance car les tendances unitaires ou fractionnelles traversent des phases d'intensité variable qui répercutent l'évolution de la société globale. Incontestablement le pluralisme, donc les divergences, perdent de leur force après la première guerre mondiale. Sur le plan des rapports avec l'État, le syndicalisme de droite fait preuve d'une moindre rigidité. Tout en défendant farouchement l'indépendance de la profession, il n'est pas hostile à une aide des pouvoirs publics en cas de difficulté, pouvoirs publics qui, de surcroît, doivent défendre l'agriculture sur le plan national et international. Les syndicats de droite comme ceux de gauche fonctionnent comme des lobbies et savent d'ailleurs avantageusement faire pression sur l'État, par l'intermédiaire du puissant groupe agricole parlementaire rassemblant des députés de tous bords. [...] Par ailleurs, les conflits idéologiques initiaux qui séparaient les syndicats agricoles conservateurs et républicains cèdent la place à un pacte de non-agression. Ils deviennent secondaires par rapport à la question sociale, c'est-à-dire à la menace collectiviste et à la crainte, attisée par le bolchevisme, d'une subversion des campagnes. [...] Ainsi se constitue un front commun de résistance dont la Confédération Nationale des Associations Agricoles, créée en 1919 et réunissant la Rue d'Athènes et le Boulevard Saint-Germain, est la preuve patente. Ce rapprochement est favorisé par une mystique unitaire de la paysannerie qui est également partagée et davantage proclamée encore contre les tenants du syndicalisme de classe. Il l'est aussi par une vision familialiste partagée de l'exploitation paysanne. Le fossé idéologique s'est comblé en raison du ralliement des conservateurs à la République, après l'invité du pape Léon XIII en 1892, et de la solidarité des tranchées qui a contribué à faire tomber les préventions entre les uns et les autres. Dès lors, l'apaisement des querelles doctrinales est un facteur de progression vers l'unité idéologique que semble marquer la création de la Confédération nationale des associations agricoles. En fait il n'en est rien, car l'entreprise paraît prématurée : la CNAA végète, et finalement l'indépendance des grandes familles syndicales reste préservée ». Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », article cité, pp. 114-115.

<sup>759</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 116.

<sup>760</sup> Janet R. HORNE, *A social laboratory for modern France: the Musée social and the rise of the welfare state*, Durham, Duke University Press, 2002, 353 p. (traduit en français par Louis Bergeron : *Le Musée social : aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 2004, 383 p.) ; Colette CHAMBELLAND [dir.], *Le musée social et son temps*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998, 402 p. ; Vincent BERDOULAY et Paul CLAVAL [dir.], *Aux débuts de l'urbanisme français, regards croisés de scientifiques et de professionnels (fin 19<sup>e</sup> -début 20<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2001, 256 p.

Faure et les partisans de l'APCA débutante suivent à l'évidence la voie d'un irénisme interclassiste.

La réunion du 24 octobre 1927 se clôt sur des débats inachevés et des malentendus, révélateurs de la nature bigarrée d'un groupe en puissance. Les présidents de chambre d'agriculture, s'ils ont en commun un ancrage dans les organisations typiques de la fin du 19<sup>e</sup> siècle ainsi que dans les offices agricoles, une reconnaissance et un engagement marqués au niveau départemental et des formes récurrentes de notabilité, entre excellence agricole et ambitions nationales, semblent dans l'expectative face à l'organisme susceptible de naître de la réunion des présidents. L'histoire législative chahutée des chambres d'agriculture, leur caractère hybride, l'imprécision de la loi du 3 janvier 1924, ainsi que le contexte de la fin des années 1920, dans des convergences idéologiques qui valent amollissement des convictions républicaines au profit d'une indolente et impensée adhésion à un corporatisme générique, réponse de certains à l'agrarisme, font de cette première session un objet flou. C'est en observant l'APCA des années 1930, entre insertion dans une topographie drue, rodage des procédures de consultation et affermissement d'une pièce de notabilité, que la confluence de desseins personnels et de tendances lourdes se dessine.

## Chapitre 2. L'AP(P)CA des années 1930 : connexions agrariennes

Le contexte des années 1930 est d'abord celui de la crise économique, qui atteint l'Europe et la France à partir de 1931 et se manifeste par le ralentissement de la production industrielle et la baisse des prix agricoles, provoquant faillites et chômage dans les campagnes. La montée des extrémismes est patente et tandis que les ligues prolifèrent, le mouvement dorgériste, mouvement agrarien radical anti-républicain, prend de l'ampleur <sup>761</sup>, et les idées corporatistes gagnent du terrain, notamment au sein des centrales syndicales agricoles. Parallèlement, les organisations agricoles se structurent à gauche, avec la transformation, en 1929, du Conseil paysan français de la Confédération générale des paysans travailleurs (CGPT), d'obédience communiste, la fondation, en 1933, de la socialiste Confédération nationale paysanne (CNP) <sup>762</sup> et, en 1936, la création par la CGT de la Fédération des travailleurs de la terre, regroupant les ouvriers agricoles. La politique agricole menée par le gouvernement du Front populaire répond partiellement aux aspirations de ces mouvements, contribuant à radicaliser et à souder les organisations agricoles adverses. Peu lisible dans nos sources, ce contexte tumultueux doit pourtant être présent à l'esprit du lecteur.

Après près d'un siècle de tentatives législatives avortées, les chambres d'agriculture amorcent une structuration qui tout à la fois appuie leur fragile légitimité sur les grandes figures de ce parcours en pointillé, et s'improvisent une représentation nationale tout en important en son sein les rapports de force existant dans le champ des organisations professionnelles agricoles préexistantes. La première réunion a donné le ton et se pose déjà nombre de problèmes que l'APPCA balbutiante traînera tout au long des années 1930. Et alors que topographies locales et parisiennes s'ajustent sans coïncider, se développe de façon empirique mais combative une activité consultative qui mobilise solidairement

<sup>761</sup> Robert O. PAXTON, *Le temps des chemises vertes...*, ouvrage cité.

<sup>762</sup> Édouard LYNCH, *Moissons rouges. Les socialistes français...*, ouvrage cité.

l'ensemble de l'institution, du niveau départemental au niveau national, en un système à double sens difficilement lisible. À la fin des années 1930, l'APPCA n'est-elle que la réunion épisodique de ces « *notables moyens* »<sup>763</sup> ou « *notables types* »<sup>764</sup> que seraient les présidents de chambre d'agriculture ? Il semble qu'au contraire l'institution existe autrement que dans la juxtaposition de notabilités par ailleurs très hétéroclites.

## A. Une place dans un système ? 1930-1939

---

L'idée de système sous-tend de nombreuses réflexions sur les organisations professionnelles agricoles. Les notions de représentativité, de notabilité et celles relatives aux corps intermédiaires font, plus ou moins tacitement, référence au « système ». Il convient de préciser ce qui nous fait choisir ce terme. Si Pierre Rosanvallon lit dans les chambres de commerce de l'an 9 un « *système inédit d'articulation du système administratif et de l'organisation professionnelle* », anticipation des chambres d'agriculture de 1851<sup>765</sup>, le travail de Claire Lemercier aborde la chambre de commerce de Paris par les carrières de ses membres : ses « *analyses de séquences* » lui permettent de penser l'organisation et « *son insertion dans un véritable système d'institutions* »<sup>766</sup>. Antérieure, la lecture sociologique de Pierre Alphanéry et Pierre Bitoun s'attarde sur « *l'appareil d'encadrement* »<sup>767</sup> et c'est alors un système qui ne dit pas son nom que l'on voit émerger : derrière l'uniformisation organisationnelle des années 1950 et 1960, la complémentarité d'organisations mises au service de la nouvelle politique agricole est présente en filigrane. En déconstruisant la légitimité fabriquée des dirigeants agricoles, Sylvain Maresca évolue dans « *l'espace des OPA* » en considérant chaque individu notamment par « *le portefeuille de postes considéré dans son étendue et sa composition* »<sup>768</sup>. L'analyse n'aurait-elle cependant pas beaucoup à gagner en posant d'emblée le système comme un concept à questionner ?

Michel Crozier et Erhard Friedberg définissent le système comme un « *ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* »<sup>769</sup>. Cette définition implique une prise en compte constante du « *flou des frontières organisationnelles* »<sup>770</sup> et de la « *relation de dépendance entre une organisation et l'environnement* », jusqu'à « *appliquer à l'étude de la relation de l'organisation avec l'environnement les modes de raisonnement et les méthodes d'analyse utilisées pour*

<sup>763</sup> Marc-Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997, 737 p., p. 681.

<sup>764</sup> Robert O. PAXTON, *Le temps des chemises vertes...*, ouvrage cité.

<sup>765</sup> Pierre ROSANVALLON, « Corporations et corps intermédiaires », dans *Le Débat*, n° 57, novembre-décembre 1989, pp. 190-194.

<sup>766</sup> Claire Lemercier, « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au 19<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire et mesure*, vol. XX- n°1/2, Varia, 2005, p. 59-95. Voir également : Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir...*, ouvrage cité.

<sup>767</sup> Pierre alphanéry et Pierre BITOUN, « Pouvoir et patrimoine au travers des appareils d'encadrement... », article cité..

<sup>768</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 104.

<sup>769</sup> Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1992, 500 p., p. 246.

<sup>770</sup> Erhard FRIEDBERG, *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, 404 p.

*l'analyse des organisations elles-mêmes* »<sup>771</sup>. Pierre Grémion étend l'acception du mot système à tout « *ensemble caractérisé par un minimum d'interdépendance entre les différents éléments qui le composent, un minimum de régulations présidant aux rapports ou aux relations entre ces éléments, [et enfin] un plus ou moins grand degré de conscience de ces régulations par tout ou partie des éléments constituant cet ensemble* »<sup>772</sup> : une grande part de son approche du système politico-administratif local s'articule d'ailleurs autour des régulations croisées qui s'opèrent au sein de ce système, notamment dans le rapport entre représentation et représentativité du « *milieu agricole* »<sup>773</sup>. Pour Jean-Pierre Prod'homme, « *dans le système professionnel départemental, chacune des organisations représente un sous-système d'action, qui peut être étudié isolément selon ses finalités, sa logique, ses pratiques, mais aussi comme un acteur complexe du jeu professionnel résultant des rapports de pouvoir entre les organisations* »<sup>774</sup>. Son analyse du système marnais laisse cependant planer, à juste titre, un certain flou sur les étapes chronologiques de cette constitution en système. Leur historicisation est complexe, puisqu'elle varie selon une infinité de schémas d'un lieu à l'autre. Toujours dans l'idée d'enrichir une vision dynamique et interdépendante des chambres d'agriculture et de l'AP(P)CA, le système agricole dans lequel s'inscrivent ces institutions nouvelles au cours des années 1930 peut être lu par le prisme du temps, soit celui de la structuration institutionnelle et des cursus, et par le prisme des lieux, soit celui de la topographie.

## Une institution balbutiante

### Structuration institutionnelle en cours (I)

Ce n'est qu'en décembre 1927, dans le cadre des lois portant fixation du budget général de l'exercice 1928, que « *les chambres d'agriculture sont autorisées à percevoir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929, des centimes additionnels jusqu'à concurrence de dix au maximum sur le principal de la contribution foncière des propriétés non bâties* ». Il faudra encore que soit signé le décret de décembre 1928 pour qu'en 1929 les chambres d'agriculture reçoivent leurs premières ressources. Après la réunion du 24 octobre 1927, les présidents de chambre d'agriculture ont fondé l'Assemblée des présidents de chambre d'agriculture, sous la forme d'une association loi 1901. En 1932, l'APCA, sans changer de dénomination, est transformée en un Syndicat des présidents de chambre d'agriculture. Le 31 octobre 1935, paraissent au *Journal officiel* les décrets-lois pris en application de la loi du 8 juin 1935 – autorisant le gouvernement à prendre par décrets toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le franc – : parmi les dispositions diverses qui suivent celles relatives à la réforme administrative, « *le Gouvernement marque une étape décisive dans sa politique de défense agricole par des décrets portant une assemblée permanente des chambres d'agriculture* ». Il s'agit plutôt d'instituer une « *assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture* ».

Le président du Conseil, Pierre Laval, et les ministres de l'Agriculture et des Finances signent un décret qui débute par une longue justification : « *l'organisation d'une meilleure collaboration entre les institutions professionnelles de l'agriculture et les pouvoirs publics*

<sup>771</sup> Michel CROZIER et Jean-Claude THOENIG, « La régulation de systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », dans *Revue française de sociologie*, volume XVI, n° 1, janvier-mars 1975, pp. 3-32.

<sup>772</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, p. 160.

<sup>773</sup> *Ibidem*, pp. 224-227.

<sup>774</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, p. 17.

*est, à n'en pas douter, une des mesures qui peuvent contribuer le plus efficacement au redressement de la situation agricole que poursuit le Gouvernement, et par là, à la reprise de l'activité économique, et au maintien, sur des bases solides, de la stabilité de la monnaie. Dans ce but, faisant application de l'autorisation qui lui a été donnée par le Parlement, le Gouvernement a estimé que le moment était venu de parfaire l'organisation professionnelle par l'institution d'un organe central à caractère consultatif, représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture ». Après avoir loué le caractère représentatif des chambres départementales, le législateur poursuit : « cependant, le cadre départemental de leur circonscription – nécessaire pour l'expression des intérêts professionnels locaux – est un obstacle sérieux aux relations entre les chambres d'agriculture et le Gouvernement. Il nous est apparu que ces relations seraient grandement facilitées par l'institution d'une assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture. Sans doute, une assemblée des présidents des chambres d'agriculture a fonctionné presque dès l'origine des chambres d'agriculture et a rendu les plus grands services à la cause agricole, mais elle ne possède pas le caractère public et son statut juridique, quelque peu ambigu, la gêne dans son fonctionnement. Le moment est venu de créer une organisation centrale, avec un statut mieux en rapport avec son rôle véritable. Constituée par les délégués élus par les chambres départementales d'agriculture, l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture serait effectivement, auprès du Gouvernement et du Parlement, l'organe consultatif, représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture. Le caractère d'établissement public qui lui serait conféré, les règles de fonctionnement (inspirées de celles qui sont applicables aux chambres départementales d'agriculture) qui lui seraient imposées nous paraissent de nature à donner aussi bien aux agriculteurs eux-mêmes qu'aux pouvoirs publics, les garanties qu'ils sont en droit d'exiger d'une telle institution, dont le rôle d'ailleurs demeurerait purement représentatif et consultatif »<sup>775</sup>. Au sein de l'institution, le décret-loi ne provoque pas de bouleversement majeur, sinon un renforcement de son activité et de sa légitimité : les membres du bureau restent les mêmes, tandis que l'Assemblée des présidents (APCA) perdure quelques années, comme une coquille vide. Les tâtonnements sont lisibles aux niveaux départemental et national, notamment à travers l'examen des budgets.*

L'évolution des comptes financiers de l'APCA, puis de l'APPCA, entre 1927 et 1938 donne un premier aperçu de ce processus. Si les recettes de l'APCA débutante, en 1927 et 1928, sont extrêmement modestes, elles croissent rapidement et sont multipliées par dix entre 1927 et 1930, puis par près de trois entre 1930 et 1934. En 1935, elles sont 80 fois plus importantes que lors de la création de l'assemblée. Les représentations graphiques<sup>776</sup> montrent bien à la fois la lente mais sûre augmentation des recettes et des dépenses de l'APCA en tant qu'organisation officieuse, puis le très rapide accroissement de celles-ci à la suite du décret-loi de novembre 1935 créant l'APPCA. Recettes et dépenses explosent en 1935, et tout en tenant compte de l'emprunt de près de trois millions de francs contracté en vue de l'acquisition de l'immeuble de la rue Scribe, les ressources de l'assemblée ne cessent de croître : elles sont en 1937 équivalentes à 150 fois ce qu'elles étaient dix ans plus tôt – en francs constants.

Les comptes de l'exercice 1934 montrent la répartition des recettes et dépenses de l'APCA après sept années d'existence<sup>777</sup>. Les contributions des chambres d'agriculture représentent les deux tiers des recettes. Elles sont complétées par le produit de la vente des

<sup>775</sup> *Journal officiel de la République française*, 31 octobre 1935, p. 11407 et p. 11641.

<sup>776</sup> Voir Annexes. Dossier n° 2. 1. Graphiques 1 à 3.

<sup>777</sup> Voir Annexes. Dossier n° 2. 1. Tableau 1. Graphiques 4 et 5.

publications, procès-verbaux et revues, tandis que les subventions paraissent inexistantes. 42 % des dépenses sont affectées aux traitements et salaires du personnel de l'assemblée. Ce poste de dépense n'atteint cependant guère que 131 221 francs, ce qui correspondrait à trois à quatre fois le salaire accordé à Luce Prault, secrétaire général de l'APCA depuis 1927<sup>778</sup>. Le poste « *publications* » représente un tiers des dépenses de l'APCA et, à côté des frais généraux inhérents à l'activité administrative de l'assemblée, les frais occasionnés par les réunions sont dérisoires.

L'examen des comptes de l'exercice 1939<sup>779</sup> permet de déceler une légère diminution de la part de la contribution des chambres d'agriculture au budget de leur assemblée permanente : quoique celle-ci augmente, en francs constants, de plus de 300 %, sa part passe de 68 à 59 %. De même l'accroissement des frais de traitement du personnel, supérieur à 200 %, ne doit pas masquer l'amoindrissement relatif de ce poste de dépense. Les différences de présentation des comptes et budgets occultent certaines évolutions, telle celles des publications de l'assemblée qui sont pourtant de plus en plus importantes. Les frais liés à la tenue des sessions et aux réunions du Comité permanent général (CPG) et du bureau explosent littéralement. Enfin apparaissent des « *subventions des chambres d'agriculture en faveur de divers groupements et collectivités agricoles* », d'un montant de 500 000 francs, qui sont apparemment redistribuées par le biais de l'APPCA, sans que le détail nous en soit connu. Ainsi, pour la période de l'entre-deux-guerres, les comptes et budgets de l'AP(P)CA ne nous permettent pas de connaître avec plus de précision l'activité déployée. Cependant, un regard attentif porté sur les dépenses des chambres départementales peut éclairer la structuration en cours du local au national, et vice-versa.

En 1934, le total des dépenses des chambres d'agriculture va de 2000 francs, pour la chambre corse, à 206 000 francs pour celle du Bas-Rhin<sup>780</sup>. Sur cette échelle de un à dix se répartissent l'ensemble des chambres. Seules 21 d'entre elles déclarent des dépenses excédant 100 000 francs et cinq seulement plus de 150 000. La médiane se situe autour de 50 000 francs : un tiers des chambres affichent des dépenses allant de 25 000 à 50 000 francs et un autre tiers 50 000 à 100 000 francs. En moyenne, les frais de fonctionnement représentent 32 % des dépenses des chambres, mais d'importantes variations sont observables d'un département à l'autre. Dans les sources facilement accessibles, la « *subvention* » attribuée à l'assemblée permanente est présentée dans la même colonne que celle qui est allouée à la chambre régionale : ces deux dépenses excèdent rarement 10 % du total et se répartissent équitablement en deçà et au-delà de 5 %. Peu d'éléments nous sont livrés, mais selon le règlement de l'association professionnelle agricole qu'est l'APCA en 1934, « *le patrimoine social est formé notamment : a. des cotisations de ses membres, fixées à 5 francs par an ; b. des contributions annuelles et des subventions attribuées par les chambres d'agriculture et toutes autres personnes ; c. du produit de la cession des publications faites par l'assemblée ; d. des dons et legs* »<sup>781</sup>. Vraisemblablement, comme à la fin des années 1920, c'est le bureau de l'assemblée qui « *fixe la cotisation à payer annuellement par chaque chambre d'agriculture pour faire face aux frais d'organisation ou autres et à la publication des comptes rendus* »<sup>782</sup>.

<sup>778</sup> Voir *infra*. Chapitre 5. B. La crise d'avril 1953 : « boîte noire » 2610 et répercussions, p. 548, et **Annexes**. Dossier n° 8.

3. Luce Prault. Document 3.

<sup>779</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 2. 1. Tableau 1. Graphiques 6 et 7.

<sup>780</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 16 mars 1934, pp. 99-107.

<sup>781</sup> APCA, *Séances des 16 et 17 mars 1934, Compte rendu*, p. 12.

<sup>782</sup> APCA, *Séances des 19-20 mars 1929, Compte rendu*, p. 10.



En portant le regard sur les comptes des années 1938 et 1939, on constate d'emblée la considérable augmentation des volumes financiers. Dans les chambres d'agriculture, le total des dépenses va de 11 679 francs à plus de deux millions <sup>783</sup>. Si les écarts semblent se creuser, passant de un à dix en 1934, puis de un à 180 en 1939, cela est dû à quelques cas particuliers : les chambres d'agriculture de Loire-Inférieure et de Seine-Inférieure ont vraisemblablement bénéficié d'augmentations très importantes de leurs recettes parce qu'elle se sont chargées de la construction et de l'entretien de silos à blés, qui constituent de considérables postes de dépenses. Mais même en excluant ces deux cas extrêmes, le creusement des écarts est manifeste, puisque en 1939 le total des dépenses de la chambre la mieux dotée représente plus de 32 fois celui de la chambre la moins riche. En francs constants, les dépenses ont en moyenne augmenté de 63 % dans les chambres départementales, mais cette augmentation masque des disparités flagrantes. Pour 19 chambres, les dépenses font plus que doubler : il s'agit surtout de chambres d'agriculture situées dans la moitié méridionale du pays, qui ne brassaient en 1934 que de très faibles sommes <sup>784</sup>. Pour les autres cas, les affectations des nouvelles dépenses sont extrêmement diverses. La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a vu le volume de ses dépenses augmenter en francs constants de près de 400 % : elle consacre en 1939 près de 50 % de ses dépenses aux concours annuels des sociétés d'agriculture. Celle de la Mayenne, dont les dépenses ont crû de 224 %, débourse 82 000 francs, sur un total de 119 000, pour financer les cours agricoles par correspondance qu'elle a créés. 58 % des chambres d'agriculture affichent des dépenses supérieures à celles de 1934, mais sans atteindre le double de la somme d'alors. Enfin, 21 % des chambres ont vu le volume de leurs dépenses baisser, attestant d'une existence encore fragile et de capacités d'action limitées.

La part allouée aux frais de fonctionnement a tendance à diminuer entre 1934 et 1939 : dans cinquante départements, elle pèse moins dans le budget des chambres, quand bien même elle a augmenté dans le même laps de temps, en valeur absolue et en francs constants. Il ne reste guère que huit chambres pour lesquelles ce poste de dépense excède 50 % du total : pour près de 55 % des chambres d'agriculture, cette part se situe entre 25 et 50 % ; pour les autres (37 %), les frais de fonctionnement représentent moins d'un quart des dépenses. Les dépenses relatives à la rémunération du personnel vont de mille francs, pour la chambre gersoise, à 76 000 francs, somme déclarée par la chambre d'agriculture du Bas-Rhin – ce poste de dépense représentant 6 à 76 % du total des frais de fonctionnement, et 1 à 45 % de l'ensemble des dépenses de la chambre – : autant de situations extrêmement variées <sup>785</sup> qui ne doivent pas masquer l'évolution d'ensemble qui semble être celle d'une augmentation des frais liée au recrutement d'un ou plusieurs agents administratifs, voire techniques, augmentation cependant moins rapide que celle du reste des dépenses. On retrouve la même évolution au niveau de l'APPCA : c'est l'indice d'une institution encore jeune, en train de constituer ses équipes administratives en même temps qu'elle élargit son champ de compétence. D'après les informations notées par Luce Prault en 1939 et 1940, 65 chambres d'agriculture se seraient dotées des services d'un secrétaire administratif, en dehors des cas où le directeur des services agricoles (DSA) remplit cet office. Ces dépenses restent cependant très modestes, puisqu'on ne compte guère que quatre chambres d'agriculture qui emploient plus d'un salarié, et que le total de ces dépenses n'excède pas l'équivalent de deux fois la rémunération de Luce Prault, secrétaire administratif de l'APPCA.

<sup>783</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 20 avril 1939, pp. 589-605.

<sup>784</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 2. 1. Carte 1.

<sup>785</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 2. 1. Carte 2.

La répartition des dépenses des chambres n'est pas facile à analyser : les « *subventions et dépenses avec affectations spéciales* » ne sont guère détaillées et il n'est pas aisé de situer les organisations citées, et notamment de déterminer si elles sont nées dans le giron de la chambre d'agriculture ou en dehors d'elle. En 1934, Roger de La Bourdonnaye présente un rapport sur les « *attributions autres que consultatives des chambres d'agriculture* », en se fondant sur les réponses de 67 chambres d'agriculture à une enquête de l'APCA. Il en conclut que ces attributions consistent alors en la création de « *Maisons de l'Agriculture* » – dont l'existence et le rôle seront abordés plus avant –, ainsi qu'en services de cotation des denrées agricoles. Ces derniers ont été créés par 17 chambres. Les chambres d'agriculture s'intéressent également aux recherches scientifiques en constituant des laboratoires : un laboratoire de panification en Haute-Garonne, un institut pédologique à Strasbourg, un service d'analyse des terres, engrais et provendes dans les Côtes-du-Nord, un service d'analyse des laits dans la Loire. Ce sont encore des « *œuvres d'enseignement* » et des bibliothèques, des bourses aux élèves des écoles d'agriculture ou ménagères, des participations aux entreprises de drainages, irrigations, reboisement, génie rural et travaux agricoles, à la construction de silos à céréales, au soutien aux coopératives, syndicats, associations et groupements divers. En 1934, malgré quelques initiatives isolées, l'action des chambres d'agriculture passe très largement par le soutien, la participation, le subventionnement. En 1939, on compte quelques cas d'actions entreprises directement par des chambres d'agriculture, mais la tendance reste très discrète. Les créations d'établissements d'utilité agricole sont si peu nombreuses que leur énumération occupe peu de lignes<sup>786</sup>. La chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées consacre près de la moitié de son budget à sa station de génétique du maïs<sup>787</sup>. Quelques rares et vagues « *services de comptabilité* » auraient été fondés. Plus tangibles sont les cours d'enseignement et d'apprentissage créés çà et là : cours par correspondance dans la Vienne, la Haute-Vienne, le Doubs, la Mayenne, la Sarthe notamment. Les silos des départements de l'Allier, de la Seine-Inférieure et de la Loire-Inférieure mobilisent des sommes considérables, et nombre de chambres d'agriculture semblent attendre de savoir si ces activités sont susceptibles de rémunérer les capitaux engagés avant de les imiter.

Deux exemples montrent la diversité potentielle de répartition des dépenses des chambres d'agriculture<sup>788</sup>. Dans le Rhône, à côté des dépenses de matériel, de personnel et des frais de déplacement, 17 % des dépenses sont consacrées au centre de recherches vétérinaires et 9 % au laboratoire d'œnologie de Villefranche, créé par la chambre elle-même. La ventilation des dépenses dans de multiples directions est manifeste : les différentes productions – fruits, vins et élevage – sont inégalement dotées et, sans doute dans des buts de propagande, les aides débordent le cadre strictement agricole en subventionnant notamment « *Les amis de la Doua* » et « *Radio-Lyon* ». Les ambitions de la chambre de Seine-Inférieure en matière d'enseignement agricole, de soutien aux producteurs de lait et de pommes, de météorologie et de lutte contre les animaux nuisibles, lui font y consacrer d'importantes sommes, mais qui paraissent dérisoires en regard de celles qui sont investies dans les silos à céréales.

Au cours des années 1930, l'APPCA se contente d'enregistrer ces initiatives exogènes, sans prétendre à aucun rôle autre que celui d'une très discrète volonté d'émulation,

<sup>786</sup> Luce PRAULT, « La représentation professionnelle agricole. Les Chambres d'Agriculture et l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture », dans *Droit social*, avril 1940, pp. 107-112, p. 110.

<sup>787</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 20 avril 1939, pp. 589-605.

<sup>788</sup> Voir Annexes. Dossier n° 2. 1. Tableaux 2 et 3.

encore bien timide en 1940<sup>789</sup>. Comment l'activité de l'assemblée est-elle perçue par les membres des chambres d'agriculture ? L'absence de correspondance et de témoignage oblige à des conjectures. Le secrétaire général de l'APPCA, en 1940, voit celle-ci, vis-à-vis des chambres départementales, comme « *un organisme d'action commune pour assurer en permanence leur liaison, les maintenir en contact étroit avec le pouvoir central, les documenter, coordonner leurs travaux et en effectuer la synthèse, orienter et concentrer leur activité, et conférer ainsi le maximum d'autorité aux desiderata de l'ensemble de l'agriculture française* ». Son secrétariat permanent a pour tâche de « *préparer les réunions périodiques, renseigner les Chambres d'agriculture et notamment, par la publication de la Revue Chambres d'agriculture, servir d'organe d'information et de liaison qui permette aux Chambres départementales, par une collaboration continue, de coordonner leur travaux et de rationaliser leur activité* »<sup>790</sup>. La coordination en question tourne largement autour de l'activité consultative des chambres d'agriculture et de l'assemblée, dans un double rôle de médiation et de documentation. Alors qu'en 1934, le financement de l'APCA par les chambres départementales reposait sur un système de cotisation dont le montant était proposé par le bureau de l'APCA, le décret-loi d'octobre 1935 introduit une nouvelle dimension : son article 4 décrète que « *chaque chambre départementale d'agriculture est autorisée à verser une cotisation à l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture dans la limite d'un centime additionnel sur le principal de la contribution foncière des propriétés non bâties* ». L'institutionnalisation d'une cotisation de type associatif a-t-elle suscité des résistances, susceptibles de trahir une méfiance de certaines chambres d'agriculture ne reconnaissant pas à l'APPCA la légitimité qu'elle revendique ? Nous n'avons pu isoler qu'un indice dans ce sens. Le compte rendu de la session de mai 1938 comporte ces quelques lignes : « *il faut toutefois signaler que la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées a refusé de payer le reliquat de 663 francs 36 dont elle restait redevable envers l'Assemblée permanente* »<sup>791</sup>. Si cela ne signifie pas avec certitude que la chambre des Hautes-Pyrénées dénie toute utilité à l'APPCA, une certaine distance est décelable, notamment si l'on précise que le président de la chambre, Georges Batbie, ne se rend à aucune des sessions de l'AP(P)CA au cours des années 1927-1940.

D'après le tableau publié dans le numéro de la revue de l'APPCA daté d'avril 1939, les sommes allouées à l'assemblée permanente vont de 798 francs, dans le cas du territoire de Belfort, à 33 527 francs, pour la Manche. La médiane se situe entre 12 000 et 13 000 francs. Dès la fin des années 1920, les ressources des chambres départementales d'agriculture reposent essentiellement sur une taxe additionnelle de onze centimes, au maximum, sur le principal de la contribution foncière des propriétés non bâties : chaque chambre réserve alors le onzième centime à l'APPCA. Si la valeur de la somme versée est liée à la valeur des centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés non bâties, très variable d'un département à l'autre, elle ne semble pas lui être directement proportionnelle. D'après les tableaux publiés en 1939, la part de la subvention à l'APPCA dans le total des dépenses va de 1 à 25 % des dépenses. De deux choses l'une. D'une part, certaines chambres ont contracté un important emprunt, leurs dépenses sont ainsi partiellement déconnectées de leurs recettes issues de la taxe foncière, et la part de la subvention paraît minime. D'autre part, d'autres chambre ne semblent pas profiter jusqu'au maximum de dix centimes des ressources reposant sur le foncier non bâti, et la somme versée à l'APPCA, tout de même équivalente à un centime sur onze, pèse lourd par rapport aux dépenses totales.

<sup>789</sup> Luce PRAULT, « La représentation professionnelle agricole... », article cité.

<sup>790</sup> *Ibidem*, p. 111.

<sup>791</sup> APPCA, *Session ordinaire des 31 mai-1<sup>er</sup> juin 1938, Compte rendu*, p. 441.

28 chambres d'agriculture versent 50 % de la somme totale versée à l'APPCA, tandis que les 62 restantes apportent l'autre moitié. Les chambres du Nord Ouest de la France semblent particulièrement soutenir l'APPCA, du moins les chiffres le laissent penser, en valeur absolue comme en valeur relative, et les marges pyrénéennes et alpines sont nettement moins présentes <sup>792</sup>.

Le titre III de la loi du 3 janvier 1924 précisait d'emblée : « *les chambres départementales d'agriculture pourront se concerter en vue de poursuivre l'étude et la réalisation de projets communs à plusieurs départements. Elles pourront même se constituer en unions, sous le titre de chambres régionales, après en avoir avisé le ministre de l'Agriculture. La chambre régionale se composera de membres délégués par les chambres départementales fédérées, à raison de quatre délégués par département* ». Le décret du 8 décembre 1928 sur le régime financier des chambres régionales d'agriculture décrète que leurs recettes ordinaires comprennent notamment « *les subventions des chambres départementales du ressort de la chambre régionale* ». En 1939, suivant les informations publiées dans *Travaux des chambres d'agriculture*, cette subvention va de cent francs, pour l'Yonne, à 15 500 francs, pour l'Isère. La part de celle-ci dans le total des dépenses va de 0,05 %, toujours pour l'Yonne, à 8,7 %, pour la Haute-Savoie. Cinquante chambres consacrent moins de 1 % de leurs dépenses aux chambres régionales et vingt autres de 1 à 2 %. Récente et non impérative, laissée à l'initiative des chambres elles-mêmes, la structuration régionale trahit sans peine sa défaillance à la fin des années 1930. La répartition géographique montre très clairement les inégalités en la matière et dévoile deux phénomènes. Souple, la structuration régionale se fonde sur le principe du regroupement volontaire et admet les multi-appartenances. Si trois chambres n'appartiennent en 1936 à aucune chambre régionale, 75 dépendent d'une d'entre elles, dix ont apporté leur adhésion à deux chambres régionales, et trois sont même représentées dans trois d'entre elles. La répartition géographique des chambres départementales qui ont ainsi opté pour l'appartenance à plusieurs chambres régionales révèle une coïncidence avec celle où les subventions aux chambres régionales sont les plus faibles <sup>793</sup>. À l'inverse, les chambres d'agriculture qui sont les plus impliquées financièrement dans les structures régionales le sont de façon univoque, en faveur d'une chambre régionale : ainsi perçoit-on un début de structuration dans le Nord-Pas-de-Calais et en Bretagne, mais surtout autour de la chambre régionale de Lyon.

### Cursus tronqués

Chaque renouvellement partiel des membres de chambre d'agriculture, en 1930, 1933, 1936 et 1939, n'occasionne l'entrée dans l'institution que de 6 à 24 % de nouveaux membres <sup>794</sup>. En 1930, il ne s'agit que d'un renouvellement des membres élus au suffrage des agriculteurs dans la moitié des circonscriptions : 94 % des membres sortants sont reconduits, trois ans après leur première élection. En 1933, les élus des autres circonscriptions électorales et ceux désignés en 1927 par les délégués des groupements et associations agricoles sont soumis à réélection : ce sont près de 20 % de nouveaux membres qui sont élus. La participation, qui dépassait à peine 50 %, n'est désormais plus que de 46 % des inscrits. Il faut dire que l'enjeu est minime : en 1927, il n'y avait plusieurs listes en présence dans 51 circonscriptions, et en 1933, ce ne sont que 28 circonscriptions qui voient une compétition

<sup>792</sup> Voir Annexes. Dossier n° 2. 1. Carte 3.

<sup>793</sup> Voir Annexes. Dossier n° 2. 1. Carte 4 et document 1.

<sup>794</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Tableau 1 et graphiques 1 et 2.

électorale comparable. À peine 13 % des membres élus le sont donc dans un contexte de compétition électorale. Les rédacteurs du compte rendu publié dans *Travaux des chambres d'agriculture* remarque que « *comme il était facile de le prévoir, dans les 28 circonscriptions où il y a eu deux listes en présence, le pourcentage des votants par rapport aux inscrits a été plus fort dans les 179 autres circonscriptions où il n'y a eu qu'une liste unique* »<sup>795</sup>. Pour les élections des délégués des groupements agricoles, il n'y a deux listes en présence que dans huit départements, différents de ceux où il y avait concurrence électorale en 1927.

En 1936, les électeurs ne se déplacent que dans une circonscription sur deux, mais occasionnent tout de même un renouvellement de 14 %. 740 membres appartenant à 185 circonscriptions renouvelées en 1930 voyaient leur mandat arriver à expiration en février 1936. Sur ces 740 membres, un s'était déjà représenté en 1933 comme candidat des groupements agricoles et avait été réélu, 74, soit 10 %, étaient décédés, 135, soit près de 20 %, ne sollicitaient pas le renouvellement de leur mandat et 530 se représentaient. Sur ces 530 sortants, 39 (soit 7,4 %, ont été battus : « *cette proportion, bien qu'extrêmement faible est cependant plus élevée que lors des scrutins précédents ; [...] en février 1933, pour la deuxième série sortante, il n'y a eu que 17 battus pour 602 sortants sollicitant le renouvellement de leur mandat (soit 2,8 %)* »<sup>796</sup>. En 1939, comme en 1933, le scrutin a lieu dans une circonscription sur deux ainsi qu'au niveau départemental pour les délégués des associations et syndicats agricoles : 24 % de nouveaux membres font irruption dans les chambres. La participation est supérieure à celle des années précédentes et atteint 52 %. Surtout, la compétition électorale est considérablement plus prégnante : dans 79 circonscriptions sur 209, soit 38 %, deux listes au moins sont proposées aux électeurs individuels<sup>797</sup>, tandis qu'en 1936, on n'en comptait que 45 sur 188, soit 24 %. Ainsi, tout au long des années 1930, les enjeux s'attisent autour des chambres d'agriculture, rendant cette consultation électorale moins formelle. Au lendemain des élections de 1939, sur 1956 élus, 924, soit 47 %, appartiennent à la chambre d'agriculture depuis 1927 : au terme de douze ans d'histoire, sans autres soubresauts que quelques déceptions locales, sans raz-de-marée ni putsch, plus de la moitié des membres des chambres ont été remplacés par de nouveaux. Les deux faces du mot « *renouvellement* », soit à la fois le « *remplacement de choses, de gens par d'autres semblables* » et le « *changement complet des formes qui crée un état nouveau* », s'illustrent bien dans cette institution où les changements sont peu visibles, mais bien réels<sup>798</sup>.

Au terme de cette évolution, on constate que les membres des chambres d'agriculture sont, à la date de 1939, en fonctions depuis sept ans en moyenne. Les présidents le sont depuis le même nombre d'année, en moyenne, mais ils affichent une ancienneté en tant que membres bien plus élevée<sup>799</sup>. 179 individus ont été présidents d'une chambre d'agriculture entre 1927 et 1940 : 90 ont été élus dès la création des chambres d'agriculture, lors de la première session, en mai 1927. 89 autres l'ont été ensuite. Parmi ces derniers, douze seulement sont entrés à la chambre d'agriculture en 1930 ou après. À travers l'exemple des présidents, il semble que les chambres d'agriculture aient été comme patronnées ou parrainées, les premières années, par des notables âgés, recherchés comme caution morale, pour leur aura et leur bonne insertion dans les réseaux notabiliaires au niveau

<sup>795</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 10 mars 1933, p. 81.

<sup>796</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 10 avril 1936, p. 341 et suivantes.

<sup>797</sup> *Chambres d'agriculture*, 20 avril 1939, p. 606.

<sup>798</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 3.

<sup>799</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 5.

départemental, lesquels ont, de leur plein gré ou non, laissé la chambre d'agriculture à un successeur plus jeune. Onze des douze présidents qui en 1927 avaient plus de 70 ans quittent la chambre d'agriculture avant 1939. Mais ce phénomène n'explique pas l'ensemble des évolutions visibles.

Après les douze premières années de leur existence, comment procéder à l'analyse des cursus internes à l'institution et de sa composition ? Le temps est nécessairement court et l'ancienneté limitée. Après l'examen des cursus internes pour l'ensemble des 3086 membres et des 179 présidents<sup>800</sup>, il convient de proposer de décomposer le corpus en deux ensembles distincts afin notamment d'examiner les modalités d'accès à la présidence de la chambre d'agriculture.

Puisque 58 % des 89 individus qui ont accédé à la présidence d'une chambre d'agriculture entre 1928 et 1939 ont été suppléants-délégués dans les années qui précèdent, et cela même si 376, soit 88 %, des 427 délégués repérés ne deviennent pas présidents avant que la guerre n'éclate, il semble que l'on peut déceler des formes de passations de pouvoirs réglées, préparées, orchestrées. Au sein de ce processus l'expérience des sessions de l'AP(P)CA serait une pièce du cursus vers la position de président. La position au sein du bureau de la chambre paraît même moins peser sur le choix du président, puisque seuls dix d'entre eux sont choisis comme présidents sans avoir été suppléants et que quatorze autres étaient à la fois vice-président, secrétaire ou secrétaire-adjoint et suppléant-délégué à l'AP(P)CA avant de devenir président. À l'AP(P)CA, nous verrons combien ont été limitées les changements à l'intérieur du bureau. En revanche, le conseil d'administration, qui en 1935 devient le Comité permanent général (CPG), a vu plus de mobilités. 44 présidents en ont fait partie. Parmi eux, seuls 25 sont des présidents élus en 1927, ce qui marque la relative ouverture des instances dirigeantes de l'institution aux nouveaux élus, mais qui souligne aussi l'intrication organisationnelle du champ et la profondeur de l'histoire collective de ces dirigeants, en dehors de l'AP(P)CA.

## Topographies

En 1938, Michel Augé-Laribé<sup>801</sup>, alors ancien secrétaire général de la commission exécutive permanente de la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA) et correspondant national de la section d'économie et de statistique de l'Académie d'agriculture de France<sup>802</sup>, « établit le cadre de toutes les analyses ultérieures [des organisations professionnelles agricoles] à partir de l'opposition entre "la rue d'Athènes" et "le boulevard Saint-Germain" »<sup>803</sup>. Toujours très présente dans la littérature qui traite des organisations professionnelles agricoles de l'entre-deux-guerres<sup>804</sup>, cette ligne de partage

<sup>800</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Schéma 1.

<sup>801</sup> Michel AUGÉ-LARIBÉ, *Syndicats et coopératives agricoles*, Paris, Armand Colin, 1938 (2<sup>e</sup> édition), 211 p.

<sup>802</sup> *Annuaire national agricole 1930 et Annuaire national agricole 1939* ; Isabel BOUSSARD, « Michel Augé-Laribé (1876-1954) et l'économie politique rurale », article cité.

<sup>803</sup> Ronald HUBSCHER, « Syndicalisme agricole et politisation paysanne », dans *La politisation des campagnes au 19<sup>e</sup> siècle, France, Italie, Espagne, Portugal, Actes du Colloque international organisé par l'École française de Rome, 20-22 février 1997*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000, pp. 135-152, p. 137.

<sup>804</sup> Notamment : Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité ; Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité ; Jacques FAUVET et Henri MENDRAS [dir.], *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1958, 526 p., pp. 231-253 ; mais également Robert

est convoquée pour départager – et nous grossissons volontairement le trait – deux types organisationnels couplés à deux orientations politiques très marquées. D'un côté, la Société des agriculteurs de France (SAF), fondée en 1867 et sise au 8 rue d'Athènes, à Paris, dont découle l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France (UCSAF), créée en 1886, laquelle chapeaute une grande part des organisations syndicales locales, départementales et régionales françaises, au fil de leur constitution échelonnée entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et les années 1920. Catholiques sociaux et « *désoccupés du légitimisme* »<sup>805</sup>, aristocrates, grands bourgeois et exploitants aisés, en sont à l'origine et ont en commun une certaine méfiance vis-à-vis de l'administration républicaine. Libéraux, ils ne tolèrent l'intervention de l'État que dans les strictes limites de l'établissement de la protection douanière et « *d'un cadre législatif permettant l'essor des initiatives privées* »<sup>806</sup>. Ce « *syndicalisme des ducs* » s'opposerait au « *syndicalisme jacobin* »<sup>807</sup>. Ce dernier, issu de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA), fondée par Léon Gambetta en 1880 et installée au 129 du boulevard Saint-Germain à Paris. Seront créées sous sa houlette des caisses de crédit agricole et de mutualité, ainsi que des syndicats, dont les jeunes fédérations seront réunies dans la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricole (FNMCA) en 1912. Républicains, radicaux issus des « *nouvelles couches* » évoquées par Gambetta<sup>808</sup>, ils s'allient souvent aux professeurs départementaux d'agriculture, devenus en 1912 directeurs départementaux des services agricoles<sup>809</sup>.

Des évènements concomitants et liés survenus au cours des années 1920 et 1930 tendant cependant à brouiller et à complexifier le paysage. En 1919 est créée la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA), qui réunit la « *rue d'Athènes* » et le « *boulevard Saint-Germain* » pour assurer l'unité de représentation du monde paysan auprès des pouvoirs publics. Dès 1925 cependant, les organisations du boulevard Saint-Germain la quittent et il ne reste à sa tête que Louis de Vogüé, Joseph Faure et le conseiller d'État Jules Gautier. Le développement des associations spécialisées, la montée des idées corporatistes, les succès du dorgérisme, les percées des cultivateurs-cultivants et les avancées locales des mouvements d'ouvriers et de métayers, sont autant de facteurs qui rendent moins opérant le simple clivage rue d'Athènes/boulevard Saint-Germain, sans nier sa validité en terme d'opposition droite-gauche. D'autres facteurs internes contribuent à contourner ce paradigme : Ronald Hubscher pointe notamment à cet égard l'« *autonomie des conduites paysannes* »<sup>810</sup> et Jean-Luc Mayaud déduit de telles observations la nécessité de déplacer le regard pour rendre possible « *une perception du politique dans l'espace restreint qu'est le village* »<sup>811</sup>. Au risque de l'égarer, pourquoi ne pas penser

Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité ou Édouard LYNCH, *Moissons rouges. Les socialistes français...*, ouvrage cité.

<sup>805</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, tome 41, n° 2-1996, pp. 199-218, p. 203.

<sup>806</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 111.

<sup>807</sup> Selon l'expression employée par Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France ...* ouvrage cité, pp. 38-40.

<sup>808</sup> Discours de Gambetta à Auxerre le 1<sup>er</sup> juin 1874.

<sup>809</sup> Par la loi du 21 août 1912, les chaires d'agriculture deviennent les Directions des services agricoles (DSA). Voir à ce sujet : Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité. Voir aussi : [http://www.cefi.org/CEFINET/DONN\\_REF/HISTOIRE/Ens\\_agricole.htm](http://www.cefi.org/CEFINET/DONN_REF/HISTOIRE/Ens_agricole.htm)

<sup>810</sup> Ronald HUBSCHER, « Syndicalisme agricole et politisation paysanne », article cité, p. 150.

<sup>811</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », article cité.

la localisation des immeubles qui accueillent les sièges des organisations agricoles comme structurant l'espace au sein de la capitale ? Par la topographie se lisent les réseaux d'interconnaissance, les fréquentations de palier, les partages de secrétariat administratif ou de ligne téléphonique. Par les adresses on peut deviner les itinéraires physiquement empruntés par les hommes, les ponts qu'ils incarnent entre les organisations, l'inscription des lieux dans l'espace public – celui des ministères et des salles de conférence – et privé – celui des hôtels particuliers et des clubs. Le « *milieu agricole parisien* »<sup>812</sup> y gagnerait peut-être en épaisseur et sa perception en netteté<sup>813</sup>.

### Topographie du « milieu agricole parisien » et connexions

De 1927 à la fin de l'année 1929, l'APCA a son siège provisoire au 39 de la rue d'Amsterdam<sup>814</sup>, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, dans l'immeuble où est localisée la CNAA depuis le début des années 1920<sup>815</sup>. Au début de l'année 1930, elle rejoint la CNAA dans ses nouveaux locaux, au 33 de la rue d'Amsterdam, et y tient désormais ses sessions, quittant le Musée social qui accueillait les réunions des présidents depuis les débuts. On sait le rôle joué par la CNAA dès avant 1924 et pour l'organisation des premières élections aux chambres d'agriculture en 1927<sup>816</sup>, rôle incarné par Joseph Faure<sup>817</sup> et par Luce Prault, qui en est le secrétaire général adjoint depuis 1926<sup>818</sup>. Il faut aussi préciser que 21 des 44 membres du bureau de la CNAA en 1930, soit 48 %, sont des membres d'une chambre d'agriculture. Douze d'entre eux sont présidents de chambre d'agriculture et représentent 27 % des dirigeants de la CNAA. La symétrie n'est pas complète, certes, mais la configuration implique une intrication des histoires et une possible surveillance réciproque. Jusqu'en 1934, Luce Prault cumule des fonctions administratives dans les deux organisations. Un seul numéro de téléphone pour joindre le siège, toujours provisoire, de l'APCA et celui de la CNAA : Gutenberg 18-76<sup>819</sup>. Pour comparaison, on observera la proximité de l'APCA avec la Confédération générale agricole, Union nationale des paysans de France (CGA-UNPF), située 18 rue Duphot, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Fondée par le journaliste Pallu de La Barrière, elle n'obtient qu'une « *audience très restreinte* » : les six présidents de chambre d'agriculture qui y appartiennent cumulent ces fonctions avec d'autres à la CNAA, à la SAF ou à l'UCSA, ce qui minimise l'impact de cette association créée en 1919, comme la CNAA. Au 33 rue d'Amsterdam, les locaux sont assez spacieux pour accueillir également la Confédération générale des producteurs de fruits à cidre et dérivés<sup>820</sup>, créée en 1926 par Luce Prault<sup>821</sup>, qui en est toujours le secrétaire

<sup>812</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs »... article cité, p. 48.

<sup>813</sup> Une approche croisée et cartographiée est proposée. Voir **Annexes**. Dossier n°2. 2.Topographie et système. Tableau 1 et schéma 1.

<sup>814</sup> Comptes rendus des séances de l'APCA de 1927 à novembre 1929.

<sup>815</sup> *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>816</sup> Voir *supra*. Chapitre 1. A. *Préhistoire de l'APCA, 1840-1927*, p. 69.

<sup>817</sup> Confédération nationale des Associations agricoles, *Guide des Associations Agricoles pour les Élections aux Chambres d'Agriculture*, Paris, CNAA, janvier 1927, 24 p.

<sup>818</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault (P. 14/20) (1899-1991) », dans *Ingénieurs de la vie*, n° 432-janvier/ février 1994, pp. 91-93.

<sup>819</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 122 et Comptes rendus des séances de l'APCA de novembre 1929 à octobre 1934.

<sup>820</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 127.



général<sup>822</sup>. Cette organisation compte parmi les membres de son conseil d'administration trois présidents de chambre d'agriculture en fonctions, ceux du Finistère, du Morbihan et de la Manche ; cinq autres membres d'une chambre départementale se dénombrent parmi ses dirigeants, dont un à la présidence et deux comme vice-présidents.

À quelques 300 mètres de là, au 8 de la rue d'Athènes se trouve la Société des agriculteurs de France (SAF) : sept présidents de chambre d'agriculture appartiennent à ses instances dirigeantes, dont cinq qui sont présents au sein de la CNAA également. Parmi eux, on compte Louis de Vogüé, président, Olivier de Rougé, du Maine-et-Loire, et Jean de Nicolaÿ, de la Sarthe, vice-présidents. L'hôtel particulier du 8 rue d'Athènes, baptisé « *Maison des Agriculteurs* » accueille dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle l'UCSAF, Union centrale des syndicats des agriculteurs de France. Les quelques lignes qui l'évoquent dans l'édition de 1930 de l'annuaire national de l'agriculture disent bien l'ambivalence de cette « *hospitalité* » : « *dès la création de l'Union Centrale, la Société des Agriculteurs de France se rendit compte de l'activité féconde que représentait cette force nouvelle, et après une étude approfondie des avantages et des difficultés d'une juxtaposition, elle résolut de participer largement à ce puissant moyen de défense agricole : elle offrit l'hospitalité à l'Union centrale* »<sup>823</sup>. Les services de la Maison des agriculteurs sont nombreux en 1930 : services d'études, office de documentation, service d'entomologie et de biologie végétale, service du génie rural, service des contributions directes et taxes assimilées, office central de comptabilité, service d'expertises foncières et culturelles, comité de jurisconsultes, office central des stages et service des chemins de fer sont à la disposition de la SAF et de l'UCSA. Ce sont autant d'expertises de spécialistes et de compétences mises aux services des agriculteurs, pour les protéger des nombreuses menaces qui pèsent sur eux, des « *maladies cryptogamiques* », aux « *exagérations fiscales* ». Quoique les deux organisations soient présentées comme distinctes par leur composition – « *l'une, formée de tous ceux que leurs affinités rattachent à la terre, représente la science, l'industrie, le capital, le droit dans leurs rapports immédiats avec l'agriculture ; l'autre est la force paysanne professionnelle, le travail manuel qui remue la terre, associé au travail intellectuel qui enseigne à la fertiliser et à en diriger la production* »<sup>824</sup> –, leurs dirigeants sont largement les mêmes. Cinq des sept présidents qui dirigent l'UCSAF ont une position dominante au sein de la SAF en 1930. Au sein du bureau et de la chambre syndicale de l'UCSAF, on compte alors 29 membres de chambre d'agriculture, sur 51 membres, soit 57 %. La moitié d'entre eux appartient également aux instances dirigeantes de la SAF.

L'hôtel de la rue d'Athènes loge aussi les sociétés filiales des « *Agriculteurs de France* ». Parmi elles, figure la Coopérative agricole de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France, présidée par André Courtin, membre de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise. La Caisse de crédit des Agriculteurs de France avance des fonds aux caisses de crédit locales tandis que l'Office central du crédit agricole est « *un bureau d'études et d'informations sur toutes les questions touchant au crédit agricole* ». L'Office central de la mutualité réunit les branches allocations familiales, assurances contre l'incendie, la mortalité du bétail, les accidents, la grêle : il est loué comme « *l'organe central par lequel se réalisent les efforts des mutualités régionales qui elles-mêmes donnent la force aux*

<sup>821</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>822</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 127.

<sup>823</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 110.

<sup>824</sup> *Ibidem*.

*faiblesses dispersées des caisses locales* »<sup>825</sup>. La *Revue des agriculteurs de France* compte enfin parmi ces sociétés filiales hébergées : elle concilie visibilité de l'organisation et de ses actions et contenu informatif et technique et est pour la SAF et l'UCSAF l'« *expression commune de leur œuvre et de leur pensée* ».

Au 8 rue d'Athènes, se trouvent d'autres organisations, distinctes des deux précédentes du point de vue statutaire, mais indiscutablement liées à elles par des relations d'interconnaissance et de fréquentation. C'est d'abord l'Office central de la main-d'œuvre agricole, présidé par Édouard de Warren, alors député de l'Union républicaine démocratique (URD) de la Meurthe-et-Moselle, président de la section Relations internationales et colonies de la SAF, qui dirige, à la même adresse, l'Office central agricole de produits et de vente (OCAPV). C'est ensuite et surtout la Confédération générale des associations agricoles des régions dévastées (CARD) : créée en 1920, cette organisation « *a pour but de défendre les intérêts agricoles dans les régions dévastées par la guerre et de participer aux travaux et études de la CNAA (confédération nationale des associations agricoles) et de la Société des Agriculteurs de France* »<sup>826</sup>. Spécifique<sup>827</sup>, l'organisation professionnelle agricole des départements les plus touchés par la Première Guerre mondiale n'en est pas moins intimement liée aux plus grandes organisations de la capitale. Le président de la CARD, Lucien Barbeaux, éleveur de moutons à Séchault, dans l'arrondissement de Vouziers (Ardennes), préside la chambre d'agriculture depuis 1927 : s'il n'est pas présent dans les grandes organisations professionnelles agricoles nationales et généralistes, peut-on considérer sa présence, même épisodique, dans les murs de l'hôtel du 8 rue d'Athènes, comme l'indice d'une insertion certaine dans les réseaux parisiens ? Son secrétaire général est Henri Landowski, ingénieur agronome, chimiste-expert près les tribunaux, expert en douane et membre de la chambre d'agriculture de l'Aisne depuis le début. Son évocation nous conduit à aborder un réseau discrètement greffé sur les précédents.

Les diplômés de l'Institut national agronomique de Paris (INA) sont au moins 42 parmi les membres des chambres d'agriculture en fonctions en 1930. La grande majorité d'entre eux sont des membres actifs de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique. Alexandre Guibert, membre de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, et Prosper Minvielle, de celle des Basses-Pyrénées, sont des membres perpétuels de cette association. Henri Landowski, « *membre bienfaiteur de l'association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique* »<sup>828</sup>, a, depuis sa création en 1923, fait don de quatre actions de la société immobilière « *La Maison des Ingénieurs Agronomes* » à l'association amicale<sup>829</sup>. D'abord outil de soutien et d'encouragement aux élèves de l'Institut national agronomique, l'association publie un bulletin périodique et un annuaire, distribue des secours et des bourses, organise des « *groupes régionaux ou professionnels de propagande rattachés à l'Association* »<sup>830</sup>, ces groupes ayant pour but « *de resserrer les liens de camaraderie qui doivent unir les membres de l'Association en province et*

<sup>825</sup> *Ibidem*, p. 111.

<sup>826</sup> *Ibidem*, p. 127.

<sup>827</sup> Guy MARIVAL, « Reconstruction et syndicalisme dans l'Aisne », dans *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris/Blérancourt, Réunion des musées nationaux/Les amis du musée de Blérancourt, 2000, pp. 126-137.

<sup>828</sup> *Annuaire INA 1935*, pp. 146-152.

<sup>829</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>830</sup> *Ibidem*, p. 18.

à l'étranger »<sup>831</sup>. La Caisse de secours mutuel fondée par l'Association amicale des anciens élèves de l'INA corrobore ce rôle, pendant que l'incessante « *défense du titre d'Ingénieur Agronome contre les usurpations* » ajoute un facteur de cohésion. Face aux ingénieurs agricoles, il s'agit de marquer sa différence, tandis que les ingénieurs agronomes veulent égaler élèves des grandes écoles les plus prestigieuses dans les ordres de la « *noblesse d'État* »<sup>832</sup>. La création de la « *Maison des Ingénieurs agronomes* », au début des années 1920, répond à ce vœu de promotion des Agros vis-à-vis de l'extérieur. Initiée par Pierre Caziot – de la promotion 1893, entré au Crédit foncier en 1897 et passé par le cabinet de Victor Boret, ministre de l'Agriculture en novembre 1917 – la recherche d'un immeuble approprié s'engage en partant de l'exemple de l'« *Hôtel des Ingénieurs des Arts et Manufactures* », qui accueille l'Association des anciens élèves de l'École centrale. Les recherches d'un immeuble situé sur la rive droite, dans le quadrilatère formé par la Madeleine, l'Opéra, la gare Saint-Lazare et la Bourse du commerce, soit à proximité des sièges de la SAF et de la CNAA, échouent au début de l'année 1924, à l'heure de la stabilisation du franc. Déjà alors, le projet prévoyait l'acquisition d'un immeuble à la situation stratégique et assez vaste pour que des bureaux puissent être loués à des associations et syndicats agricoles, dans le but affirmé de créer « *a sort of Maison de l'Agriculture* »<sup>833</sup>.

L'immeuble finalement acheté, quoique campé sur la rive gauche, tire cependant de sa situation un certain prestige, selon les impressions rapportées par Mary C. Benedict : « *ideally situated between the Académie d'Agriculture and the Institut de France, (which housed the Académie des Sciences), both of which were only minutes away on foot, as was the Agriculture Ministry, on the rue de Varennes. The ingenieurs agronomes would have great difficulty finding a location more suited to their aim of increasing the visibility of the group* »<sup>834</sup>. L'Amicale des anciens élèves de l'INA emménage au 5 quai Voltaire au printemps 1925 : les bureaux adjacents accueillent un temps l'Association générale des producteurs de blé et une maison d'édition, La librairie de la maison rustique<sup>835</sup>. Les efforts pour trouver d'autres locataires sont poursuivis par Émile Saillard, directeur du laboratoire du Syndicat des fabricants de sucre de France et membre titulaire de la section « *cultures spéciales* » de l'Académie d'agriculture de France<sup>836</sup>, qui justifie ainsi sa quête obstinée : « *Il faut que chacun de nous s'emploie à trouver des locataires pour la mettre en valeur et surtout des locataires pris dans le monde de l'agriculture ou des industries qui gravitent autour de l'agriculture. Non seulement la location de la salle nous procurera des ressources, mais elle fera connaître avantageusement notre Association dans les milieux que nous avons intérêt à connaître* »<sup>837</sup>. Présidé par Pierre Caziot, le conseil d'administration des ingénieurs agronomes compte également parmi ses membres

<sup>831</sup> *Ibidem*, p. 22.

<sup>832</sup> Pierre BOURDIEU, *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989, 568 p.

<sup>833</sup> Marie C. BENEDICT, *Agriculture and administrative Elites...* ouvrage cité, f° 190.

<sup>834</sup> *Ibidem*, f° 191.

<sup>835</sup> Marion DUVIGNEAU, « Naissance de l'édition agricole en France au 19<sup>e</sup> siècle : des Huzard à "La Librairie agricole de la Maison rustique" », dans Marie-Claire AMOURETTI et François SIGAULT [dir.], *Traditions agronomiques européennes. Élaboration et transmission depuis l'Antiquité. Actes du 120<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 23-25 octobre 1995 : Section d'histoire des sciences*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, 279 p., pp. 65-83.

<sup>836</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 103.

<sup>837</sup> Extrait de discours daté de 1925 et cité par Marie C. BENEDICT, *Agriculture and administrative Elites...* ouvrage cité, f° 191.

Hervé de Guébriant, président de la chambre d'agriculture du Finistère et trésorier de l'APCA depuis mars 1928. À ses côtés, on trouve l'influent Pierre de Monicault, membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de l'Ain, député siégeant au groupe de « *l'Entente républicaine et démocratique* », très volubile tant au palais Bourbon qu'à l'APCA. Jules-Édouard Lucas, Léon Lauvray, Charles Genin et Jean de Nicolaÿ, présidents respectifs des chambres d'agriculture de Seine-et-Oise, de l'Eure, de l'Isère et de la Sarthe, sont en tant qu'ingénieurs agronomes et membres de l'Amicale des anciens élèves de l'INA, susceptibles de fréquenter la *Maison des agronomes* du 5 quai Voltaire. Les connexions qui s'opèrent par leur intermédiaire avec d'autres lieux sont peu nombreuses mais très diverses. Jean de Nicolaÿ est membre titulaire de la section « *sylviculture* » de l'Académie d'agriculture, au 18 rue de Bellechasse, tandis que trois des autres ingénieurs agronomes présidents de chambre d'agriculture cités en sont les correspondants nationaux. Au total, 31 des 253 membres de l'Académie d'agriculture de 1930 sont des membres de chambre d'agriculture en fonctions, dont onze en sont les présidents. Quatre en sont des correspondants nationaux : Jules-Édouard Lucas dans la section « *économie des animaux* », Hervé de Guébriant, Charles Genin et Florimond Desprez dans la section dite « *de grande culture* ». Ce dernier, Florimond Desprez est le président de la chambre d'agriculture du Nord et de l'Union syndicale des producteurs de graines de semences de la région du Nord : il est également membre du comité de contrôle des semences, ressortissant aux services du ministère de l'Agriculture <sup>838</sup>.

L'analyse de la composition des comités, conseils et commissions du ministère de l'Agriculture révèle en effet que ceux-ci sont fréquentés par bon nombre des présidents de chambre d'agriculture qui appartiennent aussi aux instances dirigeantes de la CNAA, de la SAF, de l'UCSA, de l'UNPF, de la FNMCA ou de l'Académie d'agriculture de France. Onze présidents de chambre d'agriculture y ont été nommés et y côtoient 79 autres membres de chambre départementale. Dix comités, conseils ou commissions accueillent des présidents. C'est d'abord le Conseil supérieur des haras qui ne compte pas moins de quatre présidents de chambre d'agriculture en fonctions parmi ses vingt membres. Formé des inspecteurs généraux des haras et de l'agent général des remontes, assistés d'un secrétaire, ce conseil donne son avis sur le budget, sur les règlements généraux des courses et concours, sur la nature et l'importance des encouragements qui se rapportent à la production et à l'élevage hippique <sup>839</sup>. Henri Chéron cumule l'appartenance à ce conseil avec la fonction de membre de la commission consultative de répartition des subventions destinées aux offices agricoles régionaux et départementaux. Il y siège avec Louis de Vogüé mais également avec René Berge, le vice-président de la 4<sup>ème</sup> section « *associations d'assurances et de prévoyance mutuelles agricoles* » de la FNMCA sise boulevard Saint-Germain, qui vient de quitter la présidence de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime. Eugène Rouart appartient également à cette commission : ce membre de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne, «  *fils du directeur, peintre lui-même, de la célèbre galerie de tableaux Rouart* » <sup>840</sup>, ingénieur agricole issu de l'École de Grignon <sup>841</sup>, vice-président du conseil général de Haute-Garonne, est comme Louis de Vogüé et René Berge, membre d'un office agricole départemental.

On compte encore trois présidents et cinq membres de chambre d'agriculture en fonctions parmi les membres du comité supérieur des livres généalogiques des

<sup>838</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 16.

<sup>839</sup> [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm\\_pdf/F10\\_haras.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm_pdf/F10_haras.pdf)

<sup>840</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, p. 2 903.

<sup>841</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1935, p. 416.

rares françaises d'animaux. Deux présidents côtoient quatre membres de chambre départementale dans la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole. Deux présidents siègent avec sept membres de chambre départementale dans la commission de répartition des subventions aux sociétés d'assurance et de réassurance mutuelles agricoles. Il faut préciser que quatre présidents de chambre d'agriculture cumulent des fonctions dans deux, voire trois de ces conseils attachés aux services du ministère de l'Agriculture. Ce sont Henry Chéron, ancien ministre de l'Agriculture, Louis de Vogüé, l'omniprésent président de la SAF, Charles Egasse, vice-président de la 1<sup>ère</sup> section « *Caisse de crédit mutuelle agricole* » de la FNMCA et le vibronnant Olivier de Rougé, dont nous traiterons le cas plus avant. On peut encore compter un président de chambre d'agriculture parmi les membres de la commission prévue par l'article 3 de la loi du 2 août 1923 et facilitant par des avances de l'État la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes, de la commission des allocations familiales en agriculture, du comité de contrôle des semences, de la commission consultative interministérielle de la viticulture et enfin du conseil d'administration de l'Institut des recherches agronomiques<sup>842</sup>. Trois sénateurs font partie de ces commissions : Olivier de Rougé est notamment le représentant du Parlement à la commission consultative interministérielle de la viticulture. L'évidence s'impose cependant : la fréquentation des instances qui dépendent du ministère et dont les membres sont nommés par le ministre de l'Agriculture n'est pas le seul fait des dirigeants du boulevard Saint-Germain et des parlementaires<sup>843</sup> : parmi les membres des chambres d'agriculture qui appartiennent aux divers conseils et commissions ministérielles se trouvent 23 dirigeants de la SAF et 32 dirigeants de l'UCSAF, dont trois présidents de chambre qui font partie des bureaux de la SAF et de l'UCSA. Parmi eux, est-il besoin de citer encore Louis de Vogüé ? Félix Garcin est quant à lui un membre nommé par le ministre au titre de représentants des caisses d'assurances ou de réassurances mutuelles agricoles au sein de la commission de répartition des subventions aux sociétés d'assurance et de réassurance mutuelles agricoles. Enfin, si les présidents de chambre d'agriculture qui siègent dans ces commissions y forment potentiellement la même expérience – celle de la fréquentation des hauts fonctionnaires et des modalités de l'application des lois –, on ne peut négliger le fait qu'ils y sont dispersés et toujours minoritaires, malgré les enchevêtrements des rôles professionnels et politiques.

Les connections de l'APCA avec la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricole sont relativement discrètes. Six présidents de chambre d'agriculture y jouent tout de même un rôle au niveau national, mais ils sont peu présents dans les organisations hors les murs du 129 boulevard Saint-Germain. Fondée par des ministres, ayant pour présidents d'honneur les anciens ministres de l'Agriculture, la FNMCA « *est, auprès du Gouvernement et des Pouvoirs publics, l'organe naturel et attribué des groupements agricoles affiliés ; elle reçoit leurs vœux, transmet leurs revendications aux pouvoirs compétents* »<sup>844</sup> : Pierre Barral parle à son propos de « *symbiose avec l'administration* »<sup>845</sup> et de subordination de l'association à la « *souveraineté de la*

---

<sup>842</sup> Gilles DENIS, « De l'Institut des recherches agronomiques au premier Institut national de la recherche agronomique (1916-1946) », dans Christophe BONNEUIL, Gilles DENIS et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Sciences, chercheurs et agriculture...* ouvrage cité, pp. 85-111 ; Christophe BONNEUIL, Gilles DENIS et Jean-Luc MAYAUD, « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », article cité.

<sup>843</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 1 et schéma 1.

<sup>844</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 125.

<sup>845</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 115.

*République* »<sup>846</sup>. C'est la deuxième section de la FNMCA, consacrée aux « *syndicats agricoles et institutions similaires* », qui rassemblent le plus de présidents de chambre d'agriculture : Augustin David-Gastu, Joseph Faure en sont deux des trois vice-présidents, tandis qu'Étienne Poisson, de l'Indre, préside la section. Charles Egasse vice-préside la première section, vouée au crédit agricole. La troisième section, celle des sociétés coopératives agricoles de production et de vente, ne compte parmi ses dirigeants aucun membre de chambre d'agriculture. La quatrième, celle des associations d'assurances et de prévoyance mutuelles agricoles, compte en revanche deux vice-présidents et un secrétaire qui sont membres de chambre d'agriculture. Enfin, deux autres présidents sont membres de la Caisse nationale de réassurance des mutuelles agricoles « *Accidents* », chapeautéée par la FNMCA : Alexandre Goré et Olivier de Rougé.

L'immeuble du 129 boulevard Saint-Germain accueille également la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, qui groupe les associations amicales d'anciens élèves des écoles nationales d'agriculture de Grignon, Montpellier et Grandjouan-Rennes, notamment dans le but de « *faciliter, entre les trois associations, l'échange de leurs vues touchant les intérêts communs aux écoles nationales d'agriculture ou à leurs anciens élèves* »<sup>847</sup>. Au moins seize membres de chambre d'agriculture en fonctions en 1930 sont diplômés d'une de ces trois écoles. Parmi eux, se repèrent six présidents de chambre, dont trois sont membres titulaires et trois membres perpétuels de la fédération. Leur implication dans l'association reste cependant peu lisible et aucun d'entre eux n'appartient à l'équipe dirigeante de la FNMCA. L'existence d'un comité parlementaire au sein de la Fédération suggère qu'un nombre important d'ingénieurs agricoles sont devenus députés ou sénateurs : parmi ceux qui sont présidents de chambre d'agriculture, n'apparaissent que deux députés et aucun sénateur. Tous deux ont été élus en avril 1928. Du premier, Paul Dumaine, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, il est dit : « *partisan de la politique suivie par Raymond Poincaré, il avait soumis à ses électeurs un programme d'union nationale, résolument anti-cartelliste, dans lequel il glissait, sur le plan purement local, la défense des bouilleurs de cru et celle des vigneron haut-marnais. Il siégea à la Chambre dans les rangs de l'Union républicaine démocratique. Ses compétences professionnelles le firent entrer à la Commission de l'agriculture, au sein de laquelle son activité s'exerça surtout* »<sup>848</sup>. Le second, Louis Marteau, président de la chambre d'agriculture de l'Yonne, « *inscrit au groupe des républicains de gauche, devient membre de la commission de l'agriculture* », déposa notamment « *une proposition tendant à simplifier le règlement des différends entre les agriculteurs et leurs ouvriers* »<sup>849</sup>. Leurs compétences agricoles forgées au cours de leurs études d'ingénieur ne sont à aucun moment évoquées au fil de leurs notices de parlementaires, on ne leur connaît pas de résidence parisienne, enfin ils n'appartiennent pas aux appareils dirigeants des organisations généralistes parisiennes évoquées<sup>850</sup> : autant d'indices qui stigmatisent leur faible insertion dans les réseaux parisiens. Mentionnons cependant parmi les ingénieurs agricoles présidents de chambre d'agriculture Georges Rémond, président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) depuis 1927<sup>851</sup>.

<sup>846</sup> *Ibidem*, p. 138.

<sup>847</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1935, p. 47.

<sup>848</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1 542-1 543.

<sup>849</sup> *Ibidem*, pp. 2 381-2 382.

<sup>850</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 3. Tableau 1 et schéma 1.

<sup>851</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 112.

D'une façon générale, les huit présidents d'agriculture qui sont sénateurs sont beaucoup plus impliqués dans les organisations professionnelles agricoles que leurs homologues députés. Six d'entre eux sont très présents dans les organisations parisiennes, au sein des conseils d'administration et bureaux de la CNAA, de l'UCSAF, de la CGA-UNPF, de la FNMCA, et surtout dans les commissions ressortissant des services du ministère de l'Agriculture. Le plus actif d'entre eux, dont le nom émaille notre propos au fil des pages mérite sans doute quelques lignes.

### **Encart biographique : Olivier de Rougé**

Olivier de Rougé, président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, est membre du bureau confédéral de la CNAA, vice-président de la SAF, membre de la chambre syndicale de l'UCSAF et membre de sa coopérative agricole, membre du conseil syndical de la CGA-UNPF, membre titulaire de l'Académie d'agriculture, dans la section « *économie des animaux* ». Il est l'un des représentants du parlement à la commission consultative interministérielle de la viticulture, le porte-parole des offices régionaux agricoles au Comité supérieur des livres généalogiques des races françaises d'animaux et appartient à la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole, trois fonctions qui l'amènent à fréquenter les locaux du ministère de l'Agriculture, rue de Varennes. Mais il est par ailleurs membre de la Caisse nationale de réassurance des mutuelles agricoles « *Accidents* », sise au 129 boulevard Saint-Germain, patronnée par la FNMCA, au titre de ses fonctions de sénateur et de président de la Caisse de réassurance accidents du Maine-et-Loire <sup>852</sup>. L'étendue de son influence parisienne n'a d'égale que celle qu'il exerce au niveau régional et départemental. Il est le président de l'Union des syndicats et associations agricoles des départements de l'Ouest, qui couvre les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée, de la Loire-Inférieure, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de l'Indre-et-Loire, créée le 3 avril 1919, à son initiative <sup>853</sup>. Président de l'Office agricole régional de l'Ouest, il l'est aussi d'autres organisations : l'Office agricole départemental à Angers, l'Union des aviculteurs angevins, le Syndicat agricole d'Angers, la Coopérative de semences, ainsi que la Caisse régionale de réassurance mutuelle contre les accidents du Maine-et-Loire. Le Comice agricole du canton de Châteauneuf-sur-Sarthe et le Syndicat de la commune de Chenillé-Changé l'ont toujours pour président à la veille de 1930 <sup>854</sup>. Des notices précisent au besoin qu'il était également « *président de la société des éleveurs de la race bovine, [ainsi que] de toutes les caisses et de presque tous les groupements agricoles de son département, [et qu']il faisait autorité en matière d'agriculture dans toute cette région de France* » <sup>855</sup>.

Son fief est le château des Rues, à Chenillé-Changé, par Le Lion-d'Angers, « *demeure ancestrale de la famille de Rougé* », restauré au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, époque dont « *date l'aspect néogothique du château : créneaux, mâchicoulis, lucarnes en bureau, épis de faitage et girouettes aux armes des Rougé "gueules à la croix pattée d'argent"* ». C'est alors aussi que « *les champs entourant le château étaient transformés en un vaste parc à l'anglaise par le Comte de Choulot, architecte paysagiste, partenaire habituel de Hodé : nivellement des pelouses, percée dans le bois dans l'axe du château, création de deux*

<sup>852</sup> *Ibidem*.

<sup>853</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 668.

<sup>854</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 232.

<sup>855</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2 905-2 906.

avenues en demi cercle ». « La ferme du Domaine des Rues fut construite vers 1810. Elle constituait, pour l'époque, un établissement modèle pour l'élevage bovin et porcin notamment » : nous avons déjà cité cette exploitation considérée comme le « berceau de la race Maine Anjou /Rouge des Prés »<sup>856</sup>, créée par le vicomte Olivier de Rougé. On compte parmi ses nombreuses autres résidences le château de Mesniljean, à Putanges dans l'Orne, ainsi que deux immeubles parisiens. Le 86 rue de Grenelle, adresse mentionnée par le membre de l'Académie d'agriculture Olivier de Rougé en 1930<sup>857</sup>, est voisin de la Société nationale d'horticulture de France, sise au n° 84. Dans la rue de la Ville-l'Évêque, Olivier de Rougé possède un des nombreux hôtels particuliers, au n° 25<sup>858</sup> ; il y voisine notamment avec l'hôtel d'Arenberg. Ses appartenances concomitantes aux organisations de la rue d'Athènes et du boulevard Saint-Germain illustrent la réalité du « pacte de non- agression » et du « front commun de résistance »<sup>859</sup> à la menace vue dans l'organisation et la percée des syndicats agricoles de gauche dans certaines régions.

Le caractère exceptionnel du cas Rougé ne doit pas masquer le phénomène de cumul des mandats dans le petit périmètre d'un « milieu agricole parisien » à la topographie fourmillante. Si plus de la moitié des présidents de chambre d'agriculture de 1930 n'ont pu être identifiés dans les réseaux parisiens<sup>860</sup>, un quart d'entre eux y a accès, sans toutefois en être très familier : ce sont tous les présidents de chambre d'agriculture qui ne totalisent qu'une fonction ou appartenance parisienne, hors ou parmi celles qui ont été décrites précédemment et cartographiées<sup>861</sup>. Huit présidents sont présents à Paris au cours de l'année, en dehors des occasions que sont les sessions de l'APCA. Enfin quinze présidents se comptent dans trois à huit des organisations, assemblées et cercles considérés. Ce sont eux que l'on peut considérer comme des cumulards, tressant un réseau serré de relations interpersonnelles entre les organisations. Ils en sont tour à tour les têtes de pont ou les escouades, suivant qu'ils sont isolés ou accompagnés de leurs homologues dans telle ou telle organisation, assemblée ou cercle. Les plus actifs en sont Olivier de Rougé, Louis de Vogüé et Hervé de Guébriant : trois représentants de l'aristocratie ancienne, d'extraction chevaleresque, de ces familles dont il est souvent écrit qu'elles « ont depuis plusieurs siècles donné des serviteurs au pays »<sup>862</sup>. À eux seuls, ils contribuent à stabiliser le jeu complexe d'influences réciproques qui se jouent entre les organisations agricoles nationales, celles dont les buts et pratiques s'opposent comme celles qui tentent de réaliser le consensus agrarien.

Quelques autres des organisations professionnelles agricoles nationales comptent parmi leurs dirigeants des présidents de chambre d'agriculture. Leur prise en considération ne change cependant guère le constat déjà énoncé. Il contribue même à renforcer l'impression d'ubiquité de certains. Ainsi, outre les fonctions déjà évoquées, à la SAF,

<sup>856</sup> <http://www.chenille-change.com/avoir.html>. Voir, à ce sujet, le travail de Stéphane GUYARD, *Contribution à une socio-histoire de l'espace professionnel au regard des attributs de la « qualité » des productions bovines : d'un droit du sang à un droit du sol ?*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Charles Suaud, Université de Nantes, 2008, 610 p.

<sup>857</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 104.

<sup>858</sup> *Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains*, Supplément, Paris, Maison Erhet, 1924.

<sup>859</sup> Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », article cité, pp. 114-115.

<sup>860</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 2.

<sup>861</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 1 et schéma 1.

<sup>862</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, notice d'Olivier de Rougé, pp. 2 905-2 906.



à l'UCSAF, à la CNAA, à l'Académie d'agriculture, dans les commissions ministérielles, ainsi que sa fréquentation de l'automobile-club et du jockey-club, Louis de Vogüé est vice-président du Comité français de l'Institut international d'agriculture, installé au 5 avenue de l'Opéra. Cette structure intergouvernementale, créée en 1905 à Rome sur une proposition italienne inspirée par l'Américain Lubin, « *joue entre les deux guerres un rôle actif d'information réciproque* »<sup>863</sup>. Il est l'un des vice-présidents de la Radio-agricole française, aussi appelée Fédération nationale de radiophonie dans les campagnes. Il est enfin l'un des vingt membres du comité d'honneur de la Société nationale d'acclimatation de France. Notons que Louis de Vogüé n'a cependant jamais été membre du bureau de l'APCA. Membre de son conseil d'administration de 1927 à 1932, son rôle à l'APCA s'est limité au patronage moral exercé lors des sessions auxquelles il s'est rendu, soit une sur deux avant 1933.

La Société des viticulteurs de France et d'ampélographie compte deux présidents de chambre d'agriculture : Jacques-Amédée Doléris, président de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées, est par ailleurs très bien implanté dans les organisations parisiennes, en tant qu'ancien chirurgien et ancien député : quant à Paul Masson, de la chambre d'agriculture de la Charente, il est également membre du bureau confédéral de la CNAA. Charles-Alfred Nomblot, président de la chambre d'agriculture de la Seine, est l'un des membres d'honneur de la Fédération nationale des syndicats horticoles de France, 6 rue du Débarcadère, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de France au 84 rue de Grenelle, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. C'est dans ce même immeuble que se trouve la Fédération nationale des sociétés d'horticulteur et des associations horticoles de France, d'Algérie, de Tunisie et des colonies, qui a pour secrétaire-général Henri Decault, président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher. Pierre Boudon, le président de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, est l'un des vice-présidents de la Confédération nationale des syndicats de maraîchers, située 12 rue Pierre-Lescot, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Parmi les quinze membres du conseil d'administration de l'APCA en fonctions en 1930, on compte onze des présidents qui totalisent au moins deux fonctions ou appartenances à Paris<sup>864</sup>. Neuf des quinze qui en concentrent trois et plus appartiennent au conseil d'administration de l'APCA. Le bureau de 1930, élu par le conseil d'administration, est composé de présidents de chambre d'agriculture qui fréquentent plus de trois des lieux décrits précédemment, et situés dans le périmètre qui va de la gare Saint-Lazare au palais du Luxembourg, de l'Opéra à la place de la Concorde. D'ailleurs, la composition du bureau de l'APCA varie extrêmement peu de 1928 à 1940<sup>865</sup>. Du bureau provisoire de 1927, constitué de Joseph Faure, président, et de ses deux vice-présidents, Georges Rémond et Alfred Nomblot, on aboutit dès mars 1928 à une équipe dirigeante plus étoffée. Georges Rémond, président de l'AGPB reste vice-président, tandis qu'Alfred Nomblot cède sa place à Félix Garcin, président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, membre du conseil de la SAF, vice-président de la chambre syndicale de l'UCSAF, vice-président de la commission exécutive permanente de la CNAA, membre nommé par le ministre au titre de représentants des caisses d'assurances ou de réassurances mutuelles agricoles au sein de la commission de répartition des subventions aux sociétés d'assurance et de réassurance

<sup>863</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 363.

<sup>864</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 2.

<sup>865</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Schéma 2.

mutuelles agricoles, membre non résident de l'Académie d'agriculture. Ces trois hommes s'adjoignent un trésorier, en la personne d'Hervé de Guébriant, président de l'Union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord et de sa coopérative, mais également du comice agricole de Saint-Pol-de-Léon et de la Société d'élevage du Sud-Finistère, membre du conseil d'administration de la Confédération générale des producteurs de fruits à cidre, correspondant national de l'Académie d'agriculture pour section de Grande culture, membre du conseil de la SAF, vice-président délégué de la chambre syndicale de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France et membre de sa coopérative, enfin membre du bureau confédéral de la CNAA<sup>866</sup>. Dès 1928, Jules-Édouard Lucas remplit les fonctions d'un secrétaire : cet ingénieur agronome, président de la Société d'agriculture et de l'Office agricole du département de Seine-et-Oise, correspondant national de l'Académie d'agriculture pour la section d'économie des animaux, illustre, un peu à la façon d'Olivier de Rougé, mais sans la boulimie de mandats qui le caractérise, la connexion agrarienne entre la Société des agriculteurs de France (SAF), dont il est le secrétaire de la section « *économie du bétail et industries laitières* », et la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture, dont il est le secrétaire. Pendant les années 1930, on note un seul changement au sein du bureau : en 1936, Georges Rémond est remplacé par Henri Decault, marquant l'effacement de l'influence apparente des céréaliers. Le nouveau vice-président est alors secrétaire général de la Fédération nationale des sociétés d'horticulture et des associations horticoles de France, d'Algérie, de Tunisie et des colonies.

Par la composition de son équipe dirigeante, l'APCA contribue plus à renforcer les rapports de force déjà existants, en entérinant des positions qui pourraient être médianes si la représentation des dirigeants du boulevard Saint-Germain n'était pas vouée à rester minoritaire. L'APCA s'inscrit dans un champ surpeuplé, en renforce les mécanismes et la structure croisée, mais il ne faudrait pas omettre qu'elle permet l'accession aux instances parisiennes de nombreux dirigeants locaux pour qui la fréquentation des sessions de l'APCA est l'unique porte d'entrée aux organisations parisiennes et dont les prises de position peuvent être dissonantes.

### Topographies locales

Tandis que le raccordement des organisations régionales et départementales au clivage matérialisé par la répartition des organisations entre la rue d'Athènes et le boulevard Saint-Germain est constamment effectué dans les études, par-delà les contradictions internes, les brouillages et les recoupements<sup>867</sup>, la topographie locale des immeubles dans les villes-préfectures est encore moins souvent évoquée<sup>868</sup>. Ou alors elle l'est lorsqu'il s'agit de pointer des exceptions, celles des départements où les organisations professionnelles agricoles sont divisées en pôles départementaux, comme dans la Marne autour du « *clivage Reims-Châlons* », entre la Fédération des syndicats agricoles de la Champagne et la Ligue agricole de la Marne<sup>869</sup>, en Eure-et-Loir, entre l'ex-Syndicat de Chartres et le Syndicat agricole du Dunois<sup>870</sup>.

<sup>866</sup> *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>867</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », article cité ; Ronald HUBSCHER, « Syndicalisme agricole et politisation paysanne », article cité, p. 150.

<sup>868</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité.

<sup>869</sup> *Ibidem*, p. 47.

<sup>870</sup> Rémy LEVEAU, « Le syndicat de Chartres (1885-1914) », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930. – Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 61-78. D'autres cas de semblables clivages n'ont été étudiés à notre

Ce qui frappe d'emblée est la proximité des chambres d'agriculture avec les directions des services agricoles (DSA). À la date pour laquelle les données sont accessibles, soit en 1938-1939, il apparaît qu'une chambre d'agriculture sur deux est installée à la même adresse que la DSA, dans le même immeuble, dont quinze y voisinent également avec une union de syndicats agricoles du département<sup>871</sup>. Dans une douzaine de cas au moins, la proximité vaut cohabitation, puisque le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture est le directeur des services agricoles<sup>872</sup>. Dans l'éventail des situations connues, on repère ainsi quatre cas. Dans 23 départements, la chambre d'agriculture dispose d'une adresse distincte de la DSA et des unions de syndicats agricoles, et ce relatif isolement semble durer depuis le début des années 1930<sup>873</sup>. Ces situations paraissent souvent tenir au caractère provisoire de l'installation de chambre d'agriculture caractérisées, particulièrement dans l'entre-deux-guerres, par « *une certaine difficulté d'être* »<sup>874</sup> : en Seine-Inférieure, en Haute-Saône, dans les Bouches-du-Rhône, la chambre d'agriculture est logée par la préfecture, et dans le Rhône, c'est au sein du Palais du commerce, place de la Bourse, qu'elle a son siège. Mais cette éternisation dans le provisoire ne se retrouve pas dans tous les départements, loin s'en faut.

L'importante proximité entre DSA et chambre d'agriculture ne saurait masquer les 24 départements où la chambre d'agriculture voisine avec une union de syndicats agricoles, même si dans quinze cas, la DSA est également logée à la même adresse. De façon assez évidente, cela se fait d'autant plus facilement avec la DSA quand les dirigeants de ces unions sont considérés comme proches des organisations relevant du « *boulevard Saint-Germain* » et des pouvoirs publics. L'exemple des organisations appartenant à la Fédération du Centre-Sud du sénateur Joseph Faure en fait foi : dans la Creuse, la Dordogne, la Corrèze, la chambre d'agriculture est installée au même endroit que la DSA et l'Union départementale de syndicats agricoles, et à Limoges, au sein de la Maison de l'agriculture, au numéro 52 de l'avenue de Juillet, elle côtoie à la fois la DSA, la Fédération agricole régionale du Centre-Sud, l'Union fédérale des syndicats et associations professionnelles agricoles de la Haute-Vienne, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne, le Herd-book de la race bovine limousine, la Caisse régionale de crédit agricole et la Société d'encouragement à l'agriculture de la Haute-Vienne<sup>875</sup>. À l'inverse, chambres d'agriculture et unions de syndicats agricoles occupent ici et là un même immeuble, mais alors que la DSA est localisée ailleurs dans la ville. C'est le cas en Finistère, en Ille-et-Vilaine, dans l'Aisne et les Alpes-Maritimes, notamment : sans que cela soit systématique, il apparaît tout de même que la présence d'une puissante union régionale, liée à la Société des agriculteurs de France, telle l'Office central de Landerneau ou Union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord, conduise à éloigner la chambre d'agriculture des « *services extérieurs* » du ministère de l'Agriculture que sont les DSA, en l'entraînant dans l'orbite d'une union

connaissance, tels les ceux des Bouches-du-Rhône, entre Marseille et Arles, ou du Calvados, entre les organisations du Pays d'Auge, autour de Lisieux, et celles implantées à Caen.

<sup>871</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 4 et carte 1.

<sup>872</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>873</sup> D'après les données, fragmentaires, fournies par l'*Annuaire national de l'agriculture* publié en 1930, seule la chambre d'agriculture des Ardennes, parmi celles-ci, semble voisiner avec la Caisse syndicale départementale de réassurance contre la mortalité du bétail des Ardennes.

<sup>874</sup> Marcel LALIGANT, *L'intervention de l'État dans le secteur agricole*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Pichon et Durand Auzias, 1970, 341 p., p. 77.

<sup>875</sup> *Annuaire national agricole 1939*, pp. 418-420.

de syndicat attractive notamment par les moyens qu'elle fournit en matière de locaux, autrement dit, d'infrastructures.

Dans les pages du répertoire de Luce Prault, 18 adresses font allusion à une « *Maison de l'Agriculture* ». Cette expression désigne alors un immeuble de bureaux dans lesquels peuvent cohabiter et collaborer services publics et organisations professionnelles agricoles, dont le but avoué est « *d'affirmer devant l'opinion tant agricole que non-agricole l'existence matérialisée par un immeuble commun d'un front professionnel unique* »<sup>876</sup>. En 1934, sept chambres disposent d'une « *Maison de l'Agriculture* » – ce sont : Allier, Creuse, Loiret, Lot-et-Garonne, Manche, Marne et Vendée –, une autre loue un immeuble à cet effet et trois ont projeté d'en créer une. L'APCA encourage alors les chambres à ces créations situées à la jonction de l'administration publique et des organisations agricoles de droit privé, considérant que « *les chambres d'agriculture [sont] destinées, par le caractère officiel qu'elles confèrent à leurs membres, qui sont précisément le plus souvent les dirigeants de ces associations, à opérer ce désirable rapprochement* »<sup>877</sup>. Entre 1934 et 1939, la progression est donc forte avec la constitution, apparemment, d'une dizaine de ces « *Maisons de l'agriculture* » : à l'examen des pages des annuaires, même lacunaires, la plus grande concentration des organisations dans ces immeubles et leur voisinage atteste de leur vocation centripète. Ainsi, à Amiens, aux numéros 9 et 11 du boulevard Maignan-Larivière, la Maison de l'agriculture accueille la DSA, la chambre d'agriculture, la Société des agriculteurs de la Somme et le Syndicat d'élevage et de contrôle laitier-beurrer de la Somme, présidés par Adolphe Pointier, membre de la chambre d'agriculture et assidu suppléant-délégué à l'APPCA, la Fédération des syndicats agricoles de la Somme et la Fédération départementale de réassurance contre la mortalité du bétail, présidées par Georges Jourdain, autre membre de la chambre, l'Union départementale des syndicats de défense, dont le président, Eugène Hourdequin, a été élu membre de la chambre d'agriculture en 1933, et enfin, la Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Amiens, à la tête de laquelle, on ne s'étonnera pas de trouver un membre de la chambre d'agriculture, l'ancien député radical-socialiste Paul Dubois. Notons que le cas amiénois est loin d'être exceptionnel.

Car la topographie locale dans laquelle s'inscrivent les chambres d'agriculture n'est pas seulement jalonnée d'immeubles, elle se structure autour de réseaux d'hommes, enchevêtrés à l'extrême. Institutions nouvelles dans un paysage relativement récent mais déjà touffu, elles sont constituées de membres appartenant en majorité aux organisations préexistantes, et sont par ce biais dès leurs débuts immergées dans ce que certains qualifient de « *système agricole départemental* », modèle d'interprétation conçu au sujet des organisations des années 1970 et que l'on ne saurait seulement plaquer à la période de l'entre-deux-guerres, caractérisée par une grande hétérogénéité d'un département à l'autre, résultat d'une structuration lente et décalée, débutée en 1884.

L'un des éléments les plus comparables est le niveau d'intrication des mandats entre chambres d'agriculture et offices agricoles départementaux. La comparaison des listes des membres des chambres d'agriculture au lendemain des élections partielles de février 1930 et de celles des membres des offices agricoles départementaux publiées dans l'annuaire national de l'agriculture en 1930 permet de constater une augmentation de l'incidence des

---

<sup>876</sup> Roger de LA BOURDONNAYE, « Attributions autres que consultatives des Chambres d'Agriculture », dans APCA, *Compte rendu des séances des 16 et 17 mars 1934*, pp. 145-162.

<sup>877</sup> *Ibidem*.

doubles appartenances par rapport à la situation de 1927<sup>878</sup>. Ainsi, désormais, toutes les chambres d'agriculture comptent parmi leurs membres un membre de l'office agricole départemental et dans les trois quarts des cas ce sont trois membres de l'office ou plus qui siègent à la chambre d'agriculture. Surtout, le rapport s'inverse entre la part des chambres qui rassemblent plus de la moitié des membres de l'office agricole départemental et de celles qui en réunissent moins de la moitié : en 1930, 62 % des chambres ont parmi leurs membres plus de la moitié de ceux de l'office. L'entrisme à double sens constaté en 1927 est toujours d'actualité, mais en faveur des chambres d'agriculture. En effet, le poids relatif des membres des offices dans les chambres est forcément moindre puisque les effectifs des chambres sont amplement supérieurs à ceux des offices – dans un rapport de 1 à 3 environ – : dans l'écrasante majorité des chambres d'agriculture, les membres de l'office représentent un dixième à un tiers de l'assemblée. Est-ce à dire pour autant que la chambre d'agriculture a la haute main sur les orientations de l'office agricole départemental ?

Ce serait sans compter sur des divergences au sein des chambres et sur la possibilité d'un maintien de certains membres par le conseil général pour y contrer les représentants des grandes organisations agricoles de droit privé, dont les plus puissantes sont largement hostiles aux offices. Cependant, depuis les premières élections aux chambres d'agriculture, le processus de nomination des membres a changé : dorénavant, « *il existe dans chaque département un office agricole dirigé par un conseil comprenant six membres élus : trois par le conseil général et trois par les chambres d'agriculture* »<sup>879</sup>. Dès lors, la proximité des deux organisations semble assurée : cette présupposition n'est pas invalidée par les chiffres, puisqu'il apparaît que dans un nombre croissant de départements, les chambres d'agriculture sont présidées par un membre de l'office, voire par son président ; de même, la part des chambres qui comprennent parmi leurs membres le président de l'office agricole départemental a augmenté depuis 1927, passant de 47 % à 59 %. Les rédacteurs de l'*Annuaire national agricole* en prennent acte ainsi : « *le gouvernement de M. Tardieu, qui veut instaurer "la politique de prospérité" [...] se doit, en effet, pour réaliser son vaste programme, de protéger les agriculteurs qui, sous l'impulsion des offices, sont parvenus à intensifier leurs productions, dans le but de concourir au rétablissement des finances nationales. Il y parviendra, s'il veut bien tenir compte, dans la mesure du possible, des vœux et délibérations émis par les chambres d'agriculture, en vue d'enrayer la crise grave dont nous menace une surproduction mal équilibrée* »<sup>880</sup>. Vues comme devant prendre le relais des offices agricoles<sup>881</sup>, les chambres d'agriculture coexistent dans la contiguïté avec ces organismes dont elles devaient prendre la place. Les offices comptent ainsi parmi les nombreux lieux où se côtoient des membres des chambres d'agriculture.

Les données de l'*Annuaire national agricole* de 1930 sont lacunaires : seuls les membres des chambres et des offices sont énumérés en totalité, les autres organisations ne font l'objet que d'une présentation succincte et, en général, ne sont cités que les membres du bureau, voire seulement le président. Cette imparfaite source permet toutefois de repérer 115 organisations – en dehors des offices agricoles –, réparties dans quarante départements, où l'on dénombre au moins deux membres de la chambre d'agriculture. Au moins 527 des 1870 membres de chambre d'agriculture en fonction en 1930, soit 28 %, se fréquentent en dehors du cénacle de la chambre et de ses sessions bisannuelles.

<sup>878</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 5. Comparer avec Dossier n° 1. 1. Tableau 2.

<sup>879</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 39.

<sup>880</sup> *Ibidem*, p. 41.

<sup>881</sup> Comme le stipulait l'article 2 de la loi du 6 janvier 1919.

46 comices sont ainsi dirigés par deux membres de la chambre d'agriculture et bien souvent, cette situation se retrouve dans plusieurs cantons ou arrondissement du département. Ainsi, en Savoie, les comices d'Albertville et de Moûtiers rassemblent chacun trois membres de la chambre d'agriculture. La quasi-absence des coopératives – on n'en compte que quatre – tient surtout au biais des sources : seules quelques unions de coopératives liées à des organisations dominantes sont largement présentées dans les pages de l'annuaire, comme dans le Nord et le Pas-de-Calais, ou en Finistère autour de l'Office de Landerneau. Il en va de même pour les sociétés de secours mutuel et les caisses de crédit : les pages consacrées aux organisations du département du Nord, qui ouvrent l'annuaire, sont infiniment plus fournies que les autres et on y voit bien que les membres des chambres d'agriculture y sont très présents.

29 syndicats départementaux ou unions de syndicats et 26 organisations qualifiées d'« associations et sociétés agricoles » accueillent de deux à onze membres de la chambre d'agriculture. Le Syndicat des agriculteurs de l'Orne compte ainsi huit des vingt membres de la chambre d'agriculture parmi les 37 membres cités. À noter que dans cinquante cas sur 55, le président de l'organisation en question est un membre de la chambre, comme si celui-ci avait entraîné certains de ses homologues d'une organisation à l'autre – il faudrait avoir bâti une série de jalons chronologiques très serrés pour espérer en percevoir le sens, mais l'antériorité des syndicats sur les chambres d'agriculture laisse penser qu'il s'agit plutôt d'un mouvement qui voit les dirigeants syndicaux investir les chambres que l'inverse. Là encore, il ne s'agit pas de pointer des différences régionales qui seraient vides de sens, mais bien de profiter de l'éclairage donné par l'hasardeuse prolixité des sources pour déterminer le niveau d'enchevêtrement des réseaux possiblement observable dans les organisations départementales en 1930.

Dans le département du Nord, en 1930, la chambre d'agriculture compte 33 membres : 29 d'entre eux ont été identifiés dans les organisations citées par l'*Annuaire national de l'agriculture*, dont 25 s'y côtoient. Les membres de la chambre sont présents dans les bureaux d'au moins 39 organisations. Si la chambre d'agriculture, sise au 60 de la rue de l'Hôpital militaire, n'y voisine directement avec aucune organisation publique ou privée, ses liens avec l'environnement syndical et politique départemental sont cependant évidents. Onze de ses membres appartiennent aux instances dirigeantes de la Fédération agricole du Nord de la France – dont les locaux se trouvent au 44 rue Jean-Sans-Peur, dans le centre ville de Lille, à 300 mètres de la chambre d'agriculture – dont un en tant que président, un autre comme secrétaire et neuf comme vice-présidents. Regroupant 854 syndicats et 30500 syndiqués, cette prééminente union de syndicats agricoles<sup>882</sup> – qui a pour buts « la fondation et l'extension de syndicats, la défense des intérêts agricoles, la fondation des mutualités et des caisses rurales et l'organisation des achats et ventes en commun par ses coopératives »<sup>883</sup> – est fortement structurée. L'annuaire liste l'ensemble des membres des bureaux des unions agricoles d'arrondissement rattachées à la Fédération agricole du Nord de la France : fédérant chacune plusieurs centaines d'adhérents et des dizaines de syndicats locaux, les unions de Lille, Cambrai et Douai sont présidées par un membre de la chambre d'agriculture, comme celles de Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes comptent en plus un à deux membres de la chambre au sein de leur bureau.

Au 44 rue Jean-Sans-Peur se trouvent également au moins neuf autres organisations qui toutes, ou presque, accueillent au sein de leur bureau un ou plusieurs membres de

<sup>882</sup> Raphaël FAUCON, « Les origines du syndicalisme agricole dans la région du Nord (1884-1914) », dans *Revue du Nord*,

n° 188, janvier-mars 1966.

<sup>883</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 138.

la chambre d'agriculture. Nous avons déjà cité l'Union agricole de Lille. La coopérative du Nord de la France, organisme d'achat et de vente de la Fédération agricole du Nord de la France, « ne comprend comme coopérateurs que ses seuls porteurs de parts et ne peuvent être admis comme porteurs de parts que les syndicats agricoles, leurs coopératives et les membres des syndicats agricoles affiliés à la Fédération agricole du Nord de la France [et] a pour but d'acheter pour les louer, prêter ou répartir, exclusivement entre ses membres, les denrées, marchandises ou autres objets destinés à l'exercice de leur profession, de prêter son entremise pour la vente de leurs produits et accessoirement de traiter toutes opérations non commerciales pouvant être utiles à la Société ou servir à son objet [et qui enfin] achète surtout pour le compte des syndicats agricoles, afin de leur assurer les prix les moins élevés et les produits les meilleurs »<sup>884</sup>. Trois de ses onze administrateurs sont des membres de la chambre d'agriculture, dont deux membres de son bureau. Le vice-président de la chambre d'agriculture est vice-directeur de la Caisse centrale du Nord, société à capital variable, organisée par la Fédération agricole du Nord de la France dont le but est « d'aider les caisses rurales associées qui sont les caisses locales de crédit, système Raiffeisstein-Durand [en leur procurant] des capitaux quand elles en manquent et toutes les opérations nécessaires pour faciliter leur fonctionnement » et qui groupe alors 163 caisses rurales et ouvrières réparties dans le département<sup>885</sup>. Un autre membre de la chambre est membre du comité de surveillance de cette caisse. La présence des membres de la chambre d'agriculture est encore plus forte au sein de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Fédération agricole du Nord de la France. Octave d'Hespel, vice-président de la chambre d'agriculture, en est le vice-directeur, tandis que trois de ses homologues de la chambre y ont été désignés pour faire partie du bureau ou du conseil de surveillance. Le même homme<sup>886</sup>, président de la Fédération agricole du Nord de la France, règne ainsi sur l'ensemble des filiales de la dite fédération : caisses incendie, accidents, bétail, secours mutuel.

À ses côtés dans ces organisations, on retrouve souvent l'abbé Tobbie Outters, secrétaire de la chambre d'agriculture et suppléant-délégué du président à l'APCA, où il est présent à de très nombreuses reprises en 1927 et 1935. Lors de la première session de celle-ci en 1928, il intervient pour apporter aux présidents une précision, voici ses termes exacts : « Je dois dire qu'actuellement M. d'Hespel n'est pas président de la chambre d'agriculture du Nord. Nous avons décidé de désigner alternativement comme président un représentant du groupe des associations d'agriculteurs, et un représentant du groupe des syndicats agricoles. Il est très probable qu'à la session de mai, c'est M. d'Hespel

<sup>884</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 141.

<sup>885</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 142.

<sup>886</sup> Le comte Octave d'Hespel est né à Fournes, en 1876, dans une famille qui « a obtenu des lettres de confirmation d'ancienne noblesse par le roi d'Espagne en 1663 [et à qui le] titre de comte héréditaire fut accordé pour la branche de Lestoquois en 1818 » et qui a plus récemment fait ses preuves de noblesse. Il obtient sa licence de droit à la faculté libre de Lille où il « participe aux oeuvres d'apostolat de la "Catho" ». Ce « grand propriétaire foncier » fonde en 1901 le syndicat agricole de Fournes et participe en 1902 à la création de la Fédération des associations agricoles du Nord de la France, à Lille, dont il devient aussitôt le président. À l'origine de la création de l'armature syndicale, coopérative, mutualiste et de crédit de ce qui devient ensuite la Fédération agricole du nord de la France, il est également maire de Fournes depuis 1904 et président de la coopérative des églises dévastées du diocèse de Lille. Sources : Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, volume 4 : Lille-Flandres*, Paris/Lille, Beauchesne Editeur/Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1990, 497 p. (ouvrage dirigé par André Caudron), pp. 276-277 ; Association de la noblesse de France, *Recueil des personnes ayant fait leurs preuves de noblesse devant les Assemblées générales de l'Association d'entraide de la noblesse française (depuis sa fondation en 1932 jusqu'au 31 décembre 1949)*, Paris, SGAF, 1950, 375 p., p. 168 ; Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1938, 531 p., p. 270.

qui prendra la présidence de la chambre d'agriculture du Nord »<sup>887</sup>. En effet, au fil des années 1927 à 1933, on voit pas moins de six changements à la présidence de la chambre d'agriculture<sup>888</sup>. Le premier président, élu en mai 1927, est Achille Hadou, qui en 1923 était vice-président de la Société des agriculteurs du Nord. Vient ensuite Octave d'Hespel, président en 1928 et 1929, puis en 1932. C'est Florimond Desprez qui est président en 1930 : il est également le président de la Société des agriculteurs du Nord, située au 15 rue des Vieux-Murs, à 800 mètres de la chambre, qui compte en son sein huit membres de la chambre d'agriculture.

Plus proche des pouvoirs publics avec lesquels elle coopère, la Société des agriculteurs du Nord compte 4000 membres et rassemble une dizaine de sociétés d'agriculture d'arrondissement, fréquemment présidées ou vice-présidées par un membre de la chambre d'agriculture. Un seul d'entre eux appartient à la fois à une Union agricole affiliée à la Fédération agricole du Nord de la France et à la Société des agriculteurs du Nord : en dehors de ce cas, la chambre est clairement scindée en deux, avec un groupe de dirigeants d'unions agricoles et de filiales coopératives ou mutualistes de la Fédération agricole du Nord, et un groupe plus restreint de dirigeants de la Société des agriculteurs du Nord, présidant une société d'agriculture, ainsi que souvent un *herd-book*, un syndicat d'élevage ou de contrôle laitier, et que l'on ne s'étonnera guère de trouver à l'office agricole départemental, dont l'un à la présidence de celui-ci, aux côtés de l'omniprésent Octave d'Hespel. Le schéma qui voudrait que s'opposent les tenants de la grande culture, à la Fédération agricole du Nord de la France, et les éleveurs, autour de la Société des agriculteurs du Nord, est invalidée par ce que l'on sait de Florimond Desprez, président de cette dernière et de la chambre d'agriculture en 1930 : ce « *créateur de nombreuses variétés de blé, d'avoine et de betteraves* »<sup>889</sup>, dont l'exploitation a été érigée en 1888 en station expérimentale d'État<sup>890</sup>, est président de l'Union syndicale des producteurs de graines de semences de la région du Nord, est également correspondant national dans la section de Grande culture de l'Académie d'agriculture et membre du Comité de contrôle des semences à la direction de l'Agriculture du ministère du même nom et membre du bureau confédéral de la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA).

Son successeur à la tête de la chambre d'agriculture, Jules Carlier-Caffiéri, est, de 1926 à 1932, député siégeant dans le groupe de la « *gauche radicale* ». Ancien président de l'Union des coopératives de reconstruction de l'arrondissement d'Avesnes, il est vice-président de la Société des agriculteurs du Nord et président du Syndicat de contrôle laitier de Le Quesnoy. En 1933, c'est Emmanuel Lanthiez qui est élu président de la chambre : autre vice-président de la Société des agriculteurs du Nord, il est également de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Après cet intermède, Octave d'Hespel reprend la présidence, et la garde jusqu'en 1939.

<sup>887</sup> APCA, *Compte rendu de la séance des 22 et 23 mars 1928*.

<sup>888</sup> Voir Annexes. Dossier n° 13. Tableau 15.

<sup>889</sup> Henri TEMERSON, *Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année 1961*, Paris, l'Auteur, 1962, 224 p., pp. 68-69. On trouve dans les annuaires et la presse agricole les encarts publicitaires suivants : « *Il y a des graines de betteraves ordinaires, mais il y a aussi des graines de betteraves provenant de Cultures Sélectionnées* . N'employez que la semence de betterave SELECTIONNÉE provenant de la Maison FLORIMOND-DESPREZ spécialisée depuis longtemps dans la sélection des Betteraves, à CAPELLE, par TEMPLEUVE (Nord) » . *Le Soc. Organe d'éducation et de défense professionnelle des associations agricoles du Plateau central*, n° 3, 29 janvier 1933, p. 3.

<sup>890</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...*, ouvrage cité, tome IV, p. 1425 (notice de Desprez Victor, dit Desprez-Potié, fils de Florimond Desprez).



Au vu de la stabilité des présidences des autres chambres d'agriculture, il semble que cet équilibre interne issu de négociations entre deux organisations opposées et prédominantes soit l'exception et non la norme. Ce cas témoigne cependant, à l'extrême, des modalités par lesquelles la chambre d'agriculture s'introduit dans les réseaux départementaux et en renforce l'armature, mais également du champ de forces mouvant qui existe entre organisations publiques, privées et chambres d'agriculture, organismes parapublics balbutiants.

La situation dans le Rhône est très différente, ou du moins les sources ne nous permettent-elles pas d'appréhender pareille intrication des organisations. Les informations laconiques de l'annuaire de 1930 ne recèlent les noms que de six des dix membres de la chambre d'agriculture. En apparence, ceux-ci ne se côtoieraient qu'au sein de l'office agricole départemental, où ils occupent trois sièges sur six. La source tait cependant l'appartenance de nombreux membres de la chambre d'agriculture aux organisations gravitant dans l'orbite de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (USESA). Ainsi le président de la chambre, Julien Riboud, également président du comice du Haut-Beaujolais a-t-il des liens très forts avec cette organisation<sup>891</sup>. Né en 1887, cet avocat à la Cour d'appel de Lyon a été nommé auditeur au conseil de l'USESA en 1909<sup>892</sup>, est devenu administrateur provisoire de celle-ci en 1919<sup>893</sup>, comme suppléant de Claude Silvestre, puis administrateur délégué l'année suivante<sup>894</sup>. Outre qu'il a présenté, notamment en 1921, de nombreux rapports sur les chambres d'agriculture et leur mode d'élection<sup>895</sup>, il est fréquemment, au cours des années 1920, le représentant de l'USESA dans les grands congrès agricoles, tel celui de la CNAA, tenu à Toulouse en juin 1924<sup>896</sup>. En 1927, il figure, dans les pages du *Tout-Lyon l'Annuaire de la haute société de la région lyonnaise*, aux côtés de Philippe Verzier, son prédécesseur à la tête de la chambre, et d'Henry Lagardette, président du Syndicat agricole du canton de Belleville<sup>897</sup>. Marqueurs de notabilité<sup>898</sup>, ces mentions sont le fait de ceux des membres de la chambre d'agriculture qui résident entre la commune où se

<sup>891</sup> C'est le cas également de Jean-Marie Parrel, vice-président de la chambre, et de Jean-Baptiste Reynaud, par le biais des affiliations.

<sup>892</sup> « USE. Communications. Réunion du Conseil », dans *Bulletin de l'Union du Sud-Est*, n° 12, décembre 1909, p. 229. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>893</sup> « USE. Communications », dans *Bulletin de l'USESA*, avril 1919, pp. 45-46. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>894</sup> Arch. nat., L 2314033, dossier de Légion d'honneur de Julien Antoine Marie Riboud. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>895</sup> « Communications de l'Union », dans *Bulletin de l'USESA*, février 1921, pp. 37-39 ; « Informations », dans *Bulletin de l'USESA*, mai 1921, pp. 140-143 (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>896</sup> VI<sup>e</sup> congrès national de l'agriculture française, dans *Bulletin de l'USESA*, juillet 1924, pp. 206-208. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>897</sup> Arch. dép. Rhône, 7 M 33, Sessions de la chambre : comptes rendus et procès-verbaux, circulaires ministérielles, correspondance, fascicules imprimés, 1853 ; 1856 ; 1927-1931.

<sup>898</sup> Yves Grafmeyer ne considère-t-il pas que « comme l'ancienneté et la notoriété de la famille jouent souvent un rôle au moins aussi décisif que les réussites individuelles dans les critères d'inscription, un annuaire tel que le *Tout-Lyon* fournit aussi, plus largement, des bases précieuses pour l'étude de milieux que l'on aurait guère de chances de repérer comme tels en partant d'une nomenclature de catégories professionnelles ». Yves GRAFMEYER, *Quand le Tout-Lyon se compte : lignées, alliances, territoires*, ouvrage cité, p. 12.

trouvent leur(s) exploitation(s) agricole et Lyon, où ils ont une adresse entre les quais de la Presqu'île et les Brotteaux.

Les pages de l'*Annuaire national agricole* de 1930 comptent 1095 organisations, en dehors des offices agricoles, dont un des membres listés est un membre d'une chambre d'agriculture. Au total, si l'on considère les organisations du local au national, y compris les offices, les membres des chambres d'agriculture seraient présents dans les appareils dirigeants de 1300 organisations, dont, pour exemple, 276 comices et 600 syndicats ou unions de syndicats. Cette situation concerne tous les départements : malgré les failles de l'annuaire, la chambre d'agriculture ne semble jamais isolée des autres organisations et ses élus semblent avoir été choisis parmi les dirigeants chevronnés du département. Il existe cependant des différences qui ne paraissent pas découler du seul effet de source<sup>899</sup>. Si dans une chambre sur deux, plus de la moitié des membres ont été identifiés dans des organisations régionales, départementales ou locales, cela est plus souvent le cas dans le Nord et l'Est du pays. Il est encore plus flagrant que le nombre d'organisations professionnelles agricoles où ont été identifiés un ou plusieurs membres de chambre d'agriculture sont plus nombreuses dans les départements du Nord, du Nord-Est, du Centre-Est et de Normandie<sup>900</sup>. Ainsi, dans plus de la moitié des départements, au moins une douzaine d'organisations sont liées à la chambre d'agriculture par le biais de l'un de ses membres et dans une vingtaine de cas, plus de vingt organisations apparaissent directement connectées à la chambre.

Comme en 1927, les présidents de chambre d'agriculture sont présents dans tous les types d'organisations. Nettement plus présents qu'alors dans les offices agricoles<sup>901</sup>, ils sont également plus souvent repérés dans les comices agricoles, un peu moins dans les sociétés d'agriculture, sans que cela soit significatif. La prédominance des mandats syndicaux reste évidente parmi les présidents : elle l'est également pour les membres des chambres, car un membre de chambre d'agriculture sur quatre, ou un sur deux si l'on retient seulement ceux qui ont été identifiés dans l'annuaire de 1930, appartient à un syndicat agricole. Les mandats dans les organisations coopératives, mutualistes et de crédit restent peu connus, du fait du silence des sources. L'examen des échelons spatiaux auxquels s'exercent ces mandats fait apparaître que les présidents de chambre d'agriculture sont plus souvent repérables à l'échelon départemental que les membres qui les ont élus, mais tout en étant également plus présents aux niveaux communal et national<sup>902</sup>. Le questionnement en termes d'« *envergure* » montre bien cette convergence départementale commune aux présidents et aux membres de chambre d'agriculture, mais l'atout local et supralocal des

<sup>899</sup> En effet, si l'on considère le ratio nombre de membres identifiés/nombre de fiches individuelles constituées à partir de l'*Annuaire national agricole* 1930 (catégorie "organismes régionaux, départementaux et locaux"), on constate que celui-ci varie de 0,01 à 0,1 (rapport de 1 à 10) suivant les départements. De la même façon, le ratio nombre de membres identifiés/nombre de "structures" différentes recensées dans les pages de l'*Annuaire national agricole* 1930, catégorie "organismes régionaux, départementaux et locaux" oscille entre 0,017 et 0,22 (rapport de 1 à 13) et le ratio nombre de mandats détenus par des membres de la chambre d'agriculture dans les organisations présentées dans les pages de l'*Annuaire national agricole* 1930, catégorie "organismes régionaux, départementaux et locaux"/nombre de fiches individuelles varie de 0,023 à 2,2 (rapport de 1 à 8). Si la propension à identifier des membres de chambre d'agriculture dans les organisations était strictement corrélée à l'abondance des informations fournies par l'annuaire, ces amplitudes seraient moindres.

<sup>900</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Cartes 2 et 3.

<sup>901</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 6. et Dossier n° 1. 1. Tableau 1.

<sup>902</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 7.

présidents demeurent<sup>903</sup>. Enfin si à l'évidence les fonctions de présidents ressortent mieux, cet inévitable effet de source ne masque pas tout à fait la plus grande propension des membres à exercer des mandats de second plan dans les organisations du département ou de la région, sauf dans les syndicats dont le siège de président semble le seul digne d'être mentionné<sup>904</sup>. Qu'une source aussi biaisée dévoile une intrication aussi dense, et l'on peut sans peine présumer d'un enchevêtrement encore plus touffu des mandats et des organisations. En cela, les chambres d'agriculture, quoiqu'elles ne relèvent pas du même statut que les organisations citées, leurs sont liées et sont même immergées dans leur univers.

L'interdépendance est également financière, puisque le subventionnement des organisations privées par les chambres d'agriculture joue le rôle d'adjuvant du système. À notre connaissance peu étudié, mentionné ça et là, ce phénomène constitue sans doute un sujet en soi : il est toutefois possible d'en éclaircir quelques-uns des caractères. À côté des dépenses de fonctionnement et de celles liées aux actions entreprises par la chambre d'agriculture, figurent les subventions à des organisations professionnelles. Dans cette catégorie, le poste de dépense le plus récurrent est sans aucun doute celui des subventions aux « *producteurs de blé* », c'est-à-dire à une organisation qui, comme les chambres d'agriculture, compte parmi les 650 groupements professionnels affiliés à l'AGPB<sup>905</sup>. En 1934, le total des subventions mentionnées par 37 chambres sur 90 atteint 69 659 francs<sup>906</sup>, ce qui semble corroborer les dires de Denis Pesche qui signale que « *l'AGPB développe des relations étroites avec les chambres d'agriculture qui apportent une contribution majoritaire à son financement (près des deux tiers à la fin des années 1930)* »<sup>907</sup>. Puisqu'Henry Roussillon évoque un budget de l'AGPB de seulement 70 000 francs en 1927, même en considérant que ce budget a fortement cru jusqu'en 1934, la somme atteinte par les subventions des seules chambres qui informent l'APCA sur leurs postes de dépenses<sup>908</sup> semble pouvoir effectivement constituer un apport important au budget de l'AGPB, directement ou par le truchement de ses organisations affiliées.

<sup>903</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Tableau 9.

<sup>904</sup> Les notices individuelles corroborent ce phénomène, comme en écho : il semblerait que plus l'organisation est grande et reconnue, plus le nombre de mandats et de fonctions citées et citables sont importantes, tandis que dans les petites organisations, par la taille de la circonscription comme par le niveau de spécialisation ou le nombre d'adhérents, ne sont généralement mentionnés que les mandats de président.

<sup>905</sup> Henry ROUSSILLON, *L'association générale des producteurs de blé*, Paris, Librairie Armand Colin, 1970, 181 p., p. 65.

<sup>906</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 16 mars 1934, pp. 99-107.

<sup>907</sup> Denis PESCHE, « Fondement et mécanismes de l'influence des céréaliers au sein du syndicalisme agricole en France », dans *Le syndicalisme agricole. – Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 312, juillet-août 2009, pp. 66-79, p. 71. Ce faisant, Denis Pesche reprend une information donnée par Henry Roussillon qui montre que « *le gros des ressources de l'AGPB était constitué, et ce jusqu'en 1940, par des subventions (différentes des cotisations) des coopératives et des chambres d'agriculture* » tout en rappelant « *les difficultés rencontrées par l'AGPB quant au versement, avant 1940, des subventions par les chambres d'agriculture ; après la création de l'ONIB et l'hostilité marquée par l'AGPB contre cette institution, le gouvernement de l'époque décida de brimer l'AGPB ; pour cela une circulaire n° 1915 du 21 octobre 1937 du ministre de l'Agriculture interdit aux chambres d'agriculture de "subventionner les associations agricoles à caractère national". Or les cotisations des chambres à l'AGPB représentaient environ 65 % du budget de celles-ci. Une réaction énergique de l'AGPB devant les tribunaux amenait le Conseil d'État le 21 juillet 1939 à annuler la circulaire en question* ». Henry ROUSSILLON, *L'association générale des producteurs de blé...* ouvrage cité, p. 67.

<sup>908</sup> En effet le flou de la source tient au fait qu'il n'existe aucune obligation pour les chambres d'agriculture de renseigner l'ensemble de leurs postes de dépense, notamment à l'attention de l'APCA, qui n'est en aucun cas leur supérieure hiérarchique ou leur administration de tutelle.

Trois autres subventions à des organisations spécialisées sont assez fréquemment mentionnées<sup>909</sup>. Une douzaine de chambres disent en 1934 subventionner les « *producteurs de betteraves* », soit vraisemblablement la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) : cette subvention pèse lourd dans les dépenses des chambres de la Somme, de la Seine-et-Marne et du Nord, mais elle n'est pas négligeable en Bas-Rhin, Côte-d'Or, Seine-Inférieure et Puy-de-Dôme, département où cette culture est moins dominante. Un tiers des chambres apportent leur contribution aux « *producteurs de lait* », soit sans doute à la Confédération générale des producteurs de lait (CGPL), sise au 34 rue Taitbout, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, comme la CGB suscitée. Le secrétaire général de la CGPL, René Robineau, membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de l'Yonne, exprimait d'ailleurs clairement en 1931 combien son organisation avait besoin du soutien financier des chambres d'agriculture<sup>910</sup>. Les chambres d'agriculture de l'Eure, de la Seine-et-Marne et surtout de la Haute-Savoie en sont les grosses contributrices, en valeur absolue comme en valeur relative. Pesant moins lourd dans leur budget, sans toutefois être négligeables, les apports aux « *producteurs de viande* », soit à l'Association générale des producteurs de viande, sont le fait de 36 chambres, dans l'Ouest, le Nord, le Massif central et la zone de production du charolais. Mais le soutien aux organisations des producteurs de betteraves, de lait et de viande pèse moins que celui à l'AGPB : globalement, les sommes sont moins élevées – 20 000 francs contre les 68 000 apportés par les chambres à l'AGPB – et au niveau de chaque chambre départementale, dans un cas sur deux, le total des subventions aux producteurs de betteraves, lait et viande n'excède pas la seule contribution au budget de la puissante association spécialisée. Ainsi, dans le Jura, si 200 francs sont versés aux producteurs de lait et la même somme aux producteurs de viande, mille francs sont consacrés aux « *producteurs de blé* » ; cependant cet exemple permet de pointer l'existence de subventions à d'autres organisations : la chambre d'agriculture du Jura consacre ainsi 3 600 francs aux « *producteurs de Gruyère* » – vraisemblablement le Syndicat national des producteurs français de gruyère, sis à Lons-le-Saunier –, et 500 francs aux producteurs de fromage bleu du Haut-Jura<sup>911</sup>. Les cas sont fréquents de fractionnement de la part du budget consacrée aux subvention entre plusieurs organisations liées à des productions locales spécifiques.

Mais les chambres d'agriculture soutiennent également d'autres organisations. Les cas les plus récurrents sont des subventions consistant en la création de prix et de primes dans des concours agricoles locaux organisés par les sociétés d'agriculture ou les comices. Ce sont également des bourses attribuées aux élèves des écoles d'agriculture, ou des soutiens financiers assurés aux établissements d'enseignement agricole – école d'agriculture d'hiver, enseignement agricole post-scolaire, cours par correspondance. Or ce type de participation financière des chambres d'agriculture semble moins susciter l'enthousiasme à

<sup>909</sup> Voir Annexes. Dossier n° 3. Dossier cartographique « Subventionnement »

<sup>910</sup> Le 4 novembre 1931, devant les présidents de chambre d'agriculture réunis en session, il s'exprime ainsi : « *Demain, à la Confédération générale des producteurs de lait ont été conviés les représentants de certaines régions laitières. Nous leur donnerons des explications sur l'organisation nationale que nous prévoyons, et, en même temps, je ne le cache pas, nous frapperons à leur porte-monnaie. Il est indispensable que, pour favoriser la vente des grands produits agricoles, les chambres d'agriculture donnent des moyens d'action aux associations générale professionnelles, qui essaient d'obtenir des résultats pour les agriculteurs. Si les paysans, verbalement, individuellement, nous approuvent, mais si, quand il s'agit de faire le geste de mettre la main à la poche pour fournir leur contribution, ils se dérobent, il est nécessaire que leurs associations fassent le geste opposé lorsqu'il s'agit d'obtenir des résultats susceptibles de profiter aux cultivateurs eux-mêmes* ». APCA, Séances des 4 et 5 novembre 1931, Compte rendu, p. 285.

<sup>911</sup> Travaux des chambres d'agriculture, 16 mars 1934, pp. 99-107.

l'APCA. Ainsi, lorsque la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or subventionne à hauteur de 3 000 francs (soit 0,8 % de ses dépenses) le laboratoire de recherches de l'École vétérinaire d'Alfort, cela est vivement critiqué. Roger de La Bourdonnaye s'en indigne en ces termes : « *certaines compagnies emportées par leur zèle ne dépassent-elles par le but lorsqu'elles subventionnent l'École d'Alfort ou les services vétérinaires départementaux. N'appartient-il pas à l'État d'assurer le fonctionnement des établissements ou services officiels et n'est-ce pas créer de fâcheux précédents que d'habituer les institutions à compter sur la générosité des chambres d'agriculture ?* »<sup>912</sup>. Est-ce la preuve que pour certains présidents, les chambres d'agriculture se rangent bien dans le camp du privé face à celui des organisations publiques ou gravitant dans l'orbite du ministère de l'Agriculture et/ou de l'État ? Or les chambres d'agriculture, comme l'École vétérinaire d'Alfort, sont sous tutelle du ministère de l'Agriculture. De fait, tout l'enjeu des années 1930 tient à l'équilibre des chambres d'agriculture et de l'APPCA sur le fil entre public et privé, dans les limbes d'un parapublic mal défini, comme improvisé, et alors que de vives volontés de les attirer d'un côté ou de l'autre s'expriment incidemment. De cette position à l'intersection des organisations de droit privé et des pouvoirs publics découle pour l'APPCA sa légitimité de corps intermédiaire à vocation consultative. Véritable raison d'être des chambres d'agriculture et de l'APPCA, la consultation ne s'y opère pas sans obstacles et sans détournements, dont on peut explorer certains aspects.

## B. Le sens de la consultation : sessions et intercessions

---

Les organisations consultatives ont peu été étudiées pour elles-mêmes<sup>913</sup>. Récemment, certains chercheurs ont toutefois souligné l'importance de se pencher sur leurs travaux et sur la genèse de ceux-ci : « *en considérant que les pratiques administratives sont aussi des faits politiques* »<sup>914</sup>, en étudiant l'organisation interne de la consultation dans une perspective diachronique, avec les tâtonnements inévitables d'une organisation débutante, il est possible de préciser la place de l'institution, vis-à-vis des chambres d'agriculture comme des pouvoirs publics. La pratique des questionnaires et des enquêtes ne peut qu'être soulignée, tout en montrant les limites. Il est encore question de la légitimité de l'assemblée, qui se fonde à la fois sur sa représentativité et sur les compétences et savoirs qu'elle mobilise, donc sur l'identité des rapporteurs. Il s'agit enfin de positionner l'AP(P)CA et ses acteurs dans les débats sur la place de l'État dans l'économie, très vifs au cours des années 1930 : revenus du libéralisme, partisans obstinés de la protection douanière des productions agricoles, les présidents de chambre d'agriculture oscillent entre adhésion aux thèses corporatistes en vogue, notamment dans les organisations agricoles de la rue d'Athènes<sup>915</sup>, et ralliement à une intervention de l'État politiquement marquée.

### Fréquentation des sessions

<sup>912</sup> Roger de LA BOURDONNAYE, « Attributions autres que consultatives des Chambres d'Agriculture », dans APCA, *Compte rendu des séances des 16 et 17 mars 1934*, pp. 145-162.

<sup>913</sup> Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Une histoire des pratiques consultatives de l'État », article cité.

<sup>914</sup> Alain CHATRIOT, *La démocratie sociale à la française...* ouvrage cité, p. 344. Voir aussi : Françoise DREYFUS, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (18<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècle)*, Paris, La Découverte, 2000, 289 p.

<sup>915</sup> Suzanne BERGER [dir.], *Organizing Interests in Western Europe : Pluralism, Corporatism and the Transformation of Politics*, Cambridge University Press, 1981, X-426 p.

S'impose très rapidement au chercheur l'évidence d'une fréquentation très importante des sessions de l'assemblée : tout au long des années 1927-1939, chaque rendez-vous est honoré par 60 à 70 présidents sur 90, avec un taux de présence avoisinant les 70 % ; en prenant en considération les suppléants-délégués, ce sont 75 à 90 chambres qui sont à chaque fois représentées, avec un taux de représentation moyen approchant 90 %<sup>916</sup>. La mesure au niveau individuel du taux de présence des présidents aux sessions<sup>917</sup> révèle que les deux tiers d'entre eux viennent plus de deux fois sur trois<sup>918</sup>. La prise en considération des seuls présidents qui ont exercé leur mandat pendant une période couvrant dix sessions au moins, soit quatre à cinq années, permet d'éliminer les cas non significatifs, et pointe la très faible proportion d'absentéistes, qui ne représentent alors que 5 % de l'effectif<sup>919</sup>. Les présidents que l'on peut considérer comme très assidus aux sessions de l'assemblée – ils s'y rendent plus de 4 fois sur 5 – représentent 57 % des présidents restés en fonctions pendant dix sessions et plus.

Ni la distance ni l'âge ne paraissent être des facteurs explicatifs suffisants<sup>920</sup>. De nombreux présidents de chambre d'agriculture situées à plus de 700 kilomètres de Paris se rendent très régulièrement aux sessions. Inversement, parmi ceux qui sont le moins assidus, se distinguent des présidents dont la chambre est relativement proche de Paris, ou située à moins de 300 ou 500 kilomètres. De même, l'âge ne paraît pas un facteur totalement probant : tous les absentéistes ne sont pas âgés, et les plus jeunes présidents ne sont pas tous régulièrement présents. Si ces éléments jouent, c'est à la marge, pour accentuer ou minimiser des phénomènes moins contingents. En revanche, il est indéniable que les quelques rares chambres d'agriculture qui restent à l'écart des débats de l'AP(P)CA durant toute la période 1927-1940 sont celles qui sont les plus éloignées de la capitale, ou les plus à l'écart des réseaux de chemin de fer desservant Paris<sup>921</sup>. Le recours à une notion que nous pourrions nommer *habitus parisien*, soit les dispositions communes à ceux qui ont, au cours des années 1920 et 1930, mentionné une adresse parisienne, été parlementaire ou exercé un mandat dans une organisation professionnelle nationale, s'avère partiellement convaincant. Cet ensemble d'habitudes, de connaissances et de pratiques du « *milieu agricole parisien* »<sup>922</sup>, celui des salles de réunion et de restaurants, de congrès et de banquets, semble jouer de manière non négligeable sur la propension des présidents à être assidus aux sessions de l'AP(P)CA, malgré la distance et les difficultés des transports dans bien des cas<sup>923</sup>. Les 58 présidents ayant un *habitus parisien* ont un taux de présence moyen de 77 %, supérieur de dix points à celui du groupe des présidents qui ne présentent pas ces dispositions.

<sup>916</sup> Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Graphique 1. Les rares photographies de ces réunions montrent bien une assemblée nombreuse. Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Documents 1 et 2.

<sup>917</sup> Soit le rapport du nombre de sessions auxquelles ils ont assisté sur le nombre de sessions qui ont eu lieu au cours de leur mandat, en pourcentage.

<sup>918</sup> Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Graphique 2.

<sup>919</sup> Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Graphique 3.

<sup>920</sup> Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Graphiques 4 et 5.

<sup>921</sup> Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Carte 1 et document 3.

<sup>922</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs »... article cité, p. 48.

<sup>923</sup> Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Graphique 7.

Le plus convaincant est cependant sans équivoque le niveau d'implication des présidents de chambre d'agriculture. Les rapporteurs, même occasionnels, sont les plus présents<sup>924</sup>, alors que ceux qui se tiennent à l'écart des sessions ne se mettent pas dans la situation de se voir confier la rédaction d'un rapport, opération qui a souvent lieu en séance, ou lors des réunions de commissions qui se tiennent juste avant. L'assiduité va aussi croissant avec la position dans l'organigramme au cours de la période et semble contrecarrer l'effet potentiellement dissuasif de la distance dans bien des cas. Cependant, la faible proportion de rapporteurs parmi les 179 présidents de chambre de la période 1927-1940, 27 % seulement, ainsi que la forte part de rapports qui ne sont pas présentés par des présidents en fonctions, soit plus d'un tiers, interrogent sur les motivations des autres présidents et sur la signification d'un aussi faible absentéisme que la dimension liée à la hiérarchie et au pouvoir de décision ne suffit guère à expliquer. Qu'en est-il des 125 présidents qui n'ayant été ni rapporteurs ni membres du comité permanent général ou du bureau, se rendent tout de même aux sessions de l'AP(P)CA dans plus de 60 % des cas en moyenne ?

Durant la période 1927-1939, 427 suppléants-délégués sont mentionnés sur les listes de présence des comptes rendus de séance de l'AP(P)CA. Ils représentent 14 % des 3 086 membres ayant exercé au moins un mandat durant cette période. Ils sont globalement plus nombreux que les présidents qui, avec un effectif de 179, représentent 5,8 % des membres. Il n'est pas possible de mesurer leur assiduité aux sessions. En effet, les suppléants-délégués sont désignés par leurs pairs de la chambre d'agriculture au cours de l'élection du bureau, à chaque première session ordinaire de l'année, mais les procès-verbaux de ces désignations n'ont pu être systématiquement consultés. D'une façon générale, les noms des suppléants varient d'une année à l'autre et il semble que de nombreuses chambres d'agriculture désignent fréquemment un délégué, voire plusieurs, au dernier moment, juste avant la session de l'AP(P)CA. Ainsi 171 suppléants-délégués, soit 40 % d'entre eux, ne sont présents à l'AP(P)CA qu'une seule fois au cours de la période considérée. Un autre tiers d'entre eux ne représente la chambre d'agriculture que deux à cinq fois et ils ne sont qu'un gros quart à se rendre à l'AP(P)CA plus de six fois. Les « habitués », ceux qui sont présents à plus de quinze reprises, soit à plus de la moitié des trente sessions qui ont lieu entre 1927 et 1940, ne représentent que 5 % de l'effectif. Enfin, sur les 110 suppléants qui sont venus à l'AP(P)CA plus de cinq fois entre 1927 et 1940, on note que seuls 10 % n'ont jamais été accompagnés du président de la chambre d'agriculture, tandis que 18 sont venus moins d'une fois sur deux avec le président. Ainsi, dans plus de 80 % des cas, les suppléants sont plus des accompagnants que des remplaçants, quand bien même ils combinaient les deux dimensions de leur rôle – les deux sens du verbe « *suppléer* » – au fil du temps. Faisant écho au partage des rôles au sein du « *système agricole départemental* », ce constat pousse à mieux caractériser la fonction occupée par les suppléants délégués. Deux dimensions particulières peuvent notamment être énoncées. Il est possible de mieux mesurer le rôle de ces hommes si l'on considère qu'il existe des suppléants qui remplacent le président – même quand celui-ci est présent, tel Adrien Toussaint, rapporteur récurrent sur la question des mines de potasse d'Alsace, en présence de son président de chambre, Bernard-Henri de Menthon – et d'autres qui l'accompagnent, le complètent, au sens où les compétences et la représentativité de l'un est complétée par celle de l'autre. Et il faut souligner la dimension honorifique de certaines présidences, impliquant la délégation à un vice-président plus actif du rôle de représenter la chambre à l'extérieur.

<sup>924</sup> Voir Annexes. Dossier n°3. 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA. Tableau 1.

Les cas extrêmes sont-ils susceptibles de révéler, en creux, les attentes et les stratégies des acteurs ? L'exemple de la chambre d'agriculture de la Savoie est frappant : Jean Girard-Madoux, son président, ne se rend pas aux cinq premières sessions de l'APCA, en 1927, 1928 et 1929. La chambre y envoie des délégués, jamais les mêmes. Lorsque les membres se réunissent pour leurs sessions bi-annuelles, il n'est pas question de l'APCA. En mai 1928, la chambre départementale « *décide d'acheter cinq exemplaires du compte rendu de l'Assemblée des Présidents au prix de 5 fr. l'un, ce qui représente une dépense de 25 francs, et vote en outre 200 francs pour la cotisation des deux années 1928 et 1929 [soit la cotisation minimale], à condition qu'un secrétariat général sera établi auquel [elle] pourr[ai]t s'adresser pour toutes les questions qui intéresseraient la marche des chambres* »<sup>925</sup>. Conception très en retrait des débats nationaux, auxquels des représentants de la chambre ont assisté presque incidemment, conception minimale aussi du rôle de l'APCA, réduit à la portion congrue. Jean Girard-Madoux meurt brutalement en octobre 1929<sup>926</sup>. Le mois suivant, le 5 novembre 1929, Louis Fernex de Mongex, vice-président depuis 1927, représente la chambre à l'APCA<sup>927</sup> : Joseph Faure y rend hommage au président décédé, qu'il célèbre toutefois comme « *l'un des premiers à apporter sa collaboration à l'Assemblée des Présidents ; [il] avait compris, dès la première heure, le rôle qu'était appelé à jouer cette Assemblée, pour la défense paysanne* »<sup>928</sup>.

Le 7 décembre 1929, devant ses pairs, Louis Fernex de Mongex « *expose que depuis la mort si soudaine de M. Girard-Madoux, survenue le 5 octobre dernier, il a cru devoir, pour ne point laisser la correspondance et les diverses autres affaires en souffrance, assumer les fonctions de Président, sous réserve de l'approbation de la Chambre, qui sera appelée à en délibérer en séance de session, [durant l']après-midi* »<sup>929</sup>. Quelques heures plus tard, ses confrères lui permettent « *d'exercer les fonctions de Président et d'ordonnateur jusqu'à l'élection d'un nouveau président* »<sup>930</sup>. Dès lors, présidant les débats, il plaide activement la cause de l'APCA en soumettant aux membres de la chambre « *pour avis, un assez grand nombre de vœux formulés* » à Paris un mois plus tôt. Il argumente avec véhémence : « *parmi ces vœux, quelques-uns n'intéressent pas directement notre région ; mais l'Agriculture est une en France ; les agriculteurs sont tous solidaires, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Il convient de considérer, au surplus, que ces vœux ont été étudiés à fond par des spécialistes et qu'ils traduisent les besoins les plus généraux de l'Agriculture française : double raison pour que les Chambres départementales s'y associent...* ». On notera la réponse différée à son prédécesseur et la nécessité lisible de justifier l'irruption de l'APCA dans les débats de la chambre. Il combine un agrarisme qui transcende les intérêts sectoriels et une apparente vénération des spécialistes, que le radical-socialiste Girard-Madoux semblait peu goûter.

Et Louis Fernex de Mongex de poursuivre son intervention par un vibrant plaidoyer : « *Permettez-moi à ce propos une remarque sur la conception que je me fais du rôle de l' "Assemblée des Présidents". Cet organisme est à la fois un "point de départ" et un "aboutissant". D'abord "un point de départ" : par les questionnaires qu'il prépare*

<sup>925</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Savoie, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Savoie, 1927-1943, session du 26 mai 1928, p. 12.

<sup>926</sup> *Le Pays de Savoie*, samedi 12 octobre 1929.

<sup>927</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 5 et 6 novembre 1929*, pp. 5-8.

<sup>928</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>929</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux des sessions de la chambre d'agriculture, 1927-1940.

<sup>930</sup> *Ibidem*.



*et nous soumet, il ouvre sur chaque question qu'il juge digne de son examen, une vaste enquête qui s'étend sur tout le pays ; il recueille ainsi des avis précieux, des renseignements certains, puisés aux sources. Ensuite, "un aboutissant" : grâce à ces matériaux, ses spécialistes – tous techniciens qualifiés – peuvent établir des rapports solidement échafaudés et des vœux substantiels. De là découle le devoir pour chaque Chambre de suivre avec attention les travaux de l'Assemblée des Présidents en y envoyant des délégués qui font entendre, dans les discussions, la voix des diverses régions françaises et qui rapportent de ces débats des documents et des renseignements que nous avons le plus grand intérêt à connaître. Ceci dit, je vous propose d'adopter sans discussion les vœux dont l'énumération suit : plusieurs de ces vœux ont d'ailleurs déjà été soumis antérieurement à votre approbation »<sup>931</sup>. Qu'y lire d'autre que le naïf emballement de celui qui revient tout juste de sa première session dans les prestigieuses salles de conférence du Musée social ? Le schéma rapporté est celui, théorique, tant ressassé par Joseph Faure et surtout par Luce Prault, du fonctionnement idéal d'une assemblée en mesure de synthétiser et de réaliser les aspirations locales qu'elle canalise et arbitre. Il est cependant énoncé en d'autres termes : le mot « aboutissant » n'est pas celui que l'on prononce en sessions. Quoique signifiant « ce à quoi quelque chose aboutit »<sup>932</sup>, il faut sans doute l'entendre ici comme réceptacle, lieu de convergence : si la pensée est confuse et semble ignorer les initiatives locales spontanées et les interlocuteurs extérieurs à l'institution, elle témoigne toutefois d'une certaine appropriation du discours institutionnel. Appropriation vaut-elle intériorisation ? Cela importe peut-être peu, si l'on envisage l'exposé de Louis Fernex de Mongex comme, non pas un simple plaidoyer *pro domo*, mais bien comme la tentative de renforcer son assise départementale en y devenant un médiateur, à l'interface du national et du local, grâce à l'APCA naissante. Sans la dimension nationale de l'institution, dominerait la dimension honorifique de la fonction. Or, au-delà de la présentation qu'en fait le nouveau président de la chambre d'agriculture savoyarde, comment se déploie l'activité consultative au niveau de l'AP(P)CA, tout au long des années 1930 ?*

### Des rapports aux « vœux » ?

L'analyse à laquelle il a été procédé repose surtout sur le recensement complet des rapports présentés devant l'assemblée en session plénière et des vœux votés. Par *vœu*, reprenant le terme usité à l'époque étudiée, nous entendons les textes adressés aux « *pouvoirs publics* », dont la rédaction et le vote occupent très largement l'assemblée au cours de la période de l'entre-deux-guerres. L'attente de départ est en partie déçue puisqu'on observe une nette disjonction entre rapports et vœux : cette disjonction devient alors l'objet d'étude, se substituant au schéma théorique d'une chaîne ininterrompue d'informations circulant de la base au sommet, et vice et versa. Le dépouillement des comptes rendus de séances a révélé l'existence d'une zone de flou entre rapports et vœux. Quoique sténographiés avec précision, les comptes rendus font souvent l'impasse sur les conditions dans lesquelles un vœu est élaboré et il n'est pas toujours facile de déterminer la relation de parenté entre un rapport et la position commune votée en fin de session. Se jouent plusieurs enjeux derrière cette opacité relative. C'est encore la question de la légitimité et de la représentativité qui commande de s'appuyer sur des initiatives individuelles ou collectives, sur une consultation plus large de la base. C'est également le rapport à l'expertise et à la compétence qui sous-tend la nécessité revendiquée ou non de s'appuyer sur un rapport, de se retrancher derrière

<sup>931</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Savoie, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Savoie, 1927-1943, session du 7 décembre 1929.

<sup>932</sup> Le Robert.

lui ou de l'instrumentaliser. Se dessinent enfin les frontières ténues entre la face interne et la face externe d'une institution qui joue son identité, à mi-chemin entre public et privé, au cœur de réseaux enchevêtrés qui interdisent de penser des mondes clos sur eux-mêmes face à des altérités monobloc.

Le présupposé qui voudrait qu'un nombre élevé de rapports donne lieu au vote d'un nombre inférieur ou égal de vœux à adresser aux pouvoirs publics est immédiatement démenti à l'examen des comptes rendus. Si 292 rapports sont présentés devant l'assemblée de 1928 à 1940, soit neuf à dix en moyenne par session, pas moins de 550 vœux sont votés, soit 17 à 18 par session. La proportion est d'à peine plus d'un rapport pour deux vœux, en apparence, mais la situation est infiniment plus complexe. 160 rapports, sur 292, soit 55 %, donnent lieu au vote d'un vœu dans la même session. Il s'en suit que 29 % seulement des 550 vœux découlent d'un rapport présenté au cours de la session. Des variations majeures sont cependant observables qui permettent d'échafauder des hypothèses expliquant ces résultats. Des décalages temporels sont observables tout au long de la période. Ils sont d'abord dus à un constant effet de mûrissement. Ils sont ensuite générés par un effet d'accumulation, après la crise et la refondation de 1935. On observe également un décalage temporel dû au nécessaire mûrissement des décisions. Lorsqu'un rapport aborde un nouveau thème, il arrive que le vote des vœux qu'il contient ou entraîne soit ajourné à la session suivante : une douzaine de cas ont pu être repérés. Quelques exemples sont éclairants : celui de la réglementation de la propriété horticole montre bien, par exemple, les attermoissements fréquemment observables à l'APCA.

### **Encart biographique : Charles-Alfred Nomblot et la question de la propriété horticole**

Lorsqu'en mars 1929, Alfred Nomblot, président de la chambre d'agriculture de la Seine, député et secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de France, présente un rapport sur « *la propriété agricole et horticole* », alors qu'à l'issue du débat des « *voix nombreuses* » clament « *aux voix, aux voix !* », Joseph Faure assène : « *il semble bon de ne pas prendre position aujourd'hui. Si M. le rapporteur voulait bien accepter d'examiner la question de plus près à la Commission de l'agriculture de la chambre des députés en tenant compte des suggestions et des observations qui ont été présentées... (Protestations)* ». Il faut préciser que c'est moins un vœu qu'une proposition de loi qu'Alfred Nomblot soumet à l'APCA, laquelle proposition de loi il entend déposer à l'Assemblée nationale. Consacrant « *le principe de la propriété agricole et horticole et conf[érant] à l'obtenteur des variétés nouvelles le droit exclusif d'exploiter, à son profit, l'obtention nouvelle* », organisant un « *Office national de la propriété agricole et horticole* »<sup>933</sup>, légiférant sur les conditions de dépôt des brevets agricoles et horticoles et sur la protection des marques agricoles et horticoles, cette proposition de loi a suscité des débats houleux, dont l'histoire se révèle des plus significatives. Souligner le rôle du rapporteur peut-il être envisagé sans évoquer l'itinéraire de celui-ci, ses multiples engagements, ce qui lui vaut la reconnaissance d'une légitimité et les tribunes auxquelles il a accès.

Né le 25 février 1868 au Creusot (Saône-et-Loire)<sup>934</sup>, Charles Alfred Nomblot est ingénieur horticole<sup>935</sup>. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, il est installé à Bourg-la-Reine au sein de

<sup>933</sup> APCA, *Séance du 19 mars 1929. Compte rendu.*

<sup>934</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940, Tome VII*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, pp. 2 323-2 775, p. 2 572.)

<sup>935</sup> *Bottin mondain*, Paris, Annuaire Didot-Bottin, 1930.

l'établissement horticole et des pépinières « Nomblot-Bruneau »<sup>936</sup>, du nom d'Henriette Bruneau<sup>937</sup>, épousée en juin 1894<sup>938</sup>. Il est secrétaire général lors du congrès international d'arboriculture et de pomologie, tenu pendant d'exposition universelle de 1900<sup>939</sup>, pendant laquelle les établissements Nomblot-Bruneau présentent leurs produits, comme ils l'avaient fait en 1889<sup>940</sup>. Au cours des années suivantes, en 1904 à Saint-Louis, en 1905 à Liège, en 1906 à Milan, en 1908 à Saragosse, en 1910 à Bruxelles et à Gand en 1913, leurs productions horticoles sont à nouveau à l'honneur<sup>941</sup>, tandis qu'un représentant de l'entreprise – Alfred Nomblot ou son beau-père vraisemblablement – est membre du jury des expositions de Londres (1908) et Turin (1911).

Au début des années 1920, Alfred Nomblot, maire de Bourg-la-Reine<sup>942</sup>, dirige un établissement primé à de nombreuses reprises pour ses spécialités d'arbres fruitiers, « *formés ou non formés* », sa collection générale de végétaux d'ornement de toutes forces, conifères, rosiers, rhododendrons, plantes grimpantes, plantes à forcer, et de plantes vivaces<sup>943</sup>. Particulièrement compétent dans le domaine fruitier<sup>944</sup>, notamment à propos des poires dont il aurait établi une liste des 337 meilleures variétés<sup>945</sup> : il est alors secrétaire général de la Société nationale d'horticulture, secrétaire de l'office agricole départemental et délégué à l'office régional, ainsi que membre de la CNAA<sup>946</sup>. Candidat malheureux aux législatives de 1924, sur la liste du cartel d'union républicaine et sociale de la banlieue<sup>947</sup>, il est en 1927 élu à la chambre d'agriculture de la Seine dès sa création et en devient le premier président : il a alors 59 ans. Le 24 octobre 1927, lors de la première réunion des présidents à Paris, il est désigné pour faire partie du bureau provisoire avec Georges Rémond, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, autre vice-président<sup>948</sup> : au contraire de ce dernier, il n'est pas reconduit dans cette fonction en mars 1928, puisque la vice-présidence échoit à Félix Garcin<sup>949</sup>. Lors de cette séance, il présente un rapport sur le crédit agricole, pour demander l'augmentation de la dotation de la Caisse nationale de crédit agricole et mettre celle-ci en situation de jouer le rôle de caisse de compensation<sup>950</sup> : le « *vœu* » qu'il propose alors est largement édulcoré.

<sup>936</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 1 675 (Publicité). Voir Annexes. Dossier n° 4. 2. Document 2.

<sup>937</sup> *Ibidem* et <http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/details.php?id=70502&co=Bourg-la-Reine&dept=92>

<sup>938</sup> <http://www.genealogie92.org/>

<sup>939</sup> Alfred NOMBLOT, *Exposition universelle de 1900. Congrès international d'arboriculture et de pomologie*, Paris, impr. de L. Maretheux, 1901, 144 p.

<sup>940</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 1675.

<sup>941</sup> *Ibidem*.

<sup>942</sup> <http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/details.php?id=70502&co=Bourg-la-Reine&dept=92>

<sup>943</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 1 675.

<sup>944</sup> Alfred NOMBLOT, *Traité d'arboriculture fruitière et de pomologie*, Paris, La Maison rustique, 1929, 382 p.

<sup>945</sup> <http://paysfoyen.canalblog.com/archives/2007/11/index.html>

<sup>946</sup> *Ibidem*.

<sup>947</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité.

<sup>948</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p.9.

<sup>949</sup> APCA, *Séance du 22-23 mars 1928. Compte rendu*, p. 38.

<sup>950</sup> A. NOMBLOT, « Le Crédit Agricole », dans *Compte rendu de la séance des 22 et 23 mars 1928*, n°, 22 mars 1928, pp. 82-88.

Élu député en avril 1928, il s'inscrit au groupe de la « *gauche républicaine* », et devient membre de la commission de l'armée, de celle du commerce et de l'industrie et enfin de celle de l'agriculture<sup>951</sup>. Lors de la séance du 5 décembre 1928, avec plusieurs collègues dont Henri Queuille, ancien ministre de l'Agriculture, Pierre de Monicault et Achille Fould, il dépose une proposition de loi « *ayant pour objet la création et la protection de la propriété agricole et horticole, 1° en matière de variétés ou de races nouvelles. 2° en matière de marques et qualifications agricoles et horticoles* »<sup>952</sup>.

Philippe Verzier, président de la chambre d'agriculture du Rhône, aborde d'abord la difficulté de déterminer et prouver la contrefaçon. C'est ensuite Raymond de Laulanié, délégué de la chambre d'agriculture de la Vienne qui fait part de son hostilité à la protection des semences agricoles : il prend l'exemple du blé Vilmorin 23 et de la rapidité de sa propagation, reprochant à la proposition de loi de Nomblot de conduire à freiner cette diffusion. Ceux qui appuient cette crainte d'une régression de la culture du blé semblent nombreux dans l'assemblée. Joseph Lefèvre, délégué de la chambre d'agriculture du Vaucluse, ingénieur agronome, professeur d'agriculture à l'Institut national agronomique, membre de l'Association française des sélectionneurs de plantes<sup>953</sup>, « *hybrideur de blé* » selon ses déclarations<sup>954</sup>, émet des doutes sur les possibilités pratiques d'assurer la protection et de reconnaître les variétés. Il déclare également : « *si un commerçant vend du blé Vilmorin 23 de la maison Vilmorin, on peut lui appliquer une sorte de licence. Mais qu'un agriculteur qui a cultivé du blé hybride Vilmorin 23 et qui le donne à son voisin, à son frère, qui l'échange avec son cousin, puisse être poursuivi, ce serait chose excessive et que nous ne pouvons pas demander (Applaudissements)* »<sup>955</sup>. Ainsi le débat est bien vite traduit en termes d'intérêts par les protagonistes eux-mêmes : l'intérêt particulier – celui des sélectionneurs, graineurs, semenciers, obtenteurs – s'opposant à ce qui est présenté comme l'intérêt général – soit les bénéficiaires de la production de blé et de la propagation des « *bons blés* », sans que l'on sache s'il s'agit de la population, des coopératives ou des seuls exploitants céréaliers. Alfred Nomblot s'obstine : « *s'il est bon de diffuser rapidement une bonne variété, et sur ce point je suis d'accord avec vous, sous réserve des moyens à employer, encore faut-il l'obtenir. Si vous ne faites rien pour encourager le chercheur, vous travaillerez contre l'intérêt général qui exige l'intensification des recherches dans cette voie* ».

Après l'ajournement proposé par Joseph Faure, certains membres de l'APCA proposent de réduire la proposition à la production horticole et florale, car comme l'énonce sans ambages Augustin Couzinet, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, « *pour les blés, vous n'aurez personne avec vous* »<sup>956</sup>. Joseph Lefèvre en convient et le formule ainsi : « *Il serait très dangereux que nous ayons une position acquise sur la question. Nous devrions maintenant prendre une décision pour ce qui vise la propriété horticole et laisser la question à l'étude pour ce qui vise la propriété*

<sup>951</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité.

<sup>952</sup> Alfred NOMBLLOT, « La propriété agricole et horticole », dans *Compte rendu de la séance des 19 et 20 mars 1929*, 19 mars 1929, p. 27

<sup>953</sup> *Le Sélectionneur français...*, ouvrage cité, volume 2, mars 1933, p. 5-10 : liste des membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes.

<sup>954</sup> APCA, *Séance du 19 mars 1929. Compte rendu*, p. 60.

<sup>955</sup> *Ibidem*, p. 61.

<sup>956</sup> *Ibidem*, p. 63.

agricole (*Protestations*) »<sup>957</sup>. C'est Pierre Saint-Olive, délégué de la chambre d'agriculture de l'Isère et président de l'Union laitière du Nord-Dauphinois qui demande le renvoi aux chambres d'agriculture, suivi par Joseph Faure qui conclut par ces mots : « *le rapport de M. Nombrot sera donc envoyé à chaque chambre d'agriculture, qui sera invitée à y répondre et à présenter ses observations et ses suggestions* »<sup>958</sup>. Un an plus tard, en mars 1930, l'APCA vote un vœu sur ce sujet, reconnaissant la « *nécessité d'établir légalement la reconnaissance de la propriété agricole et horticole des nouveautés végétales et sa protection* » et approuvant la « *proposition de loi Ricolfi rapportée au Parlement par M. A Nombrot, "mais sous la réserve qu'aucune mesure pareille ne soit établie et que soit notamment et nettement reconnu dans le texte définitif le droit, pour les agriculteurs cultivant les variétés nouvelles, d'en céder librement le produit, même comme semences, sous la seule condition de ne pas recourir, à cet effet, à des méthodes commerciales de vente"* »<sup>959</sup>. Sans préjuger des résultats de la consultation des chambres d'agriculture, dont nous ne connaissons pas le détail, on peut observer que l'APCA en reste au *statu quo* de mars 1929 : l'indécision est bien ici la résultante d'intérêts divergents, et la composition de l'assemblée, qui compte plus de céréaliers que de sélectionneurs, n'est que le lieu de la confrontation d'intérêts en construction. Naissante, la notion de « *propriété agricole* » sera réglementée dans d'autres cénacles.

Les sujets abordés et défendus peuvent être classés en cinq catégories thématiques – organisation professionnelle, économie agricole et rurale, aspects techniques, législation sociale, équipement et aménagement<sup>960</sup>. Les questions relatives à l'organisation professionnelle représentent 20 % des vœux. Leur cas est spécifique puisqu'elles sont assez disjointes des rapports auxquels elles donnent lieu : les rapports du trésorier et du secrétaire général de l'AP(P)CA sont à usage exclusivement interne, et en revanche les vœux votés ne sont guère débattus. C'est notamment le cas de l'épineuse et lancinante discussion sur les rapports des chambres d'agriculture et de l'AP(P)CA avec ceux que l'on rassemble en une vague entité appelée « *pouvoirs publics* », soit surtout les préfets et les interlocuteurs du ministère de l'Agriculture. À l'inverse les rares rapports sur les chambres de commerce n'aboutissent pas, tandis que les cinq rapports concernant la représentation dans les organismes consultatifs donnent lieu à 17 vœux différents.

Les aspects techniques sont relativement peu abordés : ils représentent à peine 11 % des rapports et des vœux. Les questions les plus récurrentes ont trait aux engrais et à la protection phytosanitaire. De 1931 à 1936, Édouard Bernard, secrétaire de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, présente sept rapports sur les engrais azotés, les amendements calcaires et le nitrate de soude. Il y est question de la participation des agriculteurs et de leurs organisations à la gestion de l'Office national industriel de l'azote (ONIA). En 1932, le vœu qui découle d'un de ses rapports demande « *que l'Institut des Recherches agronomiques et les Offices agricoles départementaux et régionaux, dont la majeure partie des ressources est fournie par le budget de l'État, facilitent, avec le concours particulièrement actif des directeurs des Services agricoles et des professeurs d'agriculture, dans toutes les régions de la France, l'organisation d'expériences sur les nouveaux engrais azotés et le développement de l'emploi des engrais dont l'expérience aura démontré la valeur ; [et] que ces études soient orientées notamment vers la recherche de quelques*

<sup>957</sup> *Ibidem*, p. 65.

<sup>958</sup> *Ibidem*.

<sup>959</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 17-18 mars 1930*, p. 345.

<sup>960</sup> Pour le détail, voir **Annexes**. Dossier n°3. 2. Document 1.

*types d'engrais peu nombreux répondant aux besoins et aux possibilités agricoles* »<sup>961</sup>. Parallèlement, de 1930 à 1933, Henri Decault propose cinq rapports, dont les quatre derniers sont suivis du vote de vœux, sur la « *défense sanitaire des végétaux* ». Tous deux sont, au moins un temps, portés par une commission, au niveau de l'APCA, portant précisément sur la question défendue.

Les questions relatives à la médecine vétérinaire et à la prophylaxie sont également relativement présentes, avec une dizaine de rapports au cours de la période, et près de 17 vœux s'y rapportant plus ou moins directement. Pierre-Ferdinand Patriat, président de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or et de la Caisse régionale de réassurance contre la mortalité du bétail, propose en novembre 1928 et mars 1929, deux rapports sur la « *prophylaxie de la tuberculose bovine et le contrôle de la salubrité des viandes* », en réaction au projet de loi voté par les députés le 15 mars 1928. Il soumet ensuite, en mars 1931, un rapport sur l'« *organisation de la lutte contre les épidémies du bétail et particulièrement contre la fièvre aphteuse* », au nom de la chambre régionale d'agriculture de l'Est : cela donne lieu au vote d'un vœu demandant « *que des crédits importants, comparables à ceux dont sont dotés les laboratoires étrangers, soient accordés chaque année au Laboratoire de recherches des services sanitaires, pour l'accroissement du personnel, la poursuite et le développement des travaux en cours [et qu'] une partie de ces crédits soit affectée aux laboratoires des affections contagieuses de nos écoles vétérinaires, [demandant également] la création d'un corps mobile de huit Inspecteurs sanitaires [et à ce] que les chambres d'agriculture, dès qu'elles auront les crédits nécessaires, subventionnent le Laboratoire national de recherches des services sanitaires* »<sup>962</sup>. En 1936, c'est encore lui qui présente, au nom de la commission générale des productions animales de l'APPCA, un rapport sur « *le projet de loi sur l'exercice de la Médecine vétérinaire* ».

Lors de la même session, René Bardin – président des syndicats spécialisés « *race bovine* » et « *race chevaline* » de Chevenon, président de la Fédération des syndicats hippiques et de la Fédération des syndicats d'élevage de la Nièvre, représentant de la Science zootechnique et de l'élevage au Comité supérieur des livres généalogiques des races françaises d'animaux, constitué par décret du 13 juillet 1923 à la direction de l'Agriculture du ministère du même nom<sup>963</sup> et enfin vice-président de la chambre d'agriculture de la Nièvre et membre de la même commission – présente un rapport sur « *l'étude des méthodes scientifiques de la lutte contre l'avortement épizootique* ». Toujours le 26 mai 1936, Joseph Harent, membre de la commission générale des productions animales, président de la chambre d'agriculture et sénateur de la Somme, présente un texte sur « *la toxicité des tourteaux de lin* », objectivant le lien fait, au niveau de l'APPCA, entre les intérêts des producteurs de céréales et des éleveurs, quel qu'en soit l'angle d'approche.

Les rapports et les vœux concernant la législation sociale au sens large, soit autant la protection sociale que la famille, la main-d'œuvre agricole, les baux ruraux et le statut du fermage, les calamités agricoles, mais également les questions fiscales, sont relativement nombreux : une soixantaine de rapports y sont consacrés, et donnent lieu au vote de 90 à 120 vœux s'y rapportant directement ou non. Particulièrement nombreux sont les rapports et les vœux sur la question de la main-d'œuvre agricole. Les positions défendues sont

<sup>961</sup> Édouard BERNARD, « Les engrais azotés. Leur fabrication et leur répartition en France », dans APCA, *Compte rendu des séances des 15 et 16 mars 1932*, pp. 158-170 et p. 306.

<sup>962</sup> Pierre-Ferdinand PATRIAT, « Organisation de la lutte contre les épidémies du bétail et particulièrement contre la fièvre aphteuse », dans *Compte rendu des séances des 16 et 17 mars 1931*, pp. 157-163.

<sup>963</sup> *Annuaire national agricole 1930 et Annuaire national agricole 1936*.

celles de propriétaires, inquiets des questions relatives à la fixation des salaires, aux litiges avec des ouvriers agricoles et au statut de la main-d'œuvre immigrée. En mars 1935,

« l'APCA se prononce nettement contre l'application de la loi du 10 août 1932<sup>964</sup> dans les exploitations agricoles. Elle escompte qu'après avoir reconnu la nécessité d'emploi de la main d'oeuvre étrangère spécialisée en agriculture, le Ministre du Travail voudra bien attribuer les autorisations d'introduction dans les délais les plus courts en simplifiant au maximum la procédure d'examen des demandes actuellement usitées, afin que les ouvriers puissent arriver en temps utile, et que ne soient pas compromises les cultures intéressées »<sup>965</sup>. Clairement, l'assemblée permanente se situe dans la droite ligne du processus alors en cours : à partir de 1932, « les pouvoirs publics renoncent partiellement à leur liberté d'action antérieure pour s'en remettre, dans toute la mesure du possible, à l'initiative des partenaires sociaux ; organisations patronales et ouvrières sont mises sur un pied d'égalité ; les unes et les autres peuvent donc être à l'origine de l'ostracisme »<sup>966</sup>, dans une limpide logique corporatiste.

L'identification des principaux rapporteurs des questions de législation sociale est instructive. Se distinguent surtout Félix Garcin, président de l'USESA, et, dans une moindre mesure, Julien Riboud, secrétaire de la même union de syndicats. Le premier, également vice-président de l'APPCA, présente onze rapports dans ce domaine entre 1928 et 1938, portant sur les « facilités de crédit à accorder aux Pupilles de la Nation qui se destinent à l'agriculture », sur la « fixation des salaires agricoles par les arrêtés préfectoraux », sur « la Semaine de 40 heures et l'agriculture » et sur « le bien de famille paysan, y compris le problème du carnet de travail considéré comme preuve de la qualité de créancier de la succession pour l'enfant qui a travaillé avec ses parents sans toucher de salaire ». Mais, surtout, Félix Garcin semble avoir été intronisé spécialiste de la question des « assurances sociales » à l'APPCA, en tant que rapporteur de la Commission générale d'organisation professionnelle et de législation rurale. En 1930 et 1938, Julien Riboud, l'un de ses seconds à l'USESA, est rapporteur, à quatre reprises, sur le sujet des calamités agricoles et de l'indemnisation de leurs victimes. La présence forte parmi les rapporteurs des représentants des puissants agriculteurs du Nord de la France – départements du Nord, de la Somme, des Ardennes, du Loir-et-Cher, et de Seine-et-Oise notamment – ne fait que souligner la réalité de prises de position favorables aux gros employeurs de main-d'œuvre agricole – comme dans le cas de la défense d'une révision des barèmes préfectoraux de salaires agricoles et de la participation des chambres d'agriculture à leur établissement, prônée par Paul Lefébure, suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise et secrétaire de la coopérative agricole de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France (UCSAF)<sup>967</sup>.

Les questions relatives à l'équipement et à l'aménagement ne sont pas absentes, même si elles ne constituent guère que 6 à 8 % des rapports et des vœux. Les transports semblent préoccuper avant tout autre sujet les présidents de chambre d'agriculture : onze rapports et quinze vœux y sont consacrés. Contrairement à bien des segments de l'activité consultative de l'AP(P)CA, celui-ci ne semble pas avoir été approprié par un

<sup>964</sup> Qui « permet de déterminer par profession ou par secteur géographique la proportion de travailleurs étrangers considérée comme acceptable ».

<sup>965</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 18 et 19 mars 1935*, p. 305.

<sup>966</sup> Pierre GUILLAUME, « Du bon usage des immigrés en temps de crise et de guerre, 1932-1940 », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, volume 7, pp. 117-126.

<sup>967</sup> *Annuaire national agricole 1930*

petit groupe, voire par un seul spécialiste. Sept présidents discutent de ce sujet devant leurs homologues au cours des années 1928-1938, sans que leurs compétences en la matière soient immédiatement lisibles au vu des pans connus de leur trajectoire. Les implications en sont assez diverses : il est question des Offices agricoles de transports, des chemins ruraux et vicinaux, de la coordination du rail et de la route, ainsi que de la traction animale sur les canaux. Est abordée quelques fois la question des espaces forestiers, notamment celle de « *la sauvegarde et la reconstitution de la Forêt française* », envisagée par la focale des « *ennemis de la forêt* » puis du « *problème du reboisement* ». Il n'est pas surprenant de trouver comme rapporteur principal, à trois reprises, de cette question le comte Jean de Nicolaÿ, ingénieur agronome, membre titulaire de la troisième section, consacrée à la sylviculture, de l'Académie d'agriculture de France, et vice-président de la section sylviculture de la Société des agriculteurs de France (SAF), président de la chambre d'agriculture de la Sarthe <sup>968</sup>. Les vœux votés par l'AP(P)CA sur la forêt dévoilent sans peine les intérêts de certains présidents dans ce secteur productif à l'écart du reste de l'agriculture. Il est notamment demandé « *que la forêt soit dotée d'un statut juridique et fiscal qui tienne compte de la nature spéciale de cette propriété, en assure la consistance, la continuité et la transmission [et] que le reboisement par les propriétaires et les communes soit organisé méthodiquement sous l'impulsion des chambres d'agriculture* », que soient mis à disposition par les pouvoirs publics des crédits importants, « *suivant un règlement établi par l'Administration des Eaux et Forêts et le bureau de l'APCA* », que soit décrétée l'obligation pour les communes de reboiser les terrains vacants, que soit entreprise une lutte méthodique contre la propagation des incendies, favorisée par l'État au titre des calamités agricoles, que soit favorisé le maintien du reboisement par les associations agricoles au premier plan de ses préoccupations par le plan d'outillage national et enfin que soit organisée la défense contre la propagation de certaines maladies cryptogamiques, notamment par l'interdiction d'entrée en France de bois provenant de régions contaminées <sup>969</sup>.

Finalement sont abordées furtivement les questions relatives à l'équipement individuel et collectif, de la ferme au village. Suite à une enquête auprès des chambres d'agriculture, le député radical-socialiste, Alexis Jaubert, éphémère sous-secrétaire d'État à l'Agriculture, du 18 décembre 1932 au 13 janvier 1933, présente en mars suivant un rapport sur « *l'exploitation des Réseaux ruraux d'électricité* » : dès ses débuts à l'Assemblée nationale, en 1928, il a déposé plusieurs propositions de loi, dont une tendant notamment à modifier la loi du 2 août 1923 relative à l'électrification des campagnes <sup>970</sup>. Jules-Édouard Lucas, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise, propose quant à lui, en avril 1939, un très long rapport, de 90 pages, sur le logement rural.

Mais ce sont surtout les questions économiques qui dominent les débats. Elles représentent 40 à 47 % des vœux et des rapports. 1450 des 3548 pages consacrées aux rapports dans les comptes rendus de séances, soit 40 %, recueillent des exposés portant sur l'économie agricole et rurale. Deux domaines dominent. D'abord, les vœux relatifs au commerce extérieur sont extrêmement nombreux : de un à cinq par session jusqu'en 1931, il en est voté plus d'une dizaine par session entre la fin de l'année 1931 et le début de l'année 1933, puis cinq à sept lors des sessions de 1933 et 1934. Il s'agit d'un des aspects

<sup>968</sup> De même est-ce le grand propriétaire Henry de Rouville qui expose les résultats « *d'un essai d'organisation départementale de reboisement dans le Tarn* ». Henry de ROUVILLE, « D'un essai d'organisation départementale de reboisement dans le Tarn », dans APCA, *Compte rendu des séances des 16 et 17 mars 1931*, pp. 189-201.

<sup>969</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 21 et 22 octobre 1930*, p. 294.

<sup>970</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=4009](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=4009)



de la réaction à la crise économique, certes, mais il faut rappeler que dès la première réunion des présidents de chambre d'agriculture, en octobre 1927, cette question était très présente. Durant la première moitié des années 1930, les vœux se rapportant au commerce extérieur sont au nombre de cent : il y est dès les débuts de l'APCA question de traités de commerce, de régime douanier, de réforme du régime de l'admission temporaire des blés et de franchises. Les deux tiers de ces vœux concernent une production en particulier : 18 vœux portent sur la réglementation du commerce international du blé et des céréales, neuf sur celle du marché de la viande et des produits animaux, neuf autres sur le commerce des produits laitiers, six sur les importations et exportations de vins, onze sur celles des fruits et légumes et enfin une douzaine sur d'autres produits de l'agriculture, telles le lin, le chanvre, le sucre, la laine et le bois<sup>971</sup>. La question du commerce extérieur est peu débattue, comme si le tarif douanier allait de soi.

Le fonctionnement consultatif dévoile plusieurs caractères rapidement discernables. Un effet de démultiplication est lisible : alors que les rapporteurs font dans leurs exposés un notable effort de synthèse, on observe une explosion des vœux en intérêts sectoriels concurrents au cours des débats, puis une sédimentation de vœux par production, notamment dans le secteur économique. Ensuite, c'est à la répétition de vœux à l'identique que l'on assiste : sans nouveau rapport, sous l'effet de l'impuissance et de l'exaspération, l'APCA, puis l'APPCA, vote et publie à nouveau des vœux rédigés et votés lors de la ou des sessions précédentes. Enfin, et cela sera développé plus avant, au cours des années 1930, l'AP(P)CA augmente sans cesse sa réactivité par rapport à l'actualité législative : au moins 150 des 550 vœux votés font référence à une loi ou à un décret récemment promulgué, que ce soit pour en demander l'application, pour exiger de compléter les mesures prises ou pour s'y opposer – d'aucuns observent le même phénomène à l'APCC dès le début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>972</sup>. Pierre de Monicault, membre du conseil de la SAF, président de la chambre d'agriculture de l'Ain et ancien député de ce département, réputé à l'Assemblée nationale pour sa ferveur et son activisme<sup>973</sup>, semble en tirer, au nom de l'APPCA, un certain orgueil, quand il déclare : « *Nous sommes des Français et je dirais même des super-français en ce sens que, lorsqu'une proposition néfaste nous est faite, nous en discutons tout de même l'application en essayant d'en tirer le moins mauvais parti possible* »<sup>974</sup>. En ce sens, entre chambres d'agriculture et pouvoirs publics, dont les assemblées parlementaires, les rapporteurs se font médiateurs.

## **Enquêtes et médiateurs**

Au cours des sessions de l'AP(P)CA, entre 1927 et 1940, 62 % des rapports sont présentés par des présidents de chambre d'agriculture, tandis que 32 % le sont par des membres de chambre d'agriculture, et que 6 % sont portés par des personnes n'appartenant pas à

<sup>971</sup> Voir Annexes. Dossier n° 4. 2. Tableau 2.

<sup>972</sup> « Les séances de l'Assemblée constituent ainsi le cadre dans lequel s'élaborent les stratégies communes pour contrer les effets d'une grève ou d'un projet de loi ». Philippe LACOMBRADÉ, « L'Assemblée des présidents des chambres de commerce... », article cité, p. 92.

<sup>973</sup> Ses biographes écrivent : « Après avoir au lendemain de la guerre blâmé les "discoureurs", il s'était infligé à lui-même un souriant démenti en intervenant sans cesse à la tribune, au point de pouvoir déclarer en 1928 : "Pendant huit ans de vie parlementaire, pas un mois ne s'est passé sans que le Journal officiel ne témoigne de mes idées" ». [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=5341](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=5341)

<sup>974</sup> APPCA, *Compte rendu des séances des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1938*, p. 179.

l'institution<sup>975</sup>. On dénombre 80 rapporteurs pour 292 rapports : chaque rapporteur présente en moyenne 3 à 4 textes. Claire Lemerrier, dans son étude de la chambre de commerce de Paris, note combien le choix des rapporteurs est important : « *en effet, confier la préparation d'une discussion ou la rédaction d'un rapport à une seule personne, c'est lui accorder une grande confiance, mais c'est aussi considérer qu'en raison de sa spécialité professionnelle, ou d'une motivation particulière pour un travail difficile, elle est la seule à pouvoir mener une tâche à bien. Prendre une telle décision, c'est donc donner plus de place à l'expertise qu'à la délibération visant au consensus* »<sup>976</sup>. Mais elle conclut que « *c'est plutôt une centralisation de l'ensemble des travaux de la chambre dans quelques mains, de "généralistes" et non d'"experts", qui domine : l'absence presque totale de spécialisation, qu'on pourrait prendre comme une preuve de collégialité, masque la variété des degrés d'implication individuels* »<sup>977</sup>. Le seul fait que 131 des 179 présidents de chambre d'agriculture en fonctions entre 1927 et 1940 n'aient jamais été rapporteur devant l'assemblée des présidents durant cette période semble aller dans ce sens. Ainsi, 73 % des présidents n'ont jamais rempli cette fonction au cours de la période. Seize présidents n'ont présenté qu'un unique rapport, treize en ont présentés deux et sept en totalisent de trois à quatre<sup>978</sup>. À l'opposé, une douzaine d'individus, ceux qui ont exposé cinq fois ou plus, rassemblent sur leurs seuls noms 120 rapports, soit 41 % de l'ensemble. Cependant il semble que l'AP(P)CA ait combiné des formes d'appel à l'expertise avérées et une tendance indéniable à la centralisation de la consultation.

Puisque 107 rapports sont présentés par des membres d'une chambre d'agriculture, cela semble prouver que le rôle de porte-parole n'est pas confisqué entièrement par les présidents. Certes 28 rapports sont soumis par le secrétaire d'une chambre d'agriculture, le plus souvent Édouard Bernard, auteur des rapports sur les engrais azotés, mais également Maurice Roche-Agussol, secrétaire et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de l'Hérault, professeur de droit à la faculté de Montpellier, auteur de conférences sur le rôle économique des associations agricoles<sup>979</sup>. Ce dernier présente des rapports sur « *la politique des engrais* », « *les garanties de la répression des fraudes* », « *l'Agriculture et le Régime des Successions* », « *les Tribunaux d'Agriculture* » et « *le règlement des litiges agricoles* », à propos desquels il est à la fois possible de déceler une tendance au maintien du rôle de médiation entre chambres d'agriculture et AP(P)CA dans le cadre du bureau de la chambre d'agriculture – si 28 des rapports présentés par d'autres personnes que les présidents de chambre d'agriculture le sont par le secrétaire, 32 le sont par le vice-président – mais cela correspond fidèlement à la proportion de suppléants-délégués choisis parmi les membres du bureau de la chambre – environ 53 % des suppléants-délégués de la période sont des membres du bureau. Ce qui est plus flagrant, c'est que parmi les 444 suppléants-délégués qui se sont rendus au moins une fois à l'AP(P)CA au cours des années 1927-1940, seuls 27, soit 6 %, ont présenté un ou plusieurs rapports.

Des indices d'une sollicitation sur la base des compétences sont lisibles. C'est le cas lorsque les rapports ne sont pas signés par un individu mais par une commission,

<sup>975</sup> Voir Annexes. Dossier n° 4. Tableau 1.

<sup>976</sup> Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir...* ouvrage cité, p. 57.

<sup>977</sup> *Ibidem*, p. 58.

<sup>978</sup> Voir Annexes. Dossier n° 4. Tableau 3.

<sup>979</sup> Maurice ROCHE-AGUSSOL, *Le rôle économique des associations agricoles. Une expérience de syndicalisme agricole, la C. G. V. Conférences faites par M. Roche-Agussol à l'Université de Montpellier, les 26 janvier et 2 février 1924, Montpellier, imprimerie de Roumégous et Déhan, [s. d.], 57 p.*

au niveau de l'AP(P)CA. Cependant Christiane Mora observe avec raison que le bureau national de l'AP(P)CA intervient beaucoup dans les travaux des commissions spécialisées. Hors institution, il est également fait appel à des personnalités extérieures, dirigeants de grandes organisations spécialisées, comme le secrétaire administratif de la Confédération nationale des producteurs d'animaux de basse-cour ou le secrétaire de l'Association générale des producteurs de viande, mais toujours à l'aval d'un travail en collaboration avec la commission *ad-hoc* au sein de l'AP(P)CA. Dans le cas de la question de la codification des usages locaux à caractère agricole, le rapport est dit « *préparé par les services administratifs de l'Assemblée des présidents des chambres d'agriculture de France à partir d'une enquête* »<sup>980</sup>. Cette dernière fait partie de la première salve d'enquêtes, lancées au printemps 1931 : ce démarrage et le contenu très juridique de l'enquête explique sans doute le recours aux services administratifs, en marge d'une structuration de l'institution en commissions spécialisées. En mars 1934, c'est Julien Riboud, président de la chambre d'agriculture du Rhône et secrétaire de l'USESA, qui est le rapporteur de la question de la codification des usages locaux, au nom de la commission idoine. Cependant, parmi les sollicitations spontanées et isolées de rapporteurs occasionnels – rapporteurs d'un à deux rapports au cours de la période considérée –, il n'est guère possible de lire un clair appel aux compétences, donc à l'expertise. Le cas d'Henri Léculier montre par quel biais un président lambda, absent des instances décisionnelles de l'AP(P)CA, peut se retrouver en position de défendre un rapport devant ses pairs et au-dehors.

### **Encart biographique : l'ubiquité du défenseur du gruyère de Comté, Henri Léculier**

Henri Léculier naît le 23 juillet 1874 à Champrougier (Jura), où il passe son enfance. Il est le fils cadet de Cyrille Léculier, né en 1830, lequel est à la tête d'une exploitation agricole et piscicole parmi les plus importantes de la Bresse comtoise, exploitation constituée notamment par rachat de plusieurs dizaines d'hectares d'étangs au cours des années 1850-1875 – laquelle surface en étangs atteint environ 200 hectares dans les années 1880. Deuxième fournisseur de la fromagerie de Champrougier, Cyrille Léculier, qui en était le président dans les années 1880, a également été adjoint au maire, puis conseiller général, membre de la Société hippique départementale, président du Syndicat agricole du département du Jura, dans les années 1890 – et fondateur à ce titre de nombreuses caisses locales de crédit agricole –, président d'honneur de la Caisse régionale de crédit agricole nouvellement constituée, président de comices, candidat battu aux législatives en 1898 au côté des « *républicains modérés soutenant le ministre Méline* », enfin membre de la chambre de commerce de Lons-le-Saunier, de 1897 à 1915, et président du Syndicat des marchands de bois du Jura et du Doubs après 1899<sup>981</sup>.

Henri Léculier effectue ses études secondaires au lycée de Dijon, rue Condorcet : c'est dans cette ville qu'il fait sa première année de médecine, avant d'accomplir en 1893-1894 son année de volontariat au 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Lons-le-Saunier, selon une disposition qui permettait aux étudiants d'échapper aux trois ans de service militaire en vigueur. Il poursuit ensuite ses études de médecine à Paris, est reçu, après un premier échec, à l'Internat et opte pour la chirurgie. En 1901, il soutient sa thèse sur « *les syphilis*

<sup>980</sup> « Le groupement, la coordination et la codification des usages locaux à caractère agricole », dans APCA, *Compte rendu des séances des 4 et 5 novembre 1931*, pp. 178-184.

<sup>981</sup> Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », dans *Travaux présentés par les membres de la Société d'émulation du Jura 2004*, 2006, pp. 67-121, p. 94.

*d'emblée* ». La même année, il ouvre son cabinet à Louhans, profitant du départ d'un médecin de cette petite ville. Il exerce alors la médecine générale, intervient lors des accouchements et pratique la petite chirurgie, surtout auprès de patients ruraux, venus pour le marché du lundi ou visités à vélo ou en automobile. En mai 1903, il épouse Madeleine Collet, nièce d'un notaire chez qui le propre notaire de son père avait été clerc<sup>982</sup> et fille d'un directeur de succursale du Crédit foncier<sup>983</sup>. Quatre enfants naissent de cette union entre 1904 et 1910 : années au cours desquelles sa clientèle s'étoffe progressivement pour devenir très importante. Des distractions émaillent la vie du médecin de Louhans : « *quatre ou cinq jours sur la Côte d'azur au cours de l'hiver* », mais surtout chasse au canard à Champrougier, en barque sur les étangs, ou « *au chien courant* » dans des bois loués à cet effet aux alentours de Louhans<sup>984</sup>.

Le 2 août 1914, il est mobilisé comme « *médecin-chef du train sanitaire improvisé n° 3 du 8<sup>e</sup> corps d'armée* », puis affecté en décembre 1915 à un dépôt de munitions à Barbery dans l'Oise. En 1917, après des séjours dans des hôpitaux complémentaires de la Nièvre, il est envoyé au sanatorium de Pignelin (Nièvre) puis en février 1918 dans celui de La Meynardie (Dordogne). Démobilisé en février 1919, il rouvre son cabinet à Louhans : en 1921, ses recettes professionnelles atteignent 80 000 francs, « *chiffre très important à l'époque pour un médecin de campagne* »<sup>985</sup>. Mais bientôt, affaibli par des « *crises douloureuses d'aspect angineux* » dues « *à un surmenage intense* »<sup>986</sup>, il prend un associé et lui laisse sa clientèle dès le 1<sup>er</sup> septembre 1922.

Henri Léculier quitte alors Louhans pour se réinstaller à Champrougier, où il a hérité de la maison familiale et d'une part des 458 hectares qu'a laissés son père, mort en 1915. Il prend la direction d'une exploitation composée de 180 hectares d'étangs et de 25 hectares de prés. Il remet en état des étangs négligés pendant la guerre et en sélectionne les empoissonnements. S'intéressant spécialement à l'élevage, il adopte la race normande pour ses vaches laitières, à contre-courant de la spécialisation régionale, fait construire une écurie d'élevage et des silos métalliques en vue d'accroître le nombre de têtes de bétail<sup>987</sup>. Malgré le maintien d'une petite clientèle médicale, la « *présence d'un chef de culture, de deux chauffeurs, d'un vacher et de journaliers* » lui permet de mener la vie « *d'un gentilhomme campagnard d'autrefois* » : ce lieutenant de louveterie chasse notamment sangliers et chevreuils, mais surtout canards et bécasses<sup>988</sup>.

Dès 1923, l'année qui suit « *son retour au pays* », il est élu maire et président de la fromagerie de Champrougier. Certes, « *sans passé professionnel agricole ni politique* », mais marchant dans les pas de son père Cyrille, Henri Léculier est « *introduit dans les milieux dirigeants du Jura* » : le préfet Jules Guillemaut et le maire conseiller général Henri Petitjean – dont il a d'abord été le médecin – le présentent à Charles Cencelme et Henri

982 *Ibidem*, p. 104.

983 *Qui est-ce ? Ceux dont on parle*, Paris, Éditions de la Vie moderne, 1934, 611 p., p. 383.

984 Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité, p. 106.

985 *Ibidem*.

986 *Ibidem*.

987 *Ibidem*.

988 **Voir Annexes**. Dossier n° 4. 3. Dossier documentaire : Henri Léculier

Friant, « *tous deux radicaux-socialistes et francs-maçons comme leur ami Petitjean* »<sup>989</sup>. Ces derniers, respectivement président de la Société d'horticulture et de viticulture du Jura et directeur de l'École de laiterie de Poligny<sup>990</sup>, élus en même temps que lui membres de la chambre d'agriculture du Jura en février 1927, auraient eu « *l'initiative de la candidature* » d'Henri Léculier à la présidence de cette institution naissante, qualifiée quelques décennies plus tard par son fils d'« *entrée dans la vie publique* »<sup>991</sup>. La même année, en juillet 1927, il est à l'origine de la fondation du Syndicat des pisciculteurs de Franche-Comté et de Bourgogne.

En 1928, les radicaux, puissants dans le Jura, dont le président de la fédération était Charles Cencelme, membre de la chambre d'agriculture, proposent à Henri Léculier d'être candidat aux législatives sur le nouveau siège attribué à l'arrondissement de Poligny : il est alors battu par le marquis Jacobé du Haut de Sigy. Au début de l'année 1930, il fonde le Syndicat national de la production française de gruyère, en réaction à la décision d'accorder aux Suisses le monopole de cette dénomination, prise à Rome en mai 1929<sup>992</sup>. Rapporteur sur ce sujet au congrès de Bourg le 1<sup>er</sup> mars 1930, il s'oppose de façon argumentée aux prétentions suisses à l'exclusivité, et représente son pays à la conférence de Rome, le 10 juin 1930, lors de laquelle le droit à la dénomination est accordé à la France, à charge pour elle de délimiter la zone française du Jura et des Alpes qui pouvait être considérée comme le berceau d'origine du gruyère<sup>993</sup>. L'intérêt du syndicat est également de défendre les intérêts des producteurs contre l'organisation des affineurs. En tant que président de la chambre d'agriculture, il tente sans succès d'encourager le remembrement<sup>994</sup>.

Quatre ans après sa première candidature, aux élections législatives de mai 1932, Henri Léculier l'emporte face au député sortant par 6389 voix contre 6334<sup>995</sup>. Il siège alors au groupe de la « *gauche démocratique* » et s'intéresse aux questions économiques, agricoles et douanières. Il appartient à la commission des douanes et des conventions commerciales et à celle de l'agriculture, ainsi qu'à celles des postes, télégraphes et téléphones et de l'hygiène et de la prévoyance sociale<sup>996</sup>. Sa volonté de défense des producteurs de fromage de gruyère n'est pas entamée : en 1932, il encourage la recherche des textes les plus anciens concernant les fruitières comtoises<sup>997</sup>. Assidu aux sessions de l'APCA depuis 1927, il y présente en mars 1935 un rapport sur la « *défense du marché laitier* », où il reprend le texte déposé par la commission d'agriculture de la chambre des députés, pointant le financement insuffisant prévu dans le projet gouvernemental de loi sur le lait, proposant une

<sup>989</sup> Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité, p. 108.

<sup>990</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 567.

<sup>991</sup> Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité, p. 108.

<sup>992</sup> *Ibidem*.

<sup>993</sup> *Ibidem*.

<sup>994</sup> *Ibidem*.

<sup>995</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940, Tome VI*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, pp. 1931-2322, pp. 2198-2199.

<sup>996</sup> *Ibidem*.

<sup>997</sup> Max ROCHE et Michel VERNUS, *Dictionnaire biographique du département du Jura*, Lons-le-Saunier, Arts et Littérature, 1996, 522 p., p. 315.

taxe sur les oléagineux étrangers et une autre sur les licences d'importation de certains produits laitiers, beurres exclus. Sur cet aspect il conclut en demandant à ses pairs de l'APCA de décider s'ils acceptent de lui « *donner le mandat de [s']en tenir à ces dispositions et de [se] battre sur ce terrain* »<sup>998</sup>. Cette requête exaucée, il s'agit bien pour Henri Léculier de « *faire état tant à la commission de l'agriculture que devant la chambre des députés elle-même de l'opinion de l'APCA* »<sup>999</sup> : opinion que le rapporteur à l'assemblée de la loi du 2 juillet 1935 sur l'organisation et l'assainissement du marché du lait<sup>1000</sup> juxtapose à celles du Syndicat national de la production française de gruyère, qu'il préside toujours, et de la puissante Confédération générale des producteurs de lait (CGPL) dont les avis sont de beaucoup de poids à l'APCA.

Élu conseiller général du canton de Poligny en octobre 1934, il est, en novembre de la même année, élu président de la section de Lons-le-Saunier de la Ligue des droits de l'homme<sup>1001</sup>. Aux élections législatives de 1936, il est battu par l'officier de marine Baud, candidat des adversaires du Front populaire<sup>1002</sup>. Élu sénateur le 7 novembre 1937, au deuxième tour, battant alors Edmond Grandmottet, industriel, vice-président de la Chambre de commerce du Jura et maire de Moirans, il le demeure jusqu'en 1940<sup>1003</sup>. Au cours de ces deux mandats d'élu national, il aurait été « *surtout le défenseur parlementaire du gruyère et plus largement de l'industrie laitière* »<sup>1004</sup>, en déposant de nombreux textes visant « *à faciliter l'organisation corporative et les ententes professionnelles des marchés du lait, à réglementer la vente du lait écrémé* », « *à inviter le gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la production fromagère et, en particulier, de la production française de gruyère* »<sup>1005</sup> – ce qui revenait à exiger la délimitation des régions françaises productrices et, partant, la définition de l'appellation « *gruyère* ».

Ainsi, Henri Léculier doit d'avoir été rapporteur à sa position de député et à son statut de spécialiste du fromage de gruyère de Comté. Si à l'Assemblée nationale, ses propositions dépassent ces sujets pour aborder la vaccination antidiphthérique obligatoire, la réforme de la loi de 1838 sur les « *aliénés* »<sup>1006</sup>, le marché de la viande, et enfin celui des produits résineux<sup>1007</sup>, il n'est guère sollicité sur ces questions à l'AP(P)CA, où d'autres spécialistes ont pris le relais. Sans que ce soit le cas systématiquement, l'Assemblée permanente

<sup>998</sup> Henri LÉCULIER, « Défense du Marché Laitier », dans *Compte rendu des séances des 18 et 19 mars 1935*, pp. 153-156.

<sup>999</sup> *Ibidem*.

<sup>1000</sup> Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité, p. 110.

<sup>1001</sup> *Ibidem*.

<sup>1002</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français*, ouvrage cité, p. 492.

<sup>1003</sup> Max ROCHE et Michel VERNUS, *Dictionnaire biographique du département du Jura*, ouvrage cité, p. 315.

<sup>1004</sup> *Ibidem*.

<sup>1005</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français*, ouvrage cité, pp. 2198-2199.)

<sup>1006</sup> Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité, p. 110.

<sup>1007</sup> *Ibidem*.

des années 1930 a semble-t-il su concilier appel aux compétences et appel aux appuis politiques, qui se conjuguent ici dans le cas du « *défenseur parlementaire du gruyère* »<sup>1008</sup>.

Quelles sont les caractéristiques récurrentes des présidents rapporteurs ? Sur 179 présidents en fonctions pendant au moins une année au cours des années 1927-1940, seuls 48 ont été rapporteurs au moins une fois. 88 % d'entre eux sont présidents d'un syndicat, contre 69 % parmi les non rapporteurs<sup>1009</sup>. Sur 48, 18 ont un mandat au niveau d'une organisation syndicale agricole nationale, cinq au niveau régional et quinze au niveau départemental. Au vu des portraits collectifs déjà esquissés, ce constat peut sembler une lapalissade : de fait, aucun autre critère distinctif ne détonne. C'est en déplaçant le regard, et en considérant la part de ceux qui deviennent rapporteurs parmi plusieurs groupes, que quelques éléments se dessinent. Les plus âgés des présidents, ceux qui ont dépassé 55 ans au moment de leur accession à la présidence, sont plus souvent rapporteurs que les plus jeunes. De même que ceux qui sont parlementaires, mais cela s'observe surtout parmi ceux d'entre eux qui appartiennent aux groupes considérés comme les plus à droite de l'échiquier politique – soit les Indépendants, l'ARD et l'URD. Ce constat seul montre l'infléchissement opéré depuis 1927, quand les présidents rassemblés pour la première fois affirmaient leur volonté de maintenir en retrait les parlementaires. Nobles et personnes figurant dans les pages du *Bottin mondain* sont plus souvent rapporteurs que leurs homologues sans titre et exclus de ces pages très exclusives : mais surtout, c'est le fait de disposer d'une résidence parisienne qui semble l'emporter. Cela va dans le sens d'un avantage aux personnalités proches du siège de l'AP(P)CA plus qu'à celles qui sont exclusivement présentes dans leur département.

Parmi les présidents les plus diplômés, il semble que les rapporteurs soient également nombreux. C'est particulièrement vrai des présidents agronomes, très sollicités : sur onze, sept ont été rapporteurs, tous à plusieurs reprises. Joseph Lefèvre, président de la chambre d'agriculture du Vaucluse et professeur d'agriculture à l'Institut national agronomique<sup>1010</sup>, rapporte les questions législatives autour des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et du Conseil national économique (CNE). Le comte Jean de Nicolaÿ, vice-président de la Société des agriculteurs de France (SAF)<sup>1011</sup> et président de la chambre d'agriculture de la Sarthe, rapporte les questions forestière et celles qui concerne la culture du chanvre. Georges Guillemot, président du groupe des ingénieurs agronomes de l'Aisne<sup>1012</sup>, secrétaire-adjoint de l'Union des syndicats agricoles et président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, est rapporteur des questions relatives à « *la coordination des transports* ». Tous ces ingénieurs agronomes fréquentent-ils la *Maison des agronomes* du 5 quai Voltaire ? On a vu que celle-ci était une pièce du réseau de sociabilité et professionnel auquel appartenaient un certain nombre de présidents de chambre d'agriculture, dont le trésorier et le secrétaire de l'AP(P)CA, Hervé de Guébriant et Jules-Édouard Lucas, mais également celui qui assure la permanence de l'institution, son secrétaire administratif Luce Prault, initiateur de la veille consultative et législative mise en place à l'AP(P)CA et lisible dans les pages de *Travaux des chambres d'agriculture*. Cette revue s'ouvre sur une « *chronique de l'Assemblée permanente des présidents* », avant d'aborder « *la Vie*

<sup>1008</sup> Max ROCHE et Michel VERNUS, *Dictionnaire biographique du département du Jura*, ouvrage cité, p. 315.

<sup>1009</sup> Voir Annexes. Dossier n° 4. Tableau 4.

<sup>1010</sup> *Le Sélectionneur français...*, ouvrage cité, volume 2, mars 1933, p. 5-10 : liste des membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes.

<sup>1011</sup> *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>1012</sup> Jacques THUET, « Georges Guillemot », dans *L'Agriculteur de l'Aisne*, 10 janvier 1953.

*des Chambres d'Agriculture* », « *les Travaux des chambres d'agriculture* », « *les Pouvoirs publics* » et enfin la section concernant les « *Lois, décrets, arrêtés, circulaires, documents officiels* »<sup>1013</sup>, classés par thèmes, agrémentée de résumés ou extraits des textes, avec les références dans le *Journal officiel*<sup>1014</sup>.

Car c'est bien l'évidence, à l'examen de la répartition des rapports parmi les présidents : la position dans l'organigramme semble déterminante. 75 % des membres suppléants et 61 % des membres titulaires du Comité permanent général (CPG), et enfin tous les membres du bureau, sont rapporteurs au moins une fois au cours de la période. Ils totalisent à eux-seuls 148 rapports, soit 50 % des 292 rapports recensés. En moyenne, chaque membre du CPG ou du bureau a été rapporteur cinq fois. Mis à part quelques présidents qui sont devenus membres suppléants du CPG après avoir présenté un premier rapport, c'est en général après leur accession au CPG ou au bureau que les présidents deviennent rapporteurs<sup>1015</sup>. Ainsi, le processus à l'œuvre serait celui de l'accession à une position de pouvoir et de potentielle prise de décision dans lequel le fait de présenter un premier rapport ne constituerait pas une étape préliminaire. Il eût toutefois fallu considérer les appartenances aux commissions, pour déceler une éventuelle première cooptation à ce niveau, mais malheureusement, les sources sont trop lacunaires sur ce sujet pour permettre une analyse.

49 des 292 rapports, soit 17 %, sont présentés comme découlant des résultats d'une enquête commanditée par l'AP(P)CA. Cela débute au printemps 1931 et les premiers rapports issus de cette consultation formelle des chambres d'agriculture sont datés de novembre 1931. Ce sont surtout les questions économiques et les questions sociales que l'on cherche à étayer d'une enquête. Christiane Mora, dans son étude, établit une généalogie de ce mode de consultation, en rappelant l'existence des enquêtes agricoles décennales effectuées au 19<sup>e</sup> siècle et de l'enquête de 1929 à laquelle l'APCA a pris part. Elle note la volonté des chambres de participer à l'enquête de 1929 et d'en infléchir le déroulement : « *leur échec les incite à développer leurs propres enquêtes et questionnaires auprès des chambres départementales* ». Dès leur mise en place, en 1931, « *les questionnaires sont mis au point, soit par le bureau national avec l'aide des rapporteurs des commissions spécialisées, soit directement par les commissions elles-mêmes ; ils concernent une question précise de l'actualité agricole, sur laquelle on demande aux Chambres départementales soit des renseignements, soit leur avis : leur intérêt objectif est donc souvent assez limité [et] leur usage est plus spécialement interne* »<sup>1016</sup>. Les résultats de l'enquête de 1929 sont publiés en annexe du compte rendu de la session de l'APCA de mars 1933 : intitulé « *La vérité sur la crise paysanne* », ce document de près de 150 pages reprend, contrairement aux habitudes de l'assemblée permanente, la quasi intégralité des réponses brutes des chambres d'agriculture. Il s'agit alors d'offrir au lecteur « *le tableau le plus complet, le plus véridique et le plus saisissant de la France agricole actuelle, de ses travaux, de ses souffrances et de ses besoins* » et à « *faire mieux connaître le mal dont souffre la terre de France, et peut-être aussi à en faire découvrir les remèdes*

<sup>1013</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 10 janvier 1937 à 31 décembre 1937. Voir **Annexes**. Dossier Méthodologie. Autres sources. Autour des procès-verbaux de session.

<sup>1014</sup> La collection du *Journal officiel* conservée à l'APCA débute en 1921 – année de l'élection de Joseph Faure comme sénateur – et couvre toutes les années suivantes. Elle semble avoir été annotée de la main de Luce Prault, notamment.

<sup>1015</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 4. Tableau 2.

<sup>1016</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture...* ouvrage cité, pp. 334-335.



*pour la sauvegarde et de l'agriculture et du pays tout entier* »<sup>1017</sup>. De même, à propos de l'enquête sur le statut de la coopération agricole, enquête menée auprès des chambres d'agriculture et des coopératives agricoles, Christiane Mora observe que « *cette consultation apparemment technique constitue en fait un sondage d'opinion* »<sup>1018</sup>.

Si au moins 49 questionnaires ont été adressés aux chambres d'agriculture par l'AP(P)CA entre 1928 et 1940, 32 rapports appuyés sur une enquête aboutissent à un vœu au cours de la même session. Il est parfois fait mention des autres origines des vœux de l'assemblée : les travaux des commissions sont le plus souvent mentionnés, surtout après 1935, alors que cette organisation se précise et s'étoffe, sans que toutefois des archives en subsistent qui permettraient d'analyser le type de travail réalisé. Sont également parfois évoquées des associations spécialisées par production, soulignant la partie visible de l'iceberg des relations qui existent entre les organisations qui ont leur siège à Paris.

La pratique de l'enquête et du questionnaire, courante dans d'autres cénacles contemporains comme les chambres de commerce ou le Conseil national économique<sup>1019</sup>, ne doit pas être vue comme banale au sein de l'AP(P)CA. Nœud gordien où se lit la question centrale et inextricable du ou des sens de la consultation, cette expérience observée sur le moyen terme de la décennie révèle une évolution majeure et significative de l'ascendant de l'assemblée permanente. Au début des années 1930, l'utilité de l'action de l'APCA est d'abord celle de la veille consultative, dont des bribes apparaissent dans *Travaux des chambres d'agriculture*, qui publie à longueur de pages les avis et vœux des chambres départementales d'agriculture, et s'y réfère souvent dans ses rapports et vœux propres. On peut arguer qu'il s'agit peut-être alors d'une forme de justification *a posteriori* et d'instrumentalisation d'une part soigneusement choisie des aspirations locales. Mais les chambres d'agriculture ont, au moins en apparence, l'antériorité consultative qui sied à leur antériorité d'existence et à la mission de coordination qui justifiait en 1927 la création d'une APCA qui devait être l'émanation des chambres départementales. Par la généralisation de la pratique de l'enquête et l'envoi de questionnaires de plus en plus détaillés, le sens de la consultation s'inverse partiellement et se lit la volonté de l'APPCA d'orienter l'activité des chambres d'agriculture, d'en contrôler et canaliser les manifestations publiques. Dans la seconde partie des années 1930, toutefois, coexistent les deux sens de la consultation, celle ascendante de la profusion, et celle descendante de la canalisation. Cela ne manque pas de susciter des conflits, à peine décelables dans la prose lissée des comptes-rendus, comme lorsque le rapporteur mentionne le fait que « *certains, et en particulier la chambre d'agriculture de l'Isère, ont pu trouver que le questionnaire était trop général et tellement complexe qu'il était difficile d'y répondre par des renseignements utiles et précis : ceci est certain, mais il était difficile de ne pas essayer d'obtenir des renseignements généraux afin d'envisager clairement une question aussi importante que celle de[s] exportations agricoles* »<sup>1020</sup>. L'activité consultative qui se déploie autour du rôle de l'État dans le secteur économique agricole est une illustration de cette tendance à une utilitarisation des aspirations des chambres d'agriculture et à un habillage des divergences politiques en désaccords techniques.

<sup>1017</sup> APCA, *Compte rendu des 14 et 15 mars 1933*, pp. 259-392.

<sup>1018</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture...* ouvrage cité, p. 351.

<sup>1019</sup> Alain CHATRIOT, *La démocratie sociale à la française...* ouvrage cité ; Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir...* ouvrage cité.

<sup>1020</sup> Jean DE MONTGOLFIER, « Rapport de l'enquête sur les produits agricoles exportables », dans *Compte rendu des séances des 12-13-14 novembre 1936*, pp. 294-322.

## Vers l'organisation des marchés ou vers le corporatisme ?

Dans le secteur économique, des évolutions sont tôt visibles au plan des modalités consultatives mise en œuvre tant à l'AP(P)CA que dans les chambres d'agriculture. Ainsi en 1931, il est question de la protection suffisante à assurer aux seigles, avoines et orges, protection douanière notamment, et des négociations en vue de déconsolider d'urgence les droits sur l'orge, de limiter l'importation des céréales secondaires et de modifier la réglementation sur la fabrication de la bière pour assurer une priorité à l'utilisation des orges françaises <sup>1021</sup>. Un vœu de 1932 illustre bien la politique céréalière prônée par l'APCA à propos du blé : la batterie de mesures censée protéger le marché français du blé du « *désastre éprouvé par le marché mondial surproducteur* » comporte de nombreuses mesures relatives aux blés marocains en direction du gouvernement du Protectorat dont la standardisation des blés marocains et la création d'un certificat d'inspection obligatoire au départ du Maroc, l'échelonnement rigoureux des expéditions de blés marocains à destination de la France, l'alimentation du corps d'occupation en blés et farines marocains, la suppression du contingent de blé accordé à la zone espagnole et les mesures propres à assurer la cessation de la fraude, ainsi que la limitation du contingent de blés durs et de semoules attribué au Maroc. Mais apparaissent, à propos des céréales notamment, des résolutions relatives à l'organisation du marché, notamment par le paiement régulier des primes de stockage, l'inscription régulière des crédits nécessaires au paiement de ces primes au budget de l'Agriculture et possibilité de report, l'appui à la création et à l'aménagement d'installations de stockage et les facilités de crédit pour le financement des récoltes <sup>1022</sup>.

Succédant à une vague de vœux demandant le renforcement de la protection douanière sur un certain nombre de productions-clés, un essoufflement s'observe après 1935. Concomitamment, la question de l'organisation des marchés prend de l'importance au cours des années 1930, jusqu'à dépasser en nombre les vœux et les rapports concernant le commerce extérieur et sa régulation <sup>1023</sup>. D'une certaine manière, cette évolution n'est qu'apparente : tandis que les rapports et les vœux des années 1927 à 1935 mentionnaient en conclusion, voire progressivement dans un dernier volet de plus en plus étoffé, des mesures complémentaires à la protection douanière et assimilables à des formes d'organisation des marchés, après 1935, ces questions sont désormais traitées séparément. Ainsi, cette orientation est précédée d'une tendance de fond, qui suit la tendance remarquée notamment par Alain Chatriot, à propos des années précédant la création de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB) : « *les projets et contre-projets s'enchaînent entre 1926 et 1934 sans aboutir à une stabilisation satisfaisante d'un marché qui apparaît comme particulièrement en crise : avant même la victoire du Front populaire, certains commentateurs appellent cette réforme de leurs vœux en développant une vision à la fois dirigiste et quelque peu technocratique de l'action publique* » <sup>1024</sup>.

L'exemple des projets d'organisation du marché du blé n'est pas le plus anodin. Christiane Mora y a consacré une longue étude de cas dans sa thèse, sous-titrée « *de la survivance du libéralisme au projet d'organisation autonome de la profession, jusqu'à*

<sup>1021</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 4 et 5 novembre 1931*, p. 399.

<sup>1022</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 15 et 16 mars 1932*, p. 300.

<sup>1023</sup> Voir Annexes. Dossier n° 4. 2. Graphique 9.

<sup>1024</sup> Alain CHATRIOT, « Entrepreneurs de réforme et innovations organisationnelles dans l'entre-deux-guerres. Les offices en France sous la Troisième République. Une réforme incertaine de l'administration », dans *Revue française d'administration publique*, 4/2006, n° 120, pp. 635-650.

*l'intervention de l'État avec l'Office National Interprofessionnel du blé »*<sup>1025</sup>, dans lequel elle tente de dévoiler un cheminement. Elle souligne que la question céréalière est abordée au cours de dix sessions sur seize entre 1928 et 1935 et qu'elle illustre les liens entre l'APCA et l'AGPB. Cela est particulièrement lisible au début de la période, notamment en 1931, lorsque Georges Rémond<sup>1026</sup>, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, vice-président de l'APCA et président de l'AGPB, présente un rapport sur la politique du blé, prônant comme mesure complémentaire au relèvement des droits de douane, à la réforme de l'admission temporaire et à celle du « *marché réglementé* », l'« *organisation du Marché* », sur la base des résultats satisfaisants obtenus par l'institution des primes de stockage et de vente échelonnée en application du décret du 6 septembre 1930, en faveur d'un encouragement aux groupements agricoles à passer des contrats de stockage, voire à créer des magasins et des silos professionnels, et d'un plus large appui du gouvernement à la solution des problèmes du logement et du financement économique de la récolte<sup>1027</sup>. Entre 1930 et 1932, Georges Rémond présente quatre rapports sur ce sujet. En octobre 1932, son exposé est annoncé par Joseph Faure, qui déclare : « *la parole est à M. Rémond, pour développer le point de vue des producteurs de blé sur cette importante question* ».

Si les positions défendues par le président de l'AGPB ne varient guère au cours de cette courte période – en octobre 1932, Georges Rémond ne propose guère à l'APCA que le vote du report de blé sur la campagne 1932-1933 –, le débat qui suit montre combien la question est orageuse, et combien les mesures envisagées jusqu'alors et votées par l'APCA paraissent insuffisantes à de nombreux présidents et suppléants-délégués présents. Intervenant après plusieurs réactions de mécontentement dans l'assemblée, Henri Patizel, président de la chambre d'agriculture de la Marne, tout juste élu sénateur, se positionne comme relais susceptible de renouveler les propositions de l'APCA. Il déclare notamment que « *les mesures que propose l'Association des Producteurs de blé sont bonnes, mais elles ne sont pas suffisantes* ». Se disant opposé à la fois à la taxation et à l'« *Office du blé [qui] est peut-être un danger* », il poursuit en ces termes : « *en tout cas, je ne suis pas partisan d'un Office du blé dont les membres seraient nommés par le Gouvernement. Si l'on crée un organisme, il faut que les agriculteurs y soient toujours en majorité ; c'est nous qui faisons pousser le blé, qui nourrissons la France ; ce ne sont donc pas les exportateurs, ni les importateurs, qui doivent être les maîtres du marché* ». Son intervention se clôt sur la proposition de création d'une « *Société commerciale* » dont « *les membres du conseil d'administration [...] au nombre de douze, seraient nommés par l'Assemblée des présidents des chambres d'agriculture* »<sup>1028</sup>. Finalement, ce sont quatre vœux qui sont votés à la suite du seul rapport de Georges Rémond, illustrant bien la potentielle démultiplication déjà observée<sup>1029</sup> : outre le report du blé sur la campagne suivante, est voté un vœu qui « *repousse les projets de création d'un Office du blé* », un autre relatif à l'achat du blé par l'intendance – solution partielle déjà souvent réclamée par l'APCA –, est votée une résolution relative à la création d'une société commerciale du blé, par laquelle l'APCA « *décide d'étudier la création d'une Société commerciale administrée par les délégués de l'Assemblée, ayant pour objet la stabilisation du prix du blé* »<sup>1030</sup>.

<sup>1025</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture...* ouvrage cité, p. 435.

<sup>1026</sup> Voir *infra* Chapitre 2. C. Un grand céréalier de la Brie : Georges Rémond, p. 246

<sup>1027</sup> Georges RÉMOND, « La politique du blé », dans APCA, *Compte rendu des séances des 16 et 17 mars 1931*, pp. 259-285.

<sup>1028</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 27 et 28 octobre 1932*, p. 259.

<sup>1029</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 4. 2. Document 3.

<sup>1030</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 27 et 28 octobre 1932*, p. 295.

Selon Christiane Mora, « après les prises de position de l'AP(P)CA en faveur d'une protection douanière renforcée, vient la dénonciation des méfaits de l'organisation libérale, l'encouragement à l'autonomie de la profession et à l'organisation collective »<sup>1031</sup>. En mars 1933, Henri Patizel, qui siège désormais au Sénat dans le groupe de la « Gauche démocratique », présente son rapport sur le « projet de création d'une Société Commerciale du Blé », introduit comme suit : « selon notre méthode de travail habituelle, toutes vos Compagnies ont reçu un questionnaire à ce sujet et la copie d'un projet de loi déposé à la Chambre des députés le 24 juin 1932 ». L'enquête à laquelle il est procédé auprès des chambres d'agriculture vise d'abord à constater les difficultés des producteurs de blé et la baisse des prix, à décrire les mécanismes de fixation des prix et à lister les coopératives d'achat et de vente de blé. À propos des « remèdes », les réponses aux questionnaires font dire à Henri Patizel que « toutes les chambres repoussent la taxation » et qu'« aucune n'admet l'Office du blé exclusivement dirigé par l'État ». Le projet de Société commerciale proposé recueille 27 voix favorables, 16 clairement défavorables, tandis que neuf chambres « considèrent l'organisme irréalisable, en raison de la difficulté de trouver les fonds nécessaires, ou bien estiment que le fonctionnement en sera très difficile », et que les 38 autres semblent s'être abstenues. Henri Patizel estime cependant que « pour une idée aussi neuve, susceptible de transformer les méthodes actuelles du marché du blé, un nombre important de chambres s'est prononcé en faveur d'une réforme hardie : cela indique la détresse des producteurs et leur volonté d'y remédier ; là-dessus au moins il y a unanimité »<sup>1032</sup>.

Quoique le projet défendu par Henri Patizel se défende constamment de vouloir se placer sous le contrôle de l'État – quoique la société projetée doive être financé par lui, il n'est pas question de mainmise et le pouvoir de l'APCA de nommer tous les membres du conseil d'administration est la condition première –, c'est d'emblée cela que soulignent les contempteurs de la proposition du sénateur marnais. Pourtant, à l'évidence, « la proposition Patizel ne pouvait guère être confondue avec celle d'un Office national placé sous contrôle de l'État : elle peut être plus justement considérée comme l'une des formes du corporatisme agricole ; elle annonce en effet, dans un domaine particulier, celui du blé, l'organisation autonome de la profession »<sup>1033</sup>. En juillet 1933, la taxation est votée par l'Assemblée nationale : Henri Patizel s'y oppose avec virulence et intervient à de nombreuses reprises dans la discussion d'un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 10 juillet 1933 portant fixation d'un prix minimum pour le blé et tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé. En 1934, il dépose lui-même un projet de loi. Au sein de l'APCA, l'unanimité ne règne pas et il est besoin de voter, en octobre 1934, à la demande d'Henri Patizel, une « motion de solidarité professionnelle agricole » rédigée ainsi : « l'assemblée des présidents des chambres d'agriculture, considérant que l'union totale des agriculteurs est indispensable pour la défense de leurs intérêts professionnels ; que leurs divergences de vues sont exploitées par leurs adversaires ; que les pouvoirs publics se retranchent derrière ces décisions, proclame que toutes les productions métropolitaines et toutes les régions sont étroitement solidaires, que lorsqu'il y a lieu de défendre une production quelle qu'elle

<sup>1031</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture...* ouvrage cité, p. 436.

<sup>1032</sup> Henri PATIZEL, « Projet de création d'une Société Commerciale du Blé », dans APCA, *Compte rendu des 14 et 15 mars 1933*, pp. 133-154.

<sup>1033</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture...* ouvrage cité, p. 451.

*soit, l'assemblée a le devoir de faire l'unanimité sur une formule tenant compte des intérêts en cause »*<sup>1034</sup>.

Durant l'été 1936, les socialistes déposent un projet de loi sur la création d'un Office interprofessionnel du blé : après sept navettes<sup>1035</sup>, celui-ci aboutit à la loi du 15 août 1936. L'ONIB ainsi créé est un établissement public interprofessionnel, qui regroupe des producteurs, des négociants, des transformateurs, des consommateurs et des représentants des administrations, et dont les attributions les plus importantes sont la fixation du prix du blé, le stockage, et le monopole des importations et des exportations. Henri Patizel s'illustre en intervenant à de très nombreuses reprises dans les discussions. Le résultat est, notamment sur le plan organisationnel, un objet hybride, entre établissement public et antenne corporative. Parmi les 51 membres du conseil central de l'ONIB, on compte 29 représentants des producteurs de blé : 18 sont les délégués par les associations de coopératives de toutes obédiences, et 9 sont nommés par l'APCA. Sans qu'il soit possible de connaître le détail des nominations, il est possible de constater que parmi les membres nommés le 27 août 1936, 18 sont des membres de chambre d'agriculture, ce qui témoigne de l'extrême enchevêtrement des mandats, ainsi que de la moindre visibilité des associations de coopératives, puisque rares sont ceux qui ont pu être identifiés comme y ayant un mandat. Les chambres d'agriculture du Nord du Bassin parisien et de la Normandie comptent à elles seuls sept représentants. Figurent parmi eux cinq sénateurs, dont quatre gauche démocratique et un « *Union républicaine* », ainsi qu'un ancien député radical, l'ardéchois Marcel Astier. Sept présidents de chambre d'agriculture sont nommés membres de ce conseil : trois d'entre eux sont sénateurs, ils viennent d'horizons variés et ne comptent pas parmi les dirigeants de l'AGPB.

Jean-Marie Parrel, membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture du Rhône, est nommé membre de ce conseil en août 1936. Pour Albert Pin, « *il ne fait pas de doute par exemple que la nomination de Jean Parrel a été proposée et obtenue par Félix Garcin, qui tenait à cette époque la vice-présidence de l'APPCA et qui réussit d'ailleurs à imposer un autre membre de l'USE, le président de la Chambre d'agriculture drômoise, Paul Pouzin* »<sup>1036</sup>. Selon lui, de fait le travail de ce comité s'organiserait entre APCA et AGPB : il trouve mention dans les archives de Jean-Marie Parrel de réunions préparatoires à l'APPCA ou les membres du groupe des producteurs du Conseil central de l'ONIB « *s'appuyaient volontiers sur les études chiffrées que l'[AGPB] mettait à leur disposition* »<sup>1037</sup>. Henri Patizel devient le premier président de l'ONIB<sup>1038</sup>, alors qu'Édouard Bernard, au nom de la commission générale des productions végétales et de la commission consultative du régime de l'admission temporaire des céréales, est chargé de rapporter la question de « *La politique du Blé et l'Office National Interprofessionnel du Blé* » : il se désolidarise très clairement

<sup>1034</sup> APCA, *Compte rendu des séances des 23 et 24 octobre 1934*, p. 289.

<sup>1035</sup> Pour un aperçu des débats vifs autour de cette proposition, voir Édouard LYNCH, *Moissons rouges...* ouvrage cité, pp. 349-354.

<sup>1036</sup> Albert PIN, « Jean-Marie Parrel, un syndicaliste paysan du Lyonnais à l'Office national interprofessionnel du blé (1936-1939) », dans *Cahiers d'histoire*, tome 36, n° 2, 1991, pp. 125-141.

<sup>1037</sup> *Ibidem*.

<sup>1038</sup> « Un grand défenseur et coopérateur paysan disparaît. Henri Patizel, premier président de l'Office du Blé », dans *L'Agriculture sarthoise*, le 19 mars 1960.

des solutions prônées par Henri Patizel quelques années plus tôt. La motion votée dit très clairement l'hostilité de l'APPCA à l'office naissant <sup>1039</sup>.

En apparence, « *si les problèmes relatifs au fonctionnement de l'Office du Blé, entre 1936 et 1939, tiennent une grande place dans leurs débats, cela provient moins de l'intérêt qu'ils y portent que des critiques sans cesse plus nombreuses qu'ils adressent aux pouvoirs publics à ce sujet ; mais, sous ces critiques variées, le fondement de leur hostilité reste le même : leur opposition à une institution qui consacre l'intervention de l'État dans un domaine important de la production agricole* » <sup>1040</sup>. Mais il y a, à l'évidence des dissensions : « *sans que l'on puisse dire que J. Faure et les présidents qui le soutiennent soient des partisans du Front Populaire, ils s'efforcent de jouer loyalement leur rôle vis-à-vis du gouvernement qui a créé l'Office du Blé et permis la vente du quintal à un prix rémunérateur ; se refusant à prendre le parti de l'hostilité politique au gouvernement de Léon Blum, ils continuent à tenir la place qui est légalement reconnue à la représentation officielle de l'agriculture* ». « *Certes, la question la plus brûlante reste l'institution de l'Office du Blé : mais, les organisations agricoles et les Chambres d'Agriculture ayant accepté d'entrer dans le système, l'hostilité reste latente ; par contre les divergences apparaissent ouvertement lorsqu'il s'agit du rôle des Chambres, vis-à-vis des pouvoirs publics et surtout des agriculteurs* » <sup>1041</sup>. Mais même parmi les adversaires du Front populaire – soit l'écrasante majorité de l'APPCA, puisque même le modéré Joseph Faure en semble déçu dès 1937 <sup>1042</sup> –, monte progressivement, entre 1936 et 1940, une forme d'acceptation d'une certaine intervention de l'État, notamment parce que les effets des mécanismes de régulation de l'ONIB furent bénéfiques aux coopératives agricoles et à leurs unions, notamment à l'Office central de Landerneau, dirigé par Hervé de Guébriant, vice-président de l'APPCA : Suzanne Berger montre comment « *l'Office du blé, création d'un gouvernement de gauche que Landerneau craignait et détestait, valut en fait à l'Office central le quasi-monopole du commerce du blé dans le Finistère* » <sup>1043</sup>.

<sup>1039</sup> « *Considérant que la loi du 15 août 1936, instituant l'Office National Interprofessionnel du blé, n'est pas conforme à ses vœux antérieurs : par la non-consultation des Chambres d'Agriculture préalablement au dépôt du projet de loi devant le Parlement; par son caractère qui relève plus d'un système étatiste que d'une organisation interprofessionnelle; par sa réglementation, trop complexe et insuffisamment adaptée aux usages régionaux des producteurs; par les difficultés de contrôle de son fonctionnement, difficultés qui apparaîtront surtout en année excédentaire et risquent de rendre son action inefficace; rappelle "sa volonté, maintes fois affirmée, de collaborer avec tous les Gouvernements dans l'intérêt de ses mandants" et "la nécessité d'une politique générale agricole équilibrée, en dehors de tout système étatiste ou soi-disant interprofessionnel". Estime nécessaire la préparation d'une organisation du marché des céréales conforme aux principes posés antérieurement par elle. Considère que l'ONIB freine la hausse normale des prix. Et demande au Gouvernement de réviser le prix du blé conformément à l'art. 1 (de la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1936). Invite les représentants des producteurs de blé au Conseil Central de l'Office à poursuivre leur action pour la défense des intérêts agricoles dans le cadre du vœu ci-après : "Retour aux principes traditionnels de la coopération agricole, respect de l'autonomie des coopératives de blé et attribution avec les garanties indispensables des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement"* » APPCA, *Compte-rendu des séances des 12-13-14 novembre 1936*, p. 166.

<sup>1040</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture...* ouvrage cité, p. 458.

<sup>1041</sup> *Ibidem*, pp. 373-375 et p. 381.

<sup>1042</sup> Dans ses mémoires, le président de l'APPCA relate ses déceptions face aux obstacles à l'organisation de la section agricole de l'Exposition internationale de 1937, attribués aux organisations ouvrières, accusées d'entraver les travaux. Toutefois, il faut interpréter ces pages avec prudence, en considérant qu'elles ont été écrites en 1943, et qu'alors il était de bon ton de gloser sur les années du Front populaire. Ce qu'il fait abondamment : « *Mais dans ma tâche d'organisateur à cette époque où sévissait dans sa hideuse ampleur une affreuse crise de conscience qui prenait sa source dans l'adoration du principe du moindre effort et l'amour de la vie menée à grandes guides, je fis de bien douloureuses constatations* ». Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité.

<sup>1043</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, p. 154.

Édouard Lynch évoque « *une réaction favorable du monde rural* » et montre combien les dirigeants syndicaux agricoles proches de la « *rue d'Athènes* » sont acculés à une acceptation boudeuse : ainsi, Louis Leroy, auteur d'un ouvrage titré *Les paysans et l'Office du blé*<sup>1044</sup> publié dans la collection *L'Encyclopédie paysanne, la Terre*, dirigée par Jacques Le Roy Ladurie, « *tout en dénonçant le caractère étatiste, marxiste et autoritaire de l'Office du blé, est obligé de reconnaître le bon accueil qu'il a reçu* »<sup>1045</sup>. En novembre 1939, il n'est plus question de faire montre de son rejet de la solution adoptée par le gouvernement du Front populaire, mais de réclamer des changements dans son fonctionnement<sup>1046</sup>, façon d'entériner l'existence d'un organisme qui, en trois années, a pris sa place dans le paysage institutionnel.

Ce ralliement passif et silencieux se conjugue toutefois pour certains des dirigeants de l'APPCA, et pas des moindres, avec une crispation sur des aspirations corporatistes inassouvies. Si l'auteur de *Moissons rouges* estime que « *l'offensive menée contre la création de l'Office du blé est avant tout une campagne politique visant à faire triompher une autre logique idéologique, libérale* », il semble qu'au sein de l'APPCA le libéralisme et le laissez faire en matière économique n'ait que de rares adeptes. En revanche, l'aspiration corporatiste n'est pas qu'une supposition établie *a posteriori* par les chercheurs qui analysent l'AP(P)CA et les organisations agricoles majoritaires de la fin des années 1930. Roger Grand – ancien éphémère président de la chambre d'agriculture du Morbihan, correspondant national de l'Académie d'agriculture pour la section d'économie, de statistique et de législation agricoles, président de la Fédération des associations rurales de Bretagne méridionale et de l'UNSA<sup>1047</sup>, ancien sénateur de l'Union républicaine, groupe parlementaire de la Fédération républicaine, grand parti de la droite républicaine libérale et conservatrice des années de l'entre-deux-guerres<sup>1048</sup> –, présente en janvier 1936 devant les membres de la section agricole du Musée social, un exposé sur le corporatisme. On y lit : « *Le décret-loi du 30 octobre 1935 paraît être une étape importante dans la vie de cette organisation puisqu'il donne un statut à l'Assemblée des présidents des chambres d'agriculture. Cette création peut être considérée comme l'aurore timide du régime corporatif. Cette assemblée n'est encore qu'un organisme simplement consultatif et représentatif. Au surplus, les chambres d'agriculture ne sont pas organisées sur une base corporative. Elles devraient être l'émanation des associations et non des individus. A l'heure actuelle, le corps électoral des chambres d'agriculture est composé pour les quatre cinquièmes par les individus et pour un cinquième par les groupements agricoles, ce qui les expose fatalement à toutes les convoitises et à toutes les entreprises des partis politiques* »<sup>1049</sup>.

<sup>1044</sup> Louis LEROY, *Les paysans et l'Office du blé*, Paris, Flammarion, 1939, 83 p.

<sup>1045</sup> Édouard LYNCH, *Moissons rouges...* ouvrage cité, pp. 355-356.

<sup>1046</sup> « Délibération relative au fonctionnement de l'Office National Interprofessionnel du Blé », dans APPCA, *Compte rendu de la session des 29 et 30 novembre 1939*, p. 34.

<sup>1047</sup> *Annuaire national agricole* 1936.

<sup>1048</sup> Voir notamment : Mathias BERNARD, *La dérive des modérés. La Fédération républicaine du Rhône sous la Troisième République*, Paris, l'Harmattan, 1998, 431 p.

<sup>1049</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 10 janvier 1937. Faits et documents. « II. 6. Politique agricole. Corporatisme et Chambres d'Agriculture. Documentation TCA, 10-1-1937, p. 68. A. Le Musée Social, 5 rue Las Cases, Paris, n° 11, novembre 1936, publie le procès-verbal de la réunion de la Section Agricole du 15 janvier 1936, contenant un exposé de M. Roger Grand sur le corporatisme.

Pour Pierre Bitoun, observant l'évolution des syndicats agricoles corréziens dans le temps long, les chambres d'agriculture « *sont un exemple parfait de la convergence des courants traditionalistes et républicains sous la 3<sup>e</sup> République* ». Se fondant à la fois sur les mémoires de Joseph Faure et sur l'étude de la « *Fédération Faure* », la Fédération agricole régionale du Centre-Sud, il considère le président de l'APPCA comme l'un des porte-parole de la « *double idéologie du syndicalisme contre le négoce et de l'agriculture "sacrifiée" à la "nation appuyée sur la charrue"* » et comme l'illustration de la possible concomitance de pratiques républicaines – autour du progrès technique, de l'instruction, de la solidarité – et d'un discours qu'il dit « *corporatiste* » – celui de l'« *unité de la paysannerie et de la bourgeoisie rurale* » et d'un certain paternalisme<sup>1050</sup>. Cette analyse paraît encore plus pertinente si l'on propose l'agrarisme comme dénominateur commun à l'ensemble des acteurs de l'APPCA, comme d'ailleurs de la grande majorité des organisations agricoles de l'entre-deux-guerres.

Agrarisme qui se fond et se confond avec une opposition franche à la politique du Front populaire, confinait à l'anticommunisme, et qui perle de chaque mot des allocutions du président Faure, de manière encore plus claire après mai 1936. En mai 1937, Joseph Faure s'adresse ainsi à ceux qui viennent de le réélire à la tête de l'APPCA : « *Nous demanderons aussi, avec une suprême énergie, le respect de la liberté du travail, trop souvent violée ces temps derniers, et qu'on ne porte pas atteinte à la propriété privée, sacrée lorsqu'elle est l'instrument de travail et le fruit d'un labeur intense parfois poursuivi durant des générations (applaudissements). À l'heure où déferlent regrettablement de tous côtés des idées subversives, où la notion d'autorité est sapée à la base par la démagogie, où les principes d'une discipline librement consentie qui a toujours fait la force et la grandeur des nations sont battus en brèche, les élus du monde paysan seront debout pour dire : Halte-là ! la France ne doit pas sombrer sous les vagues d'une anarchie qui serait génératrice de misère et d'affliction. (applaudissements). Pour résister à ces vagues de désorganisation sociale qui, par l'intermédiaire d'organes à large diffusion, attaquent tout ce qui peut contribuer à la rénovation de l'amour de la famille et du foyer, il faut que nous soyons unis. Aux humbles, aux petits, à ceux qui peinent, à ceux qui souffrent, à ceux qui sont affligés par l'adversité et parmi lesquels j'ai vécu la même vie tissée de dur travail dans les privations de toutes sortes, disons : "Soyons ensemble, pour le bien du pays pour la paix et la vraie fraternité" »<sup>1051</sup>.*

Parmi les membres et les présidents des chambres d'agriculture en fonctions en 1939, l'élection comme membre de la chambre, et même, majoritairement, l'élection comme président de la chambre, précède l'entrée à l'Assemblée nationale ou au Sénat, dans plus des deux tiers des cas<sup>1052</sup>. Certes, cela corrobore l'idée de l'existence d'un cursus honorum sous la Troisième République et explique les craintes des adversaires de l'élection des membres des chambres d'agriculture au suffrage universel et non selon le suffrage « *corporatif* » réclamé par certains avant 1924. Cependant il faudrait également prendre en considération l'ensemble des parcours de ces notables battus aux élections politiques, puis finalement élus ou pour qui la carrière politique resta confinée dans les conseils généraux ou d'arrondissement, et voir comment le passage à la chambre d'agriculture s'y insère.

<sup>1050</sup> Pierre BITOUN, *Les paysans et la République...* ouvrage cité.

<sup>1051</sup> APPCA, *Compte rendu de la session des 27-28 mai 1937*, pp. 68-69.

<sup>1052</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 4. Tableaux 1 et 2.



Jacques Girault relate dans une notice du *Maitron* la trajectoire d'Étienne Gueit, né en 1874, mêlée d'engagements politiques et professionnels <sup>1053</sup>.

En même temps, il est frappant de constater que parmi ceux qui ont été membres voire présidents d'une chambre d'agriculture mais dont le mandat s'est achevé avant 1939 ont à l'inverse pour la plupart été parlementaires avant d'entrer à la chambre d'agriculture, comme ça a été le cas pour une douzaine de présidents : il semble qu'il faille voir là la manifestation de volontés exprimées au niveau départemental de placer des figures politiques importantes à la tête d'institutions encore peu reconnues, et peu assurées d'avoir l'oreille des pouvoirs publics. En 1939, se lit la tendance à écarter les nombreux députés appartenant aux chambres d'agriculture de la présidence, au contraire des sénateurs, dont douze sont alors présidents d'une chambre d'agriculture. Il faut préciser cependant que les membres des chambres d'agriculture qui sont députés se situent bien plus à gauche de l'échiquier politique que les sénateurs : trois socialistes et quatre radicaux-socialistes se dénombrent notamment à l'Assemblée nationale, quand les élus du Sénat sont plutôt rangés sous l'étiquette « *Gauche démocratique* », autrement dit un centre-droit, réceptacle du « *glissement à droite des modérés* » décrit par Pierre Lévêque <sup>1054</sup>. Cependant, comme le remarque Pascal Ory, les élus du centre-droit sont plus ou moins proches de l'opposition suivant qu'ils sont à l'Assemblée nationale ou au Sénat <sup>1055</sup>. Si l'Assemblée nationale compte quarante députés dans le « *Groupe Agraire Indépendant* » qui réunit les députés membres du Parti agraire et paysan français (PAPF) <sup>1056</sup>, dont trois sont membres d'une chambre d'agriculture, aucun n'en est président. Au sein de la chambre d'agriculture de la Somme, se vivent au quotidien depuis 1936, la cohabitation d'élus de droite et de gauche évoquée par Pierre Bitoun à propos de la Corrèze <sup>1057</sup> : le président de la chambre, Joseph Harent, sénateur non inscrit depuis janvier 1936, y voisine avec Paul Dubois, ancien député

<sup>1053</sup> Étienne Gueit est d'abord adhérent du Parti socialiste SFIO en 1906, puis président du cercle républicain socialiste de son village de Garéoult, dans le Var, élu conseiller général en 1913, créateur d'un syndicat agricole communal, et animateur de la Caisse locale de crédit agricole et de la mutuelle incendie-bétail au sortir de la Première Guerre mondiale, candidat malheureux aux législatives de novembre 1919 sur la liste SFIO, élu vice-président du conseil général en 1920, secrétaire de l'Office agricole départemental en 1923, fondateur d'une coopérative vinicole à Garéoult dont il devint le premier président en 1925, pressenti comme candidat aux élections sénatoriales, « *Gueit était au milieu des années 1920 et dans les années 1930, vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Brignolles, vice-président de l'Office départemental agricole, vice-président de la Fédération départementale des caves coopératives vinicoles, administrateur de l'Office régionale agricole de la huitième région de France, administrateur de la Fédération nationale des caves coopératives et membre de la présidence de la Chambre d'agriculture du Var* ». Devenu chevalier de la Légion d'honneur, en 1926, élu membre de la chambre d'agriculture en 1927, réélu au Conseil général, battu aux municipales à la tête d'une liste « *contre les "républicains de gauche" sortants* », il devient président de la section de Garéoult de la Ligue des droits de l'homme en 1932, avant d'être élu président de la chambre d'agriculture, en mai 1933. Il suit Renaudel et la plupart des élus varois dans le Parti socialiste de France en novembre 1933, puis est battu aux cantonales en octobre 1937. Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, tome XXXI, Quatrième partie : 1914-1939. De la première à la seconde guerre mondiale*, Paris, les Editions ouvrières, 1988, 413 p., pp. 20-21.

<sup>1054</sup> Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France. Tome 2 : 1880-1940...* ouvrage cité, pp. 20-29.

<sup>1055</sup> « *Au total, la répartition politique des présidences rend fort peu compte de la simple réalité environnementale : présidées par un "gauche démocratique" ou un "radical", des commissions sénatoriales freinèrent là où les commissions équivalentes de la Chambre, quel qu'en fut le président, pressaient le pas* ». Pascal ORY, *La belle illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire. 1935-1938*, Paris, Librairie Plon, 1994, 1033 p., p. 159.

<sup>1056</sup> Édouard LYNCH, « *Le Parti agraire et paysan français entre politique et manifestation* », dans *Campagnes européennes en lutte(s), [19<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècles].- Histoire et Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 13-janvier 2005, pp. 54-65.

<sup>1057</sup> Pierre BITOUN, *Les paysans et la République ...* ouvrage cité.

du groupe radical et radical-socialiste, vice-président du Syndicat des agriculteurs de la Somme, avec Georges Jourdain, ancien député de la « *Gauche radicale* », qui a été professeur d'agriculture, puis directeur des services agricoles de la Somme, et membre de l'Association de la presse agricole <sup>1058</sup> et enfin avec François de Clermont-Tonnerre, vice-président de l'Union des syndicats agricoles de la Somme et secrétaire général de l'Association syndicale betteravière de la Somme, chartiste, auteur d'une thèse intitulée « *Histoire technique de l'agriculture anglo-normande au XIIIe siècle* » <sup>1059</sup>, féru d'aviation, élu député en mai 1936 et siégeant au « *Groupe Agraire Indépendant* ». En dehors des détenteurs ou ex-détenteurs de mandats politiques nationaux, il est bien difficile d'étayer cette affirmation, sauf à considérer comme un miroir des chambres départementales l'APPCA, qui compte deux députés, un « *Gauche démocratique et radicale indépendante* » et un autre siégeant parmi les « *Républicains indépendants et d'action sociale* » (RIAS) et douze sénateurs, dont autant – cinq – à la « *Gauche démocratique radicale et radicale-socialiste* » qu'à l'« *Union républicaine* ». Quelles sont les conditions de possibilité de cette coexistence ? Pourquoi ne pas chercher la réponse du côté des fondements sociaux de la légitimité des membres et des présidents de chambre d'agriculture, autour de la « *fin des notables* » <sup>1060</sup> ou plus exactement des reconversions en cours dans le champ des élites, entraînant les institutions et les organisations qui participent de la construction et de la consolidation des positions de notabilité.

### C. Une assemblée de notables ?

---

« *N'est pas notable qui veut* » : Claude-Isabelle Brelot amorce ainsi une synthèse taxinomique autour des notables du 19<sup>e</sup> siècle. Les éléments de définition ne nous paraissent pas devoir être réévalués à l'aune des réalités sociales du siècle suivant, tant les propositions faites dépassent la spécificité de l'époque étudiée. Ainsi, « *qui dit notables ne dit pas seulement élites de la fortune ou de la fonction* » et l'accent est mis sur « *l'importance du processus de différenciation sociale* » : alors que « *forte semble être la tentation de qualifier de "notable" toute personne qui sort quelque peu de l'anonymat d'une condition supposée commune – bien à tort – ou encore, tous ceux qui, au village, représentent la "société englobante" et se trouvent ainsi en position d'intermédiaires ou de médiateurs, du fonctionnaire au prêtre et au commissionnaire* », on peut considérer qu'« *est notable seulement celui qui concilie présence réelle et distance sociale au point de susciter la déférence* » et que « *le notable cumule alors distinction et interconnaissance villageoise – deux atouts antinomiques que lui seul peut concilier* ».

Quels sont les critères qui permettent de les identifier à coup sûr ? Il faudrait plutôt parler d'un faisceau de critères, ou plutôt, comme cela vient d'être évoqué, de l'association délicate et périlleuse de propriétés sociales au premier abord inconciliables. Ainsi, si « *l'argent [...] ne saurait légitimer l'autorité au même titre que l'ancienneté de la présence au village et l'appartenance locale au fil d'une histoire collective [puisque] la conscience d'une mémoire partagée plongeant dans la nuit des temps et dans une temporalité mythique fonde seule la notoriété : là est l'héritage seigneurial et la notion de protection paysanne* », « *la supériorité de la fortune n'est pas moins nécessaire* ». La double résidence est un élément récurrent mais il ne faudrait ignorer que « *le rentier du sol qui adopte le rythme saisonnier de la double*

<sup>1058</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=4068](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=4068)

<sup>1059</sup> <http://theses.enc.sorbonne.fr/interrogationthese.html?auteur=clermont&titre=&annee=&Submit=Envoyer>

<sup>1060</sup> Daniel HALÉVY, *La Fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, 301 p.

*résidence se trouve englué dans toutes les difficultés de la gestion foncière s'il n'a pas un régisseur et une fortune assez grande pour se mettre en position d'extériorité relative afin de sauver son prestige* ». « *Ascendant ne vaut pas notabilité* » et « *le notable ne l'est donc que s'il a les moyens de faire la preuve de son utilité sociale autant que de sa capacité ostentatoire [mais] encore faut-il que cette utilité sociale soit reconnue* » : ainsi ce qui fait le notable est à la fois le suffrage et la participation aux institutions locales, la « *protection* » ou plus largement le « *patronage* », et, partant, le rôle endossé de « *relais efficace entre les sphères gouvernementales et décisionnelles et les électeurs* »<sup>1061</sup>.

Les présidents de chambre d'agriculture sont-ils de ces notables ? Leur fonction, relativement neuve dans ces années 1930, contribue sans doute à renforcer ou à asseoir une certaine notabilité. À l'intersection de réseaux complexes et de topographies denses, entre local et national, voir au-delà, les présidents de chambre d'agriculture ne sont jamais des notables uniquement dans leurs villages<sup>1062</sup> ou seulement à Paris, mais bien dans le cumul de ces différents niveaux d'intervention. C'est cet empilement qui crée la possibilité pour le dirigeant local ou national d'émerger dans le rôle d'« *individu-relais* »<sup>1063</sup>, de jouer le jeu du « *double langage* »<sup>1064</sup>, en bref de faire la preuve qu'il est un notable, au sens où Pierre Grémion l'entend, notamment<sup>1065</sup>. S'inscrire dans une institution que l'on souhaite hisser au niveau de notoriété des chambres de commerce, ce n'est pas seulement ajouter un mandat à son *curriculum vitae* mais bien apparaître comme « *l'homme de la situation* », quand bien même on ne l'est que par défaut ou *a posteriori*. Devenir rapporteur, au sein de l'AP(P)CA, c'est à la fois se poser en médiateur, entre de multiples instances, et embrasser les thèses corporatistes développées après 1935. Se lit ainsi, au cours des années 1930, les destins plus ou moins inséparables de notables indétrônables ou précaires et d'une institution en quête de reconnaissance et de visibilité.

Marc-Olivier Baruch évoque la méfiance générale mais fluctuante des tenants du pouvoir sous le régime de Vichy envers les « *notables* », opposés aux « *fonctionnaires* » sur le rapport à la politique et à l'« *obéissance* ». Ainsi se construit en partie à partir de la fin, la figure « *négative* » pour le régime, du « *notable moyen vu par le régime* » en janvier 1942, qui serait à la fois « *député élu sous étiquette radical-socialiste aux élections de 1924, battu en 1928, conseiller général, membre de la commission départementale, maire, président de la chambre d'agriculture* »<sup>1066</sup>. Fantasma, ou plutôt condensé de caractéristiques honnies, cette figure n'existe pas : aucun des présidents de chambre d'agriculture de l'entre-deux-guerres ne correspond à ce modèle. Certes, sur les 179 hommes ayant exercé, pour un an ou pour dix, la fonction de président d'une chambre d'agriculture avant 1940, 20, soit

<sup>1061</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Les notables du 19<sup>e</sup> siècle au prisme des études comparées », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAËL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Librairie Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 102-108.

<sup>1062</sup> André GUESLIN, « Les dirigeants agricoles dans leurs villages... », article cité.

<sup>1063</sup> A. BAUBION-BROYE, J.-M. CASSAGNE et G. LANNEAU, « Une mise en relation des sujets et des institutions : la fonction de notable dans la genèse des coopératives agricoles », dans *Annales de l'Université de Toulouse-le-Mirail*, tome XIII, 1977, fascicule 2, série Homo XVI, pp. 41-70.

<sup>1064</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », article cité.

<sup>1065</sup> « *Le notable dans cette perspective est un homme qui dispose d'un certain pouvoir pour agir sur l'appareil de l'État à certains niveaux privilégiés et qui, par effet de retour, voit son pouvoir renforcé par le privilège que lui confèrent ces contacts pour autant qu'ils soient sanctionnés par des résultats* ». Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, p. 167.

<sup>1066</sup> Marc-Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France...*, ouvrage cité, p. 681.

11 %, ont été députés, mais seulement quatre ont appartenu à un groupe proche des radicaux et radicaux-socialistes, et ils ont été plus nombreux parmi les sénateurs – 24 exactement. Aucun président de chambre d'agriculture n'est devenu député avec la victoire du Cartel des gauches en 1924. Enfin, seulement 33 ont été identifiés comme conseillers généraux, soit 18 %, et 48 comme maires, soit 27 % – cependant les lacunes de nos sources incitent à la prudence sur ce dernier point.

Robert O. Paxton qualifie, lui, certaines des figures qu'il décrit, de « *notables exemplaires* », au sens de notables-types, par la typicité et non par la représentativité. Il présente longuement « *deux dirigeants du monde agricole des années 1930, l'un du réseau catholique, l'autre du réseau républicain* ». De Jacques Le Roy Ladurie, élu membre de la chambre d'agriculture du Calvados en 1933, au suffrage des groupements et associations agricoles, puis en prenant la présidence en 1936, 34 ans, il n'écrit pas qu'il est un « *notable* », mais évoque ses origines, le fait qu'il vient « *d'une famille de la haute bourgeoisie ayant des alliances avec l'aristocratie* », sa formation, « *une scolarité à l'école d'agriculture catholique d'Angers et [une] formation pratique de deux ans chez de grands propriétaires conservateurs* », ainsi que l'état d'enchevêtrement de ses engagements à la fin des années 1930, « *autant de tribunes d'où il prêche un évangile de prise de conscience paysanne, d'unité et d'autonomie dans l'organisation de la profession, loin d'une République considérée comme l'ennemi* ». Joseph Faure, 61 ans en 1936, pourrait être son père : l'auteur des *Chemises vertes* le choisit comme « *notable exemplaire* », côté républicain. Il semble fonder ce choix à la fois sur le caractère incontournable de l'homme au faite de sa carrière de militant, mais surtout sur le principe du cumul des responsabilités. Il le compare à un représentant de « *l'oligarchie rurale* » de Seine-Inférieure, le sénateur Gaston Veyssière, « *qui, en bon notable de la III<sup>e</sup> République, cumulait tous les grands postes du département : sénateur inamovible (de l'Union républicaine, à droite), il était aussi président du Syndicat agricole de la Seine-Inférieure, qui regroupait près de la moitié des agriculteurs du département (une fédération plus petite, créée en 1934 sur des principes corporatistes, finirait par avoir 200 sections locales en 1939), et président de la chambre d'agriculture départementale* »<sup>1067</sup>. La notabilité attribuée à quelques uns peut avoir suffi à asseoir la réputation de l'AP(P)CA comme assemblée de notables, même si à l'évidence, le cumul des mandats contribue à asseoir la notabilité, et dans l'écrasante majorité des cas, elle préexiste à l'entrée à la chambre d'agriculture. Pièce du puzzle, dernière née, ou presque, des organisations professionnelles agricoles, la chambre d'agriculture gravite vers le centre des réseaux de notabilités locaux et supralocaux.

### Encart biographique : Figures de présidents de l'entre-deux-guerres

Il n'est pas question de cacher ici que le choix des présidents portraiturés ci-après s'est opéré largement au gré des sources. Quelques éléments glanés en Savoie permettent de dresser un rapide portrait de Louis Fernex de Mongex, qui tranche avec celui du docteur Léculier : voilà deux départements de montagne à l'économie ressemblante et deux présidents que tout semble opposer. Henri Decault succède à Georges Rémond comme vice-président de l'APPCA : voici deux présidents de chambre d'agriculture du Bassin parisien qui personnifient deux agricultures et deux notabilités très distinctes. Le projet d'établir une notice biographique par membre du bureau<sup>1068</sup> a été abandonné : il a paru plus profitable de s'attarder sur les plus obscurs des dirigeants de l'AP(P)CA, justement

<sup>1067</sup> Robert O. PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, pp. 79-81 et p. 159.

<sup>1068</sup> Voir Annexes. Dossier n° 2. Schéma 2.

parce qu'ils sont plus susceptibles d'incarner cette institution que les illustres dirigeants de grandes unions syndicales, auxquelles leur nom est d'abord associé, telle l'USESA pour Félix Garcin <sup>1069</sup>, et l'Office de Landerneau pour Hervé Budes de Guébriant <sup>1070</sup> – Joseph Faure <sup>1071</sup> et Jules-Édouard Lucas <sup>1072</sup> sont évoqués par ailleurs. Le développement consacré à Xavier Bernard pourra paraître long et son itinéraire si surprenant peu représentatif des présidents de chambre d'agriculture, mais c'est sans compter sur le portrait en creux qu'il permet de dessiner, celui des présidents de 1939, et sur l'atmosphère qu'il introduit, que l'on retrouvera dans le chapitre suivant.

### **Piètre noblesse, illusoire continuité : Louis Fernex de Mongex**

Louis Fernex de Mongex est président de la chambre d'agriculture de mai 1930 à la suppression effective des chambres d'agriculture en 1943 : il a été élu en 1927 au suffrage universel et est suppléant délégué à l'APCA en 1929. Dans les faits il exerce les fonctions de président depuis la mort de son prédécesseur : le 7 décembre 1929, devant les membres de la chambre rassemblés en session, il « *expose que depuis la mort si soudaine de M. Girard-Madoux, survenue le 5 octobre dernier, il a cru devoir, pour ne point laisser la correspondance et les diverses autres affaires en souffrance, assumer les fonctions de Président, sous réserve de l'approbation de la Chambre, qui sera appelée à en délibérer en séance de session, cette après-midi* » <sup>1073</sup>. Ses confrères lui permettent le jour même « *d'exercer les fonctions de Président et d'ordonnateur jusqu'à l'élection d'un nouveau président* » <sup>1074</sup> et l'élisent à 18 voix sur 19 le 24 mai suivant.

Louis Fernex de Mongex est le descendant d'une famille de bourgeois de Thonon, « *adonnée au notariat et à la magistrature* » <sup>1075</sup> : un de ses ancêtres aurait reçu le titre de comte à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, celui de baron de Montgex, pouvant être transmis par les femmes, viendrait de l'épouse de celui-ci, et aurait été conforté par un autre mariage, celui de son petit-fils avec une fille du baron de Montgex. Selon l'armorial du comte E.-Amédée de Foras l'ascendance de Louis Fernex de Mongex se compose uniquement de notaires, d'avocats et d'intendants, qui s'allient systématiquement à des femmes issues elles-mêmes

<sup>1069</sup> Voir *infra* Chapitre 3. C. **Aux lendemains de la Libération : continuités et discontinuités**, p. 369 et suivantes. Ainsi que notamment Claude LÉVY, « Un grand patron de presse entre Saône et Rhône : Félix Garcin », dans *Presse, radio et histoire. Actes du 113<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, 1988, Section d'histoire moderne et contemporaines, tome 1*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1989, pp. 45-57 ; Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, volume 6 : Le Lyonnais-Le Beaujolais*, Paris, Beauchesne, 1994, 460 p., pp. 194-195.

<sup>1070</sup> Voir notamment Jean-Loup AVRIL et Michel MOHRT, *1000 Bretons : Dictionnaire biographique*, Saint-Jacques-de-la-Lande, Les Portes du Large, 2002, 454 p., pp. 179-180 ; David BENSOUSSAN, « Terre et stratégie socio-politique : le comte de Guébriant et l'organisation agricole en Bretagne dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle », communication au colloque *Les élites et la terre, du 16<sup>e</sup> siècle à la veille de la seconde guerre mondiale*, Bordeaux, les 2 et 3 avril 2009.

<sup>1071</sup> Voir *supra* Chapitre 1. A. **Encart biographique : la place d'un homme : Joseph Faure 315, « père des chambres d'agriculture » 316**, p. 81.

<sup>1072</sup> Voir *infra*. Chapitre 4. B. **Jules-Édouard Lucas, vice-président**, p. 488.

<sup>1073</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux des sessions de la chambre d'agriculture, 1927-1940.

<sup>1074</sup> *Ibidem*.

<sup>1075</sup> C<sup>te</sup> E.-Amédée de FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie, volume II : Chevelu-Forestier*, Grenoble, Édouard Allier éditeur, 1878, 462 p., p. 376.

de la noblesse <sup>1076</sup>. Le père de Louis lui-même exerce comme avocat à la cour de Chambéry pendant les dernières décennies du 19<sup>e</sup> siècle <sup>1077</sup>. En 1910, Louis Fernex de Mongex est membre de la commission exécutive de la Fédération catholique savoyarde <sup>1078</sup>, organe de défense religieuse face aux menées de la République laïque.

Lorsqu'il est élu en 1927, au suffrage universel, Louis Fernex de Mongex a 57 ans. Ce propriétaire-agriculteur <sup>1079</sup> vit à Villard-d'Héry, commune située à une trentaine de kilomètres de Chambéry, dans la Combe de Savoie où coule l'Isère. Il y est propriétaire de 38 hectares en 1920, dont 13 en prés, huit en terres, cinq en bois et trois en châtaigneraie et noyeraie. Il ne possède plus que quelques ares de vigne, ce qui est peu comparativement à ce dont il était propriétaire en 1913 <sup>1080</sup>. Le château de Montchabod, qu'il habite, est la propriété de la famille de son épouse, Marguerite d'Alexandry : il s'agit d'une maison carrée à trois niveaux, une tour ronde subsiste alentour, et une chapelle y a été reconstruite en 1880 <sup>1081</sup>.

À son entrée en fonction, il est dit président du Syndicat des agriculteurs de la Savoie, de la Société centrale d'agriculture et vice-président de l'Office départemental agricole <sup>1082</sup>. Il accède en 1932 à la présidence du Comice agricole de Chambéry. Il semble ainsi tenir les rênes des organisations généralistes les plus influentes au niveau départemental, d'inspirations politiques divergentes, et ce jusqu'à la guerre. Rien d'étonnant alors à ce que ses services à l'agriculture lui valent de recevoir, en 1938, la médaille du Mérite agricole, au grade de chevalier <sup>1083</sup>. Rien de surprenant sans doute à ce qu'il apparaisse à ces acolytes comme le successeur naturel de Jean Girard-Madoux, quoique leurs figures diffèrent radicalement.

1084

### Xavier Bernard : sélectionneur et colon

Né à Saint-Sauvant, dans la Vienne, en 1873, Xavier Bernard est le fils d'un petit propriétaire-exploitant également « *journalier* » <sup>1085</sup>. Après avoir fréquenté l'asile de la commune, il devient élève de l'École des Frères de Saint-Gabriel, congrégation enseignante

<sup>1076</sup> *Ibidem*.

<sup>1077</sup> *Ibidem*.

<sup>1078</sup> Christian SORREL, *Les catholiques savoyards : histoire du diocèse de Chambéry, 1890-1940*, Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1995, 444 p., p. 236.

<sup>1079</sup> Archives Chambre d'agriculture de la Savoie, Procès-verbaux des sessions de la chambre d'agriculture, 1927-1940.

<sup>1080</sup> Arch. dép. Savoie, 3 P 837-838, Villard-d'Héry, Matrice cadastrale des propriétés non bâties, 1913-1937, folii 196 à 199.

<sup>1081</sup> Michèle BROCARD-PLAUT, Élisabeth SIROT-CHALMIN, Henri BAUD et Jean-Yves MARIOTTE, *Châteaux et maisons fortes savoyards*, Le Coteau, Éditions Horvath, [1988], 589 p., pp. 552-553.

<sup>1082</sup> Archives Chambre d'agriculture de la Savoie, Procès-verbaux des sessions de la chambre d'agriculture, 1927-1940.

<sup>1083</sup> *Ibidem*.

**1084 Les paragraphes ci-dessous sont une version condensée d'une biographie plus longue et plus critique, agrémentée d'illustrations commentées, que le lecteur pourra trouver en Annexes. Dossier n° 4. Dossier biographique. Xavier Bernard, sélectionneur et colon : tentative de déconstruction d'une hagiographie.**

<sup>1085</sup> Arch. dép. Vienne, 9 E 293/14, registre d'état-civil, Saint-Sauvant, naissances 1873-1882. (les documents des archives départementales de la Vienne ont été consultés en ligne) ; Arch. dép. Vienne, 8 M 3/307, listes nominatives de recensement de Saint-Sauvant, 1876.

fondée en Vendée dans les années 1930. Mais dès ses sept ans, il se serait vu confier la garde des oies, puis le rôle de « *petit berger des brebis et des chèvres* »<sup>1086</sup>. À neuf ans, il serait berger chez un voisin de ses parents, puis devient ouvrier agricole. À 18 ans, il est premier domestique et « *ses gages atteignent 225 puis 300 francs par an* » – maximum d'alors pour un ouvrier agricole – : « *classé parmi les meilleurs ouvriers agricoles de la commune, il a gagné la sympathie et l'estime, non seulement de ses maîtres, mais de tout le village où on le connaît bien* »<sup>1087</sup>. En 1895, à 22 ans, il a quitté Saint-Sauvant pour Rochefort-sur-Mer où il est d'abord manoeuvre puis employé au rayon de détail d'une maison de grains et graines. Après s'être marié avec une jeune fille de sa commune natale, il gagne Paris, en 1897, où il trouve « *un emploi d'auxiliaire à 125 francs par mois pour la saison dans une maison spécialisée dans le commerce des graines de semence* », jusqu'à ce que « *la morte-saison le prive de son travail* » au bout de quelques mois. Employé successivement dans plusieurs commerces de semences entre 1897 et 1899, il se voit ensuite confier le poste de directeur commercial d'une maison en difficulté financière, à l'âge de 26 ans. Il s'attelle alors à sa réorganisation et commence à partir de 1904 à prospecter en Europe pour trouver de nouveaux fournisseurs. En 1906, à la mort de son patron, il se voit céder par la veuve l'affaire « *avec sa commandite* ».

Ses voyages se font plus nombreux : il devient un habitué des concours et expositions, en tant que juré et en tant que compétiteur. Au début de l'année 1914, il entreprend un long périple à travers les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, et en revient fasciné par les immenses exploitations qu'il y a vues et par le niveau de technicité des entreprises agricoles de pointe. Victor Boret écrit : « *Quand il débarqua sur le sol de France, l'idée, à force d'être brassée et rebrassée dans sa tête, était devenue une résolution : il acquerrait, lui aussi, sur un sol encore inexploité, des terres suffisamment vastes pour cultiver rationnellement les graines de semences. Les cultures voisines ne risqueraient plus, par l'apport du pollen de plantes de même race, mais de variétés différentes, de contaminer ses fécondations. Ainsi le sélectionneur allait faire surgir le colon* »<sup>1088</sup>. Un second voyage américain, pour organiser le stand des produits agricoles français à l'Exposition de San Francisco. À l'automne 1915, il part au Maroc, participer à « *l'Exposition du Combat* » à Casablanca, où il fait la rencontre du général Lyautey, qui visite les collections réunies par Xavier Bernard. Au cours d'un entretien, « *Lyautey lui demande son avis sur les possibilités d'intensifier la production agricole au Maroc, sur les travaux à entreprendre et les méthodes de mise en valeur* »<sup>1089</sup>. C'est grâce à l'intervention du résident général, qui devient ministre de la Guerre en décembre 1916, que Xavier Bernard est mobilisé au Maroc, au lieu de devoir rejoindre la caserne de Poitiers, où il aurait été auxiliaire. L'exposition de San Diego et un second voyage canadien occupent enfin la fin de l'année 1916 et le début de l'année 1917.

Dès 1916, il achète de vastes domaines au Maroc, notamment un domaine d'un millier d'hectares à Fedhala, au nord de Casablanca, qu'il entreprend de défricher et de mettre en valeur, en employant une main-d'œuvre locale nombreuse. En parallèle, en 1917, il fait l'acquisition du domaine des Verrines près de Saint-Sauvant, qui avoisine les 110 hectares, en 1918, il achète le domaine de Venours, soit 200 hectares, avec les fermes du Chêne et de la Pétinière. En 1919, il acquiert la ferme de la Groie dans la forêt de la Guerche au Nord-Est de Chatellerault – 250 hectares. Il entreprend d'en faire des

<sup>1086</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre... la vie de Xavier Bernard*, Rouen, Éditions Maugard, 1943, 269 p., p. 25.

<sup>1087</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>1088</sup> *Ibidem*, p. 102.

<sup>1089</sup> *Ibidem*, p. 122.

« *exploitations modèles* »<sup>1090</sup>. Durant les années 1920, Xavier Bernard mène de front ses prospères activités de semencier et la direction de ses exploitations marocaines et poitevines<sup>1091</sup>, l'ensemble étant intimement lié aux plans commerciaux et financiers, mais aussi sur celui des innovations culturelles et agricoles. Sélectionneur de semences et colon, il devient également éleveur audacieux, qui expérimentent de nouvelles races d'animaux, notamment dans ses exploitations marocaines, puis dans celles du Poitou : il atteint vite la reconnaissance au travers des récompenses remportées au concours général agricole notamment. Tandis que ses exploitations s'agrandissent, au Maroc comme en France, et se modernisent, accumulant machines modernes et bâtiments flambants neufs.

En 1928, répondant à une initiative de l'inspecteur général de l'agriculture relayée par le directeur des services agricoles de la Vienne, le domaine de Venours devient champ d'essais et de sélection des variétés de blé. Les semences sont rendues disponibles par l'intermédiaire des coopératives de blé et de leur fédération et « *cédées au prix des blés de meunerie* ». À partir de 1929, des visites des champs d'essais sont organisées, « *aux approches de la maturité, soit le dernier dimanche de juin, soit le premier dimanche de juillet* »<sup>1092</sup>. Les premiers mandats professionnels de Xavier Bernard datent de cette époque : en 1925, il devient membre du conseil d'administration de la Caisse régionale de crédit agricole de la Vienne, et dès 1926, il aurait pris la tête du mouvement mutualiste avec le directeur des services agricoles, aux côtés duquel il procède à la mise en place d'une Caisse locale d'assurance mutuelle dans la plupart des communes du département et il devient membre du conseil d'administration et vice-président de la Caisse régionale des assurances mutuelles de l'Ouest à Niort, puis membre du Comité fédéral.

Aux élections partielles de février 1930, Xavier Bernard est élu membre de la chambre d'agriculture de la Vienne<sup>1093</sup>, sur la seule liste de candidats proposée aux électeurs de la deuxième circonscription de Poitiers<sup>1094</sup>. En 1932, il devient président de la coopérative de stockage de Couhé, à laquelle il fait adopter un nouveau type de magasin de stockage : « *le nombre d'adhérents passe d'une centaine à 1500* » en moins de dix ans. Victor Boret se hasarde à écrire : « *la fonction à laquelle Xavier Bernard est le plus attaché, c'est, je crois bien, la présidence de la Coopérative de Stockage de Couhé* »<sup>1095</sup>. On l'identifie l'année suivante parmi les membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes<sup>1096</sup>. En 1933, il est élu président de la chambre d'agriculture, en même temps qu'il accède à la présidence de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Poitiers<sup>1097</sup>.

En 1935, il crée, avec le docteur Vincent, une orangerie modèle de 200 hectares à Aïn Kerma, près de Meknès. Dans le même temps, il est classé en tête d'un concours

<sup>1090</sup> Gilbert MARTIN, « Discours », dans *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*. Séance du 12 avril 1967, 1967, pp. 415-419.

<sup>1091</sup> On peine d'ailleurs, à la lecture des pages de Victor Boret, à reconstituer la chronologie fine des deux exploitations agricoles.

<sup>1092</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité, p. 180.

<sup>1093</sup> *Annu Silvestre* 1931.

<sup>1094</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 16 avril 1936, p. 647.

<sup>1095</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 190.

<sup>1096</sup> *Le Sélectionneur français...*, ouvrage cité, volume 2, mars 1933, p. 5-10 : liste des membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes.

<sup>1097</sup> *Annuaire national agricole 1930 et Annuaire national agricole 1936*.



itinérant « *pour la bonne tenue des terres et cultures* » de la Vienne<sup>1098</sup>. En 1936, il est désigné pour présider le Comité des céréales du département de la Vienne. À la veille de la guerre, il est également vice-président du Syndicat des agriculteurs de la Vienne<sup>1099</sup>. Il se rend une quinzaine de fois – sur seize – aux sessions de l'APPCA entre 1933 et mai 1939, mais s'y montre discret : il ne présente aucun rapport et n'intervient que rarement dans les discussions – c'est même plus souvent son suppléant-délégué, le très assidu Raymond de Laulanié, qui prend la parole. Son biographe rapporte « *une anecdote à ce sujet : à l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture où Xavier Bernard représentait la Vienne, il y avait comme dans toute assemblée des orateurs intarissables. Fin psychologue, notre ami, se doutant que ces manifestations visaient moins à convaincre les auditeurs qu'à se rendre populaire auprès des électeurs régionaux, proposa de ne plus faire figurer au procès-verbal le nom de ceux qui intervenaient dans les discussions. À moitié suivie (car on se borna à remplacer le nom de l'orateur par celui du département), sa proposition ne parvint pas à enrayer ces "diarrhées oratoires", comme il les appelle pittoresquement* »<sup>1100</sup>.

Ainsi, les années 1930 sont-elles celles où le sélectionneur redevenu agriculteur – et distingué dans l'ordre du Mérite agricole et dans celui de la Légion d'honneur, au grade de commandeur – s'affirme en tant que dirigeant professionnel, non sans rencontrer quelques obstacles. Le récit que fait Victor Boret de cette mutation – il écrit : « *devenu président de la chambre d'agriculture de la Vienne, après le décès d'Émile Martin, dont tous les Poitevins se rappellent le dévouement incessant et la bienfaisante activité, il est aujourd'hui encore Président de cette Compagnie où le maintiennent la confiance et la sympathie unanimes de ses collègues et, tout particulièrement de ceux mêmes qui n'avaient pas voté pour lui, au début, parce qu'ils ne connaissaient pas – certains l'ont avoué depuis – cet homme ne fait aucun frais de coquetterie pour plaire et ne se livre jamais au premier contact* »<sup>1101</sup> – est sujet à caution : ne découle-t-il pas surtout du souci de rattacher l'homme à la figure du physiocrate généreux et de l'éloigner de celle du notable honnis par le gouvernement de Pétain ? Car – mais faut-il le rappeler ? – le récit de Victor Boret s'ancre dans le temps du régime de Vichy : nous aurons l'occasion d'y revenir.

### Un grand céréalier de la Brie : Georges Rémond

Georges Rémond naît en 1872 à Andrezel. Présenté à sa mort comme le « *descendant d'une famille qui depuis plusieurs siècles exploite la même ferme* »<sup>1102</sup>, « *une des belles familles terriennes qui, plus que jamais, peuvent être citées en exemple* »<sup>1103</sup>, ce fils et petit-fils d'agriculteurs est également fils, petit-fils et arrière-petit-neveu de maires d'Andrezel, ses ascendants<sup>1104</sup> ayant occupé la fonction d'édile dans cette petite commune sans presque

<sup>1098</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 184.

<sup>1099</sup> *Annuaire national agricole 1939*.

<sup>1100</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, pp. 197-198.

<sup>1101</sup> *Ibidem*, p. 188.

<sup>1102</sup> Pierre HALLÉ, « Nécrologie. Georges Rémond », dans *Bulletin d'information et de documentation sur le marché du blé et des céréales*, 25 novembre 1957, pp. 5-6.

<sup>1103</sup> Paul DUMONT, « Georges Rémond, membre émérite (1872-1957) », dans *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture*, n° 16, 27 novembre 1957, pp. 843-844.

<sup>1104</sup> <http://gw0.geneanet.org/index.php3?b=bdomange2&lang=fr;p=georges;n=remond;oc=1>

aucune discontinuité depuis 1834<sup>1105</sup>. Élève diplômé de l'École nationale d'agriculture de Grignon, il en sort en 1893<sup>1106</sup> et « reprend en 1897 l'exploitation de la ferme d'Andrezel où s'étaient succédé ses ancêtres depuis 1670 »<sup>1107</sup>. Cet « agriculteur d'élite »<sup>1108</sup>, « excellent cultivateur, [...] s'impose rapidement par sa valeur morale auprès de ses collègues de la Brie » : il accède ainsi progressivement aux responsabilités dans plusieurs organisations professionnelles agricoles, présidant d'abord la Société d'agriculture de Melun, en 1912<sup>1109</sup>, devenant secrétaire de l'office départemental agricole et délégué à l'office régional au début des années 1920<sup>1110</sup>, tandis qu'il devient maire d'Andrezel en 1919<sup>1111</sup>. Il crée en 1924 l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), avec René Aubergé, auquel il succède à la présidence au début de l'année 1927<sup>1112</sup>. Suivant l'un de ses nécrologues, « ayant installé dans sa ferme en 1926 son fils Louis, il put étendre son activité aux organisations professionnelles nationales »<sup>1113</sup> : en 1927 encore, il est élu à la chambre d'agriculture, dont il brigue aussitôt la présidence, et lors de la première réunion des présidents de chambre à Paris, le 24 octobre, il est désigné comme l'un des deux vice-présidents de l'APCA naissante<sup>1114</sup>, fonction qui lui est confirmée d'année en année jusqu'en 1936.

Très assidu aux sessions de l'assemblée jusqu'en 1952, il y a, selon ses propres dires, la « lourde charge de représenter l'association générale des producteurs de blé »<sup>1115</sup> : entre 1929 et 1932, il présente à ses homologues cinq rapports portant sur la politique du blé, défendant le redressement de la protection douanière et la réforme de l'admission temporaire. Reçu à l'Académie d'agriculture en 1930, il y est « non seulement le porte-parole de l'agriculture de la Brie, mais de l'agriculture céréalière française »<sup>1116</sup>. C'est assurément cette fonction de président de l'AGPB qui domine sa carrière<sup>1117</sup>, au cours de laquelle il aurait fait preuve de qualités morales particulièrement soulignées : « homme bon et droit », « chef courageux, plein de bon sens, ferme et conciliant tout à la fois », « chef calme », son dévouement aurait été sans limite puisque « plusieurs fois, le président fit de sa poche, des fins de mois difficiles »<sup>1118</sup>.

<sup>1105</sup> <http://www.genea77-shage.org/Mairies/Communes/andrezel.htm>

<sup>1106</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1928.

<sup>1107</sup> Paul DUMONT, « Georges Rémond, membre émérite (1872-1957) »... article cité.

<sup>1108</sup> Pierre HALLÉ, « Nécrologie. Georges Rémond »... article cité.

<sup>1109</sup> Paul DUMONT, « Georges Rémond, membre émérite (1872-1957) »... article cité.

<sup>1110</sup> *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>1111</sup> <http://www.genea77-shage.org/Mairies/Communes/andrezel.htm>

<sup>1112</sup> Pierre HALLÉ, « Nécrologie. Georges Rémond », article cité.

<sup>1113</sup> Paul DUMONT, « Georges Rémond, membre émérite (1872-1957) », article cité.

<sup>1114</sup> APCA, *Séance du 24 octobre 1927. Compte rendu*, p.9.

<sup>1115</sup> *Ibidem*, p. 62.

<sup>1116</sup> Paul DUMONT, « Georges Rémond, membre émérite (1872-1957) », article cité.

<sup>1117</sup> Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France*, ouvrage cité ; Henry ROUSSILLON, *L'association générale des producteurs de blé*, ouvrage cité.

<sup>1118</sup> Pierre HALLÉ, « Nécrologie. Georges Rémond », article cité.

### La discrète notabilité d'un horticulteur : Henri Decault

Né en 1880, issu d'« *une vieille famille agricole attachée depuis trois siècles à la terre du Blésois* », Henri Decault « *fait de bonnes études primaires supérieures* »<sup>1119</sup>, puis se consacre à l'horticulture, « *se spécialisant dans l'étude et la création de plantes nouvelles dans les genres chrysanthèmes, dahlias, hortensias* ». Ses rares biographes considèrent que « *son activité professionnelle devait le porter rapidement à s'occuper d'une foule de questions économiques et sociales où il fit paraître une rare compétence* »<sup>1120</sup>. En 1923, cet horticulteur résidant au 47 de la rue de Foix, à Blois, est secrétaire général de la Société d'horticulture du Loir-et-Cher, créée en 1884, qui compte alors 550 membres et qui est connue pour avoir « *joué un rôle important dans le développement de l'horticulture [et] propagé les procédés rationnels de culture aux lieux et places des anciennes méthodes qui tendent de plus en plus à disparaître : sous son influence le goût horticole s'est rapidement répandu dans la région* »<sup>1121</sup>. Il est également secrétaire de la Fédération nationale des syndicats horticoles de France, qui rassemble 80 syndicats horticoles affiliés et 4500 membres, « *tous horticulteurs* »<sup>1122</sup>. Henri Decault est l'« *auteur de nombreux articles agricoles et horticoles, historiques et économiques, ainsi que de communications remarquées aux congrès nationaux et internationaux qu'il organise depuis vingt-cinq ans* »<sup>1123</sup>, dont celui tenu en novembre 1926 autour des « *petits fruits de table* » à Blois<sup>1124</sup>.

Ce serait « *l'estime de ses confrères [qui l'aurait] appelé à des postes aussi importants que ceux de président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher, de la Société d'agriculture de Loir-et-Cher, du Comice agricole de l'arrondissement de Blois, du Syndicat horticole de Loir-et-Cher, de l'Association française des exportations agricoles, etc...* »<sup>1125</sup>. Sur les listes des candidats aux élections des membres de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher en 1927, au suffrage universel des agriculteurs de la circonscription de Blois, il est dit « *horticulteur à Blois, lauréat de la Prime d'honneur, président du Syndicat horticole du Loir-et-Cher, président d'honneur des coopératives maraîchères et fruitières de Vendôme et de Blois, secrétaire général de la Société d'horticulture de Loir-et-Cher et administrateur de la Fédération des associations agricoles du Centre* »<sup>1126</sup>. Il est aussitôt élu président de la chambre d'agriculture. Présent dès la première session de l'APCA en octobre 1927, il y reste coi et ne fait qu'une très courte incursion dans la discussion lors de la session qui se tient au printemps 1928.

Avant 1930, il devient membre de l'office agricole de son département et est secrétaire général de la Fédération nationale des sociétés d'horticulture et des associations horticoles de France, d'Algérie, de Tunisie et des colonies<sup>1127</sup> : en février 1930, il est réélu membre de

<sup>1119</sup> Ce qui révèle vraisemblablement des origines familiales relativement modestes.

<sup>1120</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1938, 531 p., p. 170.

<sup>1121</sup> *Annu Silvestre* 1923, p. 594.

<sup>1122</sup> *Ibidem*, p. 956.

<sup>1123</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, ouvrage cité, p. 170.

<sup>1124</sup> Henri DECAULT, *Premier Congrès commercial des petits fruits de table, tenu à Blois (Hôtel de la Chambre de commerce), le 7 novembre 1926*, Orléans/Paris, Société nouvelle de l'impr. du Loiret/Publications agricoles de la compagnie d'Orléans, 1928, XIV-291 p.

<sup>1125</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, ouvrage cité, p. 170.

<sup>1126</sup> *L'Agriculture du Centre*, 20 février 1927.

<sup>1127</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 243 et p. 126.

la chambre d'agriculture <sup>1128</sup>. À partir d'octobre de la même année, il est, à chaque session pendant deux ans, rapporteur devant l'assemblée sur la question de la « *défense sanitaire des végétaux* » : constatant les difficultés d'exportation des produits agricoles, l'insuffisance du service phyto-pathologique actuel et le manque de coordination des efforts entre le service phyto-pathologique actuel et les services extérieurs du ministère de l'Agriculture, il propose la « *désignation d'un inspecteur général de l'Agriculture qui serait chargé, auprès du ministre de l'Agriculture, de coordonner l'action de tous les organismes qui doivent collaborer à la lutte contre les ennemis des cultures* », l'élargissement des activités de l'Institut des recherches agronomiques et la participation à son conseil d'administration de représentants des chambres d'agriculture, la signalisation, par la direction des services agricoles (DSA), « *en accord avec les chambres d'agriculture, les offices agricoles et les associations agricoles, [...] des maladies et des insectes nuisibles aux cultures, [mais aussi] la vulgarisation des procédés de lutte, l'organisation de celle-ci et la propagande générale de l'action à entreprendre* », et, enfin, la « *constitution au service de la répression des Fraudes d'une section phyto-pathologique chargée de contrôler les exportations et les importations de produits agricoles et de réprimer toutes contraventions à la réglementation phyti-pathologique tant sur les lieux de production que sur les points frontières* » <sup>1129</sup>. Dès octobre 1932, Henri Decault est également l'auteur d'une communication sur « *la production maraîchère, fruitière, horticole et de pépinière en France* ».

Le 14 mars 1933, il est élu membre titulaire du conseil d'administration de l'APCA, par 53 voix sur 80 votants <sup>1130</sup>. Il est toujours aussi régulièrement rapporteur devant ses pairs, sur des sujets de plus en plus variés dépassant le seul domaine horticole et touchant aux « *Halles centrales* », à la « *révision des évaluation foncières* », à la « *protection des fruits et légumes* » et au « *marché des fruits et légumes* ». Le 11 janvier 1936, une réunion se tient à Blois qui rassemble des délégués des principales organisations syndicales, associatives et coopératives agricoles départementales et locales : en effet, « *avant de procéder aux dépôts de candidatures prescrits par la loi, M. Decault, président de la Chambre d'Agriculture, a tenu à recueillir l'avis autorisé des groupements agricoles, [...] afin de discuter en commun les candidatures et de présenter toutes propositions qu'ils jugeraient utiles* ». À l'issue des discussions, les délégués approuvent, « *à l'unanimité, au nom de leurs groupements* », des listes de candidats qui sont presque tous des membres sortants. Dans les pages de *L'Agriculture du Centre*, Henri Decault publie un « *appel aux agriculteurs* » les encourageant à se rendre nombreux aux urnes lors du scrutin du 9 février, arguant de ce qu'une participation massive renforcerait la légitimité d'une institution départementale qui « *a assuré la liaison permanente entre tous les groupements agricoles, permettant ainsi la coordination des efforts sur le plan professionnel, [qui] a collaboré à la création et à l'organisation des Coopératives qui, dans tous les domaines de l'activité agricole, rendent d'inappréciables services aux agriculteurs [et qui] a favorisé le mouvement mutualiste en Loir-et-Cher, dont le plus beau fleuron est certainement la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel qui nous a permis de financer toutes les récoltes du département* ». Mentionnant la création de l'APPCA par le décret-loi d'octobre 1935, le président de la chambre d'agriculture insinue qu'une importante participation des agriculteurs au vote contribuerait à « *donner à cette Assemblée, émanation des Chambres départementales, l'autorité nécessaire pour parler au nom de l'Agriculture française* » <sup>1131</sup>.

<sup>1128</sup> *L'Agriculture du Centre*, 9 février et 2 mars 1930.

<sup>1129</sup> APCA, *Séance des 16 et 17 mars 1931. Compte rendu*, pp. 319-321.

<sup>1130</sup> APCA, *Séance du 14 mars 1933. Compte rendu*, p. 131.

<sup>1131</sup> *L'Agriculture du Centre*, 2 février 1936.

En novembre 1936, il est rapporteur de la vaste question des « productions horticoles », sur la base des résultats de l'enquête menée auprès des chambres départementales et prônant notamment la « constitution d'un organisme autonome, strictement professionnel, sous l'égide de l'APPCA, avec les organisations agricoles intéressées, sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture, "afin de coordonner les efforts des producteurs, d'organiser la vente de leurs produits, de donner aux acheteurs nationaux et étrangers les garanties de qualité nécessaires et de parer à la concurrence parfois excessive de certaines importations" »<sup>1132</sup>. La session de novembre 1936 s'ouvre sur une motion d'ordre général par laquelle l'APPCA, « tout en exprimant les plus expresses réserves sur certains des décrets-lois du 12 novembre 1938, [...] proclam[e] son approbation absolue et unanime de l'attitude énergique du Gouvernement pour faire respecter la loi et sauvegarder l'unité française »<sup>1133</sup>. De fait, l'esprit des décrets-lois Reynaud correspond bel et bien aux aspirations des dirigeants de l'APPCA, qui ne cachent pas leur rejet des réformes issues du Front populaire, mais ils réclament des « amendements en faveur de l'agriculture ». Quand Adrien Toussaint présente un rapport sur « l'aide à la famille rurale », Henri Decault est chargé du dossier « exode rural » : les dérogations à la loi dite « des quarante heures » y sont notamment encouragées et le président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher rejoint les préoccupations d'un Félix Garcin, attaché à défendre sa vision du « bien de famille paysan », soit « toute exploitation qui apporte à une famille qui le cultive manuellement la source principale de ses moyens d'existence [et où] l'emploi de la main-d'oeuvre salariée temporaire, ou permanente dans des circonstances exceptionnelles, est autorisé »<sup>1134</sup>. Cela suffit-il à classer politiquement le discret dirigeant national, vice-président du Comité supérieur de l'arboriculture fruitière au ministère de l'Agriculture<sup>1135</sup>, que Robert O. Paxton qualifie, à tort, de « sénateur radical »<sup>1136</sup> ?

À la veille de la guerre, Henri Decault est premier vice-président de la Confédération nationale des groupements professionnels horticoles de France<sup>1137</sup> : c'est à ce titre qu'il est nommé membre de la Commission de l'organisation corporative paysanne (COCP) le 21 janvier 1941. Celui qui au sein de la COCP est membre du comité de fusion et coordination (section coopération)<sup>1138</sup>, y est d'une telle discrétion qu'Isabel Boussard ne lui consacre pas une ligne, ni dans sa thèse, ni dans la version publiée de celle-ci<sup>1139</sup>.

## Chapitre 3. 1940-1948, l'APPCA n'est plus ?

<sup>1132</sup> APPCA, *Séance des 12-13-14 novembre 1936. Compte rendu*, p. 164.

<sup>1133</sup> APPCA, *Séance des 29-30 novembre 1938. Compte rendu*, p. 17.

<sup>1134</sup> APPCA, *Séance des 31 mai-1<sup>er</sup> juin 1938. Compte rendu*, p. 12.

<sup>1135</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, ouvrage cité, p. 170.

<sup>1136</sup> Robert O. PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 195 : « le sénateur radical Henri Decault, ancien patron des organisations agricoles du département avant la guerre ».

<sup>1137</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, ouvrage cité, p. 170.

<sup>1138</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, Réunion du Comité de répartition géographique des Unions régionales du mardi 1<sup>er</sup> février 1941.

<sup>1139</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité ; Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape dans l'histoire du syndicalisme agricole français...* ouvrage cité.

De la démission de Léon Blum en avril 1938, à la formation du gouvernement d'Édouard Daladier, des accords de Munich au train de décrets-lois Reynaud, de la promulgation du Code de la famille à la dissolution du Parti communiste : les mois qui précèdent l'entrée en guerre donnent des espoirs à une APPCA désireuse de servir et soulagée de la mort du Front populaire. Ce n'est pas la mobilisation en septembre 1939 qui bouleverse l'APPCA, mais, comme pour tous les Parisiens, l'entrée des troupes allemandes dans Paris, le 14 juin 1940. Quelques mois plus tard, la loi du 2 décembre 1940 sur l'organisation corporative de l'agriculture, qui décide de la suppression de l'APPCA et des chambres d'agriculture, serait tombée comme un couperet : après le vote du 10 juillet 1940 accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain et après les accords de Montoire, en octobre, les reculs démocratiques sont pourtant déjà très engagés. La Corporation paysanne voulue par Vichy s'organise dans les départements, plus ou moins rapidement et avec plus ou moins de zèle suivant qu'on est en zone libre ou en zone occupée – du moins jusqu'en novembre 1942. Si elle dépend des hommes qui, localement, acceptent ou s'empressent de se charger de cette tâche, cette organisation corporative n'est pas déconnectée de l'état de l'opinion : les premiers départs dans le cadre du STO, en juin 1942, marquent pour beaucoup une rupture, et l'on considère que « *le sort de la guerre se joua entre l'été 1942 et le printemps 1943* » et que c'est à l'automne 1942 qu'a lieu la « *cassure décisive* »<sup>1140</sup>. La nécessité de prendre en considération la chronologie fine des événements se fait sentir de façon plus impérieuse que pour des périodes moins mouvementées : c'est par un récit patient, et parfois long et fastidieux, des minuscules étapes d'une histoire aux possibles mouvants, aux revirements nombreux, où les généralisations n'ont guère de sens, que l'historien peut tenter d'éclairer les rapports entre groupes et individus, entre institutions et société<sup>1141</sup>.

Le chercheur dispose d'une précieuse source pour comprendre cette période. En 1978, Luce Prault rédige et fait reproduire, à compte d'auteur, un petit opuscule intitulé *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture, 1940-1952*. Retraité depuis le début des années 1960, l'ancien directeur des services de l'AP(P)CA consigne, « *sans y avoir aucun droit ni obligation* »<sup>1142</sup>, un témoignage éclairant, bien que rédigé *a posteriori* et à la lumière de la « *résurrection* » des chambres d'agriculture, véritable sujet de l'opuscule. Ces motivations expliquent les deux travers de ce texte. Le silence est fait sur les hommes car Luce Prault considère la place faite à l'institution par les pouvoirs publics au prisme des textes de loi. En 1978, alors que l'on fête les trente ans de la refondation des chambres d'agriculture, la sortie, en 1969, dans les salles de cinéma – mais pas encore sur les écrans de télévision – du film de Marcel Ophüls *Le Chagrin et la Pitié*<sup>1143</sup>, ou la publication, en 1973, de la traduction française de l'ouvrage de Robert O. Paxton *Vichy France, Old Guard and New Order, 1940-1944*<sup>1144</sup>, ont d'ores et déjà fait évoluer le regard porté sur cette période. Pour Laurent Douzou, « *incontestablement, une nouvelle ère s'ouvrait. [...] L'intérêt*

<sup>1140</sup> Jean-Pierre AZÉMA, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1979, 412 p, 190.

<sup>1141</sup> Nous pensons notamment au protocole d'écriture de Laurent Douzou dans son importante étude du mouvement Libération-Sud. Laurent DOUZOU, *Le mouvement de résistance Libération-Sud (1940-1944)*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris I, 1993, XXIX-954 f°.

<sup>1142</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture, 1940-1952*, Luçay-le-Libre, chez l'auteur, 1978, 17 f°, f° 1.

<sup>1143</sup> Sur *le Chagrin et la Pitié* voir : Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, (coll. Points Histoire), pp. 121-136.

<sup>1144</sup> Robert Owen PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, 375 p. (traduction française de *Vichy France, Old Guard and New Order, 1940-1944*, publié en 1972).

se portait résolument et bientôt obsessionnellement sur Vichy »<sup>1145</sup> : Luce Prault en est vraisemblablement conscient lorsqu'il écrit et cela explique l'éclipse des hommes derrière l'institution et l'attention très inégale accordée à la chronologie.

Parce qu'il contient des informations irremplaçables, le texte de Luce Prault sera traité comme une source susceptible de servir de canevas chronologique à certains moments-clés de ce début de chapitre et du suivant. Mais l'analyse découle plus largement du travail mené grâce à d'autres documents : ce sont principalement les archives de la Corporation nationale paysanne<sup>1146</sup>, lues en parallèle avec des notices biographiques, témoignages et autres articles de presse. Le but poursuivi n'est pas de faire en un chapitre l'histoire de la Corporation paysanne mais de tenter de déterminer quel fut le rôle des membres des chambres d'agriculture dans celle-ci, du local au national, des contingences du moment aux idéologies les plus ancrées. La reconstitution des trajectoires, l'évaluation des rôles possibles pour les dirigeants agricoles de l'entre-deux-guerres, et spécialement pour ceux qui appartenaient aux chambres d'agriculture, devrait permettre d'éclairer l'histoire de l'institution, derrière l'évidence d'un effacement voulu par Vichy – et qui suscite, en 1940, l'indignation, et aujourd'hui, le soulagement manifeste de pouvoir se retrancher derrière une éclipse opportune. Il peut s'agir de déborder les questionnements qui opposent de manière récurrente rupture et continuité – au sujet desquelles l'organisation agricole aurait une place très spécifique<sup>1147</sup> –, en proposant une réponse qui s'appuie sur le repérage quasi exhaustif des acteurs durant ces « années troubles »<sup>1148</sup> et qui dévoile un bouleversement fait de petites cassures progressives, dont la progressivité induit des formes de continuité, de transmission, de pesanteurs.

Vichy n'est en aucun cas une « parenthèse », mais le régime et l'organisation professionnelle, notamment agricole, qu'il a mise en place, n'en a pas moins sa singularité et ses contradictions propres. Tout en évitant d'assimiler l'engagement dans la Corporation à la collaboration – mais sans nier cette dernière quand elle est attestée –, il s'agit bien de traiter des années traversées par les acteurs de l'APPCA, de 1940 à 1948, dans le grand mouvement qui font se croiser et se redéfinir anciennes et nouvelles élites, « notables d'ancien type »<sup>1149</sup> et « jeunes turcs »<sup>1150</sup>, élus et fonctionnaires, agrariens et planistes. À travers les trajectoires des présidents et des membres des chambres d'agriculture entre 1940 et 1945, peut-on déterminer si l'APPCA a survécu à sa suppression ? Autrement dit : y a-t-il des indices d'une concertation informelle sur la conduite à tenir, d'une forme de discipline institutionnelle ? Comment les présidents de chambre d'agriculture, en tant que notables de la Troisième République et en tant que dirigeants chevronnés cumulant de nombreuses fonctions, sont-ils à la fois une référence et un repoussoir pour le nouveau régime ?

<sup>1145</sup> Laurent DOUZOU, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, L'histoire en débats, Paris, Éditions du Seuil, 2005, 365 p., p. 192.

<sup>1146</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4944 à 5153

<sup>1147</sup> Voir notamment les conclusions respectives de Denis Peschanski et Gilles Le Béguec dans : Gilles LE BÉGUÉC et Denis PESCHANSKI [dir.], *Les élites locales dans la tourmente : du front populaire aux années cinquante*, Paris, Éditions du CNRS, 2000, 460 p.

<sup>1148</sup> Pierre LABORIE, *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 286 p.

<sup>1149</sup> Voir notamment : Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse... », article cité, p. 200.

<sup>1150</sup> Gérard GAYET, « L'Union du Sud-Est des Syndicats Agricoles... », article cité, p. 53.

## 1939-1940 : l'APPCA « en temps de guerre »

Dès les lendemains de la promulgation de la loi 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre et des décrets-lois qui en sont découlés en 1939 sur « *l'organisation de la production agricole et du ravitaillement de la population en temps de guerre* », l'APPCA, selon Luce Prault, est « *intervenue auprès des autorités et services ministériels – tant militaires que civils – et avait, avec insistance – mais sans succès – offert le concours des chambres départementales d'agriculture et de l'APPCA pour la préparation urgente des mesures nécessaires afin de permettre aux agriculteurs – en l'absence de tous ceux, nombreux, qui seraient mobilisés – de poursuivre leurs activités de production. Elle avait, sur ce sujet, élaboré un recueil documentaire, aussi complet qu'il lui fut possible, qu'elle avait fait parvenir aux Présidents des chambres départementales d'agriculture* »<sup>1151</sup>. Henri Queuille, ministre de l'Agriculture, fait cependant paraître, dès le 3 septembre 1939, un arrêté qui crée des comités départementaux et communaux de la production agricole en temps de guerre, par lequel, toujours de l'avis de celui qui était alors directeur des services de l'APPCA, « *les chambres départementales d'agriculture et aussi l'APPCA ont été privées de toute possibilité d'action et ainsi déchargées de toute responsabilité en ce qui concerne l'organisation de l'agriculture et du ravitaillement en temps de guerre. Cependant [en application de leurs attributions légales, elles] ont continué à exercer par de multiples interventions leurs pouvoirs et leurs devoirs consultatifs et représentatifs auprès des autorités politiques et des administrations civiles et militaires seules responsables* »<sup>1152</sup>.

L'APPCA tient une session les 29 et 30 novembre 1939 ; 90 % des chambres sont représentées, dont les trois quarts par leur président. Elle vote une motion générale par laquelle elle « *DEMANDE à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement de prescrire à tous les services et à toutes les autorités publiques, civiles et militaires, à Paris, comme dans les départements, une liaison constante et étroite avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture dans le cadre national et avec les chambres d'agriculture dans le cadre départemental, afin de tenir compte des réalités, de mettre fin aux gaspillages de toutes sortes, ruineux pour l'État, de sauvegarder dans la mesure du possible la production de demain, de proscrire des inégalités injustifiées dans la situation des mobilisés et dans les prestations et fournitures à l'État et de prévenir ainsi le mécontentement grandissant des campagnes* »<sup>1153</sup>. Sa délibération relative à l'organisation de l'agriculture en temps de guerre occupe sept longues pages et est suivie d'une autre sur les « *rapports entre bailleurs et locataires en temps de guerre* », – l'assemblée vote également des vœux concernant les allocations familiales et l'application du Code de la famille, le fonctionnement de l'Office national interprofessionnel du blé, le financement de la récolte du blé, les blés durs algériens ou encore la production laitière ou viticole. La question du ravitaillement et des réquisitions est sous-jacente et omniprésente.

Les délibérations sur l'organisation de l'agriculture en temps de guerre sont nourries des rapports et communications d'Henry Girard, président de la chambre d'agriculture de l'Oise, membre correspondant du Conseil supérieur de l'agriculture, ainsi que d'Hilaire Chavard, secrétaire-adjoint de la chambre d'agriculture de l'Yonne. L'un des rapports semble devoir être attribué à Robert Préaud, ingénieur agronome et inspecteur général du Génie rural,

<sup>1151</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 3.

<sup>1152</sup> *Ibidem*.

<sup>1153</sup> APPCA, *Session ordinaire des 29 et 30 novembre 1939, Compte rendu*, p. 25.



directeur des eaux et du génie rural au ministère de l'Agriculture <sup>1154</sup>. Surtout, Luce Prault et les services de l'assemblée sont les auteurs des rapports et communications sur lesquels l'assemblée se fonde pour prendre position sur « *l'organisation générale de la nation en temps de guerre* » et la question des réquisitions.

En février 1940, la session extraordinaire de l'APPCA attire autant de monde que celle de novembre : neuf chambres d'agriculture sur dix y sont représentées, et 65 présidents sont présents. Point de rapports présentés pendant cette session, mais des déclarations portant sur l'aide de l'armée à l'Agriculture, sur la main-d'oeuvre civile, sur le décret du 23 février 1940 portant réquisition civile, générale et permanente des populations agricoles à la terre, sur l'organisation et le fonctionnement du service du ravitaillement général au ministère de l'Agriculture, sur la politique des prix, sur les transports, sur les exploitations forestières et enfin sur l'application des dispositions législatives et réglementaires concernant la répartition des bénéfices des mines domaniales de potasse d'Alsace <sup>1155</sup>. Depuis septembre 1939, l'APPCA a mis sa revue *Chambres d'agriculture* « à la disposition de l'ensemble des associations et groupements nationaux du syndicalisme, de la coopération, du crédit et de la mutualité agricoles » <sup>1156</sup>. Cette publication prend le titre de *L'Agriculture en temps de guerre* et « *publie les communiqués de toutes les organisations [notamment] les associations de producteurs* » <sup>1157</sup>. 26 fascicules, soit près d'un millier de pages, sont publiés entre septembre 1939 et juin 1940.

Le 29 mai 1940, la session de l'APPCA qui a lieu à Paris est nettement moins fréquentée : 54 chambres d'agriculture seulement y envoient un délégué, dont 34 présidents, soit nettement moins que lors des sessions des années 1927-1939, où sont toujours représentées près de 90 % des chambres d'agriculture. Au lendemain de la capitulation de la Belgique, pendant que des forces franco-britanniques réembarquent à Dunkerque, la session de l'APPCA n'est pas la priorité pour de nombreux présidents de chambre d'agriculture. Aucun des départements du Nord-Est, de l'Alsace au département du Nord, n'est représenté à Paris le 29 mai 1940 <sup>1158</sup>. Les délibérations portent en partie sur l'actualité immédiate : l'organisation et le fonctionnement du ravitaillement général, le reclassement professionnel des agriculteurs réfugiés, les réquisitions d'orge en Algérie, la « *confiture sans sucre [sic]* ». D'autres sont moins directement liées à la situation du pays et concernent l'approvisionnement en sulfate de cuivre, l'application du Code de la famille, la conserve de fruits et de légumes, la production et le marché des fromages, la conservation du cheptel, la rotation des futailles pour l'expédition des vins, la question des carburants en agriculture et l'exonération des taxes sur le pétrole, ou encore la formation professionnelle agricole <sup>1159</sup>. Hervé de Guébriant est le rapporteur de la question de l'organisation et du fonctionnement du ravitaillement général, tandis qu'Henri Léculier, président de la chambre d'agriculture du Jura et ex-député, fait une communication sur la production et le marché des fromages, qu'il relie aux « *problèmes du temps de guerre* » <sup>1160</sup>.

<sup>1154</sup> *Annuaire INA* 1935, p. 331.

<sup>1155</sup> APPCA, *Compte rendu des séances des 27 et 28 février 1940*.

<sup>1156</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 3.

<sup>1157</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture ...* ouvrage cité, p. 268.

<sup>1158</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 5. Carte 1.

<sup>1159</sup> APPCA, *Compte rendu des séances du 29 mai 1940*.

<sup>1160</sup> *Ibidem*, pp. 178-193.

Le 13 juin 1940, les services de l'APPCA quittent leur siège social du 11<sup>bis</sup> rue Scribe et se replient pour quelques jours à Blois, lieu de refuge prévu depuis le début de la guerre. Les membres des services se dispersent quand la ville de Blois est bombardée et Luce Prault rejoint seul Limoges « le 21 juin au siège de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, d'où il put se mettre à la disposition de M. Joseph Faure, président de l'APPCA, président de la chambre d'agriculture de la Corrèze »<sup>1161</sup>. L'armistice signé à Rethondes le 22 juin entre en vigueur le 25 : ce jour-là, Joseph Faure adresse à Albert Chichery, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du gouvernement Pétain depuis le 16 juin, le télégramme suivant : « "Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture se tient entière disposition des pouvoirs publics. Elle voue [sic] prie respectueusement de transmettre par radio à toutes les populations paysanne qu'elle représente son appel fervent pour l'union, la discipline professionnelle et civique, l'effort persévérant et acharné au travail, la confiance inébranlable dans les destinées éternelles de la Patrie" – Pour l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, 52, avenue de Juillet à Limoges, le Président, Joseph Faure ». La réponse arrive le lendemain : « Vous remercie télégramme – devez contribuer répandre informations que le Gouvernement organise retour réfugiés en même temps démobilisation agriculteurs en vue assurer effort acharné de tous pour effectuer récoltes – et que le Gouvernement attend des organisations professionnelles collaboration active et disciplinée dont précisera conditions »<sup>1162</sup>.

Le gouvernement quitte Bordeaux pour Clermont-Ferrand, ville de Pierre Laval, qu'il atteint le 29 juin, avant de rejoindre Vichy le 1<sup>er</sup> juillet. Le choix de la ville est un « choix négatif : [Vichy est choisie parce qu'elle affiche] le plus grand nombre de chambres d'hôtel dans le centre de la France et pas de suzerain politique »<sup>1163</sup>. C'est pendant ces derniers jours de juin que le président de l'APPCA, Joseph Faure, aurait décidé de « transférer le siège de l'APPCA, à titre provisoire, à proximité du siège du Gouvernement, à Clermont-Ferrand, au siège de la chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme, 4 bld Trudaine. Arrivé, avec le directeur des services, à Clermont-Ferrand, le 4 juillet 1940, aucun bureau n'étant disponible au siège de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, le président put [sic] louer deux pièces chez un particulier, 19 rue St-Genès. Dans les jours suivants, plusieurs employés de l'APPCA y ont rejoint le directeur des services »<sup>1164</sup>.

## A. Les chambres d'agriculture assistent à l'organisation corporative

### Vers la loi du 2 décembre 1940 ?

En reprenant le titre utilisé par Isabel Boussard dans la version publiée de sa thèse<sup>1165</sup>, il s'agit en fait d'en questionner la pertinence. Si, comme elle le note, « le document le plus ancien que l'on trouve dans les archives de la Corporation date du 15 juin 1940 »<sup>1166</sup>, l'empressement des théoriciens du corporatisme et de ceux qui s'y rallient dans

<sup>1161</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 4.

<sup>1162</sup> *Ibidem*.

<sup>1163</sup> Robert Owen PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944...* ouvrage cité, p. 29.

<sup>1164</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 4.

<sup>1165</sup> « Vers la loi du 2 décembre ». Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 23.

<sup>1166</sup> *Ibidem*.

l'opportunisme et les malentendus ne signifie guère que l'organisation corporative soit mise en œuvre sans heurts jusqu'au vote de la loi. Les chambres d'agriculture et l'APPCA sont finalement les victimes de la loi, mais cela n'augure en rien les positions et les ambitions des groupes qui les constituent et de l'institution elle-même, à supposer toutefois que les paroles en soient audibles. De la fin du mois de juin au 2 décembre, alors que son sort est scellé, comment et au nom de quoi les acteurs de l'APPCA se sont-ils impliqués dans les événements ?

Joseph Faure aurait eu une entrevue avec Albert Chichery, ministre de l'Agriculture, les 5 et 8 juillet <sup>1167</sup>. Dans ses mémoires, Jacques Le Roy Ladurie donne à ce sujet de plus amples informations. Il relate une conversation tenue le 5 juillet, à Vichy, avec « [s]on vieil ami Luce Prault : il m'expliqua d'un mot les raisons de sa présence à Vichy. Le matin même, il avait conduit Joseph Faure et Lucas, respectivement président et secrétaire de l'APPCA [...], chez Albert Chichery, le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement. "Accueil excellent, me confia-t-il. Enfin un ministre décidé à coopérer avec les chambres d'agriculture. Sur un point, dans le désastre général, vous pouvez du moins n'être pas trop mécontent; désormais l'agriculture "légal" va s'appuyer sur l'agriculture réelle." Et d'ajouter, se faisant pressant: "Vous aussi, allez voir Chichery. N'êtes-vous pas le porte-parole de l'UNSA ? C'est l'occasion ou jamais." » <sup>1168</sup>. Cette dernière phrase semble bien résumer les opportunités entrevues en ce début de juillet 1940, quoique celles-ci restent vagues.

En juillet 1940, 44 membres de chambre d'agriculture dont quatorze présidents sont parlementaires : 18, dont trois présidents, sont députés, et 26, dont onze présidents, sont sénateurs. Convoquée à Vichy dès le 2 juillet, l'Assemblée nationale décide le 9 juillet, conjointement avec les sénateurs et à la quasi-unanimité, qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. Le lendemain, 10 juillet, 569 parlementaires votent pour l'article unique du projet de loi constitutionnelle, et seuls 80 s'y opposent. Par cet article, « l'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées » <sup>1169</sup>. L'attitude des membres et des présidents de chambre d'agriculture le 10 juillet est particulièrement éclairante <sup>1170</sup> : non que l'appartenance à une chambre d'agriculture ou à l'APPCA soit un facteur décisif, loin de là, mais en ce que leur positionnement d'alors rejaillit sur l'image de l'assemblée des années 1930 et range l'institution parmi celles qui n'accueillirent pas le plus chaleureusement le gouvernement de Pétain. Alors que parmi les parlementaires qui sont simples membres d'une chambre d'agriculture, on compte deux tiers de votes en faveur des pleins pouvoirs au maréchal Pétain, seuls sept des présidents parlementaires, soit un sur deux, ont voté pour <sup>1171</sup>. Il s'agit de sept sénateurs : un radical-socialiste, trois siégeant à la « gauche démocratique », deux autres à l'« union républicaine » et un non-inscrit. Leurs motivations sont peu connues et sont sans doute les mêmes que celles des 562 autres votants. Gaston Veyssière, ex-

<sup>1167</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 5.

<sup>1168</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945*, Paris, Plon, 1997, 497 p., pp. 206-207.

<sup>1169</sup> *Annales de l'Assemblée nationale*, séance du 10 juillet 1940, pp. 826-828. Voir en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/vote-80.pdf>

<sup>1170</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 1.

<sup>1171</sup> Il s'agit des sénateurs Jacques Guilhem, de l'Aude, Paul Bénazet, de l'Indre, Henri Léculier, du Jura, Henri Patizel, de la Marne, Hubert d'Andlau, du Bas-Rhin, Gaston Veyssière, de Seine-Inférieure et Joseph Harent, de la Somme.

bâtonnier de Rouen, président de la chambre d'agriculture de Seine-Maritime depuis 1931, qualifié par les rédacteurs d'une notice biographique de « *républicain très modéré, est évidemment plus que réservé face au Front Populaire. Il refuse par deux fois sa confiance à Léon Blum. Aussi, vote-t-il sans état d'âme les pleins pouvoirs à Pétain* »<sup>1172</sup> : de fait cette réaction des adversaires du Front populaire, des revanchards lui attribuant la défaite, est répandue. Elle se lit notamment en filigrane dans les dernières pages des mémoires de Joseph Faure<sup>1173</sup>.

Il faut préciser que six des parlementaires présidents de chambre d'agriculture, deux députés et quatre sénateurs, n'ont pas pris part au vote. Le nombre est trop faible pour que des statistiques soient valables, mais il révèle une indécision certaine. Ainsi Léon Lauvray, président de la chambre d'agriculture de l'Eure, « *ne se rend pas à Vichy pour le vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Désormais, ce républicain modéré mais fermement attaché aux institutions, refuse toute compromission avec le nouveau régime* »<sup>1174</sup>. L'absence de témoignage à la première personne et « *à chaud* » prive le chercheur de la possibilité d'apprécier le sens de cette abstention qui ne dit alors pas son nom, mais qu'il est apparu opportun de désigner comme telle *a posteriori*. Entre Charles-Henri Cournault, président de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et sénateur de l'« *Union républicaine* », qui « *se retir[e] dans ses terres* »<sup>1175</sup>, et le président de la chambre d'agriculture de la Meuse, Georges Lecourtier, sénateur issu de la « *Gauche républicaine démocratique* », âgé de 74 ans, qui décède une quinzaine de jours plus tard à Bagnoles-de-l'Orne<sup>1176</sup>, il ne semble pas que l'on puisse déceler une communauté de vues.

Un seul président de chambre d'agriculture, Léonel de Moustier, du Doubs, a voté contre l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain : ses convictions républicaines, maintes fois affirmées<sup>1177</sup>, ne font guère de doute. Quatre autres membres d'une chambre d'agriculture appartiennent aux « *Quatre-Vingts* » qui ont voté contre le 10 juillet 1940, dont trois qui sont suppléants-délégués à l'APPCA. Parmi eux, on trouve Marcel Astier, vice-président de la chambre d'agriculture de l'Ardèche, président de la section « *sociétés coopératives agricoles de production et de vente* » au bureau du comité central de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricoles (FNMCA)<sup>1178</sup>, député de l'Ardèche depuis 1924 et inscrit au groupe de la gauche radicale. Le 10 juillet, « *lors de la proclamation des résultats du scrutin, au milieu de la clameur des majoritaires, il fut seul à crier : "Vive la République quand même !"* »<sup>1179</sup>. Les autres sont Alexis Jaubert, vice-président de la chambre d'agriculture de la Corrèze, ainsi que Jean-Emmanuel Roy et Henry

<sup>1172</sup> Jean-Pierre CHALINE et Anne-Marie SOHN, *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République : 1871-1940*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 2000, 349 p., pp. 340-341.)

<sup>1173</sup> Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité.

<sup>1174</sup> Jean-Pierre CHALINE et Anne-Marie SOHN, *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie...*, ouvrage cité., pp. 173-174.

<sup>1175</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français* ... ouvrage cité, p. 1163.

<sup>1176</sup> *Valeurs et célébrités meusiennes, 600 biographies recueillies et rassemblées par la Société philomathique de Verdun*, Verdun, Frémont, 1953, II-219 p., pp. 131-132.

<sup>1177</sup> Voir notamment : Henri de MOUSTIER, 1940, *l'armistice-traison : le courage politique de Léonel de Moustier*, Besançon, Cêtre, 2002, 375 p.

<sup>1178</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 55.

<sup>1179</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français* ... ouvrage cité, p. 402.

Sénès, membres respectivement, de la chambre d'agriculture de la Gironde et de celle du Var. Leur geste est lourd de conséquences au cours des années suivantes, mais en sont-ils conscients alors ? D'Alexis Jaubert, on sait que « *ce "non" à Vichy et son engagement dans la résistance lui valurent, en 1941, d'être révoqué de ses fonctions de maire de Larche puis d'être traqué par la police de Vichy jusqu'à la Libération* »<sup>1180</sup>, et d'Henry Sénès que le « *régime de Vichy, en représailles, dissout, le 22 novembre 1940, le conseil municipal du Muy "jusqu'à la cessation des hostilités", privant ainsi Henry Sénès de son écharpe de maire. Un an plus tard, l'ancien sénateur est exclu de l'ordre de la Légion d'honneur* »<sup>1181</sup>.

Le remaniement ministériel du 12 juillet fait de Pierre Caziot<sup>1182</sup> le nouveau ministre de l'Agriculture. Le 16 juillet, il reçoit Joseph Faure : quelques semaines plus tard, à la fin du mois d'août, dans les locaux du 19 de la rue Saint-Genès où se sont installés les services de l'APPCA, Luce Prault, « *entouré de quelques employés fidèles* » en aurait rendu compte à Jacques Le Roy Ladurie en ces termes : « *Depuis notre dernière rencontre, rien ne va plus. Vous vous souvenez de la bonne impression que nous avait laissée Albert Chichery, qui nous reçut deux fois à Vichy, les 5 et 8 juillet, Joseph Faure, Lucas et moi-même. Hélas, avec Caziot, ce n'est plus la même chose. Le 16 juillet, il nous recevait à son tour. Il se montra très vague, et depuis plus rien. Silence total. Je n'en attends rien de bon. Ses intentions à l'égard des organisations professionnelles et spécialement des chambres d'agriculture ne me paraissent pas très catholiques. Cette réserve officielle cache-t-elle un mauvais coup ?* » À quoi Le Roy Ladurie aurait répondu : « *Ce ne serait pas étonnant : Caziot n'est pas un agriculteur professionnel. Il doit se méfier de nous. Au gré des équipes de Vichy, nous sommes certainement les témoins surannés de temps révolus.* » ». Et aurait pensé : « *"Disant cela, je songeais à part moi que Luce Prault, fils d'un directeur d'école laïque, lui-même enfant de la "laïque", était fréquemment taxé d'homme de gauche par les "chevau-légers" de certains clans agricoles ; son attachement sincère à la république sentait le fagot* » ». À cette date, Luce Prault entendait « *essayer de maintenir les contacts avec les chambres d'agriculture de la zone libre et si possible faire paraître [la] revue Chambres d'agriculture, [et] récidiver, [notamment en faisant son possible pour parvenir à] rencontrer le Maréchal, [enfin en se proposant] d'organiser à travers la France une série de réunions régionales avec les présidents des chambres d'agriculture et leurs bureaux* »<sup>1183</sup>. La préciosité de ces transcriptions de paroles échangées ne doit pas occulter la fragilité du témoignage *a posteriori*, susceptible d'être biaisé par une vision téléologique et par le souci de dédouaner les hommes de leurs égarements des « *années troubles* » : le portrait de Luce Prault en républicain laïc vu comme un « *homme de gauche* » doit être juxtaposé à l'image de l'homme qui au cours de l'été 1940 fait preuve d'un grand acharnement à rencontrer le maréchal Pétain. À moins que le classement à gauche ne soit que relatif, dans le regard de l'ex-dorgériste Jacques Le Roy Ladurie.

Les interventions de Joseph Faure auprès de Pierre Caziot les 20, 22, 24 et 26 août 1940, auraient eu pour objet la transmission des « *vœux de l'APPCA relatifs à la libération des prisonniers de guerre ; au rapatriement des réfugiés ; à l'approvisionnement des agriculteurs en produits nécessaires à la culture et l'alimentation des animaux, spécialement aux tracteurs agricoles ; à l'amélioration des transports et moyens de*

<sup>1180</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958, tome 4 : E-K*, Paris, La Documentation française, 2001, 454 p., pp. 389-390.)

<sup>1181</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique...* ouvrage cité.

<sup>1182</sup> Voir *supra*. Chapitre 2. [Topographie du « milieu agricole parisien » et connexions](#), p. 173.

<sup>1183</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 225-226.

communication ; à la généralisation de l'emploi des moteurs à gazogène par l'attribution d'une prime à l'achat ou à la transformation ; à l'encouragement à la production de charbon de bois ; aux allocations familiales et assurances sociales ; à la suppression de certaines taxations abusives de produits agricoles sans contre-partie nécessaire dans la taxation des produits et matériels, outils, engrais, etc. indispensables à la culture »<sup>1184</sup>. Enfin le 9 septembre, Joseph Faure, les deux vice-présidents de l'APPCA et son secrétaire, Henri Decault, Félix Garcin et Jules-Édouard Lucas, sont reçus en audience par le maréchal Pétain<sup>1185</sup>. Nous ne savons rien de cette entrevue, sinon que Joseph Faure y a joué son rôle d'« *interprète permanent des Chambres départementales d'Agriculture et de l'APPCA auprès du Ministre Secrétaire d'État à l'Agriculture, de ses collaborateurs et des Services Ministériels intéressés et responsables, tant militaires que civils* »<sup>1186</sup>. Au cours du mois de septembre, à Limoges, Toulouse, Marseille, Lyon et Clermont-Ferrand, il préside des réunions régionales où se rendent les représentants des chambres d'agriculture de la zone non-occupée : rapport en est fait systématiquement à Pierre Caziot. Et « *malgré de multiples difficultés, les services de l'APPCA (3 personnes) ont, conformément aux instructions reçues du président, repris la publication de la revue de l'APPCA Chambres d'agriculture dont 11 fascicules (659 pages) ont été publiés de fin juin à fin décembre 1940 et expédiés aux chambres d'agriculture de la zone non occupée* »<sup>1187</sup>.

Alors que les présidents membres du Comité permanent général (CPG) pour la zone occupée se réunissent à Paris le 10 octobre, au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, leurs homologues de la zone non-occupée tiennent une réunion à Clermont-Ferrand le 15 octobre : « *au cours de ses réunions ont été préparées les dispositions à prendre et les interventions nécessaires afin de permettre aux présidents des chambres et à leurs suppléants délégués de participer à la session ordinaire de novembre en la ville siège provisoire du Gouvernement de l'État français, à Vichy* »<sup>1188</sup>. Pendant ce temps, comme le résume Gordon Wright, « *les corporatistes trouvèrent à Vichy bien des oreilles complaisantes. Pétain lui-même, dès le début, avait publiquement proclamé son intention d'en finir avec le "désordre libéral"* »<sup>1189</sup>. Le flou règne cependant sur la délimitation de cette nébuleuse que constituent les « *corporatistes* » et sur la chronologie des négociations officieuses qui durèrent tout l'automne 1940. Toujours selon l'historien américain, c'est en septembre 1940 qu'« *un groupe de dirigeants de l'UNSA présenta un projet de loi en vue de créer une structure corporative dans l'agriculture, la Corporation paysanne. L'UNSA s'était dépensée depuis dix ans pour parvenir à une telle réforme, et bien que certains de ses dirigeants eussent à présent un moment d'hésitation, craignant que l'idéal corporatiste fût à tout jamais compromis par son association avec la victoire allemande, la majorité persévéra dans cette voie sans hésitation. En tête se trouvait Louis Salleron, théoricien quasi officiel de l'UNSA, homme au tempérament passionné qui ne pouvait souffrir d'attendre. Salleron fut l'auteur principal du projet de loi de septembre 1940* »<sup>1190</sup>.

1184 Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, n° 5.

1185 *Ibidem*.

1186 *Ibidem*.

1187 *Ibidem*, n° 4.

1188 *Ibidem*, n° 6.

1189 Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 123.

1190 *Ibidem*, citant une interview de Louis Salleron, août 1951.

Quant à elle, Isabel Boussard observe qu'« en juillet 1940, les corporatistes s'agitent beaucoup à Vichy, puisque leur doctrine est une des bases du nouveau régime. Mais ils sont nombreux et ne sont pas toujours d'accord entre eux sur différents points de doctrine ou d'organisation. De plus des problèmes personnels se posent »<sup>1191</sup>. Elle admet toutefois ne « posséd[er] sur l'élaboration de la loi du 2 décembre que des renseignements très fragmentaires »<sup>1192</sup> et reste évasive : « voici ce que l'on peut savoir de la genèse de la loi du 2 décembre : une origine indubitablement syndicale, de nombreuses interventions du ministère pour faire modifier le projet et un résultat final qui satisfait, malgré tout grandement les dirigeants de l'UNSA. Avaient-ils craint pire ? C'est possible, et pourtant le ministère était loin de leur avoir laissé toute la liberté qu'ils désiraient, comme nous allons le voir maintenant en comparant le dernier projet syndical et la loi définitive »<sup>1193</sup>.

Isabel Boussard insiste peu sur les velléités des « autres mouvements agricoles, idéologiquement opposés aux premiers, [qui] essayent également de faire pression sur le gouvernement en vue d'une réforme » : elle cite un éditorial de *La Volonté paysanne*, l'organe officiel de la Confédération nationale paysanne (CNP), proche de la SFIO, signé par Élie Calvayrac, relatant le voyage des principaux dirigeants de l'organisation à Vichy pour présenter leur programme de rénovation intitulé « *Pour la Résurrection de la Nation Par la Résurrection de la Paysannerie* »<sup>1194</sup>. Édouard Lynch donne quelques éléments de compréhension de ce texte quand il clôt sa thèse sur les « incertitudes doctrinales et [les] convergences agrariennes » des socialistes à la fin des années 1930<sup>1195</sup>. Il reste que ces propositions semblent être restées sans écho à Vichy : l'enchaînement rhétorique des paragraphes de l'ouvrage d'Isabel Boussard laisse entendre que ce sont « les plus actifs », soit les « syndicalistes corporatistes de l'UNSA, réunis autour de Louis Salleron » qui l'emportèrent. C'est faire fi de ses résonances profondes avec le projet vichyssois, avec ses précoces équivoques<sup>1196</sup> et avec la mystique paysanne inhérente aux discours de Pétain. C'est évacuer d'un trait de plume les divergences constatées plus tôt : ce faisant, c'est affirmer bien vite que la doctrine corporative agricole française n'est en rien copiée sur les corporations allemandes ou italiennes, dont eussent pu s'inspirer certains et dont les réminiscences ne sont pas totalement absentes de la loi finalement votée.

Quoi qu'il en soit, à l'automne 1940, alors que le texte proposé en septembre par des dirigeants de l'UNSA est « refondu une bonne vingtaine de fois »<sup>1197</sup>, « les dirigeants des autres organisations s'inquiét[ent] de savoir quelle place leur serait réservée. L'animateur de l'AGPB, Hallé, bien placé comme directeur du cabinet du ministre, défendit particulièrement les associations de produits. Des conversations sortirent un second puis un troisième projet où s'étoffèrent progressivement les développements sur la coopération, la mutualité, le crédit, les chambres d'agriculture, les groupes spécialisés »<sup>1198</sup>. Aucun indice ne nous permet d'identifier de la part des dirigeants de l'APPCA la moindre tentative

<sup>1191</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 26.

<sup>1192</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape dans l'histoire du syndicalisme agricole...*, ouvrage cité, p. 84.

<sup>1193</sup> *Ibidem*, p. 91.

<sup>1194</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 29. (citant *La Volonté paysanne*, août 1940).

<sup>1195</sup> Édouard LYNCH, *Moissons rouges...* ouvrage cité, pp. 403-432.

<sup>1196</sup> Pierre BITOUN, « L'équivoque vichyssoise », article cité.

<sup>1197</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 124.

<sup>1198</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 275.

d'infléchissement du contenu de ce texte dans le sens d'un maintien, d'un renforcement ou d'une intégration des chambres d'agriculture et de l'APPCA à la « *Charte paysanne* » en gestation.

Pourtant, le projet de loi circule : le 26 septembre, Pierre Caziot en envoie un exemplaire à Michel Augé-Laribé, à qui Robert Préaud, secrétaire général au ministère de l'Agriculture, vient de demander « *de créer, au ministère, un service d'études et de documentation qui sera, plus tard, relié au service statistique* ». Michel Augé-Laribé a longuement côtoyé Luce Prault quand les deux hommes étaient respectivement secrétaire général et secrétaire adjoint de la commission exécutive de la CNAA, de 1926 au milieu des années 1930<sup>1199</sup>. Sa réponse à la demande d'avis de Caziot est très claire : son hostilité au projet est totale et sans appel. La dimension autoritaire et uniformisatrice suscite d'abord ses griefs. Le flou des attributions et des modalités d'application hérissent le dirigeant agricole chevronné qu'il est. Surtout, lui pose problème le fait que le premier rôle soit donné au syndicalisme, tandis que caisses de crédit, assurances mutuelles et coopératives sont reléguées à un emploi secondaire et subordonné, tant il attribue de faiblesses au premier et de succès aux seconds. Il insiste sur le fait que « *pour justifier ces spoliations au profit des syndicats on invoque la "dispersion" des grandes institutions professionnelles agricoles [et écrit :] il me semble qu'un grand effort avait été fait dans ces derniers temps pour les rassembler. La création de Maisons de l'Agriculture dans presque tous les départements montrait bien qu'on y avait réussi ou au moins qu'on en avait compris l'utilité. Et j'ajoute dès maintenant que la fondation des chambres d'agriculture avait aidé à cette coordination désirable* »<sup>1200</sup>. On voit combien s'affine au fil des lignes son positionnement : ce sont les organisations du boulevard Saint-Germain qui ont sa préférence face à celles de la rue d'Athènes. Dans la lutte opiniâtre que mènent certains corporatistes pour arracher le plus de pouvoir, pas seulement patrimonial, à l'État, il est clairement du côté du ministère.

Mais il demeure dans son « *rôle de conciliateur* », forgé au cours des années 1930 – il a alors contribué à rapprocher, au sein de la CNAA et plus informellement, les organisations de la rue d'Athènes et celles du boulevard Saint-Germain, dans une vaste et vaporeuse équivoque agrarienne. Dans cette perspective, le rôle – ou l'absence de rôle – attribué aux chambres d'agriculture et à leur assemblée permanente occupe une place importante : « *J'en arrive aux chambres d'agriculture. Je les connais mal. Je n'ai fait partie d'aucune d'entre elles ni de l'administration de l'Assemblée des présidents. Elles ont été créées quand j'étais secrétaire général de la CNAA et elles sont pour une part cause de sa disparition. Cependant, la CNAA a aidé à leur naissance et je vais vous dire que je crois que les chambres d'agriculture, dans l'état d'inertie et d'indifférence où restaient plongés la plupart des paysans français, ont été et sans doute sont encore le mode d'organisation le plus convenable, celui qui permettra de former le plus rapidement les hommes capables de participer, à des degrés divers, à la direction de l'organisation professionnelle. Il suffira, je crois, d'en chasser les gens qui vivaient de la politique, élus ou candidats, même à l'échelon communal. Le projet propose la suppression des chambres d'agriculture départementales et leur remplacement par des chambres d'agriculture régionales. Pourquoi les chambres qui ne valent rien quand elles sont départementales deviennent-elles capables de « promouvoir », en liaison (naturellement !) avec les organisations professionnelles, le progrès de l'agriculture, quand elles se groupent par deux ? Le commentaire du projet n'en dit rien et je suis incapable de le deviner. Mais ce que je vois bien, c'est que l'application*

<sup>1199</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 122.

<sup>1200</sup> Lettre de Michel Augé-Laribé à Pierre Caziot, Les Terrasses, 28 septembre 1940. Cité par Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, pp. 36-40.



*des sciences aux productions agricoles n'est probablement pas leur affaire. Il y faut des techniciens, des savants et non des praticiens. C'est comme si l'on disait que ce sont les écoliers qui doivent établir les programmes scolaires. Quant à l'assemblée des présidents des chambres d'agriculture, elle est tuée en deux lignes et ce sont certainement ces deux lignes-là que les rédacteurs du projet ont écrites avec le plus de plaisir. Je n'ai jamais assisté à une réunion de cette assemblée, mais je connais les publications faites en son nom. Je dirai que jamais encore dans l'agriculture française on n'avait fait un tel travail de documentation classée, d'information abondante, d'éducation, si nécessaire, des chefs de la profession. Je remarquerai encore que les présidents des chambres d'agriculture deviendraient fatalement pour la plupart les délégués et membres des Unions régionales et du Comité central, et que l'on ne comprend pas pourquoi leur travail sera meilleur quand ils auront changé le titre de leur groupement. Les hommes sont toujours les hommes, c'est-à-dire le plus mauvais des matériaux de construction. Comme toujours, c'est bien une question d'hommes qui se pose. On ne fait pas de la sociologie avec de la mécanique et des encadrements rigides »*<sup>1201</sup>.

Michel Augé-Laribé conclut en ces termes : « *qu'y a-t-il derrière tout ce projet ? La persuasion chez quelques jeunes gens que, s'ils tenaient le volant, tout irait vite et bien* »<sup>1202</sup>. S'exprime dans sa lettre bien plus que l'aveu de conservatisme qu'a bien voulu y lire Isabel Boussard : c'est l'impossible rupture que pointe l'ancien secrétaire général de la CNAA. L'impossible émergence d'élites totalement nouvelles, l'impossible coupure avec les organisations des années 1930, car l'enchevêtrement des mandats cumulés crée un réseau inextricable dont les fils ne peuvent que se mêler à l'organisation en cours de création. Il ne semble pas exagéré de deviner une connivence avec Luce Prault même si rien ne permet d'attester de liens entre Augé-Laribé et lui. Si Luce Prault affirme, longtemps après, qu'« à aucun moment l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture n'avait été consultée au sujet de cette loi sur l'organisation corporative de l'Agriculture »<sup>1203</sup>, il ne faut pas en conclure qu'aucun des présidents de chambre d'agriculture ne l'a été, mais qu'aucun interlocuteur n'a été sollicité pour porter la parole de l'institution qu'est l'APPCA, ou du moins n'a à cette occasion bénéficié d'une écoute attentive qui aurait pu aboutir à une intégration de l'APPCA dans la nouvelle organisation corporative. Dans ses mémoires, Jacques Le Roy Ladurie laisse accroire également que les prémices de l'organisation corporative ont été conclus sans la moindre intervention de sa part quand il écrit : « un ersatz de corporation ne s'élaborait-il pas dans mon dos ? À Paris et à Vichy, que pouvaient bien fabriquer mes anciens amis depuis ma rupture avec eux ? »<sup>1204</sup>.

Une réunion des présidents de chambre d'agriculture de la zone occupée, d'abord prévue pour le 14 novembre, est déplacée au 25 du même mois à la demande de Pierre Caziot, qui « *désirait assister personnellement à cette réunion* »<sup>1205</sup>. Ce même 14 novembre, est expédiée une convocation pour la session du 21 novembre, qui doit se tenir à Vichy, en zone libre. L'ordre du jour détaillé est joint à cet envoi : il est prévu d'y débattre des « *moyens de production : besoins, disponibilités actuelles et prochaines, répartition ; des taxations des produits agricoles et du ravitaillement ; des transports [et enfin du] retour à la terre :*

<sup>1201</sup> *Ibidem.*

<sup>1202</sup> *Ibidem.*

<sup>1203</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 7.

<sup>1204</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 233-234.

<sup>1205</sup> Lettre de Jules-Édouard Lucas, secrétaire de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, le 8 novembre 1940, à Paris. (reproduite dans APPCA, *Compte rendu des séances des 21-29 novembre 1940 (ajournement)*, p. 24..

*principes, application, résultats, collaboration avec les agriculteurs ; [et de la] collaboration des chambres d'agriculture dans le cadre de leurs attributions professionnelles, à l'effort de redressement national poursuivi par les pouvoirs publics »*<sup>1206</sup>. L'APPCA tient donc sa deuxième session ordinaire le jeudi 21 novembre « *dans le local mis à la disposition de l'assemblée par Monsieur le ministre secrétaire d'État à l'Agriculture, Salle des Fêtes (1<sup>er</sup> étage), place de l'Hôtel-de-Ville à Vichy »*<sup>1207</sup>. Cinq présidents et un délégué seulement sont présents. La liste de présence mentionne que « *les membres de l'assemblée résidant en Alsace et en Lorraine (A. et L.), en zone interdite (Z. I.) et en zone occupée (Z. O.) n'ont pu assister à la session »*<sup>1208</sup>. 39 présidents de la zone libre sont excusés ; le président de la chambre d'agriculture de la Lozère n'a pas donné de nouvelles et un seul suppléant délégué est présent. Cinq présidents métropolitains sont là : Joseph Faure, Joseph Verge, de l'Allier, Léon Dastrevigne, des Hautes-Alpes, André Néron-Bancel, de la Haute-Loire et Henri Côte, du Puy-de-Dôme ; à leurs côtés Gratien Faure, président de la chambre d'agriculture de Constantine, en Algérie. Comme il s'y attendait et notamment parce qu'« *aucune facilité particulière n'a été accordée à [leurs] collègues de la zone occupée pour franchir la ligne de démarcation »*<sup>1209</sup>, le quorum est loin d'être atteint et la session renvoyée à huitaine. Le même jour, Joseph Faure apprend, et en informe les présidents, que, par une décision prise la veille par le ministre de l'Agriculture Pierre Caziot, la session de l'APPCA prévue pour le 29 novembre est ajournée *sine die*<sup>1210</sup>. La réunion du 25 novembre est elle aussi annulée.

L'explication de ces attermoissements réside sans doute dans le fait que le projet de loi sur l'organisation corporative de l'Agriculture aurait été adopté en Conseil des ministres dès le 29 octobre 1940. Le communiqué officiel diffusé par la radio et la presse le 28 octobre l'annonçait comme un projet qui « *tend notamment à substituer, tant à Paris que dans les départements, des conseils restreints aux anciens conseils consultatifs comprenant un très grand nombre de membres qui, la plupart du temps, étaient dans l'impossibilité de se rendre aux convocations »*<sup>1211</sup>. On mesure l'imprécision de l'annonce. Selon Isabel Boussard, une délibération gouvernementale de Caziot, non datée, développe ce projet tout en se gardant bien de le qualifier de corporatif : il y parle d'« *ordre nouveau s'appuyant sur les organismes existants »*<sup>1212</sup>. Le texte, finalement décrété le 2 décembre, est publié au journal officiel le 7 décembre. Les divergences des corporatistes entre eux, leurs désaccords avec Caziot, la possible nécessité de soumettre le texte à l'approbation des autorités allemandes, expliquent ce délai exceptionnellement long. L'incertitude pesante du mois de novembre ne laisse filtrer dans les témoignages aucun indice du niveau d'information des dirigeants de l'APPCA, cependant que, par Michel Augé-Laribé, on peut se douter que Luce Prault et, par lui, Joseph Faure, étaient au fait de la teneur du texte en discussion, et de ses dispositions concernant les chambres d'agriculture et l'APPCA. « *Le secret était sans doute*

<sup>1206</sup> *Ibidem*, pp. 27-28.

<sup>1207</sup> APPCA, *Compte rendu des séances des 21-29 novembre 1940* (ajournement), p. 39.

<sup>1208</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>1209</sup> Lettre de Joseph Faure, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, Paris/Clermont-Ferrand, le 14 novembre 1940. *Ibidem*, p. 25.

<sup>1210</sup> Lettre de Joseph Faure, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, Paris/Clermont-Ferrand, le 21 novembre 1940. *Ibidem*, p. 29.

<sup>1211</sup> Cité par Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 7.

<sup>1212</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 41.

*nécessaire* »<sup>1213</sup> : si pour les corporatistes et Caziot, il fallait ne point trop informer les dirigeants des organisations promises à la disparition, pour Joseph Faure et Luce Prault, il fallait réussir à réunir les présidents en session pour exister encore. Le massif absentéisme des présidents de la zone libre le 21 novembre doit-il nous conduire à conclure que les présidents étaient d'ores et déjà au courant du sort réservé à l'institution ? On ne saura quelles conclusions ils en avaient tirées.

D'après la loi du 2 décembre 1940, l'organisation corporative de l'agriculture « est fondée sur le syndicat local, à cadre communal ou intercommunal. Ce syndicat, qui réunit les familles paysannes d'un territoire, est dit corporatif ». C'est un syndicat unique, qui par ailleurs est tenu d'adhérer à l'union agricole corporative départementale ou régionale, laquelle participe à l'organisation nationale corporative. « Le syndicat corporatif agricole local est présidé par un syndic assisté, s'il y a lieu, de syndics adjoints nommés par l'union corporative agricole régionale sur proposition du syndicat local ». « L'union corporative régionale est présidée par un délégué régional, assisté d'un conseil de douze membres au plus ; le délégué et les membres du conseil sont nommés par le ministre secrétaire d'État à l'agriculture, sur proposition de l'assemblée générale des syndics, transmise par le conseil national corporatif ». L'Union agricole corporative régionale doit soumettre ses décisions à l'agrément du Conseil corporatif national, composé de l'ensemble des délégués régionaux. Ce Conseil national propose à l'agrément du ministre un comité permanent de dix membres « qui est auprès de lui un organisme consultatif ». Le titre II de la loi concerne les institutions agricoles de coopération et de mutualité : désormais, l'adhésion à ces organismes « implique l'affiliation à un syndicat corporatif agricole ». Le titre III touche aux groupes spécialisés par productions ou catégories de productions : ces groupes sont constitués à l'échelon national et éventuellement régional ou local. Leurs délégués sont désignés au niveau national.

Le titre IV de la loi est relatif aux chambres d'agriculture et à l'APPCA<sup>1214</sup> : ainsi, « des chambres régionales d'agriculture sont créées qui ont pour objet exclusif et reçoivent pour mission de promouvoir, en liaison avec les organisations professionnelles et avec les services du ministère de l'Agriculture, le progrès de l'agriculture par les applications des sciences aux productions agricoles, animales et végétales. [...] Les chambres d'agriculture créées par la loi du 3 janvier 1924 seront supprimées par arrêté du ministre secrétaire d'État à l'agriculture dès que l'organisation régionale aura été constituée. Jusqu'à leur suppression, leur activité sera limitée aux questions techniques définies ci-dessus ». Enfin, « l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture est supprimée. Un arrêté du ministre secrétaire d'État à l'agriculture fixera, avant le 30 avril 1941, les modalités de liquidation. Les biens et les intérêts de l'assemblée permanente sont gérés provisoirement par un comité de trois membres nommés par le ministre secrétaire d'État à l'agriculture ». L'article 18 de la loi se clôt toutefois sur ces mots : « un décret fixera la composition et les conditions de fonctionnement de l'organisme de coordination des travaux des chambres régionales d'agriculture »<sup>1215</sup>. On ne sait cependant pas si un projet alternatif à l'APPCA, une assemblée des chambres régionales d'agriculture, était réellement en gestation.

<sup>1213</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 7.

<sup>1214</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Document 1.

<sup>1215</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 7 décembre 1940, Loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture, pp. 6 005-6 008.

La dimension autoritaire de l'unité syndicale, de l'interdiction de « *toute grève ou lock-out* », la mise sous tutelle des organisations coopératives et mutualistes, la mise en sommeil des chambres d'agriculture et la suppression de l'APCA vont bien dans le sens d'une victoire du syndicalisme agricole issu de la rue d'Athènes, de l'UNSA installée rue des Pyramides depuis le milieu des années 1930. La pluralité politique est évacuée, les organisations issues du boulevard Saint-Germain sont soumises aux syndicats, les chambres d'agriculture se trouvent réduites à l'impuissance et l'APPCA est annihilée. André Algarron, rédacteur en chef adjoint du *Petit Parisien*<sup>1216</sup>, s'en réjouit sans réserve : « *Il était d'ailleurs urgent de mettre fin à la confusion qui régnait dans la profession agricole, et qui provenait de la croissance extrêmement rapide d'organismes divers dont certains se faisaient inutilement concurrence. C'est ainsi que le syndicalisme, qui, depuis la loi de 1884, était la forme juridique normale de la défense des intérêts agricoles, se trouvait doublé depuis 1924 par les chambres d'agriculture. Tout comme les syndicats, les chambres d'agriculture avaient pour mission de défendre les intérêts agricoles et de les représenter auprès des pouvoirs publics. Mais elles n'avaient la gestion d'aucune activité économique et, étant recrutées par le mode électoral au stade du département, elles servaient trop souvent de marchepied aux fonctions publiques. Un grand nombre de conseillers généraux, de députés et de sénateurs s'y rencontraient et, parfois, s'y opposaient, avec les représentants véritables de la profession organisée. Cette déviation fâcheuse n'existera plus désormais* »<sup>1217</sup>. « *Exemple parfait de la convergence des courants traditionalistes et républicains sous la III<sup>e</sup> République* »<sup>1218</sup>, ou vues comme telles, les chambres d'agriculture, et *a fortiori* leur assemblée permanente, sont jugées incompatibles avec le régime corporatif. Dès le 14 décembre 1940, un arrêté ministériel nomme les membres du Comité de gestion provisoire des biens et intérêts de l'APPCA en attendant la fixation, par arrêté, des modalités de liquidation – arrêté du 22 mars 1941<sup>1219</sup>.

Jacques Le Roy Ladurie et Luce Prault insistent chacun à leur façon sur le fait que « *l'élaboration de la loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture a été entourée de mystère* »<sup>1220</sup>. Jacques Le Roy Ladurie surtout s'y attarde et écrit : « *une ancienne circulaire de l'UNSA n'avait-elle pas prétendu que mon ami Luce Prault, le directeur général de cette assemblée, était dans le coup ?* ». Il témoigne de sa surprise lorsqu'il découvre le texte de la loi et apprend la suppression de l'UNSA et de l'APPCA : « *je tombai des nues* », « *je ne pus en croire mes yeux* », « *voilà qui me paraissait louche* ». Il retranscrit enfin avec une précision étonnante un vif échange entre lui et Luce Prault, qui aurait eu lieu peu après le 7 décembre 1940 :

« *– Comment ! fulmina mon ami [Luce Prault]. On ne m'a jamais rien demandé. Et comment a-t-on pu supposer un instant que je cautionnerais un texte semblable ? Non, non, reprit-il, de plus en plus furieux, il faut dénoncer dès à présent ce détournement de corporation. Ce n'est rien d'autre que la mainmise intégrale de l'État sur la totalité des structures professionnelles agricoles.*

<sup>1216</sup> Pascal ORY, *Les collaborateurs, 1940-1945*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 331 p., p. 73.

<sup>1217</sup> André ALGARRON, « La Charte paysanne de la France. L'organisation corporative de l'agriculture est réalisée. Le maréchal Pétain a donné aux agriculteurs des pouvoirs professionnels considérables », dans *Le Petit Parisien*, mercredi 11 décembre 1940.

<sup>1218</sup> Pierre BITOUN, *Les paysans et la République...* ouvrage cité.

<sup>1219</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 8.

<sup>1220</sup> *Ibidem*, f° 7.

*Ensemble, nous reprîmes, un à un, les articles de la loi. Prault conclut, et j'étais exactement de son avis : "C'est bien clair. Cette loi, qu'on veut nous présenter comme une nouvelle charte de l'agriculture, comme une charte de la vie paysanne, n'est en fait qu'une charte octroyée au peuple paysan, une fois de plus encadré et embrigadé. C'est un chef-d'œuvre d'équivoque. Il faut refuser votre concours personnel à cette mauvaise action"*

*– Alors que faire ? Alerter les cadres agricoles, leur ouvrir les yeux ? Leur montrer que cette duperie transgresse les deux principes essentiels du syndicalisme agricole français, l'indépendance totale de celui-ci vis-à-vis de l'État, et la liberté d'adhérer ou non à un quelconque syndicat agricole ?*

*– Inutile ! Gardez-vous-en, objecta Prault. Vous perdriez votre temps. Du haut en bas de l'échelle, tous vont s'y laisser prendre. Ils y verront le seul moyen de servir la cause agricole. On ne saurait d'ailleurs leur en faire le reproche. À l'échelon national, comme aux échelons régionaux et locaux, vos militants feront le raisonnement suivant : dans son article 2, la loi de 1940 se réfère aux dispositions du livre III du Code du travail sur les syndicats, il n'y aura donc pas, à leurs yeux, de rupture entre ce qui était et ce qui sera. Cela changera de nom, voilà tout ! Hier on était syndicat local agricole, demain on sera syndicat local corporatif ; hier on était union départementale ou régionale de syndicats agricoles, demain on sera union régionale corporative ; hier on était UNSA, demain on sera Corporation nationale paysanne ! Et voilà comment on fera avaler la pilule.*

*– Vous avez raison. Je suis désarmé. Je n'ai rien à faire dans cette nouvelle organisation. Je vais tout plaquer.*

*– Il n'en est pas question. Abstenez-vous seulement, mon cher Jacques, de toute participation personnelle au stade national de la Corporation ; mais ne lâchez ni le Calvados, ni même la Normandie. N'y perdez pas pied. Faites le gros dos sous l'orage, tout en gardant le contact avec la base. Demeurez en charge de votre pré carré, sinon vous risqueriez de ne jamais vous y retrouver.*

*– Alors, Luce ? Jouer le jeu ?*

*– Oui, mais uniquement sur le plan local. Il faut y garder autorité et prestige. Conservez autant que possible l'Union corporative du Calvados ; faites-en, même sous ce nom déguisé, un centre actif et représentatif, et, malgré la loi, conservez aussi la chambre d'agriculture départementale ou régionale. En un mot, ne suivez pas vos amis dans l'erreur ; mais ne vous laissez pas enterrer »<sup>1221</sup>.*

On objectera que cet échange est un chef-d'œuvre de reconstruction *a posteriori* : écrites dans les années 1970, période pendant laquelle Luce Prault opère lui aussi un retour sur les années d'Occupation, ces lignes sont empreintes de la volonté de se justifier. La publication des mémoires de Jacques Le Roy Ladurie répond-elle à un autre impératif ? Loin de tout simplifier, elles sont également loin de tout dire, et surtout elles visent à imposer l'image d'une personnalité complexe face aux simplifications de la Libération. Les projets nets et pugnaces des deux hommes collent cependant mal avec les incertitudes de l'heure et sont partiellement contredites par des événements postérieurs. On regrettera aussi de n'avoir pu confronter ces écrits d'autres récits à la première personne qui eussent pu amorcer des dialogues qui n'auraient pas manqué d'être dissonants. Car Luce Prault n'écrit guère qu'en se retranchant derrière l'institution dont il se fait le porte-parole<sup>1222</sup>, et

<sup>1221</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 234-235.

<sup>1222</sup> Nos démarches auprès de son fils, Jean-Louis Prault, n'ont pas été couronnées de succès à ce sujet. S'il nous a communiqué de nombreux documents permettant de reconstituer la carrière de Luce Prault, il a refusé sans équivoque la possibilité

les mémoires de Joseph Faure, rédigées en octobre 1943 sous la houlette du même Luce Prault<sup>1223</sup>, décidément omniprésent, sont peu prolives.

Joseph Faure y énonce surtout, à propos de la loi du 2 décembre 1940, ses conséquences sur « *la vassalisation, l'assujettissement des agriculteurs, leur mise sous tutelle* » et ses regrets de voir stoppée net l'action des organisations agricoles préexistantes. Sa position de 1943 est cependant celle d'un certain repli sur la situation corrézienne. En 1940, dans le numéro du 13 décembre de *La Défense paysanne de la Corrèze*, il se livre, contrairement à ce que laissera entendre Luce Prault presque quarante ans plus tard, à quelques prudents commentaires sur la loi du 2 décembre : « *En bons Français que nous sommes nous nous inclinons devant la loi sans nous livrer au moindre commentaire. Toutefois, nous tenons à faire état aujourd'hui de l'action utile accomplie dans nos campagnes en faveur du monde paysan par les chambres départementales d'agriculture où siégeaient en toute indépendance ceux qui avaient la confiance des agriculteurs et des associations agricoles. Quant à l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture qui coordonnait les efforts de toutes les chambres d'agriculture de France et d'Algérie afin de les rendre plus efficaces dans un esprit d'étroite solidarité, il serait superflu de rappeler son œuvre féconde auprès des pouvoirs publics* »<sup>1224</sup>. Difficile à mesurer précisément, l'écho de ces mots n'est sans doute pas retentissant et Joseph Faure, âgé de 65 ans, semble las et désabusé. Mais même pour ceux qui n'ont été pour rien dans l'élaboration de la loi – dont Isabel Boussard n'hésite à parler en termes de « *processus décisionnel* », de « *procédure de consultation* » et de « *navette* » instaurée « *entre les milieux professionnels et les différents niveaux gouvernementaux : ministre de l'Agriculture, des Finances, cabinet du chef de l'État* »<sup>1225</sup> – le temps ne s'arrête pas le 2 décembre 1940. Dès lors que l'organisation corporative est en marche, les implications des hommes et leurs motivations deviennent-elles pour autant plus lisibles ? Derrière la question des choix individuels se pose celle de ce que l'on pourrait nommer la « *discipline institutionnelle* », celle d'un comportement collectif pensé et cohérent, que recèlent, comme une fausse évidence, les paroles de Luce Prault soi-disant transcrites par Jacques Le Roy Ladurie.

### **L'APPCA et les chambres d'agriculture en disgrâce : une présence discrète**

Pour « *réaliser le passage de l'organisation professionnelle ancienne à l'organisation corporative, le ministre secrétaire d'État à l'agriculture nomme une commission de trente membres au plus, délégués à l'organisation corporative paysanne, et désigne son président et les délégués généraux* ». On mesure l'importance des prérogatives de cette commission qui doit être chargée « *d'établir la liaison entre les cadres de la vie paysanne et rurale et le Gouvernement, d'agir au lieu et place des rouages centraux de l'organisation corporative jusqu'à leur création* », mais également « *d'élaborer les projets de textes législatifs et d'établir les règlements d'application de la présente loi qui seront rendus exécutoires par décret pris sur proposition du ministre secrétaire d'État à l'agriculture* », enfin de nommer « *des délégués régionaux qui sont chargés, dans le cadre d'une région ou d'un département, d'animer et d'orienter la constitution des organisations corporatistes* ».

de consulter des documents produits par son père (notes, correspondance etc.). Aussi, nous ne disposons de ce type de source que pour la période qui débute en 1948.

<sup>1223</sup> Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan*, mémoire de maîtrise d'histoire, U.E.R. des Lettres et sciences humaines de Limoges, 1986, [non paginé].

<sup>1224</sup> *La Défense paysanne de la Corrèze*, 13 décembre 1940.

<sup>1225</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 85.

et d'assurer l'application de la présente loi, [ce pour quoi] ils reçoivent, notamment, tous pouvoirs pour provoquer et réaliser la transformation ou la fusion nécessaire des organisations existantes »<sup>1226</sup>. Au *Journal officiel* du 22 janvier 1941, paraît la liste des membres de la commission d'organisation corporative paysanne (COCP), nommée la veille.

Isabel Boussard note avec raison que « la grande majorité de ces hommes sont des notables du monde agricole d'avant-guerre ; on ne peut guère, à leur propos, parler d'hommes nouveaux »<sup>1227</sup>. On peut néanmoins reprocher à son analyse de l'« équipe de notables » qui constitue la COCP de se référer uniquement aux indications données par le *Journal officiel*<sup>1228</sup>. Elle identifie ainsi treize syndicalistes parmi eux, et un seul président d'association spécialisée, et conclut que « les chambres d'agriculture et la coopération sont plus faiblement représentées »<sup>1229</sup>. L'impératif de concision des publications officielles fait qu'aucune indication de fonctions n'est donnée pour les délégués de la commission et qu'une seule fonction est mentionnée pour les membres. De ce fait, la liste officielle n'est qu'un pâle reflet de la place de chacun dans le paysage des organisations professionnelles agricoles, caractérisé par l'enchevêtrement et le cumul des positions dans les différents types d'organisations et aux différents échelons géographiques et décisionnels.

L'« équipe de notables »<sup>1230</sup> dont elle tente de dresser le portrait nous semble au contraire bien hétérogène. En recherchant patiemment leurs noms dans les pages de l'*Annuaire national de l'agriculture* publié en 1939<sup>1231</sup>, on ne trouve qu'une vingtaine d'entre eux, sur 35. Cinq dirigeants de Société des agriculteurs de France (SAF) sont nommés pour composer la COCP, dont deux font partie des six dirigeants de l'Union nationale des syndicats agricoles (UNSA). Félix Garcin, le président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, est le vice-président de l'UNSA. Or deux des délégués de l'UNSA sont à l'origine de la loi du 2 décembre 1940 : Louis Salleron devient délégué chargé des questions économiques et sociales et Rémy Goussault délégué chargé de l'organisation syndicale au sein de la COCP. Jean de Blois, secrétaire-administratif de l'UNSA devient délégué général chargé de coordonner l'action de tous les délégués généraux et régionaux. Roger Chaudruc de Crazannes, président de la Fédération nationale des coopératives laitières, est membre de la chambre syndicale de l'UNSA en 1939 ainsi que vice-président de la Fédération des caisses de secours mutuels agricoles de l'Ouest, avant de rejoindre, comme simple membre, l'équipe de la COCP. Enfin c'est Hervé de Guébriant, le puissant dirigeant de l'office central de Landerneau, président-adjoint de l'UNSA en 1939, qui devient président de la COCP. Les hommes du boulevard Saint-Germain sont absents si l'on excepte un chargé de la coopération et un chargé de la mutualité, qui se voient adjoindre un homologue issu de l'organisation rivale, de la rive droite et des satellites mutualistes de l'UNSA.

<sup>1226</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 7 décembre 1940.

<sup>1227</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 54.

<sup>1228</sup> *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941. Isabel Boussard l'explique d'ailleurs en ces termes : « Nous ne retenons ici que les fonctions qui suivent le nom des intéressés au Journal officiel, c'est-à-dire celles qu'eux-mêmes jugent probablement les plus importantes. Mais il ne faut pas oublier que des cumuls sont possibles », dans Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape...* ouvrage cité, f° 112, note *infrapaginale*.

<sup>1229</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 54.

<sup>1230</sup> *Ibidem*, p. 53.

<sup>1231</sup> *Annuaire national agricole 1939*.

D'autres dirigeants rejoignent la commission, moins impliqués sur le plan national, plus jeunes également en général. Citons René Blondelle, devenu président de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne en 1938, dirigeant d'un important syndicat betteravier, âgé de 33 ans ; Martial Brousse, 47 ans, élu président de l'Union départementale des cultivateurs meusiens en 1937<sup>1232</sup> ; Marc Ferré, 40 ans, secrétaire général de la Fédération des associations agricoles du Poitou, président du Syndicat des viticulteurs de la Vienne ; René Bardin, président de la Fédération des syndicats d'élevage de la Nièvre ; enfin Lucien Biset, âgé d'à peine 27 ans, président du Syndicat laitier d'Aix-les-Bains. Tous dirigent des syndicats départementaux affiliés à l'UNSA. C'est le cas aussi d'Émile Leca, président de l'Union des syndicats agricoles du Calvados, ou d'Henri Gindre, président du Syndicat des agriculteurs du Cher, héritier d'une importante distillerie agricole<sup>1233</sup>.

Isabel Boussard repère neuf responsables de syndicats ou groupes spécialisés. Leur importance est sans doute encore plus grande au sein de la COCP, pour atteindre au moins dix-huit de ses 35 membres. Les betteraviers sont en bonne place avec Adolphe Pointier, le président de l'AGPB, également vice-président de l'Association syndicale betteravière de la Somme, Pierre Leclercq, président de la commission interdépartementale betteravière du Nord et du Pas-de-Calais, mais également René Blondelle et Henri Gindre. Les vigneron sont représentés avec des responsables d'organisations aussi diverses que radicalement opposées dans leurs buts : la Confédération générale des vigneron du Midi, avec son président Pierre Benet ; le Syndicat des vigneron des Pyrénées-Orientales et son président Henry Vidal, ou le Comité national des appellations d'origine à Châteauneuf-du-Pape. Viennent ensuite les syndicats d'élevage et les organisations liées à la production laitière. Deux dirigeants de syndicats forestiers, Félix Garcin et Étienne Estrangin, sont également sur les rangs. Enfin Henri Decault représenterait la Confédération nationale des groupements horticoles, et Ernest Lagarde la Fédération des planteurs de tabac de la Dordogne. Celui qui au sein de la COCP est chargé des groupes spécialisés est un agronome, comme cinq autres de ses homologues, Charles Halna du Fretay, secrétaire de l'Association générale des producteurs de lin, délégué général des confédérations nationales des producteurs de pommes de terre et producteurs de fruits et légumes<sup>1234</sup>.

Quoiqu'ils ne soient pas présentés pas comme tels, certains des membres de la COCP sont issus des coopératives – Léon Giraud, président de la Société coopérative de l'Allier –, des comices et des caisses de crédit agricole – René Bardin, vice-président du comice agricole de l'arrondissement de Nevers et président de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Nièvre. Puisque deux seulement sont présentés comme membres d'une chambre d'agriculture, René Bardin – qui en est, à tort, dit président – et Roger Barrault, un ouvrier agricole de l'Eure-et-Loir dont cela semble être le seul mandat professionnel, Isabel Boussard conclut à une absence de celles-ci dans la COCP et suppose qu'« *elles ne tenaient peut-être pas beaucoup à s'intéresser à un organisme qui devait en principe les supprimer* »<sup>1235</sup>.

<sup>1232</sup> Dictionnaire biographique français contemporain, Paris, Pharos, 1954, 687 p., pp. 120-121.)

<sup>1233</sup> Annuaire betteravier, 1945-1946, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, s.d., 284 p. ; Claude GINDRE, *Terre de Laverdines*, Bourges, Imprimerie de E. Pigelet, 1877, 22 p.

<sup>1234</sup> Annuaire INA 1935, p. 270.

<sup>1235</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape...* ouvrage cité, f° 113.



Le dépouillement des listes des membres des chambres d'agriculture de 1939<sup>1236</sup> et leur croisement et recoupement nominatif avec la liste officielle des membres de la COCP permettent d'aboutir à une toute autre conclusion : près de la moitié de la commission serait issue des chambres d'agriculture<sup>1237</sup>. Si l'on ne compte que cinq présidents de chambre en fonctions en 1939 et encore en 1940, ce sont trois suppléants-délégués, deux membres de bureaux et six simples membres d'une chambre départementale qui les côtoient au sein de la COCP dès janvier 1941. Plus, on y dénombre trois des membres du bureau de l'APPCA de 1939 : Hervé de Guébriant, son trésorier, Félix Garcin et Henri Decault, ses deux vice-présidents. En revanche, ni son président, Joseph Faure, ni son secrétaire, Jules-Édouard Lucas, plus proches des organisations du boulevard Saint-Germain sans en être les têtes de file, sont absents de la COCP. Deux remarques s'imposent, qui sont très liées : l'invisibilité des chambres d'agriculture dans la liste des membres de la COCP découle tout simplement de la disgrâce de celle-ci, entérinée par la loi du 2 décembre, et l'absence de ceux qui arboraient le plus volontiers leur mandat à l'APPCA comme le point central de leur vie de dirigeant agricole procède du même revers. Notons encore qu'aucun des membres de la COCP appartenant aux chambres d'agriculture n'est parlementaire en 1940, et il ne semble pas que l'on puisse compter parmi eux de conseillers généraux : leur nomination ne viendrait donc pas à l'encontre de l'antiparlementarisme des corporatistes en veine à Vichy. Ce n'est vraisemblablement pas pour leur appartenance aux chambres d'agriculture ou à l'APPCA que les 17 membres de la COCP qui en font partie ont été nommés : leur désignation fait cependant écho aux dires de Michel Augé-Laribé qui concluait sa lettre à Caziot de septembre 1940 sur une « *question d'hommes* ». C'est, à notre idée, autant une question d'hommes qu'une question d'organisations ou d'institutions : c'est précisément à la jonction des deux dimensions que se joue le glissement de l'organisation professionnelle de l'entre-deux-guerres à l'organisation corporative débutante de 1941. Pour résumer, ce sont plus les corporatistes de l'APPCA qui sont bien représentés dans la COCP que les chambres d'agriculture. Précisons tout de même que neuf des seize membres des chambres d'agriculture qui sont nommés pour siéger à la COCP le sont depuis 1927, trois depuis 1933 et quatre depuis 1939 : il ne s'agit donc pas majoritairement de nouveaux venus dans l'institution.

Et que dire de ceux que l'ont attendait au sein de la COCP et qui ne s'y trouvent pas ? Isabel Boussard s'étonne de l'absence de Jacques Le Roy Ladurie, la considérant comme « *la plus notable, car il fait partie de l'équipe de la Rue des Pyramides. C'est aussi un catholique social corporatiste* »<sup>1238</sup>. Elle avance qu'« *il n'estimait pas le climat tellement « favorable » en 1940, et ceci pose à nouveau le problème des divergences entre les corporatistes eux-mêmes. En fait, l'équipe de 1941 constitue une première "famille" corporative réunie par Caziot et autour de lui, famille dont M. Le Roy Ladurie ne fait pas partie, car il a la sienne propre. Avec la plus grande simplicité M. Le Roy Ladurie témoigne que le ministère de l'Agriculture en 1940 ne lui aurait probablement pas déplu. Du moment qu'il n'avait pas pris ce poste, il refusa de collaborer en position qui ne soit pas dominante, or seule celle de ministre l'était réellement, on le sait. Sur le plan de la doctrine politique, on sait qu'il fait à la première équipe corporative le reproche de ne pas avoir respecté la démocratie. Selon lui, si les élections n'étaient vraiment pas possibles, il fallait attendre et surtout ne*

<sup>1236</sup> Arch. APCA, Correspondance avec les chambres départementales, 1949-1965, Ain à Yonne, listes des membres, 1939, commentaires de 1949.

<sup>1237</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 1 et graphique 2.

<sup>1238</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, pp. 57-58.

*pas essayer de mettre sur pied quelque chose dans des conditions pareilles* »<sup>1239</sup>. Pour éviter une relecture téléologique, il faudrait surtout insister sur la dégradation des relations de Jacques Le Roy Ladurie et des autres dirigeants de l'UNSA à la fin des années 1930 : Xavier Walter se prive d'une réelle interprétation de celle-ci mais on comprend que cette quasi-rupture a à voir avec l'adhésion de Le Roy Ladurie au mouvement dorgériste, parmi d'autres divergences idéologiques et stratégiques<sup>1240</sup>.

L'historienne de la Corporation paysanne résume sans les commenter les attermolements de Jacques Le Roy Ladurie en 1940, sans évoquer la rupture entre lui et Louis Salleron, survenue en 1939 : « *en 1940, il hésite à partir à Londres, vient à Vichy, mais se trouve en désaccord avec l'entourage de Caziot. Il fait alors partie, en accord avec son frère Gabriel, de la banque Worms, de l'équipe d'Yves Bouthillier, ministre des Finances. Il ne voulait qu'un poste de premier plan en 1940. Comme on ne le lui a pas offert, il a préféré s'abstenir. C'est pourquoi il ne fait pas partie de la commission* »<sup>1241</sup>. Dans ses mémoires, l'intéressé dit avoir refusé une nomination comme membre de la COCP et publie sa lettre de réponse au ministre Caziot, développant les raisons de son refus, son opposition à une Corporation reposant sur l'autoritarisme et l'étatisme<sup>1242</sup>. Luce Prault aurait également été sollicité pour occuper « *l'une des dix places de délégué général à l'organisation corporative paysanne* » et aurait refusé, se bornant à déclarer « *qu'il ne voulait pas perdre la confiance des présidents des chambres départementales d'agriculture, organismes condamnés par la loi, en ajoutant que, selon lui, les nouvelles institutions corporatives ne survivraient pas aux hostilités* »<sup>1243</sup>.

Parmi les théoriciens du corporatisme de l'UNSA des années 1930, figure son président de 1934 à 1937, Roger Grand. Né en 1874, ce juriste et chartiste, auteur d'une thèse de doctorat intitulée *Contribution à l'histoire du régime des terres. Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours*, soutenue en 1898<sup>1244</sup>, est devenu professeur d'histoire du droit civil et du droit canonique à l'École des chartes après la Première Guerre mondiale. Installé dans l'un des domaines familiaux à Arradon, dans le Morbihan, il devient président de l'Union des syndicats agricoles de la Bretagne méridionale en 1922<sup>1245</sup>, président de la chambre d'agriculture du Morbihan au printemps 1927, année au cours de laquelle il entre au Sénat, et siège dans les rangs de l'Union républicaine. Ce « *terrien dans l'âme, adepte des théories de l'économiste Frédéric Le Play* »<sup>1246</sup>, invoque l'histoire pour asséner sa vision organiciste de la paysannerie, autour du « *foyer paysan* »<sup>1247</sup>. Pierre Barral voit en lui l'un des intellectuels de l'UNSA à l'origine de l'effort doctrinal de l'organisation dans les années 1934-1940<sup>1248</sup>. En mars 1935, lors d'une conférence donnée à l'Institut

<sup>1239</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape...* ouvrage cité, n° 127.

<sup>1240</sup> Xavier WALTER, *Paysan militant. Jacques Le Roy Ladurie, 1925-1940*, Paris, F.-X. de Guibert, 2008, 1014 p.

<sup>1241</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, pp. 57-58.

<sup>1242</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 243-245.

<sup>1243</sup> *Ibidem*, pp. 245-246.

<sup>1244</sup> *Annuaire prosopographique du CTHS* (<http://cths.fr/an/prosopo.php?id=1603>)

<sup>1245</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1939, 680 p., p. 318.

<sup>1246</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 1872-1873.

<sup>1247</sup> Roger GRAND, « Le domaine rural stable et organisé », dans *Semaines sociales de France, Rennes, 1924*, Rennes,

[s. n.], pp. 215-229.

<sup>1248</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 234.

national agronomique, il relate une entrevue qu'il a eue en 1933 avec Benito Mussolini. L'APPCA a conservé le brouillon du compte-rendu de cette entrevue et d'une autre visite en Italie en 1938<sup>1249</sup>. Il y évoque ses regrets de l'échec du rapprochement Mussolini-Laval, imputé à un Front populaire honni, et dévoile une admiration sans nuances pour le *Duce*. En 1938, il condamne le rapprochement avec Hitler mais reste très impressionné par l'assèchement des marais pontins et par l'organisation corporative agricole mise sur pied par les fascistes, tout en témoignant de fortes réticences quant à la dimension techniciste des réalisations agraires telles celle de Torre di Pietra et à leur coût, quoiqu'apparemment sceptique quant au caractère obligatoire et sous tutelle de l'État des syndicats corporatifs locaux italiens<sup>1250</sup>. Qu'est-ce qui doit l'emporter, de la relecture *a posteriori*, à l'aune de l'échec de la Corporation paysanne de Vichy, ou d'authentiques réticences déjà formulées en 1940 et qui auraient justifié que Roger Grand soit tenu à l'écart de la COCP ? Il n'est guère possible de répondre à cette question. Isabel Boussard ne mentionne pas son nom<sup>1251</sup> et nous n'avons que peu d'indices sur son cheminement de 1940 à 1944.

D'une manière générale, il faut noter le poids relatif des hommes d'appareil de l'UNSA qui, sans lien avec les organisations locales, ont une influence considérable, à l'intersection des compétences techniques et juridiques : Louis Salleron, Rémy Goussault et Jean de Blois sont de ceux-là, et encadrent comme délégués le président Hervé de Guébriant. Les administrateurs du boulevard Saint-Germain ainsi que Lucien Chaserant, directeur du Syndicat des agriculteurs de la Sarthe, pointent la fusion des élus et des « *administratifs* »<sup>1252</sup> dans la Corporation. Il ne faudrait pas omettre de mentionner la présence d'Henry Dorgères au sein de la COCP, comme délégué général de la commission pour la propagande : outre que le repérage des partisans de Dorgères est quasi-impossible du fait de la rareté des traces laissées dans les archives, il semble que les dorgéristes, dont le chef de file a été « *lâché par les notables* » de l'UNSA, selon l'expression de Robert O. Paxton, n'aient eu « *qu'une place réduite au sein de la Corporation paysanne, limité aux chefs locaux trop influents pour être ignorés* »<sup>1253</sup>.

Parmi les 16 membres ou présidents de chambre d'agriculture qui appartiennent à la COCP en janvier 1941, il est frappant de constater que pas moins de dix d'entre eux se trouvent également sur la liste des membres nommés le 23 janvier 1941 pour faire partie du Conseil national consultatif mis en place par Vichy. Parmi ces dix, quatre présidents de chambre d'agriculture, dont trois membres du bureau de l'APPCA : le trésorier Hervé de Guébriant et les vice-présidents Félix Garcin et Henri Decault.

Dans le but de « *faire se dégager "les hiérarchies, les responsabilités, les compétences" et [de] remplacer le pouvoir numérique des "voix" par la notion de "valeur"* », de « *trouver encore un moyen autre que le suffrage universel pour s'assurer la fidélité des notables locaux et fabriquer une popularité officielle* », le gouvernement de Pétain crée ce Conseil et en nomme les membres. Toujours selon Robert O. Paxton, leur liste « *évoque un palmarès de la vieille France : on y trouve : le pianiste Alfred Cortot, le prince Louis de Broglie, physicien éminent, trois anciens ministres de la République (Georges Bonnet, Germain-*

<sup>1249</sup> Arch. APCA, Dossiers Personnalités, dossier Roger Grand, « Mussolini », [années 1950]

<sup>1250</sup> *Ibidem*.

<sup>1251</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité.

<sup>1252</sup> Par « administratifs », nous désignons les individus employés par les organisations agricoles, à la différence de ceux qui en sont les représentants, élus ou non.

<sup>1253</sup> Robert O. PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, pp. 226-243.

Martin, Lucien Lamoureux), deux académiciens (Joseph de Pesquidoux, Abel Bonnard). Mgr Beaussart, co-adjuteur de l'archevêque de Paris, et le pasteur Boegner, président de la Fédération protestante de France ; viennent ensuite quelques présidents de chambre de commerce, une poignée de sénateurs et de députés, des dirigeants de sociétés agricoles ou de coopératives »<sup>1254</sup>. Dans sa courte analyse du secteur agricole de ce conseil, Michèle Cointet estime qu'ils représentent 23,5 % des conseillers nationaux professionnels<sup>1255</sup>. Son analyse s'attarde peu sur le sens de ces nominations, les cantonnant à une représentation des productions agricoles, opportune en période de pénurie alimentaire. Les appartenances syndicales ou politiques y sont évoquées de manière fugace. Toutefois, les méthodes de l'histoire sociale fine d'aujourd'hui<sup>1256</sup> ont permis de repérer 21 membres de chambre d'agriculture en fonctions en 1940 et trois anciens membres parmi les membres du Conseil national<sup>1257</sup>. Parmi les membres en fonctions, douze ont été élus pour la première fois en 1927 et cinq seulement sont de nouveaux élus de 1939. Neuf des présidents de 1939, soit 10 %, sont nommés le 23 janvier 1941 pour appartenir à ce conseil.

En février 1941, l'APPCA n'existe plus. Comme le mentionne Michel Augé-Laribé, « le premier soin des jeunes doctrinaires, quand ils eurent affermi leur influence sur le gouvernement de Vichy, fut de détruire les chambres d'agriculture et de s'installer dans les meubles de l'Assemblée des présidents »<sup>1258</sup>. Le 11<sup>bis</sup> rue Scribe, à Paris, est en effet désormais le siège de la Corporation paysanne. Si quelques-uns des présidents des chambres d'agriculture, assistés de quelques membres de celles-ci, pèsent collectivement dans les décisions de la commission d'organisation corporative paysanne (COCP), il s'avère que cela procède d'appartenances syndicales et politiques et que c'est malgré leur appartenance aux chambres d'agriculture qu'ils ont été nommés. Luce Prault, chef des services de l'APPCA depuis 1935, et François Houillier, sous-chef de service depuis 1937, entrent au ministère de l'Agriculture en février 1941 : le premier comme directeur des services économiques<sup>1259</sup>, le second comme sous-chef de bureau<sup>1260</sup>. Les chambres départementales doivent désormais limiter leur action à la promotion du « progrès de l'agriculture par les applications des sciences aux productions agricoles, animales et végétales ». Nombre d'entre elles ont tenu leur session de novembre comme d'habitude et s'apprentent à faire de même au printemps. Pour de nombreux acteurs des chambres d'agriculture, membres, présidents et secrétaires administratifs, quelles perspectives l'organisation corporative qui s'amorce dans les départements ouvre-t-elle ?

## L'organisation corporative dans les départements

Un rapport de Rémy Goussault, daté du 17 février 1941, pose les principes « pour l'utilisation des organisations existantes ». Considérant que « la loi du 2 décembre n'intervient pas sur un terrain vierge », il expose la situation : « il existe beaucoup d'organisations agricoles qui

<sup>1254</sup> Robert Owen PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944...* ouvrage cité, p. 188.

<sup>1255</sup> Michèle COINTET, *Le Conseil National de Vichy, 1940-1944*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1989, 483 p., pp. 80-84.

<sup>1256</sup> *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

<sup>1257</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 1 et graphique 1.

<sup>1258</sup> Michel AUGÉ-LARIBÉ, *La Révolution agricole*, Paris, Albin Michel, 1955, XX-438 p., p. 274.

<sup>1259</sup> Benoît YVERT [dir.], *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1990, 1 028 p., p.

722 ; Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>1260</sup> *Who's who in France, 1965-1966*, Paris, Jacques Lafitte, 1965, 2 796 p.

*offrent leurs éléments pour constituer le syndicalisme corporatif. Ces organisations agricoles écloses dans des conditions différentes et construites d'après des principes différents, contiennent toutes de bons éléments dont il faut tenir compte. Elles apportent, en outre, une expérience de la vie régionale, des hommes, des services, des institutions. À l'exception de celles qui sont endormies, elles disposent toutes d'un patrimoine acquis de confiance paysanne. On peut donc poser en principe que toute organisation professionnelle ayant fait ses preuves dans la région, à condition de n'avoir pas été organisation politique, peut apporter ses éléments à la construction syndicale corporative »*<sup>1261</sup>. L'unité territoriale est le département, et ce choix découle largement de l'organisation antérieure : toutefois, des fédérations provinciales sont prévues et tiennent particulièrement à cœur des membres de la COCP. On voit bien combien est forte la volonté de « recyclage » des éléments humains et matériels des organisations préexistantes : les dirigeants, les « administratifs », les locaux, les organes de presse et les services mis en place dans l'entre-deux-guerres sont convoités. Comme cela a été partiellement démontré, ces éléments sont les pièces d'un système, dans lesquelles les chambres d'agriculture avaient tant bien que mal conquis une place : pour mettre sur pied l'organisation corporative régionale, en s'appuyant avant tout sur les organisations syndicales, les dirigeants nationaux de la Corporation ont-ils conscience d'intervenir dans un paysage organisationnel complexe ? Palimpseste de réseaux professionnels et politiques enchevêtrés depuis un demi-siècle, que la création des chambres d'agriculture a parfois brouillés avant qu'une nouvelle stabilité entre organisations ne se mette en place, ce réseau organisationnel instable n'en constitue pas moins le seul socle sur lequel les membres de la COCP peuvent espérer s'appuyer.

À l'issue de sa deuxième session, la COCP, par l'intermédiaire de son comité de répartition géographique des unions régionales, décide de classer les départements en quatre catégories. La catégorie A comprend « *les organisations prédominantes dans leur région, qui sont ou peuvent devenir rapidement une structure syndicale, conforme aux dispositions de la loi. Sur ces organisations, la Corporation pourrait compter tout de suite et le travail d'organisation corporative pourrait commencer sans délai dans leur région* ». La catégorie B regroupe « *les organisations les plus actives de la région, à condition que leurs dirigeants constituent pour une surface d'au plus deux départements, un comité préfigurant la future union régionale corporative, élargi aux représentants des organisations syndicales jusqu'alors dissidentes de l'organisation de base. Celle-ci fait la propagande corporative et réalise les constructions syndicales locales avec l'aide et l'appui du Comité* ». Dans la catégorie C seraient classés « *les organisations et les départements dans lesquels une très vive opposition ou des difficultés sérieuses ont séparé jusqu'ici les groupements et dans lesquels il faut donc procéder à des fusions et à l'élimination des difficultés avant de commencer tout travail de construction corporative* ». Enfin, la catégorie D serait réservée aux « *départements et régions dans lesquels n'existe pas d'organisation syndicale, ni même d'éléments pouvant donner lieu à une organisation syndicale, ou dans lesquels règne une confusion de groupements superficiels* »<sup>1262</sup>. Le premier objectif est la constitution d'un Comité régional d'organisation corporative (CROC) constitué d'une douzaine de membres ainsi que d'un délégué responsable – dans les départements de catégorie A – ou délégué régional – dans les départements de catégorie B à D –, ainsi que de délégués adjoints.

## Contacts et organisations prépondérantes

<sup>1261</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, réunion du Comité de répartition géographique des Unions régionales corporatives, 18 février 1941 (étude de M. Goussault, 17 février 1941..

<sup>1262</sup> *Ibidem*, conclusions du Comité de répartition géographique des Unions régionales corporatives (19 février 1941.

Les historiens se sont peu attardés sur la première phase de l'organisation corporative, celle de la constitution des CROC : Isabel Boussard<sup>1263</sup> et Antoine Cardin<sup>1264</sup> passent directement aux assemblées générales constitutives des unions régionales corporatives agricoles (URCA) ; Gérard Bourdin y accorde avec mérite quelques lignes<sup>1265</sup>. D'après le plan théorique arrêté par la commission nationale en février 1941, démarre une mise en œuvre qui est tout sauf rigide, qui dévoile des adaptations multiples aux situations locales et aux ambitions concurrentes exprimées à Paris, à Vichy et dans les départements. Un classeur de cuir a été conservé dans les archives de la Corporation paysanne<sup>1266</sup>, qui contient des fiches par département, éventuellement par région<sup>1267</sup>. En en-tête, sont citées pour information les « *organisations prépondérantes* » et les noms de leurs dirigeants. Suit l'énumération des correspondances échangées entre l'échelon départemental et national. Les premiers contacts sont établis sur la base de relations préexistantes avec des dirigeants locaux. 37 départements sont proposés pour être classés en catégorie A. Parmi eux, une vingtaine au moins a pour organisation prépondérante retenue une union ou fédération de syndicats agricoles affiliée à l'UNSA<sup>1268</sup> : cette affiliation est sans conteste l'un des biais de construction des structures locales de la Corporation paysanne dans la continuité. Il serait cependant abusif de le considérer comme le seul de ces biais.

On observe en effet que les organisations non affiliées à l'UNSA ne sont pas exclues, non plus que leurs dirigeants. Dans six départements au moins, le soin de former un Comité régional d'organisation corporative (CROC) est confié aux dirigeants des organisations prépondérantes : l'une d'elle est certes affiliée à l'UNSA, mais la ou les autre(s) ont une autre appartenance syndicale. C'est le cas en Meurthe-et-Moselle, où aux côtés de l'Union lorraine des syndicats agricoles, affiliée à l'UNSA, sont présents les dirigeants de la Fédération des associations agricoles de l'Est de la France, qui n'est pas affiliée à l'UNSA. À leur tête se trouvent le président de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et son suppléant-délégué élu en 1939 : le premier, Charles-Henri Cournault, 65 ans, sénateur de 1937 à 1940, est président de la Fédération des associations agricoles de l'Est de la France<sup>1269</sup> et conseiller national nommé par le gouvernement de Vichy en janvier 1941<sup>1270</sup> ; le second, Paul Cousin, 47 ans, est président de l'Union lorraine des syndicats agricoles<sup>1271</sup>. Les principaux interlocuteurs de la COCP, de mars à mai 1941, sont Charles-Henri Cournault et l'abbé Marchal, le secrétaire général de l'Union lorraine des

<sup>1263</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, pp. 106-107.

<sup>1264</sup> Antoine CARDI, « La Corporation paysanne (1940-1944). Entre le local et le national : l'exemple du Calvados », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 14, 2<sup>e</sup> semestre 2001, pp. 127-152.

<sup>1265</sup> Gérard BOURDIN, *Les paysans dans l'Orne de 1940 à 1944. La double déception. – Le pays Bas-Normand*, revue trimestrielle, n° 3-4, 1995, 149 p., p. 37.

<sup>1266</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942.

<sup>1267</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Document 2.

<sup>1268</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, liste des unions régionales affiliées à l'Union nationale des syndicats agricoles en zone occupée, liste des associations agricoles non rattachées à l'UNSA en zone occupée et en zone libre, [1941].

<sup>1269</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 515.

<sup>1270</sup> *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

<sup>1271</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 515.

syndicats agricoles, en remplacement de Paul Cousin, prisonnier. Ce sont apparemment les dirigeants de l'Union lorraine des syndicats agricoles qui soumettent des propositions pour la composition du Comité régional d'organisation corporative (CROC) : ni Cournault, parlementaire, ni Marchal, ecclésiastique, n'en font finalement partie, mais leur rôle dans les négociations préparatoires ne semble pas insignifiant. Charles-Henri Cournault propose même « *que M. Cousin (actuellement prisonnier) remplace son nom dans le Comité* »<sup>1272</sup>. Ici, les liens noués au sein de la chambre d'agriculture, entre un président et son suppléant-délégué, par-delà les clivages syndicaux, ainsi que les rapprochements opérés dans les années 1920 et 1930, au sein de la CNAA puis de l'APPCA, semblent faciliter la mise sur pied des structures corporatives.

Une situation comparable, soit deux organisations syndicales agricoles, dont l'une est affiliée à l'UNSA et l'autre non, sollicitée conjointement par la COCP pour organiser les réunions préparatoires et proposer une liste de membres pour composer le CROC, se retrouve également dans le Morbihan, la Nièvre, la Haute-Saône, la Somme et la Vendée. Dans ces départements, le classement en catégorie A dépend de la capacité des dirigeants locaux à parvenir à une entente pour composer le CROC et cette entente n'est pas partout aisée. En Haute-Saône, sont sollicitées par la COCP d'une part l'Union des syndicats communaux de la Haute-Saône, affiliée à l'UNSA, présidée par Bernard-Henri de Menthon, 75 ans, ancien député « *union nationale* » dans les années 1920, et d'autre part le Syndicat agricole haut-saônois, présidé par Fernand Raguin, éleveur et président du *Herd-book* montbéliard depuis 1940<sup>1273</sup>. Depuis 1930, le premier est président de la chambre d'agriculture et le second est son vice-président et suppléant-délégué. Les directeurs des deux organisations sont les véritables interlocuteurs de la COCP et l'informent des réunions tenues et de leurs conclusions. Les propositions pour les délégués, régional et adjoint, écartent d'emblée le comte de Menthon, mais alignent les noms de Jean de Maillard, membre de la chambre d'agriculture depuis 1939 et de Fernand Raguin : alors que le Syndicat agricole haut-saônois voit Fernand Raguin comme délégué régional et Jean de Maillard comme délégué adjoint, l'organisation concurrente, l'Union des syndicats communaux de la Haute-Saône, inverse la proposition. Les tensions sont lisibles et aboutissent à la proposition, acceptée par la COCP de deux co-délégués avec deux secrétaires, et de l'installation dans un siège extérieur aux deux organisations<sup>1274</sup> : Fernand Raguin, issu de celle des deux organisations qui n'était pas affiliée à l'UNSA, devient simple membre du comité, quand Jean de Maillard et Émile Herbert, président du Syndicat agricole communal de Fougerolles, affilié au Syndicat agricole haut-saônois<sup>1275</sup>, sont les deux co-délégués. On voit combien la COCP, avec l'assentiment appliqué des équipes des organisations départementales, est soucieuse de maintenir les fragiles équilibres entre unions syndicales, et ce faisant, comment elles importent au sein des structures corporatives les anciennes relations, amitiés ou querelles, collaborations fructueuses ou cohabitations méfiantes.

Dans quelques départements, c'est sur des organisations non affiliées à l'UNSA que la COCP compte pour mettre sur pied la corporation. On différenciera les cas où cela

<sup>1272</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC de Meurthe-et-Moselle.

<sup>1273</sup> <http://www.montbeliard.org/historique.php>

<sup>1274</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC de Haute-Saône.

<sup>1275</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 546.

semble procéder d'une volonté de non-ingérence exprimée localement. Ainsi, dans le département des Landes, la Coopérative de blé des Landes, la Fédération des syndicats agricoles, le Syndicat des propriétaires forestiers et la Fédération des syndicats des métayers résiniers ont constitué, dès avant avril 1941, un comité départemental provisoire, sous l'égide de M. Viallas, directeur des services agricoles des Landes<sup>1276</sup>. La COCP joue le jeu de la représentation de toutes les catégories sociales syndicalement représentées, en demandant une proposition pour un second délégué-adjoint, métayer-résinier, et rien n'apparaît dans les documents des éventuelles tensions internes qui ont permis d'aboutir à la constitution du CROC dès mai 1941. Dans d'autres départements, l'entente attendue doit se jouer entre les différentes associations spécialisées : dans l'Aube, c'est entre la Coopérative de blé, la Fédération des associations laitières, la Coopérative de lait, les syndicats laitiers, les organisations mutualistes et le « *Syndicat de défense paysanne de Dorgères* »<sup>1277</sup> que cela se joue. Trois d'entre les cinq dirigeants de ces organisations appartiennent à la chambre d'agriculture en 1939. L'accord se fait sans intervention extérieure manifeste, après que le dorgériste Marchal ait donné son « *accord pour une collaboration avec d'autres personnalités départementales* »<sup>1278</sup>.

Dans d'autres cas, l'appui de la Corporation paysanne sur des organisations non affiliées à l'UNSA procède du ralliement de certaines personnalités. Ainsi, dans l'Allier, Léon Giraud, membre de la chambre d'agriculture depuis 1927, secrétaire du Syndicat agricole d'Arpheuilles-Saint-Priest<sup>1279</sup>, directeur de la Fédération des syndicats et associations professionnels de l'Allier, non affiliée à l'UNSA<sup>1280</sup> mais appartenant à la Fédération régionale agricole du Centre-Sud<sup>1281</sup>, fondée par Joseph Faure, a été nommé membre de la COCP en janvier 1941. Le département est classé en catégorie A et l'organisation prépondérante retenue est la Fédération des syndicats et associations professionnels de l'Allier : son président, Jules Rougeron, par ailleurs vice-président de la chambre d'agriculture, n'est guère sollicité, tant Léon Giraud est d'emblée l'unique animateur de la Corporation débutante dans le département. On retrouve ce cas de figure dans les départements méridionaux où la Confédération générale des vigneron du Midi (CGV) est active : la nomination de Pierre Benet, son président, comme membre de la COCP en janvier 1941, en fait le principal moteur de l'organisation corporative dans l'Aude, quand bien même la CGV était plus proche des organisations du boulevard Saint-Germain que de la rue d'Athènes dans les années 1930. Ce sont au moins sept des membres de la COCP qui interviennent très en amont de l'organisation corporative dans leurs départements, parce qu'ils sont les présidents des « *organisations prépondérantes* » retenues : Henri Gindre dans le Cher, Ernest Lagarde en Dordogne, René Bardin dans la Nièvre, Henry Vidal dans les Pyrénées-Orientales et Adolphe Pointier dans la Somme.

<sup>1276</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC des Landes.

<sup>1277</sup> *Ibidem*, Fiche du CROC de l'Aube.

<sup>1278</sup> *Ibidem*.

<sup>1279</sup> Arch. APCA, CA Allier à Basses-Alpes, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1280</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, liste des associations agricoles non rattachées à l'UNSA en zone occupée et en zone libre, [1941].

<sup>1281</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 449.



L'implication des membres de la COCP peut prendre d'autres formes. Dans les départements des zones d'influence de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est et de l'Union des syndicats agricoles des Alpes-et-Provence, sous l'impulsion de leurs présidents respectifs, Félix Garcin et Étienne Estrangin, sont constitués des comités provinciaux, avant que le territoire soit « *divisé en unions régionales corporatives qui auront chacune un comité* »<sup>1282</sup>. En cela, les deux dirigeants bénéficient de leur position influente au sein de la COCP et de la puissance des centrales syndicales dont ils mènent les destinées, ces deux atouts se renforçant l'un et l'autre. Élisabeth Morfin a montré brièvement comment la COCP a, « *en mars 1941, invit[é] l'Union du Sud-Est à former un Comité Provincial d'organisation corporative en prenant contact avec les autres formations professionnelles ou syndicales existantes dans ce secteur* ». Ce comité « *se donne pour tâche l'étude du découpage territorial, la volonté des corporatistes étant de prendre un cadre naturel coïncidant avec la vie paysanne* »<sup>1283</sup>. Cela semble être le moyen pour eux de contrôler l'organisation corporative départementale dans leur fief. Pour cela, il importe de remarquer qu'Étienne Estrangin comme Félix Garcin tentent de contourner l'échelon départemental, soit en remodelant fortement les départements, par retranchement de communes et ajouts ailleurs, soit en proposant – sans succès dans le cas de Félix Garcin – la création d'unions corporatives par arrondissements<sup>1284</sup>.

À l'évidence, la présence parmi les membres de la COCP d'un dirigeant issu du département y active l'organisation corporative : les départements dont sont issus les membres de la commission sont structurés plus tôt, ou du moins plus tôt que leurs voisins, quoique cela soit plus vrai pour la zone occupée que pour la zone libre<sup>1285</sup>. Il semble également que les membres de la COCP soient intervenus hors de leurs départements d'appartenance, au gré des réseaux d'interconnaissance et des relations interpersonnelles nouées dans les organisations professionnelles de l'entre-deux-guerre. Il serait cependant naïf et illusoire de considérer que l'organisation corporative, précoce et volontaire, insufflée par les membres de la COCP l'a été de manière unanime et uniforme dans tous les départements où ils ont agi directement. Gérard Bourdin, dans son étude très minutieuse de la Corporation paysanne dans le département de l'Orne, pointe les intercessions contradictoires des membres de la COCP. Dans l'Orne, classée en catégorie A, l'organisation est rapide : le CROC est constitué dès le 24 avril 1941. Pour la désignation par le ministre du délégué responsable, « *Gauchard, président de la Fédération des Syndicats de l'Orne, à l'étonnement de Goussault, délégué général à l'organisation syndicale corporative, est écarté en faveur du très conservateur Rochefort, dont le choix est essentiellement politique* ». Dans sa lettre à Joseph Gauchard, Rémy Goussault s'en étonne et explique que « *M. de Rochefort se serait flatté de ses liaisons personnelles avec M. de Guébriant pour se juger qualifié pour la construction corporative* »<sup>1286</sup>. L'opposition

<sup>1282</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiches des CROC des Alpes et Provence et du Sud-Est.

<sup>1283</sup> Élisabeth MORFIN, *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles et l'expérience corporative (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Gilbert Garrier, Université de Lyon II, 2 volumes, 132 et 126 f° ; Élisabeth MORFIN, « La Corporation paysanne dans le Rhône », dans Gilbert GARRIER [dir.], *Le syndicalisme agricole en France. Actes de la journée d'étude de Lyon, 22 mars 1980.* - *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1981, n° 1-2, pp. 41-44.

<sup>1284</sup> *Ibidem*.

<sup>1285</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Cartes 2 et 3.

<sup>1286</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5025, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du de l'Orne, [1941-1944].

entre deux générations de corporatistes au sein de la COCP – les plus âgés prisonniers du « *milieu agricole parisien* » et les plus jeunes soucieux de promouvoir « *d'authentiques paysans* »<sup>1287</sup> au sommet des organisations agricoles à la faveur de l'organisation corporative – est simpliste : c'est l'apparence que prennent les luttes de pouvoir internes à l'UNSA, importées dans la Corporation, plus que le fondement de ces luttes, infiniment plus complexe quand à ses rapports avec l'État, avec la bureaucratie et avec la technique.

La place des membres et des présidents des chambres d'agriculture dans cette organisation est loin d'être dérisoire. Évidemment d'autant plus discrète que l'institution est récusée par le nouveau régime, elle n'est pourtant pas absente du processus d'organisation corporative. Nous avons vu que dès les premiers contacts, dans les départements, les protagonistes sont souvent liés aux chambres d'agriculture. Sur la fiche du Comité régional d'organisation corporative des Ardennes on trouve la mention suivante : « *Lettre à M. Caquot, président de la chambre d'agriculture le remerciant de l'accueil fait à nos délégués et lui transmettant copie de n/ lettre à M. Moreaux* »<sup>1288</sup>, qui montre bien que l'implication des présidents de chambre d'agriculture est parfois indiquée comme telle : toutefois le fait qu'aucun des membres de la chambre de 1939 ne soit nommé dans le CROC des Ardennes laisse penser que l'on remercie Fernand Caquot comme l'on remercierait un adversaire qui vient d'être battu aux élections. Henri Decault, membre de la COCP et du Conseil national de Vichy est, en mars 1941, présenté comme le « *président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher* »<sup>1289</sup>.

En Mayenne, « *le régime vichyste [par l'intermédiaire de la COCP] réalisa de force une unité syndicale impossible à trouver par la négociation* »<sup>1290</sup>. Dans ce département où fermage et métayage sont la règle, le Syndicat des agriculteurs de la Mayenne, affilié au boulevard Saint-Germain, et l'Union des syndicats agricoles de Mayenne, dépendant de la rue d'Athènes, sont tenus par les propriétaires fonciers. Ils se sont alliés pour présenter des listes communes pour les élections à la chambre d'agriculture de 1927, pour contrer l'opposition du Syndicat du Craonnais, mené par le « *chrétien-démocrate* » Isidore Pasquier dont les revendications touchent à l'amélioration des conditions de vie des ouvriers ruraux, au droit à l'indemnité de plus-value pour le fermier ou métayer sortant et à la révision des usages ruraux. Dans l'arrondissement de Château-Gontier, la liste du Syndicat du Craonnais l'emporte. Ainsi, dans un premier temps, « *la chambre d'agriculture, en réunissant dans une même assemblée les différentes tendances, révèle et exacerbe les oppositions* »<sup>1291</sup>. Après son soutien à Guy Menant, candidat démocrate populaire aux législatives de 1932, et au Parti agraire de Fleurant Agricola, Isidore Pasquier cristallise les oppositions. Après son échec aux élections à la chambre d'agriculture en 1933, l'union ne règne toutefois pas entre les organisations mayennaises : Raymond Delatouche « *rejeté tout d'abord par I. Pasquier, trouve au SAM un cadre propice à l'épanouissement de ses talents d'organisateur et de créateur. Cependant, le poste de responsable suprême lui ayant échappé, frustré ainsi dans*

<sup>1287</sup> *Ibidem*.

<sup>1288</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC des Ardennes.

<sup>1289</sup> *Ibidem*, Fiche du CROC du Loir-et-Cher.

<sup>1290</sup> Étienne TONIN, « L'implantation des caisses locales des assurances mutuelles agricoles du Maine en Mayenne (1924-1963) », dans *L'Oribus*, n° 26, 1988, pp. 2-21.

<sup>1291</sup> Martine PAUTREL, « Le syndicalisme agricole en Mayenne de 1919 à 1939 : le syndicat du Craonnais », dans *La Province du Maine*, tome 92, tome 4, fascicule 15, 1990, pp. 309-318, fascicule 16, pp. 425-435, tome 93, tome 5, fascicule 18, 1991, pp. 201-208, fascicule 19, pp. 305-311, fasc. 16, p. 430.

ses ambitions personnelles, il déménagera avec armes (idéologiques) et bagages (CALD : Coopérative Agricole de Laval et du Département) de la rue Magenta à la rue des Fossés » pour fonder la Fédération des syndicats agricoles de la Mayenne, au sein de laquelle « dès 1934, il clamera haut et fort son espérance dans la Corporation unificatrice »<sup>1292</sup>. Parallèlement, « les curés encouragent plus ou moins ouvertement la création des Comités de défense paysanne, même dans les zones d'implantation du syndicat du Craonnais »<sup>1293</sup>.

Le 22 mars 1941, les dirigeants départementaux sont convoqués par Hervé de Guébriant, président de la COCP, en présence de Rémy Goussault et d'Henry Dorgères. Les organisations prépondérantes retenues sont présentes par l'intermédiaire de leurs présidents : Auguste Couillard pour le Syndicat des agriculteurs de la Mayenne, Raymond Delatouche pour la Fédération des syndicats agricoles de la Mayenne, Marc de Montalembert pour l'Union des Syndicats agricoles de la Mayenne. Sont également présents R. Delhommeau, sous-directeur de la branche mutualité de la Caisse régionale du Maine<sup>1294</sup>, Aubry, président de la Caisse régionale agricole de la Mayenne, Eugène Beaumont, métayer à Craon<sup>1295</sup>, et M. de Montecler, vice-président et membre du bureau de la Fédération des syndicats agricoles de la Mayenne aux côtés de Raymond Delatouche<sup>1296</sup>, Marcel David<sup>1297</sup> président des comités de défense paysanne, et enfin Pierre Vauquelin, président de la chambre d'agriculture<sup>1298</sup> et du Syndicat d'élevage hippique de la Mayenne du cheval de trait du Maine<sup>1299</sup>. Ainsi, si ce dernier semble impliqué en tant que président de la chambre d'agriculture dans la « fusion des organisations existantes » et la formulation de propositions pour la composition du CROC, parmi de nombreux autres, cela semble dû à l'intense intrication des organisations départementales et aux oppositions vives qui les traversent, notamment autour des revendications des métayers. Celles-ci sont devenues un facteur de division bien plus fort que la molle opposition entre républicains et conservateurs, tout en alimentant le répertoire des dorgéristes, avec laquelle la Fédération des syndicats agricoles de la Mayenne de Raymond Delatouche aurait des accointances<sup>1300</sup>. En aucun cas la chambre d'agriculture ne semble être restée en dehors de ces fortes oppositions, bien au contraire, puisque Marc de Montalembert, Raymond Delatouche, Auguste Couillard et Eugène Beaumont en sont membres : le fait que les trois derniers n'y aient été élus qu'en 1939 laisse même entendre que la chambre est restée l'un des principaux terrains des affrontements syndicaux départementaux.

Mais la plupart du temps, l'appartenance à la chambre départementale n'est pas mise en avant : dans le Rhône, cette totale absence de visibilité ne révèle que l'absence de tous les membres de la chambre sauf un. Dès lors que les membres des CROC sont

<sup>1292</sup> Étienne TONIN, « L'implantation des caisses locales... », article cité, pp. 7-8.

<sup>1293</sup> Martine PAUTREL, « Le syndicalisme agricole en Mayenne... », article cité, fasc. 19, p. 309.

<sup>1294</sup> Étienne TONIN, « L'implantation des caisses locales... », article cité, pp. 7-8.

<sup>1295</sup> Arch. APCA, CA Haute-Marne à Mayenne, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1296</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 245.

<sup>1297</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 197.

<sup>1298</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC de la Mayenne.

<sup>1299</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 245.

<sup>1300</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 197.

nommés, il devient cependant possible de repérer l'importance précise de l'engagement des membres et des présidents de chambre d'agriculture dans cette structure provisoire, et éventuellement d'en déceler les motivations.

### Les CROC et leurs délégués

La phase de création des CROC s'étale sur plus d'une année <sup>1301</sup>. Si 17 d'entre eux sont constitués dès avril 1941, neuf autres dès le mois de mai et enfin une grosse vingtaine au cours de l'été, 21 attendront le dernier trimestre de l'année pour voir leurs propositions acceptées par la COCP et une douzaine ne sont créés qu'entre janvier et juin 1942. C'est sous l'égide de la COCP que se déroulent ces créations. En son sein, un comité d'organisation syndicale est créé, animé par les délégués généraux Rémy Goussault et Alain de Vignemont et composé de René Blondelle, de l'Aisne, d'Henri Gindre, du Cher, de Léon Giraud, de l'Allier, d'Ernest Lagarde, de la Dordogne, de Le Roy, du Vaucluse, d'Adolphe Pointier, de la Somme, de Roger Chaudruc de Crazannes, de Charente-Inférieure, de Raoul Viaud, de la Gironde et de Lucien Biset, de Savoie <sup>1302</sup>. Le comité de propagande générale a pour délégué Henry Dorgères et rassemble René Blondelle, Raoul Viaud et Lucien Biset, ainsi que Roger Barrault, l'ouvrier agricole d'Eure-et-Loir, Gouge, de la Côte-d'Or, Émile Leca, du Calvados et Marc Ferré, de la Vienne.

Dans les quelques 38 départements classés en catégorie A dès mars 1941, un délégué responsable est presque toujours nommé – quelques cas échappent à ce constat et révèlent des dissensions inattendues. La distinction entre délégué responsable et délégué régional n'est pas évoquée par Isabel Boussard, qui, comme nous l'avons vu, ne se préoccupe pas de détailler les phases préparatoires à l'organisation corporative dans les départements <sup>1303</sup>. Les auteurs des études départementales ou locales n'éprouvant pas le besoin de faire cette distinction, nous devons nous contenter de formuler des hypothèses, déduites de nos observations. Les délégués responsables semblent avoir été nommés dans les départements classés en catégorie A, et plus largement dans les cas où l'accélération du processus d'organisation corporative a semblé souhaitable aux membres de la COCP, tandis que sont désignés dans les autres départements des délégués dits régionaux.

Le plan d'action de Rémy Goussault est à la fois évasif et évocateur sur ce point. Il y est écrit : « *Le rôle des délégués régionaux apparaît, d'après ce qui vient d'être dit, comme trouvant son maximum d'efficacité, dans un rôle d'animateur et de tuteur des organisations. On aura beaucoup de peine à recruter un grand nombre de délégués régionaux qui soient à la fois sérieux, dynamiques, actifs, compréhensifs de la structure syndicale et ayant de l'autorité. Le plan d'action que nous traçons a l'avantage d'éviter peut-être la nomination systématique de délégués dans les départements de la catégorie A. Ce seront là des cas d'espèce qui montreront s'il y a lieu d'accroître l'autorité d'un homme dans sa région, en lui conférant le titre de délégué régional. [...] En tout cas, il semble, si l'on veut atteindre l'objectif visé par la Loi, qu'il faille éviter tout esprit de système, car il n'y a pas en France de Provinces dans lesquelles les problèmes se posent de la même manière, et la nomination systématique de délégué régional partout comporterait dans bien des cas, de nombreux inconvénients. Il semble aussi qu'il faille éviter la conception du délégué régional qui reviendrait à conférer à un notable une fonction honorifique : le délégué régional doit être un*

<sup>1301</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 3.

<sup>1302</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, conclusions du Comité de répartition géographique des Unions régionales corporatives (19 février 1941).

<sup>1303</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, pp. 106-107.

*homme sur la brèche, un exécutant et un homme décidé à consacrer le maximum de son temps et de ses efforts à l'œuvre que lui demandera la Commission nationale d'organisation corporative. Il n'est donc pas possible d'établir a priori une liste de délégués régionaux, mais il faut, au contraire, au fur et à mesure, que les hommes, chargés par la commission nationale corporative d'étudier et de réaliser les constructions syndicales, proposent peu à peu les hommes qu'ils auront découvert et qui leur sembleront les plus capables de remplir leur mission. Les délégués régionaux pourront utilement être choisis parmi les hommes que leur situation professionnelle n'avait pas jusqu'alors nanti de l'autorité nécessaire, mais qui étant investis d'une autorité pourront donner leur mesure »*<sup>1304</sup>.

L'exposé montre bien le caractère pragmatique des nominations, tandis qu'il est émaillé de directives floues mais inédites témoignant de la volonté de faire émerger des élites nouvelles et de rompre avec les anciennes. Il irait dans le sens de l'intéressante hypothèse de Gordon Wright – dont l'historiographie postérieure s'est largement fait l'écho, sans apporter beaucoup d'arguments précis validant cette proposition – selon laquelle, la Corporation paysanne serait le moment et/ou le moteur de l'« *accélération de l'ascension d'une élite paysanne qui compense la lenteur initiale de la couche agricole à dégager ses propres dirigeants* »<sup>1305</sup>. Par l'approche prosopographique et par l'angle de vue adopté, celui de l'implication des chambres d'agriculture, il sera éventuellement possible d'étayer l'hypothèse de l'auteur de *La révolution rurale en France*.

On observe tout d'abord une importante implication locale des membres de la COCP. Onze de ses 35 membres, soit un sur trois, devient délégué responsable dans son département d'appartenance. Un autre devient délégué régional et deux délégués adjoints. Enfin, neuf deviennent membres du CROC de leur département. D'emblée se complexifie la conception d'émergence d'élites nouvelles. Parmi les onze délégués responsables nommés par cette voie, se repèrent dix membres de chambre d'agriculture, dont deux qui en sont les présidents. Certes, ni Henri Gindre, membre de la chambre d'agriculture du Cher depuis 1927 et président de celle-ci depuis 1933, président omnipotent du Syndicat des agriculteurs du Cher, affilié à l'UNSA, ainsi que de la Fédération des coopératives de vente des céréales et de la Caisse de dépôts et prêts du Cher<sup>1306</sup>, ni Henri Decault, 61 ans, membre et président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher depuis 1927, vice-président de l'APPCA depuis 1936, président de l'Association française des Exportations agricoles et vice-président du Comité supérieur de l'arboriculture fruitière (du ministère de l'Agriculture)<sup>1307</sup>, ne sont des nouveaux venus. Mais l'accession aux responsabilités départementales par le biais de l'appartenance à la COCP, si elle ne contribue pas à inventer de nouveaux dirigeants, accélère sans doute l'ascension de certains. Ainsi, René Blondelle, 33 ans, Marc Ferré, 40 ans<sup>1308</sup>, Henry Vidal, 44 ans, et Martial Brousse, 47 ans, peuvent être considérés comme de jeunes dirigeants pour qui la nomination comme membres de la COCP est une opportune promotion qui leur permet de s'imposer comme principaux dirigeants départementaux, position qu'ils n'étaient pas en position d'occuper en 1939-1940. Lucien Biset est âgé de 27 ans lorsqu'il est nommé membre de la COCP : c'est cependant parce que, dès 1936, il « *découvre les forces et la vertu du syndicalisme* », en tant que président du Syndicat laitier

<sup>1304</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, réunion du Comité de répartition géographique des Unions régionales corporatives, 18 février 1941 (étude de M. Goussault, 17 février 1941). Voir **Annexes**. Dossier n° 5. Document 3.

<sup>1305</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 135.

<sup>1306</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 439.

<sup>1307</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1938, 531 p., p. 170.)

<sup>1308</sup> Voir *infra*. Chapitre 4. B. **Encart biographique** : [Trajectoires des membres du bureau élu en 1952](#), p. 479.

d'Aix-les-Bains <sup>1309</sup>, qu'il est « *remarqué et désigné au titre des Jeunes Agriculteurs par le Ministère, dans les organisations corporatistes mises en place par le régime de Vichy* » <sup>1311</sup>. Il ne fait pas de doute que c'est sa position au sein de la COCP qui lui vaut de devenir, en octobre 1941, délégué-adjoint du CROC de Savoie.

Il ne nous est pas possible de faire ici l'analyse des trajectoires de l'ensemble des membres des CROC et des délégués responsables, régionaux et adjoints <sup>1312</sup> : encore une fois, nous nous cantonnerons à une appréciation du rôle des acteurs des chambres d'agriculture dans les structures corporatives, agrémentée d'une vision plus parcellaire du rôle de ceux qu'ils côtoient <sup>1313</sup>. Parmi les 1168 membres et délégués des CROC, il a été possible d'identifier 356 membres de chambre d'agriculture en fonctions en 1939 au lendemain des quatrièmes élections partielles des chambres d'agriculture. Près d'un membre de CROC sur trois est donc issu des chambres d'agriculture honnies dans le discours des partisans du nouveau régime. Ce ne sont cependant que 18 % des 1956 membres de chambre d'agriculture de 1939 qui ont été nommés pour composer le CROC de leur département en 1941-1942 : une minorité d'entre eux, donc, s'est trouvée sur les rangs et/ou a été acceptée sur la liste des propositions soumises à la COCP et au ministre. Les fiches des CROC mentionnent des refus de la part de ces derniers dans le cas où les membres proposés sont des parlementaires ou des ecclésiastiques, en aucun cas explicitement dans le cas de membres ou de présidents de chambre d'agriculture. Il s'agit donc d'une minorité, une forte minorité, certes, mais il convient de compléter cette vision. Sur les 90 présidents de chambre d'agriculture de 1940, 40, soit 44 %, deviennent membres du CROC de leur département en 1941-1942 : sept en deviennent délégués responsables, cinq délégués régionaux, deux délégués adjoints et 26 simples membres du comité. Par rapport à l'ensemble des membres des chambres, ce sont donc bien les présidents de chambre d'agriculture qui ont d'abord été choisis. Ces quarante individus, au sein des CROC, ne représentent toutefois que quelques 3 % de l'ensemble des hommes attelés à l'organisation corporative. Car les membres des chambres ont aussi été nombreux et gagnent souvent des places d'animateurs au sein des CROC. 29 membres et présidents de chambre d'agriculture deviennent délégués responsables et représentent ainsi les près de 66 % des 44 qui ont occupé cette fonction dans les départements. Seize deviennent délégués régionaux, soit 41 % de l'ensemble de ceux-ci.

Qu'est-ce à dire ? Que si la COCP entend « *écarter la conception du délégué régional qui reviendrait à conférer à un notable une fonction honorifique* », les membres et les

<sup>1309</sup> *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.

<sup>1310</sup> Il ne nous a pas été possible de déterminer si l'auteur de cet article faisait ou non référence à une appartenance de Lucien Biset à la JAC ou à un mouvement de jeunesse avant 1940.

<sup>1311</sup> « *Un Homme dans son Temps. Lucien Biset* », *hommage rendu par la chambre d'agriculture de la Savoie, avec la participation de nombreuses personnalités savoyardes*, [1992], [28 f°].

<sup>1312</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 5. Tableau 3.

<sup>1313</sup> Notons que des travaux en cours au sein du LER-SEREC (EA 3728-Usc INRA 2024) viendront apporter sur ces aspects des éclairages différents. Pierre Chamard l'envisage notamment par le prisme de l'étude de l'Union du Sud-Est : Pierre Chamard, *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (1888-1945)*, thèse en cours sous la direction de Jean-Luc Mayaud, tandis que Martin Baptiste l'aborde par l'angle de la *micro-polis* villageoise : Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne. Prosopographie des dirigeants corporatifs des cantons du Bois-d'Oingt et de Vaugneray (1940-1946)*, Mémoire de Master 2 Sciences des sociétés et de leur environnement, mention études rurales, parcours recherche/histoire, sous la direction de Jean-Luc Mayaud, soutenu le 17 juin 2008, 281 f°.

présidents des chambres d'agriculture de 1940 ne sont pas des notables ? La diversité des cas rencontrés parmi les 90 présidents de chambre d'agriculture de 1939, loin d'un modèle unique de « *notable d'ancien type* »<sup>1314</sup>, mène-t-elle ici au dessin d'une ligne de partage au sein de l'ex-APPCA ? La comparaison, à partir de quelques critères, du groupe des présidents de 1940 qui deviennent membres du CROC de leur département entre 1941 et 1942, avec le groupe de ceux qui n'y appartiennent pas<sup>1315</sup>, permet-elle de déterminer les motivations des présidents et les raisons de l'assentiment donné à ces propositions par des membres de la COCP qui, malgré leurs propres appartenances, se disent majoritairement hostiles aux chambres d'agriculture et à l'APPCA ?

Si les présidents qui sont nommés parmi les membres des CROC sont en moyenne nettement plus jeunes que ceux qui ne le sont pas – ils ont en moyenne 61 ans contre 71 –, l'amplitude des âges est équivalente et l'ancienneté dans l'institution est également très proche d'un groupe à l'autre. Ceux des présidents qui sont nommés dans le CROC sont plutôt moins souvent élus sur les listes des délégués des syndicats et associations aux élections aux chambres d'agriculture – soit les 20 % de membres qui ne sont pas élus au suffrage universel des agriculteurs –, moins souvent membres du bureau d'un syndicat et/ou d'une organisation agricole départementale en 1939, quoique la différence soit très légère. Ils ne sont guère moins fréquemment « *grands propriétaires* » que leurs homologues absents du CROC et le fait qu'ils soient plus souvent viticulteurs qu'éleveurs ne semble pas significatif. De façon inattendue, les présidents présents dans les CROC de 1941-1942 sont ceux qui ont plutôt été plus assidus aux sessions de l'APPCA pendant leur mandat. Ils ont autant de poids dans le Comité permanent général (CPG) et le bureau de l'APPCA, mais ils sont moins souvent les auteurs des rapports présentés en session. Surtout, l'exclusion des CROC de tous les présidents de chambre d'agriculture qui sont parlementaires en 1940 est patente et est parfaitement cohérente avec l'antiparlementarisme des corporatistes, lui-même très en phase avec Vichy. Parmi l'ensemble des membres de chambre d'agriculture de 1940 qui sont nommés membres des CROC en 1941-1942 se comptent cinq anciens parlementaires, mais aucun des 43 parlementaires en fonctions en 1940. Il est difficile de donner une interprétation univoque de ces observations sommaires. Il apparaît que les plus jeunes des présidents, plutôt présents dans l'APPCA quoique n'en jouant pas toujours le jeu – notamment celui un peu académique des rapports –, et s'étant tenus à l'écart des mandats électifs politiques, sont prompts à entrer dans les premières structures départementales de la Corporation paysanne.

On remarque enfin que les présidents de chambre d'agriculture de la zone libre se retrouvent presque aussi souvent dans les CROC, quoique globalement à un échelon de pouvoir moindre<sup>1316</sup>, quand bien même ces structures ont été en général constitués plus tardivement<sup>1317</sup>. En effet, on observe que les présidents de chambre d'agriculture rejoignent les CROC en constitution tout au long des quinze mois pendant lesquels se déroule cette première phase, en avril 1941 comme en mai-juin 1942<sup>1318</sup>. Pierre Laborie date des mois d'avril et mai 1941 les « *premiers signes de perturbation* » dans les rapports entre les Français et Vichy. Pendant l'été 1941, il détecte le commencement « *d'une lente liquéfaction du soutien de l'opinion publique sans lequel ni la politique extérieure du gouvernement,*

<sup>1314</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », article cité.

<sup>1315</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 4.

<sup>1316</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 4.

<sup>1317</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 3.

<sup>1318</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 5.

*ni la Révolution nationale n'ont la moindre chance de réussite* » : « *le malentendu entre Vichy et les Français commence à s'épaissir* ». La montée de la germanophobie au cours de l'automne 1941 semble patente mais Pierre Laborie observe que « *la consolidation renforcée de l'hostilité à l'occupant ne signifie, en 1941, ni un rapprochement avec la Résistance, ni une approbation des attentats individuels* »<sup>1319</sup>. Le fait que le rythme auquel les présidents de chambre d'agriculture rejoignent les équipes des CROC ne faiblisse pas avec la montée de la méfiance vis-à-vis de Pétain et de son gouvernement est-il significatif ? S'explique-t-il par l'engouement pour les idées corporatistes développées dans les années 1930 ? Les CROC sont à coup sûr perçus comme des structures provisoires : quelle est la part de l'attentisme et de la participation active à l'organisation corporative en tant que l'un des principales réalisations de la révolution nationale ? Les témoignages sont rares et souvent lapidaires. Ainsi, Claudius Delorme qui devient délégué responsable dans le Rhône, raconte quarante ans après : « *mobilisé en septembre 1939, démobilisé en décembre 1940, j'ai, dès mon retour de l'armée du Levant, repris mes fonctions syndicales en même temps que mon exploitation abandonnée. Mes amis rentraient progressivement. Un de mes premières préoccupations a été de reprendre contact avec l'équipe des "Jeunes Turcs" qui s'activaient dans les départements voisins. C'est ainsi que dans cette ligne j'ai été chargé de mettre en place la Corporation paysanne dans le département* »<sup>1320</sup>. Force est donc de se contenter de confronter les hypothèses.

Laconiques, les fiches des CROC donnent encore moins d'informations sur les intentions des hommes qui y sont nommés que sur les raisons pour lesquelles les membres de la COCP suscitent et/ou valident les propositions. Jacques Le Roy Ladurie, malgré les réticences évoquées dans ses mémoires et dont il affirme avoir été conscient dès l'automne 1940, devient délégué responsable du CROC du Calvados le 27 mai 1941<sup>1321</sup>, tandis que le président de l'Union des syndicats agricoles du Calvados, Émile Leca, membre de la COCP, devient simple membre du Comité. Les éventuelles discussions qui ont menées à ce choix restent obscures : s'agit-il de « *jouer le jeu* »<sup>1322</sup> avant tout ?

Joseph Faure est également désigné comme délégué responsable du CROC de la Corrèze en juillet 1941<sup>1323</sup>. Ses réticences vis-à-vis du contenu de la loi du 2 décembre 1940 semblent pourtant avoir été très nettes dès la publication du texte de celle-ci et ne découlaient pas uniquement de l'article de cette loi qui supprimait l'APPCA et prévoyait le remplacement des chambres départementales d'agriculture par des chambres régionales. Est-ce pour lui aussi avant tout le moyen de se maintenir à la tête des organisations agricoles du département ? C'est ce que ses thuriféraires diront de lui : « *il reste à la tête des organisations agricoles qui lui doivent la vie. Ses amis sont en droit de penser qu'il garde la confiance de ceux qui peinent aux champs, puisqu'aussi bien il continuera à s'occuper*

<sup>1319</sup> Pierre LABORIE, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990, 405 p., p. 253-257.

<sup>1320</sup> Claudius DELORME, « *Témoignage sur cinquante années de syndicalisme agricole* », dans Gilbert GARRIER [dir.], *Le syndicalisme agricole en France. Actes de la journée d'étude de Lyon, 22 mars 1980.- Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1981, n°1-2, pp. 64-93, p. 79.

<sup>1321</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC du Calvados.

<sup>1322</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 234-235.

<sup>1323</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC de la Corrèze.



d'eux »<sup>1324</sup>. Raisonnement tautologique qui ne dit rien de ses intentions profondes. Il faut signaler que l'organisation corporative de la Corrèze, comme celle de la Creuse, se déroule sous la houlette de Marc de Bruchard, délégué responsable en Haute-Vienne mais également délégué responsable provincial chargé de l'organisation dans les deux départements voisins<sup>1325</sup>. On est en droit d'y lire la volonté de la COCP de rechercher des hommes nouveaux tout en se ménageant l'appui des anciens dirigeants.

Se pose également un problème de méthode pour le chercheur qui souhaite appréhender une institution au niveau national : seules des recherches assidues dans les fonds départementaux peuvent permettre de départager, parmi les présidents des chambres d'agriculture, ceux qui sont écartés des structures corporatives par des rivaux, de ceux qui se sont abstenus, se sont volontairement tenus à l'écart, n'ont pas été candidats à la nomination. Les deux cas existent vraisemblablement parmi les présidents de chambre. Même, si l'on en croit certains témoignages postérieurs, l'absence de certains présidents de chambre d'agriculture des instances corporatives ne signifie pas forcément une implication nulle dans le processus et dans les réseaux. Ainsi, il est dit de Jacques Guilhem, président de la chambre d'agriculture de l'Aude depuis 1931, président du Comice agricole de l'arrondissement de Castelnaudary<sup>1326</sup>, sénateur radical socialiste élu en 1937<sup>1327</sup>, absent de la liste des membres du CROC de l'Aude en juin 1941<sup>1328</sup> : en 1941, « lors de la constitution de l'Organisation corporative paysanne, les délégués régionaux n'ont pas dédaigné de faire appel à son concours pour la propagande dans toute la région de Castelnaudary, où domine la polyculture » et il semble représenter pour Vichy le « prototype des éléments appartenant aux anciennes formations politiques, dont le Gouvernement aura toujours bénéficié à s'assurer le concours »<sup>1329</sup>.

Qu'en est-il dans le département du Rhône ? Julien Riboud, qui présidait la chambre d'agriculture du Rhône depuis 1929, en même temps qu'il était secrétaire-adjoint de l'USESA<sup>1330</sup>, est décédé en mai 1940. Son successeur est Jean-Marie Parrel, agriculteur-exploitant<sup>1331</sup> à Messimy, dans le canton de Vaugneray, où il est président de la Mutuelle-incendie, maire depuis 1920, proche de la Fédération républicaine<sup>1332</sup> et conseiller général depuis 1931. Président du Syndicat agricole de Vaugneray en 1932, il aurait dès ce moment été « un partisan discret mais déterminé de l'aspiration au renouvellement qui travaillait

<sup>1324</sup> La Défense paysanne de la Corrèze, mai 1944.

<sup>1325</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC de la Haute-Vienne.

<sup>1326</sup> Annuaire national agricole 1939, p. 634.

<sup>1327</sup> Jean JOLLY, Dictionnaire des parlementaires français ... ouvrage cité, pp. 1912-1913.

<sup>1328</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941], Fiche du CROC de l'Aude.

<sup>1329</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15484, Police générale. Dossiers des renseignements généraux : personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 2243 (Jacques Guilhem) Notice, sans date [1941-1944 ; autorités de Vichy].

<sup>1330</sup> Annuaire national agricole 1939, p. 474.

<sup>1331</sup> Arch. dép. Rhône, 7 M 33, Sessions de la chambre : comptes rendus et procès-verbaux, circulaires ministérielles, correspondance, fascicules imprimés, 1853 ; 1856 ; 1927-1931.

<sup>1332</sup> Voir notamment : Mathias BERNARD, La dérive des modérés. La Fédération républicaine du Rhône..., ouvrage cité.

*l'Union du Sud-Est de l'intérieur* »<sup>1333</sup>. Administrateur de la Caisse régionale de secours mutuels de l'Union du Sud-Est, en 1934, il devient vice-président de la Caisse régionale d'allocations familiales et administrateur de l'USESA en 1935, puis enfin vice-président de la même Union du Sud-Est en 1936. Toujours selon Albert Pin, il y est à la fois proche des dirigeants, dont Julien Riboud, en tant que militant de la Fédération républicaine, mais il aurait été également sensible aux revendications des jeunes Turcs de l'USESA, ce qui ferait de lui « *l'un des plus fermes soutiens de cette génération montante issue comme lui de milieux paysans modestes* »<sup>1334</sup>. Suppléant-délégué de la chambre d'agriculture à l'AP(P)CA de 1933 à 1940, il s'est rendu à ses sessions une dizaine de fois, la plupart du temps avec Julien Riboud, alors président : il y a présenté cinq rapports entre 1934 et 1938, portant sur l'apprentissage agricole et les conventions collectives de vente. L'APPCA, « *en août 1936, le délégu[e] au Conseil Central de l'Office du blé dont il rest[e] membre jusqu'à la guerre* »<sup>1335</sup> : l'évolution des prises de position de Jean Parrel dans ce conseil est celle d'« *une forme de reconnaissance implicite de l'utilité et de l'efficacité de l'ONIB caractéristique de l'essoufflement qui gagna l'opposition agrarienne à l'ONIB à la veille de la guerre* »<sup>1336</sup>.

Il est l'un des orateurs du congrès de Caen de 1937 où sont affirmées les orientations corporatistes des dirigeants de l'UNSA : il entre au comité exécutif de la centrale syndicale en avril 1938<sup>1337</sup>. Au moment de la mobilisation de Félix Garcin en tant qu'officier de réserve, Jean-Marie Parrel est sollicité pour le remplacer à la présidence et en devient le « *"président intérimaire" durant une partie de la "drôle de guerre"* »<sup>1338</sup>. Qu'en est-il de son rôle dans l'organisation corporative en 1941, quand Félix Garcin a repris les rênes de l'USESA et siège à la COCP ? Il est absent du CROC constitué fin novembre 1941 : le délégué régional et le délégué-adjoint de celui-ci sont Claudius Delorme et Jean Laborbe<sup>1339</sup>, deux des chefs de file des Jeunes Turcs de l'USESA des années 1930<sup>1340</sup>.

Jean-Marie Parrel est toutefois nommé par le CROC pour constituer une commission chargée des questions financières : il a alors 59 ans. Albert Pin relate qu'il « *adhère immédiatement à la Révolution nationale, notamment par attachement à la personne de Pétain [mais également parce que] ce dernier accorde une grande place à la renaissance catholique ainsi qu'aux valeurs agrariennes qui étaient au fondement de son combat politique et syndical* »<sup>1341</sup>. Le préfet de 1946 voit en lui un « *membre de la Légion [qui*

<sup>1333</sup> Albert PIN, *Un notable paysan d'entre-deux-guerres : Jean-Marie Parrel (1882-1950)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Gilbert Garrier, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 1989, 198 et 108 f°, f° 61.

<sup>1334</sup> *Ibidem*, f° 64.

<sup>1335</sup> Albert PIN, « Jean-Marie Parrel, un syndicaliste paysan du Lyonnais à l'Office national interprofessionnel du blé (1936-1939) », dans *Cahiers d'histoire*, tome 36, n° 2, 1991, pp. 125-141.

<sup>1336</sup> *Ibidem*, p. 137.

<sup>1337</sup> Albert PIN, *Un notable paysan d'entre-deux-guerres...* ouvrage cité, f° 91.

<sup>1338</sup> *Ibidem*, f° 63 et f° 142.

<sup>1339</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC du Rhône.

<sup>1340</sup> Claudius DELORME, « Témoignage... », article cité, pp. 72-73.

<sup>1341</sup> Albert PIN, *Un notable paysan d'entre-deux-guerres...* ouvrage cité, f° 152.

aurait] sign[é] un ordre de confiance de politique vichyssoise »<sup>1342</sup>. Les points de vue des chercheurs qui ont traité du cas de Jean-Marie Parrel sont assez différents suivant les approches adoptées et les fonds d'archives explorés : il nous semble que les conclusions de Martin Baptiste dans son mémoire de master, dont Jean-Marie Parrel est l'un des personnages récurrents, sont plus pertinentes que celle d'Albert Pin. Quant le premier tend à voir dans le parcours de Jean-Marie Parrel celui d'un corporatiste de second rang doublé d'un pétainiste convaincu mais discret, dont le retour en politique à la Libération sera un échec<sup>1343</sup>, le second conçoit « qu'il ait vu dans la Corporation une occasion d'accélérer le processus de remplacement des anciennes élites, même, et a fortiori, si cela devait se faire aux dépens de sa propre carrière de dirigeant (que lui-même n'avait jamais vécue comme un "cursus honorum") »<sup>1344</sup>. Il est trop tôt pour trancher, toutefois, le « cas » Jean-Marie Parrel pose la question des élites et de leur renouvellement, de la transition entre les générations de dirigeants agricoles, des appartenances de l'entre-deux-guerres, des concessions des agrariens sur la question de l'intervention de l'État dans l'organisation des marchés, de la visibilité de l'engagement dans la Corporation paysanne au fil des années 1940-1944, de la collaboration et de ses formes, des circonstances et des aléas du « retour des évincés ». Pont entre l'APPCA qu'il fréquentait et « Vichy au village »<sup>1345</sup>, Jean-Marie Parrel reviendra émailler ces pages.

Les membres des chambres d'agriculture s'engagent certes moins massivement que les présidents : rappelons que 17 % des membres des chambres d'agriculture de 1940 rejoignent les CROC, contre 44 % des présidents. Il existe 316 individus pour lesquels la masse d'informations rassemblées pour les présidents n'a pu être mobilisée. Parmi eux, 43 % ont été élus membres de la chambre d'agriculture en 1927, contre 45 % de ceux qui ne participent pas au CROC en 1941-1942, ce qui réduit à néant l'hypothèse d'un ralliement des jeunes dirigeants corporatistes qui seraient entrés dans les chambres d'agriculture en 1939. Ceux des membres des chambres d'agriculture qui entrent dans les CROC semblent plus souvent avoir été élus à la chambre sur les listes des délégués des associations et syndicats agricoles – 17 % contre 8 % – mais les lacunes des sources sur cette donnée incitent à la prudence. 25 % des vice-présidents des chambres d'agriculture et 30 % des secrétaires et secrétaires-adjoints rejoignent les CROC, soit légèrement plus que l'ensemble des membres, sans que cela soit cependant très significatif.

Néanmoins, l'entrée des membres des chambres d'agriculture dans les CROC paraît avoir une signification forte quant à l'identité de l'institution. Comment leurs membres ont-ils décidé de s'engager dans l'organisation corporative ? Les chambres d'agriculture existent encore en 1941, 1942 et 1943 même si elles sont condamnées à être remplacées par des organismes dont les prérogatives et les circonscriptions seront toutes différentes. Quelle est la part de la volonté de pérennisation de l'institution dans le cadre corporatif ? Quelle peut-être celle de l'ambition des dirigeants, de leur volonté de demeurer à la tête des organisations professionnelles ? La perception des attitudes des membres des chambres d'agriculture, département par département, permet-elle de dépasser l'exposé des multitudes de cas de figures dérivés de situations particulières ? Autrement dit, y a-t-il la possibilité de dévoiler l'existence d'un comportement partagé, d'un département

<sup>1342</sup> Arch. nat., F1a 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet du Rhône, 21 mars 1946.

<sup>1343</sup> Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne...* ouvrage cité.

<sup>1344</sup> Albert PIN, *Un notable paysan d'entre-deux-guerres...* ouvrage cité, f° 182.

<sup>1345</sup> Jean-Marie GUILLON, « Vichy au village », dans *Contemporary french civilization*, volume 23, n° 2-1999, pp. 247-264.

à l'autre ? Sans aller jusqu'à la notion de « *discipline institutionnelle* », calquée sur la discipline syndicale, y a-t-il un comportement collectif récurrent ? Peut-on y lire le résultat de l'existence d'un « *collectif de pensée* »<sup>1346</sup> ? Les multiples appartenances des individus rendent-elles le décryptage impossible ? Les individus engagent-ils l'institution en s'engageant en leur nom ? Et c'est à nouveau le conflit entre représentation et compétence qui surgit. Des bribes de réponses qui pourront éventuellement être apportées à ces interrogations dépend la réponse à la question centrale : quel peut avoir été le rôle de l'APPCA dans la coordination des aspirations et des actions locales, dans la normalisation et l'uniformisation des comportements des membres d'organisations atomisées ?

Deux chambres d'agriculture de 1939 ne voient aucun de leurs membres rejoindre le CROC en 1941-1942<sup>1347</sup>. Dans les Ardennes, aucun des 26 membres de la chambre ne rejoint le CROC formé tardivement, en mars 1942 : pourtant, les deux tiers de ses membres ont été renouvelés depuis 1927, ce qui écarte l'hypothèse du rejet global des anciens membres. La non affiliation à l'UNSA de l'Union des syndicats de Chiers-et-Meuse et de la Terre-d'Ardennes à laquelle appartiennent des membres de la chambre, le fait que le président de chambre, Fernand Caquot soit le président du Comité départemental des céréales<sup>1348</sup>, et la situation des Ardennes en 1941-1942, en pleine zone interdite, peuvent expliquer cette totale éviction des membres de la chambre d'agriculture. Dans le Lot, il semble que l'absence de tout représentant de la chambre dans le CROC constitué dès mai 1941 découle de positionnements politiques largement majoritaires. Ce sont les commentaires manuscrits postérieurs, datant de novembre 1948, apposés en regard de la liste des membres élus en 1939, qui permettent d'apprécier la couleur politique de la chambre d'alors, quoique par le prisme du regard d'un observateur de la Libération<sup>1349</sup>. Sur les quinze membres, on compterait ainsi un socialiste et trois communistes, cinq « *rad. soc.* ». Les autres sont qualifiés de républicains par celui qui écrit, sur papier à en-tête de la coopérative d'achats et d'approvisionnement en commun de Gourdon : ainsi rencontre-t-on un « *républicain m[odéré] intelligent, actif, entendu* », un « *républicain modéré, homme de valeur* », un « *rep. modéré, intelligent et droit* ». Le président de la chambre, Raymond Calmels, 70 ans en 1941, fondateur et ancien président du Syndicat d'électrification de Saint-Denis-Catus<sup>1350</sup>, est présenté comme un « *républicain modéré, humaniste, vieille famille terrienne* »<sup>1351</sup>. Est-ce à dire que les membres de la chambre d'agriculture ont collectivement refusé de s'engager dans les organisations corporatives ? Sont-ce plutôt les membres de la COCP et le ministre de l'Agriculture qui ont veillé à écarter les hommes issus de cette chambre d'agriculture si majoritairement à gauche ? Si l'on en croit les annotations de 1948, Émile Couderc, président de la Fédération départementale des planteurs de tabac du Lot et de l'Aveyron<sup>1352</sup>, 65 ans en 1941, élu à la chambre en 1927, secrétaire de celle-ci

<sup>1346</sup> Ludwik FLECK, *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, 280 p. (traduit de l'allemand par Nathalie Jas, préface de Ilana Löwy, postface de Bruno Latour)

<sup>1347</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 6.

<sup>1348</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 155.

<sup>1349</sup> Arch. APCA, CA Lot à Lozère, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, lettre du 22 novembre 1948.

<sup>1350</sup> Arch. nat., Dossiers de Légion d'honneur, L 0410065, Calmels Michel Jules Raymond.

<sup>1351</sup> Arch. APCA, CA Lot à Lozère, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, lettre du 22 novembre 1948.

<sup>1352</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 351.

de 1930 à 1939, quoique radical-socialiste serait vu comme « *vichyssois* » à la Libération. Le refus d'entrer dans les instances corporatives au niveau départemental n'empêcherait donc pas l'adhésion individuelle de certains à la révolution nationale, jusque dans les engagements locaux, qui nous restent inconnus.

Cinq chambres ne voient qu'un de leurs membres rejoindre le groupe du CROC : c'est le cas dans l'Indre, en Seine, Seine-et-Oise, en Seine-et-Marne, en Vendée. Dans le Rhône, on ne compte que Jean-Marie Fillion, membre de la chambre d'agriculture du Rhône élu en 1939, ancien député cartelliste, élu pour la première fois sur la liste du bloc des gauches menée par Édouard Herriot, battu en 1928 et élu à nouveau en 1932 sur une liste radicale-socialiste – il a renoncé à se présenter en 1936<sup>1353</sup>. Dans 57 % des départements, ce sont deux à cinq des membres de la chambre d'agriculture qui rallient l'équipe du CROC. Dans 24 cas sur 51, le président de la chambre s'est joint à eux et neuf d'entre les présidents comptent parmi les délégués des CROC. On peut constater que ce phénomène s'observe autant en zone occupée qu'en zone libre<sup>1354</sup>. Dans 23 % des départements, ce sont six membres de la chambre d'agriculture qui entrent au CROC en 1941-1942. Dix départements voient sept membres de la chambre rejoindre le CROC. Dans les deux tiers des cas, le président est également membre du CROC : est-ce à dire que le président peut avoir entraîné la chambre d'agriculture avec lui ? Les témoignages manquent mais la tendance est bien celle-là : le nombre de membres de la chambre d'agriculture qui deviennent membres du CROC est en moyenne plus important quand le président fait de même – 4,6 membres en moyenne contre 3,6.

Même dans les Deux-Sèvres, dans la Vienne et dans le Pas-de-Calais, où plus de dix membres de la chambre sont présents parmi les membres du CROC, il ne s'agit pas d'un ralliement de la majorité de la chambre d'agriculture<sup>1355</sup>. Il n'y a que dans le Gard que ce nombre élevé représente plus de la moitié de la chambre d'agriculture. Dans le Loir-et-Cher également, ce sont huit des seize membres, soit 50 % exactement, qui rejoignent le CROC dès avril 1941. On notera que si dans le Loir-et-Cher, ce ralliement massif peut découler de la présence au sein de la COCP d'Henri Decault, président de la chambre d'agriculture, dans le Gard, il peut être lié au fait que Roger Rouvière, président de la chambre d'agriculture depuis 1934, a été, à ce titre, nommé membre du Conseil national de Vichy en janvier 1941<sup>1356</sup>. Mais la présence dans le CROC de la majorité des membres de la chambre d'agriculture est très rare : dans 44 % des cas, ce sont 12 à 25 % des membres seulement qui rejoignent le CROC, et 25 à 50 % dans 38 % des départements. 11 % des chambres d'agriculture envoient moins d'un membre sur huit. L'un des motifs de l'apparente adhésion à la Corporation d'une part importante, même si non majoritaire, des chambres d'agriculture peut-elle être recherchée dans les dispositions concernant les chambres régionales d'agriculture prévues dans la loi du 2 décembre 1940 ? Son article 17 dispose en effet que « *les membres des chambres régionales d'agriculture sont présentés par les unions corporatives des régions ou des départements intéressés* ». Même s'ils sont « *nommés par le ministre secrétaire d'État à l'agriculture, lequel peut, en outre, dans la proportion de la moitié au plus, désigner directement des membres qualifiés par leur*

<sup>1353</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français* ... ouvrage cité, pp. 1692-1693.

<sup>1354</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 5.

<sup>1355</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 6.

<sup>1356</sup> *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, Décret portant nomination des membres du Conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

*compétence* »<sup>1357</sup>, la présence de nombreux membres de la chambre d'agriculture dans le CROC, puis, partant, dans l'URCA, peut avoir été perçu comme le moyen de garder la main sur les nominations aux chambres régionales d'agriculture.

Le point de vue inverse consiste à se demander quel est le poids des membres de la chambre d'agriculture au sein du CROC<sup>1358</sup>. On observe ainsi que si 65 CROC sont constitués d'une minorité de membres de la chambre d'agriculture, dans seize départements, les membres de la chambre d'agriculture sont majoritaires. C'est le cas dans l'Allier, dans les Hautes-Alpes, l'Aude, la Côte-d'Or, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Meuse, la Nièvre, l'Orne, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, la Haute-Saône, la Sarthe, les Deux-Sèvres, la Vienne et les Vosges. Dans dix cas sur seize, le président de la chambre d'agriculture est également concerné. Huit de ces départements ont fourni un de leurs dirigeants agricoles à la COCP nommée en janvier 1941. L'hostilité de la commission vis-à-vis des chambres d'agriculture serait-elle ainsi de pure forme ? Elle semble plutôt relever de l'antiparlementarisme et de la méfiance vis-à-vis de la politique, obsessions mâtinées du souci d'éliminer toute concurrence aux syndicats et à leurs unions dans le champ organisationnel. Du reste, considérer que les membres de la chambre d'agriculture constituent une entité au sein du CROC signifierait que leur appartenance à la chambre l'emporterait sur leurs autres appartenances. L'impossibilité de recenser les appartenances syndicales dans l'ensemble des départements n'autorise pas à conclure clairement sur ce fait. De plus, au sein des unions de syndicats des tendances s'affrontent : au niveau national entre la SAF de la rue d'Athènes et l'UNSA de la rue des Pyramides, au niveau régional entre l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles et les jeunes Turcs issus de ses rangs et de la JAC, par exemple. Il semble bien encore que l'admission d'un grand nombre de membres de la chambre d'agriculture, au point qu'ils soient majoritaires dans le CROC, n'a pu recueillir l'assentiment des protagonistes extérieurs qu'en dépit de cette appartenance et justement parce que d'autres engagements en tempéraient la portée.

Dans trois départements, il a été décidé que l'organisation corporative ne coïnciderait pas avec les limites départementales : ces situations singulières ont-elles ou non favorisé le ralliement des membres des chambres d'agriculture, institutions départementales ? Dans le Calvados, deux CROC sont constitués, celui du Calvados et celui du Pays d'Auge, qui regroupe également quelques communes de l'Orne, celles du canton de Vimoutiers, une partie des cantons de Trun, Exmes, Gacé, Le Merlerault et la Ferté-Fresnel<sup>1359</sup>. Ainsi, « *selon les vœux de ses dirigeants de syndicats, le Pays d'Auge, en se dotant d'une organisation corporative propre et différenciée de celle du reste du Calvados, voit donc respecté un particularisme régional issu de son organisation syndicale d'avant-guerre ; les dirigeants corporatifs auvergnons sont conscients de la faveur qui leur est faite* »<sup>1360</sup>. Deux unions syndicales toutes deux affiliées à l'UNSA<sup>1361</sup> coexistaient en 1939 : l'Union des syndicats agricoles du Calvados (USAC) et le Syndicat général des agriculteurs du Pays d'Auge. Leur proximité idéologique est très nette : tous deux ont « *adopté la doctrine corporatiste* », et leurs dirigeants, Jacques Le Roy Ladurie et André du Boullay

<sup>1357</sup> *Journal officiel de la République française*, 7 décembre 1940, Loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture, pp. 6 005-6 008.

<sup>1358</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 7.

<sup>1359</sup> Gérard BOURDIN, *Les paysans dans l'Orne de 1940 à 1944...* ouvrage cité, p. 38.

<sup>1360</sup> Antoine CARDI, « La Corporation paysanne (1940-1944)... », article cité, p. 137.

<sup>1361</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, liste des unions régionales affiliées à l'Union nationale des syndicats agricoles en zone occupée, [1941].

appartiendraient l'un comme l'autre « à la mouvance monarchiste ». L'existence d'une organisation propre au Pays d'Auge repose sur la volonté de « défendre ses productions régionales : la viande bovine, l'eau-de-vie de pommes – "le Calvados" –, et les fromages augerons, camembert, livarot »<sup>1362</sup>, prolongée rapidement par l'action du Syndicat de la marque d'origine « Pays d'Auge » dont Luce Prault a été l'un des fondateurs en 1926<sup>1363</sup>. Huit membres de la chambre d'agriculture du Calvados entrent dans l'un des deux CROC constitués : cinq d'entre eux, menés par Jacques Le Roy Ladurie, rejoignent celui du Calvados, trois autres celui du Pays d'Auge, aux côtés d'un membre de la chambre d'agriculture de l'Orne.

Dans l'Isère, deux CROC sont fondés. Notons que deux unions coexistaient en Isère en 1939 : la Fédération des syndicats agricoles de l'Isère, sise à Grenoble, non affiliée à l'UNSA<sup>1364</sup>, et l'Union viennoise des syndicats agricoles, « filiale de l'Union du Sud-Est »<sup>1365</sup>. C'est autour de ces deux pôles, le grenoblois et le viennois que sont constitués les CROC du Grésivaudan et du Bas-Dauphiné. Le premier n'admet que deux membres de la chambre d'agriculture, tandis que le second en compte cinq, sur un total de 21, dont Charles Genin, le président. Dans la Haute-Loire enfin, l'organisation corporative se fonde également sur des régions infra-départementales, le Velay et le Brivadois. Cette partition ne correspond pas à l'organisation syndicale de 1939 puisqu'une seule union syndicale y existe alors, la Fédération des associations agricoles de la Haute-Loire, affiliée à l'Union du Sud-Est. Le président de celle-ci, Raymond de Ribains, est membre de la chambre d'agriculture depuis 1927 et suppléant-délégué entre 1928 et 1935. Son vice-président, Frédéric Grenier-Dalbine, est membre de la chambre d'agriculture depuis 1927, suppléant-délégué depuis 1928, a été secrétaire et vice-président de celle-ci avant d'en prendre la présidence en 1939, lorsqu'André Néron-Bancel, commandant, est mobilisé<sup>1366</sup>. Raymond de Ribains rejoint le CROC du Velay en novembre 1941, avec Lucien Chatain, président du Syndicat agricole de Riotord et membre de la chambre d'agriculture de 1939. Frédéric Grenier-Dalbine devient délégué régional du CROC du Brivadois et y entraîne Alexandre Prunayre et Jean-Toussaint Jasselin, membres de la chambre d'agriculture. Les luttes d'influence entre dirigeants qui sous-tendent cette organisation sont évidentes. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le cas du Finistère et des Côtes-du-Nord est inverse : un seul CROC y est créé. Calquée sur la circonscription de l'Union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord, présidée par Hervé de Guébriant, président de la COCP, cette forme d'organisation corporative a été finement observée par Suzanne Berger : selon elle, « les institutions les plus aptes à exploiter la situation nouvelle furent celles que leurs structures autorisaient à se passer de l'État – voire à le remplacer ; celles qui pâtirent le plus furent, au contraire, celles qui avaient été le plus liées avec le gouvernement central. Les organisations corporatives rurales, dont les objectifs politiques coïncidaient avec ceux des nouvelles élites politiques de Vichy mais, surtout, dont la force institutionnelle

<sup>1362</sup> Antoine CARDI, « La Corporation paysanne (1940-1944)... », article cité, p. 133.

<sup>1363</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008 ; *Annuaire national agricole* 1930, p. 168.

<sup>1364</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, liste des unions régionales affiliées à l'Union nationale des syndicats agricoles en zone occupée, liste des associations agricoles non rattachées à l'UNSA en zone occupée et en zone libre, [1941].

<sup>1365</sup> *Annuaire national agricole* 1939, p. 579.

<sup>1366</sup> Chambre d'agriculture de la Haute-Loire, *100 ans d'agriculture en Haute-Loire, de 1900 à 2000*, [Le Puy-en-Velay], Chambre d'agriculture, 2000, 319 p., p. 164.

*n'était en rien liée à leur engagement dans la politique de la nation, comptèrent parmi les grands vainqueurs du retour au conservatisme »*<sup>1367</sup>. Seuls les deux vice-présidents de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord – qui compte 24 membres – rejoignent le CROC : Yves Le Joliff et Yves Le Cozannet. Le premier est le président du Syndicat agricole du Moustoir, le second de celui de Minihiy-Tréguier, tous deux « *affilié[s] à l'Union de Landerneau* »<sup>1368</sup>. Qu'Yves Le Cozannet ait été député de 1930 à 1932 – il siège alors comme républicain indépendant<sup>1369</sup> – n'a pas empêché cette nomination. Quatre des 23 membres de la chambre d'agriculture du Finistère entrent au CROC en avril 1941 : Léopold Bréart de Boisanger, vice-président de la chambre d'agriculture, est membre du bureau de l'Union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord, tout comme Édouard Rodellec du Portzic qui en a été le secrétaire général<sup>1370</sup>, tandis que François Tinevez est secrétaire de l'Office central de Landerneau. Il n'est point besoin de souligner l'implication importante au niveau national de l'organisation corporative d'Hervé de Guébriant, président de la chambre d'agriculture et de l'Union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord, dont l'absence au sein du CROC n'est qu'apparente puisqu'il a « *placé* » comme délégué responsable François-Marie Jacq, secrétaire général adjoint de l'Union et secrétaire administratif de la chambre d'agriculture<sup>1371</sup>. Le quatrième membre de la chambre d'agriculture du Finistère à rejoindre les rangs du CROC est l'un « *des principaux animateurs de la Défense paysanne* » dans le Finistère, le dorgériste Joseph Divanac'h<sup>1372</sup>.

Ce sont les membres des CROC qui ont lancé l'organisation corporative proprement dite, soit la mise sur pied des syndicats agricoles corporatifs locaux, communaux ou intercommunaux, sur lesquels se fonde en théorie la Corporation Paysanne, malgré le mouvement insufflé aux niveaux national, régional et départemental, qui vient d'être en partie décrit. Dans un mouvement de va-et-vient entre la préfecture du département et les villages, du choix des propagandistes locaux aux assemblées constitutives des Unions régionales corporatives agricoles (URCA), quels sont les indices d'une participation des membres et des présidents de chambre d'agriculture et en quoi peuvent-ils nous éclairer sur l'institution ?

### **Du choix des propagandistes locaux aux assemblées constitutives des URCA**

Les témoignages ne sont pas nombreux qui témoignent du processus laborieux de constitution des syndicats corporatifs dans les communes. Celui de Claudius Delorme évoquant « *sa méthode* » paraît reconsidéré *a posteriori* dans le sens d'un aplanissement des difficultés rencontrées alors : « *je réunissais dans les communes ou les cantons les membres des bureaux des organismes des deux tendances confondues ; je leur expliquais que les anciennes divisions étaient dépassées ; que la loi prescrivait l'unité du monde paysan et qu'ils avaient tout intérêt, pour éviter une fusion autoritaire, à s'entendre pour négocier un accord entre eux. Je leur demandais de prendre l'initiative d'une assemblée*

<sup>1367</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, pp. 171-172.

<sup>1368</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 258.

<sup>1369</sup> Jean PASCAL, *Les députés bretons de 1789 à 1983*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. 475.

<sup>1370</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, p. 110.

<sup>1371</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>1372</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...* ouvrage cité, pp. 448-449.



*générale de tous les agriculteurs de la commune que je viendrais présider. Une liste de candidats à proposer venant de tous les organismes agricoles était élaborée en commun. Le syndic (le président) était ensuite élu comme un maire par un conseil. Avec cette méthode, j'ai réussi et, dans une atmosphère d'entente, j'ai pu mettre en place, pendant l'hiver 1941-1942 deux cent soixante syndicats locaux sur deux cent soixante-sept communes rurales. L'atmosphère était bonne. Les quelques cas en instance, pour des motifs locaux, ont été réglés par la suite »<sup>1373</sup>. Gérard Bourdin évoque même l'« enthousiasme » à propos de l'Orne, où « la constitution des nouveaux syndicats locaux se fait assez rapidement » et où « à la lecture de la presse, un certain enthousiasme semble percer, tout au moins dans le Bocage, [et où] les difficultés pour la création des syndicats sont rares »<sup>1374</sup>.*

Le processus d'organisation corporative au niveau local se présente différemment suivant qu'il existe dans la commune un syndicat agricole, aucun ou plusieurs. Peu après leur constitution, les CROC nomment des propagandistes et des chefs de district, dont le rôle est de « *préparer psychologiquement le terrain et de lever d'avance les principales difficultés qui pourraient se présenter* ». Ainsi « *le chef de district ou le propagandiste désigné effectue dans la circonscription un certain nombre de visites destinées : 1° à s'éclairer sur l'état d'esprit général et à prévenir les difficultés de personnes. 2° à faire comprendre à un noyau judicieusement choisi (destiné à devenir des militants) ce qu'est la corporation, sa structure, l'avantage qu'a la Paysannerie à s'organiser sur des bases solides et durables, et par voie de conséquence, sur le plan local, les avantages pratiques et moraux qu'il y a à appartenir au syndicat local. [...] Quand le propagandiste estime que la préparation est au point et que tous ceux qui sont susceptibles de se syndiquer spontanément ont été touchés, il passe à l'exécution. Il s'agit de réunir les syndiqués. Le jour, l'heure et le lieu de la réunion doivent être choisis avec le plus grand soin. Les futurs syndiqués sont convoqués simultanément par la voie du journal corporatif local, par celle du ou des journaux les plus lus dans la région, et si possible, par une convocation personnelle adressée sous pli, ou à défaut, par invitations verbales faites par un messager ou un militant »<sup>1375</sup>. On voit bien le rôle crucial de ces hommes, la volonté de mobilisation immédiate d'acteurs présentant des qualités de dynamisme et de mobilité, entièrement dévoués à la nouvelle organisation.*

Parmi les présidents de chambre d'agriculture de 1940, cinq chefs de district seulement ont été identifiés de manière certaine<sup>1376</sup>. On peut arguer que les présidents de chambre d'agriculture, âgés de 64 ans en moyenne en 1940, sont considérés comme trop vieux pour exercer la fonction de chef de district. L'âge ne semble cependant pas le seul critère : parmi les présidents de chambre d'agriculture choisis comme chefs de district, on compte certes Jacques Le Roy Ladurie, âgé de 39 ans en 1941, mais également le Lozérien Jean Fournier, âgé de 74 ans, et le Mainoligérien Henry Chatenay, 62 ans. Jacques Le Roy Ladurie et Joseph Boulangé, respectivement secrétaire général et président de l'UNSA en 1939, sont-ils d'autant plus actifs au niveau local dans l'organisation corporative qu'ils ont été écartés – ou se sont tenus à l'écart – de la commission d'organisation corporative paysanne (COCP) ? On remarque que les hommes de la COCP sont également absents de cet échelon de l'organisation corporative : propagandistes au niveau national, souvent

<sup>1373</sup> Claudius DELORME, « Témoignage... », article cité, p. 79.

<sup>1374</sup> Gérard BOURDIN, *Les paysans dans l'Orne de 1940 à 1944...* ouvrage cité, p. 38.

<sup>1375</sup> *Courrier syndical corporatif*, n° 1, 1<sup>er</sup> juillet 1941.

<sup>1376</sup> Sur 45 pour lesquels les archives ont été conservées : Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes de chefs de districts, [1941-1942]

délégués responsables ou délégués régionaux, ils semblent avoir délégué le fastidieux travail de mise en marche de la Corporation dans les cantons.

En Mayenne, trois membres de la chambre d'agriculture de 1940 seraient devenus chefs de districts en 1941<sup>1377</sup>. Aucun d'eux n'était membre du CROC en avril 1941. Si Léon Desinai était vice-président de la Fédération indépendante des syndicats agricoles de la Mayenne, présidée par Raymond Delatouche, délégué adjoint du CROC, les deux autres, Gaston Rallu et Auguste Gouabau ne nous sont pas connus, même au niveau des syndicats agricoles communaux affiliés à l'Union des syndicats agricoles de la Mayenne, ou des syndicats d'élevage. Dans le Loir-et-Cher, ils ne sont que deux membres de la chambre d'agriculture à avoir été désignés comme chefs de districts. Georges Gabillet, élu en 1927, était alors viticulteur, secrétaire de la coopérative de distillerie et administrateur des Sociétés mutuelles locales contre les accidents et l'incendie, dans la commune de Thézée<sup>1378</sup>. Bernard Touzeau, 57 ans, élu de la chambre depuis 1927 et secrétaire-général de celle-ci depuis 1936, a été secrétaire de la Fédération des assurances contre la mortalité chevaline de Vendôme, président des Sociétés mutuelles d'assurances accidents et incendie de Vendôme<sup>1379</sup> et est encore secrétaire général du Comice agricole de l'arrondissement de Vendôme en 1939. En avril 1941, il fait partie du CROC du Loir-et-Cher.

En Lozère, le président de la chambre d'agriculture, Jean Fournier, devient chef de district et est désigné comme tel<sup>1380</sup>. À 74 ans, celui qui est président de la chambre d'agriculture depuis 1936, fait partie du CROC constitué en septembre 1941. Dit « régisseur » à Ribennes en 1931<sup>1381</sup>, résidant place de l'Église à Villefort en 1938<sup>1382</sup>, cet homme nous reste quasiment inconnu : aussi bien, sa désignation comme président de la chambre d'agriculture semble faire référence au plus saillant, sinon au plus important de ses mandats. Alors que l'impression donnée dans la plupart des départements, malgré les lacunes des sources, est celle d'une implication des membres des chambres d'agriculture dans les fonctions de chefs de district moindre que dans celles de membres des CROC, on observe le cas inverse en Lozère. Les cinq membres de la chambre qui deviennent membres du CROC en septembre 1941 sont tous désignés comme chefs de district : plus, deux autres membres de la chambre d'agriculture sont également choisis comme propagandistes. Ce sont sept des quinze membres de la chambre d'agriculture qui sont ainsi chargés de la mise sur pied des structures locales, assises d'une Corporation paysanne censée rompre avec l'ancienne organisation. Parmi eux, on compte, outre le président Jean Fournier, le vice-président et le secrétaire de la chambre d'agriculture, Urbain Deltour et Emilien Palmier, qui ont également été suppléants-délégués. André Tichit, membre de la chambre depuis 1933 et suppléant-délégué, vice-président de la Fédération des syndicats agricoles de la Lozère et président de la coopération de blé de la Lozère<sup>1383</sup>, est délégué-adjoint du CROC. L'abbé Bonicel, secrétaire de la Fédération des syndicats agricoles de la Lozère, a vraisemblablement été écarté, en tant qu'ecclésiastique, de la liste des hommes

<sup>1377</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes de chefs de districts, [1941-1942]. La fréquente absence des prénoms dans les listes incite à l'emploi du conditionnel.

<sup>1378</sup> *L'Agriculteur du Centre*, 20 février 1927.

<sup>1379</sup> *Ibidem*,

<sup>1380</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Document 4.

<sup>1381</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 474.

<sup>1382</sup> Arch. APCA, Répertoire des Chambres d'agriculture, [1938-1940], non paginé.

<sup>1383</sup> *Annuaire national agricole* 1939, pp. 399-400.

susceptibles de composer le CROC : telles réticences qui ne sont plus de mise lorsqu'il s'agit de désigner des propagandistes.

Dans les départements et les districts et *a fortiori* dans les communes, les conditions de l'organisation corporative locale sont peu aisées à connaître précisément. Encore une fois, même dans la version dactylographiée et *in extenso* de sa thèse, Isabel Boussard n'aborde quasiment pas cet aspect : de façon d'ailleurs surprenante, elle choisit de traiter d'abord de la constitution des URCA, qui succède pourtant à celle des syndicats corporatifs locaux puisque ses membres doivent être proposés par l'assemblée des syndicats corporatifs. Martin Baptiste a observé à la loupe ce processus sans parvenir toujours à en percer à jour les petites étapes locales. Il dévoile une part des méthodes employées dans le Rhône : « *chaque district, dont les responsables sont désignés tardivement, doit constituer à son chef-lieu, un "centre d'animation" dont le but est de rassembler toutes les personnes qui souhaitent participer activement à la vie syndicale, de renseigner tous les dirigeants des organisations agricoles qui sont amenées à disparaître et d'encourager la mise en place de syndicats corporatifs locaux* »<sup>1384</sup>. Parmi les neuf membres de la chambre d'agriculture du Rhône en fonctions en 1941, seul Jean-Marie Parrel devient chef de district à la fin de l'année 1941. Celui dont le préfet du Rhône dira en 1946 qu'« *il jouit d'une grande estime dans les milieux ruraux de son canton et est très dévoué à la cause de la corporation paysanne* »<sup>1385</sup> a donc été choisi malgré sa position de président de chambre d'agriculture.

Dans le Gers, seuls quatre des membres de la chambre ont rejoint le CROC en novembre 1941. Parmi eux, on trouve, aux fonctions de délégué adjoint du CROC, Gaston Bernès, 66 ans, élu président en 1938, alors qu'il présidait également la Société d'encouragement à l'agriculture du Gers, la Fédération des syndicats d'élevage de la race bovine gasconne aréolée à Auch et la branche grêle de la Mutuelle de Gascogne<sup>1386</sup>. L'un des membres du CROC est son vice-président à la chambre, J. Dillon. Un seul des quatre membres de la chambre d'agriculture de 1940 appartenant au CROC a pu être identifié comme propagandiste<sup>1387</sup>. En tant que « *délégué au Comité régional* »<sup>1388</sup>, Martial Thoré aurait fondé sept syndicats corporatifs communaux dans le canton de Lectoure entre début mars et fin avril 1942. Les formulaires d'homologation des syndicats corporatifs locaux du Gers portent dans un peu plus de 200 cas sur 448 le nom d'un ou de plusieurs fondateurs : trois membres de la chambre d'agriculture ont été identifiés avec certitude parmi eux. Le docteur Dufranc, élu en 1939 sur les listes des délégués des associations et des syndicats agricoles, résidant à Condom<sup>1389</sup>, aurait créé quatre à huit syndicats corporatifs dans les environs de sa ville de résidence : à Saint-Puy, il est présenté comme le « *délégué de la corporation, qui a convoqué les agriculteurs* », à Beaumont, comme le « *délégué par les*

<sup>1384</sup> Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 113.

<sup>1385</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet du Rhône, 21 mars 1946.

<sup>1386</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 356.

<sup>1387</sup> L'absence de liste des chefs de district nous oblige à nous contenter des informations contenues sur les fiches d'homologation des syndicats corporatifs locaux, complémentaires mais non exhaustives sur le sujet des fondateurs de syndicats.

<sup>1388</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5001, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Gers, [1941-1944], fiches d'homologation des syndicats de Berrac, Lagarde, Lectoure, Ligardes, Pergain-Taillac, Saint-Avit-Frandat, Saint-Mézard.

<sup>1389</sup> Arch. APCA, CA Haute-Garonne à Gers, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

*organisations de la corporation paysanne* », à Caussens, comme « *délégué cantonal* »<sup>1390</sup>. Les deux autres fondateurs de syndicats corporatifs parmi les membres de la chambre d'agriculture ne sont cités qu'une seule fois, dans leur commune de résidence. Ainsi Henri Maymat, vice-président du Comice agricole de Lombez<sup>1391</sup>, est le fondateur et président du Syndicat corporatif de Monblanc, dans le canton de Samatan<sup>1392</sup>. Jean-Marie Saint-Pé, secrétaire de la chambre d'agriculture en 1939, fonde le Syndicat agricole corporatif de Duran, près d'Auch<sup>1393</sup>. Notons que tous deux sont sexagénaires et maires de leur commune de résidence. C'est apparemment à ce titre qu'ils fondent ces syndicats et Henri Maymat est cité aux côtés du président de la Légion et de l'adjoint au maire.

Dans la plupart des départements, des constantes apparaissent dans le rythme et le déroulement du processus de fondation des syndicats corporatifs locaux. Le plus flagrant est la concentration de cette phase sur quelques mois et la création simultanée de la majorité des syndicats corporatifs, sur quelques semaines, derrière laquelle on distingue, parfois, la patte d'un intervenant extérieur, propagandiste nommé ou plus informel. Notons également d'abord que quelques fiches d'homologation mentionnent des dates de fondation antérieures à 1941, attestant d'une perception partagée de la continuité d'existence du syndicat agricole fondé, par exemple à Saint-Martin-de-Goyne, dans le Gers, en janvier 1922<sup>1394</sup>, par-delà les bouleversements politiques et législatifs survenus depuis juin 1940. C'est également le cas à Peuton, en Mayenne<sup>1395</sup>. On rencontre 116 cas de ce type en Ardèche, 48 dans la Drôme, 114 dans l'Isère, 105 dans la Haute-Loire<sup>1396</sup> : grande est la tentation d'y déceler la spécificité de l'organisation corporative dans la zone d'influence de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, conçue dans la continuité d'une organisation syndicale qui se veut une anticipation des structures corporatives<sup>1397</sup>. Quand elle existe, la continuité des fonctions concerne-t-elle avant tout les dirigeants locaux ? Pour le Rhône, Martin Baptiste observe que « *si un certain nombre de responsables corporatifs bénéficient d'une expérience syndicale, ceci ne signifie pas pour autant que tous les dirigeants agricoles des années 1930 retrouvent des postes au sein des syndicats corporatifs* » : de fait il repère 20 % de dirigeants corporatifs ayant déjà eu une expérience syndicale. Ce faisant, il s'interroge avec justesse et prudence sur la « *question des mises à l'écart, volontaires ou non* »<sup>1398</sup>. Nous ne sommes guère en mesure de dévoiler un tableau exhaustif des dirigeants, même d'un seul département, et de leur trajectoire à partir de 1941, finement, mois après mois. Au travers de l'observation, dans quelques départements, des

<sup>1390</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 5001, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Gers, [1941-1944], fiches d'homologation des syndicats de Saint-Puy, Beaumont et Caussens.

<sup>1391</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 356.

<sup>1392</sup> *Ibidem*, fiche d'homologation du syndicat de Monblanc.

<sup>1393</sup> *Ibidem*, fiche d'homologation du syndicat de Duran.

<sup>1394</sup> *Ibidem*, fiche d'homologation du syndicat de Saint-Martin-de-Goyne.

<sup>1395</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 5020, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Mayenne, [1941-1944], fiche d'homologation du syndicat de Peuton.

<sup>1396</sup> D'après les fichiers aimablement communiqués par Pierre Chamard.

<sup>1397</sup> Ce qui sera bientôt décrypté bien plus finement par Pierre Chamard : Pierre Chamard, *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (1888-1945)*, thèse en cours sous la direction de Jean-Luc Mayaud.

<sup>1398</sup> Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 163.

« *reclassements* »<sup>1399</sup> des membres des chambres d'agriculture dans leurs villages, est-il possible de mieux qualifier les continuités et les ruptures qui cohabitent un peu partout ?

Dans le Rhône, trois des neuf membres de la chambre d'agriculture appartiennent au syndicat corporatif de leur commune à sa fondation : Jean-Marie Parrel, le président de la chambre d'agriculture, devient président de la Mutuelle incendie du syndicat corporatif de Messimy, le vice-président Jean-Baptiste Reynaud, syndic du Syndicat corporatif de Millery et enfin Pierre Noyel occupe l'un des trois postes de syndic du Syndicat corporatif agricole de Saint-Forgeux, tout en étant membre de la section laitière et de la section approvisionnement<sup>1400</sup>. Aucun d'entre eux n'a moins de cinquante ans, mais la moyenne d'âge des membres de la chambre d'agriculture du Rhône en 1942 avoisine 63 ans. Tous trois avaient, avant 1940, outre leurs fonctions à la chambre d'agriculture, des responsabilités syndicales à différents niveaux de l'organisation régionale : Jean-Marie Parrel est un responsable régional important au sein de l'Union du Sud-Est, également actif à Paris depuis 1936, Pierre Noyel est président du Syndicat des producteurs de lait<sup>1401</sup> et Jean-Baptiste Reynaud est président du Syndicat agricole et de la Coopérative de fruits de Millery<sup>1402</sup>. Mais on a vu combien fréquemment les fonctions syndicales précèdent l'élection à la chambre d'agriculture.

Dans le Gers, sept membres de la chambre d'agriculture, sur 25, deviennent membres du syndicat corporatif local : un en devient président, l'autre vice-président, un troisième syndic, deux syndics-adjoints et deux membres<sup>1403</sup>. En Mayenne, onze des 21 membres de la chambre d'agriculture appartiennent au syndicat corporatif de leur commune de résidence à sa fondation dès la fin du printemps et l'été 1941, dont cinq sont également membres du CROC. Auguste Couillard est syndic d'honneur à Saint-Denis-du-Maine. Six sont syndics et quatre syndics-adjoints, dont un responsable du bétail, du crédit et de la mutualité et un autre de la section « *propriétaire* »<sup>1404</sup>. La moyenne d'âge atteint 54 ans et masque des écarts importants : Pierre Vauquelin, président de la chambre d'agriculture, a 72 ans, tandis que Gaston Rallu et Auguste Gouabau ont 39 ans, et Raymond Delatouche à peine 35. L'importante présence des membres de la chambre d'agriculture dans les instances corporatives locales découle vraisemblablement des tensions déjà évoquées qui voient, en Mayenne, cohabiter des organisations syndicales concurrentes mais unies en un front des propriétaires face aux revendications des fermiers et des métayers.

<sup>1399</sup> Éric DUHAMEL, « Les reclassements. Analyse d'un objet », dans Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI [dir.], *Les élites locales dans la tourmente...* ouvrage cité, pp. 95-109.

<sup>1400</sup> Arch. dép. Rhône, 3556 W 101, Syndicats corporatifs agricoles locaux, réglementation et organisation : circulaires et décrets, statuts et liste des membres des chambres syndicales (classement par ordre alphabétique des communes) et notes, 1942-1943.

<sup>1401</sup> Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1402</sup> *Ibidem* et *Annuaire national agricole 1939*, p. 475.

<sup>1403</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 5001, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Gers, [1941-1944].

<sup>1404</sup> En Mayenne, les fiches d'homologation mentionnent tous les membres des syndicats corporatifs locaux et désignent des syndics et des syndics-adjoints correspondant aux responsables des sections spécialisées dans d'autres départements. Arch. nat, F<sup>10</sup> 5020, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Mayenne, [1941-1944].

En Ardèche, ce sont quatre des quatorze membres de la chambre d'agriculture qui sont recensés comme membres du syndicat corporatif de leur commune. Jean de Montgolfier, président de la chambre depuis 1927, président de la Fédération de l'Ardèche de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles <sup>1405</sup>, devient, à Saint-Marcel-les-Annonay, président d'un syndicat corporatif constitué en avril 1942. Le maire et ex-conseiller général Guy Fougeirol <sup>1406</sup>, membre de la chambre depuis 1939, membre du CROC depuis mars 1942, devient syndic à Saint-Laurent-du-Pape. Si à Saint-Jean-Roure, en tant que syndic, Philémon Blanc est désigné comme « *maire et membre de la chambre d'agriculture* » <sup>1407</sup>, Marcel Astier, qui devient syndic à Soyons à la même période, est mentionné comme sénateur : ces deux membres de la chambre d'agriculture de l'Ardèche résument bien la difficulté qui existe à interpréter le sens de cet engagement à l'échelon communal. Quel est le sens de ces choix pour les agriculteurs de la commune ? De l'expérience acquise au sein des organisations professionnelles ou en tant qu'élu local, de la reconnaissance des compétences techniques, de l'inscription dans des réseaux d'interconnaissance, quel facteur l'emporte ? S'est-il agit avant tout de « *trouver des responsables capables d'assurer la bonne administration des syndicats corporatifs dans chacune des communes françaises* » <sup>1408</sup> en faisant feu de tout bois ? Quel est le sens de l'avis favorable donné pour les dirigeants corporatifs nationaux et pour les hommes du ministère de l'Agriculture de Vichy qui ne sauraient ignorer que Marcel Astier est l'un des sénateurs qui a voté contre l'article unique du projet de loi constitutionnelle le 10 juillet 1940 ? Il reste que devenir syndic corporatif en avril 1941 n'a pas le même sens que de le devenir en mai ou juin 1942 : l'accession de Jacques Le Roy Ladurie au portefeuille de ministre de l'Agriculture, le rassemblement du Ravitaillement et de l'Agriculture au sein d'un ministère unique, participent notamment de profonds bouleversements quant à l'organisation corporative, sans évoquer les conséquences de l'Occupation et le détachement de la population vis-à-vis du gouvernement de Vichy.

Dans la Drôme, dix des 25 membres de la chambre d'agriculture deviennent membres du syndicat agricole corporatif de leur commune <sup>1409</sup>. Si le président, Gatien Almorice, âgé de 72 ans, n'est pas dans ce cas, l'ensemble du bureau de la chambre, soit le secrétaire-adjoint, le secrétaire et les deux vice-présidents, sont syndics, syndics-adjoints ou membres du syndicat corporatif de leur commune. Seul trois de ces dix membres sont membres du CROC. On compte parmi eux deux quadragénaires et deux septuagénaires et la moyenne dépasse 56 ans. En Haute-Loire, ce sont cinq des quatorze membres de la chambre qui sont désignés comme membres d'un syndicat corporatif local, tout en tant que président ou syndic <sup>1410</sup>. Il faut noter la propension importante des membres de chambre d'agriculture, comme de l'ensemble des dirigeants départementaux d'ailleurs sans doute, à briguer d'emblée les fonctions de syndic : de son point de vue inverse, Martin Baptiste fait la

<sup>1405</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 623.

<sup>1406</sup> Arch. APCA, CA Ardèche à Ardennes, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1407</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4980, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ardèche, [1941-1944]. Voir **Annexes**. Dossier n° 5. Document 5.

<sup>1408</sup> Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 162.

<sup>1409</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4995, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Drôme, [1941-1944].

<sup>1410</sup> *Ibidem*, F<sup>10</sup> 5011, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Haute-Loire, [1941-1944].

même observation dans le Rhône en remarquant que « *près d'un syndic sur deux a déjà acquis, avant-guerre, une expérience de ce type [au sein des organisations professionnelles agricoles] contre environ un sur cinq pour l'ensemble des dirigeants corporatifs* » soit que « *proportionnellement à l'ensemble des dirigeants corporatifs, ce sont bien les syndics qui étaient avant-guerre parmi les personnalités les plus connues et les plus reconnues dans leur commune respective* »<sup>1411</sup>.

On le voit, le repérage des membres et des présidents des chambres d'agriculture dans les syndicats corporatifs locaux n'est que partiel. De plus, il faut prendre en considération le fait que les listes conservées aux archives nationales sur les fiches d'homologation ne sont pas toujours exhaustives, privilégiant l'affichage des noms des syndics et des syndics-adjoints à celui de l'ensemble du syndicat et des membres des sections spécialisées. En outre, des problèmes d'identification des individus ne peuvent être résolus que par une approche localisée. Enfin, les liens de filiation, d'alliance et d'interconnaissance susceptibles d'exister entre les membres des chambres d'agriculture dans leurs villages et les responsables des syndicats agricoles corporatifs locaux ne sont qu'entraperçus. Les indications relatives à l'engagement des membres des chambres d'agriculture dans les syndicats corporatifs locaux sont donc à considérer comme minimales, que des recherches plus fouillées permettraient éventuellement d'amplifier.

Les assemblées constitutives des unions régionales corporatives agricoles (URCA) se tiennent, suivant les départements, entre octobre 1941 et décembre 1942, exception faite des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, qui ne sont pas organisés avant l'été 1943. Entre la date de la constitution du CROC et la tenue de l'assemblée qui doit aboutir à l'organisation corporative définitive, il s'est écoulé de trois mois et demi à plus de quatorze mois. Il serait périlleux d'y chercher des raisons indubitables et identiques d'un département à l'autre. Ces assemblées se tiennent souvent dans les cinémas ou d'autres grandes salles des préfectures de département. Elles rassemblent les syndics corporatifs, les membres du CROC, notamment les délégués, des représentants de la commission d'organisation corporative paysanne (COCP) ainsi que divers représentants des autorités, départementales, de l'État français ou des forces d'occupation. Des tensions ont pu résulter de la volonté de ces dernières d'assister à l'assemblée constitutive de l'URCA. Ainsi, Isabel Boussard rapporte les propos tenus par d'anciens protagonistes, comme ils lui ont été racontés une trentaine d'années plus tard, tout en y mêlant son interprétation des faits. Ainsi, selon elle « *en zone occupée les syndics régionaux étaient moins libres, mais certains savaient se défendre. M. Marc Ferré [membre de la COCP, du Conseil national de Vichy, délégué responsable et membre de la chambre d'agriculture de la Vienne] relate deux incidents à ce propos dans la partie occupée de son département de la Vienne. Pour l'assemblée constitutive de Poitiers, le Directeur des Services agricoles le prévint que le Feldkommandant veut y assister, car, dans le civil, il est propriétaire terrien en Poméranie et s'intéresse à tous les problèmes agricoles. Caziot aussi devait venir. Le président Ferré répond : "ce n'est pas possible". Face à l'insistance du kommandant il parle d'annuler la réunion. L'Allemand a fini par céder devant cette fermeté et l'assemblée a eu lieu sans lui, mais aussi sans Caziot* »<sup>1412</sup>. Du témoignage du délégué régional de la Meuse, également membre de la chambre d'agriculture, elle conclut : « *pour les franges de la zone interdite, les choses étaient encore plus difficiles. M. Brousse témoigne qu'il lui fut absolument impossible*

<sup>1411</sup> Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne...* ouvrage cité, pp. 171-172.

<sup>1412</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape...* ouvrage cité, f<sup>ii</sup> 262-263.

*d'éviter la présence allemande à l'assemblée constitutive de la Meuse, mais cette présence importuna au point qu'il fut décidé de ne plus faire de réunion »*<sup>1413</sup>.

Suivant les dates auxquelles ont lieu ces assemblées, les représentants du ministère de l'Agriculture et de la COCP ne sont pas les mêmes. Louis Salleron est révoqué de ces fonctions dès novembre 1941<sup>1414</sup>. Dans l'Aisne, où l'assemblée constitutive se déroule le 26 décembre 1941, c'est comme souvent le délégué responsable, ici René Blondelle, qui préside la séance, qui se tient sous les auspices de Rémy Goussault, absent<sup>1415</sup>, d'Hervé de Guébriant et d'Henry Dorgères, qui prononcent chacun un long discours, et du commissaire du gouvernement, en la personne du directeur-adjoint des services agricoles. C'est Hervé de Guébriant, dans son allocution, qui « *félicite également les anciens fondateurs de l'Union [des syndicats agricoles de l'Aisne, USAA] : Monsieur Debrottonne et Monsieur Guillemot [ce dernier est également président de la chambre d'agriculture]. Il est sûr qu'ils sont heureux de voir que l'aboutissement de cette réunion est, en partie, le fruit de leurs efforts passés* »<sup>1416</sup>. Il est bien malaisé de déterminer en quoi cette affirmation d'un *continuum* entre les aspirations des dirigeants syndicaux de l'entre-deux-guerres et l'organisation corporative est de pure forme ou repose sur une réalité vécue par les acteurs et en quoi l'action du dirigeant syndical en cause est vue comme cohérente avec son action à la tête de la chambre d'agriculture. Dans l'Aveyron, des remerciements sont adressés par le délégué régional du CROC, Joseph Ayrignac, à l'ancien président de la chambre d'agriculture, Charles Gaffier, également membre du CROC, qui sont ambivalents : « *Merci aussi à M. Gaffier, président de la Chambre d'Agriculture, doyen des chefs de la paysannerie en Rouergue, et M. le docteur Touzery, dont les conseils, l'activité, durant la période d'organisation nous furent si précieux* »<sup>1417</sup> ; sont-ce également les conseils et l'activité de Charles Gaffier qui sont loués ? Le doute demeure.

C'est principalement en tant que membres des CROC que les présidents de chambre d'agriculture sont présents aux assemblées constitutives, à moins qu'ils n'y soient comme syndics ou représentants du syndicat corporatif local auquel ils appartiennent. La part qu'ils prennent dans le déroulement de l'assemblée constitutive peut toutefois être plus importante. Citons le cas de Joseph Verge, président de la chambre d'agriculture de l'Allier, qui, le 29 janvier 1942, est l'un des deux assesseurs de Léon Giraud, délégué régional, président de séance. Les procès-verbaux sont cependant le plus souvent trop elliptiques pour révéler les tensions qui les traversent, pour montrer autre chose que l'unité qui est de mise. La composition des unions régionales corporatives agricoles (URCA) et la place qui y est faite aux membres et présidents des chambres d'agriculture se lit de façon bien plus évidente à l'examen des listes des membres au lendemain de leur nomination officielle.

## B. Dans la Corporation paysanne, 1942-1944

---

<sup>1413</sup> *Ibidem.*

<sup>1414</sup> *Ibidem*, f° 137.

<sup>1415</sup> René Blondelle « *présente les excuses de Monsieur Goussault, retenu par un autre rendez-vous en Normandie, Monsieur Goussault est le spécialiste de l'organisation corporative* ». Arch. nat., F<sup>10</sup> 4976, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Aisne, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, le 26 décembre 1941.

<sup>1416</sup> *Ibidem.*

<sup>1417</sup> *La Terre rouergate*, décembre 1941.



1942 : « fiction unitaire »<sup>1418</sup> et « ruptures décisives »<sup>1419</sup> ?

### Les chambres d'agriculture dans les organismes corporatifs à leur constitution

En considérant l'ensemble des membres des URCA à la date de leur nomination au *Journal officiel*, soit 1600 individus<sup>1420</sup>, on observe tout d'abord que comme au sein des CROC, on compte 18 % des membres des chambres d'agriculture en fonctions. 17 % des membres des chambres, présidents exclus, ont rejoint les URCA à la date de leur constitution, comme ils avaient rallié les équipes chargées de l'organisation corporative quelques mois plus tôt. Les similitudes s'arrêtent cependant là. On observe tout d'abord que le poids relatif des membres des chambres d'agriculture n'atteint que 22 %, présidents compris, quand il représentait 30 % des CROC. Ensuite, quand quarante présidents de chambre d'agriculture appartenaient aux CROC, ils ne sont plus que 32 dans les conseils régionaux corporatifs des URCA, soit 40 % de l'effectif de l'APPCA. L'évolution n'est cependant pas seulement celle d'une simple désaffectation des membres et des présidents des chambres ou d'un ostracisme délibéré de la COCP ou du ministère.

Parmi les 316 membres de chambre d'agriculture qui appartiennent aux CROC lors de leur constitution, seuls 219 sont officiellement nommés membres du Conseil de l'URCA quelques mois plus tard. Ainsi, au moins 74 membres de chambre d'agriculture qui avaient été désignés comme membres des CROC n'ont pas été choisis pour faire partie du Conseil régional corporatif de l'URCA, une incertitude demeurant pour une vingtaine d'individus, du fait de lacunes archivistiques. La proportion de présidents dans ce cas est encore plus nette : sur 40 présidents de chambre qui appartenaient au CROC à sa constitution, au moins une douzaine n'est pas nommée pour former l'URCA. Encore une fois, les procès-verbaux sont un matériau très délicat : la grande diversité des procédures et la très variable précision de leurs comptes rendus contribuent à une faible lisibilité des opérations électorales et des motivations des nominations dont la décision finale est entre les mains des ministres de l'Agriculture en fonctions entre janvier 1942, date des premières nominations, et décembre 1943. Lors des assemblées constitutives, il est procédé à des élections qui n'en sont guère : les propositions sont le plus souvent présentées comme émanant directement du CROC et semblent laisser peu de place aux candidatures individuelles ; les élections sont ainsi peu concurrentielles et l'unanimité est affichée avec emphase ; enfin le nombre de membres du Conseil régional corporatif constituant l'URCA est finalement laissé au bon vouloir de la COCP ou du ministre. Ainsi dans le Morbihan, les membres de l'assemblée constitutive « demande[nt] à M. le Ministre Secrétaire d'État à l'Agriculture, de fixer au maximum autorisé de 18 le nombre des membres du Conseil régional corporatif du Morbihan, et de bien vouloir choisir ces 18 membres parmi les 36 personnalités dont les noms suivent »<sup>1421</sup> : ce sont finalement 37 membres qui constituent le Conseil de l'URCA de ce département, exception notoire parmi des unions régionales dont les conseils sont en général formés d'une vingtaine de membres tout au plus.

<sup>1418</sup> Gérard BOURDIN, *Les paysans dans l'Orne de 1940 à 1944...* ouvrage cité, p. 41.

<sup>1419</sup> Pierre LABORIE, *L'opinion française sous Vichy*, ouvrage cité, p. 266.

<sup>1420</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942. Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 7.

<sup>1421</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5022, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Morbihan, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, le 27 mai 1942.

Parmi les 74 membres de chambre d'agriculture qui appartenaient au CROC et ne sont finalement pas nommés membres de l'URCA sur les listes publiées au *Journal officiel*, on peut isoler 35 individus dont le nom est totalement absent du procès-verbal, soit que les candidats ayant obtenu peu de voix n'y soient pas mentionnés, soit qu'ils n'aient pas été candidats ou pressentis. Les 39 autres ont, d'une manière ou d'une autre, été candidats aux fonctions de membres du Conseil régional corporatif de l'URCA : parmi eux, cinq ont très clairement été battus, tandis que 34 ont été élus, ou du moins proposés à la nomination du ministre même s'ils n'ont réuni que peu de voix. Le flou règne mais des éléments peuvent être avancés.

Spontanément ou sur demande expresse, des renseignements individuels ont parfois été fournis qui peuvent avoir directement influencé la décision de la COCP ou du ministère : ainsi dans l'Ariège, c'est apparemment à la demande de Pierre Benet <sup>1422</sup>, président de la Confédération générale des vignerons du Midi et membre de la COCP, que Charles Donnat, délégué régional du CROC, ancien directeur des services vétérinaires, envoie à la COCP quelques pages contenant des notices circonstanciées sur chacun des membres proposés. Hermann Boire, membre du CROC y est présenté comme « *propriétaire exploitant, vice-président de la chambre d'agriculture, président du syndicat d'élevage de la race Brune des Alpes, administrateur de la caisse d'assurances sociales agricoles, des allocations familiales agricoles, très dévoué à toutes les organisations agricoles* », tandis que deux de ses collègues sont seulement désignés comme membres de la chambre d'agriculture : il est le seul à n'être finalement pas nommé comme membre du Conseil de l'URCA. Cette lettre est par ailleurs très suggestive du pouvoir du délégué régional qui, de la simple allusion à la dénonciation, dispose des moyens d'écartier des candidats élus par les syndicats corporatifs. Ainsi, de Charles Dehoey, il est écrit : « *la liste comprenant un 18<sup>e</sup> nom, M. Dehoey, propriétaire exploitant, ancien élève de l'École de Grignon ; depuis cette élection, des renseignements complémentaires m'ont fait connaître sa collaboration à diverses revues et journaux et qu'il avait abandonné sa femme et ses deux enfants pour vivre en concubinage avec une autre personne. Le nombre de 18 étant atteint, je laisse le soin d'apprécier à la COMMISSION NATIONALE. Je compte être à Vichy pour les 22 et 23 avril, j'aurai le plaisir de vous entretenir de toutes les questions qui n'auraient pas encore de solution* » <sup>1423</sup>.

La mention de l'appartenance à la chambre d'agriculture relève du bon vouloir des délégués régionaux et informateurs des instances centrales de la Corporation paysanne, influant ainsi directement sur la composition des listes que celles-ci soumettent au ministre. Dans l'Ain, quatre membres de la chambre appartenaient au CROC et sont désignées pour faire partie du Conseil de l'URCA. Si le secrétaire et le vice-président de la chambre en sont désignés comme membres, deux autres sont présentés sans qu'allusion ne soit faite à ce mandat, dont Pierre Chambaud, qui devient syndic adjoint <sup>1424</sup>. Certains renseignements fournis éclairent sur d'autres aspects : dans l'Oise, un tableau récapitulatif des membres proposés mentionnent la superficie exploitée et la date de naissance. La comparaison de la liste des membres proposés et de ceux finalement retenus révèle que les plus gros exploitants ont souvent été préférés aux plus modestes, même lorsqu'ils avaient obtenu

<sup>1422</sup> Désigné par les initiales « BP ».

<sup>1423</sup> Arch nat., F<sup>10</sup> 4981, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ariège, [1941-1944], lettre de Charles Donnat à Foix, le 13 avril 1942.

<sup>1424</sup> Arch nat., F<sup>10</sup> 4976, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ain, [1941-1944], liste des membres de l'URCA, 27 avril 1942. Voir Annexes. Dossier n° 5. Document 6.

moins de voix <sup>1425</sup>. Henri Moulié, membre de la chambre d'agriculture ayant rejoint le CROC en août 1941, ne fait partie des membres nommés au *Journal officiel* en septembre 1942 parmi les membres de l'URCA : si contrairement aux autres candidats, il n'est pas fait mention de la superficie de son exploitation, on peut estimer que ses 66 ans et la quarantaine de voix qui lui manquent ont pu contribuer à ce que son nom ne soit pas retenu.

Ce peut également être par la fonction à laquelle le candidat est proposé qu'une connivence a pu naître entre délégués responsables ou délégués régionaux et les instances nationales chargées de trancher. Ces situations sont très claires pour de nombreux présidents de chambre d'agriculture. Ainsi Charles Gaffier, ancien président de la chambre d'agriculture, est proposé comme président d'honneur du Conseil de l'URCA, mais n'est pas retenu à cette fonction qui n'est d'ailleurs pas prévue par les textes, laissant penser à une nomination honorifique, de pure forme <sup>1426</sup>. Qu'en est-il dans le cas d'Henri Decault, président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, membre de la COCP et du Conseil national de Vichy, délégué responsable nommé en avril 1941, qui est proposé comme « *syndic régional d'honneur* » <sup>1427</sup> ? Le procès-verbal est laconique – comme le sont au sujet de cet individu les ouvrages historiques, silencieux <sup>1428</sup> ou erronés <sup>1429</sup> – et rend bien délicate l'interprétation d'une éviction que l'on ne pourra que rapprocher d'autres cas du même type, mais moins silencieux. L'appartenance au Conseil de l'URCA est-elle vue comme facultative par les hommes de la COCP ? Le nom de Pierre Leclercq, membre de la COCP et président de la commission interdépartementale betteravière du Nord et du Pas-de-Calais, membre de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais depuis 1933, a été rayé par deux fois, au crayon rouge puis à la mine de graphite, alors qu'il figurait comme élu au poste de syndic-adjoint de l'URCA <sup>1430</sup>. Sont-ce plutôt d'éventuelles divergences internes à la COCP ou tensions avec le ministère de l'Agriculture qui se feraient jour au travers de cette radiation ?

Nous avons vu comment le président de la chambre d'agriculture de la Mayenne, Pierre Vauquelin, avait été associé à l'équipe du CROC, et quelle configuration sociale, professionnelle et politique locale avait commandé ce rassemblement. Lors de l'assemblée constitutive tenue salle des Variétés, à Laval, le 22 novembre 1941, Pierre Vauquelin n'obtient que 14 voix, quand ceux qui sont retenus en totalisent plus de deux cents, sur 252 syndics présents. Le vote auquel il a été procédé a consisté en un scrutin de liste, avec possibilité de modifier la liste, ce qui a été fait par les électeurs dans un cas sur deux. C'est un véritable camouflet pour le président de la chambre d'agriculture, quand l'un des membres de celle-ci, Raymond Delatouche, devient syndic régional. Le cas de l'ensemble des membres de la chambre révèle une nette redistribution des rôles, qui voit le délégué responsable, Marc de Montalembert, vice-président de la chambre d'agriculture,

<sup>1425</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5024, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Oise, [1941-1944], liste des membres de l'URCA, 10 juillet 1942.

<sup>1426</sup> *La Terre rouergate*, décembre 1941.

<sup>1427</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5010, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Loir-et-Cher, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 9 avril 1942.

<sup>1428</sup> Deux mentions en tout et pour tout et en notes infrapaginales chez Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité.

<sup>1429</sup> Robert O. Paxton le désigne comme « *sénateur radical* » et « *ancien patron des organisations agricoles du département avant la guerre* », alors qu'il n'a jamais été sénateur et était loin de présider toutes les organisations agricoles du département. Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 195.

<sup>1430</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5026, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Pas-de-Calais, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 31 mars 1942.

proposé en concurrence avec Raymond Delatouche pour le poste de syndic régional, nommé finalement simple membre du conseil. Le métayer Eugène Beaumont est totalement absent des instances corporatives départementales, tandis qu'Auguste Couillard, président du Syndicat des agriculteurs de la Mayenne, affilié au boulevard Saint-Germain <sup>1431</sup>, ayant rassemblé 182 voix, fait partie de la liste des 27 membres « *soumise à la commission nationale d'organisation corporative pour présentation à M. le Ministre secrétaire d'État à l'Agriculture qui désignera parmi eux les dix-huit membres du Conseil de l'Union régionale corporative agricole de la Mayenne* » <sup>1432</sup>, mais n'est finalement pas retenu comme membre du Conseil de l'URCA.

En Corrèze, Joseph Faure a été nommé délégué responsable en juillet 1941, mais, on l'a vu, l'organisation corporative dans le département est confiée aussi au délégué responsable provincial, Marc de Bruchard, de Haute-Vienne. Le 1<sup>er</sup> juillet 1942, l'assemblée constitutive de l'URCA se tient à Tulle, au théâtre municipal : c'est Jacques Coudert, le délégué adjoint du CROC, qui préside la séance. 258 syndicats corporatifs locaux votent pour les membres du Conseil de l'URCA. Lors de l'élection du syndic régional, Joseph Faure obtient 104 suffrages, Jacques Coudert, 139, et Albert Blanc, ancien membre de la chambre d'agriculture, non réélu en 1936, conseiller national <sup>1433</sup> et membre du CROC <sup>1434</sup>, treize suffrages. Joseph Faure ne rassemble que quatre voix pour l'élection du syndic régional adjoint et à peine quatorze pour l'élection des membres du conseil. Le procès-verbal est lapidaire, mais on devine que l'élection très concurrentielle, peu courante en apparence dans les comptes rendus conservés dans les archives, où domine l'impression d'unanimité, a conduit à un retrait de Joseph Faure et, partant, à son absence du Conseil de l'URCA. Au moment de sa mort, en avril 1944, il sera dit de cet épisode, dans un hommage qui lui est rendu : Joseph Faure « *prend, en effet, l'initiative de la création, le 12 août 1942, de la Coopérative départementale, à laquelle la Fédération offre ses économies. Il s'intéresse aussi à l'organisation de la Corporation paysanne, à la tête de laquelle il devait être dans l'esprit de beaucoup. Pourtant, le jour de l'élection, les électeurs purement agricoles ceux-là, lui préfèrent un homme plus jeune, actif, ardent, disert, il est vrai, et dévoué à la paysannerie, mais qui aurait voulu en laisser la direction au plus qualifié des représentants de l'agriculture de France. Alors, Joseph Faure comprend et imite Cincinnatus revenant à la charrue* » <sup>1435</sup>.

On notera l'inversion chronologique et on précisera que ce texte vient à la suite du récit des circonstances dans lesquelles Joseph Faure abandonne ses fonctions politiques, notamment sénatoriales, à l'automne 1938 : pour l'auteur, l'échec en forme de retrait qui a lieu lors de l'assemblée constitutive de l'URCA en juillet 1942, ne serait que le parachèvement d'une retraite mythifiée, quand bien même son engagement dans la coopérative départementale, en août 1942, contredit cette thèse. Dans ses mémoires, Joseph Faure n'est guère bavard à ce sujet : il y apparaît cependant que c'est vraisemblablement pour prolonger l'action de la Fédération des associations agricoles de la Corrèze (FAAC) que cette coopérative agricole a été créée : la FAAC « *a passé le fruit*

<sup>1431</sup> Martine PAUTREL, « Le syndicalisme agricole en Mayenne... », article cité, pp. 310-311.

<sup>1432</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5020, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Mayenne, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, le 22 novembre 1941.

<sup>1433</sup> *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, Décret portant nomination des membres du Conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

<sup>1434</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

<sup>1435</sup> *La Défense paysanne de la Corrèze*, mai 1944.

de ses initiatives heureuses et de ses économies s'élevant à environ un million deux cent mille francs [soit 1 807 200 francs 2001 <sup>1436</sup>], à la coopérative agricole appelée à recueillir sa succession et dont le champ d'action s'étendra à la collecte des produits agricoles, leur stockage, leur industrialisation et la vente en commun comme des achats nécessaires à la culture [sic] ». Il précise également son rôle dans cette création : « J'ai pris l'initiative, avec quelques amis, de la création de cette société coopérative mise debout par acte authentique le 12 août 1942 pour essayer de sauver le maximum de ce que nous avons réalisé profitablement par nos efforts soutenus durant tant d'années dans le domaine de la prévoyance et de la solidarité professionnelle agricole. Que sera cette coopérative ?... Elle vaudra ce que vaudront les hommes qui seront appelés à la diriger. Lors de la constitution de son bureau et de son conseil d'administration, je fus désigné comme président à l'unanimité de l'Assemblée, mais j'ai décliné cet honneur dans les circonstances actuelles. Sous le régime d'autorité et d'économie dirigée où nous vivons, mon indépendance aurait trop souffert et il m'eût été difficile de m'incliner devant les pouvoirs publics sans renier tout mon passé consacré à la défense agricole, sans égard à d'autres considérations qui me guident souvent aujourd'hui » <sup>1437</sup>.

L'homme qui devient syndic régional, Jacques Coudert, ne fait pas partie des bureaux des principales organisations professionnelles agricoles de Corrèze en 1939 <sup>1438</sup>. Installé comme agriculteur-forestier à Saint-Pardoux-le-Vieux en 1932, ce fils d'un avocat, membre du conseil de l'ordre, est né à Paris en 1908 : il a fréquenté l'institution Sainte-Croix à Neuilly-sur-Seine et est ingénieur diplômé de l'Institut agricole de Beauvais. En 1937, il devient expert près la cour d'appel de Limoges <sup>1439</sup>. Quel sens donner au fait que Jacques Coudert supplante Joseph Faure ? Un homme jeune, 34 ans, remplace un dirigeant de 67 ans. Leurs itinéraires professionnels sont très différents et la Corporation semble un possible moyen d'accéder aux responsabilités pour Jacques Coudert. Leurs opinions politiques et leur attitude vis-à-vis de Vichy et des forces d'occupation nous sont peut-être connues. Joseph Faure rédige ses mémoires en octobre 1943, après la loi sur l'organisation du travail obligatoire (STO), après l'occupation totale de la France, après la capitulation de l'armée de Paulus à Stalingrad, après la libération de l'Afrique du Nord, au moment où un état d'esprit favorable à la défaite de l'Allemagne se généralise, où les liens avec le maréchal Pétain se distendent : il reste évasif et prudent sur ce qu'il désigne par les « autres considérations qui me guident souvent aujourd'hui » <sup>1440</sup>. Jacques Coudert, dit décoré de la Croix de guerre 1939-1945 et de la Médaille de la Résistance, en 1971 <sup>1441</sup>, est-il dans le même état d'esprit que Joseph Faure vis-à-vis de la Corporation et de Vichy en juillet 1942 ? Rien n'est moins sûr. Il est plus probablement qu'en Joseph Faure, ce soit l'ancien sénateur et le président de l'APPCA qu'on ait voulu écarter.

Plus certainement, parmi ceux qui sont absents des conseils régionaux corporatifs des URCA, on compte nombre de dirigeants agricoles de l'entre-deux-guerres, membres de chambre d'agriculture, dirigeants de comices ou de sociétés d'agriculture, anciens membres d'offices agricoles départementaux ou régionaux, proches des organisations du

<sup>1436</sup> [http://www.minefi.gouv.fr/a\\_votre\\_service/informations\\_pratiques/calculs/francs/francs.htm](http://www.minefi.gouv.fr/a_votre_service/informations_pratiques/calculs/francs/francs.htm)

<sup>1437</sup> Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité.

<sup>1438</sup> *Annuaire national agricole 1939*, pp. 414-416.

<sup>1439</sup> *Who's who in France, 1971-1972*, p. 483.

<sup>1440</sup> Joseph Faure, 1875-1944... ouvrage cité.

<sup>1441</sup> *Who's who in France, 1971-1972*, p. 483.

boulevard Saint-Germain, conseillers généraux ou parlementaires. Les absents ont pu se tenir volontairement à l'écart de ces fonctions, mais attardons-nous encore un peu sur les cas de ceux qui ont été candidats et ont été désavoués, par le corps électoral des syndicats corporatifs locaux assemblés, par la COCP ou par le ministère. Parmi les rares élus des chambres d'agriculture qui sont clairement battus lors de l'assemblée constitutive, on compte encore, en Maine-et-Loire, Gaston de Rochebouet, ancien administrateur de l'office agricole départemental et vice-président de comice <sup>1442</sup>, vice-président de la chambre d'agriculture, ou encore Ludovic Buffière, en Corrèze, membre de la chambre d'agriculture depuis 1933, président de la Société d'encouragement à l'agriculture et à l'arboriculture du Bas-Limousin <sup>1443</sup>, qui ne recueille que 138 voix sur 257 suffrages exprimés. Les deux seuls représentants de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord dans le CROC du Finistère et des Côtes-du-Nord, Yves Le Joliff et Yves Le Cozannet, sont battus lors de l'élection organisée le 28 octobre 1941 quand onze des membres de la chambre du Finistère sont élus et retenus par la COCP et le ministère. Explique cet échec la présence dans l'assemblée d'un nombre de syndicats corporatifs locaux finistériens deux fois plus important que celui des syndicats des Côtes-du-Nord <sup>1444</sup>. Le nom de Clément Condamine, vice-président de l'Association vinicole roannaise <sup>1445</sup> aurait quant à lui été rayé en amont des opérations électorales, « *après accord avec l'intéressé* », mais au cours des élections décentralisées qui ont lieu dans chaque commune du département de la Loire, il recueille quatorze voix, concentrées dans quelques communes du Roannais <sup>1446</sup>.

Mais le plus souvent, c'est apparemment par le nombre de voix affiché, par la position dans la liste des membres proposés – que celle-ci soit ou non explicitement fonction du nombre de suffrages – que la sélection se fait entre ceux qui sont retenus par le ministre et ceux qui ne le sont pas. Ainsi le président de la chambre d'agriculture du Gers, Gaston Bernès, également président de la Société d'encouragement à l'agriculture du Gers <sup>1447</sup>, est-il proposé comme syndic adjoint, en deuxième position et avec beaucoup moins de voix que l'ensemble des membres du conseil, et n'est finalement pas sur la liste des membres du Conseil régional corporatif de l'URCA. Émile Naslin, président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, président d'un comice, de la Caisse de réassurance agricole mutuelle incendie de l'Ouest et du Syndicat des apiculteurs du Poitou <sup>1448</sup>, est proposé en tant que suppléant, sur une liste très excédentaire. Les membres de chambre d'agriculture dans ce cas sont nombreux, qui tels Antoine Tarrade, indiqué en 21<sup>e</sup> position sur la liste des membres « *susceptibles de faire partie du conseil régional corporatif agricole qui sera*

<sup>1442</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 232.

<sup>1443</sup> *Annuaire national agricole* 1939, p. 415.

<sup>1444</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4998, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles, (suite), département du Finistère et des Côtes-du-Nord, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 28 octobre 1941.

<sup>1445</sup> Arch. dép. Loire, 7 M 11, Élections des 5 et 26 février 1939 : instructions, candidatures, professions de foi, correspondance ; procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (arrondissements de Montbrison et Roanne), 1939.

<sup>1446</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5010, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Loire, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 31 mars 1942.

<sup>1447</sup> *Annuaire national agricole* 1939, p. 356.

<sup>1448</sup> *Ibidem*, p. 296.

composé de 18 membres »<sup>1449</sup>, n'est finalement pas retenu. C'est également le cas de Pierre de Roquette-Buisson et Maurice Salles, membres de la chambre d'agriculture de la Gironde, membres du CROC, proposé à la désignation comme membres du Conseil régional corporatif de l'URCA mais avec respectivement 281 et 313 voix sur 367 votants<sup>1450</sup>.

Les annotations sibyllines au crayon rouge sur les pages des procès-verbaux contenant les propositions sont-elles le fait des membres de la COCP ou du ministère ? Il serait bien difficile d'en décider une fois pour toutes. Certaines de ces annotations semblent établir avec certitude que ce sont les « *mieux élus* » qui ont été retenu : c'est le cas pour l'URCA du Bas-Dauphiné, quand bien même seule une demi-douzaine de voix séparent les individus retenus de ceux qui ne le sont finalement pas. Ces quelques voix pèseraient ainsi bien lourds et pourraient être celles des quelques dirigeants pressentis très tôt et très en phase avec les projets des corporatistes : leur rôle serait-il de départager, dans la quasi-unanimité, les dirigeants « *conformes* » et les « *non-conformes* », comme un message à la COCP et au ministère ? Le nombre de voix ne fait pas toujours la différence : en Ardèche, Guy Fougeirol rassemble, comme les autres candidats, 260 suffrages, il n'est pourtant pas désigné *in fine*. On peut supposer que ses mandats de conseiller général<sup>1451</sup> et de président du Syndicat agricole de Saint-Laurent-du-Pape, affilié à l'Union des syndicats agricoles de l'Ardèche, rivale de la Fédération de l'Ardèche de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, et présidée par le docteur Marcel Astier<sup>1452</sup>, ancien député de la gauche radicale, sénateur inscrit au groupe de la gauche démocratique en 1939<sup>1453</sup>, celui des « *Quatre-Vingt* » qui s'illustra par le cri « *"Vive la République quand même !"* » après le vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Il n'est guère possible de savoir quelles sont les informations connues et retenues, dans les préfectures, à Paris et à Vichy, sur chacun des candidats proposés. Cependant, tant que les conseils des URCA ne sont pas officiellement nommés, ce sont en général les délégués des CROC qui restent les interlocuteurs privilégiés de la COCP, même si des réseaux d'informations parallèles peuvent s'être établis, avec des délégués adjoints, avec des délégués provinciaux aussi, ou directement entre le cabinet du ministre et des informateurs locaux : de multiples connivences s'établissent qui aboutissent notamment à un net reflux de la participation des membres des chambres d'agriculture, et *a fortiori* de leurs présidents, aux conseils des URCA, par rapport à leur participation aux CROC.

Les assemblées constitutives des URCA se sont tenues d'octobre 1941 à la fin 1942, exception faite du Tarn et du Tarn-et-Garonne, où ces assemblées n'ont lieu qu'à l'été 1943. Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que la part des membres des chambres d'agriculture qui rejoignent les conseils régionaux corporatifs des URCA fluctue au fil de la période, il s'avère que ce n'est pas le cas du tout. Avant la fin avril 1942, pendant les six premiers mois de l'organisation corporative définitive, avant que ne soit notamment précisé et durci le

<sup>1449</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5043, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Haute-Vienne, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 19 mai 1942.

<sup>1450</sup> *Ibidem*, F<sup>10</sup> 5002, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Gironde, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 18 mai 1942.

<sup>1451</sup> Arch. APCA, CA Ardèche à Ardennes, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1452</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 623.

<sup>1453</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français ... ouvrage cité*, p. 402.

rôle des syndicats dans la répartition des impositions <sup>1454</sup>, la part des membres des chambres d'agriculture qui sont désignés pour faire partie des URCA est en moyenne de 21 %, tout comme pendant la période suivante qui va des premiers jours de mai 1942 au moment de l'occupation totale du pays en novembre 1942, et même au-delà de cette période en 1942 et début 1943. Le poids des membres de la chambre d'agriculture dans le Conseil de l'URCA n'évolue pas non plus sensiblement d'une phase à l'autre. Il reste que nous n'avons pu recenser l'ensemble des candidats à ces fonctions, mais seulement ceux qui sont finalement nommés. C'est ainsi qu'interviendrait alors une autre périodisation, calquée, elle, sur les dates d'entrée en fonction des ministres de l'agriculture, qui impliquent un renouvellement important du personnel ministériel.

Pour l'ex-APPCA et les chambres d'agriculture, cela peut avoir des conséquences importantes : Isabel Boussard note notamment qu'en avril 1942, Jacques Le Roy Ladurie « réalise ses projets de 1940 : prendre le ministère de l'Agriculture et faire de M. Luce Prault, le secrétaire général de ce ministère » <sup>1455</sup>. Luce Prault aurait eu carte blanche pour composer son équipe : il recrute notamment François Houillier, sous-chef de service à l'APPCA de 1937 à 1940, puis sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture en 1941-1942, comme chef de cabinet, tandis que Georges Bréart, chef de service à l'APPCA, de 1937 à 1940, devient directeur <sup>1456</sup>. Cependant, la part des membres de la chambre qui rejoignent l'URCA et leur poids relatif dans celle-ci n'est pas non plus différente, en moyenne, suivant que les noms des membres ont été validés par l'un ou l'autre des ministres. Des inflexions discrètes sont tout juste repérables : deux jours avant que Pierre Caziot ne quitte le ministère, le 16 avril 1942, les noms des membres de 17 URCA sont publiés au *Journal officiel*, comme dans la précipitation, et on compte parmi eux 77 membres de chambre d'agriculture. Huit présidents de chambre d'agriculture sont nommés alors que Pierre Caziot est ministre, quatre seulement quand c'est Jacques Le Roy Ladurie qui est au pouvoir, tandis que son secrétaire d'État puis successeur, Max Bonnafous, en nomme dix-huit à partir de septembre 1942. Les événements ne semblent toutefois pas avoir influé massivement sur la propension des membres et des présidents de chambre d'agriculture à rejoindre le Conseil de l'URCA de leur département.

Toutefois, les aléas de la Corporation paysanne et ses difficiles rapports avec le ministère ont pu avoir un impact que seule une analyse fine de chaque situation départementale permettrait de dévoiler. Le 22 mars 1942, l'assemblée constitutive de l'URCA du Puy-de-Dôme se déroule en présence d'Hervé de Guébriant, président de la COCP, de Richard Desanges, délégué régional du CROC, membre de la chambre d'agriculture depuis 1939, ainsi que d'Henri Côte, membre du CROC et président de la chambre d'agriculture depuis 1927. Aux 50 chefs de district et 410 syndicats qui sont présents, s'ajoutent « les membres du Comité régional d'organisation corporative, les membres de la Chambre d'agriculture et un grand nombre de personnalités ». Le détail des opérations électorales n'a pas été consigné : on apprend seulement qu'une « liste de 18 membres composée des représentants des différentes activités et productions agricoles du département [...] a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale ». Parmi eux, six membres de la chambre d'agriculture, dont ses deux vice-présidents et son secrétaire-

<sup>1454</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, pp. 176-182.

<sup>1455</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne...* ouvrage cité, pp. 272-273. Voir également la version de Jacques Le Roy Ladurie dans ses mémoires : Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 311-312.

<sup>1456</sup> *Who's who in France*, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1965.



adjoint. Par ailleurs, « *M. H. Cote sera proposé comme délégué régional* »<sup>1457</sup>, soit comme syndic régional suivant l'appellation en vigueur ensuite. Les tensions entre le ministère et la Corporation s'accroissent, notamment entre le nouveau ministre, Jacques Le Roy Ladurie, et Pierre Caziot, devenu président de la Corporation paysanne, tandis qu'Alain de Chantérac, proche du ministre, a été nommé commissaire du gouvernement auprès de la Corporation. Isabel Boussard cite « *des incidents locaux, des retards dans l'organisation du statut financier, dans les fusions concernant la Mutualité, la coopération, [et en conclut qu']il semble qu'on fasse tout, au ministère, pour entraver l'action du président de la Corporation* »<sup>1458</sup>. Pour exemple de la dégradation de la situation au niveau national et de ses répercussions locales, elle mentionne la lettre de démission de Henri Côte, syndic régional du Puy-de-Dôme, en date du 8 août 1942, « *dans laquelle ce dernier se plaint du retard d'homologation de son URCA, ce qui l'empêche de fonctionner normalement, et ajoute que la situation générale se dégrade au point qu'il a été traité fort cavalièrement lors d'une réunion publique : "Je n'ai jamais été traité ainsi depuis quarante-deux ans de la longue carrière, et même sous le Front Populaire"* »<sup>1459</sup>. Ainsi, l'engagement de certains présidents a-t-il pu être fluctuant et certains événements rester invisibles au chercheur qui l'envisage à partir des listes telles qu'elles ont été homologuées par le ministre. En février 1943, après une seconde assemblée constitutive tenue en janvier 1943, Henri Côte est en effet nommé simple membre du Conseil de l'URCA, tandis que Richard Desanges devient syndic régional<sup>1460</sup>. L'interprétation proposée par Isabel Boussard nous semble cependant faire la part belle aux facteurs nationaux, susceptibles de tout expliquer, y compris au village ou dans les préfectures.

Si les chambres d'agriculture dont aucun des membres n'entre au Conseil de l'URCA sont rares – on en compte quatre seulement<sup>1461</sup> –, il ne se rencontre pour ainsi dire aucune situation où la majorité de la chambre aurait rallié le Conseil de l'URCA, en excluant le cas du Territoire de Belfort, non significatif. Dans 13 % des départements, moins d'un membre sur huit entre à l'URCA, dans 41 % des cas, un huitième à un quart des membres et dans 29 % des cas, 26 à 48 % des membres en fonctions. Est-ce à dire que les chambres d'agriculture de 1942 sont constituées d'une minorité de corporatistes ? Cela signifierait-il que les trois quarts des chambres d'agriculture sont, dès 1939, investies par une solide minorité d'hommes favorables à un régime corporatif pour l'agriculture et prêts à construire cette nouvelle organisation dans le cadre du régime de Vichy et sous la tutelle allemande ? Ce serait nier les motivations et les formes très diverses de l'engagement dans les instances corporatives. Il eut fallu également repérer les débats éventuels qui ont pu avoir lieu entre les membres des chambres d'agriculture réunis en sessions en 1941, 1942 et 1943, sur l'opportunité de rejoindre l'équipe de l'URCA : les rares procès-verbaux de la période auxquels nous avons accédé ne contiennent pas la transcription de ce type d'échanges, susceptibles d'avoir opportunément échappé au sténographe.

<sup>1457</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5027, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Puy-de-Dôme, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 22 mars 1942.

<sup>1458</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 143.

<sup>1459</sup> Cité par Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 144. Extrait d'une note pour M. le Président Laval, chef du gouvernement, par M. Pierre Caziot, président de la Corporation nationale paysanne, 19 août 1942. AG<sup>II</sup> 548 CC 149 B<sup>1</sup>.

<sup>1460</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>1461</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableaux 8 et 9.

Un muet consensus se serait-il établi entre syndics locaux, délégués régionaux, membres de la COCP et hommes du ministère pour limiter l'accès des membres des chambres d'agriculture aux structures corporatives départementales ? Il apparaît en effet qu'alors que les membres de la chambre d'agriculture étaient majoritaires dans le CROC d'une poignée de départements en 1941, ce n'est le cas dans aucune des URCA. Les membres de la chambre d'agriculture représentent – mais forment-ils un groupe d'acteurs uni ou mobilisable ? – moins d'un huitième du Conseil de l'URCA dans 16 % des cas, un huitième à un quart dans 38 % des cas, enfin 36 à 48 % dans un tiers des cas, soit une consistante minorité, susceptible de se muer en majorité en cas d'absentéisme des autres membres. Le repli est certes évident depuis l'étape provisoire des CROC, mais dans la plupart des départements, les chambres d'agriculture assurent une présence significative dans les instances corporatives, sans pouvoir y peser de manière certaine.

La représentation cartographique n'éclaire que très peu sur les processus à l'œuvre<sup>1462</sup>. La tendance des membres des chambres à rejoindre les conseils des URCA et le poids qu'ils y pèsent est inégal d'un département à l'autre, dans une mosaïque de cas particuliers aussi peu unie en zone occupée qu'en zone libre. Les quelques départements organisés après l'occupation totale du pays, survenue en novembre 1942, n'échappent pas à ces constats de diversité irréductible. Tout au plus peut-on repérer des zones de plus fort engagement des membres des chambres d'agriculture dans les bassins d'influence de certaines grandes organisations professionnelles : c'est le cas autour de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, de la Confédération générale des vignerons du midi, de l'Union du Centre-Est, dans le Bassin parisien dominé par l'AGPB, en Bretagne méridionale et dans le Finistère. On devine également une large zone de désaffection dans le Sud-Ouest, mais qui n'est pas si nette que ne l'eut laissé espérer un raisonnement envisageant ces terres avant tout comme acquises au radicalisme et au socialisme, notamment au travers du prisme des luttes des métayers et résiniers par exemple.

La confrontation d'une liste des secrétaires généraux des URCA<sup>1463</sup> et du répertoire tenu par Luce Prault en 1938-1940<sup>1464</sup> permet de repérer cinq secrétaires administratifs de chambre d'agriculture qui deviennent secrétaires généraux d'une URCA. Il faut préciser que sur 83 secrétaires administratifs recensés par Luce Prault, quinze étaient des femmes, et treize étaient par ailleurs directeur des services agricoles (DSA), deux « catégories » peu susceptibles d'être nommées dans le cadre du régime de Vichy. Deux d'entre eux sont ingénieurs agronomes. François-Marie Jacq, né en 1897, «  *fils de paysans* »<sup>1465</sup>, il est issu de la promotion 1919 de l'Institut national agronomique<sup>1466</sup>. Après avoir été professeur d'agriculture du département de l'Eure, il entre à l'office central de Landerneau en 1926 comme secrétaire général adjoint puis secrétaire général : «  *il entreprend de développer le programme d'enseignement de l'Office central jusqu'à en faire le principal instrument de recrutement d'une "élite paysanne" et se chargea, en général, du "côté social" des activités*

<sup>1462</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Cartes 8 et 9.

<sup>1463</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>1464</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>1465</sup> Suzanne BERGER,  *Les paysans contre la politique...*  ouvrage cité, p. 106.

<sup>1466</sup>  *Annuaire INA 1935* , p. 277.

de l'organisation »<sup>1467</sup>. Dans les années 1930 et toujours à la veille de la guerre, il est le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture du Finistère<sup>1468</sup>. Enfin, en mars-avril 1941, il est choisi puis nommé délégué responsable du CROC du Finistère et des Côtes-du-Nord. Sa conception semble être celle d'une continuité entre l'action de l'Office central de Landerneau et de l'URCA du Finistère et des Côtes-du-Nord puisqu'en mars 1944, il déclare être entré à l'URCA en juillet 1924<sup>1469</sup>. Marcel Demar, né en 1911, entré à l'Institut national agronomique en 1930<sup>1470</sup>, est secrétaire de la chambre d'agriculture et de la Fédération des associations agricoles de l'Yonne depuis 1934. Entré en fonctions « à la création de l'URC », en tant que secrétaire général, il y côtoie six membres de la chambre d'agriculture. Maurice Bouton, ingénieur agricole formé à l'École nationale d'agriculture de Rennes, promotion 1909<sup>1471</sup>, est directeur de la Société des agriculteurs de l'Oise avant la guerre<sup>1472</sup> et le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture<sup>1473</sup>, dont le président Henry, est aussi vice-président de la Société des agriculteurs de l'Oise<sup>1474</sup> : Maurice Bouton a une petite cinquantaine d'années quand il rejoint l'URCA de son département en tant que secrétaire général. Jacques Levesque du Rostu et Édouard Fargues sont tous deux licenciés ès-lettres et titulaires d'une licence de droit. Le premier, secrétaire général de la chambre d'agriculture, est âgé de 39 ans quand il rejoint l'URCA de la Loire-Inférieure comme secrétaire général. Le second, né en 1888, cumule les postes administratifs dans les organisations professionnelles agricoles de l'Hérault des années 1930 : « *secrétaire administratif depuis 1934 de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, de la Chambre régionale d'Agriculture, du Syndicat des vignerons de Montpellier-Lodève, de la Fédération départementale des caves coopératives, du Syndicat central des distilleries de Montpellier-Lodève, du Syndicat des Raisins de table de l'Hérault et, depuis 1941, de la Confédération nationale des Caves Coopératives et du Comité d'organisation corporative de l'Hérault* », ce qui, selon le délégué régional de l'Hérault, plaçant sa cause auprès du président de la COCP, « *montr[e] quelle est l'estime dont il jouit dans [les] milieux [agricoles] et qui justifient amplement sa candidature* »<sup>1475</sup>. Nous aurons l'occasion, au fil des chapitres, de développer la question des relations qui unissent les élus des organisations agricoles et leurs secrétaires administratifs, directeurs et agents techniques, dont les mondes ne sont pas clivés.

<sup>1467</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, p. 106.

<sup>1468</sup> *Annuaire INA 1935*, p. 277.

<sup>1469</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>1470</sup> *Annuaire INA 1935*, p. 236.

<sup>1471</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles 1935*, p. 265.

<sup>1472</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>1473</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>1474</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 115.

<sup>1475</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944. Copie d'une lettre de Gabriel Dehan, délégué régional de l'URCA de l'Hérault, au président de la COCP, le 1<sup>er</sup> juillet 1942.

Qui sont les trente présidents de chambre d'agriculture qui sont désignés pour faire partie du Conseil des URCA à sa constitution ? La comparaison, suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour comparer les présidents membres des CROC et ceux qui sont restés en dehors, du groupe des présidents membres des URCA et de ceux qui n'y sont pas révèle quelques menues évolutions <sup>1476</sup>. Les présidents de chambre d'agriculture devenus membres du Conseil d'une URCA sont âgés en moyenne de 63 ans, contre 69 pour ceux qui sont restés à l'écart de ces structures. Les deux seuls quadragénaires présidents de chambre d'agriculture, Victor Joly, des Bouches-du-Rhône, et Jacques Le Roy Ladurie, sont membres d'une URCA, mais l'un comme l'autre groupe compte des septuagénaires et mêmes des octogénaires, reléguant aux oubliettes l'hypothèse d'une ligne de partage fondée avant tout sur l'âge. Légèrement plus nouveaux dans l'institution, en moyenne, sans que cela soit significatif, ils sont un peu moins nombreux, en proportion, à pratiquer l'élevage, selon le recensement de l'*Annuaire national de l'Agriculture* publié en 1939 <sup>1477</sup>. Si leur implication à l'APPCA – à ses sessions, par l'appartenance aux CPG ou au bureau et par la présentation de rapports – est la même que celle de l'ensemble des présidents, il apparaît que les présidents de chambre d'agriculture qui étaient parlementaires en 1940 ou qui l'avaient été avant cette date, ont été totalement exclus des instances corporatives départementales.

En 1942, onze présidents de chambre d'agriculture sont syndics régionaux <sup>1478</sup>. Notons d'emblée que près de la moitié des syndics régionaux sont issus des chambres, puisque 31 autres en sont membres au moins depuis 1939, comme c'est le cas de près d'un tiers des 125 syndics adjoints. L'hypothèse d'une exclusion des membres des chambres d'agriculture est ainsi invalidée puisque ceux-ci sont plus présents aux postes les plus hauts placés de la hiérarchie de la Corporation paysanne. La question de leur légitimité et des conséquences de leurs fonctions de président de la chambre d'agriculture sur celle-ci reste entière : l'évidence de conceptions plus nuancées et moins catégoriques qu'au sein de la COCP s'impose cependant. Quoiqu'il ne participe qu'officieusement à la Corporation paysanne, Jacques Guilhem est vu de manière singulière par les autorités de Vichy : considérant à son sujet son « *influence conservée à l'intérieur du département [elles estiment qu']en sa qualité de Président de la Chambre d'Agriculture, M. le Docteur Guilhem jouit toujours d'un prestige inentamé* » <sup>1479</sup>.

Les onze présidents qui deviennent syndics régionaux présentent quelques caractéristiques communes. Âgés de 55 ans en moyenne, ils sont donc relativement jeunes pour des présidents de chambre d'agriculture, dont la moyenne d'âge avoisine 66 ans en 1942. Si tous sauf deux sont membres de leur chambre d'agriculture depuis 1927, peu en sont les présidents depuis cette date. Font exception les présidents des chambres d'agriculture bretonnes, soit Hervé de Guébriant – par ailleurs président de la COCP, rappelons-le –, Louis Le Léannec et Roger de La Bourdonnaye, présidents des chambres du Finistère, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine depuis 1927 ou 1928. Ils sont, à différents degrés, proches du syndicalisme de la rue des Pyramides. Joseph

<sup>1476</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. 1. Les chambres d'agriculture assistent à l'organisation corporative, comparer les tableaux 3 et 10.

<sup>1477</sup> *Annuaire national agricole* 1939.

<sup>1478</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 7.

<sup>1479</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15484, Police générale. Dossiers des renseignements généraux : personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 2243 (Jacques Guilhem) Notice, sans date [1941-1944 ; autorités de Vichy].

Boulangé, Hervé de Guébriant et Jacques Le Roy Ladurie étaient respectivement président, président-adjoint et secrétaire général de l'UNSA en 1939<sup>1480</sup>. Louis Le Léanec, Roger de La Bourdonnaye, André Rostand et Henri Gindre, des chambres du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche et du Cher, présidaient ou comptaient en 1939 parmi les membres du bureau d'une union ou fédération de syndicats affiliée à l'UNSA<sup>1481</sup>. Auguste Lacroix président de la chambre d'agriculture de Haute-Savoie est le secrétaire-trésorier de l'Union des associations agricoles de la Haute-Savoie, affiliée à l'Union du Sud-Est. Dans d'autres cas, comme en Eure-et-Loir, c'est semble-t-il à la faveur de l'opposition irréductible entre le Syndicat agricole départemental d'Eure-et-Loir, ex-Syndicat de Chartres, républicain, et le Syndicat agricole du Dunois, conservateur<sup>1482</sup>, que Léon Parmentier, président de la chambre d'agriculture et du comice agricole de Dreux<sup>1483</sup>, est devenu délégué régional du CROC, en décembre 1941, puis est élu syndic régional en juillet 1942, nomination publiée au *Journal officiel* en septembre de la même année.

### **Le cas Le Roy Ladurie : un cas-écran ou de réelles dissidences ?**

L'historiographie a largement focalisé son attention sur le cas de Jacques Le Roy Ladurie, d'une part parce que son itinéraire confine en apparence aux extrêmes, allant des hautes fonctions détenues au sein du gouvernement de Vichy à l'entrée en Résistance, d'autre part parce que cette trajectoire a été lue au travers du prisme de la technocratie et du complot, autour de l'analyse de la complexe question de la synarchie<sup>1484</sup>, malheureusement évoquée trop souvent rapidement et de manière téléologique à son sujet. La précieuse source que constituent les mémoires de Jacques Le Roy Ladurie sont ici de peu de recours. On y apprend seulement qu'une trentaine d'années plus tard, l'ancien ministre de Pétain juge opportun de laisser croire qu'alors il considérait ce poste comme un « *poste technique* », accepté seulement parce qu'il lui tenait à cœur d'assurer, par son action, la soudure menacée par les prélèvements de l'occupant. Soudure-alibi qui vise apparemment surtout à déjouer les accusations de ceux qui voient en lui l'un des chefs de file des synarques, l'un de ceux surtout qui aurait été à même de mettre en œuvre son projet techniciste, passant par la mise en avant des organisations spécialisées par productions, notamment celles des céréaliers et des betteraviers, et, conjointement, par la promotion des technocrates, au ministère et dans les organisations avec lesquelles il aurait cogouverné. C'est faire fi du rôle de Max Bonnafous, resté bien plus longtemps que lui au ministère de l'Agriculture, de septembre 1942 à janvier 1944, et comptable de bien des évolutions attribuées à Jacques Le Roy Ladurie. C'est également verser dans une vision qui verrait une finalité sous-jacente à la nature des choses : la cogestion amorcée dans les années 1950 et institutionnalisée dans les décennies suivantes, ne peut être lue comme simplement en germe dès les années 1940, sans envisager les contradictions entre les aspirations de Jacques Le Roy Ladurie et les possibles perçus alors. Cette question ne saurait être traitée de façon satisfaisante dans cette étude, mais il paraissait utile de l'évoquer.

<sup>1480</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 43.

<sup>1481</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, liste des unions régionales affiliées à l'Union nationale des syndicats agricoles en zone occupée, [1941] ; *Annuaire national agricole 1939*.

<sup>1482</sup> Voir à ce sujet : Rémy LEVEAU, « Le syndicat de Chartres (1885-1914) », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930. – Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 61-78.

<sup>1483</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 182.

<sup>1484</sup> Olivier DARD, *La synarchie ou le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, 1998, 294 p.

Jacques Le Roy Ladurie démissionne de ses fonctions au ministère de l'Agriculture le 11 septembre 1942, pour marquer son opposition aux ingérences allemandes, notamment en matière de ravitaillement, et au STO. Il détaille dans ses *Mémoires* sa version de l'« affaire des broutards » au terme de laquelle les Allemands ont exigé, par l'intermédiaire du gouvernement de Vichy, la révocation de l'intendant général Roche, nommé par le ministre de l'Agriculture, tout en affirmant avoir préparé sa lettre de démission avant d'apprendre cette exigence. Cette manière de reformuler les raisons de sa démission s'accompagne notamment de la transcription de la discussion qu'il aurait alors eu en privé avec le maréchal Pétain, preuve fragile s'il en est. C'est après novembre 1942 et l'opération « Torch », lorsque les troupes anglaises et américaines débarquent en Afrique du Nord sous le commandement du général américain Dwight Eisenhower, et après l'invasion de la zone libre que Jacques Le Roy Ladurie serait arrivé à la conclusion selon laquelle « *la seule solution encore possible est la résistance clandestine armée* »<sup>1485</sup>.

Pour « trouver un contact avec la Résistance », Jacques Le Roy Ladurie suggère une longue quête – « *j'ai oublié toutes les portes auxquelles j'ai pu frapper* ». En janvier 1943, il frappe au 12 rue de Poitiers, où loge le Club de la Renaissance française, fondé par l'Association pour la rénovation nationale, lieu du premier banquet de l'APCA en octobre 1927, et depuis 1923, siège de la société anonyme « *La Maison des Polytechniciens* », qui en est devenue propriétaire en 1930<sup>1486</sup>. Il devient alors l'un des membres de l'Organisation civile et militaire (OCM). Il aurait profité de l'assemblée plénière des syndicats régionaux de la Corporation paysanne, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 février 1943, pour « *prendre contact avec quelques anciens cadres de [l']ancienne UNSA, devenus [...] syndicats régionaux de leurs départements respectifs, et tâter leurs réactions* ». Répondent à l'appel Modeste Legouez, dont il écrit qu'il avait « *pour suivre [s]on action, [...] sans hésiter, rompu avec Dorgères* », le corporatiste mayennais Raymond Delatouche, et, plus tard, le Tarnais, Alain de Chantérac : dans les mois qui suivent, se révèlent les preuves d'engagements dissonants, voire de malentendus. À la fin du printemps 1943, Marc O'Neill, inquiet des orientations socialistes de certains des dirigeants civils de l'OCM, quitte celle-ci, avec Jacques Le Roy Ladurie, avec lequel il aurait créé les Volontaires paysans et ouvriers (VPO), qui réunit les organisations mises en place dans les quatre départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret qui forment avec la Nièvre la Région P2. Luce Prault lui aurait alors servi d'intermédiaire, pour « *prendre contact avec les fonctionnaires départementaux de l'Agriculture* »<sup>1487</sup>.

Dans ses *Mémoires*, il relate sans entrer dans les détails les réunions stratégiques clandestines à Paris, et l'activité plus modeste déployée dans le Calvados – « *dans le Calvados, mon activité de résistant se bornait, avec l'aide de mon ami Hédouville, à distribuer aux clandestins de faux papiers, des bons de ravitaillement et des bons d'essence* »<sup>1488</sup>. À partir de mars 1944, Jacques Le Roy Ladurie entre dans la clandestinité, mais sa situation est confuse, comme il le résume lui-même : « *recherché par la police allemande, condamné par la Milice, soupçonné par les communistes, dénoncé par ma concierge, et maintenant rejeté par certains résistants* ». Qualifiant son passage au ministère de l'Agriculture de « *casserole* » et dévoilant sa difficulté à s'assumer en tant que royaliste devant les résistants, Jacques Le Roy Ladurie évoque une laborieuse entrée en Résistance.

<sup>1485</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, p. 429.

<sup>1486</sup> <http://www.maisondesx.com/Histoire-de-l-Hotel-de-Poulpry>

<sup>1487</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, p. 443.

<sup>1488</sup> *Ibidem*, p. 456.

En juin 1944, il a rejoint un maquis de Sologne, à Saint-Viâtre, où il aurait reçu un accueil triomphal parmi les « *paysans* » du maquis <sup>1489</sup>.

Mais, revenons en arrière : en 1942, voire au début de 1943, les entrées en Résistance sont assez rares sur les bancs des chambres d'agriculture et de l'APPCA. Quelques cas se distinguent qui soulignent l'exception à la règle. Henry de Rouville, président de la chambre d'agriculture du Tarn, « *homme de la bourgeoisie protestante et de la démocratie chrétienne, [...] fait de Vabre, avec son fils Guy, "Pol Roux", un des tout premiers foyers de la résistance tarnaise: zone de refuge pour les juifs et pour les réfractaires, où se créent les premiers maquis puis centre d'une grande unité, le CFL 10, qui joue le rôle essentiel dans la libération du Sud du Tarn* » <sup>1490</sup>. L'héroïsme de Léonel de Moustier <sup>1491</sup> – « *Hostile, dès le début, à la politique de collaboration, il apporte pendant l'occupation une aide efficace à toutes les victimes traquées par l'Allemagne : prisonniers évadés, parachutistes anglo-saxons, Russes et réfractaires du STO, trouvent asiles sous son toit. Commandant militaire du secteur du Doubs en 1942, le marquis de Moustier participe avec enthousiasme au combat de l'armée des ombres! Hélas! il est arrêté par les Allemands en août 1943, car son inlassable activité n'a pas échappé à l'occupant. Emprisonné, puis déporté en Allemagne le 15 juillet 1944, l'ennemi lui offre d'être traité comme prisonnier de marque. Mais il refuse, rigide, en grand seigneur. Moustier est alors astreint aux travaux les plus pénibles, privé de nourriture. Interné au camp de Breinem, puis soumis au travaux forcés à Brauenfarger, il meurt, le 18 mars 1945, peu avant la libération par les Alliés, dignement, comme il avait vécu* » – sera plus volontiers évoqué à l'APPCA, tant il incarne le parcours idéal et sans faute d'un des rares résistants de la première heure, dès le 10 juillet 1940, issu de la droite de l'échiquier politique. En 1943, parmi les présidents de chambre d'agriculture, il n'existe pas d'équivalent.

### 1943 : « apogée de la Corporation » ?

#### Les chambres d'agriculture dans les organismes corporatifs « définitifs »

Isabel Boussard consacre les quelques 70 pages du cinquième chapitre de son *Vichy et la Corporation paysanne* à cet « *apogée de la Corporation* » qui ne manque pas de poser question. On lit dans cette analyse un certain soulagement à aborder enfin « *les organes nationaux prévus par la loi* », soit le stade de l'« *organisation désormais conçue comme définitive* », passé l'inconfort des « *limbes de la période provisoire* ». Une certaine confusion règne cependant. L'étendue des activités de la Corporation paysanne serait ainsi lisible « *par la progression géométrique du volume des dossiers* », quand bien même l'existence de conflits nombreux, générateurs de liasses de lettres vite volumineuses, n'est guère soulignée, encore moins analysée. L'apogée décrit surviendrait même si « *il est bien évident que, pour le gouvernement de Vichy, 1943 n'est pas une année faste : l'ensemble du territoire a été occupé à la fin de l'année précédente, la flotte a été obligée de se saborder à Toulon, la Résistance se développe et s'organise, la pénurie s'aggrave, l'opinion, tout en restant hésitante, se fait plus critique à l'égard du gouvernement* ». L'auteur impose son titre de chapitre comme une évidence tout en mentionnant que la Corporation paysanne est « *plus que jamais attaquée, soit par ceux qui en préconisent la suppression pure et*

<sup>1489</sup> *Ibidem.*

<sup>1490</sup> Maurice GRESLE-BOUIGNOL [dir.], *Les Tarnais : dictionnaire biographique*, Albi, FSIT, 1996, XXX-413 p., p. 282 ; <http://maquisdevabre.free.fr/> ; <http://www.ajpn.org/personne-Guy-de-Rouville-1011.html>

<sup>1491</sup> *Mémorial des Compagnons de la Libération. Compagnons morts entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945*, Paris, La Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération, 1961, 579 p., p. 534.

*simple, soit par ceux qui cherchent à la noyauter de l'intérieur, soit enfin par certains de ses membres dont la "foi" corporative commence à vaciller* »<sup>1492</sup> : étrange conception d'une Corporation qui serait disjointe du reste de la société et dont l'acmé s'accommode du détachement et du désaccord de ses membres. Sauf à considérer que l'existence d'une structure nationale permanente constitue un aboutissement en soi, il convient de redéfinir cette période de la Corporation paysanne, notamment en y traquant le rôle des acteurs des chambres d'agriculture et de l'ex-APPCA.

Nommé ministre de l'Agriculture le 18 avril 1942, après la démission de Jacques Le Roy Ladurie, dont il était le secrétaire d'État, Max Bonnafous « *reprend en main la Corporation* ». Ses projets de refonte législative de la Corporation suscite des remous, notamment le principe de la nomination du président de la Corporation par le chef de l'État, sur proposition du chef du gouvernement. Une note dont l'auteur est inconnu commente ce système : « *Il y aurait les plus graves inconvénients à mettre le Conseil national corporatif sous la présidence du ministre de l'Agriculture, car cela transformerait radicalement la Corporation nationale paysanne dans son essence, dans ses caractéristiques, dans son autonomie et dans les droits qui lui ont été reconnus par la loi du 2 décembre 1940. [L'auteur affirme ensuite regretter que certains hommes représentant] les anciennes forces politiques [prennent de l'importance au sein de la Corporation et cherchent à] rétablir le règne des chambres d'agriculture politiciennes* »<sup>1493</sup>. La dernière session de la COCP a lieu le 2 décembre 1942 : les 27 membres réunis démissionnent, sur demande du ministre, puisque la mission de la COCP est terminée, mais ce faisant « *ils essayent de donner à leur geste l'aspect d'une démission volontaire due aux trop grandes difficultés rencontrées pour terminer un travail qui, pourtant, ne l'est pas* »<sup>1494</sup>. Parmi les motifs évoqués, on trouve principalement l'obstruction des services ministériels, qui aurait conduit notamment à ce qu'il n'ai « *pas été donné à la Corporation la possibilité d'apporter aux paysans les compensations qui eussent fait comprendre et accepter le rôle difficile qu'elle a dû jouer en matière de ravitaillement* ». Les membres démissionnaires regrettent également que « *des groupements ou organismes anciens poursuivent ouvertement leur action anticorporative, sans être l'objet des dissolutions prévues par la loi : tout au contraire, ils sont reçus officiellement par les représentants de l'Administration, voire même par les ministres* ». Des « *coupables* » sont désignés puisque les signataires « *soulignent qu'au premier rang de cet état de choses se placent : M. Prault, secrétaire général aux Question paysannes et l'Équipement rural, M. Doublet, directeur des services professionnels et sociaux, dont l'attitude d'hostilité constante à l'égard de la Corporation diffère totalement de l'esprit de collaboration et de réalisation des services techniques du ministère* »<sup>1495</sup>. Le train de lois et décrets des 16-17 décembre 1942 précise le rôle des syndicats, crée une chambre syndicale nationale ainsi qu'un Conseil national corporatif et fait du ministre de l'Agriculture le président de la Corporation.

Une période transitoire s'ouvre en janvier 1943 avec la nomination des membres du comité permanent provisoire : il s'agit de préparer l'action du futur Conseil national corporatif et, selon Isabel Boussard, de « *se débarrasser de ce que l'on a appelé "l'équipe de Caziot", c'est-à-dire les membres de la commission nationale* »<sup>1496</sup>. Ce comité permanent provisoire

<sup>1492</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 235.

<sup>1493</sup> *Ibidem*, p. 187. Extrait d'une note relative à l'organisation agricole corporative, 6 novembre 1942. AG<sup>II</sup> 548 CC 149 A.

<sup>1494</sup> *Ibidem*, p. 194.

<sup>1495</sup> *Ibidem*, pp. 195-196.

<sup>1496</sup> *Ibidem*, p. 200.



est composé de 26 membres, dont 18 syndics représentant les régions administratives et huit représentants des catégories sociales et des organismes professionnels. On compte cinq présidents de chambre d'agriculture en fonctions parmi les syndics provinciaux <sup>1497</sup> : parmi eux, seul Hervé de Guébriant appartenait à la COCP en janvier 1941. Les quatre autres sont des syndics régionaux, qui étaient déjà à la tête du CROC de leur département à sa constitution. Deux sont des conseillers nationaux, Roger Rouvière, du Gard, et André Rostand, de la Manche. Les deux autres sont Joseph Boulangé, ex-président de l'UNSA, et Léon Parmentier, « arbitre » des oppositions syndicales en Eure-et-Loir. Huit autres syndics provinciaux, un représentant des catégories sociales et trois représentants des organisations professionnelles sont des membres de chambre d'agriculture en fonctions : huit sur douze ne sont membres de la chambre d'agriculture que depuis 1939. Parmi eux, cinq appartenaient à la COCP, René Blondelle, Pierre Benet, Martial Brousse, René Bardin et Adolphe Pointier : le premier et les deux derniers sont conseillers nationaux.

Délégués responsables ou régionaux des CROC dès leur création, ils font figure de corporatistes actifs et convaincus. Adolphe Pointier représente les groupes spécialisés dans le domaine végétal et René Bardin ceux qui ressortissent des productions animales, tandis que Pierre Lescop représente la Mutualité agricole. Michel Dalle, membre de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais, diplômé de l'École supérieure d'agriculture d'Angers <sup>1498</sup>, agriculteur à Couturelle, dans l'Avesnois, âgé de 46 ans, est nommé comme représentant des fermiers. Dès avant 1930 et encore à la veille de la guerre, Michel Dalle était également administrateur puis président de « *L'Avenir agricole* », la société coopérative créée par la Fédération agricole du Pas-de-Calais, présidée par Joseph Boulangé, et consacrée à la production, la transformation, la conservation et la vente des produits du sol <sup>1499</sup>. Nommé membre du CROC du Pas-de-Calais en juillet 1941, il en est élu syndic adjoint en mars 1942. Au total, ce sont 17 membres de chambre d'agriculture qui appartiennent au comité provisoire et en représentent près des deux tiers. Quatre présidents et six membres de chambre d'agriculture qui appartenaient à la COCP ne se retrouvent pas dans le comité permanent provisoire, dont les conseillers nationaux Félix Garcin, Henri Gindre et Henri Decault, ainsi que Raymond Lefeuvre, protégé de Caziot d'après Isabel Boussard <sup>1500</sup>. Le comité permanent provisoire se réunit quatre fois entre janvier et mars : une commission est notamment chargée d'élaborer le règlement intérieur du Conseil national à venir.

La session inaugurale du Conseil national corporatif a lieu le 31 mars 1943. Il se compose de 19 membres : un syndic national, un syndic national adjoint, dix syndics régionaux, deux représentants des catégories sociales, quatre représentants des organisations professionnelles, et un délégué général de la chambre syndicale. On ne compte plus que deux présidents de chambre d'agriculture parmi eux <sup>1501</sup> : ce sont, Hervé de Guébriant, délégué général de la chambre syndicale, faisant fonction de président de celle-ci, et Jacques Le Roy Ladurie, syndic régional. Sept membres de chambre d'agriculture en fonctions sont également nommés, portant à neuf le nombre total de membres de chambre, soit près de la moitié du conseil. Ils sont syndics régionaux, pour quatre d'entre eux : René Blondelle et Pierre Benet appartenaient déjà à la COCP en janvier

<sup>1497</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 11.

<sup>1498</sup> *Who's who in France*, Paris, Jacques Lafitte, 1961, 2 volumes, 2951 p.

<sup>1499</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 151 et *Annuaire national agricole* 1939, p. 130.

<sup>1500</sup> Caziot aurait voulu l'imposer comme délégué régional du CROC en Loire-Inférieure en 1941, sans succès face à Guébriant.

Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 149.

<sup>1501</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 12.

1941, tandis que Robert Mangeart et Raymond Delatouche sont des nouveaux venus. La plupart, de façon encore plus marquée qu'au sein du comité permanent provisoire, sont entrés dans les chambres d'agriculture récemment, en 1939. Est-ce à dire qu'ils sont en cela moins « marqués » par l'institution ? Sont-ils vus avant tout comme des syndicalistes ayant tenté d'entrer en masse dans les chambres d'agriculture pour les contrôler ? Les témoignages manquent à ce propos. René Bardin, vice-président de la chambre d'agriculture de la Nièvre, devient président du comité de coordination des groupes spécialisés des productions animales au sein du Conseil national corporatif, tandis que Pierre Lescop, membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de la Sarthe, devient président de la Fédération corporative de la mutualité agricole. C'est Adolphe Pointier, président de l'AGPB, membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de la Somme, syndic régional de l'URCA de ce département, qui est élu, par 91 voix sur 109, syndic national de la Corporation paysanne <sup>1502</sup>.

Encore une fois, il apparaît que ce n'est pas l'appartenance aux chambres d'agriculture qui serait facteur d'exclusion, mais éventuellement l'« attachement » à cette institution, à sa prééminence sur d'autres, au respect strict, légaliste, de ses attributions, ou encore l'appartenance à celle-ci en dehors de toute combinaison avec une appartenance au syndicalisme affilié à la rue des Pyramides. Au niveau national, les présidents des chambres d'agriculture ont été progressivement exclus des instances centrales de la Corporation paysanne. Les membres des chambres qui y demeurent très présents ne sont plus jamais nommés en référence à ce mandat, mais bien plutôt sans doute « en dépit » de ce mandat, parce qu'une forte légitimité acquise ailleurs vient contrebalancer cette appartenance décriée. Qu'en est-il au niveau local ? 27 présidents de chambre d'agriculture en fonctions en 1943 sont syndics de leur commune en août 1943 <sup>1503</sup>, contre 52 qui ne le sont assurément pas. Comment estimer la part de légitimité qui découle de leur mandat de président de la chambre d'agriculture ? La réponse est malaisée : Martin Baptiste, dans son étude, se demande « *si ce poste a été ou non réservé à une frange particulière des dirigeants agricoles* » <sup>1504</sup>, sans parvenir à une réponse indubitable. On remarque que d'après les données, incomplètes, de l'*Annuaire national de l'Agriculture* de 1939, 51 % de ceux qui sont syndics corporatifs locaux exerçaient un mandat au niveau communal ou cantonal en 1939, contre 30 % seulement pour ceux qui ne le sont pas. En revanche, la part de ceux qui exerçaient alors un mandat au niveau de l'arrondissement, du département, de la région ou au niveau national, est équivalente dans les deux sous-ensembles, parmi ceux qui sont syndics corporatifs locaux en 1943 et ceux qui ne le sont pas. De même, l'écart entre les moyennes d'âge révèle que les présidents qui deviennent syndics sont en moyenne plus jeunes de deux ans que ceux qui ne deviennent pas syndics <sup>1505</sup>. Si l'on considère que les présidents de chambre d'agriculture ont plus de chance de devenir syndic que de briguer des postes subalternes au sein des syndicats corporatifs locaux – mais il faudrait le confirmer

<sup>1502</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4954, archives de la Corporation paysanne, conseil national corporatif. Séance inaugurale du CNC le 31 mars 1943. Correspondance, préparation, notes des séances, discours du ministre de l'Agriculture, M. Bonnafous, et autre discours faisant le bilan du travail effectué pour fonder le CNP. Vote pour désigner les membres du Comité permanent, le Syndic national et le Syndic national adjoint, 31 mars 1943.

<sup>1503</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4976 à 5046, archives de la Corporation paysanne, unions régionales corporatives agricoles [classement par département], listes des syndics corporatifs locaux [c. août 1943].

<sup>1504</sup> Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 170.

<sup>1505</sup> Les syndics ont 65 ans et les non syndics 67 ans en moyenne, mais il faut tenir compte de la moyenne d'âge globalement élevée des présidents de chambre d'agriculture (66 ans) et du faible nombre de quadragénaires (2) et de quinquagénaires (13) parmi eux.

par une étude rigoureuse –, on peut à juste titre être surpris par le fait que les deux tiers des présidents soient absents de ces fonctions.

D'après la loi du 16 décembre 1942, « pour étoffer et rendre plus souple la représentation corporative, le nombre limite des membres du conseil de l'union régionale corporative est porté à trente-deux au lieu de dix-huit »<sup>1506</sup>. Les deux tiers des URCA voient le nombre de leurs membres augmenté très significativement, de 30 % à plus de 80 %. Le nombre total des membres des URCA passe de 1600 à près de 2300 lorsqu'au début de l'année 1944, l'ensemble des unions ont été renouvelées<sup>1507</sup>, soit une augmentation moyenne de plus de 30 %. On observe très clairement une accentuation de l'engagement des membres des chambres d'agriculture dans ces structures<sup>1508</sup>. Les membres des chambres d'agriculture sont plus nombreux dans les URCA. Une part légèrement plus importante de l'effectif des membres des chambres d'agriculture s'y retrouve désormais. 44 % des présidents de chambre d'agriculture appartiennent à l'URCA à son renouvellement, contre 38 % à sa constitution. La moitié des syndicats régionaux sont issus des chambres d'agriculture, accentuant une tendance déjà repérée en 1942. Dans la moitié des départements, des membres de la chambre d'agriculture rejoignent l'URCA, et la part de ceux-ci augmente ainsi de plusieurs points de pourcentage<sup>1509</sup>. En Haute-Saône et dans le Gard, c'est même désormais plus de la moitié des membres de la chambre d'agriculture qui sont présents dans le Conseil renouvelé de l'URCA<sup>1510</sup>. On dénombre 73 nouveaux venus parmi les membres des chambres d'agriculture, dont quatre présidents, qui n'étaient ni dans l'URCA à sa constitution, ni dans le CROC, laissant accroître à une adhésion récente. Deux présidents de chambre d'agriculture ont été promus au sein de la hiérarchie corporative départementale. Georges Guillemot, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, passe de simple membre du conseil à syndic adjoint. Germain Dumont, président de la chambre d'agriculture de la Creuse, syndic adjoint en mai 1942, devient l'un des deux syndicats régionaux, avec celui qui exerçait ces fonctions depuis la constitution de l'URCA. Doit-il ces égards à ses nombreux discours favorables au maréchal Pétain, tenus lors des sessions de la chambre d'agriculture<sup>1511</sup> ? En est-il plutôt redevable à ses collègues de

<sup>1506</sup> Extrait du Rapport de Max Bonnafous au Maréchal de France, chef de l'État français, *Journal officiel de l'État français*, 17 décembre 1942.

<sup>1507</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1508</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 13, à comparer avec le tableau 7.

<sup>1509</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 14.

<sup>1510</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 10.

<sup>1511</sup> Arch. nat, AD XIXc 115 Creuse : Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Creuse, 1927-1941. Procès-verbal de la séance du 30 novembre 1940. Discours du président Dumont : « *Persévérons. Apportons notre concours sans réserve à tout ce qui est susceptible d'intensifier la production, améliorer nos races d'animaux par des subventions pour l'achat de bons reproducteurs, procurer de bonnes semences, faire employer judicieusement les engrais dont nous pouvons disposer, subventionner les achats d'appareils à grand travail et à usage collectif pour traiter nos pommes de terre, nos arbres fruitiers et ne négligeons pas nos associations agricoles, syndicats, mutuelles, coopératives, où se développe au cours des réunions cette émulation bienfaisante à laquelle nous devons les progrès accomplis. En un mot il faut donner à nos populations rurales non seulement l'impression, mais la certitude qu'elles ne sont pas abandonnées. Nous avons le ferme espoir que le Gouvernement nous aidera dans l'accomplissement de la tâche que nous poursuivrons en améliorant les conditions d'existence des travailleurs des champs en s'intéressant à l'habitation rurale, à la construction des chemins ruraux et vicinaux, aux adductions d'eau et en prenant en main la défense de leurs intérêts. Nos cultivateurs qui sont des gens réfléchis savent de leur côté, qu'ils ont des devoirs à accomplir et qu'ils doivent s'accommoder des exigences de l'heure. Les rationnements qu'on leur impose, les*

l'URCA, auprès desquels il a fait preuve de sa bonne volonté, notamment à propos des attributions qui doivent être dévolues aux nouvelles chambres régionales d'agriculture <sup>1512</sup> ? La question peut se poser.

Mais ces augmentations légères masquent la principale évolution : l'augmentation globale du nombre de membres des URCA conduit à une diminution du poids des membres des chambres dans les unions régionales <sup>1513</sup>. Rares sont les chambres d'agriculture qui se voient mieux représentées dans les URCA qu'avant leur renouvellement, et la plupart du temps, le gain de points de pourcentage est quasi insignifiant. À supposer que l'influence est corrélative du nombre de membres, 59 % des chambres d'agriculture voient même leur influence diminuer au sein du Conseil de l'URCA, souvent de manière très significative. Une seule chambre d'agriculture peut se targuer d'avoir une majorité au sein de l'URCA : 12 des 19 membres de l'URCA du Gard, soit 63 %, sont en effet membres de la chambre d'agriculture. C'est là l'exception qui souligne un mouvement de retrait généralisé : sauf dans quelques bastions, l'influence des membres des chambres d'agriculture dans les conseils des URCA diminue fortement, notamment dans le Centre, le Bassin parisien et la Normandie <sup>1514</sup>. Les ralliements précédemment évoqués ne doivent pas dissimuler des désaffections nombreuses : 56 membres de chambre d'agriculture qui appartenaient à l'URCA en 1942 n'y sont plus en 1944, dont quatre présidents de chambre d'agriculture. Camille Grellier, 60 ans, président de la chambre d'agriculture et ancien président de l'Union fédérale des syndicats et associations professionnels agricoles de la Haute-Vienne, affiliée à la Fédération du Centre-Sud <sup>1515</sup>, et Georges Batbie, 70 ans, président de la chambre d'agriculture et ancien vice-président de la Société départementale d'agriculture des Hautes-Pyrénées <sup>1516</sup>, ex-dirigeant mutualiste, sont tous deux présidents de leur chambre depuis 1927 : est-ce à dire qu'ils ont été boudés en faveur de dirigeants plus susceptibles d'incarner les nouvelles élites corporatistes ? Tous ceux qui sont d'anciens dirigeants syndicaux, même présidents de chambre d'agriculture, n'ont cependant pas été écartés. Quelques « affaires » – au sens de ces conflits ayant suscité suffisamment d'échanges épistolaires et de prises de positions dont les traces subsistent dans les archives – peuvent permettre au chercheur d'accéder à des discours concurrents et simultanés, que le point de vue d'une histoire institutionnelle, sociale et politique, alimentée par une étude prosopographique, doit permettre de décrypter.

## L'« affaire » Bohuon en Ille-et-Vilaine

*sacrifices qu'on leur demande ils les accepteront d'autant plus volontiers qu'ils seront traités avec un esprit de justice et une certaine bienveillance qui doivent être la récompense de leurs efforts. Et ainsi, ils sauront donner raison aux belles paroles du Maréchal Pétain : "La terre, elle, ne ment pas. Elle demeure votre recours. Elle est la Patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une portion de la France qui meurt. Une jachère de nouveau emblavée, c'est une portion de la France qui renaît". Ils veulent que la France vive et si cette renaissance tant souhaitée est le résultat de leur dur labeur, ils en seront fiers et doublement satisfaits. Vifs applaudissements »*

<sup>1512</sup> *Ibidem*, Procès-verbal de la session du 26 juin 1943. Discours de Germain Dumont à propos des futures chambres régionales d'agriculture : « En accord avec notre Union régionale corporative, d'autres projets d'autres problèmes seront à envisager dans l'avenir. Au point de vue technique, économique et social, il restera aux chambres régionales un champ d'activité qui sera certainement un des plus importants dans le cadre de la corporation paysanne. »

<sup>1513</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 14.

<sup>1514</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Carte 11 (comparer avec la carte 9).

<sup>1515</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 418.

<sup>1516</sup> *Ibidem*, p. 368.

Le 23 septembre 1943, les élections qui président au renouvellement du Conseil de l'URCA d'Ille-et-Vilaine voient Jean Bohuon élu au poste de syndic régional, par 161 votes contre 136 à Roger de La Bourdonnaye<sup>1517</sup>, qui occupait cette fonction depuis avril 1942<sup>1518</sup>.

L'« affaire »<sup>1519</sup> fait grand bruit, notamment parce que cette situation est rare. Sur les onze présidents de chambre d'agriculture de 1942 qui sont syndics régionaux à la constitution des URCA, Roger de La Bourdonnaye est le seul à être démis de ses fonctions au moment du renouvellement de la fin de l'année 1943. Les autres cas de syndics régionaux non renouvelés sont rares : seuls six situations de ce type ont pu être repérées. Tous les cas ne sont pas comparables : Charles Donnat, syndic régional de l'Ariège, aurait été remplacé sur pression de la Légion<sup>1520</sup>, Charles Eulriet, dans les Vosges, ne se représente pas, et ailleurs, Isabel Boussard observe qu'« *il ne s'agit jamais d'"hommes nouveaux"* », mais plutôt d'anciens membres des CROC ou de membres ou syndic adjoint de la première URCA<sup>1521</sup>. Ainsi, « *le cas d'Ille-et-Vilaine est le plus célèbre* »<sup>1522</sup>, mais pour l'auteur de *Vichy et la Corporation paysanne*, cela tiendrait à la lutte « *assez âpre* » qui a entouré cette élection. L'épisode retient l'attention de Pierre Barral qui conclut sa réflexion sur les cultivateurs-cultivants par la narration de l'élection de Jean Bohuon : « *l'ensemble du vote est symbolique : le temps des propriétaires fonciers s'achevait, la promotion paysanne dont avait rêvé l'abbé Mancel l'emportait même dans l'Ouest et une nouvelle génération s'annonçait* »<sup>1523</sup>. Robert O. Paxton accorde la même importance décisive à l'épisode : bel exemple du processus de « *révolte des "mains calleuses" contre les "mains blanches" qui les dirigeaient jusque-là* », qualifié de « *révolution tranquille* »<sup>1524</sup>. Une petite présentation des deux principaux protagonistes s'impose pour mieux comprendre les enjeux de cette élection.

Roger de La Bourdonnaye, né en 1886, a 42 ans quand il est élu, en 1927, membre de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, par les délégués des associations et syndicats agricoles<sup>1525</sup>. Il est alors secrétaire général de la Société départementale d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine et président de la Coopérative agricole d'Ille-et-Vilaine<sup>1526</sup>. En 1930, il préside également l'Union régionale des syndicats agricoles d'Ille-et-Vilaine et est administrateur de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Haute-Bretagne et de la Caisse locale de crédit mutuel agricole de Rennes, ainsi que de la Confédération générale des producteurs de fruits à cidre<sup>1527</sup>. Il n'a jamais été membre du conseil d'administration,

<sup>1517</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 280.

<sup>1518</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>1519</sup> Terme employé dans les dossiers d'Adolphe Pointier : Arch. nat., F<sup>10</sup> 5104, archives de la Corporation paysanne. Dossiers personnels du syndic national Adolphe Pointier. Affaires avec les URCA et autres.

<sup>1520</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 298.

<sup>1521</sup> *Ibidem*, p. 304.

<sup>1522</sup> *Ibidem*, p. 302.

<sup>1523</sup> Pierre BARRAL, « Les syndicats bretons de cultivateurs-cultivants », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930. – Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 147-161, p. 160.

<sup>1524</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 280.

<sup>1525</sup> *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>1526</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, p. 512.

<sup>1527</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 221.

du CPG ou du bureau de l'AP(P)CA, mais est extrêmement assidu à ses sessions, lors desquelles il présente cinq rapports entre 1931 et 1936<sup>1528</sup>. Constamment réélu à la tête de la chambre d'agriculture chaque année, il en demeure le président à la veille de la guerre, quant en revanche la présidence de l'Union régionale des syndicats agricoles d'Ille-et-Vilaine échoit désormais à Louis Tezé, son collègue à la chambre d'agriculture depuis 1933. Cet aristocrate d'ancienne extraction<sup>1529</sup>, comte ayant épousé la comtesse de Vibraye, fréquentant Jockey-club et société hippique, grand propriétaire<sup>1530</sup>, réside alternativement dans l'une de ses multiples propriétés, au château de Blossac, à Goven, à l'hôtel de Blossac, à Rennes, ou encore au 38 cours Albert-1er, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>1531</sup>. « Grande figure locale du royalisme »<sup>1532</sup>, il a fait notamment partie des souscripteurs du journal hebdomadaire *La Province*, « sympathique à la cause monarchiste, [qui] affiche un catholicisme intransigeant sans complexe, susceptible de lui valoir les faveurs d'une partie du clergé breton, et révélatrice de l'idéologie contre-révolutionnaire qui sous-tend son orientation politique »<sup>1533</sup>.

Né en 1891 à Feins (Ille-et-Vilaine), Jean Bohuon serait un « fils de petit fermier, qui ne possédait lui-même que 18 hectares à Montreuil-sur-Ille »<sup>1534</sup>. Pascal Ory écrira que Jean Bohuon a été jaciste<sup>1535</sup>, ce qui, eût égard à la chronologie, paraît douteux. Décoré de la Croix de guerre 1914-1918<sup>1536</sup>, il devient dans les années 1920 l'un des propagandistes de la Ligue des paysans de l'Ouest, fondée en 1927, à Saint-Brieuc, dans le sillage de la Fédération des syndicats des paysans de l'Ouest (FSPO). Pierre Barral rapporte qu'il se présentait ainsi à Châteaubriant en 1929 : « Ce n'est pas M. de Bohuon mais Bohuon tout court, les gars, un terreux comme vous et qui en porte la marque, comme vous pouvez en juger en me regardant les mains »<sup>1537</sup>. La FSPO se dissout en 1935 : Jean Bohuon devient alors l'un des « principaux lieutenants de Dorgères »<sup>1538</sup>. Lors des élections législatives de 1936, il échoue au second tour dans la circonscription de Vitry, obtenant 6 092 voix contre 7 179 à Hervé de Lyrot, banquier et candidat d'union républicaine et nationale<sup>1539</sup>. En 1937, lors du premier congrès national de Défense paysanne qui se tient à Paris à la fin du

<sup>1528</sup> Ces rapports sont intitulés : « Sur les attributions consultatives des Chambres d'Agriculture et la représentation des Chambres d'Agriculture dans les organismes consultatifs départementaux et régionaux » (novembre 1931), « Enquête sur le doryphore de la Pomme de Terre » (novembre 1931), « Attributions autres que consultatives des Chambres d'Agriculture » (mars 1934), « Enquête sur les ressources des Chambres d'agriculture » (octobre 1934), « Marché des pommes à cidre et de l'alcool de pommes » (novembre 1936).

<sup>1529</sup> « Maintenu noble en 1668 » selon Étienne de SÉREVILLE et Fernand de SAINT-SIMON, *Dictionnaire de la noblesse française...* ouvrage cité.

<sup>1530</sup> *Annuaire Silvestre* 1923, pp. 1135-1470.

<sup>1531</sup> *Bottin mondain*, Paris, Annuaire Didot-Bottin, 1925.

<sup>1532</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...* ouvrage cité, p. 198.

<sup>1533</sup> *Ibidem*, pp. 165-166.

<sup>1534</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 280.

<sup>1535</sup> Pascal ORY, « Le dorgérisme, institution et discours d'une colère paysanne », article cité, p. 175.

<sup>1536</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>1537</sup> Pierre BARRAL, « Les syndicats bretons de cultivateurs-cultivants », article cité, pp. 152-153.

<sup>1538</sup> *Ibidem*, p. 160.

<sup>1539</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français ...* ouvrage cité, p. 2322.

mois de septembre, il est désigné comme président général du Comité central de Défense paysanne dont Henry Dorgères reste le délégué à la propagande et chef des services<sup>1540</sup>. Il est élu en février 1939 membre de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, au suffrage des agriculteurs, dans la circonscription de Rennes<sup>1541</sup>. Lors de la première session ordinaire de 1939, il est choisi comme délégué à l'APPCA, au second tour de scrutin, contre Louis Tezé, successeur de Roger de La Bourdonnaye à la présidence de l'URSA : David Bensoussan suppose qu'« à cette occasion une partie des représentants de l'URSA [ont] préféré voter pour J. Bohuon plutôt que pour son président »<sup>1542</sup>.

De fait on peut noter d'emblée que les tensions entre les deux hommes et les mouvements qu'ils incarnent sont déjà très présentes dans les années 1930 et qu'elles ne se manifestent pas de façon univoque. « *Le Comte de La Bourdonnaye, animateur du comité royaliste d'Ille-et-Vilaine et président de la chambre d'agriculture, [...] aurait financé en 1930 le Progrès [agricole de l'Ouest, tribune du mouvement dorgériste] par l'intermédiaire du Crédit paysan mutuel* »<sup>1543</sup>. L'auteur de *Combats pour une Bretagne catholique et rurale* considère qu'une part des « notables de l'URSA [sont] sensibles [...] aux pressions dorgéristes [...] : le fait que la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, présidée par le comte de La Bourdonnaye, au sein de laquelle les dirigeants de l'URSA sont nombreux, ait voté, en 1937, un vœu demandant la prise en charge par l'État des allocations familiales pour l'agriculture en témoigne ouvertement »<sup>1544</sup>. L'opposition entre agrariens et dorgéristes est traversée de tentatives de rapprochements, qui ne se limitent pas aux accointances de Jacques Le Roy Ladurie<sup>1545</sup> ou d'Hervé de Guébriant<sup>1546</sup>. Que les conflits larvés se soient transportés dans le cénacle de la chambre d'agriculture n'est pas exceptionnel : la victoire de Jean Bohuon sur Louis Tezé pour la désignation du suppléant à l'APPCA, en 1939, témoigne d'une lutte confinée dans les règles institutionnelles. Si en mai et novembre 1939, ainsi qu'en février 1940, Jean Bohuon assiste aux sessions de l'APPCA en compagnie de Roger de La Bourdonnaye, il représente seul la chambre d'Ille-et-Vilaine à la session du 29 mai 1940 : il y vote donc au nom de la chambre les motions sur le ravitaillement et l'organisation et le fonctionnement du service du ravitaillement général au ministère de l'Agriculture, ainsi que celle relative à l'application des dispositions législatives et réglementaires concernant la répartition des bénéfices des mines domaniales de potasse d'Alsace<sup>1547</sup>.

Alors que les relations entre Roger de La Bourdonnaye, président de la chambre d'agriculture, et Jean Bohuon, son suppléant-délégué, étaient en apparence stabilisées au sein de la chambre d'agriculture à la veille de la guerre, qu'est-ce que le conflit révèle des enjeux locaux, à plus ou moins long terme ? Pierre Barral et Robert O. Paxton insistent tous deux sur le caractère « naturel » de la désignation de Roger de La Bourdonnaye

<sup>1540</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...* ouvrage cité, p. 435.

<sup>1541</sup> Arch. APCA, CA Ille-et-Vilaine à Indre, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1542</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...* ouvrage cité, p. 468 et p. 604.

<sup>1543</sup> Pascal ORY, « Le dorgérisme... », article cité, p. 174 ; information reprise ou confirmée par Ronald Hubscher dans : Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme... », article cité, p. 118.

<sup>1544</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...* ouvrage cité, p. 468.

<sup>1545</sup> Voir notamment : Xavier WALTER, *Paysan militant...* ouvrage cité.

<sup>1546</sup> David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale...* ouvrage cité, notamment p. 464.

<sup>1547</sup> APPCA, *Compte rendu des séances des 27 et 28 février 1940*.

comme principal dirigeant corporatif : ainsi « *quand le régime de Vichy créa la Corporation paysanne, La Bourdonnaye fut tout naturellement désigné comme délégué provisoire* »<sup>1548</sup>, ou, dans d'autres termes, « *dans les premiers temps de Vichy, c'était le comte Roger de La Bourdonnaye [...] qui était devenu tout naturellement le délégué de la Corporation, chargé de l'installer au niveau du département* »<sup>1549</sup>. Pourtant tous les dirigeants proches de la rue d'Athènes ou de l'UNSA, à la position sociale dominante, cumulant la présidence d'une union de syndicats et de la chambre d'agriculture ne sont pas devenus syndics régionaux : le cas de Jean de Montgolfier, dans l'Ardèche, en atteste, comme ceux de Bernard-Henri de Menthon, en Haute-Saône, ou encore les cas des membres de la COCP, Félix Garcin et Henri Decault, tous absents des premières URCA de leurs départements respectifs.

Lors de l'assemblée constitutive de l'URCA d'Ille-et-Vilaine, le 11 avril 1942, Roger de La Bourdonnaye, en tant que délégué responsable du CROC, offre la présidence de la séance à Hervé de Guébriant, qui fait un discours dont ne sont guère absentes les tensions précédemment évoquées : « *les querelles d'hier et les discordes qui nous ont fait tant de mal doivent être oubliées. Choisissez les hommes pour ce qu'ils sont, non pas pour leur situation sociale. [...] Nous en donnons l'exemple en Bretagne, car nous avons l'ambition de la placer au premier rang de la révolution nationale...* »<sup>1550</sup>. On note également que, loin d'être « naturelle », l'élection de Roger de La Bourdonnaye révèle quelques oppositions qui ne sont guère commentées : s'il obtient largement assez de voix pour être confortablement élu, avec 233 suffrages pour 307 syndicats présents susceptibles de voter, Louis Tezé, son successeur à l'URSA, en totalise 48, et Jean Bohuon, 23. Malgré les appels au rassemblement du comte de Guébriant, l'unanimité n'est pas de mise. Plus, lors de l'élection des syndicats adjoints, on observe une bien moindre dispersion des voix, puisque Jean Bohuon, Louis Tezé et Jules Collet – tous trois membres du CROC –, obtiennent 292, 291 et 287 voix<sup>1551</sup>.

Dix-huit mois plus tard, ce n'est donc pas un renversement complet de la situation qui advient, mais plutôt la traduction dans les urnes d'un processus ancien, rendu possible par les dissensions survenues entre Dorgères et les membres de la COCP, puis du Conseil national corporatif, mais également par celles survenues localement entre les agriculteurs et leurs syndicats, locaux ou régionaux, notamment autour des questions liées au ravitaillement. Henry Dorgères l'observe quand il commente l'élection de Jean Bohuon survenue le 23 septembre 1943 : « *Il y a 18 mois, pour manifester le désir des organisations de Défense paysanne de réaliser l'Union Paysanne, Jean Bohuon s'était effacé devant le délégué responsable, Monsieur le Comte de La Bourdonnaye qu'avait désigné le Comité d'Organisation de la Corporation. Devant les erreurs commises par ce dernier, Jean Bohuon s'est présenté le 23 septembre et a été élu syndic régional, par 161 voix contre 136 au syndic régional sortant* »<sup>1552</sup>. L'évènement donne lieu à une correspondance croisée : tandis que Dorgères défend la cause de Jean Bohuon auprès de Camille Laurens<sup>1553</sup>,

<sup>1548</sup> Pierre BARRAL, « Les syndicats bretons de cultivateurs-cultivants », article cité, p. 160.

<sup>1549</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 280.

<sup>1550</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5004, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ille-et-Vilaine, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 11 avril 1942.

<sup>1551</sup> *Ibidem*.

<sup>1552</sup> *Ibidem*, Lettre d'Henry Dorgères à Camille Laurens syndic national adjoint du Conseil national corporatif, le 28 septembre 1943.

<sup>1553</sup> Lequel était « très proche de M. Le Roy Ladurie avec lequel il tente de poursuivre l'action entamée avant guerre », selon Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 186.



syndic national adjoint de la Corporation paysanne, c'est auprès d'Adolphe Pointier que les partisans du comte de La Bourdonnaye plaident leur cause. Est-ce à dire que cette partition est le reflet d'autre chose que d'une instrumentalisation de l'opposition entre les « *deux familles corporatives* »<sup>1554</sup> ?

Ainsi Henry Dorgères écrit-il à Camille Laurens : « *Je tiens à préciser que le syndic régional [Roger de La Bourdonnaye] avait tout fait pour assurer sa réélection, notamment en créant des secrétaires de district, qui lui étaient très dévoués et dont le rôle essentiel était de faire sa propagande. Jean Bohuon ne disposait d'aucun moyen. Vous savez que c'est un petit cultivateur qui exploite lui-même sa ferme, il s'est contenté pour se présenter, d'une simple circulaire et de quelques visites qu'il a pu faire à certains syndics grâce à un gazo prêté par un Ami. Le résultat qu'il a obtenu montre qu'il est possible de modifier la composition du Conseil national corporatif en remplaçant un certain nombre de syndics régionaux par nos Amis. Nous nous sommes trop effacés depuis la guerre. Il est temps de faire sentir que la Défense paysanne n'est pas morte et que la Corporation, grâce à notre impulsion, remplira son véritable but : défendre les intérêts de la Paysannerie sans pour cela se dérober aux devoirs que lui impose la situation actuelle, notamment en matière de ravitaillement. [Jean Bohuon] va devenir au sein de ce conseil [le Conseil national corporatif] un élément de cristallisation extrêmement important. Aussi, je vous demande de lui adjoindre le plus grand nombre possible de syndics régionaux, et de voir si, dans votre département, il est désirable de remplacer le syndic en place* »<sup>1555</sup>.

La défense du syndic régional sortant est plus malaisée et passe exclusivement par des attaques à l'encontre de Jean Bohuon. C'est Yves Houitte de La Chesnais, membre du groupe d'Ille-et-Vilaine de l'Union des caisses rurales et ouvrières, caisses « *libres* » de crédit agricole<sup>1556</sup>, et président de la Caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles du département d'Ille-et-Vilaine<sup>1557</sup>, suppléant de Roger de La Bourdonnaye en tant que délégué responsable du CROC en juillet 1941<sup>1558</sup>, qui a été chargé, ou se charge, des attaques dirigées contre Jean Bohuon. Il adresse à Rémy Goussault, le 2 octobre 1943, une lettre de deux pages visant à montrer à quel point Jean Bohuon n'est pas indiqué pour occuper le poste de syndic régional de l'URCA d'Ille-et-Vilaine. On y lit notamment : « 1°. *Il a derrière lui un long passé d'agitateur et était le principal meneur du mouvement dit "des cultivateurs cultivants" qui a fortement secoué la BRETAGNE il y a une quinzaine d'années. Ce mouvement était essentiellement de lutte et d'égoïsme de classe. [...] 3°. Il est toujours le plus fervent adepte de M. Dorgères. Ce mouvement a peut-être quelque utilité*

<sup>1554</sup> *Ibidem*, Selon Isabel Boussard, la première famille serait celle formée autour de Louis Salleron et des défenseurs de la loi du 2 décembre 1940, tandis que la seconde serait celle des déçus de cette loi, opposés à Salleron et Goussault depuis la fin des années 1930 et les tensions générées par les rapprochements avec Dorgères, et rassemblerait Jacques Le Roy Ladurie et Alain de Chantérac. On compterait Luce Prault dans ce second groupe. Adolphe Pointier appartiendrait à la « *première famille* », malgré des sympathies dorgéristes, et Camille Laurens à la seconde.

<sup>1555</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5004, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ille-et-Vilaine, [1941-1944], Lettre d'Henry Dorgères à Camille Laurens syndic national adjoint du Conseil national corporatif, le 28 septembre 1943.

<sup>1556</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 252.

<sup>1557</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5104, archives de la Corporation paysanne. Dossiers personnels du syndic national Adolphe Pointier. Affaires avec les URCA et autres. Copie d'une lettre d'Yves Houitte de La Chesnais au directeur départemental des services agricoles d'Ille-et-Vilaine, le 24 septembre 1943.

<sup>1558</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC d'Ille-et-Vilaine.

dans certaines régions, il est en Bretagne le meilleur fourrier du socialisme agraire et par l'exploitation démagogique des causes de mécontentement successives du monde paysan il fait peu à peu des cultivateurs "des réfractaires ". [...] 5°. L'élection de M. Bohuon est due à une manœuvre de dernière heure conforme aux pires mœurs électorales d'autrefois. Appel à la démagogie résumé par cette phrase du manifeste de M. Bohuon "Je vous donne l'occasion de choisir entre un Châtelain et un petit paysan".[...] Âme complexe et tourmentée il cultive à côté de la haine de classe d'autres sentimentalismes : sentimentalisme religieux, il a un fils novice des Jésuites et une fille religieuse ; sentimentalisme politique : il se déclare fervent adepte du Comte de PARIS. Il a un réel talent d'orateur populaire mais est surtout un négatif »<sup>1559</sup>. On voit combien l'opposition découle à la fois de positionnement divergents sur la question de l'unité supposée ou proclamée du monde paysan, que les dorgéristes assument vouloir rompre au grand dam des notables agrariens, mais également d'une distance sociale irréductible : ainsi « *au-delà d'une idéologie commune, il ne pouvait guère y avoir de sympathie réciproque entre les cadres plébéiens dorgéristes et les cadres notabilliaires, même si certains sont des "rénovateurs" de l'Union centrale des syndicats agricoles rebaptisée, en 1934, Union nationale des syndicats agricoles* »<sup>1560</sup>. « *L'aspiration à l'unité n'est pas l'unité* »<sup>1561</sup> : au cœur d'une Corporation paysanne autoritairement unitaire, l'évidence passe mal pour les notables déçus.

L'une des armes des adversaires de Jean Bohuon, dont on peut supposer qu'ils sont les partisans du comte de La Bourdonnaye, révèle en creux le portrait du syndic régional responsable et droit, respectueux des lois et adepte des compromis passés entre l'État et les organisations professionnelles. Il est d'abord reproché à Jean Bohuon d'avoir été « *l'un des dirigeants responsables des organismes de la Fédération des Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine qui a fait faillite avec un passif d'une dizaine de millions* »<sup>1562</sup>, comme pour fustiger en une phrase lapidaire le mauvais gestionnaire que serait le syndic régional nouvellement élu. Une note confidentielle évoque la possibilité « *de l'initier et de le conseiller* », mais Henri Brissette, syndic régional du Loir-et-Cher, pressenti pour jouer ce rôle, « *n'aurait pas donné suite à cette demande, estimant que ce déplacement de 8 jours serait totalement inopérant en raison de l'ampleur de la tâche éducative à réaliser* »<sup>1563</sup>.

Surtout, c'est Yves Houitte de La Chesnais qui, en tant que président de la Caisse mutuelle d'allocation familiales agricoles du département d'Ille-et-Vilaine, orchestre une campagne de dénigrement, débutée dès le lendemain de l'élection du 23 septembre, auprès du directeur départemental des services agricoles<sup>1564</sup>, et du président de la Caisse centrale d'allocations familiales agricoles, à Paris<sup>1565</sup> : cette campagne tourne autour du

<sup>1559</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5104, archives de la Corporation paysanne. Dossiers personnels du syndic national Adolphe Pointier.

Affaires avec les URCA et autres. Lettre d'Yves Houitte de La Chesnais à Rémy Goussault, le 2 octobre 1943.

<sup>1560</sup> Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme... », article cité, p. 119.

<sup>1561</sup> *Ibidem*, p. 110.

<sup>1562</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5104, archives de la Corporation paysanne. Dossiers personnels du syndic national Adolphe Pointier.

Affaires avec les URCA et autres. Lettre d'Yves Houitte de La Chesnais à Rémy Goussault, le 2 octobre 1943.

<sup>1563</sup> *Ibidem*, Note confidentielle signée « Jérôme », M. Pointier sous couvert de M. Goussault, « Visite à l'URCA du Loir-et-Cher du 21 octobre 1943.

<sup>1564</sup> *Ibidem*, Copie d'une lettre d'Yves Houitte de La Chesnais au directeur départemental des services agricoles d'Ille-et-Vilaine, le 24 septembre 1943.

<sup>1565</sup> *Ibidem*, Copie d'une lettre d'Yves Houitte de La Chesnais au président de la Caisse centrale d'allocations familiales agricoles, le 24 septembre 1943.

refus réitéré de Jean Bohuon de s'acquitter de ses cotisations à la Caisse d'allocations familiales agricoles, ce qui fait de lui « dans le département, le principal réfractaire à l'application du Code de la Famille ». Yves Houitte de La Chesnais conclut sa lettre au président de la Caisse centrale en ces termes : « étant donné cette situation, je fais des réserves sur la possibilité de collaborer dans l'avenir avec Monsieur Bohuon pour le cas où celui-ci serait nommé syndic régional par le Ministre de l'Agriculture ainsi que sur la poursuite de l'application de la loi dans le département d'Ille-et-Vilaine »<sup>1566</sup>. C'est Pierre Lescop, président de la Fédération corporative de la mutualité agricole au sein du Conseil national corporatif, qui alerte Adolphe Pointier sur les fâcheuses conséquences qu'auraient pour la Corporation paysanne « l'exemple d'un syndic régional se refusant à remplir ses obligations nées du décret-loi du 29 juillet 1939 et faisant campagne contre les allocations familiales agricoles »<sup>1567</sup>. La solution de Pierre Lescop est cependant celle d'une rapide régularisation de la situation de Jean Bohuon, par un recouvrement des cotisations dues, « afin de maintenir dans le département d'Ille-et-Vilaine la bonne collaboration indispensable entre la mutualité agricole et l'Union régionale corporative »<sup>1568</sup>. Adolphe Pointier reçoit, le 20 octobre 1943, une lettre du secrétaire général de la Fédération corporative de la Mutualité agricole, l'informant que Jean Bohuon s'est acquitté du montant des cotisations arriérées auprès de la Caisse mutuelle agricole d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine<sup>1569</sup>.

Dès lors, étant donné qu'aucune contestation de la régularité des opérations électorales ne s'est élevée, rien ne semble s'opposer à la nomination officielle de Jean Bohuon comme syndic national. Les hésitations et les cafouillages qui président à cette nomination officielle et surtout à l'annonce faite au syndic régional sortant, Roger de La Bourdonnaye, témoignent d'un malaise persistant. De son côté, le comte de La Bourdonnaye s'étonne longuement, dans deux lettres adressées au syndic national Adolphe Pointier, du retard mis à lui annoncer qu'il devait remettre ses pouvoirs à son successeur : Henry Dorgères et Jean Bohuon en auraient été avertis avant lui, ce qui suscite une réaction polie mais vexée chez le président de la chambre d'agriculture<sup>1570</sup>. Mais la prise de pouvoir de Jean Bohuon et la destitution de Roger de La Bourdonnaye continuent de scandaliser une part des dirigeants d'Ille-et-Vilaine. Yves Houitte de La Chesnais regrette l'« éloignement des élites » : en ces termes il évoque la non réélection de certains membres de l'URCA lors du renouvellement, notamment celle de « Monsieur Jausions propriétaires exploitant, syndic du groupe du pays de St-Malo et qui a la confiance de tous les producteurs de la zone cotière pour la défense de leurs productions spéciales de primeurs »<sup>1571</sup>. Au terme de plusieurs petites ruptures successives, c'est néanmoins au renouvellement des critères de légitimité des potentiels dirigeants agricoles que l'on assiste. Yves Houitte de La Chesnais fait partie de ceux qui étaient membres de l'URCA à sa constitution mais qui ne sont pas réélus en septembre 1943 : bien que le Conseil de l'URCA passe de 19 à 33 membres, sept des membres de la première URCA ne sont pas réélus, et donc l'URCA de septembre 1943

<sup>1566</sup> *Ibidem*.

<sup>1567</sup> *Ibidem*, Lettre de Pierre Lescop, président de la Fédération corporative de la mutualité agricole au sein du Conseil national corporatif, à Adolphe Pointier, syndic national de la Corporation nationale paysanne, le 6 octobre 1943.

<sup>1568</sup> *Ibidem*.

<sup>1569</sup> *Ibidem*, Lettre de M. de Vignemont, secrétaire général de la Fédération corporative de la mutualité agricole, à Adolphe Pointier, syndic national du conseil national corporatif, le 20 octobre 1943.

<sup>1570</sup> *Ibidem*, Lettres du comte de La Bourdonnaye, syndic régional [sic] d'Ille-et-Vilaine au syndic national de la Corporation paysanne, les 16 et 28 octobre 1943

<sup>1571</sup> *Ibidem*, Lettre d'Yves Houitte de La Chesnais à Rémy Goussault, le 2 octobre 1943.

est constituée de près de deux tiers de nouveaux venus. Plus, seuls sept membres de l'URCA élue en septembre 1943, soit 20 %, appartenaient au CROC d'Ille-et-Vilaine formé en mai 1941.

Ainsi, la Corporation paysanne a-t-elle fourni plusieurs occasions de renouvellement des élites agricoles. Robert O. Paxton a sans doute raison de considérer que « *l'une des raisons de la défaite du comte de La Bourdonnaye était à chercher dans l'impopolarité croissante des dirigeants de la Corporation paysanne, que les exigences de l'occupant transformaient en un service bureaucratique de réquisition des denrées* »<sup>1572</sup>. Ces raisons ne sont cependant jamais évoquées dans les sources, sauf par un Dorgères prudent qui justifie la candidature de Jean Bohuon par les « *erreurs commises* »<sup>1573</sup> : cependant on sent que l'occasion est avant tout belle pour les dorgéristes, au prix des graves difficultés causées par l'Occupation. Du côté des partisans du comte de La Bourdonnaye, des défenseurs des élites d'ancien type, la condamnation des menées des militants des anciens comités de défense paysanne ne comporte aucun reproche vis-à-vis des positions de leur principal dirigeant, Henry Dorgères, de ses possibles dérives fascistes et surtout de son virulent antisémitisme, flagrant<sup>1574</sup> et crucial à l'heure des rafles et des déportations massives des juifs. Et à la fin de l'année 1943, de même qu'au début de l'année suivante, les organisations mises sur pied par le gouvernement de Vichy continuent de susciter de l'intérêt.

### **Janvier 1944 : à l'heure des nominations des membres des chambres régionales d'agriculture de Vichy**

Depuis la publication de la loi du 2 décembre 1940<sup>1575</sup>, qu'en est-il de l'activité des chambres départementales d'agriculture ? La question est délicate. De nombreuses chambres d'agriculture ne disposent plus des procès-verbaux des sessions qui se sont tenues entre 1941 et 1943, et il ne nous a été possible de consulter que de rares documents, laconiques le plus souvent, et ne permettant guère de dresser un état de l'activité de l'ensemble des chambres d'agriculture sous l'Occupation. Gilbert Delaunay, dans sa courte étude, estime que « *dans l'ensemble, cette décision est accueillie au sein des chambres d'agriculture (qui n'en sont officiellement informées qu'au cours de la session ordinaire de 1941, convoquée comme si rien n'était [sic]), avec résignation, parfois sans même un mot de commentaire, ce silence pouvant cacher, soit une satisfaction qu'on n'ose pas exprimer, soit une lassitude qui ne connaît pas encore le moindre germe de résistance* »<sup>1576</sup>. Les envolées maréchalistes

<sup>1572</sup> Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes...* ouvrage cité, p. 280.

<sup>1573</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5104, archives de la Corporation paysanne. Dossiers personnels du syndic national Adolphe Pointier. Affaires avec les URCA et autres. Lettre d'Henry Dorgères à Camille Laurens syndic national adjoint du Conseil national corporatif, le 28 septembre 1943.

<sup>1574</sup> Notamment dans Henry DORGERES, *La révolution paysanne*, Paris, Jean-Renard, 1943, 128 p.

<sup>1575</sup> Qui, rappelons-le, stipule que : « *des chambres régionales d'agriculture sont créées qui ont pour objet exclusif et reçoivent pour mission de promouvoir, en liaison avec les organisations professionnelles et avec les services du ministère de l'Agriculture, le progrès de l'agriculture par les applications des sciences aux productions agricoles, animales et végétales. [...] Les chambres d'agriculture créées par la loi du 3 janvier 1924 seront supprimées par arrêté du ministre secrétaire d'État à l'agriculture dès que l'organisation régionale aura été constituée. Jusqu'à leur suppression, leur activité sera limitée aux questions techniques définies ci-dessus* ». *Journal officiel de la République française*, samedi 7 décembre 1940, Loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture, pp. 6 005-6 008.

<sup>1576</sup> Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture. Des origines à la refondation. 1851-1924-1952*, Chambéry, chez l'auteur, 2001, 23 p., p. 9.

de Germain Dumont, président de la chambre d'agriculture de la Creuse, ont déjà été relevées<sup>1577</sup>. Les messages de confiance au maréchal Pétain sont nombreux et banals, sans être anodins, en 1941 : le détachement de bien des Français vis-à-vis du régime de Vichy et de la figure du maréchal, qui s'opère lentement entre la fin de l'année 1941, tout au long de 1942, et se confirme en 1943, a-t-il raréfié ces adresses ? Rien ne nous permet de l'assurer. En Savoie, on rencontre encore, dans les pages du procès-verbal de la session du 28 novembre 1942, un « *message de confiance au Maréchal Pétain* »<sup>1578</sup>. Selon Albert Dollinger, « *deux années après la loi du 2 décembre 1940, toutes les chambres d'agriculture subsistent. En de nombreux cas, elles ont continué à jouer un rôle excédant celui de la simple technique et à revêtir en fait un caractère représentatif* »<sup>1579</sup>. Les chambres d'agriculture ont apparemment suivi les instructions communiquées par une lettre circulaire du ministre de l'Agriculture, datée du 5 mai 1941, dans laquelle le ministre conseillait la reconduction pure et simple des bureaux élus en 1940, sauf dans les rares cas de présidents mobilisés puis démobilisés – Haute-Loire notamment – ou de présidents décédés – dans les Pyrénées-Orientales, le décès du président Augustin David-Gastu occasionne en janvier 1941 l'élection d'un nouveau président en la personne de Joseph Denoyès<sup>1580</sup>.

Qu'en est-il à la fin de l'année 1943 ? Si certaines chambres bouclent la dernière session de 1943, sans protestation, d'autres se séparent en manifestant ouvertement leur opposition, telle, par exemple, la chambre d'agriculture de la Dordogne, ayant choisi volontairement la date du 11 novembre 1943 pour cette ultime session, à la fin de laquelle, après un rapport du secrétaire général, empreint de grandeur et d'émotion, la motion suivante est adoptée : « *Les membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne, réunis en session extraordinaire le 11 novembre 1943, pour la liquidation de leur compagnie, ordonnée par arrêté du 24 août 1943, subissent sans l'accepter les conséquences de cette mesure qu'ils considèrent comme injuste, inopportune, et considérant qu'ils n'ont pas démérité et ont constamment rempli avec honneur et fidélité le mandat que leur avaient confié à trois reprises, dans de libres consultations, les agriculteurs et les associations agricoles du département ; convaincus qu'ils ont conservé l'entière confiance de leurs mandants dont ils se considèrent toujours les représentants et les mandataires ; estimant que la suppression des chambres d'agriculture est une erreur regrettable, tant en ce qui concerne les intérêts des Paysans que l'intérêt général de la Nation et le ravitaillement du Pays ; espérant que cette erreur sera, dans un avenir prochain, reconnue et réparée ; ils se séparent fiers, quoiqu'il arrive, de la tâche qu'ils ont accomplie, en se disant Au revoir...* »<sup>1581</sup>. Encore une fois, il ne nous a pas été possible de trouver mention d'épisodes de ce type dans les rares archives accessibles. Force nous est de nous en remettre à cette étude qui pointe le rôle dissonant de la chambre d'agriculture de la Dordogne.

Les interprétations qui en sont faites semblent cependant relever très clairement d'une lecture *a posteriori*, guidée par la volonté de reconstitution d'une mémoire glorieuse de l'institution. Ainsi, Gilbert Delaunay considère la chambre d'agriculture de la Dordogne

<sup>1577</sup> Voir *supra*. Chapitre 3. B. Les chambres d'agriculture dans les organismes corporatifs définitifs, p. 336.

<sup>1578</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1927-1943, Procès-verbal de la session du 28 novembre 1942.

<sup>1579</sup> Albert DOLLINGER, « De la loi du 2 décembre 1940 à la loi du 16 décembre 1942 », dans Louis SALLERON et *alii* [dir.], *La Corporation paysanne*, Paris, Presses universitaires de France, 1943, 348 p. :

<sup>1580</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Basses-Pyrénées, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département des Pyrénées-Orientales, 1928-1943, Session extraordinaire du 27 janvier 1941.

<sup>1581</sup> Cité par Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, p. 9.

comme une chambre d'agriculture « *résistante* »<sup>1582</sup>. Ce serait réduire la « *résistance* » à une opposition de forme, tardive et compassée, enfin et surtout limitée aux considérations relatives à la législation des chambres d'agriculture, comme isolée du reste de la société. Il nous semble que ce même geste, en 1941, s'il s'était accompagné d'un refus collectif et massif de participer à l'organisation corporative, aurait autorisé à qualifier la chambre d'agriculture de la Dordogne de « *résistante* ». Les membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne ont été bien peu nombreux à s'engager dans les structures corporatives agricoles. Certes, l'ingénieur agronome et président de la Fédération des planteurs de tabac de la Dordogne, Ernest Lagarde, membre de la chambre d'agriculture depuis 1933, a été nommé membre de la COCP. Certes en 1941, Étienne Mineur, secrétaire de la chambre depuis le début des années 1930, Marcel Domenget de Malauger, membre, et Gabriel Pilaprat, vice-président après 1936 et suppléant-délégué à l'APPCA, appartiennent au CROC formé en avril 1941. Mais lors de l'assemblée constitutive de l'URCA de Dordogne, seul le troisième semble s'être présenté aux élections du Conseil régional corporatif : y sont élus Ernest Lagarde et Gabriel Pilaprat, ainsi qu'Henry Jacquinet de Presle, président de l'Union des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin<sup>1583</sup> et membre de la chambre d'agriculture depuis 1927. Seuls les deux derniers sont réélus au moment du renouvellement, en décembre 1943, et aucun autre membre ne rejoint l'URCA à ce moment-là. À la fin de l'année 1943, les membres de la chambre d'agriculture témoignent-ils par leur posture de protestation de leur volonté de participer à la Corporation paysanne et d'y intégrer l'action de la chambre ? Ou espèrent-ils qu'une coexistence des chambres d'agriculture avec les organisations corporatives permettrait de restaurer un certain pluralisme ? Les membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne ont-ils, en novembre 1943, eu vent des futures nominations des membres des chambres régionales d'agriculture ?

Le 3 février 1943, une décision ministérielle institue une commission chargée d'étudier le statut des futures chambres régionales d'agriculture instituées par la loi du 2 décembre 1940<sup>1584</sup>. Un arrêté ministériel du 24 août 1943 fixe en effet dans ses trois premiers articles les modalités de nomination des membres des chambres régionales d'agriculture qui doivent être créées d'après la loi du 2 décembre 1940, et remplacer les chambres départementales d'agriculture. D'après cet arrêté, les chambres régionales d'agriculture doivent se composer de membres « *nommés par arrêté du ministre secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement, 1°. Sur proposition des conseils des unions régionales corporatives du ressort de chaque préfecture régionale ; 2°. De sa propre initiative* ». C'est vraisemblablement au cours de l'automne 1943 que les URCA ont commencé à dresser les listes des membres qu'ils entendaient proposer pour composer la chambre régionale : l'arrêté prévoyait en effet que « *les conseils des unions régionales corporative de chaque région administrative proposeront, chacun, au moins quatre représentants pour leurs ressorts respectifs. Ces noms seront centralisés par le directeur général de la production agricole, commissaire du Gouvernement, qui les transmettra avec son avis au ministre secrétaire d'État à l'agriculture et au ravitaillement* ». Ensuite « *le ministre secrétaire d'État à l'agriculture et au ravitaillement choisit sur ces listes les membres de la chambre régionale d'agriculture à raison de trois par département. Il peut, en outre, jusqu'à concurrence de la moitié des membres nommés d'après cette procédure, procéder*

<sup>1582</sup> *Ibidem*, « *il n'est pas étonnant que ce soit de cette chambre d'agriculture, résistante, que vienne l'initiative, en 1948, de la reprise d'activité des chambres d'agriculture* », p. 9.

<sup>1583</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 326.

<sup>1584</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 8.

*directement à la nomination de membres qualifiés par leur compétence ou leur valeur scientifique* »<sup>1585</sup>.

Nous n'avons pas connaissance des listes telles qu'elles ont été proposées par les URCA au ministre, mais seulement des nominations officielles telles qu'elles ont été publiées au *Journal officiel* en janvier 1944<sup>1586</sup>. En « *catégorie 1* », figurent les membres proposés par les URCA dont les noms ont été retenus par le ministre, soit 256 membres sur 344. En « *catégorie 2* », se trouve la liste des membres nommés directement par le ministre : ils sont au nombre de 88 – c'est-à-dire que le ministre n'a pas usé de tout son pouvoir, nommant rarement plus d'un membre par département<sup>1587</sup>. Le discours des dirigeants nationaux de la Corporation paysanne est, depuis 1940, ouvertement hostile aux chambres d'agriculture, ou du moins à ce qu'elles incarnent dans ce même discours, soit, pour paraphraser leurs libelles, leur compromission avec l'État et son administration et leur contamination par les querelles politiciennes. On aurait pu s'attendre à voir les chambres régionales d'agriculture nommées en janvier 1944 composées d'hommes nouveaux, n'ayant pas, pour la plupart, appartenu aux chambres de l'entre-deux-guerres. Le constat est pourtant net : 62 % des membres nommés appartenaient à une chambre jusqu'en 1943<sup>1588</sup>.

Ils sont 212 des 344 membres des chambres régionales à venir des chambres départementales, dont 63 présidents, c'est-à-dire que 72 % des présidents de chambre d'agriculture sont nommés membres des chambres régionales. Une double question se pose alors. Sont-ils nommés à ces postes parce qu'on souhaite confiner leur influence dans le cadre étroit des nouvelles attributions des chambres régionales, soit la promotion « *des progrès de l'agriculture par les applications des sciences aux productions agricoles animales et végétales* »<sup>1589</sup> ? Quelle est l'adéquation de ces nominations avec les attributions définies par l'arrêté d'août 1943, du côté des propositions des membres des URCA comme des ratifications et des discrétions ministérielles ? Quels ont été les pourparlers tenus entre les chambres départementales et les URCA en amont de la publication de l'arrêté de janvier 1944 ? Les faibles effectifs départementaux des chambres régionales ne fournissent pas assez de places pour « reclasser » tous les anciens membres des chambres d'agriculture : cet élément a-t-il fait des négociations de l'automne 1943 une curée vers les postes de membres de la chambre régionale d'agriculture ou les protagonistes de l'entre-deux-guerres ont-ils dédaigné se battre pour ces fonctions peu attrayantes ?

D'importantes différences peuvent être constatées entre les nominations effectuées sur propositions des URCA et celles opérées directement par le ministre<sup>1590</sup>. Dans la première catégorie, on compte 70 % de membres des anciennes chambres d'agriculture, tandis que dans la seconde, le rapport est presque inversé, avec seulement 37 % de dirigeants venus de ces institutions. La forte propension des URCA à nommer des membres

<sup>1585</sup> *Journal officiel de l'État français*, samedi 28 août 1943, Arrêtés du 24 août 1943 relatifs aux chambres régionales d'agriculture, p. 2 266.

<sup>1586</sup> *Ibidem*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>1587</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 5. Tableau 17.

<sup>1588</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 5. Tableau 15.

<sup>1589</sup> *Journal officiel de l'État français*, samedi 28 août 1943, Arrêtés du 24 août 1943 relatifs aux chambres régionales d'agriculture, p. 2 266.

<sup>1590</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 5. Tableaux 16 et 17.

de chambre d'agriculture découle-t-elle du seul poids des membres des chambres dans celles-ci ? Rappelons que quasiment aucune chambre d'agriculture n'a, dans les URCA telles que renouvelées à la fin de l'année 1943, un poids supérieur à 50 %. On n'observe d'ailleurs aucune corrélation probante entre le poids des membres de la chambre dans l'URCA et dans la chambre régionale au niveau des départements. En revanche, au niveau individuel, l'appartenance au Conseil de l'URCA compte beaucoup : 57 % des 210 membres des chambres d'agriculture de 1943 qui sont nommés membres de la chambre régionale appartiennent à l'URCA de leur département à la même date, quand ils ne sont que 17 % de ceux qui ne sont pas nommés membres de la chambre régionale. Parmi les membres des chambres d'agriculture de 1943, ont été plus souvent choisis ceux qui en sont les élus depuis 1927 – 61 % des cas contre 45 % parmi les membres des chambres départementales qui ne deviennent pas membres de la chambre régionale –, et, contre toute attente, se trouve une proportion plus importante d'ex-parlementaires parmi ceux qui sont nommés membres des chambres régionales que parmi ceux qui ne le sont pas – 10 % contre 3 %.

Les 63 présidents de chambre d'agriculture qui sont nommés membres d'une chambre régionale d'agriculture en janvier 1944 sont, comme l'ensemble des membres, plus souvent membres de l'URCA de leur département <sup>1591</sup>, même si deux présidents syndics régionaux n'ont pas été nommés. En revanche, contrairement à ce que l'on observe chez l'ensemble des membres, ils ont globalement moins d'ancienneté dans les fonctions de membres de la chambre départementale, comme dans celles de président et ils ne sont pas vraiment plus souvent des anciens parlementaires. Est-ce à dire que les présidents de chambre nommés dans les chambres régionales sont ceux qui ont montré le plus de conformité au projet corporatif, notamment dans ses inflexions anti-parlementaristes ? D'autres indices montrent toutefois que les présidents des chambres d'agriculture les plus impliqués à l'APPCA ont été plus souvent choisis pour composer les nouvelles chambres régionales : on compte parmi eux l'ensemble des présidents qui ont appartenu au bureau de l'APPCA entre 1927 et 1940, ainsi qu'une forte proportion de membres du CPG. Les présidents nommés en janvier 1944 ont souvent été les plus assidus et les plus actifs – en tant qu'auteurs d'un ou plusieurs rapports – au cours des sessions de l'APPCA. Est-ce à dire que collectivement, les dirigeants des URCA ont intériorisé l'idée d'une adéquation des hommes et des fonctions ? Cela ne peut être toutefois convaincant puisque les nouvelles attributions des chambres régionales sont très différentes de celles des chambres de l'entre-deux-guerres, intégrant notamment la coordination d'expérimentations et de recherches scientifiques, ainsi que la dimension documentaire et d'information destinée à communiquer les résultats de ces recherches <sup>1592</sup>. On a vu que dans les années 1930, malgré quelques expériences isolées, les chambres départementales d'agriculture ne s'étaient pas engagées massivement dans ces activités. Ces nombreuses nominations des présidents de chambre d'agriculture sont-elles une manière de cantonner l'action de ces hommes dans l'étroit corridor techniciste qui échoit désormais aux chambres régionales ?

Si ce n'est pas le cas pour les membres des URCA, susceptibles d'agir dans tous les domaines de l'action corporative, de nombreuses autres situations le laissent penser. Ainsi, 29 présidents sont nommés qui sont absents de l'URCA et 17 des présidents de 1940 sont choisis alors qu'ils n'ont appartenu à aucune organisation corporative depuis la loi du 2 décembre 1940. Parmi eux, se remarque la présence des parlementaires et anciens parlementaires jusque-là soigneusement écartés des instances corporatives : Paul

<sup>1591</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 19.

<sup>1592</sup> *Journal officiel de l'État français*, samedi 28 août 1943, Arrêtés du 24 août 1943 relatifs aux chambres régionales d'agriculture, p. 2 266, 2<sup>e</sup> arrêté, article 2.



Dumaine, ex-député URD de la Haute-Marne, Gaston Veyssière, sénateur de la Seine-Inférieure, membre de la Fédération républicaine <sup>1593</sup>, Charles Nombrot, ex-député ayant siégé parmi les Républicains de gauche <sup>1594</sup>, ou encore André Barbier – par ailleurs conseiller national <sup>1595</sup> – et Léon Lauvray, sénateurs URD <sup>1596</sup>. Tous ceux qui sont en fonctions en juillet 1940 ont voté pour l'article unique du projet de loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à moins qu'ils n'aient pas pris part au vote <sup>1597</sup>. Une exception de taille suscite cependant des interrogations, à plusieurs titres d'ailleurs. Léonel de Moustier, président de la chambre d'agriculture du Doubs depuis 1933 est nommé membre de la chambre régionale d'agriculture de Dijon, malgré son très remarqué vote contre l'article unique du projet de loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, et alors qu'il est « *incarcéré à la Maison d'Arrêt de Besançon depuis le 23 août 1943, inculpé d'être l'animateur d'un mouvement de résistance et d'avoir favorisé le passage d'aviateurs alliés évadés* » <sup>1598</sup>. Joseph Faure est également nommé membre de la chambre régionale de Limoges, alors qu'il est gravement malade depuis plusieurs mois et qu'il se dit, dans ses mémoires rédigées à l'automne 1943, en retraite et « *rentré dans le rang à la culture [qu'il a] toujours aimée* » <sup>1599</sup>. Cette nomination peut-être un lot de consolation pour le second, écarté, on se souvient, de l'URCA de Corrèze en juillet 1942, le cas de Léonel de Moustier est moins clair. Sur la liste de quatre noms que doit lui avoir communiqué l'URCA du Doubs, le ministre en a vraisemblablement retenu trois : quel était ce quatrième nom pour qu'on lui préfère celui du résistant marquis de Moustier ? À moins qu'on ait jugé souhaitable, avec un cynisme non dissimulé, de nommer Léonel de Moustier justement parce qu'étant emprisonné, il ne pouvait siéger ?

Se constatent encore des écarts entre les règles énoncées dans l'arrêté d'août 1943 et la réalité telle qu'elle peut être décryptée par la confrontation de la liste des personnes nommées et des listes des membres des chambres d'agriculture, des membres des URCA etc. Ainsi, on pourrait s'étonner de ne compter que 36 syndicats régionaux nommés par les URCA <sup>1600</sup>, sur un total de 86. Les événements ultérieurs expliquent ce phénomène : une motion du Conseil national corporatif, datée des 22 et 23 février 1944, « *demande à M. le ministre de l'Agriculture de vouloir bien prendre un arrêté complétant l'arrêté du 24 août sur la composition des Chambres régionales d'agriculture, en ajoutant à l'article 3 que les syndicats régionaux de la Corporation nationale paysanne feront partie de droit des chambres régionales d'agriculture* » <sup>1601</sup>. Le secrétaire d'État leur donne entière satisfaction et réaffirme que « *pour bien marquer qu'elles font partie intégrante de la Corporation*

<sup>1593</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français* ... ouvrage cité, pp. 3 169-3 170.

<sup>1594</sup> *Ibidem*, p. 2572.

<sup>1595</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958, tome 2 : B*, Paris, La Documentation française, 1992, 549 p., pp. 245-247.

<sup>1596</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français* ... ouvrage cité, pp. 3169-3170.

<sup>1597</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/vote-80.pdf>

<sup>1598</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15494/B, Police générale. Dossiers des renseignements généraux : Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 2918 (Léonel de Moustier).

<sup>1599</sup> *Joseph Faure, 1875-1944*... ouvrage cité.

<sup>1600</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 5. Tableau 18.

<sup>1601</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5053, archives de la Corporation paysanne, Direction de la Propagande (1941-1943), Chambres d'agriculture, 1942-1944, motion du Comité permanent de la Corporation nationale paysanne, 22 et 23 février 1944.

*nationale Paysanne, comme toutes les autres branches corporatives, prévues au divers titres de la loi du 2 décembre 1940, [il a] décidé que les convocations seraient établies et adressées par un Syndic régional délégué par [lui], d'accord avec le Syndic national de la Corporation nationale paysanne. La session constitutive sera ouverte par ce Syndic ainsi délégué, en présence de M. le Préfet régional ou de son représentant. Le Directeur Régional des services agricoles devra assister à cette séance comme commissaire du Gouvernement ainsi que le Trésorier-Payeur général ou son délégué au titre d'agent comptable* ». Il ne semble pas craindre d'asséner à de nombreuses reprises que les chambres régionales d'agriculture « *doivent constituer les organes techniques et scientifiques de l'organisation corporative de l'Agriculture* »<sup>1602</sup>. Qu'est-ce à dire sinon que le renforcement de la tutelle des URCA et des autorités de Vichy, précisée après les nominations, témoigne d'une volonté d'étouffer toute activité en germe au sein des chambres régionales d'agriculture et qui ne serait pas conforme aux diktats de la Corporation paysanne ?

Quelques indices vont dans le sens d'une curée vers les postes de membres des chambres régionales et de la volonté ferme d'encadrement de la part des instances corporatives nationales et du ministère. Ce sont les nombreuses lettres échangées qui témoignent de l'importance accordée ici et là à la nomination des membres des chambres régionales : l'annulation d'une nomination, le remplacement d'un membre, l'importance de la présence de tel ou tel, ont suscité une abondante correspondance. Ainsi, en juillet 1944, le syndic régional de l'Eure, le dorgériste Modeste Legouez, membre de la chambre d'agriculture depuis 1939, écrit-il à Adolphe Pointier pour connaître les raisons de l'annulation de la nomination à la chambre régionale d'agriculture de Léon Lauvray, ancien président de la chambre d'agriculture de l'Eure, depuis 1927 : il s'agit à la fois d'en connaître les raisons et de manifester son mécontentement de n'avoir pas été consulté à ce propos<sup>1603</sup>. Les situations analogues sont innombrables.

Dans le discours, un hiatus existe entre les niveaux départemental et national : l'attention portée localement à la représentation des anciens membres des chambres, des dirigeants les plus influents, et à l'équilibre entre les représentants de chaque URCA départementale au sein de la chambre régionale, est niée au niveau national. Un courrier échangé entre Louis Guillon, commissaire du gouvernement auprès de la Corporation paysanne et M. Gault, directeur général des services techniques de la Corporation paysanne, le 21 juillet 1944, mentionne une « *correspondance [...] échangée avec M. le syndic provincial de Toulouse, au sujet de la représentation des différents départements au sein de la Chambre régionale d'agriculture* ». Guillon et Gault sont d'accord pour considérer « *qu'il ne paraissait pas nécessaire d'équilibrer cette représentation au sein de la Chambre régionale, puisque celle-ci était surtout une assemblée de techniciens qui devait, avant tout, grouper les personnalités compétentes de la région* »<sup>1604</sup>. L'opposition entre représentation et compétence est l'une des constantes des approches des corps intermédiaires et des

<sup>1602</sup> *Ibidem*, circulaire du ministre secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement, signée par Pierre Cathala, et adressée aux préfets régionaux, aux directeurs régionaux des services agricoles et aux directeurs des services agricoles, le 3 mai 1944.

<sup>1603</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 5053, archives de la Corporation paysanne, Direction de la Propagande (1941-1943), Chambres d'agriculture, 1942-1944, lettre de Modeste Legouez, syndic régional de l'Eure, à Adolphe Pointier, syndic national de la Corporation paysanne, le 7 juillet 1944.

<sup>1604</sup> *Ibidem*, lettre de Louis Guillon, commissaire du Gouvernement auprès de la Corporation Paysanne, à M. Gault, directeur général des services techniques de la Corporation paysanne, 21 juillet 1944.

organisations consultatives <sup>1605</sup> : elle est très prégnante dans les écrits qui voient dans Vichy le moment d'une technicisation de l'administration et d'une modernisation d'un État qui devient « *technocratie* » : il en sera encore largement question.

Au-delà du discours des acteurs, qu'en est-il au vu de l'analyse des nominations ? Les URCA proposent des représentants qui ne sont pas tous issus de leurs rangs, qui, s'ils le sont, sont très souvent les syndics régionaux ou adjoints, soit les plus influents, ou qui sont issus des chambres départementales d'agriculture <sup>1606</sup>, dont les attributions ressemblent si peu à celles des chambres régionales d'agriculture. Les nominations directes du ministre concernent, d'après l'arrêté du 24 août 1943, « *des membres qualifiés par leur compétence ou leur valeur scientifique* » <sup>1607</sup>. Or on constate que le ministre nomme directement 37 membres d'URCA et 19 membres de chambre départementales d'agriculture, hors membres des URCA : sont-ce ceux qui venaient en surplus des listes proposées par les URCA elles-mêmes ? En avaient-ils été écartés ? Assiste-t-on ainsi à des nominations complémentaires et contradictoires ? Compétences et réseaux s'accordent-ils aisément ?

Certains sont nommés en tant qu'« *ancien président de la chambre d'agriculture* » <sup>1608</sup>, comme Richard Etchats, des Basses-Pyrénées ou Léon Dastrevigne, des Basses-Alpes. C'est aussi le cas de Léon Lauvray, dont le diplôme d'ingénieur agronome <sup>1609</sup> n'est pas mentionné. Les « *agros* » ne sont ainsi pas apparents, sauf dans le cas de la princesse d'Annam, en Dordogne, citée comme « *agriculteur, ingénieur agronome* ». Maurice de Solages, ingénieur agronome, promotion 1919 <sup>1610</sup>, membre de la chambre d'agriculture du Tarn, syndic local de Mézens, absent du CROC puis des URCA de son département, doit-il sa nomination à une logique de reconnaissance des compétences ou de représentation ? Le ministre nomme certes directement un « *professeur d'agriculture à l'École nationale d'agriculture de Montpellier* » et un « *professeur d'agriculture honoraire à Thonon* », ainsi qu'un « *spécialiste de l'apiculture et de l'horticulture à Valence* » et un « *spécialiste des cultures florales* », mais il semble peu soucieux de motiver ses choix par l'énumération des titres attestant des prétendues compétences. Reconnaît-il par là-même que compétences et représentation sont des logiques qui étaient déjà fortement entremêlées dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres, et qui le sont ontologiquement dans une Corporation nationale paysanne de plus en plus dominée par les groupes spécialisés. En témoigne la nomination, par le ministre, d'Adolphe Pointier, président de l'Association générale de producteurs de blé, membre de la chambre d'agriculture de la Somme, syndic régional de l'URCA de la Somme, syndic national de la Corporation paysanne. Sont-ce ces compétences ou sa représentativité qui l'emportèrent ? Ne sont-ce pas plutôt les impératifs d'une double tutelle, ministérielle et indirecte, corporative et directe, sur des chambres d'agriculture dans l'œuf ? Dans les mois suivants, se font jour des volontés de

<sup>1605</sup> Voir notamment : Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir...* ouvrage cité ; Françoise DREYFUS, « Représentation et compétence dans les organes consultatifs de l'administration », dans François d'ARCY [dir.], *La représentation*, Paris, Economica, 1985, 250 p., pp. 141-153.

<sup>1606</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Tableau 18.

<sup>1607</sup> *Journal officiel de l'État français*, samedi 28 août 1943, Arrêtés du 24 août 1943 relatifs aux chambres régionales d'agriculture, p. 2 266.

<sup>1608</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>1609</sup> *Annuaire INA* 1936.

<sup>1610</sup> *Ibidem*.

freiner la constitution des chambres régionales d'agriculture et se succèdent bientôt des reports indéfinis des installations. Bien qu'une circulaire du 3 mai 1944 convoque leurs membres pour la session constitutive, il semble que les chambres régionales n'aient jamais commencé de fonctionner. Luce Prault l'évoque quelques années plus tard, sur un ton sibyllin : « *Il n'y a pas lieu, dans ce rapport, qui concerne les circonstances et les étapes de la suppression et de la mort des chambres départementales d'agriculture et de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, de relater la suite que les syndicats régionaux ont donnée aux instructions ministérielles en date du 3 mai 1944* »<sup>1611</sup>.

## C. Les chambres d'agriculture « dans la tourmente »<sup>1612</sup> ?

---

L'historien ne saurait trop insister à la fois sur le caractère inachevé de la Corporation paysanne et sur le poids des incertitudes qui dominent la période de l'Occupation. Pierre Laborie excelle à décrire ces tensions contradictoires : « *l'attentisme de résignation est induit par l'existence de l'État français, il en est le produit inévitable. L'attente ambiguë, plus exactement l'imaginaire de l'attente avec son cortège d'illusions et de malentendus, est une des marques spécifiques du régime. Divers effets favorisent et entretiennent dans les têtes, presque mécaniquement, une véritable culture de l'ambivalence* »<sup>1613</sup>. On se tromperait donc lourdement en envisageant le tournant de l'année 1944-1945, la Libération, comme celle de la fin d'une période, ressentie comme telle par les acteurs : c'est bien plutôt un bouleversement de plus, voire une révolution<sup>1614</sup>, dont on ne sait sur quoi il va déboucher. Quel sens peut-on alors donner aux trajectoires des individus, telles qu'elles ont pu être identifiées, entre 1940 et 1944 ?

### Sens des trajectoires 1940-1944

Un constat simple condense en quelques mots l'importance de l'engagement collectif des présidents de chambre d'agriculture dans les organisations de la Corporation paysanne : en 1944, ils ne sont qu'une quinzaine des 90 présidents de 1940 à n'avoir été recensés dans aucune des structures corporatives créées dans la foulée de la loi du 2 décembre 1940<sup>1615</sup>. Nous nous fondons pour cela sur les sources déjà citées et analysées : les listes des membres de la COCP, des membres des CROC, des chefs de district, des membres des conseils des URCA créées en 1942, des membres du Comité permanent provisoire puis du Conseil national corporatif, des syndicats corporatifs locaux d'août 1943, des membres des URCA renouvelées fin 1943, et enfin des membres des chambres régionales d'agriculture nommées en janvier 1944. Encore faut-il tenir compte du fait que trois de ces hommes sont décédés dans l'intervalle : Georges Lecourtier, président de la chambre d'agriculture de la Meuse, décède le 26 juillet 1940<sup>1616</sup>, Jacques Croizette-Desnoyers, président de la

<sup>1611</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f° 9.

<sup>1612</sup> Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI [dir.], *Les élites locales dans la tourmente...* ouvrage cité.

<sup>1613</sup> Pierre LABORIE, *L'opinion française sous Vichy*, ouvrage cité, p. 296.

<sup>1614</sup> Jean-Marie GUILLON, *La Libération du Var : résistance et nouveaux pouvoirs*, Cahiers de l'IHTP, n° 15, Paris, CNRS, 1990, 113 p.

<sup>1615</sup> Voir Annexes. Dossier n° 5. Schéma 1.

<sup>1616</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français ...* ouvrage cité, pp. 2197-2198 : « *Le 26 juillet, la terre ancestrale à laquelle il est indissolublement lié le reprend à jamais, sans que les rigueurs de l'occupation permettent de connaître les circonstances de sa fin et les épreuves qui l'ont précédée* ».

chambre du Loiret, serait mort en 1941 et Ferdinand Patriat, de Côte-d'Or, est mort à la fin de l'année 1942 <sup>1617</sup>.

Il reste que les trajectoires des autres présidents ne sont en aucun cas réductibles à un modèle. Seuls 21 présidents de chambre d'agriculture en fonctions en 1940 appartiennent au CROC de leur département en 1941, puis à l'URCA à sa constitution et encore au moment de son renouvellement. Et encore faut-il préciser que ces 21-là n'y occupent pas les mêmes fonctions et n'y font sans doute pas preuve du même engagement. On peut avoir des scrupules à comparer un syndic régional zélé et un membre d'URCA absentéiste, un syndic adjoint qui aurait accepté ces fonctions sans empressement et un délégué de CROC qui devrait sa nomination à sa propre initiative ou à l'activation de réseaux.

Nous avons tenté de mesurer l'implication des membres des chambres d'agriculture : l'étude des trajectoires et des appartenances de ceux-ci inciterait à une prise en compte plus fine et plus poussée des réseaux qui mitent l'institution depuis sa création en 1927. Pascal Blas a-t-il raison de considérer que « *sont ainsi étiquetés, pêle-mêle, sous l'appellation de réseau, des groupes de pression, des entités catégorielles ou socioprofessionnelles, une myriade d'associations du monde parapolitique, vastes ensemble dont le seul point commun est d'avoir été à un moment ou à un autre en contact avec un homme politique* » <sup>1618</sup> ? N'est-ce pas réduire l'essence collective du réseau à sa dimension politique et individuelle ? N'est-ce pas évacuer la question des différences entre structures institutionnelles et réseaux plus informels et de leur possible coexistence ? Institution créée par l'État, les chambres d'agriculture sont d'emblée une mosaïque de réseaux, mais cela n'exclut pas qu'elles aient pu, selon les situations locales, faire émerger de nouvelles solidarités mobilisables susceptibles de constituer de nouveaux réseaux. S'interrogeant sur la Corporation paysanne, Pascal Blas avance que « *Vichy, en supprimant syndicats et chambres d'agriculture, récupère les deux structures concurrentes. Le bureau fédéral de la Corporation puise dans l'ensemble des membres de la Chambre d'agriculture et si le syndic départemental n'est autre que le représentant local de la Défense paysanne, les syndicats locaux sont, eux, des élus municipaux, essentiellement agriculteurs et liés à l'un ou à l'autre des anciens réseaux traditionnels* » <sup>1619</sup>. Il semble discutable d'écrire que « *la question essentielle est toutefois de savoir si les autorités de Vichy raisonnent en termes de réseaux ; l'état actuel de la recherche incite à répondre par la négative. En fait, dans les campagnes, on assiste plutôt à une greffe de la Corporation paysanne sur des structures existantes, mais sans raisonnement sur l'utilité ou la non-utilité de les conserver en l'état ou de les éliminer* » : la lecture des archives de la Corporation paysanne montre au contraire que ces questions ont été centrales, dès l'élaboration de la loi du 2 décembre 1940, lors du choix des délégués et des membres des CROC, lors des élections locales des syndicats corporatifs locaux, lors des élections et des nominations des membres des URCA. Le mot réseau n'est certes pas prononcé, mais il sous-tend les perceptions de part et d'autre.

Mais est-ce à dire que les acteurs locaux ont pensé en termes de réseaux ? Est-ce parce qu'il étudie des réseaux au contenu flou et non individualisé qu'« *il paraît incontestable [à Pascal Blas] que la période de Vichy a donné un coup d'accélérateur à des réseaux antérieurs à la guerre et qui tous n'étaient pas alors totalement fonctionnels* » ? Il juge

<sup>1617</sup> « *In memoriam M. Ferdinand Patriat, Président de la Chambre régionale d'Agriculture* », dans *La Corporation Paysanne de Bourgogne*, 10 janvier 1943.

<sup>1618</sup> Pascal BLAS, « *Élites et édiles : le poids des réseaux* », dans Gilles LE BÉGUEC, Denis PESCHANSKI [dir.], *Les élites locales dans la tourmente : du front populaire aux années cinquante*, Paris, Éditions du CNRS, 2000, 460 p., pp. 47-63, p. 47.

<sup>1619</sup> *Ibidem*, p. 55.

en effet que « l'évolution des réseaux paysans est, à cet égard, assez remarquable. La Corporation paysanne a été dans de nombreux départements un véritable catalyseur pour les réseaux en genèse des petits paysans et un conservatoire des vieux réseaux notabiliaires ruraux. Elle a permis non seulement des continuités, mais aussi a stimulé le mouvement paysan en favorisant sa structuration, ce qui a, à terme, renforcé le syndicalisme agricole de l'après-guerre. Il serait particulièrement intéressant de reconstituer une à une les trajectoires personnelles non plus des réseaux, mais des individus qui les composent »<sup>1620</sup>. Les chambres d'agriculture sont justement constituées de ces réseaux en genèse et des vieux réseaux : si elles ne se sont pas muées en réseaux entre 1940 et 1944, notre thèse est que l'APPCA, quoique supprimée par le gouvernement de Vichy, a, sous l'Occupation, quelques unes des possibles caractéristiques d'un réseau et a vraisemblablement fonctionné comme tel.

Rappelons-nous la discussion entre Luce Prault et Jacques Le Roy Ladurie, telle que ce dernier veut bien la transcrire quarante ans plus tard : en décembre 1940, le second aurait dit au premier : « *Je n'ai rien à faire dans cette nouvelle organisation. Je vais tout plaquer.*

– *Il n'en est pas question. Abstenez-vous seulement, mon cher Jacques, de toute participation personnelle au stade national de la Corporation ; mais ne lâchez ni le Calvados, ni même la Normandie. N'y perdez pas pied. Faites le gros dos sous l'orage, tout en gardant le contact avec la base. Demeurez en charge de votre pré carré, sinon vous risqueriez de ne jamais vous y retrouver.*

– *Alors, Luce ? Jouer le jeu ?*

– *Oui, mais uniquement sur le plan local. Il faut y garder autorité et prestige. Conservez autant que possible l'Union corporative du Calvados ; faites-en, même sous ce nom déguisé, un centre actif et représentatif, et, malgré la loi, conservez aussi la chambre d'agriculture départementale ou régionale. En un mot, ne suivez pas vos amis dans l'erreur ; mais ne vous laissez pas enterrer »*<sup>1621</sup>.

Il nous faut nous en tenir à des suppositions, sans donner trop de poids à cette conversation, possiblement apocryphe, au moins considérablement réécrite. La survivance des chambres départementales d'agriculture jusqu'à la fin de l'année 1943 et la suppression autoritaire de l'organisme national de coordination et de veille dont elles s'étaient plus ou moins spontanément dotées, auraient paradoxalement permis la persistance partielle du réseau naissant que constituait l'APPCA. L'annonce de la création des chambres régionales d'agriculture et d'un « *organisme de coordination [de leurs] travaux* »<sup>1622</sup> aurait, dans l'incertitude de ce qu'il allait advenir, maintenu intacts la conception de la fonction de président de chambre d'agriculture et, pour les acteurs, le sentiment d'appartenir à une APPCA qui doit sous peu renaître sous la forme d'un organisme de coordination des travaux des chambres régionales d'agriculture. Cela a-t-il guidé et motivé l'engagement des présidents de chambre d'agriculture dans les instances corporatives, notamment au niveau du département, dans les CROC et les URCA ? Sans doute, il manque toutefois les témoignages, inexistantes ou restés enfouis, d'une possible conscience collective de la nécessité de ne pas rester totalement en dehors de la Corporation paysanne.

<sup>1620</sup> *Ibidem*, p. 61.

<sup>1621</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 234-235.

<sup>1622</sup> Le titre IV de la loi du 2 décembre s'achève ainsi : « *Un décret fixera la composition et les conditions de fonctionnement de l'organisme de coordination des travaux des chambres régionales d'agriculture* ».

Considérer – comme l'insinuera ensuite Jacques Le Roy Ladurie dans des écrits publiés après la mort de Luce Prault – que c'est seulement pour demeurer au pouvoir et « *garder autorité et prestige* »<sup>1623</sup> que des présidents de chambre sont devenus membres des CROC et des URCA, parfois même délégués responsables ou syndics régionaux, c'est faire fi des considérations politiques qui nécessairement les sous-tendent. Jacques Le Roy Ladurie et Luce Prault sont-ils opposés à la Corporation paysanne telle qu'elle a été instituée en décembre 1940 qu'ils n'en sont pas moins des corporatistes, également proches de Dorgères et maréchalistes à leurs heures. On ne peut évacuer la question du sens de l'engagement dans les instances de la Corporation paysanne, et ce sens diffère selon les échelons et les moments, sous prétexte qu'il serait univoquement utilitaire. D'ailleurs, la nomination, en janvier 1944, parmi les membres des chambres régionales d'agriculture, d'une grosse quinzaine de présidents de chambre de 1940 non encore recensés dans les listes des membres des diverses structures de la Corporation paysanne, infirme l'idée d'un engagement subi et commandé par l'impérieuse nécessité de garder la main sur la chambre d'agriculture. Pourtant le sens à donner à l'appartenance aux organisations de la Corporation paysanne ne peut se réduire à une simple et limpide opposition entre collaborateurs et résistants. Les temps houleux qui suivent la Libération en témoignent assez.

### Encart biographique : le cas des Varois

Victorin Henry est « *propriétaire-exploitant à Rougiers* »<sup>1624</sup> – où il serait encore en 1942 propriétaire d'une quinzaine d'hectares<sup>1625</sup> – commune dont il est conseiller municipal depuis 1919 et maire depuis 1921. « *Dirigeant d'un cercle rouge [...], il militait au sein du Parti socialiste SFIO et fut délégué au congrès fédéral de Toulon, les 9 et 10 février 1924* ». Conseiller d'arrondissement depuis 1923, il est un membre fondateur de la Caisse locale de crédit agricole et de la mutualité en 1921, administrateur de la coopérative vinicole "La Fraternelle" à Rougiers, et participa à la fondation de la distillerie coopérative de Saint-Maximin en 1931. Il suit les élus socialistes varois au Parti socialiste de France lors de la scission de la SFIO en 1933, sans rompre avec la SFIO et en conservant de bons rapports avec les communistes varois. Il participe au « *rassemblement du Comité des petits vigneron, à Brignolles, d'initiative communiste (CGPT), le 17 novembre 1935* », qui marque son retour dans le giron de la SFIO. « *Sous le Front populaire, Henry vit son rôle dans les organisations corporatives départementales augmenter* »<sup>1626</sup> : membre fondateur de la Caisse régionale de la mutualité sociale agricole en 1931, il entre à la chambre d'agriculture en 1936, sur les listes des élus au suffrage des agriculteurs<sup>1627</sup> et en devient le vice-président. Dès sa création, en 1936 également, il préside le Comité départemental des céréales. En 1937, il siège au conseil d'administration de la Fédération des coopératives viticoles du Var. « *Comme responsable de la section agraire, selon le rapport au congrès de la Fédération socialiste SFIO en 1937, il intervint comme orateur "paysan" dans de*

<sup>1623</sup> Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945...* ouvrage cité, pp. 234-235.

<sup>1624</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet du Var, [mars 1946].

<sup>1625</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5041, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Var, [1941-1944], liste des membres du comité d'organisation corporative, 20 juin 1942.

<sup>1626</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, pp. 300-302.

<sup>1627</sup> *Annuaire national agricole* 1939.

nombreux rassemblements en 1938. Son autorité le fit désigner par le préfet, le 14 février 1938, comme membre de la commission de constatation des salaires normaux »<sup>1628</sup>. Il est élu président de la chambre du Var en mai 1939<sup>1629</sup> : il a alors 49 ans.

Pendant la guerre, Victorin Henry est maintenu dans ses fonctions de maire. « Selon un rapport au comité fédéral de la SFIO, le 4 décembre 1944, il appartient un temps à la Légion dont il démissionna en 1941 »<sup>1630</sup>. En avril 1942, il est désigné pour faire partie du CROC du Var et confirmé dans ces fonctions par la nomination officielle du 11 mai 1942, en dépit du document le présentant comme « vice-président de la chambre d'agriculture »<sup>1631</sup> – alors qu'il en est le président. Le 27 octobre 1942, il est élu syndic adjoint de l'URCA du Var<sup>1632</sup>, fonctions dans lesquelles il semble avoir été confirmé. Le 14 juillet 1943, « comme chaque année, avec les élus municipaux, il déposa une gerbe au monument aux Morts de Rougiers [et] fut interpellé, le lendemain, avec son premier adjoint, par les Italiens et gardé à vue à Tourves, une nuit »<sup>1633</sup>. Il n'est pas syndic de Rougiers au 15 août 1943 mais est en revanche réélu syndic adjoint de l'URCA du Var le 29 décembre 1943<sup>1634</sup>. Un mois plus tard, il est nommé membre de la chambre régionale d'agriculture de Marseille<sup>1635</sup>. « Selon le comité fédéral du 4 décembre 1944, il resta en contact avec la section clandestine du Parti socialiste. Résistant comme responsable du groupe local de l'ASORA, il forma une équipe de réception de parachutages (SAP). En mars 1944, il reçut chez lui Arnal (voir ce nom) et Sarie. Responsable du groupe local FFI-Libération il hébergea un des adjoints du colonel Gouzy, responsable de l'ORA-FFI du Nord-Ouest du Var, et participa aux combats de la libération avec son épouse, son fils et sa belle-fille »<sup>1636</sup> : aussi est-il maintenu « dans les rangs du Parti "avec regrets" par 10 voix contre 2 », tandis que le Comité départemental de Libération le confirma dans son poste de maire.

En 1945, il est vice-président du Comité départemental d'action agricole (CDAA) du Var<sup>1637</sup> et le 21 septembre de la même année, il est élu comme conseiller général, en tant que candidat SFIO<sup>1638</sup>. En mars 1946, il est vice-président de la FDSEA du Var :

<sup>1628</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, pp. 300-302.

<sup>1629</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1630</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, pp. 300-302.

<sup>1631</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5041, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Var, [1941-1944], liste des membres du comité d'organisation corporative, 20 juin 1942.

<sup>1632</sup> *Ibidem*, procès-verbal de l'assemblée constitutive du 27 octobre 1942.

<sup>1633</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, pp. 300-302.

<sup>1634</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1635</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>1636</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, pp. 300-302.

<sup>1637</sup> *Annuaire national agricole 1945*, p. 271.

<sup>1638</sup> *Ibidem*.



selon le préfet d'alors, il n'a « *conservé ses fonctions à la Corporation qu'en accord avec la Résistance et sur son ordre [et] a joué un rôle actif dans les mouvements de Résistance du Var* »<sup>1639</sup>. Son action est constamment rapprochée de celle d'André Bouis, viticulteur au domaine du Serre à La Motte, près de Draguignan, président de la chambre d'agriculture en 1937-1938, « *républicain socialiste* »<sup>1640</sup>, délégué régional du CROC en mai 1942, puis syndic régional de l'URCA du Var de fin 1942 à la Libération, et enfin président du CDAA du département. Le préfet précise qu'il « *n'a conservé ses fonctions de syndic qu'en accord avec la résistance et sur son ordre, [qu'il] a mené sous le régime de Vichy une action courageuse pour la défense des agriculteurs [et] s'est constamment efforcé d'entraver l'activité de l'URC toutes les fois que la tâche qui lui était confiée pouvait aboutir à mettre la production des campagnes à la disposition de l'ennemi* »<sup>1641</sup>. Est-ce la volonté du préfet de maintenir les événements dans les cadres d'une apparente nouvelle normalité, de donner une explication rassurante et de bon aloi à une continuité qui peut déconcerter ? Les quelques aspects entrevus soulignent l'intérêt qu'il y aurait à restituer la chronologie fine des engagements au fil des années 1930 et 1940.

Selon Jean-Marie Guillon, « *le domaine de l'organisation professionnelle est celui du partage des rôles, plus que celui de l'unité* ». Il relève la double incapacité du milieu des dirigeants agricoles à « *s'auto-épurer* » : « *l'organisation professionnelle agricole reste le domaine des socialistes, un domaine où même Vichy n'a pas réussi à battre en brèche leur influence. La majorité des 21 membres de la direction de l'Union corporative agricole du Var de 1943 – soit 11 d'entre eux – se retrouve dans le Conseil d'administration de la Confédération générale agricole (CGA) de juillet 1945. Le président départemental de la CGA n'est autre que le syndic agricole départemental de 1943* ». Tandis qu'André Bouis est qualifié d'« *indéracinable chef de file du monde agricole* », Victorin Henry est le « *non moins inamovible animateur du mouvement viticole* » : « *dans ce domaine, la Résistance, c'est la continuité, la permanence de petits notables ruraux qui assurent au Parti socialiste quelques décennies de domination politique* »<sup>1642</sup>. Ainsi, le cas des Varois, pose une question d'histoire sociale, celle de la place des notables entre le local et l'État.

### **Aux lendemains de la Libération : continuités et discontinuités**

9000 personnes auraient été exécutées en France, hors de toute procédure judiciaire, pour la plupart avant le débarquement en Normandie ou pendant la période des combats<sup>1643</sup>. Ces exécutions ont frappé « *plus durement les ouvriers agricoles, les petits cultivateurs, les artisans que les ouvriers d'industrie et les cadres* » et auraient été plus fréquentes en

<sup>1639</sup> Arch. nat., F1a 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet du Var, [mars 1946].

<sup>1640</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, pp. 78-79.

<sup>1641</sup> Arch. nat., F1a 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet du Var, [sans date].

<sup>1642</sup> Jean-Marie GUILLON, *La Libération du Var...* ouvrage cité, pp. 99-100.

<sup>1643</sup> D'après les enquêtes du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale : voir notamment *La Libération de la France. Actes du colloque international tenu à Paris du 28 au 31 Octobre 1974, organisé par le Comité d'histoire de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1976, 1054 p. ; ainsi que Henry ROUSSO, « L'épuration en France une histoire inachevée », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°33, janvier-mars 1992, pp. 78-105.

milieu rural <sup>1644</sup> : elles n'ont pas totalement épargné les dirigeants corporatifs, qu'ils soient ou non considérés comme des notables, dans l'entre-deux-guerres ou sous l'Occupation. L'« *épuration sauvage* » touche notamment Henry de Gailhard-Bancel, syndic régional de la Drôme, abattu le 29 septembre 1944 dans le quartier de l'Épervière à Valence et exposé sur la place Madier de Montjau avec l'écriteau « *Justice du Peuple* » <sup>1645</sup>. Si René Bardin, ex-vice-président de la chambre d'agriculture de la Nièvre, ayant été membre de la COCP, syndic régional de l'URCA de la Nièvre et président du Comité de coordination des groupes spécialisés des productions animales au sein du Conseil national corporatif, a subi un sort comparable, Gilbert Garrier estime que « *c'est pour d'autres compromissions* » <sup>1646</sup>, sans préciser lesquelles : on connaît mal les faits et gestes quotidiens de celui qui fut conseiller national dès janvier 1941. En est-il de même pour André Néron-Bancel, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire de 1934 à 1939 puis de 1941 à 1944, et syndic local de Monistrol-sur-Loire en août 1943 <sup>1647</sup> ? « *Accusé de collaboration, il fut exécuté, sans jugement, par les maquisards* » <sup>1648</sup>, sans qu'on sache quels actes précis, et accomplis dans l'exercice de quelles fonctions, lui sont reprochés. Peut-on d'ailleurs isoler les uns des autres les agissements des acteurs, tronçonner leur vie publique et privée en secteurs étanches ? Il semble que la période de la Libération se caractérise justement par cette nécessité de considérer les hommes dans la gravité de leurs responsabilités enchevêtrées.

Pour comprendre combien le paysage des organisations professionnelles a changé depuis 1940, il convient d'opérer un retour en arrière, sur les initiatives prises dans le cadre de la Résistance, le plus souvent hors du territoire métropolitain. Si dès 1941, des anciens dirigeants et militants de la Confédération nationale paysanne (CNP) ou de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricole (FNMCA) se réunissent clandestinement, la création de la Confédération générale de l'agriculture (CGA) daterait plutôt de la fin de l'année 1943, si l'on en croit les témoignages postérieurs de Pierre Tanguy-Prigent et si l'on considère que le premier numéro de *La Résistance paysanne* est publié en janvier 1944. Les fondateurs de la CGA disent rechercher « *l'unité entière de tous les travailleurs de l'agriculture, ... à l'exclusion des hobereaux, des propriétaires non-exploitants, et, bien entendu, des affameurs et des traîtres* » <sup>1649</sup>. Son principal animateur est Pierre Tanguy-Prigent, dirigeant de la coopérative opposée au puissant Syndicat de Landerneau, député socialiste depuis 1936. Les avancées dans la clandestinité sont modestes et freinées par l'espoir de certains dirigeants que les anciennes organisations ressuscitent, notamment la FNMCA. Les militants communistes de l'ancienne CGPT créent quant à eux un réseau de groupes d'action, les Comités de défense et d'action paysanne (CDAP), nombreux dans le Sud-Ouest et le Centre, ainsi que dans les zones

<sup>1644</sup> Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République. Tome 1 : L'ardeur et la nécessité, 1944-1952*. Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1980, 309 p., p. 54.

<sup>1645</sup> D'après le récit qu'en fait : Philippe BOURDREL, *L'épuration sauvage, 1944-1945*, Paris, Perrin, 2002, 569 p., pp. 267-268.

<sup>1646</sup> Gilbert GARRIER, « La Corporation paysanne et le régime de Vichy », dans *Églises et chrétiens dans la II<sup>e</sup> Guerre mondiale. Tome 1, La Région Rhône-Alpes. Actes du Colloque tenu à Grenoble du 7 au 9 octobre 1976*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, 384 p., pp. 107-113.

<sup>1647</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5011, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Haute-Loire, [1941-1944].

<sup>1648</sup> Gaston JOUBERT, *Dictionnaire biographique de la Haute-Loire*, Yssingeaux, Éditions "Per lous chamis", 1982, 398 p., p. 283.

<sup>1649</sup> *La Résistance paysanne*, n° 1, janvier 1944.

contrôlées par les FTP<sup>1650</sup>. Au début de l'année 1944, le Conseil national de la Résistance crée un Comité agricole de cinq membres, représentant les différentes tendances et destiné à élaborer un plan agricole pour l'après-guerre. En août 1944, Pierre Tanguy-Prigent est nommé ministre de l'Agriculture. En 1945, dans le Conseil national provisoire de la CGA, se comptent huit membres de chambre d'agriculture, dont un seul président : Émile Bocquet, président de la chambre d'agriculture du Nord depuis 1940, à la fois syndic adjoint de l'URCA du département en décembre 1943<sup>1651</sup> et député MRP à la Constituante en octobre 1945. Si sa notice de parlementaire passe allègrement sur cet itinéraire sinueux<sup>1652</sup>, d'autres travaux<sup>1653</sup> ont pu permettre de mieux comprendre la situation d'un dirigeant local ayant pu être considéré comme résistant – le mot n'est pas écrit à son propos –, tout en endossant les fonctions des corporatistes. Cependant, le constat est limpide : les hommes des chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres sont quasi-absents de l'organisation nationale de l'agriculture légitime, telle qu'elle se profile à la Libération.

« Avant même la libération total du pays, Tanguy-Prigent fait prendre au gouvernement provisoire plusieurs ordonnances qui lui préparent le chemin »<sup>1654</sup> : celle du 26 juillet 1944 déclare que sont « nuls et nul effet l'acte dit loi du 2 décembre 1940 tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, ainsi que l'acte dit loi du 29 mars 1941 et les textes complémentaires et d'application ayant le même objet » : sont ainsi dissous « le conseil national corporatif, les URCA et les conseils corporatifs ainsi que tous les autres organismes créés en application des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> ». Les chambres d'agriculture semblent compter parmi les « organismes transformés ou dissous en vertu des actes dits lois du 2 décembre 1940 et 29 mars 1941 [qui] sont réputés n'avoir jamais cessé d'exister et rétablis dans leurs statuts et leur administration à la date de leur transformation, fusion ou dissolution ». Ce constat est confirmé par le fait que le maintien des coopératives créées depuis 1940 et le recouvrement de leurs biens par les organismes rétablis sont soumis, notamment, à l'avis favorable de la chambre départementale d'agriculture. Il est tout de même précisé que « les membres des chambres départementales d'agriculture ou des conseils d'administration des organismes rétablis par application des dispositions précédentes seront relevés de leurs fonctions lorsqu'ils auront directement favorisé les desseins de l'ennemi ou de l'usurpateur : a. Par arrêté du commissaire chargé de

<sup>1650</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural. Volume 1 : Une longue évolution (1815-1950)*, ouvrage cité, p. 161.

<sup>1651</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1652</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958, tome 2 : B*, Paris, La Documentation française, 1992, 549 p., pp. 413-414.

<sup>1653</sup> Jean-Marie Mayeur et Yves-Marie Hilaire le présentent comme le « président-fondateur de l'Union des producteurs de lait du Nord, il siège à la chambre départementale d'agriculture. Au congrès national du lait, en 1934, il intervient contre la menace de main-mise des trusts sur l'ensemble de la production laitière. A partir de 1935, il organise, avec les municipalités ouvrières des grandes villes, la distribution gratuite de lait dans les écoles publiques et privées. En juillet 1940, à la demande des pouvoirs publics, il veille à l'approvisionnement des citadins en lait et en beurre. Les Allemands ne pourront jamais saisir, dans le Nord, plus de 5% de la production laitière. L'attitude ferme du président faillit entraîner son internement. A Prêmesques même, il assure le ravitaillement de réfractaires, et s'occupe de la distribution du blé aux consommateurs de la région. Dès septembre 1944, il entreprend la remise sur pied de la Fédération des syndicats agricoles, visite tous les cantons et revendique la liberté syndicale, rétablie le 6 juin 1945, pour les paysans ». Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRES [dir.], *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, volume 4 : Lille-Flandres*, Paris/Lille, Beauchesne Editeur/Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1990, 497 p., pp. 74-75.

<sup>1654</sup> *Ibidem*.

*l'agriculture ou par décision de son délégué, lorsqu'il s'agira d'organismes nationaux ; b. Par arrêté du commissaire chargé de l'agriculture ou par décision de son délégué, après avis du comité départemental de libération, lorsqu'il s'agira d'organismes départementaux ; c. Par arrêté du préfet, après avis du comité départemental de libération, dans les autres cas »*<sup>1655</sup>. On notera ici le rôle central, au niveau local, du comité départemental de Libération.

Cette ordonnance, rédigée dans l'urgence des heures mouvementées de la Libération, à Alger, par le Gouvernement provisoire de la République française, est très amplement modifiée et complétée par l'ordonnance du 12 octobre 1944, qui la remplace. Le long exposé des motifs insiste incessamment sur la nécessité de « *réglementer très vite cette réorganisation* ». L'urgence est signifiée avec un peu de grandiloquence qui pointe les tensions immenses d'une situation ébranlée : « *tout retard en cette matière laisse dans l'incertitude, faute d'une direction indiquée, des amis éprouvés des institutions républicaines, et est exploité habilement dans l'ombre par des individus hier profiteurs d'une bataille perdue et fourriers de l'usurpateur et de l'ennemi, aujourd'hui ralliés en façade à la victoire française, mais espérant néanmoins égoïstement en un retour du sort, fût-ce au détriment de la grandeur de la France. De plus, il n'existe plus rien de réglementaire en cette question : le système d'hier s'est effondré sous le coup des événements ; celui d'avant 1940 hésite avant de repartir en avant, attendant qu'on l'encourage et le guide* ».

Cet exposé vise d'abord à montrer que « *la restitutio in integrum sous le statu quo ante de tous les organismes dissous, fusionnés ou transformés* » ne peut être suffisant et satisfaisant, notamment du fait de « *la persistance dans les organisations corporatives d'un grand nombre des mêmes individus qui, avant 1940, siégeaient ou travaillent dans des groupements agricoles de caractère privé ou public, fût-ce les chambres d'agriculture de la loi de 1924, et reprendraient ipso facto leurs places si le système antécorporatif était remis en vigueur tel quel* ». C'est ainsi qu'il est insisté sur la nécessité d'« *épurer* », de « *prévoir les conditions d'épuration et les modalités du contrôle, en même temps que les sanctions – au sens juridique du mot – de ce contrôle* ». Le texte de l'ordonnance est plus précis que celui du 26 juillet : ainsi tous les organismes corporatifs dissous sont énumérés, y compris les « *chambres régionales corporatives d'agriculture* ». L'article 4 fixe surtout que « *d'une façon générale, les conseils d'administration et les cadres du personnel intérieur ou extérieur des organismes [...] rétablis dans leur situation ancienne ou remis en activité seront reconstitués selon le statut et la composition propres à chacun d'eux, tel qu'il existait au 2 décembre 1940 et compte tenu de la législation présente. Toutefois, les membres de ces conseils ou de ces cadres seront relevés de leurs fonctions lorsqu'ils auront directement favorisé les desseins de l'ennemi ou de l'usurpateur, entre autres, lorsqu'ils auront : soit fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou d'une mesure administrative prononcée en application de l'ordonnance du 27 juin 1944*<sup>1656</sup>, relative à l'épuration administrative ; soit fait l'objet d'une condamnation en application de l'ordonnance du 26 juin 1944, modifiée par l'ordonnance du 14 septembre 1944, relative à la répression des faits de collaboration ; soit été condamnés pour indignité nationale ».

Est de plus destituée des fonctions qu'elle occupait avant 1940 « *toute personne ayant été nommée aux fonctions de membre, membre adjoint ou délégué du conseil*

<sup>1655</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 5 août 1944, Ordonnance du 26 juillet déclarant nuls les textes relatifs à l'organisation corporative de l'agriculture, p. 674.

<sup>1656</sup> Peter Novick décrit les délits susceptibles d'être punis tels qu'ils étaient définis dans l'ordonnance du 27 juin 1944 : « *tout acte, écrit, ou attitude personnelle susceptible d'aider l'ennemi, de nuire à l'effort de guerre français ou allié, ou de mettre en danger les institutions constitutionnelles ou les libertés publiques fondamentales, ainsi que toute tentative de tirer un avantage matériel des nouvelles réglementations de Vichy* ». Peter NOVICK, *L'épuration française...* ouvrage cité, p. 143.

*national corporatif agricole, de la chambre syndicale nationale, de syndic régional ou syndic régional adjoint d'une union corporative agricole, ainsi que de membre ou délégué des groupes spécialisés par production ou catégories de production, membre ou délégué de la commission de l'organisation corporative paysanne* ». Ces destitutions découlant strictement des nominations à la tête des organismes corporatifs concernent en théorie 22 individus qui ont occupé le siège de président d'une chambre d'agriculture entre 1940 et 1943, ainsi que de 97 à 109 membres <sup>1657</sup> en fonctions pendant cette même période. Au moins un quart des présidents et 4 à 5 % des autres membres des chambres départementales d'agriculture sont ainsi considérés comme devant être épurés et révoqués, « *sauf à être relevées de cette déchéance par décision spéciale du ministre de l'Agriculture ou du préfet prise sur avis du comité national ou départemental d'action agricole* » <sup>1658</sup>. Cette assimilation des fonctions à la collaboration, ou au moins au fait d'avoir « *directement favorisé les desseins de l'ennemi ou de l'usurpateur* » a-t-elle été réfléchi en tenant compte du fonctionnement des instances corporatives ? On ne le sait guère mais le fait que l'appartenance aux organismes de la Corporation paysanne trouve la même sanction que les actes définis par les ordonnances du 27 juin 1944, concernant l'épuration administrative, du 26 juin 1944, modifiée par l'ordonnance du 14 septembre 1944, relative à la répression des faits de collaboration, et du 26 août 1944, sur l'indignité nationale, signifie clairement que, pour les membres du gouvernement provisoire, les corporatistes ont collaboré. L'opportunité d'une définition large et ouverte des délits a pu être montrée – au-delà de la « *variété infinie d'actes antinationaux dont il était possible de se rendre coupable* », « *le législateur ne voulait en aucun cas donner à un Français indigne la possibilité de cacher ses actes derrière la lettre de la loi* » <sup>1659</sup>. Dans le cas des dirigeants des organisations agricoles, il s'est agi surtout d'écarter les principaux dirigeants de la Corporation paysanne, quitte à les réintroduire dans l'organisation en gestation, mais au cas par cas.

Il n'a pas été possible de repérer tout ceux qui, au sein des anciens membres des chambres d'agriculture, ont été destitués d'après les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance du 12 octobre 1944, sans avoir occupé de fonctions dans les instances nationales de la Corporation paysanne ou avoir été syndic régional ou syndic régional adjoint d'une URCA. De même que les décisions visant à relever de leur déchéance les membres destitués, les décisions particulières, individualisées, auraient cependant permis d'apprécier en finesse les conceptions divergentes du sens des responsabilités prises sous l'Occupation et des représentations mentales et sociales inhérentes aux fonctions. Ces aspects ne peuvent être qu'effleurés d'après quelques cas affleurant dans les sources.

Certains, comme Félix Garcin, sont condamnés sans qu'il soit besoin de mentionner leur appartenance à la Corporation paysanne, bénigne au vu de l'ensemble des actes qui leur sont reprochés. Né le 13 juillet 1879 à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), ce fils d'huissier lyonnais, tôt orphelin, entre au collège jésuite de Mongré, à Villefranche, « *haut lieu du conservatisme dans la région* » <sup>1660</sup>, puis à la faculté catholique de droit de Lyon <sup>1661</sup>,

<sup>1657</sup> Certains sont décédés entre 1939 et 1949, sans qu'on connaisse la date exacte du décès.

<sup>1658</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 13 octobre 1944, Ordonnance du 12 octobre 1944 déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet, et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture, pp. 924-926.

<sup>1659</sup> Peter NOVICK, *L'épuration française...* ouvrage cité, p. 144.

<sup>1660</sup> Claude LÉVY, « Un grand patron de presse entre Saône et Rhône : Félix Garcin », dans *Presse, radio et histoire. Actes du 113<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Strasbourg, 1988, Section d'histoire moderne et contemporaines, tome 1*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1989, pp. 45-57.

où il soutient une thèse intitulée *La mainmorte, le pouvoir et l'opinion de 1749 à 1901*, en 1902, puis *La question de l'impôt sur le revenu en France*, en 1904. Il y rencontre Joseph Rambaud, fondateur du *Nouvelliste*, dont il devient, en 1906, l'assistant du cours d'économie politique : il y professe les mêmes thèmes, soit « *le libéralisme économique et l'intransigeance religieuse [...] en insistant toutefois sur la nécessité d'une politique de la famille et d'une organisation professionnelle* »<sup>1662</sup>. Membre de la Congrégation des messieurs et confrère de Saint-Vincent-de-Paul<sup>1663</sup>, « *il oriente ses activités vers un apostolat conforme à la doctrine sociale de l'Église et à ses convictions "leplaysiennes"* ».

En 1910, il fonde le Syndicat agricole de Saint-Régis-du-Coin. Deux ans plus tard, il est nommé auditeur au conseil de l'USESA<sup>1664</sup>. Proluxe rapporteur et membre de multiples commissions, celui qui s'est déjà largement distingué à l'USESA en est élu administrateur pour trois ans lors de l'assemblée générale de février 1920<sup>1665</sup>. En novembre 1923, il est nommé président de l'USESA par ratification à l'unanimité de son assemblée générale<sup>1666</sup>. En 1927, il est élu membre de la chambre d'agriculture de la Loire par les groupements agricoles<sup>1667</sup> et en prend aussitôt la présidence, élu avec dix voix sur quinze votants<sup>1668</sup>. Élu membre du conseil d'administration de l'APCA dès octobre 1927, il en devient vice-président en mars 1928 : en tant que rapporteur sur la question des « *assurances sociales* », il y défendra le point de vue des organisations liées à la Société des agriculteurs de France. Cette « *figure incontournable de la plupart des congrès nationaux des syndicats agricoles* » aurait « *réuss[i] sans trop de difficultés à surmonter la crise de 1930 durant laquelle l'Union est confrontée à la contestation des "Jeunes Turcs" du mouvement jaciste* ». Élu en 1932 directeur du *Nouvelliste de Lyon*, ce « *catholique intransigeant et foncièrement anticommuniste [...] place peu à peu son journal sous la bannière du corporatisme, de même que l'Union devient, lors de la campagne électorale de 1936, un groupe de pression contre le Front populaire* »<sup>1669</sup> Conseiller national en 1941<sup>1670</sup>, membre de la COCP<sup>1671</sup>, il assiste

<sup>1661</sup> Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, volume 6 : Le Lyonnais-Le Beaujolais*, ouvrage cité, pp. 194-195.

<sup>1662</sup> *Ibidem*.

<sup>1663</sup> Voir notamment : Catherine PELLISSIER et Bruno DUMONS, « La Congrégation des Messieurs et la Société de Saint-Vincent de Paul à Lyon sous la Troisième République. Sociologie comparée », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1992- vol 78, n° 200, pp. 35-56 ; Alexandre FOURNIER, *Les réseaux conservateurs à Lyon, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (1880-1900)*, Mémoire de fin d'études de l'IEP de Lyon, soutenu en septembre 2000.

<sup>1664</sup> « USE. Communications. Conseil du 14 mars », dans *Bulletin de l'Union du Sud-Est*, n° 4, avril 1912, p. 75. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>1665</sup> « Assemblée générale », dans *Bulletin de l'USESA*, mars 1920, p. 71. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>1666</sup> « Compte rendu de la XXXI<sup>e</sup> assemblée générale de l'USE (suite) », dans *Bulletin de l'USESA*, janvier 1924, pp. 16-17. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>1667</sup> Arch. dép. Loire, 7 M 6, Élections du 27 février 1927 : instructions, candidatures, correspondance ; procès-verbaux des opérations des assemblées électorales arrondissement de Montbrison, 1926-1927. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>1668</sup> Arch. dép. Loire, 7 M 12, Session de la chambre d'agriculture de la Loire, 1927-1933. (Informations communiquées par Pierre Chamard).

<sup>1669</sup> Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux...* ouvrage cité, pp. 194-195.

<sup>1670</sup> *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, Décret portant nomination des membres du Conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

à la cérémonie de fondation de l'URC du Rhône en tant que délégué provincial<sup>1672</sup>. Syndic provincial, il démissionne de son poste en avril 1943<sup>1673</sup>, mais reste « obstinément fidèle à Pétain »<sup>1674</sup>.

L'ancien président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles est « condamné en 1946 par la cour de justice de Lyon à dix ans de prison et à l'indignité nationale à vie "pour attitude démoralisante favorable à la collaboration antirépublicaine, diffamation contre la résistance, injure contre le général de Gaulle, appel au châtime des patriotes" »<sup>1675</sup>. Dans cette sentence, l'appartenance de Félix Garcin à la COCP pèse de peu de poids par rapport à son intense activité de directeur du *Nouvelliste de Lyon*, dans les pages duquel lui et son équipe distillent sans fin leur complète adhésion à la Révolution nationale, jusqu'aux dernières heures de l'Occupation. « Ainsi, au sortir de la guerre, Félix Garcin est-il contraint de se retirer de la vie publique pour entrer dans une longue retraite de vingt-cinq années qu'il partagea entre son appartement de la place Saint-Jean à Lyon et sa propriété à Saint-Régis-du-Coin (Loire) dont il a été maire de 1919 à 1944 »<sup>1676</sup> :

L'autre ex-vice-président de l'APPCA, Hervé de Guébriant, est, comme l'écrivent certains de ses biographes « inquiet à la Libération bien qu'il ait perdu son fils Alain, maire de Saint-Paul-de-Léon, fusillé par l'occupant le 5 août 1944 »<sup>1677</sup>. Le dossier du président de la chambre d'agriculture du Finistère, ancien président de la COCP, recèle toutes les contradictions du traitement réservé aux hommes de la Corporation paysanne.

Hervé de Guébriant est certes arrêté le 1<sup>er</sup> novembre 1944, puis emprisonné à Rennes pendant près de dix mois, certes il y a eu la « décision prise en juin 1945, par le ministre de l'Agriculture, dans le cadre de l'épuration, aux termes de laquelle M. Budes de Guébriant était destitué de ses fonctions de président de la commission d'organisation corporative paysanne – la même décision interdisait en outre à l'intéressé, pour une durée de cinq ans, de participer à la gestion, au conseil ou au contrôle de tout organisme agricole »<sup>1678</sup>. Les griefs à son endroit sont nombreux : l'agent des renseignements généraux indique que « durant toute l'occupation, il suivit à la lettre les directives du Gouvernement de Vichy et montra toujours une attitude anglophobe, [que] devenu un personnage important du régime vichyssois, le bruit se répandit qu'il serait vraisemblablement nommé Gouverneur de Bretagne, lors de la division de la France en Provinces, [enfin qu']il a été cité à la Radio de Londres, en même temps qu'Angeli, ancien Préfet du Finistère ». Dignitaire de la Francisque le 29 août 1942, Hervé de Guébriant aurait encouragé le départ des jeunes pour le STO

---

<sup>1671</sup> *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.

<sup>1672</sup> Élisabeth MORFIN, *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles et l'expérience corporative, 1940-1944*, ouvrage cité, pp. 85-86.

<sup>1673</sup> *Ibidem*.

<sup>1674</sup> Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux...* ouvrage cité, pp. 194-195.

<sup>1675</sup> *Ibidem*.

<sup>1676</sup> *Ibidem*.

<sup>1677</sup> Jean-Loup AVRIL et Michel MOHRT, *1000 Bretons : Dictionnaire biographique*, ouvrage cité, pp. 179-180.

<sup>1678</sup> *Le Monde*, 13 février 1948.

et l'achat de chevaux pour le compte des Allemands : anticommuniste, il est considéré par certains comme favorable à l'Allemagne nazie contre la Russie communiste <sup>1679</sup>.

Ainsi « *en conclusion, M. de Guébriant fut incontestablement l'homme du gouvernement de Vichy, mais on n'a relevé à son encontre aucun acte de trahison* » <sup>1680</sup> : au début de l'année 1948, le Conseil d'État prononce l'annulation de la décision de juin 1945, au motif que « *que M. Budes de Guébriant n'avait pas été admis à présenter sa défense avant d'être frappé de la mesure disciplinaire prise à son endroit* » <sup>1681</sup>. Et en 1952, il obtient réparation de la part du ministère de l'Intérieur, soit « *500 000 francs de dommages et intérêts aux dépens de l'État* » <sup>1682</sup>. On le voit à la lecture de son volumineux dossier des renseignements généraux : au fil des années, les récriminations à son encontre se font moins vives et sont contrebalancées par la présomption de persécutions de la part de Pierre Tanguy-Prigent, considéré comme partial du fait de la rivalité des deux hommes via leurs organisations d'appartenance dans l'entre-deux-guerres, mais surtout par la molle acceptation des arguments de la défense <sup>1683</sup>. En 1944, lors de son audition, Hervé de Guébriant monologuait ainsi, pour expliquer ses choix de 1941 et des années suivantes :

*« Peut-on s'étonner même que ce que le Gouvernement du Maréchal Pétain ait fait appel au Président de l'Union des Syndicats Agricoles du Finistère et des Côtes du Nord, pour présider à la Commission Nationale l'Organisation Corporative paysanne, chargée de construire la Corporation en application de la loi du 2 décembre 1940 ?*

*En refusant ce poste, j'aurais trahi la confiance paysanne, désavoué tout mon passé, puisqu'il s'agissait de réaliser l'œuvre consacrant le travail de soixante années de syndicalisme, travail auquel j'ai consacré ma vie.*

*En l'acceptant, ai-je fait un acte de collaboration avec l'ennemi ?*

*Pour dissiper pareil soupçon, il me suffirait de rappeler que la Corporation Paysanne Française diffère d'une façon fondamentale avec des Corporations agricoles des pays totalitaires ; il serait aisé de le prouver.*

*Je pourrais aussi invoquer les différends, graves parfois qui se sont élevés entre la Corporation Paysanne à ses échelons national et régional, et les puissances d'occupation.*

*A Paris, entre le Majestic et la rue Scribe, d'ardentes discussions eurent lieu, le premier s'efforçant d'arracher des quantités de plus en plus considérables de produits agricoles, la seconde défendant âprement le point de vue français et paysan.*

*Le conflit prit à certains moments un caractère tel, que les allemands ont envisagé, m'a-t-on affirmé, de dissoudre la Corporation jugée rebelle à leurs exigences, et d'emprisonner ses chefs »* <sup>1684</sup>

<sup>1679</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15746, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 9017 (Hervé Budes de Guébriant). Note du 2 septembre 1946.

<sup>1680</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15746,, Lettre du Commissaire principal, chef de service des Renseignements généraux à Brest, au préfet du Finistère, le 31 janvier 1948.

<sup>1681</sup> *Le Monde*, 13 février 1948.

<sup>1682</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15746, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 9017 (Hervé Budes de Guébriant). Biographie, 3 juillet 1967.

<sup>1683</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15746, notes d'audition de Guébriant, 1944 :

<sup>1684</sup> *Ibidem*.



Cette oblitération de la période vichyste d'un homme, qui aurait été « *chef du PSF* »<sup>1685</sup>, considéré comme « *partisan de la politique du Maréchal Pétain* »<sup>1686</sup> est entérinée depuis qu'« *après une période d'inactivité, M. de Guébriant soit "revenu à la surface" et préside à nouveau – depuis 1948 – l'Office central de Landerneau. Il y a lieu de noter d'ailleurs qu'il n'a jamais cessé d'être le "conseiller" de cet organisme et qu'il y a toujours conservé le même prestige* »<sup>1687</sup>. De fait, dès 1946, les plus obstinés des partisans de l'épuration administrative se lassent et bien peu de dirigeants de la Corporation paysanne semblent avoir été inquiétés longtemps. Bien vite, l'ancien ministre de Pétain, Jacques Le Roy Ladurie, bénéficie d'un non-lieu : le 12 décembre 1945, la Haute-cour de justice décide de l'arrêt des poursuites. Des responsables plus obscurs ont parfois été poursuivis. André Rostand, président de la chambre d'agriculture de la Manche depuis 1933, conseiller national en 1941, syndic régional de mars 1942 à la Libération, a certes été, à la Libération, « *en résidence surveillée pendant 3 mois pour sa sympathie à l'égard du Gouvernement de Vichy* »<sup>1688</sup>, mais il est, dès le début de l'année 1946, membre du conseil d'administration de la FDSEA de son département, en dépit de sa surdité<sup>1689</sup>. Comme d'autres, Pierre de Monicault, président de la chambre d'agriculture depuis 1937, a été déclaré inéligible, en tant que conseiller national<sup>1690</sup> : il faudrait connaître les démarches individuelles des uns et des autres, comme celles des parlementaires déclarés inéligibles, pour faire lever ces condamnations, démarches susceptibles de trahir une volonté de reprendre des responsabilités dans des organisations professionnelles agricoles notamment.

Mais même les plus hauts dirigeants de la Corporation paysanne n'ont pas été écartés définitivement de la vie publique. Adolphe Pointier, membre et suppléant délégué, « *est incarcéré au fort de Ham* »<sup>1691</sup> – au moment de sa mort, en 1954, Jean Viaux-Cambuzat, ancien secrétaire de l'AGPB dont Adolphe Pointier était le président, écrit : « *malgré la confiance que ne cessait de lui conserver l'agriculture, il subit à la libération [sic] une longue et injuste détention* »<sup>1692</sup>. Dans les années qui suivent, on ne pointera jamais assez la connivence des anciens corporatistes, unis dans la même dénonciation d'une épuration abusive et criminelle. Ainsi, Étienne Berthé et Jean de Bruchard, syndics régionaux des URCA de la Creuse et de la Haute-Vienne, arrêtés en 1944<sup>1693</sup>, prennent la défense d'Adolphe Pointier : « *son courage, sa fermeté, eurent pour récompense sont incarcération à la Libération – d'abord à la prison de Péronne, puis à la citadelle d'Amiens. Il y passa huit mois au milieu des repris de justice de droit commun. Et ce n'est qu'après de multiples enquêtes et interrogatoires que finalement, en présence de l'inanité des accusations portées contre lui, il fut libéré. Une telle injustice, les souffrances morales et physiques résultant de*

<sup>1685</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15746, Note du 2 septembre 1946.

<sup>1686</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15746, Notice individuelle, 7 juin 1949.

<sup>1687</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15746, Notice individuelle, 7 juin 1949.

<sup>1688</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet de la Manche, le 6 mars 1946.

<sup>1689</sup> *Ibidem*.

<sup>1690</sup> Arch. APCA, CA Ain, 1949-1965, lettre de Pierre de Monicault, président de la chambre d'agriculture de l'Ain, à Luce Prault, le 16 décembre 1948.

<sup>1691</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 359.

<sup>1692</sup> Arch. APCA, Dossiers personnalités, [coupure de presse non identifiée], 15 juillet 1954.

<sup>1693</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 359.

*longs mois d'incarcération, l'avaient profondément marqué d'une profonde blessure morale dont il s'est ressenti jusqu'à la fin de sa vie »*<sup>1694</sup>.

Cette connivence a sans doute beaucoup pesé dans la progressive normalisation des itinéraires de retour aux responsabilités des corporatistes. Si l'ordonnance du 12 octobre 1944 laissait entrevoir une assimilation de la participation à la Corporation paysanne à un acte de collaboration, la pénalisation de celle-ci à la Libération n'a pas été effective. Il semble plutôt que c'est la combinaison des fonctions corporatives, du zèle ou de l'obstruction dont il a été fait preuve pendant que ces fonctions ont été remplies, du niveau hiérarchique d'exercice de ces fonctions, et bien évidemment de leur cumul avec des activités relevant plus directement de la collaboration ou de la résistance, qui finalement emportent la décision finale. Laquelle est fortement dépendante des réseaux préexistants et en reformation dès les prémices de la Libération, au sein des Comités départementaux de Libération et des CDAA.

Pendant, cette position n'est pas celle de tous les agriculteurs et responsables agricoles. Louis Dumont, né à Buxières-les-Mines (Allier) le 24 juillet 1894, fermier à Vieure et militant politique « *allé du Parti socialiste (SFIO) au Parti communiste lors de la scission : sur une liste paysanne, il enleva en 1925 la mairie de Vieure au châtelain qui la détenait comme une sorte de propriété de famille. Il fut ensuite élu la même année conseiller d'arrondissement du canton de Bourbon-l'Archambault* ». Il est « *l'un des fondateurs de l'union départementale de l'Allier de la Confédération générale des paysans travailleurs qui groupait 3500 adhérents dans 45 syndicats locaux en 1930* »<sup>1695</sup>. Élu membre de la chambre d'agriculture en 1936 dans la circonscription de Moulins, il en devient aussitôt l'un des vice-présidents<sup>1696</sup>. En mars 1939, il est membre de la commission administrative élue à l'issue du IV<sup>e</sup> congrès de la CGPT tenu à Brive. Sa déchéance – en tant que maire et conseiller d'arrondissement communiste – est prononcée au début de l'année 1940. Louis Dumont aurait été « *interné pendant plusieurs années* » au cours de la guerre<sup>1697</sup> et serait notamment passé par le centre de séjour surveillé de Mons (Puy-de-Dôme) avec d'autres militants communistes<sup>1698</sup>, tandis que son homologue de la chambre d'agriculture, Jean Gaby, a été déporté à Buchenwald et y serait décédé<sup>1699</sup>. Le 4 septembre 1944, Louis Dumont est de ceux qui fondent l'Union départementale de la CGA de l'Allier, par fusion de la CGPT, de la CNP et de l'Union départementale des comités agricoles et de défense paysanne (UCADP)<sup>1700</sup> : c'est au titre de la CGA qu'il siège ensuite au Comité départemental

<sup>1694</sup> M. de BRUCHARD et E. BERTHÉ, « La paysannerie en deuil. Adolphe Pointier n'est plus », dans *L'Unité paysanne*, 17 juillet 1954.

<sup>1695</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, p. 181.

<sup>1696</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Allier : Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de l'Allier, 1927-1940, Compte rendu des travaux de la chambre, séance du 18 mai 1936.

<sup>1697</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires*, samedi 3 juin 1950, séance du 2 juin 1950 à l'Assemblée nationale, p. 4181. (intervention de M. Marcel Pouyet, député socialiste de l'Allier).

<sup>1698</sup> Georges ROUGERON, *Le département de l'Allier sous l'État français, 1940-1944*, Moulins, Préfecture de l'Allier, 1969, 498 p., p. 265.

<sup>1699</sup> <http://www3.ac-clermont.fr/etabliss/college-emile-guillaumin-moulins/Concours%20Resistance%20Mano> n/ Images/003.pdf

<sup>1700</sup> André TOURET, *Montluçon après la tourmente, 1944-1977*, Nonette, Créer, 2003, 350 p., p. 34.

de Libération <sup>1701</sup>. En janvier 1945, il publie un retentissant éditorial dans *Le Réveil paysan de l'Allier*, où il exprime sa vision peu consensuelle de l'unité paysanne :

*« Si nous sommes des fervents de cette unité, et nous l'avons montré, nous voulons quand même prendre certaines garanties qui s'imposent pour l'avenir. Nous voulons, avant la remise en place des syndicats, une épuration des cadres de ces syndicats. Ceux qui, délibérément, ont accepté des postes de confiance dans l'ancienne Corporation paysanne, dont ils ont été les chefs, les dirigeants, les animateurs de ce mouvement anti-national, ceux qui ont collaboré avec Vichy, qui se sont faits les plats valets de Pétain, Caziot, Laval et consorts doivent être écartés de tous les postes dirigeants.*

*Il faut, Messieurs les ex-Chefs de la Corpo, être loyal et franc. Si vous êtes contre le nouveau Régime, dites-le : nous acceptons le défi et l'unité se fera sans vous. Mais si, comme je le pense, beaucoup se sont laissés entraîner par des paroles mensongères, ou parfois se sont laissés griser d'orgueil, si vous êtes restés des démocrates, des partisans de cette quatrième République que nous venons d'instaurer, réfléchissez, et à tous je dis "Rentrez dans le rang", cédez la place à ceux qui se sont montrés plus fermes, plus clairvoyants ; en soldats disciplinés, vous reprendrez votre place par en bas pour continuer à mener avec nous le bon combat pour la défense des intérêts de la Paysannerie tout entière.*

*Nous vous reprochons d'avoir été les Chefs, les animateurs, les propagandistes de cette Corpo qui a trahi les véritables intérêts de la Paysannerie et du Pays tout entier »* <sup>1702</sup>.

Sous la plume de Louis Dumont, qui est alors président du Comité départemental d'action agricole (CDAA) <sup>1703</sup>, c'est bel et bien le seul fait d'avoir été un dirigeant de la Corporation paysanne qui est considéré comme un motif d'épuration, présentée ici comme un retrait volontaire. C'est l'un des rôles effectivement conférés aux CDAA d'après les termes du préambule de l'ordonnance du 12 octobre 1944 qui doivent *« sanctionner efficacement l'observation des règles d'épuration ; le cas échéant même, éviter que ces règles ne soient tournées par la mise en place d'hommes de paille des ex-chefs de file frappés »*. Car ce texte ne préconise pas seulement la dissolution et le rétablissement contrôlé des organismes dissous par la loi du 2 décembre 1940 : pour ses rédacteurs, s'arrêter là, *« ce serait négliger l'élément important constitué par la résistance paysanne, creuset où se sont découverts, où se sont forgés, en nos campagnes et en celles de notre Empire, des caractères et des vocations professionnelles purement paysannes. N'importe-t-il pas de promouvoir ceux-ci et celles-ci au premier rang, à côté de ce qui reste des vieilles élites agricoles françaises ? Faut-il rejeter aussitôt dans le néant, dès que la liberté reparaît, ces hommes qui ont payé de leur personne et pris au cours d'un immense travail souterrain pleine conscience de leurs responsabilités ? Nul n'oserait souscrire à de telles décisions. Il faut donc, à côté de la résurrection des nés avant 1940 [sic], faire place au courant nouveau, et même donner à ceux qui l'animent, par des aménagements appropriés, les moyens de pouvoir plus complètement à leur formation et à l'augmentation de leur valeur »* <sup>1704</sup>. Comment ne pas remarquer l'agrarisme sous-jacent qui cohabite avec la conscience de

<sup>1701</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, p. 181.

<sup>1702</sup> Louis DUMONT, « Unité et épuration », dans *Le Réveil paysan de l'Allier*, 1<sup>er</sup> janvier 1945.

<sup>1703</sup> *Annuaire national agricole 1945*, p. 103.

<sup>1704</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 13 octobre 1944, Ordonnance du 12 octobre 1944 déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet, et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture, pp. 924-926.

contribuer à la « *régénération des élites professionnelles agricoles* » ? S'étonnera-t-on d'une volonté de déjouer d'éventuels complexes de classe, de contrer la « *cryptocratie* » qui règnerait dans le milieu des élites agricoles, de contrecarrer le « *sentiment d'indignité ressenti par les "incompétents"* » <sup>1705</sup> ?

Le caractère provisoire de l'organisation annoncée est fortement souligné : il s'agit de faire en sorte que « *demain, quand tous les fils et toutes les filles de ce pays seront rassemblés enfin et seront appelés à se donner librement la constitution de leur choix, sur le plan constitutionnel comme sur le plan professionnel, ce choix puisse, s'il est jugé utile, être porté sur de nouvelles personnalités, dont ce sera l'honneur de nos mesures provisoires de les avoir mises en pleine lumière [...] ; il s'agit simplement de mettre, à la place d'un système déchu, et taré par là-même qu'il a voulu s'imposer sous le couvert d'une défaite, une organisation de transition entre quelque chose que nous connaissons trop et quelque chose que nous ne connaissons pas encore* ». L'ancrage dans le quotidien mouvementé des départements tout juste libérés est patent : on entend ainsi mettre en place « *dans l'ensemble du pays, une organisation provisoire dont la création sera d'autant plus rapide qu'en de nombreux points elle s'est déjà créée d'elle-même (Comités départementaux d'action agricole)* ». Sont-ce les comités de défense et d'action paysanne (CDAP) organisés par les communistes dès la fin de l'année 1943 qui sont ainsi évoqués ?

Par l'ordonnance du 12 octobre 1944, sont créés un Comité national d'action agricole (CNAA) et, dans chaque département, un comité départemental d'action agricole (CDAA). Le CNAA « *assure l'information du ministre de l'Agriculture sur toutes les questions qui lui sont soumises, et notamment celles relatives à l'organisation professionnelle de l'agriculture. Il donne son avis sur les opérations de liquidation des organismes de la corporation nationale paysanne et propose au ministre les mesures de révision concernant les transformations, fusions ou dissolutions de groupements agricoles. Il coordonne l'activité des comités départementaux d'action agricole* ». Chacun des CDAA, composé de huit à douze membres, « *est chargé, sous le contrôle de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne et pour le compte du comité national d'action agricole prévu à l'article 7 [...] de gérer et de liquider tous services corporatifs dans le département. Ce comité étudie toutes les questions qui lui sont soumises par le préfet, le comité national d'action agricole ou le ministre de l'Agriculture, et notamment celles relatives à l'organisation professionnelle de l'agriculture dans le département* » <sup>1706</sup>. Avant d'évoquer la composition de ces comités, notons leur importance dans les décisions relatives aux destitutions de fonctions, aux côtés du ministre pour le CNAA, du préfet et des comités départementaux de Libération (CDL), pour les CDAA. Le caractère provisoire justifie l'absence de liberté syndicale : ainsi, selon l'article 11, « *à titre provisoire, toute création, reconstitution, reprise ou continuation d'activité, à l'échelon départemental, de syndicats agricoles, d'associations professionnelles agricoles ou d'unions de ces différents organismes, de groupements agricoles publics ou privés, est soumise à une autorisation préfectorale après avis du comité départemental d'action agricole. De même, à titre provisoire, toute création, reconstitution, reprise ou continuation d'activité, d'un groupement agricole public ou privé à cadre régional ou national, est soumise à l'autorisation du ministre de l'Agriculture, donnée après avis du comité national d'action agricole* » <sup>1707</sup>.

<sup>1705</sup> Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, 670 p., chapitre 8 : Culture et politique, pp. 463-542.

<sup>1706</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 13 octobre 1944, Ordonnance du 12 octobre 1944.

<sup>1707</sup> *Ibidem*.

Les données concernant les CDAA ne sont pas exhaustives et ne permettent guère que d'identifier un minimum d'une vingtaine de membres de chambre d'agriculture dans ces comités, dont cinq présidents. Trois des présidents de chambre en fonctions en 1943 président un CDAA. Joseph Aveline, qui en 1939 présidait le Syndicat d'élevage et contrôle laitier du Perche ornais <sup>1708</sup> et règne sur la chambre d'agriculture depuis 1930, est vu par le préfet comme « *radical indépendant, ex-député ornais, très influent milieux agricoles départementaux, [qui] travaille en parfaite collaboration avec Pouvoirs publics* » <sup>1709</sup>. Henri de Menthon, président de la chambre d'agriculture de Haute-Saône, âgé de 78 ans, préside le CDAA sis au 14, rue du Palais à Vesoul : comme Joseph Aveline, il était syndic communal en août 1943, mais lui a également pris part à la mise en place de l'organisation corporative au niveau départemental, au sein du CROC de Haute-Saône, puis comme membre de l'URCA, mais seulement au moment de son renouvellement de décembre 1943 <sup>1710</sup>. La renommée de sa famille <sup>1711</sup> et son rôle de premier plan parmi les catholiques sociaux fondateurs des organisations agricoles de Franche-Comté et du Centre-Est <sup>1712</sup> peuvent expliquer qu'il reste incontournable en 1945, tout comme a pu jouer en sa faveur la position de son fils, François de Menthon, grand résistant, « *l'un des principaux fondateurs du mouvement Liberté* » <sup>1713</sup> – commissaire à la Justice du Comité français de libération nationale en septembre 1943, il est nommé ministre de la Justice un an plus tard et y « *est chargé de la tâche redoutable d'organiser l'épuration, le châtement des traîtres et de rétablir la légalité et la justice républicaines* » <sup>1714</sup> et sera à ce titre vivement critiqué, notamment par les communistes et les socialistes, avant que le général de Gaulle ne mette fin à ses fonctions, en mai 1945.

On est moins surpris de trouver à la tête d'un CDAA le résistant Henry de Rouville, président de la chambre d'agriculture du Tarn depuis 1936, également responsable du ravitaillement au Comité départemental de Libération (CDL) <sup>1715</sup>. Il aurait été éclairant de connaître les appartenances des membres des chambres d'agriculture à ces comités départementaux. Créés à l'initiative du Conseil national de la résistance (CNR), dans le cadre de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France à la Libération, les CDL sont chargés des missions suivantes : « *action immédiate dans*

<sup>1708</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 232.

<sup>1709</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Télégramme du préfet d'Alençon (Orne), le 5 mars 1946.

<sup>1710</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1711</sup> « *Il appartenait à une illustre lignée puisque c'est dans le château de Menthon, au bord du lac d'Annecy, actuellement propriété de son fils François, député de la Haute-Savoie, ancien ministre, qu'est né, il y a dix siècles, saint Bernard de Menthon, fondateur des hospices du Grand et du Petit Saint-Bernard* ». Joseph LIGIER, « Les Pionniers », dans *La Terre de chez nous*, 9 novembre 1952.

<sup>1712</sup> « *Dès son installation à Saint-Loup-les-Gray, Henri de Menthon fit équipe avec les fondateurs du syndicalisme agricole haut-saônois, MM. de Bellaigue, Fournier-Sarlovèze et Alexis Champy. Henri de Menthon se trouve aussi à l'origine de toutes les autres organisations agricoles de l'arrondissement de Gray et de la Haute-Saône dans tous les domaines : syndicalisme, mutualité, coopératives, crédit. Pendant un demi-siècle, il ne faillit jamais à la tâche qu'il s'était assignée* » *Ibidem*.

<sup>1713</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/menthon-de-francois-08011900.asp>

<sup>1714</sup> *Ibidem*.

<sup>1715</sup> Maurice GRESLE-BOUIGNOL [dir.], *Les Tarnais : dictionnaire biographique...* ouvrage cité, p. 282.

la clandestinité, préparation de l'insurrection, préparation de l'action prochaine et publique dans le cadre du département, telles sont les tâches actuelles et permanentes des comités départementaux de libération ». Ils doivent tout d'abord préparer la libération, trouver des solutions aux problèmes qui se poseront, et après la Libération, ils deviennent des auxiliaires des autorités dans de nombreux domaines, en premier lieu dans le cadre de l'épuration au côté des cours de justice et des chambres civiques. On a estimé que pour y appartenir il faut s'être fait remarquer par les risques courus et le refus de la défaite. Ainsi, les comités départementaux regroupent les forces résistantes du département. Ils sont composés des représentants des mouvements de résistance, des grandes organisations ouvrières, des représentants des grandes tendances politiques locales ou des partis, et éventuellement, des personnalités locales non engagées dans un mouvement ou dans un parti, mais dont l'attitude patriotique aura été irréprochable <sup>1716</sup>. Les itinéraires de leurs membres sont cependant parfois complexes, comme celui d'André Demory, syndic de Hautefontaine en mars 1942 – tandis que son père, membre de la chambre d'agriculture et propriétaire d'une exploitation de 455 hectares <sup>1717</sup>, en est vice-président –, membre du Conseil de l'URCA de l'Oise en décembre 1943 <sup>1718</sup>, est nommé membre du Comité départemental de Libération en septembre 1944 : il y représente « les grosses exploitations » et est aussitôt désigné pour siéger à la commission des municipalités au sein du CDL – laquelle est chargée d'éliminer des conseils municipaux ceux qui sont accusés de collaboration <sup>1719</sup>.

L'*Annuaire national de l'Agriculture. 1945-1946* contient, outre la liste des CDAA et de leurs dirigeants, celle des FDSEA et de leur premier bureau, ou le seul nom du président. Du moins ces informations sont-elles présentes, *a minima*, pour 63 des 90 départements métropolitains. Ainsi 25 membres et deux présidents de chambre d'agriculture sont présents dès 1945 à la tête d'une FDSEA. Parmi les membres d'une chambre, onze sont présidents d'une FDSEA, neuf sont vice-présidents, trois sont trésoriers et deux sont secrétaires généraux. Joseph Aveline, déjà président du CDAA de l'Orne, préside également la FDSEA, tout comme Joseph Desnoyès, ancien membre de l'URCA des Pyrénées-Orientales dont le préfet estime qu'il « ne s'est pas compromis sur le plan politique » <sup>1720</sup>. Sur les 190 individus identifiés à la tête des premières FDSEA grâce à l'annuaire publié par le ministère de l'Agriculture, les membres des chambres d'agriculture ne représentent que 14 %. À noter que 17 d'entre eux appartenaient à l'URCA de leur département au moment de son renouvellement : se trouve-t-on en face de coups de force d'hommes liés à la Corporation et à son projet pour prendre les rênes de l'organisation syndicale dès ses prémices de 1945, comme le fait René Blondelle dans l'Aisne <sup>1721</sup> ?

<sup>1716</sup> Voir notamment la présentation des archives de la Vienne : [http://www.archives-vienne.cg86.fr/IMG/pdf/0112\\_W.pdf](http://www.archives-vienne.cg86.fr/IMG/pdf/0112_W.pdf)

<sup>1717</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5024, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Oise, [1941-1944], liste des membres de l'URCA, 10 juillet 1942.

<sup>1718</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1719</sup> Jean-Pierre BESSE, « La famille Demory, de la Chambre d'agriculture au Comité départemental de Libération », dans *Annales historiques compiégnoises modernes et contemporaines*, volume 24, n° 83-84, 2001, pp. 53-56.

<sup>1720</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet des Pyrénées-Orientales, 3 mars 1946. Au sujet de Joseph Desnoyès, voir les paragraphes consacrés à son itinéraire : Chapitre 3. B. Cinq biographies. [Joseph Desnoyès](#), p. 493.

<sup>1721</sup> Voir *infra*. Chapitre 4. B. [Encart biographique : Trajectoires des membres du bureau élu en 1952](#), p. 479.

Au début de l'année 1946, les agriculteurs sont appelés aux urnes : « il y avait eu à Paris de grandes controverses pour savoir qui pourrait voter ; selon certaines estimations, pas plus du tiers des cultivateurs du pays n'avaient formellement adhéré à la CGA. Il fut finalement décrété que tous les exploitants pourraient voter et que leur participation au vote les ferait automatiquement membres de la FNSEA »<sup>1722</sup>. Les résultats ont été interprétés comme un « *retour des évincés* », et pas seulement par Pierre Barral<sup>1723</sup>. Gordon Wright évoque deux aspects des résultats, suggestifs, soit le fait que près de 80 % des élus aient refusé de prendre aucune part à la CGA avant ces élections et l'évidence d'un « *violent mouvement de reflux au détriment de la gauche, excepté dans le centre et le midi de la France, où les socialistes et les communistes disposaient de la majeure partie de leur force rurale* »<sup>1724</sup>. Paul Houée est encore plus lapidaire : « *au cours de l'hiver 1945-1946, les élections syndicales dans les départements marquent partout un net recul de la Gauche et le retour massif des cadres de la Corporation ; le congrès constitutif de la FNSEA, le 14-15 mars 1946, apparaît comme le contrepoids de l'emprise socialiste de la CGA* »<sup>1725</sup>. La dispersion des données<sup>1726</sup> n'a pas permis un repérage exhaustif des dirigeants des FDSEA à l'issue des élections de 1946 ; cependant, la possibilité d'identifier les responsables dans 66 départements permet d'oser quelques conclusions. 55 membres et 7 présidents de chambre d'agriculture sont dans ce cas seulement. Parmi ces derniers, seuls Joseph Aveline et Joseph Desnoyès, déjà rencontrés, en sont les présidents. Les deux tiers de ces dirigeants des FDSEA débutantes ont appartenu à l'URCA de leur département, au moment de sa fondation ou à son renouvellement.

En ce sens, même notre regard biaisé, s'attardant presque exclusivement sur les dirigeants agricoles passés par les chambres d'agriculture, permet d'éclairer la réalité du « *retour des évincés* ». Si ce seul constat évacue la question des oubliés et des retours plus tardifs<sup>1727</sup> et est donc largement sous-tendu d'une vision téléologique, il souligne l'impression d'alors, soit celle d'un retour massif des dirigeants corporatistes les plus impliqués, quand bien même les mesures prises en 1944 avaient cherché à rendre celui-ci impossible. Ainsi 37 présidents de chambre d'agriculture sur 90, soit 41 %, et 10 à 14 % des membres des chambres d'agriculture en fonctions jusqu'en 1943, ont pu être identifiés comme responsables d'organisations agricoles en 1945, 1946 ou 1947<sup>1728</sup>. Or on constate

<sup>1722</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, pp. 155-156.

<sup>1723</sup> Pierre Barral évoque notamment à ce propos les résistances aux avancées socialistes et communistes dans les campagnes, en un mot le processus en cours de reconstitution des droites. Surtout, il écrit : « *Le vent tourna au début de 1946 quand furent organisées des élections pour la formation définitive des fédérations de syndicats d'exploitants. Tous les cultivateurs y furent appelés, adhérents ou non. Dans la plupart des départements, ils donnèrent la majorité aux anciens de la Corporation, dont quelques-uns avaient rallié le MRP, mais qui se situaient généralement plus à droite : il existait bien une inéligibilité syndicale, mais limitée aux plus hauts responsables* ». Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 289.

<sup>1724</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 156.

<sup>1725</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité, tome 1, p. 166.

<sup>1726</sup> Aux Arch. nat., les listes des membres des FDSEA sont inégales d'un département à l'autre, suivant le degré de précision des informations fournies par le préfet. On les trouve sous les cotes F<sup>1a</sup> 4034 et F<sup>1cIII</sup> 1205 à 1233 [Rapports de Préfets, fin 1944, 1945, 1946. (Classement départemental)], ces dernières correspondant à des cartons qui durant la période de nos recherches étaient partiellement exclues de la consultation pour cause de numérisation en cours. Nos dépouillements sont donc incomplets.

<sup>1727</sup> Voir *infra* Chapitre 4. B. Les élections de 1952 : un second « *retour des évincés* » ?, p. 469.

<sup>1728</sup> Dans les pages de l'*Annuaire de la CGA*, publié en 1947, figurent 115 membres de chambre d'agriculture, dont 17 présidents.

que 27 % de ceux qui ont appartenu à l'URCA de leur département – 128 sur 472 – sont mentionnés comme responsables d'une organisations agricole entre 1945 et 1947. Et 21 des 43 présidents de chambre d'agriculture membres d'une URCA entre la fin de l'année 1941 et 1944, soit près de la moitié, ont refait surface en 1947. Pis encore, sur 109 membres de chambre d'agriculture considérés comme devant être destitués d'après l'ordonnance du 12 octobre 1944, 50, soit 46 %, ont pu être identifiés comme responsables d'organisations agricoles en 1945, 1946, ou 1947. Le constat est encore plus clair lorsqu'il s'agit des présidents de chambre d'agriculture : des 22 qui auraient dû être destitués, quatorze, soit les deux tiers, sont en fonctions moins de trois ans plus tard. En clair, plus les responsabilités dans l'organisation corporative ont été importantes et visibles, plus le retour est massif, ce qui n'a pu manquer de marquer les esprits.

### Encart biographique : Figures de présidents de l'entre-deux-guerre (suite)

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, Henri Léculier vota pour déléguer les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain : il vécut les années suivantes « *confiné à Chamrougier qui se trouvait en zone libre, s'occupant de son exploitation, de la mairie, et écoutant inlassablement la radio anglaise* »<sup>1729</sup>. Opposé à la politique de collaboration, qu'il jugeait comme une « *trahison* »<sup>1730</sup>, il aurait été blessé d'être déclaré inéligible en 1944, décision qu'il considérait comme injuste, au vu de « *l'attitude résistante qu'il avait observée pendant toute la durée de l'occupation, attitude que seuls son état de santé et son âge l'avaient empêché d'extérioriser davantage, par un départ hors de France ou au maquis par exemple* »<sup>1731</sup>. Nommé par le préfet le 10 octobre 1944 membre du comité départemental agricole (CDAA) destiné à liquider la Corporation paysanne, il refuse cette nomination et se contente d'assister à la première séance en novembre 1944. Réélu lors des élections municipales en avril 1945 – saisi d'office, le jury d'honneur le relève de l'inéligibilité le 25 mai –, il est également reconduit dans ses fonctions de président de la Caisse régionale de crédit agricole, mandat interrompu sous l'Occupation, tandis que le comité départemental du parti radical-socialiste tout juste reconstitué le réinvestit à l'unanimité à la présidence<sup>1732</sup>. En 1946, il accepte de devenir président du Comité départemental des céréales<sup>1733</sup> et de l'Office agricole départemental créé par décret de janvier 1946<sup>1734</sup>. Ce retour aux responsabilités est cependant de courte durée : souffrant d'une défaillance cardiaque grave, il donne sa démission de maire dès décembre 1946 et loue ses étangs, conservant toutefois son exploitation laitière<sup>1735</sup>.

Louis Fernex de Mongex, président de la chambre d'agriculture de la Savoie depuis 1929, préside également, en 1939, le Comice de l'arrondissement de Chambéry et la

<sup>1729</sup> *Ibidem*, p. 111.

<sup>1730</sup> *Ibidem*.

<sup>1731</sup> *Ibidem*, Plus tard, en 1945, Henri Léculier sera relevé de l'inéligibilité comme « *ayant effectivement participé à la lutte contre l'ennemi ou l'usurpateur, [ayant notamment] accueilli à son domicile personnel de nombreux évadés ou réfractaires, [et] pour ce motif, [ayant] été l'objet de plusieurs visites et enquêtes de la Gestapo, [ayant] d'autre part, [...] personnellement aidé et ravitaillé le maquis* ».

<sup>1732</sup> *Ibidem*, p. 112.

<sup>1733</sup> *Annuaire national agricole* 1945.

<sup>1734</sup> Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité, p. 112.

<sup>1735</sup> *Ibidem*.



Société centrale d'agriculture de la Savoie <sup>1736</sup>. En février 1942, au moment de la création du Syndicat corporatif de Villard-d'Héry par Marius Donzel, actif chef de district savoyard, Louis Fernex devient, à 72 ans, syndic d'une chambre syndicale de dix membres <sup>1737</sup>, dont il est le doyen – les autres membres ont de 22 à 53 ans. L'année suivante, il semble être demeuré dans ses fonctions <sup>1738</sup> et en janvier 1944, il est nommé membre de la chambre régionale d'agriculture « *sur proposition des conseils des unions régionales corporatives du ressort de chaque préfecture régionale* » <sup>1739</sup>. Il décède le 16 octobre 1944, à l'âge de 74 ans <sup>1740</sup>. Si Georges Rémond, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, est absent des structures de la Corporation paysanne, et renonce en 1944, du fait d'une santé déclinante, à la présidence de l'Académie d'agriculture <sup>1741</sup>, son successeur aux fonctions de vice-président de l'APPCA, Henri Decault, est présent dans la Commission d'organisation de la Corporation paysanne (COCP), au sein du Conseil national de Vichy et en tant que délégué responsable du CROC du Loir-et-Cher. Syndic local de Blois, il est cependant resté absent de l'URCA de ce département, dans des circonstances qui trahissent à la fois la volonté des dirigeants départementaux de 1942 d'écarter un homme <sup>1742</sup> et l'adhésion d'Henri Decault au projet corporatiste, et par-delà, à l'« idéal » vichyste <sup>1743</sup>. Nommé membre de la chambre régionale d'agriculture d'Orléans en janvier 1944 <sup>1744</sup>, il est encore, en 1947, président de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières <sup>1745</sup> et décède quelques mois plus tard.

En 1940, Xavier Bernard devient président du comité départemental de la production agricole en temps de guerre et du groupement de répartition des produits indispensables à l'agriculture <sup>1746</sup>. En mai 1941, il est nommé membre du CROC de la Vienne <sup>1747</sup> et élu l'année

<sup>1736</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 564.

<sup>1737</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5034, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Savoie, [1941-1944], fiche d'homologation du syndicat de Villard-d'Héry, 15 février 1942.

<sup>1738</sup> *Ibidem*, Liste des syndics corporatifs, [c. août 1943]

<sup>1739</sup> *Journal officiel de l'État français*, samedi 28 août 1943, Arrêtés du 24 août 1943 relatifs aux chambres régionales d'agriculture, p. 2 266.

<sup>1740</sup> <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=pierfit&lang=fr;p=louis;n=fernex+de+mongex>

<sup>1741</sup> Paul DUMONT, « Georges Rémond, membre émérite (1872-1957) »... article cité.

<sup>1742</sup> Henri Decault est proposé comme « *syndic régional d'honneur* ». Arch. nat., F<sup>10</sup> 5010, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Loir-et-Cher, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 9 avril 1942.

<sup>1743</sup> « *Après un échange de vues concernant la vie corporative des syndicats communaux, Monsieur Decault, délégué responsable, fait acclamer l'adresse suivante au Maréchal Pétain, chef de l'État français : "Les Syndics et les Chefs de districts représentant 285 syndicats corporatifs communaux et 297 communes rurales réunis le 8 avril 1942, au Château de Blois en assemblée générale constitutive de l'Union régionale corporative de Loir-et-Cher prient Monsieur Pierre Caziot, ministre de l'Agriculture et Monsieur le Maréchal Pétain, chef de l'État d'accepter l'expression respectueuse de leur vive gratitude pour la charte corporative dont ils ont doté l'Agriculture française"* ». Arch. nat., F<sup>10</sup> 5010, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Loir-et-Cher, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, 9 avril 1942.

<sup>1744</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>1745</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1746</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 188.

suyante membre de l'URCA de ce département <sup>1748</sup>. Victor Boret commente cette période dans la continuité de celle des années 1930 : « *dans ces fonctions, il s'est dépensé et se dépense sans compter, venant régulièrement à Poitiers plusieurs fois chaque semaine [en note : malgré les difficultés actuelles de transport], pour assister aux réunions et suivre les travaux des groupements agricoles et des nombreuses commissions départementales dont il est membre* » <sup>1749</sup>. C'est en 1943 que Xavier Bernard aurait fait « *donation de la belle ferme de Venours (100 ha) et d'un capital de quatre millions (1942) au Ministère de l'Agriculture pour y faire une école et poursuivre ses champs d'expériences et de vulgarisation* » <sup>1750</sup>. « *L'année suivante, il crée avec quelques amis, une association qui deviendra vite la Fondation Xavier Bernard dont il fera sa légataire universelle* » <sup>1751</sup>. Victor Boret semble considérer qu'alors Xavier Bernard est arrivé au faite de sa carrière : « *ainsi, par son action corporative et professionnelle (en particulier à la chambre d'agriculture), par les encouragements et l'appui accordés aux services agricoles, par l'exemple donné dans ses domaines, et surtout grâce aux visites annuelles des champs d'expériences, Xavier Bernard exerce depuis bientôt vingt ans, dans le département de la Vienne et même par-delà, dans toute la province du Poitou, une influence considérable sur les progrès de l'Agriculture* » <sup>1752</sup>. En décembre 1943, il est réélu membre de l'URCA de la Vienne, dirigée par les syndic régional et syndic adjoint, Marc Ferré et Raymond de Laulanié, membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture <sup>1753</sup>. En janvier 1944, Xavier Bernard est nommé membre de la chambre régionale corporative d'agriculture de Poitiers, en catégorie 1, soit parmi les membres choisis par les URCA <sup>1754</sup>.

Si ce n'est que de manière détournée et éloignée de l'idéal vichyste que Xavier Bernard incarne le « *retour à la terre* » tant prôné, Victor Boret entend souligner le rôle joué par son héros dans son village natal de Saint-Sauvant, caractérisé par « *ses actes de bienfaisance* » <sup>1755</sup>. Construction de mares-abreuvoirs, installation de pompes, « *dons faits, sans distinction d'opinion, aux écoles publiques et privées, aux diverses associations de mutualité philanthropique, telle que l'Orphelinat des chemins de fer, l'Amicale des cheminots, l'Amicale des Agrivers (anciens élèves des écoles d'agriculture d'hiver)* » <sup>1756</sup>, construction d'une salle de spectacle dans laquelle sont données, en hiver, des séances de cinéma, et enfin organisation d'une « *fête des moissons* », avec défilé de chars et banquet, « *associant sous les feuillages, les guirlandes et les tentures, les humbles artisans du*

<sup>1747</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

<sup>1748</sup> *Ibidem*, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>1749</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, pp. 188-189.

<sup>1750</sup> Marc FERRÉ, « L'agriculture poitevine en deuil », dans *La Vienne agricole*, 15 janvier 1966.

<sup>1751</sup> [http://www.poitou-charentes.inra.fr/glossaire/x/xavier\\_bernard\\_1873\\_1966](http://www.poitou-charentes.inra.fr/glossaire/x/xavier_bernard_1873_1966)

<sup>1752</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 192.

<sup>1753</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1754</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>1755</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 184.

<sup>1756</sup> *Ibidem*, p. 185.

*travail journalier (hommes, bêtes et choses) à la réjouissance générale* »<sup>1757</sup>. Évergète et bienfaiteur, soucieux de « *donner à la jeunesse de Saint-Sauvant de saines distractions, et égayer ainsi la vie un peu monotone de la campagne, facteur, on le sait, de l'exode rural* », Xavier Bernard est un héros de Vichy : est-ce malgré lui ? On ne le sait : cela tient au projet plus ou moins conscient de l'ancien ministre Victor Boret, chantre du repeuplement des campagnes depuis les années 1920<sup>1758</sup>, et on ne possède guère d'écrits ou de paroles transcrites de Xavier Bernard pour répondre à cette question. Dès 1945, on le retrouve mentionné comme président du Comité départemental des céréales de la Vienne, fonction qu'il occupait depuis 1936<sup>1759</sup>. Il est absent de la FDSEA en 1945 et encore en 1946<sup>1760</sup>, comme de nombreux autres anciens membres de la chambre d'agriculture de la Vienne passés par le Conseil régional corporatif de l'URCA<sup>1761</sup>.

Qu'ils se soient ou non illustrés à la tête de l'APPCA comme dans d'autres organisations agricoles de premier plan dans les années 1930, ces présidents choisis au gré des sources ont en commun certains traits de leur trajectoire des « *années troubles* ». Leur confiance dans le maréchal Pétain et leur sympathie pour le gouvernement de Vichy ont pu être sporadique, mais elles se sont manifestées, et leur comptabilité avec l'idéal paysanniste de Vichy est assez marquante. Leur adhésion au projet corporatiste est beaucoup moins homogène, mais il est possible d'entrevoir, entre 1940 et 1944 comme ensuite, un même retrait de la part de ces septuagénaires : repli ou mise à l'écart, l'itinéraire de ces hommes sous l'Occupation et à la Libération raconte en quelques mots la situation des chambres d'agriculture et de l'APPCA après 1945, soit une institution endormie dont les présidents ne se sont illustrés comme tel ni au sein de la Corporation paysanne, ni au sein de la CGA. De fait, l'institution n'existe plus, puisqu'aucun acteur des années 1946-1947 ne s'en revendique, quand la rue d'Athènes et le boulevard Saint-Germain réactualisent leurs frontières au sein de la CGA et de la FNSEA montante.

Cette première partie relate une période touffue. Après la lente et laborieuse création de chambres d'agriculture qui ne convainquent ni les responsables politiques ni les dirigeants agricoles, alors qu'une grosse décennie de fonctionnement avait permis d'asseoir leur légitimité, elles sont finalement supprimées par le gouvernement de Vichy, non sans que leurs membres n'aient eu le temps de se compromettre dans les organisations corporatives mises en place par celui-ci. L'assemblée permanente, fondée à l'initiative de Joseph Faure, a encore une existence fragile à la veille de la guerre. Pourtant, la fréquentation de ses sessions est très importante, ses travaux s'intensifient et elles sont progressivement reconnues. Fonctionnant d'abord en tant que réceptacle des chambres d'agriculture, comme un outil à leur service, d'où une certaine dispersion, l'AP(P)CA change progressivement de visage à la fin des années 1930 : les convergences agrariennes, qui se lisent au fil des trajectoires comme dans la topographie du « *milieu agricole parisien* » et des préfectures de département, trahissent bientôt moins une cohabitation républicaine qu'une commune opposition au Front populaire. La radicalisation corporatiste de certains de ses membres n'empêche pas le ralliement à l'intervention de l'État, à travers l'ONIB. L'APPCA,

<sup>1757</sup> *Ibidem*, p. 186.

<sup>1758</sup> Victor BORET, *Pour et par la terre*, Paris, Payot et Cie, 1921, 318 p. ; Victor BORET, *Pour ou contre la terre (Industrie ou Agriculture ?)*, Paris, Librairie Hachette, 1929, 263-XXII p.

<sup>1759</sup> *Annuaire national agricole 1945*, p. 278.

<sup>1760</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de la Vienne, 26 mars 1946.

<sup>1761</sup> Voir infra. Chapitre 4. B. Marc Ferré, secrétaire 2299 496.

supprimée en 1940, prive les présidents d'un lieu de concertation : si leur adhésion au projet corporatiste de Vichy n'est pas uniforme, elle concerne cependant au moins 75 des 90 présidents de chambre d'agriculture. Les traces d'une discipline collective sont trop rares et éphémères et la question reste ouverte : y a-t-il réelle atomisation, auquel cas cela rejaillirait sur le véritable sens de la fonction de président de chambre, comme une forme de notabilité identifiée et identifiable ? Après la Libération, il y a compromission dans la Corporation paysanne pour plus de huit présidents sur dix : est-ce à dire que par ricochet cela rend inimaginable toute velléité de reprise d'activité de la part des membres des chambres d'agriculture ?

## Deuxième Partie : 1948-1960 : mutation ou refondation ?

Dans les années qui suivent la Libération, les chambres d'agriculture et l'APCA ne font plus partie du paysage luxuriant des organisations professionnelles, au contraire des chambres de commerce qui « pendant la guerre de 1939-1945, [...] s'efforcèrent, dans la mesure de leurs moyens, de faire face à la défense des intérêts dont elles avaient la charge : aide aux commerçants prisonniers, répartition des matières premières, mesures de soutien aux entreprises bombardées, etc. [et qui] après la Libération, [...] se consacrèrent avec énergie à la reconstruction de l'outillage portuaire et de leurs entrepôts ou de leurs écoles et à la remise sur pieds de l'économie locale »<sup>1762</sup>. La chambre de commerce de Paris a continué d'exister sous l'Occupation : ce qui fait écrire à Robert Frank : « ni traîtres ni bien téméraires, ni "collabos" ni résistants, sensibles à une partie — et à une partie seulement — de l'idéologie du Maréchal, ils refusent dans leur majorité la dimension ultra-dirigiste du régime, et utilisent habilement tous les moyens possibles pour obtenir des autorités de Vichy qu'elles renoncent à leurs projets initiaux de marginalisation des institutions consulaires ». Elle reprend le fil de ses activités à la Libération, après que l'épuration ait épargné ses membres unis dans une forme de « solidarité consulaire »<sup>1763</sup>, mais alors, « dans le contexte de l'épuration, l'attitude des entreprises pendant l'Occupation est l'objet de vives critiques et ce discrédit du patronat rejallit sur les chambres de commerce : leur marge de manœuvre s'en trouve politiquement rétrécie et leur rôle risque à nouveau d'être remis en question »<sup>1764</sup>. Pour les chambres d'agriculture, la situation est radicalement différente. S'il a été montré que malgré la suppression de l'APPCA en 1940, une partie de son histoire se joue sous l'Occupation, de même la question de sa réapparition ne peut s'envisager sous le signe de la rupture.

Des formes de continuité sont décelables notamment dans le champ des organisations agricoles, désormais organisé au sein de la Confédération générale de l'agriculture (CGA), fondée dans la clandestinité. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) en est la branche syndicaliste ouverte à tous les exploitants agricoles en activité, propriétaires, fermiers et métayers. Les six autres branches rassemblent les coopératives, les mutuelles, les associations de crédit agricole, les techniciens agricoles, les ouvriers agricoles catholiques et ceux non-catholiques. La FNSEA bénéficie dès le début de la représentation la plus importante au sein de la CGA et est dès lors « susceptible de devenir le véritable syndicat paysan »<sup>1765</sup>, héritier de la rue d'Athènes par-delà la période de l'Occupation. Les élections de février 1946 ont vu le retour de nombreux dirigeants corporatistes au sein des fédérations départementales (FDSEA). Les transformations internes de la CGA et ses rapports avec les entrepreneurs dirigeants de la FNSEA sont

<sup>1762</sup> « Clefs pour les CCI », dans *Revue d'histoire consulaire*, hors série n° 1 □ juin 1999.

<sup>1763</sup> Robert FRANK, « L'épreuve de la guerre (1939-1945) », dans Paul LENORMAND [dir.], *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1803-2003. II. Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, 514 p. (pp. 215-238)

<sup>1764</sup> Robert FRANK, « La Chambre et les débats économiques durant les Trente Glorieuses », dans Paul LENORMAND [dir.], *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris...* ouvrage cité, pp. 239-276.

<sup>1765</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 153.

cruciaux pour comprendre l'évolution du contexte de la fin des années 1940, tout comme le sont les évolutions politiques.

La démission du général de Gaulle, en janvier 1946, l'élection de Vincent Auriol comme président de l'Assemblée constituante, le vote du projet constitutionnel en avril 1946 puis la victoire du « non » au référendum de mai, les élections à la deuxième Assemblée constituante en juin, avant le nouveau référendum sur la constitution le 13 octobre, ont placé l'année 1946 sous le signe de l'incertitude politique. La césure décisive de la fin du tripartisme, en mai 1947, et la mise en place de la « *Troisième Force* », coalition gouvernementale française regroupant la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), les radicaux, le Mouvement républicain populaire (MRP) et les modérés, pour soutenir le régime contre l'opposition du PCF et des gaullistes, offrent de nouvelles possibilités aux anciens corporatistes, hostiles au gaullisme et anticommunistes. En octobre 1947, le socialiste Tanguy-Prigent quitte le ministère de l'Agriculture. Le début de la guerre froide, avec la dégradation des relations entre les Etats-Unis et l'URSS, et la « *peur sociale* » occasionnée par les nombreuses vagues de grèves, qui culminent à la fin de l'automne 1947 à Marseille et dans le nord de la France, attisent les antagonismes. Le contexte socio-économique est très spécifique des années de reconstruction, du Plan Marshall à la dévaluation du franc de 1949 : il s'organise autour du premier Plan de modernisation et d'équipement concocté par Jean Monnet dès la fin de l'année 1945, qui fait entrer la France dans l'ère de l'« *économie concertée* » et dans celle des technocrates, qui s'appuient sur les données constituées par le service national des statistiques de Vichy et sur celles des organismes du secteur public dans le domaine de la recherche appliquée. Par-delà la remise en activité des chambres d'agriculture et de l'APPCA et ses circonstances surprenantes, s'ensuit une refondation lente, qui s'ordonne autour du thème omniprésent du « *progrès technique* » et sous le règne de la technocratie.

1766

## Chapitre 4. 1948-1952, la « *résurrection* » des chambres d'agriculture

Le 26 juin 1948, une circulaire est adressée à chaque président de chambre d'agriculture : elle est signée des président, vice-président et secrétaire général de la chambre d'agriculture de la Dordogne, Eugène Monjoin, Abel Maumont et Étienne Mineur. « *Étant donné la situation actuelle de l'Agriculture, [ils disent croire] que le moment est favorable pour attirer l'attention des Pouvoirs Publics et du Parlement sur les Chambres*

1766

Selon l'expression de Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité. Selon

le Robert, ce terme désigne l'action de ressusciter, le retour de la mort à la vie, mais également, par analogie, une guérison inattendue, ainsi que le retour à l'existence, à l'activité, un nouvel essor, parfois avec l'idée de progrès. La dimension religieuse de ce mot n'est pas anodine, non plus que l'acception passive qui peut en être donnée. Nous verrons qu'au contraire, dans l'histoire des chambres d'agriculture, cette « *résurrection* » n'a rien de magique et procède d'un lent, laborieux et patient travail d'activation et de réactivation de réseaux, de difficiles négociations et de stratégies organisationnelles et politiques complexes.

319

d'Agriculture ». Les auteurs de ce texte exposent que « ces Organismes, supprimés par le régime de Vichy le 2 novembre 1940 [...] n'ont pas été remises [sic] en activité à la Libération bien qu'une ordonnance d'Alger de 1944 les eut rétablies ». Ils considèrent les chambres d'agriculture comme les « organes représentatifs et consultatifs des intérêts agricoles auprès des Pouvoirs Publics, élus au suffrage vraiment universel par 4 millions d'électrices et d'électeurs agricoles, constituant par leur Assemblée des Présidents un véritable parlement de l'Agriculture, supprimées par Vichy à cause de leur mode de recrutement jugé trop démocratique, et aussi à cause de leur indépendance et de leur ténacité dans la défense des intérêts agricoles ».

Ils s'affirment ainsi clairement pour leur reprise d'activité, estimant « que l'existence des Chambres d'Agriculture à côté de la CGA est aussi normale que l'existence des Chambres de Commerce et des Métiers à côté des divers Syndicats patronaux et ouvriers des diverses professions industrielles commerciales et artisanales et des grandes centrales syndicales, CGT, FO, CGTC, et CGPT ». La circulaire se clôt en forme de questionnaire. Il est demandé aux présidents des chambres d'agriculture : « Êtes-vous d'avis que les Chambres d'Agriculture doivent reprendre leur activité comme par le passé ? Désirez-vous que notre réponse soit transmise par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne aux Pouvoirs Publics et aux Parlementaires ? Ou préférez-vous une action individuelle de chaque Groupement ? ». Les présidents qui jugeraient « qu'il est utile et opportun de saisir les Pouvoirs Publics d'une pétition collective pour obtenir que les Chambres reprennent la place qu'elles n'auraient jamais dû perdre ou qu'elles auraient dû reprendre dès que notre Pays fut redevenu libre » sont appelés à remplir le questionnaire et à l'adresser à Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne « chargé de centraliser les réponses »<sup>1767</sup>. Autorisons-nous une digression afin de présenter le vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, ainsi propulsé à la tête du mouvement de réveil des chambres d'agriculture.

## Encart biographique : Abel Maumont

---

Abel Maumont est né le 23 juillet 1877 à Flaageac, petite commune viticole de l'arrondissement de Bergerac en Dordogne : il serait « fils d'exploitant agricole et devient exploitant lui-même à l'âge adulte »<sup>1768</sup>. D'abord conseiller municipal puis adjoint au maire de Flaageac et enfin maire de cette commune, il est élu conseiller d'arrondissement de Bergerac en 1914, et devient après la Première Guerre mondiale conseiller général de la Dordogne. En 1927, lors des premières élections aux chambres d'agriculture, il est élu membre de cette assemblée, vraisemblablement au suffrage universel des agriculteurs : il a alors 50 ans. Il en devient le vice-président dès mai 1927 puis suppléant délégué à l'APCA en 1929. Il se rend une quinzaine de fois aux sessions de l'AP(P)CA entre 1929 et 1940, trois fois sur quatre en l'absence du président de la chambre d'agriculture. Dans les années 1930, il est également animateur de la coopérative de stockage de céréales, vice-président de la Caisse locale du crédit agricole, et vice-président du Syndicat des vigneronns de la Dordogne<sup>1769</sup>, présidé par un de ses collègues de la chambre d'agriculture, Marcel

<sup>1767</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, copie de la circulaire adressée par la chambre d'agriculture de la Dordogne, aux présidents des chambres d'agriculture, le 26 juin 1948. Voir Annexes. Dossier n° 6. Document 1.

<sup>1768</sup> APCA, *Hommage...* ouvrage cité, pp. 35-36.

<sup>1769</sup> *Ibidem*.

Domenget de Malauger<sup>1770</sup>. En 1938-1939, il est l'un des membres, pour la Dordogne, de la Confédération des vigneron du Sud-Ouest, qui « *a pour objet général la défense des intérêts viticoles économiques et sociaux de ses membres* »<sup>1771</sup>. En avril 1941, lors de la constitution du Comité régional d'organisation corporative de la Dordogne, il ne fait pas partie des trois membres de la chambre d'agriculture qui rejoignent ce comité. Il n'est pas présent dans l'Union régionale, ni lors de sa création en janvier 1942<sup>1772</sup>, ni lors de son renouvellement en décembre 1943<sup>1773</sup>. Il n'est pas président du Syndicat corporatif agricole de Flaugeac à l'été 1943<sup>1774</sup>, ni d'aucun syndicat corporatif local des environs à cette date. La chambre d'agriculture de la Dordogne se réunit jusqu'en 1943 : le 11 novembre 1943, date choisie pour tenir la dernière session, elle clôt ses débats sur une motion de protestation contre la suppression des chambres d'agriculture<sup>1775</sup>. Il ne fait pas partie des quatre Dordognais nommés pour composer la chambre régionale d'agriculture de Limoges en janvier 1944<sup>1776</sup>. Il n'apparaît pas dans nos sources jusqu'à l'été 1948, lorsqu'il signe la circulaire adressée aux chambres d'agriculture.

Les réponses reçues au cours du mois de juillet<sup>1777</sup> sont-elles de la même teneur que celle adressée par Ferdinand Clausel de Coussergues, membre de la chambre d'agriculture de l'Aveyron depuis 1927, membre de l'URCA de l'Aveyron en décembre 1941 mais absent de celle-ci après son renouvellement deux ans plus tard, devenu après la Libération secrétaire de la Fédération nationale des éleveurs et producteurs de lait de brebis<sup>1778</sup> ? Celui-ci exprime, au nom du président et de la chambre d'agriculture, que « *la reprise de l'activité des Chambres d'Agriculture est plus nécessaire que jamais [puisque] les organismes existants ne représentent que des tendances et n'émanent pas de la volonté des agriculteurs* ». Ainsi, c'est avec le blanc-seing de la chambre d'agriculture de l'Aveyron que « *la Chambre d'Agriculture de la Dordogne peut prendre l'initiative de cette démarche auprès des Pouvoirs Publics et des Parlementaires. Cette action sera plus efficace certainement que l'action individuelle de chaque groupement* »<sup>1779</sup>.

D'autres réactions sont plus dubitatives. Henry Girard, président de la chambre d'agriculture de l'Oise depuis 1936, écrit ainsi à Luce Prault le 17 juillet 1948 : « *je profite de l'occasion pour vous informer du fait que j'ai reçu du Président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne une circulaire pour me demander si je suis d'avis que nous intervenions auprès des Pouvoirs Publics pour obtenir la remise en activité des Chambres d'Agriculture ;*

<sup>1770</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 292.

<sup>1771</sup> *Annuaire national agricole* 1939, p. 346.

<sup>1772</sup> Arch. nat., F10 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>1773</sup> Arch. nat., F10 4972, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1774</sup> Arch. nat., F10 4993, archives de la Corporation paysanne, URCA de la Dordogne, liste des syndicats corporatifs locaux, 27 octobre 1943.

<sup>1775</sup> Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité.

<sup>1776</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>1777</sup> Que nous n'avons pu toutes consulter.

<sup>1778</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>1779</sup> Arch. APCA, CA Aveyron, 1949-1965, lettre de Ferdinand Clausel de Coussergues, pour le président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron à la chambre d'agriculture de la Dordogne, le 9 juillet 1948.



*je lui ai répondu que oui mais que, à mon sens, une action concertée était indispensable, action dont vous seriez indiscutablement soit ouvertement, soit dans la coulisse, le meilleur animateur. S'il vous touche, vous êtes ainsi prévenu »*<sup>1780</sup>. Il ne s'écoule pas trois jours avant que Luce Prault, depuis sa maison de vacances de Tuzaguet, dans les Hautes-Pyrénées, ne prenne lui-même contact avec Eugène Monjoin, président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, co-auteur de la circulaire en question. Sa longue lettre pose d'emblée la plupart des questions que soulèvent l'irruption de la circulaire dordognoise.

Luce Prault débute ainsi : « *depuis 1944, je n'étais point intervenu pour la remise en activité des Chambres d'Agriculture car je me serais heurté alors à l'opposition formelle de M. Tanguy-Prigent »*<sup>1781</sup>. Plusieurs éléments expliquent ainsi que les chambres d'agriculture n'aient pas été rétablies dans les faits suite à l'ordonnance du 12 octobre 1944 qui le permettait. Pierre Barral considère que « *sans trop considérer la lettre de la loi, on s'était abstenu volontairement de les rétablir en 1945, afin de consolider l'autorité de la CGA »*<sup>1782</sup>. Luce Prault estime que « *avant même que ne fut constituée cette CGA, dès octobre 1944, était émis le vœu que, contrairement à l'ordonnance d'Alger du 26 juillet 1944, les chambres départementales d'agriculture ne fussent pas rétablies et que l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture soit définitivement supprimée. Le Gouvernement provisoire, que présidait le Général Charles de Gaulle [sic] s'empessa, sur la proposition de M. Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture, de donner satisfaction à cette revendication »*<sup>1783</sup> : il est sans doute abusif de sa part de considérer que l'ordonnance du 12 octobre 1944 avait pour principal but d'empêcher la renaissance des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, quand on a vu que les visées de ce textes étaient plus vastes. La liberté syndicale et d'association en agriculture, rétablie par une loi du 12 mars 1946 (article 2), n'a de plus pas provoqué d'apparent soubresaut au sein des chambres. Pour Luce Prault encore, « *quant à la reprise d'activité des chambres départementales d'agriculture et de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, il incombait au ministre de l'Agriculture et au Gouvernement, il était de leur devoir d'en prendre l'initiative. Tel ne fut pas le cas durant les quatre années 1945, 1946, 1947 et 1948. Ainsi donc, la résurrection des chambres d'agriculture et de l'APPCA résultant légalement de l'annulation des "actes dits lois" qui les avaient supprimées fut, du fait de l'opposition délibérée du ministre de l'Agriculture et du Gouvernement, une "résurrection avortée" »*, même s'il précise à la page suivante que « *ni les chambres départementales d'agriculture, ni l'APPCA durant les années 1945 à 1948 ne sollicitèrent la faveur d'une décision les autorisant à reprendre leur activité »*<sup>1784</sup>.

Sur les plans politique et de l'organisation professionnelle mêlés, les quatre années qui séparent l'initiative des membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne de la Libération sont décisives. Ce sont celles de l'affaiblissement des socialistes et de l'isolement grandissant des communistes au gouvernement. Le renvoi des ministres communistes, le 5 mai 1947, sonne le glas du tripartisme. En octobre 1947, Pierre Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture socialiste en fonctions depuis 1944, est remplacé par un député indépendant de Côte-d'Or, Marcel Roclore, puis, un mois plus tard, c'est Pierre Pflimlin,

<sup>1780</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, lettre de Henry Girard, président de la chambre d'agriculture de l'Oise, à Luce Prault, le 17 juillet 1948.

<sup>1781</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault à Eugène Monjoin, le 20 juillet 1948.

<sup>1782</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 292.

<sup>1783</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité, f°11.

<sup>1784</sup> *Ibidem*, p<sup>ii</sup> 11 et 12.

député MRP, qui prend la suite, nommé par Robert Schuman. Ces années sont aussi celles de la « *recomposition des droites* »<sup>1785</sup>, du « *réveil des silencieux* »<sup>1786</sup> : PRL, alliance démocratique de Flandin, républicains indépendants et Parti paysan d'union sociale (PPUS) émergent et se structurent. Ce dernier, notamment, « *visé à assurer la survie d'une formation politique, à savoir le Parti agraire et paysan français (PAPF), fondé en 1928 par Fleurant Agricola* »<sup>1787</sup>, dont on sait que Luce Prault a été proche<sup>1788</sup>. L'évolution du parti entre sa création en vue des élections de 1945 et 1948 est symptomatique. Paul Antier, député agraire indépendant en 1936, vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en juillet 1940. « *Premier parlementaire à rejoindre le général de Gaulle* » en 1940, membre de l'Assemblée consultative d'Alger en novembre 1943, il est relevé de son inéligibilité dès septembre 1945<sup>1789</sup> et devient aussitôt secrétaire général du PPUS. Au fil des années, celui-ci exprime sa « *vocation à recycler la droite agrarienne maréchaliste. À l'origine peu présents, les anciens cadre de la Corporation réapparaissent en effet rapidement à mesure que le profil droitier du parti s'accroît* »<sup>1790</sup>. *Leur intégration au sein du parti n'est évidemment pas sans infléchir son discours politique. Elle explique en partie les récriminations récurrentes et de plus en plus virulentes à l'égard de la CGA. La référence à la Résistance, revendiquée au lendemain de la guerre, laisse donc la place à une volonté d'occulter les responsabilités de Vichy et les critiques se développent sur les rigueurs injustifiées de l'épuration. Il faut néanmoins attendre les années 1948-1949 pour que s'affiche ostensiblement une relecture de l'Occupation et de la Libération dans un contexte politique désormais bien plus porteur* »<sup>1791</sup>.

Contexte plus « *porteur* » aussi parce que la CGA a été considérablement affaiblie au fil des mois et des ans. Dès les élections des FDSEA en mars 1946, les fonctions de dirigeants sont brigüées par les conservateurs et les démocrates-chrétiens. En novembre 1947, René Blondelle, secrétaire général du bureau fédéral de la FNSEA et membre de la commission nationale de la CGA, lance une offensive qui tend à cliver la CGA entre une tendance de droite, favorable à l'autonomie de la FNSEA vis-à-vis d'une CGA qui serait avant tout un instrument de coordination<sup>1792</sup>, et une tendance de gauche, fidèle aux idéaux de départ de la CGA, proches des socialistes et soucieux de développer le volet coopératif et mutualiste de l'organisation professionnelle. Dans les deux années qui suivirent, la « *tendance de Blondelle consolidait peu à peu sa position* », notamment avec le renfort des associations spécialisées, partiellement intégrées, tandis que « *l'influence de la gauche dans la CGA*

<sup>1785</sup> Gilles RICHARD et Jacqueline SAINCLIVIER [dir.], *La recomposition des droites en France à la Libération, 1944-1948*, Collection Histoire, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 389 p.

<sup>1786</sup> Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République. Tome 1...* ouvrage cité, p. 149.

<sup>1787</sup> David BENSOUSSAN, « Le Parti paysan d'union sociale », dans Gilles RICHARD et Jacqueline SAINCLIVIER [dir.], *La recomposition des droites...* ouvrage cité, p. 205.

<sup>1788</sup> Voir *infra*. Chapitre 6. B. *Encart biographique : Luce Prault*, p. 691.

<sup>1789</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/antier-paul-alphonse-20051905.asp>

<sup>1790</sup> David BENSOUSSAN, « Le Parti paysan d'union sociale », article cité, p. 207. En note : « *À l'exemple de Gabriel Abel, ancien syndic adjoint du Bas-Dauphiné, ou de Jean Bohuon, ancien syndic régional de Bretagne. En mars 1948, Adolphe Pointier, ancien syndic national alors réintégré dans ses droits civiques, est fait président d'honneur de la Fédération de la Somme* ».

<sup>1791</sup> *Ibidem*.

<sup>1792</sup> René BLONDELLE, « Rapport moral sur l'activité de la FNSEA au cours de l'exercice 1946-1947 », dans CGA-FNSEA,

II<sup>e</sup> Congrès national, 17, 18 et 19 novembre 1947. Palais de la Mutualité, Paris, CGA, [1947], 24 p.

déclin[e] fortement » du fait de la scission du mouvement coopératif et de l'échec des communistes à organiser les fermiers et métayers en dehors de la FNSEA <sup>1793</sup>.

Au-delà d'un climat général, ce qui aurait déclenché la rédaction de la circulaire du 26 juin par les membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne est une proposition de loi tendant à l'organisation des offices agricoles départementaux (OAD), déposée par les socialistes le 14 mai 1948 <sup>1794</sup>. Si les Dordognais n'en parlent pas, Luce Prault y revient avec insistance : « *Cependant, au cours des dernières semaines, étant donné l'initiative du parti socialiste tendant à la suppression des Chambres d'Agriculture et à leur remplacement par des Offices Agricoles départementaux, j'ai publié, dans divers journaux, des articles tendant à la remise en activité des Chambres d'Agriculture. Je joins à la présente lettre le dernier numéro du journal La Renaissance Agricole. Je suis l'auteur de l'article intitulé : "Suppression et Résurrection des Chambres d'Agriculture"* » <sup>1795</sup>. Créés par arrêté du ministère de l'Agriculture, le 14 janvier 1946, modifié le 19 avril 1946, les offices agricoles départementaux (OAD) ont pour mission de « *mettre en place un programme d'action technique agricole et de répartir les produits indispensables à l'agriculture* » : dix de leurs douze membres professionnels sont nommés par le préfet sur proposition de l'Union départementale de la CGA (UDCGA). Leur situation, entre directeur des services agricoles (DSA) et CGA, et leurs faibles ressources financières, font dès la fin de l'année 1947, rechercher des solutions pour permettre de poursuivre et d'étendre leurs prérogatives <sup>1796</sup>. Les chambres d'agriculture n'ayant pas été supprimées depuis 1945, elles continuent de percevoir, ou sont toujours susceptibles de percevoir, le produit des centimes additionnels à la taxe sur la propriété foncière non bâtie et autres subventions de l'État qu'elles recevaient depuis 1929. Sont-elles en cela convoitées comme une possible manne permettant de sortir de l'ornière les OAD ? On ne sait guère mais la proposition de loi de mai 1948 réveille chez certains protagonistes des chambres d'agriculture l'idée qu'une reprise d'activité est à la fois urgente et opportune, malaisée mais possible.

La période qui s'ouvre en juin 1948 est traversée par ces contradictions et par les ajustements qu'ils commandent. Incarnés à l'été 1948 par la jonction Maumont-Prault, ils sont loin d'être évidents et de s'accomplir facilement. La véritable éclipse de l'APPCA semble ainsi plus celle de 1944-1948 que la précédente, car autant perduraient sous l'Occupation et dans l'engagement dans la Corporation paysanne les relations nouées dans l'entre-deux-guerres et les habitudes institutionnelles forgées alors, autant l'APPCA et les chambres d'agriculture se reconstruisent sur des bases nouvelles, en rupture, volontaire ou forcée, avec la période antérieure à 1940. S'ouvre une période de recomposition, entre corporatistes et anticorporatistes, entre les hommes de la Corporation paysanne et ceux du ministère, entre les attentistes et les résolus, et même entre collaborateurs et résistants, que les politistes abordent par le prisme du parti <sup>1797</sup>, mais que l'on peut également concevoir en observant les élites en général <sup>1798</sup>.

<sup>1793</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, pp. 146-164.

<sup>1794</sup> Arch. APCA, Documents Officiels (2), 1950-1955, note du 17 novembre 1949, Conseil Economique.

<sup>1795</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault à Eugène Monjoin, le 20 juillet 1948.

Voir l'article de *La Renaissance agricole* en **Annexes**. Dossier n° 6. Document 2.

<sup>1796</sup> Fernand VAN GRAEFSCHPEPE, « Rapport sur les Offices agricoles départementaux », dans *CGA-FNSEA, II<sup>e</sup> Congrès national, 17, 18 et 19 novembre 1947. Palais de la Mutualité, Paris, CGA, [1947], 17 p.*

<sup>1797</sup> Notamment par David BENSOUSSAN, « Le Parti paysan d'union sociale », article cité.

En écrivant à Eugène Monjoin, président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, ancien président de la Fédération départementale des associations agricoles de la Dordogne <sup>1799</sup>, Luce Prault semble proposer ses services, à mots couverts. Il cherche à montrer que son action en tant que secrétaire général de la Fédération nationale de la propriété agricole, depuis décembre 1945 <sup>1800</sup> – dont il précise qu'elle « *est intervenue officiellement auprès du Ministre Pflimlin pour lui demander la remise en fonctionnement des Chambres d'Agriculture* » –, et l'initiative de remise en marche des chambres d'agriculture peuvent s'appuyer l'une sur l'autre : « *Fin 1945 jusqu'à ce jour je me suis consacré exclusivement à la création et à l'action de la Fédération Nationale de la Propriété Agricole qui n'est pas un groupement de bailleurs contre des fermiers ou des métayers, mais un Groupement National de Défense de la Propriété Individuelle agricole contre les menées marxistes. Seul, je peux le dire, presque sans aucun appui, j'ai réussi à créer un mouvement qui est aujourd'hui puissant et qui, dans de nombreux départements, a produit des résultats. Mais je n'ai pas créé un groupement de la propriété pour le plaisir de créer un groupement. Si, demain, la propriété a dans une organisation professionnelle agricole la place qui lui revient de droit et de fait, je serais le premier à proposer la suppression de la Fédération Nationale de la Propriété Agricole, vous savez que j'ai toujours travaillé pour l'union professionnelle en dehors de la politique et je n'ai point l'intention de changer ma position à ce sujet* ». Est-ce bienséance obséquieuse de sa part que de rappeler « *la bienveillance que tous les Présidents des Chambres d'Agriculture [lui] ont témoignée jusqu'à la suppression de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture par la loi du 2 décembre 1940* » <sup>1801</sup> ?

Au travers de la correspondance échangée pendant ces quatre années, on accède à une part de l'histoire de l'institution qui était restée invisible jusque là. D'une part parce que la correspondance n'a pas été conservée pour les années 1927-1940 et que la période de l'Occupation n'est lue qu'en creux et au travers d'un regard extérieur. D'autre part parce que le long flou juridique et organisationnel qui entoure la refondation des chambres d'agriculture et de l'APPCA suscite des épanchements, des correspondances moins formelles que celles propres aux institutions rodées. Au-delà du processus de réveil des chambres d'agriculture et des tractations qui mènent à leur retour sur la scène des OPA, c'est à l'essence même des fonctions de présidents de chambre d'agriculture que l'on touche, comme on parvient à étayer notre perception du réseau institutionnel que constitue l'APPCA. La correspondance peut être lue avec en mains les outils qui permettent de décrypter certaines connivences, certaines inimitiés, de déceler les recompositions et les ralliements, grâce au travail prosopographique entrepris : les acteurs sont positionnables sur le vaste et multiscalaire échiquier des organisations agricoles, dans les chambres d'agriculture et en dehors d'elles, depuis les années 1930, voir avant, et tout au long de la période troublée de l'Occupation, à la Libération, en 1947 et en 1951. Destinataires et expéditeurs deviennent les pièces d'un réseau parlant, dont plus de 1400 lettres échangées entre 1948 et 1952 ont été dépouillées.

<sup>1798</sup> Voir la thèse de la réunification des élites économiques dans la période 1944-1946, par Henry ROUSSO, « Les élites économiques dans les années quarante », dans *Le élites in Francia e in Italia negli anni quaranti. – Mélanges de l'École française de Rome*, tome 95, 1983-2, 251 p., pp. 29-49.

<sup>1799</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 326.

<sup>1800</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>1801</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault à Eugène Monjoin, le 20 juillet 1948.

L'historiographie est quasi-muette sur cet épisode de l'histoire des chambres d'agriculture et de l'APPCA. Pierre Barral mentionne les quelques dates-clés en un court paragraphe<sup>1802</sup>, comme l'avait fait Louis Prugnaud quelques années auparavant<sup>1803</sup>, tandis que Gordon Wright n'y fait allusion que rapidement, au travers notamment de la figure de Luce Prault dont il dit : « *Peu d'hommes dans ces dernières années ont joué un rôle aussi important dans les organisations agricoles françaises. [...] [Il] consacra la plus grande part de sa remarquable énergie à ressusciter "son" organisme, l'APPCA* »<sup>1804</sup>. Paul Houée y consacre quelques lignes extrêmement synthétiques<sup>1805</sup>. Les approximations règnent. Pour Pierre Muller, « *ce n'est, paraît-il, qu'à l'action obstinée d'un de leurs dirigeants et à une décision du Conseil d'État qu'elles devront leur renaissance (17 mai 1949)* »<sup>1806</sup>. Le journaliste Gilles Luneau les reprend à son compte et développe une vision téléologique destinée à appuyer l'idée d'une politique de vulgarisation agricole complotée très en amont par les dirigeants de la FNSEA liés aux gros céréaliers du Bassin parisien : « *Le coup est tiré de loin par Luce-Prault [sic] qui, comme on l'a vu, était, jusqu'à la guerre, le secrétaire général de l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture (APPCA). Après être passé par Vichy, il pantoufle à la Fédération nationale de la propriété agricole. Il réfléchit avec Blondelle et Forget à la remise sur pied des chambres d'agriculture. Elles sont un élément clef du dispositif. Ils en ont besoin pour constituer, en dehors de la CGA, une version de l'"unité professionnelle" dont ils cherchent à être les seuls représentants reconnus. Comme ils la conçoivent, une chambre d'agriculture est une CGA départementale sans les fédérations syndicales ouvrières et sans les deux fédérations concurrentes de la coopération. N'accèdent aux chambres que des représentants syndicaux locaux, et les candidats des coopératives sont de fait cooptés. Bref, rien que des avantages, pas d'empêcheurs de semer en rond ! Et la main sur un financement public. Car les chambres sont un véritable jackpot : financées par l'impôt (les centimes additionnels de la taxe foncière), elles permettent de payer des services d'études, de formation, de gestion, d'accueil, des journaux professionnels. Elles ont des locaux capables d'abriter les sièges des syndicats départementaux. Elles permettent aux syndicalistes de sortir de leur rôle pour mettre la main sur la gestion de l'espace rural dans leur seul intérêt. On demeure dans l'esprit corporatif et agrarien ; il ne reste plus qu'à mettre le programme en musique* »<sup>1807</sup>.

<sup>1802</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 292.

<sup>1803</sup> Louis PRUGNAUD, *Les étapes du syndicalisme agricole en France*, Paris, Éditions de l'Épi, 1963, 283 p., p. 202.

<sup>1804</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 201.

<sup>1805</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité, tome 2, p. 78. « *Les Chambres d'Agriculture auraient dû renaître des ordonnances de 1944 annulant toutes les décisions du régime de Vichy ; mais ni les ministres socialistes ni les dirigeants de la CGA ne désirent restaurer cette structure ancienne : le syndicalisme doit être le seul représentant officiel de l'agriculture. L'action tenace de L. Prault, ancien directeur de l'APPCA, et l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne en 1948 suscitent une rencontre des anciens présidents de Chambre et obtiennent du Conseil d'État (17 mai 1949) la reconnaissance de la légalité des Chambres et du maintien en fonction des membres élus avant 1940. Malgré les réticences de la FNSEA et de la CGA, mais avec l'appui des Radicaux et du MRP, les Chambres d'Agriculture et l'APPCA reprennent peu à peu leurs activités en 1949. Un « accord national agricole » (8 février 1951) essaie de répartir les tâches entre le syndicalisme chargé de défendre les intérêts de la profession et les Chambres chargées de représenter près des pouvoirs publics l'ensemble des activités professionnelles, de créer et de gérer les services nécessaires à cet effet. L'élection de Blondelle à la présidence de l'APPCA (22 avril 1952), tout en conservant jusqu'en 1954 la présidence de la FNSEA, facilite le rodage d'une collaboration ambiguë entre deux organismes prétendant au monopole de la représentativité des intérêts agricoles* ».

<sup>1806</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 37.

<sup>1807</sup> Gilles LUNEAU, *La forteresse agricole...*, ouvrage cité, pp. 157-158.

L'ouvrage de Gilles Luneau synthétise témoignages d'acteurs et autres visions construites *a posteriori* : son analyse ne doit pas être contrée systématiquement mais on se doit d'en démonter, autant que faire se peut au vu de la faiblesse de l'appareil critique, l'articulation de citations qui ont perdu leurs guillemets, et surtout de restituer la logique d'un déroulement chronologique moins limpide qu'attendu. La chronologie fine des années 1948-1952 n'a ainsi pas qu'un intérêt interne sur l'histoire de l'APCA et des chambres d'agriculture. Elle vise également à inscrire mieux les acteurs de cette épopée dans le monde mouvant des organisations professionnelles agricoles. Le prisme des organisations d'avant-guerre, celui de la Corporation Paysanne et, le cas échéant, des organisations de résistants, celui de la Libération, et enfin celui des organisations professionnelles telles qu'elles se structurent durablement dans les années 1950 sont à appréhender comme un *continuum*. Ainsi, les stratégies individuelles et collectives vis-à-vis de l'APCA, qu'elles soient de refus, d'alliance, de neutralisation, d'instrumentalisation ou d'entrisme, seront prises en compte du point de vue des hommes et des groupes ou réseaux auxquels ils peuvent être rattachés. Loin d'être nié, le rôle crucial de Luce Prault peut être éclairé, contrebalancé, expliqué, au lieu d'obscurcir le tableau de multiples aspirations tout aussi véhémentes. Il semble que la compréhension de cet épisode apporte autant à l'histoire de la FNSEA et, plus encore, de la CGA, qu'à celle de l'APPCA. De plus, l'analyse prendrait en compte les points de vue nationaux et locaux, rarement confrontés dans ce domaine.

### A. Une initiative dordognoise vite reprise en main

Parmi les réponses adressées à la circulaire du 26 juin 1948, n'ont malheureusement été conservées que celles qui ont été transmises à Luce Prault. Parmi elles, on trouve celle d'Hubert d'Andlau, président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin depuis 1927, qui était en 1939, président de la Fédération agricole d'Alsace et Lorraine et de sa Caisse centrale de crédit, la Banque fédérative, ainsi que membre du conseil de la SAF<sup>1808</sup>. Sénateur de l'Union républicaine, il fait partie de ceux qui ont voté pour les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940<sup>1809</sup>. « Quoique relevé, par le jury d'honneur, par décision du 4 octobre 1945, de l'inéligibilité qui le frappait du fait de son vote du 10 juillet 1940, le Comte d'Andlau, âgé de 77 ans à la Libération, renonce, après la guerre, à toute activité politique. Il demeure néanmoins, jusqu'en 1950, président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin et président de la fédération agricole d'Alsace et de Lorraine »<sup>1810</sup>. Est-ce à dire que son mandat de président de chambre n'en a que plus de poids au vu de l'amoindrissement de son influence politique ? Le 22 juillet 1948, il écrit à Abel Maumont, vice-président de la chambre de la Dordogne : « je suis tout à fait d'accord avec votre façon de voir et avec vos revendications. En Alsace le monde rural n'a jamais compris que les Pouvoirs Publics ont mis en veilleuse les Chambres d'Agriculture. Dans les temps très durs que nous vivons, les Chambres d'Agriculture sont plus nécessaires et plus utiles que jamais. Aussi dans la campagne de résurrection des Chambres d'Agriculture que vous venez de lancer, vous pouvez compter sur l'appui total de la paysannerie du Rhin et de la Moselle ». Il « suggère en outre l'idée de réunir le plutôt possible à Paris les Présidents et les Secrétaires Généraux des Chambres

<sup>1808</sup> *Annuaire national agricole* 1939, p. 43 et p. 531.

<sup>1809</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/vote-80.pdf>

<sup>1810</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires...* ouvrage cité, p. 378.

*d'Agriculture (ou leurs délégués) pour élaborer un programme d'action immédiate et faire les démarches nécessaires auprès du Gouvernement »*<sup>1811</sup>.

D'autres sont plus circonspects : c'est le cas de Georges Guillemot, ex-président de l'Union des syndicats agricoles du Soissonnais et ex-vice-président de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne<sup>1812</sup>. Évacué à Veyrac, en Haute-Vienne, en 1940<sup>1813</sup>, cet ingénieur agronome<sup>1814</sup> d'alors 61 ans participe à la mise sur pied des organismes corporatifs de l'Aisne, en tant que membre du CROC puis de l'URCA, dès la fin de l'année 1941. En décembre 1943, il est même promu au rang de syndic adjoint de l'URCA<sup>1815</sup>. A-t-il à ce titre fait partie des dirigeants épurés à la Libération ? On le retrouve vice-président de la Fédération nationale des sinistrés agricoles en 1947<sup>1816</sup>. Il ne répond pas directement aux membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne, mais alerte Luce Prault : « *Mon cher camarade et ami, Je pense que vous serez intéressé – si vous ne la connaissez déjà – par la circulaire que je vous adresse ci-jointe. Je n'y ai pas répondu – parce qu'il semble y avoir à l'origine une certaine officine à tendance politique – qui se place du reste sur plusieurs plans – d'après le style, le papier et les caractères de la machine – et qui envoie d'autres circulaires* »<sup>1817</sup>. Au-delà des soupçons précis, se devine l'atmosphère de suspicion générale qui règne dans les milieux agricoles de l'après-guerre. De façon, plus tangible, Georges Guillemot est d'autant plus enclin à voir derrière la circulaire dordognaise une initiative hostile qu'il « *estime que, si l'on procédait dans l'Aisne, et probablement dans beaucoup d'autres départements, à la reconstitution des Chambres d'Agriculture suivant le mode d'élection ancien, on aboutirait à des résultats tout à fait fâcheux* »<sup>1818</sup>.

Les échanges épistolaires de l'été 1948 confirment la collusion entre la Fédération nationale de la propriété agricole (FNPA) et les chambres d'agriculture. La réponse d'Abel Maumont à la lettre de Luce Prault, datée du 25 juillet 1948, le confirme : le vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne dit découvrir que Luce Prault « *assure la direction de la Fédération nationale de la Propriété agricole dont [il] fait [lui]-même partie avec M. Laforest, [son] Président départemental* ». Il l'informe de la quantité des réponses reçues, « *toutes très favorables et le plus grand nombre, avec une lettre très suggestive* », et de la réunion de la chambre prévue pour le 30 juillet. Il clôt sur cette requête : « *Nous aimerions avoir votre concours dans l'entreprise hardie dont vous voyez avec nous toute la portée, à l'heure où chacun semble chercher sa voie et où, surtout, la politique voudrait prendre les leviers de commande du monde agricole* »<sup>1819</sup>. Surtout, c'est la réponse de

<sup>1811</sup> Arch. APCA, CA Bas-Rhin à Haut-Rhin, 1949-1965, copie d'une lettre de Hubert d'Andlau, président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin, à Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, le 22 juillet 1948.

<sup>1812</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 109.

<sup>1813</sup> Arch. APCA, CA Aisne, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>1814</sup> « In memoriam », dans *Chambres d'Agriculture*, 1er février 1953, p. 7.

<sup>1815</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1816</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1817</sup> Arch. APCA, CA Aisne, 1949-1965, lettre de Georges Guillemot, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, à Luce Prault, le 4 août 1948.

<sup>1818</sup> *Ibidem*.

<sup>1819</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, lettre de Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, à Luce Prault, le 25 juillet 1948.

Luce Prault aux interrogations de Georges Guillemot qui confirme cette collusion. Rédigée le 11 août 1948, cette lettre a fait l'objet d'un brouillon, sur papier à en-tête de la FNPA, qui annonce sans détour les visées de Luce Prault <sup>1820</sup>.

Il commence par rassurer Georges Guillemot sur le fait que « *MM. Monjoin, Maumont et Mineur [...] ne sont sous l'influence d'aucun parti politique de gauche ou de droite, et en particulier tout à fait indépendants de l'officine à laquelle vous faites allusion* ». On comprend que « l'officine » en question englobe socialistes et communistes : Luce Prault exprime son anticommunisme virulent avec d'autant plus de facilité qu'il semble trouver une oreille complaisante et complice en son interlocuteur. Cet anticommunisme aurait notamment conduit la FNPA et ses « *organisations syndicales affiliées [à] prêt[er] un efficace concours à l'élimination des militants marxistes des Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles* » <sup>1821</sup> : le fait que cette phrase soit finalement rayée révèle les hésitations de Luce Prault sur le juste niveau de connivence à établir avec son destinataire. La suite de la missive est conforme aux statuts de la FNPA que Luce Prault présente ainsi en juillet 1948, dans une courte note : « *association (loi de 1901), fondée en décembre 1945 pour la défense du droit de l'homme qu'est la propriété contre toutes attaques directes et indirectes (statut du fermage et du métayage). Groupement apolitique. Action contre tous les ennemis de la propriété (marxisme). Action contre le parti communiste et contre Tanguy-Prigent (marxiste). Action contre les éléments démagogues du MRP et du PRL (Marquis de Sesmaisons) qui se sont compromis avec les marxistes. But : défense de la propriété individuelle et particulièrement de la propriété familiale en agriculture. A combattu le 1<sup>er</sup> projet de constitution et a été un des facteurs principaux de son rejet. Poursuit la réforme du statut du fermage et du métayage pour un retour à une large liberté des conventions dans un régime de justice, d'accord et de confiance entre preneurs et bailleurs. Aucune subordination ou attache avec un parti ou un mouvement politique quelconque* » <sup>1822</sup>.

Ce qui justifie l'existence de la FNPA est bien l'exclusion des syndicats d'exploitants agricoles de la « *propriété* », ou plus exactement des propriétaires non-exploitants, donc de ceux que seule la propriété lie à l'agriculture. Elle s'accompagne d'un fort rejet du statut du fermage et du métayage, vu comme « *une étape, un moyen, vers et pour la destruction du droit appelé "la propriété"* » <sup>1823</sup>. Le souhait de la FNPA de voir les propriétaires non exploitants autorisés à défendre leurs intérêts « *comme avant guerre au sein de syndicats agricoles* » et le fait que « *ces souhaits jusqu'ici, n'ont pas été entendus par les syndicats d'exploitants agricoles* » est le moteur de l'action : « *devant cette exclusive et l'hostilité persistante et même quelque peu méprisante dont la propriété est l'objet, la FNPA [a] été conduite à demander la remise en fonctionnement des chambres d'agriculture dans lesquelles les propriétaires ou usufruitiers d'une exploitation rurale ou forestière (depuis 5 ans) sont électeurs et éligibles. Il est probable que le problème de la remise en marche des chambres d'agriculture ne se serait sans doute pas posé pour la FNPA de la même façon si les syndicats d'exploitants agricoles avaient consenti à redevenir, dans les*

<sup>1820</sup> Arch. APCA, CA Aisne, 1949-1965, brouillon d'une lettre de Luce Prault, à Georges Guillemot, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, le 11 août 1948. Nous avons jugé possiblement intéressant de reproduire ce document en annexes, afin d'en permettre la lecture intégrale mais également pour dévoiler les hésitations du rédacteur et les éléments finalement absents de la lettre telle qu'elle a été envoyée, ici très lisibles. **Voir Annexes.** Dossier n° 6. Document 3.

<sup>1821</sup> *Ibidem.*

<sup>1822</sup> Arch. APCA, CA Vaucluse, 1949-1965, note de Luce Prault, secrétaire général de la FNPA, le 5 juillet 1948.

<sup>1823</sup> Arch. APCA, CA Aisne, 1949-1965, brouillon d'une lettre de Luce Prault, à Georges Guillemot, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, le 11 août 1948.



*conditions suggérées ci-dessus, des syndicats agricoles. Si cette dernière question était résolue, rapidement et raisonnablement, comme le souhaite la FNPA, il est vraisemblable que celle-ci reconsidérerait la question même de son existence* »<sup>1824</sup>. Il est significatif que les menées des propriétaires non exploitants, par l'intermédiaire de la FNPA et de Luce Prault, deviennent plus pressantes après qu'ont été créées au sein de la FNSEA et des FDSEA des sections de bailleurs, un peu après le congrès de novembre 1946<sup>1825</sup>, comme si cela avait été interprété comme un signal favorable à leur retour discret sur la scène des organisations professionnelles agricoles.

Réagissant à la seconde inquiétude de Georges Guillemot, qui concernait le résultat de possibles élections aux chambres d'agriculture, Luce Prault se veut rassurant : « *la situation n'est plus celle de 1944-1945* ». Il fait état du recul des socialistes et des communistes aux élections municipales d'octobre 1947 et semble considérer que cette tendance sera confirmée au moment des sénatoriales de l'automne 1948. Surtout, il pointe les différences entre les élections politiques et les élections aux chambres d'agriculture, qui tiennent largement à la composition du corps électoral de celles-ci, et notamment aux conditions dans lesquelles les ouvriers agricoles sont électeurs, soit « *à condition qu'ils exercent habituellement et effectivement la profession agricole depuis 5 ans au moins sur le territoire de la commune où ils demandent leur inscription (dispositions qui éliminent de nombreux [ajouté au dessus de la ligne : salariés] indésirables* ». Ses estimations concernant la composition de la population agricole de l'Aisne l'amènent à rassurer Georges Guillemot sur la probable issue du scrutin. Surtout, il laisse planer la menace contenue dans la proposition de loi du 14 mai 1948 sur les offices agricoles départementaux, étudiée par la FNSEA et devant être soumise au Conseil économique : « *il y aurait de fortes chances pour que la législation de 1924 soit largement aggravée au bénéfice des salariés agricoles* », d'où l'intérêt de « *remettre d'urgence les chambres d'agriculture en fonctionnement dans le cadre de leur législation en vigueur, ce qui permettrait de faire plus efficacement opposition à la proposition socialiste dont personne ne sait à quoi elle aboutira* »<sup>1826</sup>. Limpide, abrupte et sans détours, la lettre de Luce Prault conduit à envisager le projet de remise en activité des chambres d'agriculture comme le cheval de Troie de la FNPA : c'est clairement dit et assumé. La position de Luce Prault, la connivence de certains de ses interlocuteurs, la mise en branle d'un vaste réseau n'est cependant qu'un des éléments de l'histoire des chambres d'agriculture et de l'APPCA dans ces années 1948-1952. C'est également à la prise en compte de l'ensemble des réactions et des attentes des présidents et des membres des chambres d'agriculture que doivent faire face ceux qui sont à l'origine de la reprise d'activité des chambres d'agriculture. Ainsi, ce n'est pas une simple et unilatérale instrumentalisation qui est à l'œuvre, mais plutôt la convergence d'aspirations politiques, sociales et professionnelles, diverses et discordantes.

## 1948 : réveiller les chambres d'agriculture

Les dernières élections aux chambres d'agriculture datent de février-mars 1939 : 466 nouveaux membres étaient alors élus, soit un quart des 1956 installés dans leurs fonctions au printemps 1939. D'après les notes prises sur les listes des membres des chambres d'agriculture rassemblées en 1949, ils sont 504 à être dits décédés, au cours

<sup>1824</sup> *Ibidem.*

<sup>1825</sup> Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4...* ouvrage cité, p. 489.

<sup>1826</sup> Arch. APCA, CA Aisne, 1949-1965, brouillon d'une lettre de Luce Prault, à Georges Guillemot, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, le 11 août 1948.

des années 1940-1948 ou entre 1949 et 1951, soit plus d'un quart des 1956 membres des chambres métropolitaines. La guerre et l'Occupation, les années qui ont suivi la Libération sans que les membres des chambres d'agriculture se réunissent, ont vu disparaître de nombreux membres. On peut estimer que leur moyenne d'âge était relativement élevée dès 1939 : dans la Manche, alors que plus d'un quart de la chambre a été renouvelé, cette moyenne atteint 58 ans <sup>1827</sup>, et 56 ans dans l'Aisne <sup>1828</sup>, dans une configuration comparable. Près de dix années plus tard, c'est souvent une part importante de la chambre départementale qui manque à l'appel. On ne trouve que trois chambres qui ne compteraient pas de morts parmi leurs membres, et si seules cinq chambres ont vu disparaître la moitié ou plus de leurs élus, près de 50 % ont perdu plus d'un quart de leurs membres <sup>1829</sup>. 34 des présidents de chambre d'agriculture de 1940 seraient décédés, soit un gros tiers, et seuls deux d'entre eux l'ont été assez tôt pour être remplacés à la tête de la chambre d'agriculture. La moyenne d'âge théorique des présidents en fonctions en 1940 atteindrait en effet 72 ans en 1948 : ceux qui restent en vie ont en moyenne 71 ans et ils ne sont que six à avoir moins de 60 ans.

### Prendre le pouls des présidents

Dans les réponses qui parviennent à Abel Maumont ou à Luce Prault au cours de l'année 1948 et 1949, on entrevoit les effets de ce vieillissement des présidents de chambre d'agriculture. Le préfet de la Manche mentionne dès 1946 qu'André Rostand, président de la chambre d'agriculture de la Manche, a une « *influence diminuée du fait de sa surdité* » <sup>1830</sup>. Le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, Auguste d'Aldéguier, évoque également sa « *surdité* » <sup>1831</sup>. Henri Gindre, président de la chambre d'agriculture du Cher, ex-membre de la COCP, ex-conseiller national, ex-syndic régional du Cher, est « *paralysé de la main droite* », selon les dires de son fils <sup>1832</sup>. Camille Grellier, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, signe d'une main tremblante et on comprend combien son état de santé doit être fragile <sup>1833</sup> : dans une lettre séparée, son épouse mentionne une « *hémorragie cérébrale* », évoque une santé « *encore chancelante* » et révèle à Luce Prault, sous couvert du secret, que c'est elle qui a rédigé la missive signée de la main de son mari <sup>1834</sup>. Joseph Silbermann, 73 ans, président de la chambre d'agriculture du Haut-

<sup>1827</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Manche, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Manche, 1928-1943, procès-verbal des délibérations, première session ordinaire de 1939.

<sup>1828</sup> Documentation CA Aisne, Composition de la chambre d'agriculture de l'Aisne (1919-1939). (document fourni par Sonia Maillet et Guy Marival).

<sup>1829</sup> Voir Annexes. Dossier n° 6. Tableau 1.

<sup>1830</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet de la Manche, le 6 mars 1946.

<sup>1831</sup> Arch. APCA, CA Haute-Garonne à Gers, 1949-1965, lettre d'Auguste d'Aldéguier, président de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne, à Luce Prault, le 14 novembre 1948.

<sup>1832</sup> Arch. APCA, Charente-Maritime à Cher, 1949-1965, lettre de M. Gindre fils à Luce Prault, le 8 novembre 1948.

<sup>1833</sup> Arch. APCA, CA Haute-Vienne, Vosges et Territoire de Belfort, 1949-1965, lettre de Camille Grellier, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, à Luce Prault, le 10 novembre 1948. Voir Annexes. Dossier n° 6. Document 4.

<sup>1834</sup> *Ibidem*, lettre de M<sup>me</sup> Camille Grellier à Luce Prault, le 10 novembre 1948.

Rhin se dit « *empêché personnellement par [s]on âge et [s]on infirmité* »<sup>1835</sup>. Le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Gironde évoque la situation de son président Édouard Lacroix, qui est « *depuis de longs mois, complètement impotent, paralysé des jambes, et hors d'état, par conséquent, d'effectuer le moindre déplacement, même dans son intérieur où on doit le porter d'une pièce à l'autre* »<sup>1836</sup>. Pierre de Monicault ne semble pas plus en mesure de représenter la chambre d'agriculture de l'Ain, dont il a été président jusqu'en 1943 : « *physiquement, je suis presque impotent* »<sup>1837</sup>.

Georges Roux, ancien secrétaire adjoint de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or résume bien une situation plutôt banale : « *Je viens vous dire ce qui se passe en Côte-d'Or au sujet de la remise en marche de la Chambre d'Agri. De l'ancien bureau, il ne reste que le Secrétaire et moi-même qui étais son adjoint. Environ la moitié des Membres sont décédés. L'autre moitié composée des plus Jeunes (qui ont des fonctions à la CGA) et ne veulent pas prendre de décision, pensant qu'ils entreraient en lutte avec la CGA. Quelques autres membres vieux et plus ou moins impotents se désintéressent complètement de la chose. Bref, malgré mes démarches il m'est apparu impossible de rassembler mes collègues. Donc aucune autre démarche n'a été faite pour tenir la session de mai et il m'apparaît certain que rien ne puisse démarrer ici tant qu'une décision favorable ne sera prise sur le plan national* »<sup>1838</sup>. Une lettre de la secrétaire administrative de la chambre d'agriculture de la Somme, datée de novembre 1950, révèle l'état de sénilité avancée dans lequel le président Joseph Harent se trouve depuis de longs mois<sup>1839</sup>. Les soutiens potentiels de l'APPCA, ceux qui ont exercé plusieurs années des fonctions à la chambre d'agriculture avant 1940, sont âgés et en mauvaise santé, physique ou mentale.

Outre les décès, les événements survenus entre 1940 et 1945 et les conséquences des engagements des membres des chambres d'agriculture pèsent parfois lourdement sur les effectifs. C'est le cas du bureau de la chambre d'agriculture de l'Ain. Pierre de Monicault, qui en est le président, résume la situation en novembre 1948 : « *Je suis inéligible, donc*

<sup>1835</sup> Arch. APCA, CA Bas-Rhin à Haut-Rhin, 1949-1965, lettre de Joseph Silbermann, président de la chambre d'agriculture du Haut-Rhin, à Luce Prault, directeur honoraire des Services de APCA, le 20 novembre 1948.

<sup>1836</sup> Arch. APCA, CA Gironde à Hérault, 1949-1965, lettre du secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Gironde, à Luce Prault, directeur de l'APPCA, le 17 novembre 1948.

<sup>1837</sup> Arch. APCA, CA Ain, 1949-1965, lettre de P. de Monicault, président de la chambre d'agriculture de l'Ain, à Luce Prault, le 13 novembre 1948.

<sup>1838</sup> Arch. APCA, CA Côte-d'Or à Côtes-du-Nord, 1949-1965, lettre de Georges Roux, secrétaire-adjoint de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, au président de l'APPCA, le 12 mai 1949.

<sup>1839</sup> Elle écrit : « *Je savais que lors de la récente réunion à Paris de l'Assemblée des Présidents de chambres d'agriculture M. Harent avait égaré dans la nature : sa voiture, son pardessus et son chapeau. La voiture a été retrouvée mais Mme Harent avec qui j'ai pu m'entretenir ce matin par téléphone, du pardessus et du chapeau, ignorait qu'ils étaient rue Scribe. Elle les pensait au Cercle Républicain et à la suite de démarches faites dans cette salle, démarches qui n'avaient donné aucun résultat et pour cause... elle les considérait comme perdus. Je suis tout à fait d'avis avec la petite mention que vous ajoutez à votre lettre, mais comment faire comprendre à M. Harent qu'il est imprudent pour lui de voyager seul ? Aucune personne, ni dans sa famille, ni dans ses amis, ni moi-même qui ai cependant un peu d'influence sur lui, ne pourra arriver à ce qu'il se résigne à ne plus voyager sans être accompagné. C'est une situation bien pénible et surtout bien triste. J'en ai entretenu ce midi M. Pointier et nous sommes du même avis : lui retirer contre sa volonté sa place de Président de chambre d'agriculture à laquelle il tient tant serait lui donner un coup fatal. Nous espérons sur l'influence d'amis personnels pour essayer de lui faire comprendre qu'il devrait maintenant renoncer à toute activité professionnelle mais je sais que des démarches ont déjà été tentées il y a quelques mois à ce sujet et qu'elles sont restées infructueuses* ». Arch. APCA, CA Somme et Tarn-et-Garonne, 1949-1965, lettre de M<sup>elle</sup> Ducange, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Somme, à Luce Prault, le 17 novembre 1950.

*légalement je ne suis plus président, un de mes vice-présidents est mort de vieillesse, l'autre a été tué au cours d'un engagement entre le maquis et les allemands, mon trésorier est mort de maladie et mon secrétaire est exilé en Suisse à la suite d'une condamnation à mort comme président de la Légion »*<sup>1840</sup>. Dans le Doubs, en novembre 1948, il ne reste également qu'un seul membre du bureau de la chambre d'agriculture<sup>1841</sup>.

L'initiative de la chambre d'agriculture de la Dordogne se heurte à une difficulté majeure. Au fil des années qui séparent 1948 du début de la guerre, les locaux des chambres d'agriculture ont souvent été occupés par les organismes corporatifs, puis par l'Union départementale de la CGA après la Libération. Ainsi, Gaston Briand, président de la chambre d'agriculture de la Charente, raconte-t-il à Luce Prault, en novembre 1948 : « *En Charente, nous ne disposons plus de local : notre modeste mobilier a été dévolu à la Direction des Services Agricoles et tout est à reprendre en mains »*<sup>1842</sup>. Dans bien des départements, citons notamment l'Ain et le Maine-et-Loire, comme à Paris, l'immeuble des chambres d'agriculture est occupé par les services de la CGA, et d'interminables procédures judiciaires sont en cours pour en récupérer au moins l'usage. Cette période, qui est aussi celle où Luce Prault remplit sa fonction de directeur des services depuis son domicile de la rue Pierre-Nicole, est restée dans les mémoires comme « *la période héroïque où l'on travaillait dans les escaliers, sur un pas de porte »*<sup>1843</sup>.

Une vingtaine de réponses ont été adressées à Abel Maumont avant le 25 juillet<sup>1844</sup>, et onze autres auraient été reçues par la chambre d'agriculture de la Dordogne à la date du 12 août 1948. Les éléments précédemment évoqués expliquent la faible réactivité enregistrée : la difficulté qui existe à reprendre contact et à faire paraître plausible une reprise d'activité des chambres d'agriculture est patente. Abel Maumont mentionne « *deux retours du Cantal et de la Hte Saône avec la mention "Retour à l'envoyeur, la Chambre d'Agriculture n'existe plus" »*<sup>1845</sup>. Contacté, en tant qu'ex-ministre de l'Agriculture, Henri Queuille fait cette réponse à Abel Maumont : « *Monsieur le Président, Je vous remercie de votre aimable lettre et des félicitations que vous avez bien voulu m'adresser. J'ai, en effet, au temps de ma jeunesse ministérielle, travaillé à la création des Chambres d'Agriculture et souvent, ensuite, collaboré avec elles. Je ne pense pas toutefois, qu'il soit possible, dans le climat présent, et avec la composition actuelle du Parlement, de faire renaître des organismes dont, personnellement, je reste partisan »*<sup>1846</sup>. Abel Maumont semble compter sur une aide extérieure : « *Autant que vous je regrette bien la disparition du Président Joseph Faure. Il nous reste des personnalités pour ne citer que MM. Henry Girard, Rouvière, Rémond, Caquet, d'Aldéguier et d'autres que j'oublie, qui ne manqueraient pas, j'espère, de concourir au mouvement. Je termine en vous rappelant combien nous comptons sur*

<sup>1840</sup> Arch. APCA, CA Ain, 1949-1965, lettre de Pierre de Monicault, président de la chambre d'agriculture de l'Ain, à Luce Prault, le 16 novembre 1948.

<sup>1841</sup> Arch. APCA, CA Doubs à Drôme, 1949-1965, lettre de M. Garapon, chambre d'agriculture du Doubs, à Luce Prault, le 16 novembre 1948.

<sup>1842</sup> Arch. APCA, CA Cantal à Charente, 1949-1965, lettre de Gaston Briand, président de la chambre d'agriculture de la Charente, à Luce Prault, le 16 novembre 1948.

<sup>1843</sup> Entretien informel avec Bruno Cousin, sous-directeur de l'APCA, 2002.

<sup>1844</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, lettre de Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, à Luce Prault, le 25 juillet 1948.

<sup>1845</sup> *Ibidem*, lettre de Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, à Luce Prault, le 12 août 1948.

<sup>1846</sup> Cité par Abel Maumont. *Ibidem*.

*vosre bienveillant et bien autorisé concours en faveur d'un projet de rénovation auquel nous restons très attaché »*<sup>1847</sup>.

Luce Prault répond le 24 août. « *Persuadé qu'un grand nombre de chambres d'agriculture [n']ont pas répondu du fait que [la] circulaire n'a dû être transmise aux personnes intéressées* », il a envisagé de faire parvenir une lettre réitérant la demande du 26 juin : il fait parvenir à Abel Maumont un projet de lettre qui s'achève sur ces mots : « *N'ayant pas reçu de réponse de vous, je crains que notre circulaire du 26 juin ne vous ait pas été transmise. C'est pourquoi je prends la liberté de vous l'adresser à votre domicile personnel. J'espère que, par un très prochain courrier, vous voudrez bien vous associer à notre initiative tendant à la reprise urgente du fonctionnement des Chambres d'Agriculture conformément, d'ailleurs, aux lois en vigueur. Élus, avant la guerre, et investis par nos mandats, dans le cadre des lois, d'un mandat professionnel public, nous avons le devoir d'assurer la reprise d'activité des institutions professionnelles, légalement représentatives des intérêts agricoles que sont les Chambres d'Agriculture. Nous sommes convaincus de pouvoir compter sur votre entier concours* ». Surtout, l'ancien directeur des services de l'APPCA fait bénéficier Abel Maumont de la liste complète des noms et adresses personnelles des « *personnes à saisir* » : sans doute Luce Prault détient-il toujours le répertoire dans lequel il a consigné de précieux renseignements sur chaque chambre d'agriculture, entre 1938 et 1940, notamment la composition du bureau, l'adresse et la date de naissance du président, le nom du secrétaire administratif<sup>1848</sup>. En cela, Luce Prault fait la démonstration de sa grande utilité et de sa maîtrise du réseau que constituent les chambres d'agriculture et par leurs présidents, l'APPCA défunte. Plus, il fait montre de ce qu'en tant qu'ex-directeur et depuis la mort du président Joseph Faure, il est vraisemblablement le seul à être capable de mettre en relation entre elles des chambres d'agriculture atomisées et somnolentes. Il sous-entend aussi au passage qu'il « *connai[t] des présidents qui, [n']ayant pas encore répondu, sont, cependant, tout-à-fait d'accord* ».

Enfin, il apprend à Abel Maumont qu'il a entrepris un travail d'information et de relais auprès de la presse, notamment, qui est celui d'un véritable porte-parole : « *Je vous signale que Radio-Luxembourg, sur mon intervention, dans une de ses récentes émissions, a parlé de votre initiative. J'ai aussi rédigé des articles qui sont passés et d'autres qui vont être publiés dans plusieurs journaux agricoles, notamment "L'Agriculture Pratique", "La Renaissance Agricole Métropolitaine et Coloniale", "La Vie Agricole". Je pense que ces articles décideront les hésitants* »<sup>1849</sup>. Dans un article publié dans le numéro d'août 1948 de *La Renaissance agricole*, Luce Prault militait déjà pour une « *reprise du fonctionnement des seules institutions professionnelles agricoles publiques que sont les Chambres d'Agriculture* »<sup>1850</sup>. Dans son article publié en septembre, il insiste, au nom de la « *liberté d'association* » et contre le « *syndicalisme unitaire obligatoire [et la] coopération unitaire obligatoire imposés directement ou indirectement par l'État* » : ainsi, « *si l'agriculture a besoin d'organisations libres, de droit privé (associations, syndicats, coopératives etc...), elle a aussi besoin d'une "représentation" indiscutable auprès des Pouvoirs Publics. Les Chambres d'Agriculture, institution professionnelles reconnues établissements publics,*

<sup>1847</sup> *Ibidem.*

<sup>1848</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940. Voir

**Annexes.** Dossier Méthodologie.

<sup>1849</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, à Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, le 24 août 1948.

<sup>1850</sup> Luce PRAULT, « Les Consultatifs... », dans *Renaissance agricole*, 3<sup>e</sup> année, n° 8, août 1948, p. 1.

*représentation de l'Agriculture auprès des Pouvoirs Publics, existent, en vertu des lois en vigueur. Elles ont fonctionné et rendu d'immenses services à l'agriculture et au pays, de 1927 à fin 1940. Nous demandons à nouveau qu'elles reprennent leurs travaux. Nous osons espérer que le Gouvernement, qui a charge de veiller à l'application des lois (loi du 3 janvier 1924 et textes législatifs ultérieurs), ne faillira pas plus longtemps à son devoir »*<sup>1851</sup>

Dans sa réponse à Abel Maumont, Luce Prault fait montre d'une capacité d'initiative qu'il présente comme une anticipation sur les souhaits des présidents de chambre d'agriculture. Sa position et son expérience rendent cependant les choses infiniment plus complexes. Derrière la continuité affichée et construite du rejet de la tutelle de l'État sur les organisations agricoles, de 1940-1944 à 1944-1948, se cache un changement de taille : de 1941 à 1944, Luce Prault est au ministère de l'Agriculture, en tant que directeur des services économiques puis comme secrétaire général aux questions paysannes et à l'équipement rural, sous quatre ministres successifs<sup>1852</sup> ; entre 1944 et 1948, c'est clairement dans l'opposition qu'il se situe. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sens de ses positionnements hors et dans l'État et sur le sens d'une double rhétorique opposant représentation et politique d'une part, technique et politique d'autre part.

Les réponses continuent d'arriver, au compte-goutte, à la chambre d'agriculture de la Dordogne. Un questionnaire signé « *pour le Président* » de la chambre du Var parvient à Abel Maumont : « *Absolument partisans remise en marche Chambre Agriculture et nous désirons que notre adhésion à ce mouvement soit transmis aux pouvoirs publics. Nous demanderons aux élus du Var de nous aider dans cette action* »<sup>1853</sup>. Victorin Henry est le dernier président de la chambre d'agriculture du Var, celui qui était en fonctions à la fin de l'année 1943. On a évoqué dans le chapitre précédent son itinéraire des années 1920 à 1946, mais qu'en est-il en 1948 ? En 1947, il est membre du conseil d'administration de la Confédération nationale des coopératives viticoles<sup>1854</sup>. Depuis janvier 1945, il préside l'Union varoise des coopératives agricoles (depuis le 16 janvier 1945). Surtout, Victorin Henry a été candidat du Parti socialiste (SFIO) aux élections législatives du 10 novembre 1946, en cinquième position, sur la liste "d'Union socialiste et républicaine de la Résistance" qui obtint 43 210 voix sur 21 6683 inscrits<sup>1855</sup> : est-ce à dire que sa position vis-à-vis de la reprise d'activité des chambres d'agriculture est toute d'opportunisme et soumise à des ambitions politiques ? Rien ne permet de l'affirmer, sinon quelques indices ténus. En octobre 1948, c'est Léon Gueit, autre ancien président de la chambre d'agriculture – de 1928 à 1929 et de 1935 à 1936 –, autre maire socialiste<sup>1856</sup>, plus âgé d'une vingtaine d'années que Victorin Henry et André Bouis, qui répond au questionnaire de la chambre d'agriculture de la Dordogne en se disant « *président de la chambre d'agriculture* »<sup>1857</sup> – alors que de 1938 à 1943, il n'en est que l'un des vice-présidents. La chambre d'agriculture

<sup>1851</sup> Luce PRAULT, « Les Chambres d'Agriculture », dans *Renaissance agricole*, 3<sup>e</sup> année, n° 9, septembre 1948, p. 1.

<sup>1852</sup> Voir Annexes. Dossier n° 14. Tableau 1.

<sup>1853</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, lettre, pour le président de la chambre d'agriculture du Var, à la chambre d'agriculture de la Dordogne, septembre 1948.

<sup>1854</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1855</sup> Jean MAITRON et Claude PENNETIER [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...* ouvrage cité, pp. 300-302.

<sup>1856</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>1857</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, lettre de Léon Gueit, « *président* » de la chambre d'agriculture du Var, à la chambre d'agriculture de la Dordogne, octobre 1948.

serait-elle l'enjeu de luttes entre dirigeants socialistes, se disputant la présidence, tentant surtout d'en apparaître comme le premier des « *reconstructeurs* »<sup>1858</sup> en cette période où la communication entre les membres est momentanément rompue ou ralentie et où la chambre n'a plus guère d'existence physique, notamment de siège social ?

C'est bien en termes de carrière et d'ambitions que Roger de La Bourdonnaye pose implicitement la question. Se disant « *entièrement favorable à la remise en fonctionnement de [sa] compagnie et [croyant pouvoir] réunir une grosse majorité de ses anciens membres dans le même sens* », il juge utile de poursuivre ainsi : « *Je puis le dire avec d'autant plus de liberté que si la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine était convoquée, mon premier geste serait d'offrir ma démission de Président* »<sup>1859</sup>. La conviction serait donc jugée inversement proportionnelle aux ambitions qui la sous-tendent, mais encore faut-il garder à l'esprit les conditions dans lesquelles le président de la chambre d'agriculture, comte de La Bourdonnaye, a été destitué de son poste de syndic régional de l'URCA d'Ille-et-Vilaine à l'automne 1943, dans un contexte houleux de prise de pouvoir par les dorgéristes<sup>1860</sup> : Roger de La Bourdonnaye ne fait-il pas que se prémunir contre les possibles accusations qu'il anticipe, de la part de ceux qui seraient susceptibles de voir dans la reprise d'activité de la chambre d'agriculture une possibilité de revanche de sa part contre Jean Bohuon ?

### L'activation d'un réseau

Le 8 septembre 1948, Luce Prault évoque l'« *adhésion formelle d'une quarantaine de chambres d'agriculture* »<sup>1861</sup>, soit une minorité d'entre elles. Quelques pistes vont dans le sens d'un durcissement de la stratégie de Luce Prault pour forcer la reprise d'activité des chambres d'agriculture. À l'occasion d'une interview qu'il donne à l'hebdomadaire gaulliste *Carrefour. La semaine en France et dans le monde*, « *au sujet de l'impôt sur le capital* », il écrit à Louis Salleron, qui fait désormais partie de l'équipe rédactionnelle de la revue *Fédération*<sup>1862</sup>. On peut être surpris de constater que Luce Prault s'adresse à Salleron en l'appelant « *Mon Cher Ami* », alors qu'ils semblaient séparés par de profonds désaccords en décembre 1940 : les anciens frères ennemis communieraient-ils dans l'anticommunisme ? Luce Prault profite de cette missive pour informer Louis Salleron « *que les Chambres d'Agriculture et l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture manifestent la volonté de reprendre leur activité* » et ajoute : « *Une Assemblée des Présidents se tiendra à Paris le 24 novembre. Si cette question vous intéresse je serais bien heureux de vous rencontrer pour vous en parler* »<sup>1863</sup>. D'autres indices vont dans le sens d'une unification – peut-on parler de ré-unification ? – des élites au sein des

<sup>1858</sup> Jean-Marie GUILLON, *La Libération du Var...* ouvrage cité, p. 100.

<sup>1859</sup> Arch. APCA, CA Ille-et-Vilaine à Indre, 1949-1965, lettre de Roger de La Bourdonnaye, président de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, à Luce Prault, secrétaire général de l'Assemblée des présidents de chambre d'agriculture [sic], le 6 septembre 1948.

<sup>1860</sup> Voir *supra*. Chapitre 3. B. L'« affaire » Bohuon en Ille-et-Vilaine, p. 343.

<sup>1861</sup> Arch. APCA, CA Ille-et-Vilaine à Indre, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault à Roger de La Bourdonnaye, le 8 septembre 1948.

<sup>1862</sup> Antonin COHEN, « De la révolution nationale à l'Europe fédérale. Les métamorphoses de la troisième voie aux origines du mouvement fédéraliste français : La Fédération (1943-1948) », dans *Le Mouvement social*, n°217-octobre-décembre 2006, pp. 53-72, p. 56.

<sup>1863</sup> Arch. APCA, CA Seine-et-Oise à Deux-Sèvres, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault à Louis Salleron, le 17 septembre 1948.

chambres d'agriculture en pleine réapparition, qui serait pensée et assumée, motivée par des positionnements sociaux et politiques communs, qui prennent la forme d'un commun anticommunisme, de la peur des rouges à la crispation sur une domination sociale héritée et que l'on pense menacée par la rupture d'une part du consensus agrarien. Dans le numéro de novembre de la *Renaissance agricole*, un article que Luce Prault a vraisemblablement écrit au cours du mois d'octobre est un des indices principaux. Au nom de la FNPA, il rappelle : « *Nous tenons à bien préciser que nous accordons une égale estime, une égale reconnaissance aux agriculteurs :*

*ceux qui, avant la guerre, avant la création de la Corporation Nationale Paysanne, au sein des Associations Agricoles, des syndicats, des coopératives, des mutuelles agricoles, des associations spécialisées, au sein des CHAMBRES D'AGRICULTURE ET DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE se sont dévoués, sans compter, à la défense et à la représentation des intérêts professionnels agricoles.*

*ceux qui, dans le cadre de l'Organisation Corporative de l'Agriculture de 1940 à 1944, dans des circonstances que la présence de l'occupant rendait particulièrement difficiles, ont milité, courageusement pour la défense agricole*

*ceux qui, dans la CGA, depuis la Libération, ont lutté et luttent contre les emprises partisans pour constituer une organisation professionnelle qui défende l'Agriculture »*

Les principaux animateurs des instances de la Corporation paysanne sont notamment ceux visés par les mesures d'épuration contenues dans l'ordonnance du 12 octobre 1944, soit les membres de la COCP, du Comité permanent provisoire puis du Conseil national corporatif, ainsi que les syndics régionaux et syndics régionaux adjoints des URCA et leur personnel directeur. Parmi ceux-là, ceux qui ont été destitués de leurs fonctions dans les organisations d'avant le 2 décembre 1940, et n'ont pas été relevés de cette déchéance, sont logiquement écartés depuis la fin de l'année 1944, et pour une durée de cinq années<sup>1864</sup>, c'est-à-dire que leur exclusion des organisations auxquelles ils appartenaient avant 1941 doit prendre fin dans l'année qui suit. On remarque surtout que tandis que les membres des organismes corporatifs sont collectivement réhabilités aux yeux de Luce Prault, ceux qui appartiennent à la CGA sont implicitement clivés en deux parties, et il n'est pas difficile de comprendre que ne sont reconnus que ceux qui défendraient l'apolitisme et l'unité paysanne, contre les menées des inféodés aux partis de gauche, accusés à demi-mot de diviser les agriculteurs en excluant les propriétaires non-exploitants de leurs organisations.

Toujours au nom de la FNPA, la prose de Luce Prault se fait ardente : « *Nous réprouvons catégoriquement les éliminations, les exclusives, les épurations, les interdictions (indignité professionnelle !) dont la création, d'abord de la Corporation Paysanne, puis de la CGA, ont été l'occasion. Nous partageons pleinement le sentiment des victimes de ces mesures arbitraires alors que, ayant accompli tout leur devoir vis-à-vis de l'Agriculture, ils se refusent à une mesure d'amnistie. On n'amnistie que des coupables. Il reste que des injustices monstrueuses doivent être réparées. Elles le seront. Il reste aussi, et les documents ci-dessus en apportent la preuve, que l'Agriculture a besoin d'organisations et d'une représentation. Il faut, en premier lieu, DÉLIVRER l'Agriculture de l'emprise politicienne . Chacun a certes le droit, dans le domaine des conceptions politiques et sociales, d'avoir*

<sup>1864</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 13 octobre 1944, Ordonnance du 12 octobre 1944 déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet, et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture, pp. 924-926.



*son opinion. Mais les organisations agricoles doivent cesser d'être, pour les agents de partis politiques, des instruments de partis politiques, quels qu'ils soient* »<sup>1865</sup>. On a vu que 22 présidents de chambre d'agriculture de 1943 faisaient partie de ceux que l'ordonnance du 12 octobre 1944 ciblaient comme faisant partie des dirigeants à épurer : l'appel de Luce Prault peut raisonnablement être lu comme un appel aux présidents épurés de leurs organisations, qui soit n'ont pas été tenus au courant de la teneur de la circulaire dordognoise, soit n'ont pas jugé bon de réparaître encore à la tête d'une organisation agricole. Parmi ces 22-là, effectivement, seul Georges Guillemot a adressé une réponse qui nous soit connue, et encore avec quelle circonspection. Ce faisant, Luce Prault se pose en conciliateur avec d'autant plus de facilité qu'il est resté en dehors de la Corporation paysanne : la question de la collaboration, par le biais de l'appartenance à un ministère du gouvernement de Vichy, n'est pas évoquée, quand elle se pose pourtant à propos de Jacques Le Roy Ladurie et de lui-même<sup>1866</sup>.

La chambre d'agriculture de la Dordogne se réunit le 29 septembre, en présence d'Édouard Lacroix, président de la chambre d'agriculture de la Gironde et de Luce Prault. L'action de ce dernier semble cependant se situer sur un autre plan. On trouve la trace, dans les archives concernant la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais, de l'une des réunions de propriétaires agricoles auxquelles il assiste et dont il est le principal orateur. Celle-ci se tient le 9 octobre 1948 à Arras, dans la grande salle de la Maison de l'agriculture. Il s'agit pour Luce Prault d'« *invite[r] tous les membres présents à former un Syndicat de la Propriété agricole du Pas-de-Calais susceptible d'associer ses efforts à ceux poursuivis sur le plan national par la Fédération* » : des statuts sont immédiatement adoptés et Pierre « *Leclercq, président de la Confédération générale des planteurs de betteraves, est, à l'unanimité, élu Président d'honneur, par acclamation* »<sup>1867</sup>. Ce dernier, membre de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais depuis 1933, a été membre de la COCP puis président du Comité de coordination des groupes spécialisés des productions végétales au sein du Conseil national corporatif en mars 1943. Outre la présidence de la CGB<sup>1868</sup>, il est, en 1947, membre du conseil fédéral de la FNSEA au titre des associations spécialisées<sup>1869</sup>. On comprend alors ce que les rapprochements de la FNPA avec les corporatistes peuvent drainer comme solides soutiens au sein des organisations les plus puissantes du moment. Le simple fait que cette note relative à la réunion du 9 octobre 1948 à Arras ait été classée dans le carton d'archives contenant la correspondance échangée avec la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais pointe l'intrication des fonctions détenues par Luce Prault, formelles ou plus inorganisées : c'est bien le secrétaire général de la FNPA qui œuvre à la reprise d'activité des chambres d'agriculture, laquelle fait partie d'une stratégie pensée et cohérente de la FNPA. Le second volet du plan d'action de Luce Prault est déjà connu : il y insiste encore auprès

<sup>1865</sup> Luce PRAULT, « Des organisations... et une représentation agricoles » dans *Renaissance agricole*, 3<sup>e</sup> année, n° 11, novembre 1948, p. 1.

<sup>1866</sup> Il nous semble important de préciser que les archives concernant la chambre d'agriculture du Calvados sont particulièrement pauvres et laconiques. Ont-elles été expurgées ? Les courriers échangés ressortent-ils de la correspondance personnelle, au titre de l'amitié qui lie Luce Prault et Jacques Le Roy Ladurie ? Les discussions décisives ont-elles été tenues de vive voix, au cours de rencontres ou au téléphone ? La connivence entre les deux hommes se passe-t-elle d'échanges épistolaires sur le sujet des chambres d'agriculture ? C'est la limite de notre approche et il convient de pointer ces vides inhérents à la nature des sources.

<sup>1867</sup> Arch. APCA, CA Pas-de-Calais, 1949-1965, note dactylographiée intitulée « La propriété agricole s'organise dans le Pas-de-Calais », 9 octobre 1948.

<sup>1868</sup> *Annuaire betteravier* 1945-1946, p. 11.

<sup>1869</sup> *Annuaire CGA* 1947

d'Étienne Mineur, cosignataire de la circulaire dordognaise et secrétaire de la chambre d'agriculture de la Dordogne, l'assurant de ce que « *la question de la reprise d'activité des Chambres d'Agriculture a accompli un grand chemin notamment grâce à tous les articles de journaux qu'[il<sup>1870</sup> a] fait passer depuis quelques semaines* »<sup>1871</sup>. Enfin, il faut pointer son activisme dans la rédaction des projets de circulaires et des nombreuses lettres qu'il envoie partout en France, ainsi que des télégrammes qu'il semble avoir adressés au cours du mois d'octobre à certains présidents restés silencieux. Ainsi Xavier Bernard, président de la chambre d'agriculture de la Vienne, réagit à l'un de ces télégrammes : « *J'ai bien reçu votre télégramme m'annonçant la reprise d'activité légale des chambres d'Agriculture. Toutes mes félicitations. Vous avez bonnes dents...* »<sup>1872</sup>

Comme le précise Abel Maumont dans une lettre datée de la mi-octobre, « *pour toutes suites à donner tels qu'il a été convenu d'un commun accord à Périgueux et notamment pour une convocation des Présidents, à Paris, rue Scribe* », les membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne à l'origine de la circulaire du 26 juin entendent « *laisser les directives* » à Luce Prault, l'estimant « *mieux placé que quiconque, sur place et possédant toute documentation utile, pour poursuivre [leur] action, en bonne voie* »<sup>1873</sup>.

En Dordogne, la secrétaire administrative de la chambre d'agriculture, M<sup>elle</sup> C. Daniel, réceptionne désormais les réponses au questionnaire. Le 30 octobre, elle fait part de ses impressions à Abel Maumont en ces termes : « *J'ai eu quelques échos, le vent est des plus favorables pour le rétablissement des Chambres, mais je crois qu'il faut se presser de battre le fer tant qu'il est chaud. Ici tout le monde n'est pas content de cela, c'est bon signe* »<sup>1874</sup>. Le 12 novembre, une circulaire, rédigée par Luce Prault et signée par Eugène Monjoin, Abel Maumont et Étienne Mineur, est adressée aux présidents de chambre d'agriculture. Ils sont ainsi informés que 64 chambres « *ont exprimé l'avis que les Chambres d'Agriculture doivent reprendre leur activité comme par le passé* ». Ils sont ensuite invités, en conformité à la décision prise lors de la réunion du 29 septembre, « *1. à convoquer [leur] Chambre d'Agriculture en session ordinaire légale avant la fin du mois de novembre. 2. à participer à la tenue à Paris de la session légale de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture qui se tiendra mercredi 24 novembre 1948 à 9 heures précises Salle du M usée S ocial , 5 rue Las-Cases (Métro Solferino)* »<sup>1875</sup>.

À la date du 31 octobre ce sont donc 62 à 64 chambres d'agriculture, selon les sources, qui auraient répondu à la circulaire. Les chambres d'agriculture qui comptent parmi ces deux gros tiers de chambres ayant réagi à l'appel de la chambre de la Dordogne sont réparties sur l'ensemble du territoire, tout au plus peut-on pointer une moindre réactivité dans les zones contrôlées avant 1940 par les grosses unions régionales de syndicats, Nord-Pas-

<sup>1870</sup> Entendre Luce Prault.

<sup>1871</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, à Étienne Mineur, secrétaire de la chambre d'agriculture de la Dordogne, le 13 octobre 1948.

<sup>1872</sup> Arch. APCA, CA Vendée à Vienne, 1949-1965, lettre de Xavier Bernard, président de la chambre d'agriculture de la Vienne, à Luce Prault, le 12 octobre 1948.

<sup>1873</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, lettre de Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, à Luce Prault, le 15 octobre 1948.

<sup>1874</sup> *Ibidem*, lettre de C. Daniel, secrétaire de la chambre d'agriculture de la Dordogne, à Abel Maumont, le 30 octobre 1948.

<sup>1875</sup> *Ibidem*, projet de convocation d'Eugène Monjoin, président de la chambre d'agriculture de la Dordogne aux présidents de chambre d'agriculture, début novembre 1948.

de-Calais, Bretagne, Sud-Est, sans que cela soit très net <sup>1876</sup>. Quelques réactions arrivent encore début novembre qui ne sont guère encourageantes. Le président de la chambre d'agriculture de l'Ariège donne un « *pouvoir en blanc* » à Luce Prault pour représenter la chambre le 24 novembre, lui-même et ses collègues se récusant, pour indisponibilité ou « *en raison de leur âge avancé* » <sup>1877</sup>. L'épouse de Roger Rouvière, président de la chambre d'agriculture du Gard, écrit pour informer Luce Prault de la « *mort subite de [s]on mari* » et s'engage à essayer « *de voir quelques amis de [s]on mari, afin que le département du Gard reprenne rang parmi [les présidents de chambre d'agriculture] comme par le passé, mais bouleversement dans notre midi depuis 1944 !* » <sup>1878</sup>. Et c'est M<sup>me</sup> Batbie qui apprend encore à Luce Prault le décès de son époux, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées <sup>1879</sup>.

Dès lors, le 5 novembre 1948, Luce Prault prend l'initiative d'écrire « *personnellement à quelques uns des Présidents des Chambres d'Agriculture qui [n']ont pas répondu [au membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne] et qui sont certainement d'accord* » <sup>1880</sup>. Une dizaine de lettres identiques sont ainsi envoyées le jour même, signées de Luce Prault, au nom de l'APPCA, ce qui laisse penser que ce dernier escompte que certains présidents sortiront de leur réserve devant son insistance, quand ils étaient méfiants face aux signatures dordognaises. Les présidents joints sont ceux de l'Ardèche, de l'Ariège, du Cher, du Gers, de la Marne, du Morbihan, de l'Orne, du Bas-Rhin, de la Seine-et-Oise et de la Haute-Vienne. Ils sont informés de l'envoi des circulaires des 26 juin et 18 septembre « *concernant la reprise d'activité des chambres d'agriculture* » ainsi que des réponses positives de 64 chambres. Luce Prault poursuit ainsi : « *Je suis bien persuadé que vous êtes aussi d'avis que les Chambres d'Agriculture doivent reprendre leurs travaux et je tiendrais beaucoup personnellement à ce que, dans la liste qui sera publiée, votre Compagnie n'apparaissent pas s'étant abstenue, ceci est d'autant plus important que l'Assemblée Permanente va se réunir à Paris le 24 novembre et que j'aimerais beaucoup à ce que vous y soyez [sic] vous-même. Excusez-moi, Mon Cher Président, de cette lettre personnelle. Je ne sais pas si j'aurai à nouveau personnellement l'occasion dans l'avenir de m'occuper des Chambres d'Agriculture, mais j'avais le devoir, en souvenir de notre Président M. Joseph Faure et aussi de la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée, de donner provisoirement mon concours à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne pour la réussite de son initiative* » <sup>1881</sup>.

Ces rappels ont généré une abondante correspondance. Ces réponses, adressées à Luce Prault ont été conservées à l'APPCA et nous sont donc accessibles. Il en ressort d'abord un paradoxe : si beaucoup présidents donnent leur accord de principe, ils sont également nombreux à signaler leur impossibilité à se rendre à la session du 24 novembre 1948, et ce sont parfois les mêmes. Jacques Guilhem, médecin et ex-sénateur radical-

<sup>1876</sup> Voir Annexes. Dossier n° 14. Tableau 2 et Carte 1.

<sup>1877</sup> Arch. APCA, CA Ariège à Aube, 1949-1965, lettre d'André Joffres, président de la chambre d'agriculture de l'Ariège, à Luce Prault, novembre 1948.

<sup>1878</sup> Arch. APCA, CA Gard, 1949-1965, lettre de Mme Rouvière à Luce Prault, novembre 1948.

<sup>1879</sup> Arch. APCA, CA Basses-Pyrénées à Pyrénées-Orientales, 1949-1965, lettre de Madame Batbie au président de l'APPCA [sic], novembre 1948.

<sup>1880</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de L. Prault à Abel Maumont, le 5 novembre 1948.

<sup>1881</sup> Arch. APCA, CA Ardèche à Ardennes, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, pour l'APPCA, à Jean de Montgolfier, le 5 novembre 1948.

socialiste, de ceux qui ont voté pour le 10 juillet 1940, était président de la chambre d'agriculture de l'Aude de 1931 à 1943. Absent des instances corporatives entre 1941 et 1944, il semble avoir été sollicité pour donner quelques conseils au CROC de l'Aude en 1941<sup>1882</sup>. Qualifié sous l'Occupation de « *conservateur ayant pris l'étiquette radicale pour assurer son élection* », vu comme « *un ami et un satellite de Sarraut* »<sup>1883</sup>, considéré à la fois comme favorable au Maréchal sous l'Occupation<sup>1884</sup> et comme ayant fait preuve à l'égard de la Résistance d'une « *sympathie non agissante* » par un informateur de la Libération qui estime néanmoins que « *durant toute la durée de l'occupation il a eu une attitude très prudente qui lui a permis de conserver presque intacte sa popularité, notamment dans les milieux agricoles* »<sup>1885</sup>, il devient en 1945 président du Comité départemental des céréales<sup>1886</sup> et est vice-président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB) en 1947<sup>1887</sup>.

Le 7 novembre 1948, il répond à Luce Prault en ces termes : « *Vous n'en doutez pas, j'estime, tout comme vous, très désirable le fonctionnement nouveau des Chambres d'agriculture. Rien ne les a remplacées et [illisible : Dieu empêche ?] la politique de mettre le nez dans leurs élections, elles rendraient de bien plus grands services que les OAD. Dans leur sein fraterniseraient gros et petits exploitants, fermiers, métayers et propriétaires. Elles conseilleraient heureusement les pouvoirs publics et je reste convaincu que, avec elles, le statut du fermage et du métayage n'aurait pas été voté, surtout à l'unanimité !!! Mais je ne me rappelle pas avoir été saisi du vœu de la Chambre de la Dordogne : peut-être l'ai-je considéré comme platonique dans les circonstances actuelles ?* ». Il conclut sur ces mots : « *Le triptique [sic] sera ainsi recomplété [sic] avec les Chambres de Commerce et de Métiers. Nous serons même, de part [sic] notre mode d'élection les plus démocratiques des trois (puisque ce mot est le slogan actuel) et sinon nous, du moins nos successeurs, pourront faire du bon travail* »<sup>1888</sup>. C'est bien ce notable agrarien qui trouve en Luce Prault un interlocuteur complice, et révèle son hostilité méprisante à l'égard des dirigeants de gauche de la CGA. Au reste, Jacques Guilhem, dès 1946, est « *âgé et malade [et] a pratiquement cessé toute activité politique* »<sup>1889</sup> : à 74 ans, il ne semble guère envisager de conserver la présidence de la chambre d'agriculture de l'Ariège. Même ton las chez Henri Côte, président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme depuis 1927 et ex-syndic régional éphémère et déçu<sup>1890</sup> : « *Hélas, je vais sur mes 76 ans et je n'ose écrire à Tézenas qui a franchi largement*

<sup>1882</sup> Voir supra. Chapitre 3. A. Les CROC et leurs délégués, p. 291.

<sup>1883</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15484, Police générale. Dossiers des renseignements généraux : Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 2243 (Jacques Guilhem). Notice, sans date [1941-1944 ; autorités de Vichy]

<sup>1884</sup> *Ibidem*.

<sup>1885</sup> *Ibidem*, Notice, sans date [1945]

<sup>1886</sup> *Annuaire national agricole 1945*, p. 119.

<sup>1887</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1888</sup> Arch. APCA, CA Aude, 1949-1965, lettre de Jacques Guilhem, président de la chambre d'agriculture de l'Aude, à Luce Prault, le 7 novembre 1948.

<sup>1889</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15484, Police générale. Dossiers des renseignements généraux : Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 2243 (Jacques Guilhem). Notice, sans date [1946].

<sup>1890</sup> Voir supra. Chapitre 3. B. Les chambres d'agriculture dans les organismes corporatifs à leur constitution, p. 317.

les 80 [...] ; vous devez comprendre mon cher ami les difficultés s'additionnent pour un vieux comme moi, à la fin de sa vie et obligé à rester debout par des affaires trop nombreuses ». Il poursuit ainsi : « Il faut passer le flambeau aux jeunes et tout leur apprendre »<sup>1891</sup>. Ce dernier point résume bien l'attitude de nombreux présidents de chambre d'agriculture, qui ne sont guère désireux de conserver un siège de président depuis longtemps abandonné, mais qui entendent exercer leur influence sur la passation de pouvoirs, dans une tacite et sourde aversion pour les tendances de gauche du syndicalisme agricole mis en place depuis 1944.

Henri Patizel, « grand céréalier de la Marne »<sup>1892</sup>, président de l'Union agricole et viticole de la Marne depuis 1922<sup>1893</sup>, président de la chambre d'agriculture de la Marne depuis 1927, a été élu sénateur en octobre 1932 et siège dans le groupe de la « Gauche démocratique »<sup>1894</sup>. Au Sénat, « dès 1933, il intervient dans la discussion d'une interpellation de Maurice Viollette sur le prix des céréales, puis dans celle d'un projet de loi sur la viticulture et le commerce du vin [et] en 1934, il dépose une proposition de loi sur le marché du blé ». Il relaie ses interventions de parlementaire à l'APPCA, où il présente sept rapports sur l'organisation du marché des céréales entre mars 1933 et octobre 1938. Il devient le premier président de l'ONIB en 1936, à la présidence duquel il est réélu chaque année<sup>1895</sup>. En juillet 1940, en tant que sénateur, il vote pour l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain<sup>1896</sup> mais est néanmoins écarté de l'ONIB. Lucien Chaserant, rédigeant sa nécrologie, vingt ans plus tard, écrit : « en 1940, le nouveau régime l'écarta et il s'en sépara bien volontiers lui-même. Le regretté Albert Barré et moi-même, avons refusé de lui succéder »<sup>1897</sup>. Absent des instances corporatives en 1941 et 1942, il est membre de l'URCA de la Marne en mai 1943<sup>1898</sup> et est nommé membre de la chambre régionale d'agriculture de Châlons-sur-Marne en janvier 1944<sup>1899</sup>.

Ses collègues se souviennent : « Nous le revîmes à la Libération, plein d'ardeur et de foi malgré l'âge qui était venu »<sup>1900</sup>. Il a 77 ans en novembre 1948, quand Luce Prault s'adresse à lui pour le convier à la session du 24 novembre, et est trésorier de l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales et membre du bureau de la Fédération nationale des sinistrés agricoles<sup>1901</sup>. Malgré son absence de réaction dans les semaines et mois qui précèdent, il se dit « partisan de la reprise d'activité des chambres d'agriculture » : « avec

<sup>1891</sup> Arch. APCA, CA Orne et Puy-de-Dôme, 1949-1965, lettre de Henri Côte, président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, à Luce Prault, le 16 novembre 1948.

<sup>1892</sup> Albert PIN, « Jean-Marie Parrel... », article cité, p. 130.

<sup>1893</sup> [http://www.fdsea51.fr/presentation/repere\\_histo/reperes\\_histo1bis.htm](http://www.fdsea51.fr/presentation/repere_histo/reperes_histo1bis.htm)

<sup>1894</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2616-2617.

<sup>1895</sup> Albert PIN, « Jean-Marie Parrel... », article cité, p. 130.

<sup>1896</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2616-2617.

<sup>1897</sup> Lucien CHASERANT, « Un grand défenseur et coopérateur paysan disparaît. Henri Patizel, premier président de l'Office du Blé », dans *L'Agriculture sarthoise*, le 19 mars 1960.

<sup>1898</sup> Arch. nat, F10 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>1899</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>1900</sup> Lucien CHASERANT, « Un grand défenseur et coopérateur paysan disparaît... », article cité.

<sup>1901</sup> *Annuaire CGA* 1947.

mon ami Faure un de nos arguments majeurs a toujours été qu'on devait à l'agriculture ce qu'on avait accordé depuis si longtemps au Commerce et à l'Industrie ». Il se montre toutefois réservé sur les possibilités de réussite de cette entreprise : « Je crains que les Jeunes ag. ne comprennent pas. La CGA existe et fonctionne. Elle est, dans certains milieux agricoles, considérée comme plus dynamique, en tout cas, plus à la mode, que nos vieilles Chambres d'Agriculture, plus académiques, dit-on. Il est vrai qu'ils ignorent les travaux de l'Assemblée des Présidents dont vous fûtes le Directeur compétent et avisé »<sup>1902</sup>. Sa lettre révèle la circonspection de certains représentants des organisations du « boulevard Saint-Germain », telles qu'elles étaient désignées dans l'entre-deux-guerres, à l'égard de la CGA. Elle est émaillée des indices de la confiance accordée à Luce Prault, à qui l'on délègue sans ambiguïté le soin d'organiser la reprise d'activité des chambres d'agriculture, quand la motivation d'Henri Patizel semble peu ardente, et sa volonté de se rendre à la session du 24 novembre 1948 motivée surtout par « l'espoir d'y rencontrer de bons amis »<sup>1903</sup>.

D'autres présidents sont plus circonspects : c'est le cas de Fernand Caquot, président de la chambre d'agriculture des Ardennes. Resté à l'écart des organismes corporatifs, mais nommé membre de la chambre régionale d'agriculture de Laon en janvier 1944, il est en 1947 membre du conseil d'administration de l'AGPB, pour la région de l'Est<sup>1904</sup>. Tout en félicitant Luce Prault, il l'assure de sa présence le 24 novembre. Ses motivations sont claires : « j'ai été un des premiers à répondre à l'heureuse initiative prise par la Chambre de la Dordogne. Il est grand temps, comme je l'ai publié, de sortir de la gabegie actuelle ». Une certaine retenue se lit cependant lorsqu'il écrit, sur un ton discrètement interrogatif : « d'après votre télégramme, je comprends que les Pouvoirs Publics sont d'accord pour la réunion des Présidents »<sup>1905</sup>. Lisant cela, Luce Prault griffonne un point d'interrogation dans la marge. Sa réponse est sans équivoque : « À la vérité, nous n'avons demandé aucune permission au Gouvernement. Les chambres d'Agriculture reprennent leur activité simplement dans le cadre de la loi. Si le Gouvernement y fait opposition, ce qui me surprendra, il en prendra lui-même la responsabilité, mais je ne crois pas à cette regrettable éventualité »<sup>1906</sup>. En faisant mine d'énoncer une évidence, c'est bien une stratégie que dévoile Luce Prault : il s'agit d'une volonté de mettre le gouvernement, et principalement le ministère de l'Agriculture devant le fait accompli d'une reprise d'activité attestée dans les faits. Certains présidents de chambre d'agriculture, notamment ceux qui ont exercé des mandats dans le domaine parapublic, à la jonction de l'administration et de l'organisation agricole de droit privé, comme c'est le cas de Fernand Caquot, président du Comité départemental des céréales en 1939<sup>1907</sup> et encore en 1945<sup>1908</sup>, ne semblent pas très enclins à entrer dans une démarche qui n'ait pas l'aval des pouvoirs publics.

L'hostilité des organisations agricoles départementales à une possible reprise d'activité des chambres d'agriculture peut être un motif puissant de faire le déplacement à Paris

<sup>1902</sup> Arch. APCA, CA Manche à Marne, 1949-1965, lettre de Henri Patizel, président de la chambre d'agriculture de la Marne, à Luce Prault, le 9 novembre 1948.

<sup>1903</sup> *Ibidem*.

<sup>1904</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1905</sup> Arch. APCA, CA Ardèche à Ardennes, 1949-1965, lettre de Fernand Caquot, président de la chambre d'agriculture des Ardennes, à Luce Prault, le 10 novembre 1948.

<sup>1906</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault à Fernand Caquot, le 16 novembre 1948.

<sup>1907</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 155.

<sup>1908</sup> *Annuaire national agricole 1945*, p. 113.

le 24 novembre. Gaston Bernès, président de la chambre d'agriculture du Gers depuis 1938, président de la Société d'encouragement à l'agriculture du département ainsi que de la Fédération des syndicats d'élevage de la race bovine gasconne aréolée, à Auch, en 1939<sup>1909</sup>, a été membre du CROC en novembre 1941, puis, proposé en 21<sup>e</sup> position pour composer le Conseil régional corporatif<sup>1910</sup>, lors de l'assemblée constitutive de l'URCA en septembre 1942, il n'est pas retenu par la COCP et le ministre pour composer cette assemblée. En janvier 1944, il est nommé membre de la chambre régionale d'agriculture de Toulouse. En novembre 1948, en envoyant à Luce Prault « *l'adhésion de la Chambre d'agriculture du Gers* », il ajoute : « *Tenez pour certain que je me rendrai à la réunion du 24 et je vous mettrai au courant de la situation toute particulière de notre Département* »<sup>1911</sup>.

Par ces mots, qu'évoque Gaston Bernès ? Il le révélera à ses homologues lors de la session du 24 novembre, lorsqu'il « *expose que dans son département, le préfet a substitué, en 1944, aux membres élus de la chambre d'agriculture, des membres désignés par lui* »<sup>1912</sup> Mais on peut également sans s'égarer avancer qu'il ne sied guère au président de la chambre d'agriculture que la FDSEA du Gers soit, depuis 1946, présidée par un communiste, que ses trois vice-présidents soient considérés comme « *SFIO* » par le préfet d'alors, ainsi que le sont tous les membres du bureau et la quasi-totalité de ceux du conseil d'administration<sup>1913</sup>. La connivence feutrée entre Gaston Bernès et Luce Prault repose-t-elle sur un anticommunisme partagé ? C'est en tout cas ce que laisse supposer une partie du courrier échangé au cours de l'année 1949. Dans ces échanges épistolaires à caractère presque privé, l'apolitisme n'est plus de mise, notamment lorsque Gaston Bernès évoque la situation ainsi : « *Nous avons contre nous tous les parlementaires puisque notre parti a été battu à toutes les élections. Les socialistes détiennent encore la majorité au conseil général avec Descomps comme président et la préfecture est à leurs ordres* ». Plus largement, lorsqu'il évoque « *la situation toute particulière de [son] département* », Gaston Bernès ne pointe-t-il pas le fait que le reflux communiste et socialiste enregistré au niveau national – et qui a encouragé les vellétés des partisans d'une reprise d'activité des chambres d'agriculture, on l'a vu –, ne peut être observé dans le Gers, où le renversement de la tendance doit donc être encouragé par « *des instructions venues de Paris, oblige[ant] tous ces gens-là à se mettre à notre disposition* »<sup>1914</sup> ?

C'est souvent la combinaison de facteurs professionnels et politiques défavorables à la remise en fonctionnement des chambres d'agriculture et de situations personnelles critiques qui explique le refus des personnes contactées par Luce Prault de se rendre à la session du 24 novembre 1948 et d'envisager une session de la chambre départementale. On observe, dans nombre de départements méridionaux, des combinaisons de cette sorte.

<sup>1909</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 356.

<sup>1910</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5001, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Gers, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'URCA du Gers, le 14 septembre 1942.

<sup>1911</sup> Arch. APCA, CA Haute-Garonne à Gers, 1949-1965, lettre de Gaston Bernès, président de la chambre d'agriculture du Gers, à Luce Prault, le 10 novembre 1948.

<sup>1912</sup> « Les chambres d'agriculture ont officiellement repris leur activité », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 3.

<sup>1913</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Fiche individuelle transmise par le préfet du Gers, [mars 1946].

<sup>1914</sup> Arch. APCA, CA Haute-Garonne à Gers, 1949-1965, lettre de Gaston Bernès, président de la chambre d'agriculture du Gers, à Luce Prault, le 25 avril 1949.

Marcel Pomier-Leyrargues préside la chambre d'agriculture de l'Hérault depuis 1939, date à laquelle il était également président de la distillerie coopérative de Baillargues et de la Fédération méridionale des distilleries coopératives<sup>1915</sup>. Il a été membre de l'URCA de l'Hérault dès juillet 1942<sup>1916</sup>. En novembre 1948, il admet avoir « *complètement dételé ; mais [déclare suivre] avec une vive sympathie les efforts de ceux qui sont dans le collier car leur rôle est de plus en plus difficile, à cause de [la] situation économique, sociale et politique* ». Aussi a-t-il transmis la convocation de Luce Prault à Maurice Chassant, président de l'OAD et de l'Union départementale de la CGA. Ce dernier est diplômé de l'École nationale d'agriculture de Rennes, promotion 1893 : devenu professeur de physique et de géologie à l'ENA Montpellier<sup>1917</sup>, il est élu membre de la chambre d'agriculture de l'Hérault en 1939, au suffrage des agriculteurs. En novembre 1939, il accompagne Marcel Pomier-Leyrargues à la session de l'APPCA, où il se rend seul en mai 1940. Absent des organismes de la Corporation paysanne entre 1940 et 1944, il est cité comme président de la FDSEA de l'Hérault en 1945<sup>1918</sup>, fonction qu'il occupe encore l'année suivante<sup>1919</sup>. En 1947, il est membre des conseils d'administrations de la Confédération nationale des producteurs de fruits et légumes et de la Fédération nationale des producteurs de fruits<sup>1920</sup>.

Le premier, Marcel Pomier-Leyrargues, a 63 ans, tandis que le second a une dizaine d'année de plus au minimum. Si le président de la chambre s'en remet à son suppléant-délégué, ce n'est guère pour sa jeunesse. Plus, derrière les raisons de santé, on devine chez Marcel Pomier-Leyrargues un refus d'affronter les influents dirigeants départementaux de la CGA, avec lesquels des liens ont été tissés, et dont la légitimité depuis l'après-guerre est perçue comme incontestable. Quoique considérant que le fait d'avoir consulté Maurice Chassant « *avait entravé [l']adhésion* » de la chambre d'agriculture, Marcel Pomier-Leyrargues tient à s'en remettre à cet « *homme d'âge et d'expérience [qui] a un acquis très important : professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier à la retraite. Il s'est beaucoup occupé des raisins de table, de leurs productions, et de leur écoulement. C'est le syndicat créé par lui qui les a revalorisé [sic] en moralisant les marchés* »<sup>1921</sup>. Par ailleurs, il anticipe sur la possible hostilité au projet qu'il suspecte « *à la centrale des OAD 11 bis rue Scribe* » : « *Je me demande si dans ce milieu on a des sentiments sympathiques aux Ch. d'Agri. M. Chassant est assez arrêté et assez circonspect pour qu'il n'y ait pas de désagrément de ce côté, mais avez-vous, vous-même, un accès facile dans ces services nouveaux ?* »<sup>1922</sup>. On voit bien combien les raisons de santé évoquées pèsent de peu de poids face aux questions que soulève l'éventualité d'un réveil des chambres d'agriculture dans une configuration professionnelle et politique bouleversée. Maurice Chassant confirme

<sup>1915</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 634.

<sup>1916</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>1917</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1928.

<sup>1918</sup> *Annuaire national agricole 1945*, p. 172.

<sup>1919</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946.

<sup>1920</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1921</sup> Arch. APCA, CA Gironde à Hérault, 1949-1965, lettre de Marcel Pomier-Leyrargues, président de la chambre d'agriculture de l'Hérault, à Abel Maumont, le 13 novembre 1948.

<sup>1922</sup> Arch. APCA, CA Gironde à Hérault, 1949-1965, lettre de Marcel Pomier-Leyrargues, président de la chambre d'agriculture de l'Hérault, à Luce Prault, le 16 novembre 1948.



les craintes du président en affirmant : « *malgré l'affirmation du président de la Dordogne disant que les chambres peuvent coexister à côté de la CGA, je crois l'inverse : il y a déjà trop d'organisations et dans certains départements, c'est la grande bagarre ; de même à Paris, Fédération nationale et CGA n'ont pas suffisamment défini leurs rôles. Je crois que le moment est venu de procéder à une refonte générale de la structure de la Paysannerie* »<sup>1923</sup>.

La situation dans les Bouches-du-Rhône est infiniment complexe. Roger Ginoux, vice-président de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône depuis 1939, « *assume [l]e poste* »<sup>1924</sup> de président, depuis la mort de Victor Joly, président de la chambre de 1939 à 1943. Se présentant comme « *secrétaire à la Propagande CGA Bouches-du-Rhône* », Roger Ginoux invoque « *la grave maladie de [s]a femme, typhoïde avec complication cardiaque* » et les délais trop courts, tout en laissant planer les sous-entendus sur son adhésion au projet de réunion des présidents de chambre d'agriculture et de reprise d'activité de ces dernières<sup>1925</sup>. On verra que la réponse de Roger Ginoux peut également être le produit des tensions internes à la chambre d'agriculture d'une part, existant dans le champ des OPA buccorhodaniens et méridionales d'autre part.

Dans l'Isère, c'est Pierre Saint-Olive, suppléant-délégué de la chambre d'agriculture, ex-président de l'Union laitière du Nord-Dauphinois, qui répond à Luce Prault. Se disant « *très partisan de la remise en route des Chambres d'Agriculture* », il ne se considère « *plus à même de [s]'en occuper dans l'Isère : [s]on état de santé exige[ant] des ménagements* ». Réaction attendue de la part d'un dirigeant vraisemblablement âgé, demeuré absent des instances corporatives paysannes, sauf au niveau local, puisqu'il est syndic de Faverges en avril 1942<sup>1926</sup>, et dont la seule activité repérée se joue au sein de la Société pomologique de France<sup>1927</sup>, mais d'autres raisons semblent entrer en ligne de compte : « *d'autre part, notre ancien Président, M. Ramel n'en est [pas] partisan ; il estime que la CGA suffit. Ce n'est pas mon point de vue. La CGA a un horizon trop borné : elle travaille pour le présent et non, pour l'avenir. Ce qui me semble proprement le rôle des Chambres d'Agriculture* ». Ici le désaccord du président est un obstacle que l'on tente mollement de contourner en proposant d'envoyer à Paris, pour la réunion du 24 novembre, un autre membre de la chambre chargée de la représenter<sup>1928</sup>.

Quelques présidents de chambre d'agriculture évoquent ouvertement auprès de Luce Prault les difficultés qu'ils éprouvent dans leur département, notamment leur destitution survenue après la Libération, quelle que soit la forme de celle-ci. André Rostand, président de la chambre d'agriculture de la Manche depuis 1933, ancien conseiller national de Vichy, ancien syndic local, régional et provincial, encore en fonctions en 1944, a été mis en résidence surveillée pendant trois mois après la Libération « *pour sa sympathie à l'égard*

<sup>1923</sup> Arch. APCA, CA Gironde à Hérault, 1949-1965, lettre de Maurice Chassant à Luce Prault, le 21 novembre 1948.

<sup>1924</sup> Arch. APCA, CA Bouches-du-Rhône à Calvados, 1949-1965, lettre de Roger Ginoux, vice-président de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, à Luce Prault, le 15 novembre 1948.

<sup>1925</sup> « *Il faut un motif aussi important qui me frappe pour ne pas être des vôtres* ». *Ibidem*.

<sup>1926</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5007, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Isère, [1941-1944], fiche d'homologation du syndicat de Faverges.

<sup>1927</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 253.

<sup>1928</sup> Arch. APCA, CA Indre-et-Loire à Jura, 1949-1965, lettre de Pierre Saint-Olive, secrétaire de la chambre d'agriculture de l'Isère, à Luce Prault, le 14 novembre 1948.

du Gouvernement de Vichy »<sup>1929</sup>. En février 1946, toutefois, il est élu membre du conseil d'administration de la FDSEA de la Manche, tout en étant considéré comme « *moins influent qu'avant et pendant l'occupation dans les milieux agricoles de son entourage* »<sup>1930</sup>. Il s'adresse à Luce Prault en ces termes : « *Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur mon cas personnel, peut-être unique. Sans avoir été le moins du monde prévenu, je me suis vu pratiquement retirer le peu de pouvoirs qui me restaient, un administrateur a été nommé à ma place, pour gérer les intérêts de notre compagnie. Celle-ci avait encore un encaisse, lors de la Libération, et en outre des immeubles pour lesquels nous aurions droit (dit-on) à quelque 12 millions de dommages de guerre. Enfin, du laboratoire très moderne que nous avons fait construire et doté d'appareils fort rares, même pendant l'occupation, restent quelques vestiges. Il y a donc peut-être des dépenses courantes à solder, notre secrétaire-administratif ayant survécu aux bombardements de Saint-Lô : mais à part cela, je ne sais rien. L'administrateur - un de mes bons amis d'ailleurs - n'en finit pas de répondre à des questions que je lui ai posées : je voudrais savoir qui m'a limogé, quand et comment. Sans doute le motif invoqué pour prendre cette mesure est-il le même qui motiva mon expulsion de la mutualité sociale agricole (arrêté annulé par le Conseil d'État), c'est-à-dire mes anciennes fonctions de Conseiller national, cela me paraît parfaitement illégal* ». Il s'affirme toutefois « *en droit de revendiquer [s]on titre présidentiel à l'assemblée du 24* », tout en jugeant « *inutile d'évoquer cette histoire personnelle, au Musée Social* »<sup>1931</sup>.

Une telle confusion règne dans de nombreux départements, reposant notamment sur l'ambiguïté de la situation des chambres d'agriculture, dont on ne sait trop si elles existent encore et si les fonctions de leurs membres sont prorogées. Quand Luce Prault considère que « *dans un certain nombre de départements le Ministre Tanguy-Prigent, irrégulièrement d'ailleurs, a substitué aux présidents des administrateurs provisoires* », il fait fi des dispositions de l'ordonnance du 12 octobre 1944, qui décidait des critères d'épuration des dirigeants corporatifs, parmi lesquels figuraient des présidents de chambre d'agriculture, mais cette même ordonnance était elle-même assez floue sur le devenir des organisations agricoles, au-delà des situations individuelles. Il donne sans difficulté son assentiment, et même son soutien à André Rostand : « *en tout cas, je vous donne l'assurance que vous êtes en droit de revendiquer votre qualité présidentielle et, par conséquent, de participer à l'Assemblée du 24* »<sup>1932</sup>.

Autant de connivence se lit dans la correspondance échangée avec Pierre de Monicault. Celui-ci fait la réponse suivante : « *Votre télégramme m'annonce une bonne nouvelle dont je me réjouis et je vous félicite bien cordialement du zèle avec lequel vous défendez vos idées malgré les risques qu'on pouvait redouter au début. Malheureusement je crains de ne pouvoir vous aider efficacement. Physiquement, je suis presque impotent, financièrement je ne suis pas plus brillant, et ma chambre d'agriculture a été plus durement touchée par les circonstances que les autres. Ajoutez à cela que je suis inéligible et que ne me suis pas donné la peine de faire effacer cette pénalité. Vous voyez quel maigre appoint peut vous apporter mon adhésion. Je ne pourrait pas aller à Paris le 24 novembre, et à tout hasard, je vous envoie un pouvoir en blanc, car je ne puis*

<sup>1929</sup> Arch. nat., F1a 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet de la Manche, le 6 mars 1946.

<sup>1930</sup> *Ibidem*.

<sup>1931</sup> Arch. APCA, CA Manche à Marne, 1949-1965, lettre de André Rostand, président de la chambre d'agriculture de la Manche, à Luce Prault, le 12 novembre 1948.

<sup>1932</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault] à André Rostand, le 16 novembre 1948.

*me faire représenter par quelqu'un de ma chambre, mon vice-président a été tué comme maire de sa commune, mon trésorier est exilé en Suisse sous le coup d'une condamnation à mort, et je n'ai pas de nouvelles des autres membres du bureau. Les communistes nous avaient bien soignés. Je vous adresse, mon cher Prault, l'assurance de mes plus amicaux souvenirs »*<sup>1933</sup>. Luce Prault fait montre de sa sollicitude, éludant les allusions à des opinions politiques qu'il partage pourtant, se montrant surtout préoccupé de rendre possible la réunion du 24 novembre 1948, et notamment la présence à celle-ci de suffisamment de représentants qualifiés pour atteindre le quorum : « *hélas, les événements qui se sont produits ces dernières années ont eu souvent des conséquences irréparables. Quoi qu'il en soit, il nous faut penser à l'avenir* »<sup>1934</sup>.

L'implication de Luce Prault est lisible notamment au volume de correspondance échangée. Alors qu'on ne retrouve dans les cartons d'archives qu'une quinzaine de lettres qu'il aurait rédigées entre juillet et octobre 1948<sup>1935</sup>, à propos de la remise en fonctionnement des chambres d'agriculture, ce sont pas moins de 79 lettres signées de sa main qui ont été envoyées entre le 1<sup>er</sup> et le 23 novembre 1948. Précisons également qu'ont été retrouvées plus de 80 lettres dont le destinataire est explicitement Luce Prault, pour la même période des trois premières semaines de novembre 1948. Pris dans l'intense correspondance générée par la circulaire du 26 juin 1948, Luce Prault semble avoir consacré une grande part de son activité de novembre 1948 à l'organisation de la réunion du 24. On ne dénombre que treize départements, sur 90, pour lesquels aucune réponse n'a été trouvée, à la veille de la réunion organisée au Musée Social<sup>1936</sup>. Une représentation cartographiée fait apparaître que les réponses les plus promptes sont venues des départements du sud, du Centre et de l'Est<sup>1937</sup>. Même si toutes les réponses ne sont pas le témoignage d'un même empressement, on a vu qu'elles étaient rarement synonymes d'un catégorique refus. Aussi pouvait-on s'attendre à une représentation des chambres d'agriculture à la réunion du 24 novembre, plus ou moins liée au rythme des réponses à la circulaire du 26 juin. Il n'en est rien : la carte figurant la présence des présidents de chambre d'agriculture, ou de leurs délégués, à la réunion organisée au Musée Social le 24 novembre, laisse apparaître le phénomène inverse<sup>1938</sup>. On observe que les présidents présents, peu nombreux – ils ne sont que 25 –, se comptent plutôt parmi ceux qui ont été les moins rapides à réagir à la proposition de reprise d'activité des chambres d'agriculture. Les présidents présents sont issus, à l'exception de cinq d'entre eux, des départements bretons, normands, picards, lorrains et du Nord et Pas-de-Calais. La question de la distance à Paris a pu jouer un rôle important, mais elle ne semble pas le seul facteur explicatif valable. 34 des présidents en fonctions en 1940 sont décédés. 31 autres sont dits excusés, parmi lesquels nombre de ceux qui, apportant leur adhésion de principe, ont fait part à Luce Prault et à Abel Maumont de leur incapacité à se rendre à Paris le 24 novembre 1948. La moyenne d'âge des présidents présents atteint 68 ans quand celle des présidents excusés est de 73 ans : au-delà de l'âge, des configurations locales multiples viennent éclairer le tableau.

<sup>1933</sup> Arch. APCA, CA Ain, 1949-1965, lettre de Pierre de Monicault, président de la chambre d'agriculture de l'Ain, à Luce Prault, le 13 novembre 1948.

<sup>1934</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault à Pierre de Monicault, le 16 novembre 1948.

<sup>1935</sup> Sans compter les télégrammes dont nous n'avons pas de trace et ne pouvons donc estimer le volume.

<sup>1936</sup> Voir Annexes. Dossier n° 6. Tableau 2.

<sup>1937</sup> Voir Annexes. Dossier n° 6. Carte 1.

<sup>1938</sup> Voir Annexes. Dossier n° 6. Carte 2.

Si quatre d'entre eux sont liés à l'AGPB – Georges Rémond, de Seine-et-Marne, en tant qu'ancien président de celle-ci, Fernand Caquot, des Ardennes, Jacques Guilhem, de l'Ariège, et Raymond Lefeuvre, de Loire-Inférieure, en tant que membres du conseil d'administration pour y représenter leur région<sup>1939</sup> – ils paraissent souvent sceptiques. Ainsi Georges Rémond écrit-il à Luce Prault : « *Je ne manquerai pas d'assister à la réunion des Présidents des Chambres d'Agriculture, qui se tiendra à Paris le 24 novembre 1948. Mais je tiens à vous faire remarquer tout de suite que, contrairement à ce que vous pensez, je ne crois pas que la session de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture soit légale. Mon opinion est fondée sur la teneur de plusieurs circulaires, dont celle du 2 mars 1944, dans laquelle il est spécifié "les chambres d'agriculture, départementales et régionales, sont supprimées à partir du 13 février 1944 et que seuls les présidents et agents comptables continueront à administrer les biens appartenant aux Chambres d'Agriculture"* »<sup>1940</sup>. De façon évidente, les présidents des chambres d'agriculture présents sont des hommes d'hier : peu présents dans les états-majors départementaux et nationaux de la CGA et de la FNSEA<sup>1941</sup>, ils sont cependant liés au syndicalisme. Sont-ils avant tout soucieux de faire perdurer un modèle, d'assister à une passation de pouvoir et d'y jouer un rôle ? C'est l'impression donnée.

### Réunion du 24 novembre 1948

La réunion du 24 novembre 1948 s'ouvre à 9 heures, au 5 rue Las Cases, à Paris, dans la salle qui avait accueilli la première réunion des présidents de chambre d'agriculture, le 24 octobre 1927, et les sessions des années 1928 et 1929. Abel Maumont ouvre la séance par un discours. Après avoir remercié les personnes présentes, il rend hommage aux disparus, notamment à Joseph Faure, décédé en avril 1944. Après une minute de silence, il résume ainsi les intentions de la chambre d'agriculture de la Dordogne, au nom de laquelle il parle : « *Laissez-moi simplement vous dire que c'est de sa propre initiative, ayant en vue uniquement les intérêts de l'Agriculture, que la chambre d'agriculture de la Dordogne vous a demandé si vous étiez d'accord pour que les chambres d'agriculture reprennent leur activité légale. Les 86 réponses qui nous sont parvenues sont toutes affirmatives. Je vous en remercie. Il nous a semblé désirable, dans ces conditions, de vous prier de participer à la présente réunion pour que nous puissions examiner ensemble les moyens à mettre en œuvre pour la reprise d'activité de notre Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture qui, précisément formée par toutes nos compagnies, est l'organe compétent pour intervenir auprès des pouvoirs publics. La chambre d'agriculture de la Dordogne a pris, d'autre part, l'initiative de demander à notre actif et dévoué ancien directeur, M. Prault, dont je n'ai pas à rappeler l'action féconde et heureuse, de nous apporter en cette circonstance le concours de son expérience et de son dévouement* »<sup>1942</sup>.

Après qu'Abel Maumont a été nommé président de séance par l'assemblée, Luce Prault est appelé au bureau. Son discours est plus long que celui du vice-président de la chambre

<sup>1939</sup> *Annuaire CGA 1947.*

<sup>1940</sup> Arch. APCA, CA Seine à Seine-et-Marne, 1949-1965, lettre de Georges Rémond, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, à Luce Prault, le 17 novembre 1948.

<sup>1941</sup> D'après le dépouillement des annuaires (*Annuaire national agricole 1945* et *Annuaire CGA 1947*) ainsi que des rapports préfectoraux (Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946.

<sup>1942</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

d'agriculture de la Dordogne. Il donne sa vision de l'histoire des chambres d'agriculture, au gré des créations avortées du 19<sup>e</sup> siècle et depuis 1940, concluant que « *les chambres d'agriculture, durant les quatorze années de leur fonctionnement, de 1927 à 1940, en liaison avec les organisations agricoles, spécialement syndicales, ont rendu de très grands services à l'agriculture [et que] la reprise de leur activité, associée à celle des organisations agricoles existantes, ne peut être que profitable à l'agriculture et au pays* ». Ces préalables exposés, le premier à prendre la parole est Adrien Toussaint, vice-président et délégué de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône, membre de celle-ci depuis 1927. Ce docteur en droit et avocat, administrateur de l'Union du Centre-Est des syndicats agricoles, dont il est devenu président au cours des années 1930<sup>1943</sup>, a été très actif à l'AP(P)CA. Entre 1930 et 1937, il y présente 19 rapports portant sur le régime des mines domaniales de potasse d'Alsace. Il fait figure de spécialiste du droit des chambres d'agriculture, particulièrement sur le plan de leurs ressources. Membre du CROC de Haute-Saône puis de l'URCA du département dès mars 1942 et jusqu'en 1944, il est nommé membre de la chambre régionale d'agriculture de Dijon en janvier 1944. Après la Libération, il est vice-président de la Fédération nationale de la mutualité agricole et à ce titre membre de la commission nationale de la CGA<sup>1944</sup>.

Le 24 novembre 1948, c'est lui qui d'emblée statue sur le fait « *qu'au point de vue juridique, les chambres d'agriculture sont dans une situation précise et sûre, ceci découle non seulement de l'examen des textes qui les régissent, mais peut être déduit à contrario [sic] d'un projet de loi gouvernemental qui dispose des ressources des chambres d'agriculture et d'une proposition parlementaire qui tend à les supprimer : dans l'un et l'autre cas, c'est donc que l'on considère qu'elles existent toujours* ». Cet aspect éclairci, il aborde l'autre aspect de la légitimité des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente : après celle de l'existence légale, se pose en effet la question de leur utilité sociale et de l'opportunité de leur réapparition aux côtés d'organisations agricoles transfigurées et d'un syndicalisme agricole en plein essor : Adrien Toussaint « *termine par une profession de foi dans laquelle il déclare qu'à côté du syndicalisme libre, de la mutualité et de la coopération, dont il a été l'un des premiers artisans, il y a place pour les chambres d'agriculture qui libèreront justement le syndicalisme de certaines préoccupations qui ne sont pas les siennes* »<sup>1945</sup>.

Car c'est bien du côté des responsables syndicaux que des problèmes se posent. L'intervention d'Hervé de Guébriant l'illustre très clairement : « *M. de Guébriant (Finistère) n'a pas répondu au questionnaire de la chambre d'agriculture de la Dordogne. C'est que, avant de le faire, il tenait à ce qu'aucune équivoque ne puisse subsister : la reprise d'activité des chambres d'agriculture ne doit pas être une cause de division de l'agriculture. Persuadé que la primauté revient au syndicalisme, M. de Guébriant demande quelles seraient les bases du "concordat" entre le syndicalisme et les chambres d'agriculture ?* ». Président de la COCP en 1941, le puissant dirigeant de l'Office central de Landerneau a été syndic régional de l'URCA du Finistère et des Côtes-du-Nord, puis délégué général de la chambre syndicale, faisant fonction de président du Conseil national corporatif en mars 1943. Depuis la Libération et les mesures d'épuration qui l'ont frappé, Hervé de Guébriant est en situation de repli relatif. La décision prise en juin 1945 par le ministre de l'Agriculture, lui interdisant,

<sup>1943</sup> « Adrien Toussaint », dans *Bulletin départemental de la Mutualité agricole*, n° 176, janvier 1968, p. 7 ; « M. Adrien Toussaint n'est plus », dans *La Côte-d'Or agricole*, le 9 décembre 1967 ; *Annuaire national agricole 1936* ; *Annuaire national agricole 1938*.

<sup>1944</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1945</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

pour cinq ans, de participer à la gestion, au conseil ou au contrôle de tout organisme agricole, a été annulée par le Conseil d'État en février 1948<sup>1946</sup> : dès lors, il est absent des instances nationales du syndicalisme et semble cantonner son action à la Coopérative agricole du Finistère et des Côtes-du-Nord<sup>1947</sup>. On comprend ici combien la préoccupation des dirigeants syndicaux de défendre les positions du syndicalisme, voire de prévenir tout empiètement de la part de chambres d'agriculture qui frémissent à peine après une longue inactivité, ne découle pas d'une implication directe au sein des instances dirigeantes de la FNSEA.

Raymond Lefeuvre aligne sa position sur celle d'Hervé de Guébriant mais il lui semble « *qu'il n'y a pas impossibilité au développement parallèle des chambres d'agriculture et des syndicats* ». Il souligne une autre réticence, susceptible d'être partagée : « *Il ne faudrait pas, d'autre part, que la résurrection des chambres d'agriculture soit considérée comme un réflexe de vieillards qui ne veulent pas désarmer ; toutefois il est vrai que, tenant leur mandat du suffrage universel, les membres des chambres d'agriculture ont reçu un dépôt sacré qu'ils doivent transmettre même s'il y avait pour eux un peu de ridicule à le faire* ». En conclusion, il « *propose la constitution d'un organe susceptible d'assurer la liaison effective et une collaboration efficace entre les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles* »<sup>1948</sup>. Raymond Lefeuvre, âgé de 57 ans, ingénieur agronome comme Hervé de Guébriant et Pierre Caziot, président de la chambre d'agriculture de Loire-Inférieure depuis 1933, a été membre de la COCP que présidait Hervé de Guébriant. Le second s'est opposé à la nomination du premier comme délégué général du CROC de Loire-Inférieure en 1941<sup>1949</sup>. En novembre 1948, au Musée social, s'ils s'opposent, ce n'est que sur les modalités d'une reprise d'activité des chambres d'agriculture permettant de maintenir la primauté du syndicalisme agricole sur les autres types d'organisations.

Joseph Harent, président de la chambre d'agriculture de la Somme, confirme l'impression d'une coexistence permise par une connivence politique : il « *croit qu'il n'y a pas du tout opposition entre le syndicalisme et les chambres d'agriculture. Il cite l'exemple de son département et la collaboration fructueuse qui a toujours été établie jadis entre la Chambre qu'il préside et les organisations présidées par M. Pointier* ». Abel Maumont corrobore et « *rappelle que, v-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, il fait partie des syndicats de la CGA* »<sup>1950</sup>. On touche là la complexité d'une situation en pleine évolution. Au niveau national, la CGA est phagocytée par une FNSEA conquérante et les dirigeants de gauche au sein de ces deux organisations perdent du terrain en même temps qu'ils perdent leurs appuis au ministère. Dans les départements, de multiples situations se rencontrent, qui expliquent les avis très contrastés des présidents de chambre d'agriculture, suivant que l'accord politique est possible avec les dirigeants de l'union départementale de la CGA et de la FDSEA de leur département. Ils sont nombreux à proclamer leur attachement au syndicalisme. C'est également le cas de Joseph Denoyés<sup>1951</sup> : pour

<sup>1946</sup> « Une sanction prise contre M. Budes de Guébriant annulée par le Conseil d'État », dans *Le Monde*, 13 février 1948.

<sup>1947</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 136.

<sup>1948</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

<sup>1949</sup> Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 149.

<sup>1950</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

<sup>1951</sup> Voir *infra*. Chapitre 4. B. Joseph Desnoyés, vice-président, p. 493.

lui les chambres d'agriculture doivent « *promouvoir le progrès agricole et demander, en conséquence, à être chargées de cette mission* ». Pour Jacques Benoit, ancien président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, présent comme délégué de celle-ci, sénateur « *gauche démocratique* » de 1933 à 1939, qui a été syndic adjoint de l'URCA de son département puis vice-président du CDAA en 1945 et est en 1947 vice-président de l'AGPB et de l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales, « *appuyées sur les organisations de base, les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents pourront considérer les questions d'un point de vue plus élevé* »<sup>1952</sup>. Gustave Glangeaud, secrétaire et délégué de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne – remplaçant son président, Camille Grellier, malade – ancien conseiller général et président de comice, ancien président de syndicat local et de coopérative de battage<sup>1953</sup>, « *indique qu'à son avis les chambres d'agriculture ne travaillent pas sur le même plan que les Fédérations de syndicats d'exploitants agricoles. Les chambres d'agriculture n'ont pas, d'après lui, à défendre le prix du blé, au contraire, elles doivent donner leurs avis et leurs conseils sur l'équipement de l'agriculture et sur l'électrification, par exemple, ainsi il n'y aura pas de risques de double emploi entre les syndicats et les chambres d'agriculture* ». D'autre part, « *plusieurs présidents ou délégués soulignent qu'un conflit entre syndicats et chambres d'agriculture est illusoire puisque, lorsqu'il y aura de nouvelles élections, de nombreux et jeunes représentants du syndicalisme entreront dans les chambres d'agriculture* »<sup>1954</sup>.

De nombreux présidents de chambre d'agriculture s'interrogent sur la situation financière des chambres d'agriculture : Luce Prault leur confirme que les centimes additionnels sont toujours perçus et que les réserves des chambres d'agriculture, bloquées entre les mains des Trésoriers-payeurs généraux, pourraient être restituées après qu'une circulaire ministérielle l'ordonne aux préfets. Le sous-entendu est clair : il faut réunir les chambres d'agriculture pour hâter le retour à la « *normalité* » et provoquer la réaction des pouvoirs publics. La séance de 9 heures est levée et il se tient aussitôt une session extraordinaire, qui s'ouvre à 11 heures. Son but est d'abord d'élire un président. Est élu à l'unanimité Abel Maumont. Le cas mérite qu'on s'y arrête. Pour résumer, on peut dire que la reprise d'activité des chambres d'agriculture passe par le canal de l'APPCA : c'est à elle que l'on confie l'intervention auprès des pouvoirs publics, susceptible de rendre possible la remise en marche des chambres départementales. C'est le sens de la réunion du 24 novembre 1948. En choisissant Abel Maumont comme président, alors qu'il n'est que vice-président et délégué-suppléant de la chambre d'agriculture de la Dordogne, on fait un écart à la règle qui veut que l'APPCA soit présidée par un président de chambre d'agriculture élu par ses pairs, écart motivé par la nécessité de mettre en avant l'initiative dordognaise de réveil des chambres d'agriculture, amorcée par l'envoi de la circulaire du 26 juin 1948. Seul représentant valide et volontaire de cette entreprise, Abel Maumont, 71 ans, inaugure un nouveau genre de présidence, dont nous aurons l'occasion de détailler le caractère honorifique et en retrait.

Les membres du comité permanent général sont également désignés. Huit des titulaires du CPG de 1940 sont réélus, quoique quatre d'entre eux soient absents. Auguste d'Aldéguier fait partie de ceux-là, lui qui pourtant précisait à Luce Prault, le 14 novembre, qu'il ne pourrait assister à la session du 24 novembre 1948 : « *D'ores et déjà je puis vous*

<sup>1952</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

<sup>1953</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 256.

<sup>1954</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

*dire que tout ce que vous déciderez est approuvé d'avance, car personnellement il ne m'est pas possible d'aller à Paris assister à cette réunion, ma surdité me mettant dans l'impossibilité de prendre part à une discussion, je serais donc d'aucune utilité »*<sup>1955</sup>. Hervé de Guébriant et Jules-Édouard Lucas, vice-président et secrétaire de l'APPCA de 1928 à 1940, sont réélus. Des dix autres membres titulaire du CPG de 1940, deux qui sont absents ne figurent plus dans la liste des élus et huit autres sont décédés dans l'intervalle. Quelques susceptibilités sont ménagées en nommant, même parmi les absents, des suppléants. Parmi les nouveaux titulaires du CPG, on compte Adrien Toussaint, le spécialiste des mines domaniales de potasse d'Alsace, qui n'est pourtant que vice-président de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône. On trouve aussi Georges Guillemot, à qui Luce Prault confiait dès août 1948 les desseins de la FNPA. On rencontre encore Jacques Le Roy Ladurie, ami de Luce Prault, président de la chambre d'agriculture du Calvados, dont le rôle très effacé dans la résurrection des chambres d'agriculture est un effet de source autant qu'un aspect de la réalité, l'homme se tenant coi pendant cette première session. C'est encore Raymond Lefeuvre qui est choisi, celui-là même qui proposait quelques minutes plus tôt, « *la constitution d'un organe susceptible d'assurer la liaison effective et une collaboration efficace entre les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles* »<sup>1956</sup>. Achille Naudin, délégué de la chambre d'agriculture de la Nièvre, en l'absence du président décédé, serait-il récompensé de son empressement à montrer sa capacité à réunir les membres de la chambre<sup>1957</sup> ?

### **Encart biographique : Achille Naudin**

Né en 1888, fils de Pierre Naudin<sup>1958</sup>, éleveur à Tintury, le jeune Achille fait ses études secondaires au lycée de Nevers puis étudie à la faculté de droit de Poitiers<sup>1959</sup>. Docteur en droit mais aussi en sciences politiques et économiques, il consacre sa thèse de doctorat à l'élevage dans son département<sup>1960</sup>. En 1911, il devient avocat à Nevers, tout en étant agriculteur-éleveur à Nolay<sup>1961</sup>, où il épouse Jeanne Miron en 1913<sup>1962</sup>. Devenu maire de

<sup>1955</sup> Arch. APCA, CA Haute-Garonne à Gers, 1949-1965, lettre d'Auguste d'Aldéguier, président de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne, à Luce Prault, le 14 novembre 1948.

<sup>1956</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

<sup>1957</sup> Achille Naudin écrit-il ainsi à Abel Maumont, en novembre 1948 : « *Monsieur le Président et cher Collègue, J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre télégramme et de votre lettre contenant vos instructions et le bon de voyage de la SNCF. J'en ai fait part samedi à la réunion de la Société d'Agriculture, dont tous les membres de l'Ancienne Chambre font partie et c'est avec enthousiasme que l'Assemblée a acclamé l'idée de la remise en marche de la chambre. Je serai des vôtres à Paris le 24 novembre et suis d'avance à votre disposition. J'ai déjà, à défaut de nos chambres, réorganisé, dès 1944, la Fédération des Associations agricoles du Centre, qui groupe les Sociétés agricoles de dix départements où nous élevons la race bovine charolaise. Et cette Fédération assure l'unité d'action et de point de vue, pour nos concours départementaux de bovins charolais...* », Arch. APCA, CA Moselle à Nièvre, 1949-1965, lettre de Achille Naudin à Abel Maumont, le 15 novembre 1948.

<sup>1958</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>1959</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940, Tome VII*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, pp. 2 323-2 775, p. 2 555.

<sup>1960</sup> Achille NAUDIN, *L'industrie de l'élevage dans la Nièvre, étude critique locale d'économie rurale*, Paris, F. Pichon et Durand-Auzias, 1916, V-272 p.

<sup>1961</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité.

<sup>1962</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.



Nolay en 1919, à 31 ans, Achille Naudin « *se flatt[e], par-dessus tout, d'être agriculteur-éleveur* »<sup>1963</sup> : il fait partie des fondateurs du Syndicat d'élevage de Nolay en mars 1920<sup>1964</sup>. En 1923, il est recensé dans l'annuaire Silvestre parmi les « *grands propriétaires* » au château de Régnay, à Nolay, mais aussi à Marolles, commune de Prémery. Il est cité également comme appartenant à « *l'élite des principaux producteurs du sol* »<sup>1965</sup> en tant qu'éleveur de bœufs et de vaches, mais aussi de chevaux et de moutons, à Oulon et Nolay<sup>1966</sup>. En cette même année 1923, il est secrétaire de la Fédération des unions et syndicats agricoles de la Nièvre et vice-président du Syndicat des éleveurs nivernais – qui vise à l'« *amélioration de la race bovine charolaise et de la race chevaline nivernaise* », notamment par l'organisation d'une foire-concours annuelle et par la « *location aux enchères de reproducteurs de choix* » – ainsi que secrétaire du Syndicat central d'exportation de la race charolaise, créé en juin 1921<sup>1967</sup>.

Élu membre de la chambre d'agriculture de la Nièvre, au suffrage universel des agriculteurs de l'arrondissement de Cosne<sup>1968</sup>, il est alors dit agriculteur-éleveur et président du Syndicat agricole de Nolay. Le 16 octobre 1932, à 45 ans, il est élu sénateur de la Nièvre, au troisième tour et par 345 voix sur 679 votants, à la pluralité des voix<sup>1969</sup>. Au Sénat, il s'inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale et participe aux travaux de la commission des douanes, notamment sur l'importation des truites et autres salmonidés, le droit de douane sur les crustacés, les tarifs douaniers de certains produits lainiers, l'importation en provenance du Brésil<sup>1970</sup>. En 1936, à la suite du renouvellement partiel de ses membres, il est désigné par ses pairs comme vice-président de la chambre d'agriculture de la Nièvre<sup>1971</sup>. Élu secrétaire du Sénat en 1939 puis en 1940, il se charge alors du rapport sur le projet de loi prononçant la déchéance de certains élus communistes<sup>1972</sup>. Le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain<sup>1973</sup>. Absent des instances départementales et nationales de la Corporation paysanne entre 1941 et 1944, il est toutefois syndic corporatif de Nolay à l'automne 1943<sup>1974</sup>. Après la Libération, un enquêteur des renseignements généraux écrit que « *pendant l'occupation, [Achille Naudin] approuvait la politique gouvernementale de l'époque* », tout en précisant qu'il « *n'a jamais été inscrit à un groupe de Résistance mais [qu'il] a rendu certains services au maquis FTPF, s'est arrangé pour que les jeunes gens de sa commune ne partent pas pour le STO [et] a distribué*

1963 Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité.

1964 *Annuaire Silvestre* 1923, p. 758.

1965 *Ibidem*, p. IV.

1966 *Ibidem*.

1967 *Ibidem*, p. 755 et suivantes.

1968 *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume.

1969 Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité.

1970 *Ibidem*. (Achille Naudin examine vingt autres décrets douaniers de 1933 à 1938).

1971 *Annuaire national agricole* 1936, p. 314.

1972 Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité.

1973 <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/vote-80.pdf>

1974 Arch. nat., F<sup>10</sup> 5023, Unions régionales corporatives agricoles, liste des syndicats locaux transmise le 19 octobre 1943.

des cartes de ravitaillement aux réfractaires »<sup>1975</sup>. Astreint à résidence par arrêté préfectoral en octobre 1944, il a ensuite été déclaré inéligible par le jury d'honneur<sup>1976</sup>.

Est-ce parce qu'il cultivait « *l'espoir de refaire une carrière politique* »<sup>1977</sup> ? Toujours est-il qu'Achille Naudin se représente aux élections municipales à Nolay dès 1947<sup>1978</sup> et est, semble-t-il, élu. Le 24 novembre 1948, il représente la chambre d'agriculture de la Nièvre lors de la session de l'APCA : en mai 1949, il en est élu président, en remplacement de Roger de Soultrait, décédé en 1940<sup>1979</sup>. Le 31 mai 1949, il est désigné comme membre du comité permanent général et vice-président de l'assemblée permanente<sup>1980</sup>. De mai 1950 à mai 1951, il est à l'APCA le rapporteur des questions relatives au commerce extérieur des produits agricoles, en se fondant notamment sur une enquête approfondie auprès des chambres d'agriculture. Dès l'automne suivant, il ambitionne de « *remettre sur pied* » l'ancienne chambre régionale de l'aire géographique de la race bovine charolaise<sup>1981</sup>. Il envisage de postuler pour participer à une mission agricole alors en préparation pour les pays d'Amérique du Sud : projet dont il fait part à Luce Prault, directeur de l'APCA, espérant que ce dernier « *saura bien trouver le fil d'Ariane qui [l]e conduirait (rapporteur des affaires extérieures)!!... vers les pays d'élevage d'outre-mer* »<sup>1982</sup>. Son retour en grâce passe également par sa nomination au Conseil économique et social en 1951<sup>1983</sup>. Localement, Achille Naudin préside la Société d'agriculture de la Nièvre, sise dans le même immeuble que la chambre d'agriculture<sup>1984</sup> : il est le candidat de cette organisation sur la liste des candidats à la chambre d'agriculture à élire par les groupements agricoles. Aussitôt réélu à la présidence<sup>1985</sup>, il vise également le siège laissé vacant par Alfred Massé, ex-député et ex-sénateur, à l'Académie d'agriculture et s'en remet encore à Luce Prault, avouant « *ignore[r] un peu la cuisine de cette auguste maison* »<sup>1986</sup>.

En Émile Bocquet, président de la chambre d'agriculture du Nord depuis 1940, syndic adjoint de l'URCA du Nord en décembre 1943, est-ce le membre du conseil national

<sup>1975</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15485, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 2314 (Achille Naudin). Notice concernant M. Achille Naudin, ex-sénateur, mars 1949.

<sup>1976</sup> *Ibidem*.

<sup>1977</sup> *Ibidem*.

<sup>1978</sup> *Ibidem*, Note d'information du service départemental des renseignements généraux de la Nièvre, le 12 juillet 1955.

<sup>1979</sup> Arch. APCA, CA Moselle à Nièvre, 1949-1965, projet de procès-verbal de la chambre d'agriculture de la Nièvre, le 19 mai 1949.

<sup>1980</sup> « Procès-verbal succinct », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 9.

<sup>1981</sup> *Ibidem*, Lettre d'Achille Naudin, président de la chambre d'agriculture de la Nièvre, à Luce Prault, le 9 décembre 1949.

<sup>1982</sup> *Ibidem*, Lettre de Achille Naudin, président de la chambre d'agriculture de la Nièvre, à Luce Prault, le 24 novembre 1950.

<sup>1983</sup> *Journal officiel de la République française*, 11 mai 1951, Décret du 10 mai 1951 portant règlement d'administration publique et fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique, pp. 4 905-4 907.

<sup>1984</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 129.

<sup>1985</sup> Arch. dép. Nièvre, Rapport du préfet de la Nièvre au Ministre de l'Agriculture, 10 avril 1952. (document communiqué par courrier par Myriam Lavie, attachée de conservation du patrimoine des archives départementales de la Nièvre, en mars 2008).

<sup>1986</sup> Arch. APCA, CA Moselle à Nièvre, 1949-1965, lettre de Achille Naudin de la chambre d'agriculture de la Nièvre, à Luce Prault, le 26 janvier 1952.

provisoire de la CGA, le député MRP <sup>1987</sup>, ou le militant de la liberté syndicale « *pour les paysans* » <sup>1988</sup>, qui est désigné ? De même, Joseph Aveline, président de la chambre d'agriculture de l'Orne, et Joseph Denoyés, président de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, sont-ils choisis pour leurs possibles accès aux réseaux politiques radicaux et de « *gauche républicaine* », voire pour leur faible compromission durant l'Occupation <sup>1989</sup> ?

« *Sur l'intervention de M. G. Rémond (Seine-et-Marne), le Président indique que le Comité permanent ainsi élu et le président de l'assemblée auront pour tâche principale, jusqu'à de nouvelles élections des membres des chambres d'agriculture, d'assurer la reprise du fonctionnement de l'assemblée et d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Agriculture pour le prier de prendre les dispositions utiles en vue de la remise en activité des chambres d'agriculture* ». Enfin, « *l'Assemblée, sur la proposition de M. J. Aveline (Orne), exprime le désir que le Comité permanent général nomme M. L. Prault directeur des services* » <sup>1990</sup>. Les « *présidents et délégués des chambres d'agriculture de France et d'Algérie réunis* » adoptent trois résolutions. La première, adressée aux pouvoirs publics, constate la contradiction de la situation des chambres d'agriculture, qui existent de fait mais qu'on maintient en sommeil. Ainsi, « *conscients des devoirs qui leur incombent du fait du mandat qu'ils ont reçu, les membres de l'Assemblée décident : de prier le Gouvernement de prendre d'urgence les mesures nécessaires en vue de la reprise d'activité des chambres d'agriculture et de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture ; de demander au Gouvernement de prendre, dans le plus bref délai, toutes dispositions utiles en vue de la révision des listes électorales et de la réélection des membres des chambres d'agriculture ; d'appeler tous les membres des chambres d'agriculture – en attendant de nouvelles élections – à exercer le mandat qu'ils ont reçu légalement, mandat dont ils ne peuvent être dégagés que par le suffrage universel des agriculteurs et des groupements agricoles ; d'inviter en conséquence les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture à reprendre leur fonctionnement sans délai par la tenue de leurs sessions légales et à remplir la mission qui leur incombe, aux termes des lois en vigueur, au service de l'agriculture et du pays* ».

Une seconde résolution s'adresse « *aux agriculteurs* ». Courte et directe, elle vise à présenter succinctement la situation à ceux qui sont avant tout vus comme des électeurs : « *vos présidents et délégués des chambres d'agriculture, que vous avez légalement élus pour assurer la représentation de vos intérêts agricoles, ont été placés dans l'impossibilité de remplir le mandat que vous leur avez confié. Conscients des devoirs qui leur incombent vis-à-vis de vous et de l'Agriculture, ils ont pris l'initiative de se réunir. Ils vous demandent de vous associer à leurs interventions auprès des Pouvoirs publics pour que cesse*

<sup>1987</sup> Depuis octobre 1945. Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français* : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958, tome 2 : B, Paris, La Documentation française, 1992, 549 p., pp. 413-414.)

<sup>1988</sup> Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, volume 4 : Lille-Flandres*, ouvrage cité, pp. 74-75.

<sup>1989</sup> Pour paraphraser le préfet des Pyrénées-Orientales, qui écrit à propos de Joseph Denoyés, en 1946 : « *Sous le gouvernement de fait de Vichy, il fut l'un des dirigeants de la Corporation paysanne dans le département, mais ne s'est pas compromis sur le plan politique* » (Arch. nat., F1a 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet des Pyrénées-Orientales, 3 mars 1946.

<sup>1990</sup> « Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> session de l'APPCA, session extraordinaire du 24 novembre 1948 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 7.

*enfin le régime injustifiable d'exception que subit l'Agriculture : pour que ses institutions professionnelles publiques, ses Chambres d'Agriculture, lui soient restituées ». Enfin, une troisième adresse va « aux organisations agricoles » : « les présidents et délégués des chambres d'agriculture, décident de charger le Comité permanent général de leur Assemblée d'entrer en relations avec les dirigeants des organisations professionnelles en vue d'affirmer et de réaliser entre celles-ci et les chambres d'agriculture un large et efficace concours au service des intérêts généraux de l'Agriculture et des intérêts supérieurs du Pays »<sup>1991</sup>.*

L'après-midi même, le CPG se réunit et élit les membres du bureau. Jules-Édouard Lucas reste secrétaire, tandis qu'Hervé de Guébriant devient secrétaire adjoint. On encadre Abel Maumont, le nouveau président, de deux vice-présidents peu connus, d'apparence neutres, absents des organisations nationales liées à la CGA<sup>1992</sup>, Achille Naudin et Joseph Denoyés. Enfin, le CPG nomme « Luce Prault, ingénieur agronome, directeur des services de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture »<sup>1993</sup>. Le procès-verbal de la session extraordinaire tenue à 11 heures le 24 novembre 1948 mentionne que les résolutions de l'assemblée « ont été remises officiellement à M. le ministre de l'Agriculture, par une délégation de l'Assemblée, le 8 décembre 1948 ». D'après une lettre de Luce Prault, datée du 30 novembre 1948, et les souhaits qu'il y exprime, cette délégation se serait composée d'Abel Maumont et de ses deux vice-présidents, Joseph Denoyés et Achille Naudin, de Jules-Édouard Lucas, secrétaire, enfin de Joseph Aveline, Émile Bocquet et Adrien Toussaint, en tant que membres du CPG<sup>1994</sup>. L'absence d'Hervé de Guébriant, secrétaire-adjoint, ainsi que le choix des membres du CPG vont très clairement dans le sens d'une mise en avant des personnalités les moins engagées dans la Corporation paysanne au cours des années 1940-1944 et les plus susceptibles d'incarner une forme de consensus politique. On note en outre la présence du juriste Adrien Toussaint, convoqué sans aucun doute pour ses compétences et sa légitimité dans une éventuelle discussion sur les dispositions légales qui règlent l'existence contestée des chambres d'agriculture. Le même jour, le 8 décembre 1948, « en l'absence du président de la Confédération générale de l'Agriculture et du président de la Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles, ces motions ont été remises à M. Blondelle, secrétaire général de la FNSEA ». Outre que « ces démarches et les interventions qui ont suivi n'ont abouti à aucun résultat »<sup>1995</sup>, on observe très rapidement, dès les lendemains de la réunion du 24 novembre 1948, que loin de se confiner dans les limites des actions potentielles du CPG, l'histoire de la refondation des chambres d'agriculture, comme celle de l'APPCA, se joue aussi très largement dans les départements, avec la prise de conscience de l'impératif qui existe à réunir coûte que coûte les chambres d'agriculture et à le faire savoir.

### 1949-1950 : remettre les chambres d'agriculture en ordre de marche

<sup>1991</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

<sup>1992</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>1993</sup> « Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> session de l'APPCA, session extraordinaire du 24 novembre 1948 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 7.

<sup>1994</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Abel Maumont, le 30 novembre 1948.

<sup>1995</sup> « Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> session de l'APPCA, session extraordinaire du 24 novembre 1948 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 7.

Début décembre 1948, Luce Prault adresse des courriers aux présidents de chambre d'agriculture, leur demandant de lui indiquer la composition précise de la chambre, notamment afin de lui permettre de leur adresser le compte-rendu de la réunion de l'Assemblée Permanente. Dès le 18 décembre, Henry de Rouville, dernier président de la chambre d'agriculture du Tarn, depuis 1936, âgé de 63 ans, fait part à Luce Prault de son refus catégorique de réunir la chambre d'agriculture. Il s'en explique en des termes extrêmement allusifs :

« Monsieur,

*J'ai bien reçu vos diverses communications du 10 décembre. Je vous retourne inclus, dûment remplis, les imprimés concernant la composition de la Chambre d'Agriculture du Tarn.*

*Je dois vous déclarer qu'il n'entre nullement dans mes intentions de m'occuper de cette question pour le moment. Je ne préjuge pas de la décision que j'aurai à prendre si le Gouvernement décide de nouvelles élections ; mais je ne puis considérer comme opportune la réunion d'une Assemblée qui ne représente, en aucune manière, l'agriculture actuelle.*

*C'est ce que j'ai expliqué à mon ami d'Aldéguier<sup>1996</sup> lorsqu'il m'a demandé de le représenter à votre réunion à Paris, en évoquant cette parole célèbre de Saint-Paul : "Laissons les morts ensevelir leurs morts". Je n'aurais d'ailleurs personnellement aucun plaisir à me rencontrer dans une réunion avec un certain nombre de Collègues qui, pendant les événements récents présents encore à toutes les mémoires, n'ont pas parlé le même langage que moi.*

*Pour toutes ces raisons et quelques autres encore, je vous demande de ne pas compter sur moi. Vous trouverez vraisemblablement dans la liste que je vous adresse les noms de mes collègues qui voudront bien se charger de ce travail.*

*Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués »<sup>1997</sup>*

On a eu l'occasion de présenter Henry de Rouville et de montrer le caractère exceptionnel de son engagement dans la Résistance<sup>1998</sup>, précoce et extrêmement peu représentatif de l'action des autres présidents de chambre d'agriculture. Outre qu'elle redessine, en creux, la connivence tacite des fondateurs, sa réponse montre combien grand est le hiatus entre ceux qui considèrent, ou font mine de considérer, la période de l'Occupation et la Corporation paysanne comme une parenthèse, et ceux qui y voient un infléchissement net et rédhibitoire des trajectoires professionnelles et politiques des dirigeants des chambres d'agriculture. Comment déterminer ce qui motive les premiers ? Est-ce l'adhésion sans faille au projet corporatiste ? Celui-ci se serait-il maintenu au gré des difficultés rencontrées jusqu'en 1944 et de l'échec final ? Isabel Boussard montre bien qu'à l'heure du débarquement des troupes alliées sur les plages normandes et de la libération progressive du territoire, on rencontre encore de nombreux dirigeants nationaux et départementaux de la Corporation paysanne qui considèrent leur tâche comme devant être poursuivie et amplifiée. Mais là encore, l'opportunité qu'il y a à nier la dimension politique du projet de Corporation paysanne et ses accointances avec Vichy est-elle sans doute maximale entre 1944 et 1949. La nécessité vécue de ressusciter les chambres d'agriculture,

<sup>1996</sup> Président de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne depuis 1937.

<sup>1997</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, lettre d'Henry de Rouville, président de la CGA du Tarn et président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, à Luce Prault, le 18 décembre 1948.

<sup>1998</sup> Voir *supra*. Chapitre 2. B. Le cas Le Roy Ladurie : un cas-écran ou de réelles dissidences ?, p. 333.

qui passe par l'affirmation de la légitimité indiscutable des élus de 1939, accentue cette tendance à réduire la Corporation paysanne à une parenthèse apolitique. Mesurer l'urgence ressentie et assénée d'une reprise d'activité effective des chambres d'agriculture, n'empêche cependant pas d'en éclairer les non-dits, les ambitions contradictoires et les aspirations connexes, exceptionnellement lisibles au gré d'une correspondance qui, restant partiellement informelle, adopte le ton des confidences et des discussions plus ou moins clandestines.

### Quelques sessions précoces

Quelques rares chambres d'agriculture se réunissent dès les premiers mois de 1949. Rappelons d'abord que la chambre d'agriculture de la Dordogne s'est réunie dès le 29 septembre 1948. C'est la chambre d'agriculture du Cher qui est la première à l'imiter. C'est par l'intermédiaire de la FNPA et d'Abel Corbin de Mangoux, que Luce Prault entre en contact avec l'un des membres de la chambre d'agriculture, René Chapelard. Henri Gindre, président de la chambre d'agriculture du Cher depuis 1933, est en partie paralysé et ne peut assurer la reprise d'activité de la chambre. René Chapelard est, dès avant 1930 et jusqu'à 1939, vice-président du Syndicat des agriculteurs du Cher, que préside Henri Gindre<sup>1999</sup>. Entré à la chambre d'agriculture en 1933, il en est resté simple membre jusqu'en 1943. Membre du CROC du Cher en avril 1941<sup>2000</sup>, il est élu membre de l'URCA en octobre de la même année<sup>2001</sup>. En octobre 1943, il devient l'un des syndics adjoints de l'URCA de ce département<sup>2002</sup> et est nommé membre de la chambre régionale corporative d'agriculture d'Orléans en janvier 1944<sup>2003</sup>. A-t-il été destitué de ses fonctions antérieures en 1944-1945 du fait de ses fonctions de syndic-adjoint, comme le préconisait l'ordonnance du 12 octobre 1944 ? On ne sait, mais il est absent de la FDSEA de février 1946<sup>2004</sup> et ne compte pas parmi les dirigeants de la CGA au début de l'année 1948<sup>2005</sup>.

En octobre 1948, il aurait écrit à Abel Corbin de Mangoux, fondateur avec Luce Prault de la FNPA<sup>2006</sup> : la teneur de cet échange nous reste inconnue, mais les discussions semblent aller vers un accord avec les membres de la chambre d'agriculture pour qu'un représentant soit mandaté à Paris le 24 novembre. C'est Abel Corbin de Mangoux qui prend contact avec Jean Aucouturier, vice-président et suppléant-délégué de la chambre avant la guerre et en rend compte à René Chapelard : « *M. Aucouturier m'a chargé de vous dire qu'il voulait en ce qui concerne la Chambre d'Agriculture, se ranger à votre avis et prendre exactement*

<sup>1999</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 440.

<sup>2000</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative, CROC), [1940-1941], fiche du CROC du Cher.

<sup>2001</sup> *Ibidem*, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>2002</sup> *Ibidem*, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2003</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>2004</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet du Cher, le 2 mars 1946.

<sup>2005</sup> Arch. APCA, Charente-Maritime à Cher, 1949-1965, note sur le congrès de la CGA à Bourges, les 24 et 25 avril 1948. Mais cette note reste peu précise : les noms des membres du bureau sont évoqués, que le rédacteur fait suivre de la mention suivante : « *et d'autres dont les noms importent peu* »

<sup>2006</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité, p. 92.

*l'attitude qu'il vous conviendrait de prendre vous-même. C'est à dire qu'il accepte d'agir dans le sens d'une renaissance de la Chambre. M. Aucouturier fait observer, cependant, que M. Gestat (à Sagonne) est aussi vice-président et qu'il serait nécessaire de l'informer. Or je connais trop peu Gestat pour lui écrire à ce sujet, car je ne suis ici qu'un intermédiaire, et je ne puis aller le voir, ayant trop peu de temps et trop peu d'essence. Si vous pouviez lui écrire comme membre de la Chambre vous auriez sans doute son adhésion. En résumé, sur 15 membres de la Chambre, deux sont décédés (Cherrier et dr. Demouch) sur les 13 qui restent, en comptant M. Gindre à qui j'ai rendu visite, 6 membres sont favorables, (Gindre, Aucouturier, Bedu, de Nayves, Sabassier et vous-même). Enfin, sur les 7 autres, il est probable que vous pouvez compter au moins sur d'Almont, Génin, Lasne et Massicot »<sup>2007</sup>. On touche ici la difficulté d'appréhender les réseaux locaux sans pouvoir accéder aux sources au niveau départemental. Seuls trois membres de la chambre d'agriculture de 1940 ont appartenu aux organismes corporatifs agricoles au niveau départemental, soit Henri Gindre, également membre de la COCP et conseiller national de Vichy, Lucien de Nayves et René Chapelard. On peine à trouver le dénominateur commun à ceux qui sont cités comme favorables, potentiellement favorables et ceux dont le nom est tu. Tout au plus peut-on deviner que les rapports entre les membres de la chambre d'agriculture se sont distendus et que les difficultés matérielles de la Libération n'ont pas facilité leur rétablissement. Les précautions prises pour contacter Rémy Gestat, ancien président de l'Office départemental agricole<sup>2008</sup>, président du Syndicat des éleveurs de bovins du Cher, affilié à la FDSEA<sup>2009</sup>, ainsi que les contacts étroits d'Abel Corbin de Mangoux et de René Chapelard laissent cependant penser à des clivages relatifs à la place des propriétaires non-exploitants dans les organisations agricoles. Le 24 novembre 1948, René Chapelard représente la chambre d'agriculture du Cher à Paris<sup>2010</sup>, comme cela avait été annoncé à Luce Prault quelques jours plus tôt : « comme vous l'aurez compris, M. Chapelard est, de tous les membres, celui qui a le plus d'autorité et comme il inspire de la sympathie à ses collègues, il ne faut pas négliger d'agir auprès de lui »<sup>2011</sup>.*

Le 8 janvier 1949, Luce Prault est informé par René Chapelard de l'organisation d'une réunion de la chambre d'agriculture du Cher le 15 janvier, sous la présidence de Rémy Gestat, premier vice-président. Il précise néanmoins, avec un beau sens de l'euphémisme : « j'ai cru devoir aviser le Président et le Secrétaire Général de la CGA de ce que nous allons faire. Notre entrevue a été des plus correctes, bien que j'ai senti que le projet ne les enthousiasmait pas »<sup>2012</sup>. C'est finalement Jean Aucouturier qui préside cette séance, « remplaçant M. Gestat, premier vice-président, retenu à Nevers par le concours ». Après un court exposé du président de séance, « les membres présents décident que la chambre d'agriculture du Cher reprendra son activité, étant bien spécifié qu'elle ne recherchera, en aucune manière que ce soit, à entraver l'action de la CGA ni à empiéter sur celle du syndicalisme agricole. Son but, bien au contraire, sera de travailler avec ces organismes en complet accord pour assurer la défense et la prospérité de l'agriculture dans

<sup>2007</sup> Arch. APCA, Charente-Maritime à Cher, 1949-1965, double d'une lettre d'Abel Corbin de Mangoux, à René Chapelard, le 14 novembre 1948.

<sup>2008</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 248.

<sup>2009</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 77.

<sup>2010</sup> « À Paris, le 24 novembre 1948. Assemblée des présidents des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, pp. 4-6.

<sup>2011</sup> Arch. APCA, Charente-Maritime à Cher, 1949-1965, lettre d'Abel Corbin de Mangoux à Luce Prault, le 14 novembre 1948.

<sup>2012</sup> *Ibidem*, lettre de René Chapelard à Luce Prault, le 8 janvier 1949.

le département »<sup>2013</sup>. On lit ici l'écart entre la prise de position publique, consensuelle, et la nature des liens qui lient les protagonistes de la refondation de la chambre d'agriculture à Abel Corbin de Mangoux et Luce Prault, en tant qu'administrateurs et fondateurs de la FNPA<sup>2014</sup>. Cet épisode à peine entrevu permet au reste de mieux comprendre les dessous des démarches opérées par Luce Prault pour parvenir à une réunion des chambres départementales d'agriculture. L'un des traits majeurs en est la capacité de Luce Prault à rentrer en contact avec des membres des chambres d'agriculture, et non seulement avec leur président. Soit que le président est décédé, soit qu'il est trop âgé ou trop malade pour assurer ses fonctions, soit qu'il est jugé potentiellement hostile à la reprise d'activité des chambres d'agriculture, soit qu'il est resté silencieux à la suite des nombreuses missives envoyées par Abel Maumont et Luce Prault, les situations sont nombreuses où les présidents sont contournés et où d'autres membres de la chambre d'agriculture deviennent les interlocuteurs réguliers de Luce Prault. 367 noms parmi ceux des 1956 membres des chambres d'agriculture élus en 1939 sont cochés, de la main de Luce Prault, sur les listes remplies au cours de l'année 1949 ou conservées depuis 1939<sup>2015</sup>.

Les interrogations demeurent sur le sens de ces annotations : la forme par laquelle des noms sont signalés varie et est rarement accompagnée d'annotations claires<sup>2016</sup>. Par déduction, il n'a été possible que de repérer un faisceau de facteurs, dont aucun n'est suffisant à lui seul<sup>2017</sup>. 61 des noms des présidents sont cochés, dont un certain nombre sont pourtant décédés. Parmi les noms qui ne sont signalés par aucun symbole, croix ou graphisme quelconque, on compte dix présidents de chambre d'agriculture qui sont assurément encore en vie. On devine que leur nom n'a pas été pointé par Luce Prault parce qu'il n'en était pas besoin, soit qu'ils fassent partie du cercle restreint avec lequel il correspond en dehors de ses attributions professionnelles – on pense à Jacques Le Roy Ladurie notamment –, soit qu'ils aient appartenu au bureau de l'AP(P)CA dans l'entre-deux-guerres – ainsi qu'Hervé de Guébriant, Félix Garcin et Georges Rémond –, soit que leur position soit d'emblée acquise, comme l'est celle d'Eugène Monjoin, président de la chambre d'agriculture de la Dordogne.

En dehors des présidents, les personnes dont les noms sont cochés présentent deux caractéristiques dominantes quoique non suffisantes. D'une part, ils appartenaient plus souvent au bureau en 1939 que ceux dont les noms ne sont pas signalés : vice-présidents ou secrétaires, ils sont, en l'absence ou en la défaillance du président, des interlocuteurs de choix pour Luce Prault, soucieux d'entrer en contact avec ceux des membres de la chambre d'agriculture qui ont le plus de légitimité à réunir celle-ci, à l'incarner auprès des protagonistes extérieurs. On notera que cette légitimité est largement corrélée à l'appartenance aux organismes corporatifs agricoles départementaux entre 1941 et 1944 : 42 % des personnes dont les noms sont cochés sont à ce titre d'anciens corporatistes, même si la présence, parmi les individus dont les noms ne sont pas signalés, de plus de

<sup>2013</sup> *Ibidem*, copie dactylographiée d'un article publié dans *Le Paysan du Cher*, le 4 février 1949.

<sup>2014</sup> *Ibidem*, lettre de Jean Aucouturier à Luce Prault, le 2 juin 1949. Dans ce courrier relatif au cas d'un échange de propriétés sans échange d'argent, dans lequel se pose la question du droit de préemption du fermier, Jean Aucouturier s'adresse ainsi à Luce Prault : « Je veux vous remercier de la courte visite que vous m'avez rendue avec M. de Mangoux et vous dire combien je fus heureux de faire votre connaissance. Permettez-vous de vous rappeler le cas que je me suis permis de vous exposer ».

<sup>2015</sup> Arch. APCA, Correspondance avec les chambres départementales, 1949-1965, Ain à Yonne, listes des membres, 1939, commentaires de 1949.

<sup>2016</sup> Voir un exemple en **Annexes**. Dossier n° 6. Document 5.

<sup>2017</sup> **Voir Annexes**. Dossier n° 6. Tableau 4.



la moitié des dirigeants nationaux de la Corporation paysanne, laisse supposer des lignes de fracture internes. De même, si les personnes dont les noms sont cochés comptent plus souvent parmi ceux qui ont été nommés membres de la chambre régionale d'agriculture en janvier 1944, ils sont presque aussi nombreux, soit 103 membres, à ne pas être repérés par Luce Prault dans les listes de 1949.

C'est là qu'on touche à la part d'empirisme et de flou qui guide l'ancien directeur de l'APPCA, confirmé dans ses fonctions après une longue période d'inactivité, car par ailleurs, le fait qu'un nom soit ou non souligné semble découler largement du simple fait que Luce Prault connaisse, directement ou non, les intéressés. Ainsi, sont plus souvent cochés les noms de ceux qui ont été suppléants-délégués de leur chambre d'agriculture avant 1940 et que Luce Prault a donc possiblement rencontrés, fréquentés, voire appris à connaître si les venues à l'APPCA ont été nombreuses et actives. L'assiduité aux sessions de l'APPCA n'entre toutefois pas en ligne de compte, ce qui signifierait que Luce Prault privilégie, dans l'urgence, les membres des chambres d'agriculture qu'il a connus, même fugacement, à ceux dont il ne sait rien. On peut enfin également deviner que Luce Prault marque d'un rapide signe du stylo les noms de ceux avec qui il entre en contact au fil des semaines écoulées entre juillet 1948 et la réunion du 24 novembre, puis ensuite tout au long des mois de 1949. S'entretient ainsi par lui un jeu de reconstitution de réseaux partiellement décousus, dans lesquels la légitimité et sa reconnaissance acquièrent une dimension élastique, au gré des situations locales. Dans le cas d'une chambre d'agriculture dont le président et/ou les membres du bureau sont encore en vie et reconnus comme aptes à réunir les membres en session, la légitimité est étroite et découle des fonctions. Mais quand de nombreux membres de la chambre sont décédés et/ou qu'une part importante d'entre eux sont opposés à la réunion de la chambre d'agriculture, la légitimité s'élargit à tous les membres de la chambre, et en priorité à ceux qui sont connus et reconnus à l'APPCA : aux fonctions sont alors susceptibles de se substituer des facteurs légitimants découlant des choix opérés sous l'Occupation notamment, même si cela est expressément tu, mais également des relations d'interconnaissance, les deux facteurs étant intimement liés.

Ainsi, la chambre d'agriculture de Charente-Maritime se réunit-elle dès le 3 février 1949, sous l'impulsion d'Étienne Landrau, vice-président de la chambre, qui, dès le 10 décembre de l'année précédente, écrivait à Luce Prault : « *j'estime qu'il est opportun de ne pas différer plus longtemps la réunion de notre chambre départementale. Les agriculteurs connaissent les initiatives de nos voisins, ils ont eu les échos de la réunion des Présidents, ils interpréteraient [sic] notre inaction comme une hostilité. Rien ne serait plus inexact et plus fâcheux. Je souhaite un succès auquel je suis résolu à m'employer* »<sup>2018</sup>. Cet homme de 71 ans, membre de la chambre d'agriculture depuis 1927, élu au suffrage des agriculteurs, en est le vice-président depuis 1936. Président du comice agricole de l'arrondissement de Saintes, membre de l'office agricole départemental et régional, président du Syndicat agricole de Pons et de la Laiterie coopérative de Belluire dans les années 1930<sup>2019</sup>, Étienne Landrau n'est recensé sous l'Occupation que comme syndic corporatif dans son village de Pons<sup>2020</sup>. L'autre vice-président de la chambre, Ernest Massé, est décédé avant février 1949, comme sept autres des 26 membres de la chambre. Étienne Landrau semble avoir bénéficié d'une position médiane où l'absence de fonctions importantes dans la Corporation

<sup>2018</sup> Arch. APCA, CA Cantal à Charente, 1949-1965, lettre de Étienne Landrau, vice-président de la chambre d'agriculture de Charente-Maritime, à [Prault], le 10 décembre 1948.

<sup>2019</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 286.

<sup>2020</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4988, archives de la Corporation paysanne, URCA de Charente-Maritime, listes des syndicats corporatifs locaux [c. août 1943].

paysanne et à la Libération est apparu comme favorable, aussi comme laissant accroire à un retour au *statu quo ante*, celui de 1939.

Dans les Hautes-Alpes, la chambre se réunit dès le 19 février 1949, sous l'impulsion de son président, Léon Dastrevigne. Celui-ci, âgé de 76 ans, est président de la chambre depuis 1927, date à laquelle il y a été élu au suffrage des agriculteurs. « *Conseiller d'arrondissement de Veynes de 1919 à 1940, il tenta, mais en vain, d'entrer au Sénat* »<sup>2021</sup>. En 1923, il préside le syndicat agricole et les organismes de mutualité de sa commune d'Oze, tout en étant membre de l'Office agricole départemental<sup>2022</sup>. En 1930, il préside l'Office agricole départemental, le Comice agricole de l'arrondissement et la Société d'élevage<sup>2023</sup>. En 1939, il semble avoir conservé ses mandats au sein du comice agricole et du Syndicat agricole d'Oze<sup>2024</sup>. Membre du CROC des Hautes-Alpes constitué en janvier 1942<sup>2025</sup>, il n'appartient pas au Conseil régional corporatif de l'URCA de ce département, constituée tardivement, en novembre 1943<sup>2026</sup>, tandis que quatre membres de la chambre d'agriculture en font partie, dont deux aux fonctions de syndics-adjoints. En janvier 1944, il est nommé membre de la chambre régionale corporative d'agriculture de Marseille<sup>2027</sup>. Léon Dastrevigne fait partie des 25 présidents présents à la réunion de l'APPCA au Musée social le 24 novembre 1948. Un mois plus tard, il s'adresse ainsi à Luce Prault : « *je vais assurer le travail de la Chambre d'Agriculture jusqu'aux prochaines élections mais je ne pense pas être candidat à ces prochaines élections vu mon âge avancé (76 ans) et étant atteint de rhumatismes aux jambes. Je peine beaucoup pour me déplacer et moi qui ai toujours aimé à assurer mes mandats d'une façon irréprochable, je me vois obligé de renoncer à ce mandat ne pouvant l'accomplir comme par le passé* »<sup>2028</sup>.

À la fin du mois de janvier 1949, Léon Dastrevigne semble néanmoins nourrir des inquiétudes quant aux suites données aux délibérations votées en novembre et présentées au ministère. Il en fait part à Luce Prault : « *Pensez-vous que les élections pour le renouvellement des membres des Chambres d'Agriculture auront lieu bientôt ? Je vais réunir les membres de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes pour élire un bureau provisoire en attendant les nouvelles élections. Le président de la CGA ainsi que d'autres membres faisant parti [sic] de cet organisme peuvent-ils faire parti [sic] de la chambre d'agriculture ?* »<sup>2029</sup>. La réponse de Luce Prault ne tarde guère mais elle se situe sur un autre plan. Annonçant que la question des élections complémentaires n'a pas obtenu l'accord

<sup>2021</sup> Georges DIOQUE, *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes*, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, 1996, 481 p., p. 179.

<sup>2022</sup> *Annuaire Silvestre 1923*.

<sup>2023</sup> *Annuaire national agricole 1930*, pp. 280-281.

<sup>2024</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 589.

<sup>2025</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941], fiche du CROC des Hautes-Alpes.

<sup>2026</sup> *Ibidem*, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2027</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>2028</sup> Arch. APCA, CA Hautes-Alpes à Alpes-Maritimes, 1949-1965, lettre de Léon Dastrevigne, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, à Luce Prault, le 19 décembre 1948.

<sup>2029</sup> *Ibidem*, lettre de Léon Dastrevigne, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, à Luce Prault, le 23 janvier 1949.

du ministre Pflimlin, il envisage un autre biais pour encourager le mouvement tendant à réunir les chambres d'agriculture au plus vite : « *Nous pensons, par contre, que M. Maurice Petsche est favorable, mais je suis persuadé qu'une intervention auprès de lui (à adresser à M. Maurice Petsche, Ministre des Finances, Cabinet du Ministre, rue de Rivoli, Paris) serait d'un grand poids auprès de lui, surtout au moment où il a besoin des Chambres d'Agriculture pour le lancement de son emprunt. Puis-je vous demander, à vous-même et à vos collègues, d'intervenir auprès de lui dans ce sens dès qu'il vous sera possible ?* »<sup>2030</sup>.

Maurice Petsche a été député des Hautes-Alpes de 1925 à 1942 : en mars 1930, il est devenu sous-secrétaire d'État aux finances dans le deuxième cabinet Tardieu, puis a appartenu au cabinet Laval de janvier 1931 à février 1932. En juin 1946, il est élu député de la seconde Assemblée constituante, à la tête d'une « *liste indépendante pour la défense des intérêts hauts alpins* »<sup>2031</sup>, à la suite de Louis Richier, membre de la chambre d'agriculture, ancien syndic adjoint de l'URCA des Hautes-Alpes et proche de Paul Antier, qui s'efface devant sa candidature<sup>2032</sup>. « *Nommé membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire, Maurice Petsche consacre toutes ses interventions à l'amélioration de la situation économique des agriculteurs ; il réclame notamment la création d'un régime d'assurance sociale pour les exploitants* » : réélu en novembre 1946, il siège dans le groupe « *d'action paysanne et sociale* ». Ce proche de l'indépendant Paul Reynaud, nommé ministre des Finances en juin 1948, est appelé « *à ses côtés pour l'assister en qualité de secrétaire d'État* ». Il garde ce portefeuille au sein du cabinet Queuille en septembre puis devient ministre de plein exercice le 12 janvier 1949<sup>2033</sup>. En janvier-février 1949, il lance un emprunt à 5 %, mesure classique destinée à « *suppléer aux carences de l'épargne et financer la reconstruction* »<sup>2034</sup> : c'est à cette mesure que fait allusion Luce Prault. On perçoit alors ici sa capacité à jouer sur plusieurs tableaux de manière simultanée : réseaux locaux et nationaux, affinités politiques, dimension budgétaire de l'organisation professionnelle<sup>2035</sup>, actualité politique et financière pointue, rien n'est négligé par lui pour favoriser toute collusion d'intérêts qui pourrait être favorable au projet de reprise d'activité des chambres d'agriculture.

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes se réunit donc le 19 février. Le 10 mars suivant, Léon Dastrevigne écrit à Luce Prault pour lui signifier qu'il a écrit à Maurice Petsche « *en lui demandant d'agir de concert avec Monsieur le Président du Conseil et Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour que les Chambres d'Agriculture reprennent leur activité comme par le passé* » : « *Je lui ai adressé ma requête au Ministère des Finances [...]. Je lui ai écrit en même temps à son domicile 48, rue de la Faisanderie Paris 8<sup>e</sup> pour bien lui expliquer l'objet de ma requête et leur demander de bien vouloir donner d'urgence des indications afin que soient perçues en 1949 les 11 centimes au principal de la contribution foncière des propriétés non bâties. Je lui demandai en même temps qu'à Monsieur le Président du Conseil et Monsieur le Ministre de l'Agriculture, qu'ils fassent en sorte de publier le décret, prévu par décret-loi du 23 décembre 1939 autorisant à*

<sup>2030</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Léon Dastrevigne, le 28 janvier 1949.

<sup>2031</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/petsche-maurice-01091895.asp>

<sup>2032</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>2033</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/petsche-maurice-01091895.asp>

<sup>2034</sup> Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République. Tome 1...* ouvrage cité, p. 255.

<sup>2035</sup> Son expérience de trésorier payeur général de la Nièvre d'octobre 1944 à mai 1945 a sans doute contribué à affiner ses connaissances en la matière. Voir *infra*. Chapitre 6. B. [Encart biographique : Luce Prault](#), p. 691.

*nouveau les élections complémentaires des membres des Chambres d'Agriculture* »<sup>2036</sup>. Mais malgré l'insistance de Luce Prault<sup>2037</sup>, devant l'hésitation du préfet, Léon Dastrevigne décide d'ajourner la session de mai<sup>2038</sup>. Ici, l'action du directeur de l'APPCA se heurte aux règles internes du système politico-administratif local, décrites notamment par Pierre Grémion, qui montre le rôle de la négociation des règles dans la régulation mutuelle du pouvoir du préfet et des notables<sup>2039</sup>. La prise en considération de l'ensemble de l'action menée par Luce Prault permet ainsi seule de comprendre la pertinence de sa stratégie : loin de confiner à l'ignorance des règles locales, elle vise à en investir les éventuelles brèches. L'activation multiple et tout azimut des réseaux politico-professionnels locaux ne vise qu'à favoriser l'apparition de ces brèches. Au niveau local, l'instrumentalisation tentée par l'échelon national est infléchie par des impératifs départementaux, qu'ils soient organisationnels ou personnels.

La tactique de Luce Prault consiste notamment, au long des premiers mois de 1949, à encourager l'organisation d'une réunion officielle de la chambre d'agriculture au cours du mois de mai, période à laquelle se tenait la première session ordinaire entre 1927 et 1943. Les difficultés matérielles et les réticences administratives se cumulent et découragent cependant bien des interlocuteurs de Luce Prault. L'absence de locaux et de ressources n'est pas vue comme un obstacle infranchissable par le directeur de l'APPCA, qui divulgue ses conseils à André Pallier, président de la chambre d'agriculture du Gard, lequel lui faisait part de cette difficulté : « *si aucune salle alors n'était mise à votre disposition, vous tiendriez votre Session n'importe où, dans une salle de café par exemple que vous vous seriez réservée à l'avance* »<sup>2040</sup>. Derrière les questions matérielles et de locaux, se cache surtout les réticences des préfets. On le voit en Savoie, Luce Prault s'adressant ainsi au secrétaire administratif de la chambre d'agriculture : « *dans le cas où M. le Préfet ne répondrait pas à votre lettre lui demandant le local pour la tenue de votre session, il y a lieu d'organiser votre session dans un autre local, mais il conviendra, néanmoins, d'inviter M. le Préfet à votre session en lui communiquant l'ordre du jour* »<sup>2041</sup>. Dans de très nombreux départements, les présidents des chambres d'agriculture attendent l'autorisation d'un préfet qui lui-même attend les directives ministérielles. Le 29 avril 1949, Pierre Pflimlin adresse une circulaire aux préfets, pour leur signifier que « *des doutes ayant été émis sur la légalité de cette initiative des chambres d'agriculture, compte tenu de leur situation présente, et sur la validité, tant de ces réunions que des délibérations qui pourraient y être prises, [il a] décidé de demander au Conseil d'État son avis sur la question* ». Leur intimant de « *suggérer l'ajournement des réunions envisagées* », il précise d'abord que « *cette manière*

<sup>2036</sup> Arch. APCA, CA Hautes-Alpes à Alpes-Maritimes, 1949-1965, lettre de Léon Dastrevigne, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, à Luce Prault, le 10 mars 1949.

<sup>2037</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Léon Dastrevigne, le 23 avril 1949. « *J'espère que vous avez bien reçu les documents qui vous ont été adressés par M. Maumont pour la tenue de votre Session ordinaire de mai. Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous pour vous dire que nous comptons absolument sur vous, d'autant plus que le Ministre des Finances est votre député et que certaines résistances se manifestent à l'égard des chambres d'agriculture parmi les fonctionnaires du Ministère des Finances. Si vous aviez la moindre difficultés n'hésitez pas à faire appel à moi* ».

<sup>2038</sup> *Ibidem*, lettre de Léon Dastrevigne, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, à Luce Prault, le 29 avril 1949.

<sup>2039</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, pp. 166-167.

<sup>2040</sup> Arch. APCA, CA Gard, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à André Pallier, président de la chambre d'agriculture du Gard, le 21 avril 1949.

<sup>2041</sup> Arch. APCA, CA Savoie à Haute-Savoie, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, au secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Savoie, le 28 avril 1949.

*de voir n'implique d'ailleurs, de la part de [s]on Département, aucun parti pris défavorable à l'égard d'une reprise éventuelle de l'activité des chambres d'agriculture »,* ensuite que « *si la chambre d'agriculture [du] département décidait néanmoins de se réunir sans plus attendre, cette réunion ne pourrait avoir aucun caractère officiel »* et enfin qu'il leur est « *loisible d'accorder à la chambre d'agriculture la disposition d'un local pour la tenue de sa réunion, mais en précisant que cette autorisation ne préjuge en rien de la solution qui sera apportée à l'ensemble du problème sur le vu des observations du Conseil d'État »*<sup>2042</sup>.

Les tensions lisibles sont multiples. Le jeu joué par Luce Prault – car l'initiative, à la lecture de sa correspondance avec Abel Maumont, semble venir de lui – consiste toujours à éprouver les marges de manœuvres des protagonistes. Les présidents de chambre d'agriculture, ou, à défaut, celui ou ceux de ses membres qui en revêtent, de façon plus ou moins formelle, la légitimité, voire des interlocuteurs extérieurs à l'institution<sup>2043</sup>, jouent la reconnaissance de leur position de notable dans ces rapports tendus avec l'administration et avec la profession, reconnaissance à acquérir ou à recouvrir, selon la position occupée auparavant. L'administration centrale, ministre et préfets, ne joue pas moins gros en redéfinissant le groupe de ses partenaires, de ces médiateurs dont elle ne peut se passer. Ceux qui ont été destitués autoritairement en 1944-1945 comme ceux qui ont été mollement oubliés au fil des années d'Occupation et à la Libération, parmi lesquels de nombreux acteurs des chambres d'agriculture, sont amenés à renouer des relations partiellement interrompues avec l'administration. La « *Troisième Force* » ne néglige aucun appui au niveau local, favorisant ainsi potentiellement, et provisoirement, la reconnaissance de tel ou tel notable en germe ou en disgrâce. Pierre Grémion expose ainsi les relations entre administration préfectorale et notables : « *C'est donc au niveau de cette relation topique autour de la règle que l'on peut définir de manière opératoire le groupe des notables formé de la couche de leaders qui, dans chaque département, constituent tant pour l'État que pour les populations qu'ils représentent un relais indispensable non seulement au bon fonctionnement du système administratif, mais encore à son maintien. Si tous les partenaires de l'administration ne sont pas des notables, tous, peu ou prou, le deviennent, sous peine de perdre toute efficacité dans la société locale. Naturellement, à partir de ce foyer idéal-typique de la notabilité, on observe, au niveau empirique, toute une gamme de situations variées ; situations qui ne peuvent se comprendre toutefois qu'à partir des règles du jeu de cette négociation »*<sup>2044</sup>.

### Les effets de l'avis du Conseil d'État

L'avis du Conseil d'État n'est rendu que le 17 mai 1949. Le litige porte sur les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance du 12 octobre 1944 qui précisait que le rétablissement des organismes dissous par la loi du 2 décembre 1940 ne pouvait être effectif qu'après « *révision motivée du comité national d'action agricole »*<sup>2045</sup>. Le fait que cet avis du CNAA – supprimé le 12 mars 1946 – n'ait jamais été rendu est la pierre d'achoppement des débats qui opposent partisans d'une reprise d'activité des chambres et dirigeants et politiques qui veulent considérer que les chambres d'agriculture ne peuvent être considérées comme

<sup>2042</sup> Circulaire reproduite dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 9.

<sup>2043</sup> Le cas d'Henri Chatras est à ce sujet significatif. Voir *infra* Chapitre 4. B. [Henri Chatras, secrétaire-adjoint](#), p. 500.

<sup>2044</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, p. 168.

<sup>2045</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 13 octobre 1944, Ordonnance du 12 octobre 1944 déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet, et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture, pp. 924-926.

ayant toujours une existence légale. Pour le Conseil d'État, d'après l'avis du 17 mai, « *les dispositions de cet article [l'article 3 de l'ordonnance du 12 octobre 1944] ne concernent pas les chambres d'agriculture qui constituent des établissements publics dont le statut a été déterminé par la loi et dont les biens n'ont pas été liquidés [...] : il résulte de ce qui précède que les chambres d'agriculture pour lesquelles le législateur a d'ailleurs prescrit dans les lois de finances et notamment dans celle du 31 décembre 1948, la perception de centimes additionnels, doivent être regardées comme ayant actuellement une existence légale* ». Par ailleurs et enfin, « *en l'absence d'intervention du décret prévu pour la fixation de la date des nouvelles élections le mandat de ces membres en fonction en décembre 1939 doit être regardé comme légalement prorogé* »<sup>2046</sup>. Publié a posteriori cet avis est présenté comme une petite victoire.

Très en retrait, la circulaire ministérielle du 29 avril 1949 est suivie d'un commentaire tout aussi postérieur disant : « *nonobstant les instructions ministérielles, les chambres d'agriculture, à quelques exceptions près, sur l'initiative de leurs présidents ou d'un membre de la chambre, se réunirent en session ordinaire de mai 1949* »<sup>2047</sup>. Il est aisé, après dépouillement de l'ensemble de la correspondance des chambres d'agriculture pour l'année 1949, de contredire cette affirmation : on ne compte en effet qu'une vingtaine de chambres départementales dont la première session se serait tenue avant le 17 mai 1949, en prenant en considération la chambre d'agriculture de la Dordogne et les trois qui se sont réunies en janvier-février 1949. Entre le 17 et le 30 mai, ce sont ensuite une trentaine de chambres d'agriculture qui se réunissent en session, sans qu'on sache bien si l'autorisation préfectorale a eu le temps d'être délivrée depuis la parution de l'avis du Conseil d'État. Luce Prault s'efface derrière son coup de *bluff*, lequel s'adresse à la fois aux acteurs des chambres d'agriculture, vaste groupe au sein duquel il entend entretenir l'émulation en faisant croire à un mouvement spontané de chambres d'agriculture impatientes de se réunir à nouveau – et à l'administration, dont on entend ainsi hâter, sinon infléchir, le verdict. Mais un troisième partenaire se montre plus sceptique.

S'adressant à Gaston Bernès, président contesté de la chambre d'agriculture du Gers, Luce Prault évoque les « *résistances [qu'il] éprouv[e] dans [son] département* » et l'enjoint à l'action : « *je persiste à croire que vous avez le droit de convoquer votre chambre en session, viendront parmi les membres ceux qui le voudront. Les noms des absents figureront au procès-verbal. Si, parmi les membres présents, certains sont opposés à la reprise d'activité des chambres d'agriculture, il vous conviendra de faire procéder sur cette question à un scrutin public et de porter au procès-verbal les noms des votants avec l'indication de leur vote ? Ainsi, pour l'avenir, chacun aura pris ses responsabilités devant les agriculteurs* »<sup>2048</sup>. Loin de se confiner dans l'espace restreint des encouragements écrits, l'intervention de Luce Prault se fait également de manière plus active, et indirecte par nécessité. Elle s'adresse de façon détournée, à l'ensemble des dirigeants des organisations professionnelles agricoles. L'implication de la FNPA est toujours aussi patente et clandestine.

Luce Prault écrit à Alexis Jaubert, vice-président et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de la Corrèze, en avril 1949. Né en 1879, ce fils d'un industriel, propriétaire

<sup>2046</sup> Avis reproduit dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 15.

<sup>2047</sup> *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 9.

<sup>2048</sup> Arch. APCA, CA Haute-Garonne à Gers, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Gaston Bernès, président de la chambre d'agriculture du Gers, le 28 avril 1949.

d'une usine de fers à bœuf<sup>2049</sup> a fait partie de la même promotion (1901) de l'Institut national agronomique<sup>2050</sup> qu'Hervé de Guébriant et Jules-Édouard Lucas, désignés comme secrétaire-adjoint et secrétaire de l'APPCA en novembre 1948. Conseiller municipal en 1908, conseiller général en 1910, maire de sa commune de Larche depuis 1912, président du syndicat agricole local depuis 1918, fondateur de la Caisse de crédit agricole communale en 1924, il devient, en cette année de victoire du Cartel des gauches, « *chef de cabinet de son ami Henri Queuille, ministre de l'Agriculture* »<sup>2051</sup>. Il est élu membre de la chambre d'agriculture de la Corrèze en février 1927 par les agriculteurs électeurs de la circonscription de Brive, et légalement installé malgré des contestations officiellement liées à sa double activité d'agriculture et d'industriel, marchand de fers à bœufs<sup>2052</sup>. Élu député de la Corrèze en 1928, il siège dans les rangs des radicaux-socialistes<sup>2053</sup>. Rédacteur du programme agricole du Parti radical-socialiste<sup>2054</sup>, il a été de nombreuses fois rapporteur devant l'Assemblée du budget de l'agriculture pour la commission des finances, et a été trois fois sous-secrétaire d'État, à l'Agriculture du 18 décembre 1932 au 13 janvier 1933, aux Finances du 4 au 9 février 1934 et enfin aux Travaux publics du 18 janvier au 13 mars 1938<sup>2055</sup>. Dans l'organisation professionnelle agricole, il se distingue, dès 1933, au sein de la Fédération agricole du Centre-Sud, en présentant un rapport sur « *l'électrification rurale et le prix de l'électricité à la campagne* ». « *Sur le plan local, il fut le promoteur et l'animateur de plusieurs syndicats intercommunaux pour l'alimentation en électricité et en eau potable* » et « *apporta son concours dès 1934 à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies* ». Cette action se prolonge au niveau national, puisqu'il participe à la création de la commission extra-parlementaire de l'électricité, au conseil supérieur de l'électricité, et à la publication des décrets-lois de 1935 sur la distribution de l'électricité<sup>2056</sup>.

En 1940, il fait partie des 80 parlementaires qui ont voté contre l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain, ce qui lui vaudra d'être « *révoqué de ses fonctions de maire de Larche puis d'être traqué par la police de Vichy jusqu'à la Libération* »<sup>2057</sup> ; il est par ailleurs bien évidemment absent des organismes corporatifs agricoles locaux comme régionaux, de 1941 à 1944. « *À la Libération, il fut choisi par les "80" pour être leur secrétaire général à l'Assemblée consultative provisoire* »<sup>2058</sup> : il y siège du 6 novembre 1944 au 20 octobre 1945. Réélu maire de Larche en 1945, il est, en cette même année, élu président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies<sup>2059</sup>. En 1947, il devient

<sup>2049</sup> Isabel BOUSSARD, « Les idées d'Alexis Jaubert (1879-1961), un expert au service de l'agriculture nationale et corrézienne », dans *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, tome 101, 1998, pp. 60-82.

<sup>2050</sup> *Annuaire INA* 1935.

<sup>2051</sup> Isabel BOUSSARD, « Les idées d'Alexis Jaubert (1879-1961)... », article cité, p. 61.

<sup>2052</sup> *La Défense paysanne corrézienne*, 30 mars 1927.

<sup>2053</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2012-2013.

<sup>2054</sup> Alexis JAUBERT, *Le Parti radical-socialiste et l'agriculture. Programmes et réalisations*, Paris, Comité exécutif, 1928.

<sup>2055</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2012-2013.

<sup>2056</sup> « Au président Alexis Jaubert. In memoriam », dans *Les services publics communaux et départementaux. Bulletin d'informations de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et de l'Association nationale des syndicats de communes*, supplément au n° 58, décembre 1961.

<sup>2057</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, tome 4 : E-K, pp. 389-390.

<sup>2058</sup> *Ibidem*.

<sup>2059</sup> « Au président Alexis Jaubert. In memoriam », article cité.

vice-président de l'Association des maires de France <sup>2060</sup>. On perçoit bien combien les itinéraires contrastés de Luce Prault et d'Alexis Jaubert, notamment sous l'Occupation, peuvent rendre leur échange délicat en cette année 1949. À l'automne 1948, c'est d'ailleurs avec Ludovic Buffière, membre de la chambre d'agriculture depuis 1933 et président du Syndicat agricole d'Objat, que le directeur de l'APPCA correspond. La chambre d'agriculture de la Corrèze revêt une double importance. D'une part parce qu'elle était présidée par Joseph Faure, sénateur et président de l'APPCA, décédé en avril 1944, il importe qu'elle participe au mouvement de reprise d'activité des chambres d'agriculture, ou du moins qu'elle ne reste pas totalement en dehors. D'autre part parce que le président du conseil, depuis septembre 1948, est Henri Queuille, ancien partisan des chambres d'agriculture, désormais tiède sur la question. C'est Ludovic Buffière qui indique à Luce Prault qu'Alexis Jaubert, en tant que vice-président, mais également sans doute du fait de sa carrière politique et de sa légitimité de résistant, « *remplacera[it] avantageusement [le] si regretté Joseph Faure Président* » <sup>2061</sup>. Alexis Jaubert, proche d'Henri Queuille dans les années 1930, paraît sans doute également tout indiqué comme biais par lequel activer les réseaux radicaux.

En avril 1949, Luce Prault s'adresse en ces termes à Alexis Jaubert : « *J'ai eu l'honneur de vous adresser un dossier concernant la tenue éventuelle, par la chambre d'agriculture de la Corrèze, de sa session ordinaire de mai. Étant allé à Brive le 19 avril, sur ma proposition, l'assemblée générale du Syndicat départemental de la propriété agricole de la Corrèze a adopté un vœu ci-joint. J'ai été spécialement chargé de vous le transmettre. Bien entendu ce vœu s'adresse particulièrement à la chambre d'agriculture de la Corrèze mais les membres du Syndicat, malgré le très vif désir qu'ils auraient eu à le faire, n'ont pas voulu porter mention de votre nom pour ne pas vous compromettre car la propriété, ils le savent, est toujours un peu compromettante. Mais je tiens à vous dire que, dans la mesure où vous le souhaiterez, ils appuieront vos efforts pour la reprise d'activité à la chambre d'agriculture de la Corrèze* » <sup>2062</sup>. Fragile équilibre rhétorique d'un soutien qu'on peut soupçonner de vouloir faire sortir de sa réserve Alexis Jaubert, en l'enjoignant à éclaircir sa position politique, notamment vis-à-vis des dirigeants de gauche de la CGA et de la FNSEA. L'échec est patent : non seulement Alexis Jaubert ne semble pas avoir nourri une intense correspondance avec l'APPCA, mais les membres de la chambre d'agriculture de la Corrèze ne se réunissent pas avant la fin de l'année 1950.

Georges Rémond occupe encore la présidence de la chambre d'agriculture entre 1949 et 1952, mais sans son entrain de l'entre-deux-guerres : s'estimant « *dépassé par les événements, il attend avec impatience les réélections du printemps [suivant], regrettant de n'avoir plus les facultés physiques et intellectuelles d'autrefois pour mener à bien sa tâche de président [, ] il conjure ses collègues de considérer qu'en mai [...] il "détellera" sûrement* », tout en rappelant avec nostalgie « *quelle était l'autorité morale de l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture autrefois* » <sup>2063</sup>. À la toute fin de sa vie, il est chevalier des ordres de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, et reste membre de l'Académie d'agriculture même si celui qui fut un brillant et prolix orateur s'est replié dans une position d'observateur dans sa commune d'Andrezel : « *il avait [alors] la joie de voir*

<sup>2060</sup> *Ibidem*.

<sup>2061</sup> Arch. APCA, CA Corrèze à Corse, 1949-1965, lettre de Ludovic Buffière, président du syndicat agricole régional d'Objat, à Luce Prault, secrétaire général des chambres d'agriculture, le 19 novembre 1948.

<sup>2062</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Alexis Jaubert, le 21 avril 1949.

<sup>2063</sup> Arch. APCA, CA Seine à Seine-et-Marne, 1949-1965, projet de procès-verbal de la CA de Seine-et-Marne, le 24 novembre 1949.



que la continuité des Rémond d'Andrezel y était assurée : son fils Louis, agriculteur d'élite, [lui ayant succédé à la mairie et] étant, en plus, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne »<sup>2064</sup>.

Ailleurs, çà et là, les effets de l'avis du Conseil d'État sont plus fulgurants. La nouvelle de ce que les chambres d'agriculture sont à nouveau considérées comme ayant une existence légale provoque des remous : en juin ou en juillet 1949, les membres de la chambre d'agriculture du Rhône se réunissent. Ce fait provoque l'ire de Jean Laborbe, président de l'Union viticole du Beaujolais et secrétaire général de la FNSEA. Celui-ci décide d'écrire à Luce Prault « à la suite d'une conversation avec M. Nové-Josserand, président de la Fédération des exploitants, et M. Calloud, président de l'Office agricole du Rhône » : aucun de ces trois hommes n'est membre de la chambre d'agriculture du Rhône, pourtant, Jean Laborbe s'intéresse de près à la situation de celle-ci, comme le montre sa lettre du 13 juillet 1949. Il y expose que l'« ancien président de [la] chambre d'agriculture [du Rhône] est très diminué physiquement, à la suite d'une attaque qu'il a subit [sic] il y a quelque temps [et] a donc décidé de ne pas reprendre d'activité à la chambre d'agriculture »<sup>2065</sup>. Jean Laborbe explique à Luce Prault comment Jean-Baptiste Reynaud, 60 ans, membre du conseil d'administration de la Confédération nationale des producteurs de fruits et légumes et secrétaire de la Fédération nationale des producteurs de fruits, membre de la chambre d'agriculture du Rhône depuis 1927, secrétaire de celle-ci jusqu'en 1930 puis vice-président jusqu'en 1943, en a été élu président.

L'ancien jaciste Laborbe, âgé de 37 ans, issu des classes de l'Institut agricole de Fribourg, ancien délégué adjoint du CROC du Rhône, en 1941, et syndic adjoint de l'URCA de ce département dès juin 1942 et jusqu'en 1944<sup>2066</sup>, juge ce choix en des termes peu élogieux et définitifs : « Ce dernier est un brave homme, mais incapable de diriger quoique ce soit. Nous venons d'en avoir la preuve, car l'ayant fait désigner moi-même comme Président des Caisses de Mutualité Sociale du Rhône, j'ai eu le triste regret de constater récemment que de toute la France, la Caisse du Rhône, est celle qui marche le plus mal. Et cela, non seulement du fait des directeurs mais principalement à cause du Président du Conseil d'Administration, qui même lorsqu'il a été mis au courant par les contrôles de la Caisse Centrale, de l'état défectueux de sa Caisse, ne veut pas convenir qu'il en soit ainsi, et prétend que c'est une caballe montée contre lui »<sup>2067</sup>. Ce qui se lit dans cette lettre, c'est à la fois l'impatience d'une génération de dirigeants à investir une institution considérée comme une coquille vide. Des dix membres de la chambre d'agriculture du Rhône en fonctions en 1939, cinq sont décédés : les survivants sont âgés de 50 à 69 ans et n'appartiennent pas à la FDSEA. Cette situation est dénoncée de manière implicite – Jean Laborbe évoque les « membres valides de la Chambre d'Agriculture du Rhône – puis explicite – « je viens vous demander s'il vous serait possible de faire comprendre à la Chambre d'Agriculture du Rhône qu'un certain nombre de ses membres sont trop âgés et ne représentent plus rien ».

<sup>2064</sup> Paul DUMONT, « Georges Rémond, membre émérite (1872-1957) », dans *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture*, n° 16, 27 novembre 1957, pp. 843-844.

<sup>2065</sup> Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965, lettre de Jean Laborbe, président de l'Union Viticole du Beaujolais, à Villefranche, à « Mr. Prault, chambres d'agriculture, 8 rue d'Athènes, Paris », le 13 juillet 1949.

<sup>2066</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941]; anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942; nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2067</sup> Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965, lettre de Jean Laborbe, président de l'Union Viticole du Beaujolais, à Villefranche, à « Mr. Prault, chambres d'agriculture, 8 rue d'Athènes, Paris », le 13 juillet 1949.

Les solutions évoquées dévoilent combien les chambres d'agriculture sont devenues un champ de projections et d'ambitions pour les organisations existantes et florissantes, au premier rang desquelles la FNSEA et ses fédérations départementales. Pour Jean Laborbe, cela se dit sans détour : « *Il faudrait qu'ils donnent leur démission au plus tôt. Les principaux dont nous souhaitons la démission sont : MM. Noyel, Gallet, Blanc. Si ces démissions étaient données il y aurait avec M. Parrel, 7 vacances, ce qui permettrait aux personnalités menant le mouvement Syndicaliste, Coopératif et Mutualiste dans le Rhône, de rentrer en nombre à la Chambre d'Agriculture* ». Loin de refléter les seules divagations d'un responsable local à l'affût de mandats vacants, c'est une déclaration de guerre très plausible qui est faite à la chambre d'agriculture, à charge pour l'APPCA de jouer les médiateurs dans cette affaire : « *Au cas où cette solution ne serait pas admise par la Chambre d'Agriculture, nous avons décidé de prendre nettement position contre les membres de la dite Chambre, et de mener très rapidement une campagne les obligeant à se retirer où en les vouant à un échec retentissant lorsqu'il y aura des élections* ». Le moyen de s'allier la coopération de l'assemblée permanente est tout trouvé – « *Nous ne pouvons tolérer que dans un département où la profession organisée a su s'imposer auprès des Pouvoirs Publics, des personnes n'ayant rien derrière elles, viennent faire le jeu de l'Administration, en faisant entendre une voix divergente* »<sup>2068</sup> – et la connivence est lisible entre Jean Laborbe et Luce Prault dans l'aversion pour « *l'Administration* » et dans la volonté de ravir ses prérogatives au ministère de l'Agriculture, au profit d'organisations agricoles privées.

Ce n'est que le 17 novembre 1949 qu'une circulaire ministérielle signée de Pierre Pflimlin annonce aux préfets qu'à la suite de l'avis du Conseil d'État rendu le 17 mai, « *rien ne s'oppose à ce que les chambres départementales d'agriculture, dans leur composition actuelle, reprennent leur activité* »

### L'activation d'un réseau (suite)

Dès 1948, Luce Prault a sollicité l'avis et le soutien de ses connaissances et amis, dans le cadre du projet de remise en activité des chambres d'agriculture. En 1949 et 1950, il s'agit encore de prendre la température des milieux politiques et syndicaux. En janvier 1949, Luce Prault écrit à André Liautey, l'ancien sous-secrétaire d'État à l'Agriculture des cabinets Blum et Chautemps, de juin 1936 à avril 1938. Depuis la Libération, celui qui est maire et conseiller général de Port-sur-Saône, en Haute-Saône, a repris la présidence nationale de l'Union démocratique des Français indépendants et le secrétariat général du Syndicat national des bouilleurs de crus, ainsi que la présidence de la Confédération générale des contribuables de France et d'outre-mer. Des affinités politiques rapprochent les deux hommes qui semblent déjà avoir échangé des courriers – André Liautey aurait informé Luce Prault de la publication de certains articles hostiles aux chambres d'agriculture, notamment celui de Marius Rodot, président de l'Union départementale de la CGA du Jura – qui semblent faire de l'ex-radical socialiste<sup>2069</sup> penchant du côté des Indépendants, l'un des informateurs locaux du directeur des services de l'APPCA. Tous deux semblent d'ailleurs motivés par une même focalisation sur la menace soviétique : « *Dans "L'Indépendant Français" du 15 janvier, j'ai lu votre article : "La trahison des Kerenskistes". Laissez-moi vous féliciter pour cet article courageux. On dit volontiers la souffrance ressentie par les Français qui, vivant à l'étranger, aspirent au retour vers la mère patrie. Je ne crois pas que cette souffrance puisse égaler celle qu'éprouve un Français qui, en France, assiste*

<sup>2068</sup> *Ibidem*.

<sup>2069</sup> Frédéric FOGACCI, « Des réseaux locaux à l'épreuve de la 5<sup>e</sup> République : l'exemple d'André Maroselli et de la fédération radicale de Haute-Saône », dans *Histoire, économie et société*, 2006, n° 25-1, pp. 109-129.

à la progressive destruction de la patrie. Mais il faut lutter et vous donnez un très bel exemple »<sup>2070</sup>.

L'implication des Indépendants est d'ailleurs patente, notamment quand Luce Prault informe Georges Roux, ancien secrétaire adjoint de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, « qu'au moins un membre influent du Conseil Général de la Côte-d'Or attend d'être saisi d'une demande de subvention de la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or »<sup>2071</sup>, tout semble indiquer qu'il s'agit de Roger Duchet, conseiller de la République sous l'étiquette Républicain indépendant depuis 1946, et fondateur du Centre national des Indépendants, en 1948. Mais l'activation des réseaux politiques dépasse les limites de ce petit parti de 60 parlementaires. Abel Maumont rapporte à Luce Prault une intercession de Robert Lacoste, député socialiste de la Dordogne, auprès du ministre de l'Agriculture, Pierre Pflimlin : « Je reçois ce même jour de M. Robert Lacoste avec "sentiments dévoués" communication d'une lettre du Ministre de l'Agriculture dont le texte : "Monsieur le Ministre et cher Collègue, Vous avez bien voulu par lettre du 4 décembre 1948 appeler mon attention sur l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture de la Dordogne [sic] qui désirent reprendre leur activité. J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dès réception de votre lettre j'ai saisi mes services de cette affaire que je suivrai attentivement. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la décision qu'il m'aura été possible de prendre en la circonstance." [...] Nouvelle eau bénite mais qui, je l'espère, ne sera pas jetée sur un cercueil mais bien sur une convalescente en bonne voie de prospérité »<sup>2072</sup>.

Une lettre de Claude Thorat, député MRP du Cher, dévoile combien les élus MRP ont joué de leur impact dans les votes de l'Assemblée au-delà de la rupture du tripartisme, au sein de la Troisième force : « pour voir pratiquement les choses, vous n'être pas sans savoir que le groupe parlementaire auquel je suis inscrit pourra peser d'un gros poids sur l'avenir de ce problème. 1. Il suffit que nous laissions (et nous le ferons) les communistes et les socialistes seuls à voter le projet Guyon. 2. Il suffit que nous nous abstenions sur la loi qui ressuscitera les Chambres d'Agriculture pour qu'elle ne passe pas. Mais nous ne sommes pas des sauvages ; nous dirons à la CGA et aux Chambres d'Agriculture : mettez-vous d'accord sur vos attributions respectives et réalisez le maximum d'unité d'action ; élaborez un texte d'un commun accord et nous nous engageons à lui donner force de loi. Voilà comment les choses doivent se passer si la bonne volonté est réciproque entre les organismes. De notre côté, il y aura toujours le maximum de bonne volonté. Pour me voir à Sancoins, ce n'est pas facile, à part, généralement le lundi après-midi. Mais pour vous éviter tout dérangement, je m'efforcerai toujours de répondre à vos lettres d'une façon aussi claire et complète que possible »<sup>2073</sup>. L'activation des réseaux peut également passer par certains des présidents les plus proches de Luce Prault, tels Henry Girard, directeur de la Librairie de la maison rustique, éditeur notamment des travaux d'Alfred Nombrot et de Jules-Édouard Lucas, dans l'entre-deux-guerres, président de la chambre d'agriculture de l'Oise, qui s'adresse ainsi au directeur de l'APPCA : « Vous ne manquez certainement pas

<sup>2070</sup> Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, à André Liautey, *L'Union démocratique de la Haute-Saône*, le 18 janvier 1949.

<sup>2071</sup> Arch. APCA, CA Côte-d'Or à Côtes-du-Nord, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Georges Roux, secrétaire adjoint de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, le 23 avril 1949.

<sup>2072</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, lettre de Abel Maumont à Luce Prault, le 16 décembre 1948.

<sup>2073</sup> Arch. APCA, Charente-Maritime à Cher, 1949-1965, copie d'une lettre de Claude Thorat, député du Cher à Luce Prault, « *Monsieur le Président* », le 7 janvier 1949.

*de relations pour arriver au but, du côté de mon ancien camarade Paul Reynaud, de M. Petsch[e] et Laniel je puis, s'il en était besoin, vous apporter un modeste concours »*<sup>2074</sup>.

Des échanges épistolaires intenses se nouent entre Luce Prault et certains de ses interlocuteurs au cours des années 1948 à 1951. La plus abondante correspondance est sans doute celle d'André Pallier, qui entre mars 1949 et avril 1952 envoie pas moins de 38 lettres au directeur de l'APPCA. André Pallier, né en 1870, a été président de la chambre d'agriculture du Gard de 1928 à 1933 : cet ingénieur de l'École nationale d'agriculture de Montpellier, a été président de la Société centrale d'agriculture du Gard, avant 1927 et son entrée à la chambre d'agriculture. Président de la Fédération des sociétés d'agriculture du Midi et du Sud-Est et du Syndicat de défense des vins des Costières dans les années 1930, il est correspondant national de l'Académie d'agriculture pour la section des cultures spéciales en 1939<sup>2075</sup>. Absent des instances corporatives sous l'Occupation, il n'en fonde pas moins une partie de sa complicité avec Luce Prault sur une condamnation d'une frange de la Résistance. En mars 1949, au début de leurs échanges de lettres, il évoque en effet « *les événements de 1944 ayant trait aux pillages, meurtres par de soi-disants maquis qui ensanglantèrent notre région qui causent une grosse émotion* ». C'est encore la peur du « *péril rouge* » qui rapproche les deux hommes : André Pallier évoque le *Méridional* et le qualifie d'« *organe de paix sociale anticommuniste* ». Surtout, il est question entre eux de « *notre Fédération* », qui désigne sans doute aucun la Fédération nationale de la propriété agricole (FNPA), et de « *nos idées du respect de la propriété privée* ». Enfin, le président honoraire de la chambre d'agriculture du Gard termine sa missive sur ces mots : « *continuez la lutte pour la révision du statut du fermage et du métayage qui est une invention communiste* »<sup>2076</sup>.

Les échanges se poursuivent de manière soutenue – environ une fois par mois – pendant trois ans. André Pallier devient l'oreille de Luce Prault dans le Gard et dans le Sud en général, son relais auprès des organisations locales susceptibles d'être favorables, ou point trop défavorables, et auprès des organes de presse où le directeur de l'APPCA cherche à placer des articles et encarts annonçant la remise sur pied des chambres d'agriculture. Le contenu mixte de ses lettres – professionnel, politique et privé – est significatif d'une complicité de longue date. Des sous-entendus émaillent le texte qui disent leur connivence. Ces accointances anciennes n'existent pas seulement avec les présidents de chambre d'agriculture.

Camille Robert, le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire depuis les années 1930 écrit une longue lettre à Luce Prault qui souligne l'engagement militant de certains administratifs des chambres, en écho à celui du directeur de l'APPCA : « *Monsieur le Directeur et Cher Monsieur, Par l'Unité Paysanne (Directeur : M. Paul Antier, Député de la Haute-Loire, ardent avocat de la restauration de nos organismes) et le Journal de la France Agricole, j'ai été informé de l'effort résolu, sous votre active et compétente direction, en vue de la remise en activité de l'Assemblée Permanente et des Chambres d'Agriculture. Avec le souhait de disposer incessamment tout d'abord d'une adresse précise, pour la correspondance ultérieure, je prends la liberté, sur l'obligeante et pressante instance de notre ancien et sympathique secrétaire, M. Régis Souvignhec (Vous êtes sûrement*

<sup>2074</sup> Arch. APCA, CA Nord à Oise, 1949-1965, lettre de Henry Girard, président de la chambre d'agriculture de l'Oise, à Luce Prault, le 7 août 1948.

<sup>2075</sup> *Annuaire national agricole 1930 et Annuaire national agricole 1939*

<sup>2076</sup> Arch. APCA, CA Gard, 1949-1965, lettre de André Pallier, Président honoraire de la chambre d'agriculture du Gard, à Luce Prault, le 20 mars 1949. Voir la reproduction de ce document en **Annexes**. Dossier n° 6. Document 6.

2077

*au courant de la disparition tragique de notre regretté Président M. Néron-Bancel ), de solliciter auprès de vous, outre toutes informations d'ordre général (notamment, le plus d'exemplaires possible de votre récent historique sur les tribulations des Chambres, en texte in-extenso si possible). Les renseignements suivants, objet plus particulier des préoccupations de M. Souvignec : 1. Représentation de notre Chambre d'Agriculture à la récente Assemblée (Délégué). 2. Procédure régulière et recommandations diverses en vue du retour au fonctionnement normal de notre Chambre. 3. Condition de récupération intégrale de notre splendide et important matériel (Détenteurs Successifs : Comité d'Action Agricole, puis CGA, et OAD). À la lumière de ma modeste expérience personnelle, j'ai souvent réfléchi, pendant ces cruelles années, à tout votre déchirement de coeur devant un sort inique, après le début si prometteur de vos magnifiques réalisations. Ma résolution en est d'autant plus ferme de tout faire dans l'extrême limite de mes moyens, pour parvenir à une réparation adéquate : me souvenant avec faveur de nos si cordiales et confiantes relations antérieures, je viens vous assurer de mon dévouement le plus absolu et le mettre à votre entière disposition. Impatient de pouvoir utilement réserver farouchement notre cause commune, avec ma gratitude renouvelée, trop heureux de pouvoir à nouveau continuer de mériter votre précieuse amitié »<sup>2078</sup>.*

Dans l'Allier, en 1949 et 1950, après que le communiste Louis Dumont, président de l'UDCGA et de la chambre d'agriculture, a signalé qu'il entendait réunir les membres de cette dernière, Luce Prault semble avoir besoin de plusieurs interlocuteurs. Si la correspondance avec Marcel Édier, vice-président de la chambre d'agriculture de l'Allier sous l'Occupation et syndic adjoint de l'URCA de ce département<sup>2079</sup>, est laconique et vise uniquement à contourner Louis Dumont, c'est auprès du baron Pierre Durye, président de la Société d'agriculture de l'Allier, que Luce Prault trouve son meilleur chroniqueur des péripéties bourbonnaises ; il écrit : « Je voulais depuis plusieurs jours vous mettre au courant de la question de la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Ayant reçu des ordres écrits et précis du Ministère de l'Intérieur, M. le Préfet de l'Allier avait convoqué (pour lui faire approuver le budget 1950) la chambre d'agriculture sans les membres qui en avaient été exclus par le décret Daladier de décembre 1939. Ayant été informé (par qui ?) de cette réunion, les membres exclus s'y sont présentés avec leurs collègues. Le Préfet devant cette présence, n'est pas venu et la réunion n'a pas eu lieu. A la suite de ces incidents, M. Dumont a fait le siège de la Fédération des Exploitants, des Preneurs de B.R. [baux ruraux], du Crédit agricole, etc. et toutes les associations auxquelles il s'est adressé lui ont voté des résolutions affirmant qu'elles étaient entièrement d'accord avec lui et le soutiendraient jusqu'au bout. M. Dumont avait eu le tact de ne rien demander à la Société d'Agriculture de l'Allier dont il connaissait par avance la réponse négative ». L'entente dans l'anticommunisme est patente entre le baron Durye et Luce Prault sur la condamnation de la « soudure [qui] s'était faite entre toutes les personnalités marxistes ou apparentées comme en 1944 »<sup>2080</sup> et sur la complicité des élus MRP.

<sup>2077</sup> À propos duquel il s'est écrit : « Accusé de collaboration, il fut exécuté, sans jugement, par les maquisards ». Gaston JOUBERT, *Dictionnaire biographique de la Haute-Loire*, Yssingeaux, Éditions "Per lous chamis", 1982, 398 p., p. 283.

<sup>2078</sup> Arch. APCA, CA Haute-Loire à Loiret, 1949-1965, lettre de Camille Robert, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de Haute-Loire, à Luce Prault, directeur de l'APPCA, le 14 décembre 1948.

<sup>2079</sup> Arch. nat, F10 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2080</sup> Arch. APCA, CA Allier à Basses-Alpes, 1949-1965, lettre de Pierre Durye, président de la Société d'agriculture de l'Allier, à Luce Prault, le 15 mai 1950.

Les années 1949 et 1950 voient ainsi la réactivation des réseaux constitués par Luce Prault dans l'entre-deux-guerres<sup>2081</sup>, souvent entretenus sous l'Occupation. À la lecture de la très volumineuse correspondance des années 1948-1952, il apparaît un élément-clé de la périodisation propre aux membres de ces réseaux plus ou moins informels et hétéroclite : dans les échanges, souvent à demi-mot, mais souvent aussi sous le signe de l'épanchement, propre aux conversations privées, l'année 1944 semble constituer une rupture plus décisive que celle de 1940, très peu voire jamais évoquée. Sans faire des alliés de Luce Prault des collaborateurs zélés<sup>2082</sup>, il semble bien que l'ascendant des socialistes et des communistes à la Libération, auréolés de leur massive appartenance à la Résistance, ait constitué une rupture plus décisive pour ces hommes, rupture qui les conduit à communier dans l'anticommunisme le plus fervent. Les archives de l'APCA recèlent la trace d'une prise de contact entre Luce Prault et Alain de Chantérac dès novembre 1949<sup>2083</sup>. En décembre de la même année, c'est l'ancien compagnon de route de Dorgères, *alter ego* méridional de Jacques Le Roy Ladurie<sup>2084</sup> – rappelons que les trois hommes se sont côtoyés sous l'Occupation, autour du ministre de l'Agriculture de l'été 1942, puis dans une timide Résistance – qui écrit à Luce Prault :

*« Je suis entièrement d'accord avec le remarquable programme syndical que vous avez exposé et que vous voulez bien me communiquer. Voulez-vous me permettre de vous rappeler un point qui faisait déjà l'objet de nos méditations communes de la rue de Varennes en l'an de grâce 1942 et que j'aimerais vous voir repenser. Il s'agit de la liaison entre le syndicalisme et la coopération et la mutualité. Il est d'une part indispensable que le syndicalisme ne soit pas alourdi par une gestion quelconque de ces organismes pesants. Un tel fardeau risquerait ce qui fut vrai dans le passé et l'est encore dans le présent, d'alourdir tellement la machine syndicale qu'il lui enlèverait, en fait, toute liberté d'allures. Mais, s'il est désirable que le syndicalisme ne soit pas sclérosé par la gestion d'institutions économiques très lourdes, se bornant aux rôles essentiels et simples en somme que vous avez à si juste titre rappelés et revendiqués, il ne m'en paraît pas moins indispensable que des organismes comme la coopération et la mutualité, qui peuvent être si aisément les amorces du kolckhose [sic] futur, ne restent pas détachés de tout garde-fou doctrinal et exposés, par suite, à toutes les tendances "déviationnistes", suivant la logomachie en vigueur, dont nous n'avons que trop d'exemples depuis la Libération. Je pense qu'il doit y avoir un lien institutionnel entre syndicalisme et coopération et que le syndicalisme gardien de la doctrine et animateur de la profession doit pouvoir exercer au moins une certaine tutelle sur ses prolongements économiques. Je suis certain que si vous pensez que ma suggestion a quelque intérêt, votre esprit subtil découvrira aisément la contexture à donner à ces liens institutionnels dont je me permets de souligner la nécessité. J'espère avoir le texte de la polémique qui vient d'opposer un agriculteur castrais M. de Blaye de Gaix, au sujet des chambres d'agriculture, à Haut et Puissant Seigneur de R. [Henry de Rouville] qui a trouvé la plaisanterie très mauvaise et l'a dit. Les crimes de lèse-majesté sont toujours cas pendables ! Si je peux avoir ces textes, je vous les communiquerai. Voulez-vous offrir mes hommages à Madame Prault et croire, cher Monsieur et Ami, à mes meilleurs et dévoués*

<sup>2081</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940. Voir

**Annexes.** Dossier Sources et méthodes.

<sup>2082</sup> Paul Antier, le fondateur du Parti paysan, est le premier parlementaire à rejoindre le général de Gaulle à Londres en 1940.

[http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=161](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=161)

<sup>2083</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Alain de Chantérac, le 24 novembre 1949.

<sup>2084</sup> Xavier WALTER, *Paysan militant. Jacques Le Roy Ladurie...*, ouvrage cité.

*sentiments* »<sup>2085</sup>. Face au résistant Henry de Rouville<sup>2086</sup> comme face au communiste Louis Dumont<sup>2087</sup>, les rangs se resserrent autour du réseau intime de Luce Prault.

Les années 1949 à 1951 sont aussi celles de la progressive émergence des conditions d'un rapprochement local à minima avec la CGA testé dans les départements par les agents du réseau de Luce Prault. André Pallier, Marcel Édier ou Camille Robert, comme beaucoup d'autres, sont chargés d'un informel sondage sur l'opportunité d'organiser des élections et sur ce qu'il en résulterait dans la composition de la chambre. Ainsi se lit le témoignage de la lente perte de vitesse de la CGA et de ses unions départementales, face aux menées de la FNSEA, aux mains des conservateurs<sup>2088</sup>, en même temps que s'amorce le déclin de la Troisième force, dont le glas sonne en septembre 1951, au moment du vote de la loi scolaire Marie-Barangé et de l'opposition des socialistes au financement de l'enseignement privé. D'abord inimaginable – et la FNPA s'est créé en opposition à la CGA et à la FNSEA en 1945 –, puis progressivement envisageable, au fur et à mesure que les socialistes de l'aile gauche de la CGA et de la FNSEA y perdaient de l'influence, la possibilité d'un retour des chambres d'agriculture dans le champ des organisations professionnelles agricoles devient un élément à prendre en considération au cours de l'année 1950.

Les signes de ce que « *l'utilité de leur résurrection n'était pas, après la guerre, évidente pour tout le monde* »<sup>2089</sup>, restent toutefois nombreux : Luce Prault pointe surtout le silence de la presse agricole à ce propos, l'opposition manifeste de la CGA et de la FNSEA, mais aussi le refus de l'Assemblée nationale de voter les crédits nécessaires à l'organisation d'élections, le 23 décembre 1950<sup>2090</sup>. Trois propositions de lois déposées devant l'Assemblée nationale à l'automne 1949 sont également amplement significatives d'un climat majoritairement hostile<sup>2091</sup> : leur teneur importe, mais du fait qu'elles n'ont que rarement été débattues, il semble qu'il faille ici retenir surtout que ces propositions – tendant à empêcher la reprise d'activité de l'APPCA ou à limiter considérablement ses prérogatives et celles des chambres d'agriculture – émanent à la fois du parti socialiste, de la CGA et des syndicalistes de la FNSEA. De la part des responsables syndicaux, toutefois, la nouvelle de l'avis du Conseil d'État du 17 mai 1949<sup>2092</sup> suscite un revirement. À la fin du mois de juin, parlant au nom de la FNSEA, son président, Eugène Forget, déclare : « *notre devoir n'est plus, selon moi, de réclamer sans espoir le maintien en sommeil des Chambres d'Agriculture, mais de pénétrer en leur sein et d'essayer de les conquérir* »<sup>2093</sup>. De même, en juillet, la CGA est amenée à considérer « *que si les pouvoirs publics estiment utile l'existence d'un organisme habilité à recueillir des fonds publics en vue d'orienter le*

<sup>2085</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, lettre de Alain de Chantérac à Luce Prault, le 15 décembre 1949. Voir la reproduction de ce document en **Annexes**. Dossier n° 6. Document 7.

<sup>2086</sup> Voir *supra* Chapitre 3. B. [Le cas Le Roy Ladurie : un cas-écran ou de réelles dissidences ?](#), p. 333

<sup>2087</sup> Voir *supra* Chapitre 3. C. [Aux lendemains de la Libération : continuités et discontinuités](#), p. 369

<sup>2088</sup> Il ne nous semble pas qu'existe un meilleur récit de cet épisode que celui de Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, pp. 146-163.

<sup>2089</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 38.

<sup>2090</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture, 1940-1952*, Luçay-le-Libre, chez l'auteur, 1978, 17 f°.

<sup>2091</sup> *Ibidem* ; Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture. Des origines à la refondation...*, ouvrage cité, p. 12.

<sup>2092</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 15.

<sup>2093</sup> Arch. APCA, FNSEA 1952-1956, Note, [sans date]. [note reprenant la chronologie des rapports de la FNSEA et de la CGA avec l'APPCA entre 1948 et 1951].

*progrès agricole* »<sup>2094</sup>, il importe de repenser la question de leur réapparition – la CGA accorde toutefois sa préférence aux offices agricoles départementaux créés en 1946.

C'est encore largement par Luce Prault que la conciliation passe : devenu, en septembre 1950, délégué général aux questions sociales et techniques de la FNSEA, avant d'en être le directeur en avril 1951, le directeur de l'APPCA sert de tête de pont. C'est lui aussi qui orchestre rapprochements et rencontres entre les acteurs des deux institutions. Dès décembre 1948, il écrivait ainsi à Hervé Budes de Guébriant : « *Les Chambres d'Agriculture, institution professionnelles représentatives des intérêts agricoles, sont une création législative qui s'impose à tous ceux que la loi classe comme appartenant à la profession agricole. Il y a donc une différence de nature fondamentale entre le syndicalisme et les Chambres d'agriculture. Le premier est une manifestation de la liberté, les secondes une création législative. C'est entre ces deux institutions, de nature différente, qu'il convient d'établir un concordat* »<sup>2095</sup>. En février 1949, il fait chaperonner Abel Maumont par les membres du Comité permanent général, lorsqu'il rencontre Eugène Forget, président de la FNSEA<sup>2096</sup>. Les négociations qui préludent au *modus vivendi* des années 1950 restent peu connues, tant elles n'ont pas laissé de traces écrites. En juillet 1950, cette remarque laconique figure au bas d'une lettre adressée à Joseph Parrot, secrétaire de la chambre d'agriculture de la Gironde : « *Je suis toujours en négociations avec la CGA et la FNSEA. Ces Messieurs sont vraiment très décevants* »<sup>2097</sup>.

Six mois plus tard, en décembre 1950, à Paris, le directeur de l'APPCA écrit à son président, en Dordogne : « *je pense aboutir cette semaine à un protocole d'accord avec la CGA et la FNSEA* »<sup>2098</sup>. Dix-huit mois à deux ans de négociations ont été nécessaires pour parvenir à une entente. Un accord est signé le 8 février 1951, il codifie les rapports entre les chambres d'agriculture – et donc l'APPCA – et le syndicalisme, établit notamment que les chambres d'agriculture « *ne se prononceront sur les demandes de renseignements et avis dont elles seront saisies par les Pouvoirs Publics qu'après avoir consulté les groupements agricoles intéressés ; [et qu'elles] orienteront leurs activités vers l'étude et la réalisation de projets d'intérêt général tel notamment : l'éducation professionnelle, le progrès*

<sup>2094</sup> *Ibidem*.

<sup>2095</sup> Arch. APCA, CA Finistère, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Hervé de Guébriant, le 6 décembre 1948.

<sup>2096</sup> « *Je viens d'être avisé par M. Quenette, Directeur de la Fédération Nationale des syndicats d'Exploitants Agricoles que, comme suite à la visite que vous aviez rendue rue Scribe le 8 décembre, M. Forget, Président, et M. Blondelle, Secrétaire Général, désiraient vous rendre votre visite mercredi 2 février 1949 à 16 heures. M. Quenette m'ayant demandé où cette visite pourrait vous être rendue, j'ai répondu qu'il n'y avait entre l'Assemblée et la Fédération aucune question de prestige et que cette visite pourrait vous être rendue 11bis rue Scribe, ce qui a été convenu. Dans ces conditions, je viens vous demander de bien vouloir m'autoriser à convoquer le Comité Permanent Général pour mercredi 2 février à 9 heures du matin. Je pourrais alors vous rendre compte de l'état actuel des démarches que j'ai effectuées. Le Comité pourrait prendre toutes décisions utiles et désigner une délégation pour se rendre le même jour à 16 heures 11 bis rue Scribe. Je serais heureux de connaître vos impressions comme suite à la conversation que vous avez dû avoir avec M. Martin, président de la CGA, qui, lui, ne nous a donné jusqu'à maintenant aucune réponse à la visite que vous lui aviez faite* ». Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Abel Maumont, président l'APPCA, le 13 janvier 1949.

<sup>2097</sup> Arch. APCA, CA Gironde à Hérault, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Joseph Parrot, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Gironde, le 24 juillet 1950.

<sup>2098</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Abel Maumont, président de l'APPCA, le 5 décembre 1950.



*technique, l'équipement individuel et collectif de l'agriculture* »<sup>2099</sup>. Des élections générales sont prévues, qui auront lieu en février 1952. Les conditions du réveil des chambres d'agriculture sont marquées par deux phénomènes : d'une part, l'état des troupes et leurs moyens d'action ont permis l'émergence du directeur de l'APPCA, ainsi que de quelques administratifs locaux, qui débordent de leurs fonctions et remplissent le rôle des équipes élues, défailtantes ; d'autre part, les négociations internes au champ des organisations professionnelles agricoles précèdent toute intervention de l'État, laquelle n'intervient que pour entériner un état de fait. Cela ne devrait pas être oublié lorsqu'il s'agit de considérer, tout au long des années 1950, les formes de crispation de l'APPCA sur une logique consulaire aux forts relents de corporatisme, ainsi que le développement technocratique de l'assemblée permanente comme des chambres d'agriculture.

## B. Les élections de 1952 : un second « retour des évincés »

---

### Une institution profondément renouvelée ?

Dans tous les départements français, des élections sont organisées en février 1952, et pour la première fois depuis 1939 : sur 1962 membres élus, 504, soit 26 % environ, sont des membres sortants, reconduits dans leurs fonctions plus de treize ans après la précédente consultation des électeurs et par-delà la période de l'occupation, la suppression des chambres d'agriculture, la mise en place de la Corporation paysanne, sa liquidation, l'organisation des nouvelles structures professionnelles de la Libération, et enfin la refondation des chambres d'agriculture et de l'APPCA. Des 1452 membres des chambres d'agriculture de 1939 encore en vie à la veille des élections de février-mars 1952, 34 % ont donc été prorogés dans leurs fonctions de l'entre-deux-guerres par les électeurs. Si dans l'Aisne, les sept membres de 1939 prorogés dans leurs fonctions sont plus jeunes de dix ans, en moyenne, que ceux dont le mandat n'a pas été renouvelé, l'exemple de la Manche apporte le contrepoint puisque dans ce département les membres de la chambre de 1939 qui ont été réélus sont tout aussi âgés que ceux qui ne l'ont pas été.

Les trois quarts des membres sont de nouveaux venus : renouvellement important, sans précédent dans l'histoire des chambres d'agriculture dont la moitié des membres de 1939 étaient élus depuis les premières élections de 1927, mais mâtiné du souci plus ou moins affirmé suivant les départements de maintenir des « *anciens* » sur les listes. Les chambres des Alpes-Maritimes et du Lot sont les deux seules à être renouvelées intégralement, tandis que plus de 40 % des membres de 1939 sont réélus en Eure-et-Loir, Indre, Maine-et-Loire, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Seine, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne et Haute-Vienne<sup>2100</sup>. Entre février et mai 1952, une session au moins est organisée dans chaque département, et on procède à l'élection des membres du bureau. Soixante départements sur 90 voient arriver à leur tête un nouveau président : en apparence au moins, le groupe des présidents formant l'APPCA incarne un compromis entre stabilité et bouleversement.

Le renouvellement s'accompagne d'un net rajeunissement de l'APPCA, la moyenne d'âge passe de 71 ans en 1951 à 57 ans en 1952. Les plus âgés des présidents ne sont cependant pas tous écartés : on compte certains de ces « *monstres sacrés de l'agriculture, c'est-à-dire des responsables professionnels souvent âgés, de grande expérience au plan régional voire national [qui] se tiennent en marge des grandes décisions,*

<sup>2099</sup> Documentation APCA, « Accord national agricole du 8 février 1951 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1951, pp. 9-10. [signé par Pierre Martin, président de la CGA, René Blondelle, président de la FNSEA, et J.-E. Lucas, secrétaire de l'APPCA].

<sup>2100</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. Carte 1.

*mais pas tout à fait au dehors* »<sup>2101</sup>, tel Jean-Baptiste Martin, 90 ans, président de la chambre d'agriculture de l'Indre depuis 1931, président-fondateur de la Mutuelle agricole tourangelle<sup>2102</sup>, qui incarne à la perfection ce type du dirigeant agricole souvent présenté de façon posthume comme étant à l'origine de toute l'arborescence des organisations professionnelles agricoles de sa région, un fondateur *ex-nihilo*, prosélyte et gestionnaire à la fois<sup>2103</sup>. Ainsi, pour Jean-Pierre Prod'homme, opposer jeunes et vieux dirigeants n'a guère de sens puisque « *dans une certaine mesure, les leaders en place sont une émanation de ces anciens et leur liberté d'action est partiellement bridée par la discrète présence de ceux-ci* »<sup>2104</sup>. Les moyennes sont de fait peu significatives, tandis qu'une partition en terme de génération apparaît plus éclairante. Onze présidents, soit 12 %, ont plus de 70 ans en 1952 et sont donc parvenus à l'âge des responsabilités avant la Première Guerre mondiale : ils ont connu le mouvement de développement exponentiel des syndicats et des coopératives, ils ont vécu les contrecoups des crises phylloxériques, le développement des caisses locales, puis régionales, de crédit agricole, la loi Viger de 1900 sur les assurances mutuelles, autant de « *faits dateurs de génération* »<sup>2105</sup> à considérer. Une quarantaine de présidents, soit 44 %, a entre 55 et 70 ans : les plus jeunes sont arrivés à l'âge adulte entre 1913 et 1918, et ont donc vécu la guerre en tant qu'appelés potentiels. Ils ont commencé leur carrière dans les années 1920 et 1930, à l'heure où sont créées les chambres d'agriculture, dans une atmosphère largement dominée par la crise économique et par la question du marché du blé d'une part, des assurances sociales, d'autre part. Enfin, une troisième génération peut être identifiée dans le groupe de 36 présidents qui ont moins de 55 ans, qui n'ont vécu la Première Guerre mondiale que comme enfants ou adolescents, qui ne peuvent être parvenus aux responsabilités que vers la fin des années 1930.

Concentrons-nous d'abord sur les mandats détenus au cours de la période mouvementée qui court de 1939 à 1952<sup>2106</sup>. En partant à rebours, on constate que 39 % des présidents de 1952 appartenaient à la FDSEA de leur département en 1951, dont 21 (soit 23 %) en étaient les présidents. Treize des présidents qui siègent à Paris le 22 avril 1952 étaient membres du conseil fédéral de la FNSEA en 1947. 33 présidents sur 66, soit un sur deux, ont été identifiés parmi les membres des FDSEA en 1946, alors que seuls 14 l'étaient dès les premières élections de 1945. Plus massive a été la participation des présidents aux structures de la corporation paysanne : en 1944, 48 d'entre eux (soit 53 %) appartenaient à l'Union régionale corporative agricole (URCA) de leur département, dont seize en tant que syndic régional et douze en tant que syndic régional adjoint – soit donc 31 % aux postes dirigeants. 46 des présidents de 1952 étaient syndics corporatifs dans leur commune de résidence en août 1943. Quarante étaient membres de l'URCA dès sa constitution, soit suivant les départements, entre la fin de l'année 1941 et le début de l'année 1943 : dix en étaient syndics régionaux et onze syndics adjoints – soit 23 % aux postes dirigeants. Quatre d'entre eux ont été nommés pour siéger à la fois au sein de la commission de l'organisation corporative paysanne et du Conseil national de Vichy, en janvier 1941. Enfin, si seuls huit présidents de 1952 sur 90 occupaient déjà cette fonction en 1939, douze autres étaient membres du bureau dès cette date, et 32 appartenaient alors à

<sup>2101</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs », article cité, p. 50.

<sup>2102</sup> *Annuaire INA* 1957.

<sup>2103</sup> *Bulletin d'information de la mutualité agricole*, n° 101, septembre 1960, p. 3289.

<sup>2104</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs », article cité, p. 50.

<sup>2105</sup> Jean DARCET [dir.], *Les conflits de générations*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 190 p., p. 101.

<sup>2106</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 7. Tableau 1.

la chambre en tant que simples membres : ainsi, 58 % des présidents constituant l'APPCA en 1952 ne sont pas nouveaux venus dans l'institution, du moins au niveau départemental. D'une façon générale, l'« ancienneté » des présidents est très largement supérieure à celle de l'ensemble des membres des chambres d'agriculture<sup>2107</sup> et cette délégation aux anciens de l'institution amoindrit considérablement l'effet du renouvellement des chambres dans le cénacle de l'APPCA. De même, si 17 % des membres de chambre d'agriculture de 1952 étaient membres de l'URCA à sa constitution, ils représentent plus de 44 % au sein de l'ensemble des 90 présidents formant l'APPCA. Les anciens membres des URCA sont plus présents dans les chambres d'agriculture d'une grande moitié Nord-Nord-Est de la France, avec un creux évident dans le Sud-Ouest du territoire métropolitain<sup>2108</sup>

Parmi les élus de 1952, figurent 56 dirigeants de la Corporation paysanne considérés comme devant être destitués par l'ordonnance du 12 octobre 1944<sup>2109</sup> : 21 d'entre eux sont élus présidents d'une chambre d'agriculture en mai 1952, dont 14, les deux tiers, viennent d'être désignés à ces fonctions par leurs pairs. Tous sont entrés dans les chambres d'agriculture en 1939 ou auparavant. Ainsi, si 330 nouveaux membres sur 1463, soit 23 %, ont appartenu à l'URCA de leur département, aucun des nouveaux élus n'a été en position de premier plan. Si l'on veut proposer l'interprétation d'une APPCA lieu et occasion d'un second « *retour des évincés* », selon l'expression de Pierre Barral<sup>2110</sup>, reprise par Isabel Boussard notamment<sup>2111</sup>, il convient de la décomposer en plusieurs éléments. Comme cela a été vu, plusieurs dirigeants corporatifs influents au niveau départemental, régional ou national, au point d'être considérés comme devant être écartés à la Libération, sont réélus au sein des chambres d'agriculture en 1952, puisqu'ils y appartenaient dès avant 1939 : cet aspect de leur retour en grâce, pourtant visible, n'a pas toujours été remarqué, tout secondaire qu'il paraît comparé au retour qu'ils avaient déjà effectué au sein des organisations syndicales notamment, dès 1946 bien souvent. En poursuivant notre analyse à contre-courant, faisons observer que 316 anciens membres sur 1452 encore en vie sont repérés dans les pages du *Guide national de l'agriculture* dans son édition de 1951-1952, dont les informations datent d'avant les élections : 20 % auraient alors repris des fonctions dans les organisations agricoles. Seulement 9 %, soit 131 d'entre eux étaient déjà recensés entre 1945 et 1947, dans l'*Annuaire national agricole* daté de 1945-1946 ou dans l'*Annuaire de la CGA* de 1947.

Au total, 395 des anciens membres encore en vie à la veille des élections ont été identifiés comme responsables d'organisations professionnelles agricoles en 1945, 1946, 1947, 1951, soit 27 % d'entre eux : 242 seront élus en février-mars 1952 et représentent la moitié des membres sortants réélus. Pour eux, la réélection à la chambre d'agriculture est le parachèvement d'un retour opéré ailleurs. Mais quels sont ceux pour lesquels la chambre d'agriculture est l'unique lieu et la seule occasion réussie d'un retour, après le passage par la Corporation paysanne et le bannissement relatif qu'il entraîne ? Combien ne sont pas

<sup>2107</sup> Voir Annexes. Graphiques 1 et 2.

<sup>2108</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. Carte 2.

<sup>2109</sup> Soit « toute personne ayant été nommée aux fonctions de membre, membre adjoint ou délégué du conseil national corporatif agricole, de la chambre syndicale nationale, de syndic régional ou syndic régional adjoint d'une union corporative agricole, ainsi que de membre ou délégué des groupes spécialisés par production ou catégories de production, membre ou délégué de la commission de l'organisation corporative paysanne ». *Journal officiel de la République française*, vendredi 13 octobre 1944, Ordonnance du 12 octobre 1944.

<sup>2110</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 289.

<sup>2111</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation paysanne...* ouvrage cité, p. 362.

revenus avant 1952 ou ne reviennent que par le maintien à la chambre d'agriculture ? Les traces contenues dans les sources exploitées permettent de comptabiliser 553 individus parmi les membres des chambres d'agriculture élus en 1952 ayant appartenu aux instances corporatives. Parmi eux, 205 n'ont pas été identifiés dans les organisations agricoles des années 1945 à 1951 : 136 appartenaient à la chambre en 1939 et assurent leur retour par leur réélection, tandis que les 67 autres font ainsi leur entrée à la chambre d'agriculture. Parmi les premiers, Marcel Édier, de l'Allier, viticulteur à Saint-Pourçain et ancien syndic adjoint de l'Allier, partenaire de Luce Prault dans le contournement des communistes de la chambre d'agriculture, est élu président de la chambre d'agriculture dès mai 1952. Parmi les seconds, Yves Poulpique du Halgouet, ingénieur agronome entré à l'INA en 1930, membre du CROC du Morbihan en 1941<sup>2112</sup> et de l'URCA en mai 1942<sup>2113</sup>, fait son entrée à la chambre d'agriculture en 1952, à l'âge de 42 ans : cependant il faut noter que depuis 1945 il était conseiller général du canton de Josselin<sup>2114</sup> et qu'en 1947 il avait été élu conseiller municipal de sa commune de Guégon<sup>2115</sup>. Cas limite, le parcours d'Yves Poulpique du Halgouet n'en illustre pas moins la diversité des trajectoires de la Libération et leur lisibilité très partielle, entre retours souterrains et biais de sources qui n'informent guère que sur le sommet de l'iceberg des organisations agricoles.

38 présidents de chambre d'agriculture (soit 42 %) ont été élus pour la première fois en 1952 et deviennent présidents dans la foulée. Ce constat pose la question de leur légitimité, laquelle n'a pu être acquise au sein d'un *cursus honorum* interne à l'institution, au gré de l'accession aux fonctions de secrétaire, de vice-président, de délégué suppléant, étapes supposées d'une ascension idéale-typique qui reste théorique. Si cette légitimité a été acquise hors des chambres, quelles sont les fonctions qui peuvent être considérées comme les sésames de l'institution ? Deux sur trois ont eu des responsabilités dans la Corporation paysanne : au sein de l'URCA dès sa constitution pour huit d'entre eux, après son renouvellement de 1943-1944 pour sept autres, en tant que syndic corporatif local uniquement pour neuf autres. Tous sauf un ont eu d'importantes fonctions dans les organisations professionnelles agricoles depuis 1945 : si seuls huit d'entre eux sont recensés dès la constitution des comités départementaux d'action agricole, des FDSEA de 1945 ou des unions départementales de la CGA en 1946, une douzaine (32 %) apparaissent parmi les membres des bureaux ou conseils d'administration des FDSEA dès février 1946, et cinq sont à la tête de structures nationales spécialisées affiliées à la CGA en 1947. Douze autres ne nous sont connus qu'à partir de 1951, au sein de la FDSEA pour cinq d'entre eux, mais aussi, à parts égales, dans les organisations du crédit, de la mutualité, de la coopération et des organismes spécialisés.

72 présidents sont recensés dans le *Guide national de l'agriculture* publié en 1951-1952<sup>2116</sup> : outre les 35 présidents qui sont membres de la FDSEA, 25 détiennent un mandat de premier plan au sein d'une des plus importantes coopératives du département, voire de très grosses coopératives interdépartementales, 18 sont à la tête de l'Union

<sup>2112</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

<sup>2113</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>2114</sup> Michel de GALZAIN, *Histoire du Conseil général du Morbihan*, Vannes, chez l'auteur, 1983, 367 p., p. 349.

<sup>2115</sup> *Who's who* 1971.

<sup>2116</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952.

départementale de la CGA – dont les deux tiers « tiennent » aussi la FDSEA <sup>2117</sup> –, onze président la Caisse régionale de crédit agricole et dix celle de la mutualité, tandis que seuls cinq d'entre eux président une section départementale de l'Office du blé (ONIC). On note surtout l'importance numérique et relative des « *présidents de fédés* » et des coopérateurs – que les statuts de la CGA, en séparant strictement les secteurs syndical et économique, font davantage ressortir que pendant l'entre-deux-guerres, où syndicats-boutiques et coopératives se distinguaient moins aisément. Si les responsabilités professionnelles locales, communales ou cantonales sont rendues peu lisibles par cette source, l'envergure nationale de certains présidents est avérée : ainsi vingt d'entre eux sont responsables dans une quinzaine d'instances nationales sises à Paris. Six appartiennent au bureau de la CGA, treize au bureau ou au conseil d'administration de la FNSEA, quatre au bureau ou au comité permanent de la Fédération nationale du crédit agricole, deux au bureau de la Fédération nationale de la coopération agricole, deux à celui de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricoles, deux à celui de la Fédération des associations viticoles de France. Ainsi, quelques-uns des présidents qui constituent la nouvelle APPCA se côtoient au sein des principales organisations du début des années 1950. D'autres occupent des fonctions importantes au sein de la Fédération nationale de la mutualité agricole, mais surtout des associations spécialisées, de l'Association générale des producteurs de lin à l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle de l'espèce bovine, en passant par la Fédération nationale des producteurs de légumes et celle des coopératives agricoles de transformation de la betterave industrielle.

En se fondant sur les taxinomies professionnelles relevées <sup>2118</sup>, outre l'écrasante majorité d'agriculteurs, on remarque surtout l'absence d'indication de l'orientation de l'exploitation, dans 71 % des cas : 39 des présidents sont dits « *agriculteur* » ou « *cultivateur* », 19 autres « *propriétaire-exploitant* » ou « *exploitant agricole* », deux « *ancien agriculteur* » et enfin quatre « *propriétaire agricole* ». Nous n'avons rencontré de taxinomies susceptibles de renseigner sur l'orientation de l'exploitation que pour 22 présidents : neuf sont dits « *vigneron* » ou « *viticulteur* », huit seraient « *éleveur* » et cinq « *horticulteur* », « *maraîcher* » ou « *arboriculteur* ». Indications floues, trop peu explicites pour renseigner même sur les modes de faire-valoir. Ces biais peuvent toutefois être contournés partiellement.

En se fondant sur les mandats professionnels exercés, notamment dans des organisations ou organismes spécialisés, il est possible de déduire au moins un aspect de ce à quoi est consacrée l'exploitation, dans 75 cas sur 90. On trouve ainsi dans les rangs de l'APPCA, suivant une répartition en cinq grands types de production : 33 présidents qui produisent notamment ou principalement des céréales, sept qui se consacrent à la culture des betteraves ou à leur transformation, 37 qui sont éleveurs, quinze maraîchers, horticulteurs, arboriculteurs ou producteurs de pommes de terre et enfin treize viticulteurs. Les combinaisons sont multiples et les producteurs de céréales qui sont aussi éleveurs sont plus nombreux que les seuls dix présidents qui ne semblent être que céréaliers. D'autre part l'implantation de ces derniers ne coïncide pas avec les zones de grande production céréalière, notamment le Bassin parisien. En revanche, les sept betteraviers sont issus des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la

<sup>2117</sup> Ce n'est pas le lieu ici de développer les rapports conflictuels et confus, très dissonants d'un département à l'autre, et entre Paris et les départements, de la CGA et de la FNSEA, des UD-CGA et des FDSEA. A ce sujet voir notamment, pour une approche synthétique et factuelle, utile au demeurant : Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, et Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité.

<sup>2118</sup> Toutes sources confondues.

Seine-Inférieure et de l'Yonne, principales régions betteravières<sup>2119</sup>. Parmi les éleveurs, une analyse fine des intérêts divergents de ceux-ci ne paraît guère possible, mais il convient de noter que la production dominante ou du moins celle que défendent les présidents au sein d'organisations professionnelles spécialisées est indéniablement la production laitière.

Les présidents de chambre d'agriculture se revendiquent cependant peu comme des producteurs, préférant mettre l'accent sur leur qualité d'exploitant – terme lourd de sens au sein des organisations nées à la Libération et qui choisirent d'exclure les propriétaires non-exploitants – sans doute aussi pour se distinguer de leurs prédécesseurs à la tête des chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres, parmi lesquels figuraient de plus nombreux propriétaires rentiers, dont quelques avocats ou médecins. La présence d'un vétérinaire, d'un professeur d'agriculture et d'un ancien directeur des services agricoles, ainsi que d'un ancien fabricant de fers à bœufs et d'un ex-commissaire de police ne suffit guère à préciser cette assertion. Peu de représentants des sections de preneurs comme de bailleurs de baux ruraux au sein de l'APPCA – deux preneurs et deux bailleurs –, mais l'élection à la fonction de secrétaire de l'APPCA du seul d'entre eux qui soit détenteur d'un mandat national, Marc Ferré, président de la section nationale des bailleurs de baux ruraux de la FNSEA, est sans doute l'information la plus significative. En outre, neuf experts agricoles et fonciers, dont les responsabilités dans les évaluations des comptes et montants des fermages sont importantes, se côtoient à l'APPCA<sup>2120</sup>.

L'appréciation de ce que l'on pourrait résumer par leur capital économique et capital social<sup>2121</sup> – emprise foncière, niveau de fortune, parentèle et réseaux familiaux, appartenance à la noblesse ou à la « *bourgeoisie agricole* »<sup>2122</sup>, diplômes et formation, décorations – est extrêmement complexe dans le cadre d'une étude englobant tous les départements. Les éventuelles conclusions ne peuvent venir que de la lente et laborieuse collecte d'indices partiels et biaisés. Les portraits individuels de présidents de chambre seront à ce titre plus éclairants que l'énumération lacunaire d'informations elliptiques. Quelques impressions s'en dégagent qui peuvent ici être évoquées. Si les présidents de chambre sont tous grands exploitants, ils sont d'autant plus dominants dans les régions où la grande propriété a une faible emprise. Et une part non négligeable d'entre eux sont, à l'échelle de la France de cette époque, de grands fermiers : outre René Blondelle, qui exploite 250 hectares plantés en betteraves dans le Laonnois, citons Louis Rémond, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, qui exploite 310 hectares au titre de locataire<sup>2123</sup>, sans doute déjà en polyculture<sup>2124</sup>, ou encore Jacques Benoist, fils d'un des illustres frères Benoist, grands fermiers d'Eure-et-Loir<sup>2125</sup>. Sept présidents appartiennent à

<sup>2119</sup> *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, s.d., 284 p.

<sup>2120</sup> *Annuaire des experts agricoles et fonciers de France et d'outre-mer. 1954. – Le Trait d'Union des experts agricoles et foncier*, n° spécial, [1954], 40 p.

<sup>2121</sup> Voir notamment : Pierre BOURDIEU, « Le capital social », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 2-4.

<sup>2122</sup> Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes... », article cité, p. 36.

<sup>2123</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de Seine-et-Marne, le 6 mars 1946.

<sup>2124</sup> Arch. APPCA, Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>2125</sup> Rémy LEVEAU, « Le syndicat de Chartres (1885-1914) », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930. – Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 61-78.

une famille noble aux titres reconnus<sup>2126</sup>. Sept ingénieurs agronomes<sup>2127</sup> et six ingénieurs agricoles<sup>2128</sup> se côtoient à l'APPCA. Les décorés du Mérite agricole<sup>2129</sup> représentent au moins les deux tiers de l'effectif, tout comme ceux que distingue l'attribution de la Légion d'honneur.

Si nous n'avons pu dénombrer qu'une quarantaine de maires ou adjoints au maire ainsi qu'une dizaine de conseillers généraux<sup>2130</sup>, nous pouvons affirmer que six présidents de chambre siègent au Conseil de la République, et trois à l'Assemblée nationale<sup>2131</sup> : un président sur dix est donc parlementaire au début du printemps 1952. Trois des conseillers de la République siègent aux côtés des « *républicains indépendants* », deux sont « *socialistes* », et le dernier est un ex-député radical-socialiste, l'un des « *Quatre-vingts* » qui votèrent contre l'article unique de la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940. On constate moins d'amplitude idéologique au sein du petit groupe des trois députés : Jacques Le Roy Ladurie, ex-ministre de l'Agriculture sous Vichy, siège au Centre républicain d'action rurale et sociale (CRARS), aux côtés de son homologue Jean Deshors, président de la chambre de Haute-Loire, et le troisième avec les Républicains indépendants. Trois présidents ont été sénateurs dans les années 1930, et siégeaient à la « *gauche démocratique* », à l'« *union républicaine* » ou à l'« *union démocratique et radicale* ». Deux sont d'anciens députés, dont un appartenait au groupe de la Gauche démocratique et radicale entre 1936 et 1940 ; l'autre est un proche de Paul Antier, fondateur du Parti paysan d'union sociale après la Libération, qui aurait eu pour vocation de « *recycler la droite agrarienne maréchaliste* »<sup>2132</sup>, et élu député à la Constituante en octobre 1945. Cette situation est également celle des 18 simples membres de chambre d'agriculture qui sont aussi députés ou sénateurs, qui à l'exception de deux RPF et de deux MRP, siègent tous à proximité des Indépendants ou du Groupe paysan. Comparée à la situation de 1939 et à ses convergences agrariennes, voyant la coexistence, voire la cohabitation, d'élus de différents bords dans les chambres départementales et à l'APPCA, celle de 1952 est bien celle d'un glissement vers la droite.

Les rapports des préfets concernant les membres des FDSEA élus en février 1946 sont une mine d'informations au sujet des appartenances politiques, qui s'avère peu aisée à traiter. Les renseignements fournis sont très hétérogènes : si certains tentent de positionner les dirigeants dans le spectre des partis politiques, d'autres se focalisent sur leur attitude sous l'Occupation, sans forcément en aborder les diverses motivations. Surtout, les rapports préfectoraux sont doublement déformants, par la position dans le champ du préfet lui-même et par les impératifs de la fonction, dans la relation d'étroite interdépendance qui lie préfet

<sup>2126</sup> Étienne de SÉREVILLE et Fernand de SAINT-SIMON, *Dictionnaire de la noblesse française*, [s.l.], La Société française au 20<sup>e</sup> siècle, 1975-1977, 1214 et 668 p.

<sup>2127</sup> *Annuaire INA* 1936.

<sup>2128</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1928.

<sup>2129</sup> Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs. Les décorés du Mérite agricole (Rhône, 1883-1939) », article cité.

<sup>2130</sup> En rassemblant des informations provenant de diverses sources, donc avec d'importantes lacunes à prendre en considération.

<sup>2131</sup> Chiffres fondés sur les listes publiées dans les différentes éditions des *Dictionnaires des parlementaires* ainsi que sur les bases de données en ligne de l'Assemblée nationale et du sénat, et non sur les seules informations recueillies sur les présidents, largement lacunaires quelle que soit la période considérée.

<sup>2132</sup> David BENSOUSSAN, « Le Parti paysan d'union sociale », article cité, p. 207.

et notables <sup>2133</sup>. Ils pointent tout de même l'existence de quelques représentants de la gauche non communiste parmi les présidents de chambre d'agriculture, notamment dans les départements méridionaux, mais cette tendance semble en recul par rapport à l'entre-deux-guerres. Mais encore une fois, la plume du préfet biaise très fortement les informations relevant des opinions et des engagements, parfois jusqu'à nier une réalité indubitable. Ainsi Louis Richier, élu député « paysan » <sup>2134</sup> des Hautes-Alpes en octobre 1945 est toujours considéré par la préfecture comme « *apolitique et ex-radical-socialiste* » <sup>2135</sup> et Fernand Chardin est dit « *d'opinions modérés [quand bien même] on le considérait avant guerre comme sympathisant au parti agraire (parti Dorgères) [sic]* » <sup>2136</sup>. La zone de convergence politique la plus évidente se situe dans la nébuleuse qui va du PPUS au Centre national des indépendants, qui agrège quelques héritiers du Parti agraire, des comités de défense paysanne ou du PSF et des nouveaux venus au PRL, et qui allie agrarisme et anti-communisme. À cet égard comme à bien d'autres, l'étude fine des trajectoires et des positionnements des membres de l'« exécutif » de l'assemblée peut se révéler éclairante.

### Encart biographique : Trajectoires des membres du bureau élu en 1952

Comme avant la guerre, les présidents se réunissent à Paris depuis l'automne 1948. Dès les débuts de son histoire, l'APPCA a mis en place un fonctionnement assurant la permanence et la continuité de la représentation à Paris. Le président ainsi qu'un comité permanent général (CPG) sont élus par les 90 présidents : une vingtaine de présidents en sont titulaires, et ont autant de suppléants. Une représentation par région a rapidement été instituée. Le CPG se réunit une fois par mois. Les présidents assemblés élisent un bureau, constitué de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint. Le rajeunissement du CPG et du bureau est net entre 1951 et 1952, comme celui de l'ensemble de l'assemblée : l'âge moyen passe de 70 ans à moins de 58 ans. L'examen du détail de la composition du bureau nouvellement élu en 1952 est cet égard éclairant : y coexistent les deux générations, celle des septuagénaires, actifs dès le début du siècle, et celle des hommes nés dans les années 1900, arrivés aux responsabilités dans l'entre-deux-guerres.

### René Blondelle, président

[René Blondelle, président <sup>2137</sup>]

René Blondelle est né le 13 juin 1907, à Pouilly-sur-Serre (Aisne), dans une famille implantée dans le pays de la Serre depuis le 18<sup>e</sup> siècle au moins. Son père, Abélard Henri, né dans une commune voisine trente ans plus tôt <sup>2138</sup>, y exploite 150 hectares <sup>2139</sup>

<sup>2133</sup> Voir notamment : Jean-Pierre WORMS, « Le préfet et ses notables », dans *Sociologie du travail*, 1966-3, pp. 249-275 et Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, ouvrage cité.

<sup>2134</sup> Liste d'Union paysanne, adoubee par le Parti paysan d'union sociale (PPUS)

<sup>2135</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Télégramme du préfet des Hautes-Alpes, 16 mars 1946.

<sup>2136</sup> *Ibidem*, Lettre du préfet du Loiret, le 6 mars 1946.

<sup>2137</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. 2. Dossier documentaire 1.

<sup>2138</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », dans *René Blondelle, 1907-1971*, [Laon], [chambre d'agriculture de l'Aisne], [années 1970], 242 p, pp. 5-14.

<sup>2139</sup> *Dictionnaire biographique français contemporain*, Paris, Pharos, 1954, 687 p., pp. 94-95.)



en fermage <sup>2140</sup> : il a épousé en janvier 1905 Berthe Magnin, fille d'un chef de district à la compagnie des chemins de fer du Nord né dans la région parisienne <sup>2141</sup>, de six ans sa cadette. Maire de Pouilly-sur-Serre de 1912 à 1914 <sup>2142</sup>, son père meurt le 31 août 1916 <sup>2143</sup> : vraisemblablement blessé à Verdun et décédé plus tard à l'hôpital de Villejuif, ce qui explique que le 6 mai 1920, René Blondelle, qui a 13 ans, soit fait pupille de la Nation <sup>2144</sup>. Devenue veuve à moins de trente ans, sa mère s'est remariée en septembre 1919 avec Marcellin Bourez, un officier de réserve de cavalerie <sup>2145</sup>, également éleveur de chevaux à Pouilly-sur-Serre, originaire de Santes (Nord), à une centaine de kilomètres, et âgé de 27 ans <sup>2146</sup>. Après avoir côtoyé les enfants du village à l'école communale <sup>2147</sup>, le jeune René Blondelle poursuit sa scolarité à l'école primaire supérieure Franklin, à Lille <sup>2148</sup>. C'est toujours dans cette ville qu'en 1924, il entre aux Arts et Métiers : trois ans plus tard, il en sort troisième sur cent et titulaire de la médaille d'argent <sup>2149</sup>. Le jeune ingénieur, « *beau garçon, bien bâti et solide* » <sup>2150</sup> est reçu à la préparation militaire supérieure, passe ensuite une année à l'École militaire d'artillerie de Poitiers. Il est promu sous-lieutenant en 1928 et achève son service militaire au 101<sup>e</sup> d'artillerie à Laon <sup>2151</sup>.

Est-ce parce qu'en 1929 « *la rémunération des jeunes ingénieurs est faible et [que] leur situation connaît peu d'ouverture* » ? Toujours est-il que René Blondelle décide de reprendre une « *petite ferme de 21 hectares* » dans son village natal, qu'il exploite pendant un an <sup>2152</sup>. L'année suivante, il s'installe à Barenton-Bugny, commune limitrophe, sur « *une ferme de 250 hectares dont quarante en propriété* » <sup>2153</sup>. La guerre de 1914-1918 a provoqué un processus de concentration des usines sucrières <sup>2154</sup> : les sept sucreries de la région, à

<sup>2140</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2141</sup> <http://pagesperso-orange.fr/philippe.horemans/fic242.html#12666>

<sup>2142</sup> Liste des maires sur : <http://memoiredepouillysurserre.ifrance.com/>

<sup>2143</sup> Jacques Thuet le dit mort à Verdun en 1916, mais les généalogistes évoquent un décès à Villejuif le 31 août 1916 (<http://pagesperso-orange.fr/philippe.horemans/fic242.html#12666> ; <http://gw2.geneanet.org/index.php3?b=jacky60&lang=fr;p=abelard+henri;n=blondelle>), et la base de données des « *Morts pour la France* » ne contient pas de dénommé Blondelle né en 1877 (<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>).

<sup>2144</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15522, Police générale. Dossiers des renseignements généraux : personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 9425 (René Blondelle). Fiche de la direction des RG, le 4 décembre 1957.

<sup>2145</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2146</sup> <http://gw2.geneanet.org/index.php3?b=jacky60&lang=fr;p=berthe+marie;n=magnin>

<sup>2147</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2148</sup> Henry COSTON [dir.], *Dictionnaire de la politique française*, Paris, La Librairie française, 1967, tome 1, 1088 p., p. 135.

<sup>2149</sup> *Dictionnaire biographique français contemporain*, Paris, Pharos, 1954, 687 p., pp. 94-95.)

<sup>2150</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2151</sup> *Dictionnaire biographique français contemporain*, Paris, Pharos, 1954, 687 p., pp. 94-95.)

<sup>2152</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2153</sup> *Ibidem*.

<sup>2154</sup> François VÉDRINE, « La filière betteravo-sucrière dans la Grande Guerre : ampleur et responsabilités d'un désastre », dans *L'Aisne envahie. – Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome 52, 2007, pp. 277-289 ; Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, Paris, Editions SEDA, 1983, 223 p.

actionnaires exclusivement agricoles<sup>2155</sup>, dont celle de Pouilly-sur-Serre, sont en ruines en 1919<sup>2156</sup>. La sucrerie nouvelle à Aulnois-sous-Laon, mise en service pour la campagne 1924-1925, dispose d'aires de réception dans tout le Laonnois, dont la bascule de Barenton-Bugny où René Blondelle livre ses betteraves depuis 1929<sup>2157</sup> : c'est là qu'en 1930 René Blondelle constitue, avec quelques planteurs des communes du canton de Crécy-sur-Serre, le premier Syndicat betteravier de la région de Laon, qui a pour objectif de « *contrôler les réceptions et d'améliorer les contrats qui lient les agriculteurs et le fabricant de sucre* »<sup>2158</sup>.

À l'origine du groupement des actionnaires réunis dans le noyau qui forma l'Union sucrière de l'Aisne et construisit la Sucrerie nouvelle d'Aulnois-sous-Laon, se trouve Frédéric Bertrand, « *agriculteur* », président du conseil d'administration de la sucrerie, vice-président de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne (USAA) et de la chambre d'agriculture<sup>2159</sup>. Sa nièce, Suzanne Vinchon, une orpheline dont il est le tuteur, décide, contre la volonté de son oncle, d'épouser René Blondelle. Le mariage a lieu le 31 juillet 1930<sup>2160</sup> : Suzanne Vinchon, seule héritière avec sa sœur de Frédéric Bertrand, est déshéritée<sup>2161</sup>. Dès le 24 mai 1931, naît leur fils André<sup>2162</sup>. C'est en 1931 qu'avec le concours de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), créée en 1922, René Blondelle « *étend le contrôle des réceptions à une demi-douzaine de bascules disséminées dans le département* »<sup>2163</sup>. Dans la foulée, il devient secrétaire du Syndicat betteravier de la région de Laon, tout juste formé<sup>2164</sup>, puis « *chargé par les producteurs de l'Aisne d'aller les représenter à Paris, il entre au conseil d'administration de la CGB dont il devient l'un des vice-présidents* »<sup>2165</sup>.

René Blondelle a une trentaine d'années et est désormais père de trois enfants – Henry et Anne étant nés respectivement en 1934 et 1935 –, quand le 17 février 1938, il accède à la présidence de USAA<sup>2166</sup>. « *Quinze jours après, un nouveau directeur est au travail* »<sup>2167</sup> : Pierre Mulard, « *bachelier es-sciences-mathématiques* » et ingénieur agronome, promotion 1913-1919<sup>2168</sup>, 44 ans, « *directeur de l'union des coopératives de reconstruction* » de

<sup>2155</sup> « Histoire de l'ancienne sucrerie d'Aulnois-sous-Laon » sur : <http://membres.lycos.fr/jrattin/>

<sup>2156</sup> <http://memoiredepouillysurserre.ifrance.com/>

<sup>2157</sup> Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, ouvrage cité, p. 90.

<sup>2158</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2159</sup> *Ibidem* et Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, ouvrage cité, p. 90, et *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume, p. 159.

<sup>2160</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>2161</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité et Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, ouvrage cité, p. 90.

<sup>2162</sup> Edmond de SALSES, *Livre d'or des valeurs humaines*, Paris, Editions du mémorial, 1970, 973 p., p. 194.

<sup>2163</sup> Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, ouvrage cité, p. 90.

<sup>2164</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité ; *Annuaire national agricole* 1936, p. 126.

<sup>2165</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2166</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français* : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958, tome 2 : B, Paris, La Documentation française, 1992, 549 p., pp. 406-407.

<sup>2167</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2168</sup> *Annuaire INA* 1936, p. 315.

l'arrondissement de Vervins de juin 1921 à fin février 1938<sup>2169</sup> serait donc la solution apportée par René Blondelle à une USAA « *secouée par les difficultés économiques* »<sup>2170</sup>. Si d'aucuns ont mis en évidence la responsabilité de René Blondelle dans la conception du rôle de l'USAA comme « *service-oriented union* », à partir de 1938<sup>2171</sup>, il convient de replacer cette dynamique dans celle, plus profonde, de la reconstruction, « *moteur [et] matrice d'un nouveau syndicalisme agricole* » qui dès les années 1920, met en place des « *services* », mobilisant conseillers et « *experts* » autour des dossiers des dommages de guerre, du « *emploi* » et des « *prestations* »<sup>2172</sup>. Son éventuelle « *coopération avec les dorgéristes et avec le parti agraire* »<sup>2173</sup> resterait à établir par des faits : concomitante, sa « *sympathie pour M. Georges Monnet* »<sup>2174</sup>, député de l'Aisne dès 1928 et ministre de l'Agriculture de 1936 à 1938, est aussi sujette à caution. Lorsque l'USAA se réunit en assemblée générale le 12 janvier 1939, les 2000 agriculteurs présents, qui auraient voté toutes les décisions à l'unanimité, se séparent « *au chant de la Marseillaise* »<sup>2175</sup>. René Blondelle est choisi pour figurer parmi les candidats qui doivent être élus par les associations et syndicats agricoles du département : une seule liste étant proposée aux électeurs<sup>2176</sup>, il siège dès le printemps 1939 parmi les membres de la chambre d'agriculture, présidée depuis 1934 par Georges Guillemot, alors vice-président de l'USAA<sup>2177</sup>.

Mobilisé en août 1939, à la tête d'une batterie, il regagne son foyer en juillet 1940, avec le grade de capitaine de réserve<sup>2178</sup> : il aurait alors aussitôt repris ses fonctions à la présidence de l'USAA, dont le siège se trouve alors en « *zone interdite* » et réussit à lui « *redonner toute son activité* »<sup>2179</sup>. C'est en tant que président de l'USAA qu'il est nommé en janvier 1941 membre de la commission d'organisation corporative paysanne<sup>2180</sup>, tandis qu'il est appelé à faire partie du Conseil national de Vichy pour être « *le porte-parole des paysans français dépouillés par l'Ostland* »<sup>2181</sup>. Au sein de la commission d'organisation

<sup>2169</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975. Archives de la corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>2170</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2171</sup> John T.S. KEELER, *The Politics of neocorporatism in France : farmers, the State and agricultural policy-making in the Fifth Republic*, Oxford, Oxford University Press, 1987, XIV-369 p., pp. 135-137.

<sup>2172</sup> Guy MARIVAL, « Reconstruction et syndicalisme dans l'Aisne », article cité, p. 127.

<sup>2173</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France*, ouvrage cité, p. 159.

<sup>2174</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15522, Police générale. Dossiers des renseignements généraux : personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 9425 (René Blondelle). Note sur M. R. Blondelle, [1955].

<sup>2175</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2176</sup> *Chambres d'agriculture*, 10 mai 1939, p. 729.

<sup>2177</sup> *Annuaire national agricole* 1939, p. 109.

<sup>2178</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français* : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958, tome 2 : B, Paris, La Documentation française, 1992, 549 p., pp. 406-407.

<sup>2179</sup> *Dictionnaire biographique français contemporain*, Paris, Pharos, 1954, 687 p., pp. 94-95.)

<sup>2180</sup> *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.

<sup>2181</sup> Michèle COINTET, *Le Conseil National de Vichy...*, ouvrage cité, p. 82.

corporative, René Blondelle fait dès février-mars 1941 partie du comité d'organisation syndicale et de la commission de propagande générale, présidée par Henri Dorgères<sup>2182</sup>. Dès le 14 mars 1941, la commission nationale fait part aux responsables de l'USAA de la décision de classer celle-ci en catégorie A, soit parmi « *les organisations [qui sont] prédominantes dans leur région, qui sont ou peuvent devenir rapidement une structure syndicale, conforme aux dispositions de la loi [du 2 décembre 1940], [sur lesquelles] la Corporation pourrait compter tout de suite [et où] le travail d'organisation corporative pourrait commencer sans délai* »<sup>2183</sup>. Dès lors que l'USAA donne son accord et se réunit en comité restreint quinze jours plus tard<sup>2184</sup>, le processus d'organisation corporative est en marche sous la houlette de René Blondelle : il est l'interlocuteur de la commission d'organisation pour ce qui touche à la désignation des chefs de districts, à l'unification et coordination de la coopération agricole, aux propositions pour le comité régional d'organisation corporative, à la communication des documents, statuts-types et feuilles d'homologation. Le Comité régional d'organisation corporative de l'Aisne est constitué dès avril : les propositions faites par le comité restreint de l'USAA comprend onze membres, dont quatre appartenaient à la chambre d'agriculture en 1939, parmi lesquels son président.

Membre de l'équipe nationale et considéré comme faisant partie de ces « *paysans consacrant le surplus de leur temps à la création syndicale* », René Blondelle correspond apparemment à l'idée que se font les membres du comité de répartition géographique de la COCP du délégué régional : « *un homme sur la brèche, un exécutant et un homme décidé à consacrer le maximum de son temps et de ses efforts à l'œuvre que lui demandera la commission nationale d'organisation corporative* »<sup>2185</sup>. En effet, le 16 juin 1941, il est désigné comme délégué régional de l'Aisne<sup>2186</sup>. Sous sa férule, les opérations de constitution des syndicats corporatifs locaux vont bon train, et dès les premiers jours de décembre, la première liste de ceux-ci est homologuée par la commission nationale<sup>2187</sup>. Le 26 décembre 1941, a lieu l'assemblée générale constitutive de l'Union régionale corporative (URCA) de l'Aisne : 363 syndicats corporatifs, sur les 431 constitués, y sont représentés. René Blondelle préside cette séance, en présence du président de la Commission nationale de l'organisation corporative, Hervé Budes de Guébriant, et d'Henri Dorgères, qu'il présente comme « *le Pèlerin qui porte partout les paroles de foi et de concorde* », et de René Debrottonne, fondateur de l'USAA, à qui il exprime toute « *[s]a reconnaissance pour le dévouement qu'il a apporté à la cause de la Corporation* » : aux syndicats assemblés il expose alors sa vision d'une « *union régionale [qui] sera en fait le prolongement de l'union des*

<sup>2182</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, conclusions du Comité de répartition géographique des Unions régionales corporatives, 19 février 1941.

<sup>2183</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, Réunion du Comité de répartition géographique des Unions régionales du mardi 1er février 1941.

<sup>2184</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne : organisation des Comités régionaux d'organisation corporative (classeur de fiches cartonnées)

<sup>2185</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, Réunion du Comité de répartition géographique des Unions régionales du mardi 1er février 1941.

<sup>2186</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne, Liste des délégués et des responsables régionaux.

<sup>2187</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne : organisation des Comités régionaux d'organisation corporative (classeur de fiches cartonnées)

*syndicats agricoles* »<sup>2188</sup>. Proposé à l'unanimité comme syndic régional, René Blondelle mène les opérations qui aboutissent à la désignation des 18 membres de l'URCA. La séance se poursuit par une allocution du préfet-délégué qui « *demande à tous de considérer la Corporation comme un acte de foi dans les destinées du Pays et un acte de foi envers le Maréchal Pétain* », tandis que Dorgères, dans un discours-fleuve, « *fait une comparaison très goûtée entre les fêtes de la Nativité et la naissance de l'Union régionale corporative* » et qualifie cette dernière de « *fille légitime* » de l'USAA : il est « *vigoureusement applaudi* »<sup>2189</sup>. Une motion adressée au maréchal Pétain clôt la réunion. Démissionnaire de la COCP en décembre 1942, parmi 26 autres de ses membres, René Blondelle représente toutefois la région de Laon au comité permanent provisoire, en janvier 1943 avant d'être confirmé dans ces fonctions au sein du Conseil national corporatif le 31 mars 1943.

Presque trente ans après, le témoignage de Jacques Thuet, membre de l'URCA de l'Aisne à partir du 27 décembre 1943, donne la très forte impression que la formation de René Blondelle au rôle de dirigeant agricole d'envergure nationale, s'est toute entière effectuée au sein de la Corporation paysanne : « *son expérience [...] s'aiguisé dans les rencontres avec les autres provinces, il devient dans le cadre de l'organisation professionnelle un conducteur d'assemblée hors de paire [sic]* »<sup>2190</sup>. Les années 1941-1944 sont également celles de la fréquentation assidue d'« *une équipe d'agriculteurs d'à peine 40 ans* » que René Blondelle côtoiera longtemps. C'est toujours sous la plume de Jacques Thuet que l'on perçoit que la Corporation paysanne a concrétisé une part des aspirations agrariennes et corporatistes de René Blondelle, dans une « *Unité* » vue comme « *la grande possibilité d'entente du monde de la terre* ». Son paternalisme est évoqué en renfort pour étayer la vision idyllique de la Corporation paysanne<sup>2191</sup>, et c'est alors que pèse le plus sur le récit le poids de la solidarité qui lie le défunt et son thuriféraire dans l'appartenance aux mêmes organisations durant les « *années noires* »<sup>2192</sup>. Ainsi on ne sait plus guère si c'est l'itinéraire de Blondelle ou le sien propre que Jacques Thuet cherche à réhabiliter, quand il convoque « *Montoire* »<sup>2193</sup>, dans un anachronisme singulier, pour expliquer que progressivement, « *le Syndic régional [Blondelle] espace ses présences au Conseil national et affirme l'indépendance de l'organisation corporative de la région et de la politique* »<sup>2194</sup> : même les conséquences et les avatars de la collaboration initiée dès 1940, ne dissuadent pourtant pas René Blondelle de se faire réélire comme syndic régional en décembre 1943,

<sup>2188</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4976, archives de la Corporation paysanne, URCA de l'Aisne, procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 26 décembre 1942.

<sup>2189</sup> *Ibidem*.

<sup>2190</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2191</sup> *Ibidem*, p. 8. « *Le Syndic des ouvriers s'appelait Meunier et était employé sur une ferme du canton de Ribemont, où il y avait deux ouvriers. Ce grand diable de 40 ans avait été charretier puis conducteur de tracteur. En sortant d'une réunion, il dit : "Moi, le seul que j'aime là dedans, c'est BLONDELLE, quand on est en train de dire une balourdise, il vous arrête avant qu'on soit allé trop loin, avant qu'on ait pu se faire du mal en face des autres. Au contraire, quand on a quelque chose de bien à dire, et qu'on arrive pas à le dire, il ne vous lâche pas, et vous tourne et vous retourne jusqu'à ce qu'on ait tout dit et comme il faut. Et ce qu'il y a de bien lorsqu'on termine les réunions, c'est qu'on voit ce que peut accorder tout le monde"* ».

<sup>2192</sup> Pierre LABORIE, *L'opinion française sous Vichy...* ouvrage cité.

<sup>2193</sup> Rencontre de Pétain et Hitler le 24 octobre 1940, point de départ de la « *collaboration politique* » de Vichy avec les nazis.

<sup>2194</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

par 612 voix sur 613 <sup>2195</sup>, et il affirme encore en juillet 1944 que « *le devoir de la Corporation est de continuer à assurer coûte que coûte le ravitaillement du pays* » <sup>2196</sup>.

Le 17 mai 1945, devant les 498 présidents ou délégués des syndicats agricoles locaux – « *sur 549 convoqués, 1 par 20 adhérents* » – tout juste élus, assemblés sous la présidence du CDAA, René Blondelle, « *perdu dans la foule des délégués, au milieu d'un noyau d'amis, demande la parole : "J'ai été élu, dit-il, en 1938, élu pendant la guerre de façon démocratique, je pense que j'ai le droit, aujourd'hui, de me considérer encore comme votre représentant... Je n'ai pas une seule fois protesté contre les mesures prises à mon égard et envers les dirigeants de l'Union Régionale : je n'aurais d'ailleurs pu le faire que devant des fonctionnaires, des membres de l'administration et je considérais que je n'avais aucun compte à leur rendre. J'attendais patiemment l'Assemblée des paysans dont nous étions les représentants pour apporter quelques explications : ce jour est arrivé...". Et il concluait : "Mes amis, prenez garde. En tant que cultivateurs, nous sommes en train de crever. Nous creverons sûrement et avec nous, le plus sûr patrimoine de la France, si nous ne savons pas nous unir de la façon la plus totale, si nous ne savons pas chasser les mauvais bergers qui veulent nous diviser politiquement pour mieux nous assommer [sic]. Soyons blancs ou rouges politiquement, si tel est notre bon plaisir, mais au point de vue professionnel, ne faisons qu'un bloc sans fissure, un bloc qui sache résister à tous les violents ou insidieux assauts. Un bloc qui soit aussi capable d'attaquer pour exiger les mesures économiques ou financières nécessaires à notre salut. C'est une condition de vie ou de mort pour notre agriculture."* » <sup>2197</sup>. Il est ce jour-là élu avec tout sa liste pour présider la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles <sup>2198</sup>, qui garde son appellation d'avant 1940, l'USAA.

En cette même année 1945, il est également responsable à de multiples échelons des organisations spécialisées betteravières : membre planteur de la Commission mixte de la Sucrierie-distillerie d'Aulnois, il est président du Syndicat régional betteravier de l'Aisne, – fondé en 1942 dans le giron de la Corporation paysanne <sup>2199</sup> –, représentant des planteurs au sein de la Commission régionale interprofessionnelle betteravière et du comité de direction du Groupement national interprofessionnel de la production betteravière et des industries de transformation de la betterave (GNIPB), et enfin vice-président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) <sup>2200</sup>. En mars 1946, lors du congrès constitutif de la FNSEA, il brigue les fonctions de secrétaire général, jugées plus importantes que celle de président, occupée par Eugène Forget <sup>2201</sup>. Il s'entoure « *d'un conseil personnel formé de grands commis qui sont directeurs de grande valeur d'associations spécialisées par secteur de production* » <sup>2202</sup>.

Dans l'Aisne, l'équipe de mai 1945 est reconduite à la tête de l'USAA en 1946 : René Blondelle y a pour vice-président Georges Ferté, « *résistant notoire* » et représentant d'une

<sup>2195</sup> *Ibidem*.

<sup>2196</sup> René Blondelle, 1907-1971, [Laon], [chambre d'agriculture de l'Aisne], [années 1970], 242 p., p. 16.

<sup>2197</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2198</sup> *Annuaire national agricole* 1945, p. 101.

<sup>2199</sup> Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, ouvrage cité, p. 90.

<sup>2200</sup> *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, s.d., 284 p.,

p. 11, p. 14 et pp. 73-75.

<sup>2201</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France*, ouvrage cité, p. 157.

<sup>2202</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

famille qui « *contrôle, particulièrement dans le Soissonnais, plus de 13 000 hectares de fermes* » : le préfet semble alors assez favorable à ces « *cultivateurs évolués* », qualifiés par d'aucuns alors de « *tenants du Gouvernement de Vichy* » mais qu'il considère d'abord comme « *foncièrement anti-allemands* » et dans le cas de René Blondelle « *avant tout anti-communiste* », « *sincère, droit, mais fermement agraire* », faisant preuve « *de souplesse et d'habileté* »<sup>2203</sup>. Devant le comice agricole d'Hirson, en juin 1946, il défend avec ardeur le bilan de la Corporation paysanne et celui, débutant, de la FNSEA, qu'il conçoit comme un *continuum*<sup>2204</sup> : « *sa tâche la plus grande c'est le maintien, le développement de l'Unité paysanne qu'avait structurée la Corporation [...] ; et cette unité n'est pas une beauté éthérée [sic], mais le Pouvoir pour les agriculteurs, le moyen pour eux d'agir en direction du Gouvernement, en direction de l'administration, mais aussi, des grands corps constitués pour les activités économiques et sociales des agriculteurs : Coopération, Mutualité, Crédit Agricole* »<sup>2205</sup>. « *Comme beaucoup d'autres, René Blondelle se voit reprocher son action des années de guerre et c'est ainsi qu'en 1948, alors qu'il avait été désigné comme représentant des agriculteurs au Conseil national économique [Conseil économique et social], sa nomination est invalidée parce qu'il avait été sous l'occupation membre du Conseil national de Vichy* »<sup>2206</sup> : il ne quitte pas cette assemblée sans « *une lettre ouverte de vigoureuse protestation* » et y est remplacé par Marc Ferré<sup>2207</sup>, qui siégeait dans les mêmes instances dès janvier 1941.

Entre 1947 et 1949, des changements profonds s'opèrent au sein de la CGA et de la FNSEA. Tandis que « *l'influence de la gauche dans la CGA déclinait rapidement* », que le mouvement coopératif se scindait en deux et que François Tanguy-Prigent quittait le ministère de l'Agriculture en octobre 1947, le « *groupe de droite* » mené par René Blondelle au sein de la FNSEA se voit renforcé au moment de l'intégration des associations spécialisées comme groupes semi-autonomes. Dès la fin de l'année 1947, René Blondelle « *déclara que le syndicalisme agricole était victime de la confusion entretenue par le pouvoir entre la CGA et la FNSEA* » et propose comme solution de « *réduire la CGA à un rôle de coordination et d'attribuer ses services essentiels à la FNSEA* ». Le démocrate-chrétien Eugène Forget n'est réélu que de justesse à la présidence de la FNSEA en 1949 : l'année suivante, il annonce sa démission. Alors, René « *Blondelle fut rapidement porté à la présidence, tandis qu'un autre ancien syndic de l'époque de Vichy, l'énorme Jean Laborbe, de la région de la vallée du Rhône, tassait ses 130 kg dans le fauteuil de secrétaire général* »<sup>2208</sup>.

Comprenant que « *le réseau des organismes agricoles forme un réseau électoral de choix pour qui veut s'en servir* », René Blondelle lance en 1951 « *l'Action civique* ». Devant la presse, le 25 janvier 1951, il déclare : « *Dans l'État nous devons prendre notre place pour y prendre nos responsabilités. Nous avons donné, nous renouvelons notre adhésion à l'État républicain. Il doit cesser d'être l'instrument des partis quels qu'ils soient. Il doit*

<sup>2203</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de l'Aisne, 5 mars 1946.

<sup>2204</sup> *Bulletin de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne*, le 1<sup>er</sup> juillet 1946.

<sup>2205</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>2206</sup> *René Blondelle, 1907-1971*, [Laon], [chambre d'agriculture de l'Aisne], [années 1970], 242 p., p. 16.

<sup>2207</sup> D'après le témoignage de Marc Ferré recueilli par Isabel Boussard en 1970 et 1973 : Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 364, notes)

<sup>2208</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France*, ouvrage cité, pp. 158-163.

devenir l'État "des Français", garant de l'indépendance nationale. Nous voulons un État fondé sur une séparation réelle des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire. Nous voulons un État dont les lois protègent et soutiennent effectivement les droits et libertés fondamentales de l'homme qui sont le moyen et le but de la civilisation : liberté, famille, propriété, libre entreprise, association professionnelle, solidarité sociale. Nous voulons deux assemblées législatives délibérant séparément et se mettant d'accord pour faire la loi : un Sénat élu par les communes de France et une Assemblée nationale élue par les Français. Les masses paysannes, pénétrées de bon sens et de patriotisme, dont j'exprime les volontés, sont calmement et fermement résolues à remplir leur devoir civique pour la sauvegarde du pays »<sup>2209</sup>. Au printemps 1952, René Blondelle, qui vient d'être plébiscité comme président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, est élu à la tête de l'APPCA : il triomphe par deux fois de son rival, Pierre Martin, président de la CGA, de façon plutôt serrée en avril<sup>2210</sup>, l'élection suivante n'étant qu'une confirmation<sup>2211</sup>.

### Jules-Édouard Lucas, vice-président

[Jules-Édouard Lucas, vice-président<sup>2212</sup>]

Jules-Édouard Lucas est né en 1880 à Paris 3<sup>e</sup>. Son père Jacques, issu d'une famille de teinturiers et tisserands de petites étoffes de Lodève (Hérault), où il est né en 1831, épouse la fille d'un marchand de nouveautés et gagne Paris. Au tournant du siècle, il est dit « *industriel* » et dirige avec son frère une fabrique de boutons située rue des Cendriers, à Paris dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, ainsi qu'une fabrique de boutons à Pavant (Aisne) : il fait alors bâtir un immeuble au 108 du boulevard Richard Lenoir, à Paris 11<sup>e</sup><sup>2213</sup>.

Sitôt diplômé de l'Institut national agronomique, où il était entré en 1901<sup>2214</sup>, le tout jeune ingénieur Jules-Édouard Lucas prend la direction d'une ferme à Gournay-sur-Marne<sup>2215</sup>, vaste exploitation consacrée à l'élevage ovin et louée au châtelain local<sup>2216</sup>. Il épouse en mai 1905 Marthe Desréaux, fille d'un négociant en vin parisien, ingénieur des arts et manufactures et est élu adjoint au maire de Gournay-sur-Marne en 1906<sup>2217</sup> : c'est également dans cette commune que naîtra sa fille, Jeanne, en février 1906. Sous son

<sup>2209</sup> Pierre BARRAL, « Organisation et problème du syndicalisme agricole depuis 1945. L'agrisme en France depuis 1945 », dans Gilbert GARRIER [dir.], *Le syndicalisme agricole en France. Actes de la journée d'étude de Lyon, 22 mars 1980. – Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1981, n° 1-2, pp. 47-51.

<sup>2210</sup> Le 22 avril 1952 : sur 92 votants, René Blondelle obtient 47 voix et Pierre Martin 37, Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1952, p. 28.

<sup>2211</sup> Le 27 mai 1952 : sur 82 votants, René Blondelle obtient 58 voix et Pierre Martin 4, Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, juillet 1952, p. 9.

<sup>2212</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. 2. Dossier documentaire 2.

<sup>2213</sup> Page personnelle dans l'arbre généalogique de Patricia Mélantois, épouse de l'arrière-petit-fils de Jules-Édouard Lucas : <http://gw3.geneanet.org/index.php3?b=patoushka1&lang=fr;p=jules+edouard+eugene;n=lucas>. Nous remercions à nouveau M<sup>me</sup> Patricia Mélantois et sa famille de nous permettre de communiquer ces informations.

<sup>2214</sup> *Annuaire INA* 1936.

<sup>2215</sup> *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume, p. 105.

<sup>2216</sup> Entretien avec Aline Mélantois et Annette Queyras [vérif], petite-fille et petite-nièce de Jules-Édouard Lucas, avril 2008.

<sup>2217</sup> <http://gw3.geneanet.org/index.php3?b=patoushka1&lang=fr;p=jules+edouard+eugene;n=lucas>



impulsion, sont entreprises sur l'exploitation des expériences sur l'utilisation du froid pour la conservation du lait, sur l'alimentation animale, la traite mécanique et le contrôle laitier<sup>2218</sup>. Éleveur « à la pointe du progrès », Jules-Édouard Lucas est également auteur de nombreux articles et ouvrages traitant de l'élevage laitier et de la conservation du lait, notamment par le biais des exemples étrangers<sup>2219</sup>, de la valeur alimentaire des nouveaux aliments du bétail<sup>2220</sup>, de l'utilisation du froid<sup>2221</sup>, de l'hygiène et du lait de qualité (dit « lait OFCO »)<sup>2222</sup>, mais aussi des machines à traire<sup>2223</sup> et des écoles de zootechnie<sup>2224</sup>. Récompensé par la médaille d'or des épidémies lors des inondations de 1910 et de celle de la Société d'encouragement à l'industrie nationale en 1913, il est, dès 1912, élu correspondant national de l'Académie d'agriculture de France, à la section des élevages<sup>2225</sup>.

Il a 34 ans quand la guerre éclate : réformé « à cause de sa vue déficiente »<sup>2226</sup>, il déploie une intense activité dans le domaine agricole au cours des années de conflit. En 1915, il fonde la Société auxiliaire agricole<sup>2227</sup>, dirigée par Tony Ballu, ingénieur agronome appartenant à la promotion 1903 à l'INA<sup>2228</sup>. En 1916, il est administrateur de la Société d'exploitation agricole de la Brenne, qui a pour objectif « la remise en culture des terres abandonnées »<sup>2229</sup> de cette région de l'Indre, tandis qu'Henri Bocher, promotion 1883 à l'INA, en est le secrétaire général<sup>2230</sup>. Entre 1914 et 1918, il se serait également occupé « des parcs et abattoirs »<sup>2231</sup>. Devant l'Académie d'agriculture, il présente un rapport sur l'approvisionnement en lait de Paris en 1917 : se fondant sur les données fournies par le service sanitaire de la préfecture de la Seine, les compagnies de chemins de fer, les sociétés laitières et les syndicats des crémiers et des nourrisseurs, il établit des statistiques interprétatives des grandes difficultés de l'économie laitière depuis le début de la guerre<sup>2232</sup>, insistant tout particulièrement sur le cas extrême du Nord-Pas-de-Calais<sup>2233</sup>. En 1919, il est

<sup>2218</sup> « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

<sup>2219</sup> Edmond RABATÉ et J.-E. LUCAS, *Notes sur l'agriculture de la Hollande (voyage organisé par la compagnie d'Orléans)*, Paris, Imprimerie nationale, 1912, 68 p.

<sup>2220</sup> J.-E. LUCAS, *Les coques de cacao dans l'alimentation des vaches laitières*, Nancy, imprimerie de Berger-Levrault, 1913, 30 p.

<sup>2221</sup> J.-E. LUCAS, *L'emploi du froid en laiterie*, rapport au Congrès de Strasbourg 1905 ; J.-E. LUCAS, *Les utilisations du froid en agriculture*, rapport au Congrès international du Froid, 1908.

<sup>2222</sup> J.-E. LUCAS, *La vache laitière, hygiène et production du lait*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1914, 155 p.

<sup>2223</sup> J.-E. LUCAS, *Les machines à traire*, Nancy, imprimerie de Berger-Levrault, 1914, 16 p.

<sup>2224</sup> Pierre de MONICAULT et J.-E. LUCAS, *Projet d'établissement d'écoles de zootechnie*, Nancy, Berger-Levrault, 1914, 5 p.

<sup>2225</sup> « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

<sup>2226</sup> *Ibidem*.

<sup>2227</sup> *Ibidem*.

<sup>2228</sup> *Annuaire INA 1936*, p. 192.

<sup>2229</sup> « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

<sup>2230</sup> *Ibidem*.

<sup>2231</sup> *Ibidem*.

<sup>2232</sup> J.-E. LUCAS, « Approvisionnement de Paris en lait en 1917 », dans *L'industrie laitière*, n°4, avril 1918.

<sup>2233</sup> Nicolas DELBAERE, « Le lait et la Grande Guerre dans le Nord-Pas-de-Calais », consulté sur [http://www.lemensuel.net/imprimer.php?id\\_article=950#nb1](http://www.lemensuel.net/imprimer.php?id_article=950#nb1)

nommé administrateur de la Société d'exploitation et de reconstruction agricole : il aurait alors eu l'idée de « fonder une établissement d'enseignement en voyant les besoins de l'agriculture, la pénurie de techniciens et le retour des hommes qui n'ont pu poursuivre leurs études par suite de la guerre »<sup>2234</sup>.

Ce serait en 1919, au domaine de Beauregard à Mézières-en-Brenne, « au cours d'une réunion groupant M. Lucas, M. Bocher et M. Leroy [André Leroy, ingénieur agronome promotion 1911, de Saint-Leu en Seine-et-Oise] que l'idée de la création de l'ITPA [serait] née et qu'il fut demandé aux agros amis de compléter l'équipe »<sup>2235</sup>. Fondateur de l'Institut technique de pratiques agricoles (ITPA), Jules-Édouard Lucas en confie la direction à Henri Bocher, s'adjoit Tony Ballu, un autre ingénieur agronome, exploitant à Epernay et très innovant en matière de machines agricoles, et met à la disposition de l'école l'exploitation de Gournay-sur-Marne<sup>2236</sup>. En 1923, il est secrétaire de l'office agricole départemental de Seine-et-Oise<sup>2237</sup> et quitte le poste de maire-adjoint de sa commune<sup>2238</sup>. Il publie régulièrement des articles dans l'organe officiel des coopératives agricoles de Seine-et-Oise, *Les Amis de l'agriculture*, tout juste fondé<sup>2239</sup>. Mentionné dans les pages du *Bottin mondain* en 1925, en tant que membre du Conseil supérieur de l'agriculture, il est à cette date décoré des palmes académiques et chevalier du Mérite agricole : double résident, il habite un immeuble bourgeois au 7 rue Villaret-de-Joyeuse, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>2240</sup>. Bientôt, l'exploitation de Gournay-sur-Marne arbore le « titre » reconnu de « ferme agronomique » où sont entrepris de nombreux essais à l'initiative des organisations agricoles publiques et privées<sup>2241</sup>. Son fils Jean-Pierre, né en 1907, suit l'exemple paternel et entre à l'Institut national agronomique en 1927<sup>2242</sup>.

En cette même année 1927, il est élu membre de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise, sur la liste des délégués des groupements agricoles, au côté d'Aimé Monmirel, son homologue à l'office agricole<sup>2243</sup>. Il en est aussitôt élu président et siège avec ses pairs lors de la première réunion des présidents des chambres d'agriculture en octobre 1927<sup>2244</sup>, lors de laquelle il reste silencieux. Lors de la session suivante, en revanche, le 22 mars 1928, il intervient longuement en faveur d'un « secrétariat organisé », « qui sera[it] un organe de documentation et également un organe d'exécution »<sup>2245</sup> et qui disposerait de ressources suffisantes pour fonctionner. Le conseil d'administration de l'APCA naissante,

2234 « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

2235 *Ibidem*.

2236 *Ibidem*.

2237 *Annuaire Silvestre* 1923, p. 985.

2238 « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

2239 *Ibidem*.

2240 *Bottin mondain*, 1925.

2241 MONTMIREL, « Quelques travaux de l'Office agricole de Seine-et-Oise », dans *Le Lait*, vol. 7, n° 64-1927, pp. 440-452,

p. 441 : détermination de la valeur nutritive pratique des tourteaux d'arachide, février à avril 1926.

2242 *Annuaire INA* 1936, p. 300.

2243 *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume.

2244 APCA, *Compte rendu de la séance du 24 octobre 1927*.

2245 APCA, *Compte rendu de la séance des 22 et 23 mars 1928*, pp. 20-21.

nouvellement constitué, l'élit comme secrétaire<sup>2246</sup> ce même 22 mars 1928 : dès lors, et jusqu'en mars 1935, chaque session s'ouvre sur son rapport, juste après l'allocution du président Joseph Faure et le rapport du trésorier Hervé de Guébriant. Ces rapports font le bilan de l'action des chambres d'agriculture et de leur assemblée au cours de l'intersession : questions statutaires, attributions légales, « doctrine »<sup>2247</sup> occupent le secrétaire d'une APCA encore balbutiante. Il en est tout autrement après la parution du décret du 30 octobre 1935 instituant une Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture : entre 1937 et 1940, Jules-Édouard Lucas, également secrétaire de l'APPCA, présente d'abord, en octobre 1937, un rapport sur l'application des lois sociales à l'agriculture<sup>2248</sup> préparé en collaboration avec la commission générale d'organisation professionnelle et de législation rurale, ensuite, en avril 1939, un long rapport d'une centaine de pages sur le logement rural<sup>2249</sup>.

Au cours des années 1930, il a été également vice-président et secrétaire général de la chambre régionale d'agriculture du Nord et de l'Île-de-France, secrétaire de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, sise au 5 avenue de l'Opéra à Paris, secrétaire de la section économie du bétail et industries laitières de la Société des agriculteurs de France (SAF) et président de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise<sup>2250</sup>. Il voyage à de nombreuses reprises : il donne des conférences en Algérie et au Maroc en 1933, se rend à un congrès en Italie en 1934<sup>2251</sup>, visite des laiteries en Bulgarie en 1938<sup>2252</sup>, se rend en Hongrie, en Allemagne, en Angleterre<sup>2253</sup>. En 1938, il est fait officier de la Légion d'honneur<sup>2254</sup>. L'année suivante, il prend la direction de l'ITPA, agrandit les locaux, « augmente le nombre de professeurs, complète la formation par la création d'une année préparatoire et surtout d'une 3<sup>e</sup> année pratique surveillée par un professeur » : il y enseigne lui-même la zootechnie, « selon l'esprit qu'il a voulu pour cet établissement : la technique de l'ingénieur et la pratique de l'éleveur »<sup>2255</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril 1942, son nom figure en seizième position de la liste proposée à la ratification du ministère par l'assemblée générale des syndicats corporatifs de Seine et Seine-et-Oise, réunis dans la salle de la Société nationale d'horticulture, au 84 rue de Grenelle à Paris<sup>2256</sup> : il devient ainsi membre de l'Union régionale corporative agricole

<sup>2246</sup> *Ibidem*, p. 38.

<sup>2247</sup> J.-E. LUCAS, « Rapport du Secrétaire », dans APCA, *Compte rendu des séances des 18 et 19 mars 1935*, pp. 26-35.

<sup>2248</sup> J.-E. LUCAS, « L'Application des lois sociales à l'Agriculture », dans APCA, *Compte rendu des séances des 30 novembre et 1er décembre 1937*, pp. 323-334.

<sup>2249</sup> J.-E. LUCAS, « Enquête sur le logement rural », dans APCA, *Compte rendu des séances des 24 et 25 mai 1939*, pp. 325-415.

<sup>2250</sup> *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume, p. 175.

<sup>2251</sup> « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

<sup>2252</sup> Entretien avec Aline Mélançois et Annette Queyras, petite-fille et petite-nièce de Jules-Édouard Lucas, avril 2008.

<sup>2253</sup> « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

<sup>2254</sup> *Ibidem*.

<sup>2255</sup> *Ibidem*.

<sup>2256</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5035, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Seine, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, le 1<sup>er</sup> avril 1942.

(URCA) de Seine-et-Seine-et-Oise, mandat renouvelé en décembre 1943. Bien qu'ayant vraisemblablement quitté sa ferme de Gournay-sur-Marne, c'est en tant que « *fermier* » qu'il est désigné comme membre de l'URCA et en août 1943, il est mentionné comme syndic de cette commune <sup>2257</sup>. Entre 1945-1946, il est en revanche absent du comité départemental d'action agricole de Seine-et-Oise, ainsi que de l'Union départementale de la CGA et celle de la FDSEA et des instances nationales mises en place à la Libération : il est cependant, en 1946, président du comité départemental des céréales de Seine-et-Seine-et-Oise <sup>2258</sup>, organisme parapublic.

Outre le poste de rédacteur en chef de *L'Île-de-France agricole* <sup>2259</sup>, dans lequel il publie plus de mille éditoriaux entre 1945 et 1953 <sup>2260</sup>, ses activités à partir de la Libération sont presque exclusivement consacrées à la question de l'habitat rural, déjà abordée avant 1940 : en devenant administrateur du comité national de l'habitat rural, président de la SICA d'habitat rural de Seine-et-Oise, vice-président du Comité départemental des HLM et administrateur de l'Association du logement <sup>2261</sup>, Jules-Édouard Lucas manifeste un intérêt très poussé pour ce domaine d'intervention rendu encore plus crucial par la guerre. Bien que la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise ne réponde pas à l'enquête ouverte le 26 juin et le 18 septembre par la chambre de la Dordogne concernant la reprise d'activité des chambres d'agriculture <sup>2262</sup>, Jules-Édouard Lucas est présent à l'APPCA dès novembre 1948. Au cours des quatre sessions de 1950 et 1951, ses rapports sur l'habitat rural sont invariablement à l'ordre du jour : il y mêle préoccupations techniques, désormais apanage des chambres, considérations sur le dépeuplement des campagnes et points de vue de grands fermiers et de propriétaires bailleurs <sup>2263</sup>. Élu par les délégués des groupements agricoles en février 1952, il est aussitôt réélu à la présidence de la chambre d'agriculture : c'est cependant un homme affaibli, quasi aveugle à la suite de l'échec d'une opération de la cataracte, résidant désormais entre le 31 rue de Tocqueville, Paris 17<sup>e</sup> et Juziers, qui poursuit ses activités au sein de l'ITPA et incarne les fondateurs au sein de l'APPCA.

### Joseph Desnoyés, vice-président

[Joseph Desnoyés, vice-président <sup>2264</sup>]

Joseph Desnoyés est né en 1876 à Thuir (Pyrénées-Orientales) dans une « *vieille famille roussillonnaise* » <sup>2265</sup>. Ce premier prix de français au concours général prépare dès 1896 à la Faculté de médecine de Montpellier, une thèse sur les courants de haute-

<sup>2257</sup> *Ibidem*.

<sup>2258</sup> *Annuaire national agricole* 1945, p. 262.

<sup>2259</sup> *Annuaire de la presse française et étrangère et du monde politique*, Paris, [s.n.], 1948.

<sup>2260</sup> « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965.

<sup>2261</sup> *Ibidem*.

<sup>2262</sup> Arch. APCA, CA Seine-et-Oise à Deux-Sèvres, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault à Jules-Édouard Lucas, le 5 novembre 1948.

<sup>2263</sup> Voir notamment Jules-Édouard LUCAS, « Bâtiments d'habitation et d'exploitation agricoles. Entretien. Réparations. Améliorations. Reconstruction. Amortissements. Régime fiscal », dans *Chambres d'Agriculture*, avril 1950, pp. 47-57.

<sup>2264</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. 2. Dossier documentaire 3.

<sup>2265</sup> Les informations généalogiques sont issues de l'arbre constitué par ses descendants et mis en ligne sur : <http://www.denoyes.com/>

fréquence d'Arsonval. Lauréat de l'Académie des sciences et du Prix Pourrat en 1903, il exécute le premier cliché radiographique de Montpellier, « *un des premiers du monde* »<sup>2266</sup>. En 1904, il épouse Léonie de Lamer, fille de Paul de Lamer, médecin et membre de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales dans les années 1880-1890<sup>2267</sup>, petite-fille du préfet Jules de Lamer, liée à la famille Pujade qui fonda les thermes du même nom à Amélie-les-Bains<sup>2268</sup>, enfin arrière-petite-fille du député et sénateur de la gauche républicaine Paul Massot, chirurgien à l'hôpital civil de Perpignan<sup>2269</sup>.

En 1907, il aurait « *particip[é] sans réserve aux émeutes de Narbonne, de Béziers et de Montpellier* »<sup>2270</sup>, mais c'est à sa carrière de médecin radiologue qu'il se consacre jusqu'en 1914, notamment en fondant un Syndicat de radiologues à Béziers<sup>2271</sup>. « *Toute la guerre 1914-1918 le vit au service des blessés et la croix de la Légion d'honneur récompensa les mérites militaires du Docteur Denoyés, médecin commandant honoraire* »<sup>2272</sup>. En 1919, il devient président du Syndicat médical de Perpignan, mais il interrompt ses travaux d'électroradiologie quand il doit être opéré, « *la radiodermite dont il était atteint, ayant fortement altéré sa santé* »<sup>2273</sup> comme celle de nombreux « *pionniers de cette branche nouvelle de l'art médical* »<sup>2274</sup> : durant les années suivantes, il continue d'exercer la médecine dans son cabinet du 12 rue Castillet, à Perpignan.

Ce serait en 1935, pendant la crise de surproduction du Midi viticole, alors qu'il est en « *demi-retraite* », qu'une délégation de vigneron sera venue le « *supplier de prendre leur tête pour secouer les pouvoirs publics* » : son bureau médical devient le lieu où s'organise le Syndicat des vigneron des Pyrénées-Orientales<sup>2275</sup> dont Joseph Denoyés préside la commission d'études<sup>2276</sup>. Il participe à l'élaboration du questionnaire présenté au congrès de Paris de la Fédération des associations viticoles, en juillet 1935, qui préfigure le Statut viticole de cette même année, notamment la question du financement des récoltes<sup>2277</sup>. Élu en février 1939 à la chambre d'agriculture sur une liste proposée au suffrage des agriculteurs

<sup>2266</sup> À la mémoire du docteur Joseph Denoyés, 1876-1957, Perpignan, Imprimeur du Midi, 1960, 77 p. (Discours du docteur Baillat, p. 28).

<sup>2267</sup> Bulletin de la société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-orientales, Perpignan, Imprimerie de Charles Latrobe, 1890, 218.

<sup>2268</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=6538](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=6538)

<sup>2269</sup> Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY et Edgar BOURLOTON, Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889, Paris, Bourloton, 1889-1891, tome IV, notice de Paul Massot, p. 304.

<sup>2270</sup> À la mémoire du docteur Joseph Denoyés, 1876-1957, ouvrage cité, Discours de Joseph Sauvy, p. 20.

<sup>2271</sup> Ibidem. (Discours du docteur Baillat, p. 28).

<sup>2272</sup> Ibidem, p. 30.

<sup>2273</sup> « Le docteur Joseph Denoyés n'est plus », dans L'Agri... des Pyrénées-Orientales. Hebdomadaire de la coopération et du syndicalisme professionnel agricoles, n° 476, 7 mars 1957.

<sup>2274</sup> À la mémoire du docteur Joseph Denoyés, 1876-1957, ouvrage cité. (Discours du docteur Baillat, p. 28).

<sup>2275</sup> Ibidem. Discours d'Henry Vidal, pp. 59-61.

<sup>2276</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Pyrénées-Orientales, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département des Pyrénées-Orientales, 1928-1943, Session de mai 1939.

<sup>2277</sup> À la mémoire du docteur Joseph Denoyés, 1876-1957, ouvrage cité. (Discours d'Henry Vidal, pp. 59-61).

de la circonscription de Perpignan<sup>2278</sup>, il en est aussitôt désigné vice-président<sup>2279</sup>. Le 27 janvier 1941, suite au décès d'Augustin David-Gastu, président de la Fédération des syndicats agricoles du Midi<sup>2280</sup> et de la Société coopérative de distillation La Catalane<sup>2281</sup>, Joseph Denoyés est élu président de la chambre d'agriculture, à l'unanimité<sup>2282</sup> : il a alors 65 ans.

Le Syndicat des vignerons des Pyrénées-Orientales est considéré comme « *organisation prépondérante* » par la Commission d'organisation corporative paysanne (COCP), et c'est Henry Vidal, son président, également conseiller national de Vichy et membre de la COCP, qui est désigné comme « *délégué responsable* » pour le département : dès le mois de juin, sur sa proposition, le comité régional d'organisation corporative (CROC) est constitué, et Joseph Denoyés en fait partie<sup>2283</sup>. Le 2 décembre 1941, lors de l'assemblée générale constitutive de l'URCA, il en est choisi comme membre, « *pour le crédit agricole et la viticulture* » : en clôture de la réunion, dans une adresse au maréchal Pétain, les membres de l'Union régionale « *se réjouissent que leur première assemblée soit marquée par une date où se rencontrent l'anniversaire de la Loi Caziot et l'impérissable souvenir d'une victoire que le soleil lui-même salua d'un éclat singulier et que l'Histoire de nos armes place au rang de ces prodiges militaires dont Verdun demeurera le plus émouvant* »<sup>2284</sup>. En janvier 1944, il est renouvelé dans ses fonctions<sup>2285</sup> et nommé membre de la future chambre régionale d'agriculture de Montpellier<sup>2286</sup>.

En 1945, il préside la FDSEA des Pyrénées-Orientales<sup>2287</sup> et est réélu un an plus tard, sous le regard bienveillant du préfet, qui estime que bien qu'ayant été « *l'un des dirigeants de la Corporation paysanne dans le département* », il « *ne s'est pas compromis sur le plan politique* »<sup>2288</sup>. Celui qui est désigné comme un « *grand propriétaire* », qui aurait « *toujours*

<sup>2278</sup> Arch. APCA, CA Basses-Pyrénées à Pyrénées-Orientales, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>2279</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Pyrénées-Orientales, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département des Pyrénées-Orientales, 1928-1943.

<sup>2280</sup> Arch. APCA, CA Basses-Pyrénées à Pyrénées-Orientales, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>2281</sup> *Annuaire national agricole* 1939, p. 648.

<sup>2282</sup> Arch. nat., AD XIX C 115 Pyrénées-Orientales, Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département des Pyrénées-Orientales, 1928-1943, Session extraordinaire du 27 janvier 1941.

<sup>2283</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne : organisation des Comités régionaux d'organisation corporative (classeur de fiches cartonnées)

<sup>2284</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5030, archives de la corporation paysanne, URCA Pyrénées-Orientales, procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 2 décembre 1941.

<sup>2285</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2286</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>2287</sup> *Annuaire national agricole* 1945, p. 240.

<sup>2288</sup> Arch. nat., F1a 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet des Pyrénées-Orientales, 3 mars 1946.

été une des personnalités du mouvement agricole dans le département », occupe alors le fauteuil de président de la Confédération générale des vignerons<sup>2289</sup>. Présent à la séance du 24 novembre 1948, il y déclare « *son attachement au syndicalisme* » et dit ne pas croire « *que les chambres d'agriculture auraient intérêt à revendiquer les tâches de répartition exécutées par les conseils agricoles départementaux*<sup>2290</sup>, *mais elles doivent, au contraire, promouvoir le progrès agricole, et demander, en conséquence, à être chargées de cette mission* »<sup>2291</sup> : lors de cette séance, il est désigné pour siéger parmi les 17 membres titulaires du CPG et élu vice-président de l'APPCA<sup>2292</sup>. Joseph Denoyés tarde à réunir la chambre d'agriculture au printemps 1949, ce que ne manque pas d'inquiéter Luce Prault et ses soutiens : le 30 mai, il est absent de la réunion du comité permanent général, on évoque ses « *inquiétudes en ce qui concerne des élections éventuelles* »<sup>2293</sup>. En 1951, il est l'un des cinq vice-présidents de la FNSEA, secrétaire général de la Fédération des associations viticoles de France, président de l'Union nationale intercoopérative du Tartre et président de la Caisse régionale de crédit agricole<sup>2294</sup>. Impliqué dans la rédaction du projet de la « *commission paritaire Chambres-CGA* », prévue par l'Accord national agricole de février 1951 et qui doit statuer sur les modifications de principe à apporter à la loi du 3 janvier 1924<sup>2295</sup>, il est réélu à la chambre d'agriculture en mars 1952, sur les listes des délégués des associations et syndicats agricoles<sup>2296</sup>. Péniblement réélu au CPG, au 3<sup>e</sup> tour de scrutin, sans obtenir la majorité absolue, en rivalité avec Maurice de Solages, il est également confirmé dans ses fonctions de vice-président<sup>2297</sup> : le communiqué de la Confédération générale des vignerons du Centre et de l'Ouest (CGVCO), où leurs membres « *expriment leur vive satisfaction de voir que la viticulture française est dignement représentée au bureau de l'Assemblée des présidents de chambre d'agriculture [sic] par un de ses deux vice-présidents, M. Desnoyés* »<sup>2298</sup>, et sa mise en exergue par Luce Prault suggère le caractère tactique du maintien au sein du bureau d'un représentant des organisations viticoles, âgé de 76 ans, qui plus est d'un méridional dont la sensibilité est héritée du « *boulevard Saint-Germain* ».

<sup>2289</sup> *Ibidem*.

<sup>2290</sup> Une proposition de loi du groupe socialiste, déposée le 14 mai 1948, tendait à donner aux offices ou conseils agricoles départementaux, créés en 1919 et rétablis à la Libération, le statut et les attributions des anciennes chambres d'agriculture, ressuscitant un débat ancien. Voir Christiane MORA, « Les Chambres d'agriculture et l'unité paysanne », article cité.

<sup>2291</sup> *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 6.

<sup>2292</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>2293</sup> Arch. APCA, CA Gard, 1949-1965, double d'une lettre de L. Prault, directeur de l'APPCA, à A. Pallier, président de la chambre d'agriculture du Gard, le 20 juin 1949.

<sup>2294</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 345.

<sup>2295</sup> *Ibidem*, CA Gironde à Hérault, 1949-1965, lettre de Maurice Chassant, président de la chambre d'agriculture de l'Hérault, à Luce Prault, le 19 mai 1951.

<sup>2296</sup> *Ibidem*, Procès-verbaux de sessions de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, 1950-1957, liste de présence de la session du 23 mars 1952.

<sup>2297</sup> *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1952, p. 38 et p. 40.

<sup>2298</sup> Arch. APCA, CA Basses-Pyrénées à Pyrénées-Orientales, 1949-1965, double d'une lettre de L. Prault, directeur des services de l'APPCA, à Joseph Denoyés, le 23 mai 1952.

2299

**Marc Ferré, secrétaire**

Marc Ferré naît en 1900, à Saint-Martin-la-Rivière (Vienne) : il est le fils de Joseph Ferré, propriétaire âgé de 23 ans <sup>2300</sup>, qui a été maire de la commune et conseiller général <sup>2301</sup>. Après avoir fait de « *brillantes études au lycée de Poitiers* », il entre en 1921 à l'Institut national agronomique <sup>2302</sup> : « *à 23 ans, ingénieur agronome, diplômé de la section de mutualité et de coopération agricole, il refus[e] les offres les plus flatteuses qui eussent assuré une brillante carrière pour retourner dans sa petite Patrie et se consacrer à la défense de l'Agriculture* » <sup>2303</sup>.

À 25 ans, il est secrétaire général du Syndicat des agriculteurs de la Vienne et animateur de son bulletin *La Vienne agricole*, tandis que son frère Robert est vice-président du Syndicat des planteurs de tabac du département <sup>2304</sup>. Avec ses frère et père, il travaille « *activement au développement des exploitations familiales* », à Saint-Martin-la-Rivière, hameaux de Moulin-Brault et de la Goumoisière, et entre successivement au conseil d'administration de la Caisse régionale de crédit agricole et à celui de la régie du Syndicat intercommunal d'électricité et de la mutualité agricole <sup>2305</sup>. Entré, « *dès qu'il eut l'âge* » <sup>2306</sup> à la chambre d'agriculture, il est élu en 1933, à 32 ans, comme délégué des associations et syndicats agricoles du département <sup>2307</sup>. C'est également au cours des années 1930 qu'il crée la Coopérative des agriculteurs de la Vienne <sup>2308</sup>. En 1939, il est secrétaire général de la Fédération des associations agricoles du Poitou, présidée par Victor Boret, ancien ministre de l'Agriculture, président du Syndicat des viticulteurs de la Vienne <sup>2309</sup> et président de la Caisse régionale de crédit agricole <sup>2310</sup>.

Mobilisé comme officier de réserve en 1939, il rentre à Saint-Martin-la-Rivière l'année suivante <sup>2311</sup>. Nommé membre de la Commission de l'organisation corporative paysanne <sup>2312</sup>, « *qui a mandat [...] aux lieux et places des rouages centraux de l'organisation corporative*

2299 Voir Annexes. Dossier n° 7. 2. Dossier documentaire 4.

2300 Arch. dép. Vienne, 9 E 283/18, registre d'état-civil, Saint-Martin-la-Rivière, naissances 1900-1905.

2301 Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », dans *La Vienne agricole*, 9 octobre 1952.

2302 *Annuaire INA* 1936, p. 251.

2303 Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », article cité.

2304 *Ibidem*,

2305 *Ibidem*,

2306 *Ibidem*, Loi du 3 janvier 1924, Art. 15 : Sont éligibles tous les électeurs désignés à l'article 5, âgés de trente ans révolus »

2307 *Annuaire national agricole* 1936, p. 287.

2308 Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », article cité.

2309 *Annuaire national agricole* 1939, p. 423.

2310 Arch. APCA, CA Vendée à Vienne, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

2311 Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », article cité.

2312 *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.



*jusqu'à leur création* »<sup>2313</sup> en janvier 1941, il ne dépare pas à l' « *équipe de notables* »<sup>2314</sup> qui la constitue. Dans la foulée, il est choisi pour siéger parmi les membres du Conseil national de Vichy<sup>2315</sup> et y représenter les syndicats agricoles, avec Henri Gindre, président du Syndicat des agriculteurs du Cher. « *Choix révélateur de ce que peuvent dissimuler des choix professionnels* » pour Michèle Cointet, qui émet « *quelques doutes sur son apolitisme, [affirmant que] M. Ferré a joué un rôle aussi efficace que discret dans la fédération, de fait, de mouvements de droite et des ligues en 1936 dans la Vienne [et] a fortement contribué à l'élection de cinq députés hostiles au Front populaire* »<sup>2316</sup>. Selon Jean Raffarin, qui fut à ses côtés directeur de la coopérative des agriculteurs de la Vienne dans les années 1950<sup>2317</sup>, c'est son amitié avec Pierre Caziot qui lui valut cette nomination<sup>2318</sup>.

Président du Comité régional d'organisation corporative (CROC)<sup>2319</sup> dans une Vienne coupée en deux par la ligne de démarcation, il « *prend naturellement la tête de la Corporation paysanne [...], d'accord avec ses collègues de la chambre d'agriculture* »<sup>2320</sup>. Élu syndic régional de l'URCA dès juin 1942<sup>2321</sup>, en présence de Pierre Caziot, par 266 voix sur 268<sup>2322</sup>, il est renouvelé dans ses fonctions en décembre 1943<sup>2323</sup>. En février 1944, il est nommé membre de la chambre régionale d'agriculture de Poitiers<sup>2324</sup> par le ministre secrétaire d'État à l'Agriculture, sur proposition de l'URCA. Tout au long de la période d'occupation, Marc Ferré aurait refusé « *d'admet[tre] la séparation des agriculteurs de la Vienne* », et créé à Montmorillon une Maison de l'agriculture, double de celle de Poitiers, ainsi qu'une Caisse (bis) de crédit agricole à Chauvigny. Selon le récit de Jean Raffarin, dix ans plus tard, « *les bidons de la laiterie coopérative de Chauvigny qui participent à l'alimentation de Poitiers en lait, sont quotidiennement utilisés pour passer à la barbe de l'occupant, la correspondance, la comptabilité, les fonds qui doivent assurer dans les deux zones, la survie de[s] organisations et atténuer d'autant pour les agriculteurs les difficultés de l'heure* ». Son thuriféraire affirme d'ailleurs, à propos de la position de Marc Ferré sous l'Occupation, que « *l'autorité dont il dispose lui permet de tenir tête à l'occupant* » : ainsi il aurait cessé de

<sup>2313</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 7 décembre 1940, loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture, article 19.

<sup>2314</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne*, ouvrage cité, p. 53.

<sup>2315</sup> *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du Conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

<sup>2316</sup> Michèle COINTET, *Le Conseil National de Vichy*, ouvrage cité, pp. 80-84.

<sup>2317</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 395.

<sup>2318</sup> Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », article cité.

<sup>2319</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942, fiche de la Vienne.

<sup>2320</sup> Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », article cité.

<sup>2321</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>2322</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5043, archives de la Corporation paysanne, procès-verbal constitutif de l'URCA, 30 juin 1942.

<sup>2323</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2324</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

publier dans *La Vienne agricole*, résisté « à toutes les réquisitions abusives » et manifesté « son opposition formelle aux réquisitions de main-d'œuvre »<sup>2325</sup>.

À la Libération, les critiques pleuvent<sup>2326</sup> et son « retour » aux responsabilités est lent : le Comité départemental d'action agricole (CDAA) est dirigé en 1945 par un homme qui n'a pas appartenu aux instances corporatives, même au niveau local, et tandis que les deux syndicats-adjoints de l'URCA, André Penot et Raymond de Laulanié, investissent la FDSEA dès février 1946, en tant que trésorier et membre du conseil d'administration<sup>2327</sup>, Marc Ferré semble rester encore dans l'ombre. C'est en tant que trésorier de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) qu'il aurait fait son retour en 1947<sup>2328</sup>, ce qui laisse penser qu'il avait avant cette date repris ou conservé ses fonctions au sein de la laiterie coopérative de Chauvigny. Avec Raymond de Laulanié, il assiste en tant que suppléant délégué à la séance de l'APPCA du 24 novembre 1948, en l'absence de Xavier Bernard, président de la chambre de la Vienne, excusé<sup>2329</sup>. Selon ce dernier, absent de l'APPCA jusqu'à la fin de l'année 1950, Marc Ferré, élu vice-président de la chambre d'agriculture, est son « interprète »<sup>2330</sup> et fait connaissance avec Luce Prault.

En 1951, Marc Ferré cumule d'importantes fonctions locales, en tant que président de la laiterie coopérative de Chauvigny, mais surtout départementales, avec sa réélection à la présidence de la Caisse régionale de crédit agricole et à celle de la Mutualité sociale agricole, avec la création de la cave-coopérative et du Syndicat des viticulteurs de la Vienne, et avec la présidence à la fois du Syndicat départemental des éleveurs et engraisseurs de porcs et celle de la Coopérative agricole des agriculteurs de la Vienne<sup>2331</sup>. À Paris, il préside la section des bailleurs de baux ruraux de la FNSEA et la Fédération nationale porcine, et il est membre du comité central de la Fédération nationale du crédit agricole (FNCA), toujours sise au 129, boulevard Saint-Germain<sup>2332</sup>. En 1951 toujours, il entre au Conseil économique et social (CES) où il est élu vice-président de la commission des finances.

Réélu lors des élections à la chambre d'agriculture de février-mars 1952, il en devient aussitôt président : le très actif Marc Ferré, choisi par les associations et syndicats agricoles, cumule, en plus des fonctions déjà citées, la présidence de la Coopérative de céréales des agriculteurs de la Vienne, un mandat d'administrateur de la Fédération nationale des associations viticoles et la vice-présidence de la Confédération nationale de l'élevage<sup>2333</sup>. Choisi pour représenter le Poitou au comité permanent général de l'APPCA, il est élu par ce dernier secrétaire de l'assemblée le 1<sup>er</sup> mai 1952<sup>2334</sup>.

<sup>2325</sup> Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », article cité.

<sup>2326</sup> *Ibidem*.

<sup>2327</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de la Vienne, 26 mars 1946.

<sup>2328</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>2329</sup> *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 4.

<sup>2330</sup> Arch. APCA, CA Vendée à Vienne, 1949-1965, lettre de X. Bernard, président de la chambre d'agriculture de la Vienne, à Luce Prault, le 30 juin 1949.

<sup>2331</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, pp. 393-396.

<sup>2332</sup> *Ibidem*, p. 26.

<sup>2333</sup> *La Vienne agricole*, 20 février, 5 mars et 9 avril 1952.

<sup>2334</sup> *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1952, p. 38.

## Henri Chatras, secrétaire-adjoint

[Henri Chatras, secrétaire-adjoint <sup>2335</sup>]

Né en 1904, à Pierrefontaine-les-Varans <sup>2336</sup>, sur les plateaux du Doubs, Henri Chatras est venu au monde dans une famille d'agriculteurs, mais nombre de ses ascendants peuvent être considérés comme des pluriactifs. De son grand-père paternel, Alexis Chatras, fils d'un marchand de cuir et cultivateur et petit-fils d'un lieutenant des douanes devenu aubergiste et cultivateur, nous savons qu'il « fut d'abord ouvrier tanneur à Pontarlier, à la maison Lagier. Puis lorsqu'il épousa Françoise Bercin, de Sancey, il vint s'installer à Pierrefontaine-les-Varans, où il acheta une maison de ferme pour y exercer le métier de marchand de cuir ». Quand le commerce des pièces de cuir périclita, « la maison de Pierrefontaine, les bâtiments s'y prêtant, se transform[e] peu à peu en exploitation agricole : on acheta des vaches, à l'époque quatre ou cinq laitières suffisaient à faire vivre une famille, on cultiva quelques terres, et la reconversion fut faite » : on est aux alentours de 1870 <sup>2337</sup>. Alexis Chatras a eu quatre filles et un unique fils, Aly, né en 1852. « Tout comme son père Alexis, Aly Chatras [fut] cultivateur en même temps qu'il pratiqu[a] le négoce du cuir, du moins pendant un certain temps » : cette forme de pluriactivité serait en effet encore attestée sur un acte de 1901, où Aly Chatras fait état de sa qualité de « négociant en cuir ». Aly Chatras se marie en 1884 avec Félicie Daigniez, de Pierrefontaine, qui décède en 1886, après avoir donné naissance à une fille. En 1893, il se remarie avec Laure Tardy. Le père de celle-ci, Clovis Tardy, était voiturier, agriculteur et vigneron <sup>2338</sup> dans une commune viticole, Échevannes, distante d'une vingtaine de kilomètres. L'un de ses grands-oncles, Mauris Tardy, né en 1829 à Échevannes, qui serait parti en tant que missionnaire en Chine, aurait à ce titre été décoré de la Légion d'honneur <sup>2339</sup>. Le frère de Laure Tardy, Léon Joseph Tardy, docteur en droit, diplômé de l'École des sciences politiques, est militaire, colonel d'artillerie <sup>2340</sup> et devient sous-intendant militaire de 2<sup>e</sup> classe <sup>2341</sup>. Aly Chatras et Laure Tardy ont deux filles, nées en 1898 et 1899, puis deux garçons, Léon, né en 1902, et Henri, en 1904.

Que dire des premières années d'Henri Chatras, sinon l'évocation *a posteriori* d'« une rigoureuse éducation chrétienne » ainsi que « d'études interrompues trop tôt et d'un retour précipité à la ferme » <sup>2342</sup> ? Titulaire du certificat d'études, il aurait obtenu, à quatorze ans, le brevet agricole, préparé à École – commune du Doubs – chez les frères des Écoles chrétiennes. La guerre s'achève alors et il lui faut « tenir la ferme », dont son père, âgé de 66 ans et invalide, ne peut plus s'occuper. Ce retour sur l'exploitation parentale se serait effectué malgré d'autres aspirations : Henri Chatras aurait notamment passé quelques mois chez son beau-frère, Antonin Girardot, percepteur à Montmiret-le-Château. Il aurait également aimé devenir vétérinaire, comme son cousin, Henri Courtois. Ses sœurs s'étant mariées hors de Pierrefontaine et son frère aîné, Léon, étant devenu « commis de

<sup>2335</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. 2. Dossier documentaire 5.

<sup>2336</sup> *Who's who in France, 1965-1966*, Paris, Jacques Lafitte, 1965, 2796 p.

<sup>2337</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras. Une vie au service de l'agriculture comtoise*, Besançon, Terre de chez nous, 2008, 96 p.

<sup>2338</sup> *Ibidem*.

<sup>2339</sup> [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore\\_fr](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr)

<sup>2340</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité.

<sup>2341</sup> Informations communiquées par Jeanne-Antide et Bernard Prélôt, fille et gendre d'Henri Chatras, juillet 2008.

<sup>2342</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité.

*perception* »<sup>2343</sup>, Henri Chatras n'aurait pas eu d'autre choix que de rester sur l'exploitation de Pierrefontaine-les-Varans. Son père meurt en octobre 1923 : « *dès novembre, Henri graissait les quelques machines, rangeait les voitures à échelles, cependant que sa mère vendait les bêtes et partageait les terres entre les voisins ; l'argent de la vente fut réparti également entre tous et au mois de mai Henri partit à l'armée à Besançon pour y être secrétaire au recrutement à l'état-major* »<sup>2344</sup>. À la fin de son service militaire, l'année suivante, il revient sur l'exploitation, qui aurait alors consisté en quatre ou cinq hectares, en fermage et en propriété. Il aurait alors emprunté « *au crédit agricole 20 000 F à 5 % remboursables par quarts tous les six mois* », afin, notamment, d'acheter quatre ou cinq vaches, des montbéliardes.

Le 27 juin 1927, il épouse Marthe Lapprand, de trois ans sa cadette. Orpheline de père depuis 1911 et de mère en 1926, elle sert à l'épicerie du village, tenue par sa tante, et avait fréquenté l'école de Baumes-les-Dames. Fille de cultivateurs installés sur une « *très petite exploitation* », elle apporte toutefois une dizaine d'hectares de terres en dot, accroissant ainsi considérablement l'exploitation de son époux, qui par ailleurs loue quelques hectares à sa sœur aînée, Marie. Durant cette année 1927, « *le jeune Louis Pourchet, jeune mousquetaire qui parcourt le département en train et à bicyclette* »<sup>2345</sup>, administrateur délégué du Syndicat des agriculteurs du Doubs<sup>2346</sup>, arrive à Pierrefontaine-les-Varans pour y fonder un syndicat agricole communal : Henri Chatras, âgé de 23 ans, en serait aussitôt devenu le secrétaire-trésorier<sup>2347</sup>. Ce syndicat typique des syndicats-boutiques de l'entre-deux-guerre avait pour fonction « *d'approvisionner les agriculteurs en sel pour les fourrages, en engrais, en scories pour les cultures et en paille à l'automne* »<sup>2348</sup> : cela n'empêche pas ses fondateurs de faire figurer sur l'écusson syndical la devise « *un pour tous, tous pour un !* », trahissant dans cette emphase « *une bonne foi naïve* »<sup>2349</sup>. Henri Chatras devient dans la foulée administrateur de la principale fédération de syndicats : l'Union des syndicats agricoles du Doubs (USAD), présidée par René Caron, d'Arc-et-Senans, membre de la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA)<sup>2350</sup>.

Marthe Lapprand met au monde trois filles, Jeanne-Antide, en 1930, Thérèse, en 1932 et Anne-Marie en 1935. « *La famille vivait dans la petite ferme l'existence des familles d'agriculteurs du haut-Doubs. Le long hiver se passait dans la grande maison qui rassemble granges, écuries et locaux d'habitation. Les autres saisons étaient consacrées aux travaux des champs. L'existence était modeste, mais le jardin, l'élevage de lapins, de volailles, de quelques porcs et surtout le lait des vaches fournissaient l'essentiel et permettaient de vivre* »<sup>2351</sup>.

<sup>2343</sup> *Ibidem.*

<sup>2344</sup> *Ibidem.*

<sup>2345</sup> *Ibidem.*

<sup>2346</sup> *Annuaire Silvestre 1923*, p. 169.

<sup>2347</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité.

<sup>2348</sup> *Ibidem.*

<sup>2349</sup> *Ibidem.*

<sup>2350</sup> *Annuaire Silvestre 1923*, p. 169.

<sup>2351</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité.

Dès mars 1942, il est élu et nommé membre de l'Union régionale corporative agricole <sup>2352</sup>. Au moment de la mise sur pied des structures locales de la corporation paysanne, il aurait été « *syndic chargé de la répartition des chevaux* » <sup>2353</sup>, et est recensé comme président du syndicat corporatif de Pierrefontaine-les-Varans, en septembre 1943 <sup>2354</sup>. En décembre 1943, il est confirmé dans ses fonctions de membre de l'URCA <sup>2355</sup>, tandis que « *dans l'ombre il se dévoue avec d'autres au ravitaillement des maquis* » <sup>2356</sup>. Est-ce parce qu'il considérait « *qu'il n'était pas question d'abandonner les agriculteurs dans cette période si grave* » <sup>2357</sup> qu'il a accepté ces fonctions ? Dans l'hommage rendu à Henri Chatras par son petit-fils, en 2008, on lit : « *De la guerre, les paysans sortirent, à quelques exceptions près, avec le sentiment du devoir accompli, ayant par leur travail continu, nourri tant bien que mal un pays endolori et exsangue. Mais la Libération provoque également une grave crise d'identité politique chez les agriculteurs de France qui ne renièrent jamais l'idéal d'unité professionnelle auquel ils aspiraient sans succès depuis très longtemps et qu'avaient matérialisé pour eux les corporations, désormais honnies* » <sup>2358</sup>. Était-ce la position d'Henri Chatras alors ?

À 41 ans, à la Libération, Henri Chatras se lance « *dans le syndicalisme du renouveau* », au sein de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) <sup>2359</sup>. *Le Paysan du Centre-Est*, hebdomadaire agricole venu remplacer *La Corporation paysanne* en 1944, se saborde à la fin de l'année 1947 : il doit faire place à *La Terre de chez nous*, journal conçu à l'origine comme organe des organisations agricoles des départements de Bourgogne et Franche-Comté. Benoît de Saint-Seine, président de la FDSEA de Haute-Saône <sup>2360</sup> et délégué des organisations de ce département dans cette opération éditoriale, y renonce lors de la dernière réunion préparatoire et entraîne à sa suite les délégués des autres départements : Henri Chatras aurait alors « *pr[is] la décision de partir seul* » et le 16 janvier 1948, *La Terre de chez nous* paraît sous sa responsabilité, avec pour sous-titre « *hebdomadaire franc-comtois des fédérations d'exploitants agricoles, de l'élevage et du lait* » <sup>2361</sup>. Au-delà de l'allant du nouveau gérant de ce journal, il faut souligner sa conception sans nuances de l'« *unité paysanne* » proclamée alors : « *dans un département où les*

<sup>2352</sup> Arch. nat., F10 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>2353</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité.

<sup>2354</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4994, archives de la Corporation paysanne, URCA du Doubs, lettre de Louis Pourchet, secrétaire général de l'Union régionale corporative agricole du Doubs, au secrétaire général de la Corporation nationale paysanne, le 3 septembre 1943. Liste des syndicats corporatifs locaux jointe.

<sup>2355</sup> Arch. nat., F10 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2356</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité.

<sup>2357</sup> *Ibidem.*

<sup>2358</sup> *Ibidem.*

<sup>2359</sup> *Ibidem.*

<sup>2360</sup> Arch. nat., F1a 4034, Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de Haute-Saône, le 2 mars 1946.

<sup>2361</sup> Document dactylographié communiqué par M. André Nayener, journaliste à *La Terre de chez nous*.

*divisions ne doivent pas exister* », Henri Chatras se félicite d'avoir réussi la fusion entre tous les organes d'information agricole du département, soit « *une presse unique* »<sup>2362</sup>.

Quand il est à nouveau question de réunir les présidents des chambres d'agriculture à Paris, en novembre 1948, dix membres de la chambre du Doubs sont décédés, dont deux en déportation, et un autre est « *frappé d'indignité nationale* »<sup>2363</sup> : Henri Chatras, bien qu'extérieur à la chambre, devient rapidement l'interlocuteur principal de Luce Prault, durant toute la phase de refondation<sup>2364</sup>, tandis que Francis Mamet, président l'Union des syndicats d'élevage du Doubs dans les années 1930, vice-président de la FDSEA, devient président de la chambre d'agriculture<sup>2365</sup>. Le 20 mars 1950, lors de l'assemblée générale annuelle de la FDSEA du Doubs, Luce Prault présente un rapport sur « *les chambres d'agriculture et l'organisation professionnelle agricole* » aux côtés notamment de Pierre Leclerc, « *président de la confédération générale de la betterave [sic]* »<sup>2366</sup>. En 1951, Henri Chatras est président de la FDSEA et secrétaire de la Coopérative agricole d'approvisionnement du Doubs, « *Coopadou* », ainsi que membre du conseil d'administration de la FNSEA<sup>2367</sup>.

Élu à la chambre d'agriculture en février 1952, il est candidat à la présidence, se présentant comme mandaté par le comité d'entente CGA-chambres d'agriculture, et défendant la nécessité « *pour donner une unité au programme d'action agricole et en assurer la continuité, que les mêmes personnalités restent à la tête de tous les organismes qui ont la charge de l'agriculture* »<sup>2368</sup>. Il réunit 17 voix sur vingt : parmi ses opposants se trouve Guy de Moustier<sup>2369</sup>, qui « *estime qu'une telle élection ne pourrait que nuire à l'unité* »<sup>2370</sup>. À l'APPCA, le 22 avril 1952, il est élu comme membre titulaire du comité permanent général pour la 5<sup>e</sup> région<sup>2371</sup>, obtenant la majorité absolue, soit 43 voix sur 85 votants, dès le premier tour de scrutin<sup>2372</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai 1952, le comité permanent général l'élit secrétaire adjoint de l'assemblée : d'aucuns attribuent cette élection à son « *esprit*

<sup>2362</sup> Henri CHATRAS, « Aux paysans du Doubs », dans *La Terre de chez nous*, dimanche 18 janvier 1948.

<sup>2363</sup> Arch. APCA, CA Doubs à Drôme, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>2364</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Jacques Lockart, directeur de l'union générale des coopératives agricoles d'approvisionnement à Henri Chatras, le 27 décembre 1948.

<sup>2365</sup> *Ibidem*, procès-verbal de la session de la chambre d'agriculture du Doubs, le 5 décembre 1949.

<sup>2366</sup> *La Terre de chez nous*, dimanche 19 mars 1950.

<sup>2367</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 89.

<sup>2368</sup> Arch. APCA, Procès-verbaux de sessions de la chambre d'agriculture du Doubs, 1950-1957, liste de présence de la session du 21 mars 1952.

<sup>2369</sup> Fils de Léonel de Moustier, l'ancien président de la chambre d'agriculture, Résistant mort en déportation. *Mémorial des Compagnons de la Libération. Compagnons morts entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945*, Paris, La Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération, 1961, 579 p.

<sup>2370</sup> Arch. APCA, Procès-verbaux de sessions de la chambre d'agriculture du Doubs, 1950-1957, liste de présence de la session du 21 mars 1952.

<sup>2371</sup> Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain, Jura, Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort.

<sup>2372</sup> *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1952, p. 38.

*stratégique et pragmatique* », à sa volonté de « défend[re] aux côtés des céréaliers les éleveurs de la petite agriculture et déjà la politique de montagne »<sup>2373</sup>.

### Une équipe dirigeante

Ces cinq individus ont indéniablement des trajectoires différentes et des origines sociales variées, dont les points de convergence et les pierres d'achoppement ont été plus longuement étudiés à l'occasion de la rédaction d'un article<sup>2374</sup>. En un point de leur trajectoire, les itinéraires de l'ensemble des membres du bureau se rejoignent : tous en effet ont eu des responsabilités syndicales, parfois aussi coopératives, au cours des années 1930. Plus que d'autres, ils ont été élus comme délégués des associations et syndicats agricoles du département, et en l'absence de toute liste rivale<sup>2375</sup>. Quand la guerre éclate, seul Jules-Édouard Lucas n'appartient pas au bureau d'une des principales unions de syndicats agricoles du département. Les positions respectives de René Blondelle et Marc Ferré sont à cet égard particulièrement marquantes : ils sont des corporatistes convaincus, actifs et influents, sans remords dans les années suivantes, voire affichant une volonté de continuer l'œuvre entreprise sous Vichy.

Ces cinq exemples infirment le mythe des « *hommes nouveaux* » persistant et récurrent dans l'historiographie<sup>2376</sup>, lequel mythe est particulièrement saillant à propos de l'épisode de la Corporation paysanne, qui aurait permis « *l'accélération de l'ascension d'une élite paysanne qui compense la lenteur initiale de la couche agricole à dégager ses propres dirigeants* »<sup>2377</sup>. Gordon Wright évoquait déjà cependant, mais sans s'attarder, le fait que les syndics corporatifs étaient déjà des « *dirigeants ruraux en puissance avant même que Vichy ne les consacra*t »<sup>2378</sup>. Les membres du bureau de l'APPCA de 1952, notamment les trois plus jeunes, Marc Ferré, Henri Chatras et René Blondelle, correspondent à ce modèle. Moment de consécration et d'affermissement de leurs positions, la Corporation paysanne est également un creuset d'hommes, d'idéologies et d'expériences.

Condition *sine qua non* de leur présence au sein du bureau de l'APPCA en 1952, leur retour à la vie syndicale aux lendemains de la Libération ne va pas de soi. D'autant plus qu'elle est pour certains d'entre eux très précoce, soit située en amont du « *retour des évincés* » de mars 1946 que mentionne Pierre Barral<sup>2379</sup>, leur réapparition dans les appareils syndicaux de l'après-guerre est rendue possible par la clémence préfectorale et par une « *double amnistie officieuse, d'une part celle accordée par le GPRF qui se heurte à la nécessité de la reconstruction et, d'autre part, une amnistie venant du monde rural qui porte de nouveau à la tête des affaires agricoles communales ses anciens dirigeants* »<sup>2380</sup>, ce dernier aspect valant aussi, avec des nuances, pour l'échelon départemental. Au cours des années suivantes, tous participent à leur manière à la refondation des chambres

<sup>2373</sup> « Hommage au président Henri Chatras », dans *La Terre de chez nous*, samedi 16 avril 1994.

<sup>2374</sup> Mélanie ATRUX, « L'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture (APPCA) et la vulgarisation au début des années 1950 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ? », dans *Ruralia*, n° 21, 2007, pp. 69-127.

<sup>2375</sup> *Chambres d'agriculture*, 10 mai 1939, p. 729.

<sup>2376</sup> Voir notamment : Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...*, ouvrage cité, p. 142.

<sup>2377</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 133.

<sup>2378</sup> *Ibidem*, p. 136.

<sup>2379</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 287.

<sup>2380</sup> Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne*, ouvrage cité.

d'agriculture et de leur assemblée permanente. Leur accès aux unes de la presse agricole est un autre de leurs points communs. Ce rôle dans la presse agricole locale semble bien le plus sûr moyen d'imposer une conception de « *l'unité paysanne* » et d'en incarner, au fil des éditoriaux, le plus zélé des représentants.

Les vice-présidences sont accordées aux deux « *anciens* », qui ont en commun d'avoir gravité non loin du « *boulevard Saint-Germain* » dans les années 1930, sans que ces engagements inconstants puissent prouver une proximité, une communauté d'esprit. D'après l'étude et la fréquentation assidue de la correspondance des années 1952-1953, et leur traduction en termes de pouvoir de décision, les plus jeunes des membres du bureau occupent les positions qui sont réellement « *de pouvoir* » tandis que les deux vice-présidences sont quasi-honoraires. La continuité est assurée en apparence en élisant ces derniers, mais le renouvellement est profond. Il est d'ailleurs confirmé l'année suivante par l'élection de deux nouveaux vice-présidents, Olivier Desbarats et Albert Barré, 45 et 59 ans, dont les profils sont plus semblables à ceux du président et de ses secrétaires.

Les liens entre René Blondelle, Marc Ferré et Henri Chatras semblent très forts, et se prolongent de liens d'amitiés : le petit-fils d'Henri Chatras, évoquant le mandat de son grand-père à l'APCA, raconte qu'« *à ces fonctions il côtoya longtemps René Blondelle, président de la FNSEA de 1950 à 1954, et président de l'APPCA dès 1952 et pour de longues années, homme qu'il admirait beaucoup et dont il devint l'ami. Il fut également fortement influencé par les conseils de Marc Ferré, son collègue de la Vienne, et son maître à penser en de nombreuses occasions* »<sup>2381</sup>. Le fonctionnement quotidien repose surtout sur ce trio, mais il ne pourrait se passer de la présence active et assidue de Luce Prault, ainsi que des services techniques et administratifs qui se développent dès 1952.

Ainsi, l'initiative des membres du bureau de la chambre d'agriculture de la Dordogne apparaît comme un point de départ qui à lui seul n'était pas suffisant pour que les chambres d'agriculture reprennent vie. Leur rôle, important, est mis en exergue dans la mémoire de l'institution<sup>2382</sup> tandis que celui de Luce Prault n'est que rarement évoqué. Sans son carnet d'adresses et sa capacité à réactiver et mobiliser un réseau professionnel et politique, traversé par les relations amicales comme par les inimitiés, les élus dordognais auraient été bien en peine de faire reprendre vie à des chambres d'agriculture dont la majorité des dirigeants agricoles d'alors, dont d'anciens présidents de chambre d'agriculture, s'accordent à dire qu'elles ne sont pas bienvenues dans le paysage professionnel. L'habileté déployée pour organiser les premières sessions des chambres, en 1949, et pour en surestimer sciemment l'ampleur, s'apparente à un coup de bluff. Parmi les moteurs de cette épopée figurent à l'évidence les ambitions des protagonistes, d'Achille Naudin, soucieux de retrouver des fonctions syndicales et politiques, aux secrétaires administratifs des chambres départementales ou à Luce Prault, trustant les postes dans les organisations renaissantes. Mais des desseins politiques y président surtout. Pour les partisans d'une reprise d'activité des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, l'hostilité à la CGA et aux mesures prises par le ministre Tanguy Prigent, notamment sur le statut du fermage, rejoint

<sup>2381</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité, p. 36.

<sup>2382</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...* ouvrage cité. Et le site internet de la chambre départementale de la Dordogne résume ainsi la période 1948-1952 : « *1948 : le bureau de la Chambre d'agriculture de la Dordogne avec messieurs Eugène Monjoint, président, Abel Maumont, vice-président, et Étienne Mineur, secrétaire général, prend l'initiative de relancer les chambres d'agriculture. Le 26 juin 1948, M. Abel Maumont est appelé en remplacement de M. Joseph Faure à la présidence de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) pour remettre sur pied l'institution. 1949 : un avis du Conseil d'Etat reconnaît l'existence légale des chambres d'agriculture et de l'APCA* ». <http://www.dordogne.chambagri.fr/la-chambre-dagriculture/qui-sommes-nous/un-peu-dhistoire.html>



l'anticommunisme, aiguisé dans le contexte du tripartisme et de la « *peur sociale* » de 1947, ainsi que les espoirs déçus du corporatisme – patent lorsqu'Alain de Chantérac et Luce Prault regrettent « *l'an de grâce 1942* »<sup>2383</sup> et paraissent vouloir reprendre leurs projets d'alors. L'accord national agricole de février 1951 intervient après que la FNSEA a pris le pas sur la CGA, et que les anciens de la Corporation paysanne lui ont fait prendre un virage à droite criant. Les élections de 1952, si elles renouvellent des chambres d'agriculture aux rangs décimés, sont également marquées à la fois par un reliquat de continuité – qui concerne un quart des membres tout de même – et surtout par un « *second retour des évincés* », qui voit la réapparition sur le devant de la scène de nombreux dirigeants corporatistes : les cinq membres du bureau de l'APPCA ne sont pas les plus discrets d'entre eux.

## Chapitre 5. 1952-1955, un nouveau départ pour l'APPCA

Tumultueuse est la relation qu'a entretenue l'APPCA avec le domaine que l'on nomme alors « *progrès* »<sup>2384</sup> technique. Le contexte est doublement celui de la reconstruction du pays, qui tente de sortir de la pénurie, et celui de la renaissance controversée d'une institution. Comme le note François Caron, dans les années qui suivent la Libération, « *la croyance en un "retard" d'origine "structurelle" s'accompagnait d'une volonté, universellement partagée, de "modernisation"* »<sup>2385</sup>. Pierre Muller insiste également sur ce climat productiviste, sur la prégnance de la « *théorie du retard et [de] son corollaire, la remise en cause des "choix" faits par le passé en matière d'agriculture* », tandis que « *productivité et progrès technique, celui-ci étant la clef de celle-là, sont les deux mots d'ordre* »<sup>2386</sup>. La reconstruction est l'occasion pour les pouvoirs publics de mettre en marche une « *économie concertée* ». Le Plan Monnet, conçu dès l'automne 1945, est en vigueur dès 1947 : l'un de ses cinq grands objectifs est « *de moderniser l'agriculture* »<sup>2387</sup>. Ce Plan est largement financé par l'aide accordée à la France dans le cadre du Plan Marshall dont 7,35 % de la contre-valeur a été consacrée à des prêts à l'agriculture, et 5,88 % à la reconstruction des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, entre 1948 et 1951<sup>2388</sup>. Le Plan Monnet instaure également une forme de concertation au sein des commissions de modernisation et d'équipement, dans le but d'« *associer à la préparation du Plan tous ceux qui auront à l'appliquer* »<sup>2389</sup>. Paul Houée décrit ainsi la stratégie de Jean Monnet vis-à-vis de l'agriculture : « *plutôt que d'affronter le*

<sup>2383</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, lettre de Alain de Chantérac à Luce Prault, le 15 décembre 1949.

<sup>2384</sup> Sur la signification de l'emploi d'un tel terme, voir : Jean-Luc MAYAUD, « Introduction. Pour une étude du "progrès" agricole », dans *Entre notables et paysans. Organisations professionnelles et excellence agricole dans la Drôme au 19<sup>e</sup> siècle.* – *Revue drômoise*, tome XCI, n° 489, septembre 1998, pp. 147-149.

<sup>2385</sup> François CARON, *Histoire économique de la France, 19<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècles...* ouvrage cité, p. 203.

<sup>2386</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, pp. 21-22.

<sup>2387</sup> <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/plans1-2.pdf>

<sup>2388</sup> Chiffres donnés par Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République, Tome 1 : L'ardeur et la nécessité, 1944-1952*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1980, 309 p., p. 242.

<sup>2389</sup> Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République...* ouvrage cité, p. 239.

« système agricole traditionnel, le Plan Monnet contourne l'obstacle, préfère agir en amont et en aval de la production, entraînant les exploitations familiales dans le processus de mécanisation et dans le réseau des équipements collectifs des campagnes et des industries alimentaires »<sup>2390</sup>.

La généalogie de cette tendance lourde ne saurait être dressée en quelques lignes, mais il semble qu'il faille rechercher notamment dans le moment particulier qu'est la Corporation paysanne l'importance du rôle joué par les associations spécialisées, devenues des groupes spécialisés de la Corporation, parmi lesquelles l'ex-AGPB dont les dirigeants « *comprirent vite que, dans une Europe qui aurait retrouvé la paix, ne pourrait survivre, face à l'Amérique, qu'une culture qui aurait fait des progrès techniques* »<sup>2391</sup>. C'est aussi pendant la guerre, en 1943, que des ressources sont créées à partir des taxes sur les produits pour financer la recherche et ses applications concrètes<sup>2392</sup> : principe repris plus tard dans le cadre du Fonds national de progrès agricole<sup>2393</sup>, dont la création s'inscrit manifestement dans le prolongement de l'action de l'AGPB pendant la guerre<sup>2394</sup> – aux côtés d'autres associations spécialisées comme celles des producteurs d'oléagineux ou de pommes de terre – mais aussi dans les visées impérieuses du très récent Commissariat au Plan<sup>2395</sup>.

Un facteur décisif et indissociable du précédent est celui de l'influence américaine sur l'évolution de l'agriculture française dans ces années-là<sup>2396</sup>. Comme le note Pierre Muller, « *c'est l'époque des "missions de productivité", où les équipes françaises, souvent composées d'agriculteurs "de pointe", selon l'expression courante, et de fonctionnaires, vont se rendre à l'étranger afin de s'initier aux méthodes des agriculteurs "non retardataires". Ces missions se rendent aux États-Unis, en Angleterre, en Hollande. Elles peuvent contribuer au nouvel état d'esprit en témoignant de ce qui peut être fait. Elles vont surtout donner encore plus de force à l'idée de retard français* »<sup>2397</sup>. L'exemple américain en matière d'agriculture est certes concurrencé par un petit groupe d'autres pays en tête desquels figurent les Pays-Bas et le Danemark, mais la référence aux États-Unis est des plus récurrentes. Les mentions des « *agents de comté* » américains<sup>2398</sup>, entêtantes s'il en est, attirent d'autant plus l'attention qu'elles déferlent précisément dans le temps où se met en place le Plan

<sup>2390</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural, Volume 1 : Une longue évolution (1815-1950)*, ouvrage cité, p. 164.

<sup>2391</sup> Henry ROUSSILLON, *L'association générale des producteurs de blé...* ouvrage cité, p. 34.

<sup>2392</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>2393</sup> Voir notamment : arrêté du 2 décembre 1946 instituant un Fonds collectif de progrès et d'équipement agricole ; décret du 16 janvier 1947 instituant un Fonds collectif d'équipement rural et un Fonds national de progrès agricole ; arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1948 relatif à la gestion du Fonds national de progrès agricole.

<sup>2394</sup> Documentation APCA, « Fonds national de progrès agricole et conseil national agricole. Exposé préliminaire à titre documentaire », dans *Chambres d'agriculture*, n° 8, juillet-septembre 1951, pp. 4-6.

<sup>2395</sup> Filiation remarquable notamment, sur un plan plus général, par François CARON, *Histoire économique de la France, 19<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècles...* ouvrage cité, p. 212.

<sup>2396</sup> Pour une vision très politiste, et américaine, voir : Irwin M. WALL, *L'influence américaine sur la politique française, 1945-1954*, Paris, Balland, 1989, 514 p.

<sup>2397</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 23.

<sup>2398</sup> Arch. CA Savoie, Les Conseillers agricoles et la vulgarisation. Dossier 1948-1953 appartenant à M. Delaunay, double d'une note envoyée par Gilbert Delaunay au ministre de l'Agriculture le 16 novembre 1948, 12 p. ; Documentation APCA, « La Chambre d'Agriculture de la Somme installe un agent technique à Bray-sur-Somme », dans *Chambres d'agriculture*, n° 7, avril-juin 1951, pp. 49-50.

Marshall qui fait bénéficier l'économie française de l'aide américaine sur la base de la contre-valeur des importations réalisées, permettant notamment le financement non inflationniste des investissements.

C'est dans ce climat et partiellement grâce à ce renfort que se met en place, au début de l'été 1952, le programme intitulé *Aide technique et financière de productivité* qui « a pour but de diffuser les pratiques culturales modernes et d'une façon générale toutes les techniques agricoles récentes, non plus par les seuls moyens habituels de vulgarisation et d'enseignement, mais à l'aide d'exemples concrets étendus à des unités territoriales, où des efforts cohérents et généralisés tendront à accroître à la fois la production et la productivité »<sup>2399</sup>. Selon les rédacteurs d'une note datée de l'été 1952, ce programme « s'inspire des résultats obtenus au cours d'expériences désignées sous le nom de "villages-témoins" »<sup>2400</sup>, expériences précisément inaugurées par l'AGPB à la fin de l'année 1948<sup>2401</sup> : « il s'agissait dans ces communes, choisies pour être bien démonstratives (rendements faibles, équipement insuffisant, faible niveau technique, petites exploitations, etc.), d'aider pendant trois ans les producteurs à accomplir les améliorations reconnues nécessaires par une étude approfondie de la situation »<sup>2402</sup>. Le programme d'aide technique et financière de productivité se veut une extension de ces initiatives dans un cadre plus large que celui de la commune, avec des moyens plus importants, considérant que « les crédits de subventions et de prêts, pour atteindre à une efficacité maxima [...], doivent être utilisés sur des zones [sic] restreintes où leur concentration permettra de franchir en une seule étape toutes les phases d'une évolution devant conduire la production agricole au niveau aussi élevé que le permettent le sol et le climat »<sup>2403</sup>. On parle d'ailleurs encore de « village-témoin » tout en élargissant la définition : « soit effectivement un village exclusivement agricole, soit une zone [sic] couvrant une ou plusieurs petites communes dans la limite de 150 à 200 exploitations, suivant qu'elles sont de moyenne ou faible superficie »<sup>2404</sup>. Y est associée la notion de « "secteur encouragé" [qui est] une opération de même nature, mais de densité moindre – étendue à une zone [sic] plus vaste, double au maximum – ce qui convient aux régions qui, malgré de grands progrès encore nécessaires, ont un moindre retard que les précédentes »<sup>2405</sup>.

Si elle découle directement de l'expérience des villages-témoins, celle des zones-témoins, qui s'ouvre en 1952 sous la férule du ministère de l'Agriculture s'inscrit plus largement dans un long mouvement d'apprentissage collectif qui, par les fermes-écoles<sup>2406</sup>, les fermes-modèles<sup>2407</sup>, couplé au développement des sciences agronomiques<sup>2408</sup>, mais

<sup>2399</sup> Arch. APCA, Zones-témoins avril 1953-1955, circulaire 973 CAB, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 30 juin 1952.

<sup>2400</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire 1137 CAB, Instruction ZT-1, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 29 juillet 1952.

<sup>2401</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 29.

<sup>2402</sup> Documentation APCA, « Les Zones-Témoins », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 18, 15 décembre 1952, pp. 2-12, p. 3.

<sup>2403</sup> Arch. APCA, Zones-témoins avril 1953-1955, circulaire 973 CAB, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 30 juin 1952.

<sup>2404</sup> *Ibidem*.

<sup>2405</sup> *Ibidem*.

<sup>2406</sup> Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante...* ouvrage cité, notamment pp. 100-106.

<sup>2407</sup> *Ibidem*. Voir aussi : Jean-Marie WISCART, « Agronomes et fermes-modèles dans la Somme à la fin du Second Empire », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 9-2001, pp. 63-88.

aussi par le biais des concours agricoles<sup>2409</sup> et des premiers cours d'agriculture<sup>2410</sup>, a entériné une certaine « *pédagogie de l'exemple* »<sup>2411</sup>, à nouveau éprouvée par le projet des fermes-pilotes du Plan Monnet en 1946. Les circulaires ministérielles, peu enclines aux déclarations de principes grandiloquentes, pointent toutefois dès les débuts ces caractères déjà bien définis de diffusion du progrès technique par l'exemple. Les publications qui traitent de ces actions sont plus loquaces et réaffirment notamment que « *le but des zones-témoins est de vulgariser les progrès en concentrant toutes les ressources techniques et financières sur les secteurs caractéristiques des régions encore arriérées, mais susceptibles d'améliorations, le succès par la suite fera "tache d'huile"* »<sup>2412</sup>. La valeur démonstrative des zones-témoins est également mise en lumière, la phase d'expérimentation étant incarnée par les villages-témoins de l'AGPB<sup>2413</sup> : il ne s'agit plus de faire des essais probants, mais de « *prouver par les faits que les progrès déjà accomplis par certains sont parfaitement réalisables par les autres* »<sup>2414</sup>.

La circulaire du 30 juin 1952 donne le coup d'envoi d'une action qui se veut donc décisive. Ses modalités concrètes en sont dévoilées aux intéressés : « *La mise au point sur le plan local du programme technique, la localisation du "village-témoin" ou du "secteur encouragé", l'action technique et l'attribution des prêts et subventions résulteront d'une action conjointe de la Chambre Départementale d'Agriculture, représentant la profession, et de la Direction des Services Agricoles, agissant pour le compte du Ministère de l'Agriculture, avec le concours des différents services techniques du Ministère de l'Agriculture dans le cadre de leurs spécialités respectives. Ces prêts, voire les subventions, seront attribués soit par l'intermédiaire d'un groupement syndical ou coopératif existant ou d'un groupement de productivité à créer, soit directement aux intéressés* »<sup>2415</sup>. Cette association des chambres d'agriculture au projet, s'accompagnant de dispositions méticuleuses, constitue l'un des premiers exemples notoires de ces actions situées « *à la jonction de l'initiative publique et de l'action professionnelle* »<sup>2416</sup> : souvent citée lorsqu'il s'agit d'en dresser la généalogie, elle n'a cependant que rarement été étudiée pour elle-même<sup>2417</sup>.

<sup>2408</sup> Nathalie JAS, *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture. Les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1840-1914*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2001, 433 p. (préface de Jean-Luc Mayaud), pp. 11-14 ; Jean-Luc MAYAUD, « Entre agronomes distingués et petits paysans, un *gentleman-farmer* haut-saônois : Alphonse Faivre du Bouvot (1802-1866) », dans *Étude d'un pays comtois : la Vôge et la dépression péri-vosgienne. – Publications du Centre universitaire d'études régionales*, Université de Franche-Comté, n° 9, 1992, pp. 147-154.

<sup>2409</sup> Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France...* ouvrage cité ; Jean-Luc MAYAUD, « Concours agricoles, pastoralisation, élites rurales et politiques agricoles... », article cité.

<sup>2410</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité.

<sup>2411</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple... », article cité.

<sup>2412</sup> Arch. APCA, « Les zones-témoins et la presse », dans *Zones-Témoins. Aide Technique et Financière de Productivité. Bulletin de Liaison*, n° 15, 1<sup>er</sup> mai 1953, pp. 7-8.

<sup>2413</sup> Documentation APCA, « Les Zones-Témoins », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 18, 15 décembre 1952, pp. 2-12, p. 5.

<sup>2414</sup> Documentation APCA, J. de SÈZE, « La vulgarisation du progrès technique en agriculture. Données d'ensemble. Compte rendu et conclusions d'une expérience personnelle », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 40, 15 novembre 1953, pp. 1-13, p. 2. : extraits du travail de fin d'études de J. de Sèze, jeune diplômé de l'Institut technique de pratique agricole (ITPA).

<sup>2415</sup> Arch. APCA, Zones-témoins avril 1953-1955, circulaire 973 CAB, adressée par le Ministère de l'Agriculture, le 30 juin 1952.

<sup>2416</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité, volume 2, p. 45.

Ce bref prologue en guise de toile de fond permet de préciser les objectifs et le cadre du développement qui va suivre. Dans la perspective d'une étude de l'APPCA, le phénomène des zones-témoins – leurs acteurs, leurs objectifs, leur fonctionnement au sein des communautés villageoises et locales –, tout à fait passionnant dans ses aléas exclusivement locaux<sup>2418</sup>, ne peut devenir le personnage principal. Notre positionnement est autre : loin de faire fi d'une histoire sociale fine qui s'enrichit à être adroitement localisée<sup>2419</sup>, il semble que la problématique ne puisse se situer qu'au niveau de l'institution. Or l'APPCA et les chambres d'agriculture, supprimées théoriquement par la loi du 2 décembre 1940 sur la Corporation paysanne, réellement anéanties depuis janvier 1944<sup>2420</sup>, qui ont repris vie de fait à la fin de l'année 1948<sup>2421</sup>, et depuis que l'avis du Conseil d'État le 17 mai 1949 leur reconnaît une existence légale<sup>2422</sup>, sont encore fragilisées par cette épisode. Il n'est point besoin de rappeler les conditions difficiles de la « *résurrection* » des chambres d'agriculture, qui n'allait pas de soi, le rôle de Luce Prault dans cet épisode important, les connexions avec la FNPA, l'opposition à la CGA des premières années, et le rapprochement progressif avec la FNSEA, jusqu'à la signature de l'Accord national agricole de février 1951 et aux élections qui refondent les chambres d'agriculture, entre rupture et continuité. Plus qu'au cours de leurs débuts de l'entre-deux-guerres, se pose la question de leur légitimité et de leur place dans le paysage professionnel agricole.

Dès lors des questionnements nombreux se profilent : comment les chambres d'agriculture se sont-elles investies sur le terrain du progrès technique et ont-elles misé sur lui pour prouver leur utilité au moment crucial où l'opportunité de leur renaissance était contestée ? Comment, ce faisant, orientent-elles l'action des chambres départementales, en proposant une ligne d'action, mais aussi en construisant un référentiel théorique et technique destiné à appuyer ce rôle nouveau ? Ou, comme le formule Hélène Brives, « *de quelle façon l'APCA engage-t-elle la culture institutionnelle des chambres, culture entendue comme ensemble de références partagées et disponibles* »<sup>2423</sup> ? Quelle en est la réception au niveau local ? À l'inverse, comment les présidents et les membres des chambres départementales tentent-ils d'intervenir dans ce champ nouveau ? Quelles stratégies se croisent entre ces deux niveaux complémentaires et concurrents ? Sans préjuger de la portée de cet épisode, qu'il s'agit de jauger, ce sont ces multiples ajustements qu'il importe

<sup>2417</sup> Citons tout de même : Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité ; Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité ; François COLSON et Jacques RÉMY, « Le développement, un enjeu de pouvoir »... article cité ; quoique leur vision ne retienne cet aspect que furtivement, comme nous pensons l'avoir montré en replaçant ces auteurs dans le paysage historiographique. Notons aussi que des imprécisions nombreuses, notamment de la part de Gordon Wright, qui présente les zones-témoins comme une collaboration exclusive entre la FNSEA et l'État (Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 218), témoigne de l'incertitude existant à ce sujet.

<sup>2418</sup> Renaud GRATIER de SAINT-LOUIS, « "Les vaches du progrès". Révolution fourragère et zone-témoin dans la montagne beaujolaise (1950-1970) », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 10/11-2002, pp. 181-205.

<sup>2419</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »... article cité.

<sup>2420</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la suppression des chambres d'agriculture départementales et régionales créées par la loi du 3 janvier 1924, p. 477.

<sup>2421</sup> Documentation APCA, « Les Chambres d'Agriculture ont officiellement repris leur activité. I. L'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 3.

<sup>2422</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 15.

<sup>2423</sup> Hélène BRIVES, « L'environnement : nouveau pré carré des Chambres d'agriculture ? », dans *Ruralia, Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 2-1998, pp. 73-85, p. 73.

d'observer dans leurs interférences, et cela nécessairement au niveau national, où se jouent les enjeux les plus évidents, jusqu'aux niveaux du département et de la commune<sup>2424</sup>.

La profondeur de la question posée, celle de la conjonction APPCA-progrès technique au début des années 1950, s'avère vite vertigineuse : dans les quelques cartons choisis pour cette première approche, si l'on ne retient que les lettres dont l'objet est immédiatement lié au progrès technique ou aux zones-témoins, à l'exclusion des thèmes immédiatement adjacents comme celui de la formation professionnelle, ce ne sont pas moins de 535 lettres ou rapports qui ont été dépouillés, soit environ 1500 pages. Le dépouillement de la revue *Chambres d'agriculture* pendant ces années 1950-1955 permet de repérer la cinquantaine de rubriques, d'articles et de suppléments consacrés au progrès technique, soit plus de 250 pages, tandis que les exemplaires du bulletin *Zones-Témoins* de l'année s'écoulant d'avril 1953 à mai de l'année suivante, à raison de deux par mois, représentent environ 700 pages. Cela sans compter les documents épars ne rentrant ni dans la catégorie *Correspondance* ni dans celle des *Publications*. Une telle profusion ne doit pas faire perdre de vue le caractère empirique d'une telle approche, qui nécessite de ne pas être circonscrite à une thématique, et doit viser surtout à susciter des questionnements nouveaux. En filigrane, se lit le balancement interprétatif continu entre contraintes conjoncturelles, impulsées tant par l'évolution sociale et économique que par l'État et les organisations professionnelles agricoles, et renouvellement des dirigeants. La mutation des chambres d'agriculture et de l'APPCA sont-elles le produit obligé d'une époque obsédée par le progrès technique ou sont-elles induites par les changements sociologiques opérés dans les chambres d'agriculture et au sein de leur assemblée permanente ?

## A. L'APPCA et les zones-témoins, printemps 1952-avril 1953 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ?

---

Les premiers mois de la mise en place des zones-témoins se caractérisent par un réel empressement, notamment de la part de l'APPCA et des chambres d'agriculture, dont les traces sont innombrables. Assez arbitrairement, mais pour en identifier clairement les étapes de constitution, nous distinguerons trois strates dans leur domaine de compétence : celle d'une participation matérielle balbutiante, qui prend une épaisseur particulière, mais également celle du relais consultatif, qui tend à élargir la thématique autour du vaste objet en construction qu'est le progrès technique, et enfin le biais capital des publications qui ne se développent pas de façon déconnectée des actions en cours.

### **Devenir un rouage du programme « Aide technique et financière de productivité »**

#### **L'élaboration d'un programme**

À mi-chemin entre le rôle consultatif et celui de l'intervention concrète, le processus d'élaboration du projet au niveau national est malaisé à lire<sup>2425</sup> : tout au plus quelques indices suggestifs se dégagent-ils. Dès juillet 1950, alors que l'institution n'est que fragilement rétablie, Luce Prault, secrétaire de l'APCA dès ses débuts, et directeur des

<sup>2424</sup> Ce niveau local sera surtout appréhendé par le biais de l'exemple savoyard, puisque nous avons procédé à des recherches dans les archives, et plus furtivement par l'appel à des exemples ponctuels.

<sup>2425</sup> Principalement parce que la correspondance entretenue entre l'APCA et les pouvoirs publics, d'une part, entre l'APCA et les chambres d'agriculture d'autre part, n'est conservée de façon intégrale que depuis 1952.

services <sup>2426</sup> dès la reprise d'activité, manifeste dans un courrier isolé un intérêt pour le récent « Comité provisoire de la Productivité » créé en 1949 <sup>2427</sup>, intérêt difficilement perceptible dans les mois qui suivent. L'identité des instigateurs du programme des zones-témoins est délicate à établir : comme le note Geneviève Bastid-Burdeau, sur un plan plus strictement législatif, « *la revendication de paternité est fréquente et parfois contradictoire* » <sup>2428</sup>. Selon Pierre Muller, « *c'est un ingénieur des Services Agricoles affecté au Commissariat du Plan qui eut l'idée de transposer l'expérience des villages-témoins et de les généraliser* » <sup>2429</sup>. Outre la paternité conceptuelle de l'AGPB, simplificatrice, que tout le monde reconnaît, c'est celle de la profession unie qui est réaffirmée par le biais des publications de l'APPCA. L'impulsion décisive serait alors imputable à la FNSEA qui, « *préoccupée de la nécessité d'une aide spéciale aux exploitations familiales agricoles, notamment dans les régions où l'agriculture est peu évoluée* » <sup>2430</sup>, crée en 1949 une commission mixte de défense de l'exploitation familiale réunissant les représentants du conseil de la FNSEA et des associations spécialisées.

De cette collaboration seraient résultés deux programmes de réalisations, en octobre 1951 et en février 1952 : la première proposition « *mise au point en liaison avec le secrétariat de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture [sic]* » <sup>2431</sup>, extrêmement ambitieux, demandait « *la création de 140 villages-témoins à raison de un à quatre par département dans une cinquantaine de départements aux rendements les plus faibles* » ainsi que des « *démonstrations de grande vulgarisation* » <sup>2432</sup>. La seconde vient après un réajustement en fonction des ressources disponibles : de quinze milliards on glisse à quatre, il n'est plus prévu que vingt zones-témoins et « *une série d'opérations de grande vulgarisation* », et désormais le « *projet repos[e] essentiellement sur l'intervention des chambres d'agriculture comme supports juridique et financier et comme responsables de la conduite des opérations* » <sup>2433</sup>. Un dernier abattement a raison de ces ambitions et aboutit au programme démarré en juin 1952, que le ministre annonce comme une « *forme nouvelle d'encouragement au progrès technique [...] mise au point par le Ministère de l'Agriculture et les représentants qualifiés des grandes organisations agricoles (Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture [sic], FNSEA, CGA) agissant en plein accord* » <sup>2434</sup> ; Paul Houée accredité d'ailleurs cette version <sup>2435</sup>. L'identité du ministre, qui n'est autre que Camille

<sup>2426</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1950, p. 10.

<sup>2427</sup> Arch. APCA, Documents Officiels (1) 1950-1955, double d'une lettre de Luce Prault au Commissaire général au Plan, le 20 juillet 1950.

<sup>2428</sup> Geneviève BASTID-BURDEAU, *La genèse de l'initiative législative...* ouvrage cité, p. 21.

<sup>2429</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 30.

<sup>2430</sup> Documentation APCA, « Les Zones-Témoins », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 18, 15 décembre 1952, pp. 2-12, p. 4.

<sup>2431</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 9, octobre-décembre 1951, pp. 10-12, p. 11.

<sup>2432</sup> *Ibidem*.

<sup>2433</sup> *Ibidem*.

<sup>2434</sup> Arch. APCA, Zones-témoins avril 1953-1955, circulaire 973 CAB, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 30 juin 1952.

<sup>2435</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité, p. 48 : « *En 1952, à la demande de la FNSEA, le ministère et les Chambres d'Agriculture étendent la formule en constituant des "zones-témoins" (circulaire du 30 juin 1952) animées par les GPA* ».

Laurens, ancien syndic national adjoint de la Corporation paysanne<sup>2436</sup>, dirigeant syndical influent avant guerre dans le Cantal<sup>2437</sup>, incite également à percevoir une connivence dépassant le cadre strict de la profession organisée.

Le principe accepté, la préparation du programme de la première année est confiée à une commission nationale provisoire<sup>2438</sup> présidée par le ministre, qui comprend<sup>2439</sup> – outre l'inspecteur général de l'Agriculture, les présidents respectifs des commissions de l'agriculture de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, les directeurs des services extérieurs du ministère et des représentants de l'enseignement agricole – le président de l'APPCA, René Blondelle, Marc Ferré, secrétaire de l'APPCA, et Pierre Collet, président de la chambre d'agriculture de la Loire. Parmi les autres membres figurent Pierre Martin, président de la CGA mais aussi de la chambre d'agriculture de la Gironde, Lucien Biset et Albert Genin, présents en tant que représentants de la FNSEA mais respectivement membres des chambres d'agriculture de la Savoie et de l'Isère, ainsi que Pierre Hallé, secrétaire général de l'AGPB. La circulaire du 30 juin 1952 est envoyée, pour exécution, aux présidents de chambre d'agriculture et aux DSA, les chargeant de préparer et d'envoyer à la commission provisoire « *un dossier comprenant : a) une réponse de principe sur l'implantation d'un village-témoin ou d'un secteur encouragé ; b) une carte au 1/50 000ème dans laquelle sera délimitée la zone [sic] choisie ; c) une monographie succincte – 3 pages maximum faisant apparaître vocation et objectifs à atteindre, le nombre d'exploitations et la surface du périmètre à inclure dans la zone [sic] d'expérience et le programme d'action proposé – ; d) s'il y a lieu, une liste désignant les organismes coopératifs ou syndicaux susceptibles éventuellement de concourir à l'application des mesures envisagées* »<sup>2440</sup>.

Sur la manière dont le choix des villages a été fait au point au niveau local, seuls quelques échos émergent. Dans l'Aveyron, un journaliste de *La Dépêche du Midi* écrit que vers la mi-juillet, « *M. Boudol [le DSA] était venu tâter le vent d'une façon toujours officieuse. Ce vent avait été favorable : dans l'auditoire quelqu'un s'était levé pour dire que les cultivateurs seraient bien bêtes de refuser ce qu'on leur offrait !* »<sup>2441</sup>. Évoquant les difficultés de la chambre d'agriculture aux lendemains des élections de 1952, Gilbert Delaunay, ancien directeur de la chambre savoyarde, raconte l'intrusion d'« *un dirigeant national qui s'appelait Lucien Biset, qu'on a retrouvé ensuite comme président de la chambre d'agriculture qu'on retrouvera à l'APCA etc., qui avait ses entrées à Paris et qui vers le mois de juin ou par là est revenu en disant : "il va y avoir une action de vulgarisation du progrès agricole à travers une formule dite des zones-témoins et j'ai fait le nécessaire pour que la Savoie en ait une"* »<sup>2442</sup>. Cette visibilité d'une intervention à plusieurs niveaux pose utilement la question de l'appropriation par les acteurs locaux du bénéfice ressortant de l'insertion multiple de leurs dirigeants au sein des dispositifs de gestion des politiques agricoles.

<sup>2436</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 240.

<sup>2437</sup> *Ibidem*, pp. 242-244.

<sup>2438</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire 1137 CAB, Instruction ZT-1, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 29 juillet 1952.

<sup>2439</sup> *Ibidem*, Annexe II.

<sup>2440</sup> Arch. APCA, Zones-témoins avril 1953-1955, circulaire 973 CAB, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 30 juin 1952.

<sup>2441</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, Extrait de *La Dépêche du Midi* du 14 août 1952, « *Commune représentative de la polyculture du Ségala, Manhac va devenir l'un des 22 "villages-pilotes" de France* ».

<sup>2442</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.



Dès le 12 juillet, à la chambre d'agriculture de la Savoie, une réunion du bureau est organisée pour discuter cette question et l'opportunité de l'implantation d'une zone-témoin est admise sans discussion <sup>2443</sup> – alors que les membres de la chambre d'agriculture siégeant avant les élections de février estimaient que « *la méthode d'enseignement par l'exemple qui n'est en fait que de la vulgarisation ne peut être retenue que pour une application ultérieure* » <sup>2444</sup>, arguant de la pauvreté des chambres d'agriculture en moyens et ressources. La question du lieu de son implantation occupe alors seule l'espace du débat : les deux propositions provisoirement retenues sont celles du DSA et de Lucien Biset, ce dernier défendant le choix de la commune de Bellecombres-en-Bauges qui « *semble avoir l'avantage de posséder des Agriculteurs s'intéressant à la question et dispose, par ailleurs, d'une équipe syndicale très dynamique et d'un Président des Organisations Agricoles particulièrement agissant* » <sup>2445</sup>, argument finalement décisif selon Gilbert Delaunay <sup>2446</sup>. Trop peu d'indices sont accessibles pour pousser plus avant la réflexion sur les toutes premières étapes, presque officieuses on l'a vu, de la mise en œuvre du programme : il reste que les aspects entrevus au niveau national et en Savoie vont dans le sens d'un enchevêtrement de réseaux qui à Paris comme dans les villages des Bauges associent les services extérieurs du ministère, les chambres d'agriculture et le syndicalisme, les frontières entre ces différents organismes étant largement perméables.

### Se rendre utile : décryptage...

Dès les premières semaines d'août 1952, l'heure a sonné pour les départements choisis de mettre en place un dispositif qui, à la lecture des circulaires ministérielles apparaît relativement complexe et non dépourvu de quelques imprécisions problématiques. Les instances de décision en sont clairement définies : commission provisoire au niveau national, chambre d'agriculture et DSA à l'échelon départemental, fonctionnaire de la DSA et agent technique au niveau local. Sur ce dernier nous reviendrons, signalons simplement que s'il est précisé que les « *agents techniques [sont] recrutés par la Chambre d'Agriculture et rémunérés sur ses ressources ainsi que sur celles du groupement de productivité constitué dans la zone-témoin* » <sup>2447</sup>, il n'est pas fait mention d'un quelconque organisme de tutelle dont il serait le représentant. Avant le 20 septembre, dans les 28 zones-témoins, réparties dans 25 départements <sup>2448</sup>, il doit être procédé à la « *création du groupement de productivité agricole chargé d'établir la liaison entre les agriculteurs bénéficiaires de l'aide technique et financière et les organismes départementaux* » <sup>2449</sup>, sous la forme d'une

<sup>2443</sup> Arch. dép. Savoie, M 3947 Aide technique et financière de productivité, 1952-1957, Procès-verbal de la réunion du bureau du 12 juillet 1952.

<sup>2444</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbal de session 1949-1951, Session du 17 novembre 1951, p. 59.

<sup>2445</sup> Arch. dép. Savoie, M 3947 Aide technique et financière de productivité, 1952-1957, Procès-verbal de la réunion du bureau du 12 juillet 1952.

<sup>2446</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>2447</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire 1137 CAB, Instruction ZT-1, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 29 juillet 1952.

<sup>2448</sup> *Ibidem*. Départements où est créée une zone-témoin en 1952 : Ain, Hautes-Alpes, Aude, Aveyron, Cantal (2), Charente-Maritime, Corrèze, Côtes-du-Nord, Côte-d'Or, Creuse, Drôme, Gard, Gers (2), Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire, Haute-Marne, Moselle, Saône-et-Loire, Savoie, Vienne.

<sup>2449</sup> *Ibidem*.

association dont les statuts sont imposés, tout comme les modalités d'adhésion <sup>2450</sup>. Le volet financier du programme se présente d'une manière plus ardue. Une partie de l'aide est proposée sous la forme de subventions <sup>2451</sup> sur le montant des dépenses conformément à un barème avoisinant 25 % et concernant avant tout l'acquisition du cheptel mort et vif et les amendements calcaires, ou à un régime spécial de subventions préexistant et servant à encourager l'amélioration de l'habitat rural et l'assainissement hygiénique des étables <sup>2452</sup>. La majorité des aides découlent cependant de prêts à caractéristiques spéciales <sup>2453</sup> accordés, soit pour l'acquisition de cheptel mort ou vif ou la réalisation de travaux, à un taux d'intérêt de 3% remboursable sur 10 ans, soit pour l'achat de produits nécessaires aux exploitations (engrais, désherbants, fongicides, insecticides, amendements calcaires, semences, plants, aliments du bétail) ou pour l'exécution de travaux à l'entreprise (désinfection, destruction des parasites, défonçages), à un taux d'intérêt de 4% remboursable sur 4 ans <sup>2454</sup>.

Outre que ces directives combinent quelques flous et une double mixité des subventions et des crédits, à court et long terme, elles ne donnent dans un premier temps que des orientations qui peuvent donner lieu à des interprétations multiples : il s'agit « *de démontrer que le progrès technique est rentable dès lors qu'il est fondé sur une exploitation rationnelle des possibilités offertes par le milieu local* » <sup>2455</sup>. Néanmoins, dès ce mois de juillet, avec le "plan-type d'analyse d'une exploitation agricole" proposé pour préparer le programme, répartir les parts respectives des subventions, de l'autofinancement et des prêts, prévoir le plan de production végétale, mais également appréhender les exploitations en termes de surfaces, de main-d'œuvre et d'« *avenir de l'exploitation* » <sup>2456</sup>, on touche à l'ambition normative de ces directives.

Si le rôle des chambres d'agriculture est bien déterminé dans ce dispositif, celui de l'APPCA est éclipsé : rapidement, l'institution parvient pourtant à se créer une utilité parfaitement lisible. Dès l'envoi de la première circulaire ministérielle, le 30 juin 1952, les services de l'APPCA rédigent une circulaire, adressée le 5 juillet aux chambres d'agriculture, qui reprend en les résumant les termes de la précédente, et s'adresse ainsi aux présidents départementaux : « *dans l'immédiat, trois préoccupations doivent dominer vos travaux concernant le programme d'Aide technique* » <sup>2457</sup>, dans l'optique évidente de pointer de la manière la plus claire possible les priorités à respecter. Par la suite cette succession alternée de circulaires produites par le ministère et par les chambres d'agriculture est patente : après

<sup>2450</sup> *Ibidem*, Annexe I et III.

<sup>2451</sup> Provenant de l'inscription au chapitre 9.392 du Budget de Reconstruction et d'Équipement de crédits figurant sous la désignation « Vulgarisation-Villages-témoins », à concurrence de 160 millions de francs

<sup>2452</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire 1137 CAB, Instruction ZT-1, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 29 juillet 1952.

<sup>2453</sup> Provenant d'une dotation ouverte au Fonds national de Modernisation sous la rubrique « Vulgarisation des techniques nouvelles », qui représente 1 500 millions de francs (soit dix fois plus que les subventions)

<sup>2454</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire 1137 CAB, Instruction ZT-1, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 29 juillet 1952.

<sup>2455</sup> *Ibidem*, Annexe IV.

<sup>2456</sup> *Ibidem*.

<sup>2457</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 5 juillet 1952[2].

l'instruction ZT-1 du 29 juillet, est reçue dans les chambres la circulaire de l'APPCA datée du 11 août ; et la circulaire du 26 septembre suit celle que le ministère a expédiée une semaine plus tôt.

La première fonction de ces lettres est de traduire, c'est-à-dire d'expliquer, mais sans nier la dimension mise en lumière par Michel Callon pour qui l'opération de traduction est celle « *qui transforme un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier* »<sup>2458</sup>. Au début du mois d'août, les membres des chambres d'agriculture concernées par le programme des zones-témoins reçoivent donc de Paris une circulaire intitulée « *quelques idées permettant la mise en route rapide des zones-témoins* »<sup>2459</sup> : elle prend soin dès les premières lignes de rassurer ses lecteurs face aux volumineuses directives ministérielles qui s'entassent sur les bureaux, leur rappelant qu'« *il ne faut pas se laisser impressionner et en tirer les éléments essentiels pour le début de l'opération ; [et que] parmi les pièces jointes, seule, actuellement, la fiche individuelle d'exploitation est importante* »<sup>2460</sup>. Il s'agit en outre de redessiner le profil du programme en accentuant certains de ses traits, en en escamotant d'autres, sans se démarquer toutefois de l'ambition ministérielle. Ainsi est particulièrement soulignée l'importance du groupement comme principal facteur de réussite, moral, technique et économique mais surtout financier ; importance d'ailleurs reconnue ensuite<sup>2461</sup>, tout comme sont forcés les traits relatifs au choix du technicien, introduisant les caractéristiques du « *bon technicien* ».

La seconde mission implicite de ces écrits est d'éclaircir, au sens presque arboricole : sont ainsi indiquées de façon on ne peut plus claire les premières réalisations à entreprendre, soit l'amendement des terres acides, l'amélioration des prairies, le nettoyage et la désinfection des étables, la lutte contre la fièvre aphteuse et la tuberculose, contre certains parasites et ennemis des cultures, le désherbage chimique des terres et la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources fourragères<sup>2462</sup>. Si ces directions n'innovent en rien par rapport à celles données par le ministère, elle ne s'y ajoutent pas en simple surimpression : le langage y est autre, plus épuré, plus impératif aussi<sup>2463</sup>.

<sup>2458</sup> Michel CALLON, « L'opération de traduction comme relation symbolique », dans *Incidence des rapports sociaux sur le développement scientifique et technique. Séminaire de recherche tenu à la Maison des Sciences de l'Homme, 1974-1975*, Paris, MSH, 1976, 589 p., pp. 105-141.

<sup>2459</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 11 août 1952.

<sup>2460</sup> *Ibidem*.

<sup>2461</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité : « *Il faut souligner l'intérêt de la méthode d'analyse et de la formation pédagogique qui subordonnent l'octroi d'avantages financiers à l'obligation d'une étude et d'une prospective assurées par les agriculteurs eux-mêmes, amenés ainsi à se concerter pour prévoir leur avenir et assumer collectivement leurs responsabilités* », p. 49 ; pour des visions plus éloignées des zones-témoins mais centrées sur la notion de groupe, voir : Henri NALLET, *Les aspects idéologiques de l'agriculture de groupe*, Mémoire DES de science politique, 1966, 189-VI p. ; Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité.

<sup>2462</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 11 août 1952.

<sup>2463</sup> Il semble qu'un approfondissement de cet aspect nécessiterait de faire intervenir la notion de « double-langage » (proposé notamment dans Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »... article cité), approche semble-t-il peu développée lorsqu'il s'agit de mesurer les biais de la réception de l'action administrative dans le monde rural : Lucien VALENTIN, *L'action administrative dans la vie rurale*, Paris, Berger-Levrault, 1961, 348 p. ; Marcel LALIGANT, *L'intervention de l'État dans le secteur agricole*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Pichon et Durand Auzias, 1970, 341 p.

Elles omettent d'autre part d'insister sur certains points, comme la question des prêts et des subventions, dans un premier temps. Un troisième objectif serait celui, subrepticement ajouté aux froides directives ministérielles, de l'interprétation politique du but à poursuivre et à atteindre : ainsi « *il s'agit dans chaque région désignée, de faire progresser la technique pour venir en aide à l'exploitation familiale qui, sans cela, finira par sombrer faute de rentabilité* »<sup>2464</sup>, conception assez générale à l'époque selon certains auteurs – « *cette croyance dans le progrès technique s'accompagnait de la conviction qu'il était possible de "sauver" l'agriculture française et de freiner sinon stopper l'exode rural* »<sup>2465</sup> –, mais néanmoins marquée au sceau de l'ambition qu'affichait le syndicalisme agricole dès la conception de ce projet.

Durant les mois qui suivent, une quinzaine de circulaires de ce type déferlent dans les départements, de la part de l'APPCA, et d'innombrables courriers plus individualisés sont échangés. Les questions deviennent vite précises et l'APPCA tente d'y répondre : ainsi, dès le 25 août, une circulaire détaille l'ensemble des possibilités de financement disponibles localement pour « *réunir les ressources nécessaires, soit à la rémunération de l'agent technique de la Zone [sic], soit aux frais de déplacements et d'administration que nécessitera [sic] le contrôle, l'étude des projets et l'animation du groupement de productivité de la Zone-témoin [sic]* »<sup>2466</sup>. La question de l'agent technique est maintes fois évoquée et des conseils précis se profilent. Dès la fin d'août, les présidents des chambres d'agriculture reçoivent une proposition formulée comme suit : « *s'il vous est difficile de trouver dans votre département un agent technique pouvant se consacrer entièrement à l'organisation de la Zone-témoin [sic] (et l'expérience montre qu'un agent venant d'une autre région peut, quelquefois, réussir mieux qu'une personne de la région), nous sommes à votre disposition pour vous indiquer des candidatures valables* »<sup>2467</sup>.

Le rôle de l'APPCA dans ce dispositif apparaît rapidement aussi comme un relais tout aussi normalisant que l'est l'action du ministère, tout en constituant un palier intermédiaire, comme une sécurité. Il faut rappeler que les groupements de productivité agricole, par lesquels transitent les importantes sommes issues du dispositif d'Aide technique et financière de productivité, prennent la responsabilité de rembourser les prêts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole : l'APPCA multiplie les rappels en direction de chambres d'agriculture souvent débordées et de groupements de productivité ne disposant pas du recours d'agents comptables pendant ces premiers mois<sup>2468</sup>, tandis que le Crédit agricole joue collectivement, et surtout au niveau des caisses régionales, la réussite de son projet de « *fidélisation* »<sup>2469</sup>, estimant que « *grâce à l'action entreprise dans les Zones-Témoins, nombre d'agriculteurs se trouveront amenés à mieux apprécier la valeur des services que [la] Caisse Régionale est à même de leur rendre et [que] cette dernière ne*

<sup>2464</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 11 août 1952.

<sup>2465</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 24.

<sup>2466</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture « Zones-Témoins », le 25 août 1952.

<sup>2467</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture « Zones-Témoins », le 29 août 1952.

<sup>2468</sup> Pour exemple : Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, double d'une lettre de rappel adressée à 12 présidents de chambre d'agriculture de départements retardataires, le 4 décembre 1952.

<sup>2469</sup> André GUESLIN, *Le Crédit agricole*, Paris, La Découverte, 1985, 125 p., p. 60.

*peut que retirer des avantages de sa participation au financement du programme d'aide technique et financière de productivité" »<sup>2470</sup>, misant dans cette optique sur l'indulgence et la patience<sup>2471</sup>. C'est aussi directement vis-à-vis de la tutelle du ministère que l'APPCA joue un rôle de filtre en faisant contrôler de façon formelle les programmes d'action proposés par les départements<sup>2472</sup>, mais aussi en intervenant plus directement dans leur élaboration, comme en témoigne la lettre envoyée par Jean Achard à Pierre Millon, président de la chambre d'agriculture de la Savoie : « je vous adresse ci-joint le programme provisoire 1952 de la Zone-Témoin [sic] de Bellecombe-en-Bauges rectifié conformément aux discussions que nous avons eues à ce sujet dimanche dernier à Aix-les-Bains »<sup>2473</sup>.*

### **...et soutien logistique**

C'est alors que l'on aborde une autre facette de ce rôle que se crée l'APPCA dès les premiers balbutiements des zones-témoins : celui d'une intervention directe, par une présence physique épisodique dans les départements d'abord, par le soutien à la Fédération nationale des groupements de productivité agricole ensuite, et enfin par le développement des services de l'institution, intervention qui n'estompe toutefois pas l'impression d'un certain flottement. Jean Achard, secrétaire général de l'Institut technique de la betterave, ex-secrétaire d'État au Ravitaillement en 1940-1941<sup>2474</sup>, est sollicité dès le 1<sup>er</sup> juillet 1952 afin d'« assurer, pour la mise en route du programme d'Aide Technique, la coordination des initiatives et des travaux des Chambres d'Agriculture intéressées »<sup>2475</sup>, mission rapidement prorogée puisqu'en septembre 1952, Jean Achard est engagé comme chargé de mission et partage désormais son temps entre l'Institut technique de la betterave et l'APPCA<sup>2476</sup>.

Dans les premiers jours du mois d'août, il visite de nombreux départements : le 1<sup>er</sup> août, il participe à la session de la chambre d'agriculture de la Savoie où il « fait un exposé très précis sur la façon dont doit être envisagée la réalisation du "Village Témoin" » et « donne des conseils très judicieux, en indiquant qu'à son avis, il y a lieu pour le départ d'envisager quelque chose de modeste, d'éviter de voir trop grand mais de poursuivre avec ténacité les projets qui seront établis »<sup>2477</sup>.

<sup>2470</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, copie d'une lettre du directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole aux présidents des caisses régionales de Crédit agricole, le 19 août 1952.

<sup>2471</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, copie d'une lettre du directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole aux présidents des caisses régionales de Crédit agricole, le 14 octobre 1952.

<sup>2472</sup> Arch. APCA, CA Landes Loir-et-Cher 1949-1965, double d'une lettre adressée par le service « zones-témoins » au président de la chambre d'agriculture des Landes, le 24 octobre 1952. : « J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 octobre par laquelle vous avez bien voulu me transmettre copie du programme d'action modifié, compte tenu des observations formulées par la Sous-Commission ».

<sup>2473</sup> Arch. APCA, CA Savoie Haute-Savoie 1949-1965, double d'une lettre adressée par le service « zones-témoins » au président de la chambre d'agriculture de la Savoie, le 20 octobre 1952.

<sup>2474</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, Annexe : les Ministres de l'Agriculture, p. 352.

<sup>2475</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 5 juillet 1952[2].

<sup>2476</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952, p. 9.

<sup>2477</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux des réunions de bureau 1952-1978, Procès-verbal de la réunion du bureau du vendredi 1<sup>er</sup> août 1952.

Quelques jours plus tard, il se rend dans les Landes où il participe au débat concernant l'implantation de la zone-témoin à Saugnacq-et-Muret <sup>2478</sup> : cette discussion revêt une importance toute particulière, puisque alors qu'il ne figurait pas initialement dans le programme des zones-témoins, dès la fin du mois d'août « *le Ministre de l'Agriculture a bien voulu donner son accord pour ajouter définitivement le département des Landes à la liste des départements de Zones-Témoins retenus pour la campagne 1952* » <sup>2479</sup>. Jean Achard y retourne d'ailleurs à la fin du mois pour l'assemblée générale constitutive <sup>2480</sup>, et, au vu des notes prises, il tente d'influer sur les tractations qui s'y jouent, dans un contexte d'opposition entre les membres du groupement et ceux de la chambre d'agriculture, qui se complique confusément de divergences politiques : « *Visite de M. Guichot Jean / Pt du Groupement. Agent technique : OLIVIER sous-directeur de la CDAL. Le Conseil d'Administration a été conquis de justesse. Malgré Renaud qui a soutenu les marxistes. Olivier est juge et parti [sic]. Une prédominance de Courau est impensable, car la CDAL refilerait tout son inventu à la ZT. 10 membres, cultivateurs de Saugnacq et Muret ; sera ramené à 9 membres, ce qui éliminera le communiste. Renaud proposait la ligne du village. Trop lié par politique. Proposait Guichot secrét. gal ! Courau a trouvé le biais : Pt d'honneur adjoint soc. communiste. Secrét. Gal Yves Lescarret. B. dévoué. Jouffray Secrét. du Syndicat des Migrations ferait mieux l'affaire que Olivier* » <sup>2481</sup>. Dans les mois qui suivent, il poursuit ces visites quoique de façon plus espacée, occasionnellement en compagnie du directeur de cabinet d'Antoine Pinay, alors président du Conseil <sup>2482</sup>.

Plus difficile à cerner, du fait de la rareté des documents conservés et de l'ambiguïté des statuts, les rapports de la Fédération nationale des groupements de productivité agricole avec l'APPCA doivent toutefois être brièvement éclairés. Émanation très peu spontanée des groupements de productivité agricole constitués dans les zones-témoins sous l'impulsion des circulaires ministérielles, très souvent à partir de groupes déjà constitués, la FNGPA, fondée le 13 novembre 1952 <sup>2483</sup>, est logée par l'APPCA au 11<sup>bis</sup> rue Scribe. C'est d'ailleurs elle qui fait envoyer les fichets de réduction pour le voyage à Paris à l'occasion du congrès national des groupements de productivité agricole, constitutif de la fédération, organisé à la Maison des chambres d'agriculture <sup>2484</sup>. D'après les statuts associatifs qui sont alors consignés, les membres du CPG de l'APPCA assistent de droit à l'assemblée générale et ceux du bureau au conseil d'administration de la FNGPA <sup>2485</sup>. Elle se donne pour président

<sup>2478</sup> Arch. APCA, CA Landes Loir-et-Cher 1949-1965, lettre adressée par Joseph Courau, président de la chambre d'agriculture des Landes au directeur de l'APPCA, le 18 août 1952.

<sup>2479</sup> Arch. APCA, CA Landes Loir-et-Cher 1949-1965, double d'une lettre adressée par le service « zones-témoins » de l'APPCA au président de la chambre d'agriculture des Landes, le 25 août 1952.

<sup>2480</sup> *Ibidem*.

<sup>2481</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, note intitulée « Z-T Landes. Saugnac », sans date. [vraisemblablement écrite consécutivement à l'Assemblée Générale du 31 août].

<sup>2482</sup> Arch. APCA, Documents officiels (2) 1950-1955, double d'une lettre envoyée par Jean Achard à M. Yrissou, directeur de cabinet d'Antoine Pinay, le 12 novembre 1952.

<sup>2483</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-fin 1953, rapport sur le premier Congrès national des groupements de productivité agricole, 17 novembre 1952, adressé aux chambres départementales.

<sup>2484</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-fin 1953, circulaire adressée par Luce Prault, directeur des services de l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 6 novembre 1952.

<sup>2485</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, Statuts de la FNGPA, [novembre 1952].

Alcide Evrard, qui est aussi membre de la chambre d'agriculture de la Moselle <sup>2486</sup>, son secrétaire n'étant autre que Jean Achard, tandis que le secrétariat administratif est géré par Luce Prault, directeur de l'APPCA.

L'indice le plus significatif d'une réelle volonté de prise en charge et de coordination au niveau national de la part de l'APPCA est peut-être celui du développement des services. En juillet 1952, le personnel de l'APPCA n'est constitué que d'« *un directeur, une secrétaire, une sténo-dactylographe, une personne s'occupant de la bibliothèque et de la documentation, un ménage de concierges et un chargé de mission qui suit toute la partie financière* » <sup>2487</sup>. Le directeur est Luce Prault, présent depuis 1927, ingénieur issu de l'Institut national agronomique et ancien secrétaire général de la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA) <sup>2488</sup>. Outre le chargé d'études François Houillier « *qui était, avant guerre, un des collaborateurs de l'Assemblée et qui, depuis la reprise d'activité des Chambres d'Agriculture, a continué à lui apporter son concours* » <sup>2489</sup>, sont successivement engagés, en septembre 1952, « *M. David, rémunéré [...] sur les fonds de l'Association Générale des Producteurs de Blé, et M. Meyer, rémunéré par l'APEP [l'Association pour l'encouragement à la productivité]* » <sup>2490</sup>, et, toujours comme chargé de mission, Jacques de La Grandville, « *Ingénieur de l'École d'Agriculture d'Angers, qui aurait pour mission de se rendre auprès des Chambres départementales, en vue de travailler conjointement avec elles, tant au point de vue administratif qu'organisation des services* » <sup>2491</sup>; en octobre, ce sont MM. Guille, ingénieur agronome, et M. Jauffret, ancien élève diplômé des Hautes études commerciales qui sont engagés comme chargés d'études <sup>2492</sup>. En quelques mois, les effectifs administratifs de l'APPCA ont donc plus que doublé. Le mouvement ne s'essouffle pas : pendant l'hiver, ce sont trois stagiaires qui sont recrutés, « *Pierre Ritte, licencié ès-lettres, âgé de 43 ans, Jacques Campagne, licencié en droit, diplômé d'études de droit public et d'économie politique, âgé de 34 ans, [et] Alain Robbe-Grillet, ingénieur agronome, âgé de 30 ans* » <sup>2493</sup>; Hubert Morhet, un ingénieur agronome de 40 ans est quant à lui engagé en avril <sup>2494</sup>.

Outre la dynamique de recrutement, qui semble aller de pair avec la délimitation d'un domaine d'action, lié aux zones-témoins, la création d'un service éponyme – vraisemblablement le premier véritable service de l'APPCA, du moins pendant l'après-guerre et avec cette ampleur – est éminemment significative. Celui-ci se constitue autour de Jean Achard dès la fin de l'été, « *pour suivre la mise en place des zones-témoins et faciliter la tâche des Présidents des Chambres d'Agriculture intéressées* » <sup>2495</sup>, il se voit ensuite adjoindre messieurs David et Meyer, puis Hubert Morhet prend partiellement la suite. Il apparaît clairement dans les propos que l'institution mise sur le développement de ce service, à qui l'on réserve les trois pièces libérées par le départ de la Fédération

<sup>2486</sup> *Annuaire APCA* 1955, p. 77.

<sup>2487</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1952, pp. 6-7.

<sup>2488</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p., p. 1864.

<sup>2489</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>2490</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952, p. 9.

<sup>2491</sup> *Ibidem*.

<sup>2492</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 7 octobre 1952.

<sup>2493</sup> Archives APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 11 février 1953.

<sup>2494</sup> Archives APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 21 avril 1953, pp. 5-6.

<sup>2495</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1<sup>er</sup> décembre 1952, p. 8.

nationale de la coopération agricole en octobre, estimant que « *le service "zones-témoins" risque, l'année [suivante], de prendre un certain développement* »<sup>2496</sup>. Les allées et venues entre Paris et les départements se poursuivent de façon régulière : P. Meyer rédige notamment un imposant compte-rendu de ses visites dans huit des 25 départements impliqués dans le programme des zones-témoins, rendant compte consciencieusement des réunions auxquelles il a assisté et de la situation des zones-témoins naissantes, faisant part de ses observations personnelles, laissant transparaître la nature de ses interventions dans ces assemblées et transcrivant les questions que les protagonistes locaux soumettent à l'institution<sup>2497</sup>.

Au niveau national, pendant ces quelques mois, la collaboration de l'APPCA avec ses deux partenaires privilégiés que sont la FNSEA et les associations spécialisées est invisible sur la question des zones-témoins<sup>2498</sup>. Parler de collaboration avec la FNSEA relève cependant du paradoxe puisque, de mai 1952 au printemps 1954, René Blondelle en est également président : il semble d'ailleurs que cette simultanéité puisse expliquer une partie des orientations prises précisément pendant ces deux années. Répondant à un journaliste qui l'interroge sur les raisons de sa candidature, au mois d'avril 1952, René Blondelle réaffirme que « *le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, n'aurait point posé sa candidature à la présidence de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture s'il n'en avait préalablement reçu le mandat du Conseil d'Administration de la FNSEA* »<sup>2499</sup>. Il justifie par un projet à long terme la nécessité de cette ubiquité qui semble poser problème au journaliste : « *lorsque dans les faits, et ensuite par la loi, les activités respectives des Chambres d'Agriculture et du syndicalisme agricole auront été nettement définies, lorsque dans les faits une collaboration confiante et efficace aura été établie, mes collègues ont estimé qu'il n'y aurait aucun inconvénient à prévoir une dualité de présidence* »<sup>2500</sup>. De fait, il semble que la tête de la FNSEA soit plus préoccupée de conquérir son autonomie vis-à-vis de la CGA<sup>2501</sup> que de doubler une APPCA avec qui les rapports sont momentanément normalisés par la double présidence de René Blondelle.

Est-ce à dire, comme le note Pierre Muller, que « *pour autant qu'on puisse en juger, il s'agit surtout d'une absence de la FNSEA en tant qu'organisation plus que d'un désintérêt de ses membres à la base qui, eux, étaient souvent partie prenante à une action de vulgarisation* »<sup>2502</sup> ? Il apparaît en effet que dans leurs rapports locaux, unions ou fédérations d'exploitants et chambres d'agriculture soient la plupart du temps unies dans leur appui au projet de zone-témoin : à Épinac, dans la Loire, le directeur de la FDSEA est responsable de la réalisation du bulletin de liaison de la zone-témoin et s'en voit

<sup>2496</sup> Archives APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 7 octobre 1952, pp. 15-17.

<sup>2497</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, Compte rendu d'une première visite dans les départements : Jura, Doubs, Haute-Marne, Moselle, Côte-d'Or, Ain, Haute-Alpes, Aveyron, signée P. Meyer, le 26 août 1952.

<sup>2498</sup> Les sources, toutefois, ne sont pas complètes concernant la correspondance avec ces instances, pour le début des années 1950.

<sup>2499</sup> Arch. APCA, Documents officiels (2) 1950-1955, double d'une lettre de René Blondelle à Claude Darcey, rédacteur en chef de l'*Unité Paysanne*, le 26 avril 1952.

<sup>2500</sup> *Ibidem*.

<sup>2501</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 159.

<sup>2502</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 39.



cordialement félicité par l'APPCA<sup>2503</sup> ; en Lot-et-Garonne, où le président du groupement de productivité est également président de la FDSEA, la collusion est encore plus lisible<sup>2504</sup>. Il semble que cette connivence, apparente aussi, nous le verrons, au sein du groupe des présidents de chambre d'agriculture, doit être nuancée : des échanges poussés entre l'APPCA et une fédération d'exploitants pourraient également révéler des divergences avec la chambre d'agriculture qui seraient ainsi contournée. D'autre part, l'APPCA sollicite pour les zones-témoins « *le concours le plus complet des techniciens spécialistes de[s] associations [spécialisées], tant sur le plan national que sur le plan départemental* »<sup>2505</sup>, leur communiquant la liste des zones-témoins complétée par le détail des principales productions devant faire l'objet de l'« *action technique d'amélioration* », et aiguillant les chambres d'agriculture vers les associations idoines<sup>2506</sup>.

Localement, des échos tranchent néanmoins. En Savoie, l'un des protagonistes les plus influents qu'est le préfet<sup>2507</sup>, s'il adhère au principe de l'Aide technique et financière de productivité, regrette amèrement d'être « *tenu à l'écart de l'exécution du programme ministériel en la matière, le Président de la Chambre d'Agriculture et l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services Agricoles étant les seules personnalités chargées d'en assurer la réalisation* »<sup>2508</sup>. Toujours dans ce département, l'enthousiasme des membres de la chambre d'agriculture faiblit ; dès octobre, Pierre Millon fait part à René Blondelle des problèmes que pose la gestion des zones-témoins : « *la faiblesse de notre budget (malgré le vote de la totalité des centimes légalement percevables) paralyse nos moyens de travail. Nous devons réaliser un "Village Témoin" et, malgré nos efforts, nos difficultés risquent de devenir insurmontables si une solution nationale (sous les angles financiers et assouplissement des méthodes de travail) n'intervient pas à très brève échéance. C'est dire qu'en cette attente tous nos efforts tendent vers le "Village Témoin" et absorbent nos faibles disponibilités* »<sup>2509</sup>. Lors de la session de novembre 1952, la chambre vote d'ailleurs une motion demandant « *1°. l'assouplissement des instructions administratives et la possibilité pour le cadre départemental de disposer de certains pouvoirs de décision ; 2°. les crédits utiles pour mener à bien la tâche demandée et notamment la possibilité de prélever, sur les fonds attribués à la "Zone Témoin" un pourcentage permettant de faire face aux frais*

<sup>2503</sup> Arch. APCA, FNSEA 1952-1956, double d'une lettre adressée par le service « Zones-Témoins » à M. Dubanchet, directeur de la FNDSEA de la Loire, le 22 août 1952.

<sup>2504</sup> Arch. APCA, FNSEA 1952-1956, double d'une lettre adressée par Luce Prault à Clovis Lascombes, président de la FDSEA, le 24 octobre 1952. : « *J'espère que, grâce aux efforts conjugués de votre Fédération et de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, les Zones-Témoins de ce département pourront réaliser rapidement les progrès inscrits à leur programme et attendre pleinement les résultats souhaités* ».

<sup>2505</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, copie d'une lettre adressée par René Blondelle au président de l'AGPB, de la CGB, de la Confédération des producteurs de pommes de terre, de la FNPL, de la Confédération de l'élevage, de la Fédération Ovine, de la Confédération de l'aviculture, de la Confédération des producteurs de fruits et légumes, et de l'Association générale des producteurs de maïs, le 26 août 1952.

<sup>2506</sup> Arch. APCA, CA Savoie Haute-Savoie, double d'une lettre de Jean Achard à Pierre Millon, le 4 octobre 1952.

<sup>2507</sup> Voir notamment : Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité.

<sup>2508</sup> Arch. dép. Savoie, M 3947 Aide technique et financière de productivité 1952-1957, double d'une lettre du secrétaire général de la Préfecture de la Savoie au chef de cabinet du Ministère de l'Agriculture, le 7 août 1952.

<sup>2509</sup> Arch. APCA, CA Savoie Haute-Savoie 1949-1965, lettre de Pierre Millon, président de la chambre d'agriculture de la Savoie, à René Blondelle, le 31 octobre 1952.

exigés »<sup>2510</sup>. La situation de l'agent technique, Gilbert Delaunay, pose particulièrement problème : celui-ci nous révélait récemment les conditions précaires de ses premiers mois de travail dans la zone-témoin, sans émoluments jusqu'au mois d'avril<sup>2511</sup>. En décembre, dans une lettre au ministre où il affirme d'abord que « *le lancement des Zones-Témoins apparaît incontestablement comme l'action la plus efficace qui ait été engagée pour le bien de l'agriculture* »<sup>2512</sup>, René Blondelle ne fait cependant part que de la « *crise de découragement et de scepticisme qui atteint [...] les Groupements de Productivité* »<sup>2513</sup> relativement aux retards de versement des prêts à caractéristiques spéciales.

De l'élaboration du projet à la gestion de ses premiers aléas, en passant par le soutien didactique, l'APPCA parvient en quelques mois à occuper un espace que les circulaires ministérielles ne lui réservaient pas. Cet espace, du niveau national au niveau local, largement interdépendants, est occupé aussi, à des degrés de visibilité variés, par les autres organisations agricoles, notamment par la FNSEA et les puissantes associations spécialisées, par les chambres d'agriculture qui, partageant la même aventure, vivent toutefois une toute autre expérience, mais aussi par les agents techniques, les groupements de productivité et les DSA.

### Le progrès technique : une mission consultative

Alors que, autour du programme d'Aide technique et financière de productivité, se développent rapidement les missions d'intervention des chambres d'agriculture, sous l'impulsion de la circulaire du 30 juin 1952 et de l'APPCA, l'aspect consultatif de leur rôle est nettement moins visible durant ces années 1952 et 1953, alors que la représentation des chambres départementales s'accroît lors des sessions, tout comme l'assiduité des présidents<sup>2514</sup>. Est-ce à dire pour autant que ce n'est là que l'effet de l'« *Accord national agricole* » du 8 février 1951<sup>2515</sup>, qui, subordonnant l'action consultative des chambres d'agriculture à la ratification des organisations agricoles, et donc principalement de la FNSEA, aurait découragé toutes tentatives ? Si ce facteur ne saurait être négligé, il apparaît néanmoins que l'on assiste à une activité consultative certes moins visible – elle ne bénéficie pas de la même publicité, ou seulement d'une publicité à retardement qui touche à des thèmes connexes plus larges –, mais bien tangible.

### Les zones-témoins : une activité consultative discrète

Entre les élections de février 1952 et l'automne 1953, l'APPCA n'adopte que cinq motions, l'une en novembre 1952<sup>2516</sup>, les autres durant la session extraordinaire de février 1953<sup>2517</sup>. La première est d'ailleurs la seule motion de l'APPCA portant explicitement sur les zones-

<sup>2510</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1952-1955, Procès-verbal de la session de novembre 1952.

<sup>2511</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>2512</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, au ministre de l'Agriculture, le 24 décembre 1952.

<sup>2513</sup> *Ibidem*.

<sup>2514</sup> Voir Annexe 2.

<sup>2515</sup> Documentation APCA, « Accord national agricole du 8 février 1951 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1951, pp. 9-10. [signé par Pierre Martin, président de la CGA, René Blondelle, président de la FNSEA, et J.-E. Lucas, secrétaire de l'APPCA]

<sup>2516</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1<sup>er</sup> décembre 1952, p. 8.

<sup>2517</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 23, 1<sup>er</sup> mars 1953, p. 25.

témoins les autres concernent plus généralement l'équipement collectif et individuel de l'agriculture, l'électrification rurale et la formation professionnelle. Le 25 novembre donc, les présidents des chambres d'agriculture réunis en session, à l'unanimité, « *donne[nt] [leur] approbation au vœu du Congrès National des Groupements de Productivité des zones-témoins qui vient de se tenir, ayant trait à la possibilité de payer les techniciens agricoles affectés à chaque zone sur le fonds du Ministère de l'Agriculture affecté à l'aide financière pour le développement de la productivité, et demande[nt] au Gouvernement de vouloir bien lui donner pleinement satisfaction* »<sup>2518</sup>. Outre que ce vœu est présenté comme celui de la fédération créée à la périphérie de l'APPCA, il semble important de noter qu'il répond on ne peut mieux à celui formulé par la chambre d'agriculture de la Savoie qui demandait « *notamment la possibilité de prélever, sur les fonds attribués à la "Zone Témoin", un pourcentage permettant de faire face aux frais exigés* »<sup>2519</sup>, requête qu'elle réitérait par courrier. Lors de la discussion qui précède le vote, alors que certains présidents interviennent pour déplorer que leur département n'ait pas été choisi pour l'implantation d'une zone-témoin, Marius Rodot, président de la chambre d'agriculture du Jura « *fait observer que les départements, comme celui qu'il représente, qui ont une zone-témoin, n'en sont pas plus fiers pour cela, car il leur faut rémunérer un technicien, ce qui représente une dépense d'au moins un million par an, [que] le Jura n'a pas pu trouver les fonds nécessaires et [qu']il en résulte de grosses difficultés* »<sup>2520</sup>, tandis qu'Alexis Jaubert, successeur de Joseph Faure en Corrèze, encourage l'assemblée à appuyer les vœux de la FNGPA.

Si aucune autre motion n'est votée concernant les zones-témoins, le sujet est abordé en session, cela alors que vient d'être présenté le premier programme de réalisation présenté par la profession. Le 23 novembre 1951, Pierre Hallé<sup>2521</sup> présente devant l'APPCA un rapport sur l'action technique des associations spécialisées. Son intervention est dirigée rapidement sur les « *lacunes de l'effort officiel pour l'équipement et la modernisation de l'agriculture, [remarquant que] rien ou presque n'a été fait pour vulgariser le progrès technique dans les exploitations elles-mêmes et pour aider les petites exploitations familiales, surtout des régions à mauvais rendements, à s'équiper et à travailler mieux* ». Présentant le programme mis au point, il souligne particulièrement le rôle qu'il conçoit pour l'APPCA et les chambres d'agriculture, qui seraient selon lui qualifiées pour être le « *support financier aux ressources affectées à cette action d'aide technique et à répartir entre les différents secteurs de la production* », le « *point de coordination de tous les organismes professionnels qui auront à concourir à l'exécution* » et pour « *réaliser l'articulation nécessaire entre l'organisation professionnelle et les administrations compétentes du Ministère de l'Agriculture* »<sup>2522</sup>.

Pendant la discussion qui suit, aucun des individus présents ne pose de questions sur les modalités de l'implication évoquée des chambres d'agriculture dans le dispositif

<sup>2518</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1<sup>er</sup> décembre 1952, p. 8.

<sup>2519</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1952-1955, Procès-verbal de la session de novembre 1952.

<sup>2520</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1<sup>er</sup> décembre 1952, p. 8.

<sup>2521</sup> Conseiller de l'AGPB, secrétaire de cette association avant 1940, il a été directeur de cabinet de Pierre Caziot en 1940, membre de la commission nationale d'organisation corporative en 1942 et de la commission mixte agriculture-industrie de la Corporation en 1944, qui a pour but « *d'établir et de réaliser un plan d'équipement et de progrès français* », Pierre Hallé est notamment sollicité pour avoir participé personnellement à la création des champs régionaux d'expérimentation en 1943, puis des 7 villages-témoins de l'AGPB. Voir : Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 19 et p. 125 et Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 9, octobre-décembre 1951, pp. 10-12.

<sup>2522</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1<sup>er</sup> décembre 1952.

des zones-témoins : les intervenants soulèvent soit des points de détail concernant les améliorations techniques décrites et leurs applications éventuelles dans le champ des productions spécifiques de leur département, sur un ton souvent sceptique, soit des questions très générales comme le manque de ressources. Un embryon de débat s'élève toutefois autour de la question des débouchés, lancé par Victor Michel, président de la chambre d'agriculture de la Tunisie, qui « *déclare que le progrès ne doit pas seulement porter sur la quantité, mais sur la qualité si l'on veut pouvoir écouler sa production* ». Il est relayé par Bernard Dussert-Vidalet, suppléant-délégué pour le département de la Haute-Garonne qui souligne qu'« *une question, en effet, se posera à bref délai : comment vendre le surplus obtenu ?* »<sup>2523</sup>.

Lors de la session de mai 1952, donc après les élections tant attendues de février, plus nombreux sont les défenseurs des zones-témoins à intervenir dans la discussion : Olivier Desbarats, président de la chambre d'agriculture du Gers, abordant le rôle des Centres d'études techniques agricoles (CETA), « *formule le vœu que tous les crédits du Ministère de l'Agriculture qui sont mis à la disposition de ces institutions soient mis directement dans la gestion, dans l'orientation, dans l'organisation de régions-pilotes, car il faut constater que les centres de démonstration, qui ont donné satisfaction dans nos campagnes, sont maintenant dépassés, qu'il faut aller plus loin que vers le village-pilote, la ferme-pilote, qu'il faut aller vers la "région-pilote", où tous les agriculteurs seront pris dans le cadre de l'amélioration du progrès technique* »<sup>2524</sup>. Adolphe Pointier, ancien président de l'AGPB, ancien syndic national de la Corporation<sup>2525</sup> et président de la chambre d'agriculture de la Somme depuis quelques semaines, estime qu'il est « *indispensable que les Chambres d'Agriculture, et particulièrement les Chambres départementales, servent d'organisme coordinateur de tous les efforts* »<sup>2526</sup>. Lors de la session suivante, à l'automne, alors que le vote en faveur du soutien à la motion de la FNGPA relative au paiement de l'agent technique des zones-témoins puisse se faire sur les fonds publics répond au découragement perceptible au niveau départemental, René Blondelle insiste surtout sur le fait qu'« *il faut d'abord prouver que la démonstration en cours sur les 26 départements choisis est concluante* »<sup>2527</sup>. Outre que la question des zones-témoins est peu débattue, il apparaît assez nettement que pour ceux qui défendent le projet, dont René Blondelle, le débat ne doit pas se perdre en tergiversations et que l'impératif de sa réussite implique de faire peu de cas des aléas locaux.

C'est au sein du comité permanent général que se discutent réellement les orientations à donner à la participation des chambres d'agriculture et de l'APCA : « *organe d'exécution* » de l'assemblée<sup>2528</sup>, ce comité se réunit onze fois entre les élections de février 1952 et son renouvellement en mai 1953. Les zones-témoins sont à l'ordre du jour ou occupent une grande part des débats de huit de ces réunions : on remarque alors que des intervenants récurrents se dégagent rapidement. Philippe Lamour, président de la chambre d'agriculture du Gard, et Adolphe Pointier sont les deux intervenants les plus diserts sur le sujet des

<sup>2523</sup> *Ibidem.*

<sup>2524</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 12, juillet 1952, p. 38.

<sup>2525</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 240.

<sup>2526</sup> *Ibidem.*

<sup>2527</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1<sup>er</sup> décembre 1952, p. 8.

<sup>2528</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 15 novembre 1935, décret du 14 novembre 1935 relatif au fonctionnement administratif et financier de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, pp. 12 101-12 103.

zones-témoins. Leurs positions idéologiques sont pour le moins divergentes<sup>2529</sup> : le premier est l'un des dirigeants de la FNSEA, y incarnant la tendance radicale-socialiste et resté fidèle à la CGA<sup>2530</sup>, le second est l'ancien syndic national de la Corporation<sup>2531</sup>. Leurs interventions se complètent néanmoins plus qu'elles ne se heurtent ; lorsque Adolphe Pointier insiste sur la nécessité d'une comptabilité bien tenue pour édifier agriculteurs et opinion publique sur les bienfaits du progrès technique, Philippe Lamour s'empresse de faire remarquer « *qu'il y a d'autres aspects sur l'utilité des zones-pilotes : entr'autres, l'orientation des cultures, – car il ne faut pas se fixer uniquement sur l'accroissement de rendement – [et] qu'il y aurait intérêt à ce que les Chambres d'Agriculture demandent à mettre au service des zones-pilotes leurs propres expériences, – réalisation parfaitement possible puisque cette expérience est à leur charge* »<sup>2532</sup>.

Philippe Lamour intervient notamment fréquemment sur la question des prêts à caractéristiques spéciales – estimant que « *le crédit agricole, ne sert que d'intermédiaire entre le fonds de modernisation et d'équipement et les agriculteurs ; [et regrettant] pour sa part, que les zones-témoins n'aient pas été créées sous forme de coopératives* »<sup>2533</sup>. À propos de l'équipement collectif, il est d'avis que « *l'agriculture en est arrivée au point où il est de son devoir de conseiller aux Pouvoirs Publics de mener parallèlement le développement du progrès technique et l'équipement individuel et collectif* »<sup>2534</sup>. Adolphe Pointier reste plus évasif lorsqu'il « *juge qu'il s'agit d'un problème national et que le premier intéressé à ce que l'expérience réussisse est l'État lui-même* »<sup>2535</sup>, mais ne contredit pas son principal interlocuteur quand il « *estime qu'il ne s'agit pas, pour les agriculteurs, de gagner plus, mais de bénéficier des progrès de la science, d'un équipement moderne qui leur permette de cultiver mieux [et ajoute qu']en dehors du rôle des zones-témoins se pose celui des*

<sup>2529</sup> Encore qu'il ne faille exagérer la profondeur du fossé qui les sépare. L'image de Philippe Lamour en résistant est en partie usurpée, et son « *paysannisme* » est patent. Laurent Douzou en donne une image saisissante : Laurent DOUZOU, « Monde rural et Résistance : entre histoire et mémoire », dans *Ruralia, Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 4-1999, pp. 101-122. « *Il importe, en revanche, de se défier des écrits à caractère autobiographique qui prennent la campagne pour toile de fond. Il arrive qu'ils confortent les stéréotypes les plus éculés. Ainsi pour Philippe Lamour occupé à tuer le cochon quand il vit apparaître, dans l'hiver de 1941, Emmanuel d'Astier de la Vigerie venu le solliciter pour aider à insuffler vie à l'action qui ne faisait pour l'heure que sourdre : "J'étais un peu surpris que la première personne que j'entende parler de résistance soit cet amateur nonchalant que j'avais connu toujours disponible, épuisé par sa nuit précédente, bavardant et bâillant sa vie sans but apparent". Cette remarque nous confirme incidemment que, tout occupé qu'il est par une activité éminemment rurale, l'auteur est bien un citadin replié à la campagne. Suggérant, dans son récit postérieur de quarante ans aux événements, que d'Astier lui parut imprudent et le mit en contact avec un groupe aux idées rétrogrades, Philippe Lamour conclut son morceau de bravoure par ces fortes paroles : "je retournai à mes bœufs et à mes ronciers". Cette nouvelle mouture, pleine de bonne conscience et de raison, de « la terre, elle ne ment pas » est un plaidoyer pro domo qui ne doit pas abuser* » [les citations entre guillemets sont extraites de Philippe LAMOUR, *Le cadran solaire*, Paris, Robert Laffont, 1980, pp. 205-206].

<sup>2530</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 159 ; Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité, p. 166 ; voir aussi : Jean-Robert PITTE, *Philippe Lamour : père de l'aménagement du territoire*, Paris, Fayard, 2002, 369 p.

<sup>2531</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 240.

<sup>2532</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952.

<sup>2533</sup> *Ibidem*, projet de PV de la séance du 25 novembre 1952.

<sup>2534</sup> *Ibidem*, projet de PV de la séance du 11 février 1953.

<sup>2535</sup> *Ibidem*, projet de PV de la séance du 25 novembre 1952.

*Conseillers techniques* »<sup>2536</sup>. La foi dans le « *progrès technique* » réconcilierait-elle les irréconciliables en cette année 1952 ? Loin de pouvoir être tranchée au seul vu de cet échange entre deux acteurs dont les itinéraires, notamment sous l'Occupation, ont été très différents, la question des multiples métamorphoses de l'agrarisme et des recompositions des groupes qui l'incarnent<sup>2537</sup> se pose ici avec acuité. « *Modernisme* » et « *agrarisme* » ne sont pas des termes qui s'opposent irrémédiablement et sans doute le projet techniciste des zones-témoins peut-il même être perçu comme le vecteur d'une idéologie toute politique<sup>2538</sup>.

Sans qu'il s'agisse d'un constat positiviste qui n'aurait que peu de sens dans le cadre d'une thématique parcellisée comme celle des zones-témoins, il semble que les plus loquaces sur ce sujet parmi les membres présents<sup>2539</sup> ne soient pas les présidents des départements où a été implantée une zone-témoin, mais les membres les plus influents ou les plus assidus du comité, quitte à intervenir sur des sujets connexes destinés à élargir le débat. Ainsi Henri Chatras, président de la chambre d'agriculture du Doubs et secrétaire adjoint au sein du bureau de l'APPCA, qui, répondant à Philippe Lamour sur le thème de l'équipement dans les zones-témoins, « *souligne que, dans sa région, aucun agriculteur n'aurait pu s'équiper individuellement si auparavant, des chalets de production fromagère n'avaient pas été constitués* »<sup>2540</sup>. Plus largement, que conclure du fait que la thématique des zones-témoins soit largement confinée dans l'espace restreint qu'est le comité permanent général ? Les exigences de la gestion d'un projet naissant pour lequel le ministère a besoin de réponses immédiates semblent ici décisives : inaugurent-elles un nouveau type de consultation ? La généralisation de ce type de rapports au sein des programmes ultérieurs a-t-elle durablement infléchi l'action consultative dans le sens d'une certaine confiscation du débat par le comité permanent général ? Les réponses à ces questions seront sans doute éloquentes pour comprendre l'évolution de la mission consultative.

### Le progrès technique : le destin d'une enquête au long cours

Un thème plus vaste, celui du progrès technique, directement relié à celui des zones-témoins, est en revanche l'objet d'une activité consultative plus riche, quoique guère plus visible, puisque aucune motion n'est votée sur ce thème et qu'il intervient assez peu longuement dans les discussions de l'assemblée. Pendant la session de mai 1951, la question du progrès agricole est retenue parmi les enquêtes à ouvrir auprès des chambres départementales d'agriculture dans la visée, dès lors énoncée, de « *faire comprendre aux Pouvoirs Publics que les fonctionnaires départementaux ont besoin d'avoir à côté d'eux des représentants qualifiés des agriculteurs* »<sup>2541</sup>. Les rapporteurs pour chaque chambre d'agriculture ne sont désignés qu'au printemps suivant : la plupart ne sont pas présidents de la chambre d'agriculture, mais simples membres ou représentants de commissions

<sup>2536</sup> *Ibidem*, projet de PV de la séance du 11 février 1953.

<sup>2537</sup> Voir notamment : Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD « Le temps retrouvé de l'agrarisme ? Réflexion critique sur l'historicité et l'actualité d'un paradigme », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France en Europe du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p., pp. 7-48.

<sup>2538</sup> Christophe BONNEUIL, Gilles DENIS et Jean-Luc MAYAUD, « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », article cité.

<sup>2539</sup> Voir Annexe 3.

<sup>2540</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952.

<sup>2541</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1951, p. 38.

constituées<sup>2542</sup>. En Savoie, le rapporteur chargé de traiter cette question est Michel May, ingénieur agricole à Yenne, où il est maire, secrétaire-trésorier du Syndicat départemental du contrôle laitier et du herd-book, vice-président de la coopérative d'insémination artificielle et président de la Fédération des CUMA<sup>2543</sup> – il est aussi membre de la chambre d'agriculture et délégué-suppléant à l'APPCA. Au niveau national, Luce Prault mentionne, en réunion du comité permanent général du 27 mai 1952, qu'« aucun rapporteur spécial n'avait été désigné, [mais qu'il a] reçu plusieurs rapports remarquables, dont un de M. de Solages (Pt de la C.A. Tarn) qui a pris une initiative qui mérite d'être signalée : la publication, sous forme de petits fascicules, d'un cours pratique d'agriculture pour les agriculteurs du Tarn »<sup>2544</sup> : aussi Maurice de Solages est-il choisi pour rendre compte des résultats de l'enquête au niveau national, et rapidement nommé président de la commission du progrès technique de l'APPCA.

### **Encart biographique : Maurice de Solages**

Maurice de Solages, né en 1897, a 53 ans quand il est élu président de la chambre d'agriculture du Tarn, pour remplacer Henry de Rouville, qui n'a pas repris ses fonctions de président après la guerre. Ingénieur agronome, propriétaire-exploitant à Mézens, à une cinquantaine de kilomètres d'Albi, il est, selon l'annuaire des chambres d'agriculture de 1955, président des Silos coopératifs de Gaillac et de l'Association tarnaise de lutte contre les maladies animales, membre du Comité d'expansion économique du Tarn, et a été distingué par la Croix de guerre 1914-1918 et par l'obtention de la médaille du Mérite agricole, au grade de chevalier<sup>2545</sup>. Le *Who's who in France* de l'édition 1957 en donne une image plus complexe : le comte de Solages y apparaît comme une personnalité influente à bien d'autres points de vue : son appartenance à la noblesse n'y est pas étrangère, non plus que son mariage avec une femme issue elle aussi d'une famille titrée, que sa résidence au château de Mézens<sup>2546</sup>, ou que sa mention dans les pages du *Bottin mondain*<sup>2547</sup> ; mais ce sont ses propriétés professionnelles qui infléchissent le plus fortement le portrait dans un sens très différent de celui présenté dans l'*Annuaire des chambres d'agriculture*. Cet « *agriculteur et industriel* », qui est dit à la fois administrateur de la Société électrométallurgique de Saint-Béron, de la Compagnie commerciale et industrielle du Midi, de la Société des Verreries de Cognac et Carmaux, de la Banque Courtois et de la Société Gaillac-Comte de Noblet, a précédemment administré la Banque générale industrielle et la Compagnie des Forges d'Alais, est l'ancien PDG de la société de presse *L'Express du Midi*, et enfin un ancien membre du Comité scientifique de la recherche agronomique<sup>2548</sup>. C'est vraisemblablement à un notable d'envergure nationale que l'on a affaire, doté de plus d'une implantation locale forte et fondée sur la présence dans un domaine hérité d'une lignée influente<sup>2549</sup>, où l'exercice de la profession d'exploitant, en tant qu'agronome distingué,

<sup>2542</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1952, p. 18.

<sup>2543</sup> *Annuaire APCA* 1955, p. 93.

<sup>2544</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 27 mai 1952.

<sup>2545</sup> *Annuaire APCA* 1955, p. 101.

<sup>2546</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>2547</sup> *Bottin mondain. Tout-Paris, toute la France. Annuaire des Châteaux, 1956*.

<sup>2548</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>2549</sup> Voir notamment, sur la famille de Solages et ses activités industrielles : Maurice GRESLÉ-BOUIGNOL [dir.], *Les Tarnais : dictionnaire biographique*, Albi, FSIT, 1996, XXX-413 p.

se double d'une présence dans les conseils d'administration de groupes industriels et financiers importants<sup>2550</sup>.

Maurice de Solages dresse un premier compte rendu à partir des 37 rapports sur le progrès technique en agriculture parvenus à l'APPCA avant la fin de l'été : celui-ci est envoyé à chacun des présidents de chambre d'agriculture<sup>2551</sup>. Il s'agit plus exactement d'un projet d'enquête tenant compte des avis formulés par les rapporteurs départementaux. Selon Maurice de Solages, lui-même : « *en ce qui nous concerne, je pense que nos Chambres d'Agriculture auront à consacrer, pendant de longues années la moitié au moins de leur effort à l'étude des problèmes qui se rattachent à ce sujet. Ce rapport ne peut donc se présenter à la fois que comme une introduction et une vue d'ensemble du travail à réaliser* »<sup>2552</sup>. Par ailleurs, il développe son interprétation personnelle de la situation des chambres d'agriculture dans leur rôle consultatif, estimant que, quoique que quatre assises fondamentales doivent être constituées pour appuyer l'agriculture française, soit « *une très sérieuse formation professionnelle, une technicité toujours en progrès, une solide organisation professionnelle et une législation saine, afin de maintenir entre le syndicalisme agricole et les Chambres d'Agriculture une féconde harmonie, il semble que nous aurons à nous occuper ici surtout des deux premiers points : la formation professionnelle et le progrès technique* »<sup>2553</sup>.

Après un préambule, le plan retenu aborde successivement le « *fondement du progrès* » qu'est la recherche scientifique, les « *modalités du progrès* », soit les conditions techniques et les productions, les possibilités de « *mise en œuvre du progrès* », et présente en annexe les données générales du problème dans le Tarn. Chaque thème fait appel en notes infrapaginales aux rapports d'où proviennent les informations et observations citées : celui de la chambre d'agriculture de la Savoie est invoqué dix fois au fil des pages, comme bien d'autres départements. Dans son exposé, Michel May, le rapporteur savoyard, entendait « *signaler les faits les plus marquants et qui sont, pour ainsi dire, le point de départ des efforts que nous devons poursuivre à l'avenir* »<sup>2554</sup> : le développement récent de l'emploi de semences sélectionnées, spécialement des pommes de terre, ainsi que des désherbants sur céréales, et les discrètes améliorations du cheptel tarin. Il souligne les efforts à envisager, soit l'augmentation des rendements, l'abaissement des prix de revient et l'amélioration de la qualité, en insistant tout particulièrement sur le contrôle laitier. Parmi les moyens envisagés, il se montre très favorable à la constitution d'un CETA et à la « *création de nouvelles fermes pilotes qui permettraient à l'Agriculteur de se rendre compte de ce qu'il est possible d'obtenir par telle ou telle méthode applicable dans son exploitation* »<sup>2555</sup>. Si tous ces aspects sont retenus lorsque Maurice de Solages envisage les conditions agricoles et les productions, le premier quart du rapport est exclusivement scientifique, et

<sup>2550</sup> Voir à ce sujet : Jean-Luc MAYAUD, « Pouvoirs économiques, industriels et notables ruraux. Introduction », dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 303-304.

<sup>2551</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 26 septembre 1952, 25 f°.

<sup>2552</sup> *Ibidem.*

<sup>2553</sup> *Ibidem.*

<sup>2554</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1952-1955, session de mai 1952, rapport de Michel May sur le progrès technique.

<sup>2555</sup> *Ibidem.*



ses conclusions sont seulement inspirées des rapports de trois chambres d'agriculture, celles de l'Aisne, des Ardennes et de l'Oise, les données régionales évoquées ensuite étant censées certifier que « *connaître d'une connaissance raisonnée et détaillée notre milieu naturel et son évolution est une nécessité* »<sup>2556</sup>.

Publié dans la revue *Chambres d'agriculture* sous une forme légèrement modifiée<sup>2557</sup>, ce rapport est suivi d'un questionnaire, également adressé par courrier aux chambres départementales, que celles-ci doivent retourner avant le 15 novembre 1952. Suivant le plan du premier rapport de Maurice de Solages, les questions alternent entre bilan et perspectives, insistant particulièrement sur les institutions scientifiques, la documentation, la « *connaissance raisonnée du département* » et la détermination des régions géographiques ; les sept dernières questions – sur environ 80 – sont liées à l'implication de la chambre d'agriculture dans le programme des zones-témoins s'il en existe une dans le département. Paradoxalement, le motif évoqué par la chambre d'agriculture de la Savoie pour n'avoir pas répondu à ce questionnaire est le manque de disponibilité qu'entraîne la lourde gestion des zones-témoins<sup>2558</sup> : il semble que l'on assiste précisément au rodage d'une procédure consultative longtemps en sommeil et qui peine à s'adapter aux impératifs de la vie des chambres départementales.

Au 20 novembre, il n'est donc parvenu à l'APPCA que 49 réponses, dont quinze ont été envoyées trop tard pour être prises en compte dans le compte rendu alors établi par Maurice de Solages<sup>2559</sup>. Les réponses aux questions sont restituées en suivant l'ordre du questionnaire, sans commentaires aucun et en donnant de nombreux détails : ce document ronéotypé, qui est envoyé dans toutes les chambres d'agriculture, devient alors également un instrument de liaison entre elles, et non plus seulement avec l'APPCA : la « *pédagogie de l'exemple* »<sup>2560</sup> emprunte d'autres voies, plus nouvelles sans doute, mais sont-elles plus fréquentées ? Il semble que l'impulsion ne soit pas évanouie puisque Maurice de Solages peut présenter devant le comité permanent général, en février, un rapport complémentaire prenant en considération 38 nouvelles réponses, ce qui, en comptant les doublons des chambres particulièrement consciencieuses ou attentives, porte à 72 le nombre total de réponses depuis septembre. Un autre compte rendu est adressé aux chambres d'agriculture qui fait la synthèse de ces réponses échelonnées<sup>2561</sup> : il apparaît, et cela se vérifie en observant les rapports sur d'autres sujets, que plus le nombre de réponses et la durée de l'enquête sont importants, moins les rapports sont détaillés, moins l'origine d'une initiative est localisable.

De ces premières prospections concernant le progrès technique en général procède, en 1953, une enquête portant sur la conservation et la fertilisation des sols, dont le rapporteur désigné est tout naturellement Maurice de Solages, qui envisage la question des sols

<sup>2556</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 26 septembre 1952, 25 f°.

<sup>2557</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 14, septembre-octobre 1952, pp. 2-16.

<sup>2558</sup> Arch. APCA, CA Savoie Haute-Savoie 1949-1965, lettre de Pierre Millon, président de la chambre d'agriculture de la Savoie, à René Blondelle, le 31 octobre 1952.

<sup>2559</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 20 novembre 1952, 24 f°.

<sup>2560</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple... », article cité.

<sup>2561</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 25 février 1952.

comme un « *progrès particulier* »<sup>2562</sup>. Le questionnaire adressé aux chambres d'agriculture en mars, à retourner avant le 15 juin, composé de dix questions relatives à la « *connaissance raisonnée du sol* », est donc assez clairement le rejeton de celui que les chambres d'agriculture ont elles-mêmes contribué à orienter quelques mois plus tôt. Pour son auteur, outre la conception intéressante d'un progrès technique qui se déroulerait indéfiniment en arborescence pour le bienfait de l'agriculture et des agriculteurs, cette seconde thématique sert la première puisqu'« *il est extrêmement avantageux pour la clarté et la vulgarisation de ces connaissances, d'établir ensuite des cartes suffisamment détaillées pour qu'en circulant dans une région tous ceux qui auront à documenter les agriculteurs se rendent facilement compte de la nature des sols de chaque exploitation* »<sup>2563</sup>. De cette capacité de la procédure de consultation à se dupliquer, il conviendrait de dévoiler les rouages : quels ressorts sont les plus décisifs ? Sont-ce les impulsions nationales ou la puissance discrète et cumulée des élans locaux ? Quelle est la part de l'initiative individuelle et de son inertie ? Dans le cas de Maurice de Solages, ses orientations professionnelles en direction de la recherche et de l'industrie sont trop ostensibles pour qu'on ne soit pas tenté d'y voir une marotte, pour le moins, une connivence avec des groupements de l'industrie chimique, en forçant peut-être le trait. L'influence d'un engouement général, en faveur de l'utilisation des engrais notamment, ne doit pas non plus être négligé.

Autour du progrès technique, se lisent aussi deux tendances inhérentes au processus de consultation des chambres d'agriculture. D'une part il s'agit d'une procédure à la fois très élastique et très lourde : élastique parce que les avis émis localement interviennent à plusieurs stades de la consultation, rendant celle-ci plus dynamique, mais alourdissant aussi le procès, aggravant sa lenteur, des premiers sondages aux nombreux remaniements et bifurcations possibles, qui peuvent lasser ou égarer. D'autre part, se dévoile dans sa complexité une activité consultative peu lisible : de la première impulsion à la constitution d'une base de travail, du travail d'enquête et de prospection à la prise en charge par l'APPCA d'une demande clairement formulée en direction des pouvoirs publics, le décalage se compte en mois, en années parfois – la récente reconstitution des chambres d'agriculture, et ses répercussions en terme d'assiduité en session, sont à considérer aussi dans cet effet de retardement<sup>2564</sup>. Ainsi, du déclenchement de l'enquête sur le progrès technique en mai 1951 au premier rapport présenté par Maurice de Solages devant l'assemblée, deux ans se sont écoulés<sup>2565</sup> ; les comptes-rendus et discussions relatives aux sols, à leur connaissance, à leur conservation et à leur recalcification s'amplifient jusqu'à la fin des années 1950 ; tandis que lorsque paraît le décret du 30 juin 1955 sur les améliorations foncières, l'APPCA peut se prévaloir de travaux documentaires réfléchis et d'actions locales concrètes pour encourager le gouvernement dans ses vellétés<sup>2566</sup>.

2567

### Un « système de publication »

<sup>2562</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 24, 15 mars 1953, pp. 1-10.

<sup>2563</sup> *Ibidem*.

<sup>2564</sup> Voir Annexe 2.

<sup>2565</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1<sup>er</sup> décembre 1952, p. 8.

<sup>2566</sup> Arch. APCA, Circulaires avril 1955-décembre 1955, double d'une lettre de René Blondelle à M. Sourbet, ministre de l'Agriculture, Edgard Faure, Pierre Pflimlin et M. Hirsch, le 29 juillet 1955.

<sup>2567</sup> Expression employée par Philippe Lamour, le « système de publication » semble recouvrir l'ensemble des publications de l'APCA (revue, bulletin, numéros spéciaux, comptes rendus, ouvrages édités) et la manière dont celles-ci

Avant-guerre, l'APPCA publiait une revue très complète : démarrée sous le nom de *Travaux des chambres d'agriculture*, son objet n'était pas seulement de rendre compte des travaux consultatifs des chambres d'agriculture, mais aussi de diffuser des informations à caractère technique, politique et culturel. En 1949, la revue, qui est reprographiée, a dû revoir ses ambitions à la baisse, par désorganisation et manque de fonds. C'est donc à la renaissance d'un organe de presse que l'on assiste, dont la ligne éditoriale ne doit ni être réifiée, ni lue comme allant de soi.

### Progrès technique et publications

C'est au cours d'un échange entre Adolphe Pointier et Philippe Lamour, qui viennent tous deux d'être élus à la tête de la chambre d'agriculture des départements de la Somme et du Gard, en réunion du comité permanent général, qu'émerge le thème des publications de l'APPCA : le premier, posant « *le problème des débouchés et celui de l'étude des progrès techniques réalisés à l'étranger* », s'entend répondre par le second qu'il faut surtout « *trouver une solution pour la diffusion et la vulgarisation du progrès technique, [pour lesquels] la question des publications est importante* »<sup>2568</sup>. S'exprimant à nouveau après une discussion sur les diverses initiatives prises et une intervention de René Blondelle qui « *souhaite que les Chambres d'Agriculture réussissent une coordination qui a toujours échoué* », Philippe Lamour défend sa croyance en la fonction coordinatrice d'une publication : « *chacun veut faire quelque chose, mais personne n'en a les moyens. Le rôle principal des Chambres d'Agriculture serait de jouer un rôle de coordination des différentes initiatives, de continuer les expériences déjà entreprises, d'arriver à faire la sélection, par région et par spécialité, des meilleures méthodes de spécialisation, d'arriver à être un élément coordinateur et éducateur. Ne pourrait-on pas étudier plus spécialement des problèmes déterminés, par exemple : le système de publication ? Il serait souhaitable de désigner parmi les membres du Comité Permanent Général un certain nombre de délégués qui étudieraient plus spécialement une question bien déterminée. [...] En dehors de la partie documentaire, étude, etc., les Chambres d'Agriculture sont appelées à traiter la question de la formation professionnelle et du progrès technique, de la modernisation et de l'équipement collectif de l'agriculture* »<sup>2569</sup>.

Le 7 octobre 1952, Philippe Lamour présente au comité permanent général, une « *note en vue de la création d'une revue générale de synthèse des questions agricoles* »<sup>2570</sup> qui, réaffirmant la nécessité d'une culture générale agricole et de sa vulgarisation, fait le point sur les modes d'acquisition de ces connaissances et sur leur insuffisance. Selon lui, « *le moyen le plus efficace, parce que relevant davantage de l'initiative individuelle et parce qu'étant le plus facile à alimenter est évidemment la lecture. Mais c'est précisément l'habitude la plus difficile à faire prendre à la plupart des agriculteurs. La vie isolée, la rudesse du climat, la fatigue physique conséquente aux travaux manuels pratiqués à l'extérieur et aussi une inéducation [sic] trop certaine détournent la plupart des agriculteurs de l'habitude de la lecture. Ils lisent peu ou mal et, s'ils lisent, c'est la plupart du temps n'importe quoi. Même*

doivent permettre aux chambres d'agriculture « *de jouer un rôle de coordination des différentes initiatives, de continuer les expériences déjà entreprises, d'arriver à faire la sélection, par région et par spécialité, des meilleures méthodes de spécialisation, d'arriver à être un élément coordinateur et éducateur* ». Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1952.

<sup>2568</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>2569</sup> *Ibidem*.

<sup>2570</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 7 octobre 1952.

le journal n'est souvent lu que le dimanche et l'hebdomadaire professionnel n'a souvent sa bande déchirée qu'au moment d'allumer le feu. Il est indispensable, dans un plan général, en vue du développement du progrès technique de combler une aussi grave lacune et d'en analyser les causes pour en définir les remèdes ». Aussi conclut-il à « la nécessité d'une publication destinée directement ou indirectement à l'information économique et à la diffusion des connaissances en vue du progrès technique ».

S'il réaffirme l'avantage qu'il y a à « alimenter la presse quotidienne et la presse professionnelle en éléments susceptibles d'intéresser les lecteurs paysans et de développer leur désir d'accroître leurs connaissances », il insiste sur le découragement qui naît de la dispersion des informations, et donc sur le bénéfice qu'il y aurait à ce « que ces éléments soient fournis par un organisme central équipé intellectuellement et matériellement pour assurer cette diffusion ». Philippe Lamour propose enfin un plan en quatre parties pour une revue qui comporterait des études d'intérêt général pour lesquelles serait fait appel à la fois « aux écrivains connus en matière économique, démographique, sociale, etc. André Siegfried, Halévy, Caziot, Sauvy, etc., [et] aux théoriciens et écrivains du mouvement agricole et paysan, Noilhan, J. Milhau, du Fretay, Fromont, etc. » ; des études de caractère particulier, abordant les problèmes techniques agricoles, les problèmes démographiques et sociaux, les problèmes économiques, financiers et fiscaux, l'équipement de l'agriculture et les problèmes internationaux ; une partie plus informative se faisant l'écho des événements nationaux et internationaux ; enfin, une partie documentation proposant des tables analytiques des textes législatifs parus et, périodiquement, des articles et études de la revue, ainsi que des résumés des études et informations parues dans la presse concernant l'agriculture. Pour Philippe Lamour, « cette revue devra prendre un caractère de plus en plus attrayant pour aboutir, dans un proche avenir, à une revue publiée sur papier glacé et abondamment illustrée, et à devenir la grande revue nationale et internationale de l'agriculture française, synthèse des publications mondiales en matière agricole »<sup>2571</sup>.

Dans ce long développement Philippe Lamour exprime une volonté apparemment partagée de déploiement éditorial. Des quelques pages de 1949 sur lesquelles des informations succinctes sont imprimées avec un souci d'économie évident aux nombreux fascicules que publie l'APPCA deux fois par mois dès 1953, sont cependant intervenus d'autres facteurs que la simple inspiration généreuse : une loi de finances a permis de renflouer les caisses des chambres d'agriculture et de l'APPCA<sup>2572</sup>. Il reste que cette note présente la question des publications comme un problème réfléchi et, qui plus est, pensé en relation avec la thématique du progrès technique, en passe de devenir dominante. Le comité en approuve d'ailleurs la lettre lors de la réunion suivante, puisque « sur la proposition du Président, il est décidé que l'APPCA établira et diffusera un bulletin de presse concernant en particulier les problèmes relatifs à la formation professionnelle, au progrès technique, à l'équipement individuel et collectif de l'agriculture »<sup>2573</sup>. Dès juillet 1952, est engagé comme chargé d'études adjoint Louis Mila, qui devient chef du service de la documentation des organismes installés rue Scribe<sup>2574</sup> : il est notable que cet homme soit ingénieur agronome, qui plus est le premier agronome engagé, hormis Luce Prault, et non pas bibliothécaire. Bientôt, la revue est largement diffusée, à la fois vers les chambres départementales,

<sup>2571</sup> *Ibidem*.

<sup>2572</sup> *Journal officiel de la République française*, lundi 14 et mardi 15 avril 1952, loi de finances pour l'exercice 1952 du 14 avril 1952.

<sup>2573</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 4 novembre 1952.

<sup>2574</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1952, pp. 6-7.

mais aussi en direction des agents techniques et des présidents des groupements de productivité <sup>2575</sup>, enfin, suivant les thèmes traités dans les fascicules spéciaux, à l'endroit des services et cabinets des ministères concernés.

En ce même automne 1952, l'APPCA prévoit la création « *d'un bulletin des zones et villages-témoins afin de créer une liaison entre eux* » <sup>2576</sup>. À partir d'octobre 1952, celui-ci est « *adressé le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois dans les départements intéressés, au Président de la Chambre d'Agriculture, au Secrétaire Administratif de la Chambre d'Agriculture, au Président du Groupement de Productivité, à l'Agent Technique du Groupement de Productivité et à M. le Directeur des Services Agricoles* » <sup>2577</sup>. De facture assez rudimentaire, ce bulletin est à la fois la voie par laquelle transitent des informations immédiates et émanant de la capitale, mais aussi un lieu de confrontation d'expériences locales, autour des zones-témoins, souvent extraites de bulletins de liaison locaux, gérés par des groupements, avec ou sans la collaboration de la chambre d'agriculture. C'est précisément la mission de la rubrique « *Échos des zones-témoins* » qui, entre avril 1953 et mai 1954, représente quelque 120 pages <sup>2578</sup> : y trouvent leur place les comptes rendus les plus divers, de la visite d'un ministre aux observations circonstanciées du vétérinaire sur l'hygiène des étables, de la dernière assemblée générale à la prochaine démonstration de machines agricoles ; ces écrits produits indifféremment par des membres de la chambre d'agriculture, par l'ingénieur en chef de la DSA ou par des acteurs locaux impliqués de près ou de loin dans la zone-témoin font également du bulletin un lieu de rencontre et de rapprochement des positions. Lieu d'émulation sur le terrain des expériences concrètes, ce bulletin l'est aussi simplement quand il encourage les groupements locaux à éditer quelques pages permettant d'augmenter la publicité de leur action technique exemplaire <sup>2579</sup>.

Si comme le reconnaît volontiers un spécialiste de la presse des groupes de pression, des syndicats et des partis politiques, « *une place à part doit être réservée à la revue Chambres d'agriculture publiée par l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'agriculture [car] elle fournit une importante documentation sur les problèmes agricoles et les points de vue des dirigeants de la profession* » <sup>2580</sup> et accède ainsi selon lui au rang de publication savante, il reste que dans notre optique, cette revue permet une approche du référentiel proposé par l'instance nationale. Une approche thématique croisée de ces deux publications, sur le thème du progrès technique en général, vise à enrichir la perception du rôle que se crée alors l'APPCA.

## **Un référentiel en construction**

Rappelons d'emblée qu'il existe un lien direct entre les enquêtes et les publications, puisque la revue *Chambres d'agriculture* est le lieu de la parution sous forme d'articles des rapports

<sup>2575</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 2 février 1953.

<sup>2576</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952.

<sup>2577</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 7 octobre 1952.

<sup>2578</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-mai 1954.

<sup>2579</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, double d'une lettre adressée par Luce Prault à Louis Kuchly, agent technique à Assenoncourt en Moselle, le 24 septembre 1953.

<sup>2580</sup> Jean MEYNAUD, *Les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1958, 372 p., p. 134.

préliminaires <sup>2581</sup>, des questionnaires <sup>2582</sup> et des synthèses <sup>2583</sup>. L'enquête sur le progrès technique et les rapports qui en sont faits par Maurice de Solages y gagnent en visibilité et en clarté : les titres sont mis en valeur, des encadrés soulignent les idées-forces ; des études émanant de personnalités extérieures aux chambres d'agriculture viennent corroborer les orientations déjà esquissées, comme l'étude sur la conservation des sols signée de Stéphane Hénin, directeur du Laboratoire des sols au Centre national des recherches agronomiques <sup>2584</sup>. L'expérience des zones-témoins est également mise en avant : une note annexe est publiée dès septembre <sup>2585</sup>, tandis que l'un des premiers suppléments thématiques intitulé *Technique-Agriculture* est consacré aux zones-témoins <sup>2586</sup> et que la soutenance d'un ingénieur occasionne à nouveau la publication d'un rapport sur les zones-témoins <sup>2587</sup>. Dans ce dernier article, par le biais d'un témoignage non produit directement par l'institution, réaffirmant l'utilité des zones-témoins comme « *unité de pays où une aide technique et financière est apportée aux agriculteurs dans le but d'amélioration économique* » <sup>2588</sup>, c'est à la fois la réalité de terrain, ou plutôt sa transcription enthousiaste et non dépourvue de pittoresque, et le rôle des chambres d'agriculture et de l'APCA – rôle formel enregistré par les circulaires ministérielles, mais aussi rôle spontané, « *rôle normal de coordination, [qui est] d'apporter aux Chambres en cause son appui matériel et moral* » <sup>2589</sup> –, qu'il importe de divulguer. Au reste, pointer la visibilité délibérée des travaux en cours nous semble essentiel, d'autant plus que l'on aurait tort de considérer cela comme allant de soi, l'analyse de la revue *Chambres d'agriculture* dans le long terme montrant que ce souci peut disparaître durablement d'une politique éditoriale.

Mais la revue *Chambres d'agriculture*, pendant ces années 1950-1955, n'est pas que retour sur soi et s'attache au contraire à ouvrir ses pages, non seulement à des intervenants extérieurs, mais aussi à des expériences concrètes. La première et la plus marquante de celles-ci est incontestablement l'installation d'un agent technique dans la Somme par la chambre d'agriculture : elle tient une place de choix dans les pages de la revue. Dans le fascicule d'avril 1951, paraît le compte rendu de la journée du dimanche 11 mars, qui inaugure la présence de Jean-Pierre Réal dans le canton de Bray-sur-Somme, « *au milieu*

<sup>2581</sup> Documentation APCA, « Fonds national de progrès agricole et conseil national agricole. Exposé préliminaire à titre documentaire », dans *Chambres d'agriculture*, n° 8, juillet-septembre 1951, pp. 4-6 ; « Le progrès technique en agriculture. Rapport introductif, par M. de Solages, président de la Chambre d'Agriculture du Tarn », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 14, septembre-octobre 1952, pp. 2-8.

<sup>2582</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 14, septembre-octobre 1952, pp. 11-16.

<sup>2583</sup> Documentation APCA, « Progrès technique. Plan d'études établi par M. de Solages, rapporteur du Progrès Technique et président de la Chambre d'Agriculture du Tarn », dans *Chambres d'agriculture*, n° 24, 15 mars 1953, pp. 1-10.

<sup>2584</sup> Documentation APCA, Stéphane HÉNIN, « Un problème actuel : la conservation du sol », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 26, 15 avril 1953, pp. 1-12.

<sup>2585</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 14, septembre-octobre 1952, pp. 9-10.

<sup>2586</sup> Documentation APCA, « Les Zones-Témoins », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 18, 15 décembre 1952, pp. 2-12.

<sup>2587</sup> Documentation APCA, J. de SÈZE, « La vulgarisation du progrès technique en agriculture. Données d'ensemble. Compte rendu et conclusions d'une expérience personnelle », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 40, 15 novembre 1953, pp. 1-13 ; suivi de « Productivité agricole. Organisation et fonctionnement des zones-témoins et secteurs encouragés », pp. 14-24.

<sup>2588</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>2589</sup> *Ibidem*, paroles de René Blondelle au cours du Congrès national des groupements de productivité agricole, le 13 novembre 1952, rapportées par le rédacteur, p. 19.

des agriculteurs »<sup>2590</sup>. L'établissement du premier agent technique engagé par une chambre d'agriculture donne lieu à des discours qui formalisent d'emblée un positionnement local caractéristique : selon un membre de la chambre d'agriculture de la Somme, à l'origine de cette initiative, « *l'agent technique n'a aucunement la mission de se substituer aux ingénieurs des Services Agricoles ; tout au contraire, ceux-ci étant absorbés dans le cadre très vaste du département, il travaillera avec leur appui et leurs indications techniques mais il sera sur place et en contact direct et journalier avec les agriculteurs, contact personnel lui permettant de vivre un peu la vie des exploitants et de s'intéresser dans le détail à une partie de chaque exploitation* »<sup>2591</sup>. Position conciliatrice ne contestant donc en rien l'utilité des DSA mais imposant subrepticement l'image concurrente d'un conseiller à demeure et dont l'impact est tout autre. L'archétype du conseiller agricole asséné par l'APPCA est celui tout entier contenu dans une interview du conseiller Jean-Pierre Réal, publiée à la fin de l'été 1951, véritable exposé de son emploi du temps, de ses tournées à bicyclette et de ses relations avec les agriculteurs de la Somme<sup>2592</sup>. Cités en exemple à de nombreuses reprises ensuite, les agents techniques engagés par la chambre d'agriculture de la Somme<sup>2593</sup> sont désignés comme ceux « *qui répondent le mieux à la définition du conseiller agricole* »<sup>2594</sup>.

Par cet aspect, la politique éditoriale de l'APPCA opte manifestement pour une pédagogie qui confine au rabâchage : la chambre d'agriculture de la Somme est montrée sous le jour de l'exemple à suivre, de chambre-pilote en quelque sorte. Favoriser l'émulation semble être le but évident de cette visibilité qui, pour être efficace, est nécessairement simplificatrice, ce qui explique que peu de place soit faite aux réalisations des autres chambres d'agriculture. Toutefois, les expériences en matière de conseil agricole mises en œuvre dans d'autres départements sont parfois invoquées, dans l'Eure, la Mayenne et l'Orne surtout, des initiatives précoces sont mises en lumière<sup>2595</sup>, tandis que les zones montagnardes sont plus tardivement données en exemple, mais avec enthousiasme<sup>2596</sup>. Par le biais des publications aussi, la revue *Chambres d'agriculture* et le bulletin *Zones-Témoins* en sont de lumineuses illustrations, il s'agit de « *faire remonter* »<sup>2597</sup> les analyses et les propositions des chambres départementales : les nouvelles des chambres d'agriculture, les extraits de publications locales et les exemples d'initiatives servant à illustrer des

<sup>2590</sup> Documentation APCA, « La Chambre d'Agriculture de la Somme installe un agent technique à Bray-sur-Somme », dans *Chambres d'agriculture*, n° 7, avril-juin 1951, pp. 49-50.

<sup>2591</sup> *Ibidem*.

<sup>2592</sup> « L'agent technique de la Somme (M. Réal) », dans *Chambres d'agriculture*, n° 8, juillet-septembre 1951, pp. 45-46.

<sup>2593</sup> Deux autres agents techniques sont engagés dans la Somme : M. Vasse dans l'ancien arrondissement de Doullens, le 8 mars 1953 (G. DUBREUIL, « Installation d'un Conseiller technique agricole à Fienvillers », dans *Chambres d'agriculture*, n° 29, 1<sup>er</sup> juin 1953, pp. 2-3.) et Jean-Marie Menu, le jeudi 19 novembre 1953, à Hornoy (« Installation du conseiller technique agricole de la région d'Hornoy », dans *Chambres d'agriculture*, n° 41, 1<sup>er</sup> décembre 1953, p. 6).

<sup>2594</sup> « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22, p. 12.

<sup>2595</sup> *Ibidem*.

<sup>2596</sup> Documentation APCA, « L'industrialisation de la montagne », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Montagnes-Agriculture-Forêts-Pâturages-Vie rurale au n° 40, 15 novembre 1953, pp. 6-10 ; André DEPERRAZ, « La modernisation de la plus haute vallée habitée d'Europe. Le Queyras (Hautes-Alpes) », dans *Chambres d'agriculture*, n° 46, 15 février 1954, pp. 2-7.

<sup>2597</sup> Entretien avec Louis Goupilleau, ancien directeur général de l'APCA, qui a été Directeur des actions techniques et de la formation entre 1974 et 1985, le 30 janvier 2003.

thématiques plus vastes, sont autant d'indices d'une volonté des services de l'APPCA de s'appuyer sur des actions locales concrètes, et donc de s'en tenir informés, dans un but de diffusion.

Place est faite également dans les pages de la revue à des études plus vastes, ne procédant pas de l'activité consultative de l'assemblée. Ainsi, la productivité est étudiée par des économistes et des hommes politiques européens, dans une étude accompagnée d'un recueil de notes officielles d'organismes aussi divers que l'OECE (Organisation européenne de coopération économique) ou le BIT (Bureau international du travail)<sup>2598</sup>. La question du cadre régional est évoquée par le commissaire général au Plan : il s'agit là d'un résumé d'une communication plus longue<sup>2599</sup>. Dans ces pages consacrées aux études techniques et économiques, facilement identifiables comme distinctes des comptes rendus de session de l'APPCA, l'institution ne s'exprime pas en son nom propre, mais recourt à des références forcément signifiantes. Lorsqu'en février 1953 les services de l'APPCA décident de renouer avec une « *tradition qui remonte aux premières années de son fonctionnement et [d'envoyer] régulièrement tous les mois (en imprimés) au siège des Chambres d'Agriculture une enveloppe contenant les documents divers qu'elle aura pu réunir au cours du mois précédent et qui lui auront paru de nature à faciliter l'information des membres des Chambres d'Agriculture : il doit être bien entendu que ni l'Assemblée, ni les services de l'Assemblée, n'accordent pour autant leur patronage aux publications qui seront ainsi diffusées* »<sup>2600</sup> : est-ce à dire pourtant que les orientations idéologiques données aux chambres d'agriculture ne sont pas déchiffrables ? Il semble qu'en se focalisant sur certains des sujets plus particuliers à notre étude et qui ont fait l'objet d'articles publiés dans la revue, certains des mécanismes dominants de l'« *outillage mental* »<sup>2601</sup> fourni aux chambres d'agriculture par l'intermédiaire des publications peuvent être approchés.

Parmi les thèmes les plus traités dans la revue, figure celui de la vulgarisation et surtout de son véhicule, le conseiller agricole. Le tout début des années 1950 semble encore celui de la prégnance des références aux « *agents de comté* »<sup>2602</sup> des États-Unis : cet exemple des vulgarisateurs américains captive notamment le jeune ingénieur qu'est Gilbert Delaunay, qui avant de devenir lui-même agent technique puis conseiller de la chambre d'agriculture de la Savoie, et, manquant de documents sur cet aspect, écrit directement aux services agricoles américains<sup>2603</sup>. La vogue des missions<sup>2604</sup> fait appel aux mêmes références ; ainsi l'initiative de la chambre d'agriculture de la Somme est présentée comme en découlant : « *lors du voyage d'étude qu'il a effectué l'an dernier aux États-Unis avec une*

<sup>2598</sup> « La productivité et l'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, n° 33, 1<sup>er</sup> août 1953, pp. 1-11.

<sup>2599</sup> Gabriel ARDANT, « La région, cadre naturel des actions de productivité », dans *Chambres d'agriculture*, n° 60, 15 septembre 1954, p. 6.

<sup>2600</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 2 février 1953.

<sup>2601</sup> Concept développé dans Lucien FEBVRE, *Le Problème de l'incroyance au 16<sup>e</sup> siècle : la religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942, XXVII-528 p.

<sup>2602</sup> Documentation APCA, « La Chambre d'Agriculture de la Somme installe un agent technique à Bray-sur-Somme », dans *Chambres d'agriculture*, n° 7, avril-juin 1951, p. 49.

<sup>2603</sup> Arch. CA Savoie, Les Conseillers agricoles et la vulgarisation. Dossier 1948-1953 appartenant à M. Delaunay, lettre de J.L. Boatman, Division of Subject Matter, Unites States Department of Agriculture, à Gilbert Delaunay, le 3 mars 1948.

<sup>2604</sup> Voir aussi, entre autres : Antoine ROUSSET, *Pierre Cormorèche : les sillons de la vie*, Bourg-en-Bresse, Musnier-Gilbert, 1997, 126 p.



*mission officielle du Ministère de l'Agriculture, M. Vanoye a apprécié les heureux résultats de la liaison effective réalisée par "l'Extension Service" entre les Universités et Stations agronomiques et le producteur agricole lui-même : aussi a-t-il pensé qu'il serait profitable pour les agriculteurs, même les plus instruits et les plus évolués de nos régions, de leur permettre d'utiliser, dans les meilleures conditions possibles, les progrès que la science peut mettre à la disposition de l'agriculture »* <sup>2605</sup>.

Les publications de l'APPCA, si elles ne contredisent pas cette tendance, s'attachent toutefois avec persévérance à présenter des exemples alternatifs à ses lecteurs : ainsi sont étudiés les services consultatifs agricoles en Allemagne et en Autriche, exemples d'efficacité avec des effectifs importants de conseillers, que les rédacteurs prennent soin de replacer dans un cadre européen où l'« *on constate l'existence de deux systèmes opposés d'organisation : les services qui sont dirigés et administrés par les Gouvernements et ceux qui le sont par les organisations et les associations agricoles* » <sup>2606</sup>. L'exemple du Donaueschingen, en Allemagne, est plus édifiant encore : l'article exalte chez le technicien de l'Institut de recherches et de conseil agricole pour l'agriculture des régions élevées, « *le génie de synthèse et de compréhension de l'âme paysanne qu'il est très rare de rencontrer chez les techniciens* » <sup>2607</sup>. Entre autres, les exemples anglais et hollandais ne sont pas oubliés : il s'agit encore de présenter des expérimentations démontrant « *l'utilité de la vulgarisation agricole individuelle* » et donc des « *vulgarisateurs de base* » par le biais des conseillers de district <sup>2608</sup>.

Ainsi la revue se fait l'écho, en direction des agriculteurs, des expériences et des éléments de débats européens, tout comme elle est l'un des biais par lesquels transitent les informations d'ampleur nationale, notamment parlementaires, comme les échos de l'assemblée que sont les « *réponses aux questions écrites* » publiées chaque mois sur les thèmes retenus par l'APPCA. Peut-on dire qu'au cours de cette première année 1952, l'APPCA façonne l'opinion de ses lecteurs en prescrivant comme remède souverain la méthode de vulgarisation qui est celle de la chambre d'agriculture de la Somme, soit un agent technique à proximité dans chaque canton au moins ? La place de la mission consultative dans le spectre des publications est aussi partiellement inverse : il s'agit certes d'édifier et de stimuler, mais également de s'affirmer sur le plan national comme rival sérieux des autres organisations professionnelles agricoles, dont un des atouts serait justement la constitution de ces précieuses synthèses documentaires que la revue diffuse.

La résurrection des chambres d'agriculture et de l'APPCA, si l'on considère que le véritable départ de leur renaissance est donné par les élections de 1952, se fait donc en grande partie dans le cadre de la participation au programme d'Aide technique et financière de productivité. Sans déterminisme, mais avec une telle collection d'indices unanimes qu'il paraît difficile d'en douter, l'action de l'APPCA est largement conditionnée par cette participation. Du partage des compétences avec les organisations professionnelles et les pouvoirs publics aux ajustements locaux, du rétablissement de relations longuement interrompues avec les chambres départementales à la constitution

<sup>2605</sup> Documentation APCA, « La Chambre d'Agriculture de la Somme installe un agent technique à Bray-sur-Somme », dans *Chambres d'agriculture*, n° 7, avril-juin 1951, p. 49.

<sup>2606</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 20, 15 janvier 1953, pp. 2-6.

<sup>2607</sup> P. BOURQUI, « Le service de conseillers agricoles et l'institut de recherches et de vulgarisation pour l'agriculture des régions élevées de Donaueschingen », dans *Chambres d'agriculture*, n° 34, 15 août 1953, pp. 1-4.

<sup>2608</sup> « Les méthodes de vulgarisation en Europe », dans *Chambres d'agriculture*, n° 39, 1<sup>er</sup> novembre 1953, pp. 7-8 ; comprend « Challenge to Britain » et « Le vulgarisateur local. Sa situation, son outillage, sa tâche » par H. Van der Molen.

de services administratifs adaptés, de l'appropriation d'une thématique par les membres élus de l'APPCA à la mise en œuvre d'une activité consultative de longue haleine par la constitution d'une politique éditoriale faisant de la revue *Chambres d'agriculture* un carrefour entre initiatives locales et actualités nationales, l'investissement sur le thème du progrès technique semble déterminant. Une communication effective s'établit avec les chambres départementales, qui prend en compte leurs aspirations, tente de s'adapter aux aléas locaux et prête une oreille attentive aux initiatives concrètes : en ce sens l'APPCA se reconstruit bien en s'affirmant comme l'émanation des chambres d'agriculture. Toutefois, si les juristes s'accordent à démentir le préjugé selon lequel « *les chambres d'agriculture représentent également les pouvoirs publics auprès des ruraux* »<sup>2609</sup>, il apparaît que cette mission existe de fait du moins au niveau de l'APPCA, non pas en tant que représentant du pouvoir, mais en tant que corps intermédiaire en pleine renaissance, qui démontre son utilité en s'immisçant dans le moindre interstice vacant entre les agriculteurs et l'administration, et en devançant parfois les chambres départementales dans leurs aspirations.

## B. La crise d'avril 1953 : « boîte noire »<sup>2610</sup> et répercussions

Le mois d'avril 1953 est le moment du déclenchement d'une crise qui importe plus pour ce qu'elle révèle du fonctionnement de l'institution, dans ses rouages internes comme dans son inscription dans le champ professionnel, que pour elle-même. La séparation formelle entre une dispute circonscrite au niveau national et sa réception locale, dans le développement qui suit, ne se veut pas qu'un effet de rhétorique, mais entend rendre plus lisible une réception à deux niveaux, dont les rythmes sont discordants.

### L'APPCA se cabre

Le 2 avril 1953, une circulaire ministérielle signée de R. Protin, directeur de la production agricole du ministère de l'Agriculture, est adressée aux ingénieurs en chef de la DSA. Sa phrase d'accroche est capitale : « *j'ai l'honneur de vous faire connaître que je pense être très prochainement en mesure d'affecter à votre département un agent contractuel de vulgarisation, placé sous votre autorité, auquel vous voudrez bien, en accord avec M. le Président de la Chambre d'Agriculture, confier les fonctions d'agent technique de la zone-témoin* ». Cette lettre annonce ensuite que ces agents, devant avoir entre 23 et 40 ans, seront recrutés sur concours, par le biais de l'Institut national agronomique, à raison d'un seul par département, que « *les épreuves du concours seront uniquement orales et [que]*

<sup>2609</sup> Raymond MALÉZIEUX, « Les Chambres d'agriculture dans leur environnement professionnel et administratif »... article cité, p. 52.

<sup>2610</sup> Concept présent chez les sociologues de l'innovation pour qui « *une découverte scientifique, une innovation technologique et par extension toute forme de changement ne peut se comprendre dans sa réussite ou son échec à partir de ses propriétés propres. C'est le cheminement dont il a été l'objet qui permet de saisir ce dont il est porteur. Un fait lorsqu'il est créé devient une boîte noire qui ne donne rien à voir d'elle-même. Pour l'analyser, il convient soit de le suivre en train de se faire, soit de l'ouvrir et de reprendre les controverses qui l'ont précédé ; ce sont elles qui portent le fait et le contenu du fait* ». Henri AMBLARD, Philippe BERNOUX, Gilles HERREROS et Yves-Frédéric LIVIAN, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, [3<sup>e</sup> édition augmentée janvier 2005, 291 p.], p. 137. Ce concept est très présent notamment dans : Bruno LATOUR, *Aramis ou l'amour des techniques*, Textes à l'appui/ Anthropologie des sciences et des techniques, Paris, Éditions la Découverte, 1992, 241 p.

*les questions posées seront relatives au département d'origine et porteront sur la culture générale et sur les connaissances agricoles, [correspondant] au niveau des examens de sortie des Écoles d'Agriculture »* et enfin qu'une session de formation de dix jours, dispensée par la direction de la production agricole, est prévue à l'issue du concours. Cette lettre avise enfin les fonctionnaires agricoles départementaux de la durée du contrat, d'une année renouvelable, du traitement, et leur demande de faire parvenir au plus vite au ministère les dossiers des candidats, avec avis du préfet <sup>2611</sup>.

Au sein de l'APPCA, l'effet de cette missive est fulgurant : le 14 avril, apprenant son existence, alors que ni les présidents des chambres d'agriculture ni leur institution nationale n'en étaient destinataires, et en l'absence de René Blondelle, Luce Prault adresse aux chambres d'agriculture concernées un télégramme dont la teneur suit : « *Instruction ministérielle récente recrutement agent technique met en cause indépendance professionnelle zone-témoin. Lettre suit. Chambagri. Fin* » <sup>2612</sup>. Le même jour, une lettre est donc envoyée de Paris qui interprète les termes de la circulaire ministérielle, Luce Prault avertit les présidents des chambres d'agriculture : « *suivant les informations qui me parviennent à l'instant, M. le Ministre de l'Agriculture aurait décidé d'affecter à votre département un "agent contractuel de vulgarisation", qui serait placé sous la seule autorité de M. le Directeur des Services Agricoles, et qui se verrait "confier les fonctions d'agent technique de la zone-témoin de votre département", [et que] M. le Directeur des Services Agricoles de votre département aurait été invité par M. le Ministre à solliciter "votre accord" quant à la désignation de cet agent qui serait recruté sur concours parmi les candidats à cette fonction* ». Considérant que « *ces nouvelles instructions ministérielles se placeraient ainsi en contradiction formelle avec celles qui avaient été données initialement par M. le Ministre au représentant des Présidents des Chambres départementales d'Agriculture et à la Profession* », Luce Prault attire l'attention des élus départementaux sur le fait qu'il ne leur « *appartient pas de donner un accord quelconque quant à la nomination par l'Administration du Ministère de l'Agriculture d'agents contractuels, placé sous l'autorité et donc sous la responsabilité de MM. les Directeurs des Services Agricoles* », et en attendant le retour de René Blondelle et la consultation du comité permanent général, il leur suggère de réserver leur décision <sup>2613</sup>.

Une semaine plus tard, le comité permanent général se réunit et, ouvrant la discussion sur le sujet des zones-témoins, René Blondelle annonce que « *puisque le Ministère dispose de ressources pour recruter des agents contractuels de vulgarisation, l'Assemblée Permanente demande à ses représentants dans les Commissions ministérielles de proposer la répartition de ces subsides inconnus entre les Groupements de Productivité existants afin de leur permettre de rémunérer leurs agents techniques engagés conformément aux instructions du Ministère de l'Agriculture* ». Pour le président de l'APPCA, « *il est évident que si le rôle des Chambres d'Agriculture et des Groupements de Productivité est réduit au rôle exclusivement consultatif qui résulte de cette circulaire ministérielle, il n'y a plus nécessité, pour l'Assemblée Permanente, d'employer un chargé de mission qui parcourerait [sic] la France pour assurer la liaison entre les zones-témoins et animer cet effort d'origine professionnelle. C'est une fausse situation à laquelle il faut mettre un*

<sup>2611</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, circulaire adressée par le Ministère de l'Agriculture aux ingénieurs en chef, DSA, le 2 avril 1953.

<sup>2612</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, télégramme de l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture des départements où il existe une zone-témoin, le 14 avril 1953.

<sup>2613</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre adressée par Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, aux présidents des chambres d'agriculture des départements où il existe une zone-témoin, le 14 avril 1953.

terme »<sup>2614</sup>. Il ne semble pas alors qu'une réelle discussion ait lieu : la remarque d'Adolphe Pointier qui « *estime que certaines personnalités pourraient servir d'intermédiaires entre les organisations américaines et les Chambres d'Agriculture* »<sup>2615</sup> – il fait vraisemblablement allusion à l'origine des fonds permettant au ministère d'assumer le traitement des agents techniques, qui proviennent notamment des 30 millions de dollars accordés par les États-Unis au gouvernement français en application de l'amendement Blair-Moody, dont la répartition est en cours<sup>2616</sup> – ne suscite aucune réaction qui ait été consignée dans le procès verbal ; Pierre Collet, seul autre intervenant, suggère de répondre fermement au ministre.

Le même jour, dans la matinée, la FNGPA se réunit. Après un exposé de Luce Prault et un bref débat, des résolutions sont prises qui vont dans le sens d'une réfutation intégrale de la circulaire du 2 avril : outre des motivations analogues à celles émises par le comité permanent général de l'APPCA, la FNGPA objecte que ces nouvelles dispositions dénie toute légitimité aux groupements de productivité agricole<sup>2617</sup>, et en fait part au ministre dès le lendemain<sup>2618</sup>. Vis-à-vis des GPA, la position est sans équivoque : la fédération leur enjoint de ne pas obtempérer aux instructions de la circulaire ministérielle<sup>2619</sup>. Avant que l'APPCA n'ait adressé ses récriminations au ministre, celui-ci, par l'intermédiaire de son directeur de cabinet, s'empresse de contester les conclusions de l'APPCA quant aux termes employés dans la circulaire<sup>2620</sup> : le débat épistolaire qui s'ouvre est stérile, chacun campe sur ses positions et accuse l'autre de vouloir mettre fin à toute collaboration<sup>2621</sup>.

Une réunion de la Commission nationale provisoire d'Aide technique et financière de productivité a lieu un mois plus tard au ministère de l'Agriculture : la situation nouvelle des agents techniques y étant abordée, René Blondelle réclame « *qu'avant toute autre décision une solution favorable soit donnée aux demandes professionnelles* » ; se voyant « *object[er] qu'il n'appartenait pas à la Commission de décider à ce sujet* », il quitte la séance, accompagné de Pierre Collet et Marc Ferré, présidents des chambres d'agriculture de la Loire et de la Vienne, également membres de la commission<sup>2622</sup>. Le 28 mai, les présidents rassemblés à Paris pour leur première session ordinaire débattent à la suite du rapport de Maurice de Solages : Luce Prault prend la parole et « *rappelle qu'un des moyens de favoriser le développement du progrès technique en agriculture a été la création des zones- témoins*

<sup>2614</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 21 avril 1953, p. 10.

<sup>2615</sup> *Ibidem*, p. 11.

<sup>2616</sup> Voir : décrets n° 53-656 et 53-657 du 30 juillet 1953 créant le Fonds national de la productivité (sur les fonds Blair-Moody).

<sup>2617</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, compte rendu de la réunion du bureau de la Fédération nationale des groupements de productivité agricole, le 21 avril 1953.

<sup>2618</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, copie d'une lettre de J. Ducourneau, vice-président de la FNGPA à Camille Laurend, ministre de l'Agriculture, le 22 avril 1953.

<sup>2619</sup> Arch. APCA, FNCUMA à groupement 1952-1965, double d'une lettre de la FNGPA aux groupements de productivité agricole, le 23 avril 1953.

<sup>2620</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, copie d'une lettre adressée par le cabinet du ministre de l'Agriculture à René Blondelle, président de l'APPCA, le 24 avril 1953.

<sup>2621</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre adressée par René Blondelle à Camille Laurens, ministre de l'Agriculture, le 30 avril 1953 ; Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, copie d'une lettre adressée par Edmond Quittet, directeur du cabinet du ministre de l'Agriculture, au Président de la FNGPA, le 2 mai 1953.

<sup>2622</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre adressée par René Blondelle, président de l'APPCA aux présidents des groupements de productivité agricole, le 22 mai 1953.

ou Groupements de productivité agricole » auxquels des agents techniques ont été affectés, « le plus difficile a[yant] été de trouver les hommes capables de remplir ces fonctions, car ils devaient avoir la confiance des agriculteurs, être des employés de la profession au service de la profession ». À la tribune, le directeur des services, après avoir exposé à l'assemblée la teneur de la circulaire du 2 avril, « informe l'Assemblée que le Comité Permanent Général qui a examiné cette question dans le seul souci du succès de la vulgarisation, estime qu'il est anormal que le Ministère de l'Agriculture recrute des agents contractuels sur des fonds extrabudgétaires, ce qui paraît contraire aux règlements concernant la fonction publique, [et] juge inconcevable que le Président d'une Chambre d'Agriculture donne un "vu bon à payer" pour des agents qui ne seront pas sous son autorité. Le Comité Permanent Général estime qu'il y a là un grave danger pour la vulgarisation, car la profession est réduite à un rôle purement consultatif »<sup>2623</sup>.

Sur l'impulsion de Luce Prault « qui demande que l'Assemblée veuille bien réexaminer ce problème », quatre interventions viennent corroborer cette position. Francis Hamelin, président de la chambre d'agriculture de l'Oise, « insiste pour que tout soit mis en œuvre pour maintenir la participation de la profession dans la vulgarisation et le progrès technique. Il craint que petit à petit, les Chambres d'Agriculture ne soient dépossédées de tous leurs pouvoirs, [et pose la question :] veut-on les confiner dans un académisme ? » Jean de La Bruyère, président de la chambre d'agriculture de la Drôme, « demande s'il faut voir dans l'absence de M. Larchevêque, Commissaire du Gouvernement, représentant du Ministère de l'Agriculture, le signe d'une tension aiguë entre le Ministère et l'Assemblée Permanente ; souligne la multiplication du nombre des fonctionnaires et craint qu'on veuille faire disparaître les Chambres d'Agriculture »<sup>2624</sup>, tandis que Célestin Viret, suppléant-délégué pour la Savoie, administrateur de la FDSEA et délégué départemental des Organisations agricoles du Sud-Est<sup>2625</sup>, « affirme que les organisations professionnelles et le syndicalisme agricole n'accepteront pas de se laisser déposséder de leur rôle ». René Blondelle reprend alors la parole ; pour lui « le but poursuivi [par l'administration], est de déposséder la profession de toute activité dans le domaine du progrès technique et de la vulgarisation : il s'agit de savoir, [...] si l'Assemblée Permanente entend "se raidir" vis-à-vis des Pouvoirs Publics, pour affirmer sa volonté de tenir sa place et de remplir le rôle qui lui sont dévolus [sic] ». Cette dernière suggestion est adoptée à l'unanimité et le représentant de la Drôme « souligne que cette unanimité est le reflet de l'approbation sans réserve de l'Assemblée à l'égard de l'action de M. le Président Blondelle »<sup>2626</sup>.

Que retenir de ces quelques traces d'une dispute épique ? Cette crise importe plus pour ce qu'elle révèle du fonctionnement de l'institution, dans ses rouages internes comme dans son inscription dans le champ professionnel, que pour elle-même. La séparation formelle entre une dispute circonscrite au niveau national et sa réception locale ne se veut pas qu'un effet de rhétorique, mais entend rendre plus lisible une réception à deux niveaux, dont les rythmes sont discordants. On retiendra d'abord la déformation des termes de la circulaire ministérielle : l'agent technique placé sous l'autorité du DSA, se trouve brutalement dans le discours de l'APPCA et de la profession, « sous la seule autorité de M. le Directeur des

<sup>2623</sup> *Chambres d'agriculture*, n° 30, 15 juin 1953, p. 15.

<sup>2624</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>2625</sup> *Annuaire APCA* 1955, p. 93.

<sup>2626</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 30, 15 juin 1953, p. 16.

*Services Agricoles* »<sup>2627</sup>. Par la suite, les traits que prennent le raidissement de l'APPCA et de son CPG évoquent ce que Pierre Muller qualifie de « *susceptibilité collective* »<sup>2628</sup> de la profession. Par là-même, l'APPCA joue de la *fusion/confusion* qui règne autour des nouvelles initiatives telles que les CETA (Centres d'études techniques agricoles) et autres groupements de productivité. On assiste en effet à la « *fusion inattendue entre le concept très moderne (en milieu agricole) d'initiative individuelle, qui bat en brèche la conception traditionnelle de l'unité organique de l'agriculture sous la direction de ses élites "naturelles", et l'attitude tout à fait traditionnelle de "refus de l'État"* »<sup>2629</sup>. Confusion d'autant plus inouïe et singulière qu'aucun des présidents de chambre d'agriculture n'est alors visiblement impliqué dans ces groupements nouveaux<sup>2630</sup>. Il est tentant d'y lire également le produit de l'expérience acquise par bien des présidents au sein de la Corporation paysanne et de l'amertume qui en est issue pour ceux qui ont pensé que l'échec de celle-ci avait été causé par la tutelle jugée abusive du ministère de l'Agriculture.

Il semble que cette susceptibilité soit teintée d'une déception non feinte, la circulaire du 2 avril étant considérée comme une façon de dénier un investissement important des chambres d'agriculture et des groupements de productivité, qui plus est de la part d'une institution tout juste relevée de ses cendres. Sur la scène de la presse agricole, l'APPCA s'exprime avec emportement par la plume de Jacques de La Grandville, ingénieur agronome travaillant au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, qui conclut son article par ces mots : « *ou bien nous ne nous sommes organisés et nous n'avons formé des hommes que pour la façade, ou bien nous entendons jouer le rôle pour la reconnaissance duquel, depuis 50 ans, nos chef paysans se sont dépensés sans compter* »<sup>2631</sup>. La mort de Jean Achard, au début du mois d'avril, contribue sans doute à accentuer ce sentiment d'amertume collectivement exprimé<sup>2632</sup>. La grande cohérence des propos tenus, dont aucun ne détonne, est-elle le signe d'une exigence, partagée mais non formulée, d'union sans faille face à l'administration ? Dans les documents qui sont transmis aux chambres d'agriculture non directement concernées dès le mois de mai – soit les circulaires et lettres échangées depuis le 2 avril – rien d'indique l'existence d'une pluralité d'opinion<sup>2633</sup>.

Dans ce contexte pesant, le ministre sollicite toutefois l'APPCA pour participer au jury du concours de recrutement des agents techniques qui doit avoir lieu le 15 juin, lui proposant de désigner cinq représentants pour figurer dans ce jury, jugeant « *que l'action particulière menée par ces contractuels affectés aux Directions des Services Agricoles se révélera*

<sup>2627</sup> Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre adressée par Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, aux présidents des chambres d'agriculture des départements où il existe une zone-témoin, le 14 avril 1953.

<sup>2628</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 48.

<sup>2629</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>2630</sup> Voir notamment : *Bulletin des centres d'études techniques agricoles (CETA)*, n° 21, juillet-août 1955. Liste des CETA, pp. 247-251.

<sup>2631</sup> Jacques de LA GRANDVILLE, « À propos des zones-témoins », dans *L'Information Agricole*, n° 34, 6 juin 1953 ; Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, « À propos des zones-témoins. Le veau à cinq pattes de la rue de Varenne », note rédigée par Jacques de La Gradville, accompagnée de son brouillon manuscrit.

<sup>2632</sup> « Jean Achard n'est plus », dans *Zones-Témoins. Aide Technique et Financière de Productivité. Bulletin de Liaison*, n° 14, 15 avril 1953, pp. 1-3.

<sup>2633</sup> Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, circulaire adressé par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture des départements où il n'existe pas de zone-témoin, le 4 mai 1953.

*d'autant plus efficace qu'elle sera conduite en plus complet accord avec les professionnels intéressés »*<sup>2634</sup>. Après en avoir averti Pierre Martin et Philippe Lamour, représentant la CGA, René Blondelle répond au ministre qu'il lui « *est impossible de demander à des Présidents de chambre Départementales d'Agriculture de participer au recrutement d'Agents Techniques, ce qui impliquerait une approbation de la politique du Ministère de l'Agriculture en matière de vulgarisation »*<sup>2635</sup>. Le remplacement de Camille Laurens par Roger Houdet au ministère<sup>2636</sup> décide Pierre Hallé à participer, comme seul représentant de la profession, à une réunion de la sous-commission des zones-témoins du ministère, le 28 juillet 1953, dans « *l'espoir que les questions litigieuses soient enfin tranchées »*<sup>2637</sup> : sa conclusion est sans appel ; décrivant les conditions dans lesquelles sont mises en place les nouvelles zones-témoins<sup>2638</sup>, il préconise sans ambages « *que le Président de l'Assemblée des Chambres d'Agriculture écrive au Ministre pour dégager la responsabilité de la profession à propos de cette action technique mal conduite et à laquelle elle n'a pas pu s'associer »*<sup>2639</sup>. L'APPCA ne se départit toutefois pas de l'intérêt qu'elle porte aux zones-témoins depuis leur commencement : elle le fait toutefois discrètement, demandant à Albert Genin, secrétaire général de la FNSEA, d'obtenir du ministre les résultats de l'enquête menée auprès des DSA en avril sur les réalisations des groupements de productivité, cela en vue de se prononcer sur les programmes 1953<sup>2640</sup>.

C'est toutefois sans qu'un réel rapprochement ne soit visible que la solution arrive : une circulaire de la direction de la production agricole précise « *les conditions de recrutement, d'affectation et de rémunération des agents techniques contractuels de vulgarisation mis à la disposition des groupements de productivité des zones-témoins créées dans le cadre de l'aide technique et financière de productivité »*. Les principaux changements par rapport à la position du mois d'avril vont dans le sens des chambres d'agriculture et de l'APPCA : « *quatre agriculteurs praticiens désignés par l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture »* font partie du jury, à part égale avec les fonctionnaires du ministère, enfin « *le paiement de l'agent technique [est] effectué par la Chambre d'Agriculture du département du groupement de productivité employeur, qui recevra, à cet effet, de l'Association française pour l'accroissement de la productivité, les fonds*

<sup>2634</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre du directeur de cabinet du ministre au président de l'APPCA, le 10 juin 1953.

<sup>2635</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA au ministre de l'Agriculture, le 11 juin 1953.

<sup>2636</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, Annexe : les Ministres de l'Agriculture, p. 354.

<sup>2637</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, note de Pierre Hallé « Sous-commission des Zones-Témoins. Réunion du 28 juillet 1953 », le 30 juillet 1953.

<sup>2638</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, circulaires adressées par le ministère de l'Agriculture aux ingénieurs en chef de la DSA et aux présidents des chambres d'agriculture, le 21 mai 1953. Une zone-témoin est prévue dans les départements suivants : Allier, Ardèche, Ardennes, Aube, Charente, Dordogne, Doubs, Finistère, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Haute-Loire, Lot, Lozère, Marne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Savoie, Tarn, Yonne. Un secteur encouragé est prévu dans les départements suivants : Aude, Aveyron, Cantal, Charente-Maritime, Drôme, Gard, Jura, Loire, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Saône-et-Loire, Savoie, Vienne.

<sup>2639</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, note de Pierre Hallé « Sous-commission des Zones-Témoins. Réunion du 28 juillet 1953 », le 30 juillet 1953.

<sup>2640</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre adressée par Luce Prault à Albert Genin, le 10 juillet 1953, accompagné du double d'une lettre préparée par Luce Prault, à destination du ministre, prête à être signée par Albert Genin.

*nécessaires* »<sup>2641</sup>. L'APPCA en semble satisfaite, puisque ses représentants participent au jury du concours complémentaire organisé le 15 septembre, et qu'elle réaffirme très vite auprès des chambres départementales son « *désir le plus vif d'établir une collaboration sincère, loyale et complète entre, d'une part, les services du Ministère de l'Agriculture et, d'autre part, les services professionnels agricoles que sont les Chambres d'Agriculture* »<sup>2642</sup>.

Au niveau de l'institution, la nouvelle de la circulaire du 2 avril, a trahi colère et amertume : les changements qu'elle prescrit vont à l'encontre des projets de l'APPCA qui a vécu cet épisode comme une dépossession. Est-ce la nécessité d'une ostensible cohésion qui commande l'alignement sur une position de principe intangible qui schématise les données du problème ? On remarque que la question des modalités du recrutement s'efface derrière le problème du paiement et donc de l'autorité sur les agents techniques : est-ce à dire pourtant que cet aspect de la vulgarisation ne retient pas l'attention ?

### Des réceptions locales contrastées

Au terme de sa lettre du 14 avril exposant aux présidents des chambres départementales la teneur de la circulaire du 2 avril, Luce Prault leur demande « *de vouloir bien [lui] faire connaître [leur] point de vue par un prochain courrier* »<sup>2643</sup>. Sur les 25 départements concernés, 16 répondent à cet appel, donnant leur interprétation de ce revirement ministériel ou témoignant simplement de l'effet produit par celui-ci localement. Au delà de l'alignement ou du non-alignement des chambres d'agriculture sur la position tranchée de l'APPCA, apparaissent des réactions très différentes de celles des assemblées et des réunions parisiennes, et la pluralité des voix qui s'expriment, dans une semi-confidentialité propice aux épanchements, accentue ce constat.

Les réactions allant pleinement dans le sens de l'opposition formelle de l'APPCA sont finalement peu nombreuses parmi ces lettres : le président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire fait ouvertement part « *de toutes les réserves qu'[il] formule à l'encontre de la fonctionnarisation d'une entreprise jusqu'ici professionnelle et semi ministérielle, [...] point de vue [...] entièrement partagé par le Président du Groupement de Productivité et par la majorité des adhérents du Groupement au sein duquel ne manqueraient pas de se produire de nombreux remous à l'annonce d'un changement dans le mode d'application des programmes envisagés* »<sup>2644</sup>, tout comme Ferdinand Barlet, président de la chambre d'agriculture de la Creuse, membre suppléant du comité permanent général, qui refuse de donner un quelconque accord au directeur des services agricoles<sup>2645</sup>. La réaction la plus en phase avec la consternation outrée de l'APPCA est sans doute celle de Yves Le Cozannet, président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord et député, qui fait part, sur papier

<sup>2641</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, copie d'une circulaire adressée par la Direction de la production agricole du Ministère de l'Agriculture, aux ingénieurs en chef de la DSA, aux présidents des groupements de productivité et aux présidents des chambres d'agriculture, le 27 août 1953.

<sup>2642</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à René Talansier, président de la chambre d'agriculture de la Lozère, le 1<sup>er</sup> septembre 1953.

<sup>2643</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre adressée par Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, aux présidents des chambres d'agriculture des départements où il existe une zone-témoin, le 14 avril 1953.

<sup>2644</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Pierre Rozé, président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, au président de l'APPCA, le 24 avril 1953.

<sup>2645</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Ferdinand Barlet, président de la chambre d'agriculture de la Creuse, à Luce Prault, président [sic] de l'APPCA, le 18 avril 1953.



à en-tête de l'Assemblée nationale, de son étonnement et de ses préventions contre une fonctionnarisation sclérosante – « à [s]on double titre de *Parlementaire et de Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord* »<sup>2646</sup>, il avise aussi le ministre de sa surprise et de son mécontentement, liant le revirement du ministère à la disparition de l'habile et influent Jean Achard<sup>2647</sup>. Quant à Clodomir Arnaud, c'est en observateur extérieur qu'il s'exprime : « *étant un département qui n'a pas accepté l'expérience des zones témoins et qui a eu la bonne fortune d'être épargné par cette innovation, je n'en suis que plus à l'aise, persuadé que l'ensemble de la chambre départementale me suivra pour vous dire que l'approuve la position prise par le Comité permanent et le Bureau de la Fédération des groupements de productivité agricole* »<sup>2648</sup>.

Si les protagonistes des départements où s'est implantée une zone-témoin ne sont jamais tout à fait en harmonie avec les récentes dispositions de la circulaire ministérielle – à l'exclusion de Marius Rodot, président de la chambre d'agriculture du Jura et conseiller général, pour qui, « *concernant la nomination d'un agent contractuel, sous l'autorité de la DSA, il ne saurait y avoir [...] de question* »<sup>2649</sup> – il reste que des divergences se lisent au sein de la nébuleuse des situations intermédiaires. Dans plusieurs départements, il semble que l'entente avec la DSA l'emporte, dans le cadre circonscrit de l'action locale. En Haute-Marne, si le président de la chambre d'agriculture semble exclusivement attaché à maintenir l'agent technique de la zone-témoin dans ses fonctions, sans se préoccuper trop des effets moins immédiats de la circulaire<sup>2650</sup>, le président du groupement présente sans détours une situation locale harmonieuse qu'il voudrait voir perdurer quelles que soient les controverses parisiennes : « *Si nous partageons votre opinion, à savoir : que l'Agent Technique doit être l'Homme de la Profession, il doit être rétribué par la Profession seule, nous ajouterons que notre Agent Technique collabore et sympathise étroitement avec ce Service Agricole. Nous constatons avec plaisir que la Direction des Services Agricoles de la Haute-Marne, Nous-mêmes et notre Agent Technique n'aspirent qu'à un seul but ; l'augmentation de la production de nos exploitations, et cela conformément aux désirs exprimés dans votre honorée du 24 septembre 1952. Espérant qu'au sein National, nous ne verrez que ce seul but, et avec nos remerciements...* »<sup>2651</sup>.

Dans l'Aveyron, la collaboration entre la chambre d'agriculture et la DSA est qualifiée d'intime et de fructueuse ; autour de la zone-témoin, elle allie « *l'avantage d'avoir un technicien, quasi officiel et indépendant de toute coterie et de ne pas dépenser de grosses sommes pour le rétribuer* », la « *garantie d'efficacité et cette caution, si nécessaires [sic] auprès des agriculteurs* » que confère l'action et la présence de « *la haute autorité agricole* »

<sup>2646</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Yves Le Cozannet, président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord et député des Côtes-du-Nord, au président de l'APPCA, le 18 avril 1953.

<sup>2647</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Yves Le Cozannet, président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord et député des Côtes-du-Nord, au ministre de l'Agriculture, le 18 avril 1953.

<sup>2648</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Clodomir Arnaud, président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, au président de l'APPCA, le 5 mai 1953.

<sup>2649</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Marius Rodot, président de la chambre d'agriculture du Jura, à Luce Prault, le 17 avril 1953.

<sup>2650</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Jules Perrot, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, au président de l'APPCA, avril 1953.

<sup>2651</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Lucien Notat, président du groupement de productivité du Bassigny (Bassoncourt, Choiseul, Lénizeul), au président des groupements de productivité, le 23 avril 1953.

qu'est la chambre d'agriculture : aussi le président se dit-il « *sur [sic] que lorsque la Chambre de l'Aveyron, apprendra que les Services du Ministère lui ote [sic] cette activité et enlève a la Profession [sic] cette possibilité de faire oeuvre utile, elle regrettera cette décision inexplicable [sic]. J'ignore, ce qui se passe ailleurs, mais pour ici, ce geste, plein de défiance envers la Chambre, sera mal interprété* <sup>2652</sup> » <sup>2653</sup>. En Charente-Maritime, le président de la chambre d'agriculture ne s'émeut pas des dispositions nouvelles – dans la zone-témoin de Nuaillé-d'Aunis, l'agent technique est un fonctionnaire de la DSA depuis le début –, il fait toutefois part sans équivoque de son scepticisme à l'égard de la « *la rentabilité de l'essai et [de la] possibilité de l'étendre, dans le cas où il serait bénéfique, aux plus grand nombre possible des communes de notre département, [suit] cette question de rentabilité de très près, les zones-témoins exigeant d'énormes crédits, et [affirme qu']il [lui] est difficile d'imaginer que les différents ministères voudront consentir à s'éloigner de cette manne, peut-être sans odeur mais non sans "appeal" »* : pour lui, le problème majeur est celui des débouchés et « *la zone-témoin n'est qu'un "à côté", qu'on le veuille ou non, le système agricole le plus perfectionné qui soit à l'heure actuelle en France est le système "betterave-blé+lait-viande" »* <sup>2654</sup>.

Ainsi nombre de réponses vont dans le sens d'une collaboration fructueuse entre public (DSA) et privé (chambres d'agriculture, syndicats et groupements). De fait cette coopération avec la DSA est très importante localement, même si les situations sont extrêmement contrastées. La cohabitation des organisations professionnelles agricoles, publiques et privées mêlées, est une des constantes dans les villes-préfectures : ainsi 21 chambres d'agriculture partagent leurs locaux avec la DSA, tandis que 15 sont implantées dans un immeuble où se côtoient FDSEA et DSA. Au total, dans plus d'un tiers des cas, la cohabitation chambre d'agriculture-DSA est effective. En 1938-1939 encore, le secrétariat administratif d'une grosse douzaine de chambres d'agriculture était assuré par le directeur des services agricoles (DSA) <sup>2655</sup>. Dans les zones-témoins, l'agent technique est souvent un fonctionnaire de la DSA depuis le début du programme : les avantages qui en découlent en matière de rémunération sont souvent décisifs.

Certaines chambres d'agriculture exposent sans détours le poids des questions financières : se félicitant des avantages budgétaires que constitue la prise en charge de l'agent technique, le président de la chambre de Côte-d'Or admet néanmoins qu'« *il est certain qu'une aide fournie, implique une diminution d'indépendance. Cependant tout est relatif, et [il croit] que la meilleure solution est une entente sans arrière pensée de part et d'autre entre la Profession et le Ministère »* <sup>2656</sup>. Dans le Queyras, la question des ressources est encore plus prégnante : « *les ressources de la Zone Témoin du Queyras telles que vous les trouverez dans la feuille annexée sont tellement faibles qu'il nous est très difficile de discuter quand on nous propose de payer l'Agent Technique, sur les Crédits du Ministère.*

<sup>2652</sup> souligné par le lecteur qui ajoute en mention marginale : « *qu'en pense M<sup>r</sup> Robert Laurens ?* », faisant allusion à un membre de la chambre d'agriculture de l'Aveyron

<sup>2653</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Henry Magne, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, au président de l'APPCA, le 17 avril 1953.

<sup>2654</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de André Bégouin, président de la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, au président de l'APPCA, le 20 avril 1953.

<sup>2655</sup> Arch. APPCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>2656</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Georges Mongenet, président du groupement de productivité agricole de la Région de Baigneux-les-Juifs, en Côte-d'Or, à Luce Prault, secrétaire de la Fédération des groupements de productivité agricole, le 22 avril 1953.

[...] *Les rapports avec les Services Officiels du Ministère ont été bons jusqu'à présent et bien que je regrette la subordination totale de l'Agent Technique aux Services du Ministère*

<sup>2657</sup>

, *je ne vois pas personnellement de solutions à proposer* »<sup>2658</sup>. Dans l'Aude, la réponse est collective et laconique : « *ainsi qu'il est dit au procès-verbal de cette session (pages 8 et 9), la Chambre d'Agriculture s'est prononcée pour la prise en charge par le Ministère de l'Agriculture du traitement des agents-techniques, étant entendu que les Chambres seront consultées pour tout ce qui concerne ces derniers* »<sup>2659</sup>. On peut également y déceler la trace d'une forme de pression exercée par les chambres d'agriculture sur leur assemblée permanente : si cette dernière veut pouvoir capitaliser des réussites au niveau local, dont le succès voulu des zones-témoins, pour asseoir son autorité parmi les organisations agricoles qui comptent à Paris, les chambres d'agriculture comptent sur l'APPCA pour faire pression sur les pouvoirs publics et permettre la revalorisation de leurs ressources financières.

D'autres acteurs locaux s'attachent à développer les raisons d'un positionnement qu'ils ne veulent pas en rupture avec celui de l'APPCA, mais qu'ils situent sur un autre plan. En Isère, l'agent technique est résolu à passer le concours de recrutement et à travailler sous la direction du DSA : le président n'y voit d'abord « *que des avantages pour la Chambre d'Agriculture qui n'a plus à faire les frais qu'elle s'était imposé l'année dernière ce qui provoquait certaines réticences parmi les membres de la Chambre d'agriculture de l'Isère* », mais ce qui le « *surprend le plus c'est que toutes ces questions ne soient pas tranchées définitivement à Paris entre le Ministère de l'Agriculture, des Finances et le Comité Permanent, avant de lancer les zones témoins et que l'on n'assiste pas à des hésitations, des réticences, qui découragent toutes les bonnes volontés et ont un effet désastreux dans les milieux ruraux* »<sup>2660</sup>. Est-ce là une manière de tracer une frontière entre la gestion proprement parisienne et l'action locale, ses aléas et ses lourdeurs, qui seraient disjointes, frontière qui gagnerait les compétences et les espaces de décisions ?

Les altérités les plus distinctes se trouvent peut-être dans les témoignages des animateurs locaux qui abordent le « *problème humain* », au contraire de l'APPCA qui, nous l'avons vu, élude le propos dans ses manifestations publiques pendant tout le printemps et l'été. En ce sens, la lettre du président du groupement de productivité de la zone-témoin d'Apinac, qui est aussi membre de la chambre d'agriculture de la Loire<sup>2661</sup>, est captivante : considérant que « *la question des agents techniques est en voie de règlement par le canal de l'administration* », il admet que « *si cette solution permet au président du groupement d'éliminer les soucis des échéances mensuelles, elle leur enlève néanmoins toutes possibilités de choix et de discussion dans une affaire où ils sont il me semble les premiers intéressés* ».

Sa position est difficile à rendre sans avoir recours à une citation intégrale : « *en admettant que les présidents de groupement ne soient doués de sens psychologique théorique et qu'ils ne puissent disséquer les réactions morales et humaines de leurs*

<sup>2657</sup> Souligné par le lecteur

<sup>2658</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Alexis Césary, président de l'Association pour l'évolution agricole du Queyras, à Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, le 28 avril 1953.

<sup>2659</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Jean Amiel, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Aude, à Luce Prault, le 13 mai 1953.

<sup>2660</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Gustave Ramel, président de la chambre d'agriculture de l'Isère, au directeur des services de l'APPCA, le 16 avril 1953.

<sup>2661</sup> *Annuaire APCA* 1955, p. 62.

*administrés, ils possèdent et c'est ce qui fait leur force un sens psychologique pratique qui leur fait sentir toutes les réactions de la classe rurale (ce qui est normal puisqu'ils sont du même milieu). Faire abstraction et éliminer dans les déterminations du choix d'un agent technique des hommes qui sont le mieux à même de sentir les possibilités de réussite ou d'échec d'un sujet appelé à vivre au milieu d'eux, est non seulement une erreur mais une marque de défiance et qui est plus grave une marque d'indifférence à leurs égards. Il ne suffit pas d'émarger au budget de l'État pour posséder la science agricole infuse, il faut aussi avoir la foi en son œuvre. Or il me semble que la mise sur pied des groupements a été jusqu'à présent un critère pour les dirigeants et la profession car ils en ont été non seulement les animateurs mais aussi l'œuvre et il serait vraiment regrettable que maintenant que l'œuvre principale est sur pied on les élimine quand d'autres viennent en cueillir les fruits. Les points de friction sont déjà suffisamment nombreux entre les vues de l'administration et de la profession pour qu'on ne crée pas dans cette dernière une psychose de persécution qui serait néfaste à l'œuvre qui a si bien commencé. Il se peut très bien que les petites cervelles (nom donné à ceux qui ne sortent pas d'une grande école) n'assimilent pas les problèmes dans leur ensemble, malheureusement les grands cerveaux ne tiennent pas compte des petits problèmes pour avoir une vue d'ensemble. Voilà exposé, Monsieur le Président, dans un style peut être un peu trop direct mais où perce malgré tout l'amour de son œuvre, les réactions d'un président de groupement »<sup>2662</sup>.*

Cette conception prenant en compte la question du recrutement dans sa dimension humaine et affective pose la question des significations hétérogènes que peuvent receler un même positionnement extérieur. Ce constat suggère aussi que les énonciations d'un même problème peuvent considérablement varier suivant que l'on s'exprime à la tribune d'un siège parisien très fréquenté, dans la tension d'une réunion ministérielle ou par le biais discret d'une lettre adressée au directeur. Les membres du bureau du groupement de productivité d'Assenoncourt, en Moselle, posent d'ailleurs en des termes plus froids et plus coupants cette même question de l'implication locale personnelle de l'agent technique, « *s'étonn[ant] que ce projet ne tienne pas compte du problème humain dans la forme proposée pour le recrutement des agents techniques, estim[ant] qu'il est indispensable que celui-ci allie un profond savoir technique à une sérieuse connaissance du milieu local, car il importe tout autant pour assurer le succès de l'expérience que l'on étudie les éléments matériels et les données humaines de la région* », avant de menacer de démissionner si les dispositions de la circulaire sont appliquées<sup>2663</sup>.

De ce panel de réactions hétéroclites émergent deux questions jumelles. La surprise exprimée par Yves Le Cozannet ou par Ferdinand Barlet, immergés régulièrement dans les réunions et assemblées parisiennes, si elle n'est pas feinte, semble légèrement affectée, conditionnée par une proximité avec les instances dirigeantes qui commande un ralliement sans nuances. À l'opposé, les réactions les moins catégoriques sont celles d'hommes qui semblent plus impliqués dans le projet, par une présence vraisemblablement plus permanente dans le département, voire par un engagement direct dans la zone-témoin, comme c'est le cas pour les présidents de groupements de productivité. Comme il l'a déjà été observé, et de façon accentuée par le contraste que cela constitue avec la rigidité apparente de relations pétrifiées par le conflit au niveau national, les appartenances sont multiples et DSA, chambres d'agriculture et syndicats n'inscrivent pas systématiquement

<sup>2662</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Pierre Chouvellon, président du groupement de productivité agricole d'Apinac, dans la Loire, au président de l'APPCA, le 17 avril 1953.

<sup>2663</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, extrait du compte rendu du bureau du groupement de productivité d'Assenoncourt, en Moselle, à l'APPCA, le 18 avril 1953.

leurs rapports dans les grilles tracées à Paris. Il reste que ce ne sont que des approches allusives qu'une immersion dans le département de la Savoie permettra peut-être de préciser.

### Stratégies et adaptation en Savoie

Deux lettres parviennent de la Savoie au 11<sup>bis</sup> rue Scribe en réaction à la circulaire du 2 avril et à ses ondes de choc parisiennes. Le président de la chambre d'agriculture de la Savoie, Pierre Millon, élu en 1952 au suffrage universel, président de la Mutualité sociale agricole de la Savoie et administrateur de la Fédération nationale de la Mutualité agricole<sup>2664</sup>, fait part de sa « *vive stupéfaction* » avant de donner son interprétation, globale – « *les Chambres d'Agriculture ne sauraient accepter que soient mises à exécution des instructions qui porteraient atteinte aux prérogatives de nos Assemblées et ouvriraient la porte à l'étatisation de nos Compagnies* ». Puis il analyse la situation locale : « *j'ai le devoir de vous faire connaître que notre Chambre d'Agriculture est fermement hostile à de telles mesures et, qu'elle ne saurait transiger sur une question qui met en cause les principes auxquels elle est résolument attachée. C'est pourquoi, nous nous permettons de demander au Comité Permanent de l'APPCA de se montrer extrêmement vigilant, de s'opposer à l'application des mesures envisagées et, de provoquer, si besoin en était, une session extraordinaire de l'Assemblée Permanente. Il est certain, que si les mesures annoncées étaient appliquées, nous serions appelés, en ce qui concerne notre Chambre Départementale, à réviser notre position eu égard à la "Zone Témoin" existant en le Département de la Savoie* »<sup>2665</sup>.

Moins laconique, la réponse d'Edmond Petit-Roulet, président du Groupement de productivité de Bellecombe-en-Bauges, s'attarde certes sur la question de principe qui réside dans les attermolements nationaux, qu'il assimile à « *une rupture du contrat moral* » passé au moment de la création de la zone-témoin et à une menace d'étatisation. Cependant, ce sont les corollaires locaux d'une question de statut traitée abstraitement au niveau national qui retiennent son attention : pour lui, « *un agent contractuel, c'est à dire sans sécurité et mal payé, sera rarement quelqu'un de valeur* », qui ne pourra remplacer l'agent technique de la zone-témoin qui est son « *avocat auprès de l'Administration, pour faire comprendre à cette dernière [les] problèmes, qu'elle est souvent trop loin pour apprécier sainement* »<sup>2666</sup>. La session de mai 1953 n'élude pas ce problème : après un exposé de Gilbert Delaunay sur l'avancée des réalisations dans la zone-témoin, le président du groupement en souligne la portée, soutenant que « *seuls, Monsieur Delaunay et [lui]-même [sont] à même de l'apprécier réellement* ». Tout en réaffirmant que « *le départ de l'Agent Technique signifierait l'agonie du groupement* », il dévoile la primauté qu'il accorde à la réussite d'un projet qui a mobilisé des investissements locaux nombreux et irréversibles, sur la question de principe débattue à Paris.

La nécessité de cette réussite, commandée également par le besoin de déjouer les scepticismes villageois<sup>2667</sup> est impérieuse pour Edmond Petit-Roulet : « *même si le Ministre de l'Agriculture doit abandonner les ZT, il apparaît indispensable que nous continuions notre*

<sup>2664</sup> Annuaire APCA 1955, p. 93.

<sup>2665</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Pierre Millon, président de la chambre d'agriculture de la Savoie, au président de l'APPCA, le 21 avril 1953.

<sup>2666</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Edmond Petit-Roulet, président du groupement de productivité de Bellecombe-en-Bauges, à la FNGPA, le 20 avril 1953.

<sup>2667</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

*action à Bellecombe. Certes, nous n'aurons plus de subventions mais l'action technique de la Chambre d'Agriculture et des Services Départementaux est encore susceptible de faire progresser le "Village" et, d'en faire un "Témoin", sans doute plus lentement mais les progrès du "Village" dus davantage à la technique qu'aux capitaux extérieurs ne seront-ils pas plus probants auprès des autres cultivateurs ? Quelles que soient donc les décisions qui peuvent venir de Paris, je crois que si nous le voulons tous ici, nous sommes assez forts pour que Bellecombe soit le témoin que nous souhaitions au départ. Pour ma part, malgré les charges que cela implique, je suis prêt à poursuivre la tâche et j'espère que nous continuerons à trouver sur le plan départemental tous les appuis et davantage encore même si possible »<sup>2668</sup>.*

Toujours lors de la session de mai 1953, devant les membres de la chambre d'agriculture unanimes pour demander le maintien de l'agent technique dans ses fonctions d'agent dépendant de la chambre d'agriculture, Henri Bardet, directeur des services agricoles (DSA) en Savoie dès avant 1927, ayant une formation d'ingénieur agricole<sup>2669</sup>, faisant à son tour un exposé sur la situation des zones-témoins, conclut en déclarant « *que si chacun continue à y mettre du sien, les espoirs les plus encourageants peuvent être permis et, quant à lui, il souhaite voir se développer encore la collaboration existante entre la Chambre Départementale et ses services* »<sup>2670</sup>. Il fait part sans plus de détour au ministre de ce que, pendant l'élaboration des programmes 1953-1954, « *aucune divergence de vues ne s'est manifestée au cours de cette étude entre toutes les personnalités ou groupements qui préparent l'élaboration de ce programme d'action* »<sup>2671</sup>. Le témoignage récent de Gilbert Delaunay, alors agent technique de la zone-témoin, donne une autre épaisseur à cette harmonie : « *à l'époque, en [19]52, y avait là un DSA relativement âgé qui était déjà un petit peu sur le..., disons qui ne souhaitait pas les querelles vous voyez, donc qui a accepté tout en se disant "comment ça va se passer" etc., qui par ailleurs avait une très grande expérience alors de la montagne, des alpages, je voudrais bien, j'aurais bien voulu avoir, la même expérience qu'il avait là lui ; mais craintif, bon, et puis en plus il se trouvait qu'ici y avait un dirigeant qui a ensuite été mon président de chambre d'agriculture à partir de [19]59, qui s'appelait Lucien Biset qui était un leader incontesté pendant très longtemps, ici, au niveau national, alors bon il était pas question pour le DSA...* »<sup>2672</sup>. Deux éléments procédant strictement des configurations locales tendent donc à expliquer la position en retrait du DSA : ils s'annulent toutefois presque puisqu'il apparaît difficile de départager ce qui ressort d'une répartition tacite des rôles entre deux hommes incarnant deux générations<sup>2673</sup> que la mission à entreprendre dans la zone-témoin justifie et facilite, ou de l'autorité omnipotente d'un Lucien Biset pourtant peu présent dans les débats.

<sup>2668</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1952-1955, procès-verbal de la session du 22 mai 1953, exposé de Monsieur Petit-Roulet.

<sup>2669</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles*1935, p. 246.

<sup>2670</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1952-1955, procès-verbal de la session du 22 mai 1953, exposé de M. Bardet, DSA de la Savoie.

<sup>2671</sup> Arch. dép. Savoie, M 3947 Aide technique et financière de productivité 1952-1957, double d'une lettre du DSA de la Savoie, au ministre de l'Agriculture, le 30 mai 1953.

<sup>2672</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>2673</sup> Lucien Biset est âgé d'une quarantaine d'années en 1953, tandis que le DSA Henri Bardet atteint vraisemblablement la soixantaine – il est issu de la promotion 1910 de l'École nationale d'agriculture de Grignon. *Annuaire des ingénieurs agricoles*1935, p. 246.

Dès la réception de la circulaire du 27 août 1953, Gilbert Delaunay sollicite son agrément pour devenir agent de vulgarisation, avec l'avis très favorable du DSA et de Pierre Millon<sup>2674</sup>. Edmond Petit-Roulet se dit satisfait « *de voir qu'il est admis que la Chambre d'Agriculture paiera elle-même les Agents Techniques* », tout en considérant qu'il s'agit « *d'une concession plus apparente que réelle, puisque la Chambre d'Agriculture n'est pas partie contractante, mais simplement organisme payeur* »<sup>2675</sup>. Devant les membres de la chambre d'agriculture, il annonce que « *la confusion règne encore : examen, stage, contrat, rien n'est clair, alors que tout pourrait l'être, avec un peu plus de bonne volonté et surtout en laissant au Groupement un peu plus la parole* »<sup>2676</sup>. De sa part comme de celle des membres de la chambre et du DSA, il s'agit avant tout de « *ne pas compromettre les progrès réalisés* »<sup>2677</sup> : on assiste surtout à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation à des structures en mutation, pour servir une cause dont la souplesse est moindre et l'urgence toujours réaffirmée. Tandis que l'APPCA, désormais conquise sans concession par le revirement ministériel, rassure Edmond Petit-Roulet sur les inquiétudes qu'il formule vis-à-vis des dispositions de la circulaire du 27 août, il semble qu'une alternative germe au sein de la chambre d'agriculture. À la fin du mois d'octobre, le responsable des services administratifs de la CGA, à Chambéry, dont les locaux accueillent la chambre d'agriculture depuis 1949, s'adresse à Luce Prault, pour se voir « *indiquer quelles sont les Chambres d'Agriculture qui ont engagé des Techniciens Agricoles (Ingénieurs), pour leurs services propres, à l'exclusion des Agents-Techniques des Zones-Témoins* »<sup>2678</sup>. La transition vers la nomination d'un conseiller technique afférent à la chambre d'agriculture se fait doucement : le 9 décembre 1953, « *compte tenu des prérogatives de la Chambre d'Agriculture, en matière de vulgarisation, Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il est indispensable d'avoir à son service un Conseiller Technique. Ce rôle [étant] présentement assuré par Monsieur Delaunay, Agent-Technique du "Village-Témoin", lorsque ce dernier cessera, l'Agent-Technique devra rester le Conseiller Technique de la Chambre* » ; mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix<sup>2679</sup>.

Comme l'exprime le président du groupement de Bellecombe-en-Bauges, « *de toute manière, même si la "Zone-Témoin" doit se réduire à un Centre d'Études Techniques Agricoles, [le groupement est] un noyau décidé à continuer l'action entreprise et à témoigner aussi bien que la zone-témoin proprement dite* »<sup>2680</sup>. La chambre d'agriculture se doit de composer plus subtilement : soutenir les positions prises au niveau national ne peut constituer une politique, et quelques mois sont nécessaires pour aboutir à la solution,

<sup>2674</sup> Arch. dép. Savoie, M 3947 Aide technique et financière de productivité 1952-1957, double d'une lettre adressée par Gilbert Delaunay, au ministre de l'Agriculture, le 5 septembre 1953.

<sup>2675</sup> Arch. APCA, Divers départements Bas-Rhin à Haute-Savoie 1949-1965, lettre de Edmond Petit-Roulet, président du groupement de productivité de Bellecombe-en-Bauges, au président de la Fédération nationale des groupements de productivité agricole, le 9 septembre 1953.

<sup>2676</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux des réunions de bureau 1952-1978, Procès-verbal de la réunion du bureau du 30 septembre 1953.

<sup>2677</sup> *Ibidem*.

<sup>2678</sup> Arch. APCA, CA Savoie Haute-Savoie 1949-1965, lettre du responsable des services de la CGA de la Savoie, par ordre du président, au directeur de l'APPCA, le 29 octobre 1953.

<sup>2679</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1952-1955, procès-verbal de la session du 9 décembre 1953.

<sup>2680</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux des réunions de bureau 1952-1978, Procès-verbal de la réunion du bureau du 30 septembre 1953.

inaugurée notamment par le département de la Somme <sup>2681</sup>, d'un conseiller technique à demeure, dont la mission est explicitement celle de vulgarisateur-coordonateur, puisqu'il est supposé à la fois « *diffuser le témoignage de la zone-témoin par le moyen de réunions, groupes d'études, contacts personnels, etc.* », intervenir dans les CETA et auprès des agriculteurs isolés, et enfin « *aider la Chambre d'Agriculture dans son travail technique : réponse aux questionnaires etc.* » <sup>2682</sup>.

Cette microscopique crise dévoile donc la rigidité forcée de l'institution au niveau national, qui défend vigoureusement une position encore peu assurée. Dans la discordance entre les réactions de l'APPCA et des acteurs locaux, on est tenté de lire le reflet de l'écart qui existe entre les membres des chambres d'agriculture, comme un vaste groupe, et le cercle restreint de leurs présidents réunis au sein de l'APPCA. Plus âgés que l'ensemble des membres des chambres <sup>2683</sup>, les présidents sont également nettement plus anciens dans l'institution et portent collectivement la mémoire des pratiques de celle-ci durant les années 1930. Plus majoritairement anciens corporatistes <sup>2684</sup>, plus impliqués dans la vie des organisations agricoles forgées à partir de la Libération, du département à Paris, comptant dans leurs rangs sept à huit fois plus d'élus à un mandat politique national que les membres qui les ont désignés, les présidents de chambre d'agriculture présentent un profil très différent de celui de leurs interlocuteurs locaux, membres de la chambre d'agriculture ou pas. Pour ces derniers, l'engagement dans les zones-témoins est tel que l'impérieuse nécessité de démontrer la valeur de l'exemple, au niveau culturel et technique, mais aussi au niveau de l'efficacité d'un mode d'organisation, justifie de faire peu de cas des perturbations déclenchées à Paris. Si le cas savoyard permet d'approcher des stratégies d'adaptation locales, qui contournant les dispositions prises à Paris, se conjuguent avec une approbation sans faille des positions du bureau de l'APPCA. Cette configuration se retrouvera d'ailleurs fréquemment, sous des atours légèrement changés.

### Une crispation sur la logique consulaire ?

Outre que les chambres d'agriculture « *sont, auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription* » <sup>2685</sup> et que l'APPCA, de même, est « *l'organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture métropolitaine* » <sup>2686</sup>, d'autres institutions consultatives viennent les concurrencer sur ce terrain. Pour Albert Didon, « *le développement des législations et réglementations propres à l'agriculture, la mise en place de nombreux organismes parapublics ou interprofessionnels pour la mise en œuvre de ces législations et*

<sup>2681</sup> Notons que suivant ses dires, Gilbert Delaunay faisait partie de la même promotion que Jean-Pierre Réal, premier conseiller technique de la Somme, à l'Institut agricole de Toulouse.

<sup>2682</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux des réunions de bureau 1952-1978, Note « Le conseiller agricole et la vulgarisation dans l'agriculture », [sans date, vraisemblablement 1954].

<sup>2683</sup> D'après les données collectées, incomplètes, la moyenne d'âge des membres, avoisinant 50 ans, serait donc inférieure de sept à huit ans à celle des présidents.

<sup>2684</sup> 483 des 1962 membres de chambre de 1952 ont appartenu à l'URCA de leur département, soit 24 %, contre 50 des 90 présidents, soit 55 %.

<sup>2685</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 4 janvier 1924, Loi du 3 janvier 1924 relative aux chambres d'agriculture, pp. 130-133, article 2, p. 130.

<sup>2686</sup> *Journal officiel de la République française*, jeudi 31 octobre 1935, Décret du 30 octobre 1935 instituant une Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, pp. 11 641-11 642, article 1<sup>er</sup>, p. 11 641.



*réglementations, la complexité croissante des problèmes auxquels ont eu – et ont encore – à faire face les responsables de la politique agricole, les progrès du syndicalisme agricole et des organisations professionnelles de toute nature, sont autant de faits qui ont abouti à la multiplication d'instances diverses de consultation depuis le début du présent siècle, à partir de l'entre-deux-guerres notamment* »<sup>2687</sup>. Les plus importants sont aussi les plus généraux, notamment, avant 1940, le Conseil national économique<sup>2688</sup>, et après-guerre, le Conseil économique et social. Nous ne saurions donner ici la liste de ces organismes dont le nombre est d'ailleurs en constant développement, du fait que ceux-ci sont rarement supprimés<sup>2689</sup>. L'important semble être de problématiser cette rivalité plus ou moins acceptée, et les biais de la participation de l'APPCA à ces activités de consultation, annexes mais primordiales, soit dans un cadre institué, soit dans un cadre plus souple.

Vis-à-vis du Conseil économique et social (CES), où l'APPCA dispose en 1951 de trois sièges sur 35 réservés aux représentants de l'agriculture, dont quinze pour la FNSEA<sup>2690</sup>, il semble que les relations soient relativement stables. En 1955, onze des 90 présidents des chambres d'agriculture métropolitaine siègent au Conseil économique, dont Pierre Martin, qui en est vice-président, et Marc Ferré, qui préside la commission des finances<sup>2691</sup> – tous n'y siégeant pas au titre de président de l'agriculture. Dès 1952, l'APPCA reçoit par ailleurs pour les étudier les rapports du CES concernant particulièrement la formation professionnelle, le progrès technique et l'équipement<sup>2692</sup>. Durant les années qui nous occupent, la participation la plus obsédante de l'APPCA à ce type d'instance, notamment relativement au progrès technique, se joue sans doute à travers les commissions instituées dans le cadre de l'élaboration du II<sup>e</sup> Plan de modernisation et d'équipement. François Caron note d'ailleurs avec justesse que le commissariat au plan, organisme très restreint du point de vue de ses agents, développe « *un vaste système de concertation, qui mobilis[e] un nombre croissant de consultants : lors de l'élaboration du I<sup>er</sup> plan, il existait six commissions, lors de l'élaboration du VI<sup>e</sup> une centaine, dans lesquelles vinrent siéger plus de 4000 personnes. La grande majorité de ces commissions se transformèrent en "lieux de confrontation entre partenaires poursuivant des intérêts spécifiques" au lieu d'être "des organes de prévision à caractère scientifique" »*<sup>2693</sup>.

En janvier 1953, Luce Prault se voit notifier sa nomination comme vice-président de la section « *vulgarisation agricole* » de la commission de la production agricole instituée par décret du 12 janvier 1953 au commissariat général au plan, en vue de l'établissement du deuxième Plan de modernisation et d'équipement, prescrit par le décret du 11 décembre

<sup>2687</sup> Albert DIDON, « L'Agriculture », dans Georges LANGROD [dir.], *La consultation dans l'administration contemporaine*, Paris, Cujas, 1972, 973 p., pp. 499-511, p. 501.

<sup>2688</sup> Alain CHATRIOT, *La démocratie sociale à la française...*, ouvrage cité.

<sup>2689</sup> Voir notamment : Yves WEBER, *L'administration consultative...* ouvrage cité.

<sup>2690</sup> *Journal officiel de la République française*, 11 mai 1951, Décret du 10 mai 1951 portant règlement d'administration publique et fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique, pp. 4 905-4 907.

<sup>2691</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>2692</sup> Arch. APCA, Conseil économique 1952-1957, double d'une lettre de Luce Prault à M<sup>me</sup> Guillermier, secrétaire du Groupe agricole du Conseil économique, le 6 octobre 1952.

<sup>2693</sup> François CARON, *Histoire économique de la France...* ouvrage cité, p. 272.

1951<sup>2694</sup> : il y siège aux côtés de Jacques Benoist, Gilbert Martin et Maurice de Solages, présidents des chambres d'agriculture d'Eure-et-Loir, de l'Eure et du Tarn, tandis que Philippe Lamour et Marc Ferré, présidents des chambres du Gard et de la Vienne, font partie de la seconde section, relative à l'« *orientation des cultures* », et que suivant les mêmes dispositions législatives, René Blondelle, en tant que président de l'APPCA, Pierre Collet et Louis Bidau, présidents des chambres de la Loire et des Basses-Pyrénées, et Pierre Martin, président de la chambre de la Gironde et président de la CGA, sont nommés membres de la commission de l'équipement rural du même Commissariat au Plan<sup>2695</sup>. Le fonctionnement qui se met alors en place est significatif : précédant chaque réunion, anticipant même parfois sur les convocations, des réunions préparatoires rassemblant les présidents des chambres d'agriculture nommés par cet arrêté du 12 janvier, mais aussi la majorité des « *personnalités professionnelles agricoles qui font partie des organismes consultatifs institués pour l'élaboration du II<sup>e</sup> Plan de modernisation et d'équipement* »<sup>2696</sup>, ont lieu régulièrement à l'APPCA. Les commissions s'intéressant à l'agriculture étant fractionnées en trois, il s'agit notamment pendant ces réunions d'« *éviter les interférences entre les activités respectives des deux Commissions Agricoles* ». Les groupes de travail font le bilan des précédentes réunions et tentent de s'accorder sur les sujets à aborder lors des prochaines : l'accent est particulièrement mis sur les zones-témoins et sur la recalification des sols – sur la base des documents constitués par Maurice de Solages, « *dans sa séance du 27 mars 1953, la commission [de la production agricole du II<sup>e</sup> Plan] a estimé que cette question revêtait une urgence incontestée et qu'elle devait être prise en charge par un service public* »<sup>2697</sup>.

Lieu de confrontation entre l'administration et la profession, les réunions des commissions du plan offrent à l'APPCA un biais supplémentaire pour pénétrer le cénacle restreint où s'élaborent les politiques agricoles et tenter d'y faire triompher ses conceptions. La bonne entente qui semble régner durant l'hiver et le début du printemps 1953 se rompt toutefois en mai. Sont alors proposés au sein de la commission les projets de rapports sur le développement de la vulgarisation agricole<sup>2698</sup> et sur la vulgarisation, la recherche et l'enseignement<sup>2699</sup> : ils émanent de représentants de l'administration et préconisent l'instauration de foyers de progrès agricole combinant une école saisonnière d'agriculture, un échelon ambulante d'école ménagère et une zone-témoin, dans le cadre de 568 « *pays* » ou petites régions agricoles. Une réunion de coordination a lieu le 20 mai dans le but de

<sup>2694</sup> Arch. APCA, Documents officiels (1) 1950-1955, lettre adressée par le Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement, à Luce Prault, le 15 janvier 1953.

<sup>2695</sup> Arch. APCA, Circulaires début 1952-février 1953, lettre adressée par le Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement, à René Blondelle, le 15 janvier 1953 ; *Journal officiel de la République française*, 14 janvier 1953, arrêté du 12 janvier 1953, pp. 466-468.

<sup>2696</sup> Arch. APCA, Circulaires mars 1953-décembre 1953, double d'une lettre de Luce Prault aux présidents de chambre d'agriculture membres des commissions du Commissariat général du Plan, le 23 avril 1953 ; Voir aussi : Arch. APCA, Circulaire début 1952-février 1953, double d'une lettre de Luce Prault aux présidents de chambre d'agriculture membres des commissions du Commissariat général du Plan, le 15 janvier 1953.

<sup>2697</sup> Arch. APCA, Circulaires mars 1953-décembre 1953, note rédigée par l'APPCA, 29 avril 1953, 30 f°.

<sup>2698</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, compte rendu de séance de la Commission d'étude du deuxième plan de Production et d'équipement agricole, le 12 mai 1953.

<sup>2699</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, Projet de rapport sur la vulgarisation, la recherche et l'enseignement, par M. Coquery, le 28 mai 1953, 25 f°.

fixer, « *d'un commun accord, l'attitude de la profession devant les diverses commissions ministérielles* »<sup>2700</sup>, mais dès la fin du mois, dès que le « *rapport Coquery* »<sup>2701</sup> a été présenté, Luce Prault manifeste clairement sa désapprobation vis-à-vis des orientations des travaux des commissions et dit « *ne pas vouloir prendre part aux débats, ni donner [s]on avis sur le projet soumis à la Commission* »<sup>2702</sup>. Le 18 juin, les autres présidents de chambre d'agriculture membres des commissions d'élaboration du Plan se réunissent pour examiner les modifications à apporter à ce rapport : il semble que l'union ne soit alors plus de mise entre eux, Gilbert Martin étant, semble-t-il moins hostile à ce projet que ses collègues<sup>2703</sup>. Le même jour, Luce Prault annonce par courrier au commissariat au Plan sa démission, sa « *qualité professionnelle pouvant laisser supposer, à tort, que [s]a présence au sein de cette Commission équivalait à une consultation de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture* »<sup>2704</sup>.

Les exemples illustrant cette forme de « *conflit entre le principe de la démocratie représentative et le consentement que tend à exprimer un citoyen actif, concret et situé* »<sup>2705</sup>, dénoncée qui plus est par le représentant lui-même, sont nombreux à la lecture de la correspondance entretenue par l'APPCA avec les pouvoirs publics dans les années 1950.

S'ils sont particulièrement visibles dans le cadre de l'élaboration du II<sup>e</sup> plan, il faut sans doute y voir un lien avec le fait que les participants à ces commissions y sont appelés, selon le mot de Jean Monnet, « *en tant que personnes physiques et non pas en tant que représentants des organismes auxquels ils appartiennent* »<sup>2706</sup>. L'opposition de l'APPCA procédant de ces nominations de compétence<sup>2707</sup> apparaît notamment très explicitement dans une lettre de René Blondelle au ministre, en décembre 1953 : il y expose que « *les présidents des chambres d'agriculture qui ont participé aux travaux des commissions agricoles l'ont fait à titre d'experts et sous leur responsabilité personnelle, sans pouvoir pour autant engager les établissements publics qu'ils président de même que, président de l'assemblée permanente, je ne puis me faire l'interprète de cette dernière Assemblée sans que celle-ci en ait régulièrement délibéré* »<sup>2708</sup> et demande de ce fait que les rapports des commissions soient envoyés à l'APPCA pour être étudiés et votés en session. Il prend soin

<sup>2700</sup> Arch. APCA, Circulaires mars 1953-décembre 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture membres des commissions du II<sup>e</sup> plan, le 7 mai 1953.

<sup>2701</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, Projet de rapport sur la vulgarisation, la recherche et l'enseignement, par M. Coquery, le 28 mai 1953, 25 f°.

<sup>2702</sup> Arch. APCA, Documents officiels (1) 1950-1955, copie d'une lettre de Luce Prault à L. Bou, rapporteur général de la commission de la production agricole, le 30 mai 1953.

<sup>2703</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, double d'une lettre de Marc Ferré, secrétaire de l'APPCA, à Gilbert Martin, président de la chambre d'agriculture de l'Eure, le 11 juin 1953.

<sup>2704</sup> Arch. APCA, Documents officiels (1) 1950-1955, double d'une lettre de Luce Prault au Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, Commissariat Général au Plan, le 18 juin 1953.

<sup>2705</sup> Yves WEBER, *L'administration consultative*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968, 327 p., p. 306.

<sup>2706</sup> Cité par Jean FOURASTIÉ et Jean-Paul COURTHÉHOUX, *La planification économique en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, 316 p. (1<sup>ère</sup> édition en 1963), p. 28.

<sup>2707</sup> Françoise DREYFUS, « Représentation et compétence dans les organes consultatifs de l'administration », dans François d'ARCY [dir.], *La représentation*, Paris, Economica, 1985, 250 p., pp. 141-153.

<sup>2708</sup> Arch. APCA, Documents officiels (2) 1950-1955, double d'une lettre de René Blondelle à Édouard Corniglion-Molinier, ministre d'État, le 8 décembre 1953.

de préciser que sa contradiction ne porte pas sur le fond, mais sur le principe même de la consultation<sup>2709</sup>.

Nommé membre du conseil supérieur du Plan de modernisation et d'équipement créé par arrêté ministériel du 3 février 1954, en tant que « *président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, président de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture* », René Blondelle écrit à Joseph Laniel, président du conseil, pour lui « *signaler le caractère anormal d'une telle nomination* », arguant de ce qu'il n'a « *personnellement, aucun titre particulier qui justifie une faveur aussi exceptionnelle* », récusant la légitimité de cette nomination sur la base affichée de ses charges professionnelles, considérant enfin qu'« *il appartient à ces organismes de désigner respectivement leur délégué ou, à tout le moins, de les proposer à [la] nomination du ministre* »<sup>2710</sup> : aussi refuse-t-il tout bonnement de siéger aux côtés de Pierre Martin, Philippe Lamour et Ali Guellati<sup>2711</sup>. Cette lettre ayant été adressée aussi au ministre d'État, correspondant de René Blondelle lors de l'anicroche de décembre, celui-ci fait part de ses impressions au président du Conseil : réaffirmant le fait que la nomination des membres des conseils relatifs au Plan sont à l'entière discrétion du gouvernement, il estime qu'« *en ce qui concerne les activités agricoles, on ne saurait prétendre sérieusement qu'aucune personnalité en soit plus représentative que le président de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture qui, de surcroît, se trouve être Président d'une grande organisation syndicale* » et semble vouloir limiter le champ d'action de l'institution à une consultation ultime une fois la concertation close<sup>2712</sup>.

À l'examen de ces quelques indices, il apparaît que ce désaccord récurrent résulte d'un impératif intrinsèque à l'organisation professionnelle qui dépasse le problème de la productivité et de la vulgarisation. Celui-ci se manifeste également par le souci legaliste qui revient comme un refrain dans les propos des membres de l'APPCA<sup>2713</sup>, mais surtout dans ceux, oraux ou écrits, de Luce Prault et de François Houillier, qui se réfèrent constamment, suivant le problème considéré, aux articles afférents des lois ou décrets fondant les chambres d'agriculture et l'APPCA. Ces rappels se doublent de manifestations physiques, qui peuvent prendre la forme d'audience auprès des personnalités politiques les plus haut placées. Ainsi, lors de la réunion du CPG du 7 juillet 1953, René Blondelle annonce

<sup>2709</sup> *Ibidem* : « J'ai bien l'intention de défendre, devant l'Assemblée Permanente, les points de vue qu'en ma qualité de Président de la FNSEA, j'ai été amené à porter à votre connaissance ; je crois, cependant, qu'il serait sage, avant d'appliquer un Plan qui engagerait l'avenir de notre Pays, de recueillir dans les formes légales et réglementaires, l'avis circonstancié de l'institution agricole qualifiée, de même, que vous vous proposez de recueillir par l'intermédiaire du Conseil Économique, l'avis des représentants de toutes les catégories professionnelles ».

<sup>2710</sup> Arch. APCA, Documents officiels (2) 1950-1955, double d'une lettre de René Blondelle à Joseph Laniel, président du Conseil, le 9 février 1954.

<sup>2711</sup> Ce dernier est membre du conseil d'administration de la FNSEA pour Alger. Arch. APCA, FNSEA 1952-1956, composition du bureau, conseil d'administration, commissions de la FNSEA, liste des présidents de FDSEA, mars 1953.

<sup>2712</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, copie d'une lettre de Édouard Corniglion-Molinier, ministre d'État, à Joseph Laniel, président du Conseil, le 19 février 1954.

<sup>2713</sup> Arch. APCA, Documents officiels (2) 1950-1955, double d'une lettre envoyée par Marc Ferré, secrétaire de l'APPCA, à différents ministres, le 7 juillet 1953 : « *les chambres d'agriculture et l'APPCA sont les seules institutions qui, sur votre demande ou de leur propre initiative, ont légalement le pouvoir de dire, au nom de l'agriculture tout entière et à titre consultatif, quels sont les intérêts agricoles et de nommer, ou, le cas échéant, de proposer les représentants de l'agriculture dans tous les comités, conseils, commissions, offices et, généralement, dans tous organismes collectifs constitués ou à constituer par les administrations publiques, en vue de connaître les intérêts de l'agriculture* ».

« qu'il serait opportun qu'une délégation du comité permanent se rende auprès de M. le président du Conseil en vue, notamment, de lui préciser ce que sont les chambres d'agriculture, leur assemblée permanente, leur rôle consultatif et représentatif auprès des Pouvoirs Publics »<sup>2714</sup>. En février 1954, après l'échange épistolaire entretenu entre René Blondelle et le président du conseil, des représentants de l'APPCA sont reçus par René Coty, président de la République, et lui exposent le rôle des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, reprenant chacun des articles fondateurs de leur action<sup>2715</sup>. Ainsi, vis-à-vis des pouvoirs publics et de leurs instances de consultation, la nécessité pour l'institution d'être reconnue comme institution consulaire, qui commande notamment l'organisation d'audiences auprès des personnalités politiques, vaut programme. Certes ce souci n'est pas l'apanage de cette seule période, et apparaît même à première vue comme une constante de l'histoire d'une institution dont le statut juridique quelque peu hybride déroute et qui a toujours été fortement concurrencée : cependant il semble prendre une acuité plus aiguë encore au début des années 1950. Du fait de la simultanéité finissante des présidences de René Blondelle à la tête de l'APPCA et de la FNSEA, et du déclin déjà considéré comme irrémédiable de la CGA, la nécessité de démarquer le rôle de l'APPCA de celui du syndicalisme se fait-elle plus impérieuse ? Cette question en soulève utilement une autre, celle de la part respective des facteurs structurels et conjoncturels dans le positionnement de l'APPCA dans ses rapports avec l'administration et avec le reste de la profession, qu'il conviendrait d'envisager dans l'optique d'une « participation paysanne »<sup>2716</sup> encore balbutiante. Mais d'autres formes d'adaptation se jouent également.

### Des facteurs de désolidarisation

Les années 1953 et 1954, du point de vue de la gestion des actions de progrès technique et de la configuration plus générale du paysage professionnel agricole, sont celles d'une certaine désolidarisation qui se manifeste à la fois entre la profession et l'administration, et au sein de la profession elle-même, au niveau national comme avec les instances locales. En mai 1953, Louis Bidau, président de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), mais également président de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques), avertit incidemment, en tant que président de l'AGPM, de ce qu'une action de vulgarisation de la culture du maïs est menée depuis quelques semaines par le ministère, qui a fait envoyer des sacs de semences sélectionnées dans les départements<sup>2717</sup>. La position en retrait forcé qu'occupe alors l'APPCA apparaît très nettement lors de cet épisode somme toute anodin. Cette lettre de Louis Bidau fait prendre conscience aux services de l'APPCA de leur ignorance à propos de cette action particulière : les démarches engagées alors révèlent un intérêt particulier de l'institution pour ce programme. Des échanges de courrier sont entrepris avec les associations spécialisées pour connaître la liste des « vulgarisateurs-maïs »<sup>2718</sup>. Connaissance n'est cependant prise

<sup>2714</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 7 juillet 1953.

<sup>2715</sup> Arch. APCA, Documents officiels (1) 1950-1955, Note « Audience René Coty », 18 février 1954.

<sup>2716</sup> Bernard BRUNETEAU, « La "participation" paysanne, un héritage gaulliste », dans *Revue française de science politique*, volume 42, n° 6, décembre 1992, pp. 964-981.

<sup>2717</sup> Arch. APCA, Documentation générale (Journaux régionaux, Protection incendie, CETA, Vulgarisation) Liste de commissaires enquêteurs 1961, 1952-1955, lettre de Louis Bidau, président de l'AGPM, à Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, le 7 mai 1953.

<sup>2718</sup> *Ibidem*, Liste de commissaires enquêteurs 1961, 1952-1955, lettre de H. Menesson, directeur de l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres Céréales, à Luce Prault, directeur de l'APPCA, le 19 mai 1953.

des dispositions ministérielles que par une seconde circulaire, datée du 29 mai et annotée « *confidentiel* »<sup>2719</sup>. Les raisons de l'intérêt marqué de l'APPCA sont transparentes : il s'agit à la fois d'un programme lancé par le ministère et diffusé auprès des DSA sans consultation de l'APPCA, qui met à disposition de douze départements un vulgarisateur engagé en tant qu'agent contractuel sur la base du statut présenté dans la circulaire du 2 avril, et qui établit que « *dans 10 départements, des démonstrations culturelles dont la réalisation a été confiée aux organisations professionnelles seront organisées pour vulgariser les méthodes permettant d'accroître les rendements, tant au stade culturel qu'au stade conservation* »<sup>2720</sup>. Concurrencée sur le terrain sur lequel elle s'imisce depuis peu mais résolument, l'APPCA tente de réagir.

Dès le 21 mai 1953, un questionnaire court est envoyé aux chambres d'agriculture des 70 départements concernés, dont l'AGPM avait communiqué la liste à Luce Prault ; il demande des précisions sur les quantités de semences réceptionnées, leurs variétés, et sur la manière dont les chambres d'agriculture ont éventuellement été informées et impliquées dans cette action<sup>2721</sup>. Début juillet, seules 25 réponses sont parvenues à l'APPCA<sup>2722</sup>. Reprenant le dossier en septembre, Luce Prault fait envoyer à nouveau le questionnaire dans les départements dont les chambres d'agriculture n'ont pas répondu : 19 nouvelles réponses parviennent alors à Paris avant la date limite du 10 octobre, quatre arrivant à l'APPCA avant fin novembre. Outre que ce *corpus* de réponses pointe la difficulté de procéder à une telle enquête de la part de l'institution, du fait de l'hétérogénéité de la forme des réponses<sup>2723</sup> et de leur décalage chronologique, il ressort nettement des réponses l'inanité d'un plaquage des oppositions parisiennes sur des situations locales régies par d'autres impératifs, comme nous l'avons déjà partiellement relevé.

Un tiers des chambres d'agriculture qui ont répondu se disent avisées dès les débuts de cette expérience et mêlées à sa mise en œuvre : en Côte-d'Or, Bénigne Fournier, président de la chambre d'agriculture, expose à l'APPCA « *la collaboration totale et confiante de la Chambre d'Agriculture avec la Direction des Services Agricoles, pour l'expérimentation* »<sup>2724</sup>. Parmi celles qui sont restées en dehors de cette expérience, un certain détachement se lit. Ceux qui paraissent se satisfaire tout à fait d'être déchargés de la gestion de cette action sont les plus nombreux. D'autres, comme Martial Brousse, président de la chambre d'agriculture de la Meuse, justifient ce désintérêt : « *la Chambre d'agriculture se préoccupe peu en Meuse de ces expérimentations au sujet de la culture du maïs. Elle estime que dans nos régions il y a des essais bien plus intéressants à faire pour obtenir*

<sup>2719</sup> *Ibidem*, Liste de commissaires enquêteurs 1961, 1952-1955, circulaire adressée par le ministère de l'Agriculture, aux ingénieurs en chef, directeurs des Services Agricoles, le 29 mai 1953.

<sup>2720</sup> *Ibidem*.

<sup>2721</sup> Arch. APCA, Circulaires mars 1953-décembre 1953, circulaire adressée par Marc Ferré, secrétaire de l'APPCA, aux présidents des 70 chambres d'agriculture concernées par le programme « Vulgarisation Maïs », le 21 mai 1953.

<sup>2722</sup> *Ibidem*, Liste de commissaires enquêteurs 1961, 1952-1955, dossier Vulgarisation Maïs, réponses individuelles des chambres d'agriculture.

<sup>2723</sup> Quoique le questionnaire soit prévu pour recueillir les réponses : seules 31 chambres sur 48 emploient ce moyen, neuf autres reproduisent plus ou moins fidèlement le questionnaire et huit dernières reformulent à leur façon les questions posées ; trois chambres accompagnent leur réponse d'une lettre explicative. Les deux premières questions, concernant le nombre de sacs reçus et les variétés qu'ils contiennent, peu visibles sur le questionnaire, sont négligées dans un tiers des cas.

<sup>2724</sup> Arch. APCA, Documentation générale (Journaux régionaux, Protection incendie, CETA, Vulgarisation) Liste de commissaires enquêteurs 1961, 1952-1955, dossier Vulgarisation Maïs, réponse de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, le 23 mai 1953.

*des aliments du bétail en utilisant des plantes plus intéressantes eut égard à notre climat que le maïs. Si les services intéressés avaient demandé l'avis des représentants qualifiés de l'agriculture meusienne les quelques essarts utilisés pour ces essais de maïs auraient été mieux utilisés »*<sup>2725</sup>. Globalement, ce que révèle le plus nettement cette collection de réponses hétéroclites est la défaillance des relations de communication entre l'APPCA et les chambres d'agriculture, malgré un échange de courrier intense et une présence épisodique des présidents à Paris.

De nombreuses réponses ne sont pas signées, mais l'identification des auteurs s'avère possible dans la moitié des cas. Si celles-ci ont été généralement fournies par des personnes appartenant à la chambre d'agriculture, sur 21 questionnaires, onze ont vraisemblablement été complétés par le secrétaire administratif. Dans deux cas, un autre protagoniste est sollicité par la chambre pour répondre directement, procédure qui détourne l'ambition même du questionnaire qui vise pour l'APPCA à mesurer le niveau d'information et d'implication des chambres départementales : dans la Marne, le DSA adresse tardivement une réponse, qui contient d'ailleurs des reproches à l'encontre de la manière dont le ministère a mené ce programme ; dans le Puy-de-Dôme, le directeur de la coopérative de production et de vente de semences sélectionnées du Massif central se charge de répondre, indiquant que la prise en charge de ce programme a été le fait de la coopérative, mentionnant toutefois « *que [la] chambre d'agriculture était au courant des expérimentations faites, [le] président [de la coopérative], Monsieur Marodon Félix à Entraigues, étant membre élu de cette assemblée »*<sup>2726</sup>. Dans l'ensemble se dégage d'ailleurs l'impression d'une imbrication dense des responsabilités prises dans l'application de cette initiative ministérielle : syndicats, coopératives, directeurs des services agricoles et chambres d'agriculture ont bien souvent partie liée, du fait des décisions locales dont les rouages sont rarement dévoilés, mais surtout d'une coexistence au sein du même immeuble – lot de bien des départements au début des années 1950 –, et de l'enchevêtrement des responsabilités<sup>2727</sup> qui favorise, au niveau strictement local, la circulation des informations, plus efficace apparemment qu'entre l'échelon départemental et national des chambres d'agriculture.

Une « affaire » éphémère qui se joue en juillet 1953 rappelle la rigidité légaliste évoquée plus haut, en dévoilant toutefois des subtilités autres. Un voyage est prévu par le Cercle national des jeunes (CNJ) de la CGA, qui n'est pas encore le CNJA, sur les fonds du Comité national de la productivité et de l'AFAP : ce projet intéresse les jeunes hommes et les jeunes filles résidant dans les zones-témoins, qui peuvent bénéficier, à raison de deux jeunes gens par zone, d'un voyage au Danemark pour les garçons et en Allemagne pour les filles<sup>2728</sup>. Bien que l'organisation en ait été confiée au CNJ avec l'accord de l'APPCA et de la FNGPA, les rapports entre les organisateurs et ces deux derniers organismes se détériorent rapidement. Une altercation épistolaire a lieu parce que le CNJ, averti par l'APPCA des dispositions réglementaires et financières à observer vis-à-vis de la FNGPA – soit la gestion directe par cette dernière des fonds alloués –, ne tient pas compte de celles-

<sup>2725</sup> *Ibidem*, réponse de la chambre d'agriculture de la Meuse, le 23 mai 1953.

<sup>2726</sup> *Ibidem*, réponse de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, le 22 octobre 1953.

<sup>2727</sup> Notons incidemment que Thimothée Sarazin, président de la chambre d'agriculture de la Vendée est dit « Directeur honoraire des Services Agricoles de la Vendée et de la Charente-Maritime (depuis 1934) » dans l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1955 ; double identité rencontrée à cette unique occasion.

<sup>2728</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, circulaire adressée par le Cercle national des jeunes de la CGA, aux présidents des groupements de productivité agricole, aux DSA et aux présidents des chambres d'agriculture, [sans date, juillet 1953].

ci et prend la responsabilité de diffuser une circulaire définitive sans en informer aucun des deux organismes centraux représentant nationalement les chambres d'agriculture et les groupements de productivité. Prévenu incidemment, Jacques de La Grandville, successeur temporaire mais actif de Jean Achard au sein du service zones-témoins, rédige à l'intention de René Blondelle une note rappelant à ce dernier les conditions du précédent accord, et appuie notamment sur le fait que les services de l'APPCA faisaient « *de cette formalité une condition impérative* »<sup>2729</sup>. C'est encore Jacques de La Grandville qui écrit à André Lurton pour lui faire part avec vigueur du désagrément avec lequel l'APPCA vit cette outrecuidance<sup>2730</sup>.

Il semble que l'APPCA, par le truchement de la FNGPA, joue dans cette affaire son autorité sur les groupements de productivité contre celle du CNJ qui « *n'est pas fondé à leur envoyer des instructions* »<sup>2731</sup> : l'enjeu est-il d'autant plus impérieux que les groupements de productivité sont porteurs d'une identité susceptible de rajeunir l'image de l'APPCA et de mordre ainsi sur le terrain du CNJ et des CETA ? L'APPCA exerce ici sa faculté de contrôle sur le réseau d'information circulant entre les chambres d'agriculture et la profession, pareillement avec les groupements de productivité agricole qui, au vu de la situation de dépendance administrative et financière de la FNGPA vis-à-vis de l'APPCA, sont en quelque sorte des services annexes à l'APPCA, représentant qui plus est les zones-témoins et leur exemplarité, laquelle est susceptible de rejaillir sur l'institution. Il ne faudrait négliger dans cet épisode ni l'importance de la captation des aides américaines, en ce qu'elles confèrent de pouvoir symbolique et d'ascendant concret, ni l'impact de ces divergences politiques au sein d'organisations qui se veulent respectivement apolitiques et unitaires. Dans une lettre au président de la FNGPA, Jacques de La Grandville raconte comment il a « *saisi M. Blondelle de l'affaire et [comment celui-ci] a convoqué M. Lurton Président du Cercle National des Jeunes auquel il a très vigoureusement lavé la tête, profitant de cette occasion pour souligner le jeu inadmissible de l'échelon national de cette Organisation* »<sup>2732</sup> : serait-il abusif de relier ce récit, à l'impression ressentie, à la lecture de la correspondance et des notes internes de l'APPCA au cours de ces années, d'une généralisation de la prise de responsabilité des administratifs ? Dans la foulée de Luce Prault, aux côtés des élus, cette forme de délégation, qui implique un gain d'efficacité net, se banalise, mais inévitablement des risques de dispersion et de détournements se font jour, dont la canalisation débute seulement mais qui compliquent encore les relations entre les organisations cohabitantes au 11<sup>bis</sup> rue Scribe.

À partir de l'été et de l'automne 1953, des rapports plus conflictuels se tressent autour de l'APPCA et en son sein. Les manifestations d'agriculteurs de l'été 1953, procédant de l'effondrement des cours, concernent bientôt les viticulteurs du Languedoc ainsi que les

<sup>2729</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, note à l'intention de M. Blondelle, signée par J. de La Grandville, le 21 juillet 1953.

<sup>2730</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Jacques de La Grandville à André Lurton, président du CNJ-CGA, [sans date, autour du 22-23 juillet 1953].

<sup>2731</sup> Arch. APCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, lettre de Jacques de La Grandville à Alcide Evrard, président de la FNGPA, le 24 juillet 1953.

<sup>2732</sup> *Ibidem.*



éleveurs du Massif central <sup>2733</sup>. Ces mouvements de protestation débouchent à l'automne sur la formation d'un courant dissident à l'intérieur de la FNSEA, autour de Roland Viel, délégué de la FDSEA du Puy-de-Dôme, qui fédère les petits exploitants du Massif central, de la Vendée et du Poitou au sein du Comité de Guéret. Quoique les chambres d'agriculture et l'APPCA, par leurs attributions, codifiées comme elles le sont depuis l'« *Accord national agricole* » du 8 février 1951, aient vocation à rester en marge de ces débats, l'implication de certains des présidents de chambre d'agriculture ne manque pas de semer le trouble dans les relations au sein de l'institution. Roland Viel, président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, s'associe bientôt à Philippe Lamour pour former le Comité général d'action paysanne « *qui se présente comme l'ébauche d'un syndicat national de petits et moyens exploitants* » <sup>2734</sup> : il conviendrait d'examiner plus avant l'impact de ces lignes de partage au sein de l'APPCA ; contentons-nous d'en repérer quelques contrecoups.

Le mouvement dit d'« *action civique* », insufflé par René Blondelle en 1951, et qui consiste en une sorte de parrainage à double tranchant des candidats à la députation ou au Sénat, ou en une investiture directe des responsables syndicaux, rend plus difficile le positionnement de la FNSEA, qui peut difficilement s'opposer à un gouvernement auquel elle a donné sa caution. La double présidence de René Blondelle ne peut qu'apporter la confusion dans cette configuration : ainsi, en octobre 1953, le président de la chambre d'agriculture des Landes, Joseph Courau <sup>2735</sup>, fait part à René Blondelle, à propos des « *positions qui ont été prises ces temps derniers, par maintes Organisations agricoles* », de ce qu'il serait « *heureux de connaître [son] point de vue en la matière et particulièrement savoir si nos Compagnies, qui n'ont pas un caractère revendicatif, peuvent s'associer à de tels mouvements* » et lui demande de lui indiquer quelles dispositions ont été prises par ses collègues <sup>2736</sup>.

Lors de la session de novembre 1953, Pierre Hallé présente devant l'APPCA son rapport sur les zones-témoins et les secteurs encouragés, publié en condensé dans le compte rendu analytique de la session <sup>2737</sup>, puis diffusé « *à la demande de nombreuses personnalités* » en texte intégral, sous le titre « *les problèmes de la productivité en agriculture* » <sup>2738</sup>. Retraçant les étapes du développement des zones-témoins, il justifie notamment son opposition à la formule des secteurs encouragés, mise en place au printemps 1953, qu'il appuie sur l'expérience de la première année des zones-témoins, révélant deux problèmes majeurs, celui de la comptabilité et celui du manque d'agents techniques qualifiés. Surtout, il pose une question qui, si elle avait été débattue dès 1951 sans susciter de remous, n'avait pas affleuré depuis la création des zones-témoins : « *est-*

---

<sup>2733</sup> Voir notamment : Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité ; Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4 : La fin de la France paysanne, de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 666 p.

<sup>2734</sup> Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale...* ouvrage cité, p. 528.

<sup>2735</sup> À ne pas confondre avec son homonyme, président de la chambre d'agriculture de la Gironde de 1960 à 1974, et président de la FNSEA à partir de 1956.

<sup>2736</sup> Arch. APCA, CA Landes Loir-et-Cher 1949-1965, lettre de Joseph Courau, président de la chambre d'agriculture des Landes, au président de l'APPCA, le 13 octobre 1953.

<sup>2737</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 42, 15 décembre 1953, pp. 14-15.

<sup>2738</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 44, 15 janvier 1954, pp. 1-8.

*ce que nous avons le droit, est-ce que nous avons le devoir de pousser les cultivateurs dans cette voie du progrès technique, ou bien est-ce que nous devons nous arrêter ?* »<sup>2739</sup>.

Plus qu'une réelle et profonde remise en cause de la course à la productivité, interprétation qui relèverait de l'anachronisme semble-t-il, nous assistons plus certainement à une réaction dubitative devant la précipitation des actions de vulgarisation entreprises sans coordination efficace et au rythme désaccordé du ressac des aides américaines, et plus immédiatement, des colères paysannes déclenchées par la chute des cours. Il n'est pas question dans le discours de Pierre Hallé de renverser la tendance – « *nous n'avons pas le droit d'abandonner cet effort technique ; même s'il comporte des risques, nous devons le poursuivre* »<sup>2740</sup> – mais de le faire en cherchant les moyens de faire baisser les prix de revient, notamment par le développement de la comptabilité et par l'élaboration d'« *une politique réfléchie et nouvelle de l'économie de l'Union française* »<sup>2741</sup>, tâche qu'il assigne notamment à l'APPCA<sup>2742</sup>. Or un autre bouleversement majeur susceptible d'avoir fortement infléchi le cours de l'histoire de l'APPCA, celui du retour à une dualité de présidence à la tête de la FNSEA et de l'APPCA, a lieu au printemps 1954. Surgissent alors des problèmes nouveaux, ou du moins qui s'étaient effacés depuis l'élection de René Blondelle au printemps 1952 : l'APPCA, en délicatesse avec le ministre, Roger Houdet, relativement aux nominations de celui-ci au comité national de la productivité, créé en février 1954 dans une configuration analogue à celle du commissariat au Plan<sup>2743</sup>, se trouve marquée par cette opposition dans ses rapports avec la FNSEA nouvellement dirigée par Jacques Lepicard. Dans ces conditions nouvelles, quel peut être le devenir de l'investissement de l'APPCA dans le domaine du progrès technique ? Dans quelle mesure peut-elle se permettre de contrevenir à l'accord signé en 1951 en élargissant son domaine d'action, comme il lui apparaît essentiel de le faire ?

De la sorte l'obsession légaliste<sup>2744</sup> ne doit pas masquer d'autres conflits. L'enchevêtrement des fonctions, notamment syndicales, du canton à Paris, rend difficile mais cruciale l'harmonisation des positions pouvant être lues comme émanant de l'institution : les réunions préparatoires à celles du commissariat au Plan en témoignent. L'énergie que déploient les dirigeants de l'APPCA pour contrôler le réseau d'information circulant entre les chambres d'agriculture et les autres organisations est patente : il s'agit de court-circuiter les réseaux horizontaux par l'instauration de voies verticales prioritaires

<sup>2739</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>2740</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>2741</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>2742</sup> *Ibidem*, pp. 7-8 : « *C'est une œuvre difficile, mais je pense qu'il est un devoir très important pour une Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, qui a vraiment la responsabilité de l'orientation technique de notre Agriculture, de poser ce problème, de le mettre à l'étude, de le réfléchir, de le creuser et d'arriver à donner à la profession agricole, par le canal des Chambres d'Agriculture départementales, un certain nombre de suggestions* ».

<sup>2743</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture (1) 1950-1955, lettre du ministre à René Blondelle, le 1<sup>er</sup> avril 1954 ; lettre de René Blondelle au ministre, le 13 avril 1954.

<sup>2744</sup> Arch. APPCA, Documents officiels (2) 1950-1955, double d'une lettre envoyée par Marc Ferré, secrétaire de l'APPCA, à différents ministres, le 7 juillet 1953 : « *les chambres d'agriculture et l'APPCA sont les seules institutions qui, sur votre demande ou de leur propre initiative, ont légalement le pouvoir de dire, au nom de l'agriculture tout entière et à titre consultatif, quels sont les intérêts agricoles et de nommer, ou, le cas échéant, de proposer les représentants de l'agriculture dans tous les comités, conseils, commissions, offices et, généralement, dans tous organismes collectifs constitués ou à constituer par les administrations publiques, en vue de connaître les intérêts de l'agriculture* ».

et rigides. Surtout, cette réaffirmation d'une autorité est sélective : ce sont les relations des chambres d'agriculture avec les organisations publiques (DSA) et « *jeunes* » (cercle national des jeunes de la CGA) qui sont visées. La tension entre représentation et expertise<sup>2745</sup> est exacerbée par la généralisation de la prise de responsabilité des « *administratifs* » au sein de l'APPCA. Luce Prault, l'ingénieur agronome passé par la DSA et par le ministère, mais également syndicaliste et membre de chambre d'agriculture, est l'incarnation de ce groupe des directeurs d'organisations professionnelles agricoles<sup>2746</sup>, capables d'anticiper seuls sur la susceptibilité collective de la « Profession » et pas plus « apolitiques » que les élus qu'ils côtoient<sup>2747</sup>.

Échec dont la « *boîte noire* » permet la description clinique de la situation délicate dans laquelle se trouve l'APPCA, confinée entre l'administration et la profession, reconnue par les chambres départementales sans toutefois que directions nationales et aspirations locales s'ajustent volontiers, l'étude de la gestion des zones-témoins par l'APPCA importe surtout par les mécanismes qu'elle permet de lire, utiles à la compréhension de l'histoire de l'institution comme de l'évolution ultérieure des actions de vulgarisation agricole<sup>2748</sup>. Prise entre deux feux, dans une lutte contradictoire et déchirante pour gagner la reconnaissance des pouvoirs publics, mais aussi des chambres d'agriculture, l'APPCA a su faire fructifier une intuition inattendue : une part de sa légitimité découle dès le début des années 1950 de l'existence de conseillers agricoles dans les chambres d'agriculture et de la capacité de leur assemblée permanente à faire de la coordination des actions locales de conseil la matrice et le cheval de Troie de son retour dans le cénacle des organisations agricoles de rang national. Dès 1954-1955, tout en réclamant une reconnaissance de son rôle « *naturel* » en matière « *de formation, de recrutement, de perfectionnement et d'encadrement des assistants techniques agricoles, ainsi que [...] dans l'élaboration et le contrôle de l'exécution des programmes de vulgarisation* »<sup>2749</sup>, l'APPCA déborde de toutes parts l'« *Accord national agricole* » de 1951 en votant à nouveau des délibérations relatives à la politique générale agricole.

En 1952, l'APPCA vient d'être refondée : sa résurrection de 1948-1949 a été tardivement suivie de nouvelles élections, et les chambres départementales d'agriculture ont été renouvelées aux trois quarts. Les contradictions sont nombreuses entre cette irruption d'acteurs nouveaux dans une institution dont le rôle est en pleine mutation et les pesanteurs de l'entre-deux-guerres et de l'Occupation, répercutées et amplifiées au sein de l'assemblée permanente. Les présidents de chambre d'agriculture sont plus âgés, plus anciens dans l'institution, plus majoritairement passés par les instances départementales de la Corporation paysanne, plus impliqués dans les organisations professionnelles agricoles nationales. Pareille distorsion entre les chambres départementales d'agriculture et le groupe des présidents ne peut qu'avoir des répercussions sur l'action que l'APPCA

<sup>2745</sup> Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Les Corps intermédiaires », article cité, pp. 691-698 ; voir aussi Sabine SAURUGGER, « L'expertise, un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », dans *Revue française de science politique*, n° 4-2002, volume 52, pp. 375-401.

<sup>2746</sup> Voir notamment à ce sujet : Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés. L'exemple du département de la Marne*, ouvrage cité, f° 185 et suivants.

<sup>2747</sup> Voir *infra* Chapitre 6. B. [Un précédent Luce Prault ?](#), p. 691.

<sup>2748</sup> Voir notamment : Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité ; Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1990, 291 p ; Hélène BRIVES, « La voie française... », art. cité.

<sup>2749</sup> Documentation APPCA, *Chambres d'agriculture*, n° 78, 15 juin 1955, pp. 16-17.

entend mener au nom des chambres d'agriculture. La composition du bureau, véritable instance de décision de l'APPCA, accentue très nettement ce phénomène. L'investissement de l'institution dans le programme d'aide technique et financière de productivité autour des zones-témoins, résulte de l'impératif institutionnel de définir de nouvelles tâches et zones d'intervention à l'APPCA, de consolider une légitimité chancelante. L'assemblée permanente se forge un nouveau rôle en devenant un rouage essentiel entre ministère et chambres départementales, en constituant des dossiers techniques argumentés et fondés sur la consultation locale, en organisant son « *système de publication* » autour du « *progrès technique* » et de la promotion du « *bon conseiller agricole* ».

Cela ne se comprendrait guère sans la prise en compte des initiateurs de ces actions et sans un regard attentif porté sur le développement des services administratifs de l'APPCA et des chambres d'agriculture, qui s'organisent en parallèle avec « *le progrès technique* » et le conseil agricole pour pivot. De même, les conflits qui éclatent dès 1953 révèlent les difficultés d'une APPCA, dont les dirigeants sont marqués par la Corporation paysanne, à travailler avec les pouvoirs publics, notamment au paroxysme des manifestations agricoles de l'été 1953. Ils éclairent surtout la complexité de l'articulation de cette crise avec l'action entreprise dans les départements. Révélée notamment par la topographie des immeubles voués à l'agriculture dans les villes-préfectures, une forte interconnaissance et interdépendance lie les élus de la chambre d'agriculture, les ingénieurs de la direction des services agricoles (DSA), les dirigeants du groupement de productivité créé au sein de la zone-témoin et les conseillers agricoles aux statuts précaires. Les dirigeants de l'APPCA entérinent cette disjonction entre local et national en adoptant un double langage : tout en maintenant ce rôle nouveau de rouage souple et coordinateur vis-à-vis de l'échelon départemental, l'institution s'autorise, par la voix de son président, des tirades qui nient les complexes évolutions locales. Ainsi, pendant la session du 23 novembre 1954, René Blondelle relit devant l'assemblée une adresse récemment adressée au président du Conseil : « *Les agriculteurs ont exprimé, à maintes reprises, leur volonté que la vulgarisation du progrès technique et la formation professionnelle agricole soient organisées avec leur concours et sous la direction des chambres d'agriculture assistées, à titre de conseillers, des fonctionnaires compétents. Or, tels qu'ils sont connus, les projets de l'Administration de l'Agriculture, conduisent, au contraire, dans ces deux domaines, à la multiplication de fonctionnaires irresponsables...* » Et de conclure : « *ces idées n'ont pas encore fait leur chemin en haut lieu. Les chambres d'agriculture agissent. Le président les en félicite* »<sup>2750</sup>.

### C. Portrait collectif de l'APPCA et des chambres d'agriculture en 1955

Les années 1953, 1954 et suivantes, si elles sont celles de la survenue de problèmes récurrents qui se greffent facilement sur la mission de gérance des programmes de progrès technique que tente de s'assigner l'APPCA, voient également se construire la ligne durable de l'action de l'institution, du fait même de ces aléas. Dans une conformation délicate, l'APPCA, confinée entre l'administration et la profession, reconnue par les chambres départementales sans toutefois que directions nationales et aspirations locales s'ajustent volontiers, amenée petit à petit à se retrancher de la gestion des zones-témoins, poursuit en l'élargissant ce secteur d'intervention qui s'avère être une forme de rodage au vu des actions menées ensuite. Avant de présenter les grandes lignes de cette pérennisation, il convient de procéder à une étude aussi fine que possible de ce qu'est, en 1955, l'APPCA, entendue en premier lieu dans son acception restreinte d'assemblée de présidents.

<sup>2750</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 décembre 1954, p. 34.

Cet engagement durable, ressenti collectivement, et bien au delà du groupe restreint des présidents de chambre d'agriculture, est, du fait même de la structure de l'institution, porté par les présidents de chambre d'agriculture, censés représenter leur département à Paris. L'association à la parole des individus de la mention de leurs propriétés sociales s'est avérée éloquente, notamment dans le cas de Maurice de Solages, mais aussi par les coups de projecteurs fugaces tentés au fil du développement : qu'en est-il cependant de l'identité du groupe que forment alors les présidents des 90 départements métropolitains après les élections de février 1955 ? L'annuaire publié à l'automne – outil de communication, « *curriculum vitae* » des présidents de chambre d'agriculture et « *manifestation de l'importance de [ces] compagnies* »<sup>2751</sup> pour René Blondelle – est pour nous une formidable source. Il reste qu'il importe de garder en mémoire les biais qu'elle comporte : d'une part les notices publiées sont complétées par les présidents eux-mêmes, et sont donc le produit de leur représentation de leur propre position, avec ce que cela implique d'omissions et d'imprécisions ; d'autre part il s'agit exclusivement, à de très rares indices rétrospectifs près, d'une photographie, d'un instantané saisi au cours d'une carrière dont cet annuaire nous laisse ignorante. Largement évoquée à propos des présidents de chambre d'agriculture de 1952, la question de leurs trajectoires, et notamment sous l'Occupation, sera ici moins présente, laissant la place à un portrait plus axé sur les figures de « *dirigeants paysans* » dévoilées par l'annuaire. Un parallèle avec le *Who's who* et le *Bottin mondain* permet, plus que de dresser de manière systématique un portrait concurrent, de pointer des divergences en terme d'identités publiques et de proposer des interprétations, mais aussi de mieux caractériser les unes par rapport aux autres des formes de notabilités distinctes.

Les élections partielles de 1955 renouvellent peu les chambres départementales d'agriculture dans leur composition. On ne compte que 171 nouveaux membres : 91 % des membres en fonction sont reconduits<sup>2752</sup>. 78, soit 46 %, des 172 membres qui ne se représentent pas ou qui ne sont pas réélus appartenaient à la chambre d'agriculture dès avant la guerre : près de la moitié d'entre eux appartenaient à un organisme corporatif départemental de la Corporation paysanne – CROC ou URCA. Notons cependant que 94, soit 6,5 %, des membres élus pour la première fois en 1952 ne sont pas réélus en 1955. Seuls trois de ces 94 membres sortants avaient appartenu aux structures corporatives départementales entre 1941 et 1944. Seuls 14 des 171 nouveaux membres sont d'anciens corporatistes de rang départemental : depuis 1952, le poids relatif des anciens membres des URCA régresse encore un peu au sein des chambres départementales d'agriculture, fléchissant vers le taux de 20 %<sup>2753</sup>. Dans le même laps de temps, quinze nouveaux présidents de chambre d'agriculture ont été élus, au cours des années 1953, 1954 et 1955 : les corporatistes sont presque aussi nombreux parmi les nouveaux élus qu'ils l'étaient parmi les sortants et leur poids relatif à l'APPCA ne recule guère, restant supérieur à 50 %<sup>2754</sup>. Le tableau de 1952 n'ayant guère changé, ce n'est pas à une analyse du même type qu'il nous faut nous consacrer maintenant, mais bien plutôt à un portrait collectif d'un autre genre, faisant son miel des riches informations contenues dans l'annuaire des chambres d'agriculture de 1955.

Cela apparaît peut-être comme une lapalissade, mais il semble qu'il faille se demander en quoi les présidents des chambres d'agriculture se présentent comme des

<sup>2751</sup> *Annuaire APCA* 1955, lettre autographe de René Blondelle, pp. 5-8.

<sup>2752</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Tableau 1 et graphiques 1 et 2.

<sup>2753</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 6.

<sup>2754</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 7.

« *dirigeants professionnels* », dans quelle mesure ils s'accordent à l'image globale ou spécifique qui peut en être donnée<sup>2755</sup>, voire aux attendus que l'évocation des dirigeants agricoles appelle. Pour ce faire, l'étude des taxinomies professionnelles employées par les intéressés est importante, autant que celle du cursus scolaire ou de l'inscription de l'activité par rapport au milieu familial. Les formes de distinctions spécifiques que sont les décorations viendront partiellement combler l'indigence des autres informations relatives à l'« *excellence* » professionnelle. Surtout, l'examen minutieux des responsabilités professionnelles énoncées dans l'annuaire sera effectué, avant d'aborder quelques uns des éléments discordants qui encouragent à une analyse plus fine.

### Des agriculteurs distingués... et invisibles

Dans l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1955, sur les 90 présidents métropolitains, 82 indiquent une profession : parmi ces mentions, 17 cas de figure différents se rencontrent<sup>2756</sup>. La prédominance du terme « *agriculteur* » est éclatante : 54 % des présidents l'emploient sans autre indication à leur propos, il représente 58 % des professions indiquées et 60 présidents y ont recours. À l'inverse, le terme « *cultivateur* » se distingue par son absence si l'on excepte l'unique « *cultivateur et arboriculteur* ». Sur l'ensemble de l'effectif, seul un président sur cinq fournit des précisions concernant ses productions, ce qui est de toute évidence trop peu pour pouvoir tirer des conclusions probantes. Toutefois, retenons que dix présidents de chambre d'agriculture se disent viticulteurs : la production de vin peut dans ce cas vraisemblablement être considérée comme une spécialisation. Seuls quatre élus se présentent comme « *éleveurs* », ce qui ne signifie vraisemblablement pas que les autres ne s'adonnent pas à l'élevage, mais indique sans doute une spécialisation marquée, s'éloignant de la polyculture. Enfin, six horticulteurs, arboriculteurs ou maraîchers sont assez certainement engagés dans une spécialisation très particulière et caractéristique de certaines zones périurbaines. Cette rareté des précisions professionnelles signifie-t-elle que les autres présidents dirigent des exploitations plutôt orientées vers la polyculture associée à l'élevage ? Le fait que pas un seul président mentionne les productions dominantes des régions de grandes cultures est patent : la spécialisation céréalière ou betteravière ne se rencontre à aucun moment. Soulignons enfin que six présidents n'indiquent aucune profession, tandis que deux d'entre eux se disent « *professeur d'agriculture* » et « *Ingénieur TPE en retraite* ».

Ces taxinomies imprécises masquent des cas de spécialisations avancées. Paul Simon, président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, se dit simplement « *agriculteur* » alors qu'il dirige l'« *élevage des Halloirs, poussins d'un jour, Sussex, Gatinaise, Faverolles* »<sup>2757</sup> à Bizy, commune d'Ouzouer-le-Marché. De même ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration du Syndicat régional betteravier du Loiret, de l'Eure-et-Loir, et du Loir-et-Cher<sup>2758</sup> suggèrent qu'une partie de son exploitation est consacrée aux cultures industrielles que sont les betteraves. La collecte des indices que sont les mandats professionnels détenus dans des organisations spécialisées par

<sup>2755</sup> Voir notamment : Pierre COULOMB et Henri NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle...* ouvrage cité ; Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs »... article cité ; Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité ; Bruno DUMONS, « Élités agricoles et médiateurs politiques. Recherche sur les élus des chambres d'agriculture... », article cité.

<sup>2756</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 1 et 2.

<sup>2757</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, annonce publicitaire, p. 116.

<sup>2758</sup> *Annuaire betteravier 1945-1946*, p. 136.

production permet d'affiner le constat. Le nombre de présidents pour lesquels l'orientation de l'exploitation est restée totalement inconnue est certes moindre qu'en 1927<sup>2759</sup> : l'enquête prosopographique repose en 1955 sur un matériau plus abondant et plus homogène, permettant une connaissance plus précise des mandats professionnels détenus. L'existence de l'*Annuaire betteravier* publié en 1945, les informations relatives aux mandats exercés dans les comités départementaux des céréales (ONIC) et à l'AGPB, aboutissent notamment à un gonflement du nombre des céréaliers et des betteraviers repérés au sein du groupe des 90 présidents<sup>2760</sup>. La proportion des éleveurs reste extrêmement importante, en ce qu'elle apparaît très largement avec les fonctions occupées dans les coopératives laitières, fédérations d'éleveurs et syndicats d'élevage. Sans pouvoir comparer de façon univoque la situation de 1955 avec celle de l'entre-deux-guerres, il apparaît que les présidents de chambre d'agriculture ne semblent pas aussi en retrait du mouvement de spécialisation agricole en cours que ne le suggèrent les taxinomies professionnelles utilisées dans les pages de l'annuaire.

Sous l'angle du mode de faire-valoir, se distinguent à peine 17 indices relativement vagues : quinze présidents emploient le terme « *exploitant* » : s'agit-il alors d'insister sur le fait qu'ils cultivent eux-mêmes ou de signaler leur statut de fermier ? Les six présidents qui se disent propriétaires-exploitants le font sans doute pour se démarquer des propriétaires rentiers qui donnent toutes leurs terres en fermage. Les huit autres ne précisent pas s'ils sont propriétaires de tout ou partie des terres qu'ils exploitent : aucune allusion au fermage ni au métayage, ni à toute autre forme de faire-valoir indirect. Sur l'ensemble, 72 % des présidents ne donnent cependant aucune précision à ce propos. La position des chambres d'agriculture et de l'APPCA – en porte-à-faux face aux représentants des fermiers de la FNSEA, mais surtout face à ceux des dirigeants agricoles de l'après-guerre qui mirent en avant le terme d'« *exploitant agricole* » pour mieux signifier la volonté de se démarquer des organisations dirigées par les agrariens du début du siècle, assimilés aux propriétaires rentiers non-exploitants – l'explique en partie : pour l'APPCA notamment, l'intérêt est réel et palpable à se dégager de cette dichotomie-là, d'où la rareté des indices faisant référence au mode de faire-valoir.

Les notices des 42 présidents figurant dans le *Who's who*, à la date de parution postérieure la plus proche, ne recèlent que peu d'indices : l'uniformisation sous la désignation « *agriculteur* » est encore plus évidente, et quatre des six présidents dont l'activité professionnelle n'est pas évoquée dans l'annuaire sont désignés comme ingénieur agronome, vétérinaire, agriculteur et éleveur. En confrontant les taxinomies de ces deux sources, pour un même président, on réalise combien leur indétermination est grande : un seul des quinze présidents qui se désignent comme « *exploitants* » dans l'annuaire, est aussi présenté ainsi dans les pages du *Who's who* – cette constatation mettant en même temps en lumière la plus grande propension à user de ce terme dans une publication destinée à un lectorat agricole ou impliqué dans la politique agricole<sup>2761</sup>. Dans seulement treize cas l'expression employée dans l'annuaire est strictement la même que dans la notice biographique, cette configuration excluant d'ailleurs toutes les associations de mots pour ne retenir que le terme générique d'agriculteur. Il reste que relativement à la remarque de Bruno Dumons, qui notait l'importance du corps des juristes au sein du groupe des élus aux chambres d'agriculture du Sud-Est en 1927, aucune mention de ce type de profession

<sup>2759</sup> Voir Annexes. Dossier n° 1. 2. tableau 3.

<sup>2760</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 1bis.

<sup>2761</sup> Dans le *Who's who*, trois notices sur 42 (7 %) seulement emploient le terme « exploitant » contre quinze sur 90 (16 %) dans l'annuaire.

n'est faite dans l'annuaire, et seul Achille Naudin se dit « *avocat à Nevers* » entre 1911 et 1954<sup>2762</sup>. Depuis l'entre-deux-guerres, le reflux est net : les présidents exerçant une profession juridique étaient alors minoritaires mais présents, quant en 1955 ils ne semblent plus avoir leur place.

La question des taxinomies, de leur signification et de l'évolution de celle-ci<sup>2763</sup> ne saurait en tout état de cause s'enrichir dans le cadre d'une coupe, si l'on en croit Jacques Rémy, qui, se penchant sur les classifications statistiques, énonce que « *les principes et les pratiques de construction de la catégorie "agriculteur" varient, d'une époque et d'une institution à l'autre, invitant à considérer ces variations comme d'utiles indications sur l'évolution des politiques agricoles, des rapports de force entre groupes sociaux, des représentations de l'agriculture chez les agents impliqués* »<sup>2764</sup>. Outre l'indispensable épaisseur chronologique, il manque à cette brève approche une réelle pluralité de sources permettant un croisement nominatif, susceptible d'éclairer la complexité des structures socio-professionnelles, les formes de pluriactivité éventuelles ainsi que les « *tromperies d'une lecture univoque des taxinomies professionnelles* »<sup>2765</sup>. De même, une étude de ces dirigeants ne peut faire l'économie d'une approche en termes de propriété, inaccessible au niveau national, et de mode de faire-valoir, puisque comme le montre Jean-Luc Mayaud, « *la présence de la grande propriété ne prend sens que si son mode de faire-valoir est connu : cultivée directement ou confiée à quelque régisseur dirigeant des salariés, elle domine économiquement ; divisée en petites tenures pour sa location, elle s'efface* »<sup>2766</sup>. Parmi les quinze membres de la chambre d'agriculture du Rhône en fonction en 1955, d'après les listes des bailleurs et preneurs à fermage ou à colonat partiaire, six, dont Jules Calloud, président, sont répertoriés en tant que bailleurs et un seul en tant que preneur<sup>2767</sup>. Peut-on cependant comparer les situations de Guy de Saint-Laumer, « *bailleur à colonat partiaire (métayage)* » à Corcelles-en-Beaujolais, ou de François de L'Escaille, « *bailleur à ferme* » à Chénelette, à celle de Jean Marduel, à la tête d'une « *société civile immobilière du domaine des Tours* »<sup>2768</sup> à Saint-Étienne-la-Varenne ? Joseph Mure, recensé comme « *preneur* », est dit « *agriculteur* » dans l'annuaire de 1955 : celui qui est secrétaire général adjoint de la Fédération des exploitants agricoles du Rhône et secrétaire adjoint de la chambre d'agriculture depuis 1952, est également président de la zone-témoin du Rhône. Cette situation de coexistence des fermiers et des propriétaires bailleurs dans le cénacle de la chambre et même au sein de son bureau est en elle-même significative, même si le

<sup>2762</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>2763</sup> Notamment abordées dans : Pierre BARRAL, « Note historique sur l'emploi du terme "paysan" », dans *Etudes rurales*, n° 21, avril-juin 1966, pp. 73-81 ; Raymond HUARD, « " Rural ". La promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale, des années 1860 aux lendemains de la Commune », dans *Le monde des campagnes. – Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 45, octobre-décembre 1998, pp. 789-806.

<sup>2764</sup> Jacques RÉMY, « Qui est agriculteur ? Un monde à part ? », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p., pp. 257-265, p. 257.

<sup>2765</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Spécialisation pastorale et hiérarchies villageoises... », article cité, p. 428.

<sup>2766</sup> Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante...* ouvrage cité, p. 36.

<sup>2767</sup> Arch. dép. Rhône, 3556 W 48-49, Établissement des listes des bailleurs et preneurs à fermage ou à colonat partiaire (classement par canton puis par commune) : procès-verbaux de dépôt de liste, notes et correspondance. Arrondissement de Lyon et de Villefranche, 1946.

<sup>2768</sup> *Ibidem*.



constat ne peut guère être généralisé à un territoire métropolitain où les modes de faire-valoir sont très divers et peu comparables.

Un facteur saillant semble celui de la formation : la confrontation des données fournies par l'annuaire et par les notices du *Who's who* permet d'identifier au moins un élément de l'itinéraire scolaire, général ou professionnel, pour 39 des 90 présidents métropolitains, soit 43 %. Suivant l'annuaire, sept présidents se disent « *ancien élève* » d'une école d'agriculture, dont un de l'Institut national agricole de Grignon, deux de l'Institut agricole de Beauvais et deux de l'École supérieure d'agriculture d'Angers. Quinze, soit 18 % du total, mentionnent leur titre d'ingénieur agricole, pour six d'entre eux, ou agronome, pour cinq d'entre eux. La confrontation avec les données des annuaires des ingénieurs agricoles et agronomes révèle une répartition légèrement différente : sept sont ingénieurs agronomes, issus de l'Institut national agricole et ont appartenu aux promotions 1894, 1901, 1910, 1919 et 1921<sup>2769</sup>, sept sont ingénieurs agricoles, dont cinq ont été formés à Grignon et un à Rennes<sup>2770</sup>, deux autres à l'Institut agricole de Beauvais<sup>2771</sup>. Un président a suivi les enseignements prodigués à l'École supérieure d'agriculture d'Angers, un autre vient de l'École supérieure d'agriculture "La Félicité" à Aix-en-Provence. Trois présidents font enfin étalage de leurs humanités en citant leurs diplômes universitaires, en droit et en lettres : il reste que 64 présidents, soit 71 % de l'effectif, ne mentionnent aucun diplôme.

La consultation du *Who's who* révèle que 13 de ces derniers ont suivi toutefois une formation professionnelle qu'ils jugent digne de formaliser en remplissant leur notice. De l'examen de l'ensemble des données relatives aux cursus scolaires proprement dit, il ressort peu de constantes : le parcours-type qui, du collège au lycée jusqu'à l'École supérieure d'agriculture, représente sans doute une sorte d'idéal, n'est attesté que par cinq présidents de chambre d'agriculture ; la diversité chorale des types de cursus déroute. Des constats peuvent toutefois être établis qui posent question. Des deux cursus-types rencontrés, le plus fréquent passe exclusivement par l'enseignement général, et pour les deux tiers par le lycée, l'université ou l'enseignement supérieur<sup>2772</sup>. Est-ce à dire que l'acquisition d'une culture scolaire ou universitaire générale est vécue comme particulièrement valorisante et du fait qu'elle enrichit un portrait largement fondé sur des caractéristiques professionnelles agricoles ? Est-ce là une des manifestations de l'appartenance à une bourgeoisie agricole qui souhaite des rapprochements avec la bourgeoisie citadine<sup>2773</sup> ? Le jeune Ferdinand Barlet, lorsqu'il sort de l'École normale de Guéret, envisage-t-il son avenir dans l'agriculture ? Sa trajectoire se révèle intéressante. Il se dit « *Instituteur public, puis instituteur chargé de l'enseignement post-scolaire dans le canton d'Aubusson, exploitant agricole à Saint-Maixant, Expert agricole agréé près les Tribunaux* », témoignant d'une inflexion opérée en direction d'un retour à une activité agricole, que pratiquait son père, ou du moins à son assertion. Parmi les présidents à la trajectoire scolaire non-agricole, on repère cinq fils d'agriculteurs et deux fils d'éleveurs, tandis que les deux autres ne mentionnent pas la profession de leur père<sup>2774</sup> : s'agit-il alors de tempérer l'évidence d'un

<sup>2769</sup> *Annuaire INA 1957*

<sup>2770</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles 1955*.

<sup>2771</sup> Institut agricole de Beauvais, *Annuaire de la Société amicale des anciens élèves (octobre 1961)*, [Beauvais], [Institut agricole de Beauvais], [1961], 156 p.

<sup>2772</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 8. 1. tableau 3.

<sup>2773</sup> Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes... », article cité, p. 45.

<sup>2774</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 8. 1. tableau 4.

destin agricole par l'affirmation d'une certaine « *distance à l'agriculture* »<sup>2775</sup>, et donc de justifier *a posteriori* une carrière par la seule inclination personnelle ?

Le décalage distinctif, vis-à-vis de la grande majorité des jeunes agriculteurs, se joue certes sur l'obtention de diplômes : sept des présidents qui, figurant dans les pages du *Who's who* de l'édition 1957, évoquent un diplôme citent notamment le baccalauréat, et les titres de licencié ou de docteur sont mis en avant. Il reste que se manifeste avec évidence l'importance du passage par une formation proprement agricole, « *qui tend à constituer l'activité agricole en métier* »<sup>2776</sup>. Mentions des écoles et des diplômes se complètent : aux côtés des ingénieurs agronomes, donc issus de l'INA, ceux qui sont issus des écoles supérieures d'agriculture mentionnent celles de Grignon, Angers ou Beauvais. Les formations agricoles semblent plus fréquentes chez les plus âgés des présidents, et les plus jeunes d'entre eux ne donnent aucun indice sur leur parcours scolaire. Deux raisons concurrentes semblent pouvoir l'expliquer : d'une part, les sources de la légitimité des dirigeants agricoles ont changé et reposent moins sur une caution académique, caution admise par les élites urbaines, mais d'autre part, collectivement, l'institution qu'est l'APPCA s'enorgueillit de compter parmi ses membres des anciens élèves des écoles d'agriculture et d'agronomie les plus réputées, « *manifestation parmi d'autres de la position contradictoire de l'élite paysanne, groupe dominant d'une classe dominée* »<sup>2777</sup>.

Dans la moitié des notices du *Who's who* seulement, l'identité du père est indiquée : cela ne surprend pas, Olgierd Lewandowski et Cyril Grange ont chacun montré la moindre familiarisation des notices de cet annuaire, défini par l'excellence professionnelle justement, par rapport au *Bottin Mondain* surtout<sup>2778</sup>. Quatre présidents alignent les noms de leurs père et mère sans toutefois aborder la question professionnelle. Parmi les autres, la prédominance agricole existe, sans toutefois être éclatante, puisqu'un tiers de la poignée de notices concernées consigne une profession paternelle éloignée de l'agriculture. Sans que cela soit bien probant au vu de l'effectif très réduit dont il s'agit, retient l'attention le fait que, à l'inverse des fils d'agriculteurs qui se prévalent d'un cursus généraliste, ceux dont le père n'est pas agriculteur mentionnent tous, sans exception, un passage dans une école supérieure d'agriculture.

Sylvain Maresca retient la spécialisation laitière, « *qui remplace l'innovation dans l'ordre des caractères distinctifs* »<sup>2779</sup>, comme critère de l'excellence professionnelle dans les années 1970, mais en l'absence d'indications spécifiées, quelle autre mesure proposer de cette excellence ? Il faudrait sans doute connaître les prix décrochés par les exploitants-modèles que ne sauraient manquer d'être au moins quelques-uns des présidents de chambre d'agriculture<sup>2780</sup> : ceux-ci sont rarement mentionnés dans les notices publiées au niveau national, à l'exception de Joseph Aveline, président de la chambre d'agriculture de l'Orne, qui se dit, dans l'édition de 1957 du *Who's who*, « *Lauréat de la Prime d'honneur*

<sup>2775</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 34.

<sup>2776</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>2777</sup> Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes... », article cité, p. 45.

<sup>2778</sup> Olgierd LEWANDOWSKI, « Différenciation et mécanismes d'intégration... », article cité ; Cyril GRANGE, *Les gens du Bottin Mondain...* ouvrage cité.

<sup>2779</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 38.

<sup>2780</sup> Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France...* ouvrage cité.

dans l'Orne » en 1925 et « Lauréat de la meilleure vache de France »<sup>2781</sup>. En 1924, Jacques Benoist, président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir aurait été lauréat de la prime d'honneur pour la région du Nord<sup>2782</sup>.

Parmi les signes extérieurs d'excellence professionnelle susceptibles de marquer une appartenance aux élites agricoles, locales au moins, figure en tête la médaille du Mérite agricole<sup>2783</sup>, qui est une forme de reconnaissance par le régime en place pour services rendus à l'agriculture, mais qui signifie également une volonté délibérée de la part de l'intéressé d'objectiver une position. Parmi les 90 notices de l'annuaire des chambres d'agriculture édité en 1955, 42 symboles de cette décoration sont représentés, soit 47 % des présidents de chambre d'agriculture<sup>2784</sup>. D'après cette source, dix le sont au grade de chevalier, accessible à partir de trente ans et de dix ans de services. 23 % ont atteint le second palier, celui d'officier, auquel on ne peut prétendre qu'après cinq ans d'ancienneté au grade de chevalier. Enfin, onze présidents, soit 12 %, ont été faits commandeur du Mérite agricole, après encore cinq années au moins, ce qui explique sans doute leur âge plus avancé, avec une moyenne de 69,5 ans. Il reste que ce pourcentage global de 47 % ne paraît pas démesuré : on eût attendu une nette majorité là où l'on a une petite moitié. La relative jeunesse de ceux qui n'ont pas encore, au vu de cette seule source, été distingués dans l'ordre du Mérite agricole, soit en moyenne 54,7 ans, peut en être la cause. Cependant, une comparaison avec le *Who's who* de l'édition 1957 révèle que cinq des présidents qui ne signalaient pas cette décoration à leur actif à l'automne 1955, la citent à la fin de l'année suivante. Bernard Roux de Reilhac et Charles Durand, chevaliers, peuvent certes avoir été promus dans l'interstice qui existe entre les deux annuaires. Cependant, Gustave Ramel et Christian d'Andlau, officiers du Mérite agricole selon les notices du *Who's who*, ou Joseph Aveline, commandeur, appartenaient nécessairement à l'ordre en 1955 : faut-il alors conclure à des approximations et à des oublis fâcheux au fil des pages de ces annuaires ? Ne faudrait-il pas préférablement se demander si, pour certains dirigeants locaux influents et confirmés dans cet ascendant depuis de nombreuses années, la détention d'une médaille dont l'obtention date, paraît aller de soi et n'a donc nullement besoin d'être réaffirmée ?

Plus nombreux au sein de l'annuaire, ceux qui disent avoir été décorés de la Légion d'honneur représentent 51 % de l'effectif : les trois quarts de ceux-ci ne sont cependant que chevaliers, alors que la moitié des détenteurs déclarés du Mérite agricole pouvait se targuer de l'être au grade d'officier. Seule une étude fine des dossiers, dans une optique longitudinale, pourrait permettre de déceler l'existence éventuelle de promotions accélérées, possible entre ces deux distinctions, que suggère la fréquence de leurs mentions. L'examen des conjonctions entre ces deux décorations<sup>2785</sup> pointe un groupe de 22 présidents qui, déclarant deux médailles, mentionnent précisément celles-ci. Dix présidents sont simultanément officiers du Mérite agricole et de la Légion d'honneur, et leur relative jeunesse, soit 57,2 ans, est frappante. Le plus décoré dans cette configuration est Louis Tardy, président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, auquel son grand âge – 80 ans –, a permis d'accéder à la fois au grade de commandeur du Mérite agricole et de grand croix de la Légion d'honneur, tout en étant aussi officier de l'Instruction publique.

<sup>2781</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>2782</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 536-537.

<sup>2783</sup> Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs : les médaillés du Mérite agricole (1883-1914) », article cité ; Jean-Pierre ROUSSEAU, *Cent ans de Mérite agricole*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988, 96 p. (préface de François Guillaume).

<sup>2784</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 5.

<sup>2785</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableaux 6 et 7.

Ces distinctions appuyées viennent souligner l'altitude d'une notabilité fondée désormais surtout sur une position décisive au sein du Crédit agricole, en tant que président de la Fédération nationale et administrateur de la Caisse nationale, mais également comme ancien président de l'Académie d'agriculture, membre de l'Institut de France, et professeur honoraire à l'Institut national agronomique et à l'Institut d'agronomie coloniale.

Quinze présidents mentionnent également une médaille militaire, dont les plus courantes sont les diverses Croix de guerre : les écarts d'âge vont alors de soi, quoique l'on puisse avoir été distingué pour faits de guerre lors des deux conflits mondiaux, comme Jean de La Bruyère, président de la chambre d'agriculture de la Drôme. Il reste que les dates auxquelles ces rubans ont été accrochés à leur veston importent, du fait même des changements politiques qui en gouvernent l'attribution, comme pour les autres décorations, d'une façon plus criante peut-être. S'agit-il de la Première Croix de guerre, instituée dès septembre 1939, de la Croix de guerre de l'État Français, créée par le gouvernement de Vichy en mars 1941, de la Croix de guerre dite « *Giraud* », datant de mars 1943, ou enfin de la Croix de guerre France Libre, citation à l'ordre des Forces françaises libres, instituée par le général de Gaulle en septembre 1942 et donnant droit au port de la Croix de guerre avec une palme en vermeil ? Aucune décoration mentionnée dans l'annuaire ne fait référence à un engagement dans la Résistance – précisons cependant que la Croix du combattant volontaire de la Résistance a été créée tardivement<sup>2786</sup>. Le dépouillement de l'annuaire des médaillés de la Résistance française n'a permis d'identifier qu'un des 90 présidents : André Corne, président de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne depuis 1952, a été décoré en 1947<sup>2787</sup> mais ne mentionne pas cette médaille dans sa notice de l'annuaire des chambres d'agriculture de 1955.

Parmi les autres décorations mentionnées dans l'annuaire, citons les trois détenteurs des Palmes académiques, pour avoir « *apporté une contribution exceptionnelle à l'enrichissement du patrimoine culturel* »<sup>2788</sup>. Le *Who's who*, outre ce qui a été montré, ne révèle pas de tendances majeures, mais signale une variété plus grande de décorations, comme l'ordre de Nicham-Iftikhar ou de Ouissam Alaouite, et révèle un autre officier des Palmes académiques, ainsi que deux chevaliers. Dans l'ensemble, 69 % des présidents de chambre d'agriculture se prévalent de leurs décorations dans les pages de l'annuaire<sup>2789</sup> : malgré les biais partiellement dévoilés qui peuvent modifier cette répartition, le fait que ceux-ci soient en moyenne de dix ans plus âgés que leurs collègues apparemment non décorés incite à voir là au moins une tendance.

Agriculteurs distingués, les présidents de chambre d'agriculture de 1955 le sont, mais le niveau de distinction atteint obture le champ de vision. Les premières récompenses éventuellement obtenues, dans les concours agricoles locaux par exemple, ou les distinctions honorifiques départementales ne sont pas citées par des dirigeants soucieux avant tout d'apparaître comme des acteurs de rang national, susceptibles de rivaliser avec leurs homologues des grandes organisations agricoles, voire avec des dirigeants extérieurs à l'agriculture. Exploitation, formation spécifiquement agricole, excellence professionnelle et activité économique sont très peu renseignées et la confrontation des sources ne

<sup>2786</sup> En 1954 selon : [http://www.fncv.com/decorations/10\\_croix\\_comb\\_resistance.html](http://www.fncv.com/decorations/10_croix_comb_resistance.html)

<sup>2787</sup> Association nationale des médaillés de la Résistance française, *Annuaire des médaillés de la Résistance française*, Paris,

[s.n.], [s.d.], 324 p.

<sup>2788</sup> Cité par : Jean BATTINI et Witold ZANIEWICKI, *Guide pratique des décorations françaises actuelles*, Paris, Charles Lavauzelle, 1998, 281 p., p. 116.

<sup>2789</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 8. 1. tableau 8.

permet que de faire affleurer de trop rares indices. Ainsi, si Charles Desbois, président de la chambre d'agriculture du Loiret, se dit seulement « *agriculteur* » dans l'annuaire des chambres d'agriculture de 1955, l'annuaire des ingénieurs agronomes de 1936 le cite comme « *apiculteur* »<sup>2790</sup> et celui de 1957 comme « *Fabricant de produits raticides* »<sup>2791</sup>. Profession, formation, filiation, décorations ont rythmé jusque-là ce rapide portrait du groupe clairement délimité que forment les présidents des chambres d'agriculture. Or, pour Jean-Pierre Prod'homme, « *dans de nombreux cas, il semble que ce soit davantage par leurs engagements professionnels que les leaders participent au phénomène général d'ascension sociale, beaucoup plus que dans leur activité agricole, aussi bien conduite soit-elle. C'est dans l'exercice de leurs responsabilités qu'ils peuvent s'imposer et s'ils réussissent, gravir les niveaux successifs* »<sup>2792</sup>, tandis que Sylvain Maresca met en garde contre le risque de « *sous-estimer l'influence des représentants paysans [en] ignor[ant] leur pouvoir dans la redéfinition des critères de la réussite professionnelle* »<sup>2793</sup>.

### Des responsables professionnels

Notables ruraux, responsables paysans, dirigeants départementaux, ténors nationaux, les termes ne manquent pas pour désigner tel ou tel président de chambre d'agriculture qui s'est illustré, mais l'aspect concret de leur assise professionnelle reste à étudier. D'une « *excellence* » subodorée mais qu'il conviendrait de replacer dans le cadre local pour la mesurer mieux, au phénomène de prise de responsabilité, il semble qu'il ne faille pas tracer un chemin rectiligne, car « *si les mérites professionnels sont au préalable de la reconnaissance des qualités de porte-parole, au point qu'on ne saurait désigner pour représentant un paysan au métier contesté, la promotion au rang des responsables s'obtient par la démonstration de talents qui dépassent l'excellence du métier* »<sup>2794</sup>. Dans le cadre d'une coupe et en l'absence de données plus étendues concernant l'orientation de l'exploitation, les prédispositions des meilleurs agriculteurs à devenir des dirigeants ne peuvent prétendre à être calibrées. Tout au plus constate-t-on que les plus décorés mentionnent tous quelques responsabilités professionnelles<sup>2795</sup>, tandis que les plus mandatés sont tous décorés, mais il conviendrait d'envisager ces phénomènes dans leur dimension temporelle pour comprendre lequel précède l'autre – décore-t-on le responsable ou élit-on le distingué ?

D'après les informations contenues dans l'annuaire publié en 1955, à l'exception de trois présidents, tous se définissent largement par l'énoncé de leurs responsabilités professionnelles : de la grosse dizaine qui n'en mentionne qu'une à ceux qui énoncent plus de huit mandats, l'amplitude est large. La diversité des types de responsabilités, compliquée d'imprécisions nombreuses et de variantes régionales irréductibles, implique le recours à une classification. Nous avons opté pour une nomenclature en sept catégories<sup>2796</sup> : la première répertorie les mandats contractés au sein des organisations mutualistes ; la

<sup>2790</sup> *Annuaire INA* 1936.

<sup>2791</sup> *Annuaire INA* 1957.

<sup>2792</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs ».. article cité, p. 48.

<sup>2793</sup> Sylvain MARESCA, « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », article cité, p. 49.

<sup>2794</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 71.

<sup>2795</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 9.

<sup>2796</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 10.

seconde dans les organismes de crédit <sup>2797</sup> ; la troisième retient les mandats explicitement coopératifs ; la quatrième ceux qui sont expressément syndicalistes et agricoles ; la cinquième les responsabilités prises au sein d'associations spécialisées par produits ; la sixième les implications directes au sein d'associations diverses qui sont toutefois toutes distinctement liées aux activités agricoles – comices, sociétés d'agriculture, groupements de défense du cheptel, *herd-books* et SICA surtout. La dernière enfin, et non des moindres, recense les fonctions occupées soit dans des groupements et associations non directement liées à l'agriculture – rares dans l'annuaire, ce sont surtout les organisations liées à l'électrification et à l'habitat rural, rarement à l'industrie –, celles détenues dans des organismes publics ou parapublics, comme les comités interprofessionnels, les comités des céréales et l'ONIC, l'Institut national des appellations d'origine, les sections de preneurs de baux ruraux, les écoles d'agriculture, les grands cénacles comme le Conseil national agricole, le Conseil supérieur agricole et l'Académie d'agriculture, et enfin l'activité consacrée et régulière de conseiller de la Banque de France. Cette classification a ses défauts, notamment celui de se fonder sur les dénominations expresses des organisations ; il conviendrait pour plus de précision d'en tester la fiabilité en faisant une analyse locale de la concordance des taxinomies et des statuts – l'alternative la plus répandue étant sans doute association-syndicat, voire peut-être coopérative-syndicat – ainsi que de pénétrer le dédale des affiliations <sup>2798</sup>.

Ce sont au total 366 mandats qui sont énoncés, soit une moyenne de 4,1 par président et chaque élu est impliqué dans 2 à 3 types d'organisations, en moyenne. Attire d'abord l'attention la prédominance du syndicalisme, certes pas écrasante mais les mentions de mandats syndicaux agricoles caracolent assez nettement en tête, tandis que mandats mutualistes et coopératifs se disputent le second rang. Un tiers des présidents se prévaut d'un mandat dans le cadre d'une des « autres » organisations exposées plus haut, 23 % dans des associations diverses et tout de même 18 % dans des associations spécialisées par production, ce qui contraste avec la non-spécialisation des taxinomies professionnelles. Les tentatives de déterminer de manière chiffrée et « objective » un ancrage en relation avec le nombre de types de mandats détenus se révèlent assez vaines <sup>2799</sup> et ne font que confirmer la prééminence des mandats syndicaux et celle légèrement moindre de la mutualité, du crédit et de la coopération, révélant toutefois l'augmentation de la fréquence de l'assemblage syndical-mutualiste-coopératif au fur et à mesure que le nombre de type de mandats déclarés croît. La mesure stricte de ces conjonctions en binômes <sup>2800</sup> révèle quelques tendances particulières. La proximité de l'ensemble des types d'organisations avec le syndicalisme est frappante : dans le cas des détenteurs de mandats dans des associations spécialisées, elle est criante <sup>2801</sup> ; peu d'autres accointances remarquables se profilent toutefois. Notons enfin la très faible conjonction entre associations spécialisées, souvent actives à un échelon au moins régional, et associations diverses, plus ancrées dans la société locale.

<sup>2797</sup> Ces deux premières catégories, qui ont en commun d'être organisées autour de caisses localisées dans des circonscriptions territoriales et d'impliquer un aspect gestionnaire, seront parfois regroupées ensuite.

<sup>2798</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »... article cité.

<sup>2799</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 13.

<sup>2800</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableaux 11 et 12 et graphique 1.

<sup>2801</sup> Au sujet de la cohabitation des intérêts sectoriels et des revendications générales, voir : Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France : entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances*, Thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Bertrand Hervieu, Université Paris X-Nanterre, 1998, 626 p.

Un premier biais permet de contourner cette opacité, qui doit être positionnée dans sa subjectivité : il s'agit de repérer des profils-types, non par leur fréquence mais par leur netteté, et d'y classer l'ensemble des 90 présidents, afin de prendre en compte l'ensemble de leurs mandats sans dématérialiser les biais de leur détention<sup>2802</sup>. Le profil « *équilibré* » domine dans l'absolu, caractérisant 23 % des présidents de chambre d'agriculture : ceux-ci ont un pied dans chacun des types d'organisations les plus influentes et les plus décisives, à partir du niveau départemental. Toutefois, d'autres positions plus orientées vers le syndicalisme, quoique restant largement pluralistes, s'avèrent prépondérantes lorsqu'on les considère comme les variantes d'une seule et même tendance – qui se distingue d'ailleurs par la jeunesse de ses représentants. Ceux des présidents qui ne déclarent pas de réelle implication au sein d'organisations explicitement syndicales, mais qui sont actifs dans celles ayant trait à la mutualité, au crédit ou à la coopération, moins nombreux et légèrement plus âgés en moyenne, constituent toutefois un petit quart de l'effectif. Enfin, indubitable est le fait que très peu de présidents ont investi massivement dans les trois autres types d'organisations au détriment des premières. Associée aux données fournies par les présidents sur les distinctions reçues à cette même date, cette classification met en lumière, sans éclat particulier, la relation entre distinction dans l'ordre du Mérite agricole et position dominante équilibrée, tandis que les présidents engagés plus franchement dans les organisations mutualistes, de crédit et coopératives sont plus souvent distingués pour des faits éloignés de leurs activités agricoles.

Un autre biais probant permettant d'apprécier une diversité de situation est celui des échelons spatiaux auxquels s'exercent les fonctions considérées. Il convient alors de raisonner, comme nous l'avons fait pour les présidents de 1927, en termes d'« envergure »<sup>2803</sup>. Par rapport à la période de création des chambres d'agriculture, on constate un accroissement de l'importance de l'échelon départemental, notamment comme échelon minimal des mandats professionnels déclarés. Les sources ne sont pas les mêmes et la comparaison longitudinale doit rester prudente, mais il semble que cette importance encore accrue de l'échelon départemental soit le résultat de la structuration professionnelle agricole, notamment syndicale, héritée de l'entre-deux-guerres mais accentuée par l'organisation corporative de 1941 à 1944 et renforcée encore par la forte structuration départementale de la FNSEA depuis 1945. Les dirigeants se prévalant d'occuper des mandats dans des organisations nationales sont plus nombreux que ceux que nous avons repérés en 1927 : 38 présidents exercent une fonction de pouvoir à l'échelon national d'une organisation agricole, soit 42 %. L'échelon international fait son apparition, discrètement.

47 présidents, au vu des indications qu'ils ont eux-mêmes fournies, brillent essentiellement dans des organisations départementales surtout, parfois régionales. Seuls deux présidents ne mentionnent que des mandats exercés localement, quoique l'un d'eux, Jean Deshors, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, soit par ailleurs conseiller général. Réparties entre les différents types de mandats, ces considérations relatives à l'envergure font toujours ressortir l'importance du cadre départemental, dominant pour chaque type sauf pour les associations spécialisées et les organisations parapubliques ou non-agricoles. Comme dans les années 1930 et de façon même plus marquée, le cadre départemental est le plus récurrent au vu des dénominations des organisations dans lesquelles les présidents de chambre d'agriculture sont recensés. C'est justement dans ce cadre que s'exercent deux des mandats les plus récurrents : d'une part ceux qui ont

<sup>2802</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 14.

<sup>2803</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. Tableaux 15 et 16.

pour cadre les Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et, d'autre part, ceux brigués au sein des Caisses régionales de crédit agricole. Parmi les 90 présidents de chambre d'agriculture, 15 sont aussi présidents de la FDSEA de leur département. Parmi ces derniers, quatre sont simultanément présidents de l'Union départementale de la CGA, au nombre de sept au total parmi les présidents de chambre d'agriculture. Huit présidents de chambre d'agriculture, dont René Blondelle, sont présidents d'honneur de la fédération de leur département et 14 exercent un mandat autre que celui de président au sein de la FDSEA : six en sont vice-président, trois secrétaire général, cinq administrateur ou membre du bureau, un simple membre. Au total ce sont 38 présidents sur 90, soit 42 %, qui appartiennent aux instances dirigeantes d'une FDSEA.

On note que peu mentionnent un mandat au sein de la CGA : là aussi, il conviendrait de connaître les relations entretenues localement entre CGA et FNSEA, qui si elles sont déjà tranchées au niveau national, sont susceptibles de divergences locales. Par ailleurs, il convient de signaler que 166 membres de chambre d'agriculture, en dehors des présidents, ont été recensés comme appartenant au bureau ou au conseil d'administration de la FDSEA de leur département : ce sont principalement des membres du bureau d'une chambre d'agriculture, les seuls pour lesquels l'annuaire des chambres d'agriculture de 1955 fournit de riches renseignements sur les mandats professionnels exercés. 51 d'entre eux sont présidents d'une FDSEA, ce qui porte à 66 le nombre de départements où le président de la FDSEA appartient à la chambre d'agriculture, soit une écrasante majorité de 74 %.

Dans le département du Rhône, le président de la chambre d'agriculture, Jules Calloud, est vice-président de la FDSEA, tandis que le président de celle-ci, Florent Nové-Josserand, est le deuxième vice-président de la chambre d'agriculture : pareille intrication se retrouve-t-elle d'un département à l'autre ? On constate que 10 % des vice-présidents de chambre seulement sont des présidents de FDSEA, mais qu'un tiers d'entre eux comptent parmi les dirigeants de la fédération départementale<sup>2804</sup>. Secrétaires, secrétaires-adjoints et délégués à l'APPCA, soit l'ensemble des bureaux des chambres d'agriculture, sont fréquemment très impliqués dans la direction de la FDSEA. Seuls une quinzaine de présidents de FDSEA se tiennent à l'écart des chambres d'agriculture. Mais la configuration du Rhône ne se retrouve nulle part ailleurs en France métropolitaine : la répartition des rôles est souvent moins symétrique. Dans une dizaine de départements, le président de la FDSEA est secrétaire ou secrétaire-adjoint de la chambre, et le président de la chambre est vice-président, secrétaire ou administrateur de la FDSEA. Ainsi, dans la Creuse, Raymond Labouesse, président de la FDSEA, est secrétaire d'une chambre d'agriculture présidée par l'un des vice-présidents de la FDSEA, Ferdinand Barlet.

Dans seulement 13 départements, ni le président de la FDSEA, ni son président d'honneur, susceptible d'avoir encore un ascendant important sur les dirigeants de la fédération, ne compte parmi les élus de la chambre d'agriculture. La symétrie est donc factice : les représentations cartographiées des situations respectives des présidents des chambres d'agriculture et des FDSEA vis-à-vis de l'autre organisation montrent bien le déséquilibre en faveur des FDSEA, qui semblent en position dominante<sup>2805</sup>. La distance entre chambres d'agriculture et FDSEA semble moindre dans la partie Nord de la France : en bref, il n'y a disjonction apparente des deux organisations que dans une zone d'un vaste Languedoc-Roussillon englobant Toulouse et Millau ainsi qu'une partie du nord du Massif central. Le fait que ces zones de vide repérables sur la carte coïncident grossièrement avec les départements des FDSEA adhérentes au Comité de Guéret de 1953 est à double

<sup>2804</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 17.

<sup>2805</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. cartes 1 et 2.



tranchant : est-ce à dire que les fédérations de syndicats d'exploitants de ces départements se sont tenues à distance de chambres d'agriculture jugées trop conservatrices ? Les liens maintenus par les chambres départementales avec les organisations affiliées à la Fédération nationale de la propriété agricole n'ont pu être attestés que dans une dizaine de cas : ils sont ténus et ne se dévoilent que le « *sommet de l'iceberg* », soit les quelques présidents de fédérations locales <sup>2806</sup>. Aucun président de chambre d'agriculture n'a été identifié parmi eux. Dans l'un et l'autre cas, les biais des sources sont criants : les appartenances et adhésions syndicales de base restent invisibles et ce ne sont que les intrications d'appareils qui ressortent. Pour comparaison, dans les caisses régionales de crédit agricole, 23 présidents de chambre d'agriculture occupent un mandat, dont douze en tant que président ou vice-président, neuf comme administrateur et deux à un quelconque autre titre.

Considérant conjointement les notions de profil et d'envergure, il apparaît que pour trois présidents sur cinq dont le mandat peut être considéré comme équilibré, un mandat d'audience nationale est détenu : d'ailleurs mis à part les représentants des associations spécialisées ou d'organismes autres, la plupart des dirigeants nationaux bénéficie d'appuis diversifiés. Neuf de ces dirigeants actifs dans les organisations centrales sont par ailleurs présidents de la FDSEA de leur département. Cinq sont impliqués dans la vie de la fédération nationale, à des postes influents : à celui, bicéphale, de secrétaire-général adjoint, René de Tocqueville et Fernand Vangraefschepe, présidents des chambres de la Manche et du Nord, Pierre Collet et Paul Pellegrin, présidents des chambres de la Loire et des Bouches-du-Rhône, en tant que secrétaires-adjoints, et Henri Chatras, du Doubs, comme administrateur. Outre Pierre Martin, président de la CGA, qui l'est aussi de la Fédération nationale des caves coopératives et de la Fédération nationale des coopératives agricoles, on compte parmi les présidents Louis Tardy, président de la Fédération nationale et administrateur de la Caisse nationale du Crédit agricole, et Edmond Jollit, président de la chambre d'agriculture de l'Indre-et-Loire et administrateur de la FNCA, ainsi qu'Henry Magne, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron et administrateur de l'Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement (UNCAA). Michel Dalle, président de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais, préside également l'Association générale des producteurs de lin (AGPL), tandis Jacques Benoist, de l'Eure-et-Loir, est président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), que Louis Bidau dirige d'Association générale des producteurs de maïs (AGPM) et que Marc Ferré conduit l'action de la Fédération nationale porcine (FNP).

Parmi les présidents les plus influents au niveau national, ou du moins occupant les sièges *a posteriori* considérés comme les plus stratégiques, figurent encore Albert Barré et Joseph Courau, présidents des chambres d'agriculture de la Marne et des Landes, respectivement président et premier vice-président de l'Office national interprofessionnel des céréales créé en 1936. Enfin, cinq présidents de chambre d'agriculture sont membres de l'Institut des vins de consommation courante, créé par le gouvernement à l'automne 1953 pour apaiser le mécontentement paysan. Cette importance d'une implication nationale est incontournable : pour deux présidents sur cinq, les voyages à Paris ne se règlent pas seulement sur le rythme des sessions de l'APPCA ou des réunions du CPG, et en cela ils se distinguent de ceux pour qui l'action est centrée sur le cadre départemental ou régional : certains énoncent d'ailleurs avec justesse qu'« *il y aurait toute une sociologie à*

---

<sup>2806</sup> Arch. APCA, Fédération Nationale des CUMA à groupement, 1952-1965. Dossier Fédération nationale de la propriété agricole, liste des groupements affiliés à la Fédération nationale de la propriété agricole, 1955.

développer sur le "milieu agricole parisien" »<sup>2807</sup> auquel ces hommes appartiennent, même momentanément.

L'objectivation d'un engagement professionnel se fait rarement à un échelon univoque : sur les 38 présidents de chambre d'agriculture exerçant un mandat au niveau national, 27 signalent des responsabilités au niveau du département. 36 présidents de chambre d'agriculture citent des mandats locaux, de l'échelon communal à celui du canton, et pour une dizaine des élus considérés, l'amplitude des mandats cités, du point de vue de leur cadre d'action, est maximale, allant du village à Paris. Syndicats locaux, caves coopératives et caisses locales de crédit agricole se partagent les suffrages et ces organisations ont souvent pour cadre apparent une micro-région caractérisée par une production dominante mais non généralisable à l'ensemble du département – petites productions viticoles dans des régions de polyculture, élevage ovin minoritaire, etc. Ces mentions peuvent-elles être également considérées comme le reliquat de premiers engagements professionnels contractés dans le milieu de vie immédiat ? Il faut préciser que la majorité des présidents de chambre d'agriculture, d'après les informations apparées de l'annuaire publié en 1955 et du *Who's who* paru en 1957, semblent issus des communautés locales dans lesquelles ils œuvrent alors<sup>2808</sup>. Ainsi, parmi les 69 hommes dont le lieu de naissance est donné par l'annuaire, 77 % sont nés dans le département, dont les deux tiers dans la commune où ils résident encore<sup>2809</sup>. Parmi ceux qui sont nés dans un autre département, huit sont nés dans un département immédiatement voisin et sont donc susceptibles d'être restés dans le même réseau d'interconnaissance supralocal. L'association de mandats campés aux trois échelons, local, départemental et national, est-elle volontairement destinée à évoquer une carrière pyramidale ? Ne représente-t-elle pas parfaitement l'idée que l'on se ferait d'un dirigeant complet, aux ressorts multiples ?

### Des notables d'envergure nationale ?

L'idée qu'il faudrait présenter une image cohérente avec celle, collective, de l'institution semble être à retenir. Est-ce dans l'optique de souligner encore un ancrage rural que 33 présidents, soit 37 %, mentionnent dans l'annuaire un mandat de maire et la dimension de l'engagement municipal qui atteint 44 % si l'on y associe les adjoints au maire<sup>2810</sup> ? Cette répartition en termes de mandats politiques, révélant notamment un nombre consistant de sénateurs, relativement aux députés, ainsi qu'une poignée de conseillers généraux, diffère peu de celle présentée dans le *Who's who*. Parmi les 42 notices, trois sur quatre recensent des mandats politiques : les sénateurs désignés sont les mêmes que dans l'annuaire, mais ils prennent soin de mentionner le groupe sénatorial auquel ils appartiennent, ce qui n'est jamais indiqué dans l'annuaire des chambres d'agriculture : il apparaît alors une certaine proximité avec le Centre national des indépendants et paysans, dont les deux variantes parlementaires sont représentées<sup>2811</sup>. Les mairies sont rarement citées comme seul mandat mais viennent parachever des parcours souvent riches, reprenant notamment la liste des anciens sièges occupés – ainsi, en cumulant les informations données par les deux sources, il apparaît que 41 présidents se disent maire ou ancien maire, voire conseiller municipal.

<sup>2807</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs ».. article cité, p. 48.

<sup>2808</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 25.

<sup>2809</sup> De plus, la répartition observée au sein des 42 notices du *Who's who* corrobore cette constatation avec une symétrie presque parfaite.

<sup>2810</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 26.

<sup>2811</sup> Pierre LEVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France. Tome 3 : 1940 à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1997, 511 p.

Au marquage politique plus explicite et à une épaisseur de carrières dignes de professionnels de la politique, qui infléchissent sensiblement l'image donnée isolément par la première source, viennent s'ajouter des éléments biographiques tus dans le cadre de l'exposé des attributs du dirigeant paysan et président de chambre d'agriculture – dernier mandat qui, dans le *Who's who*, est presque toujours indiqué en tête des mandats professionnels sur le lot des 42 notices. Ce sont, pêle-mêle : le « violon d'Ingres » qu'est la photographie pour Joseph Richer, président de la chambre d'agriculture de l'Ain, l'équitation et les concours hippiques pour René Blondelle, l'appartenance de Raymond Azibert, président de la chambre d'agriculture de l'Aude au Rotary Club de Carcassonne ; à celui de Nevers et au Cercle Républicain de Paris pour Achille Naudin, au Jockey-club pour le Finistérien Hervé Budes de Guébriant, toutes activités qui les font se démarquer sensiblement des caractéristiques attendues du « mode de vie paysan ». L'examen des mandats professionnels mentionnés dans le *Who's who* ne permet certes pas de chiffrer des distorsions au vu de la faiblesse de l'effectif commun, cependant le lissage vers le haut des mandats apparaît assez évident en étudiant ces notices qui ne s'embarrassent guère des responsabilités locales.

Des remarques moins laconiques relativement à la carrière professionnelle sont à retenir : nous avons déjà développé l'exemple édifiant de Maurice de Solages. Ajoutons-y Marius Rodot, agriculteur, président de l'Union départementale de la CGA du Jura, administrateur de la Caisse d'assurances sociales de ce département, et président d'un « syndicat d'électricité », ainsi que maire et conseiller général, selon l'annuaire des chambres d'agriculture, ce président de chambre d'agriculture se révèle aussi avoir été « contrôleur aux Transports en commun de la Région Parisienne » entre 1922 et 1927<sup>2812</sup>, ce qui donne une toute autre épaisseur à sa trajectoire. Quelques rares mentions éclairent fugitivement une activité professionnelle peu spécifiée. Dans la rubrique « œuvres et travaux », Joseph Richer est dit « militant syndicaliste agricole, [qui] a été à l'origine du Mouvement de la création des grandes laiteries coopératives dans l'Ain ». On apprend encore à la lecture du *Who's who* que René de Tocqueville « a représenté la Fédération Nationale des Exploitants Agricoles et la Fédération Nationale des Coopératives laitières dans tous les congrès internationaux de la Confédération européenne de l'Agriculture ». Joseph Aveline est dit « Exportateur de reproducteurs de la race chevaline percheronne et bovine normande ». Enfin, Jean-Marie Courtot, président de la chambre d'agriculture du Territoire de Belfort, aurait « contribué à la modernisation de sa commune, à la création de diverses Coopératives agricoles départementales ». Enfin six carrières professionnelles sont « consacrées à l'agriculture », expression récurrente.

Notes discordantes également que celles relatives aux présidents de chambre d'agriculture appartenant à des familles issues de la noblesse : les plus illustres en sont Hervé Budes de Guébriant, René Clérel de Tocqueville, qui mentionnent leur ascendance dans le *Who's who*, Christian d'Andlau-Hombourg et Maurice de Solages, mais l'on dénombre aussi Bernard Roux de Reilhac, en Charente, Augustin de Villeneuve-Bargemont, de la Somme, Jean de La Bruyère, dans la Drôme et le Haut-Saônois Jean de Maillard – ces deux derniers, ainsi que le petit neveu de « Alexis de Tocqueville, descendant de Vauban et de Malesherbes », étant nés à Paris, ce qui laisse supposer des phénomènes de double résidence<sup>2813</sup>. Les mariages qu'ils font au sein de familles nobles sont autant d'indices d'une

<sup>2812</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>2813</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace... », article cité.

distinction dont l'annuaire des chambres d'agriculture ne dit rien <sup>2814</sup>. L'examen particulier de leur propriétés sociales permettrait de saisir quelques unes des suites d'un mouvement engagé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle quand « *le syndicalisme agricole s'emparticule* » <sup>2815</sup>, dans l'optique de « *reconversions* » à considérer dans leurs nuances <sup>2816</sup>. D'autres formes d'une différenciation sociale prononcée se lisent au travers de la présence de certains dans le *Bottin mondain* de l'année 1956 <sup>2817</sup>, qui est le lot d'un président de chambre d'agriculture sur cinq. Enfin, le fait de figurer aujourd'hui dans le *Who's who in France, XX<sup>e</sup> siècle* <sup>2818</sup>, comme dans d'autres dictionnaires moins récents, implique d'être entré dans le cercle restreint de ceux qui ont marqué durablement et sont devenus des « *personnalités* ».

### Des présidents diversement influents

Existant en tant que dirigeants agricoles à l'extérieur de l'APPCA, les présidents de chambre d'agriculture doivent encore être appréhendés dans leur cohabitation au sein de l'assemblée permanente. Des considérations relatives aux notions de génération s'imposent. Âgés en moyenne de 58,3 ans, les présidents de chambre d'agriculture se définissent aussi par la date à laquelle ils ont été élus <sup>2819</sup> : ainsi, si quatre d'entre eux ont été choisis au printemps 1955, sept ont été élus avant 1939, dont Hervé Budes de Guébriant, président de la chambre d'agriculture du Finistère, qui est président depuis 1927 sans autre interruption que celle commandée par la suppression effective des chambres d'agriculture entre 1943 et 1949 ; ces deux groupes se différencient d'ailleurs par leurs âges moyens, allant de 55 à 65 ans. Quinze individus sont devenus présidents entre 1949 et 1952, en remplacement d'un président élu avant 1939, décédé ou démissionnaire. Leurs âges médians et moyens élevés incitent à voir dans leur présence, importante puisque représentant encore en 1955 17 % des élus siégeant à l'APPCA, les répercussions d'un phénomène d'étiage survenu au sein des chambres départementales au lendemain de la guerre, où le corps des élus, vieillissant et clairsemé, peine à se choisir des représentants. Le groupe le plus important est celui constitué des présidents élus à la suite des élections de 1952, qui représentent 60 % de l'ensemble et sont en moyenne les moins âgés, présentant un âge médian de 55 ans. Tous ne sont pas aussi jeunes toutefois : les présidents de l'Hérault et du Cantal, François Romieu et Eugène Cambourieu, sont élus en 1952 à l'âge de 67 et 70 ans – les âges minimum et maximum, que corroborent les écarts-types, attestent d'ailleurs une ventilation des âges importante quelle que soit la date d'entrée en fonction.

<sup>2814</sup> Monique de SAINT-MARTIN, « Les stratégies matrimoniales dans l'aristocratie. Notes provisoires », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 59, septembre 1985, pp. 74-78.

<sup>2815</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 »... article cité, p. 202 ; voir aussi : Daniel MENGOTTI, « Noblesse et catholicisme social dans les campagnes », dans *La noblesse et le catholicisme social de la Restauration à la première guerre mondiale*, n° spécial du *Bulletin de l'Association d'entraide de la noblesse française*, juin 1992, pp. 64-121 ; Jean-Luc MAYAUD, « Noblesses et paysanneries de 1789 à 1914 : des rapports d'exclusion ? », dans Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1914). Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Université de Tours/Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p., pp. 55-69.

<sup>2816</sup> Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée...* ouvrage cité.

<sup>2817</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 8. 1. tableau 28.

<sup>2818</sup> Béatrice et Michel WATTEL [dir.], *Who's who in France, 20<sup>e</sup> siècle. Dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le 20<sup>e</sup> siècle*, Levallois-Perret, Éditions Jacques Laffitte, 2001, 2040 p. (six présidents en exercice en 1955 s'y trouvent).

<sup>2819</sup> Au poste de président, puisque les informations concernant la première élection en tant que membre de la chambre d'agriculture seraient à rechercher localement. Voir **Annexes**. Dossier n° 8. 1. tableau 29.

Les phénomènes générationnels mêlent la date d'accession à la présidence, et donc le nombre d'années de plein exercice enregistré. Pour, tous les présidents présents en 1955 considérés, le temps écoulé depuis l'élection atteint 4,1 ans. Un fort contraste existe cependant entre ceux qui totalisent en moyenne seize années d'exercice, et ceux qui, parvenus à la présidence après la guerre, n'en comptent que 3,1, en moyenne. Relativement à la nature des carrières de responsables agricoles et à leur répercussion au sein de l'APPCA, la classification par date d'accession à la présidence ne donne toutefois pas de clefs de compréhension décisives<sup>2820</sup>, la dominante syndicale ou généraliste étant largement partagée. C'est plus en termes d'âges, voire de générations, que la partition devient nette. Onze présidents, soit 12 %, ont plus de 70 ans en 1955 et sont donc parvenus à l'âge des responsabilités avant la Première Guerre mondiale : ils ont connu le mouvement de développement exponentiel des syndicats et celui, concurrent, des coopératives ; ils ont vécu les contrecoups des crises phylloxériques, le développement des caisses locales, puis régionales, de crédit agricole, la loi Viger de 1900 sur les assurances mutuelles, autant de « *faits dateurs de génération* »<sup>2821</sup> à considérer. Une quarantaine a plus de 55 ans et moins de 70, soit 44 %, dont les plus jeunes sont arrivés à l'âge adulte entre 1913 et 1918, soit une moitié, et ont donc vécu la guerre largement en tant qu'adultes, sans doute mobilisés pour beaucoup. Ils ont assurément commencé leur carrière dans les années 1920 et 1930, à l'heure où sont créées les chambres d'agriculture, dans une atmosphère largement dominée par la crise économique et par la question du blé. Une troisième génération peut être identifiée dans le groupe de 36 présidents qui ont moins de 55 ans, qui n'ont vécu la Première Guerre mondiale que comme enfants ou adolescents, qui ne sont parvenus aux responsabilités que vers la fin des années 1930 ou dans le carcan de la Corporation paysanne, « *étape décisive dans la réalisation de l'unité paysanne et dans la formation de ses cadres* » selon Pierre Barral<sup>2822</sup>, qui pour Gordon Wright, par la création d'un syndicat corporatif dans chaque commune, provoque une « *accélération de l'ascension d'une élite paysanne compensant la lenteur initiale de la couche agricole à dégager ses propres dirigeants* »<sup>2823</sup>, ascension qui, notamment pour les plus en retrait au niveau national pendant ces années, se poursuit longtemps après guerre<sup>2824</sup>.

Cette tripartition générationnelle met en lumière une plus forte dominante syndicale chez les moins âgés<sup>2825</sup>, quoique les doyens de l'APPCA citent tous de nombreux mandats<sup>2826</sup> mais plus diversement répartis. Dominante syndicale qui est le fait notamment des moins de 55 ans – 75 % d'entre eux citent ce genre de mandat –, les présidents légèrement plus âgés bénéficiant plus souvent d'une position à équidistance des différentes organisations. La mainmise des aînés sur les organisations de crédit est assez distinctement affirmée, mainmise qui fait écrire aux enquêteurs qui, en 1963, se penchent sur les conflits de génération dans le monde rural : « *il y a quelques années encore, les organismes de gestion étaient donc dirigés par des hommes dont l'âge moyen se situait autour de 75 ou 80 ans. Ils se caractérisaient par une gestion très sage et très prudente, une gestion de père*

<sup>2820</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. Tableau 30.

<sup>2821</sup> Jean DARCET [dir.], *Les conflits de générations*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 190 p., p. 101.

<sup>2822</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 282.

<sup>2823</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 134.

<sup>2824</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, pp. 368-369.

<sup>2825</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 31.

<sup>2826</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 32.

*de famille. Il y a encore des dirigeants de cette génération, mais ils deviennent rares* »<sup>2827</sup>. Revendication forte qui découle possiblement du rôle fondateur qu'ont pu jouer ces hommes dans le développement de ces caisses et organismes, et de l'attachement presque affectif qui en procède. Dans le spectre varié de ces affirmations, il reste qu'il faut considérer les nécessités intrinsèques à chacun, et impérieuses, de faire montre de son importance et de la nature de celle-ci, plus que de dévoiler une réalité irréductible aux quelques lignes disponibles dans l'annuaire, d'autant plus sans doute que le dirigeant est jeune et sa position peu sûre<sup>2828</sup>.

Comment sont alors distribués les rôles au sein de l'APPCA en 1955, si l'on retient prioritairement les questions professionnelles, et politiques, et la segmentation générationnelle ? Il convient de répartir l'ensemble de l'effectif entre les différentes instances mises en place progressivement. Quatre catégories se distinguent du point de vue de leur position décisionnelle formelle. Les cinq membres du bureau – soit outre le président, deux vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire-adjoint – disposent d'un pouvoir étendu et vivent la vie de l'institution de manière très intense, par la fréquence des réunions ou par une présence quasi permanente – c'est le cas notamment de Marc Ferré, président de la chambre d'agriculture de la Vienne. Le CPG se compose de 18 titulaires et de 18 suppléants, basés chacun dans une des régions définies à cet effet entre 1952 et 1955<sup>2829</sup> : la fonction de titulaire détenue par les quatorze présidents de chambre d'agriculture qui ne font pas partie du bureau constitue donc un second palier décisionnel ; tandis que le troisième serait celui de suppléant, dont la latitude n'est régie que par la pratique, mais dont il apparaît nettement qu'une moindre assiduité et un retrait certain vis-à-vis du titulaire sont susceptibles de l'affaiblir. Enfin, la masse des 53 présidents de chambre d'agriculture qui n'ont de pouvoir décisionnel que dans le cadre des sessions, donc par le vote des motions et l'intervention directe principalement, voire dans celui des commissions, représente l'échelon de base, soit 59 % de l'effectif. Une autre instance s'impose en surimpression, celle du récent comité de gestion du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture, institué par le décret du 24 décembre 1954.

Il apparaît assez clairement, d'emblée, au vu de la répartition par type de mandats, que le nombre moyen de mandats déclaré est corrélatif du pouvoir décisionnel formel contracté au sein des positions électives de l'APPCA<sup>2830</sup> : plus le nombre de mandats est important, plus la position est éminente, atteignant au sein du bureau une moyenne de 7,5 – relation dont le sens ou la réciprocité ne pourrait être éclairé qu'en considérant avec attention sa dimension temporelle. Cela est étayé par une corrélation de même nature touchant au nombre moyen de types de mandats. D'autre part, les présidents déclarant des mandats syndicaux surtout, mutualistes et de crédit aussi, sont surreprésentés au sein du Bureau et du CPG. Cette distorsion est encore plus visible quand on considère le problème en termes de profils-types<sup>2831</sup> : les détenteurs de positions équilibrées et ceux pour qui existe une dominante syndicale marquée ont investi le bureau et le CPG, principalement en tant que titulaires, tandis que les présidents uniquement investis dans des organisations mutualistes ou de crédit, ou encore des coopératives, ne sont quasiment pas représentés. De même, les

<sup>2827</sup> Jean DARCET [dir.], *Les conflits de générations...* ouvrage cité, p. 92.

<sup>2828</sup> Ce constat est toutefois contredit par l'examen de la notice, laconique, de Roland Viel, benjamin de l'assemblée, qui ne mentionne qu'un mandat coopératif régional, mais sa dissidence serait à prendre en compte.

<sup>2829</sup> Voir Annexe 2.

<sup>2830</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 33.

<sup>2831</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 34.

responsables professionnels se trouvent d'autant plus facilement en position de décideurs qu'ils ont une envergure nationale<sup>2832</sup> – là encore, il conviendrait d'étudier ces carrières au niveau de plusieurs organisations de façon concomitante pour percevoir le sens de l'impact. Assiste-t-on à une mainmise des « *spécialistes des responsabilités* »<sup>2833</sup> sur les instances décisionnelles de l'APPCA ? Il reste que les situations, des membres du bureau notamment, sont assez peu comparables : Louis Richier n'a pas de réelle envergure nationale, Henri Chatras est administrateur de la FNSEA, Marc Ferré est président de la Fédération nationale porcine et Albert Barré vice-président de l'ONIC ; tandis que les présidents des puissantes associations de producteurs de blé d'une part, de maïs d'autre part, ne font pas partie du comité permanent.

Au sein de ses instances, la répartition des présidents distingués révèle que l'ensemble des membres du bureau a été décoré : dans l'ordre du Mérite agricole, au grade d'officier au moins, pour quatre d'entre eux ; la Légion d'honneur leur ayant été remise dans la même proportion, sans qu'aucune autre médaille ne soit déclarée. Cette constatation, dont, encore une fois, rien ne dit le sens, ne doit cependant pas faire accroire à un quelconque déterminisme, le reste de la ventilation étant quasiment équilibrée. Il faut tenir compte aussi sans doute des questions générationnelles dans ce partage interne des responsabilités agréé par le vote de l'assemblée réunie. Les plus âgés n'occupent pas de siège au sein du bureau, et sont d'ailleurs assez peu représentés de façon générale<sup>2834</sup>, tandis que les plus jeunes ont investi le bureau, en abaissant la moyenne d'âge à 55,8 ans. Un schéma surprenant se dessine, puisque les rênes semblent avoir été prises par les plus jeunes, tous élus en 1952 d'ailleurs, tandis que les seniors sont très présents au sein du comité permanent, et que les « *anciens* », sauf deux d'entre eux, sont exclus des lieux du pouvoir. Faut-il voir par là une volonté concertée de renouvellement et de rajeunissement ? Est-ce à une passation de pouvoir transgénérationnelle que l'on assiste alors ? La répartition des détenteurs de mandats politiques au sein des instances internes de l'APPCA révèle que ceux-ci ont été partiellement exclus, notamment dans leur variante parlementaire : la présence de René Blondelle au sein du bureau, en tant que sénateur de l'Aisne mais surtout en tant que président de l'association « *l'Action Civique et Républicaine* », ne suffit-elle pas toutefois à infléchir l'action du bureau ? De même, si les trois quarts d'entre eux ne sont pas représentés au sein du comité permanent général, la présence d'un sénateur au moins dans chaque réunion est assurée, en comptant sur une assiduité irréprochable.

La jeunesse relative du comité permanent général, dont six des membres ont moins de 55 ans, est tempérée par la présence de présidents comptant parmi les plus âgés au sein de ce groupe : ainsi cohabitent deux générations éloignées, incarnées aux extrêmes par l'encore jeune Pierre Collet, né en 1913, syndicaliste de la Loire où il préside la FDSEA, et par le très décoré et très distingué Joseph Aveline, âgé de 74 ans, qui outre ses mandats syndicaux et son implication marquée au sein d'organisations mutualistes et de crédit, est aussi président du « *Comité Fédératif National des Livres généalogiques* »<sup>2835</sup>. Générations d'hommes qui se doublent de générations de présidents de chambre d'agriculture : Louis Le Léannec côtoie Joseph Aveline au sein du CPG où ils représentent tous deux les présidents de chambre d'agriculture ayant franchi le cap de la Seconde Guerre mondiale

<sup>2832</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 35.

<sup>2833</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 71 ; Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie, Remarques ethnographiques... », article cité, p. 4.

<sup>2834</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableau 37 à 39.

<sup>2835</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

sans perdre leur siège de président. Jean-Pierre Prod'homme estime que « *dans ce monde agricole où le pouvoir des anciens peut rester très fort, il se constitue une catégorie de "monstres sacrés" de l'agriculture, c'est-à-dire de responsables professionnels souvent âgés, de grande expérience au plan régional voire national. Ils se tiennent en marge des grandes décisions, mais pas tout à fait au dehors. Leur intervention peut à tout moment bloquer ou infléchir les décisions en cours de préparation. La Profession conserve ainsi ses anciens leaders et les met en avant, parfois, face au pouvoir politique. Dans une certaine mesure, les leaders en place sont une émanation de ces anciens et leur liberté d'action est partiellement bridée par la discrète présence de ceux-ci* »<sup>2836</sup> : faut-il alors se méfier des apparences formelles du pouvoir, destinées peut-être plus à une représentation externe qu'à un réel aménagement des forces, et songer à des biais plus diffus de l'ascendant des aînés ?

Il convient de ne pas omettre que l'importance accordée par les présidents souvent détenteurs de plusieurs mandats à la dynamisation de la chambre d'agriculture, notamment au sein de puissantes organisations départementales, varie suivant les configurations locales. Des faiblesses institutionnelles locales sont ainsi dénoncées : le 15 juin 1954, en session de l'APPCA, au cours du compte-rendu du président sortant sur l'action de l'assemblée permanente, « *René Blondelle souligne l'erreur commise par certains présidents de chambre d'Agriculture, qui sont en même temps présidents d'organisations syndicales et qui laissent les premières en sommeil. Il fait remarquer que les Présidents des chambres d'agriculture sont des élus et que vis-à-vis des pouvoirs publics ils doivent veiller à ce que ces organismes jouent le rôle qui leur a été fixé* »<sup>2837</sup>. Élément difficile à mesurer que celui de l'investissement personnel, qui serait pourtant indispensable à une réelle compréhension des mécanismes de représentation au sein de l'APPCA.

Il convient enfin de considérer que d'autres moyens d'expression décisifs existent au sein de l'APPCA. Le comité de gestion du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture en est un, quoique sept de ses dix membres soient également membres du bureau ou du comité permanent général<sup>2838</sup>. Les commissions sont peut-être le lieu d'une expression plus ouverte : celle du progrès technique, mise sur pied dès 1952, est notamment très fréquentée par les présidents de chambre d'agriculture. La réunion du 30 mars 1955 accueille des représentants de 43 chambres départementales – dont, pour la Savoie, Michel May, délégué-suppléant et Joseph Dardel, secrétaire-adjoint, qui l'est aussi de la chambre régionale d'agriculture de Lyon<sup>2839</sup>. Cette commission a élu un bureau dont la composition est des plus bigarrées : son président est Maurice de Solages, déjà présenté, dont nous rappellerons seulement la position surprenante sur le plan professionnel, entre agriculture, industrie et finance ; les vice-présidents sont Achille Naudin, président de la chambre d'agriculture de la Nièvre, ancien sénateur et ancien avocat de 67 ans, dont les seuls mandats évoqués sont ceux de président de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre, de membre du Conseil supérieur de l'agriculture et enfin de conseiller à la Banque de France ; et Gilbert Martin, âgé de 56 ans, président-fondateur de l'Union départementale de la CGA dans l'Eure, président de coopératives laitières et d'une SICA

<sup>2836</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs ».. article cité, p. 50.

<sup>2837</sup> Documentation APPCA, « Compte rendu du Président sortant sur l'action de l'Assemblée Permanente », dans *Chambres d'agriculture*, n° 54, 15 juin 1954, pp. 10-11.

<sup>2838</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. tableaux 32 à 41.

<sup>2839</sup> *Annuaire APCA* 1955.



d'habitat rural, membre aussi du Conseil supérieur de l'agriculture<sup>2840</sup> ; les secrétaires sont André Bégouin, 52 ans, président de la FDSEA de la Charente et du Syndicat des producteurs de Pineau<sup>2841</sup>, ingénieur agricole, bientôt élu député de son département et inscrit au groupe paysan de l'Assemblée nationale<sup>2842</sup> ; et le Mosellan Prosper Semin, ancien agriculteur de 64 ans, « *administrateur de Coopératives et d'Associations agricoles* », président de la Société coopérative « *La Ferme-témoin Saint-Ladre* », des Caisses locale et régionale de crédit agricole, de la Caisse régionale de mortalité-bétail et du Comité interprofessionnel pour la consommation du lait et des produits laitiers, ainsi qu'adjoint au maire de sa commune<sup>2843</sup>. Ces hommes aux engagements, aux âges et aux origines géographiques diverses ont toutefois pour point commun de ne pas appartenir au groupe des titulaires du comité permanent général. La liste d'émargement de la réunion du 30 mars révèle par ailleurs que les commissions, dès 1955, sont le lieu où peuvent s'exprimer des membres de chambre d'agriculture, en lieu et place de leurs présidents, en fonction des domaines de compétence qu'ils ont développés localement et qui leur sont reconnus par les chambres départementales.

Au milieu des années 1950, les chambres d'agriculture sont à la fois très actives, depuis le début du programme des zones-témoins, dans le champ de la vulgarisation du « *progrès technique* », par le recrutement de conseillers agricoles, mais en même temps très insérées dans le système agricole départemental, notamment par l'intrication entre chambres d'agriculture et FDSEA. D'un côté, l'APPCA renforce et relégitime son action en anticipant sur les besoins des chambres d'agriculture en matière de « *soutien logistique* » notamment, mais également par la publication d'enquêtes et de bulletins et fascicules consacrés au « *progrès technique* ». De l'autre, elle dévoile la fragilité de sa position et l'inertie de la force conservatrice qui l'anime : les réflexes corporatistes se font jour dès le printemps 1953 et ne trouvent pas toujours d'écho dans les départements. Au-delà du groupe des présidents, des préfectures à Paris, il faudrait sans doute considérer, à l'instant de Jean-Pierre Prod'homme, que les « *administratifs* » sont partie intégrante du « *système* » : entre services techniques et administratifs des chambres et directions de l'APPCA, entre directeurs et élus, se lirait ainsi une révolution technocratique.

## Chapitre 6. 1952-1960, l'APPCA aux mains des technocrates

Les différents aspects évoqués dans ce chapitre, les évolutions décrites et l'importance qui leur est accordée, n'auraient peut-être pas été les mêmes si le sujet avait été abordé différemment. Il découle de deux circonstances conjuguées. À partir de notre DEA, débuté à l'automne 2002, et jusqu'au printemps 2006, au cours de quelques périodes de plusieurs mois chacune, nous avons été admise en tant que « *stagiaire* » à l'APPCA. Dans ce cadre, nous avons procédé à un inventaire des archives conservées et notre mémoire de DEA a été présenté comme un exemple de valorisation possible des archives historiques. Pendant les

<sup>2840</sup> *Ibidem. Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>2841</sup> *Ibidem.*

<sup>2842</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2 304 p.

<sup>2843</sup> *Annuaire APCA 1955.*

semaines de présence à l'APPCA, nous avons bénéficié d'un bureau et d'un accès libre et illimité aux salles d'archives et aux ressources documentaires. Surtout, cela nous a amenée à arpenter les couloirs de l'institution et à fréquenter nombre de ceux qui y travaillent. Sans prétendre avoir pratiqué une quelconque forme d'« *observation participante* », nous tenons tout de même à souligner combien cette immersion a infléchi notre vision du sujet, jusqu'à uniquement connu par le biais de l'historiographie. L'importance des services existant au début des années 2000<sup>2844</sup> nous a conduite à nous interroger sur l'évolution des effectifs administratifs et techniques de l'institution depuis sa création en 1927, sur le rôle joué par les « *administratifs* » aux côtés des élus, sur la perception que pouvaient en avoir les personnes extérieures à l'institution. Les lectures entreprises alors et ensuite ont aiguisé le besoin de mener plus avant cette réflexion. Or c'est au cours des années 1950 que l'on observe dans ce domaine un basculement.

## Une lacune historiographique : le rôle des « administratifs » dans les organisations agricoles

L'historiographie est peu proluxe sur cette question. Au mieux, les auteurs des grandes synthèses et des monographies d'organisations agricoles l'abordent rapidement, au passage, et sans s'attarder sur la signification de l'existence d'effectifs administratifs et techniques importants, de l'émergence de figures influentes et de la modification des rapports de force entre élus et « *administratifs* ». Pierre Barral, Gordon Wright et Paul Houée n'y consacrent pas plus de quelques mots. Le quatrième tome de *Histoire de la France rurale* est encore moins bavard : pour ses auteurs, l'orientation du syndicalisme agricole, depuis la Libération, est d'abord celle du projet politique des agrariens et des agriculteurs modernistes réunis et les administratifs des organisations n'ont pas leur place dans cette implacable analyse. Quand certains historiens soulignent le rôle des directeurs, c'est comme un acquis dont il n'est rien à dire ou à écrire, dans une perspective qui, il est vrai, éclipe largement les hommes au profit des institutions. André Gueslin décrit aussi l'évolution de la Fédération nationale du crédit agricole entre 1948 et 1969, et la construction par celle-ci d'un outil fédéral fondé sur l'association des présidents et des directeurs des caisses régionales<sup>2845</sup>, sans expliciter le fonctionnement de ce tandem, qui pourtant ne tombe pas sous le sens. Incidemment, des tendances sont tout de même repérées et questionnées. Le cas de l'Aisne suscite l'intérêt d'un chercheur américain, qui isole l'action de certains élus de l'union syndicale départementale dans la conception du rôle de celle-ci en tant que « *service-oriented union* »<sup>2846</sup>. Une autre approche du même département fait écho aux écrits de John T.S. Keeler et propose un modèle d'interprétation qui voit pour matrice de la technocratisation de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne les services mis en place aux lendemains de la Première Guerre mondiale pour gérer la reconstruction<sup>2847</sup>.

Yves Tavernier, dans son ouvrage sur la FNSEA, évoque rapidement « *le rôle particulièrement important que jouent les cadres administratifs dans les organisations professionnelles agricoles : collaborateurs actifs des administrateurs, disposant d'une assez grande liberté d'action, ils peuvent exercer une forte influence dans l'élaboration de la politique syndicale et dans la vie interne de la fédération* ». Il s'attarde plus sur les services,

<sup>2844</sup> Près de 200 personnes travaillent alors au 9 avenue George-V à Paris.

<sup>2845</sup> André GUESLIN, *Histoire des crédits agricoles...* ouvrage cité, tome 2 ; André GUESLIN, *Le Crédit agricole*, ouvrage cité, p. 23.

<sup>2846</sup> John T.S. KEELER, *The Politics of neocorporatism in France...* ouvrage cité, p. 137.

<sup>2847</sup> Guy MARIVAL, « Reconstruction et syndicalisme dans l'Aisne », article cité, p. 127.

tels qu'ils existent à la fin des années 1960 et sans évoquer longuement leur genèse, mais on trouve sous sa plume une réflexion inédite : ainsi, pour lui, « *ceux qui remplissent les mêmes fonctions depuis de nombreuses années connaissent, souvent seuls, l'histoire détaillée de la politique et de la gestion de la FNSEA ; dans un monde de tradition orale, qui témoigne une certaine méfiance des documents écrits, dans une organisation aux archives incertaines, celui qui possède la chronologie des événements et des problèmes bénéficie d'une grande autorité* »<sup>2848</sup>. Situation qui n'est pas sans évoquer celle de Luce Prault, la marge de manœuvre qu'il a su dégager au profit de ses initiatives et son rôle lentement constitué de dépositaire de la mémoire de l'institution.

À propos de la FNSEA, Gilles Luneau procède plus par allusions, qui ne sont toutefois pas dépourvues de portée. Il titre l'une de ses sous-parties, « *Les " administratifs " aussi* » et écrit : « *Il faudra un jour que quelqu'un conte les péripéties de la grande saga constitutive des associations spécialisées, en particulier à travers le travail précis et discret des " stratifs " , comme disent les élus paysans qui défendent leur pouvoir à l'aide des dossiers montés par ces femmes et ces hommes de l'ombre : les salariés des organisations agricoles qui, de toute leur énergie, servent les paysans plus qu'ils ne courent après l'argent* ». À travers l'exemple de l'action de Jean-Philippe Cochard, il souligne d'entrée de jeu que les responsabilités peu à peu prises par les administratifs conduisent à une possible contradiction dans leur rôle conçu comme désintéressé et neutre<sup>2849</sup>. Ali Aït Abdelmalek expose assez précisément sa vision du fonctionnement du « *couple "président-directeur"* » sur le mode de la délégation de responsabilité, mais avec une restriction, celle de la « *représentation de l'organisation "à l'extérieur"* » : selon lui, « *le directeur a un rôle essentiel, qui peut se résumer en trois fonctions : l'expert, le pourvoyeur d'information, et enfin, l'agent politique ou négociateur avec l'environnement local ou avec les autres dirigeants d'OPA* »<sup>2850</sup>. Son but n'est cependant pas d'en historiciser l'émergence, non plus que de chercher des différences marquées selon les organisations.

Traitant d'un conflit dans une coopérative de la Manche, Michel Robert traite autant des « *hobereaux* » que des « *directeurs* » : ce sont les évolutions de ces deux modèles qui expliquent les « *métamorphoses du notable* » qu'il évoque<sup>2851</sup>. Jean-Pierre Prod'homme, dans sa thèse sur les agriculteurs organisés de la Marne évoque plus longuement « *le poids des administratifs de la Profession* »<sup>2852</sup> et juge que « *le personnel administratif de ces organisations nécessiterait en soi une étude approfondie portant sur les origines, la qualification, les fonctions, les relations, les préoccupations des salariés des diverses catégories qu'il s'agirait de définir avec précision pour chacune d'entre elles* »<sup>2853</sup>. On s'est en revanche bien plus souvent et longuement attardé sur le déploiement des services techniques, notamment des services de vulgarisation puis de développement, autour des

<sup>2848</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA*, ouvrage cité, p. 89.

<sup>2849</sup> Gilles LUNEAU, *La forteresse agricole...*, ouvrage cité, p. 641.

<sup>2850</sup> Ali AÏT ABDELMALEK, *L'Europe communautaire, L'État-Nation et la société rurale. L'exemple du Pays de Redon*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1996, 315 p., p. 68.

<sup>2851</sup> Michel ROBERT, « Capitalisme et métamorphose du notable », dans *Pouvoir et patrimoine au village. – Études rurales*, n° 65, janvier-mars 1977, pp. 121-128.)

<sup>2852</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...*, ouvrage cité, f<sup>ii</sup> 185-193.

<sup>2853</sup> *Ibidem*, p. 187.

activités de conseil agricole notamment<sup>2854</sup>. Les chambres d'agriculture et l'APPCA ont joué un rôle important dans ce domaine, qui leur a été reconnu au sens où les chercheurs ont pointé l'importance des réalisations et analysé les tenants et les aboutissants de celles-ci. Loin de vouloir éclipser ces aspects, sur lesquels nous reviendrons abondamment et dont nous avons déjà beaucoup discuté autour de l'épisode des zones-témoins, il nous semblait nécessaire de replacer l'éclosion des services techniques, et de la mission que l'APPCA se crée pour coordonner ceux-ci, dans une évolution plus globale, celle de la bureaucratisation et de la technicisation de l'ensemble d'une institution. Avant de l'aborder en détail, tentons de dévoiler quelques-unes des interrogations qui la sous-tendent.

## Bureaucratisation et technocratisation du monde agricole

Toute réflexion sur la bureaucratisation ne peut évacuer les apports de Max Weber sur le processus de rationalisation, sur la « *rationalité en finalité* » et la domination, dans le cadre du développement du capitalisme et de la bureaucratie. Sans pour autant prétendre à l'analyse sociologique, la réflexion menée au fil de ce chapitre sera empreinte notamment des réflexions de Jürgen Habermas, discutant la lecture que faisait Herbert Marcuse de l'œuvre de Max Weber. Pour Max Weber, « *la rationalisation croissante de la société est liée à l'institutionnalisation du progrès scientifique et technique ; dans la mesure même où la science et la technique s'introduisent dans les sphères institutionnelles de la société et où, par là, elles transforment les institutions elles-mêmes, les anciennes légitimations se trouvent détruites* »<sup>2855</sup>. Herbert Marcuse introduit la notion de « *finalité de la domination* », consubstantielle à la technique : ainsi, « *le véritable motif, qui est de maintenir une domination objectivement dépassée, est masquée par la référence à des impératifs techniques* ». Jürgen Habermas reformule notamment le concept de rationalisation weberien et analyse les modifications du cadre institutionnel déterminées par le progrès technologique, en pointant l'émergence d'une idéologie technoscientifique<sup>2856</sup>.

Technocratisation et bureaucratisation ne sont pas sans écho dans l'historiographie si l'on considère notamment les débats autour de Vichy. Le rôle des « *serviteurs de l'État* »<sup>2857</sup> est envisagé ainsi que les ruptures causées par la méfiance du gouvernement de Pétain vis-à-vis des notables de la Troisième République. Certains auteurs contribuent à ce débat par le biais de tentatives d'éclaircissement du fameux « *complot synarchique* »<sup>2858</sup>, à replacer dans le cadre plus large de réflexions sur la technocratie et les technocrates,

<sup>2854</sup> Dont par exemple : Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », article cité ; Hélène BRIVES, « L'environnement : nouveau pré carré des Chambres d'agriculture ? », article cité ; Jean POLAK, *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux...* ouvrage cité ; Claude COMPAGNONE, Sandrine PETIT et Bruno LEMERY, « A New Role Of Mediator For Extension Services : A Challenge For The Chambers Of Agriculture In France », dans Benoît DEDIEU et Sylvie ZASSER-BEDOYA [dir.], *8th European Ifsa Symposium, Empowerment of the rural actors: a renewal of Farming Systemes perspectives. Actes du colloque qui s'est tenu du 6 au 10 juillet 2008 à Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, INRA. [téléchargeable sur <http://s149289260.onlinehome.fr/ifsa-arti.php/welcome/index.php>]

<sup>2855</sup> Jürgen HABERMAS, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Éditions Gallimard, 1973, 211 p. (Titre original : *Technik und wissenschaft als ideologie*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, 1968), p. 4.

<sup>2856</sup> *Ibidem*.

<sup>2857</sup> Marc-Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France...*, ouvrage cité.

<sup>2858</sup> Olivier DARD, *La synarchie ou le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, 1998, 294 p.

dans le fil des mouvements planistes et par-delà l'« *équivoque vichyssoise* »<sup>2859</sup>. Pour Gérard Brun, dont l'introduction à *Technocrates et technocratie en France* propose de très précis et utiles éléments de définition et de réflexion, la technocratie est à la fois « *la condition politique dans laquelle le pouvoir effectif appartient à des techniciens appelés technocrates* » et « *l'idéologie qui vise, consciemment ou non, à instaurer la technocratie dans son premier sens en donnant le maximum de place et d'influence à la technique et aux techniciens* »<sup>2860</sup>. Il dévoile la complexe opposition de la technocratie à la politique : « *les théories technocratiques en viennent volontiers à dénigrer la politique et tendent même à lui dénier un domaine propre, tout en cherchant par ailleurs à exercer une influence dans ce domaine contesté* ». Enfin, pour lui, « *la montée des techniciens en général serait un phénomène d'ordre sociologique, en revanche l'apparition des technocrates proprement dits, de l'idéologie technocratique, ressortirait plutôt au domaine de la politique et surtout à la définition de la politique* »<sup>2861</sup>.

La dimension prosopographique du traitement de la question implique de prendre en compte à la fois les acteurs qui participent de ce phénomène et les structures qui les portent et qui en résultent. Les présidents de chambre d'agriculture et l'ensemble des élus des organisations professionnelles agricoles n'en sont certes pas exclus, d'autant plus qu'il s'agit de considérer les interactions entre les acteurs, mais ce sont les « *administratifs* » et les « *techniciens* », les directeurs et les conseillers agricoles notamment, qui sont les véritables sujets de ce développement. Deux aspects peuvent être isolés qui dominent par leur importance. Technocratie a à voir avec méritocratie, ou plutôt avec « *le travail de consécration qu'accomplit l'institution scolaire, notamment à travers les grandes écoles* ». Parmi celles-ci, on compte notamment l'Institut national agronomique, dont de nombreux acteurs de l'APPCA, élus et administratifs, sont issus. Ainsi Pierre Bourdieu a posé la question : « *qu'est-ce que la compétence dont se réclament les technocraties ?* »<sup>2862</sup>. L'État a un rôle central dans la « *classification* » et l'« *ordination* » par le biais des grandes écoles. Dans la répartition des pouvoirs opère la « *magie d'État* » : « *l'octroi d'un diplôme s'inscrit dans la classe des actes de certification ou de validation par lesquels une autorité officielle, agissant en mandataire de la banque centrale de crédit symbolique qu'est l'État, garantit et consacre un certain état de choses, une relation de conformité entre les mots et les choses, entre le discours et le réel – avec, par exemple, le tampon et la signature qui authentifient un acte ou un écrit comme attesté et véridique, une copie comme conforme à l'original, un document comme valide, une attestation comme valable* »<sup>2863</sup>.

Interviennent « *le sens collectivement attribué* » et « *la valeur sociale reconnue* » notamment dans la fonction des titres scolaires et universitaires et de leur mise en avant : les titres concurrents et contestés d'« *ingénieur agronome* » et d'« *ingénieur agricole* »<sup>2864</sup>, que leurs détenteurs font valoir ou non selon les circonstances, ont un rôle crucial. Leur apparition et leur citation sont à situer à la lumière des transformations du champ des

<sup>2859</sup> Mentionnons notamment : Olivier DARD, « Voyage à l'intérieur d'X-crise », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1995, volume 47, n° 47, pp. 132-146 ; Pierre BITOUN, *Les hommes d'Uriage*, ouvrage cité ; Pierre BITOUN, « L'équivoque vichyssoise », article cité ; Gérard BRUN, *Technocrates et technocratie en France : 1918-1945*, Paris, Éditions Albatros, 1985, 324 p.

<sup>2860</sup> Gérard BRUN, *Technocrates et technocratie en France...* ouvrage cité, p. 8.

<sup>2861</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>2862</sup> Pierre BOURDIEU, *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989, 568 p.

<sup>2863</sup> *Ibidem*, p. 538.

<sup>2864</sup> Marie C. BENEDICT, *Agriculture and administrative Elites...*, ouvrage cité.

grandes écoles, qui agissent par répercussion sur les organisations auxquels appartiennent les diplômés qui en sont issus. Se pose la question de « *la référence obligée aux valeurs de neutralité et de dévouement désintéressé au bien public* » qui s'impose aux fonctionnaires d'État<sup>2865</sup>, mais qui n'a pas le même poids sur les « *fonctionnaires* » des organisations agricoles, ces administratifs susceptibles de « *faire carrière* » d'une organisation à l'autre, du privé au public et vice-versa, dont la neutralité et l'apolitisme doivent être discuté à l'aune des actions enregistrées. La considération des compétences reconnues et sacralisées ne peut pas ne pas nous amener sur le terrain déjà foulé des rapports entre expertise et représentation, consubstantielle à de nombreuses organisations consultatives<sup>2866</sup>. Décomposer le mouvement de développement des services peut constituer un premier objectif permettant d'aborder de front les structures et les hommes, le local et le national, le champ du progrès technique et son corollaire, la bureaucratisation et la technocratisation de l'APPCA et des chambres d'agriculture, en cours dans les années 1950. La seconde étape alors ne peut manquer de se consacrer à l'analyse des relations entre les présidents et leurs directeurs, dans une constante interrogation sur le rôle des individus et des groupes dans lesquels ils s'inscrivent, sur la validité même du clivage ainsi défini entre élus et administratifs, et sur la possibilité d'un préalable-Luce Prault, désignant le rôle particulier d'un homme dans un contexte lui aussi très particulier, et les répercussions que ce préalable aurait eues sur l'institution.

## A. Dans le vaste mouvement de développement des services

Les principales sources qui permettent de reconstituer les services administratifs et techniques des chambres d'agriculture et de l'APPCA sont de nature différente. Pour les chambres départementales, ce sont principalement les annuaires<sup>2867</sup> qui ont permis d'en connaître, pour l'ensemble des institutions départementales, la composition. De ce fait, les données collectées ne fournissent qu'une photographie au lendemain des élections partielles de 1955 et à l'orée des années 1960. Avant et dans l'intervalle, des informations éparses peuvent être connues sans permettre de dater l'évolution générale de façon précise. Les éléments fournis dans les annuaires sont de plus assez fragmentaires et laconiques. Pour l'APPCA, l'existence de rapports annuels sur l'activité des services, à partir de 1955, rend le tableau moins impressionniste : d'une année à l'autre, il devient possible de déceler de petites évolutions et de repérer des individus qui n'ont travaillé à l'APPCA que pendant quelques mois, pour peu qu'ils aient été présents au moment de la finalisation du rapport. Un regret nous taraude donc : celui de ne pas disposer de sources assez précises, de témoignages assez nombreux, d'un relevé daté des recrutements et des remaniements de services, encore moins dans les chambres départementales d'agriculture qu'à l'APPCA, pour parvenir à restituer la chronologie fine du développement des services administratifs et techniques des institutions départementales et de leur pendant national. Idéalement, il faudrait pourtant pouvoir déceler des antériorités, des phénomènes d'émulation, de résistance et de coordination des actions. Les mouvements de va-et-vient entre les départements et Paris ne peuvent cependant être tus, et seront abordés

<sup>2865</sup> Pierre BOURDIEU, « Esprits d'État », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 1-1993, pp. 49-62.

<sup>2866</sup> Claire Lemerrier l'évoque dans *Un si discret pouvoir...* ouvrage cité, p. 9 : « *les chambres de commerce doivent vivre dans une tension permanente entre demande de représentation et demande d'expertise* ». Voir aussi : Françoise DREYFUS, « Représentation et compétence dans les organes consultatifs de l'administration », dans François d'ARCY [dir.], *La représentation*, Paris, Economica, 1985, 250 p., pp. 141-153.

<sup>2867</sup> *Annuaire APCA 1955 ; Annuaire APCA 1959.*

chaque fois que les sources permettent d'en dévoiler un aspect, mais également par un raisonnement déductif, tout au long du développement.

### Une matrice : le « progrès technique »

En devenant un rouage du programme d'Aide technique et financière de productivité, incluant les « zones-témoins », l'APPCA n'a pas seulement infléchi son discours, comme on l'a vu. Elle a impulsé des changements radicaux dans le spectre des domaines d'intervention des chambres d'agriculture, elle a répondu aux initiatives et aux aspirations de certaines d'entre elles en fournissant un référentiel technique et idéologique considéré comme légitime, elle a commencé de coordonner les actions relatives au conseil agricole. Dans les années qui suivent, cet engagement est pérenne et fécond : en cela, le progrès technique et les actions qui s'y réfèrent constituent une matrice, indiscutablement.

### État des lieux en 1955

Durant toute l'année 1954, de multiples accrocs surviennent entre l'APPCA et le ministère, dans des circonstances très proches de celles de la crise d'avril 1953. En février 1955 encore, l'institution, se sentant contestée par une décision gouvernementale dans son « droit [...] de conserver la possibilité, par des collaborateurs de son choix, exerçant sous son contrôle et sous sa responsabilité, de rendre des services aux agriculteurs, du point de vue technique »<sup>2868</sup>, vote par l'intermédiaire du CPG une délibération décrétant que « désormais, les chambres départementales d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture se trouvent dégagées de toute responsabilité dans ce domaine et qu'il incombe à M. le ministre de l'Agriculture, seul, de prendre les décisions nécessaires, sans que les chambres d'agriculture ou l'assemblée permanente aient préalablement à être consultées »<sup>2869</sup>. Quoique des relations avec le ministère aient été renouées ensuite autour des zones-témoins, mais de façon nettement plus distendue, il apparaît que ce dégagement est symptomatique d'une période charnière pendant laquelle l'APPCA joue un investissement qui s'amplifie en faveur du progrès technique, et peut dorénavant se passer de l'appui qu'ont été les zones-témoins en terme de crédibilité et de réassurance locale.

La poursuite de cet engagement se fait d'abord par voie consultative : en octobre 1954, est diffusé un questionnaire par la voie de la revue, intitulé « *Le conseiller agricole et la vulgarisation dans l'agriculture* ». Motivée par la constatation de ce que « depuis  
<sup>2870</sup> mai 1954 », le dépouillement des procès-verbaux de la session de mai des Chambres départementales a révélé que [les] réalisations [engagées par les chambres en matière de conseil agricole et de vulgarisation] étaient loin d'être les seules », l'enquête « a pour but de faire le point en ce domaine et de recenser, autant que possible, les besoins les plus immédiats »<sup>2871</sup>. Les questions ressortent à la fois de la prospection – dans le but de connaître dans leurs développements les plus récents les initiatives des chambres départementales – mais aussi de la consultation générale concernant la vulgarisation – il est notamment demandé de donner des suggestions sur « le rôle, qui lors d'une réorganisation générale de la vulgarisation, pourrait incomber aux organisations

<sup>2868</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1<sup>er</sup> février 1955.

<sup>2869</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>2870</sup> Voir : « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22, p. 12, cité *supra*.

<sup>2871</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 61, 1<sup>er</sup> octobre 1954, pp. 11-13.

professionnelles nationales et, plus particulièrement, à l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture »<sup>2872</sup>. Les réponses en sont analysées en février 1955 et débouchent sur l'adoption d'une délibération lors de la session de mai. Outre que les présidents de chambre d'agriculture réunis insistent sur le fait « *qu'aucune amélioration du niveau de vie des agriculteurs ne pourra être obtenue par la vulgarisation, l'assistance technique ou tout autre moyen, tant qu'une politique, assurant pour les produits agricoles des débouchés permanents à des prix rémunérateurs, n'aura pas été définie, adoptée, appliquée et suivie* » – saillie typique de la tendance à l'élargissement du domaine d'action de l'APPCA à la défense de l'« *intérêt général agricole* », sensible dès les lendemains du remplacement de René Blondelle par Jacques Lepicard à la tête de la FNSEA –, la principale revendication est celle de la reconnaissance du rôle « *naturel* » de l'APPCA. Ainsi, les présidents réunis jugent majoritairement qu'un éventuel statut de la vulgarisation agricole « *devrait réserver aux chambres d'agriculture et à l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture, organes représentatifs de la profession agricole, la formation, le recrutement, le perfectionnement et l'encadrement des assistants techniques agricoles, ainsi que la plus large part dans l'élaboration et le contrôle de l'exécution des programmes de vulgarisation* »<sup>2873</sup>. Plus nettement encore que cette ébauche d'insertion des stratégies élaborées autour de la gestion des zones-témoins dans un projet plus général, des actions particulières montrent que l'expérience de l'Aide technique et financière de productivité n'a pas été stérile au vu des domaines d'interventions qu'elle fait émerger, à plus ou moins long terme.

Un premier rapport sur l'activité des services de l'APPCA, daté de mai 1956, témoigne du développement global de ceux-ci pendant l'année écoulée<sup>2874</sup>. Outre le secrétariat, les archives et ce qui ressort de la gestion de l'immeuble et du personnel, on compte le secrétariat de rédaction de la revue, un service de documentation, constitué seulement de trois personnes et dont il est écrit qu'il « *n'a pas la prétention de pouvoir répondre à tous les besoins d'ordre documentaire, notamment en matière de vulgarisation technique* », et un service de liaison avec la presse. Surtout, il existe un service technique qui se penche sur la question des engrais de ferme, de la recalcification des sols, de la voirie rurale, mais principalement sur la vulgarisation : « *si l'activité du Service, pour ce qui concerne les zones-témoins, a été, par la force des choses, réduite, l'effort commencé a été poursuivi en faveur de la vulgarisation* »<sup>2875</sup>, notamment par la création d'un comité d'études rassemblant les principales organisations professionnelles agricoles, par la création d'une « *branche "travail"* » et d'un service féminin – préoccupation inaugurée par la publication d'un supplément au bulletin *Zones-Témoins*, intitulé *Famille paysanne et productivité* dès 1953<sup>2876</sup>. Ce service, constitué de cinq personnes, y compris Hubert Morhet qui le dirige,

<sup>2872</sup> *Ibidem*.

<sup>2873</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, n° 78, 15 juin 1955, pp. 16-17.

<sup>2874</sup> Arch. APCA, Circulaires décembre 1955-mars 1956, rapport d'activité des services, mai 1955-mai 1956.

<sup>2875</sup> *Ibidem*.

<sup>2876</sup> Arch. APCA, Zones-témoins, avril 1953-mai 1954, « La femme aussi a un rôle à jouer dans les Zones-Témoins », dans *Zones-Témoins. Famille paysanne et productivité*, n° 28, 15 novembre 1953, pp. 1-3 ; préoccupation soutenue par le service zones-témoins dès cette date : « *Il s'agit, en l'espèce, d'une expérience, et, en cas de succès, nous aurions l'intention de consacrer une partie de nos efforts à intéresser la population féminine des Zones-Témoins au progrès technique et à l'amélioration du standing de vie familial. Nous vous serions très reconnaissants, en conséquence, s'il vous était possible d'aider l'agent technique de votre Zone-Témoins dans la constitution d'un premier groupe actif de femmes et de jeunes filles* », Arch. APCA, Zones-témoins, avril 1953-mai 1954, lettre adressée par M. Morhet, aux présidents des GPA et aux agents techniques des zones-témoins, le 17 novembre 1953.



s'attache également à recueillir la documentation technique et commerciale concernant notamment l'épuration de l'eau et la robinetterie, et publie un bulletin *Information technique* « dans lequel sont évoqués les problèmes techniques revêtant un certain caractère d'actualité, ainsi que les problèmes de reconversion »<sup>2877</sup>. Un lien direct avec les chambres d'agriculture s'établit par le biais de cette antenne parisienne, dans le cadre de la mise en application du décret instituant le Fonds national de péréquation : « l'étude préalable, par le service technique, des demandes de subventions présentées par les chambres d'agriculture, a permis de donner de nombreux conseils aux chambres sur la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs qu'elles se proposent »<sup>2878</sup>.

D'après l'annuaire des chambres d'agriculture daté de novembre 1955, seules 18 chambres emploient du personnel, au-delà du nécessaire personnel chargé de l'administration et de la comptabilité. Six chambres n'emploient qu'une personne supplémentaire, six autres en ont recruté deux, deux en comptent quatre chacune et quatre chambres citent 5 à 8 postes en plus du secrétaire administratif. Jean-Pierre Prod'homme évoque le « système agricole départemental » de la Marne comme un « important employeur » et un « exutoire pour certains des actifs éliminés des exploitations agricoles »<sup>2879</sup>. Ce n'est pas tout à fait le cas encore en 1955 : la chambre d'agriculture de la Marne n'emploierait alors qu'un secrétaire administratif, un secrétaire responsable de la SICA et une personne en charge du service d'architecture. La chambre d'agriculture de la Marne est la seule pour laquelle l'annuaire mentionne des personnels non directement liés au « progrès technique ». Dans les 17 autres chambres, ce sont 50 agents techniques, conseillers agricoles et autres moniteurs de cours agricoles qui sont recensés. Quelques chambres se distinguent par l'importance du nombre de « conseillers » cités – pour employer un terme générique. Dans le Bas-Rhin, la chambre disposerait de sept conseillers techniques à demeure, comme celle de la Somme, dont le rôle précurseur et le statut de modèle normalisant a été déjà longuement évoqué. Ils sont six dans l'Orne à être présentés comme les conseillers techniques agricoles de la chambre d'agriculture. En Seine-et-Marne, sont cités trois conseillers techniques et un conseiller agricole. La chambre d'agriculture de l'Eure dispose de quatre « moniteurs conseillers techniques agricoles » et son secrétaire administratif est également directeur des cours professionnels agricoles de la chambre. Dans l'Aisne, trois « moniteurs cours agricoles » et un agent technique sont dénombrés. En Meuse, en Aveyron et en Haute-Loire, deux postes de conseillers agricoles semblent attachés à la chambre d'agriculture. En Finistère, en Vendée et en Seine-et-Oise, en Haute-Saône, dans le Nord et en Maine-et-Loire, un agent technique est cité dans l'annuaire de 1955<sup>2880</sup>.

On notera sans peine que les initiatives telles qu'elles sont repérables à partir des sources concernent exclusivement la moitié nord de la France, à l'exception de la Haute-Loire et de l'Aveyron. Dans un long article publié en mai 1954, certains de ces premiers services techniques sont décrits et ce sont ceux qui sont les plus pléthoriques à cette date qui sont retenus. L'auteur de l'article les présente ainsi : « Plusieurs chambres d'agriculture, décidées à pallier l'insuffisance de formation professionnelle de leurs ressortissants et de les mieux armer dans la lutte économique qu'est obligée de soutenir l'Agriculture, ont pris l'initiative de mettre sur pied les organisations chargées, soit exclusivement, soit

<sup>2877</sup> Arch. APCA, Circulaires décembre 1955-mars 1956, rapport d'activité des services, mai 1955-mai 1956.

<sup>2878</sup> *Ibidem*.

<sup>2879</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 185.

<sup>2880</sup> *Annuaire APCA 1955*.

*accessoirement, de la vulgarisation des techniques modernes de culture. Ces organisations sont loin d'être partout semblables, il faut voir là, sans doute, l'influence des hommes que se sont mis à la tête de ces mouvements, mais aussi l'adaptation d'une idée à la diversité de notre territoire et de la psychologie paysanne. Cette diversité nous pousse à passer en revue rapidement chacune de ces réalisations ».*

Dans la foulée de la chambre d'agriculture de la Somme, la chambre de l'Eure aurait été la première à s'organiser<sup>2881</sup>. Né à Rouen en 1899, son président, Gilbert Martin, « *petit-fils d'un inspecteur primaire et fils d'un chirurgien, [...] quitte le lycée de Rouen à quinze ans pour prendre la tête d'une exploitation agricole dans l'Eure* »<sup>2882</sup>. Conseiller municipal en 1925, il est élu maire du Theillement en 1929<sup>2883</sup> et membre de la chambre d'agriculture en 1933, au suffrage des agriculteurs de la circonscription de Pont-Audemer<sup>2884</sup>. Syndic corporatif dans sa commune de Theillement en octobre 1943<sup>2885</sup>, il semble être resté totalement en dehors des instances corporatives au-delà de cet échelon local. En 1945, il est vice-président du comité départemental d'action agricole, « *président fondateur de la Confédération générale de l'agriculture* »<sup>2886</sup> et président de la FDSEA de l'Eure dès sa constitution<sup>2887</sup>, réélu en février 1946<sup>2888</sup>. Il est membre de la commission nationale de la CGA et du conseil fédéral de la FNSEA en 1947. Quand il est réélu aux élections aux chambres d'agriculture de 1952, sur les listes des délégués des associations et des syndicats agricoles, il préside toujours l'Union départementale de la CGA<sup>2889</sup> mais plus la FDSEA, dont la présidence échoit à Bernard Pluchet, ancien syndic adjoint de l'URCA de l'Eure<sup>2890</sup>. Lors de la session du 27 mars 1952, Léon Lauvray, président sortant, déclare ne pas souhaiter se représenter à la présidence et poursuit ainsi : « *la chambre d'agriculture qui existait a fonctionné d'une façon normale jusqu'en 1940, puisqu'elle s'est encore réunie lorsque l'ennemi était encore sur la Somme. Cette fois-ci elle a été formée par l'Union fédérale [de la CGA] et par la Fédération des exploitants du département et doit donc être l'émanation de ces associations. C'est pourquoi, Messieurs, je vous demande de bien vouloir nommer un membre de la Confédération générale agricole du département* ». Gilbert Martin est élu président, par 22 voix sur 25, et exprime d'emblée le sens qu'il donne à ce mandat : « *l'équipe première de la CGA continue, et aidé par les anciens les plus actifs de la*

<sup>2881</sup> « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-

Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22.

<sup>2882</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/martin-gilbert-henri-albert-1121899.asp>

<sup>2883</sup> *Ibidem*.

<sup>2884</sup> *Annuaire national agricole* 1936.

<sup>2885</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4996, archives de la Corporation paysanne, URCA de l'Eure, listes des syndicats corporatifs locaux [9 octobre 1943].

<sup>2886</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/martin-gilbert-henri-albert-1121899.asp>

<sup>2887</sup> *Annuaire national agricole* 1945, p. 157.

<sup>2888</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946.

<sup>2889</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 120.

<sup>2890</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

*chambre d'agriculture et un groupe de jeunes ardents et plein de foi dans leur métier, avec eux, avec vous, j'espère faire œuvre utile »*<sup>2891</sup>.

Si 7 des 25 membres de la chambre d'agriculture de 1939 ont été réélus – parmi lesquels on rencontre aussi bien Léon Lauvray, ingénieur agronome, ancien président, ancien député ayant appartenu au groupe d'action démocratique et sociale, de 1928 à 1932, enfin ancien sénateur URD, à la veille de la guerre<sup>2892</sup>, que Modeste Legouez, ancien « *premier président des Jeunesses paysannes* » de Dorgères en 1935<sup>2893</sup> et syndic régional de l'Eure de décembre 1942 à 1944<sup>2894</sup> – on compte en effet parmi les nouveaux membres cinq quadragénaires et quatre trentenaires. Parmi ces derniers, André Métayer, « *président des Jeunes [de la CGA]* », 31 ans, est aussitôt élu secrétaire de la chambre et « *chargé du rapport sur l'éducation professionnelle* »<sup>2895</sup>. Les documents qui ont pu être consultés concernant la session de mai 1952 permettent de repérer les évolutions qui ont mené la chambre d'agriculture à redéfinir son rôle. Un rapport d'orientation présenté par le bureau rappelle d'abord les termes de l'accord du 8 février 1951 puis pose la question suivante : « *Ceci dit, quelle mission la chambre d'agriculture devrait-elle s'assigner, qui n'empiète pas sur les activités des autres associations, mais soit quand même efficace et constructive, justifie sa présence et les importants crédits mis à sa disposition ?* »<sup>2896</sup>. Éducation professionnelle et habitat rural sont alors désignés comme les deux axes principaux censés canaliser les actions de la chambre. Le rapport d'orientation précise ainsi : « *Il est incontestable que l'évolution de la technique agricole ne peut porter ses fruits que si elle s'adresse à des jeunes agriculteurs préalablement préparés à s'assimiler les méthodes nouvelles et à les appliquer ; ceci est une affaire de formation professionnelle et la chambre d'agriculture a dans ce domaine un rôle important à jouer pour compléter l'insuffisance des moyens officiels* »<sup>2897</sup>.

Le « *rapport sur la formation professionnelle et la vulgarisation agricole* » est présenté par André Métayer : sans ambiguïté, il présente les actions envisagées comme le moyen de poursuivre et d'amplifier les actions de vulgarisation entreprises par la FDSEA, « *aidée par tous les organismes agricoles* », et dont la réalisation a « *été confié[e] au Cercle départemental et aux cercles cantonaux des Jeunes* ». Ainsi, les aspirations des responsables du Cercle départemental des jeunes de la CGA de l'Eure semblent avoir coïncidé avec les visées des dirigeants de la chambre d'agriculture, notamment de Gilbert Martin, dont l'exploitation agricole, le domaine du Val<sup>2898</sup>, a été recensée en 1951 comme « *installation-type* » en polyculture et élevage<sup>2899</sup>. La relation qu'en fait l'APPCA sans

<sup>2891</sup> Arch. CA Eure, extrait du procès-verbal de la session extraordinaire du 27 mars 1952. (copie envoyée par Édith Duclos en mars 2008).

<sup>2892</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, pp. 2 160-2 161.)

<sup>2893</sup> Gilles MARTINEZ, *Le Centre national des Indépendants et Paysans de 1948 à 1962*, Thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Serge Berstein, Université Paris X, 1991, 2 volumes, XIV-424 f°, f° 7.

<sup>2894</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2895</sup> Arch. CA Eure, extrait du procès-verbal de la session extraordinaire du 27 mars 1952.

<sup>2896</sup> *Ibidem*, extrait du procès-verbal de la session ordinaire du 20 mai 1952.

<sup>2897</sup> *Ibidem*, extrait du procès-verbal de la session extraordinaire du 27 mars 1952.

<sup>2898</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>2899</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 120.

sa revue en 1954 est biaisée : elle n'évoque pas les Cercles des jeunes agriculteurs eurois comme initiateurs mais comme prescripteurs des actions de vulgarisation, son texte déplaçant le rôle de la chambre d'agriculture en amont de la création des cours professionnels qui pourtant découlent directement des « *informations agricoles* » du cercle départemental des jeunes. À l'occasion du changement de terminologie, les jeunes agriculteurs de l'Eure passent du statut de précurseurs à celui d'enquêtés. La discrète usurpation souligne le rôle des publications de l'APPCA, qui visent surtout à imposer une norme aux chambres d'agriculture, et donc à favoriser une émulation fondée sur un modèle tronqué, voire usurpé. Dans l'Eure, en 1954 et 1955, la collusion entre CDJA et chambre d'agriculture se confirme cependant. André Métayer, président du Cercle des jeunes cultivateurs de l'Eure<sup>2900</sup> demeure secrétaire de la chambre. Le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture en 1955 est Francis Porchy, âgé de 35 ans<sup>2901</sup>, « *ingénieur ITA* » et ancien responsable départemental du Cercle départemental des jeunes<sup>2902</sup>. Déjà évoquées, les tensions existent entre Gilbert Martin et certains représentants de l'APPCA<sup>2903</sup>. Derrière les impératifs divergents se cache une conception très différente du rôle de l'APPCA : le président de la chambre d'agriculture de l'Eure l'entendrait comme un organisme à même de soutenir et d'encourager les projets des chambres départementales, alors que la tendance à l'œuvre à l'APPCA est celle d'un discret détournement et d'une sourde normalisation. Le sujet sera à nouveau évoqué, mais signalons d'emblée que les singularités des projets sont gommées au profit d'un modèle prétendument universel et jugé potentiellement universalisable.

Depuis le début de l'année 1954, la chambre d'agriculture de la Mayenne assurerait ainsi le fonctionnement de quatre postes de conseillers agricoles chargés de « *la vulgarisation des techniques rationnelles* » : « *la majeure partie de son budget a ainsi été consacrée au financement de ce dernier service* ». On perçoit ici les limites d'une source telle que les annuaires des chambres d'agriculture, qui ne publient au mieux que les informations telles qu'elles ont été transmises par l'échelon départemental : la page de l'annuaire de 1955 concernant la Mayenne ne laisse en rien paraître ce récent déploiement technique et la présence de conseillers agricoles attachés à l'institution<sup>2904</sup>. Pourtant, dès la fin de l'année 1954, d'après la revue *Chambres d'agriculture*, « *les conseillers [de la chambre d'agriculture de la Mayenne] sont placés sous l'autorité du président de la chambre d'agriculture, assisté du directeur des services agricoles et du secrétaire administratif de la chambre : ils signent à leur engagement un contrat les liant pour un an à la chambre d'agriculture, ce contrat est renouvelable par tacite reconduction* »<sup>2905</sup>.

<sup>2900</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>2901</sup> APCA, *Annuaire des directeurs retraités*, [Paris], [APCA], 1996, 32 p.

<sup>2902</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 116.

<sup>2903</sup> Dès novembre 1952, des désaccords se font jour. Gilbert Martin déclare alors avoir envoyé une lettre de protestation au président Blondelle, pour lui signifier son désaccord quant au refus de l'APPCA d'appuyer la demande de la chambre départementale auprès de la Caisse centrale de prévoyance mutuelle agricole, pour une demande de prêt destiné à augmenter les crédits mis à disposition de la chambre d'agriculture par la DSA pour financer les actions en faveur de l'habitat rural. Arch. CA Eure, extrait du procès-verbal de la session ordinaire du 6 novembre 1952.

<sup>2904</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>2905</sup> « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22.

Hélène Brives traite du cas de la chambre d'agriculture de l'Orne, dont les premières actions de vulgarisation datent de 1953, et évoque « *le formidable enthousiasme des débuts de la grande aventure de ces pionniers de la modernisation agricole, l'élan collectif aussi, contrastant avec la modicité des moyens de cette période de reconstruction* »<sup>2906</sup>. Elle cite longuement le témoignage du premier conseiller de la chambre d'agriculture, Pierre Allaire, qui contraste singulièrement avec la version que donne de cette période l'APPCA dans la revue *Chambres d'agriculture*, qui insiste plutôt sur « *le concours d'industriels et de commerçants de la région, réunis en une association, l'ADAPTA (Association départementale d'aide à la productivité et à la technique agricole de l'Orne)* » et qui évoque le conseil général de l'Orne comme décideur principal<sup>2907</sup>, quand Pierre Allaire cite plutôt la DSA et la coopérative d'approvisionnement<sup>2908</sup>. En 1955, six conseillers techniques agricoles ont été recrutés par la chambre d'agriculture, après un concours qu'elle organise elle-même.

La revue *Chambres d'agriculture* cite un autre département en exemple : « *la création de postes de conseillers agricoles en Seine-Inférieure est toute récente, elle date de quelques mois seulement. Cette institution est certainement appelée à évoluer dans l'avenir, voici cependant comment la chambre d'agriculture a été amenée à cette réalisation. Devant les nombreux et importants problèmes que sollicite l'activité des chambres d'agriculture, la nécessité est apparue aux yeux du président, M. Jacques Lepicard, de créer un poste de conseiller technique, confié à un jeune ingénieur assurant à la chambre d'agriculture une collaboration confiante et exclusive. Ce premier projet visait essentiellement à l'étude approfondie des questions proposées périodiquement à l'examen des chambres par l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture. Les crédits nécessaires furent portés au budget 1953 et une Commission spéciale fut nommée pour suivre cette expérience* »<sup>2909</sup>. Attribuée au président de la chambre, Jean Lepicard, membre de celle-ci depuis 1939, ancien syndic régional de l'URCA du département<sup>2910</sup> et président du Syndicat des planteurs de betteraves de la Seine-Inférieure<sup>2911</sup>, l'initiative a sans doute une origine plus diffuse. La présence au sein de la chambre d'agriculture de Jean Rousselet, président du CETA de Motteville-Croixmare<sup>2912</sup> a pu également jouer, mais la présence à la tête de la FNSEA, à la date de la publication du dossier de la revue *Chambres d'agriculture*, de Jacques Lepicard, membre de la chambre d'agriculture et frère de Jean, explique le simplisme de l'hommage uninominal.

Les actions de conseil agricole mises en place par la chambre d'agriculture de la Somme restent celles qui sont le plus mises en avant. Surtout, l'APPCA vise à souligner le rôle de la chambre d'agriculture : « *La première année, afin de familiariser les agriculteurs avec l'organisation mise sur pied, de leur démontrer l'utilité qu'elle présente pour eux, les*

<sup>2906</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », article cité.

<sup>2907</sup> « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22.

<sup>2908</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession... », article cité, p. 20.

<sup>2909</sup> « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22.

<sup>2910</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>2911</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 330.

<sup>2912</sup> *Bulletin des centres d'études techniques agricoles (CETA)*, n° 21, juillet-août 1955, Liste des CETA, pp. 247-251.

*frais de l'expérience sont entièrement supportés par la chambre d'agriculture. Ce n'est qu'un an après l'installation de conseillers qu'il est demandé une cotisation. À cet effet, la chambre d'agriculture propose aux agriculteurs de passer avec chacun d'eux un contrat aux termes duquel la chambre s'engage à leur fournir l'aide d'un conseiller en vue de la réalisation d'actions déterminées : fertilisation, alimentation de bétail, choix de semences, etc. En échange, l'intéressé s'engage à verser une cotisation ». La formule, qui diffère de celle adoptée dans les autres départements, semble avoir la préférence de l'APPCA. Le rôle de la chambre est également programmatique : « au stade départemental, le programme général est établi par la chambre d'agriculture, conseillée en cela par la direction des services agricoles ». Le recrutement semble enfin l'un des moyens pour la chambre d'agriculture de démontrer la plus-value de son action coordinatrice débutante : « la chambre d'agriculture de la Somme attache la plus grande importance au choix et à la formation des nouveaux conseillers ». À chaque étape du recrutement, la chambre d'agriculture est citée et présentée comme l'institution la plus légitime pour définir les critères du « bon technicien ». Pour exemple, on lit : « la chambre estime, en effet, qu'un homme trop jeune ne peut que très exceptionnellement prendre l'ascendant nécessaire sur des agriculteurs plus âgés que lui, trop âgé, il n'a plus l'allant suffisant », ou « la chambre d'agriculture de la Somme exige de bonnes connaissances techniques de base, mais aussi d'excellentes connaissances pratiques ». La chambre d'agriculture organise jury et sessions et chapeaute le « comité provisoire de direction » censé accueillir le conseiller et lui « préparer le terrain », enfin, « à chaque session ordinaire de la chambre d'agriculture (mai et novembre), les conseillers doivent présenter un rapport. Ce rapport est discuté : les membres de la chambre d'agriculture donnent leurs avis et leurs suggestions »<sup>2913</sup>.*

On voit combien le cas de la Somme est estimé se prêter bien à cette description idéale. Sans nier que le conseil agricole y a éclos grâce aux concours convergents de nombreux acteurs individuels et institutionnels, il est possible d'y montrer le rôle central qu'a su s'y tailler la chambre d'agriculture et de feindre que cette mission lui est « naturelle ». Sans oblitérer l'originalité de l'organisation locale et son ancrage social et territorial, il est possible de dégager les traits saillants du technicien et, partant, les missions potentielles de la chambre d'agriculture dans la sélection des conseillers – en amont, par la formation et le recrutement, en aval, par l'encadrement et l'élaboration des programmes. La profusion d'initiatives et l'inscription de la chambre d'agriculture dans un maillage organisationnel serré et enchevêtré fait qu'il est très difficile de percevoir, au milieu des années 1950, quelles peuvent être les influences des hommes et des groupes au sein des chambres ou en dehors, qui par leurs mandats au sein de groupements particulièrement innovants, ont pu infléchir l'action de leur chambre d'agriculture.

Aucun des présidents de chambre de 1955 n'a été recensé comme président d'un CETA à cette date, tandis que le vice-président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, ainsi que les secrétaires des chambres du Tarn-et-Garonne et de l'Yonne et une quinzaine de simples membres de chambre départementales président un de ces centres dans une petite région de leur département<sup>2914</sup>. Les membres des chambres d'agriculture, et a fortiori leurs présidents, semblent peu présents dans les organisations liées à la promotion du progrès technique dans l'agriculture, au vu des mandats professionnels cités dans l'annuaire de 1955. Seuls deux membres de chambre d'agriculture, Abel Hahusseau et Robert Brassamin, du Loir-et-Cher, sont dits appartenant à une organisation dont le nom

<sup>2913</sup> « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-

Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22, p. 13.

<sup>2914</sup> *Bulletin des centres d'études techniques agricoles (CETA)*, n° 21, juillet-août 1955, Liste des CETA, pp. 247-251.

évoque explicitement la vulgarisation, l'Association de vulgarisation « Grande Sologne », encore que ce constat soit vraisemblablement plus symptomatique de la lente apparition d'un vocable encore peu usité<sup>2915</sup> que d'une réelle absence des membres des chambres d'agriculture dans ce domaine flou qu'est la vulgarisation du progrès technique. Pour exemple, notons que trois présidents et douze membres de chambre appartiennent à des organisations agricoles promouvant l'insémination artificielle dans l'élevage, que quatre présidents et douze membres dirigent des groupements de défense sanitaire contre la mortalité du bétail, que deux présidents et treize membres font partie d'une Coopérative d'utilisation de matériel en commun (CUMA), qu'enfin trois présidents et cinq membres sont engagés dans une Société d'intérêt coopératif agricole, liée en général à l'habitat rural, plus rarement à d'autres aspects tels la désinfection des étables<sup>2916</sup>. Les données ne sont pas exhaustives mais se repèrent dans l'Ain, l'Eure, le Calvados, la Manche, l'Hérault et les Bouches-du-Rhône, 17 membres de chambre d'agriculture qui sont à la tête d'installations-types<sup>2917</sup>.

Les publications de l'APPCA ont une fonction d'orientation et de coordination qui ne peut être négligées. Les services techniques décrits dans les pages de la revue ne doivent être pris pour le fidèle reflet de la réalité vécue localement. D'autres expériences existent qui ne trouvent guère leur place dans la revue parce que, quoique tout aussi précoces, elles sont plus lentes, plus souterraines, moins conformes aux « *diktats* » de l'APPCA. Localement, par le biais de l'exemple savoyard approché d'un peu plus près, cette fonction à la fois d'adaptation et fondatrice du programme d'Aide technique et financière de productivité ne se dément pas. L'entretien que nous a consacré Gilbert Delaunay, ancien directeur de la chambre d'agriculture de la Savoie, compte pour beaucoup dans cette appréciation : interrogé en préambule de l'*interview* sur la date de son entrée en fonction, celui-ci nous entretint aussitôt de sa première expérience au sein de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges<sup>2918</sup>, aboutissant naturellement pour lui à une orientation de la chambre d'agriculture quasi-exclusivement vers la vulgarisation et le conseil, principalement dans les zones de montagnes<sup>2919</sup>. Cette relation apparemment rectiligne a toutefois pris des détours qui se révèlent ambigus : comme nous l'avons montré, Gilbert Delaunay est finalement engagé par la chambre d'agriculture pour se charger de la zone-témoin mais aussi du CETA de Chambéry, « *placé sous le patronage de la chambre d'agriculture, reconnaissant volontairement par là le rôle prépondérant de cette Compagnie en matière de vulgarisation et de coordination de la vulgarisation* »<sup>2920</sup>. Le CETA se développe alors que les actions menées à Bellecombe-en-Bauges se heurtent à de multiples résistances, tout en rencontrant des succès durables, notamment relativement à la lutte contre la tuberculose

<sup>2915</sup> L'Association de vulgarisation « Grande Sologne » sera d'ailleurs ensuite désignée comme « Association de promotion « Grande Sologne », en 1959. *Annuaire APCA* 1959.

<sup>2916</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>2917</sup> André Lepeudry, membre de la chambre d'agriculture du Calvados, dirigerait ainsi une exploitation remarquable pour son « *installation cidricole et [son] élevage sélectionné important* ». Jacques Rafin, de la chambre d'agriculture de l'Eure, est cité comme exploitant des « *pépinières du Roumois* ». Dans l'Hérault, Julien Imbert est mentionné comme président de la cave coopérative "La Treille Biterroise", « *installations-type* » de Béziers. *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 199.

<sup>2918</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>2919</sup> *Ibidem* : « *contrairement à d'autres chambres d'agriculture qui ont monté des services économiques, de gestion, d'abattoirs, de choses comme ça, nous pas du tout, c'était essentiellement des conseillers agricoles pour sortir l'agriculture savoyarde de l'archaïsme, parce qu'elle était archaïque, comme on ne peut guère imaginer, guère imaginer* ».

<sup>2920</sup> Arch. CA Savoie, Procès-verbaux de sessions 1952-1955, procès-verbal de la session du 6 janvier 1955.

bovine et à l'assainissement des étables : « *par contre ça a été vite, c'était ce qui était souhaité, sur l'ensemble, non pas de la montagne mais de l'avant-pays* »<sup>2921</sup>. Gilbert Delaunay résume d'ailleurs joliment l'action consolatrice qu'ont joué les CETA dans cette configuration, remettant toutefois les zones-témoins à leur place : « *enfin le Bauju*<sup>2922</sup> *on l'a pas changé du jour au lendemain, mais disons que ça a été quand même l'élément déclencheur de la nécessité d'une action technique, aussi large que possible, donc les premiers CETA* »<sup>2923</sup>. Ce mouvement, pour schématiser outrageusement, greffé de Paris dans un village des Bauges, infiltre l'avant-pays et reprend de l'altitude, durablement, jusqu'aux années 1970, dans le bassin de l'Arvan et la Haute-Maurienne, par l'action de conseillers agricoles recrutés dans la foulée de l'engagement de Gilbert Delaunay<sup>2924</sup>. En Savoie particulièrement, mais ce peut être vrai ailleurs, et le cas de la Somme n'est pas si éloigné, le fait que l'agent technique de la zone-témoin soit devenu, et ce jusqu'en 1986, secrétaire administratif puis directeur de la chambre d'agriculture, souligne encore la dimension fondatrice de cette action au niveau local. Dès lors, il convient de s'attarder sur la phase de développement de ces initiatives entre 1955 et 1960.

### Les conseillers agricoles des années 1950

« *Le démarrage du conseil est assez timide dans les chambres qui disposent de peu de ressources* »<sup>2925</sup> : par le décret du 24 décembre 1954, « *en vue de couvrir les dépenses afférentes à la création et à l'exploitation des établissements et services visés à l'article 6 ci-dessus [soit les établissements ou services d'utilité agricole créés par les chambres départementales], les chambres départementales d'agriculture [...] peuvent être autorisées, par décret en conseil d'État pris sur le rapport du ministre de l'Agriculture et du ministre des finances, à percevoir des cotisations extraordinaires établies sur la même assiette que les décimes prévus à l'article 1607 du code général des impôts, dans la limite d'un maximum fixé par le décret d'autorisation* »<sup>2926</sup>. Ainsi « *bien que les chambres soient officiellement reconnues dans leur rôle d'employeur de conseillers agricoles, le démarrage de leur activité de conseil demeure lent* »<sup>2927</sup>. Alors, les conseillers agricoles des chambres d'agriculture ne seraient que « *quatorze sur la France entière en 1954* »<sup>2928</sup>, nous en comptons une cinquantaine en 1955<sup>2929</sup>, et ils atteindraient l'effectif de 83 en 1956<sup>2930</sup>. L'annuaire des chambres d'agriculture de 1959, publié au milieu de l'année 1960, permet de dresser un état des lieux assez précis. Le préambule de cette publication expose ainsi : « *C'est en 1951 que la chambre d'agriculture de la Somme a créé un premier poste d'assistant technique, le*

<sup>2921</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>2922</sup> Habitant du massif des Bauges en Savoie (orthographe approximative).

<sup>2923</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>2924</sup> *Ibidem*.

<sup>2925</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession... », article cité, p. 6.

<sup>2926</sup> *Journal officiel de la République française*, samedi 25 décembre 1954, Décret n° 64--1263 du 24 décembre 1954 tendant à assurer la participation des chambres d'agriculture à l'expansion économique, pp. 12 157-12 158.

<sup>2927</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession... », article cité, p. 6.

<sup>2928</sup> J.-F. de CAFFARELLI, « Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française », dans *Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1990.

<sup>2929</sup> *Annuaire APCA 1955*.

<sup>2930</sup> J.-F. de CAFFARELLI, « Le conseil agricole... », article cité.



*premier en France. Aujourd'hui, ce Service compte douze techniciens, dont chacun couvre un secteur d'activité limité en général à deux cantons, chaque technicien pouvant travailler régulièrement avec 1500 agriculteurs environ. À côté des visites individuelles qui occupent la plus grande partie de son temps, l'assistant technique organise périodiquement des réunions d'information, des visites de champs de démonstration ou d'exploitation ; il reçoit en outre les directives et les critiques d'une assemblée des agriculteurs de la région. Son unique objectif est l'accroissement du revenu net de l'agriculteur avec lequel il travaille. Il ne cherche donc pas à faire appliquer une politique, ni à faire acheter à l'agriculteur plus de produits. Aujourd'hui, une cinquantaine de chambres d'agriculture ont suivi l'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme et ont créé des services d'assistance technique. Ces services employaient plus de 260 techniciens au début de l'année 1960 et les perspectives d'embauche donnent à penser qu'à la fin de l'année, 400 postes seront pourvus »<sup>2931</sup>.*

C'est encore et toujours l'exemple de la Somme qui est mis en avant : présenté comme l'acte fondateur et l'étalon des actions en cours, cet exemple ne peut qu'être convoqué dans la démonstration, justement pour en montrer le caractère réducteur et sa capacité à masquer la diversité des actions entreprises. À l'orée des années 1960, d'après les informations fournies par les chambres départementales d'agriculture et publiées sur chacune des pages de l'annuaire, on parvient à identifier 222 individus qui occupent un poste s'approchant de celui du « conseiller agricole »<sup>2932</sup>. 53 chambres d'agriculture sur 90 seraient l'employeur d'au moins un agent technique : huit en comptent un seul, douze en ont recruté deux, près d'un quart des chambres en mentionnent de trois à six. Les chambres d'agriculture qui disposent de plus de six postes « type conseiller agricole » ne sont guère qu'une poignée en 1960. Jean-Pierre Prod'homme considère les organisations agricoles du point de vue de leur « personnel permanent dont l'importance numérique est aujourd'hui un des signes du poids respectif de chacune d'entre elles. C'est dire que pour des organismes identiques entre départements, et entre les organismes d'un même département, l'effectif salarié est un critère utile permettant de mesurer l'efficacité de ceux-ci et leur emprise sur le monde agricole »<sup>2933</sup>. En 1960, d'un département à l'autre, les différences sont déjà importantes : on voit bien sur la carte de répartition des postes « type conseiller agricole » par chambre départementale<sup>2934</sup> que deux zones très différentes se distinguent. Un vaste Bassin parisien allant de la Picardie au Perche est une première zone dans laquelle les conseillers des chambres d'agriculture sont déjà nombreux, zone également repérée pour la précocité de ses initiatives en la matière. Des Savoie au sud du Massif central, les conseillers agricoles sont également nombreux alors qu'ils ne l'étaient guère en dehors de l'Aveyron en 1955 : l'organisation y a donc été rapide.

La diversité des taxinomies usitées est grande, quoique se discerne une forme de normalisation des termes depuis 1955 : est-elle le fait de ceux qui supervisent la publication de l'annuaire et y introduisent des normes nouvelles ? Est-elle intériorisée par les dirigeants des chambres d'agriculture eux-mêmes ? Si l'on compte de très nombreux « conseillers agricoles », pas moins d'« agents techniques » et d'« assistants techniques », d'autres façons de les désigner apparaissent. Certaines ont pour objet de préciser les attributions et le domaine d'intervention de l'agent considéré. Le « conseiller agricole de contact » de l'Yonne n'a sans doute pas la même fonction que l'« ingénieur de région et conseiller

<sup>2931</sup> *Annuaire APCA* 1959, p. 8.

<sup>2932</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Graphique 1 et tableau 1.

<sup>2933</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 186.

<sup>2934</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Carte 1.

de gestion » des Côtes-du-Nord. Dans l'Aveyron, les techniciens sont très spécialisés : cultures fruitières, reboisement, élevage bovin et production laitière, vulgarisation féminine enfin, définissent les limites de leur intervention auprès des agriculteurs. 25 occurrences de taxinomies dérivées du terme « *vulgarisation* » se rencontrent dans les pages de l'annuaire. Le « *conseiller vulgarisateur* » des Côtes-du-Nord voisine avec l'« *agent de vulgarisation* » des Ardennes, le « *vulgarisateur cadre* » nivernais avec le responsable de la « *vulgarisation de base* » du Loir-et-Cher et celle de la « *vulgarisation ménagère* » ligérienne <sup>2935</sup>.

Jean-Pierre Prod'homme, dans sa thèse de doctorat, trouve aux conseillers agricoles de la Marne quelques points communs malgré l'irréductible diversité. Ainsi, beaucoup sont d'origine agricole ou para-agricole : « *on dit parfois des conseillers qu'ils sont des agriculteurs sans terre* » <sup>2936</sup>. Jacques Rémy fait le même constat, estimant que « *beaucoup d'entre eux sont alors des paysans sans terre, issus d'exploitations trop petites ou cadets de famille, et [qu']ils partagent le même désir de faire entrer l'agriculture dans la société moderne* » <sup>2937</sup>. À partir de l'enquête conduite en 1982 à l'occasion des États généraux du développement, il évoque un taux d'enfants d'agriculteurs ou d'agricultrices atteignant toujours 52 %. Vocation et engagement militant en découleraient même si les aspirations restent tues et le sens à leur donner très différent d'un individu à l'autre : « *pour certains qui n'ont pu être agriculteur, être conseiller, c'est sans doute un pis-aller. Pour d'autres, c'est une position d'attente avant de prendre la succession familiale sur l'exploitation ou avant de trouver l'opportunité d'une installation extérieure. Pour d'autres encore, c'est une manière de continuer l'agriculture par d'autres moyens, de demeurer proches de leur culture d'origine* » <sup>2938</sup>.

Il ne peut être question ici de dresser un portrait sociologique collectif des conseillers agricoles des chambres d'agriculture, pour lesquels aucune prosopographie n'a pu être tentée. Au reste, l'exercice nous entraînerait au-delà des limites de notre sujet : les quelques éléments que nous sommes susceptibles d'aborder à propos du groupe des quelques dizaines de conseillers agricoles qui, dans les années 1950, dépendent des chambres d'agriculture sont de deux natures. La question de leur formation paraît d'abord cruciale : elle touche au rôle des chambres d'agriculture dans le recrutement des conseillers, à celui de l'APPCA dans la formation « *continue* » des agents des chambres d'agriculture, et, partant, dans la définition de leur rôle ; enfin elle est l'un des « *instruments de la formation d'un groupe social* » <sup>2939</sup>, voire le véhicule d'une « *stratégie d'ensemble* » menant à une « *forme de division du travail entre conseillers et agriculteurs* » <sup>2940</sup>. Ensuite, ce sont les relations qui lient agriculteurs et conseillers, mais également les conseillers et leur institution de rattachement, qui nous importent. Entre agriculteurs et conseillers sont susceptibles de se développer des rapports de clientèle où se posent des questions de fidélisation et de capitalisation de réputation, dans la durée. Entre conseillers et institutions, sont-

<sup>2935</sup> Ligérienne : du département de la Loire.

<sup>2936</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 191.

<sup>2937</sup> Jacques RÉMY, « "Le développement" : instrument de la formation d'un groupe social », dans *Éducation Permanente*, n° 77, mars 1985, p. 107-116, p. 112.

<sup>2938</sup> Jacques RÉMY, « Portrait social des conseillers : retour sur image », dans Jacques RÉMY, Hélène BRIVES et Bruno LÉMERY [dir.], *Conseiller en agriculture*, Dijon/Paris, Educagri éditions/INRA éditions, 2006, 271 p., pp. 83-99, p. 89.

<sup>2939</sup> Jacques RÉMY, « "Le développement" : instrument de la formation d'un groupe social », article cité.

<sup>2940</sup> Jacques RÉMY, « Portrait social des conseillers : retour sur image », article cité, p. 90.

ce des relations de dépendance confinant à l'« *esprit-boutique* »<sup>2941</sup> ? En promouvant le modèle samarien<sup>2942</sup> à longueur de pages, l'APPCA relie son image à celle d'un certain type de conseiller agricole, se détachant implicitement de ceux qui ne correspondent pas aux canons assésés. Est-ce à dire que certains conseillers sont considérés comme les émissaires des chambres d'agriculture, voire de l'APPCA, auprès des agriculteurs ?

Dès les premières initiatives relatées, l'APPCA met en avant les dispositions prises par les chambres d'agriculture recruteuses de conseillers pour sélectionner les candidats potentiels et les conséquences de celles-ci sur la définition des postes à pourvoir. Ainsi, en Mayenne, « *autant que possible, la chambre d'agriculture recherche des anciens élèves sortis depuis quelques années d'une École supérieure d'agriculture. Ils sont recrutés non pas sur concours, mais seulement sur références. Leur recrutement soulève un problème aussi difficile à résoudre que celui de leur financement ; en effet, pour le traitement qui lui sera versé, il est très difficile de trouver un jeune homme dynamique et fin psychologue alliant à une sérieuse formation scientifique une excellente connaissance pratique des choses de la terre* ». Un salaire de 51000 francs mensuels<sup>2943</sup> est évoqué. Avant d'être installé dans son poste, le candidat doit suivre un « *stage de formation d'une durée d'un mois* » auprès des « *directeurs des organismes professionnels et administratifs* » et des conseillers agricoles déjà en fonction « *qui lui tracent ainsi la voie à suivre en le faisant profiter de leur expérience* »<sup>2944</sup>. Dans l'Eure et l'Orne, la chambre d'agriculture organise un concours : dans l'Orne, « *les conseillers sont recrutés par concours passé devant un jury composé de représentants de la profession et des ingénieurs des services agricoles. Les candidats doivent être âgés au minimum de 25 ans à la date du concours. Une bonne formation théorique et une longue pratique sont exigées, ainsi qu'une présentation et une maturité d'esprit suffisantes* »<sup>2945</sup>.

Parmi les cinquante conseillers des chambres rencontrés dans l'annuaire de 1955, si aucun ingénieur agronome n'a été recensé<sup>2946</sup>, il a été possible d'identifier six ingénieurs agricoles issus des écoles supérieures d'agriculture. Trois ont été formés à Grignon, et y appartenaient aux promotions 1915, 1930 et 1944. Deux autres sont issus des promotions 1933 et 1947 de l'École de Rennes et enfin le dernier est entré en 1948 à l'École de Montpellier. Ces quelques cas démentent l'idée d'un recrutement massif de jeunes ingénieurs tous frais émoulus de l'école. Gabriel Binois est entré à Grignon en 1930 : en 1935, il travaille pour la Société coopérative de stockage de la Brie, à Melun<sup>2947</sup>. En 1955, ce chevalier du Mérite agricole, titulaire de la Croix de guerre (1939-1945) est secrétaire général du Syndicat des agriculteurs de Seine-et-Marne<sup>2948</sup> en même temps qu'il est

<sup>2941</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 191.

<sup>2942</sup> Samariens : habitants du département de la Somme.

<sup>2943</sup> Ce qui équivaldrait à 5 800 francs de 2001, soit une rétribution proche du Smic du début du 21<sup>e</sup> siècle. ([http://www.minefi.gouv.fr/a\\_votre\\_service/informations\\_pratiques/calculs/francs/francs.htm](http://www.minefi.gouv.fr/a_votre_service/informations_pratiques/calculs/francs/francs.htm))

<sup>2944</sup> « Le Conseiller agricole et la vulgarisation dans l'Agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément Technique-Agriculture au n° 52, 1<sup>er</sup> mai 1954, pp. 1-22.

<sup>2945</sup> *Ibidem*, p. 11.

<sup>2946</sup> Soit les seuls diplômés de l'Institut national agronomique de Paris, selon la loi du 2 août 1918 « *réservant le titre d'ingénieur agronome aux élèves diplômés de l'Institut national agronomique* ». *Annuaire INA 1957*, p. 20.

<sup>2947</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles 1935*, p. 256.

<sup>2948</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles 1955*.

recensé comme « *conseiller technique* » de la chambre d'agriculture du département <sup>2949</sup>. Six autres des premiers conseillers agricoles des chambres d'agriculture sont issus de l'Institut agricole de Beauvais et en sont sortis entre 1923 et 1953 <sup>2950</sup> : en 1955, deux sont en poste dans l'Eure, deux dans la Somme, un autre entre Seine-Maritime et le dernier dans l'Aisne. Bernard Labrosse, de l'Ain, et J. Corbel, du Finistère, ont été formés à l'École supérieure d'agriculture d'Angers. Celui qui est vu comme le « *premier conseiller agricole des chambres* », Jean-Pierre Réal est issu de la promotion 1945 de l'Institut agricole de Toulouse <sup>2951</sup>, comme son condisciple Gilbert Delaunay, conseiller agricole de la chambre d'agriculture de la Savoie <sup>2952</sup>. Aux « *débouchés nombreux et variés* » dans le public ou le privé, dans l'enseignement, l'administration, la recherche, ou « *dans l'une des branches de l'économie nationale* » <sup>2953</sup>, s'ajoutent, par la création des postes de conseillers agricoles des chambres d'agriculture notamment, de nouvelles perspectives pour les jeunes diplômés de cette école comme des autres écoles d'agriculture. Au total, ce sont 18 conseillers techniques qui se disent « *ingénieurs* ». Au sein des réseaux d'anciens élèves, formels et informels, la nouveauté de ce que l'on ne peut encore percevoir comme des carrières potentielles n'a pu manquer d'être diffusée.

Qu'en est-il en 1959 ? D'après les informations publiées dans l'annuaire daté de juin 1960 et les sources disponibles, il n'a pas été possible hélas de cerner de façon satisfaisante le capital scolaire des 222 conseillers agricoles ou équivalents employés par les chambres d'agriculture <sup>2954</sup>. Neuf d'entre eux se disent « *ingénieur agricole* » sans préciser de quelle école ils sont issus : on peut présumer qu'il s'agit des établissements de Grignon, Rennes et Montpellier, seules écoles supérieures d'agriculture habilitées à délivrer ce titre, ou de l'Institut agricole de Toulouse devenu École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT) en 1948 <sup>2955</sup>. Trois conseillers ont été identifiés comme ayant été élèves de l'École de Grignon, un autre de celle de Montpellier et deux viennent de Grand-Jouan-Rennes. Quatre conseillers sont d'anciens étudiants de l'École supérieure d'agriculture d'Angers (ESAA) – dont le diplôme n'a pas encore été reconnu par la commission des titres d'ingénieurs et par le ministère de l'Agriculture <sup>2956</sup>. Deux sont d'anciens étudiants de l'École nationale d'horticulture de Versailles : l'un d'eux, Jean Murquet, entré à l'école en 1951 <sup>2957</sup>, est responsable du domaine « *arboriculture, horticulture, viticulture* » au sein du service technique de la chambre d'agriculture de la Savoie. En Saône-et-Loire, Louis Vizier, « *ingénieur IAN* », issu de l'École de Nancy,

<sup>2949</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>2950</sup> Institut agricole de Beauvais, *Annuaire de la Société amicale des anciens élèves (octobre 1961)*, [Beauvais], [Institut agricole de Beauvais], [1961], 156 p.

<sup>2951</sup> *Annuaire en ligne de l'UNIAGRO*. <http://www.uniagro.fr/>

<sup>2952</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>2953</sup> ENSAT, *Bulletin de l'Association des Ingénieurs et anciens élèves*, n° 4, 1952.

<sup>2954</sup> *L'Annuaire des ingénieurs agricoles* de 1955 et des années suivantes, notamment, n'a pu être consulté à la BNF : le dépouillement qui avait été entrepris pour les conseillers de 1955 n'a pu être poursuivi, les documents ayant entre temps été classés « hors d'usage ».

<sup>2955</sup> [http://www.inp-toulouse.fr/ecoles/ensat/ensat.shtml#un\\_peu\\_d\\_histoire](http://www.inp-toulouse.fr/ecoles/ensat/ensat.shtml#un_peu_d_histoire)

<sup>2956</sup> *Annuaire des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, 1965*, [Angers], [Association amicale des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture d'Angers], 1965, 274 p.

<sup>2957</sup> *Annuaire en ligne de l'UNIAGRO*. <http://www.uniagro.fr/>

promotion 1950, est l'un des « *assistants techniques et économiques* » de la chambre d'agriculture. Alors qu'ils étaient totalement absents du groupe des conseillers agricoles des chambres de 1955, trois ingénieurs agronomes ont été repérés : appartenant aux promotions 1948, 1950 et 1952, Emmanuel Bresson, René Dubost et Gilbert Liénard ont été tous trois recrutés comme « *ingénieurs et techniciens des services* » de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Mary C. Benedict note que « *puisque le titre d'ingénieur est fortement lié à cette idée de sélection et à l'image valorisée de l'enseignement de l'École polytechnique, il fonctionne comme une marque de prestige correspondant à une formation du plus haut niveau* »<sup>2958</sup>. Est-ce à dire que cette chambre instaure un pacte avec ces employés, en leur offrant un premier poste afin de bénéficier des retombées du prestige inhérent aux diplômés d'une grande école, à leur titre d'ingénieur agronome notamment, âprement défendu ? Si nous ne connaissons pas les activités d'Emmanuel Bresson et de Gilbert Liénard avant 1959, on sait que René Dubost est dit ingénieur à la Société Sanders, un laboratoire vétérinaire de Juvisy-sur-Orge, en 1957, tout en ayant une adresse à Louroux-Bourbonnais, dans l'Allier<sup>2959</sup>.

Quatre ont étudié à l'École supérieure d'agriculture de Purpan, liée à l'Institut catholique de Toulouse. Pierre Dondey et Philippe Chambellant, « *assistants techniques* » de la chambre d'agriculture de Haute-Savoie, nés en 1931, sont issus de la même 33<sup>e</sup> promotion. Étienne Périé et André Sournac, respectivement, « *vulgarisateur agricole (Groupements), agent échanges amiables* » et « *responsable de la Section technique* » de la chambre d'agriculture de l'Aveyron – ils en étaient déjà les « *assistants techniques* » en 1955, ont appartenu aux 26<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> promotion de l'École de Purpan. Le premier, Étienne Périé, est né en 1925 : en 1969, à 44 ans, on le retrouve mentionné comme agriculteur, à la tête d'une exploitation de 135 hectares « + 50 herbages montagne » qu'il exploiterait directement et consacrée à l'élevage bovin et ovin<sup>2960</sup>. Le second, André Sournac devient « *directeur du service technique de la chambre d'agriculture* » et le demeure au moins jusqu'au début des années 1970<sup>2961</sup>. Les sources ne permettent guère de suivre l'ensemble des conseillers dans leurs carrières respectives – l'annuaire de 1964, notamment, est moins précis que les précédents et mentionne des effectifs plutôt que des listes de noms. Il conviendrait de mieux cerner ces itinéraires dans leur durée, afin notamment de jauger l'importance des liens qui relie ces hommes à l'institution qui les emploie.

Les élèves des petites écoles d'agriculture qui existent partout sur le territoire sont difficilement repérables : leur formation est peu renseignée et les sources qui permettraient de pallier ce silence sont dispersées. Notons que le seul conseiller à mentionner l'une de ces écoles est une conseillère, Élyette Theron, technicien spécialisé en vulgarisation féminine agricole de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, qui se dit « *diplômée de l'École de Coëtlogon, Rennes* », école de laiterie, l'une des premières écoles féminines d'agriculture en France<sup>2962</sup>. Il faut préciser que les femmes sont encore peu nombreuses

<sup>2958</sup> Marie BENEDECIT-TROCMÉ, « Le titre d'ingénieur agronome », dans Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture...* ouvrage cité, p. 368.

<sup>2959</sup> *Annuaire INA 1957*.

<sup>2960</sup> *Purpan. Annuaire des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture, 1969*, Toulouse, Association des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture de Purpan, 1969, 189 p., p. 93.

<sup>2961</sup> *Annuaire APCA 1970*.

<sup>2962</sup> <http://www.ecomusee-rennes-metropole.fr/collections/images/enseignement-agricole/ecole-de-laiterie-de-coetlogon-a-rennes.html>

à occuper des postes techniques dans les chambres d'agriculture, alors qu'elles sont nombreuses depuis les années 1930 à y exercer en tant que secrétaire-dactylographe : on en compte sept au début des années 1960. Une partie d'entre elles sont affectées à une vulgarisation explicitement féminine, comme le sont Jacqueline Guynot de Boismenu, « *assistante technique ménagère agricole* » dans l'Orne, Madame Palluy, chargée de la « *vulgarisation ménagère* » dans la Loire, ou encore Marie-Ève Chassaing, « *assistante technique féminine* » dans le Cantal. D'autres, en Corrèze, dans les Pyrénées-Orientales ou dans le Puy-de-Dôme, se consacrent cependant apparemment à des tâches aussi généralistes que celles de leurs homologues masculins : dans le Puy-de-Dôme, parmi les douze ingénieurs et techniciens des services, se distingue Nicole Bochet, issue de la promotion 1954 de l'École nationale d'agriculture de Grignon<sup>2963</sup>.

Les conseillers agricoles des années 1950 sont-ils perçus comme étant au service d'une organisation ? Jean-Pierre Prod'homme parle, à propos des années 1970, de dépendance et d'« *esprit-boutique* »<sup>2964</sup>. Le sociologue poursuit ainsi : « *les mêmes agriculteurs constituent pour chacun d'entre eux une clientèle qu'il convient de satisfaire, afin de la conserver, et, si possible, de l'augmenter : c'est ainsi que seront estimés leurs mérites ; mais ces agents savent que la fidélité de leur clientèle n'est pas liée uniquement à leurs qualités propres, mais aussi au soutien qu'ils reçoivent de leurs organisations et même à la publicité – comme l'affirment certains – qu'elles assurent à l'efficacité de leur action auprès des agriculteurs* »<sup>2965</sup>. Il n'existe pas de données exhaustives sur le nombre des conseillers agricoles en postes dans les DSA : les régions du Nord et de l'Ouest sont notamment peu renseignées dans le *Guide national de l'agriculture* publié autour de 1960<sup>2966</sup>. Les informations trouvées permettent toutefois de repérer que les zones de moindre densité des conseillers agricoles des chambres d'agriculture, la première, formant une bande allant grossièrement de La Rochelle aux Ardennes et la seconde bordant Pyrénées et Méditerranée, sont précisément celles où les DSA disposeraient des effectifs les plus importants, sans que ce constat soit systématique<sup>2967</sup>. Dans de nombreux départements, les chambres d'agriculture rivalisent, en nombre de conseillers agricoles, avec la DSA, même si les « *services extérieurs* » du ministère de l'Agriculture sont de plus gros employeurs de conseillers en 1960-1962.

De plus, la juxtaposition des deux effectifs n'a pas le même sens d'un département à l'autre, suivant la nature des relations existant entre la chambre d'agriculture et la DSA. Ainsi, le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, Jean Deshors, député siégeant au groupe des « *Indépendants et Paysans d'Action Sociale* »<sup>2968</sup>, exprime en ces termes sa vision des choses devant ses collègues de l'APPCA lors de la session des 3 et 4 décembre 1958 : « *Dans les départements, il faut savoir si c'est la chambre d'agriculture ou d'autres qui font la vulgarisation. Certaines organisations qui ne font rien reçoivent des crédits dont on ne sait à quoi ils servent. Ce sont les chambres qui doivent créer les*

<sup>2963</sup> *Annuaire en ligne de l'UNIAGRO*. <http://www.uniagro.fr/>; *Annuaire des anciens élèves de l'Institut national agronomique Paris-Grignon et des écoles fusionnées : Institut national agronomique de Paris et École nationale supérieure agronomique de Grignon*. *Annuaire 1982*, Paris, Association des anciens élèves de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, 1982, 423 p.

<sup>2964</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 191.

<sup>2965</sup> *Ibidem*, f° 192.

<sup>2966</sup> *Guide national agriculture 1959-1961*.

<sup>2967</sup> **Voir Annexes**. Dossier n° 8. 2. Cartes 1 et 2.

<sup>2968</sup> Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, tome 3 : C-D, pp. 330-332.

*comités de vulgarisation et y désigner leurs délégués. À l'heure actuelle, le président de la chambre d'agriculture est vice-président du comité d'organisation, mais il y tient la place d'un candélabre »*<sup>2969</sup>. Son homologue du département voisin, Pierre Collet, président de la chambre d'agriculture de la Loire et trésorier de la FNSEA, ancien président de la JAC de son département<sup>2970</sup>, déclare qu'il « connaît trop le dynamisme de M. Deshors pour pouvoir l'imaginer dans le rôle d'un candélabre (sourires) » et poursuit ainsi : « La profession ne subit pas la vulgarisation, elle la mène. Dans la Loire, les programmes sont préparés par un groupe de travail composé du président de la chambre d'agriculture et du directeur des services agricoles, assistés chacun de quatre collaborateurs »<sup>2971</sup>. On voit bien ici combien la coexistence des conseillers agricoles des DSA et des chambres d'agriculture se résume difficilement à la question des effectifs – y interviennent des dimensions qualitatives et des questions de prééminence implicite – et combien l'appréciation de celles-ci est rendue difficile par l'ambiguïté d'un « double-langage », majorant ou minimisant la collaboration effective, suivant l'identité de l'interlocuteur et la nature de l'auditoire. Est-ce un jugement *a posteriori* que de considérer que « le but des chambres était d'apparaître comme des pôles où devaient venir s'ancrer les différentes actions de vulgarisation »<sup>2972</sup> ? On ne peut guère le comprendre sans envisager le rôle joué par l'APPCA dans le même temps.

## Le rôle de l'APPCA dans la deuxième moitié des années 1950

### Un service technique en mutation

Les pages du rapport sur l'activité des services daté de mai 1957, permettent d'apprendre que « comme les années précédentes, l'activité du service technique de l'assemblée permanente a été commandée par les désirs et besoins exprimés par le comité permanent général de l'Assemblée permanente et les différentes chambres d'agriculture » : « cette activité s'est développée dans deux domaines différents, 1. Vulgarisation et surtout assistance technique et économique. 2. Études et informations techniques ». Ainsi, depuis 1955, « le service technique [de l'APPCA] s'occupe exclusivement des assistants techniques et économiques des chambres d'agriculture » : « le nombre de ces agents au cours de l'année 1956 s'est considérablement accru, il dépasse actuellement la centaine. Si certains d'entre eux sont payés sur les seules ressources ordinaires des chambres d'agriculture, l'augmentation du nombre des assistants techniques et économiques est dû principalement : 1. aux possibilités offertes par le Fonds national de péréquation, grâce auquel 49 postes ont pu être créés en 1956. 2. à la perception par certaines chambres d'agriculture de ressources supplémentaires »<sup>2973</sup>.

Il semble cependant que le service technique se consacre de moins en moins directement à l'encadrement des actions de vulgarisation des chambres d'agriculture : elle s'attache plutôt à les favoriser par deux biais importants, en facilitant les opérations de recrutement et la formation des conseillers en poste, d'une part, en fournissant aux chambres des études techniques destinées tant à alimenter le « référentiel en construction » déjà présenté qu'à se faire l'écho amplificateur des actions menées. Il faut en chercher la raison dans les tensions persistantes entre l'administration du ministère de l'Agriculture, les

<sup>2969</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 janvier 1959, p. 46.

<sup>2970</sup> Claudius DELORME, « Témoignage... », article cité, pp. 72-73.

<sup>2971</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 janvier 1959, p. 47.

<sup>2972</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 39.

<sup>2973</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957.

DSA, d'un côté, et les chambres d'agriculture et l'APPCA de l'autre. Le conflit déclenché autour des zones-témoins en 1953 est sans cesse réactivé : « *déjà, l'action entreprise par la profession agricole et plus particulièrement par les chambres d'agriculture dans les zones-témoins s'était heurtée à de nombreuses difficultés qui avaient abouti à l'élimination des chambres d'agriculture ; depuis plusieurs mois et singulièrement depuis le début de l'année 1957, les chambres d'agriculture désireuses de développer leur action d'assistance technique et économique se trouvent placées devant des difficultés de même nature* ». C'est encore la question de l'autorité de tutelle des conseillers agricoles des chambres d'agriculture qui pose problème et le CPG de l'APPCA décide d'introduire un recours devant le Conseil d'État « *pour excès de pouvoir contre des décisions qui portent atteinte aux libertés et aux pouvoirs que les chambres d'agriculture tiennent de la loi* »<sup>2974</sup>. L'opposition au décret du 18 février 1957 instituant un Conseil national de la vulgarisation et du progrès agricoles réunit « *différentes tendances professionnelles temporairement alliées dans leur volonté de prendre en charge l'encadrement de agriculture* »<sup>2975</sup>.

L'évolution de la composition du service et de sa structuration au cours des années 1955 à 1960 est révélatrice. En mai 1957, le service technique de l'APPCA compte cinq personnes. Son chef de service est Hubert Morhet : ingénieur agronome de la promotion 1930 de l'INA, « *diplômé de la section de perfectionnement des sciences appliquées à l'agriculture* »<sup>2976</sup>, également licencié en droit et titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit (sciences économiques et politiques)<sup>2977</sup>, il a été recruté par l'APPCA en 1953. Le rejoignent en cette année 1956, comme chargés d'études, Jean Pousset, autre ingénieur agronome plus récemment diplômé, de la promotion 1950 et comme rédacteur technique, M. Cerf, formé au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en mathématiques, biologie, agriculture 1ère et 2ème année<sup>2978</sup>. Deux sténo-dactylographes assurent le secrétariat du service et celui du FNPCA. Dans l'année suivante, le service accueille Louis Barry, ingénieur agronome, promotion 1944, recruté comme chargé d'études, qui était en 1956 « *agent de la répression des Fraudes commissionné à la demande de l'APPCA* » : huit personnes constituent désormais le service qui s'intitule désormais « *Bureau d'études des CA-Service technique* ». Durant l'année 1957-1958, il assure toujours le secrétariat du FNPCA et de l'AFPA. Dans le cadre de ses actions directement consacrées à la vulgarisation et à l'assistance technique et économique, le service a notamment procédé, en mars 1957 et janvier 1958, à des enquêtes « *métier* », afin d'avoir « *une vue d'ensemble [...] de l'effectif du personnel technique dont disposent les chambres d'agriculture et de la nature de ses activités, ne serait-ce que pour mettre à la disposition de ce personnel la documentation minimum et orienter l'activité du service technique de l'assemblée pour rendre à ce personnel le maximum de services* ». Des réponses ressortent « *la diversité des besoins de chacune des agricultures départementales* ». Les responsables du service en concluent : « *Peut-être cette diversité présente-t-elle aux yeux d'observateurs non avertis un certain aspect anarchique, peu cartésien, il semble cependant que ces initiatives répondent d'une façon très satisfaisante à leur objet : servir l'agriculture ; il semble même que ce serait une erreur que de rechercher une plus grande "rationalisation"* ». Un groupe de travail réunit les membres du service et

<sup>2974</sup> *Ibidem*.

<sup>2975</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession... », article cité, p. 23.

<sup>2976</sup> *Annuaire INA 1957*, p. 213.

<sup>2977</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

<sup>2978</sup> *Ibidem*.



des membres du CPG autour d'un projet de contrat liant chambres d'agriculture et personnel technique, dans le but « *d'intéresser davantage les assistants techniques à leur travail et à les maintenir dans leurs fonctions* »<sup>2979</sup>.

Tandis que les activités de perfectionnement et de formation débutent doucement à la lisière d'une Association de formation et de perfectionnement agricoles (AFPA) encore balbutiante, on évoque longuement « *les difficultés rencontrées dans l'action professionnelle des chambres d'agriculture* », soit les conséquences des recours formés devant le Conseil d'État par l'APPCA, devant les tribunaux administratifs par les chambres d'agriculture, contre la décision ministérielle de soustraire les agents techniques des chambres à l'autorité des présidents de celles-ci pour les placer « *sous la seule autorité de MM. les Ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles* », en une singulière redite de la crise d'avril 1953. L'annulation de la décision ministérielle par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand ainsi que l'approbation sans réserve des budgets ordinaires des chambres d'agriculture, depuis l'automne 1957, semblent apparaître comme une petite victoire. Les responsables du service précisent cependant : « *Il est à souligner à ce sujet, pour éviter toute équivoque, que dans l'esprit des chambres d'agriculture qui ont formé les recours dont il s'agit, il n'était nullement question d'entreprendre une action technique quelconque allant à l'encontre ou en ignorant celle qui est menée par les Services agricoles départementaux. Les chambres d'agriculture n'ont eu, dans le passé, que trop d'occasions d'apprécier la valeur et l'efficacité des conseils et de l'œuvre entreprise par les fonctionnaires de ces services pour délibérément vouloir les écarter, elles comptent toujours bénéficier de leur aide et de leurs conseils, à la condition toutefois que soient clairement définies et respectées les attributions respectives des représentants de l'Administration d'une part, et des représentants élus de la profession agricole d'autre part. Il est à souhaiter que sur des bases nouvelles puisse s'établir une collaboration plus franche et plus loyale encore dont l'agriculture ne manquera pas de retirer le plus grand profit* »<sup>2980</sup>. Le changement de nom du service n'est pas qu'un habillage institutionnel, puisqu'il est bien précisé que « *les diverses fonctions du service technique, jointes au secrétariat du Fonds national de péréquation, l'ont appelé à suivre de près l'activité des chambres d'agriculture et des services qu'elles ont créés* ». Sont ainsi entreprises des études sur les ressources des chambres d'agriculture, leur origine et leurs destinations principales.

En mai 1958, on précise que « *sur la demande expresse de M. Boscarry-Monsservin, alors Ministre de l'Agriculture, le Comité permanent général a accepté que le service technique participe aux travaux de la commission formée au sein [du] Conseil [national de la vulgarisation et du progrès agricole] pour l'"harmonisation des programmes"* ». Député indépendant de l'Aveyron depuis juin 1951<sup>2981</sup>, membre de la chambre d'agriculture de ce département depuis février 1952, président de la Société centrale d'agriculture, à Rodez<sup>2982</sup>, Roland Boscarry-Monsservin devient ministre de l'Agriculture en novembre 1957<sup>2983</sup> : ce serait donc dans les premières semaines de ses nouvelles fonctions qu'il aurait convié des représentants du service technique de l'APPCA à se joindre à la commission citée, ce qu'ils ont fait les 23 janvier et 11 février 1958. En décembre 1958, Gilbert Martin, en

<sup>2979</sup> *Ibidem.*

<sup>2980</sup> *Ibidem.*

<sup>2981</sup>

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/boscarry-monsservin-roland-joseph-marie-12051904.asp>

<sup>2982</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 113.

<sup>2983</sup> [http://agriculture.gouv.fr/histoire/1\\_ministres/Boscarry.htm](http://agriculture.gouv.fr/histoire/1_ministres/Boscarry.htm)

introduction de son rapport sur la vulgarisation agricole, prononcé devant l'APPCA, déclare qu'en tant que « *membre du Conseil national de Vulgarisation, à titre personnel, il regrette que les chambres d'agriculture n'y soient pas présentes* »<sup>2984</sup>. Cette observation soulève plusieurs questions. Est-ce à dire que les chambres d'agriculture et l'APPCA s'en sont retirées entre mai et décembre 1958 ? La présence des « administratifs » du service technique de l'APPCA n'est-elle pas perçue par Gilbert Martin comme une implication de l'institution ? Pour l'APPCA, envoyer les responsables du service technique, est-ce un moyen de garder un œil sur les réalisations en projet sans compromettre l'institution par une présence manifeste d'élus qui se sont montrés fermement opposés au principe du décret du 18 février 1957 ? En est-il de même quand le service technique participe aux réunions du Comité d'organisation des maisons de l'élevage créé par la Confédération nationale de l'élevage ?

Le changement de dénomination du service, désormais tangible, est explicité : « *il était apparu que si les attributions de l'actuel "Service technique" sont bien du domaine de la technique, cette dénomination peut prêter à confusion. Un véritable service technique exigerait la présence de techniciens spécialistes de chacune des branches de l'Agriculture, dotés de moyens leur permettant un minimum d'expérimentations pour pouvoir ainsi, à coup sûr, porter des jugements de valeur. Des techniciens spécialistes existent déjà soit au Ministère de l'Agriculture, soit à l'Institut national de la recherche agronomique, soit auprès d'autres organisations professionnelles agricoles ; le but de l'actuel service technique est tout autre : il est avant tout d'aider les Chambres d'agriculture dans leurs réalisations, de les documenter, de les informer sur les possibilités qui s'offrent à elles à ce sujet, de faciliter leurs liaisons et relations avec les autres institutions et organismes agricoles* »<sup>2985</sup>. La mutation ne s'arrête pas là. En juin 1959, la dénomination semble déjà en effet partiellement obsolète tant « *le service technique dont l'activité apparaissait limitée aux seules chambres d'agriculture voit cette activité déborder ce cadre : à l'origine de cette extension se trouve l'Association de formation et de perfectionnement agricoles et singulièrement l'action de personnalités comme M. Blondelle, Gilbert Martin, Nové-Josserand et plusieurs autres* ». Malgré la multiplication des contacts avec les autres organisations professionnelles agricoles, dont les diverses actions techniques « *s'interpénètrent* » avec celles des chambres d'agriculture au point qu'« *il devient souvent difficile de séparer l'action de tel organisme de l'action propre de la chambre d'agriculture* », et bien que le titre de « bureau d'études des chambres d'agriculture » soit « *discuté [...] notamment par certains ingénieurs-conseils peu soucieux de trouver auprès des chambres d'agriculture une concurrence d'autant plus dangereuse que gratuite pour l'utilisateur* », la dénomination est maintenue et ne ferait que confirmer que l'objet du service « *est bien celui qui a été poursuivi par l'ancien service technique de l'Assemblée : il a été exposé précédemment que toute action de ce service avait été précédée d'initiatives précises des chambres d'agriculture ; ce principe devra certainement être respecté dans l'avenir, les chambres d'agriculture ont été conçues pour être l'expression des désirs et des besoins de l'agriculture, des agriculteurs, ce serait une erreur que de vouloir substituer à cette expression spontanée des impulsions conçues à l'échelon national qui ne répondent pas obligatoirement partout à une nécessité* »<sup>2986</sup>.

En changeant de nom, le service se dote d'un comité directeur, dont le rôle est d'« *être le conseiller de l'action du service* », de « *définir l'orientation à donner à ses travaux* », de faire le tri parmi les nombreuses initiatives préexistantes dans les chambres d'agriculture,

<sup>2984</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 janvier 1959, p. 46.

<sup>2985</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

<sup>2986</sup> Arch. APCA, Circulaires juin 1959-décembre 1959, rapport sur l'activité des services, année 1958-1959.

de « *déterminer parmi les actions jugées souhaitables, celles qui doivent être retenues* ». Y figurent des représentants du ministère de l'Agriculture et du Crédit agricole, soit le directeur général de l'agriculture, le directeur des affaires professionnelles et sociales, le directeur du génie rural et de l'hydraulique agricole et enfin le directeur de la Caisse nationale de crédit agricole. La FNSEA, l'Association nationale de coordination des techniques agricoles (ACTA), la Fédération nationale des CETA<sup>2987</sup> et la Fédération nationale des groupements de productivité agricole (FNGPA) y nomment également des délégués.

Huit présidents de chambre d'agriculture y appartiennent enfin. Est d'abord cité Louis Richier, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et vice-président de l'APPCA<sup>2988</sup>, président de la FDSEA, du Syndicat d'encouragement à la productivité agricole et de la Société coopérative d'études et de constructions rurales des Hautes-Alpes<sup>2989</sup>. Excepté Gilbert Martin, déjà longuement évoqué, président du Conseil national de la vulgarisation du progrès agricole et de l'AFPA, président de la chambre d'agriculture et vice-président du comité d'aménagement et d'expansion économique de l'Eure, très impliqué dans les actions de vulgarisation agricole, on ne compte guère de dirigeants présentant un profil comparable. Eugène Cambourieu, le président de la chambre d'agriculture du Cantal, y préside aussi celle des experts agricoles et fonciers<sup>2990</sup>, ainsi que le Syndicat du label "cantal"<sup>2991</sup>. Pierre Rozé est président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire et de l'Institut technique du vin, vice-président du Comité national de propagande du vin, membre du comité directeur de l'INAO, enfin vice-président de la FDSEA<sup>2992</sup>. René Peltre, ancien député indépendant de la Moselle, conseiller général, est président de la Caisse d'assurances accidents agricole et trésorier de la FDSEA de la Moselle. Augustin de Villeneuve-Bargemont, ancien élève de l'Institut agricole de Beauvais, est président de la chambre d'agriculture et vice-président du comité d'expansion économique et de la FDSEA de la Somme<sup>2993</sup>. Un représentant de la chambre d'agriculture du Calvados n'est pas encore nommé. Le dernier cité, Pierre Collet, est un dirigeant agricole encore plus généraliste, président de la FDSEA de la Loire et trésorier de la FNSEA. Son cas pose la question des mandats des organisations d'appartenance : la FNSEA a ainsi au moins deux représentants de son bureau au sein du comité directeur, mais Pierre Collet défend-il les positions de la fédération de syndicat ou celles des chambres d'agriculture, en cas d'éventuel conflit ? À peine plus jeunes, en moyenne, que l'ensemble des présidents en fonctions en 1958 – 58 ans contre 60 –, ils ne s'écartent pas ostensiblement du reste de l'assemblée : en cela on peut estimer que le comité directeur du bureau d'études des chambres d'agriculture a plus vocation à assurer le contrôle de l'institution sur l'un de ses services que de procurer à celui-ci un pilotage fondé sur des expériences de dirigeants dans le domaine du « *progrès technique* » : est-ce à dire pour autant que le nouveau fonctionnement du service s'axe sur une opposition entre compétence et représentation, entre expertise et opinion ?

<sup>2987</sup> En la personne de Louis Estrangin.

<sup>2988</sup> Voir *infra* Chapitre 7. A. Louis Richier, ex-député « paysan » et vice-président de l'APPCA, p. 728.

<sup>2989</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>2990</sup> *Annuaire des experts agricoles et fonciers de France et d'outre-mer. 1954. – Le Trait d'Union des experts agricoles et foncier*, n° spécial, [1954], 40 p.

<sup>2991</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>2992</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>2993</sup> *Annuaire APCA* 1959.

Le décret du 11 avril 1959 qualifie et donne un statut à la vulgarisation agricole, désignée comme « *la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs, notamment pour élever leur niveau de vie, améliorer la productivité des exploitations* ». Elle est assurée, comme auparavant, par les services du ministère de l'Agriculture et sous son autorité, mais aussi, fait nouveau, « *par des groupements d'agriculteurs librement constitués, qui appliquent sous leur responsabilité, les programmes arrêtés pour la diffusion des connaissances agricoles* », tout cela par l'intermédiaire des « *conseillers agricoles* ». Toujours selon ce texte, la coordination de ces actions revient à des comités départementaux de vulgarisation du progrès agricole (CDVPA), où deux délégués de la chambre d'agriculture sont présents, dont un en tant que vice-président, et au Conseil national de la vulgarisation du progrès agricole qui compte trois délégués de l'APPCA. À la date du rapport sur l'activité des services de mai 1960, l'APPCA a trois représentants officiels au sein de ce conseil : Gilbert Martin, Pierre Collet et Augustin de Villeneuve-Bargemont, tous trois membres du comité directeur du bureau d'études des chambres d'agriculture à l'APPCA. Parmi les autres « *représentants de la profession agricole* », se trouvent également Lucien Biset, Martial Brousse et André Barbier, présidents des chambres d'agriculture de la Savoie, de la Meuse et des Vosges <sup>2994</sup>. Un an plus tard, les titulaires n'ont pas changé et ont pour suppléants Henri Magne et Bernard Roux de Reilhac, présidents des chambres d'agriculture de l'Aveyron et de Charente, ainsi qu'Hubert Morhet, directeur du service bureau d'études des chambres d'agriculture à l'APPCA <sup>2995</sup>. Cette dernière nomination suggère une forme de répartition des rôles entre élus et administratifs qui serait en pleine mutation, en faveur d'une montée en puissance des seconds, susceptibles de représenter l'institution dans les instances parapubliques officielles, même s'il ne s'agit que d'une fonction de suppléant. Dès le milieu de l'année 1959, l'action de l'APPCA, par le biais de son bureau d'études des chambres d'agriculture, se situe moins ouvertement dans le conflit avec le ministère, et vont clairement dans le sens d'un effort pour « *réaliser, et ce dans un avenir assez bref, une unité de vues et d'action, en matière de vulgarisation* ».

### **Du progrès technique à la formation**

La question de la formation des conseillers, apparue en 1953 dès lors que les colères et les amertumes sont retombées, continue de focaliser l'attention : le comité permanent général fait en mars 1956 la demande « *aux services de l'assemblée d'envisager la possibilité d'envisager [sic] méthodiquement la formation de techniciens, assistants techniques agricoles en vue de faciliter aux chambres d'agriculture le recrutement de ces agents* » <sup>2996</sup>. Une note est alors rédigée par Luce Prault par laquelle il s'agit bien de dresser le bilan des modes de recrutement et de formation expérimentés lors de l'expérience des zones-témoins et d'en proposer de meilleurs, fondés suivant les propositions sur un enseignement prenant en considération le cursus des candidats, se voulant organisé autour d'un organisme unique et de stages de terrain, formation au cours de laquelle « *le "contact du paysan" devra toujours être recherché au maximum* » <sup>2997</sup>. Cet intérêt marqué se double d'une activité épistolaire intense par laquelle l'APPCA joue le rôle d'intermédiaire entre les aspirants

<sup>2994</sup> Doc. APCCA, Rapport sur l'activité des services, année 1959-1960.

<sup>2995</sup> Arch. APCCA, Circulaires, 1961-1961, Répertoire des représentations assurées au titre de l'APPCA, juillet 1961.

<sup>2996</sup> Arch. APCCA, Comité Permanent Général, début 1956 à février 1957, projet de PV de la séance du 6 mars 1956.

<sup>2997</sup> Arch. APCCA, Circulaires décembre 1955-mai 1956, double d'une lettre de Luce Prault à René Blondelle et Marc Ferré, le 15 mars 1956.

agents techniques et les organismes de recrutement<sup>2998</sup>. Le rapport d'activité de 1956-1957 précise que le service technique de l'APPCA « *par la force des choses a été amené à instruire le moins mal possible les demandes d'emploi reçues par l'Assemblée permanente, demandes qui [se] sont faites au cours de l'année écoulée d'autant plus nombreuses que beaucoup de français ont du abandonner exploitations, situations et souvent fortune dans les pays d'Afrique à la prospérité desquels ils avaient concouru jusqu'alors* »<sup>2999</sup>. Les voies du recrutement des conseillers agricoles, pas étrangères aux réseaux d'interconnaissance et aux affinités politiques, ne sont cependant présentées que par le biais des instances de formation.

Au cours de l'année 1956, l'APPCA a pris acte de « *la nécessité de regrouper ces agents afin de leur permettre de mieux connaître les services que l'assemblée permanente est susceptible de leur rendre et de perfectionner la connaissance qu'ils ont de leur métier* ». Deux sessions de perfectionnement ont été organisées à Paris, en novembre 1956 et février 1957 : elles « *ont réuni 44 assistants techniques et économiques appartenant à 33 chambres d'agriculture et ont mis en évidence l'intérêt de telles réunions et la nécessité d'un ou deux regroupements annuels de même nature et aussi la nécessité d'organiser des réunions plus restreintes, à caractère régional axées sur des actions plus particulières, en harmonie avec les spéculations agricoles principales de la région considérée* »<sup>3000</sup>. « *Dès le mois d'avril 1956, l'attention du Comité permanent général de l'assemblée permanente était attiré sur les difficultés éprouvées par les chambres d'agriculture pour le recrutement du personnel nécessaire à leurs services* » : un groupe de travail spécialisé au sein du CPG est chargé de trouver des solutions. Le 8 janvier 1957, le CPG adopte les propositions du groupe de travail qui concluent à la création entre les chambres d'agriculture d'une Association de formation et de perfectionnement du personnel technique et administratif de la profession agricole (AFPA)<sup>3001</sup>. L'assemblée générale constitutive de cette association se tient à Paris le 15 février 1957 : « *pour pourvoir au recrutement, à la formation et au perfectionnement de ces agents, les chambres d'agriculture et seize des principales organisation agricoles* » réunissent ainsi leurs efforts, « *sous l'impulsion de G[ilbert] Martin* »<sup>3002</sup>, président de la chambre d'agriculture de l'Eure<sup>3003</sup> et député radical-socialiste depuis le 2 janvier 1956<sup>3004</sup>, qui en devient le président. Entre février et mai 1957, vingt chambres d'agriculture ont adhéré à l'association et « *quinze d'entre elles ont demandé l'aide du Fonds national de péréquation pour permettre le versement de leur cotisation* »<sup>3005</sup>.

Les activités de formation s'envisagent en collaboration. Le service technique de l'APPCA est, en 1956, chargé de l'organisation de la 4<sup>e</sup> Semaine internationale d'information agricole, avec l'Institut technique de pratique agricole<sup>3006</sup> (ITPA), fondée

<sup>2998</sup> Arch. APCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, liasse de lettre échangées avec les candidats aux postes d'agents techniques.

<sup>2999</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957.

<sup>3000</sup> *Ibidem.*

<sup>3001</sup> *Ibidem.*

<sup>3002</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...* ouvrage cité, tome 2, p. 58.

<sup>3003</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3004</sup> *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

<sup>3005</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957.

<sup>3006</sup> *Ibidem.*

en 1919, par Jules-Édouard Lucas<sup>3007</sup>, membre et président d'honneur de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise et ancien vice-président de l'APPCA. Cette manifestation créée en 1955 a été consacrée en 1956 à « *l'énergie et l'agriculture* » et l'année suivante à « *l'Agriculture face au progrès technique* » : au cours de la troisième édition, la conférence introductive a été prononcée par Louis Estrangin, membre de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes depuis 1952, « *leader agricole dans le domaine de l'étude et de l'analyse économique et fondateur des Centres d'expérimentation des techniques agricoles* »<sup>3008</sup> et président de la FNCETA à la fin des années 1950<sup>3009</sup>.

En octobre 1957, l'APPCA a organisé une session de perfectionnement des assistants techniques et économiques des chambres d'agriculture, qui a réuni 22 participants appartenant à 17 chambres d'agriculture : y ont été étudiées « *l'organisation d'une journée d'information et l'organisation des démonstrations de matériel, [ainsi que] l'aspect économique du rôle de l'assistant technique et économique* ». En mai 1958, 36 chambres départementales y ont adhéré, mais l'AFPA n'a pu fonctionner au cours de l'année précédente, faute de ressources. En mars 1958, son programme d'action a été adopté en assemblée générale : semaines d'informations sur la formation générale agricole, sessions régionales à l'initiative des chambres d'agriculture, stages de perfectionnement et « *stages dans des exploitations agricoles, et auprès de chambres d'agriculture pour jeunes gens désirant faire carrière dans les chambres d'agriculture ou les organisations professionnelles* », sont à l'ordre du jour<sup>3010</sup>.

Entre juillet 1958 et juin 1959, à Paris, l'AFPA a organisé deux sessions de perfectionnement destinées aux conseillers agricoles et aux directeurs des chambres d'agriculture, une session spécialisée « *organisation du travail en agriculture* » destinée plus particulièrement aux agents techniques des groupements de productivité agricole, et une session de formation pour les techniciens nouvellement engagés par les organisations professionnelles agricoles et les conseillers des chambres d'agriculture, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 20 juin 1959. En province, elle a été à l'origine de la tenue de deux sessions de perfectionnement spécialisées sur la lutte antiparasitaire et l'élevage et de quatre sessions de perfectionnement général, à Argentan, Clermont-Ferrand, Morlaix et Chambéry. Le rapport rédigé en juin 1959 précise que ces sessions ont intéressé 416 participants.

Au milieu de l'année 1960, l'AFPA, toujours présidée par Gilbert Martin, est désormais dirigée par Jean Pousset, adjoint d'Hubert Morhet au sein du bureau d'études des chambres d'agriculture de l'APPCA. Au cours de l'année écoulée, les effectifs du service se sont accrus et les personnes nouvellement embauchées sont affectées à l'AFPA : deux secrétaires, un agent technique qualifié, Micheline Poirier, ingénieur ITPA, et un chef du service des stages, Pierre Allaire, « *jusqu'alors chef du service d'assistants techniques de la chambre d'agriculture de l'Orne, qui sera chargé de la liaison avec les services techniques des chambres d'agriculture et de l'organisation des sessions de formation et de perfectionnement* »<sup>3011</sup>. En 1959, l'AFPA crée le centre de formation de Trie-Château, dans l'Oise, où pour un temps au moins, certaines des innovations rôdées dans les zones-témoins ou à proximité sont répandues, ainsi « *pour les responsables de Trie-Château, la diffusion*

<sup>3007</sup> « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3<sup>e</sup> trimestre 1965, par Jules-Édouard Lucas

<sup>3008</sup> Guy DELORME, *Ouest-France : histoire du premier quotidien français*, [s.l.], Éditions Apogée, 2004, 254 p., p. 202.

<sup>3009</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3010</sup> Arch. APCA, Circulaires juin 1959-décembre 1959, rapport sur l'activité des services, année 1958-1959.

<sup>3011</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1959-1960.

du progrès doit s'effectuer en "tache d'huile" dans des communautés rurales réconciliées sous l'influence des agriculteurs les plus motivés »<sup>3012</sup>. Hélène Brives semble avoir raison de résumer ainsi la stratégie des chambres d'agriculture, ou plutôt de l'APPCA : « Ainsi les chambres revendiquent une position centrale dans le conseil agricole en s'appuyant non pas sur leur effectif de conseillers agricoles encore modeste, mais sur les réflexions qu'elles mènent sur le métier de conseiller, la mise au point d'un système de recrutement unifié et la création d'un centre de formation, qui représentent autant d'efforts pour organiser le conseil agricole en leur sein. Leurs services d'utilité agricole, structures d'accueil pour les groupes d'agriculteurs, ainsi que les moyens techniques dont elles disposent, constituent deux autres arguments de poids dans leur revendication »<sup>3013</sup>.

### Études techniques

En 1956-1957, le service technique de l'APPCA a travaillé, dans le domaine des études et informations techniques, en s'efforçant à la fois « de répondre aux désirs exprimés par les chambres d'agriculture et de promouvoir et suivre les questions que le Comité permanent général ou l'Assemblée permanente souhaitaient voir approfondir ». Dans ce domaine, documentaire et informatif, très lié aux publications de l'APPCA et principalement à sa revue *Chambres d'agriculture*, le service technique se positionne au sein du corps intermédiaire qu'est l'APPCA comme relais entre l'échelon départemental et national : notons que ce rôle de relais est explicitement présenté comme relevant de l'expertise et des compétences et comme réponse à des demandes des chambres ou des présidents assemblés. Néanmoins, le service ne joue-t-il pas également un rôle de synthèse et donc de représentation, en analysant les résultats des enquêtes transmises aux chambres d'agriculture et en en rendant compte aux élus ? Pour Michel Callon, « traduire, c'est également exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger en porte-parole »<sup>3014</sup> : n'est-ce pas le rôle que se créent les services de l'APPCA, instaurant soit un échelon supplémentaire, soit une dimension technocratique nouvelle à l'institution.

À la demande des chambres d'agriculture, le service a donc constitué une documentation sur les matériels de voirie, matériel pour le curage des fossés et ruisseaux ou pour le stockage des amendements calcaires, et a prolongé cette exploration en direction de certains matériels de culture, ceux destinés à l'épandage du fumier, à l'arrachage des pommes de terre, ainsi que « *cultipacker* » et fraises rotatives. Il est signalé dans le rapport sur l'activité des services que le service technique dispose d'une documentation technique et commerciale comportant plus 2500 fiches représentant environ 1000 dossiers, ainsi qu'une photothèque de 600 clichés : l'une des activités du service est de veiller à la mise à jour de cette documentation. Le service est chargé par les élus de l'APPCA de dépouiller les réponses reçues suite aux enquêtes portant sur les maladies et ennemis des sols et sur les moyens de traction et l'énergie à la ferme : il établit ensuite rapports analytiques ou études introductives qui alimentent les travaux de l'assemblée des présidents. Le service étudie également les questions confiées à des groupes de travail dont il assure le secrétariat, soit les groupes « *Voirie rurale* », « *Gaz de fumier* » et « *Statut fruitier* ». Le service assure enfin la rédaction des fascicules « *Technique-Agriculture* » et « *Équipement-Agriculture* »

<sup>3012</sup> Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990...* ouvrage cité, p. 166.

<sup>3013</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession... », article cité, p. 23.

<sup>3014</sup> Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction... », article cité, pp. 204-205.

de la revue *Chambres d'agriculture* et compose les bulletins *L'Information technique des chambres d'agriculture* ainsi que *Modernisation-Équipement-Productivité*<sup>3015</sup>.

Le rapport de 1957 envisage la question des publications futures dans la revue *Chambres d'agriculture*, qui « doivent se concevoir en vue d'aider au mieux les services créés par les chambres départementales d'agriculture », soit les services d'assistance technique et économique mais également « ces services [étant] loin d'être les seuls qui existent, [...] il est envisagé de donner une importance nouvelle à des sujets comme l'observation directe des transactions portant sur les denrées agricoles, l'économie des productions au niveau de l'exploitation, l'amélioration de l'habitat etc. ». Toutefois, « dans l'intention de conférer à ces publications une certaine unité, sous réserve bien évidemment de l'approbation de l'Assemblée permanente, il a été prévu, pour les mois à venir, de centrer l'ensemble de ces études sur les productions animales et leurs annexes »<sup>3016</sup>. Le service de documentation de l'APPCA et le secrétariat de la revue *Chambres d'agriculture* travaillent de concert. Le premier est toujours dirigé par l'ingénieur agronome Louis Mila, recruté en 1952, assisté d'une secrétaire documentaliste, d'une bibliothécaire, d'une sténo-dactylographe et d'un chargé de mission affecté à l'analyse des ouvrages reçus. Il a pour objet « de rechercher, acquérir, cataloguer, conserver et diffuser les documents (livres, brochures, rapports, périodiques, etc...) dont les chambres d'agriculture, les agriculteurs et leurs organisations professionnelles peuvent avoir besoin pour consultation, étude ou preuve ». Un dépouillement systématique des périodiques et ouvrages reçus par l'APPCA est la base de la production documentaire de l'institution, laquelle prend la forme de notices analytiques, d'extraits d'articles, de listes d'événements agricoles publiés dans la revue *Chambres d'agriculture*. Le service établit grâce aux documents reçus des études également diffusées par la revue, ainsi que des listes de références bibliographiques. Si le secrétariat de rédaction de la revue échoit à de jeunes recrues féminines en 1956 et 1957, ce sont Luce Prault et François Houillier qui en assurent la direction dès 1958<sup>3017</sup>, renouant avec les méthodes employées dans les années 1930 et au moment de la refondation de l'APPCA. Lieu de convergence apparent de l'ensemble des activités des services et des domaines d'intervention des chambres d'agriculture et de l'APPCA, le secrétariat de rédaction de la revue est en cela un poste de pouvoir important au sein de l'institution : malheureusement, ni les rapports officiels ni les archives conservées ne permettent d'en percer les arcanes, les conflits internes, les choix opérés.

Le service technique de l'APPCA continue de publier le bulletin *L'Information technique des chambres d'agriculture* qui « voudrait être l'organe interne de liaison des assistants techniques et économiques et un moyen d'aider ces agents à se documenter ». Les enquêtes « métier » précédemment évoquées avaient notamment pour but « de chercher à intéresser davantage les assistants techniques et économiques à la vie du Bulletin ». Les rédacteurs du rapport pointent la faible implication enregistrée au milieu de l'année 1958 : « il faut reconnaître que le métier d'assistant technique et économique est un métier passionnant, très absorbant, vouloir une participation plus importante de ces agents se heurte au peu de temps dont ils disposent, et à une certaine méfiance de la chose écrite, et les assistants techniques ne se rendent pas compte de l'importance que pourraient avoir, si elles étaient regroupées et régulièrement exploitées, les informations de tous les jours qu'ils peuvent récolter. L'on insistera jamais assez, auprès de tous les responsables de services de cette nature pour qu'ils obtiennent que leurs assistants techniques et

<sup>3015</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957.

<sup>3016</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

<sup>3017</sup> Arch. APCA, Circulaires juin 1959-décembre 1959, rapport sur l'activité des services, année 1958-1959.



*économiques prennent le temps nécessaire pour consigner par écrit leurs observations, même, et l'on pourrait dire surtout, celles qui sont étrangères à leur service proprement dit. Malgré ces difficultés, le service technique a l'intention de poursuivre ses efforts en ce sens, et serait heureux à ce sujet d'obtenir l'aide de MM. les Présidents »*<sup>3018</sup>. Un autre bulletin est publié par le service technique, s'intitulant « *Modernisation-Équipement-Productivité* », il vise à tenir les présidents des chambres d'agriculture « *au courant de l'évolution de la réglementation et de la législation dans tous les domaines intéressant les chambres d'agriculture* »<sup>3019</sup>. Matrice, le « *progrès technique* » demeure central et continue de façonner l'institution, du département à Paris. Cependant, d'autres chemins sont également empruntés, qui viennent renouveler l'action des chambres d'agriculture et de l'APCA, cette dernière se situant souvent alors à l'amont des initiatives.

## Élargissement des compétences

### « Relations internationales »

Depuis le 2 mai 1935, il existe un Comité français des relations agricoles internationales (CFRAI), qui réunit les représentants des groupements ou institutions agricoles, dont la plupart des « *grandes associations nationales et spécialisées* », « *qui ont convenu de se concerter régulièrement, au cours de réunions périodiques, en vue d'organiser et de coordonner leurs relations professionnelles et celles de leur groupement avec les organisations agricoles étrangères* » : jusqu'à la veille de la guerre, ce comité a son siège au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, à l'APPCA, et est présidé par Joseph Faure<sup>3020</sup>. L'APPCA serait à l'origine de la création du CFRAI<sup>3021</sup>.

La Commission internationale de l'agriculture (CIA), fondée à Paris en 1899 sous la présidence de Jules Méline, est animée après 1919 par le marquis Louis de Vogüé – président de la chambre d'agriculture du Cher et titulaire du CPG de l'APPCA de 1927 à 1933 –, sous le nom de Conférence internationale d'agriculture puis d'Union internationale des associations agricoles, « *instance de grands notables* »<sup>3022</sup>. Après 1945, la Confédération européenne de l'agriculture (CEA) est l'héritière de la CIA : elle « *limite son champ d'action à l'Europe occidentale* », « *prôn[e] la défense de l'exploitation agricole familiale et s'intéresse plus particulièrement aux problèmes sociaux et humains de l'agriculture européenne. Attachée aux valeurs culturelles occidentales, au droit de propriété, au concept de liberté et anti-communiste, elle refuse toute forme d'étatisation de l'agriculture* »<sup>3023</sup>.

Sa proximité idéologique avec les refondateurs de l'APPCA est d'autant plus manifeste que les appartenances le soulignent aisément. En 1951, Luce Prault est le conseiller du président de la CEA, le comte Christian d'Andlau<sup>3024</sup>, qui devient président de la chambre

<sup>3018</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

<sup>3019</sup> *Ibidem*.

<sup>3020</sup> *Annuaire national agricole 1939*, p. 45.

<sup>3021</sup> APCA, *Avant-projet de la plaquette cinquantenaire des Chambres d'Agriculture, 1924-1974*, Paris, APCA, [1975], 56 p.

<sup>3022</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 363.

<sup>3023</sup> Gilbert NOËL, *Du pool vert à la politique agricole commune. Les tentatives de Communauté agricole européenne entre 1945 et 1955*, Paris, Economica, 1988, 453 p., pp. 48-49.

<sup>3024</sup> CEA, *Composition de la CEA au 8 juillet 1951*, Brugg, CEA, 1951, 22 p.

d'agriculture du Bas-Rhin en 1952, succédant à son père Hubert qui la dirigeait depuis 1927. Abel Corbin de Mangoux, administrateur de la Fédération nationale de la propriété agricole (FNPA), en est l'un des vice-présidents, tandis que François Robin, président de la FNPA, est le premier vice-président de la commission spéciale pour la technique agricole, la science et les agents auxiliaires de l'agriculture au sein de la CEA. Henri Noilhan, ancien dirigeant du Parti agraire et paysan français des années 1930, ami de Luce Prault<sup>3025</sup>, préside la commission spéciale pour l'économie rurale et la politique sociale, tandis que René Blondelle, président de la FNSEA puis, au printemps 1952, président de l'APPCA, est le troisième vice-président de la commission spéciale pour la coopération, la mutualité, l'association et le syndicalisme agricoles ainsi que le crédit agricole<sup>3026</sup>. La présence du même René Blondelle, en mars 1952, dans la délégation française présente au palais de Chaillot pour l'organisation de la conférence préparatoire, « *première étape pour la recherche de compromis ayant pour objectif le lancement d'une véritable conférence agricole européenne en vue de la mise sur pied d'une communauté agricole européenne* »<sup>3027</sup>, ainsi que l'implication des ministres et ex-ministres de l'Agriculture, Pierre Pflimlin et Camille Laurens, proches du Centre national des indépendants et paysans, soulignent encore l'implication des dirigeants nationaux de l'APPCA, élus et administratifs, dans les prémices de l'organisation agricole européenne.

Après 1952, un service des relations agricoles internationales démarre à l'APPCA. Ce n'est cependant qu'en 1955 qu'est recruté Georges Bréart, ingénieur agronome, comme « *chargé de mission pour l'étude des problèmes de coordination internationale* »<sup>3028</sup>. Né le 8 août 1907 à Reims (Marne) d'un père négociant, il fréquente l'école des frères de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, à Momignies, puis le lycée Stanislas à Paris<sup>3029</sup>, et enfin l'Institut national agronomique, dont il sort diplômé en 1927<sup>3030</sup>. Il épouse Marie-Louise Leclerc en septembre 1931 : trois filles naissent de leur union dans les années suivantes. D'abord secrétaire général des unions ovines de France, d'Afrique du Nord et coloniale dès 1931, il est en 1937 directeur-adjoint du Centre rural à l'Exposition internationale de Paris, où il rencontre vraisemblablement Joseph Faure<sup>3031</sup> : la même année, il est recruté par l'APPCA où il devient chef de service. Directeur au ministère de l'Agriculture de 1942 à 1951, il publie en 1954 un essai intitulé *Le fleuve blanc, essai sur l'économie laitière*<sup>3032</sup>.

Dès 1955, le service apporte son concours aux activités de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA) contribue à la fondation d'une chambre agricole franco-allemande et publie le bulletin tricolore du Comité français des relations agricoles internationales (CFRAI), qui poursuit son action<sup>3033</sup>. De fait les liens entre le service des relations agricoles internationales et le CFRAI sont étroits, le service n'étant que l'antenne de gestion du comité au sein des services administratifs de l'APPCA. Les pages qui lui sont

<sup>3025</sup> Voir *infra* Chapitre 6. B. ► Encart biographique Luce Prault, p. 691.

<sup>3026</sup> CEA, *Composition de la CEA au 8 juillet 1951*, Brugg, CEA, 1951, 22 p.

<sup>3027</sup> Gilbert NOËL, *Du pool vert à la politique agricole commune...* ouvrage cité, p. 262.

<sup>3028</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1954 à fin 1955, projet de procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 1955.

<sup>3029</sup> *Who's who in France*, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1965.

<sup>3030</sup> *Annuaire INA 1936*, p. 208.

<sup>3031</sup> *Joseph Faure, 1875-1944...* ouvrage cité.

<sup>3032</sup> Georges BRÉART, *Le fleuve blanc. Essai sur l'économie laitière*, Paris, Éditions Mazarine, 1954, 397 p.

<sup>3033</sup> Arch. APCA, Circulaires décembre 1955-mars 1956, rapport d'activité des services, mai 1955-mai 1956.

consacrées dans le rapport sur l'activité des services rédigé au printemps 1957 débutent ainsi : « *Rappelons que le Comité français des relations agricoles internationales (CFRAI), sans statut ni cotisation, est ouvert aux organisations agricoles à l'échelon national. Il constitue pour elles un lieu de rencontre, d'information réciproque et de confrontation de points de vue avant que ceux-ci ne reçoivent leur libre expression lors des réunions agricoles internationales. Il est présidé par le président de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture. Ses réunions sont mensuelles. Il publie tous les quinze jours un bulletin d'informations et de liaison* ». En 1956, l'activité du CFRAI a consisté à tenter de « *dégager le point de vue commun des organisations professionnelles françaises* », soit l'APPCA, la CGA et la FNSEA avant tout, sur la question du Traité de communauté économique européenne. Le service a joué son rôle en participant à la rédaction des quatre fascicules hors série *Europe-Agriculture* de la revue *Chambres d'agriculture* sur le marché commun européen, ainsi que d'études monographiques sur l'agriculture des différents pays européens.

On voit ici la dimension de communication et d'information inhérente au service. Son premier rôle est d'informer, au niveau local, national et au-delà des frontières, des positions adoptées par les organisations professionnelles agricoles françaises sur les questions européennes. Ce faisant, l'APPCA s'octroie un pouvoir de contrôle sur la façon de présenter ces prises de positions, et est susceptible d'influencer au-delà des seules chambres d'agriculture. Lorsqu'« *avec la collaboration de Paysans de la Loire, a été inaugurée en janvier 1957 la rédaction d'une page entière de journal format quotidien intitulée "Regards sur l'étranger"* », le service a pour auditoire l'ensemble des abonnés de ce journal, organe de la chambre d'agriculture, de la FDSEA, du crédit agricole et de la mutualité sociale agricole du département. Précisant que « *les flans de cette page peuvent être utilisés gratuitement par tout journal du même format tirant sur rotative* », le service international de l'APPCA dévoile sa volonté d'étendre cette stratégie à d'autres départements. Lorsque le service des relations agricoles internationales de l'APPCA « *assure la préparation et la diffusion d'émissions agricoles européennes hebdomadaires sur les ondes de Radio-Luxembourg, [...] sous le patronage de la Confédération européenne de l'agriculture* » et envisage la possibilité de faire de même sur Radio-Rome et Radio-Madrid, il fait montre encore d'une volonté de diffuser une vision des négociations européennes hors de l'institution.

Le service assure également le fonctionnement de la chambre agricole franco-allemande, en en assurant le secrétariat et en accomplissant le travail de documentation et de relations de celle-ci. À l'aide d'une rédactrice principale, d'un chargé d'études adjoint et d'un secrétaire-rédacteur, Georges Bréart étudie « *chaque mois la presse agricole européenne de langue allemande (Autriche, Suisse, Allemagne, Luxembourg), les prises de position des organisations agricoles des pays de langue allemande, et rédige] à l'intention du bureau de l'assemblée et de la direction une revue de la presse agricole de langue allemande, qui a permis [au] Président d'être informé en temps utile des réactions de [ses] collègues européens* ». Le service publie une chronique agricole franco-allemande, a présenté lors de la session de novembre 1956 un film réalisé par la chambre d'agriculture de Rhénanie, dont l'APPCA doit recevoir une délégation en juin 1957. Le rapprochement avec les chambres d'agriculture allemandes et des pays de langue allemande est à comprendre à la fois par le rôle joué par la République fédérale d'Allemagne (RFA) dans les négociations européennes depuis l'après-guerre, mais également par l'appartenance à la CEA de la Fédération des chambres d'agriculture allemandes (*Verband der Landwirtschaftskammern*)

ainsi que de la Conférence des président des chambres d'agriculture d'Autriche <sup>3034</sup>. Quoique le rôle des chambres d'agriculture allemandes et autrichiennes ne soit pas rigoureusement le même que celui des chambres françaises, ces deux pays sont les seuls en Europe occidentale qui présentent des institutions comparables portant le nom de chambre d'agriculture.

Ce serait sous l'impulsion de Georges Bréart qu'aurait été créée, en décembre 1956, l'Association pour le développement des exportations de produits agricoles et alimentaires en Sarre : rattachée économiquement à la France depuis 1947, la Sarre est réintégrée politiquement à la RFA en janvier 1957, après les Accords de Luxembourg d'octobre 1956, mais la réintégration économique n'est prévue que pour 1960. Par l'action de son service et de l'association sus citée, l'APPCA entend profiter des trois années qui la sépare de cette échéance pour « réunir tous les producteurs et exportateurs français intéressés par le marché sarrois et leurs organisations représentatives nationales ou régionales, dans un même effort à accomplir pour conserver et si possible améliorer la position des producteurs agricoles français sur le marché sarrois ». Le rapport précise que « les organismes ainsi créés, mis sur les rails, ne sont pas des services de votre assemblée : mis au monde, leur premiers pas ayant été guidés, ils doivent accomplir une tâche dont l'utilité est évidente, atteindre rapidement leur majorité et voir leur financement propre assuré par les organisations qui en font partie » <sup>3035</sup>. Ce rôle de « pépinière » d'organismes et d'associations à vocation internationale est ainsi assumé : les trop faibles moyens accordés au service seraient la cause de ce fonctionnement à la lisière de l'institution. À la session de mai 1958, l'APPCA, lors du vote de son budget 1958, affecte le produit de deux décimes additionnels au financement d'un Service professionnel agricole international des chambres d'agriculture : les prévisions de dépenses au budget de 1958 sont fixées à 11 400 000 francs, soit 9 % de l'ensemble. Le service des relations agricoles international est ainsi « transformé, remanié et élargi pour constituer le noyau du nouveau service ».

### Entre économie agricole et « vie rurale »

D'après le rapport sur l'activité des services de 1955, il existe à l'APPCA un service des expositions à l'état embryonnaire, qui a été constitué en 1954 pour commémorer le 6<sup>e</sup> centenaire de la naissance de Jehan de Brye. En 1957, un service agricole de radiodiffusion et de télévision est créé : après quelques hésitations du côté du ministère de l'Agriculture, tutelle des chambres d'agriculture, la tâche confiée à ce service est celle « d'établir des PROJETS de programme, uniquement destinés à une diffusion ÉVENTUELLE par les postes de la RTF, à l'exclusion de tous autres postes émetteurs, sous la condition de l'agrément préalable du ministre de l'Agriculture ». La direction en est confiée à Paul Garnier, ingénieur agricole recruté pour l'occasion <sup>3036</sup> : ancien membre de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher <sup>3037</sup>, passé par le Syndicat agricole du Centre et ancien président de la Fédération des associations agricoles du Centre <sup>3038</sup>, puis par

<sup>3034</sup> Xavier FLORÈS, *Les organisations agricoles et le développement économique et social des zones rurales*, Genève, Bureau International du travail, 1970, 608 p.

<sup>3035</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957.

<sup>3036</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958. (Organigramme p. 7).

<sup>3037</sup> Arch. APCA, CA Landes Loir-et-Cher, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>3038</sup> André GUESLIN, *Histoire des crédits agricoles...* ouvrage cité, tome 1, p. 563.

le CROC du Loir-et-Cher dont il est délégué adjoint en avril 1941<sup>3039</sup>, ce proche de Caziot est nommé directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) en 1940<sup>3040</sup>. En 1959, il est relaté comment « *des décisions de principe avaient été prises afin de permettre à l'APPCA d'apporter sa collaboration, ses suggestions, ses critiques à la RTF sans s'immiscer en aucune manière dans l'administration et le fonctionnement de cet organisme national : à vrai dire, les résultats pratiques des accords intervenus entre la direction générale de la RTF et l'APPCA ont été fort décevants ; il est apparu très nettement que les services de la RTF n'entendaient pas donner suite aux suggestions qui pourraient leur être faites, ni faire la moindre place à la collaboration de l'organisation professionnelle agricole sous quelque forme que ce soit* ». A contrario les programmes de Radio Luxembourg sont présentés en contrepoint, pour louer « *la place relativement importante [qui est faite] à des informations ou chroniques agricoles bi-quotidiennes* ».

Une collaboration s'engage entre l'APPCA et Radio-Luxembourg, à la demande de cette dernière qui « *désire élargir le cadre de ses émissions agricoles et rendre de plus grands services d'ordre pratique à ses auditeurs ruraux* ». Sont mis en place des programmes élaborés avec l'aide du service de l'assemblée permanente, dont « *un journal parlé rural dans lequel sont insérées des informations d'ordre général, des indications météorologiques, des informations agricoles de caractère professionnel, économique, technique, social... et une revue des cours des grands marchés parisiens et provinciaux* », ainsi qu'« *une chronique des principaux marchés de Paris et de province concernant les produits de l'agriculture* ». En 1959, l'expérience semble prometteuse et les responsables du service agricole de radiodiffusion et de télévision écrivent : « *on ne saurait trop savoir gré à Radio Luxembourg d'avoir offert aux agriculteurs la possibilité d'être ainsi exactement informés, grâce à une collaboration permanente qui leur inspire une confiance justifiée ; grâce à Radio Luxembourg, l'APPCA et les organisations professionnelles agricoles disposent de moyens d'information et de diffusion précieux qu'il appartient aux chambres d'agriculture et aux groupements agricoles de mettre à profit le mieux possible ; ces moyens peuvent être améliorés, perfectionnés avec la collaboration de tous [et] il importe que les chambres d'agriculture notamment fassent parvenir au service de l'APPCA les échos, nouvelles, informations qui méritent d'être diffusés* »<sup>3041</sup>.

En 1955 déjà, un service de « *répression des fraudes et contrôle de la qualité des produits et marchandises utiles à l'agriculture* » intervient dans les litiges et publie, en liaison avec l'INAO, des monographies de produits. Deux ans plus tard, il semble que cette branche de l'activité des services de l'APPCA se soit divisée en deux segments. D'un côté, l'action en matière de répression des fraudes a consisté à faire reconnaître par les tribunaux, en se portant partie civile, que les fraudes, notamment dans le secteur des engrais et des produits phytosanitaires, « *causaient un préjudice direct à l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture et aux chambres d'agriculture en portant un préjudice direct et grave à l'action que poursuivent ces institutions professionnelles pour le développement d'un emploi rationnel et rentable des engrais et des produits phytosanitaires par les agriculteurs ; de telles fraudes, en mettant les agriculteurs en méfiance contre l'emploi de ces spécialités, contrariant gravement cette action, ce qui justifie l'attribution de dommages-intérêts* ». Se développe également la publication des fascicules de la série « *Fraudes* » dans *Chambres d'agriculture*, notamment celles concernant les semences.

<sup>3039</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941]

<sup>3040</sup> André GUESLIN, *Histoire des crédits agricoles...* ouvrage cité, tome 1, p. 563.

<sup>3041</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1959-1960.

Parallèlement, en collaboration avec le comité des appellations d'origine des fromages, d'autres fascicules sont édités. Surtout, Pierre Ritte, embauché dès 1953, est chargé de l'activité « *origine des produits agricoles* » : sa tâche est celle d'établir des « *monographies de vins, fromages ou autres produits agricoles bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée* » – les fascicules déjà publiés à cette date concernent le saint-nectaire, le pomerol, la clairette de Die, le vin de Reuilly, le muscadet, le vin de Seyssel et celui de Crépy. En s'engageant sur ce terrain, l'APPCA va dans le sens des nombreuses actions menées en faveur de la qualité des produits agricoles, de sa reconnaissance et de sa réglementation, notamment autour de l'INAO, à la jonction de l'action professionnelle et législative<sup>3042</sup>. Ce faisant, elle va également à la rencontre des initiatives locales, souvent portées par les présidents des chambres d'agriculture, ou par les membres du bureau de celles-ci.

Pour exemple, André Laurent, secrétaire de la chambre d'agriculture de l'Ain, est évoqué comme exploitant d'une ferme-type dans la Bresse, à Saint-Étienne-du-Bois<sup>3043</sup> : secrétaire du Syndicat agricole de l'Ain depuis 1938, cet homme de 36 ans en 1955, a été « *président de la Jeunesse agricole catholique pour la zone France non occupée par les Allemands, de 1940 à 1943* », vice-président national de la JAC de 1943 à 1947. Celui qui se serait « *engagé au Maquis – Armée secrète [y aurait été] Combattant – Chef de trentaine* » en 1944-1945, est en 1946 président-fondateur de la CUMA et de la coopérative d'approvisionnement de Saint-Étienne-du-Bois, et enfin secrétaire de la Fédération avicole de Bresse<sup>3044</sup>. Il est élu membre de la chambre d'agriculture en février 1952 et en devient aussitôt secrétaire. C'est dans sa commune de Saint-Étienne-du-Bois que la chambre d'agriculture achète le domaine de Béchanne et y crée le Centre de sélection de la volaille de Bresse, « *société de gestion à laquelle participent, outre les OPA de l'Ain, les deux chambres d'agriculture de l'Ain et de la Saône-et-Loire et la chambre de commerce et industries de Bourg* »<sup>3045</sup>, dont l'objet est de « *détenir, conserver et améliorer les lignées de Gauloise blanche qui devaient fournir les parents des poussins de Bresse. Il produit aussi 70 % des poussins futurs AOC Bresse* »<sup>3046</sup>. Le rôle du secrétaire administratif et technique, Bernard Labrosse, « *ingénieur ESA* »<sup>3047</sup> est également perceptible : « *en juillet 1954, Monsieur Bernard Labrosse est embauché en tant que secrétaire administratif et technique. Cette même année, plusieurs conseillers sont donc recrutés et la nécessité d'emménager dans des locaux plus vastes situés le long du Champ de Foire, au 4 avenue Maginot dans un*

<sup>3042</sup> Voir à ce sujet : Gilbert GARRIER et Rémy PECH [dir.], *Genèse de la qualité des vins. L'évolution en France et en Italie depuis deux siècles*, Actes du Colloque franco-italien tenu à l'Institut universitaire de Fiesole, 31 mai 1991, La Chapelle de Gainché, Bourgogne publications, 1994, 142 p. ; Olivier JACQUET, *Les Syndicats viti-vinicoles en Bourgogne de 1884 à la mise en place des AOC*, thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, 2005, 2 volumes, 575 et 237 p. ; Florian HUMBERT, « Contribution à la réflexion sur les processus contemporains de délimitation des vignobles français : la définition de l'AOC Bourgogne dans le Beaujolais (1930-1950) », dans *Territoires du vin* [en ligne], janvier 2010 - *Privé et public ou l'enchevêtrement des pouvoirs dans le vignoble, 1 septembre 2009*. Disponible sur Internet : <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/document.php?id=621> ISSN 1760-5296 ; Claire DELFOSSE, *La France fromagère (1850-1990)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 271 p.

<sup>3043</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 75.

<sup>3044</sup> Arch. CA Ain, *Curriculum vitae* d'André Laurent, document envoyé par Alain Ziller en février 2005.

<sup>3045</sup> *Ibidem*, « Les organisations professionnelles de l'Ain de 1945 à 1985 », notice historique rédigée par Bernard Labrosse, ancien directeur de la chambre d'agriculture, 9 p.

<sup>3046</sup> <http://www.reussir-aviculture.com/actualites/relance-des-races-traditionnelles-le-centre-de-selection-de-bechanne-selectionne-les-poulets-des-regions&fldSearch=:23792.html>

<sup>3047</sup> *Annuaire APCA 1955*.

*immeuble appelé "La Maison de l'Agriculture" »*<sup>3048</sup>. L'impulsion semble en effet résulter de l'action des élus et des « administratifs », de leurs aspirations convergentes et de leurs compétences complémentaires.

À l'APPCA, dès 1955, un service « *remembrement et échanges amiables* » forme et oriente des agents d'échanges destinées à intervenir dans leurs départements, et projette la publication d'un bulletin d'information ; à ses côtés, a été créé un comité supérieur consultatif d'aménagement foncier. En 1957, cette action se poursuit : à la fin des années 1950, une seule chambre mentionne un service consacré au remembrement, mais de nombreux conseillers agricoles généralistes ont aussi pour tâche de favoriser les échanges amiables, tâche complexe dans laquelle l'APPCA pallie l'isolement des agents en organisant leur concertation et leur formation – il en sera question plus avant.

C'est encore Pierre Ritte qui est chargé, depuis 1957, de l'activité « *Montagnes* », qui symbolise à elle seule la volonté de l'APPCA de ne pas se limiter aux aspects strictement agricoles, mais bien de déborder sur l'ensemble des aspects de la vie rurale, et surtout de ne pas réserver la « *modernité* » et le « *progrès* » aux seules régions de plaine, quitte à accepter des formes de pluriactivité. Ainsi, les fascicules publiés touchent à la location des pâturages dans les domaines de l'État, au statut du fermage, aux producteurs de lait, au « *transport du lait en montagne par tuyauterie en matière plastique* », aux machines agricoles et à « *l'activité des organismes français et étrangers d'économie montagnarde* ». Est également relatée une expérience de 1957 : « *en liaison avec l'activité propre à la rédaction du fascicule MONTAGNES, une entreprise d'artisanat rural féminin a été tentée par l'APPCA avec la chambre d'agriculture du Var dans le Haut-Var afin de restaurer les conditions les plus propices au maintien des populations agricoles. Après une session d'initiation organisée par la chambre d'agriculture du Var et la mutualité agricole de ce département en décembre et dans cette région, une vingtaine de filles et de femmes d'exploitants font actuellement chez elles, afin de se procurer ainsi des ressources d'appoint, des travaux : de confection de tapis de haute laine, à la main, de fabrication de poupées folkloriques, de sculpture d'objets domestiques en bois d'olivier* »<sup>3049</sup>. Le sous-service « *Montagnes* » suit également les questions relatives aux gîtes ruraux, aux villages retraites, aux réserves naturelles, ainsi que celles de médecine rurale. Cette dimension rurale apparaît toutefois moins après 1958, tant elle semble alors envisagée uniquement sous l'angle économique.

À l'APPCA comme dans les chambres d'agriculture, les actions menées en matière de vulgarisation, de formation, d'observation économique ou de promotion rurale entraînent un déploiement administratif important. Rapidement, le besoin d'étoffer les services techniques et administratifs s'accompagne de la nécessité de nommer un directeur, pour prendre en charge l'ensemble des actions : le surgissement de cet acteur aux côtés des élus de la chambre n'est pas sans susciter des remous. Et, à l'image de la trajectoire de Paul Garnier, peut se mesurer l'inanité d'une conception technocratique et apolitique de directeurs qui seraient interchangeable, ainsi que de la discrète perméabilité de la frontière élus-administratifs.

## B. Notables et directeurs : entre délégation et dépossession

---

### L'émergence de la figure du directeur

<sup>3048</sup> Arch. CA Ain, notice historique, 1924-2001.

<sup>3049</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

En 1938, d'après les notes prises par Luce Prault, treize chambres n'ont pas de secrétaire administratif propre et treize autres ont pour secrétaire administratif le directeur des services agricoles <sup>3050</sup>. Pendant les années 1950, les chambres d'agriculture se démarquent des directions des services agricoles (DSA) <sup>3051</sup>, même si la collaboration et la coexistence au sein des mêmes immeubles demeurent dans plus d'un tiers des départements. L'émergence de la figure du directeur de chambre d'agriculture est en cours dans les années 1950, liée à la transfiguration de l'ensemble des pouvoirs dans les organisations agricoles et dans la société en général. Gilbert Delaunay, ancien directeur de la chambre d'agriculture de la Savoie, analyse le processus ainsi : « *Les Chambres d'Agriculture qui décideront de se doter assez rapidement d'un personnel propre à l'établissement, recruteront davantage sur un profil technique qu'administratif, et on verra donc ainsi arriver une nouvelle génération de jeunes ingénieurs, engagés pour des actions de formation professionnelle et de vulgarisation, rôle essentiel des Chambres d'Agriculture dans cette période de démarrage : conseiller technique, secrétaire administratif et technique, telles seront souvent leur première appellation, avant qu'ils ne se voient confier les tâches, puis plus tard, le titre de directeur* » <sup>3052</sup>. Un constat nous paraît significatif : alors que qu'en 1955, seules quatre chambres mentionnent la présence dans leurs services d'un « *directeur* », elles sont une soixantaine en 1959, signe de l'apparition d'un terme autant que d'une fonction. Au travers de l'étude du groupe d'une centaine de « *secrétaires administratifs* » et de « *directeurs* » de chambre recensés en 1955 et 1959, quel dénominateur commun peut-on isoler ?

La continuité avec les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres est faible : seuls neuf secrétaires administratifs de 1939 sont recensés en 1955 <sup>3053</sup>. Parmi ceux-là, les itinéraires varient très fortement. Quoi de commun entre M<sup>me</sup> Y. Mésaise, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture du Calvados dès 1938 et au-delà de 1960 et Gaston Villard, qui occupe les mêmes fonctions, en Meurthe-et-Moselle, en 1938, mais est également recensé en 1955 comme « *chef de section administrative à la Direction départementale des services agricoles* » <sup>3054</sup> ? Joseph Parrot et Camille Robert, responsables des services des chambres de la Gironde et de la Haute-Loire, n'ont pu être repérés à un quelconque autre poste entre les années 1930 et 1960 : est-ce à dire pour autant que leur carrière est entièrement contenue dans les murs de la chambre d'agriculture ? Deux ont été repérés en tant que secrétaire de l'URCA de leur département en 1943-1944 <sup>3055</sup> – rappelons que cinq des secrétaires administratifs d'avant 1940 ont été recensés parmi les secrétaires d'URCA <sup>3056</sup>. Léon Paliard, ingénieur agricole issu de la promotion 1923 de l'École nationale d'agriculture de Grignon <sup>3057</sup>, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Loire, est également impliqué dans la rédaction de *Paysans*

<sup>3050</sup> Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

<sup>3051</sup> Voir notamment : Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité.

<sup>3052</sup> Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture. Des origines à la refondation...*, ouvrage cité., p. 16.

<sup>3053</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3054</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 137.

<sup>3055</sup> Arch. nat., F10 4975 : Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>3056</sup> Voir *supra* Chapitre 3. pour les portraits de François-Marie Jacq et de Jacques Levesque du Rostu.

<sup>3057</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1935, p. 391.



de la Loire, organe de presse des organisations départementales agricoles<sup>3058</sup>. Léon Jaloux, « ingénieur ITA », secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne en 1938 et en 1955, est également recensé comme directeur de l'Union départementale de la CGA et de la FDSEA de son département en 1951<sup>3059</sup> : situées au 54 avenue de la Libération, à Limoges, ces deux organisations sont voisines de la chambre d'agriculture, sise au n° 52 de la même avenue. Jean Massin, issu de la promotion 1930 de l'Institut agricole de Toulouse<sup>3060</sup>, est le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Sarthe dès avant 1940 et occupe à nouveau ce poste dès la reprise d'activité de la chambre d'agriculture<sup>3061</sup> : à l'orée des années 1950, il est également secrétaire général administratif de la FDSEA et du Syndicat horticole et maraîcher de la Sarthe, ainsi que directeur administratif de l'Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole et enfin directeur général adjoint de la Coopérative sarthoise d'insémination artificielle et d'élevage<sup>3062</sup>. Il est à noter que chambre d'agriculture, FDSEA, syndicat horticole, UDCUMA et coopérative d'insémination occupent le même immeuble, celui du 30 rue Paul-Ligneul, au Mans, et ont les mêmes coordonnées téléphoniques.

Quoiqu'il ne soit pas possible de déceler toujours la même simultanéité dans l'occupation des postes administratifs au sein des grandes organisations agricoles départementales – notamment du fait des dates de publication des sources utilisées, distantes de quelques années –, on peut déceler des régularités dans les itinéraires des secrétaires administratifs et des directeurs des chambres d'agriculture en fonction en 1955<sup>3063</sup>. Deux constats dominent. Un secrétaire administratif sur trois a été recensé à un poste administratif au sein d'une organisation agricole du département entre 1945 et 1952, tandis qu'ils ne sont apparemment que deux à faire partie du corps des fonctionnaires de la DSA. Un secrétaire administratif sur quatre a été identifié comme directeur de la FDSEA au début des années 1950.

En 1960, la situation est sensiblement différente. En considérant les postes occupés simultanément dans les organisations professionnelles agricoles, on ne réussit à repérer qu'un tiers des « directeurs » ou assimilés. 21 % des directeurs de chambre sont ainsi également directeurs de FDSEA<sup>3064</sup>. Si l'impression donnée est celle d'un détachement de ces hommes vis-à-vis des fonctions au sein des fédérations affiliées à la FNSEA, est-ce à dire que chambres d'agriculture et FDSEA s'éloignent les unes des autres ? Les fonctions occupées par les élus montreront qu'il n'en est rien. Par ailleurs, le repérage des immeubles occupés par les chambres d'agriculture, les DSA et les FDSEA incite à lire plutôt les indices d'un rapprochement : alors que 34 chambres partageaient leurs locaux avec la FDSEA en 1952<sup>3065</sup>, elles sont 56 en 1960, soit 62 %<sup>3066</sup>. Cette évolution va de pair

<sup>3058</sup> Arch. APCA, CA Loire, 1949-1965, lettre de Léon Paliard, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Loire, à Luce Prault, le 1 juillet 1952.

<sup>3059</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 382.

<sup>3060</sup> Annuaire en ligne : <http://www.uniagro.fr/>

<sup>3061</sup> Arch. APCA, CA Saône-et-Loire à Sarthe, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, à Jean Massin, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Sarthe, le 14 novembre 1950.

<sup>3062</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, pp. 310-312.

<sup>3063</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Tableau 2.

<sup>3064</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Tableau 3.

<sup>3065</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. Tableau 3.

avec un détachement vis-à-vis de la direction des services agricoles (DSA) : en 1939, une chambre sur deux est installée dans le même immeuble que la DSA, en 1952, ce n'est plus le cas que d'une chambre sur trois, et en 1959-1960, 28 % des chambres d'agriculture indiquent la même adresse que la DSA. Les cohabitations d'organisations agricoles dans un même immeuble et les partages de bureau, voire de secrétaire administratifs, révèlent-ils cependant des alliances objectives ou des promiscuités subies ? Il faut envisager autant les connivences que les éventualités de frictions. Un même numéro de téléphone est-il le signe d'une communauté d'idées, ou plus sûrement d'un arrangement lié au faible maillage du territoire par les réseaux de télécommunication ? Ces constats permettent toutefois de prendre de la distance vis-à-vis du discours : des désaccords idéologiques très marqués peuvent aller de pair avec une proximité spatiale importante – même rue, bâtiment, escalier, couloir, bureau. Les outrances du discours n'auraient-elles pas pour raison d'être de faire oublier cette cohabitation ?

Si seul un cinquième des directeurs de chambre ont été identifiés comme directeurs de FDSEA en 1960, il faut sans doute y lire un effet de source important : dans les volumes du *Guide national de l'Agriculture*, les directeurs de 49 FDSEA seulement sur 90 sont évoqués<sup>3067</sup>. Il reste qu'une trentaine d'entre eux n'ont pas en charge la gestion de la chambre d'agriculture. L'élargissement des domaines d'intervention des organisations et leur meilleure délimitation respective, ainsi que l'augmentation du volume des tâches administratives à réaliser en sont sans doute la raison principale. Se repèrent ainsi de nombreux cas où un secrétaire administratif ou directeur de FDSEA a été recruté au cours des années 1955-1959, permettant au secrétaire administratif qui cumulait les deux postes de se consacrer à la seule gestion de la chambre d'agriculture. C'est le cas dans le Cantal, où André Gard cumulait les postes de directeur de la FDSEA et de la chambre d'agriculture, en autres, en 1955, et se recentre sur les activités de la chambre au moment du recrutement de Paul Besse à la direction de la FDSEA<sup>3068</sup>. En Haute-Savoie, en 1951, la chambre d'agriculture avait pour secrétaire administratif Joseph Gaudin, qui dirigeait alors également les services de l'UDCGA, de la FDSEA et était directeur du *Paysan savoyard*, organe de la FDSEA. Né en 1911, cet « *ex-cultivateur* », formé par le biais de l'enseignement agricole par correspondance, dit « *mutilé guerre 39-40* », devient « *rédacteur stagiaire* » puis « *conseiller technique rural* » au secrétariat général à la jeunesse de Vichy, de décembre 1940 à février 1942, puis est secrétaire général administratif de l'URCA de Haute-Savoie de mars 1942 à fin 1944<sup>3069</sup>. En 1961, Johannès Beauquis est désormais directeur administratif de la FDSEA tandis que Joseph Gaudin ne semble plus se charger que de la direction des services de la chambre d'agriculture, bien que les deux organisations soient installées au sein des locaux de la Maison paysanne, au n° 19 de la rue des Marquisats, à Annecy. Les deux hommes sont cependant tous deux administrateurs de la Caisse départementale de mutualité sociale agricole, attestant du flou des limites existant entre titulaires de fonctions électives et d'emplois administratifs, dont il sera à nouveau question. Rappelons que seuls quatre secrétaires administratifs de 1955 avaient été identifiés comme secrétaires généraux

<sup>3066</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Tableaux 4 et 5, graphique 2.

<sup>3067</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952.

<sup>3068</sup> *Ibidem*, p. 134.

<sup>3069</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

d'une URCA en 1944<sup>3070</sup>. Ainsi, Raymond Grenet, né en 1903, titulaire d'un baccalauréat « *Latin-Grec-Philosophie* », « *ingénieur d'agriculture IAB* »<sup>3071</sup>, sorti de l'École de Beauvais en 1923<sup>3072</sup>, exploitant agricole en Seine-Inférieure de 1927 à 1940, est devenu directeur de la Coopérative forestière et de carbonisation de Haute-Normandie de 1940 à 1942<sup>3073</sup>. En juillet 1942, il est recruté comme secrétaire général de l'URCA de Seine-Inférieure : y a-t-il continuité avec les fonctions qu'il occupe au début des années 1950 au sein de l'Union syndicale agricole de la Seine-Inférieure<sup>3074</sup> ? Continuité dans le temps et/ou continuité logique ?

Se posant la question « *qui sont ces directeurs ?* », Jean-Pierre Prod'homme distingue « *trois origines différentes, correspondant à trois degrés d'ancienneté* » : ainsi « *pendant longtemps, les responsables professionnels étaient tentés de choisir les dirigeants administratifs parmi des hommes très proches d'eux-mêmes, parfois d'origine agricole assez directe, ayant suivi des filières voisines (JAC par exemple). Cette génération de directeurs, que l'on rencontre dans de nombreux départements, souvent dans des organisations à vocation générale ou de petites coopératives, partageait les mêmes références idéologiques ; les directeurs se formaient "sur le tas", s'adaptant progressivement à la complexité grandissante des problèmes à régler. Puis est apparue plus nettement une seconde couche de directeurs et de cadres de direction, souvent de formation agronomique, et pas nécessairement originaires du département où ils exercent. Cette formation de nature pluridisciplinaire appliquant des connaissances scientifiques aux multiples facettes de la réalité agricole, apportait l'assurance que ses détenteurs seraient aptes à traiter des problèmes "pointus", tant techniques que réglementaires, tout en ayant une bonne capacité de contact avec les agriculteurs* »<sup>3075</sup>. Enfin, la tendance à recruter des cadres de formation économique ou administrative serait plus tardive. Se pose la question de leur légitimité : celle-ci repose-t-elle sur leur capacité d'expertise ? Le cas échéant, cette dernière découle-t-elle de leur formation ?

On ne trouve que de rares indices allant dans le sens d'une légitimité renforcée par la mention d'une activité parallèle d'exploitant agricole – Alain Le Guen, par exemple, le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, est dit « *agriculteur à Plouha* »<sup>3076</sup> en 1955. En revanche, 29 des directeurs mentionnent une école ou un diplôme. En complétant ces données à l'aide des sources disponibles, on parvient à accumuler au moins un indice relatif à leur formation pour 35 des 79 directeurs ou secrétaires

<sup>3070</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Tableau 2.

<sup>3071</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>3072</sup> Institut agricole de Beauvais, *Annuaire de la Société amicale des anciens élèves (octobre 1961)*, [Beauvais], [Institut agricole de Beauvais], [1961], 156 p.

<sup>3073</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>3074</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 330.

<sup>3075</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité.

<sup>3076</sup> *Annuaire APCA 1955*.

administratifs <sup>3077</sup>. Notons d'emblée que les ingénieurs agricoles, issus des trois seules écoles habilitées à délivrer ce diplôme, sont les plus nombreux : les Écoles de Grignon et de Rennes notamment ont formé quelques-uns de ceux qui occupent, en 1955, le poste de dirigeant des services naissants d'une chambre départementale d'agriculture. Notons également que ces hommes ne sont pas de jeunes diplômés : tous sont issus de promotions des années 1920 et 1930, soit en moyenne antérieures à celles auxquelles appartenaient certains des conseillers agricoles recrutés en parallèle. Au total, c'est au moins 38 % des directeurs qui ont reçu une formation agricole, souvent dans le cadre de l'enseignement supérieur. Les titulaires de diplômes de sciences, d'économie et de droit ne sont pas absents mais restent peu nombreux. Les Écoles de Toulouse, de Beauvais, de Douai et surtout d'Angers ont vu passer une douzaine de ces directeurs.

Seuls trois d'entre eux ont été identifiés comme ingénieurs agronomes. Gérard Godot, issu de la promotion 1950, est ingénieur civil du Génie rural en même temps qu'il dirige les services de la chambre d'agriculture <sup>3078</sup>. Jean-Pierre Prévot, de la promotion 1941-1945, secrétaire général du CNJA de 1949 à 1953 <sup>3079</sup>, atteint en 1955 l'âge de 35 ans qui l'exclut des instances de l'organisation et devient secrétaire administratif puis directeur de la chambre d'agriculture de l'Aisne, et enfin directeur adjoint de l'Union des syndicats agricoles, à Laon : plus jeune que l'influent René Blondelle, il ne semble pas susceptible de faire de l'ombre au dirigeant national, par la seule détention du prestigieux diplôme d'ingénieur agronome. Dans le Finistère, les deux ingénieurs agronomes, Hervé de Guébriant et François-Marie Jacq, respectivement président et secrétaire administratif de la chambre, issus des promotions 1901 et 1919, se partagent les tâches dans une évidente communion idéologique <sup>3080</sup>. Autant de cas particuliers qui dérogent à la règle. Tandis que sept présidents de chambre d'agriculture de 1955 et sept des 26 détenteurs des postes administratifs de l'APPCA de 1956 sont ingénieurs agronomes, peu de services des chambres d'agriculture sont dirigés par des « Agros ». Est-ce à dire pour autant que l'expérience et la légitimité de ceux-là ne s'applique pas à l'ensemble de l'institution ?

Dès la fin de l'année 1954, « sur la demande du Syndicat national du personnel des chambres d'agriculture », l'APPCA s'engage dans la rédaction d'un guide du secrétaire administratif de chambre d'agriculture. Avant le lancement de l'opération, Bernard Labrosse, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Ain, exprime sa vision de ce projet à François-Marie Jacq, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture du Finistère depuis la fin des années 1920 : « à mon sens cette mission consistait surtout en la préparation d'un espèce de "Guide du Secrétaire administratif" car il semblait en effet en assistant à cette réunion que dans le personnel actuel des Chambres d'Agriculture, il y avait d'une part un certain nombre d'"anciens" ayant le plus souvent déjà exercé avant-guerre et donc au courant de toutes les tracasseries administratives, et d'autre part un plus grand nombre de "jeunes", en fonction depuis 1 an ou deux seulement et qui, comme moi je l'ai été au début de mes fonctions en janvier 54, malgré toutes leurs bonnes volontés semblent un peu

<sup>3077</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Tableau 6.

<sup>3078</sup> *Annuaire INA* 1957, p. 144.

<sup>3079</sup> Pierre AVRIL, Monique BLANC, Patrice BUFFOTOT, Guillaume DEVIN, Hervé GUILLOREL, Paul GUYONNET et Hugues PORTELLI, *Personnel politique français, 1870-1988*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 437 p.

<sup>3080</sup> Voir notamment : Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité.

*"noyés" dans leur travail de secrétaire administratif. Ce "Guide" serait donc surtout destiné à ces jeunes pour les faire bénéficier de l'expérience des anciens »*<sup>3081</sup>.

De fait, la définition du projet est entre les mains des dirigeants du Syndicat national du personnel des chambres d'agriculture<sup>3082</sup>. L'ingénieur agronome François-Marie Jacq correspond avec Luce Prault et François Houillier et semble avoir joué un rôle important dans la délimitation du rôle à assigner à ce memento et dans sa réalisation. Ses propositions vont dans le sens d'une uniformisation des méthodes et des directions de travail – il écrit : « *sans vouloir enlever à chacune des Chambres l'initiative qui lui est propre, il est désirable, je crois, qu'elles travaillent autant que possible de façon identique et sur des sujets de même ordre* » –, mais également dans celui d'une rationalisation et d'un approfondissement des rapports de collaboration entre le secrétaire administratif et les membres du bureau de la chambre d'agriculture, dans ceux d'une plus grande coordination régionale et enfin d'un encouragement aux « *réalisations* », notamment à la création et la gestion de services d'utilité agricole<sup>3083</sup>. Annoncée en septembre 1955, par une circulaire de René Blondelle, cette initiative est envisagée en collaboration avec les secrétaires administratifs « *qui sont aux prises avec de multiples difficultés dans le cadre départemental* ». La méthode adoptée consiste en l'envoi mensuel de fiches « *sur lesquelles seront portées les opérations à réaliser dans le courant du mois* » par le secrétaire administratif : le but est de « *permettre, dans le délai d'un an, de voir confronter avec [son] expérience une liste pratique des opérations que tout bon secrétaire administratif de Chambre d'Agriculture doit assurer dans le courant d'un exercice* »<sup>3084</sup>. Nous verrons quels échanges elle a permis et quels équilibres elle révèle, mais notons d'emblée que la genèse du *Mémento des secrétaires administratifs* ressortit d'une forme de « *cryptocratie* »<sup>3085</sup>, les personnels administratifs de l'APPCA et ceux qui se prévalent de la formation supérieure la plus prestigieuse étant sans contestation apparente jugés comme les plus à même de fixer les cadres du questionnement en cours. Le séduisant argumentaire de Bernard Labrosse y voyant une forme de transmission des anciens aux jeunes est contredit par la mutation des missions de l'institution, faisant émerger des tâches inconnues des secrétaires administratifs des années 1930. Ce hiatus nous semble au contraire révéler que la source des nouvelles positions de notabilité potentielles se trouve dans le nœud de relations tissées entre élus et administratifs.

<sup>3081</sup> Arch. APCA, Mémento des secrétaires administratifs, 1955-1956, copie d'une lettre de Bernard Labrosse, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Ain, à François-Marie Jacq, secrétaire de la chambre d'agriculture du Finistère, Office central de Landerneau, le 22 mars 1955.

<sup>3082</sup> Nous n'avons pu connaître précisément, autrement que par allusions, la composition et l'activité de ce syndicat avant la fin des années 1960 : CAC, 910188, Art. 58, dossier n° 14113, Syndicat du personnel de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture section confédération française démocratique du travail SPAPCA Section CFDT, 1967-1982 et Art. 59, dossier n° 14747, Union nationale du personnel des chambres d'agriculture UNPCA, 1969-1979.

<sup>3083</sup> Arch. APCA, Mémento des secrétaires administratifs, 1955-1956, lettre de François-Marie Jacq, secrétaire administratif, chambre d'agriculture du Finistère, à François Houillier, directeur-adjoint de l'APPCA, le 19 mars 1955.

<sup>3084</sup> Arch. APCA, Mémento des secrétaires administratifs, 1955-1956, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux secrétaires administratifs des chambres d'agriculture, le 9 septembre 1955.

<sup>3085</sup> Pierre BOURDIEU, *La distinction...* ouvrage cité, Chapitre 8 : Culture et politique, pp. 463-542.

## Entre présidents et directeurs : « un état d'esprit » ou un « équilibre très astucieux à maintenir »<sup>3086</sup> ?

Nous avons eu un entretien avec Louis Goupilleau<sup>3087</sup>, en janvier 2003, à un stade de l'étude où l'opportunité de réaliser une vaste série d'entretiens avec des acteurs des chambres d'agriculteurs et de l'APPCA était encore en question. La question des relations entre élus et directeurs, au niveau de l'APCA, avait alors été naïvement évoquée : au cours de la discussion, nous avons observé que l'intéressé avait transformé la question posée – soit « *quels sont les rapports de collaboration qui existent entre les élus et les administratifs au sein de l'APCA ?* » – en « *quel est l'équilibre entre élus et administratifs ?* », sans référence aux rapports concrets – contacts, fréquence, travail en commission, réunions, suivi – et en insistant sur les conflits plus que sur la collaboration. Quoiqu'isolé, cet entretien nous a amenée à considérer le continu balancement entre la volonté de considérer ces relations comme allant de soi – « *c'est un état d'esprit* » – et l'évidence affleurant partout de tensions et de conflits irréductibles – « *c'est un équilibre très astucieux à maintenir* »<sup>3088</sup>. Pour Louis Goupilleau, parmi les directeurs de chambre d'agriculture, « *ceux qui sont reconnus sont ceux qui ont respecté le rôle des élus et ont développé leur mission d'expertise, tout en respectant la décision qui en découle et qui appartient à l'élu* »<sup>3089</sup>.

Alors que la coexistence dans la seule fonction des élus des dimensions relevant de la représentation et de l'expertise<sup>3090</sup> prévaut dans l'entre-deux-guerres, quel sens donner à l'émergence de directeurs-experts ? L'ancien directeur général convient qu'entre l'expertise technique et la politique, la frontière est ténue, évoque des contestations éphémères survenues « *des deux côtés* » et hésite à conclure de façon trop péremptoire que l'équilibre est plus fragile « *lorsqu'il s'agit de "politique agricole" que dans des domaines plus techniques qui sont moins problématiques* »<sup>3091</sup>. Pour Louis Goupilleau, jusqu'en 1975, la méthode de travail adoptée, reposant notamment sur une « *exploitation systématique des PV des chambres d'agriculture* », semble le gage d'une tentative de conciliation de l'expertise et de la représentation, tentative endossée par les « *administratifs* », car enfin « *on ne peut pas fonctionner dans une démarche technocratique et administrative des choses* ». Ainsi, au cœur du fonctionnement du couple élu-directeur on peut déceler le même projet agrarien : quelles que soient leur trajectoire et leur formation, les directeurs défendent les mêmes intérêts que leurs employeurs, les présidents de chambre d'agriculture et, pour eux, « *l'intérêt général agricole n'est pas l'intérêt général tout court* ». De même, la question de la survie d'une APCA hybride en tant que corps intermédiaire serait intériorisée : ainsi si

<sup>3086</sup> Extrait des propos de Louis Goupilleau, ancien directeur de l'APPCA, lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 30 janvier 2003.

<sup>3087</sup> Ancien juriste à la Fédération de l'horticulture, diplômé de l'Institut des Hautes études de droit rural, Louis Goupilleau est recruté à l'APPCA le 1<sup>er</sup> janvier 1965 comme conseiller aux questions financières puis aux structures. De 1974 à 1985, il est directeur des actions techniques et de la formation, puis, jusqu'en 1993, directeur général adjoint, et enfin, directeur général de l'APCA de 1993 à 1998.

<sup>3088</sup> Extrait des propos de Louis Goupilleau, ancien directeur de l'APPCA, lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 30 janvier 2003.

<sup>3089</sup> *Ibidem*.

<sup>3090</sup> Claire Lemerrier l'évoque dans *Un si discret pouvoir...* ouvrage cité ; Françoise DREYFUS, « Représentation et compétence dans les organes consultatifs de l'administration », article cité.

<sup>3091</sup> Extrait des propos de Louis Goupilleau, ancien directeur de l'APPCA, lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 30 janvier 2003.

« l'APCA n'est rien sans les chambres », « en même temps l'APCA doit être capable de se ménager une marche de manœuvre si le Gouvernement veut par exemple infléchir l'action des chambres d'agriculture »<sup>3092</sup>.

Les indices éclairant la nature des relations entre élus et administratifs, des petits détails concrets aux plus vagues témoignages, sont bien peu nombreux. Gérard Godot, ingénieur agronome et ingénieur civil du Génie rural<sup>3093</sup>, écrit en mars 1956 à Luce Prault pour lui « donner quelques indications sur le fonctionnement actuel de la Chambre d'Agriculture des Vosges. Il est certain que celui-ci laisse encore à désirer. Mais il ne faut pas oublier que l'on a affaire à des exploitants plutôt surmenés au point de vue action professionnelle puisque ce sont les mêmes que l'on retrouve dans tous les syndicats, groupements, coopératives, etc... et que par suite on ne peut pas trop leur en demander »<sup>3094</sup>. Complicité d'agronome face à un « surmenage » qui constitue une brèche possible pour la prise de responsabilités et d'initiative des « administratifs » ? On ne saurait dire avec si peu d'indices. De même, lorsqu'André Gard, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture du Cantal, écrit : « quant à ce qui me concerne je ne suis que le secrétaire administratif et ces messieurs ont bien voulu me faire servir un abonnement personnel »<sup>3095</sup>, faut-il y lire de l'affectation ou une réelle déférence ? La réponse est malaisée quand on a affaire à la plume d'un homme de 35 ans<sup>3096</sup>, qui est également directeur de l'UDCGA, et responsable de sa section de techniciens, directeur de la FDSEA et de la Fédération des coopératives laitières du Massif central, donc rompu aux relations avec les dirigeants agricoles du département. André Gard s'adresse à Luce Prault, directeur de l'APPCA, mais voit-il en lui un pair ? Autrement dit, la nature de la fonction l'emporte-t-elle sur des considérations sociales et politiques, sur une conception de la hiérarchie des pouvoirs du département à la capitale et de l'aspect polymorphe des postes suivant la réalité des relations interpersonnelles ?

L'itinéraire de Luce Prault, l'ingénieur agronome présent aux côtés des fondateurs de l'APPCA, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture de Vichy devenu secrétaire général de la FNPA à la Libération, l'infatigable zélateur des chambres d'agriculture, n'est sans doute pas pour favoriser une éventuelle complicité avec les nouveaux directeurs massivement arrivés dans les chambres d'agriculture, étrangers à l'histoire et à l'*habitus* de l'institution, qui plus est lorsqu'ils sont proches des dirigeants locaux de la CGA. Au début des années 1950 du moins, avant que n'émergent certains directeurs dont la stabilité et l'engagement à la tête des services d'une chambre d'agriculture font la légitimité aux côtés des élus, la distance est grande entre un Luce Prault et un André Gard. Est-il besoin à cet égard de rappeler en contrepoint la singulière complicité qui règne, en 1949 notamment, entre certains présidents de chambre d'agriculture et le directeur de l'APPCA ? Au point que certains présidents semblent prendre Luce Prault pour le président de l'APPCA<sup>3097</sup>. Jean-Pierre Prod'homme pointe cette fréquente identification de l'institution à son directeur :

<sup>3092</sup> *Ibidem*.

<sup>3093</sup> *Annuaire INA* 1957, p. 144.

<sup>3094</sup> Arch. APCA, Mémento des secrétaires administratifs, 1955-1956, lettre de Gérard Godot, secrétaire de la chambre d'agriculture des Vosges, à Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, le 30 janvier 1956.

<sup>3095</sup> Arch. APCA, Procès-verbaux de sessions de la chambre d'agriculture du Cantal, 1950-1962, lettre d'André Gard à Luce Prault, le 7 octobre 1952.

<sup>3096</sup> André Gard serait né en 1917 : APCA, *Annuaire des directeurs retraités*, [Paris], [APCA], 1996, 32 p.

<sup>3097</sup> Arch. APCA, Zones-témoins, 1953-1955, lettre de Ferdinand Barlet, président de la chambre d'agriculture de la Creuse, à « Mr. Prault, Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture [sic] », le 18 avril 1953.

« pour bien des agriculteurs et même des responsables professionnels, les principales organisations s'identifient à leur directeur : telle organisation, c'est Untel ! Ceci semble lié notamment à la stabilité des directeurs dans leur poste. Car à la relative mobilité des grands dirigeants à une même position s'oppose la longévité directoriale qui confère à leur fonction un double caractère de permanence, dans l'administration des affaires courantes mais également dans le maintien d'une ligne politique continue au sein de l'organisation. Plusieurs de ces directeurs ont directement contribué à la mise en place de leur organisation, et la plupart ont été les artisans de l'étonnante croissance qu'elles ont connue depuis une vingtaine d'années. Ils sont donc, plus que tout autre, la véritable mémoire de l'histoire récente de chaque organisation »<sup>3098</sup>.

Dans les textes, l'autorité des élus sur les services est claire. Ainsi, en Seine-et-Oise, « le président a autorité sur l'ensemble des services. Il est assisté pour leur gestion financière par le Bureau de la chambre et pour leur fonctionnement général par une commission de contrôle par service. Les rapports d'activité des services sont régulièrement présentés aux sessions ordinaires de la chambre »<sup>3099</sup>. Mais les rapports entre élus et administratifs semblent très peu formalisés, peu de textes s'y réfèrent et entendent les encadrer, du moins dans les années 1950. Le *Mémento des secrétaires administratifs* donne un aperçu du fonctionnement interne d'une chambre d'agriculture, tel qu'il est conçu par les rédacteurs des fiches, du moins à travers quelques jalons chronologiques correspondant à des tâches à effectuer. Le secrétaire administratif doit ainsi fixer les dates des sessions et en établir l'ordre du jour « *compte-tenu des décisions de la Chambre et de son Bureau et des suggestions de l'APPCA* », « *rassembler pour les rapporteurs (désignés ou à désigner) les dossiers à leur communiquer* » et enfin « *prévoir les dates de réunions de commissions pour examen des rapports et établissements des projets de délibérations* »<sup>3100</sup>. En outre, le secrétaire administratif est tenu d'assurer le secrétariat de la session, d'en établir le projet de compte-rendu et de le soumettre au président. C'est lui qui envoie les communiqués à la presse, « *avant la session avec l'ordre du jour* » et « *après la session avec mention des décisions et délibérations les plus importantes* »<sup>3101</sup>. Il adresse les projets de budget au visa du préfet pour être transmis au ministère de l'Agriculture et envoie en double exemplaire les vœux et motions votés par la chambre d'agriculture, au ministère de l'Agriculture, « *aux différentes autorités administratives* », au préfet, « *à la ou aux Chambres Régionales dont dépend la Chambre départementale ainsi qu'éventuellement au cas où des questions de transport et de PTT auraient été traitées à l'Office régional des transports et des PTT* »<sup>3102</sup>. Le procès-verbal de la session de la chambre doit également être envoyé à l'APPCA dans le mois qui suit sa tenue, tandis que les réponses de la chambre aux enquêtes de l'APPCA peuvent être adressées à tout moment. Le secrétaire administratif est discrètement convié à tenir compte du calendrier annuel des travaux agricoles pour organiser le travail de la chambre d'agriculture, notamment celui qui implique les élus : ainsi au moment du « *ralentissement du rythme des travaux agricoles, [...] pourraient être étudiées les questions d'intérêt local de façon à réserver aux réunions ultérieures l'étude des enquêtes posées par l'APPCA* ». Chargé de constituer les archives et de reclasser la documentation, le

<sup>3098</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 187.

<sup>3099</sup> *Annuaire APCA* 1959, p. 175.

<sup>3100</sup> Arch. APCA, *Mémento des secrétaires administratifs*, 1955-1956, fiche du mois de septembre.

<sup>3101</sup> *Ibidem*, Fiche du mois de novembre.

<sup>3102</sup> *Ibidem*, Fiche du mois de décembre.



secrétaire administratif est également amené par l'APPCA à encourager à l'établissement d'un règlement intérieur de la chambre en en rédigeant un avant-projet<sup>3103</sup>.

Une lettre adressée à Luce Prault par François Dufour, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Orne, en janvier 1956, révèle combien les *items* des fiches du *Mémento* peuvent relever d'un fonctionnement théorique de l'institution. L'auteur y insiste sur la nécessité « *d'adjoindre au memento un précis pratique de droit administratif et de finances publiques* », pointant notamment la possibilité « *qu'un secrétaire administratif nouvellement nommé se trouve en présence d'un président ne connaissant pas le fonctionnement pratique de son administration et dont le précédent secrétaire ne peut lui être d'aucune utilité [sic]* ». François Dufour poursuit ainsi : « *en étudiant attentivement votre memento, j'ai l'impression qu'il a été établi pour une chambre d'agriculture où un esprit de confiance et de collaboration existe entre les dirigeants de la chambre et le personnel administratif. [Or] trop souvent, si la confiance existe, ce qui est déjà énorme, la collaboration est insignifiante ; à titre d'exemple, dans le memento du mois de septembre, paragraphe 1 "Fonctionnement interne", vous indiquez les divers travaux de préparation de la session du mois de novembre. Ces travaux impliquent une réunion du bureau et la définition d'une politique de la chambre. Si je crois mon expérience personnelle et celle de certains de mes collègues la date de la session et son ordre du jour ne sont connus que quinze jours ou trois semaines avant. Comment voulez-vous préparer un budget convenable et faire un travail utile...* ».

Derrière les défauts de communication interne à la chambre d'agriculture, le secrétaire administratif pointe le retard des élus sur la législation des chambres d'agriculture : « *trop souvent les dirigeants des chambres d'agriculture se croient encore à l'époque où les chambres, faute de moyens financiers étaient dans l'impossibilité de remplir leur rôle qui leur était dévolu par la loi* »<sup>3104</sup>. De fait, on voit bien combien le fonctionnement interne d'une chambre d'agriculture peut différer du modèle imposé par le *Mémento*, quand bien même la trame de celui-ci s'est nourrie des apports des secrétaires administratifs ayant répondu aux sollicitations, et s'inscrire dans la spécificité des rapports interpersonnels noués entre élus et administratifs, entre le président et le directeur notamment. La chambre d'agriculture de l'Orne est présidée depuis 1930 par Joseph Aveline, âgé de 75 ans en 1956. L'action de cet ex-député radical – qui selon le préfet de la Libération est « *très influent [dans les] milieux agricoles départementaux, [tout en] travaill[ant] en parfaite collaboration avec les Pouvoirs publics* »<sup>3105</sup> – diffère de celle de son directeur – qui fustige le fait « *que l'administration essaie de contrecarrer l'extension des chambres d'agriculture, ou tout au moins, de prendre à son compte la direction effective de toutes les activités de la chambre* »<sup>3106</sup> – et cela ne s'explique pas seulement par l'écart générationnel : les deux hommes n'ont sans doute pas la même idée du rôle que doivent jouer les chambres d'agriculture et leur collaboration s'en trouve affectée.

<sup>3103</sup> *Ibidem*, Fiche du mois de février.

<sup>3104</sup> *Ibidem*, Lettre de François Dufour, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Orne, à Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, le 27 janvier 1956.

<sup>3105</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Télégramme du préfet d'Alençon (Orne), le 5 mars 1946.

<sup>3106</sup> Arch. APCA, Mémento des secrétaires administratifs, 1955-1956, Lettre de François Dufour, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Orne, à Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, le 27 janvier 1956.

Deux indices semblent indiquer avec certitude que la seconde partie des années 1950 est le moment d'une prise d'importance des administratifs aux côtés – ou en face – des élus, à l'échelle départementale comme nationale. De la session de mai 1955 à celle de mai 1960, les directeurs d'une dizaine à une vingtaine de chambres d'agriculture sont présents à chaque session de l'APPCA<sup>3107</sup>. Sur l'ensemble de la période, ce sont 43 chambres qui envoient au moins une fois le secrétaire administratif ou le directeur assister à la session : on remarque que les départements du nord de la France, de Bretagne et de Normandie, ainsi que du Limousin, d'une partie du sud-est et de l'Alsace forment des blocs assez nets sur la carte, tandis que les directeurs des chambres d'agriculture du Sud – de Bayonne à Nice – ainsi que de celles qui sont situées de l'est du Bassin parisien aux Vosges ne semblent pas avoir assisté aux sessions de l'APPCA<sup>3108</sup>. Au cours des douze sessions qui ont lieu, 160 présences de directeurs sont consignées dans les listes d'émargement, soit quatre par département ayant envoyé un directeur au moins une fois. De nombreux directeurs ne viennent qu'une<sup>3109</sup> à deux fois et une majorité ne viennent que de manière épisodique : seuls une dizaine ont pu être identifiés comme ayant fait preuve d'une certaine assiduité aux sessions de l'APPCA entre 1955 et 1960. Il reste que la forme de leur introduction à l'assemblée semble signifier leur nécessaire retrait. En effet, les noms ne sont cités que dans 47 cas sur plus de 1900 au cours de la période 1948-1973 : entre 1955 et 1960, ce n'est jamais le cas. Le procès-verbal de la session de mai 1956 ne mentionne pas dans la liste de présence proprement dite le nom des secrétaires administratifs ou directeurs mais signale que « *les secrétaires des chambres d'agriculture suivantes avaient reçu l'autorisation d'assister à la session* »<sup>3110</sup>. La formulation de 1959 indique que la présence des directeurs est désormais habituelle : « *les directeurs et secrétaires administratifs des chambres d'agriculture suivantes assistaient en outre à la session* »<sup>3111</sup>. Ce n'est que par déduction et en se fondant sur les sources lacunaires qui sont à notre disposition qu'une dizaine de directeurs ont été distingués de l'ensemble de leurs pairs, par la régularité de leur présence au 11<sup>bis</sup> rue Scribe.

La présence régulière des secrétaires administratifs ou directeurs de chambre d'agriculture aux sessions de l'APPCA dépend de leur implication dans la vie de l'institution départementale et de la reconnaissance de celle-ci. La prise en charge des frais de déplacement du secrétaire administratif doit notamment être votée en session, en même temps que celle du président. L'APPCA délivre aux élus des fichets de réduction : il en va de son bon vouloir d'en accorder le bénéfice également aux « *administratifs* » des chambres, désireux de se joindre aux présidents et délégués. Les plus assidus comptent pour certains parmi les « *refondateurs* » de l'institution, secrétaires administratifs qui n'étaient pas en fonction avant 1940 mais ont été recrutés dès avant 1950 et se sont montrés très actifs dans la remise en activité de l'institution avant les élections de 1952. L'écueil est grand qui consiste à considérer la position de dépositaires de la mémoire de l'institution de certains directeurs, qui rendrait lisible leur influence *a posteriori*, alors que c'est sans doute leur longévité et la reconnaissance de leur légitimité qui a commandé la rédaction de certains

<sup>3107</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 11.

<sup>3108</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Carte 3.

<sup>3109</sup> C'est le cas de François Dufour, le secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Orne, qui, dans la foulée de sa lettre très critique adressée à Luce Prault en janvier 1956, se rend à la session de l'APPCA, en mai, aux côtés de Joseph Aveline, mais ne renouvelle pas l'expérience avant 1965.

<sup>3110</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> juillet 1956, p. 23.

<sup>3111</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 janvier 1959, p. 13.

opuscules retraçant l'histoire d'organisations agricoles locales. Alphonse Guimbretière, né en 1923 à Mortagne-sur-Sèvre, fait ses études à l'institution Saint-Gabriel à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et devient, vraisemblablement à la Libération, instituteur et professeur en Vendée, puis directeur de la FDSEA du Maine-et-Loire, dès 1946, et en 1950 directeur de la chambre d'agriculture, fonction qu'il occupe jusqu'en 1980<sup>3112</sup> : présent aux sessions de l'APPCA de novembre 1950 à avril 1952, il est cité parmi les personnes assistant à une dizaine de sessions entre mai 1955 et mai 1960, aux côtés du président Pierre Rozé puis d'Eugène Forget qui lui succède à la présidence en 1959. La même précocité dans la fréquentation des sessions parisiennes est observable chez les deux secrétaires administratifs alsaciens, Eugène Reibel et Henri Sauner, ainsi que chez Robert Jacquinet, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Dordogne, qui accompagnent leurs présidents à de nombreuses reprises dans la deuxième partie des années 1950.

Certains jeunes directeurs, nés entre 1913 et 1925, se disant « *ingénieurs* », sont aussi très fréquemment présents à Paris. Si Michel Tissier, ingénieur agricole formé à l'École de Grandjouan (Rennes), ex-ingénieur des services d'agriculture Outre-mer<sup>3113</sup>, est également assidu, est-ce parce qu'Antonin Dory, président de la chambre d'agriculture de l'Indre depuis 1949, âgé de 75 ans en 1957, est systématiquement dit « *excusé* » sur les listes de présence et est suppléé par Edmond Grenouilloux, ex-« *conseiller général radical-socialiste* », septuagénaire lui aussi et président de l'Union départementale de la CGA<sup>3114</sup> ? Mais n'est-ce point plutôt parce que l'on assiste à une importante évolution du rôle des chambres d'agriculture dans la seconde partie de la décennie ? En mai 1955, on délibère sur « *l'application du décret du 24 décembre 1954 organisant la participation des Chambres d'Agriculture à l'expansion économique* » : l'augmentation des ressources et la multiplication des services d'utilité agricole impliquent fortement les secrétaires administratifs. Dans l'Eure, dès 1955, les services techniques et administratifs, constitués notamment de quatre « *moniteurs conseillers techniques agricoles* », sont dirigés par Francis Porchy, « *ingénieur ITA* » et ancien responsable départemental du Cercle départemental des jeunes<sup>3115</sup>, âgé de 35 ans. Celui qui est alors désigné comme « *secrétaire administratif et directeur des cours professionnels agricoles de la chambre de l'Eure* » accompagne le président Gilbert Martin aux sessions de l'APPCA, à six reprises entre 1957 et 1960 : il semble bien alors que les raisons de cette assiduité soient à rechercher au cœur des nouvelles tâches assignées aux directeurs des chambres d'agriculture les plus engagées dans le développement de services d'utilité agricole à dimension technique.

Quoique de moins en moins rare, la présence des secrétaires administratifs et directeurs de chambre d'agriculture à l'APPCA reste cependant minoritaire et discrète. Quand 70 à 80 chambres d'agriculture sont systématiquement représentées par leur président à chaque session, elles ne sont qu'une vingtaine à y envoyer également le directeur entre 1955 et 1960<sup>3116</sup>. On ne repère au cours de ces six années que sept cas isolés où, au vu de la liste d'émargement, les élus sont absents, alors que le secrétaire administratif est cité parmi ceux qui assistent à la session. Les secrétaires administratifs les plus assidus se sont souvent trouvés dans cette situation une fois au cours de la période :

<sup>3112</sup> Alphonse GUIMBRETIERE, *Histoire et cheminements des organisations agricoles de Maine-et-Loire*, Angers, chez l'auteur, 1987, 183 p. (préface de E. Forget).

<sup>3113</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1955.

<sup>3114</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 91.

<sup>3115</sup> *Ibidem*, p. 116.

<sup>3116</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 11.

c'est le cas des Alsaciens Henri Sauner et Eugène Reibel, mais également de Jean Massin, pour la Sarthe, ainsi que de Léon Paliard, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de la Loire. Les indices sont rares et ténus mais il semble que les périodes de passation de pouvoir, d'un président à l'autre, en cas de non-réélection, de démission, de maladie ou de décès, soient propices à ce type de promotion éphémère du secrétaire administratif. Est-ce à dire pour autant qu'alors la chambre d'agriculture s'estime « représentée » par son secrétaire administratif ? C'est l'impression donnée par la lettre qu'adresse Hubert d'Andlau à Abel Maumont en juillet 1948 : le président de la chambre d'agriculture du Bas-rhin semble clairement considérer le secrétaire général administratif de la chambre comme son représentant<sup>3117</sup>. Nous verrons combien les circonstances particulières de la refondation des chambres d'agriculture peuvent avoir contribué à brouiller les frontières existant entre représentation et compétence. Il reste que l'APPCA ne considère pas les secrétaires administratifs comme des représentants légitimes puisqu'elle ne leur accorde pas le droit de voter les motions, privilège réservé aux élus. De plus, la présence des « administratifs » des chambres à Paris est silencieuse : les projets de comptes-rendus analytiques rédigés à l'issue des sessions n'enregistrent pas de quelconque prise de parole de leur part ; mais comment savoir si celle-ci a pu être volontairement négligée par les sténotypistes ?

La réalité concrète des relations nouées au sein du couple président-directeur reste peu accessible à l'historien. La possibilité de procéder à une réelle enquête orale auprès des acteurs des années 1950 s'est heurtée à un triple obstacle : seuls une quinzaine des directeurs de 1955 étaient référencés parmi les directeurs retraités en 1996<sup>3118</sup>, certains de ceux qui ont été contactés en vue d'une rencontre et d'un entretien ont clairement refusé<sup>3119</sup>, enfin le contrepoint du témoignage des présidents était impossible à toucher du doigt, compte tenu du très faible nombre de présidents de chambre des années 1950 encore en vie au début des années 2000. Comme dans le cas de l'entretien accordé par Louis Goupilleau, les propos de Gilbert Delaunay, recueillis en mars 2003, n'ont guère qu'une valeur d'exemple. L'ancien président de la chambre d'agriculture de la Savoie y évoque sa situation de directeur pendant les mandats de Pierre Millon, président de 1952 à 1959, et de Lucien Biset, de 1959 à 1979<sup>3120</sup>. Selon son témoignage, les relations au sein du couple président-directeur mettent en jeu plusieurs facteurs intimement liés : l'autonomie du directeur par rapport au président est liée à l'investissement de celui-ci comme à son envergure de dirigeant et donc à sa présence effective auprès du directeur, dans les locaux de la chambre d'agriculture ; mais la question de l'investissement se pose aussi pour le directeur et génère une confusion entre la carrière des individus et l'histoire des chambres d'agriculture. Il reste que la question du partage des domaines de compétence demeure réglée de manière implicite et non formulée autrement que par des expressions relevant de l'intuition floue – « *un président sur lequel je pouvais compter pour toutes les grandes*

<sup>3117</sup> Arch. APCA, CA Bas-Rhin à Haut-Rhin, 1949-1965, copie d'une lettre d'Hubert d'Andlau, président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin, à Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, le 22 juillet 1948.

<sup>3118</sup> APCA, *Annuaire des directeurs retraités*, [Paris], [APCA], 1996, 32 p.

<sup>3119</sup> Nous pensons notamment à M. André Denier, ancien directeur de la chambre d'agriculture de la Nièvre, contacté en janvier 2005, qui semblait estimer qu'il n'était ni compétent ni légitime pour évoquer l'histoire de la chambre d'agriculture, quand bien même nous lui exposions que notre projet n'était que d'évoquer son expérience de directeur.

<sup>3120</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003. Voir les extraits publiés en **Annexes**. Dossier n° 8. 2. Document 3.

choses » ou « *un problème qui me paraissait être du ressort du président* »<sup>3121</sup>. De plus, l'exposé fait fi de la chronologie fine des relations entre ces hommes : par exemple, de quand date le tutoiement suggéré ? Enfin, la vision de Gilbert Delaunay est assurément infléchie par sa position de retraité érudit écrivant sur l'histoire de l'institution<sup>3122</sup>.

Pour Philippe Brossillon, « *la politique des organisations agricoles dépend des techniciens de chaque OPA, mais les élus orientent les actions de ceux-ci : le président de chaque organisme est le coordinateur des actions, il reflète la position moyenne du groupe, la politique que le groupe cherche à mener* »<sup>3123</sup>. Jean-Pierre Prod'homme pointe « *la responsabilité et le poids des directeurs [qui], entourés d'une équipe de cadres choisis par eux, sont considérables dans les principales organisations dont ils assurent la gestion et concourent à élaborer la politique en liaison le plus souvent étroite avec les responsables élus. Leur fonction, leur connaissance des dossiers, leur ancienneté dans l'organisation et la dimension économique et politique acquise par celle-ci placent ces directeurs en position privilégiée pour discuter avec les pouvoirs publics, même si la négociation finale reste généralement le fait des professionnels. Des relations suivies se tissent entre certains directeurs, mais aussi parfois des antagonismes voilés. Le pouvoir du groupe des grands dirigeants professionnels sur le système départemental se trouve donc conforté dans la mesure où chacun d'eux est assuré que la ligne politique de l'organisation qu'il préside principalement est solidement assurée et maintenue par la fidélité de directeurs compétents* »<sup>3124</sup>. La question qu'il se pose – « *mais alors qui dirige effectivement les organisations ?* »<sup>3125</sup> – est-elle pertinente au milieu des années 1950 ? Les réponses proposées restent vagues : suffit-il d'évoquer la « *confiance réciproque entre président et directeur* » ainsi que le niveau d'adhésion de ces derniers à « *l'idéologie qui dominait alors le monde agricole* », en évoquant les années 1960 comme un âge d'or de l'entente présidents-directeurs ? Traitant des dirigeants des coopératives laitières de la Manche, dans les années 1970, Michel Robert dépeint un « *monstre bicéphale : d'une part un Conseil d'administration élu par les coopérateurs, peu actif, ayant à sa tête un président qui représente donc à la fois les producteurs et le capital ; de l'autre un salarié, le directeur, beaucoup plus entreprenant. Responsable du fonctionnement économique de l'entreprise, il est le seul relais entre l'institution économique et la société globale, et par là même le nouveau notable pertinent* »<sup>3126</sup>. Les ressorts du fonctionnement capitaliste propres aux organisations agricoles à vocation économique telles que les coopératives ne peuvent être les mêmes que ceux qui régissent les chambres d'agriculture, cependant la réflexion est susceptible de nourrir l'analyse des chambres d'agriculture et de l'APPCA.

Toujours selon ce sociologue, « *ces nouveaux notables ne sont pas toutefois sans patrimoine : leur culture au moins est héritée de la bourgeoisie. Par ailleurs, les exemples de succession de père en fils à la direction d'une laiterie (deux dans le Nord-Cotentin) donnent à penser que la laiterie devient alors une sorte de patrimoine familial, un peu à la manière de la grande propriété foncière des hobereaux, un peu aussi à la manière du*

<sup>3121</sup> *Ibidem*.

<sup>3122</sup> Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture. Des origines à la refondation...*, ouvrage cité.

<sup>3123</sup> Philippe BROSSILLON, *La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : lieu de convergence des politiques et des acteurs de l'aménagement*, ouvrage cité, f° 198.

<sup>3124</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f<sup>ii</sup> 187-189.

<sup>3125</sup> *Ibidem*, f° 189.

<sup>3126</sup> Michel ROBERT, « Capitalisme et métamorphose du notable », article cité, p. 123.

*capital traditionnel. Ce double héritage – patrimoines culturel et matériel – montre bien qu'entre "not'Maître" et l'efficace technocrate il y a une réelle continuité qui justifie l'emploi d'un même terme : "notable", et rappelle que le capitalisme a bien obtenu un consensus paysan »*<sup>3127</sup>. Les trajectoires des directeurs des chambres d'agriculture, et même leurs parcours scolaires, nous sont connus de manière trop parcellaire pour conclure sans peine à un constat analogue. Les indices glanés ici et là sont-ils suffisant pour le suggérer ? Les cas de successions des fils aux pères aux fonctions d'élus de la chambre d'agriculture existent cependant. On peut citer le cas le plus évident de Christian d'Andlau prenant la suite de son père Hubert dans le fauteuil de président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin, ou celui de Louis Rémond succédant à son père Georges en Seine-et-Marne<sup>3128</sup>. Moins visibles sont les cas où des frères prennent la suite les uns des autres : frères et cousins Benoist, grands fermiers d'Eure-et-Loir<sup>3129</sup>, sont nombreux à avoir été élus membres de la chambre d'agriculture de ce département ainsi que de celle de Seine-et-Oise<sup>3130</sup>. Tandis qu'Antoine de Menthon préside la chambre d'agriculture de Haute-Savoie, de 1927 à 1937, son frère aîné Henry préside celle de Haute-Saône à partir de 1930 et jusqu'à sa mort en 1952<sup>3131</sup>. Encore faudrait-il considérer l'ensemble des organisations agricoles départementales pour mieux cerner l'impact de certaines familles – certains auteurs parlent de « *dynasties* » et analysent la conscience de leurs membres d'appartenir au groupe dirigeant<sup>3132</sup>. Dans les Bouches-du-Rhône, la chambre est présidée depuis 1952 par Paul Pellegrin, président de la FDSEA, notamment de ses sections céréalières et fiscales, président de la Coopérative d'approvisionnement des Alpes et Provence, gérant du journal *L'Agriculteur Provençal* et administrateur de la FNSEA<sup>3133</sup> : en 1959, le directeur des services de la chambre est le fils aîné de son président, Charles<sup>3134</sup>. Peut-on pour autant parler de patrimonialisation des fonctions ?

Pour Michel Robert, « *les directeurs ont tout bouleversé : les anciens notables, aujourd'hui présidents, n'ont plus aucun pouvoir* ». Ainsi, « *entre directeur et président se déroule une sourde lutte pour le contrôle des institutions* » dont le premier sort vainqueur, notamment du fait du retard de l'évolution des statuts sur celle du mode de production capitaliste, contrant ainsi l'ambition du président de « *s'infiltrer dans une institution pertinente compte tenu de l'évolution du mode de production* ». Plus, selon lui, au sein des coopératives agricoles, le « *notable traditionnel* » représente les volontés du directeur au sein des organisations avec lesquels il est en relation : ainsi « *il se retrouve de fait être le fonctionnaire du directeur, situation exactement inverse de celle prévue par les statuts. Mais la face est*

<sup>3127</sup> *Ibidem*.

<sup>3128</sup> **Annexes.** Dossier n° 13. Tableaux 1 et 24.

<sup>3129</sup> Rémy LEVEAU, « Le syndicat de Chartres (1885-1914) », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930.– Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 61-78.

<sup>3130</sup> Citons notamment : Jacques Benoist, membre de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir de 1927 à 1963, dont il est le président de 1931 à 1937 et de 1951 à 1959, tandis que son cousin Octave en est membre de 1927 à 1929 et que son frère Camille est membre de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise de 1927 à 1952, vice-président de 1936 à 1943. (<http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=pdemont&lang=fr&m=N&v=BENOIST>)

<sup>3131</sup> <http://gw2.geneanet.org/index.php3?b=ivehel&lang=fr;pz=marie+therese+pauline+jacqueline;nz=jeanson;ocz=0;p=bernard+auguste+rene;n=de+menthon>

<sup>3132</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* article cité, p. 78.

<sup>3133</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*.

<sup>3134</sup> D'après les informations données par *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.

saue ». Les séances du conseil d'administration reflètent ce hiatus entre la norme et la règle causé par la prise de responsabilités des « administratifs » : « le directeur, selon les statuts, ne fait qu'assister aux réunions, alors qu'il est le seul à détenir les informations économiques nécessaires aux délibérations du Conseil. Aussi bien à Valco qu'à la Pointe de Saire, il participe en réalité activement à la discussion en donnant son avis sur les décisions à prendre. Il se présente donc, en dépit des prérogatives du président, comme le véritable lien de l'institution avec l'extérieur. Ainsi le directeur concentre-t-il de fait la majeure partie du pouvoir à l'intérieur de l'institution, et cela malgré des statuts taillés sur mesure pour la présidence, et qui tendent à occulter pour les coopérateurs les centres réels de décision »<sup>3135</sup>.

De même Jean-Pierre Prod'homme considère que « l'importance de l'appareil administratif forme écran aux pratiques de l'équipe dirigeante »<sup>3136</sup>. En aval de notre chronologie, à propos des États généraux du développement agricole tenus au début des années 1980, Charles Suaud montre « qu'une "base" n'a qu'une autonomie très relative par rapport au travail institutionnalisé d'encadrement et de mobilisation qui la constitue comme telle »<sup>3137</sup> et évoque « le sentiment de dépossession ("tout est fini") des agriculteurs assistant aux réunions de clôture des débats dans les petites régions [lequel] trouve un fondement objectif dans les glissements institutionnels survenus à la phase suivante de la consultation : en effet, la rédaction de la synthèse régionale – pour les Pays de Loire – est devenue une affaire de spécialistes, autrement dit d'agents qui sont les mandataires moins des agriculteurs que des organismes de développement agricole chargés d'encadrer le travail de ces derniers »<sup>3138</sup>.

Bien des évolutions propres aux chambres d'agriculture et à l'APPCA incitent à faire des rapprochements avec les analyses de ces sociologues. Des directeurs et chefs de services, au niveau départemental comme national, peut-on dire que la culture « est héritée de la bourgeoisie »<sup>3139</sup> ? Les indices collectés sur les écoles et filières universitaires fréquentées suggèrent une convergence. C'est particulièrement évident parmi les directeurs et chefs de service de l'APPCA : Luce Prault passe par le lycée Janson de Sailly puis par l'Institut national agronomique, comme Hubert Morhet, Georges Bréart et Louis Mila, ainsi que huit des présidents de chambre d'agriculture de 1959<sup>3140</sup>, François Houillier et Claude Langlade-Demoyen ont suivi les cours de la Faculté de droit de Paris, Georges Bréart, également ingénieur agronome, a été élève au collège Stanislas, comme une poignée de présidents de chambre d'agriculture, dont Louis de Vogüé<sup>3141</sup>, Charles Desbois, André Bégouin et Louis Rémond<sup>3142</sup>. Il est rare qu'on puisse connaître leur milieu social. Pour ceux dont les noms apparaissent dans le *Who's who*, soit les principaux directeurs et chefs de services de l'APPCA, la profession du père étaye cette hypothèse de directeurs issu de la bourgeoisie,

<sup>3135</sup> Michel ROBERT, « Capitalisme et métamorphose du notable », article cité, pp. 126-128.

<sup>3136</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, f° 189.

<sup>3137</sup> Charles SUAUD, « Le mythe de la base. Les États généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, volume 52, n° 52-53, pp. 56-79, p. 57.

<sup>3138</sup> *Ibidem*, p. 74.

<sup>3139</sup> Michel ROBERT, « Capitalisme et métamorphose du notable », article cité, pp. 126-128.

<sup>3140</sup> *Annuaire INA* 1957.

<sup>3141</sup> Nath IMBERT, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 1936, 608 p., p. 596.

<sup>3142</sup> *Who's who in France*, 1965-1966, Paris, Jacques Lafitte, 1965, 2 796 p.

même si les différences sont sans doute importantes entre Luce Prault, fils d'instituteur, Georges Bréart, fils de négociant, Claude Langlade-Demoyen, fils d'un colonel devenu directeur de société, ou encore Jean-Claude Clavel, recruté plus tard comme sous-directeur aux affaires économiques et sociales, fils d'un président des Cristalleries de Saint-Louis.

Dès les années 1930, les employés des services de l'APPCA sont très présents lors des sessions à l'organisation desquelles ils sont partie prenante. L'invisibilité des modalités de travail des commissions et du bureau – pour l'historien, du fait de l'absence de traces dans les sources – rend malaisée l'étude de l'évolution du rôle des chefs de services et des directeurs dans l'action de l'APPCA. Le plus significatif semble être l'apparition des « *administratifs* » de l'APPCA en tant que rapporteurs au cours des sessions. Impliqués dès les débuts de l'institution dans la préparation de ceux-ci, par l'élaboration, le dépouillement et l'analyse des enquêtes adressées aux chambres d'agriculture notamment, mais également par l'intense travail de veille documentaire et législative organisé par Luce Prault dès 1930, directeurs et chefs de services de l'APPCA sont, à partir de 1957, rapporteurs sur certains sujets généraux – et non sur les seules questions financières et internes –, au même titre, apparemment, que les présidents mandatés par leurs pairs pour cela. Ainsi, à la session de mai 1957, François Houillier, directeur-adjoint des services, présente-t-il un rapport sur l'expropriation : il s'agit en fait de présenter et d'appuyer la proposition de loi déposée par le président, René Blondelle, alors sénateur de l'Aisne, en octobre 1956, visant à instaurer l'obligation de consulter les chambres d'agriculture « *sur tous les projets d'expropriation s'appliquant aux terrains agricoles de sa circonscription* » et la parité entre représentants de la propriété privée et de l'administration dans les commissions arbitrales d'évaluation<sup>3143</sup>. Loin d'être un exposé seulement introductif, ce rapport donne lieu à la proposition d'une motion, finalement votée par l'assemblée des présidents. Lors de la même session, Luce Prault « *présente un exposé* » intitulé « *politique économique et sociale : exposé sur le projet de 3<sup>e</sup> Plan de Modernisation et d'Équipement* ».

Loin d'être une leçon sur les tenants et les aboutissants de ce plan, l'intervention de Luce Prault, assez courte, revient sur les conditions d'application des deux premiers plans, sur les problèmes posés par la procédure de consultation engagée pour la préparation du troisième et conclut en ces termes : « *au point où l'on en est, il convient que l'APPCA réserve son opinion jusqu'à ce qu'elle ait une vue de l'ensemble du plan, car le véritable problème est celui de la politique générale du pays, surtout quand dans ce pays l'agriculture souffre d'une grave inégalité sociale due à des causes économiques* »<sup>3144</sup>. Portant sur le même sujet, son « *rapport* » de novembre 1957 est nettement plus long et témoigne de la même « *interpénétration du politique et du technique* », qu'Ezra Suleiman détecte comme facteur de déclenchement des conflits entre cabinet et directeurs dans la haute fonction publique<sup>3145</sup>. L'APPCA commémore alors ses trente ans d'existence : René Blondelle remercie Luce Prault, à l'issue de la lecture de son rapport, « *d'avoir donné le meilleur de lui-même* » et le qualifie, sous les applaudissements de « *cheville ouvrière de l'ensemble que forment les chambres d'agriculture* »<sup>3146</sup>. Le directeur des services est alors photographié

<sup>3143</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1957, pp. 15-16 et pp. 38-40.

<sup>3144</sup> *Ibidem*, p. 51.

<sup>3145</sup> Ezra N. SULEIMAN, *Les Hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 237 p. (traduction française par Martine Meusy de *Politics, power, and bureaucracy in France*, version condensée), p. 100.

<sup>3146</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1958, p. 44.



et, chose rare dans les procès-verbaux de l'époque, ce cliché est publié dans la revue *Chambres d'agriculture*<sup>3147</sup>.

On remarque que dès lors les interventions de Luce Prault se font plus nombreuses, plus imprévisibles, et surtout moins liées au fonctionnement interne de l'institution, aux attributions des chambres d'agriculture ou à la question de leur reconnaissance par les autres organisations et par les pouvoirs publics. Autre signe de l'immixtion des « experts » dans les débats de l'APPCA : c'est Georges Bréart, chargé de mission responsable du service des relations agricoles internationales, qui présente le « *rapport sur la Communauté économique européenne et la zone de libre échange* » en novembre 1957<sup>3148</sup>. Le schéma se reproduit en mai 1958 et lors des sessions suivantes : Luce Prault présente le rapport sur la « *politique générale, économique, sociale et financière* » et Georges Bréart, devenu directeur du service agricole international de l'APPCA, est chargé de son volet international et européen, intitulé « *État des questions posées par la Communauté économique européenne* »<sup>3149</sup>. Est-ce à dire que l'intervention des experts s'accroît en même temps que s'élève le niveau de technicité des débats sur la communauté européenne alors en construction et que se révèle la relative absence des élus au stade international ? La réponse est encore malaisée mais elle se posera à nouveau. En abordant la place plus récemment occupée par l'expertise dans la participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire, Sabine Saurugger montre l'importance de l'« *interaction* » entre les services de la Commission européenne et les groupes d'intérêt : ce faisant, elle dévoile comment les services de la commission « *décident de l'utilité politique de l'expertise* »<sup>3150</sup>. On peut également considérer la tendance identifiée par certains, selon lesquels « *la production de normes prétend s'abriter de plus en plus derrière le savoir* »<sup>3151</sup>. En restant sur le terrain de l'intrication du politique et du technique, on peut d'ores et déjà dévoiler combien positions et itinéraires révèlent de flous et de recoupements.

### Une frontière discrètement perméable

Si l'opposition entre technique et politique s'avère difficile parce qu'artificielle et destinée à masquer des enchevêtrements constitutifs, il n'est guère plus simple d'opérer une fois pour toutes la distinction entre élus et administratifs. Certes, du point de vue d'une institution ou d'une organisation, l'élu, désigné par élection, représente ses mandants et occupe des fonctions de manière gratuite, même si des indemnités peuvent être attribuées, tandis que le membre du personnel, administratif ou technique, est recruté, occupe un emploi rémunéré et est lié à l'institution par un contrat de travail. En cela la délimitation des corpus était commode pour notre sujet. Mais ces définitions ne prennent en compte ni la succession dans le temps des fonctions et des emplois, ni la possibilité d'occuper, simultanément mais dans des organisations distinctes, une fonction électorale et un emploi administratif. Difficile à repérer parce que se situant à la lisière des catégories utilisées par les chercheurs, ces positions à la frontière du public et du privé, du technique et du politique, se rencontrent pourtant assez fréquemment : Pierre Coulomb et Henri Nallet,

<sup>3147</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 3. Luce Prault. Document 2.

<sup>3148</sup> *Ibidem*, p. 51.

<sup>3149</sup> *Chambres d'Agriculture*, 1<sup>er</sup> juillet 1958, pp. 51-53.

<sup>3150</sup> Sabine SAURUGGER, « L'expertise, un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », dans *Revue française de science politique*, 2002, volume 52, numéro 4, pp. 375-401, p. 399.

<sup>3151</sup> Dominique MEMMI, « Savants et maîtres à penser », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, numéro 76-77, pp. 82-103.

à l'issue de leur étude, notent bien la « *confusion qui s'établit entre le personnel d'État et le personnel des organisations professionnelles : une "fonctionnaire" du CNJA peut devenir membre d'un cabinet ministériel, et un fonctionnaire de l'État peut devenir directeur d'un syndicat agricole* »<sup>3152</sup>. Nous voudrions montrer que ces confusions n'existent pas seulement entre public et privé, mais dans la nature même des fonctions, des liens des individus aux institutions, et, partant, des itinéraires professionnels et militants.

### « Ronds-de-cuir » ou militants ?

Parmi les ingénieurs agronomes et ingénieurs agricoles, se trouvent de nombreux membres de chambre d'agriculture qui sont ou ont été professeurs ou directeurs dans des établissements d'enseignement agricole. Hyacinthe Friant, dans le Jura, membre de la chambre élu en 1927, est « *directeur honoraire de l'École de laiterie* » de Poligny<sup>3153</sup>. Martial Laplaud, membre de la chambre d'agriculture de Haute-Vienne de 1927 à 1952, ingénieur agronome issu de la promotion 1901, est l'ancien directeur du Centre national d'expérimentation zootechnique des Vaulx-de-Cernay, de la *Revue de zootechnie* et de l'Office français d'élevage<sup>3154</sup>. Georges Trouard-Riolle, ancien directeur de l'École nationale d'agriculture de Grignon<sup>3155</sup>, est membre de la chambre d'agriculture de l'Indre de 1927 à 1933, et en est le président en 1932. Prosper Lavallée, membre de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire élu en 1927, ingénieur agronome, est directeur de la ferme expérimentale d'Avrillé, directeur du Centre d'expérimentation des céréales d'Angers et enfin directeur technique de l'École supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers<sup>3156</sup>. André Joffres, président de la chambre d'agriculture de l'Ariège de 1933 à 1943, est directeur de la ferme-école de Royat<sup>3157</sup>. Albert Vilcoq, président de la chambre d'agriculture du Loiret de 1927 à 1935, est également « *directeur de l'École nationale d'Agriculture du Chesnoy [sic]* »<sup>3158</sup>. Fabien Duchein, sénateur de Haute-Garonne de 1920 à 1933, membre de la chambre d'agriculture de 1930 à 1936, est l'ancien directeur de l'école régionale d'agriculture d'Ondes<sup>3159</sup> : ancien élève de l'École nationale d'agriculture de Montpellier, il « *fut d'abord répétiteur de physique dans cette même école ; professeur d'agriculture de 1892 à 1902, puis directeur de l'école régionale d'agriculture d'Onde de 1903 à 1920, il fut directeur fondateur de l'école d'agriculture annexée à l'école régionale, puis professeur d'agriculture et d'économie rurale à l'Institut agricole de la Faculté des sciences de Toulouse, depuis sa fondation en 1905* »<sup>3160</sup>. Cas typiques d'une légitimité fondée sur la reconnaissance de compétences techniques – à rapprocher de celui de Florimond Desprez, membre de la chambre d'agriculture du Nord et président de celle-ci en 1930, directeur de la

<sup>3152</sup> Pierre COULOMB et Henri NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, INRA-CORDES, 1980, 88 p., p. 60.

<sup>3153</sup> *L'Action rurale*, dimanche 3 avril 1927. (une).

<sup>3154</sup> *Annuaire INA 1935*.

<sup>3155</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1928.

<sup>3156</sup> *Annuaire INA 1935*.

<sup>3157</sup> *Annuaire national agricole 1939*.

<sup>3158</sup> *Le Sélectionneur français...*, ouvrage cité, volume 2, mars 1933, p. 5-10 : liste des membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes.

<sup>3159</sup> *Annuaire Silvestre 1923*.

<sup>3160</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, p. 1518.

station expérimentale agricole de Capelle<sup>3161</sup> –, ces situations somme toute nombreuses interrogent sur les motivations d'un engagement professionnel qui, de la candidature à l'exercice du mandat électif en passant par la campagne électorale, impliquent notamment la mobilisation d'un répertoire militant.

L'appartenance de certains membres des chambres d'agriculture aux services « extérieurs » du ministère de l'Agriculture est attestée dans quelques cas. M. Soursac, membre de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales de 1930 à 1933 et suppléant-délégué à l'APPCA, est directeur des services agricoles<sup>3162</sup> de ce département en 1923. Georges Jourdain, directeur des services agricoles de la Somme<sup>3163</sup>, est membre de la chambre d'agriculture du département de 1927 à 1943. Hippolyte Latière, membre puis président, de 1939 à 1952, de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, est en 1936 « directeur de la Station des Epiphyties au Ministère de l'Agriculture »<sup>3164</sup>. Parmi les présidents, se trouvent une poignée de directeurs honoraires. Jules Carlotti, président de la chambre d'agriculture de la Corse en 1952 et 1953, membre de celle-ci depuis 1927, ingénieur agricole formé à l'École de Montpellier, a été professeur d'agriculture et directeur de l'école d'agriculture d'Ajaccio<sup>3165</sup> et est dit en 1955 « directeur honoraire des Services Agricoles »<sup>3166</sup>. Thimothée Sarazin, membre de la chambre d'agriculture de la Vendée depuis 1936, président de celle-ci de 1950 à 1957, est dit en 1955 « directeur des Services agricoles de la Charente-Maritime et de la Vendée (Directeur honoraire en 1934) »<sup>3167</sup>. Jean-Baptiste Martin, membre de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire depuis 1927, président de la chambre d'agriculture de 1931 à 1943 et de 1949 à 1952, a également été directeur des services agricoles de ce département<sup>3168</sup>. Né en 1862 en Haute-Vienne, il « exerça le métier d'instituteur en Bretagne avant d'entrer, en 1887, à l'Institut national agronomique » : « il fit toute sa carrière dans l'Administration de l'Agriculture, d'abord à Tulle, puis à Caen et enfin à Tours à partir de 1904 »<sup>3169</sup>. Il a vraisemblablement pris sa retraite du poste de DSA au début des années 1930. Ses nécrologues insistent infiniment plus sur son action de dirigeant mutualiste que sur ses états de service : ainsi lit-on que « J.-B. Martin fut avant tout un pionnier de la mutualité et de la coopération »<sup>3170</sup>, qu'il « fut un président-fondateur dont la compétence et la foi mutualiste savaient triompher des obstacles et [qu'] il fut réellement l'artisan qui mena à bien, dans son département, l'épanouissement de l'organisation professionnelle agricole »<sup>3171</sup>. Leurs écrits trahissent d'ailleurs combien, au seuil des années 1960, la trajectoire du dirigeant tourangeau paraît insolite : « appartenait-il plus particulièrement à une époque ou à une génération, cet homme admirable qui se plaisait souvent à évoquer les lointaines années où il parcourait la

<sup>3161</sup> Le Sélectionneur français..., ouvrage cité.

<sup>3162</sup> Annuaire Silvestre 1923.

<sup>3163</sup> Ibidem.

<sup>3164</sup> Annuaire INA 1935.

<sup>3165</sup> Annuaire des ingénieurs agricoles 1928

<sup>3166</sup> Annuaire APCA 1955.

<sup>3167</sup> Ibidem.

<sup>3168</sup> Annuaire national agricole 1930, p. 105.

<sup>3169</sup> « Jean-Baptiste Martin, 1862-1960. Un pionnier de la coopération laitière », dans *L'Action laitière*, septembre 1960.

<sup>3170</sup> Ibidem.

<sup>3171</sup> « Jean-Baptiste Martin », dans *Bulletin d'information de la mutualité agricole*, septembre 1960, p. 3 289.

*campagne tourangelle, à bicyclette ou dans la cariole [sic] du paysan, pour jeter les bases de l'organisation professionnelle sous ses divers aspects et répandre, sans défaillance, les grandes principes d'union et de solidarité ? »*<sup>3172</sup>. Insister sur ses faits et gestes de dirigeant mutualiste, c'est, pour les rédacteurs des organes de presse professionnels, mettre en avant le rôle joué par le fonctionnaire de l'agriculture dans le domaine de l'action syndicale et mutualiste, sans révéler l'apport du public au privé. De même les chambres d'agriculture ont largement bénéficié de l'expérience de l'ancien DSA, qui a été vice-président de la chambre régionale d'agriculture de la vallée de la Loire en 1936, c'est aussi cette année-là – soit alors qu'il est officiellement dit « *en retraite* »<sup>3173</sup> – qu'il est élu membre suppléant du CPG, avant de devenir président de la commission des boissons fermentées et distillées.

Les passages du public au privé ou des postes administratifs aux mandats professionnels sont dans l'ensemble plus nombreux que les trajectoires inverses, et il ne semble pas qu'il faille voir là le seul effet de source. Michel Vastine, ingénieur agricole issu de la promotion 1908 de l'École de Montpellier<sup>3174</sup>, vice-président du comice agricole et du Syndicat « *race bovine hollandaise* » de Thionville<sup>3175</sup>, est élu membre de la chambre d'agriculture de la Moselle en 1930. Celui qui est « *administrateur du domaine de Lagrange, à Saint-François-les-Thionville* »<sup>3176</sup> est désigné comme suppléant-délégué à l'APPCA : il se rend à 19 reprises aux sessions de celle-ci, la plupart du temps en compagnie du président de la chambre d'agriculture, le sénateur Édouard Corbedaine. En 1936, il est réélu, au scrutin des associations et syndicats agricoles cette fois-ci, et est élu par ses pairs secrétaire de la chambre d'agriculture ; il est alors également vice-président de la chambre régionale d'agriculture de la région de l'Est. En 1949, les annotations relevées sur la liste des membres de la chambre d'agriculture le disent « *parti : directeur des services agricoles du département des Ardennes, 1 avenue Pasteur, Charleville* »<sup>3177</sup>. Occupant désormais le poste d'ingénieur en chef à la DSA des Ardennes<sup>3178</sup>, Michel Vastine échange quelques lettres avec Luce Prault, au moment de la reprise d'activité des chambres d'agriculture. Il écrit alors : « *Je regrette beaucoup, en raison de mes nouvelles fonctions, de ne pouvoir rentrer avec vous dans la bagarre car, comme vous le dites, cela n'ira pas tout seul. Je crains même que, lorsque vous aurez obtenu des pouvoirs publics la remise en activité des chambres d'agriculture, et que les élections générales se fassent, la CGA et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles absorbent ces chambres d'agriculture* »<sup>3179</sup>. Luce Prault répond : « *je suis sûr que vous serez de cœur avec nous dans les nouvelles*

<sup>3172</sup> « L'agriculture tourangelle en deuil. Jean-Baptiste Martin n'est plus », dans *L'Action agricole de Touraine*, vendredi 16 septembre 1960.

<sup>3173</sup> *Annuaire INA* 1935.

<sup>3174</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1935, p. 438.

<sup>3175</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 193.

<sup>3176</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1935, p. 438.

<sup>3177</sup> Arch. APCA, CA Moselle à Nièvre, 1949-1965. Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>3178</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 51.

<sup>3179</sup> Arch. APCA, CA Ardèche à Ardennes, 1949-1965, lettre de Michel Vastine, DSA des Ardennes, à Luce Prault, directeur de l'APCA, le 20 novembre 1948.

*bagarres que nous allons ouvrir [et que] vous revivez la vie des Chambres d'Agriculture au sein de celle des Ardennes »*<sup>3180</sup>.

Même si les cas sont plus rarement repérables, on trouve parmi les membres des chambres d'agriculture des élus qui sont directeurs ou anciens directeurs d'organisations agricoles. Ainsi Louis Réocreux, membre de la chambre d'agriculture de la Loire de 1927 à 1970, a été directeur du Syndicat agricole d'Izieux<sup>3181</sup>. Pierre Parchois, membre de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes de 1952 à 1959, était en 1947 directeur de la coopérative « *Hortus* »<sup>3182</sup>. Jean Ducher, membre de la chambre d'agriculture de la Creuse de 1952 à 1959, est directeur de la coopérative « *La Marchoise* »<sup>3183</sup>. Certains cumulent fonctions et postes au même moment. Just Rapenne, membre de la chambre d'agriculture de Haute-Saône en 1927, est alors dit « *directeur du Syndicat agricole de Fougères* »<sup>3184</sup>. Fernand Berruchon, membre de la chambre d'agriculture de la Charente de 1939 à 1952, est également directeur de la laiterie coopérative de Baignes<sup>3185</sup>. Élie Bertrand, membre de la chambre d'agriculture du Tarn de 1927 à 1933, est directeur de la Caisse coopérative de Gaillac<sup>3186</sup>. M. Azam, élu membre de la chambre d'agriculture de l'Aveyron en 1933, est aussi directeur du crédit foncier de Rodez<sup>3187</sup>. Léon Giraud, membre de la chambre d'agriculture de l'Allier de 1927 à 1952, est dit « *directeur de la fédération des syndicats agricoles de l'Allier* » en 1941<sup>3188</sup>. Henri Guillaume, membre de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle de 1952 à 1959, est le directeur de la FDSEA<sup>3189</sup>. Claude Brun, président de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône en 1934 et 1935 est le directeur du *Réveil agricole*<sup>3190</sup>. Sont-ce des cas particuliers, marginaux et rarissimes liés au rôle charnière des organes de presse agricoles ou au flou des statuts des organisations agricoles locales ? Ces hypothèses semblent démenties par le fait qu'on trouve, parmi les présidents de chambre d'agriculture, des situations qui ne laissent guère de doutes : Théodore Brière, président de la chambre d'agriculture de la Sarthe en 1927 et 1928, est ainsi le directeur de la Caisse départementale de réassurance bétail de la Sarthe ainsi que de la Mutuelle agricole « *La Sarthoise* »<sup>3191</sup>, tandis que Louis Tardy, président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres de 1953 à 1960, est « *directeur général honoraire de la Caisse nationale de crédit agricole* »<sup>3192</sup>, mais encore est-il plutôt considéré comme

<sup>3180</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Michel Vastine, Ingénieur en chef, Directeur des Services Agricoles des Ardennes, le 15 novembre 1948.

<sup>3181</sup> *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>3182</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>3183</sup> *Ibidem*.

<sup>3184</sup> *L'Action rurale*, dimanche 3 avril 1927. (une)

<sup>3185</sup> *Annuaire national agricole* 1939.

<sup>3186</sup> *Annuaire Silvestre* 1923 et *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>3187</sup> *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>3188</sup> *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.

<sup>3189</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 133.

<sup>3190</sup> *Annuaire national agricole* 1930.

<sup>3191</sup> *Annuaire Silvestre* 1923.

<sup>3192</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952.

ayant occupé des fonctions de « *président-directeur général* »<sup>3193</sup>, expression qui dit la reconnaissance de sa situation de cumul des positions d'élu et de directeur.

On observe de manière générale une forme de répugnance à dévoiler un lien à l'agriculture autre que celui de la propriété et/ou de l'exploitation de la terre. La dimension technique et/ou administrative de ce lien est-elle considérée comme suspecte ? Lorsqu'elle affleure dans les biographies de responsables agricoles, elle est souvent explicitée par des raisons médicales. Ainsi en est-il de Samuel de Lestapis, élu membre de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées en 1933, dont on peut lire dans la notice du *Dictionnaire des parlementaires* : « *après son enfance passée dans les monts du Béarn, il alla faire ses études secondaires à Bayonne où il contracta, à l'âge de quinze ans, la poliomyélite. Malgré de longs traitements et des essais douloureux de rééducation des jambes, il demeura à demi-paralysé des membres inférieurs. Malgré son infirmité, il suit des cours d'agronomie et d'enseignement rural et entre dans les services de la Société des agriculteurs de France où il franchira tous les échelons pour en devenir finalement directeur général* »<sup>3194</sup>. En 1930, Samuel de Lestapis est ainsi directeur général de la SAF et de l'UCSA, au 8 rue d'Athènes à Paris<sup>3195</sup>, positions qu'il articule avec les fonctions de membre du bureau confédéral de la CNAA et de président de la Caisse de réassurance contre la mortalité du bétail de Pau<sup>3196</sup>. Les débuts de Jean Raffarin sont marqués aussi par la maladie, infléchissant son itinéraire : ainsi « *après avoir obtenu son certificat d'études et suivi les cours de l'école complémentaire, il travaille à partir de 14 ans dans l'exploitation familiale, une petite ferme d'une dizaine hectares. Atteint par la maladie de Pott, qui l'oblige à rester pendant deux ans le buste plâtré, il prend alors des cours de comptabilité par correspondance et devient aide-comptable à la coopérative des agriculteurs de la Vienne à Poitiers, en 1936. C'est ainsi qu'il entre par hasard dans le militantisme agricole, un monde qu'il ne quittera plus jusqu'à sa mort. Dès l'année suivante, il est promu comptable* »<sup>3197</sup>. Étrange manière de présenter comme une évidence le passage d'une carrière d'administratif à l'engagement militant, sans aborder la dimension politique de ce virage, pourtant flagrante chez ces deux députés, dont le mandat parlementaire est antérieur ou concomitant de celui à la chambre d'agriculture.

Parmi les secrétaires généraux des unions régionales corporatives agricoles (URCA), on repère quelques cas d'itinéraires complexes. Le cas de François-Marie Jacq, déjà abordé à plusieurs reprises, en est l'exemple parfait : cet ingénieur agronome a été professeur d'agriculture du département de l'Eure<sup>3198</sup>, puis, à partir de 1926, secrétaire général adjoint puis secrétaire général de l'Office central de Landerneau, ainsi que secrétaire administratif de la chambre d'agriculture du Finistère<sup>3199</sup>. En mars-avril 1941, est choisi puis nommé délégué responsable du CROC du Finistère et des Côtes-du-Nord<sup>3200</sup>, devient

<sup>3193</sup> Henri TEMERSON, *Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année 1961*, Paris, l'Auteur, 1962, 224 p., p. 205.

<sup>3194</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français...* ouvrage cité, p. 2260.

<sup>3195</sup> *Annuaire national agricole* 1930, p. 112.

<sup>3196</sup> *Ibidem*, p. 122 et p. 304.

<sup>3197</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/raffarin-jean-marcel-23031914.asp>

<sup>3198</sup> Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique...* ouvrage cité, p. 106.

<sup>3199</sup> *Annuaire INA* 1935, p. 277.

<sup>3200</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941]

secrétaire général administratif de l'URCA, dans une continuité revendiquée avec le poste occupé à l'Office central dans les années 1930<sup>3201</sup>, ce qui ne l'empêche pas d'être nommé membre de la chambre régionale corporative d'agriculture en janvier 1944<sup>3202</sup>. Dès 1949, il est à nouveau secrétaire administratif de la chambre d'agriculture<sup>3203</sup>. S'il incarne l'exemple parfait d'un cursus combinant public et privé, postes administratifs et mandats professionnels, fait d'allers et retours constants, d'une imbrication de positions de natures différentes, ce n'est toutefois qu'à la faveur du régime de Vichy et des dispositions réglant les nominations des représentants de la Corporation paysanne que François-Marie Jacq a occupé des fonctions dites « *représentatives* », en complicité avec Hervé de Guébriant.

D'autres trajectoires peuvent se rapprocher de ce modèle. En juillet 1942, le délégué régional de l'URCA de l'Hérault soumet au président de la COCP, Hervé de Guébriant, la candidature d'Édouard Fargues : cet homme de 53 ans, licencié ès-lettres et licencié en droit, a été professeur aux collèges de Castelnaudary et de Clermont-l'Hérault, ainsi qu'aux lycées de Nîmes et de Montpellier. « *Démissionnaire en 1925 pour exploiter à Mèze (Hérault) la propriété qu'il a héritée de son père décédé en 1926, [il est le] fondateur en 1930 de la caisse de crédit agricole et de la cave coopérative de Mèze, dont il a exercé la présidence pendant sept ans* ». En même temps qu'il occupe les postes de secrétaire administratif de la chambre d'agriculture de l'Hérault, depuis 1934, de la chambre régionale d'agriculture, du Syndicat des vigneron de Montpellier-Lodève, de la Fédération départementale des caves coopératives, du Syndicat central des distilleries de Montpellier-Lodève, du Syndicat des raisins de table de l'Hérault et, depuis 1941, de la Confédération nationale des caves coopératives et du comité d'organisation corporative de l'Hérault, il est membre du conseil d'administration de la Fédération des caves coopératives de l'Hérault, du Syndicat des vigneron de Montpellier-Lodève, de la Confédération générale des vigneron, ainsi que délégué de la CGV aux congrès annuels de la CNAA et de la Fédération des associations viticoles<sup>3204</sup>.

Parmi les directeurs des chambres d'agriculture de 1955, on repère quelques cas, assez fréquents et déjà évoqués, de directeurs qui sont également membres du conseil d'administration de la mutualité agricole de leur département. Les cumuls de postes administratifs dans différentes organisations s'articulent parfois avec des fonctions électives. Ainsi Marcel Dumartin, directeur des services administratifs de la chambre d'agriculture des Landes, est également président de la CUMA « *Motoculture* » de Sorbets<sup>3205</sup>. L'identification est souvent difficile, notamment du fait de la possible ambiguïté des termes « *secrétaire* » et « *secrétaire général* », et de l'éventuelle confusion entre « *secrétaire administratif* » et « *administrateur* » – entendu comme membre du conseil

<sup>3201</sup> La « *date d'entrée à l'URC* » mentionnée est celle de 1924. Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne, action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

<sup>3202</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>3203</sup> Arch. APCA, CA Finistère, 1949-1965, lettre de F.-M. Jacq, secrétaire administratif de la chambre d'agriculture du Finistère, à Luce Prault, le 16 décembre 1949.

<sup>3204</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4975, archives de la Corporation paysanne. Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944. Copie d'une lettre de Gabriel Dehan, délégué régional de l'URCA de l'Hérault, au président de la COCP, le 1er juillet 1942.

<sup>3205</sup> *Guide national agriculture 1959-1961*, p. 159.

d'administration. Le flou qui entoure le mot « *responsable* » semble justement révéler cette potentialité de convergence des dimensions administratives et militantes, techniques et politiques, pour un même poste. Dans les chambres départementales, quelques passerelles existent qui illustrent l'idée de la perméabilité de la frontière entre administratifs et élus. Michel May, ingénieur agricole issu de la promotion 1935 de l'École de Grignon<sup>3206</sup>, est âgé d'un peu moins de quarante ans quand il est élu membre de la chambre d'agriculture de Savoie en 1952. En 1955, cet agriculteur se dit maire de Yenne, près du lac du Bourget, secrétaire-trésorier du Syndicat départemental du contrôle laitier et du Herd-book, vice-président de la Coopérative d'insémination artificielle et président de la Fédération des CUMA<sup>3207</sup>. Non réélu en 1959, il est recensé dans l'annuaire publié en juin 1960 comme employé du service technique et économique de la chambre, en tant que responsable du domaine « *polyculture, comptabilité, gestion* »<sup>3208</sup>. Le cas d'André Penot, dans la Vienne, est plus singulier : cet ex-syndic adjoint de l'URCA, devenu trésorier de la FDSEA en 1946<sup>3209</sup>, puis vice-président de celle-ci, président de la laiterie coopérative d'Archigny<sup>3210</sup> et membre de la chambre d'agriculture depuis 1952<sup>3211</sup>, est dit, en 1959, « *directeur des services de la chambre d'agriculture* » – l'annuaire précise qu'il est également « *directeur du service pour la vulgarisation et l'assistance technique agricole* »<sup>3212</sup>. Ce proche de Marc Ferré – qui préside la laiterie-coopérative de Chauvigny<sup>3213</sup>, commune où André Penot est conseiller municipal<sup>3214</sup> –, âgé de 56 ans en 1959, remplace Paul Chaumont, directeur de la chambre et de la FDSEA au début des années 1950, son aîné d'une vingtaine d'années. Quoique le préfet lui accole une « *nuance radicale indépendante* », tout en ne lui connaissant « *aucune activité politique* » et en considérant qu'il « *ne s'est jamais fait remarquer sous Vichy et [a eu une] attitude correcte* »<sup>3215</sup>, l'action de cet élu-directeur se situe-t-elle à l'intersection du technique et du politique ? Est-ce sur ses références de « *diplômé de l'École d'agriculture d'Angers* »<sup>3216</sup> qu'André Penot a été choisi comme directeur des services de la chambre d'agriculture de la Vienne ? N'est-ce pas plutôt parce qu'il incarne une forme de *doxa* du syndicalisme majoritaire du département et permet ainsi de simplifier les rapports entre la FDSEA et la chambre d'agriculture ?

Dans les années 1950 et 1960, à l'APPCA, directeurs et chefs de services, comme membres du bureau, semblent moins enclins à ce type de mélange des genres. Des exceptions seules peuvent être repérées. Le parcours de René Massot en témoigne.

<sup>3206</sup> Annuaire en ligne: <http://www.uniagro.fr/>

<sup>3207</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3208</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3209</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de la Vienne, 4 mars 1946.

<sup>3210</sup> *La Vienne agricole*, 20 février, 5 mars et 9 avril 1952 ; *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3211</sup> *Ibidem*.

<sup>3212</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3213</sup> *La Vienne agricole*, 20 février, 5 mars et 9 avril 1952.

<sup>3214</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de la Vienne, 4 mars 1946.

<sup>3215</sup> *Ibidem*.

<sup>3216</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5043, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Vienne, [1941-1944], liste des membres du conseil régional corporatif de l'URCA, juin 1942.



Président du Syndicat agricole de Beauvoir en 1936<sup>3217</sup>, délégué adjoint du CROC de l'Yonne en avril 1941<sup>3218</sup>, puis syndic adjoint en janvier de l'année suivante<sup>3219</sup>, il est, en 1945, membre du conseil national provisoire de la CGA<sup>3220</sup>, et deux ans plus tard secrétaire général adjoint du bureau confédéral de la même CGA et l'un des responsables des « *affaires sociales* » de la FNSEA<sup>3221</sup>. En 1952, il est secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne<sup>3222</sup> quand il est élu membre de la chambre d'agriculture départementale, au suffrage des agriculteurs, dans la circonscription d'Auxerre : à la session de mars 1952, il est élu président de la commission « *enseignement et formation professionnelle* » de la chambre d'agriculture et est désigné comme rapporteur sur « *l'éducation professionnelle* » pour la session suivante<sup>3223</sup>. En novembre 1953, lors de la session de l'APPCA, il est présent en tant que suppléant-délégué pour accompagner le président Robert Lacaille et présente un rapport sur le remembrement<sup>3224</sup>. Il réédite sa prestation en novembre 1954<sup>3225</sup> et en mai 1955 est rapporteur, toujours à l'APPCA, de la question de « *la participation des chambres d'agriculture aux échanges amiables : l'état du décret n° 54-1251 du 20 décembre 1954* »<sup>3226</sup>.

En 1956, René Massot est engagé par l'APPCA comme chargé de mission au sein d'un service intitulé « *échanges amiables et remembrement* », dont il est le seul employé<sup>3227</sup> : le rapport sur l'activité des services de l'année 1957-1958 précise que « *la mission qui [lui] a été confiée [...] consiste à aider à la réalisation des échanges amiables dans les divers départements* ». Pour cela il participe à la rédaction du bulletin ronéotypé « *propriété* » « *destiné à fournir aux agents agréés d'échanges amiables et aux dirigeants agricoles, responsables dans leurs départements des questions foncières, tous les renseignements qui peuvent leur être utiles dans l'accomplissement de leur tâche* ». Son travail s'inscrit dans une vaste « *propagande en faveur des échanges amiables* »<sup>3228</sup>. Il est également chargé de l'organisation de sessions de formation d'agents d'échanges amiables : en mars 1958, ces agents sont au nombre de 105 et sont rattachés à 51 chambres d'agriculture. Le rapport de 1959 précise encore ses attributions : il est ainsi chargé de « *répondre aux demandes de renseignements qui peuvent provenir des chambres d'agriculture, des agents d'échanges, des agriculteurs, concernant les échanges amiables, le remembrement, la voirie agricole, les expropriations* », « *représenter l'APPCA aux réunions du Comité supérieur consultatif de l'aménagement foncier* », « *préparer la rédaction de vœux ou délibérations à proposer aux*

<sup>3217</sup> *Annuaire national agricole* 1936, p. 345.

<sup>3218</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

<sup>3219</sup> *Ibidem*, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>3220</sup> *Annuaire national agricole* 1945, p. 75.

<sup>3221</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>3222</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 219.

<sup>3223</sup> Arch. APCA, Procès-verbaux de sessions de la chambre d'agriculture de l'Yonne, 1950-1956, procès-verbal de la session de mars 1952.

<sup>3224</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 décembre 1953, p. 32.

<sup>3225</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 décembre 1954, pp. 46-47.

<sup>3226</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 juin 1955, pp. 44-46.

<sup>3227</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957.

<sup>3228</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

*chambres départementales d'agriculture concernant les questions foncières* », « *assurer la tenue en mars d'une session de formation d'agents d'échanges amiables* » et enfin « *faire des conférences sur les sujets de remembrement et d'échanges amiables* »<sup>3229</sup>. On voit bien combien ce poste entérine la perméabilité intrinsèque des dimensions techniques et politiques au niveau de l'APPCA : les deux versants de l'activité de René Massot ressortissent à l'activité salariée, d'une part, et du militantisme, d'autre part. D'ailleurs la preuve en est que le chargé de mission est félicité par René Blondelle, en session de l'APPCA, pour « *l'inlassable activité qu'il déploie dans la France entière en vrai "pèlerin" des échanges amiables* »<sup>3230</sup>. Ainsi, on voit combien est artificielle la séparation entre une activité consultative toute politique et une activité de services toute technique.

### Un précédent Luce Prault ?

[Un précédent<sup>3231</sup> Luce Prault ?]

Au niveau de l'APPCA, les directeurs et chefs de service sont impliqués de façon évidente dans la définition des priorités politiques de l'institution, dans l'évolution de ses missions, dans ses prises de position à l'extérieur. Luce Prault, secrétaire administratif puis directeur de l'assemblée de ses débuts à l'orée des années 1960, incarne à merveille cette double dimension : son antériorité dans la fonction et son rôle de premier plan, à des moments singuliers de l'histoire de l'institution, expliquent-ils l'orientation de l'APPCA dans le sens d'une technocratisation empreinte de politique, ou occultent-ils les phénomènes sociaux qui la sous-tendent ?

### Encart biographique : Luce Prault

Luce Prault<sup>3232</sup> naît le 14 janvier 1899 à Châtillon-sur-Indre<sup>3233</sup> : il est le premier enfant d'un couple d'instituteurs exerçant dans l'école implantée dans l'ancien château<sup>3234</sup>. Il passe avant 1914 son baccalauréat ès-sciences<sup>3235</sup> et entre au lycée Janson de Sailly à Paris, fréquenté par la grande bourgeoisie et l'aristocratie de la capitale et de la province, notamment pour sa classe préparatoire aux écoles d'agronomie<sup>3236</sup>. Il s'y trouve vraisemblablement pendant que les échos de l'enquête *Agathon* battent leur plein. Il entre à l'Institut national agronomique en 1914 – il n'a alors que quinze ans – et appartient à la promotion dite « *de guerre* », soit celle des étudiants dont le parcours a été interrompu par la mobilisation – Luce Prault est mobilisé en 1916 et participe aux derniers mois de combat –,

<sup>3229</sup> Arch. APCA, Circulaires juin 1959-décembre 1959, rapport sur l'activité des services, année 1958-1959.

<sup>3230</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1958, p. 32.

<sup>3231</sup> Selon le *Robert*, un précédent désigne un « *fait antérieur qui permet de comprendre un fait analogue; [une] décision, manière d'agir dont on peut s'autoriser ensuite dans un cas semblable* ». En employant ce terme nous émettons l'hypothèse d'une brèche ouverte à la faveur des événements des années 1940, investie par Luce Prault et susceptible d'avoir infléchi le cours des relations entre élus et administratifs au cœur de la sphère organisationnelle.

<sup>3232</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 8. 3. Luce Prault. Documents 1 à 9.

<sup>3233</sup> *Who's who in France*, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1965.

<sup>3234</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>3235</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault (P. 14/20) (1899-1991) », dans *Ingénieurs de la vie*, n° 432-janvier/ février 1994, pp. 91-93.

<sup>3236</sup> Claude COLOMER, *Janson de Sailly. Histoire d'un lycée de prestige*, Latour-de-France, Éditions de la Tour, 2004, 732 p., p. 86.

puis par le long service militaire qu'il lui faut terminer après l'armistice<sup>3237</sup>. Il sera décoré de la médaille de la Victoire (14-18)<sup>3238</sup>, de nombreuses années plus tard.

En 1921, il sort de l'Institut national agronomique avec le diplôme d'ingénieur agronome, dans la « *section d'application de la mutualité et de la coopération agricoles* »<sup>3239</sup>. D'avril 1922 à novembre 1924, il est secrétaire-rédacteur comptable à l'Office national de crédit agricole<sup>3240</sup> mais, « *cherchant une activité plus pratique au contact direct du monde agricole* »<sup>3241</sup>, il devient en décembre 1924 « *directeur de l'Agriculture* » du Pays d'Auge<sup>3242</sup>, où il rencontre Jean Lazard, grand propriétaire et éleveur à la ferme Saint-Nicol de La Rivière-Saint-Sauveur<sup>3243</sup>, trésorier de la Fédération des Associations agricoles du Calvados<sup>3244</sup>. Il accepte la proposition que ce dernier lui fait « *d'animer le syndicat des agriculteurs du Pays d'Auge, de s'occuper du journal agricole local et de recruter aussi bien adhérents qu'abonnés* »<sup>3245</sup>. Il fonde en 1926 la Confédération générale des producteurs de fruits à cidre et le Syndicat de la marque d'origine *Pays d'Auge*<sup>3246</sup>, organisations dont il reste secrétaire général jusqu'en 1934 – c'est vraisemblablement à cette occasion qu'il fait la connaissance de Jacques Le Roy Ladurie. Au cours de cette même année 1926, il est recruté par Jules Gautier, président de la Confédération nationale des Associations agricoles (CNAA) naissante, première manifestation de l'aspiration à l'« *unité paysanne* » : il en devient secrétaire-général adjoint<sup>3247</sup>. L'un des vice-présidents de la CNAA, Joseph Faure, le choisit alors pour animer la toute nouvelle Assemblée des présidents des chambres d'agriculture (APCA) née le 24 octobre 1927<sup>3248</sup> : dès la réunion de la commission exécutive de l'APCA le 14 décembre 1927, Luce Prault remplit les fonctions de secrétaire de séance<sup>3249</sup>.

En 1927, il a 28 ans et réside au 13 rue Pierre-Nicole, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Dès les débuts de son activité de secrétaire administratif de l'APCA, il fait forte impression aux présidents de chambre d'agriculture et notamment au trésorier de l'assemblée naissante. On apprend incidemment qu'il consacre l'équivalent d'un mi-temps à l'APCA, soit selon ses déclarations, rapportées par le secrétaire, « *tous les jours deux*

3237 François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

3238 *Annuaire INA* 1957. L'édition de 1936 ne mentionne pas encore cette décoration.

3239 *Ibidem*.

3240 Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

3241 François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

3242 Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

3243 *Annu Silvestre 1923*, p. 1177 et p. 1710.

3244 *Ibidem*.

3245 François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

3246 Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

3247 François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

3248 *Ibidem*.

3249 APCA, Compte rendu de la séance du 24 octobre 1927.

heures, plus l'après-midi d'un dimanche sur deux et [...] toute l'après-midi du samedi »<sup>3250</sup>. Le temps qu'il dédie à l'assemblée semble pris sur le temps libre que lui laisse son poste de secrétaire général adjoint de la CNAA : le fait qu'il y passe une partie de ses dimanches ne peut qu'avoir impressionné les élus de l'APCA, qui y voient le signe d'un intérêt marqué et d'un grand dévouement. Luce Prault aurait alors demandé un salaire de 1 500 francs<sup>3251</sup> par mois : le trésorier de l'assemblée, Hervé de Guébriant, est d'abord réticent mais découvre un « homme de grande valeur » – considérant que « si l'importance des travaux de [l']assemblée occupait toute l'activité d'un homme de la valeur de Prault, [il faudrait à l'APCA] prévoir pour ses honoraires une somme minima d'une quarantaine de mille francs »<sup>3252</sup>. Les indices sont ténus mais il semble que Luce Prault ait quasiment créé son poste, en prenant par exemple l'initiative de la veille documentaire et législative<sup>3253</sup> et qu'ainsi il se soit en quelque sorte imposé à la direction de l'APCA en se rendant indispensable et en valorisant la fonction, notamment par l'exigence salariale.

Le 10 octobre 1930, il épouse Edmée Rabaté, fille d'Edmond Rabaté, alors directeur de l'Institut national agronomique, ancien inspecteur général de l'agriculture et membre de l'Académie d'agriculture<sup>3254</sup>. De cette union naissent trois enfants, Lucette, en 1931, Françoise, en 1934 et Jean-Louis, en 1936<sup>3255</sup>. Son épouse hérite d'une propriété agricole d'une centaine d'hectares, Le Petit-Bail de Cermelles, à Luçay-le-Libre, à une quinzaine de kilomètres d'Issoudun. L'exploitation est mise en valeur par un fermier : les terres labourables sont cultivées en blé et orge – son beau-père Edmond Rabaté y aurait procédé à des essais de désherbage chimique à l'acide sulfurique. Le reste est planté de vigne ou pâturé par un cheptel bovin et ovin<sup>3256</sup>. À Paris, il fréquente son camarade de promotion et voisin rue Pierre-Nicole, Henri Noilhan, avocat à la cour d'appel de Paris<sup>3257</sup> et secrétaire du parti agraire et paysan français (PAPF), dont il incarnerait « l'aile gauche anticapitaliste »<sup>3258</sup> et dont il nourrit le discours par ses écrits<sup>3259</sup>. C'est ce dernier qui leur fait découvrir sa région des Hautes-Pyrénées, les environs de Cazarilh : Luce Prault et son épouse y achètent en 1937 une maison, à Tuzaguet, où ils passent désormais leurs vacances en famille<sup>3260</sup>.

<sup>3250</sup> Arch. privées du comte de Guébriant, lettre d'Hervé Budes de Guébriant, trésorier de l'APCA, à Joseph Faure, président de l'APCA, [1929]. (Ce document nous a été aimablement communiqué par David Bensoussan, en juillet 2009). Voir Annexes. Dossier n° 8. 3. Luce Prault. Document 3.

<sup>3251</sup> Soit 4 620 francs 2001. [http://www.minefi.gouv.fr/a\\_votre\\_service/informations\\_pratiques/calculs/francs/francs.htm](http://www.minefi.gouv.fr/a_votre_service/informations_pratiques/calculs/francs/francs.htm)

<sup>3252</sup> Arch. privées du comte de Guébriant, lettre d'Hervé Budes de Guébriant, trésorier de l'APCA, à Joseph Faure, président de l'APCA, [1929]. (Ce document nous a été aimablement communiqué par David Bensoussan, en juillet 2009).

<sup>3253</sup> Voir *Travaux des chambres d'agriculture*, publié tous les mois au cours des années 1930.

<sup>3254</sup> *Annuaire INA* 1936, p. 334.

<sup>3255</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

<sup>3256</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>3257</sup> *Annuaire INA* 1936, p. 317.

<sup>3258</sup> Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France. Tome 2 : 1880-1940*, Paris, Armand Colin Éditeur, 1994, 311 p., p. 271.

<sup>3259</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 310 et suivantes) ; Édouard LYNCH, « Le Parti agraire et paysan français entre politique et manifestation », article cité.

<sup>3260</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

Très investi dès 1927 dans ses nouvelles fonctions de secrétaire de l'APCA, il serait partie prenante de l'action de celle-ci en 1935<sup>3261</sup>, quand après une déclaration solennelle fustigeant « *l'impuissance publique* » et réclamant la reconnaissance d'une légitimité à participer à la définition des « *bases et des buts essentiels de la politique nationale paysanne* »<sup>3262</sup>, les présidents lèvent la séance en signe de protestation. Il devient, après le décret-loi du 30 octobre 1935 et l'installation rue Scribe, le directeur de l'APPCA et se charge d'étoffer les services administratifs de celle-ci, qui comptent une vingtaine de personnes en 1937<sup>3263</sup>.

Le 13 juin 1940, les responsables des services de l'APPCA quittent le 11<sup>bis</sup> rue Scribe et se replient à Blois puis, la semaine suivante, à Limoges, comme prévu dès 1938. Le 4 juillet, c'est Luce Prault seul qui installe finalement le siège provisoire de l'APPCA à Clermont-Ferrand<sup>3264</sup> et travaille à la publication de la revue *Chambres d'agriculture* « dont onze fascicules (659 pages) ont été publiés de fin juin à fin décembre 1940 et expédiés aux chambres d'agriculture de la zone non occupée »<sup>3265</sup>. Après la suppression de l'APPCA par la loi du 2 décembre 1940, en février 1941, Luce Prault est nommé directeur des services économiques au ministère de l'Agriculture<sup>3266</sup> par le ministre Pierre Caziot, ancien président de la Maison des ingénieurs agronomes<sup>3267</sup>. Avec l'arrivée de Jacques Le Roy Ladurie au ministère, en avril 1942, Luce Prault est appelé comme secrétaire général, puis à partir du 8 juin 1942, comme secrétaire général aux questions paysannes et à l'équipement rural, avant de redevenir secrétaire général, toujours au ministère de l'Agriculture, du 15 novembre 1943 à juin 1944 auprès de Max Bonnafous. En décembre 1942, les membres de la commission nationale d'organisation corporative fustigent son « *hostilité constante à l'égard de la Corporation* »<sup>3268</sup>. Selon son ancien sous-chef de service à l'APPCA, François Houillier, c'est « *pour mettre fin à une période de tension entre la rue de Varenne et l'Hôtel Majestic* »<sup>3269</sup> que Luce Prault a été nommé trésorier payeur général de la Nièvre en octobre 1944 – il y reste jusqu'en mai 1945<sup>3270</sup>.

Dès la fin de l'année 1945, il prête son concours à Abel Corbin de Mangoux pour fonder la Fédération nationale de la propriété agricole (FNPA)<sup>3271</sup> qui a vocation à défendre les propriétaires non-exploitants se considérant lésés par les mesures prises par le ministre de l'Agriculture François Tanguy-Prigent, notamment sur le statut du fermage, et par l'exclusion des bailleurs non exploitants de la Confédération générale de l'agriculture (CGA). Secrétaire général de la FNPA de décembre 1945 à mars 1950, il en

<sup>3261</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

<sup>3262</sup> APCA, Compte rendu de la réunion du 26 septembre 1935.

<sup>3263</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

<sup>3264</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture*, ouvrage cité.

<sup>3265</sup> *Ibidem*.

<sup>3266</sup> Benoît YVERT [dir.], *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1990, 1028 p., p. 722.

<sup>3267</sup> *Annuaire INA* 1936, p. 42.

<sup>3268</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 194 : transcription de la déclaration des membres de la commission nationale d'organisation corporative à l'occasion de leur démission, le 2 décembre 1942.

<sup>3269</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité, p. 92.

<sup>3270</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>3271</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité, p. 92.

reste ensuite administrateur <sup>3272</sup>. Dès 1948, il participe activement au rétablissement des chambres d'agriculture, relayant l'initiative des membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne, en devenant l'interlocuteur principal d'Abel Maumont, le faisant bénéficier de sa connaissance des hommes de l'institution et des réseaux favorables à un rétablissement des chambres d'agriculture. Il est nommé à nouveau directeur des services de l'APPCA par le comité permanent général (CPG) lors de la session de novembre 1948 <sup>3273</sup>. Les échanges épistolaires entre le président de l'APPCA, Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, et le directeur, Luce Prault, révèlent des écarts décisifs dans l'envergure de leur action et leur connaissance des moyens d'intervention : quand le premier démarche les élus locaux à la foire des vins de Villefranche-de-Lonchapt <sup>3274</sup>, le second sonde l'opinion lors d'une réunion du comité directeur de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA), en Suisse <sup>3275</sup>. Surtout, on peut estimer que des années 1949-1950 date la prise d'aplomb de Luce Prault : devenu le représentant de l'APPCA, il intercède souvent seul, sans en référer au président Maumont, quasi fantoche, et occupe pendant quelques mois toute la place entre les présidents et les pouvoirs publics. Nombre de présidents, au fil d'allusions louangeuses, s'accordent alors à dire que la remise en activité des chambres d'agriculture ne serait pas advenue sans lui : tandis que Marcel Pomier-Leyrargues loue « [son] expérience et [ses] dons d'organisation » <sup>3276</sup>, Achille Naudin voit en lui une « bonne fée qui préside si bien à l'évolution des chambres » <sup>3277</sup>.

Suite à la publication dans *Les Bouches-du-Rhône agricoles* d'un article de Marcel Audibert, vice-président de la chambre d'agriculture buccorhodanienne, titrée « *Sur une belle morte* » <sup>3278</sup> et évoquant la situation paradoxale de chambres d'agriculture mises en sommeil mais au nom desquelles sont toujours prélevés des impôts, Luce Prault file la métaphore du conte dans sa correspondance avec l'auteur. Disant « *espérer que cette "belle morte" sera la Belle-au-Bois-Dormant et qu'un prince charmant viendra la ranimer* », il s'adresse ainsi à son interlocuteur : « *Vous êtes, Cher Monsieur, pour moi ce Prince charmant auquel je souhaite joie et bonheur avec sa belle endormie. En ce qui me concerne, mon rôle se limite à celui d'un modeste Chevalier servant* » <sup>3279</sup>. Et l'élu des Bouches-du-Rhône de répondre dans la même veine : « *Vous renversez, certes, un peu les rôles. Comme modeste Chevalier Servant vous voulez, comme dit Rostand, rester caché dans l'ombre noire quand d'autres vont cueillir le baiser de la Gloire. Or, pour ma part, ne recherchant ni gloire ni profit, je n'ai fait que remplir mon devoir envers ceux qui, comme vous, se sont dévoués avec passion et avec toute leur intelligence pour donner aux Chambres d'Agriculture et à l'Assemblée permanente des Présidents la grande place qu'elles méritent dans la Nation – envers mon pauvre ami Joly qui nous manque bien, envers le Président*

<sup>3272</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>3273</sup> *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 8.

<sup>3274</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, lettre de Abel Maumont à Luce Prault, le 25 avril 1949.

<sup>3275</sup> *Ibidem*, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Abel Maumont, président de l'APPCA, le 28 avril 1949.

<sup>3276</sup> Arch. APCA, CA Gironde à Hérault, 1949-1965, lettre de Marcel Pomier-Leyrargues, président de la chambre d'agriculture de l'Hérault, à Luce Prault, le 15 novembre 1948.

<sup>3277</sup> Arch. APCA, CA Moselle à Nièvre, 1949-1965, lettre de Achille Naudin, président de la chambre d'agriculture de la Nièvre, à Luce Prault, le 24 novembre 1950.

<sup>3278</sup> Marcel AUDIBERT, « Sur une belle morte », dans *Les Bouches-du-Rhône agricoles*, 15 avril 1949.

<sup>3279</sup> Arch. APCA, CA Bouches-du-Rhône à Calvados, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA, à Marcel Audibert, le 23 avril 1949.

*Rouvière pour qui j'avais beaucoup d'affection et d'admiration, et tant d'autres. Mais c'est grâce à vous et à votre labeur généreux que les Chambres d'Agriculture vont revivre, et non à mon pauvre article. Nous ne sommes plus au temps où la verve ironique d'un Beaumarchais provoquait, dit-on, une Révolution, et je ne suis pas Figaro !* »<sup>3280</sup>. Il ne faudrait certes pas accorder trop de poids à un échange de vues aussi bref, où les deux épistoliers masquent leurs divergences derrière des références littéraires appuyées et en surjouant le dévouement et l'humilité : il s'agit bien de codes, que l'on ne renverse qu'en apparence, ou que l'on feint de renverser, mais le feindre seulement révèle bien la situation particulière et inédite de Luce Prault dans l'institution. Situation qui agace d'ailleurs, selon Gordon Wright, qui interprète au fil des témoignages recueillis les indices d'une « *irritation née de l'activité inlassable de Luce Prault, directeur général : agronome, dirigeant de coopératives agricoles, puis dans les organes centraux des CA, destitué par Vichy comme franc-maçon* »<sup>3281</sup>, *administrateur sous Vichy, destitué en 1944 comme agent de Vichy, FNPA, [qui] consacre son énergie à ressusciter l'APPCA, "son" organisme* »<sup>3282</sup>. François-Henri de Virieu y fait écho de façon plus neutre en évoquant les chambres d'agriculture « *"ressuscitées" en 1949 grâce à l'opiniâtreté d'un homme seul* »<sup>3283</sup>.

En septembre 1950, il devient délégué général aux questions sociales et techniques de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), avant d'en devenir le directeur en avril 1951. Après les élections aux chambres d'agriculture du printemps 1952, il quitte ses fonctions et devient simple conseiller de la FNSEA, jusqu'en décembre 1953<sup>3284</sup>. L'actif directeur des services de l'APPCA ne néglige toutefois pas d'autres fonctions. Élu membre de la chambre d'agriculture de l'Indre en février 1952, sous le nom de « *Luce Prault-Rabaté* » – endossant par-là un peu de la notabilité de feu son beau-père –, au suffrage universel des agriculteurs de l'arrondissement d'Issoudun, il le reste jusqu'en 1959<sup>3285</sup>. Conseiller économique de 1954 à 1959<sup>3286</sup>, c'est également à la fin de l'année 1954 qu'il est nommé conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État à l'Agriculture, Jean Raffarin<sup>3287</sup> – un proche du secrétaire général de l'APPCA, Marc Ferré –, dont le cabinet est dirigé par Louis Conil-Lacoste, ingénieur agronome sorti de l'INA un an après Luce Prault<sup>3288</sup>. Son influence aux côtés du secrétaire d'État ne fait pas de doute, notamment au moment du vote du décret du 24 décembre 1954 tendant à assurer la participation des chambres d'agriculture à l'expansion économique. Bien qu'il ait quitté le cabinet en 1955, Luce Prault ne serait pas pour rien non plus dans l'ajout de dispositions favorables aux chambres d'agriculture dans l'article 30 de la loi du 28 décembre 1959, améliorant considérablement le financement des chambres d'agriculture en en supprimant le plafond limitatif, accélérant

<sup>3280</sup> Arch. APCA, CA Bouches-du-Rhône à Calvados, 1949-1965, lettre de Marcel Audibert à Luce Prault, le 3 mai 1949.

<sup>3281</sup> Ce n'est pas là la seule information erronée rapportée par Gordon Wright.

<sup>3282</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 201.

<sup>3283</sup> François-Henri de VIRIEU, « Trois millions neuf cent mille exploitants, propriétaires ruraux et salariés agricoles vont renouveler la totalité des chambres d'agriculture », dans *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1964.

<sup>3284</sup> *Ibidem*.

<sup>3285</sup> Arch. APCA, CA Ille-et-Vilaine à Indre, 1949-1965 : Résultats des élections de la chambre d'agriculture de l'Indre de 1952.

<sup>3286</sup> *Who's who in France, 1965-1966*, Paris, Jacques Lafitte, 1965, 2796 p.

<sup>3287</sup> *Journal officiel* du 21 décembre 1954, p. 11954.

<sup>3288</sup> *Annuaire INA* 1936, p. 97.

ainsi le mouvement de création de services dans les chambres départementales <sup>3289</sup>. À partir de novembre 1955, Luce Prault est professeur chargé du cours d'économie rurale au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) <sup>3290</sup>. À partir de juin 1958, il est désigné comme « *directeur général des services de l'APPCA* ».

### **Une brèche dans l'institution**

Jean Polak relate les circonstances de l'élection d'Adolphe Pointier à la présidence de la chambre d'agriculture de la Somme en 1952. Certains membres de la chambre d'agriculture s'y opposent et l'impétrant, ancien syndic national de la Corporation paysanne, se justifie ainsi : « *Ne trouvez-vous pas, comme moi, qu'il me serait pénible, après avoir été l'initiateur de ces études, de ces préparations, de les avoir en partie réalisées à un moment aussi difficile que celui de l'Occupation, et qu'aujourd'hui, à la veille de ma retraite, je ne puisse pas, pendant un an, deux ans, trois ans au maximum, reprendre le problème là où il a été laissé et essayer de le mener à bien. [...] Avec l'expérience que j'ai pu acquérir, je pouvais penser que pour terminer ma carrière, la présidence de la chambre d'agriculture de la Somme me serait offerte* » <sup>3291</sup>. Étape ultime d'un *cursus* idéal-typique dans l'esprit d'Adolphe Pointier, la présidence des chambres d'agriculture serait-elle, effet pervers de ce phénomène, devenue temporairement quasi honorifique ? Cela serait susceptible d'avoir créé une brèche que des directeurs, jeunes, ambitieux et férus de technique se seraient empressés d'investir tout en faisant montre d'une neutralité opportune pour faire avancer des questions éminemment politiques ? Luce Prault paraît pouvoir en être.

Il n'est guère possible de percer à jour la conception que cet homme avait de son rôle et de ses fonctions : aucun témoignage de sa part n'a pu être trouvé qui l'aborde directement. Comment articule-t-il son expérience de fonctionnaire du ministère de l'Agriculture – DSA en 1924, directeur de cabinet en 1942-1944, conseiller technique au cabinet de Jean Raffarin en 1954-1955 – avec son opposition à l'« *étatisation de l'agriculture* » ? Est-ce la preuve d'une opposition à l'État qui n'est en aucun cas celle de l'agriculteur apolitique mais au contraire toute politique ? De sa part, il paraît évident que l'on assiste à une instrumentalisation, très classique à droite, du discours anti-étatique dans le but de dénigrer les gouvernements de gauche ou dont les orientations ne sont pas les siennes. À la charnière des années 1950, la proximité de Luce Prault avec le Parti paysan d'union sociale de Paul Antier est discrète mais manifeste : celui qui est alors député de Haute-Loire et président du PPUS s'adresse à Luce Prault en l'appelant « *cher monsieur et ami* » et poursuit ainsi : « *puis-je m'autoriser de la bataille que nous menons en commun pour vous demander comme un service personnel de solliciter pour moi une audience [...]* » <sup>3292</sup>.

Près de trente ans plus tard, il raconte à François Clerc, son lointain successeur à la direction de la FNSEA, en poste de 1970 à 1976, quel fut son rôle dans « *l'Action civique des agriculteurs* » <sup>3293</sup> : on saisit alors que tant au sein de la FNSEA que de l'APPCA il lui était laissée une réelle initiative, et on est tenté d'expliquer par une certaine proximité

<sup>3289</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité, p. 92..

<sup>3290</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.

<sup>3291</sup> Jean POLAK, *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux...* ouvrage cité, f° 35 à 36.

<sup>3292</sup> Arch. APCA, CA Tarn et Var, 1949-1965, lettre de Paul Antier, député, président du Parti paysan d'union sociale, à Luce Prault, le 2 novembre 1949.

<sup>3293</sup> Lettre de Luce Prault à François Clerc, le 6 janvier 1979. [Ce document nous a été aimablement communiqué par Isabel Boussard en juin 2005]. **Voix Annexes**. Dossier n° 8. Luce Prault. Document 11.



d'opinions cette confiance accordée et exercée à la frontière du syndical et du politique. En effet cette orientation politique est compatible avec celle de la majorité des élus du bureau de l'APPCA après 1952, malgré les dissensions et les scissions internes au Centre national des indépendants et paysans (CNIP), que d'aucun qualifient de « *modérés* » sans toujours y mettre les guillemets <sup>3294</sup>. Cette appartenance, même informelle, se retrouve en filigrane dans les écrits militants de Luce Prault. Ainsi en 1948, dans *Renaissance agricole*, il fustige la propension de l'État à multiplier les conseils consultatifs, notamment en matière agricole auprès du ministre de l'Agriculture, et considère que ceux-ci ne servent à rien « *sinon à occuper les fonctionnaires qui les composent* ». Sa position alors est que les fonctionnaires du ministère sont des « *agents d'exécution des décisions ministérielles auprès des agriculteurs, [mais qu']ils ne sont, à aucun titre, qualifiés pour représenter les agriculteurs auprès du Ministre et pour exprimer, même à titre consultatif, l'avis des agriculteurs que nous sommes* » <sup>3295</sup>. Ce « *nous* », écrit dans la fougue d'un combat alors débutant pour la remise en activité des chambres d'agriculture, résume à lui seul l'ambiguïté de la position de Luce Prault, dont on a vu le lien ténu et récent à l'activité d'exploitant agricole, mais dont la logique d'identification à ceux dont il se fait le porte-parole – outrepassant possiblement ses fonctions – dit bien la complexité de la situation professionnelle et politique.

En mars 1959, Henri Benoît, agriculteur de 56 ans résidant à Vatan – tout près de Luçay-le-Libre, où Luce Prault est dit propriétaire –, président de la FDSEA de l'Indre, écrit à René Blondelle une longue lettre au ton courroucé <sup>3296</sup>. Le 28 février précédent, Luce Prault aurait présenté devant la Société d'agriculture de l'Indre une conférence intitulée « *Pour une nouvelle politique économique et sociale* », dont le contenu serait similaire au rapport prononcé devant l'APPCA le 4 décembre 1958 et qui a donné lieu au vote d'une « *délibération relative aux droits naturels et libertés fondamentales de l'agriculteur français* » <sup>3297</sup>, droits et libertés présentés comme conditionnés par l'existence d'une « *expansion équilibrée entre agriculture et industrie* » et par la « *suppression des disparités économiques et sociales* » – entre les agriculteurs et le reste de la population, ce qui n'est que sous-entendu <sup>3298</sup>. Dans l'auditoire se trouvait vraisemblablement Henri Benoît, à moins que les propos incriminés ne lui aient été seulement rapportés. Le président de la FDSEA de l'Indre reproche à Luce Prault de s'être « *livré au jeu navrant de la critique, de la démolition systématique, devant un auditoire composé d'agriculteurs, mais aussi de représentants du commerce et de l'industrie, et de fonctionnaires* », soit d'avoir rompu le « *front uni de la défense professionnelle* » qui est le *credo* du syndicalisme agricole tendance FNSEA depuis la Libération – il semble que le reproche le plus clair fait au discours de Luce Prault soit d'avoir émis des réserves quant à la pertinence des mesures d'indexation des prix agricoles de 1957. Dans l'argumentaire outré d'Henri Benoît, l'unité est associée

<sup>3294</sup> Gilles MARTINEZ, *Le Centre national des Indépendants et Paysans de 1948 à 1962*, ouvrage cité ; Gilles RICHARD, *Le Centre national des indépendants et paysans de 1948 à 1962, ou l'échec de l'union des droites françaises dans le parti des modérés*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de Serge Berstein, Institut d'études politiques de Paris, 1998, 2 volumes, 890 p. ; Gilles RICHARD, « Parlement et parlementaires au cœur de la stratégie politique des "modérés" : le cas du CNIP sous la 4<sup>e</sup> République », dans *Parlements*, n° 3-2005/1, pp. 77-93.

<sup>3295</sup> Luce PRAULT, « Les Consultatifs... », dans *Renaissance agricole*, 3<sup>ème</sup> année, n° 8, août 1948, p. 1.

<sup>3296</sup> Arch. APCA, FNSEA, 1956 et 1958-1964, copie d'une lettre de Henri Benoît, président de la FDSEA Indre, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 11 mars 1959.

<sup>3297</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 janvier 1959, p. 3.

<sup>3298</sup> *Ibidem*, p. 44.

à l'« esprit de service » et s'oppose à la division née de l'« orgueil démesuré ». Pour lui, le fait que Luce Prault ait exprimé des opinions incompatibles avec la *doxa* de la FNSEA, ou avec la perception qu'il en a, est plus accablant que l'éventuelle entorse d'un élu amer à une quasi discipline de parti, puisqu'il considère que « *ce qui est beaucoup plus grave [...] c'est de trouver de ces opposants systématiques parmi les employés des organisations professionnelles dont le rôle est, rappelons-le, d'aider les responsables élus sur le plan administratif et technique avec discipline et abnégation* ». Henri Benoît n'accorde pas à Luce Prault le droit de « *parl[er] en son nom personnel* » ni en « *sa qualité de membre élu de la chambre d'agriculture de l'Indre* » puisqu'« *il était, avant tout, aux yeux de ses auditeurs, directeur des services de l'[APPCA]* ».

Il est évident pour Henri Benoît que la divergence entre la ligne de la FNSEA et celle défendue par Luce Prault ne peut qu'être le fruit d'une indocilité de ce dernier. Ainsi écrit-il sans détour à René Blondelle : « *je me refuse à croire que vous permettiez qu'un de vos commis, fut-il le plus grand, détruise ce que nous avons tous eu tant de mal à bâtir, et ce que nous essayons sans cesse de consolider : notre unité* »<sup>3299</sup>. Ce terme de « *commis* » – qui selon *Le Robert* désigne un « *agent subalterne* » – tranche nettement avec l'impression donnée à la lecture des archives de l'APPCA : le rôle de Luce Prault depuis 1948 n'est pas celui d'un simple employé appliquant des directives et son lien à l'institution est complexe et déborde les attributions strictes de son poste. Mais de façon évidente, Henri Benoît semble nourrir une animosité particulière à l'endroit de Luce Prault. Il le qualifie ainsi de « *phénix qui se consid[ère] comme dépositaire du monopole de la vérité* ». La critique est sibylline car si l'on se réfère au célèbre dictionnaire déjà cité, le phénix est certes une « *personne unique en son genre, supérieure par ses dons, ses brillantes qualités* » mais il est avant tout un « *animal fabuleux, oiseau unique de son espèce, qui vivait plusieurs siècles et qui, brûlé, renaissait de ses cendres* » et l'on est tenté de voir ici une allusion perfide à la trajectoire de Luce Prault depuis l'entre-deux-guerres et à son rôle dans la remise en activité des chambres d'agriculture. Il n'est pas exclu aussi que l'auteur de cette lettre confonde les mythes du phénix et du sphinx – lequel seul connaît la réponse à l'énigme. La double qualité d'élu et de directeur de Luce Prault, la façon très militante dont il envisage sa fonction, semble déplaire beaucoup au président de la FDSEA de l'Indre. Deux mois après l'envoi de cette lettre, Henri Benoît est élu membre de la chambre d'agriculture de l'Indre, dans la circonscription d'Issoudun : élu avec deux des membres entrés à la chambre avec Luce Prault en 1952, il a vraisemblablement pris la place de ce dernier sur la liste présentée aux électeurs<sup>3300</sup>. On ne peut que conjecturer que l'attaque d'Henri Benoît à l'encontre de Luce Prault prend place dans une stratégie destinée à supplanter ce dernier localement.

La réponse de René Blondelle n'est sans doute pas celle qu'attendait Henri Benoît. Soutenant sans équivoque le directeur des services de l'APPCA, son président réaffirme que selon lui, si le décret de 1957 était utile, « *l'APPCA n'a jamais considéré ces mesures comme constituant les fondements favorables et solides d'une politique de redressement agricole* » et poursuit ainsi : « *croyez bien que ni l'APPCA, ni M. Prault ne prétendent détenir la vérité ; mais notre position est fondée sur des études sérieuses, sur des arguments chiffrés. [...] Pour le reste, vous voudrez bien noter que M. Prault n'a mis en cause ni votre FDSEA ni la FNSEA mais une politique dépassée par les événements et à laquelle il conviendrait de substituer une nouvelle politique que [sic] notre assemblée est prête à délibérer avec toutes les organisations professionnelles si elles veulent bien ne pas s'y*

<sup>3299</sup> Arch. APCA, FNSEA, 1956 et 1958-1964, copie d'une lettre de Henri Benoît, président de la FDSEA Indre, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 11 mars 1959.

<sup>3300</sup> *Annuaire APCA* 1959.

*refuser dans l'intérêt de l'agriculture et de notre Pays* »<sup>3301</sup>. Ainsi la légitimité d'un lien entre élus et administratifs d'une même organisation prééminent par rapport aux relations existant entre élus d'une même mouvance syndicale et politique reposerait-elle sur l'expertise. En même temps, Luce Prault en tant que producteur des « *études sérieuses* » et des « *arguments chiffrés* » fournit aux élus de l'APPCA un support documentaire, gage de sérieux pour l'institution et ses représentants, qui est aussi un support idéologique.

Nous n'avons pas cru abusif de présenter le cas de Luce Prault comme un catalyseur des relations internes à l'APPCA, notamment entre élus et administratifs. Il n'est guère possible de trancher entre ce qui procède des initiatives d'un homme et des circonstances de la refondation des chambres d'agriculture et de l'APPCA. Les éléments se croisent et se renforcent : entre 1948 et 1952, on assiste à la confrontation de « vieux » élus et de « jeunes »<sup>3302</sup> administratifs, à la coexistence d'élus dont la légitimité est entamée par l'engagement corporatiste et/ou vichystes et d'administratifs dont l'activité au cours de la même période n'est pas envisagée sur le plan de l'engagement militant mais du service de l'État. Or il semble bien pourtant que l'expérience acquise par Luce Prault sous l'Occupation au ministère de l'Agriculture ait été importée à l'APPCA<sup>3303</sup>, notamment lorsque le directeur des services seul à la barre avait toute latitude pour réinventer les règles internes de l'institution. On retrouve ainsi dans l'APPCA de la fin des années 1950 la dimension technique induite par la formation d'agronome de son directeur – développement des services techniques, recrutement d'ingénieurs agronomes, attention portée aux questions relatives au « *progrès technique* » – et la dimension administrative issue des activités menées dans le giron ministériel – usage des circulaires internes, mise en place des rapports sur l'activité des services, accroissement du nombre d'études, de leur volume et de leur prétention à la technicité.

Cette seconde partie a donc vu se succéder les trois étapes d'un putsch discret. Quelques hommes, dont Luce Prault, se retranchent derrière l'initiative des membres d'une chambre d'agriculture pour ressusciter une institution moribonde. Autour des zones-témoins, l'APPCA oriente l'action des chambres d'agriculture dans le sens d'une participation aux actions de vulgarisation du « *progrès technique* ». Les services se développent à Paris comme dans les départements et s'organisent autour des conseillers agricoles, de leur métier de vulgarisateurs et de leur formation. Ce renforcement technocratique s'accompagne de l'émergence de la figure du directeur aux côtés des présidents. Il convient de souligner l'évidence d'un lien heuristique entre la façon dont s'est orchestrée, entre 1948 et 1952, une refondation qui n'allait pas de soi et la suite de l'histoire des chambres d'agriculture et de l'APPCA. À notre sens, c'est là qu'il faut chercher la croissante légitimité de l'APPCA à se poser en coordinatrice des chambres d'agriculture, qui rompt avec les timides avancées de l'entre-deux-guerres : l'antériorité des initiatives est plus souvent du côté de l'APPCA désormais. Et Luce Prault, à la tête de troupes administratives renforcées, a acquis l'habitude de commander aux présidents de chambre d'agriculture, tout en paraissant rester à sa place. Le repositionnement autour du progrès technique ne

<sup>3301</sup> Arch. APCA, FNSEA, 1956 et 1958-1964, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Henri Benoit, président de la Fédération départementale des syndicats agricoles de l'Indre, le 18 mars 1959.

<sup>3302</sup> Ici, une fois n'est pas coutume, les guillemets sont là pour souligner le caractère tout relatif de ces qualificatifs évoquant l'âge des individus. Par exemple, en 1948, Luce Prault approche la cinquantaine et Abel Maumont a 71 ans.

<sup>3303</sup> Des phénomènes proches sont décrits par Olivier DARD, « Du privé au public. Des technocrates en quête d'un État rationnel et à la conquête de l'État républicain dans la France des années trente », dans Marc-Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT [dir.], *Serviteurs de l'État*, Paris, La découverte, 1999, pp. 485-495.

se comprend guère sans ce renforcement des positions des technocrates de l'institution, à tous les échelons.

## Troisième partie : Nouveaux rôles, nouvelles notabilités ? 1960-1974

Disons-le d'emblée : notre lecture des évolutions de la période 1960-1974 ne sera pas focalisée sur la convergence du gaullisme et d'un certain syndicalisme agricole. Non que nous récusions la validité de cette analyse qui, à plein <sup>3304</sup> ou en creux <sup>3305</sup>, est très structurante. Il ne s'agira donc pas d'une chronique des changements et des rapprochements politiques des années 1960, dans laquelle l'APPCA serait souvent absente, mais bien d'une tentative de lecture de la situation du point de vue de l'assemblée permanente et des chambres d'agriculture, afin de comprendre comment leur situation a alors évolué, entre crispations et adaptations, en jouant sur les variations d'échelles dans l'analyse. Pour autant, le contexte politique n'est pas oublié, au contraire.

Les débuts de la Cinquième République sont riches en événements susceptibles de rendre très difficiles les relations entre l'APPCA et les représentants du gouvernement. Le putsch d'Alger mené par l'armée et la crise du 13 mai 1958 ont entraîné le retour au pouvoir du général de Gaulle. Jusqu'en 1962, voire au-delà, l'« hypothèque algérienne » <sup>3306</sup> pèse sur l'ensemble de la vie politique. La proximité des présidents de chambres d'agriculture avec des Indépendants, partisans de l'Algérie française, soudés dans le Rassemblement pour l'Algérie française créé en septembre 1959, au lendemain du discours de de Gaulle sur l'autodétermination, ne facilite pas, et c'est un doux euphémisme, les relations de l'APPCA avec le Gouvernement – le fait que coïncident, en janvier 1960, la semaine des baricades d'Alger et les violentes manifestations d'agriculteurs, n'est pas fortuit. Les trajectoires des dirigeants de l'assemblée permanente, majoritairement issus de la Corporation paysanne, du côté des chefs zélés de celle-ci, et très peu présents dans les rangs de la Résistance, compliquent encore le dialogue avec l'équipe choisie par de Gaulle. En septembre 1958, de Gaulle a confié à un comité d'experts présidé par Jacques Rueff, « théoricien du libéralisme et ancien conseiller de Raymond Poincaré » <sup>3307</sup>, la tâche de proposer des mesures économiques visant à comprimer le budget de l'État, à stabiliser le franc et à libéraliser les échanges : le diagnostic que fait le rapport de la situation agricole et des moyens d'y remédier scandalisent une grande partie des dirigeants agricoles, déjà ulcérés par la suppression de l'indexation des prix agricoles, décidée en décembre 1958.

Les nouvelles institutions et surtout les nouvelles pratiques qui entourent celles-ci conduisent à de profondes déstabilisations de la vie politique. L'épisode de mars 1960 <sup>3308</sup>

<sup>3304</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité.

<sup>3305</sup> Fabien CONORD, *Rendez-vous manqués : la gauche non communiste et la modernisation des campagnes françaises*, ouvrage cité.

<sup>3306</sup> Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion, Tome 1 : La République gaullienne, 1958-1969*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 379 p, p. 45.

<sup>3307</sup> *Ibidem*, p. 149.

<sup>3308</sup> « En mars 1960, devant les demandes insistantes des organisations agricoles affrontées à une difficile crise d'adaptation, la majorité des députés, s'appuyant sur l'article 29 de la Constitution ("Le Parlement est réuni en session extraordinaire [...] à la demande de la majorité des membres composant l'Assemblée nationale"), demande la convocation du Parlement en session extraordinaire

« *pointe l'impuissance de l'assemblée nationale à obtenir sa propre consultation* ». L'usage des pouvoirs spéciaux – notamment la tendance à légiférer par ordonnances – voire des pouvoirs exceptionnels, dans le contexte chahuté de la guerre d'Algérie, et la pratique des référendums, font que « *le Parlement cesse d'être le lieu où se décide la politique nationale, et [que] les élus se trouvent marginalisés par le dialogue direct que le chef de l'État entretient avec la population* »<sup>3309</sup>. Ainsi, on voit combien la concertation qui s'instaure entre le ministre Pisani et les représentants du CNJA, au début des années 1960, s'inscrit dans une tendance générale. La redéfinition des lieux de pouvoirs découle également de la régionalisation : à partir de 1964, la création des institutions régionales et la mise en œuvre de la régionalisation du V<sup>e</sup> plan (1964-1968) provoquent de considérables changements que Pierre Grémion a analysé en termes de notabilités et d'adaptations<sup>3310</sup>.

La construction européenne, depuis la signature du traité de Rome, en mars 1957, se fait par la mise en place de politiques communes : celle de l'agriculture, à côté de la réalisation de l'union douanière et du marché commun des transports, constitue un test pour la Commission dans sa capacité à organiser une politique commune. L'organisation de la conférence de Stresa, en juillet 1958, répond à une demande de la France et fixe les grands principes de la future politique agricole des Six : unicité des marchés, préférence communautaire et solidarité financière. Le premier « *marathon* » agricole européen aboutit le 14 janvier 1962, et le Conseil des ministres arrête les propositions de la Commission, à savoir, l'organisation de six marchés agricoles communs (céréales, porcs, œufs, volaille, fruits et légumes et vin), la mise en place des règles de concurrence, et l'établissement d'un calendrier pour les produits laitiers, la viande de bœuf, le sucre et les autres mesures facilitant les échanges intra-communautaires. Est créé le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), pour financer le fonctionnement de la Politique agricole commune (PAC), dans le sens d'une garantie des prix et d'une orientation des actions structurelles. Les débuts de la PAC sont difficiles : les oppositions suscitées par l'élaboration d'un marché commun du blé retardent son entrée en vigueur jusqu'en 1967, et la réforme engagée à la fin des années 1960 déstabilisent les organisations professionnelles agricoles. Car désormais, le déplacement des centres de décision est acté : c'est à Bruxelles que se jouent les enjeux majeurs de la politique économique agricole et cela n'est pas sans avoir un impact sur une institution comme l'APPCA.

Après 1962 et l'effondrement du Centre national des indépendants qui « *n'est plus qu'une force d'appoint dont le rôle historique semble achevé* »<sup>3311</sup>, après la présidentielle de 1965, avec l'usure de la « *République gaullienne* » et mai 1968, puis dans le dialogue avec Georges Pompidou, d'abord premier ministre puis successeur de de Gaulle à la présidence

*pour discuter des problèmes agricoles. À cette demande, transmise par le président de l'Assemblée nationale, le chef de l'État répond, le 18 mars, par une fin de non-recevoir en se fondant sur l'article 30 de la Constitution dont nul ne songeait qu'on pouvait l'opposer à l'article 29 ("les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du président de la République").* Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion*, ouvrage cité, p. 92.

<sup>3309</sup> *Ibidem*, p. 93.

<sup>3310</sup> « *La réforme régionale de 1964 contenait en germe une modification des relations sociales existant entre le centre et la périphérie en introduisant un degré de liberté interstitielle dans la pyramide administrative classique. Comment les acteurs locaux allaient-ils s'emparer de cette possibilité d'action et dans quelle mesure et dans quel sens cette rétro-action (ou feedback) de la périphérie rejaillirait-elle sur la définition du contenu de l'expérience régionale ? L'observation des moyens par lesquels les acteurs locaux pouvaient peser dans l'accomplissement ou au contraire la limitation des objectifs du centre introduisant directement à une analyse des rapports entre pouvoir local et pouvoir central.* ». Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...*, ouvrage cité, p. 35.

<sup>3311</sup> Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion*, ouvrage cité, p. 131.

de la République, les conditions d'un rapprochement de l'APPCA avec les héritiers gaullistes n'étaient pas toutes réunies : c'est pourtant au cours de cette période que les prérogatives des chambres d'agriculture se sont étoffées et stabilisées, notamment et surtout par la définition de leur rôle dans la cogestion du développement agricole. C'est par une voie sinueuse et détournée que ce cheminement sera étudié. Décrire les chambres d'agriculture et leur assemblée permanente en 1959-1960 permet de mieux évaluer l'ampleur et la signification sociale du conservatisme de l'APPCA. On ne s'attend pas à trouver cette dernière dans une histoire brassant les mots des « *jeunes agriculteurs* » du début des années 1960 : parité, exploitation « à 2 UTH » et viabilité sont pourtant au programme de l'APPCA de 1960-1962, dans une singulière, surprenante et significative instrumentalisation des concepts qui dévoile sa capacité à transformer la question posée, les attentes des pouvoirs publics et celles des chambres d'agriculture dont elle est censée porter la parole. Une analyse renouvelée des élections de 1964 révèle une collective réaction agrarienne, face aux petites avancées du MODEF et à la déstabilisation relative que provoque la progression des militants et ex-militants du CNJA. Dès lors, l'évolution des missions confiées aux chambres d'agriculture et, partant, celui de l'AP(P)CA des années 1964 à 1974 doit-il se comprendre comme le résultat d'une convergence en forme de compromis avec les gaullistes modernisateurs, ou comme celui d'une volonté sans cesse réaffirmée de continuer d'exister dans le paysage politique et professionnel ?

## Chapitre 7. 1960, une APPCA anachronique

Le développement qui va suivre vise à dévoiler l'existence d'un hiatus grandissant entre les chambres d'agriculture et leur assemblée permanente. Tandis que les premières sont profondément changées grâce au renouvellement général de leurs membres en 1959, l'APPCA semble se crispier dans le maintien en place d'hommes parvenus aux responsabilités avant les années 1950. Selon Le Robert, est anachronique ce qui « *est déplacé à son époque, qui est d'un autre âge* », ce qui est désuet, obsolète, périmé. L'anachronisme est une « *confusion de dates, l'attribution à une époque de ce qui appartient à une autre* ». Ainsi l'APPCA peut être considérée comme anachronique si l'on observe l'évolution de la société, et notamment « *la révolution silencieuse* »<sup>3312</sup> en cours – des revendications des fils et filles d'agriculteurs en quête d'autonomie au foisonnement d'organisations nouvelles et innovantes<sup>3313</sup> – et les inflexions de la « *République gaullienne* »<sup>3314</sup>, et leurs répercussions sur la composition des chambres d'agriculture. C'est la confrontation entre ces évolutions dissonantes qui produit un effet d'anachronisme.

### A. Les élections de 1959 : un renouvellement inattendu

---

Les élections aux chambres d'agriculture de 1959 se déroulent selon les dispositions du décret du 6 novembre 1958. Alors que lors des scrutins de 1927, 1930, 1933, 1936,

<sup>3312</sup> Michel DEBATISSE, *La révolution silencieuse : le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, 275 p.

<sup>3313</sup> Même s'il conviendrait de réexaminer la « *révolution silencieuse* » et sa construction comme lecture puis interprétation scientifique univoques d'un phénomène qui n'est peut-être pas si brutal et nouveau.

<sup>3314</sup> Pierre VIANSSON-PONTÉ, *Histoire de la République gaullienne. 1, La fin d'une époque, mai 1958-juillet 1962*, Paris, Fayard, 1971, 578 p.

1939, 1952 et 1955, les membres des chambres étaient élus au scrutin de liste par arrondissement, c'est désormais au scrutin de liste départemental que les membres doivent être élus, suivant le système de la liste bloquée, c'est-à-dire sans possibilité de panachage pour les électeurs. Cette disposition, contenue dans le décret de décembre 1954, n'a pas été appliquée lors du renouvellement partiel de 1955, mais l'est lors du renouvellement général suivant, d'abord prévu en 1958 puis repoussé à l'année 1959. D'après les informations communiquées en février 1958 par la revue *Chambres d'agriculture*, le corps électoral des chambres d'agriculture se composerait de 6,7 % de propriétaires ou usufruitiers non exploitants – qui forment le premier collège –, de 33,4 % de propriétaires-exploitants, de 30,3 % de membres majeurs de la famille des exploitants, de 18 % d'exploitants qui sont fermiers ou métayers – les exploitants, propriétaires ou non, et leur famille formant le second collège – et de 11,5 % de salariés, qui constituent le troisième collège. Le dossier publié par l'APPCA souligne avec insistance la supériorité numérique et proportionnelle des salariés sur les propriétaires non-exploitants<sup>3315</sup>. Les rédacteurs de cet opuscule oublient de préciser que sur les quelque 990 000 salariés agricoles recensés en France en 1958<sup>3316</sup>, seuls 470 000 environ sont inscrits sur les listes électorales en vue des élections des membres des chambres d'agriculture, soit moins de la moitié. Cela résulte notamment des dispositions de la loi, qui veulent que les ouvriers agricoles, chefs de culture et régisseurs ne puissent être inscrits sur les listes électorales qu'« à condition qu'ils exercent habituellement et effectivement la profession agricole depuis deux ans au moins » et que s'ils sont inscrits sur les listes électorales de leur commune en vue des élections législatives : les formes variées de mobilité et de pluriactivité expliquent sans doute qu'un grand nombre de salariés ne peuvent participer au choix de leurs élus aux chambres d'agriculture. Un cinquième des membres des chambres d'agriculture sont enfin les élus des groupements agricoles, soit les syndicats, Associations, coopératives et mutuelles : 52 000 d'entre eux ont été inscrits sur les listes pour les élections de 1959<sup>3317</sup>.

### Des présidents unanimement mécontents ?

Les élections ont lieu finalement en mai 1959. Sur les 2022 membres élus, 770, soit plus d'un tiers, viennent de l'être<sup>3318</sup>. Dans toutes les chambres d'agriculture, on compte de nouveaux membres : dans 63 chambres, ces derniers représentent un quart à la moitié de l'assemblée, dans une dizaine, 10 à 24 % des élus et dans 17 chambres, plus de la moitié des membres. 69 présidents se maintiennent à la tête de leur chambre. Ils ont en moyenne 59 ans. 21 nouveaux présidents sont élus, qui affichent un âge moyen de 51 ans. Après la « refondation » de 1952, le renouvellement partiel de 1955 laissait penser que l'on avait renoué avec le fonctionnement de l'entre-deux-guerres, soit celui d'une relative permanence, avec des renouvellements partiels n'occasionnant l'arrivée que de 10 à 25 % de nouveaux élus à chaque fois. Les résultats des élections générales de 1959 montrent d'emblée qu'il n'en est rien : au-delà de l'appréciation quantitative, l'analyse de la composition du groupe des nouveaux membres, en regard de celui des sortants, et parallèlement à l'examen de la composition propre de l'APPCA, de ses présidents

<sup>3315</sup> « Nouvelles des chambres d'agriculture. Les inscriptions 1957 sur les listes électorales des chambres d'agriculture », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 142, 15 février 1958

<sup>3316</sup> *Annuaire rétrospectif de la France, 1948-1988*, Paris, INSEE, 1990, 658 p., p. 60 : Tableau 15. Emploi salarié par secteur regroupé en moyenne annuelle)

<sup>3317</sup> Annu APPCA 1959.

<sup>3318</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12, tableau 1 et graphique 1 et 2.



notamment, doit permettre d'éclairer à la fois les débats internes à l'APPCA et la position de celle-ci au tournant des années 1960, dans l'ensemble des mutations politiques agricoles.

Le cas du département du Cher est extrême. Avant les élections de 1959, la chambre compte quinze membres, âgés de 50 à 73 ans – la moyenne d'âge avoisine 58 ans –, tous élus pour la première fois en 1952, sauf un qui est entré à la chambre en 1930. Aucun n'est réélu en 1959. Les nouveaux membres, élus sur une « *liste dite "poujadiste"* »<sup>3319</sup>, ont en moyenne 42 ans, le plus jeune ayant 34 ans et le plus âgé 53. Parmi les sortants, on comptait cinq anciens membres de l'URCA du département, en 1942 ou en 1944. Le président de la chambre d'agriculture était Charles Durand, conseiller de la République indépendant de 1952 à 1959, inscrit au Centre républicain d'action rurale et sociale (CRARS), qui vient d'être élu sénateur, le 26 avril 1959. À l'opposé, dans le département des Landes, 18 des vingt membres de la chambre d'agriculture, âgés en moyenne de 56 ans, sont réélus. Dans le Rhône, onze des quatorze membres sont réélus, et sept nouveaux membres font leur entrée dans l'institution.

Lors de la session de l'APPCA de juin 1959, les modifications apportées au régime électoral des chambres d'agriculture sont évoquées par René Blondelle, président sortant : « *je ne m'étendrai pas sur cette formule d'élection. Je pense qu'il suffit de constater que l'expérience l'a condamnée. Je pense que les réactions des électeurs sont telles que nous avons une mission, c'est d'essayer de revenir sur cette forme de consultation électorale qui en quelque sorte n'a donné satisfaction à personne, pas plus aux élus qu'aux électeurs... (applaudissements)* »<sup>3320</sup>. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet, Luce Prault revient sur cette question, ayant « *constaté d'après les réactions provoquées par le discours du Président que l'assemblée permanente ne souhaitait pas le maintien du régime dont on vient de faire l'expérience* ». Selon le directeur général des services de l'APPCA, « *la critique essentielle faite au système actuel porte sur le renouvellement total dans chaque département : l'assemblée permanente comme les chambres d'agriculture a toujours souhaité des renouvellements partiels qui maintiennent la continuité* ». Il pose avec rigueur le cadre des exigences de l'APPCA à ce propos : retour au scrutin par arrondissement ou circonscription, au moins pour le collège des exploitants, répartition des groupements professionnels agricoles élisant des délégués par types d'organisations différentes, au sein desquelles le syndicalisme aurait la prééminence, retour au panachage et possibilité de candidatures individuelles.

Parmi les présidents et suppléants-délégués des chambres d'agriculture présents, l'unanimité est loin de se faire cependant. Albert Genin, président de la chambre d'agriculture et de la FDSEA de l'Isère<sup>3321</sup>, « *n'est pas persuadé de l'excellence du cadre de l'arrondissement, [considérant qu'] aujourd'hui, les agriculteurs et leur dirigeants circulent facilement [et qu'] il serait grave de faire croire à l'opinion que les paysans ne connaissent pas leurs dirigeants départementaux et ne peuvent pas voir au-delà de leur canton au*

<sup>3319</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 32.. En 1964, le préfet du département évoque tantôt une « *une liste d'obédience poujadiste* » tantôt une « *liste d'union de la Chambre d'Agriculture sortante comprenant des éléments de droite et d'extrême droite* ». Arch. nat., F<sup>1</sup>CI 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges., 1964, lettre du préfet du Cher au ministre de l'Intérieur, direction générale des affaires politiques et de l'administration du territoire, bureau des élections et des assemblées locales, le 8 février 1964.

<sup>3320</sup> « 1<sup>ère</sup> session ordinaire 1959-30 juin-1<sup>er</sup> juillet 1959. Projet de compte rendu analytique », dans *Chambres d'Agriculture*, 1-15 août 1959, supplément au n° 177-178, p. 10.

<sup>3321</sup> *Annuaire APCA* 1959.

*moment où l'on fait la communauté européenne* »<sup>3322</sup>. Surtout, un débat s'instaure entre lui et Jean Deshors sur la part faite à la représentation des Associations agricoles. Le premier, qui est également secrétaire-général de la FNSEA, estime qu'il faudrait leur accorder plus de sièges, dans une logique de prime à l'effort d'organisation. Le second, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, délégué cantonal de la FDSEA<sup>3323</sup>, conseiller général du canton de Saint-Paulien, député inscrit au groupe paysan de l'assemblée nationale de 1945 à 1956, élu à nouveau en novembre 1958, inscrit au groupe des Indépendants et paysans d'action sociale (IPAS), s'oppose avec vigueur à son homologue, estimant que « *les membres des Associations votent une première fois au suffrage universel et [que] les sièges attribués aux organisations constituent un supplément, [et donc qu']aller plus loin serait contraire à la démocratie* »<sup>3324</sup>. On peut facilement déceler, derrière la question de principe, des antagonismes dus aux trajectoires très variées des présidents. Alors qu'Albert Genin fait partie des élus des groupements agricoles, vraisemblablement depuis sa première élection à la chambre en 1952, Jean Deshors a été élu à chaque fois sur la liste des candidats présentée au vote des agriculteurs électeurs de la circonscription de Blanzac. 36 % des présidents de chambre d'agriculture en fonctions en 1959 ont été élus cette année-là par les délégués des Associations et syndicats agricoles, alors que le nombre de ces élus n'excède pas 20 % de l'ensemble des membres des chambres d'agriculture. Plus, il apparaît que dès leur première élection en tant que membres de la chambre d'agriculture, ceux qui sont présidents en 1959 ont été, dans une proportion plus grande que dans l'ensemble de l'effectif, élus au scrutin des Associations et des syndicats : 30 % des présidents sont dans ce cas contre 20 % des membres<sup>3325</sup>. Ainsi s'affronteraient deux logiques, l'une de renforcement des positions du syndicalisme et des plus importantes organisations agricoles par l'élection de leurs dirigeants dans les chambres d'agriculture notamment, l'autre de maillage du système politico-administratif local.

Le débat laisse accroire que l'intérêt à se présenter devant les électeurs individuels ne serait pas le même pour les dirigeants agricoles suivant qu'ils sont absents ou non du jeu politique local et supra-local. Or sur 33 présidents élus au suffrage des organisations, on compte quatre sénateurs et un député : c'est seulement un député de moins que parmi le groupe des présidents élus au suffrage universel. La diversité des parcours explique sans doute le caractère complexe et imprévu des prises de position des présidents de chambre d'agriculture. Le lien au système politico-administratif local serait-il à chercher dans les ambitions des élus aux chambres d'agriculture ? Certains miseraient-ils sur les élections professionnelles pour se faire connaître d'une partie des électeurs, avant de se présenter aux élections législatives ? René de Tocqueville, président de la chambre d'agriculture de la Manche, administrateur de la FDSEA de ce département où il est également président de la coopérative laitière de Tocqueville, commune dont il est le maire<sup>3326</sup>, prône sans le dire le retour au système antérieur, tout en s'opposant au blocage des listes afin de ne pas risquer de « *politiser les élections* ». Il réfute l'argument d'Albert Genin en faveur de l'augmentation des élus au suffrage des groupements agricoles, arguant

<sup>3322</sup> « 1<sup>ère</sup> session ordinaire 1959-30 juin-1<sup>er</sup> juillet 1959. Projet de compte rendu analytique », dans *Chambres d'Agriculture*,

1-15 août 1959, supplément au n° 177-178, pp. 28-31.

<sup>3323</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3324</sup> « 1<sup>ère</sup> session ordinaire 1959-30 juin-1<sup>er</sup> juillet 1959. Projet de compte rendu analytique », dans *Chambres d'Agriculture*,

1-15 août 1959, supplément au n° 177-178, pp. 28-31.

<sup>3325</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 12. Graphique 4.

<sup>3326</sup> *Annuaire APCA* 1959.

que « *les candidats proposés au suffrage universel sont le plus souvent désignés par les organisations* ». Ainsi il s'agirait moins de discuter l'importance de liens déjà très forts avec le syndicalisme agricole, que de ménager les électeurs. Les négociations qui président à l'établissement des listes relèvent, pour Gustave Sicot, d'une « *question d'honnêteté* ». L'idée selon laquelle « *la présence de nombreux représentants d'autres organisations dans les chambres d'agriculture faciliterait la coordination souhaitée par le président de l'assemblée permanente* » semble assez partagée : seul Albert Genin, en porte-parole de la FNSEA, milite pour une modification qui serait entérinée dans la loi du nombre de sièges accordés aux élus des organisations, mais il admet que « *ce qu'il veut c'est que le parlement et le gouvernement reconnaissent officiellement l'importance des organisations agricoles* ». Les présidents de chambre d'agriculture défendent le principe du panachage, parce que « *les électeurs y sont attachés* », mais « *sans être convaincu[s] de ses vertus* ».

Ils se retrouvent encore unanimes, ou presque, pour déplorer l'obligation de représenter les « *catégories sociales* » : derrière cette mauvaise humeur, se cache à peine une profonde et collective hostilité à « *la représentation des salariés dans les chambres d'agriculture* », sous-entendant que parmi eux « *il est souvent difficile de trouver des hommes capables de siéger dans une assemblée* »<sup>3327</sup>, selon les termes du président de la chambre d'agriculture de la Somme, Augustin de Villeneuve-Bargemont, ou opposant l'argument de l'absence des salariés dans les chambres de commerce, comme le fait Georges Chedru, suppléant-délégué de la chambre de Seine-Maritime, conseiller général et président du Syndicat national des liniculteurs-teilleurs<sup>3328</sup>.

Les *desiderata* les plus récurrents concernent le retour au scrutin d'arrondissement, demandé par la majorité des présidents et suppléants délégués qui s'expriment en ce 1<sup>er</sup> juillet. Il n'y a guère qu'Albert Genin qui le considère comme un « *scrutin de facilité qui au lieu d'élever les vues de l'électeur, le maintient au niveau de sa circonscription ou de sa production* ». Le président de la chambre d'agriculture de la Somme le contredit en soutenant qu'il « *ne croit pas que le scrutin départemental fasse disparaître les préoccupations de clocher* », balayant d'un revers de main la question de la représentativité des assemblées départementales, feignant d'ignorer les allusions d'Albert Genin au clientélisme possiblement à l'œuvre lors des élections, professionnelles comme législatives, d'autant plus qu'elles se déroulent dans le cadre des mêmes circonscriptions. Surtout, comme l'exprime sans détour Hugues de Kerret, « *le scrutin d'arrondissement est le seul qui évite le renouvellement total d'une chambre* ». Il semble plus sûrement que ce soit la rupture avec ce que l'on nomme la « *continuité* » au sein de l'institution, qui affole l'APCA au lendemain de ces fâcheuses élections. À moins de considérer que les velléités de conservatisme et d'immobilisme sont inhérentes à l'institution, il est indispensable de tenter une analyse en profondeur de la situation en 1959. Quels sont ceux qui ont été réélus ? Quels sont les sortants qui ont été écartés de l'institution ? Qui sont ces nombreux nouveaux élus qui font leur entrée dans les chambres d'agriculture ? Quels présidents se maintiennent et lesquels sont destitués ? En quoi les présidents sont-ils représentatifs de l'ensemble des membres des chambres d'agriculture ? Les distorsions de représentativité et l'écart entre membres et présidents a-t-il tendance à se rétrécir ou se creuse-t-il ? Qu'en est-il des instances dirigeantes de l'APCA ? À partir de toutes ces observations, quels constats immédiats et quelles prévisions pour les années à venir peut-on faire, en fonction des évolutions politiques, sociales et économiques ?

<sup>3327</sup> « 1<sup>ère</sup> session ordinaire 1959-30 juin-1<sup>er</sup> juillet 1959. Projet de compte rendu analytique », dans *Chambres d'Agriculture*, 1-15 août 1959, supplément au n° 177-178, pp. 28-31.

<sup>3328</sup> *Annuaire APCA* 1959.

## Doyens des chambres d'agriculture

Les sortants réélus en 1959 sont entrés à la chambre d'agriculture neuf à dix années plus tôt en moyenne, tandis que le groupe de ceux qui n'ont pas été réélus affiche une moyenne de quatorze ans d'« *ancienneté* ». Ce dernier terme est cependant à manier avec prudence, du fait de l'histoire mouvementée des chambres d'agriculture dans les années 1940. Pour résumer à grands traits, les élus de l'entre-deux-guerres ont été écartés, tandis que ceux qui ont accédé à la fonction de membre de la chambre d'agriculture à partir de 1952 ont tendance à se maintenir en place. Parmi les membres des chambres d'agriculture installés en mai 1959, ceux qui ont été élus dans l'entre-deux-guerres ne représentent plus que 8 % du total <sup>3329</sup>, alors qu'ils constituaient un quart de l'effectif en 1952. Cette part des élus des années 1930 est beaucoup moins résiduelle parmi les présidents de chambre d'agriculture, où elle atteint 26 %. Ce différentiel d'ancienneté entre membres et présidents est visible dès le milieu des années 1930 et souligne l'existence d'une prime à la stabilité dans le choix des présidents des chambres d'agriculture : en 1960, les membres des chambres d'agriculture sont élus depuis sept ans en moyenne, quand les présidents le sont depuis plus de douze années <sup>3330</sup>. Si la part des élus entrés dans les chambres d'agriculture en 1952 demeure la plus importante, ceux-ci ne constituent plus guère que 48 % de l'ensemble des membres des chambres d'agriculture et ne sont donc déjà plus à eux seuls majoritaires. En revanche, parmi les présidents de chambre d'agriculture, ceux qui ont été élus membres en 1952 restent très nettement majoritaires, en représentant plus des deux tiers de l'effectif.

Les membres réélus en 1959 ont en moyenne 56 ans, tandis que les membres non réélus paraissent plus âgés, avec une moyenne de 65 ans <sup>3331</sup>. A-t-on écarté les plus vieux des sortants ? Si oui, cela s'est-il produit en amont de l'élection, au moment de la constitution des listes de candidats et des âpres négociations qui y président ? Ou alors, sont-ce les électeurs qui ont éliminé les listes constituées des plus âgés parmi leurs élus ? Il reste que les membres des chambres d'agriculture ont en moyenne 52 ans en 1959, en se fondant sur les données connues, qui concernent 1414 membres sur 2022, soit 70 % d'entre eux. Le plus jeune a 26 ans et le plus âgé 84. Les présidents sont en moyenne plus âgés de six années que les membres et le plus jeune d'entre eux n'a pas moins de 37 ans. L'âge médian des présidents reste élevé – 57 ans contre 53 ans pour les membres. La répartition des membres et des présidents de chambre d'agriculture par tranches d'âge est éclairante. La comparaison des pyramides des âges <sup>3332</sup> montre bien l'importance de la génération née au tournant du siècle, entre 1895 et 1909, soit celle des quinquagénaires et de ceux qui ont tout juste franchi le seuil des soixante ans. La confrontation des parts respectives des membres et des présidents par tranches d'âge pointe la surreprésentation des générations les plus âgées parmi les présidents : ainsi, 20 % d'entre eux ont plus de 65 ans quand la part des membres atteignant cet âge n'excède pas 10 %. De même, alors que 17 % des membres des chambres ont moins de quarante ans, un seul président représente cette génération.

<sup>3329</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableau 1 et graphique 1 et 2.

<sup>3330</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12, graphique 4.

<sup>3331</sup> On connaît l'âge de 896 des 1240 membres réélus, mais seulement de 121 des 710 membres non réélus.

<sup>3332</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, graphique 4, 5 et 6.

Dans 64 départements, le président serait plus âgé que la moyenne des membres de la chambre <sup>3333</sup> : dans 25 départements, son âge excéderait de dix à 25 ans la moyenne d'âge de la chambre. Dans 25 autres départements, le président serait plus jeune que la moyenne des membres, mais la différence dépasserait dix années dans seulement quatre cas. On ne compte que six départements dans lesquels le président aurait moins de dix années de plus que le membre le plus jeune de la chambre, tandis que dans seize chambres d'agriculture, le président serait le doyen des membres et que, dans 23 autres, il serait né au cours de la même décennie que le doyen. Les lacunes des sources doivent nous inciter à la prudence mais les chambres d'agriculture semblent le plus souvent présidées par l'un des plus âgés de leurs membres, qui est également bien souvent l'un des plus anciens élus.

Au sein de l'APPCA ces déséquilibres s'accroissent encore. Les suppléants du comité permanent général (CPG), sont âgés de cinq ans de plus en moyenne que les simples présidents. Les titulaires affichent une moyenne d'âge qui avoisine 59 ans, contre 56 pour les autres présidents. La moyenne d'âge des membres du bureau avoisine quant à elle celle de l'ensemble des simples présidents. En revanche, l'ancienneté moyenne croît très nettement en même temps qu'on gravit les niveaux de l'organigramme : de 5,5 ans pour les membres des chambres, à 10,2 ans pour les présidents non élus au CPG, 12,8 ans pour les suppléants et 14,3 ans pour les titulaires du comité permanent général, elle atteint même 18,4 ans pour les membres du bureau. L'APPCA est donc indéniablement dirigée par ses plus anciens membres, qu'ils en soient les doyens par l'âge ou par l'expérience de l'institution : loin de constituer une exception – c'est tout l'intérêt d'observer les cursus internes aux organisations – cette forme d'inertie prend de l'épaisseur quand on considère les deux ou trois décennies qui précèdent, et la vague de fond qu'entendaient incarner les dirigeants de la Corporation paysanne.

### **L'APPCA : une arrière-garde corporatiste ?**

À la veille des élections de 1959, on compte dans les chambres d'agriculture environ 23 % d'élus qui ont été identifiés comme appartenant à l'URCA de leur département entre 1941 et 1944 <sup>3334</sup>. Parmi ceux qui sont réélus et ceux qui ne le sont pas en mai 1959, on retrouve exactement la même proportion d'ex-corporatistes. Il ne semblerait donc pas que les sortants aient été écartés sur ce critère-là. Or parmi les nouveaux élus, le faible nombre d'anciens membres de ces unions régionales mises en place par le gouvernement de Vichy est frappant et représente à peine 6 % des quelques 800 élus qui entrent dans les chambres en 1959. Le constat est encore plus frappant si l'on prend l'exemple de la chambre d'agriculture de la Mayenne. Parmi les quinze membres réélus, on dénombre six ex-membres de l'URCA du département et treize anciens membres de syndicats corporatifs locaux : seuls deux membres n'ont pas été identifiés à ces deux échelons de la Corporation paysanne de Vichy. Parmi les cinq membres qui n'ont pas été réélus, figurent trois ex-membres de syndicats corporatifs locaux, dont deux appartenaient également à l'URCA mayennaise. Les cinq nouveaux membres élus en 1959 ont pour point commun de n'avoir

<sup>3333</sup> Précisons que les moyennes d'âge sont calculées à partir de données lacunaires : 1414 années de naissance sont connues pour 2022 membres seulement, soit environ 70 % de l'effectif. Un biais existe sûrement car la principale source permettant de connaître les années de naissance des membres est l'annuaire des chambres d'agriculture daté de 1964 : les dates de naissance des membres élus en 1952, 1955 et 1959 et non réélus en 1964 restent ainsi plus souvent que les autres inaccessibles, faussant l'ensemble des résultats qui sont donc à exprimer au conditionnel.

<sup>3334</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 6.

apparemment pas adhéré au mouvement corporatif vichyste, local ou départemental <sup>3335</sup>, alors qu'ils étaient en mesure de le faire puisqu'âgés de plus de 25 ans en 1940. Dans le Gers, comme dans l'ensemble de la France méridionale, la présence des ex-corporatistes étaient déjà moins marquée au sein de la chambre d'agriculture. Sur 22 membres, quatre des sept anciens membres de syndicats corporatifs locaux se maintiennent, ainsi que les deux anciens membres de l'URCA gersoise. Parmi les neuf nouveaux membres, un seul a été identifié comme ancien corporatiste, aux niveaux local et départemental <sup>3336</sup>.

Depuis 1952, l'évolution est frappante si l'on considère les grands jalons de la trajectoire des membres et des présidents de chambre d'agriculture entre 1940 et 1944. Alors qu'en 1952, un peu plus de 20 % des membres des chambres d'agriculture avaient appartenu à l'URCA de leur département en 1944, ils ne sont plus guère que 14 % en 1960 <sup>3337</sup>. Dans les chambres départementales, le poids des anciens membres de l'URCA – dès sa constitution ou au moment de son renouvellement –, qui excédait 50 % dans sept cas en 1952, est désormais partout inférieur à ce taux. Seules huit chambres départementales comptent parmi leurs membres plus d'un tiers d'anciens corporatistes et seules seize autres en dénombrent d'un quart à un tiers. On perçoit bien la diminution du rôle des anciens membres des URCA en confrontant les cartes représentant leur poids dans les chambres départementales <sup>3338</sup> : d'une date à l'autre, la carte pâlit de manière évidente.

Il apparaît très clairement que c'est à la charnière des années 1959 et 1960, et suite aux élections de mai 1959, que parmi les présidents de chambre d'agriculture la majorité bascule. Alors que de 1952 à 1958, un peu plus de la moitié des présidents avaient appartenu à l'URCA de leur département, du moins lors de son renouvellement de 1943-1944, ils ne sont plus que 46 % dans ce cas en 1959, 44 % en 1960 <sup>3339</sup>. Cette mise en minorité des ex-corporatistes parmi les présidents n'a guère pu être ignorée des contemporains, même si aucune allusion directe n'a été décelée dans les archives à ce propos. Parmi les présidents de 1960, on ne compte plus guère que onze ex-syndics régionaux quant ils étaient seize en 1952 <sup>3340</sup>. En revanche, on dénombre treize syndics-adjoints de 1944 alors qu'il ne s'en trouvait que douze parmi les présidents de 1952. De même, malgré la non-réélection à la présidence de la chambre d'agriculture du Finistère d'Hervé de Guébriant, ancien président de la COCP, ce sont toujours cinq anciens membres de celle-ci qui sont présidents de chambre d'agriculture en 1960, dont René Blondelle, président de l'APPCA, et Marc Ferré, son vice-président.

27 présidents, dont seize anciens membres de l'URCA de leur département, quittent leurs fonctions entre 1959 et 1960. Parmi ceux qui les remplacent à la tête des chambres d'agriculture, seuls dix ont eu des responsabilités comparables au sein d'une union régionale corporative entre 1941 et 1944. On constate le même reflux à propos des ex-syndics corporatifs locaux. Recul relatif tout de même, puisque pour quelques corporatistes retranchés dans leurs départements qui laissent leur siège, on assiste au maintien d'un

<sup>3335</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 5020, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Mayenne, [1941-1944].

<sup>3336</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 5001, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Gers, [1941-1944].

<sup>3337</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableaux 3 et 4, graphique 7. Comparer avec Dossier n° 7. Tableaux 1 et 2.

<sup>3338</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7, carte ? et Dossier n° 9, carte 1.

<sup>3339</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphiques 7 et 8.

<sup>3340</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableaux 3 et 4. Comparer avec Dossier n° 7, Tableaux 1 et 2.

Jacques Le Roy Ladurie – dont il n'est nul besoin de rappeler l'itinéraire sous l'Occupation –, à l'élection de Joseph Courau à la tête de la chambre d'agriculture de la Gironde, et à l'élection de quelques ex-syndics régionaux ou syndics-adjoints d'URCA. Huit présidents de 1960 ont appartenu aux instances nationales de la Corporation paysanne entre 1941 et 1943. Parmi eux, Lucien Biset, ex-membre de la COCP, ex-syndic régional de l'URCA de Savoie, accède à la présidence de la chambre d'agriculture de ce département et est dès juin 1959 désigné par ses pairs pour siéger en tant que titulaire au comité permanent (CPG) de l'APPCA.

Car c'est là le deuxième aspect de la distorsion entre l'APPCA et les chambres d'agriculture, qu'elle est censée représenter. Une représentation cartographique met en évidence le rôle important des anciens syndics de la Corporation paysanne dans l'organigramme de l'assemblée permanente<sup>3341</sup>. Or parmi les titulaires des sièges au CPG, il ne peut s'agir d'un simple phénomène d'inertie, qui voudrait que les anciens corporatistes restent en fonctions de manière résiduelle : parmi les nouveaux venus, quatre sont en effet d'anciens syndics régionaux ou syndics adjoints, et leur nombre au CPG reste stable depuis 1952, avec onze titulaires sur 18 qui sont d'anciens corporatistes. Au niveau des fonctions alors occupées dans les URCA, c'est même à un renforcement de tendance que l'on assiste au sein du CPG. Dix des 17 suppléants du CPG sont d'anciens membres de l'URCA, dont deux en étaient syndics-adjoints. Enfin, quatre des cinq membres du bureau ont appartenu au Conseil régional corporatif de l'URCA de leur département en décembre 1943, dont deux en tant que syndic régional et un comme syndic adjoint. Les chiffres sont clairs<sup>3342</sup> et disent sans équivoque l'évidence d'une plus forte présence des corporatistes dans les instances dirigeantes de l'APPCA, alors même que ceux-ci sont proportionnellement moins nombreux dans les chambres et minoritaires parmi les présidents. Un autre apport de la carte est qu'elle met en évidence le nombre important de présidents anciens corporatistes dans l'ex-zone-occupée, le nord-est, et la façade ouest de la France. En cela, l'APPCA est comme confirmée en tant que lieu du « *retour des évincés* », parce qu'elle a aussi permis le maintien des corporatistes dans le champ des organisations professionnelles agricoles à long terme, bien après que les bouleversements internes du syndicalisme les en ai chassés. Quelle est la dimension sociale et politique de ce constat ? Pourquoi est-ce qu'en 1943 comme en 1960, des hommes se distinguent comme « *les hommes de la situation* » et sont plus facilement choisis pour occuper les fonctions de syndic régional puis de président de chambre d'agriculture, et sont enfin désignés par leurs pairs pour représenter leur région au CPG ? Ce n'est que par l'évaluation de l'ensemble de leurs mandats professionnels et politiques et de leur envergure que des réponses pourront être avancées.

Les informations concernant les actes et les prises de position des présidents pendant l'Occupation sont rares et elliptiques. On ne saurait avancer combien d'entre eux peuvent être qualifiés de « *résistants* » et combien seraient reconnus comme tels par les organisations issues de la France libre. Tout au plus peut-on citer les quelques indices décelés. Selon le préfet de la Moselle de mars 1946, René Peltre, alors membre du comité départemental de la FDSEA de ce département, élu membre de la chambre d'agriculture en 1955 et devenu président de celle-ci en 1959, « *s'est toujours révélé partisan de la Résistance* »<sup>3343</sup>. De même était-il dit en 1946 du nouveau président de la chambre d'agriculture de la Nièvre de 1959, Robert Laporte, alors vice-président de la

<sup>3341</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, carte 2.

<sup>3342</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableau 5.

<sup>3343</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet de la Moselle, mars 1946.

naissante FDSEA de son département, qu'il « *a rendu de grands services à la cause de la Résistance* »<sup>3344</sup>. Quant à Charles Daussant, président de la chambre d'agriculture du Gard depuis 1956, il était qualifié de « *résistant actif* »<sup>3345</sup> par le préfet en 1946. Maigre récolte que les informations contenues dans l'annuaire des chambres d'agriculture de 1959 ne permettent pas de combler. Aucun président ne cite à son actif de médaille de la Résistance, quand sept membres de chambre d'agriculture le font. Cette médaille était destinée à « *reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'Étranger, auront contribué à la Résistance du Peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940* »<sup>3346</sup>. La confrontation de ces données avec l'annuaire des médaillés de la Résistance française permet cependant d'identifier, avec certitude, un, et un seul, président de chambre en fonctions en 1959 parmi les médaillés : André Corne, président de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne depuis 1952, né en 1903 à Condom<sup>3347</sup>. Absent de nos sources avant cette date de mars 1947 à laquelle la médaille de la Résistance lui a été décernée, André Corne ne semble pas avoir eu de responsabilités de premier Plan dans les organisations agricoles de l'entre-deux-guerres, soit entre 25 et 35 ans. Il ne figure pas dans les listes des membres des instances corporatives entre 1941 et 1944, pas plus sur celles des organisations syndicales de l'après-guerre.

Ainsi, les présidents et leurs représentants réunis en session en ce 1<sup>er</sup> juillet 1959 semblent s'alarmer du creusement de l'écart entre eux et la masse des membres qui les élisent, soit entre l'APPCA et les chambres d'agriculture ? Craignent-ils, à terme, la perte d'influence de leur organisation en tant qu'arrière-garde dans le paysage des OPA et leur nécessaire alignement sur les autres organisations dans leur relative adhésion au projet gaulliste ? Dirigeants et direction de l'APPCA ont-ils le sentiment d'être en porte-à-faux vis-à-vis de leur « *base* » ? Le positionnement dans le milieu agricole parisien des membres du bureau de l'APPCA est celui d'héritiers des années 1930 et de la Corporation paysanne, pour quatre d'entre eux : présents à la FNSEA, mais plus en pointe des débats, présents au Conseil économique et social, en tant que représentants de l'APPCA, ils sont également recensés à la tête quelques Associations spécialisées, la Fédération nationale porcine et la Confédération française de l'aviculture, qui ne comptent pas parmi les plus influentes. L'irruption de Pierre Collet, ancien syndic cantonal, qui aurait été proche du MRP après la Libération<sup>3348</sup>, prouve que les dirigeants de l'APPCA sont capables d'intégrer des dirigeants dont l'ascension est postérieure à la leur<sup>3349</sup>. Surtout, semble émerger une catégorie de dirigeants dont le principal mandat national est celui exercé à l'APPCA.

### Encart biographique : deux exemples contrastés

C'est au gré des sources que la figure de Gustave Sicot s'est imposée : c'est le parcours d'un homme sorti du rang, marqué par la Première Guerre mondiale, aux accointances établies avec la mouvance de gauche du syndicalisme agricole dans l'entre-deux-guerres, devenu,

<sup>3344</sup> *Ibidem*, Lettre du préfet de la Nièvre, 4 mars 1946.

<sup>3345</sup> *Ibidem*, Lettre du préfet du Gard, le 22 mars 1946.

<sup>3346</sup> Ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance. [http://www.ordredelaliberation.fr/fr\\_doc/2\\_3\\_3\\_cnmr.html](http://www.ordredelaliberation.fr/fr_doc/2_3_3_cnmr.html)

fr\_doc/2\_3\_3\_cnmr.html

<sup>3347</sup> Association nationale des médaillés de la Résistance française, *Annuaire des médaillés de la Résistance française*, Paris,

[s.n.], [s.d.], 324 p.

<sup>3348</sup> Arch. APCA, CA Loire, 1949-1965, note datée de janvier 1949.

<sup>3349</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 9. Schéma 3.



après une éclipse sous l'Occupation, président de la FDSEA des Deux-Sèvres dès la Libération, proche du comité du Guéret en 1953, puis président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres de 1960 à 1970, mais resté très peu influent au niveau de l'APPCA. Pour établir sa notice biographique, on dispose en effet d'une source presque aussi riche que la biographie de Xavier Bernard par Victor Boret, mais radicalement différente. Le personnel du service de documentation de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres nous a fait parvenir, en 2008, un volume des *Mémoires d'activité* de son ancien président. Rédigées dans les années 1970, à la première personne du singulier, ces mémoires mêlent éléments de la vie privée et de l'engagement public, histoire individuelle et collective : la manière est un peu brouillonne mais si le récit y perd en rigueur, notamment sur la chronologie, il y gagne en spontanéité et regorge de réflexions et anecdotes qui tranchent avec l'habituelle vacuité policée de ce type d'écrits.

Son portrait tranche avec celui de Louis Richier, qui se distingue par sa longévité comme membre et comme président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, ainsi que par sa tenace présence au bureau de l'APPCA – quinze années, de 1954 à 1969. Son parcours est assez différent : héritier d'une position de petite notabilité, en tant que fils du maire, il devient dirigeant agricole, fondateur de syndicats, membre de la chambre d'agriculture dès sa création, puis à la fois syndic adjoint de l'URCA des Hautes-Alpes et « résistant » ou du moins reconnu par certains comme tel, avant de rallier Paul Antier. Son ascendant à l'APPCA pourrait à lui seul résumer la crispation anachronique de celle-ci, si il ne révélait aussi une forme de cooptation détournée à la tête de l'institution.

### Gustave Sicot, dirigeant syndical marginal à l'APPCA

Gustave Sicot est né le 18 février 1890 en Haute-Vienne. De son enfance on sait bien peu de choses, sinon ces quelques mots en avant-propos de ses mémoires : « *tout jeune gamin, orphelin de père à l'âge de quatre ans, sorti de l'école à l'âge de douze ans, destiné au service militaire pendant sept ans et sursitaire de la mort pendant cinq ans, j'étais très marqué par le respect de nos ancêtres, et je n'oublie pas le pèlerinage que je dois, à ceux qui dorment là-bas les uns après les autres depuis 1870, dans le petit cimetière de famille de mon pays natal* »<sup>3350</sup>. Au fil de ses réflexions sur « *la marche du progrès* », notamment sur l'organisation de la production laitière, il raconte avoir « *accompagné tout gamin, un oncle administrateur à la Laiterie de Saivre-Castarie* »<sup>3351</sup>. Il s'attarde peu sur les années de sa jeunesse : tout juste apprend-on qu'il a été libéré du service militaire le 1<sup>er</sup> novembre 1913, se marie le 7 janvier 1914 et est mobilisé le 2 août 1914.

Les souvenirs de la guerre occupent une quinzaine de pages et les mots choisis disent bien le traumatisme de cet « *artilleur de 75* », « *rescapé de l'enfer de Verdun* »<sup>3352</sup>. Gustave Sicot dit son « *souvenir ému aux camarades de Verdun* » et son « *horreur de la guerre* », évoque « *cette tuerie qui avait pour centre la côte de Froideterre et que j'avais vécues jour après jour, entre le 15 octobre et le 29 décembre 1916, à l'occasion de la reprise des forts de Vaux et de Douaumont* »<sup>3353</sup>. La finalité de ces quelques pages est sans cesse réaffirmée : « *Il faut que [ce souvenir] soit transmis de génération en génération, pour condamner à tout jamais les horreurs de ce crime collectif qui s'appelle la guerre. Les deux*

<sup>3350</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité. Évolution de la vie paysanne au 20<sup>e</sup> siècle*, [s.l.], [s.e.], [s.d : c. 1970], 208 p.

<sup>3351</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>3352</sup> *Ibidem*, p. 13 et p. 15.

<sup>3353</sup> *Ibidem*, p. 13.

*grandes mondiales ont coûté des dépenses matérielles considérables, de quoi construire à profusion, des écoles, des hôpitaux, des autoroutes, des habitations modernes, de quoi organiser la recherche scientifique, promouvoir les loisirs. De quoi supprimer la misère et faire le bonheur de tous les peuples. Mais encore AU-DESSUS DE TOUT, l'amour filial des mamans et l'avenir de la jeunesse humaine, nous demandent de condamner à tout jamais, les horreurs de la guerre »*<sup>3354</sup>. Il raconte encore sa bataille du chemin des Dames et la chance qui lui a valu d'échapper à la mort, concluant ainsi avec une pointe de dérision attristée : « *et voici mes chers amis lecteurs, vous êtes renseignés, sur ce qu'il faut faire pour mériter une croix de guerre »*<sup>3355</sup>.

A sa démobilisation au début de l'année 1919, Gustave Sicot, comme ses conscrits, compte « *alors près de sept années de service militaire pendant lesquelles la terre de France avait été privée du meilleur d'eux-mêmes »*<sup>3356</sup> : il relate combien fut difficile la reprise de la vie agricole, le manque d'hommes et l'inflation. Il vient « *d'une toute petite exploitation familiale de trois hectares, divisée en trente pièces, avec un surplus de deux hectares, en métayage en dix pièces »* et est « *amené à choisir la succession de [s]es beaux-parents à Seneuil-de-Cherveux, sur une exploitation de 25 hectares très bien agglomérés à la date du 29 septembre 1923 »*. À 33 ans, il se lance dans la culture intensive du blé, suite à la campagne menée par le ministre de l'Agriculture Henry Chéron<sup>3357</sup>. Gustave Sicot emprunte, au moins un temps, la voie de l'excellence agricole : « *des concours de champs de blé sont organisés et encouragés par les organisations agricoles en voie d'expansion et par les services administratifs. Il existait un concours national du plus bel épi et où j'obtins le 14<sup>e</sup> prix ; des primes étaient allouées en nature en rapport avec le classement, soit de nouvelles semences en comparaison soit des démonstrations d'emploi d'engrais chimiques de fond et de couvertures azotées en rapport avec des blés de forte paille et sujets à la verse. À noter que beaucoup d'arriérés continuaient encore avec obstination à ressemer la même semence »*<sup>3358</sup>. Cela le conduit à adopter les méthodes les plus récentes en matière d'emploi de semences sélectionnées et d'intrants chimiques, autre aventure sur laquelle il ne s'attarde guère malgré son évidente portée : « *après avoir essuyé les horreurs de la guerre, il était autrement plus agréable d'essayer les plâtres du progrès technique »*<sup>3359</sup>.

Son engagement professionnel est discret. Il mentionne sa participation à la mutualité accident à partir de 1924, « *aux côtés de Cailleau, Sagot, Pigeau, en tant que collaborateur et administrateur local »*<sup>3360</sup>. Les annuaires consultés<sup>3361</sup> ne révèlent rien de cet engagement dont il écrit que « *c'est uniquement au plan local qu'[il a] participé modestement à la mesure de [s]on temps et de [s]es moyens, à la vulgarisation de tout ce qui*

<sup>3354</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>3355</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>3356</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>3357</sup> Rétrospectivement il écrit : « *N'était-ce pas pour les anciens combattants paysans l'occasion de donner de leur personne pour mieux assurer le financement et la modernisation de leurs installations »*.

<sup>3358</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 28.

<sup>3359</sup> *Ibidem*, p. 29.

<sup>3360</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>3361</sup> *Annuaire Silvestre 1923 ; Annuaire national agricole 1930 ; Annuaire national agricole 1936 et Annuaire national agricole 1939.*

*pouvait toucher à l'organisation collective de la profession agricole* »<sup>3362</sup>. Le récit de ces engagements est entaché de biais induits par la rédaction très *a posteriori* : les seuls autres dirigeants agricoles cités sont ceux encore fréquentés dans les années 1950 et Gustave Sicot considère qu'il avait « *des dispositions pour assurer, plus tard, des fonctions syndicales* »<sup>3363</sup>. Au cours des années 1920, il constitue, avec le concours de la direction des services agricoles, une Fédération départementale de coopératives de panification. Des indices de la sensibilité politique de Gustave Sicot affleurent à peine quand il évoque les « *groupements animés par le tandem du socialiste Calveyrac [sic]* »<sup>3364</sup> *et de l'abbé Mancelle [sic]* »<sup>3365</sup> <sup>3366</sup>. Que signifie se déclarer partisan de l'ONIB, quelques trente années après ? La politique agricole du Front populaire semble avoir les faveurs de Gustave Sicot : « *le marché des céréales était tel qu'il fallait y apporter une solution et le dirigisme pondéré l'emporta sur le libéralisme spéculateur. Le fait que la loi de création d'un office inter-professionnel des céréales fut votée, par un gouvernement d'avant-garde, n'enlève rien à sa valeur, bien au contraire* »<sup>3367</sup>. Qu'en était-il en 1937 ?

C'est à ce moment que, passée la quarantaine, il acquiert, grâce à un emprunt contracté auprès du Crédit agricole, « *une petite propriété d'un seul tenant au Clody de Cherveux* »<sup>3368</sup>. Sur l'initiative d'Henri Lambert, agriculteur maraîcher de Sainte-Pézenne, et de Clodomir Arnaud, président du comice agricole du canton de Mauzé, membres de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, est créée une Fédération départementale de la défense des petites et moyennes exploitations familiales, « *les moyennes étant en train de devenir petites et les petites en voie de disparaître* »<sup>3369</sup>. Gustave Sicot est alors président de la Mutuelle accident de sa commune de Cherveux : il en fait adopter le principe et 55 membres de la commune versent leur cotisation. A la fin de l'année 1936, la fédération organise un congrès place de la Brèche, à Niort, dont le repas amical est présidé par Georges Monnet, ministre de l'Agriculture, et par Renaud Jean, président de la commission de l'agriculture à l'Assemblée nationale. Selon Gustave Sicot, « *c'est avec beaucoup de brio qu'ils s'exprimèrent sur les grands problèmes humains qui sont toujours d'actualité* »<sup>3370</sup>. En 1946, le préfet des Deux-Sèvres écrit à propos de lui : « *M. Sicot est un cultivateur des environs de Niort, dont l'activité s'est déjà déployée avant la guerre dans le Mouvement agricole et dans le Parti socialiste SFIO* »<sup>3371</sup>.

<sup>3362</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 34.

<sup>3363</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>3364</sup> Il s'agit d'Élie Calvayrac, militant de la Confédération nationale paysanne, dont il devient secrétaire général en 1933, « *incarnation "physique" du mouvement paysan* ». Édouard LYNCH, *Moissons rouges...* ouvrage cité, p. 211.

<sup>3365</sup> Gustave Sicot évoque sans nul doute l'abbé Mancel, prêtre « *démocrate et républicain* », à l'origine des syndicats agricoles dits de « *cultivateurs-cultivants* », dans les années 1920. Pierre BARRAL, « Les syndicats bretons de cultivateurs-cultivants », article cité, p. 147.

<sup>3366</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 37.

<sup>3367</sup> *Ibidem*, p. 38.

<sup>3368</sup> *Ibidem*, p. 39.

<sup>3369</sup> *Ibidem*, p. 40.

<sup>3370</sup> *Ibidem*, p. 41.

<sup>3371</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet des Deux-Sèvres, le 1<sup>er</sup> mars 1946.

Gustave Sicot serait resté absent des instances corporatives entre 1941 et 1944 : d'après les documents que nous avons rassemblés, il n'a appartenu ni au CROC, ni à l'URCA de son département, comme il n'a pas été syndic corporatif dans sa commune. Il écrit, bien plus tard, qu'alors « *l'institution d'une corporation paysanne réunit l'accord général des uns et des autres, étant considérée à la fois comme une facilité pour la collaboration et un moyen de réagir par les résistants* »<sup>3372</sup>. Le 27 décembre 1944, les élections syndicales cantonales ont lieu pour les deux cantons de Saint-Maixent, qui doivent former un seul syndicat unitaire : Gustave Sicot est élu représentant de sa commune au conseil cantonal, puis président du conseil cantonal, qui se réunit pour la première fois quelques semaines plus tard, le 15 janvier 1945. Le 15 février suivant, les 31 élus cantonaux élisent, salle des Laiteries, à Niort, les 17 membres syndicaux du conseil confédéral : Gustave Sicot est l'un d'eux, et il est également élu président du bureau de la Fédération départementale des exploitants<sup>3373</sup>. Plus de vingt ans après, il se souvient de ses impressions d'alors : « *je dois dire que je fus encore plus réticent qu'à Saint-Maixent. Je n'étais nullement préparé à cette élection, et sans prétention, et je me rendais compte de ce qui m'arrivait, allant de modestes responsabilités locales à une aussi grande responsabilité départementale, à un moment aussi crucial, et aussi difficile* »<sup>3374</sup>.

A-t-il été reconduit dans ces fonctions en février 1946 ? Les lettres et documents adressés au ministère de l'Intérieur, au service central des commissariats de la République, en mars 1946, mentionnent Gustave Sicot comme président de la FDSEA de Haute-Vienne après les élections de février 1946, avec l'approbation du préfet qui considère qu'« *il réunit des qualités certaines pour diriger un mouvement de l'ampleur de la fédération agricole qui groupe 23 000 membres [et que] sa simplicité, sa modestie, cachent des qualités dans le domaine agricole comme dans celui plus difficile de la conduite d'un groupement syndical* »<sup>3375</sup>. Dans ses *Mémoires*, il se dit à cette date vice-président d'une FDSEA présidée par Clodomir Arnaud. Les vœux formulés par la fédération des Deux-Sèvres d'alors sont assez nettement orientés à gauche. On prône le « *remembrement rapide et accéléré* », la « *création de coopératives de cultures mécaniques* », la « *construction d'une distillerie coopérative* », la « *mise en application d'un plan coopératif de vente de bétail avec abattoirs frigorifiques* », et enfin « *la création de foyers ruraux communaux et inter-communaux* »<sup>3376</sup>. Gustave Sicot, sur proposition préfectorale, accepte la présidence d'un office départemental de répartition de matériel agricole<sup>3377</sup>. Les allusions à ses prises de position au fil des congrès nationaux de la CGA et de la FNSEA laissent entrevoir des affinités avec la tendance radicale-socialiste, hostile à une prééminence du syndicalisme au sein de la CGA : si besoin était, il souligne dans ses *Mémoires* « *toute l'amitié qui [l]*

<sup>3372</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 41.

<sup>3373</sup> Élément confirmé ici : *Annuaire national agricole 1945*, p. 263.

<sup>3374</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 48.

<sup>3375</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet des Deux-Sèvres, le 1<sup>er</sup> mars 1946.

<sup>3376</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 50.

<sup>3377</sup> *Ibidem*, p. 52.

liait déjà à Robin<sup>3378</sup>, le grand propagandiste toujours présent dans l'action, à Philippe Lamour<sup>3379</sup>, le grand tribun, à Guillon<sup>3380</sup>, président de la Vendée, père de l'unité »<sup>3381</sup>.

En 1949, Gustave Sicot, en qualité de président de la FDSEA, signe un accord avec les dirigeants départementaux de la CGA et de l'Union des coopératives pour la diffusion d'un journal unique *L'Agriculteur des Deux-Sèvres*, dont le premier numéro paraît en avril. En 1950, lors d'un congrès de la FDSEA de Charente-Maritime, à Saintes, René Blondelle, nouveau président de la FNSEA, annule sa venue au dernier moment. On choisit alors de demander au directeur des services agricoles de faire une intervention sur le régime céréalier, qui est rapidement hué par l'assistance. Gustave Sicot est appelé à la tribune pour le remplacer. Vingt ans plus tard, il raconte : « *Je commençais par présenter le salut fraternel de la Fédération des Deux-Sèvres. – Applaudissement... À dire que je savais beaucoup mieux conduire une charrue que de prononcer un discours, acclamations... que tout était à revoir en matière d'économie générale... et qu'une action syndicale de grande envergure allait réclamer l'affirmation de notre unité paysanne... Applaudissements prolongés et acclamations. Que s'était-il passé ? C'est bien simple, l'assistance ne venait pas d'applaudir ni un homme, ni un ami, ni un président... mais un vrai paysan. Elle entendait manifester ainsi sa volonté de mieux se faire comprendre de l'administration. Ce n'était pas le petit technicien qui venait d'être conspué, mais la puissance publique qui n'avait pas réalisé cet impératif économique d'avoir les deux pieds sur la terre pour mieux comprendre l'importance des solutions que réclament les problèmes humains, en fonction de l'évolution d'un progrès qui, de temps en temps, se charge de rappeler les hommes à la raison* »<sup>3382</sup>. En novembre 1951, son épouse meurt d'une leucémie.

Le président sortant de la chambre d'agriculture, Marcel Moreau, travaille, en vue des élections prévues en février 1952, à la constitution de listes uniques dans chacune des circonscriptions. Finalement, dans les deux circonscriptions de Niort, des listes opposées se maintiennent<sup>3383</sup>. Toujours président de la FDSEA des Deux-Sèvres<sup>3384</sup>, Gustave Sicot est élu membre de la chambre d'agriculture du département en février 1952, au suffrage universel des agriculteurs, dans la première circonscription de Niort. Dans ses *Mémoires*, il écrit : « *Le succès dépassa nos espérances, nos huit candidats furent élus avec les deux tiers des voix et la presse d'en conclure M. Moreau ne se représentant pas, M. Sicot aura la majorité dans la future chambre d'agriculture, et sera président. Cela aurait pu être, mais j'avais choisi le poste d'activité de secrétaire général, délégué suppléant du président en liaison étroite avec mon activité syndicale, qui allait s'en trouver renforcée avec la présence de dix-sept élus syndicaux et de sept sympathisants*<sup>3385</sup> à la nouvelle assemblée »<sup>3386</sup>.

3378 François Robin, vice-président de l'union départementale de la CGA du Loir-et-Cher.

3379 Membre de la commission nationale de la CGA. Voir *supra* Chapitre 5. A. Un « système de publication » 2567p. 539.

3380 Anselme Guillon, membre de la commission nationale de la CGA.

3381 Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 59.

3382 *Ib idem*, p. 64.

3383 *Ibidem*, p. 153.

3384 *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 164.

3385 Soit la totalité des 24 membres de la chambre d'agriculture.

3386 Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 153.

Lors de la session extraordinaire de mars 1952, c'est lui qui « *fait connaître le point de vue de la fédération des syndicats d'exploitants* »<sup>3387</sup> à propos du choix du président de la chambre : il propose que Louis Tardy, président de la Fédération nationale de crédit agricole, soit désigné comme président d'honneur, tandis que le siège de président serait occupé par Clodomir Arnaud, ancien membre de l'URCA des Deux-Sèvres en 1942, absent de cette instance en 1944, président de l'Union départementale de la CGA, de la Fédération départementale des foyers ruraux et de l'Union des coopératives d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole. Tous deux ont été, en 1945, membres de la commission nationale provisoire de la CGA<sup>3388</sup>. Mise aux voix, cette proposition est approuvée largement par les membres de la chambre d'agriculture. L'élection du secrétaire est plus tendue, puisque certains membres de la chambre estiment qu'il faut adjoindre aux président et vice-présidents, agriculteurs du sud du département, des représentants du nord des Deux-Sèvres, notamment des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, régions d'élevage quand les circonscriptions méridionales sont plutôt consacrées à la céréaliculture. Gustave Sicot est élu à cette fonction par quatorze voix sur 24, quand Jean Rambaud, de Bressuire, en totalise huit. Dès 1953, Louis Tardy devient président de la chambre d'agriculture. Gustave Sicot dit avoir « *trouv[é] là une grande école de formation [car] très vite le président Tardy [lui] faisait de plus en plus confiance pour en exercer la suppléance* »<sup>3389</sup>.

Dans ses *Mémoires*, Gustave Sicot présente dans des chapitres distincts l'activité syndicale et celle menée au sein de la chambre d'agriculture, tout en marquant toutefois une césure dans son activité au moment de son accession à la présidence de la chambre. Ainsi la séparation n'est que formelle et le choix des limites chronologiques trahit l'évidence d'interactions entre les organisations et de fluctuations – prééminence, équilibre, effacement – au fil de l'évolution des fonctions occupées. Les liens entre son rôle à la chambre d'agriculture et à l'APPCA et ses positions de président de la FDSEA des Deux-Sèvres, sceptique face à « *l'Action civique* » lancée en 1951 par René Blondelle, et engagé dans ce que l'on a appelé le Comité de Guéret, soit les 18 FDSEA du Centre et du Sud Ouest qui, à la suite de l'été 1953, considèrent la FNSEA comme étant trop liée au gouvernement et l'accusent de délaisser la viticulture et l'élevage. À la réunion de Guéret, le 22 septembre 1953, Gustave Sicot est l'un des quatre représentants de la délégation des Deux-Sèvres. Le 30 septembre, des délégués sont reçus par le ministre de l'Agriculture, l'« *indépendant* » Roger Houdet. Gustave Sicot est l'un d'eux et aurait alors « *attir[é] l'attention du ministre sur le langage des chiffres* », le questionnant sur les moyens envisagés « *pour protéger les agriculteurs contre [la] spéculation* »<sup>3390</sup>. Lors de la journée du 12 octobre 1953, il organise la manifestation deux-sévrienne, notamment les barrages sur les routes. Pour le président de la FDSEA des Deux-Sèvres, « *le Comité de Guéret devait devenir un symbole de par le véritable héroïsme des participants à cette grande journée qui aurait dû être généralisée dans toute la France, et avec le même esprit* »<sup>3391</sup>. Le 22 décembre, le département voit une « *grève générale du travail agricole* » : Gustave Sicot la défend âprement dans un éditorial de *L'Agriculteur des Deux-Sèvres* adressé « *aux hommes sages* », soit à ceux que rebute la forme de l'action, qualifiée d'illégale – il conclut ainsi : « *Mais qui a donc le monopole de*

<sup>3387</sup> Arch. CA Deux-Sèvres, extrait du procès-verbal de la session extraordinaire du 26 mars 1952. (envoyé par Sylvie Beausse en octobre 2007).

<sup>3388</sup> *Annuaire national agricole 1945*, p. 75.

<sup>3389</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 153.

<sup>3390</sup> *Ibidem*, pp. 69-70.

<sup>3391</sup> *Ibidem*, p. 77.

*la sagesse dans ce pays, les profiteurs ou les éternels dupés ? Et alors, si la sagesse n'est pas payante, il faut bien qu'un jour ou l'autre, le pauvre baudet rue dans les brancards »*<sup>3392</sup>.

En 1954, en tant que vice-président de la chambre régionale d'agriculture du Poitou et des Charente, il préside le comité d'organisation de la manifestation nationale de moissonnage-battage prévue à Brioux-sur-Boutonne. Pour défendre la candidature de cette commune, Gustave Sicot se rend à Paris pour « *affronter les journalistes agricoles au cours d'une conférence de presse tenue rue Lafayette au bureau de l'Union des coopératives* ». Le 25 juillet 1954, à Brioux, 32 moissonneuses-batteuses de type différent attirent la curiosité de 40 000 personnes. Dans son discours, ce jour-là, « *évoquant les titres de noblesse du blé, il rappela l'époque de la faucille qui a maintenant laissé la place à la récolte mécanique. Le progrès est là, il faut s'y adapter. [...] Il conclut en mettant en relief l'interdépendance de la paysannerie et du monde industriel, associés dans cette grande manifestation* »<sup>3393</sup>. Dès 1953 et à chaque session de l'APPCA, Gustave Sicot est présent aux côtés de Louis Tardy, président de la chambre d'agriculture. En 1955, il est toujours président de la FDSEA lorsqu'il est réélu membre de la chambre d'agriculture et que ses pairs le confirment dans son fauteuil de secrétaire<sup>3394</sup>. Mais alors que les chapitres de ses *Mémoires* portant sur son activité syndicale sont émaillés des récits circonstanciés des manifestations et des congrès agricoles organisés dans le département, ceux consacrés à la vie de la chambre d'agriculture taisent ces événements et s'attardent sur le temps long qui est pour les chambres d'agriculture celui de « *l'organisation de leur vocation [...] dans l'héritage du rôle qui leur était dévolu de promouvoir l'évolution et la pénétration du progrès technique en agriculture* »<sup>3395</sup>.

Rétrospectivement, il considère que « *c'est à partir de son installation, 15 rue Yver, que la chambre d'agriculture pu, en 1955, manifester un commencement d'évolution active avec le recrutement de M. Morin, directeur et ingénieur agricole* »<sup>3396</sup>. Jean Morin, ingénieur agricole diplômé de l'École de Grignon, où il est entré en 1950<sup>3397</sup>, est recruté en 1957. En cette même année, la chambre embauche un « *conseiller de l'élevage* »<sup>3398</sup>, Michel Loiseau<sup>3399</sup>. En 1959, la chambre d'agriculture met en place un service technique de vulgarisation : le technicien de l'élevage devient alors polyvalent. En cela, la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres est assez représentative de l'évolution de la deuxième moitié des années 1950 qui voient des initiatives variées débiter dans les chambres pour converger vers des activités dites de vulgarisation autour de 1960. En 1959, d'après la page de l'annuaire des chambres d'agriculture publié alors, la chambre emploie un secrétaire administratif, chargé de l'Association d'action sanitaire, de l'élevage et de l'habitat rural, Jean Morin, une secrétaire-dactylographe et trois techniciens affectés au service

<sup>3392</sup> *Ibidem*, p. 80.

<sup>3393</sup> *Ibidem*, p. 160.

<sup>3394</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3395</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 163.

<sup>3396</sup> *Ibidem*, p. 160.

<sup>3397</sup> *Annuaire des anciens élèves de l'Institut national agronomique Paris-Grignon et des écoles fusionnées : Institut national agronomique de Paris et École nationale supérieure agronomique de Grignon. Annuaire 1982*, Paris, Association des anciens élèves de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, 1982, 423 p.

<sup>3398</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 164.

<sup>3399</sup> *Annuaire APCA* 1959.

technique professionnel d'utilité agricole<sup>3400</sup>. Durant ces mêmes années, Gustave Sicot est en première ligne notamment dans les manifestations d'octobre 1957, aux côtés d'Albert Genin et de Marcel Bruel, en vue d'obtenir l'indexation des prix agricoles<sup>3401</sup>. Deux ans plus tard, il participe à la manifestation du 11 janvier 1960, en opposition à la suppression de l'indexation des prix agricoles : pour le dirigeant des Deux-Sèvres, il faut alors « *par-dessus tout, préserver l'unité* »<sup>3402</sup>.

### Louis Richier, ex-député « paysan » et vice-président de l'APPCA

Louis Richier, né le 30 avril 1891 à Lazer dans les Hautes-Alpes, est l'aîné d'une famille de cinq enfants<sup>3403</sup> et le fils d'un agriculteur<sup>3404</sup> qui devient maire de la commune en 1899<sup>3405</sup>. Le jeune Louis, titulaire du certificat d'étude<sup>3406</sup>, effectue « *en 1912 son service militaire dans l'infanterie, service prolongé par la mobilisation générale en août 1914. Affecté au corps expéditionnaire des Balkans, il particip[e] notamment à la bataille des Dardanelles. Il termin[e] la guerre avec le grade de sergent et [est] rapatrié en 1918 pour des raisons sanitaires* »<sup>3407</sup>. À son retour en 1919, il devient secrétaire de mairie dans sa commune natale, où son père est toujours maire. Il se marie en 1921 avec Marie-Jeanne Arnaud, née dans une commune voisine<sup>3408</sup>. En 1924, il devient président du Syndicat agricole de la vallée de Laragne, avant d'accéder à la présidence de la coopérative des blés de Buech et Durance et du Syndicat intercommunal d'électrification pour le sud du département<sup>3409</sup>.

En 1927, à 36 ans, il est élu parmi les premiers membres de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, au suffrage des électeurs individuels<sup>3410</sup>. Deux ans plus tard, il succède à son père à la mairie de Lazer, fonction qu'il occupe jusqu'en 1953<sup>3411</sup>. C'est sous l'étiquette de « *radical indépendant* » – il est réputé « *inscrit au parti radical socialiste* » – qu'il est élu au conseil général en 1934<sup>3412</sup>, où il devient rapporteur de la commission de l'agriculture et

<sup>3400</sup> *Ibidem*.

<sup>3401</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 88.

<sup>3402</sup> *Ibidem*, p. 187.

<sup>3403</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>. Il s'agit de la version web du *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, élaboré par le service des archives de l'Assemblée nationale ; le tome contenant la notice de Louis Richier n'est pas encore paru en version papier à la date de rédaction de la présente notice.

<sup>3404</sup> *Whos who in France* (5<sup>e</sup> édition), *Dictionnaire biographique, 1961-1962*, Paris, Jacques Lafitte, 1961, 2 volumes, 2951 p.

<sup>3405</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15517/B, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 5346 (Louis Richier). Notice biographique (anciens parlementaires), 13 avril 1967.

<sup>3406</sup> *Ibidem*.

<sup>3407</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3408</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15517/B, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 5346 (Louis Richier). Notice biographique (anciens parlementaires), 13 avril 1967.

<sup>3409</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3410</sup> *Annuaire national agricole* 1930, 1<sup>er</sup> volume.

<sup>3411</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15517/B, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 5346 (Louis Richier). Notice biographique (anciens parlementaires), 13 avril 1967.

<sup>3412</sup> *Ibidem*, Fiche individuelle strictement confidentielle, élections législatives du 21 octobre 1945.



de l'électrification<sup>3413</sup>. Il mène de front ses responsabilités professionnelles et crée en 1936 le silo de Lazer<sup>3414</sup>. Mobilisé en septembre 1939, ce père de famille nombreuse – sa femme a accouché de cinq filles entre 1922 et 1936, dont deux sont mortes en bas âge – rentre vite chez lui où il continue d'exercer les fonctions de premier édile. Dès janvier 1942, il est pressenti pour faire partie du Comité régional d'organisation corporative de son département et en devient membre en mars de la même année<sup>3415</sup>. Ce n'est qu'en novembre 1943 qu'il est désigné comme syndic adjoint au sein de l'Union régionale corporative des Hautes-Alpes, constituée tardivement<sup>3416</sup>. Considéré comme « *résistant* » par les renseignements généraux à la Libération<sup>3417</sup>, il aurait « *refus[é] la Collaboration et profit[é] de ses fonctions municipales pour aider la Résistance, [tandis que] son frère Albert<sup>3418</sup> avait de son côté rejoint le maquis* »<sup>3419</sup>.

Président du Comité départemental d'action agricole (CDA) en 1945, il dirige ensuite l'Union départementale de la Confédération générale de l'agriculture (UD-CGA)<sup>3420</sup>. Délégué cantonal de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de son département dès la Libération, il en devient le président l'année suivante<sup>3421</sup>. Il occupe également la présidence du comité départemental des céréales<sup>3422</sup> et est promu au grade d'officier dans l'ordre du Mérite agricole en 1946<sup>3423</sup>. Celui que le préfet considère comme « *apolitique* »<sup>3424</sup> et qui est même qualifié de « *communisant* » par un agent des renseignements généraux<sup>3425</sup>, participe dès 1945 « *à la mise sur pied de la fédération départementale du Parti paysan d'union sociale (PPUS), créé par Paul*

<sup>3413</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3414</sup> *Ibidem*.

<sup>3415</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972. Action syndicale. Organisation syndicale, organisation du service, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, des Comités d'organisation syndicale, puis des Unions régionales corporatives ; 1940-1943, organismes à dissoudre ; 1942-1944.

<sup>3416</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4978, Unions régionales corporatives agricoles, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, 1942-1944.

<sup>3417</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15517/B, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 5346 (Louis Richier). Fiche individuelle strictement confidentielle, élections législatives du 21 octobre 1945.

<sup>3418</sup> *Annuaire des médaillés de la Résistance française*, Paris, [s.n.], [s.d.], 324 p., p. 271 : Albert Richier, né à Lazer en 1893, a reçu la médaille de la Résistance française le 24 avril 1946, JO du 17 mai 1946.

<sup>3419</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3420</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15517/B, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 5346 (Louis Richier). Fiche individuelle strictement confidentielle, élections législatives du 21 octobre 1945.

<sup>3421</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales des syndicats des exploitants agricoles, février-mars 1946. Télégramme du préfet des Hautes-Alpes, 16 mars 1946.

<sup>3422</sup> *Annuaire national agricole* 1945, 595 p.

<sup>3423</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3424</sup> *Ibidem*.

<sup>3425</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15517/B, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 5346 (Louis Richier). Fiche individuelle strictement confidentielle, élections législatives du 21 octobre 1945.

*Antier* »<sup>3426</sup>, parti dont la « *vocation à recycler la droite agrarienne maréchaliste* »<sup>3427</sup> paraît évidente, du moins *a posteriori*, et dont les efforts immédiats des débuts visèrent surtout à « *limiter l'emprise de la CGA* »<sup>3428</sup>. Il se présente à l'élection de la première Assemblée constituante qui a lieu le 21 octobre 1945 : la liste d'Union paysanne, adoubée par le PPUS, l'emporte de peu devant celles du Parti communiste et du Mouvement républicain populaire<sup>3429</sup>. Il siège au groupe paysan<sup>3430</sup> avec Camille Laurens, ancien responsable de la Corporation paysanne, et Jacques Le Roy Ladurie, ancien ministre de l'Agriculture du gouvernement Laval<sup>3431</sup> et se préoccupe de la retraite des vieux travailleurs, y compris non salariés, ainsi que des engrais nécessaires en vue des récoltes de 1946<sup>3432</sup>. Il ne se représente pas en 1946.

Au moment de la reprise d'activité de la chambre d'agriculture, il en devient vice-président et accompagne le président Léon Isaïe Dastrevigne aux sessions de l'APCA en novembre 1950 et mai 1951, en tant que suppléant-délégué<sup>3433</sup>. Réélu en 1952, il brigue alors, avec succès, la présidence de la chambre : cumulant cette fonction avec les présidences des structures départementales de la CGA et de la FDSEA – dans cette dernière il est à la tête de la section blé – et celle de la section départementales de l'Office du blé<sup>3434</sup>, il affermit sa position de « *personnalité locale la plus importante des milieux agricoles* »<sup>3435</sup>. Le 22 avril 1952, l'APCA choisit les membres du comité permanent général : Louis est élu comme titulaire dès le premier tour de scrutin<sup>3436</sup>. Le 18 mai 1954, le CPG élit le nouveau bureau : Pierre Lescourret, président de la chambre d'agriculture du Vaucluse, propose la candidature de Louis Richier, estimant « *souhaitable que la région du Sud-Est-Midi soit représentée au sein du bureau* » ; Louis Richier devient vice-président<sup>3437</sup>. L'année suivante, il intègre le comité de gestion du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture (FNPCA), tout juste créé<sup>3438</sup>, et supplée périodiquement René Blondelle à la présidence de celui-ci<sup>3439</sup>. Son assiduité aux sessions de l'APCA est sans faille au cours des 41 séances qui ont lieu jusqu'aux élections de 1970, date à laquelle il quitte la présidence de la chambre : il faut noter également que Louis Richier vient d'abord le plus souvent seul à

<sup>3426</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3427</sup> David BENSOUSSAN, « Le Parti paysan d'union sociale », article cité, p. 207.

<sup>3428</sup> Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France. Tome 3 : de 1940 à nos jours*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, 511 p., p. 315.

<sup>3429</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3430</sup> *Ibidem*.

<sup>3431</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité.

<sup>3432</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/richier-louis-30041891.asp>

<sup>3433</sup> *Chambres d'agriculture*, novembre-décembre 1950 et mai-juin 1951.

<sup>3434</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*, p. 91.

<sup>3435</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 15517/B, Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974), dossier 5346 (Louis Richier). Fiche des renseignements généraux, 28 août 1974.

<sup>3436</sup> *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1952, p. 38.

<sup>3437</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1954 à fin 1955, réunion du 18 mai 1954.

<sup>3438</sup> *Ibidem*.

<sup>3439</sup> *Chambres d'Agriculture*, n° 151, 1 juillet 1958, p. 31. M. Richier qui a, en fait, présidé aux destinées du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture pendant l'année.

l'APCA, puis il se fait le plus souvent accompagner de son suppléant délégué, vice-président de la chambre, Émile Jartoux. Les responsabilités locales de Louis Richier s'étoffent au moment de son ascension interne à l'APCA. En 1955, outre ses fonctions antérieures, il exerce les fonctions de président de la coopérative des producteurs de semences et du Syndicat pour l'encouragement à la productivité agricole, ainsi que celle d'administrateur de la Caisse régionale de crédit agricole <sup>3440</sup>. En 1958, il présente devant ses pairs de l'APPCA sur l'action agricole des conseils généraux <sup>3441</sup>. En 1959, il est également président de la Société coopérative d'études et de constructions rurales des Hautes-Alpes <sup>3442</sup>.

Philippe Brossillon, étudiant la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, rencontre la figure de son président. Il évoque le fait que « *Monsieur Richier vice-président de l'APPCA (président de la CGA) était très souvent absent des Hautes-Alpes et ne participait que de très loin au développement haut-alpin. Bien que vice-président de l'APPCA, il ne chercha jamais à développer les services de la chambre préférant laisser ce soin à l'administration agricole. Il comptait beaucoup plus sur ses relations personnelles, (il fut aussi maire de Lazer, conseiller général, député) pour favoriser l'agriculture haut-alpine* ». Selon lui, comme Louis Richier « *se considéra[ît] comme le seul représentant et défenseur de celle-ci, une opposition commença à se faire jour avant les élections de 1959* » <sup>3443</sup>. Pour le géographe, le président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes incarne la tendance agrarienne des organisations agricoles, face aux « *aménageurs [qui] considèrent l'agriculture comme une donnée économique devant s'intégrer dans un environnement plus vaste où chacun a son mot à dire* » <sup>3444</sup>. La perception qu'il a d'un président absent du département, fréquemment à Paris, doit être corroborée par le fait qu'il ne lui est pas connu d'engagements dans des organisations agricoles nationales autres que l'APPCA.

## B. « Professionnels de la profession » <sup>3445</sup> et « professionnels de la représentation » <sup>3446</sup>

---

Qu'est-ce qui fonde la légitimité professionnelle des présidents de chambre d'agriculture ? Que signifie de s'appuyer sur des mérites professionnels ou sur des mandats dont on suppose qu'ils reposent sur des mérites professionnels ? Se trouve-t-on en face d'une forme de court-circuit ou plutôt de raccourci <sup>3447</sup> ? Mais aussi : les mandats professionnels et leur

<sup>3440</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3441</sup> Louis RICHIER, "Action agricole des conseils généraux", dans *Chambres d'Agriculture*, n° 151, 1 juillet 1958, pp. 44-45.

<sup>3442</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3443</sup> Philippe BROSSILLON, *La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : lieu de convergence des politiques et des acteurs de l'aménagement*, ouvrage cité, f° 186.

<sup>3444</sup> *Ibidem*, p. 205.

<sup>3445</sup> Selon l'expression employée par Jean-Luc Godard et qui désigne « *des professionnels irréprochables sachant exactement comment faire les choses, donc rassurants* ». <http://www.cinematheque.fr/fr/espacecinephile/evenements/hommage-raoul-coutard/portrait-raoul-coutard.html>

<sup>3446</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 77.

<sup>3447</sup> Sylvain MARESCA, « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », article cité, pp. 49-52.

accumulation, ne sont-ils pas devenus à eux-seuls un élément de la légitimité des présidents de chambre d'agriculture, déconnectée des mérites qui la fonde ?

### Quels agriculteurs ?

L'examen des taxinomies professionnelles employées dans les sources permet de repérer des récurrences au niveau départemental qui révèlent plus la façon dont une tierce personne nomme et circonscrit l'activité qu'une propension à se reconnaître dans une profession. Le taux de renseignement de la profession est extrêmement faible : à peine plus de la moitié des présidents et 38 % des membres seulement sont connus par leur profession ou une évocation de celle-ci. Le terme « *agriculteur* » est très répandu<sup>3448</sup> : 225 membres dont 21 présidents sont ainsi qualifiés. Si se repérait en 1955 une réaffirmation timide du statut d'exploitant, 1959 affiche un recul sur ce plan-ci. On est frappé de la rareté de la seule expression de propriétaire et de l'absence de mention des propriétaires-bailleurs parmi les présidents. On est moins étonné de ne point trouver de fermiers, encore moins d'ouvriers agricoles, de salariés, de régisseurs ou de chefs de culture parmi les présidents.

Comment lever, même légèrement, le voile opaque qui cache la situation professionnelle des présidents de chambre d'agriculture ? On note la quasi-absence de mention de professions non agricoles. Ce fait semble correspondre à une volonté de réaffirmer la conformation à la législation sur les chambres d'agriculture et à nier la distance à la norme lorsqu'elle existe – les exceptions sont rares et font figure de cautions intellectuelles telles Louis Tardy, dit professeur honoraire d'économie rurale et de comptabilité de l'Institut national agronomique. La répartition des taxinomies offre moins de lisibilité qu'en 1955 et semble même apparaître un processus de gommage des spécialisations auparavant affichées, pour les mêmes individus. Ainsi en est-il de Joseph Courau qui en 1955 est dit « *propriétaire viticulteur* » et en 1959 « *propriétaire exploitant* ». La comparaison des taxinomies employées en 1955 et 1959<sup>3449</sup> révèle un écart important qui excède l'importance du renouvellement du groupe des présidents. Nécessairement, de nombreux présidents dont la profession était au moins citée ne sont plus l'objet d'un tel effort de renseignement du public dans l'édition de 1959 de l'annuaire.

À partir de l'ensemble des indices, notamment des mandats professionnels détenus dans des organisations explicitement spécialisées par production, il est possible de déterminer que près de 40 % des présidents de chambre d'agriculture sont à la tête d'une exploitation consacrée en partie à l'élevage. 30 % des présidents cultiveraient des céréales et 10 % des betteraves – ce qui n'est pas négligeable si l'on considère que seule une faible part du territoire est consacrée à la culture intensive des betteraves à sucre. 19 % des présidents ont au moins des intérêts communs avec les maraîchers et horticulteurs et 14 % d'entre eux sont membres d'organisations viticoles. Ces conclusions, qui tranchent avec le mutisme de la liste monotone des taxinomies professionnelles, ne permettent guère de déceler les chefs d'exploitations derrière les présidents.

D'après l'annuaire des chambres d'agriculture de 1959, 48 présidents de chambre d'agriculture, soit 53 %, ont été distingués dans l'ordre du Mérite agricole<sup>3450</sup>. Ils étaient 42 en 1955 : la tendance se renforce donc. Sur 57 présidents de 1959 qui occupaient déjà ces fonctions en 1955, 29 sont décorés du Mérite agricole dont 18 l'étaient déjà en 1955 : si deux chevaliers ont apparemment été promus au grade d'officier et un officier devenu

<sup>3448</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3449</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableau 7 et 8. Dossier n° 8. 1. Tableau 1 et 1<sup>bis</sup>.

<sup>3450</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableau 12.

commandeur, la plupart sont simplement demeurés au même grade. Les onze présidents qui auraient été admis dans l'ordre entre 1955 et 1959 l'ont-ils été sur leurs mérites de présidents de chambre ou du moins leur action à la tête de la chambre départementale a-t-elle influé sur leur distinction ? Pour le prouver, il faudrait procéder à l'examen de chacun des dossiers des présidents. Parmi les 1932 autres membres des chambres d'agriculture, l'annuaire mentionne 515 décorés du Mérite agricole, soit 27 %, dont 288 chevaliers – soit 15 % contre 17 % parmi les présidents –, 208 officiers – soit 11 % contre 29 % parmi les présidents – et 19 commandeurs – soit 1 % contre 8 % parmi les présidents. La surreprésentation des officiers parmi les présidents laisse entendre que ce sont souvent parmi ceux qui ont été distingués dans ce grade – soit en théorie deux fois dans l'ordre, sauf exceptions – que les membres des chambres d'agriculture choisissent leurs présidents.

On est tenté de voir dans l'invisibilité de l'activité agricole, pourtant théoriquement à l'origine de l'engagement, l'indice d'une relative professionnalisation de l'exercice des responsabilités professionnelles dans les organisations agricoles. Selon Sylvain Maresca, « comment comprendre que des agriculteurs en viennent à délaisser le mode de vie paysan pour adopter l'existence de quasi professionnels de la représentation sans supposer qu'il s'agit le plus souvent d'individus prédisposés à ne pas se satisfaire de leur condition initiale de paysan ? »<sup>3451</sup> – prédispositions presque entièrement contenues dans la notion de « capital social » de Pierre Bourdieu. Les notices des 47 présidents qui figurent dans l'édition 1961 du *Who's who* permettent d'évoquer brièvement les origines familiales de chacun d'entre eux, notamment par la profession de leur père. Comme en 1955, les informations fournies sont maigres<sup>3452</sup>. Près de la moitié des présidents n'ont pas renseigné l'identité de leur père, une poignée d'autres citent le nom de celui-ci mais pas sa profession : les indications ne varient guère depuis 1955, les présidents qui évoquent un père exerçant une profession non agricole sont les mêmes qu'alors, tandis que les nouveaux venus mentionnent tous un père agriculteur.

Les diplômés cités par les présidents qui ont fait l'objet d'une notice dans le *Who's who* 1961 diffèrent peu de ceux cités en 1957 par les présidents d'alors. Bacheliers, licenciés et diplômés d'école non agricoles se font un peu plus rares tandis que les élèves d'écoles supérieures d'agriculture et de l'Institut national agronomique s'affichent très explicitement. Six ingénieurs agronomes et huit ingénieurs agricoles figurent parmi les présidents de chambre d'agriculture en fonctions en 1959. La confrontation de ces déclarations avec l'annuaire des anciens élèves de l'INA paru en 1957<sup>3453</sup> permet d'identifier deux ingénieurs agronomes supplémentaires qui n'ont pas de notice dans le *Who's who*. Quant à l'annuaire des ingénieurs agricoles<sup>3454</sup>, il nous a permis de reconnaître comme des diplômés de l'École supérieure d'agriculture de Grignon quatre des déclarants du *Who's who*, tandis qu'un autre est issu de l'École de Montpellier et que trois autres ont été formés à Beauvais.

Neuf présidents et trente membres de chambre d'agriculture se disent « expert-agricole » ou « expert-foncier »<sup>3455</sup>, ou encore sont membres d'une chambre d'experts

<sup>3451</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 77.

<sup>3452</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableau 9.

<sup>3453</sup> *Annuaire INA* 1957.

<sup>3454</sup> *Annuaire des ingénieurs agricoles* 1955.

<sup>3455</sup> *Annuaire APCA* 1959.

agricoles <sup>3456</sup>. Selon leur confédération nationale, l'expert agricole et foncier « est le technicien qui en son propre nom et sous sa responsabilité personnelle exerce tout ou partie des activités suivantes : procède aux entrées et sorties des exploitations agricoles, dresse les états des lieux ; établit les comptes de fermage et de métayage, évalue le montant des fermages, prévoit et évalue les améliorations culturales et foncières, procède à toutes opérations techniques aux fins d'évaluer les préjudices et dommages causés aux propriétés ; évalue la valeur vénale des terres et leur valeur culturelle ; évalue les récoltes, les plantations, les locaux agricoles, les cheptels vifs et morts et ce en vue de mutations, partages, adjudications, expropriations et échanges de culture ; assure la gestion des biens agricoles et fonciers et exerce la surveillance des travaux nécessaires ; procède aux évaluations des loyers ; conseille les parties dans les règlements de différents de voisinage ; conseille les usagers dans les aménagements et les estimations forestières ; conseille techniquement les parties et les usagers dans les différents problèmes ruraux, fonciers et immobiliers » <sup>3457</sup>. Il n'est guère besoin de démontrer combien ces experts ont partie liée avec les propriétaires bailleurs d'un côté, éventuellement avec les gros fermiers de l'autre, dans la défense des intérêts des uns et des autres. D'une certaine manière, ces positions d'experts, à mi-chemin entre profession et engagement, montrent combien des conceptions techniciennes peuvent être mise au service d'intérêts divergents, et mettre ainsi en évidence la présence subreptice des bailleurs et des preneurs dans des chambres d'agriculture hostiles, on l'a vu, à la représentation en leur sein des « catégories sociales ».

## Des responsables professionnels

### Des dirigeants syndicaux occupés

Comme en 1955, les présidents de chambre d'agriculture déclarent quatre à cinq mandats professionnels, selon ce qui a été imprimé dans l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1960. Cette publication est considérablement plus riche pour l'ensemble des membres qu'elle ne l'était cinq années plus tôt : avec des irrégularités d'un département à l'autre, elle fournit le plus souvent à ses lecteurs des informations sur l'ensemble des membres de la chambre. Ainsi on ne compte que 399 membres et trois présidents pour lesquels aucune mention d'un quelconque mandat professionnel ne soit indiquée. Faire la part entre le biais indéniable de la source et la distinction accordée aux dirigeants dominants n'est pas chose aisée. La répartition des membres et des présidents suivant le nombre de mandats cités en regard de leur nom fait apparaître que près des deux tiers des membres mentionnent un à trois mandats quand la même proportion de présidents en déclarent deux à six <sup>3458</sup>. On n'observe cependant aucune rigidité dans le principe qui voudrait que la quantité d'informations soit strictement proportionnelle à la place dans l'organigramme de la chambre. Ce n'est pas seulement que cette règle souffre des exceptions, mais, à l'analyse, elle apparaît bien moins valide qu'attendu. Ainsi, on observe que dans 44 chambres départementales, c'est le président qui indique le nombre le plus élevé de mandats professionnels dans sa notice de l'annuaire. Dans 31 autres cas, certains membres évoquent plus de mandats professionnels que le président, mais ce dernier reste l'un de ceux dont les engagements professionnels sont les mieux renseignés. Enfin dans quinze cas, il n'est cité dans l'annuaire, à propos du président de la chambre d'agriculture,

<sup>3456</sup> *Annuaire des experts agricoles et fonciers de France et d'outre-mer. 1954.- Le Trait d'Union des experts agricoles et foncier*, n° spécial, [1954], 40 p.

<sup>3457</sup> *Ibidem*.

<sup>3458</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau 13 et graphique 8.

qu'un nombre de mandats professionnels inférieur au nombre moyen de mandats indiqué par les membres de la chambre d'agriculture.

Les présidents qui mentionnent le moins de mandats professionnels sont certes légèrement plus jeunes que ceux qui en indiquent une longue liste, sans que ce soit un critère déterminant : les présidents dont la notice affiche le plus grand nombre de mandats sont en moyenne âgés de 58,8 ans, contre 54,4 pour les autres. De plus, ce constat révélerait-il que les plus âgés des présidents ont eu le temps d'accéder à des responsabilités nombreuses ou que les plus jeunes des présidents concentrent leur attention – dans leur vie de dirigeant comme dans ce qu'il faut bien appeler une stratégie de communication, même si elle est élémentaire – sur quelques mandats-clés, dont ils estiment qu'ils appuient leur revendication de légitimité ? Les deux phénomènes existent sans doute en parallèle, toutefois, la mention d'une responsabilité au sein des instances dirigeantes de la FDSEA ne semble pas dispenser les présidents de chambre d'agriculture d'énumérer d'autres engagements, au contraire : les dirigeants de la FDSEA semblent en moyenne évoquer plus de mandats professionnels que ceux qui n'ont pas été identifiés à la tête de la fédération départementale.

Parmi les membres comme parmi les présidents, les mentions de mandats syndicaux sont de loin les plus nombreuses avec 1444 occurrences parmi les membres et 130 parmi les présidents. 1013 membres, soit 52 %, sont cités comme responsables dans des syndicats agricoles, et cette proportion atteint les deux tiers si l'on ne considère que les 1533 membres qui indiquent au moins un mandat professionnel. 78 % des présidents sont des responsables syndicaux. La surreprésentation des responsables syndicaux parmi les présidents est alors évidente mais elle ne saurait masquer leur importance globale dans les chambres d'agriculture de 1959 : plus de la moitié des membres des chambres d'agriculture sont présentés comme appartenant à un syndicat agricole, que ce soit comme adhérent, militant, responsable ou dirigeant. Ces différents degrés d'appartenance et d'engagement sont d'ailleurs inextricables et les intitulés des fonctions mentionnées sont en l'occurrence d'un piètre recours. Le plus évident est bien que les présidents de chambre d'agriculture se disent – ou « *sont dits* », l'incertitude doit être lue comme présente constamment dans notre propos – bien plus volontiers présidents de syndicats que les membres. Souci de symétrie valant attestation de légitimité à la tête de la chambre ou reflet d'une réelle prééminence dans les structures syndicales qui expliqueraient une élection à la tête de la chambre d'agriculture, les raisons et l'ordre des relations de cause à effet ne sont guère aisés à établir.

L'exemple de la chambre d'agriculture du Rhône n'est que partiellement éclairant. À la veille des élections de 1959, un seul des quatorze membres avait été élu en 1927, huit en 1952 et cinq en 1955. L'élu de l'entre-deux-guerres, Jean-Baptiste Reynaud, âgé de 70 ans, éphémère président de la chambre de 1949 à 1952, est contesté par nombre de ses pairs<sup>3459</sup>. Deux autres membres ne sont pas réélus, qui étaient entrés à la chambre en 1952. L'examen du bulletin des candidats proposés pour l'élection au suffrage universel des agriculteurs est instructif<sup>3460</sup>. Précisons que le nom de chaque candidat est en premier lieu suivi de la mention de sa profession et de sa commune de résidence. Les quatre premiers candidats dans l'ordre d'apparition sont des membres sortants. Jules Calloud, président de la chambre depuis 1952, est mentionné comme tel mais également comme vice-président de la FDSEA. Le président de cette dernière, Florent Nové-Josserand, vient ensuite, à ce titre et comme conseiller économique, mais sans que son mandat de vice-

<sup>3459</sup> Voir *supra* Chapitre 3. A. [Les effets de l'avis du Conseil d'État](#), p. 454.

<sup>3460</sup> Arch. dép. Rhône, 3556 W 45. Chambre d'agriculture, élections. Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (par communes), 1959.

président de la chambre d'agriculture ne soit même évoqué. Jean Petit, secrétaire sortant de la chambre d'agriculture, est d'abord présenté comme le président de la puissante Union viticole du Beaujolais. Benoît Aurion, dont le nom vient ensuite, est cité comme président de la Fédération des producteurs de lait du bassin lyonnais. Six des sept nouveaux membres sont élus par les agriculteurs au suffrage direct : trois d'entre eux sont qualifiés de « *présidents* », de CETA, de cave-coopérative, de Groupement départemental de défense sanitaire du bétail, de la Fédération des vins du Lyonnais, un comme secrétaire général de l'Association des propriétaires du Beaujolais, et les deux derniers sur la liste ne le sont que comme administrateurs, mais dans des organisations prépondérantes telles la Mutualité sociale agricole du Rhône et la FDSEA. La comparaison avec les informations données dans l'annuaire des chambres d'agriculture ne révèle que d'infimes écarts et le constat est bien celui d'un choix complexe des mandats professionnels qu'il est opportun de citer. Tandis que les dirigeants les plus en vue du département n'ont guère besoin d'autre carte de visite que celle de leur nom, les nouveaux impétrants se doivent de se dévoiler au mieux comme des présidents d'organisations dont l'importance est reconnue, au premier rang desquelles figurent les fédérations de syndicats, sinon comme membres du bureau ou administrateurs de ces mêmes organisations prééminentes, enfin, à défaut, comme présidents d'organisations locales ou plus marginales.

Parmi les présidents <sup>3461</sup>, il apparaît que l'échelon départemental est privilégié, sans grande évolution depuis les années 1930 <sup>3462</sup>. Malgré cela l'envergure des présidents de chambre d'agriculture reste en général large, couvrant plusieurs échelons spatiaux. Si seize présidents mentionnent un mandat professionnel au niveau communal, 25 au niveau du canton et dix à celui de l'arrondissement, seuls quatre présidents ne citent de mandats qu'en-deçà du département. De même, et de façon quasi symétrique, seuls quatre présidents ne sont présentés que comme responsables professionnels régionaux ou nationaux, tandis que 41 le sont avant toute chose comme des responsables de rang départemental, éventuellement présents aussi au niveau régional, national et international. Référence administrative et politique et lieu d'existence de réseaux préexistants, malgré une « *unité rurale* » parfois incertaine, le département, et en l'occurrence la préfecture de ce dernier, est bien le lieu principal où les présidents de chambre d'agriculture ont fait et font leurs preuves.

Comme en 1955 mais de façon encore peut-être plus appuyée, les présidents de chambre d'agriculture sont avant tout des dirigeants syndicaux, mais ils montrent un souci manifeste d'agir également dans des organisations coopératives, mutualistes ou de crédit. 24 présidents, soit 26 % d'entre eux, ont des responsabilités apparemment comparables dans un syndicat, une coopérative et un organisme mutualiste ou de crédit. On ne recense qu'une petite centaine de membres de chambre d'agriculture – soit moins de 5 % –, hors présidents, qui présentent le même profil.

Ce cumul de mandats dans tous les types d'organisation, pour certains présidents, dans au moins deux à trois organisations, pour l'immense majorité des autres, implique très concrètement l'adoption d'un mode de vie très éloigné de celui de l'agriculteur constamment présent sur son exploitation. Jean-Pierre Prod'homme l'observe aussi à propos de l'exemple marnais : « *les contraintes sont nombreuses pour l'emploi du temps et*

<sup>3461</sup> Le travail de délimitation de la zone d'influence et/ou d'action des syndicats agricoles cités par l'ensemble des membres des chambres d'agriculture n'a pu être mené à bien de façon satisfaisante, du fait de l'imprécision des dénominations notamment. Cependant, l'impression donnée est celle d'une importance moindre mais certaine de l'échelon départemental, ainsi que d'une grande fréquence des mandats locaux – au niveau de la commune et du canton notamment.

<sup>3462</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableaux 16 et 17.



*la disponibilité au niveau de la famille, de l'exploitation agricole comme de l'environnement. Il en résulte un engagement accru de l'épouse du responsable sur l'exploitation, amenée à tenir une sorte de permanence à la maison (notamment téléphonique) et à pallier l'absence de son conjoint dans diverses circonstances, en particulier dans les relations avec l'environnement immédiat : rôle de dépendance discret et ingrat, imposé par les faits, faisant rituellement l'objet d'une allusion élogieuse lors de toute cérémonie officielle concernant le responsable »<sup>3463</sup>. Sylvain Maresca théorise habilement ce constat à propos de ceux qu'il distingue en deux catégories, soit les « paysans dévoués » et les « spécialistes des responsabilités » : « on constate souvent que les dirigeants paysans entretiennent avec l'activité agricole une distance – mesurable à la durée de leurs études générales, au nombre de leurs parents et relations hors du milieu agricole et à la fréquence de leurs absences d'une exploitation qu'ils tendent à ne gérer plus que par main-d'œuvre salariée interposée – d'autant plus grande qu'ils occupent des positions plus hautes dans l'espace des organisations agricoles car cette distance est à la fois principe et conséquence d'une vie publique qui les détourne de la pratique du métier d'agriculteur et les conduit à adopter un autre mode de vie ponctué par les réunions de travail, les voyages, les congrès, les repas professionnels, les cérémonies etc. »<sup>3464</sup>.*

L'exemple d'Henri Chatras, président de la chambre d'agriculture du Doubs, est fort illustratif. Il est, en cette année 1959, président de la FDSEA, du Groupement sanitaire du bétail, vice-président de la Mutualité sociale et enfin administrateur de la Caisse régionale de crédit agricole de ce département<sup>3465</sup>, mais également secrétaire de l'APPCA, membre du conseil d'administration de la FNSEA<sup>3466</sup> et membre du Conseil économique et social. D'après les souvenirs de sa fille aînée, ces années où les responsabilités prises à différents niveaux s'accumulent sont celles où Henri Chatras était le moins présent dans sa ferme de Pierrefontaine-les-Varans : retenu à Paris du lundi matin au mercredi soir, il laissait sa voiture à la gare ; puis passait la journée du jeudi à Besançon<sup>3467</sup>. Comme l'observent en chœur Jean-Pierre Prod'homme et Sylvain Maresca, l'objectivation de cette situation de relative absence de l'exploitation est avant tout ramenée à l'échelle de la famille : « l'immense force de travail, l'abnégation de sa femme, qui se révélèrent toujours dans le silence, la discrétion et la modestie, furent les bases concrètes et sûres qui permirent à Henri Chatras, dès la fin de la guerre, de rester agriculteur exploitant, tout en se déplaçant au moins une fois par semaine à Paris, tout en passant de nombreuses journées à Besançon, tout en sillonnant sans cesse le département. De rester agriculteur, et de faire vivre une ferme tout en n'y passant qu'une petite part de son temps. Mais dans l'ombre, "la mamie" agissait, organisait, distribuait le travail aux commis, élevait les enfants, et nourrissait tout ce monde qui immanquablement se retrouvait à table. Dans l'intimité, le mari écoutait les conseils ; il faisait beaucoup confiance à l'intuition de sa femme »<sup>3468</sup>.

L'emploi du temps d'Henri Chatras n'est pas celui du commun des dirigeants agricoles, mais ils sont quelque 35 présidents de chambre d'agriculture à naviguer entre l'échelon local et/ou départemental et le siège d'une organisation nationale, le plus souvent situé à

<sup>3463</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés...* ouvrage cité, p. 182.

<sup>3464</sup> Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie... », article cité, p. 4.

<sup>3465</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3466</sup> *Guide national agriculture* 1959-1962, p. 45.

<sup>3467</sup> Entretien avec Jeanne-Antide Prélôt (née Chatras) et Bernard Prélôt, le 22 juillet 2008.

<sup>3468</sup> Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras...* ouvrage cité, p. 59.

Paris. Entre juillet 1960 et juillet 1962, les 18 membres titulaires du comité permanent de l'APPCA font montre d'une réelle assiduité aux réunions de celui-ci <sup>3469</sup>, en venant à plus de quatre réunions sur cinq : si dix d'entre eux exerçaient d'ores et déjà des fonctions dans des organisations professionnelles agricoles nationales, huit font vraisemblablement par là leur entrée dans « *le milieu agricole parisien* » <sup>3470</sup>. Décalage ontologique, la propension des dirigeants agricoles à adopter un mode de vie qui diffère de celui de ceux qu'ils représentent, à mesure qu'ils exercent des fonctions de plus en plus nombreuses, et à des niveaux de plus en plus élevés, procède d'un raisonnement circulaire que ne vient rompre que la progressive « *retraite* » de ce qui a fini par ressembler à une « *carrière* » <sup>3471</sup> de dirigeant.

Multi-appartenances au niveau départemental et présence à tous les niveaux potentiels d'action – local, départemental et national – des organisations agricoles apparaissent comme des constantes parmi les présidents de chambre d'agriculture. Pour Ali Aït Abdelmalek, en quête de médiateurs entre la société rurale, l'État et Bruxelles, qu'il traque dans les organisations professionnelles, « *les grands exploitants ont constitué une nouvelle catégorie de notables, cumulant honneurs, titres et responsabilités* » <sup>3472</sup>. Élément de définition, cette propension au cumul est en elle-même signifiante. Rappelons d'emblée qu'elle n'est propre ni au 20<sup>e</sup> siècle, ni au sujet embrassé : étudiant les sociétés rurales du 19<sup>e</sup> siècle, Jean-Luc Mayaud observe alors un phénomène proche, où « *le cumul des fonctions favorise la confusion à la faveur de laquelle est pérennisée dans l'informel la communauté de village* » <sup>3473</sup>. De même, un siècle plus tard, il nous semble que la récurrence de quelques noms au niveau départemental entretient l'idée de l'existence de dirigeants « *naturels* » et institués. Pierre Coulomb et Henri Nallet remarquent à leur tour que « *les mêmes hommes cumulent les responsabilités dans les différentes institutions qui encadrent les producteurs, et aux différents niveaux organisationnels de ces institutions, réalisant des croisements de fonctions si nombreux et si serrés qu'ils paraissent à la fin doués du don d'ubiquité* » <sup>3474</sup>. Loin d'être une plaisanterie, la question de l'ubiquité des dirigeants agricoles traduit l'importance du phénomène de multi-appartenance parmi les dirigeants agricoles.

Jean-Pierre Prod'homme, quant à lui, considère qu'« *un effet quasi automatique des modalités d'enchaînement des responsabilités est le cumul de celles-ci pour beaucoup de responsables. Ce cumul des responsabilités a des incidences collectives sur le fonctionnement du système professionnel et individuel. Plus un responsable aura atteint un niveau élevé de la hiérarchie professionnelle, plus nombreuses seront ses responsabilités de toute nature. [...] Ces appartenances multiples facilitent l'accès à des sources variées d'information, permettent de préserver une certaine distance par rapport à la position occupée dans chaque organisation – source d'incertitude et parfois d'ambiguïté – et donc renforcent le pouvoir et le prestige du responsable concerné* » <sup>3475</sup>. Plus largement, et

<sup>3469</sup> Arch. APCA, comité permanent général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961 ; comité permanent général, mars 1961 à juillet 1961 ; comité permanent général, septembre 1961 à février 1962 ; comité permanent général, mars 1962 à juillet 1962.

<sup>3470</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs »... article cité, p. 48.

<sup>3471</sup> Soit selon le Robert, « *métier, profession qui présente des étapes, une progression* »

<sup>3472</sup> Ali AÏT ABDELMALEK, *L'Europe communautaire, L'État-Nation et la société rurale*... ouvrage cité, p. 224.

<sup>3473</sup> Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », article cité.

<sup>3474</sup> Pierre COULOMB et Henri NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, ouvrage cité, p. 58.

<sup>3475</sup> Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés*... ouvrage cité, p. 182.

selon les analyses des sociologues des organisations notamment, cet invariant des cumuls semble être la clé des régulations entre organisations et vis-à-vis de l'administration, dans une « *relation de dépendance entre une organisation et son environnement* »<sup>3476</sup>. D'aucuns évoquent une « *relation dynamique de "négociations conflictuelles"* »<sup>3477</sup> ou des « *régulations croisées* »<sup>3478</sup> pour qualifier avec plus ou moins de justesse les équilibres fragiles établis entre des organisations et des institutions rivales ou opposées, agissant à la fois dans deux buts liés : le renforcement de leur légitimité et de leur utilité sociale, subjective, et le service des intérêts de ceux qu'ils défendent ou représentent, ce dans quoi leur réussite est tout aussi subjective. Gardons en tête ce système d'interdépendance à l'heure de l'analyse des conflits et des processus de décision.

Pour Pierre Grémion, « *rien ne s'oppose (à quelques incompatibilités près) à ce qu'un homme cumule un nombre considérable de postes et condense l'essentiel de la représentation et de la représentativité face à l'administration à différents niveaux territoriaux. Le seul frein à ce processus de concentration est un frein politique et non un frein réglementaire : l'acceptation par les autres notables et par la population du cumul et de la concentration de pouvoir qu'il implique. [...] Peu à peu s'institutionnalise ainsi un cursus honorum, un schéma de comptabilité des cumuls, un système de rôles dans un réseau collectif plus vaste. Le réseau fournit alors l'unité pertinente de mesure du comportement collectif des notables. [...] Pas plus qu'il n'est possible de déduire l'orientation du comportement d'un fonctionnaire de sa position hiérarchique dans la bureaucratie, il n'est possible de déduire la représentativité du notable de sa position dans une institution de représentation. Ce qui "fait" le notable, c'est toujours un excédent de représentativité et cet excédent de représentativité ne peut être défini qu'aux termes d'une exploration des réseaux au sein desquels s'inscrit l'action du représentant. La compréhension de la dynamique notabiliaire trouve ainsi son aboutissement dans le dépassement d'une approche atomistique des institutions au profit d'une analyse transversale et dynamique des réseaux* »<sup>3479</sup>. Dans le cadre de l'analyse de l'histoire de l'APPCA, à l'échelle du siècle, dans 90 départements, cette approche ne peut raisonnablement être tentée. Il est toutefois possible d'évoquer quelques intrications décisives et changeantes, notamment celle, tant évoquée, des chambres d'agriculture et des FDSEA, et, partant, de l'APPCA et de la FNSEA.

### Intrications croisées

John T. S. Keeler, dans son étude, tente de mesurer l'importance et la profondeur des relations entre chambres d'agriculture et FDSEA. Il juge qu'à partir du début des années 1960 et de l'augmentation des ressources financières des chambres d'agriculture, permise notamment par le décret de décembre 1959, cette proximité a renforcé les fédérations départementales affiliées à la FNSEA, notamment en les faisant bénéficier du subventionnement public indirect de leurs infrastructures. Sylvain Maresca n'est pas loin de ce constat lorsqu'il évoque le « *conflit de compétence larvé entre la chambre d'agriculture et la FDSEA* »<sup>3480</sup>. François-Henri de Virieu évoque « *une puissance financière*

<sup>3476</sup> Michel CROZIER et Jean-Claude THOENIG, « La régulation de systèmes organisés complexes... », article cité.

<sup>3477</sup> Ali AÏT ABDELMALEK, *L'Europe communautaire, L'État-Nation et la société rurale...* ouvrage cité, p. 223.

<sup>3478</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, p. 210.

<sup>3479</sup> *Ibidem*, pp. 213-215.

<sup>3480</sup> Qu'il décrit ainsi : « *la première, organisation économiquement riche cherchant à maintenir un rôle institutionnel de représentation de la paysannerie qui lui est de plus en plus disputé par la seconde ; celle-ci, organisation « pauvre », soucieuse de s'assurer le contrôle*

qui suscite des convoitises » et considère que « dans bien des départements, ce sont les chambres d'agriculture, établissements publics, qui assurent les "fins de mois difficiles" du syndicalisme paysan »<sup>3481</sup>. Pour appuyer son argumentation, John T. S. Keeler montre une proximité trahie par les indices que sont les adresses des sièges sociaux des organisations, qui bien souvent se trouvent dans les mêmes immeubles, le fait d'employer le même directeur, ainsi que l'appartenance du président de la FDSEA à la chambre d'agriculture, voire à son bureau<sup>3482</sup>. La pertinence de ces indicateurs est évidente, mais on peut regretter que l'auteur ne les envisage pas de manière diachronique et réciproque. Si le président d'une chambre d'agriculture est parfois vu comme « a second DSA »<sup>3483</sup>, il nous semble que cette approche des relations entre FDSEA et chambres d'agriculture peut être poussée plus avant.

Par rapport au début des années 1950<sup>3484</sup>, s'observe une tendance assez marquée de différenciation des adresses des sièges sociaux des chambres d'agriculture vis-à-vis de celles des DSA et des locaux préfectoraux dans lesquels elles étaient encore souvent hébergées au moment de leur remise en activité<sup>3485</sup>. Moins d'un tiers des chambres d'agriculture cohabitent ainsi avec les « services extérieurs » du ministère de l'Agriculture autour de 1960. En revanche, le nombre de cas où la chambre d'agriculture aurait la même adresse que la FDSEA est passée de 34 à 48<sup>3486</sup>, soit plus de la moitié des situations : le plus souvent, il semble que l'augmentation progressive et spectaculaire des ressources financières des chambres d'agriculture ait permis à ces dernières d'emménager dans des immeubles de bureaux plus vastes et d'y accueillir des organisations agricoles, au premier rang desquelles la FDSEA. Les cas où chambre d'agriculture et FDSEA emploient le même directeur en 1960 ne sont guère faciles à dénombrer avec certitude : il a déjà été signalé que seuls 19 directeurs de chambre d'agriculture, soit 21 %, ont ainsi été identifiés avec certitude à la tête des services de la FDSEA<sup>3487</sup>. Notons tout de même que dans 29 des 48 cas où la chambre et la fédération syndicale occupent le même immeuble, les deux organisations semblent avoir une ligne téléphonique en commun<sup>3488</sup>. Les témoignages ayant trait aux relations qui règnent alors entre les organisations cohabitantes au niveau départemental sont souvent laconiques. À propos du début des années 1960, René Bourrigaud écrit : « en général, l'ambiance reste plutôt à la bonne entente au sein des organisations agricoles regroupées au 12 rue de Strasbourg à Nantes. La "Fédération" domine alors les services

des ressources de la chambre au nom d'une représentativité de fait ». Sylvain MARESCA, « Ébauche d'une analyse sociologique des élites paysannes : cinq biographies de dirigeants paysans », dans *Études rurales*, octobre-décembre 1979, n° 76, pp. 51-81, p. 51.

<sup>3481</sup> François-Henri de VIRIEU, « Trois millions neuf cent mille exploitants, propriétaires ruraux et salariés agricoles vont renouveler la totalité des chambres d'agriculture », dans *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1964.

<sup>3482</sup> John T.S. KEELER, *The Politics of neocorporatism in France...* ouvrage cité, carte p. 119.

<sup>3483</sup> *Ibidem*. Citant Léon DUBOIS, « Partis politiques, syndicats et pouvoirs », dans *Paysans*, n° 33, décembre 1961-janvier 1962, p. 19.

<sup>3484</sup> Voir Annexes. Dossier n° 7. Tableau 3.

<sup>3485</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau 20.

<sup>3486</sup> Encore n'avons-nous pas retenu comme cas où l'adresse est commune les situations de grande proximité telles celle de Chambéry, où DSA, FDSEA et chambre d'agriculture sont sises aux n° 2, 5 et 1, place du Château. Des cas similaires peuvent être observés à Amiens ou à Avignon.

<sup>3487</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Tableau 3.

<sup>3488</sup> Il a été aussi repéré trois cas où le numéro indiqué pour joindre la chambre est celui de la FDSEA située à une autre adresse, mais présidée par le même homme que la chambre.

de la chambre d'agriculture dirigés par Jacques du Rostu, un fidèle d'Albert Boucher, mais ouvert au dialogue avec les fermiers. Elle travaille de concert avec la Direction des services agricoles (DSA) dirigés de 1954 à 1960 par André Bord »<sup>3489</sup>.

Les indications relatives aux mandats des élus des deux organisations sont moins impressionnistes. Il est assez aisé de mettre en évidence l'intrication croisée des chambres d'agriculture et des FDSEA<sup>3490</sup>. 554 membres de chambre d'agriculture sur 2022, soit 27 % au minimum, ont pu être identifiés comme appartenant à une FDSEA, à des degrés divers. Entendons bien qu'il s'agit là d'un minimum, du sommet de l'iceberg, des responsables identifiés comme tels et non de la masse des adhérents, qui restent invisibles. De même, seul est possible au niveau national le repérage des syndicats locaux explicitement affiliés à la FDSEA, hors systèmes complexes. 73 des 91 FDSEA sont présidées par un membre de chambre d'agriculture – contre 66 en 1955 –, dont 18 en tant que présidents et 39 comme membres du bureau. 108 vice-présidents<sup>3491</sup> et 35 secrétaires généraux de FDSEA sont membres d'une chambre d'agriculture. 48 présidents de chambre au moins sont des dirigeants locaux de la FDSEA, et entre les deux tiers et la moitié des membres de bureaux de chambre départementale sont constitués de dirigeants de FDSEA.

Cette tendance est confirmée par les données fournies par les éditions du *Guide national de l'agriculture* publiées autour de 1960, suivant les régions. 76 FDSEA sur 91, soit 84 %, sont présidées par un membre de chambre d'agriculture en 1961, et plus souvent par le vice-président de celle-ci que par son président. Il en est de même pour 50% des secrétaires de FDSEA identifiés et pour plus de 80 % des vice-présidents. Notons la présence massive, malgré les obstacles à l'identification des individus, des responsables de sections spécialisées – notamment céréales et cultures industrielles – dans les chambres d'agriculture, quoique pas au premier plan. Les responsables des sections de preneurs sont assez souvent présents dans les chambres mais pas dans leurs bureaux, alors que les sections de bailleurs y sont mieux représentées. L'évolution depuis 1955<sup>3492</sup> est celle d'un évident renforcement d'une proximité qui était déjà très grande. On observe une hausse de 8 à 13 points de pourcentage de l'implication des membres de bureaux et délégués de chambre d'agriculture dans les FDSEA, des présidents et vice-présidents surtout.

La proximité des chambres avec les FDSEA est confirmée par l'importance des relations avec les instances nationales de la FNSEA. Si les données de l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1960 sont peu fiables<sup>3493</sup>, le *Guide national de l'agriculture*, pas entièrement exploitable, permet toutefois de repérer une plus grande connexion de l'APPCA avec la FNSEA qu'avec les organisations du boulevard Saint-Germain – crédit mutualité et coopération regroupés dans la CNMCCA. Les instances dirigeantes de

<sup>3489</sup> René BOURRIGAUD, *Paysans de Loire-Atlantique. Quinze itinéraires à travers le siècle*, Nantes, Centre d'histoire du travail, 2001, 298 p., p. 224.

<sup>3490</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau n° 18.

<sup>3491</sup> Chaque FDSEA a en général plusieurs vice-présidents, de trois à cinq suivant les départements.

<sup>3492</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 1. Tableau n° 17.

<sup>3493</sup> On citera l'exemple de Joseph Courau, président de la FNSEA, alors que ce n'est pas mentionné sur sa notice de président de la chambre d'agriculture de la Gironde, sans qu'on puisse déterminer ce qui procède de l'oubli volontaire d'une information considérée comme connue de tous, ou de l'aspiration à faire oublier ce rôle national au profit du protrait-type du dirigeant départemental.

la FNSEA sont ainsi composées d'hommes qui sont presque tous impliqués dans les chambres d'agriculture, le plus souvent en tant que président ou vice-président<sup>3494</sup>.

### Les mandats spécialisés dans l'angle mort

Il apparaît que les pages de l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1960 ne sont guère prolixes sur les mandats des membres et des présidents dans ce que l'on qualifie d'associations spécialisées. 82 membres et 10 présidents seulement peuvent y être recensés de façon certaine, avec une dispersion qui rend l'analyse malaisée. L'assemblée permanente compte notamment sur ses bancs le président de l'Association générale des producteurs de lin – Michel Dalle, du Pas-de-Calais –, le président de l'Association générale des producteurs de maïs – Louis Bidau, des Basses-Pyrénées –, le président de la Fédération nationale des producteurs de lait – Lucien Biset, de Savoie –, le vice-président de la Confédération nationale des producteurs de fruits et légumes – Raymond Villatte, d'Indre-et-Loire –, le vice-président de la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre – Ferdinand Barlet, de la Creuse –, le président de la Fédération nationale porcine – en la personne de Marc Ferré, vice-président de l'APPCA – et le vice-président de la Confédération générale betteravière (CGB), Jean Lepicard, de Seine-Inférieure<sup>3495</sup>. Les membres qui indiquent le même type de mandats spécialisés semblent appartenir à une foule d'organisations, sans que ressortent particulièrement les plus puissantes. Ainsi on ne compte guère qu'une dizaine de membres de chambre d'agriculture qui se disent administrateurs de l'AGPB. En sus de Jean Lepicard, seul le président de la puissante CGB mentionne ce mandat dans les pages de l'annuaire. À l'évidence, seules sont mentionnées les fonctions exercées dans les bureaux des organisations, laissant ainsi dans l'ombre les appartenances nombreuses et également décisives, mais ancrées moins haut dans la hiérarchies ou au niveau des relais locaux.

Cette invisibilité serait-elle inhérente à la fonction de l'APPCA ? Pierre Coulomb décrit les différences entre le « *corporatisme organique de la grande propriété*, [dont l'objectif est la] *préservation de la rente foncière par le développement séparé de la société rurale et maintien de sa hiérarchisation en classes sociales différenciées* » et le « *corporatisme économique des entrepreneurs* », qui serait celui des représentants de la grande culture, favorables au soutien des prix et à la gestion interprofessionnelle des filières<sup>3496</sup>. Dans les années 1960, selon l'auteur qui ne l'évoque qu'à demi-mot, l'APPCA serait en phase de transition entre ces deux modèles. La discrétion des membres et des présidents de chambre d'agriculture sur leurs éventuelles responsabilités dans des organisations spécialisées par production tiendrait à la fois à une nécessaire discrétion sur ce sujet de dissensions internes aux organisations agricoles<sup>3497</sup> et à la fonction généraliste de l'APPCA, tenue de défendre « *l'intérêt général agricole* »<sup>3498</sup>. En 1959-1960, les groupes de travail officiellement constitués par l'APPCA sont les suivants : « *coordination des organisations professionnelles, expropriation, évolution de la structure des exploitations agricoles, réforme*

<sup>3494</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau n° 19.

<sup>3495</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3496</sup> Pierre COULOMB, « Une nouvelle tentative corporatiste ? », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p., pp. 147-159, p. 150.

<sup>3497</sup> Le comité de Guéret notamment s'est constitué autour de cette volonté de défendre les intérêts des éleveurs face à ceux des céréaliers, pour caricaturer.

<sup>3498</sup> Entretien avec Louis Goupilleau, le 30 janvier 2003.

*du statut des chambres d'agriculture, observation des marchés, montagnes, transports d'intérêt agricole, regroupements fonciers et échanges amiables, pollution de l'atmosphère et des eaux, assistants techniques et économiques, main-d'œuvre* ». Les délibérations de l'assemblée s'en ressentent d'ailleurs fortement : entre 1949 et 1962, on ne compte plus guère que trois délibérations sur 155 – soit 2 % à peine – relatives à des productions spécifiques et à l'organisation des marchés de celles-ci, quand on en dénombrait 183 sur 550 – soit un tiers – entre 1927 et 1940.

Il ne s'agit pas là d'un simple effet de source, lié à l'annuaire publié par l'APPCA, puisqu'il s'avère que le *Guide national de l'agriculture*, publié dans les mêmes années, pose aussi des problèmes. On a vu que seules une vingtaine de sections blé de FDSEA pouvaient y être recensées, dont une seule est présidée par un président de chambre d'agriculture, Albert Boucher, de Loire-Atlantique. Malgré cela, au moins un bon tiers des sections spécialisées par production des FDSEA sont dirigées par un membre de chambre d'agriculture<sup>3499</sup>, mais il est rare que ceux-ci en soient présidents ou vice-présidents. La confrontation des sources montre ici son intérêt : si l'on a bien confirmation que certains membres de chambre d'agriculture, et *a fortiori* leurs présidents, taisent leurs intérêts et leurs engagements dans des organisations de défense et de promotion de productions agricoles spécialisées, la tendance est tout de même nettement au retrait de ceux-ci dans les chambres, comme si un accord tacite les amenait à ne pas occuper le premier plan. Repli qui peut être stratégique, sur le modèle décrit par Claude-Isabelle Brelot dans son approche des relations entre les nobles, notamment ruraux, et les conseils municipaux<sup>3500</sup>. Grâce à l'*Annuaire betteravier*<sup>3501</sup> publié en 1945, sont connus plus d'un millier de responsables de la CGB, du bureau national aux membres des commissions présentes dans les sucreries-distilleries, en passant par le fourmillant conseil d'administration et par les très peuplées fédérations départementales : les noms de 46 membres et présidents de chambre d'agriculture de 1960 y ont été identifiés avec certitude, alors que seuls deux membres et un président indiquent dans l'annuaire des chambres d'agriculture leur appartenance au bureau de la CGB et que seulement 23 membres et présidents évoquent un mandat professionnel relatif à la culture betteravière. Sauf à considérer que leurs intérêts dans ce riche secteur agricole se seraient volatilisés, il faut en conclure que ces mandats ne sont pas volontiers exposés au regard des lecteurs de la revue *Chambres d'agriculture* susceptibles de consulter l'annuaire publié par celle-ci.

La fonction généraliste de l'APPCA ressurgit comme facteur explicatif. Si, comme l'avance Denis Pesche, l'irruption des associations spécialisées dans le paysage embouteillé des OPA a amené « *l'introduction et le développement de formes de légitimité puisant dans les registres économiques et techniques, valoris[ant] l'image de l'entreprise agricole, diversement utilisée selon les périodes* »<sup>3502</sup>, on a vu que les présidents de chambre d'agriculture n'étaient pas très soucieux de donner cette image-là, et qu'il était de ce fait quasi impossible de cerner les agriculteurs dans leur travail et leur activité économique sous le vernis des dirigeants occupés à la défense des intérêts de l'ensemble des agriculteurs qui sont leurs potentiels électeurs. Mais on a montré que le voile pouvait être partiellement levé sur ce silence des sources<sup>3503</sup>, notamment parce que les mandats

<sup>3499</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau n° 19.

<sup>3500</sup> Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée...* ouvrage cité, p. 566 et suivantes.

<sup>3501</sup> *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, s.d., 284 p.

<sup>3502</sup> Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France*, ouvrage cité, p. 329.

<sup>3503</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableau 7 et 8.

des présidents de chambre d'agriculture dans des organisations locales ou départementales liées à telle ou telle production étaient nombreux et autorisaient des raisonnements déductifs possiblement pertinents.

De façon évidente, le poids des associations spécialisées à l'APPCA se fait plus sûrement ressentir de manière indirecte. Localement, les présidents et surtout les membres des chambres d'agriculture sont présents dans les syndicats, associations et coopératives spécialisées, tels les nombreux syndicats d'élevage, coopératives de céréales et caves-coopératives<sup>3504</sup>. Perpétuant le modèle des années 1930, les chambres d'agriculture votent des subventions variables mais globalement importantes aux associations départementales spécialisées. S'agit-il pour les associations spécialisées, dans le cadre de « *l'équilibre sans cesse recherché entre des logiques sectorielles, vis[ant] à consolider la branche du produit considéré et les logiques territoriales, indispensables pour enraciner la lutte syndicale* »<sup>3505</sup> ? Des logiques nationales se lisent aisément également. Ainsi, le bureau de la Commission permanente de coordination des associations spécialisées (CCAS) de la FNSEA est composé autour de 1960 de sept membres dont six appartiennent aux chambres d'agriculture<sup>3506</sup>. C'est le cas de quatre des cinq vice-présidents de ce bureau. Parmi eux, Lucien Biset, président de la Fédération nationale des producteurs de lait, vient d'être élu président de la chambre d'agriculture de la Savoie. Pour la viticulture, Georges Herail, vice-président de la chambre d'agriculture de l'Aude, est également président du Syndicat des producteurs de vins de consommation courante de Narbonne. Jacques Angrand, le président de l'Association générale des producteurs d'oléagineux, est membre de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne depuis 1927<sup>3507</sup>. Surtout, ce bureau compte parmi ses vice-présidents Jean Deleau, le puissant président de la non moins puissante Association générale des producteurs de blé, lui aussi ingénieur agronome. Le président de la commission est Georges Ferté, président de la Confédération générale des producteurs de pommes de terre, vice-président et suppléant-délégué à l'APPCA de la chambre d'agriculture de l'Aisne. Au titre de sa présidence du CCAS, il assiste à de nombreuses réunions du comité permanent général de l'APPCA au début de l'année 1961. Évoquant « *la manière dont ont pu être gérés, au fil du temps, les équilibres régissant des intérêts agricoles spécifiques – et parfois divergents – au sein de l'appareil dominant de représentation des agriculteurs et, plus largement, de l'espace des OPA* »<sup>3508</sup>, certains penchent clairement pour une forme d'externalisation des questions techniques et économiques, et notamment de celle de la défense des prix des principales productions agricoles, en faveur de la CCAS de la FNSEA<sup>3509</sup>. Si cette analyse convainc aisément, elle soulève une autre

<sup>3504</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9, tableau 22.

<sup>3505</sup> Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France*, ouvrage cité, p. 329.

<sup>3506</sup> *Guide national agriculture 1959-1962*.

<sup>3507</sup> En 1946, le préfet du département écrit à son propos ceci : « *Né le 7 juillet 1894 à Sceaux (Seine). Agriculteur à Liseusaint. Importante exploitation. Ingénieur agronome. Président de la Société d'Agriculture de Melun. Très bon cultivateur. Défenseur des intérêts de la grosse culture. Opinions politiques de droite* ». Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de Seine-et-Marne, le 8 avril 1946.

<sup>3508</sup> Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France*, ouvrage cité, p. 10.

<sup>3509</sup> Dans Denis PESCHE, « Les céréaliers dans le syndicalisme agricole en France : pour une histoire longue des mécanismes de l'influence », communication au colloque « Le syndicalisme agricole » organisé par la SFER et l'IEP de Bordeaux les 26 et 27 avril 2007, 33 p. [consulté sur [http://www.sfer.asso.fr/download/82/Denis\\_Pesche.pdf](http://www.sfer.asso.fr/download/82/Denis_Pesche.pdf)], p. 19 : « *Au sein de la FNSEA, les associations spécialisées agissent en partie par le biais de la commission de coordination des associations spécialisées (CCAS). Les activités*



question, qui est celle du consentement à cette délégation et du partage implicite, mais possible sujet à dissensions et négociations, de l'espace vital de chacune des organisations professionnelles agricoles existant et agissant au tournant des années 1960.

### En ordre dispersé

Il ne faudrait pas laisser accroire au lecteur que les engagements des présidents de chambre d'agriculture sont entièrement focalisés sur quelques organisations dominantes. Si celles-ci ont été abordées en premier et plus longuement, c'est aussi parce que leur fonctionnement repose sur des unités territoriales, la plupart du temps départementales, présentes partout en France, et donc comparables. L'importance de l'échelon départemental pour les présidents de chambre d'agriculture apparaît de façon lumineuse : 86 % des présidents y exercent des responsabilités, quand les autres niveaux d'intervention ne rassemblent guère que 6 à 39 % des présidents<sup>3510</sup>. Autre dénominateur commun, la forte proportion de membres et de présidents de chambre d'agriculture qui détiennent des responsabilités syndicales et qui les cumulent avec des mandats dans des coopératives – 41 présidents –, mutualistes – 29 présidents –, ou de crédit – 20 présidents<sup>3511</sup>.

48 présidents de chambre d'agriculture sont simultanément des coopérateurs, la plupart à l'échelon départemental, pour 28 d'entre eux, mais également beaucoup au niveau de la commune ou du canton, pour 35 d'entre eux, voire régional, pour une dizaine quand même. Les coopératives du secteur aval, s'occupant de stockage, de transformation et de commercialisation, sont en tête parmi les présidents comme parmi les membres, principalement dans les secteurs céréaliers, laitiers et viticoles. Il est toutefois surprenant de trouver une quinzaine de présidents de chambre d'agriculture dans des coopératives d'approvisionnement et d'achat en commun : héritage du syndicat-boutique, ce type d'engagement souligne des formes de continuités avec l'entre-deux-guerres. Un président de chambre d'agriculture sur dix seulement, et un membre sur vingt, a d'importantes responsabilités dans une coopérative classée parmi les principaux et les plus récurrents nouveaux types de coopératives, soit les coopératives d'insémination, les coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA) et les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA). Le fait que ces présidents ne soient pas tellement plus jeunes ou ne se distinguent guère de leurs homologues donne raison aux chercheurs qui, étudiant « *la fonction de notable dans la genèse des coopératives agricoles* », considèrent que « *lorsqu'un nouveau besoin se manifeste tout se passe comme si les institutions directement concernées intervenaient par l'intermédiaire de leurs représentants pour l'orienter en organisant les formes institutionnelles qui permettraient de le satisfaire sans perturber fondamentalement l'ordre établi. C'est un deuxième aspect de l'interstructuration centré sur*

*de cette commission s'exercent essentiellement dans le domaine économique et autour de l'action technique et des questions internationales. La CCAS assure aussi le suivi technique du comité de gestion du fonds de garantie mutuel, puis du FORMA à partir de 1962. De fait, la CCAS est le lieu de débat et d'élaboration de la politique économique de la FNSEA. Sur le plan international, Jean Deleau, président de l'AGPB et vice-président de la FNSEA, assure de fait la responsabilité pour le syndicalisme général des questions internationales. Dans les faits, les associations spécialisées ont alors le quasi-monopole de la maîtrise des questions internationales au sein des organisations agricoles. Cette situation n'est pas sans déranger les jeunes issus de la JAC, qui prennent progressivement des responsabilités au sein de la FNSEA » .*

<sup>3510</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau 17.

<sup>3511</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau 14<sup>bis</sup>.

*la fonction de normalisation des institutions et le processus de "récupération" des idées, projets et tentatives qui pourraient porter atteinte à l'existence des institutions en place* »<sup>3512</sup>.

Un président sur trois déclare exercer un mandat dans une organisation mutualiste. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un mandat à la Mutualité sociale agricole (MSA) : une quinzaine en sont les présidents, une dizaine les vice-présidents. En 1960, « *la Mutualité agricole continuait à vivre dans la plus grande imprécision juridique* »<sup>3513</sup> : perdre la coexistence des Caisses de la Mutualité sociale – dont les statuts datent de 1923 – et celles de la Mutualité 1900. Malgré les appellations peu lisibles, il semble que les présidents de chambre d'agriculture se trouvent plus majoritairement du côté des caisses fondées dans le sillage des organisations affiliées à la Société des agriculteurs de France, après la loi Viger de 1900, même si des formes d'unifications ont déjà eu lieu dans les départements, à l'issue d'un consensus local.

28 % des présidents et 13 % des membres des chambres d'agriculture exercent des fonctions dans des organismes de crédit. Douze présidents sont administrateurs d'une Caisse régionale de crédit agricole (CRCA), située en réalité au stade départemental, quatre en sont vice-présidents et dix présidents. Ces présidents de caisses de crédit agricole ont en moyenne 67 ans, soit neuf ans de plus que l'ensemble des présidents de chambre d'agriculture. Cinq d'entre eux sont membres de la chambre d'agriculture depuis avant 1940, et six sont présidents depuis 1952, ce qui atteste d'une forme de notabilité ancienne. Ces dirigeants sont, pour nombre d'entre eux, de ces ex-« *hommes nouveaux* » du Crédit agricole arrivés aux responsabilités sous Vichy, lorsque « *les milieux corporatistes, conformément à leurs convictions doctrinales, souhaitent "rendre" des Caisses régionales aux agriculteurs* »<sup>3514</sup>, notamment en chassant, par la loi du 20 novembre 1940, les parlementaires et les non-agriculteurs. Cependant, l'invisibilité de l'ensemble des cursus internes à l'institution de crédit, du niveau local au niveau départemental, voire national, rend l'objectivation de ce processus impossible.

Dans l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1960, seuls seize présidents mentionnent un mandat professionnel dans un organisme que l'on pourrait qualifier de parapublic : créés par l'État, pour répondre à une demande des organisations professionnelles et/ou avec participation paritaires de celles-ci, s'y retrouvent surtout l'Institut des vins de consommation courante, et autres comités interprofessionnels par produits, et avant tout les comités départementaux des céréales, liés à l'ONIC. Le *Guide national de l'agriculture*, dans ses éditions des années 1959 à 1961, permet d'identifier les présidents et directeurs de 88 de ces comités. Neuf sont présidés par le président de la chambre d'agriculture du département, tandis que 36 autres le sont par un membre de celle-ci – dont huit par le vice-président et cinq par le secrétaire<sup>3515</sup>. Il est probable que, comme dans le département de l'Aude, où trois membres de la chambre d'agriculture, dont le secrétaire, appartiennent au comité, la présence des membres des chambres d'agriculture soit nettement plus importante. D'autant plus que d'après le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'Office national interprofessionnel des céréales, le Comité départemental des céréales est

<sup>3512</sup> A. BAUBION-BROYE, J.-M. CASSAGNE et G. LANNEAU, « Une mise en relation des sujets et des institutions... », article cité, p. 42.

<sup>3513</sup> Philippe CHALMIN, *Éléments pour servir à l'histoire de la mutualité agricole. Tome 2 : de 1940 à nos jours, biographies, bibliographie*, Paris, Economica, 1988, 218 p.

<sup>3514</sup> André GUESLIN, *Histoire des crédits agricoles...* ouvrage cité, tome 1, p. 566.

<sup>3515</sup> *Guide national agriculture 1959-1961*.

composé de quatorze membres, dont sept représentant les producteurs de céréales – trois choisis parmi les président ou administrateurs de coopératives de céréales ou, à défaut, parmi les producteurs de céréales, deux proposés par la chambre d'agriculture et deux proposés par les organisations syndicales d'exploitants agricoles les plus représentatives –, deux représentant les négociants, deux représentant les meuniers, un représentant les boulangers, ainsi que le directeur des services agricoles ou son représentant et le directeur départemental des contributions indirectes ou son représentant<sup>3516</sup>. Institutionnalisée, la participation des chambres d'agriculture à l'organisation du marché du blé ne semble pas avoir reflué depuis les années 1930.

De même, dans les comités départementaux de la vulgarisation du progrès agricole, le vice-président est, statutairement, d'après le décret du 11 avril 1959, un membre de la chambre d'agriculture : s'étonnera-t-on que ces mandats ne soient guère mentionnés dans l'annuaire des chambres d'agriculture ? Considérées comme allant de soi, et objectivant une participation à des politiques publiques souvent décriées, ces fonctions sont tues au profit de celles qui reflètent engagements syndicaux, coopératifs, mutualistes ou de crédit. Il est plus frappant de constater que dans le domaine de la vulgarisation et du développement, où l'APPCA et les chambres ont investi beaucoup en matière consultative et de services depuis le début des années 1950, les mandats ne soient pas cités en plus grand nombre. 37 membres, dont seulement sept présidents, évoquent un mandat dont l'intitulé comporte le terme « *vulgarisation* ». Si l'on ajoute les mots « *progrès* » et « *technique* », la requête permet d'isoler près de 60 individus, dont pas plus d'une douzaine de présidents : les mandats considérés sont extrêmement divers, du parapublic au groupuscule privé et de l'émulation générale à la mise en œuvre de protocoles spécifiques. Les présidents et membres de CETA<sup>3517</sup> sont nettement plus nombreux, environ 70, mais cela ne concerne guère que cinq présidents de chambre d'agriculture. Faut-il en conclure que l'engagement sur le terrain de la vulgarisation résulte plus de l'héritage corporatiste que des engagements des membres de l'APPCA ? De ce fait, leur légitimité à se poser en fer de lance de la coordination des actions de vulgarisation n'est-elle pas précaire ?

### **Une fragile légitimité : l'« affaire Pierre Rozé »**

Malgré le flou des sources et l'insistance assumée des dirigeants agricoles et de leurs organisations sur les mandats professionnels plutôt que sur l'activité professionnelle elle-même, jusqu'à faire écran, l'excellence professionnelle et le respect des règles de la profession restent un important critère de légitimité, lisible en creux lors de certaines affaires. Pierre Rozé est président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire depuis 1949 lorsqu'en mars 1959 le tribunal correctionnel d'Angers lui inflige une amende de 100 millions de francs<sup>3518</sup>. Poursuivi pour « *fausses déclarations de récoltes et expédition de 3 229 hectolitres de vin ne répondant pas aux caractéristiques d'appellation contrôlée mentionnées sur les acquits délivrés* »<sup>3519</sup>, Pierre Rozé est condamné à payer la quintuple valeur des 3 229 hectolitres litigieux, soit 58 405 francs, 96 amendes pour enlèvement et

<sup>3516</sup> *Journal officiel*, 1<sup>er</sup> octobre 1953, Décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'office national interprofessionnel des céréales, pp. 8635-8639.

<sup>3517</sup> *Guide national agriculture 1959-1961* et *Bulletin des centres d'études techniques agricoles (CETA)*, n° 21, juillet-août 1955. Liste des CETA, pp. 247-251.

<sup>3518</sup> Soit 1 326 306 euro 2001. [http://www.minefi.gouv.fr/a\\_votre\\_service/informations\\_pratiques/calculs/francs/francs.htm](http://www.minefi.gouv.fr/a_votre_service/informations_pratiques/calculs/francs/francs.htm)

<sup>3519</sup> « Pour fausses déclarations de récoltes et fraudes sur les appellations contrôlées. Le président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire condamné à 100 millions de francs d'amendes », dans *Le Monde*, 14 mars 1959.

expédition de vins sous couverts d'acquets falsifiés, soit une somme de 19 millions de francs et une série d'amendes fiscales se montant à 11 500 000 francs : il doit finalement payer une somme d'environ 300 millions de francs. Le quotidien du soir précise que l'action judiciaire a été déclenchée sur citation de l'administration des contributions indirectes et de l'Institut national des appellations d'origine (INAO)<sup>3520</sup>, comme pour souligner la gravité des faits, puisque Pierre Rozé est alors membre du comité directeur de cet institut<sup>3521</sup>.

Pierre Rozé est né le 31 juillet 1897 à Brissac, en Maine-et-Loire. Ce «  *fils de viticulteur [...] qui avait prévu de ne pas succéder à son père, y fut contraint par la mort de son frère à la guerre de 1914-1918 : lui-même, engagé volontaire à 18 ans, en revint avec des galons d'officier et s'attacha ensuite à la conduite du vignoble familial* »<sup>3522</sup>. Adhérent de la Fédération générale des syndicats viticoles de l'Anjou, créée en 1918<sup>3523</sup>, il en serait devenu le secrétaire général vers le milieu des années 1930 et a été, à ce titre, l'un des organisateurs de la Fête des vins d'Angers en 1937. En février 1939, il est élu membre de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire par les groupements et syndicats agricoles du département<sup>3524</sup>. Le 22 avril 1941, il est nommé membre du CROC de Maine-et-Loire. Le 28 février 1942, lors de l'assemblée générale constitutive de l'URCA du Maine-et-Loire, le «  *viticulteur* » Pierre Rozé est élu membre titulaire du Conseil régional corporatif avec 311 voix sur 318 votants<sup>3525</sup> et renouvelé dans ces fonctions en octobre 1943<sup>3526</sup>. En janvier 1944, il est désigné comme membre de la chambre régionale d'agriculture d'Angers<sup>3527</sup>.

En 1945, on le retrouve comme vice-président de la toute jeune FDSEA du Maine-et-Loire<sup>3528</sup>. Le préfet du département enregistre la réélection de Pierre Rozé comme premier vice-président de la fédération en février 1946 et la qualifie ainsi en s'adressant au ministère de l'Intérieur : «  *propriétaire viticulteur à Brissac. C'est un homme très actif qui exerce une influence certaine dans tout le département, mais principalement dans les milieux viticoles. Il est également Président de la Confédération Centre-Ouest de la viticulture. De nuance politique chrétien [sic] il n'est affilié à aucun parti politique* »<sup>3529</sup>. En 1947, il est secrétaire général adjoint de la Fédération des associations viticoles de France et à ce titre membre des conseils d'administration de la Fédération nationale des producteurs de vins de consommation courante et de la Confédération nationale des producteurs de vins

<sup>3520</sup> *Ibidem*.

<sup>3521</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3522</sup> Alphonse GUIMBRETIERE, *Histoire et cheminements des organisations agricoles de Maine-et-Loire*, ouvrage cité, p. 172.

<sup>3523</sup> <http://fsvas.free.fr/presentation.htm>

<sup>3524</sup> Arch. APCA, CA Maine-et-Loire, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>3525</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5016, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Maine-et-Loire, [1941-1944].

<sup>3526</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>3527</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>3528</sup> *Annuaire national agricole* 1945, p. 205.

<sup>3529</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet de Maine-et-Loire, 6 mars 1946.

et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées<sup>3530</sup>. Le président de la chambre d'agriculture, Henry Chatenay, né en 1879, étant décédé avant 1948, des élections ont lieu pour désigner un nouveau président lors de la session de mai 1949 : Pierre Rozé est élu. Dans une lettre de Luce Prault à Abel Maumont, datée du 16 juillet de la même année, on perçoit toute la méfiance qu'il inspire au directeur des services de l'APPCA qui considère que « *c'est un monsieur ambitieux et entreprenant* » et qui se montre « *assez réservé à son sujet* »<sup>3531</sup>, alors même qu'il s'était posé en possible entremetteur entre les chambres d'agriculture et la FNSEA – en juillet 1949, il dit à Abel Maumont « *être dans les meilleurs termes avec MM. Forget et Blondelle et avoir les moyens de faciliter [les] rapports [de l'APPCA] avec eux* »<sup>3532</sup>. Réélu à la chambre d'agriculture en 1952, toujours comme délégué des associations et syndicats agricoles<sup>3533</sup>, il est alors également secrétaire-adjoint de la CGA, secrétaire général adjoint de la Fédération des associations viticoles de France (FAV), président de l'Union des coopératives d'Angers et de la section départementale de l'Office du blé<sup>3534</sup>.

Le 27 mai 1952, il est élu membre suppléant du CPG à l'APPCA. En mai 1953, il est proposé comme titulaire du comité et élu avec 64 voix sur 78 votants – les « *mieux élus* » le sont avec 77 voix –, tandis que neuf votants préféreraient le voir rester suppléant<sup>3535</sup>. Dans les pages de l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1955, celui qui se dit « *viticulteur* » et maire de Brissac, chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite agricole, est toujours secrétaire général de la FAV. Il affiche un nombre impressionnant de mandats détenus dans des organisations liées à la viticulture, à la définition des appellations contrôlées et à la promotion des vins d'Anjou : il est président du CIVAS, le Conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur, de la Fédération viticole de l'Anjou, de l'Institut technique du vin, du Comité national de propagande du vin, mais également membre du comité directeur de l'INAO, l'Institut national des appellations contrôlées et président du comité de la CGVCO, la *Confédération* générale des vignerons du Centre-Ouest. Il reste vice-président de la FDSEA mais est désormais également président de l'Union des coopératives de Thouarcé et de celle du Maine-et-Loire et vice-président de la Mutualité 1900<sup>3536</sup>. À la tête de la chambre d'agriculture, sous sa présidence, se constituent des services techniques, de formation professionnelle et d'habitat rural, qui emploient sept personnes<sup>3537</sup>. En 1954 et 1955, il introduit, au nom de la Fédération des associations viticoles de France et avec la Fédération nationale des vins délimités de qualité supérieure, des requêtes devant le Conseil d'État tendant à annuler le décret du 14 octobre 1954, lequel attribue à l'Institut des vins de consommation courante des compétences ayant trait aux vins délimités de qualité supérieure (VDQS), ce qui suscite l'hostilité des producteurs des

<sup>3530</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>3531</sup> Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, à Abel Maumont, président de l'APPCA, le 16 juillet 1949.

<sup>3532</sup> *Ibidem*, lettre de Abel Maumont, président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, à Luce Prault, le 5 juillet 1949.

<sup>3533</sup> Arch. CA Maine-et-Loire, procès-verbal de la session du 24 mars 1952 (envoyé par Jeannette Gautronneau en avril 2008).

<sup>3534</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, pp. 25, 32 et 206.

<sup>3535</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 juin 1953, p. 11.

<sup>3536</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>3537</sup> *Annuaire APCA* 1959.

vins ainsi qualifiés. En mars 1957, le Conseil d'État statue sur ce cas et les requêtes sont rejetées<sup>3538</sup>.

À la suite de sa condamnation de mars 1959, la presse ébruie les déboires du président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire : *Centre presse* publie un article au titre acerbe dès le 13 mars 1959 dans lequel il est souligné que « *M. Rozé avait été réélu dimanche dernier au conseil municipal de Brissac avec 374 voix sur 545 votants* »<sup>3539</sup>. Dès le lendemain, *Le Monde* fait de même en publiant un texte un peu plus long qui donne les principaux éléments de l'affaire. On y apprend notamment que « *l'action [a] été déclenchée sur citation de l'administration des contributions indirectes et de l'institut des appellations d'origine (INAO)* » dont Pierre Rozé est membre du comité directeur, et qu'il lui est surtout reproché d'avoir dissimulé que « *ses vignes [...] outre quelques plants nobles produisant le vin d'appellation, comportaient des hybrides non classés dans les plants caractérisant les vins d'Anjou* »<sup>3540</sup>.

Aux deux extrémités de l'échiquier politique, la presse embraye. Si *La Terre* reproduit de façon neutre le texte des communiqués déjà parus, *La Gazette agricole*, dont le gérant est Henri Dorgères, surenchérit, soulignant que « *ce jugement a soulevé une émotion d'autant plus considérable que M. Rozé était un partisan déclaré, en paroles tout au moins, de la qualité, [qu']il se prodiguait dans tous les congrès agricoles et personne n'était plus sévère que lui pour les fraudeurs : à plusieurs reprises, il avait déclaré que l'emploi de méthodes illégales pour obtenir l'abrogation de certaines mesures néfastes lui paraissait blâmable – il oubliait simplement d'ajouter que ces méthodes ne lui paraissaient pas blâmables lorsqu'elles lui permettaient d'accroître ses bénéfiques personnels* »<sup>3541</sup>. Il est difficile de savoir quelle « *émotion* » cette condamnation a suscité dans les organisations auxquelles il appartenait et parmi leurs adhérents : la presse agricole « *modérée* » est muette sur ce point<sup>3542</sup>.

Est-ce que le hiatus entre les engagements de Pierre Rozé et le fait qu'il ait contrevenu aux règles qu'il était censé défendre scandalise autant les uns que les autres ? *La Gazette agricole* dorgériste y voit sans nul doute une arme politique de décrédibilisation de l'adversaire puisqu'elle laisse écrire : « *nous nous félicitons à la Défense paysanne d'avoir toujours compté M. Rozé parmi ceux qui dénigraient notre action* »<sup>3543</sup>. Pour ceux de son camp, il s'agit vraisemblablement d'écarter un dirigeant dont la réputation est gravement entachée par cette condamnation : en mai 1959, Pierre Rozé, élu depuis 1939 à la chambre d'agriculture au scrutin des associations et syndicats agricoles du Maine-et-Loire, ne semble pas avoir été candidat. Sylvain Maresca considère que « *la réussite professionnelle reste donc la pierre angulaire de la légitimité des dirigeants, ce qui rend leur distinction acceptable par le milieu agricole, ce qui prouve leur intérêt pour un métier et un milieu que leurs*

<sup>3538</sup> Archives APCA, B 35. Personnalités. Lettre R-V, Dossier Pierre Rozé, Avis du conseil d'État du 8 mars 1957.

<sup>3539</sup> « L'Anjou n'était que du vin ordinaire. 100 millions d'amende au maire de Prissac », dans *Centre Presse*, 13 mars 1959.

<sup>3540</sup> « Pour fausses déclarations de récoltes et fraudes sur les appellations contrôlées. Le président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire condamné à 100 millions de francs d'amendes », dans *Le Monde*, 14 mars 1959.

<sup>3541</sup> « Rozé, président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, est condamné pour fraude à 100 millions d'amende », dans *La Gazette agricole. L'hebdomadaire familial*, 21 mars 1959.

<sup>3542</sup> Notamment, à notre connaissance, *L'Information agricole* et *Chambres d'agriculture*.

<sup>3543</sup> « Rozé, président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, est condamné pour fraude à 100 millions d'amende », dans *La Gazette agricole. L'hebdomadaire familial*, 21 mars 1959.

*responsabilités les contraignent de délaissier toujours plus »*<sup>3544</sup>. Le cas de Pierre Rozé pose sans y répondre la question de la profondeur de cette corrélation entre réussite professionnelle et légitimité de dirigeant : en effet, en 1961-1962, quoique désormais absent de la chambre d'agriculture et du comité directeur de l'INAO, Pierre Rozé semble être resté présent à la tête du CIVAS et de la FAV, au niveau national, et préside toujours les Caisses mutuelles départementales agricoles du Maine-et-Loire et les Coopératives sises à Thouarcé et à Angers, tout comme il demeure vice-président de la FDSEA<sup>3545</sup>. Alphonse Guimbretière, ancien directeur de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire et mémorialiste des organisations agricoles de ce département, considère qu'il « *fit preuve d'une intelligence active, d'un dévouement incontesté et d'une loyauté jamais démentie envers ses collègues »*<sup>3546</sup>.

## C. Les chambres d'agriculture et l'APPCA en politique

---

### Du « système politico-administratif local »<sup>3547</sup> ...

517 membres de chambre d'agriculture, soit 25 % d'entre eux, mentionnent au moins un mandat d'élu politique dans l'*Annuaire des chambres d'agriculture* publié en juin 1960<sup>3548</sup>. Sur 625 mandats cités, 442 concernent le niveau communal – conseillers municipaux, adjoints, maires – et 106 se situent à l'échelon du canton – conseillers généraux. Seulement 40 mandats cités relèvent de la représentation parlementaire – à l'Assemblée nationale et au Sénat. La richesse des informations données par l'annuaire ne doit pas leurrer sur la difficulté qui existe, au vu des sources, pour reconstituer, même approximativement, un cursus des mandats professionnels et politiques dans un ordre chronologique strict, ce d'autant plus que les mandats politiques sont locaux. Les listes des conseillers généraux, pour la période 1959-1961<sup>3549</sup>, et celles des députés<sup>3550</sup> et des sénateurs<sup>3551</sup>, depuis les débuts de la Troisième République, permettent de mieux appréhender l'importance de l'engagement politique des membres et des présidents de chambre d'agriculture en 1960. 57 présidents, soit près de 63 %, mentionnent au moins un mandat politique, tandis que 460 membres, soit à peine 24 %, sont dans ce cas. Est-ce un biais des sources disponibles ? Y a-t-il une plus grande propension des présidents de chambre à occuper des mandats politiques ou des électeurs à voter pour des candidats détenant des mandats professionnels du type de celui de président de chambre ?

373 membres des chambres d'agriculture se disent maires, soit 18 % des membres et 33 % des présidents. Les données concernant les conseillers municipaux et les adjoints sont vraisemblablement très incomplètes : de la même façon que l'on fait plus volontiers mention

<sup>3544</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 63.

<sup>3545</sup> *Guide national agriculture* 1959-1961[informations publiées en l'occurrence en 1961 et 1962].

<sup>3546</sup> Alphonse GUIMBRETIERE, *Histoire et cheminements des organisations agricoles de Maine-et-Loire*, ouvrage cité, p. 172.

<sup>3547</sup> Pierre GRÉMION, « Introduction à une étude du système politico-administratif local », dans *Sociologie du travail*, tome 1, 1970, pp. 51-73.

<sup>3548</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3549</sup> Publiées dans les volumes du *Guide national agriculture* 1959-1961.

<sup>3550</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/>

<sup>3551</sup> <http://www.senat.fr/listes5R/index.html>

d'un mandat de président de syndicat, on cite plus volontiers celui de maire, en appui à une légitimité revendiquée. La question soulevée par André Gueslin reste entière – soit celle d'une confusion entre les rôles du dirigeant du syndicat agricole et du maire, à la faveur d'un appauvrissement de l'environnement agricole, pour paraphraser son expression <sup>3552</sup>. Toutefois la moitié des présidents qui se disent maire, le font vraisemblablement pour compenser une liste de fonctions dont le rayon d'action est celui du département, de la région, du pays, comme une caution locale, si l'on peut dire. S'agit-il là de la pièce maîtresse d'une implication dans les « réseaux de terroir » <sup>3553</sup> évoqué par Pascal Blas ? Pour cet auteur, ces réseaux sont « mis en place à partir du monde agricole et de ses organismes spécifiques », soit un « ensemble de liens qui se sont tissés entre les élus sénatoriaux et les élus municipaux, ce souvent par l'intermédiaire du conseil général » sur le mode du « système de circulation de services » <sup>3554</sup> et de la « circulation médaillée » <sup>3555</sup>. Le modèle-type idéal de ce type de réseau reposerait sur le notable pris entre sociétés d'agriculture, syndicats d'électrification, caisse de crédit agricole, assurances mutuelles agricoles, syndicalisme agricole et chambres d'agriculture, même si « dans la plupart des cas, ces organismes ne sont pas directement présidés par l'édile qui occupe le point central du dispositif ; la direction en revient aux maires issus du milieu paysan qu'ils représentent, mais la charpente générale sert avant tout les intérêts de l'élément politique qui sait les utiliser » <sup>3556</sup>.

D'après l'*Annuaire des chambres d'agriculture* de 1960, cent membres de chambre d'agriculture sont dits conseillers généraux <sup>3557</sup>. D'après les données fournies par le *Guide national de l'agriculture* <sup>3558</sup>, ils seraient près de 132 à siéger dans un conseil général. 68 chambres d'agriculture sur 90 comptent parmi leurs membres au moins un conseiller général : trente en comptent un seul, vingt en comptent deux, dix en comptent trois et huit en comptent quatre. Au maximum, les conseillers généraux ne constituent que 20 % des membres de la chambre <sup>3559</sup>. On ne dénombre en revanche parmi les membres des chambres d'agriculture que quatre présidents de conseils généraux, dont Robert Gravier, président de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, maire et sénateur indépendant depuis 1946. Ainsi, si 6 % des membres seulement sont des conseillers généraux, plus de 11 % des présidents sont dans ce cas. Dans les chambres départementales, 8,5 % des membres des bureaux sont conseillers généraux, contre 5,8 % parmi les autres membres.

Surtout, le fait que les trois quarts des chambres d'agriculture aient parmi leurs membres au moins un conseiller général suffit à donner à l'ensemble des membres un accès, une connexion avec l'assemblée départementale. Certes, ceux qui sont à la fois membres de la chambre et conseillers généraux cumulent les deux formes de représentation dominantes au niveau départemental, comme nombre de leurs homologues

<sup>3552</sup> André GUESLIN, « Les dirigeants agricoles dans leurs villages... », article cité, p. 84.

<sup>3553</sup> Dont on est en droit de discuter la spécificité par rapport aux modèles urbains.

<sup>3554</sup> Pascal BLAS, « Élités et édiles : le poids des réseaux », article cité, p. 49.

<sup>3555</sup> Gaëlle Charcosset évoque elle aussi les dimensions politiques du Mérite agricole : Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs. Les décorés du Mérite agricole (Rhône, 1883-1939) », article cité.

<sup>3556</sup> Pascal BLAS, « Élités et édiles : le poids des réseaux », article cité, p. 50.

<sup>3557</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau 25.

<sup>3558</sup> À noter que certains volumes ont été publiés avant les élections cantonales de juin 1961 et d'autres peuvent l'avoir été après, même si les données qu'ils contiennent datent plus vraisemblablement d'avant cette date.

<sup>3559</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Cartes 3 et 4.



des chambres de commerce <sup>3560</sup> et se rapprochent ainsi de celui qui y est « *l'arbitre de l'intérêt général* », le préfet <sup>3561</sup>. Partenaire important des chambres d'agriculture, le conseil général a, depuis la loi du 10 août 1871, des attributions importantes. Surtout, les connections constatées dans la majorité des chambres d'agriculture contribuent à augmenter la notabilité de chacun des membres du groupe, selon la définition du notable fondée sur l'accès à l'appareil administratif départemental que propose Pierre Grémion <sup>3562</sup>. Mais le département est également « *le cadre de formation de la représentation nationale tant pour l'Assemblée nationale que pour le Sénat* » <sup>3563</sup>.

### ...à l'Amicale parlementaire agricole (APA)

Malgré l'épuisement relatif de la stratégie initiée par le mouvement dit d'« *action civique* », de nombreux dirigeants agricoles exercent des mandats parlementaires, dont 36 membres de chambre d'agriculture. Onze sont députés, dont trois présidents de chambre d'agriculture, élus en 1945, 1951 ou 1956. 25 sont sénateurs, dont huit présidents de chambre d'agriculture, dont un élu en décembre 1946, trois en novembre 1948, un en juin 1955, un en juin 1958 et deux en avril 1959 <sup>3564</sup>. Il est marquant de constater que les membres de chambre d'agriculture, hors présidents, comptent bien plus de députés et de sénateurs élus depuis les débuts de la Cinquième République.

Il n'y a pas de *cursum honorum* type récurrent sur le modèle « *membre-président-parlementaire* », mais bien plutôt des configurations très variées et un nombre important d'élus des chambres qui sont déjà parlementaires à la date de leur première élection. Toutefois, la tendance s'est en partie inversée depuis 1939 : alors qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le cursus le plus fréquent était celui où l'élection à la chambre d'agriculture précédait l'élection comme député ou sénateur, c'est beaucoup moins évident en 1960, et surtout, les présidents de chambre d'agriculture ont plus souvent été d'abord parlementaires. Est-ce à dire que le *cursum honorum* de la Troisième République serait déconsidéré ? Il semble plutôt que ce soit un effet de la refondation politique des années qui suivent la Libération et du maintien dans les chambres d'agriculture des élus de la Quatrième République, souvent parvenus à l'Assemblée nationale ou au Sénat dans le vaste mouvement de l'Action civique <sup>3565</sup>.

Les trois présidents de chambre d'agriculture qui siègent à l'Assemblée nationale y ont rejoint le groupe des Indépendants et paysans d'action sociale (IPAS). Au Sénat, les présidents de chambre d'agriculture siègent soit au Centre républicain d'action paysanne et

<sup>3560</sup> Philippe BOUCHARDEAU, *Histoire de la Chambre de commerce de Valence. Tome 1 : la formation du patronat drômois. Tome 2 : l'action consulaire*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en histoire, sous la direction de Pierre Guillen, Université de Grenoble III, 1981, 163-164 p. et 801 p.

<sup>3561</sup> « À l'inverse de la commune, le département se caractérise par la dissociation des institutions de représentation électorale (Conseil général) et de représentation fonctionnelle (chambres de commerce, chambres d'agriculture). L'exécutif de la collectivité locale est de surcroît aux mains de l'État et il revient au préfet d'être l'arbitre de l'intérêt général ». Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, p. 221.

<sup>3562</sup> « Pourrait déjà être défini comme notable, tout individu reconnu par l'administration ou une administration comme pouvant légitimement avoir accès au second niveau supérieur pour traiter d'un cas particulier par transgression de l'universalisme de la règle ». *Ibidem*, p. 167.

<sup>3563</sup> *Ibidem*, p. 221.

<sup>3564</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau 27.

<sup>3565</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Tableau 26.

sociale (CRARS), pour quatre d'entre eux, soit parmi les Républicains indépendants, pour trois autres. Un seul est un sénateur de l'UNR. Au Sénat, il est frappant de constater que les membres de chambre d'agriculture y sont également présent dans les groupes du MRP et de la Gauche démocratique<sup>3566</sup> : cette distorsion vers la droite était observable à l'Assemblée nationale en 1939, et conduit à voir dans les présidents de chambre d'agriculture des conservateurs parmi les conservateurs. La convergence la plus nette est bien celle des « *Indépendants* », soit autour du Centre national des indépendants et paysans – auquel seraient adhérents 13 présidents et 20 membres de chambre d'agriculture<sup>3567</sup> – malgré la distance supposée entre CRARS et CNI<sup>3568</sup>. En mars 1960, le comité directeur du Mouvement d'union paysanne et sociale (MUPS), héritier du Parti paysan d'union sociale (PPUS), rassemble cinq présidents et sept membres de chambre d'agriculture. Parmi les présidents, on ne s'étonnera guère de retrouver René Blondelle et Martial Brousse, deux sénateurs du CRARS, ainsi qu'André Bégouin et Jean Deshors, députés IPAS. Le président de l'APPCA, René Blondelle, est fréquemment cité parmi les rapporteurs au congrès national des indépendants et des paysans<sup>3569</sup>.

Cependant, le document que constitue la liste des membres de ce comité directeur est doublement éclairant<sup>3570</sup>. Il révèle d'abord qu'au-delà des affiliations parlementaires plus ou moins contraintes et des carrières politiques, la proximité avec ce courant politique minoritaire existe, notamment dans le cas des non-parlementaires, avec par exemple Lucien Biset, président de la chambre d'agriculture de la Savoie et de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), ou Jacques Angrand, membre de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne depuis 1927 et président de l'Association générale des producteurs d'oléagineux (AGPO)<sup>3571</sup>, dont le préfet disait en 1946 qu'il était un « *défenseur des intérêts de la grosse culture [aux] opinions politiques de droite* »<sup>3572</sup>. Au-delà des questions générationnelles, les hommes du MUPS ont fréquemment été très influents au sein des URCA entre 1941 et 1944, le plus souvent en tant que syndic régional ou adjoint. Ensuite, le fait que la page de la *France indépendante* où est publiée cette liste soit annotée, ou plutôt que des noms y soient soulignés – des noms de membres ou présidents de chambre d'agriculture, mais pas seulement – pointe l'existence d'une insertion de l'APPCA dans les

<sup>3566</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Schémas 1 et 2.

<sup>3567</sup> Gilles MARTINEZ, *Le Centre national des Indépendants et Paysans de 1948 à 1962...* ouvrage cité, Liste des membres du CNIP en annexe, pp. 175-184.

<sup>3568</sup> Ludovic FONDRAZ, *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Cinquième République*, Paris, Éditions Economica, 2000, 288 p., p. 95.

<sup>3569</sup> Arch. APCA, Républicains populaire et centre démocratique. Indépendants paysans et centre républicain d'action rurale et sociale. Politique étrangère. [coupures de presse et rapports], [s.d. : 1959-1964], « L'agriculture dans une économie moderne », éléments de rapport de Monsieur Blondelle, Sénateur de l'Aisne, au Congrès National des Indépendants et des Paysans, journée du 30 novembre 1960.

<sup>3570</sup> Voir Annexes. Dossier n° 9. Document 1. Arch. APCA, Républicains populaire et centre démocratique. Indépendants paysans et centre républicain d'action rurale et sociale. Politique étrangère. [coupures de presse et rapports], [s.d. : 1959-1964], *France indépendante. L'hebdomadaire des Indépendants et des Paysans*, n° 398, 23 mai 1960.

<sup>3571</sup> *Guide national agriculture 1959-1962*.

<sup>3572</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de Seine-et-Marne, le 8 avril 1946.

réseaux « *indépendants et paysans* », au-delà des seuls présidents, dans la connivence avec certains chefs de service.

La présence parlementaire des chambres d'agriculture dans les deux assemblées<sup>3573</sup> coïncide, depuis le début des années 1950, avec l'existence de l'Amicale parlementaire agricole et rurale (APAR). Depuis les avancées des indépendants-paysans aux législatives de 1951, après lesquelles ils totalisent plus de cent députés, le bloc agricole s'est structuré en un intergroupe, entre l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil économique appelé Amicale parlementaire agricole, dominé par le bloc indépendant-paysan et donc par les dirigeants de la FNSEA – à partir de la fin des années 1950, plusieurs pages sont régulièrement consacrées à l'activité de l'APAR dans *L'Information agricole*, organe de presse de la FNSEA : ces pages s'intitulent « *la page parlementaire* ». 24 des 36 parlementaires de l'APPCA et des chambres d'agriculture y appartiennent, dont les trois présidents députés et cinq des huit présidents sénateurs<sup>3574</sup>. René Blondelle et Martial Brousse, président de la chambre d'agriculture de la Meuse, à laquelle il appartient depuis 1927, ex-syndic régional de l'URCA de ce département, sont les présidents d'honneur de l'APAR. Deux des vice-présidents sont des membres de chambre d'agriculture, ainsi que les deux délégués généraux, tous deux conseillers économiques, comme 23 autres membres de chambre d'agriculture en fonction en 1960, dont onze présidents, et non parlementaires<sup>3575</sup>, Fernand Vangraefscheppe, président de la chambre d'agriculture du Nord et vice-président de la FNSEA et Camille Laurens, ancien ministre de l'Agriculture, de novembre 1951 à janvier 1953, membre de la chambre d'agriculture du Cantal<sup>3576</sup>.

En janvier 1960, la « *page parlementaire* » de *L'Information agricole* publie les rapports et avis réalisés par ses membres au cours des années 1958-1959. Façon de rendre publique les interventions en séance, et ainsi de remplir le contrat de l'« *action civique* » envers les électeurs. Ainsi, René Blondelle a été rapporteur pour avis du projet portant réforme du contentieux fiscal. Octave Bajoux, sénateur et membre de la chambre d'agriculture du Nord, est rapporteur au nom de la commission des affaires économiques et du plan, de la proposition de loi de MM. Boulanger et Bajoux tendant à la stabilisation des fermages. Le très actif Jean Lainé, député et membre de la chambre d'agriculture de l'Eure, est à la fois rapporteur de la proposition de loi n° 165 tendant à modifier certaines dispositions du code rural relatives à la vaccination contre la fièvre aphteuse puis intervient lors des questions et réponses sur les obligations imposées au crédit agricole aux industriels laitiers qui ont sollicité un prêt sur le fonds de progrès agricole et enfin rédige des questions sur les règles applicables aux vins d'importation. Jacques Le Roy Ladurie, député et président de la chambre d'agriculture du Calvados, ancien ministre de l'Agriculture du maréchal Pétain, est l'auteur d'une question demandant à l'administration de préciser sa doctrine en ce qui concerne la déduction du revenu servant de base à la surtaxe progressive des intérêts des capitaux empruntés par les exploitants agricoles et engagés dans leur exploitation. Jean Deshors député et président de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, intervient dans les questions et réponses sur la rémunération des agents ou employés des sociétés des caisses d'assurances et de réassurances mutuelles agricoles constitués dans les termes de la loi du 4 juillet 1900.

<sup>3573</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Tableau 2, graphiques 12 à 15.

<sup>3574</sup> *L'information agricole*, janvier 1960. Voir Annexes. Dossier n° 9. Document 2.

<sup>3575</sup> Nous regrettons de n'avoir pu trouver de liste des adhérents non parlementaires de l'APAR en 1960.

<sup>3576</sup> Gilles RICHARD, « Parti paysan et société rurale dans la France d'après-guerre. L'exemple du Cantal », dans *Histoire*

Les prises de paroles et rapports écrits, très nombreux, s'étalent sur de pleines doubles pages : elles révèlent combien les parlementaires adhérents de l'APAR sont présents sur les questions agricoles, jusqu'aux plus pointues, tout en respectant la vulgate collectivement affirmée, qui fait que les « *pages parlementaires* » de *L'information agricole* résonnent de messages tels que « *Rétablissez l'indexation des prix agricoles* » ou « *Précisez le plus tôt possible votre politique agricole* »<sup>3577</sup>. Lobbying ou pas, cet état de fait, plus ou moins appuyé et revendiqué, s'articule de manière active et institutionnalisée, du moins du côté des services de l'APPCA.

### « Relations parlementaires »

Au cours de l'année 1957-1958, l'APPCA recrute deux chargés de mission qui entretiennent des contacts suivis avec les secrétariats des commissions et les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République. Non que les relations avec l'Assemblée nationale et le Sénat aient été nulles avant cette date, mais il est significatif que le renforcement, la formalisation et l'institutionnalisation de ces liaisons coïncide avec le relatif échec de l'« *Action civique* » après 1956 et leur annonce avec l'agonie de la Quatrième République<sup>3578</sup>. Autour de ces deux chargés de missions s'organise un service embryonnaire intitulé « *Liaison avec le Parlement* », dont l'activité est très ambitieuse : « *dépouillement de tous les textes émanant de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République (propositions de lois, rapports, etc.), éventuellement étude et transmission à l'APPCA des documents présentant un intérêt économique ou agricole ; étude des notes d'information spéciales du rapporteur général de la Commission des finances, des débats de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, des questions écrites et questions orales, des comptes rendus des réunions de commissions et particulièrement des commissions de l'Agriculture, des Finances et des Affaires économiques, des comptes rendus d'auditions de diverses personnalités par les commissions ; rédaction de questions écrites ou orales à la signature de parlementaires ; sur instructions du président ou du directeur de l'APPCA tous contacts avec MM. les députés et les sénateurs sur les sujets d'intérêt économique ou agricole ; relations avec les fonctionnaires secrétaires des commissions ; rédaction de projets de textes législatifs ou de projets de rapports à la demande de certains parlementaires ; rédaction de projets d'amendements à certains projets ou propositions de lois ; étude des travaux de l'APPCA afin d'être en mesure de renseigner MM. les parlementaires ; enfin remise à MM. les députés et sénateurs des commentaires des textes généraux et spéciaux émanant de l'APPCA* ».

Durant l'année écoulée, il a surtout été question, à l'Assemblée nationale, du décret de février 1957 créant un Conseil de la vulgarisation agricole, d'une proposition de loi relative aux élections aux chambres d'agriculture, d'une autre relative aux conditions d'établissement des prix agricoles, des investissements agricoles et fonciers, des tarifs douaniers, et des droits de rétrocession en matière d'expropriation. Claude Langlade-Demoyen, le chargé de mission en relation avec l'Assemblée nationale a également prononcé un exposé à la session de perfectionnement des secrétaires administratifs des chambres d'agriculture, en septembre 1957, sur « *comment faire aboutir les vœux des chambres d'agriculture auprès des pouvoirs publics* » ; il a également rédigé un fascicule titré « *Le conseiller général* », publié dans la revue *Chambres d'agriculture*. Son homologue pour le Conseil de la République s'est chargé de l'étude de la proposition de René Blondelle

<sup>3577</sup> *L'information agricole*, janvier 1960.

<sup>3578</sup> Le rapport sur l'activité des services 1957-1958 est finalisé le 27 mai 1958. Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958, Organigramme p. 7.

relative à l'accès de l'agriculture à la Caisse nationale des marchés, approfondissement des relations avec la commission des finances du Conseil de la République. D'une façon générale, le rôle de Stanley Campbell à la chambre haute du parlement a été de relayer les propositions de loi et amendements des présidents de chambre d'agriculture qui sont aussi sénateurs – la liste des principaux en est longue, plus d'une douzaine de propositions portant notamment sur les élections aux chambres d'agriculture, au calcul du prix du blé par rapport au fermage ou aux sociétés communales de chasse. Enfin, il a rédigé le fascicule « *Le sénateur* » publié dans la revue de l'APPCA<sup>3579</sup>. D'autres moyens d'action et de renforcement de liens existants sont observables, notamment par le biais de l'organisation de « *voyages d'information agricole à l'intention des secrétaires de commissions parlementaires* »<sup>3580</sup>, mais également par l'envoi des vœux aux députés, notamment ceux qui sont présidents de commission, et y compris ceux qui sont aussi présidents de chambre d'agriculture<sup>3581</sup>.

Est-ce à dire que l'action de l'APPCA, par le biais de ce service embryonnaire consacré aux « *relations parlementaires* », s'apparente-t-elle à ce que l'on nomme, suivant les périodes et les points de vue, un groupe de pression, un groupe d'intérêt, voire un lobby ? Forme d'organisation particulière, l'APPCA n'est cependant ni un syndicat, ni une association, et ne représente officiellement aucun groupe d'intérêt particulier, comme le font par exemple les associations spécialisées par production, telles l'APGB, la CGB, la FNPL, pour citer les plus influentes. Depuis le décret-loi du 30 octobre 1935, l'APPCA « *est, auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture métropolitaine* » : le statut juridique des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente les situe en marge des groupes d'intérêt<sup>3582</sup>. En 1958, Jean Meynaud, étudiant les groupes de pression, considère que la presse joue une triple fonction, puisqu'elle peut à la fois « *servir de véhicule à la présentation des thèses et à la diffusion des mots d'ordre ; jouer un rôle de liaison entre les membres et contribuer au maintien de leur cohésion ; fournir un outil commode pour blâmer ou louer les personnalités extérieures, spécialement les parlementaires* ». Cependant il considère qu'« *une place à part doit être réservée à la revue Chambres d'agriculture publiée par l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'agriculture : elle fournit une importante documentation sur les problèmes agricoles et les points de vue des dirigeants de la profession* »<sup>3583</sup>. C'est en effet l'une des caractéristiques de la revue dans les années 1950 et encore dans les années 1960 que de se poser en ressource documentaire et en instrument de liaison entre les chambres d'agriculture, et plus largement entre les acteurs des organisations professionnelles agricoles. Cependant, la richesse de ses pages en matière documentaire, scientifique, juridique, si elle contribue à faire de l'APPCA un foyer de spécialistes, notamment parmi ses services peuplés d'ingénieurs agronomes et agricoles

<sup>3579</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

<sup>3580</sup> Arch. APCA, Documents officiels, 1960-1962 Sénat.

<sup>3581</sup> Arch. APCA, Documents officiels, 1960-1962 Assemblée nationale.

<sup>3582</sup> Pour Michel Offerlé, partant des propositions de Gabriel A. Almond, « *aux partis, la production de représentations générales et transclassistes, la conquête et l'exercice du pouvoir, aux groupes la prise en charge d'intérêts spéciaux, la pression et l'influence sur le pouvoir politique. D'où les conséquences que tirent certains auteurs : que les groupes contrairement aux partis ne sont pas des organisations politiques même s'il peuvent participer à des systèmes d'action où ils sont en rapport direct ou indirect avec des organisations politiques c'est-à-dire les partis* ». Michel OFFERLÉ, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994, 157 p., p. 23.

<sup>3583</sup> Jean MEYNAUD, *Les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1958, 372 p., pp. 132-134.

et de juristes, et donc un pourvoyeur d'expertises, cela ne dément en rien l'hypothèse d'une action proche de celle des groupes d'intérêt. Il est en effet possible de penser « *l'expertise comme mécanisme de représentation* »<sup>3584</sup> et de considérer que « *la force de la technocratie est moins la capacité d'un corps préexistant d'experts et de décideurs à reproduire sa domination historique sur un secteur que le résultat d'un travail permanent de construction de savoir-faire et de légitimité* »<sup>3585</sup>.

Ainsi, l'APPCA agirait à l'intersection des genres : à la fois comme une institution représentative chargée de défendre un « *intérêt général agricole* », dont le simple postulat suppose l'adhésion totale à un agrarisme qui ne dit pas son nom, et comme un corps technocratique en formation, capable d'alimenter les élus en études et actions expertes. Le service des « *liaisons avec le Parlement* », qui en 1959 concerne également les liens avec les chambres de commerce, est rattaché aux services généraux, ce qui relève à la fois son importance cruciale et son caractère central, puisque tous les services de l'APPCA sont amenés à collaborer avec lui. Assez vite, autour de l'année 1959, Claude-Langlade-Demoyen devient le chef d'un sous-service rattaché à la direction générale, tandis que Stanley Campbell se rapproche du sénat, en restant collaborateur extérieur de l'APPCA. Né le 26 janvier 1929 à Constantine (Algérie), Claude Langlade-Demoyen est le fils d'un colonel devenu directeur de société. Il entre au lycée Buffon à Paris, où il se trouve vraisemblablement sous l'Occupation, avant de gagner les bancs de la faculté de droit<sup>3586</sup> : il sera plus tard dit docteur en droit et ès-sciences politiques et diplômé de sciences économiques et sociales<sup>3587</sup>. En 1951, à 22 ans, il est conseiller à la chambre de commerce France-Amérique latine, avant de devenir, l'année suivante, secrétaire général du groupe paysan à l'Assemblée nationale, poste qu'il occupe jusqu'en 1956<sup>3588</sup>. Durant cette période, en février 1953, il a épousé Geneviève Brousse-Labarre<sup>3589</sup>. En 1956, il achève et soutient une thèse de droit sur « *l'objection de conscience dans les idées et les institutions* », définie comme l'attitude négative ou positive de celui qui rejette certaines institutions, un certain état de droit, un certain pouvoir politique<sup>3590</sup> : la même année, il est recruté comme chargé de mission par l'APPCA. Ses attributions d'alors sont vastes et débutantes : outre les relations entre les commissions et les rapporteurs de l'Assemblée nationale, il doit orchestrer les relations de l'APPCA avec les différents cabinets ministériels, et notamment ceux de l'Agriculture, des Finances et Affaires économiques<sup>3591</sup>. En 1961, il accède au rang de chef de service, dirigeant le service des relations extérieures et parlementaires, rattaché à la

<sup>3584</sup> Dans le cadre des négociations autour de la PAC au début des années 1990, Sabine Saurugger observe « *le rapport entre la représentation par l'expertise (économistes agronomes), le recours au nombre et à la morale (syndicats agricoles) et le processus de légitimation d'une bureaucratie* ». Sabine SAURUGGER, « L'expertise, un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », dans *Revue française de science politique*, 2002, volume 52, numéro 4, pp. 375-401.

<sup>3585</sup> Pierre LASCOUMES, « La technocratie comme extension, cumul et différenciation continus des pouvoirs », dans Vincent DUBOIS et Delphine DULONG [dir.], *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 256 p., p. 187.

<sup>3586</sup> *Who's who in France, 1977-1978*.

<sup>3587</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1962-1963.

<sup>3588</sup> *Who's who in France, 1977-1978*.

<sup>3589</sup> *Ibidem*.

<sup>3590</sup> Claude LANGLADE-DEMOYEN, *L'objection de conscience dans les idées et les institutions*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1958, 335 p.

<sup>3591</sup> Arch. APCA, Circulaires juin 1959-décembre 1959, rapport sur l'activité des services, année 1958-1959.

direction générale de l'APPCA : à ce moment-là de sa carrière, il est également professeur à la faculté – dite « libre » – de droit de Paris <sup>3592</sup>.

Le parcours de Claude Langlade-Demoyen, et surtout son passage comme secrétaire général du groupe paysan à l'Assemblée nationale <sup>3593</sup>, révèle, au-delà des formes de transversalités <sup>3594</sup> mises en lumière par Maria Malatesta, la volonté de l'APPCA de continuer, de l'extérieur, le travail mené à l'Assemblée nationale par Paul Antier, ami de Luce Prault et de Louis Richier, vice-président de l'APPCA. Mais la mise en œuvre concrète et quotidienne de l'intervention de l'APPCA via ses services pose encore et toujours la question des responsabilités enchevêtrées et des « représentations assurées au titre de ». Ainsi, en 1960-1961, 24 membres de chambre d'agriculture, dont douze présidents, sont conseillers économiques ; cependant, seuls huit d'entre eux le sont « au titre de l'APPCA » <sup>3595</sup> : les autres sont le président de la Fédération centrale du crédit agricole mutuel, celui de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), ainsi que le secrétaire général et l'un des vice-présidents de la FNSEA. Lors que Pierre Lescourret, président de la chambre d'agriculture du Vaucluse et membre du CES, envisage la possibilité « d'étoffer le service des relations parlementaires » afin que « l'attention des conseillers économiques [soit] seulement attirée sur les points les plus importants [des] dossiers et rapports », il provoque des réactions mitigées.

François Houillier, nouveau directeur général des services, estime que du point de vue budgétaire, « il serait possible de donner satisfaction à M. Lescourret, si toutefois l'on peut trouver des collaborateurs donnant satisfaction ». René Blondelle considère « que malgré toutes les qualités de M. Langlade, le problème n'est pas plus résolu à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. Pour être pleinement efficaces, il faudrait un secrétariat qui prépare le travail des élus. Trop souvent ceux-ci sont obligés de refuser les rapports qui leur sont proposés faute de temps et de moyens pour les établir, or c'est perdre là un moyen d'influence des plus précieux », tandis qu'Eugène Forget, son prédécesseur à la présidence de la FNSEA à la fin des années 1940 et président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, « ne pense pas que ce soit le rôle de leurs collaborateurs futurs que de préparer les rapports aux lieux et place des élus », sans toutefois repousser la proposition de son collègue vauclusien. Si le président de l'APPCA « fait observer que le ou les collaborateurs envisagés devront analyser les rapports en fonction de la doctrine de l'Assemblée, lui-même ne permettrait pas d'ailleurs une autre interprétation. Des fictions [sic : frictions] ne peuvent en conséquence manquer de se produire avec les autres conseillers du groupe agricole et les autres organisations agricoles », ses homologues du Maine-et-Loire et de Savoie, en la personne de Lucien Biset, considèrent d'abord que « M. Langlade, en faisant ses

<sup>3592</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1961-1962.

<sup>3593</sup> Gilles Richard rapporte que « de décembre 1953 à janvier 1956, le PPUS eut deux groupes au Palais-Bourbon : le groupe "paysan" (présidé par Paul Antier, autonome) et le groupe "indépendant paysan" (présidé par Camille Laurens, intégré au CNIP et seul représenté à son comité directeur). À partir de janvier 1956, le groupe indépendant paysan disparut pour se fondre avec les autres modérés dans le groupe IPAS déjà évoqué (président : Antoine Pinay). Seuls, 12 députés "paysans" restaient autonomes autour de Paul Antier mais apparentés aux IPAS. En 1957, Paul Antier et une poignée d'élus rallièrent le groupe poujadiste ». Gilles RICHARD, « Parti paysan et société rurale dans la France d'après-guerre... », article cité.

<sup>3594</sup> Soit l'aptitude à établir des alliances parlementaires, qui selon Maria Malatesta est « une autre preuve de la capacité d'adaptation des aristocraties foncières à une nouvelle époque marquée par la fin de l'identification entre représentation de classe et représentation politique ». Maria MALATESTA, « Une nouvelle stratégie de reproduction : les organisations patronales agraires européennes (1868-1914) », dans *Histoire, économie et société*, 1997, volume 16, n° 2, pp. 203-219, p. 219.

<sup>3595</sup> Arch. APCA, Circulaires, 1961-1961, Répertoire des représentations assurées au titre de l'APPCA, juillet 1961.

*exposés, n'a pas conclu, il a montré les différentes possibilités offertes par les textes, [et qu']il[s] n'attend[ent] pas autre chose des aides qu'il[s] réclame[nt] »* et que « *le rôle de ces collaborateurs à venir doit se limiter à indiquer les points sur lesquels il convient de s'attacher* »<sup>3596</sup>. Sous couvert d'expertise, il s'agit bien d'orienter le regard et le jugement des élus, d'infléchir leur lecture.

Les élections de 1959 occasionnent un renouvellement inattendu qui mécontente les présidents rassemblés en session. Vieillissants dans des chambres d'agriculture en plein rajeunissement sous l'effet de l'irruption de jeunes membres nombreux, marqués par l'expérience de la Corporation paysanne, où ils ont exercé des responsabilités de premier plan quand les nouveaux élus des chambres départementales sont de moins en moins issus de ce sérail, les présidents de chambre d'agriculture paraissent campés sur leurs positions et se cramponnent à une représentativité obsolète. Réticents lorsqu'il s'agit de dévoiler leur pratique du métier d'agriculteur, invisible, ils sont de ces dirigeants cumulards, occupant simultanément de nombreuses fonctions, de la commune à Paris. Leur proximité avec les FDSEA est grande, tandis que leur engagement au sein des associations spécialisées reste difficile à mesurer. Leur légitimité est fragile face aux générations montantes et aux organisations nouvelles que leurs représentants incarnent : peu nombreux dans les CETA et les groupements de vulgarisation, les présidents de chambre d'agriculture portent pourtant collectivement des projets dans ce domaine, au sein de l'APPCA. Les engagements politiques des membres et des présidents de chambre d'agriculture disent bien la volonté de jouer un rôle dans les assemblées d'une Cinquième République honnie de la plupart d'entre eux. Au sein de l'amicale parlementaire agricole et autour des Indépendants, les réseaux politiques sont serrés. L'APPCA est indissociable de ces députés et sénateurs agrariens, jusque dans ses services, puisque se développe un service des « *relations parlementaires* » où se lit clairement la genèse d'une expertise très orientée politiquement. À l'heure de la loi d'orientation agricole voulue par Michel Debré, comment ces élus politiques liés aux chambres d'agriculture et à l'APPCA vont-ils aborder les débats, puis appliquer la loi ?

## Chapitre 8. 1960-1964, l'enquête « 2 UTH » et ses suites

Étudiant les évolutions économiques, sociales et politiques du monde agricole au 20<sup>e</sup> siècle, il n'est guère possible d'échapper à la césure que représentent les débuts de la Cinquième République, les lois d'orientation agricoles et l'impulsion donnée par Pisani main dans la main avec le CNJA. Il s'agit cependant de se demander si cette périodisation a du sens pour l'APPCA ou si celle-ci est restée à l'écart du mouvement, sur des positions d'arrière-garde singulièrement stratégiques. Il nous était d'abord apparu crucial d'explicitier l'engouement pour le terme « *parité* » dans le monde agricole et le rôle de l'APPCA – notamment de son président, René Blondelle – dans cette direction. Mais l'émergence, la diffusion et le déclin de l'usage de cette notion-clé sont difficilement traçables<sup>3597</sup>, alors qu'un éclairage différent pouvait être apporté de l'opposition entre partisans d'une parité inhérente à une « *politique des prix* » qui est celle de l'indexation des prix des productions agricoles, et partisans d'une

<sup>3596</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1961 à juillet 1961, procès-verbal de la séance du 2 mai 1961. Voir

Annexes. Dossier n° 9. Document 3.

<sup>3597</sup> Explicitée dans Geneviève BASTID-BURDEAU, *La genèse de l'initiative législative...* ouvrage cité.



« réforme des structures ». Yves Tavernier, parmi les premiers, objective ce clivage et classe l'APPCA au premier rang des « forces traditionnelles » face à « la nouvelle génération »<sup>3598</sup> : de fait, en 1960, l'APPCA, affichant une moyenne d'âge de 58 ans, avec aucun président de moins de 38 ans, apparaît bien éloignée du frémissant CNJA, vers qui tous les regards se tournent. Les deux organisations se tiennent à distance : tout au long des années 1950, aux fréquentes invitations de René Blondelle aux réunions, sessions ou congrès du CNJA, celui-ci oppose le même laconique refus pour empêchement<sup>3599</sup>.

Non que les problématiques des politistes aient perdu leur acuité – Pierre Barral, qui considérait que « le choix d'une politique agricole s'est décidé en effet dans un sens réformiste et depuis 1960 l'appui aux jeunes turcs a remplacé l'accord avec les conservateurs »<sup>3600</sup>, a été suivi dans cette voie notamment par Bernard Bruneteau, qui évoque le « ralliement » ou la « conversion des Anciens »<sup>3601</sup>, ou par Édouard Lynch, qui suggère la possibilité d'une « réconciliation » à l'aune du « moment Debré »<sup>3602</sup>. Mais, pour éclairer d'une autre lueur cette riche période, on dispose de l'intégralité des réponses à l'enquête sur l'exploitation à 2UTH<sup>3603</sup> – deux unités travailleur-homme –, menée auprès des chambres d'agriculture par l'APPCA, expertise commandée par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Il y est en effet stipulé que les chambres d'agriculture doivent mener une enquête visant à déterminer la superficie de l'exploitation « à deux unités de travailleur-homme ». Comment l'APPCA se positionne-t-elle entre sa position initiale et les multiples apports des chambres départementales et des autres acteurs locaux ? Comment prend-elle en compte l'importance croissante de la question des structures qui occupe bientôt le devant de la scène et consacre le CNJA dans son rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics ? Quelles sont les conséquences des déboires des missions consultatives de l'institution et du récent et rapide développement des activités de services des chambres d'agriculture, très prenantes ? Ces questions brassent l'ensemble des acceptions relatives aux corps intermédiaire : circulation des informations, consultation, traduction, utilité sociale et légitimité sont invoquées. Surtout, la possibilité nous est donnée de questionner le rapport changeant et ambigu entre consultation des compétences et consultation des opinions.

Le traitement de cette partie du sujet sera sans doute assez différent de celui des autres. La lecture des travaux de certains sociologues des organisations et de l'innovation

<sup>3598</sup> Yves TAVERNIER, « Le syndicalisme paysan et la politique agricole du Gouvernement, juin 1958-avril 1962 », dans *Les paysans et la politique sous la Ve République*. – *Revue française de science politique*, volume XII, n° 3, septembre 1962, pp. 599-647.

<sup>3599</sup> Arch. APCA, Centres Comités Cercles, 1952-1965.

<sup>3600</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, p. 318.

<sup>3601</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 48.

<sup>3602</sup> « Enfin, la pertinence du " moment Debré " se manifeste dans la redéfinition des relations avec le secteur professionnel. Loin d'être la rencontre harmonieuse entre des hommes d'État possédant une vision à long terme et une jeunesse intrépide et avide de progrès, ces années sont celles d'une transition agitée. Très vite, les responsables gaullistes, Pisani en tête, renouent des liens privilégiés avec la profession agricole, réconciliant les " jeunes " et les " vieux " que le ministère Debré avait un moment dissociés. Ils contribuent ainsi à faire de l'agriculture, tant du point de vue idéologique qu'électoral, un des relais privilégiés de l'influence du gaullisme dans les campagnes, dont les échéances électorales les plus récentes nous indiquent qu'il est toujours actif ». Édouard LYNCH, « Le "moment Debré" et la genèse d'une nouvelle politique agricole », dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA et Jean-François SIRINELLI [dir.], *Michel Debré Premier ministre, 1959-1962*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, 680 p., pp. 335-363, p. 363.

<sup>3603</sup> Cinq cartons conservés dans les archives de l'APPCA, qui ont été complétés par les éléments contenus dans 25 autres cartons de la même provenance mais concernant les réunions du CPG et du bureau, les circulaires et des dossiers thématiques, ainsi que par les quelques documents présents dans le Fonds Edgard Pisani des Arch. nat. Arch. nat., 491 AP 3-8, Fonds Edgar Pisani.

tels que Bruno Latour<sup>3604</sup> ou Michel Callon<sup>3605</sup>, le concept de « *boîte noire* » et celui de la « *problématisation comme entre-définition des acteurs* » ont guidé la démarche. Les dirigeants agricoles, les membres des réseaux qu'ils mobilisent, les fonctions qu'ils occupent et les organisations qu'ils incarnent, les textes et les argumentaires chiffrés qu'ils développent, tous ces éléments sont susceptibles d'interagir. Postérieurement à 1962 et à la fin de l'enquête, la participation des membres des chambres et des institutions en leur nom propre aux organismes de gestion de type ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) ou SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est le signe d'un virage flagrant qu'il faut lier à la composition sociologique et politique des chambres d'agriculture et de l'APCA. Le chapitre 5 a déjà dévoilé les voies possibles de l'articulation entre le volet consultatif de l'action des chambres d'agriculture et de l'APCA et leur stratégie d'infléchissement de l'intervention de celles-ci en matière de services : s'il s'agit toujours de réassurer la légitimité d'une institution et d'assurer ainsi sa pérennité dans le champ des organisations professionnelles agricoles, les modalités en sont ici visibles comme au microscope, de la micro-région à Bruxelles, et la question du renouvellement de l'utilité sociale des élites s'en trouve ravivée.

## A. Avril 1960-août 1961 : l'APCA et la loi d'orientation agricole

Selon l'article 7 de la loi d'orientation agricole adoptée le 5 août 1960, « *le ministre de l'Agriculture fait procéder, par région naturelle et par nature de culture ou type d'exploitation en tenant compte, éventuellement, de l'altitude, aux études nécessaires à l'appréciation de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'oeuvre, ou plus en cas de sociétés de culture ou de groupements d'exploitants, dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers et d'exploitation répondant à l'objectif défini à l'article 6 ci-dessus. Dans un délai de deux ans, le ministre de l'Agriculture évalue ces superficies par arrêté après consultation de commissions départementales comprenant notamment des représentants des chambres départementales d'agriculture, des organisations professionnelles agricoles et des représentants des conseils généraux* ». De plus, le dernier alinéa de l'article 2 stipule que « *pour toutes les consultations de la profession agricole prévues dans la loi d'orientation agricole, le Gouvernement devra consulter notamment les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture* ». Comment et par qui s'est donc décidée cette procédure de consultation associant des entités – chambres d'agriculture et syndicats agricoles affiliés à la FNSEA – foncièrement hostiles à l'idée même de seuil de rentabilité et à toute réforme foncière se fondant sur ce seuil ? Un retour en arrière, sur les événements et les évolutions profondes qui ont eu lieu depuis la fin de la Quatrième République, s'impose.

En avril 1957, est votée la loi Laborbe sur l'indexation du prix du lait : « *cette méthode individuelle devrait permettre d'obtenir un prix qui couvre les frais de production et assure aux producteurs de lait, c'est-à-dire aux exploitations familiales, un pouvoir d'achat identique à celui qu'ils avaient pendant la période de référence* [définie comme celle où

<sup>3604</sup> Bruno LATOUR, *Aramis ou l'amour des techniques*, Textes à l'appui/Anthropologie des sciences et des techniques, Paris, Éditions la Découverte, 1992, 241 p.

<sup>3605</sup> Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction... », article cité.

les prix étaient jugés satisfaisants] »<sup>3606</sup>. Les 18 septembre et 10 octobre suivants, deux décrets consacrent l'indexation des prix agricoles sur ceux des produits nécessaires à l'activité des exploitations. Victoire pour les dirigeants agricoles : une certaine « *parité* » de pouvoir d'achat entre l'agriculture marchande et la moyenne bourgeoisie urbaine est désormais garantie, même si elle perpétue les hiérarchies économiques et sociales dans les campagnes en ne prenant pas en compte le revenu individuel de chaque agriculteur et en ne retenant que le volume des marchandises commercialisées<sup>3607</sup>. Cependant, après mai 1958 et le retour du général de Gaulle au pouvoir, les objectifs de la politique économique sont considérablement différents. Le rapport Rueff-Armand pose un « *diagnostic sévère pour l'agriculture dont les structures parcellaires sont jugées archaïques et les coûts de revient des produits beaucoup trop élevés [l'agriculture] est reconnue comme l'un des obstacles à l'expansion économique dans la mesure où elle accuse un retard de développement qui freine indirectement l'expansion de l'industrie et du commerce* »<sup>3608</sup>. Et en décembre 1958, l'indexation des prix agricoles est abandonnée.

En novembre 1959, la FNSEA décide de « *déclencher un vaste mouvement de manifestations, afin d'obliger le pouvoir à céder et à rétablir les décrets de 1957 : au cours de l'hiver, plus de 300 000 agriculteurs participent à des meetings qui se déroulent dans 31 villes, appartenant à toutes les régions, sauf le Midi méditerranéen* »<sup>3609</sup>. Le 3 mars 1960, des décrets sont votés qui prévoient le retour partiel à l'indexation des prix agricoles, ce qui constitue un recul tactique visant à faire patienter les dirigeants agricoles. Le 18 mars 1960, de Gaulle refuse de convoquer le parlement sur les problèmes agricoles, mais le 6 avril 1960, cinq projets de loi, considérés comme la « *Charte agricole de la Cinquième République* », sont déposés au parlement : loi d'orientation, loi-programme d'équipement, loi foncière, loi sur l'enseignement agricole et loi créant une assurance maladie-chirurgie des exploitants. Il s'agit d'une tentative pour appréhender le problème agricole dans son entier dans un contexte où le gouvernement refuse de revenir aux « *errements de l'indexation* » tout en étant soumis à l'opposition des grandes organisations agricoles et à la pression des parlementaires<sup>3610</sup>.

Le 26 avril 1960, à l'Assemblée nationale, la discussion générale commune sur les sept projets de loi concernant l'agriculture est introduite par le premier ministre Michel Debré. Rappelant que « *c'est un problème politique au sens le plus élevé du terme, car il touche l'avenir économique, l'avenir social et même l'avenir sentimental ou moral de la Nation* », il en énumère les implications économiques et sociales, qui l'amènent à statuer que « *cette agriculture doit être moderne ; elle doit trouver sa place dans une société qui se rajeunit ; elle ne peut demeurer à la traîne du progrès sans un trouble tel que la France ne serait plus la France* ». Comme pour souligner encore l'importance du projet, il poursuit ainsi : « *la Nation française s'est faite autour de sa terre [...], il n'y a pas seulement un réconfort moral dans la prospérité des champs, il y a un sens particulier de l'amour national dans la valeur et prospérité de la terre française* », introduisant par là-même l'idée de fortes tensions sous-jacentes contradictoires. Il mentionne les rapports préparatoires commandés par le

<sup>3606</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/laborbe-jean-08101911.asp>

<sup>3607</sup> Les auteurs du tome 4 de l'*Histoire de la France rurale* évoquent même « *une rente de situation garantie et protégée par l'État* » accordée « *au grand fermier du Bassin parisien, producteur de céréales et adepte de la coopération* ». Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4...* ouvrage cité, p. 624.

<sup>3608</sup> *Ibidem*, p. 627.

<sup>3609</sup> Yves TAVERNIER, « Le syndicalisme paysan et la politique agricole du Gouvernement... », article cité, p. 612.

<sup>3610</sup> Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4...* ouvrage cité.

gouvernement à partir de la fin de l'été 1959, qu'il présente comme « *l'étude minutieuse de toutes les nécessités agricoles françaises pour la génération présente et la génération à venir* ». S'adressant aux députés et aux sénateurs, notamment à Marcel Lemaire, président de la commission de la production et des échanges du Sénat et à Albert Lalle, président du groupe de travail chargé de l'agriculture à l'Assemblée nationale, il introduit un débat qu'il considère « *à la fois comme une présentation des projets gouvernementaux et [comme] une confrontation* »<sup>3611</sup>.

Lors de la séance du 28 avril, dans son exposé introductif, le ministre de l'Agriculture, l'indépendant Henri Rochereau, expose d'emblée ses réticences vis-à-vis des mesures foncières contenues dans les projets de loi déposés au début du mois. Ces réticences, qui découlent d'une méfiance à l'égard des groupements envisagés et des sociétés d'exploitation, ainsi que d'un raisonnement qui subordonne toute évaluation des dimensions minimales ou optimales de l'exploitation agricole rentable à la fixation des prix des produits agricoles, sont largement partagées par les dirigeants de la FNSEA et de l'APPCA notamment. Les débats parlementaires, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, s'étalent sur plus d'une quinzaine de jours, entre la fin du mois d'avril et le début du mois d'août 1960. Sans perdre de vue l'ensemble du projet de loi, principalement les mesures foncières et l'objectif de parité de la loi d'orientation agricole, il est possible d'analyser le déroulement des débats parlementaires du printemps et de l'été 1960 et de mieux comprendre comment les chambres d'agriculture, et partant, l'APPCA, ont été associées à la détermination d'une donnée dont elles récusent la pertinence, l'exploitation dite « *à 2 UTH* ». La consultation des chambres d'agriculture voulue dans la loi d'orientation par le gouvernement Debré était-elle une façon de compromettre l'APCA en l'entraînant sur un terrain où elle se gardait bien de s'aventurer ?

### Dans les débats parlementaires

Dès le 3 mai, à l'Assemblée nationale, des parlementaires prennent la parole qui sont également membres d'une chambre d'agriculture. Peu nombreux parmi les membres de chambre d'agriculture et encore plus parmi leurs présidents, les députés sont encore moins nombreux parmi ceux qui interviennent lors des longues discussions qui ont lieu à l'Assemblée nationale en mai, lors de la première lecture.

### Discours et orateurs

André Béguin est alors le seul des trois députés présidents de chambre d'agriculture à prendre la parole, comme nous le verrons, tandis que trois membres d'une chambre font de même, plus sporadiquement. En juillet, l'intervention d'Albert Lalle, membre de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, est à peine émaillée de remarques laconiques de Jacques Le Roy Ladurie, attrapées au vol par le rédacteur. Les sénateurs membres et présidents de chambre d'agriculture ne sont en somme guère plus présents dans les débats. Certes, Jean Deguise, rapporteur, membre de la chambre d'agriculture de l'Aisne, est omniprésent dans la discussion, avec plus de quarante interventions recensées. On peut certes comptabiliser quatorze prises de parole imputables à René Blondelle<sup>3612</sup>, mais parmi les sept autres présidents de chambre d'agriculture qui sont sénateurs, ne se démarque guère que Marcel Lemaire, avec six occurrences de son nom dans les pages du *Journal officiel* consacrées aux débats parlementaires, tandis qu'Hector Dubois et Martial Brousse, présidents des

<sup>3611</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires*, discussion générale du 26 avril 1960.

<sup>3612</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Tableau 5.

chambres d'agriculture de l'Oise et de la Meuse, s'immiscent encore plus timidement dans la discussion – respectivement deux et une fois. Des quatre autres présidents sénateurs, deux n'ont apparemment pas pris la parole pendant les débats sur la loi d'orientation agricole, et deux autres ne se sont illustrés par aucune intervention au palais du Luxembourg au cours de l'année 1960. Enfin, parmi les membres de chambre d'agriculture, au Sénat, Octave Bajoux, 46 ans, membre de la chambre d'agriculture du Nord depuis 1952, intervient à quatre reprises, surtout à propos de la question des assurances sociales des exploitants agricoles, tandis que le Dordognais Marcel Brégegère participe encore plus discrètement à la discussion. Il reste que cette comptabilité, si elle fait ressortir le rôle de quelques-uns et l'absence de tous les autres, ne dit rien de la réception du texte et des velléités des uns et des autres d'infléchir le processus législatif, ou du moins de s'y inscrire autrement que par le vote.

Jean Lainé<sup>3613</sup> – membre de la chambre d'agriculture de l'Eure depuis 1952 et député « paysan » depuis janvier 1956 – intervient dans la discussion générale commune sur les projets de loi concernant l'agriculture. Son scepticisme et sa colère sont palpables et dénotent un alignement sans faille sur les positions des indépendants-paysans, car il s'exprime ainsi : « *je sais que dans certains milieux on croit que la crise agricole est uniquement due à l'ignorance des paysans. On peut y remédier grâce à la vulgarisation, aux centres de gestion, aux moniteurs des chambres d'agriculture, aux instituteurs itinérants, aux centres d'études des techniques agricoles, aux centres de comptabilité. Quand on a employé toutes les techniques modernes contrôlées par des techniciens, si le prix de revient des produits agricoles demeure supérieur à leur prix de vente, cela prouve d'une manière éclatante que la crise agricole actuelle est une question de prix* »<sup>3614</sup>. Le même jour, l'intervention du catholique<sup>3615</sup> Étienne Lux, âgé de 35 ans, nouveau membre de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin, député MRP de ce département depuis 1956, montre combien la politique des prix semble l'horizon indépassable de bien des parlementaires et dirigeants agricoles, au-delà des étroits clivages politiques et générationnels, lorsqu'il déclare : « *en tout cas, tant que le principe du prix de revient ne sera pas respecté à l'égard de l'agriculture, tous les efforts tendant à réformer les structures et que nous sommes actuellement en train d'examiner, tous les efforts en vue d'améliorer la productivité, et que beaucoup de nos agriculteurs ont déjà mis en œuvre, seront inefficaces, voire inutiles* »<sup>3616</sup>.

Pour André Bégouin, 57 ans, « *aucun problème de structure ne peut masquer cette réalité fondamentale : celle des prix. Ces prix sont à un niveau tel qu'il n'est pas question pour l'agriculture de possibilités d'autofinancement, de marges attrayantes pour les capitaux. Elle demande seulement que ses prix couvrent ses frais généraux et rémunèrent son travail* »<sup>3617</sup>. Ainsi cet ancien syndic-adjoint de l'URCA de Charente-Maritime, président

<sup>3613</sup> Président d'honneur de la FDSEA de l'Eure, président de la coopérative d'approvisionnement Lieuvain-Roumois (*Annuaire APCA* 1959), Jean Lainé a été membre de l'URCA de l'Eure dès la fin de l'année 1942 et jusqu'en 1944. Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942 ; nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>3614</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, discussion générale du 3 mai 1960, p. 588.

<sup>3615</sup> Isabelle SPECHT-HOEFFEL, *Société et paysannerie en Alsace. Le pouvoir de décision des agriculteurs. Son évolution dans le Kochersberg de 1960 à 1985*, Strasbourg, Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, 1988, 311 p., p. 87.

<sup>3616</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, discussion générale du 3 mai 1960, p. 590.

<sup>3617</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, discussion générale du 4 mai 1960, p. 613. **Voir Annexes.**

d'honneur de la FDSEA de ce département, devenu membre et président de la chambre d'agriculture en 1952, écarte lui aussi toute alternative à une politique de soutien des prix. Le même jour, 4 mai 1960, intervient dans le débat Pierre Bourdellès. Cet ancien membre de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, député radical inscrit au groupe de l' « *Entente démocratique* » prononce un assez long discours en faveur de l'aviculture bretonne et contre l'assujettissement des aviculteurs à la patente, témoignant ainsi également du faible intérêt des parlementaires pour les propositions contenues dans le projet de loi : « *comment, devant de telles initiatives, n'y aurait-il pas de réaction du bon sens paysan ? Est-ce que les élevages ne sont pas déjà suffisamment taxés du fait que l'État impose des prix de cession du blé et du maïs, par exemple, qui mettent l'aviculture française en position d'infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère ?* »<sup>3618</sup>.

Les 12, 17, 18 et 19 mai 1960 sont consacrés à la discussion des quatre premiers projets agricoles, article par article. Le groupe socialiste dépose une motion de renvoi qui est rejetée à une large majorité. Albert Lalle<sup>3619</sup>, président du groupe de travail chargé de l'agriculture, déclare que la commission s'oppose au renvoi. La liste des députés qui ont voté pour le renvoi révèle qu'aucun des députés membres des chambres d'agriculture n'a voté pour. Vient alors la discussion de l'article 4 qui dispose que : « *Le ministre de l'Agriculture fait procéder aux études nécessaires à l'appréciation par région et par nature de culture ou type d'exploitation :*

1. *De la superficie que devrait normalement avoir une exploitation agricole pour assurer tout à la fois un peuplement conforme aux nécessités démographiques et une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques*

2. *De la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'œuvre.*

*Le ministre de l'Agriculture évalue ces superficies par arrêté après consultation de commissions départementales comprenant notamment des représentants des chambres départementales d'agriculture et des organisations professionnelles agricoles* ».

Des amendements nombreux sont proposés, afin de ne retenir que le deuxième alinéa et de supprimer le premier, afin de maintenir la référence aux nécessités démographiques, afin de définir l'exploitation familiale – notamment avec un plafond d'heures de travail salarié sur l'exploitation fixé à 2 400 –, afin de prendre en compte la « *productivité maximum* » et le « *niveau de vie des exploitants* », afin de déterminer s'il faut ajouter les termes « *masculine ou féminine* » à la suite d' « *unités de main-d'œuvre* » : autant d'amendements qui révèlent la foule de questionnements et le flou idéologique qui entoure le concept des 2UTH. Un sous-amendement est adopté sur avis de la commission présidée par Albert Lalle qui visait à compléter le dernier alinéa de l'article 4 par la phrase suivante : « *L'avis des chambres d'agriculture et des organisations professionnelles agricoles départementales*

<sup>3618</sup> *Ibidem*, p. 615.

<sup>3619</sup> Né en 1905, à Villy-le-Moutier, en Côte-d'Or, Albert Lalle, fils de forgeron, est en 1933 « *plus jeune maire de France* » avant de devenir président de la coopérative des magasins et silos de Nuits-Saint-Georges. « *Sous-lieutenant de réserve mobilisé en 1940 au 408<sup>e</sup> pionnier* », réfugié en Suisse puis de retour en Côte-d'Or où il aurait « *rall[é] les rangs de la Résistance* », il a été membre du comité départemental de la Libération en tant que délégué de l'agriculture. Élu député en juin 1946, puis quatre fois réélu, il siège avec les « *Républicains indépendants* » puis avec les « *Indépendants et paysans d'action sociale* ». Président de la commission de l'Agriculture à l'Assemblée nationale depuis 1951, Albert Lalle a été élu membre de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or en mai 1959 et, depuis, il accompagne le président Joseph Clair-Daù aux sessions de l'APPCA. Sources : Arch. nat., F<sup>1</sup>CIII 1216, Rapports de Préfets, fin 1944-fin 1946, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur. Cabinet, le 7 mars 1946. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/lalle-albert-24051905.asp>

*sera également sollicité préalablement à la définition des régions naturelles mentionnées à l'alinéa 1<sup>er</sup> »*<sup>3620</sup>.

La discussion du projet de loi d'orientation agricole, adopté par l'Assemblée nationale le 19 mai, se poursuit au Sénat le 22 juin. Le rapporteur pour la commission des affaires économiques et du Plan est le quinquagénaire Jean Deguise, membre de la chambre d'agriculture de l'Aisne depuis 1952, président du CETA du nord de l'Aisne<sup>3621</sup>, conseiller général de Vermand et sénateur MRP, réélu en 1959 après un premier mandat de conseiller de la République débuté en 1955. Il résume quel a été le travail de la commission qu'il représente, qui a notamment « *cherché à matérialiser les instruments de réalisation. De là, l'article 1<sup>er</sup> bis (nouveau) créant un institut national paritaire – Gouvernement et profession – d'économie rurale, ayant pour mission de synthétiser toutes les études propres à dégager des références économiques exactes en vue de l'application de la politique agricole définie dans la loi d'orientation. De là encore un autre article confiant aux chambres d'agriculture la mission de présenter aux pouvoirs publics les suggestions résultant des études de l'organisme précédent. Certes, ces initiatives peuvent être contestées. Mais il est apparu à la commission la nécessité primordiale de se placer sur le terrain des réalités et, pour ce faire, d'utiliser des instruments mêmes imparfaits, plutôt que d'attendre le bon vouloir des technocrates, dont l'influence est si grande, et pas toujours heureuse, auprès des pouvoirs publics, spécialement dans le domaine agricole* ». En opposant technocrates et « *représentants* », élus politiques ou autres, Jean Deguise nie de fait une autre ligne de clivage, celle qui oppose jeunes et vieux syndicalistes, partisans de la politique des prix et de celle des structures. Il convient cependant de ce que l'article 4 « *définissant l'exploitation familiale, ne satisfait personne* » : d'emblée, dans son discours, les difficultés se heurtent à la question de la définition de l'exploitation à 2 UTH et de la place des chambres d'agriculture dans cette détermination. André Armengaud, le rapporteur pour la commission des finances, enchaîne en rappelant « *qu'une politique de prix n'est pas en elle-même suffisante pour déterminer une politique agricole* »<sup>3622</sup>.

Marcel Brégégère, sénateur socialiste de la Dordogne, ancien syndic adjoint de l'URCA et membre de la chambre d'agriculture de ce département considère que « *l'indexation c'est le SMIG des agriculteurs* » et dit son « *inquiétude* » à propos des « *propositions de modification de structure des exploitations* ». Il demande au ministre d'« *apporter des éclaircissements sur ces questions de superficie minimum des exploitations, d'utilisation rationnelle des capitaux investis, des techniques modernes, que seules certaines exploitations peuvent assurer* ». Il explique enfin que c'est dans le but d'aider les petits et moyens exploitants en difficulté qu'il fait partie des sénateurs qui ont « *déposé un projet de loi tendant à définir les exploitations familiales, recherchant les possibilités de leur apporter une aide spéciale sur le plan économique et social et demandant que des avantages particuliers leurs soient réservés en priorité* »<sup>3623</sup>. On voit ainsi comment d'emblée, dès les premiers débats au Sénat où les agriculteurs sont si nombreux, la notion d'exploitation à 2 UTH est l'objet de tentatives d'appropriation et de détournement par les représentants des différentes tendances politiques.

<sup>3620</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, discussion générale du 12 mai 1960, pp. 798-802.

<sup>3621</sup> *Bulletin des centres d'études techniques agricoles (CETA)*, n° 21, juillet-août 1955. Liste des CETA, pp. 247-251.

<sup>3622</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 22 juin 1960, pp. 456-460.

<sup>3623</sup> *Ibidem*, p. 468.

Faisant le point sur la crise de l'agriculture, René Blondelle attire l'attention des sénateurs sur le « *fait que le monde paysan, au cours de ses manifestations, n'a pas réclamé au Gouvernement une autre politique agricole. Il a demandé au Parlement de lui donner une charte de l'agriculture. Ceci est plein de sens, ceci impliquait une manifestation de confiance dans le Parlement et, je m'en excuse, peut-être en même temps une manifestation de défiance vis-à-vis du Gouvernement* ». L'hostilité du président de l'APPCA au gaullisme est ici lisible sans détours. Son attachement à la politique des prix et son dédain à l'égard de toute réforme des structures ne fait pas non plus de mystère : « *si certaines et sans doute de nombreuses exploitations ne peuvent pas vivre avec leurs structures actuelles, il n'est pas une exploitation française qui puisse vivre avec les prix actuels* ». Façon expéditive de conditionner la seconde à la réalisation de la première et de s'en tenir à sa marotte : la « *parité des prix agricoles et des prix industriels* »<sup>3624</sup>. Cependant la discussion de la loi est bien l'occasion d'une réelle offensive pour René Blondelle.

3625

### Imposer un « canal unique de consultation »

Le lendemain 23 juin, la discussion se poursuit longuement au Sénat. Jean Deguise, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, dépose un amendement visant à compléter l'article 1<sup>er</sup> de la loi, qui expose les buts de celle-ci. L'article se termine alors ainsi : « *Cette politique sera mise en œuvre avec la collaboration des organisations professionnelles agricoles. Les instruments de la politique agricole seront des organismes professionnels disposant de moyens d'exécution. À leur défaut, ils pourront être des établissements publics ou des administrations publiques auprès desquels seront constitués des comités professionnels consultatifs* »<sup>3626</sup>. Rejeté par la commission des affaires économiques, « *qui l'interprétait comme jetant les bases d'un nouveau corporatisme agricole* », le dernier alinéa de l'article doit, selon l'amendement présenté par Jean Deguise, être remplacé par les dispositions suivantes : « *Pour toutes les consultations de la profession agricole prévues dans la loi d'orientation, les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture sont seules chargées de présenter aux pouvoirs publics les avis correspondants. À cet effet, elles doivent obligatoirement recueillir et confronter les avis des organisations syndicales et, dans les domaines où elles sont compétentes, des organisations de gestion ou de comptabilité, des organisations coopératives, mutualistes et de crédit. Pour réaliser pleinement ces objectifs, la composition de l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture doit être modifiée par l'élection en son sein de délégués des organisations professionnelles nationales* »<sup>3627</sup>.

C'est René Blondelle qui est chargé de défendre cet amendement devant ses collègues sénateurs. Il expose le danger qui existerait à jouer la division parmi les organisations et la propension des pouvoirs publics à « *désigne[r] des organismes consultatifs en choisissant les personnes qui les composent, ce qui est une assurance particulière de ne pas avoir trop d'oppositions* » : on retrouve là presque intacte la crispation sur la logique consulaire constatée à l'occasion de la crise du printemps 1953 autour de la gestion des zones-témoins. Il est singulier de constater que René Blondelle n'évoque pas la volonté des

<sup>3624</sup> *Ibidem*, pp. 471-472.

<sup>3625</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat, discussion générale du 23 juin 1960, pp. 491-492.*

<sup>3626</sup> *Ibidem*, p. 488.

<sup>3627</sup> *Ibidem*, p. 491.



sénateurs mais celles des organisations professionnelles, au nom desquelles il ne se cache pas de parler : ainsi, ce sont elles qui « *cherchant un canal unique de consultation, [...] se sont tout naturellement tournées vers les chambres d'agriculture et l'assemblée des présidents de chambre d'agriculture. Elles ont considéré que le code rural lui-même imposait ce choix* », invoquant les articles 502 et 542 dudit code. Malgré des taux de participation de 45 % – pour les électeurs individuels – contre 82 % pour les groupements, surtout malgré les mécontentements vifs survenus après les élections encore récentes de 1959, René Blondelle se dit convaincu que les chambres d'agriculture et l'APPCA « *représentent véritablement les agriculteurs [et] la profession agricole* » : « *elles les représentent beaucoup plus que certains groupements que l'on peut consulter à tout instant et qui n'ont souvent que quelques milliers d'adhérents cotisants* ». Il va même jusqu'à assimiler les chambres d'agriculture et leur président au « *pays légal* »<sup>3628</sup>.

André Monteil, ancien député MRP, devenu ministre de la Santé dans le gouvernement de Pierre Mendès-France en 1954<sup>3629</sup>, sénateur du Finistère depuis 1959, s'y oppose, considérant que cela accorderait à l'APPCA un « *véritable monopole de représentation du monde agricole auprès du Gouvernement* ». Il appuie son refus d'un argument disant sa perception du rôle des chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente : selon lui « *les informations du Gouvernement à provenir du syndicalisme, des fédérations de coopératives, des cercles de jeunes agriculteurs lui parviendront filtrées, tamisées, interprétées par les chambres d'agriculture* ».

René Blondelle réagit vivement : « *Je proteste contre la sorte d'accusation qui nous a été faite de vouloir démanteler l'État* »<sup>3630</sup>. La responsabilité de la rédaction de l'amendement visant à compléter l'article 1<sup>er</sup> de la loi, rédigé en commission, incombe au président de l'APPCA : directement issu du projet de loi-cadre élaboré en février 1960 par l'APPCA, cet amendement en reprend mot pour mot le titre III<sup>3631</sup>. Celui qui en février 1951 signait l'« *Accord national agricole* »<sup>3632</sup>, qui a quitté la présidence de la FNSEA depuis 1954, défend ainsi désormais un amendement tendant à invalider la lettre de cet accord, en faisant des chambres d'agriculture, ou plutôt de l'APPCA, le médiateur principal entre les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles d'un côté, et de l'autre les pouvoirs publics – parlement, gouvernement, ministère. Le choix du Sénat pour porter cette requête n'est pas anodin : la règle voulant que les parlementaires renoncent à leurs mandats de dirigeants de la FNSEA et des FDSEA<sup>3633</sup>, les intérêts de la principale

<sup>3628</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 23 juin 1960, pp. 491-492.

<sup>3629</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/Monteil-Andre-15081915.asp>

<sup>3630</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 23 juin 1960, p. 494.

<sup>3631</sup> Arch. APCA, Circulaires, janvier 1960-mai 1960. L'intérêt national exige une loi verte. Propositions de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, 4 et 5 février 1960.

<sup>3632</sup> Lequel accord stipulait que les chambres d'agriculture « *ne se prononceront sur les demandes de renseignements et avis dont elles seront saisies par les Pouvoirs Publics qu'après avoir consulté les groupements agricoles intéressés ; [et qu'elles] orienteront leurs activités vers l'étude et la réalisation de projets d'intérêt général tel notamment : l'éducation professionnelle, le progrès technique, l'équipement individuel et collectif de l'agriculture* ». « *Accord national agricole du 8 février 1951* », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1951, pp. 9-10. Signé par Pierre Martin, président de la CGA, René Blondelle, président de la FNSEA, et J.-E. Lucas, secrétaire de l'APPCA.

<sup>3633</sup> Dans les faits, à de rares exceptions près, ceux qui sont élus députés ou sénateurs renoncent à leurs mandats de présidents de FDSEA ou de membres du conseil d'administration de la FNSEA : beaucoup restent simples administrateurs de FDSEA ou présidents d'honneur, sans rompre évidemment le lien avec la mouvance syndicale.

fédération agricole ne sont pas défendus avec beaucoup de verve au sein de l'hémicycle du palais du Luxembourg. C'est en soi la démonstration, si besoin était, que René Blondelle est désormais avant tout président de l'APPCA et qu'il a pris fait et cause pour cette institution, jusqu'à tenter de lui faire prendre sa revanche sur l'« *Accord national agricole* ». Il se dit même prêt à supprimer le mot « *seules* » de « [s]on amendement [...] ce qui rassurera beaucoup de gens et garantira néanmoins que les établissements publics seront consultés »<sup>3634</sup>, soit à accepter de n'obtenir qu'une demi-victoire, signe de la volonté ancrée dans une histoire chahutée de réassurer les chambres d'agriculture dans leur rôle consultatif, tout en insérant l'APPCA comme maillon du dispositif.

Un *flash-back* s'impose qui tenterait de faire le point sur l'activité consultative de l'APPCA et des chambres depuis 1949<sup>3635</sup>. Si une première évidence saute aux yeux, soit la forte diminution du nombre de motions votées par session par rapport à la période de l'entre-deux-guerres, il apparaît que des changements qualitatifs se sont également produits. On assiste ainsi à la disparition de la tendance au morcellement et à la démultiplication de vœux concernant la protection douanière ou l'organisation des marchés par produits. Mais dès le milieu des années 1950, passée une période de cantonnement aux aspects techniques, d'équipement et d'aménagement, des motions très ambitieuses touchant à la politique agricole générale, à la politique économique et sociale, notamment par le biais du Plan et du marché commun, se font plus fréquentes, nombreuses et insistantes, sans empêcher des retours récurrents, par soubresauts, aux questions relatives aux prérogatives des chambres d'agriculture, telles qu'elles ont été fixées par l'accord du 8 février 1951.

Lors de la première session de 1959, René Blondelle déclare que l'activité consultative de l'APPCA « *n'a pas été importante parce que les méthodes de la 4<sup>e</sup> République étaient de ne pas tellement consulter les corps professionnels qui étaient en place pour apporter ces consultations et ces avis, mais d'essayer de créer partout d'autres groupes ou des commissions, où l'on plaçait qui l'on voulait pour avoir un avis à peu près conforme et pour ne pas avoir tellement à rendre compte devant les corps constitués de la position que l'on prenait. Est-ce que sous la 5<sup>e</sup> République qui en est à ses débuts, on rectifiera la position ? Je n'oserai pas l'affirmer. Je serais presque tenté de dire que ce sera peut-être pire... (applaudissements)... parce que si je devais signaler les consultations que l'on a prises dans nos chambres d'agriculture ou notre APPCA depuis un an, j'ai l'impression que je n'en aurais pas beaucoup à citer. C'est évidemment un grand tort pour un Gouvernement qui se veut fort et n'est fort que s'il sait s'entourer des avis délibérés des organismes qui sont là pour représenter les intérêts entre lesquels il a à arbitrer* »<sup>3636</sup>.

Si les pouvoirs publics n'ont pas « *pris* » de consultations auprès des chambres d'agriculture et de l'APPCA, il semble que cette dernière ait régulièrement consulté les chambres départementales : sur 123 rapports présentés en session entre 1949 et 1959, 52 sont présentés comme se fondant sur une enquête auprès des chambres d'agriculture. Cependant, 38 de ces enquêtes sont réalisées entre 1950 et 1954, et concernent des pans de l'activité consultative officiellement dévolue aux chambres d'agriculture, autour des trois axes du progrès technique, de la formation et de l'équipement – neuf enquêtes concernent « *l'amélioration de la fertilité des sols* » et ses corollaires, une dizaine d'autres ont pour sujet l'habitat rural, le logement, l'équipement individuel et collectif, et côtoient des enquêtes

<sup>3634</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 23 juin 1960, p. 494.

<sup>3635</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 10. Graphique 1.

<sup>3636</sup> *Chambres d'Agriculture*, 1-15 août 1959, supplément au n° 177-178, p. 10.

fréquentes sur les différentes formes d'enseignement agricole ou le remembrement et les échanges amiables. Quelques enquêtes peuvent cependant avoir nourri la position de l'APPCA sur la parité, notamment celle conduite en 1950-1951 par Jacques Le Roy Ladurie et intitulée d'abord « *le pouvoir d'achat des agriculteurs* » puis « *le pouvoir d'achat de l'agriculture* ». Depuis 1955, la seule enquête mentionnée dans les rapports de l'APPCA qui ne soit pas consacrée à l'un des trois volets du domaine d'intervention dévolu à l'assemblée permanente depuis l'« Accord national agricole » de février 1951 concerne « *les comités d'expansion économique et les chambres d'agriculture* ».

Ainsi, à la fin des années 1950, le président de l'APPCA se désole d'une absence de consultation de la part des « *pouvoirs publics* », sans insister sur le fait que le rétrécissement du domaine où elle est reconnue comme légitime a entraîné le repli sur une consultation de l'échelon départemental très assidue mais cantonnée à quelques aspects circonscrits. Les questions plus vastes et liées à la politique économique et, partant, agricole, donnent certes lieu à de prolixes rapports présentés devant les présidents réunis en session, mais ceux-ci ne s'appuient jamais sur des enquêtes réalisées auprès des chambres d'agriculture, et ils sont portés soit par des membres du bureau, tel Henri Chatras ou Marc Ferré, soit par des directeurs de service de l'APPCA, au premier rang desquels Luce Prault et Georges Bréart. Ce constat ne semble pas devoir être oublié lorsqu'est évoquée l'opiniâtreté avec laquelle René Blondelle défend l'idée d'un canal unique de consultation en faveur de l'APPCA, laissant accroire qu'il s'agirait du moyen de consulter les chambres d'agriculture et ainsi, l'ensemble des représentants des agriculteurs, dont ceux issus des organisations professionnelles agricoles, quand les positions de l'assemblée permanente en matière de politique agricole, économique et sociale semblent n'être que celles d'une poignée de ses dirigeants parisiens.

Les sénateurs adoptent le 23 juin ce qui, à ce stade d'une élaboration législative inachevée, s'appelle l'article 4 de la loi d'orientation, ainsi rédigé : « *le ministre de l'Agriculture fait procéder aux études nécessaires à l'appréciation, par région naturelle et par nature de culture ou type d'exploitation en tenant compte, éventuellement, de l'altitude, de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'oeuvre, ou plus en cas de sociétés de culture ou de groupements d'exploitants, dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers et d'exploitation répondant à l'objectif défini à l'article 3 ci-dessus. Le ministre de l'Agriculture évalue ces superficies par arrêté après consultation de commissions départementales comprenant notamment des représentants des chambres départementales d'agriculture, des organisations professionnelles agricoles* ». Jean Deguise, rapporteur, défend l'expression « *deux unités de main-d'oeuvre* » contre la volonté de Georges Boulanger<sup>3637</sup> de lui substituer celle d'« *une famille paysanne aidée au besoin par un ou deux domestiques permanents* » : le sénateur de l'Aisne juge la première expression plus précise et estime que « *c'est sur ces quelques mots que la plus grande adhésion a été admise partout* »<sup>3638</sup>. Enfin, est adopté un amendement qui vise à accorder un délai de deux ans au ministre pour déterminer ces superficies.

<sup>3637</sup> Sénateur MRP du Pas-de-Calais où il est directeur de la mutualité agricole. Voir sa biographie : [http://www.senat.fr/senfic/boulanger\\_georges000316.html](http://www.senat.fr/senfic/boulanger_georges000316.html)

<sup>3638</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 23 juin 1960, pp. 515-519.

**Votes et appartenances : « être chambres d'agriculture »**

Au-delà du détail des interminables débats, la discussion sur la loi d'orientation agricole permet de départager parmi les sénateurs qui sont également membres voire présidents de chambre d'agriculture, ceux à propos desquels il est possible de supposer que cette appartenance l'emporte sur les autres engagements, parce que, quoique opposés au texte – et notamment à l'établissement de superficies minimales, et donc potentiellement à l'élimination des exploitations jugées non viables –, ils votent pour l'article prévoyant la participation des chambres d'agriculture et de l'APPCA à ce processus. Ce phénomène paraît d'autant plus évident que la référence au « *peuplement conforme aux nécessités démographiques* »<sup>3640</sup> a été éliminée du texte et que ne demeurent que les références au capital et à la technique. Le 5 juillet, au Sénat, le scrutin n° 44 sur l'ensemble du projet de loi d'orientation agricole aboutit à un rejet, avec 47 % des voix contre<sup>3641</sup>. Or six des huit sénateurs qui président une chambre d'agriculture ont voté pour ce texte, alors que la majorité des simples membres de chambre qui sont sénateurs – neuf sur seize – ont voté contre. « *L'hostilité de la FNSEA et des chambres d'agriculture* »<sup>3642</sup> n'est donc plus massive à ce stade de l'élaboration du texte de loi.

Le 11 juillet, les députés examinent le projet rejeté par le Sénat, notamment son article 1<sup>er</sup><sup>3643</sup>. Le rapporteur, René Le Bault de La Morinière, député UNR du Maine-et-Loire, présente un amendement au nom de la commission de la production et des échanges, qui vise à adjoindre à l'article en question les alinéa suivants :

<sup>3639</sup> Lors de l'entretien qu'il nous a accordée, Gilbert Delaunay a employé une expression dont le caractère prosaïque n'a d'égal, à notre avis, que la pertinence, du moins pour les acteurs de l'histoire des chambres d'agriculture et de l'APPCA : il évoque ainsi « *des gens qui étaient chambres d'agriculture* », à propos de François Houillier et de Luce Prault, en opposition avec les « *directeurs qui pantouflaient qui étaient là pour quelques années pour faire autre chose après* ». Cette vision des choses nous semble refléter les tensions invisibles mais décisives qui se jouent à l'intérieur de l'institution, dans le jeu entre enchevêtrement des fonctions et investissements différenciés dans ces différentes fonctions, du côté des élus comme des administratifs. Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, le 25 mars 2003.

<sup>3640</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, discussion générale du 12 mai 1960, pp. 798-802.

<sup>3641</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Tableaux 1 à 4.

<sup>3642</sup> Yves TAVERNIER, « Le syndicalisme paysan et la politique agricole du Gouvernement... », article cité, p. 612.

<sup>3643</sup> Alors rédigé ainsi : « *La politique agricole doit assurer aux agriculteurs les moyens indispensables pour atteindre les buts définis à l'article A ci-dessus. Elle a pour objet : 1°. D'accroître la productivité agricole en développant et vulgarisant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production en fonction des besoins et de l'emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre et en déterminer les justes prix ; 2°. D'améliorer les débouchés intérieurs et extérieurs et les prix agricoles à la production pour une action sur les conditions de commercialisation et de transformation des produits et par un développement des débouchés des matières premières agricoles destinées à l'industrie, en leur attribuant, d'une part, une protection suffisante contre les concurrences anormales et, d'autre part, une priorité d'emploi par les industries utilisatrices ; 3°. D'assurer la conservation et l'amélioration du patrimoine foncier non bâti et bâti ainsi que la modernisation de ce dernier ; 4°. D'assurer au travail des exploitants et des salariés agricoles, aux responsabilités de direction, au capital d'exploitation au capital d'exploitation et au capital foncier une rémunération équivalente à celle dont ils pourraient bénéficier dans d'autres secteurs d'activité ; 5°. De permettre aux exploitants et aux salariés agricoles d'assurer d'une façon efficace leur protection sociale ; 6°. D'orienter et d'encourager les production les plus conformes aux possibilités de chaque région ; 7°. De promouvoir et favoriser une structure d'exploitation de type familial, susceptible d'utiliser au mieux les méthodes techniques modernes de production et de permettre le plein emploi du travail et du capital d'exploitation.* »

« Cette politique sera mise en œuvre avec la collaboration des organisations professionnelles agricoles.

*Pour toutes les consultations de la profession agricole prévues dans la loi d'orientation agricole, le Gouvernement devra consulter notamment les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture.*

*A cet effet, celles-ci doivent obligatoirement recueillir et confronter les avis des organisations syndicales et, dans les domaines où elles sont compétentes, des organisations de gestion ou de comptabilité, des organisations coopératives mutualistes et de crédit »*<sup>3644</sup>.

Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, intervient alors longuement pour signifier que « le Gouvernement est d'accord sur la consultation spéciale des chambres d'agriculture, mais le dernier paragraphe lui semble trop rigoureux dans la mesure où il paraît organiser une sorte de monopole de la consultation au second degré [...] : le dernier paragraphe institue une sorte de consultation automatique et de monopole, c'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande qu'il soit exclu du texte de l'amendement présenté par la commission ». C'est Albert Lalle, président du groupe de travail chargé de l'agriculture à l'Assemblée nationale et membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, qui défend cet amendement en ces termes : « Je ne comprends pas la position du Gouvernement que cet amendement ne devrait nullement gêner. En fait, dans sa première partie, le texte ne donne pas aux chambres d'agriculture le monopole de la consultation, puisqu'il est dit "Le Gouvernement devra consulter notamment..." mais je pense que la deuxième partie est aussi nécessaire. Il est utile que parfois, même dans un texte d'orientation, soit défini ce principe qu'une organisation professionnelle peut prendre l'initiative de recueillir et de confronter les divers points de vue de façon à vous apporter, si c'est possible, un avis qui véritablement traduira la pensée de l'ensemble des branches d'activité. Personnellement, je ne vois aucune raison pour supprimer ce dernier paragraphe qui, en la circonstance, ne peut que permettre une synthèse des différentes opinions »<sup>3645</sup>.

Derrière l'apparence de chicanes sur des détails, il s'agit bien encore de régler la question de la position de l'APPCA dans le champ des organisations professionnelles agricoles et face aux pouvoirs publics, les deux positions étant liées. Après qu'au Sénat René Blondelle ait été contraint de modifier son amendement dans le sens d'une consultation non exclusive des chambres d'agriculture et de l'APPCA, les débats qui se tiennent le 11 juillet au palais Bourbon conduisent, sur la proposition du député socialiste de l'Indre-Louis Deschizeaux, à édulcorer le dernier alinéa en en supprimant le caractère obligatoire. Il n'est guère, parmi les peu nombreux députés qui sont membres ou présidents d'une chambre d'agriculture, de défenseurs zélés des prérogatives de celles-ci, dans cette phase pourtant cruciale de l'élaboration législative où une brèche est ouverte qui pourrait permettre un considérable infléchissement des relations entre chambres d'agriculture, APPCA, organisations agricoles aux premiers rangs desquelles la FNSEA et ministère de l'Agriculture, dans le sens d'un renforcement du rôle de corps intermédiaire des chambres d'agriculture, et surtout de l'APPCA. Ainsi le député des « IPAS » Jean Deshors, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, considère que l'« on peut s'en tenir à la consultation des chambres d'agriculture, car ces institutions sont l'émanation des diverses organisations départementales : sur le plan national, d'ailleurs, les chambres d'agriculture

<sup>3644</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale, discussion générale du 11 juillet 1960.*

<sup>3645</sup> *Ibidem.*

demandent que l'on organise ces consultations », tout en concluant ainsi : « le point de vue de M. le ministre de l'Agriculture est le plus juste et je m'y rallie »<sup>3646</sup>.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté par le Sénat le 19 juillet. Ce jour-là, l'article 4 est voté. Dans sa rédaction d'alors<sup>3647</sup>, ce texte est l'objet d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste – mais l'opposition à ces dispositions est également celle du groupe communiste. Le scrutin n° 55 aboutit à un vote massif en faveur du processus de détermination de la superficie de l'exploitation à « 2UTH » : 75 % des sénateurs votent en effet pour<sup>3648</sup>. Sept des huit présidents de chambre d'agriculture siégeant au palais du Luxembourg votent également pour : seul Marcel Lemaire, sénateur du CRARS, vote contre. Onze des seize membres de chambre d'agriculture acquiescent quand deux seulement s'opposent à l'adoption de ce texte et que trois ne prennent pas part au vote. Député indépendant du Calvados, Louis André, 69 ans, est l'ancien président de la Confédération nationale de l'élevage : élu membre de la chambre d'agriculture du département en 1939, il devient ensuite membre de l'URCA du Calvados<sup>3649</sup>. Ce médaillé de la Résistance<sup>3650</sup> est en 1945 membre du conseil national provisoire de la CGA<sup>3651</sup>. En 1960, vice-président de la chambre d'agriculture, il est notamment président de la Fédération nationale des syndicats d'herbagers et emboucheurs de France. Il vote contre l'adoption de l'article 4 aux côtés de Marcel Brégegère, membre de la chambre d'agriculture de la Dordogne et sénateur socialiste. Ces quelques réticences sont l'exception. Cependant il convient de réévaluer la validité de l'hypothèse selon laquelle l'intérêt de réassurer la fonction consultative de l'APCA et des chambres auprès des pouvoirs publics et d'accroître ainsi leur visibilité et donc leur légitimité l'emporte sur le rejet de la loi et sur la suspicion à l'égard des « 2UTH ».

Le même jour, 19 juillet, est voté l'article 24 de la loi d'orientation agricole, stipulant que : « Avant le 15 octobre 1961, le Gouvernement devra établir par décret, pour une période de quatre années, de nouveaux prix d'objectifs pour les produits qui en bénéficient en procédant par étapes au rapprochement des prix pratiqués à la production en application de la politique agricole commune.

*Dans le cas où la politique agricole commune n'aurait pas reçu au 1<sup>er</sup> juillet 1961 un commencement d'exécution suffisant, le Gouvernement déposera un projet de loi*

<sup>3646</sup> *Ibidem.*

<sup>3647</sup> « Le ministre de l'Agriculture fait procéder, par région naturelle et par nature de culture ou type d'exploitation en tenant compte, éventuellement, de l'altitude, aux études nécessaires à l'appréciation de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'oeuvre, ou plus en cas de sociétés de culture ou de groupements d'exploitants, dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers et d'exploitation répondant à l'objectif défini à l'article 6 ci-dessus. Dans un délai de deux ans, le ministre de l'Agriculture évalue ces superficies par arrêté après consultation de commissions départementales comprenant notamment des représentants des chambres départementales d'agriculture, des organisations professionnelles agricoles et des représentants des conseils généraux ». *Journal Officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 19 juillet 1960, pp. 1016-1017.

<sup>3648</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Tableaux 1 à 4.

<sup>3649</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942 ; nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>3650</sup> [http://www.senat.fr/sen4Rfic/andre\\_louis000689.html](http://www.senat.fr/sen4Rfic/andre_louis000689.html)

<sup>3651</sup> *Annuaire national agricole* 1945.

déterminant les conditions suivant lesquelles seront fixés par décrets les prochains prix d'objectifs.

*En tout état de cause et en attendant que soit mise en œuvre une politique garantissant la rentabilité de l'exploitation agricole définie à l'article 1<sup>er</sup>, les prix agricoles fixés par le Gouvernement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1960 devront être établis en tenant compte intégralement des charges et de la rémunération du travail et du capital en agriculture.*

*Ces prix seront fixés de manière à assurer aux exploitants agricoles, compte tenu de l'ensemble des productions en bénéficiant, un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui qui existait en 1958 »*<sup>3652</sup>.

Noté sur demandes de scrutin public émanant du groupe socialiste et du groupe de la gauche démocratique, cet article est rejeté par 70 % des sénateurs<sup>3653</sup>. Les membres et *a fortiori* les présidents de chambre d'agriculture s'opposent massivement – 69 et 88 % – à une mesure qui au premier abord paraît pouvoir correspondre aux revendications des dirigeants agricoles, dans le sillage de la FNSEA, pour un retour à l'indexation des prix agricoles. Les membres du CPG de l'APPCA réunis le 5 juillet estimaient en effet que « le point de friction concerne l'article 24 » et évoquent « un texte amélioré quant aux principes définis, mais nettement insuffisant quant aux mesures précises et concrètes qui en découlent obligatoirement »<sup>3654</sup>.

Il convient cependant de détailler des votes qui ne sont guère homogènes dans le petit groupe des 24 sénateurs qui sont également membres ou présidents de chambre d'agriculture. René Blondelle a voté contre le texte lors du scrutin du 5 juillet 1960, pour l'article 4 instaurant la consultation des chambres d'agriculture et de l'APPCA le 19 juillet, mais contre l'article 24 : les mêmes votes ont été enregistrés pour Jean Deguise et Robert Soudant, sénateurs MRP, et pour Pierre Mathey, Raymond de Wazières et François Monsarrat, sénateurs siégeant à la « gauche démocratique ». Cinq des huit présidents de chambre d'agriculture ont bien pris position pour l'article 4 et contre l'article 24, mais tout en se disant favorable au texte proposé le 5 juillet : Robert Gravier et François Patenôte sont des « républicains indépendants », tandis que Martial Brousse et Hector Dubois siègent au « centre républicain d'action rurale et sociale » comme René Blondelle, mais tous appartiennent à une même mouvance floue autour du Centre national des indépendants et paysans dont ils sont membres. L'UNR Eugène Ritzenthaler, président de la chambre d'agriculture du Haut-Rhin depuis 1958, vote de la même manière qu'eux.

Il n'y a donc guère que René Blondelle parmi les présidents de chambre d'agriculture siégeant au Sénat pour voter pour l'article 4 d'une loi dont il réprovait le texte une quinzaine de jours auparavant. Mais Robert Gravier, François Patenôte, Martial Brousse, Hector Dubois et Eugène Ritzenthaler n'ont aucune responsabilité particulière à l'APPCA : ils ne sont pas membres du CPG et encore moins du bureau, et l'on peut en déduire que leur positionnement est guidé par d'autres considérations que la défense des intérêts de l'APPCA. Transcendant les limites des partis politiques<sup>3655</sup> – députés IPAS, sénateurs RI et CRARS sont idéologiquement très proches – le vote de la loi d'orientation agricole trahit

<sup>3652</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 19 juillet 1960, pp. 1007-1008.

<sup>3653</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Tableaux 1 à 4.

<sup>3654</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 1960 et annexe 1.

<sup>3655</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Tableau 5.

des appartenances multiples et l'absence de positionnement univoque des présidents de chambre d'agriculture, même parmi ceux qui appartiennent à la même mouvance politique et qui, par ailleurs, affichent la même proximité avec la FNSEA – proximité amoindrie par le fait que la plupart d'entre eux ont dans les FDSEA des positions qui ne sont plus de premier plan, en étant le vice-président ou le président d'honneur – conduit à nuancer le postulat d'une hostilité unanime du côté de la FNSEA et de l'APPCA. L'âge n'est pas un critère déterminant : tous ou presque sont des quinquagénaires et les deux sénateurs un peu plus âgés votent pour la loi le 5 juillet.

Lors du vote du 25 juillet, tandis que les sénateurs viennent de rejeter le texte pour la quatrième fois, parmi les rares présidents de chambre qui sont députés, on observe trois attitudes différentes. Tandis qu'André Bégouin se prononce contre le texte, Jean Deshors vote pour, et Jacques Le Roy Ladurie s'abstient volontairement : la loi est adoptée avec 63 % des voix. Les dispositions évoquées ouvrant la voie d'une revalorisation de la mission consultative de l'APPCA et de son retour au premier plan des organisations professionnelles agricoles sont contenues dans ce qui est désormais l'article 7 et le dernier *alinéa* de l'article 2 de la loi <sup>3656</sup>. Parce que René Blondelle est à l'origine ou a fortement défendu ces décisions, et parce que les autres présidents de chambre d'agriculture font majoritairement de même, notamment lors du vote de l'article 4 de la loi le 19 juillet, et en dépit de positions variées sur l'ensemble du texte, la place accordée à l'APPCA ne peut être considérée comme un piège tendu à celle-ci, mais bien plutôt comme une demi-victoire – car René Blondelle et ses soutiens échouent à imposer l'APPCA comme canal unique de consultation <sup>3657</sup> – fondée sur un singulier pari : celui qui consisterait à réussir à réassurer la légitimité de l'APPCA sur le plan consultatif, dans le cadre de la loi d'orientation agricole et de ses suites, tout en évitant de compromettre l'institution dans une partie du projet contenu dans la loi, soit la disqualification d'une partie des exploitations, et, partant des exploitants, sur la base de « *l'appréciation de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en*

<sup>3656</sup> Selon l'article 7 de la loi d'orientation agricole, « *le ministre de l'Agriculture fait procéder, par région naturelle et par nature de culture ou type d'exploitation en tenant compte, éventuellement, de l'altitude, aux études nécessaires à l'appréciation de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'oeuvre, ou plus en cas de sociétés de culture ou de groupements d'exploitants, dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers et d'exploitation répondant à l'objectif défini à l'article 6 ci-dessus. Dans un délai de deux ans, le ministre de l'Agriculture évalue ces superficies par arrêté après consultation de commissions départementales comprenant notamment des représentants des chambres départementales d'agriculture, des organisations professionnelles agricoles et des représentants des conseils généraux* ». Le dernier alinéa de l'article 2 stipule que « *pour toutes les consultations de la profession agricole prévu dans la loi d'orientation agricole, le Gouvernement devra consulter notamment les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture* ».

<sup>3657</sup> Il est pris acte de cet échec lors de la réunion du CPG du 5 juillet 1960 : « *L'APPCA avait souhaité que l'État se refuse solennellement aux manœuvres de division. Pour ce faire, la loi déterminerait un canal unique de présentation des avis : accepté par la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale ; refusé par l'Assemblée nationale en séance plénière à la demande du Ministre de l'Agriculture ; repris par la commission des affaires économiques du Sénat ; après un long débat une amendement de MM. Blondelle-Deguisse sur ce point est devenu le suivant : "Pour toutes les consultations de la profession agricole prévues dans la loi d'orientation, le Gouvernement devra consulter notamment les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture". Elles ne sont plus seules chargées de présenter les avis après avoir recueilli et confronté les avis des autres organisations professionnelles soit à vocation générale, soit spécialisée. À juste titre dans la mesure où ce canal unique de consultation n'est plus le seul, la proposition de modification de la composition de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture (élection en son sein de délégués des organisations professionnelles nationales) a été retirée. "Le canal unique de consultation des agriculteurs n'a pas été établi"* ». Arch. APCCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 1960 et annexe 1.



*valeur directement par deux unités de main-d'œuvre* », seuils que les chambres d'agriculture doivent contribuer à fixer. Pari risqué, voire pari cynique, l'enjeu étant suspendu à la pratique d'un double langage : le dialogue de l'APPCA avec les agriculteurs et les chambres d'agriculture départementale doit rester disjoint de celui entretenu avec le ministère.

## L'APPCA et l'application de la loi d'orientation agricole

### La froide réception de la loi d'orientation agricole par l'APPCA

Quoique le texte de la loi d'orientation débute par ces termes, « *la loi d'orientation de l'agriculture française a pour but, dans le cadre de la politique économique et sociale, d'établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques* », le scepticisme est palpable dans bien des cénacles agricoles, dont l'APPCA. Le 6 septembre 1960, les membres du CPG disent considérer que la loi promulguée un mois plus tôt « *est certainement le texte le plus important* » voté depuis le début de l'année. Deux réactions sont immédiatement observables. Les chambres d'agriculture sont bombardées de circulaires « *leur donnant toutes précisions en ce qui concerne cette loi* », et contenant notamment les interventions de René Blondelle au Sénat pendant les longues séances de discussion de la loi, et la revue *Chambres d'agriculture* s'enrichit de fascicules consacrés à l'explicitation du texte de la loi, du rôle de l'APPCA dans certaines dispositions prises, et des perspectives d'application. Car c'est surtout ce dernier aspect qui occupe l'APPCA. En rappelant les principaux articles de la loi, François Houillier présente d'emblée les délais d'application : ainsi s'ouvre un compte à rebours dont l'assemblée permanente montre qu'elle entend suivre le décompte avec attention <sup>3658</sup>.

L'APPCA montre d'autre part une certaine volonté de participer au comité de gestion du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA). Créé conjointement par la loi de finances rectificative du 21 juillet 1960 et la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, sous la forme d'un budget annexe, ce fonds, chargé d'assurer une organisation satisfaisante des principaux produits agricoles, « *est l'héritier de différents fonds d'assainissement gérés sous forme de comptes spéciaux du Trésor dépendant du ministère de l'Agriculture* » <sup>3659</sup>. En octobre 1960, le ministre de l'Agriculture demande à l'APPCA « *de désigner, conjointement avec les autres Organisations Professionnelles intéressées, sept représentants des producteurs agricoles* ». La réponse de l'APPCA ne tarde pas et deux jours plus tard, une liste de sept personnes, établie avec le concours de la FNSEA, de la CNMCCA et du CNCA est arrêtée et communiquée au ministre <sup>3660</sup>. Si pour cela il est tenu « *compte du souhait formulé d'une représentation équilibrée des principales productions et régions* » <sup>3661</sup>, il apparaît surtout que les personnes choisies figurent parmi les principaux dirigeants de la Confédération générale des coopératives agricoles (CGCA), de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et

<sup>3658</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961, procès-verbal de la réunion du 6 septembre 1960.

<sup>3659</sup> Voir l'article de Jean-Claude MAITROT dans l'*Encyclopaedia Universalis*.

<sup>3660</sup> Voici, par ordre alphabétique, ces propositions : M. Michel Dalle, Région du Nord, Textiles et productions spécialisées, M. Gaston du Douet de Graville, Région de l'Ouest, M. Marc Ferré, Région du Centre et du centre ouest, Viande, M. Georges Ferté, Région de Paris et de l'Est, Grandes productions végétales, M. Pierre Martin, Région du Sud-Ouest, Vin, M. Fréjus Michon, Régions montagneuses, Lait et enfin Florent Nové-Josserand, Région du Sud-Est, Fruits et Légumes.

<sup>3661</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre des dirigeants de l'APPCA, de la FNSEA, de la CNMCCA et du CNCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, le 13 octobre 1960.

du crédit agricole (CNMCCA), de l'APPCA, de la Fédération nationale de la coopération agricole et de la FNSEA, avec le président de la commission permanente de coordination des associations spécialisées, un secrétaire-adjoint et un des vice-présidents de la section des exploitants. Ils ont entre 49 et 64 ans, à l'exception de Fréjus Michon, affichant 36 ans tout juste. Tous, sauf ce dernier, qui était alors trop jeune, appartenaient au Conseil de l'URCA de leur département en décembre 1943, dont trois en tant que syndic adjoint, et un en tant que syndic régional – il s'agit de Marc Ferré, le représentant de l'APPCA, qui s'était également distingué par son appartenance à la COCP et au Conseil national de Vichy, en 1941. Enfin, tous sont membres d'une chambre d'agriculture et y occupent même des fonctions décisives : le plus jeune du groupe, Fréjus Michon, ancien président du CDJA de l'Isère, est secrétaire adjoint de la chambre d'agriculture de ce département, trois autres sont vice-présidents de leur chambre d'agriculture, et les trois derniers en sont présidents depuis 1952 et membres titulaires du CPG de l'APPCA, et même vice-président de celle-ci pour Marc Ferré.

Deux semaines après ces nominations, René Blondelle s'adresse à Henri Rochereau et s'inquiète de la date à laquelle « *le Fonds de régularisation et d'orientation des marchés agricoles (FROMA) [sic] et son Comité de Gestion seront en état de fonctionner et à quelle date le Gouvernement envisage de fixer les prix indicatifs des produits agricoles* »<sup>3662</sup>. Alors que l'article 31 de la loi d'orientation agricole prévoit qu'« *avant le 15 octobre 1961, le Gouvernement devra établir par décret, pour une période de quatre années, de nouveaux prix d'objectifs pour les produits qui en bénéficient, en procédant par étapes au rapprochement des prix pratiqués à la production en application de la politique agricole commune* », René Blondelle se trompe d'une année en semblant considérer que la date butoir, dépassée, est celle du 15 octobre 1960, et évoque le « *FROMA* » plutôt que le *FORMA*. Cela ne pourrait-il pas trahir la volonté délibérée des dirigeants de l'APPCA de prendre en défaut le gouvernement et de pointer le plus tôt possible l'échec du gouvernement et du ministère à répondre aux promesses de la loi d'orientation, tout en jouant les bons élèves ? On observe d'ailleurs toujours une focalisation sur la fixation des prix d'objectifs, succédant de l'indexation des prix agricoles qui rend si nostalgique les dirigeants de la FNSEA et de l'APPCA. Et lorsqu'il s'agit de constituer un groupe de travail afin de préparer les textes d'application de l'article 38 de la loi d'orientation<sup>3663</sup>, il n'est pas question d'y envoyer un élu des chambres d'agriculture, puisque c'est Claude Langlade-Demoyen, conseiller aux « *relations extérieures* » de l'APPCA, qui est désigné par René Blondelle<sup>3664</sup> pour représenter l'institution au ministère.

Le 24 novembre 1960, deuxième jour de la session de l'APPCA, c'est aussi Claude Langlade-Demoyen qui présente son rapport sur les récentes lois agricoles et leur application, dans le cadre du thème intitulé « *obstacles à la parité dans le domaine*

<sup>3662</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, Président de l'APPCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, cabinet du Ministre, le 26 octobre 1960.

<sup>3663</sup> Art. 38 : « *Avant le 1<sup>er</sup> juillet 1961, le Gouvernement devra déposer devant le Parlement, après avis du conseil supérieur de la coopération agricole, un projet de loi modifiant l'ordonnance n° 59-278 du 4 février 1959 relative à la coopération agricole, en la complétant par des dispositions concernant les sociétés d'intérêt collectif agricole, afin d'adapter conjointement le régime des coopératives agricoles et celui des sociétés d'intérêt collectif agricole aux exigences économiques et sociales d'une agriculture moderne* ».

<sup>3664</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à la direction des affaires professionnelles et sociales, ministre de l'Agriculture, le 30 novembre 1960.

*intérieure* ». Exposant les difficultés d'application de l'article 31 relatif aux prix agricoles <sup>3665</sup> et la nécessité de mettre en œuvre « *deux mesures très importantes* » de la loi que sont « *l'établissement du rapport gouvernemental* » <sup>3666</sup> afin de remédier aux disparités constatées » et « *l'évaluation des superficies optima des exploitations rentables en vue d'une amélioration des structures des entreprises agricoles* », il conclut ainsi : « *la loi d'orientation peut être un des premiers moyens d'obtenir la parité ou un des premiers obstacles à celle-ci ; pour que son application soit satisfaisante, il faudra d'abord respecter l'esprit de la loi, ensuite dégager les moyens financiers nécessaires et prendre les textes d'application, enfin consulter la profession* » <sup>3667</sup>. Dans le rapport suivant, la question de la parité n'est cependant évoquée que par le biais de « *l'étude des termes de l'échange* » et par Georges Ferté, présenté comme « *président de la commission de coordination des associations spécialisées [de la FNSEA et] par ailleurs suppléant délégué de la chambre d'agriculture de l'Aisne* », qui concentre son attention sur la question des débouchés, de la formation des prix et du fonctionnement des marchés agricoles. À cette date, l'APPCA est dans l'expectative. Cela conduit à des repositionnements dans le champ des organisations professionnelles agricoles, dans la mesure où dès l'automne 1960, au lendemain de la session de novembre, René Blondelle invite Marcel Deneux, le président du CNJA, à venir aux sessions de l'APPCA consacrées « *à la recherche des obstacles à la parité que rencontrent les agriculteurs* » <sup>3668</sup> : à la session du 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1961, Marcel Deneux compte parmi les personnalités présentes.

D'une manière générale, si l'on veut apprécier la réception de la loi d'orientation agricole à l'APPCA, il faut tenir compte d'un désaccord de fond. Dès juillet 1960, l'APPCA cherche à évaluer « *dans quelle mesure, certaines des propositions faites par l'APPCA ont été retenues par les assemblées parlementaires ?* » <sup>3669</sup>. L'APPCA ne peut accepter le texte comme satisfaisant puisque celui-ci n'a pas pour pivot la question des prix agricoles, dont la fixation est pour l'assemblée permanente un moyen indispensable pour parvenir à équilibrer prix agricoles et prix industriels et donc permettre d'accéder à la parité. Derrière cela se joue la question de la conformité de la loi d'orientation à la « *loi verte* » <sup>3670</sup>, le projet de loi-cadre conçu par l'APPCA au début de l'année 1960 <sup>3671</sup>. Ce texte définit une « *politique [qui] repose – et la loi doit l'affirmer – sur la garantie donnée aux producteurs de recevoir le juste prix de leurs produits de manière que soit assurée, à parité entre toutes les activités économiques, la rémunération du travail fourni et des capitaux engagés* » <sup>3672</sup>. Deuxième point d'achoppement : la loi verte rédigée par l'APPCA prévoit des mesures de sauvegarde, soit « *les moyens pratiques de suivre l'application concrète des principes*

<sup>3665</sup> Le texte de cet article 31 correspond, mot pour mot, à l'article 24 rejeté par le Sénat le 19 juillet 1960.

<sup>3666</sup> En italique dans le procès-verbal de session.

<sup>3667</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1961, p. 40.

<sup>3668</sup> Arch. APCA, Centres Comités Cercles, 1952-1965. Lettres du 8 novembre et du 29 décembre 1960.

<sup>3669</sup> Arch. APCA, Circulaires, 1960-1960, note « Dans quelle mesure, certaines des propositions faites par l'APPCA ont été retenues par les assemblées parlementaires ? » de l'APPCA, le 19 juillet 1960.

<sup>3670</sup> En référence à la « loi verte » votée en 1955 en RFA.

<sup>3671</sup> Arch. APCA, Circulaires, janvier 1960-mai 1960, L'intérêt national exige une loi verte. Propositions de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, 4 et 5 février 1960.

<sup>3672</sup> *Ibidem*.

qu'elle a retenu »<sup>3673</sup>. L'absence de ce type de dispositions dans la loi d'orientation conduit à l'APPCA à une attitude de méfiance non tue : dès le 1<sup>er</sup> novembre 1960, le n° 207 de la revue *Chambres d'agriculture* titre sur le « *calendrier d'application* » de six des lois agricoles annoncées. Méfiance qui s'exprime également vivement à propos des conditions d'élaboration de la loi, puisque les rédacteurs de la note de juillet 1960 estiment que « *la politique agricole semble déjà être élaborée et pensée en dehors des principes arrêtés et proclamés solennellement dans la loi* »<sup>3674</sup>, confirmant l'idée d'une prise de contact entre gaullistes et jeunes agriculteurs dès le printemps 1960<sup>3675</sup>.

Encore et toujours, c'est la question de la consultation préalable de l'APPCA qui se pose. Même à propos des suites à donner au rapport du Comité Rueff-Armand – aux conclusions desquelles APPCA et FNSEA sont très hostiles<sup>3676</sup> –, l'APPCA entend être associée à l'« *élaboration des différents projets de textes, décrets ou projets de lois qui pourraient constituer la suite logique de ces travaux* », tout en accordant une importance décisive au fait que « *la décision du Gouvernement puisse tenir compte de l'avis de l'Institution créée auprès des Pouvoirs publics pour représenter les intérêts généraux de l'Agriculture* »<sup>3677</sup>. Au fil de l'automne 1960 et de l'hiver 1961, René Blondelle réaffirme sans cesse le « *vif désir de l'Assemblée d'être saisie pour avis des projets que la presse annonce comme étant en état de préparation* », assemblée qui « *souhaite ainsi oeuvrer efficacement en vue du bien commun* »<sup>3678</sup>. En cela la faible reconnaissance par les pouvoirs publics de la mission consultative de l'APPCA paraît en tout point identique à ce que l'on peut percevoir du début des années 1950.

Depuis janvier 1961, des « *membres consultatifs* » sont associés aux travaux du CPG. Ce sont les dirigeants des grandes OPA (FNSEA et sa commission de coordination des associations spécialisées, CNJA, CNMCCA, CNCA). René Blondelle s'en explique longuement : « *depuis un an, une volonté accrue de collaboration entre les organisations nationales se fait sentir ; faut-il rappeler leur solidarité certaine face aux grandes manifestations de l'an passé, la recherche d'un texte commun pour inspirer la " charte " de l'agriculture française, le front unique face aux menaces contre la mutualité, etc... ? Le moment semblait donc propice pour " institutionnaliser " cette recherche de l'expression unifiée de la volonté paysanne. Pour ma part, je le souhaitais de toutes mes forces. C'était aller pourtant encore trop vite en besogne, d'autant plus que les Pouvoirs publics n'encouragent jamais les évolutions qui pourraient aboutir à leur opposer un interlocuteur unique [...]. Au moment où de toutes parts se manifeste la volonté de regroupement face aux dangers de l'extérieur, au moment où par exemple, les différentes églises chrétiennes*

<sup>3673</sup> *Ibidem.*

<sup>3674</sup> Arch. APCA, Circulaires, 1960-1960, note « Dans quelle mesure, certaines des propositions faites par l'APPCA ont été retenues par les assemblées parlementaires ? » de l'APPCA, le 19 juillet 1960.

<sup>3675</sup> Pour Bernard Bruneteau, « *tout le contexte d'élaboration des lois d'orientation va s'apparenter ainsi à une forme de modernisation conservatrice dans laquelle les gaullistes sont amenés à " piloter le changement " , après en avoir reconnu les vertus, pour mieux en contenir ses élans* ». Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 43.

<sup>3676</sup> Doc. APCA, Compte rendu du XV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, 28 février et 1<sup>er</sup> mars 1961.

<sup>3677</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, cabinet du ministre, le 25 janvier 1961.

<sup>3678</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, , président de l'APPCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture., cabinet du Ministre, le 27 janvier 1961.

*cherchent d'une manière active à se rapprocher [...] faudrait-il que l'Agriculture française reste, elle, divisée ?* »<sup>3679</sup>. Il semble que l'APPCA a cherché à profiter de la brèche existant dans l'interstice temporel entre la loi d'orientation – qui est en somme une loi-cadre, c'est-à-dire « *une loi dont les dispositions générales doivent servir de cadre à des textes d'application* »<sup>3680</sup> – et les décrets d'application annoncés. Malgré l'amoindrissement de l'amendement présenté par René Blondelle et, partant, son échec à imposer un « *canal unique de consultation* », la volonté de l'APPCA de réintroduire cette possibilité est patente.

En mai 1961, René Blondelle adresse, au nom du CPG, au ministre de l'Agriculture, Henri Rochereau, une longue lettre sur « *l'état des mesures d'application des dispositions de la loi d'orientation agricole* ». Il commence par préciser que « *le comité a constaté avec satisfaction que l'APPCA avait été régulièrement consultée par les soins du département placé sous [la] haute autorité [du ministre] sur plusieurs des projets de loi ou de décret annoncés dans la loi* »<sup>3681</sup>. Un point paraît devoir être souligné : aucun des projets de loi sur lesquels l'APPCA a été consultée n'a fait l'objet d'une enquête auprès des chambres d'agriculture<sup>3682</sup>. Il semble au contraire que la réponse n'ait été débattue qu'au sein du CPG, sur la base des communications des administratifs de l'APPCA. Dans les années 1960, ces derniers ont apparemment pour habitude de s'appuyer en partie sur les procès-verbaux des chambres d'agriculture pour étayer leurs rapports<sup>3683</sup> : ce faisant ils perpétuent une forme de consultation passive qui ne diffère guère de celle mise en place dans *Travaux des chambres d'agriculture* au cours de l'entre-deux-guerres. Cependant il semble que cette forme de consultation se développe au détriment des enquêtes formelles. Cela tranche avec l'insistance de René Blondelle à présenter l'APPCA comme le pivot nécessaire de toute consultation sur les dispositions d'application de la loi d'orientation, sauf à faire reposer entièrement la légitimité de l'APPCA en matière de consultation sur sa représentativité et sur les compétences de ses experts, et non plus sur sa capacité à « *faire remonter* » les avis des chambres départementales et à les synthétiser. Or l'on a vu combien la distorsion

<sup>3679</sup> Arch. APCA, Circulaires, 1961-1961, note « A la recherche de l'unité », signée de René Blondelle et de la direction des relations publiques de l'APPCA, mars 1961.

<sup>3680</sup> Définition du *Robert*. La loi-cadre est abordée notamment par Nathalie JAS, « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 », dans *Paysans malgré tout ! – Écologie & Politique*, n° 31, 2005, pp. 45-55. Questions abordées par l'auteur de la journée du séminaire du Laboratoire d'études rurales « Histoire des sciences agronomiques » du 13 décembre 2003.

<sup>3681</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, cabinet du ministre, le 4 mai 1961.

<sup>3682</sup> D'après les informations contenues dans Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961 ; mars 1961 à juillet 1961, et dans *Chambres d'agriculture*.

<sup>3683</sup> La direction des relations avec les chambres d'agriculture fait reposer les rapports entre l'assemblée et les chambres d'agriculture en premier lieu sur « *l'analyse des procès-verbaux et documents émanant des chambres d'agriculture* ». Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1962-1963. François Houillier, notamment, prend la suite de Luce Prault dans le dépouillement et l'analyse des procès-verbaux des chambres d'agriculture. Dès juillet 1960, il s'adresse ainsi à Jules Calloud, président de la chambre d'agriculture du Rhône : « *J'ai tout particulièrement remarqué les rapports de M. Levrat sur les jus de fruits, de M. Nové-Josserand sur la situation économique de l'agriculture française face au marché commun, de M. Lasnier-Lachaise sur les cultures promises à l'expansion dans le département, de M. Rollet sur l'état sanitaire du cheptel, de M. de Rusquec sur la vulgarisation, de M. Desrue sur l'assistance technique, de M. Julien, agent économique sur son activité et de M. Mathieu sur le service de formation professionnelle. J'ai bien trouvé les réponses de la Chambre aux enquêtes ouvertes par l'APPCA sur la vulgarisation et sa coordination, la réforme du régime électoral des CA, le Fonds national de Péréquation des CA et le groupement foncier* ». Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965, double d'une lettre de F. Houillier, directeur général des services de l'APPCA, à Jules Calloud, président de la chambre d'agriculture du Rhône, le 11 juillet 1960.

était grande entre les membres des chambres d'agriculture, leurs présidents, et *a fortiori* les membres du CPG et du bureau de l'APPCA.

Dans cette lettre datée du 4 mai, René Blondelle fait part au ministre de la volonté du CPG de « *connaître, pour ceux de ces textes qui n'ont pas encore été publiés, à quel stade d'élaboration ils sont parvenus, pens[ant] particulièrement au décret concernant les sociétés d'aménagement foncier* ». Le ton se fait plus interrogatif quant aux dispositions n'ayant pas encore fait l'objet de projets de décrets, touchant à la production et aux débouchés, à l'organisation des marchés et aux prix et revenus, et enfin aux structures. Et le président de l'APPCA de conclure : « *le Comité permanent général souhaite que l'assemblée soit en mesure d'examiner, sur la base d'une information officielle, dans quelle mesure depuis le 5 août 1960, le but de la loi d'orientation, à savoir "établir la parité entre l'Agriculture et les autres activités économiques, dans le cadre de la politique économique et sociale", a été atteint, et dans quelle mesure aussi l'Agriculture familiale a été mise en mesure "de compenser les désavantages naturels et économiques auxquels elle reste soumise comparativement aux autres secteurs de l'économie". Le Comité permanent exprime ainsi le souci constant qui l'anime de vous apporter à titre consultatif, tant en vertu du statut légal de l'APPCA, que des dispositions particulières de l'article 2 in fine de la loi d'orientation agricole, son concours le plus entier, et, nous l'espérons, le plus constructif* »<sup>3684</sup>. La réponse du ministre ne date que du 30 mai : précise et sèche, elle vise à montrer à René Blondelle que les travaux préparatoires ont progressé en dehors de la participation de l'APPCA.

Le 27 mai 1961, les producteurs de pommes de terre de la région de Pont-l'Abbé répandent des centaines de kilogrammes de leurs récoltes arrosées de gasoil dans les rues de la ville. À partir du 30 mai, des barrages sont dressés sur les routes du sud du Finistère. Le 31 mai, la demande du FORMA aux agriculteurs de souscrire des « *contrats de report d'arrachage* » pour enrayer l'engorgement du marché suscite un large mouvement d'opposition chez les maraîchers finistériens : le point culminant, relayé par les médias, en est l'enlèvement et l'incendie des urnes électorales dans quatre communes du département, lors du premier tour des élections cantonales, le 4 juin 1961, par des « *militants des organisations locales* »<sup>3685</sup>. Parallèlement, le nord du département voit une reprise de la « *crise de l'artichaut* » autour de Saint-Pol-de-Léon, débutée un an plus tôt<sup>3686</sup> : dans la nuit du 7 au 8 juin, 3 000 à 4 000 agriculteurs investissent la ville de Morlaix, et quelques centaines d'entre eux occupent la sous-préfecture. Les meneurs de cette action d'éclat – Alexis Gourvennec, président du Comité de l'artichaut breton, administrateur de la FDSEA et membre de la chambre d'agriculture du Finistère<sup>3687</sup>, et Marcel Léon, secrétaire-adjoint

<sup>3684</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, cabinet du ministre, le 4 mai 1961.

<sup>3685</sup> Henri MENDRAS et Yves TAVERNIER, « Les manifestations de juin 1961 », dans *Les paysans et la politique sous la Ve République. – Revue française de science politique*, volume XII, n° 3, septembre 1962, pp. 647-671, p. 651.

<sup>3686</sup> « *Jusqu'en 1959, les crises de mévente de l'artichaut sont imputées aux "traîtres" qui, vendant les "drageons", étaient suspectés de favoriser l'extension hors du Léon de la culture de l'artichaut et donc de l'envahissement du marché. Leur vente interdite et la surproduction perdurant, les légumiers, avec à leur tête Alexis Gourvennec, attribuent les maux de l'agriculture à un manque d'organisation : le 20 janvier 1961, ils créent la société d'intérêt collectif agricole (SICA) de Saint-Pol-de-Léon, premier groupement français de producteurs de légumes ; son but est de contrôler les prix en assurant par elle-même la vente d'une bonne part de l'offre, ce qui est possible puisque le Finistère, outre des pommes de terre et des choux-fleurs, produit près de la moitié de la récolte d'artichauts du pays* ». Jean-Luc MAYAUD, *Gens de l'agriculture, la France rurale, 1940-2005*, Paris, Éditions du Chêne, 2005, 311 p., pp. 128-129.

<sup>3687</sup> *Annuaire APCA 1959*.

de la FDSEA du Finistère <sup>3688</sup> – sont arrêtés et incarcérés le 8 juin, devenant ainsi des « *"martyrs" de la cause paysanne : convaincus du bien-fondé de leurs revendications, les agriculteurs accusent le gouvernement de ne pas vouloir appliquer de politique agricole et de porter atteinte aux droits syndicaux* » <sup>3689</sup>. Des manifestations sont organisées dans les cinq départementaux bretons et dans le Gers, puis gagnent à la fin du mois de juin le Sud-Ouest, le sillon rhodanien et quelques départements isolés où l'on voit des manifestations de soutien aux agriculteurs bretons. Henri Mendras et Yves Tavernier détaillent les formes d'action renouvelées observées alors : manifestations, *meetings*, sabotages – notamment de lignes téléphoniques – et barrages de routes sont fréquents et parfois associés aux mêmes lieux.

Le 12 juin, les dirigeants de la FNSEA « *qui ont toujours craint la création d'une fédération bretonne susceptible de contrebalancer la puissante fédération du Bassin parisien* » s'emparent du combat et adressent au premier ministre un « *cahier minimum de revendications professionnelles* » demandant l'application de la loi d'orientation agricole et la garantie d'un revenu agricole en constante amélioration. En écho, le lendemain, le CNJA réunit à Paris les responsables des CDJA de l'Ouest et se lance dans l'élaboration d'un « *"cahier de revendications immédiates" portant essentiellement sur les questions sociales : augmentation de la retraite vieillesse pour les agriculteurs, création d'une allocation de sous-rémunération et de bourses de reclassement, enfin la création d'un droit de préemption en faveur des sociétés d'aménagement foncier* » : ils sont reçus longuement par Michel Debré le 14 juin <sup>3690</sup>.

Pendant ce temps, l'APPCA est occupée à converser avec le ministre de l'Agriculture des modalités des prochaines élections des membres de chambre d'agriculture et de la possibilité d'un report du renouvellement partiel prévu pour 1962 <sup>3691</sup>. Le 15 juin, toutefois, après que des présidents de chambre d'agriculture lui ont posé « *la question de savoir quelle pouvait être la réaction des Chambres d'Agriculture départementales aux manifestations agricoles qui se sont déroulées ou se déroulent en Bretagne* » <sup>3692</sup> et « *après en avoir délibéré en Bureau de l'APPCA, le mardi 13 juin* », le président de l'assemblée permanente communique aux chambres départementales la position prise : « *Les Chambres d'Agriculture sont, dans le cadre de leur circonscription, des institutions professionnelles ayant le caractère d'établissements publics et appelées, compte tenu de ce caractère, à donner aux Pouvoirs publics tous avis sur les problèmes professionnels de leur compétence. Il leur appartient donc de signaler aux Pouvoirs publics, c'est-à-dire au Président dans chaque département, tous les incidents ou risques d'incidents, notamment la dégradation du climat social agricole, en attirant l'attention du représentant du Gouvernement sur les causes de cette dégradation et en particulier sur les retards apportés à l'application, dans son esprit, de la loi d'orientation agricole, voire sur les mesures qui en contredisent à la fois la lettre et l'esprit. C'est ainsi que le Bureau de la Chambre d'Agriculture*

<sup>3688</sup> *Guide national agriculture 1959-1962.*

<sup>3689</sup> Henri MENDRAS et Yves TAVERNIER, « Les manifestations de juin 1961 », article cité, p. 653.

<sup>3690</sup> *Ibidem*, p. 654.

<sup>3691</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1961 à juillet 1961, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, le 7 juin 1961 ; lettre de Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture au président de l'APPCA, le 23 juin 1961.

<sup>3692</sup> Il est notamment trouvé mention d'une « *demande téléphonique de M. le président de la chambre d'agriculture du Tarn* ». Arch. APCA, Bureau, décembre 1960-décembre 1962, réunion du 13 juin 1961.

du Finistère a pris la délibération dont je vous prie de trouver ci-joint copie <sup>3693</sup>. Ainsi que vous le savez, le Bureau est habilité, pendant l'intervalle des sessions, à délibérer des problèmes qui lui sont soumis et à faire connaître, soit par une délibération écrite, soit par une démarche, les conclusions de la chambre d'Agriculture à M. le Préfet. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les démarches éventuelles qui auraient pu être ainsi entreprises par votre compagnie et, dans cette attente, je vous prie, Monsieur le Président et Cher Collègue, d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués » <sup>3694</sup>.

À la fin du mois de juin, devant l'ampleur de manifestations toujours plus nombreuses et qui gagnent toujours plus de départements, le premier ministre décide de convoquer une « table ronde agricole » à laquelle sont conviés l'APPCA, la FNSEA, la CNMCCA et le CNJA : « pour présenter "un front syndical uni" face aux pouvoirs publics, des dirigeants agricoles décident de confronter au préalable leurs points de vue. Mais l'entente est difficile : en effet, le représentant de l'APPCA, pour qui la politique agricole doit être essentiellement une politique de défense des prix et de soutien des marchés, se heurte aux jeunes agriculteurs, qui mettent en avant les réformes de structures et les mesures de protection sociale et aucun accord n'est intervenu, lorsque se tient le 29 juin la première "table ronde" présidée par M. Debré » <sup>3695</sup>. Cependant, la plus grande réticence de l'APPCA n'apparaît guère dans la confrontation entre le communiqué commun des organisations professionnelles et la déclaration de René Blondelle à l'AFP, le lendemain : alors que les organisations professionnelles se contentent de lister les sujets abordés et d'annoncer les réunions prévues, le président de l'APPCA dit avoir « l'impression que les manifestations de désespoir des agriculteurs unanimes ont enfin emporté la conviction du gouvernement qui doit dès aujourd'hui rendre publiques non seulement sa volonté d'appliquer la loi d'orientation, mais des décisions effectives de soutien renforcé des marchés, c'est-à-dire du pouvoir d'achat des paysans » <sup>3696</sup>. Le 29 juillet, le gouvernement déclare concentrer son action sur le soutien des marchés par l'intermédiaire du FORMA réformé et sur les « questions sociales » – allocations familiales, retraites, assurances maladie. Les dirigeants du CNJA et de la CGVM, notamment, ne cachent pas leur mécontentement face à des mesures jugées insuffisantes, tandis que les céréaliers du Bassin parisien semblent satisfaits et que la FNSEA refuse la possibilité d'une reprise de « l'action directe » et se lance dans une opération d'information de l'opinion publique : l'APPCA, appelée en renfort par la FNSEA, répond à l'appel notamment en éditant des « tracts de propagande conçus dans l'esprit même de la campagne d'information actuellement entreprise » <sup>3697</sup>. Le 24 août 1961, Edgard Pisani remplace Henri Rochereau au ministère de l'Agriculture <sup>3698</sup>.

<sup>3693</sup> Dans cette délibération, la chambre d'agriculture du Finistère prend la « défense des dirigeants incarcérés "promoteurs de la réorganisation des marchés dans leurs régions respectives" [et] "DEMANDE au Gouvernement de bien vouloir procéder dans les plus brefs délais, avec la collaboration des organisations professionnelles, à l'établissement des mesures d'application prévues et seules capables de permettre le retour à l'apaisement" » .

<sup>3694</sup> Arch. APCA, Circulaires, 1961-1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents des chambres d'agriculture, le 15 juin 1961.

<sup>3695</sup> Henri MENDRAS et Yves TAVERNIER, « Les manifestations de juin 1961 », article cité, p. 664.

<sup>3696</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1961 à juillet 1961, annexes au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1961.

<sup>3697</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Documents 2 et 3.

<sup>3698</sup> Il témoigne, a posteriori des « réactions des milieux professionnels. Elles sont plutôt bonnes. Blondelle, Courreau [sic], Debatisse, Bruel, du Douet de Gaville [sic], Driant, Canonge, Prot [sic] se sont concertés. Il n'y a chez eux ni surprise ni hostilité. Peut-être un peu d'espoir : ils ont eux aussi, besoin que les manifestations paysannes s'arrêtent car, si elles menacent l'ordre public, elles menacent aussi l'ordre syndical. J'ai appris dès le premier jour à admirer – à me méfier de – à admirer cette capacité des leaders



## À propos de l'article 7 : l'APPCA devance l'appel

Plus d'un an auparavant, le 27 juillet 1960, se tenait à la Maison des chambres d'agriculture, au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, dans les bureaux de l'APPCA, une réunion du groupe de travail « *Structures des exploitations agricoles* ». Le but de celle-ci, aussitôt précisé, trahit l'empressement de l'APPCA à préparer la mise en œuvre de dispositions législatives non encore adoptées à l'Assemblée nationale : il s'agit « *d'élaborer un modèle de questionnaire en vue d'une enquête auprès des chambres d'agriculture départementales, concernant les structures des exploitations agricoles* »<sup>3699</sup>. Ce groupe restreint, qui a été constitué au début de l'année 1960, est présidé par Eugène Forget, 59 ans, président d'honneur de la FNSEA et de la FDSEA de Maine-et-Loire, département où il est président de la chambre d'agriculture depuis 1959, mais surtout président de l'Association nationale des migrations rurales (ANMR). Le vice-président de l'APPCA, Louis Richier, 69 ans, et Joseph Courau, 60 ans, président de la chambre d'agriculture et de la Coopérative départementale des agriculteurs des Landes, tandis que quatre autres présidents<sup>3700</sup> sont mentionnés comme excusés ou absents. Les services administratifs de l'APPCA sont représentés par François Houillier, directeur général depuis le départ de Luce Prault, et Claude Langlade-Demoyen, conseiller chargé des « *relations extérieures* »<sup>3701</sup>, qui sont tous deux présents, tandis que Pierre Ritte, chef de service de la direction des relations publiques et René Massot, responsable des échanges amiables et du remembrement depuis 1956, appartiennent au groupe mais n'assistent pas à la réunion. Sont enfin associés Maître Laguerenne, notaire à Confolens, en Charente, Henri Romon, président de la CRCAM du Nord et auteur d'un opuscule sur la propriété<sup>3702</sup>, et Jean Roy, secrétaire général de la FNPA.

Il sera question plus longuement ensuite du sens à donner au fait que ce groupe est constitué de dirigeants relativement âgés, quand la question des structures est soulevée par les « *jeunes agriculteurs* », qu'il est présidé par un responsable de l'ANMR, quand les migrations rurales sont présentées par certains comme une alternative au volet foncier de la politique des structures, et, enfin, qu'il accueille des personnalités extérieures dont le champ est celui de la propriété foncière, quand les projets contenus dans la loi d'orientation agricole – notamment la question du droit de préemption des SAFER – suscitent des inquiétudes. Il apparaît surtout que le projet d'enquête auprès des chambres d'agriculture précède le vote de la loi. Laquelle loi n'édicte d'ailleurs aucunement cette forme de consultation : dans les articles 2 et 7, il est tout juste question de la « *consultation de commissions départementales comprenant notamment des représentants des chambres départementales d'agriculture, des organisations professionnelles agricoles et des représentants des conseils généraux* »

*professionnels agricoles, de prendre la tête d'un mouvement qu'ils n'ont pas lancé, qu'ils ne savent pas maîtriser* ». Edgard PISANI, *Persiste et signe*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1992, 478 p., p. 134.

<sup>3699</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 6 octobre 1960.

<sup>3700</sup> Ce sont Robert Lacaille, 68 ans, ingénieur agronome, président de la chambre d'agriculture de l'Yonne et vice-président du Comité national permanent des chambres de commerce et des chambres d'agriculture, Henry Magne, 66 ans, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron et représentant de celle-ci à l'Office de gestion et de statistique agricole du département, Pierre Lescourret, 52 ans, président de la chambre d'agriculture du Vaucluse, membre du Conseil économique et social (CES) et président de la Société nationale interprofessionnelle de la tomate de conserve (SONITO), et enfin Albert Génin, 49 ans, président de la chambre d'agriculture de l'Isère, secrétaire général de la FNSEA et président de la section agricole du Conseil économique et social européen.

<sup>3701</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1960-1961.

<sup>3702</sup> Henri ROMON, *Réflexions d'un paysan sur la révision des baux ruraux et la propriété agricole*, Lille, Dubar, Ferré et Cie, 1926, 4 p.

dans le cadre de la définition de « *l'appréciation de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'œuvre* » et du fait que « *pour toutes les consultations de la profession agricole prévues dans la loi d'orientation agricole, le Gouvernement devra consulter notamment les chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture* ».

Le 22 août 1960, René Blondelle adresse à tous les membres du groupe de travail une version préparatoire à l'enquête sur les « *structures agricoles* », pour approbation et dans le but « *d'ouvrir pour 1961 une enquête auprès des chambres départementales d'agriculture* »<sup>3703</sup>. Un document de 24 pages intitulé « *Le problème des structures* » est joint à l'envoi : les destinataires sont priés de faire part de leurs observations avant le 31 août. Le 6 septembre 1960, dans le cadre de la « *préparation de la session de novembre 1960 des chambres départementales d'agriculture* », est examiné le texte de l'« *enquête sur l'évolution de la structure des exploitations agricoles* ». C'est Eugène Forget qui présente les modifications à apporter au document préparatoire. À l'issue de cette séance, René Blondelle exprime son désir « *que les chambres d'agriculture soient informées qu'il ne s'agit là que d'un premier travail en vue d'un examen lors de la session de novembre, mais qu'il ne semble pas possible de tirer des conclusions dès cette session* »<sup>3704</sup>.

Envoyé aux chambres d'agriculture à la fin du mois d'octobre et publié en fascicule dans *Chambres d'agriculture*, le texte de l'enquête 60-7 diffère assez peu de celui élaboré par l'exécutif de l'APPCA et le groupe de travail « *Structures* ». Certes, l'objet du questionnaire est d'abord de faire un état des lieux économique et démographique et de sonder les chambres d'agriculture à propos des mesures d'aménagement foncier envisagées dans la loi d'orientation et auparavant<sup>3705</sup>, mais il se clôt sur des questions portant plus précisément sur les « *conditions de l'exploitation agricole* ». La première enjoint les chambres d'agriculture à classer les « *éléments concourant à la définition d'une unité culturale viable et rentable* ». La seconde vise à obtenir un comptage et une typologie des « *exploitations dites de subsistance* »<sup>3706</sup>. La troisième concerne le « *rythme de disparition (ou de création, par division ou autrement) des exploitations agricoles* ». La dernière évoque le recours à la pluriactivité : « *certaines exploitations agricoles même rentables voient s'accroître leurs revenus du fait de l'exploitant qui pratique en activité annexe un second métier, c'est le cas de l'artisan rural. Cette formule est-elle possible et utile selon les cas, notamment en cas de sous-emploi saisonnier ? N'est-elle pas incompatible avec certaines productions particulièrement astreignantes ?* »<sup>3707</sup>.

À l'évidence, l'enquête ne s'attaque pas de front à la question de la détermination de la superficie de l'exploitation à 2UTH, mais elle cherche à en cerner les contours – l'exposé introductif qui accompagne le questionnaire circonscrit la question, oriente le débat et vise explicitement à « *une compréhension meilleure de l'esprit dans lequel sont posées*

<sup>3703</sup> Arch. APCA, Circulaires, 1960-1960, circulaire de René Blondelle aux membres du groupe de travail « Structures agricoles », le 22 août 1960.

<sup>3704</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 6 septembre 1960.

<sup>3705</sup> Citons notamment l'ordonnance du 27 décembre 1958 relative aux cumuls et réunions d'exploitations agricoles.

<sup>3706</sup> L'acception d'« *exploitation agricole de subsistance* » reste vague et chaque chambre d'agriculture est appelée à préciser « *quel est le seuil de recette en-deçà duquel une exploitation peut être dite de subsistance* ».

<sup>3707</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962. Positions de l'APPCA (chronologiques). Fascicule Enquête 60-7 : Les structures agricoles.

*certaines questions* ». En cela, l'APPCA devance une potentielle demande ministérielle, se met en position d'être sollicitée et établit sa capacité à mobiliser l'ensemble des chambres d'agriculture sur ce sujet. Cela éclaire sur les pratiques de l'institution : plus qu'au cours des années 1950, où ce fonctionnement n'était pas aussi impératif, c'est l'APPCA qui dicte aux chambres d'agriculture une partie de leur ordre du jour. L'enquête sur les structures des exploitations agricoles s'inscrit dans une série d'enquête « *sur les différents aspects des problèmes agricoles* »<sup>3708</sup> : en juillet 1960, il est également envisagé de procéder à des enquêtes sur la « *répercussion de la fiscalité et de la parafiscalité sur le revenu agricole* », les « *expropriations pour cause d'utilité publique et défense des zones à vocation agricole* », l'« *organisation des marchés et particulièrement le circuit de la viande et l'implantation des abattoirs* » et enfin « *la situation de l'enseignement post-scolaire agricole* »<sup>3709</sup>. Depuis 1955, des rapports s'appuyant sur des enquêtes ont été présentés devant les présidents de chambre d'agriculture qui concernaient les échanges amiables, la réforme du revenu cadastral, l'action agricole des conseils généraux, mais surtout l'équipement individuel et collectif – « *l'eau à la ferme* », « *moyens de traction et énergie à la ferme* » ainsi que « *l'adaptation du matériel de préparation du sol aux exploitations d'importances diverses* » –, le « *progrès technique* », dans le droit fil des enquêtes commencées en 1952 parallèlement au programme d'Aide technique et financière de productivité<sup>3710</sup> – « *maladies et ennemis des sols* », « *les engrais de ferme : fumier et purin* » – et la formation – « *les âges de la scolarité* », « *l'orientation professionnelle agricole* » et « *la réforme de l'enseignement et la prolongation de la scolarité obligatoire* ».

Les réponses formelles sont apparemment peu nombreuses, comme pour la plupart des enquêtes mentionnées à l'appui des rapports présentés en session : dans les boîtes d'archives portant sur l'enquête « *Structures* » ou « *2 UTH* »<sup>3711</sup>, ne figurent qu'une poignée de réponses – quatre exactement. Or Eugène Forget mentionne 57 réponses dans sa communication du 31 mai 1961<sup>3712</sup> : vraisemblablement, les chambres d'agriculture se sont contentées d'examiner la question en session, dans un ordre du jour déjà chargé. Les services de l'APPCA ont donc analysé les procès-verbaux de session comme une série de premières réponses à l'enquête : en attestent les notes et soulignements dans les marges des procès-verbaux<sup>3713</sup> ainsi que les réponses faites aux présidents de chambre d'agriculture<sup>3714</sup>, qui, quoique formelles et quasi machinales, attestent d'une vérification

<sup>3708</sup> *Ibidem.*

<sup>3709</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 1960.

<sup>3710</sup> Voir *supra* Chapitre 5. A. [Le progrès technique : une mission consultative](#), p. 528.

<sup>3711</sup> Soit les six cartons intitulés : Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962 ; Structures « 2 UTH », 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962] ; Structures « 2 UTH », 2. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962] ; Structures 2 UTH. Enquête à dépouiller, 1962-1963 ; Enquête « APPCA » Population-Superficie, 1961 ; Enquête « APPCA » Population-Superficie, 1961-1962.

<sup>3712</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, pp. 36-41.

<sup>3713</sup> Arch. APCA, Procès-verbaux des sessions des chambres départementales d'agriculture, [1960].

<sup>3714</sup> Hubert Morhet, chef de la Direction des relations avec les chambres d'agriculture, s'adresse ainsi à Jules Calloud, président de la chambre d'agriculture du Rhône, en janvier 1961 : « *j'ai bien trouvé les réponses de la chambre aux enquêtes ouvertes par l'assemblée permanente sur les structures agricoles et l'organisation des marchés et l'amélioration des circuits de distribution des produits agricoles* ». Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965, double d'une lettre d'Hubert Morhet à Jules Calloud, le 4 janvier 1961.

et d'une potentielle prise en considération. Le 2 mai 1961, devant les membres du CPG, Eugène Forget, président du groupe de travail « Structures » « *explique que les résultats du dépouillement de l'enquête ne lui ont pas encore été communiqués* », tandis que le directeur de l'APPCA « *indique que M. Campbell* <sup>3715</sup> *vient juste de terminer ce dépouillement complexe et que le rapport sera communiqué à M. Forget dans le courant de la semaine : il semble en résultat qu'aucun débat général ne peut s'ouvrir sur cette question étant donné la diversité des réponses à l'enquête et qu'il serait préférable sans doute d'approfondir sur certains points l'avis des chambres d'agriculture* » <sup>3716</sup>.

Le 31 mai 1961, dans son exposé, Eugène Forget fait le point sur l'enquête sur les « *structures des exploitations et des propriétés agricoles* » : à propos des réponses des chambres d'agriculture, il considère que « *toutes mettent l'accent sur le danger des réformes et aucune n'indique de ligne d'évolution, ce qui montre bien qu'il s'agit d'un sujet à tendances* ». Il conclut à l'échec de l'enquête et fait son *mea culpa* : « *l'orateur, qui est responsable du libellé de la question, reconnaît qu'elle était mal posée* » <sup>3717</sup>. La méthode de travail et même l'acception d'exploitation à 2 UTH semblent faire débat au sein de l'APPCA elle-même. Le lendemain, alors que les manifestations en sud-Finistère battent leur plein, la session se poursuit et Claude Langlade-Demoyen expose l'état de l'application de la loi d'orientation agricole. Il dit notamment : « *l'article 7, relatif à la réforme des structures, avait soulevé pour beaucoup de grands espoirs, mais son application semble se heurter à de sérieuses difficultés* ». À la fin de la séance, il est mentionné qu'Eugène Forget a demandé la poursuite de l'enquête sur les structures : cette proposition est adoptée par l'assemblée <sup>3718</sup>. Ainsi, le 6 juin 1961, René Blondelle annonce aux présidents de chambre d'agriculture qu'il va être procédé à la « *suite de l'enquête sur les structures des exploitations et des propriétés agricoles : des documents préliminaires, mais encore provisoires, sur ces enquêtes vous seront adressés fin juin-début juillet, afin de vous permettre de désigner vos rapporteurs d'une part et d'autre part, de réfléchir aux problèmes ainsi posés ; les documents définitifs seront naturellement publiés au mois de septembre* » <sup>3719</sup>. Quelques jours plus tard, en vue de la préparation de la session de novembre, une nouvelle série de questions prolongeant ou plutôt reformulant les principaux points de l'enquête 60-7, ainsi que le texte intégral de l'exposé d'Eugène Forget devant l'APPCA le 31 mai 1961 et de la discussion qui l'a suivi, et enfin le texte de l'exposé de Jean Gabillard, directeur de l'Institut d'économie régionale de l'Université de Poitiers <sup>3720</sup>, dont il sera question plus avant. Ainsi, malgré les atermoiements et malgré le silence du gouvernement, l'APPCA réitère son intention de participer à la définition de l'exploitation à 2 UTH.

Le 31 juillet 1961, Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture depuis mai 1959, informe René Blondelle qu'« *il [lui] sembl[ait], après une exploration approfondie par [s]es services*

<sup>3715</sup> Chargé de mission puis collaborateur extérieur au Service des relations extérieures et parlementaires de l'APPCA ; « *différents travaux lui ont été confiés comme le dépouillement en 1960-1961 de la première enquête "Structures" lancée par l'Assemblée permanente, l'action des conseillers généraux, le dépouillement de l'enquête sur les relations entre conseillers généraux et chambres d'agriculture* ». Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1961-1962.

<sup>3716</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1961 à juillet 1961, procès-verbal de la séance du 2 mai 1961.

<sup>3717</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, pp. 36-41.

<sup>3718</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, p. 58 et p. 65.

<sup>3719</sup> Arch. APCA, Circulaires, janvier 1961-juin 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture (siège et domicile), le 6 juin 1961.

<sup>3720</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, bordereau du 13 juillet 1961.

*des multiples problèmes que pose l'application de l'article 7, et connaissance prise des études déjà réalisées dans ce domaine, que la nature des chambres départementales d'agriculture, la définition légale de leur rôle, aussi bien que l'expérience acquise par nombre d'entre elles en matière d'études économiques, les qualifiaient particulièrement pour procéder aux études systématiques prescrites par la loi d'orientation : c'est pourquoi le Gouvernement a pris la décision de confier aux chambres d'agriculture la charge de réaliser les études préalables sur la superficie que requiert la rentabilité des exploitations à deux unités de main-d'oeuvre, dans les conditions prévues à l'article 7 ». Et cela alors que l'article cité prévoyait que « le ministre de l'Agriculture évalue[rait] ces superficies par arrêté après consultation de commissions départementales comprenant notamment des représentants des chambres départementales d'agriculture, des organisations professionnelles agricoles et des représentants des conseils généraux ». Il apparaît ainsi, d'une part, que le recours aux chambres d'agriculture s'intercale au sein du dispositif prévu, d'autre part, que l'APPCA est reconnue par le ministère comme le relais nécessaire et légitime pour coordonner les études demandées.*

*Le ministre enchaîne sur cette information : « d'autre part, un document technique est actuellement mis au point. Il permettra d'assurer une unité de méthode pour l'élaboration des études préalables qu'effectueront les chambres d'agriculture. Pour le compléter comme pour faciliter la solution des problèmes qui se poseront, j'ai décidé de constituer un groupe de travail qui fonctionnera au sein de la direction des affaires économiques (bureau des études et du Plan) sous la présidence du sous-directeur de l'économie rurale et des études ; je souhaite qu'il bénéficie de la collaboration d'un expert de vos services centraux, en même temps que d'un membre de la Station centrale de recherche économique de l'Institut national de la recherche agronomique et, en tant que de besoin, de tels experts qu'il pourrait s'avérer à propos de consulter : sa mission serait exclusivement méthodologique et technique ; il aurait pour première tâche de préparer, sur la base du document auquel je fais allusion plus haut, des instructions complémentaires destinées aux responsables des services économiques des chambres d'agriculture »<sup>3721</sup>.*

*La comparaison du brouillon de la réponse de René Blondelle<sup>3722</sup> – possiblement rédigée par le directeur ou un chef de service – et de la lettre finalement envoyée, au style bien plus policé<sup>3723</sup>, permet de toucher du doigt la méfiance de l'APPCA vis-à-vis du ministère et du gouvernement. Datée du 24 août, cette réponse tardive l'est d'autant plus que le poste de ministre de l'Agriculture a été proposé à Edgard Pisani le 21 août*

<sup>3721</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre d'Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 31 juillet 1961.

<sup>3722</sup> « René Blondelle prend acte de la décision du ministre de confier l'étude des structures aux chambres d'agriculture et fait remarquer que cette étude aurait pu valablement commencer 12 mois plus tôt [et] insiste pour que le groupe de travail créé au sein de la Direction des affaires économiques tienne compte de l'avis du Comité permanent général avant d'arrêter le texte définitif du document technique de méthode de recherche ». *Ibidem*, brouillon d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, le 24 août 1961.

<sup>3723</sup> Dont voici les passages principaux : René Blondelle adresse au ministre ses « remerciements pour cette preuve de confiance dans les études et actions des chambres d'Agriculture ; je regrette toutefois que cette décision intervienne un an seulement avant la limite fixée par la loi et qu'ainsi douze mois précieux aient été partiellement perdus pour la recherche de ces superficies : [...] Il serait grandement souhaitable, je me permets d'insister de la façon la plus pressante auprès de vous à ce sujet, pour que le groupe de travail que vous avez décidé de créer au sein de la Direction des affaires économiques de votre département ait connaissance de l'avis de notre Comité sur cette très importante question dès le début de ses travaux et en tous cas avant que ne soit arrêté le texte définitif du document technique actuellement préparé par vos services [...] ». Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, au ministre de l'Agriculture, le 24 août 1961.

et qu'avant sa prise de fonction le 24 août, les principaux dirigeants professionnels en étaient informés<sup>3724</sup>. Manière d'officialiser une réponse qui avait certainement déjà été donnée oralement, courtoisement mais sans nier les tensions existantes, cette lettre du 24 août témoigne de ce que l'APPCA connaît parfaitement les us et coutumes des passations de pouvoir au sein du gouvernement, autant que de sa volonté d'être reconnue comme incontournable dans la mise en œuvre d'un programme aussi attendu que redouté.

## B. Juillet 1960-1962, aléas de l'enquête « 2 UTH »

3725

### « Positions de l'APPCA et éléments de base »

Sans rompre avec la méthode de la confrontation des sources, fondamentale, il peut s'avérer utile de partir du contenu d'un seul carton d'archive pour y déceler l'ordonnancement inhérent à l'organisation du travail dans les bureaux et les éventuels indices du processus décisionnel<sup>3726</sup>. Organisé en six dossiers partiellement numérotés, le carton « Structures (1). Positions de l'APPCA et éléments de base » paraît en effet refléter une part du travail effectué en amont et en parallèle de l'enquête « 2 UTH ». Les chemises cartonnées s'intitulent : « Positions de l'APPCA (chronologiques) », « Structures et chambres d'agriculture départementales (2) », « Structures. Pouvoirs publics et Syndicats », « Structures. Éléments de base (4) », « Structures. Notes de Travail. (M. Langlade) (5) » et « Structures et La Presse. Pour ou contre ». Sans qu'on puisse y lire une rigide hiérarchisation, l'organisation du dossier révèle une segmentation du questionnement dans lequel les « positions » de l'APPCA sont premières et qui juxtaposent au même niveau les chambres d'agriculture, les syndicats, les documents provenant de l'extérieur, les notes internes aux services et les éléments d'une revue de presse.

### Se positionner

Le premier dossier, « Positions de l'APPCA (chronologiques) », a été constitué en parallèle aux autres, qui contiennent des éléments contemporains mais également postérieurs et offrent un aperçu des arguments à partir desquels l'APPCA a tenté de définir sa position. La position, c'est la « manière dont une chose, une personne est posée, placée, située, le lieu où elle est placée » et c'est la place relative, en mathématique, en linguistique comme en musique. Dans le domaine militaire, la position désigne « l'emplacement de troupes, d'installations ou de constructions militaires », et l'on parle de position stratégique, de position-clé, de positions de défense, de positions ennemies et enfin de guerre de positions. La position, c'est évidemment plus largement l'« ensemble des circonstances diverses où l'on se trouve », un état, une situation, une condition, et enfin l'« ensemble des idées qu'une personne soutient et qui la situe par rapport à d'autres personnes »<sup>3727</sup>. Comment cette position a-t-elle évolué ? Qu'est-ce qui a contribué à la faire évoluer, s'affiner et s'afficher ainsi entre 1961 et 1962 ? Dans quel environnement s'est-elle formée, par

<sup>3724</sup> Edgard PISANI, *Persiste et signe*, ouvrage cité, p. 134.

<sup>3725</sup> Selon l'indication donnée sur le carton d'archive contenant les éléments évoqués ci-après : Arch. APC, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962.

<sup>3726</sup> Cette perception est rendue bien plus difficile dans les archives publiques où le classement postérieur au versement brouille les pistes.

<sup>3727</sup> *Le Robert*.

rapport à quelles positions simultanément en train de s'affirmer ? L'étude des pièces du dossier, de leur agencement et de leur désignation permet de faire ressortir les angles par lesquels l'APPCA entend aborder la question des structures et d'approcher les processus décisionnels de l'assemblée permanente, impliquant élus et salariés, acteurs de l'institution et acteurs extérieurs, public et privé, répertoire savant et répertoire militant.

Le dossier titré « *Positions de l'APPCA (chronologiques)* » ne contient guère qu'un exemplaire du texte de l'enquête 60-7, ainsi que cinq lettres. La lettre d'Henri Rochereau datée du 31 juillet 1961 informant formellement l'APPCA de ses intentions, le brouillon de la réponse du 24 août 1961<sup>3728</sup>, le brouillon de la lettre du 6 septembre 1961 à Edgard Pisani l'informant de ce que « *le CPG du 5 septembre a étudié le problème des structures et va envoyer une lettre circulaire à tous les présidents de CA pour les inviter à entreprendre dès maintenant ces études* »<sup>3729</sup> et surtout la copie d'une lettre datée du 22 septembre 1961 et témoignant des positions déjà très arrêtées de l'APPCA sur les orientations à donner à l'enquête<sup>3730</sup>. René Blondelle informe Edgard Pisani des décisions prises par le bureau de l'APPCA suite à l'envoi du document intitulé « *Contribution à la recherche d'une méthode pour l'exécution des études prescrites par l'article 7 de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole* » : cette longue étude propose un panel de méthodes de calcul, sans trancher pour l'une ou l'autre, et soulève les problèmes posés par la formulation ambiguë et changeante de la question posée – signification des « *deux unités de main-d'œuvre* », superficie minimale ou optimale, multiplicité des facteurs en jeu<sup>3731</sup>.

Ainsi, le bureau de l'APPCA entend « *appeler [l']attention [du ministre] sur les seules méthodes permettant de respecter à la fois ce délai et les obligations inscrites dans la loi* ». Selon lui, il conviendrait mieux de se contenter d'évaluer « *dans les diverses régions naturelles et par nature de culture ou type d'exploitation en tenant compte, éventuellement, de l'altitude, les superficies qui devraient normalement être mises en valeur directement par deux unités de main-d'œuvre ou plus* » en se fondant d'abord exclusivement sur la « *capacité de travail de l'unité de main-d'œuvre* »<sup>3732</sup>. Ensuite, René Blondelle entend montrer pourquoi il serait prématuré de mettre en œuvre de complexes modèles économiques, puisque la rentabilité de l'exploitation est conditionnée par le niveau de l'aide financière de l'État prévue à l'article 8 de la loi d'orientation<sup>3733</sup>, ainsi que par le niveau

<sup>3728</sup> *Ibidem*, brouillon d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, le 24 août 1961.

<sup>3729</sup> *Ibidem*, brouillon d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 6 septembre 1961.

<sup>3730</sup> *Ibidem*, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3731</sup> Arch. APCA, Enquête « APPCA » Population-Superficie. Dossier Langlade, 1961, note « La superficie de l'exploitation agricole. Contribution à la recherche d'une méthode pour l'exécution des études prescrites par l'article 7 de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole », ministère de l'Agriculture, le 10 août 1961.

<sup>3732</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3733</sup> Article 8 de la loi d'orientation agricole : « *L'aide financière de l'État, sous forme de prêts et notamment de prêts spéciaux à long terme, de subventions, de remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes est accordée en priorité aux exploitants agricoles, aux sociétés de culture et aux groupements d'exploitants, en vue de leur permettre de se rapprocher des conditions optimales résultant des études prévues à l'article 7 ci-dessus pour les encourager, notamment : soit à s'installer, lorsqu'il s'agit de jeunes agriculteurs ; soit à grandir, à grouper ou à convertir partiellement ou totalement leurs exploitations pour les rendre viables ; soit, grâce au développement*

des prix, l'article 31 de la loi d'orientation agricole prévoyant de fixer des prix d'objectifs, « ces prix devant être fixés de manière à assurer aux exploitants agricoles, compte tenu de l'ensemble des productions en bénéficiant, un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui qui existait en 1958 ». L'APPCA s'interroge ensuite encore sur le sens de l'article 8 de la loi d'orientation agricole : « le Gouvernement a-t-il l'intention de transformer la priorité (art. 7 et 8) en matière d'aide financière de l'État, en une exclusivité ? ». Enfin, elle affirme sans détour qu'« il n'y a pas de lien direct entre les études demandées et l'évolution de la population agricole active »<sup>3734</sup>. Il sera question plus longuement du sens de ces reformulations et infléchissements de la question posée : il s'agit ici de se demander sur quelles bases documentaires visibles l'APPCA s'est fondée pour opérer ces réécritures. Antérieurs à septembre 1961, voire à l'enquête 60-7, les documents rassemblés ont pu contribuer à influencer les positions de l'APPCA, postérieurs à septembre 1961, ils les corroborent ou contribuent à les infléchir une nouvelle fois. Dans tous les cas, ils disent beaucoup des pratiques institutionnelles.

Le dossier « Structures et chambres d'agriculture départementales (2) » se révèle assez mince. Y sont classées quelques-unes des lettres échangées – en septembre 1960 et en avril 1961 – avec Eugène Forget, rapporteur de l'enquête 60-7, au milieu d'une correspondance plus disparate avec des présidents de chambre d'agriculture non directement mandatés pour étudier la question. Une lettre du président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, Henry Magne, 67 ans, expert agricole et président de la coopérative agricole d'approvisionnement et de stockage de céréales de Villefranche-de-Rouergue<sup>3735</sup>, concerne la cherté des terres. François-Henri de Virieu, journaliste chargé des affaires agricoles au journal *Le Monde*, y est qualifié de « parent et allié des tenants des trusts et de la haute Industrie, même récente, comme la SOGAF »<sup>3736</sup>. Considérant que « les terres ne sont pas chères partout », Henry Magne s'appuie notamment sur les « valeurs mentionnées dans les études de Caziot »<sup>3737</sup> et en conclut que « la valeur du capital foncier est loin d'être excessif »<sup>3738</sup>. L'inimitié pour François-Henri de Virieu, réputé proche du CNJA, et la référence à Pierre Caziot, à propos duquel Luce Pault a constitué dès les années 1930 un volumineux dossier de presse<sup>3739</sup> et qu'il a suivi à Vichy en février 1941, ressemble à un précipité des affinités de ceux des présidents qui sont le plus proches de l'APPCA anachronique du début des années 1960, doyens des chambres d'agriculture ou corporatistes cramponnés à leurs fauteuils.

Le fait d'avoir extrait de la correspondance avec les chambres d'agriculture cette lettre d'un président peu influent – comme celle d'Augustin de Villeneuve-Bargemont, 52 ans,

*des migrations rurales, à s'installer dans une autre région. Les comptes de l'aide financière ainsi consentie sont présentés chaque année au Parlement, en même temps que le rapport prévu à l'article 6. Ils devront autant que possible préciser par région, par importance d'exploitation et éventuellement par type de production les prêts et subventions accordés* ».

<sup>3734</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3735</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3736</sup> Vraisemblablement la Société des grands abattoirs de France, créée en 1959.

<sup>3737</sup> Henry Magne pense sans doute notamment à : Pierre CAZIOT, *Expertises rurales et forestières. Traité pratique d'estimation de la propriété rurale*, Paris, librairie J.-B. Baillière et fils, 1924, 432 p.

<sup>3738</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, lettre de Henry Magne, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 1<sup>er</sup> mai 1961.

<sup>3739</sup> Arch. APCA, Dossiers personnalités, B35 A-D, dossier Pierre Caziot.



président de la chambre d'agriculture de la Somme, vice-président de la CRCA d'Amiens et de la FDSEA, qui témoigne du fait que « *des membres de la CA se sont émus de ce que de plus en plus d'étrangers achètent des terres en France, notamment des ressortissants des pays Membres du Marché Commun* » et se préoccupe des mesures à prendre, envisageant pêle-mêle « *restriction des droits aux étrangers ou aide financière, priorité, droit de préemption accordé aux Français* »<sup>3740</sup> ou des échanges avec Abel Corbin de Mangoux, fondateur avec Luce Prault de la FNPA<sup>3741</sup>, autour de la propriété agricole<sup>3742</sup> – pointe le fait que l'APPCA n'a semblé retenir de sa correspondance avec les chambres d'agriculture que les aspects relatifs à la propriété et aux craintes qui y sont liées, comme pour circonscrire les possibles réactions d'hostilité face à la loi et aux mesures préconisées. La patte de Luce Prault est très lisible dans l'ensemble des dossiers. Alors qu'il est parti en retraite en mai 1960<sup>3743</sup>, un an plus tard, il conseille Claude Langlade-Demoyen depuis sa maison de vacances de Tuzaguet<sup>3744</sup>; en août 1961, il défend ses réticences face « *aux lois et règlements qui risquent de nous entraîner au collectivisme* », faisant référence aux groupements agricoles d'exploitation envisagés depuis la loi d'orientation de 1960<sup>3745</sup>; enfin, en septembre 1961, le bureau de l'APPCA examine sa note sur les « *termes de l'échange* »<sup>3746</sup>.

Quant à la chemise « *Structures. Pouvoirs publics et Syndicats* », elle ne contient que des textes émanant du CNJA et des CDJA. Le CNJA mène une « *étude sur la viabilité économique des entreprises agricoles* », mais l'APPCA ne retient dans ce dossier que le rapport de Jeannette Batard, vice-présidente du CNJA<sup>3747</sup>, sur le « *niveau de vie des agriculteurs* » et sur le « *budget de consommation familiale* ». Elle y souligne que « *le niveau de vie est aussi fait d'éléments non mesurables en monnaie comme les conditions de travail, les possibilités de loisirs, de scolarité, les facilités de communication avec l'extérieur* »<sup>3748</sup>. Préoccupation de l'APPCA au début des années 1950<sup>3749</sup>, la notion de pouvoir d'achat est

<sup>3740</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, lettre d'Augustin de Villeneuve-Bargemont, président de la chambre d'agriculture de la Somme, au président de l'APPCA, le 29 mai 1961.

<sup>3741</sup> François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité, p. 92.

<sup>3742</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, double d'une lettre de François Houillier, directeur général des services de l'APPCA, à Abel Corbin de Mangoux, le 20 septembre 1960.

<sup>3743</sup> Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008. François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault... », article cité.

<sup>3744</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, lettre de Luce Prault à Claude Langlade-Demoyen, APPCA, le 30 mars 1961.

<sup>3745</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, double d'une lettre de Luce Prault à M. Join-Lambert, conseiller d'État, le 23 août 1961.

<sup>3746</sup> Arch. APCA, Bureau, décembre 1960-décembre 1962, ordre du jour et pièces annexes de la réunion du 19 septembre 1961, « Étude provisoire sur les termes de l'échange ».

<sup>3747</sup> CAC, 910188, Art. 55, dossier n° 12134, Comité national des Jeunes Agriculteurs (CNJA), 1957-1982.

<sup>3748</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, « Enquête sur le niveau de vie des agriculteurs », rapport présenté aux Journées nationales d'études du CNJA, le 28 septembre 1961.

<sup>3749</sup> Notamment autour de l'enquête sur le pouvoir d'achat des agriculteurs et des rapports présentés par Jacques Le Roy Ladurie : Jacques LE ROY LADURIE, « Le pouvoir d'achat des agriculteurs », dans *Chambres d'Agriculture*, avril 1950, pp. 22-33. On y lit : « *Nous ne sommes pas ici dans le domaine propre de la comptabilité, mais dans celui de l'observation économique. Nous proposons que chaque chambre d'agriculture, pour chacune des principales régions agricoles (ou pays) de son département, définisse*

ici considérablement élargie et l'intérêt de l'assemblée pour ce document témoigne de sa volonté d'intégrer à son approche toutes les facettes de la parité – parité par les prix mais également par le temps de travail et donc de loisirs, le type de consommation notamment – d'autant plus que les statistiques officielles sur le sujet semblent rares – Jeannette Batard évoque une seule étude du CREDOC, datée de 1956.

Le dossier contient également les résultats des enquêtes des cercles départementaux d'une poignée de circonscriptions – Deux-Sèvres, Haute-Savoie, Manche, Calvados, Puy-de-Dôme, Aisne, Basses-Pyrénées. S'agit-il ici du souci de connaître les positions des partisans de la politique des structures et nouveaux partenaires du gouvernement dans l'élaboration de la politique agricole ? Appliquant pour la plupart la méthode de calcul proposée par le CNJA, les CDJA obtiennent des résultats très variables. Les rapports sélectionnés par l'APPCA sont très divers : si certains adhèrent à une vision d'emblée rejetée par l'assemblée permanente, d'autres rejoignent celle-ci en pointant les mêmes écueils ou en introduisant le facteur du temps de travail, par exemple. Les procès-verbaux des sessions des chambres d'agriculture consacrées à la détermination des superficies des exploitations visées par l'article 7 de la loi d'orientation agricole montrent bien que des représentants des CDJA y ont été fréquemment invités comme membres consultatifs : ainsi dans le Calvados, en décembre 1961, Jean Mouchel, président du CDJA de la Manche, assise à la session présidée par Jacques Le Roy Ladurie, qui explique que « *si les Jeunes n'avaient pas décidé eux-mêmes d'entreprendre une telle enquête, il serait certainement apparu souhaitable d'en décider la réalisation [et qu']il est en effet très intéressant de savoir quelle doit être la surface d'une exploitation possédant un matériel adapté qui assurerait actuellement la rémunération aussi bien du travail de l'exploitant que du capital mis en œuvre* »<sup>3750</sup>. Partenaires nouveaux et largement méconnus pour l'APPCA, les CDJA et leurs dirigeants semblent avoir été approchés par voie documentaire, toujours dans une logique d'ajustement et d'anticipation des positions. L'absence des autres organisations agricoles de ce dossier s'explique alors aisément : partenaires habituels de l'APPCA, il n'est guère besoin de faire des recherches pour connaître leurs positions.

### La défense d'un droit de propriété menacé ?

En réponse il est troublant de constater que le dossier « *Structures. Éléments de base (4)* » contient des articles résumant notamment les positions de l'Union des caisses centrales de la Mutualité agricole et du Conseil économique et social. Cela témoigne, au sein du dossier et apparemment dans le fil de la démarche suivie notamment par Claude Langlade-Demoyen, de la réunion des répertoires savant et militant<sup>3751</sup>. Plusieurs thèmes liés sont évoqués dans ce dossier.

Une chemise intitulée « *Structures : Et les formules étrangères* » contient quelques coupures de presse et notes sur la colonisation paysanne allemande, le remembrement en Belgique et la réforme agraire italienne. Cette dernière, dont « *le but [...] est de distribuer des terres à des personnes qui en sont dépourvues ou insuffisamment pourvues, en faisant*

*un domaine-type : propriété que le propriétaire fait valoir lui-même, directement, avec l'aide de sa femme et de sa famille (fixer : nombre, sexe et âge des enfants) et, s'il y a lieu, avec le concours d'un ou de plusieurs salariés (fixer : nombre, sexe, âge, qualification) »*, p. 25.

<sup>3750</sup> Arch. APCA, Structures « 2 UTH », 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture du Calvados, Détermination des superficies des exploitations visées par l'article 7 de la loi d'orientation agricole, 9 p.

<sup>3751</sup> Est militant qui « lutte activement pour défendre une cause, une idée » et/ou « qui prône l'action », et enfin tout « membre actif d'une association, d'un syndicat, d'un parti ». *Le Robert*.

*appel à l'expropriation des grands domaines* »<sup>3752</sup>, joue un rôle de repoussoir évident. De fait, dans ces liasses de documents assez disparates, dont un sous-dossier est même nommé « *Éléments divers* », se lit sans peine l'attachement à la propriété privée et la conscience confuse des menaces qui pèseraient sur elle. La référence à la doctrine sociale de l'Église n'est pas accidentelle. La présence d'une note reprenant le texte prononcé par Pie XII à Vienne en septembre 1952 réaffirmant la nécessité du dépassement de la lutte des classes et de la défense de la personne et de la famille est révélatrice, comme le sont les traits de stylo soulignant tel ou tel passage – ainsi ressortent le but qu'est « *l'instauration d'un ordre organique unissant patrons et ouvriers* » et, pour « *la personne et la famille* », « *l'abîme où tend à la jeter la socialisation de toutes choses* », et enfin la « *dignité de l'homme* » directement reliée au « *droit de propriété privée* ». Un article de Jean Madiran, dans la revue *Itinéraires* dont ce journaliste catholique, ancien secrétaire particulier de Charles Maurras sous l'Occupation, est le fondateur, vise à montrer combien les directions données par l'encyclique « *Mater et Magistra* » donnée par Jean XXIII le 15 mai 1961 semblent découler des propositions de Louis Salleron, théoricien de la Corporation paysanne, sur la réforme de la propriété<sup>3753</sup>. La propriété comme droit de l'Homme et comme « *droit utile* » et menacé<sup>3754</sup> : c'est également le propos de Roger Millot, fondateur, en 1946, du Comité national des classes moyennes, conseiller économique et social depuis 1957<sup>3755</sup>.

Luce Prault parti en retraite, l'anticommunisme n'a pas déserté les rangs de l'assemblée permanente. La proximité avec le CNIP est effective parmi les présidents de chambre d'agriculture qui sont parlementaires, et qui partagent une même hantise de la collectivisation de l'agriculture. Mais figure également dans le dossier « *Structures. Éléments de base (4)* » une lettre de Pierre Ritte, chef de service à la direction des relations publiques de l'APPCA, licencié ès-lettres, daté de juin 1960. Nous sommes à quelques semaines du départ en retraite de Luce Prault et l'un de ceux qu'il côtoyait à l'APPCA depuis 1953 lui écrit pour lui exposer les détails d'une communication de Guy de Rouville, président de l'Association sylvo-pastorale tarnaise, lors du congrès de la Fédération française d'économie alpestre à Bagnières. Né en 1915, Guy de Rouville est le fils d'Henry de Rouville, ancien président de la chambre d'agriculture du Tarn, qui opposa un refus sans ambiguïté à Luce Prault en novembre 1948 – père et fils ont participé activement à la Résistance au sein des maquis de Vabre<sup>3756</sup>. Pierre Ritte communique le rapport incriminé, parsemé de traits de stylo et d'annotations, « *expression linéaire et laconique de [s]on indignation* ». C'est le soupçon qui guide la main de Pierre Ritte qui souligne d'un trait rageur le mot communauté, quand il signifie le caractère commun de certains problèmes, ainsi que l'expression « *autorité "supra-communale"* » qui désigne l'échelon cantonal ou inter-communal.

La question posée par Guy de Rouville paraît pourtant pouvoir rejoindre celle de l'APPCA quand il interroge l'auditoire ainsi : « *Faut-il maintenir dans les Monts de Lacaune même au prix de sacrifices importants une population rurale qui représente le fonds solide de ce pays ou ne considérer son agriculture que sous le seul angle de la rentabilité* »

<sup>3752</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, Note sans titre ni date : lois des 12 mai, 21 octobre et 27 décembre 1950 : réforme agraire [Italie].

<sup>3753</sup> Jean MADIRAN, « "Mater et Magistra" et les idées de Louis Salleron », dans *Itinéraires*, [1961].

<sup>3754</sup> *Étude des problèmes fonciers posés par l'acquisition des terrains à bâtir, Rapport présenté au nom de la section des économies régionales*, par Roger MILLOT, président de la section, au Conseil Economique et Social, le 3 mai 1961, 71<sup>er</sup>.

<sup>3755</sup> <http://www.annales.com/archives/x/millot.html>

<sup>3756</sup> <http://maquisdevabre.free.fr/mvorga-mnsp.htm>

*immédiate ?* ». Doublement délégitimé, comme industriel issu de la bourgeoisie protestante – « *M. de Rouville s'est déclaré : "Industriel à Mazamet, propriétaire d'une exploitation agricole de 300 hectares" »*, « *M. de Rouville, puissant industriel de Mazamet est marié à une demoiselle Schlumberger de la famille des banquiers protestants, industriels et gros propriétaires terriens, notamment 120 ha des meilleurs vignobles de Riquewihr* » – et comme supposé sympathisant communiste – « *Il a glorifié l'effort agricole de la Chine Populaire et d'Israël, qu'il connaissait bien puisqu'il en revenait. Et il a critiqué notre système social : "Nous vivons, a-t-il dit, dans un immobilisme juridique qui dure depuis 150 ans. La notion de propriété doit être réformée" »*<sup>3757</sup> – Guy de Rouville incarne le second repoussoir pour les responsables, à l'APPCA, du dossier des « Structures », au premier rang desquels se place Claude Langlade-Demoyen, ex-secrétaire général du groupe paysan à l'Assemblée nationale.

La réponse de Luce Prault ne se fait pas attendre. Il y déclare : « *J'ai connu jadis un M. de Rouville à Vabre Tarn qui fut je crois président de la CA de Tarn et de la Commission forestière de l'APPCA. C'était sans doute le Père de celui que vous avez entendu. Du Père j'ai conservé le souvenir d'un homme égoïste et dur. Je ne me rappelle pas son attitude sous l'Occupation mais il y a eu quelque chose ? [...] Je ne crois pas qu'il soit bon de donner de la publicité à ce rapport qui est sans doute strictement personnel. Il y aurait lieu de communiquer de document à M. Langlade qui suit ces problèmes dans le groupe de travail que préside M. Forget. Au fond, je suis, vous le savez, très attaché au droit de la propriété, mais ce n'est pas un droit absolu que ce droit porte sur la terre, sur des maisons, ou sur des usines. Au projet de taxe sur les propriétés foncières abandonnées il conviendrait d'opposer la demande de suppression des droits de mutation en cas de vente à des propriétaires agricoles riverains auxquels serait accordé prêt sans intérêts pour 75 % de la valeur d'acquisition remboursable en 10 ans. On pourrait aussi demander que les parcelles de terre sans propriétaire connu depuis 5 ans deviennent la propriété de la CA. A charge pour elle de les céder comme ci-dessus indiqué. Enfin il faudrait trouver une procédure de règlement accéléré de l'indivision. En effet beaucoup de terres abandonnées le sont parce que les héritiers n'ont pas résolu la succession : les terres restent ainsi sans être cultivées parce que non louées ou non vendues. C'est ainsi que dans l'intention de sauvegarder les droits des mineurs on les sacrifie. À la thèse de M. de Rouville il faut en opposer une autre. Je crois qu'il conviendrait aussi d'étudier des projets de réforme des structures industrielles : question qui devrait intéresser M. de Rouville »*<sup>3758</sup>. Faut-il insister sur ce « *il y a eu quelque chose* », lourd de sous-entendus révélant une connivence dans la condamnation des « *résistants-terroristes* » ? Ce qui n'empêche pas un malentendu discret de s'instaurer entre Luce Prault et ses jeunes successeurs, le premier avançant sans cesse des éléments de proposition issus du corporatisme de Louis Salleron, quand les seconds flagornent l'ancien directeur sur le terrain de l'anticommunisme, sans paraître partager le même engouement pour les solutions prônées par l'auteur des *Six études sur la propriété collective*.

### « Les termes de l'échange »

Mais les principales pièces concernent les termes de l'échange. Par cette expression, l'APPCA désigne « *la relation entre les prix reçus par les agriculteurs pour les produits de leurs activités et les prix payés par eux tant pour les moyens de production et les services*

<sup>3757</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, lettre de Pierre Ritte, chef de service à la direction des relations publiques de l'APPCA, à Luce Prault, le 24 juin 1960.

<sup>3758</sup> *Ibidem*, lettre de Luce Prault, directeur général honoraire de l'APPCA, à Pierre Ritte, APPCA, le 25 juin 1960.

que pour les achats destinés à leur vie courante »<sup>3759</sup>. Cependant, dans leur définition la plus courante, « les termes de l'échange expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Les termes de l'échange sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence »<sup>3760</sup>. D'emblée on voit combien le choix de cet énoncé et le détournement de son acception initiale oriente le discours : le secteur agricole est comparé à un pays que les menées hostiles d'un autre pays – l'industrie – condamnent au sous-développement. L'idée en est cependant ancienne : présente chez Léon Trotsky dans son analyse de la crise économique russe de 1923, appelée communément crise des « ciseaux »<sup>3761</sup>, elle est mise en œuvre dans l'immédiat après Seconde Guerre mondiale, notamment grâce au calcul de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (IPINEA), dans le cadre de l'INSEE ainsi que de son extension au sein du ministère de l'Agriculture avec le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES). Compatible avec la vision agrarienne de l'APPCA, avant tout attachée à défendre la parité par la politique des prix, cette insistance récurrente sur les « termes de l'échange » dans l'argumentaire fait écho aux tentatives de René Blondelle et de certains de ses homologues de rétablir une forme d'indexation des prix agricoles.

Ainsi le Conseil constitutionnel a été saisi, le 5 septembre 1961, par le président du Sénat, de la proposition de loi déposée par M René Blondelle, sénateur, et plusieurs de ses collègues<sup>3762</sup>, tendant à déterminer les conditions suivant lesquelles seront fixés par décret les prochains prix d'objectifs de certains produits agricoles, mais à laquelle le Premier Ministre a opposé l'irrecevabilité. Déposée en juillet 1961 alors que se tiennent les tables rondes initiées par Michel Debré à la suite des manifestations d'agriculteurs qui ont lieu depuis fin mai, cette proposition de loi demande la fixation de prix d'objectifs, garantis par l'État, avec un barème des minorations ou des majorations à appliquer à ces prix en fonction des dépassements ou des insuffisances de production par rapport à l'objectif, et la prise en compte des coûts de production. Ce texte implique également que « l'État devra se porter acquéreur des quantités ne trouvant pas preneur au prix officiel » et qu'il

<sup>3759</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3760</sup> Nous nous référons à l'article de Jean-Marc SIROËN dans l'*Encyclopaedia Universalis*. Il écrit notamment : « Mais les termes de l'échange ne sont pas seulement des indicateurs de prix relatifs. Ils se trouvent au cœur d'un triple débat théorique, politique et empirique. La notion de termes de l'échange s'appuie sur la théorie économique. Elle apparaît dans les écrits des économistes "classiques" du 18<sup>e</sup> siècle (Adam Smith, David Ricardo...). Il s'agit alors de démontrer pourquoi et de rechercher comment des partenaires commerciaux peuvent mutuellement gagner à l'échange. Cette possibilité de gains mutuels dépend aussi néanmoins de la capacité des pays à influencer les prix. Le débat devient alors politique, même s'il s'agit de politique commerciale : dans quelle mesure les pays peuvent-ils manipuler les termes de l'échange à leur avantage ? Pour répondre à cette question, le débat autour des termes de l'échange a pris une tournure plus technique et empirique. Quel indicateur utiliser ? Quelles années de base choisir ? Comment tenir compte des nouveaux produits, de la qualité des biens échangés ? Peut-on alors mettre en évidence des tendances de très long terme qui, par exemple, toucheraient les pays en développement, spécialisés dans l'exportation des produits de base ».

<sup>3761</sup> Alors « cette discordance entre prix agricoles et prix industriels était couramment connue sous l'expression imagée des "ciseaux", par référence à la traduction graphique de l'évolution des prix depuis 1913, représentée par deux lignes divergentes, l'une – celle des prix industriels – ascendante, l'autre – celle des prix agricoles – descendante ». Nicolas WERTH, « Introduction », dans *Le pouvoir soviétique et la paysannerie dans les rapports de la police politique (1918-1929)*. – *Bulletin de l'IHTP*, n° 78, décembre 2001.

<sup>3762</sup> Parmi les douze autres sénateurs qui signent ce texte aux côtés du président de l'APPCA, on compte deux présidents, deux vice-présidents et deux membres de chambre d'agriculture en fonctions. Arch. APCA, Documents officiels, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle au secrétaire général de la présidence du Sénat, le 24 août 1961.

adopte des mesures de protection douanière drastiques<sup>3763</sup>. Le Conseil constitutionnel décide, le 8 septembre 1961, que la proposition n'entre pas dans le domaine réservé à la loi par l'article 34 de la Constitution<sup>3764</sup>. Cela pointe également l'hostilité à la Cinquième République et au gaullisme des dirigeants de l'APPCA qui « *redécouvrent certaines vertus cachées de la 4<sup>e</sup> République* »<sup>3765</sup>. Ce constat est corroboré par le fait qu'en octobre 1961, le Conseil constitutionnel est saisi par le président de l'Assemblée nationale d'un amendement au projet de loi relatif à la fixation des prix agricoles, présenté par Roland Boscardy-Monsservin, membre de la chambre d'agriculture de l'Aveyron et député des IPAS, au nom de la Commission de la production et des échanges<sup>3766</sup>; en outre, en janvier 1962, la constitutionnalité de l'article 31 de la loi d'orientation agricole est à nouveau mise en cause, dans une configuration faisant à nouveau intervenir l'Assemblée nationale, le gouvernement et l'APPCA<sup>3767</sup>.

Pour l'APPCA, l'indice des termes de l'échange, c'est également « *l'indice parité* » et il doit permettre « *de suivre l'évolution du pouvoir d'achat des agriculteurs* » et un « *indice disparité* » est calculé qui correspond à « *l'augmentation (en pourcentage) dont devrait être affecté l'indice des prix des produits agricoles pour rétablir la parité avec l'indice des produits industriels nécessaires à l'agriculture* ». Deux fondements existent à cette préoccupation centrale. L'enquête sur le pouvoir d'achat menée au début des années 1950 et suivie par Jacques Le Roy Ladurie visait à « *l'établissement d'indices du pouvoir d'achat des agriculteurs* », dont le calcul « *était fondé sur la définition, pour chaque région agricole, d'un domaine-type, cultivé par son propriétaire représentatif des exploitations agricoles en faire-valoir direct de chaque région agricole* » : en 1951-1952, une douzaine de chambres d'agriculture « *définirent, pour les diverses régions de leurs départements, le cadre du domaine-type représentatif et calculèrent les indices du pouvoir d'achat des agriculteurs* ». Près d'une décennie plus tard, l'APPCA observe qu'« *il est regrettable que cet effort n'ait pas été poursuivi, car il fournirait aujourd'hui aux chambres d'agriculture des arguments précieux pour la défense des intérêts agricoles, dans le cadre même de la loi d'orientation agricole : quoiqu'il [sic] en soit, la preuve a été faite, en cette occasion, que la définition de domaines-types agricoles représentatifs était possible ; pourquoi serait-elle aujourd'hui plus difficile qu'en 1950-1951 et 1952, alors que de nombreuses chambres d'agriculture disposent, dans leurs centres professionnels de comptabilité et d'économie rurale, d'agents qualifiés ?* »<sup>3768</sup>.

Ainsi l'APPCA se pose à la fois en précurseur sur la question de la réflexion en termes de domaine-type ou d'exploitation-type, mais également en potentiel agent coordinateur des Centres de gestion et d'économie rurale, deuxième pilier de la réflexion sur la parité par les prix à l'échelle de l'exploitation. Un petit retour en arrière s'impose : créé en janvier 1946 sur l'initiative conjointe de la CGA et de la direction de la production agricole, le Centre national de comptabilité et d'économie rurale (CNCER) est rattaché à l'APPCA en octobre 1954. Le CNCER, financé par le Fonds national de progrès agricole\*, est chargé « *de la*

<sup>3763</sup> Arch. APCA, Bureau, décembre 1960-décembre 1962. Annexes au procès-verbal de la réunion du 18 juillet 1961.

<sup>3764</sup> <http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1961/613fnr.htm>. Décision n° 61-3 FNR du 8 septembre 1961

<sup>3765</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 229.

<sup>3766</sup> <http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1961/614fnr.htm>. Décision n° 61-4 FNR du 18 octobre 1961

<sup>3767</sup> <http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1962/6218l.htm>. Décision 62-18 L du 16 Janvier 1962

<sup>3768</sup> « Les termes de l'échange et la rentabilité de l'exploitation agricole », supplément au n° 232 de la revue *Chambres*

*d'agriculture*, 15 novembre 1961, 24 p.

diffusion de la pratique de la comptabilité agricole dans les exploitations agricoles et de l'utilisation des résultats pour l'amélioration de la gestion, de la diffusion de la pratique du budget et de réunir une documentation ayant un caractère représentatif aussi large que possible sur les conditions économiques de la production agricole »<sup>3769</sup>. Dans les comptes rendus sur l'activité des services de l'APPCA, le CNCER n'apparaît guère qu'en 1958, sous le nom de Service national de comptabilité et d'économie rurale. Dirigé par Raymond Moreau, « ingénieur des Arts et manufactures », c'est-à-dire diplômé de l'École centrale de Paris, et « diplômé de sciences politiques », « le CNCER a poursuivi en 1961 ses activités antérieures, principalement consacrées aux problèmes concernant l'économie de l'exploitation, tout en faisant une place plus large aux études d'économie agricole et d'économie générale et en contribuant ses actions d'information et de formation des agents techniques ».

[Accès à la note \* :

Le projet de budget établi en 1956 montre bien cependant que le financement est pluriel. Arch. APCA, CNCER [carton coté « CNRS »], 1954 à mars 1962.

Ressources prévisionnelles 1956	En francs	En %
Ministère Agriculture	8 000 000	30%
Fonds de Progrès Agricole	10 000 000	38%
AGPB	2 500 000	9%
Commissariat Général à la Productivité	5 000 000	19%
Ventes de documents et divers	1 000 000	4%
Total	26 500 000	100%

]

En 1961, le rapport révèle que le CNCER a réalisé une étude particulière sur « les achats de produits industriels nécessaires à l'agriculture », élément à prendre en compte dans le calcul des termes de l'échange. En parallèle, dans le cadre de l'AFPA, le CNCER assure des sessions de formation auprès des agents techniques des chambres d'agriculture : il s'emploie à diffuser les méthodes de comptabilité et de gestion, travaille « à l'amélioration et la mise au point des documents utilisés par les conseillers (carnet d'exploitation, terminologie...) », y compris dans les départements. Ici réside le possible malentendu entre CNCER et APPCA : tandis que le premier entend promouvoir les « bonnes » méthodes de comptabilité et de gestion dans les exploitations agricoles, l'APPCA attend surtout des arguments susceptibles d'étayer sa position. Ainsi, en mars 1960, Luce Prault écrit à Raymond Moreau, directeur du CNCER, pour lui « demander de bien vouloir préparer, d'urgence, le travail suivant, sur la base de la comptabilité dont [il peut] disposer au Centre national de comptabilité ou celle émanant des centres départementaux ou régionaux de comptabilité : déterminer quelle est l'influence de la superficie de l'exploitation sur le prix de revient des produits agricoles à l'aide d'exemples précis et localisés ». La requête émane de René « Blondelle [qui] a, en effet, remarqué qu'aussi bien les Pouvoirs publics que certains partis politiques étayaient leur raisonnement d'informations non contrôlées sur les prix de revient plus élevés dans les petites exploitations, [et] souhaiterait savoir de façon précise à quoi s'en tenir »<sup>3770</sup>.

En résulte notamment une étude intitulée « Superficie et coût de production » de 24 pages, conservée dans le dossier « Structures. Éléments de base (4) ». La principale

<sup>3769</sup> Arch. APCA, Circulaires juin 1959-décembre 1959, rapport sur l'activité des services, année 1958-1959.

<sup>3770</sup> Arch. APCA, CNCER [carton coté "CNRS"], 1954-mars 1962, double d'une lettre de Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, à Raymond Moreau, directeur du CNCER, le 4 mars 1960.

conclusion de cette note est que « *la relation coût de production-superficie est toujours la même, quel que soit le système de production : elle se présente sous forme d'une fonction rapidement décroissante, qui s'amortit à partir d'un certain seuil de superficie, dont l'ordre de grandeur est très variable selon les milieux naturels, les systèmes de production et les équipements* ». Clairement, le verdict est sans appel : « *les coûts unitaires, c'est-à-dire les consommations de matières et de services des diverses productions, sont d'autant moins élevés, que les cultures sont plus extensives, que le nombre d'hectares par travailleur est plus élevé* ». Plus précisément encore : « *la "superficie critique" d'une exploitation se fonde sur de nombreuses données dont les principales sont la fertilité du milieu naturel, le niveau économique de la gestion, le niveau des prix des produits agricoles et des produits et services nécessaires à l'agriculture, et le niveau du revenu du travail considéré comme acceptable : en l'état actuel des choses, on peut estimer que pour la polyculture et l'élevage elle oscille entre 20 et 50 ha, selon la richesse du terroir* »<sup>3771</sup>.

La manière dont l'APPCA aborde le point des termes de l'échange n'est pas anodine. Alors que l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles, indice de Laspeyres à pondération fixe, est calculé par l'INSEE selon une base 100 en 1949, l'APPCA considère que « *la base 100 en 1949 choisie pour l'établissement de ce dernier indice est très discutable en ce qui concerne les niveaux respectifs des prix des produits agricoles et des produits industriels : la statistique révèle en effet que, par rapport à 1938, les indices des prix de gros des produits alimentaires et des prix de gros des produits industriels étaient respectivement en 1948 de 1713 et de 1711, c'est-à-dire la parité par rapport à 1938, mais qu'en 1949, les produits industriels s'étaient élevés à l'indice 2114 et les produits alimentaires étaient restés à l'indice 1719* ». Ainsi, loin de seulement se référer à un outil statistique existant, l'APPCA entend le transformer pour y intégrer « *la disparité qui s'est produite de 1948 à 1949* » et « *le corriger [...] par l'indice des salaires* »<sup>3772</sup>. Le choix de la référence 1948 apparaît donc crucial dans la caractérisation de la position originale de l'APPCA, et il est défendu dès février 1960 auprès des présidents de chambre d'agriculture<sup>3773</sup>.

### « Problème humain » et « opinions constructives »

L'examen du dossier « *Structures. Notes de Travail. (M. Langlade) (5)* » permet de constater que c'est bien Claude Langlade-Demoyen qui a rédigé et composé le texte de l'enquête 60-7. Ainsi peut être identifiée la provenance des informations qui constituent l'exposé introductif : le tableau sur les âges médians par département provient d'un numéro de 1957 du *Bulletin hebdomadaire de l'INSEE*, tandis que les données sur les superficies en faire-valoir direct proviennent de la *Revue du Ministère de l'Agriculture*. Les paragraphes rédigés par le responsable des relations parlementaires de l'APPCA sont par contraste clairement identifiables et touchent principalement à « *la politique agricole française* ». Et surtout, on repère sans peine une section du projet initial finalement absente du document. Alors que la page 8 de l'enquête 60-7 se clôt sur la question de la répartition géographique

<sup>3771</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, CNCER, « Superficie et coût de production », note datée d'avril 1960, 24 p.

<sup>3772</sup> « Les termes de l'échange et la rentabilité de l'exploitation agricole », supplément au n° 232 de la revue *Chambres d'agriculture*, 15 novembre 196, 24 p.

<sup>3773</sup> Arch. APCA, Circulaires, janvier 1960-mai 1960, documents préparatoires à la session extraordinaire des 4 et 5 février 1960, note « Le choix de la référence 1948 ».



et du surpeuplement de certaines régions <sup>3774</sup>, le document préparatoire prévoyait de poursuivre ainsi : « *le contraire se présentera dans les régions à sous-peuplement agricole, où toute implantation industrielle nouvelle risque de retirer de la terre une population déjà fort insuffisante pour l'exploitation rationnelle du sol. Ainsi doit-on veiller à favoriser par les migrations et les facilités de reconversion et de reclassement une certaine fluidité des travailleurs et des exploitants au travers du territoire. S'il n'en était pas ainsi, il serait à craindre pour les régions d'accueil un flux trop accentué de familles d'exploitants et d'ouvriers agricoles, en provenance des pays voisins, à compter principalement du jour de la libre circulation des hommes et des capitaux* » <sup>3775</sup>.

Les craintes suscitées par la perspective de l'arrivée d'agriculteurs étrangers sont largement partagées. Robert Mangeart et Marcel Bruel, vice-président et secrétaire-adjoint de la FNSEA, y font allusion dans leur rapport « *La parité doit devenir une réalité* » en mars 1961 <sup>3776</sup>. Martial Brousse, âgé de 68 ans, ancien membre de la COCP en 1941 et ex-syndic régional et provincial, président d'honneur de la CGA, membre de la chambre d'agriculture de la Meuse depuis 1953, à la fois président de la Société d'agriculture de Verdun et de la Fédération nationale des groupements de productivité, écrit : « *souvent on donne à l'agriculture française l'exemple de certains pays voisins. Or en Europe les exploitants agricoles ne disposent que d'une surface bien inférieure à celle dont disposent les paysans français, ce qui incite du reste ces étrangers, considérablement aidés par leurs gouvernements, à venir s'installer en France. Une augmentation des surfaces des exploitations françaises ne va-t-elle pas les attirer encore davantage ?* » <sup>3777</sup>. Cette appréhension guide également Eugène Forget, premier rapporteur de l'enquête « *Structures* », qui considère que c'est un argument en faveur d'un droit de préemption accordé à contrecœur aux SAFER : pour lui, ce droit est « *le seul moyen dont l'Agriculture Française puisse disposer pour se défendre contre l'introduction d'étrangers qui, grâce à leurs capitaux et à leurs moyens propres, pourraient nuire aux agriculteurs français* » <sup>3778</sup>. Quoique faisant écho aux peurs d'un Augustin de Villeneuve-Bargemont, président de la chambre d'agriculture de la Somme, relevées par Claude Langlade-Demoyen, il est singulier de constater que les rédacteurs de l'enquête 60-7 ont préféré ne pas faire mention de cette dimension dans le questionnaire et le texte qui l'accompagne.

Plus loin dans le document cité, des passages entiers d'un rapport d'Henri Trémolet de Villers – député de la Lozère, membre influent du CNIP <sup>3779</sup>, que son fils décrira plus tard

<sup>3774</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962. Positions de l'APCA (chronologiques). Fascicule Enquête 60-7 : Les structures agricoles.

<sup>3775</sup> *Ibidem*, Document préparatoire : exposé introductif annexé à l'enquête 60-7 « Le problème des structures ».

<sup>3776</sup> « *Mais entre cet exode limité et raisonné, conséquence éventuelle d'une situation qu'on aura préalablement tout fait pour assainir, et l'exode actuel imposé dans les pires conditions de reclassement, il y a toute la différence qui sépare l'économie libérale de l'économie concertée. Encore faudrait-il, si les agriculteurs français acceptaient sciemment une telle solution pour bâtir une économie agricole saine, qu'ils ne soient pas remplacés immédiatement par des agriculteurs étrangers dont la venue incontrôlée en France constituerait un grave facteur d'inquiétude* ». Doc. APCA, Compte rendu du XV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, 28 février et 1<sup>er</sup> mars 1961. Rapport général. La parité doit devenir une réalité. Tome 1 : La loi d'orientation et le IV<sup>e</sup> Plan.

<sup>3777</sup> Martial BROUSSE, « L'amélioration des structures et le malaise paysan », dans *La Meuse agricole*, 24 septembre 1961.

<sup>3778</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, septembre 1961 à février 1962. Procès-verbal de la réunion du 31 octobre 1961.

<sup>3779</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=7145](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=7145)

arpentant « *les routes de la Lozère, de villages en hameaux et de hameaux en fermes* »<sup>3780</sup> – sont coupés. Dans le texte finalement publié dans *Chambres d'agriculture*, l'auteur constate que « *les exigences actuelles de la production agricole démontrent que le volume de la main-d'œuvre rurale est à l'étiage* » et insiste sur les dangers d'un exode rural accéléré, mais l'exemple qui illustre l'argumentaire a été retiré. Henri Trémolet de Villers y racontait : « *dans un petit village des "Grandes Causses", j'ai entendu un jeune exploitant, père de trois enfants, me dire : "Sans doute veut-on nous forcer à partir, et il faudra bien que nous partions. Nous n'avons ni chemin, ni eau, ni électricité, et l'on vient de fermer notre école. Pourtant, avec mon troupeau, je gagne bien ma vie et celle de ma famille, et je pourrais améliorer mon exploitation si nous étions équipés". S'il part, celui-là, combien partiront-ils avec lui et après lui ? Car l'exode se fait en chaîne, et ses effets se répercutent à l'infini. Il ne peut pas ne pas être contagieux* ». Derrière le « *problème humain* » évoqué laconiquement çà et là par René Blondelle<sup>3781</sup>, expression-valise qui pointe les lourdes implications qui découlent de la détermination de la superficie minimale d'une exploitation à 2 UTH rentable, affleurent des conceptions divergentes du rôle social et économique de l'agriculture.

L'« *agriculture de peuplement* » est présente dans les premiers débats parlementaires autour de la loi d'orientation puisqu'il est question « *de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation agricole pour assurer tout à la fois un peuplement conforme aux nécessités démographiques et une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques* »<sup>3782</sup>. Activité économique dont la finalité socialement admise est non pas de réaliser les virtualités du capital foncier, biologique et technique, mais d'assurer la subsistance, la répartition des biens et des dignités et la relation à l'englobant de communautés rurales sinon denses, du moins tendant à une occupation importante et couvrante de l'espace agricole. L'agriculture de peuplement est donc soit un état de fait, majoritaire dans les sociétés préindustrielles, soit une fonction reconnue *a posteriori* dans les espaces où un développement industriel et capitaliste a lieu mais où les élites et/ou l'État jugent préférable de maintenir, par l'action ou l'inaction, une partie significative de la population dans les espaces ruraux. Évidemment, l'agriculture de peuplement n'est pas purement agricole, elle implique la pluriactivité. Pour résumer, on parle d'« *agriculture de peuplement* » lorsque « *la fonction assignée à l'économie rurale est, et demeure, de fixer la population* »<sup>3783</sup>.

Jean-Luc Mayaud emploie cette expression pour décrire l'agriculture française de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle<sup>3784</sup>, mais c'est bien à cette fonction peuplante que le député

<sup>3780</sup> Yves POURCHER, « Mémoire généalogique et représentation politique en Lozère », dans *Ethnologies comparées*, n

° 4-2002. Consultable sur : <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r4/y.p.htm>

<sup>3781</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 6 octobre 1960, examen du rapport sur les obstacles à l'expansion économique présenté par le Comité institué par le décret n° 59-1284 du 13 novembre 1959.

<sup>3782</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, discussion générale du 12 mai 1960, pp. 798-802.

<sup>3783</sup> Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Le retour de la question des subsistances », dans *Les cahiers du groupe Saint-Germain*, n° 1, février 2008, pp. 32-35, p. 33. Expression également employée dans Jean-Luc MAYAUD, Lutz RAPHAEL, Claude-Isabelle BRELOT et Pierre CORNU, « À propos de la question d'histoire contemporaine du programme d'agrégation 2006 et 2007 "Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe de 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée (France, Allemagne, Espagne, Italie)" », dans *Ruralia*, 2004-15, [En ligne], mis en ligne le 30 septembre 2005. URL : <http://ruralia.revues.org/document1038.html>.

<sup>3784</sup> « *L'agriculture française demeure une agriculture de peuplement dont la petite exploitation est le pivot, plus de la moitié de la population française vivant au village ou au bourg jusqu'aux années 1920* ». Jean-Luc MAYAUD, « Les dynamiques des sociétés

lozéris fait appel dans le second extrait de son rapport, que l'APPCA avait prévu d'adjoindre au texte de l'enquête 60-7 avant d'y renoncer finalement puisque la version publiée n'y fait plus allusion. Pour Henri Trémolet de Villers, il s'agit clairement de se soucier de l'occupation des espaces ruraux : « *s'il est facile de dire : les milliers d'hectares que voici nourriront mieux 60 000 habitants que les 80 000 qui y vivent, il est impossible de connaître ce qu'entraînerait le départ des 20 000 habitants présumés "excédentaires". Sur le plan de la population d'abord, car, partie la clientèle paysanne, les artisans et les commerçants qui les servaient, s'en vont à leur tour, la perte des services entraîne un nouvel exode des agriculteurs : ainsi les chefs-lieux de canton et les petites villes se vident également, aggravant l'appauvrissement de la région. Quant aux sols, ils restent la plupart du temps à l'abandon. En effet, il faut prendre garde au fait que, dans beaucoup d'endroits, les voisins ne se chargeront pas de ces terres parce qu'ils ne peuvent pas "les faire" ; si l'équipement de base indispensable n'a pas été fourni à un village qui comptait trente feux, le lui donnera-t-on plus aisément quand il n'en aura plus que dix ? L'isolement est une chose de plus en plus lourde à supporter pour l'homme moderne* »<sup>3785</sup>.

Réponse des migrations qui est aussi celle d'Henri Noilhan et a le mérite de ne pas remettre en cause les revendications sur les prix. Pour l'ancien avocat, membre de l'Académie d'agriculture et ami de longue date de Luce Prault, « *qu'il y ait des exploitations trop petites pour assurer la vie de ceux qui les mettent en œuvre, voilà qui est non moins certain. Il y a, d'ailleurs, bien des façons de faire mieux vivre leurs détenteurs ; par exemple, en organisant de vastes courants de répartition de populations, des zones surpeuplées vers les zones sous cultivées* »<sup>3786</sup>. Opposant viabilité humaine et rentabilité financière, laquelle serait mesurable à l'investissement des « *gens de finance et d'affaires* », la position d'Henri Noilhan est classée par l'APPCA dans le dossier « *contre* », aux côtés de Martial Brousse, ainsi que de Roger Lecamu, jeune dirigeant syndical manchois de 33 ans, qui considère que la politique des structures envisagée dans la loi d'orientation est une « *formule reposante, mais elle n'est pas de celles qui élèvent et imposent le respect et n'a que rarement le mérite efficace dans le temps* »<sup>3787</sup>. Parmi ceux qui sont hostiles à la détermination de la superficie de l'exploitation rentable figurent également Emile Parnière<sup>3788</sup>, agriculteur et militant socialiste du Bourbonnais<sup>3789</sup>. En soi, il est intéressant d'observer que les documents rassemblés sous l'intitulé « *Structures et La Presse. Pour ou contre* » précisent la volonté de l'APPCA de faire la preuve que l'on peut contourner l'alternative proposée, de sortir de l'ornière d'une opposition entre partisans de la politique des prix et de la politique des structures. L'organisation du dossier en trois sous-chemises est révélatrice. Les liasses « *pour* » et « *contre* », composées d'une grosse demi-douzaine de textes chacune, montrent la prise en compte d'un antagonisme qui transcende les orientations politiques et les appartenances. Face à Martial Brousse, président de la chambre d'agriculture de la Meuse

rurales en France de la révolution de 1848 à la Première Guerre mondiale », dans *Journal of Modern European History. Revue d'histoire européenne contemporaine*, volume 2, n° 2-2004, pp. 280-302.

<sup>3785</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962. Document préparatoire : exposé introductif annexé à l'enquête 60-7 « Le problème des structures »

<sup>3786</sup> Henri NOILHAN, « La haute farce des réformes de structures. Après ce sera pire... », dans *Le Nord Agricole*, le 2 octobre 1961.

<sup>3787</sup> R. LECAMU, « Structures et liberté », dans *La Manche rurale*, 19 octobre 1961.

<sup>3788</sup> Émile PARNIÈRE, « La réforme des structures, c'est la liquidation de l'exploitation familiale », dans *Le Réveil paysan de l'Allier*, 15 février 1961.

<sup>3789</sup> André TOURET, *Montluçon après la tourmente, 1944-1977...* ouvrage cité, p. 34.

et « *contre* », Olivier Desbarats, président de la chambre d'agriculture et de l'UDCGA du Gers, conseiller économique et « *socialiste SFIO* »<sup>3790</sup>, membre titulaire du CPG, est classé parmi les « *pour* » : tous ces derniers montrent d'ailleurs une prudence extrême et attestent la difficulté qui existe à fixer des superficies valables.

Surtout, se trouve dans ce dossier une chemise dénommée « *les opinions constructives* ». Parmi elles se trouvent des coupures de presse témoignant du large spectre d'intérêt des salariés de l'APPCA attelés au dossier des « *structures* ». Issu de *La grande relève*, hebdomadaire de réflexion socio-économique français prônant l'économie distributive, l'article présente comme solution le mouvement abondanciste et le « *marxisme catholique* » de Maurice Laudrain<sup>3791</sup>. Il témoigne de l'intérêt de l'APPCA pour la quête d'un « *pont entre milieux chrétiens et extrême-gauche laïque* »<sup>3792</sup> et on ne peut que faire le parallèle avec l'engouement de Luce Prault et de certains de ses successeurs pour les théories corporatistes de Louis Salleron, vantée par Jean Madiran<sup>3793</sup>, dans la même logique de recherche d'une troisième voie socio-économique. L'implication confessionnelle reste très présente, dans la référence à la revue *Purpan*<sup>3794</sup> ou à *Responsables*, bulletin de liaison du mouvement des ingénieurs et chefs d'industrie d'Action catholique (MICIAC), supplément de *L'écho de l'USIC*, organe de l'Union sociale des ingénieurs catholiques (USIC). Ce long article de sept pages est très éloigné des idées corporatistes et s'attache à lister les moyens de « *maintenir à l'agriculture le plus de travailleurs possible [et de] conserver et même développer dans l'agriculture française une large dominance d'exploitations à base de travail familial, mais à condition que ce type d'exploitations puisse être compétitif sur le plan économique avec l'exploitation à base de travail salarié* ». L'importance décisive d'un haut niveau de mécanisation de l'exploitation est rappelée et est reliée au temps de travail.

Surtout, sont proposées de nombreuses « *interventions qui pourraient favoriser l'évolution vers une meilleure structure dimensionnelle des exploitations agricoles* ». La seule question de la superficie minimum et, partant, des moyens de l'augmenter, est dépassée par la prise en compte de trois questions concomitantes : « *comment freiner l'extension des exploitations déjà assez grandes ? comment favoriser l'agrandissement de ceux qui en ont besoin ? comment reclasser les familles ou les individus qui doivent de ce fait abandonner leur exploitation pour permettre l'agrandissement des autres ?* »<sup>3795</sup>. Une collection importante d'articles corroborant ce point de vue est présente dans le dossier. Dans un article de *Foyer rural* – l'organe de presse de la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR), lesquels sont, depuis le milieu des années 1950, « *marginalisés sur les*

<sup>3790</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Fiche individuelle transmise par le préfet du Gers, [mars 1946].

<sup>3791</sup> Marie PIERRE-DUTAIL, « L'Agriculture à la croisée des chemins », dans *La Grande Relève*, [1961].

<sup>3792</sup> Étienne FOUILLOUX, « Compte rendu. Mayeur Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*. Portelli Hugues, *Les socialismes dans le discours social catholique*, Christophe Paul, 1936 : *les catholiques et le Front populaire*, Debes Joseph, Poulat Émile, *L'appel de la JOC (1926-1928)*, Rochefort-Turquin Agnès, *Front populaire Socialistes parce que chrétiens* », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 14-1987, pp. 120-122.

<sup>3793</sup> Jean MADIRAN, « "Mater et Magistra" et les idées de Louis Salleron », dans *Itinéraires*, [1961].

<sup>3794</sup> C. COUFFIN, « La défense des prix et l'aménagement des structures agricoles », dans *Purpan*, juillet-septembre 1961, pp. 135-144.

<sup>3795</sup> J. R. et L. R., « L'évolution des exploitations agricoles familiales », dans *Responsables*, novembre 1960, pp. 15-22.

actions de formation agricole, [et] se recentrent sur une stratégie culturelle autour des "3D" : *Délassement, Divertissement, Développement* »<sup>3796</sup> –, René Poupry, responsable agricole, tente de déconnecter la question de la superficie de celle de la rentabilité. Élargir l'horizon<sup>3797</sup>, mais surtout focaliser l'attention sur d'autres mesures<sup>3798</sup> semble être la priorité. S'y lit la propension de l'APPCA à accepter l'intérêt d'une solution proposée mais à en fournir quantité d'autres, complémentaires ou alternatives, parmi lesquelles figurent non seulement la question de l'indexation des prix, mais également celles des migrations, de la formation, du reclassement et de l'augmentation de la productivité, notamment par la vulgarisation du « *progrès technique* ». Autre tendance : celle de convoquer les experts, économistes et statisticiens, dont Claude Baillet, ingénieur agricole issu de la promotion 1948 de l'École de Grignon, et directeur de l'Union nationale des offices de comptabilité et des centres d'économie rurale, sur les difficultés d'« *atteindre à la connaissance de l'économie de l'exploitation* » et le nécessaire recours aux « *chiffres obtenus et [aux] études réalisées par les organismes spécialisés* »<sup>3799</sup>. Ces constatations ouvrent sur les formes données à la suite et aux suites de l'enquête par l'APPCA.

### Histoire d'une enquête

Des premiers frémissements de juillet 1960 à 1962, trois enquêtes ont été réalisées auprès des chambres d'agriculture afin de contribuer à la détermination de la superficie de l'exploitation à 2 UTH. Des rapports, des discussions et des comptes-rendus ont été rédigés. Le questionnement initial, ou plutôt les questionnements, puisque dès l'été 1960 des formes d'incompréhension réciproque se lisent entre ministère et APPCA, a subi nombre d'altérations et beaucoup de ses corollaires ont été délaissés : loin de résulter des seuls quiproquos et nécessaires oubliés du processus de synthèse, cela procède d'une stratégie – au sens des gestionnaires d'« *ensemble d'objectifs opérationnels choisis pour mettre en œuvre une politique préalablement définie* » – de l'APPCA pour asseoir et repositionner son rôle, sa légitimité, et donc ses chances de se pérenniser dans le paysage des OPA.

### Problématisations : temps de travail, éligibilité aux aides de l'État et superficie maximale

Les reformulations de la question posée dans le cadre de la loi sont intervenues très tôt : présentes et vives dans le cadre des débats parlementaires, elles sont opérées à l'APPCA en amont du lancement de l'enquête, par la définition de « *positions* » et la volonté manifeste de relier certains problèmes à celui des structures, sans toutefois vouloir le faire savoir. Selon les sociologues de l'innovation, tels Pierre Callon, la problématisation est certes la « *formulation de problèmes* », mais c'est surtout le mouvement par lequel un acteur ou un groupe d'acteurs s'efforce de « *se rendre indispensable* ». La problématisation conduit à une « *entre-définition des acteurs* » et définit des « *points de passage obligé (PPO)* »<sup>3800</sup>. Dans ce processus, l'opération de traduction, « *qui transforme un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier* », intervient sans cesse. Ainsi, « *à l'instar du producteur de biens économiques le producteur de biens symboliques est*

<sup>3796</sup> [http://www.fnfr.org/l\\_histoire\\_des\\_foyers\\_ruraux\\_32.php](http://www.fnfr.org/l_histoire_des_foyers_ruraux_32.php)

<sup>3797</sup> « Les nouvelles structures de l'agriculture américaine », dans *Le Nord agricole*, 25 septembre 1961.

<sup>3798</sup> « Depuis plus de 10 ans, les Migrations rurales travaillent », dans *L'Agriculteur du Sud-Est*, [1961].

<sup>3799</sup> Claude BAILLET, « L'économie de l'exploitation agricole », [revue non identifiée, 1961].

<sup>3800</sup> Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction... », article cité..

*condamné à la faillite s'il ne se montre pas capable de répondre à une demande symbolique particulière. Autrement dit un groupe qui n'est pas en mesure d'apparaître comme une ressource symbolique nécessaire à l'activité d'autres groupes (légitimation d'un pouvoir, production matérielle, etc.) risque sur le long terme de voir tarir les ressources qu'il juge nécessaire à son activité. C'est dire qu'un groupe de producteurs, sauf à périr, ne saurait conserver son indépendance s'il n'est pas capable de rattacher les problèmes qu'il se pose à d'autres problèmes déjà existants ou que le plus souvent il crée de toute pièce et qu'il s'emploie à imposer ».*

Dans ce cadre de la production symbolique, il peut s'agir de contrôler une demande déjà formulée – « *le groupe s'efforce de montrer que les problèmes qu'il prend en charge peuvent être rattachés moyennant une traduction adéquate, aux problèmes tels que les exprime un autre groupe* » –, comme de créer une nouvelle demande – « *un groupe convainc, et il s'agit ici à proprement parler de violence symbolique, un autre groupe qu'il doit modifier la formulation des problèmes qu'il se pose pour aboutir à une solution satisfaisante* »<sup>3801</sup>. L'APPCA paraît avoir réussi à combiner ces deux formes d'action, mais surtout elle est parvenue à laisser croire qu'elle entendait bien répondre à la question posée, sans jamais réellement le faire. Sa façon de retourner la question à l'envoyeur, de refuser par exemple de prendre en considération les dimensions économiques et la rentabilité de l'exploitation, s'articule toujours avec la suggestion de questions alternatives, qui sont autant de pistes suivies avant tout acquiescement du commanditaire qu'est le ministère.

La discussion qui a lieu le 31 mai 1961, lors de la session ordinaire de l'APPCA, est à ce titre éclairante. Eugène Forget y présente son rapport, d'après les réponses à l'enquête 60-7. Aussitôt après les « *vifs applaudissements* » qui s'ensuivent, René Blondelle fait au rapport une « *objection inspirée par les résultats auxquels a abouti la section "Jeunes et petites cultures" de la chambre d'agriculture de l'Aisne. Le rapporteur voudrait établir la surface approximative nécessaire pour obtenir un revenu donné pour une production donnée dans une région donnée. Or cette surface n'est pas une inconnue, elle est déterminée par les possibilités de travail d'un homme, ce travail devant lui laisser les mêmes loisirs qu'à un citoyen. À partir de cette surface, on peut calculer le volume de la production et la recette ne dépend plus que du prix, qui est en fait le seul élément variable. La structure n'est pas sans influence sur le revenu, car les conditions de travail en dépendent. Mais la surface que peut exploiter un travailleur est en fait limitée. Ce raisonnement, les économistes l'admettent et c'est le seul qui soit réaliste* ». Eugène Forget s'empresse de rappeler que « *dans la réalité, beaucoup d'exploitants n'atteignent pas le volume de production optimum parce que la surface dont ils disposent est inférieure à leur capacité de travail* », mais le président de l'APPCA répète qu'« *au lieu de partir de la surface, il faut partir de la capacité de travail* » et « *objecte à M. Forget qu'il raisonne dans des conditions économiques données, sans tenir compte du fait que celles-ci sont mauvaises* »<sup>3802</sup>.

On a vu l'insistance de l'APPCA à réclamer la fixation de prix d'objectif, à défaut de l'indexation des prix agricoles tant regrettée. À l'APPCA, parmi les présents en ce 31 mai 1961, cette priorité n'est pas celle de tous. Pour Eugène Forget, « *il faut bien avancer malgré les difficultés* », autrement dit ne pas conditionner la politique des structures à celle des prix. Jules Carlotti, vice-président de la chambre d'agriculture corse, ancien DSA, et président de la Fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis

<sup>3801</sup> Michel CALLON, « L'opération de traduction comme relation symbolique », article cité.

<sup>3802</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, pp. 36-41.

des cultures <sup>3803</sup>, estime que « *le paysan doit partir du revenu souhaitable pour établir la surface à cultiver* ». Pour Martial Brousse, « *il est évident qu'il faut tenir compte des prix, dont dépend la rentabilité* ». Un débat s'instaure entre René Blondelle et Marcel Deneux, président du CNJA. Ce dernier « *est convaincu que le problème des structures déterminera l'avenir de l'agriculture, mais il demande que l'on en discute avec prudence, car les possibilités humaines dépendent des conditions de productivité, qui varient. L'orateur connaît une ferme où deux hommes élèvent 90 vaches. Les études doivent être menées par région, le critère essentiel étant celui du revenu. Les prix sont évidemment fort importants, mais on ne peut attendre que la bataille syndicale ait abouti à un relèvement de 30 % des prix pour améliorer la vie des agriculteurs* ». Il considère que « *les gens qui bénéficient de structures convenables gagnent de l'argent, même avec les prix actuels* ». La réponse de René Blondelle est éclairante : il déclare qu'« *avec une exploitation comme la sienne, le problème doit être résolu pour 15 travailleurs et non pour deux. Cela ne change rien au fond, car il ne s'agit pas du travail du chef d'entreprise, mais de celui de tous. Les réformes de structure sont sans doute une excellente chose, mais personne n'a jamais dit comment les réaliser. Le mérite du rapport de M. Forget est de rechercher une solution* » <sup>3804</sup>.

Le caractère limitatif des 2 UTH témoigne de l'aspiration des jeunes agriculteurs, notamment de ceux de leurs dirigeants qui sont issus de la JAC, à s'installer hors de l'exploitation parentale. Norme professionnelle et norme sociale <sup>3805</sup>, le paramètre des 2 UTH ne fait pas écho de la même manière pour les « *jeunes agriculteurs* » et les « *vieux paysans* » <sup>3806</sup>, non plus que pour Marcel Deneux, 33 ans, et René Blondelle, 54 ans. Aucun des deux n'est représentatif de ces exploitations modestes susceptibles d'être cultivées par deux agriculteurs – René Blondelle est à la tête d'une exploitation de plus de 200 hectares <sup>3807</sup>, et l'on sait de Marcel Deneux qu'à la fin des années 1960 il « *dirige une exploitation de 104 hectares en fermage et propriété, lait, élevage, polyculture* » <sup>3808</sup>. On touche du doigt l'éloignement de la plupart des dirigeants agricoles des réalités de la petite exploitation : ontologique, la relation entre aisance matérielle, statut d'employeur de main-d'œuvre et possibilité de délaisser son exploitation pour consacrer gratuitement une partie de son temps au service des autres <sup>3809</sup>, conditionne une conception quelque peu abstraite de l'exploitation à 2 UTH.

Le retournement de la question et son arrimage à la capacité de travail de deux unités de main-d'œuvre est un pied de nez au gouvernement et à son refus de revenir à l'indexation des prix agricoles votée sous la Quatrième République. Face à l'impasse de l'« *équation à deux inconnues* », les dirigeants de l'APPCA choisissent de renverser le raisonnement : comme le résume Martial Brousse, « *l'exploitation viable, c'est celle*

<sup>3803</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3804</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, pp. 36-41.

<sup>3805</sup> Jacques RÉMY, « "Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs" : de qui parlons-nous ? », communication orale au colloque international de l'Association française de science politique : les mondes agricoles en politique. Centre d'études et de recherches internationales, Paris, 22 mai 2008. [http://www.ivry.inra.fr/mona/publications\\_chercheurs/Textes-Publis/Remy-Texte-22-mai-08.pdf](http://www.ivry.inra.fr/mona/publications_chercheurs/Textes-Publis/Remy-Texte-22-mai-08.pdf)

<sup>3806</sup> Patrick CHAMPAGNE, « Jeunes agriculteurs et vieux paysans. Crise de la succession et apparition du "troisième âge" », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, mars-avril 1979, pp. 83-109.

<sup>3807</sup> Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », article cité.

<sup>3808</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA...* ouvrage cité, biographie de Marcel Deneux p. 179..

<sup>3809</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...* ouvrage cité, p. 60.

qui peut donner le plein emploi à deux travailleurs »<sup>3810</sup>. Ce choix n'est pas une simple échappatoire : autour de l'idée de parité se joue la compatibilité de la défense de la politique des prix et de celle des structures<sup>3811</sup>. La notion de parité serait « née dans les chambres d'agriculture – elle a été lancée en particulier par René Blondelle – [et aurait] été reprise par toutes les autres organisations [car elle] correspondait à une idée de justice sociale assez largement répandue »<sup>3812</sup> : attester la paternité d'une idée est considérablement difficile. Jacques Thuet, en collationnant des articles et éditoriaux de René Blondelle pour dresser la « biographie de sa vie politique », s'attache à montrer le caractère précurseur de celui-ci autour de ses principaux « thèmes de combat » ou « chevaux de bataille ». La parité arrive en seconde position et l'auteur prétend que René Blondelle l'a défendue dès la fin des années 1940 : si « dès 1949, on trouve des déclarations allant dans ce sens »<sup>3813</sup>, le mot « parité » n'a, semble-t-il, pas été écrit à cette époque et il s'agit exclusivement de prises de position concernant directement la dégradation des termes de l'échange interne entre agriculture et industrie, et les effets des avantages sociaux accordés aux salariés de l'industrie. Loin de lui dénier l'antériorité sur ce terrain, il peut paraître plus crucial de pointer la convergence des organisations professionnelles agricoles sur cette notion. L'APPCA s'est jusque là concentrée sur la parité économique, celle que l'on peut atteindre par le relèvement des prix agricoles. Même si une délibération de 1957 portant sur « l'inégalité sociale » aborde assez longuement la question de l'orientation scolaire des enfants d'agriculteurs, mais surtout le problème de la durée de travail des agriculteurs, de l'absence de congés et du faible accès aux services publics, sur l'initiative d'un membre de la chambre d'agriculture de la Marne, Charles Abèle, président de la Caisse régionale Marne-Ardenne de la mutualité sociale agricole, la principale solution prônée est l'« accroissement du revenu net des agriculteurs, seul capable de combler l'inégalité sociale constatée »<sup>3814</sup>.

En novembre 1960, la référence à la « parité sociale »<sup>3815</sup> est devenue plus fréquente pour l'APPCA : mais elle l'aborde surtout sous l'angle de la protection sociale, en recevant notamment Alexandre Bonjean, président de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole et de la Caisse régionale de réassurance mutuelle agricole contre l'incendie du

<sup>3810</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, pp. 36-41.

<sup>3811</sup> Pierre Muller montre bien l'ambivalence de ce terme et les ralliements qu'elle permet. « Toutes les possibilités de compromis sont donc laissées ouvertes pourvu que la fraction montante puisse établir son hégémonie intellectuelle. Or ce compromis va se cristalliser dans un terme qui, lui aussi, va connaître une fortune considérable en milieu agricole, grâce justement à son caractère ambivalent : c'est la notion de "parité". Ce terme recouvre l'idée que les agriculteurs doivent vivre dans des conditions similaires à celles des autres catégories sociales. Elle traduit à merveille l'exigence de normalisation qui s'exprime à cette époque. Ainsi évoquera-t-on la parité économique, sociale, culturelle. Par exemple, le gouvernement pourra se targuer d'avoir réalisé la "parité sociale" en attendant la parité économique. [...] Mais de même façon que pour la notion de groupe, les deux tendances trouvent dans la notion de parité une signification qui leur est propre. [...] On remarquera que, comme en ce qui concerne les thèmes issus de la vulgarisation (groupe, responsabilité), la conception traditionnelle de la parité est globale et défensive, alors que la conception nouvelle est individuelle et dynamique. On retrouve là la profonde unité du processus d'identification intellectuelle de la couche des entrepreneurs ». Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, pp. 83-84.

<sup>3812</sup> Geneviève BASTID-BURDEAU, *La genèse de l'initiative législative...* ouvrage cité, p. 53.

<sup>3813</sup> Jacques THUET, *René Blondelle, 1907-1971*, ouvrage cité, p. 38.

<sup>3814</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1957, pp. 17-19.

<sup>3815</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 1960.



sud-est<sup>3816</sup>. Mais la délibération votée lors de la première session qui a lieu après le vote de la loi d'orientation agricole, si elle aborde longuement les « *obstacle à la parité* », se garde bien de définir précisément cette dernière, et ne fait pas mention de la durée du travail des agriculteurs<sup>3817</sup>. On se retrouve en face d'une « *parité multifonctionnelle* » : ce terme ne désignant guère que l'« *idée que les agriculteurs doivent vivre dans des conditions similaires à celles des autres catégories sociales* », il est susceptible de devenir ce que veulent en faire les groupes qui s'en saisissent. Jouant du manque de considération à l'égard des agriculteurs, dirigeants agricoles et élus politiques se ruent sur cette idée en vogue. Le caractère ambivalent de « *cette parité à géométrie variable* » est un atout : « *alors que pour les forces traditionnelles, la parité se conçoit au niveau global de façon organique, qu'il s'agit plus de la parité du secteur par rapport au monde extérieur que de celle des agriculteurs, la parité des jeunes agriculteurs se situe au niveau de chaque paysan* »<sup>3818</sup>. Dès lors sont-ce les dirigeants de l'APPCA, parmi d'autres, qui ont contribué à conférer prééminence et autorité aux revendications d'indépendance et d'affirmation des jeunes agriculteurs ou ces derniers qui ont contribué à réaffirmer l'originalité irréductible du monde agricole, dans une posture défensive, soit à assurer le perpétuation du paradigme agrarien ? Prix de la participation à l'enquête sur l'exploitation à 2 UTH, cet enjeu considérable du ralliement tacite de l'ensemble des forces syndicales agricoles à un agrarisme sous-jacent semble justifier également le soutien partiel aux gaullistes.

Le travail et les décisions du bureau restent très difficiles à connaître : les fréquentes réunions ne donnent pas lieu à rédaction d'un procès-verbal, seules quelques pièces jointes disparates sont archivées et il est évident que la majorité des échanges sont oraux et ne laissent pas de traces. Quand ce revirement sur le terrain de la capacité de travail et donc du temps de travail a-t-il été opéré ? René Blondelle mentionne une étude de la section « *Jeunes et petites cultures* » de la chambre d'agriculture de l'Aisne, qu'il continue de présider. Lors de la session de mai 1961, y auraient été présentées deux études : « *un rapport [...] intitulé : Essai de détermination de l'exploitation type à 2 UTH en partant du travail ; et une étude comparative théorique entre une ferme de 24 hectares et une ferme de 240 hectares – cette étude avait pour but de faire apparaître les différences de coût des divers postes de dépenses entre ces deux exploitations [et] était spécialement centrée sur le coût de l'amortissement du matériel et le nombre d'unités travailleurs devant se partager le revenu du travail* »<sup>3819</sup>.

Lors de la réunion du CPG du 5 septembre 1961, l'infléchissement de la problématisation est acté. Présentant la demande ministérielle du 31 juillet, François Houillier et René Blondelle, directeur général des services et président de l'APPCA, rendent compte de la position prise par le bureau le 22 août : « *il s'agit de fixer une surface normale qui permette un travail normal, suivant un horaire normal, pour deux unités de main-d'œuvre. Cette surface n'ayant rien à voir avec le niveau des prix agricoles, doit permettre, par le calcul ultérieur des prix en fonction des dépenses d'exploitation et des recettes, d'assurer un revenu équivalent à celui obtenu par les autres professions* ». Basculant d'une norme à une autre, l'APPCA fixe ainsi que « *la première tâche pour les chambres d'agriculture doit en*

<sup>3816</sup> *Guide national agriculture 1959-1962.*

<sup>3817</sup> Chambres d'agriculture, 1<sup>er</sup> janvier 1961, pp. 11-14.

<sup>3818</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, pp. 83-84.

<sup>3819</sup> Arch. APCA, Enquête "APPCA" Population-Superficie, 1961., Dossier Moreau : "Services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre", rapport de la chambre d'agriculture de l'Aisne, 18 octobre 1961.

conséquence consister à rechercher pour chaque région naturelle et par nature de culture ou type d'exploitation, compte tenu d'un équipement moyen, la superficie effectivement cultivable par deux unités de main-d'oeuvre, moyennant des conditions de travail (horaire notamment) analogues à celles qui sont appliquées dans les autres secteurs d'activité de la région considérée. En d'autres termes, la somme de travail que doit impliquer la superficie recherchée doit être comparable (principe de parité) avec la somme de travail requise des autres travailleurs de la région ». Fondé sur le consensus autour de la notion floue de parité, la modification de la formulation de la question n'est pas que dérobade, mais elle implique un considérable renversement d'optique.

Car, pour l'APPCA, « une fois cette superficie calculée d'après la capacité physique de travail de deux unités de main-d'oeuvre, il y aura lieu, compte tenu des investissements réalisés ou à réaliser, et compte tenu des rendements moyens obtenus, de rechercher les prix auxquels les produits agricoles devraient être vendus pour que soit assurée (article 7) la rémunération correcte du travail d'exécution, du travail de direction, des capitaux fonciers et des capitaux d'exploitation ; il y aura lieu, dans cette optique, de considérer que les prix payés pour les produits agricoles devront assurer le paiement facile aux prix courants des dépenses annuelles de production (termes de l'échange), l'amortissement des investissements à moyen ou à long terme et le paiement facile des dépenses familiales au taux de parité ». Il s'agit donc de décider que toute exploitation occupant à temps complet – la référence aux quarante heures hebdomadaires et aux congés payés est très présente, comme horizon d'une « égalité sociale » vague – deux « unités de main-d'oeuvre » doit être rendue viable par le relèvement des prix agricoles. Stopper un exode rural redouté n'est pas le seul objectif de cette proposition.

Lorsque « le bureau de l'assemblée [prend la peine d']insister très vivement auprès des chambres d'agriculture pour qu'elles n'aient pas tendance à majorer les superficies pour obtenir en faveur des travailleurs agricoles un revenu admissible »<sup>3820</sup>, on touche du doigt l'un des principaux ressorts de la logique agrarienne : maintenir nombreuse la population agricole pour fournir des troupes aux organisations syndicales notamment, et parier sur le maintien des petites exploitations. Ainsi le jeu sur la hausse des prix agricoles serait d'autant plus favorable aux gros exploitants qu'ils seraient fixés en fonction d'exploitations petites. Lors de cette même réunion du CPG, c'est le récent retraité Luce Prault qui présente une note provisoire sur la rentabilité de l'exploitation agricole. Il « analyse une fiche d'exploitation (exercice 1960-1961) relative à la mise en valeur par son propriétaire (faire-valoir direct) d'un domaine de 135 hectares situé dans le Centre-Ouest de la France : ce domaine est constitué de deux blocs d'un seul tenant, savoir : 43,50 ha de surface agricole utile (terres labourables : 19,50 ha, surface toujours en herbe : 20 ha, vigne : 4 ha) ; 2 ha de terres incultes ; 89,50 ha de bois et forêts »<sup>3821</sup>. Il s'agit certes d'illustrer par un exemple issu des travaux du CNCER le phénomène qui conduit à minimiser le coût de production et à gonfler le bénéfice d'une exploitation ; cependant le fait que les préoccupations de l'APPCA aillent d'abord aux grandes exploitations et à leurs spécificités est significatif.

La seconde reproblématisation de la question joue sur l'ambiguïté de l'article 8 de la loi d'orientation agricole d'août 1960 et sur la compréhension discutable qui peut en être faite. Selon ce texte, « l'aide financière de l'État, sous forme de prêts et notamment de prêts spéciaux à long terme, de subventions, de remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes est accordée en priorité aux exploitants agricoles, aux sociétés de culture et

<sup>3820</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, septembre 1961 à février 1962. Procès-verbal de la réunion du 5 septembre 1961.

<sup>3821</sup> *Ibidem*, Pièce jointe au procès-verbal de la réunion du 5 septembre 1961.

*aux groupements d'exploitants, en vue de leur permettre de se rapprocher des conditions optimales résultant des études prévues à l'article 7 ci-dessus pour les encourager, notamment : soit à s'installer, lorsqu'il s'agit de jeunes agriculteurs ; soit à grandir, à grouper ou à convertir partiellement ou totalement leurs exploitations pour les rendre viables ; soit, grâce au développement des migrations rurales, à s'installer dans une autre région »*<sup>3822</sup>. Tout se joue autour des intentions non avouées et des craintes face aux conséquences anticipées du processus de fixation d'un seuil minimum de superficie pour les exploitations agricoles. L'idée la plus répandue parmi ceux qui s'opposent à cette disposition de la loi est celle exprimée notamment par Henri Noilhan : « *À nouveau, et avec une insistance accrue, le Gouvernement fait savoir que la solution du problème agricole est avant tout conditionnée par la réforme des structures. Entendons par là qu'il s'agit de rechercher quelles sont les unités d'exploitation viables, celles qui peuvent assurer à une famille une vie décente et d'éliminer toutes celles qui se trouveront en dessous des normes établies par des experts qualifiés »*<sup>3823</sup>. Le plus souvent, les agriculteurs et leurs dirigeants les plus sceptiques s'interrogent à la façon de René de Tocqueville qui « *se demande ce qu'on fera des exploitations non viables, [car] si l'on juge qu'il faut 20 hectares pour deux travailleurs, que fera-t-on de ceux qui ont moins ? »*<sup>3824</sup>.

Pour l'APPCA, s'il s'agit bien de se démarquer du CNJA et de sa fonction d'alors qui serait de « *fondre en un discours cohérent deux opérations intellectuelles : l'élaboration d'une idéologie à l'usage des paysans qui aspirent à devenir entrepreneurs et l'acceptation d'une réalité économique et sociale, l'exode rural »*<sup>3825</sup>, il faut observer l'atmosphère de l'époque et constater que peu revendiquent ce pragmatisme<sup>3826</sup>, et que les lignes de partage ne correspondent pas toujours aux frontières des organisations. Prenons pour exemple Philippe Penant, président du Cercle départemental des jeunes du Pays d'Auge, dans le Calvados, membre de la chambre d'agriculture de ce département, qui lors de la réunion du 9 décembre 1961 à Caen, représente la chambre d'agriculture et expose ainsi l'étude du CDJA : « *je crois qu'il serait trop long d'expliquer toute l'enquête des Jeunes mais je précise que nous tenons absolument à ce qu'il n'y ait pas d'équivoque ; nous ne voulons pas, je l'affirme, que dans notre définition on aboutisse à conclure à la disparition des petites exploitations sous prétexte que la surface de leurs exploitations serait inférieure à un certain chiffre ; d'ailleurs l'article 8 de la loi d'orientation Agricole dit que pour arriver au revenu suffisant il y aura des prêts spéciaux, des remises partielles ou totales d'impôts pour permettre aux petites exploitations de s'adapter »*<sup>3827</sup>. Eugène Forget, président honoraire de la FNSEA, prend pour exemple le département de la Manche « *où il y a 20 000 exploitations trop petites, sur lesquelles des familles vivaient il y a vingt ans dans*

<sup>3822</sup> Voir l'ensemble des articles sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068204&dateTexte=20100505>

<sup>3823</sup> Henri NOILHAN, « La haute farce des réformes de structures. Après ce sera pire... », dans *Le Nord agricole*, le 2 octobre 1961.

<sup>3824</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, pp. 36-41.

<sup>3825</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 42.

<sup>3826</sup> Au sens de William James, soit la « *doctrine selon laquelle l'idée que nous avons d'un phénomène, d'un objet n'est que la somme des idées que nous pouvons avoir au sujet des conséquences pratiques de ce phénomène, des actions possibles sur cet objet »*.

<sup>3827</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture du Calvados, *Détermination des superficies des exploitations visées par l'article 7 de la loi d'orientation agricole.*, 9 décembre 1961, 9 p.

des conditions qui étaient normales à l'époque, mais qui n'ont guère évolué depuis et ne répondent plus aux aspirations d'aujourd'hui : même en doublant les prix, on ne donnerait pas à ces agriculteurs le niveau de vie des citadins voisins ». Il convient sans détours que « des regroupements sont donc inéluctables [et qu']ils ne doivent pas se faire dans le désordre »<sup>3828</sup>.

L'APPCA cherche à nier la réalité d'une participation au processus de fixation d'une norme, d'un seuil et du sens implicite à cette démarche comme des conséquences qui en découleront. Le 14 novembre 1961, la chambre d'agriculture de l'Allier vote, « après avoir examiné l'application de l'article 7 de la loi du 5 août 1960 et ses répercussions sur les exploitations familiales », une délibération ainsi composée : « considérant, d'après cet article, que les fermes qui auront une superficie plus petite que celle déterminée, seront vouées à l'asphyxie, car elles ne pourront plus prétendre à aucune aide, prêts ou subventions, d'où leur disparition forcée ; que deux unités de main-d'œuvre représentent actuellement dans l'Allier, le mari et la femme, mesure indispensable pour l'installation des jeunes et non deux hommes en pleine capacité de travail, comme le prétendent les décisions d'application de la loi ; ne voulant pas cautionner une politique agricole qui tend à précipiter la suppression de la petite exploitation à caractère familial sans avoir auparavant préparé et mis au point un reclassement et une retraite suffisante, [la chambre d'agriculture] se refuse formellement à procéder aux études ayant pour but de fixer, dans le département, la superficie des exploitations telle qu'elle est définie par l'article 7 de la loi d'orientation agricole »<sup>3829</sup>. La proximité de la FDSEA et de la chambre d'agriculture sont lisibles : le président de la première, Gilbert Laforest, est vice-président de la seconde, tandis qu'Albert Poncet est le secrétaire des deux organisations. Tandis que ce dernier serait communiste, Pierre Boulois, président de la chambre d'agriculture et de la Société coopérative d'études et de constructions rurales du Bourbonnais, est conseiller général SFIO<sup>3830</sup>. Dans les deux organisations, on dresse le même argumentaire pour une même décision : celle de ne pas « cautionner », de « ne pas s'associer aux dispositions de la loi allant à l'encontre des droits et de la vie des petites exploitations familiales »<sup>3831</sup>. Dès le surlendemain de ce vote, le journal *La Terre*, à la rubrique « départements », s'en fait d'ailleurs l'écho<sup>3832</sup>.

La chambre d'agriculture communique cette délibération à l'APPCA dès le 17 novembre. La réponse, au nom de René Blondelle, ne tarde guère : « Il résulte de cette délibération que la Chambre s'est refusée formellement à procéder aux études de la superficie des exploitations à deux unités de travailleurs, parce que les exploitations qui auraient une superficie plus petite que celle déterminée ne pourraient plus prétendre à aucun des prêts ou subventions et seraient ainsi condamnées à disparaître. Je me permet

<sup>3828</sup> Chambres d'agriculture, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1961, pp. 36-41.

<sup>3829</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Dossier : (Non) ou pas compris. REFUS, rapport de la chambre d'agriculture de l'Allier, Application de l'article 7 de la Loi d'Orientation agricole. *Rentabilité des exploitation. Détermination des exploitations à deux unités de main-d'oeuvre*, 14 novembre 1961, 5 p.

<sup>3830</sup> Fabien CONORD, « Tensions entre socialisme et communisme en Bourbonnais (1945-2002) », dans *Les petites Russies des campagnes françaises. – Études rurales*, n° 171-172, 2004, pp. 115-124.

<sup>3831</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Dossier : (Non) ou pas compris. REFUS, rapport de la chambre d'agriculture de l'Allier, Application de l'article 7 de la Loi d'Orientation agricole. *Rentabilité des exploitation. Détermination des exploitations à deux unités de main-d'oeuvre*, 14 novembre 1961, 5 p.

<sup>3832</sup> « La FDSEA s'est refusée à fixer des superficies minima », dans *La Terre*, 16 novembre 1961.

d'attirer votre attention sur les termes mêmes de la loi. Il est dit à l'article 8 que "l'aide financière de l'État sous diverses formes sera accordée en priorité aux exploitants agricoles, en vue de leur permettre de se rapprocher des conditions optimales résultant des études prévues à l'article 7". Le sens de la loi est donc à l'inverse de celui qui a été compris par votre Compagnie : ce sont certainement les exploitations qui n'ont pas la superficie fixée en vertu de l'article 7 qui recevront une aide spéciale »<sup>3833</sup>. Ce faisant, l'APPCA feint de croire que toutes les exploitations vont être considérées comme pouvant atteindre les conditions « optimales », et nie donc l'élimination de celles des exploitations qui seront jugées incapables « de se rapprocher des conditions optimales résultant des études prévues à l'article 7 ». En septembre 1961, le président de l'assemblée permanente imposait ainsi face à Edgard Pisani son interprétation des articles 7 et 8 et de leur articulation : « les conditions prévues à l'article 7 ne sont donc pas des conditions limitatives, mais des objectifs à atteindre, grâce à l'encouragement de l'aide financière de l'État »<sup>3834</sup>

L'enjeu des fluctuations terminologiques est écrasant. Ainsi, à propos du sens à donner au texte de l'article 8, l'APPCA s'interroge, dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture, sur l'éventuelle « intention du Gouvernement de transformer cette priorité en une *exclusivité* »<sup>3835</sup> – affectant de s'inquiéter pour le sort des exploitations mieux loties. Mais alors que le texte de loi repose à l'évidence sur des appréciations floues, et notamment sur la marge décisive entre les exploitations « trop petites » et celles qui sont capables de devenir assez grandes, moyennant une aide substantielle, la direction de l'APPCA dérobe ces interrogations à la vue des présidents, et lorsqu'elle s'adresse à eux, entend « corriger certaines erreurs d'interprétation ». Ainsi, lors de la session des 29-30 novembre 1961, en ouverture de son exposé sur la « délimitation des superficies des exploitations visées à l'article 7 de la loi d'orientation agricole », François Houillier décrète que « l'aide de l'État, suivant l'article 8, sera donnée aux exploitations qui n'atteindront pas la superficie-type pour qu'elles s'en rapprochent »<sup>3836</sup>. Le sous-entendu est clair : toutes les exploitations trop petites seront aidées, de façon à atteindre la superficie « optimale ». Reprise par la chambre d'agriculture des Basses-Alpes, cette idée se transforme et devient : « loin de chercher à provoquer la disparition des superficies jugées trop petites le législateur a entendu faciliter financièrement leur agrandissement »<sup>3837</sup>. Ainsi, plus aucune ambiguïté, là où justement l'imprécision fait sens.

Cet élagage a deux fonctions. Il s'agit pour l'APPCA de mieux assumer la mission qui lui est confiée : si toutes les exploitations jugées trop petites seront rendues capables de devenir assez grandes, de même que si les prix agricoles seront relevés jusqu'à permettre à tous les agriculteurs trouvant à s'occuper dans l'agriculture de recevoir un revenu comparable à celui des autres travailleurs, les chambres d'agriculture et l'APPCA ne contribuent pas à condamner certaines d'entre elles en participant à la détermination de la superficie « optimale ». Mais il s'agit également pour l'assemblée permanente de

<sup>3833</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Pierre Boulois, président de la chambre d'agriculture de l'Allier, le 21 novembre 1961.

<sup>3834</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3835</sup> *Ibidem*.

<sup>3836</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1962, p. 31.

<sup>3837</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Dossier intitulé : "M. Langlade. Superficie de l'exploitation à deux unités de main d'œuvre", rapport de la chambre d'agriculture du Alpes-de-Haute-Provence, *Les exploitations à deux unités de main-d'oeuvre*, 16 mai 1962, 12 p.

convaincre les chambres d'agriculture de se lancer dans les lourdes études commanditées par le ministère, de mettre en œuvre de considérables moyens pour répondre à une question touffue, dont on comprend qu'elle ait intérêt à nier la complexité et l'étendue de la portée. C'est alors que se joue l'adéquation des structures que sont les chambres d'agriculture et l'APPCA à leur mission consultative.

Subreptice et spectaculaire, une autre forme de problématisation intervient tout au long des mois qui suivent le vote de la loi d'orientation agricole en août 1960. La loi envisage « *l'appréciation de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'œuvre dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers et d'exploitation* ». Si dans le langage courant, est qualifié de « *normal* » ce qui est dépourvu de tout caractère exceptionnel, qui est conforme au type le plus fréquent, le plus habituel, et la normale désigne souvent une vague moyenne, il convient de considérer qu'est normal ce qui sert de règle, de modèle, de référence. La norme est le type concret ou la formule abstraite de ce qui doit être : on parle également de canon, d'idéal, de loi, de modèle, de principe, de règle. Dans le domaine technologique, les normes sont un ensemble de règles d'usage, de prescriptions techniques, relatives aux caractéristiques d'un produit ou d'une méthode, édictées dans le but de standardiser et de garantir les modes de fonctionnement, la sécurité et les nuisances. L'emploi de ce terme ouvre la voie à des interprétations très diverses, surtout alliée à l'emploi du conditionnel. La loi se réfère à ce qui devrait être, à un horizon à définir, en laissant une marge interprétative.

Parce que la loi se réfère également à « *l'utilisation rationnelle des capitaux et des techniques* », la dimension de ce qui est raisonnable et humainement possible n'est pas absente. Cependant, c'est la question de la « *rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers et d'exploitation* » qui a contribué à préciser l'intention des législateurs. L'objectif de viabilité et de rentabilité induit la définition d'un seuil en-deçà duquel la possibilité de dégager un salaire n'existe pas. Aussi, la lecture dominante qui a été faite du texte est celle qui conduit à la définition de la superficie minimale ou minimum d'une exploitation à 2 UTH pour être rentable. La reconnaissance de l'existence d'un seuil fait débat. En septembre 1960, certains membres du CPG considèrent qu'« *il faudra agir avec une extrême prudence lorsqu'il s'agira de déterminer la surface minima d'une exploitation reconnue comme viable : la détermination de la surface de l'exploitation viable, combinée avec la législation sur les cumuls, risque d'empêcher tout progrès de l'individu, toute promotion de l'agriculteur dans son métier* », mais Eugène Forget ramène la discussion sur ce qui préoccupe tous les acteurs, rappelant que « *le critère de revenu doit être l'essai de détermination du seuil vers lequel on estime qu'une exploitation a une insuffisance de viabilité* »<sup>3838</sup>. Seuil inférieur et minimum, encore. C'est pourtant bientôt un autre terme qui l'emporte dans les préconisations de l'APPCA en direction des chambres d'agriculture.

Le mot « *optimum* » dérive vraisemblablement de la formulation adoptée dans l'article 8 de la loi d'orientation agricole, qui mentionne les « *conditions optimales résultant des études prévues à l'article 7* ». Dès septembre 1960, les membres du CPG de l'APPCA, préparant la session de novembre 1960 des chambres départementales d'agriculture, le prononcent plus fréquemment que celui de minimum, qui semble presque banni des discussions. Eugène Forget, commentant le projet d'enquête sur l'évolution de la structure des exploitations

<sup>3838</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961. Procès-verbal de la réunion du 6 septembre 1960.

agricoles, rappelle que « *le but poursuivi [...] est évidemment fonction d'une politique agricole définie dans la loi d'orientation tenant compte d'un optimum de population agricole, d'un optimum d'emploi pour un optimum de production et de revenu* »<sup>3839</sup>. Quoique discrète, cette référence à « *l'optimum* » devient dominante : c'est le sens de la quête prise en charge par l'APPCA au prix d'une série de reproblématisation. Optimum de population, dans une logique de maintien de la population active agricole, notamment lorsqu'est réaffirmée l'idée que « *la loi ne postule pas une diminution des effectifs de la population active agricole [et qu']elle peut, au contraire, permettre le maintien de la population active agricole, attendu que les agriculteurs n'auront aucun intérêt à abandonner leur profession assurée désormais, par la loi, de la parité avec les autres activités économiques* »<sup>3840</sup>. Cela est cohérent avec le mouvement par lequel les élites agrariennes ont pris le relais de la « *régulation de maintenance* » dont les professeurs d'agriculture avaient la charge jusqu'en 1940, celle de « *faire évoluer techniquement et socialement l'agriculture juste assez pour lui permettre d'assurer tant bien que mal l'autonomie alimentaire de la France, ainsi que pour maintenir son attachement aux institutions républicaines : en revanche, il n'était en aucune façon chargé de faire évoluer les structures de la paysannerie* »<sup>3841</sup>. Vulgarisation de masse et positions en faveur de l'indexation des prix agricoles y concourent ensemble.

En octobre 1961, l'APPCA envoie aux présidents de chambre d'agriculture une circulaire concernant l'étude de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre : au nom de René Blondelle et Henri Chatras, président et secrétaire de l'assemblée, il est expliqué que « *cette première étude doit conduire à la détermination de superficies que peuvent, moyennant des conditions de travail de parité, cultiver deux unités de main-d'œuvre [mais que] des études ultérieures, pour lesquelles, en temps opportun, nous ne manquerons pas de vous donner de plus amples indications, devraient permettre de contrôler si, ainsi que le veut la loi du 5 août 1960, dans les conditions économiques actuelles, ces superficies assurent la rémunération normale du travail d'exécution, de direction, ainsi que celle des capitaux foncier et d'exploitation* ».

Rien de nouveau dans l'ordre de la problématisation malléable de l'APPCA qui continue de creuser son sillon – il s'agit encore de rejoindre une idée souple et polymorphe de la parité et d'ajourner l'étude stricte de la rentabilité à un futur plus ou moins lointain, celui d'une indexation des prix ou de la fixation de prix d'objectifs –, mais le document joint à cet envoi détonne par son titre. Intitulé « *Évaluation de la superficie maxima susceptible d'être cultivée par deux unités de travail dans un système de production donné* »<sup>3842</sup>, ce document illustre le parachèvement de la mutation problématique opérée par l'APPCA. Celle-ci présente en effet un document de 16 pages qui vise bien à déterminer les bornes inférieures et supérieures de la superficie exploitable par 2 UTH, selon les cultures, mais l'accent est nettement mis sur le maximum, dans une logique de sécurisation des petits exploitants et de mise en cohérence de la démarche de l'enquête avec le *leitmotiv* agrarien de l'APPCA. Sur ce terrain de la caractérisation du rapport à la norme et de l'interprétation de la finalité de l'enquête, les chambres d'agriculture font preuve d'une relative indifférence aux appels de l'APPCA. Si quinze chambres d'agriculture mentionnent dans le titre de l'une

<sup>3839</sup> *Ibidem*.

<sup>3840</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3841</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 19.

<sup>3842</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture (siège et domicile), le 20 octobre 1961.

ou l'autre de leurs réponses à l'enquête 61-5 le mot « *minimum* », on n'en repère qu'une qui emploie celui d'« *optimum* », qu'une également qui utilise celui de « *maximum* » : la plupart des chambres d'agriculture optent pour un titre plus neutre, reprenant celui de l'enquête ou mentionnant sans s'y attarder la question de la « *superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre* ». Prudence à l'égard d'interlocuteurs divergents ou acceptation des implications inhérentes à la définition d'un seuil de rentabilité, il reste qu'à l'évidence les chambres d'agriculture ne sont pas menées par les mêmes impératifs que l'APPCA en entrant dans le processus d'enquête.

Mais la référence à l'optimum, c'est également la voie d'une problématisation mathématique de la question posée. La programmation linéaire, et plus largement les problèmes d'optimisation, et la recherche des économies d'échelle, impliquent un possible inflexionnement du sens. C'est d'abord la prise en compte des grandes exploitations et de leurs spécificités, encore, et du « *pic de rentabilité* » qu'elles doivent prendre en considération. Puisqu'à vrai dire il ne s'agit pas d'une simple programmation linéaire, cette formulation mathématique de la question permet l'intégration d'un ensemble de facteurs variables, dont celui des prix des produits agricoles. Surtout, cela induit le recours aux compétences de statisticiens et d'économistes, donc l'implication avancée des alliés que sont les Centres de gestion et d'économie rurale.

### **Intéressement : l'exploitation à 2 UTH, objet statistique et objet idéologique**

Suivant le cheminement de Michel Callon, nous appellerons intéressement « *l'ensemble des actions par lesquelles une entité [...] s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a défini par sa problématisation* ». Rappelant qu'« *intéresser c'est se placer entre (inter-esse), [c'est-à-dire] s'interposer* », il montre comment fonctionne le processus d'intéressement visant à couper des liens entre des acteurs d'un réseau en s'interposant à leur place<sup>3843</sup> : s'interposer, c'est créer ou renforcer des médiations, c'est, pour un corps intermédiaire tel que l'APPCA, asseoir ou renégocier son rôle et sa légitimité, voire sa place. Norme sociale et norme professionnelle, l'exploitation à 2 UTH est un objet multiforme. À l'intersection de l'exploitation familiale « *traditionnelle* » et des groupements d'agriculteurs auxquels aspirent notamment les jeunes agriculteurs, elle recouvre, au prix de malentendus souvent tus, des réalités très différentes. De fait, un flou est entretenu par l'APPCA autour de la signification concrète des 2 UTH. Puisque le travail des femmes d'agriculteurs n'est pas comptabilisé comme une « *unité travailleur* » entière, puisqu'elles ne consacrent pas la totalité de leur temps à l'exploitation et que leur force de travail n'est pas celle d'un homme, il s'agit de ne pas départager ce qui ressortit des cas, nombreux et dépréciés, de cohabitation du père et du fils pendant de longues années sur l'exploitation, des plus rares et encore aventureux cas d'associations d'exploitants. Laisser croire que la norme des 2 UTH peut coïncider avec le ménage, c'est encore se poser en défenseur de toutes les exploitations, y compris celles où un seul « *travailleur homme* » peut être retenu. Au travers des méthodes statistiques employées et du rôle de l'APPCA pour promouvoir et uniformiser ces méthodes, notamment et avant tout la « *méthode Gabillard* », cette dimension de l'intéressement devient lisible.

Le 10 août 1961, le bureau A1 « *Études françaises et Plan* » de la sous-direction de l'Économie rurale et des études du ministère de l'Agriculture envoie à l'APPCA une étude intitulée « *La superficie de l'exploitation rentable. Contribution à la recherche d'une méthode pour l'exécution des études prescrites par l'article 7 de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole* ». Précisant que la loi prescrit « *de conduire les études de manière*

<sup>3843</sup> Michel CALLON, « *Éléments pour une sociologie de la traduction...* », article cité, pp. 189-190.



*telle que, des conditions étant posées et des hypothèses étant faites pour les principales variables, la rentabilité de l'exploitation soit directement fonction de sa superficie* », l'étude propose un examen de diverses méthodes de calcul. C'est d'abord celle qu'imagine la section économique de la direction des services d'Ille-et-Vilaine : il s'agit de trouver « *le niveau de recettes par travailleur tel que les recettes équilibrent les charges globales* » puis de trouver la superficie correspondante, c'est-à-dire que cette approche part du principe selon lequel « *il existe une bonne corrélation entre le rendement économique (rapport recettes/charges globales des exploitations) et les recettes par travailleur* ». Sont ensuite exposées deux méthodes proposées par le CNJA. La première postule que « *sachant [...] quelle est la recette minimum par unité de travail pour équilibrer les charges, connaissant par ailleurs la recette par hectare "techniquement possible", pour connaître la superficie qui est nécessaire à chaque unité de travail pour obtenir la recette minimum, il suffit de diviser la première donnée par la seconde* » et se fonde sur une collection de résultats comptables ou sur « *des résultats d'exploitation à deux unités de travail "techniquement au point, bien gérée et assurant le plein emploi de la main-d'oeuvre"* ». La seconde recherche le revenu du travail par hectare et dispose que « *si l'on veut obtenir une certaine rémunération du travail, il faudra, pour y parvenir, autant d'hectares que la rémunération à obtenir contient de fois le revenu du travail par hectare* ». Ces trois méthodes paraissent à l'évidence insuffisantes aux yeux des services ministériels : à la dernière notamment il est reproché de « *supposer que la différence entre recettes et charges autres que de travail reste identique à elle-même quelque [sic] soit la surface mise en valeur et par conséquent supposer que toutes les charges croissent de la même manière avec la surface* »<sup>3844</sup>.

La première des « *méthodes complexes* » à être exposée est proposée par la station d'économie rurale de Rennes, au sein de laquelle collaborent l'INRA et l'École nationale d'agriculture de Rennes (ENAR). Partant du même principe que la deuxième méthode du CNJA, elle se distingue par la construction d'un modèle, au lieu de se référer à des cas concrets. La Société d'études régionales économiques et sociales du Centre-Est, la section économique de la direction des services agricoles de la Haute-Garonne et le bureau d'études de gestion de l'Association régionale de vulgarisation agricole adoptent une même démarche prenant en compte les charges fixes annuelles ne dépendant pas de la superficie et des systèmes de production et systèmes de culture pour calculer la recette à l'hectare. Sur ce document la page concernant la « *recherche de la superficie assurant le plein emploi de deux unités de main-d'oeuvre* » a été soigneusement découpée. Suit une courte note sur le « *calcul des incidences sur le niveau de la population active agricole* » selon laquelle « *il suffit de diviser la surface de la région considérée par la surface nécessaire à chaque unité de travail pour obtenir le nombre d'unités de travail limite* »<sup>3845</sup>. À l'évidence, ce succinct catalogue de méthodes d'élaboration de l'objet statistique qu'est l'exploitation à 2 UTH démontre que la volonté gouvernementale est bien celle de la sélection des exploitations qui, parce qu'elles atteignent un seuil minimal en matière de superficie, sont rentables du point de vue des conditions du moment. Le fait que l'APPCA ait porté son attention sur la seule des méthodes qui ne prend pas en compte directement la rentabilité est éclairant et confirme les hypothèses émises lors de l'observation de la problématisation opérée par l'assemblée permanente.

<sup>3844</sup> Arch. APPCA, Enquête "APPCA" Population-Superficie. Dossier Langlade, 1961, note « La superficie de l'exploitation agricole. Contribution à la recherche d'une méthode pour l'exécution des études prescrites par l'article 7 de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole », envoyée par le ministère de l'Agriculture à l'APPCA, le 10 août 1961.

<sup>3845</sup> *Ibidem.*

Le 24 août 1961, René Blondelle adresse au ministre de l'Agriculture nouvellement installé une lettre, déjà citée, dans laquelle il précise que le CPG de l'APPCA sera « *appelé à préciser sa conception touchant la méthode devant procéder à l'élaboration des études en cause* ». Le président de l'assemblée permanente poursuit toutefois et déclare qu'il serait souhaitable que « *soit arrêté le texte définitif du document technique actuellement préparé par [les] services [du ministère]* »<sup>3846</sup>. Si est évoquée la question de la « *collaboration d'un expert de[s] services centraux [de l'APPCA]* »<sup>3847</sup>, la désignation de cet expert est ajournée. Le 6 septembre, cette nomination est encore reportée puisque René Blondelle explique à Edgard Pisani qu'« *avant de désigner cet expert, [il souhaiterait qu'on lui fasse] parvenir le projet de document technique que [les] services [du ministère] mettaient au point afin, connaissance prise de ce document, [que l'APPCA puisse] envoyer celui de [ses] collaborateurs qui connaîtra le mieux les problèmes abordés dans cette note* »<sup>3848</sup>. Deux semaines plus tard, le président de l'APPCA adresse aux présidents de chambre d'agriculture une longue circulaire par laquelle il leur demande « *de bien vouloir faire procéder avec toute la diligence nécessaire aux études demandées* ». René Blondelle explique aux présidents : « *Nous vous transmettrons, dès que possible, la note méthodologique visée par la lettre de Monsieur le Ministre et à la mise au point de laquelle nous avons été invités à participer ; en attendant, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques que successivement le Bureau et le Comité ont faites sur les futurs travaux des chambres* ».

Il est répété qu'il s'agit de « *s'attacher d'abord à rechercher la superficie que deux unités de main-d'œuvre peuvent mettre en valeur dans le cadre d'une durée de travail analogue à celle en vigueur dans les autres activités de la région* », et que l'accent est mis sur la capacité de travail, sans oublier de préciser que « *certaines exploitations à un homme sont viables et ne doivent pas être pénalisées* ». Est clairement indiqué aux chambres d'agriculture qu'« *il faut fixer la superficie par le travail de deux unités de main d'œuvre pratiquant les spéculations traditionnelles, obtenant des rendements moyens, à l'aide de méthode et d'investissement accessibles aux agriculteurs actuels* ». Enfin, « *il semble utile de fixer en même temps que la superficie type d'une exploitation, le montant des capitaux qui serait nécessaire à deux travailleurs pour la mettre en valeur, capital foncier et capital d'exploitation* », dans une logique de prise en compte de la rémunération de ces capitaux. Le président de l'APPCA conclut ainsi : « *le Comité m'a donc chargé d'insister près de vous pour que tous les moyens dont vous pouvez disposer, en collaboration et en liaison étroites avec tous les organismes susceptibles de vous aider dans cette tâche, notamment avec les organisations professionnelles agricoles, soient mis en œuvre pour répondre à la demande de Monsieur le ministre de l'Agriculture dans les délais convenables* »<sup>3849</sup>. Le 22 septembre 1961, René Blondelle écrit à Edgard Pisani pour « *appeler [son] attention sur les seules méthodes permettant de respecter à la fois ce délai [du 5 août 1962] et les*

<sup>3846</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, au ministre de l'Agriculture, le 24 août 1961.

<sup>3847</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre d'Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 31 juillet 1961.

<sup>3848</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 6 septembre 1961.

<sup>3849</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, le 20 septembre 1961.

*obligations inscrites dans la loi* »<sup>3850</sup> : une copie de cette lettre est adressée aux présidents de chambre d'agriculture le même jour<sup>3851</sup>.

Il a été dit combien l'organisation des services des chambres d'agriculture était, à la fin des années 1950, très focalisée sur les activités de vulgarisation et de conseil agricole, donc à dominante technique. 43 chambres auraient, en 1959, un « *service économique* » ou « *de gestion* », voire « *de comptabilité* », mais il s'agit souvent d'un « *service technique et économique* »<sup>3852</sup> et d'intervenants polyvalents, de terrain et généralistes. Au mieux, comme c'est le cas dans l'Aube, la chambre d'agriculture a mis sur pied un service de gestion et d'économie rurale qui « *a pour objet de promouvoir chez les exploitants la pratique de la comptabilité et du budget et d'aider les exploitants dans l'organisation et la tenue de leur comptabilité par les moyens les mieux appropriés* »<sup>3853</sup>. Aussi l'APPCA procède-t-elle, dès la fin du mois de septembre 1961, à une enquête dite « *Population-Superficie* », par laquelle elle entend recenser « *les services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre* ». Le secrétaire et le président de l'assemblée s'adressent ainsi à leur homologues : « *afin de permettre à notre comité permanent général et à moi-même, d'apprécier l'importance et la valeur des moyens susceptibles d'être ainsi mobilisés pour le but poursuivi et, le cas échéant, d'envisager les mesures à prendre pour vous apporter une aide complémentaire, je vous serai reconnaissant de bien vouloir procéder, dès à présent, à l'inventaire des moyens dont vous pourriez disposer et de me retourner, après l'avoir rempli, la feuille de renseignement annexée à la présente circulaire et concrétisant le dit inventaire* ».

Le questionnaire joint concerne les services et organismes à cadre départemental, mais aussi pluri-départemental ou régional. Il vise à énumérer les travaux entrepris par les « *services officiels* » – DSA, universités et direction régionale de l'INSEE –, par les services d'utilité agricole de la chambre d'agriculture – service de comptabilité et d'économie rurale et service économique –, par les organisations agricoles, au premier rang desquelles sont attendus les Centres de comptabilité et d'économie rurale, et enfin par divers intervenants – « *personnalités et chercheurs isolés, sociétés d'agriculture, associations, etc.* ». Sont recherchées, à l'appui des études à entreprendre, des comptabilités d'exploitation, des fiches de gestion et des études économiques et il est demandé « *de mentionner les études ainsi effectuées susceptibles d'être utilisées dans le but poursuivi : étude des temps de travail, étude de productions agricoles déterminées etc...* »<sup>3854</sup>. Le processus d'intéressement est limpide : il s'agit clairement de pointer les Centres de comptabilité et d'économie rurale, souvent adossés aux chambres d'agriculture et à leurs services d'utilité agricole, comme les plus aptes à fournir les éléments statistiques et documentaires indispensables aux études, et de laisser entrevoir l'occasion d'un appui spécifique à ces activités. L'enquête « *Population superficie* » devient vite le « *Dossier Moreau* », du nom de Raymond Moreau, directeur du Centre national de comptabilité et d'économie rurale,

<sup>3850</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3851</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, le 22 septembre 1961.

<sup>3852</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3853</sup> *Ibidem*.

<sup>3854</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, le 29 septembre 1961.

dont les travaux, en 1961, ont trait au programme « *études et recherches sur l'économie de l'exploitation* », financé par l'INRA – « *ces recherches visent essentiellement la mise au point des méthodes de prévision des besoins de travail sur l'exploitation agricole et l'adaptation des méthodes modernes de gestion à l'exploitation (programmation)* » et découlent de l'étude de la détermination de la dimension optimale de l'exploitation familiale de polyculture-élevage dans la Plaine du Rhin <sup>3855</sup>.

Pour l'APPCA, il s'agit d'opérer la même mutation dans les centres de gestion et d'économie rurale au niveau départemental qu'au CNCER au niveau national, c'est-à-dire d'y favoriser le passage de la promotion des pratiques de gestion à la prospective économique. 72 chambres d'agriculture répondent à ce questionnaire, dont 27 le font avant l'expiration du délai imparti, fixé par le président de l'APPCA au 25 octobre 1961 – les 45 autres répondent entre la fin octobre et le 19 décembre, dont 41 le font avant la tenue de la 63<sup>e</sup> session de l'assemblée permanente, le 29 novembre 1961. À l'aune des autres enquêtes diligentées par l'APPCA auprès des chambres d'agriculture, celle-ci est un indéniable succès. Tandis que les chambres d'agriculture y voient l'occasion de faire la preuve de leur proximité avec le territoire dans sa diversité – puisque c'est au niveau des petites régions que doivent se faire les mesures – l'APPCA peut jouer le rôle de collecteur d'informations très diverses à l'échelle fine. Il ne paraît pas controuvé de voir là la manifestation de l'entrée de l'APPCA dans la lutte d'influence et la course à la concurrence pour « *occuper le terrain* », face aux services ministériels notamment, au moment du développement spectaculaire et quasi *ex-nihilo* de la statistique agricole <sup>3856</sup>. Le Centre de gestion de la Loire résume bien combien « *le problème de la superficie minimum viable* » doit être saisi comme l'occasion de faire converger les efforts inaboutis, imparfaits mais complémentaires des chambres d'agriculture <sup>3857</sup> et des Centres de gestion et d'économie rurale, qui souffrent d'un trop faible nombre d'adhérents et du caractère non-représentatif des résultats d'exploitations fournis par ces adhérents qui « *au même titre que ceux des CETA appartiennent à l'élite de l'Agriculture* » <sup>3858</sup>. Mais la multiplicité des pistes locales et des points de rencontre possibles entre organisations, même en se limitant aux chambres d'agriculture et aux centres de gestion et d'économie rurale, est telle que pour l'APPCA, il convient de ramener l'ensemble des protagonistes sur le chemin d'une élaboration statistique commune.

Alain Desrosières montre « *l'ambivalence d'un travail tourné à la fois vers la connaissance et vers l'action, vers la description et vers la prescription* » : « *faire des*

<sup>3855</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1961-1962.

<sup>3856</sup> Gérard THÉODORE et Michel VOLLE, « Les statistiques agricoles », dans *Pour une histoire de la statistique. Tome 2 : Matériaux*, Paris, Economica/INSEE, 1987, 969 p., pp. 501-531 ; Alain DESROSIÈRES, Jacques MAIRESSE et Michel VOLLE, « Les temps forts de la statistique française depuis un siècle », dans *Pour une histoire de la statistique. Tome 1 : Contributions*, Paris, Economica/INSEE, 1987, 593 p. pp. 509-518.

<sup>3857</sup> « *Les chambres d'agriculture disposent-elles d'informations plus étendues ? Les différents services mis en place par les chambres d'agriculture depuis quelques années ont permis, dans aucun doute, de pénétrer plus profondément dans certaines régions naturelles dont le retard technique se posait avec plus d'acuité : les services de vulgarisation en particulier se sont heurtés dans leurs efforts techniques à des problèmes économiques qui ne pouvaient leur échapper. Les éléments d'information recueillis auraient pu servir de base d'information à une étude économique d'une région naturelle, s'ils avaient été collectés dans un but déterminé. Ils peuvent néanmoins être utilisés comme moyen de contrôle pour une étude ultérieure* ».

<sup>3858</sup> Arch. APCA, Enquête « APPCA » Population-Superficie, 1961, Dossier Moreau : « Services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre », rapport de la chambre d'agriculture de la Loire, 20 novembre 1961, 14 p.

*choses qui tiennent* », qui sont autant de catégories d'action, « *indépendantes des intérêts particuliers, pour pouvoir agir sur elles* », est une des démarches sous-jacentes des entreprises statistiques<sup>3859</sup>. Le recours aux statistiques, leur élaboration et leur exploitation conjointes, sont vus par lui comme une étape infiniment complexe du processus de rationalisation de l'action publique<sup>3860</sup>. Faire des choses qui tiennent, pour l'APPCA, en novembre 1961, à l'heure de la réforme des « *services extérieurs* » du ministère de l'Agriculture, c'est convoquer une méthode simple pour avoir des résultats chiffrés à proposer rapidement en réponse à la sollicitation ministérielle, c'est aussi espérer la guider.

Les conditions de l'émergence de la « *méthode Gabillard* » sont énigmatiques. Un rapport prononcé devant la chambre d'agriculture de la Vienne le 16 novembre 1960 a été annexé au dossier concernant l'enquête 61-7, débutée en octobre 1961. Alors que l'ensemble des pièces des boîtes d'archives « *Structures* » concernent les années 1961 et 1962, la présence de ce document étonne. À l'évidence, ce rapport a été repéré comme apportant des réponses utiles, puisqu'une annotation le dit « *intéressant* »<sup>3861</sup> : comme nous l'avons déjà montré, les services de l'APPCA effectuent une sorte de veille consultative, en épluchant les procès-verbaux des sessions des chambres départementales, entretenant par là une forme de consultation passive initiée dans les années 1930. Le fait que Marc Ferré, le vice-président de l'APPCA, préside la chambre d'agriculture de la Vienne a également pu jouer en faveur du repérage de ce rapport. André Venault de Bourleuf en est le rapporteur. Âgé de 58 ans, cet « *agriculteur* », maire et conseiller général de Couhé, est licencié ès sciences et « *ancien élève ESA* »<sup>3862</sup>. Résidant au château de Fonsalmois, longue bâtisse aux allures de manoir<sup>3863</sup>, à Anché, cet « *important propriétaire terrien possède[rait] une culture certaine et a[urait] une influence indiscutable sur les milieux ruraux en raison de sa connaissance approfondie des questions agricoles* »<sup>3864</sup>. Après avoir appartenu, en

<sup>3859</sup> « Une autre modalité d'usage de la statistique dans le langage de l'action est envisageable. Elle prend appui sur l'idée que les conventions définissant les objets engendrent bel et bien des réalités, pour autant que ces objets résistent aux épreuves, aux entreprises visant à les défaire. Ce principe de réalité permet de sortir de l'opposition épistémologique sans issue entre les deux ennemis complémentaires et complices, le réaliste et le relativiste. Il ne nie pas la réalité des choses dès lors que d'innombrables personnes font référence à elles pour orienter et coordonner leurs actions. À ce titre la statistique est bien d'abord, à travers ses objets, ses nomenclatures, ses graphiques et ses modèles, un langage conventionnel de référence, dont l'existence permet à un certain type d'espace public de se déployer, mais dont le vocabulaire et la syntaxe peuvent eux-mêmes être débattus : le débat sur le référentiel du débat, sur les mots employés pour mener celui-ci, est un aspect essentiel de toute controverse. Mais, de même que d'autres investissements lourds et quasi irréversibles en raison de leurs coûts, les conventions d'équivalence et de permanence des objets qui fondent la pratique statistique sont elles-mêmes le produit d'investissements politiques, sociaux et techniques fort coûteux ». Alain DESROSIÈRES, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Textes à l'appui/Anthropologie des sciences et des techniques, Paris, Éditions la Découverte, 1993, 437 p., pp. 410-413.

<sup>3860</sup> Alain DESROSIÈRES, « Historiser l'action publique : l'État, le marché et les statistiques », dans Pascale LABORIER et Danny TROM [dir.], *Historicités de l'action publique. Actes du colloque organisé par le Groupe de sociologie politique et morale et le Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, les 12 et 13 octobre 2000, à Paris*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, 540 p., pp. 207-221 [en ligne : <http://matisse.univ-paris1.fr/fr/IMG/pdf/DesrosieresHeterodoxies1.pdf>]

<sup>3861</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture de la Vienne, *Enquête sur les structures agricoles, 16 novembre 1960*, 3 p.

<sup>3862</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Seine-et-Oise à Vienne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>3863</sup> [http://herage.org/util\\_cpa.php?id\\_cpa=2039&cgp=788](http://herage.org/util_cpa.php?id_cpa=2039&cgp=788)

<sup>3864</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de la Vienne, 26 mars 1946.

tant que membre, à l'URCA de la Vienne, de juin 1942 à l'été 1944<sup>3865</sup>, il est apparu au préfet comme fermement « *opposé à ce que la CGA revête un caractère politique* »<sup>3866</sup>. Élu en 1952 membre de la chambre d'agriculture, il en devient aussitôt suppléant-délégué auprès du président Marc Ferré, qu'il accompagne de manière fréquente aux sessions de l'APPCA. En 1959, il est président d'honneur de la FDSEA de la Vienne, mais reste président de la Coopérative de stockage et d'approvisionnement de Couhé-Vérac, de la Coopérative fruitière de la Vienne, et secrétaire de la Caisse régionale de crédit agricole, ainsi que membre du Comité départemental de vulgarisation<sup>3867</sup> et président du Comité départemental des céréales (ONIC)<sup>3868</sup>.

Le contenu n'en est pourtant pas très éloquent. Introduisant prudemment la question des « *structures* » et insistant sur le fait que ce « *n'est donc pas une panacée et ne saurait en aucun cas dispenser de porter remède aux déficiences constatées sur d'autres points importants, notamment sur celui des prix* », le rapport cite longuement un article d'Henri Noilhan tentant de démontrer, de façon spéculaire, que la France est en état de sous-peuplement agricole<sup>3869</sup>, et en conclut qu'« *affirmer, dans ces conditions, comme cela se fait dans des milieux d'experts très proches des conseils du gouvernement qu'une des premières mesures à réaliser pour améliorer les structures agricoles est de provoquer la disparition de 800 000 exploitations décréetées "non viables", [serait] faire preuve d'une très grande légèreté ou d'une insuffisance ridicule* ». Le rapport se clôt sur l'affirmation de la « *nécessité de procéder à des études préalables sérieuses* », « *études de base permettant de fournir aux responsables des diverses organismes, à tous ceux qui sont responsables de l'avenir du département, des données chiffrées aussi sûres que possible et tous éléments d'application leur permettant de définir une politique et d'orienter leur action* ». Marc Ferré, président de la chambre, « *remercie M. de Bourleuf d'avoir bien souligné l'importance de ce délicat problème en faisant ressortir la nécessité de procéder à des études sérieuses avant d'envisager des solutions et, afin de répondre au questionnaire*

<sup>3865</sup> Arch. nat., F10 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942 ; nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>3866</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de la Vienne, 26 mars 1946.

<sup>3867</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3868</sup> *Guide national agriculture* 1959-1962.

<sup>3869</sup> « *Dans un article récent, Monsieur Henri Noilhan s'élevant contre certaines conclusions du rapport RUEFF, déclare : "que la terre française ne peut pas assurer la prospérité rationnelle et technocratique de plus de 8 millions de personnes parce que la proportion de la population rurale à la population totale est très supérieure aux proportions de ces mêmes populations dans les pays voisins, l'Italie excepté. C'est à se demander si véritablement on a voulu se moquer du monde. En effet, la comparaison entre la population totale d'un pays et sa population rurale n'a rigoureusement aucun sens. Le taux de la population rurale dépend essentiellement de la vocation agricole du pays considéré, de ses ressources rurales, de sa superficie agricole, etc... On peut en dire autant pour toutes les professions ; c'est ainsi qu'un pays comme la Tchécoslovaquie a une population de pêcheurs maritimes nulle parce que, en aucun point il n'est baigné par la mer. Ce qui compte, c'est de savoir quelle est l'étendue de terre cultivable mise en valeur par un travailleur, et encore cette comparaison doit être affectée de coefficients modérateurs suivant l'intensité des modes de culture dans les pays considérés. Or dans cette voie, nous constatons que : pour la Belgique, un travailleur par 4,1 hectares de terre cultivée, pour les Pays-Bas, un travailleur par 4 hectares cultivés, pour la France par contre, un travailleur agricole par 8,7 hectares de terre mise en culture. Ainsi, les conclusions qu'il est permis de tirer de ces comparaisons entre les pays voisins du nôtre vont exactement à l'inverse de celles relatées dans le rapport RUEFF. Si la France voulait cultiver ses terres avec le même degré d'intensité que la Belgique, les Pays-Bas ou la République fédérale allemande, loin d'envisager une diminution de la population rurale, il faudrait au contraire la doubler pour retrouver les coefficients présentés par la Belgique, les Pays-Bas et la République fédérale allemande " » .*

de l'APPCA, il demande à M. de Bourleuf de bien vouloir recueillir tous renseignements utiles tant auprès de M. Gabillard, professeur à la Faculté de droit, qu'auprès de tous organismes qualifiés »<sup>3870</sup>.

L'appel à cet universitaire est singulier. En effet, à l'orée des années 1960, les liens entre les chambres d'agriculture et les universités semblent ténus. Les réponses à l'enquête sur les « services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre » trahissent cette distance. Une soixantaine de chambres d'agriculture n'indiquent rien dans la rubrique des universités, chaires et écoles. Est-ce à dire qu'à l'instar de la chambre d'agriculture de la Dordogne – dont la réponse est : « existent à Bordeaux pour la région : nous ne connaissons pas l'activité de ces divers services » –, les chambres d'agriculture méconnaissent ces spécialistes d'économie agricole ? Certes, la chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne cite le « Pr Fauche [sic], doyen de la Faculté de Toulouse »<sup>3871</sup>, mais c'est en tant que « personnalité et chercheur isolé »<sup>3872</sup> et celle de Meurthe-et-Moselle mentionne un mystérieux « M. Engrand, professeur à la faculté de Lille, auteur d'une thèse sur le recensement et la répartition des exploitations par taille et par commune », mais ces références sont les seules dans le domaine de la géographie. Les chambres d'agriculture bretonnes, exceptée celle du Finistère, mentionnent toutes les travaux et enseignants de l'École nationale d'agriculture de Rennes, et la chambre d'Ille-et-Vilaine cite particulièrement Louis Malassis, ainsi que les travaux de « M. Krier au Centre régional d'études et de formation économiques, à Rennes ». En signalant également la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, qui envisage de faire appel à l'Université catholique de l'Ouest et aux « travaux sociologiques de M. l'abbé Houé [sic] », on constate combien se distinguent ces quelques départements de l'Ouest, certainement encouragés par le fait que la méthode mise au point par la station d'économie rurale de Rennes a été retenue par le ministère de l'Agriculture. Comme la chambre d'agriculture de la Vienne, celles de la Charente et de l'Indre – cette dernière évoque aussi, parmi les « personnalités et chercheurs isolés », « M. Luce Prault, directeur honoraire de l'APPCA à Cermelles, Luçay-le-Libre » – citent les travaux menés au sein de l'Institut d'économie régionale, à l'université de Poitiers, et le nom de Jean Gabillard revient trois fois.

Dès juillet 1961, la référence au professeur Gabillard semble s'être imposée. Le 11 juillet 1961, l'APPCA aurait envoyé aux chambres d'agriculture un dossier de documents destinés à préparer la session des chambres d'agriculture de novembre. Cet envoi comprenait les annexes suivantes : « rapport introductif et questionnaire concernant l'enquête sur l'organisation et le fonctionnement des services d'utilité agricole des chambres d'agriculture ; questionnaire sur l'aménagement régional et l'agriculture ; questionnaire sur l'enquête structures (suite) ; exposé de M. Forget devant l'APPCA le 31 mai 1961 et discussion ; exposé de M. Gabillard, directeur de l'Institut d'économie régionale de

<sup>3870</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture de la Vienne, *Enquête sur les structures agricoles*, 16 novembre 1960, 3 p.

<sup>3871</sup> Il s'agit selon toute vraisemblance de Daniel Faucher, professeur de géographie, fondateur, en 1929, de la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse de 1946 à son départ à la retraite en 1952. Louis PAPY, « Nécrologie : Daniel Faucher », dans *Annales de Géographie*, 1971, volume 80, n° 440, pp. 385-396.

<sup>3872</sup> Arch. APCA, Enquête "APPCA" Population-Superficie, 1961, Dossier Moreau : "Services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre".

*l'Université de Poitiers* »<sup>3873</sup>. L'enquête 61-5 est jointe au n° 227 de la revue *Chambres d'agriculture*, en septembre 1961. Dès la première page, on peut lire : « *l'exposé de M. Gabillard, directeur de l'Institut d'économie régionale de l'université de Poitiers, est proposé comme un exemple de méthode d'enquête dont il y aurait, semble-t-il, le plus grand profit à se rapprocher : cette méthode peut paraître complexe et difficile à mettre en œuvre, c'est cependant par de telles méthodes que l'on peut espérer au-delà des aspects doctrinaires, arriver à des résultats plus satisfaisants en cette matière délicate* »<sup>3874</sup>. Mais l'exposé du professeur Gabillard joint à l'enquête est un compte rendu d'une étude prospective sur la population agricole effectuée par le Centre de gestion de la Charente, à partir d'un sondage au 1/10<sup>e</sup> dans les fiches de la Mutuelle agricole des Charente. L'étude conclut à un très faible taux de remplacement des chefs d'exploitation et à la nécessité de recourir à des migrations intérieures.

De fait, la méthode mise au point par Jean Gabillard n'est apparemment exposée aux chambres d'agriculture que tardivement, lors de la session du 29 novembre 1961. La direction de l'APPCA fait « *distribuer, malheureusement le 30 novembre seulement, une note établie par M. le Professeur Gabillard de l'Université de Poitiers, sur la méthode suivie dans ce département pour obtenir les résultats dont il avait été fait mention* ». Copie de la note intitulée « *la surface cultivable techniquement par deux unités de main-d'œuvre, Gabillard* » est adressée aux chambres le 4 décembre 1961<sup>3875</sup>. Ce document est une simple reproduction à l'identique du texte envoyé par la chambre d'agriculture de la Vienne après sa session des 17 et 18 novembre : ce sont onze pages titrées « *la surface cultivable techniquement par deux unités de main-d'œuvre. Note sur une méthode de calcul* »<sup>3876</sup>. D'emblée l'on apprend qu'« *il s'agit de déterminer, région par région, la surface que peuvent normalement cultiver deux unités de travail sans modification de la répartition actuelle des surfaces cultivées, pour un état donné de la technique et pour le degré constaté de motorisation* ». À partir des données des recensements agricoles, éventuellement « *redressées* » avec l'aide de la DSA, il est question d'appliquer des « *normes de travail* » : « *il convient d'appliquer non pas des normes théoriques concernant des cultivateurs à haute productivité mais des temps de travail observés dans la région même et correspondant à une intensité moyenne du travail* »<sup>3877</sup>. L'aire de référence adoptée est celle du canton, échelle jugée plus pertinente que la région agricole INSEE. Les temps de travail sont « *des temps approximatifs qui ont été établis avec la collaboration des spécialistes départementaux les plus avertis : nous nous sommes procuré des séries de temps calculés à l'échelle nationale qui ont été corrigés article par article pour tenir compte des conditions locales observées* ». Les calculs sont extrêmement simples et se fondent

<sup>3873</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, bordereau du 13 juillet 1961.

<sup>3874</sup> *Chambres d'agriculture*, n° 227, 1er septembre 1961.

<sup>3875</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 4 décembre 1961.

<sup>3876</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 2. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], rapport de la chambre d'agriculture du Vienne, « *La surface cultivable techniquement par deux unités de travail (Note sur une méthode de calcul)* », 18 novembre 1961, 11 p.

<sup>3877</sup> « *Le principe du calcul est très simple : on affecte à la structure actuelle des productions (représentée par les surfaces exploitées et les effectifs animaux) des temps de travail annuels production par production. Il suffit ensuite de diviser la surface totale exploitée par le nombre d'heures ainsi nécessaires et de multiplier par le nombre d'heures annuelles de travail de deux unités de travail (4800 ou 5200 heures) pour obtenir la surface cultivable par ces deux UT* ». Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 4 décembre 1961.



sur la multiplication des surfaces par des heures de travail. L'ensemble des résultats tient dans un simple tableau, sur une page, avec une quinzaine d'entrées pour les cultures, selon les spécialisations locales, mais sans entrer dans le détail des spécialisations céréalières par exemple ; et à peu près autant pour le cheptel, des chevaux aux bovins en passant par les mulets, caprins et ovins. On remarquera cependant l'absence de prise en compte des variations dans la productivité du travail en fonction de la superficie, alors que l'APPCA se montre très soucieuse de souligner la variabilité des charges d'exploitation et de pointer des pics de rentabilité.

L'existence même de l'« *enquête Moreau* » et la formulation du questionnaire révèlent une triple volonté de l'APPCA. Comme nous le verrons, la « *méthode Gabillard* » entérine le déplacement du questionnement autour de l'exploitation à 2 UTH sur la capacité de travail, en excluant les facteurs de rentabilité. Il s'agit également de s'assurer de la fragilité voire de l'absence de liens entre chambres d'agriculture et chercheurs afin de s'interposer en tant que pourvoyeur d'une méthode simple, « *labellisée* » par une université, permettant de remplir la mission consultative sans déroger aux principes agrariens de défense conjointe des petits et des gros exploitants agricoles. C'est le sens des rubriques du questionnaire abordant les chaires universitaires, et exclusivement les chaires d'économie rurale des facultés de droit, les chaires de géographie humaine des facultés de lettres et d'économie rurale ou d'agriculture auprès des écoles d'agriculture. Mais qui est ce Jean Gabillard que les membres de la chambre d'agriculture de la Vienne citaient déjà en novembre 1960 comme une « *personne-ressource* »<sup>3878</sup> avec la limpidité de l'évidence ? Car si l'APPCA cherche en lui une caution universitaire – troisième volet de sa quête –, il apparaît que celle-ci demeure plutôt modeste.

Jean Gabillard est devenu professeur à la Faculté de droit de Poitiers à l'automne 1943. Daniel Villey qui y était professeur d'économie, et tentait d'y « *constituer une nouvelle école d'économistes libéraux* »<sup>3879</sup>, raconte : « *Je l'avais placé à la tête d'une petite équipe de travail qui devait étudier et suivre l'évolution de l'économie allemande. Je me rappelle son ardeur à compulsier, à critiquer les chiffres, et comme il stimulait ses camarades. Dès la fin de la première année, il nous quitta. Cinq mois dans le maquis de la Haute-Vienne, la Faculté de Droit de Paris, les Sciences Politiques* ». Après son mariage, Jean Gabillard se serait inscrit en thèse au sein de la 6<sup>e</sup> section de l'EPHE, pour travailler sur l'économie historique et statistique et plus particulièrement l'étude de l'inflation, sous la direction d'André Piatier, auteur d'une thèse, en 1938, sur l'évasion fiscale et l'assistance administrative entre États. Mais bientôt son dossier est transféré à Poitiers, et Jean Gabillard fait son retour « *à sa province natale, à sa vieille université* », où il soutient sa thèse, intitulée *Recherches sur la fin de l'inflation*, en 1950. Lors de la soutenance, les membres du jury soulignent la solidité de la section méthodologique du mémoire<sup>3880</sup>.

La position défendue par Jean Gabillard dans cette étude est très claire. Pour lui, « *le baromètre de l'inflation, c'est bien, plutôt que l'indice général des prix, l'angle d'ouverture de l'éventail de dispersion des divers indices partiels* » : « *il remarque alors que la souplesse des prix par rapport aux coûts varie considérablement selon les secteurs. Elle est très grande pour les produits agricoles, dont les coûts ne sont ordinairement pas comptabilisés de façon précise. Au contraire les industriels ont souvent l'habitude de*

<sup>3878</sup> Pour le *Robert*, une personne-ressource est un spécialiste d'un domaine, que l'on consulte.

<sup>3879</sup> <http://www.blogbilger.com/esm/professeurdeliberte.pdf>

<sup>3880</sup> Jean GABILLARD, *La fin de l'inflation*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1952, XXXVI-359 p. (Préface de Daniel Villey).

*calculer rigoureusement leurs prix de vente sur leurs coûts, qu'ils connaissent et mesurent avec précision (dans le cadre de certaines traditions comptables plus ou moins arbitraires). Tant que les coûts demeureront rigides, le ralentissement de la demande n'aura pour cette catégorie de produits que peu ou pas d'influence sur les prix. Et voilà peut-être pourquoi lors de la plupart des fins d'inflation ce sont les prix agricoles qui les premiers accuseront un fléchissement. Pour savoir quelles seront les conséquences de tel ou tel comportement partiel sur l'ensemble du système, il faut mesurer l'importance dynamique relative du groupe ou du secteur considéré. S'agit-il d'un secteurs " actif ", d'un groupe disposant d'un grand " pouvoir ", d'un comportement " dominant " ?* ». Les travaux de l'universitaire de Poitiers vont sans équivoque dans le sens de la théorie des termes de l'échange, de la défense d'une politique des prix dans le cadre d'une parité entre prix industriels et prix agricoles, et d'une forme de domination des campagnes par la logique des villes, à laquelle il faudrait réagir.

Ainsi non seulement l'expert Gabillard permet de profiter du contexte de lent démarrage de la statistique agricole et de la nécessité de constituer des données fiables, pour mener à un refus d'une réflexion multifactorielle autour de l'exploitation agricole et de sa rentabilité, mais il assure à l'APPCA une comptabilité de vue autour d'un agrarisme assurant la pérennité des grandes exploitations par le soutien des prix agricoles. Compatibilité qui s'étend aussi sur le terrain des migrations rurales chères à Eugène Forget et présentées par l'APPCA comme une des réponses à apporter au problème des structures. En effet, le département de la Vienne est également département-témoin ou « *étude-pilote* » de l'Association nationale de migration et d'établissement ruraux (ANMER) et Jean Gabillard y est impliqué <sup>3881</sup>.

Il ne faudrait pas croire que les chambres d'agriculture ont toutes suivi à la lettre la méthode préconisée par l'APPCA. Loin s'en faut. Mais la démarche de l'Institut d'économie régionale de l'université de Poitiers devient une référence, au sens d'« *élément qui sert de point de départ à une comparaison* ». Près des deux tiers des chambres d'agriculture l'appliquent, quitte à en modifier certains aspects. La chambre d'agriculture de la Somme annonce ainsi avoir retenu la méthode du « *Professeur Gabillard* », mais précise qu'« *il a été tenu compte pour cette recherche de divers facteurs qui [l']ont amené à apporter quelques modifications à ce schéma : les normes utilisées pour le travail ont été prises le plus souvent dans celles proposées par M. Moreau ou dans l'étude de M. Attorney de l'INRA, car elles se rapprochent de celles applicables au département ; les calculs ont été menés par région naturelle et non par canton : les statistiques disponibles sont faites, en effet, par région naturelle. Il a été ensuite fait un calcul prospectif pour voir ce que deviendrait la surface exploitable par deux Unités de Travailleurs Hommes, dans un système de culture inchangé, mais avec une productivité poussée à l'extrême, grâce notamment à une mécanisation intégrale et à l'utilisation généralisée pour les vaches laitières de la stabulation libre : cette approche nous permet d'évaluer le plafond de notre surface à 2 unités de travailleurs, toujours dans le même système de culture et représente un modèle futur. Enfin, les résultats obtenus ont été confrontés avec un certain nombre de cas précis où les données de travail sont connues (Exploitants appartenant au Centre d'Économie rurale) et qui sont, dans chaque région naturelle, non pas un échantillon représentatif de ces régions, mais un échantillon de bonnes exploitations, pouvant représenter un modèle*

<sup>3881</sup> ANMER, *Les perspectives et les conditions de l'établissement à la terre dans le département de la Vienne*, [Poitiers], Institut d'économie régionale de Poitiers/Centre de comptabilité et d'économie rurale de Poitiers, [1963], XIX-63 p. (Préface du Professeur Gabillard). p. B : « *Le Département de la Vienne, et c'est notre chance, a été choisi comme laboratoire pour mettre au point des méthodes qui seront ensuite appliquées aux autres Départements d'accueil. C'est pourquoi il nous a été donné de participer à l'élaboration des méthodes employées et que l'on nous fait l'honneur d'avoir à présenter ici ces recherches* » .

présent »<sup>3882</sup>. On voit comment, même en cas de distorsion décisive de la méthode citée, en abandonnant l'échelle du canton, en ajoutant l'horizon d'une technicisation agricole attendue et le recours à « *un échantillon de bonnes exploitations* », la référence à la méthode Gabillard est conservée.

Le cas de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire révèle des dissensions importantes et montre combien c'est bien le fait de ne pas se référer à la méthode Gabillard, d'opter pour une autre méthode de calcul, une autre approche, qui doit être défendu. En mai 1962, en Maine-et-Loire, le directeur du Centre de comptabilité et de gestion annonce fermement : « *nous ne suivrons pas [les méthodes] proposées par les différentes circulaires pour deux raisons : d'une part, parce qu'elle font appel à de multiples conventions pour lesquelles l'insuffisance de données locales sérieuses enlèvera à notre avis toute signification, d'autre part, parce que nous manquons du temps nécessaire à une étude approfondie et notamment à la constitution et à la vérification de standard nécessaires* ». À partir de 123 fiches d'exploitations de polyculture-élevage étudiées en 1960, il établit « *la dispersion des surfaces réellement travaillées par Une Unité Travailleur (UTH) [sic], la relation entre le nombre d'hectares travaillés par UTH et le revenu du travail par UTH, la relation entre l'importance des productions dites hors système (porcs, volailles) et les cultures spéciales (tabac, graines, maraîchage de plein champ) et la surface disponible par UTH et enfin les caractéristiques des exploitations ayant employé 2 UTH +/- 15 % en 1960* ». La prise en compte du revenu et de la rentabilité est très poussée, et aboutit à des conclusions remettant en cause la méthode Gabillard – « *en conclusion, il ne semble pas prudent d'hypothéquer l'avenir sur des données du passé ; l'évolution rapide actuelle tant technique qu'économique et humaine remettant en cause les conditions d'équilibre et ceci d'autant plus que l'on raisonne sur une moyenne régionale ou départementale aux contours souvent fort imprécis* »<sup>3883</sup> – sans toutefois arrêter des surfaces minimum.

Lors de la réunion du CPG, une quinzaine de jours plus tard, Eugène Forget s'attache à « *démontr[er] que la méthode retenue en Maine-et-Loire pour la détermination de la superficie de l'exploitation viable à 2 UTH était aussi valable que celle définie par le Professeur Gabillard* »<sup>3884</sup>. Les débats au sein de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire ont cependant été âpres, comme ils le sont à l'APPCA, et surtout avec le CNCER. Raymond Moreau, son directeur, est en effet très opposé à la méthode Gabillard, sans toutefois remettre en cause l'orientation donnée à l'enquête, à savoir le cantonnement des études sur la question des temps et capacités de travail<sup>3885</sup>. On devine combien les dirigeants

<sup>3882</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture du Somme, lettre d'Augustin de Villeneuve, président de la chambre d'agriculture de la Somme, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 20 mars 1962.

<sup>3883</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 2. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], rapport de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, *Note relative à la superficie mise en valeur directement par deux unités de main-d'oeuvre*, 12 mai 1962, 8 p.

<sup>3884</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1962 à juillet 1962. Procès-verbal de la réunion du 28 mai 1962.

<sup>3885</sup> En février 1962, Raymond Moreau écrit à François Houillier la lettre suivante : « *Les évaluations de Monsieur Gabillard se fondent sur les temps de travail nécessaire pour assurer les cultures et entretenir le bétail (normes). La note précitée souligne l'insuffisance de nos connaissances dans ce domaine et l'imprécision des calculs qui en est la conséquence. En fait, nos connaissances sur les temps de travaux ne sont pas si mauvaises mais, par contre, nos connaissances sur le nombre de jours disponibles pour leur exécution sont médiocres et ceci rend difficile une étude scientifique du problème. Il est, par contre, très facile d'opérer une confrontation entre les normes retenues et la réalité locale, en analysant un échantillon convenable d'exploitations bien gérées et en rapprochant le travail nécessaire sur ces exploitations (évalué à partir de ces normes) et le travail disponible (et s'il est*

du CNCER sont dépités de voir leur rôle réduit à une force d'appoint dans la mise en œuvre d'études qui appliquent d'autres méthodes que celles qu'ils ont bâties sur le principe de la collection de comptabilités d'exploitations. L'APPCA s'est interposée entre chambres d'agriculture et centres de gestion au moyen de l'artefact « *méthode Gabillard* ». Cependant, et l'intervention d'Eugène Forget le prouve, des formes de contestations existent.

### **Enrôlement, mobilisation et traduction : enquêtés et rapporteurs**

Michel Callon introduit ensuite la notion d'enrôlement : « *pourquoi parler d'enrôlement ? Il ne s'agit pas de revenir à une sociologie fonctionnaliste ou culturaliste, dans laquelle la société est constituée d'un répertoire de rôles et de titulaires de rôles. L'enrôlement n'implique pas, mais n'exclut pas, des rôles préétablis. Il désigne le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. L'enrôlement est un intéressement réussi. Décrire l'enrôlement c'est donc décrire l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir* ». La « *mobilisation des alliés* » signifie que l'on va désigner des porte-parole, déplacer des éléments du processus « *de leurs lieux d'origine vers une salle de conférence* » et transformer des questions et des résultats en chiffres, en graphiques et en tableaux. Intervient enfin la traduction, puisque « *traduire, c'est [...] exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger en porte-parole* ». Ainsi « *la traduction n'est rien d'autre que le mécanisme par lequel un monde social et naturel se remet progressivement en forme et se stabilise pour aboutir, si elle réussit, à une situation dans laquelle certaines entités arrachent à d'autres, qu'elles mettent en forme, des aveux qui demeurent vrais aussi longtemps qu'ils demeurent incontestés. Le choix du répertoire de la traduction n'a pas pour seule ambition de donner une description symétrique et tolérante du processus complexe mélangeant réalités sociales et naturelles. Il permet aussi d'expliquer comment s'établit le silence du plus grand nombre qui assure à quelques-uns la légitimité de la représentativité et le droit à la parole* »<sup>3886</sup>. Imparfaite, interrompue, bientôt délaissée, cette étape ultime n'en révèle pas moins la démarche de l'APPCA.

Commençons par rappeler les étapes de cette enquête à plusieurs volets. L'enquête 60-7 est lancée à l'automne 1960. Nous ne disposons pas des réponses à cette enquête. Suite au rapport présenté au printemps 1961, et à la demande formelle du ministre de l'Agriculture de faire procéder aux « *études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre* », en juillet 1961, une seconde enquête, dite 61-5, est démarrée dès le 1<sup>er</sup> septembre 1961. Parallèlement, le 29 septembre de la même année, est effectuée une enquête annexe portant sur les « *services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à 2UTH* »<sup>3887</sup>, dont les 72 réponses sont classées dans le « *dossier Moreau* ».

*possible avec le travail effectivement effectué sur ces exploitations). Le rapport ainsi obtenu apporte un coefficient de correction qui peut modifier considérablement le résultat des évaluations. Les évaluations de Monsieur Gabillard ne confrontent pas - au niveau des exploitations - les normes de travail adoptées et les réalités régionales. Elles ne peuvent, de ce fait, être retenues* ». Arch. APCCA, CNCER [carton coté "CNRS"], 1954-mars 1962, note sur l'étude de M. Gabillard : la surface cultivable technique par 2 UTH, de Raymond Moreau, directeur du CNCER, à François Houillier, le 5 février 1962.

<sup>3886</sup> Michel CALLON, « *Éléments pour une sociologie de la traduction...* », article cité, pp. 204-205.

<sup>3887</sup> Arch. APCCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, le 29 septembre 1961.

Le questionnaire ou « *plan d'étude* » de l'enquête 61-5 est tripartite. La première section concerne l'exploitation : est d'abord sondée la situation démographique, à travers la pyramide des âges des chefs d'exploitation agricoles, puis à travers la tendance à l'agrandissement des exploitations agricoles dans les départements <sup>3888</sup>. Le second aspect relatif aux structures qui est abordé est celui des Sociétés d'aménagement foncier (SAFER) <sup>3889</sup>. Le questionnaire de l'APPCA cherche à la fois à connaître la vision qu'a la chambre d'agriculture de « *l'action d'une telle société* » et à « *connaître approximativement le programme régional et national d'aménagement foncier* ». La question suivante – « *si la libre circulation des travailleurs et des capitaux s'établissait selon le Traité de Rome, quelle serait la situation de votre département en considérant les établissements ou les tentatives d'établissement actuelles d'étrangers ?* » – reflète le maintien des préoccupations liées à la défense de la propriété privée, jugée menacée conjointement par les menées de l'État en matière d'aménagement et par l'ouverture prévue des frontières. La troisième partie de l'enquête ne contient qu'une question, visant à connaître les résultats des travaux des commissions de cumuls sur la détermination des « *types d'exploitations viables par régions naturelles et types de cultures* ». Cette demande apparemment anodine l'est moins si l'on considère que la logique des commissions des cumuls est de déterminer des seuils maxima, et que l'APPCA est susceptible de s'immiscer dans ce sillage dans la logique du retournement de problématisation déjà évoqué. Par surcroît, au vu des réponses fournies par les chambres d'agriculture, il peut s'agir également de pointer l'incapacité des dites commissions à mener à bien ces études.

Un seul regard jeté aux six cartons concernant l'enquête « *Structures* » l'atteste : cette enquête a généré bien des débats, discussions, études, lettres et fait couler beaucoup d'encre. Seules les chambres départementales de l'Ariège et de la Haute-Vienne ne peuvent être recensées à l'examen des documents conservés. 50 chambres sont présentes par deux à trois documents différents dans les dossiers. Un tiers des chambres auraient envoyé plus de quatre documents, soit au moins trois pour la seule enquête 61-5. Les réponses à l'enquête 61-5 s'échelonnent d'octobre 1961 à janvier 1963, mais avec une grande majorité de réponses en novembre 1961, dans la foulée des rapports et discussions de la session ordinaire : 68 chambres ont envoyé au cours de ce mois une réponse et/ou ont consacré une partie de la session, retranscrite dans le procès-verbal, à la question de la détermination de la superficie de l'exploitation à 2 UTH <sup>3890</sup>. Si les chambres d'agriculture du Nord et du Bassin parisien, comme d'une partie de l'Ouest, se distinguent par un plus grand nombre de rapports, il n'est pas possible d'isoler une région qui aurait abreuvé l'APPCA d'une quantité de réponses disproportionnée par rapport à l'abondance générale de rapports et documents arrivant de toutes les régions <sup>3891</sup>. Comme 69 des 72 réponses à l'enquête « *sur les services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à 2UTH* » sont parvenues à l'APPCA au même moment, l'afflux de documents est maximal dans les services de

<sup>3888</sup> *Chambres d'agriculture*, n° 227, 1er septembre 1961.

<sup>3889</sup> Réglementées par l'article 15 de la loi du 5 août 1960 et par le décret du 14 juin 61, les SAFER « *au capital social desquelles toutes les collectivités publiques peuvent participer, peuvent être constituées en vue d'acquérir des terres et des exploitations agricoles ou forestières librement mises en vente par leurs propriétaires, ainsi que des terres incultes, destinées à être rétrocédées après aménagement éventuelle [et] ont pour but, notamment, d'accroître la superficie de certaines exploitations agricoles ou forestières, de faciliter la mise en culture du sol et l'installation ou le maintien d'agriculteurs à la terre et de réaliser des améliorations parcellaires* ». Article 15 de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. <http://www.legifrance.gouv.fr>

<sup>3890</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Tableau 6.

<sup>3891</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Carte 1.

l'APPCA en cet automne 1961. Le taux d'enrôlement apparent des chambres d'agriculture, soit, rappelons-le, « *le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte* »<sup>3892</sup>, est ainsi presque total.

L'analyse des modalités de cet enrôlement et de la réception des réponses par l'APPCA gagne à être menée de front. Le classement des réponses en sous-dossiers révèle un tri sélectif de ces documents selon l'intérêt accordé à leur contenu et leur conformité à la réponse attendue. Les intitulés des dossiers et les annotations mêlent l'appréciation sur le contenu et l'état d'avancement du dépouillement, révélant le rapport intrinsèque entre découverte des réponses et ajustement des positions, permettant d'« *analyser a posteriori l'écart entre la justification publique de la décision administrative et son cheminement interne* »<sup>3893</sup>. Ont ainsi été classées en « *idées positives ou discussions intéressantes* » et annotées comme « *en cours, intéressant* » les rapports issus de la chambre d'agriculture de l'Aisne ayant mené à la problématisation de l'enquête autour des temps de travail<sup>3894</sup>. La lettre, déjà citée, d'Augustin de Villeneuve, président de la chambre d'agriculture de la Somme, dans laquelle il explique comment il a réadapté la méthode Gabillard, figure également dans ce sous-dossier. Un rapport de la chambre d'agriculture de la Haute-Savoie, par Georges Daviet, âgé de 38 ans, membre de la chambre depuis 1959 et président du Centre départemental de comptabilité et d'économie rurale<sup>3895</sup>, souligne « *la position du bon sens, c'est-à-dire la liberté partielle : en effet, entre l'anarchie d'une part, et le dirigisme d'une autre part, il apparaît qu'il est nécessaire d'envisager une intervention, une intervention qui réglerait, qui ordonnerait, qui aiderait à relier la commission des cumuls et des interventions foncières, qui aiderait à la réalisation d'une structure viable* »<sup>3896</sup>. Le document haut-savoyard apparaît comme l'exemple-type de l'étude telle que l'APPCA la souhaite, c'est-à-dire adoptant le choix de l'évaluation de la superficie en fonction des capacités de travail de 2 UTH, après un argumentaire calqué sur celui de l'assemblée permanente, mais comme réapproprié, reformulé.

Dans les Vosges, le rapport repéré est celui qui a été confié à Jules Favre, âgé de 66 ans, membre de la chambre d'agriculture depuis 1927, secrétaire de celle-ci de 1930 à 1943, puis après 1959, et suppléant-délégué depuis 1958. Cet ingénieur agricole issu de l'École de Grignon, président du Syndicat vosgien de contrôle laitier et beurrier, a été membre du CROC de son département en 1941<sup>3897</sup> et a été nommé membre de la chambre

<sup>3892</sup> Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction... », article cité, pp. 204-205.

<sup>3893</sup> Sylvain LAURENS, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », dans *Genèses*, 3/2008, n° 72, pp. 26-41.

<sup>3894</sup> Ce sont les documents datés d'octobre 1961 et intitulés « Réunion de la sous-commission petite culture. Projet de rapport : "Mesures à prendre en faveur des exploitations assurant le plein emploi de plus d'une et moins de trois UT pour remédier à leur handicap de structure par rapport aux exploitations plus importantes" » et « Réunion de la sous-commission petite culture. Projet de rapport : "Aide provisoire à apporter aux exploitations n'assurant pas le plein emploi d'un travailleur permanent pour leur permettre de devenir viables" » Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962].

<sup>3895</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>3896</sup> Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture de Haute-Savoie, « Les Structures agricoles », 27 novembre 1961, 9 p.

<sup>3897</sup> Arch. nat, F10 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

régionale d'agriculture de Nancy en janvier 1944<sup>3898</sup>. Dans son rapport, il commence par constater que « *beaucoup d'exploitations non seulement de [son] département mais de la France entière ne sont, de par leur structure, pas rentables et nous le déplorons. Beaucoup ne sont que des exploitations de subsistance* ». Puis il explique combien la question des structures est un « *sujet difficile, car il touche à des réalités figées depuis des siècles dans le temps et dans l'espace et qui se transforment malaisément, [un] sujet mal connu, car il se présente différemment suivant les régions, [un] sujet à tendances car c'est trop souvent le cheval de bataille des doctrinaires qui l'abordent soit avec des arrière-pensées hostiles à la propriété, soit en sens inverse et se refusent à toutes transformations* ». Sont établis des tableaux de répartition des heures de travail nécessaires par hectare et par tête de bétail, selon les régions et les types de culture. Des superficies minima sont proposées pour « *la Montagne, la Vôge, la Plaine-Herbe et la Plaine-Polyculture* », mais le rapporteur « *estime qu'avant de fixer ces surfaces à titre définitif, il y aurait lieu d'envisager les modalités d'application et, pour cela, se livrer à une étude approfondie liant les questions de structure et d'aménagement foncier* ». Est-ce ce rapport ou le débat qui suit qui a suscité l'intérêt des services de l'APPCA ? Georges Marin, ancien syndic régional à partir de septembre 1943<sup>3899</sup>, qui a été président de la chambre d'agriculture des Vosges de 1952 à 1960 intervient longuement et prend une position clairement hostile à l'action potentielle des SAFER<sup>3900</sup>. Sa conclusion – « *il est logique que l'on fasse ce travail, mais je crains que tout ceci soit une arme à double tranchant et qu'elle se retournera contre nous* » – rejoint une partie des craintes exprimées par les dirigeants de l'APPCA.

Classement des réponses et annotations disent en pointillé l'accueil que fait l'APPCA à telle et ou telle attitude et option localement adoptée. Le classement par dossiers selon l'intérêt accordé à la réponse trahit la conception qu'a l'APPCA de la bonne réponse, de la réponse attendue. Elle partage ainsi les vues du quadragénaire Louis Sauvayre, membre de la chambre d'agriculture du Vaucluse et administrateur de la FDSEA, qui fustige les objectifs de la réforme des structures agricoles en se fondant sur les conclusions du rapport Rueff-Armand et en concentrant ses attaques sur la personne de Jacques Rueff, vu comme un planiste aux desseins inavouables, mais le refus de la chambre d'agriculture du Vaucluse de procéder aux études commandées l'emporte sur toute autre considération. La réception des réponses reflète à la fois l'intérêt de la chambre pour la question posée et

<sup>3898</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>3899</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>3900</sup> « *M. Marin : Depuis plus de 1000 ans, les exploitations grandissent ou rapetissent selon que les familles ont beaucoup ou peu d'enfants. À tel point que dans un village, certains, seraient-ils les plus intelligents, vous ne les empêcherez pas de diviser leurs biens, et d'autres, s'ils ont un fils unique qui est le dernier des imbéciles, d'acquiescer ! Tout cela, ce sont des coups d'épée dans l'eau. Nous n'aboutirons à rien, sinon à diviser les communes le jour où on fera intervenir ces Sociétés pour dire si des acquisitions peuvent être faites par un tel ou par tel autre. Les jeunes prennent leur désir pour des réalités mais ils se trompent de voie. Autrefois, il fallait 100 heures de travail pour un hectare de céréales, aujourd'hui il faut 10 à 15 heures. On peut trouver actuellement un homme pour 240 hectares et parfois un maraîcher pour un ou deux hectares. On est à côté du véritable problème. Cela ne peut servir que pour des cas exceptionnels. Que la terre reste au cultivateur, ce n'est absolument pas nécessaire. On peut très bien cultiver en restant fermier. La propriété de la terre est un placement de sécurité mais pas un placement de rente, elle est un placement de riche. La terre ne peut pas toujours appartenir au cultivateur car il n'a pas toujours les moyens pour en acheter beaucoup. On prend une voie qui est fautive. Cette distribution des terres est du communisme honteux* ». Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture du Vosges, « Les structures agricoles », 27 novembre 1961, 11 p.

l'intérêt de l'APPCA pour les réponses qu'elle juge intéressantes, susceptibles d'étayer son positionnement, de renouveler la problématisation et de renforcer ses choix en la matière. La réaction de l'APPCA à la lecture de la réponse de la Haute-Loire laisse penser que c'est moins la réponse en termes d'hectares que l'APPCA veut pouvoir présenter au ministre que la capacité des chambres d'agriculture de mobiliser des services d'études, de mettre en œuvre des protocoles d'étude très complexes, assurés par des structures dont la pérennité se joue précisément dans ces années 1960<sup>3901</sup>.

En parallèle, il semble qu'il s'agisse également de réunir quantité de démonstrations, chiffres à l'appui, de l'infaisabilité de l'étude demandée et de l'inopportunité de la mise en œuvre des mesures qui en découlent. Dans la bouche de René Blondelle, cette position est même clairement énoncée, au printemps 1962, devant les membres du CPG, et il semble rencontrer un certain assentiment chez les présidents de chambre d'agriculture : « *M. Blondelle est convaincu qu'en définitive les études des chambres d'agriculture prouveront que la question n'avait pas à être posée parce qu'elle ne peut être résolue : d'après les études effectuées dans son département depuis plusieurs années, il résulte qu'il n'y a aucune correspondance entre la rentabilité et la superficie ; cependant il y a une relation assez intime entre le nombre d'unités de travailleurs et la surface, ceci confirme le bien-fondé de la position de l'Assemblée permanente qui n'est pas de chercher la rentabilité d'une exploitation, mais quelle surface deux unités de travailleurs peuvent cultiver selon une production donnée. M. Biset estime qu'il faut procéder à ces études pour des raisons qui tendent à prouver que parfois la logique de la question tient à l'absurde* »<sup>3902</sup>.

Si la « *mobilisation des alliés* » concerne la désignation de porte-parole, et le déplacement des éléments du processus « *de leurs lieux d'origine vers une salle de conférence* » ainsi que la codification des faits en chiffres, en graphiques et en tableaux, il convient de signaler deux phases de mobilisation et au moins quatre porte-parole, en se cantonnant au niveau de l'APPCA. Dans un premier temps, on l'a vu, c'est Eugène Forget qui est désigné comme rapporteur de l'enquête 60-7. Les habitudes contractées par l'assemblée permanente veulent en général qu'une « *enquête au long cours* », générant plusieurs questionnaires, plusieurs rapports, même sur plusieurs années, soit en général rapportée par une seule personne. Maurice de Solages a ainsi été, au fil des années 1950, le spécialiste des questions de progrès technique puis de sols. Or Eugène Forget est déchargé de cette question au printemps 1962. Les divergences de vues entre lui et René Blondelle ne font pas de mystère – le démocrate-chrétien et l'indépendant se sont succédé à la FNSEA. Au cours de l'hiver 1960-1961 et du printemps qui suit, se lit sans peine la distance existant entre l'APPCA et Eugène Forget, président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire et ancien président de la FNSEA : le dépouillement de l'enquête 60-7 est confié à Stanley Campbell, correspondant extérieur du service des relations extérieures et parlementaires de l'APPCA<sup>3903</sup>, et le rapporteur n'a apparemment eu accès qu'à un compte rendu des résultats, au cours d'une réunion<sup>3904</sup> – « *M. Houillier indique que M. Campbell vient juste de terminer ce dépouillement complexe et que le rapport sera communiqué à M. Forget dans le courant de la semaine. Il semble en résultat qu'aucun débat général ne peut s'ouvrir sur*

<sup>3901</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Document 6.

<sup>3902</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1962 à juillet 1962. Procès-verbal de la réunion du 6 mars 1962.

<sup>3903</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1961-1962.

<sup>3904</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, double d'une lettre de François Houillier, directeur général des services de l'APPCA, à Eugène Forget, président de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, le 25 avril 1961.



*cette question étant donné la diversité des réponses à l'enquête et qu'il serait préférable sans doute d'approfondir sur certains points l'avis des chambres d'agriculture »*<sup>3905</sup>.

Car en plus de la désignation formelle d'un rapporteur parmi les présidents de chambre d'agriculture, au sein des groupes de travail ou du CPG, il convient d'évoquer la mobilisation des salariés de l'APPCA. Après Stanley Cambell, c'est plus généralement Antoine Beslay, licencié en droit, diplômé de l'Institut national d'études politiques, recruté en 1961 et affecté d'emblée au Service des relations extérieures et parlementaires. En 1961 et 1962, c'est lui qui « *étudie plus particulièrement les questions de structures foncières (problème de définition de l'exploitation à 2 UTH, question des SAFER, spéculation foncière, question des SUP et ZAD, problème de la carte professionnelle, etc...* »<sup>3906</sup>. Il est significatif que le dépouillement de cette enquête soit confié non à la direction des relations avec les chambres d'agriculture mais au service des relations extérieures : cela semble refléter la position de l'APPCA, qui ne considère cette enquête que dans l'optique d'un retour à l'envoyeur.

Lors de la session ordinaire de l'APPCA, le 31 mai 1961, l'insatisfaction règne après l'exposé d'Eugène Forget, lui-même mécontent de l'orientation prise par l'enquête. René Blondelle « *demande à M. Forget de conclure un si intéressant rapport, qui laisse prévoir une enquête substantielle cette fois* »<sup>3907</sup>. Le rapport lui-même, dans sa version écrite, laisse voir les attentes déçues de l'APPCA, notamment sur le plan de l'originalité des informations fournies et de la fiabilité des évaluations chiffrées : la nécessité de disposer d'« *estimations sérieuses* » ne découlant pas directement d'études de l'INSEE ou de données provenant des services du ministère, paraît primordiale. Le rapport pointe que « *la plus grande part des commissions de cumuls se sont refusées à définir une superficie minimum viable* ». En revanche, le rédacteur du rapport note que « *dans l'énumération des éléments qui concourent à la définition d'une unité culturale viable et rentable, c'est cependant la superficie qui est le plus souvent citée avant les prix et la productivité à l'hectare : viennent ensuite les débouchés, le choix des spéculations, enfin les disponibilités en capital* ». En conclusion, « *compte tenu de ces éléments "concourant à la définition d'une unité culturale viable et rentable", sept chambres d'agriculture seulement se risquent à préciser les normes de cette unité* ». À l'opposé, de nombreuses chambres d'agriculture ont, semble-t-il proposé des seuils de revenu et/ou de surface, en deça desquels elles estiment que l'exploitation peut être dite « *de subsistance* ».

En conclusion, quand l'APPCA tente « *de dégager quelques tendances ou préoccupations qui se retrouvent dans la plupart des réponses des chambres d'agriculture* », elle le fait en ces termes : « *c'est ainsi que la plupart d'entre elles soulignent, d'une part, que l'amélioration des structures ne peut à elle seule résoudre le problème agricole et, d'autre part, que vu [sic] sous certains aspects, une politique de réforme des structures fait peser de graves menaces sur l'exploitation familiale ; si, en effet, les modifications apportées sont trop aventureuses, elles risquent de transformer notre agriculture à base personnelle et familiale en des entreprises d'exploitation du sol collectives, soit à base capitaliste (sociétés à capitaux variables), soit à base marxiste ou étatiste : elles craignent que lorsque les technocrates parlent de réformer les structures, ce ne soit pour aboutir à la disparition d'un nombre considérable de petites exploitations pour agrandir les autres et pour fournir à l'industrie la main-d'œuvre dont elle a besoin* ». Il est envisagé « *d'amener les chambres*

<sup>3905</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1961 à juillet 1961. Procès-verbal de la réunion du 2 mai 1961.

<sup>3906</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1962-1963.

<sup>3907</sup> *Chambres d'agriculture*, 1er 15 juillet 1961, pp. 36-41.

d'agriculture à dégager leurs réponses des considérations de politique générale »<sup>3908</sup>, c'est-à-dire à déconnecter l'étude de la question des prix agricoles, par la focalisation sur le temps de travail de 2 UTH.

À la lecture des comptes rendus de réunion du CPG, entre l'été 1961 et le printemps 1962, il apparaît qu'Eugène Forget, en tant que président du groupe « Structures », s'est principalement intéressé aux SAFER, à leurs prérogatives et aux projets de lois et de décrets s'y rapportant qui sont alors en discussion à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Conseil économique et social, dont il est membre depuis 1959 et représente la FNSEA<sup>3909</sup>. Le 3 avril 1962, le CPG règle les questions relatives à la préparation de la session de mai de l'APPCA, aborde la question des trois enquêtes menées auprès des chambres d'agriculture – sur les services d'utilité agricole des chambres d'agriculture, les structures et l'action régionale – et enfin procède à la « désignation des rapporteurs chargés de présenter le résultat de ces enquêtes devant l'Assemblée Permanente et d'en tirer les conclusions ». Pour l'enquête « Structures », « après un échange de vues entre MM. Blondelle, Houillier, Biset, Morhet, Forget, M. de Kerret est désigné comme rapporteur de la question, le Groupe de Travail « Structures » que préside M. Forget, étant chargé de rédiger un projet de délibération à soumettre à l'Assemblée Permanente »<sup>3910</sup>.

### **Encart biographique : Hugues de Kerret, rapporteur**

Hugues de Kerret est né le 5 novembre 1911 à Niort. Fils d'Hervé de Kerret et d'Anne d'Aurelle-Montmorin<sup>3911</sup>, il appartient à une famille d'ancienne extraction chevaleresque<sup>3912</sup>, présente dès le 17<sup>e</sup> siècle dans l'évêché de Léon, propriétaire depuis 1798 du château de La Forest à Languidic (Morbihan), alors flanqué d'une chapelle privée et d'un moulin<sup>3913</sup>. Le jeune vicomte entre en 1932 à l'INA dont il sort ingénieur agronome en 1934<sup>3914</sup>. Son père est alors membre de la chambre d'agriculture depuis 1927, et membre de l'office agricole départemental dès avant 1930<sup>3915</sup>. Occupant la fonction de secrétaire-adjoint de la chambre d'agriculture entre 1936 et 1943, Hervé de Kerret est mentionné dans la liste proposée par Louis Le Léanec, président de la chambre d'agriculture du Morbihan de 1928 à 1940, pour composer le Comité régional d'organisation corporative en septembre 1941<sup>3916</sup>. Syndic-adjoint de l'Union régionale corporative agricole du Morbihan dès mai 1942 jusqu'après

<sup>3908</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1961-décembre 1961, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture (siège et domicile), le 12 septembre 1961.

<sup>3909</sup> *Whos who in France (5<sup>e</sup> édition), Dictionnaire biographique, 1961-1962*, Paris, Jacques Laffitte, 1961, 2 volumes, 2951 p. (préface de Jacques Laffitte datée du 15 mars 1961).

<sup>3910</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1962 à juillet 1962. Procès-verbal de la réunion du 3 avril 1962.

<sup>3911</sup> <http://gw0.geneanet.org/index.php3?b=djoseph&lang=fr;pz=dauid+alexandre;nz=de+meester;ocz=0;p=herve;n=de+kerret>

<sup>3912</sup> Anoblissement en 1669 d'après Baron de WOELMONT de BRUMAGNE, *La noblesse française subsistante : recherches en vue d'un nobiliaire moderne*, 1<sup>er</sup> tome, Paris, H. Champion, 1928, 573 p., p. 243 ; Étienne de SÉREVILLE et Fernand de SAINT-SIMON, *Dictionnaire de la noblesse française*, 1975, 1214 p. ; Supplément, 1977, 668 p.

<sup>3913</sup> <http://www.infobretagne.com/languidic.htm>

<sup>3914</sup> *Annuaire INA 1936*.

<sup>3915</sup> *Annuaire national agricole 1930*, 1<sup>er</sup> volume, p. 227.

<sup>3916</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942.

mars 1944<sup>3917</sup>, il est également nommé membre de la chambre régionale d'agriculture prévue par l'État français en février 1944<sup>3918</sup>. Il meurt avant la refondation des chambres d'agriculture en 1948<sup>3919</sup>.

En 1947, son fils Hugues, âgé de 36 ans, est membre du conseil d'administration de la Fédération nationale des producteurs de pommes de terre de consommation, pour la branche « *conservation* »<sup>3920</sup>. Quatre ans plus tard, il est secrétaire général de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Morbihan, président des Caisses départementales de la mutualité sociale et de la Caisse départementale de la mutualité-assurances (accidents, incendie, mortalité du bétail)<sup>3921</sup>. Candidat sur la liste professionnelle pour les élections à la chambre d'agriculture en 1952, il est élu<sup>3922</sup> et aussitôt désigné par ses homologues comme délégué-suppléant à l'APCA : il y siège onze fois entre cette date et 1958, dont quatre fois en l'absence du président Le Léanec. Réélu en 1955, il exerce alors les fonctions de secrétaire de la chambre. À ses responsabilités à la FDSEA et à la Mutualité s'ajoute désormais celle de président de la Fédération départementale de la famille rurale<sup>3923</sup>. Élu président de la chambre d'agriculture en 1959, il est alors âgé de 48 ans. Le 31 mai 1961, il est élu membre suppléant du CPG – le titulaire pour la Bretagne est Francis Chouan, président de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

Hugues de Kerret n'appartenait pas au groupe Structures au moment de sa création en 1960 et il n'est pas possible de déterminer à quel moment il l'a rejoint au cours de ces deux années. Les réponses de la chambre d'agriculture du Morbihan à l'enquête 61-5 et à l'« *enquête Moreau* » ne sont pas de nature à avoir suscité l'intérêt de l'APPCA au point de distinguer Hugues de Kerret comme rapporteur *ad-hoc*. L'extrait du procès-verbal envoyé par la chambre révèle cependant, malgré sa brièveté – deux courtes pages – combien la proximité des chambres d'agriculture et des centres de comptabilité et d'économie rurale est supérieure à ce que les sources en laissent voir. Dans les pages de l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1960, seuls 38 membres, appartenant à 23 chambres, sont désignés comme ayant des fonctions dans l'un de ces structures départementales, consacrées à la promotion des pratiques de comptabilité et de gestion dans les exploitations<sup>3924</sup>. Le développement exponentiel des services des chambres d'agriculture fait que la « photographie » fournie par l'annuaire en 1959 est largement obsolète en 1962. Dans le Morbihan, le petit « *service technique de gestion* » qui ne comptait qu'un « *chargé de fonction* » en la personne de Maurice Burban, ingénieur ESA, s'est vraisemblablement agrandi : en novembre 1961, il s'intitule désormais « *service de comptabilité et d'économie rurale* » et « *prête ses ingénieurs au centre de comptabilité* ».

<sup>3917</sup> *Ibidem*, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>3918</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>3919</sup> Arch. APCA, CA Meurthe-et-Moselle à Morbihan, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

<sup>3920</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>3921</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952, p. 272.

<sup>3922</sup> Arch. APCA, CA Meurthe-et-Moselle à Morbihan, 1949-1965, Lettre du secrétaire administratif de la chambre d'agriculture du Morbihan à Luce Prault, directeur des services de l'APPCA, le 15 décembre 1952.

<sup>3923</sup> *Annuaire APCA* 1955, p. 76.

<sup>3924</sup> *Annuaire APCA* 1959.

et d'économie rurale du Morbihan »<sup>3925</sup>. La réponse à l'enquête 61-5 est apportée par Arthur Genuit, 39 ans, lui aussi ingénieur ESA, membre de la chambre d'agriculture depuis 1959 et président du Centre de gestion et d'économie rurales du Morbihan. Sa démarche est pensée en complémentarité avec la Mutualité agricole, la chaire d'économie rurale de l'École nationale supérieure d'agriculture de Rennes et le Syndicat national des migrations et d'établissement rural. Par ailleurs elle ne contredit en rien les consignes de l'APPCA. C'est cette docilité et cette inscription locale dynamique qui semblent l'avoir emporté auprès du CPG, tout comme le fait qu'Hugues de Kerret soit breton, après les manifestations de l'été 1961, peut avoir compté. À l'inverse, le relatif échec de l'enquête 60-7 et le désaccord entre l'APPCA et Eugène Forget sur les méthodes de calcul, ce dernier défendant la démarche adoptée en Maine-et-Loire et prenant en compte la rentabilité, a certainement concouru à son éviction partielle et à son remplacement par un président plus discipliné.

Quelle restitution Hugues de Kerret fait-il des 168 documents reçus considérés comme des réponses à l'enquête 61-5 ? En préambule du « *bilan des travaux* », il souligne que « *la majorité des chambres départementales se sont, comme nous allons le voir, rangées derrière [l'APPCA] en optant résolument pour [la] méthode [prenant en compte la seule capacité de travail de deux UTH] admettant qu'il n'y avait pas de correspondance nécessaire entre la rentabilité et la superficie et qu'en fait, l'enquête demandée par le ministère posait une question qui ne pouvait être résolue* ». Pour le rapporteur, « *le véritable problème [...] est-il bien d'admettre qu'il existe des exploitations non rentables – quels que soient les moyens d'investigation mis en œuvre pour les déterminer – et que celles-ci ne doivent en aucun cas être pénalisées mais au contraire aidées pour atteindre ce seuil de la rentabilité dans le cadre d'une véritable politique de promotion sociale et de défense de la libre exploitation familiale* ». Après avoir fait remarquer que parmi les chambres départementales, « *la majorité avait admis la nécessité de répondre au ministre, ne serait-ce que pour apporter une contribution importante à la connaissance agricole des différentes régions et tenter au moins de définir le plafond à partir duquel on pourra ultérieurement considérer qu'une exploitation est rentable ou non et en conséquence fixer un jour des prix agricoles qui donnent à tout agriculteur l'assurance de pouvoir enfin vivre décemment* », le rapport présenté par Hugues de Kerret s'attache à distinguer certaines des démarches adoptées par les chambres, dans une logique de reconnaissance de l'innovation et du dynamisme, ceci dans les marges strictes de la compatibilité avec les positions de l'APPCA.

Ainsi l'émulation recherchée par la publication d'un bilan des travaux semble être celle de la logique de l'agriculture de peuplement et du *statu quo* agrarien, qui est celui de l'APPCA dès avant le vote de la loi d'orientation agricole. Mais il s'agit également de désigner des cas exemplaires, qui ont réussi à faire, dans le même temps, gageure s'il en est, la preuve de l'infaisabilité et de la compétence. Est ainsi d'abord positivement discriminée la chambre d'agriculture du Finistère qui a réalisé son enquête « *en liaison étroite avec le Centre national de comptabilité et d'économie rurale* » et fait la preuve que « *le calcul basé sur la rentabilité risque, dans bien des cas, d'imposer des surfaces que deux unités de main-d'œuvre ne peuvent raisonnablement travailler sans friser l'esclavage ou la dépression nerveuse* ». De même, les chambres d'agriculture du Loir-et-Cher, de Vendée, du Loiret et du Pas-de-Calais sont évoquées parce qu'elles contribuent à affiner la méthode Gabillard, dans le sens d'une prise en compte des temps spécifiques – déplacements, temps nécessaire à la gestion etc. – : « *ici, comme ailleurs, les résultats obtenus font apparaître des*

<sup>3925</sup> Arch. APCA, Enquête "APPCA" Population-Superficie, 1961, Dossier Moreau : "Services et organismes susceptibles d'apporter une aide technique aux études préalables à la détermination de la superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre", rapport de la chambre d'agriculture du Morbihan, 10 novembre 1961.

*surfaces assez petites, certainement pas viables avec les termes actuels de l'échange* ». Est longuement exposée l'étude transmise par la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, précédemment défendue par Eugène Forget : si sa validité mathématique est reconnue, toute opérationnalité lui est clairement déniée, dans une logique d'émulation à l'envers.

Sont énumérées plus brièvement les chambres d'agriculture ayant « *fait part d'idées positives à propos des enquêtes en cours* », dont celle de la Vienne qui « *replace le problème des structures dans un "ensemble" : le milieu rural : l'optimum d'harmonie s'obtient lorsque la proportion de la population agricole est de 50% de la population active totale* » – façon de prôner un retour à la situation d'avant 1939 – et qui revient sur le postulat issu des écrits d'Henri Noilhan. Il s'agit enfin de faire l'inventaire des travaux en cours et des premiers résultats, afin d'encourager les chambres d'agriculture réticentes ou retardataires – quatre chambres d'agriculture sont signalées car « *elles ne semblent pas, d'après leurs réponses sur la question jusqu'à ce jour, avoir pris l'affaire en main* » – à effectuer les mêmes travaux. Parmi d'autres, la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes se dirait « *solidaire de l'APPCA pour sa position sur la capacité de travail des agriculteurs à parité avec autres activités économiques [et] se refuserait à entreprendre toute étude sur la superficie des exploitations au cas où ces positions ne seraient pas prises en considération* ».

En conclusion, il est clairement énoncé que « *non seulement cette enquête ne peut, pour toutes les raisons précédemment invoquées, aboutir à un résultat quelconque mais elle devrait être complétée et remplacée à son véritable niveau, celui d'une politique agricole cohérente et qui tienne avant tout compte des impératifs que la loi d'orientation devrait servir* ». L'étude commanditée est qualifiée de « *cadeau empoisonné qui, en fait, n'intéressait que les techniciens* » et le rapporteur fait mine de se demander « *pourquoi mesurer la taille de l'exploitation idéale alors qu'en fait elle s'agrandit d'elle-même et que bientôt certains départements auront des allures de désert* ». Aux vellétés dirigistes du gouvernement est opposé le processus de « *concentration naturelle* » des exploitations agricoles. L'ouverture des frontières, dans le cadre du Marché commun, est encore une fois présentée comme une menace et il est écrit : « *le meilleur atout pour éviter cet apport massif d'immigrants n'est-il pas, étant donné la conjoncture, de faire en sorte que la terre française conserve un optimum de population agricole autochtone ?* »<sup>3926</sup> – notons que les allusions aux agriculteurs étrangers se sont révélées extrêmement rares dans les réponses à l'enquête 61-5.

Le lendemain, 29 mai 1962, lorsque s'ouvre la session ordinaire de l'APPCA, les membres et présidents des chambres d'agriculture n'appartenant pas au CPG n'ont pas eu ce rapport entre les mains, mais ont pu en lire une version condensée, diffusée le 4 mai<sup>3927</sup>. La longue délibération votée se clôt sur ces mots : l'APPCA « *DEMANDE à ses représentants au sein des Commissions départementales de structures, telles qu'elles viennent d'être créées par les Pouvoirs Publics, de défendre ces positions et :*

*1°. Notamment qu'ils se bornent bien, comme le souhaitent l'Assemblée et la majorité des Chambres, – à partir de la notion de la capacité de travail dans le cadre de conditions techniques normales, à fixer (sur la base de 2 400 heures pour une unité de main-d'œuvre) la superficie de l'exploitation à 2 UTH, tant que demeurent non connus :*

<sup>3926</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1962 à juillet 1962. Procès-verbal de la réunion du 28 mai 1962. *Rapport sur la détermination de l'exploitation viable à 2 UTH* présenté par M. de Kerret, président de la chambre d'agriculture du Morbihan au nom du Groupe de travail « Structures » de l'APPCA, 20 p.

<sup>3927</sup> Arch. APCA, Circulaires, janvier 1962-juin 1962, circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture (siège et domicile), le 4 mai 1962.

- le niveau des termes de l'échange à déterminer par le Gouvernement ;
- la nature, le volume et les conditions de l'aide financière à fixer par l'État en application des articles 6 et 8 de la loi d'orientation agricole.

2°. *Qu'ils refusent à ce que ces études résultant de l'article 7 de la loi d'orientation constituent une entreprise de liquidation de certaines petites entreprises agricoles à une unité de main-d'œuvre ou plus qui semblent parfaitement viables et de nivellement des exploitations agricoles françaises à partir d'une définition théorique qui n'aurait aucune démonstration scientifique et aucune correspondance dans la réalité »*<sup>3928</sup>

Évident est le durcissement de la problématisation autour de la capacité de travail et de la priorité à accorder aux exploitations jugées trop petites pour bénéficier des aides de l'État. Rappelons combien le processus d'intéressement se fonde sur l'encouragement au dynamisme institutionnel local dans un multipartenariat avec les organisations s'intéressant à la gestion et à l'économie rurale, tout en guidant la mise en œuvre statistique. L'enrôlement, la mobilisation et la traduction parachèvent les premières étapes, le nombre important de réponses masquant l'adhésion imparfaite des chambres d'agriculture au processus en cours, expertise et consultation se mêlant puisque le choix de la méthode Gabillard vaut approbation de la distorsion problématique sur les seuls temps de travail. Ce long intermède dans la boîte noire de l'« *enquête Structures* » ne peut que déboucher sur les suites de celle-ci, sur les retentissements quant au positionnement de l'APPCA comme corps intermédiaire.

## C. 1962-1965 : de l'(in)utilité de l'APPCA comme corps intermédiaire

### Entre chambres d'agriculture départementales, OPA et gouvernement : régulations croisées

Jusqu'en avril 1962, les relations de l'APPCA avec le gouvernement se ressentent des graves dissensions existant entre les organisations syndicales agricoles et le premier ministre, Michel Debré. Le déplacement du pouvoir des députés aux technocrates et la proximité intellectuelle entre une partie des jeunes syndicalistes agricoles et l'entourage du gouvernement heurte les dirigeants agricoles en place depuis les années 1950, voire depuis plus longtemps – 40 présidents de chambre d'agriculture sur 90 l'étaient déjà en 1952 et l'écrasante majorité, 82, en étaient déjà membres à cette date. Au cours du processus souterrain d'élaboration de la loi d'orientation agricole – ce travail est confié à un comité de hauts fonctionnaires, d'économistes et de représentants des principales organisations agricoles (dont le CNJA), mais le projet est finalement rédigé par les technocrates, en contradiction avec les propositions de la FNSEA et de l'APPCA –, « *les conservateurs, furieux, prétendirent que les " technocrates " tiraient parti de l'ambition personnelle ou de la naïveté des jeunes paysans pour prêter un faux semblant de soutien agricole à leurs projets "anti-paysans". Pourtant, en réalité, c'est une véritable communauté d'intérêts qui tendait à combler en partie le fossé entre les planificateurs du gouvernement et la nouvelle élite paysanne* »<sup>3929</sup>. L'hostilité à Michel Debré des dirigeants de l'APPCA, au premier rang desquels les ex-membres de la COCP et ex-conseillers nationaux René Blondelle et Marc Ferré, ne fait pas de mystère. L'ancien haut fonctionnaire, maître des requêtes au Conseil

<sup>3928</sup> « Délibération sur la politique foncière », dans *Chambres d'Agriculture*, 33e année, supplément au n° 247-248, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1962, pp. 8-11. Voir le texte intégral en **Annexes**. Dossier n° 10. Document 7.

<sup>3929</sup> Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...* ouvrage cité, p. 239.

d'État dans l'entre-deux-guerres, engagé dans la Résistance et passé à la clandestinité dès 1942, qui relaya les décisions du gouvernement de la France libre et qui fonda « *les structures administratives de la future France libérée* », commissaire de la République en août 1944, chargé de mission auprès du général de Gaulle en 1945, rédacteur des statuts des Instituts d'études politiques et de l'École nationale d'administration <sup>3930</sup>, le leur rend bien, si l'on en croit Edgard Pisani, qui lui prête ces mots : « *Ah ! si du moins il n'y avait pas les agriculteurs et surtout leurs leaders. Tous, qu'on le veuille ou non, issus de la corporation paysanne de Pétain et donc antigaulistes* » <sup>3931</sup>.

À l'automne 1960, quand l'APPCA, après avoir échoué à imposer un « *canal unique de consultation* » <sup>3932</sup>, revient à la charge en réaffirmant sa volonté de donner son avis sur les textes en préparation au terme d'une procédure de consultation formelle, le ton adopté par le premier ministre est très sec. En septembre 1960, lors d'une réunion du CPG, « *M. Houillier signale que dans le premier projet de loi d'orientation, certaines dispositions visaient les successions : celles-ci ont été retirées et font l'objet d'une loi successorale dont M. le Premier Ministre a établi les grandes lignes. Le Comité estime que M. Blondelle devrait demander communication de ce projet de loi* » <sup>3933</sup>. La réponse de Michel Debré est cinglante : « *Monsieur le Président, Le Gouvernement a déposé le 25 juillet 1960 sur le bureau de l'Assemblée Nationale le projet de loi modifiant divers articles du code civil et du code rural sur le régime des successions, plus spécialement en milieu agricole. Ce projet est actuellement en cours d'impression et va être très prochainement disponible à l'Assemblée sous le n° 863. Il semble difficile dans ces conditions que l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture soit, comme vous le suggérez par votre lettre du 2 septembre, saisie pour avis d'un projet dont l'élaboration est maintenant achevée au stade gouvernemental. Cependant, le Gouvernement et le Parlement prendront certainement connaissance avec un vif intérêt des observations que l'APPCA croirait pouvoir formuler sur ce texte* » <sup>3934</sup>. Le seul emploi du conditionnel dans la dernière phrase de la lettre suffit à montrer combien l'assemblée permanente est exclue du dispositif envisagé par le gouvernement pour mettre en application la loi d'orientation agricole.

René Blondelle reste cependant dans une logique de sempiternelle réaffirmation de la logique consulaire, en réclamant que l'APPCA soit saisie pour avis en tant qu'institution consultative. Ainsi, à propos des lois et décrets qui doivent découler des travaux du comité Rueff-Armand, le président de l'APPCA explique : « *au cours de sa réunion du 4 octobre, le Comité permanent général de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture a procédé à un premier examen du rapport sur les obstacles à l'expansion économique présenté par le Comité que vous avez institué par décret du 13 novembre dernier. Considérant que le Conseil des ministres était désormais saisi des propositions de ce Comité, que plusieurs d'entre elles avaient d'ailleurs été traduites en actes réglementaires, le Comité permanent m'a chargé de vous demander, au cas où vous le croiriez utile, de bien vouloir le saisir pour avis, lorsque certains points examinés par*

<sup>3930</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=2196](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=2196)

<sup>3931</sup> Voir Edgard PISANI, *Persiste et signe*, ouvrage cité, p. 135, dont le témoignage corrobore les archives du premier ministre. Voir également : Édouard LYNCH, « Le "moment Debré" et la genèse d'une nouvelle politique agricole », article cité.

<sup>3932</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, discussion générale du 22 juin 1960, pp. 471-472.

<sup>3933</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961, procès-verbal de la réunion du 6 septembre 1960.

<sup>3934</sup> Arch. APCA, Documents officiels, 1960-1962, lettre de Michel Debré, Premier ministre, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 27 septembre 1960.

le rapport auront été retenus, en principe, par vos soins, des avants-projets de décisions dans les domaines rentrant dans sa compétence professionnelle agricole »<sup>3935</sup>. Face à ces demandes réitérées, les réponses du premier ministre tendent à réduire l'APPCA à la position d'acteur parmi d'autres, et donc à lui dénier la préséance consultative qu'elle revendique. De plus, Michel Debré enjoint régulièrement le président de l'assemblée permanente à s'adresser au ministre de l'Agriculture qui ne manquera pas « d'associer à ses réflexions et ses travaux l'Assemblée Permanente sur les points qui lui sembleront mériter une étude particulière ». Manière de cantonner l'APPCA au domaine strictement agricole, quand celle-ci a saisi les implications plus larges en matière de politique économique des ambitions gouvernementales, manière également de l'écarter du processus décisionnel, qui se tient, lui, au niveau gouvernemental. La correspondance de l'APPCA avec le ministère, pendant cette année 1960-1961, montre que les échanges se limitent à des dispositions très précises. Sont notamment abordées avec Henri Rochereau la réforme du régime électoral des chambres d'agriculture et la question des désignations des représentants professionnels agricoles au sein du Comité de gestion du FORMA. Mais il est vrai qu'avec ce ministre, comme avec Roger Houdet, son prédécesseur, également sénateur indépendant, la connivence existe, notamment sur le plan politique : les désaccords se situent bien plus au niveau des ambitions gouvernementales et de ceux qui les portent le plus ostensiblement.

À partir de l'arrivée d'Edgard Pisani au ministère de l'Agriculture, fin août 1961, les rapports se déplacent et s'opère une forme de pacification, au moins apparente. Le nombre de lettres échangées augmente jusqu'à atteindre deux à trois missives importantes, signées de René Blondelle et adressées directement au ministre, entre septembre 1961 et juin 1962. Le ton se fait moins coupant, de la part des uns comme des autres. Edgard Pisani semble avoir su ménager « susceptibilité collective »<sup>3936</sup> et logiques institutionnelles, tout en maintenant l'APPCA en dehors des concertations informelles engagées avec les jeunes agriculteurs<sup>3937</sup>. Il est notamment demandé à l'APPCA de désigner deux représentants pour le comité d'agrément des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, en novembre 1961 : l'assemblée permanente s'en acquitte rapidement, et l'échange épistolaire est on ne peut plus courtois. En cela, Edgard Pisani semble avoir rempli l'un des trois objectifs de sa feuille de route – Miche Debré lui aurait dit : « En fait, vous avez trois tâches, toutes essentielles : calmer les paysans, faire fondamentalement évoluer notre agriculture qui a un demi-siècle de retard et conduire la négociation de Bruxelles qui commence dans moins d'un mois »<sup>3938</sup>. Les observateurs de ce moment politique reconnaissent sans ambages que « très vite, les responsables gaullistes, Pisani en tête, renouent des liens privilégiés avec la profession agricole, réconciliant les "jeunes" et les "vieux" que le ministère Debré avait un moment dissociés », sans toutefois nier la persistance

<sup>3935</sup> Arch. APCA, Documents officiels, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Michel Debré, premier ministre, le 7 octobre 1960.

<sup>3936</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 48.

<sup>3937</sup> Quelques années plus tard, Edgard Pisani écrit : « Reste la question toujours délicate de la consultation des groupes socio-professionnels et de leur participation à l'élaboration du projet de décision. L'expérience montre que les contacts organisés au sein d'organismes consultatifs officiels créés à cet effet, revêtent souvent un caractère très formel en raison de la publicité qui peut être donnée à la position adoptée par chacun. Beaucoup plus fructueux sont les contacts officieux où se nouent des discussions serrées mais franches et où de la confrontation des points de vue et des intérêts peut surgir des solutions positives et réalistes. Les avis formulés par les organismes consultatifs officiels ne sont d'ailleurs souvent que la confirmation des accords obtenus préalablement au cours de discussions en privé ». Arch. nat., 491 AP 8, Fonds Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, 1961-1981. Dossier « Ministère de l'Agriculture », 1961-1966. Note « Les mécanismes des décisions gouvernementales », sans date.

<sup>3938</sup> Edgard PISANI, *Persiste et signe*, ouvrage cité, p. 135.



d'oppositions fortes jusqu'après le vote de la loi complémentaire d'août 1962. En mai 1963, Edgard Pisani est reçu avec égards à l'APPCA, pour la session ordinaire<sup>3939</sup>.

Entre 1961 et 1963, la participation des membres des chambres d'agriculture aux organismes mis en place dans le cadre de l'application de la loi d'orientation agricole et de la loi complémentaire votée en août 1962 trahit sinon une adhésion à la politique menée, au moins une volonté d'en intégrer les instances décisionnelles. Elles concourent à la mise en œuvre de mesures en faveur d'une agriculture moyenne, c'est-à-dire employant et rémunérant un couple, en voie de modernisation, en favorisant l'agrandissement des exploitations, notamment par le biais de l'indemnité viagère de départ (IVD) pour accélérer les cessations d'activité des plus anciens, par des aménagements des baux ruraux donnant des garanties importantes au fermier, par la création des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), par la réglementation anti-cumuls et enfin par l'instauration d'une surface minimale d'installation (SMI)<sup>3940</sup>. Le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (FASASA) comprend à la fois l'IVD et « *des aides pour les agriculteurs en surnombre qui acceptent d'émigrer vers des zones d'accueil ou de se former à d'autres professions et des soutiens aux régions défavorisées* »<sup>3941</sup>.

Deux formes de participation des chambres d'agriculture aux SAFER sont lisibles en 1963 et 1964, mais dès 1961, il semble que parmi les membres de chambre d'agriculture « *un grand nombre de personnalités [...] avaient déjà des responsabilités dans les sociétés d'aménagement foncier créées ou en cours de création* »<sup>3942</sup>. En 1963, 26 chambres d'agriculture déclarent à l'APPCA avoir été associées à la fondation de la SAFER de leur département ou région et donnent le montant de leur participation financière en actions. Allant de 1 000 à 20 000 francs, celle-ci restent modeste par rapport au capital social prévu, qui va de 150 000 francs, pour la SAFER du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne, à 750 000 francs, dans le cas de la vaste SAFER Centre : la participation de la chambre d'agriculture pèse rarement plus de 2 à 6 %. Dans huit départements au moins, le président de la chambre d'agriculture est l'un des administrateurs de la SAFER<sup>3943</sup>. Derrière un effet de source probable, il semble qu'il faille souligner l'empressement des chambres d'agriculture du sud du Massif central et du Centre à participer à l'action de la SAFER<sup>3944</sup> ainsi que les indices d'une participation plus que marginale. En 1964, une chambre d'agriculture sur trois voit l'un de ses membres siéger à la SAFER, et dans une dizaine d'autres, ce sont deux à trois membres qui déclarent y avoir des responsabilités. Douze présidents de chambre d'agriculture de 1960 font alors partie des dirigeants de la SAFER, tandis que 18 présidents de SAFER appartiennent à la chambre d'agriculture : six présidents de chambre d'agriculture de 1960 sont devenus présidents d'une SAFER<sup>3945</sup>.

<sup>3939</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Document 8.

<sup>3940</sup> Les décrets d'applications de la loi complémentaire d'août 1962 retiennent comme surface minimale d'installation celles établies par arrêté ministériel chaque année et qui équivalent à deux fois la superficie de référence, autrement dit la superficie moyenne des exploitations agricoles de la région.

<sup>3941</sup> Paul HOUÉE, *Les politiques de développement rural...* ouvrage cité, p. 85.

<sup>3942</sup> Arch. APCA, Ministère de l'Agriculture, 1960-1962, double d'une lettre de René Blondelle, Président., APPCA, à Edgard Pisani, Ministre de l'Agriculture. Cabinet du Ministre, le 4 octobre 1961.

<sup>3943</sup> Enquête 63.1. « Réalisations des chambres d'agriculture ». Compte rendu analytique, Paris, APPCA, [1963], 118 f°.

<sup>3944</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Cartes 2 et 3.

<sup>3945</sup> *Annuaire APCA* 1964.

Aux côtés d'André Lurton et de Michel Debatisse, venus du CNJA et chauds partisans de la politique des structures, on trouve Eugène Forget et Hugues de Kerret, dont on connaît l'intérêt pour la question et le rôle dans l'enquête Structures à l'APPCA, ainsi que leurs homologues Alain du Fontenieux, Martial Brousse, Marcel Lemaire et Louis Latil – les trois premiers anciens membres voire syndics de l'URCA de leur département entre 1942 et 1944. Entrisme ou noyautage d'institutions décriées dès avant leur création ? Surtout, Sylvain Maresca résume bien la position des dirigeants agricoles : « *éternels novateurs dans un milieu agricole dont, a posteriori, l'évolution confirma d'autant plus le bien-fondé de leurs options techniques, économiques et sociales que leur position de porte-parole leur donnait des moyens accrus de peser sur cette évolution pour imposer au reste de la paysannerie l'identité sociale qu'ils incarnaient, les dirigeants agricoles délaissèrent les premiers les concours et la célébration de la productivité pour s'intéresser à la gestion, aux problèmes économiques et juridiques ; ils délaissèrent l'exploitation familiale traditionnelle pour tenter des expériences collectives (GAEC, banques de travail, GFA, Sociétés civiles, etc.). Inspirateurs des réformes, ils furent les premiers artisans de leur mise en pratique en même temps qu'ils préparaient les suivantes* »<sup>3946</sup>. On saisit vite la contradiction entre des réseaux départementaux enchevêtrés et ouverts, très éloignés de la caricaturale bataille entre partisans d'une politique des prix et partisans d'une politique des structures, et une institution de rang national qui refuse de restituer cette complexité trop éloignée de sa vulgate et transforme les objectifs d'une enquête pour mieux assurer son avenir.

Car l'APPCA, au cours des années 1961-1962, dans le cadre de l'enquête Structures, a clairement pratiqué la rétention d'informations comme une forme de régulation : sous des formes apparemment atténuées, Claire Lemercier évoque des cas analogues à la chambre de commerce de Paris<sup>3947</sup>. A déjà été évoquée, la propension de l'APPCA à éliminer les réponses des chambres d'agriculture qui n'étaient pas conformes à ses attentes. L'enjeu de l'enquête est ainsi partiellement détourné : le but est de jouer la survie des chambres d'agriculture en démontrant leur compétence en matière d'études économiques, et donc leur légitimité. Mais la rétention d'information est observable également dans l'autre sens. En décembre 1961, plusieurs présidents de chambre d'agriculture demandent à l'APPCA de leur « *communiquer la note méthodologique établie par la Direction des Affaires Economiques du Ministère et intitulée : "La superficie de l'exploitation rentable - Contribution à la recherche d'une méthode pour l'exécution des études prescrites par l'article 7 de la loi du 5 août 1960* », dont ils ont eu connaissance par des tiers. René Blondelle y oppose un refus ainsi argumenté : « *cette note de 21 pages, datée du 10 août 1961, ne contient pas de directives sur les méthodes à appliquer pour le travail dont sont chargées les Chambres d'Agriculture : elle énumère seulement certaines possibilités suivant le plan que je vous communique ci-après. Ainsi que je vous l'ai dit, le Bureau de l'Assemblée n'a pas jugé opportun, dans sa réunion du 19 septembre, de vous transmettre cette étude qui, par son imprécision, serait plutôt de nature à retarder qu'à accélérer les travaux qui vous ont été demandés* »<sup>3948</sup>.

<sup>3946</sup> Sylvain MARESCA, « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », article cité, p. 51.

<sup>3947</sup> « *Cette question du pouvoir dont dispose le détenteur d'une information ou d'une compétence se pose à propos de tous les thèmes nouveaux dont la Chambre est saisie : parfois utilisés pour légitimer des décisions déjà prévues, les rapports d'une telle institution peuvent aussi proposer des solutions nouvelles, ou occulter délibérément des éléments* ». Claire LEMERCIER, « La chambre de commerce de Paris. Acteur indispensable de la construction des normes économiques (première moitié du 19<sup>e</sup> siècle) », dans *Genèses*, n° 50, mars 2003, pp. 50-70, p. 59.

<sup>3948</sup> Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962, copie de circulaire de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents des chambres d'agriculture (siège et domicile), le 15 décembre 1961.

Dépouillement de l'enquête et rendu de celle-ci aux pouvoirs publics trahissent nombre d'altérations décisives, qui jettent un voile sur la situation dans les départements : ce faisant, l'APPCA tente de se rendre indispensable aux chambres d'agriculture, tout en gardant la haute main sur les orientations à donner en étant la seule à détenir des informations complètes sur l'état des troupes départementales, leurs moyens, leurs préoccupations, leur velléités. Construire une banque de données d'arguments statistiques mais également se donner les moyens de juger de l'impulsion à donner en matière de constitution de services, constituent deux des armes de l'APPCA au début des années 1960. En novembre 1961, François Houillier répond à une demande d'informations émanant d'un ingénieur du Centre régional de comptabilité et d'économie rurale du Languedoc en ces termes : « *Monsieur l'Ingénieur,*

*Vous avez bien voulu me demander, par lettre du 14 novembre, à recevoir un dossier complet des instructions et directives adressées par l'assemblée aux chambres d'agriculture au sujet de la détermination de la surface minima des exploitations.*

*En premier lieu, je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'assemblée n'étant pas la supérieure hiérarchique des chambres d'agriculture, l'une et les autres étant des établissements publics autonomes, il ne peut y avoir à proprement parler envoi de directives par l'assemblée aux chambres d'agriculture.*

*En second lieu, je pense que vous pourrez obtenir, en vous adressant à M. le président de la chambre d'agriculture de l'Hérault et sous sa responsabilité, communication des documents que vous me demandez et qui constituent une correspondance d'ordre interne entre l'assemblée et les chambres d'agriculture.*

*Naturellement, si la revue Chambre d'agriculture publie une étude sur cette question, je m'empresserai de vous la faire parvenir puisqu'il s'agira à ce moment-là, d'un document public »*

Frontières floues et floutées par la densité des réseaux et les multi-appartenances, confusion autour des liens entre chambres d'agriculture et APPCA, qu'il est de bon ton de démentir, rapport à la publicité et à la confidentialité : tous ces éléments soulignent l'importance du secteur de la prospective économique dans les chambres d'agriculture et à l'APPCA.

## **L'APPCA et la prospective économique**

Tandis que la question des 2UTH sème la confusion au sein des OPA et contribue à fragiliser les organisations « *unitaires* » qui ne peuvent plus prétendre avec autant de conviction défendre l'ensemble des agriculteurs, l'APPCA sort-elle renforcée par le biais d'un soutien de l'État à la technocratisation de l'institution ? Lors de la discussion de la loi d'orientation agricole, le 23 juin 1960, l'amendement n° 14 de la commission, présenté par Jean Deguise prévoit la création d'un institut national d'économie rurale qui « *a pour mission de procéder à toutes les études propres à dégager des références économiques exactes en vue de l'application de la politique agricole définie à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus* » notamment en rassemblant des comptabilités d'exploitation, et en coordonnant ou en exécutant « *les études nécessaires en vue de l'amélioration des structures d'exploitation, du développement des investissements rentables, de l'occupation et de l'exploitation optimum du sol et de l'adaptation de l'agriculture française à la politique agricole commune prévue par le traité de Rome* »<sup>3949</sup>. Dans cet organisme, il y aurait au parité entre représentants de

<sup>3949</sup> *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat, discussion générale du 23 juin 1960, pp. 495.*

l'administration et des organisations. Des indices permettent, dès le début des années 1960, de développer l'idée selon laquelle l'APPCA a ensuite cherché à occuper ce rôle de coordination des méthodes et des travaux des centres d'économie rurale, des centres de gestion et des offices de comptabilité.

Dans le cadre de l'enquête sur l'exploitation à 2 UTH, les services d'études économiques et les centres départementaux de gestion et d'économie rurale ont été mobilisés dans le but de produire des preuves servant à appuyer des thèses, voire à contrer les arguments opposés : face à « *la légende suivant laquelle les prix ne seraient pas intéressants pour les petits exploitants* »<sup>3950</sup>, il s'agit de montrer qu'au contraire les plus petites exploitations seraient viables si seulement le gouvernement voulait indexer les prix agricoles. À partir de 1960, les travaux du CNCER portent ainsi sur le pouvoir d'achat plus que sur les 2 UTH : autrement dit, on compte désormais en francs plus qu'en hectares.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1962, le CNCER est un service d'utilité agricole de l'APPCA. En 1963, il a été transformé en un service d'études économiques, ses objectifs sont devenus plus généraux, et « *l'INRA prend en charge les travaux d'études et de recherches sur l'économie de l'exploitation* » : ainsi « *depuis 1960, les études concernant l'économie de l'exploitation et couvertes par une convention avec l'INRA se sont poursuivies, tandis que le service commençait des études relevant des divers secteurs de l'économie* » – Raymond Moreau, demeuré à la tête du service, écrit toutefois que « *les travaux concernant l'économie de l'exploitation constituent, en explicitant les mécanismes de production, le fondement indispensable à tous les travaux d'économie rurale, quel que soit le niveau auquel ils peuvent se situer* ».

L'économie du marché occupe l'héritier du CNCER : il est question de « *recherches sur les équilibres entre la production et les besoins, les voies et moyens pour les améliorer, les prix et leurs perspectives* ». Mais « *l'objet essentiel du service est de rassembler et présenter sous forme convenable, les statistiques économiques nécessaires à l'information directe des présidents et des services* ». Statistiques économiques générales – production, valeur, volume, prix, démographie, taux de croissance – mais également statistiques économiques particulières – notamment des enquêtes locales très détaillées – sont élaborées par le service. L'économie régionale et les études de conjoncture sont également en plein développement au sein du service<sup>3951</sup>. Dès 1961, il est question de ce que l'on ne va pas tarder à appeler la prospective économique, comme cela transparaît dans le rapports sur l'activité des services : « *un projet visant la connaissance de la situation économique de l'agriculture a été établi (Panel), projet correspondant aux dispositions de la loi d'orientation se référant aux bilans des exploitations agricoles pour la définition de la politique agricole, notamment en matière de prix. L'application d'un tel projet permettrait outre une bonne connaissance de la situation économique de l'agriculture, l'établissement de prévisions correctes à court et moyen terme* »<sup>3952</sup>. Les idées des planistes ont fécondé l'ensemble du système économique et politique : de la création d'un Centre international de prospective, en 1957, aux ouvrages d'Alfred Sauvy, la prévision économique se surajoute à l'économie planifiée. S'immiscer dans ce secteur, pour l'APPCA du début des années 1960, c'est anticiper sur les souhaits de chambres d'agriculture, qui n'ont guère les moyens de ce genre d'études, et valoriser en les réunissant les modestes travaux menés localement dans

<sup>3950</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1962-décembre 1962, lettre récapitulative n° 8 de René Blondelle, président de l'APPCA, aux présidents de chambre d'agriculture, le 27 juillet 1962.

<sup>3951</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1963-1964.

<sup>3952</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1961-1962.

les Centres d'économie rurale : cela lui permet de s'assurer une pérennité, en s'inscrivant toujours plus dans le paysage organisationnel départemental et national, notamment par le biais du soutien financier à des associations mais également par l'intégration en tant que services d'utilité agricole, soit en offrant une formule juridique clé en main. Tenter de s'imposer aux côtés des services de l'État, voire de les noyauter, répond également à la vision corporatiste de la société que de nombreux dirigeants de l'APPCA continuent de porter.

L'enquête « 2 UTH », en forçant l'APPCA et les chambres d'agriculture à se placer sur le terrain de l'expertise économique, en ont modifié le fonctionnement organisationnel : Pierre Lascoumes décrit très bien les mécanismes par lesquelles l'« expert [est] source de normativité interne, externe, puis décisionnelle »<sup>3953</sup>. Cette stratégie de pérennisation de l'institution, très éloignée des souhaits des fondateurs des chambres d'agriculture et de l'APPCA, s'accompagne cependant du maintien apparent du rôle consultatif, sur lequel repose la légitimité de l'institution. Ces deux terrains, des services et de la consultation, de l'expertise et de la représentation, peuvent d'autant plus coexister que certaines des revendications professionnelles sont désormais portées au niveau européen plus qu'au niveau national<sup>3954</sup>, ouvrant la voie d'un possible double langage entre ces mondes qui ne communiquent que partiellement et imparfaitement.

### L'APPCA au sein du COPA : défendre la politique des prix à Bruxelles

Préoccupation européenne qui s'exprime dès 1956 au travers des motions, puis à chaque session par un vœu au moins portant sur le Traité de communauté économique européenne : bientôt, à partir du milieu des années 1960, les questions économiques, dans leur ensemble, sont explicitement et directement raccordées à la politique agricole commune (PAC), un volet s'y rapporte toujours, et les motions concernant la commercialisation de telle ou telle production n'envisagent guère de solution en dehors de l'Europe. Tout se passe comme si la négociation des prix agricoles s'était déplacée de Paris à Bruxelles entre 1958 et 1964. Les auteurs du tome 4 de *Histoire de la France rurale* le résumant ainsi : « *Voilà pourquoi la suppression de l'indexation des prix agricoles et le refus de convoquer le Parlement pour en débattre heurtent de front les intérêts des gros agriculteurs et de leurs alliés. L'échec de leurs tentatives pour faire céder le gouvernement dans le cadre national les conduit à reporter tous leurs espoirs sur la mise en œuvre du traité de Rome et l'élaboration d'une législation agricole communautaire. Ils espèrent obtenir à Bruxelles ce qui leur est refusé à Paris, mais ne comptent guère sur le général de Gaulle pour promouvoir une unité de l'Europe des Six qu'il a toujours combattue* »<sup>3955</sup>.

Les négociations autour de l'élargissement du pool vert de Pflimlin, au début des années 1950<sup>3956</sup>, n'avaient rencontré que peu d'enthousiasme du côté de la FNSEA et de la rue d'Athènes : « *la vigueur des intérêts nationaux, la complexité technique des*

<sup>3953</sup> Pierre LASCOUMES, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », dans *Revue française d'administration publique*, 3/2002, n° 103, pp. 369-377.

<sup>3954</sup> Le saut d'échelle de la construction européenne se lit également au travers des trajectoires individuelles : Claude Baillet, directeur de l'Union nationale des offices de comptabilité et des centres d'économie rurale au début des années 1960, est devenu, avant 1968, chef de division à la Commission des communautés européennes. Claude BAILLET, « Évolution régionale de l'effectif des bovins, porcins et ovins dans la communauté Economique Européenne de 1954 à 1964 », dans *Économie rurale*, n° 78-1968, pp. 59-74.

<sup>3955</sup> Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4...* ouvrage cité, p. 630.

<sup>3956</sup> Voir Gilbert NOËL, *Du pool vert à la politique agricole commune...* ouvrage cité.

problèmes, l'affaiblissement de la ferveur européenne liée à l'échec de la CED empêchèrent d'aboutir »<sup>3957</sup>. Du 3 au 12 juillet 1958, à Stresa, en Italie, à l'initiative de la Commission économique européenne, issue du traité de Rome, se tient une conférence chargée de « dégager les lignes directrices d'une politique agricole commune ». Son but est « de définir, sur le long terme, le cadre d'une politique agricole commune qui transcende les solutions et les intérêts nationaux »<sup>3958</sup>. La résolution adoptée<sup>3959</sup>, outre qu'elle rappelle que l'un des objectifs est « l'application d'une politique de prix, qui à la fois évite des surproductions et permette de rester ou de devenir compétitif », marque surtout le commencement d'une volonté commune d'établir une politique agricole commune. Pour Rose-Marie Lagrave, « Stresa marque une transition entre un esprit européen éminemment politique et une vision économiciste de la construction européenne : la banalité de la conférence de Stresa par rapport aux autres conférences agricoles a masqué la discontinuité qu'elle opère entre un processus de construction politique de l'Europe agricole et son invention technocratique – cette rupture se lit dans un langage aux formes énonciatives nouvelles : finies les grandes envolées lyriques, un langage pragmatique et utilitaire est désormais de mise, mais Stresa est aussi un commencement, car la tâche est immense pour faire passer dans les faits les recommandations de la conférence »<sup>3960</sup>.

La délégation française y est conduite par Roger Houdet ministre de l'Agriculture, avec son directeur de cabinet, le secrétaire général de la commission d'étude du Marché commun du ministère de l'Agriculture, le ministre des Finances du Cameroun et « de nombreux hauts fonctionnaires des ministères de l'Agriculture, des Affaires étrangères, de la France d'Outre-Mer et du Commerce » ; ainsi que des représentants des organisations professionnelles : Jean Deleau, Gaston du Douet de Gravelle, Jean Lamy, Pierre Martin « et M. Georges Bréart, suppléant M. René Blondelle, empêché »<sup>3961</sup>. En mai 1960, le mémorandum Mansholt est remis aux ministres de l'Agriculture des Six. C'est Edgard Pisani qui négocie pour la France lors du premier « marathon agricole », qui aboutit, le 14 janvier 1962. « Méthode de négociations », sous la forme d'*ultimata*, et qui sera utilisée à plusieurs reprises par les membres du Marché commun, les marathons agricoles trahissent les énormes enjeux économiques et les tensions qu'ils suscitent<sup>3962</sup>. Rappelons que ces importantes négociations se déroulent pendant l'enquête « Structures », à l'APPCA : notre choix de l'inversion de focale et de la plongée dans la boîte noire de cette période pourrait le faire oublier, mais cela semble expliquer en partie la volonté de l'APPCA de faire la preuve

<sup>3957</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, p. 326.

<sup>3958</sup> Rose-Marie LAGRAVE, « Bruxelles. La représentation de la représentation », dans Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 318 p., pp. 265-300. Sur la période contemporaine, voir : Marie HRABANSKI, « L'encadrement syndical agricole européen : pertinences et limites du COPA et des associations spécialisées », dans Céline BESSIÈRE, Éric DOIDY, Olivier JACQUET, Gilles LAFERTÉ, Julian MISCHI, Nicolas RENAHY et Yannick SENCÉBÉ [dir.], *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales. Actes du colloque, Dijon, 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, 2007, pp. 238-250.

<sup>3959</sup> Les principaux textes sont consultables sur <http://www.ena.lu/>, dans le chapitre Événements historiques

<sup>3960</sup> Rose-Marie LAGRAVE, « Bruxelles. La représentation de la représentation », article cité, pp. 276-277.

<sup>3961</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> septembre 1958.

<sup>3962</sup> De Gaulle fait peser une forte pression pour faire accepter la PAC qui intéresse au premier chef la France, alors que l'Allemagne est plutôt favorable à une politique industrielle du fait de la faiblesse de son agriculture. Le Président menace de rompre le marché commun si la proposition n'est pas acceptée. Il obtient finalement gain de cause et la politique industrielle s'accompagne d'une politique agricole au bout de plusieurs jours d'incertitude. Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4...* ouvrage cité.

qu'elle est un partenaire pour le ministère. Dès les débuts de la Politique agricole commune, le premier « *paquet de mesures* » comporte la création de six organisations communes de marché (OCM) (céréales, porcs, œufs, volailles, fruits et légumes, vin), ainsi que du FEOGA et la définition des règles de financement : de fait, il s'agit d'une politique de soutien des prix <sup>3963</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet 1962, du fait de la crise sur les céréales, le marché commun des céréales entre en vigueur.

Dès 1958, lors de sa création, le Comité des organisations professionnelles agricoles de la Communauté européenne (COPA), compte parmi ses membres l'APPCA, ainsi que la CNMCCA, la CGCA (Coop) et la FNSEA. Cette « *structure spécialisée dans la mise en place du marché agricole produit par produit* » devient l'un des lieux au sein desquels Rose-Marie Lagrave observe que « *prisonnières de la dialectique adaptation distance à l'égard des instances décisionnelles de la CEE – dialectique qui sous-tend la logique du partenariat –, les OPA ont adopté des stratégies de conformité plus que des stratégies offensives, soucieuses d'asseoir leur légitimité et leur crédibilité* » <sup>3964</sup>. L'appartenance de l'APPCA au COPA n'étonne guère <sup>3965</sup>, mais elle s'accompagne également d'autres formes d'engagements précoces. En 1960-1961, René Blondelle appartient à la commission de l'Agriculture de l'Assemblée parlementaire européenne, à Luxembourg, présidée par Roland Boscary-Monsservin tandis que Georges Bréart est l'un des membres français de la section spécialisée de l'agriculture du Comité économique et social, à Bruxelles <sup>3966</sup> : les dirigeants de l'APPCA jouent le jeu de l'*habitus* bruxellois <sup>3967</sup>. Mais en même temps, dans la revue *Chambres d'agriculture*, prime l'affichage des liens entre l'APPCA et la CEA <sup>3968</sup>, logées toutes deux au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, à Paris : plutôt chargée du volet social – sauvegarde des exploitations viables, maintien de l'agriculture de montagne, sécurité sociale, formation et animation sont de son ressort –, la CEA permettrait-elle de dévier le regard des électeurs des membres des chambres d'agriculture des technocraties européennes, jugées inquiétantes ?

L'impact du remplacement de Luce Prault par François Houillier au poste de directeur général des services ne peut être éludé. Après son départ en retraite en mai 1960, Luce Prault continue ses activités en restant expert en matière civile près le tribunal de première instance de la Seine <sup>3969</sup> et en enseignant au CNAM, mais surtout en écrivant, notamment

<sup>3963</sup> Ève FOUILLEUX, *La Politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, l'Harmattan, 2003, 403 p. Texte remanié de sa thèse de doctorat en sciences politiques, soutenue à l'IEP de Grenoble en 1999.

<sup>3964</sup> Rose-Marie LAGRAVE, « Bruxelles. La représentation de la représentation », article cité, p. 289.

<sup>3965</sup> « *S'il n'existe aucun texte formel précisant clairement les critères d'acceptation ou de refus d'une organisation nationale demandant sa participation au COPA, les demandes d'adhésion ne posent aucun problème jusque dans les années 1980, car elles s'effectuent par cooptation et selon la logique des affinités électives en sorte que les OPA composant le COPA représentent la droite et le centre-droit des paysanneries européennes* ». Rose-Marie LAGRAVE, « Bruxelles. La représentation de la représentation », article cité, p. 278.

<sup>3966</sup> *Guide national agriculture 1959-1961*, pp. 86-102.

<sup>3967</sup> « *Dès lors, le "bon" responsable professionnel ou le "bon" expert est celui qui connaît les arcanes du pouvoir et les règles d'un jeu social que seuls ont appris à jouer ceux qui ont "l'expérience de Bruxelles"* ». Rose-Marie LAGRAVE, « Bruxelles. La représentation de la représentation », article cité, p. 287.

<sup>3968</sup> *Chambres d'agriculture*, 15 janvier 1960.

<sup>3969</sup> *Ibidem*.

un essai d'économie rurale intitulé *Paysans votre combat* qui paraît en 1963<sup>3970</sup>. Plus tard, Luce Prault reviendra sur la période qui mène de la suppression de l'APPCA à sa refondation dans un petit opuscule publié à compte d'auteur<sup>3971</sup>, asseyant ainsi et pour longtemps sa position de dépositaire de la mémoire de l'institution<sup>3972</sup>. Son scepticisme vis-à-vis des avancées de la PAC est évident pour les contemporains : Pierre Barral le classe parmi les « *traditionalistes [qui] qui font valoir volontiers que, malgré des succès partiels, la balance commerciale globale des denrées alimentaires demeure déficitaire et certains d'entre eux ont dénoncé vigoureusement un "coup d'État douanier" sacrifiant les garanties acquises pour des illusions, et "un dirigisme économique qui livre les producteurs à l'arbitraire d'une technocratie omnipotente et irresponsable" »*<sup>3973</sup>.

Son successeur, François Houillier, est né le 26 janvier 1913 à Rambouillet. Après avoir fréquenté l'institution Notre-Dame à Chartres, il fait son droit à Paris et quitte la faculté avec le diplôme de docteur en droit : il a consacré sa thèse aux institutions agricoles internationales<sup>3974</sup> : soutenue en 1935, elle a pour titre *L'organisation internationale de l'agriculture, les institutions agricoles et internationales et l'action internationale en agriculture*. À 24 ans, le jeune homme débute à l'APCA comme sous-chef de service, ce qui semble être son premier emploi. Sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture en 1941-1942, il est ensuite chef de cabinet du secrétaire général de l'agriculture au ministère, jusqu'en 1944. De la Libération à 1952, il est chef de bureau de la documentation au ministère de l'Agriculture. Directeur-adjoint de 1952 à 1960, il est appelé comme directeur général des services de l'APPCA après le départ en retraite de Luce Prault.

Le service professionnel agricole international (SPAI) devient la direction des relations agricoles internationales (DRAI) en 1960. Son activité est relativement stable durant les années qui suivent. Elle s'organise autour de la chambre agricole franco-allemande et des rencontres franco-italiennes, qui existaient avant 1958. La participation de René Blondelle et de Georges Bréart aux réunions des diverses organisations internationales – COPA, CES, APE – est peu explicitée. Les publications restent les mêmes – les feuillets *Europe-Agriculture*, quatre fois par an, les bi-mensuels *Bulletin d'information et de liaison de la DRAI* et *Chronique des marchés agricoles*, et les plus irrégulières *Notes Etudes et documentation*<sup>3975</sup> – sont certes plus fournis et plus denses, mais la démultiplication des pages n'a pas lieu. En 1963, les fondements de la DRAI restent ceux de 1957 : ses fonctions sont d'assurer une mission d'information et de veille documentaire, d'assurer la liaison entre les organisations professionnelles agricoles françaises, par le biais du Comité français des relations agricoles internationales (CFRAI), et de « *représenter et défendre les intérêts professionnels dans le domaine international* », notamment par la médiation de René Blondelle et Georges Bréart, toujours au COPA, au CES européen et à l'Assemblée parlementaire européenne. La direction fonctionne au cours de la période étudiée à effectif constant : elle emploie huit personnes en 1959, le même nombre en 1960, et neuf en 1963,

<sup>3970</sup> Luce PRAULT, *Paysans, votre combat ! Essai d'Économie Rurale...*, ouvrage cité.

<sup>3971</sup> Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture...*, ouvrage cité..

<sup>3972</sup> Entretien avec Bruno Cousin, directeur général adjoint de l'APCA, juillet 2002.

<sup>3973</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...* ouvrage cité, pp. 326-327. Citant Luce PRAULT, *Paysans, votre combat !...* ouvrage cité, p. 380.

<sup>3974</sup> François HOUILLIER, *Les chambres d'agriculture*, ouvrage cité.

<sup>3975</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1961-1962.



ce qui accrédite la thèse d'un déplacement d'activité plus que d'un secteur émergent de l'intervention de l'APPCA.

Tandis que les longues séances de discussion de la loi d'orientation agricole trahissent des investissements différenciés et une véhémence toute formelle contre le texte proposé, l'article 7 de la loi d'orientation agricole adoptée le 5 août 1960 implique les chambres d'agriculture dans la détermination « *de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'œuvre* ». Pendant que les organisations professionnelles agricoles attendent la publication des décrets d'application de la loi, l'APPCA devance l'appel en préparant les conditions de sa participation à une enquête sur la superficie des exploitations. Tandis qu'est lisible la propension de l'APPCA à camper sur ses positions : pour ses dirigeants et directeurs, dominant la défense du droit de propriété – notamment face aux menaçantes SAFER –, la primauté du soutien aux prix agricoles, conçu dans une perspective agrarienne des « *termes de l'échange* » et les solutions démographiques, alternatives ou complémentaires. Sa façon de mener l'enquête sur l'exploitation à 2 UTH trahit sa conception de son rôle de corps intermédiaire. Après avoir considérablement transformé, par petites touches successives, le sens de la question posée, l'APPCA mobilise acteurs et statistiques pour faire la preuve de la compétence des chambres d'agriculture et de l'APPCA dans le domaine de l'expertise économique, avec l'aide de certains et le consentement passif d'autres. Juste après 1962, l'APPCA, tout en n'ayant pas vraiment rempli sa mission, réussit l'exploit de se rapprocher du ministre de l'Agriculture, Edgard Pisani, d'être présente, par le truchement des présidents, dans les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), et de développer ses services économiques et statistiques, tandis qu'elle participe à la nébuleuse des organisations professionnelles agricoles présentes à Bruxelles en maintenant la pression sur les instances européennes, occupées à mettre en place une politique agricole commune (PAC) qui console les dirigeants agricoles de l'abandon de l'indexation des prix agricoles au niveau national.

## Chapitre 9. 1964-1974, l'AP(P)CA, lieu de la « condensation des contradictions »<sup>3976</sup>

Premières élections depuis la création, en avril 1959, du Mouvement de coordination et de défense de l'exploitation familiale agricole (MODEF), les consultations pour le renouvellement général des membres des chambres d'agriculture de 1964 voient une compétition inédite faire irruption. En 1965, un mémoire est imprimé à l'APCA : portant le titre *Les élections aux chambres d'agriculture en 1964*, il est l'œuvre de Paul M. Bouju, alors maître de conférences aux instituts d'études politiques de Paris et de Lyon. Il s'agit vraisemblablement d'une commande de l'institution. Réalisée à partir des documents transmis par les chambres d'agriculture départementales et rassemblés par l'APPCA, mais aussi à partir d'interviews, cette enquête est d'une grande richesse. Son plan est celui d'une étude de sociologie électorale classique : l'auteur aborde d'abord l'électorat, puis le régime électoral, la préparation des élections, et enfin les résultats. À la première page se trouve le seul et unique passage concernant l'histoire des chambres et de l'APPCA, lorsque Paul M. Bouju écrit : « *les chambres d'agriculture ont vu, depuis leur reconstitution en 1949,*

3976

Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural...* ouvrage cité, p. 165.

leur action s'amplifier considérablement ; et le développement de l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture a permis une meilleure coordination des activités et surtout assure, à l'échelon national, la fonction consultative et représentative des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture »<sup>3977</sup>. Ainsi l'étude des élections est coupée de celle de l'institution.

Or l'analyse des résultats des élections aux chambres d'agriculture ne peut faire l'économie d'une évocation de l'évolution des attributions de celles-ci et de leur assemblée permanente. Le décret de 1966 sur le développement agricole intervient alors que des scissions s'enchaînent au sein du syndicalisme agricole, révélant les aspirations de certains jeunes agriculteurs, « contre l'agrarisme »<sup>3978</sup> : en janvier 1965, des dirigeants de CDJA de neuf départements de l'Ouest fondent le Centre régional des jeunes agriculteurs de l'Ouest (CRJAO) ; la même année, la FDSEA du Puy-de-Dôme est exclue de la FNSEA ; en 1966, neuf FDSEA de l'Ouest imitent leurs homologues du syndicalisme jeune et fondent la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest (FRSEAO). Et tandis que la participation des dirigeants issus du CNJA à la politique agricole menée par le Gouvernement est patente – notamment lors de l'entrevue de mai 1968 entre le général de Gaulle et Michel Debatisse –, les dissidences se font plus manifestes. En juillet 1970, après que lors du congrès du CNJA à Blois, la tendance de gauche rate de peu la présidence, cette dernière s'organise en Interrégions paysans-travailleurs : la première rencontre nationale Paysans-Travailleurs a lieu en 1972, et l'Association nationale des paysans-travailleurs (ANPT) est créée deux ans plus tard. Dès lors, comment l'AP(P)CA concilie-t-elle son rôle renforcé aux côtés d'une FNSEA soucieuse de réaffirmer « l'unité paysanne », entre « défense de l'intérêt général agricole », formation des conseillers agricoles et péréquations ? L'image de l'APCA à la fin des années 1960 et les conditions de la succession de René Blondelle disent combien perdure le hiatus entre chambres départementales et assemblée permanente.

## A. Une autre lecture possible des élections de 1964 ?

Car enfin, pourquoi briguer un mandat à la chambre d'agriculture ? Chercher dans les résultats un reflet fidèle des rapports de force entre les différentes OPA serait affirmer que les candidatures n'ont d'autre but que d'asseoir l'influence de tel groupement, nier la possibilité de relations plus complexes entre organisations au niveau départemental et enfin passer rapidement sur l'épineux problème des appartenances enchevêtrées. Dans l'entre-deux-guerres, être candidat à un mandat consulaire, est-ce affirmer son désir de collaborer avec les pouvoirs publics, y compris et surtout avec leurs représentants parlementaires ? Quand les chambres d'agriculture deviennent, et ce progressivement au cours des années 1950 et 1960, le lieu de coordination des actions de vulgarisation et de développement, ne présentent-elles pas un attrait tout nouveau pour les responsables professionnels porteurs de desseins dans ce domaine ? Enfin, avec la régionalisation et l'essor d'une vision plus portée sur l'économie et l'aménagement du territoire, dans les décennies suivantes, les chambres d'agriculture et leur assemblée permanente n'attirent-elles pas d'autres types de dirigeants, confirmés ou en devenir ? Où en est-on en 1964 et en quoi ces élections sont-elles décisives pour l'avenir des chambres d'agriculture et de l'APPCA ?

Journalistes et chercheurs en sciences sociales jugent habituellement de l'influence et de la représentativité de telle ou telle organisation professionnelle agricole à l'aune des

<sup>3977</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p. 1.

<sup>3978</sup> Philippe GRATTON, *Les paysans français contre l'agrarisme*, Paris, Maspero, 1972, 224 p.

résultats obtenus par les listes de celle-ci aux élections aux chambres d'agriculture <sup>3979</sup>. Au point qu'il est extrêmement rare que ces mêmes élections soient observées pour elles-mêmes. D'une part, les résultats sont la plupart du temps interprétés sans tenir compte des multiples modifications du régime électoral survenues depuis la création des chambres en 1924. D'autre part, l'éventualité que ces consultations électorales reflètent, outre la ventilation des suffrages entre les différentes organisations, l'évolution du rôle des organismes consulaires départementaux et de leur assemblée permanente, est la plupart du temps négligée. L'étude de Paul M. Bouju évite certaines de ces ornières, mais pas toutes. Ses apports sont loin d'être négligeables. Ils peuvent être critiqués ou complétés, ou simplement questionnés autrement <sup>3980</sup>.

## **Renouveau et continuité**

### **Une participation en (légère) hausse**

Paul M. Bouju conclut après une quinzaine de pages de développement à un relèvement relatif du taux d'inscription sur les listes électorales en vue des élections aux chambres d'agriculture : la diminution du nombre des inscrits n'est pas aussi forte que celle de la population agricole active et inactive. Pour lui, « *le nombre des abstentionnistes cachés ou primaires, que sont les non-inscrits, s'est réduit* » <sup>3981</sup>. L'auteur considère alors que « *le "civisme" politique rural, avec un taux de participation toujours (inscription et votants) toujours plus fort dans les campagnes que dans les villes, se prolonge donc également dans le "civisme professionnel" dont le paysan prend d'ailleurs de plus en plus conscience* » <sup>3982</sup>. Notion complexe, le civisme renvoie habituellement à l'esprit civique, au sens de ses

<sup>3979</sup> Voir pour exemple : Violette REY et Béatrice VELARD, « Un quart de siècle de géographie électorale aux Chambres d'Agriculture », dans Bertrand HERVIEU [dir.], *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, 409 p., pp. 379-399 ; Pierre LENORMAND, « Géographie des élections aux Chambres d'agriculture de la Drôme et de l'Ardèche (1974-1989), Enjeux politiques et territoires », dans Bertrand HERVIEU [dir.], *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, 409 p., pp. 309-329 ; François CLERC, « Les élections de 1989 aux Chambres d'agriculture », dans Bertrand HERVIEU [dir.], *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, 409 p., pp. 365-379 ; Jean MAGIMEL, « Élections aux chambres d'agriculture. Les leçons d'un scrutin », dans *Paysans*, n° 230, mars-avril 1995, pp. 5-18 ; Didier MINOT, « Les élections aux Chambres d'agriculture de 1983 », dans Isabel BOUSSARD et Bernard WOLFER [dir.], *Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français, Actes de la session de la Société française d'économie rurale, 22-23 mai 1996, INA-Grignon. — Économie rurale : bulletin de la Société française d'économie rurale*, n° 237, janvier-février 1997, pp. 27-29 ; Roger LE GUEN, « Les élections aux Chambres départementales d'agriculture du 31 janvier 1995 », dans Isabel BOUSSARD et Bernard WOLFER [dir.], *Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français* ouvrage cité, pp. 30-37 ; Éric DUBOIS, François FACCHINI, Martial FOUCAULT et Abel FRANÇOIS, « Un modèle explicatif du vote FNSEA aux élections des chambres d'agriculture départementales (1995-2001) », dans *Le syndicalisme agricole. — Économie rurale. Agriculture-Alimentations-Territoires*, n° 312, juillet-août 2009, pp. 32-50 ; Jean-Philippe MARTIN, « La percée de la Confédération paysanne aux élections aux chambres d'agriculture. Une progression nationale au crible de l'histoire de deux équipes départementales (Finistère et Bouches-du-Rhône, 1983-2001) », dans Céline BESSIÈRE, Éric DOIDY, Olivier JACQUET, Gilles LAFERTÉ, Julian MISCHI, Nicolas RENAHY et Yannick SENCÉBÉ [dir.], *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales. Actes du colloque, Dijon, 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, 2007, pp. 221-237.

<sup>3980</sup> Notamment grâce aux résultats d'élections conservés à l'APCA – Arch. APCA, Élections 1964 –, au centre des archives contemporaines de Fontainebleau – CAC, 850070, 6 CA 3-5. Élections de 1964. Mais également aux fiches qui ont servi de base à l'élaboration de l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1965 – Arch. APCA, Élections 1964, [9 cartons, fichiers classés par départements] – et à ce même annuaire – *Annuaire APCA 1964*.

<sup>3981</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 21.

<sup>3982</sup> *Ibidem*, f° 27.

responsabilités et de ses devoirs de citoyen. Mais de quelle cité parle-t-on ici ? En opposant civisme rural et civisme urbain, que sous-entend l'auteur sinon le fait que la participation électorale procéderait d'un agrarisme bien compris ? Si cela peut être débattu à propos des élections politiques, comment tenir un tel discours à propos d'élections professionnelles ? Si d'aucuns considèrent ces dernières comme des « élections barbares »<sup>3983</sup>, les élections aux chambres d'agriculture ne peuvent non plus y être assimilées : élections consulaires, comme celles des chambres de commerce et d'industrie ou des chambres de métiers, les élections aux chambres d'agriculture ne suscitent guère d'analyses qui sachent se départir du paradigme de l'unité. Pour Dominique Andolfatto, « l'histoire des élections consulaires se nourrit finalement d'un double débat de type politique : celui relatif au suffrage et à la représentation politique dans sa conception libérale, puis celui qui oppose "le peuple et les gros " pour reprendre l'intitulé d'un ouvrage de Pierre Birnbaum »<sup>3984</sup>. On peut sans peine émettre une autre hypothèse que celle du « civisme professionnel » ou du « civisme rural » pour éclairer une participation effectivement en hausse.

La participation est relativement importante. Au suffrage des électeurs individuels, elle atteint 44,38 % : elle est de 46 % dans le collège des exploitants, de 31 % dans celui des propriétaires et de 42 % dans celui des salariés. Les délégués des groupements inscrits sur les listes idoines votent en revanche à près de 88 %<sup>3985</sup>. La hausse n'est cependant que légère depuis 1959 : passant pour le scrutin des électeurs individuels de 42,4 à 45 %, soit une augmentation de 6 %. Paul M. Bouju cherche à rapprocher celle-ci de la participation aux élections cantonales, mais son raisonnement n'est guère convainquant puisque celles-ci voient depuis 1949 affluer en moyenne 56 à 67 % des électeurs inscrits. Il souligne que la participation aux élections des membres des chambres de commerce et des chambres de métiers est plus basse, puisqu'elle n'atteint lors des précédentes consultations que 25 et 40 %. Si « la géographie de la participation aux élections professionnelles reflète dans bien de ses traits les conclusions dégagées dans les études des grandes consultations politiques : forte participation du Nord et de l'Est, Bretagne ; zones de faible participation, localisées entre des zones plus fortes ; Creuse, Cantal, Charente-Maritime »<sup>3986</sup>, des changements sont intervenus depuis 1959 : dans les départements où est apparue une certaine concurrence électorale, le relèvement du taux de participation est significatif.

La réforme du régime électoral en est un élément d'explication plausible. Après la désaffectation de 1959, dont on a pu dévoiler les causes du côté des présidents de chambre d'agriculture, l'APPCA a procédé à une enquête auprès des chambres départementales. Seules 45 chambres d'agriculture ont répondu : quarante d'entre elles se sont prononcées contre le maintien du système électoral en vigueur en 1959, 23 contre le retour pur et simple à la loi du 3 janvier 1924. Malgré la faible participation des chambres d'agriculture, Paul M. Bouju considère ainsi qu'« une nette majorité se dessinait en faveur d'une réforme d'après les réponses aux questions posées »<sup>3987</sup>. Celles qui se prononcent semblent très majoritairement pour le retour au panachage et au vote par circonscription pour les exploitants, ainsi qu'en faveur d'un renouvellement par moitié tous les trois ans. Soulevée,

<sup>3983</sup> Dominique ANDOLFATTO, *L'univers des élections professionnelles. Travail et société au crible des urnes*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992, 223 p., p. 10.

<sup>3984</sup> Dominique ANDOLFATTO, « Les élections consulaires. Histoire politique et état des lieux », dans *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 23-1993, volume 6, pp. 25-43, p. 43.

<sup>3985</sup> *BIMA*, n° 183, 25 avril 1964.

<sup>3986</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 90.

<sup>3987</sup> *Ibidem*, f° 31.

la question de la possible différenciation de la représentation du syndicalisme et des autres organisations, pour le suffrage des groupements, ne semble retenue que par un très petit nombre de chambres. En novembre 1960, l'APPCA vote une délibération par laquelle elle demande au premier ministre la modification du décret du 6 novembre 1958. Les changements sollicités vont dans le sens du retour au scrutin de liste par circonscription pour les exploitants agricoles et du maintien du scrutin de liste départemental pour les propriétaires non exploitants et les ouvriers agricoles, chefs de culture et régisseurs, ainsi que pour les membres élus par les groupements professionnels agricoles. L'APPCA se prononce également en faveur d'un renouvellement général des membres des chambres d'agriculture en février 1964 et d'un renouvellement de la moitié des exploitants dès 1967<sup>3988</sup>. Le 18 avril 1961, paraît un décret relatif aux élections aux chambres d'agriculture qui reprend exactement ces dispositions.

Lors des élections de 1964, ce sont donc 2632 membres de chambre d'agriculture qui sont élus, dont 1610, soit 61 %, par les exploitants, 244, soit 9 %, par les salariés, 210, soit 8 %, par les propriétaires non-exploitants, et enfin 568, soit 21 %, par les groupements professionnels agricoles<sup>3989</sup>. Le principe adopté en 1924 et maintenu jusqu'en 1955 de l'élection de quatre membres par circonscription électorale est rétabli : seule la création de circonscriptions<sup>3990</sup> explique l'augmentation du nombre d'élus de cette catégorie, avoisinant les 16 % selon Paul M. Bouju<sup>3991</sup>. L'adjonction de deux collèges nouveaux amène l'élection de quatre membres supplémentaires au minimum dans chaque département puisque deux représentants des salariés et deux représentants des propriétaires non exploitants, au moins, doivent être désignés<sup>3992</sup>. De même, le nombre des sièges réservés aux membres élus par les groupements agricoles est fixé au tiers de celui des membres élus par les exploitants. Ainsi, l'augmentation du nombre de sièges, significative, atteint 31 % et découle à la fois de la démultiplication des circonscriptions<sup>3993</sup> – la création d'une circonscription étant un acte politique susceptible de susciter une augmentation de la participation – et de la création de sièges attribués à ces catégories sociales ciblées, ce qui peut avoir également entraîné une participation plus massive d'électeurs plus certains d'être ainsi représentés<sup>3994</sup>. De cet élargissement découle-t-il un considérable changement au sein des chambres d'agriculture ?

<sup>3988</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1961, pp. 8-9.

<sup>3989</sup> **Voir Annexes.** Dossier n° 11. Tableau 1.

<sup>3990</sup> Le décret du 18 avril 1961 confirme que « *les circonscriptions électorales sont en principe les arrondissements. Des circonscriptions électorales différentes peuvent être établies par décret, après avis de la chambre d'agriculture intéressée, sur la proposition du ministre de l'Agriculture et du ministre de l'intérieur, six mois au moins avant les élections auxquelles le décret doit s'appliquer* ».

<sup>3991</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 35.

<sup>3992</sup> Selon le décret du 18 avril 1961, « *le nombre des membres à élire par chacune de ces catégories est fixé par arrêté préfectoral en fonction du nombre d'inscriptions sur les listes électorales sans pouvoir inférieur à deux par catégories, ni, au-delà de ce nombre, être supérieur, pour les deux catégories visées, au tiers des membres élus conformément au paragraphe 1<sup>er</sup> du présent article* ».

<sup>3993</sup> D'une élection à l'autre, celle-ci est une manière de renverser indéfiniment les équilibres au sein de l'assemblée départementale, de contrer un système électoral favorisant l'inertie, de porter à Paris des responsables nouveaux.

<sup>3994</sup> Paul M. Bouju considère même qu'ils sont ainsi sur-représentés, en oubliant de rappeler ce qu'il détaillait au début de son mémoire, soit notamment le relatif faible taux d'inscription des salariés – avoisinant 60 % – par rapport aux exploitants, dont le nombre d'inscrits excède le nombre retenu lors du recensement de 1962.

## Un renouvellement profond ?

Sur 2022 sortants, Paul M. Bouju dénombre 1338 membres qui se représentent, soit les deux tiers : selon lui, 684 <sup>3995</sup> « n'auraient pas sollicité le renouvellement de leur mandat pour des causes diverses : âge, maladie, occupations professionnelles etc. » <sup>3996</sup>. Plus de 2 600 sièges étant à pourvoir, contre un peu plus de 2 000 en 1959, un minimum de 1 300 nouveaux membres, soit 50 %, doit nécessairement faire son entrée dans l'institution. De fait, on compte exactement 50,9 % de nouveaux élus en 1964 <sup>3997</sup> : ainsi l'ampleur du renouvellement tient surtout à la volonté d'un tiers des candidats de ne pas solliciter à nouveau le suffrage des électeurs et à l'élargissement important du nombre de sièges. Dans ce cadre, la continuité est donc maximale.

Au lendemain des élections, quinze chambres sont constituées de plus de 50 % de nouveaux élus, quand dans 63 autres, cette proportion oscille de 25 à 50 %. On ne compte guère qu'une dizaine de chambres dont seulement un cinquième des membres sont nouvellement installés. L'évolution du nombre de sièges est partout positive <sup>3998</sup> : depuis 1959 elle est de 25 à 50 % dans 67 chambres, et dans cinquante d'entre elles, les sièges créés représentent 25 à 50 % du total en 1964. La représentation cartographiée montre bien la corrélation entre nouveaux membres et nouveaux sièges, département par département <sup>3999</sup>, mais partout, à l'évidence, l'élargissement du nombre de siège ne suffit pas à susciter un renouvellement aussi important et il a fallu que se retirent de nombreux sortants pour que le changement arrive.

Les nouveaux élus se comptent surtout parmi les représentants des exploitants, principal collège électoral en 1964 : 57 % des nouveaux élus le sont en qualité d'exploitants. Cependant 65 % des élus du collège des propriétaires et surtout 87 % de ceux du collège des salariés sont nouveaux dans l'institution. Est-ce à dire que les autres étaient déjà élus en qualité de propriétaires ou de salariés en 1959, et *a fortiori* avant ? Il est bien difficile de l'établir. Il reste que le nouveau régime électoral, par l'établissement de collèges électoraux et de sièges réservés, a bel et bien favorisé l'entrée de nouveaux membres considérés comme appartenant à ces catégories d'électeurs : une rapide comparaison entre le nombre de nouveaux sièges dans chaque collège, selon les données proposées par Paul M. Bouju, et le nombre de nouveaux élus en atteste <sup>4000</sup>.

Parmi ceux qui ne se représentent pas, il apparaît que les plus anciens membres n'ont pas unanimement renoncé à se présenter <sup>4001</sup> : la proportion de non candidats est certes majoritaire parmi les sortants qui étaient entrés dans les chambres en 1927, 1930 et 1936, mais elle ne l'est pas pour les cohortes d'élus de 1933 et 1939, dates de renouvellements plus larges. Près de 70 % des sortants élus en 1952, 1955 et 1959 sollicitent le renouvellement de leur mandat : si la propension à se représenter est donc ici plus forte, il ne s'agit à l'évidence pas d'une lame de fond conduisant au retrait des élus

<sup>3995</sup> Ou 679, selon notre décompte.

<sup>3996</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 45.

<sup>3997</sup> Y compris les anciens membres élus à la chambre après une interruption de mandat, après avoir été battus aux élections de 1959 notamment.

<sup>3998</sup> Il n'y a que dans le département de la Seine et dans celui du Territoire-de-Belfort qu'aucun siège n'est créé depuis 1959.

<sup>3999</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Cartes 1 et 2.

<sup>4000</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 1.

<sup>4001</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Graphique 1.

de 1952 au profit de ceux des années ultérieures. Bien que l'écart d'âge entre les sortants qui sont candidats et ceux qui ne le sont pas ne soit guère possible à établir<sup>4002</sup>, l'évolution entre 1960 et 1964 semble être celle d'une diminution de la moyenne d'âge dans la majorité des départements, qui contraste avec le vieillissement général des présidents, par-delà les renouvellements à la tête des chambres d'agriculture<sup>4003</sup>.

Dans 72 chambres d'agriculture, la tendance semble être au rajeunissement : la plupart du temps discret – jusqu'à quatre années de moins en moyenne, dans cinquante départements –, il est plus marqué dans une vingtaine de cas<sup>4004</sup>. Dans les quelque 17 chambres qui voient la moyenne d'âge de leurs membres augmenter, le vieillissement n'excède jamais quatre années, soit le temps écoulé depuis 1960. En dehors des 63 chambres départementales où le président de 1960 a conservé son siège jusqu'en 1964, le renouvellement lent des présidences n'a pas unanimement amené une diminution de la moyenne d'âge des présidents : dans la plupart des chambres, celui-ci est très net, mais dans cinq chambres d'agriculture, le président a été remplacé par un successeur bien plus âgé. Dans l'Allier, ce vieillissement est peu important : le conseiller général Pierre Boulois, expert agricole, président de l'Association départementale de météorologie agricole, de la Société coopérative d'études et de constructions rurales du Bourbonnais et du Groupement de défense sanitaire du cheptel bourbonnais, né en 1913, quitte la chambre ; il est remplacé à la présidence par Henri Sarron, président départemental des CIVAM, vice-président du comité d'expansion économique de l'Allier et de la SAFER d'Auvergne, membre du comité départemental des céréales et de la commission départementale de remembrement, né en 1907. Dans les Hautes-Pyrénées et dans le Cher, on assiste à l'élection d'anciens présidents qui avaient été écartés en 1959, le premier de la présidence, le second de la chambre : ce retour en grâce d'élus en place dans les années cinquante, plus âgés de 19 et 14 ans que leurs immédiats prédécesseurs, est cependant l'exception. La stabilité l'emporte et la moyenne d'âge des présidents, qui atteignait 58,1 ans en 1960, est de 58,5 ans en 1964.

À l'évidence, s'observe un effet d'inertie du côté des présidents de chambre d'agriculture<sup>4005</sup>. Alors que parmi l'ensemble des membres, ceux nouvellement élus représentent près de la moitié de l'ensemble, quand les élus de 1952 n'en constituent plus qu'un quart<sup>4006</sup>, la part des membres entrés dans les chambres au moment du premier renouvellement d'après la Libération est encore très majoritaire parmi les présidents : 65 % d'entre eux ont ainsi douze années d'ancienneté dans l'institution et la courbe de l'ancienneté moyenne des présidents en tant que membre frôle la « *courbe idéale* » figurant une fondation en 1927 et une refondation totale en 1952<sup>4007</sup>. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. On observe une certaine propension des présidents de 1952 à conserver leur siège : 27 présidents n'ont ainsi pas bougé de leur fauteuil depuis douze ans<sup>4008</sup>. La

<sup>4002</sup> Certes, les membres sortants qui se représentent devant les électeurs affichent en moyenne 56 ans, tandis que ceux qui ne se représentent pas auraient près de 64 ans : cependant nous ne connaissons l'âge que de 155 des 679 sortants non candidats, soit une trop faible part pour que les résultats puissent être clairement interprétés. Le biais des sources est ici trop important.

<sup>4003</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Cartes 3 et 4.

<sup>4004</sup> En Seine-Inférieure, la moyenne passe de 58 à 50 ans. Dans l'Hérault, la moyenne était d'un peu plus de 60 ans en 1960 : elle n'atteint plus que 49 ans en 1964. Enfin, dans le Var, la moyenne chute de 63 ans à 49 ans.

<sup>4005</sup> À l'appui, Voir Annexes. Dossier n° 11. Graphiques 2 à 4.

<sup>4006</sup> On a vu que les élus de 1952 n'étaient déjà plus majoritaires en 1959. Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 3.

<sup>4007</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 5.

<sup>4008</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 2.

part des élus de 1952 reste très majoritaire parmi ceux qui ont accédé à la présidence entre 1953 et 1964, même si le taux s'affaïsse très progressivement. Alors qu'au niveau local, la refondation de 1952 n'en est pas tout à fait une – d'une part parce qu'une part importante des membres de l'entre-deux-guerres s'étaient maintenus<sup>4009</sup>, d'autre part parce que dès 1955 et *a fortiori* en 1959, les élus de 1952 étaient noyés dans la masse des nouveaux membres –, il semble bien que dans le cercle restreint des présidents, l'année 1952 soit bien le pivot d'une refondation, en ce que les présidents qui forment l'APPCA appartiennent très majoritairement à cette cohorte de nouveaux élus, et ce encore de façon très marquée en 1964, douze ans plus tard.

En mai 1964, nombre de préfets observent avec attention – et, semble-t-il, une certaine anxiété – les élections des bureaux des chambres d'agriculture. Des changements importants sont attendus et ont en effet lieu : quand seulement vingt présidents sont remplacés, on assiste à l'arrivée de 60 % de nouveaux vice-présidents dans les bureaux, ainsi que de 53 % de nouveaux secrétaires et, enfin, de 89 % de nouveaux secrétaires-adjoints. Il faut cependant préciser que cela tient largement à l'augmentation du nombre de vice-présidents, qui atteint 30 %, et surtout de celle des secrétaires-adjoints, qui est de 163 % : comme pour l'ensemble des membres des chambres, l'ampleur du renouvellement dépend de l'élargissement du nombre de sièges, et tendrait à masquer une aspiration à la stabilité très marquée. Se devine également la lenteur des *cursus* à l'intérieur de l'institution : au sein des bureaux les membres élus pour la première fois comme membres en 1952 restent nombreux, notamment parmi les vice-présidents et les secrétaires<sup>4010</sup>. La succession des fonctions dans le temps et sa relative lenteur souligne l'existence d'un *cursus honorum* type faisant se succéder plusieurs fonctions au sein de la chambre avant la consécration de la présidence, sans que cela ne soit rigide car des inversions constituent autant d'exceptions venant confirmer la règle<sup>4011</sup>. S'il est fréquent d'être élu secrétaire adjoint au lendemain de son entrée à la chambre, cela l'est beaucoup moins d'être immédiatement élu secrétaire ou vice-président, et encore moins président, même si de tels cas existent.

Les douze années écoulées depuis 1952 ont laissé le temps aux chambres d'agriculture de générer des itinéraires institutionnels denses, dans lesquels s'inscrivent les présidents : une vingtaine de vice-présidents ont été secrétaires-adjoints, 23 présidents ont été vice-présidents, tandis que les anciens présidents élus vice-présidents sont plus rares. 37 présidents de 1964 ont auparavant appartenu au bureau de la chambre que désormais ils président. 27 d'entre eux ont également été suppléants-délégués à l'APPCA et au total ces derniers sont au nombre de 39 parmi les présidents, soit 55 % des présidents sortants<sup>4012</sup>. Dans 23 cas, ils sont devenus présidents un à quatre ans après leur première mention comme suppléant délégué et l'on peut y voir une forme de passation de pouvoir, même si aucun témoignage ne nous y enjoint clairement. Une dizaine ont fréquenté l'APPCA pendant une dizaine d'années en tant que suppléants avant d'accéder à la présidence. Les trajectoires de Jean Viaux-Cambuzat, nouveau président de la chambre d'agriculture de

<sup>4009</sup> Et cela s'accroît au cours des années 1960 car désormais le bureau d'une chambre d'agriculture « est élu, après chaque renouvellement général ou partiel, pour une durée de trois ans, au scrutin secret », quand ces élections avaient lieu chaque année auparavant. Les rares changements de composition des bureaux entre 1961 et 1964 font donc suite à des décès ou à des démissions.

<sup>4010</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Graphique 4.

<sup>4011</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 3.

<sup>4012</sup> Cependant seul un quart des 184 membres de 1964 qui ont été suppléants délégués ont accédé à la présidence à cette date.



l'Yonne en mai 1964, qui s'est rendu une quinzaine de fois à l'APPCA depuis 1948, et a *fortiori* de Martial Brousse, président depuis 1953 d'une chambre d'agriculture de la Meuse dont il est le suppléant-délégué depuis 1929, ne sont pas légion. En revanche, l'accession immédiate à la présidence, fréquente au moment de la refondation de 1952 – 42 % des présidents élus en 1952 –, déjà rare en 1959, l'est encore plus en 1964 puisque seuls quatre présidents sont dans ce cas de figure.

L'écart se creuse encore entre les membres et les présidents si l'on considère leur trajectoire des années 1939 à 1952. Alors qu'au lendemain des élections de 1964 les anciens membres des URCA ne constituent plus guère que 8 % au maximum des membres des chambres, plus du tiers des présidents de 1964 ont appartenu à l'union régionale corporative de leur département <sup>4013</sup>. La part des membres des chambres d'agriculture ayant appartenu aux organismes corporatifs décroît fortement par l'apport de nouveaux membres : seuls 17 des 1312 nouveaux élus de 1964, soit 1,2 %, sont d'anciens membres de l'URCA de leur département au moment de son renouvellement de la fin de l'année 1943 <sup>4014</sup>, tandis que 205, soit 15 %, des sortants réélus sont dans ce cas. Mais là encore, il faut se garder d'interprétations trop rapides. Parmi les membres qui ne se représentent pas en 1964, on ne compte guère que 110 anciens corporatistes, soit 16 % : la diminution du poids relatif des corporatistes dans les chambres d'agriculture ne tient donc pas à un retrait massif de ceux-ci, mais bien plutôt à l'arrivée de dirigeants plus jeunes et vierges de ces engagements des « années troubles », ainsi qu'à l'élargissement du nombre de sièges, encore une fois déterminant. Dans les chambres d'agriculture comme à l'APPCA, les corporatistes se maintiennent dans les fonctions décisives. Au niveau des chambres départementales, ils sont ainsi proportionnellement plus nombreux parmi les présidents, 39 %, et vice-présidents, 19 %, qu'aux autres fonctions, 3 à 8 % <sup>4015</sup>.

C'est encore plus flagrant au niveau de l'APPCA : peu présents parmi les présidents n'ayant aucune fonction particulière au sein de l'assemblée et parmi les membres suppléants du CPG – 28 % – les anciens membres de l'URCA représentent les deux tiers des titulaires du CPG, le groupe des présidents décisionnaires qui assurent la permanence de l'assemblée, mois après mois. Les élections des membres du CPG restent peu lisibles : un seul candidat par région est proposé aux présidents pour les postes de titulaires, et seuls deux cas de candidatures rivales sont recensées pour les suppléants. Alors que les discussions, souvent animées et traversées de saillies contradictoires, qui président au choix des candidats étaient auparavant transcrites dans les procès-verbaux, rien n'en transparaît dans celui de 1964 : rien ne permet donc de connaître les éventuelles aspirations minoritaires au sein de l'assemblée. Douze titulaires du CPG sont reconduits, dont neuf anciens membres de l'URCA de leur département ; cinq nouveaux membres sont désignés par leurs pairs, dont un membre d'URCA et Jacques Le Roy Ladurie, ancien ministre de l'Agriculture de 1942 et ancien syndic régional de l'URCA du Calvados, président de la chambre d'agriculture de ce département depuis 1936, qui opère ici un surprenant retour au sein d'un CPG dont il avait été membre titulaire de 1948 à 1953. L'élection des membres suppléants ne fait guère plus débat, si l'on excepte les affrontements entre Arthur Charles, président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, et Raphaël Rialland, président nouvellement élu de celle de Loire-Inférieure, et entre Charles Durand, de retour à la tête de la chambre du Cher, et Henri Sarron, qui a pris la présidence de celle de l'Allier. Il

<sup>4013</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphiques 6 et 7.

<sup>4014</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>4015</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableaux 4 et 5.

semble cependant que tous les suffrages ne soient pas exprimés, si l'on considère que 88 départements sont représentés à la session par leur président ou suppléant-délégué, tous mandatés pour élire le CPG, et que les candidats sont élus avec, au plus, 76 voix <sup>4016</sup>.

Aussitôt élus, les membres du CPG se retirent pour élire le bureau, à la demande du président, René Blondelle, réélu en début de séance avec 69 voix sur 83 votants – on compte neuf bulletins blancs et cinq voix comptabilisées comme « *divers* » <sup>4017</sup>. Aussitôt il « *remercie ses collègues qui lui ont renouvelé leur confiance, et même ceux qui n'ont pas voté pour lui, car cette liberté d'opinion est l'expression de la démocratie à laquelle il reste indéfectiblement attaché (applaudissements) [et dit considérer que] le renouvellement de son mandat prouve une continuité certaine dans la vie des chambres d'agriculture car, s'il n'y a à l'assemblée qu'une vingtaine de nouveaux présidents, les chambres ont été renouvelées dans la proportion de deux tiers* » <sup>4018</sup>, ce qui est bon, d'ailleurs, car une institution qui ne se renouvelle pas risque de se stériliser » <sup>4019</sup>. Les membres du CPG élisent leur bureau : celui-ci est tout entier reconduit, même si certains changent de fonction. Louis Richier et Marc Ferré, respectivement élus membres de leur chambre d'agriculture en 1927 et 1933, restent vice-présidents. Henri Chatras, secrétaire de l'APPCA depuis 1959, devient le troisième vice-président, fonction inexistante jusqu'alors, tandis que Pierre Collet, ancien secrétaire-adjoint, est élu secrétaire. Ainsi, deux postes de secrétaires-adjoints sont à pourvoir. Le premier secrétaire-adjoint, Olivier Desbarats avait été vice-président de l'APPCA de 1953 à 1954 : son cas sera évoqué plus avant. Le second secrétaire-adjoint est Hugues de Kerret, ancien rapporteur de l'enquête structures au début des années 1960, qui a à cette occasion fait la preuve de sa loyauté à l'égard de l'APPCA.

Aussi, au niveau de l'organigramme de l'APPCA, observe-t-on le même phénomène d'inertie qu'au niveau départemental, en plus marqué encore : le renouvellement s'opère exclusivement par l'élargissement et la création de postes nouveaux, et l'entrée des nouveaux élus se fait par le bas de l'organigramme, notamment avec les fonctions de secrétaires-adjoints. Cette stabilité ne semble pas convenir à tous : André Laurent, président de la chambre d'agriculture de l'Ain depuis 1959, « *exprime en son nom personnel et au nom de quelques-uns de ses collègues, le regret que le renouvellement intervenu sur le plan départemental au sein des chambres ne se soit pas traduit dans la composition du bureau de l'assemblée permanente. Cette remarque qui ne vise en aucune manière à mettre en cause la compétence des membres élus, n'est inspirée que par un souci d'efficacité (applaudissements)* » <sup>4020</sup>. De deux choses l'une. D'une part, la régularité des procédures électorales menant à cette élection ne doit pas masquer la distorsion potentielle importante entre présidents et membres du bureau due à l'élection indirecte, par les membres du CPG, et aux négociations et pressions qui conduisent aux choix des candidats aux fonctions de membres titulaires du CPG. D'autre part, l'intervention d'André Laurent, vite rabroué par René Blondelle, laisse penser que celui-ci associe représentativité et efficacité, tout en y opposant la « *compétence* » des membres du bureau : sans qu'on puisse trancher, cela touche vraisemblablement à la perception qu'ont les présidents et les membres des chambres d'agriculture du rôle de l'APPCA, qui serait plus apte à coordonner l'action des chambres si elle était reconnue par elles comme représentative, qui le serait moins si

<sup>4016</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1964, p. 31.

<sup>4017</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>4018</sup> On a vu que cela représentait plus exactement 51 % des membres des chambres d'agriculture.

<sup>4019</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1964, p. 24.

<sup>4020</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1964, p. 33.

les acteurs dans les départements n'y voyaient qu'un organe déconnecté des chambres, dirigé par des caciques indétrônables, héritiers de la Corporation paysanne, secondé par un personnel administratif pléthorique. Il semble que c'est dans cette interrogation que se joue l'avenir et l'identité de l'assemblée permanente et que la question de sa représentativité est d'autant plus aiguë du fait de l'apparition d'une certaine compétition électorale dans le cadre des élections aux chambres d'agriculture, qui peine à se répercuter dans les organigrammes.

### **« Élus en qualité de »**

Considérant les tendances dégagées à partir des résultats des élections, Paul M. Bouju examine les uns après les autres les élus des quatre catégories d'électeurs que sont les exploitants, les propriétaires, les salariés et les groupements. Ce faisant il ne retient pour son analyse que le seul prisme des appartenances syndicales et politiques, oblitérant complètement la dimension professionnelle, sauf pour évoquer « *l'interprétation souple des textes* »<sup>4021</sup> ou les incertitudes quant à la catégorie d'inscription de certains aides familiaux déclarés comme salariés. Certes, on a vu déjà combien le voile était malaisé à lever sur ces réalités professionnelles souvent tues : à tel point qu'il nous paraît évident de conclure à une invisibilité de ce type d'information au niveau des élections aux chambres d'agriculture, comme si le fait de citer des mandats professionnels dans les OPA du département dispensait de présenter ceux qui ont d'ores et déjà été « *désignés au respect des autres producteurs par leur maîtrise des pratiques agricoles, fondant une part importante de leur autorité sur l'à-propos de leurs innovations techniques ou économiques ; ils bénéficient d'une promotion au rang des représentants de la profession qui est inséparable de leur intérêt à imposer la légitimité de l'innovation et à se poser en promoteurs des innovations légitimes* »<sup>4022</sup>, comme le démontre Sylvain Maresca. Loin de telles analyses, Paul M. Bouju montre bien qu'il adopte le point de vue des dirigeants qu'il étudie lorsqu'il évoque les « *références professionnelles* »<sup>4023</sup> des candidats aux élections des chambres d'agriculture : par là il entend les fonctions électives exercées dans des organisations professionnelles agricoles, et non des preuves de leurs compétences d'exploitants agricoles. Cependant certaines sources conservées à l'APCA peuvent être d'un précieux secours pour approcher cette dimension. Si l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1965 n'offre guère plus d'indications que les précédentes éditions, il permet de dresser un tableau des professions qui y sont indiquées. Les fiches dactylographiées et manuscrites complétées dans les chambres en vue de l'établissement de cet annuaire se trouvent dans les archives de l'assemblée : leur consultation permet notamment d'examiner comment s'articulent taxinomies professionnelles et « *nature éventuelle de l'exploitation* » – rubrique renseignée sur ces fiches mais ne figurant plus dans l'annuaire –, ainsi que l'appartenance à un collège électoral et le contenu de la rubrique « *élu en qualité de* »<sup>4024</sup>.

### **Des exploitants avant tout ?**

<sup>4021</sup> Qui fait que certains bailleurs se présentent au suffrage des exploitants et qu'« *à l'inverse en Vendée, un des candidats des propriétaires non exploitants exploite lui-même 75 hectares, mais a préféré solliciter les électeurs d'un collège plus restreint* ». Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 34.

<sup>4022</sup> Sylvain MARESCA, « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », article cité, p. 51.

<sup>4023</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 55.

<sup>4024</sup> Arch. APCA, Élections 1964, [9 cartons, fichiers classés par départements], fiches individuelles des membres.

Au nombre des effets de la loi de 1961 et de la création des collèges électoraux, figure à l'évidence le fait que les élus des exploitants se désignent comme tels et que les éditeurs de l'annuaire se dispensent de toute référence à une profession. Suivant les collèges, le taux de renseignement de la profession varie, mais il est toujours relativement faible : dans les pages de l'annuaire, 27 % des élus du collège des propriétaires sont désignés par leur profession, pour 26 % des exploitants, 15 % des salariés et à peine 5 % des élus des groupements agricoles<sup>4025</sup>. La confrontation des sources que sont l'annuaire et les fiches qui ont servi à l'établir permet de soulever de nombreuses questions dont beaucoup restent en suspens. Dans 83 chambres d'agriculture, les formulaires utilisés sont ceux qui ont été fournis par l'APPCA<sup>4026</sup>, soit, en reprenant les expressions employées : nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, distinctions honorifiques et décorations, titres universitaires, élu en qualité de<sup>4027</sup>, nature éventuelle de l'exploitation<sup>4028</sup>, responsabilités assurées dans les organisations agricoles. La forme du formulaire et l'absence de certaines rubriques dit déjà beaucoup des préoccupations de l'APPCA : place accordée aux honneurs et aux titres, inscription stricte dans la logique des collèges électoraux, négation du politique. Seule une poignée de chambres d'agriculture prennent la liberté de reformuler les attentes et, parmi elles, seule la chambre d'agriculture de l'Indre le fait en augmentant le nombre et la précision des informations demandées. On y questionne la « *spécialisation professionnelle* » et on demande aux élus d'« *indiquer sommairement la nature et la consistance de l'exploitation* ». Les mandats électifs sont évoqués, même si l'on peut s'étonner que ne le soient que les mandats locaux, de maire et de conseiller municipal. Les mandats professionnels sont scindés en deux catégories, « *départementaux ou régionaux* » et « *nationaux* ». Les distinctions honorifiques ne viennent qu'ensuite. Enfin, on interroge les membres de la chambre d'agriculture sur les « *questions auxquelles cet élu s'intéresse particulièrement* »<sup>4029</sup>.

Dans les deux tiers des cas, les réponses ont été dactylographiées sur la page pré-imprimée. Dans onze départements, les réponses sont manuscrites et semblent l'avoir été par les membres eux-mêmes. Dans huit autres, on repère des formulaires remplis à la machine à écrire et d'autres au stylo. Mais cette rapide comptabilité ne permet que de repérer l'existence de filtres, pas d'en annuler les biais. Au niveau des services des chambres d'agriculture, les secrétaires administratifs ont été vraisemblablement chargés de compléter les formulaires envoyés par l'APPCA. Comment se sont-ils acquittés de leur tâche ? On ne le sait guère. Ils ont vraisemblablement eu besoin de consulter les élus pour fournir des réponses plus précises, mais d'un département à l'autre, on peut mesurer des écarts importants qui tiennent apparemment largement à la manière d'envisager le travail de renseignement par le secrétaire administratif et par les élus. De fait, les différences entre membres d'une même chambre sont souvent gommées par l'existence de ce répondant unique, tandis que les différences entre chambres d'agriculture sont exacerbées.

Se pose enfin la question de la transcription de ces informations dans les pages de l'annuaire, et l'on en vient à se demander si les fiches ont bien servi de base à celui-ci. La transcription n'est pas souvent intégrale, et le nombre de transformations et d'omissions est

<sup>4025</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 6.

<sup>4026</sup> Voir Annexes. Dossier Méthodologie.

<sup>4027</sup> Des réponses sont proposées : propriétaire ou usufruitier non exploitant, propriétaire exploitant, fermier, métayer, ouvrier agricole (chef de culture, régisseur), ou représentant des groupements professionnels.

<sup>4028</sup> Les réponses suggérées sont : « *forestière, élevage, polyculture, arboriculture, viticulture, exploitation maraîchère, etc.* »

<sup>4029</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

très élevé. On ne peut que s'interroger sur la contradiction entre la volonté de l'APPCA de collecter des informations précises, sur la « *qualité* » de l'élu et son exploitation, et le lissage final qui confine à la censure. S'agit-il d'une simple question de politique éditoriale ? Il ne semble pas, à l'évidence. En rassemblant une telle masse d'informations et en en filtrant le contenu pour sélectionner la part publiable de celui-ci, l'APPCA joue, à rebours, un rôle d'intermédiaire : mais loin de rendre public l'ensemble des réponses qu'elle a fait émerger par ses questionnements, elle n'en restitue que la part conforme à ses attentes, compatible avec l'image de l'institution dont elle se doit d'apparaître comme l'émanation. Or c'est dans cet interstice de l'écart à la réponse attendue que l'on peut déceler les indices des rapports entre chambres d'agriculture et APPCA, et de la façon dont ces deux institutions se pensent respectivement et mutuellement.

Plus importante par le nombre, la catégorie des exploitants l'est également par la référence qu'elle impose : les dirigeants agricoles sont avant tout des exploitants, et les élus de la FNSEA et du MODEF – dont les organisations se disent représentantes des exploitants, exploitants agricoles d'un côté, exploitants familiaux de l'autre – ne contredisent pas cette tendance. Les présidents de chambre d'agriculture correspondent exactement à ce schéma : aucun n'est issu du collège des salariés, non plus que de celui des propriétaires non exploitants. 58 % ont été élus par les exploitants et 42 % au suffrage des groupements agricoles, quand ces derniers ne représentent qu'un cinquième des membres au niveau départemental. Si l'on ne considère que les rares mentions des professions imprimées dans les pages de l'annuaire, par rapport aux années précédentes, on observe un net reflux sur le terme « *agriculteur* », désormais quasi absent. De même ne rencontre-t-on quasiment aucune mention de spécialisation. Les élus se définissent ou sont définis au mieux par le mode de faire-valoir, mais avec un taux de renseignement trop dérisoire pour que l'on puisse en tirer de quelconques conclusions. Or si les rédacteurs de l'annuaire avaient transcrit les informations données par les chambres sur les fiches individuelles, le tableau eût été moins impressionniste. La rubrique « *élu en qualité de* » regorge donc d'indices sur la manière dont les membres des chambres d'agriculture se perçoivent ou sont perçus.

Notons d'emblée qu'une petite minorité de réponses sont plaquées sur les réponses proposées en note au bas du formulaire<sup>4030</sup>. Citons en passant ceux qui se perçoivent en tant qu'agriculteurs, exerçant une profession, et ceux qui se perçoivent en tant que représentants. C'est dans l'écart à la réponse attendue qu'on peut lire en creux la complexe identité de dirigeants en passe de devenir des « *spécialistes de la représentation* » et empêtrés dans la double exigence de faire valoir cette reconnaissance sans paraître trop éloignés des réalités quotidiennes de l'exploitation agricole. Eugène Leclerc, membre de la chambre d'agriculture de la Manche depuis 1959, à la rubrique « *élu en qualité de* », répond « *conseiller général membre de la chambre d'agriculture* »<sup>4031</sup>. Alphonse Michelin, élu du collège des exploitants en Saône-et-Loire, est dit « *représentant des groupements professionnels* », comme son homologue Jean Revol, qui est défini comme « *représentant la fédération des caves coopératives* »<sup>4032</sup>. De même, malgré l'alignement des réponses proposées sur la composition légale des collèges électoraux, les élus des groupements agricoles se disent élus en qualité d'agriculteur, d'exploitant, voire de maraîcher ou de

<sup>4030</sup> Soit, rappelons-le : - propriétaire ou usufruitier non exploitant - propriétaire exploitant, fermier, métayer - ouvrier agricole (chef de culture, régisseur) - représentant des groupements professionnels

<sup>4031</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Manche à Moselle, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4032</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne, 1964, Fiches individuelles des membres.

viticulteur<sup>4033</sup>. Mais le plus souvent, c'est la référence au groupement ou au représentant qui prime, et l'on observe une infinie variété de formulations qui suggère la récente et imparfaite intériorisation de l'existence des collèges électoraux, notamment pour ceux des élus qui l'ont été quelques années auparavant selon des modalités électorales différentes.

Du côté des exploitants, se lit la réaffirmation du statut de propriétaire en parallèle à celui d'exploitant. 55 % des membres et un président sur deux est dit propriétaire. 45 % des membres et près des deux tiers des présidents se considèrent ou sont considérés comme élus en qualité d'exploitants. La conjonction des deux termes concerne 28 % des membres et un président sur trois. Les fermiers sont nombreux – 303, soit un membre élu de ce collège sur cinq –, mais on ne compte guère que cinq présidents qui se disent fermiers : encore remarque-t-on dans que de nombreux cas, au terme « *fermier* » est accolé celui de propriétaire, révélant la volonté de se rapprocher de l'idéal-type du propriétaire exploitant. Les métayers ne sont guère qu'une petite douzaine : parmi eux, les situations ne se valent pas entre un métayer mayennais et les métayers viticulteurs du Beaujolais, dont Benoît Trichard, 45 ans, membre de la chambre d'agriculture du Rhône depuis 1959, administrateur de la section des vignerons du Beaujolais à la FDSEA en 1959, président de la section des métayers du Rhône et du Foyer de progrès de Belleville-sur-Saône, et secrétaire du cru "Côte de Brouilly" en 1964, qui se dit élu en qualité de « *représentant des métayers du Beaujolais* »<sup>4034</sup>.

Les exploitants ne sont cependant majoritaires que de façon relative et cette catégorie écrase les autres parce que les formes taxinomiques qui ne reprennent pas ce terme ne sont pas nombreuses. On peut s'étonner de l'absence des aides familiaux, du très faible nombre de membre dits « *anciens agriculteurs* » ou « *anciens exploitants* », comme si la référence à l'exploitant dans la fleur de l'âge, maître de son exploitation, était la seule valide.

Paul M. Bouju considère qu'« *assez timidement les élections de 1964 marquent l'entrée des femmes dans la représentation aux chambres d'agriculture* »<sup>4035</sup> : on ne compte guère que 23 élues en 1964, soit moins de 1 % des sièges, mais leur présence est remarquée. Précisons cependant que deux femmes avaient été élues membres de chambre d'agriculture dès 1952. Juliette Astier, de Soyons en Ardèche, parente de Marcel Astier, le député remarqué de juillet 1940, est élue en même temps qu'Albertine Duriez l'est dans la Somme : cette dernière, dite aussi « *Madame Max Duriez* », éleveur, est réélue en 1959 et 1964. En 1959, huit nouvelles femmes deviennent membres de chambre d'agriculture, dans les Hautes-Alpes, la Drôme, l'Isère, mais aussi le Calvados, l'Ille-et-Vilaine, la Meuse et la Nièvre. Elles sont neuf dans l'institution à la veille des élections de 1964. Quatre seulement sont réélues et sont rejointes par 19 nouvelles recrues. Une douzaine sont des élues du collège des exploitants, trois de celui des propriétaires et huit au suffrage des groupements agricoles. En Finistère, Loire-Atlantique, Savoie et Haute-Savoie, la chambre d'agriculture compte deux élues.

Toutes deux âgées de 34 ans, Jeanine Giraud, des Hautes-Alpes, et Élisabeth Carroget, de Loire-Atlantique, sont, sur leurs fiches individuelles, respectivement désignées comme « *femme de propriétaire exploitant* »<sup>4036</sup> et « *co-exploitante* »<sup>4037</sup> sans qu'aucune de ces

<sup>4033</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 7.

<sup>4034</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4035</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p° 113.

<sup>4036</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Ain à Aube, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4037</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Jura à Maine-et-Loire, 1964, Fiches individuelles des membres.

indications ne soit apparente dans les pages de l'annuaire où elles figurent parmi leurs homologues masculins. On remarque que seules deux des deux plus âgées des élues, la drômoise Marguerite de La Bruyère, 69 ans et Odette Bonnefoy, 53 ans, élue du Calvados, sont dites, sur leurs fiches, « *propriétaire-exploitante* »<sup>4038</sup> et « *exploitante agricole* »<sup>4039</sup> : pourtant, dans les pages de l'annuaire, elles sont présentées « *propriétaire exploitant* ». Sans surprise, on constate d'infimes traces de ce que Rose-Marie Lagrave a dévoilé : « *être agriculteur est un métier ; en revanche être agricultrice est la simple extension des compétences et des talents d'épouse à l'activité agricole [...] : ainsi le clivage féminin/masculin renvoie à autre chose que lui-même : il conduit à poser les relations entre famille et travail, entre activité professionnelle et statut matrimonial, entre capital et travail* »<sup>4040</sup>. Dans huit départements, une femme est élue au suffrage des groupements agricoles. Comme pour les autres membres élus d'après ce mode de scrutin, c'est l'engagement professionnel qui est mis en avant comme légitimant : présentes dans les section féminines des FDSEA, à la tête des CDJA et dans les groupements de vulgarisation ménagère agricole (GVMA), ces femmes évoquent cependant, dans la rubrique « *nature éventuelle de l'exploitation* » de leur fiche individuelle, leur activité d'agricultrice. Les informations indiquées dans cette partie des formulaires individuels peuvent en effet permettre de mieux cerner les exploitants, ceux du collège éponyme comme les élus des groupements, dont l'activité agricole n'affleure souvent que dans ces quelques lignes.

Sur le formulaire, à la question portant sur la « *nature éventuelle de l'exploitation* », les réponses suggérées sont : « *forestière, élevage, polyculture, arboriculture, viticulture, exploitation maraîchère, etc.* ». 69 % des 2632 membres des chambres d'agriculture évoquent dans leur réponse l'une ou l'autre de ces expressions, voire plusieurs. Les membres de chambre d'agriculture ne sont guère que 184, soit 7 %, à formuler une réponse ne contenant aucun de ces termes. 78 % des élus du collège des exploitants et 69 % de ceux désignés par les groupements agricoles optent dans leur réponse pour au moins l'une de ces spécialisations : seuls 6 % des élus des exploitants et 8 % des élus des groupements agricoles utilisent un tout autre champ lexical pour qualifier l'orientation de leur exploitation. Ainsi, à l'évidence, les propositions formulées par l'APPCA guident les membres dans leur remplissage du formulaire et induisent des réponses. La catégorie « *polyculture* » est celle dont on repère le plus d'occurrences sur les formulaires. 1173 membres l'évoquent, dont 697 se contentent de cette laconique réponse<sup>4041</sup>.

Or quelle réalité placer derrière ce terme<sup>4042</sup> ? D'une région à l'autre, cela varie considérablement, mais il est possible de repérer des constantes. 27 des 34 élus de la chambre d'agriculture du Gers donnent des indications sur l'orientation de leur exploitation, dont 33 évoquent la polyculture. Contrairement à d'autres, ils explicitent leur acception de ce terme en énumérant leurs productions : ainsi d'innombrables combinaisons émergent qui mêlent maïs, blé, tabac, vigne, élevage bovin, prairie, arboriculture, fruits, élevage laitier. Dans la grande majorité des cas, les céréales sont présentes et semblent constituer le socle de l'exploitation. Ailleurs, on ne compte cependant guère qu'une vingtaine de cas où les

<sup>4038</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Corse à Finistère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4039</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Aude à Corrèze, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4040</sup> Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, 254 p., p. 233.

<sup>4041</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 8.

<sup>4042</sup> Communément, la polyculture désigne un système agricole comprenant plusieurs productions. Selon le Robert, la polyculture est la « *culture simultanée de différents produits sur un même domaine, dans une même région* ».

termes polyculture et céréales voisinent dans la réponse : Marcel Martin, des Hautes-Alpes, inscrit comme réponse « *polyculture (fruits, céréales, élevage bovin)* »<sup>4043</sup>, Henri Renault, de Seine-et-Marne, évoque la « *polyculture céréalière* »<sup>4044</sup>, de même que Michel Garnier, d'Eure-et-Loir<sup>4045</sup>, tandis que Richard Didier, de l'Isère, serait à la tête d'une exploitation en « *polyculture (céréales)* »<sup>4046</sup>. Et, au vu des réponses, les exploitations céréalières semblent bien peu nombreuses : on ne dénombre que 64 occurrences du terme, auxquelles il faut ajouter seize fiches contenant les termes blé, maïs, seigle, orge *etc.* De même, la culture betteravière n'est mentionnée explicitement que quatre fois. Henri Pavard, élu de la chambre de Seine-et-Marne, se dit ainsi « *propriétaire d'une ferme de polyculture intensive (betteraves) exploitée par son fils* »<sup>4047</sup>, tandis qu'Émile Bullot, dans la Somme, déclare être à la tête d'une exploitation consacrée aux « *céréales, betteraves, pommes de terre, élevage de moutons et de bovins* »<sup>4048</sup>. Étienne Lux, « *polyculture, houblon, betteraves* »<sup>4049</sup>. Une petite vingtaine de membres qui étaient, en 1945, membres ou dirigeants d'un syndicat betteravier affilié à la CGB<sup>4050</sup>, parle de polyculture à propos d'une exploitation dont tout laisse à penser qu'elle est largement consacrée à la culture de la betterave à sucre.

Il faudrait se garder d'opposer une monoculture prétendument moderne à une polyculture qui serait nécessairement archaïque. Les termes vagues employés masquent une polyculture vraisemblablement le plus souvent à la pointe du progrès et axée sur le choix de quelques productions en fonction du marché, où la culture des céréales est centrale. De même que la plupart des membres de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais inscrivent le mot « *agriculteur* » dans la rubrique « *nature éventuelle de l'exploitation* », nombre de membres de chambre d'agriculture optent pour la réponse suggérée de polyculture, qui leur évite de dévoiler leurs choix en matière de systèmes productifs. Cette attitude est-elle liée à l'engagement professionnel, notamment dans le syndicalisme agricole général, qui s'accommoderait mal de l'affichage d'intérêts sectoriels ? On peut en douter : en effet, les élus évoquant une exploitation en polyculture ne sont proportionnellement qu'à peine plus nombreux parmi les élus du collège des exploitants qui appartiennent à une FDSEA, et l'on observe le même phénomène parmi les élus des groupements. Catégorie fourre-tout, celle de polyculture ne semble même pas exclure les cas de monoculture céréalière puisque cultiver plusieurs types de céréales suffit à justifier l'emploi de cette expression. Si 314 membres, dont 240 exploitants et 48 élus des groupements, citent à propos de leur exploitation à la fois la polyculture et l'élevage, il n'empêche que certains semblent inclure implicitement l'élevage dans un système nommé sommairement « *polyculture* » : ce terme ne désignerait donc pas avec certitude les cas de cultures végétales exclusives. Des tendances locales se dessinent qui tiennent largement à la réception du questionnaire par les intéressés : dans certains départements, si près de neuf membres sur dix sont dits à la tête d'exploitation en polyculture, on devine que les zones où ils sont les plus nombreux

<sup>4043</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Ain à Aube, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4044</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4045</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Corse à Finistère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4046</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4047</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4048</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Seine-et-Oise à Vienne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4049</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4050</sup> *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, s.d., 284 p.



recouvrent les grandes régions céréalières<sup>4051</sup> – grandes cultures céréalières du Bassin parisien, polyculture à base céréalière du Nord, du Centre-Est et du Sud-Ouest, zones de polyculture à base de cultures fourragères.

La carte figurant les départements selon la part des membres de la chambre d'agriculture déclarant que leur exploitation ou l'exploitation sur laquelle ils travaillent est consacrée à l'élevage montre le contrepoint de celle figurant le pourcentage de ceux dont l'exploitation est en polyculture. Normandie, contreforts du Massif central et zone du Charolais et de la Montbéliarde, enfin l'ensemble des Alpes, sont des régions où les membres des chambres d'agriculture se disent très volontiers éleveurs. Un membre sur quatre serait éleveur, d'après les déclarations. 30 % des élus du collège des exploitants mentionnent l'élevage comme orientation de leur exploitation : ils sont plus de 50 % dans une vingtaine de départements. Rares sont ceux qui détaillent la composition de l'élevage en question. 190 membres se contentent d'inscrire le seul mot « *élevage* » sur leur fiche individuelle. On ne compte que quatorze occurrences du terme « *bovin* », une douzaine de celui d'« *ovin* », onze références aux porcs et à leur engraissement, cinq seulement à l'aviciculture. L'absence d'information sur les fiches des membres de la chambre d'agriculture du Finistère et l'imprécision des indications jetées sur celles des membres de la chambre du Morbihan occultent la réalité de l'élevage breton, notamment porcin. L'allusion à la production laitière n'affleure qu'à 23 reprises et on ne repère qu'une seule et unique fois le mot « *viande* » dans les réponses.

Si d'aventure certains se sont montrés plus prolixes, cela semble tenir soit au souci d'un directeur de chambre de fournir des réponses précises au questionnaire de l'APPCA, soit à la forte spécialisation de l'exploitation, notamment dans le domaine de l'élevage, où l'excellence demeure un critère fort. Ainsi certains des membres de la chambre d'agriculture du Nord sont présentés plus longuement par le biais de leur activité. Étienne Dekeister est dit « *éleveur sélectionneur en porcs "Piétrain" de reproduction* »<sup>4052</sup>, tandis que son homologue Paul Roussel est présenté comme à la tête d'un « *élevage FFPN*<sup>4053</sup> *sélection PJT* »<sup>4054</sup>. Louis Raison, d'Ille-et-Vilaine, se dit<sup>4055</sup> exploitant d'une ferme en « *polyculture et élevage sélectionné de porcs Large White* »<sup>4056</sup> : exception qui confirme la règle d'une qualification indifférenciée qui annihile les différences locales et ne permet pas de repérer des tendances. De même, les équilibres internes à l'exploitation, pourtant cruciaux et potentiellement susceptibles d'objectiver le bien-fondé de décisions techniques et économiques, sont très rarement évoqués : Jean Poulizac, de la chambre d'agriculture de l'Eure, présente une exploitation de « *54 ha 2/3 culture et 1/3 élevage* »<sup>4057</sup>, tandis qu'Ange Prodhomme, d'Ille-et-Vilaine, évoque une exploitation en « *polyculture, élevage prédominant* »<sup>4058</sup>.

Le plus marquant des écarts à la réponse attendue est la tendance de certains membres, ou plutôt des membres de certaines chambres d'agriculture, à mentionner la

<sup>4051</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Dossier cartographique.

<sup>4052</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Nièvre à Pyrénées-Orientales, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4053</sup> Française frisonne pie noire.

<sup>4054</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Nièvre à Pyrénées-Orientales, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4055</sup> Car les formulaires des membres de ce départements sont complétés par chaque membre et non dactylographiés.

<sup>4056</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4057</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Corse à Finistère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4058</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

superficie de leur exploitation en lieu et place ou en plus de son orientation. Il ne sont guère que 45 à le faire, dont quatorze membres de la chambre d'agriculture de l'Eure et 17 de celle de Vendée. Dans ce dernier département, les indications sont particulièrement précises, dévoilant l'orientation par production, le mode de faire-valoir et la superficie exploitée <sup>4059</sup>. Il apparaît que la polyculture élevage y domine et voisine avec une exploitation ostréicole, quelques rares vergers ou bois, et un cas de cultures expérimentales. Faire-valoir direct et fermage sont représentés à parts égales au sein du bureau. Les surfaces exploitées vont d'une quinzaine d'hectares à près de cent, excédant largement le maximum de onze hectares atteint par les « *superficies de références* » dans le Bocage vendéen <sup>4060</sup>. C'est également le cas dans l'Eure, où ceux des membres de la chambre d'agriculture qui mentionnent la superficie de leur exploitation se disent à la tête d'exploitations allant de 45 à 360 hectares, soit deux à quinze fois le maximum des « *superficies de références* » du Vexin normand ou de la plaine d'Evreux <sup>4061</sup>. Parmi les membres de la chambre d'agriculture de l'Eure, on compte cinq propriétaires d'exploitations de plus de 200 hectares, dont Michel Proffit, ingénieur agronome, fils de Jules Proffit, qui était secrétaire administratif de l'Office du blé <sup>4062</sup>, exploitant 360 hectares en « *polyculture* » <sup>4063</sup>. Membre d'une puissante et riche famille alliée à la famille Courtier de Seine-et-Marne <sup>4064</sup>, Michel Proffit, âgé de 42 ans, est depuis le début des années 1950 président du CETA du Vexin-Normand, l'un des premiers CETA créés en France <sup>4065</sup>, et au début des années 1960 il est président des sections « *betteraves* » et « *main-d'œuvre et salaires* » de la FDSEA <sup>4066</sup> : celui qui en 1964 est aussi président du Syndicat betteravier de l'arrondissement des Andélyls est vraisemblablement à la tête d'une exploitation largement consacrée à la culture des betteraves à sucre, pudiquement dissimulée sous le terme générique de « *polyculture* ». Hector Gablin, de l'Indre, affiche sa situation avec plus de précision encore, lorsqu'il écrit : « *propriétaire exploitant de 600 hectares en trois fermes en champagne Berrichonne, je viens de les affermer à mes trois enfants - Culture céréalière* » <sup>4067</sup>.

Si elles sont rares et donc offrent peu de prises à l'interprétation, le fait même que des membres de chambre d'agriculture aient fourni ces indications nous livre deux enseignements. D'une part, l'écart à la réponse attendue pourrait ainsi signifier que la « *nature* » de l'exploitation recouvre pour certains membres de chambre d'agriculture non seulement l'orientation en matière de productions et de spécialisations, mais également la superficie, et donc l'importance et le poids économique, ainsi que le mode de faire-valoir, et donc le lien au capital qu'est la terre et au travail : ce faisant, certains membres, certes à la marge, semblent promouvoir leur statut d'entrepreneur agricole, en déformant les termes du formulaire proposé par l'APPCA, à l'instar de la chambre d'agriculture de l'Indre,

<sup>4059</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 9.

<sup>4060</sup> « Superficies de références », dans *L'Information agricole*, 2<sup>e</sup> n° de juillet 1965. Normes obtenues par le ministère de l'Agriculture en divisant la surface par le nombre d'exploitations de chaque région, selon J.-B. CHOMBART DE LAUWE, « Chapitre 4 : Avons-nous une politique agricole aujourd'hui ? », dans *Économie rurale*, n° 79-80, 1969, pp. 59-79.

<sup>4061</sup> *Ibidem*.

<sup>4062</sup> *Who's who in France. Qui est qui en France, 1971-1972*, Paris, Editions Jacques Lafitte, mars 1971, 1595 p.

<sup>4063</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Corse à Finistère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4064</sup> <http://genealog.fr/ferlab/courtier.html>

<sup>4065</sup> *Bulletin des centres d'études techniques agricoles (CETA)*, n° 21, juillet-août 1955. Liste des CETA, pp. 247-251.

<sup>4066</sup> *Guide national agriculture 1959-1962*.

<sup>4067</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

qui le fait explicitement en transformant la rubrique « *nature éventuelle de l'exploitation* » en « *indiquer sommairement la nature et la consistance de l'exploitation* »<sup>4068</sup>. D'autre part, les fiches individuelles émanent de l'APPCA et sont clairement destinées à étoffer la documentation de celle-ci en vue de la publication d'une nouvelle édition de l'annuaire des chambres d'agriculture publié depuis 1955. Dans quel but certains membres se laissent-ils ainsi percer à jour en tant que gros exploitants modernistes sinon parce qu'ils auraient la volonté d'infléchir l'image de l'APPCA dans ce sens ? En réponse, pourquoi l'APPCA a-t-elle décidé de ne pas publier ces informations ?

L'absence de sources sur les buts poursuivis par la direction de l'APPCA nous conduit ici à une impasse peuplée de points d'interrogations : cette enquête sur les exploitations des membres des chambres d'agriculture était-elle inédite en 1964 ? Quels en étaient les objectifs ? Ne pouvait-ce être qu'à finalité interne à l'institution ? Induit-on un biais téléologique dans la question du fait de la composition des pages de l'annuaire publié en 1995<sup>4069</sup> et indiquant les principales productions ? Il nous semble que la possibilité de publier ces informations pouvait exister dans l'esprit des dirigeants de l'APPCA au moment de la rédaction du formulaire et que la volonté de canaliser les réponses en six catégories peu lisibles et pas totalement pertinentes le prouve en partie. En écho, les réponses apparaissent comme la preuve de l'existence de réactions antagonistes face à la demande de l'assemblée permanente, puisqu'alors que certains membres semblent avoir refusé de répondre à la question posée et que d'autres se coulent avec un peu trop d'aisance dans le moule prédéfini des réponses suggérées, d'autres encore devançant l'appel en mettant en avant leur activité d'agriculteur<sup>4070</sup>. De là à y voir des divergences sur le rôle et la juste place de l'APPCA en tant que corps intermédiaire, il n'y a qu'un pas, qui ne saurait faire oublier qu'on se trouve avant tout devant le tableau de l'irréductibilité du social et de spécificités locales innombrables, que les membres des chambres semblent soucieux d'incarner.

Si la proportion de viticulteurs excède 50 % dans quatre chambres seulement – celles de l'Hérault, du Var, du Gard et de l'Aude –, elle est très importante dans les chambres d'agriculture des régions viticoles que sont le Bordelais, la Bourgogne, le Languedoc, les Côtes-du-Rhône, l'Alsace et la Champagne<sup>4071</sup>. Sur 271 membres qui évoquent la viticulture comme « *nature éventuelle de l'exploitation* », 116 se contentent de ce seul mot, tandis que 155 lui ajoutent des précisions quant à la production viticole ou quant aux cultures complémentaires pratiquées. Une dizaine de présidents sont notamment viticulteurs, dans des chambres d'agriculture où une minorité de membres se déclarent tels : biais des sources ou consensus collectif autour d'une production centrale et de sa valorisation économique, cette mise en avant de certains viticulteurs semble ne pouvoir se lire qu'au vu de l'ensemble des caractéristiques de ces présidents, diversement influents, de Joseph Courau, ancien président de la FNSEA, à André Bégouin, ancien député des IPAS. La liste des membres de la chambre d'agriculture du Rhône suggère combien importante peut être également l'encadrement d'une chambre d'agriculture par les viticulteurs, nombreux du bureau aux

<sup>4068</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4069</sup> APCA, Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1995-2001, Paris, APCA, 1995, 464 p.

<sup>4070</sup> Sur 2632 membres, 626, soit 23 %, ne répondent pas à la question posée par l'existence sur les fiches individuelles de la rubrique « *nature éventuelle de l'exploitation* », 1048, soit 40 %, répondent en optant pour une seule des réponses suggérées, à l'exclusion des réponses incluant d'autres précisions, 771, soit 30 %, utilisent une ou plusieurs des catégories proposées, qu'ils combinent et complètent à leur façon, et enfin 187, soit 7 %, répondent sans utiliser aucune des réponses suggérées par l'APPCA.

<sup>4071</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Dossier cartographique

simples membres<sup>4072</sup>, et même hors l'institution, comme dans le cas évoqué du patronage de Jean Laborbe au début des années 1950<sup>4073</sup>.

L'orientation maraîchère est très peu visible : à peine 60 membres mentionnent des productions s'y rattachant, dans les deux tiers des cas associées à la polyculture ou à l'arboriculture. Cette dernière n'est guère plus mise en avant par les membres des chambres d'agriculture, sauf dans des régions où elle est centrale, comme le Lot-et-Garonne, terre de culture de la prune d'Ente, les Pyrénées-Orientales, pour leurs pêcheurs, abricotiers et cerisiers, et la moyenne vallée du Rhône, dont l'arboriculture est alors en cours de mutation<sup>4074</sup>. On ne s'étonnera pas de retrouver à la présidence des chambres d'agriculture drômoise et ardéchoise des arboriculteurs. Robert Genthial est président de Coopeyrieux, coopérative de fruits et légumes située à Beauchastel, et de la Fédération départementale des producteurs de fruits et vice-président de leur fédération nationale. Jean Mallein, dont l'exploitation est dite consacrée à la « *polyculture et [l']arboriculture* », a des engagements plus variés : président de la Coopérative fruitière de Tournon et de la Fédération nationale pour la vigne nouvelle, il est également administrateur de la Coopérative des céréales de Valence et président du Comité départemental des céréales, président du Groupement de défense sanitaire du cheptel de la Drôme et vice-président de la Caisse locale de crédit agricole de Valence<sup>4075</sup>. Ce dernier cas, caractéristique de bien d'autres, souligne combien la légitimité des présidents de chambre d'agriculture continue de se fonder sur une présence simultanée dans différents types d'organisations, ainsi que le souci de l'APPCA de ne pas afficher des engagements spécialisés univoques. La sylviculture serait à traiter à part : son poids infime dans les chambres d'agriculture ne doit pas masquer des enjeux économiques importants, et des profils très distincts, des propriétaires de domaines forestiers aux salariés de ces mêmes domaines.

Tout de suite après l'évocation des distinctions honorifiques, sur les fiches individuelles, vient une catégorie intitulée « *titres universitaires (éventuellement)* ». La formulation même de la question pose d'emblée problème : en apparence il s'agit de distinguer parmi les membres ceux qui ont suivi des études supérieures et sont les titulaires des grades universitaires reconnus, soit ceux de bachelier, licencié et docteur, avant tout. Le simple usage du terme « *éventuellement* » suggère que seuls quelques membres de chambre d'agriculture sont attendus sur ce terrain des titres universitaires. La survalorisation des titres universitaires se fait au détriment des diplômes non reconnus comme des titres, et encore plus au détriment de la scolarité et du niveau d'instruction, dont tous les membres de chambre d'agriculture peuvent potentiellement se prévaloir.

Les réponses sont peu nombreuses : sur les 468 membres pour lesquels une information est donnée dans la rubrique « *titres universitaires* », on en dénombre 128 qui sont dits bacheliers, cinquante qui seraient licenciés et seulement seize présentés comme docteurs. Sur 187 membres qui se disent ou sont dits titulaires de ces grades universitaires, seuls sept ont, en regard de leur notice dans l'annuaire des chambres d'agriculture la mention d'un quelconque diplôme. Seuls les doctorats semblent dignes d'être cités, et surtout lorsqu'il s'agit de présidents de chambre d'agriculture. Quelques rares membres de chambre d'agriculture sont présentés aussi par un diplôme, notamment un « *ancien élève de*

<sup>4072</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 9.

<sup>4073</sup> Voir *supra* Chapitre 4. A. Les effets de l'avis du Conseil d'État, p. 454.

<sup>4074</sup> Cécile PRALY, « Le processus de reterritorialisation en questions : l'exemple de l'arboriculture de la moyenne vallée du Rhône », dans *Méditerranée*, 2/2007, n° 109, pp. 41-46.

<sup>4075</sup> *Annuaire APCA* 1964.

*l'École polytechnique* »<sup>4076</sup>, et un ancien président qui a été élève de « *l'école des sciences politiques* »<sup>4077</sup>. Le fait que la mention de diplômés ne se trouve que pour seulement 21 membres de chambre d'agriculture, dont trois présidents, fait problème. Deux réponses s'imposent. D'une part, la transcription des informations relativement nombreuses fournies par les chambres d'agriculture sur les fiches individuelles n'a pas été jugée opportune, à l'évidence. D'autre part il semble que les indications finalement publiées correspondent à une volonté aléatoire des responsables de cette publication, au gré de leur propre échelle de valeur, d'un « *esprit de corps* » plus ou moins caractérisé, et de la nécessité de compléter des notices moins fournies.

Sur les 21 allusions à la formation trouvées dans l'annuaire, on dénombre trois ingénieurs agronomes et douze ingénieurs agricoles. Or rien que parmi les présidents de chambre d'agriculture, il se trouve douze ingénieurs agronomes ou agricoles – ces derniers issus des Écoles de Grignon, Rennes ou Montpellier – : un seul est présenté comme tel dans l'annuaire, quand ils étaient une dizaine en 1959. L'annuaire publié au début de l'année 1965 serait ainsi beaucoup moins complet sur la question, alors que le taux de renseignement aurait pu être très supérieur, du fait de l'existence de fiches individuelles fournissant des informations pour un membre de chambre d'agriculture sur six. Depuis que Luce Prault est en retraite, la connivence entre agronomes est-elle assourdie à l'APPCA ? Si l'on ne compte guère que trois présidents issus de l'INA en 1964, deux d'entre eux, Marc Ferré et Hugues de Kerret, appartiennent au bureau de l'APPCA, en tant que vice-président et secrétaire-adjoint. À des postes relativement élevés dans les services de l'assemblée permanente, se rencontrent également six ingénieurs agronomes, en charge des services documentation, technique et « *relations internationales* ». Parmi les membres des chambres d'agriculture, le recensement n'a pu être exhaustif : le nombre de diplômés de l'INA est cependant nécessairement largement supérieur à 24, nombre de membres dits ou se disant ingénieurs agronomes sur les fiches individuelles.

90 membres se disent ingénieurs. 56 sont présentés comme ingénieurs agricoles, dont huit issus de l'École de Grignon, cinq de Montpellier et deux de Rennes. Plus nombreux sont ceux qui affichent un diplôme d'ingénieur agricole obtenu à l'institut agricole de Beauvais – treize – ou de l'École supérieure d'agriculture d'Angers – treize également –, plus rarement – dans cinq cas – de l'institut agricole de Toulouse. 28 ingénieurs agricoles citent ce diplôme sans mentionner l'école où la formation a été suivie. Une douzaine de membres de chambre sont cités dans l'annuaire des chambres d'agriculture comme ingénieurs agricoles : si neuf d'entre eux mentionnent ce diplôme sur leur fiche individuelle, ce n'est pas le cas des trois restants, ce qui induit que le travail de préparation des informations à publier dans l'annuaire a été très complexe, artisanal<sup>4078</sup>, et qu'il s'est autant agi de filtrer certaines informations que de les compléter.

L'APPCA semble soucieuse de ne pas pointer une réalité modeste ? Celle du faible nombre de membres de chambre qui se déclarent issus des écoles d'agronomie ou des écoles supérieures d'agriculture. 160 membres évoquent en effet une formation agricole, dont une quarantaine dans des écoles régionales d'agriculture, des écoles pratiques d'agriculture, ou par le biais de cours par correspondance, notamment. Ces formations, variées, ne sont à l'évidence pas assez prestigieuses pour que l'APPCA ait jugé bon de

<sup>4076</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Manche à Moselle, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4077</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Seine-et-Oise à Vienne, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4078</sup> Des fragments de versions préparatoires de l'annuaire ont été trouvés dans les archives de l'APPCA : elles sont faites de collages de notices découpées et agrémentées de corrections manuscrites.

les citer, dans sa volonté initiale de recherche de titres universitaires assimilables à des distinctions. 52 formations juridiques sont à l'actif des membres de chambre : 37 membres sont licenciés en droit et dix sont docteurs en droit. Ces diplômes ne sont cités à l'actif des membres dans l'annuaire que dans les cas de trois présidents ou anciens présidents. Contestée dès les années 1930, la présence de membres exerçant une profession juridique – ou du moins détenant les diplômes qui conduisent à l'exercer – dans les chambres était alors tolérée : dans les années 1960, associée à la rente foncière, elle paraît apparemment trop éloignée de l'image d'organismes composés d'agriculteurs exploitants pour devoir être rendue publique.

Parmi la minorité de membres de chambre d'agriculture qui complètent cette rubrique, plus d'une centaine évoquent leurs études primaires ou secondaires : une cinquantaine cite spontanément le certificat d'études, primaires ou primaires supérieures, en guise de « *titre universitaire* », une quinzaine évoque des études secondaires, voire l'obtention du « *premier bac* », tandis qu'une trentaine cite le brevet élémentaire. Il serait absurde de tirer de quelconques statistiques de réponses aussi lacunaires et incomparables entre elles : Gilbert Bosquet, élu de la Manche, âgé de 41 ans, et Marcel Desmeroux, élu du Lot-et-Garonne, 76 ans, sont certes tous deux titulaires du « *brevet élémentaire* », sans que cela ne révèle chez eux l'existence d'un même « *inconscient d'école* »<sup>4079</sup>. Ces allusions aux études primaires ou secondaires apparaissent comme le témoignage, de la part des déclarants, d'une certaine fierté à avoir atteint un niveau d'instruction auquel la génération précédente n'avait que peu accès<sup>4080</sup> : mais elle est traduite par l'APPCA comme un hors sujet puisqu'aucune de ces indications ne filtre dans les pages de l'annuaire. Aussi reste-t-on abasourdi en lisant la réponse, manuscrite, de Marcel Cazale : « *sait lire, écrire... et compter en se servant de ses doigts* »<sup>4081</sup>. Âgé de 31 ans, ce nouvel élu de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées figurait sur les listes du collège des exploitants. Le jeune fermier, sur une exploitation qu'il dit consacrée à la « *polycult.[ure]* », est entré au CDJA et à la JAC en 1958 « *avec pour mission d'organiser des stages d'hiver dans les cantons* » : *a posteriori* au moins, il estime avoir débuté en participant au « *grand débat de la formation à la vulgarisation* », au moment de « *la transition vers le maïs hybride, l'apparition de la motorisation et la découverte du gaz de Lacq...* »<sup>4082</sup>. En 1964, il est dit « *secrétaire général de la CDJA [sic]* » et est élu secrétaire-adjoint de la chambre d'agriculture. Sans vouloir monter en épingle un cas isolé, il semble qu'il s'agit bien, sur le ton de l'ironie, d'un cas très significatif de non-reconnaissance de la pertinence du questionnaire et de la légitimité de l'enquêteur, qui souligne le décalage entre l'APPCA et les chambres d'agriculture.

<sup>4079</sup> Soit « *l'ensemble des structures cognitives qui dans ce transcendantal historique est imputable aux expériences proprement scolaires et qui est donc en grande partie commun à tous les produits un même système scolaire* ». Pierre BOURDIEU, « L'inconscient d'école », dans *Inconscients de l'école. – Actes de la recherche en sciences sociales*, volume 135, décembre 2000, pp. 3-5.

<sup>4080</sup> Cette question de l'arrière plan des trajectoires scolaires individuelles est centrale dans le travail d'Ivan BRUNEAU, *La Confédération paysanne : s'engager à « juste » distance*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard Pudal, Université Paris X-Nanterre, 2006, 2 volumes, 627 f° ; Ivan BRUNEAU, « Représenter les paysans à partir d'une position marginale. Les militants de la Confédération paysanne et leurs appartenances subjectives au monde agricole », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 445-456.

<sup>4081</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Nièvre à Pyrénées-Orientales, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4082</sup> « 13 mai 1957, l'Ader », dans *Le journal des 50 ans de l'ADER. – Principe actif*, n° 75, novembre 1957, p. 7. <http://www.ader-conseil.com/media/00/00/67ca0d1b2283ed65f962bbf2074843be.pdf>

Est-ce à dire que tout un pan de la formation d'une génération reste dans l'ombre ? Certainement. On ne s'étonnera guère de ne pas trouver dans la rubrique « *titres universitaires* » de mentions de stages effectués dans le cadre de l'ACJF, de la JAC ou de l'Institut de formation pour les cadres paysans (IFOCAP)<sup>4083</sup>. Non que l'on puisse évaluer la proportion de membres issus de ce creuset moderniste, destiné à diffuser et approfondir le personnalisme mouniériste ébauché depuis les années 1920 par les jacistes, et à « *élargir la base sociale du groupe fondateur* »<sup>4084</sup>, mais l'absence totale d'allusion à ces lieux de formation dans les fiches individuelles trahit une évidente autocensure. Certes, ces membres de chambre d'agriculture ont simplement pu s'abstenir de toute indication dans la rubrique « *titres universitaires* » en arguant de ce que leur itinéraire ne leur permettait de se prévaloir d'aucun de ces titres, mais il semble bien plutôt que toute allusion à une formation non strictement scolaire ait été absente des fiches individuelles parce que les membres de chambre se sont autocensurés à ce sujet. L'APPCA serait-elle perçue comme désireuse de ne pas mettre en lumière la formation dissonante de la nouvelle génération, à elle seule porteuse de contestation de l'ordre antérieur, fondé sur la « *domination symbolique de la paysannerie* »<sup>4085</sup> ?

### **Salariés et propriétaires : des réalités timidement affirmées**

Comme pour les exploitants mais avec plus d'acuité encore, se pose à propos des représentants des salariés et des propriétaires non exploitants la question de la conformité au profil attendu. Les informations inscrites dans la rubrique « *élu en qualité de* » révèlent deux tendances contradictoires : si les déclarants ont tendance à n'y faire mention que du collège électoral, on décèle à la marge une volonté de précision qui est susceptible de dévoiler le fait que les élus ne correspondent guère au profil attendu, voire qu'ils ne s'y reconnaissent pas. Ainsi, les trois quarts des élus salariés se disent ou sont dits ouvriers agricoles, salariés agricoles, chefs de culture ou régisseurs, selon des combinaisons de termes variables. Du côté des propriétaires, les deux tiers des élus se disent ou sont dits propriétaires ou propriétaires non exploitants. En juillet 1959, lors de la discussion consécutive aux élections aux chambres d'agriculture, Luce Prault affirmait : « *Il apparaît dès l'abord souhaitable que toutes les catégories sociales soient représentées. Certains voudraient que les chambres d'agriculture, comme les chambres de commerce, ne représentent que les exploitants. Certes, ceux-ci, qui forment l'infrastructure de l'agriculture française, doivent avoir une influence prépondérante. Mais on ne saurait exclure les propriétaires non exploitants et les salariés qui, indiscutablement, ont des intérêts agricoles. Il ne s'agit pas que les chambres d'agriculture règlent les conflits entre bailleurs et preneurs ou entre exploitants et salariés ; c'est le rôle des commissions départementales des baux ruraux et de la main-d'œuvre agricole. Mais les bailleurs comme les salariés ont des intérêts généraux solidaires de ceux des exploitants et doivent à ce titre être représentés dans les chambres d'agriculture* ».

<sup>4083</sup> À l'exception de Gérard Popineau, élu de l'Indre, mais dans ce département le formulaire a été reformulé et la rubrique transformée en « *diplômes et titres universitaires* » : il mentionne le certificat d'études primaires et un « *stage IFOCAP* ». Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4084</sup> Bernard BRUNETEAU, « La construction d'une nouvelle élite paysanne en France. Des sessions de la JAC à la mise en route de l'IFOCAP (1945-1966) », dans *Kreiz. Études sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, n° 10, 1999, pp. 279-296.

<sup>4085</sup> Claude GRIGNON, « L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, janvier 1975, pp. 75-97.

Face à lui, se déchaînait une évidente hostilité à « *la représentation des salariés dans les chambres d'agriculture* », de nombreux présidents sous-entendant que parmi ceux-ci « *il est souvent difficile de trouver des hommes capables de siéger dans une assemblée* »<sup>4086</sup>. Une certaine attention portée aux écarts à la réponse attendue peut-elle permettre d'évaluer à quel point les chambres d'agriculture ont effectivement fait une place aux représentants des propriétaires et des salariés dans l'institution, puisque la loi l'impose désormais ? Comment l'APPCA a-t-elle répercuté les informations qui lui ont été données sur les élus de ces deux collèges, notamment en oblitérant ces écarts ?

Parmi les 244 élus des salariés, 213 sont de nouveaux élus. 24 étaient entrés à la chambre en 1959<sup>4087</sup>, un en 1955 et six en 1952. Dans 62 départements, tous les élus salariés sont de nouveaux élus. Si dans plus d'un tiers des chambres l'ont emporté des listes d'union professionnelle patronnées par la chambre d'agriculture, ou sans étiquette, dans un autre petit tiers des chambres, ce sont les listes de la Confédération générale du travail (CGT) qui l'ont emporté, fournissant 82 élus aux chambres d'agriculture, dont 78 font ainsi leur entrée dans l'institution. Rappelons enfin que la compétition électorale était plus faible dans ces collèges que dans celui des exploitants, qu'elle était largement moindre chez les propriétaires non exploitants que chez les salariés<sup>4088</sup>, mais cela ne doit pas faire oublier l'existence de pas moins de cinquante listes uniques dans le collège des salariés et ouvriers agricoles. L'hypothèse d'une relative mainmise des membres sortants de la chambre d'agriculture sur les élus salariés, ainsi que d'une réticence à dévoiler les indices de cette mainmise, peut-elle être prouvée ?

On rencontre plusieurs exemples d'élus salariés qui se disent exploitants. Ainsi Jean Perrier, membre de la chambre d'agriculture de l'Eure, 46 ans, membre de la chambre depuis 1952, se présente comme « *ouvrier agricole et petit exploitant* » et mentionne une exploitation de huit hectares<sup>4089</sup>, éléments tus dans les pages de l'annuaire, où à propos du même Jean Perrier ne sont évoqués que la Croix de guerre 1939-1940, une adresse et une appartenance à l'Association des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole (ASAVPA). A également été élu par le collège des salariés le « *viticulteur ancien régisseur* » Georges Tournier, dans le Jura. Régisseur du marquis de Vogüé<sup>4090</sup>, été élu à la

<sup>4086</sup> « 1<sup>ère</sup> session ordinaire 1959-30 juin-1<sup>er</sup> juillet 1959. Projet de compte rendu analytique », dans *Chambres d'Agriculture*, 1-15 août 1959, supplément au n° 177-178, pp. 28-31.

<sup>4087</sup> Lors des élections de 1959, qui ont eu lieu au scrutin de liste départemental sans panachage, des ouvriers agricoles étaient relativement souvent visibles sur les listes. Ainsi, une trentaine d'ouvriers agricoles, salariés agricoles, régisseurs ou chefs de culture figuraient parmi les élus, selon les informations données par l'annuaire des chambres d'agriculture de 1959.

<sup>4088</sup> Onze départements où s'affrontent plusieurs listes chez les propriétaires contre quarante chez les salariés.

<sup>4089</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Corse à Finistère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4090</sup> Claude-Isabelle Brelot écrit à ce propos : « À Arlay, le marquis L. de Vogüé, héritier du Prince d'Arenberg et président de la Société des viticulteurs de France, crée un vignoble de plants greffés de 5 hectares qui lui vaut un prix de spécialité au concours régional agricole de Lons-le-Saunier en 1925. Son régisseur, Georges Tournier, de 1911 aux années 1960, l'a brillamment secondé. Lui aussi lauréat du concours de 1925, président de la Société de viticulture du Jura, vice-président de la Chambre d'agriculture dans les années 1950, il s'est impliqué de façon décisive dans la mise en œuvre des connaissances et des recherches œnologiques ainsi que dans l'exportation lointaine des vins du domaine. Avec lui commencent l'entrée en publicité et l'histoire publique du domaine du château d'Arlay ». Claude-Isabelle BRELOT, « Château, grande propriété domaniale et promotion des vins du Jura (19<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècles) », dans *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, Propriété et propriétaires (16<sup>e</sup> -21<sup>e</sup> siècle), Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes »*, Beaune, 16 avril 2005.– *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 5, 2005, 231 p., p. 137-154.



chambre en 1952, sur les listes des candidats des groupements et associations agricoles, il était vice-président de la chambre en 1955 et suppléant-délégué à l'APPCA entre 1956 et 1960. En 1964, il est encore président de la Société de viticulture du Jura, fonction occupée depuis plus d'une dizaine d'années, mais également président de l'Association des œnologues diplômés de l'université de Dijon, recteur de l'Union nationale des œnologues et membre de la commission consultative permanente de l'œnologie du ministère <sup>4091</sup>. Mais alors qu'il était présenté en 1959 comme « *viticulteur, agriculteur salarié* » et « *directeur du vignoble du château d'Arlay* » <sup>4092</sup>, aucune allusion à sa profession n'est faite dans les pages de l'édition suivante de l'annuaire. Âgé de 84 ans, Georges Tournier a cessé ses fonctions à la régie d'Arlay en 1960 <sup>4093</sup> : il apparaît comme un choix peu pertinent comme représentant des salariés de l'agriculture jurassienne.

En Haute-Marne, Joseph Ballée nouvel élu du collège des salariés se dit « *élu en qualité de* » : « *salarié agricole, sur présentation d'une attestation de la Mutualité sociale, mais actuellement je suis devenu exploitant agricole* » <sup>4094</sup>. À la tête d'une exploitation en « *polyculture et élevage* », Joseph Ballée vit à Anrosey, où il est né 45 ans plus tôt. Observons que la moitié des élus salariés renseigne la rubrique « *nature éventuelle de l'exploitation* » nous conduit à nous interroger sur le sens de la question posée et sur les interprétations concurrentes qui ont pu en être faites : si les salariés agricoles donnent à l'APPCA des informations sur l'exploitation sur laquelle ils travaillent, est-ce à dire qu'ils comprennent la question en termes de compétences techniques et non en termes d'intérêts économiques ? Puisque l'APPCA ne laisse rien paraître de ces informations, est-ce à dire qu'elle ne souhaite pas mettre en avant de quelconques compétences, mais bien plutôt connaître les secteurs de production des exploitants, ce à usage interne uniquement ?

L'appartenance syndicale des salariés élus n'est pas toujours aisément lisible. Pour Paul M. Bouju, « *les listes CGT l'ont emporté totalement dans 24 départements où elles étaient le plus souvent en concurrence, plus six départements où les syndiqués CGT avaient fait liste commune et remportent un certain nombre de sièges* ». Dans les pages de l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1965, seuls 14 membres sont présentés comme appartenant à un syndicat agricole affilié à la Confédération générale du travail (CGT). Si l'élection de 1964 est un « *scrutin qui marque les véritables lignes de forces – ou de faiblesse – du syndicalisme CGT, actif surtout dans les départements céréaliers du Nord, du Bassin parisien, les départements viticoles et forestiers du Centre, du Sud-Ouest et le Midi viticole et maraîcher, le Massif central : au total assez peu, devant l'importance des listes anticégétistes et patronnées le plus souvent par la chambre d'agriculture* ». Le cas de l'Ille-et-Vilaine semble significatif de la diversité de situations dans lesquelles la chambre d'agriculture intervient. Trois listes sont proposées aux électeurs du collège des ouvriers agricoles, chefs de culture et régisseurs : la première est une liste d'entente entre la CFTC et l'Association des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole (ASAVPA), la seconde est une liste CGT et la troisième a été « *présentée par les membres sortants de la chambre d'agriculture* » <sup>4095</sup>. Les trois listes obtiennent un nombre approchant de voix et les candidats de la CFTC et de l'ASAVPA l'emportent de

<sup>4091</sup> *Annuaire APCA* 1964.

<sup>4092</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>4093</sup> *La Nouvelle revue franc-comtoise*, n° 78, XX, fasc. 2, [janvier 1982], p. 112 (nécrologie) et n° 2, avril 1954, p. 125. (Notes qui nous été généreusement communiquées par Claude-Isabelle BreLOT).

<sup>4094</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Manche à Moselle, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4095</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964.

justesse. Sans que notre étude ait les moyens de s'y attarder, il semble que les chambres d'agriculture aient cherché à s'immiscer dans ce scrutin, en présentant des candidats, à la fois pour ne pas laisser entre eux les syndicats ouvriers, considérés comme étrangers aux intérêts agraires, mais également pour souligner une continuité sous la forme d'une cooptation rassurante pour ceux de leurs électeurs qui redoutent l'irruption des conflits entre salariés et propriétaires dans les débats des chambres d'agriculture – 31 des élus salariés appartenaient déjà à la chambre d'agriculture, ce qui corrobore cette volonté de contrôle des chambres.

Le front des propriétaires non exploitants liés aux chambres d'agriculture est-il plus homogène ? Paul M. Bouju estime qu'« *en ce qui concerne les représentants des propriétaires, la création d'un collège spécial va permettre – conséquence imprévue – le retour d'un bon nombre de grands propriétaires, notables à l'échelon communal ou cantonal, "notables anciens" peu à l'aise, semble-t-il, devant le suffrage universel dans le cadre départemental. Ayant conservé un intérêt certain pour l'agriculture, résidant sur leurs terres et souvent exploitants directs en même temps que bailleurs, animateurs ou administrateurs de syndicats locaux de défense, de coopératives d'approvisionnement etc., ayant leurs élus à ces titres dans le collège des groupements, ils ont été presque tout naturellement candidats au collège des propriétaires, favorisés encore par l'indifférence de nombreux propriétaires non-résidents, d'origine urbaine, pour lesquels la terre n'est qu'un capital qui n'entraîne pas un mode de vie* ». Ainsi, il considère que « *les élections de 1964 marquent un double mouvement : "démocratisation" roturière plus accentuée encore des élus des groupements et des exploitants, mais retour massif au sein du collège des propriétaires renforçant en définitive l'influence de ces "notables anciens" dans les chambres d'agriculture* »<sup>4096</sup>.

Frappe d'emblée la forte proportion de noms à particules, susceptibles de signaler les détenteurs de titres de noblesse : 117 membres de chambre d'agriculture sont dans ce cas, soit 4,4 %, dont 50 élus du collège des propriétaires non exploitants, soit 24 % d'entre eux. Le département du Rhône montre une situation assez courante<sup>4097</sup> : les deux élus des propriétaires non exploitants déclarent posséder une ou des exploitations forestières, et l'un d'eux est le baron François de L'Escaille<sup>4098</sup>. Dans certains départements, comme le Pas-de-Calais, trois des quatre élus des propriétaires semblent issus de l'aristocratie : le saint-cyrien<sup>4099</sup> André de La Bretesche, fils du marquis de La Bretesche, et général du cadre de réserve, ainsi que François de Lencquesaing et Antoine de Chabot-Tramecourt, tous deux âgés de 42 ans et présidents de CETA. Une trentaine des élus de ce collège mentionne une appartenance à un syndicat de propriétaires, principalement ceux affiliés à la Fédération nationale de la propriété agricole (FNPA). Ils sont également trente à être présentés comme membres ou présidents de sections de bailleurs au sein d'une FDSEA.

Tout semble indiquer que les rédacteurs de l'annuaire des chambres d'agriculture parachèvent l'invisibilité de la rente. Ils ont tendance à accentuer la réticence collective à se poser en bailleur, en propriétaire foncier ou *a fortiori* en rentier<sup>4100</sup>, en substituant aux expressions qui font trop référence à la rente d'autres faisant plutôt allusion aux

<sup>4096</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p° 107.

<sup>4097</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 10.

<sup>4098</sup> [http://leg.hon.beaujolais.free.fr/doc/francois\\_escaille.pdf](http://leg.hon.beaujolais.free.fr/doc/francois_escaille.pdf)

<sup>4099</sup> <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=pierfit&lang=de;m=NOTES;f=Listes:Cyr>

<sup>4100</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 7.

compétences : ainsi en est-il pour Émile Picheral, nouvel élu du collège des propriétaires à la chambre d'agriculture du Gard, qui sur sa fiche se dit « *propriétaire bailleur en métayage* »<sup>4101</sup> et qui est dit, dans l'annuaire « *membre bailleur du tribunal paritaire de l'arrondissement de Nîmes* »<sup>4102</sup>. Curieux paradoxe que celui qui veut que les fonctions d'assesseur au tribunal paritaire apparaissent comme un gage de sérieux et soient une façon de ne pas évoquer le propriétaire bailleur, une volonté de souligner la profession et l'activité plutôt que la situation de rentier, quand ces mêmes fonctions procèdent bien souvent de la stricte défense des intérêts des bailleurs face aux revendications des preneurs, dans un schéma de lutte des classes évident. Mais prétendre à la légitimité au nom des compétences et des fonctions est une manière de « *se rendre supportable* »<sup>4103</sup>, pour les grands propriétaires nobles comme pour les « *bourgeois de la terre* »<sup>4104</sup>, malmenés depuis la promulgation des lois d'orientation agricole et cible des attaques conjointes des « *jeunes agriculteurs* » qui défendent leur droit à l'installation et fustigent les « *cumuls* » et des défenseurs des petites exploitations familiales. Car il ne faudrait pas oublier combien sont prégnants les enjeux syndicaux et politiques de ces élections.

### Compétition inédite et « aspiration à l'unité »<sup>4105</sup> ?

La prime aux sortants est indubitable si l'on considère que le nombre de candidats malheureux n'a jamais été aussi élevé, mais que ceux-ci se comptent surtout parmi les nouveaux impétrants. Alors que parmi les 1338 sortants, 1300 sont réélus quand seuls 38, soit 2 à 3 %, sont battus, quelques 2 300 à 2 400 candidats n'ayant jamais appartenu à une chambre d'agriculture se présentent, et près d'un millier d'entre eux, soit 44 % environ, sont battus. Cela s'explique aisément si l'on considère qu'« *assez rares sont les départements où un ou deux anciens membres, élus solidairement en 1959, se sont présentés sur des listes adverses de la majorité des membres sortants* ». On n'en compte qu'une quinzaine, toutes catégories d'électeurs confondues.

Le cas du Cher est extrême. D'anciens membres s'y sont présentés contre les membres sortants. S'y rencontre un des rares cas de candidature isolée : celle du sortant Paul Vilain – le préfet signale, « *dans la circonscription de Bourges, un candidat individuel, de tendance extrême droite, membre de la Chambre d'Agriculture sortante : M. Vilain Paul* »<sup>4106</sup>. Sa profession de foi détaille très longuement ses griefs à l'encontre de ses anciens colistiers et du président sortant de la chambre d'agriculture, à qui il reproche d'« *en faire le moins possible* »<sup>4107</sup>. Six des quinze anciens membres se présentent sur une « *liste d'union de la chambre d'agriculture pour la défense des intérêts agricoles* ».

<sup>4101</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4102</sup> *Annuaire APCA* 1964.

<sup>4103</sup> Voir notamment : Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », article cité. Mais ce paradigme est présent dans l'ensemble de l'œuvre de Claude-Isabelle Brelot.

<sup>4104</sup> Vincent THÉBAULT, *Les bourgeois de la terre : stratégies foncières et mobilités sociales dans le Midi toulousain (19<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat de géographie, Université Toulouse 2, 1995, 934 f°.

<sup>4105</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 48.

<sup>4106</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>CI 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet du Cher au ministre de l'Intérieur, direction générale des affaires politiques et de l'administration du territoire, bureau des élections et des assemblées locales, le 8 février 1964.

<sup>4107</sup> CAC, 850070, 6 CA 3-5. Élections de 1964, profession de foi de Paul Vilain, février 1964.

Dans les trois circonscriptions, trois listes s'affrontent pour le collège des exploitants : celles que dirigent des membres sortants, celles de la FDSEA et celles du MODEF. Partout, les listes présentées par la Fédération des syndicats d'exploitants l'emportent avec près de 40 % des suffrages exprimés. On remarque que dix des douze membres élus sur ces listes d'exploitants sont de nouveaux membres, tandis que deux sont d'anciens membres de la chambre, Antonin Godignon et Lucien Plisson, battus en 1959. Trois autres membres qui avaient été écartés de la chambre d'agriculture cinq ans plus tôt se présentent au suffrage des groupements, sur la liste de quatre candidats présentés par la Mutualité agricole, la Mutuelle 1900 et la FDSEA, seule liste complète à côté de laquelle on ne compte guère que les candidatures isolées de Paul Vilain – apparemment candidat pour les deux scrutins – et du candidat présenté par le CDJA<sup>4108</sup>. Parmi eux, se trouve Charles Durand, sénateur indépendant depuis 1952, inscrit au Centre républicain d'action rurale et sociale (CRARS), président de la chambre de 1952 à 1959, ainsi que Joseph Lelarge, président de la FDSEA, dont il était déjà secrétaire général en 1951<sup>4109</sup>, et Émile Pinguet, président de la CGA, dont il était vice-président dès avant 1959<sup>4110</sup>. Est-ce à dire que les principaux dirigeants départementaux n'ont pas voulu risquer de se présenter au suffrage universel des agriculteurs après leur cuisant échec de 1959 et qu'ils lui ont préféré le suffrage des groupements agricoles, moins concurrentiel et confiné à un certain entre-soi ?

Dans le Rhône, la situation est plus banale. Onze membres sur vingt se représentent et sont élus, dont six exploitants – deux dans la circonscription de Lyon, trois dans celle de Tarare et un dans celle de Villefranche –, un propriétaire sur deux et un salarié sur deux, ainsi que trois élus des groupements agricoles sur quatre. De fait, les neuf nouveaux membres ne doivent pas aux seuls électeurs de faire leur irruption à la chambre : c'est à la faveur des négociations préalables entre organisations professionnelles, pour la constitution des listes, qu'ils ont été inscrits sur celles-ci aux côtés des sortants. Dans les trois circonscriptions, les candidats des exploitants dont le nom figure sur la liste des sortants s'opposent à une liste d'union pour la défense des exploitations familiales agricoles, patronnée par le MODEF, et dans les circonscriptions de Lyon et de Tarare, à une « *liste d'union et de défense des libertés syndicales* », dans celle de Villefranche, à une « *liste professionnelle* »<sup>4111</sup> : aucun des candidats de ces listes adverses n'a pu être identifié dans les annuaires publiés entre la Libération et 1960<sup>4112</sup> et tout au plus y reconnaissons-nous René de Saint-Laumer, fils de Guy de Saint-Laumer, président de l'Association de la famille rurale du Rhône et membre de la chambre d'agriculture de 1955 à 1964, sans que ses engagements professionnels soient plus lisibles. Une seule liste de propriétaires non-exploitants, proposée par « *les organisations professionnelles* », est présentée aux électeurs : seuls 29 % des électeurs inscrits se déplacent pour faire élire ces deux candidats. En revanche, 44 % des 2 000 électeurs du collège des salariés agricoles votent pour l'une des deux listes qui leur sont proposées : les candidats de la liste CFTC, dont l'un des sortants, élu en 1959, sont élus avec près de 550 voix chacun, contre 320 pour les candidats de la CGT.

<sup>4108</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>cl 489, : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet du Cher au ministre de l'Intérieur, direction générale des affaires politiques et de l'administration du territoire, bureau des élections et des assemblées locales, le 8 février 1964.

<sup>4109</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*.

<sup>4110</sup> *Guide national agriculture 1959-1962*.

<sup>4111</sup> *Le Rhône agricole*, février 1964.

<sup>4112</sup> *Annuaire CGA 1947*, *Guide national agriculture 1951-1952*, *Guide national agriculture 1959-1962*.

Que l'on considère le verre comme à moitié vide ou à moitié plein, l'une des nouveautés de ces élections semble être l'irruption de la compétition électorale dans des élections aux chambres d'agriculture, jusque là atones. Paul M. Bouju ne considère-t-il pas que « *le phénomène le plus marquant est l'affrontement dans un bon nombre de départements ou de circonscriptions, de listes opposées, parfois même de trois et quatre listes, alors que dans les élections précédentes la liste unique était, de fait, quasi générale* », tout en assénant, à la page suivante que « *le nombre élevé de départements n'ayant connu aucune compétition, même chez les exploitants, marque une aspiration profonde de l'électorat paysan à l'union de la profession, sinon à l'unité organique* »<sup>4113</sup>. À l'évidence, cette seconde assertion pose plusieurs problèmes d'envergure. Il est indéniable que l'on se trouve en face d'une compétition électorale en hausse : pour 24 départements où plusieurs listes s'opposaient en 1959, il s'en compte 63 en 1964. Pour le collège des propriétaires non-exploitants, on ne compte certes guère que onze cas où plusieurs listes s'affrontent. Du côté des exploitants, quarante départements seulement ont eu une liste unique dans toutes les circonscriptions, 24 départements n'ont connu que des affrontements partiels, et enfin 25 ont connu l'affrontement de deux listes ou plus dans toutes leurs circonscriptions. Chez les salariés, on dénombre cinquante départements à liste unique, 31 départements avec deux listes, et 19 avec trois listes. Le contraste est saisissant avec le scrutin des groupements professionnels agricoles, organisé à la fin du mois de février, pour lequel la liste unique est la norme, sauf dans huit départements. Les candidatures individuelles sont rares et on ne trouve guère qu'un seul cas où le candidat est élu – le sénateur François Levacher, vice-président de la Fédération départementale des syndicats de contrôle laitier en Eure-et-Loir.

Autre objection à l'interprétation de Paul M. Bouju : ce ne sont pas les électeurs mais les candidats et les organisations auxquelles ils appartiennent qui peuvent être considérés comme aspirant à cette unité ; les électeurs ne peuvent que la subir, sauf à se porter candidats eux-mêmes. Tout au plus peut-on affirmer que dans de nombreux départements et circonscriptions, il semble que la domination écrasante d'une coalition d'organisations menée souvent par la FDSEA ait découragé toute velléité d'opposition<sup>4114</sup>. Paul M. Bouju admet volontiers que « *le rôle des fédérations d'exploitants apparaît dans bien des cas déterminant, qu'elles soient entraînées par des personnalités au plan national, par exemple A. Genin et F. Michon dans l'Isère, Eugène Cuif dans les Ardennes, ancien parlementaire, ou qu'elles appuient simplement leurs dirigeants départementaux qui s'adjoignent le plus souvent un certain nombre d'administrateurs d'autres organismes* »<sup>4115</sup>. Peut-on confirmer le fait que « *le choix personnel des candidats paraît bien être dans la plupart des cas le fruit de conversations et d'accords entre dirigeants qui constituent « la » liste ou les listes* » ? L'auteur de l'étude ne repère guère qu'un département, le Finistère, où les organisations professionnelles auraient procédé à des réunions préparatoires au niveau local pour décider de la composition des listes, sans que cela n'évite la constitution de listes par le MODEF.

Les préfets, observateurs impliqués des joutes professionnelles qui se trament au sein du département à l'occasion de ces élections<sup>4116</sup>, décrivent parfois les négociations qui

<sup>4113</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 48.

<sup>4114</sup> Ce que Paul M. Bouju admet quand il écrit : « *la puissance des organisations agricoles décourage en effet les compétiteurs* », tout en considérant que « *la présentation d'une liste unique n'affecte nullement leur représentativité* ». *Ibidem*, f° 52.

<sup>4115</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 51. L'auteur a opté pour le soulignement de certaines expressions dans son texte.

<sup>4116</sup> Dans la « *complicité* » évoquée par Jean-Pierre Worms, « *complicité qui vise à exclure l'expert de la relation du préfet et du notable* ». Jean-Pierre WORMS, « Le préfet et ses notables », article cité, p. 269.

ont eu lieu dans les semaines qui précèdent les élections de février 1964. Tractations et consultations ne paraissent pas incompatibles au préfet de Loire-Atlantique qui considère qu'« *il n'y a pas eu de campagne électorale, [puisqu'] une liste unique de candidats était présentée dans chacun des quatre collèges. Cependant, des tractations ont eu lieu avant le dépôt des candidatures, notamment celles du collège "Exploitants agricoles". Dans chaque arrondissement, des réunions préparatoires de responsables agricoles se sont déroulées. Elles ont abouti à la désignation de candidats, en grande majorité dirigeants de la FDSEA et favorables à sa tendance actuelle (MRP). Plusieurs membres sortants de la Chambre d'Agriculture, hostiles à cette tendance, ont ainsi été éliminés [...]. L'influence des dirigeants de la FDSEA dans ces désignations a été primordiale. On retrouve même cette influence dans la constitution de la liste du collège "Ouvriers agricoles". Là aussi, une seule liste a été présentée, composée de deux militants de la CFTC : l'un employé chez un des vice-présidents de la FDSEA, l'autre employé de coopérative* »<sup>4117</sup>. Des listes uniques émergent même dans des départements où les tensions entre organisations sont omniprésentes : dans les Pyrénées-Orientales, « *la constitution d'une liste unique de candidats est intervenue à la suite de nombreux contacts entre le syndicalisme agricole traditionnel d'une part, le Mouvement des Jeunes Agriculteurs et la Ligue de Défense de l'Exploitation Familiale (ex-Ligue des Petits et Moyens Agriculteurs, de tendance communiste) d'autre part. Ces contacts ont permis de réaliser une entente qui paraissait improbable étant donné le courant hostile qui était né à l'encontre de M. Henry Vidal, Président sortant, lors des manifestations paysannes de l'an dernier* »<sup>4118</sup>.

### Montée des enjeux...

La domination de la FDSEA, courante par-delà les variations de tendances syndicales et politiques observables d'un département à l'autre, ne masque pas l'évidence de l'apparition de contradicteurs, même parmi les alliés objectifs du syndicalisme majoritaire, décidés à obtenir des places sur les listes de candidats. Dans le Cher, à propos des élections au suffrage des groupements professionnels, le préfet écrit : « *Il faut noter que la constitution de la liste complète avait été laborieuse, surtout en raison de la position du CDJA qui aurait souhaité voir M. Lelarge, Président de la FDSEA, s'effacer au profit de M. Dodu, Secrétaire général de la CGA, lequel appartenait déjà à la Chambre d'Agriculture sortante comme représentant des groupements. Le CDJA n'ayant pu parvenir à ses fins décida de présenter un candidat : M. Lamamy, en espérant que par le jeu du panachage ce dernier parviendrait à être désigné* »<sup>4119</sup>. De part et d'autre, cette compétition est présentée souvent comme un échec au terme de difficiles négociations préalables entre organisations ou du fait d'exigences trop fortes de l'une ou l'autre des parties lors de la constitution des listes.

À l'APPCA, lors de la session de mai 1964, René Blondelle commente rapidement les élections des présidents de chambre d'agriculture et affirme que : « *[la] continuité est la meilleure réponse à ceux qui, à l'extérieur ou même à l'intérieur de la profession, prétendent que les chambres d'agriculture ne constituent pas une représentation exacte du monde agricole* »<sup>4120</sup>. À propos des résultats des élections des représentants des exploitants, Paul M. Bouju annonce d'emblée la tendance globale : « *l'impression de stabilité*

<sup>4117</sup> Arch. nat., F1cII 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges., 1964, lettre du préfet de Loire-Atlantique, au ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 7 mars 1964.

<sup>4118</sup> *Ibidem*, lettre du préfet des Pyrénées-Orientales, au ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 12 février 1964.

<sup>4119</sup> *Ibidem*, lettre du préfet du Cher au ministre de l'Intérieur, le 23 février 1964.

<sup>4120</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1964, p. 18.

*domine ; les listes d'union des sortants l'emportent dans la plupart des circonscriptions où elles sont affrontées à d'autres listes. Les élections de 1964 marquent néanmoins un mouvement beaucoup plus net que pour les élections antérieures qui peut même entraîner un changement de majorité à l'intérieur de certaines chambres d'agriculture ; dans d'autres cas la majorité, pour les sortants, n'a été acquise que de justesse »*<sup>4121</sup>.

Présentée comme la « surprise de ces élections », la poussée du Mouvement de coordination et de défense des exploitants familiaux (MODEF) est cependant toute relative : si son ampleur étonne, ce n'est que parce que quelques chambres départementales sont désormais composées d'une majorité d'élus du MODEF, ce que les observateurs n'attendaient guère. Créé en avril 1959, ce mouvement est le prolongement de celui né autour de 1953 et du Comité de Guéret. Le MODEF est créé par des exploitants de 23 départements du sud de la Loire, notamment par des adhérents des FNSEA exclues par la fédération nationale au cours des années 1950, qui constituent le gros des troupes. Ses fondateurs « considère[nt] que la politique défendue par les syndicats est préjudiciable aux petites et moyennes exploitations et qu'ils doivent s'organiser pour assurer leur défense »<sup>4122</sup> : nombre d'entre eux sont adhérents au parti communiste, même si ce dernier<sup>4123</sup> se tient à distance : Yves Tavernier estime que « le MODEF joue un rôle important dans cette stratégie du parti communiste à l'égard des paysans qu'il sait condamnés par le progrès technique ; agissant sur le terrain syndical et se déclarant apolitique il peut développer plus facilement les thèses du parti, notamment dans des régions où l'influence de celui-ci est faible »<sup>4124</sup>. De 5000 adhérents en 1959, le MODEF aurait en 1962 16 000 encartés<sup>4125</sup>. Pour comparaison, d'après Yves Tavernier, la FNSEA totalise 690 570 adhérents en 1963<sup>4126</sup>, sans compter les membres du CNJA : ainsi si l'on considère que le MODEF a près de cinquante fois moins d'adhérents que la FNSEA, ses résultats aux élections aux chambres d'agriculture paraissent pharamineux et suggèrent une audience qui dépasse le seul cercle des encartés.

La surprise n'intervient cependant pas au moment des résultats des élections, mais en amont. Dès la constitution des listes, on constate que « lorsqu'une concurrence s'établit, elle est le plus souvent le fait du MODEF [...] : dans les 160 circonscriptions où y a affrontement de deux listes ou plus, 109 voient présenter une liste se réclamant du MODEF (71 circonscriptions) ou établies avec la participation ou le soutien du mouvement (38 circonscriptions) ; dans deux cas sur trois, le MODEF est donc l'élément de choix proposé aux électeurs »<sup>4127</sup>. Paul M. Bouju considère que « le rétablissement du scrutin par circonscription et collèges a certainement facilité la montée du MODEF, dont les candidats ne sont connus que localement ; il est d'ailleurs plus aisé de constituer une liste locale d'opposition de quatre membres que de trouver 12, 16 ou 20 candidats pour une liste

<sup>4121</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 93.

<sup>4122</sup> Yves TAVERNIER, « Le Mouvement de défense des exploitants familiaux », dans Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS et Claude SERVOLIN [dir.], *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1972, 650 p., pp. 467-497, p. 473.

<sup>4123</sup> À l'origine de la constitution, en 1956, du Comité d'action pour la sauvegarde de l'exploitation familiale.

<sup>4124</sup> Yves TAVERNIER, « Le Mouvement de défense des exploitants familiaux », article cité, p. 493.

<sup>4125</sup> Francisco TELLO, « Données sur l'origine et l'implantation du MODEF », dans *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, 12<sup>e</sup> année, n° 28, 1978, pp. 39-80, p. 80. En 1965, ce nombre s'élève à 35 000.

<sup>4126</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA...* ouvrage cité, p. 65.

<sup>4127</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 54.

départementale »<sup>4128</sup>. En même temps, dans un nombre non négligeable de départements, des listes uniques appuyées par le MODEF sont constituées – c'est le cas dans la Creuse, la Drôme méridionale, la Haute-Vienne, les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales et le Gard.

Le MODEF ébranle-t-il les grandes organisations professionnelles agricoles ? Les listes estampillées MODEF ne l'emportent guère que dans trois circonscriptions de la Charente, et dans quelques circonscriptions isolées, dans l'Indre, le Vaucluse, le Loir-et-Cher<sup>4129</sup>. Quelques candidats MODEF sont élus en Charente-Maritime. Paul M. Bouju souligne que « *des pourcentages importants sont recueillis dans des "régions difficiles" : Aube 18,4 %, Ain, 21,6 %, Finistère 17,4 %, Yonne 31,2 %, Nord 13 %, Haute-Loire 11,4 %, mais il s'agit souvent de circonscriptions éparses et présumées favorables au départ* »<sup>4130</sup>. Cependant le MODEF ne présente des candidats que dans 21 départements. Si 71 listes MODEF ont été constituées, le pourcentage des votants ayant choisi ces candidats n'excède pas 4,2 %, dans l'ensemble des départements, et le nombre de sièges obtenus ne serait que de 28, soit une infime part – 1% – de l'ensemble des membres de chambre d'agriculture<sup>4131</sup>. Mais alors que le professeur mandaté par l'APPCA pour étudier les résultats des élections en amplifie la portée en prenant en considération les listes proprement MODEF comme les listes uniques auxquelles le mouvement a apporté son soutien ou a participé, un jeune étudiant de la Sorbonne<sup>4132</sup> qui publie dans les *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez* exclut de son analyse les « *apparentés* » et donne l'impression d'une bien moindre avancée du MODEF, minimisée par une vision rétrospective à l'aune des pourcentages bien plus importants des années 1970. Somme toute, les avancées du MODEF sont bien modestes mais on ne peut réduire l'effroi, le raidissement de l'APPCA et son silence à l'effet saisissant des chiffres. La menace qu'elle lit dans ces quelques victoires isolées est d'une autre sorte. L'irruption d'une compétition électorale remettrait-elle en cause, à moyen terme, les buts et les formes de l'action de l'assemblée permanente ?

Alors que Paul M. Bouju s'en tient aux arguments de l'étude de sociologie électorale classique, cherchant des rapprochements avec les élections politiques, d'autres auteurs, comme Sylvain Maresca, vont chercher au-delà le ressort d'oppositions plus complexes. Observant qu'en Charente, « *la concurrence entre l'UDSEA et la FDSEA*<sup>4133</sup> *est rythmée par les élections à la chambre d'agriculture, occasions privilégiées de mener le combat contre l'adversaire et de mesurer l'audience relative des forces en présence telle, du moins, que ces élections permettent de la mesurer* ». L'auteur de ces lignes pointe le fait si « *l'enjeu constitutif de la concurrence syndicale est l'imposition d'une certaine identité paysanne* », « *la connaissance objective de chacun des deux syndicats est partie intégrante de la lutte*

<sup>4128</sup> *Ibidem*, f° 56.

<sup>4129</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Document 1.

<sup>4130</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 93.

<sup>4131</sup> Francisco TELLO, « Données sur l'origine et l'implantation du MODEF », article cité, p. 76.

<sup>4132</sup> Qui vient de soutenir le mémoire suivant : Francisco TELLO, *État-Agriculture : les relations pouvoirs publics-FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) dans la V<sup>e</sup> République*, mémoire de DEA en science politique, Université Paris 1, 1977, 179 f°.

<sup>4133</sup> Depuis 1953, dans ce département, la FDSEA n'est plus affiliée à la FNSEA : cette année-là, a été créée l'UDSEA, qui s'est alignée sur les positions nationales de la centrale syndicale. En 1959, la FDSEA de la Charente est rattachée au MODEF.



qui les oppose »<sup>4134</sup>. Il met en évidence le hiatus entre « *le désengagement syndical de la moitié des agriculteurs charentais* » et la vigueur de « *l'opposition des états-majors* »<sup>4135</sup>.

Si à l'évidence « *le vote ne sert pas de substitut à l'adhésion syndicale* »<sup>4136</sup>, on ne peut faire fi, en analysant les élections aux chambres d'agriculture, de l'importance pour les organisations en présence de « *se compter* »<sup>4137</sup>. Les protagonistes, les préfets et une bonne part des commentateurs, contemporains ou non, n'y voient guère que la manifestation d'oppositions strictement politiques. Pour la FNSEA, mais également pour l'APPCA, il est crucial, dans le discours, de réduire le MODEF à un mouvement politique, cheval de Troie du parti communiste<sup>4138</sup>. Les préfets vont dans ce sens lorsqu'en commentant les élections, ils consacrent une bonne part de leurs rapports à répartir les différents élus sur l'échiquier politique. Ce faisant ils cherchent surtout à dénoncer ici une « *emprise socialiste* »<sup>4139</sup>, là les avancées de la « *tendance gauchisante du syndicalisme agricole* »<sup>4140</sup>, mais le plus souvent leur tableau des opinions politiques supposées ou attestées des membres des chambres d'agriculture ne dévoilent que de timides avancées des représentants de la gauche. Ces points de vue permettent de ne pas oublier combien peuvent être grandes les différences entre tendances syndicales et politiques d'une FDSEA à l'autre, dans la complexité des scissions intervenues depuis 1953. Les préfets sont également capables de décrire assez longuement les éventuels rapprochements locaux entre chambres d'agriculture et MODEF, sans toutefois énoncer toujours clairement si ceux-ci se font sur la base d'un antigaulisme partagé de part et d'autre du spectre politique<sup>4141</sup> ou à partir d'un socle plus vaste.

L'approche bourdieusienne a pourtant permis de dévoiler, avec d'innombrables nuances, que les dirigeants de la FDSEA-MODEF charentaise étaient certes les héritiers d'un certain capital idéologique et politique, à la fois laïc, anticlérical et républicain, qu'ils étaient souvent membre d'un parti politique de gauche, mais également qu'ils étaient issus de familles à la limite de la paysannerie et de l'artisanat, de l'activité indépendante et du salariat, de familles rurales modestes ou même pauvres, passées rapidement du statut d'ouvrier agricole à celui de métayer, fermier, puis propriétaire. Sylvain Maresca isole chez les dirigeants de la FDSEA-MODEF un « *rapport distancié à l'activité agricole qui se double d'un rapport*

<sup>4134</sup> Sylvain MARESCA, *La formation de l'élite paysanne : étude sociologique des dirigeants paysans*, Thèse de 3e cycle en Sociologie, sous la direction de Pierre Bourdieu, Paris, EHESS, 1981, 2 vol., 375 f°, f° 217 et 218.

<sup>4135</sup> *Ibidem*, f° 220.

<sup>4136</sup> Dominique ANDOLFATTO, *L'univers des élections professionnelles...* ouvrage cité, p 200.

<sup>4137</sup> Ainsi, un observateur de l'APPCA note-t-il, à propos des élections des membres de la chambre d'agriculture de l'Eure-et-Loir, l'existence d'une liste des petits exploitants face à celle des sortants et précise : « *mais les candidats des deux listes sont loin d'être des ennemis* ». Arch. APCA, Elections 1964, Eure-et-Loir, note intitulée : « *tendance des listes électorales, complément [par ou pour] M. Bouju* », 1964.

<sup>4138</sup> Sylvain Maresca exprime avec justesse que « *l'accusation de communisme constitue probablement la remise en cause la plus extrême, car il n'est apparemment rien de plus extérieur ni de plus opposé à la paysannerie que le parti révolutionnaire de la classe ouvrière* ». Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 184.

<sup>4139</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>cll 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet de la Creuse au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Agriculture, le 27 mars 1964.

<sup>4140</sup> *Ibidem*, lettre du préfet de l'Ain au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Agriculture, le 13 février 1964.

<sup>4141</sup> Hypothèse de Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 74.

*distancié au groupe villageois* »<sup>4142</sup> et découvre qu'ils sont relativement plus âgés et que leurs pratiques d'agriculteurs sont assez différentes de celles de leurs adversaires de l'UDSEA<sup>4143</sup>.

D'après les données connues, il est possible de compter 59 élus MODEF. Ils sont douze en Charente, dans trois circonscriptions, vingt en Dordogne, dans cinq circonscriptions, huit en Gironde, dans deux circonscriptions, et douze dans trois circonscriptions des Landes. Le panachage a permis l'élection de trois élus MODEF en Loir-et-Cher, deux en Vaucluse et deux dans l'Indre. 45 sont de nouveaux élus, alors qu'un est élu depuis 1936, huit depuis 1952, deux depuis 1955 et trois depuis 1959. Sur les pages de l'annuaire des chambres d'agriculture publié en juin 1965, ils ne sont qu'une dizaine à être présentés comme responsables du MODEF. Si les 59 élus MODEF ont en moyenne 50,2 ans – contre 50,6 ans pour l'ensemble des membres des chambres d'agriculture – deux sur cinq ont moins de cinquante ans et aucun n'a plus de 80 ans – 42 membres de chambre d'agriculture dont trois présidents font partie de ces doyens de l'institution. Ils sont 31 sur 59, soit 52 %, à résider dans la commune où ils sont nés, alors que parmi l'ensemble des membres de chambre d'agriculture cette proportion n'excède pas 36 %. Six seulement évoquent un parcours scolaire ou universitaire – soit 10 %, contre 17 % de l'ensemble des membres. Un élu bordelais et un charentais évoquent qui le baccalauréat qui un brevet d'enseignement primaire supérieur. Jacques Large, membre du Syndicat viticole de l'Entre-Deux-Mers, précise qu'il était « *admissible à l'INA en 1940* »<sup>4144</sup>. Deux ingénieurs agricoles et un ingénieur des Arts et Métiers : ce sont les seuls indices d'une distance à l'agriculture qui, si toutefois elle était partagée, n'est guère revendiquée. Serait-elle masquée ? Les attaques contre Raymond Mineau, secrétaire général du MODEF, membre de la chambre d'agriculture de Charente et ingénieur agricole – fustigé pour n'être « *pas souvent sur sa ferme* », dont on écrit que « *les gens du village ne le connaissent même pas* » et considéré par ses opposants comme un « *"permanent" du parti politique auquel il appartient* » – sont largement postérieures à 1964<sup>4145</sup> : sont-elles déjà à l'ordre du jour ? Les responsables du MODEF font-ils déjà preuve de méfiance à cet égard ?

Si l'on considère les seules indications relatives à leurs pratiques d'agriculteur et à leur métier, les élus MODEF montrent des réticences à présenter leurs exploitations plus évidentes encore que dans le reste du vaste groupe des membres des chambre d'agriculture. Si deux élus de Charente, un de Gironde et un de l'Indre se disent fermiers ou propriétaires-fermiers, les autres se disent tous ou sont tous dits « *propriétaire-exploitant* » ou « *exploitant* ». Notons toutefois que les élus des Landes n'ont pas rempli de fiche individuelle, mais que la chambre d'agriculture s'est contentée d'envoyer à l'APPCA une liste

<sup>4142</sup> Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité, p. 177.

<sup>4143</sup> Selon ses observations, « *les dirigeants du MODEF pratiquent plutôt des spéculations traditionnelles de l'agriculture locale ; vigne, viande bovine, polyculture avec des céréales, du tabac, des oléagineux. L'intensification de leurs exploitations, plutôt moyennes, passe moins par l'élevage que par les cultures spéculatives comme celles que nous venons de mentionner. Plutôt que de développer la production du lait ou celle du porc, ils cherchent à valoriser leur récolte de vin et se mettent à distiller et/ou à vendre à la bouteille* ». En face d'eux, « *des agriculteurs modernistes, habitués de la vulgarisation, de la commercialisation par voie coopérative, des groupements de producteurs, plutôt fortement endettés, souvent fermiers ou, du moins, possédant moins de terres qu'ils n'en louent, accordant autant voire plus d'importance à l'amélioration de leur productivité et de leur structure d'exploitation qu'à la défense des prix, attendant du syndicalisme (UDSEA/FNSEA) davantage de services tangibles que d'actions revendicatives* ». Sylvain MARESCA, *La formation de l'élite paysanne...* ouvrage cité, f° 228 et 232.

<sup>4144</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4145</sup> « À la télévision, M. Mineau avoue ne pas être exploitant agricole », dans *La vie charentaise*, n° 277, 1<sup>er</sup> mai 1970.

des membres élus, légèrement étoffée – ce qui explique le fait que l'activité des gemmeurs reste imperceptible. Si une vingtaine d'élus MODEF n'inscrivent que le terme « *polyculture* » dans la rubrique « *nature éventuelle de l'exploitation* », onze évoquent l'élevage, et l'on ne repère guère qu'en Dordogne de combinaison du type « *élevage-polyculture-tabac* », telles qu'évoquent Jean Aymard ou Léopold Delpech<sup>4146</sup>. Claude Robert, en Loir-et-Cher, à la tête d'une exploitation en « *tabac, asperges, maraîchage, fleurs* »<sup>4147</sup>, fait figure d'exception. Sans surprise, comme pour l'ensemble du corpus, aucune de ces informations ne filtre dans l'annuaire. Aucun des quelques neuf viticulteurs n'est présenté comme tel. En revanche, l'APPCA semble avoir cherché à publier surtout des informations pouvant amener les lecteurs à situer les élus MODEF à la lisière du monde agricole – le charentais Marcel Simonnet, membre du comité directeur du MODEF<sup>4148</sup>, n'est pas présenté comme « *propriétaire exploitant* » en « *polyculture et viticulture* », comme il le faisait lui-même sur sa fiche individuelle<sup>4149</sup>, mais comme « *conseiller technique de la caisse locale de Crédit agricole de Rouillac* »<sup>4150</sup>. L'invisibilité des exploitants adhérents ou militants du MODEF dans leur spécificité s'inscrit dans la logique, plus vaste, d'occultation de l'existence d'intérêts rivaux et de « *modèles* »<sup>4151</sup> d'agriculteurs inégalement défendus par l'APPCA et par ses alliés.

Trois élus MODEF nouvellement élus deviennent secrétaires-adjoints, dans les Landes et en Dordogne, un autre devient secrétaire, cinq deviennent vice-présidents, en Charente, Dordogne et Landes. Le cas de Charles Prat – membre de la chambre d'agriculture des Landes depuis 1936, président du Syndicat des résiniers métayers de Lévignacq depuis 1924, secrétaire général de la Fédération des gemmeurs et métayers du Sud-Ouest depuis 1934, président et directeur-général de l'Union régionale corporative des résineux depuis 1944 – vice-président de la chambre départementale depuis 1939, est totalement exceptionnel mais montre la possible continuité locale entre les mouvements de l'entre-deux-guerres et ceux qui émergent au tournant des années 1960. Un seul président de chambre est directement lié au MODEF. Marcel Sintas, « *filis d'agriculteur* », « *adhéra au parti communiste français au lendemain de la Libération et fut à l'origine de la création de la Confédération générale de l'agriculture dans ce département des Landes – où se posaient de façon aiguë les problèmes de métayage et de fermage* »<sup>4152</sup>. En 1946, le préfet des Landes dira de celui qui est alors vice-président de la FDSEA qu'il est « *inscrit au parti*

<sup>4146</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Corse à Finistère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4147</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Jura à Maine-et-Loire, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4148</sup> CAC, 850070, 6 CA 4. Élections de 1964. Dossier Charente.

<sup>4149</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Aude à Corrèze, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4150</sup> *Annuaire APCA* 1964.

<sup>4151</sup> Dans la logique de Pierre COULOMB et Henri NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle...* ouvrage cité. Les auteurs notent que « *l a question de savoir "quel est le bon producteur agricole" est constamment présente dans le débat sur l'agriculture* » et montrent que « *plusieurs couches de paysans incarnent successivement les précurseurs et les modèles de l'agriculture moderne* », soit dans un premier temps le « *grand propriétaire châtelain* » de la Société des agriculteurs de France, le « *grand exploitant du Bassin Parisien* » des associations spécialisées, puis le « *jeune agriculteur* » du syndicalisme agricole moderne, objet de leur étude. Se contenter de ces catégories reviendrait à ne retenir que celles qui se sont imposées comme la norme : le MODEF cherche à étoffer l'image de son « *paysan modèle* » et ce n'est qu'a posteriori que celui-ci est considéré comme un agriculteur condamné par l'évolution de l'agriculture.

<sup>4152</sup> [http://www.histoiresocialesdeslandes.org/bio\\_sintas\\_win.asp](http://www.histoiresocialesdeslandes.org/bio_sintas_win.asp)

communiste [et] très actif et influent du fait de sa popularité dans les milieux agricoles »<sup>4153</sup>. « Cofondateur (1952) [sic] du MODEF », il devient en cette même année 1952 membre de la chambre d'agriculture des Landes, élu par les agriculteurs de la circonscription de Dax, « tout en poursuivant ses activités syndicales »<sup>4154</sup>, notamment en restant trésorier du MODEF, fonction qu'il occupe depuis 1959<sup>4155</sup>. En 1964, il est secrétaire de la Fédération départementale des syndicats agricoles des Landes, fédération dissidente et exclue par la FNSEA depuis le début des années 1950, devenue constitutive du MODEF. Élu dans la circonscription de Dax le 2 février 1964, il recueille 7 433 voix sur 10 576 votants – et 18 101 inscrits. Le 25 mai 1964, les membres de la chambre l'élisent président, avec 22 voix sur 28 : il est alors le seul candidat déclaré<sup>4156</sup>. À l'APPCA, il n'est pas candidat aux fonctions de membre du CPG.

Le cas d'Olivier Desbarats est assez différent. Celui qui est élu secrétaire-adjoint de l'APPCA en mai 1964 est né le 5 octobre 1908 à Cassaigne, dans le Gers. Descendant de propriétaires-cultivateurs installés dans cette commune depuis au moins quatre générations<sup>4157</sup>, il y réside toujours en 1964. Quoiqu'en 1946 le préfet du département qualifie celui qui est alors vice-président de la jeune FDSEA du Gers d'« ancien militant de la CNP (Corporation Nationale Paysanne)<sup>4158</sup> », le fait qu'il lui accole la mention « SFIO » et qu'aucune mention d'Olivier Desbarats ne puisse être trouvée dans les archives de la corporation paysanne, tant au niveau local que départemental ou national – au sein du CROC, de l'URCA à sa constitution ainsi qu'à son renouvellement, de la chambre régionale d'agriculture instituée en janvier 1944, de la COCP, du comité permanent provisoire de la Corporation paysanne, ainsi que du Conseil national corporatif institué en mars 1943 –, qu'au niveau local<sup>4159</sup>, incite à penser qu'il s'agit d'une erreur d'un préfet peu au fait des activités de celui qui est en 1946 vice-président de la FDSEA du Gers. Avant 1940, le jeune Olivier Desbarats – il a 32 ans en 1940 –, était vraisemblablement un militant de la CNP, la Confédération nationale paysanne de Calvayrac fondée en 1933, sans qu'on puisse l'attester. En 1951, il est toujours président de l'Union départementale de la CGA<sup>4160</sup>. En 1952, il est élu membre de la chambre d'agriculture du Gers, dont il devient le président : il accède aussitôt aux fonctions de membre titulaire du CPG de l'APPCA, et est choisi par ses pairs comme vice-président de l'assemblée en 1953, avant de quitter ces fonctions en 1954. En 1955, il est à la fois président de la coopérative de meunerie agricole et de la cave

<sup>4153</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet des Landes, le 5 mars 1946.

<sup>4154</sup> [http://www.histoiresocialesdeslandes.org/bio\\_sintas\\_win.asp](http://www.histoiresocialesdeslandes.org/bio_sintas_win.asp)

<sup>4155</sup> Philippe BUTON, « Le Parti communiste français depuis 1985. Une organisation en crise », dans *Communisme. Revue du centre d'études d'histoire et de sociologie du communisme*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 1988, n° 18-19, pp. 8-17, p. 15 : « Marcel Sintas est décédé annonce L'humanité, le 1.12.1987. Résistant, communiste depuis la Libération, ancien conseiller général des Landes, il fut un des fondateurs du MODEF et le trésorier national de cette organisation de 1959 à 1976 ».

<sup>4156</sup> Arch. APCA, Élections 1964.

<sup>4157</sup> <http://gw.geneanet.org/index.php3?b=jacquesgers&lang=fr;p=leon+barthelemy;n=desbarats>

<sup>4158</sup> Arch. nat., F<sup>1CIII</sup> 1218, Rapports de préfets, fin 1944-fin 1946, lettre du secrétaire général de la préfecture du Gers au Ministre de l'Intérieur, le 2 mars 1946.

<sup>4159</sup> D'après la fiche du syndicat corporatif de Cassaigne, Olivier Desbarats ne figure pas parmi les membres du bureau, seuls nommés sur ce document. Arch. nat., F<sup>10</sup> 5001, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département du Gers, [1941-1944], fiche d'homologation du syndicat corporatif de Cassaigne, 14 juin 1942.

<sup>4160</sup> *Guide national agriculture 1951-1952*.

coopérative agricole de Condom, ainsi que de la Fédération des vigneronns de l'Armagnac, de l'UD-CGA, mais aussi administrateur de la Fédération de la mutualité agricole du Gers et de la FDSEA, et enfin conseiller économique. En 1959, il a ajouté à son *curriculum vitae* des fonctions de vice-président de la Coopérative départementale d'insémination artificielle.

En 1964, les listes de la chambre d'agriculture sortante, considérées par le préfet comme procédant d'une « *alliance PC-SFIO* »<sup>4161</sup>, l'emportent sur celles de la FDSEA, qui n'obtient que cinq élus sur 34. Situation complexe que celle du Gers où le MODEF ne s'est implanté que depuis 1961-1962 et où « *l'unité* » de la FDSEA n'a été rétablie qu'en 1960. Alors que « *le président sortant de la chambre d'agriculture Desbarats aurait [...] souhaité réaliser l'union des tendances, mais l'intransigeance des positions jointe encore aux rivalités de personnes, va entraîner la constitution de quatre listes* »<sup>4162</sup> : une liste de tendance poujadiste soutenue par les négociants en céréales, une liste PSU liée à la Fédération de la Mutualité sociale agricole du Gers et à son président, Alexandre Baurens, député socialiste de 1945 à 1958<sup>4163</sup>, ancien résistant, une liste patronnée par la FDSEA avec l'appui des jeunes du CDJA « *et une certaine bienveillance de la Mutualité 1900* »<sup>4164</sup>, et, enfin, une liste de la chambre d'agriculture sortante, autour d'Olivier Desbarats, et avec le soutien du MODEF, qui s'y voit offrir trois places sur vingt<sup>4165</sup>. Ici, l'élection se règle déjà avant le scrutin, au cours de ces négociations et renégociations d'alliance.

L'implication de la Mutualité sociale agricole aux côtés des candidats PSU provoque des remous : « *lors de la première réunion du conseil d'administration de la Mutualité ayant suivi le scrutin, M. Desbarats et six de ses amis ont donné leur démission du conseil, après avoir fait entendre une très violente protestation* ». Avant cette rupture, un observateur de l'APPCA note que « *M. Desbarats avait conclu une entente avec les dirigeants de la Mutualité 1900, de tendance "modérée" (c'est-à-dire, dans le Gers, de tendance "Bruel") et avait assuré l'élection au titre des groupements de trois personnalités qui lui sont favorables* »<sup>4166</sup>. La Mutualité 1900, initialement favorable à la liste conduite par la FDSEA et le CDJA, rallie les candidats d'Olivier Desbarats. Rien n'est cependant joué avant le scrutin, où les quatre listes se maintiennent<sup>4167</sup>, et où les listes de la chambre sortante et de la FDSEA sont parfois au coude à coude, comme dans les circonscriptions de Mirande et de Lectoure. Le préfet commente en isolant quatre « *faits significatifs* : 1. *Fort pourcentage d'abstentions traduisant désolation... [sic] désintéressement de la masse à l'égard d'un organisme semblant trop académique et pas assez syndical.* 2. *Multiplicité des listes et candidatures traduisant séparation des cadres et interférences des clans politiques.* 3. *Redressement spectaculaire de l'équipe actuelle sortante et victoire du président Desbarats sur à la fois la FDSEA et le PSU mais acquis au prix large concession au PC stop.* 4.

<sup>4161</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>cll 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, télégramme de Jacques Roy, préfet du Gers, aux ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 3 février 1964.

<sup>4162</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 57-58.

<sup>4163</sup> C'est à tort qu'Alexandre Baurens a pu être présenté comme président de la chambre d'agriculture du Gers dans les années 1950 : il n'en devient membre qu'en 1970. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/baurens-alexandre-sylvain-justin-20021900.asp>

<sup>4164</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 58.

<sup>4165</sup> *L'Humanité* daté du 15 février 1964 considère ainsi qu'il s'agit plus d'un soutien à des listes d'union que d'une participation directe du MODEF.

<sup>4166</sup> Arch. APCA, Élections 1964, [dossier Gers, note du 13 février 1964].

<sup>4167</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Document 2.

*Réélection du président Desbarats à la présidence de la nouvelle chambre semble assurée stop et fin »*<sup>4168</sup>.

En 1964, Olivier Desbarats a gardé la plupart de ses fonctions antérieures, est demeuré administrateur de la FDSEA, mais il est également président du Comité de défense des vins du Sud-Ouest, du Comité départemental des céréales ainsi que de la Caisse locale de crédit agricole. Si Olivier Desbarats était déjà conseiller économique et social – mandat qu’il conserve – et membre titulaire du CPG de l’APPCA, il fait son apparition en tant qu’administrateur d’organisations nationales, au sein du Bureau national de l’Armagnac ainsi que de l’Institut des vins de consommation courante (IVCC) et de l’Office national interprofessionnel des céréales (ONIC)<sup>4169</sup>. L’explication de son élection aux fonctions de secrétaire-adjoint de l’APPCA en mai 1964 réside-t-elle dans la stature du dirigeant dont l’influence gagne tous les types d’organisation, y compris les organismes parapublics et de crédit, dans des secteurs aussi différents que les céréales et le vin<sup>4170</sup> ? Pour Paul M. Bouju, c’est « *la forte position du président de la chambre, président entre autres de la Fédération des vignerons de l’Armagnac, du comité départemental des céréales, etc., [qui] lui permet d’arbitrer cette compétition encore plus embrouillée au sein du collège des groupements où pratiquement tous les dirigeants d’organisation s’affrontent* »<sup>4171</sup>. Il semble en effet que cette position originale du président sortant ait pu contribuer à asseoir son autorité à l’APPCA : pour l’assemblée permanente, il ferait ainsi office de caution de gauche, manière d’entériner *a minima* les avancées électorales du MODEF, en même temps qu’il aurait joué le rôle de symbole de la quête d’une « *unité* », dans la neutralisation du MODEF par l’alliance électorale.

L’intrication des mandats entre les chambres d’agriculture et les fédérations départementales affiliées à la FNSEA est légèrement amoindrie. Le nombre de présidents de chambre d’agriculture identifiés dans les appareils des FDSEA chute de 48 à 35 entre 1959 et 1964<sup>4172</sup> : majoritaires à l’APPCA en 1959 avec 53 % des sièges, les présidents potentiellement influents dans les FDSEA ne représentent plus que 39 % de l’assemblée. Alors qu’en 1959 73 présidents de FDSEA étaient membres d’une chambre d’agriculture, dont 18 en tant que président et trente comme vice-président, ils ne sont plus que 67 en 1964, dont seulement 10 à la présidence de la chambre départementale. Cette évolution pointe l’acmé que représente l’année 1959 au regard de la proximité entre chambres d’agriculture et FDSEA – l’évolution constatée ne peut être entièrement liée à un effet de source et l’annuaire publié en 1965, nettement plus complet que la précédente édition, donnant des informations sur chaque membre, aurait dû contribuer à identifier plus de membres des fédérations de syndicats. Les suppléants-délégués à l’APPCA sont moins souvent des dirigeants de FDSEA. Aucun secrétaire-général de FDSEA n’est président d’une chambre départementale. Il faut clairement voir ici l’accentuation maximale d’une tendance déjà visible au début des années 1950 et visant à dissocier position de pouvoir au sein de la FDSEA et présidence de la chambre d’agriculture.

<sup>4168</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>cl 489 : Élection des Chambres d’Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, télégramme de Jacques Roy, préfet du Gers, aux ministres de l’Intérieur et de l’Agriculture, le 3 février 1964.

<sup>4169</sup> *Annuaire APCA* 1964.

<sup>4170</sup> À la question de la nature de son exploitation, Olivier Desbarats répond lui-même et écrit : « polyculture (à prédominance viticole) ». Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4171</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d’agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p° 58.

<sup>4172</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 11. Tableau 11. À confronter à Dossier n° 9. Tableau 18.

Cependant, si la proportion de membres de chambre d'agriculture identifiés comme dirigeants d'une FDSEA diminue depuis 1959, passant de 27 à 22 %, leur importance numérique augmente légèrement – de 544 à 567. L'évolution constatée pour les postes de présidents des deux organisations masque des formes d'intrications plus étroites à d'autres niveaux. Certes le fait que les chambres d'agriculture comptent parmi leurs membres deux fois plus de présidents d'honneur de FDSEA, dont onze comme présidents, qu'en 1959 n'est pas réellement significatif, puisque l'honorariat ne correspond guère à une position de pouvoir, en règle générale, et que le nombre de présidents d'honneur de FDSEA augmente continuellement depuis la Libération, ce qui est plus une distinction qu'une fonction ne cessant le plus souvent qu'avec le décès de l'intéressé. Les secrétaires-adjoints, les vice-présidents et surtout les secrétaires-généraux de FDSEA sont en revanche plus nombreux dans les chambres d'agriculture, mais ne semblent pas avoir eu le temps ou l'opportunité d'en investir les bureaux. De même, les secrétaires-adjoints et les vice-présidents des chambres d'agriculture sont souvent des dirigeants de la FDSEA locale.

L'étude de Pierre Grémion débute avec la mise en place des institutions régionales et la mise en œuvre de la régionalisation du 5<sup>e</sup> Plan, en 1964. Il y observe que « *la détention du poste de président de chambre d'agriculture est l'enjeu essentiel de la compétition ou des groupes en lutte pour le pouvoir : cette cristallisation de la représentativité de la profession sur ce rôle privilégié n'est pas la seule composante de la structure de pouvoir des notables agricoles, [puisque] quels que soient les clivages idéologiques ou professionnels, il existe dans chaque département un treillis serré d'inter-connaissance et d'inter-contrôle entre quatre institutions [qui sont] la chambre d'agriculture, la FDSEA, le Crédit agricole mutuel et la Mutualité sociale agricole* ». Il note que « *la liaison entre représentation et représentativité dans ces quatre institutions de la profession est assurée par quelques caciques inamovibles [et que] les successions sont les seuls événements susceptibles de modifier la structure du treillis* »<sup>4173</sup>. La description est certes extrêmement pertinente, mais notre point de vue semble permettre d'en modifier certains éléments.

En effet, dans la limite d'une étude rapide, la présence de nombreux présidents d'honneur de FDSEA dans les chambres d'agriculture est lourde de sens. Si l'on considère également les 39 autres présidents de chambre d'agriculture qui occupaient des fonctions dans les FDSEA en 1959, voire en 1955, dont une vingtaine n'en mentionnent plus dans les pages de l'annuaire, les cursus sont malaisés à reconstituer, puisqu'à l'échelle nationale le chercheur peut difficilement faire mieux que de poser des jalons au fil des trajectoires des individus. La tendance qui apparaît serait caractérisée par la succession de trois phases : d'abord, assez fréquemment dans les départements, le président de la FDSEA, ou l'un de ses vice-présidents, est élu président de la chambre d'agriculture, ensuite, pendant quelques mois ou années, il cumule ces deux fonctions, avant que ne s'amorce la dernière phase, celle du retrait de ce dirigeant des sphères dirigeantes de la FDSEA, dans le cadre d'un protocole répandu, celui qui décerne la présidence d'honneur, tandis que son détenteur demeure président de la chambre d'agriculture pendant quelques années encore, parfois jusqu'à une quinzaine d'année. Ce fonctionnement relativement répandu depuis les années 1950 semble persister pour les trente présidents de chambre d'agriculture ayant accédé à ce poste depuis 1960. Et les positions des membres du bureau de l'APPCA sont encore plus claires : Marc Ferré, Hugues de Kerret et Olivier Desbarats sont en retrait de la nébuleuse FNSEA, tandis qu'Henri Chatras, Louis Richier et Pierre Collet ne sont plus que présidents d'honneur de la FDSEA de leur département, et que René Blondelle, président d'honneur de la FNSEA, cherche à se démarquer d'elle depuis 1954.

<sup>4173</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, pp. 224-226.

Dans cette optique, l'irruption du MODEF signifie avant tout que cette tranquille continuité, même si elle occasionne des conflits de personnes et de tendances, est menacée. Surtout, elle clame haut et fort que la proximité entre FDSEA et chambres d'agriculture, et donc entre FNSEA et APPCA, repose sur une idéologie, celle du « *mythe de l'unité* »<sup>4174</sup> entretenu stratégiquement par les organisations dominantes dans le but de rester les seuls interlocuteurs des pouvoirs publics, et plus largement sur le « *paradigme agrarien* »<sup>4175</sup>. Si « *le postulat de l'agrarisme [repose sur] cette identité interclassiste de la "paysannerie", puis du "monde agricole", supposés avoir plus d'intérêts communs face à l'industrialisme urbain que d'éléments de division en leur sein [...], c'est bien la périodisation de l'agrarisme qui constitue la clé de compréhension de sa signification historique et de son articulation à la question sociale, [et on ne peut nier que] l'intégration ou non de la période d'hyper-sélection monofonctionnelle des acteurs de l'agriculture dans le paradigme agrarien a des conséquences majeures sur sa définition* »<sup>4176</sup>. Pour le MODEF, la question semble entendue, l'est-elle ? La tentative de prise d'assaut dont sont l'objet les chambres d'agriculture signifierait-elle pour l'APPCA la nécessité de clarifier ses positions quant à sa complicité dans la « *caution du syndicalisme majoritaire officiel à la loi d'orientation* », principal reproche du MODEF qui considère qu'il est né dans « *la période historique où les "modernistes" du CNJA conquièrent la majorité de la FNSEA en mettant en avant les notions de productivité, rentabilité, en opposant ces thèmes à ceux de la défense de l'exploitation familiale* »<sup>4177</sup> ?

En 1964, les chambres d'agriculture et l'APPCA mettent en avant les corporatistes, tandis qu'elles relèguent au second plan les élus politiques. Selon Paul M. Bouju, « *tous les parlementaires agriculteurs sont loin d'avoir brigué un mandat professionnel et les chiffres paraissent d'ailleurs en régression par rapport aux chambres précédentes* »<sup>4178</sup>. La diminution est évidente et après 1962, se produit bien une sorte d'éclipse partielle de la « *présence parlementaire* » des chambres, mais surtout de l'APPCA, à l'Assemblée nationale et au Sénat<sup>4179</sup>. Si comme le précise Paul M. Bouju, deux anciens « *députés paysans* » et ministres de l'Agriculture<sup>4180</sup> ne se représentent pas aux élections des membres des chambres d'agriculture en février 1964, on observe aussi quelques cas de parlementaires battus en 1962 qui restent ou entrent dans les chambres d'agriculture.

Aucun président de chambre d'agriculture n'est député depuis 1962 et ils ne sont guère que six membres à siéger à l'Assemblée nationale : parmi eux, on dénombre quatre députés du groupe des républicains indépendants (RI) et deux du groupe Union pour la nouvelle république, la formation gaulliste désormais alliée à l'Union démocratique du travail (UNR-

<sup>4174</sup> Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme... », article cité.

<sup>4175</sup> Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Le temps retrouvé de l'agrarisme ?... », article cité.

<sup>4176</sup> *Ibidem*, pp. 15-16.

<sup>4177</sup> Francisco TELLO, « Données sur l'origine et l'implantation du MODEF », article cité, p. 48 et p. 62.

<sup>4178</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p. 109.

<sup>4179</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Tableau 2 et graphiques 14 et 15.

<sup>4180</sup> Camille Laurens, ministre de l'Agriculture du 21 novembre 1951 au 28 juin 1953, et Roland Boscardy-Monsservin, ministre de l'Agriculture du 6 novembre 1957 au 14 mai 1958.



UDT). Seul le député UNR-UDT René Rousselot <sup>4181</sup>, membre de la chambre d'agriculture de la Meuse depuis 1952, est élu membre du bureau de celle-ci, en tant que vice-président. Parmi les sept présidents qui sont sénateurs en 1964, figurent cinq membres du groupe du Centre républicain d'action rurale et sociale (CRARS), un sénateur RI et un autre encore siégeant avec les Républicains populaires de la formation du centre démocratique. La moitié des membres de chambre d'agriculture qui sont également sénateurs font partie des RI, deux se retrouvent sur les rangs des Républicains populaires et quatre à la Gauche démocratique. Un seul membre côtoie les présidents de chambre au CRARS. Les autres siègent sans leurs homologues des chambres d'agriculture, qui chez les socialistes, qui au MRP, qui à l'UNR. Ainsi la distorsion semble un peu différente de celle que l'on observait en 1960.

Au Sénat, tandis que les présidents sont regroupés autour de René Blondelle au sein d'un CRARS qui ne représente qu'à peine 7 % des sièges, les membres sont plus majoritairement présents parmi les RI, groupe le plus nombreux d'un Sénat très éclaté, avec 65 sièges, soit 24 %. À l'Assemblée nationale, l'APPCA n'est plus directement présente depuis les élections de 1962. Le 4 octobre 1962, les trois présidents de chambre qui sont députés <sup>4182</sup> siègent tous trois parmi les Indépendants et paysans d'action sociale (IPAS) : lors du vote de la motion de censure contre le gouvernement Pompidou – suite à l'annonce, par le général de Gaulle, en septembre 1962, de la tenue d'un référendum sur l'élection du Président de la République au suffrage universel direct –, ils votent pour, comme la grande majorité des Indépendants, entraînant le vote de la motion qui conduit à la dissolution de l'Assemblée nationale. Mais « *contrairement aux prévisions du Cartel des non, le premier tour des législatives, le 18 novembre, se révèle désastreux pour la droite non gaulliste et tout particulièrement pour le CNI* » : les trois présidents de chambre font partie des sortants non réélus et le groupe des IPAS disparaît. Se pose dès lors la question de la survie du CNI et des voies de celle-ci : « *rejoindre la majorité pour l'influencer de l'intérieur ; s'allier aux anciens partis de la troisième force pour tenter à nouveau de disputer le pouvoir aux gaullistes ; conserver son autonomie et cultiver son identité, au risque de s'anémier peu à peu, se rapprocher, comme au temps de la guerre d'Algérie, de l'extrême droite contestataire* » <sup>4183</sup>. Sur le plan politique, l'APPCA n'est-elle pas condamnée à opérer la même clarification ? La tendance à la prime aux corporatistes, notamment dans les instances dirigeantes de l'APPCA, relève-t-elle de la seule inertie ou révèle-t-elle un glissement vers la droite ?

Ainsi la compétition électorale, qui provoque un malaise dans les rangs de l'APPCA, consisterait en une mise en évidence du caractère fictif du mythe agrarien de l'unité paysanne et de l'instrumentalisation de celui-ci par des organisations qui ont intérêt à ce qu'il perdure : l'APPCA figurerait parmi celles-ci, car quoiqu'en écrive Paul M. Bouju, qui considère que la diversité des parlementaires présents dans les chambres d'agriculture confèrent à celles-ci des gages de représentativité, la distorsion constatée, ainsi que le maintien aux plus hautes fonctions des corporatistes des années 1940, pointe le fait que c'est bien parce que sur le plan politique, l'APPCA doit expliquer sa position vis-à-vis de la politique gaulliste, notamment agricole, que l'irruption du MODEF, somme toute

<sup>4181</sup> Ancien député IPAS qui, en 1960, « *ne s'associe pas à ceux des Indépendants et paysans qui prennent fait et cause pour l'Algérie française* », désaccord qui explique son ralliement à l'UNR pour les élections législatives de 1962. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/rousselot-rene-05121899.asp>

<sup>4182</sup> André Begouin, Jean Deshors et Jacques Le Roy Ladurie.

<sup>4183</sup> Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France. Tome 3 : 1940 à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1997, 511 p., pp. 334-335.

modeste, fait mouche. Néanmoins, nombre d'observateurs attribuent à un autre acteur la responsabilité de l'ouverture du système <sup>4184</sup>.

4185

### ... et « montée des jeunes »

Le 1<sup>er</sup> février 1964, le journaliste François-Henri de Virieu publie dans *Le Monde* un long article dans lequel il présente sa vision des enjeux des élections aux chambres d'agriculture. L'un des constats majeurs se résume par ce titre, mis en évidence par la rédaction : « *les jeunes sont en minorité dans les collèges électoraux* ». Soulignant que « *l'âge moyen des chefs d'exploitations et surtout celui des propriétaires non exploitants est assez élevé* », l'auteur pointe la contradiction qui existe entre cette situation et le fait que « *la tâche essentielle des chambres d'agriculture est de faire de la "prospective" et de prendre des positions engageant l'avenir des jeunes générations* ». Or, comme le suggèrent les préconisations de certains – partisans d'une « *sévère "politique du cocotier" avec limitation des mandats à douze ans (comme pour les chambres de commerce) et mise à la retraite automatique à soixante-dix ans* » – et le saisissement des autres – François-Henri de Virieu conclut ainsi : « *on signale déjà de nombreux "oublis" de jeunes lors de la mise à jour des listes ; de nombreux maires ont retenu les listes des précédents scrutins sans y ajouter les fils d'agriculteurs ayant accédé depuis lors à la majorité* » <sup>4186</sup>, peut-on estimer sans débat qu'il s'agit d'une simple concurrence entre générations pour le contrôle des chambres d'agriculture ?

Car le journaliste signale que « *nombreux sont ceux – surtout parmi les jeunes éléments – qui souhaitent, à la faveur des prochaines élections, "mettre la main" sur les "chambres" dans le seul but de pouvoir utiliser leurs immenses ressources pour les tâches qu'ils estiment les plus urgentes* » <sup>4187</sup>. Cette ambition n'est pas sans poser des questions parmi les proches du CNJA puisque François Maurel <sup>4188</sup> souligne « *le risque qu'il y avait de voir des "organisations agricoles à court d'argent", séduites par une formule dont elles ne discernent pas les inconvénients, aider le gouvernement dans sa tâche d'"intégration" progressive et de "reprise en main" des services de vulgarisation et de gestion créés par les agriculteurs eux-mêmes* » <sup>4189</sup>. Alors : question générationnelle ou question politique, celle de l'adhésion à la politique agricole gaulliste et de participation à celle-ci ?

Il a déjà été dit combien l'ampleur du rajeunissement des chambres d'agriculture était difficile à établir. L'âge moyen des membres des chambres d'agriculture oscille entre 40 et 60 ans, sans que l'on puisse comparer ces moyennes aux précédentes. Dans 39 chambres, la moyenne est en dessous de cinquante ans, et elle n'est supérieure à 55 ans que dans une chambre départementale sur dix. On ne compte cependant guère que trois cas où la

<sup>4184</sup> Ainsi Pierre Grémion écrit-il : « *Au milieu des années soixante, les deux seules variables introduisant un degré de liberté dans les relations locales entre l'État et la profession étaient la présence des coopératives et l'implantation du Centre national des jeunes agriculteurs* ». Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, pp. 224-226.

<sup>4185</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 59.

<sup>4186</sup> François-Henri de VIRIEU, « *Trois millions neuf cent mille exploitants, propriétaires ruraux et salariés agricoles vont renouveler la totalité des chambres d'agriculture* », dans *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1964.

<sup>4187</sup> *Ibidem*.

<sup>4188</sup> Auteur de nombreux articles dans la revue *Paysans* dont François MAUREL, « *Quel est le rôle des Chambres d'Agriculture* », dans *Paysans*, n° 44, octobre-novembre 1963, pp. 11-19.

<sup>4189</sup> François-Henri de VIRIEU, « *Trois millions neuf cent mille exploitants...* », article cité.

moyenne est inférieure ou égale à 45 ans, dans les départements de l'Ardèche, de la Lozère et surtout du Finistère<sup>4190</sup>. Mais plus que l'âge moyen, c'est la place des élus de moins de 35 ans qui paraît éclairante. Combien de ces « jeunes » élus comptait-on dans les chambres en 1959 ? La question reste ouverte. D'après les données connues<sup>4191</sup>, ils étaient au moins 128, soit 6,3 % des quelques 2000 membres alors en fonctions. La plupart venaient de passer le cap de la trentaine, si bien qu'en 1964, seuls 28 d'entre eux ont encore moins de 35 ans. Tous sauf un sont réélus, aux côtés de 272 autres : en 1964, les chambres comptent donc 299 membres de moins de 35 ans, soit 11,3 % des sièges.

Les observations de François-Henri de Virieu, au lendemain de l'installation des membres dans les départements, sont assez éloignées de la réalité qu'il nous est possible d'appréhender. Titrant « *76 sièges seulement sur 2 643 à des "moins de trente-cinq ans"* », le journaliste relaye les chiffres fournis par le BIMA, largement erronés, entretenant la confusion entre les élus de moins de 35 ans et ceux qui se présentaient sur une liste patronnée par le CNJA<sup>4192</sup>. Considérant que « *cette situation s'explique par l'allure générale de la pyramide des âges du milieu paysan, [où] les agriculteurs de moins de trente-cinq ans sont en minorité dans les collèges électoraux* », François-Henri de Virieu ajoute que « *le CNJA a tenté de combler ce handicap en négociant dans chaque département l'inscription de ses candidats sur la liste soumise au collège des organisations professionnelles : ainsi s'explique que plus de la moitié des jeunes agriculteurs aient été élus par ce quatrième collège* »<sup>4193</sup>. Or la réalité est bien différente. D'après les données des fiches individuelles des membres des chambres d'agriculture, la majorité des 299 élus de moins de trente-cinq ans – 183, soit 61 % – l'ont été sur les listes des exploitants, 59, soit 20 %, sont des élus des salariés – alors qu'à peine 1 % sont des représentants des propriétaires non exploitants, et 53, soit 18 %, ont été désignés par les délégués des groupements, syndicats et associations agricoles à l'échelle du département.

La place des moins de 35 ans serait-elle néanmoins perçue comme insuffisante, comme ne reflétant pas la société rurale et agricole française du mitan des années soixante ? Si l'on ne compte guère que huit chambres d'agriculture dans lesquelles tous les membres ont plus de 35 ans, les élus n'ayant pas atteint cet âge – qui est aussi celui retenu par le CNJA et ses centres départementaux comme limite d'âge – sont rarement nombreux dans une même chambre. Dans 44 d'entre elles, soit une sur deux, ils sont de un à trois, même si les cas de jeunes élus isolés sont très rares – on n'en dénombre que trois. 35 chambres comptent quatre à six jeunes trentenaires dans leurs rangs, quant elles ne sont qu'une poignée à en accueillir plus – neuf en Morbihan, onze en Finistère, treize en Moselle<sup>4194</sup>. Les jeunes élus ne représentent que dans un cas sur dix plus de 20 % des sièges et sont donc peu en mesure, à eux seuls, de peser de façon déterminante sur les orientations de la chambre d'agriculture. Dans 49 chambres d'agriculture, ils constituent toutefois 10 à 20 % des élus. En mai 1964, alors qu'ils représentent 11,3 % des membres, les moins de 35 ans voient élire 42 des leurs aux fonctions de secrétaire-adjoint d'une

<sup>4190</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Carte 6.

<sup>4191</sup> Lesquelles concernent surtout les membres réélus en 1964, année pour laquelle les sources indiquent la date de naissance.

<sup>4192</sup> Paul M. Bouju le remarque et constate que « *les correspondants du ministère ne paraissent par avoir utilisé partout les mêmes critères. [...] Les candidats "jeunes agriculteurs" surtout dans la catégorie exploitants n'ont pas dû faire état, sur les bulletins de vote ou de propagande, de leurs responsabilités – très souvent cantonales – au sein du CNJA* ». Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 104.

<sup>4193</sup> François-Henri de VIRIEU, « La leçon des élections aux chambres d'agriculture », dans *Le Monde*, 29 mai 1964.

<sup>4194</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Carte 7.

chambre d'agriculture, soit 18 % des détenteurs de ce mandat, tandis que neuf secrétaires de chambre, soit un sur dix, a désormais moins de 35 ans, quant ils ne sont que 5 % des vice-présidents.

Paul M. Bouju insiste sur le cas, très remarqué, de Louis Chopier, seul membre d'une chambre d'agriculture âgé de moins de 35 ans à accéder à la présidence. Avec le soutien du CDJA, le jeune fermier de Paramé, à la tête d'une exploitation « *légumière et primeuriste* »<sup>4195</sup>, a ravi à trente ans, en 1961, la présidence de la FDSEA d'Ille-et-Vilaine à Francis Chouan, son aîné de plus d'un quart de siècle, ancien syndic corporatif de sa commune de L'Hermitage<sup>4196</sup>. En 1964, il demande « *"une représentation équitable" de la FDSEA au sein de la chambre renouvelée "sans toutefois exiger la majorité" : devant le refus du président sortant, des jeunes listes FDSEA appuyées par deux sortants, dont le président des fermiers, sont alors présentées dans toutes les circonscriptions contre les listes patronnées par le président et la majorité des membres sortants* »<sup>4197</sup>. Les listes de la FDSEA l'emportent dans les six circonscriptions, mais celles présentées par la chambre d'agriculture sortante rassemblent le plus souvent plus d'un tiers des suffrages exprimés. Louis Chopier est élu président de la nouvelle chambre, avec 31 voix sur 34. L'âge moyen des membres de la chambre reste élevé, approchant 49 ans, mais quatre des cinq membres de moins de 35 ans appartiennent désormais au bureau. Exemple d'un conflit apparemment réductible à un antagonisme générationnel et à la prise d'assaut d'une institution vieillissante par de jeunes responsables ambitieux et intrépides, le cas de l'Ille-et-Vilaine n'est pas isolé. Il pointe la réalité d'une brèche ouverte dans des chambres tenues depuis 1952 par les héritiers de la Corporation paysanne. En cela, le conflit est affaire de génération.

La mise en lumière de ce type de cas est d'autant plus fréquente qu'elle fait écho à la « *révolution silencieuse* » à l'œuvre dans les campagnes<sup>4198</sup>. Transposée à l'échelle de l'APPCA, la question générationnelle est loin de perdre tout son sens. La pyramide des âges confrontant membres et présidents de chambre d'agriculture montre la surreprésentation des sexagénaires parmi les présidents, alors que le profil de la pyramide, côté membres, est assez proche de celle de la population active et inactive agricole masculine<sup>4199</sup>. Mais ce sont surtout les 35-45 ans qui, parmi les membres, sont très sous-représentés à l'APPCA : alors qu'ils constituent près d'un tiers des chambres, ils ne sont que sept à l'assemblée permanente, face à l'écrasante majorité des caciques de cinquante ans et plus, dont 26 ont plus de 65 ans. Paul M. Bouju a beau joindre à sa démonstration une pyramide des âges des membres des chambres d'agriculture et des membres du parlement et en conclure que les représentants professionnels sont plus jeunes et se retirent plus tôt que les responsables politiques, l'impression est bien celle d'une APPCA restée le bastion de vieux dirigeants.

Les titres s'en font l'écho avec grandiloquence dans la presse locale : dans la Manche, René de Tocqueville, âgé de 65 ans, membre de la chambre d'agriculture depuis 1936, est

<sup>4195</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Gard à Isère, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4196</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5004, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ille-et-Vilaine, [1941-1944], liste des syndics communaux, 11 septembre 1943.

<sup>4197</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p. 62.

<sup>4198</sup> Au-delà du célèbre titre du livre de Michel DEBATISSE, *La révolution silencieuse : le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, 275 p., l'expression renvoie notamment à l'ensemble des bouleversements de l'époque, dont des questions telles que le refus de la cohabitation par les jeunes ménages d'agriculteurs ou la mise en place de l'indemnité viagère de départ (IVD) ne sont pas sans alimenter les discours et les fantasmes qui lient et opposent les générations d'agriculteurs.

<sup>4199</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Graphique 5 et document 4.

battu dans sa circonscription par des candidats issus de la FDSEA et du MFR, considérés par le préfet comme proches du MRP. La confusion sur les appartenances est entretenue par le choix des noms des listes – s'opposent une « *liste d'action pour la défense des intérêts de l'agriculture* » à une « *liste d'action pour la défense des intérêts agricoles* »<sup>4200</sup> – et *La Manche libre* titre « *ainsi s'en vont les dirigeants agricoles* »<sup>4201</sup>. Pour le préfet de la Manche, « *cet échec est symptomatique, M. de Tocqueville étant considéré comme le chef de file de la tendance traditionaliste et conservatrice de l'agriculture du département, qui groupe essentiellement les propriétaires terriens ; c'est cette conception de l'économie agricole et des conditions d'existence en milieu rural qui se trouve ainsi condamnée par ce scrutin. Je vous adresse, ci-joint, une coupure de presse extraite du journal hebdomadaire "La Manche Libre", de tendance MRP, qui témoigne de l'importance que la JAC attache à ce résultat* »<sup>4202</sup>.

Qu'est-ce qui distingue le plus sûrement les plus jeunes membres de leurs aînés ? Les mêmes biais que dans le reste de l'effectif jouent à propos des professions et des exploitations des intéressés. Les légères différences constatées ne sont de ce fait guère exploitables. Tout au plus repère-t-on que les élus de moins de 35 ans semblent moins prompts que les autres à qualifier la nature de leur exploitation en utilisant le terme « *polyculture* » – 36 % contre 52 % –, de même qu'ils déclarent moins souvent être à la tête d'une exploitation consacrée à l'élevage – 19 % contre 30 %. De même se disent-ils plus fréquemment fermiers – 31 % des jeunes élus du collège des exploitants contre 17 % parmi les plus de 35 ans. Par la confrontation des lieux de naissance et des lieux de résidence on serait en mesure d'attester l'existence d'une génération de jeunes agriculteurs établis ailleurs que sur l'exploitation paternelle, soucieux de s'installer tôt et non de rester les aides familiaux de leur parents, possiblement passés par les voies de l'installation créées par les lois sur les structures – SAFER et ADASEA notamment. Or l'hypothèse d'une disjonction entre commune de naissance et de résidence qui serait croissante au fur et à mesure que l'âge diminue est largement invalidée : au contraire, les plus jeunes élus affichent une propension à résider dans leur commune de naissance légèrement supérieure à celle des élus plus âgés et les effets des diverses mobilités semblent s'accroître avec l'âge<sup>4203</sup>. Les jeunes élus sont encore moins nombreux à inscrire une quelconque information dans la rubrique « *titres universitaires* » – 6 % d'entre eux contre 33 % du reste des membres. Cette lacune traduit avant tout le refus de la pertinence de la question posée et la contestation de la légitimité de l'APPCA à formuler cette demande, déjà évoquée à propos de l'exemple de Marcel Cazale.

Certains critères distinguent indubitablement les plus jeunes élus de ceux qui appartiennent à la même génération que les présidents de chambre et les dirigeants de l'APPCA. Une césure existe entre ceux nés avant les années 1920, qui ont pu prendre part aux organisations mises en place par le gouvernement de Vichy dans le cadre de la Corporation paysanne, et ceux qui sont devenus adultes après la Libération. Les hommes nés dans les années 1930 ont été nombreux à compter parmi les quelques 1 300 000 appelés ou rappelés du contingent, envoyés en Algérie entre 1954 et 1962 pour les opérations dites de « *maintien de l'ordre* », expérience commune à cette génération,

<sup>4200</sup> CAC, 850070, 6 CA 3-5. Élections de 1964. Dossier Manche.

<sup>4201</sup> *La Manche libre*, 9 février 1964. Voir Annexes. Dossier n° 11. Document 3.

<sup>4202</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>CI 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet de la Manche, au ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 10 février 1964.

<sup>4203</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Tableau 12.

d'autant plus décisive que sa violence extrême a constitué pour la plupart d'entre eux une rupture<sup>4204</sup>. Face à eux, parmi les présidents de chambre, se trouvent seize parlementaires ou anciens parlementaires, dont quatorze ont été considérés comme « *indépendants paysans* »<sup>4205</sup>, pour qui « *sauvegarder l'Algérie française* » devient le leitmotiv des années 1950<sup>4206</sup>. Au tournant des années 1960, le secrétaire général du CNI, Roger Duchet, « *anime une tendance, sans doute majoritaire, très hostile à la politique algérienne du gouvernement* »<sup>4207</sup>, et conduit son parti à refuser de donner des consignes à ses électeurs pour les référendums de janvier 1961 et avril 1962 sur la politique d'autodétermination et les accords d'Évian. Parmi les présidents de chambre d'agriculture figure également l'un des « *animateurs du Comité de Vincennes qui milite en faveur du maintien de l'Algérie dans l'unité française* »<sup>4208</sup> : Fernand Vangraefscheppe, président de la chambre d'agriculture du Nord depuis 1952, qualifié de « *leader d'extrême droite* »<sup>4209</sup>, est membre suppléant du CPG depuis 1955.

L'APPCA, en tant qu'institution, est discrète sur ce sujet jusqu'en 1962, date à partir de laquelle elle vote plusieurs délibérations sur « *les agriculteurs d'Algérie* »<sup>4210</sup>. Aux lendemains des accords d'Évian, le CPG se préoccupe de la situation d'« *insécurité* » dans la région de Mostaganem, dont lui fait part le président de la chambre d'agriculture de cette ville, suite au meurtre de plusieurs propriétaires d'exploitation agricole originaires de la métropole<sup>4211</sup>. Dès les années 1930<sup>4212</sup>, des chambres d'agriculture ont été

<sup>4204</sup> À ce sujet voir notamment : Laurent GERVEREAU, Jean-Pierre RIOUX et Benjamin STORA [dir.], *La France en guerre d'Algérie*, Nanterre, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1992, 320 p. ; Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000, 365 p. ; Claire MAUSS-COPEAUX, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 333 p.

<sup>4205</sup> Suivant les indications des dictionnaires des parlementaires et des bases de données du Sénat et de l'Assemblée nationale. Onze d'entre eux sont recensés comme membres du CNIP dans les annexes de la thèse de : Gilles MARTINEZ, *Le Centre national des Indépendants et Paysans de 1948 à 1962*, ouvrage cité.

<sup>4206</sup> *Ibidem*, p. 236.

<sup>4207</sup> Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion, Tome 1 : La République gaullienne, 1958-1969*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 379 p., p. 99.

<sup>4208</sup> Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4...* ouvrage cité, p. 629.

<sup>4209</sup> Yves TAVERNIER, « Le syndicalisme paysan et la politique agricole du Gouvernement... », article cité, p. 618. En 1946, le préfet du département écrivait à son propos : « *Marié. Sans enfants. Ex-syndic communal d'Oxelaere. Ex-syndic du canton d'Hazebrouck. Membre de la Fédération des Exploitants agricoles du Nord. Délégué départemental agricole. Ex-militant du parti Dorgères. ex-PSF. Actuellement partisan du mouvement républicain de la Liberté. Opportuniste, assez ambitieux. Bon orateur très actif, élément d'avenir de la Fédération des exploitants agricoles du Nord. Ne jouit pas de la sympathie de tous les milieux agricoles de l'arrondissement* ». Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet du Nord, 3 mars 1946.

<sup>4210</sup> En mai 1962, une délibération de ce type est votée à l'unanimité : elle souligne « *la situation dramatique de l'Algérie et l'état lamentable des populations qui quittent ces départements* » et mentionne « *les appels des plus hautes autorités morales et politiques et ceux de l'Association nationale des français d'Afrique du Nord et du Mouvement d'entraide et de solidarité pour les français d'Outre-Mer* ». Évoquant enfin « *l'exode des agriculteurs algériens* », l'APPCA « *tient à manifester aux populations agricoles d'Algérie sa profonde sympathie dans les circonstances douloureuses qu'elles traversent et qui rendent si difficile l'accomplissement de leurs tâches professionnelles* ». Chambres d'agriculture, 1-15 juillet 1962, p. 12

<sup>4211</sup> Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1962 à juillet 1962. Procès-verbal de la réunion du 3 avril 1962. Dossier Algérie, 10 p.

créées en Tunisie et en Algérie. Les présidents des chambres d'Alger, Batna, Bone, Constantine, Medea, Mostaganem, Oran, Orléansville, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou et Tlemcen siègent avec les représentants des chambres d'agriculture métropolitaines. Quoique l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture soit, depuis 1935, l'organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture exclusivement métropolitaine, en mai 1962, René Blondelle tient à affirmer que « *l'APPCA représente aussi les agriculteurs d'Algérie* » et, à l'occasion de la discussion sur l'accueil de ceux-ci, il « *constate que le [projet de délibération] emploie le mot "rapatrié" qui a justement choqué le président du Sénat, car un rapatrié revient de l'étranger pour rejoindre sa Patrie. Or comme lors de l'exode de 1940, il ne s'agit pas là de gens qui ont quitté une terre étrangère : le président Monnerville a donc raison de préférer le mot de "réfugiés"* »<sup>4213</sup>. Dans les années qui suivent, les dirigeants de l'APPCA distillent par petites touches cette nostalgie propre aux ultras de l'Algérie française, tout en prétendant jouer un rôle dans l'accueil des agriculteurs algériens. Lors du 44<sup>e</sup> congrès national de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole, une motion a été votée qui charge l'APPCA de coordonner les questions relatives au « *reclassement professionnel [des] agriculteurs d'Algérie et des collaborateurs de leurs organisations* »<sup>4214</sup>. En janvier 1963, un « *bureau des questions algériennes* » est créé, dirigé par Louis Montoyo, ancien directeur de la chambre d'agriculture d'Alger. Son rôle est de « *se préoccuper du reclassement de[s] agriculteurs [français d'Algérie] et de leur situation matérielle et morale, cette activité ayant, dès le début, été étendue aux agriculteurs rapatriés des autres territoires d'Outre-Mer, [et de] procéder à l'affectation dans les chambres d'agriculture métropolitaines des agents des chambres d'agriculture d'Algérie* »<sup>4215</sup>.

Cette digression montre cependant combien sont difficiles à isoler les éléments qui caractérisent la génération des plus jeunes membres des chambres d'agriculture face aux plus anciens. Si « *une génération est caractérisée par un événement, ou une série d'évènements marquants son identité, ses activités, sa reconnaissance dans un ensemble démographique* », il convient de noter qu'« *une période agitée peut être productive de plusieurs générations, dans la mesure où les dates choisies marquent des différences significatives dans les réseaux formels ou informels, l'outillage mental, les modèles d'action* »<sup>4216</sup>.

D'après les informations données par l'annuaire des chambres d'agriculture, 123 des 299 élus de moins de 35 ans, soit 41 %, seraient des responsables d'organisations affiliées au CNJA, centre cantonaux, régionaux mais surtout départementaux de jeunes agriculteurs (CDJA). 45 % de ceux qui sont élus par les exploitants et 10 % des élus du collège des salariés mentionnent un mandat dans un CDJA ou CRJA, et 68 % des élus des groupements semblent l'avoir été au titre du CDJA ou CNJA. On ne compte que 19 chambres départementales dans lesquelles aucun responsable d'une organisation affiliée au CNJA ne serait identifié. Dans un tiers des chambres, un seul jeune dirigeant signale cette affiliation ; dans un autre tiers ils sont deux. Dans une dizaine de chambres, trois à quatre membres issus du CDJA sont présents. En Morbihan, en Moselle et dans

<sup>4212</sup> Suite au décret du 19 février 1929 sur l'application à l'Algérie de la loi du 3 janvier 1924 sur les chambres d'agriculture.

<sup>4213</sup> *Chambres d'agriculture*, 1-15 juillet 1962, p. 51

<sup>4214</sup> *Ibidem*, p. 12

<sup>4215</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1963-1964.

<sup>4216</sup> Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1990, 291 p., p. 18.

les deux départements alsaciens, ce sont cinq à sept « *jeunes agriculteurs* » qui sont recensés. À l'évidence, ces incursions du CNJA dans les chambres d'agriculture ne sont jamais suffisantes pour être majoritaires, mais ces têtes de pont peuvent permettre de faire basculer de fragiles majorités. Pour les contemporains, l'élection de certaines « *figures* » du CNJA a une signification symbolique très forte, comme celle de l'élection de Marcel Deneux, président du CNJA depuis 1961, comme membre de la chambre d'agriculture de la Somme.

En Bretagne, en Alsace, en Rhône-Alpes, dans le Sud-Ouest, l'arrivée des responsables CNJA dans les chambres d'agriculture semble refléter l'importance numérique des effectifs du CNJA dans les départements<sup>4217</sup>, et s'inscrit dans les traces des premières expériences jacistes des années 1930<sup>4218</sup>. Dans le Nord et une partie du Bassin parisien, en revanche, il semble que le caractère récent de l'engagement massif des jeunes agriculteurs ait retardé leur entrée dans les chambres d'agriculture, à moins que ne s'y opposent des forces puissantes au sein des appareils syndicaux, notamment par le biais des associations spécialisées qui y sont très influentes. L'examen des listes de candidats malheureux montre que « *c'est le plus souvent par le biais des Fédération départementales d'exploitants que s'opère la montée des jeunes, soit que d'anciens ou actuels dirigeants des CDJA aient été appelés à participer à la direction, soit qu'ils aient opéré un lent "grignotage" et conquis la majorité de certaines fédérations départementales* »<sup>4219</sup>. Paul M. Bouju considère que « *c'est donc par la reconnaissance, à l'intérieur des organismes agricoles, du CNJA qu'accèdent ainsi aux chambres d'agriculture un bon nombre de présidents ou de vice-présidents ou de secrétaires-généraux. Si dans quelques cas, toujours remarquables, il y a eu "conquête" des organisations ou de l'appareil syndical, dans la plupart des cas c'est par le jeu des mécanismes de la cooptation, que se fait l'insertion progressive des jeunes (fort normale étant donné le poids des travailleurs familiaux dans le collège des exploitants) dans les organes dirigeants des chambres d'agriculture* »<sup>4220</sup>.

Interviennent alors à la fois le lent ballet des négociations antérieures aux élections, avant que ne se profilent les alliances ultérieures, au moment de l'élection du bureau de la chambre d'agriculture. En Moselle, où treize agriculteurs de moins de 35 ans sont élus, dont six membres du CDJA, le préfet commente l'élection ainsi : « *Le 2 février 1964 se sont déroulées les élections à la Chambre d'Agriculture. La campagne préparatoire à cette consultation s'est déroulée dans le plus grand calme en Moselle et n'a pas soulevé d'intérêt particulier. Les organisations agricoles telles que la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, des Organismes de Coopération, de Crédit et de Mutualité, le Cercle Départemental des Jeunes Agriculteurs, ont présenté des listes d'union dans l'ensemble des circonscriptions, à l'exception d'une seule. Dans l'arrondissement de Thionville-Ouest en effet, la liste d'Union Professionnelle s'est trouvée en concurrence avec celle du Comice Agricole. Ce sont les candidats de cette dernière qui ont d'ailleurs été élus. Le résultat du Scrutin dans son ensemble n'a pas causé de surprise et ne doit pas apporter de changement notable dans la vie des organisations professionnelles* »<sup>4221</sup>. Les exemples

<sup>4217</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Carte 8 et document 6.

<sup>4218</sup> En 1935, « *c'est ainsi que "ça gaze" par exemple dans le Nord, que "ça avance" dans la Manche, que "ça va" dans l'Ille-et-Vilaine, que "ça part" dans la Somme ou le Tarn, que "ça vient" dans les Landes* ». Jean CONQ, Charles-Henri GUILLOTEAU, François LEPRIEUR et Bernard VILBOUX, *JAC/MRJC. Origines et mutations...*, ouvrage cité, p. 82.

<sup>4219</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p° 60.

<sup>4220</sup> *Ibidem*, p° 105.

<sup>4221</sup> Arch. nat., F<sup>1c11</sup> 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964-, lettre du préfet de la Moselle aux ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 11 février 1964.



locaux – l'âpreté et la durée du conflit entre Roland Viel et Michel Debatisse dans le Puy-de-Dôme ou la chute spectaculaire de René de Tocqueville, vice-président de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA), dans la Manche – montés en épingle, font ainsi écran à un phénomène sans heurts et tissé de complicités multiples.

Il ne faudrait oublier que l'alliance avec la FNSEA est constitutive de l'histoire du CNJA. Depuis 1956, le CNJA est adhérent à la FNSEA : il est « *partie composante de la FNSEA* » qui lui garantit « *son autonomie juridique, administrative et financière, ainsi que sa liberté d'action et d'expression dans le cadre des règles et des disciplines générales de l'organisation* » ; cependant ses ressources lui sont versées par la FNSEA et « *les jeunes agriculteurs ne peuvent pas adhérer directement à leur organisation, ils doivent préalablement faire partie d'un syndicat local de la FNSEA* »<sup>4222</sup>. Yves Tavernier précise que « *la "barrière des trente cinq ans" crée localement une instabilité des effectifs* » et « *entraîne un renouvellement automatique [et] la rotation des cadres* »<sup>4223</sup> : dans les faits, s'opère chaque année un large mouvement d'intégration à la FNSEA des dirigeants du CNJA ayant atteint la limite d'âge. Juste après les élections aux chambres d'agriculture, lors du congrès de la FNSEA sur la régionalisation, qui se tient les 25-27 février 1964, Michel Debatisse accède au poste de secrétaire général adjoint de la FNSEA, nomination qui illustre à la fois le fait que les jeunes agriculteurs imposent au syndicalisme paysan leur aspiration au changement et qu'ils s'y recyclent avec aisance.

Pour Pierre Grémion, « *la création du Centre national des jeunes agriculteurs n'a pas, à cette époque, au niveau de la modification du réseau, les effets que son audience dans la société globale permettrait de supposer. La représentativité accordée aux dirigeants du Centre des jeunes agriculteurs est fonction du conservatisme des caciques qui sont aux commandes des organisations professionnelles. Ils constituent une élite de rechange pour prendre leur succession. Mais l'excédent de représentativité qui leur est accordé par opposition à leurs aînés n'est pas une garantie de transformation des mécanismes de représentation eux-mêmes. Leur soudaine percée permet, au départ, une ouverture du jeu entre l'État et la profession agricoles. Mais elle les place immédiatement en posture de succession et à ce titre les jeunes sont très vite intégrés au treillis des caciques et perdent du même coup leur capacité potentielle de rénovation du système* »<sup>4224</sup>. Séduisante, cette idée d'une « *élite de rechange* » pose la question du devenir des « *anciens jeunes* »<sup>4225</sup> dans le « *syndicalisme aîné* »<sup>4226</sup> comme dans les chambres d'agriculture où dès 1964, 82 % des élus de moins de 35 ans ont déjà plus de 30 ans et approchent donc de la limite d'âge du CNJA. Leur élection est-elle à considérer comme une étape sur la voie de leur reclassement, de leur intégration aux organisations fondées par leurs prédécesseurs ? Se pose la question de la part entre continuité et rupture de la JAC au CNJA et du CNJA à la FNSEA. Pour Sylvain Maresca, l'expérience jaciste est l'instrument et l'occasion de « *légitimation d'une bourgeoisie agricole* » qui à travers la JAC, peut « *fonder sa position dirigeante sur les mérites personnels de ses représentants et transmuier ainsi en qualités individuelles ce qui était dû en fait, pour une large part, à ses privilèges économiques* »<sup>4227</sup>. Le poids des

<sup>4222</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA...* ouvrage cité, pp. 142-144.

<sup>4223</sup> *Ibidem*, p. 172.

<sup>4224</sup> Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, pp. 224-226.

<sup>4225</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, p° 105.

<sup>4226</sup> Expression récurrente, employée notamment dans Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 112.

<sup>4227</sup> Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes... », article cité, p. 36.

jacistes parmi les dirigeants du CNJA et l'impact des idées portées par la JAC sur sa vision du monde n'est guère contestable. En mai 1964, les relations entre FNSEA et CNJA sont stabilisées, provisoirement, comme elles semblent l'être à la tête de l'APPCA : lors de la session de mai 1964, René Blondelle précise, à propos des réunions de coordination entre les OPA (FNSEA, CNCMCA, CNJA), que les représentants du CNJA « *ne viennent guère aux réunions, faute de temps sans doute, plutôt que par réticence systématique. Pourtant, aussi bien du côté des organisations professionnelles que de celui de l'APPCA, les légères réserves des premiers temps sont oubliées et tout le monde travaille d'un même cœur à la tâche commune* »<sup>4228</sup>.

Les circonstances de la réélection du septuagénaire président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, Henry Magne, montrent la complexité d'alliances qui évidemment transcendent les générations. Au lendemain des élections de 1959, la chambre d'agriculture aveyronnaise comptait 25 membres, dont onze qui venaient d'être élus, onze autres qui l'avaient été en 1952, et trois qui étaient entrés à la chambre avant 1940. Au moment des élections de 1964, deux membres de la chambre sont décédés et trois sortants, élus en 1952, ne se représentent pas – dont Roland Boscary-Monsservin, député indépendant, ancien ministre de l'Agriculture<sup>4229</sup>, président de la commission de l'Agriculture de l'Assemblée parlementaire européenne<sup>4230</sup>. Neuf sièges étant créés, ce sont quatorze nouveaux membres qui sont élus. Pour le collège des exploitants – dans quatre circonscriptions sur cinq – comme au scrutin des groupements, c'est une liste unique qui est proposée aux électeurs. Dans la circonscription de Rodez, une liste incomplète de trois candidats, « *liste sans étiquette officielle* », s'oppose à la « *liste présentée par les organisations professionnelles* »<sup>4231</sup> : selon le préfet, elle serait constituée « *sur l'initiative de la fédération départementale UNR* » et « *comprend le beau-frère d'un ennemi personnel de Marcel Bruel, un maire CNI d'un petit village, et un sympathisant poujadiste, inéligible au demeurant, pour être inscrit sur les listes de la chambre de commerce et d'industrie* ». On retrouve la même dichotomie de présentation dans les collèges des propriétaires et des salariés : dans ce dernier cas, face à la liste « *d'obédience FO* » se présente une liste « *présentée par le syndicat des travailleurs de la terre, [qui] se réclame en fait de CFTC [et qui] est suscitée et soutenue par la FDSEA : la presse locale a publié sa profession de foi où l'on retrouve la vigueur de style de ses inspireurs, soucieux semble-t-il, de faire pièce aux tentatives d'infiltration communiste dans les milieux agricoles aveyronnais* »<sup>4232</sup>.

Le préfet le souligne au lendemain des élections : « *en vue de la préparation des scrutins, les dirigeants des organisations agricoles qui poursuivent une action militante vivante et audacieuse, d'une part, et les représentants d'une tendance professionnelle modérée, sachant faire la part entre les revendications légitimes et les exigences impératives, et attachés à la solution des problèmes agricoles dans la prudence et la pondération, d'autre part, avaient engagé le dialogue. Un compromis a abouti à la présentation de listes patronnées par les deux tendances, aussi bien pour les collèges des électeurs individuels que pour les groupements. De ce fait, les élections n'ont donné*

<sup>4228</sup> *Chambres d'agriculture*, 1-15 juillet 1964, p. 21.

<sup>4229</sup> Du 6 novembre 1957 au 14 mai 1958.

<sup>4230</sup> CAC, 850070, 6 CA 3-5. Élections de 1964. Dossier Aveyron. Lettre du préfet de l'Aveyron au ministre de l'Agriculture, le 3 mars 1964.

<sup>4231</sup> Arch. APCA, Élections 1964 Dossier Aveyron. Résultats donnés par la chambre d'agriculture.

<sup>4232</sup> CAC, 850070, 6 CA 3-5. Élections de 1964. Dossier Aveyron. Lettre du préfet de l'Aveyron au ministre de l'Agriculture,

le 30 janvier 1964.

*lieu à aucune confrontation passionnée* »<sup>4233</sup>. Ce type de négociations et d'accords pré-électorales est typique des élections aux chambres d'agriculture depuis les débuts de celles-ci : la situation aveyronnaise montre combien FDSEA, CDJA et chambre d'agriculture sont capables de faire bloc pour décourager toute alternative.

Mais le préfet a beau écrire que « *la représentation des agriculteurs à leur chambre professionnelle est placée sous le signe de l'homogénéité* », une certaine diversité est facilement lisible. Cinq membres étaient membres de l'URCA aveyronnaise en décembre 1943, dont le président de la chambre, Henry Magne, alors également syndic corporatif de Villefranche-de-Rouergue, sous-préfecture du département de 9000 habitants. Élu membre de la chambre en 1927, Henri Magne n'en est plus membre en 1933, il a alors 39 ans. Élu à nouveau en 1952, au suffrage des agriculteurs de la circonscription de Villefranche, il devient président de la chambre. En 1959 et 1964, il est réélu sur les listes des candidats à désigner par les groupements agricoles. Administrateur de la FDSEA en 1959, il ne semble plus l'être en 1964 mais reste président de la Coopérative agricole d'approvisionnement et de stockage de céréales de Villefranche. Si, comme le décrypte le préfet, « *les novateurs de la profession agricole, qui comptaient déjà dans l'ancienne représentation M. Marcel Bruel, secrétaire général de la FNSEA* »<sup>4234</sup> et André Laur, vice-président national de la Mutualité sociale agricole, voient leur phalange renforcée par l'arrivée d'un jeune vice-président de la FDSEA délégué à l'action sociale, militant MRP et surtout du président départemental des Jeunes agriculteurs, désigné au titre des groupements professionnels »<sup>4235</sup>, comment le septuagénaire Henry Magne, figure type de notable rural, entre coopérative et caisse locale de crédit agricole, a-t-il pu être réélu président ?

C'est que dès début mars, on pouvait estimer que « *la question de la présidence, qui sera résolue en mai lors de la constitution du nouveau bureau, ne présente plus, dès lors, qu'un intérêt mineur* »<sup>4236</sup>. Intérêt mineur pour l'observateur extérieur, mais enjeu de taille pour les membres de la chambre – la procédure d'élection du nouveau bureau dure deux heures. Marcel Bruel y renonce à se présenter, se résout à une candidature d'Henry Jaudon, puis se voit imposer par le sénateur indépendant Robert Laurens, âgé de 54 ans et membre de la chambre depuis 1952, et avec l'accord des jeunes agriculteurs, la réélection d'Henry Magne, répondant à l'intervention de celui-ci qui accusait les membres de l'assemblée de « *"vendre la peau" d'un président qui n'avait pas renoncé et méritait quelques égards de par ses références au service de la chambre d'agriculture du département* ». Le préfet y voit un double échec pour Marcel Bruel et le résultat des menées des « *jeunes agriculteurs en particulier, groupés autour [du] vice-président national de la Mutualité sociale*

<sup>4233</sup> *Ibidem*.

<sup>4234</sup> Marcel Bruel, « *un des leaders et animateurs de la JAC* » est devenu secrétaire général de la FNSEA en 1961 : « Capdenac. Marcel Bruel, une figure du syndicalisme agricole, est mort », dans *La Dépêche*, 19 novembre 2007. Gilles Luneau résume à grands traits sa situation au mitan des années 1960 : « *Un Bruel qui s'appuie sur le courant Debatisse pour défendre la filière viande et qui ne s'entend pas du tout avec le président Courau. Lequel président, de par ses positions "Algérie française", fait de plus en plus l'unité... contre lui* ». Gilles LUNEAU, *La forteresse agricole...* ouvrage cité, p. 421.

<sup>4235</sup> Il s'agit d'Henry Jaudon, ingénieur diplômé de l'Institut agricole de Toulouse, maire de Salmiech, âgé de 44 ans et de Gabriel Romiguière, 30 ans, président du CDJA, désigné par les groupements professionnels. Arch. nat., F<sup>1</sup>cll 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet de l'Aveyron aux ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 6 mars 1964.

<sup>4236</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>cll 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet de l'Aveyron aux ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 6 mars 1964.

agricole, [qui] ont finalement favorisé la réélection d'une personnalité qui, par son âge ou les milieux traditionalistes qu'elle représente, apparaît ainsi doublement comme un élu de transition »<sup>4237</sup>. Autour du président, un bureau constitué de trois secrétaires-adjoints de moins de 35 ans – dont Raymond Lacombe, ancien président national de la JAC, de 1955 à 1957, et Gabriel Romiguière, président du CDJA – et d'un quatrième de 66 ans, représentant des propriétaires non-exploitants, de trois vice-présidents jeunes quadragénaires – dont Marcel Bruel et Henry Jaudon – et d'un secrétaire incarnant également la continuité, ancien membre de l'URCA de l'Aveyron et vice-président de la Caisse régionale 1900. Ainsi « à la chambre d'agriculture, le temps travaille pour les représentants de la jeune profession agricole : ces derniers ont su faire preuve de modération en ne revendiquant pas tout en même temps, mais ils influencent en fait de plus en plus une Assemblée qui restait il y a peu de temps encore un bastion de la droite classique »<sup>4238</sup>. Le pas de temps de la « montée des jeunes » est grand et il l'est d'autant plus si l'on tente d'en évaluer les répercussions à l'APPCA : ce n'est que dans les années 1967 et 1970 que les « effets-retards » des élections de 1964 se feront peut-être sentir.

Ainsi le seul constat de la « montée des jeunes » face à l'« inertie des vieux » ne peut être pertinent, masque d'autres débats et cherche à donner l'illusion d'une solution de continuité qui n'est pas si claire. Il conviendrait de lui redonner du contenu. Pour Paul Houée, « le conflit de générations se double rapidement d'un conflit d'idéologies entre des responsables marqués par le corporatisme et de jeunes militants épris d'efficacité et de rigueur »<sup>4239</sup>, mais on ne peut nier l'existence de lignes de fracture internes à la tendance moderniste du syndicalisme agricole du début des années 1960<sup>4240</sup> : le courant des jeunes agriculteurs est lui-même divisé, de plus il ne gagne l'APPCA que modestement et au moment où ses tenants approchent la quarantaine et s'immergent dans le « syndicalisme aîné »<sup>4241</sup>.

Les élections de 1964 peuvent être lues autrement que comme elles l'ont été jusque-là, à condition de déplacer légèrement le regard. Au-delà des tendances locales et de leur irréductibilité, au-delà des micro-évolutions des rapports de force entre organisations, se joue pour l'APPCA la prise en compte d'une nouvelle donne apportée à la fois par la concurrence électorale et par la représentation des électeurs par collèges fondés sur les catégories sociales. L'APPCA s'oblige à intégrer la composante des élus MODEF, qui sont pourtant ultra minoritaires dans l'institution, tout en n'exhibant que ses représentants les moins représentatifs et les plus « présentables », tel Olivier Desbarats. Les salariés et les propriétaires sont maintenus à distance et leur conformité au profil attendu est soigneusement entretenue. Dans ces deux cas, il s'agit de réaffirmer contre vents et marées l'unité paysanne, de nier l'existence de tout conflit procédant de la lutte des classes dans l'institution.

<sup>4237</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>cll 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet de l'Aveyron au ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 8 mai 1964. Voir Annexes. Dossier n° 11. Document 5.

<sup>4238</sup> *Ibidem*.

<sup>4239</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural. Volume 2 : La Révolution contemporaine (1950-1970)*, ouvrage cité, p. 18.

<sup>4240</sup> Lesquelles conduiront à une série de scissions internes au sein du CNJA comme de la FNSEA, dont la fondation du Centre régional des jeunes agriculteurs de l'Ouest (CRJAO) par les jeunes paysans de neuf départements de l'Ouest en janvier 1965 peut être considérée comme une première étape.

<sup>4241</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État ...* ouvrage cité, p. 212.

Mais dans le même temps, les chambres d'agriculture et l'APPCA font peu de place aux « *jeunes agriculteurs* », ou du moins ont-elles des réticences à mettre en avant ceux de leurs représentants les plus en phase avec la politique de « *modernisation* » gaulliste. L'APPCA censure la dimension pratique et économique du métier d'agriculteur lorsqu'elle présente les membres des chambres d'agriculture dans son annuaire : ce faisant elle nie la réalité d'identités contrastées sur lesquelles se fondent des oppositions durables qui ne sont pas le résultat du téléguidage des partis politiques qu'elle accuse souvent d'instrumentaliser les agriculteurs. Sylvain Maresca a bien montré que dans ces années 1960, « *l'imposition d'un nouveau rapport à l'activité agricole [est] au centre de la politique agricole qui, avec la suppression de l'indexation des prix agricoles et l'adoption des mesures en faveur de l'amélioration des structures [...] a joué les "agriculteurs" contre les "paysans", pour reprendre une opposition de vocabulaire schématique mais suggestive : la création du MODEF, en 1959 précisément, apparaît comme l'affirmation syndicale d'une certaine paysannerie traditionnelle en réaction contre la promotion officielle d'une agriculture moderniste* »<sup>4242</sup>. En 1964, il n'y a pas eu d'élections depuis la fondation du MODEF et surtout depuis les lois d'orientation agricoles, auxquelles le syndicalisme « *officiel* »<sup>4243</sup> ou « *majoritaire* »<sup>4244</sup> a donné sa caution sans réserve, tandis que l'APPCA a alors inauguré – rôdé ? – une attitude de duplicité structurelle, en maintenant un discours de défense de l'exploitation familiale qui se cantonne strictement à la posture idéologique puisque l'engagement des présidents de chambre d'agriculture est, simultanément, celui de la participation à la politique de modernisation.

En 1965, Paul M. Bouju concluait à une aspiration à la stabilité des électeurs lors des élections très commentées de 1964 et liait ce fait au rôle technique des chambres d'agriculture : « *nous en voyons la preuve dans l'analyse des thèmes électoraux. Il semble même qu'elle soit particulièrement vive au niveau départemental, la chambre d'agriculture apparaissant comme un lieu de convergence, dans une action directement perceptible et proche de l'utilisateur ou du bénéficiaire. Toute division ou tentative d'opposition risque d'être perçue souvent comme une perte d'efficacité, voire un "sabotage". Le caractère "technique" des réalisations des chambres paraît devoir entraîner plus aisément l'accord, sans qu'aient à influencer des éléments extra-professionnels (options politiques, confessionnelles etc...). Il est symptomatique de voir que la plupart des candidats exerçant un mandat de caractère politique : sénateurs ou députés, conseillers généraux même, ne font état devant leurs électeurs que de leurs qualifications syndicales ou administratives agricoles* »<sup>4245</sup> : l'auteur nie la contradiction qui existe entre le spectaculaire développement des activités de services des chambres départementales – pratiquement *ex nihilo* si l'on considère les expériences isolées des années 1930 et encore du début des années 1950 – et l'apparition d'une compétition électorale. S'il faut le suivre dans son raisonnement, ce serait plutôt pour s'interroger sur le lien entre l'apparition de la concurrence dans le cadre des élections aux chambres d'agriculture et les nouveaux rôles que les chambres d'agriculture et l'APPCA sont amenés à jouer au cours des années 1960.

<sup>4242</sup> Sylvain MARESCA, *La formation de l'élite paysanne...* ouvrage cité, f° 235.

<sup>4243</sup> Francisco TELLO, « Données sur l'origine et l'implantation du MODEF », article cité, p. 48.

<sup>4244</sup> Quoiqu'employée à propos des années 1960 par Bernard Bruneteau, on peut se demander si cette expression n'est pas anachronique et si elle ne devrait pas être réservée à la période suivant la prise en considération par la ministre de l'Agriculture Edith Cresson des syndicats « *minoritaires* ». Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État ...* ouvrage cité, p. 230 ; voir la synthèse de Ivan BRUNEAU, « La Confédération paysanne », dans *Regards sur l'actualité*, mars 2001, n° 269, p. 17-27.

<sup>4245</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 48-49.

## B. Nouveaux rôles...

Un rapide regard porté sur les quelques années écoulées de la Libération à la fin des années 1960<sup>4246</sup> suffit à mettre en évidence la formidable mutation du rôle de l'institution. La focalisation sur les réalisations les plus visibles et les plus lourdes financièrement nuit cependant à l'appréhension globale de l'identité nouvelle de l'APPCA. Comment s'est effectuée la passation de pouvoir entre l'État et les chambres d'agriculture, dans le vaste domaine de ce qui devient, au cours des années 1960, le « *développement* » ? Quelle(s) direction(s) prend le corollaire de cette action, la formation des conseillers agricoles ? Comment les autres actions continuent-elles de s'organiser dans l'ombre des premières, dans le sinueux fil d'une structuration institutionnelle toujours en cours ? Quel rôle joue l'APPCA dans le processus de péréquation mis en place entre les chambres d'agriculture ? En 1970, que reste-t-il des premières missions légales – de leur première raison d'être – des chambres d'agriculture et de l'APPCA ? Que reste-t-il du moteur de la « *résurrection* » des chambres d'agriculture dans l'après-guerre : la sauvegarde d'un espace institutionnel dévolu aux exclus de la CGA, aux non-exploitants et aux contempteurs du communisme, au prix d'un compromis avec les organisations professionnelles agricoles officielles continuellement renégocié ?

En plus des habituels procès-verbaux de sessions, lettres et publications, plusieurs sources permettent d'appréhender les évolutions des années 1960 à 1970. Au niveau de l'APPCA, les rapports sur l'activité des services continuent d'être rédigés chaque année, et sont de plus en plus fournis. À l'échelle des chambres d'agriculture, deux enquêtes ont été réalisées à l'initiative de l'APPCA : l'enquête dite « 63.1 » intitulée « *réalisations des chambres d'agriculture* »<sup>4247</sup> est datée d'août-septembre 1963 et donne un aperçu des activités des 45 chambres d'agriculture dont la réponse a été analysée ; la seconde, dite « 69.4 » porte sur l'« *activité des chambres d'agriculture : bilan 1964-1970* »<sup>4248</sup>. Outre que ces deux enquêtes complètent avantageusement les indications laconiques données dans les annuaires des chambres d'agriculture publiés en 1965 et 1971, leur seule existence nous renseigne sur la volonté de l'APPCA de connaître l'étendue et la nature de l'action des chambres d'agriculture, sans toujours annoncer qu'il s'agit de mieux ajuster et orienter son rôle de coordinatrice des actions locales. En 1969, Christiane Mora, jeune étudiante accueillie à la bibliothèque de l'APCA entre 1965 et 1967 pour la préparation de sa thèse de troisième cycle sur les chambres d'agriculture et l'APCA dans l'entre-deux-guerres<sup>4249</sup>, est chargée pour dépouiller l'enquête 69.4. Comme au lendemain des élections de 1964, l'APPCA est en quête d'une forme de caution universitaire.

### Avatars

Depuis leurs prémisses des années 1930, et le virage pris dans les années 1950 autour du « *progrès technique* », les actions autres que consultatives des chambres d'agriculture se sont développées. Entre 1959 et les années 1963-1964, entre 1964 et 1969, quels changements sont constatables ? Au-delà des seules évolutions chiffrées, il s'agit d'observer comment l'APPCA adapte son rôle face aux mouvements potentiellement contradictoires observables dans les chambres départementales, dans le vaste espace

<sup>4246</sup> Voir Annexes. Dossier n° 14. Tableau 4.

<sup>4247</sup> Enquête 63.1. « Réalisations des chambres d'agriculture ». Compte rendu analytique, Paris, APPCA, [1963], 118 f°.

<sup>4248</sup> Arch. APCA, Activité des chambres d'agriculture. Bilan, 1964-1971.

<sup>4249</sup> Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940...* ouvrage cité.

des organisations professionnelles, et au niveau des pouvoirs publics, dans les services du ministère de l'Agriculture et dans les initiatives législatives qui tentent d'organiser la gestion déjà amorcée.

### De la vulgarisation au développement

Gustave Sicot, président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, écrit, au cours des années 1970 : « *les élus que nous avons été et que nous sommes se sont entraînés à cette tâche combien passionnante, combien paysanne, de vouloir toujours mieux et encore mieux, même tout simplement, avec les moyens du bord. Nous avons recruté des animateurs et des techniciens, pleins de bonne volonté et au départ, débordés par les surfaces de leurs attributions, mais attachés et fiers du rôle qui leur était imparti. Puis la réforme administrative devait aboutir automatiquement à élargir le champ d'action des chambres d'agriculture, là aussi, il fallait des moyens pour organiser ce que l'on devait dénommer rapidement, l'expansion d'abord et le développement ensuite [sic]. Nous venons de voir cette période difficile ingrate et délicate qui nous a conduits de 1935 à 1964, pendant que se posait le problème majeur du prolongement de la technique vers les études et des réalisations économiques correspondant à la viabilité de cette même agriculture* »<sup>4250</sup>.

### 1959-1964 : renforcement des effectifs

Pour Pierre Muller, après les premiers mois de l'application du décret du 11 avril 1959<sup>4251</sup> qui confie la vulgarisation aux groupements, des disfonctionnements contribuent à faire apparaître les chambres d'agriculture comme les « *organismes "naturels" de coordination des actions techniques au niveau du monde agricole* »<sup>4252</sup>, du fait aussi de l'activisme de celles-ci et de l'APPCA dans ce domaine – il mentionne notamment comme preuve de cette forte présence sur le terrain de la vulgarisation, la « *création d'un certain nombre de centres de perfectionnement pour les conseillers agricoles* »<sup>4253</sup>. Cette lecture voit un aboutissement dans le décret du 4 octobre 1966<sup>4254</sup>, faisant des services d'utilité agricole de développement, créés obligatoirement dans chaque chambre départementale, « *le pivot des actions de développement dans le département, l'ensemble des conseillers agricoles lui étant rattachés* »<sup>4255</sup>. Autour de cette passation de pouvoir dont les chambres d'agriculture sont le réceptacle, plusieurs questions se posent : comment l'APPCA a-t-elle envisagé et vécu cette étape ? La lecture stratégique établie *a posteriori* est-elle valide ? Dans quelle mesure l'APPCA intervient-elle dans l'orientation de ces structures ? La substitution du terme développement à celui de vulgarisation est-elle prise en considération dans le discours ? Quelles sont les options successives de l'APPCA dans l'alternative extrême qui oppose vulgarisation élitiste et vulgarisation de masse ? Comment celles-ci s'ajustent-elles avec les aspirations locales ? Il s'agit de suivre en parallèle, aux niveaux national et départemental,

<sup>4250</sup> Gustave SICOT, *Mémoires d'activité*, ouvrage cité, p. 164.

<sup>4251</sup> *Journal officiel de la République française*, 14 avril 1959, décret n° 59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole, pp. 4145-4146.

<sup>4252</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 111 ; Françoise GERBAUX et Pierre MULLER, « La naissance du développement agricole en France », article cité.

<sup>4253</sup> *Ibidem*.

<sup>4254</sup> *Journal officiel de la République française*, 6 octobre 1966, décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole, pp. 4874-4876.

<sup>4255</sup> Françoise GERBAUX et Pierre MULLER, « La naissance du développement agricole en France »... article cité, p. 21.

l'essor et les avatars d'actions trop souvent envisagées sous la forme d'instantanés aux fins probatoires.

La comparaison des pages consacrées à la description des services des chambres d'agriculture, dans les annuaires de 1959 et 1964, permet de dégager plusieurs tendances. En cinq ans, la présence des conseillers agricoles dans les chambres d'agriculture s'est considérablement renforcée. Alors que 37 chambres n'en employaient aucun en 1959, en 1964 elles ne sont plus guère qu'une douzaine, dont trois déclaraient en 1959 avoir engagé un agent technique affecté à la vulgarisation et semblent avoir négligé de renseigner l'APPCA sur la situation de 1964. Une pareille étourderie peut être suspectée dans les six cas où le nombre de conseillers agricoles semble avoir régressé<sup>4256</sup>. Dans quinze chambres, les effectifs ont augmenté, sans toutefois atteindre le double de ceux de 1959. Dans 25 chambres, ils ont été multipliés par deux à neuf. Dans une poignée de cas, l'augmentation est spectaculaire, excédant 2000 % et l'on passe d'un seul conseiller en 1959, à plus d'une vingtaine en 1964. Surtout, dans 28 chambres d'agriculture, le développement du service de vulgarisation et l'emploi de conseillers agricoles se fait *ex-nihilo*, comme dans le Maine-et-Loire où la chambre n'avait en 1959 pas encore engagé d'agents de vulgarisation, mais en compte 38 en 1964 : émergence spectaculaire et tardive confirmée par les témoins<sup>4257</sup>. Parmi les 78 chambres qui emploient des conseillers agricoles, on n'en dénombre que trois qui ne déclarent qu'un conseiller. Dans onze chambres ils sont de trois à cinq, dans quatorze autres ils sont six à neuf, dans 22 compagnies départementales ils sont dix à quinze, dans quatorze autres ils sont quinze à vingt. Enfin, dans sept chambres, vingt à trente conseillers travaillent, tandis qu'ils sont trente à cinquante dans les sept chambres restantes.

L'augmentation globale est considérable : de 222 conseillers employés par les chambres d'agriculture en 1959-1960, on passe à un minimum de 1138 en 1964<sup>4258</sup>. On peut y déceler sans peine les effets de l'article 30 de la loi du 28 décembre 1959, qui améliore énormément le financement des chambres d'agriculture en déplaçant la contribution additionnelle à l'impôt sur les propriétés non bâties. Quelle que soit la source retenue, le nombre moyen de conseillers agricoles par chambre atteint onze à treize. D'après l'annuaire publié en 1965, 37 chambres d'agriculture emploient 1 à 12 conseillers agricoles et 41 en emploient plus de treize. Dans seize chambres, les agents chargés de la vulgarisation sont plus d'une vingtaine. On repère sans peine une zone de grand dynamisme en Bretagne, Pays de la Loire et à la lisière de la région Centre, ainsi que quelques îlots en Gironde, Pyrénées-Atlantiques et Tarn<sup>4259</sup>. Les départements du Nord et de Rhône-Alpes rassemblent des effectifs moindres et les vides de la carte correspondent aux zones où les conseillers agricoles des DSA étaient nombreux à la fin

<sup>4256</sup> Ici la confrontation entre les données publiées dans l'annuaire et celles réunies dans le mémoire *Enquête 63.1* permet de mettre en évidence les lacunes des sources. Selon les pages des annuaires, la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or employait trois conseillers agricoles en 1959, et un seul en 1964. Dans les réponses à l'enquête, on apprend cependant que le service d'assistance technique et économique, service d'utilité agricole (SUA) créé en 1956, de la chambre d'agriculture côte d'orientale emploie « onze agents à la disposition de quatorze groupements de vulgarisation divers ». *Enquête 63.1. « Réalisations des chambres d'agriculture »*. *Compte rendu analytique*, Paris, APPCA, [1963], 118 f°, f° 34.

<sup>4257</sup> Alphonse GUIMBRETIERE, *Histoire et cheminements des organisations agricoles de Maine-et-Loire*, ouvrage cité, p. 140.

<sup>4258</sup> D'après *Annuaire APCA 1964* : les résultats de l'enquête 63.1 donnent 542 « agents des services d'utilité agricole » – pour 45 chambres d'agriculture –, dont la plupart sont affectés à la vulgarisation, générale et spécialisée.

<sup>4259</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 11. Carte 9.



des années 1950<sup>4260</sup>. On ne compte guère que sept chambres qui ne semblent pas avoir créé de service technique ou de vulgarisation. La variété des appellations frappe d'emblée : 44 dénominations différentes peuvent être relevées d'après les indications données par l'annuaire des chambres d'agriculture de 1964, qui révèlent un foisonnement disparate et des acceptions bigarrées de la mission vulgarisatrice des chambres d'agriculture. Tandis que le terme « *vulgarisation* » est employé vingt fois, le mot « *technique* » se rencontre 72 fois et on lit 44 fois « *économique* » en parcourant la liste des noms de services. Neuf « *services techniques* » et quatorze « *services techniques et économiques* » témoignent de la propension des chambres d'agriculture à élargir le service de vulgarisation initial en lui intégrant d'autres formes d'action, qu'elles soient de formation, de recherche ou d'information, tout en dévoilant rarement le contenu – rares sont celles qui, comme la chambre d'agriculture de Charente et son « *service de vulgarisation technique, d'information sociale, de formation professionnelle et d'amélioration des structures foncières* » ou celle des Pyrénées-Orientales et son « *service technique et Service de recherches appliquées et de vulgarisation spécialisée* »<sup>4261</sup>, qualifient et délimitent le domaine d'intervention du service.

D'après les données contenues dans l'annuaire de 1964, les conseillers agricoles représenteraient 57 % – 1138 conseillers sur 2040 salariés – des effectifs salariés des chambres d'agriculture. De fait, ici et là, on peut avoir l'impression que les services de vulgarisation sont considérés comme des « *services d'assistants* » techniques, ou de conseillers agricoles, le conseiller étant le pivot : c'est le cas dans les Ardennes – « *service des assistants techniques et économiques* » –, la Loire – « *service d'assistants techniques* » –, la Loire-Atlantique et le Lot – « *service des conseillers techniques et économiques* ». Reliquat des premières impulsions des années 1950, souvent organisées à partir des premières embauches de conseillers agricoles, dans le cadre du programme d'*Aide technique et financière de productivité*, à mi-chemin entre contingence et stratégie, maintien d'une activité centrée sur la vulgarisation par le biais des conseillers agricoles ou volonté de la part des chambres et/ou de l'APPCA de mettre en avant une forte implication dans le champ de la vulgarisation ?

La volonté de l'APPCA est lisible notamment à travers la structure du questionnaire de l'enquête 63.1 et des points qui y sont abordés. L'accent est clairement mis sur les services d'utilité agricole (SUA) consacrés à la vulgarisation : par cette enquête l'APPCA procède à une vérification de leur implantation généralisée sur l'ensemble du territoire, au comptage des agents, sans oublier de chercher à se renseigner sur les éventuels diplômes des conseillers agricoles et chefs de services techniques. État des lieux qui est également une tentative de test de la conformité des services d'utilité agricole consacrés à la diffusion du progrès technique et à la vulgarisation à un modèle généralisable à l'ensemble du territoire : ainsi la partie consacrée à l'analyse des réponses données par les chambres d'agriculture semble avoir pour fil d'Ariane la question de l'homogénéité des services de vulgarisation créés dans les départements et de la marge de manœuvre des chambres d'agriculture en ce domaine – le compte rendu évoque l'« *éventail des compétences* » et la « *vocation des services d'utilité agricole "technique"* » et conclut ainsi : « *à noter enfin que certains autres termes employés dans les titres attribués aux services d'utilité agricole de vulgarisation (progrès, études, informations, assistance, etc...) ne semblent pas modifier l'esprit de la mission qui leur est impartie* »<sup>4262</sup>.

<sup>4260</sup> Voir Annexes. Dossier n° 8. 2. Carte 2.

<sup>4261</sup> Annuaire APCA 1964.

<sup>4262</sup> Enquête 63.1. « Réalisations des chambres d'agriculture »... ouvrage cité, p° 47.

Le passage « *de la vulgarisation au développement* »<sup>4263</sup> se serait accompagné d'une perte d'autonomie des groupements agricoles, à l'initiative d'actions de vulgarisation agricole, rapidement après leur consécration en 1959 : « *ces groupements aimeraient conserver leur autonomie, leur diversité, mais la précarité de leurs moyens et du statut de leurs techniciens les oblige, par la médiation du syndicalisme, à accepter l'emprise des chambres d'agriculture qui connaissent alors une croissance vigoureuse de leurs services* »<sup>4264</sup>. Mesurer l'emprise paraît bien illusoire, sinon par l'accroissement des effectifs, déjà montré, mais certaines formulations de l'enquête 63.1 dévoilent de la part de l'assemblée permanente une évidente et préméditée volonté d'emprise sur les actions de vulgarisation, emprise qui signifierait déprise de l'État. Quand l'APPCA interroge les chambres départementales sur la création, « *à l'initiative de la chambre, de commissions, comités d'études ou groupes de travail, soit pour l'étude en commun de problèmes particuliers, soit pour la coordination de l'activité de services de l'État ou relevant de l'État et de services créés par la chambre d'agriculture ou par des organisations agricoles du département* »<sup>4265</sup>, s'agit-il d'arracher à l'État la réalité d'une cogestion des actions de vulgarisation qu'il ne resterait qu'à entériner ?

C'est le point de vue de Pierre Muller qui considère qu'après le décret d'avril 1959, qui instaurait un système dans lequel les chambres d'agriculture n'avaient que peu de place, « *tout se passe comme si l'ensemble des facteurs qui allaient marquer l'évolution du système de 1959 allaient dans le sens d'un renforcement du rôle des chambres : d'une certaine façon, on peut dire que le temps joue pour elles et, rétrospectivement, il est certain qu'elles ont "cueilli" la vulgarisation un peu comme un fruit mûr* »<sup>4266</sup>. En apparence, l'auteur de *Le technocrate et le paysan* sous-entend que le processus est largement passif et que « *le conseil vint aux chambres* »<sup>4267</sup>. Le reste de son raisonnement comme celui d'Hélène Brives contredit cette idée et implique que les chambres d'agriculture ont participé au vaste mouvement qui a abouti à la dépossession des services de l'État des programmes de vulgarisation. Et si la réponse à la question de l'anticipation de la cogestion résidait dans le flou terminologique qui accompagne ce processus, où la désignation « *les chambres d'agriculture* » signifie souvent l'APPCA ? En d'autres termes, serait-ce l'APPCA qui a cherché à orienter le travail des chambres départementales et à en faire valoir les avantages à la fois aux autres organisations professionnelles agricoles et aux pouvoirs publics ?

Ainsi « *les chambres d'agriculture vont [...], à partir de 1964-1965, proposer leurs services aux autres organisations en se présentant comme le recours face à "l'anarchie" du système de 1959, [ce d'autant plus aisément que] la FNSEA a craint que la maîtrise*

<sup>4263</sup> Le titre est de Paul Houée mais l'expression est largement employée par les auteurs que nous citerons plus avant, Marianne Cerf et D. Lenoir, Pierre Muller, Jacques Rémy et Hélène Brives.

<sup>4264</sup> Paul HOUÉE, *Les politiques de développement rural...* ouvrage cité, pp. 100-102.

<sup>4265</sup> Enquête 63.1. « *Réalisations des chambres d'agriculture* »..., ouvrage cité.

<sup>4266</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 109. L'auteur poursuit ainsi son raisonnement : « *les trois critiques adressées au système de 1959 peuvent être considérées par les chambres comme une reconnaissance de leur vocation en matière de vulgarisation : elles sont les organismes "naturels" de coordination des actions techniques au niveau du monde agricole ; elles n'ont jamais été à la pointe du mouvement de décentralisation ; enfin et surtout, elles apparaissent comme le meilleur employeur pour les conseillers agricoles, susceptibles d'unifier leurs statuts et de garantir leur emploi. Pendant la période qui va de 1959 à 1965, les chambres ont d'ailleurs été à l'origine de la création d'un certain nombre de centres de perfectionnement pour les conseillers agricoles prouvant par là l'intérêt qu'elles leur portaient* », pp. 111-112.

<sup>4267</sup> Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », dans Jacques RÉMY, Hélène BRIVES et Bruno LÉMERY [dir.], *Conseiller en agriculture...* ouvrage cité, p. 17.

de l'ensemble du dispositif ne lui échappe au profit de forces incontrôlables et il est probable qu'aux yeux des dirigeants de l'époque, mieux valait s'en remettre aux chambres d'agriculture si on ne pouvait l'éviter, que de perdre le contrôle des actions de vulgarisation »<sup>4268</sup>. L'annuaire des chambres d'agriculture comme le mémoire de l'enquête 63.1 permet de pointer l'importance de cette interaction des chambres d'agriculture avec les GVA, et dans une moindre mesure les CETA, par la mise à disposition de conseillers agricoles<sup>4269</sup>, qui concerne au moins une chambre sur trois, si l'on s'en tient aux seules déclarations. Dans les bureau de l'APPCA au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, cela a-t-il été pensé comme une stratégie, une façon de devancer la cogestion ?

L'ancien service d'utilité agricole de l'APPCA intitulé « Bureau des chambres d'agriculture » est devenu au cours de l'année 1960-1961 la « direction des relations avec les chambres d'agriculture (DRCA) ». Le spectre de ses attributions révèle le lien indéfectible qui depuis le début des années 1950 lie le « fonctionnement administratif et financier » des chambres d'agriculture et « le fonctionnement technique de leurs services d'utilité agricole ». De même, « entrent dans ses attributions non seulement les rapports entre l'assemblée permanente et les chambres d'agriculture, mais aussi et surtout l'aide aux chambres d'agriculture dans tous les domaines dans lesquels celles-ci se heurtent ou peuvent se heurter à des difficultés »<sup>4270</sup>. La réorganisation du service et son changement de nom ne relèvent pas d'un changement superficiel : les nouvelles possibilités financières permises par l'article 30 de la loi du 28 décembre 1959 ont certes suscité un développement rapide des activités des chambres et de leurs effectifs, dès 1960-1961, mais elles semblent avoir accru la dépendance des structures départementales vis-à-vis de l'APPCA dont elles auraient requis le concours de façon plus soutenue<sup>4271</sup>. La DRCA chapeaute l'action du service formation professionnelle, qui comporte trois volets – vulgarisation, enseignement et « formation et perfectionnement du personnel » – pointant le maintien d'une relation très étroite entre formation et vulgarisation.

Le premier volet consiste d'abord à assurer le secrétariat de la commission professionnelle de la vulgarisation, créée par l'APPCA en juin 1960 et rassemblant notamment la FNSEA, le Conseil national de la coopération agricole (CNCA), le CNJA, la FNGPA, la FNGVPA et la Fédération nationale des CETA, soit à s'affirmer en tant qu'agent coordinateur au plan national, notamment en « facilit[ant] l'établissement des propositions définitives d'affectation des subventions attribuées au titre du Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole, aux groupements de vulgarisation pour l'année 1961 ». Il s'agit aussi de procéder à une « enquête sur la situation actuelle du Conseil agricole [portant] sur les moyens financiers et sur les effectifs du personnel technique

<sup>4268</sup> Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, pp. 112-113.

<sup>4269</sup> Hélène Brives en détaille les modalités : « Chaque GVA est constitué en association liée par convention à la chambre. La chambre met un conseiller à sa disposition en contrepartie de quoi le groupement s'engage à lui reverser les cotisations des adhérents et les subventions accordées par le fonds national de la vulgarisation et du progrès agricole. Pour solliciter ces subventions, chaque groupement doit faire une demande d'agrément, dresser un rapport d'activité pour l'année écoulée et un programme d'action pour l'année à venir. Si la création des GVA se fait au départ au détriment des chambres qui voient le syndicalisme accroître son influence sur le terrain, les deux institutions demeurent très proches dans leurs conceptions de la vulgarisation. Elles partagent la même méfiance à l'idée de groupes très autonomes et donc difficilement contrôlables dans leurs thèmes de réflexion et leurs prises de position, préférant pour cette raison toutes les deux le modèle des GVA à celui des CETA ». Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession... », article cité, p. 25.

<sup>4270</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1960-1961, f° 10.

<sup>4271</sup> *Ibidem*, f° 11.

*mis à la disposition des groupements »*<sup>4272</sup>. Les suites de la loi du 2 août 1960 sur l'enseignement et la formation professionnelle agricole sont encore trop inexistantes pour occuper vraiment l'APPCA, en revanche, son impact en matière de formation des conseillers agricoles, par l'intermédiaire de l'AFPA, est important. L'association, créée en 1957, recrute et forme les conseillers, organise des stages de perfectionnement, gère les fonds affectés par le CNVPA aux bourses et présalaires versés aux conseillers élèves des centres de formation accélérée, participe à des études d'intérêt général. L'APPCA estime qu'« *en 1960, le volume général de ses travaux a plus que doublé par rapport à l'année 1959* », l'indicateur retenu étant le nombre de conseillers recrutés et formés. Par le biais de l'AFPA, l'APPCA se trouve au cœur de la politique d'orientation des programmes de vulgarisation, d'autant plus que l'association de formation « *a été désignée par le CNVPA pour assurer en 1961 l'organisation matérielle et le secrétariat de[s] examen[s] d'aptitude professionnelle au métier de conseiller agricole* »<sup>4273</sup>.

### **1966 : un décret décisif**

Le décret du 4 octobre 1966 entérine les changements survenus depuis. Désormais, chaque chambre départementale est tenue de créer « *un service d'utilité agricole qui aura pour mission de regrouper et de coordonner toutes les actions entreprises pour la mise en œuvre du programme départemental de développement agricole établi par le conseil départemental ainsi que de veiller et de contribuer au financement de ce programme. Dans la gestion du service, le président de la chambre d'agriculture ou son délégué est assisté d'un conseil de direction composé pour moitié de membres de la chambre d'agriculture et pour moitié de représentants d'organisations professionnelles à vocation générale* »<sup>4274</sup>. Une Association nationale pour le développement agricole est créée, à laquelle font partie les grandes organisations agricoles et l'APPCA : cette association est chargée de gérer le fonds national de développement agricole, dont les dépenses sont constituées en grande partie et prioritairement de subventions « *aux services de développement agricole créés par les chambres d'agriculture* »<sup>4275</sup>.

Pour Paul Houée, le décret du 4 octobre 1966 corrige la charte de vulgarisation et marque le passage officiel de la vulgarisation au développement. Il rappelle que l'un de ses objectifs est de « *diffuser parmi les agriculteurs les connaissances nécessaires à l'amélioration des techniques de la production agricole, des conditions de gestion des entreprises et groupements agricoles et des structures économiques de production et de vente, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des dits agriculteurs et de leurs familles, de faire prendre conscience aux agriculteurs et aux organisations professionnelles agricoles des problèmes techniques, économiques et sociaux dont la solution intéresse l'avenir de leur région* ». Dans ces structures, s'observe une claire distinction entre les organes d'études, de réflexion et les appareils de gestion. Au plan départemental, le Comité départemental du développement agricole (CDDA) conçoit et coordonne les actions de développements et gère et anime le Service d'utilité agricole de développement (SUAD), organe administratif obligatoire, rattaché à la chambre d'agriculture. Au plan national, le Comité national pour l'étude des problèmes du développement agricole

<sup>4272</sup> *Ibidem*, f° 15.

<sup>4273</sup> *Ibidem*, f° 20.

<sup>4274</sup> *Journal officiel de la République française*, 6 octobre 1966, Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole, pp. 4 874-4 876.

<sup>4275</sup> *Ibidem*.

(CNEPDA) conçoit et coordonne à son niveau les programmes de développement financés et gérés par l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) composée pour moitié de représentants de l'État et pour moitié de représentants des grandes centrales professionnelles (APCA, FNSEA, CNJA, CNMCCA). Désormais, « *toutes les cotisations professionnelles, taxes parafiscales, ressources locales (Conseil général) et crédits nationaux sont désormais répartis par le canal unique de l'ANDA et des SUAD* ». Cela représente 270 millions de francs en 1970 : 137 millions sont fournis par les taxes sur les produits agricoles (céréales et betteraves) versées à l'ANDA et 65 millions proviennent des ressources des chambres d'agriculture ; le reste est constitué des subventions des conseils généraux, de cotisations des adhérents et de quelques sources diverses<sup>4276</sup>. C'est autant en finançant qu'en contrôlant les ressources que les chambres d'agriculture et l'APCA bénéficient des dispositions de ce décret.

De la vulgarisation au développement, il ne s'agit pas seulement d'un élargissement sémantique. Marianne Cerf et Daniel Lenoir propose de ce revirement terminologique trois acceptions. « *Développement agricole* » est préféré à « *vulgarisation agricole* » « *pour signifier l'appropriation, par le milieu agricole lui-même, de la diffusion du progrès et, pour une part, de son élaboration* ». Cela a une portée pédagogique et politique. Pédagogique car cela « *consacre l'abandon d'une vision scolaire de la diffusion du progrès et suggère la référence à des méthodes participatives* ». Politique en ce que cela « *exprime la décision de confier les orientations et la gestion de la diffusion du progrès aux agriculteurs ou du moins à leurs représentants* ». Mais il ne faudrait oublier que cette évolution intervient simultanément à une autre évolution terminologique, par laquelle le « *développement* » devient un substitut ou du moins une nuance indispensable au terme « *croissance* » contre l'idée d'une évolution économique linéaire. Cette mutation du vocabulaire des économistes et des politiques entend traduire une « *approche structurale et qualitative des changements* ». Enfin, « *développement* » fait référence au sens du mot dans l'industrie, soit la « *phase qui, dans la théorie des innovations techniques, s'étend entre la recherche appliquée et l'adoption définitive : il s'agit alors du développement des résultats de la recherche* », renforçant la dimension expérimentale ambitionnée par certains acteurs des nouvelles structures de « *développement agricole* », tout en maintenant la référence au « *progrès technique* » des années 1950. Finalement, et pour de nombreuses années, « *le mot "développement agricole" apparaît donc au carrefour de multiples significations et sa définition constitue, pour une part, un enjeu politique pour les diverses forces sociales qui ont un projet sur l'agriculture. En effet, la constitution du développement agricole comme secteur relativement autonome de la politique agricole ne répond pas à une rationalité définitive qui arriverait à isoler des autres les fonctions qui relèvent du développement. Il est le fruit d'un processus historique de différenciation qu'il importe d'analyser : il s'agit d'une notion en perpétuelle recomposition mais dont l'observation est d'autant plus intéressante qu'elle constitue un puissant révélateur des tensions qui traversent l'agriculture* »<sup>4277</sup>.

### **1968-1974 : un unanimité de façade**

Il n'est malheureusement guère possible de comptabiliser les évolutions d'effectifs, notamment techniques, dans les chambres d'agriculture, de 1963 à 1969, soit par-delà la césure de 1966. Les sources ne le précisent guère, ne signalant plus que le nom des chefs

<sup>4276</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural. Volume 2 : La Révolution contemporaine (1950-1970)*, ouvrage cité, pp. 59-66.

<sup>4277</sup> Marianne CERF et Daniel LENOIR, *Le développement agricole en France*, Que sais je ?, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 126 p.

de service. Cette lacune est cependant significative par elle-même : pour l'APCA, il n'y a plus guère d'enjeu d'ordre numérique. Les SUAD, nombreux et peuplés de conseillers, sont désormais une norme à propos de laquelle les questions deviennent plus ouvertes, moins ciblées. Le rodage et l'étape cruciale préparatoire à la délégation aux SUAD de la vulgarisation sont achevés. Plusieurs indices majeurs convergent vers cette conclusion. À l'APCA, en 1963, le « *service de formation professionnelle* » devient distinct de la « *direction des relations avec les chambres d'agriculture* », laquelle, en 1965, change de nom et d'attributions pour devenir la « *direction des affaires administratives* », au moment même où les DSA sont supprimés.

Autour d'effectifs techniques constitués, il est surtout question, dans l'enquête « 69.4 » sur l'« *activité des chambres d'agriculture : bilan 1964-1970* »<sup>4278</sup>, de l'organisation des services généraux, de leur rationalisation et de leur croissance. Dans le chapitre du plan d'étude portant sur « *le pouvoir d'intervention des services de la chambre d'agriculture* », ce sont d'abord les services généraux qui sont abordés, leur rôle, leur composition, leurs effectifs, leur évolution depuis 1963, les « *points sur lesquels des améliorations pourraient ou devraient être apportées (organigramme de la chambre d'agriculture, rattachement ou détachement de certains services aux services généraux...)* ». On voit combien suite au développement exponentiel des SUAD la nécessité de présenter une structure administrative solide et crédible pour soutenir l'action des services – ce d'autant plus que les SUAD sont des organismes paritaires, à l'intersection de l'action des chambres d'agriculture et de celle des syndicats. Lorsqu'il est question du personnel de la chambre d'agriculture, la dimension bureaucratique et technocratique est patente : l'APCA interroge les chambres d'agriculture sur la composition, les effectifs, les qualifications, le « *perfectionnement* », l'« *exercice de l'autorité* », la « *hiérarchie* ». En 1969, d'après les résultats de l'enquête 69-4, sur 51 chambres, 22 emploient plus de quarante personnes, alors qu'elles n'avaient en général embauché qu'une vingtaine de personnes en 1963. 22 autres chambres totalisent vingt à quarante salariés, ce qui représente bien souvent une augmentation de plus de 100 % des effectifs depuis 1963.

À propos du patrimoine immobilier de la chambre d'agriculture, l'APCA tente de faire le point sur le nombre d'« *immeubles construits, en cours de réalisation, en projet* », mais également sur l'« *importance de l'immeuble, [de la] partie occupée par la chambre d'agriculture* », sur les « *autres organisations logées dans l'immeuble* », ainsi que sur les « *autres immeubles appartenant à la chambre* »<sup>4279</sup>. La comparaison des photos des immeubles des chambres d'agriculture, voire des Maisons de l'agriculture, dans les villes-préfectures, entre 1964 et 1970, révèle que de nombreuses chambres d'agriculture ont déménagé, pour occuper de vastes bureaux dans de grands immeubles modernes. Derrière ces façades lisses et miroitantes, les mêmes cohabitations demeurent cependant, que ce soit sous l'appellation « *Maisons de l'agriculture* » ou non. Les chambres d'agriculture ont quitté le centre ville exigu, les places plantées de marronniers et les ruelles où elles avaient souvent emménagé dans l'entre-deux-guerres, pour occuper de grands ensembles administratifs, qui n'ont rien à envier aux sièges sociaux des grandes entreprises. Apparent en 1970, ce phénomène est cependant déjà lisible en 1964, notamment dans le cas des chambres d'agriculture ardéchoise et sarthoise, dont la photographie publiée dans l'annuaire d'alors est celle d'un bâtiment en construction ou d'une maquette<sup>4280</sup>, symbole ultime d'une projection vers un avenir florissant.

<sup>4278</sup> Arch. APCA, Activité des chambres d'agriculture. Bilan, 1964-1971.

<sup>4279</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> septembre 1969, pp. 11-17.

<sup>4280</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Dossier photographique.

L'une des orientations majeures de l'APPCA, depuis les années 1950, est celle de la formation des conseillers agricoles. Après la création de l'Association de formation et de perfectionnement agricole (AFPA), en 1957, a été fondé le centre de Trie-Château, en 1959, puis, en 1960, le centre d'Etcharry, sous le nom d'Association de formation en milieu rural (AFMR) près de Saint-Palais dans les Pyrénées atlantiques, également habilité à former des conseillers. L'expérience de Trie-Château illustre, pour Jean-François Chosson, la « *condensation des contradictions* » à l'œuvre dans les chambres d'agriculture : pour lui, « *la formation des conseillers agricoles [est le] lieu mythique où se sont condensées les contradictions de la politique de développement* ». Les inspirations qui sont celles des débuts du centre sont à la fois celles de l'arsenal de l'éducation populaire, soit l'entraînement mental ou la dynamique de groupe version Rogers, dans une perspective d'échange optimiste, en accord avec la philosophie du progrès. On retrouve également des théories des innovations en milieu rural venues des Etats-Unis, ainsi que l'esprit de la vulgarisation de masse, et des expériences de télé-promotion rurale sous la direction du professeur Malassis<sup>4281</sup>. Paul Spinat, ainsi qu'Eric Forget, au sein de la Direction de la formation, du perfectionnement et de la promotion de l'AFPA à la fin des années 1960 et au début des années 1970, ont mis noir sur blanc certaines de ces méthodes plus ou moins innovantes<sup>4282</sup>.

Mais à la veille de 1970, le malaise s'installe. La publication du Plan Mansholt en décembre 1968 et du rapport Vedel en septembre 1969 a suscité des réactions contrastées. Face à la « *poussée intégrationniste* »<sup>4283</sup>, les organisations professionnelles agricoles sont acculées à sortir de l'équivoque agrarienne et la façade de l'« *unité paysanne* » vole en éclat. Aux lendemains de mai 1968, les retombées des discours écologiques et contestataires provoquent des débats de plus en plus vifs. Bientôt, le centre de Trie-Château est transformé en service de l'APCA, ses sessions sont remplacées par un tronc commun de quatre semaines suivi de trois ou quatre cycles de complément, et c'est « *la parole libre qui cède la place à la parole orientée* »<sup>4284</sup>. Les archives de l'APCA sont muettes sur ces années délicates. Les pages consacrées au Service d'utilité agricole qu'est devenu le centre de Trie-Château, et à l'AFPA, sont laconiques et uniquement consacrées aux détails administratifs et comptables, laissant l'activité du centre dans l'ombre. Pour Jean-François Chosson, « *faute de pouvoir sanctionner ses conseillers, l'APCA normalisait son institut de formation en fonction d'un discours idéologique unidimensionnel* »<sup>4285</sup>, tandis que le malaise des conseillers agricoles s'exprime<sup>4286</sup>.

<sup>4281</sup> Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990...* ouvrage cité, pp. 165-167.

<sup>4282</sup> Paul SPINAT, *Les fondements et les références théoriques du perfectionnement pédagogique de l'AFPA, Applications aux sessions de perfectionnement pédagogique*, AFPA, 24 novembre 1974, 19 f° ; Paul SPINAT, *Fondements théoriques des actions de vulgarisation et de développement agricoles*, Paris, APCA, juin 1981, 89 p. ; Éric FORGET, *Perspectives sur la formation et le perfectionnement des cadres et agents des Chambres d'Agriculture et autres Organisations Agricoles*, AFPA-Centres régionaux, 1970-1975, Trie-Château, 1970, 50 f° ; Évaluation des cycles de perfectionnement pédagogique, Trie-Château, AFPA, janvier 1968, 30 f° ; Éric FORGET, *Recrutement, formation, perfectionnement, recyclage des agents de développement, Trie-Château*, AFPA, 1972, 17 f° ; Éric FORGET, « Problèmes pédagogiques posés par la formation des adultes en agriculture », dans *Académie d'Agriculture de France, extrait du procès-verbal de la Séance du 26 mai 1971*, pp. 772-778.

<sup>4283</sup> Paul HOUÉE, *Les politiques de développement rural...* ouvrage cité, p. 105.

<sup>4284</sup> Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990...* ouvrage cité, p. 168.

<sup>4285</sup> *Ibidem*, p. 169.

Plus largement, certains auteurs sont largement critiques sur l'impact des actions de développement des années 1960. Paul Houée estime que leur audience ne dépasse pas 10 à 15 % de la population active agricole. Tout en évoquant des résistances qui s'expliquent par un manque de cohérence, il note qu'« *il existe un singulier contraste entre les résultats immédiats de la vulgarisation sur la masse agricole et l'étonnante progression qu'elle a fait réaliser à ceux qui en ont été les acteurs et les bénéficiaires* »<sup>4287</sup>. L'APPCA et les chambres d'agriculture sont au cœur d'évolutions complexes qui concernent avant tout conseillers agricoles et agriculteurs, acteurs de la continuelle redéfinition des actions de conseil agricole. Certaines approches portant sur la période actuelle permettent de souligner la permanence de cette quête de médiation et de l'ambiguïté qui découle des différentes missions confiées aux chambres, voire saisies par elles. La conclusion de l'étude de Claude Compagnone, Sandrine Petit et Bruno Lémery conduit à envisager la capacité des chambres d'agriculture à se voir confier un rôle de médiateur à l'aune de leur position dans le champ des organisations professionnelles agricoles, et de leur démarche d'autonomisation au sein de celui-ci, mais également au vu de la place de l'agriculture dans la société et du rôle qui lui est assigné<sup>4288</sup>. Dans la société des Trente glorieuses, l'ambition modernisatrice prend le relais du « *progrès technique* » des années 1950, notamment par le biais des 4<sup>e</sup> (1962-1965) et 5<sup>e</sup> (1966-1971) Plans, mais également via la Politique agricole commune. Le rôle de l'APCA dans ces années-là n'en est que plus mouvant.

## Structuration institutionnelle en cours (II)

Sur le plan législatif, des bouleversements sont observables. Outre qu'en décembre 1966, l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture (APPCA) devient l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), deux textes sont votés qui infléchissent beaucoup l'action des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente. Le 8 décembre 1966, paraît un décret obligeant les chambres régionales d'agriculture à se conformer aux limites des régions de programme : par-là même, les chambres d'agriculture confirment leur participation à la régionalisation, déjà entamée par la participation de ses membres aux Commissions de développement économique régional (CODER). Le 28 décembre 1966, est votée la loi sur l'élevage : elle implique la création, dans chaque département ou groupe de départements voué à l'élevage, d'un établissement d'élevage (EDE) ayant pour mission d'améliorer la qualité et la productivité du cheptel, et ayant un rôle coordonnateur des actions de développement. La plupart de ces établissements se constituent sous la forme de Service d'utilité agricole d'élevage de la chambre d'agriculture. Ces décisions sont complétées par les décrets des 14 mars et 14 avril 1967 autorisant la création de Services d'utilité agricole de type « *structure d'accueil* », associant les initiatives syndicales, coopératives et mutualistes, notamment au

<sup>4286</sup> J.-P. DAUBARD, « Les interrogations des conseillers agricoles en Bourgogne », dans *Économie rurale*, 1974, volume 99, n° 99-100, pp. 143-147 ; Voir à ce sujet Jacques RÉMY, « Le malaise des conseillers ou l'histoire d'une institution pédagogique », dans *Éducation permanente*, n° 37, 1977, pp. 64-84.

<sup>4287</sup> Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural. Volume 2 : La Révolution contemporaine (1950-1970)*, ouvrage cité, pp. 59-66.

<sup>4288</sup> Claude COMPAGNONE, Sandrine PETIT et Bruno LÉMERY, « A New Role Of Mediator For Extension Services: A Challenge For The Chambers Of Agriculture In France », article cité ; Voir également : Bruno LÉMERY, « Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs », dans Jacques RÉMY, Hélène BRIVES et Bruno LÉMERY [dir.], *Conseiller en agriculture*, ouvrage cité, pp. 235-252.



sein des comités de direction, ainsi que par le décret du 2 janvier 1968 permettant la création d'établissements ou services d'utilité agricole à compétences interdépartementales.

Dans les chambres d'agriculture, dès 1969, est constatable la diversification des secteurs d'intervention. Sur 58 chambres d'agriculture qui ont répondu à cette partie de l'enquête 69-4, 39 disent qu'il existe un Service d'utilité agricole d'élevage (SUAE) au sein de la chambre d'agriculture<sup>4289</sup>. Dans ce domaine, services interdépartementaux et services d'utilité agricole à compétence interdépartementale (SUACI) se multiplient, au fur et à mesure que les chambres régionales d'agriculture s'organisent et prennent de l'ampleur – citons notamment « *Montagnes* » qui fédère l'Ardèche, l'Isère et la Savoie ou le service interdépartemental de la race bovine charolaise. En 1971, les plus généralisés sont apparemment les services fonciers – notamment relatifs à la forêt, corrélativement aux CRPF auxquels les membres des chambres d'agriculture participent<sup>4290</sup> –, les services de formation professionnelle, d'études et d'observation économique et de « *propagande en faveur des produits agricole* »<sup>4291</sup>.

Au niveau de l'APCA, l'une des orientations les plus significatives semble être la création, en 1969, d'une sous-direction du Plan, de l'aménagement du territoire et du développement régional. Dirigée par Bernard Gaye, ingénieur agricole et titulaire d'un « *Master of sciences de l'Université de Géorgie (USA)* », recruté en 1967, cette branche de la direction des affaires économiques et sociales est née dans le cadre de la préparation du 6<sup>e</sup> Plan : « *le service a participé directement aux commissions de modernisation intéressant l'agriculture, telles la commission de l'Agriculture, la commission de l'Espace rural, la commission des industries agricoles et alimentaires, la commission de l'eau et à celles de portée générale, telle la commission de l'économie générale et du financement* ». La question du devenir de l'agriculture dans les grandes aires métropolitaines en extension se pose et donne lieu à la création d'un « *inter-groupe Aménagement du territoire* »<sup>4292</sup>. La mise en place des plans d'aménagement rural (PAR) organisés par le décret du 8 juin 1970 – 43 PAR sont agréés dès 1971 – génère des besoins au niveau départemental et régional : aussi, en 1972, « *conscient de la mission d'appui technique auprès des chambres d'agriculture que l'APCA doit remplir, le ministère de l'Agriculture a passé une convention avec elle lui assurant le financement d'un agent contractuel affecté à cette tâche particulière* »<sup>4293</sup>. Autour des Organisations d'étude et d'aménagement (OREAM), l'APCA mobilise désormais quatre salariés et l'activité de la sous-direction semble très soutenue, au rythme des nombreuses réunions organisées dans les régions et des volumineux dossiers traités – notamment à propos des régions Aisne et Oise, Basse-Seine, Centre, Côte-d'Azur et Corse, Lorraine, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. À mi-chemin entre les compétences, notamment sur le plan économique et juridique, voire l'expertise, et l'activité consultative, au sein des commissions de préparation du Plan, l'APCA semble avoir trouvé en la question de l'aménagement du territoire un terrain où se rendre utile auprès des chambres départementales et régionales d'agriculture.

<sup>4289</sup> Arch. APCA, Activité des chambres d'agriculture. Bilan, 1964-1971.

<sup>4290</sup> *Journal officiel de la République française*, jeudi 8 août 1963, loi n° 63-810 du 6 août 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises, pp. 7350-7354.

<sup>4291</sup> *Annuaire APCA* 1970, p. 10-13.

<sup>4292</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1970-1971.

<sup>4293</sup> Doc. APCA, Activités des services, 1972-1973.

Au tournant des années 1970, on assiste également à une nette accentuation de la dimension internationale de l'APCA. Les contacts avec le Parlement européen sont facilités par la présence en son sein de Charles Durand, président de la chambre d'agriculture et de la régionale du Centre. Jean-Claude Clavel, recruté en 1970 comme sous-directeur aux affaires internationales, a été désigné comme rapporteur sur les prix agricoles de la campagne 1972-1973 et ainsi qu'au comité consultatif des structures agricoles. Âgé de 42 ans, cet ingénieur agricole issu de l'École de Grignon a débuté en 1955 comme ingénieur à l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), puis de 1959 à 1969, a été chef du service international puis sous-directeur de la FNSEA <sup>4294</sup>.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1971, est ouvert à Bruxelles un bureau de l'APCA dont la mission est « *d'informer le plus complètement et le plus rapidement possible les organisations agricoles françaises sur tous les projets ou évènements concernant l'agriculture dans la CEE* » : il doit servir « *de relais pour toute demande d'information ou de contacts avec les instances de la CEE [et] apporte sa collaboration aux demandes d'exposés ou de sessions sur les problèmes communautaires ; [enfin] il seconde dans leurs travaux les membres du comité économique et social et assure des liaisons permanentes avec le COPA et le COGECA [Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne]* ». Les sujets traités par l'APCA sont nombreux. La PAC englobe « *mesures socio-structurelles* » et fixation des prix de campagne, ainsi que gestion des marchés par produits. Mais sont également abordés sous l'angle européen les questions de développement régional et les aides en faveur des régions agricoles prioritaires, comme la « *politique de l'environnement* » <sup>4295</sup>. À l'évidence, après la mort de René Blondelle, survenue le 25 février 1971 à Bruxelles, à l'heure des négociations préalables à l'admission de la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et peu après que le Plan Mansholt ait donné le coup d'envoi de la réforme de la PAC <sup>4296</sup>, l'APCA a éprouvé le besoin de renforcer et de réassurer sa présence au niveau décisionnel européen. Sans aller plus loin dans cette direction, il semble possible de suggérer que dans la continuité du transfert observé au début des années 1960, quand l'APCA déplaçait ses revendications d'indexation des prix agricoles de Paris à Bruxelles, un véritable glissement se confirme : et si désormais, l'APCA était le médiateur entre l'échelon régional et l'échelon européen, alors qu'elle se posait en entremetteuse entre chambres départementales et ministère au moment de sa refondation ? À l'aube des années 1970, tout semble l'indiquer, même si l'échelon départemental ne peut guère être éclipsé : par le biais du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture (FNPCA), l'APCA joue toujours un rôle d'interface entre la rue de Varennes et les préfectures des départements.

## Péréquation(s) et tensions internes

<sup>4294</sup> *Who's who in France, 1977-1978.*

<sup>4295</sup> Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1971-1972.

<sup>4296</sup> « *À la fin des années 1960, au cours desquelles se sont progressivement mises en place les organisations communes des marchés (OCM), la Commission est bien résolue à limiter les dépenses de la Politique agricole commune (PAC). Le gonflement incontrôlé d'excédents de produits céréaliers et laitiers entraîne en effet des dépenses d'intervention (prix garantis) et de soutien des marchés qui grèvent toujours davantage le budget communautaire. Dans le même temps, le nombre total d'agriculteurs actifs passe, entre 1950 et 1958, de 18 millions à 14,5 millions. La Commission propose donc, à travers le Plan Mansholt, de revoir en profondeur les structures de l'agriculture communautaire, ce qui ne manque pas de susciter le désarroi et le mécontentement des fermiers européens. La manifestation spectaculaire qui réunit près de 100 000 agriculteurs dans les rues de Bruxelles le 23 mars 1971 en est l'expression la plus visible* ». [www.ena.lul.fr/](http://www.ena.lul.fr/)

Le Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture (FNPCA), institué par le décret du 24 décembre 1954, débute son action en 1955. L'existence de ce Fonds a accompagné et soutenu le formidable déploiement des effectifs salariés, notamment techniques, dans les chambres d'agriculture, et leur équipement en matériel. En 1959 cependant, le directeur du « *Bureau d'étude des chambres d'agriculture* », ressentait le besoin de défendre et justifier le rattachement du FNPCA à son service : « *le Fonds de péréquation n'est pas seulement un outil financier, il s'est avéré dès le début comme le moteur de l'action technique des chambres d'agriculture : d'ailleurs, ce fonds a été expressément créé pour permettre la participation des chambres d'agriculture à l'expansion économique. L'activité des chambres d'agriculture quelles que soient les origines de leurs ressources constitue un tout, il était donc normal que ce soit le même service qui s'occupe de l'ensemble. De plus en plus, le Fonds est utilisé un peu à titre expérimental, afin de se rendre compte de l'efficacité, de l'utilité d'une initiative avant de faire appel à des sources de financement définitives ; le Fonds est à l'origine de la création de la plupart des services d'assistance technique et économique ; actuellement de nombreuses chambres d'agriculture ont fait appel à son aide financière pour la création de services d'observation des marchés, de services économiques etc. Séparer le Fonds de péréquation des autres activités du Service rendrait certainement plus difficile une vue d'ensemble sur l'activité des chambres d'agriculture* »<sup>4297</sup>.

Selon *Le Robert*, la péréquation est, en droit administratif, le « *rajustement des traitements, pensions, impôts, destiné à les adapter au coût de la vie ou à établir entre eux certaines proportions déterminées* ». Le terme désigne à la fois la « *répartition* » et l'« *égalité dans la répartition* » : en économie, il s'agit du « *rajustement de ressources ou de charges afin de réduire certains déséquilibres* ». C'est bien la lettre du décret de décembre 1954 et son interprétation par l'APPCA après la publication du décret du 23 juillet 1955 : le FNPCA a pour objet « *de mettre les chambres départementales d'agriculture en mesure de couvrir les dépenses entraînées par leur participation à la réalisation des programmes agricoles généraux arrêtés par le ministre de l'Agriculture, après avis de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture* »<sup>4298</sup>. Les conditions permettant de bénéficier du dispositif créé sont cependant nombreuses et complexes. Il faut que la chambre perçoive déjà 40 centimes additionnels, plus la cotisation à l'APPCA et la contribution de 10 décimes au FNPCA. Il faut que les dépenses visées s'inscrivent dans les « *programmes agricoles généraux* » et aient l'aval de l'APPCA. Enfin seulement les chambres départementales sont d'abord susceptibles de recevoir des subventions du FNPCA. La règle interne fixée au départ se fonde sur le calcul du montant moyen des ressources des chambres d'agriculture : « *le Comité de gestion a décidé d'interpréter ce texte en considérant comme chambres d'agriculture ne disposant que de ressources insuffisantes, celles dont les ressources sont inférieures à la moyenne générale des ressources de toutes les chambres d'agriculture métropolitaines, c'est-à-dire que la valeur moyenne du décime étant de 11 000 francs environ, bénéficieront par priorité de l'aide du Fonds, les chambres d'agriculture dont le centime a une valeur inférieure à ce chiffre* ». Les « *chambres mieux dotées* », si elles ne peuvent bénéficier de subventions, sont peuvent obtenir des prêts d'attente à court terme, ainsi que des cautions ou garanties pour leurs emprunts<sup>4299</sup>.

L'activité du FNPCA démarre très rapidement et devient vite très soutenue : entre mai 1957 et mai 1958, 191 dossiers sont examinés. Au total, entre 1956 et 1966, ce sont au moins 543 demandes qui ont été satisfaites. « *La présentation de chacun de ces*

<sup>4297</sup> Arch. APCA, Circulaires juin 1959-décembre 1959, rapport sur l'activité des services, année 1958-1959.

<sup>4298</sup> Arch. APCA, Circulaires, avril 1955-décembre 1955, note générale d'information, FNPCA, 6 octobre 1955.

<sup>4299</sup> Arch. APCA, Circulaires, avril 1955-décembre 1955, note générale d'information, FNPCA, 6 octobre 1955.

*dossiers, qui suppose l'analyse de chacune des demandes et de chacun des budgets des chambres d'agriculture demanderesses, ainsi que la correspondance échangée à la suite des décisions prises, constitue un gros travail qui explique que depuis février 1957 »*<sup>4300</sup>, deux personnes ont été engagées : une sténodactylographe et un secrétaire-rédacteur, André Faucon, ingénieur agronome issu de la promotion 1952 de l'INA. Le traitement de ces archives, dispersées et incomplètes<sup>4301</sup>, est long et délicat, notamment parce que les décisions prises par le comité de gestion du FNPCA semblent agréées par une approbation ministérielle tacite. Il est cependant possible d'oser quelques constats.

Les départements normands, du Nord-Pas-de-Calais, du Bassin parisien, d'Alsace et d'une partie de la Lorraine et de la Bourgogne, contribuent très fortement, du moins avant 1960, à alimenter le FNPCA : les cotisations des dix chambres d'agriculture les mieux dotées représentent un quart des ressources du fonds de péréquation. En apparence, évidemment, les chambres d'agriculture dont la cotisation est la plus importante, soit celles des départements où la valeur du centime additionnel est la plus élevée, ne sont pas celles qui ont bénéficié en priorité des fonds alloués. À l'inverse, parmi les chambres d'agriculture les moins riches, une douzaine de chambres d'agriculture – situées dans les zones les plus montagneuses du territoire métropolitain, Alpes, sud du Massif central et Pyrénées – ont perçu près d'un tiers des subventions allouées, alors qu'elles cotisent à hauteur de 5 %<sup>4302</sup>.

Le département qui aurait bénéficié du montant de subvention le plus important est celui des Hautes-Alpes. Neuf demandes de subventions sont acceptées entre 1956 et 1964, pour les actions suivantes : subvention pour le paiement du bail d'un domaine pour l'étude, la création et la multiplication de semences de graines fourragères et céréalières, action en faveur des produits de qualité du département, traitement, charges sociales, frais de déplacement d'un second technicien de la chambre d'agriculture, renforcement du secrétariat, frais de fonctionnement du laboratoire d'analyse des sols de la chambre d'agriculture, encouragement de la production de la lavande, participation de la chambre à la gestion de la ferme expérimentale. En 1959, ce sont les traitements, charges sociales et frais de déplacement de deux nouveaux conseillers agricoles qui sont pris en charge à hauteur de 1 300 000 francs. En 1962, un assistant technique pour l'habitat rural justifie une demande de subvention, honorée, tandis que les actions entreprises antérieurement ne peuvent se poursuivre que parce qu'elles sont subventionnées chaque année par le FNPCA. En 1962, « *le Comité de gestion constate que la plupart des actions que la chambre d'agriculture se propose d'entreprendre ont déjà fait l'objet, à plusieurs reprises, de mesures d'encouragement : compte tenu toutefois de la situation particulièrement difficile de l'agriculture du département, le Comité décide d'accorder les subventions suivantes* »<sup>4303</sup>. En 1963, la mise en place d'une expérience fourragère est rendue possible par l'octroi d'une subvention de 3 000 francs. En 1964, c'est celle d'un verger expérimental et le démarrage d'une expérimentation portant sur l'alimentation du cheptel bovin qui sont agréées. Bien

<sup>4300</sup> Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958.

<sup>4301</sup> Les comptes rendus annuels n'ont été trouvés que dans les circulaires, à l'APCA, et seuls les dossiers postérieurs à 1963 semblent avoir été versés par le ministère de l'Agriculture aux archives nationales (CAC, 18 CA 41-54. Fonds national de péréquation et d'action professionnelle des chambres d'agriculture. Réunions du comité de gestion du Fonds : procès-verbaux, contrats d'avances, dossiers de réunion, notes, correspondance, décisions prises dans le cadre du fonds de prêts et de la section ordinaire du fonds. Classement chronologique, 1964-1988) Une lacune demeure pour l'ensemble des décisions de l'année 1958.

<sup>4302</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Cartes 11 et 12.

<sup>4303</sup> Arch. APCA, Circulaires, juillet 1962-décembre 1962, procès-verbal de la réunion du comité de gestion du FNPCA, 14 novembre 1962.

d'autres chambres d'agriculture ont vu leurs activités de services encouragées presque aussi massivement par l'APPCA, par le biais du FNPCA, que celle des Hautes-Alpes dont le président est Louis Richier, vice-président de l'APPCA et président du comité de gestion du FNPCA.

Cependant, le principe établi en 1955, selon lequel les chambres d'agriculture dont les ressources excédaient la moyenne ne bénéficieraient pas de subventions, mais plutôt de prêts ou d'avances, est bafoué dès 1956. La chambre d'agriculture de la Moselle, par exemple, est l'une des chambres les plus riches de France : elle bénéficie pourtant dès la seconde année de fonctionnement du FNPCA d'une importante subvention d'un million de francs pour « *participation à l'acquisition par la chambre d'agriculture d'une pelle mécanique sur chenilles avec équipement de fouille spécial pour le curage des fossés et le drainage, ce matériel devant rester la propriété de la chambre d'agriculture et être loué aux utilisateurs moyennant un prix couvrant au moins l'amortissement et l'assurance tous risques de ce matériel* »<sup>4304</sup>. Ainsi, la douzaine de chambres les plus opulentes aurait bénéficié entre 1956 et 1966 de près de 8 % des subventions. Et les 45 chambres les mieux dotées auraient perçu 32 % des subventions. Voilà qui amoindrit fortement la dimension redistributive du FNPCA. Dès lors, est-ce vraiment un principe de péréquation qui est à l'œuvre ou s'agit-il seulement d'un encouragement aux meilleurs élèves dans les directions prônées par l'APPCA ? Moyen d'organiser l'émulation et de jouer les chefs d'orchestre pour l'assemblée permanente, le FNPCA est dès les premières années vivement attaqué.

Ainsi le président de la chambre d'agriculture du Rhône, Jules Calloud, en février 1957, aurait adressé, à Luce Prault un courrier critiquant le fonctionnement du Fonds. Seule la réponse à cette lettre a été retrouvée, mais il semble que l'objet du conflit réside dans le fait que la chambre d'agriculture sise à Lyon a sollicité des subventions pour une action de vulgarisation dirigée par la Direction des services agricoles. C'est René Blondelle qui se charge de répondre à l'impétrant : « *Il est à craindre en effet que les chambres d'agriculture des départements dits "riches", qui cotisent au Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture et ne reçoivent rien en échange, se refusent à participer au financement des actions de vulgarisation effectuées sous l'autorité des Directeurs des services agricoles, et, lors de la prochaine session de l'Assemblée permanente, votent contre le renouvellement en 1958 de la cotisation de 10 décimes prévus en faveur dudit Fonds de péréquation. Je me permet [sic] enfin d'attirer votre attention sur le fait que le désaveu ainsi infligé à la politique professionnelle définie et suivie par l'Assemblée permanente risque de porter une atteinte grave aux chambres d'agriculture et, par voie de conséquence, d'entraîner leur disparition* »<sup>4305</sup>. On voit combien, outre qu'elles n'ont pas été exclues du subventionnement, les chambres d'agriculture les plus riches sont devenues, par le truchement du FNPCA et de l'APPCA, aptes à arbitrer les choix opérés dans les chambres d'agriculture les plus dépendantes du FNPCA. Instrument de mise aux normes, le FNPCA n'encourage que certaines actions de vulgarisation, puis de développement, ou plutôt les encourage dans le cadre d'une aspiration corporatiste à la cogestion. La chambre d'agriculture du Rhône, qui compte parmi les quinze chambres les moins riches, se voit intimer ainsi l'ordre de suivre la vulgate de Luce Prault et des membres du bureau.

Plus largement, la diversification des actions visées par le subventionnement et des structures aptes à en bénéficier brouille les cartes. Les chambres régionales et les SUACI

<sup>4304</sup> Arch. APCA, Circulaires, décembre 1955-mai 1956, décisions prises par le Comité de gestion au cours de séance du 8 février 1956 et soumises à l'approbation de M. le ministre de l'Agriculture.

<sup>4305</sup> Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965, double d'une lettre de René Blondelle, Président., APPCA, à Jules Calloud, président de la chambre d'agriculture du Rhône, le 27 février 1957.

peuvent ainsi, dès le début des années 1960, percevoir des subventions et profiter des prêts et avances du FNPCA : il devient ainsi plus difficile d'évaluer les péréquations réelles. La participation des chambres à des SICA et au capital des SAFER devient objet d'aides importantes. D'autre part, de moins en moins de subventions – en francs 1966, on passe de 4 934 389 francs de subventions entre 1956 et 1960, à 1 412 329 francs de 1961 à 1966 – et de plus en plus de prêts. L'attribution de ces prêts et avances ne paraît, à l'examen des cotisations et de leurs actualisations successives, plus du tout connecté à la cotisation, en sorte qu'aucun principe de péréquation ne semble présider à leur octroi, les plus riches en bénéficiant autant que les plus pauvres, voire un peu plus, avec 56 % des prêts accordés.

En 1966, le président de la chambre d'agriculture de Savoie s'en émeut auprès de René Blondelle en ces termes peu équivoques : « *Je suis dans l'obligation de constater – et cela n'aura probablement pas échappé à votre attention – qu'en fin de compte les subventions accordées par le Fonds national de péréquation le sont finalement davantage au profit de départements ayant des possibilités financières relativement importantes plutôt qu'en faveur des départements pauvres. Certes, le montant total des subventions accordées est relativement modeste mais il est clair que les modifications successives apportées à la réglementation du Fonds de péréquation et à son application aboutissent exactement à l'inverse de l'esprit initial ayant présidé à la création du Fonds national de péréquation. On peut se demander, dans ces conditions, si le financement du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture ne mériterait pas un nouvel examen sur le fond et sur la forme et cela autrement que par une discussion extrêmement rapide au milieu d'un ordre du jour bien chargé à la session de l'APPCA. De toute manière, je serais curieux de connaître l'avis des chambres d'agriculture aux ressources modestes qui vont finalement contribuer davantage aux ressources du Fonds national de péréquation qu'elles n'en retireront de profit* »<sup>4306</sup>.

Lucien Biset réitère en 1968, exposant les difficultés des chambres d'agriculture « *aux ressources modestes* » : « *Le fait que vous n'avez été saisis que de deux demandes ne nous étonne qu'à demi. Nous ignorons les motifs d'abstention des chambres d'agriculture dites "riches" (peut-être le désir de conserver leur liberté ?...).* Par contre, il est évident que les chambres d'agriculture aux ressources modestes, appelées normalement à profiter par priorité de la péréquation sont pour la plupart dans une situation telle, qu'à quelques exceptions près, elles ne peuvent envisager que rarement le recrutement de cadres diplômés d'études supérieures. Quand elles le font, elles courent d'ailleurs le risque, après peu de temps, de voir ces cadres les quitter pour une situation plus avantageuse dans des chambres d'agriculture plus aisées, des coopératives, etc... et même dans l'administration. C'est une constatation que nous ne demanderions pas mieux de voir démentir par les faits. En attendant, on peut se demander ce que peut encore signifier la péréquation... »<sup>4307</sup>. Il semble bien que ce constat sans appel ait à voir avec la position de Lucien Biset dans le champ des organisations professionnelles : en vue dans les appareils des organisations nationales généralistes, il cherche à se poser en défenseur de l'agriculture pauvre des départements de montagne. Quoique la chambre d'agriculture de la Savoie soit seconde dans la liste des chambres qui ont reçu le plus de subventions du FNPCA, son président fait un pas de côté en se situant sur le plan du principe même de la péréquation.

<sup>4306</sup> CAC, 900439, Art. 42, Fonds national de péréquation et d'action professionnelle des chambres d'agriculture, 1967-1969, copie d'une lettre de Lucien Biset, président de la chambre d'agriculture de la Savoie, au président du Fonds national de péréquation et d'action professionnelle des chambres d'agriculture, le 17 novembre 1966.

<sup>4307</sup> *Ibidem*, copie d'une lettre de Lucien Biset, président de la chambre d'agriculture de la Savoie, au président du Fonds national de péréquation et d'action professionnelle des chambres d'agriculture, le 7 décembre 1968.

### **Encart biographique : Lucien Biset**

Lucien Biset devient président de la chambre d'agriculture de la Savoie en 1959. Il a été élu au suffrage universel en 1952, et réélu en 1959 par les délégués des groupements agricoles au scrutin départemental. Son importance au sein de l'APPCA va croissant au fil de ces années : délégué suppléant dès avril 1952, il siège souvent en lieu et place de Pierre Millon, fréquemment absent ; président, il est aussitôt élu membre titulaire du comité permanent général de l'APPCA <sup>4308</sup>, sur proposition de l'ensemble des élus de la région, recueillant 77 voix sur 87. Il se maintient dans cette fonction par-delà les fluctuations des limites régionales retenues, et devient vice-président de l'assemblée, pour remplacer Pierre Collet, qui en prend la tête, le 1<sup>er</sup> avril 1971 <sup>4309</sup>.

Né le 4 mai 1913, il n'a que 39 ans lorsqu'il commence à siéger à la chambre savoyarde : c'est pourtant déjà un dirigeant expérimenté. Dès janvier 1941, il est nommé parmi les 28 membres de la Commission d'organisation corporative paysanne, en tant que président du Syndicat laitier d'Aix-les-Bains <sup>4310</sup> ; il a alors 27 ans – il en démissionne deux ans plus tard, avec nombre d'autres <sup>4311</sup>. Délégué-adjoint du CROC de Savoie dès octobre 1941 <sup>4312</sup>, président du syndicat corporatif de Méry <sup>4313</sup>, il est élu syndic adjoint de l'URCA en mai 1942 <sup>4314</sup>, et est confirmé dans ces fonctions en décembre 1943 <sup>4315</sup>. À la Libération, il devient président de la Fédération des producteurs de lait (FNPL) <sup>4316</sup>, ce qu'il reste pendant 21 ans ; en 1947, il fait déjà partie du conseil d'administration de la FNSEA <sup>4317</sup> et en est secrétaire-adjoint dès 1953 <sup>4318</sup> – mandat qu'il ne mentionne à aucun moment dans les annuaires publiés par l'APCA dans lesquels il figure, alors qu'il reste dans cette fonction au-delà de 1964. Lorsqu'il est élu à la tête de la chambre d'agriculture, il est également président du Comité national des appellations d'origine fromagères, de l'Association nationale de coordination des techniques agricoles (ACTA), de la coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la race tarine et de l'Union nationale des coopératives d'insémination artificielle <sup>4319</sup>. Il gagne ensuite la présidence de

<sup>4308</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 août 1959, p. 23.

<sup>4309</sup> Documentation APCA, *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juin 1971, p. 31.

<sup>4310</sup> Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne...* ouvrage cité, p. 53.

<sup>4311</sup> *Ibidem*, p. 196.

<sup>4312</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

<sup>4313</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 5034, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Savoie, [1941-1944], liste des syndics corporatifs, [c. août 1943].

<sup>4314</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>4315</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>4316</sup> *Annuaire CGA 1947*.

<sup>4317</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA*, Paris, Armand Colin, 1969, 227 p., p. 84.

<sup>4318</sup> Arch. APCA, FNSEA 1952-1956, composition du bureau, conseil d'administration, commissions de la FNSEA, liste des présidents de FDSEA, mars 1953.

<sup>4319</sup> *Annuaire APCA 1959*, p. 164.

l'Institut technique de l'élevage bovin<sup>4320</sup>, confirmant un engagement massif en direction de la promotion des produits laitiers, principalement de ceux des exploitations savoyardes, que viendront accentuer, ensuite, ses mandats de président du centre de formation aux techniques d'élevage de Poissy, de président de la marque collective « Savoie » et de la foire de Savoie, enfin d'administrateur de SOPEXA, société anonyme à capitaux mixtes pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires<sup>4321</sup>.

Cet engagement comporte plusieurs facettes et le personnage est complexe. Il mène d'abord, et ce dès avant la guerre, une bataille pour la constitution des coopératives d'affinage du Beaufort et pour la reconnaissance de ce produit, pour lequel il obtient une des premières appellations d'origine contrôlée<sup>4322</sup>. Très vite, son positionnement va vers la revendication d'un « *statut des agriculteurs de montagne* », qu'il défendra d'ailleurs à l'APPCA au sein de la commission « Montagne » fondée à son instigation dès 1959, mais aussi au Conseil économique et social, où il siège de 1947 à 1954, puis de 1959 à 1975<sup>4323</sup>, et où il préside la commission de l'alimentation<sup>4324</sup>; revendication qui aboutira partiellement en 1972 avec la loi sur la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde et celle qui institue l'indemnité spéciale montagne, dite à l'époque « *prime à la vache tondeuse* ». Son engagement en faveur d'une reconnaissance des spécificités du développement montagnard couvre de nombreux domaines, notamment celui de la « *pluriactivité* »<sup>4325</sup>. Dès son élection, c'est en direction de la montagne aussi qu'il concentrera les efforts des conseillers agricoles de la chambre d'agriculture, notamment au travers du SUACI Montagne, par « *le maintien d'un vétérinaire en Haute-Maurienne ou [...] la création de la coopérative laitière de la vallée de l'Arvan* »<sup>4326</sup>. Enfin, il fait figure de sauveur de la race tarine, jugée condamnée face aux races plus productives dans les années 1950<sup>4327</sup>. Autour du fromage de Beaufort et de ses coopératives, de la sélection des races laitières et de la valorisation de la race bovine de Tarentaise, s'articulent des menées qui concernent l'ensemble des productions locales – vins, fruits, autres produits laitiers – et vont du remembrement à l'habitat rural : en 1954, dans les pages de *L'Information agricole*, Lucien Biset se pose en dirigeant savoyard plus qu'en président d'une organisation spécialisée intégrée à la FNSEA<sup>4328</sup>. À sa mort, en 1982, c'est cette image qui sera très volontiers évoquée par ses amis et successeurs : le président de la chambre d'agriculture, Joseph Guigue rappelle le *credo* de « *celui qui symbolisait l'agriculture savoyarde* » : « *cette promesse que tu t'étais faite à toi-même, de hisser l'agriculture des petits, l'agriculture des régions difficiles, l'agriculture de la montagne, au niveau non pas seulement de la parité*

4320 *Ibidem*.

4321 « *Un Homme dans son Temps. Lucien Biset* », hommage rendu par la chambre d'agriculture de la Savoie, avec la participation de nombreuses personnalités savoyardes, [1992], [28 f°].

4322 *Ibidem*.

4323 *Annuaire APCA* 1959, p. 164 ; *Annuaire APCA* 1964, p. 314 ; *Annuaire APCA* 1970, p. 318.

4324 « *Un Homme dans son Temps. Lucien Biset* »..., ouvrage cité.

4325 *Ibidem*.

4326 *Ibidem* ; Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

4327 *Ibidem*.

4328 Jean ROMANS, « Choses vues en Savoie », dans *L'Information agricole*, n° 92, 14 août 1954. Voir Annexes. Dossier

n° 11. Document 7.



*économique mais d'abord de la dignité. Cette dignité dont tu savais par expérience qu'elle est la richesse des pauvres »*<sup>4329</sup>

Défenseur des agriculteurs des montagnes savoyardes et symbole de leur agriculture<sup>4330</sup> : « *Lucien Biset, authentique Savoyard n'était pas cependant un montagnard de souche* », puisque né à Viviers-du-Lac, près d'Aix-les-Bains, puis propriétaire d'une exploitation achetée à crédit, non loin, à Méry<sup>4331</sup>, il y est « *agriculteur-éleveur* » encore en 1955<sup>4332</sup>. La trajectoire de l'agriculteur qu'il a été ne doit être négligée pour apprécier dans ses aspérités la personnalité d'un dirigeant dont l'« *image officielle* » – produit « *de la négociation entre les attentes sociales du journaliste, de l'informateur, pour la reproduction d'une certaine image du dirigeant, portrait par délégation du paysan-type, destiné à un public préparé à la reconnaître, et les intérêts, les penchants du représentant agricole à personnaliser la paysannerie qui lui ressemble* »<sup>4333</sup> –, dit peu de choses sinon qu'il « *n'a pas pu conserver à Méry, l'exploitation achetée à crédit, et s'est retrouvé fermier* »<sup>4334</sup> : en 1964, il se dit d'ailleurs « *exploitant-fermier* » à Vimines<sup>4335</sup>.

Outre la question de son identité professionnelle propre et de sa connexion avec son identité dans le champ des organisations professionnelles, se pose celle de l'audience d'un dirigeant impliqué à tous les niveaux des responsabilités, qui devient notamment président du Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA)<sup>4336</sup>. Distingué à de nombreuses reprises, Lucien Biset n'en fait pas systématiquement étalage : dans l'annuaire publié en 1960, il n'en signale même aucune<sup>4337</sup> ; ensuite viennent sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, au grade de chevalier encore en 1964, sa distinction par la croix de guerre 1939-1945, son titre de chevalier de l'économie nationale, ainsi que son grade d'officier de l'ordre de Léopold<sup>4338</sup>. En 1971, il se dit aussi commandeur du Mérite agricole, décoration qu'il ne mentionnait jusqu'alors pas<sup>4339</sup>. Son panégyrique signale qu'il a été distingué comme commandeur des trois ordres majeurs que sont la légion d'honneur, l'ordre national du mérite et le Mérite agricole. De même, ses mandats de maire de Viviers-du-Lac, sa commune natale, et de conseiller général, ne sont jamais avancés dans les notices destinées à la profession. Pourtant, sa stature est bien celle d'un

<sup>4329</sup> « L'agriculture savoyarde en deuil. Dernier hommage à Lucien Biset », dans *Notre terroir. Organe de l'unité paysanne savoyarde*, n° 511, samedi 10 juillet 1982.

<sup>4330</sup> « *Un Homme dans son Temps. Lucien Biset* »..., ouvrage cité ; Justin ALBERT, *En Savoie, vie, mœurs et coutumes du Haut-Chablais*, Bellegarde, Allera, 1979, [non paginé]. (préface de Lucien Biset) ; Jean-Pierre COUREN, J. MANOURY, Lucien BISET, D. LE GOUPIL et Gérard COLLOMB, *Paysans et bergers des Pays de Savoie*, Chambéry/Annecy, Musées d'art et d'histoire, 1973, [non paginé]. (catalogue d'exposition).

<sup>4331</sup> *Ibidem*.

<sup>4332</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>4333</sup> Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie, Remarques ethnographiques... », article cité, p. 6.

<sup>4334</sup> « *Un Homme dans son Temps. Lucien Biset* »..., ouvrage cité.

<sup>4335</sup> *Annuaire APCA* 1964, p. 314.

<sup>4336</sup> *Annuaire APCA* 1970, p. 318.

<sup>4337</sup> *Annuaire APCA* 1959, p. 164.

<sup>4338</sup> *Annuaire APCA* 1964, p. 314.

<sup>4339</sup> *Annuaire APCA* 1970, p. 318.

« *ténor national* »<sup>4340</sup>, voire européen : il est notamment choisi pour débattre avec Sicco Mansholt dans une émission de télévision diffusée le 12 mars 1971, au cours de laquelle il oppose au vice-président de la commission des communautés européennes chargé des questions agricoles des arguments relatifs aux particularités des agriculteurs des régions difficiles<sup>4341</sup>. À des insertions multiples correspondent vraisemblablement des réceptions locales contrastées puisque selon des témoins, « *curieusement, c'est dans sa Savoie natale que Lucien Biset a eu du mal à se faire entendre* »<sup>4342</sup>.

## Vestiges

Par vestiges, nous entendons non seulement l'expression issue de l'architecture et de l'archéologie, qui désigne les restes d'un ancien édifice, donc, au sens figuré, ce qui reste d'une chose qui n'est plus, mais également les acceptions rencontrées en biologie de l'évolution, où une structure vestigiale est un organe qui a perdu sa fonction originelle, voire en thermodynamique, pour laquelle « *le vestige est un indice dont le sens ne peut être reconstruit que par et dans la diachronie d'une entropie : il est un objet saisi dans sa singularité dont la compréhension se construit à partir de l'établissement d'une différence entre l'objet d'origine imaginé ou reconstitué dont l'entropie est nulle et l'objet dans son aspect actuel dont l'entropie est forte ; l'entropie est utilisée ici sous son sens figuré, elle désigne une instabilité de la chose visée plutôt qu'une grandeur thermodynamique* »<sup>4343</sup>. Sans aller jusqu'à adopter les thèses de Michel Forsé, qui lie stabilité, ou équilibre, et désordre, en construisant des modèles statistiques<sup>4344</sup>, il semble que se rapprocher de cette conception peut permettre à l'historien de souligner l'intérêt d'analyser une institution dans la diachronie, par-delà les seuls rocs mémoriels qui, seuls, déforment le regard. Ainsi, si les acteurs de l'AP(P)CA se sont toujours montrés insatisfaits de l'efficacité de l'activité consultative des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, le volume d'activité et l'importance des moyens qui y étaient accordés a beaucoup varié, trahissant une forme de déconsidération. De même, l'image de l'APCA à la fin des années 1960 ne se comprend guère sans avoir abordé les trajectoires de ses acteurs depuis les années 1930.

## Vestiges d'une mission consultative déconsidérée ?

Au niveau de l'AP(P)CA, la période 1960-1974 est marquée par une augmentation du nombre de motions votées en assemblée lors des sessions ordinaires et extraordinaires. Par rapport à l'étiage des années 1950<sup>4345</sup>, la décennie suivante est celle d'un apparent retour en force<sup>4346</sup>. En moyenne, six à sept motions sont votées à chaque session et, parfois, ce sont plus d'une dizaine de délibérations qui donnent lieu au vote d'un texte adressé aux pouvoirs publics. 105 motions portant sur la politique économique agricole et rurale sont votées. Onze d'entre elles concernent la planification économique et la place

<sup>4340</sup> Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

<sup>4341</sup> « *Un Homme dans son Temps. Lucien Biset* »..., ouvrage cité ; Marcel FAURE, « À propos de l'émission "à armes égales" »,

dans *Paysans*, n° 86, février-mars 1971, pp. 84-85.

<sup>4342</sup> « *Un Homme dans son Temps. Lucien Biset* »..., ouvrage cité.

<sup>4343</sup> *Le Robert*.

<sup>4344</sup> Michel FORSÉ, *L'ordre improbable : entropie et processus sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, 258 p.

<sup>4345</sup> Voir Annexes. Dossier n° 10. Graphique 1.

<sup>4346</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Graphique 6.

faite à l'agriculture dans l'élaboration de celle-ci, à laquelle des membres de l'AP(P)CA sont associés. 17 sont relatives à l'organisation des marchés : dans ce domaine, la continuité avec les périodes antérieures n'est que partielle, et s'articule désormais notamment avec « *les efforts de classification des produits agricoles comme moyen de développement de leur débouchés* » ou « *les Comités régionaux de propagande et d'expansion des produits agricoles* ». Surtout, 35 motions touchent directement ou indirectement à la Politique agricole commune (PAC). Dans ces textes souvent longs, la question de la fixation des prix agricoles pour chaque campagne occupe une place importante, même si une place est faite aux mesures socio-structurelles. Les enquêtes sont à nouveau nombreuses et plus formalisées : nombre de motions s'appuient expressément sur ces résultats d'enquête, y compris une « *délibération sur les résultats de l'enquête sur le marché commun* » de décembre 1967.

Mais si plusieurs indices d'une activité consultative revigorée existent, de nombreux facteurs viennent en minorer, voire en contredire la portée. Cela est particulièrement vrai au niveau départemental. Dans l'enquête 69-4, l'APCA se préoccupe en premier lieu du pouvoir consultatif des chambres d'agriculture et expose en préambule que « *pour authentifier les avis et renseignements donnés par les chambres d'agriculture, la loi et les règlements en vigueur ont édicté un ensemble de règles (tenue des sessions, quorum à observer, compétence du bureau, etc...) et que de nombreuses compagnies ont estimé devoir compléter pour leur donner plus de poids. C'est ainsi que l'Assemblée permanente a décidé, d'une part d'adjoindre et de convoquer régulièrement aux séances de son Comité permanent général des membres associés désignés par les principales organisations professionnelles à cadre national, et d'autre part, de constituer des Groupes de travail faisant souvent appel à des personnalités appartenant à d'autres organisations. D'autre part, l'exercice de la mission confiée aux membres des chambres d'agriculture exige de leur part une connaissance et une mise au courant constante des problèmes de l'actualité agricole. Des chambres d'agriculture, maintenant nombreuses, mettent dans ce but à la disposition de leurs membres un ensemble de moyens d'informations [sic], dont le bénéfice s'étend souvent à l'ensemble des agriculteurs du département* ». À l'introduction croissante des services administratifs et techniques dans le processus de consultation, répond la constitution de groupes de travail mêlant représentants de l'institution et personnalités hors institution, sur la base des compétences, dans la logique d'un remplacement de la consultation par l'expertise.

Le questionnement de l'APCA dans l'enquête 69-4 concerne « *l'exercice du pouvoir consultatif* », soit les « *principales positions prises par la chambre d'agriculture, le rappel des délibérations importantes adoptées, les interventions effectuées, les suites constatées et les raisons vraisemblables des succès et des échecs* »<sup>4347</sup>. Christiane Mora, chargée de traiter les réponses des chambres d'agriculture, note que dans les réponses des chambres d'agriculture « *on voit apparaître des doutes sur l'efficacité de ce pouvoir consultatif, tel qu'il se présente actuellement* : *pour certaines chambres d'agriculture, on ne peut que constater cette inefficacité et en penser que la responsabilité en incombe aux pouvoirs publics ; pour d'autres cette constatation tient à l'évolution considérable du rôle des chambres d'agriculture dans les dix dernières années, [pendant lesquelles] elles sont devenues tout autant les conseils des agriculteurs et de leurs organisations que ceux de l'administration* »<sup>4348</sup>. Au-delà des jugements énoncés par les dirigeants départementaux, présidents et membres de chambre d'agriculture, frappe la lecture de l'énumération des sujets sur lesquels les

<sup>4347</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> septembre 1969, pp. 11-17.

<sup>4348</sup> Arch. APCA, *Activité des chambres d'agriculture. Bilan, 1964-1971*.

chambres d'agriculture auraient dû être consultées, selon l'APCA, et le faible nombre de chambres qui déclarent avoir été saisies pour avis par les pouvoirs publics. Sur les groupements agricoles fonciers, par exemple, seules les chambres des Hautes-Alpes et de l'Aube disent avoir eu l'occasion de formuler un avis. Seules huit chambres d'agriculture sur 45 révèlent qu'elles ont été sollicitées à propos de l'exécution du 4<sup>e</sup> Plan ou de la préparation du 5<sup>e</sup>. Certes, les questions relatives à « *l'expansion ou l'aménagement du département* » paraissent avoir été traitées en partenariat avec la chambre d'agriculture dans la plupart des cas, comme celle touchant à l'exercice du droit de préemption de la SAFER.

Un élément semble capital. On remarquait au cours des années 1950 que les directeurs des chambres d'agriculture prenaient de plus en plus l'habitude de se rendre, avec le président, aux sessions de l'APPCA. Si ce phénomène ne concernait alors qu'une petite vingtaine de chambres, force est de constater qu'il se généralise au cours des années 1960 : à partir de 1964, plus d'un directeur sur deux se rend aux sessions de l'APCA, et après 1969, ce sont 60 à 80 directeurs qui siègent deux fois par an à Paris <sup>4349</sup>. Certes, ils n'ont guère qu'une voix consultative et ne peuvent en aucun cas voter les motions. Certes, ils ne sont présents qu'à la demande expresse du président – il est en général précisé que ne sont présents que « *les directeurs dont les présidents ont demandé qu'ils assistent à la session* » <sup>4350</sup>, mais leur présence massive accompagne manifestement le déploiement des activités de services des chambres d'agriculture dont les directeurs président à la mise en œuvre au quotidien. Évènement inédit : lors de la session extraordinaire de janvier 1973, seize chambres ne sont représentées que par le directeur de la chambre, venu sans accompagner le président ou l'un de ses suppléants-délégués, comme c'était la norme auparavant.

Au niveau de l'APCA, l'évolution est celle d'une consultation qui devient plus ouvertement une consultation des experts. L'APPCA est devenue Assemblée permanente des chambres d'agriculture au moment où les sessions rassemblant les présidents semblent céder le pas, dans l'ordre des cénacles qui comptent, aux commissions et groupes de travail, de plus en plus formels et actifs, en plus du Comité permanent et du bureau, déjà très dominants, avec le soutien de services pléthoriques et de leurs chefs, très sollicités. Le renforcement du caractère permanent de l'institution est particulièrement lisible à travers l'augmentation spectaculaire du nombre de salariés de l'APCA, qui passe de 75 en 1965 à 150 en 1973. Chaque année, entre 1966 et 1973, 25 à 35 salariés sont recrutés. En 1970, la Direction des affaires administratives et financières emploie 64 personnes, contre une vingtaine en 1965. Cet accroissement est notamment rendu possible par l'installation de l'APCA, en 1966, dans de plus vastes locaux, entre l'avenue Georges V et l'avenue Marceau, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Cela semble s'accompagner d'une distension des liens avec les chambres d'agriculture, qui se fondaient à l'origine sur la circulation des avis, vœux, motions ou délibérations. Si, en 1972, François Houillier ouvre le rapport sur l'activité des services en exprimant le besoin ressenti par l'assemblée permanente de « *renforcer les liaisons entre l'APCA et les chambres d'agriculture* », il s'agit d'envisager une augmentation du nombre de « *missions en province* » et de consolider les relations postales et téléphoniques. À l'opposé, depuis l'ouverture du bureau de l'APCA à Bruxelles, la Direction des relations agricoles internationales de l'assemblée permanente est très soutenue, et son activité repose sans

<sup>4349</sup> Voir Annexes. Dossier n° 12. Graphique 11.

<sup>4350</sup> *Chambres d'agriculture*, 1-15 juin 1971.

équivoque sur la présence active de Pierre-Robert Collet et de Jean-Claude Clavel dans toutes les instances européennes, dont les réunions des experts généraux. Jean-Claude Clavel appartient à cinq sections spécialisées du comité économique et social de la CEE, dont celle de l'agriculture, des questions économiques, du développement de l'Outre-mer, ainsi qu'au sous-comité politique à moyen terme et au sous-comité environnement. Les deux hommes jouent le rôle d'« *intermédiaire pour toute demande de contact des chambres d'agriculture avec les instances de la CEE* ». L'omniprésence de Jean-Claude Clavel est ostensible, de ses fonctions de commissaire aux comptes du COPA à son mandat éphémère de représentant de l'APCA à un colloque organisé par le même COPA, aux côtés de Jean Deleau, président de l'AGPB et de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais, et membre du CPG de l'APCA. Ces mutations complexes nécessiteraient sans doute une étude particulière, mais tout semble indiquer que l'APCA et l'ensemble des organisations agricoles s'insèrent, au début des années 1970, dans un mouvement qui voit l'expertise et les experts – directeurs ingénieurs – hissée au niveau de la représentation, dont elle infléchit et affaiblit le contenu. De la même façon, Sabine Saurugger observe, dans le cadre des négociations autour de la PAC au début des années 1990, « *le rapport entre la représentation par l'expertise (économistes agronomes), le recours au nombre et à la morale (syndicats agricoles) et le processus de légitimation d'une bureaucratie* »<sup>4351</sup>. Après qu'en avril 1969 René Blondelle a voté contre la réforme du sénat, ce glissement vers l'échelon européen peut-il se comprendre sans envisager la position de l'APCA sur l'échiquier politique et la perception qu'en ont ses électeurs et les membres des chambres d'agriculture ? Par la bande, une lettre écrite en octobre 1969 révèle une partie de cette image politique de l'institution qui reste souvent dans l'ombre.

### Vestiges d'une arrière-garde anti-communiste ?

Le 25 octobre 1969, un membre de la chambre d'agriculture de la Manche, Louis Fouilleul, écrit à Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture depuis le 22 juin de la même année, député du Jura inscrit au groupe « *Progrès et démocratie moderne* » de l'assemblée nationale. Le ton est hostile, la missive est assez longue – deux pages d'une écriture manuscrite assez serrée – et l'auteur de la lettre semble regretter le temps où le ministre « *donn[ait] l'impression d'être un député courageux de l'opposition* »<sup>4352</sup>. Des éléments de contexte éclairent cette opposition. Suite à la victoire du non au référendum du 27 avril 1969 sur la régionalisation et la réforme du sénat, la démission de Charles de Gaulle entraîne l'organisation d'une nouvelle élection présidentielle. Le candidat de l'Union pour la défense de la République (UDR), formation gaulliste, majoritaire au Parlement, Georges Pompidou, est soutenu par les Républicains indépendants et rallié par une partie des centristes, dont Jacques Duhamel<sup>4353</sup>. Depuis décembre 1968 et la publication du rapport Mansholt – qui prônait notamment le gel de 10 à 12 millions d'hectares en Europe, la réservation des aides économiques et des prêts du Crédit agricole aux industries alimentaires et aux 200 000 exploitations ayant une « *vocation authentique à se moderniser* », l'accélération

<sup>4351</sup> Sabine SAURUGGER, « L'expertise, un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », dans *Revue française de science politique*, 2002, volume 52, numéro 4, pp. 375-401.

<sup>4352</sup> CAC, 910188, Art. 55, dossier CNJA (n° 12 134), lettre de Louis Fouilleul, membre de la chambre d'agriculture de la Manche, à Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, le 25 octobre 1969. [Voir le texte intégral : **Annexes**. Dossier n° 11, document 8.]

<sup>4353</sup> « *Le 22 mai, à l'issue d'un débat radiodiffusé, Jacques Duhamel, président du groupe parlementaire " Progrès et démocratie moderne "*, annonce son ralliement à la candidature Pompidou, rejoignant ainsi René Pleven et Joseph Fontanet qui l'avaient précédé dans cette voie » : Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion, tome 2 : L'apogée Pompidou, 1969-1974*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1995, 332 p., p. 15.

des mutations socioprofessionnelles – les emplois non agricoles ont doublé en nombre –, et surtout, la condamnation de la pratique des hauts prix et l'estimation à 40 hectares le seuil minimum de rentabilité d'une exploitation<sup>4354</sup> – les organisations agricoles sont déstabilisées dans leur discours. En juin 1969, le rapport Vedel enfonce le clou en conseillant de soustraire à l'économie agricole française un tiers de la SAU et d'encourager le départ de 300 000 exploitants.

Ces deux rapports « *exaspèrent l'opinion paysanne* »<sup>4355</sup> – Louis Fouilleul ne fait pas exception qui se pose en représentant de « *cette paysannerie qui refuse l'esclavage que lui offre [sic] les plans (Mansholt et Vedel) très cher au CNJA* » et qui s'adresse ainsi au ministre de l'Agriculture : « *On vous reproche de faire du plan Vedel votre livre de chevet* »<sup>4356</sup> – et aggravent la difficulté des organisations professionnelles agricoles, aux premiers rangs desquelles la FNSEA et l'APCA, à « *concilier [...] la stratégie économique de modernisation sélective et la stratégie politique d'unification du monde paysan* »<sup>4357</sup>. En 1969, le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas et son ministre de l'Agriculture, Jacques Duhamel, se montrent prudents dans leurs discours et les organisations professionnelles agricoles de gauche comme de droite, traversées par des tensions internes qui vont parfois jusqu'à la scission, sont dans l'expectative.

Au lendemain des manifestations du CNJA, le 16 octobre à Poitiers, et de la FNSEA, le 17 octobre à Paris<sup>4358</sup>, au cours desquelles Jacques Duhamel aurait été « *bafoué* », voire « *injuré* »<sup>4359</sup>, Louis Fouilleul entend faire partager son hostilité vis-à-vis du CNJA, de jeunes dirigeants qu'il estime discrédités en tant que « *paysans* » – « *tous ces jeunes illuminés sont plus fort [sic] à Paris en réunion que dans leur propre ferme au milieu de la masse paysanne dont ils ont peur tellement cette masse paysanne les méprise* ». L'auteur de la lettre annonce qu'il lui a « *été agréable de savoir que notre [sic] ministre de l'Agriculture avait été bafoué par cette minorité d'anarchistes progressistes que forment le CNJA* ». L'ensemble de son discours tend à dire et répéter que « *le CNJA ne représente point la jeunesse paysanne [et] doit sa vitalité à Michel Debré qui lui a fait distribué [sic] une subvention pour lui permettre d'avoir pignon sur rue à Paris et d'être l'interlocuteur valable dont il avait besoin pour réussir sa politique anti-paysanne* ». Le rejet de la cogestion et de la participation du CNJA à l'élaboration de lois agricoles qu'il semble réprouver se mêle de considérations confuses. Son antisémitisme est patent lorsqu'il évoque « *la politique du Juif Debré* » ou le « *capitalisme judéo-maçonnique qui nous gouverne depuis 1958* ». Rejet des « *programmes de soviétisation du syndicalisme* », peur de « *la socialisation de l'agriculture française* », allusions aux « *grands rassemblements de terres collectivisées* »

<sup>4354</sup> « Mémoire sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne », dans *Bulletin de la Communauté économique européenne*, mars 1969, n° Supplément 3/69, pp. 19-48. Consultable sur le site internet : <http://www.ena.lu/>

<sup>4355</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 206.

<sup>4356</sup> CAC, 910188, Art. 55, dossier CNJA (n° 12 134), lettre de Louis Fouilleul, membre de la chambre d'agriculture de la Manche, à Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, le 25 octobre 1969.

<sup>4357</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 206.

<sup>4358</sup> <http://www.ina.fr/audio/PHF07000602/inter-actualites-de-13h00-du-17-octobre-1969.fr.html>

<sup>4359</sup> Nous n'avons pu trouver de précisions à ce sujet. Louis Fouilleul écrit encore : « *Vous devez savoir mieux que personne que la journée du 17 octobre a été un échec pour le syndicalisme qui n'est plus capable de rassembler des masses paysannes dans l'ordre et la dignité tellement il a dupé et trompé cette paysannerie qui refuse l'esclavage que lui offre les plans (Mansholt et Vedel) très cher au CNJA* ». CAC, 910188, Art. 55, dossier CNJA (n° 12 134), lettre de Louis Fouilleul, membre de la chambre d'agriculture de la Manche, à Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, le 25 octobre 1969.

et à « *l'agriculture de groupe la réforme des structures et autres slogans du CNJA [qui] sont empruntés à l'évangile du communiste [sic]* » côtoient la stigmatisation des effets du capitalisme et des excès du Crédit agricole.

L'itinéraire, même en pointillé, de l'auteur de cette lettre en éclaire le contenu. Louis Fouilleul, né en 1907 à Saint-Symphorien-des-Monts, canton de Teilleul, arrondissement d'Avranches, compte parmi les cinq fermiers désignés pour constituer le Conseil régional de l'URCA de la Manche en mars 1942<sup>4360</sup>. Résidant à Villechien, dans le Mortainais, cet homme, alors âgé de 35 ans n'a pu être identifié dans aucune organisation agricole avant cette date : si le procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA le mentionne comme « *membre du Comité régional d'organisation corporative* »<sup>4361</sup>, les listes des membres de ceux-ci ne contiennent pas son nom<sup>4362</sup>. En décembre 1943, il est maintenu dans ses fonctions de membre de l'URCA de la Manche<sup>4363</sup>. En 1952, c'est en tant que « *cultivateur-fermier* » qu'il est élu membre de la chambre d'agriculture de son département par les agriculteurs de la circonscription de Mortain<sup>4364</sup>. Réélu en 1955, il l'est également en 1959 : alors, à 52 ans, il est chevalier du Mérite agricole, secrétaire des Mutuelles accidents de Villechien, ainsi que vice-président des bouilleurs de cru de Villechien, et du Syndicat des bouilleurs de cru du Mortainais<sup>4365</sup>. En 1964, le préfet commente des élections dominées par la défaite de René de Tocqueville, le président sortant, face aux menées des « *jeunes agriculteurs* » du département. Il note cependant que la liste présentée par la chambre sortante dans la circonscription de Mortain est une « *liste d'union conduite par M. Fouilleul, vice-président sortant, bien connu pour ses sentiments dorgéristes, [et souligne] la persistance, dans cette région, de nombreux agriculteurs extrémistes (bouilleurs de cru notamment)* [ainsi que les retombées de la] *notoriété très grande des co-listiers de M. Fouilleul, parmi lesquels M. Charuel Trésorier départemental de la FDSEA : [pour le préfet], c'est dans le Mortainais cependant qu'il apparaît que les ultimes tenants de la "Défense paysanne" conservent, le plus souvent par le truchement de la défense du privilège des bouilleurs de cru, quelque audience* »<sup>4366</sup>.

Depuis la création en 1965 du CRJAO, l'élection de Michel Debatisse à la fonction de secrétaire général de la FNSEA et la participation d'une frange minoritaire du CNJA aux mouvements de contestation du printemps 1968, se dessine progressivement la division du CNJA en deux tendances, incarnées par Michel Debatisse et Bernard Lambert. Ces évolutions en cours contribuent sans doute à effrayer le vice-président du Syndicat des bouilleurs de cru du Mortainais, mais sa condamnation sans appel concerne aussi la FNSEA. Pour Louis Fouilleul, la ligne de l'APCA serait la seule valable : se cachant derrière « *la masse paysanne qui heureusement ne se laisse pas prendre [il prétend qu']elle sait qu'elle*

<sup>4360</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5017, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Manche, [1941-1944], procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'URCA, le 27 mars 1942.

<sup>4361</sup> *Ibidem*.

<sup>4362</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC de la Manche, liste datée de mai 1941.

<sup>4363</sup> *Ibidem*, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>4364</sup> Arch. CA Manche, extrait du procès-verbal de la session extraordinaire du 29 mars 1952. (envoyé par Léone Gillette en octobre 2007).

<sup>4365</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>4366</sup> Arch. nat., F<sup>1cII</sup> 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet de la Manche, aux ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 10 février 1964.

*a mieux dans l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture dans la personne de son Président (René Blondelle) et pourtant on limite à 18 ans la présence consécutive à la tête de cet organisme uniquement pour l'abattre* <sup>4367</sup>. Là encore nous trouvons ce même capitaliste [sic] judéo-maçonnique qui inspire les illuminés du CNJA ». Louis Fouilleul conclut ainsi : « il va vous falloir vous armer de courage et faire vôtre la ligne de conduite de ce grand paysan (René Blondelle), le seul responsable qui a toujours eu une ligne irréprochable. Pour Blondelle et pour la masse paysanne le remède s'appelle la parité : l'agriculture de groupe la réforme des structures et autres slogans du CNJA sont empruntés à l'évangile du communiste [sic] » <sup>4368</sup>. Cette lettre semble dire que des responsables de mouvements agricoles aisément classables à droite <sup>4369</sup>, issus du dorgérisme et caractérisés notamment par leur anti-communisme, se reconnaissent, en 1969, dans une APCA pourtant vue comme l'alliée de la FNSEA. Cela soulève deux questions. Comment cette image a-t-elle pu perdurer depuis les jalons posés par Luce Prault aux lendemains de la Libération, par-delà l'adhésion massive et publique des présidents de chambre d'agriculture à la politique agricole gaulliste depuis le milieu des années 1960 au moins ? Ambivalence et ambiguïté ont-elles été entretenues volontairement par l'APCA, comme une stratégie de survie ?

Si les vœux et positions publiques dans ce sens ne sont guère lisibles, l'APCA prenant soin de lisser son discours en direction de l'extérieur, les connexions de l'assemblée permanente avec les partis politiques continuent de se faire en direction des « *Républicains indépendants* ». Le seul président de chambre d'agriculture député est un « *non-inscrit* », tandis que cinq des six qui sont sénateurs sont inscrits au centre républicain d'action rurale et sociale (CRARS). Parmi les 27 autres membres de chambre d'agriculture qui sont parlementaires, on compte trois députés et dix sénateurs siégeant avec les indépendants. Sur 34, seuls une dizaine, dont un seul président, ont été élus après 1959. Rescapés de l'« *Action civique* » et nostalgiques du Parti paysan de Paul Antier, les dirigeants de l'APCA, au premier rang desquels René Blondelle, ont accompli l'exploit d'incarner la survivance des thèses corporatistes et agrariennes les plus dures, tout en participant à la cogestion de la politique de développement agricole et à son élaboration aux échelles régionale, nationale et européenne. Au début des années 1970 toutefois, des bouleversements interviennent à la tête de l'APPCA.

## C. ... nouveaux notables ?

<sup>4367</sup> L'article 18 du décret du 26 septembre 1969 relatif aux élections aux chambres d'agriculture précise que dans les chambres, « les membres du bureau demeurent en fonctions jusqu'à la première session ordinaire qui suit le renouvellement général ou partiel de la chambre. Ils sont rééligibles. Toutefois, la durée des fonctions de membre du bureau ne peut excéder dix-huit années consécutives, les seules interruptions de fonctions prises en compte étant celles qui résultent d'un renouvellement du bureau faisant suite à une élection des membres de la chambre d'agriculture ». Cette disposition est clairement un moyen de rajeunir les bureaux des chambres d'agriculture et l'APCA. En 1969, 21 présidents de chambre d'agriculture sont en fonctions depuis 1952, soit depuis 17 ans, et 20 d'entre eux ont des fonctions à l'APCA : trois sont membres suppléants du CPG, onze en sont membres titulaires, enfin six appartiennent au bureau, qui compte sept membres. Le président de l'APCA, malgré ses dénégations [*Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> septembre 1970, p. 13.], est dans ce cas et le décret a même pu être perçu comme une attaque contre René Blondelle, qui en avril 1969 a voté contre la réforme du Sénat, « *donc contre De Gaulle* ». Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural...* ouvrage cité, p. 169.

<sup>4368</sup> CAC, 910188, Art. 55, dossier CNJA (n° 12 134), lettre de Louis Fouilleul, membre de la chambre d'agriculture de la Manche, à Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, le 25 octobre 1969.

<sup>4369</sup> En 1970, Louis Fouilleul est dit membre du Comité directeur de la FFA de la Manche [*Annuaire APCA 1970*]. Créée en décembre 1969, la Fédération française de l'agriculture rassemble les héritiers du dorgérisme.



## Une lente prise d'assaut ?

En 1967, le renouvellement des chambres d'agriculture est de peu d'ampleur : on ne compte guère que 270 nouveaux membres, soit à peine 10 % des membres installés au printemps 1967. Et encore faut-il prendre en compte le fait que 109 d'entre eux sont des administrateurs des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), désormais membres de droit de la chambre d'agriculture, depuis la loi pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises d'août 1963. Que dire sur les 161 nouveaux membres ? La source qui permet de compter ces individus n'a pas la richesse des annuaires précédents : il s'agit d'une simple liste, précise mais laconique, simple actualisation des données publiées en 1965<sup>4370</sup>. On ne connaît donc ni les âges, ni les professions, ni les mandats des nouveaux élus. Tout au plus peut-on se borner à énoncer un constat. Le postulat d'un *turn-over* partiel venant prendre la relève d'élites vieillissantes ayant siégé longtemps n'a que peu de validité : sur 150 sortants ne s'étant pas représentés ou n'ayant pas été réélus, 99, soit les deux tiers, étaient entrés à la chambre d'agriculture après 1952, dont 59 en 1964. Si aucun des nouveaux élus de 1967 n'a pu être identifié dans les listes des membres de l'URCA de son département entre 1942 et 1944 et si un seul semble avoir appartenu à un CROC, ils n'étaient guère que quatorze parmi les sortants non réélus à faire figure d'anciens de la Corporation paysanne. Quoique parmi ceux qui ont quitté la chambre d'agriculture en 1967, on compte 50 % d'hommes de plus de 60 ans, leur moyenne d'âge n'excède que de deux ans celle du groupe des 2483 membres restés à la chambre d'agriculture.

23 nouveaux présidents ont été élus à la tête d'une chambre en 1965, 1966 et au lendemain du renouvellement partiel de 1967. Trois présidents ont été remplacés car ils n'ont pas été réélus en 1967. Vingt autres ont été écartés mais demeurent membres de la chambre d'agriculture, dont Henry Magne, dont on se remémore la fragile réélection en 1964, face aux menées rivales des jeunes agriculteurs de l'Aveyron. 17 d'entre eux sont âgés de 58 à 80 ans. 17 avaient été élus membres de la chambre d'agriculture en 1952, voire avant, pour quatre d'entre eux. Sept présidaient une chambre d'agriculture depuis 1952, soit depuis quinze ans. Une génération de dirigeants s'efface progressivement. En 1970, au lendemain des élections, 24 nouveaux présidents sont élus : en cinq ans, c'est à un potentiel renversement de majorité que l'on assiste, avec 47 chambres d'agriculture sur 89 qui changent de président. Parmi ceux qui ont cédé leur place en 1970, sept n'ont pas été réélus membres de la chambre d'agriculture.

Sont dans ce cas quelques importantes figures de l'institution, dont Gilbert Martin, président de la chambre d'agriculture de l'Eure et fondateur de l'AFPA. Albert Genin, l'ex-secrétaire général de la FNSEA se retire également. Jean Viaux-Cambuzat, Michel Dalle et Eugène Forget, anciens syndics régionaux ou syndics adjoints de l'URCA de leur département, laissent la place. Le dorgériste Fernand Vangraefschepe, président de la chambre d'agriculture du Nord depuis 1952, cède son siège à l'ancien jaciste Paul Roussel, qui avait pris la présidence de la FDSEA en 1959<sup>4371</sup>. Louis Richier, l'ancien député paysan des Hautes-Alpes, se heurte à « *l'arrivée des jeunes JACistes* » : lors des élections de 1970, « *deux listes furent présentées pour les élections dans deux des*

<sup>4370</sup> APCA, Second rectificatif à l'annuaire des Chambres d'Agriculture, supplément à la revue Chambres d'Agriculture, 1er novembre 1967, 128 p.

<sup>4371</sup> Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE [dir.], *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, volume 4 : Lille-Flandres*, Paris/Lille, Beauchesne Editeur/Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1990, 497 p. (ouvrage dirigé par André Caudron), p. 417.

trois collèges des groupements professionnels : une liste FDSEA et une autre intitulée "les anciens chambres" » et lors de l'élection à la présidence, Louis Richier ne totalise que 13 suffrages contre 15 à Robert Gillio-Tos<sup>4372</sup>, président de la Fédération départementale des coopératives laitières et vice-président de la FDSEA, de 26 ans son cadet, décoré de la médaille de la France libérée et de la croix des Partisans.

Il faut préciser que le renouvellement des membres est relativement important en 1970. 1170 nouveaux membres sont recensés, soit 38 % des sièges. Cela se fait à la faveur d'une augmentation significative du nombre de sièges – 339 de plus, soit 12 %, depuis 1967 – mais surtout par le fait que 846 membres des chambres d'agriculture ne se représentent pas ou ne sont pas réélus. Malheureusement, les sources ne permettent guère de mesurer avec exactitude l'inévitable rajeunissement des chambres d'agriculture : les sortants non réélus ont en 1970 de 30 à 92 ans, avec une moyenne de 59 ans, et l'on peut supputer sans trop de risques que les nouveaux membres sont en moyenne plus jeunes, sans possibilité de le vérifier. C'est tout le problème de l'analyse des élections aux chambres d'agriculture : au-delà des très utiles mises au point statistiques permettant de « compter et de se compter », de mesurer la représentativité d'une organisation<sup>4373</sup>, la précise analyse, au niveau national, des phénomènes de passation de pouvoir entre générations et entre tendances rivales du syndicalisme agricole reste à faire et l'historien bute sur des écueils. Ils sont nombreux les auteurs et les témoins qui accréditent la thèse d'une lente prise d'assaut des chambres d'agriculture par les « jeunes agriculteurs », comme de leur victoire collective ultime après le noyautage de la FNSEA.

Des indices nombreux mais ténus vont dans le sens de la thèse qui veut que l'étroite communauté d'esprit établie entre les jeunes turcs modernistes et le gaullisme modernisateur se soit faite en particulier contre ceux qui tenaient alors les chambres d'agriculture, lesquelles ont été prises d'assaut, une à une, et au sabre d'abordage, et cela seulement après que le syndicalisme jeune se soit installé au sein du syndicalisme aîné, en s'emparant de quelques positions, dont celle de secrétaire général<sup>4374</sup>. En 1970, les présidents de chambre d'agriculture ont en moyenne 56 ans et seuls une vingtaine d'entre eux a moins de cinquante ans. Parmi les 24 présidents élus en 1970, on ne compte guère que deux anciens membres de l'URCA de leur département, mais aucun syndic adjoint ou syndic régional : si les anciens corporatistes quittent très lentement les chambres d'agriculture – on compte encore 18 anciens membres ou syndic d'une URCA parmi les présidents de 1970, contre 27 en 1967 et 35 en 1964 –, ceux qui les remplacent ont une autre trajectoire. Cependant, une dizaine d'autres présidents ont pu être identifiés comme ayant présidé le syndicat corporatif agricole de leur commune en 1943, dont trois viennent d'être élus à la tête d'une chambre d'agriculture – parmi eux, on retrouve Robert Gillio-Tos.

On touche ainsi à la complexité des trajectoires des membres et présidents de chambre d'agriculture. Il n'y a pas d'un côté les anciens corporatistes et de l'autre les jeunes agriculteurs, formés à la JAC et arrivés aux responsabilités par le biais du CNJA : c'est un truisme que d'oser écrire que les générations se télescopent et que la JAC, fondée dans l'entre-deux-guerres, a été l'un des lieux de formation de ceux qui ont ensuite endossé des fonctions dans les organisations de la Corporation paysanne. Les études sur la Jeunesse agricole catholique manquent pour jauger plus précisément ce phénomène

<sup>4372</sup> Philippe BROSSILLON, *La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes...* ouvrage cité, pp. 190-191.

<sup>4373</sup> « Contributions à un premier bilan du pluralisme syndical. Le cas de la Savoie », dans *Nouvelles Campagnes*, n° 35, octobre 1985, pp. 43-48.

<sup>4374</sup> Nous devons cette formulation à Jacques Rémy, dans un échange de courriels, en septembre 2005.

complexe <sup>4375</sup> et il conviendrait de cumuler les témoignages et les indices probants. À l'échelle de Rhône-Alpes, c'est une vision *a posteriori* qui révèle la trajectoire des principaux dirigeants syndicaux des années 1950 à 1970 : Claudius Delorme identifié comme issu de la JAC Lucien Biset, Albert Genin et Florent Nové-Josserand, présidents des chambres d'agriculture de la Savoie, de l'Isère et du Rhône <sup>4376</sup>. Tous trois ont été de 1942 à 1944 syndics adjoints de l'URCA de leur département <sup>4377</sup>. Lucien Biset, président de la chambre d'agriculture de la Savoie depuis 1959, reste en fonctions jusqu'en 1979 et Florent Nové-Josserand, qui a succédé à Jules Calloud en 1966, jusqu'en 1978.

La présence des dirigeants du CNJA ou des élus des listes patronnées par les CDJA est très difficile à mesurer. Outre que ces listes sont souvent co-présentées avec les FDSEA, voire menées sans qu'apparaissent clairement les noms des organisations, retranchées derrière des appellations appelant à la défense de la sempiternelle « *unité paysanne* », les sources ne dévoilent qu'une partie des appareils d'encadrement des organisations et qu'une version tronquée des trajectoires individuelles. Rappelons qu'en 1964, 141 membres de chambre d'agriculture étaient présentés comme ayant, ou ayant eu, des fonctions au sein d'un CDJA ou du CNJA : parmi eux, seuls deux présidents de chambre pouvaient être identifiés. En 1970, 109 membres déclarent avoir des fonctions dans un CDJA. 94 d'entre eux sont de nouveaux membres. En revanche, 93 membres qui étaient dits responsables au sein d'un CDJA en 1964 ne déclarent plus ce type de mandat : le temps a fait son œuvre et ils sont en général désormais en fonctions à la FDSEA. Fait figure d'exception le nouveau président de la chambre d'agriculture du Tarn : Raoul Serieys, formé à la JAC, entré au CDJA, qui a effectué « *un stage de trois mois à l'IFOCAP* » <sup>4378</sup>, et qui au cours des années 1960, préside la section régionale Midi-Pyrénées du CNJA <sup>4379</sup> et devient secrétaire général du CNJA en 1965, brigue et gagne la présidence de la chambre d'agriculture du Tarn – dont il avait été élu membre en 1964 – aussitôt qu'il atteint l'âge fatidique de 35 ans.

Car c'est une autre banalité que celle qui rappelle que les dirigeants des CDJA et du CNJA, quand ils parviennent à renverser la majorité au sein d'une FDSEA, puis d'une chambre d'agriculture, ne sont plus de jeunes agriculteurs. Par l'âge, mais également parce qu'ils ont pris part à l'élaboration et à la caution donnée par le CNJA et la FNSEA des années 1960 à la politique économique menée à Paris et à Bruxelles. Sans que cela ne change rien au fait que leur irruption dans les chambres d'agriculture en change considérablement le visage, ils ne constituent plus guère une force de contestation. La poignée de dirigeants nationaux du CNJA sont présents dans les chambres d'agriculture : celui qui en prend la présidence en 1971, Vincent Gaumer, a été élu membre de la chambre d'agriculture de la Creuse en 1964 et en est élu secrétaire en 1970, tandis que Louis Lauga,

<sup>4375</sup> Il convient néanmoins de citer les contributions suivantes : François LEPRIEUR et Bertrand HERVIEU, « Les 50 ans d'histoire de la JAC et du MRJC », dans *Etudes*, tome 351/5, novembre 1979, pp. 521-539 ; Danielle BARRÈS, Françoise BOURQUELOT, François COLSON et Henri NALLET, *La JAC et la modernisation de l'agriculture*, Paris, INRA-EHESS, 1980, 26 p. ; Jean CONQ, Charles-Henri GUILLOTEAU, François LEPRIEUR et Bernard VILBOUX, *JAC/MRJC. Origines et mutations...*, ouvrage cité.

<sup>4376</sup> Claudius DELORME, « Témoignage... », article cité, pp. 72-73.

<sup>4377</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>4378</sup> Extrait d'un discours de Jean-Claude Sabin, en hommage à Raoul Serieys, 1981. (Ce document nous a été communiqué par la chambre d'agriculture du Tarn, en mars 2005).

<sup>4379</sup> *Annuaire APCA* 1964.

secrétaire général, vient d'être élu dans les Pyrénées-Atlantiques et que Paul Couzon, secrétaire général adjoint est désormais membre de la chambre d'agriculture de la Loire.

Certes, les profils changent. René Marchive, nouveau président de la chambre d'agriculture de la Charente, ancien administrateur du Centre régional « *sud-Ouest* » de l'IFOCAP, ne ressemble guère à son prédécesseur, Bernard Roux de Reilhac, ingénieur de l'Institut agricole de Beauvais, ancien président de la Société d'agriculture de la Charente<sup>4380</sup>. Cette situation se retrouve dans bien des départements. En même temps, le niveau d'intrication entre chambres d'agriculture et FDSEA accuse seulement une légère régression par rapport à 1964. Autrement dit, il semble que l'on assiste à une prise d'assaut tellement lente qu'elle n'a pas encore un impact très lisible au début des années 1970. Dans la Manche, Auguste Grandin, ancien chef de district de la Corporation paysanne et ancien membre du CDAA<sup>4381</sup>, ancien député paysan de 1956 à 1958, qui a ravi la présidence à René de Tocqueville en 1964, est supplanté par Roger Lecamu, 42 ans, que l'on ne peut guère considérer comme un partisan de la politique des structures<sup>4382</sup> : rajeunissement ne signifie pas virage politique et syndical, loin de là.

Il n'augure pas non plus d'une rapide féminisation de l'institution : avec 58 femmes membres d'une chambre d'agriculture contre 23 en 1964 – quatorze sont restées en fonctions – les chambres d'agriculture demeurent très majoritairement masculines. Et contrairement aux organisations des jeunes agriculteurs, où de nombreuses femmes occupent des fonctions importantes, les chambres d'agriculture semblent timorées : on ne recense que douze élues secrétaires-adjointes, une secrétaire et une seule vice-présidente – Lucienne Betbeze, des Hautes-Pyrénées, 49 ans, déjà vice-présidente de la FDSEA et présidente du groupement féminin de celle-ci, également présidente de la commission régionale Tourisme Midi-Pyrénées-Aquitaine. En 1970, l'APCA reste exclusivement un cénacle d'hommes : il n'a pu être trouvé qu'une seule mention d'une déléguée suppléante, en novembre 1964. Et les services de l'APCA, qui comptent 89 salariées sur 133, sont plutôt peuplés de sténo-dactylos que de rédactrices.

Comme le notent Pierre Alphanéry et Pierre Bitoun, « *la mise en place des lois agricoles édictées sous le ministère Pisani a consacré l'importance de l'échelon départemental dans l'encadrement des producteurs agricoles : dès lors l'uniformisation de l'appareil voile partout la spécificité du niveau local* »<sup>4383</sup>. Cependant on a amplement souligné que dès 1927, les présidents de chambre d'agriculture se situaient nécessairement au niveau départemental, alors en voie d'uniformisation. En 1970, si 74 présidents mentionnent dans leur notice de l'annuaire publié en 1971 un ou plusieurs mandats au niveau du département – 77 des présidents de 1959 étaient dans ce cas –, il ne faudrait pas négliger les indices d'un renforcement spectaculaire de l'échelon régional. 43 présidents, soit près d'un sur deux, mentionne un mandat régional, le plus souvent dans les SAFER ou les Commissions de développement économique régional (CODER), sans

<sup>4380</sup> *Ibidem*.

<sup>4381</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946, Lettre du préfet de la Manche, le 6 mars 1946.

<sup>4382</sup> En 1961, il considère que la politique des structures envisagée dans la loi d'orientation est une « *formule reposante, mais elle n'est pas de celles qui élèvent et imposent le respect et n'a que rarement le mérite efficace dans le temps* ». R. LECAMU, « Structures et liberté », dans *La Manche rurale*, 19 octobre 1961.

<sup>4383</sup> Pierre alphanéry et Pierre BITOUN, « Pouvoir et patrimoine au travers des appareils d'encadrement... », article cité, p. 118.

oublier les sections syndicales régionales, en pleine expansion, et les unions régionales de coopératives.

Les décrets du 14 mars 1964 marquent le début de la régionalisation, surtout depuis l'institution du préfet de région, l'organisation des services de l'État auprès de lui, et la création d'une assemblée régionale (la commission de développement économique régional). Pour les observateurs, la région serait devenue une réalité, bien qu'elle ne soit pas érigée en collectivité territoriale, en étant notamment un cadre de concertation entre l'administration et les organismes représentatifs, tels que les conseils généraux, les administrations municipales, les chambres de commerce, d'agriculture et de métiers, ainsi que les autres organisations professionnelles. L'accentuation des engagements régionaux parmi les présidents de chambre d'agriculture, mais aussi parmi leurs membres, peut apparaître comme un bon indice d'une importante présence des dirigeants de la mouvance CNJA dans les chambres d'agriculture <sup>4384</sup>, voire d'une anticipation des dirigeants plus conservateurs pour ne pas se laisser dépasser sur le terrain régional. Depuis la parution du décret du 8 décembre 1966 obligeant les chambres régionales d'agriculture à se conformer aux limites des régions de programme, les appartenances aux chambres régionales d'agriculture sont plus lisibles. En 1970, il est frappant de constater que sur vingt présidents qui sont présidents d'une chambre régionale d'agriculture, 18 sont membres du CPG de l'APCA ou de son bureau : plus que la confirmation d'une influence déjà acquise, cela souligne que le contrôle des chambres régionales d'agriculture, restées peu actives jusqu'à la fin des années 1960 est désormais au moins aussi crucial que l'appartenance aux instances nationales des chambres d'agriculture. À l'inverse, les fonctions dans des organisations agricoles nationales sont peu évoquées – 24 présidents l'évoquent alors qu'ils étaient 35 en 1959 – et les prolongements internationaux sont rares ou tus.

Un élément semble corroborer cette vision d'une institution lentement transformée, dans la continuité des arrangements étouffés de 1964. Le décret du 26 septembre 1969 impose plusieurs changements. D'abord, il crée une nouvelle catégorie d'électeurs pour les anciens exploitants <sup>4385</sup> : par la création de ce collège, il s'agit clairement d'affaiblir le MODEF <sup>4386</sup> en réduisant l'impact du vote des exploitants les plus âgés, nombreux parmi les électeurs de ce mouvement. Les anciens exploitants, âgés de plus de cinquante ans, ne désignent ainsi plus guère que deux représentants par département, au mieux, soit 175 au total, tandis que les exploitants ont quatre représentants par circonscription, soit

<sup>4384</sup> Pour Pierre Grémion : « *Partout le Centre national des jeunes agriculteurs se montre l'un des groupes les plus favorables à la réforme régionale. La quasi-totalité des leaders de cette organisation agricole a accueilli la réforme de 1964 avec espoir. Cet espoir est lié à la possibilité qu'offre l'échelon régional de replacer l'étude des problèmes agricoles dans le cadre d'une réflexion économique globale dégagée des pressions des clientèles départementales. Le CNJA est favorable à une région forte et ses responsables se montrent favorables à un renforcement des pouvoirs du préfet de région sur les départements. Cette attitude va de pair avec la volonté de briser le cadre départemental comme cadre de référence et de négociation pour la planification afin de battre en brèche les vieilles relations de clientèle qui s'y déploient. Les responsables du CNJA associent ainsi étroitement une définition de l'autorité administrative régionale à une définition économique et non territoriale de cette autorité. Si les attitudes des membres du CNJA sont homogènes d'une région à l'autre, de plus grands écarts inter-régionaux se dessinent quant aux attitudes des représentants de la FNSEA et des chambres d'agriculture. Ces écarts toutefois n'affectent que l'intensité des phénomènes, jamais leur sens. Pour eux le cadre départemental l'emporte comme cadre de préparation de la régionalisation du Plan* ». Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...* ouvrage cité, p. 55.

<sup>4385</sup> Soit, « *dans le département où ils ont été exploitants en dernier lieu, les anciens exploitants, âgés d'au moins cinquante ans, qui ont été électeurs dans la catégorie des exploitants pendant au moins dix ans et qui n'exercent aucune autre profession* ».

<sup>4386</sup> John T.S. KEELER, *The Politics of neocorporatism in France...* ouvrage cité, p. 120 ; Yves TAVERNIER, « *Le Mouvement de défense des exploitants familiaux* », article cité, p. 493.

1626 en 1970. Yves Tavernier considère que « *quelle que soit la diversité des situations au niveau local, l'observateur constate un développement global du MODEF sur le plan national. Dans la mesure où il recueille la voix d'un agriculteur sur trois dans les trois quarts des départements, il correspond à la sensibilité d'une partie importante de la paysannerie. Celle-ci est inquiète de l'évolution économique et sociale de l'agriculture. Elle prend plus ou moins conscience que l'accentuation depuis 1968 du choix d'un "développement capitaliste sans frein" provoque une accélération de la concentration des unités de production, leur intégration par les autres secteurs économiques, et entraîne l'exode du plus grand nombre* »<sup>4387</sup>. De 28 élus MODEF siégeant dans les chambres d'agriculture en 1964, on passe à 62 en 1970 : 37 exploitants, vingt anciens exploitants et cinq propriétaires fonciers ont été élus. 28 listes d'exploitants présentées par le MODEF obtiennent de 40 à 50 % des voix et 32 en rassemblent 30 à 40 %. Comme en 1964, ce qui compte n'est pas la réalité d'une irruption dérisoire – les élus du MODEF constituent 2 % des membres des chambres d'agriculture – mais la menace d'un réel pluralisme dissonant et l'écho qu'elle suscite chez les tenants d'un anticommunisme viscéral, particulièrement nombreux à l'APCA. Outre qu'elle amoindrit l'impact du vote des anciens exploitants, cette disposition du décret de septembre 1969 conduit à bien peu de changements, puisque sur 176 membres élus comme anciens exploitants, 81 sont des sortants, souvent élus par le collège des exploitants en 1964 ou auparavant.

Le décret accompagne également le raidissement corporatiste et agrarien en permettant aux salariés d'organisations agricoles de voter lors des élections aux chambres d'agriculture. Alors qu'en 1964, n'étaient autorisés à prendre part au vote que les « *ouvriers agricoles, chefs de culture et régisseurs, à condition qu'ils exercent habituellement et effectivement la profession agricole depuis deux ans au moins* », depuis le décret de septembre 1969, sont électeurs « *les salariés qui exercent à titre principal depuis deux ans au moins une activité professionnelle entraînant leur affiliation aux assurances sociales agricoles* ». On voit combien profession et compétence sont supplantés par une prétendue communauté d'intérêt, symbolisée par le régime de sécurité sociale spécifique au secteur agricole. En 1964, il était clair que les dirigeants des chambres d'agriculture étaient majoritairement hostiles à la représentation des salariés dans les chambres d'agriculture et à l'irruption de la CGT dans la compétition électorale : des arrangements avaient été trouvés qui permettaient de compter sur des élus salariés alliés tout en masquant ces petites irrégularités au regard des lecteurs de l'annuaire des chambres d'agriculture. Près d'une centaine des 276 élus des salariés mentionnent ainsi une profession exercée dans le cadre des organisations professionnelles agricoles en 1970. Chefs de services et directeurs semblent ainsi apparaître décidément comme de précieux partenaires.

Enfin, en modifiant la répartition et le nombre des élus des groupements agricoles, le décret de septembre 1969 conduit à une augmentation du nombre de leurs élus, désormais 676 contre 568 en 1964. Les délégués des organisations agricoles sont dorénavant répartis en trois collèges distincts : celui des organisations syndicales d'exploitants agricoles et de jeunes agriculteurs, celui des coopératives et de leurs groupements, des organisations de crédit et des groupements à vocation économique, enfin celui des organismes de mutualité agricole et des « *autres organisations* ». Sous couvert de préserver la représentation de toutes les organisations, la représentation des syndicats est resserrée autour de l'alliance FDSEA-CDJA. Et l'augmentation du nombre de représentants est permise par un dispositif complexe : « *le nombre total des membres élus en application du 4° du présent article est*

<sup>4387</sup> Yves TAVERNIER, « Le Mouvement de défense des exploitants familiaux », article cité, pp. 479-480.

*fixé au multiple de trois immédiatement supérieur au tiers du nombre des membres élus en application du 1° dudit article [soit le collège des exploitants agricoles] »*<sup>4388</sup>.

L'article 18 du décret du 26 septembre 1969 a beaucoup fait couler d'encre. C'est lui qui stipule que « *la durée des fonctions de membre du bureau ne peut excéder dix-huit années consécutives* ». Cette disposition concerne deux secrétaires-adjoints, onze secrétaires, 28 vice-présidents et 21 présidents de chambre d'agriculture. En effet, comme cela a déjà été rappelé, en 1969, 21 présidents de chambre d'agriculture sont en fonctions depuis 1952, soit depuis 17 ans, et 20 d'entre eux ont des fonctions à l'APCA : trois sont membres suppléants du CPG, onze en sont membres titulaires, enfin six appartiennent au bureau, qui compte sept membres. Les caciques de l'APCA se sont-ils sentis visés par ce décret ? C'est ce que laisse accroire la requête déposée par eux devant le Conseil d'État, tendant à l'annulation du texte<sup>4389</sup>. Bien que le recours soit rejeté le 24 mars 1972, il est avéré que 19 des présidents de 1952 ont prolongé leur mandat plus de 18 ans, avec une mention spéciale à Jacques Le Roy Ladurie, demeuré président de la chambre d'agriculture du Calvados pendant 32 ans, soit de 1936 à 1943 et de 1952 à 1974. En janvier 1972, un député UDR du Finistère, Pierre Lelong, énarque, administrateur civil au ministère des Finances de 1958 à 1962, puis chargé de mission au cabinet de Georges Pompidou de 1962 à 1967, défend avec ardeur la demande d'annulation de l'APCA : son réquisitoire devant le ministre de l'Agriculture dévoile sans équivoque l'alliance des gaullistes et des indépendants, face au péril que constituerait le MODEF et la dérisoire importance des conflits de générations quant ils ne se doublent pas de différents idéologiques profonds<sup>4390</sup>.

### La succession Blondelle

René Blondelle meurt le 25 février 1971, « *sur la brèche, alors qu'il allait défendre les agriculteurs à Bruxelles* », selon les paroles de Michel Sordel, vice-président de l'APCA. La session extraordinaire de l'APCA, le 31 mars 1971, débute par un long et vibrant hommage à celui qui « *avait réalisé en lui-même une synthèse entre l'homme, entre l'agriculteur, entre le chef agricole, entre le sénateur français et le parlementaire européen* ». À la succession de René Blondelle, sont candidats Gérard de Caffarelli et Pierre Collet. La seule existence de ces deux candidatures est très significative. Deux successeurs potentiels ont pu apparaître, dans une atmosphère tendue – Octave Renaud, président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, dit avoir « *éprouvé beaucoup de peine à recevoir une lettre anonyme signée "L'un des vôtres" et qui constitue une vraie saleté* » et Lucien Biset « *regrette une élection trop hâtive qui a donné lieu à des pressions et à des correspondances peu honorables* »<sup>4391</sup>. Les deux hommes se défendent de se considérer comme des adversaires et minimisent l'enjeu politique de l'élection : pourtant, on assiste bien à l'affrontement de deux conceptions de l'avenir de l'APCA et de son autonomie dans le champ des organisations professionnelles agricoles.

Gérard de Caffarelli est né en 1926, dans l'Orne : issue de la grande noblesse romaine, sa famille a « *fourni des officiers à l'Ancien Régime et à la Révolution, des généraux à la Révolution et au Consulat, de grands dignitaires au Consulat et à l'Empire, des notables nationaux à la monarchie de Juillet et au second Empire, et, presque constamment, des*

<sup>4388</sup> *Journal officiel de la République française*, 28 septembre 1969.

<sup>4389</sup> Conseil d'État, 2 / 6 SSR, du 24 mars 1972, 79283, publié au recueil Lebon. <http://vlex.fr/vid/conseil-etat-ssr-mars-recueil-lebon-40441767#ixzz0zXuZesJa>

<sup>4390</sup> Voir Annexes. Dossier n° 11. Document 9.

<sup>4391</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juin 1971.

responsables départementaux et municipaux [et elle] illustr[e] l'enchaînement héréditaire de la notabilité active, en même temps que sa conjonction normale avec la propriété du sol »<sup>4392</sup>. Élu membre de la chambre d'agriculture de l'Aisne en 1959, il est alors secrétaire général de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne (USAA) et administrateur de la FNSEA depuis 1958, où il est chargé de l'organisation des congrès<sup>4393</sup>, dont René Blondelle est alors le président d'honneur. Il en devient le président en 1962, puis est élu président de la FNSEA le 13 mars 1963, en remplacement de Joseph Courau, démissionnaire. Suppléant-délégué de René Blondelle lors des sessions de l'APCA de juillet et décembre 1970, mais surtout présent à la plupart des sessions comme président de la FNSEA, il ne fait pourtant pas figure de successeur désigné. Les années 1960 ont vu les deux hommes s'opposer, parfois vivement<sup>4394</sup>. En même temps, Gérard de Caffarelli, propriétaire exploitant dans le nord de l'Aisne, dans la région de la Thiérache, d'une exploitation consacrée à l'élevage « qui a un peu moins de 30 hectares »<sup>4395</sup>, ingénieur agricole issu de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, qui « a milité dans le Cercle des jeunes agriculteurs de l'Aisne, dont il est devenu président », incarne la continuelle mainmise sur la FNSEA des dirigeants de l'Aisne<sup>4396</sup>, sans appartenir au groupe des betteraviers qui détenaient jusqu'à la mort de René Blondelle la chambre d'agriculture<sup>4397</sup>.

Élu président de la chambre d'agriculture de l'Aisne après le décès de René Blondelle, il a alors bénéficié de son aura de président de la FNSEA, laquelle semble l'handicaper à l'APCA, si l'on en croit son discours de candidature, sur la défensive quand il déclare : « *M. le président, je vous remercie de me donner la parole. Mais je ne voudrais pas la prendre pour faire un exposé d'ordre électoral, mais simplement pour confirmer ma candidature que vous venez d'annoncer à l'Assemblée permanente, et pour répondre, cependant, à une question qui se pose dans l'esprit d'un certain nombre de présidents de chambres d'agriculture, puisqu'elle m'a été posée. On m'a demandé, si j'étais élu, quelle politique je suivrais en tant que président de l'APCA. Je tiens à dire, quelle que soit l'issue du scrutin, que je n'ai pas parfaitement compris cette question, étant entendu que l'élection du président d'une institution professionnelle comme l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture n'est pas une élection politique ; que le président de l'APCA n'a pas, si je puis dire, un régime présidentiel, mais qu'il est président d'une Assemblée composée de présidents de chambres d'agriculture et qu'il est à ce titre leur porte-parole et qu'il doit exprimer, et suivre, la politique définie par les présidents de chambres d'agriculture. Donc je tiens bien à préciser ici que la politique qui sera suivie par le président si, tout à l'heure, c'est moi qui suis élu, ne sera pas une politique personnelle – je crois que j'en ai*

<sup>4392</sup> Suzanne FIETTE, *Noblesse foncière et notabilité : les Caffarelli, de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la Troisième République*, Thèse d'État pour l'obtention du doctorat en histoire, Université Paris I, 1989, 6 volumes, 2 005 f°.

<sup>4393</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA*, ouvrage cité, p. 81.

<sup>4394</sup> Lors de la session de mai 1966 notamment, le débat sur l'extension de la vulgarisation agricole et sa transformation en une activité plus large de développement agricole dévoile une vive opposition entre René Blondelle et Gérard de Caffarelli.

<sup>4395</sup> Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA*, ouvrage cité.

<sup>4396</sup> John T.S. KEELER, *The Politics of neocorporatism in France...*, ouvrage cité.

<sup>4397</sup> Cette continuité est même soulignée par les protagonistes de cette histoire. Jacques Thuet mentionne le fait que Georges Guillemot, second président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, avait effectué des stages dans l'exploitation betteravière et la sucrerie de Louis Brunehant, avant de lui succéder vingt ans plus tard à la chambre d'agriculture : Jacques THUET, « Georges Guillemot », dans *L'Agriculteur de l'Aisne*, 10 janvier 1953. Et René Blondelle se remémore ses premiers contacts avec son prédécesseur à la chambre d'agriculture, au sein de l'USAA où ils se sont côtoyés aux plus hautes fonctions dès les années 1930 : « *In memoriam* », dans *Chambres d'Agriculture*, 1er février 1953, p. 7.



donné la d'ailleurs preuve à la FNSEA – mais la politique qui sera définie par l'Assemblée permanente ». Gérard de Caffarelli conclut son propos sur sa volonté de préserver « une unité professionnelle aussi grande que possible pour le meilleur service des agriculteurs ».

En écho, Pierre Collet présente sa candidature comme une « candidature de fidélité, de fidélité au souvenir et à l'action du président Blondelle », notamment en établissant un parallèle entre sa trajectoire et celle de René Blondelle : « Comme lui, pupille de la Nation, président de la FDSEA de la Loire depuis 1945 et pendant 17 ans, je suis président de la chambre d'agriculture depuis 1952, j'ai été à ses côtés depuis 1948 dans le syndicalisme, au Comité permanent général depuis 1952, au bureau de l'APCA depuis 1961, secrétaire général depuis 1967 ». Pourtant tout diffère ou presque entre le betteravier de l'Aisne et l'éleveur ligérien. Pierre Collet, né en 1913, se présente comme « orphelin de guerre [ayant] repris en 1930 une ferme familiale de quatre hectares ; père de famille nombreuse, cinq enfants encore vivants, [qui] exploite en GAEC avec [s]on fils, une ferme de 90 hectares, mi-propriété, mi-fermage, dans le Nord du département, [enfin] conseiller municipal de [s]a commune depuis déjà longtemps, élu maire samedi dernier »<sup>4398</sup>. L'ancien jaciste, qui a été président de la JAC de la Loire<sup>4399</sup>, n'est, sous l'Occupation, que président du syndicat corporatif de Pouilly-les-Nonains<sup>4400</sup> ainsi que « syndic cantonal »<sup>4401</sup>. Sans autre formation que la fréquentation de l'« institution Saint-Gildas à Charlieu »<sup>4402</sup>, ce fils d'agriculteurs modestes « qui va progressivement porter à une centaine d'hectares le domaine d'embouche, qui lui vient de sa femme », n'a guère que l'engagement en commun avec René Blondelle.

Pierre Collet, qui aurait été dans l'entre-deux-guerres, « responsable d'organisations du Sud-Est », devient président de la FDSEA en 1945<sup>4403</sup>. En 1947, il est membre du bureau confédéral et de la commission nationale de la CGA, ainsi que du conseil fédéral de la FNSEA<sup>4404</sup>. L'auteur d'une note anonyme datée de 1949 voit en lui un « MRP »<sup>4405</sup>. En avril 1952, c'est le président de la FDSEA, qui « groupe 330 syndicats [ainsi que des] sections spécialisées »<sup>4406</sup>, qui est élu président de la chambre d'agriculture de la Loire. Dès avant le mitan des années 1950, alors qu'il est demeuré président du Syndicat agricole de Pouilly-les-Nonains, où il est aussi adjoint au maire, ainsi que délégué cantonal agricole du canton de Roanne et président de la FDSEA, il est également vice-président des Caisses de mutualité sociale agricole et administrateur de la Caisse régionale de Crédit agricole de la Loire, et il a été élu secrétaire général adjoint de la FNSEA et désigné comme conseiller

<sup>4398</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juin 1971.

<sup>4399</sup> Claudius DELORME, « Témoignage... », article cité, pp. 72-73.

<sup>4400</sup> Arch. nat., F<sup>10</sup> 5010, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de la Loire, [1941-1944], liste des syndicats corporatifs, le 26 novembre 1943.

<sup>4401</sup> Jean-Pierre HOUSSEL, « Le syndicalisme agricole dans la Loire depuis 1945 », dans Gilbert GARRIER [dir.], *Le syndicalisme agricole en France. Actes de la journée d'étude de Lyon, 22 mars 1980.- Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1981, n°1-2, pp. 53-62.

<sup>4402</sup> *Who's who* 1971.

<sup>4403</sup> Jean-Pierre HOUSSEL, « Le syndicalisme agricole dans la Loire depuis 1945 », article cité, p. 55.

<sup>4404</sup> *Annuaire CGA* 1947.

<sup>4405</sup> Arch. APCA, CA Loire, 1949-1965, note datée de janvier 1949.

<sup>4406</sup> *Guide national agriculture* 1951-1952.

économique<sup>4407</sup> ainsi que comme membre du Conseil central de l'ONIC<sup>4408</sup>. Au début des années 1960, il est de surcroît président de la Confédération française de l'aviculture<sup>4409</sup>. Pour Jean-Pierre Housset, « *Pierre Collet utilise ses responsabilités départementales comme tremplin à ses ambitions nationales* »<sup>4410</sup>. Entré au conseil d'administration de la FNSEA en 1954, il en est devenu le trésorier dès avant 1959<sup>4411</sup>. Se trouvant « *en porte à faux par rapport aux jeunes issus du CDJA qui, peu à peu, prennent le contrôle des organismes agricoles de son département* », il renonce à la présidence de la FDSEA en 1964, tout en en demeurant le président d'honneur. En 1966, c'est la « *rupture avec la majorité de la FDSEA* », qui l'aurait conduit à adhérer, après sa création en 1969, à la Fédération française de l'agriculture, résultat de la « *dérive droitiste de certaines fédérations départementales du syndicalisme aîné* »<sup>4412</sup>. La FFA a été fondée en décembre 1969 après que la FDSEA de l'Indre-et-Loire a décidé un mois plus tôt de quitter la FNSEA : pour Jean Vercherand, « *ses partisans penchent en général vers la droite traditionaliste, voire l'extrême droite* » ; cependant, à la fin des années 1960, « *la FDSEA de l'Indre-et-Loire fut la seule à rompre avec la FNSEA et ce ne sont que des individualités ou de petits groupes épars de syndicalistes qui rejoignent la FFA* »<sup>4413</sup>.

Le 31 mars 1971, Pierre Collet déclare devant les présidents de chambre d'agriculture : « *cette candidature est aussi une candidature de principe. En effet, avec le président Blondelle, nous nous sommes battus durant des années pour défendre à la fois la politique agricole générale et proposer une politique agricole fondée sur la libre entreprise, la recherche de la parité économique et sociale pour les agriculteurs, et le refus de toute idéologie contraire aux réalités paysannes* »<sup>4414</sup>. Au premier tour de scrutin, Pierre Collet obtient 43 voix et Gérard de Caffarelli 34, quand Louis Perrin, président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et du Comité de coordination des associations spécialisées de la FNSEA<sup>4415</sup> en recueille cinq. Avant le second tour, le président de la FNSEA retire sa candidature et Pierre Collet obtient donc 51 voix : les 26 bulletins blancs ou nuls de ce second tour disent bien l'inanité du discours unanimiste qui prévaut toujours à l'assemblée permanente. Pour l'historien des organisations agricoles de la Loire, si Pierre Collet succède à René Blondelle à la présidence de l'APCA, c'est qu'« *il a été choisi par les céréaliers, qui entendent conserver le contrôle de la chambre consulaire, face à la poussée des exploitants issus de la paysannerie dans la France de l'Ouest et du Sud de la Loire, c'est qu'ils font confiance à cet agriculteur du Massif central, qui, avec l'embouche, pratique une agriculture*

<sup>4407</sup> *Annuaire APCA* 1955.

<sup>4408</sup> *Who's who* 1957.

<sup>4409</sup> *Guide national agriculture* 1959-1962.

<sup>4410</sup> Jean-Pierre HOUSSET, « Le syndicalisme agricole dans la Loire depuis 1945 », article cité, p. 55.

<sup>4411</sup> *Annuaire APCA* 1959.

<sup>4412</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...* ouvrage cité, p. 212.

<sup>4413</sup> Jean VERCHERAND, « Syndicats agricoles », article de l'*Encyclopédie Universalis*. Voir également Gilbert NOËL et Émilie WILLAERT, *Georges Pompidou et le monde des campagnes, 1962-1974. Actes du colloque organisé par l'Association Georges Pompidou au Conseil général d'Aurillac, les 8 et 9 juin 2006*, Bruxelles/Berlin/Berne, P. Lang, 2007, 347 p.

<sup>4414</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juin 1971.

<sup>4415</sup> *Annuaire APCA* 1970.

*de type capitaliste et qui, comme eux, sait ne rien dire qui puisse faire croire au plus petit des paysans qu'il ne défend pas ses intérêts »*<sup>4416</sup>.

Tout se passe comme si les présidents de chambre d'agriculture avaient entériné le choix d'une division du travail entre FNSEA et APCA, inaugurée au temps de la double présidence de René Blondelle, au début des années 1950. L'APCA a pour mission de mettre en œuvre la politique de maintenance par le conseil agricole<sup>4417</sup> et le soutien à des formes marginales d'agriculture<sup>4418</sup>. Pour exister avec une certaine marge d'autonomie vis-à-vis de la FNSEA, l'APCA se positionne à la droite de celle-ci, dans la droite ligne des aspirations dorgériste d'un Jacques Le Roy Ladurie – toujours en cour puisqu'il demeure membre titulaire du CPG. Cela passe par la défense de l'institution, avant toute autre appartenance : ainsi Pierre Collet prétend apparaître comme « *le mieux placé pour continuer et parfaire l'œuvre commencée dès 1952* » par René Blondelle, quand Gérard de Caffarelli doit se défendre et promettre de quitter bientôt la présidence de la FNSEA. Pierre Collet défend une « *candidature institutionnelle* », autre manière d'« *être chambres d'agriculture* »<sup>4419</sup> : il démontre sa connaissance de la spécificité du statut des chambres d'agriculture et de l'APCA et sa volonté de lui assurer une certaine indépendance vis-à-vis du syndicalisme<sup>4420</sup> ; son programme d'action touche exclusivement au fonctionnement et à la reconnaissance de l'institution par les « *pouvoirs publics* ». À l'heure des petits succès électoraux du MODEF, l'APCA aurait-elle pour rôle de faire accroire à l'existence d'une force d'opposition à la politique agricole telle qu'elle est mise en œuvre à la droite de la FNSEA, soit à l'opposé du MODEF ?

Autour de Pierre Collet, au bureau élu en 1970, figurent désormais trois vice-présidents, un secrétaire-général et deux secrétaires-adjoints. Comme vice-président, Lucien Biset, 58 ans, seul ancien membre du Conseil régional corporatif d'une URCA, comme syndic adjoint, a remplacé Pierre Collet, élu président : il est sur le même pied que Raphaël Rialland, 46 ans, et Michel Sordel, 51 ans. Le premier, fils d'exploitants agricoles, a été « *apprenti serrurier en charpentes métalliques aux Etablissements Marine* » et a d'abord adhéré à la JOC et à la CFTC, avant qu'en août 1945 « *il décide [...] de "faire son retour à la terre" par étapes et se fait embaucher comme ouvrier agricole* ». À l'engagement dans l'équipe locale de la JAC succède l'adhésion aux Jeunes du Mouvement républicain populaire (MRP), puis la fondation de la Coopérative des éleveurs des vallées d'Erdre et

<sup>4416</sup> Jean-Pierre HOUSSEL, « Le syndicalisme agricole dans la Loire depuis 1945 », article cité, p. 55.

<sup>4417</sup> Pierre Muller remarquait notamment combien « *l'idéologie de la vulgarisation et du progrès technique s'intègre à merveille, on l'a vu ci-dessus, aux conceptions traditionnelles et organiques des élites alors au pouvoir, comme le montre amplement le rôle des Chambres d'Agriculture en la matière* ». Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...* ouvrage cité, p. 75.

<sup>4418</sup> Nous pensons notamment aux nombreuses motions concernant « *les problèmes posés en zone d'économie montagnarde* ».

<sup>4419</sup> Voir *supra* Chapitre 8. [Votes et appartenances : « être chambres d'agriculture » 3639 784.](#)

<sup>4420</sup> « *Les chambres d'agriculture, notre assemblée permanente ne constituent pas une organisation professionnelle de droit privé parmi les autres, ni en concurrence avec les autres. Contrairement à ce que pensent certains, les chambres d'agriculture ne peuvent pas être contrôlées par l'une ou l'autre forme de l'organisation professionnelle. Elles sont des établissements publics de la profession, dont les membres sont élus au suffrage universel et au scrutin secret par le monde agricole en totalité. Elles sont à la fois représentatives et consultatives auprès des Pouvoirs publics ; elles ne peuvent cautionner telle ou telle tendance particulière, mais elles doivent réaliser la synthèse de toutes les tendances afin de présenter aux pouvoirs publics le point de vue de l'établissement public de la profession. Elles ne peuvent, sans qu'il y ait violation de la loi les instituant, être reléguées à un simple rôle de service technique ou à un rôle financier au bénéfice de telle ou telle action. Elles constituent la structure de toutes les bonnes volontés, de toutes les initiatives de tous les agriculteurs, salariés agricoles, propriétaires fonciers* ». *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 juin 1971.

Loire (CEVEL), « *qui reprend les bovins malades ou accidentés pour en valoriser le mieux possible le prix de la viande* », en 1953. Il aurait pris des responsabilités au sein de la FDSEA dès 1956, mais c'est en avril 1959 qu'en tant que président-adjoint il exerce la fonction de président, en remplacement d'Albert Boucher, élu sénateur. Dès cette année-là, comme le note René Bourrigaud, les débats s'organisent autour de la « *défense des prix, soutenue par les anciens, et [de la] réforme des structures prônée par les jeunes : le nouveau président de la FDSEA ne va cesser de porter ces deux aspects à la fois* ».

Outre qu'il réalise cette commode synthèse, Raphaël Rialland fait figure de modéré dans son département de Loire-Atlantique, où progressent rapidement les thèses de Bernard Lambert : malgré ses prises de position, en avril 1960 quand il signe une « *déclaration commune ouvrière et paysanne de Loire-Atlantique [dans laquelle est constatée] une solidarité de fait qui lie les travailleurs ouvriers et paysans* », ou à l'été 1964 au cours de l'« *Affaire Le Méliner* », il demeure un démocrate chrétien, et approfondit son engagement politique. En 1965, suite à la campagne présidentielle de Jean Lecanuet, il participe à la création du Centre démocrate au congrès de Lyon et est bientôt actif dans la commission rurale nationale présidée par Albert Genin, ancien secrétaire général de la FNSEA. Devenu président de la chambre d'agriculture en 1964, il se consacre au développement des services de celle-ci, exponentiels. « *À partir de 1968, il s'éloigne de plus en plus des dirigeants de la FDSEA [et prend] fait et cause pour le maintien de l'unité professionnelle, dans la fidélité aux fondateurs de la FNSEA* » : en 1970, après avoir été deux fois candidat malheureux aux élections législatives, il devient président de la commission rurale nationale du Centre démocrate, à la suite d'Albert Genin <sup>4421</sup>.

Le troisième vice-président, Michel Sordel, est diplômé de l'École nationale d'agriculture de Rennes, promotion 1938. Il est devenu membre de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en 1952, à 32 ans, mais n'en a pris la présidence qu'en 1964. Aux yeux de l'APCA, il est surtout le président de l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) par laquelle transitent les fonds finançant les programmes de développement agricole cogérés par les chambres d'agriculture. L'atonie des portraits qui ressortent des hommages qui lui sont rendus après sa mort semblent dire l'image du dirigeant consensuel qu'il incarnait <sup>4422</sup>. Bien qu'il soit le plus âgé des deux secrétaires-adjoints, André Chaigne n'a pas été identifié dans nos sources avant 1946 : il a alors 42 ans et est délégué pour l'île de Ré de la FDSEA charentaise. Président de la section Pommes de Terre de la FDSEA ensuite, il est élu membre de la chambre d'agriculture de Charente en 1952. Dirigeant une exploitation en « *viticulture et primeurs* » <sup>4423</sup>, il est en 1964 président de la Fédération nationale des groupements de pommes de terre primeurs et du Service Interdépartemental de Promotion des Produits Agricoles et Alimentaires (SIPPA) <sup>4424</sup>. La composition du bureau révèle d'ailleurs le souci de représenter un certain nombre de spécialisations agricoles : Lucien Biset pour l'élevage laitier, Pierre Collet pour l'embouche, André Chaigne pour le maraîchage de primeurs, Louis Perrin, Michel Sordel et Raphaël Rialland se consacrant vraisemblablement à la polyculture à dominante céréalière.

À leurs côtés, Sylvain Guizard est le second secrétaire-adjoint de l'APCA : âgé de 44 ans, ce viticulteur a été élu membre de la chambre d'agriculture de l'Hérault en 1964. Sa trajectoire est floue mais il semble avoir accédé aux responsabilités par le biais de la

<sup>4421</sup> René BOURRIGAUD, *Paysans de Loire-Atlantique. Quinze itinéraires à travers le siècle*, ouvrage cité.

<sup>4422</sup> *Terres de Bourgogne*, 3 mars 1994.

<sup>4423</sup> Arch. APCA, Élections 1964. Aude à Corrèze, 1964, Fiches individuelles des membres.

<sup>4424</sup> *Annuaire APCA* 1964.

vulgarisation agricole, au sein du Groupement de vulgarisation agricole (GVA) de Saint-Mathieu-de-Trévières et environs, puis en tant que président de la Fédération départementale des GVA de l'Hérault. En 1964, il est également vice-président délégué du Centre de comptabilité agricole et de gestion de l'Hérault<sup>4425</sup>. Il est élu président de la chambre d'agriculture en 1967. En 1970, devenu président de l'IFOCAP Régional Languedoc-Roussillon, vice-président de la FDSEA et du Syndicat vigneron de l'Hérault et des jeunes viticulteurs, il est le vainqueur du combat qui a opposé « *modernistes* » et « *tenants de la tradition du Midi rouge* » pour le contrôle de la chambre d'agriculture et qui voit alors les premiers l'emporter<sup>4426</sup>.

C'est enfin Louis Perrin qui devient secrétaire général de l'APCA, succédant à ce poste aux fidèles parmi les fidèles – Marc Ferré, Henri Chatras et Pierre Collet. Agriculteur à Saint-Lupercé – où il est né en 1923 – depuis 1949<sup>4427</sup>, il a fréquenté le lycée Grandchamp à Versailles et est bachelier. Il devient président de la FDSEA d'Eure-et-Loir en 1959 puis l'un des trois secrétaires-adjoints de la FNSEA en 1961<sup>4428</sup>. Candidat de Joseph Courau pour la présidence de la FNSEA, il aurait décliné l'offre et laissé le champ libre à Gérard de Caffarelli : à propos de la fin de la présidence de Joseph Courau à la FNSEA, Gilles Luneau raconte que le « *président, de par ses positions "Algérie française", fait de plus en plus l'unité contre lui. Fatigué, Courau espace les conseils d'administration. La maison FNSEA menace d'éclater de toutes parts, ou, pis, de devenir incontrôlable. D'autant plus que la démographie s'en mêle : les hommes d'âge mûr sur qui compter manquent à cause du prélèvement de la guerre de 1914-1918. Les tenants des titres ont une idée pour limiter la casse : puisqu'il faut céder à la jeunesse, cédon's à la nôtre ! Marcel Bruel affirme que Joseph Courau voulait faire élire Louis Perrin, de l'Eure-et-Loir, proche de ses idées* »<sup>4429</sup>. Ainsi si le nouveau bureau diffère beaucoup de l'époque qui s'achève, avec des présidents plus jeunes – trop pour avoir pu endosser des responsabilités sous l'Occupation –, aucun parlementaire – Michel Sordel est élu sénateur indépendant en septembre 1971 –, et plus proches que leurs prédécesseurs de l'image du « *paysan modèle* »<sup>4430</sup> forgée dans le sillage du CNJA, perdure à la fois une forme de proximité et de dépendance régulée vis-à-vis de la FNSEA et une opposition inchangée aux partis et organisations de gauche.

En 1964, ce qui fait trembler l'APPCA n'est pas tant la « *montée des jeunes* »<sup>4431</sup> que l'irruption d'une compétition électorale inédite, du fait de la constitution de listes de candidats par le MODEF. Tandis que la direction de l'APPCA met l'accent sur le profond renouvellement des chambres d'agriculture, elle tente par tous les moyens de laisser accroire à une « *unité paysanne* », quand les facteurs de différenciation et les intérêts divergents vont croissant dans l'institution. Depuis 1959, le renforcement spectaculaire des effectifs de conseillers agricoles et l'investissement opéré sur leur formation, initiale et continue, met l'APPCA et les chambres d'agriculture en position de légitimité pour devenir la clé de voûte d'une politique de développement agricole conçue dans une cogestion

<sup>4425</sup> *Ibidem*.

<sup>4426</sup> William GENIEYS, « Le retournement du Midi viticole », dans *Pôle Sud*, 1998, volume 9, pp. 7-25, pp. 15-16.

<sup>4427</sup> *Who's who* 1971.

<sup>4428</sup> [http://www.georges-pompidou.org/epoque/notices\\_biblio3.htm](http://www.georges-pompidou.org/epoque/notices_biblio3.htm)

<sup>4429</sup> Gilles LUNEAU, *La forteresse agricole...* ouvrage cité, pp. 421-422.

<sup>4430</sup> Pierre COULOMB et Henri NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, INRA-CORDES, 1980, 88 p.

<sup>4431</sup> Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964...*, ouvrage cité, f° 59.

État-profession. Dans le même temps, l'APPCA coordonne les actions des chambres d'agriculture en matière d'élevage, se positionne sur le terrain de l'aménagement du territoire et renforce ses positions à Bruxelles. L'unanimiste est cependant de façade. Alors que le décret de 1966 sur le développement marque une volonté de rétablissement, à côté de celle descendante, de la dimension ascendante de la diffusion du « *progrès technique* » et des pratiques qui l'accompagnent, l'assemblée permanente – devenue l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) – ne laisse pas se déployer les initiatives novatrices tentées dans son centre de Trie-Château et en revient à une stricte orthodoxie qui laisse désarmés les conseillers à l'œuvre dans les exploitations agricoles. Le rôle central de l'APPCA dans la gestion du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture (FNPCA), censé assurer une redistribution des richesses des départements prospères aux plus déshérités, est vivement critiqué, du fait du fonctionnement discutable du Fonds.

Quoiqu'elle réaffirme sa mission consultative avec force, il semble qu'à l'APCA et dans les chambres d'agriculture, se joue une mutation de la consultation en une opération d'expertise : initiée dans les années 1960-1962, autour de l'enquête 2 UTH, cette tendance se confirme avec force et serait à relier au parachèvement de la technocratisation de l'institution, particulièrement patent. L'APCA, qui demeure à la fin des années 1960 une référence pour le militant d'origine Louis Fouilleul, est profondément renouvelée en 1970, lors d'élections qui amènent dans les chambres des élus plus jeunes. Moment d'une prise d'assaut limitée, de la part des plus modérés des anciens dirigeants du CNJA, assagis par plusieurs années de participation à la mise en œuvre de la politique agricole, le tournant des années 1970 est également celui de la succession Blondelle, qui se caractérise par une ouverture extrêmement limitée aux courants modernistes des organisations professionnelles agricoles. Le hiatus, constaté en 1960, toujours présent en 1964 et discernable, bien que plus discret, en 1970, semble être devenu structurel.

## Conclusion

### 1974 : 50<sup>e</sup> anniversaire des chambres d'agriculture

Le 10 janvier 1974, a lieu la célébration du cinquantenaire des chambres d'agriculture, en présence du président de la République, Georges Pompidou. Le discours de ce dernier et l'accueil qui lui a été réservé a été analysé comme la confirmation d'une réconciliation entre les gaullistes et « *les composantes traditionnelles de la profession agricole* »<sup>4432</sup>. D'autres n'y décèlent, en miroir, que les « *idées directrices des conceptions agricoles et rurales de Georges Pompidou* »<sup>4433</sup>, indépendamment du lieu où il est prononcé et de l'assistance présente. Or nous pouvons maintenant souligner la situation très ambivalente de l'APCA en ce début de l'année 1974. Depuis le milieu des années 1960, certes, c'est sous l'égide du premier ministre Georges Pompidou et de son ministre de l'Agriculture Edgar Faure que la réunion de la « *paysannerie unie derrière le gaullisme* » s'est faite, et ce serait à partir de la Journée nationale des chambres d'agriculture, en décembre 1966, que le parti gaulliste se serait vu autorisé « *à se faire l'interlocuteur privilégié des demandes de la paysannerie tout entière et à s'inscrire, par là-même, dans l'histoire séculaire de la gestion semi-institutionnelle du vote paysan* »<sup>4434</sup>. Depuis mai 1971, l'institutionnalisation de la concertation est effective avec la conférence annuelle, qui réunit les « *quatre grandes organisations* professionnelles que sont la FNSEA, le CNJA, l'APCA et la FNMCCA et la plus informelle conférence mensuelle qui a lieu le premier mardi de chaque mois et qui réunit le ministre de l'Agriculture et quatre représentants des organisations précitées<sup>4435</sup>. Si ces évolutions sont loin d'entériner « *la reconnaissance par l'État du pouvoir corporatiste de la profession agricole dans l'élaboration de cette politique publique* »<sup>4436</sup>, elles contribuent à déstabiliser l'institution qu'est l'APCA : à l'heure de la commémoration, c'est sous le signe de l'entropie que les dirigeants de l'assemblée permanente tentent de figer des conventions péniblement établies dans l'immémorial, alors même que ces conventions sont en pleine renégociation.

<sup>4432</sup> Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...*, ouvrage cité, p. 184.

<sup>4433</sup> Gilbert NOËL et Émilie WILLAERT, *Georges Pompidou et le monde des campagnes, 1962-1974. Actes du colloque organisé par l'Association Georges Pompidou au Conseil général d'Aurillac, les 8 et 9 juin 2006*, Bruxelles/Berlin/Berne, P. Lang, 2007, 347 p, p. 10.

<sup>4434</sup> Bernard Bruneteau cite des propos de Jean Pinchon, directeur de cabinet d'Edgar Faure : « *Pour l'élite agricole, rappelle Jean Pinchon, voir un ministre socialiste et un ministre du Maréchal avec Edgar Faure qui était le prototype du Ministre qu'elle aimait, c'était la continuité et la considération dont elle a besoin* ». Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...*, ouvrage cité, p. 186.

<sup>4435</sup> Bernard BRUNETEAU, « *Georges Pompidou et les organisations professionnelles agricoles, 1962-1974* », dans Gilbert NOËL et Émilie WILLAERT, *Georges Pompidou et le monde des campagnes...* ouvrage cité. (pp. 131-146) ; Pierre COULOMB, « *Une nouvelle tentative corporatiste ?* », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique...* ouvrage cité. (pp. 147-159) ; Pierre COULOMB, « *Les conférences annuelles : entre corporatisme et populisme* », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET, Philippe LACOMBE, *Les agriculteurs et la politique...*, ouvrage cité, pp. 159-180.

<sup>4436</sup> Pierre COULOMB, « *Les conférences annuelles...* », article cité.

Pour l'APCA, ce cinquantenaire est en effet l'occasion d'orchestrer la publication de plaquettes valorisant l'action des chambres départementales depuis un demi-siècle : des brochures consacrées à telle ou telle chambre <sup>4437</sup> à l'hommage rendu aux présidents de l'APCA <sup>4438</sup>, c'est par ce biais médiatique que l'APCA choisit de souligner l'œuvre accomplie. En décembre 1973, un timbre commémoratif est même édité <sup>4439</sup>. Le texte qui accompagne le carnet-souvenir marque la volonté de l'assemblée permanente d'insister à la fois sur la capacité des chambres d'agriculture à adapter leur mission aux besoins du temps et sur la conformité de celle-ci au rôle que leur avait conféré la loi en 1924. Il se clôt sur ces mots : « *de telles institutions, ainsi que les Chambres de Métiers et les Chambres de Commerce et d'Industrie, ne sont pas sans rappeler les "corps intermédiaires" chers à des penseurs politiques comme Montesquieu ; elles ont à jouer un rôle important entre les Pouvoirs et ce qu'on appelle aujourd'hui "le pays réel" ; c'est donc un beau sujet de réflexion civique et politique qui est proposé à l'opinion publique par cette pittoresque figure commémorative* ».

Un opuscule titré « 50<sup>e</sup> anniversaire des chambres d'agriculture » est préparé par les services de l'APCA et fait l'objet d'un avant-projet dont de nombreux extraits ne se retrouvent finalement pas dans la version publiée <sup>4440</sup>. Les traces d'une récente déstabilisation sont palpables, notamment lorsqu'il est écrit : « *l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture n'est pas une "administration", ce n'est pas la "Chambre d'agriculture de Paris", ce n'est pas, non, l'Organisme de tutelle des Chambres d'agriculture, mais c'est, en quelque sorte, la Chambre française d'Agriculture ; en effet, ses membres ont tous été élus au niveau départemental par les agriculteurs ; elle représente l'ensemble de l'Agriculture française qui est composée des différentes "Agricultures" régionales ; elle n'enlève rien aux Chambres départementales d'Agriculture mais, au contraire, elle les complète, coordonne leurs actions et les aide dans leur tâche* » <sup>4441</sup>. Arguant du fait que « *les grandes décisions en matière agricole sont prises, au niveau national, par le Pouvoir politique* », l'APCA tend à faire avaliser comme conforme à la loi de 1924 un second volet de son action, à côté de celui consistant à représenter les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics, qui correspond au rôle des chambres d'agriculture dans la cogestion du développement agricole, notamment — « *les actions allant dans le sens Politique agricole-Agriculture, c'est-à-dire qu'en fonction des décisions prises par le Pouvoir politique et aussi des impératifs de notre époque, les Chambres d'agriculture devront orienter l'Agriculture* » <sup>4442</sup> —, mais qui peut être perçu comme potentiellement plus large, à l'heure de la « *participation gaulliste* ».

En février 1974 ont lieu des élections partielles des membres des chambres d'agriculture : elles sont l'occasion de l'arrivée dans les institutions départementales de

<sup>4437</sup> Citons notamment, parmi d'autres : Chambre d'Agriculture de la Moselle, *Cinquante ans... 1924-1974 au service de la profession agricole*, [1974], 83 p. ; Chambre régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes, *L'agriculture de Rhône-Alpes, Cahier du cinquantenaire*, [1973], 28 p. ; Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, *L'agriculture en Seine-et-Marne, 1924-1974*, [1974], 11 p. ; Chambre d'Agriculture de la Somme, *1924-1974, 50 années au service de l'agriculture*, Amiens, non daté, non paginé. ; Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, *1924-1974, D'hier à demain... L'Agriculture et la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire*, 1974, 31 p. ; Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, *1924-1974, 50 ans d'activités*, [1974], 27 p.

<sup>4438</sup> APCA, *Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle, Présidents de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture*, supplément au n° 523 de la revue *Chambres d'Agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1974, 79 p.

<sup>4439</sup> Voir **Annexes**. Dossier n° 11. Document 10.

<sup>4440</sup> APCA, *50<sup>e</sup> anniversaire des Chambres d'Agriculture, 1924-1974*, Paris, APCA, [1974], 56 p.

<sup>4441</sup> APCA, *Avant-projet de la plaquette cinquantenaire des Chambres d'Agriculture, 1924-1974*, [1973], 56 p., p. 31.

<sup>4442</sup> *Ibidem*, p. 46.



552 nouveaux membres, soit un renouvellement de 18 %, très inférieur aux 38 % atteints en 1970. Si sur les 574 sortants non réélus, 150 étaient membres d'une chambre d'agriculture depuis 1952 au moins, il reste 287 membres qui le sont depuis 22 ans ou plus. En 1970, les anciens membres du Conseil régional corporatif d'une Union régionale corporative agricole (URCA) étaient au nombre de 288 : ils demeurent 243 après le renouvellement de 1974. C'est au niveau des présidences de chambre que le bouleversement est le plus patent : 32 nouveaux présidents ont en effet été élus dans les départements en mai 1974. Sur 89 présidents, seuls 17 occupaient déjà ce siège en 1964, dont neuf depuis 1959. Lors de la session du 5 juin 1974, la première séance est ouverte par Pierre Delmas, doyen d'âge, président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes qui se déclare « *d'autant plus sensible au privilège de présider la séance que son actuel mandat sera le dernier, après bien d'autres depuis 1952, année qui a vu la résurrection des chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente, après douze ans de mise en sommeil : des présidents de 1952, l'orateur demeure le dernier, c'est l'évolution normale des choses, l'essentiel est que la continuité soit assurée [et] elle ne l'est pas seulement par les suppléants délégués d'alors devenus présidents, MM. Biset, Nové-Josserand et Simon, mais par l'esprit qui demeure* »<sup>4443</sup>.

Du point de vue qui a été le nôtre, 1974 est la fin d'un monde, de celui de l'APPCA telle qu'elle a été remise sur pied à la fin des années 1940 et au cours de la décennie suivante, des élections de 1952 au développement des services techniques, du second « *retour des évincés* » aux adaptations des années 1960. À la tête de la chambre d'agriculture de la Loire, Pierre Collet a été remplacé par Robert Duclos, issu de la JAC et du premier CDJA du département<sup>4444</sup> : il doit donc renoncer à la présidence de l'APCA. L'élection du nouveau président se joue entre deux hommes qui se présentent comme les représentants de deux tendances : Gérard de Caffarelli se porte candidat face à Louis Perrin, secrétaire-général depuis 1971. Louis Perrin l'emporte par 48 voix contre 43<sup>4445</sup>. La période qui s'ouvre alors mériterait bien des investigations. Les années 1970, qui sont celles de l'émergence et de la structuration des « *gauches paysannes* »<sup>4446</sup> et de la présidence Debatisse à la FNSEA, ont-elles vu le maintien d'un positionnement spécifique de l'APCA dans le champ des organisations professionnelles agricoles ? Les années 1980 s'ouvrent sur la reconnaissance, par le ministère Cresson et la loi du 3 août 1982, du « *pluralisme syndical* » : si les élections aux chambres d'agriculture de 1983 ont suscité nombre de travaux<sup>4447</sup>, serait-il possible d'envisager l'impact respectif des modifications électorales

<sup>4443</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 août 1974.

<sup>4444</sup> Jean-Pierre HOUSSEL, « Le syndicalisme agricole dans la Loire depuis 1945 », article cité (p. 56)

<sup>4445</sup> *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup>-15 août 1974, p. 22.

<sup>4446</sup> Jean-Philippe MARTIN, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte, 2005, 311 p.

<sup>4447</sup> Citons notamment : Didier MINOT, « Les élections aux Chambres d'agriculture de 1983 », dans Isabel BOUSSARD et Bernard WOLFER [dir.], « Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français, Actes de la session de la Société française d'économie rurale, 22-23 mai 1996, INA-Grignon », dans *Economie rurale : bulletin de la Société française d'économie rurale*, n° 237, janvier-février 1997, pp. 3-48, pp. 27-30 ; Pierre DUBOSCQ, Michèle BARATRA, Jean MENAULT et Monique PERONNET, « 1983, élections aux chambres départementales d'agriculture : mythes et vecteurs », communication au colloque de l'Association française de science politique (rapport n° 517), *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*, tenu à Paris, le 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1987, 18 p ; Serge CORDELLIER et Roger LE GUEN, « Le vote des agriculteurs aux élections professionnelles (1983-2007), dans *Le syndicalisme agricole. — Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 312, juillet-août 2009, 112 p, pp. 14-31 ; Serge CORDELLIER et Roger LE GUEN, « Élections professionnelles et conceptions de l'entrepreneuriat

et des changements sociaux, dans les chambres d'agriculture et à l'APCA, en lien avec l'ensemble des organisations agricoles ?

Des « *États généraux du développement agricole* » aux récentes réformes du système de financement du développement agricole, quelle a été l'évolution de la position des chambres d'agriculture et de l'APCA ? Cette période a été amplement commentée et analysée<sup>4448</sup>, et récemment étudiée au sein du Laboratoire de recherche sur les innovations socio-techniques et organisationnelles en agriculture (LISTO) – ses chercheurs envisagent, dans le cadre du projet SEPIA, « *la manière dont l'organisation et le fonctionnement des Chambres jouent sur leur capacité à répondre aux exigences actuelles de la production agricole* », et se penchent sur le « *changement de modèle de développement agricole et la transformation identitaire des agents des chambres d'agriculture* », considérant que « *le travail des chambres d'Agriculture s'inscrit désormais dans une logique éloignée de sa posture historique* »<sup>4449</sup>. Elle l'a moins été sous l'angle proprement historique : notre recherche se propose comme un point de départ, qui par la clarification historique des tenants et des aboutissants de l'implication des chambres d'agriculture dans le développement agricole, permettrait de mieux en évaluer les mutations actuelles, comme celles des trois ou quatre dernières décennies.

Inévitables, les regrets sont nombreux au sortir de ces quelques années de recherches doctorales. Il en est un principal : à l'évidence, l'échelle reconnue comme pertinente aujourd'hui est celle de l'Union européenne et c'est sur le terrain de la Politique agricole commune (PAC) que le lecteur aurait peut-être voulu rencontrer l'APCA, comprendre son rôle, voire son absence de rôle. Et si « *malgré le Monde, malgré l'Europe* », l'agriculture reste « *une affaire d'État* »<sup>4450</sup>, le constat n'est pas dérobade. Deux facteurs se sont conjugués pour nous éloigner de ce pan de notre sujet. Les sources ne nous ont guère semblé pouvoir permettre un éclairage inédit ou pertinent de la question : il eût fallu envisager les interactions entre organisations, notamment avec la FNSEA, et envisager une approche comparatiste<sup>4451</sup>. Mais la richesse des archives qui nous étaient ouvertes à l'APCA rendaient toute approche comparée délicate, à moins de disposer d'un fonds aussi riche pour une autre organisation et pour les instances de Bruxelles : voilà pourquoi la dimension européenne n'est que peu abordée, même si elle structure les réorientations organisationnelles des années 1960.

(1983-2007) », dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de sciences po, 2010, 450 p, pp. 145-191.

<sup>4448</sup> Pour ne citer que ceux-là : Charles SUAUD, « Le mythe de la base. Les États généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, volume 52, n° 52-53, pp. 56-79 ; François COLSON, « Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française », dans *Économie rurale*, 1986, n° 172, pp. 3-9 ; Samuel DEGUARA, « Conditions d'émergence de la Confédération paysanne et conditions de production d'une nouvelle idéologie paysanne : éléments pour une socio-histoire du mouvement progressiste paysan », dans *Quaderni*, 2004, n° 56, pp. 71-83.

<sup>4449</sup> [http://www.dijon.inra.fr/listo/les\\_recherches](http://www.dijon.inra.fr/listo/les_recherches)

<sup>4450</sup> Bertrand HERVIEU, « Les agriculteurs dans la vie politique française. Cinquante ans d'évolution, quatre regards », dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique...*, ouvrage cité, p. 31.

<sup>4451</sup> C'est l'ambition que s'est fixée Élise Roullaud, qui prépare une thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Jean-Louis Marie et de Jean-Luc Mayaud, portant sur la contestation de la Politique agricole commune par la Confédération paysanne et la COAG entre 1991 et 2008.

## 1924-1974 : la lisibilité d'une histoire dense par les « jalons biographiques »

En quoi les choix méthodologiques adoptés dans le cadre de cette thèse ont-ils amélioré et enrichi les connaissances préexistantes sur les chambres d'agriculture, leur assemblée permanente, et le rôle qu'elles ont joué dans le champ des organisations professionnelles agricoles ? Devant une situation contradictoire — la profusion d'archives institutionnelles inédites, son inégale répartition au long de la période étudiée, et l'inégale « célébrité »<sup>4452</sup> de ses membres —, notre démarche a été celle de la confrontation des sources privées — issues des archives de l'APCA — et des sources publiques, parallèlement à une vaste enquête inspirée de la méthode prosopographique, visant à saturer les fichiers d'informations relatives aux membres et aux présidents des chambres d'agriculture. Plus qu'à une réelle étude des carrières ou des trajectoires, entendues comme quasi continues, inaccessible à l'échelle collective et nationale, nous avons avancé empiriquement, au gré des jalons qu'il nous était possible de poser. Au terme de l'étude, et sans en répéter les conclusions successives, tentons de faire le bilan de cette approche.

Se dégage sans équivoque le poids de la Corporation paysanne. Suspectée en théorie — en tant qu'organisation unitaire et autoritaire imposée au cours de la période d'éclipse des chambres d'agriculture et de l'APCA —, la vocation de « *goulet d'étranglement* » de l'organisation agricole vichyste se vérifie amplement à l'examen minutieux des trajectoires des membres et des présidents de chambre d'agriculture. Rappelons quelques chiffres. Quarante des 90 présidents de chambre d'agriculture sont membres du Comité régional d'organisation corporative (CROC) de leur département en 1941. 32 présidents de 1942 — puisque les chambres départementales continuent de se réunir jusqu'en 1943 — sont membres du Conseil régional corporatif de l'Union régionale corporative agricole (URCA) de leur département en 1942. À la fin de l'année 1943, au moment du renouvellement des URCA, ils sont 38. Et les membres des chambres régionales d'agriculture nommés par Vichy en janvier 1944 sont, pour les deux tiers d'entre eux, issus de l'institution mise en place par la loi de janvier 1924 : 63 présidents en fonction en 1943 sont nommés membres de la chambre régionale en 1944 et, quand bien même ils n'ont pas eu à y siéger, puisque le décret est resté lettre morte jusqu'à la Libération, cela prouve à la fois leur maintien dans le réseau des personnes mobilisables, pour les membres des URCA et pour le ministère, et leur ambivalente position de notables, à la fois honnis par Vichy et incontournables.

Les archives de l'institution dévoilent un pan méconnu de son histoire : la « *résurrection* » des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, entre 1948 et 1952, n'est pas un retour au *statu quo ante bellum*, loin de là. Le dépouillement de l'ensemble de la correspondance échangée entre les survivants des chambres d'agriculture et les représentants de l'APCA permet de considérer les conséquences du contexte et des conditions de la refondation. Les présidents vieillissants, compromis et fatalistes font pâle figure aux côtés de quelques membres de chambre d'agriculture plus jeunes et plus déterminés, ainsi que d'électrons libres étrangers à l'histoire des chambres d'agriculture mais amenés, par intérêt, à favoriser leur réveil, et enfin de quelques secrétaires administratifs militants, à la tête desquels figure l'atypique et omniprésent Luce Prault. La seconde partie de la thèse est entièrement traversée par cette figure, qui incarne

<sup>4452</sup> Claire Lemerrier évoque la « *discrétion de l'institution, [et la] célébrité de ses membres* ». Claire LEMERCIER, *La Chambre de commerce de Paris, 1803-1852 : un "corps consultatif" entre représentation et information économiques*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Gilles Postel-Vinay, École des hautes études en sciences sociales, 2001, 3 volumes, 1222 p, p. 29.

les motivations de l'après-guerre, entre anti-communisme et carriérisme, et qui permet de pointer les réflexes corporatistes des années 1950 et le développement technocratique de l'institution, à tous les échelons. C'est le sens des biographies insérées dans le corps du texte : loin d'être illustratives, elles se veulent des moments privilégiés d'observation de l'articulation entre les dimensions individuelles et collectives.

Sans remise en cause du « *retour des évincés* »<sup>4453</sup>, mais au contraire en en accentuant le trait, l'observation fine de la succession de jalons décisifs permet de dévoiler l'existence d'un « *second retour des évincés* », et donc de temporalités enchâssées et complexes. Les portraits des membres du bureau de l'APPCA de 1952 pointent le dénominateur commun des dirigeants d'alors : arrivés aux responsabilités dans les années 1930, passés par les instances corporatives, souvent au plus au niveau hiérarchique, ayant fait leur retour dans les organisations syndicales agricoles et à la une de leurs organes de presse dès 1946, ces chantres de l'« *unité paysanne* » conçoivent, pour les plus actifs d'entre eux, leur action dans la continuité des années 1930 et 1940. Ces figures ne doivent pas occulter le tableau d'un triple retour. En 1952, lors des élections aux chambres d'agriculture, 504 membres, soit un quart des élus, sont des membres sortant des chambres d'agriculture de 1939 qui ont été réélus : marquant une solution de continuité toute relative. Outre le nombre non négligeable de dirigeants de la Corporation paysanne considérés comme devant être destitués par l'ordonnance du 12 octobre 1944<sup>4454</sup> et qui sont élus membres d'une chambre d'agriculture — 56 dont 21 deviennent président —, se lit la forte proportion d'anciens corporatistes parmi les membres élus — près de 20 % — et surtout parmi les présidents, dont plus de la moitié sont passés par la Corporation paysanne. De manière plus discrète, les chambres d'agriculture ont été, en 1952, le lieu où a pu s'effectuer le retour de dirigeants corporatistes dont les noms n'apparaissent pas dans les sources entre 1945 et 1952, comme une dernière chance pour des carrières de dirigeants marqués, à leur aval ou dès les premiers mandats, d'un sceau indélébile.

Ainsi, l'observation de Gordon Wright, qui estime qu'un tiers des syndics régionaux et des syndics adjoints auraient eu des fonctions syndicales importantes après guerre<sup>4455</sup>, apparaît très sous-estimée : sur un total d'un peu plus de 200 syndics régionaux et syndics adjoints, 151 ont été identifiés dans les chambres d'agriculture en 1952 et après. Car le « *second retour des évincés* » se traduit également par l'existence d'une majorité de présidents ex-corporatistes à l'APPCA tout au long des années 1950, avant que les élections de 1959 ne voient le nombre des présidents anciens membres d'une URCA passer en dessous de la barre des 50 %<sup>4456</sup>. Mais tandis que le poids relatif des anciens de la Corporation paysanne diminue dans les chambres d'agriculture, le CPG et *a fortiori* le

<sup>4453</sup> Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani...*, ouvrage cité, p. 289.

<sup>4454</sup> Soit « *toute personne ayant été nommée aux fonctions de membre, membre adjoint ou délégué du conseil national corporatif agricole, de la chambre syndicale nationale, de syndic régional ou syndic régional adjoint d'une union corporative agricole, ainsi que de membre ou délégué des groupes spécialisés par production ou catégories de production, membre ou délégué de la commission de l'organisation corporative paysanne* ». *Journal officiel de la République française*, vendredi 13 octobre 1944, Ordonnance du 12 octobre 1944.

<sup>4455</sup> « *Un pointage sommaire des cadres de la Corporation montre que, sur environ 150 syndics régionaux et syndics régionaux adjoints, un tiers retrouvèrent après la guerre des positions de premier plan dans le mouvement syndical ou des fonctions politiques* ». Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...*, ouvrage cité, p. 137.

<sup>4456</sup> Mais alors, comme le note encore le chercheur américain : « *à un congrès de l'APPCA, tenu en janvier 1959, 26 des délégués présents avaient été syndics régionaux ou syndics adjoints de la Corporation* ». *Ibidem*, p. 137. Nous arrivons quant à nous au chiffre de 29 présidents en fonction en janvier 1959 qui ont été syndics régionaux ou syndics adjoints entre 1942 et 1944.

bureau de l'APPCA demeure tenu par d'influents ex-corporatistes, au premier rang desquels le tandem René Blondelle et Marc Ferré s'impose avec évidence. Éclairant les crispations corporatistes des années 1950 autour de la gestion des zones-témoins, ce *gap* entre chambres d'agriculture et APPCA est encore plus éloquent lorsque l'on analyse la manière dont l'assemblée permanente a utilisé l'enquête sur l'exploitation à 2 UTH pour étendre une légitimité fragile. Luce Prault et ses successeurs, ainsi que les présidents les plus hostiles à la réforme des structures que le CNJA appelle de ses vœux et qu'Edgard Pisani s'apprête à mettre en œuvre, opèrent une singulière synthèse en se saisissant de l'enquête par la voie de sa problématisation. L'énergie et l'habileté rhétorique déployée pour nier le caractère sélectif du concept des 2 UTH — à contre courant des chambres d'agriculture qui ont souvent admis la nécessité de celui-ci — ne s'expliquent que par les fondements agrariens de l'institution et son incapacité à discuter l'existence d'un « *intérêt général agricole* » sans remettre en cause sa propre légitimité à exister, depuis les lois de 1924 et 1935 qui font des chambres d'agriculture et de l'APPCA les représentantes de ce mythe caractéristique de la pensée agrarienne la plus élémentaire. Si la détention d'armes statistiques est d'abord soumise à un objectif immédiat, celui de disposer d'arguments apparemment scientifiques pour débattre de l'opportunité de la réforme des structures, sa valorisation à long terme s'inscrit bien dans une volonté de dépouiller l'État de ses prérogatives, dans une conception corporatiste qui n'a rien de « *néo* »<sup>4457</sup>.

Ce n'est que par l'examen patient et acharné des infimes différences entre le matériau documentaire et son issue éditoriale que constitue l'*Annuaire des chambres d'agriculture* de 1965 et par la discussion point à point des assertions formulées par une lecture trop exclusivement politique, que la crispation agrarienne de l'APPCA du mitan des années 1960 apparaît. Tandis que le développement technocratique des chambres et de l'APPCA se poursuit, avec les apparences d'expérimentations audacieuses, le raidissement est palpable. Même lus en pointillés, par les seuls mandats, au détriment des engagements militants, de l'adhésion à la manifestation, les engagements politiques analysés dans une perspective longitudinale disent bien le passage du relatif œcuménisme de l'entre-deux-guerres à un confinement à la droite des gaullistes : déjà manifeste dans l'opposition au Front populaire, le dénominateur anti-communiste des dirigeants de l'APCA est encore lisible à la fin des années 1960, face à la montée du MODEF, aux retombées de mai 1968 et aux scissions du syndicalisme agricole — le dorgériste Louis Fouilleul ne s'y trompe pas qui y reconnaît les siens.

Le travail issu du traitement des données contenues dans les annuaires permet de débarrasser le sujet de la gangue poussiéreuse des seules notices de dictionnaires. Percevoir, même imparfaitement, les organisations de part et d'autre des appartenances, révèle la réalité des intrications entre organisations. Se dégage, dans les années 1930 comme dans les années 1960, une part de l'enjeu possible du cumul des fonctions. Pour les dirigeants agricoles qui investissent les offices agricoles départementaux, dans les années 1920, puis qui sont élus aux chambres d'agriculture, pour les dirigeants de FDSEA qui phagocytent les élections aux chambres d'agriculture dans les années 1950 et 1960, se dégagent clairement des stratégies collectives, au-delà du *cursus honorum* notabiliaire. Mais si dans le cas des offices, il est possible de déceler entrisme et captation d'expérience, les formes d'intrication repérées dans les années 1950 et 1960, principalement entre FDSEA et chambres d'agriculture, témoignent avant tout de la neutralisation, voire de la

<sup>4457</sup> Pierre MULLER et Guy SAEZ, « Néo-corporatisme et crise de la représentation », dans François d'ARCY [dir.], *La représentation*, Paris, Economica, 1985, 250 p, pp. 121-141 ; Michelle RUFFAT, « À quoi sert le néo-corporatisme ? », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 13, janvier 1987, pp. 95-104.

mise sous tutelle. Se donner les moyens de percevoir les connexions entre organisations, c'est également tester l'insertion de l'institution dans un système, par les engagements de ses membres. Se détache une vision du « *milieu agricole parisien* » des années 1930 qui bat en brèche l'image de notables rustiques que certains dirigeants veulent se donner : c'est un vaste groupe de double-résidents, rompus aux us de la capitale, qui dirigent l'AP(P)CA, qui y présentent des rapports, entre la Maison des agronomes et le Jockey-club, entre l'Académie d'agriculture et le Sénat.

Dans les préfectures de département, la topographie des organisations professionnelles agricoles est dense et se vit sous le signe de cohabitations diverses. Il serait faux de croire qu'avec l'unification des organisations agricoles survenue avec Vichy, puis maintenue après la Libération, ont disparu les contingences présidant au partage de locaux ou d'immeubles. Dans les années 1950, la cohabitation chambre d'agriculture-DSEA reste effective dans un tiers des cas et elle s'accompagne souvent d'une coexistence paisible, voire d'une collaboration fructueuse. C'est après la loi du 28 décembre 1959, qui améliore considérablement le financement des chambres d'agriculture en déplaçant la contribution additionnelle à l'impôt sur les propriétés non bâties, que s'observe un net mouvement de différenciation des adresses des sièges sociaux des chambres d'agriculture vis-à-vis de celles des DSEA. Et à la fin des années 1960, commence la grande vague de construction de « *Maisons de l'agriculture* » modernes et vastes, où cohabitent souvent de nombreuses organisations agricoles.

L'outil informatique, qui permet de mettre en relation des informations pléthoriques, et de manipuler des données relatives aux fonctions occupées simultanément, comporte des risques : son usage induit une forme de nivellement, voire conduit à adopter plus ou moins consciemment une posture fonctionnaliste. Or il semble que le protocole d'écriture — visant à alterner et à articuler variables collectives fondées sur des données statistiques et dévoilement des biais et des adaptations par le truchement d'exemples, d'incursions dans les départements, de biographies critiques et d'épisodes envisagés sous l'angle micro-historique — permet d'éviter de sombrer dans cette ornière, en mettant l'accent sur les taxinomies et sur les évolutions diachroniques fines. Car ce qui ressort enfin de l'analyse des connexions agrariennes dans ce champ saturé, c'est la nécessité de l'existence d'investissements différenciés : pour que l'institution existe — et pour y prétendre elle doit avoir une marge d'autonomie suffisante dans le champ — il lui faut trouver des acteurs qui avant tout, « *sont chambres d'agriculture* »<sup>4458</sup>. Cela n'empêche pas les cumuls, mais cela peut intervenir quand la phase de plus grande activité des dirigeants est dépassée, quand, après avoir laissé à un autre la présidence de la FDSEA ou de la Mutualité agricole, le repli sur la chambre d'agriculture s'accompagne d'un investissement important sur cette fonction principalement. Si cette situation est celle de Joseph Faure puis de René Blondelle, mais également de Marc Ferré, de Henri Chatras et de Louis Richier, puis de Pierre Collet, de Raphaël Rialland et d'autres, cela s'applique aussi aux plus obscurs présidents départementaux qui ont présidé au démarrage des services des chambres dans les années 1950 et 1960. Enfin, est-il besoin de préciser qu'« *être chambres d'agriculture* » n'est pas l'apanage des seuls élus ? Luce Prault et ses homologues départementaux ont opéré le même choix, certes à l'opposé du pantouflage, mais bien dans le service militant.

L'approche par les jalons biographiques permet également de repérer des constantes, tout au long de la période. Parmi celles-ci, s'impose une perception à la fois enrichissante

<sup>4458</sup> En référence à l'expression utilisée par Gilbert Delaunay et expliciter dans notre Chapitre 8. A. [Votes et appartenances : « être chambres d'agriculture » 3639 784](#). Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, le 25 mars 2003.

et frustrante de ces « *notables* » que seraient les présidents de chambre d'agriculture. Notre approche, outre qu'elle délivre des portraits figés et univoques, offre, dans le meilleur des cas la possibilité de briser le glacis lisse qui entoure les dirigeants agricoles : en déconstruisant l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes et que l'on veut bien donner d'eux, il est envisageable d'accéder à une historicisation fine de leurs engagements et de leurs choix. L'accès à la correspondance, notamment à celle échangée au cours de la paroxystique période de refondation des chambres, ouvre une fenêtre sur leurs expériences, sur leur vie quotidienne et sur les réseaux informels qui maillent les départements.

Des limites doivent être soulignées qui justifient notre refus de prétendre avoir effectué une réelle étude prosopographique : nous avons plutôt tenté une approche souple <sup>4459</sup>, une démarche empirique face au « *foisonnement des sources, foisonnement nécessaire pour saturer l'information de l'historien et pour lui permettre de rendre compte du jaillissement de la réalité sociale* » <sup>4460</sup>. La complexité du rapport au métier d'agriculteur n'a guère pu être que suggérée : voilée, invisible, la pratique de la profession agricole des présidents de chambre reste dans l'ombre. Aussi il conviendrait d'explorer des voies nouvelles pour permettre d'approcher les pratiques agricoles dans une perspective historique, comme d'étudier la propriété et l'exploitation au 20<sup>e</sup> siècle <sup>4461</sup>. Cependant, parallèlement et hors de la seule voie empruntée par les jacistes modernisateurs, il semble que l'on puisse discerner l'ouverture d'une artère d'accession à la notabilité par le biais des responsabilités dans les organisations agricoles, laquelle, étant considérée comme découlant d'une position d'excellence professionnelle, n'a plus besoin d'en faire la preuve et en paraît même déconnectée, à moins qu'elle ne pallie un relatif échec, comme dans le cas de Lucien Biset. Dans l'optique « *de réduire la dissymétrie entre les deux versants de la mobilité sociale* » <sup>4462</sup>, il conviendrait peut-être d'intégrer ce fragile postulat dans une étude plus vaste, considérant les élites sociales dans le temps long et repositionnant la problématique du déclassement sur le plan collectif et territorial <sup>4463</sup>.

C'est, enfin, une autre limite que celle des ressorts de l'action des notables que sont les présidents. En particulier, la dimension du catholicisme social n'a pu être que

<sup>4459</sup> C'est notamment ce à quoi tend le travail de Jean-Philippe Luis. Voir : Jean-Philippe LUIS, « La croissance ambiguë du Léviathan dans l'Europe du 19<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la rationalisation de l'État Espagnol », dans *Revue historique*, 1999/3, n° 123, pp. 483-506.

<sup>4460</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Conflits et déclassements : la légitimité de l'histoire des élites en question »..., article cité, p. 498.

<sup>4461</sup> À la façon dont a procédé Martine Bacqué pour ses recherches de doctorat : Martine BACQUÉ, *Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2004, 2 volumes, 403 et 180 f. ; ou du travail mené par Bertrand Goujon : Bertrand GOUJON « Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg (1820-1919) », dans *Ruralia*, n° 14-2004, pp. 45-74.

<sup>4462</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Conflits et déclassements : la légitimité de l'histoire des élites en question »..., article cité, p. 498.

<sup>4463</sup> Le Laboratoire d'études rurales (LER) projette, pour 2011, l'organisation, sous la forme d'un colloque, d'une synthèse historique et sociologique sur les élites sociales dans leur rapport à la dynamique des sociétés et des espaces ruraux. Intitulée « La ruralité en question (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles), entre formes spatiales et formes sociales de marginalisation et de déclassement », elle ambitionnerait d'étudier l'articulation entre le déclassement d'une partie des élites vivant de la rente foncière aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles et la marginalisation d'une partie des espaces ruraux dans la dynamique de la croissance moderne. Ce projet portera sur le lien aux territoires des élites, sur leur rôle dans le développement rural et sur la médiation entre sociétés locales et sphères dirigeantes de l'État.

peu développée, et sans lien avec un quelconque éclairage sur leur pratique religieuse, absent des sources. Sont-ils des entrepreneurs agricoles pour qui « *l'action collective est un choix privilégié, destiné à assurer leur reproduction, à une époque caractérisée par des profonds bouleversements économiques et sociaux* »<sup>4464</sup> ? Des premiers présidents – physiocrates mondains, avocats entichés de viticulture, aristocrates érudits aux profils ressemblant à ceux de leurs homologues du 19<sup>e</sup> siècle – aux présidents de 1970, le fossé peut sembler infranchissable. Pourtant il semble que reflue la visibilité des « *demeures de la distinction* »<sup>4465</sup>, plus que la réalité d'une distinction qui demeure. Objectivée par des indices tels que les décorations – 50 % des membres de 1970 et 75 présidents d'alors sur 89 mentionnent au moins une décoration, presque toujours le Mérite agricole –, ou le maintien d'une proportion stable de présidents de chambre d'agriculture figurant dans les pages du *Who's who* ou du *Bottin mondain*, une certaine stabilité semble aller dans le sens d'un exercice du pouvoir qui serait « *un devoir, [un] véritable mandat en raison des avantages cumulés du prestige, du mérite, de la fortune et de la disponibilité* »<sup>4466</sup>. Derrière cette continuité toute relative, doit être envisagée la réalité de la nécessité d'une alliance avec la technocratie pour maintenir une domination.

Le rôle des « *administratifs* » mériterait d'être plus longuement étudié, des années 1930 aux années 1980 au moins, et pas seulement à l'APCA, mais bien dans l'ensemble des organisations agricoles, voire en comparaison avec d'autres corps intermédiaires. Parallèlement, se fait sentir le besoin de mieux connaître ces promotions d'ingénieurs qui déferlent dans les organisations, côté élus et côté administratifs, dans les administrations et dans les entreprises privées : les conditions de réalisation d'une véritable prosopographie des « *Agros* » et des « *Agris* » sont réunies, qui dévoilerait la réalité de carrières menées entre public et privé, entre agriculture, administration, syndicalisme et industrie. S'articulant avec une perception fine des organisations professionnelles agricoles, au sens large, mais également des établissements d'enseignement et de recherche, une telle recherche éviterait l'écueil d'études de cohortes déconnectées du champ ou de galeries de portraits. La perception des voies de la reproduction sociale et du maintien de la domination des élites<sup>4467</sup> s'en trouverait-elle affinée ? Comment inconscients d'école<sup>4468</sup>, prestige des titres<sup>4469</sup> et expériences collectives<sup>4470</sup> contribuent-ils à façonner le paysage professionnel agricole

<sup>4464</sup> Maria MALATESTA, « Une nouvelle stratégie de reproduction : les organisations patronales agraires européennes (1868-1914) », article cité, p. 217.

<sup>4465</sup> Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction...*, ouvrage cité.

<sup>4466</sup> Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée...* ouvrage cité, p. 509.

<sup>4467</sup> Claude GRIGNON, « L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, janvier 1975, pp. 75-97.

<sup>4468</sup> Pierre BOURDIEU, « L'inconscient d'école », dans *Inconscients de l'école*. — *Actes de la recherche en sciences sociales*, volume 135, décembre 2000, pp. 3-5.

<sup>4469</sup> Marie BENEDET-TROCMÉ, « Le titre d'ingénieur agronome », dans Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture...* ouvrage cité.

<sup>4470</sup> Claude COMPAGNONE, « Pratiques d'ingénieurs et identité de l'Institut de l'élevage », dans *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 262, mars-avril 2001, pp. 76-91.



français et européen ? Pourrait-on par ce biais accéder à une chronologie fine des évolutions inhérentes à l'histoire de la technocratie agricole du long 20<sup>e</sup> siècle <sup>4471</sup> ?

<sup>4471</sup> Cela répondrait notamment à l'une des attentes exprimées dans : Christophe BONNEUIL, Gilles DENIS et Jean-Luc MAYAUD , « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », article cité.

# Annexes

## Bibliographie

### A. Historiographie et épistémologie

- Madeleine AKRICH, Michel CALLON et Bruno LATOUR [dir.], *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, 2006, 303 p.
- Henri AMBLARD, Philippe BERNOUX, Gilles HERREROS et Yves-Frédéric LIVIAN, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, [3<sup>e</sup> édition augmentée janvier 2005, 291 p.]
- Jean-Marie ATTONATY [dir.], *Les chercheurs et l'innovation. Regards sur les pratiques de l'INRA*, Paris, INRA éditions, 1998, 431 p.
- Michel AUGÉ-LARIBÉ, *Répertoire bibliographique d'économie rurale*, Montpellier, Imprimerie Paysan du Midi, 1953, 104 p.
- Françoise AUTRAND [dir.], *Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche scientifique et l'École Normale Supérieure de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1986*, Paris, École Normale Supérieure de jeunes filles, 1986, 358 p.
- Robert BADOUIN, « Le point de vue d'un universitaire sur les relations entre l'Agriculture et l'Université », dans *L'Europe de l'Allemagne, de l'Italie et de la France : points communs et divergences. — Paysans*, n° 118, avril#juin 1976, pp. 52#59.
- Catherine BALLÉ, *Sociologie des organisations*, Que sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1990, 127 p.
- Howard S. BECKER, « Biographie et mosaïque scientifique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp. 105-111.
- François BÉDARIDA [dir.], *L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1995, 437 p.
- François BÉDARIDA, « Le temps présent et l'historiographie contemporaine », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 69, janvier#mars 2001, pp. 153#160.
- Alban BENSA, « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », dans Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Seuil, Paris, 1996, pp. 37-71.
- Philippe BERNOUX, Jean-Yves BION et Jean-Claude COHEN, *L'analyse des systèmes d'acteurs. Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, rapport d'étude du CERTU, cahier n° 1, 2001, 101 p.
- Daniel BERTAUX, « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », dans *Revue française de sociologie*, volume XV, n° 3, pp. 329-363.

- Charles BLANCHET, « Un article courageux d'Alfred Grosser : une nouvelle trahison des clercs ? », dans *Paysans*, n° 100, juin#juillet 1973, pp. 52#54.
- Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo/Paris, Institut pour l'étude comparative des civilisations/Les Belles Lettres, 1931. Réédition : Paris, Librairie Armand Colin, 1952, 266 p.
- Marc BLOCH et Lucien FEBVRE, *Correspondance. Tome 1 : La naissance des Annales (1928#1933)*, Paris, Fayard, 1994, 551 p. (éditée et annotée par Bertrand Muller)
- Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien, édition critique par Étienne BLOCH*, Paris, Armand Colin, 1997, 159 p. (préface de Jacques LE GOFF)
- Maryvonne BODIGUEL et Bertrand HERVIEU, « La sociologie rurale en France », dans Maryvonne BODIGUEL et Philip LOWE [dir.], *Campagne française, campagne britannique. Histoires, images, usages au crible des sciences sociales*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1989, pp. 223-241.
- Jacqueline BONNAMOUR, *Géographie rurale : méthodes et perspectives*, Paris, Masson, 1973, 168 p.
- Jacqueline BONNAMOUR et Bernard VELARD, *Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain ?*, Collection Feuillet, Paris, ENS Éditions Fontenay/Saint#Cloud, 1996, 220 p.
- Jacqueline BONNAMOUR, *Géographie rurale : position et méthode*, Paris, Masson, 1993, 134 p.
- Jacqueline BONNAMOUR, « La géographie rurale pendant le dernier quart de siècle », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1-1997, pp. 81-111.
- Pierre BOURDIEU, « Sur l'observation participante. Réponse à quelques objections », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 23, septembre 1978, pp. 67#70.
- Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, 268 p.
- Pierre BOURDIEU, « Éléments pour une théorie du champ politique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, février-mars 1981, pp. 3#25.
- Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp. 69#73.
- Pierre BOURDIEU, « La cause de la science. Comment l'histoire sociale des sciences sociales peut servir le progrès de ces sciences », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 106-107, mars 1995, pp. 3#11.
- Pierre BOURDIEU, « Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 106#107, mars 1995, pp. 108#123.
- Pierre BOURDIEU, « Science, politique et sciences sociales », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 141#142, mars 2002, pp. 9#13.
- Jean BOUVIER, *L'Historien sur son métier : études économiques XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1989, 518 p.
- Ghislain BRUNEL et Jean-Marc MORICEAU [dir.], *L'histoire rurale en France. Actes du colloque de Rennes (6-7-8 octobre 1994).— Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1<sup>er</sup> semestre 1995, 416 p.

- André BURGUIÈRE, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, X-693 p.
- Michel CALLON, « L'opération de traduction comme relation symbolique », dans *Incidence des rapports sociaux sur le développement scientifique et technique. Séminaire de recherche tenu à la Maison des Sciences de l'Homme, 1974-1975*, Paris, MSH, 1976, 589 p. (pp. 105#141)
- Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », dans *L'Année sociologique*, volume XXXVI, 1986, pp. 169-208.
- Michel CALLON [dir.], *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, Éditions la découverte, 1988, 214 p.
- Michel CALLON et Bruno LATOUR, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, Éditions la découverte, 1991, 390 p.
- Michel CALLON, « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », dans *Sociologies pratiques*, n° 13, 2006/2, p. 37-44. (entretien avec Michel Ferrary)
- Charles-Olivier CARBONELL et Jean WALCH [dir.], *Les sciences historiques de l'Antiquité à nos jours.— Textes essentiels*, Paris, Larousse, 1994, 638 p.
- Jean-Claude CHAMBOREDON, « Sociologie de la sociologie et intérêts sociaux des sociologues », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2, mars 1975, pp. 2#21.
- Patrick CHAMPAGNE, « Notes sur quelques développements récents de la sociologie en Union Soviétique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 83, juin 1990, pp. 68#73.
- Christophe CHARLE, Jean NAGLE, Marc PERRICHET, Michel RICHARD et Denis WORONOFF [dir.], *Prosopographie des élites françaises, XVI<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles. Guide de recherche*, Paris, IHMC, 1980, 178 p.
- Christophe CHARLE, « Où en est l'histoire sociale des élites et de la bourgeoisie ? Essai de bilan critique de l'historiographie contemporaine », dans *Francia. Histoire contemporaine*, 18/3, 1991, pp. 123-134.
- André CHASTAGNOL, « La prosopographie, méthode de recherche sur l'histoire du Bas-Empire », dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 25, septembre-octobre 1970, pp. 1229-1235.
- André CHASTAGNOL, *L'Italie et l'Afrique au Bas-Empire. Études administratives et prosopographiques*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, 352 p.
- Isaac CHIVA, *Les communautés rurales. Problèmes, méthodes et exemples de recherches*, Paris, Unesco, 1958, 48 p.
- François CLERC, « Le mouvement récent des idées concernant la sphère agricole et rurale », dans *Quoi de neuf dans l'agriculture et le milieu rural français depuis 10 ans ?.— Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 126, juillet-août 1978, pp. 70#74.
- Yves COHEN et Dominique PESTRE [dir.], *Histoire des techniques*, Paris, Éditions de l'EHESS/Librairie Armand Colin, 1998, pp. 721-1071.

- Frédéric de CONINCK et Francis GODARD, « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité », dans *Revue française de sociologie*, volume XXXI, n° 1, 1990, pp. 23-53.
- Sonia COMBE, *Archives interdites : les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel, 1994, 327 p.
- Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p.
- Pierre CORNU, « Lucien Gachon : un itinéraire entre géographie rurale et littérature agreste », dans *Ruralia, Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 12-13, 2003, pp. 123-137.
- Daniel COURGEAU et Eva LELIEVRE, *Analyse démographique des biographies*, Paris, Institut national d'Études démographiques, 1989, VIII-268 p.
- Michel CROZIER, *À quoi sert la sociologie des organisations ? Tome 1 : Théorie, culture et société. Tome 2 : Vers un nouveau raisonnement pour l'action*, Paris, Seli Arslan, 2000, 288 et 352 p.
- Michel CROZIER et Jean-Claude THOENIG, « La régulation de systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », dans *Revue française de sociologie*, volume XVI, n° 1, janvier-mars 1975, pp. 3-32.
- Pierre DAUCÉ, « Économie politique agricole et morale sociale de l'Église de Dominique Vermersch », dans *Paysans*, n° 249, mai#juin 1998, pp. 75#80.
- Jean-Pierre DEDIEU, « Une approche "fine" de la prosopographie », dans Robert DESCIMON, Jean-Frédéric SCHAUB et Bernard VINCENT [dir.], *Les figures de l'administrateur : institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 1--19 e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1997, 244 p. (pp. 235-242)
- Marie-Danielle DEMÉLAS et Alain BOSCUS [dir.], *Militantisme et histoire*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, 326 p.
- Mattei DOGAN, *L'innovation dans les sciences sociales : la marginalité créatrice*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, 322 p.
- François DOSSE, *L'Histoire en miettes : des « Annales » à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, 1987, 268 p.
- Mary DOUGLAS, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004 (1986), 218 p.
- Laurent DOUZOU, « Monde rural et Résistance : entre histoire et mémoire », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 4#1999, pp. 101#122.
- Georges DUBY, *L'histoire continue*, Paris, Odile Jacob, 1991, 223 p.
- Vincent DUCLERT, « Les historiens et la crise des archives », dans *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine. Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 48, n° 4#bis, supplément 2001, pp. 16#44.
- Philippe DUJARDIN [dir.], *Du groupe au réseau : réseaux religieux, politiques, professionnels. Actes de la table ronde CNRS « Groupes et réseaux, approches socio-historiques » tenue les 24 et 25 octobre 1986 à l'Université Lumière Lyon 2*, Paris, CNRS, 1988, 241 p.

- Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'histoire : de la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 2002, 343 p.
- L'économie rurale en France. Guide pratique.— Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° spécial, 1964, 82 p.
- Écrire l'histoire du temps présent : en hommage à François Bédarida. Actes de la journée d'études de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), Paris, CNRS, 14 mai 1992*, Paris, CNRS Éditions, 1993, 417 p.
- Eugène ENRIQUEZ, « Imaginaire social, refoulement et répression dans les organisations », dans *Connexions*, 3, 1972, pp. 65-93.
- L'état de l'économie rurale en France.— Économie rurale*, n° 160, mars-avril 1984, 64 p.
- Marcel FAURE, « Est-ce aux intellectuels ou aux paysans de déterminer le sens de leur lutte ? », dans *Paysans*, n° 125, août#septembre 1977, pp. 15#20.
- Lucien FEBVRE, *Le Problème de l'incroyance au 16<sup>e</sup> siècle : la religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942, XXVII-528 p.
- Ludwik FLECK, *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, 280 p. (traduit de l'allemand par Nathalie Jas, préface de Ilana Löwy, postface de Bruno Latour)
- Michel FLEURY, « Prosopographie et histoire de l'administration », dans Institut français des sciences administratives et IV<sup>e</sup> section de l'École pratique des hautes études, *Histoire de l'administration française depuis 1800. Problèmes et méthodes. Actes du colloque tenu le 4 mars 1972*, Paris et Genève, Minard-Champion et Droz, 1975, 114 p., pp. 91-101.
- Patrick FRIDENSON, « Les organisations, un nouvel objet », dans *Annales Économies Sociétés Civilisations*, novembre-décembre 1989, n° 6, pp. 1461-1479.
- Erhard FRIEDBERG, *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, 404 p.
- Maurice GARDEN, « Alltagsgeschichte, Microstoria, pourquoi pas histoire sociale ? », dans Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Voyages en histoire, Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Les Belles Lettres, Paris, 1995, pp. 99-119.
- Maurice GARDEN, Gilbert GARRIER et Yves LEQUIN, « Pierre Léon, créateur d'un centre de recherche en histoire économique et sociale », dans Hervé JOLY, Alexandre GIANDOU, Muriel LE ROUX, Anne DALMASSO et Ludovic CAILLUET [dir.], *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 386 p., pp. 27-38.
- Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, *L'État moderne et les élites. Apports et limites de la méthode prosopographique. Actes du colloque international CNRS-Paris I, 16#19 octobre 1991*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 488 p.
- Jean-Philippe GENET, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, juin 1997, pp. 3#19.

- Carlo GINZBURG, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1998, 248 p.
- Carlo GINZBURG et Carlo PONI, « La micro-histoire », dans *Le Débat*, n°17, décembre 1981, pp. 133-137.
- Éric GODELIER [dir.], *James March, penser les organisations*, Paris, Lavoisier, 2003, 221 p.
- François GOGUEL et Georges DUPEUX, *Sociologie électorale, Esquisse d'un bilan, guide de recherches*, Paris, Armand Colin, 1951, 89 p.
- Pierre GOUBERT, *Un parcours d'historien. Souvenirs (1915#1995)*, Paris, Fayard, 1996, 315 p.
- Maurizio GRIBAUDI, « Echelle, pertinence, configuration », dans Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Seuil, Paris, 1996, pp. 113-141.
- Alain GUERREAU, « Le ruraliste français et les archives : à propos du Manuel d'archivistique », dans *Études rurales*, n° 60, octobre-décembre 1975, pp. 89-109.
- Jürgen HABERMAS, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Éditions Gallimard, 1973, 211 p. (Titre original : *Technik und wissenschaft als ideologie*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, 1968)
- François HARTOG, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 257 p.
- Paul HOUÉE, *Coopération et organisation agricoles françaises. Volume 2 : Éléments bibliographiques*, Paris, Cujas, 1969, 423 p.
- Ronald HUBSCHER, « Historiens, géographes et paysans », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 4#1999, pp. 83#100.
- Jean#Paul JAMET, « Histoire structurale et discours incantatoire. Pourquoi les paysans ont tort de compter sur leurs propres forces », dans *Paysans*, n° 125, août#septembre 1977, pp. 21#41.
- Marcel JOLLIVET, « État et tendances des recherches de sociologie rurale en France », dans *L'Année Sociologique*, 3<sup>e</sup> série, 1963, pp. 285-414.
- Marcel JOLLIVET et Nicole MATHIEU [dir.], *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF éditions. L'Harmattan, 1989, 352 p.
- Marcel JOLLIVET, « La "vocation actuelle" de la sociologie rurale », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1-1997, pp. 111-133.
- Marcel JOLLIVET, *Pour une science sociale à travers champs : paysannerie, ruralité, capitalisme (France XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions Arguments, 2001, 400 p.
- Étienne JULLIARD, « Géographie rurale française. Travaux récents (1957-1963) et tendances nouvelles », dans *Recherches sur les campagnes françaises. — Études rurales*, n° 13-14, avril-septembre 1964, pp. 46-70.
- Hartmut KAELBLE, « La recherche européenne en histoire sociale », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 106#107, mars 1995, pp. 80#85.
- Bernard KAYSER, *Les sciences sociales face au monde rural : méthodes et moyens*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989, 144 p.

- Pieter LAGROU, « De l'actualité de l'histoire du temps présent », dans *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP)*, n° 75, juin 2000, 9 p. [article publié en ligne]
- Bruno LATOUR, *Aramis ou l'amour des techniques*, Textes à l'appui/Anthropologie des sciences et des techniques, Paris, Éditions la Découverte, 1992, 241 p.
- Bruno LATOUR et Steve WOOLGAR, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1996, 299 p. (traduction française de *Laboratory Life. The Construction of Scientific Facts*, Sage Publications, Inc., 1979)
- Frédéric LEBARON, « La dénégation du pouvoir. Le champ des économistes français au milieu des années 1990 », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 119, septembre 1997, pp. 3#27.
- Henri LEFEBVRE, « Problèmes de sociologie rurale. La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, Volume 6, 1949, pp. 79-100.
- Henri LEFEBVRE, « Perspectives de la sociologie rurale », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, Volume 14, 1953, pp. 122-140.
- Jacques LE GOFF et Pierre NORA, *Faire de l'histoire, 1. Nouveaux problèmes, 2. Nouvelles approches, 3. Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, 230, 252 et 280 p.
- Claire LEMERCIER et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p.
- Robert LEROUX, *Histoire et sociologie en France : de l'histoire-science à la sociologie durkheimienne*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 269 p.
- Pierre LÉVÊQUE, « Vigne, religion et politique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans Léo HAMON [dir.], *Du jansénisme à la laïcité ; le jansénisme et les origines de la déchristianisation*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1987, 245 p., pp. 139-166.
- Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque des Histoires, nrf, Paris, Gallimard, 1989, 230 p. (pour la traduction française, ouvrage paru sous le titre *L'eredità immateriale*, Torino, 1985).
- Giovanni LEVI, « Les usages de la biographie », dans *Annales Économies Sociétés Civilisations*, novembre-décembre 1989, n° 6, pp. 1325-1336.
- Claude LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, Presses Pocket, 1985, 480 p. (recueil de textes publiés pour la plupart entre 1945 et 1955)
- Carola LIPP, « Histoire sociale et *Alltagsgeschichte* », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 106#107, mars 1995, pp. 53#67.
- Jean-Philippe LUIS, « La croissance ambiguë du Léviathan dans l'Europe du 19<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la rationalisation de l'État Espagnol », dans *Revue historique*, 1999/3, n° 123, pp. 483#506.
- Jacques MAHO, *L'image des autres chez les paysans. Méthodologie et analyse de sept villages français*, Paris, Éditions « Champ du possible », 1974, 218 p.



- James Gardner MARCH et Herbert Alexander SIMON, *Les organisations : problèmes psychosociologiques*, Paris, Dunod, 1995, XVII-254 p. (préface de Michel Crozier, postface de Erhard Friedberg)
- Luc MARCO [dir.], *Les Revues d'économie en France : genèse et actualité, 1751-1994*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 321-XXXII p.
- Marie-Laure MARDUEL et Michel ROBERT, *Les sociétés rurales françaises : éléments de bibliographie*, Paris, Éditions du CNRS, 1980, 262 p.
- Sylvain MARESCA, « Intérêt savant et intérêts politiques. Les intellectuels français et la question du syndicalisme agricole », dans *Sociologie rurale, sociologie du rural ? — Recherche sociologiques*, volume XX, numéro 3, 1989, pp. 383-403.
- Louis MARTIN, « Pouvoir du récit et récit du pouvoir », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 25, janvier 1979, pp. 23-45.
- Jean-Luc MAYAUD, « Une histoire rurale éclatée (1945-1993) ? La France du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Editions Créaphis, 1994, pp. 21-31.
- Jean-Luc MAYAUD, Jacques RÉMY et Corinne BOUJOT, « " Recherches pinagotiques ". À propos du *Monde retrouvé de Louis-François Pinagot* », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 3#1998, pp. 159#191.
- Jean-Luc MAYAUD, « Saisir l'histoire dans la singularité individuelle ? », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 3-1998, pp. 160-164.
- Jean-Luc MAYAUD, « Revues et diffusions scientifiques à la veille du 21<sup>e</sup> siècle, à travers quelques exemples français », dans *Revue française d'histoire*, volume 50, n° 4, 2000, pp. 505-510.
- Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *La politisation des campagnes au 19<sup>e</sup> siècle, France, Italie, Espagne, Portugal, Actes du Colloque international organisé par l'École Française de Rome, 20-22 février 1997*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000, pp. 153-169.
- Jean-Luc MAYAUD, « Historiens et histoires locales », dans Marie PERCOT [dir.], *Histoire locale, rencontres d'Anceis*, Nantes, Siloë, 2001, pp. 69-75.
- Jean-Luc MAYAUD, « L'agriculture de la période contemporaine à l'aune de l'histoire », dans Frédéric CHAUVAUD [dir.], *La société agricole de la Vienne (XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles). Guide de recherche*, La Crèche, Geste éditions, 2001, pp. 22-30.
- Henri MENDRAS [dir.], *Les sociétés rurales françaises : éléments de bibliographie réunis par le groupe de sociologie rurale du CES*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1962, 124 p. (préface de Maximilien Sorre)
- Henri MENDRAS, *Comment devenir sociologue ? Souvenirs d'un vieux mandarin*, Paris, Actes#Sud, 1995, 334 p.
- Henri MENDRAS, « L'invention de la paysannerie. Un moment de l'histoire de la sociologie française d'après#guerre », dans *Revue française de sociologie*, 2000, tome 41, n° 3, pp. 539#552.

- Pierre MERCKLÉ, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, 121 p.
- Dominique MERLLIÉ, « Une nomenclature et sa mise en œuvre : les statistiques sur l'origine sociale des étudiants », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 50, novembre 1983, pp. 3#49.
- Dominique MERLLIÉ, « La France des familles : usages de Le Play et de la cartographie », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 57#58, juin 1985, pp. 93#95.
- Hélène MILLET [dir.], *Informatique et prosopographie. Actes de la Table Ronde du CNRS, Paris, 25-26 octobre 1984*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, 358 p.
- Pierre MULLER, « Peut-on (encore) penser le global à partir du rural ? Réflexions d'un politiste », dans *Économie rurale*, 4/2007, n° 300, pp. 105#109.
- Thierry NADAU, « L'Alltagsgeschichte », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 83, juin 1990, pp. 64#67.
- Henry NAVARRE, « Où en est l'économie rurale ? — Les rôles respectifs des économistes ruraux et des agriculteurs », dans *Paysans*, n° 97, décembre 1972#janvier 1973, pp. 45#53.
- Gérard NOIRIEL, *Sur la crise de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, 348 p.
- Gérard NOIRIEL, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette, 1998, 256 p.
- Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.
- Pierre NORA [dir.], *Essais d'ego-histoire*, Paris, Gallimard, 1987, 375 p.
- Claude NICOLET, *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312#43 av. J.#C.)*. Tome 1 : *Définitions juridiques et structures sociales*. Tome 2 : *Prosopographie des chevaliers Romains*, Paris, Édition E. de Boccard, 1974 (1<sup>ère</sup> édition en 1966), 1150 p.
- Michel OFFERLÉ et Henry ROUSSO [dir.], *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 283 p.
- Jean Claude PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », dans *Revue française de sociologie*, volume XXXI, n° 1, 1990, pp. 3-22.
- Denis PESCHANSKI, Michael POLLAK et Henry ROUSSO [dir.], *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1991, 285 p.
- Dominique PESTRE, *Introduction aux "science studies"*, Paris, La Découverte, 2006, 122 p.
- Guillaume PIKETTY, « La biographie comme genre historique. Étude de cas », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 63, juillet#septembre 1999, pp. 119#126.
- Laura PISANO, « Per una storia dei sindacati contadini in Francia. L'azione delle sinistre dal primo al secondo dopoguerra », dans *Annali della Facoltà di Magistero di Cagliari*, n. s. II, 1977-1978, pp. 261-292.
- Michael POLLAK et Nathalie HEINICH, « Le témoignage », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp. 3#30.

- Michael POLLAK, « La gestion de l'indicible », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62#63, juin 1986, pp. 30-54.
- Michael POLLAK, Dominique VEILLON et Danièle VOLDMAN [dir.], *Questions à l'histoire orale. Table ronde du 20 juin 1986*, Paris, CNRS, 1987, 112 p.
- Isabelle POUTRIN et Pascale BOURMAUD, « Les sciences sociales en Espagne », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 83, juin 1990, pp. 67#68.
- Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 1996, 330 p.
- René RÉMOND, « Plaidoyer pour une histoire délaissée », dans *Revue française de science politique*, n° 2, avril-juin 1957, pp. 253-270.
- René RÉMOND, *Les catholiques dans la France des années 1930*, Paris, Armand Colin, 1979, 273 p.
- René RÉMOND [dir.], *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1996, 399 p. (1<sup>ère</sup> édition : L'Univers historique, 1988)
- Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Seuil, Paris, 1996, 243 p.
- Marie#Claire ROBIC, Anne#Marie BRIEND et Mechtild RÖSSLER, *Géographes face au monde. L'Union géographique internationale et les congrès internationaux de géographie*, Paris, l'Harmattan, 1996, 463 p.
- Régine ROBIN, « Récit de vie, discours social et parole vraie », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 10, avril 1986, pp. 103#109.
- Daniel ROCHE, « Archives et historiens au XXI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine. Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 48, n° 4#bis, supplément 2001, pp. 5#12.
- Jacques ROUGERIE, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, tome 21, n° 1, janvier-février 1966, pp. 178-193.
- Henry ROUSSO, « L'histoire du temps présent, vingt ans après », dans *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP)*, n° 75, juin 2000, 12 p. [article publié en ligne]
- Gilles SAUTER, « La géographie rurale en crise ? », dans *Le droit et les paysans.— Études rurales*, n° 103-104, juillet-décembre 1986, pp. 259-274.
- Dominique SCHNAPPER et Danièle HANET [dir.], *Histoire orale ou archives orales ? : rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité Sociale*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale, 1980, 114 p.
- Terry SHINN, « Hiérarchie des chercheurs et formes des recherches », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 74, septembre 1988, pp. 2-23.
- Jean-François SOULET, *L'histoire immédiate, Que sais-je ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, 127 p.
- Lawrence STONE, « Prosopography », dans Felix GILBERT et Stephen R. GRAUBARD, *Historical Studies Today*, New York, W.W. Norton & Company Inc., 1972, XXI-469 p., pp. 107-140.

- Lawrence STONE, « Retour au récit ou réflexions sur une Nouvelle Vieille Histoire », dans *Le Débat*, n° 4, septembre 1980, pp.116-143.
- Joël TATU, « Analyse du concret et rigueur scientifique : une alliance nécessaire en économie rurale », dans *Paysans*, n° 101, août#septembre 1973, pp. 51#56.
- Jean-Pierre THERON et Jean-Arnaud MAZÈRES, *Recherche sur la notion d'établissement public*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1976, IX-529 p.
- Guy THUILLIER, *Les écoles historiques*, Que-sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1990, 125 p.
- Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Suivi de Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1971 et 1978, 242 p.
- Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, Les hommes et la terre, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963, 275 p.
- Jean VIGREUX, « Le Parti communiste français à la campagne, 1920-1964. Bilan historiographique et perspectives de recherche », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 3#1998, pp. 43#67.
- Catherine VILKAS, *L'art de gouverner la science dans le système public français : le cas du CNRS. Représentation, direction de quatre disciplines*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Pierre Grémion, Institut d'études politiques de Paris, 2001, 634 f°.
- Monique VINCENNE, « Les centres parisiens de recherche sur la société rurale française », dans *Études rurales*, n° 19, octobre-décembre 1965, pp. 67-129.
- Danièle VOLDMAN, « Le témoignage dans l'histoire du temps présent », dans *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP)*, n° 75, juin 2000, 10 p. [article publié en ligne]

## B. Histoire du 20<sup>e</sup> siècle

- Maurice AGULHON, *La République, tome 1 : L'élan fondateur et la grande blessure (1880#1932), tome 2 : Nouveaux drames et nouveaux espoirs (1932 à nos jours)*, Paris, le Grand livre du mois, 1999, 468 et 564 p. (1<sup>ère</sup> édition en 1990)
- Association française de science politique (AFSP), *L'établissement de la cinquième République. Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, Paris, Armand Colin, 1960, 390 p.
- Jean-Pierre AZÉMA, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1979, 412 p.
- Jean-Pierre AZÉMA et François BÉDARIDA [dir.], *Vichy et les Français. Actes du colloque organisé par l'Institut d'histoire du temps présent les 11, 12 et 13 juin 1990*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1992, 788 p.
- Dominique BARJOT [dir.], *La reconstruction économique de l'Europe : 1945-1953. Actes du colloque organisé par le Centre de recherche d'histoire quantitative et le Mémorial de Caen, les 20-22 février 1999, à Caen*, Paris, SEDES, 1999, pp. 227-462.

- Marc-Olivier BARUCH, *Le régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996, 123 p.
- Marc-Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997, 737 p.
- Marc Olivier BARUCH et Vincent GUIGUENO, *Le choix des X : l'École polytechnique et les polytechniciens, 1939-1945*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2000, 349 p.
- Marc-Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT, « Administrateurs et administrations sous la 4<sup>e</sup> République : une histoire politique », dans *Revue française d'administration publique*, 4/2003 n° 108, pp. 501-519.
- Jean-Jacques BECKER et Serge BERSTEIN, *Victoire et frustrations, 1914-1929*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1990, 459 p.
- Mathias BERNARD, *La dérive des modérés. La Fédération républicaine du Rhône sous la Troisième République*, Paris, l'Harmattan, 1998, 431 p.
- Serge BERSTEIN, *Histoire du parti radical*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1980-1982, 2 volumes, 486 et 672 p.
- Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion, Tome 1 : La République gaullienne, 1958-1969, Tome 2 : L'apogée Pompidou, 1969-1974*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1989 et 1995, 379 et 332 p.
- Serge BERSTEIN, Pierre BIRNBAUM et Jean-Pierre RIOUX [dir.], *De Gaulle et les élites*, « Hors collection Sciences Humaines », Paris, La Découverte, 2008, 384 pages.
- Pierre BITOUN, « L'équivoque vichyssoise », dans *Bulletin du MAUSS*, n° 13, 1985/03, pp. 11-36, n° 14, 1985/06, pp. 127-148, n° 15, 1985/09, pp. 101-121, n° 16, 1985/12, pp. 151#186.
- Dominique BORNE et Henri DUBIEF, *La crise des années 30, 1929-1938*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 324 p.
- Gérard BOSSUAT, *Les aides américaines économiques et militaires à la France, 1938-1960 : une nouvelle image des rapports de puissance*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 406 p.
- Philippe BOURDREL, *L'épuration sauvage, 1944-1945*, Paris, Perrin, 2002, 569 p.
- Jacques BOURRINET et Maurice TORRELLI, *Les Relations extérieures de la Communauté économique européenne*, Que#sais#je, Paris, Presses universitaires de France, 1980, 127 p.
- Jean BOUVIER, *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, SEDES, 1977, 369 p.
- Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE [dir.], *Histoire économique et sociale de la France, Tome IV : L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (siècle 1880-1980). Volume 1 : Panoramas de l'ère industrielle, ambiguïté des débuts et croissance effective, 1880-1914. Volume 2 : Le temps des guerres mondiales et la grande crise, 1914-vers 1950. Volume 3 : années 1950-1980, le second XX<sup>e</sup> siècle. Conclusions générales. Index thématique général*, Paris, Presses universitaires de France, 1980-1982, 3 volumes, 1837 p.

- Philippe BURRIN, « Vichy », dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, III. Les France, 1. Conflits et partages*, pp. 320-346.
- Philippe BUTON et Jean-Marie GUILLON [dir.], *Les Pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, 590 p.
- Philippe BUTON, *La joie douloureuse. La Libération de la France*, collection « Histoire du temps présent », Paris/Bruxelles, IHTP#CNRS/Complexe, 2004, 286 p.
- André CABANIS et Michel-Louis MARTIN, *Les institutions publiques de la France de 1875 à nos jours*, Paris, Ellipses, 2001, 175 p.
- François CARON, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau français : la compagnie du chemin de fer du Nord de 1846 à 1937*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de François Crouzet, Université Paris X#Nanterre, 1969, [p.i.].
- François CARON, *Histoire économique de la France, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Librairie Armand Colin/Masson, 1981/1995, 451 p.
- Jean-Jacques CARRÉ, Paul DUBOIS et Edmond MALINVAUD, *La Croissance française : un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, 709 p.
- Pascal CAUCHY, *La 4<sup>e</sup> République*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, 127 p.
- Philippe CHALMIN, *Les marchés mondiaux des matières premières*, Que-sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1984, 127 p.
- Antonin COHEN, « De la révolution nationale à l'Europe fédérale. Les métamorphoses de la troisième voie aux origines du mouvement fédéraliste français : La Fédération (1943-1948) », dans *Le Mouvement social*, n° 217, octobre-décembre 2006, pp. 53-72.
- Michèle COINTET, *Le Conseil National de Vichy, 1940-1944*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1989, 483 p.
- Michèle et Jean-Pierre COINTET, « Synarchie », dans *Dictionnaire statistique de la France sous l'Occupation*, Paris, Taillandier, 2000, 732 p. (pp. 660-661)
- Olivier DARD, « Voyage à l'intérieur d'X-crise », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1995, volume 47, n° 47, pp. 132-146.
- Olivier DARD, *La synarchie ou le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, 1998, 294 p.
- Pierre DEYON, *Paris et ses provinces. Le défi de la décentralisation (1770-1992)*, Paris, Librairie Armand Colin, 1992, 177 p.
- Daniel DIATKINE et Jean-Marc GAYMAN, *Histoire des faits économiques. Tome 2, Croissance et crises en France de 1895 à 1974*, Paris, Nathan, 1995, 256 p.
- Vincent DUCLERT et Christophe PROCHASSON [dir.], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, 1340 p.
- Laurent DOUZOU, *Le mouvement de résistance Libération-Sud (1940-1944)*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris I, 1993, XXIX-954 f°.

- Laurent DOUZOU, *La désobéissance. Histoire du mouvement Libération-Sud*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1995, 480 p.
- Laurent DOUZOU, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, L'histoire en débats, Paris, Éditions du Seuil, 2005, 365 p.
- Laurent DOUZOU, *Lucie Aubrac*, Paris, Perrin, 2009, 376 p.
- Laurent DOUZOU [dir.], *Faire l'histoire de la Résistance : actes du colloque international de Lyon, 18-19 mars 2008, organisé par la Fondation de la résistance et l'Institut d'études politiques de Lyon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 341 p.
- Jacques DUPAQUIER et Denis KESSLER, *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, Transition, Transformations*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1992, 529 p.
- Georges DUPEUX [dir.], *Histoire économique et sociale du monde. Volume 5 : Guerres et crises, 1914-1947*, Paris, Armand Colin, 1977, 623 p.
- Bruno DURIEZ, Étienne FOUILLOUX et Denis PELLETIER [dir.], *Les catholiques dans la République, 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005, 365 p.
- Maurice DUVERGER [dir.], *Partis politiques et classes sociales en France*, Paris, Armand Colin, 1955, 332 p. (Association française de science politique)
- Christian FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, Paris, Éditions du CNRS/Presses universitaires de Lyon, 1989, 333 p.
- Ludovic FONDRAZ, *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Cinquième République*, Paris, Éditions Economica, 2000, 288 p.
- Jean FOURASTIÉ et Jean-Paul COURTHÉOUX, *L'économie française dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 1973 (9<sup>e</sup> édition mise à jour), 126 p.
- François FOURQUET, *Les Comptes de la puissance. Histoire de la Comptabilité nationale et du Plan*, Paris, Éditions Recherches, 1980, 462 p.
- Brigitte GAÏTI, *De Gaulle, prophète de la Ve République*, Paris, Presses de Sciences po, 1998.
- Brigitte GAÏTI, « Les modernisateurs dans l'administration d'après-guerre : l'écriture d'une histoire héroïque », dans *Revue française d'administration publique*, 2/2002, n° 102, pp. 295-306.
- Gilbert GARRIER [dir.], *Histoire économique et sociale du monde. Volume 4 : La Domination du capitalisme, 1840-1914*, Paris, Armand Colin, 1978, 623 p.
- Thierry GASNIER, « Le local », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire, tome III. Les France, 1. Conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 462-526.
- Laurent GERVEREAU, Jean-Pierre RIOUX et Benjamin STORA [dir.], *La France en guerre d'Algérie*, Nanterre, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1992, 320 p.
- René GIRAULT et Maurice LÉVY-LEBOYER [dir.], *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe. Actes du colloque tenu à Bercy les 21, 22 et 23 mars 1991*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/Imprimerie nationale, 1993, 840 p.
- François GOGUEL, *Géographie des élections françaises sous la Troisième et Quatrième République*, Paris, Librairie Armand Colin, 1970, 186 p.

- Jean GRANGÉ, « Les déformations de la représentation des collectivités territoriales et de la population au Sénat », dans *Revue française de science politique*, volume 40, n° 1, février 1990, pp. 5-46.
- André GUESLIN, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine. Tome 4 : L'économie ouverte, 1948-1990*, Paris, La Découverte, 1989, 127 p.
- André GUESLIN, *L'État, l'économie et la société française, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1992, 249 p.
- Jean-Marie GUILLON, *La Libération du Var : résistance et nouveaux pouvoirs*, Cahiers de l'IHTP, n° 15, Paris, CNRS, 1990, 113 p.
- Jean-Marie GUILLON, « Vichy au village », dans *Contemporary french civilization*, volume 23, n° 2-1999, pp. 247-264.
- Michael J. HOGAN, *The Marschall Plan : America, Britain, and the reconstruction of Western Europe, 1947-1952*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1988, XIV#482 p.
- Janet R. HORNE, *A social laboratory for modern France: the Musée social and the rise of the welfare state*, Durham, Duke University Press, 2002, 353 p. (traduit en français par Louis Bergeron : *Le Musée social : aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 2004, 383 p.)
- Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000, 365 p.
- Harry R. KEDWARD, *Naissance de la résistance dans la France de Vichy. 1940-1942 : Idées et motivations*, Seyssel, Champ Vallon, 1989, 350. (traduction française de *Resistance in Vichy France*, Oxford, Oxford University Press, 1978)
- Pierre LABORIE, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990, 405 p.
- Pierre LABORIE, *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 286 p.
- Alain LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, Cahiers de la Fondation Nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1968, 289 p.
- Marie-Thérèse LANCELOT et Alain LANCELOT, *Atlas des circonscriptions électorales en France depuis 1875*, Paris, Armand Colin, 1970, 96 p.
- Alain LEMÉNOREL, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine/ Tome 3 : L'économie libérale à l'épreuve, 1914-1948*, Paris, La Découverte, 1998, 123 p.
- Pierre LÉON [dir.], *Histoire économique et sociale du monde. Volume 6 : le Second Vingtième, 1947 à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1977, 607 p.
- Claude LELEU, *Géographie des élections françaises depuis 1936*, Paris, Presses universitaires de France, 1971, 353 p.
- Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France. Tome 2 : 1880-1940. Tome 3 : 1940 à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1994-1997, 311 et 511 p.
- La Libération de la France. Actes du colloque international tenu à Paris du 28 au 31 Octobre 1974, organisé par le Comité d'histoire de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1976, 1054 p.



Michel MARGAIRAZ, *L'État, les finances et l'économie : histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991, 2 volumes, XVI-1456 p.

Claire MAUSS-COPEAUX, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 333 p.

Jean-Luc MAYAUD et Patrick VERLEY [dir.], *Nouvelles approches en histoire économique*.----- *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 23, 2001, 342 p.

Jean-Marie MAYEUR, Jean-Pierre CHALINE et Alain CORBIN [dir.], *Les Parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 459 p.

Peter NOVICK, *L'épuration française : 1944-1949*, Paris, Balland, 1985, 364 p.

Pascal ORY, *Les collaborateurs, 1940-1945*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 331 p.

Pascal ORY, *La belle illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire. 1935-1938*, Paris, Librairie Plon, 1994, 1033 p.

Kevin PASSMORE, *From liberalism to fascism. The right in a French province, 1928-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 333 p.

Robert Owen PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, 375 p. (traduction française de *Vichy France, Old Guard and New Order, 1940-1944*, publié en 1972)

Denis PELLETIER, *Aux origines du Tiers-mondisme catholique. De l'utopie communautaire au développement harmonisé : Économie et Humanisme et le Père Lebreton (1944-1966)*, thèse d'histoire sous la direction d'Étienne Fouilloux, Université Lyon 2, 1992, 2 volumes, 999 f°.

Denis PELLETIER, *Économie et humanisme : de l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde : 1941-1966*, Paris, Éditions du Cerf, 1996, 529 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue à Lyon en 1992)

Denis PELLETIER, *La crise catholique : religion, société, politique en France, 1965-1978*, Paris, Payot & Rivages, 2005, 334 p.

Denis PELLETIER, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, 1997, 125 p.

Denis PELLETIER, « Les jeunes et la politique : l'héritage de 1968 », dans *Projet*, 4/2008, n° 305, pp. 41-47.

*Plan Marshall et financement de la reconstruction de l'Europe central et orientale : quelles leçons ? Actes du colloque franco-allemand, Francfort, 25 mars 1993.*— *Revue d'économie financière*, n° 25, 1993, 130 p.

Jean-Marie PONTIER, « Le rôle des intergroupes au Parlement français », dans *Revue française de science politique*, 1982, volume 32, n° 4-5, pp. 810-836.

René RÉMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier, 1982, 544 p.

Stéphane RIALS, *Administration et organisation : de l'organisation de la bataille à la bataille de l'organisation dans l'administration française, 1910-1930*, Paris, Beauchesne, 1977, 271 p. (Texte remanié d'un mémoire de DES soutenu en 1975 à Paris II sous le titre *Le début de l'ère des organisateurs en France, 1914-1926*)

- Gilles RICHARD, *Le Centre national des indépendants et paysans de 1948 à 1962, ou l'échec de l'union des droites françaises dans le parti des modérés*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de Serge Berstein, Institut d'études politiques de Paris, 1998, 2 volumes, 890 p.
- Gilles RICHARD, « La renaissance de la droite modérée à la libération. La fondation du CNIP », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2000, n° 65, pp. 59#70.
- Gilles RICHARD et Jacqueline SAINCLIVIER, *La recomposition des droites en France à la Libération, 1944-1948*, Collection "Histoire", Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 389 p.
- Gilles RICHARD, « Parlement et parlementaires au cœur de la stratégie politique des "modérés" : le cas du CNIP sous la 4<sup>e</sup> République », dans *Parlements*, n° 3-2005/1, pp. 77#93.
- Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République. Tome 1 : L'ardeur et la nécessité, 1944-1952. Tome 2 : L'expansion et l'impuissance, 1952-1958*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1980 et 1983, 309 et 382 p.
- François ROUQUET, *L'épuration dans l'administration française : agents de l'État et collaboration ordinaire*, Paris, CNRS Éditions, 1993, 300 p.
- Henry ROUSSO, « L'épuration en France : une histoire inachevée », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°33, janvier#mars 1992, pp. 78#105.
- Gérard SAUTEL et Jean-Louis HAROUEL, *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française*, Paris, Dalloz, 1997, 522 p. (8<sup>e</sup> édition)
- Alfred SAUVY, *Histoire économique de la France entre les deux guerres. Tome 1 : De l'armistice à la dévaluation de la livre. Tome 2 : De Pierre Laval à Paul Reynaud. Tome 3 : Divers sujets. Tome 4 : Sujets divers, conclusions et enseignements*, Paris, Fayard, 1965-1975, 564, 626, 467 et 298 p.
- Gérard TIMSIT, *Administrations et États : étude comparée*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 247 p.
- Guy THUILLIER et Jean TULARD, *La Bureaucratie en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Economica, 1987, XII-737 p.
- Patrick VERLEY, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine. Tome 2 : L'Industrialisation, 1830-1914*, Paris, La Découverte, 1989, 127 p.
- Pierre VILLA, *Une analyse macroéconomique de la France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1993, 501 p.
- Pierre VILLA [dir.], *Un siècle de données macro-économiques*, Paris, INSEE, 1994, 266 p.
- Irwin M. WALL, *L'influence américaine sur la politique française, 1945-1954*, Paris, Balland, 1989, 514 p.

## C. Histoire sociale et histoire des élites

## Histoire sociale et sociologie

- Denis BARTHÉLEMY, « Propriété foncière et lutte de classe », dans *Le devenir de l'espace rural, première partie.— Économie rurale*, n° 118, mars-avril 1977, pp. 47-56.
- Alice BARTHEZ, « Les agricultrices, travailleuses à part entière », dans Jean-Yves POTEL [dir.], *L'État de la France et de ses habitants*, Paris, Éditions La Découverte, 1985, pp. 105-107.
- Christian BAUDELLOT, Roger ESTABLET et Jacques MALEMORT, *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspero, 1974, 304 p.
- Basil BERNSTEIN, *Langages et classes sociales : codes sociolinguistiques et contrôle social*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, 347 p.
- Daniel BERTAUX, *Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, 322 p.
- Daniel BERTAUX, « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, volume LXIX, 1980, pp. 197-225.
- François BONVIN, « Une seconde famille. Un collège d'enseignement privé », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, novembre 1979, pp. 47#65.
- Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964, 183 p.
- Pierre BOURDIEU, *La Reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, 283 p.
- Pierre BOURDIEU et Luc BOLTANSKI, « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2, mars 1975, pp. 95#108.
- Pierre BOURDIEU, « Une classe objet », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, novembre 1977, pp. 2#6.
- Pierre BOURDIEU, « Questions de politique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 16, septembre 1977, pp. 55#90.
- Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979, 670 p.
- Pierre BOURDIEU, « Les trois états du capital culturel », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, novembre 1979, pp. 3#7.
- Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, 475 p.
- Pierre BOURDIEU, « Le capital social », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 2-4.
- Pierre BOURDIEU, « Les rites d'institution », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin 1982, pp. 58-64.
- Pierre BOURDIEU, « Habitus, code et codification », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1986, n° 64, pp. 40-44.
- Pierre Bourdieu, « Esprits d'État », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 1#1993, pp. 49-62.

- Pierre BOURDIEU, « L'inconscient d'école », dans *Inconscients de l'école. — Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 135, décembre 2000, pp. 3-5.
- Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, 423 p.
- Jean#Pierre BRIAND et Jean#Michel CHAPOULIE, *Les classes sociales : principes d'analyse et données empiriques*, Paris, Hatier, 1980, 127 p.
- Ivan BRUNEAU et Emmanuel LE DŒUFF, « Les paysans du "Maitron". Militants de l'entre-deux-guerres », dans *Les petites Russies des campagnes françaises— Études rurales*, n° 171-172, 2004, pp. 161-174.
- Bernard BRUNETEAU, « La construction d'une nouvelle élite paysanne en France. Des sessions de la JAC à la mise en route de l'IFOCAP (1945-1966) », dans *Kreiz. Études sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, n° 10, 1999, pp. 279-296.
- Jean-Claude CHAMBOREDON, « Peinture des rapports sociaux et inventions de l'éternel paysan : les deux manières de Jean-François Millet », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17#18, novembre 1977, pp. 6#29.
- Patrick CHAMPAGNE, « Capital culturel et patrimoine économique. Le cas de l'agriculture bressane », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 69, septembre 1987, pp. 51-67.
- Patrick CHAMPAGNE, « La reproduction de l'identité », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 65, novembre 1986, pp. 41#65.
- Patrick CHAMPAGNE, *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie. 1950-2000*, Paris, Seuil, 2002, 336 p.
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS), *L'Esprit des lieux. Localité et changement social en France*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, 352 p.
- Jean DARCET [dir.], *Les conflits de générations*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 190 p.
- Marc DEVRIESE, « Approche sociologique de la génération », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 22#spécial, avril 1989, pp. 11#16.
- Philippe DUJARDIN [dir.], *Du groupe au réseau : réseaux religieux, politiques, professionnels. Actes de la table ronde CNRS « Groupes et réseaux, approches socio-historiques » tenue les 24 et 25 octobre 1986 à l'Université Lumière Lyon 2*, Paris, CNRS, 1988, 241 p.
- Émile DURKHEIM, *De la division du travail social : étude sur l'organisation des sociétés supérieures*, Paris, Alcan, 1893, IX-471 p.
- Olivier FILLIEULE, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », dans Olivier FILLIEULE [dir.], *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, pp. 17#47.
- Michel FORSÉ, *L'ordre improbable : entropie et processus sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, 258 p.
- Olivier GALLAND et Yves LAMBERT, *Les jeunes ruraux*, Paris, l'Harmattan, 1993, 253 p.
- Ronald HUBSCHER, « La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ? », dans *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Association des ruralistes français, Paris, Éditions de l'ARF, 1984, pp. 75#87.

- Guenhaël JÉGOUZO et Jean-Louis BRANGEON, *Les paysans et l'école*, Paris, Editions Cujas, 1976, 287 p.
- Pierre JUDET, *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934) : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 3 volumes, 748 f°.
- Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, 254 p.
- Claire LEMERCIER, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, 19<sup>e</sup> siècle) », dans Jacques ROUGERIE et Louis HINCKER [dir.], *Relations sociales et espace public. – Revue d'histoire du 19<sup>e</sup> siècle*, n° 33-2, 2006, pp. 23-53.
- Rémi LENOIR, « L'effondrement des bases sociales du familialisme », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 57#58, juin 1985, pp. 69#89.
- Mélanges d'histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Paris, Éditions ouvrières, 1976, 283 p.
- Dominique MERLLIÉ et Jean PRÉVOT, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte, 1991, 124 p.
- Michèle PERROT [dir.], *Les engagements du XX<sup>e</sup> siècle. – Vingtième siècle*, n° 60, 1998, pp. 3-117.
- Annick PERCHERON, « Le domestique et le politique. Types de familles, modèles d'éducation et transmission des systèmes de normes et d'attitudes entre parents et enfants », dans *Revue française de science politique*, volume 35, octobre 1985, pp. 840-892.
- Françoise RICHOU, *La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) : genèse d'une jeunesse militante*, Paris/Montréal, l'Harmattan, 1997, 239 p.

### Élites

- Marc ABÉLÈS, « Le degré zéro de la politique. Réseaux de pouvoir et espace intercommunal dans le canton de Quarré-les-Tombes », dans *L'État en perspective. – Études rurales*, n° 101-102, janvier-juin 1986, pp. 231-269.
- Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1988, 365 p.
- Maurice AGULHON, Louis GIRARD, Jean-Louis ROBERT et William SERMAN [dir.], *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.
- Ettore A. ALBERTONI, *Doctrine de la classe politique et théorie des élites*, Paris, Librairie des Méridiens, 1987, 262 p.
- Luc ARRONDEL et Cyril GRANGE, « Logiques et pratiques de l'homogamie dans les familles du "Bottin mondain" », dans *Revue française de sociologie*, tome 34, n° 4, 1993, pp. 597-626.

- Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État, les gens du Parlement de Paris, 1349-1454*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, 459 p.
- Alberto Mario BANTI, « Élités agrarie e organizzazione degli interessi in Prussia e in Padana (1880-1914) », dans *Annali dell'Institutito storico italo-germanico in Trento*, volume XIV, 1988, pp. 413#462.
- Denis BARTHÉLÉMY, *Les classes sociales dans l'agriculture : recueil d'articles*, Montpellier, INRA, 1975, 2 volumes, 63 f°.
- Françoise BAYARD, *Finances et financiers en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1653)*, Lille, ANRT, 1985, [microfiché].
- Françoise BAYARD et Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Élités et conflits.— Cahiers d'histoire*, tome 45, n° 4-2000, pp. 495-836.
- Jean BÉCARUD, « Noblesse et représentation parlementaire. Les députés nobles de 1871 et 1968 », dans *Revue française de science politique*, tome 23, n° 5, octobre 1973, pp. 972-993.
- Louis BERGERON et Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *Les « masses de granit ». Cent mille notables du premier Empire*, Paris, Édition de l'EHESS, 1979, 122 p. (principes de l'enquête)
- Pierre BIRNBAUM, Charles BARUCQ et Alain MARIE, *La classe dirigeante française, dissociation, interpénétration, intégration*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, 189 p.
- Pierre BIRNBAUM, *Le Peuple et les gros : histoire d'un mythe*, Paris, Bibliothèque Grasset, 1979, 218 p.
- Luc BOLTANSKI, « Les cadres autodidactes », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 22, juin 1978, pp. 3#25.
- Luc BOLTANSKI, « Taxinomies sociales et luttes de classes. La mobilisation de "la classe moyenne" et l'invention des "cadres" », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 29, septembre 1979, pp. 75#107.
- Luc BOLTANSKI, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982, 523 p.
- Christian BOUGEARD, « Les notables de l'Ouest breton (Finistère-Côtes-du-Nord) des années 1930 aux années 1950 », dans *Journées d'études sur la Bretagne et les pays celtiques. Brest, 1997-1998. Élités et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours.- Kreiz*, n° 10, 1999, pp. 243-256.
- Pierre BOURDIEU et Monique de SAINT#MARTIN, « Le patronat », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 20#21, mars-avril 1978, pp. 3-83.
- Pierre BOURDIEU, *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989, 568 p.
- Claude-Isabelle BRELOT, *Grands notables du premier Empire, tome 4 : Jura, Doubs, Haute#Saône*, Paris, Editions du CNRS, 1979, 181 p.
- Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, tome I : Restaurations et reconversions, tome II : De la tradition à l'innovation*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 1242 p.

- Claude-Isabelle BRELOT, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace, entre ville et château au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1914). Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Université de Tours/Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p., pp. 95-105.
- Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, tome 41, n° 2-1996, pp. 199-218.
- Claude-Isabelle BRELOT, « La noblesse d'apparence, révélateur de l'identité nobiliaire au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *L'identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphoses (IX<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, Le Mans, Publications du Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, 1997, pp. 110-123.
- Claude-Isabelle BRELOT, « Fonctions municipales et noblesse sous la Troisième République », dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous le Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p., 429#440.
- Claude-Isabelle BRELOT, « Château, grande propriété domaniale et promotion des vins du Jura (19<sup>e</sup>#20<sup>e</sup> siècles) », dans *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, Propriété et propriétaires (14<sup>e</sup> #21<sup>e</sup> siècle). Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes », Beaune, 16 avril 2005. — Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 5, 2005, 231 p. (p. 137-154)*
- Claude-Isabelle BRELOT, « Noblesses et capitales au 19<sup>e</sup> siècle : naissance d'une aristocratie européenne », dans Martine BOITEUX, Catherine BRICE et Carlo-M. TRAVAGLINI [dir.], *Le nobiltà delle città capitali*, Roma, CROMA, 2009, pp. 359-372.
- Georges BURDEAU, « Le personnage consulaire », dans *Revue française de science politique*, volume 5, n° 4, octobre-décembre 1955, pp. 713-724.
- Giovanni BUSINO, *Élites et bureaucratie : une analyse critique des théories contemporaines*, Genève, Droz, 1988, 312 p.
- Bruno CARRÉ, *Le Pouvoir de l'élite familiale*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, 80 p.
- Philip G. CERNY et Jolyon HOWORTH, *Elites in France : origins, reproduction and power*, London, F. Pinter, 1981, 253 p.
- Cent ans de catholicisme social dans la région du Nord. Actes du Colloque de Lille, 7-8 décembre 1990.* — *Revue du Nord*, tome 73, n° 290-291, 1991, p. 233-521.
- Gaëlle CHARCOSSET, *Maires et conseillers municipaux du haut Beaujolais au XIX<sup>e</sup> siècle. Étude sociale et politique*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 1997, 2 volumes, 251 f° et 146 f°.
- Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs : les médaillés du Mérite agricole (1883-1914) », dans *Ruralia*, n° 10/11-2002, pp. 93-120.

- Christophe CHARLE, « Les élites étatiques en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans Bruno THÉRET [dir.], *L'État, la finance et le social*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 106-154.
- Serge CHASSAGNE, *La naissance de l'industrie cotonnière en France : 1760-1840, trois générations d'entrepreneurs*, thèse de doctorat d'État d'histoire, sous la direction de Louis Bergeron, École des Hautes études en sciences sociales, 1986, 4 volumes, 1098-[78] f°.
- Guy CHAUSSINAND-NOGARET [dir.], *Histoire des élites en France, du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle : l'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Taillandier, 1991, 478 p.
- Anne de CHEFDEBIEN et Bertrand GALIMARD FLAVIGNY, *La Légion d'honneur. Un ordre au service de la Nation*, Paris, Gallimard, 2002, 127 p.
- Marie-Emmanuelle CHESSEL et Bruno DUMONS [dir.], *Catholicisme et modernisation de la société française (1890-1960)*, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, 2003, 132 p.
- François CLERC, « Mais pourquoi donc tant de dirigeants agricoles ? », dans *Paysans*, n° 179, octobre-novembre 1986, pp. 19-23.
- Sophie COIGNARD et Marie-Thérèse GUICHARD, *Les bonnes fréquentations : histoire secrète des réseaux d'influence*, Paris, Librairie générale française, 1998, 379 p.
- Alain CORBIN et Jean-Marie MAYEUR [dir.], *Les Immortels du Sénat (1875-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 512 p.
- Pierre CORNU, « Les élites locales face à la déprise en Cévennes, haut Vivarais et Margeride », dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux. La France du sud-est sous la Troisième République. Actes des journées d'étude, Lyon 21-22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, pp. 345-363.
- Monique DAGNAUD et Dominique MEHL, *L'élite rose*, Paris, Ramsay, 1982, 370 p.
- Isabelle DASQUE, « La diplomatie française au lendemain de la Grande Guerre. Bastion d'une aristocratie au service de l'État ? », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 3/2008, n° 99, p. 33#49.
- Adeline DAUMARD, *Les Bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1970, 382 p.
- Adeline DAUMARD, *Les Fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle : enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, Paris/La Haye, Mouton, 1973, XV-603 p.
- Adeline DAUMARD, *Les Bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, 430 p.
- Bruno DUMONS, *Catholiques en politique : un siècle de ralliement*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, 140 p.
- Bruno DUMONS, Gilles POLLET et Pierre#Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la Troisième République : des villes du Sud#Est de la France*, Paris, CNRS éditions, 1998, 210 p.



*Le élites in Francia e in Italia negli anni quaranti*. — *Mélanges de l'École française de Rome*, tome 95, 1983-2, 251 p.

*Entre pouvoirs locaux et pouvoirs centraux : Figures d'intermédiaires (18e-20e siècles)*. — *Le Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, tome 45, n° 3-4, juillet-septembre 1998, 160 p.

Jean-Louis ETIEN, *Les châteaux dans les bocages bourbonnais, du lieu de pouvoir à l'encombrant héritage*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2008, 466 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat en géographie, soutenue à l'université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand 2, en 2007)

Alain FAURE, « Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation. De nouveaux chantiers pour la médiation politique locale », dans *Revue française de science politique*, volume 44, n° 3, juin 1994, pp. 462-480.

Suzanne FIETTE, *Noblesse foncière et notabilité : les Caffarelli, de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la Troisième République*, Thèse d'État pour l'obtention du doctorat en histoire, Université Paris I, 1989, 6 volumes, 2005 f°.

Frédéric FOGACCI, « Des réseaux locaux à l'épreuve de la 5<sup>e</sup> République : l'exemple d'André Maroselli et de la fédération radicale de Haute-Saône », dans *Histoire, économie et société*, 2006, n° 25-1, pp. 109#129.

Joseph FONTAINE et Christine LE BART [dir.], *Le métier d'élu local*, Paris, l'Harmattan, 1994, 369 p.

Bertrand GOUJON, « Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg (1820-1919) », dans *Ruralia*, n° 14#2004, pp. 45-74.

Bertrand GOUJON, *Entre cosmopolitisme, insertions nationales et ancrages locaux, l'aristocratie au XIX<sup>e</sup> siècle : la Maison d'Arenberg (1820-1919)*, thèse de doctorant d'histoire, sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 2006, 3 volumes, 1827 p.

Yves GRAFMEYER, *Quand le tout Lyon se compte : lignées, alliances, territoires*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 216 p. (préface de Maurice Garden)

Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIX<sup>e</sup> siècle en Haute-Vienne*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1999, 391 p.

Cyril GRANGE, *Les gens du Bottin Mondain, 1903-1987. Y être, c'est en être*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1996, 572 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat d'histoire de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de Jean-Pierre Bardet, soutenue en 1992, et intitulée *Noblesse et bourgeoisie dans la France du XX<sup>e</sup> siècle : les « gens du Bottin Mondain »*)

Pierre GRÉMION, « Introduction à une étude du système politico-administratif local », dans *Sociologie du travail*, tome 1, 1970, pp. 51-73.

Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, 478 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat

- d'État de sociologie, soutenue à Paris V, en 1975, sous la direction de Michel Crozier)
- François GRÈZES-RUEFF, *La culture des députés français (1910-1958)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1994, 218 p.
- Claude GRIGNON, « Professionnalisation et transformation de la hiérarchie sociale des agriculteurs », dans *Inégalités et solidarités dans l'agriculture française. — Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 152, novembre-décembre 1982, pp. 61-66.
- Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités 2. Du terroir à l'État. Actes du Colloque de Bordeaux les 20-21 juin 2000 et de Lyon les 17-18 janvier 2002*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, 600 p.
- Alain GUILLEMIN, *Le pouvoir de l'innovation. Les notables de la Manche et le développement de l'agriculture (1830-1875)*, thèse de Doctorat en histoire sous la direction de Louis Bergeron, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1980, 373 f°.
- Sylvie GUILLAUME, *Les Élités fins de siècles, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Bordeaux, Éditions de la MSH d'Aquitaine, 1992, 224 p.
- Daniel HALÉVY, *La Fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, 301 p.
- Françoise HILDESHEIMER, « Être ou vouloir être décoré (une source pour l'étude des notables au XIX<sup>e</sup> siècle) », dans *Gé-magazine. La généalogie aujourd'hui*, n° 84, 1990, pp. 36-38.
- Rainer HUDEMANN, Georges-Henri SOUTOU, Franz KNIPPING et Louis DUPEUX, *Eliten in Deutschland und Frankreich im 19. und 20. Jahrhundert : Strukturen und Beziehungen*, München, R. Oldenbourg, 1994-1996, 2 volumes, 324 et 200 p.
- Hervé JOLY, *L'élite industrielle allemande. Métier, pouvoir et politiques, 1933-1989*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Christophe Charle, École des hautes études en sciences sociales, 1993.
- Annie LACROIX-RIZ, *Le choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Librairie Armand Colin, 2006, 671 p.
- Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI [dir.], *Les élites locales dans la tourmente : du front populaire aux années cinquante*, Paris, Éditions du CNRS, 2000, 460 p.
- Gilles LE BÉGUEC, *La République des avocats*, collection l'Histoire au présent, Paris, Librairie Armand Colin, 2003, 233 p.
- Pierre LÉON, *Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1974, 440 p.
- Laurent LEVI-STRAUSS, « Pouvoir municipal et parenté dans un village bourguignon », dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisation*, tome 30, janvier-février 1975, n°1, pp. 149#161.
- Jean LÉVY et Simon PIETRI, *De la République à l'État français : le chemin de Vichy, 1930#1940*, Paris/Montréal, l'Harmattan, 1996, 303 p.

- Olgierd LEWANDOWSKI, « Différenciation et mécanismes d'intégration de la classe dirigeante. L'image sociale de l'élite d'après le *Who's who in France* », dans *Revue française de sociologie*, volume XV, janvier-mars 1974, pp. 43-73.
- Sylvain MARESCA, « Les élections municipales de mars 1977 à Lixières (Meurthe-et-Moselle) », dans *Études rurales*, n° 69, janvier-mars 1978, pp. 109-116.
- Sylvain MARESCA, « Ébauche d'une analyse sociologique des élites paysannes : cinq biographies de dirigeants paysans », dans *Études rurales*, octobre-décembre 1979, n° 76, pp. 51-81.
- Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes. L'essor des organisations agricoles en Meurthe-et-Moselle », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 35-63.
- Sylvain MARESCA, *La formation de l'élite paysanne : étude sociologique des dirigeants paysans*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en Sociologie, sous la direction de Pierre Bourdieu, Paris, EHESS, 1981, 2 vol., 375 f°.
- Sylvain MARESCA, « La représentation de la paysannerie, Remarques ethnographiques sur le travail de représentation des dirigeants agricoles », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 38, mai 1981, pp. 3-19.
- Sylvain MARESCA, « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », dans *Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 143, mai-juin 1981, pp. 49-52.
- Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983, 294 p.
- Jean-Luc MAYAUD, *Les patrons du Second Empire. Franche-Comté*, Paris/Le Mans, Picard éditeur/Éditions Cénomane, 1991, 184 p. + XVI p. h.t. (préface de Claude-Isabelle Brelot)
- Jean-Luc MAYAUD, « Entre agronomes distingués et petits paysans, un *gentleman-farmer* haut-saônois : Alphonse Faivre du Bouvot (1802-1866) », dans *Étude d'un pays comtois : la Vôge et la dépression péri-vosgienne.— Publications du Centre universitaire d'études régionales*, Université de Franche-Comté, n° 9, 1992, pp. 147-154.
- Jean-Luc MAYAUD, « Noblesses et paysanneries de 1789 à 1914 : des rapports d'exclusion ? », dans Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1914). Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Université de Tours/Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p., pp. 55-69.
- Jean-Luc MAYAUD, « Pouvoirs économiques, industriels et notables ruraux. Introduction », dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 303-304.
- Jean-Luc MAYAUD, « Les pouvoirs locaux : fruitière et conseil municipal en Franche-Comté sous la Troisième République », dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 305-320.

- Jean-Luc MAYAUD, « Spécialisation pastorale et hiérarchies villageoises en pays de démocratie rurale », dans Annie ANTOINE, *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, pp. 421-440.
- Jean-Luc MAYAUD, « Der Staat im französischen Dorf des 19. Jahrhunderts. Lokale Machtverhältnisse im Blickfeld der Mikrogeschichte », dans Ruth DÖRNER, Norbert FRANZ et Christine MAYR [dir.], *Lokale Gesellschaften im historischen Vergleich. Europäische Erfahrungen im 19. Jahrhundert*, Trèves, Kliomedia, 2001, pp. 271-288.
- Daniel MENGOTTI, « Noblesse et catholicisme social dans les campagnes », dans *La noblesse et le catholicisme social de la Restauration à la première guerre mondiale*, n° spécial du *Bulletin de l'Association d'entraide de la noblesse française*, juin 1992, pp. 64#121.
- Éric MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois : éducation, traditions, valeurs*, Paris, Hachette, 1996, 514 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Jacques Revel, EHESS)
- Éric MENSION#RIGAU, *L'enfance au château : l'éducation familiale des élites françaises au vingtième siècle*, Paris, Rivages, 1990, XIX-317 p.
- Dominique MERLLIÉ et Jean-Yves COUSQUER, « Mariage et relations familiales dans l'aristocratie rurale : deux entretiens », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 22#35.
- Pierre MULLER, *Les entrepreneurs ruraux : agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, l'Harmattan, 1989, 189 p.
- Claude PATRIAT et Jean#Luc PARODI, *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, 263 p.
- Yves POURCHER, *Les Maîtres de granit : les notables de Lozère du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Olivier Orban, 1987, 418 p.
- Yves POURCHER, « Mémoire généalogique et représentation politique en Lozère », dans *Ethnologies comparées*, n° 4-2002. Consultable sur : <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r4/y.p.htm>
- Pouvoir et patrimoine au village.*— *Études rurales*, n° 63-64, juillet-décembre 1976 et n° 65, janvier-mars 1977, 270 p. et 175 p.
- Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs », dans *À quoi servent les sociologues ruraux ?.— Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 103, septembre-octobre 1974, 74 p., pp. 45#51.
- Jacques RÉMY, « Distinction, promotion, sélection des agriculteurs sarthois : le rôle des organismes de développement », dans *Inégalités et solidarités dans l'agriculture française.*— *Économie rurale*, n° 152, novembre-décembre 1982, pp. 67-71.
- Michel ROBERT, « Capitalisme et métamorphose du notable », dans *Pouvoir et patrimoine au village.*— *Études rurales*, n° 65, janvier-mars 1977, pp. 121-128.
- Jean-Pierre ROUSSEAU, *Cent ans de Mérite agricole*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988, 96 p. (préface de François Guillaume)

- Nicolas ROUSSELIER, « Sur les conseils généraux des années 1920 : une enquête en cours », dans *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, n° 3#4, 1998, pp. 79#82.
- Monique de SAINT#MARTIN, « Une grande famille », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 4#22.
- Monique de SAINT#MARTIN, « Les stratégies matrimoniales dans l'aristocratie. Notes provisoires », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 59, septembre 1985, pp. 74#78.
- Monique de SAINT#MARTIN, *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié, 1993, 326 p.
- Ezra N. SULEIMAN, *Les Hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 237 p. (traduction française par Martine Meusy de *Politics, power, and bureaucracy in France*, version condensée)
- Ezra N. SULEIMAN, *Les élites en France. Grands corps et grandes écoles*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, 281 p. (traduction française de *Elites in French society : the politics of survival*, Princeton University Press, 1978)
- Ezra SULEIMAN et Henri MENDRAS [dir.], *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, Éditions La Découverte, 1995, 264 p.
- Nicolas TENZER et Rodolphe DELACROIX [dir.], *Les élites et la fin de la démocratie française*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, XI-218 p. (Centre d'étude et de réflexion pour l'action politique)
- Vincent THÉBAULT, *Les bourgeois de la terre : stratégies foncières et mobilités sociales dans le Midi toulousain (XIX<sup>e</sup> #XX<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse II, 1995, 934 f°.
- Vincent THÉBAULT, « "La faute des pères". Fragmentation patrimoniale et représentation du déclin social », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français (ARF)*, n° 10/11#2002, pp. 147#179.
- André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France : étude historique d'une psychologie sociale*, Bordeaux, imprimerie Delmas, 1964, 2 volumes, 1278 p.
- Votes.— *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, décembre 2001, 93 p.
- Jean-Pierre WORMS, « Le préfet et ses notables », dans *Sociologie du travail*, 1966-3, pp. 249-275.

## D. Mondes ruraux contemporains

---

4472

### Travaux d'histoire

Maurice AGULHON, Gabriel DÉSSERT et Robert SPECKLIN, *Histoire de la France rurale. Tome 3 : Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 568 p.

<sup>4472</sup> Sont ici considérés les travaux dont l'ambition est de retracer l'évolution du monde rural durant tout ou partie du vingtième siècle, indépendamment des disciplines de formation de leurs auteurs.

838

- Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p. (2<sup>e</sup> édition, Éditions du Seuil, 1979).
- Michel AUGÉ-LARIBÉ, *La Politique agricole de la France de 1880 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, 488 p.
- Michel AUGÉ-LARIBÉ, *La Révolution agricole*, Paris, Albin Michel, 1955, XX-438 p.
- Anne-Marie BADOURES et Maurice BOUYOU, *La paysannerie en Périgord, 1940-1950*, Bordeaux, Le Mascaret, 1983, 165 p.
- Martine BACQUÉ, *Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2004, 2 volumes, 403 et 180 f°.
- Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Cahiers de la Fondation Nationale de sciences politiques, n° 164, Paris, Librairie Armand Colin, 1968, 385 p.
- Pierre BARRAL, *Les sociétés rurales du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1978, 327 p.
- Pierre BARRAL, « Les grandes épreuves : agriculture et paysannerie, 1914-1948 », dans Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE [dir.], *Histoire économique et sociale de la France, Tome IV : L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (siècle 1880-1980), Volume 2 : Le temps des Guerres mondiales et de la grande Crise, 1914-vers 1950*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, pp. 589-973., pp. 823-857.
- Pierre BARRAL, « Le secteur agricole dans la France industrialisée, 1950-1974 », dans Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE [dir.], *Histoire économique et sociale de la France, Tome IV : L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (siècle 1880-1980). Volume 3 : années 1950-1980, le second XX<sup>e</sup> siècle. Conclusions générales. Index thématique général*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, pp. 983-1847., pp. 1425#1467.
- Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940. Histoire sociale et politique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1962, 597 p.
- Pierre BARRAL, « Depuis quand les paysans se sentent-ils français ? », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 3#1998, pp. 7#23.
- Gérard BELLOIN, *Renaud Jean, le tribun des paysans*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1993, 333 p.
- David BENSOUSSAN, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2006, 658 p.
- Davis BENSOUSSAN, « Pour une analyse socio-politique du dorgérisme : l'exemple de la Bretagne », dans *Ruralia*, n° 16-17-2005, pp. 153-174.
- Suzanne BERGER, *Les paysans contre la politique, l'organisation rurale en Bretagne, 1911#1974*, Paris, Le Seuil, 1975, 352 p. (traduction française de *Peasants against Politics*, 1972)
- Virginie BODON, *La modernité au village. Étude comparée de l'aménagement des barrages de Tignes et de Serre-Ponçon, des années 1920 à la fin des années 1960*,

- thèse de doctorat en histoire sous la direction de Henri Morsel, Université Lumière-Lyon 2, 656 f°.
- Paul BOIS, *Paysans de l'Ouest, Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion, 1971, 384 p. (édition originale : Paris#La Haye, Mouton, 1960)
- Christophe BONNEUIL, *Mettre en ordre et discipliner les tropiques : les sciences du végétal dans l'Empire français, 1870-1940*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Dominique Pestre, Université Paris 7, 1997, 2 volumes, 700 p.
- Christophe BONNEUIL, Gilles DENIS et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Éditions Quae, 2008, 300 p.
- Christian BOUGEARD, *Tanguy Prigent, paysan ministre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 363 p.
- Isabel BOUSSARD, « Michel Augé#Laribé (1876#1954) et l'économie politique rurale », dans *Économie rurale. Agricultures, espaces, sociétés*, n° 248, novembre#décembre 1998, pp. 4#12.
- Michel CADÉ, *Le parti des campagnes rouges. Histoire du Parti communiste dans les Pyrénées-Orientales (1920-1949)*, Paris, Éditions du Chiendent, 1988, VI-346 p.
- Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD, *Les campagnes dans les sociétés européennes : France, Allemagne, Espagne, Italie, 1830-1930*, Rennes, PUR, 2005, 270 p.
- Alain CHAFFEL, *Les communistes de la Drôme. De l'euphorie de la Libération à la désillusion du printemps 1981*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 3 volumes, 730 f°.
- Philippe CHALMIN et André GUESLIN [dir.], *Un siècle d'histoire agricole française. Actes du colloque de la Société française d'économie rurale.— Économie rurale*, n° 184-185-186, mars-août 1988, 238 p.
- Louis CHEVALIER, *Les paysans. Étude d'histoire et d'économie rurale*, Paris, Denoël, 1947, 230 p.
- Fabien CONORD, *Les rets de la modernité. La gauche non communiste dans les campagnes, de la Libération aux années 1970*, thèse de doctorant d'histoire, sous la direction de Bernard Mathias, soutenue en 2007 à l'université Blaise-Pascal Clermont-Ferrand 2, 4 volumes, 949 p.
- Fabien CONORD, *Rendez-vous manqués : la gauche non communiste et la modernisation des campagnes françaises*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, 376 p.
- Alain CORBIN, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. 1845-1880. Tome I, La rigidité des structures économiques, sociales et mentales. Tome II, La naissance d'une tradition de gauche*, Paris, Marcel Rivière, 1975, 2 volumes, 1168 p.
- Pierre CORNU, *La forteresse vide : une histoire des hautes-terres du Massif-Central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Gilbert Garrier et Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 3 volumes, 865 et 189 f°.

- Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France en Europe du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p.
- Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Le retour de la question des subsistances », dans *Les cahiers du groupe Saint-Germain*, n° 1, février 2008, pp. 32-35.
- Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Nouvelles questions agraires. Exploitants, fonctions et territoires*, Paris, La Boutique de l'histoire éditions, 2008, 313 p.
- Pierre CORNU, « Les métamorphoses de la question agraire en Europe de Méline à Mansholt », dans *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 24-25, 2009, sous presse.
- Andrée CORVOL, *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt (XVII<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1987, VI-587 p.
- Claire DELFOSSE, *La France fromagère (1850-1990)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 271 p.
- Michèle DION-SALITOT et Michel DION, *La crise d'une société villageoise. Les « survivanciers », les paysans du Jura français (1800-1970)*, Paris, Anthropos, 1972, 400 p.
- Georges DUPEUX, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher (1848-1914)*, Paris, Mouton, 1962, 631 p.
- Jean-Louis ESCUDIER, *Viticulture et politique en Languedoc : l'action d'Adolphe Turrel, ministre de la Troisième République*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1995, 187 p.
- Marcel FAURE, *Les paysans dans la société française*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, 343 p.
- Vincent FLAURAUD, *La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) des années 1930 aux années 1960*, thèse pour le doctorat d'histoire sous la direction de Gérard Chastagnaret, Université Aix-Marseille 1, 2003, 3 volumes, 706 f°.
- Jean-Marie FOUR, *Joseph Faure, Mémoires d'un paysan*, Limoges, U.E.R. des Lettres et sciences humaines, 1986, [non paginé].
- Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1973, 707 p.
- Gilbert GARRIER, « La Corporation paysanne et le régime de Vichy », dans *Églises et chrétiens dans la IIe guerre mondiale. Tome 1, La Région Rhône-Alpes. Actes du Colloque tenu à Grenoble du 7 au 9 octobre 1976*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, 384 p, pp. 107-113.
- Gilbert GARRIER et Rémy PECH [dir.], *Genèse de la qualité des vins. L'évolution en France et en Italie depuis deux siècles*, Actes du Colloque franco-italien tenu à l'Institut universitaire de Fiesole, 31 mai 1991, La Chapelle de Gainché, Bourgogne publications, 1994, 142 p.
- Jean GARRIGUES [dir.], *Monde rural et politique en Europe (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles)*. — *Parlement(s), revue d'histoire politique*, n° 5, 2006, 168 p.



- Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4 : La fin de la France paysanne, de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 666 p.
- Pierre GOUJON, *Le Vigneron citoyen : Mâconnais et Châlonnais (1848-1914)*, Paris, CTHS, 1993, 325 p.
- Philippe GRATTON, *La lutte des classes dans les campagnes*, Paris, Anthropos, 1971, 483 p.
- Philippe GRATTON, *Les paysans français contre l'agrarisme*, Paris, Maspero, 1972, 224 p.
- Stéphane GUYARD, *Contribution à une socio-histoire de l'espace professionnel au regard des attributs de la « qualité » des productions bovines : d'un droit du sang à un droit du sol ?*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Charles Suaud, Université de Nantes, 2008, 610 p.
- Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural. Volume 1 : Une longue évolution (1815-1950). Volume 2 : La Révolution contemporaine (1950-1970)*, Paris, Éditions ouvrières, 1972, 191 et 295 p.
- Raymond HUARD, « "Rural". La promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale, des années 1860 aux lendemains de la Commune », dans *Le monde des campagnes*. — *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 45, octobre-décembre 1998, pp. 789-806.
- Ronald HUBSCHER, *L'Agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais : du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1914*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de François Crouzet, Université Paris IV, 1978, 964 f°. + 2 f°. de pl.
- Ronald HUBSCHER et Jean-Claude FARCY [dir.], *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque international de Royaumont, 13-14 novembre 1992*, Paris, Éditions Créaphis, 1996, 368 p.
- Ronald HUBSCHER, *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française, XVIII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1999, 441 p.
- Florian HUMBERT, « Contribution à la réflexion sur les processus contemporains de délimitation des vignobles français : la définition de l'AOC Bourgogne dans le Beaujolais (1930-1950) », dans *Territoires du vin* [en ligne], Janvier 2010 - Privé et public ou l'enchevêtrement des pouvoirs dans le vignoble, 1 septembre 2009. Disponible sur Internet : <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/document.php?id=621> ISSN 1760-5296
- Olivier JACQUET, *Les Syndicats viti-vinicoles en Bourgogne de 1884 à la mise en place des AOC*, thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, 2005, 2 volumes, 575 et 237 p.
- Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les petites Russies des campagnes françaises. — Études rurales*, n° 171-172, 2004, 305 p.
- Michel LAGRÉE [avec la collaboration de Ronan QUÉRÉ], « L'Ouest-Éclair et l'agriculture (1899-1914) : l'ordre éternel des champs ? », dans Michel LAGRÉE, Patrick HARISMENDY et Michel DENIS [dir.], *L'Ouest-Éclair, naissance et essor d'un*

- grand quotidien régional*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, 201 p., pp. 149-156.
- Patrick LE GUIRRIEC, *Paysans, parents et partisans dans les Monts d'Arrée*, Brasparts, Beltan, 1988, 187 p. Édouard LYNCH, « Les socialistes aux champs : réalisations et adaptations doctrinales au temps de l'agrarisme triomphant », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 42, n° 42, avril-juin 1995, pp. 282-292.
- Édouard LYNCH, *Le parti socialiste (SFIO) et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres. Idéologie, politique agricole et sociabilité politique (1914-1940)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Serge Berstein, Institut d'études politiques de Paris, 1998, 3 volumes, 1020 p.
- Édouard LYNCH, « Le Parti socialiste et la paysannerie dans l'Entre-deux-guerres : pour une histoire des doctrines agraires et de l'action politique au village », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 3-1998, pp. 23-43.
- Édouard LYNCH, « Tourey, une grève à la campagne sous le Front populaire, dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, pp. 79-93.
- Édouard LYNCH, *Moissons rouges. Les socialistes français et la société paysanne dans l'Entre-deux-guerre (1918-1940)*, Lille, Presses du Septentrion, 2002, 484 p (publication allégée de sa thèse)
- Manuela MARTINI, « Conflits sociaux et organisations paysannes dans les campagnes italiennes, du *Risorgimento* à l'arrivée du fascisme au pouvoir », dans *Ruralia*, n° 16-17, 2005, pp. 101-135.
- Jean-Luc MAYAUD, *Gens de la terre, la France rurale, 1880-1940*, Paris, Éditions du Chêne, 2002, 311 p.
- Jean-Luc MAYAUD, *Gens de l'agriculture, la France rurale, 1940-2005*, Paris, Éditions du Chêne, 2005, 311 p.
- Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAËL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Librairie Armand Colin, 2006, 405 p.
- Jean-Luc MAYAUD, *Les Secondes Républiques du Doubs*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, 1986, 474 p.
- Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du Concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 195 p.
- Jean-Luc MAYAUD, « D'une crise à l'autre : l'agriculture française au XX<sup>e</sup> siècle », dans Éric MAIGRET [dir.], *Histoire économique de la France au XX<sup>e</sup> siècle.— Les Cahiers français*, n° 255, Paris, La documentation française, 1992, pp. 64-70.
- Jean-Luc MAYAUD, « Quand naquit la France du lait... », dans Philippe GILLET [dir.], *Mémoires lactées. Blanc, bu, biblique : le lait du monde.— Autrement*, n° 143, mars 1994, pp. 181-191.
- Jean-Luc MAYAUD, « Ruralité et politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *L'histoire rurale en France.— Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1<sup>er</sup> semestre 1995, pp. 133-137.

Jean-Luc MAYAUD, *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, 558 p.

Jean-Luc MAYAUD, « Introduction. Pour une étude du "progrès" agricole », dans *Entre notables et paysans. Organisations professionnelles et excellence agricole dans la Drôme au XIX<sup>e</sup> siècle.* — *Revue drômoise*, tome XCI, n° 489, septembre 1998, pp. 147-149.

Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Belin, 1999, 278 p.

Jean-Luc MAYAUD, « Les dynamiques des sociétés rurales en France de la révolution de 1848 à la Première Guerre mondiale », dans *Journal of Modern European History. Revue d'histoire européenne contemporaine*, volume 2, n° 2-2004, pp. 280-302.

Claude MESLIAND, *Paysans du Vaucluse (1860-1939)*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de Philippe Vigier, Université de Paris X#Nanterre, 1980, 2 volumes, 1039 f°.

Claude MESLIAND, « L'économie agricole et la société paysanne des années 1930 à 1958 », dans *La politique de l'impérialisme français de 1930 à 1958*, Paris, Éditions sociales, 1974, 208 p. (pp. 128-206)

Pierre MIQUEL, *La France et ses paysans : une histoire du monde rural au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Archipel, 2001, 343 p.

Élisabeth MORFIN, « Les rapports entre l'Église catholique et la Corporation paysanne de 1940-1944 », dans *Églises et chrétiens dans la II<sup>e</sup> guerre mondiale. Tome 1, La Région Rhône-Alpes. Actes du Colloque tenu à Grenoble du 7 au 9 octobre 1976*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, 384 p., pp. 115-123.

Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France : ascension d'un groupe social (XV<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jean Jacquart, Université Paris I, 1992, 2 volumes, 1146 f°.

Annie MOULIN, *Les Maçons de la Haute-Marche au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines, 1986, 576 p.

Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1988, 316 p.

Gilbert NOËL et Émilie WILLAERT, *Georges Pompidou et le monde des campagnes, 1962-1974. Actes du colloque organisé par l'Association Georges Pompidou au Conseil général d'Aurillac, les 8 et 9 juin 2006*, Bruxelles/Berlin/Berne, P. Lang, 2007, 347 p.

Pascal ORY, « Le dorgérisme, institution et discours d'une colère paysanne », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume XII, avril-juin 1975, pp. 168-190.

Robert Owen PAXTON, *Le temps des chemises vertes : révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, 312 p.

Claude PENNETIER, *Le socialisme dans les départements ruraux français : l'exemple du Cher (1850-1921)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en histoire, sous la direction de Jacques Droz, Université de Paris I, 1979, 2 volumes, 620 f°.

- Gilles POSTEL-VINAY, *Recherches sur le développement du capitalisme en agriculture en France. Sa voie classique, exemple du Soissonnais*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en histoire, sous la direction de Pierre Vilar, Université de Paris I, 1971.
- Le pouvoir soviétique et la paysannerie dans les rapports de la police politique (1918-1929)*. — *Bulletin de l'IHTP*, n° 78, décembre 2001.
- Gilles RICHARD, « Parti paysan et société rurale dans la France d'après-guerre. L'exemple du Cantal », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 16, 2<sup>e</sup> semestre 2001, pp. 141-176.
- Auguste RIVET, *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1914*, thèse d'histoire, sous la direction de René Rémond, Université Paris X-Nanterre, 1979, XVI#643 p.
- Jean RIVIERE, « La révolution de 1789 et les français d'aujourd'hui : patrimoine commun et carrefour des passions », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1989, n° 24, pp. 111-114.
- Georges ROUGERON, *Le département de l'Allier sous l'État français, 1940-1944*, Moulins, Préfecture de l'Allier, 1969, 498 p.
- Jean SAGNES, « Viticulture et politique : Édouard Barthe, député de l'Hérault (1882-1949) », dans *Mélanges Robert Laurent*, Montpellier, Centre d'Histoire Contemporaine du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, 1980, XXI-296 p.
- Jean SAGNES, *Politique et syndicalisme en Languedoc : l'Hérault durant l'entre-deux-guerres*, Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1986, 524 p. (texte remanié d'une thèse de sciences politique soutenue en 1983 à l'Université de Paris VIII)
- André TOURET, *Montluçon après la tourmente, 1944-1977*, Nonette, Créer, 2003, 350 p.
- Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Etude politique et sociale. Tome I, Les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II, Les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p.
- Jean VIGREUX, *Waldeck Rochet : du militant paysan au dirigeant ouvrier*, thèse pour le doctorat en histoire sous la direction de Serge Bernstein, Institut d'études politiques de Paris, 3 volumes, 1146 f°.
- Gérard WALTER, *Histoire des paysans de France*, Paris, Flammarion, 1963, 521 p.
- Jean-Marie WISCART, « Agronomes et fermes-modèles dans la Somme à la fin du Second Empire », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 9#2001, pp. 63-88.
- Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France : histoire politique de la paysannerie au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'Épi, 1967, 342 p. (pour la traduction française)

### **Autres approches**

Pierre ACCOCE, *La France rurale à l'agonie*, Paris, Presses de la Cité, 1994, 267 p.

- Philippe ALEXANDRE et Roger PRIOURET, *Marianne et le pot au lait*, Paris, Grasset, 1983, 261 p.
- Gilles ALLAIRE et Robert BOYER [dir.], *La grande transformation de l'agriculture*, Paris, INRA-Economica, 1995, 444 p.
- Pierre ALPHANDÉRY, Pierre BITOUN et Yves DUPONT, *Les Champs du départ : une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte, 1989, 264 p.
- Pierre ALPHANDÉRY, Pierre BITOUN et Yves DUPONT, *Les transformations du monde rural en France*, Paris, La Documentation française, 1989, 64 p.
- Atlas de la France rurale. — Études rurales*, n° 27, juillet-septembre 1967, 94 p.
- Robert BADOUIN, *Agriculture et équilibre économique*, Paris, SEDES, 1961, 272 p.
- Robert BADOUIN, *Économie rurale*, Paris, Librairie Armand Colin, 1971, 585 p.
- Denis BARTHÉLÉMY, *Propriété foncière et réorganisation sociale. Recueil d'articles*, Dijon, ENS, 1976, 131 p.
- Céline BESSIÈRE, Éric DOIDY, Olivier JACQUET, Gilles LAFERTÉ, Julian MISCHI, Nicolas RENAHY et Yannick SENCÉBÉ [dir.], *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales. Actes du colloque, Dijon, 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, 2007, 512 p.
- Michel BLANC, *Les paysanneries françaises*, Paris, J.-P. Delarge, 1977, 198 p.
- Jacques BOMBAL et Philippe CHALMIN, *L'agro-alimentaire*, Que-sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1980, 127 p.
- Rolande BONNAIN, Bernadette LIZET, Jean-Luc MAYAUD et Jacques RÉMY, *Éleveurs et animaux domestiques, XVIII<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles. Actes du 22<sup>e</sup> colloque de l'Association des ruralistes français, Rambouillet, 28-30 octobre 1998*, Paris, ARF Éditions/La Boutique de l'histoire éditions, 2003 [à paraître].
- Jacqueline BONNAMOUR, *Le Morvan, la terre et les hommes : essai de géographie agricole*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, 454 p.
- Jacqueline BONNAMOUR et Chantal GILLETTE, *Les types d'agriculture en France, 1970. Essai méthodologique*, Paris, Éditions du CNRS, 1980, 184 p.
- Jacqueline BONNAMOUR, *Paysages agraires et sociétés*, Paris, Éditions CDU#SEDES, 1984, 380 p.
- Lucien BOURGEOIS, Sylvain MARESCA, Jean ALBERT et B. ZARCA, *Agriculteurs et petits entrepreneurs*, Versailles, Société française d'économie rurale, 1985, 2 vol., 64 et 72 p.
- Isabel BOUSSARD, « Le comportement des ruraux lors des élections municipales de mars 1983 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 35, n° 4, octobre#décembre 1988, pp. 652#667.
- Isabel BOUSSARD, *Les agriculteurs et la République*, Paris, Economica, 1990, 160 p.
- Isabel BOUSSARD, « Les agriculteurs entre l'ancien et le nouveau », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 37, janvier#mars 1993, pp. 81#93.
- Isabel BOUSSARD, *Attitudes politiques des agriculteurs : analyses et commentaires*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1995, 136 p.

- Isabel BOUSSARD, « Les agriculteurs, des citoyens actifs ? Le comportement électoral des agriculteurs français lors des élections législatives de 1997 », dans *Paysans*, n° 246, novembre#décembre 1997, pp. 5#15.
- Jean-Marc BOUSSARD, *Économie de l'agriculture*, Paris, Economica, 1987, VIII-310 p.
- Armand BRAUN, *La promotion sociale en agriculture*, Paris, Cujas, 1965, 265 p.
- André BRUN, Jean-Marie STÉPHAN et Jean-Claude BONTRON [dir.], *Le grand atlas de la France rurale*, Paris, INRA-SCEES/Jean#Pierre de Monza, 1989, 494 p. [participation de géographes à de nombreuses planches]
- André BURGUIÈRE, *Bretons de Plozevet*, Paris, Flammarion, 1975, 383 p. (bibliographie de l'enquête)
- Michel CÉPÈDE et Bernard W. WALLUIS [dir.], *La pensée agronomique en France (1510#1930)*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, 155 p.
- Patrick CHAMPAGNE, « Jeunes agriculteurs et vieux paysans. Crise de la succession et apparition du "troisième âge" », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26#27, mars-avril 1979, pp. 83-109.
- Jean-Bernard CHARRIER, *Citadins et ruraux, Que-sais-je ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 128 p.
- Jean-Bernard CHARRIER, *Villes et campagnes : essai sur la diversité des rapports villes#campagnes à travers le monde*, Paris, Masson, 1988, 208 p.
- Yves CHAVAGNE et Bernard THAREAU, *Bernard Lambert, trente ans de combat paysan*, Baye, Éditions la Digitale, 1988, 283 p.
- Isaac CHIVA et Joseph GOY [dir.], *Les baronnies des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements. Tome 1 : Maisons, mode de vie, société. Tome 2 : Maisons, espace, famille*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1981-1986, 2 volumes, 220 et 214 p.
- Jean CHOMBART DE LAUWE, *L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, 375 p.
- François CLERC, *Le marché commun agricole, Que#sais#je ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 128 p.
- François COLSON, « Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française », dans *Économie rurale*, 1986, n° 172, pp. 3#9.
- René COLSON, *Un paysan face à l'avenir rural. La JAC et la modernisation de l'agriculture*, Paris, Éditions de l'Épi, 1976, 319 p.
- Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p.
- Daniel CROZES, *Raymond Lacombe : un combat pour la terre*, Rodez, Éditions du Rouergue, 318 p.
- Jean-Pierre DARRÉ, Roger LE GUEN et Bruno LÉMERY, « Changements techniques et structure professionnelle locale en agriculture », dans *Les nouvelles technologies : quels impacts sur l'agriculture et l'agro-alimentaire ?*.— *Économie rurale*, n° 192-193, juillet-octobre 1989, pp. 115-122.

- Hélène DELORME et Yves TAVERNIER, *Les paysans français et l'Europe*, Paris, FNSP, 1969, 144 p.
- Nathalie DUCLOS, *Les violences paysannes sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Economica, 1998, X-281 p.
- J. DUPLEX [dir.], *Atlas de la France rurale*, Paris, Armand Colin, 1968, 176 p. [groupe de sociologie rurale du CNRS]
- Henri de FARCY, *Économie agricole*, Paris, Sirey, 1970, 442 p.
- Daniel FAUCHER, *La vie rurale vue par un géographe*, Toulouse, Institut de géographie de la Faculté de Lettres et sciences humaines, 1962, 316 p.
- Marcel FAURE, « L'exploitation agricole dans l'économie moderne », dans *L'exploitation familiale.— Paysans*, n° 6, juin#juillet 1957, pp. 43#56.
- Marcel FAURE, « Les paysans dans la démocratie française », dans *Paysans*, n° 8, octobre#novembre 1957, pp. 1#12.
- Marcel FAURE, « La rencontre des paysans avec la société moderne », dans *Esprit*, avril-mai 1977, n° 152, pp. 66-69.
- Marcel FAURE, « Il y a cinquante ans naissait la JAC — ou la leçon des jeunes paysans », dans *Paysans*, n° 133, décembre 1978#janvier 1979, pp. 7#19.
- Jacques FAUVET et Henri MENDRAS [dir.], *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1958, 526 p.
- André FEL, « Les révolutions vertes de la campagne française (1955#1985) », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 8, octobre 1985, pp. 3#17.
- Robert FORCE, *Les lois sociales en agriculture*, Mâcon, Buguet-Comptour, 1952, 123 p.
- France-INSEE, *Les Agriculteurs, Tome 1 : Clé pour une comparaison sociale*, Les Collections de l'INSEE, Série E 46-47, 1977, 438 p.
- Geneviève GAVIGNAUD, *La révolution rurale : essai à partir du cas américain (USA)*, Le Coteau, Horvath, 1983, 162 p.
- Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE, *La Révolution rurale dans la France contemporaine, XVIII<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1996, 223 p.
- William GENIEYS, « Le retournement du Midi viticole », dans *Pôle Sud*, 1998, volume 9, pp. 7-25.
- Michel GERVAIS, Claude SERVOLIN et Jean WEIL, *Une France sans paysans*, Paris, Seuil, 1965, 128 p.
- Ephraïm GRENAUDOU et Alain PREVOST, *Grenadou, paysan français*, Paris, Éditions du Seuil, 1966, 217 p.
- Claude GRIGNON, « L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, janvier 1975, pp. 75#97.
- Claude GRIGNON, « Le paysan inclassable », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 4, juillet 1975, pp. 82#87.

- Bertrand HERVIEU, *Ouvriers ruraux du Perche : industrialisation et conflits sociaux en milieu rural*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction d'Henri Mendras, Université Paris 10, 1976, 2 volumes, 364-142 f°.
- Bertrand HERVIEU [dir.], *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, 409 p.
- Bertrand HERVIEU, *Les agriculteurs*, Que-sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 127 p.
- Bertrand HERVIEU et Jean VIARD, *L'archipel paysan. La fin de la République agricole*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001, 125 p.
- Bertrand HERVIEU et Bernard HUBERT [dir.], *Sciences en campagne. Regards croisés, passés et à venir. Actes du colloque de Cerisy, du 19 au 26 septembre 2007*, Paris, Éditions de l'Aube, 2009, 394 p.
- Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques REMY [dir.], *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de sciences po, 2010, 450 p.
- Paul HOUÉE, *Quel avenir pour les ruraux ?*, Paris, Éditions ouvrières, 1974, 246 p.
- Paul HOUÉE, *Les Chemins creux de l'espérance*, Paris, Cana, 1982, 149 p.
- Paul HOUÉE, *Un éveilleur d'humanité : Louis Joseph Lebret*, Paris, les Éditions de l'Atelier, 1997, 219 p.
- Jean-Pierre HOUSSEL, « Dynamiques rurales et sociabilité catholique. Les municipalités des régions rurales progressives de pratique catholique majoritaire », dans *La politique en campagnes.— Politix*, n° 15, 1991, pp. 59--#67.
- Guenhaël JÉGOUZO, Jean-Louis BRANGEON et Bernard ROZE, *Richesse et pauvreté en agriculture*, Paris, INRA/Economica, 1998, 247 p.
- Marcel JOLLIVET et Nicole EIZNER [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 399 p.
- Bernard KAYSER, *La renaissance rurale*, Paris, Armand Colin, 1990, 316 p.
- Joseph KLATZMANN, *La localisation des cultures et des productions animales en France*, Paris, Imprimerie nationale, 1955, 477 p.
- Joseph KLATZMANN, *Géographie agricole de la France*, Que-sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1972, 127 p.
- Joseph KLATZMANN, *L'agriculture française*, Paris, Seuil, 1978, 250 p.
- Hugues LAMARCHE [dir.], *L'agriculture familiale : comparaison internationale. I. Une réalité polymorphe. II. Du mythe à la réalité*, Paris, l'Harmattan, 1991 et 1994, 303 et 303 p.
- Marie-Claire LAVAL-REVIGLIO, « Les conceptions politiques des physiocrates », dans *Revue française de science politique*, volume 37, n° 2, avril 1987, pp. 181-214.
- Yannick LE BOURDONNEC, *Des paysans heureux : une révolution en marche*, Paris, Flammarion, 1994, 211 p.
- Pierre LÉVÊQUE, « L'évolution électorale des campagnes de la Bourgogne du Sud (1848#1995) », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 5, 1<sup>er</sup> semestre 1996, pp. 180-188.



- Philippe MAINIÉ, *Les exploitations agricoles en France, Que sais-je ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1971, 128 p.
- Jean-Louis MARIE, *Agriculteurs et politique*, Paris, Montchrétien, 1994, 160 p.
- Nicole MATHIEU, *Plozevet, les transformations économiques et sociales d'une commune rurale du Sud-Finistère*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en histoire, École Pratique des Hautes Études, 1966, 406 f°.
- Henri MENDRAS, *Les paysans et la modernisation de l'agriculture : compte-rendu d'une enquête pilote*, Paris, CNRS, 1958, 148 p.
- Henri MENDRAS, *Sociologie de la campagne française*, Que-sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1959, 128 p.
- Henri MENDRAS et Yves TAVERNIER, « Les manifestations de juin 1961 », dans *Les paysans et la politique sous la V<sup>e</sup> République. — Revue française de science politique*, volume XII, n° 3, septembre 1962, pp. 647-671.
- Henri MENDRAS et Marcel JOLLIVET, « Les sociétés rurales françaises : inventaire typologique et étude de changements sociaux », dans *Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, avril-juin 1965, pp. 9-18.
- Henri MENDRAS, *La fin des paysans : changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Armand Colin, 1967, 812 p.
- Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976, (nouvelle édition refondue, Gallimard, 1995, 368 p.)
- Henri MENDRAS, *La fin des paysans. Vingt ans après*, Paris, Actes Sud, 1984, 370 p.
- Jean MEYNAUD, *La révolte paysanne*, Paris, Payot, 1963, 312 p.
- Edgar MORIN, *Commune en France : la métamorphose de Plodemet*, Paris, Fayard, 1967, 288 p.
- Edgar MORIN, *Commune en France : la métamorphose de Plozevet*, Paris, Librairie générale française, 1984, 406 p.
- Edgar MORIN, *Journal de Plozevet : Bretagne 1965*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001, 389 p. (édité par Bernard Paillard)
- Alain MOUNIER, *Les théories économiques de la croissance agricole*, Paris, INRA#Economica, 1992, 427 p.
- Henri NALLET, *Les aspects idéologiques de l'agriculture de groupe*, Mémoire DES de science politique, 1966, 189-VI p.
- André NEVEU, *Agriculture : économie de l'agriculture française en Europe, forces et faiblesses*, Paris, Dunod, 1991, 192 p.
- Nicolas OZANAM, *L'agriculture espagnole et l'intégration européenne. Aspects institutionnels et politiques*, Thèse, Paris, IHEDREA, Institut des Hautes Études de Droit Rural et d'Économie Agricole, 1987, 2 volumes, 192 et 72 p.
- Shanny PEER, « Les provinces à Paris : le centre régional à l'Exposition internationale de 1937 », dans *Le Mouvement social*, n° 186, janvier#mars 1999, pp. 45#68.
- Patrick PHARO, « Structures sociales et "mise en place". Le cas des salariés agricoles », dans *Revue française de sociologie*, 1982, tome 23, n° 4, pp. 639#665.

- Jean-Robert PITTE, *Philippe Lamour : père de l'aménagement du territoire*, Paris, Fayard, 2002, 369 p.
- Rémy PONTON, « L'éducation morale des ruraux. *Tu seras agriculteur. Histoire d'une famille de cultivateurs*. Un manuel de lecture de l'école primaire », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 57-58, juin 1985, pp. 103-108.
- Cécile PRALY, « Le processus de reterritorialisation en questions : l'exemple de l'arboriculture de la moyenne vallée du Rhône », dans *Méditerranée*, 2/2007, n° 109, pp. 41#46.
- François PURSEIGLE [dir.], *Salariés et producteurs agricoles : des minorités en politique*, Cahiers du CEVIPOF n° 48, Paris, Sciences Po/CNRS, 2008, 227 p.
- Placide RAMBAUD, « Les agriculteurs polonais à la conquête de leur identité », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 41, février 1982, pp. 47#61.
- Placide RAMBAUD, « La Communauté européenne et la fin de l'exception agricole », dans *Revue française de sociologie*, 1991, tome 32, n° 2, pp. 157#177.
- Claude REBOUL, « Déterminants sociaux de la fertilité des sols. Post-scriptum : fertilité agronomique et fertilité économique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17#18, novembre 1977, pp. 85-113.
- Claude REBOUL, « L'apprentissage familial des métiers de l'agriculture », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, septembre 1981, pp. 113#121.
- G.-H. RIVIÈRE [dir.], *Aubrac. Étude ethnologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain*, Paris, Éditions du CNRS, 1970-1975, 8 volumes. (Voir notamment : Corneille JEST [dir.], *Aubrac 1973, dix ans d'évolution 1964-1973*, Paris, Éditions du CNRS, 1974, 152 p.)
- Didier ROMEAS, *La Révolution agro-alimentaire : la dynamique des relations agriculture#IAA en Aveyron de 1880 à 1982*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en Géographie, soutenue à l'Université de Toulouse II en 1983, 583 f°.
- Gaston ROUPNEL, *Histoire de la campagne française*, Paris, Grasset, 1955, 354 p. (première édition en 1932)
- Pierre ROUX, *Économie agricole. Volume 1 : Les fondements de l'économie*, Paris, J.#B. Baillières, 1986, 354 p.
- Michèle SALMONA, *Les paysans français : le travail, les métiers, la transmission des savoirs*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1994, 371 p.
- Michèle SALMONA, *Souffrances et résistances des paysans français : violences des politiques publiques de modernisation économique et culturelle*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1994, 254 p.
- Claude SERVOLIN, *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, 1989, 318 p.
- André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Librairie Armand Colin, 1913, 636 p.
- Francis de TARR, *Henri Queuille en son temps, 1884-1970*, Paris, La Table ronde, 1995, 822 p.-[16]p. de pl.
- Yves TAVERNIER, « Le syndicalisme paysan et la politique agricole du Gouvernement, juin 1958-avril 1962 », dans *Les paysans et la politique sous la V<sup>e</sup> République*.

— *Revue française de science politique*, volume XII, n° 3, septembre 1962, pp. 599-647.

Yves TAVERNIER, « Le syndicalisme paysan et la V<sup>e</sup> République, 1962-1965 », dans *Revue Française de science politique*, Volume XVI, n° 4, octobre 1966, pp. 869-912.

Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS et Claude SERVOLIN [dir.], *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1972, 650 p.

Yves TAVERNIER, *Sociologie politique du monde rural et politique agricole de 1914 à nos jours*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1976, 100 p.

Pierre TOULAT, Ange BOUGEARD et Joseph TEMPLIER, *Les Chrétiens dans le monde rural*, Paris, Seuil, 1962, 416 p.

Dominique VERMERSCH, *Économie politique agricole et morale sociale de l'Église*, Paris, Economica, 1997, 265 p.

Pierre VIAU, *L'agriculture dans l'économie*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1967, 328 p.

Paul VIDAL de LA BLACHE, *Tableau de la géographie de la France*, Paris, Hachette, 1911, 395 p. (Tome 1, 1<sup>ère</sup> Partie de *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, d'Ernest Lavisse)

Paul VIDAL de LA BLACHE, *Principes de géographie humaine*, Paris, Librairie Armand Colin, 1922, 327 p. (publiés d'après les manuscrits de l'auteur par Emmanuel de Martonne)

Paul VIDAL de LA BLACHE et L. GALLOIS [dir.], *Géographie universelle, tome 6 : La France*, Paris, Armand Colin, 1942-1948, 3 volumes, 464 p.#LXIV pl., 459 p., pp. 461#899.

Marcel VIGREUX, *Les crises du monde rural*, Paris, Armand Colin, 1970, 96 p.

Jean VIGREUX, « Les journées rurales de Dijon en 1927. La jeune République et les paysans », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 5, 1<sup>er</sup> semestre 1996, pp. 189#200.

Monique VINCENNE, *Du village à la ville. Le système de mobilité des agriculteurs*, Paris, Mouton, 1972, 356 p.

Marie-Christine ZELEM, *Mutations foncières, structures familiales et exploitations agricoles de l'Empire à nos jours dans un canton auvergnat (Salers-Cantal)*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Pierre Coulomb, Université de Paris X-Nanterre, 1992, 335 f°.

## **E. Un objet d'étude : les organisations professionnelles agricoles**

---

Maurice AGULHON, Françoise CARROUX et Pierre GRÉMION [et alii.], *La Démocratie par l'association ?— Esprit*, n° 6, juin 1978, 152 p.

Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL, *Les associations au village*, Le Paradou, Actes Sud, 1981, 107 p. (d'après les actes du colloque *Associations et vie sociale dans les communes rurales* tenu à Lille en 1978)

- Dominique ANDOLFATTO, *L'univers des élections professionnelles. Travail et société au crible des urnes*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992, 223 p.
- Jacques-A. BASSO, *Les groupes de pression*, Que-sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France, 123 p.
- Michel BAZEX, *L'administration et les syndicats*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1973, 211 p.
- Gérard CHOLVY, Bernard COMTE et Vincent FEROLDI [dir.], *Jeunesses chrétiennes au XX<sup>e</sup> siècle. Actes des journées d'étude de Lyon, 1<sup>er</sup> -2 mars 1990*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1991, 174 p.
- Annie LACROIX-RIZ, *CGT et revendications face à l'État, de la Libération aux débuts du plan Marshall (septembre 1944-décembre 1947) : deux stratégies de reconstruction*, thèse de doctorat d'État en histoire, Université Paris I, 1981, 2 volumes, 1215-XII p.
- Patrick de LAUBIER, *Histoire et sociologie du syndicalisme, XIX<sup>e</sup> #XX<sup>e</sup> siècle*, collection Histoire contemporaine générale, Paris/New York/Barcelone, Masson, 1985, 191 p.
- Michel LAUNAY, *Le syndicalisme en Europe*, Paris, Imprimerie Nationale, 1990, 503 p.
- Jean-Pierre LE CROM, *Syndicats, nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, 410 p.
- Christine QUITTKAT, « Les organisations professionnelles françaises : européanisation de l'intermédiation des intérêts ? », dans *Politique européenne*, 2002, n° 7, pp. 66-96.
- Tania REGIN et Serge WOLIKOW [dir.], *Les syndicalismes en Europe, 1. À l'épreuve de l'histoire, 2. À l'épreuve de l'État*, Paris, Éditions Syllepse, 2002, 149 et 182 p. (publié sous l'égide de l'Institut CGT d'histoire sociale et de l'Institut d'histoire contemporaine, Université de Bourgogne)
- Jean-Daniel REYNAUD, *Les syndicats en France*, Paris, Librairie Armand Colin, 1963, 292 p.
- Pierre ROSANVALLON, *La question syndicale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988, 273 p.
- Jean SAGNES, *Histoire du syndicalisme dans le monde : des origines à nos jours*, Toulouse, Privat, 1994, 575 p.
- Jean-François SAUBOLLE, *Foi catholique et action sociale. Le cas des syndicats libres féminins de l'Isère (1906-1940)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université de Paris IV, 1998, 2 volumes, 610 f°.

### Organisations professionnelles agricoles

- Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930 — Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 123-145.
- Campagnes européennes en lutte(s), [19<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècles]—Histoire et Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 13-janvier 2005, 142 p.
- Le syndicalisme agricole. — Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 312, juillet-août 2009, 112 p.

- Jean-Joseph ALLAIN, *La FFA dans le syndicalisme agricole français*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1996.
- Pierre ALPHANDÉRY, *Trente ans d'unité : le syndicalisme gestionnaire dans le Calvados*, Paris, CORDES, 1977, 155 p.
- Pierre alphandéry et Pierre BITOUN, « Pouvoir et patrimoine au travers des appareils d'encadrement de deux départements : le Calvados et la Corrèze », dans *Pouvoir et patrimoine au village*.— *Études rurales*, n° 65, janvier-mars 1977, pp. 109-120.
- Michel AUGÉ-LARIBÉ, *Syndicats et coopératives agricoles*, Paris, Armand Colin, 1938 (2<sup>e</sup> édition), 211 p.
- Alan R. H. BAKER, « The Infancy of France's First Agricultural Syndicate : Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher 1881-1914 », dans *Agricultural History Review (The)*, 1986, volume 34, n° 1, pp. 45-59.
- Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930 — Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969.
- Pierre BARRAL, « Les étapes du régionalisme dans les organisations agricoles », dans *La région, image ou réalité ?*.— *Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 84, avril-juin 1970, pp. 25-29.
- Danielle BARRÈS, Françoise BOURQUELOT, François COLSON et Henri NALLET, *La JAC et la modernisation de l'agriculture*, Paris, INRA-EHESS, 1980, 26 p.
- A. BAUBION-BROYE, J.-M. CASSAGNE et G. LANNEAU, « Une mise en relation des sujets et des institutions : la fonction de notable dans la genèse des coopératives agricoles », dans *Annales de l'Université de Toulouse-le-Mirail*, tome XIII, 1977, fascicule 2, série Homo XVI, pp. 41-70.
- Jacques BONNEAU et Raymond MALÉZIEUX, *La Mutualité Sociale agricole*, Paris, Berger#Levrault, 1963, 283 p.
- René BOURRIGAUD, *Paysans de Loire-Atlantique. Quinze itinéraires à travers le siècle*, Nantes, Centre d'histoire du travail, 2001, 198 p.
- Roger BRETON, « Le syndicalisme agricole uni du Centre-Est de 1884 à 1944 », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, tome 123, 1978, pp. 325-368.
- Ivan BRUNEAU, « La Confédération paysanne », dans *Regards sur l'actualité*, mars 2001, n° 269, p. 17-27.
- Ivan BRUNEAU, *La Confédération paysanne : s'engager à « juste » distance*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard Pudal, Université Paris X-Nanterre, 2006, 2 volumes, 627 f°.
- Ivan BRUNEAU, « Représenter les paysans à partir d'une position marginale. Les militants de la Confédération paysanne et leurs appartenances subjectives au monde agricole », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp. 445-456.
- Ivan BRUNEAU, « Quand des paysans deviennent "soixante-huitards" », dans Dominique DAMAMME, Boris GOBILLE, Frédérique MATONTi, Bernard PUDAL [dir.], *Mai-Juin 68*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2008, pp. 344-356.

- Fabrice CAILLET, *Agriculture paysanne et évolution du syndicalisme officiel depuis 1958*, thèse de doctorat d'État en sciences économiques, sous la direction de Jean Dessau, Université Grenoble 2, 1979, 306 f°.
- Philippe CHALMIN, *Éléments pour servir à l'histoire de la mutualité agricole. Tome 1: des origines à 1940. Tome 2 : de 1940 à nos jours, biographies, bibliographie*, Paris, Economica, 1988, 602 et 218 p.
- Thérèse CHARMASSON, « De l'institut national agronomique de Versailles à l'institut agronomique de Paris : la difficile mise en place d'un enseignement supérieur agronomique (1848-1876) », dans Marie-Claire AMOURETTI et François SIGAULT [dir.], *Traditions agronomiques européennes. Élaboration et transmission depuis l'Antiquité. Actes du 120e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 23-25 octobre 1995 : Section d'histoire des sciences*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, 279 p., pp. 85-103.
- Mark C. CLEARLY, « Priest, Squire and Peasant : The Development of Agriculture Syndicates in South-West France 1900-14 », dans *European History Quarterly*, volume 17, number 2, avril 1987, pp. 145-163.
- Mark C. CLEARLY, « Crise de l'entre-deux-guerres et réactions paysannes », dans *Un siècle d'histoire agricole française, 1880-1980.— Économie rurale*, n° 184#185#186, mars#août 1988, pp. 128#133.
- Jean CONQ, Charles#Henri GUILLOTEAU, François LEPRIEUR et Bernard VILBOUX, *JAC/MRJC. Origines et mutations. Un mouvement de jeunesse au cœur de la société française*, Lyon, Chronique sociale, 1996, 418 p.
- Pierre COULOMB et Henri NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, INRA-CORDES, 1980, 88 p.
- Julien COUTOULY, « La JAC et la production de notables », dans *Esprit*, avril-mai 1977, n° 152, pp. 62-66.
- Jean CUISENIER, « Fonctions économiques des organisations et des administrations agricoles en France », dans *Études rurales*, n° 21, avril#juin 1966, pp. 5#72.
- Samuel DEGUARA, « Conditions d'émergence de la Confédération paysanne et conditions de production d'une nouvelle idéologie paysanne : éléments pour une socio-histoire du mouvement progressiste paysan », dans *Quaderni*, 2004, n° 56, pp. 71#83.
- Michel DUBOIS, *Le bon sens près de chez vous : du mutualisme paysan à la professionnalisation bancaire*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de sociologie, sous la direction de Michel Crozier, Institut d'études politiques de Paris, 1981.
- Jean-Loup DUCASSE, Guy LAFON, Philippe LATOUR et Joël MORLET, *Chrétiens dans le monde rural. LAC, MFR, CMR, 50 ans d'histoire*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1989, 262 p.
- Xavier FLORÈS, *Les organisations agricoles et le développement*, Genève, Bureau International du travail, 1970, 608 p.
- Severina FONTANA, « Les associations agraires et industrielles en Italie entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire, économie et société*, 1997, n° 16-2, pp. 221-236.

- Gilbert GARRIER [dir.], *Le syndicalisme agricole en France. Actes de la journée d'étude de Lyon, 22 mars 1980.- Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1981, n° 1#2, 93 p.
- Gérard GAYET, « L'Union du Sud-Est des Syndicats Agricoles, 1914-1941 », dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 4, 1972, pp. 47-55.
- René GROSSO, « Un département à forte implantation du MODEF, le Vaucluse », dans *Revue de géographie de Lyon*, 1978, volume 53, n° 53-1, pp. 51#81.
- André GUESLIN, *Les origines du crédit agricole, 1840-1914*, Annales de l'Est, Nancy, Université de Nancy 2, 1978, 454 p.
- André GUESLIN, *Histoire des crédits agricoles, tome 1 : L'envol des caisses mutuelles (1910-1960), tome 2 : Vers la banque universelle (depuis 1960)*, Paris, Economica, 1984, 955 et 463 p.
- André GUESLIN, *Le Crédit agricole*, Paris, La Découverte, 1985, 125 p.
- André GUESLIN, « Les dirigeants agricoles dans leurs villages en France depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Intermédiaires économiques, sociaux et culturels au village. Colloque ruraliste du 22 mars 1986.- Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 1-2, janvier-juin 1986, pp. 73-86.
- Darren HALPIN [dir.], *Surviving global change ? : agricultural interest groups in comparative perspective*, Aldershot, Ashgate, 2005, XVII-277 p.
- Osvaldo HELLER DA SILVA, *Communistes et anticommunistes : l'enjeu du syndicalisme agricole dans l'État du Parana, de 1945 à la fin des années 70*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Ronald Hubscher, École des hautes études en sciences sociales, 1993.
- Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe.— Cahiers du Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)*, n° 5, novembre 1989, 121 p.
- Bertrand HERVIEU et Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 318 p.
- André HIRSCHFELD, *La coopération agricole en France*, Paris, Baillière, 1957, 178 p.
- Paul HOUÉE, *Coopération et organisation agricoles françaises. Volume 1 : 1884#1960. Volume 2 : Éléments bibliographiques*, Paris, Cujas, 1969, 2 volumes, 128 et 423 p.
- Marie HRABANSKI, *Évolution de la conflictualité sociale et des modes de représentation des groupes d'intérêt dans un espace politique multi niveaux : les agriculteurs du tabac et de la betterave à sucre en France et en Europe*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Bruno Duriez, Université des sciences et technologies de Lille, 2007, 544 f°.
- Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Une fraternité en lutte », dans *Les organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe—Cahiers du CEVIPOF*, 5 novembre 1989, pp. 59-79.
- Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », dans *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, janvier-février 1993, n° 1, pp. 109-134.

- INRA, *40 ans de recherche agronomique, 1946-1986*, Paris, INRA, 1986, 160 p.
- Médard LEBOT et Denis PESCHE, *Campagnes en mouvement. Un siècle d'organisations paysannes en France.— Dossier pour un débat*, n° 88, Paris, Charles Léopold Mayer, 1998, 121 p.
- Gaston LECORDIER, *Le monde rural en marche. Panorama sociologique*, Saint-Etienne, Éditions IGC, 1954, 339 p.
- François LEPRIEUR et Bertrand HERVIEU, « Les 50 ans d'histoire de la JAC et du MRJC », dans *Études*, tome 351/5, novembre 1979, pp. 521-539.
- Jean LEQUIEN, *Ingénieurs et techniciens de l'agriculture et des industries et services agricoles*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 163 p.
- Jean LEVIVIER, *Origines et développement des organismes agricoles. Le département de la Manche*, Coutances, Imprimerie P. Bellée, 1958, 200 p.
- Gilles LUNEAU, *La forteresse agricole. Une histoire de la FNSEA*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2004, 855 p.
- Georges MACÉ, « La terre, les agriculteurs et les problèmes fonciers dans une région des marges armoricaines », dans *Norôis*, n° 118, avril-juin 1983, pp. 213-226.
- Flavio MADUREIRA HEINZ, *Les fazendeiros à l'heure syndicale : représentation professionnelle. Intérêts agraires et politiques au Brésil, 1945-1967*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Ronald Hubscher, Université Paris X#Nanterre, 1996.
- Maria MALATESTA, *Signori della terra. L'organizzazione degli interessi agrari padani (1860-1914)*, Milan, Angeli, 1989, 413 p.
- Maria MALATESTA, « Une nouvelle stratégie de reproduction : les organisations patronales agraires européennes (1868-1914) », dans *Histoire, économie et société*, 1997, volume 16, n° 2, pp. 203-219.
- Serge MALLET, « À propos du syndicalisme agricole finistérien », dans *Études rurales*, n° 8, janvier-mars 1963, pp. 56-61.
- Anne MANDEC, « La sociologie des organisations coopératives », dans *À quoi servent les sociologues ruraux ?.— Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 103, septembre-octobre 1974, pp. 39-44.
- Françoise MANDERSCHIED, *La Mutualité sociale agricole entre sécurité sociale et profession agricole*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Catherine Grémion, Institut d'études politiques de Paris, 1988, 455 f°.
- Jean-Philippe MARCY, « La résistance et les structures professionnelles agricoles dans l'Aveyron », dans Jacqueline SAINCLIVIER et Christian BOUGEARD [dir.], *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social. Actes du Colloque international de Rennes, 29-30 septembre-1er octobre 1994*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, pp. 191-205.
- Guy MARIVAL, « Reconstruction et syndicalisme dans l'Aisne », dans *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris/Blérancourt, Réunion des musées nationaux/Les amis du musée de Blérancourt, 2000, pp. 126-137.



- Jean-Philippe MARTIN, « Le syndicalisme viticole en Languedoc sous la V<sup>e</sup> République », dans *Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français.—Économie rurale, agriculture, espaces, sociétés*, n° 237, janvier#février 1997, pp. 44#48.
- Jean-Philippe MARTIN, « Viticulture du Languedoc : une tradition syndicale en mouvement », dans William GENIEYS [dir.], *La « grande transformation » du Midi rouge.— Pôle sud. Revue de science politique*, n° 9, novembre 1998, pp. 71-87.
- Jean-Philippe MARTIN, « Syndicats agricoles et sociétés paysannes : les analyses des gauches paysannes depuis 1945 », dans Annie ANTOINE [dir.], *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire. Actes du colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Collection histoire, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, pp. 153-169.
- Jean-Philippe MARTIN, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte, 2005, 311 p.
- Jean-Luc MAYAUD, « Pratiques communautaires, associations agricoles et syndicalisme dans la France du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle », dans Jaume BARRULL, Joan J. BUSQUETA et Enric VICEDO [dir.], *Solidaritats pageses, sindicalisme i Cooperativisme. Segones Jordanes sobre Sistemes agraris, organització social i poder local als Països Catalans*, Lerida, Institut d'estudis ilerdencs, 1998, pp. 731#746.
- Jean-Luc MAYAUD, « De l'emprise urbaine sur les associations agricoles à leur autonomisation relative dans la France du 19<sup>e</sup> siècle », dans Pierre GUILLAUME [dir.], *Le jeu des solidarités rurales et urbaines : influences, interférences, contradictions*, Bordeaux, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003 [sous presse].
- Jean-Luc MAYAUD, « Un grand cru, une coopérative vinicole : L'Étoile (Jura), 1912-1940 », dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, pp. 155#181.
- Henri MENDRAS, « Les organisation agricoles et la politique », dans *Revue française de science politique*, volume 5, n° 4, octobre-décembre 1955, pp. 736-760.
- Christiane MORA, « Organisation agricole et mouvement corporatiste en France dans les "Années 30" », dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 4, 1972, pp. 26-46.
- Élisabeth MORFIN, *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles et l'expérience corporative (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Gilbert Garrier, Université de Lyon II, 2 volumes, 132 et 126 f°.
- Eduardo MOYANO, *Sindicalismo y política agraria en Europa : las organizaciones profesionales agrarias en Francia, Italia y Portugal*, Madrid, Ministerio de Agricultura Pesca y alimentación, 1988, 648 p.
- Eduardo MOYANO, « Syndicalisme et agriculture dans la transition démocratique en Espagne », dans *Économie rurale*, 1985, n° 168, pp. 40#47.

- Philippe NICOLAS, *Les caractères distinctifs des sociétés coopératives et le rôle de la coopération agricole dans l'économie agro-alimentaire française*, Série Études et Recherches, n° 11, Montpellier, INRA, octobre 1974, 71 f°.
- Philippe NICOLAS et Jean-Pierre PEYON, « Le phénomène coopératif en agriculture. Émergence, évolution et rôle des coopératives agricoles en France et au Québec : quelques éléments de comparaison », dans *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, 4<sup>e</sup> trimestre 1986, n° 20, pp. 66-81.
- Martine PAUTREL, « Le syndicalisme agricole en Mayenne de 1919 à 1939 : le syndicat du Craonnais », dans *La Province du Maine*, tome 92, tome 4, fascicule 15, 1990, pp. 309-318, fascicule 16, pp. 425-435, tome 93, tome 5, fascicule 18, 1991, pp. 201-208, fascicule 19, pp. 305-311.
- Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France : entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances*, thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Bertrand Hervieu, Université Paris X#Nanterre, 1998, 626 p.
- Denis PESCHE, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France*, Paris, l'Harmattan, 2000, 368 p.
- Denis PESCHE, « Les céréaliers dans le syndicalisme agricole en France : pour une histoire longue des mécanismes de l'influence », communication au colloque « Le syndicalisme agricole » organisé par la SFER et l'IEP de Bordeaux les 26 et 27 avril 2007, 33 p. [consulté sur [http://www.sfer.asso.fr/download/82/Denis\\_Pesche.pdf](http://www.sfer.asso.fr/download/82/Denis_Pesche.pdf)]
- Odile PETIT, *La naissance et le développement du syndicalisme et de la mutualité agricole dans le département de l'Aisne entre les deux guerres*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de François Caron, Université de Paris IV, 1986.
- Jean POITEVIN, *La coopération agricole*, Paris, Dalloz, 1971, 614 p.
- François PRÉVOST, *Mutation dans le syndicalisme agricole : le courant Paysans-travailleurs*, Paris, Diffusion Gamma, 1976, 138 p.
- Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés : l'exemple du département de la Marne*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de sociologie, sous la direction de Placide Rambaud, Université Paris X-Nanterre, 1982, 362 f°.
- Louis PRUGNAUD, *Les étapes du syndicalisme agricole en France*, Paris, Éditions de l'Épi, 1963, 283 p.
- François PURSEIGLE, *L'engagement des jeunes agriculteurs dans les organisations professionnelles agricoles : contribution à l'étude des processus d'entrée dans l'action collective*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Jean-Pierre Prodhomme et Pierre Roux, Institut national polytechnique de Toulouse, soutenue en 2003, 437 f° + 2 volumes d'annexes.
- François PURSEIGLE, *Les sillons de l'engagement : jeunes agriculteurs et action collective*. Paris, L'Harmattan, 2003, 262 p.
- François PURSEIGLE, « L'engagement professionnel des jeunes agriculteurs, du concept aux représentations », dans *Lexicometrica*, n° 5, 2004, 31 p.
- Yves RINAUDO, « Syndicalisme agricole de base : l'exemple du Var au début du XX<sup>e</sup> siècle », dans *le Mouvement Social*, n° 112, juillet-septembre 1980, pp. 79-96.

Christophe ROMAN [dir.], *Agriculture, le système français : origine et fonction des associations professionnelles en France*, Paris, Syros-Alternatives, 1990, 117 p.

Henry ROUSSILLON, *L'association générale des producteurs de blé*, Paris, Armand Colin, 1970, 181 p.

*75 ans d'histoire de la betterave dans Le Betteravier français, 1921-1996*, [s.l.], Société d'édition et de documentation agricole, 1996, 180 p.

Yves TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA*, Paris, Armand Colin, 1969, 227 p.

Francisco TELLO, « Données sur l'origine et l'implantation du MODEF », dans *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, 12<sup>e</sup> année, n° 28, 1978, pp. 39-80.

Francisco TELLO, *État-Agriculture : les relations pouvoirs publics-F.N.S.E.A. (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) dans la Vème République*, mémoire de DEA en science politique, Université Paris 1, 1977, 179 f°.

Étienne TONIN, « L'implantation des caisses locales des assurances mutuelles agricoles du Maine en Mayenne (1924-1963) », dans *L'Oribus*, n° 26, 1988, pp. 2-21.

Patricia TOUCAS, *Les coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2005, 430 p.

Jean VERCHERAND, *Un siècle de syndicalisme agricole : la vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes, 1994, 280 p.

Jean VERCHERAND, « Le syndicalisme agricole dans la Loire. Un demi-siècle entre unité et pluralité », dans *Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français.— Économie rurale, agriculture, espaces, sociétés*, n° 237, janvier#février 1997, pp. 37#43.

Jean VERCHERAND, « Le syndicalisme agricole face aux attentes de la société », dans Jean-Pierre SYLVESTRE [dir.], *Agriculteurs, ruraux et citadins, les mutations des campagnes françaises*, Dijon, CRDP de Bourgogne/Educagri éditions, 2002, 352 p, pp. 133-150.

## **Corps intermédiaires et institutions consulaires**

### **Institutions consulaires non agricoles**

Jean-Luc ALLEMAND, *La notion de chambre de commerce et d'industrie en droit français*, Thèse de doctorat d'État de droit public, sous la direction de Alain-S. Mescheriakoff, Université Lyon III, 1988.

Dominique ANDOLFATTO, « Les élections consulaires. Histoire politique et état des lieux », dans *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 23-1993, volume 6, pp. 25-43.

Patrick AUGÉ, *Histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, Chambre de commerce et d'industrie, 1991, 2 volumes. (mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Montpellier III, publié par la chambre de commerce et d'industrie)

- Philippe BOUCHARDEAU, *Histoire de la Chambre de commerce de Valence. Tome 1 : la formation du patronat drômois. Tome 2 : l'action consulaire*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en histoire, sous la direction de Pierre Guillen, Université de Grenoble III, 1981, 163-[43] p.-[deuxième tome sous forme de microfiches].
- Christophe BOUNEAU, Éric BUSSIERE et Francis DÉMIER [dir.], *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1803-2003. I. Histoire d'une institution*, Genève, Droz, 2003, XI-348 p.
- Roselyne BUET GARNIER, *L'assistance conseil des chambres de commerce et d'industrie*, Thèse de doctorat d'État en sciences économiques, sous la direction de Pierre Lassègue, Université de Paris I, 1990.
- Paul BUTEL [dir.], *Histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux des origines à nos jours, 1705-1985*, [Bordeaux], [Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux], 1988, XII-303 p.
- Alain CHATRIOT et Claire LEMERCIER, « Les Corps intermédiaires », dans Vincent DUCLERT et Christophe PROCHASSON [dir.], *Dictionnaire de la République*, Paris, Flammarion, 2002, 1340 p., pp. 691-698.
- Camille DENAGISCARDE, *Les chambres de commerce et d'industrie et le libéralisme*, Thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard Plagnet, Université de Toulouse I, 1987.
- Ariel EGGRICKS, *La contrôlabilité des organisations publiques politiques : le cas des Chambres de Commerce et d'Industrie*, Thèse de doctorat de sciences de gestion, sous la direction de Yves Dupuy, Université de Montpellier II, 1998, 402 f°.
- L'État et les corps intermédiaires. Semaines sociales du Canada, 39<sup>e</sup> session, Québec, 1964*, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1964, 120 p.
- Jean-Pierre FARGES, *Étude comparative des règlements des chambres arbitrales*, Thèse de doctorat de droit privé, sous la direction de Yves Guyon, Université de Paris I, 1994.
- Jean-Pierre HIRSCH, *Les deux rêves du commerce : entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1991, 534 p.
- Steven L. KAPLAN, *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, 740 p.
- Ingo KOLBOOM, *La revanche des patrons : le patronat français face au Front populaire*, Paris, Flammarion, 1986, 384 p.
- Philippe LACOMBRADE, *La Chambre de commerce, Paris et le capitalisme français (1890-1914)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Francis Démier, Université Paris X-Nanterre, 2002, 3 volumes, 948 f°.
- Philippe LACOMBRADE, « L'assemblée des présidents des chambres de commerce : naissance d'un contre-pouvoir, 1899-1914 », dans Jean GARRIGUES [dir.], *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, PUR, 2002, pp. 85-96.
- Jean-Pierre LANDABURU, *La politique commerciale menée par la chambre de commerce de Bayonne de 1726 à 1791*, Mémoire de DEA d'histoire du droit médiéval, moderne et contemporain, Université de Bordeaux IV, 1997, 93 f°.

- Claire LEMERCIER, *La Chambre de commerce de Paris, 1803-1852 : un "corps consultatif" entre représentation et information économiques*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Gilles Postel-Vinay, École des hautes études en sciences sociales, 2001, 3 volumes, 1222 p.
- Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, Éditions La Découverte, 2003, 408 p.
- Claire LERMERCIER, « La chambre de commerce de Paris. Acteur indispensable de la construction des normes économiques (première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) », dans *Genèses*, n° 50, mars 2003, pp. 50-70.
- Paul LENORMAND [dir.], *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1803-2003. II. Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, 514 p.
- Corinne LEPEYTRE, *La mobilité du personnel : du concept à l'application au travers du cas de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux*, mémoire de DESS de gestion des ressources humaines, Université de Bordeaux I, 1993, 106 f°.
- René LEROUX, *La Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Malo, 1803-1993*, Saint-Malo, Chambre de commerce et d'industrie, 184 p.
- Jean MILLEMAN et Denis TAESCH, *100 ans au service de l'Artisanat : Chambre de Métiers d'Alsace*, Strasbourg, Éditions Coprur, 190 p.
- André-Pierre NOUVION, *L'institution des chambres de commerce. Pouvoirs et contrepoids*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1992, XIV-389 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat de droit public, sous la direction de Roland Drago, Université Paris II, 1991)
- Mona OZOUF, « Fortune et infortunes d'un mot », dans *Le Débat*, n° 13, juin 1981, pp. 28#39.
- Henry PEITER, « Institutions and attitudes : the consolidation of the business community in bourgeois France, 1880-1914 », dans *Journal of Social History*, IX, June 1976, pp. 510#525.
- Maurice QUENET, *Le Général du commerce. Essai sur les institutions corporatives coutumières des négociants au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en droit, Nantes, 1973, [n.p.], dactyl.
- Christian RENDU, *Le Mouvement artisanal lyonnais et la création des Chambres de métiers, 1919-1934*, Lyon, Chambre de métiers du Rhône, 1987, 123 p.
- Pierre ROSANVALLON, « Corporations et corps intermédiaires », dans *Le Débat*, n° 57, novembre-décembre 1989, pp. 190-194.
- Pierre ROSANVALLON, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Éditions Gallimard, 1998, 379 p.
- Monika ROSENGARTEN, *Die Internationale Handelskammer : Wirtschaftspolitische Empfehlungen in der Zeit der Weltwirtschaftskrise, 1929-1939*, Berlin, Duncker und Humblot, 2001, 360 p.
- Audrey SORIA, *La Chambre de commerce de Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle (1832-1908)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Yves Lequin, Université de Lyon II, 1997, 648 f°.

René VILLEMÉR, « Les Chambres de Commerce », dans *Droit social*, n° 6, juin 1940, pp. 170#178.

Jean-Pierre WABOE, *Le statut juridique de l'artisanat en France*, Thèse de doctorat de droit privé, sous la direction de Jean Honorat, Paris I, 1999, 550 p.

### Chambres d'agriculture

Jean-Pierre BESSE, « La famille Demory, de la Chambre d'agriculture au Comité départemental de Libération », dans *Annales historiques compiégnoises modernes et contemporaines*, volume 24, n° 83-84, 2001, pp. 53-56.

Paul M. BOUJU, *Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964*, Paris, APCA, [1965], 117 f°.

Hélène BRIVES, « L'environnement : nouveau pré carré des Chambres d'agriculture ? », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 2#1998, pp. 73-85.

Philippe BROSSILLON, *La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : lieu de convergence des politiques et des acteurs de l'aménagement*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en géographie, sous la direction de J.-P. Angrand, Université d'Aix-Marseille III, 1982, 396 f°.

Michel CAU, *Nature et régime juridique des Chambres d'agriculture*, mémoire de DEA de droit rural, publié par la Chambre d'agriculture de l'Aude, 1983, 87 f°.

Michel CAU, *Les Chambres consulaires, catégorie particulière d'établissement public ? Le cas des Chambres d'agriculture*, thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, spécialité Études rurales, sous la direction de Jean#Pierre Theron, soutenue en juin 1985, Université de Toulouse 1, 275 f°.

*Les Chambres d'Agriculture.— Notes et études documentaires*, n° 3195, 28 mai 1965, 40 p.

Claudine CHATRAS, *Les finances des Chambres départementales d'Agriculture*, mémoire de DEA en droit public, sous la direction de M. le doyen Savy, Université de Limoges, 1985, 119 f°.

Claude COMPAGNONE, Sandrine PETIT, Bruno LEMERY, « A New Role Of Mediator For Extension Services : A Challenge For The Chambers Of Agriculture In France », dans Benoît DEDIEU et Sylvie ZASSER-BEDOYA [dir.], *8th European Ifsa Symposium, Empowerment of the rural actors: a renewal of Farming Systemes perspectives. Actes du colloque qui s'est tenu du 6 au 10 juillet 2008 à Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, INRA. [téléchargeable sur <http://s149289260.onlinehome.fr/ifsa-artiphp/welcome/index.php>]

Pierre DUBOSCQ, Michèle BARATRA, Jean MENAULT et Monique PERONNET, « 1983, élections aux chambres départementales d'agriculture : mythes et vecteurs », communication au colloque de l'Association française de science politique (rapport n° 517), *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*, tenu à Paris, le 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1987, 18 p.

Bruno DUMONS, « Élités agricoles et médiateurs politiques. Recherche sur les élus des chambres d'agriculture dans la France du sud-est en 1927 », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 1998, pp. 81#104.

Jocelyne HACQUEMAND et Françoise PLET, « Les salariés des exploitations agricoles dans les élections aux Chambres d'agriculture », dans *Crises et mutations des territoires*.— *Strates*, n° 9-1996-1997.

Raymond MALÉZIEUX, « Les Chambres d'agriculture dans leur environnement professionnel et administratif », dans *Revue de droit rural*, février 1975, n° 39, pp. 51#64.

Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940*, thèse d'histoire pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, sous la direction de René Rémond, soutenue en 1967 à la Faculté des lettres et sciences humaines de Bordeaux, 2 volumes, 500#LIII f°. + dossier cartographique.

Christiane MORA, « Les Chambres d'agriculture et l'unité paysanne », dans *L'univers politique des paysans*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1972, 650 p., pp. 507-533.

Jacques PARIS, *Les Chambres d'Agriculture*, thèse pour le Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de sciences sociales du monde rural, Université de Poitiers, Faculté de droit et des sciences sociales, 1973, 481#XIII f°.

Jean POLAK, *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux. L'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme (1949-1989)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Ronald Hubscher, Université de Paris X-Nanterre, 1992, 582 f°.

Patrick QUANTIN, « Situations locales et politisation des élections professionnelles. Le cas des chambres d'agriculture en Aquitaine », communication au colloque de l'Association française de science politique (rapport n° 516), *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*, tenu à Paris, le 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1987, 21 p.

Gérard WAISBLADT, *L'organisation des Chambres d'Agriculture*, mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de l'Institut des Hautes Études de Droit Rural et d'Économie Agricole, 1967, 187 f°.

## F. Politiques publiques et politiques agricoles

---

Marc ABÉLÈS, « L'État en perspective », dans *L'État en perspective*.— *Études rurales*, n° 101-102, janvier-juin 1986, pp. 9-17.

Ali AÏT ABDELMALEK, *Entre l'Europe communautaire et l'exploitation familiale agricole : le rôle des médiations institutionnelles et organisationnelles. L'exemple du Pays de Redon*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Dominique Schnapper, 1993, [p.i.]

- Ali AÏT ABDELMALEK, *L'Europe communautaire, L'État#Nation et la société rurale. L'exemple du Pays de Redon*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1996, 315 p.
- Ali AÏT ABDELMALEK, « Du territoire à la profession : identités agraires et changement social dans le Pays de Redon (Bretagne) », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1#1997, pp. 133-143.
- Gilles ALLAIRE et Michel BLANC, *Politiques agricoles et paysanneries*, Paris, Le Sycomore, 1982, 116 p.
- Pierre ALPHANDÉRY, « Les concours financiers de l'État à l'agriculture française de 1945 à 1984 », dans *Un siècle d'histoire agricole française, 1880-1980.— Économie rurale*, n° 184#185#186, mars#août 1988, pp.134#141.
- François d'ARCY et Pierre GRÉMION, *Les services extérieurs du ministère de l'économie et des finances dans le système de décision départemental : rapport de pré-enquête*, Paris, CNRS, 1969, 96 p.
- François d'ARCY [dir.], *La représentation*, Paris, Economica, 1985, 250 p.
- Louis ASSIER-ANDRIEU [dir.], *Une France coutumière. Enquête sur les "usages locaux" et leur codification (XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, CNRS, 1990, 207 p.
- Bertrand BADIE et Pierre BIRNBAUM, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1979, 250 p.
- Robert BADOUIN, « Les services agricoles », dans *Les grands services publics dans les États francophones*, Paris, Economica, 1984, pp. 233-244.
- Francis de BAECQUE, Charles BRAIBANT, Georges DETHAN, Paul GERBOD [et alii.], *Les directeurs de ministères en France (XIX<sup>e</sup> #première moitié du XX<sup>e</sup> siècle). Actes du colloque organisé par l'Institut français des sciences administratives et la IV<sup>e</sup> section de l'EPHE*, Genève, Droz, 1976, VI-177 p.
- Danièle BARRES, Pierre BARTOLI, Gérard BUTTOU et Denis HAIRY [et alii.], *L'État et la représentation des intérêts professionnels dans l'Agriculture. Actes du Colloque franco#hongrois d'économie rurale, Budapest, 24-28 septembre 1984*, Paris, INRA, 1985, 97 f°.
- Geneviève BASTID-BURDEAU, *La genèse de l'initiative législative. Un cas : l'Agriculture, 1958-1968*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 107 p.
- Marie C. BENEDICT, *Agriculture and administrative Elites in Third Republic France. The Institut National Agronomique 1876-1940*, thèse de doctorat en philosophie, sous la direction de Susan Carol Rogers, soutenue en mai 2000 à New York University, 307 f°.
- Marie BENEDICT-TROCMÉ, « Le titre d'ingénieur agronome », dans Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760-1945. Actes du colloque ENESAD, 19#21 janvier 1999*, Dijon, Educagri éditions, 2000, 525 p. (pp. 367-371)
- Suzanne BERGER [dir.], *Organizing Interests in Western Europe : Pluralism, Corporatism and the Transformation of Politics*, Cambridge University Press, 1981, X-426 p.



- Alain BERGOUNIOUX, « La représentation des intérêts professionnels dans le mouvement des idées politiques en France », dans *Paysans*, n° 173, août-septembre 1985, pp. 58-67.
- Thomas BERNS, *Gouverner sans gouverner. Une archéologie de la politique de la statistique*, Paris, PUF, 2009, 128 p.
- Marielle BERRIET-SOLLIEC, « Quarante ans de politique agricole : bilan et enjeux », dans Jean-Pierre SYLVESTRE [dir.], *Agriculteurs, ruraux et citadins, les mutations des campagnes françaises*, Dijon, CRDP de Bourgogne/Educagri éditions, 2002, 352 p, pp. 111-132.
- Jean-Paul BILLAUD, « L'État nécessaire ? Aménagement et corporatisme dans le marais poitevin », dans *L'État en perspective. — Études rurales*, n° 101-102, janvier-juin 1986, pp. 73-111.
- Pierre BIRNBAUM, « La fin de l'État ? », dans *Revue française de science politique*, volume 35, n° 6, novembre 1985, pp. 981-999.
- Pierre BIRNBAUM, *Les sommets de l'État : essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris Seuil, 1997, 192 p.
- Pierre BITOUN, *De Henri Queuille à Jacques Chirac, la gestion des intérêts paysans à l'ombre de l'État*, Paris, INRA, 1977, 101 p.
- Pierre BITOUN, *Les paysans et la République : la genèse du syndicalisme agricole corrézien, 1950-1950*, Paris, INRA, 1977, 136 p.
- Pierre BLANC-GONNET, *La réforme des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture*, Paris, Cujas, 1969, 118 p.
- Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760-1945. Actes du colloque ENESAD, 19#21 janvier 1999*, Dijon, Educagri éditions, 2000, 525 p.
- Gérard BOURDIN, *Les paysans dans l'Orne de 1940 à 1944. La double déception. — Le pays Bas#Normand. Revue trimestrielle*, n° 3#4, 1995, 149 p.
- Isabel BOUSSARD, *La Corporation paysanne. Une étape dans l'histoire du syndicalisme agricole français*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, sous la direction de René Rémond, Université de Paris X#Nanterre, 1972, 633 p.
- Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation Paysanne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980, 414 p.
- Isabel BOUSSARD, « Les milieux agricoles et Pierre Mendès-France », dans François BÉDARIDA et Jean-Pierre RIOUX [dir.], *Pierre Mendès-France et le mendésisme. L'expérience gouvernementale (1954-1955) et sa postérité*, Paris, Fayard, 1985, 561 p. (pp. 421-438)
- Isabel BOUSSARD, « Les corporatistes français du premier vingtième siècle. Leur doctrines et leurs jugements », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 40, n° 4, octobre#décembre 1993, pp. 643#665.
- Isabel BOUSSARD, « Le monde paysan », dans Philippe BUTON et Jean-Marie GUILLON [dir.], *Les Pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, 590 p. (pp. 96#115)

- Isabel BOUSSARD, « Le monde agricole et rural : une illustration des difficultés du provisoire », dans *Le rétablissement de la légalité républicaine — 1944 . Actes du colloque organisé par la Fondation Charles De Gaulle, la Fondation nationale des Sciences politiques, l'Association française des constitutionnalistes (et la participation de l'université de Caen, 6, 7 et 8 octobre 1994, [s.l.], Éditions Complexe, 1996, 904 p. (pp. 717-731)*
- Isabel BOUSSARD, « Résistance et syndicalisme agricole. Unité paysanne et liberté syndicale », dans *La France de 1945. Résistances, retours, renaissances. Actes du colloque de Caen (17-19 mai 1995)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, 394 p.
- Hélène BRIVES, *Mettre en technique. Conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Nicole Eizner, Université Paris X#Nanterre, 2001, 356 f°.
- Gérard BRUN, *Technocrates et technocratie en France : 1918-1945*, Paris, Éditions Albatros, 1985, 324 p.
- Ekaterini BREGIANNI, *Les banques, l'agriculture et l'État. Stratégies du crédit et politique agraire en Grèce de 1861 à 1940*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Spyros Asdrachas, Université de Paris I, 2000, 562 f°.
- Bernard BRUNETEAU, *Le gaullisme et les agriculteurs. Les acteurs et leurs discours face à la modernité (1958-1974)*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Philippe Braud, Université de Paris I, 1991, 485 f°.
- Bernard BRUNETEAU, « La "participation" paysanne, un héritage gaulliste », dans *Revue française de science politique*, volume 42, n° 6, décembre 1992, pp. 964-981.
- Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p.
- Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions du Seul, 2001, 357 p.
- Jean-Henri CALMON, « Jean Raffarin et le monde paysan dans le gouvernement de Pierre Mendès-France (1954-1955) », dans *Pierre Mendès-France et la démocratie locale. Actes du colloque du conseil général de l'Eure, Evreux, 28 et 29 novembre 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 224 p., (pp. 165-180)
- Gilles CANDAR et Christophe PROCHASSON, « Le socialisme à la conquête des terroirs », dans *le Mouvement Social*, n° 160, juillet-septembre 1992, pp. 33-64.
- Antoine CARDI, « La Corporation paysanne (1940-1944). Entre le local et le national : l'exemple du Calvados », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 14, 2<sup>e</sup> semestre 2001, pp. 127#152.
- Michel CÉPÈDE et Gérard WEIL, *L'Agriculture*, Paris, Presses universitaires de France, 1965, 526 p.
- Marianne CERF et D. LENOIR, *Le développement agricole en France, Que#sais#je*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 126 p.
- Colette CHAMBELLAND [dir.], *Le musée social et son temps*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998, 402 p.

- Patrick CHAMPAGNE, « La manifestation comme action symbolique », dans Pierre FAVRE [dir.], *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 391 p. (pp. 329-356)
- Alain CHATRIOT, « Entrepreneurs de réforme et innovations organisationnelles dans l'entre-deux-guerres. Les offices en France sous la troisième République. Une réforme incertaine de l'administration », dans *Revue française d'administration publique*, 4/2006, n° 120, pp. 635#650.
- Alain CHATRIOT, *La démocratie sociale à la française : l'expérience du Conseil National Économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2003, 419 p.
- Alain CHATRIOT, « Entrepreneurs de réforme et innovations organisationnelles dans l'entre-deux-guerres. Les offices en France sous la troisième République. Une réforme incertaine de l'administration », dans *Revue française d'administration publique*, 4/2006, n° 120, pp. 635#650.
- Jean-Yves CHEROT, *Le comportement parlementaire*, Paris, Economica, 1984, 236 p.
- Jacques CHEVALIER, *La participation dans l'administration française*, Paris, Presses universitaires de France, 1975, 220 p. (6<sup>e</sup> édition)
- Jean-François CHOSSON, *Les générations du développement rural, 1945-1990*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1990, 291 p.
- Paul H. CLAEYS, *Groupes de pression en Belgique. Les groupes intermédiaires socio-économiques (Contribution à l'analyse comparative)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973, 414 p.
- Pierre CLASTRES, *La société contre l'État : recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1974, 186 p.
- Mark C. CLEARY, *Peasants, politicians and producers : the organisation of agriculture in France since 1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, IX-209 p.
- Dominique COLAS [dir.], *L'État et les corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, XI-216 p.
- Claude COMPAGNONE, « Pratiques d'ingénieurs et identité de l'Institut de l'élevage », dans *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 262, mars-avril 2001, pp. 76-91.
- Alain COTTA, *Le corporatisme, Que-sais-je ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, 125 p.
- Pierre COULOMB, Henri NALLET et Claude SERVOLIN, *Recherches sur l'élaboration de la politique agricole*, Paris, INRA-CORDES, 1977, 310 p.
- Michel CROZIER, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil, 1963, 382 p.
- Michel CROZIER, Erhard FRIEDBERG, Catherine GRÉMION et Pierre GRÉMION [et alii], *Où va l'administration française ?*, Paris, Éditions d'Organisation, 1974, 223 p. (Centre de sociologie des organisations)
- Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1992, 500 p. (première édition en 1977)
- Jean-Pierre DARRÉ, *L'invention des pratiques dans l'agriculture : vulgarisation et production locale de connaissance*, Paris, Éditions Karthala, 1996, 194 p.

- Pierre DAUCÉ et Paul HOUÉE, « Trente ans de développement agricole dans le Morbihan », dans *Économie rurale*, n° 159, janvier-février 1984, pp. 23-30.
- Jean-Pierre DEFFONTAINES et Jean-Pierre PROD'HOMME [dir.], *Territoires et acteurs du développement local : de nouveaux lieux de démocratie*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001, 179 p.
- Jacques DEFRANCE, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », dans *Politix*, volume 13, n° 50-2000, pp. 13-27.
- Le développement agricole en France.— Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 99-100, janvier-mars 1974, 156 p.
- Alain DARDEL et Dominique SCHNAPPER, *Les agents du système administratif*, Paris, Mouton, 1969, 163 p.
- Hélène DELORME, « Le rôle des forces paysannes dans l'élaboration de la politique agricole commune », dans *Revue française de science politique*, année 1969, volume 19, n° 2, pp. 356#391.
- Alain DESROSIÈRES, Jacques MAIRESSE et Michel VOLLE, « Les temps forts de la statistique française depuis un siècle », dans *Pour une histoire de la statistique. Tome 1 : Contributions*, Paris, Economica/INSEE, 1987, 593 p. pp. 509-518.
- Alain DESROSIÈRES, « Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique », dans *Histoire et mesure*, volume IV, n° 3-4, 1989.
- Alain DESROSIÈRES, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Textes à l'appui/Anthropologie des sciences et des techniques, Paris, Éditions la Découverte, 1993, 437 p.
- Alain DESROSIÈRES, « Historiciser l'action publique : l'État, le marché et les statistiques », dans Pascale LABORIER et Danny TROM [dir.], *Historicités de l'action publique. Actes du colloque organisé par le Groupe de sociologie politique et morale et le Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, les 12 et 13 octobre 2000, à Paris*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, 540 p. (pp. 207-221)
- Stéphane DION, *La politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986, VIII-217 p. (texte remanié d'une thèse de doctorat d'État de sociologie, sous la direction de Michel Crozier, soutenue à l'Institut d'études politiques de Paris, en 1984)
- Roland DRAGO, *La participation des citoyens à l'activité des organes administratifs*, [s.l.], Société de législation comparée, 1969, 31 p.
- Françoise DREYFUS, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (18<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècle)*, Paris, La Découverte, 2000, 289 p.
- Jacques DUQUESNE, *Les catholiques français sous l'occupation*, Paris, Grasset, 1986 (première édition en 1966), 457 p.
- Henry W. EHRMANN, « Les groupes d'intérêt et la bureaucratie dans les démocraties occidentales », dans *Revue française de science politique*, 1961, pp. 541-565.
- Nicole EIZNER et Pierre COULOMB, *Les Paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole, avril 1982-février 1983*, Paris, l'Harmattan, 1985, 159 p.

- Alain FAURE et Andy SMITH, « Espace rural, politiques publiques et cultures politiques », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 2#1998, pp. 105#117.
- Ève FOUILLEUX, *La Politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, l'Harmattan, 2003, 403 p. (texte remanié de sa thèse de doctorat en sciences politiques, soutenue à l'IEP de Grenoble en 1999)
- Jean FOURASTIÉ et Jean-Paul COURTHÉHOUX, *La planification économique en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, 316 p. (1<sup>ère</sup> édition en 1963)
- Erhard FRIEDBERG et Jean-Claude THOENIG, *La création des directions départementales de l'équipement : phénomènes de corps et réforme administrative*, Paris, CNRS, 1970, IV-302 p.
- Erhard FRIEDBERG, *L'analyse sociologique des organisations*, Paris, GREP, 1988, 127 p. (nouvelle édition mise à jour : première édition en 1971)
- Erhard FRIEDBERG, *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, 404 p.
- Erhard FRIEDBERG et Gilbert de TERSSAC [dir.], *Coopération et conception*, Toulouse, Octarès, 1996, 330 p.
- Federico GAMA BARLETTI, *Changement et continuité dans l'intervention des pouvoirs publics pour l'aménagement d'un projet de développement agricole régional dans le tropique mexicain : le plan Chontalpa*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de sociologie, sous la direction de Michel Crozier, Institut d'études politiques de Paris, 1983, [pagination inconnue].
- Claude GAUTIER, « Corporation, société et démocratie chez Durkheim », dans *Revue française de science politique*, volume 44, n° 5, octobre 1994, pp. 836-856.
- Françoise GERBAUX et Pierre MULLER, « La naissance du développement agricole en France », dans *Économie rurale*, n° 159, janvier-février 1984, pp. 17-22.
- Jean GRANGÉ, « Les déformations de la représentation des collectivités territoriales et de la population au Sénat », dans *Revue française de science politique*, volume 40, n° 1, février 1990, pp. 5-46.
- Renaud GRATIER de SAINT-LOUIS, « "Les vaches du progrès". Révolution fourragère et zone-témoin dans la montagne beaujolaise (1950-1970) », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 10/11-2002, pp. 181-205.
- Pierre GRÉMION, *L'Administration face au changement, la mise en place des institutions régionales, une étude sociologique*, Paris COPEDITH, 1965, 151 p. (collection Travaux du Centre de recherche de sociologie des organisations)
- Pierre GRÉMION et Jean-Pierre WORMS, *Les institutions régionales et la société locale*, Paris, CNRS, 1968, 255-III-II p. (Groupe de sociologie des organisations de la Faculté de Nanterre)
- Catherine GRÉMION, *Décision ou indécisions dans la haute administration française. Le cas des réformes départementales et régionales du 14 mars 1964*, thèse de

- doctorat d'État de sociologie, sous la direction de Michel Crozier, Université de Paris V, 1977.
- Guy GROUX, « Les classes moyennes, l'État et le corporatisme en France », dans *Revue française de sociologie*, 1983, tome 24, n° 2, pp. 301#315.
- Agnès GUELLEC et Jean GUELLEC, *Le département. Espace et institution*, Paris, Dunod, 1993, 196 p.
- Vincent GUIADER, *Socio-histoire de la prospective : La transformation d'une entreprise réformatrice en expertise d'État*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Dominique Damamme, Université Paris-Dauphine, 2008, 571 p.
- Lucie HADJIMANOLIS, *Contribution à une étude du processus de régulation étatique dans l'agriculture : traitement des contradictions et complémentarités entre agriculture et industrie à travers les travaux et débats des assemblées parlementaires sous la III<sup>e</sup> République (1881-1914)*, thèse de doctorat d'État en sciences politiques, sous la direction de Lucien Nizard, Université de Grenoble II, 1980, 425 f°.
- Rita HALDENHOFF-HÜBINGER, *Agrapolitik und Protektionismus. Deutschland und Frankreich im Vergleich, 1879-1914*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, 257 p.
- Paul HOUÉE [dir.], *La régionalisation à l'essai : politiques de l'établissement public régional de Bretagne, 1974-1983*, Rennes, INRA, 1984, 293 p.
- Paul HOUÉE, *La décentralisation : territoires ruraux en développement*, Paris, Syros, 1992, 235 p.
- Paul houée, « L'animation du développement en milieu rural : un nouveau pouvoir ? », dans *Pouvoir et patrimoine au village.— Études rurales*, n° 65, janvier-mars 1977, pp. 129-137.
- Paul HOUÉE, *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps d'incertitude*, Paris, INRA-Economica, 1989, 249 p. (2<sup>e</sup> édition 1996)
- Paul HOUÉE, *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, l'Harmattan, 2001, 249 p.
- To-Bin IM, *L'administration de l'État face à la décentralisation. L'évolution du système d'action des préfetures*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Michel Crozier, Institut d'études politiques de Paris, 1993.
- Nathalie JAS, « La solubilité dans le réactif de Wagner. Histoire d'un fait scientifique et d'une norme dans le commerce des engrais (Allemagne, 1886-1914) », dans *Annales, Histoire, Sciences sociales*, Tome 53, juillet-octobre 1998, n° 4-5, pp. 887-913.
- Nathalie JAS, *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture. Les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1840-1914*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2001, 433 p. (préface de Jean-Luc Mayaud, pp. 11-14)
- Nathalie JAS, « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 », dans *Paysans malgré tout ! — Écologie & Politique*, n° 31, 2005, pp. 45#55.
- Jean JOANA, *Pratiques politiques des députés français au XIX<sup>e</sup> siècle. Du dilettante au spécialiste*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999, 311 p.

- Bruno JOBERT et Pierre MULLER, « Participation, cogestion et changement social dans l'administration publique », dans *Revue française d'administration publique*, n° 27, juillet#septembre 1983, pp. 555-561.
- Bruno JOBERT, « L'État en action. L'apport des politiques publiques », dans *Revue française de science politique*, volume 35, n° 4, août 1985, pp. 654-683.
- Bruno JOBERT et Pierre MULLER, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 242 p.
- Steven L. KAPLAN, « Idéologie, conflits et pratiques politiques dans les corporations parisiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 49, n° 1, janvier#mars 2002, pp. 5#56.
- Bernard KAYSER et Didier ROMEAS, « La région, maillon faible dans la cogestion de l'agriculture. Le cas de Midi-Pyrénées », communication au colloque de l'Association française de science politique (rapport n° 220), *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*, tenu à Paris, le 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1987, 13 p.
- John T.S. KEELER, *The Politics of neocorporatism in France : farmers, the State and agricultural policy-making in the Fifth Republic*, Oxford, Oxford University Press, 1987, XIV-369 p.
- Adolf KIMMEL, *L'Assemblée nationale sous la Cinquième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, 394 p.
- Joseph KLATZMANN, *Les politiques agricoles, Idées fausses et illusions*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, 224 p.
- Joseph KLATZMANN, Denis BERGMANN et Michael TRACY, *Consommateurs et contribuables face à la politique agricole*, Versailles, Société française d'économie rurale, 1981, 2 volumes, 59 et 72 p.
- Jacques LACHAUD, *Les institutions agricoles*, Paris, MA Éditions, 1987, 217 p.
- Pierre LASCOUMES, « La technocratie comme extension, cumul et différenciation continus des pouvoirs », dans Vincent DUBOIS et Delphine DULONG [dir.], *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 256 p.
- Pierre LASCOUMES, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », dans *Revue française d'administration publique*, 3/2002, n° 103, pp. 369-377.
- Marcel LALIGANT, *L'intervention de l'État dans le secteur agricole*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Pichon et Durand Auzias, 1970, 341 p.
- Georges LANGROD [dir.], *La consultation dans l'administration contemporaine*, Paris, Cujas, 1972, 973 p.
- Didier LANSON, *Essai d'analyse des groupes industriels. Étude des pratiques de direction*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de sociologie, sous la direction de Michel Crozier, Institut d'études politiques de Paris, 1979.
- Sylvie LARDON et Jean-Louis VINCQ, *Groupes de base et transmission du savoir technique : l'histoire du développement agricole dans le Tarn*, Toulouse, Institut Daniel Faucher, 1996, 56 f°-9 cartes.

- Sylvain LAURENS, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », dans *Genèses*, 3/2008 (n° 72), pp. 26#41.
- Bruno LÉMERY, *Lectures sociologiques des activités de conseil technique en agriculture. Essai sur les processus de rationalisation*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Lyon 2, 1991, 2 volumes, 328 f° et 109 f°.
- Bruno LÉMERY, « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture », dans Jean-Pierre DARRÉ [dir.], *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissances pour l'action*, Ramonville, éditions Eres, 1994, pp. 91-116.
- Bruno LÉMERY, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », dans *Sociologie du travail*, volume 45, n° 1, 2003, pp. 9-25.
- Édouard LYNCH, « Le "moment Debré" et la genèse d'une nouvelle politique agricole », dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA et Jean-François SIRINELLI [dir.], *Michel Debré Premier ministre, 1959-1962*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, 680 p, pp. 335#363.
- Corinne MAITTE, « Le réformisme éclairé et les corporations : l'abolition des Arts en Toscane », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 49, n° 1, janvier#mars 2002, pp. 56#89.
- Louis MALASSIS, *Investissements intellectuels dans l'agriculture et le développement économique et social*, Paris, OCDE, 1963, 160 p.
- Serge MALLETT, *Les paysans contre le passé*, Paris, Éditions du Seuil, 1962, 237 p.
- Sylvain MARESCA, « Le théâtre de la profession. Le contrôle collectif de l'installation des jeunes agriculteurs », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 65, novembre 1986, pp. 77-87.
- Bruno MARNOT, *Les ingénieurs au Parlement sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, CNRS éditions, 2000, 322 p.
- Jeanine MARQUET, *Les céréaliers français et l'Europe : l'histoire d'une ambition*, Paris, Economica, 1991, 168 p.
- Gilles MARTINEZ, *Le Centre national des Indépendants et Paysans de 1948 à 1962*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Serge Berstein, Université Paris X, 1991, 2 volumes, XIV-424 f°.
- Pierre MAYANCE, *L'affirmation de "l'exploitant technicien agronome" : l'agriculture raisonnée, entre régulation administrative et modèle professionnel*, mémoire de DEA, sous la direction de Brigitte Gaïti, Université Paris 1, 2004, 158 f°.
- Éric MEISSE, *La fonction consultative des comités économiques et sociaux régionaux*, Mémoire de DEA de droit public, Université de Strasbourg, 1991, 140 p.
- Dominique MEMMI, « Savants et maîtres à penser », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, volume 76, numéro 76-77, pp. 82-103.
- Yves MÉNY, Pierre MULLER et Jean#Louis QUERMONNE [dir.], *Politiques publiques en Europe. Actes du colloque de l'Association française de science politique, 23#24 mars 1994*, Paris, l'Harmattan, 1995, 351 p.



- Yves MÉNY et Jean-Claude THOENIG, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 391 p.
- Jean MEYNAUD, *Les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1958, 372 p.
- Jean MEYNAUD, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1962, 448 p.
- Jean MEYNAUD, « Les groupes de pression sous la V<sup>e</sup> République », dans *Revue française de Science politique*, volume XII, n° 3, septembre 1962, pp. 672-697.
- Pierre MULLER et Fabrice CAILLET, *L'État comme processus. 1ère partie : Grandeur et décadence du professeur d'agriculture : les transformations du système d'intervention de l'Etat en agriculture 1955-1965*, Grenoble, C.E.R.A.T, 1978, 180 p. (sous la dir. de Lucien Nizard)
- Pierre MULLER, *La genèse et l'élaboration d'une nouvelle politique agricole en France (1945-1965)*, thèse de doctorat en sciences politiques, sous la direction de Lucien Nizard, soutenue à Grenoble en 1980, 553 p.
- Pierre MULLER, « Comment les idées deviennent-elles politiques ? La naissance d'une nouvelle idéologie paysanne en France, 1945-1965 », dans *Revue française de science politique*, volume 32, n° 1, 1982, pp. 90-108.
- Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, 173 p.
- Pierre MULLER, « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles », dans *Revue française de science politique*, volume 35, n° 2, avril 1985, pp. 165-190.
- Pierre MULLER, « Comment les idées deviennent-elles politiques ? La naissance d'une nouvelle idéologie paysanne en France, 1945-1965 », dans *Revue française de science politique*, volume 32, n° 1, 1982, pp. 90-108.
- Pierre MULLER, *Les politiques publiques*, Que-sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1990, 127 p.
- Pierre MULLER, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrétien, 1998, 156 p.
- Pierre MULLER, « La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles », dans Isabel BOUSSARD, François CLERC et Jean-Christophe KROLL [dir.], *Les cinquante premières années de la SFER. Quel avenir pour l'économie rurale ?.— Économie rurale. Agricultures, espaces, sociétés*, n° 255-256, janvier-avril 2000, pp. 33-39.
- Pierre MULLER, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, 127 p. (8<sup>e</sup> édition mise à jour)
- Lucien NIZARD, *Changement social et appareil d'État du V<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> Plan*, Grenoble, CERAT, 1971, 357-51-VI p.
- Lucien NIZARD, « De la planification française : production de normes et concertation », dans *Revue française de science politique*, volume XXII, n° 5, octobre 1972, pp. 1111-1132.

- Lucien NIZARD et Pierre A. BELANGER [dir.], *Planification et société. Actes du colloque tenu à Uriage du 9 au 12 octobre 1973*, Saint-Martin-d'Hères, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 677 p.
- Gilbert NOËL, *Du pool vert à la politique agricole commune : les tentatives de Communauté agricole européenne entre 1945 et 1955*, Paris, Economica, 1988, 453 p.
- Gilbert NOËL, « La politique agricole commune (PAC). Ruptures et continuités dans l'histoire de l'Europe rurale », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 8, 2<sup>e</sup> semestre 1997, pp. 121-145.
- Michel OFFERLÉ, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994, 157 p.
- Michel OFFERLÉ, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (18<sup>e</sup>#19<sup>e</sup> siècles) », dans *Politix*, 1/2008, n° 81, pp. 181-202.
- Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, recueil collectif publié par l'Institut français des sciences administratives et la IV<sup>e</sup> section de l'EPHE, Genève, Droz, 1975, 180 p.
- Anne PASCALON, *Le changement dans l'organisation : l'émergence de nouvelles capacités collectives*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Michel Crozier, Institut d'études politiques de Paris, 1990.
- Paysans, la fin du corporatisme ?— POUR*, n° 102, septembre-octobre 1985, 107 p.
- Dominique PESTRE, *Science, argent et politique : un essai d'interprétation, une conférence-débat*, Paris, INRA, 22 novembre 2001, Paris, INRA, 2003, 201 p.
- Michel PETIT, « Vulgarisation et développement. Un réexamen de la problématique », dans *Économie rurale*, n° 159, janvier-février 1984, pp. 4-10.
- Élie PROTOT, *Les organismes de conception et de mise en œuvre de la politique des structures des exploitations agricoles*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en droit privé, Paris II, 1977.
- 40 ans de recherche agronomique, 1946-1986*, Paris, INRA, 1986, 160 p.
- Christelle RABIER [ed.], *Fields of expertise: a comparative history of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to the Present*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2007, XVIII-350 p.
- Placide RAMBAUD, « L'Europe "communautaire" et les paradoxes du lien social en agriculture », dans *Revue française de science politique*, volume 39, avril 1989, pp. 117-133.
- Jacques RÉMY, Hélène BRIVES et Bruno LÉMERY [dir.], *Conseiller en agriculture*, Dijon/Paris, Educagri éditions/INRA éditions, 2006, 271 p.
- Jacques RÉMY, « "Le développement" : instrument de la formation d'un groupe social », dans *Éducation Permanente*, n° 77, mars 1985, p. 107-116.
- Jean-Daniel REYNAUD, « Régulation de contrôle et régulation autonome dans les organisations », dans *Revue française de sociologie*, n° 1-88, 1988, pp. 5-18.
- Nicolas ROUSSELLIER, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1997, 298 p.

- Antoinette ROUVROY et Thomas BERNS, « Le nouveau pouvoir statistique. Ou quand le contrôle s'exerce sur un réel normé, docile et sans événement car constitué de corps "numériques"... », dans *Multitudes*, 1/2010, n° 40, pp. 88-103.
- Michelle RUFFAT, « À quoi sert le néo-corporatisme ? », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 13, janvier 1987, pp. 95-104.
- Sabine SAURUGGER, « L'expertise, un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », dans *Revue française de science politique*, 2002, volume 52, numéro 4, pp. 375-401.
- Michèle SALMONA, *Les cultures techniques, le travail des paysans français face aux politiques publiques de vulgarisation et d'incitation économique*, Thèse de doctorat d'État en sociologie, sous la direction d'Eugène Enriquez, Université de Paris VII, 1991, 404 f°. + 42 f°. de pl.
- Claude SERVOLIN, « Les politiques agricoles », dans Madeleine GRAWITZ, Jean LECA, *Traité de science politique, Tome 4 : Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, 558 p., pp. 155-261.
- Jeanne SIWECK-POUYDESSEAU, *Le personnel des ministères. Cabinets ministériels et directeurs d'administrations centrales*, collection U, série science administrative, Librairie Armand Colin, 1969, 144 p.
- Isabelle SPECHT-HOEFFEL, *Société et paysannerie en Alsace. Le pouvoir de décision des agriculteurs. Son évolution dans le Kochersberg de 1960 à 1985*, Strasbourg, Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, 1988, 311 p.
- Charles SUAUD, « Le mythe de la base. Les États généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, volume 52, n° 52-53, pp. 56-79.
- Yves TAVERNIER et Gaston RIMAREIX, « L'élaboration et le vote de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole », dans *Revue française de science politique*, année 1963, volume 13, numéro 2, pp. 389-425.
- Gérard THÉODORE et Michel VOLLE, « Les statistiques agricoles », dans *Pour une histoire de la statistique. Tome 2 : Matériaux*, Paris, Economica/INSEE, 1987, 969 p., pp. 501-531.
- Jean-Claude THOENIG, *L'Ère des technocrates : le cas des Ponts et chaussées*, Paris, Éditions d'Organisation, 1973, 279 p.
- Marion THOMAS, « Louis Blaringhem (1878-1958), un généticien néo-lamarckien », dans *Ruralia*, n° 8#2001, pp. 103-119.
- Kenneth W. THOMPSON, « The Green Revolution : Leadership and Partnership in Agriculture », dans *The Review of Politics*, volume XXXIV, 1972, pp. 174-189.
- Michaël TRACY, *L'État et l'agriculture en Europe occidentale, crises et réponses au cours d'un siècle*, Paris, Economica, 1986, VII-464 p.
- Lucien VALENTIN, *L'action administrative dans la vie rurale*, Paris, Berger-Levrault, 1961, 348 p.
- André VIAL, « Origine et mise en place de la politique des structures », dans *Paysans*, n° 238, juillet#août 1996, pp. 11-23.

Yves WEBER, *L'administration consultative*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968, 327 p.

Bernard WOLFER, « Le pourquoi des aides publiques à l'agriculture ou la politique agricole au cœur de l'État », dans *Paysans*, n° 236, mars#avril 1996, pp. 15#22.

## État des sources

Abréviations utilisées :

Arch. APCA : Archives de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Arch. dép. Rhône : Archives départementales du Rhône

Arch. dép. Savoie : Archives départementales de la Savoie

Arch. CA Savoie : Archives de la chambre d'agriculture de la Savoie

## Première partie : centre de Documentation et salles d'archives de l'APCA

### A. Archives imprimées

#### I. Comptes-rendus de séances, de sessions ou de réunions

##### 1. Comptes-rendus sténographiques, 1927-1940

Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France (APCA), *Séance du 24 octobre 1927. Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 22 et 23 mars 1928, Compte-rendu.*

APCA, *Séance du 19 novembre 1928, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 19-20 mars 1929, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 5-6 novembre 1929, Compte-rendu.*

APCA, *Réunions du 25 janvier 1930, Compte-rendu succinct.*

APCA, *Séances des 17-18 mars 1930, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 21 et 22 octobre 1930, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 16 et 17 mars 1931, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 4 et 5 novembre 1931, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 15 et 16 mars 1932, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 27 et 28 octobre 1932, Compte-rendu.* (manque pp. 287-288)

APCA, *Séances des 14 et 15 mars 1933, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 19 et 20 octobre 1933, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 16 et 17 mars 1934, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 23 et 24 octobre 1934, Compte-rendu.*

APCA, *Séances des 18 et 19 mars 1935, Compte-rendu.*

APCA, *Réunion du 26 septembre 1935, Compte-rendu.*

APPCA, *Séance inaugurale du 14 novembre 1935. Session extraordinaire du 22 janvier 1936. Session ordinaire des 28-29 mai 1936, Comptes-rendus.*

APCA, *Réunion du 28 mai 1936, Compte-rendu.*

APPCA, *Session ordinaire des 12-13-14 novembre 1936, Compte-rendu.*

APCA, *Réunion du 14 novembre 1936, Compte-rendu.*

APPCA, *Session extraordinaire des 3-4 février 1937, Compte-rendu.*

APPCA, *Session ordinaire des 27-28 mai 1937, Compte-rendu.*

APPCA, *Réunion du 28 mai 1937, Compte-rendu.*

APPCA, *Session ordinaire des 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1937, Compte-rendu.*

APPCA, *Session ordinaire des 31 mai-1<sup>er</sup> juin 1938, Compte-rendu.*

APPCA, *Session ordinaire des 29 et 30 novembre 1938. Séance hors session du 1<sup>er</sup> décembre 1938, Comptes-rendus.*

APPCA, *Session ordinaire des 24 et 25 mai 1939, Comptes-rendus.*

APPCA, *Session ordinaire des 29 et 30 novembre 1939, Compte-rendu.*

APPCA, *Session extraordinaire des 27 et 28 février 1940, Compte-rendu.*

APPCA, *Session extraordinaire du 29 mai 1940, Compte-rendu.*

APPCA, 14<sup>e</sup> Session. *Session ordinaire des 21-29 novembre 1940. Ajournement. Suppression de l'Assemblée Permanente, Compte-rendu.*

Entre 1930 et 1940 les comptes-rendus de séances ou de sessions sont publiés sous une forme abrégée dans la revue *Travaux des Chambres d'Agriculture*, éditée à partir d'octobre 1930.

## **2. Comptes-rendus analytiques, 1949-1974**

APPCA, *Procès-verbaux de sessions, 1949-1952*

APPCA, *Procès-verbaux de sessions, 1953-1954*

APPCA, *Procès-verbaux de sessions, 1953-1956*

APPCA, *Procès-verbaux de sessions, 1956-1959*

APPCA, *Procès-verbaux de sessions, 1959-1963*

APCA, *Procès-verbaux de sessions, 1964-1968*

APCA, *Procès-verbaux de sessions, 1969-1974*

Ces comptes-rendus sont publiés dans la revue *Chambres d'Agriculture* dès 1950, les volumes ci-dessus présentés sont des recueils des procès-verbaux, à l'exclusion des autres types de rubriques existant alors dans la revue.

## **II. Publications de la collection Les Travaux des Chambres d'Agriculture, 1931-1940**

*Les Travaux des Chambres d'Agriculture 1931-1939*

*Les Travaux des Chambres d'Agriculture.— L'agriculture en temps de guerre*  
septembre 1939-décembre 1940

**III. Revue Chambres d'Agriculture**

1949-1952, n° 1 à 12

1952 à 1974, à partir du n° 13, à raison de deux par mois

Les suppléments, nombreux, ont parfois été rassemblés et reliés à part, mais sont présents dans la présentation reliée de la revue.

Supplément *L'Opinion agricole*, depuis 1966, mensuel.

**IV. Autres publications périodiques propres****1. Bulletins d'information des chambres d'agriculture**

Bulletin d'information des Chambres d'Agriculture (BICA) 1954-1974

Chambagri Flash. Bulletin d'information rapide de l'Assemblée des Chambres d'Agriculture

1973-1974

Lettres récapitulatives 1963-1974

Comité permanent général 1974

**2. Affaires économiques et internationales**

*Bulletin d'information économique et statistique* 1952-1962

*Bulletins d'information CFRAI* 1953-1963

*Bulletin SPAI* 1958

*Lettres confidentielles* 1959-1970

lettres informatives publiées dans le *Bulletin de la DRAI* (Direction des relations agricoles internationales) et concernant l'orientation de la politique européenne, la PAC, les comités internationaux et les marchés

*Bulletin DRAI* 1961-1971

*Bulletin Économie* 1964

*Bulletins Chroniques des marchés* 1964-1968

*BOSP* (Bulletin Officiel des Services des Prix) 1964-1970

*Rapports d'activité du FORMA* 1965-1969

*Comptes-rendus des réunions du CFRAI* 1966

APCA, *Situation économique et générale*. (Notes produites par le Service d'études économiques) 1966-1968.

*Bulletin d'information de la DAES* (Direction des Affaires économiques et sociales)

*Bulletins DAES Économies agricoles et marchés. Structures. Questions sociales* 1969-1974

*Notes d'information* [sur les problèmes européens et internationaux] 1971-1974

### 3. Affaires techniques et documentaires

*Zones-Témoins* (Bulletin) avril 1953-mai 1954

*Calendrier* [des réunions professionnelles agricoles] août 1954-décembre 1960

*Information technique* 1955-1962

*Bulletin Modernisation-Équipement* □ *Productivité* 1956-1961

*Bulletin Propriétés* 1956-1964

*Bulletin AFPA* mai 1959-1965

*Bulletin de liaison des services d'utilité agricole de développement et des services d'utilité agricole de l'élevage* 1969.

Bibliothèque. Catalogue des ouvrages reçus 1962 □ 1984.

## V. Publications internes à l'APCA et aux chambres d'agriculture

### 1. Annuaires

APPCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1955-1958*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 87, 1<sup>er</sup> novembre 1955, 120 p.

APPCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1959-1962*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 197 □ 198, 1<sup>er</sup> □ 15 juin 1960, 223 p.

APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1964-1967-1970*, supplément spécial hors abonnement à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 317 □ 318, 1<sup>er</sup> □ 15 juin 1965, 414 p.

APCA, *Second rectificatif à l'annuaire des Chambres d'Agriculture*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, 1<sup>er</sup> novembre 1967, 128 p.

APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1970-1973-1976*, supplément spécial hors abonnement à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 461-462, 1<sup>er</sup> -15 juin 1971, 445 p.

APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, édition abrégée pour 1974-1976*, numéro hors abonnement de la revue *Chambres d'Agriculture*, décembre 1974, non paginé.

APCA, *Annuaire des chambres d'agriculture, 1976-1979-1982*, supplément spécial hors abonnement à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 611-612, septembre 1977, 416 p.

APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, édition abrégée 1979 □ 1982*, supplément spécial hors abonnement à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 654, décembre 1979, 131 p.

APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1983-1989*, Paris, SPEI Éditeur, 1983, 679 p.

APCA, *Chambres d'Agriculture, pour l'agriculture et le milieu rural*, [Annuaire des chambres d'agriculture], 1989-1995, Paris, APCA, 1990, 616 p.

APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1995-2001*, Paris, APCA, 1995, 464 p.

APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 2001-2007*, Paris, [APCA], 2001, 471 p.

## 2. Plaquettes

*Vivaraïs vivant, 1924-1974, Cinquantenaire de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche*, supplément spécial à *L'avenir agricole de l'Ardèche*, n° 45, 1974, 30 p.

*La Chambre d'Agriculture de l'Aube*, [1974], non paginé.

*Chambre d'Agriculture de l'Aude*, plaquette, 1987, non paginé.

Chambre régionale d'Agriculture d'Auvergne, *1924-1974, Cinquantenaire des Chambres d'Agriculture, 50 ans au service de l'agriculture d'Auvergne*, [1974], non paginé.

*La Chambre d'Agriculture de la Corse, 22<sup>e</sup> Région*, [1974], non paginé.

*La Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord*, 1984, 59 p.

Chambre d'Agriculture de la Dordogne, *1924-1974, Cinquantenaire de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne*, 1973, 58 p.

Chambre d'Agriculture du Doubs, *Au service de l'agriculture*, Besançon, Groupe rural, 1983, 124 p.

Chambre d'Agriculture du Finistère, *50 années au service des agriculteurs, 1924-1974*, 1973, 52 p. (une partie concernant la composition de la chambre depuis 1927)

*La Chambre d'Agriculture du Finistère*, 1982, 23 p.

*La Chambre départementale d'agriculture de la Guadeloupe*, 1973, 68 p.

*La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, 1924-1974*, [1974], non paginé.

Chambres d'agriculture d'Ile-de-France et de Seine-et-Marne, *L'Agriculture et les Chambres d'Agriculture en Région Parisienne*, 1973, 25 p.

Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, *1924-1974, 50 ans d'activités*, [1974], 27 p. (sous la forme d'une chronique)

*La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire*, 1969, 30 p. (contient une liste des membres)

*Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 1924-1974, D'hier à demain... L'Agriculture et la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire*, 1974, 31 p.

*La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire*, 1979, 88 p.

*La Chambre d'Agriculture du Morbihan, Ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, 1973, 35 p.

Chambre d'Agriculture du Morbihan, *Politique agricole de la Chambre*, 1979, non paginé.

Chambre d'Agriculture de la Moselle, *Cinquante ans... 1924-1974 au service de la profession agricole*, [1974], 83 p. (contient une liste des élus de 1929 et 1974)

Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais, *Informations et documents*, dossier documentaire non daté.

*La Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais et ses services*, non daté, non paginé.

Chambre régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes, *L'agriculture de Rhône-Alpes, Cahier du cinquantenaire*, [1973], 28 p. (plutôt sur l'agriculture de la région que sur la chambre)

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, *L'agriculture en Seine-et-Marne, 1924-1974*, [1974], 11 p.



Chambre d'Agriculture de la Somme, *1924-1974, 50 années au service de l'agriculture*, Amiens, non daté, non paginé.

Chambre d'Agriculture du Finistère, *Bilan de l'action de la Chambre d'agriculture sur le développement*, [brochure incomplète], [1970], pp. 49-96.

Chambre d'Agriculture du Finistère, *Activités de la Chambre d'Agriculture. Bilan 1964-1970*, [1971], 53 p.

*La Maison des agriculteurs d'Ille-et-Vilaine*, [1972], non paginé.

*Inauguration de la maison de l'agriculture du Finistère*, 18 mai 1973, [1973], non paginé.

### **3. Mémoires**

APCA, *La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, juillet 1968*, Mémoire réalisé lors du stage itinérant « L'organisation de la Chambre d'Agriculture », 1968, 37 f°.

APCA, *Le Cantal*, Mémoire réalisé lors du stage itinérant « L'organisation de la Chambre d'Agriculture », 1968, 71 p.

*La Chambre d'Agriculture et ses services.— Le Cantal agricole*, n° 191, 2<sup>e</sup> trimestre 1974, 47 p.

APCA, *La Chambre d'Agriculture de la Somme*, Mémoire réalisé lors du stage itinérant « L'organisation de la Chambre d'Agriculture », 1968, 37 f°, annexes non paginées.

APCA, *Étude sur la Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron*, Mémoire réalisé lors du stage itinérant « L'organisation de la Chambre d'Agriculture », 1968, 67 f°.

APCA, *Connaissance d'une Chambre d'Agriculture, la Chambre d'Agriculture du Finistère*, Mémoire réalisé lors d'une session de perfectionnement d'un groupe de secrétaires de l'Assemblée permanente, [1975], 28 f°.

### **4. Rapports sur l'activité des services**

Rapports sur l'activité des services 1957-1975

Rapports annuels, rédigés à l'occasion de la première session ordinaire de l'APCA. Rapports fournis et détaillés. Rapport général du directeur. Rapports par direction et sous-service, état des personnels, activités durant l'année écoulée.

### **5. Divers**

APCA, *Les Chambres d'Agriculture*, Paris, APCA, 1931, non paginé.

APCA, *L'impôt sur les bénéficiaires agricoles*, Paris, APCA, 1937, 10 p.

APCA, *Chambre départementale d'Agriculture, 1927-1937, Projet-cadre*, Paris, H. Danaud, 1937, 20 p.

Comité permanent des Chambres de Commerce et des Chambres d'Agriculture de la France d'Outre-Mer, III<sup>e</sup> *Congrès des Chambres de Commerce, des Chambres d'Agriculture et des Chambres d'intérêts miniers de la France d'outre-mer, Journée de rapprochement franco-colonial, comptes-rendus et rapports*, 20-24 septembre 1937, Paris, APCA, 1937, 334 p.

APCA, *Les élections aux Chambres d'Agriculture, Documents mis à jour au 1<sup>er</sup> mars 1938*, Paris, APCA, 1938, 123 p. (3<sup>e</sup> édition, revue et complétée)

Comité national permanent des Chambres de Commerce et des Chambres d'Agriculture, *Compte rendu de la réunion du 8 janvier 1940 (2<sup>e</sup> réunion)*, Paris, APCA, [1940], 31 p.

Académie d'agriculture de France, *Extrait du procès-verbal de la séance du 23 avril 1941, Les Chambres d'agriculture et la Corporation agricole*, par M. Guillemot, Présentation d'ouvrage, Alençon, 1941, 20 p.

*Compte-rendu de la réunion tenue à Rennes le 19 février 1937 par le Comité paritaire permanent des Chambres de commerce, des Chambres d'Agriculture et des Chambres de Commerce de Bretagne*, supplément au *Bulletin trimestriel de la VI<sup>e</sup> Région économique*, février 1937, 43 p.

APPCA, XX<sup>e</sup> anniversaire, 1935-1955, Paris, APPCA, 1955, non paginé.

APPCA, *Arrêté du 23 janvier 1930 modifié par arrêté du 26 décembre 1939 relatif à la comptabilité des Chambres d'Agriculture*, Paris, APPCA, 1955, 54 f°.

APPCA, 30<sup>e</sup> anniversaire, Paris, APPCA, [1957], non paginé. (réédition du compte-rendu de la séance du 24 octobre 1927)

APPCA, *Opérations immobilières des Chambres d'Agriculture, Memento*, [1959], 22 f°.

APPCA, *Le personnel des Chambres d'Agriculture, Memento*, [1961], 61 f°.

APPCA, *Enquête 63.1 « Réalisations des Chambres d'Agriculture », compte-rendu analytique*, 2<sup>e</sup> session ordinaire de l'APPCA, 27-28 novembre 1963, 118 f°.

Les Chambres d'agriculture de 1963 à 1966, *Journée nationale des Chambres d'Agriculture, 9 décembre 1966, Palais de Chaillot*, 40 p. (publié par la revue *Chambres d'Agriculture*)

AFPA, *Programme 1967*, Paris, APPCA, [1966], non paginé.

APCA, *Inauguration de la Maison des Chambres d'Agriculture*, 6 juin 1967, 16 p.

Chambre d'Agriculture des Landes, IX<sup>e</sup> session des *Chambres d'agriculture hispano-françaises et frontalières pyrénéennes*, 20-21 juin 1969, 32 p. (rédigé par Francis AUDIGE, Président de l'Association des Chambres d'Agriculture hispano-françaises pyrénéennes)

APCA, *Le budget des Chambres d'Agriculture*, 1973, 72 p.

*Inauguration du nouvel immeuble de la Chambre départementale d'Agriculture du Pas-de-Calais*, par M. Jacques Chirac, *Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Compte rendu de la séance de travail de la matinée, Discours prononcés à l'occasion de l'inauguration*, 1<sup>er</sup> octobre 1973, [1973], 57 p.

APCA, *Avant-projet de la plaquette cinquantenaire des Chambres d'Agriculture, 1924-1974*, [1973], 56 p.

APCA, 50<sup>e</sup> anniversaire des *Chambres d'Agriculture, 1924-1974*, Paris, APCA, [1974], 56 p.

APCA, *Projet de délibération sur la réforme des Chambres d'Agriculture, Session des 17 et 18 février 1982*, non paginé.

CNPL (Comité permanent de liaison des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et d'industrie, et des chambres de métiers), *La dynamique interconsulaire*, Paris, CNPL, octobre 1986, 67 p.

*Les chambres d'agriculture*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 762, décembre 1988.

*L'Agriculture : une belle entreprise pour la France*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 868, décembre 1994, 49 p.

## **6. Documents conservées à l'Institut de formation des chambres d'agriculture (IFCA)**

M. MINOT, *Rapport sur l'efficacité du développement*, APCA, Direction des Actions techniques, Division du Développement et de l'élevage, 13 février 1980, 62 p.

Paul SPINAT, *Les fondements et les références théoriques du perfectionnement pédagogique de l'AFPA, Applications aux sessions de perfectionnement pédagogique*, AFPA, 24 novembre 1974, 19 f°. (+ annexes)

Paul SPINAT, *Fondements théoriques des actions de vulgarisation et de développement agricoles*, Paris, APCA, juin 1981, 89 p.

Éric FORGET [rédigé par], *Perspectives sur la formation et le perfectionnement des cadres et agents des Chambres d'Agriculture et autres Organisations Agricoles*, AFPA-Centres régionaux, 1970-1975, Trie-Château, 1970, 50 f°.

*Évaluation des cycles de perfectionnement pédagogique*, Trie-Château, AFPA, janvier 1968, 30 f°.

Éric FORGET, *Recrutement, formation, perfectionnement, recyclage des agents de développement*, Trie-Château, AFPA, 1972, 17 f°. (directeur de l'AFPA)

*Réflexions et propositions pour la formation et le perfectionnement des agents de développement*, réunion des centres de formation, préparation des programmes 1977, mardi 15 et mercredi 16 juin 1976, IFOCAP, Draveil, 13 p.

APCA, *rapport intitulé Les agents de développement et les conseillers agricoles*, [novembre 1976], 19 f°.

*Perfectionnement pédagogique*, présentation du secteur pédagogique au Conseil d'Administration de l'AFPA du 7 mars 1974, Trie-Château, AFPA, 1974, 9 f°.

Éric MARSHALL, Jean-Régis BONNEVIALE et Roland JUSSIAU, *Les qualifications professionnelles de l'agriculteur. Contribution au rapport de synthèse sur les qualifications professionnelles en agriculture*, Dijon, INRAP/APCA, 1981, 216 p.

F. FAUQUET [dir.], *La qualification en agriculture. Synthèse des études conduites à l'initiative et sous la direction de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture*, Paris, APCA, novembre 1981, 133 p.

Éric FORGET, « Problèmes pédagogiques posés par la formation des adultes en agriculture », dans *Académie d'Agriculture de France, extrait du procès-verbal de la Séance du 26 mai 1971*, pp. 772-778. (Directeur de l'AFPA)

ANDA, *L'expérience française du développement agricole*, Paris, ANDA, 1993, 29 p.

Le centre de documentation de l'APCA recèle bien d'autres documents incontournables, parmi lesquels surtout : les comptes rendus de congrès des principales organisations agricoles nationales depuis leur création, l'imposant *corpus* des recueils des usages locaux agricoles, réalisés par les chambres d'agriculture entre 1930 et 1960, ainsi que deux boîtes d'archives contenant une correspondance relative à cette mission, enfin de très nombreuses monographies agricoles départementales, dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée.

## B. Archives non imprimées

Les documents énumérés ci-après sont conservés dans quatre salles d'archives situées dans les caves de l'APCA. Leur état est généralement bon mais l'accumulation des cartons d'archives plus récentes et le manque de place rendent difficile un inventaire exhaustif. Leur recensement a été effectué par nos soins en 2002-2003 et complété depuis. Nous avons tenu à signaler les « lacunes » qui recouvrent les cartons absents et ceux restés introuvables.

Il convient en premier lieu de préciser qu'aucune archives non imprimée datant d'avant 1949 n'est conservée à l'APCA et que les documents produits par l'institution entre 1927 et 1940 peuvent être considérés comme « perdus ». L'absence de ces documents n'a pu être comblé de façon satisfaisante par les archives des chambres départementales, qui disposent rarement des archives de l'entre-deux-guerres.

### I. Correspondance avec les instances départementales

#### 1. Circulaires

Courrier à caractère informatif transmis par l'APPCA aux Chambres d'Agriculture, les réponses n'étant pas classées dans les mêmes cartons **1953-1974**

Représente 57 cartons, soit deux à trois par année.

Dépouillé intégralement pour la période 1952-1956 et 1960-1962 (douze cartons)

#### 2. Chambres d'Agriculture

Correspondance avec les chambres départementales, recelant des coupures de presse, des listes des membres de la chambre d'agriculture élus en 1939, des procès-verbaux de session et des lettres diverses **1949-1974**

Départements métropolitains [et outre mer à partir de 1966]

46 cartons 1949-1965

4 cartons 1966

3 cartons 1967

3 cartons 1968

3 cartons 1969

3 cartons 1970

3 cartons 1971

3 cartons 1972

3 cartons 1973

2 cartons 1974

Chambres d'agriculture africaines 1961-1962-1963

### **3. Chambres régionales d'Agriculture (CRA)**

Correspondance entre les chambres régionales et l'APCA, contenant le même type de documents que les cartons concernant les chambres départementales **1950-1974**

Chambre régionale de l'Aire Géographique de la race charolaise, Centre-Sud, Nord et Ile de France, Franco-allemande, VIII<sup>e</sup> Région économique, I<sup>e</sup> Région économique, Poitou-Charente, Outre-Mer : 1950 à 1965 et 1966

Sud-Ouest, Roussillon-Languedoc-Méditerranée, Provence, Vallée de la Loire, Bretagne, Normandie, Lyon, L'Est, Bourgogne-Franche-Comté : 1950 à 1965 et 1966

Chambres régionales 1971[-1973]

CRA 1974

### **4. « Divers départements »**

Courriers reçus des instances départementales autres que les chambres d'agriculture (les Directeurs des services agricoles surtout, mais aussi des responsables syndicaux locaux, des patrons d'industries agro-alimentaires et des individus qui ne semblent pas écrire en tant que responsables ou représentant d'un quelconque organisme) et doubles des réponses envoyées

1949-1974

12 cartons 1949-1965

3 cartons 1966

2 cartons 1967

2 cartons 1968

2 cartons 1969

4 cartons 1970-1971

2 cartons 1972

2 cartons 1973

2 cartons 1974

## **II. Procès-verbaux de sessions des chambres d'agriculture, 1950-1974**

Procès-verbaux envoyés par les chambres départementales et régionales d'agriculture, depuis leur reprise d'activité en 1949, à l'occasion de chaque session, ordinaire ou extraordinaire. Le plus souvent, les exemplaires conservés à l'APCA sont soit annotés, soit accompagnés du double de la lettre accusant réception : ce sont autant d'indices sur la réception de ces travaux locaux au niveau national.

La salle contenant ces procès-verbaux n'a pu être explorée entièrement du fait de son extrême encombrement et des difficultés matérielles à y remédier, les lacunes constatées seront sans doute fortement amoindries dès lors qu'un inventaire complet aura été effectué.

## 1. Procès-verbaux des sessions des chambres départementales d'agriculture

- 01-Ain lacunes 1966-1977 ; 1972-1974
  - 02-Aisne lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 03-Allier lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 04-Alpes-de-Haute-Provence lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 05-Hautes-Alpes lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 06-Alpes-Maritimes lacune 1966-1967
  - 07-Ardèche lacunes 1958-1967 ; 1972-1974
  - 08-Ardenne lacune 1950-1967
  - 09-Ariège lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 10-Aube lacunes 1950-1959 ; 1963-1967 ; 1972-1974
  - 11-Aude lacunes 1950-1958 ; 1966-1967
  - 12-Aveyron lacunes 1957-1962 ; 1966-1967
  - 13-Bouches-du-Rhône lacune 1966-1967
  - 14-Calvados lacunes 1950-1964 ; 1967 ; 1972-1974
  - 15-Cantal lacunes 1950-1958 ; 1966-1967 ; 1972-1974
  - 16-Charente lacunes 1963-1967 ; 1972-1973
  - 17-Charente-Maritime lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 18-Cher lacune 1966-1967
  - 19-Corrèze lacunes 1950-1962 ; 1966-1967 ; 1972-1974
  - 20-Corse lacunes 1950-1962 ; 1966-1967 ; 1972-1974
  - 21-Côte-d'Or lacunes 1963-1967 ; 1971-1974
  - 22-Côtes-du-Nord lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 23-Creuse lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 24-Dordogne lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 25-Doubs lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
  - 26-Drôme lacunes 1950-1962 ; 1970-1971
  - 27-Eure lacunes 1950-1962 ; 1966-1971
  - 28-Eure-et-Loir lacune 1950-1974
  - 29-Finistère lacune 1963-1974
  - 30-Gard lacune 1966-1974
  - 31-Haute-Garonne lacunes 1950-1958 ; 1966-1974
  - 32-Gers lacunes 1963-1967 ; 1972-1974
  - 33-Gironde lacune 1972-1974
  - 34-Hérault lacune 1963-1965

- 35-Ille-et-Vilaine lacune 1950-1965
- 36-Indre lacunes 1950-1956 ; 1972-1974
- 37-Indre-et-Loire 1950-1971
- 38-Isère lacunes 1950-1957 ; 1968-1971
- 39-Jura lacune 1968-1974
- 40-Landes lacunes 1950-1956 ; 1968-1971
- 41-Loir-et-Cher lacunes 1950-1958 ; 1968-1974
- 42-Loire lacune 1968-1974
- 43-Haute-Loire lacunes 1963-1969 ; 1972-1974
- 44-Loire-Atlantique lacune 1968-1974
- 45-Loiret lacunes 1950-1956 ; 1972-1974
- 46-Lot lacunes 1960-1962 ; 1968-1969 ; 1972-1974
- 47-Lot-et-Garonne lacunes 1950-1965 ; 1968-1969 ; 1972-1974
- 48-Lozère lacunes 1950-1965 ; 1969-1969 ; 1972-1974
- 49-Maine-et-Loire lacunes 1959-1965 ; 1970-1974
- 50-Manche lacunes 1950-1962 ; 1972-1974
- 51-Marne lacunes 1950-1957 ; 1966-1967 ; 1972-1974
- 52-Haute-Marne lacunes 1963-1965 ; 1968-1974
- 53-Mayenne lacune 1968-1974
- 54-Meurthe-et-Moselle lacunes 1950-1965 ; 1968-1974
- 55-Meuse lacunes 1950-1958 ; 1968-1969 ; 1972-1974
- 56-Morbihan lacunes 1963-1965 ; 1972-1974
- 57-Moselle lacunes 1955-1958 ; 1972-1974
- 58-Nièvre lacunes 1950-1962 ; 1968-1971
- 59-Nord lacunes 1963-1965 ; 1968-1974
- 60-Oise lacune 1968-1974
- 61-Orne lacunes 1963-1965 ; 1968-1974
- 62-Pas-de-Calais lacunes 1950-1962 ; 1968-1974
- 63-Puy-de-Dôme
- 64-Pyrénées-Atlantiques lacunes 1950-1965 ; 1968-1971
- 65-Hautes-Pyrénées lacune 1966-1967
- 66-Pyrénées-Orientales lacune 1968-1974
- 67-Bas-Rhin lacunes 1950-1965 ; 1968-1969 ; 1972-1974
- 68-Haut-Rhin lacunes 1965
- 69-Rhône lacunes 1950-1962 ; 1968-1969
- 70-Haute-Saône lacunes 1960-1965 ; 1972-1974

- 
- 71-Saône-et-Loire lacunes 1963-1965 ; 1968 ; 1972-1974
- 72-Sarthe lacunes 1950-1962 ; 1968-1971
- 73-Savoie lacunes 1968-1974
- 74-Haute-Savoie lacunes 1968-1971
- 75-Seine [disparaît en 1968 pour se fondre dans la chambre régionale d'Île-de-France, qui groupe les anciennes chambres départementales de la Seine et de la Seine-et-Oise] lacune 1963-1965
- 76-Seine-Maritime lacunes 1963-1965 ; 1968-1972
- 77-Seine-et-Marne lacune 1972-1974
- 78-Seine-et-Oise [disparaît en 1968 pour se fondre dans la chambre régionale d'Île-de-France, qui groupe les anciennes chambres départementales de la Seine et de la Seine-et-Oise] lacune 1950-1962
- 79-Deux-Sèvres lacunes 1950-1965 ; 1972-1974
- 80-Somme lacunes 1963-1965 ; 1968-1974
- 81-Tarn lacunes 1950-1962 ; 1966-1967
- 82-Tarn-et-Garonne lacunes 1963-1965 ; 1972-1974
- 83-Var lacune 1963-1965
- 84-Vaucluse lacune 1970-1971
- 85-Vendée lacunes 1960-1962 ; 1968-1971
- 86-Vienne lacunes 1963-1965 ; 1972
- 87-Haute-Vienne lacunes 1966-1967 ; 1972-1974
- 88-Vosges lacunes 1950-1962 ; 1966-1967 ; 1972-1974
- 89-Yonne lacunes 1957-1969 ; 1972-1974
- 90-Territoire de Belfort lacune 1966-1967
- Île-de-France lacune 1970-1974

## **2. Procès-verbaux des sessions des chambres régionales d'agriculture**

CRA Aire Géographique Centre Sud 1957-1962

- CRA Alsace [1971]
- CRA Bourgogne 1968-1969
- CRA Bretagne [1969-1973]
- CRA Centre [1968-1972]
- CRA Limousin [1968-1972]
- CRA Lyon 1957-1962
- CRA Midi-Pyrénées [1967-1972]
- CRA Midi-Pyrénées 1972-1975



CRA Normandie 1957-1961  
CRA Normandie 1962  
CRA Normandie 1968-1969  
CRA Normandie 1972-1975  
CRA Poitou Charente [1971]  
CRA Provence et Corse [1971]  
CRA Rhône-Alpes [1967-1972]

### **3. Procès-verbaux des sessions des chambres d'agriculture d'Afrique du Nord et des départements d'outre-mer**

Afrique du Nord

Alger 1950-1954  
Alger 1957-1959  
Alger 1960-1962  
Oran 1956-1962  
Mostaganem. Bone. Medea, Orléansville [1956-1960]  
Tiaret. Tlemcen. Ouzou. Setif 1960  
Constantine 1950-1952  
Départements d'outre-mer  
Réunion 1973-1975

## **III. Documents internes à l'APCA**

### **1. Sessions plénières de l'Assemblée permanente**

Ces dossiers contenant les documents préparatoires, rapports, notes prises au cours des séances, n'ont pas été classés de façon continue mais sont dispersés dans les différentes salles d'archives : aussi, il subsiste des lacunes qui pourront sans doute être partiellement comblées.

APPCA Sessions ordinaires 1954  
APPCA Sessions ordinaires 1955  
APPCA Session ordinaire (dossier) 29-30 mai 1956  
APPCA Session ordinaire 1959  
APPCA Sessions ordinaires 1960  
APPCA Session extraordinaire 4-5 février 1960  
APPCA Sessions ordinaires 1962  
APPCA Session ordinaire 29-30 mai 1963  
APPCA Session ordinaire. [et Journée d'information du 29 novembre 1963] 1963  
APPCA Session ordinaire 27-28 mai 1964

---

APPCA Session ordinaire 25-26 novembre 1964  
APPCA Session ordinaire 2-3 juin 1965  
APPCA Session ordinaire 24-25 septembre 1965  
APCA Session ordinaire 24-25-26 mai 1966  
APCA Session ordinaire 7-8 décembre 1966  
APCA Session ordinaire 7-8 juin 1967  
APCA Session extraordinaire juillet 1970  
APCA Session extraordinaire 31 mars-1<sup>er</sup> avril 1971  
APCA Session ordinaire 2-3 juin 1971  
APCA Session ordinaire 1<sup>er</sup>-2 décembre 1971

## 2. Comité Permanent Général

Documents relatifs à la tenue des réunions du Comité permanent général soit des convocations avec ordre du jour, des procès-verbaux de sessions, des projets de procès-verbaux de séances, des comptes administratifs, des listes des membres titulaires et suppléants avec mention des personnes excusées, des avis relatifs à des projets de loi et des lettres diverses. **1948-1974**

Comité Permanent Général 1948 à mars 1954  
Comité Permanent Général mars 1954 à fin 1955  
Comité Permanent Général début 1956 à février 1957  
Comité Permanent Général mars 1957 à janvier 1958  
Comité Permanent Général janvier 1959 à novembre 1959  
Comité Permanent Général janvier/février 1960 à mai 1960  
Comité Permanent Général juillet 1960 à octobre 1960 à février 1961  
Comité Permanent Général mars 1961 à juillet 1961  
Comité Permanent Général septembre 1961 à février 1962  
Comité Permanent Général mars 1962 à juillet 1962  
Comité Permanent Général septembre 1962 à janvier 1963  
Comité Permanent Général février 1963 à avril 1963  
Comité Permanent Général mai 1963 à septembre 1963  
Comité Permanent Général octobre 1963 à janvier 1964  
Comité Permanent Général février 1964 à septembre 1964  
Comité Permanent Général octobre 1964 à décembre 1964  
Comité Permanent Général janvier 1965 à avril 1965  
Comité Permanent Général mai 1965 à septembre 1965  
Comité Permanent Général octobre 1965 à avril 1966  
Comité Permanent Général 3 mai 1966 au 23 décembre 1966

Comité Permanent Général 7 janvier 1967 au 26 mai 1967  
Comité Permanent Général 6 juin 1967 au 23 novembre 1967  
Comité Permanent Général 5 décembre 1967 au 23 avril 1968  
Comité Permanent Général 30 avril 1968 au 1<sup>er</sup> octobre 1968  
Comité Permanent Général 22 octobre 1968 au 25 mars 1969  
Comité Permanent Général 1<sup>er</sup> avril 1969 au 28 octobre 1969  
Comité Permanent Général 4 novembre 1969 au 28 avril 1970  
Comité Permanent Général 5 mai 1970 au 30 septembre 1970  
Comité Permanent Général 16 octobre 1970 au 5 janvier 1971  
Comité Permanent Général 22 janvier 1971 au 29 septembre 1971  
Comité Permanent Général 2 octobre 1971 au 5 mai 1972  
Comité Permanent Général 30 mai 1972 au 4 décembre 1972  
Comité Permanent Général 27 février 1973 au 30 octobre 1973  
Comité Permanent Général 8 janvier 1974 au 19 septembre 1974  
Comité Permanent Général 1<sup>er</sup> octobre 1974 au 10 juillet 1975  
Dossiers CPG 1964-1967

### **3. Bureau**

Documents relativement disparates et difficiles à identifier, parfois non signés, sans toujours de suite logique, mais paraissent être les supports informatifs dont les membres du bureau ont besoin pour tenir leur réunion **1960-1974**

Bureau décembre 1960-décembre 1962  
Bureau janvier 1964□octobre 1964  
Bureau novembre 1964□juillet 1965  
Bureau juillet 1965-octobre 1966  
Bureau fin novembre 1966□mi avril 1968  
Bureau 10 mai 1968□21 janvier 1969  
Bureau 17 février 1969□17 février 1970  
Bureau 10 avril 1970□7 avril 1971  
Bureau 20 avril 1971□18 janvier 1972  
Bureau 28 janvier 1972□22 décembre 1972  
Bureau février 1973□décembre 1973  
Bureau 8 janvier 1974□10 juillet 1975

## **IV. Correspondance avec les pouvoirs publics**

### **1. Ministère de l'Agriculture**

---

Correspondance entre le Ministère de l'Agriculture (soit le cabinet du ministre, le secrétariat d'État à l'Agriculture, les différents services du ministère, l'inspection générale de l'Agriculture, le Service de la documentation sur le machinisme agricole, la Direction de la production agricole, le service de la répression des fraudes, la commission des investissements, et la Direction des affaires professionnelles et sociales) et l'APCA.

**1950-1974**

Ministère de l'Agriculture 1950-1955 (2 cartons)  
Ministère de l'Agriculture 1956-1957  
Ministère de l'Agriculture 1958-1959  
Ministère de l'Agriculture 1960-1962  
Ministère de l'Agriculture 1963-1965 (2 cartons)  
Ministère de l'Agriculture 1966  
Ministère de l'Agriculture 1967  
Ministère de l'Agriculture 1968-1969 (2 cartons)  
Ministère de l'Agriculture 1970  
Ministère de l'Agriculture 1971  
Ministère de l'Agriculture 1972  
Ministère de l'Agriculture 1973  
Ministère de l'Agriculture 1974  
Ministère de l'Agriculture 1975  
Archives Ministère de l'Agriculture 1971-1974  
Archives M. Collet. Conférence Annuelle 1971-1974

**2. Documents officiels**

Correspondance avec le contrôleur d'État, le commissaire du gouvernement auprès de l'APCA, avec des représentant du Fonds national de progrès agricole, avec des représentants de l'ONIC (principalement pour communication de l'ordre du jour des réunions prochaines du CPG), avec des élus siégeant à l'Assemblée nationale, à l'Assemblée de l'Union française, au Conseil d'État, au Conseil de la République puis au Sénat, avec des ministres et les membres des cabinets ministériels, avec le président du conseil, avec le président de la République. **1950-1974**

Documents officiels 1950-1955 (2 cartons)  
Documents officiels 1956-1957  
Documents officiels 1958-1959  
Documents officiels 1960-1962  
Documents officiels 1963-1965  
Documents officiels 1966-1967  
Documents officiels 1968-1969 (2 cartons)  
Documents officiels 1970

Documents officiels 1971

Documents officiels 1972-1973

Documents officiels 1974

## **V. Correspondance avec les autres instances nationales**

### **1. Organisations agricoles**

Correspondance entre l'APCA et les organisations agricoles : invitations à des réunions, à des congrès, résultats d'enquêtes ou d'études effectuées par les uns ou les autres, copies de délibérations, quelques lettres plus personnelles. **1952-1974**

Associations 1952-1958 et 1959-1965

Caisses 1952-1965

Centres Comités Cercles 1952-1965

Confédérations françaises et générales 1952-1965

Confédérations nationales et conseils 1952-1965

Fédérations à Fédération Nationale de Crédit Agricole 1952-1965

Fédération Nationale des CUMA à groupement 1952-1965

Instituts à Mutualité agricole 1952-1965

Offices à Tourisme agricole 1952-1965

Union à Divers 1952-1965

Associations spécialisées 1954-1956 (2 cartons)

Archives Associations spécialisées 1962-1965

Sigles A-C 1966-1967

Sigles C-F 1966-1967

Sigles F-U 1966-1967

Académie d'agriculture de France à Confédération nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricole 1968

Conseil de l'agriculture française à Union nationale rurale d'éducation et de promotion 1968

Académie d'agriculture de France à Fédération nationale de Crédit agricole 1969

Fédération nationale des Comités Régionaux de Propagande et d'Expansion des Produits Agricoles à Union nationale rurale d'éducation et de promotion 1969

Académie d'agriculture de France à Fédération nationale de la Coopérative Bétail et Viande

1970

Fédération nationale des Comités Régionaux de Propagande et d'Expansion des Produits Agricoles à Union nationale rurale d'éducation et de promotion 1970

Académie d'agriculture de France à Fédération Nationale Chevaline 1971

Fédération nationale des Comités Régionaux de Propagande et d'Expansion des Produits Agricoles à Union nationale des syndicats de l'étang 1971

Académie d'agriculture de France à Fédération nationale des Comités Régionaux de Propagande et d'Expansion des Produits Agricoles 1972

Fédération nationale des coopératives vinicoles à Union nationale rurale d'éducation et de promotion (+ FIPA) 1972

Académie d'agriculture de France à Fédération nationale de la Coopérative Bétail et Viande 1973

Fédération nationale des coopératives laitières à Union nationale rurale d'éducation et de promotion (+ FIPA) 1973

A à F 1974

F à fin 1974

## 2. FNSEA

Correspondance entre les fédérations départementales de syndicats d'exploitants agricoles et l'APCA, entre les directeurs de l'APCA et de la FNSEA, bien que ceux-ci soient logés dans le même immeuble, au 11 bis rue Scribe (procès-verbaux de réunions, transcriptions de discours, résultats d'enquêtes) **fin 1951-1964 ; lacune 1957**

FNSEA années 1952 à 1956

FNSEA année 1956 (suite) et années 1958 à 1964

## 3. Divers Paris

Correspondance avec des organes de presse, des éditeurs, des responsables d'organismes nationaux non-agricoles, des professeurs et des individus résidant à Paris mais dont les fonctions ne sont pas toujours explicites. **1952-1974**

Divers Paris A-H 1952-1953

Divers Paris I-Z 1952-1953

Divers Paris 1954

Divers Paris 1955

Divers Paris 1956

Divers Paris A-F 1957-1958

Divers Paris G-Z 1957-1958

Divers Paris A-D 1959-1962

Divers Paris E-K 1959-1962

Divers Paris L-Z 1959-1962

Divers Paris A-D 1962-1965

Divers Paris E-L 1962-1965

Divers Paris M-Z 1962-1965

Divers Paris A (Divers) à Éditions Dunod 1966-1967

Divers Paris E (Divers) à Éditions d'Organisation 1966-1967

Divers Paris P (Divers)-Y (Divers) 1966-1967  
Divers Paris A-H 1968  
Divers Paris I-Z 1968  
Divers Paris A-H 1969  
Divers Paris I-Z 1969  
Divers Paris A-H 1970  
Divers Paris I-Z 1970  
Divers Paris A (Divers)-Électricité de France 1971  
Divers Paris F (Divers)-Z (Divers) 1971  
Divers Paris A-H 1972  
Divers Paris I-Z 1972  
Divers Paris A-I 1973  
Divers Paris J-Z 1973  
Divers Paris 1974

## **VI. Questions internationales et correspondance avec les instances internationales**

### **1. Archives Courrier Alphabétique :**

Correspondance avec des instances internationales ou étrangères

A-D jusqu'en 1959 (compris)  
E-J jusqu'en 1959 (compris)  
K-M jusqu'en 1959 (compris)  
N-Z jusqu'en 1959 (compris)  
A-B 1960 à 1964 (compris)  
CA à Cham 1960 à 1964 (compris)  
Cham à E 1960 à 1964 (compris)  
F à Gi 1960 à 1964 (compris)  
Go à La 1960 à 1964 (compris)  
LE à M 1960 à 1964 (compris)  
N à R 1960 à 1964 (compris)  
S à Z 1960 à 1964 (compris)  
A-B (dossier H. Bréart compris) 1965 à 1967 (compris)  
C 1965 à 1967 (compris) [3 cartons]  
D et E 1965 à 1967 (compris)  
F 1965 à 1967 (compris)  
G-H-I 1965 à 1967 (compris)

M-N 1965 à 1967 (compris)  
 O-P 1965 à 1967 (compris)  
 Q-R-S-T 1965 à 1967 (compris)  
 U-Z 1965 à 1967 (compris)

## 2. Archives Courrier Chambres d'Agriculture

Correspondance au sujet des problèmes internationaux

Ain-Calvados 1957 à 1968  
 Cantal-Eure-et-Loir 1957 à 1968  
 Finistère-Isère 1957 à 1968  
 Jura-Haute-Marne 1957 à 1968  
 Mayenne-Bas-Rhin 1957 à 1968  
 Rhône-Var 1957 à 1968  
 Vaucluse-Réunion 1957 à 1968  
 Ain à Charente-Maritime 1969-1974  
 Cher à Eure-et-Loir 1969-1974  
 Finistère à Loire 1969-1974  
 Haute-Loire à Pyrénées-Orientales 1969-1974  
 Bas-Rhin à Seine-Maritime 1969-1974  
 Seine-et-Marne à Territoire de Belfort 1969-1974  
 Chambres régionales 1969-1974

## 3. Correspondance des services de l'APCA

Commissions Aff. économiques + Aff. internationales 1965-1967 (avril 1968 compris)

Archives SOFIDECA, COFREDA, AgraEurope, Moreau CNCER, CEA 1964-1965  
 Archives Courrier COFREDA, SOREXA, IGER 1965-1967  
 Archives Courrier CEA, SOFIDECA, AgraEurope 1965-1967  
 Ministère de l'Agriculture (situation de l'agriculture en 1965 et 1966) 1968-1969  
 M. Blondelle, M. Houillier, M. Gallicher 1968  
 M. Blondelle, M. Houillier, M. Gallicher, M. Bréart 1969  
 M. Blondelle (1959 à 1964), M. Houillier 1964, [M. Gallicher 1964] [1959-1964]  
 M. Blondelle (1967-1970), M. Gallicher (1965-1966), M. Moreau (1966-1967)  
 [1965-1966]  
 M. Houillier, courrier [1965-1967]  
 A [dont] Dossier AFPA, Dossier Anchisi, Ambassades (de France à l'étranger et étrangères à Paris) 1968-1970  
 B [dont] Axel, Association française favorisant la création voie expresse, Boerenbond belge



1968-1970

C [dont] Chambres d'agricultures allemandes, autrichiennes, espagnoles, italiennes ; CNJA ; CNMCCA ; Confédération française de la Coopération agricole ; CGPB ; Confédération française de l'aviculture ; COPA ; CNASEA 1968-1970

C jusqu'à Comité 1968-1970

C Comité à CENECA 1968-1970

D-E-G [dont] Direction des relations extérieures ; M. Deleau ; DBV ; MM. Gay et Picou ; réunions Gallicher 1968-1970

F 1968-1970

F [dont] FDSEA ; FNSEA ; Marc Ferré ; FNPL ; Georges Ferté ; FIPA ; Al. du Fretay ; M. de Font-Réaulx 1968-1970

H-I-J-K-L [dont] Landbrugraad 1968-1970

M-N-O [dont] Ministère des Finances ; M<sup>elle</sup> Muller 1968-1970

P-Q-R [dont] M. Pichard (réunions) ; M. Prault ; Parlement européen ; Plan ; 1<sup>er</sup> Ministre Chaban-Delmas ; H. Groussard 1968-1970

S-T-U [dont] M. de Tocqueville ; Union suisse des Paysans ; Union Nationale Coopérative des Céréales 1968-1970

V-W-Z [dont] CEA (Secrétariat, Président) ; M. Moreau 1968-1970

Conseil CEE 1970

M. Blondelle (1970). M. Houillier (1970-1971). M. Collet (1970) [1970-1971]

Anciens Ministres : MM. Pisani, Faure, Duhamel, Boulin [+ MM. Pinchon, Rigaud, chefs de cabinet] 1968-1970

M. Collet. M. Houillier. M. Moreau. M. Pichard (1972) ; M. Perrin (1969-1971) [1969-1972]

Ministère de l'Agriculture. Agra-Europe. IGER. COFREDA. SOPEXA. REXECO 1968-1970

Courrier M. Pichard. M<sup>me</sup> Vial 1973

Courrier chronologique. Affaires internationales 1965

Courrier chronologique. Affaires internationales 1966

Courrier chronologique. Affaires internationales 1967

Courrier chronologique. Affaires internationales 1968

Courrier chronologique. Affaires internationales 1969

Courrier chronologique. Affaires internationales 1970

Courrier chronologique. Affaires internationales 1971

Courrier chronologique. Affaires internationales 1972

Courrier chronologique. Affaires internationales 1973

Courrier chronologique. Affaires internationales 1974

#### 4. Chambre agricole franco-allemande

Section française du Comité agricole franco-allemand, créée le 17 juin 1955 (JO 1<sup>er</sup> juillet 1955, p. 6631). Association ayant pour but de « travailler au rapprochement et à la compréhension de l'agriculture et de l'agriculture allemande. Siège : 11<sup>bis</sup> rue Scribe

Statuts CAFA 1955-1957

Sessions [Session constitutive, Paris, 2 juin 1955 ; 2<sup>e</sup> Session plénière, Wiesbaden, 2-3 décembre 1955 ; 3<sup>e</sup> Session plénière, Paris, 12-13 avril 1955] [1955]

Sessions [VI<sup>e</sup> Session plénière, Stuttgart, 19-20 octobre 1956 ; V<sup>e</sup> Session plénière, Nice, 4-5 avril 1957 ; VI<sup>e</sup> Session plénière, Cologne, 12-13 novembre 1957 ; VII<sup>e</sup> Session plénière, Bordeaux, 20-22 avril 1958 ; VIII<sup>e</sup> Session plénière, Munich, 17-18 décembre 1958 ; IX<sup>e</sup> Session plénière, Cologne, 16-17 mai 1960] [1956-1960]

CAFA. Réunions 1956-1960

CAFA. Comité directeur 1957-1958

CAFA. Comités directeurs (1955). Assemblée Générale Constitutive du 12 mai 1955 [1955]

#### 5. Dossiers stagiaires

Dossiers de demandes de stage d'élèves d'écoles d'agriculture ou autres (Allemands pour les stages en France et inversement), transitant par le DAES et la chambre d'agriculture franco-allemande

Allemands 1972

Français divers 1973

Français CEE 1973

Allemand + P[ays-]B[as] 1973

Français divers + Français CEE 1974

Allemands 1970

Français 1971

Allemands 1971

Français divers 1972

Français CEE 1972

Allemands 1968

Français 1969

Allemands 1969

Français 1970

Français 1968

Allemands 1967

Français 1967  
Stagiaires 1966 (2 cartons)  
Stagiaires 1965  
Stagiaires 1964  
Stagiaires 1963  
Stagiaires 1962  
Stagiaires 1961  
Stagiaires 1959 et 1960  
Stagiaires 1957-1958  
To and from USA 1969-1973

Stages IAEA [International Agricultural Exchange Association, association danoise].  
Stage « Tour du Monde » de 12 mois, stages de 2, 3 et 6 mois 1970-1975

## **VII. Dossiers**

Documents extrêmement divers et disparates, dont l'unité est constituée par le thème, correspondant généralement à un thème de travail.

### **1. Conseil économique et social, 1960-1973**

Représentation APCA [au CES] 1960-1971 : 5 cartons

Représentation APCA [au CES] 1960-1976 : 1 carton

Représentation APCA [au CES] 1960-1974 : 1 carton

Représentation APCA [au CES] 1960-1970 : 1 carton

Conseil économique [sans date]

Conseil économique 1952 à 1957

Journal Officiel du Conseil Économique et Social [1964]

Conseil économique [et social] : groupe agriculture 1964-1965 ; 1965-1966

CES [I] septembre 1965 à avril 1966

Loi sur l'élevage CES I [documents J.D. ; documents des organisations professionnelles ; documents APPCA] [1966]

CES II avril à août 1966

CES III août 1966 à janvier 1967

CES IV janvier 1967 à avril 1967

CES V avril 1967 à octobre 1967

CES VI novembre à décembre 1967

CES Documentation générale VII janvier 1968 à juin 1968

CES VIII juillet 1968 à décembre 1968

CES IX janvier 1969 à juin 1969

CES X juillet 1969 à décembre 1969

---

CES janvier 1970 à [juillet 1970]

CES. Correspondance. Presse. Discours d'Émile Roche. 1971-1973

## 2. Commissariat au Plan, 1961-1969

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Plan de Modernisation et d'Équipement [1950-1955]

III<sup>e</sup> Plan [extraits de rapports] 1961-1962

3<sup>e</sup> Plan de Modernisation et d'Équipement 1954-1955

3<sup>e</sup> Plan de Modernisation et d'Équipement 1955-1956

3<sup>e</sup> Plan de Modernisation et d'Équipement 1956

IV<sup>e</sup> Plan, Journal Officiel 1960-1962

Modernisation. Équipement. Productivité. [rapports concernant le IV<sup>e</sup> Plan] 1963

Plan de stabilisation. V<sup>e</sup> Plan. 1964

V<sup>e</sup> Plan [avant-projets des groupes de travail] 1965-1966

Préparation du V<sup>e</sup> Plan [Directives. Programmes de travail] 1965

V<sup>e</sup> Plan et CES. Documents non agricoles 1965

V<sup>e</sup> Plan [Industries agricoles et alimentaires] 1965

V<sup>e</sup> Plan et CES. Documents agricoles et généraux août 1965 à novembre 1965

V<sup>e</sup> Plan. Documents non agricoles septembre 1965-janvier 1966

VI<sup>e</sup> Plan et Commission Vedel [1969]

## 3. Budgets

Budgets : 1955 à 1961

Budget [de l'Agriculture] 1966

Budget [de l'Agriculture] 1967

Budget [de l'Agriculture] 1968

Budget [de l'Agriculture] 1969

Budget [documentation APCA, Presse, Divers] 1969

Budget Agriculture. Bleus et jaunes. Verts. Rapports. Amendements 1969

Budget général 1970

Budget de l'agriculture 1970

Budget général 1971

Budget général 1971

Budget de l'Agriculture 1971  
Budget (1971). TVA (1971) 1971  
Budget général 1972  
Budget 1972  
Budget de l'agriculture 1972  
Budget général 1973  
Budget de l'agriculture (fascicules) II 1973  
Budget général II 1974  
Budget général II 1974  
Budget Agriculture 1974  
Budget de l'Agriculture 1974  
Budget de l'Agriculture 1974

#### **4. Finances**

Fiscalité générale. Fiscalité agricole. Réforme de 1959. jusqu'en 1964

Loi de finances 1964-1965

Doctrines en matière de finances et de législation. Sociétés commerciales. Sociétés civiles professionnelles. Comités d'entreprise. Cour des Comptes, analyse comptable [1965]

TVA [Documents divers. Notes diverses. Communications de la commission de finances. CES Bruxelles. Amendements et sous-amendements] 1966-1967

Loi de finance. Budget 1967

Finances 1967-1968

Réforme des impôts locaux 1967-1968

Commissions Finances publiques 1968

Loi de finances. Généralités et budget de l'Agriculture 1969

Projet de loi de finance rectificative 1972

#### **5. Propositions et projets de lois**

Crédit Agricole (1962-1964). Projet de loi n° 711 sur la taxe de 1 % sur les mouvements de fonds. Banque de France. Compte-rendu des opérations 1965. [1962-1964]

Sessions parlementaires. Propositions de lois. Projets de lois. Rapports 1964 à 1967

Propositions, projets, rapports AN 1967-1968

Assemblée nationale. Sénat. Agriculture. Propositions et projets de lois. Rapports 1968

Projets et propositions de loi août 1970-décembre 1970

Projets de loi agricoles. Session de printemps 1971 1971

Projets de loi votés à la session d'automne 1971 (2 cartons) 1971

Propositions de loi votées à la session de l'automne 1971 1971

Blondelle. [Interventions au Sénat. Propositions de lois. Amendements. Articles. Correspondance]

1966-1967-1968

Référendum. Amicale Parlementaire. Questions écrites et orales. Rapports Est-Ouest. Défense nationale. [1963-1964]

TVA. Rapport au Sénat sur la TCA. Documents. APCA. Organisations professionnelles 1968

Propositions de loi automne 1972

Projets de loi automne 1972

Projets de lois. Session de printemps 1972 (2 cartons) 1972

Propositions de lois. Session de printemps 1972 1972

## 6. Élus et élections politiques

Républicains populaire et centre démocratique. Indépendants paysans et centre républicain d'action rurale et sociale. Politique étrangère. [coupures de presse et rapports] [s.d.]

Résultats du référendum de janvier 1961, du référendum du 8 avril 1962, du renouvellement de la Chambre de novembre 1962. Élections sénatoriales de 1962. Référendum d'octobre 1962 (pour ou contre l'élection du Président de la République au suffrage universel). Le MRP à l'occasion de son Comité national en octobre 1963 [1961-1963]

Partis politiques 1962-1964

Dossier témoin. Information des candidats à la Présidence de la République [1965]

Amnistie Edgar Faure 1965-1966-1967-1968

Pisani. Pompidou (1965-1968). Giscard (1967-1968). Mitterrand (1968) [1965-1968]

Élections présidentielles [coupures de presse relative à l'élection de 1965, textes législatifs]. 2 dossiers

1966

De Gaulle, déclarations. Couve de Murville. Ortoli. Pleins pouvoirs 1967. Amnistie. [presse et correspondance] 1966-1969

Élections législatives 1967

Crise et élections [informations sur les candidats aux législatives, correspondance avec les Chambres départementales d'Agriculture à ce propos] 1968

Référendum 27 avril 1969

Giscard d'Estaing. Schumann. Gouvernement [coupures de presse] [s.d.]

Intérim Présidence de la République. Élection Présidentielles 1969

Jeanneney, Schuman, Boulin 1968-1969

Pompidou, Chaban-Delmas, Duhamel 1969

Coupures de presse Membres du gouvernement 1970

Pompidou, Chaban-Delmas, Duhamel, Pons (coupures et presse et divers) 1970

Dossier témoins Parlement : envois, déjeuners, dîners, etc. 1972

## **7. Évènements**

XVII<sup>e</sup> Congrès français de l'Habitat rural. Développement rural et domaine bâti

20-23 octobre 1965

XX<sup>e</sup> Congrès de la FNSEA 24-25 février 1966

XVIII<sup>e</sup> Congrès français de l'Habitat rural 16-18 novembre 1966

APCA. Réceptions Tour Eiffel 1967 (2 cartons)

Salon de l'Agriculture (3 classeurs) 1972

Salon de l'Agriculture 1973

Salon de l'Agriculture 1974

Voyage dans le Cantal 23-24 septembre 1974

Manifestations paysannes [coupures de presse] 1967-1968

Journées nationales d'information 19-20 avril 1967

Journée d'information 26 septembre 1968

Journée nationale d'information 25 janvier 1973

Journée nationale d'information 12 avril 1973

CNMCCA. 58<sup>e</sup> Congrès. Aix-les-Bains. 27-30 avril 1971 1971

FNSEA Congrès de 1971. Presse 1971 et 1972. Communiqués de presse 1969-1970.  
Congrès 1972

[1969-1972]

CNJA Congrès de 1972, 13<sup>e</sup> Congrès. SOFRES : Les jeunes agriculteurs en 1972.  
100 000 jeunes agriculteurs ont la parole 1972

CNJA Journée d'études Développement régional, octobre 1969 ; 12<sup>e</sup> Congrès du CNJA  
juillet 1970

[1969-1970]

Manifestations Bruxelles [mars 1971]

## **8. Politique agricole générale**

Forêt [J.O., presse] 1960

Loi d'orientation agricole 1960

Politique de l'élevage [1960-1974]

Crédit Agricole. Décret du 22 mai 1963 1963

Parité sociale [application de la loi d'orientation. Notes 1963]. Presse [1963]

V<sup>e</sup> Plan [1965-1966]

Élevage 1966-1967

Accord de Varenne [1968]

Aide des Conseils Généraux à l'agriculture. Circulaire n° 45.672 2 octobre 1969

Plans de développement 1971-1973

Environnement 1972

## 9. Questions internationales

Accises [impôt belge sur les alcools]. CEE 1973

Adhésion Grande-Bretagne 1967-1973

Archives Bréart [1967-1969]

Archives M. Clavel [CEE] [1970-1974]

Bruxelles I. [Politique générale. Accès à l'exploitation] 1968-1969

Bruxelles II. Plan M[ansholt] 1969

Bruxelles III. Propositions de directives [dont travaux des CA] 1970-1972

CEA 1953-1957 à 1965

CEE 1<sup>er</sup> élargissement 1973-1974

CEE Affaires sociales [1965-1972]

CEE Structures d'exploitation. Dossiers explicatifs [1965-1970]

CEE Structures-Population [1964]

CEE 1970

CEE. Fruits et légumes. Céréales. Sucres. Vin 1973

CEE. M. Bréart 1958-1970

CEE. Société européenne [1972]

CFRAI. COPA. Europe. Traité franco-allemand. L'Europe juridique. L'Europe sociale et culturelle. L'Europe syndicale. Politique agricole commune. Politique agricole générale 1958-1964

Commerce extérieur 1973-1976

Conseil CEE 1971-1972

Environnement. Conférences internationales. CEE antérieur à 1975

Europe documentation. Communauté. CFRAI. Europe et droits de l'homme. Conseil de l'Europe.

1958 à 1964

Fonds Européen de Développement Régional antérieur à 1975

FORMA 1962 à 1965

FORMA. Pipeline Midi-Rhin. Entreprises nationalisées. Commission technique des ententes. Économie (notes, presse, conjoncture, cours d'économie de M. Prault) 1958-1964

Manifeste [adopté par le COPA en novembre 1963] 1963



Parlement européen. Commission de l'Agriculture 1974

Plan CE. Commission Vedel. [Documents officiels. Coupures de presse. Travaux des Commissions]

1969-1970

Propositions PAC 1959

Propositions PAC 1960

Réunions du CFRAI : 1954 à 1958 et 1959 à 1961

USA antérieur à 1973

## **10. Produits et marchés**

Alcool [1960-1974]

Betteraves 1965

Bureau d'études économiques et de statistiques 1962-1965

Céréales A-États-Unis [1960-1974]

Céréales Monde [1960-1974]

Céréales [1960-1974]

Céréales [1960-1974]

Céréales antérieur à 1974

Cheddar Emmenthal [1960-1974]

Comité national des prix avant 1976

Compte-rendu du voyage d'information avicole. Danemark et Royaume-Uni octobre 1971

Conserves IAA [1960-1974]

Fleurs [1960-1974]

FNCRA [Fédération nationale des comités régionaux d'expansion, de promotion et de propagande des ressources agricoles, alimentaires et touristiques de leur province]. Réunions [du Comité de direction et d'orientation] 1970

FNCRA. Réunions 1971

FNCRA. Réunions 1972

FNCRA. Réunions 1973 (2 cartons)

FNCRA. Réunions 1974 (3 cartons)

FNPF-FNPFC. Légumes. Fruits. Conserves 1973

France Bœuf et porc [1960-1974]

France Mouton Cheval [1960-1974]

Fromages [1960-1974]

Fruits et légumes A-Oignons [1960-1974]

Fruits et légumes Autres pays [1960-1974]

Fruits et légumes CEE [1960-1974]

---

Fruits et légumes France Italie [1960-1974]  
 Fruits et légumes P-Z [1960-1974]  
 Fruits et légumes USA [1960-1974]  
 Fruits et légumes. UNILEC. CLIF [1972-1973]  
 Intervention sur le marché des pommes de table (dossier) [1960-1974]  
 Lait CEE Europe [1960-1974]  
 Lait F-N [1960-1974]  
 Lait France [1960-1974]  
 Marché de la viande. Réforme de 1959 sur le marché de la viande. Achats de 1965 sur la viande  
   1958 à 1964  
   Oeufs [1960-1974]  
   Oléagineux [1960-1974]  
   Prix. Comité national des prix. Politique économique. Décentralisation. Statistiques.  
 SOPEXA  
   1958 à 1964  
   Produits. Vin. État du marché jusqu'en 1979  
   Sucre A-Z [1960-1974]  
   Sucre Monde CEE Europe [1960-1974]  
   Suisse [1960-1974]  
   Tabac [1960-1974]  
   Textiles et produits divers [1960-1974]  
   Viande Amérique du Nord [1960-1974]  
   Viande Amérique Latine [1960-1974]  
   Viande autres pays [1960-1974]  
   Viande CEE [1960-1974]  
   Viande France Généralités [1960-1974]  
   Viande Monde [1960-1974]  
   Service interdépartemental de la race bovine charolaise 1968-1969  
   Volailles [1960-1974]

## **11. Formation et développement**

[CNCER] 1954-mars 1962  
 [CNCER] avril 1962-fin 1963  
 Comité Permanent de l'Emploi [1971-1972]

Contrat CORDES [Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social], *Recherche sur l'élaboration de la politique agricole*, 1972, rapport provisoire, 140 p. 1972

Développement 1967

Documentation générale (Journaux régionaux, Protection incendie, CETA, Vulgarisation [maïs]) Liste de commissaires enquêteurs 1961 1952 à 1955

Établissement interdépartemental des CA de Lorraine. ECALOR 1967-1968

Fonds national de l'Emploi [1970]

Formation professionnelle des adultes [1970]

Formation professionnelle 1967

IGER (Institut national de gestion et d'économie rurale). Correspondance. Presse et documentation (dossier de presse de la DRE) 1965

Production. Distribution. Carte professionnelle agricole. Formation professionnelle. Vulgarisation et développement 1960-1964

SUA Divers [1966-1967]

Zones-Témoins avril 1953-1955

Dossiers Régions [travaux des services d'utilité agricole (SUA), des Directions départementales de l'agriculture (DDA), des centres de gestion et d'études économiques]

Aquitaine [1960-1974]

Bourgogne [1960-1974]

Bourgogne [II] [1960-1974]

Bretagne [1960-1974]

Centre [1960-1974]

Franche-Comté [1960-1974]

Midi-Pyrénées [1960-1974]

Midi-Pyrénées [II] [1960-1974]

Normandie [1960-1974]

Normandie [II] [1960-1974]

Pays de Loire [1960-1974]

Picardie [1960-1974]

Poitou-Charente [1960-1974]

Poitou-Charente [II] [1960-1974]

Rhône-Alpes [1960-1974]

Rhône-Alpes [II] [1960-1974]

Rhône-Alpes [III] [1960-1974]

Rhône-Alpes [IV] [1960-1974]

Sud-Est [1960-1974]

## 12. Affaires sociales

- Aide aux agriculteurs rapatriés. Dossiers II et III. Aide aux personnes âgées [1965]
- Calamités agricoles 1957-1958-1960
  - Calamités agricoles 1957-1960
  - Calamités agricoles. BAPSA. MSA 1963-1964
  - Calamités 1964
  - Calamités 1974
  - Conseils supérieurs des prestations sociales [1969-1970]
  - Enquête Calamités agricoles 1964-1966
  - Enquête sur la situation du salariat agricole. Réponses des chambres d'agriculture [1974]
  - Enquête sur l'endettement de l'agriculture 1969
  - Enquête : les problèmes de crédit et d'investissement 1964
  - Mutualité Sociale agricole [1969]
  - Politique agricole (SICA et coopératives) [1964]
  - Promotion sociale 1971
  - Protection sociale. Documents BAPSA 1962-1965
  - Protection 1971
  - Rapport sur la 1<sup>ère</sup> enquête Salariés 1966

## 13. Questions foncières et équipement de l'agriculture

- Actions foncières. Enquête Financement du Foncier 1972-1973
- Affaires diverses relatives à l'expropriation [1970-1972]
  - Aménagements fonciers 1965-1969
  - AMNER 1962-1964
  - Baux ruraux 1965-1968
  - Bulletins d'inscription pour recueil SAFER. Démographie agricole. Fascicules. Propriété. Expropriation. Remembrement. Sociétés commerciales. Enquête Canal 1962-1964
  - CNASEA : établissement 1970-1971
  - CNASEA : IVD 1970-1971
  - CNASEA : mutations professionnelles 1970-1971
  - Documentation Expropriation 1962-1966
  - Documents d'Études remis par M. Guilloton de l'Habitat rural, le 12 juin 1967. [concerne aussi les structures foncières] 1964-1966
  - Dossier Habitat rural. Chambre d'agriculture de Valence 1968

EDF. Correspondance (1970-1972). Notes à l'intention de M. Houillier. Groupe de travail. Comptes-rendus. Réunions. Conseil Supérieur [1970-1972]

Enquête « APPCA » Population-Superficie [1961]

Enquête Structures Superficie à 2 UTH [1962]

Enquête CNASEA. Ain à Haute-Loire septembre 1967

Enquête CNASEA. Loire-Atlantique à Territoire de Belfort septembre 1967

Établissement à la terre 1969

Exploitation 1970

[Expropriations] [1965-1967]

FASASA 1971-1972

Fermage. Habitat rural. Équipement rural [sans date]

[Fermage. PAR. Baux ruraux] 1966-1968

[Fermage. PAR. Baux ruraux] 1969-1970

Fonds de dossier. [René] Pichereau. Échanges amiables 1955-1960

GAEC. FASASA. Fermage. Calamités 1965-1968

IVD 1969-1970

IVD 1971-1972

Les problèmes fonciers 1970

Migrations rurales. Mutations d'exploitations 196-1970

Politique des structures. Loi d'orientation. 2 UTH [1962]

Structures 2 UTH. Enquête à dépouiller 1962

Structures 2 UTH. Délibérations et partie des réponses des CA dépouillées 1962-1963

Politique générale des structures et affaires sociales 1966-1971

Réforme des sociétés. Réforme des régimes matrimoniaux. Droit rural et successions. Affaires APPCA Kulhmann. Baux communaux. Bail à construction. Expropriation jusqu'à mai 1968

Remembrement 1968-1972

Restructuration foncière 1973

Réunions régionales EDF et APPCA [1962-1964]

Revenu cadastral [1960-1964]

SAFER 1964-1969

SMI [Superficie minimum d'installation] 1970

Sociétés foncières. SAD 1966-1970

Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base 1960

Structures [Dossiers CPG] 1961-1962

Structures agricoles (2) : réponses des Chambres d'Agriculture départementales à une 1<sup>ère</sup> enquête 1960

## 14. Aménagements régionaux

Agriculture et aménagement 1973

Aménagement du territoire [1965-1970]

Aménagement rural [1965-1969]

CNAR [+CNAR/APCA] 1968-1975

Enquêtes PAR (2 cartons) 1974

Étude DATAR Bassin parisien 1970

Métropoles d'équilibres 1973-1974

Projet de loi d'orientation foncière et urbaine [1966-1967]

Villes nouvelles [1960-1974]

Dossiers ORÉAM [Organisation d'étude d'aménagement de l'aire métropolitaine, par les services régionaux de l'Équipement] 1969

Aisne. Oise 1969

Basse-Seine 1969

Centre 1969

Côte-d'Azur. Corse 1969

Lorraine 1969

Pays de la Loire 1969

Rhône-Alpes 1969

Rhône-Alpes [II] 1969

Courrier de la sous-direction de l'Aménagement du Territoire 1972-1973

Courrier de la sous-direction de l'Aménagement du Territoire 1974

## 15. Organisations professionnelles

CENAG (dossier de presse de la DRE) 1964

CENAG [Centre de l'Agriculture d'Entreprise] 1964-1966

Centre national des expositions et concours agricoles [CENECA] 1965-1967

Chambres de Commerce et d'Industrie 1959-1965

Chambres de Commerce et d'Industrie et APCCI 1965-1966

Chambres de Commerce, Chambres de Métiers, Comité National Permanent, [...] 1951-1958

Chasse. Associations communales. Avis des chambres 1970

Classes Moyennes : Comité national de Liaison et d'action. Congrès 1965-1966

CNERP [Conseil National des Économies Régionales et de la Productivité] 1971-1975

CNJA (dossier de presse de la DRE) 1964-1965

CNPF (dossier de presse de la DRE) 1967-1972

Comité central paritaire 1952-1953

Comités économiques agricoles. Groupements de Producteurs. Association de Coordination technique agricole (ACTA) 1964-1965

Confédération générale du travail (CGT) 1965

F.O. hebdo et F.O. magazine 1967-1971

FNSEA (dossier de presse de la DRE) 1964

FNSEA (dossier de presse de la DRE) 1965

FNSEA (dossier de presse de la DRE) 1966

Groupements de producteurs et Unions 1965-1972

Groupements de producteurs 1960-1964

Groupements de producteurs 1967-1973

Presse. Documentation socio-professionnelle. FO (Force ouvrière) 1965

Presse. Documentation socio-professionnelle. FO (Force ouvrière) 1966

Syndicats intercommunaux. GAEC 1960-1964

Union des Offices des Transports et des PTT 1950 à 1965

## **16. Chambres d'agriculture**

Élections aux chambres d'agriculture [régime électoral] 1957-1958

Révision des listes électorales 1957-1958

Régime électoral des chambres d'agriculture 1958

Élections aux chambres d'agriculture. Propagande : extraits de journaux régionaux et divers. Préparation des élections. Projet de tract. Statistiques électorales. Presse : article publié dans les journaux régionaux « quand les agriculteurs votent ». Circulaires 1959

Élections aux chambres d'agriculture. Propagande dans les journaux départementaux 1959

Élections 1964. Ain à Aube 1964

Élections 1964. Aude à Corrèze 1964

Élections 1964. Corse à Finistère 1964

Élections 1964. Gard à Isère 1964

Élections 1964. Jura à Maine-et-Loire 1964

Élections 1964. Manche à Moselle 1964

Élections 1964. Nièvre à Pyrénées-Orientales 1964

Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne 1964

Élections 1964. Seine-et-Oise à Vienne 1964

[= lacune Haute-Vienne, Vosges, Yonne et Territoire de Belfort]

Chambres d'Agriculture. Élections. Statut. Règlement intérieur. Chambres d'Agriculture étrangères

[1964-1970]

Activité des chambres d'agriculture. Bilan 1964-1971

Personnel des CA Algérie. Dossier IV à VII (avant affectation). Dossier VIII à IX (après affectation)

[1965-1966]

Personnel des CA d'Algérie. Répartition FNPCA. Dossier XII-XIII [1965-1966]

Personnel des CA d'Algérie. Répartition FNPCA. Dossier XIV-XV [1965-1966]

Circulaire n° 26.062. Statut du personnel administratif des CA. 21 juillet 1967

Chambres d'Agriculture. Comité de gestion. Fonds d'avances. Correspondance avec le Ministère de l'Agriculture. Personnel [1968-1970]

Élections aux Chambres d'Agriculture [liste des groupements et syndicats agricoles, par département]

1964

Élections [aux Chambres d'Agriculture] [coupures de presse] 1964

## 17. Divers

Affaires diverses [1966-1969]

Algérie et rapatriés [dossier de presse] [jusqu'en 1966]

Aliments bétail. Emprunts Pays-Bas [1960-1974]

Collectif 1972

Commercialisation des produits agricoles. Zones spéciales d'action rurale. Droit d'établissement des étrangers. Collectivités locales. 1960 à 1964

Dévaluation du franc du 8 août 1969 [dossier de presse] 1969

Divers (sans date)

Divers (12 dossiers mobiles) [1950-1959]

Documentation divers [1970-1973]

Documentation Sarre [1956-1959]

Enquête Agrométéorologie 1973

Faim dans le monde 1960 à 1964

Résultats de l'enquête concernant l'écoute radiophonique rurale 1974

SEF [Statistiques et études financières, bulletin du Ministère des Finances] [1962-1968]

## 18. Dossiers cotés

Dossiers contenant essentiellement des coupures de presse — sauf indications contraires — classées suivant l'ordre utilisé par le centre de documentation.

B 35. Personnalités. Lettre A-D [1930-1960 environ]

B 35. Personnalités. Lettre E [1930-1960 environ]

B 35. Personnalités. Lettre F-K [1930-1960 environ]

B 35. Personnalités. Lettre L-P [1930-1960 environ]

B 35. Personnalités. Lettre R-V [1930-1960 environ]



B 5. B 81. [1960-1965]

Chili [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Congo belge [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Costa Rica [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Côte-d'Ivoire [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 5. Gold Coast [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Dahomey [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

République dominicaine [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Erythrée italienne [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Gabon [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Mali [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Ile Maurice [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Nyassaland [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Tchad [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Haute-Volta [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

B 81. Haïti [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Jamaïque [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Nicaragua [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Porto-Rico [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Salvador [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Chine [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

Colombie [Généralités. Économie. Politique. Agriculture] [1960-1965]

C 40. C 41. C 412. D 2242. C 142. C 149. C 147. [1942-19]

C 40. Réforme administrative 1956

C 41 (ou D 11). Ministère de l'Intérieur, de l'Industrie et du Commerce, de la Famille et de la Santé [coupures de presse] [1955-1960]

C 412. Ministère de l'Agriculture. Direction et services. DSA : Direction des Services Agricoles

[1942-1949]

D 2242. Service militaire [1962-1963]

C 142. Mobilisation. Démobilisation [1956-1964]

C 149. Défense passive [1935-1956]

C 147. Anciens combattants. Emploi obligatoire des mutilés de guerre (1955-1959). Retraite du combattant (1955-1960). [Dossiers divers (1953-1955)] [1953-1960]

C 62. D 230.

C 62. CEA Confédération Européenne de l'Agriculture [1960-1967]

D 230. Droit pénal et criminel. Généralités [1955-1968]

- C 321. C 43. C 321. C 322. C312. C 312. C 331. C 322.  
 C 321. Assemblée nationale [1958-1960]  
 C 43. Établissements publics nationaux. ONIC [rapports] [1959-1966]  
 C 321. [notices et portraits des membres de section du Conseil Économique et Social]  
 1965  
 C 322. [Sénat, liste des sénateurs avec notices] 1966  
 C 312. [Composition du Gouvernement et des cabinets ministériels] 1965  
 C 331. [notices et portraits des membres de section du Conseil Économique et Social]  
 1966  
 C 322. [Groupes et commissions du Conseil de la République] 1957  
 E 0 [1949-1964]  
 E 0. Organisations professionnelles. Généralités [1949-1959]  
 E 0. Groupements de producteurs 1964  
 E 0. Organisation professionnelle 1966  
 E 10. Chambres d'Agriculture. Généralités. Bibliographie, textes réglementaires, généralités (définitions, nature, but, fonctionnement, organisation des CA), adresses, évènements, bilan d'activité.  
 [1979]  
 E 111. Élections aux chambres d'agriculture 1927-1967  
 E 111. Élections aux chambres d'agriculture [1964-1967]  
 Élections aux chambres d'agriculture de 1967. Réponses des chambres d'agriculture à l'enquête de l'APCA février 1967  
 Étude de Paul M. Bouju 1964  
 E 111. Élections aux chambres d'agriculture. 1979, 1976, 1974, 1970, 1967, 1964 (Résultats, commentaires, textes)  
 E 1141. CA. Personnel. Recherches de situations. Offres d'emploi. 1955-1967  
 E. 1152. Budget des CA 1959-1965  
**E 13. FNPAPCA** [Fonds nationale de péréquation et d'action professionnelle des chambres d'agriculture] **1964-1967**  
 E 14. Chambres d'Agriculture d'Outre-Mer [1959-1975]  
 E 15. Chambres d'Agriculture étrangères [1959-1975]  
 E 16. Liaisons internationales des CA [1959-1975]  
 E 22. APCA. Sessions plénières 1960-1966  
 E 2311. Président APCA. Textes 1962-1965  
 E 2313. Lettres mensuelles récapitulatives 1963-1967  
 E 2313. Lettres mensuelles récapitulatives (n° 74-107) 1968-1970  
 E 232. CPG [Comité Permanent Général] 1965-1966  
 E 232. CPG [Comité Permanent Général] [1965]

- E 2323. CPG 1965-1969
- E 237 [AFPA. Trie Château] [1965-1966]
- E 237. Administration [concerne prioritairement la formation professionnelle] [1950-1965]
- E 238. FNPCA 1964-1965
- E 252-254-281-285 [1955-1972]
- E 252. L'Opinion Agricole 1966-1967
- E 254. Enquête 63.1. [avec feuillets bleus des 13 réponses supplémentaires] 1963
- E 281. Rapports sur l'activité des services [idem Documentation] 1960-1972
- E 285. Actions concertées CA-CCI-CM 1955-1964
- E 31. Organisations agricoles nationales [1934-1955]
- UNSA, Cahiers généraux de la paysannerie, questionnaire, [1938 ou 1939]
- Paul MOLEUX, Quelle peut-être la participation de l'Agriculture à la reprise du Commerce extérieur de la France, Bayeux, 1945, 34 p.
- Paul MOLEUX, La politique française du commerce extérieur et l'agriculture, rapport, 1<sup>er</sup> décembre 1936, 63 p.
- J.-E. LUCAS, *Le logement rural*, rapport APPCA, Commission Générale d'organisation professionnelle et de législation rurale, 1939, 91 p.
- Brochures diverses concernant les fruits et légumes
- Paquette de la FNSEA, Quelques vérités sur l'agriculture, 1952
- L'Agriculture de la France*, plaquette offerte à la CEA en 1950 par les associations françaises membres de la Confédération Générale de l'Agriculture
- La France Laitière*, [sans date, autour de 1955], 92 p.
- La France Laitière, 1934, 221 p.
- E 31. CETA [1952-1959]
- E 31
- E 31. CGA 1946-1960
- E 31. FNSEA 1946-1950
- E 31-32 [1932-1964]
- E 31. Syndicats agricoles nationaux. CNJA [1955-1964]
- E 32. Coopération nationale 1932-1962
- E 31-E 731. Divers. Brochures. J. O. Agriculture [1960-1968]
- E 32. Assemblée permanente 1951-1964
- E 32. CGA. FNSEA [1946]
- E 32. Coopération agricole nationale. Approvisionnement. Niveau national [1950-1959]
- E 32. FNSEA 1955
- E 32 FNSEA 1956

- E 322. FNSEA 1964
- E 322. Syndicats agricoles d'exploitants. MODEF. FDSEA. [1965]
- E 3310. Coopération agricole [1964-1965]
- E 3310. Coopération agricole. Généralités [1965-1966]
- E 3310. CNMCCA [1965-1968]
- E 3312. Coopératives 1958
- E 3312. Fédération nationale de la Coopération agricole 1960-1968
- E 3315 [Coopérations vinicoles [1929-1959]
- E 34. Caisses centrales d'Assurances Mutuelles Agricoles [1957-1959]
- E 34. MSA [1965]
- E 34. MSA [1965-1967]
- E 38. Caisse centrale d'assurances mutuelles agricoles risque « incendie » [1956-1958]  
[Carton non coté] [1945-1965]
- E 60. Interprofession agricole [1959-1963]
- E 59. Comices agricoles [1949-1959]
- E 56. Coopérations. Niveau départemental et local [1945-1959]
- E 52. Coopération. Niveau départemental et local. Divers secteurs [1959-1965]
- E 42. Coopération laitière. Niveau régional [1950-1959]
- E 35. Associations syndicales 1952-1959
- E 35. Associations agricoles nationales. FNCETA 1960-1965
- E 711-712-713-714-719-720-730 [1931-1960]
- E 730. Artisanat rural (niveau local) 1941-1959
- E 720. Artisanat rural (organisation général et niveau national) 1931-1960
- E 719. Artisanat : données générales, réforme du statut artisanal (1946-1959), régime fiscal des artisans, Commission de l'artisanat au Commissariat général au Plan (III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Plan)
- E 714. Syndicats ouvriers 1959-1965
- E 713. CNPF
- E 713. PME
- E 712. Chambres de Métiers 1940-1960
- E 711. APCCI
- E 812-E 813. [1950-1973]
- E 812. CEA 1972-1973
- E 813. Organisations internationales à compétence agricole sur le plan européen. Confédération européenne de l'agriculture jusqu'à 1969
- E 813. FIPA [Fédération internationale des producteurs agricoles] jusqu'à 1968

## VIII. Presse et communication

### 1. Direction des relations extérieures (DRE)

DRE Courrier 1960-1962

DRE Notes 1962 à 1972

DRE Courriers Doubles blancs 1963-1965

DRE Courrier Doubles blancs 1966-1967

DRE Commission mixte APCA FNSEA 1966-1967

DRE Courrier I 1969

DRE. Revue de presse hebdo 1969

DRE Courrier II 1970

DRE Courrier III 1971

DRE Courrier IV 1972

DRE Courrier V 1973

DRE Courrier 1974-1975

DRE Notes 1973-1974 ; 1977-1978 ; 1982-1983

DRE Secrétariat de direction 1973-1980

DRE Courrier 1968

### 2. Éditos

Éditos. Discours. Président Blondelle. *L'opinion agricole* Session 1966

Édito. Conférences de presse. Session 1967

Éditoriaux. Discours. Conférences de presse du Président Blondelle Session 1969

Éditoriaux du Président de l'APCA 1971

### 3. Communiqués de presse

Communiqués de presse 1965

Communiqués de presse 1966-1967

Communiqués de presse 1968

Communiqués de presse 1969

Communiqués de presse, 1969-1970. Presse 1969-1972. Journée d'études mai 1971. [coupures de presse exclusivement] [1969-1972]

Communiqués de presse 1970

Communiqués de presse 1971

Communiqués de presse 1972

Communiqués de presse 1973

Communiqués de presse 1974

---

Communiqués automne 1974

#### **4. Albums photos**

un album par année de 1966 à 1974, présentant surtout le stand de l'APCA au salon de l'Agriculture

#### **5. Bulletins**

### **IX. Peluriers (classeurs contenant exclusivement des doubles)**

#### **1. Classement chronologique**

Doubles verts classés chronologiquement depuis 1965, théoriquement déjà présents dans les autres cartons sous la forme de doubles jaunes, mais pouvant aider à la reconstitution d'une correspondance.. de 1965 à 1974

#### **2. Lettres et courrier**

Lettres 1<sup>er</sup> janvier-15 avril 1971

Lettres 16 avril-31 juillet 1971

Lettres 1<sup>er</sup> août-30 novembre 1971

Lettres 1<sup>er</sup> décembre 1971-10 mars 1972

Lettres 13 mars-30 mai 1972

Lettres 31 mai-27 septembre 1972

Lettres 1973 (4 cartons)

Lettres 5 novembre 1973-23 janvier 1974

Lettres 24 janvier-30 avril 1974

Courrier 1956

Courrier 1957

Courrier 1958

Courrier 1958-1959-1960

Courrier 1959 (3 classeurs)

Courrier 1960 (3 classeurs)

Courrier 1961 (3 classeurs)

Courrier 1962 (2 classeurs)

Courrier 1963 (3 classeurs)

Courrier 1964 (3 classeurs)

Courrier 1965 (3 classeurs)

Courrier 1966 (2 classeurs)

Courrier 1967 (3 classeurs)

Courrier 1968 (3 classeurs)

Courrier 1969 (4 classeurs)

Courrier 1970 (2 classeurs)

Courrier 1970

Doubles courriers. Notes intérieures 1967-1968

### **3. Divers**

Notes et rapports 1<sup>er</sup> janvier-31 juillet 1968

Notes et rapports août-décembre 1968

Circulaires ministérielles 1971-1972

### **X. Divers :**

Mémento des secrétaires administratifs : septembre 1955-mai 1956

Presse (dossier sans date)

Statistique 1959 à juin 1961

Télex 1964

Télex 1964-1965

Télex 1966

Télex 1970-1971-1973

Fournisseurs 1953 à 196 (?)

## **Deuxième partie : Autres fonds d'archives**

---

### **I. Archives nationales**

#### **Centre historique des Archives nationales (CHAN)**

#### **F<sup>1</sup> : Ministère de l'Intérieur. Administration générale**

##### **Objets généraux**

F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946.

##### **Élections**

##### ***Rapports politiques des Préfets : 1945-1958***

F<sup>1cII</sup> 142 : Situation politique des départements. Rapports sur diverses élections. Études sur le scrutin d'arrondissement. Répercussions des changements territoriaux de communes sur les résultats électoraux (Ain à Basses-Alpes)

- F<sup>1cll</sup> 143 : idem (Hautes-Alpes à Aveyron)  
 F<sup>1cll</sup> 144 : idem (Bouches-du-Rhône à Corrèze)  
 F<sup>1cll</sup> 145 : idem (Corse à Doubs)  
 F<sup>1cll</sup> 146 : idem (Drôme à Haute-Garonne)  
 F<sup>1cll</sup> 147 : idem (Gers à Jura)  
 F<sup>1cll</sup> 148 : idem (Landes à Loiret)  
 F<sup>1cll</sup> 149 : idem (Lot à Meurthe-et-Moselle)  
 F<sup>1cll</sup> 150 : idem (Meuse à Oise)  
 F<sup>1cll</sup> 151 : idem (Orne à Pyrénées-Orientales)  
 F<sup>1cll</sup> 152 : idem (Bas-Rhin à Sarthe)  
 F<sup>1cll</sup> 153 : idem (Savoie à Seine-et-Marne)  
 F<sup>1cll</sup> 154 : idem (Seine-et-Oise [Yvelines] à Var)  
 F<sup>1cll</sup> 155 : idem (Vaucluse à Territoire de Belfort)  
 F<sup>1cll</sup> 156 : idem (Guyane à Martinique)

### **Élections professionnelles, 1952-1956**

F<sup>1cll</sup> 487 : Chambres d'agriculture. Dossiers de principe, 1957-1962.

F<sup>1cll</sup> 488 : Élections des Chambres d'Agriculture. Aude-Isère. Fixation des dates. Convocation des électeurs. 1964

F<sup>1cll</sup> 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964.

### **Esprit public et élections**

Rapports de Préfets. Ministère de l'Intérieur. Vichy, 1940-1944. (Classement départemental) [microfilms] : F<sup>1clll</sup> 1135 à 1198

F<sup>1clll</sup> 1199 à 1204 : Rapports de Préfets régionaux, 1942-1944. (Classement par capitales régionales)<sup>4473</sup> (microfilmé)

F<sup>1clll</sup> 1205 à 1233 : Rapports de Préfets, fin 1944, 1945, 1946. (Classement départemental) [contient pour les années 1946 des renseignements sur les syndicats agricoles, sur les élections de la CGA et des FDSEA]

<sup>4473</sup>

NB : Les rapports des Commissaires de la République (in 1944-1946 sont classés avec le « Service central des Commissaires de la République », F 1a 4020-4027



F<sup>1cIII</sup> 1234 à 1337 : Rapports de Préfets, 1947-1957

## **F<sup>7</sup> : Police générale**

### **Rapports des préfets**

F<sup>7</sup> 12970 à 13023 : Rapports des préfets, commissaires spéciaux et commissaires de police sur l'esprit public et la situation politique, économique et sociale. Classement départemental (1908-1938). [en fait 1915-1938]

F<sup>7</sup> 13024 à 13029 : Rapports hebdomadaires des préfets. Classement départemental. Mars-décembre 1934.

F<sup>7</sup> 13030 à 13042 : Rapports mensuels des préfets et des commissaires spéciaux. Classement départemental. 1919-1924 et 1931-1936.

### **Ligues et mouvements politiques divers (1899-1935)**

F<sup>7</sup> 13241 : Groupes divers (1912-1935). Parti agraire et paysan (1933). Entente paysanne (1927-1933). Croix de Feu (1935). Francistes (1935). Mouvements monarchistes divers : dissidents de l'Action française (1930-1931). Tradition française [légitimistes] (1926-1927). Bonarpartistes (1912-1917).

### **Fédérations et syndicats corporatifs (1852-1936). Agriculture (1904-1936)**

F<sup>7</sup> 13624 : Rapport de synthèse en trois parties : travailleurs des champs, bûcherons, ouvriers horticoles (sd. vers 1908). Fédération des bûcherons (1904-1924). Fédération horticole (1906-1919).

F<sup>7</sup> 13625 : Congrès agricoles (1909-1910, 1921, 1929-1932). Crises et agitation viticole (1911, 1920-1921, 1930-1932)

F<sup>7</sup> 13626 : Mouvement agricole. Notes générales et presse (1904-1920)

F<sup>7</sup> 13627 : Mouvement agricole. Notes générales et presse (1921-1925)

F<sup>7</sup> 13628 : Mouvement agricole. Notes générales et presse (1926-1936)

F<sup>7</sup> 13629 : Mouvement agricole. Notes générales et presse, dossiers départementaux (1933)

F<sup>7</sup> 13938 : Associations (1890-1935). Assurances sociales (1928-1930). Attitudes de divers mouvements face aux assurances sociales : CGT, CGTU, corps médical, catholiques, paysans (1928-1930). Journée de protestation du 5 juillet 1930. Rapports généraux sur les assurances sociales (1928-1930).

### **Secrétariat d'État à la Guerre : documentation sur le Parti communiste et la Résistance (1917-1942)**

---

F<sup>7</sup> 15003-15011 : Résistants et gaullistes : notes de renseignement, rapports, tracts, presse, publications, listes nominatives (classement chronologique, 1940-1942)

F<sup>7</sup> 15003 : juillet-9 décembre 1940

F<sup>7</sup> 15004 : 10 décembre 1940-février 1941

F<sup>7</sup> 15005 : mars-mai 1941

F<sup>7</sup> 15006 : juin-août 1941

F<sup>7</sup> 15007 : septembre-octobre 1941

F<sup>7</sup> 15008 : octobre 1941-février 1942

F<sup>7</sup> 15009 : mars-8 juin 1942

F<sup>7</sup> 15010 : 9 juin-20 août 1942

F<sup>7</sup> 15011 : 21 août 1942-novembre 1942

### **Dossiers RG**

F<sup>7</sup> 15475 à 15539 : Personnalités décédées du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1974)

F<sup>7</sup> 15741 à 15750 : Personnalités décédées avant 1975 du monde politique, syndical, artistique et scientifique : dossiers individuels classés par n° de dossiers (1941-1975)

F7 15535, dossier 9418	Monicault (de)
F7 15522, dossier 9425	Blondelle
F7 15750/B, dossier 30731	Sarron
F7 15517/B, dossier 5346	Richier
F7 15749, dossier 19235	Delmas
F7 15534, dossier 2839	Assaillit
F7 15484, dossier 2243	Guilhem
F7 15493/B, dossier 2821	Jaubert
F7 15494/B, dossier 2918	Moustier (de)
F7 15517/B, dossier 5190	Louvray
F7 15746, dossier 9017	Budes de Guébriant
F7 15743, dossier 4106	Marty
F7 15521, dossier 8612	Martin
F7 15750/A, dossier 24458	Villatte
F7 15495, dossier 2977	Simon
F7 15523/B, dossier 10001	Boucher
F7 15747, dossier 10300	Rostand
F7 15744, dossier 4689	Patizel
F7 15747, dossier 13446	Barré
F7 15749, dossier 19485	Quatrebarbes (de)
F7 15484, dossier 2228	Cournault
F7 15499, dossier 4170	Le Léannec
F7 15485, dossier 2314	Naudin
F7 15513, dossier 4786	Goré
F7 15746, dossier 8441	Corbière
F7 15742, dossier 2641	Aveline
F7 15750/A, dossier 21774	Vidal
F7 15519, dossier 7708	Hartmann
F7 15486/B, dossier 2449	Veyssière
F7 15528, dossier 13496	Douet de Graville (du)
F7 15536, dossier 790	Loynes (de)
F7 15528, dossier 13829	Tardy
F7 15742, dossier 2305	Harent
F7 15492, dossier 2719	Debregeas
F7 15516, dossier 4879	Barbier
F7 15528, dossier 13837	Viaux-Cambuzat

## F<sup>10</sup> : Agriculture

### Chambres d'agriculture

F<sup>10</sup> 1575-1576. Chambres d'agriculture [1851-1865]

F<sup>10</sup> 1575. Chambres d'Agriculture (Exécution de la loi du 20 mars 1851). Organisation : correspondance (en particulier délibération des Conseils généraux). Ain à Lozère 1851.

F<sup>10</sup> 1576. *Idem*. Maine-et-Loire à Yonne (1851). Circulaires, récapitulation des délibérations des Conseils généraux ; élection des membres du Conseil général d'Agriculture, correspondance relative en règlement des comptes (1851). Réponse à la

circulaire du 8 décembre portant invitation d'ajourner la session de la chambre d'Agriculture (1851). Loir-et-Cher : procès-verbaux de la session de 1865.

[1851-1865]

AD XIX C Agriculture [1927-1943]

AD XIX C 115

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de l'Allier 1927-1940

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Charente 1929-1941

et de la Corrèze 1927-1942

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département des Côtes-du-Nord 1927-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Creuse 1927-1941

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Gironde 1927-1942

et du Jura 1927-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département du Lot-et-Garonne 1927-1943

et du Maine-et-Loire 1934-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Manche 1928-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département du Nord 1928-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de l'Orne 1927-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département des Basses-Pyrénées 1929-1941

et des Pyrénées-Orientales 1928-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département du Rhône 1928-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Savoie 1927-1943

Chambres départementales d'agriculture. Travaux des chambres. Délibérations. Procès-verbaux des séances. Département de la Seine-Inférieure 1927-1943

AD XIX C 116 : Usages locaux. Recueils élaborés par les Chambres d'Agriculture. Départements A à Y. 1929-1934

### Corporation paysanne

F<sup>10</sup> 4944 (6 O) : Le syndicalisme en France avant la CNP, Collection des textes législatifs, par ordre chronologique et par ordre méthodique, de 1940 à 1942.

F<sup>10</sup> 4945 à 4951 : Commission d'organisation corporative

F<sup>10</sup> 4952 : Conseil permanent provisoire. Organisme temporaire chargé d'achever la mission de la CNOC par l'art. 16, § 2 du décret du 16 décembre 1942.

F<sup>10</sup> 4954 : Conseil national corporatif. Séance inaugurale du CNC le 31 mars 1943. Correspondance, préparation, notes des séances, discours du ministre de l'Agriculture, M. Bonnafous, et autre discours faisant le bilan du travail effectué pour fonder le CNP. Vote pour désigner les membres du Comité permanent, le Syndic national et le Syndic national adjoint.

F<sup>10</sup> 4967 : Direction des services centraux (suite). Service financier. [...] Subventions des Chambres d'Agriculture, avril 1942. Dévolution des actifs des Chambres d'Agriculture à la CNP, novembre 1943-février 1944.

F<sup>10</sup> 4972 : Action syndicale. Organisation syndicale, organisation du service, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, des Comités d'organisation syndicale, puis des Unions régionales corporatives ; 1940-1943, organismes à dissoudre ; 1942-1944. Inspection, rapports, etc. Comités régionaux d'organisation corporative [Listes de personnalités agricoles en zone libre, Liste des unions régionales affiliées à l'Union nationale des syndicats agricoles en zone occupée, Liste des associations agricoles non rattachées à l'UNSA en zone occupée], 1941-1942. Liste par département. Liste des chefs de districts. Anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942. Nouvelles listes idem 1944. Nouvelles listes des URCA depuis juin 1944. Divers : Fédération des Planteurs de la Côte Est de Madagascar, PV de la réunion du 17 mai 1940.

F<sup>10</sup> 4973 : Statuts des URCA et syndicats locaux. Répartition géographique des URCA (Comité d'organisation syndicale), février 1941-avril 1942. Correspondance avec le Ministère de l'Agriculture au sujet de la fondation des URCA. Rapport et propositions de nominations de délégué régionaux, 1942. Idem, 1943.

F<sup>10</sup> 4974 : Questions financières : Budgets des URCA. Cotisations. 1941-1944. Échelon provincial (représentation corporative auprès des Préfets régionaux). Liste des fédérations homologuées. Organisation, correspondance, divers. Fédérations provinciales (classées par départements). Fédération provinciale du Sud-Est, 1941-1942. Fédération provinciale du Sud-Est, 1941-1942.

F<sup>10</sup> 4975 : Action syndicale (suite). Echelon régional : statuts, Listes diverses (syndics URCA), rapports entre la Direction des Services d'Armistice et l'URCA, règlements corporatifs des URCA. Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Echelons cantonal et local : liste des chefs de districts, agents cantonaux, listes des syndics communaux.

F<sup>10</sup> 4976 à 5046 [Unions régionales corporatives agricoles (Suite). Dossiers 1F à 22F et 1J à 5J (reclassés par départements) : chaque dossier de département est composé comme suit : constitution de l'URCA, liste des syndicats, composition du bureau, date des dernières réunions, correspondance avec la CNP (Paris), correspondance avec Vichy (pour les départements ZNO)]

F<sup>10</sup> 5047 : Relations entre les Unions et les représentants des pouvoirs publics : questionnaires, 19 novembre 1942. Correspondance avec la Direction de la coopération, 1941-1944. avec la Direction des Services techniques, 1942-1944. Correspondance

divers : M. Caziot (1942), M. de Guébriant (1941-1942), M. Goussault (1943), M. Pointier (1943-1944).

F<sup>10</sup> 5052 : Direction de la Propagande

F<sup>10</sup> 5053 : Direction de la Propagande (1941-1943). Impositions, rapports entre maires et syndics, 1942-1943 ; Production, ressources, bénéfiques agricoles, etc., 1941-1944 ; Chambres d'agriculture, 1942-1944 ; Caisse Nationale de Crédit Agricole, 1941-1944 ; Fédération corporative de la Mutualité agricole, 1941-1944 ; Fédération française des travailleurs de l'Agriculture, 1941 ; Fédération nationale des groupements corporatifs français, 1942 ; Légion française des combattants, 1942-1943 ; Association amicale des directeurs de groupements agricoles français ; octobre-novembre 1943 ; Divers.

F<sup>10</sup> 5104 : Dossiers personnels du syndic national Adolphe Pointier. Affaires avec les URCA et autres. 1. Question de la mutualité dans l'Aveyron : correspondance (Dr. Aurignac), 1943-1944. 2. Affaire Chaffard Sime au sujet du Syndicat départemental d'approvisionnement des Bouches-du-Rhône, correspondance et rapport, 1943-1944. 3. Affaire Gailhard-Bancel, dans la Drôme, correspondance, mai-octobre 1943. 4. Affaire Grimaud, dans les Hautes-Alpes : correspondance, mai-novembre 1943. 5. Affaire Bohuon, en Ille-et-Vilaine : correspondance, septembre 1943-avril 1944. 6. Organisation géographique du Haut et du Bas-Dauphiné, avril 1943-mai 1944. 7. Affaire de Nancy dans les Landes, mai-septembre 1943. 8. Affaire Pestre et Grenier d'Albine dans la Loire, mai 1943-avril 1944. 9. Cas Damiand, dans la Loire, juillet-septembre 1943. 10. Affaire de Las Cases dans la Lozère : rapport, correspondance, novembre 1943-juin 1944. 11. Dossier Seine-Inférieure : unification de la Mutualité, septembre 1943-avril 1944. M. Lerebous et affaire Jeunes Paysans, septembre 1943. 12. Dossier Lance (à propos de l'Union Coopérative des fruitières de Franche-Comté), novembre 1942-juillet 1943. 13. Dossier ONIC : correspondance, rapports, avril 1943-janvier 1944. 14. Affaires personnelles dans la Somme : correspondance, 1942-1944. 15. Composition des conseils régionaux, 1943-1944.

F<sup>10</sup> 5108 : Dossiers personnels du syndic national Adolphe Pointier. [...] Cas particuliers : Rignault, Baudoin, Champrenault, Donnat, Gravier, Lacroix, Lescop, Poullot, Quenetaïn, Rouvière, 1943-1944.

F<sup>10</sup> 5146 : Relations extérieures (suite). Relations avec les Ministères : Finances, Production industrielle, Présidence du Conseil. Dissolution d'organismes professionnels agricoles. Chambres d'Agriculture. Commissions paritaires. Chambre syndicale. Groupes spécialisés : projets, problèmes, réunions. Interventions diverses.

### **Cabinet du Ministre de l'Agriculture**

F<sup>10</sup> 5537 : Télégrammes adressés au ministère, février-avril 1945. Correspondance au départ (pelures), 1950.

F<sup>10</sup> 5538 : Correspondance au départ (pelures), 1951

F<sup>10</sup> 5539 : Correspondance au départ (pelures), 1952

F<sup>10</sup> 5540 : Correspondance au départ (pelures), 1953 (janvier-16 octobre)

F<sup>10</sup> 5541 : Correspondance au départ (pelures), 1954 (1<sup>er</sup> janvier-14 juin)

F<sup>10</sup> 5542 : Correspondance au départ (pelures), 1954 (15 juin-31 décembre)

F<sup>10</sup> 5543 : Correspondance au départ (pelures), 1955 (janvier-juin)

F<sup>10</sup> 5544 : Correspondance au départ (pelures), 1955 (juillet-décembre)

F<sup>10</sup> 5545 : Correspondance au départ (pelures), 1956 (avril-décembre) et 1957 (janvier-décembre)

F<sup>10</sup> 5546 : Correspondance au départ (pelures), 1958 et 1959 (septembre-décembre)

## **2. Centre des Archives contemporaines à Fontainebleau (CAC)**

Les archives touchant aux chambres d'agriculture qui sont conservées au Centre des archives contemporaines (CAC) de Fontainebleau ont été versées par le bureau de la tutelle des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, du Service des affaires financières et économiques du Ministère de l'Agriculture. Elles l'ont été entre 1977 et 1994, comme l'indiquent les deux premiers chiffres du numéro de versement (cote CAC). La cote donnée ensuite est la cote interne aux archives. La liste suivante a été réalisée à partir de l'état de versement établi en 1988 et constitué des sommaires de chaque versement. Ceux-ci ont été complétés en fonction des révisions opérées depuis cette date et des précisions que nous avons jugées utiles d'apporter pour en éclairer le détail. Enfin, nous donnons un aperçu du contenu des versements postérieurs à 1988, selon le même principe. Pour l'ensemble, les articles ne contenant pas de documents antérieurs à 1975 n'ont pas été retenus.

770414 (CA 1 □ 339)

Art. 1 □ 340. Tutelle des Chambres d'agriculture, 1960-1973.

Art. 22-78. Budgets et comptes financiers des chambres et de leurs établissements classés par années et par départements, [1960-1970].

Art. 22-39. Budgets et comptes financiers, 1967.

Art. 40-50. Budgets et comptes financiers, 1960.

Art. 51-78. Budgets et comptes financiers, 1970.

Art. 79-84. Programmes d'action pour 1964-1968.

Art. 85-123. Budgets et comptes financiers des chambres et de leurs établissements classés par années et par départements, [1965-1966]

Art. 85-103. Budgets et comptes financiers, 1965.

Art. 104-123. Budgets et comptes financiers, 1966.

Art. 131-301. Budgets et comptes financiers des chambres et de leurs établissements classés par années et par départements, [1961-1972]

Art. 131-144. Budgets et comptes financiers, 1964.

Art. 145-158. Budgets et comptes financiers, 1963.

Art. 159-170. Budgets et comptes financiers, 1962.

Art. 171-180. Budgets et comptes financiers, 1961.

Art. 181-212. Budgets et comptes financiers, 1969.

Art. 213-238. Budgets et comptes financiers, 1968.

Art. 239-268. Budgets et comptes financiers, 1971.

Art. 269-301. Budgets et comptes financiers, 1972.

Art. 304-340. Budgets et comptes financiers des chambres et de leurs établissements classés par années et par départements, 1973.

[N.B. Les articles 1-21, 124-130, 302-303 ont été repris par la mission en 1983 en sortie définitive] et reclassés en 9 CA, 7 CA, 6 CA.

780050 (CA 340-377)

Art. 1-38. Chambres d'agriculture et leurs établissements : budgets et comptes financiers classés par départements (budgets 1973 pour celle de l'Ardèche), 1973-1974.

800143 (CA 450-508)

Art. 1-63. Chambres d'agriculture, 1961-1977.

Art. 60-63 (CA 509-512). Minutiers du bureau des chambres d'agriculture, minutier général, 1961-1975, minutier de la section investissements, 1967-1975, 1961-1975.

800476 (1 CA)

1 CA 1-52. Opérations immobilières des chambres d'agriculture : demandes d'autorisation d'emprunter et décisions ministérielles concernant des opérations immobilières destinées au relogement de leurs services : projets d'acquisition de terrains et de constructions d'immeubles ; soumission des projets techniques et devis des opérations à la commission centrale de contrôle des opérations immobilières (jusqu'en 1969) puis aux commissions départementales ou régionales des opérations immobilières de l'architecture et des espaces protégés (décret du 28 août 1969) ; déclarations d'utilité publique pour les immeubles acquis par les chambres d'agriculture (par arrêté ministériel, puis par arrêté préfectoral depuis 1972), classement par départements, 1929-1974.

840213 (8 CA)

8 CA 1-36. Demandes d'autorisation d'emprunter en vue de financer la réalisation d'opérations immobilières et de divers établissements, (acquisition de matériels, machines, équipements informatiques, véhicules, cheptel et autres biens meubles) et décisions ministériels (arrêtés ou décrets) autorisant ces opérations financières, 1953-1980.

Chambres départementales, pour l'essentiel, classées par département

Une dizaine d'établissements ou services d'utilité agricole à compétence interdépartementale (EUACI-SUACI), classés au département de leur siège

Quatre Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), également classées au département de leur siège.

840214 (9 CA). Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), 1944-1981.

9 CA 1. Notes sur l'organisation de la profession agricole en France, sur le statut juridique et la législation des Chambres d'agriculture, de la coopération agricole et du syndicalisme agricole, 1944-1960 ; compte-rendu de la réunion de l'APPCA du 24 novembre 1948 relative à la reprise d'activité des Chambres d'agriculture.

Circulaires de l'APPCA, 1944-1952, 1955.



Chambres régionales d'agriculture ; représentation des organisations professionnelles agricoles à la Commission de développement économique régionale, projet relatif au transfert des CRA et à leur implantation sous forme d'établissements publics dans les régions de programme, projets de décret relatifs aux CRA : notes, correspondance, 1963-1967.

*Lettre récapitulative* de l'APPCA, n° 11 (1964), n° 5 (1965)

Rapport d'activité APPCA 1964-1965 et rapport du Directeur général des services au Président de l'APPCA relatif à la réforme des services de l'APPCA, 4 février 1965 ; notes relatives à la réorganisation de l'APPCA, 1965.

Compte-rendu général des représentations assurées au titre de l'APPCA au cours de l'année 1965.

Notes de présentation des établissements et services d'utilité agricole à compétence départementale et interdépartementale (EUA, SUA et EUACI et SUACI), 1965.

Discours de clôture du 48<sup>e</sup> congrès de la Mutualité, de la Coopération et du crédit Agricole à Cannes par M. Edgar Faure, Ministre de l'Agriculture, juin 1966.

9 CA 2. Acquisitions immobilières pour la création d'un centre de formation agricole et le transferts des locaux de l'APCA : correspondance, dossiers techniques, 1959-1965.

- en vue de la création d'un Centre de Formation et de perfectionnement agricole, projet de location du château de Betz dans l'Oise (projet abandonné), 1959-1960.

- transfert et extension de l'APPCA.

9 CA 3-8. Budgets et comptes administratifs de l'APCA et des services d'utilité agricole, 1957-1979.

9 CA 9-16. Sessions de l'APPCA et de son Comité permanent général, 1963-1969, 1975-1981.

850070 (6 CA)

6 CA 1-25. Élections aux chambres d'agriculture, 1951-1976.

6 CA 1. Élections aux chambres d'agriculture : correspondance, réclamations, contentieux,

1951-1957.

6 CA 2. *Idem.* 1958-1962. (à noter : quelques arrêtés préfectoraux, parfois sous forme d'affiches, fixant les modalités des élections, 1959 ; statistique des électeurs inscrits pour 1961)

6 CA 3-5. Élections de 1964, 1963-1966.

6 CA 6-7. Élections de février 1967, 1966-1970.

6 CA 8-13. Élections de mai 1970, 1970-1971.

6 CA 14-17. Élections de février 1974, 1974.

6 CA 25. Élections de février 1952. Arrêtés préfectoraux fixant la date et les modalités des élections (1952). Révision supplémentaire des listes électorales (1954), 1952-1954.

870394 (13 CA)

13 CA 1-35. Tutelle des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, 1973-1984.

13 CA 33. École supérieure d'ingénieurs et techniciens pour l'agriculture (ESITPA) : budgets et comptes financiers, 1973-1977.

13 CA 35. Fédération nationale des comités régionaux d'expansion, de promotion et de propagande des ressources agricoles, alimentaires et touristiques de leur province (FNCRA-Provinces de France) : budgets et comptes financiers, 1973-1978.

900439 (18 CA 1-66)

18 CA 1-54. Financement des chambres d'agriculture, 1960-1989.

18 CA 1-7. Projet de décret relatif au financement des dépenses d'établissement et de fonctionnement des chambres d'agriculture, de leurs services d'utilité agricole, de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, du Fonds national de péréquation et d'action professionnelle et des centres régionaux de la propriété forestière, 1960-1982.

18 CA 1. 1960-1963.

18 CA 2. 1964-1966.

18 CA 3. 1967-1971.

18 CA 4. 1972-1973.

18 CA 5. 1974-1975.

18 CA 8-40. Autorisations d'emprunts accordées aux chambres régionales et aux chambres départementales d'agriculture, 1970-1986.

18 CA 8. Collection chronologique des décrets autorisant les chambres régionales d'agriculture et arrêtés autorisant les chambres départementales d'agriculture à contracter des emprunts : décrets, arrêtés, rapports au Premier ministre, rapports au ministre, fiches d'opération, correspondance, 1970-1974.

18 CA 10-40. Classement départemental, 1970-1986.

18 CA 41-54. Fonds national de péréquation et d'action professionnelle des chambres d'agriculture. Réunions du comité de gestion du Fonds : procès-verbaux, contrats d'avances, dossiers de réunion, notes, correspondance, décisions prises dans le cadre du fonds de prêts et de la section ordinaire du fonds. Classement chronologique, 1964-1988.

18 CA 41. 1964-1966.

18 CA 42. 1967-1969.

18 CA 43. 1970-1972.

18 CA 44. 1972-1974.

18 CA 45. 1974-1977.

18 CA 55-66. Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Demandes d'autorisation de participation d'une chambre d'agriculture au capital d'une SAFER dans le cadre des dispositions de l'article L 551-5, 2<sup>e</sup> alinéa du Code rural : notes, correspondance, statuts, décrets, délibérations, 1961-1989. (classement départemental)

900476 (17 CA 1-24)

17 CA 18. Préparation du décret n° 68-100 du 30 janvier 1968 portant substitution aux chambres départementales de la Seine et de la Seine-et-Oise d'une chambre interdépartementale d'agriculture de l'Île de France : notes, correspondance, versions successives du décret, avis du Conseil d'État, circulaire, 1963-1968.

17 CA 19-23. Régime financier des chambres d'agriculture, 1951-1984.

17 CA 19. Contentieux budgétaire et comptable, garantie d'emprunts, parc automobile, vérification des comptes, interventions de la Cour des comptes, régime fiscal, régies d'avances et de recettes : textes, notes, correspondance, contentieux, courrier parlementaire, 1951-1984.

17 CA 20. Contentieux financier : jugements, 1964-1966.

Fonds national de péréquation et d'action professionnelle des chambres d'agriculture : textes, notes, correspondance, 1962-1973.

17 CA 21. Autorisations budgétaires accordées aux chambres d'agriculture : notes, correspondance, délibérations, autorisations de dépenses. Ain à Indre, 1964-1984.

17 CA 22. Autorisations budgétaires accordées aux chambres d'agriculture : notes, correspondance, délibérations, autorisations de dépenses. Haute-Saône à Territoire de Belfort, 1964-1984.

17 CA 24. Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). Mise en place, fonctionnement, cotisations des chambres d'agriculture, élections : notes, correspondance, contentieux, arrêtés, comptes rendus de réunions, circulaires, 1963-1979.

910188 (10 CA 1-77)

10 CA 1-77. Organisation et fonctionnement des Chambres d'agriculture.

10 CA 1-2. Collection d'arrêtés relatifs à la tutelle des Chambres d'agriculture.

10 CA 1. 1941-1946.

10 CA 2. 1947-1954.

10 CA 3-5. Collection de circulaires relatives à la tutelle des Chambres d'agriculture.

10 CA 3. 1949-1953.

10 CA 4. 1954-1957.

10 CA 5. 1963-1964.

10 CA 6-8. Réforme du régime juridique des élections et du fonctionnement des Chambres d'agriculture. Modifications de différents articles du Titre I du livre IV du Code rural : notes, correspondance, textes, avis du Conseil d'État, 1952-1973.

10 CA 6. Notamment : élaboration des décrets des 22 mars 1957, 26 septembre 1969 et 7 janvier 1970.

10 CA 8. Régime financier et comptable des chambres d'agriculture et des établissements

ou services d'utilité agricole à compétence interdépartementale ou interrégionale : notes, correspondance, textes, 1967-1976.

10 CA 9. Création, composition et fonctionnement des Chambres régionales d'agriculture : notes, correspondance, arrêtés portant création, délibérations, 1967-1982.

---

10 CA 10. Réunions en session ordinaire des Chambres d'agriculture : procès-verbaux, sessions mai-juin 1949, novembre-décembre 1949.

10 CA 11. Chambre d'agriculture de la Sarre : note, ordonnance portant création, 1948.

Chambres d'agriculture des départements d'Algérie : notes, correspondance, textes, circulaires,

comptes-rendus de réunions, vœux, coupures de presse, 1942-1962.

10 CA 13. Attributions consultatives, représentation des Chambres départementales d'agriculture dans les conseils, comités, commissions, institutions financières et organismes bancaires : notes, correspondance, textes, 1959-1977.

Codification des usages locaux par les Chambres départementales d'agriculture : notes,

correspondance, rapports, délibérations, 1950-1968.

10 CA 14-20. Vœux des Chambres d'agriculture.

10 CA 14. Vœux de Chambres régionales d'agriculture, 1967-1968. Vœux de Chambres

départementales d'agriculture : classement départemental, 1967.

10 CA 15. Vœux de Chambres départementales d'agriculture : classement départemental,

1967 (suite).

10 CA 16. Vœux de Chambres départementales d'agriculture : classement départemental, 1968.

10 CA 17. Vœux de Chambres départementales d'agriculture : classement départemental,

1968 (suite).

10 CA 19. Motions de Chambres départementales d'agriculture : classement départemental, 1967.

10 CA 20. Motions de Chambres départementales d'agriculture : classement départemental, 1968.

10 CA 21-26. Conventions de gestion indirecte contractuelle : notes, correspondance, classement départemental, 1962-1983.

10 CA 27-36. Financement des Chambres d'agriculture, 1941-1983.

10 CA 27. Subventions versées directement par les Chambres d'agriculture aux organismes

nationaux en application de la loi du 2 décembre 1940 : notes, correspondance, tableaux récapitulatifs, 1941-1943.

Liquidation de la coopération paysanne, de l'ex-mission de restauration paysanne : notes, correspondance, tableaux récapitulatifs, 1942-1966.

Budgets primitifs, exercice 1949.

Budgets additionnels, exercice 1949.

- 10 CA 28. États comparatifs des ressources provenant des impositions perçues pour le compte des Chambres d'agriculture en 1959 et celles votées au titre de 1960.
- 10 CA 29. États comparatifs des charges de 1964 et 1965.
- 10 CA 30. États comparatifs des charges de 1965 et 1966.
- 10 CA 31. États comparatifs des charges de 1966 et 1967.
- 10 CA 32. États de l'évolution des produits et des charges de 1965 à 1968.
- 10 CA 33. États comparatifs des charges d'amortissement des emprunts en 1971 et 1972, et en 1972 et 1973.
- 10 CA 37-43. Personnels des Chambres d'Agriculture, 1946-1984.
- 10 CA 37. Élaboration du statut du personnel administratif des CDA : notes, correspondance, arrêtés, circulaires, comptes-rendus de réunions, 1952-1978.
- 10 CA 38. Commission nationale paritaire du personnel administratif des CDA : comptes-rendus de réunions, dossiers de séance, 1973-1978.
- 10 CA 39. Commission régionale paritaire du personnel des Chambres d'agriculture : comptes-rendus des réunions, dossiers de séance, 1966-1969.
- 10 CA 41. Formation professionnelle et apprentissage agricole : notes, correspondance, rapports, textes, comptes-rendus de réunions, coupures de presse, conférence, sessions de perfectionnement, journées d'information, 1949-1965.
- 10 CA 42. Reclassement du personnel français des Chambres d'agriculture d'Algérie, du Maroc et de Tunisie [élaboration du décret du 13 juin 1964, problèmes posés par le reclassement des agriculteurs et du personnel administratif des Chambres d'agriculture d'Algérie], 1962-1966.
- 10 CA 43. Reclassement du personnel français des Chambres d'agriculture d'Algérie, du Maroc et de Tunisie [réunion de la Commission nationale paritaire du personnel administratif des Chambres d'agriculture du 8 septembre 1964, dossiers individuels, élaboration du décret du 5 mars 1965, de l'arrêté du 25 août 1965, correspondance diverse], 1946-1968.
- 10 CA 44. Recensement des établissements publics : notes, correspondance, circulaires, états des crédits et des effectifs, 1969-1970.
- 10 CA 46-61. Syndicats agricoles inscrits au niveau départemental ou au bureau du travail et de l'emploi à la préfecture de Paris : statuts, listes nominatives des membres des conseils d'administration des syndicats professionnels agricoles, 1946-1983.
- 10 CA 46-47. Classement départemental.
- 10 CA 48-61. Classement par numéros de matricules.
- 10 CA 62-63. Cour des comptes, 1953-1983.

10 CA 62. Observations formulées par la cour des comptes lors de la vérification des comptes des Chambres d'agriculture : observations, notes, correspondance, 1955-1973, 1982.

Évolution des ressources et des attributions des Chambres d'agriculture et de l'APPCA : notes, correspondance, référés, circulaires, 1960-1963.

Apurement des comptes des Chambres d'agriculture : notes, correspondance, 1965-1970.

Arrêt de la cour des comptes sur la comptabilité de l'APPCA et de ses organismes associés :

notes, correspondance, arrêts, 1967-1983.

10 CA 63. Difficultés relatives au règlement des honoraires d'architecte dus par les Chambres d'agriculture et l'APPCA : notes, correspondance, référés, délibérations, 1953, 1968, 1975.

10 CA 64-77. Élections aux Chambres d'agriculture, 1948-1983.

10 CA 64. Correspondance générale, 1969-1976.

Décrets portant modifications ou délimitations des circonscriptions électorales :

notes, correspondance, textes, délibérations, classement départemental, 1951-1982.

10 CA 71. Chambre d'agriculture de Corse : résultats du scrutin des 3 et 24 mai 1970, scrutin du 21 février 1974 (notes, correspondance, arrêtés préfectoraux, télex).

Chambres d'agriculture des DOM-TOM : généralités sur les élections, le fonctionnement

et le financement (notes, correspondance, textes, résultats, télex, contentieux divers), 1959-1975.

Guadeloupe, 1961-1975.

10 CA 72. Guyane, 1948, 1958-1978.

10 CA 73. Martinique, 1952-1976.

10 CA 74. Réunion, 1961-1978, 1983.

910296 (7 CA 1-18)

7 CA 1-18. Autorisation de participation financière des chambres régionales et départementales d'agriculture dans des associations, syndicats, coopératives agricoles et tous groupements ayant un objet agricole, ainsi qu'à la fondation et au capital de sociétés par actions (en application de l'article L 511-5 du code rural, remplacé par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 86-1123 du 17 octobre 1986 portant déconcentration de diverses décisions administratives relatives aux chambres d'agriculture) : notes, correspondance, dossiers de demande de participation financière, classement régional et départemental, 1955-1990.

7 CA 1-3. Chambres régionales d'agriculture.

7 CA 4-18. Chambres départementales d'agriculture.

940622 (22 CA 1-6)

22 CA 1-6. Budgets des Chambres d'agriculture

22 CA 5-6. Inspections générale des Finances, rapports d'enquêtes, rapports de vérification, 1970-1971, 1986.

## II. Archives départementales

### 1. Archives départementales du Rhône

#### Chambre d'agriculture

##### Série M

7 M Agriculture (1800-1940) Fonds de la préfecture 1<sup>ère</sup> partie 7 M 1-208

7 M 4 Conseil d'agriculture.— Création et mise en place de correspondants dans chaque département : ordonnance, circulaires du ministère de l'Intérieur, correspondance (1919-1929) ; remise en activité et création, dans chaque département, d'un conseil départemental, et, dans chaque arrondissement, d'un comité consultatif : ordonnance, circulaires ministérielles, correspondance (1829-1831) 1819-1831

7 M 5-6 Commission départementale d'agriculture 1850-1951

5 Séances de la commission 1850-1851

6 Activité, dénombrement des bestiaux 1850-1851

7 M 7-10 Chambres consultatives d'agriculture

7 Incitation à la création de chambres consultatives : circulaire ministérielle demandant l'avis du préfet au sujet de la création des chambres (1840), loi du 20 mars 1851 (circulaire 29), encouragement à la création de sociétés d'agriculture et de comices agricoles (circulaire 8), correspondance relative à l'application de la loi du 20 mars 1851 1840-1851

8 Séances des chambres : circulaires ministérielles, comptes rendus et procès-verbaux des séances. *Recueil des Actes administratifs* (imprimés), correspondance (1852-1856) ; demandes d'avis du ministère de l'Agriculture sur des projets de loi (1873-1875) ; demande de participer au projet de fondation d'une banque de l'agriculture (1864) 1852-1875

9 Personnel, nomination, démissions et renouvellement : arrêtés préfectoraux, extraits des registres des arrêtés, listes des membres (par arrondissement), correspondance (1851-1890) ; demande ministérielle de la nomination d'une représentant au conseil général de l'agriculture (1852)

1851-1890

10 Réorganisation des chambres suite à l'arrêt de leur fonctionnement : circulaires ministérielles, décret du 25 mars 1852, arrêtés préfectoraux, correspondance 1850-1912

7 M 11-34 Chambre départementale d'agriculture 1853-1940

11-32 Élection des délégués 1919-1939

11 Demande de candidature pour représenter les groupements agricoles et les particuliers : circulaires, déclaration de candidature 1933-1939

12-14 Organisation des élections 1919-1939

12 Mise en place des élections des délégués des associations et syndicats agricoles 1919-1920

13 Nomination du délégué municipal pour participer à la commission de la révision de la liste électorale 1925-1939

14 Établissement de la liste électorale 1919-1939

15-27 Demandes d'inscription des groupements agricoles sur les listes électorales 1920-1938

15 Demandes formulées par les sociétés agricoles : rapports, statuts, correspondance (classement par ordre alphabétique) 1925-1938

16 Demandes formulées par les comices agricoles : rapports, statuts, correspondance (classement par ordre alphabétique) 1925-1938

17 Demandes formulées par les coopératives agricoles : rapports, statuts, correspondance (classement par ordre alphabétique) 1925-1938

18-24 Demandes formulées par les caisses d'assurance : rapports, statuts, correspondance (classement thématique) 1920-1938

25 Demandes formulées par les caisses de crédit : statuts, correspondance (classement par ordre alphabétique des communes) 1925-1938

26-27 Demandes formulées par les syndicats agricoles : rapport, statuts, correspondance (classement thématique) 1920-1938

28-29 Listes des électeurs 1925-1939

28 Liste des électeurs particuliers : relevés numériques par commune, liste électorale de Brignais (1938) 1925-1939

29 Liste des groupements agricoles électeurs : circulaires, arrêtés (affiches), listes des associations et syndicats agricoles admis à prendre part aux élections, nomination des représentants des groupements appelés à voter, tableaux, correspondance 1925-1939

30-32 Résultats des votes : procès-verbaux des opérations de l'assemblée électorale des communes des arrondissements de Lyon et Villefranche-sur-Saône (classement par canton), résultats des votes des groupements agricoles, circulaires, bordereaux récapitulatifs (par commune) des votes par correspondance des groupements agricoles 1933-1939

30 (Arrondissement de Lyon) 1933

31 (Arrondissement de Villefranche-sur-Saône) 1936

32 1939

33-34 Sessions de la chambre : comptes rendus et procès-verbaux, circulaires ministérielles, correspondance, fascicules imprimés 1853-1940

33 1853 ; 1856 ; 1927-1931

34 1932-1940

## Série Z

Série Z Sous-Préfecture Villefranche-sur-Saône

Z 56 219 Chambre départementale d'agriculture : État des listes électorales.— nominations des délégués communaux 1919-1920, 1925, 1926, 1927-1928, 1929, 1930

## Série W



3556 W Agriculture dans le Rhône (1940-1960)

Organismes représentatifs de l'agriculture

Chambre d'agriculture du Rhône

Généralités

3556 W 32 Comptabilité : arrêtés de la cour des comptes (1944), arrêtés ministériels fixant des rémunérations annuelles, notes et correspondance (Contient également des documents relatifs à la comptabilité de la chambre régionale d'Agriculture, située à Lyon) 1942-1945

3556 W 33 Comptes administratifs, budgets additionnels et primitifs, visas et transmission au ministère de l'Agriculture : circulaires ministérielles, budgets et comptes par exercice, notes et correspondance 1949-1951

3556 W 34 Séances ordinaires.— Fascicules imprimés (1940-1942), circulaires ministérielles, procès-verbaux, rapports, notes et correspondance (1949-1956) 1940-1956

Élections

3556 W 35-36 Constitution et révision des listes électorales 1951.

35 Désignation de délégués de l'administration et de délégués de conseils municipaux : arrêtés préfectoraux, extraits de délibérations de conseils municipaux, notes et correspondance.

36 Inscription sur les listes électorales des groupements agricoles, des associations et des syndicats (concerne des syndicats, le groupement de défense contre les ennemis des cultures, des caisses de crédit agricole mutuel, des coopératives agricoles, des caisses de mutualité sociale agricole et des caisses mutuelles agricoles d'assurance et de réassurance) et instruction de requêtes individuelles : circulaire préfectorale, liste des caisses locales agricoles, certificats de notification, demandes d'inscription, listes des membres du bureau et du conseil d'administration, statuts, extraits des comptes, notes et correspondance (classement par groupement).

3556 W 37 Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (classement par arrondissement, par canton et par commune) 1952

3556 W 38 Révision des listes électorales, désignation de délégués de l'administration et de délégués de conseils municipaux pour l'arrondissement de Villefranche : circulaires ministérielles et préfectorales, arrêtés préfectoraux, délibérations de conseils municipaux, presse, communiqués de presse, affiches, notes et correspondance 1954-1955

3556 W 39 Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (par communes) 1955

3556 W 40-42 Constitution et révision des listes électorales 1957

40 Inscription sur les listes électorales des groupements agricoles, des associations, et des syndicats : demande d'inscription, liste des membres du bureau et du conseil d'administration, statuts, extraits des comptes 1957

41 Circulaires préfectorales aux maires, arrêté préfectoral, communiqués de presse, affiches, procès-verbaux de la commission réglant les réclamations, demandes d'inscription sur les listes électorales des associations agricoles avec statuts, liste des membres des conseils d'administration et extraits des comptes (par groupement), liste des groupements non maintenus aux élections, notes et correspondance 1957

42 Désignation de délégués de l'administration et de délégués de conseils municipaux : arrêtés préfectoraux, circulaire préfectorale aux maires, délibérations de conseils municipaux, notes et correspondance.

3556 W 43-44 Listes électorales (classement par canton et par commune) 1957

43 Arrondissement de Lyon

44 Arrondissement de Villefranche

3556 W 45 Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (par communes) 1959

### **Mérite agricole**

1 M 272-274 Mérite agricole 1885-1926

272 Propositions, ordre chronologique (1885-1904). Dossiers individuels de titulaires, ordre alphabétique, A-D 1885-1914

273 Dossiers individuels de titulaires, E-Z (1885-1914). Dossiers individuels de candidats (1885-1922).

274 : Promotion spéciale des mutilés de guerre (1923-1926). Promotion des agriculteurs dont la famille est fixée sur la même exploitation depuis plus de cent ans, circulaires, listes collectives

1922-1923

Z56/50, Distinctions honorifiques, Mérite agricole, commercial et social, propositions, 1930-1939.

### **Tribunaux paritaires de baux ruraux**

3556 W 48-49 : Etablissement des listes des bailleurs et preneurs à fermage ou à colonat partiaire (classement par canton puis par commune) : procès-verbaux de dépôt de liste, notes et correspondance 1946

48 Arrondissement de Lyon

49 Arrondissement de Villefranche

3556 W 89-90 : Listes électorales des bailleurs et preneurs (classement par arrondissement, par canton et par commune). 1957

89 Arrondissement de Lyon

90 Arrondissement de Villefranche

### **Corporation paysanne**

reprendre sur mémoire de Martin

### **Enquêtes agricoles**

notamment

122 W 16-17 Etats communaux (classement par canton et par exploitant) : modèles B et C automne 1942

122 W 19-20 Etats communaux (classement par commune et par exploitant) : modèle A

automne 1942

122 W 50-77 Fiches des exploitations agricoles (par canton) 1943-1945

122 W 78-98 Fichier provisoire des exploitations agricoles automne 1942

### **Cabinet du Préfet**

437 W 190 Agriculture, instruction d'affaires en liaison avec le ministère et les services locaux : rapports mensuels de la Direction des services agricoles et de la direction des services vétérinaires, compte rendu mensuel de conjoncture économique et agricole, pv de réunion, dossier de liquidation de la coopérative laitière de Loire-Ampuis, liste des membres du bureau de la Fédération agricole départementale, notes des RG, pv de gendarmerie, fiches individuelles de notation, arrêtés préfectoraux, dossier relatif aux contrats de vigneronnage, correspondance 1945-1959 (non librement communicable, s'adresser au président de salle)

3353 W 1-8 : Cabinet du Préfet (1939-1944). Réorganisation des corps municipaux, dossiers par commune (1939-1944)

283 W 67 : CDL de Francheville. Actions contre des miliciens, novembre 1944.

283 W 175 : Rapports des RG sur les résultats des élections cantonales de la CGA (1<sup>er</sup> février 1946)

3764 W 17 Organisations professionnelles agricoles, reconstitution des syndicats et création du comité départemental d'action agricole : arrêtés préfectoraux, rapports, circulaires, correspondance. 1944-1945

## **2. Archives départementales de Savoie**

Série M : Agriculture

22 M<sup>I</sup> Agriculture. Documents généraux

22 M<sup>I</sup> 17 : Personnel des services agricoles 1877-1944

22 M<sup>I</sup> 34 : Équipement des communes (enquête de la Chambre d'Agriculture) 1953

22 M<sup>II</sup> 1-65 : Chambre d'Agriculture 1860-1961

22 M<sup>II</sup> 1 : Instructions. Affaires diverses (1860-1943). Délibérations (1927-1940) [1927-1943]

22 M<sup>II</sup> 2 : Renouvellements 1875-1913

22 M<sup>II</sup> 3 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry 1925

22 M<sup>II</sup> 4 : Listes électorales. Autres arrondissements 1925

22 M<sup>II</sup> 5 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry 1926

22 M<sup>II</sup> 6 : Listes électorales. Autres arrondissements 1926

22 M<sup>II</sup> 7 : Élections. Dossier général 1926

- 
- 22 M<sup>II</sup> 8 : Élections. Dossier général 1927
- 22 M<sup>II</sup> 9 : Élections. Procès-verbaux 1927
- 22 M<sup>II</sup> 10 : Élections 1928 ; 1930
- 22 M<sup>II</sup> 10<sup>bis</sup> : Élections. Dossier général 1928 ; 1930
- 22 M<sup>II</sup> 11 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry 1930
- 22 M<sup>II</sup> 12 : Listes électorales. Arr. d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne 1930
- 22 M<sup>II</sup> 13 : Listes électorales. Révision 1932
- 22 M<sup>II</sup> 14 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry 1933
- 22 M<sup>II</sup> 15 : Listes électorales. Arr. d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne 1933
- 22 M<sup>II</sup> 16 : Élections. Procès-verbaux (lacunes) 1933
- 22 M<sup>II</sup> 17 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry 1935
- 22 M<sup>II</sup> 18 : Listes électorales. Arr. d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne 1935
- 22 M<sup>II</sup> 19 : Listes électorales. Déclarations des mutuelles 1935
- 22 M<sup>II</sup> 20 : Élections. Procès-verbaux 1936
- 22 M<sup>II</sup> 21 : Listes électorales. Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 1938
- 22 M<sup>II</sup> 22 : Élections. Procès-verbaux (lacunes) 1939
- 22 M<sup>II</sup> 23 : Délibérations 1949-1953
- 22 M<sup>II</sup> 24 : Comptes et budgets 1927-1942
- 22 M<sup>II</sup> 25 : Délibérations. Vœux 1932-1943
- 22 M<sup>II</sup> 26 : Élections. Nominations 1928-1941
- 22 M<sup>II</sup> 27 : Comptes et budgets. Délibérations. Vœux 1954-1957
- 22 M<sup>II</sup> 28 : Élections. Dossier général 1952
- 22 M<sup>II</sup> 29 : Élections. Délégués des conseils municipaux et du Préfet 1952
- 22 M<sup>II</sup> 30 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (A-Chamoux) 1952
- 22 M<sup>II</sup> 31 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (Châtelard-M) 1952
- 22 M<sup>II</sup> 32 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (P-Y) 1952
- 22 M<sup>II</sup> 33 : Listes électorales. Arrondissement d'Albertville 1952

- 22 M<sup>II</sup> 34 : Listes électorales. Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 1952
- 22 M<sup>II</sup> 35 : Listes électorales. Catégories 1 à 5 1952
- 22 M<sup>II</sup> 36 : Listes électorales. Catégorie 6 (syndicats) 1952
- 22 M<sup>II</sup> 37 : Listes électorales. Catégorie 6 (mutuelles B-D) 1952
- 22 M<sup>II</sup> 38 : Listes électorales. Catégorie 6 (mutuelles Acc.) 1952
- 22 M<sup>II</sup> 39 : Élections. Dossier général 1955
- 22 M<sup>II</sup> 40 : Élections. Dossier général 1957
- 22 M<sup>II</sup> 41 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (A-L) 1957
- 22 M<sup>II</sup> 42 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (M-Y) 1957
- 22 M<sup>II</sup> 43 : Listes électorales. Arrondissement d'Albertville 1957
- 22 M<sup>II</sup> 44 : Listes électorales. Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 1957
- 22 M<sup>II</sup> 45 : Listes électorales. Catégories 1 à 6 1957
- 22 M<sup>II</sup> 46 : Listes électorales. Catégories 6 et 7 1957
- 22 M<sup>II</sup> 47 : Listes électorales. Arrondissement d'Albertville (Aime-Bozel) 1959
- 22 M<sup>II</sup> 48 : Listes électorales. Arrondissement d'Albertville (Grésy-Ugine) 1959
- 22 M<sup>II</sup> 49 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (Aix-Chamoux) 1959
- 22 M<sup>II</sup> 50 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (Châtelard-Motte) 1959
- 22 M<sup>II</sup> 51 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (Pont-Yenne) 1959
- 22 M<sup>II</sup> 52 : Listes électorales. Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 1959
- 22 M<sup>II</sup> 53 : Listes électorales. Délégués des conseillers municipaux 1959
- 22 M<sup>II</sup> 54 : Élections. Dossier général et procès-verbal 1959
- 22 M<sup>II</sup> 55 : Listes électorales. Catégories 1 à 5 1959
- 22 M<sup>II</sup> 56 : Listes électorales. Catégorie 6 (n° 1-220) 1959
- 22 M<sup>II</sup> 57 : Listes électorales. Catégorie 6 (n° 222-543) 1959
- 22 M<sup>II</sup> 58 : Listes électorales. Délégués des conseillers municipaux 1961
- 22 M<sup>II</sup> 59 : Listes électorales. Arrondissement d'Albertville 1961
- 22 M<sup>II</sup> 60 : Listes électorales. Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 1961

22 M<sup>II</sup> 61 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (A-E) 1961

22 M<sup>II</sup> 62 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry (M-Y) 1961

22 M<sup>II</sup> 63 : Listes électorales. Catégories 1 à 6 1961

22 M<sup>II</sup> 64 : Listes électorales. Catégories 1 à 6 (suite) 1961

22 M<sup>II</sup> 65 : Listes électorales. Révision 1961

Autres cartons de la série M concernant directement la chambre d'agriculture de la Savoie

M 5348 : Service interdépartemental d'utilité agricole et de développement 1966-1970

M 3107 : Listes électorales. Arrondissement d'Albertville. Cantons A-B 1963

M 3108 : Listes électorales. Arrondissement d'Albertville. Cantons G-U 1963

M 3109 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry. Cantons A-C 1963

M 3110 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry. Cantons E-P 1963

M 3111 : Listes électorales. Arrondissement de Chambéry. Cantons R-Y 1963

M 3112 : Listes électorales. Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 1963

M 3453 : Élections. Dossier général 1964

M 4636 : Élections. Dossier général 1967

M 5676 : Élections. Dossier général 1970

M 4631 : Élections. Procès-verbal, catégorie Anciens exploitants. Cantons A-L 1970

M 4632 : Élections. Procès-verbal, catégorie Anciens exploitants. Cantons M-Y 1970

M 4628 : Élections. Procès-verbal, catégorie Propriétaires. Cantons A-G 1970

M 4629 : Élections. Procès-verbal, catégorie Propriétaires. Cantons L-Y 1970

M 4626 : Élections. Procès-verbal, catégorie Salariés. Cantons A-G 1970

M 4627 : Élections. Procès-verbal, catégorie Salariés. Cantons L-Y 1970

M 3950 : Comptes et budgets 1954-1962

M 4064 : Comptes et budgets 1966-1971

M 3948 : Délibérations et vœux 1954-1958

M 3949 : Délibérations et vœux 1959-1962

M 4541 : Délibérations et vœux 1963-1966

M 4063 : Délibérations et vœux 1967-1971

Cartons de la série M concernant indirectement la chambre d'agriculture

M 321 : Usages locaux à caractère agricole (enquêtes) 1861 ; 1913

M 322 : Usages locaux à caractère agricole (1932). Codification des usages locaux à caractère urbain : projet (1934-1936) [1932-1936]

M 3943 : Concours (Expositions internationales, championnats de labours, maisons fleuries, etc.) 1951-1958

M 3942 : Concours général agricole 1951-1963

M 3947 : Aide technique et financière de productivité. Instructions. Village-témoins de Bellecombres-en-Bauges 1952-1957

Série M : Listes nominatives de recensement (communes de résidence des présidents successifs de la chambre d'agriculture de la Savoie)

M 310 : La Motte-Servolex 1906-1936

M 294 : Vimines 1876-1936

M 289 : Villard-d'Héry 1876-1936

M 298 : Saint-Sigismond 1876-1936

M 159 : Chignin 1876-1936

Personnel municipal

M 714 (II) : Mutations survenues dans le personnel municipal des communes chefs-lieux (1913-1924) ; mutations survenues dans le personnel municipal des communes non chefs-lieux : états mensuels (1882-1925, lacunes) 1877-1925

M 715 : Instructions (1925-1939) ; états des maires et adjoints élus dans les communes chefs-lieux (1925 et 1929). Mutations survenues dans le personnel municipal des communes chefs-lieux (1925-1934) ; mutations survenues dans le personnel municipal des communes non chefs-lieux : états mensuels (1925-1935) 1925-1939

M 846 : Tableaux des conseillers municipaux (registres) 1925

M 847 : Tableaux des conseillers municipaux (registres) 1929

M 848 : Tableaux des conseillers municipaux (registres) 1935

M 4735 : Ancienneté. Liste des conseillères (1961) *etc.* 1946-1971

M 4844 : Renouvellement général des maires et adjoints. Dossier général 1945

M 4415 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes A-C 1945

M 4416 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes D-N 1945

M 4417 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes O-Y 1945

M 4844 : Renouvellement général des maires et adjoints. Dossier général 1947

M 4418 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes A-C 1947

M 4419 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes D-P 1947

M 4420 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes Q-Y 1947

M 4844 : Renouvellement général des maires et adjoints. Dossier général 1953

M 4425 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes A-E 1953

M 4426 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes F-P 1953

M 4427 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes Q-Y 1953

M 4844 : Renouvellement général des maires et adjoints. Dossier général 1959

M 4428 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes A-D 1959

M 4429 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes E-O 1959

M 4430 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes P-Y 1959

- M 4648 : Renouvellement général des maires et adjoints. Dossier général 1965
- M 3264 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes A-B 1965
- M 3265 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes C-F 1965
- M 3266 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes G-M 1965
- M 3267 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes N-S 1965
- M 3268 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V. Communes T-Y 1965
- M 4701 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V d'installation. Arrondissement de Chambéry 1971
- M 4702 : Renouvellement général des maires et adjoints. P-V d'installation. Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 1971
- Série 3 P : Matrices cadastrales (communes de résidence des présidents successifs de la chambre d'agriculture de la Savoie)
- 3 P 1678 : Saint-Sigismond. Matrice cadastrale des propriétés non bâties 1913-1933
- 3 P 551-552-553 : La Motte-Servolex. Matrice cadastrale des propriétés non bâties 1913-1958
- 3 P 853-854 : Vimines. Matrice cadastrale des propriétés non bâties 1914-1961
- 3 P 837-838 : Villard-d'Héry. Matrice cadastrale des propriétés non bâties 1913-1937
- 3 P 328-329 : Chignin. Matrice cadastrale des propriétés non bâties 1913-1944
- Série W (versements plus tardifs de la Préfecture de la Savoie)
- Recensements démographiques
- 993 W 82 : La Motte-Servolex. Bordereaux de maison 1946
- 992 W 65 : La Motte-Servolex. Bulletins individuels 1946
- 993 W 143 : Saint-Sigismond. Bordereaux de maison. Feuilles de ménage 1946
- 993 W 158 : Villard-d'Héry. Bordereaux de maison 1946
- 993 W 162 : Vimines. Bordereaux de maison 1946
- C<sup>te</sup> E. Amédée de FORAS, Armorial et nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie, volume II : Chevelu-Forestier, Grenoble, Édouard Allier éditeur, 1878, 462 p.

### III. Archives des chambres départementales d'agriculture : exemple de la chambre d'agriculture de la Savoie

Procès-verbaux :

Procès-verbaux des sessions reliés 1927-1942 ; 1949-1951

Procès-verbaux de sessions 1952-1955

*idem* 1956-1958

*idem* 1959

*idem* 1960

*idem* 1961

*idem* 1962



*idem* 1963

*idem* 1964

*idem* 1965

*idem* 1966

*idem* 1967

*idem* 1968

*idem* (+ compte rendu de l'activité des conseillers) 1969

*idem* 1970

*idem* 1971

*idem* 1972

*idem* 1973

*idem* 1974

Procès-verbaux des réunions de bureau 1952-1978

Activités des services

Tourisme. Aménagement. SUACI (Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (I) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (II) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (II) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (IV) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (V) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (VI) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (VII) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (VIII) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (IX) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (X) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (XI) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (XII) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (XIII) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (XIV) 1960-1978

Tourisme. Aménagement. SUACI (XV) 1960-1978

SUAD (1967-1973). Dossier développement (1971-1973) [1967-1973]

SUAD. Divers 1970-1973

SUAD-EDE 1969-1970-1971

SUAD-EDE 1972-1973-1974

Service de tourisme rural de la Chambre d'Agriculture 1969-1979

---

Service de tourisme rural de la Chambre d'Agriculture de la Savoie. Relais des gîtes ruraux de la Savoie 1970-1978

SUACI. Conseils de Directions 1971-1981

Dossiers thématiques :

Dossiers divers [1930-1950]

Blé [1930-1950]

Foires et marchés [1930-1950]

Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture [1930-1950]

Organisation des Chambres d'Agriculture [1930-1950]

Chasse [1930-1950]

Certificats d'origine [1930-1950]

Cour des Comptes [1930-1950]

Justifications 1943

Foire aux vins [1930-1950]

Tabac [1930-1950]

AGPB [1930-1950]

Représentation des agriculteurs à la Bourse de Commerce 1936

Chambre régionale de Lyon [1930-1950]

Direction régionale des PTT [1930-1950]

Exode rural. Logement rural [1930-1950]

Élections 1939-1941

Algérie. Maroc [1930-1950]

Code de la Famille 1938-1939

Correspondance. Préfecture [1930-1950]

La question du pain [1930-1950]

Moulins [1930-1950]

Exposition internationale de Paris 1937

Ligue Nationale de lutte contre les ennemis des cultures [1930-1950]

Comité national de l'Élevage pour l'amélioration et l'expansion des races françaises [1930-1950]

Office départemental du Travail [1930-1950]

Forêt [1930-1950]

Office de placement. Orientation professionnelle [1930-1950]

Enseignement agricole [1930-1950]

Propriété culturelle [1930-1950]

Congés payés [1930-1950]

Révision des évaluations des propriétés non bâties. Désignation des classificateurs communaux [1930-1950]  
Révision des évaluations foncières. Impôt foncier [1930-1950]  
Personnel [1930-1950]  
Enquête sur la production [1930-1950]  
Commission consultative départementale. Impôts directs [1930-1950]  
Transports [1930-1950]  
Comité technique départemental des Transports [1930-1950]  
Procès-verbal. Conférence trimestriel des usagers des chemins de fer [1930-1950]  
Notes et articles divers [1930-1950]  
Développement 1948-1974  
Études [dossiers ANDA] (sans date)  
Les Conseillers et la vulgarisation. Dossier appartenant à M. Delaunay 1948-1953  
Fédération départementale des CETA 1953-1966  
FDCETA 1971  
Vulgarisation (FPA, GVPA, CDVPA) 1960-1970  
Vulgarisation. CNVPA I 1960-1970  
Vulgarisation. CNVPA II 1960-1970  
Vulgarisation (réunions, plans financiers, demandes de subventions) 1960-1970  
Savoie. Petites régions (Bauges, Haute-Maurienne, Arvan, Villards). SICA (les Allues et Haute-Maurienne) 1960-1978  
Arvan 1969  
Développement. Méthodologie 1970  
Quatre cantons [Yenne, Saint-Genis-sur-Guiers, Les Échelles, Pont-de-Beauvoisin]. Études démographiques et économiques 1970  
Rapport de M. Bardet, DSA de la Savoie, Une documentation et des idées sur « la vie rurale en montagne » dans le département de la Savoie (sans date)  
AFPA (4 cartons) 1960-1974  
SUA-EDE. L'élevage bovin dans les Savoies. Éléments d'une politique spécifique 1973  
Plans de modernisation et d'équipement 1961-1975  
3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Plan 1961-1965  
5<sup>e</sup> Plan (I) 1966-1970  
5<sup>e</sup> Plan (II) 1966-1970  
5<sup>e</sup> Plan (III) 1966-1970  
6<sup>e</sup> Plan (I) 1971-1975

- 
- 6<sup>e</sup> Plan (II) 1971-1975  
Divers 1952-1979  
C 523. Commissions diverses. Préfecture 1952-1965  
Membres élus. Liste 1955-1964  
Documentation. Demandes 1957-1980  
Marché de gros. Chambéry 1959-1969  
Journée agricole à Aix-les-Bains (I) 1960  
Journée agricole à Aix-les-Bains (II) 1960
- 2<sup>e</sup> Commission [remembrement] 1960-1963  
Comité départemental d'agrément des GAEC 1960-1968  
CDJA 1963-1967  
Bois-Forêt 1963-1966  
Rapports du Centre de comptabilité, de gestion et d'économie rurale de la Savoie 1970-1975  
Ministère de l'Agriculture. Étude sur le cheptel bovin de la Savoie 1963  
Promotion sociale. APCA 1964  
Aménagement. Tourisme. Avenir de la Savoie 1965-1972  
Subventions 1965-1973  
États généraux du tourisme savoyard, Bourg-Saint-Maurice, 6-7-8 octobre 1967, rapport de M. Arthur Couvert, membre de la Chambre d'Agriculture de la Savoie, « Tourisme et milieu rural ».  
Ministère de l'Agriculture. Enquête communautaire sur les structures des exploitations agricoles 1967  
Tourisme 1971  
CIAERT. Dossier de l'inséminateur 1971  
Comité départemental de rénovation rurale 1972  
Convention Lait-Viande 1973  
Documentation avant 1979  
Mémoires  
M.-A. DAMIAN, Pour une politique de développement rural. L'exemple de la région des « 4 cantons » en Savoie, Mémoire de l'IEP de Grenoble, 1969-1970, non paginé.  
*Des expériences pratiques de rénovation rurale*, Mémoire du Comité de rénovation rurale de la Savoie, décembre 1966  
Études d'aménagement du canton du Châtelard, 1968  
Archives non inventoriées  
Comité d'expansion économique (une dizaine de cartons) 1955-1974  
Correspondance avec la FDSEA (une demi-douzaine de cartons) 1960-1974

SUAD. Divers (très nombreux cartons non marqués) 1966-1974

Petites régions agricoles (Tarentaise, Maurienne, Albanais) 1970-1980

## IV. Bibliothèques

### 1. Sources publiées

#### Ouvrages et articles

##### Chambres d'agriculture

Marc-Antoine PUVIS, *Chambres consultatives d'agriculture*, Bourg, imprimerie de Bottier, 1841, 14 p.

Hély d'OISSEL, *Chambres consultatives d'agriculture*, Paris, J. B. Gros, 1849, 14 p. (rapport au Congrès Agricole)

Alfred LEQUEUX, Les Chambres d'agriculture, leur élection par les cultivateurs. Extrait de conférences faites aux divers comices agricoles du département de la Marne, en juin-juliet 1883, Châlons-sur-Marne, T. Martin, 1883, 20 p.

André GAIRAL de SÉRÉZIN, *Les Chambres d'agriculture*, Paris, Secrétariat de la Société d'économie sociale, 1890, 24 p. (réunion annuelle de la Société d'économie sociale, séance du 22 mai 1890, extrait de la *Réforme sociale*)

VIARD, *Les Chambres d'agriculture*, Dijon, imprimerie de Delcourt, P. Stahl et Cie, 1900, 26 p. (cultivateur à Boncourt-le-Bois puis à Flagey-Échézeaux, Côte-d'Or)

Lucien HAGUET, *Des Chambres d'Agriculture*, Thèse de droit, Paris, Librairie nouvelle de Droit et de Jurisprudence Arthur Rousseau, 1901, 125 p.

Fernand VATIN, Les Chambres consultatives d'agriculture. Législation, composition, attributions, Montmorillon, imprimerie de F. Goudaud, 1913, 8 p.

Henri ROLLET, *Les Chambres d'Agriculture*, Paris, Librairie spéciale agricole/Maurice Mendel, 1926, 154 p.

Luce PRAULT, « La représentation professionnelle agricole. Les Chambres d'Agriculture et l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture », dans *Droit social*, avril 1940, pp. 107-112.

Philippe DORÉ, *Les Chambres d'agriculture et la Corporation agricole*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1941, 149 p.

Jean CAMPARDOU, *Les Chambres d'Agriculture*, Toulouse, Thèse soutenue sur manuscrit, 1945-1946, 80 pages dactylographiées.

« La situation juridique et de fait des Chambres d'agriculture », dans *Droit social*, janvier 1950, n° 1, pp. 17-20.

Jean MÉGRET, *La situation juridique des Chambres d'Agriculture*, Paris, Revue de Législation agricole, 1950, 23 p.

François HOUILLIER, « Les Chambres d'agriculture. Leur passé, leur présent, leur avenir », dans *Droit social*, volume 18, n° 1, janvier 1955, pp. 15-25.

« Chambres professionnelles et syndicalisme agricole », dans *Paysans*, n° 5, avril-mai 1957, pp. 1-12.

- N. MATRAT, « À propos d'élections aux Chambres d'Agriculture », dans *Paysans*, n° 12, juin-juillet 1958, pp. 30-40.
- François MAUREL, « Syndicalisme et chambres d'agriculture », dans *Paysans*, n° 42, juin-juillet 1963, pp. 5-14.
- François MAUREL, « Quel est le rôle des Chambres d'Agriculture », dans *Paysans*, n° 44, octobre-novembre 1963, pp. 11-19.
- François HOUILLIER, « Les services d'utilité agricole des Chambres d'Agriculture », dans *Droit social*, septembre-octobre 1964, pp. 487-492.
- François HOUILLIER, « L'évolution d'une institution professionnelle publique : la Chambre d'Agriculture », dans *Compte-rendu de l'Académie d'Agriculture de France*, n° 7, 31 mars et 7 avril 1965, pp. 463-472.
- André LAURENT, « Les Chambres d'agriculture, parmi les organisations professionnelles », dans *Paysans*, n° 60, juin-juillet 1966, pp. 33-40.
- François HOUILLIER, *Les chambres d'agriculture*, Paris, La Documentation française, 1971, 71 p. (APCA)
- François HOUILLIER, « Cinquante ans après, la Chambre d'Agriculture », dans *Études*, décembre 1973, pp. 717-729.
- François HOUILLIER, « Cinquante ans d'activités des chambres d'agriculture », dans *L'Économie*, 25 février 1974, n° 1190, pp. 25-26.
- Jean THEIL, « Les élections aux Chambres d'Agriculture : le syndicalisme confirme sa suprématie », dans *Paysans*, n° 104, février-mars 1974, pp. 53-55.
- François HOUILLIER, *L'évolution des Chambres d'Agriculture, Extrait du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 1974, de l'Académie d'Agriculture de France*, [1974], non paginé.
- APCA, *Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle, Présidents de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture*, supplément au n° 523 de la revue *Chambres d'Agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1974, 79 p.
- Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'Agriculture, 1940-1952*, Luçay-le-Libre, chez l'auteur, 1978, 17 f°.
- Les chambres d'agriculture.— Administration*, n° 105, septembre 1979, 35 p.
- François HOUILLIER, *Chambres d'agriculture.— Techniques agricoles*, fascicule 8330, juin 1982, 16 p.
- François HOUILLIER, *Chambres d'agriculture.— Techniques agricoles*, fascicule 8331, juin 1983, 20 p.
- Jean-Pierre DOBLER, « Organisation administrative et professionnelle de l'agriculture : les Chambres d'Agriculture », dans *Éditions techniques.— Juris-Classeurs Rural*, fascicules 20, 25 et 30, février 1991, 28 p.
- Jean MAGIMEL, « Élections aux chambres d'agriculture. Les leçons d'un scrutin », dans *Paysans*, n° 230, mars-avril 1995, pp. 5-18.
- Roger LE GUEN, « Les élections aux Chambres départementales d'agriculture du 31 janvier 1995 », dans Isabel BOUSSARD et Bernard WOLFER [dir.], *Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français, Actes de la session de la Société*

*française d'économie rurale, 22-23 mai 1996, INA-Grignon.— Économie rurale, agriculture, espaces, sociétés, n° 237, janvier-février 1997, pp. 30-37.*

Didier MINOT, « Les élections aux Chambres d'agriculture de 1983 », dans Isabel BOUSSARD et Bernard WOLFER [dir.], *Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français, Actes de la session de la Société française d'économie rurale, 22-23 mai 1996, INA-Grignon.— Économie rurale, agriculture, espaces, sociétés, n° 237, janvier-février 1997, pp. 27-29.*

Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture. La refondation*, Chambéry, chez l'auteur, 2000, 5 f°.

Gilbert DELAUNAY, *Les Chambres d'Agriculture. Des origines à la refondation. 1851 □ 1924 □ 1952*, Chambéry, chez l'auteur, 2001, 23 p.

### **Autres aspects**

C. SILVESTRE, *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, tome 2 : L'Union du Sud-Est et ses créations*, Lyon, Imprimerie Paul Legendre, 1900, 631 p.

Jules MÉLINE, *Le salut par la terre et programme économique de l'avenir*, Paris, Hachette, 1919, 272 p.

Adéodat COMPÈRE □ MOREL, *Le socialisme agraire*, Paris, Marcel Rivière, 1920, 176 p.

Hyacinthe de GAILHARD de BANCEL, *Les syndicats agricoles aux champs et au Parlement, 1884-1924*, Paris/Lyon, Spes/Union du Sud-Est, s.d. [1929], XVI-312 p.

Henri DORGÈRES, *Haut les fourches*, Paris, les Œuvres françaises, 1935, 221 p.

Jacques LE ROY LADURIE, *Vers une politique paysanne*, Paris, Flammarion, [1937], 63 p.

Louis SALLERON, *Un régime corporatif pour l'agriculture*, Paris, Dunod, 1937, XI □ 263 p.

Roland MASPÉTIOL, *Économie paysanne*, Paris, Librairie de Médecis, 1939, 187 p.

Louis □ Joseph LEBRET et Jean □ Marie GATHERON, *Principes et perspectives de l'économie humaine*, Paris, Économie et humanisme, 1944, 133 p.

René DUMONT, *Le problème agricole français, Esquisses d'un plan d'orientation et d'équipement*, Paris, les Éditions nouvelles, 1946, 383 p.

Roland MASPÉTIOL, *L'ordre éternel des champs*, Paris, Librairie de Médecis, 1946, 587 p.

Louis SALLERON, *Six études sur la propriété collective*, Paris, le Portulan, 1947, 203 p.

René DUMONT, *Voyages en France d'un agronome*, Paris, Édition M.-Th. Génin, 1951, 466 p.

Ernest CALMELS, *Ruraux, unissons-nous...*, Albi, Imprimerie des Orphelins-Apprentis, 1953, 120 p. (Ministère de l'Agriculture)

Joseph FAURE, « Mémoires manuscrites », dans *Chambres d'Agriculture*, n° 20, 15 janvier 1953, pp. 1 □ 6.

Waldeck ROCHET, *Vers l'émancipation paysanne*, Paris, Éditions sociales, 1953, 343 p.

Michel DEBATISSE, *La révolution silencieuse : le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, 275 p.

Luce PRAULT, *Paysans, votre combat ! Essai d'Économie Rurale à l'Usage des Agriculteurs*, Saint-Etienne, Paysans de la Loire, 1963, 335 p.

André JEANSON et Michel DEBATISSE, *Pour une démocratie économique, objectifs, moyens et choix*, Paris, Éditions du Seuil, 1964, 238 p.

« Les Chambres d'agriculture », dans *B.I.M.A.*, 28 janvier 1967, n° 309, pp. JA1-JA14.

« La réforme des Chambres d'agriculture », dans *B.I.M.A.*, 4 octobre 1969, n° 427, pp. JE1-JE8.

Edgar FAURE, *L'âme du combat. Pour un nouveau contrat social*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1970, 350 p.

[Chambre d'Agriculture de l'Aisne], *René Blondelle, 1907-1971*, [Laon], [sans date], 242 p. (préface de J. Thuet, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, le 16 mars 1971)

Eugène FORGET, *Le serment de l'unité paysanne*, Paris, Nouvelle Cité, 1982, 251 p. (propos recueillis par M.-Th. Nouvellon et Marcel Faure)

Michel DEBATISSE, *Le projet paysan*, Paris, Éditions du Seuil, 1983, 222 p.

François GUILLAUME, *Le Pain de la liberté*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1983, 301 p.

Alphonse GUIMBRETIÈRE, *Histoire et cheminements des organisations agricoles de Maine-et-Loire*, Angers, chez l'auteur, 1987, 183 p. (préface de E. Forget)

Florent NOVÉ-JOSSERAND, *L'étonnante histoire des maisons familiales rurales : témoignages et perspectives*, Paris, France-Empire, 1987, 219 p.

*Marcel Faure : l'homme et l'œuvre.*— *Paysans*, n° 185, octobre-novembre 1987, 74 p.

Michel LEBLANC, *L'agriculteur, la putain et le député : pour en finir avec la bastille politico-agricole*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, 158 p.

Michel LEBLANC, *Quand une jacquerie finit à l'Élysée*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, 167 p.

Pierre-Henri PRÉLOT, *Henri Chatras. Une vie au service de l'agriculture comtoise*, Besançon, Terre de chez nous, 2008, 96 p.

André VIAL, « Eugène Forget : à l'avant-garde des combats professionnels », dans *Paysans*, n° 231, mai-juin 1995, pp. 55-64.

Marie-Thérèse NOUVELLON, « La discrète audace d'une jeune paysanne. Dans les années 1950, Estelle Deneux Robin ouvre aux femmes les portes du syndicalisme agricole », dans *Paysans*, n° 230, mars-avril 1995, pp. 73-80.

Antoine ROUSSET, *Pierre Cormorèche : les sillons de la vie*, Bourg-en-Bresse, Musnier-Gilbert, 1997, 126 p.

Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945*, Paris, Plon, 1997, 497 p.

Philippe NEESER, *40 ans d'histoire agricole, tome 1 : Les occasions perdues, 1955-1981*, Paris, Éditions France agricole, 1998, 415 p.

Luc GUYAU, *La terre, les paysages et notre alimentation, Pour une alliance consommateurs/agriculteurs*, Paris, Le cherche midi, 1998, 171 p.



Florent NOVÉ-JOSSERAND, *Témoignage et acteur : 1939-1999, la prodigieuse évolution de l'agriculture française*, Bourg-en-Bresse, Musnier-Gilbert Éditions, 1998, 230 p.

Michel Debatisse.— *Paysans*, n° 247, janvier-février 1998, 147 p.

Gilbert DELAUNAY, *50 ans d'agriculture en Savoie, 1930-1980. La Révolution silencieuse*, Chambéry, chez l'auteur, juin 1999, 25 f°.

### **Publications officielles**

*Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, conservé à l'APCA de façon continue depuis 1921. [CDrom à partir de 1947]

*Journal officiel de la République française. Débats parlementaires*, conservé à la Bibliothèque nationale depuis 1880. [récemment mis en ligne pour la 5<sup>e</sup> République]

### **Histoire régionale**

*Le Baron d'Alexandry d'Orengiani, ancien maire de Chambéry, ancien sénateur de la Savoie, décédé le 27 octobre 1894 en son château de Montchabod (Savoie)*, Grenoble, Imprimerie Centrale, 1895, 15 p.

*Notables et notabilité dans les pays de Savoie. Actes du XXXII<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de Savoie, Moûtiers, 10-11 septembre 1988*, Moûtiers, Académie de la Val-d'Isère, 1990, 367 p.

Michèle BROCARD-PLAUT, André PALLUEL-GUILLARD et Maurice MESSIEZ-POCHE, *Histoire des communes savoyardes, tome 2 : Aix-les-Bains et ses environs*, les Bauges, la Chartreuse, la Combe de Savoie, Montmélian, Le Coteau, Éditions Horvath, 1984, 461 p.

Michèle BROCARD-PLAUT, Elisabeth SIROT-CHALMIN, Henri BAUD et Jean-Yves MARIOTTE, *Châteaux et maisons fortes savoyards*, Le Coteau, Éditions Horvath, [1988], 589 p. (pp. 552-553)

Joseph GEORGES, *Monographie de Villard-d'Héry*, Chambéry, Imprimerie chambérienne, 1947, 84 p.

André PALLUEL-GUILLARD, Christian SOREL, Guido RATTI, Antoine FLEURY [et alii.], *La Savoie, de la Révolution à nos jours : XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Ouest-France, 1986, 606 p.

Marie-Gabrielle de SAVOIE, *La famille de Savoie.— Vieilles maisons françaises*, n° 140, 1991, pp. 18-92.

Émile SALOMON, *Les châteaux historiques du Lyonnais et du Beaujolais : manoirs, maisons fortes, gentilhommières, anciens fiefs*, Lyon, Société de Sauvegarde historique, 1952, 324 p.

Maurice GARDEN, Christine BRONNERT, Brigitte CHAPPE, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'Histoire administrative et démographique, Rhône*, Paris, Editions du C.N.R.S., 1978, 384 p.

## **2. Annuaire, répertoires et dictionnaires**

Au début de nos recherches dans le cadre du doctorat, en 2003-2004, les Archives biographiques françaises (ABF), soit la fusion dans un ordre alphabétique unique de 180 des plus importants ouvrages de référence biographiques français, publiées par par l'éditeur K.G. Saur, étaient en accès libre par le biais d'internet. C'est ainsi que de très nombreux acteurs des chambres d'agriculture, principalement leurs présidents, ont été repérés dans des dictionnaires biographiques et dans des annuaires dans lesquels nous ne nous attendions pas à les rencontrer. Les Archives biographiques mondiales (le *World biographical index*) donnent accès à des notices biographiques sur plus de 5 millions de personnes, des origines à nos jours. Les microfiches offrent l'avantage de rassembler sur un même support le contenu de plus de 8 000 ouvrages de référence dispersés dans les collections. On trouve jusqu'à 435 pages imprimées par microfiche. En libre accès dans les salles de lecture de la BnF (salles I, X, et salle de références à Richelieu), les index de cette imposante somme existent sous forme imprimée et sous forme d'une base de données, World Biographical Information System Online (désormais accessible dans les seules bibliothèques ayant souscrit un abonnement). La recherche s'effectue par nom, dates de naissance et de décès, ou activité. Le lecteur visionne la microfiche en salle et peut en demander une copie.

## Annuaire

*Annuaire rétrospectif de la France, 1948-1988*, Paris, INSEE, 1990, 658 p.

## Annuaire généraux

*Almanach de Gotha*, annuaire généalogique et diplomatique, qui a paru chaque année à Gotha (Saxe), de 1764 à 1944

*Annuaire des châteaux et des départements*, La Fare, parution annuelle de 1888 à 1937

*Bottin mondain*, édité par la Société Didot-Bottin depuis 1903, absorbe en 1955 l'*Annuaire des Châteaux*, en 1962 l'*Annuaire Ehret*, parution annuelle jusqu'à nos jours

*La société et le High-Life. Adresses à Paris et en province*, librairie Ehret, 11 éditions entre 1883 et 1950

*Mémorial des victimes de la guerre de 1939 et des campagnes d'Extrême-Orient. Ehret*, Paris, L'Auteur, 1953, 287 p.

*Mémorial des Compagnons de la Libération. Compagnons morts entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945*, Paris, La Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération, 1961, 579 p.

*Nos maîtres de la faculté de droit de Paris*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1932, 126 p.

*Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains*, 1924 et 1933.

*Qui est-ce ? Ceux dont on parle*, Paris, Éditions de la Vie moderne, 1934, 611 p.

*Tout-Paris. Annuaire de la société parisienne*, La Fare, parution annuelle de 1885 à 1939

*Who's who in France*, éditions Jacques Lafitte, publié tous les deux ans à partir de 1953, tous les ans à partir de 1984.

Pierre de BOISDEFFRE, *Histoire de la littérature de la langue française des années 1930 aux années 1980, tome 2 : poésie, idées, dictionnaire des auteurs*, Paris, Librairie académique Perrin, 1985, 1254 p.

Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, Beauchesne Editeur, 1985-1990, 4 volumes.

Henri TEMERSON, *Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année 1956*, Paris, 1956.

Henri TEMERSON, *Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année 1957*, Paris, 1958.

Henri TEMERSON, *Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année 1961*, Paris, 1962.

Henri TEMERSON, *Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année 1963*, Paris, 1968.

Paul VIBERT, *Silhouettes contemporaines, les hommes de mon temps*, Paris, Berger-Levrault, 1900, 588 p.

### **Annuaire politiques**

*Annuaire de l'Assemblée nationale*, Paris, Office français des éditions documentaires, à partir de 1946.

*Assemblée nationale. Notices et portraits*, Paris, Imprimerie nationale, à partir de 1946.

*Chambre des députés. Notices et portraits*, Paris, Secrétariat général de la Questure, à partir de 1911.

*Annuaire du Conseil de la République*, Paris, Office français des éditions documentaires, à partir de 1948.

*Conseil de la République. Notices et portraits*, Paris, Imprimerie nationale, à partir de 1947.

*Sénat. Notices et portraits*, Paris, Secrétariat général de la Questure, à partir de 1910.

*Annuaire de l'Assemblée nationale constituante*, Paris, Office français des éditions documentaires, 1946.

*Annuaire de l'Assemblée nationale constituante. Notices et portraits*, Paris, Imprimerie nationale, 1945 et 1946.

*Annuaire du Conseil économique*, Paris, Office français des éditions documentaires, à partir de 1947.

*Conseil économique. Notices et portraits*, Paris, Imprimerie du Conseil économique, 1954 et 1957.

*Conseil économique. Organismes divers auxquels appartiennent les membres du Conseil économique*, Paris, Conseil économique, 1947.

*Le Conseil national économique. Textes constitutifs et liste des membres*, Paris, Imprimerie nationale, 1937.

*Annuaire du corps préfectoral*, Paris, Charles Lavauzelle, 1943, 1947, 1950 et 1957.

*Bottin administratif et documentaire*, Paris, Éditions du Bottin, à partir de 1946.

*Répertoire permanent de l'administration française*, Paris, La Documentation française, à partir de 1948.

Pierre de BOSMELET, *Guide de la Cinquième République*, Paris, Impr. ICP, 1965, 183 p.

COMPÈRE-MOREL, *Grand dictionnaire socialiste du mouvement politique et économique, national et international*, Paris, Publications sociales, 1924, 1057 p.

Émile KATZ-BLAMONT, *L'Assemblée consultative provisoire. Composition, organisation, méthodes de travail*, Alger, Imprimerie officielle du Gouvernement général de l'Algérie, 1944.

Jean PASCAL, *Les Députés bretons de 1789 à 1939*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 813 p.

Pierre PIERRARD, *Dictionnaire de la IIIe République*, Paris, Larousse, 1968, 255 p.

Félix RIBEYRE, *La Nouvelle Chambre, 1889-93, biographie des 576 députés*, Paris, 1890.

Georges ROUGERON, *Le Personnel politique bourbonnais dans les hauts-conseils et les grands corps de l'Etat : 1791-1965*, Montluçon, Impr. Typocentre, 1968, 178 p.

Georges ROUGERON, *Les Consultations politiques dans le département de l'Allier. Le Personnel politique bourbonnais : 1789-1963*, Moulins, 1964, 294 p. Supplément : *Le Personnel politique bourbonnais (1789-1965)*, Moulins, 1969, 80 p.

René SAMUEL et Georges BONET-MAURY, *Les Parlementaires français, 1900-1914*, Paris, 1914, 479 p.

## Annuaire professionnels

### Annuaire professionnels généraux

(en dehors des annuaire des chambre d'agriculture, déjà cités)

Emile CARNOY, dit Henry, *Dictionnaire biographique des agriculteur de la France*, Paris, [1895]

Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricole. 1903*, Lyon, Publications Silvestre, [1903], 1216 p.

*Académie d'agriculture de France. Liste des membre*, 1915. [paraît dans les Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'agriculture de France]

Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricole. 1923*, Lyon, Publications Silvestre, [1923], 2067 p.

Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. Toute la France en un seul volume*, Paris, Les Éditions commerciales et agricole, 1930-1931, 4 volumes reliés, 352, 284, 668 et 200 p.

Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricole. 1931*, Lyon, Publications Silvestre, [1931], 1916 p.

Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. 1936-1937*, Paris, Société artistique de publications techniques, 1936, 1327 p.

Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. 1938*, Paris, Société artistique de publications techniques, 1938, 1120 p.

Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricole.*, Lyon, Publications Silvestre, [1939], 1701 p.

Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture*, Paris, Horizons de France Éditeurs, 1943-1944, 817 p. [dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1944]

Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. 1945-1946*, Paris, Horizons de France éditeurs, 1946, 595 p.

*Annuaire de la Confédération Générale de l'Agriculture*, 1947, Paris, CGA, 1947, 159 p.

Confédération générale de l'Agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs*. [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.

Ministère de l'Agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française, des industries et commerces rattachés. Répertoire des Organisations agricoles groupées dans la Communauté économique européenne*, [Paris], [Éditions du Guide national de l'Agriculture française], 1959-1961, 8 volumes.

*Dictionnaire de l'agriculture, 1971-1972*, Paris, Robert Faure-Agri-Éditions, 1971, 152 p.

### **Annuaire professionnels spécialisés**

*Annuaire complet de l'Aviculture*, Paris, l'Aviculteur Français, [1929], 291 p.

CGB, *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, [s.d.], 284 p.

*Annuaire des experts agricoles et fonciers de France et d'outre-mer. 1954.— Le Trait d'Union des experts agricoles et foncier*, n° spécial, [1954], 40 p.

*Annuaire de l'aviculture « Volailles »*, Sainte-Geneviève, R.-G. Blain éditeur, [1955], 142 p.

Bulletin des centres d'études techniques agricoles (CETA), n° 21, juillet-août 1955. Liste des CETA, pp. 247-251.

### **Annuaire de l'enseignement agricole**

#### **Ingénieurs agronomes**

*Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique. Annuaire*. [depuis 1876, a paru jusqu'en 1959 sous le titre *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique*, puis de 1960 à 1962-1963, sous le titre *Annuaire des anciens élèves de l'Institut national agronomique*]

Notamment :

*Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876-1932*, Poitiers, Imprimerie moderne Renault et Cie, [1936], 507 p.

*Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876 à 1954*, Paris, Laboureur et Cie, 1957, 457 p.

#### **Ingénieurs agricoles**

*Annuaire des Ingénieurs Agricoles, publié par la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, anciens élèves des Écoles nationales d'Agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes)*, Paris, Les Impressions d'Arts, 1928, 416 p.

*Annuaire des Ingénieurs Agricoles 1935-1936, publié par la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, anciens élèves des Écoles nationales d'Agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes), Poitiers, Imprimerie moderne Renault et C<sup>ie</sup>, 1936, 540 p.*

*Annuaire des Ingénieurs Agricoles, Paris, Union nationale des Ingénieurs Agricoles, 1955, 468 p.*

### **Autres**

*Annuaire de l'Association des ingénieurs et anciens élèves de l'Institut technique de pratique agricole, 1953.*

*Annuaire de l'Union nationale de l'enseignement agricole privé (UNEAP), Paris, 1968.*

*Annuaire des anciens élèves de Cibeins, Mizérieux/Lyon, Lycée agricole Édouard-Herriot, Domaine de Cibeins/Association des anciens élèves de Cibeins, 1968 (tous les dix ans) [prend la suite de l'Annuaire des anciens élèves de l'École d'agriculture de Cibeins, 1959.]*

*Amicale des anciens élèves de l'Institut agricole de Beauvais. Annuaire, 1966. [a paru en 1961 sous le titre Institut agricole de Beauvais. Annuaire de la Société amicale des anciens élèves, publié auparavant en supplément du bulletin de l'Institut]*

*Annuaire des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, 1968. [annuaires précédent publiés en supplément du bulletin mensuel des anciens de l'École supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers]*

*Annuaire des anciens élèves du Centre de formation des techniciens de la vulgarisation agricole, 1968.*

*Annuaire des anciens élèves IAN et ENSAN, 1964.*

*École nationale supérieure agronomique de Toulouse. Annuaire des ingénieurs anciens élèves, 1968. [constitue un numéro de ENSAT, Bulletin trimestriel de l'Association des ingénieurs anciens élèves]*

*Purpan, Annuaire des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture, Annuel, 1959.*

### **Répertoires**

Étienne ARNAUD, *Répertoire de généalogies françaises imprimées, tome I : A-F, tome II : G-M*, Paris, Berger-Levrault, 1979.

Jacqueline AUFFRAY, *Bibliographie des recueils biographiques de contemporains aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en France*, Mémoire de fin d'études, Institut national des techniques de la documentation, 1963, 152 f°.

Alfred FIERRO, *Bibliographie analytique des biographies collectives imprimées de la France contemporaine (1789-1985)*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1986, 376 p.

Monique LAMBERT [dir.], *Répertoire national des annuaires français, 1958-1968*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970, 311 p.

Huguette-Perrine MARCHEIX, *Bibliographie analytique de biographies des Parlementaires français de 1871 à 1960*, Mémoire de fin d'étude, Institut national des techniques de la documentation, 1961, 214 f°.

Ninon WESTERCAMP, *Instruments pour les recherches biographiques de 1920 à 1960*, Mémoire de fin d'étude, Institut national des techniques de la documentation, 1961, 32-VII f°.

## Dictionnaires et recueils

### Dictionnaires

Michel PRÉVOST et Jean-Charles ROMAN d'AMAT [dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, paraît en fascicules qui sont reliés par six, depuis 1933. [tome 1 : Aage à Alicot, 1933 ; tome 2 : Aliénor à Antlup, 1936 ; tome 3 : Antoine à Aubermesnil, 1939 ; tome 4 : Aubernon à Baltard, 1948 ; tome 5 : Balthazar à Bergeret, 1951 ; tome 6 : Bergeron à Bournon, 1954 ; tome 7 : Bournonville à Cayrol, 1956 ; tome 8 : Cayron à Cléry, 1959 ; tome 9 : Clésinger à Dallière, 1961 ; tome 10 : Dallier à Desplagnes, 1965 ; tome 11 : Des Planches à Duguet, 1967 ; tome 12 : Dugueyt à Espigat-Sieurac, 1968 ; tome 13 : Espinas à Flers, 1971 ; tome 14 : Flessard à Gachon, 1976 ; tome 15 : Gachot à Gilbert, 1980 ; tome 16 : Gilbert à Guérout, 1982 ; tome 17 : Guérout-Lapalière à Humann, 1986 ; tome 18 : Humann à Lacombe, 1989 ; tome 19 : Lacombe à La Vallée, 2001]

Nath IMBERT, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, Lajeunesse, 3 volumes, 1936-1939.

*Dictionnaire biographique français contemporain*, Paris, Pharos, 2 volumes, 1950 et 1954.

*Nouveau dictionnaire national des contemporains*, Paris, Robin, 4 volumes, 1961-1966.

Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1960-1972, 8 volumes, 2775 p.

Henri TEMERSON, *Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année*, Paris, chez l'auteur, 1956, 1957, 1960, 1961 et 1962.

Henry COSTON [dir.], *Dictionnaire de la politique française*, Paris, La Librairie française, 1967, 1088 p.

Henry COSTON, *Dictionnaire des dynasties bourgeoises et du monde des affaires*, Paris, A. Moreau, 1975, 599 p.-24 p. de pl.

Pierre AVRIL, Monique BLANC, Patrice BUFFOTOT, Guillaume DEVIN, Hervé GUILLOREL, Paul GUYONNET et Hugues PORTELLI, *Personnel politique français, 1870-1988*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 437 p.

Benoît YVERT [dir.], *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1990, 1028 p.

Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, Paris, La Documentation française, 2001, 4 volumes. [tome 1 : A, 434 p. ; tome 2 : B, 549 p. ; tome 3 : C-D, 458 p. ; tome 4 : E-K, 454 p.]

Béatrice et Michel WATTEL [dir.], *Who's who in France, XX<sup>e</sup> siècle. Dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le XX<sup>e</sup> siècle*, Levallois-Perret, Éditions Jacques Lafitte, 2001, 2040 p.

# Dossier Sources et méthodes.

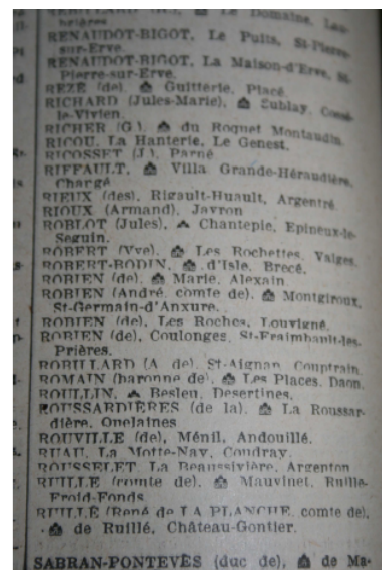
## Sources biographiques

### Exemples de sources

#### Annuaire Silvestre 1923



Pages « Sociétés agricoles diverses » de la Mayenne, p. 715.

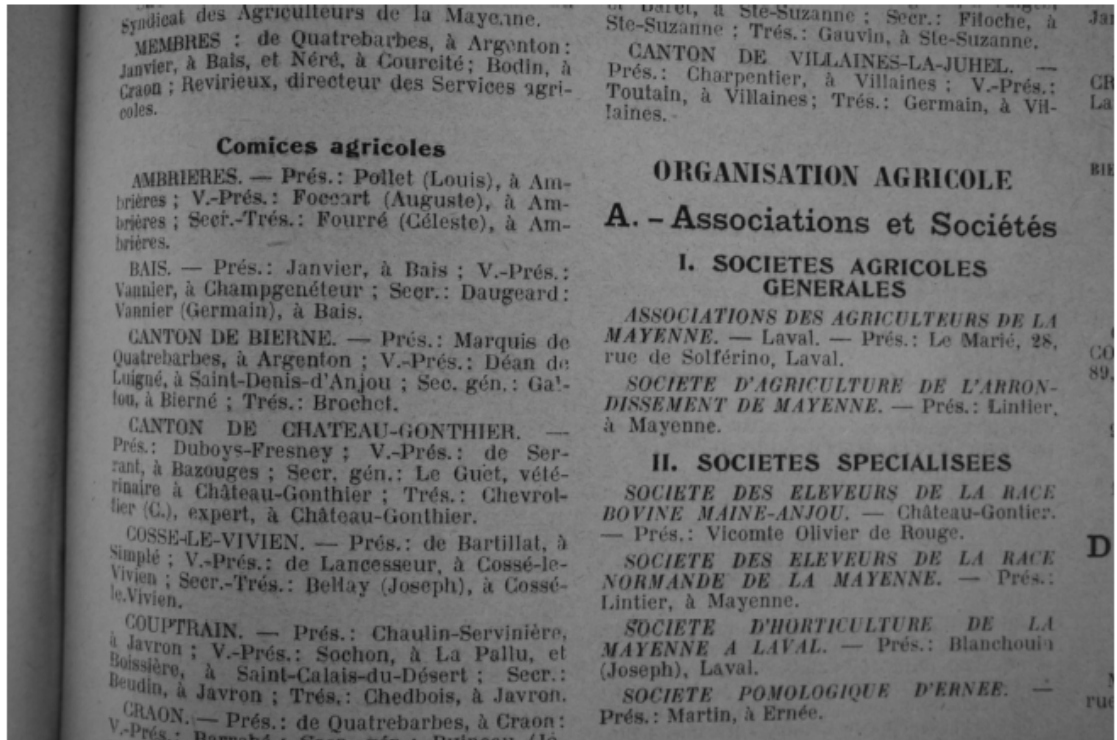


Pages « grands propriétaires » de la Mayenne, p. 1324.

Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles. 1923*, Lyon, Publications Silvestre, [1923], 2067 p.

#### Annuaire national agricole 1930-1931

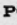
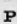


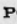


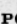
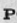
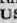
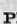
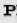
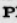
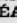

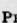





Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. Toute la France en un seul volume*, Paris, Les Éditions commerciales et agricoles, 1930-1931, 4 volumes reliés, 352, 284, 668 et 200 p. (1er volume)

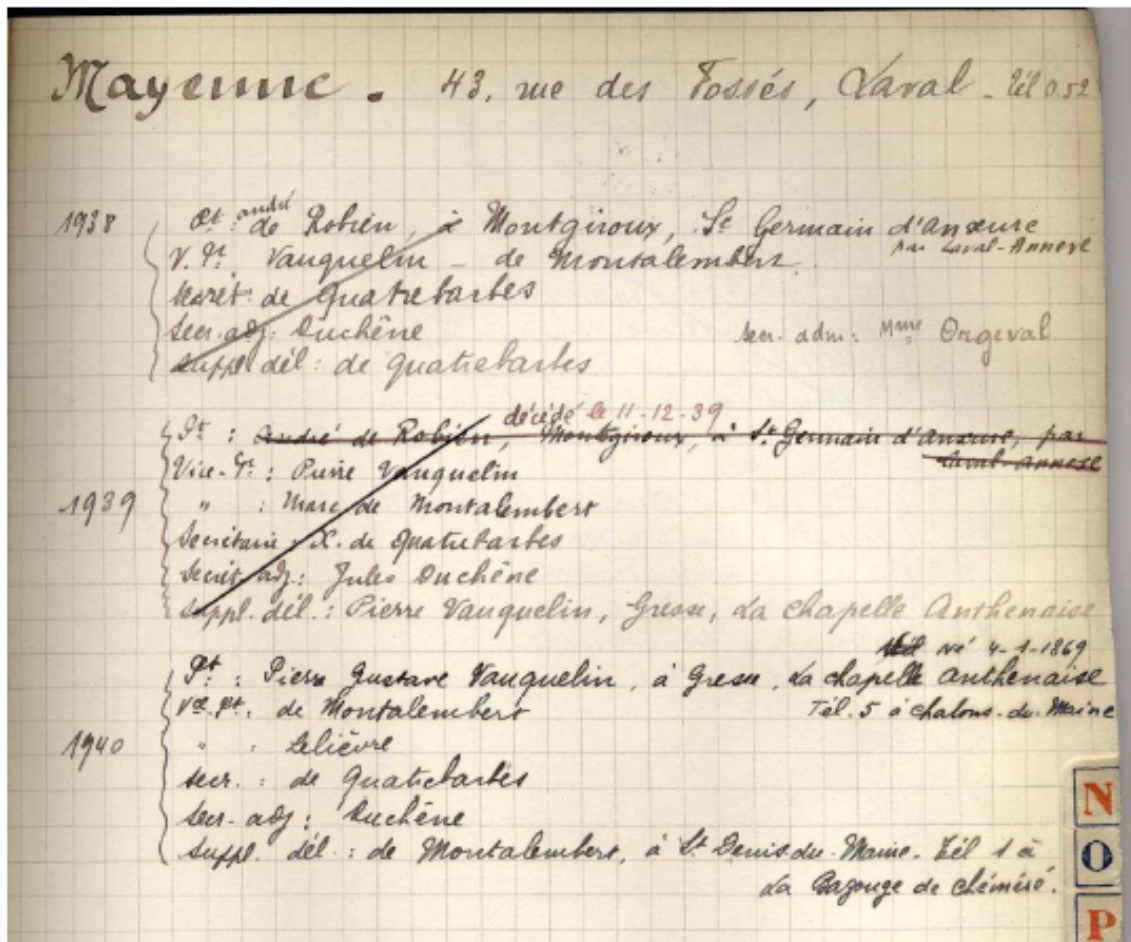
### Annuaire des ingénieurs agronomes, 1935

— 331 —

- 1913-19 m. **POULAIN** (Raoul), , Libraire-éditeur, 5, Grand'Rue, Montpellier, et 6, rue du Gymnase, Montpellier (Hérault). Compte chèques postaux. Montpellier 118.
- 1925 m. **POULIOT** (Pierre), Secrétaire adjoint, Section des Pêches au Comité Central des armateurs de France, 73, boulevard Haussmann, Paris, et 142, Boulevard Montparnasse, Paris (14<sup>e</sup>). Tél. : Danton 62-20.
- 1907 m. **POULIQUEN** (Pierre), , , , Expertises Agricoles et Foncières, Expert près les Tribunaux, 58 bis, rue Saint-Fursy, Péronne (Somme). Tél. : 178, à Péronne.
- 1893 m. **POUPARD** (Ernest), , , O. , Conservateur des Eaux et Forêts, Chef de la Commission de chasse et de pêche (bassins de la Garonne et de la Loire, partie), à Limoges (Haute-Vienne), et 120, rue Périgueux, à Angoulême (Charente).
- 1926 m. **POUPARD** (Raymond), Officier des Haras, Surveillant au Dépôt d'Etalons de Gélons (Basses-Pyrénées), et chez le Lieutenant-colonel Poupard, Arsenal, Dijon (Côte-d'Or).
- 1911 m. p. **POUPINEL** (Louis), , Agriculteur-éleveur à Torfou, par Etampes (Seine-et-Oise). Tél. : n° 5, à Chamarande.
- 1922 **POUGUET** (Etienne), 12, rue Berner, Bordeaux (Gironde).
- 1928 **POUTAT** (Jean), Garde général des Eaux et Forêts, Bar-sur-Aube (Aube), et 15, rue Diderot, Troyes (Aube).
- 1893 m. p. **POUSSARD** (Léon-Félix), , O. , Inspecteur principal des Eaux et Forêts, Service Economique des Bois, Direction générale des Eaux et Forêts, Ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>), et 15, avenue du Maréchal-Foch, à Senlis (Oise).
- 1882 m. **POUSSEUR**, Décédé, Fut Directeur d'Ecole pratique d'Agriculture.
- 1929 m. **POUZIN** (Emile), Ingénieur Electricien (E. S. E.), Ingénieur adjoint du Génie Rural, Service Technique, Ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).
- 1932 m. **POZZI** (Jean), Elève à l'Ecole supérieure du Génie Rural, 19, avenue du Maine, Paris (15<sup>e</sup>), et La Neuveville-les-Raon (Vosges).
- 1900 m. **PRACHE** (Jean-François), Chimiste à l'usine de la Société algérienne de produits chimiques, à Maison-Carrée, près d'Alger (Algérie).
- 1909 m. **PRADIÉ** (Pierre), , 8, rue de Courcelles, Paris (8<sup>e</sup>).
- 1952 m. **PRAT** (Henri), 2, rue Hégésippe-Moreau, Paris (18<sup>e</sup>).
- 1914-20 m. **PRAULT** (Luce), , Secrétaire-adjoint de la Confédération Nationale des Associations Agricoles (C. N. A. A.), Secrétaire de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 33, rue d'Amsterdam, Paris (8<sup>e</sup>). Tél. : Trinité 01-88 et 13, rue Pierre-Nicole, Paris (5<sup>e</sup>), et 52 bis, rue de la République, à Châteauroux (Indre).
- 1928 m. **PRAVIEL** (Gérard), Chef de Travaux à l'Institut National Agronomique (Zoologie appliquée à l'Agriculture), 97, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine), et 25, rue Roquelaine, Toulouse (Haute-Garonne).
- 1929 m. **PRAX** (Jean), Garde général des Eaux et Forêts, Peyriac-Minervois (Aude).
- 1907 m. **PRÉAUD** (Robert), O. , , C. , A., Inspecteur général du Génie Rural Directeur des Eaux et du Génie Rural, au Ministère de l'Agriculture. Professeur à l'Ecole Supérieure du Génie Rural. Conseiller d'Etat en service extraordinaire. Domicile : 11, rue de Mouchy, à Versailles (Seine-et-Oise). Tél. : 24-08.
- 1925 m. **PRÉVOST-SANSAC DE TRAVERSAY** (Léonel), Garde général des Eaux et Forêts, 14, rue Abbé-Torné, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), et La Verdrière, à Lormont (Gironde).
- 1914-20 **PRIEUR** (Paul), , , Inspecteur des Eaux et Forêts, à Bonneville (Haute-Savoie), et à Montgesoye (Doubs).

*Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876-1932, Poitiers, Imprimerie moderne Renault et Cie, [1936], 507 p.*

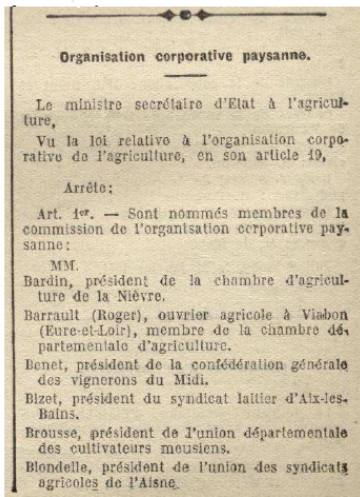
**Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.**



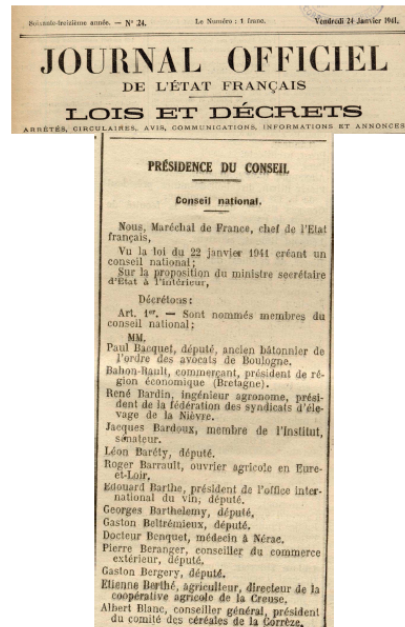
Source : Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

### Période 1940-1944

### Liste des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne et du conseil national de Vichy, 1941



Source : *Journal officiel de l'Etat français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941



Source : *Journal officiel de l'Etat français*, 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

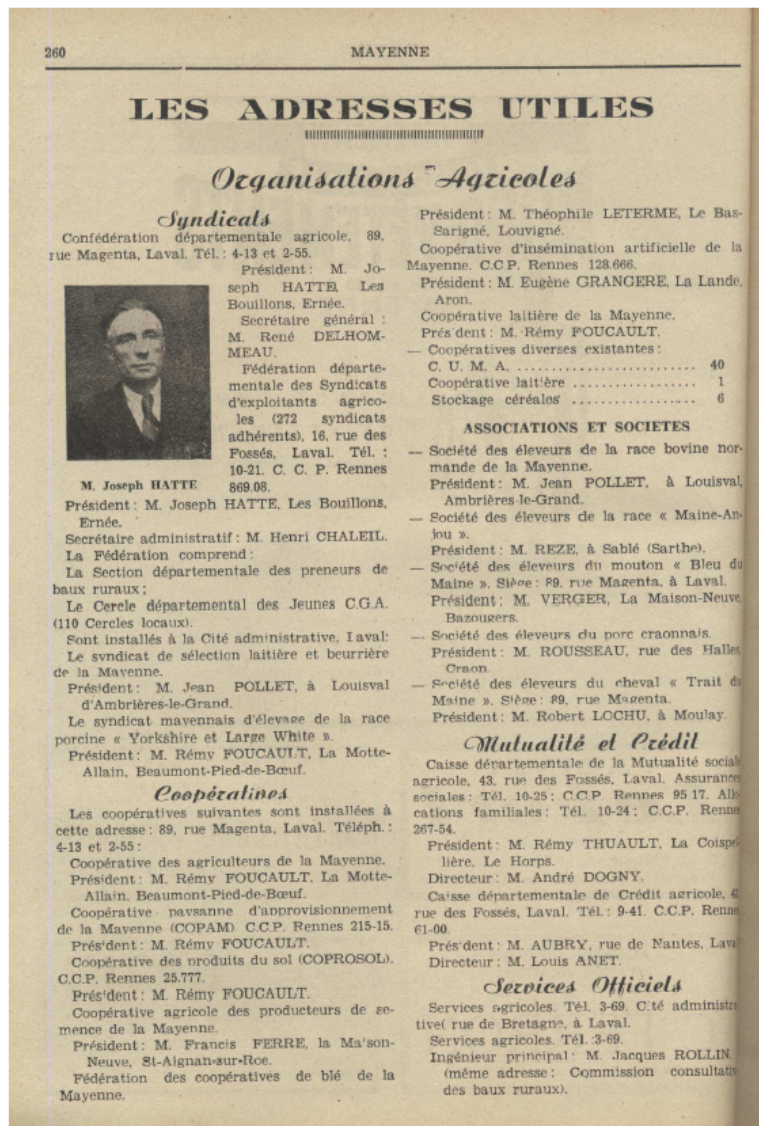
## Listes des membres des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941

Voir Annexes. Dossier n° 5. Document 2. Recto verso de la fiche du CROC de la Mayenne, 1941.

## Listes des membres des unions régionales corporatives agricoles, 1942 et 1944

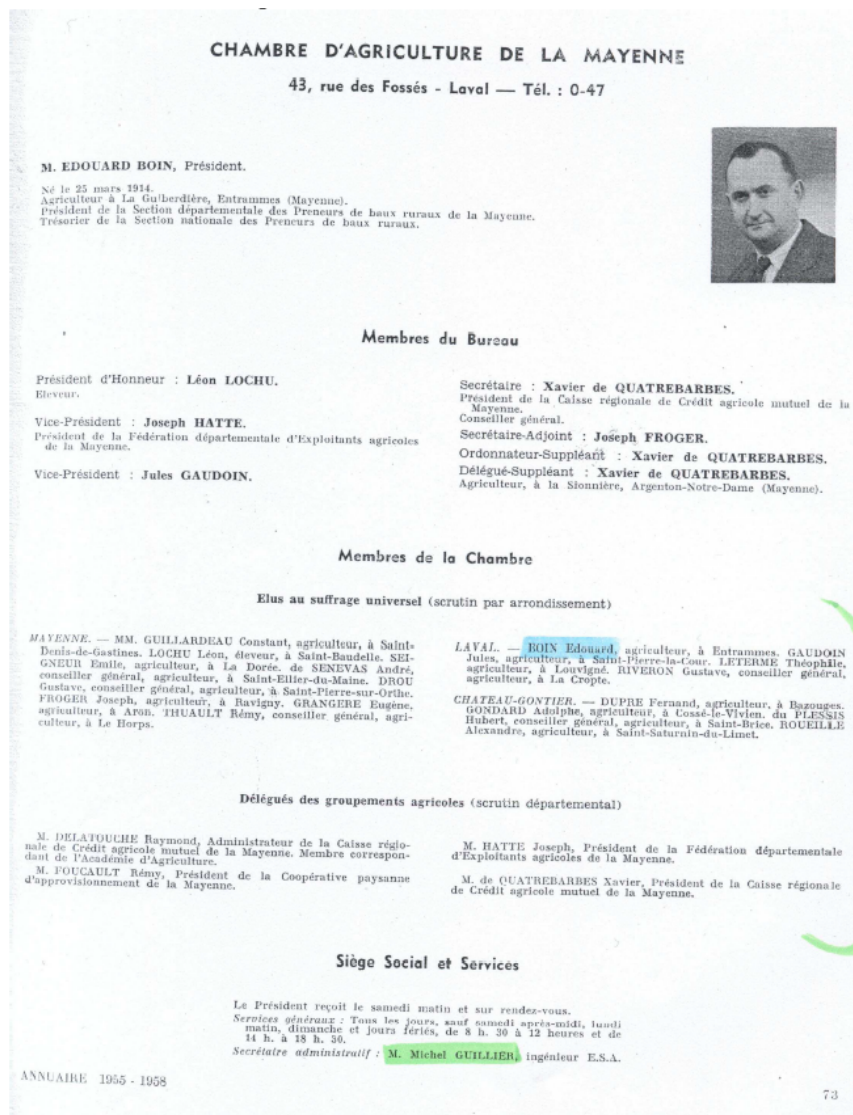






Source : Confédération générale de l'Agriculture [dir.], Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs. [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.

### Annuaire des chambres d'agriculture 1955



## Annuaire des chambres d'agriculture 1964





# Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

53

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION DE MAYENNE

**IBOU Gustave** @ O @  
 « Le Petit-Village », Syndicat agricole — Trésorier et Président du Syndicat Agricole.  
 Président de la Chambre d'Agriculture de la Région Lorraine.  
 Vice-Président de la Mutualité Agricole Départementale.  
 Député (Canton d'Alençon).  
 Président du Syndicat d'Expansions Rurales.

**GRANGESE Espère** @  
 « Les Landes », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Présidente du Comité Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**GRANGESE Marcel** @  
 « La Champagne », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**LEBOT Gustave**  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Trésorier de la F. D. E. A. Départementale de Mayenne. Président.

**Deux du Collège des Propriétaires non-exploitants de MASSOL Xavier** @  
 « Les Landes », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**Deux du Collège des Salariés (Ouvriers et Employés)**

**FAYET Joseph** @  
 « Les Landes », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**FERRIER Joseph** @  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**FROU Victor** @  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**TRIBALTY René** @ O @  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.


**LAMBERT Raymond** @  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**BOUVIN René** @  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

**TROGOS Joseph** @  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.

D'autre part, six élus au suffrage des Groupements Agricoles

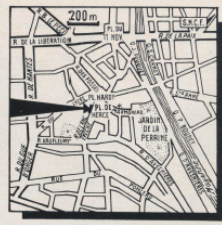
**BOUVIN René** @  
 « La Normandie », Syndicat agricole — Trésorier.  
 Président de la Caisse Locale de Crédit.  
 Président du Syndicat Agricole de la Mayenne. Adjointe.



ANNUAIRE 1964-1967. 233

53

**SIÈGE SOCIAL :**  
 6, rue de l'Ancre évisché - LAVAL  
 Téléphone 70-97-40



**SERVICES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**SERVICES GÉNÉRAUX**

**DIRECTEUR DES SERVICES :** M. Michel GUILIER, Ingénieur E. S. A., assisté partiellement d'un Conseiller Économique et d'un Conseiller Juridique.

**AGENT COMPTABLE :** Mme Marie-Thérèse LOGEAS, Inspecteur du Trésor.

**PUBLICATION :** La Chambre rédige des articles et des informations dans l'hebdomadaire « L'AVENIR AGRICOLE DE LA MAYENNE ».

**HEURES DE BUREAU**

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30  
 sauf le samedi après-midi et le lundi matin  
 Le Président reçoit le samedi matin et sur rendez-vous

**SERVICE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE**  
 Délégué d'un Comité Directeur

**CHEF DE SERVICE :** M. HOUDAN, Ingénieur E. S. A., assisté de 25 agents mis à la disposition des organisations.

**Missions :**

- Valorisation de base.
- Aide au Centre d'Économie Rurale par des études économiques.
- Aide à la F. D. C. E. T. A. par des études techniques.
- Aide au C. D. J. A. par la participation à des sessions de formation.

**SERVICE FONCIER**  
 Délégué d'un Comité Directeur

**CHEF DE SERVICE :** M. HUBERT, assisté de 3 agents et 2 dessinateurs.

**Missions :**

- Échanges amiables
- Remembrement.
- Expropriations.
- Études S.A.F.E.R.

**SERVICE MECANOGRAPHIQUE**

**CHEF DE SERVICE :** M. HOUDAN, assisté d'un opérateur et de 3 employées.

**Missions :**

- Travaux à façon pour Centre de gestion. Groupement départemental de Défense Sanitaire.
- Établissement d'un fichier d'exploitations.

**SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

**PSYCHOLOGUE :** M. Jacques HEBERT, licencié en psychologie.

**Missions :**

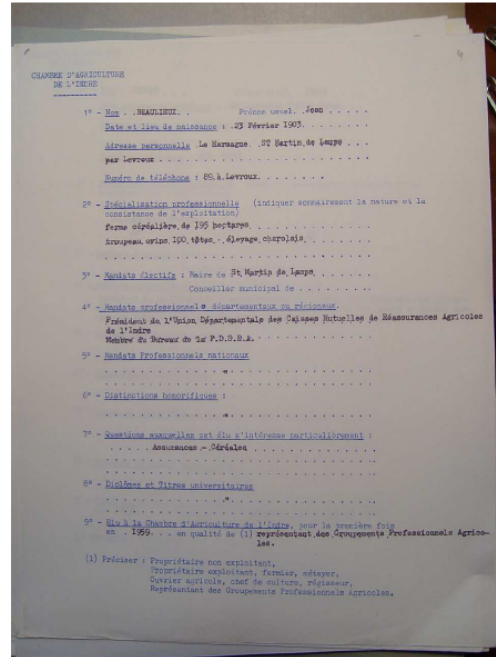
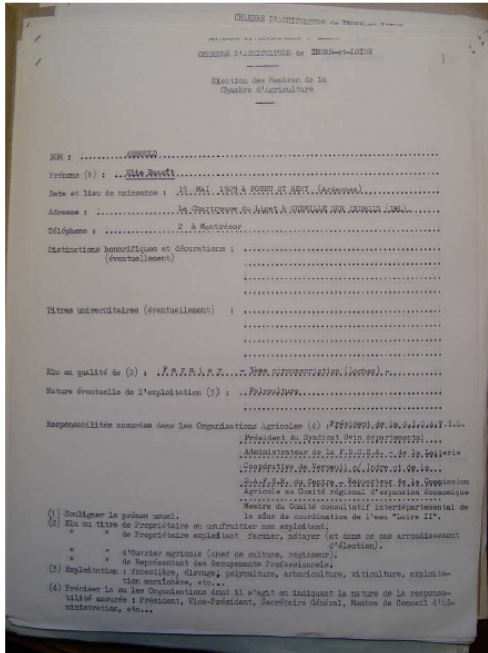
- Orientation des agriculteurs à reclasser en liaison avec le Centre de Promotion Sociale A.M.P.R.A. Association de l'Emploi.

**SERVICE MATÉRIEL**

1 à 2 bétonnières.

ANNUAIRE 1964-1967. 234

## Fiches individuelles des membres des chambres d'agriculture élus en 1964



## Traitement des sources biographiques

### Tableau synoptique des dépouillements

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Année Source	Source	Traitement			
		Recensement des membres des chambres d'agriculture et dénouillement	Collecte jalons biographiques présidents	Dépouillement intégral [Identification présidents et membres des CA]	Recherches ponctuelles
1923	Claude SILVESTRE [dir.], <i>Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles. 1923</i> , Lyon, Publications Silvestre, [1923], 2067 p.		×		×
1925	<i>Bottin mondain</i>		×		
1928	<i>Annuaire des Ingénieurs Agricoles, publié par la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, anciens élèves des Écoles nationales d'Agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes)</i> , Paris, Les Impressions d'Arts, 1928, 416 p.		×		×
1930	<i>Bottin mondain.</i>		×		
1930	Ministère de l'Agriculture [dir.], <i>Annuaire national de l'Agriculture. Toute la France en un seul volume</i> , Paris, Les Éditions commerciales et agricoles, 1930-1931, 4 volumes reliés, 352, 284, 668 et 200 p.	×		×	
1931	Claude SILVESTRE [dir.], <i>Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles. 1931</i> , Lyon, Publications Silvestre, [1931], 1916 p.	×			
1935	<i>Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876-1932</i> , Poitiers, Imprimerie moderne Renault et Cie, [1936], 507 p.		×		×
1935	<i>Annuaire des Ingénieurs Agricoles 1935-1936, publié par la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, anciens élèves des Écoles nationales d'Agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes)</i> , Poitiers, Imprimerie moderne Renault et C <sup>ie</sup> , 1936, 540 p.		×		×
1936	Ministère de l'Agriculture [dir.], <i>Annuaire national de l'Agriculture. 1936-1937</i> , Paris, Société artistique de publications techniques, 1936, 1327 p.	×			

Année Source	Source	Traitement			
		Recensement des membres des chambres d'agriculture et dépeuplement	Collecte jalons biographiques présidents	Dépouillement intégral [Identification présidents et membres des CA]	Recherches ponctuelles
1938	Ministère de l'Agriculture [dir.], <i>Annuaire national de l'Agriculture. 1938</i> , Paris, Société artistique de publications techniques, 1938, 1120 p.	× (1936)			
1938	Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.		×		×
1939	Arch. APCA, cartons Correspondance avec les chambres d'agriculture, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.	× (1939)			
1941	<i>Journal officiel de l'État français</i> , 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.			×	
1941	<i>Journal officiel de l'État français</i> , 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.			×	
1941	Arch. nat, F <sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].			×	
1942	Arch. nat, F <sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.			×	
1943	Arch. nat., F <sup>10</sup> 4976 à 5046, archives de la Corporation paysanne, unions régionales corporatives agricoles [classement par département], listes des syndicats corporatifs locaux [c. août 1943].			×	
1944	Arch. nat, F <sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.			×	
1944	<i>Journal officiel de l'État français</i> , dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.			×	

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Année Source	Source	Traitement			
		Recensement des membres des chambres d'agriculture et dénombrement	Collecte jalons biographiques présidents	Dépouillement intégral [Identification présidents et membres des CA]	Recherches ponctuelles
1945	CCB, <i>Annuaire betteravier, 1945-1946</i> , Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, [s.d.], 284 p.			×	
1945	Ministère de l'Agriculture [dir.], <i>Annuaire national de l'Agriculture, 1945-1946</i> , Paris, Horizons de France éditeurs, 1946, 595 p.			×	
1947	<i>Annuaire de la Confédération Générale de l'Agriculture, 1947</i> , Paris, CGA, 1947, 159 p.			×	
1951-1952	Confédération générale de l'Agriculture [dir.], <i>Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs</i> . [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.			×	
1952	PV de session des CA. Presse. Listes éparses	× (1952)			
1955	APPCA, <i>Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1955-1958</i> , supplément à la revue <i>Chambres d'Agriculture</i> , n° 87, 1 <sup>er</sup> novembre 1955, 120 p.	× (1955)			
1955	<i>Annuaire des Ingénieurs Agricoles</i> , Paris, Union nationale des Ingénieurs Agricoles, 1955, 468 p.		×		×
1956	<i>Boitin mondain</i> .		×		
1957	<i>Who's who in France</i>		×		
1957	<i>Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876 à 1954</i> , Paris, Laboureur et Cie, 1957, 457 p.		×		×
1960	APPCA, <i>Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1959-1962</i> , supplément à la revue <i>Chambres d'Agriculture</i> , n° 197-198, 1 <sup>er</sup> -15 juin 1960, 223 p.	× (1959)			

Année Source	Source	Traitement			
		Recensement des membres des chambres d'agriculture et dévouillement	Collecte jalons biographiques présidents	Dépouillement intégral [Identification présidents et membres des CA]	Recherches ponctuelles
1959-1962	Ministère de l'Agriculture [dir.], <i>Guide national de l'Agriculture française, des industries et commerces rattachés. Répertoire des Organisations agricoles groupées dans la Communauté économique européenne</i> . [Paris]. [Éditions du Guide national de l'Agricu			x	
1961	<i>Who's who in France</i>		x		
1964	Arch. APCA, Élections 1964. [9 cartons]. Fiches individuelles des membres. 1964.			x	
1965	APCA, <i>Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1964-1967 1970, supplément spécial hors abonnement à la revue Chambres d'Agriculture</i> , n° 317-318, 1 <sup>er</sup> -15 juin 1965. 414 p.	x (1964)			
1965	<i>Who's who in France</i>		x		
1967	APCA, <i>Second rectificatif à l'annuaire des Chambres d'Agriculture, supplément à la revue Chambres d'Agriculture</i> , 1 <sup>er</sup> novembre 1967, 128 p.	x (1967)			
1971	APCA, <i>Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1970-1973 1976, supplément spécial hors abonnement à la revue Chambres d'Agriculture</i> , n° 461-462, 1 <sup>er</sup> -15 juin 1971. 445 p.	x (1970)			
1971	<i>Who's who in France</i>		x		
1971-1972	<i>Dictionnaire de l'agriculture, 1971-1972</i> , Paris, Robert Faure-Agri-Éditions, 1971, 152 p.			x	
1974	APCA, <i>Annuaire des Chambres d'Agriculture, édition abrégée pour 1974-1976</i> , numéro hors abonnement de la revue <i>Chambres d'Agriculture</i> , décembre 1974, non paginé.	x (1974)			

Année Source	Source	Traitement			
		Recensement des membres des chambres d'agriculture et dévouillement	Collecte jalons biographiques présidents	Dépouillement intégral [Identification présidents et membres des CA]	Recherches ponctuelles
1924-1974	<i>World biographical index</i> (Archives biographiques françaises (ABF)) [consulté en ligne en 2003-2004]		x		x
	Arch. APCA, B 35. Personnalités [3 cartons]. [1930-1960 environ]		x		x
	Jean JOLLY, <i>Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940</i> , Paris, PUF, 1960-1972, 8 volumes, 2775 p.		x		x
	<a href="http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/">http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/</a>		x		x
	Pages des anciens sénateurs sur <a href="http://www.senat.fr/listes3R/index.html">http://www.senat.fr/listes3R/index.html</a> [A noter que les extraits de la table nominative des travaux parlementaires n'ont été publiés sur le site qu'en 2009, soit à la toute fin de la rédaction du mémoire]		x		x

## Un système de bases de données relationnelles

A été mis en place un système de base de données relationnelles à trois dimensions :

dimension des individus et des groupes [membres, présidents, chambres d'agriculture, autres organisations] : le lien se fait par un code identifiant l'individu ou le groupe et il devient possible de faire des va-et-vient entre les différentes échelles, de mesurer la place des individus dans un ensemble plus vaste, le poids des représentants d'une organisation dans une autre, les connexions et têtes de pont entre organisations.

dimension géographique : [commune, département, région] : le lien se fait par un code type INSEE. A surtout été exploité la clé départementale, du fait du sujet dont l'échelle de base est celle-ci : des comparaisons de département à département sont ainsi rendues possibles et les cartes réalisées se fondent largement sur l'exploitation de ces méthodes. (cf. infra bdd Département)

dimension chronologique [année, session] : le lien se fait par l'année ou le code de la session. Mesurer le vieillissement et les variations de l'impact des appartenances corporatives n'aurait été possible sans cette dimension. (cf. infra bdd Années coupe)

Plus exactement, la constitution des bases de données autour du projet prosopographique s'est faite par le repérage de mandats professionnels, avant tout, par l'identification des individus ensuite. Ainsi seule la première dimension, individuelle et collective, préexiste dans les sources. La construction du système de base de données relationnelles peut se résumer par ces quelques étapes :

Chaque individu, membre ou président de chambre d'agriculture, a fait l'objet de l'établissement d'une fiche dans une base de données intitulée **Mbs et Pdts CA**. Chaque fiche — 8789 correspondant au total des membres des chambres d'agriculture en fonctions entre 1927 et 1974 — est reliée à plusieurs autres fichiers. (cf. infra bdd Mbs et Pdts CA)

Tout d'abord, une base **Fiches membres** soit un ensemble de fiches — exactement 26749 —, une pour chaque source ayant servi à recenser les membres des chambres d'agriculture, permettant plus ou moins de comptabiliser les mandats, les modes d'élections, l'appartenance aux collèges, et surtout de collecter les informations individuelles, pléthoriques. Celles-ci ont été ensuite rassemblées dans un seul fichier contenant près de 48 000 fiches, qui sont autant d'indices concernant la résidence, la profession et les engagements professionnels et politiques des chambres d'agriculture.

Ensuite une base **Guides et Annuaire**s constituée d'autant de fiches que de mandats repérés dans les guides et annuaires dépouillés — plus de 52 000 — : chaque membre ou président de chambre d'agriculture est susceptible d'y figurer plusieurs fois, autant que de mandats détenus. Les sources relatives à la période de Vichy ont été rassemblées dans une base de donnée spécifique, sur le même modèle. Les informations contenues dans ce fichier, en ce qu'elles donnent des ensemble cohérents de dirigeants d'organisations, et non seulement de membres d'organisations agricoles, ont été réagrégées par organisation (cf. infra bdd OPA).

En parallèle, les informations dispersées dans les sources ont été saisies dans une base de données intitulée **Info disp** : y ont été rassemblées les éléments glanés dans les sources, au fil des lectures, permettant une approche plus, même si non sérielle, de la trajectoire des individus. Il faudrait aussi citer la base de données consacrée à la reconstitution des carrières parlementaires, à l'aide des bases de données de l'assemblée nationale et du sénat, intitulée **Parlementaires**, ainsi que les liens existants entre les échelles individuelles et temporelles, par le biais des sessions de l'AP(P)CA : chaque membre et *a fortiori* président de chambre d'agriculture est lié aux fiches du système de base de données **Sessions** par les listes de présence et les rapports.

## Base de données Mbs et Pdts CA

### Parcours interne CA/APCA

**MB** **PDT**

- 1927
- 1928
- 1929
- 1930
- 1931
- 1932
- 1933
- 1934
- 1935
- 1936
- 1937
- 1938
- 1939
- 1940
- 1941
- 1942
- 1943
- 1946
- 1949
- 1950
- 1951
- 1952
- 1953
- 1954
- 1955
- 1956
- 1957
- 1958
- 1959
- 1960
- 1961
- 1962
- 1963
- 1964
- 1965
- 1966
- 1967
- 1968
- 1969
- 1970
- 1971
- 1972
- 1973
- 1974
- 1975
- 1976
- 1977
- 1978
- 1979
- 1980
- 1981
- 1982
- 1983
- 1984
- 1985
- 1986
- 1987
- 1988
- 1989
- 1990
- 1991
- 1992

Département

prénom  nom

prénoms  nom

homme  femme

**Mandats de membre de la chambre départementale d'agriculture** Bureau de la chambre départementale d'agriculture voir autres apptos

M1 de  à    Sec adj  de  à

scrutin  circ.  Sec  de  à

M2 de  à   Vice-Pt  de  à

M3 de  à  ok Pt d'honneur  de  à

86	1933	291	Marc	Ferré		Saint	<input type="radio"/>	1936	1933
86	1936	291	Marc	Ferré		Saint	<input type="radio"/>	1938	1936
86	1939	291	Marc	Ferré		Sy	<input type="radio"/>	1939	1939-Synd.
86	1952	291	Marc	Ferré	Exp	Sy	<input type="radio"/>	1952	1952-Synd.
86	1955	291	Marc	Ferré		Sy	<input type="radio"/>	1955	1955-Synd.
86	1959	291	Marc	Ferré		Sy	<input type="radio"/>	1959	1959-Synd.

Suppléant délégué  de  à  soit  années sur  mentions  présences soit % à considérer

avec président  %

**Mandats de président de la chambre départementale d'agriculture** Âge M1 calculé

P1  de  à

P2  de  à

P3  de  à

P4  de  à

CRA 1934 Pd				
CRA 1936				
CRA 1955				
CRA 1959				
CRA 1964				
CRA 1970				

Comité permanent général  suppléant  titulaire  27 mai 1952

18  2 juillet 1970

**APCA**

Bureau  28 mai 1952  1 juillet 1959  1 juillet 1970  2 juillet 1970

7  secrétaire   vice-président

### Parcours autres OPA/annuaires



# Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

86		291	
		Marc	Ferré
ANNUAIRES CA FICHES MBS ID MBS			
1927	A	1939	1939-P
1928			président
1929			président
1930			président
1931			président
1932			président
1933			président
1934			président
1935			président
1936			président
1937			président
1938			président
1939			président
1940			président
1941			président
1942			président
1943			président
1944			président
1945			président
1946			président
1947			président
1948			président
1949			président
1950			président
1951			président
1952			président
1953			président
1954			président
1955			président
1956			président
1957			président
1958			président
1959			président
1960			président
1961			président
1962			président
1963			président
1964			président
GUIDES ET ANNUAIRES OPA GUIDES ET ANNUAIRES			
1947	A	1947	1947-T
			Trésorier
1951	C	1951	1951-M
			Membre du
			Conseil
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1951	C	1951	1951-P
			Président
1961	M	1961	1961-M
			Membre
1961	M	1961	1961-P
			Président

## Parcours 1939-1952

86 Vienne

Marc Ferré n° idet 291 1900

1927  
1928  
1929  
1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939  
1940  
1941  
1942  
1943  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965

1939 Athènes St Germain  rue d'Albères  bd Saint Germain  CNAA  
 Parapublic (comités)  Comice  Société d'agriculture  Syndicat  Coopérative  Mutualité  Crédit

Envergure  commune  arrondissement  région  département  
 canton  département  France

Organisations prépondérantes pour COCP en 1941

Organisation prépondérante :  Autres organisations :

Vichy et Libération 1940-1945

1941 Com org corpo Membre  1941 Conseil Vichy Membre

Jalons 1941 CROC Délégué responsable  13/05/1941 Chef de district non

1942 URCA Syndic régional   candidat non du  absent  candidat proposé

Syndicats corporatifs 1942  unipersonnel P.ks 1939 et 1952

janvier 1943 Comité permanent provisoire  mars 1943 Conseil national corporatif

dep  oui  non 1943 Syndic local  oui  non  à vérifier  Validité

nat  oui  non Jalons 1944 À destituer d'après ordi 12 oct 1944 oui

oui  non 1944 URCA Syndic régional  1944 CRA Membre

1945 CNP CGA  1945 CDAA

1945 FDSEA

URCA 1942 seule  URCA 1944 seule  URCA 1942 et 1944  no URCA

1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992

Vichy et Corporation paysanne hdd 1952-URCA 1942 et 1944-86 URC

Journal officiel		1941	Conseil national de Vichy	Membre	Ferré	Marc	
Journal officiel	21	01	1941	Commission de	Membre	Ferré	
Arch. nat. F10	2	5	1941	CROC	Délégué	Ferré	Marc
Arch. nat. F10	2	5	1941	CROC	Membres du	Ferré	Marc
Arch. nat. F10	30	6	1942	URCA 1942	Syndic	Ferré	Marc Saint-Martin-la
Arch. nat. F10	16	12	1943	URCA 1944	Syndic	Ferré	Marc Saint-Martin-la

FDSEA 1946

Député  oui  non

Non cité  oui  non  à vérifier

Fonction UDCCA 1946

Fonction FDSEA 1946

AMRF  oui  non  oui  non

1951 Mandats nationaux Membre du Conseil  Président. Section nationale  Président. Fédération

Comité Mé  Mutualité  Président  Crédit  Président  Syndic autre

départementale Coopérative  Président  UDCCA  FDSA  Président

Méta-base de données OPA 1960

# Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Structure

Caisse mutuelle d'assurance vieillesse agricole du département de la  24, rue Alsace-Lorraine, Poitiers

VienneMutualité

1962-3126  non

Chambre d'agriculture 1960 APPCA 1960

				Membre	VP Sec SA	Président en 1960	CPG sup titu Bureau
Marc	FERRE	Président	291	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Président	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Président-oui
Raymond	LAULANIE (DE)	Vice-Président	2727	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Prés	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Président-
Michel	MOINOT	Vice-Président	106685	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Prés	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Président-
Roger	PASQUIER	Vice-Président	1304	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Prés	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Président-
Raymond	SARDET	Vice-Président	421	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Prés	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Vice-Président-
F.	ICHER	Secrétaire général	106664	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Secrétaire	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Secrétaire général-
G.	ROBERT	Secrétaire général	106731	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Secrétaire	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Secrétaire général-
R.	PAGOT	Trésorier		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Trésorier	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Trésorier-
	CHANTEPIE	Administrateur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
	DALLOUX	Administrateur	106672	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
	GOUDEAU	Administrateur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
	HARDY	Administrateur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
	LACOUTURE	Administrateur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
	SOURIAU	Administrateur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
	THOMAS	Administrateur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
Marcel	VERGNAUD	Administrateur	106690	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
Raymond	VERGNAUD	Administrateur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administr	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Administrateur-
Charles	PIERRU	Directeur		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Directeur	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> Directeur-

UDCCA    FDSEA bailleurs    FDCUMA    Mut dep    CNJA  
 FDSEA fédé    FDSEA sections spé    Lutte ennemis cultures    Crédit dep    CGA  
 FDSEA preneurs    CDJA    Union dep coop    Clep ONIC    FNSEA

céréales    cultures industrielles    élevage    viti-vinicole    maraîchage pdt    Autre...

commune    canton    arrondissement    département    région    France    international

1962-3126-oui

18

6 membres de CA 1961   33 % de Caisse mutuelle d'assurance vieillesse agricole du département de la VienneMutualité

20 % de la chambre d'agriculture départementale de 1961

1 présidents de CA 1961   6 % de Caisse mutuelle d'assurance vieillesse agricole du département de la VienneMutualité

## Méta-base de données Département

Tous Jurons 1946 Député# Fla 4034

Département i	Nom	Prénom	Commune	Numéro	Fonction	Début	Fin	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
Vienne	Emile	MARTIN	Chenevilles	86	Membre de	1927	à 1933	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Xavier	BERNARD	Saint-Sauvant	134	Membre de	1930	à 1959	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Marc	FERRÉ	Valdivienne	291	Membre de	1933	à 1970	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Raymond	SARDET	Fontaine-le-Comte	421	Membre de	1959	à 1974	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	René	LUCAS	Ceaux-en-Couhé	984	Membre de	1959	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Roger	PASQUIER	Antran	1304	Membre de	1964	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
Président	Maurice	GAULT	Fontaine-le-Comte	1305	Membre de	1970	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
86-Président										
Présidents	7									
86-Membre										
Membres	124									
	Georges	ABONNEAU	Migné-Auxances	106662	Membre de	1952	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Firmin	ANDRAULT	Bonneuil-Matou	101729	Membre de	1933	à 1943	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Adrien	ANDRÉ		101704	Membre de	1927	à 1933	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Aristide	ARIAUD	La Chottière	101730	Membre de	1933	à 1936	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Louis	BARATON	Bellefonds	106724	Membre de	1970	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
		BARBOT		101705	Membre de	1927	à 1930	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Pierre	BARRIGUAULT	Lusignan	106661	Membre de	1952	à 1964	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Claude	BEAU	Neuville-du-Poit	106716	Membre de	1970	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Serge	BELLOT	Availles-Limouz	106719	Membre de	1970	à 1974	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Roger	BERTHOLLEAU	Chabournay	106666	Membre de	1952	à 1970	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Joseph	BIENVENU	Bouresse	106698	Membre de	1964	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Paul	BILLARD	Vouneuil-sur-Vi	106700	Membre de	1964	à 1970	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Maximin	BLANCHARD	Poitiers	101731	Membre de	1933	à 1943	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Elie	BLOUIN	Châtelleraut	106681	Membre de	1959	à 1964	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Jean-Marie	BODIN	Les Ormes	106730	Membre de	1970	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
		BONNAUD		101706	Membre de	1927	à 1933	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	André	BOURLEUF (DE)	Anché	2729	Membre de	1952	à 1970	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	René	BOURY	Moncontour	106682	Membre de	1959	à	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Marcel	BOUTIN	Vendeuvre	106665	Membre de	1952	à 1970	V-Pt	Sec.	Sec. adj.
	Xavier	BRIOT	Plaisance	106670	Membre de	1952	à 1967	V-Pt	Sec.	Sec. adj.

### Méta-base de données Années coupe

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

De...	n°	Année	Code...	Nom i	Age	naiss année	M1 Année	Ancienneté M	URCA 1942	URCA 1944	Na...	Code Naiss	Nai...	Président	
69	104	1	1959	1047-	Aurion	51	1908	1952	7	Membre	Membre	oui	1959-oui	oui	Membre
69	280	2	1959	280-1	Calloud	64	1895	1952	7		Membre	oui	1959-oui	oui	Président
69	105	1	1959	1051-	Duchamp	59	1900	1952	7			oui	1959-oui	oui	Membre
69	104	1	1959	1048-	L'Escaille (de)	60	1899	1952	7		Membre	oui	1959-oui	oui	Membre
69	105	1	1959	1052-	Mure	47	1912	1952	7			oui	1959-oui	oui	Membre
69	382	3	1959	382-1	Nové-Josserand	48	1911	1952	7	Syndic	Syndic	oui	1959-oui	oui	Président
69	104	1	1959	1049-	Petit			1952	7	Membre	Membre	non	1959-non	non	Membre
69	105	1	1959	1054-	Saint-Laumer (de)	62	1897	1955	4	Membre	Membre	oui	1959-oui	oui	Membre
69	103	1	1959	1032-	Lacroix	35	1924	1955	4			oui	1959-oui	oui	Président
69	105	1	1959	1056-	Marduel			1955	4			oui	1959-non	non	Membre
69	105	1	1959	1055-	Moreau			1955	4			non	1959-non	non	Membre
69	106	1	1959	1063-	Bizet			1959	0				1959-non	non	Membre
69	105	1	1959	1057-	Boinon			1959	0			non	1959-non	non	Membre
69	106	1	1959	1066-	Bordet			1959	0			non	1959-non	non	Membre
69	106	1	1959	1064-	Cerompt			1959	0				1959-non	non	Membre
69	106	1	1959	1065-	Gobet			1959	0				1959-non	non	Membre
69	105	1	1959	1058-	Lewat	57	1902	1959	0			oui	1959-oui	oui	Membre
69	105	1	1959	1059-	Nemos	57	1902	1959	0			oui	1959-oui	oui	Membre
69	106	1	1959	1060-	Peju			1959	0			non	1959-non	non	Membre
69	106	1	1959	1061-	Thillet	58	1901	1959	0			oui	1959-oui	oui	Membre
69	106	1	1959	1062-	Trichard	40	1919	1959	0			oui	1959-oui	oui	Membre
69	104	1	1960	1047-	Aurion	52	1908	1952	8	Membre	Membre	oui	1960-oui	oui	Membre
69	280	2	1960	280-1	Calloud	65	1895	1952	8		Membre	oui	1960-oui	oui	Président
69	105	1	1960	1051-	Duchamp	60	1900	1952	8			oui	1960-oui	oui	Membre
69	104	1	1960	1048-	L'Escaille (de)	61	1899	1952	8		Membre	oui	1960-oui	oui	Membre
69	105	1	1960	1052-	Mure	48	1912	1952	8			oui	1960-oui	oui	Membre
69	382	3	1960	382-1	Nové-Josserand	49	1911	1952	8	Syndic	Syndic	oui	1960-oui	oui	Président
69	105	1	1960	1054-	Saint-Laumer (de)	63	1897	1955	5	Membre	Membre	oui	1960-oui	oui	Membre
69	103	1	1960	1032-	Lacroix	36	1924	1955	5			oui	1960-oui	oui	Président
69	105	1	1960	1056-	Marduel			1955	5			oui	1960-non	non	Membre

## Base de données Carrières administratives

A-38	1957	1974	17	fiches	Langlade-Demoyen	Claude
38	1957	Liaison avec le Parlement	Chargé de mission auprès de l'Assemblée		Langlad	
38	1958	Relations avec le parlement			Langlad	
38	1959	Relations de l'APPCA avec le			Langlad	docteur en
38	1960	Relations extérieures	Direction conseiller		Langlad C.	
38	1961	Service des relations	Chef de service		Langlad Claude	Docteur en
38	1962	Relations extérieures et	Chef de service		Langlad	docteur en
38	1963	Service des relations	Chef de service		Langlad Claude	docteur en DES
38	1964	Direction des relations	Directeur		Langlad	
38	1965	Direction des relations	Directeur		Langlad Claude	
38	1966	Direction des relations	Directeur		Langlad Claude	
38	1967	Direction des relations	Directeur		Langlad Claude	
38	1968	Direction des relations	Directeur		Langlad Claude	
38	1969	Direction des relations	Directeur		Langlad Claude	
38	1970	Direction des relations	Directeur		Langlad C.	
38	1971	Direction des relations	Directeur		Langlad	docteur en DES
38	1972	Direction des relations	Directeur		Langlad	
38	1973	Direction des relations	Directeur		Langlad	

## Autres sources

### Autour des procès-verbaux de sessions

D'après la loi du 3 janvier 1924, « les chambres d'agriculture sont, auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription »<sup>4474</sup>. L'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, instituée par le décret-loi du 30 octobre 1935, « est, auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture

<sup>4474</sup> *Journal officiel de la République française*, vendredi 4 janvier 1924, Loi du 3 janvier 1924 relative aux chambres d'agriculture, pp. 130-133. (article 2, p. 130)

métropolitaine »<sup>4475</sup> : dans les faits, une Assemblée des présidents sans réel statut exerce ce rôle dès le 24 octobre 1927<sup>4476</sup>. Cette mission consultative, réaffirmée dans tous les textes juridiques parus ultérieurement, est primordiale. Deux paradoxes doivent être exprimés qui ont un impact important sur la manière dont il est possible d'aborder le travail de dépouillement des sources. La permanence de cette fonction consultative masque des évolutions, dont la principale se lit dans la rupture de la seconde guerre mondiale : du point de vue de son ampleur et de son inscription au sein des activités de l'APCA et des chambres départementales, la mission de consultation subit, entre les années 1930 et 1950, des mutations profondes, dans le sens d'une perte d'importance relative. Une autre singularité réside dans la contradiction existant entre la volonté affichée de publicité — des supports matériels tels que les revues successives ont pour but principal de rendre compte de cette activité de consultation — et le flou qui subsiste pour le lecteur d'aujourd'hui qui tente de reconstituer le cheminement des informations dans le dispositif mis en œuvre et constamment révisé. Il paraît donc d'autant plus nécessaire de présenter les structures de ces supports et leurs transformations, tant au point de vue de la forme que des buts poursuivis, soit de ce qui est visible d'une certaine ligne éditoriale.

Entre 1927 et 1940, sont publiés peu après chaque session des comptes rendus sténographiques. Ceux-ci donnent une transcription quasi-intégrale des discussions qui ont alors eu lieu. Les rapports préparés par tel ou tel membre et présentés en session y sont annexés, généralement *in extenso*. En fin de volumes, les vœux qui ont été votés et adoptés sont énumérés, ainsi que leur teneur. Rapidement volumineux, ces comptes rendus sont bientôt, dès le début des années 1930, passé au peigne fin régulièrement et il y est joint des tables analytiques classant les thèmes abordés en grandes catégories, jouant le rôle d'index. La trentaine de tomes que forme cette collection constitue une source extrêmement riche, dont l'homogénéité est constituée par le caractère sténographique de la transcription, mais qui subit de profondes transformations entre la période d'existence informelle de l'assemblée et celle qui suit la reconnaissance.

Dès octobre 1930, une revue voit le jour qui s'intitule *Les Travaux des Chambres d'Agriculture*, dans le but de renforcer le rôle de l'APCA en tant que « *service permanent de liaison entre toutes les Chambres [leur] permett[ant] de se connaître, de se concerter, de s'associer pour la satisfaction de leurs desiderata communs* »<sup>4477</sup>. Ce mensuel se divise pendant les premières années en quatre parties : une première intitulée *Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture*, reprenant les communications aux Chambres, les résumés succincts des travaux de l'Assemblée et de l'action de l'Assemblée, suivie d'un chapitre consacré à *La vie des Chambres d'Agriculture* (départementales et régionales) s'occupant de législation, du fonctionnement administratif et financier, rendant compte de la tenue des sessions, de la composition des Bureaux, publiant des monographies succinctes des actions des chambres ; la troisième partie se veut un écho des *Travaux des Chambres d'Agriculture* (départementales et régionales), soit une analyse des travaux des chambres d'agriculture d'après les procès-verbaux de leurs sessions, classés de façon méthodique par matières ; enfin la dernière section concerne les relations entre *Les Chambres d'Agriculture*

<sup>4475</sup> *Journal officiel de la République française*, jeudi 31 octobre 1935, Décret du 30 octobre 1935 instituant une assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, pp. 11 641 □ 11 642. (article 1<sup>er</sup>, p. 11 641)

<sup>4476</sup> Documentation APCA, Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France, Compte rendu de la séance du 24 octobre 1927.

<sup>4477</sup> Documentation APCA, *Les Travaux des Chambres d'Agriculture*, n° 1, 10 octobre 1930, p. 2.

*et les Pouvoirs publics*, et expose exclusivement les suites données par les Pouvoirs publics aux vœux émis par les chambres d'agriculture.

Un tel périodique s'avère une source inépuisable d'informations pour qui tente une étude précise de l'activité consultative des chambres d'agriculture et de l'APCA. Par rapport aux comptes rendus sténographiques, il offre une périodicité plus importante, et ainsi un suivi de l'activité plus rigoureux. La relation des vœux adoptés dans les départements est également très précieuse : elle ne donne toutefois qu'un aperçu tronqué, biaisé, des activités des chambres départementales <sup>4478</sup>, puisque ne reprenant que les vœux, à l'exclusion de toute autre manifestation ou prise de position, et surtout en ce que les vœux ne sont évidemment pas tous recensés, mais seulement dans une faible proportion, passée par le prisme déformant des préoccupations du moment et des besoins de visibilité, prisme supposé puisque les motivations des choix ne sont pas énoncées. D'autres informations telles que les réactions des pouvoirs publics, ici reprises dans la complexités des tergiversations et des aléas politiques, la composition des commissions, mais surtout les questionnaires et rapports d'enquête auxquelles il est procédé auprès des chambres départementales.

Pour cette période de l'entre-deux-guerres, le recours aux procès-verbaux des sessions des chambres départementales est également utile : ceux-ci sont conservés généralement très scrupuleusement dans les locaux des chambres d'agriculture, versés souvent aux archives départementales par l'intermédiaire des préfetures, et de façon moins habituelle aux archives nationales. Pour ce qui est de la correspondance, les déménagements successifs de l'APCA — qui a du notamment abandonner le 11<sup>bis</sup> rue Scribe pendant la seconde guerre mondiale pour ne réintégrer ce lieu qu'en 1950 —, expliquent le fait que les archives de l'institution n'aient pas été conservées, hormis les comptes rendus de session. Il reste que le sondage effectué dans les caves de la chambre départementale de la Savoie révèle que des éléments de correspondance sont susceptibles d'avoir été sauvés dans les chambres d'agriculture, ce qui permettrait, sur un thème ou pour une période donnée, de reconstituer une part de l'activité consultative par ce biais, moins informel que les sources imprimées.

Après que les chambres d'agriculture ont repris leurs activités en 1949, c'est une revue intitulée *Chambres d'agriculture* qui voit bientôt le jour. Celle-ci ne publie plus que des comptes rendus analytiques ou projets de procès-verbaux, qui sont les principales traces des sessions, dans la mesure où les dossiers constitués des rapports et notes, qui n'ont pas été conservés ou classés de façon régulière, ne sont pas toujours à notre disposition. Les vœux — désormais appelés délibérations — sont moins nombreux <sup>4479</sup> mais plus conséquents, construits suivant un développement plus argumenté. Les discussions sont rapportées à la troisième personne du singulier, donc forcément lissées, quoique les saillies et les débats soient assez lisibles. Les rapports sont fortement condensés, des raccourcis sont faits. Il est fait moins de place aux sessions de l'APCA donc, mais aussi aux chambres départementales dans leur rôle consultatif — on ne reprend plus que rarement les vœux des chambres d'agriculture, et toujours pour appuyer un sujet particulier, non plus pour donner un large éventail des thèmes abordés.

La visibilité du cheminement consultatif s'accroît néanmoins considérablement dans cette deuxième partie du siècle pour le chercheur qui bénéficie d'un accès à l'ensemble

<sup>4478</sup> Ses constats se basent sur une vérification méthodique effectuée dans les départements de la Savoie et du Rhône tout au long d'une même période d'intersession.

<sup>4479</sup> Voir Annexe 5.



des sources existantes. Pour énumérer rapidement les moyens qui s'offrent, relevant de la vaste catégorie de la correspondance et des documents internes, citons les circulaires adressées aux chambres départementales, l'ensemble de la correspondance entretenue avec celles-ci, les procès-verbaux de session que les chambres envoient à l'APCA de façon régulière depuis 1950 et qui sont relativement bien conservés dans les archives, mais aussi la correspondance avec les pouvoirs publics (ministère, députés et sénateurs, conseillers économiques, autres instances nationales ou régionales) et avec les organisations agricoles en général, et enfin les documents internes tels que les procès-verbaux de réunion du Comité permanent général et du bureau — ces derniers n'étant conservés que depuis 1960 —, mais aussi les innombrables dossiers constitués par les services de l'APCA ou des chambres départementales.

Rapidement, dès lors que l'on se familiarise avec ces documents, s'esquisse la ligne d'un cheminement théorique qui peut se fractionner en huit étapes. Au commencement vient l'initiative première, individuelle ou collective, portée par le président de la chambre d'agriculture, par son suppléant, ou par l'ensemble des membres en session, voire par des agriculteurs de la circonscription ; impulsion qui peut tout aussi bien être extérieure à l'institution, imputable par exemple à une organisation agricole. Dférée devant l'APCA qui accepte de la considérer, il est alors généralement, quoique de façon peu visible et variable, procédé à la rédaction d'une note très documentée, de la part d'un individu, président de chambre d'agriculture, suppléant délégué, agent des services de l'APCA ou d'une chambre, ou encore personne extérieure choisies pour ses compétences particulières, note qui est diffusée aux chambres d'agriculture pour donner une assise à leur réflexion, pointer l'acuité de certains problèmes, orienter les travaux. Un questionnaire est ensuite rédigé, composé de points généraux relatifs aux questions que posent à la profession agricole la thématique retenue, composé bien souvent aussi de demandes plus spécifiques ne concernant que certains interlocuteurs : ce formulaire est ensuite envoyé dans les départements, au siège de chaque chambre, souvent aussi au domicile de son président.

La quatrième étape n'est que l'objectivation du processus plus ou moins long d'étude de la question et d'énonciation des réponses. Plusieurs voies sont discernables : dans certains cas, principalement pour les questionnaires courts, le président de la chambre d'agriculture, ou son secrétaire, complète seul le formulaire, ou rédige une note répondant précisément ou non aux questions posées ; souvent, la question est soumise à l'ensemble des élus de la chambre et le procès-verbal qui en résulte et qui consigne donc les observations émises sert de base pour remplir le questionnaire, ou tient lieu de réponse à celui-ci. Celles parvenues à temps à l'APCA sont ensuite dépouillées, avec une constance qui varie obscurément suivant les périodes : il semble que ces réponses individuelles aient rarement été conservées. Une ou plusieurs personnes, élus ou administratifs de l'APCA, sont chargées d'en faire la synthèse : ces compositions peuvent prendre des formes variées suivant le rédacteur, des plus laconiques qui effacent toutes aspérités et toutes divergences locales, à celles qui classent méthodiquement les réponses en catégories et citent patiemment les départements concernés.

Le compte rendu d'une enquête, souvent discuté au sein du Comité permanent général ou du Bureau, est ensuite présenté sous la forme d'un rapport devant l'APCA, tel quel ou condensé, suivant sa teneur. S'ensuit généralement une discussion, la proposition d'un projet de vœu ou délibération, et au cours de la même séance ou après de longs mois, voire années, le vote d'une motion à l'endroit des pouvoirs publics, dont les circonstances sont en elles-mêmes révélatrices. Ce vœu est donc adressé, en de multiples exemplaires, à chacun des partenaires concernés, dans chaque cabinet, et souvent tous au ministre de

l'Agriculture et chef du pouvoir exécutif. Les suites sont données irrégulièrement, au début de chaque session avant 1940, mais de façon très formelle, au fil des publications internes ou officielles.

On comprend évidemment que ce cheminement est purement abstrait : non seulement beaucoup de prises de position finales ne franchissent pas la totalité de ces étapes, mais il n'est pas procédé à une enquête pour chacun des sujets abordés ; plusieurs motions peuvent découler d'une même procédure de consultation, l'élaboration de nouveaux questionnaires recentrant l'attention sur les problèmes les plus aigus. Trahisant un extrême formalisme dans les années 1920 et 1930, peut-être illusoire et que l'apport d'autres sources contredirait, ce *corpus* partiel change de visage après-guerre et dévoile des voies de consultation plus souterraines.

Un tableau reprenant pour ces trois périodes successives les possibilités de suivi au plus près des réalités de l'activité consultative serait sans doute plus lisible :

Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Étape	Cheminement théorique	1927-1930	1930-1940	1949-1974
1	Mise au jour d'un problème particulier (ou initiative)	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA * comptes rendus des chambres départementales	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA * revue TCA * comptes rendus des chambres départementales	* comptes rendus analytiques des sessions de l'APCA dans la revue <i>Chambres d'agriculture</i> * procès-verbaux de session des chambres départementales * correspondance avec les chambres départementales et avec les organisations agricoles
2	Note préliminaire à une enquête (ou documentation)	* non publié * non conservé	* revue TCA (de façon non systématique)	* comptes rendus analytiques des sessions de l'APCA dans la revue <i>Chambres d'agriculture</i> * dossiers CPG, divers
3	Questionnaire d'enquête (et sa diffusion)	* non publié * non conservé	* revue TCA (de façon non systématique)	* revue <i>Chambres d'agriculture</i>
4	Résultats individuels par département	* non publiés * non conservés	* non publiés * non conservés	* non publiés * conservés rarement et de façon aléatoire
5	Synthèse ou compte rendu analytique des résultats de l'enquête	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA * revue TCA	* revue <i>Chambres d'agriculture</i> * notes internes
6	Rapport devant l'APCA	* comptes rendus sténographiques de l'APCA	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA * revue TCA	* comptes rendus analytiques des sessions de l'APCA dans la revue <i>Chambres d'agriculture</i>
7	Vote d'un vœu par l'APCA	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA * revue TCA	* comptes rendus analytiques des sessions de l'APCA dans la revue <i>Chambres d'agriculture</i>
8	Suites données par les pouvoirs publics	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA * <i>Journal officiel de la République française. Débats parlementaires.</i>	* comptes rendus sténographiques des sessions de l'APCA * revue TCA * <i>Journal officiel de la République française. Débats parlementaires.</i>	* comptes rendus analytiques des sessions de l'APCA dans la revue <i>Chambres d'agriculture</i> (de façon laconique) * revue <i>Chambres d'agriculture</i> * correspondance avec le ministère, les élus, les pouvoirs publics et l'administration en général * <i>Journal officiel de la République française. Débats parlementaires.</i>

988

Il n'existe pas de méthode miraculeuse pour traiter une information aussi pléthorique, et nous l'avons montré, inégale. L'informatisation permet de gérer cette abondance, mais induit également des biais importants. Le recours aux bases de données a ici surtout un but organisationnel, de classement, si l'on peut dire. Le traitement statistique de données aussi diverses et changeantes pourrait vite atteindre l'absurde. Une réelle prise en compte de l'activité consultative ne peut se faire sans doute que par la confrontation de l'ensemble des documents dans leur intégralité non tronquée par l'informatisation. Une base de donnée centrale reprenant schématiquement le cheminement théorique déjà exposé a toutefois été construite, qui permet de lier entre elles les étapes multiples suivant une clé de lien thématique. Outre les ressources pratiques d'une telle méthode, cette base de donnée permettra sans doute de mesurer avec plus de précision l'importance prise par les thématiques relativement les unes aux autres, du fait qu'elles ont abouti, mais aussi par la quantité d'énergie mobilisée pour l'activité consultative.

## Publications

D'autres sources permettent d'approcher la vie de l'institution qui ne sont pas proprement liée à l'activité consultative. Ce sont en premier lieu les publications. La revue *Travaux des Chambres d'agriculture* s'étoffe progressivement au cours des années 1930 : en 1937 et 1938, apparaissent notamment des pages consacrées à des revues de presse, à des renseignements bibliographiques et statistiques, à une chronique folklorique intitulée *Folklore paysan* et rendant compte d'une entreprise cogérée avec le musée des Arts et traditions populaires (ATP) ; des fascicules sont aussi progressivement consacrés à *l'Agriculture à l'étranger*. La revue *Chambres d'agriculture*, peu dense au cours des premières années de la renaissance des chambres d'agriculture, suit ensuite un développement exponentiel, la part consacrée à l'activité consultative n'occupant bientôt qu'une place accessoire. Les bulletins publiés par les services sont de plus en plus nombreux également : bulletins généraux concernant la vie de l'institution et servant d'organe de liaison, bulletins plus spécialisés concernant notamment les problèmes internationaux.

## Correspondances

Les archives détaillées ci-après n'existent que pour la période postérieure à 1949, dans le meilleur des cas <sup>4480</sup>.

La correspondance de l'APPCA est classée en plusieurs catégories. Les circulaires sont les courriers à caractère informatif transmis par l'APPCA aux chambres d'agriculture, les réponses n'étant pas classées dans les mêmes cartons. La correspondance échangée avec les chambres départementales, recèle des coupures de presse, des listes, des procès-verbaux de session et des lettres diverses, ainsi qu'en général la copie ou le double de leur réponse. Il en est de même pour les cartons contenant la correspondance avec les chambres régionales d'agriculture. Sous la rubrique « *divers départements* » se trouve les courriers reçus des instances départementales autres que les chambres d'agriculture (les directeurs des services agricoles surtout, mais aussi des responsables syndicaux locaux, des patrons d'industries agro-alimentaires et des individus qui ne semblent pas écrire en tant que responsables ou représentant d'un quelconque organisme) et les doubles des réponses envoyées.

<sup>4480</sup> Se reporter à l'état des sources pour les bornes chronologiques précises et les lacunes repérées.

Se trouve également dans les archives la correspondance entre le ministère de l'Agriculture — soit le cabinet du ministre, le secrétariat d'État à l'Agriculture, les différents services du ministère, l'inspection générale de l'Agriculture, le Service de la documentation sur le machinisme agricole, la direction de la production agricole, le service de la répression des fraudes, la commission des investissements, et la direction des affaires professionnelles et sociales — et l'APCA. Dans les cartons cotés « *documents officiels* » a été rangée la correspondance avec le contrôleur d'État, le commissaire du gouvernement auprès de l'APCA, avec des représentants du Fonds national de progrès agricole, avec des représentants de l'ONIC (principalement pour communication de l'ordre du jour des réunions prochaines du Comité permanent général), avec des élus siégeant à l'assemblée nationale, à l'assemblée de l'Union française, au conseil d'État, au conseil de la République puis au sénat, avec des ministres et les membres des cabinets ministériels, avec le président du conseil, avec le président de la République.

Des boîtes d'archives diversement nommées contiennent la correspondance entre l'APCA et les organisations agricoles — invitations à des réunions, à des congrès, résultats d'enquêtes ou d'études effectuées par les uns ou les autres, copies de délibérations, quelques lettres plus personnelles. Deux petits cartons contiennent la correspondance avec la FNSEA, entre les fédérations départementales de syndicats d'exploitants agricoles et l'APCA, entre les directeurs de l'APCA et de la FNSEA, dont une grande partie est à chercher ailleurs, disséminée dans d'autres dossiers. Le fait qu'entre 1950 et 1966 APCA et FNSEA soient logées dans le même immeuble, au 11 bis rue Scribe, a pu contribuer à ce déficit de traces, les échanges étant largement oraux et informels. Les boîtes intitulées « *Divers Paris* » — contenant la correspondance avec des organes de presse, des éditeurs, des responsables d'organismes nationaux non-agricoles, des professeurs et des individus résidant à Paris mais dont les fonctions ne sont pas toujours explicites, ainsi que les archives contenant de la correspondance provenant du service des relations agricoles internationales, tardivement accessibles, ont moins été exploitées.

## **Dossiers documentaires**

---

Toutes les archives ne contenant pas de correspondance, ni de procès-verbaux, et dont les pièces avaient manifestement été rassemblées pour leur thème commun, ont été retenus comme des dossiers documentaires. Ils concernent à la fois l'activité des représentants de l'APCA au Conseil économique et social ou au Commissariat au Plan. D'autres touchent aux questions budgétaires ou à la veille législative relative aux lois de finance. Propositions et projets de loi préoccupent également l'APCA, ainsi que les échéances des élections politiques, très suivies. Politique agricole générale, questions internationales, produits et marchés, formation et développement, formation et développement, aménagements régionaux, affaires sociales, questions foncières, sont autant de sujets qui ont suscité la constitution de dossiers très inégaux quant à leur intérêt pour le chercheur. Le fait que certains de ces dossiers aient été cotés reflète la préoccupation documentaire des administratifs de l'APCA, leur volonté d'accumuler des dossiers susceptibles d'éclairer la situation de l'agriculture, notamment sur les « *personnalités* » et sur l'agriculture dans nombre de pays extra-européens.

## **Rapports sur l'activité des services**

---

Une autre source capitale se compose de l'ensemble disparate des documents relatifs à la gestion des services, de l'APCA et des chambres départementales. L'APCA ne crée des services que tardivement : dès 1955, des *rapports sur l'activité des services* sont rédigés qui éclairent sur leur développement et sur les affectations de personnel — une lacune subsiste néanmoins du fait de l'apparente non-conservation des archives du centre de formation de Trie-Château, ni de l'association qui en est à l'origine, l'AFPA, mis à part quelques documents épars. Dès lors l'ensemble des activités de service peuvent se lire en confrontant les documents produits par les services dans les départements et les régions — services d'utilités agricole généraux ou spécifiques, de développement, établissements d'élevage et centres régionaux de la propriété forestière —, les publications éventuelles tentant un bilan et les dossiers « Régions » conservés à l'APCA.

# Dossiers documentaires, statistiques, graphiques et cartographiques

## Dossier n°1 : Les présidents de chambres d'agriculture de 1927 : les « hommes de la situation »<sup>4481</sup> ?

### 1. Profils de dirigeants professionnels<sup>4482</sup>

Type de mandat détenu	Présidents	
Offices agricoles	39	43%
Comices agricoles	22	24%
Sociétés d'agriculture	36	40%
Syndicats agricoles	63	70%
Coopératives agricoles	11	12%
Société mutualistes agricoles	16	18%
Aucun mandat identifié dans la source	7	8%
<b>Ensemble de l'effectif</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

Tableau 1 : Mandats professionnels identifiés

Type de mandat détenu	Nombre de présidents	Part dont l'âge est connu	Âge moyen	Âge médian	Âge minimum	Âge maximum
Offices agricoles	39	71%	62,1	59	45	82
Comices agricoles	22	86%	63,3	59	49	75
Sociétés d'agriculture	36	81%	59,8	59	42	82
Syndicats agricoles	63	70%	59,1	59	40	82
Coopératives agricoles	11	73%	60,1	61	42	75
Société mutualistes agricoles	16	69%	60,5	59	44	82
Aucun mandat identifié dans la source	7	57%	57,8	58	48	66
<b>Ensemble de l'effectif</b>	<b>90</b>	<b>68%</b>	<b>59,5</b>	<b>59</b>	<b>42</b>	<b>82</b>

Tableau 1bis. Types de mandats professionnels et âges

4481 Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, ouvrage cité. (p. 16)

4482 Données issues de : Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles. 1923*, Lyon, Publications Silvestre, [1923], 2067 p.

Sur 87 chambres d'agriculture en 1927... (1)		Part en %
79	comptent au moins un membre de l'office agricole départemental de 1923	91%
18	comptent un seul membre de l'office agricole départemental de 1923	21%
31	comptent deux membres de l'office agricole départemental de 1923	36%
20	comptent trois membres de l'office agricole départemental de 1923	23%
6	comptent quatre membres de l'office agricole départemental de 1923	7%
4	comptent cinq membres de l'office agricole départemental de 1923	5%
39	sont présidées par un membre de l'office agricole départemental de 1923	45%
14	sont présidées par le président de l'office agricole départemental de 1923	16%
3	ont pour vice-président le président de l'office agricole départemental de 1923	13% (2)
27	comptent parmi leurs membres (hors président) le président de l'office agricole départemental de 1923	31%
41	comptent parmi leurs membres le président de l'office agricole départemental de 1923	47%
10	sont présidées par le secrétaire de l'office agricole départemental de 1923	11%
31	comptent parmi leurs membres (hors président) le secrétaire de l'office agricole départemental de 1923	36%
41	comptent parmi leurs membres le secrétaire de l'office agricole départemental de 1923	47%
17	comptent parmi leurs membres le secrétaire et le président de l'office agricole de 1923	20%
29	comptent parmi leurs membres plus de la moitié des membres de l'office agricole départemental de 1923	33%
58	comptent parmi leurs membres moins de la moitié des membres de l'office agricole départemental de 1923	67%
31	sont composées de moins de 10 % de membres de l'office agricole départemental de 1923	36%
32	sont composées de moins de 10 à 20 % de membres de l'office agricole départemental de 1923	37%
16	sont composées de 20 à 33 % de membres de l'office agricole départemental de 1923	18%

(1) En 1923, les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (Alsace-Lorraine) n'ont pas encore constitué d'office agricole

(2) Part des 24 seules chambres départementales pour lesquelles la composition du bureau et le(s) noms du(des) vice-président(s) sont connus pour l'année 1927

Tableau 2 : Chambres d'agriculture et offices agricoles en 1927-1929

Type OPA	Président		Vice-président		Secrétaire général		Autres	Total
Sociétés d'agriculture	15	42%	13	36%	6	17%	2*	36
Comices agricoles	18	82%	3	14%	1	5%	0	22
Syndicats agricoles	47	75%	19	30%	3	5%	4	63
Offices agricoles	14	39%	5	14%	11	31%	16**	36

\* dont un membre nommé par le préfet

\*\* presque tous simples membres

Tableau 3 : Fonctions identifiées dans les principales organisations



"Envergure"	Commune	Canton	Arrondissement	Département	Région	France	Total échelon spatial minimal
Commune	3	2	2	7*	2	5	22
Canton	—	4	3	3	1	5	16
Arrondissement	—	—	1	11	4	6	22
Département	—	—	—	10	4	8	22
Région	—	—	—	—	0	2	2
France	—	—	—	—	—	0	0
Total échelon spatial maximal	3	6	6	24	11	26	83**

\* Lire : sept présidents exercent des mandats professionnels du niveau de la commune à celui du département.

\*\* Les sept présidents restants ne figurent pas dans l'annuaire.

Tableau 4 : « Envergure » générale des présidents de chambres d'agriculture

"Envergure"	Commune	Canton	Arrondissement	Département	Région	France	Total échelon spatial minimal
Commune	9	0	0	4	1	2	16
Canton	—	3	3	2	0	3	11
Arrondissement	—	—	4	4	1	1	10
Département	—	—	—	13	1	4	18
Région	—	—	—	—	1	3	4
France	—	—	—	—	—	4	4
Total échelon spatial maximal	9	3	7	23	4	17	63

Tableau 5 : « Envergure » syndicale des présidents de chambres d'agriculture

Type OPA/échelon spatial	Commune	Canton	Arrondissement	Département	Région	France	Total "cas"	Présidents	Commentaires
Offices agricoles	—	—	—	39	13	—	52	39	Données assez exhaustives et homogènes
Comices agricoles	—	8	14	0	1	—	23	22	
Sociétés d'agriculture	—	0	8	20	1	8	37	36	
Syndicats	16	11	14	29	11	17	98	63	Données très incomplètes et peu nominatives
Coopératives	3	2	2	2	1	2	12	11	
Organismes de crédit	absence d'informations suffisantes			1	—	1	2	2	
Sociétés mutuelles	6	2	—	5	1	4	18	16	
Journaux agricoles	absence d'informations suffisantes			3	abs infos		3	3	
Total "cas"	25	23	38	99	28	32	245	—	—
Présidents	23	21	33	58	22	26	—	83	—

Tableau 6 : Échelons spatiaux par types d'organisations professionnelles agricoles

Présidents exerçant un mandat au niveau de...	Moyenne du nombre total de mandats (toutes OPA)	Nombre de mandats professionnels exercés (toutes OPA)													
		1		2		3		4		5		6		>6	
Commune	3,7	2	15%	8	30%	3	23%	2	17%	2	29%	1	50%	3	33%
Canton	3,8	4	31%	6	22%	3	23%	3	25%	2	29%	1	50%	4	44%
Arrond.	3,5	1	8%	13	48%	5	38%	7	58%	3	43%	2	100%	2	22%
Département	3,9	6	46%	13	48%	10	77%	11	92%	7	100%	2	100%	9	100%
Région	5,2	0	0%	4	15%	4	31%	2	17%	3	43%	2	100%	7	78%
France	5	0	0%	6	22%	3	23%	4	33%	5	71%	0	0%	8	89%
Total	3,3	13	100%	27	100%	13	100%	12	100%	7	100%	2	100%	9	100%

Tableau 7 : Nombre de mandats cumulés et échelons spatiaux

Présidents exerçant un mandat dans...	Moyenne du nombre total de mandats (toutes OPA)	Nombre de mandats professionnels exercés (toutes OPA)													
		1		2		3		4		5		6		>6	
Offices	4,4	3	23%	6	22%	5	38%	10	83%	6	86%	2	100%	7	78%
Comices	3,7	2	15%	8	30%	3	23%	4	33%	1	14%	1	50%	3	33%
Sociétés	4,3	1	8%	12	44%	4	31%	7	58%	3	43%	1	50%	8	89%
Syndicats	3,9	5	38%	16	59%	12	92%	12	100%	7	100%	2	100%	9	100%
Coopératives	4,1	2	15%	4	15%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	4	44%
Mutualité	4,9	0	0%	4	15%	2	15%	1	8%	0	0%	0	0%	6	67%
Total	3,3	13	100%	27	100%	13	100%	12	100%	7	100%	2	100%	9	100%

Tableau 8 : Nombre de mandats cumulés et types d'organisations

Cas de figure	Nombre de présidents	Part des présidents identifiés au niveau départemental (en %)	Part de l'effectif total (90) en %
<b>1 seul mandat départemental</b>	<b>26</b>	<b>45%</b>	<b>29%</b>
société	6	10%	7%
office	14	24%	16%
syndicat	3	5%	3%
coopérative	1	2%	1%
mutualité	2	3%	2%
<b>2 mandats départementaux</b>	<b>19</b>	<b>33%</b>	<b>21%</b>
office + société	4	7%	4%
office + syndicat	9	16%	10%
société + coopérative	1	2%	1%
société + syndicat	2	3%	2%
2 syndicats	3	5%	3%
<b>3 mandats départementaux</b>	<b>8</b>	<b>14%</b>	<b>9%</b>
presse agricole + office + syndicat	2	3%	2%
office + syndicat + mutualité	1	2%	1%
office + syndicat + société	2	3%	2%
société + 2 syndicats	1	2%	1%
office + 2 syndicats	1	2%	1%
3 syndicats	1	2%	1%
<b>4 mandats départementaux</b>	<b>4</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>
presse agricole + société + 2 syndicats	1	2%	1%
office + 2 syndicats + mutualité	1	2%	1%
office + société + 2 syndicats	1	2%	1%
office + société + syndicat + mutualité	1	2%	1%
<b>5 mandats départementaux</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>
office + société + 2 syndicats + crédit	1	2%	1%
<b>Présidents identifiés au niveau départemental</b>	<b>58</b>	<b>100%</b>	<b>64%</b>
<b>Aucun mandat départemental identifié</b>	<b>25</b>	—	<b>28%</b>
<b>Aucun mandat identifié</b>	<b>7</b>	—	<b>8%</b>
<b>Total</b>	<b>90</b>	—	<b>100%</b>

Tableau 9 : « Combinaisons » de mandats au niveau départemental

Présidents exerçant au moins un mandat à l'échelon...	et exerçant aussi un mandat communal		cantonale		à l'échelon de l'arrondissement		départemental		régional		national		Total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
communal	—	—	7	30%	7	30%	13**	57%**	5	22%	5	22%	23
cantonale	7	33 %	—	—	5	24%	12	57%	4	19%	7	33%	21
de l'arrondissement	7	21%	5	15%	—	—	21	64%	10	30%	8	24%	33
départemental	13*	22%*	12	21%	21	36%	—	—	17	29%	19	33%	58
régional	5	23%	4	18%	10	45%	17	77%	—	—	11	50%	22
national	5	19%	7	27%	8	31%	19	73%	11	42%	—	—	26

\* Treize des 58 présidents de chambres d'agriculture qui exerçaient un mandat professionnel à l'échelon départemental étaient présents au niveau communal en 1923, soit 22 %.

\*\* Treize des 23 présidents de chambres d'agriculture qui exerçaient un mandat professionnel à l'échelon communal étaient présents au niveau départemental en 1923, soit 57 %.

Tableau 10 : Prolongements locaux et nationaux par échelon

## 2. Professions, exploitations, propriété, résidence

Taxinomies professionnelles rencontrées *	Nombre de présidents	Part en %
Agriculteur, propriétaire-agriculteur, cultivateur	21	67%
Propriétaire	6	
Propriétaire-exploitant	2	
<i>Aucune indication trouvée</i>	31	
horticulteur, pépiniériste horticulteur	3	18%
propriétaire-agriculteur-sélectionneur	1	
viticulteur, propriétaire-viticulteur	4	
fabricant de sucre	1	
éleveur, propriétaire-éleveur, herbager	7	
vétérinaire	2	6%
médecin	3	
ancien officier de cavalerie, chef d'escadron	2	2%
avocat	3	8%
avoué	1	
professeur de droit	2	
notaire et directeur de succursale du Crédit foncier	1	
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100 %</b>

\* Toutes sources mêlées : mentions dans les annuaires et les dictionnaires biographiques, sur les listes de candidats ou d'élus.

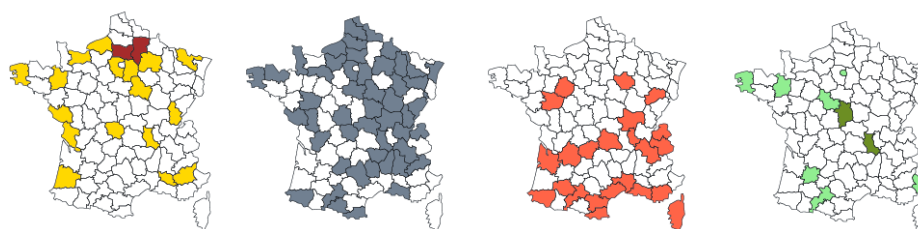
Tableau 1 : Taxinomies professionnelles

Recensé dans Claude SILVESTRE [dir.], <i>Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles. 1923</i> , Lyon, Publications Silvestre, [1923], 2067 p. (pp. 1477-1812)		Mentions	Présidents	Part en %
1. Horticulteurs-pépiniéristes		3	3	3%
2. Viticulteurs		18	12	13%
3. Viticulteurs et éleveurs			6	7%
4. Eleveurs	Boeufs, taureaux, vaches	19	28	31%
	Chevaux	12		
	Moutons, béliers, brebis	10		
	Porcs, truies, verrats	5		
	Animaux de basse-cour	5		
	Pisciculteurs	1		
	Apiculteurs	1		
Non recensés			41	46%
Total			90	100%

Tableau 2 : Producteurs recensés dans l'Annuaire Silvestre de 1923

Grandes orientations retenues	Nombre de présidents (les orientations peuvent se combiner et ne sont donc pas exclusives les unes des autres)	Part en %
Céréales	17	19%
Betteraves	2	2%
Elevage	31	34%
Viticulture	16	18%
Maraîchage-horticulture	7	8%
Sylviculture	2	2%
Aucun indice	28	31%

Tableau 3 : Orientation supposée de l'exploitation d'après les indices que sont les taxinomies et les mandats professionnels, présidents de chambres d'agriculture, 1927.



Carte 1 : Céréales (jaune) et betteraves (brun)

Carte 2 : Elevage (gris ardoise)

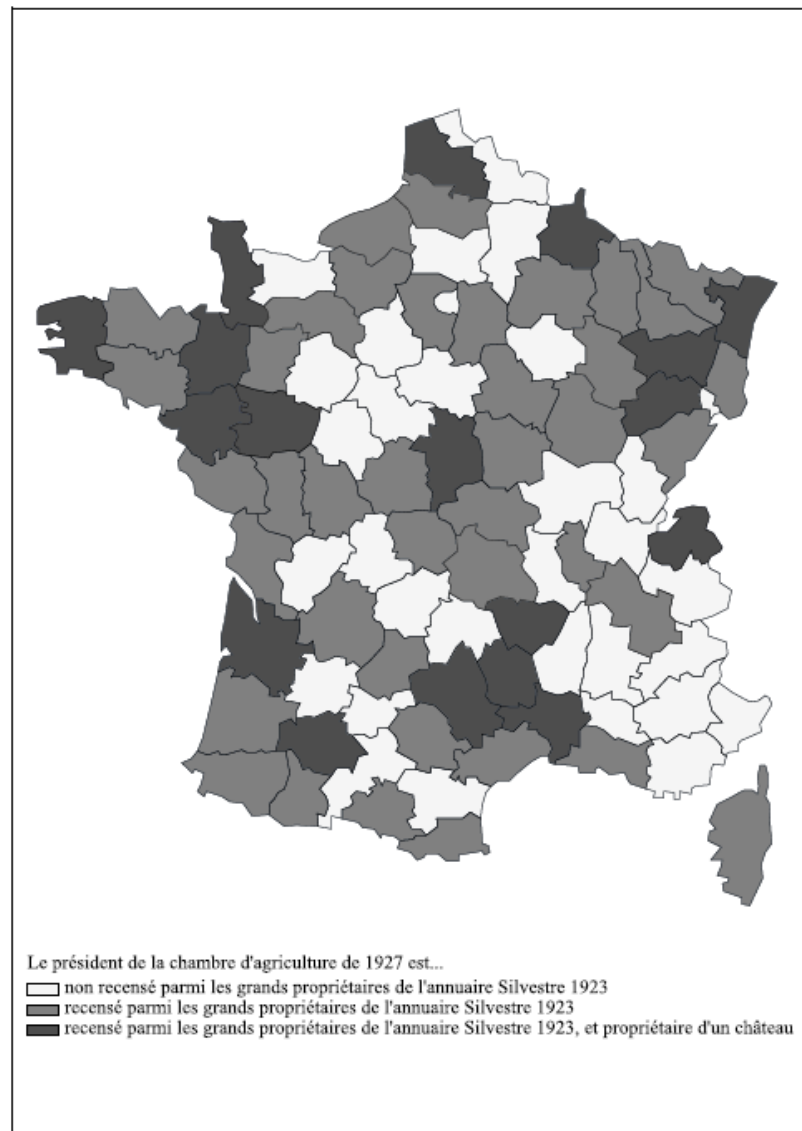
Carte 3 : Viticulture (rouge)

Carte 4 : Horticulture-maraîchage (vert pâle) et sylviculture (vert olive)

Cartes 1 à 4 : Présidents et producteurs d'après les tableaux 2 et 3 (réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr> )

Présidents	Nombre	Part en %
recensés parmi les grands propriétaires *	57	63%
sans château	39	43%
avec château	18	20%
non recensés parmi les grands propriétaires *	33	37%
Total	90	100%

Tableau 4 : Grands propriétaires et châtelains parmi les présidents de chambres d'agriculture de 1927



Carte 5 : Grands propriétaires et châtelains parmi les présidents de chambres d'agriculture de 1927 \* (réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Source : Annuaire Silvestre 1923 (Livre VI. Les producteurs du sol et leurs auxiliaires. Titre 1. Les produits naturels du sol. Les grands propriétaires, [listes par départements et par ordre alphabétique], pp. 1135-1470)



Château de Saint-Lambert, Marvejols (Lozère), où réside le vicomte Olivier de Framond, président de la chambre d'agriculture de la Lozère de 1927 à 1943, carte postale, 1900.



Bureau du château de Blossac, à Goven (Ile-et-Vilaine), l'un des lieux de résidence du comte Roger de La Bourdonnaye, président de la chambre d'agriculture d'Ile-et-Vilaine de 1927 à 1952, 1900-1920  
Source : Ministère de la Culture, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Diffusion RMN



Maison familiale de Joseph Faure, président de la chambre d'agriculture de la Corrèze de 1927 à 1943, président de l'APCA de 1927 à 1935 et de l'APPCA de 1935 à 1940, à Aumont, Argentat, [années 1940].

4483

*Document iconographique 1 : « Demeures de la distinction »*

<sup>4483</sup> Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIX<sup>e</sup> siècle en Haute-Vienne, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1999, 391 p.*

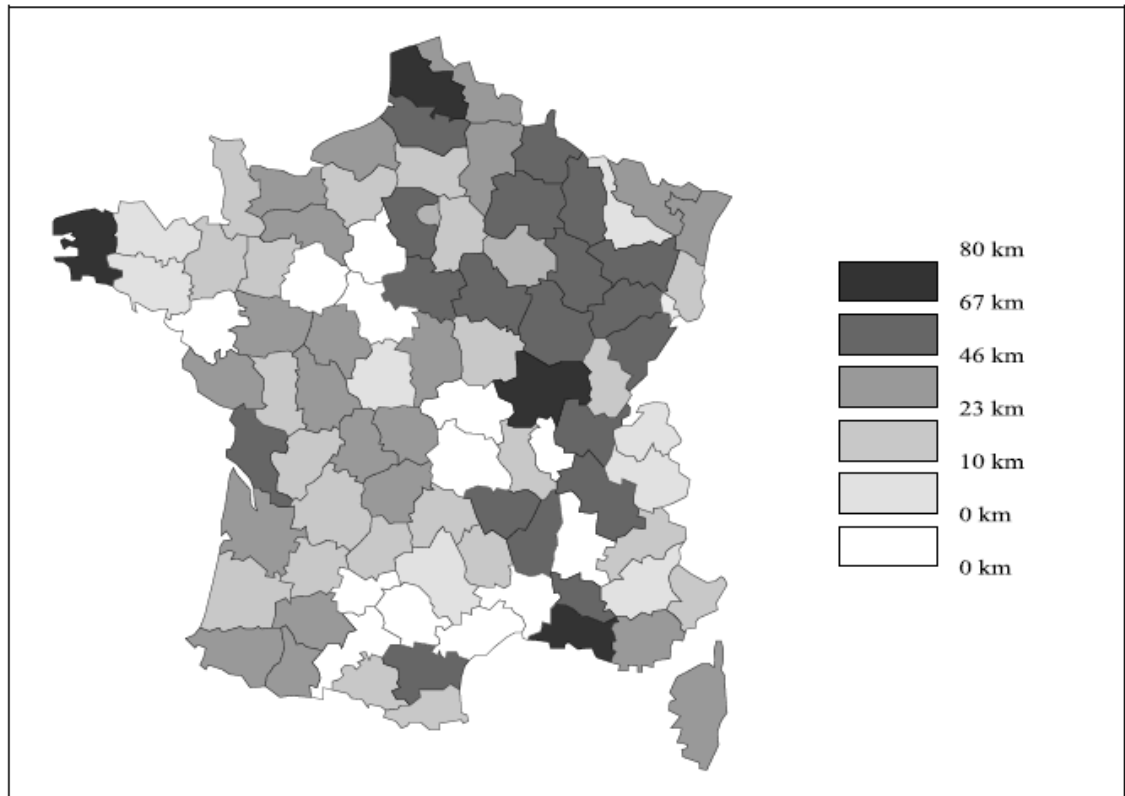
Distance à la préfecture	Présidents	Part en %	
nulle	14	16%	49%
1 à 9 km	8	9%	
10 à 22 km	22	24%	
23 à 46 km	22	24%	51%
46 à 66 km	21	23%	
67 à 80 km	3	3%	

*Tableau 5 : Distance entre le lieu de résidence des présidents et la préfecture de département*

Résidence au chef-lieu...	Présidents	
de département	14	37%
d'arrondissement	3	
de canton	16	
autres communes	57	63%

*Tableau 6 : Chefs-lieux de canton, d'arrondissement, de département*



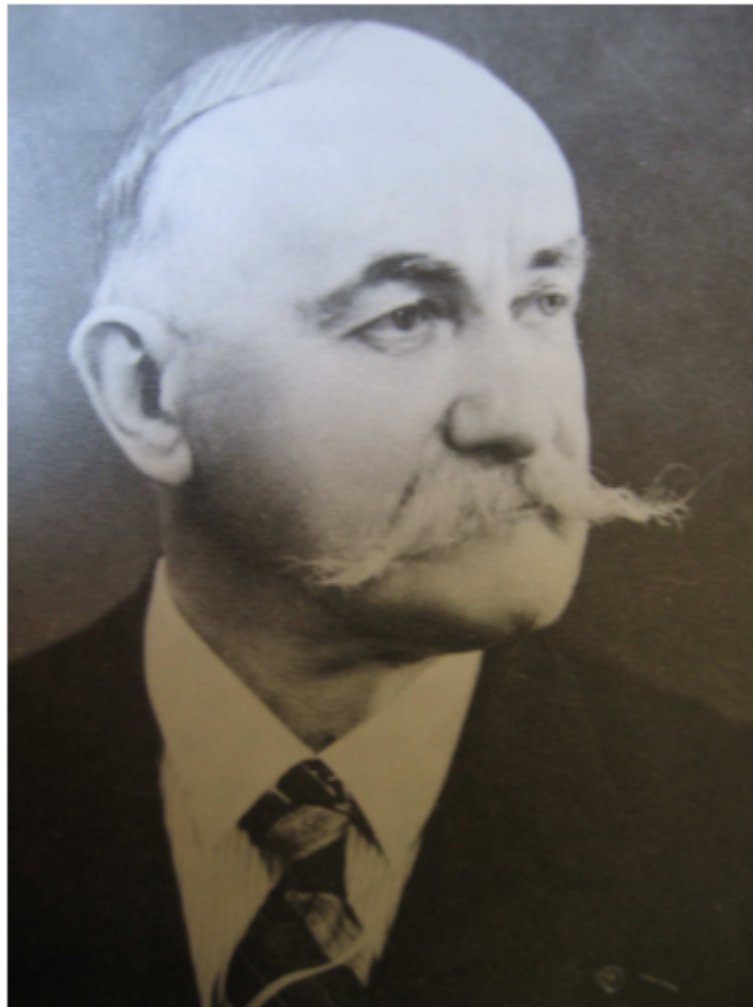


*Carte 6 : Distance entre le lieu de résidence des présidents et la préfecture de département*

### 3. Documents iconographiques

---

#### Document 1 : Portrait de Joseph Faure, années 1930.



Source : APCA, Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle, Présidents de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, supplément au n° 523 de la revue Chambres d'Agriculture, 1<sup>er</sup> janvier 1974, 79 p.

**Document 2 : Portrait du sénateur Joseph Faure, années 1920.**



Source : [http://www.senat.fr/sen3Rfic/faure\\_joseph0463r3.html](http://www.senat.fr/sen3Rfic/faure_joseph0463r3.html)

**Document 3 : Joseph Faure à trente ans, années 1900-1910**



Source : <http://pagesperso-orange.fr/genealogie.lelong/lieux/lieux5.htm>

**Document 4 : Couverture de l'annuaire du syndicat agricole d'Argentat, 1912.**



Source : <http://pagesperso-orange.fr/genealogie.lelong/curiosites/vendanges01.htm>

**Document 5 : Les vendanges à Aumont, Argentat, dans les vignes de Joseph Faure, en 1912.**



On voit Joseph Faure debout, à droite, au premier plan, en costume et chapeau. Assise auprès des paniers chargés de raisin, la petite fille aux nattes est sa fille Denise.

Source : <http://pagesperso-orange.fr/genealogie.lelong/lieux/lieux5.htm>

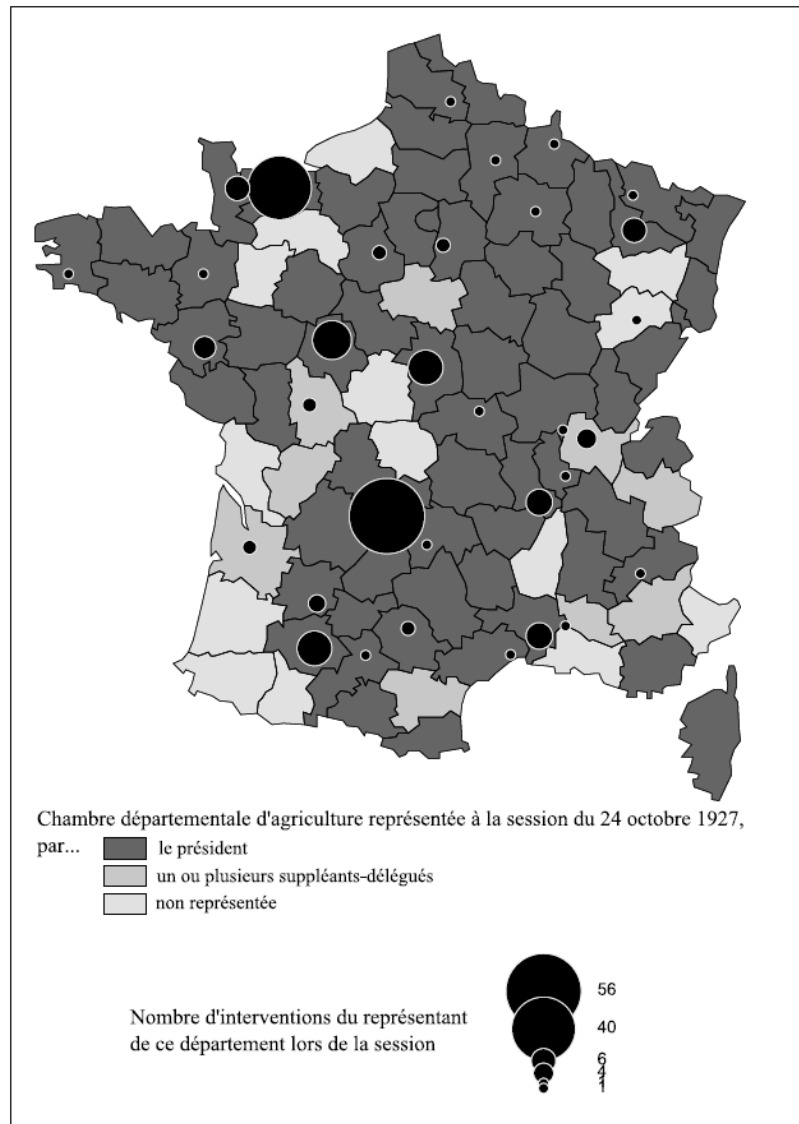
**Document 6 : Agriculteurs d'Aumont, Argentat, autour de la batteuse, années 1930-1940.**



Joseph Faure se trouve en bas au centre en gilet et casquette.  
Source : <http://pagesperso-orange.fr/genealogie.lelong/lieux/lieux5.htm>

#### 4. Session du 24 octobre 1927

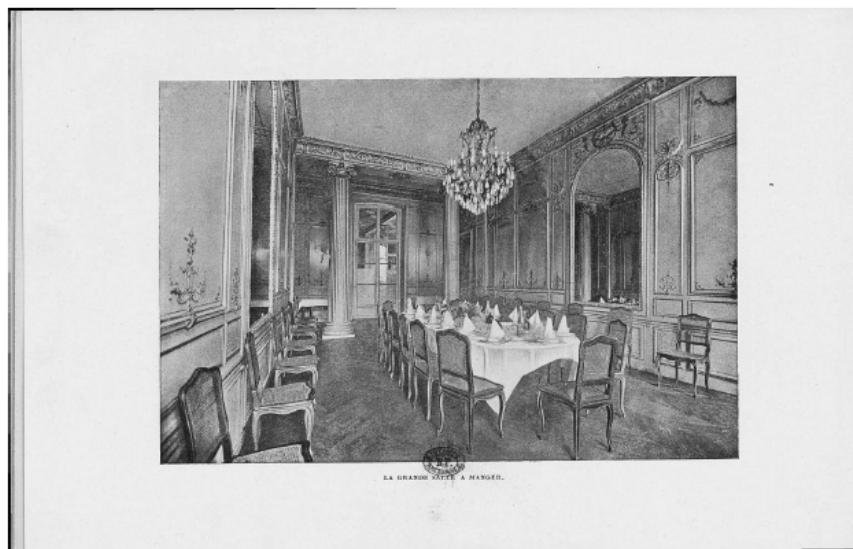
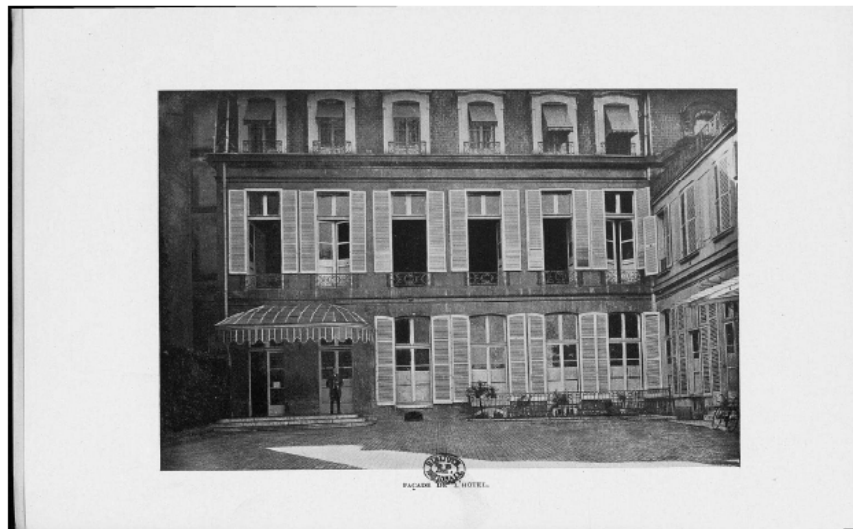
---



Carte 1 : Présences et interventions dans la discussion.

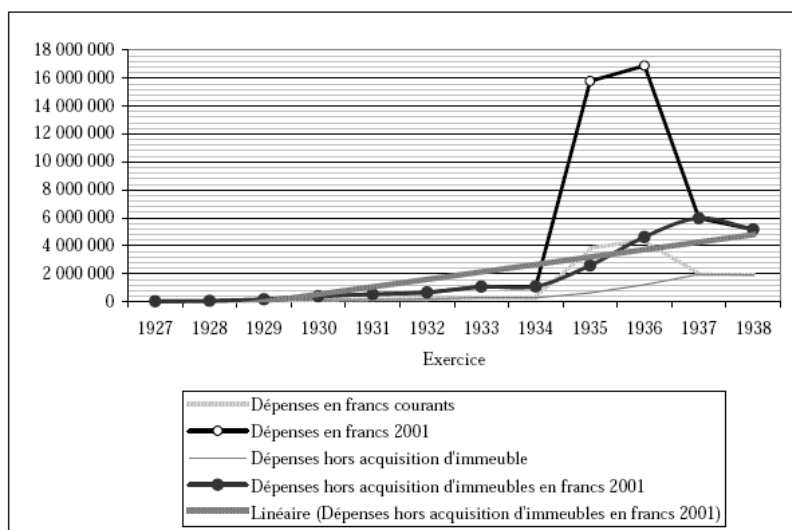
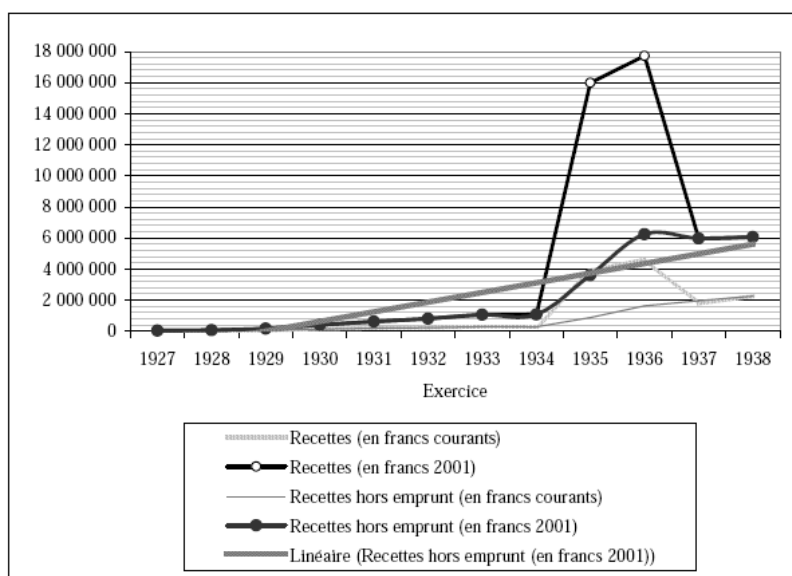
**Document 1 et 2 : Façade et salle à manger de l'hôtel de la rue de Poitiers, qui abrite le Cercle de la Renaissance, 1926.**



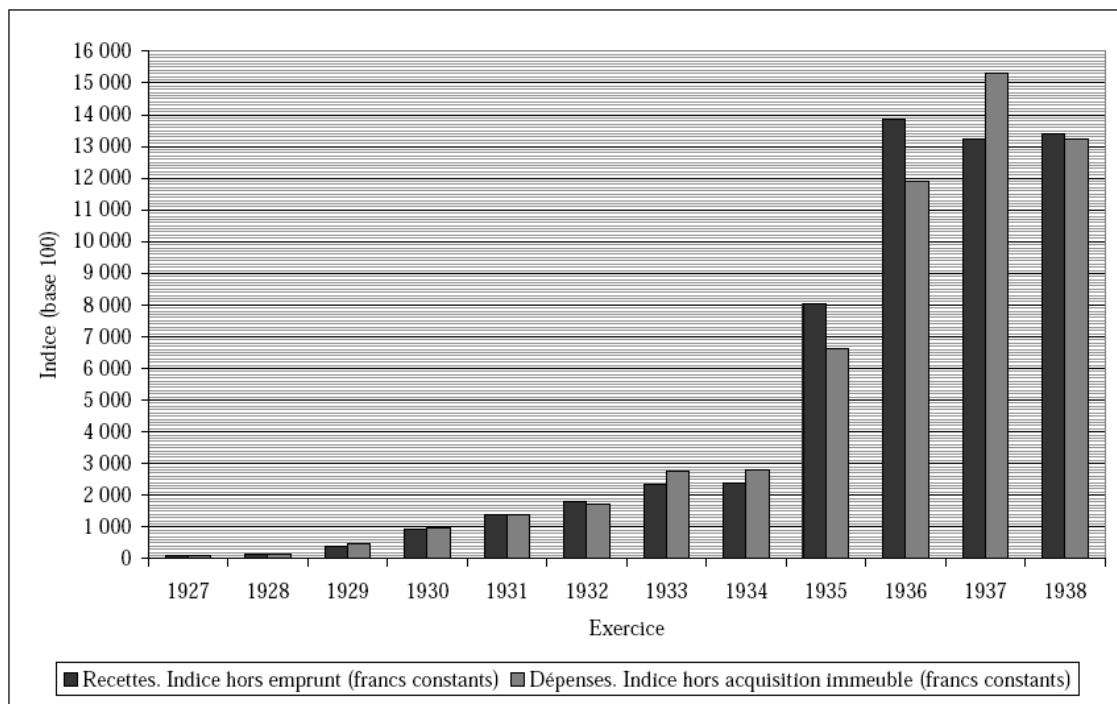


Source : L'Association républicaine de rénovation nationale et le Club de la renaissance française, leur rôle, les services qu'ils ont rendus et qu'ils continuent à rendre, Paris, imprimerie P. Renouard, 1926, 40 p. (p. 8)

## Dossier n°2 : Chambres d'agriculture et APCA dans les années 1930 : structuration institutionnelle en cours



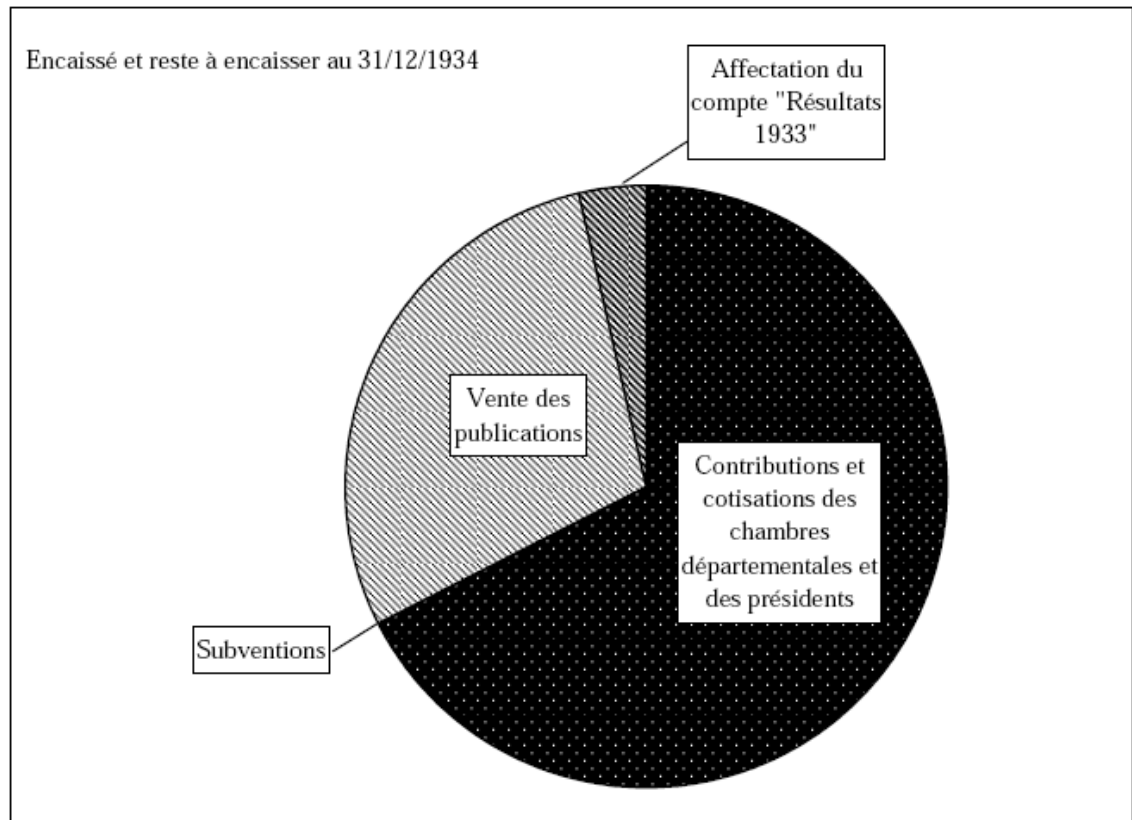
Graphiques 1 et 2 : Evolution des recettes et dépenses de l'AP(P)CA de 1927 à 1938.



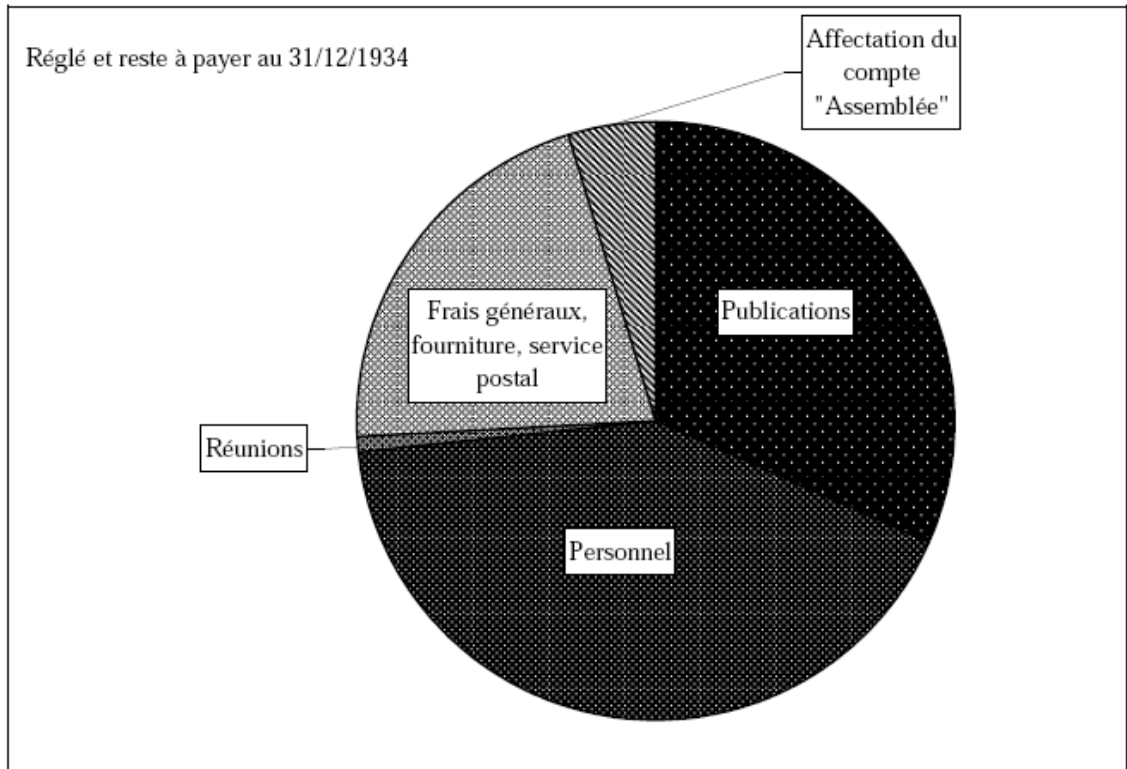
Graphique 3 : Indices d'évolution des recettes et des dépenses de l'AP(P)CA de 1927 à 1938 (en francs constants)

1934			1939			Augmentation 1934-1939 (F constants)
Recettes						
Contributions et cotisations des chambres départementales et des présidents	223 283	68%	Produit de la cotisation des chambres d'agriculture	1324400	59%	339 %
Subventions	99	0%	Subventions des chambres d'agriculture en faveur de divers groupements et collectivités agricoles	500000	22%	—
Vente des publications	95 522	28%	Autres recette d'un caractère annuel et permanent	262750	12%	—
Affectation du compte "Résultats 1933"	11 519	5%	Sommes perçues en remboursement de services rendus	72250	3%	—
			Autres	101137	4%	—
Dépenses						
Personnel	131 221	42%	Traitements et salaires	437500	22%	213%
			Indemnités diverses et assurances du personnel	79200	4%	
Réunions	2 925	1%	Frais de déplacement, de séjour, de représentation et de congrès	135000	7%	3316%
Publications	99 294	32%	Dépenses de matériel	653000	33%	193%
Frais généraux, fourniture, service postal	65 783	21%				
Affectation du compte "Assemblée"	15 000	5%	Emploi des subventions accordées par les chambres d'agriculture en faveur de divers groupements et collectivités agricoles	500000	25%	—
			Intérêts et charges des emprunts	172500	9%	—

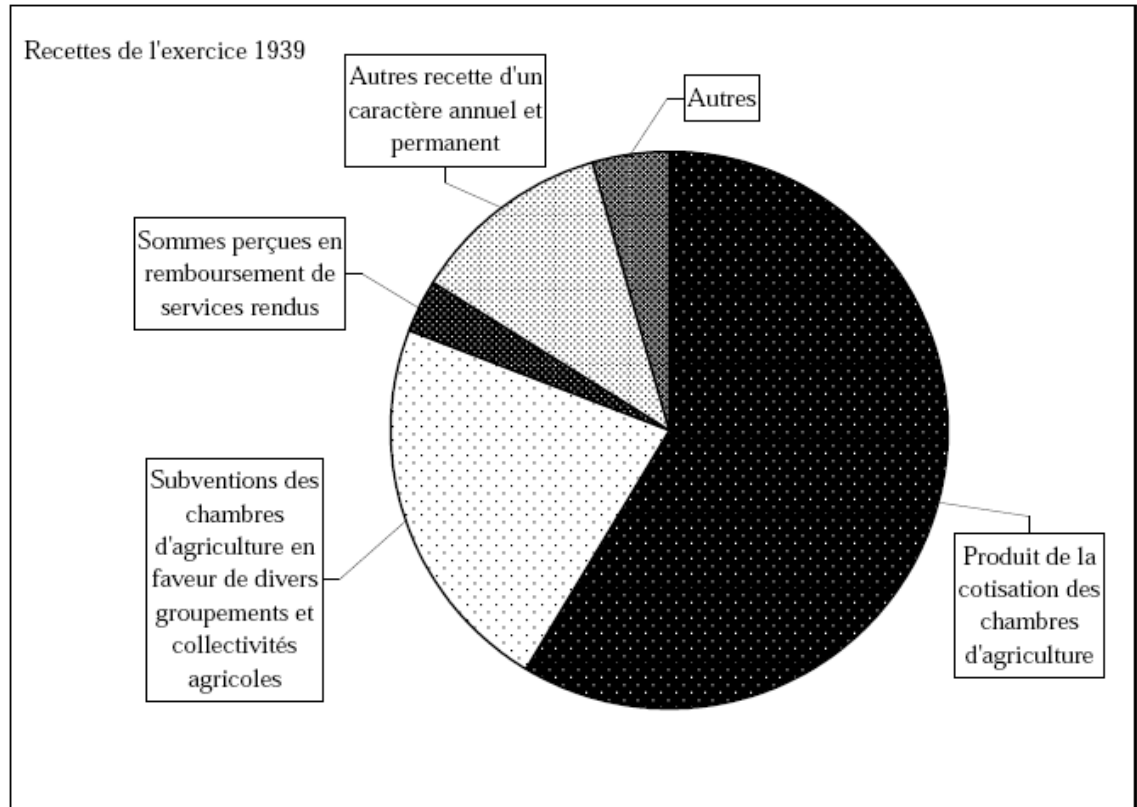
Tableau 1 : Recettes et dépenses de l'AP(P)CA. Exercices 1934 et 1939.



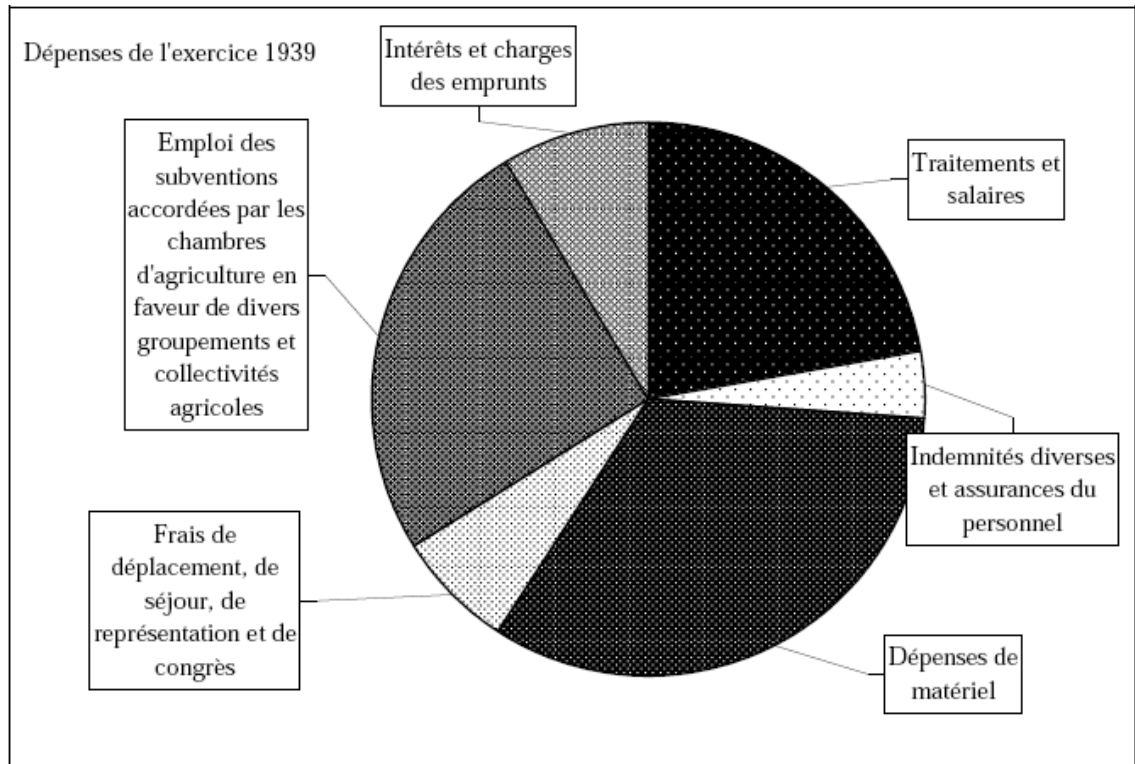
Graphique 4 : Recettes de l'APCA. Exercice 1934.



Graphique 5 : Dépenses de l'APCA. Exercice 1934.

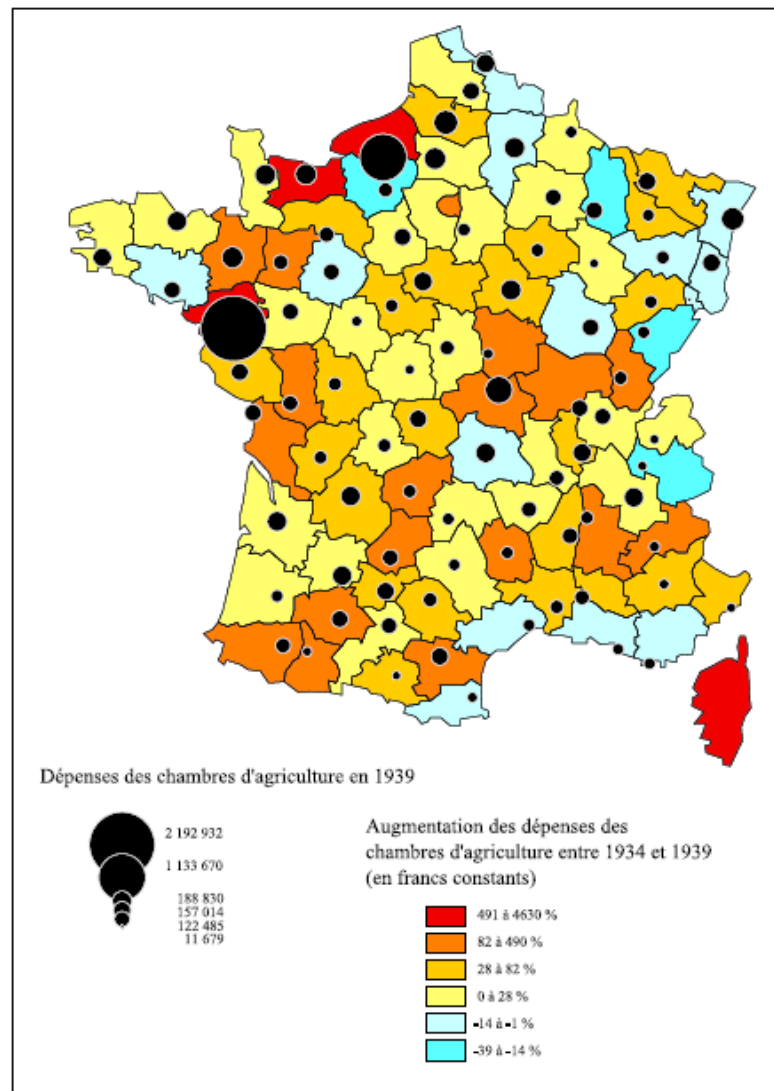


Graphique 6 : Recettes de l'APPCA. Exercice 1939

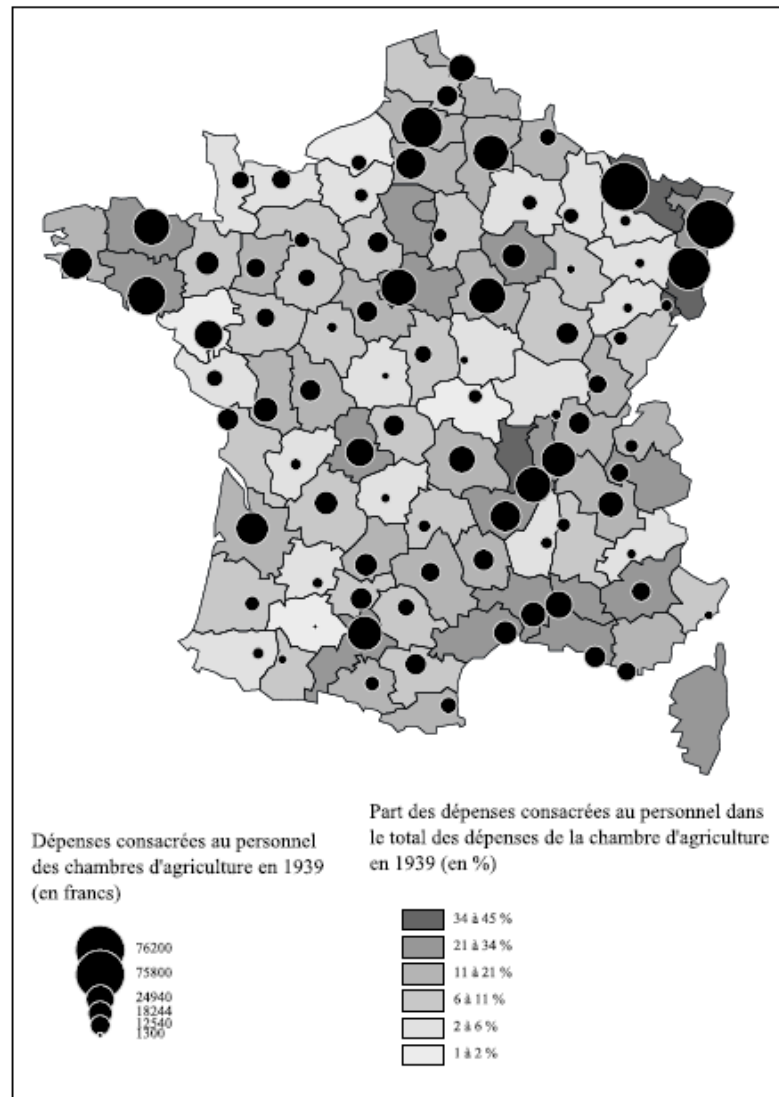


Graphique 7 : Dépenses de l'APPCA. Exercice 1939





Carte 1 : Augmentation des dépenses des chambres d'agriculture entre 1934 et 1939.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 2 : Dépenses consacrées au personnel des chambres d'agriculture en 1939.

Désignation	en francs	part en %
<b>Personnel</b>	<b>39 400</b>	<b>22,3%</b>
<b>Matériel</b>	<b>20 300</b>	<b>11,5%</b>
<b>Frais de déplacement et de séjour</b>	<b>18 600</b>	<b>10,5%</b>
APPCA	6 935	3,9%
CRA	6 935	3,9%
Divers et imprévus, fonds libres	3 695	2,1%
Associations nationales	2 090	1,2%
Associations régionales	1 785	1,0%
Union "Rhône-Fruits"	500	0,3%
Association "Les amis de la Doua"	50	0,0%
Radio-Lyon	50	0,0%
Comité de propagande des vins du Beaujolais	1 500	0,8%
Station de zoologie agricole Saint-Genis-Laval	1 000	0,6%
Comité départemental de météorologie	200	0,1%
Œuvre du timbre anti-tuberculeux	100	0,1%
Encouragements divers	7 725	4,4%
<b>Laboratoire d'œnologie de Villefranche</b>	<b>16 000</b>	<b>9,0%</b>
<b>Centre de recherches vétérinaires</b>	<b>30 000</b>	<b>17,0%</b>
Services divers	10 000	5,7%
Vulgarisation et propagande	10 000	5,7%
<b>Total des dépenses</b>	<b>176 865</b>	<b>100%</b>

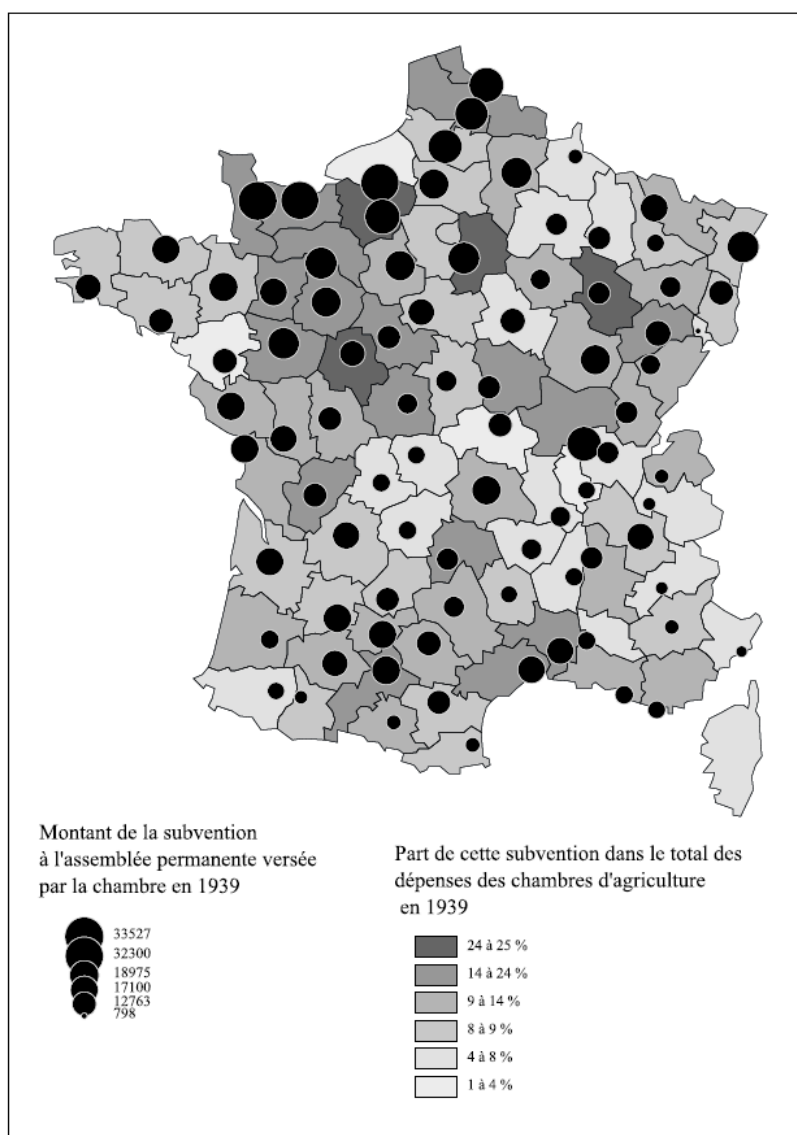
Source : *Travaux des chambres d'agriculture*, 20 avril 1939. (pp. 589-605)

Tableau 2 : Dépenses de la chambre d'agriculture du Rhône, 1939

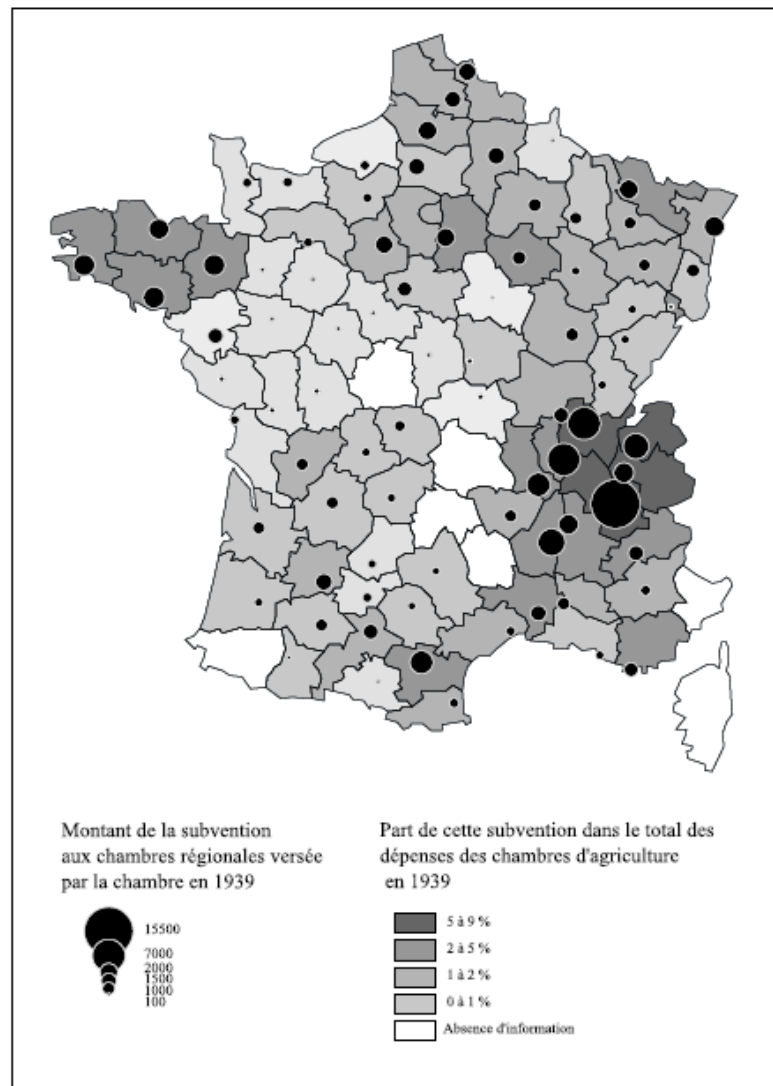
Désignation	en francs	part en %
Personnel	8 400	0,7%
Matériel	8 920	0,8%
Frais de déplacement et de séjour	1 200	0,1%
APPCA	32 300	2,9%
CRA	600	0,1%
Divers et imprévus, fonds libres	5 000	0,4%
Associations nationales	8 100	0,7%
Cours agricoles par correspondance	5 000	0,4%
primes d'honneur fermiers et serviteurs agricoles	9 200	0,8%
Commission départementale météorologique	100	0,0%
Syndicats de contrôle laitier	6 000	0,5%
Encouragement à la destruction des hannetons	2 100	0,2%
Coopératives de marnage	500	0,0%
Association des producteurs de lait du Havre	100	0,0%
Syndicat des producteurs de pommes	600	0,1%
Laboratoire du service vétérinaire	25 000	2,2%
<b>Annuité emprunt construction de silos</b>	<b>200 000</b>	<b>17,8%</b>
<b>Construction et entretien des silos</b>	<b>809 750</b>	<b>72,1%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 122 870</b>	<b>100%</b>

Source : *Travaux des chambres d'agriculture*, 20 avril 1939. (pp. 589-605)

Tableau 3 : Dépenses de la chambre d'agriculture de Seine-Inférieure, 1939



Carte 3 : Subvention des chambres départementales d'agriculture à l'APPCA, 1939.



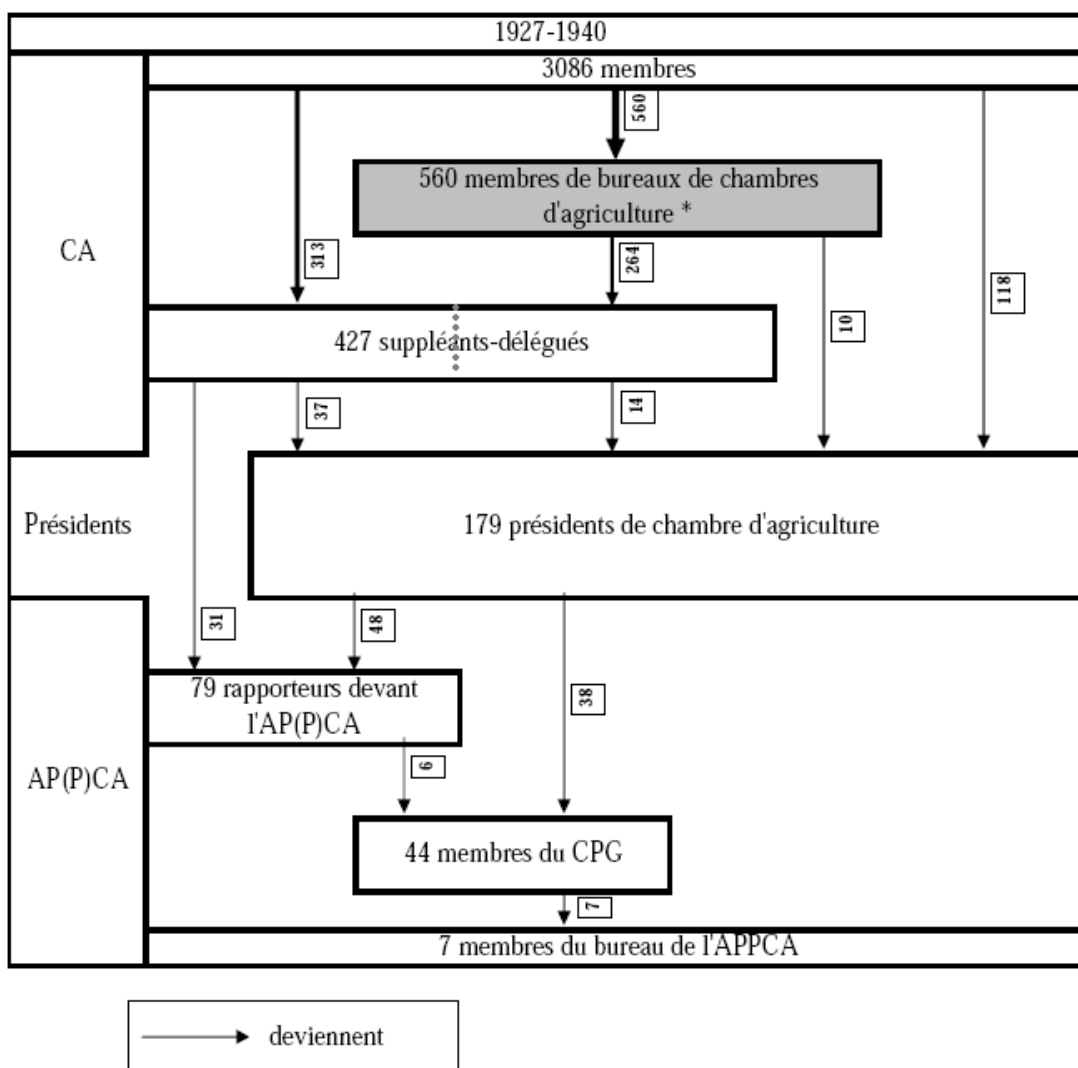
(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 4 : Subvention des chambres départementales d'agriculture aux chambres régionales, 1939.*

## **Document 1 : Carte des chambres régionales d'agriculture, 1936.**



Source : *Travaux des chambres d'agriculture*, 16 avril 1936. (p. 348)



\* mais dans 685 cas, la source est lacunaire sur ce point

Schéma 1 : Coursus internes, 1927-1940

## Dossier n°3 : Chambres d'agriculture et APCA dans les années 1930 : Topographies et système



# Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Organisation	CNAA	SAF	UCSA	UNPF	FNMCA	AAF	Min.Agr.	Agros	Agris	AN	Sénat	Jockey-club	Cercle rep.	Nombre de "connexions"
CNAA = Confédération nationale des associations agricoles, 33 rue d'Amsterdam, Paris 8e	12	5	4	4	2	6	4	1	2	14	3	2	1	48
SAF = Société des agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes, Paris 9e	5	7	5	2	1	6	3	3	1	0	1	3	0	30
UCSAF = Union centrale des syndicats des agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes, Paris 9e	4	5	7	3	1	5	4	2	0	0	3	3	0	30
UNPF = Confédération générale agricole. Union nationale des paysans de France, 18 rue Duphot, Paris 1er	4	2	3	6	1	2	3	1	1	0	4	1	1	23
FNMCA = Fédération nationale de la Mutualité et de la coopération agricole, 129 boulevard Saint-Germain, Paris 7e	2	1	1	1	6	1	2	0	0	0	2	0	0	10
AAF = Académie d'Agriculture de France, 18 rue de Bellechasse, Paris 7e	6	6	5	2	1	11	6	4	0	1	1	3	2	37
Min.Agr. = Ministère de l'Agriculture [comités, conseils, commissions ressortissant aux services du], 78 rue de Varenne, Paris 7e	4	3	4	3	2	6	11	0	0	0	3	1	2	13
Agros = Maison des agronomes, 5 quai Voltaire, Paris 7e	1	3	2	1	0	4	4	5	—	1	0	2	0	18
Agris = Fédération nationale des ingénieurs agricoles, 129 boulevard Saint-Germain, Paris 7e	2	1	0	1	0	0	2	—	6	2	0	0	0	8
AN = Palais Bourbon, 126 rue de l'Université, Paris 7e	1	0	0	0	0	1	1	1	2	5	—	0	1	7
Sénat, Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, Paris 6e	3	1	3	4	2	1	6	0	0	—	8	1	1	22
Jockey-club, 2 rue Rabelais, Paris 8e	2	3	3	1	0	3	3	2	0	0	1	5	0	18
Cercle rep. = Cercle républicain, 5 avenue de l'Opéra, Paris 1er	1	0	0	1	0	2	3	0	0	1	1	0	3	9
Nombre de "connexions" directes de l'APCA														92

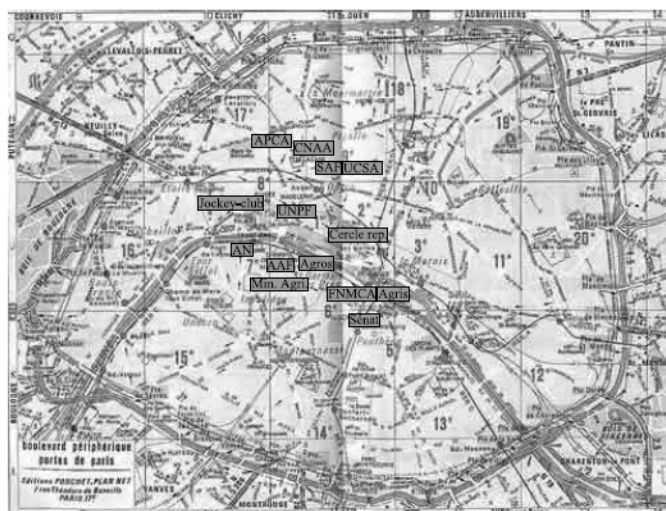


Tableau 1 et schéma 1 : Présidents de chambres d'agriculture dans le « milieu agricole parisien », 1930.

Niveau d'insertion dans les réseaux parisiens	Présidents de CA			Nombre de membres du conseil d'administration de l'APCA		Nombre de membres du bureau de l'APCA
Aucune fonction ou appartenance à un cercle parisien	50	56%	74%	3	20%	0
Une fonction ou appartenance ( <b>hors</b> celles décrites dans le <b>Tableau 1</b> , page précédente)	6	7%		0	0%	0
Une fonction ou appartenance (parmi celles décrites dans le <b>Tableau 1</b> , page précédente)	11	12%		1	7%	0
Deux fonctions ou appartenances (parmi celles décrites dans le <b>Tableau 1</b> , page précédente)	8	9%	26%	2	13%	0
3 à 5 fonctions ou appartenances (parmi celles décrites dans le <b>Tableau 1</b> , page précédente)	12	13%		6	40%	4
6 à 8 fonctions ou appartenances (parmi celles décrites dans le <b>Tableau 1</b> , page précédente)	3	3%		3	20%	1
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>		<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>5</b>

*Tableau 2 : Niveau d'insertion dans les réseaux parisiens des présidents de chambres d'agriculture de 1930*

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

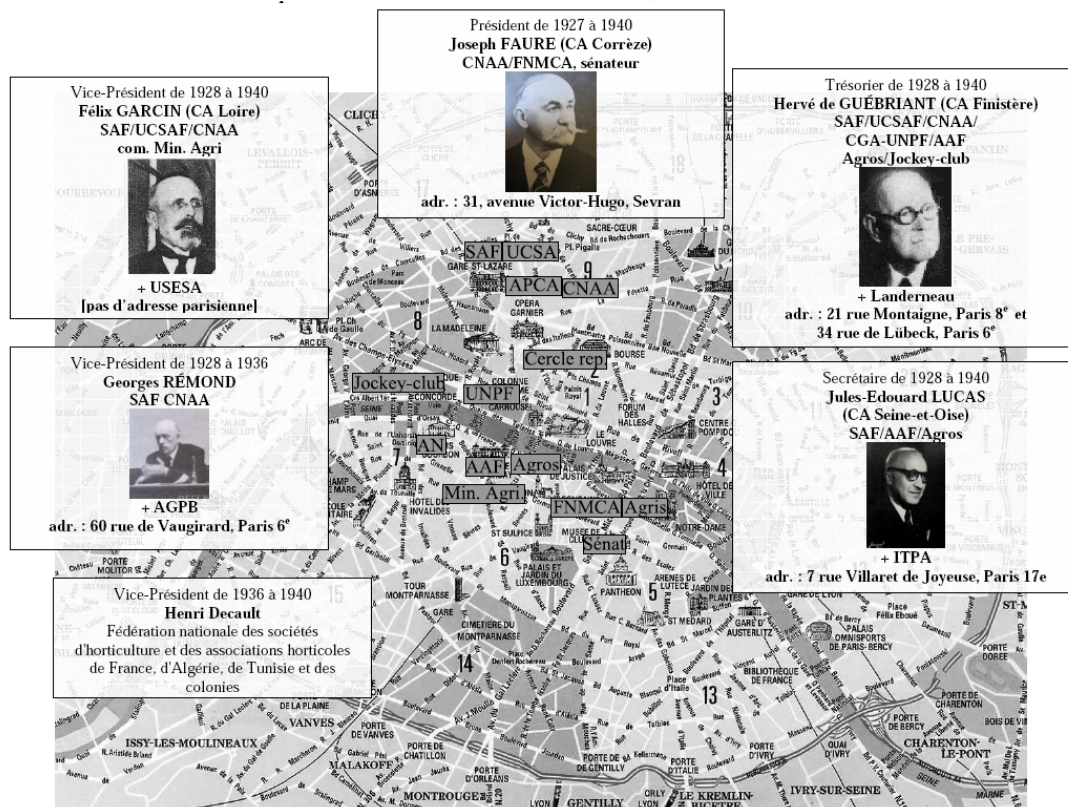
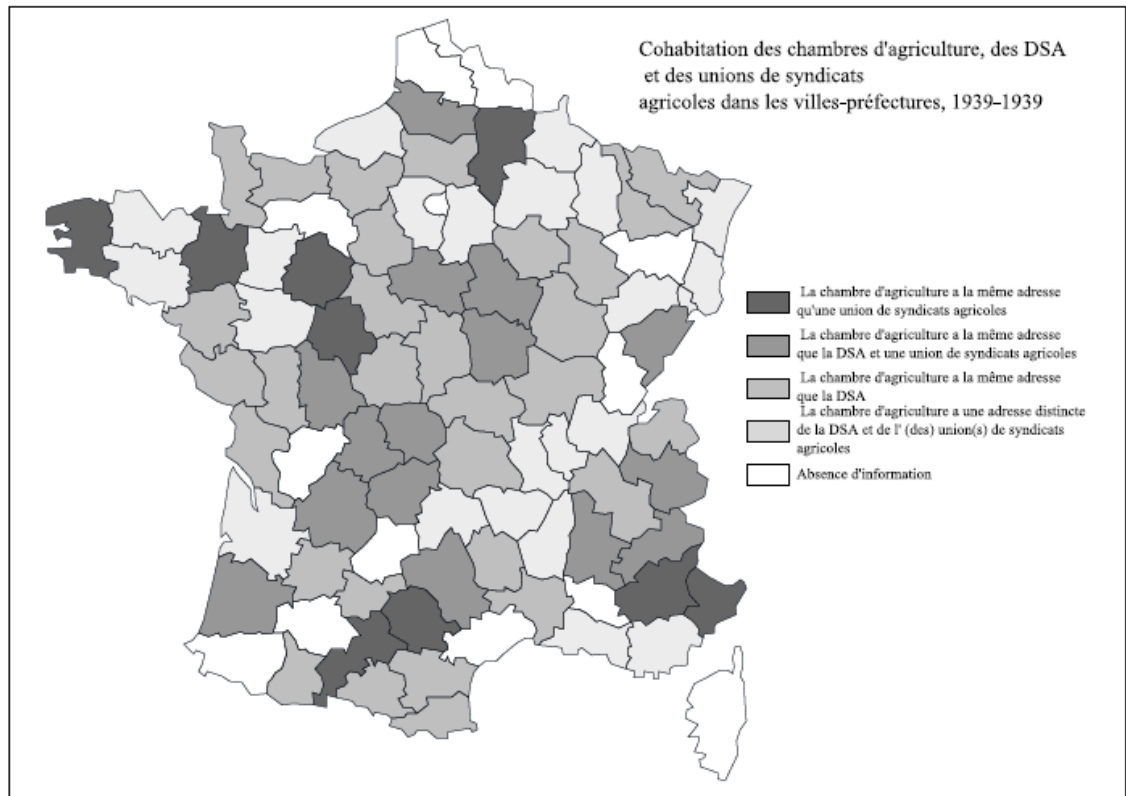


Schéma 2 : Insertion dans les réseaux parisiens des membres du bureau de l'APCA, 1928-1940

Adresses	Départements	Part en %	Part en % de l'effectif pour lequel on dispose d'informations
Absence d'information	13	14%	
Adresse de la chambre d'agriculture distincte de celle de la DSA et de l' (des) union(s) de syndicats agricoles	23	26%	30%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de l' (des) union(s) de syndicats agricoles	9	10%	12%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA	30	33%	39%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA et de l' (des) union(s) de syndicats agricoles	15	17%	19%
Ensemble	90	100%	—

Source : Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940. et ANA 1939

*Tableau 4 : Immeubles occupés par les chambres d'agriculture, les DSA et les unions de syndicats agricoles, 1938-1939.*



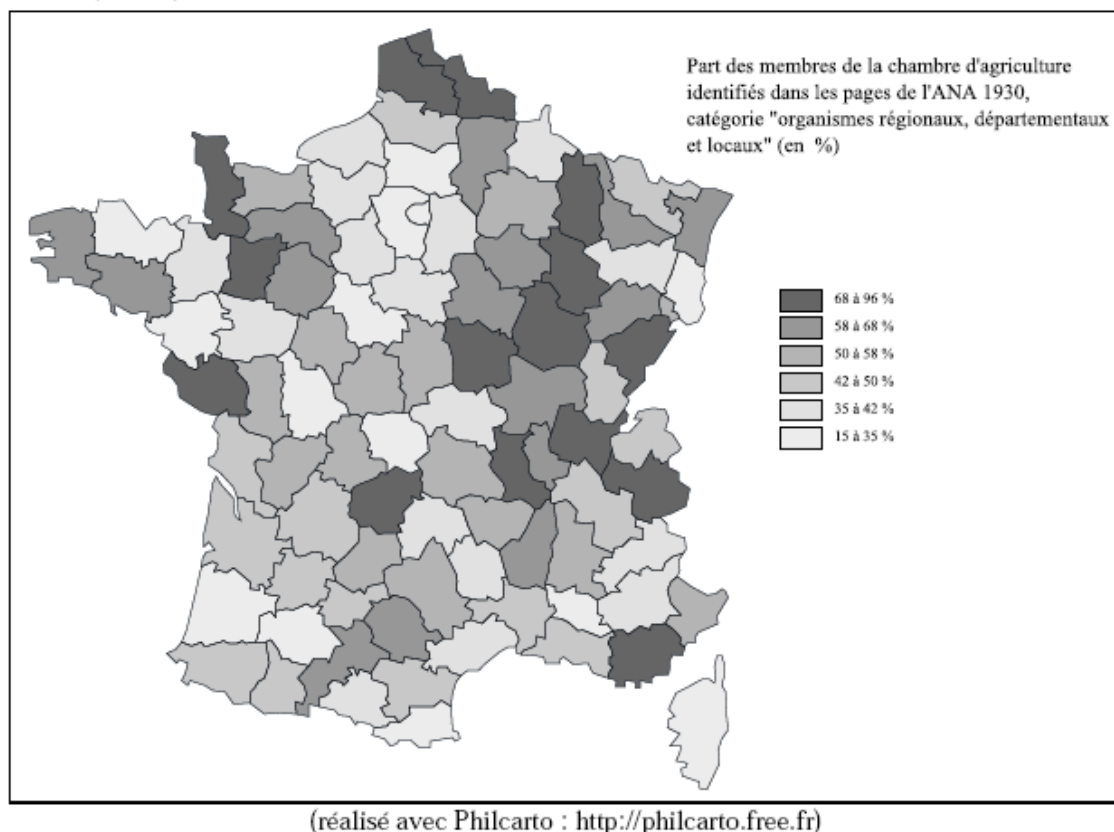
(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 1 : Cohabitation des chambres d'agriculture, des DSA et des unions de syndicats agricoles, 1938-1939.*

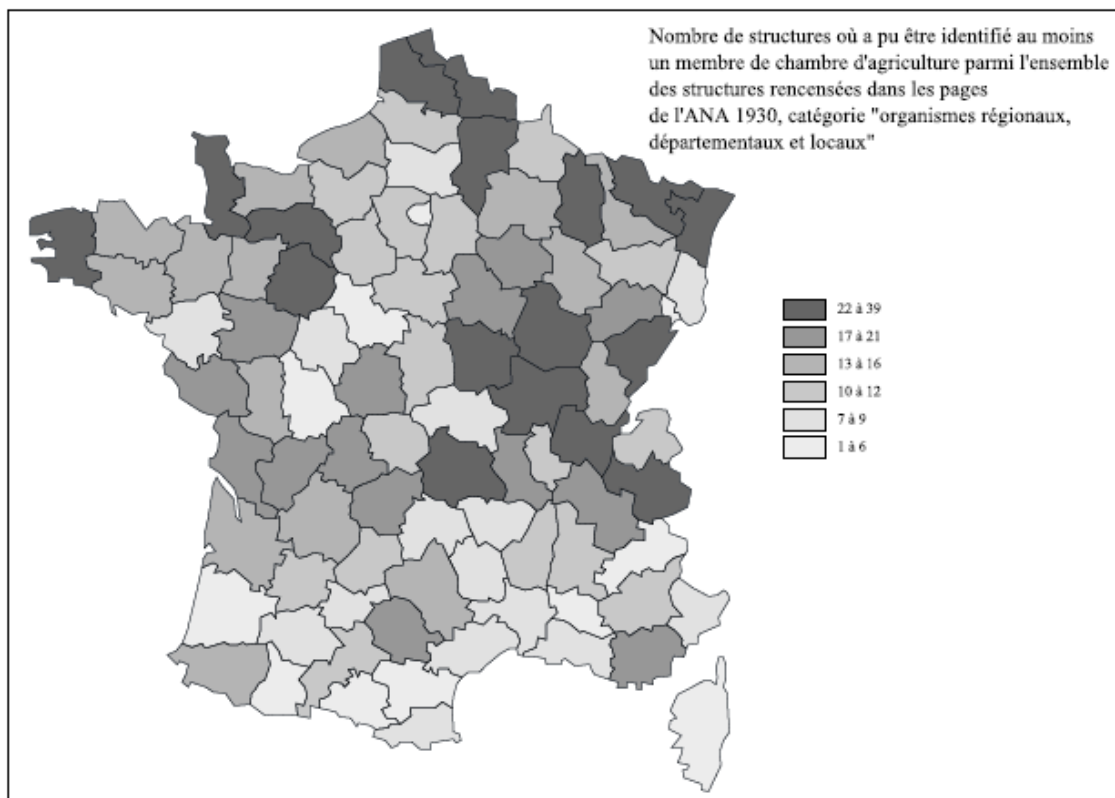
Sur 90 chambres d'agriculture en 1930...		Part en %	
<b>90</b>	<b>comptent au moins un membre de l'office agricole départemental de 1930</b>	<b>100%</b>	
3	comptent un seul membre de l'office agricole départemental de 1930	3%	
18	comptent <b>deux</b> membres de l'office agricole départemental de 1930	<b>20%</b>	
29	comptent <b>trois</b> membres de l'office agricole départemental de 1930	<b>32%</b>	
22	comptent <b>quatre</b> membres de l'office agricole départemental de 1930	<b>24%</b>	
15	comptent <b>cinq</b> membres de l'office agricole départemental de 1930	17%	
3	comptent six membres de l'office agricole départemental de 1930	3%	
<b>55</b>	<b>sont présidées par un membre de l'office agricole départemental de 1930</b>	<b>61%</b>	
<b>18</b>	<b>sont présidées par le président de l'office agricole départemental de 1930</b>	<b>20%</b>	
10	ont pour vice-président le président de l'office agricole départemental de 1930	15% (1)	
35	comptent parmi leurs membres (hors président) le président de l'office agricole départemental de 1930	39%	
53	comptent parmi leurs membres le président de l'office agricole départemental de 1930	<b>59%</b>	
<b>10</b>	<b>sont présidées par le secrétaire de l'office agricole départemental de 1930</b>	<b>11%</b>	
41	comptent parmi leurs membres (hors président) le secrétaire de l'office agricole départemental de 1930	46%	
51	comptent parmi leurs membres le secrétaire de l'office agricole départemental de 1930	<b>57%</b>	
56	rassemblent 50 % ou plus des membres de l'office agricole départemental de 1930	<b>62%</b>	
34	rassemblent moins de 50 % des membres de l'office agricole départemental de 1930	38%	
8	Part des membres de la chambre qui appartiennent à l'office agricole départemental de 1930	1 à 9 %	9%
44		10 à 19 %	<b>49%</b>
34		20 à 33	<b>38%</b>
3		plus de 33 %	3%

(1) Part des 67 chambres départementales pour lesquelles la composition du bureau et le(s) noms du(des) vice-président(s) sont connus pour l'année 1930.

Tableau 5 : Chambres d'agriculture et offices agricoles, 1930.



Carte 2 : Part des membres de la chambre d'agriculture identifiés dans les pages de l'ANA 1930, catégorie « organismes régionaux, départementaux et locaux » (en %)



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 3 : Nombre de « structures » où a pu être identifié au moins un membre de chambre d'agriculture parmi l'ensemble des « structures » recensées dans les pages de l'ANA 1930.*

Type de mandat détenu	Présidents		Membres (hors présidents)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Offices agricoles	55	61%	244	14%
Comices agricoles	27	30%	293	16%
Sociétés d'agriculture	32	36%	153	9%
Syndicats agricoles	60	67%	509	29%
Coopératives agricoles	10	11%	74	4%
Sociétés mutuelles agricoles	12	13%	50	3%
Sociétés de crédit agricole	3	3%	23	1%
<b>Ensemble de l'effectif</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>1780</b>	<b>100%</b>

*Tableau 6 : Types d'organisations dans lesquels ont été identifiés les membres et les présidents des chambres d'agriculture en fonction en 1930.*



Echelons spatiaux	Membres (hors présidents)			Présidents	
Commune	311	35%	17 % *	33	41%
Canton	253	29%	14 %	15	19%
Arrondissement	234	27%	13 %	22	27%
Département	385	44%	22 %	67	83%
Région	50	6%	3 %	15	19%
France	81	9%	5 %	32	40%
Ensemble des membres identifiés	882	100%	54 %	81	100%

\* Dans cette colonne, le pourcentage représente la part des membres par rapport à l'ensemble et non aux seuls identifiés.

Tableau 7 : Echelons spatiaux où s'exercent les mandats des membres et présidents de chambres d'agriculture en fonction en 1930

Présidents								
Type OPA	Président		Vice-président		Secrétaire général		Autres	Total
Société d'agriculture	23	72%	5	16%	3	9%	1	32
Comices agricoles	22	81%	6	22%	1	4%	0	27
Syndicats agricoles	51	85%	15	25%	3	5%	0	60
Offices agricoles	18	33%	1	2%	10	18%	25	55

Membres (hors présidents)								
Type OPA	Président		Vice-président		Secrétaire général		Autres	Total
Société d'agriculture	88	58%	32	21%	13	8%	20	153
Comices agricoles	159	54%	90	31%	30	10%	14	293
Syndicats agricoles	443	87%	15	3%	3	1%	51	509
Offices agricoles	36	15%	1	0%	41	17%	171	244

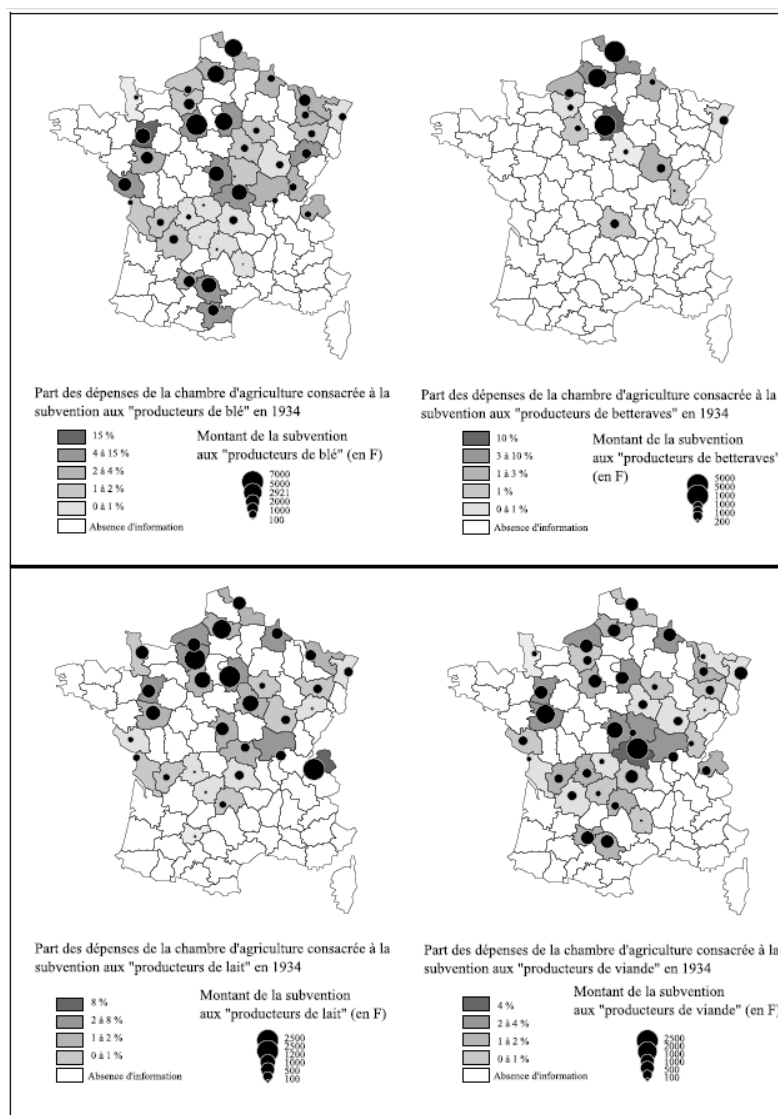
Tableau 8 : Fonctions exercées dans les organisations régionales, départementales et locales par les membres et présidents de chambres d'agriculture en fonction en 1930.

Présidents								
"Envergure"	Commune	Canton	Arrondt	Dépt	Région	France	Total échelon spatial minimal	
Commune	2	2	2	13	1	13	33	41%
Canton	—	1	0	1	2	2	6	7%
Arrondissement	—	—	1	9	0	1	11	14%
Département	—	—	—	13	2	15	30	37%
Région	—	—	—	—	0	1	1	1%
France	—	—	—	—	—	0	0	0%
Total échelon spatial maximal	2	3	3	36	5	32	81	100%
	2%	4%	4%	44%	6%	40%	100%	—

Membres (hors présidents)								
"Envergure"	Commune	Canton	Arrondt	Dépt	Région	France	Total échelon spatial minimal	
Commune	144	31	27	74	9	26	311	35%
Canton	—	118	11	57	2	7	195	22%
Arrondissement	—	—	107	39	10	3	159	18%
Département	—	—	—	155	6	19	180	20%
Région	—	—	—	—	11	3	14	2%
France	—	—	—	—	—	23	23	3%
Total échelon spatial maximal	144	149	145	325	38	81	882	100%
	16%	17%	16%	37%	4%	9%	100%	—

Tableau 9 : « Envergure » des présidents et membres de chambres d'agriculture en fonction en 1930 en tant que responsables professionnels.

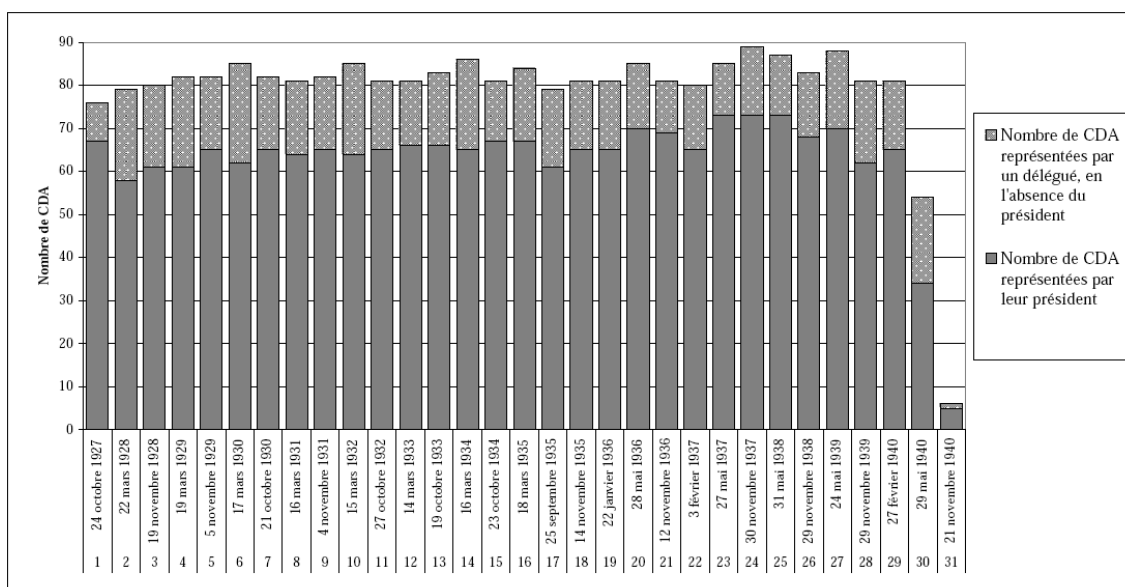
## Dossier cartographique : Subventionnement par les chambres d'agriculture des organisations spécialisées par production, 1934.



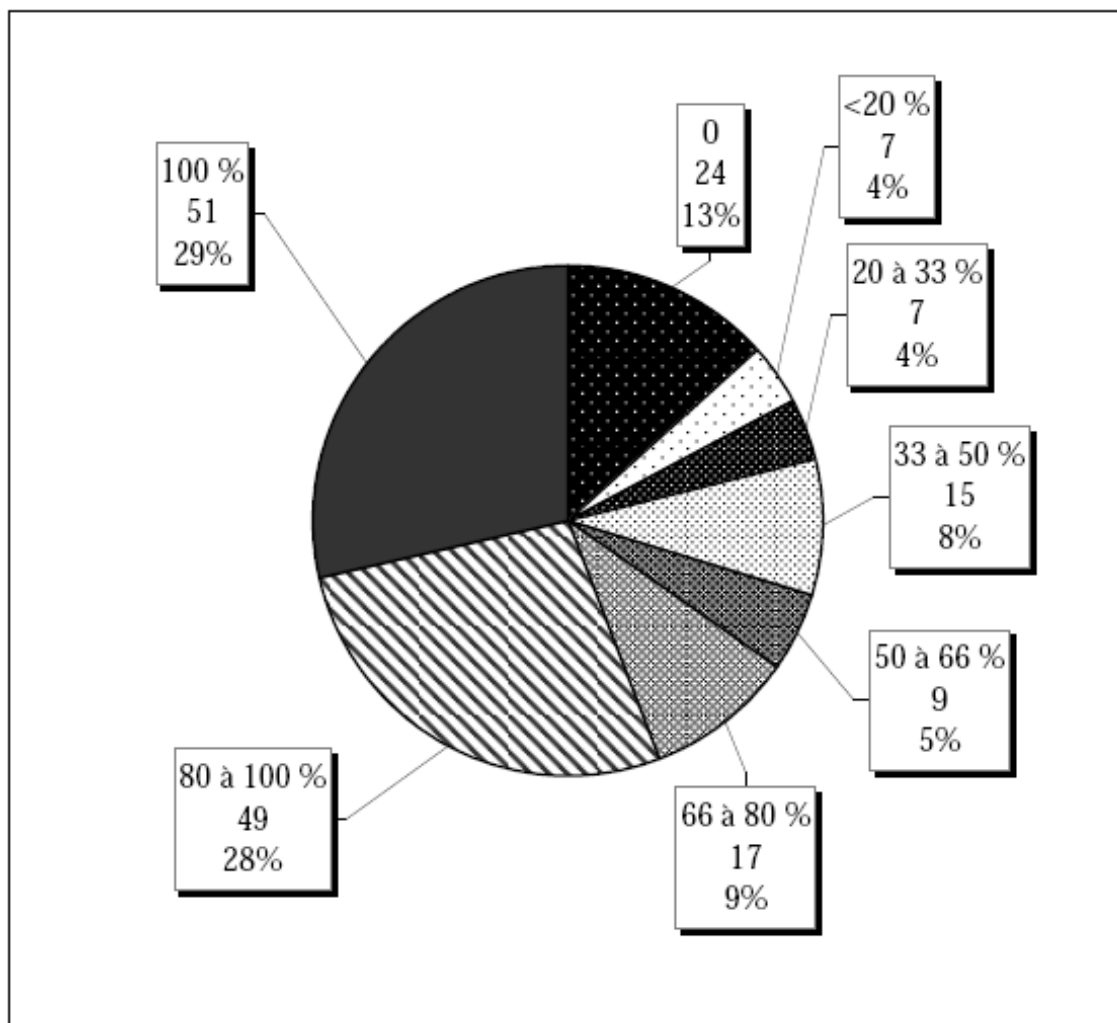
(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

## Dossier n°4 : L'AP(P)CA, « organe consultatif », 1927-1940

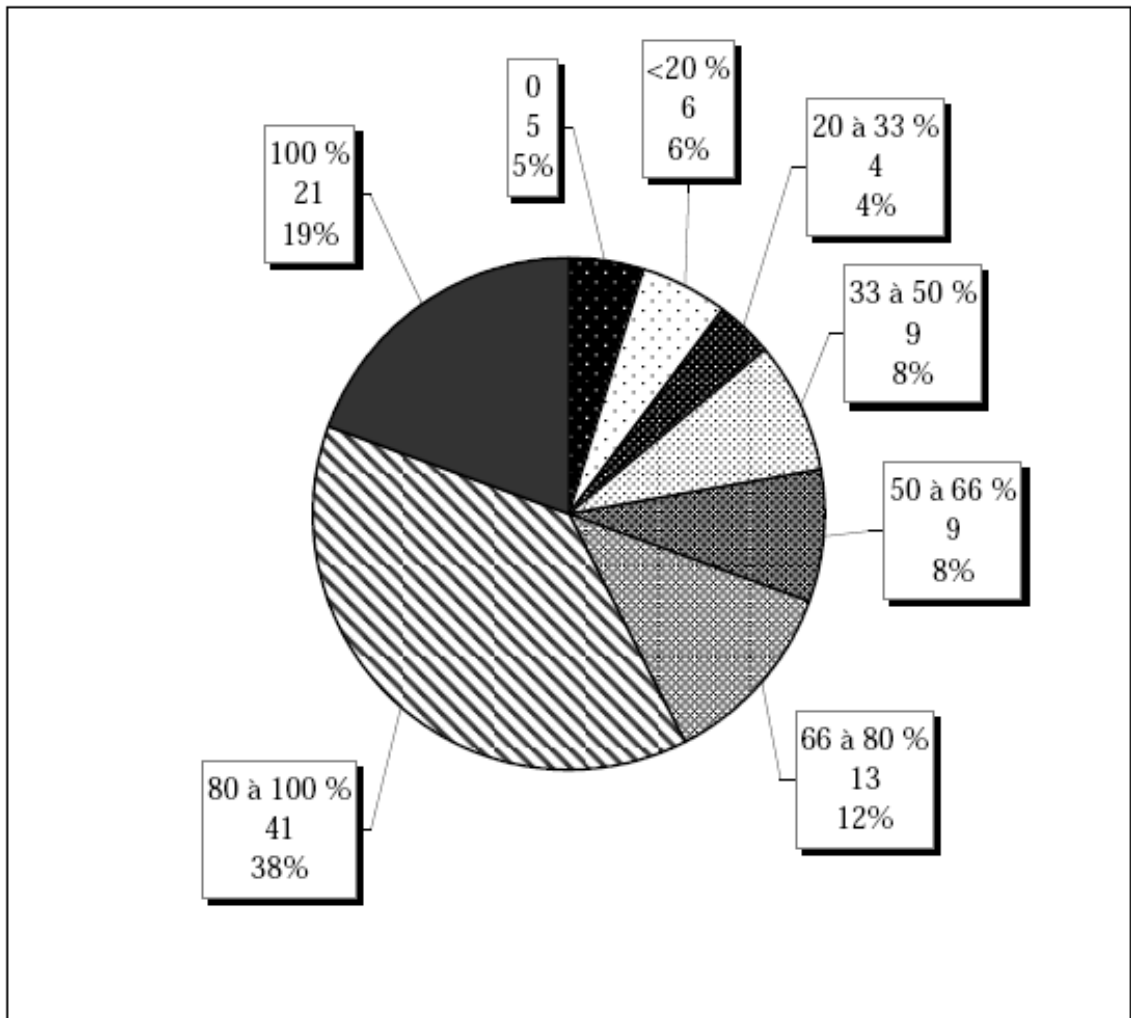
### 1. Fréquentation des sessions de l'AP(P)CA



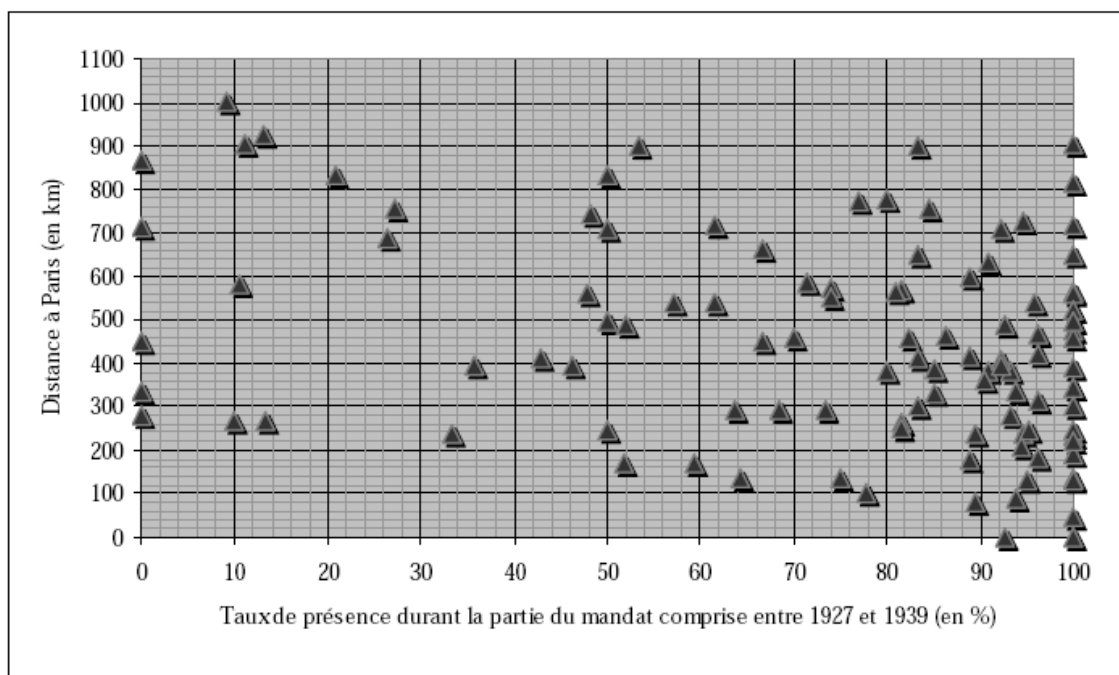
Graphique 1 : Représentation des chambres départementales d'agriculture (CDA) aux sessions de l'AP(P)CA



Graphique 2 : Taux de présence des présidents de chambres d'agriculture aux sessions de l'AP(P)CA au cours de la partie de leur mandat s'exerçant entre 1927 et 1939 (Effectif total = 179 présidents)

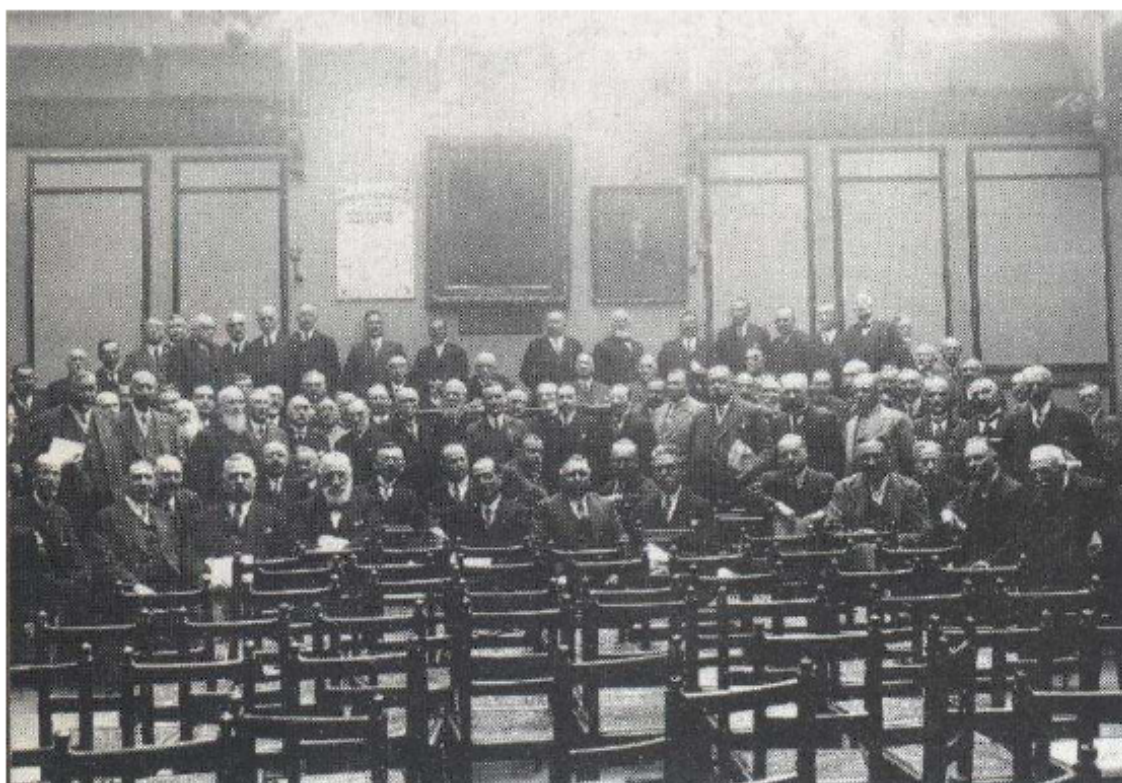


*Graphique 3 : Taux de présence des présidents de chambres d'agriculture aux sessions de l'AP(P)CA au cours de la partie de leur mandat s'exerçant entre 1927 et 1939, à condition que dix sessions au moins aient eu lieu au cours de ce mandat (Effectif total = 108 présidents)*

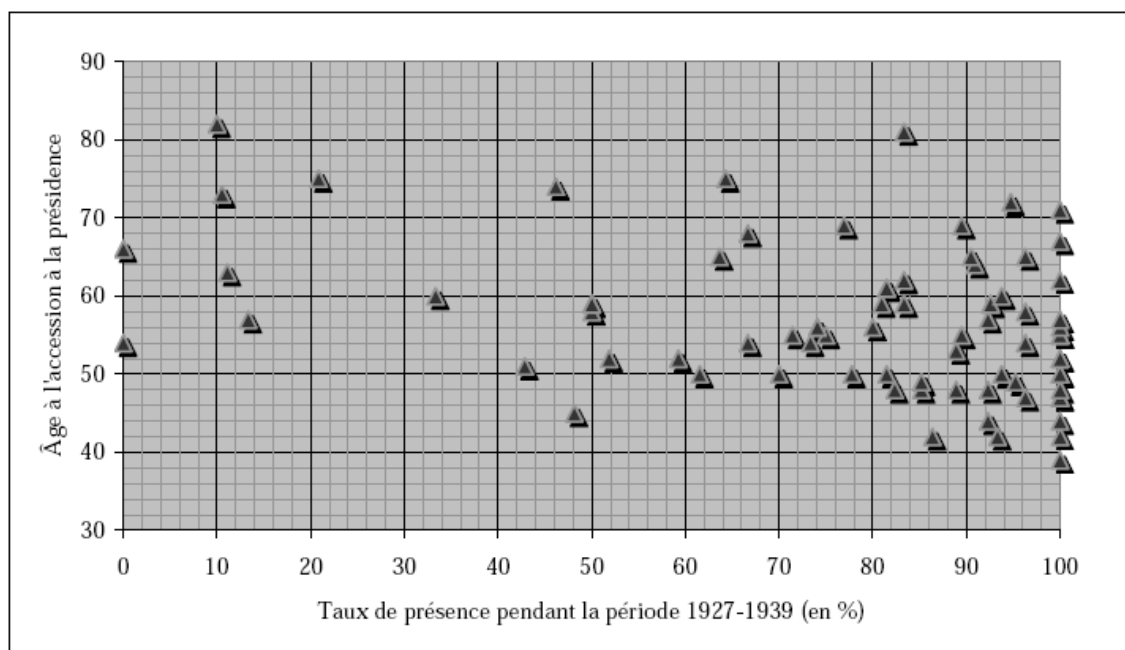


Graphique 4 : Taux de présence individuelle des présidents de chambres d'agriculture aux sessions de l'AP(P)CA au cours de la partie de leur mandat s'exerçant entre 1927 et 1939, à condition que dix sessions au moins aient eu lieu au cours de ce mandat, en fonction de la distance préfecture de département/Paris (en km). (Effectif total = 108 présidents)

**Document 1 : Photographie prise lors de la session des 21 et 22 octobre 1930 — d'après la source, mais plus vraisemblablement à la fin des années 1920 —, au Musée social, à Paris.**



Source : L'Agriculture : une belle entreprise pour la France, supplément à la revue Chambres d'agriculture, n° 868, décembre 1994, 49 p.



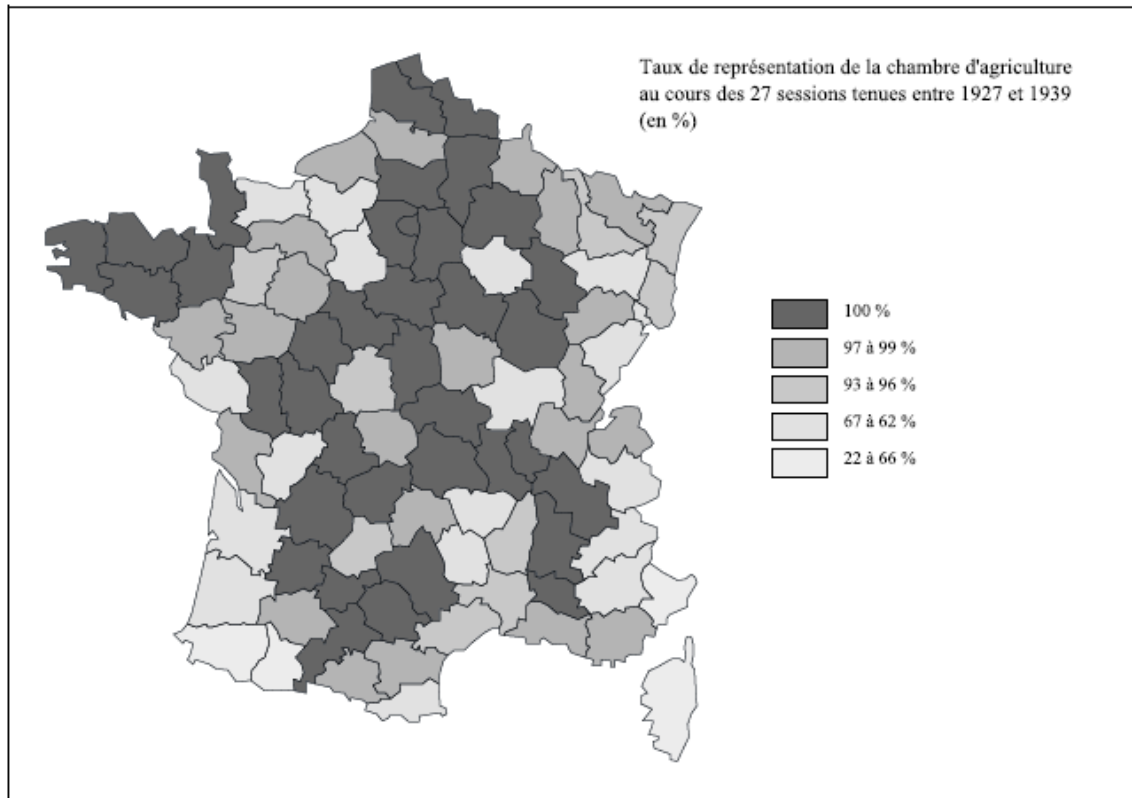
Graphique 5 : Taux de présence individuelle des présidents de chambres d'agriculture aux sessions de l'AP(P)CA au cours de la partie de leur mandat s'exerçant entre 1927 et 1939, à condition que dix sessions au moins aient eu lieu au cours de ce mandat, en fonction de l'âge à l'accession à la présidence. (Effectif total = 80 présidents)



**Document 2 : Photographie prise lors de la session des 19 et 20 octobre 1933 — d'après la source, mais plus vraisemblablement à la fin des années 1920 —, au Musée social, à Paris.**



Source : Les chambres d'agriculture, supplément à la revue Chambres d'agriculture, n° 762, décembre 1988.



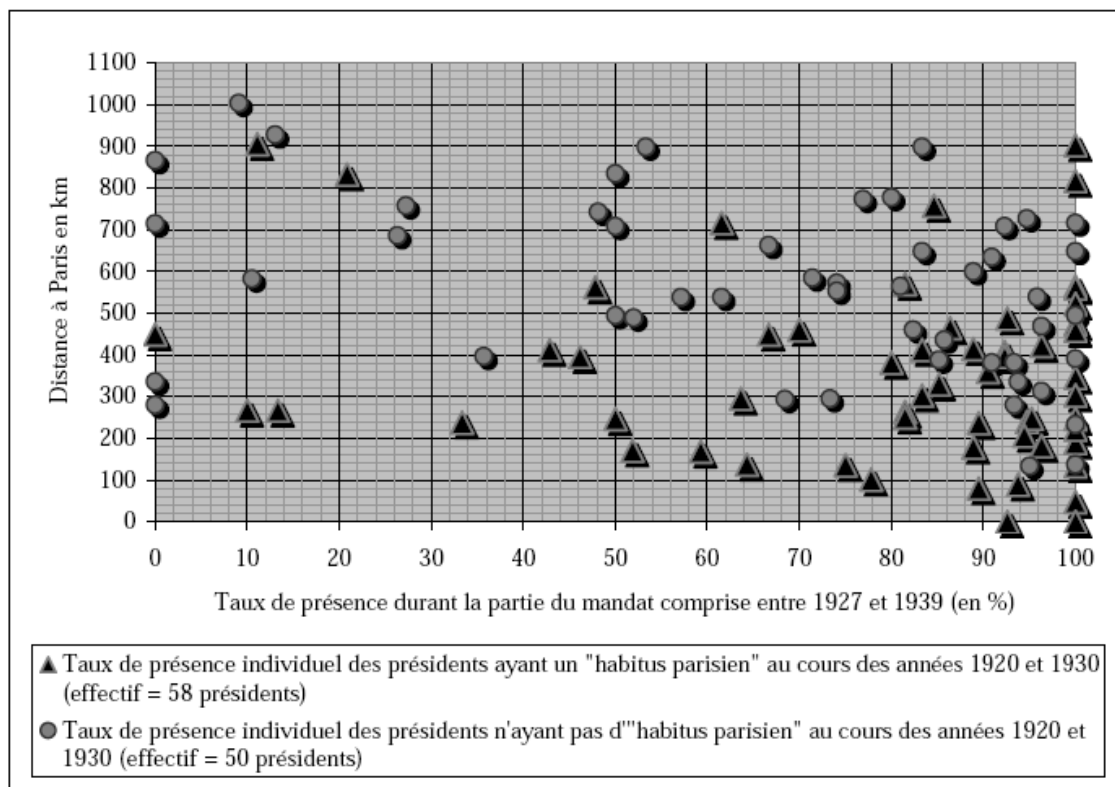
*Carte 1 : Taux de représentation des chambres  
d'agriculture départementales de 1927 à 1939 (en %)*

**Document 3 : Carte des grands réseaux et réseaux secondaire de chemin de fer, 1930.**

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)



Source : <http://pagesperso-orange.fr/rubio.eric/carte%201910-1930.jpg>

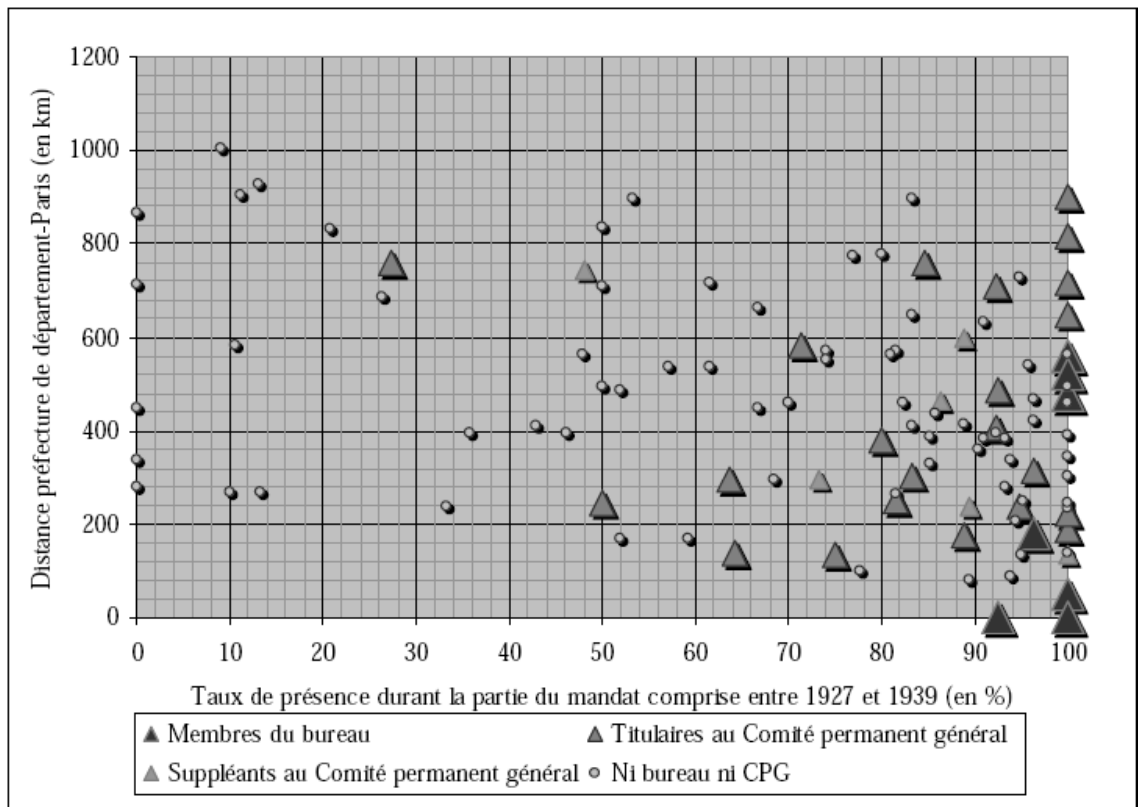


*Graphique 7 : Taux de présence individuelle des présidents de chambres d'agriculture aux sessions de l'AP(P)CA au cours de la partie de leur mandat s'exerçant entre 1927 et 1939, à condition que dix sessions au moins aient eu lieu au cours de ce mandat, en fonction de la distance préfecture de département/Paris (en km) et réparti suivant leur habitus parisien (Effectif total = 108 présidents)*

**Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)**

Nombre de rapports présentés	Nombre de présidents	Part des 179 présidents de 1927-1940 (en %)	Taux de présence moyen aux sessions (en %)
Aucun	131	73%	62%
1 rapport	16	27%	86%
2 rapports	13		91%
3 rapports	5		84%
4 à 8 rapports	9		90%
13 à 21 rapports	5		99%
total	179	100%	69%
Nombre de rapports présentés par un président de chambre d'agriculture	182	—	—

*Tableau 1 : Taux de présence moyens en fonction du nombre de rapports présentés devant l'APPCA entre 1927 et 1939*



*Graphique 8 : Taux de présence individuelle des présidents de chambres d'agriculture aux sessions de l'AP(P)CA au cours de la partie de leur mandat s'exerçant entre 1927 et 1939, à condition que dix sessions au moins aient eu lieu au cours de ce mandat, en fonction de la distance préfecture de département/Paris (en km) et réparti suivant leur position dans l'organigramme entre 1927 et 1939*

## 2. Vœux et rapports

### Document 1 : Indexation thématique utilisée pour les vœux et rapports, 1927-1940 et 1952-1973

*L'index thématique choisi est le même pour l'ensemble de la période 1927-1973. Cinq grands chapitres subdivisés en branches ont permis de classer les vœux votés et les rapports présentés. Un même vœu ou rapport pouvant aborder plusieurs thèmes, un codage principal a été opéré, suivi d'un éventuel codage secondaire. Les références à des productions spécialisées n'ont été indexées que de façon secondaire.*

#### Organisation professionnelle

- Chambres d'agriculture (législation, attributions, ressources)
- Crédit Agricole
- Coopération agricole
- Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers
- Relations avec les OPA
- Rapports avec les pouvoirs publics
- Représentation dans les organismes consultatifs
- Concours et distinctions

#### Economie agricole et rurale

- Situation de l'agriculture / Enquêtes générales
- Commerce extérieur
- Organisation des marchés
- Europe / Politique agricole commune
- Planification économique (place de l'agriculture dans la)
- Parité, prix, revenus
- Propriété agricole, structures, expropriations

#### Aspects techniques

- Engrais / Protection phytosanitaire
- Eaux et pollution des eaux
- Outils / Mécanisation
- Prophylaxie / Vétérinaire
- Recherche agronomique
- Vulgarisation / Développement
- Formation / Enseignement

#### Législation sociale

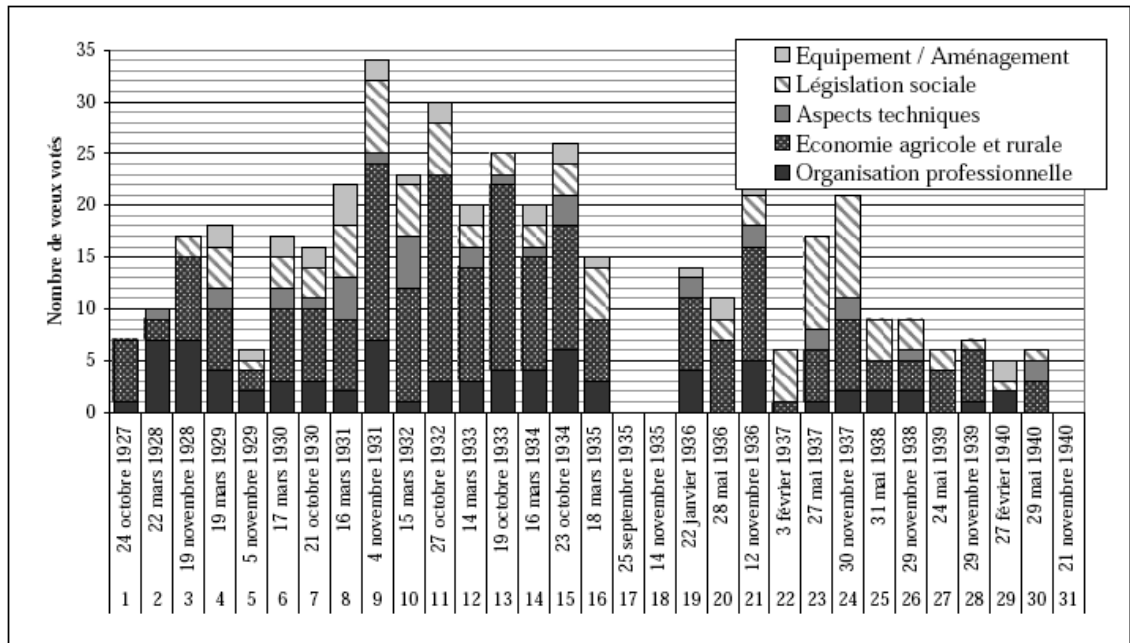
- Protection sociale
- Famille
- Main-d'oeuvre agricole
- Baux ruraux / Fermage
- Calamités agricoles
- Impôts / Fiscalité

#### Équipement / Aménagement

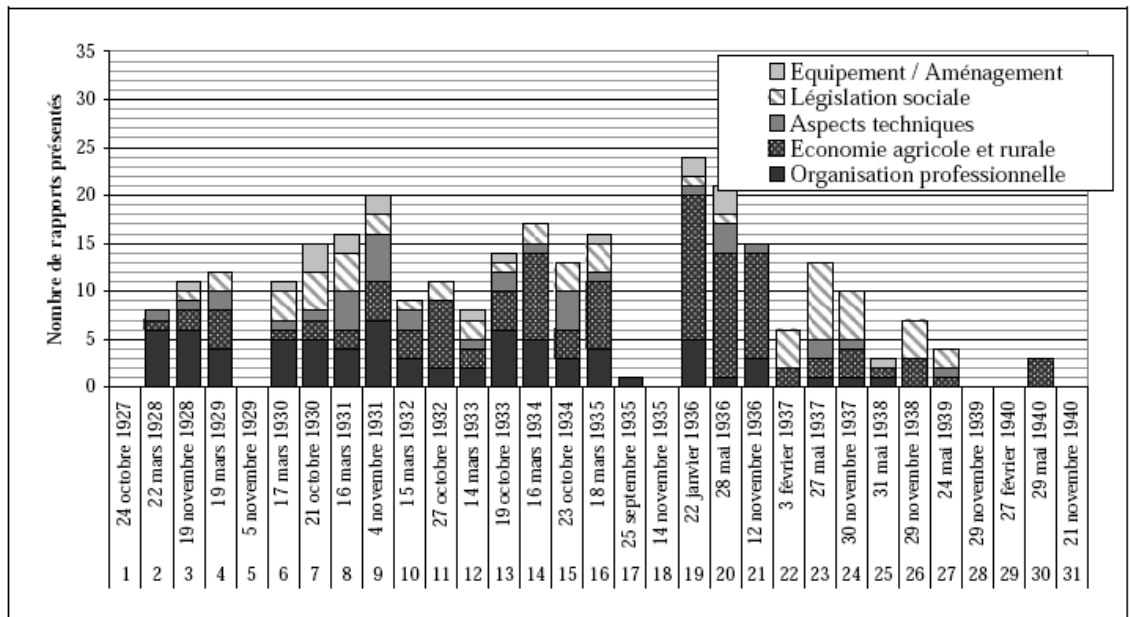
- Transports / Voirie
- Télécommunications
- Équipements collectifs
- Habitat, équipement individuel
- Espaces forestiers
- Remembrement
- Espaces de montagne
- Aménagement du territoire
- Rôle des collectivités territoriales

#### + Codages secondaires « Productions spécialisées »

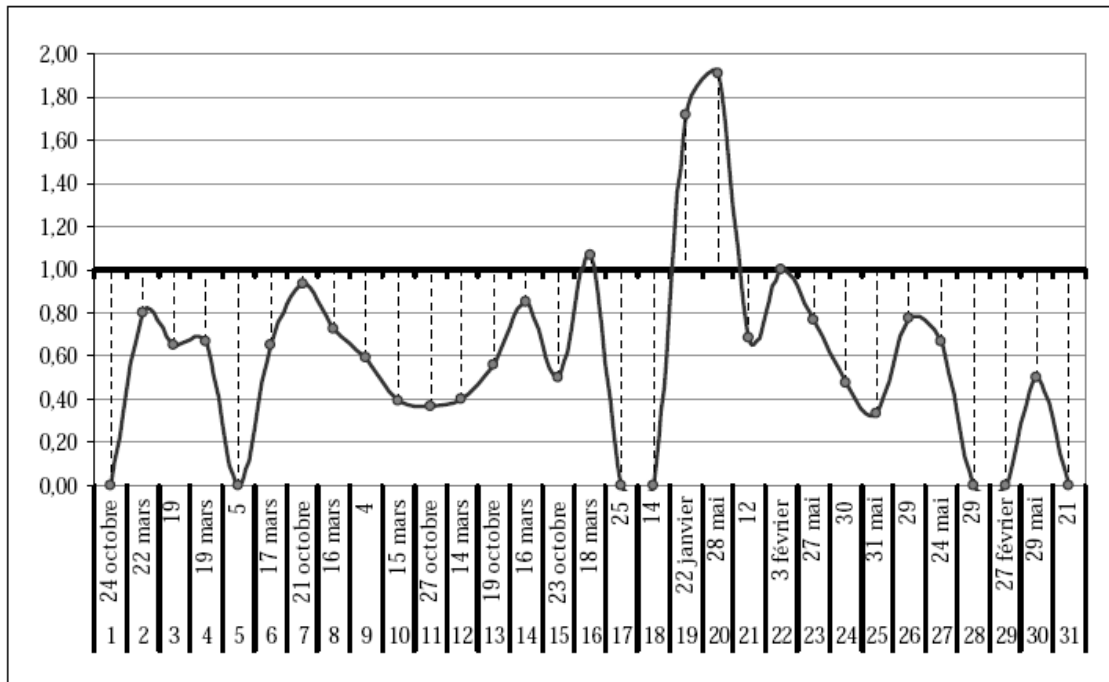
- Blé
- Autres céréales
- Viandes et produits animaux
- Produits laitiers
- Viticulture
- Fruits et légumes



Graphique 1 : Vœux votés en session, 1927-1940, nombre et thématiques principales

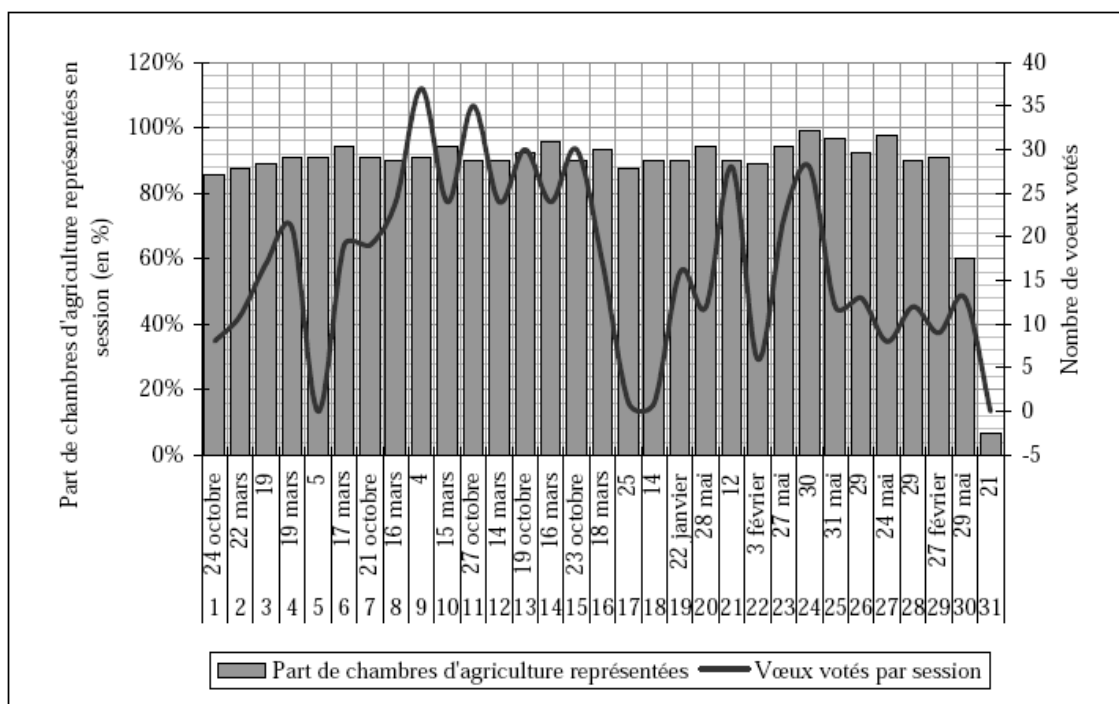


Graphique 2 : Rapports présentés en sessions, 1927-1940, nombre et thématiques principales

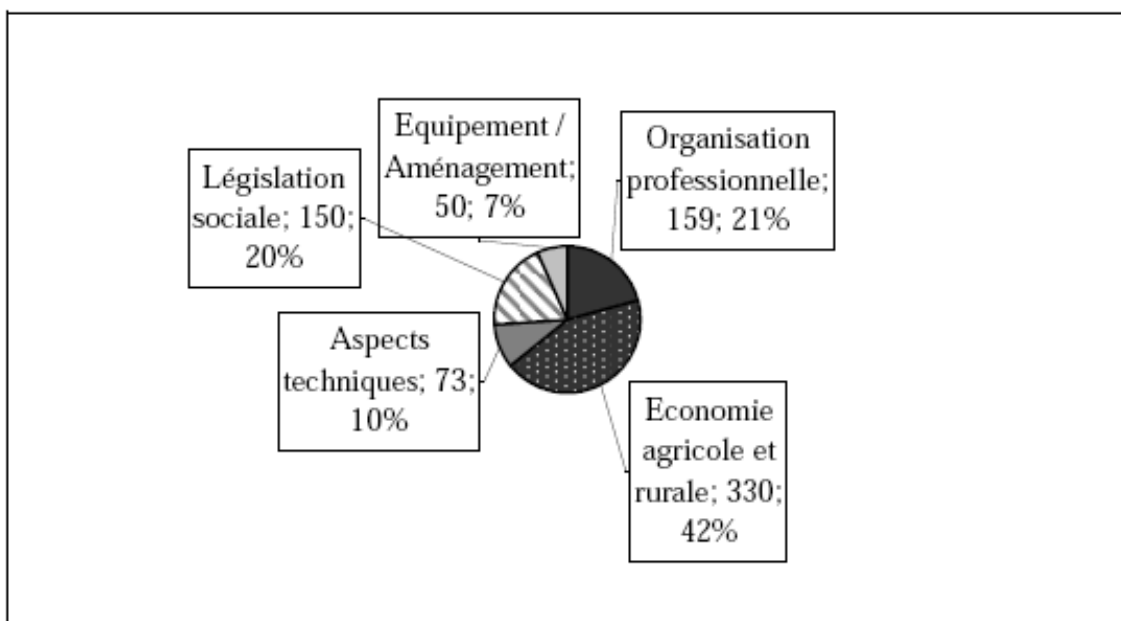


Graphique 3 : Évolution du ratio « nombre de rapports présentés/nombre de vœux votés » entre 1927 et 1940

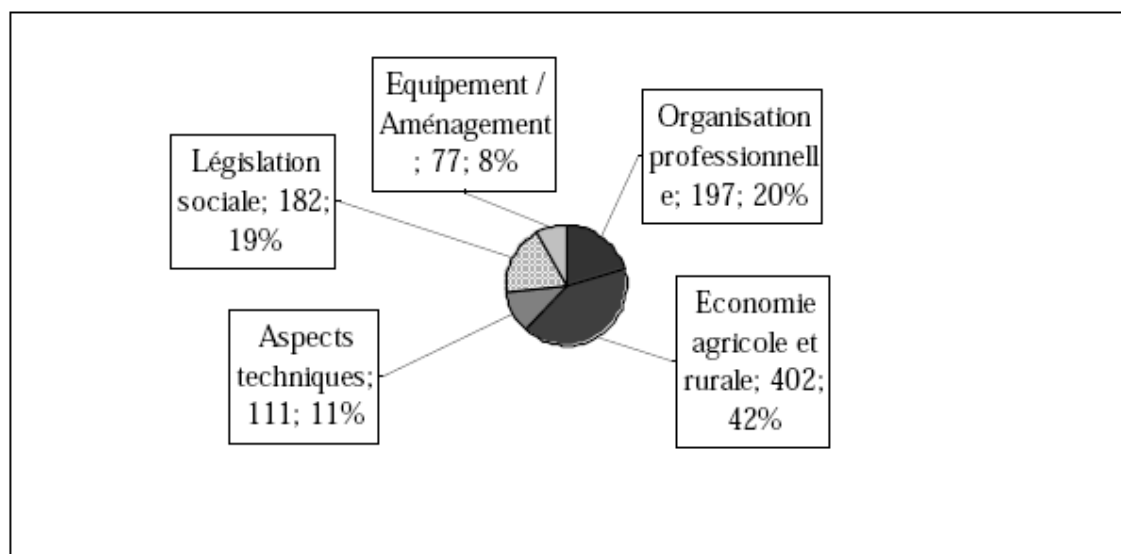




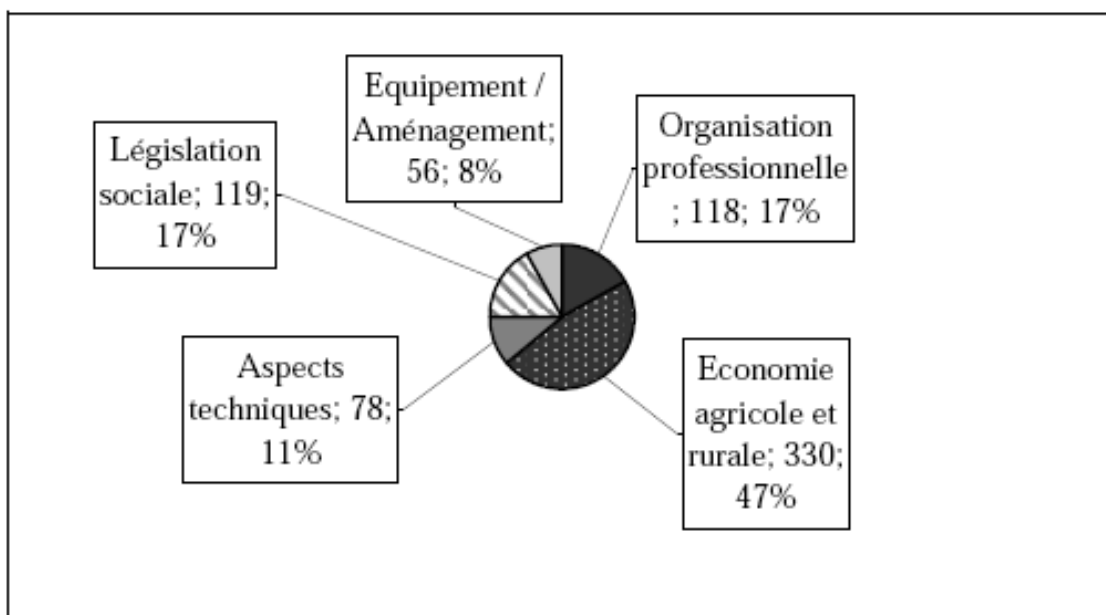
Graphique 4 : Évolution comparée de la part de chambres d'agriculture représentées en session et du nombre de vœux votés, 1927-1940



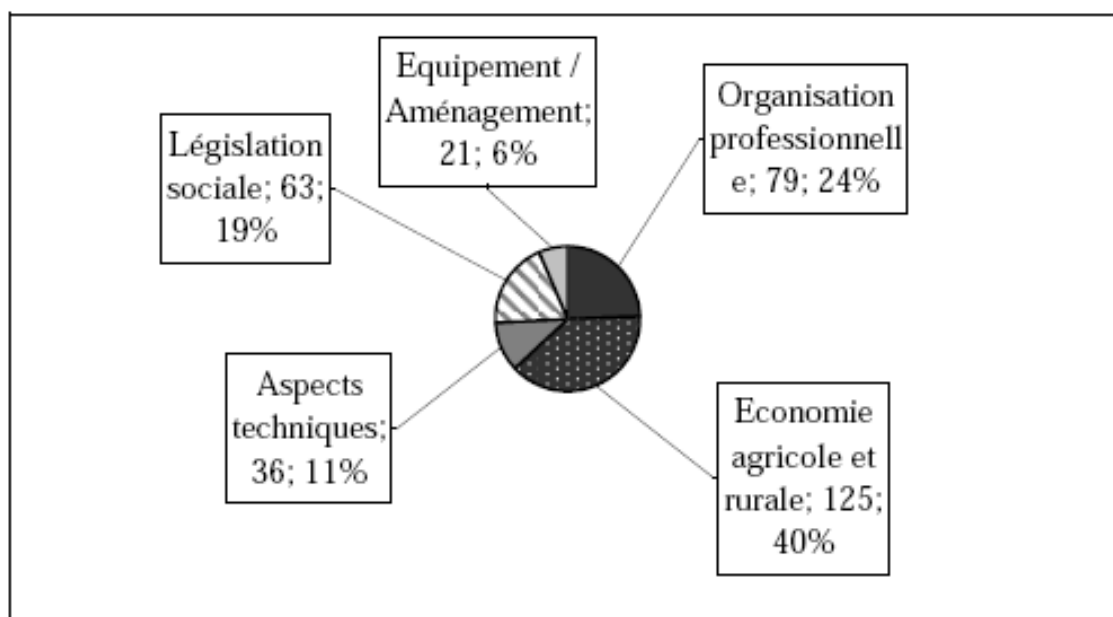
Graphique 5 : Thèmes abordés de manière principale dans les vœux et rapports de l'AP(P)CA entre 1927 et 1940



Graphique 6 : Thèmes abordés de manière principale ou secondaire dans les vœux et rapports de l'AP(P)CA entre 1927 et 1940



Graphique 7 : Thèmes abordés de manière principale et secondaire dans les vœux votés par l'AP(P)CA entre 1927 et 1940



Graphique 8 : Thèmes abordés de manière principale ou secondaire dans les rapports présentés à l'AP(P)CA entre 1927 et 1940

Thème	Vœux et rapports		Vœux votés		Rapports présentés		
	Thème principal ou secondaire	Thème principal	Thème principal ou secondaire	Thème principal	Thème principal ou secondaire	Thème principal	
Organisation professionnelle	Organisation professionnelle en général	2 1%	1 1%	2 2%	1 1%	0 0%	0 0%
	Chambres d'agriculture (légalisation, attributions, ressources)	106 54%	101 64%	48 41%	44 52%	58 73%	57 76%
	Credit Agricole	18 9%	11 7%	13 11%	6 7%	5 6%	5 7%
	Coopération agricole	18 9%	13 8%	12 10%	8 10%	6 8%	5 7%
	Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers	2 1%	2 1%	0 0%	0 0%	2 3%	2 3%
	Rapports avec les pouvoirs publics	22 11%	9 6%	22 19%	9 11%	0 0%	0 0%
	Représentation dans les organismes consultatifs	22 11%	16 10%	17 14%	13 15%	5 6%	3 4%
	Concours et distinctions	7 4%	6 4%	4 3%	3 4%	3 4%	3 4%
Economie agricole et rurale	Economie agricole et rurale en général	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
	Situation de l'agriculture / Enquêtes générales	28 7%	21 6%	15 5%	9 4%	13 10%	12 10%
	Commerce extérieur	148 37%	127 38%	125 38%	106 44%	23 18%	21 17%
	Organisation des marchés	222 55%	179 54%	152 46%	110 46%	70 56%	69 57%
	Parité, prix, revenus	2 0%	1 0%	1 0%	0 0%	1 1%	1 1%
	Propriété agricole, structures, expropriations	2 0%	2 1%	0 0%	0 0%	2 2%	2 2%
	Aspects techniques en général	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Aspects techniques	Engrais / Protection phytosanitaire	53 48%	31 42%	37 47%	15 38%	16 44%	16 44%
	Eaux et pollution des eaux	1 1%	0 0%	1 1%	0 0%	0 0%	0 0%
	Outillage / Mécanisation	13 12%	5 7%	9 12%	1 3%	4 11%	4 11%
	Prophylaxie / Vétérinaire	27 24%	22 30%	17 22%	12 31%	10 28%	10 28%
	Recherche agronomique	4 4%	2 3%	3 4%	1 3%	1 3%	1 3%
	Formation / Enseignement	13 12%	13 18%	9 12%	9 23%	4 11%	4 11%
	Législation sociale en général	3 2%	2 1%	2 2%	1 1%	1 2%	1 2%
Législation sociale	Protection sociale	47 26%	43 29%	34 29%	30 32%	13 21%	13 23%
	Famille	8 4%	1 1%	3 3%	0 0%	5 8%	1 2%
	Main-d'oeuvre agricole	41 23%	33 22%	23 19%	16 17%	18 29%	17 30%
	Baux ruraux / Fermage	17 9%	16 11%	7 6%	6 6%	10 16%	10 18%
	Calamités agricoles	19 10%	18 12%	12 10%	11 12%	7 11%	7 13%
	Impôts / Fiscalité	47 26%	37 25%	38 32%	30 32%	9 14%	7 13%
	Equipement / Aménagement en général	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Equipement / Aménagement	Transports / Voirie	34 44%	26 52%	23 41%	15 47%	11 52%	11 52%
	Telecommunications	5 6%	5 10%	4 7%	4 13%	1 5%	1 5%
	Equipements collectifs	7 9%	5 10%	6 11%	4 13%	1 5%	1 5%
	Habitat, équipement individuel	4 5%	2 4%	2 4%	0 0%	2 10%	2 10%
	Espaces forestiers	22 29%	11 22%	17 30%	6 19%	5 24%	5 24%
	Remembrement	2 3%	1 2%	1 2%	0 0%	1 5%	1 5%
	Aménagement du territoire	3 4%	3 6%	3 5%	3 9%	0 0%	0 0%

Tableau 1 : Thèmes des vœux votés et des rapports présentés, 1927-1940.

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Thèmes liés aux productions suivantes	Vœux et rapports		Vœux		Rapports				
Blé	253	71	28%	187	55	29%	66	16	24%
Autres céréales		25	10%		19	10%		6	9%
Viandes et produits animaux		43	17%		28	15%		15	23%
Produits laitiers		24	9%		16	9%		8	12%
Viticulture		27	11%		17	9%		10	15%
Fruits et légumes		35	14%		26	14%		9	14%
Autres productions		28	11%		26	14%		2	3%

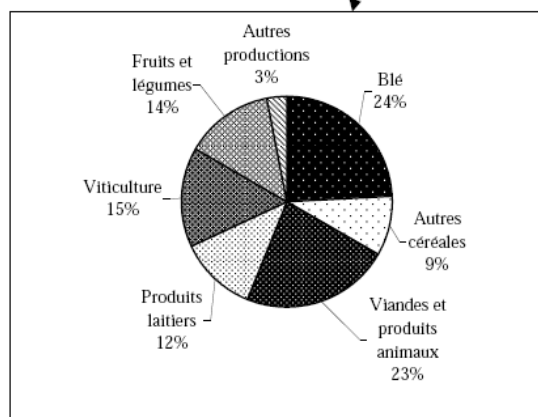
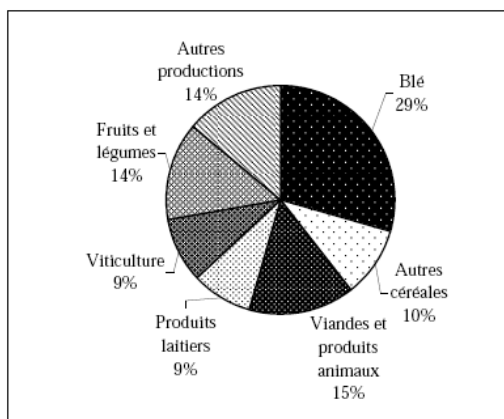
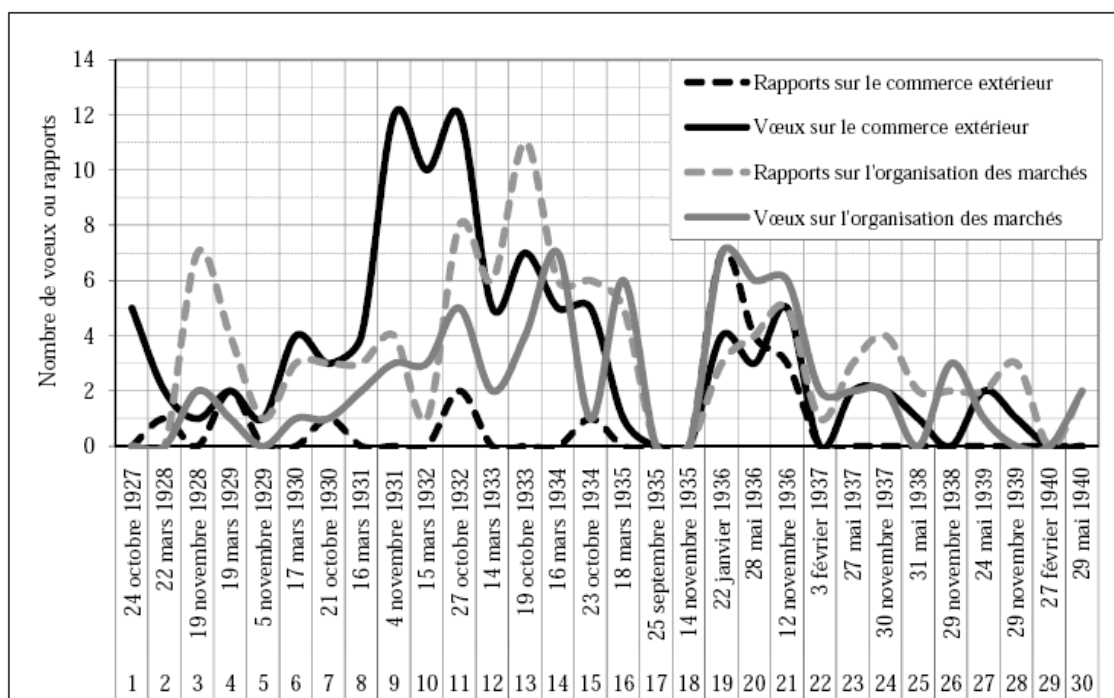


Tableau 2 : Thèmes des vœux et rapports liés aux productions agricoles



Graphique 9 : Commerce extérieur et organisation des marchés dans les vœux et rapports de l'AP(P)CA, 1927-1940

**Document 2 : Encart publicitaire des établissements horticoles et pépinières d'Alfred Nomblot, à Bourg-la-Reine, dans l'Annuaire Silvestre, 1923.**



Source : Claude SILVESTRE [dir.], *Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles*. 1923, Lyon, Publications Silvestre, [1923], 2067 p. (p. 1675)

**Document 3 : Aperçu du phénomène de démultiplication des vœux sur le blé, 1932.**





Identité du rapporteur	Nombre de rapports	Part des rapports (en %)
Président de chambre d'agriculture en fonctions	182	62%
Membre du bureau de l'AP(P)CA en fonctions	65	22%
Titulaire au comité permanent général (hors bureau)	57	20%
Suppléant au comité permanent général (hors bureau)	8	3%
Membre de chambre d'agriculture [tous suppléants-délégués]	92	32%
Vice-président de chambre d'agriculture	32	11%
Secrétaire de chambre d'agriculture	28	10%
Hors chambres d'agriculture et APCA	18	6%
Total rapports	292	100%

Tableau 1 : Positions des rapporteurs dans l'institution, 1927-1940.

Repères dans le cursus interne à l'AP(P)CA	Président qui présente son premier rapport avant son accession à...		Président qui présente son premier rapport après son accession à...		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
CPG en tant que suppléant	5	71%	2	29%	7
CPG en tant que titulaire	10	38%	16	62%	26
bureau	1	14%	6	86%	7
Total	16	40%	24	60%	40

Tableau 2 : Place du premier rapport présenté à l'AP(P)CA dans le cursus interne

Nombre de rapports présentés à l'AP(P)CA	Nombre de présidents en fonctions entre 1927 et 1940	Part en %
Aucun	131	73%
1	16	9%
2	13	7%
3	5	3%
4	2	1%
5 à 8	7	4%
10 à 21	5	3%
Ensemble	179	100%

Tableau 3 : Nombre de rapports présentés par chaque président

Caractéristiques considérées [effectif = 179 présidents 1927-1940]	Total	Poids de ceux qui deviennent rapporteurs	Présidents rapporteurs (48)		Présidents non rapporteurs (131)	
Appartenance au bureau de l'AP(P)CA (1927-1940)	7	100%	7	15%	0	0%
Appartenance au CPG (titulaire) de l'AP(P)CA (1927-1940) (hors bureau)	31	61%	19	40%	12	9%
Appartenance au CPG (suppléant) de l'AP(P)CA (1927-1940) (hors bureau)	8	75%	6	13%	2	2%
Mandat professionnel national au cours des années 1920-1930	63	38%	24	50%	39	30%
Présidence d'un syndicat	133	32%	42	88%	91	69%
Affiliation "rue d'Athènes"	33	36%	12	25%	21	16%
Affiliation "boulevard Saint-Germain"	13	46%	6	13%	7	5%
Ingénieurs agricoles/agronomes [INA Paris, ENA Grignon, Rennes, Montpellier]	23	48%	11	23%	12	9%
INA Paris [Agros]	11	64%	7	15%	4	3%
ESA Grignon, Rennes, Montpellier [Agris]	12	33%	4	8%	8	6%
Juristes [études de droit, professions juridiques]	14	36%	5	10%	9	7%
Appartenance à la noblesse *	19	42%	8	17%	11	8%
Château [ <i>Annuaire Silvestre</i> éditions 1923 ou 1939]	31	29%	9	19%	22	17%
Résidence parisienne	15	53%	8	17%	7	5%
Cité dans le <i>Bottin mondain</i> [éditions de 1925 ou 1930]	23	48%	11	23%	12	9%
Mandat parlementaire avant 1940	37	38%	14	29%	23	18%
dans groupe parlementaire de "droite" [Indépendants, ARD, URD]	18	39%	7	15%	11	8%
dans groupe parlementaire de "gauche" [Gauche démocratique, radicaux socialistes, gauche radicale, parti socialiste français et Républicains de gauche]	14	29%	4	8%	10	8%
groupe parlementaire inconnu ou non inscrit	—	—	3	6%	2	2%
Age à l'accèsion à la présidence	—	—	Moyenne = 54,9		Moyenne = 59,8	
< 55 ans	47	40%	19	40%	28	21%
55-65 ans	45	27%	12	25%	33	25%
> 65 ans	30	20%	6	13%	24	18%
Total	179	27%	48	100%	131	100%

Tableau 4 : Principales caractéristiques des présidents rapporteurs et non rapporteurs, 1927-1940.

**Dossier documentaire : Henri Léculier**

**Document 1 : Portrait d'Henri Léculier, [c. 1910]**



Source : Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », dans Travaux présentés par les membres de la Société d'émulation du Jura 2004, 2006, pp. 67-121. (p. 114)

**Document 2 : Extrait de la profession de foi d'Henri Léculier pour les élections sénatoriales de 1937**

*« Messieurs les délégués sénatoriaux,*

*Mes chers concitoyens, [...]*

*La défense des intérêts agricoles,*

*Maire, Conseiller général, ancien député, président de la chambre d'agriculture du Jura, président du Syndicat national de la production française de gruyère, si j'ai pu faire œuvre utile, c'est avant tout, grâce au dévouement de tant d'administrateurs locaux à l'action clairvoyante et avisée des militants des associations agricoles, à la compréhension des*

*producteurs de nos campagnes pour tous les problèmes ruraux et aux mandats dont les uns et les autres m'ont investi [...] »*

Source : Arch. dép. Jura, Mp 506 / 7, cité par Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité. (p. 118)

**Document 3 : Henri Léculier et sa famille, [c. 1920]**



De gauche à droite, debout : son fils Pierre, Henri Léculier en tenue de chasseur, Madeleine Collet, son épouse, Simone et André. Assise : sa mère Marie Bruand.

Source : Bernard BICHON, Paul-André et Frédéric BISCARRAT et Pierre LÉCULIER, « Les Léculier de Champrougier », article cité. (p. 105)

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

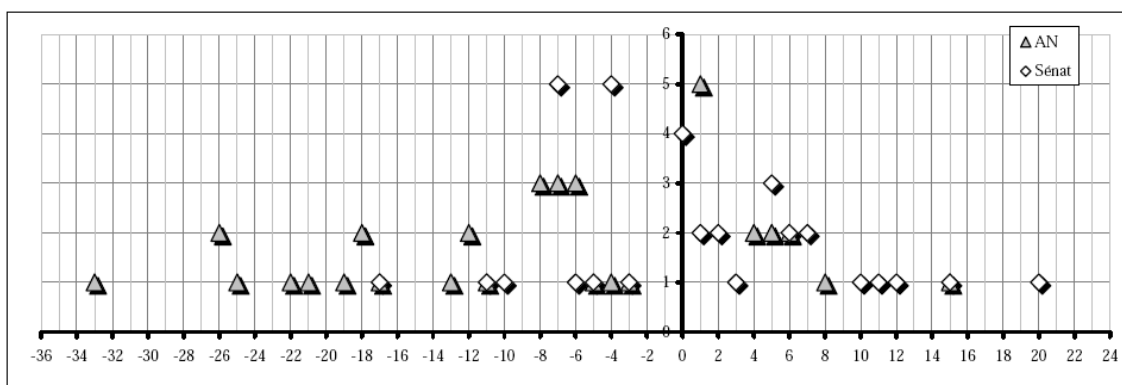
Membres de chambres d'agriculture de 1939 qui ont été parlementaires *	Parlementaire puis membre de CA		Membre de CA puis parlementaire		Parlementaire puis président de CA		Président de CA puis parlementaire	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
43 membres (hors présidents)	19	44%	24	56%	—	—	—	—
21 présidents	6	29%	15	71%	8	38%	13	62%
<b>64 membres (tous)</b>	<b>25</b>	<b>39%</b>	<b>39</b>	<b>61%</b>	—	—	—	—

\* à la date du 1er janvier 1939

Membres de chambres d'agriculture avant 1939 qui ont été parlementaires *	Parlementaire puis membre de CA		Membre de CA puis parlementaire		Parlementaire puis président de CA		Président de CA puis parlementaire	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
22 membres (hors présidents)	13	59%	9	41%	—	—	—	—
13 présidents	11	85%	2	15%	12	92%	1	8%
<b>35 membres (tous)</b>	<b>24</b>	<b>69%</b>	<b>11</b>	<b>31%</b>	—	—	—	—

\* à la date du 1er janvier 1939

Tableaux 10 et 11 : Ordre de succession des mandats à la chambre d'agriculture et des mandats parlementaires, 1927-1939.



Graphique 1 : Temps passé entre le début du premier mandat de président de chambre d'agriculture et le premier mandat parlementaire, 1927-1939

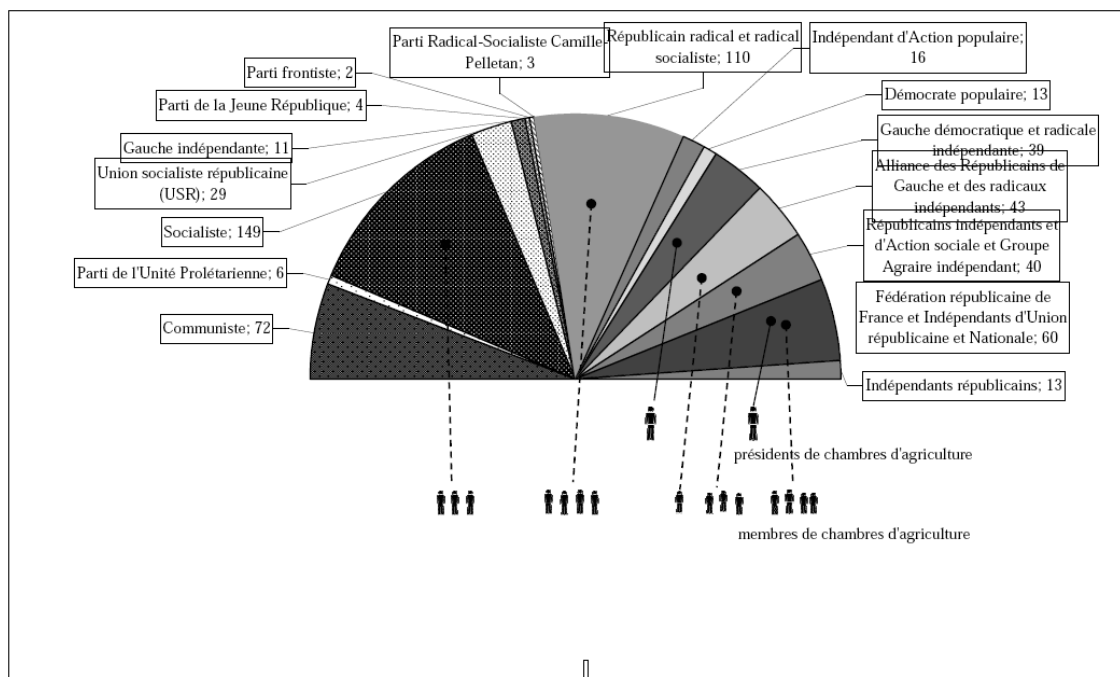


Schéma 1 : Membres et présidents de chambres d'agriculture dans les groupes politiques de l'assemblée nationale en 1939

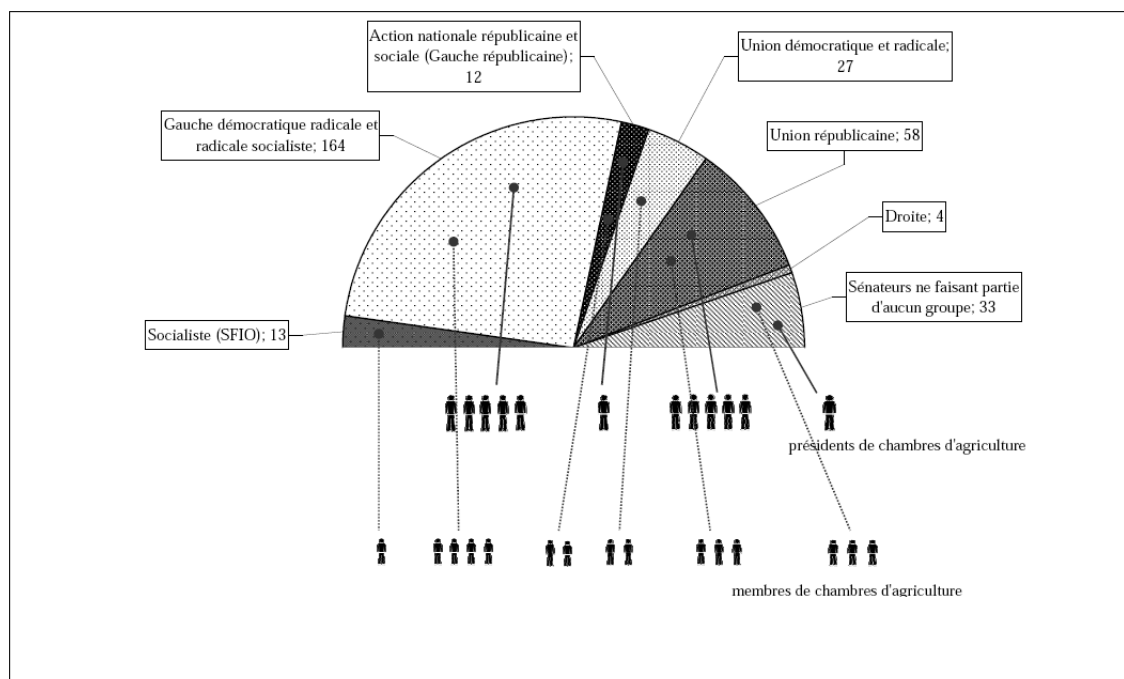


Schéma 2 : Membres et présidents de chambres d'agriculture dans les groupes politiques du sénat en 1939

#### 4. Dossier biographique. Xavier Bernard, sélectionneur et colon : tentative de déconstruction d'une hagiographie

On dispose d'une source extrêmement riche pour établir une notice biographique de Xavier Bernard, président de la chambre d'agriculture de la Vienne de 1933 à 1943 et de 1949 à 1952. Victor Boret, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du 16 novembre 1917 au 20 juillet 1919, sous le deuxième ministère Clémenceau, puis ministre de l'Agriculture du 13 décembre 1930 au 26 janvier 1931, publie au cours de l'été 1943, et du vivant de son héros, un ouvrage portant le titre de *Un homme, une œuvre... la vie de Xavier Bernard*. Il s'adresse dans ce livre aux « vaillants petits gars du Poitou, courageux, volontaires, braves et combattifs comme l'était Xavier Bernard à leur âge », retraçant le parcours d'un petit paysan pauvre devenu riche marchand grainier, défricheur de terres et grand propriétaire

modernisateur<sup>4484</sup>. L'ouvrage qui se veut un exemple édifiant de vie d'un autodidacte, d'un homme simple arrivé par son travail, en dehors des sentiers de la méritocratie scolaire, est empreint des « valeurs » de la « *Révolution nationale* ». Les illustrations de Paule Delaine<sup>4485</sup>, artiste rouennaise des années 1920 à 1950, regorgent de clichés alliant la pastorale et l'histoire édifiante du jeune homme sage et courageux. Au moment du décès de Xavier Bernard, les hommages rendus s'inspirent tous du contenu de ce livre : il en réactualisent l'axiome, faisant de celui qui, ayant accédé à la réussite sociale, incarne, à la fin de sa vie, l'idéal vichyste du « *retour à la terre* ». Ainsi Fernand Icher, alors président de la société de presse *La Vienne agricole*, président d'honneur de la FDSEA de la Vienne et président de l'Union départementale des coopératives de légumes<sup>4486</sup>, parle-t-il en janvier 1966 du « *héros de Victor Boret, celui qui, après avoir conquis les sols arides du Maroc pour en faire des terres d'abondance, était redevenu le pâtre de Saint-Sauvant qui à dix ans gagnait pour tout salaire une paire de sabots de bois* »<sup>4487</sup>. La perspective téléologique adoptée sans retenue par l'auteur — on ne compte pas dans l'ouvrage le nombre d'expression du type « *tu seras sélectionneur* »<sup>4488</sup>, les allusions à Xavier Bernard comme un « *sélectionneur né* »<sup>4489</sup>, les références au destin et les prétendus indices d'une vocation en germe — est dupliquée jusqu'à nos jours dans la moindre notice le concernant<sup>4490</sup>. On peut toutefois accorder un certain crédit aux informations factuelles relatant l'itinéraire de Xavier Bernard, à condition de les croiser avec les quelques autres sources à notre disposition, et, partant, dresser un portrait d'un président qu'il faut considérer comme encore moins représentatif que ses pairs ci-dessus évoqués de l'APPCA.

Né à Saint-Sauvant, le 28 septembre 1873, Xavier Bernard est le fils de Jacques, un « *journalier* » âgé de 44 ans, et de son épouse, Madeleine Boureau, « *sans profession* », âgée de 42 ans. Lors de la déclaration de naissance, son père signe le registre, avec les témoins et l'officier d'état-civil<sup>4491</sup>. Ses parents ont donné naissance à sept enfants avant lui, trois garçons et quatre filles, dont trois sont décédés jeunes. En 1876, le ménage compte sept personnes et le père, Jacques, est toujours dit « *journalier* »<sup>4492</sup>. Cinq ans plus tard, ils sont six et Jacques Bernard est désigné comme « *cultivateur* »<sup>4493</sup>. Selon Victor Boret, le père de Xavier Bernard était alors propriétaire de « *huit à dix pièces d'une contenance totale de vingt boisselées, soit environ 4 ha 80, [dont] le rendement ne pouvait suffire à l'entretien du ménage : malgré sa fatigue, lorsque, à l'aide d'outils déjà anciens et usagés, Jacques Bernard avait mené à bonne fin ses propres travaux, tendant ses nerfs*

4484 Victor BORET, *Un homme, une œuvre... la vie de Xavier Bernard*, Rouen, Éditions Maugard, 1943, 269 p.

4485 Voir infra.

4486 Annu APCA 1964

4487 Fernand ICHER, « La mort de Xavier Bernard. Un homme disparaît... Une œuvre demeure... », dans *La Vienne agricole*, 15 janvier 1966.

4488 Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 65.

4489 Ibidem., p. 117.

4490 [http://www.poitou-charentes.inra.fr/glossaire/x/xavier\\_bernard\\_1873\\_1966](http://www.poitou-charentes.inra.fr/glossaire/x/xavier_bernard_1873_1966)

4491 Arch. dép. Vienne, 9 E 293/14, registre d'état-civil, Saint-Sauvant, naissances 1873-1882. (les documents des archives départementales de la Vienne ont été consultés en ligne)

4492 Ibidem., 8 M 3/307, listes nominatives de recensement de Saint-Sauvant, 1876.

4493 Ibidem., 8 M 3/307, listes nominatives de recensement de Saint-Sauvant, 1881.



*et sa volonté, il allait travailler chez les voisins »*<sup>4494</sup>. L'auteur insiste sur la modestie de l'exploitation familiale — *« en dehors de la basse-cour, le cheptel comprenait seulement quelques brebis et chèvres »*<sup>4495</sup> — et sur les difficiles conditions de vie, aggravées par la maladie chronique de la mère de Xavier Bernard.

À trois ans, il fréquente l'asile de la commune qui *« tenu par des sœurs, recevait et gardait pendant la journée, les petits enfants des familles laborieuses, absorbées par les travaux de la ferme et des champs »*. Il devient, à cinq ans, l'élève de l'École des frères de Saint-Gabriel, congrégation enseignante fondée en Vendée dans les années 1830 : *« il y reçut les premières notions de l'instruction primaire ; docile et appliqué, il y conquiert l'affection de ses maîtres et, en particulier, du Supérieur : le frère Vitalien, qui le suivit jusqu'à vingt ans dans la vie et ne cessa de l'aimer, de l'encourager, de le protéger, de lui prêter des livres pour s'instruire »* — *« aussi quand [Xavier Bernard] quitta l'école pour les travaux de la ferme, continua-t-il à lui donner des leçons »*<sup>4496</sup>. À sept ans, ses parents lui confient la garde des oies, puis l'année suivante, il endosse le rôle de *« petit berger des brebis et des chèvres, qu'il va assumer à huit ans, en attendant de mener les bœufs aux champs, ce qu'il fera avant même d'avoir atteint sa dixième année »*<sup>4497</sup>. Relatant cette période de la vie de Xavier Bernard, Victor Boret ne se lasse pas de traquer les indices d'une vocation précoce et d'un destin en germe — il écrit notamment : *« avec du bois d'églantier, il fabriquait de petites charrues, pour les expérimenter ensuite sur un bout de terrain aménagé par ses soins et où il s'essayait à tracer des sillons réguliers »*<sup>4498</sup>.

Victor Boret raconte qu'à neuf ans, Xavier Bernard devient berger chez un voisin, Jean Éprinard, qui *« travaillait, et jusqu'alors sans domestique, 15 ha de terre environ dont il était propriétaire, [où il] cultivait des céréales et des plantes sarclées et élevait quelques bovins »*<sup>4499</sup>. En 1886, Xavier, âgé de treize ans, est en effet recensé comme « domestique » chez le presque voisin de ses parents, Jean Éprinard, *« cultivateur »*<sup>4500</sup>. En revanche, les listes de recensement prouvent que, dès 1861, cet homme employait quatre domestiques<sup>4501</sup>. L'auteur insiste sur le fait que cette embauche serait une initiative de l'enfant contre l'avis de ses parents, pour soulager ces derniers obligés de vendre des terres, ce faisant il entretient la dimension légendaire de l'autodidacte courageux et digne. Finalement, le jeune garçon, poussé par ses parents et par Frère Vitalien, accepte d'aller à l'école pendant les quatre mois d'hiver et travaille aux pâturages ou aux champs le reste de l'année, soit de mai à décembre, *« aux gages de soixante francs et une paire de sabots »*<sup>4502</sup>. Il demeure domestique pendant douze ans et demi, *« non plus chez Maître Éprinard qui n'avait besoin que d'un berger, mais chez des parents de ce propriétaire qui pouvaient employer sur leurs terres la force et la compétence du jeune ouvrier »*. À 18 ans, il est premier domestique et *« ses gages atteignent 225 puis 300 francs par an »* — maximum

<sup>4494</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 25.

<sup>4495</sup> Ibidem.

<sup>4496</sup> Ibidem, p. 33.

<sup>4497</sup> Ibidem.

<sup>4498</sup> Ibidem, p. 35.

<sup>4499</sup> Ibidem, p. 38.

<sup>4500</sup> Arch. dép. Vienne, 8 M 3/308, listes nominatives de recensement de Saint-Sauvant, 1886.

<sup>4501</sup> Ibidem., 8 M 3/307, listes nominatives de recensement de Saint-Sauvant, 1861.

<sup>4502</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 43.

d'alors pour un ouvrier agricole — : « classé parmi les meilleurs ouvriers agricoles de la commune, il a gagné la sympathie et l'estime, non seulement de ses maîtres, mais de tout le village où on le connaît bien »<sup>4503</sup>.

La crise agricole et la volonté de mieux gagner sa vie le pousseraient à quitter Saint-Sauvant : ainsi « Xavier s'enquit d'un emploi plus rémunérateur et le trouva à Rochefort-sur-Mer, dans une maison de grains et graines, fin décembre 1895 »<sup>4504</sup>, où il est d'abord employé comme manœuvre puis au rayon de détail, à la vente directe. Parallèlement, il lit des ouvrages de botanique, notamment « Les plantes de pleine terre<sup>4505</sup> de Vilmorin, Le perfectionnement des plantes<sup>4506</sup> par Blaringhem, et quelques autres ». En décembre 1896, à 23 ans, il se marie avec la fille de cultivateurs de Saint-Sauvant<sup>4507</sup>, Gabrielle Nivelles<sup>4508</sup> : Victor Boret révèle qu'« ils avaient, l'un et l'autre, la même marraine [et que] tous deux avaient reçu la même éducation, inspirée par la morale religieuse et par l'esprit de famille »<sup>4509</sup>. En janvier 1897, Xavier Bernard et son épouse partent pour Paris où le jeune marié trouve « un emploi d'auxiliaire à 125 francs par mois pour la saison dans une maison spécialisée dans le commerce des graines de semence », jusqu'à ce que « la morte-saison le prive de son travail », en avril de la même année. Il occupe ensuite divers emplois, d'abord à la Raffinerie parisienne de Saint-Ouen, puis dans une fabrique de brosses. En août 1897, il obtient un poste à la vente des graines et plantes vivaces dans une maison du quai de la Mégisserie, où « son travail quotidien, après l'arrivage des plantes, consistait à les étiqueter et à les classer »<sup>4510</sup>. Ses appointements atteignent alors 200 francs mensuels, mais les perspectives d'amélioration sont faibles, notamment parce que « son patron était, en effet, une sorte d'amateur, de dilettante qui se contentait [...] de pouvoir fournir des plantes rares » : Xavier Bernard aurait alors décidé de « changer de maison » et est embauché dans un autre commerce de semences, dont le patron « n'avait pas une grande aptitude pour la profession de cultivateur-marchand-grainier, de telle sorte que sa maison périssait ».

Lorsqu'il annonce alors à ce nouveau patron qu'il souhaite quitter son emploi : « celui-ci lui demandant les raisons de son départ, ce fut l'occasion, pour notre jeune et enthousiaste

<sup>4503</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>4504</sup> *Ibidem*, p. 54.

<sup>4505</sup> Il s'agit sans doute de VILMORIN-ANDRIEUX, Les Fleurs de pleine terre, comprenant la description et la culture des fleurs annuelles, vivaces et bulbeuses de pleine terre, suivies de classements divers indiquant l'emploi de ces plantes et l'époque de leur floraison, de plans de jardins, Paris, Vilmorin-Andrieux et Cie, 1863, 1216 p. ou de VILMORIN-ANDRIEUX, Les Plantes de grande culture : céréales, plantes fourragères, industrielles et économiques, Paris, Vilmorin-Andrieux, 1892, II-212 p.

<sup>4506</sup> L'ouvrage auquel il est fait allusion ne peut être que le suivant : Louis BLARINGHEM, *Le perfectionnement des plantes*, Paris, Éditions Ernest Flammarion, 1913, 192 p. Sa date de parution et le parcours de son auteur incitent à voir ici un anachronisme flagrant : Xavier Bernard ne peut avoir lu cet ouvrage en 1896 et le fait qu'il en soit question dans l'ouvrage de Victor Boret relève de la reconstruction *a posteriori*. Voir notamment : Marion THOMAS, « Louis Blaringhem (1878-1958), un généticien néo-lamarckien », dans *Ruralia*, n° 8 □ 2001, pp. 103-119.

<sup>4507</sup> Les actes d'état-civil de la commune de Saint-Sauvant ne contiennent pas l'acte de mariage. Arch. dép. Vienne, 9 E 293/17, registre d'état-civil, Saint-Sauvant, mariages, 1893-1902.

<sup>4508</sup> Xavier Bernard, 27 septembre 1873-7 janvier 1966, commémoration du centenaire de sa naissance, le 28 septembre 1973, Poitiers, Fondation Xavier Bernard, 1973, 51 p.

<sup>4509</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 58.

<sup>4510</sup> *Ibidem*, p. 64.

sélectionneur, de faire, avec hardiesse et franchise, la critique des méthodes employées et d'exposer comment, à son avis, devait être compris le commerce des semences. Séduit par cette assurance qui dénotait une âme de chef et par cette compétence qui lui révélait un véritable technicien de la sélection, son patron, homme droit et qui avait du bon sens, lui demanda de rester à ses côtés, non plus dans un emploi de subalterne, mais comme directeur commercial, intéressé dans les bénéfices et chargé de la réorganisation de la maison, ayant pouvoir de régler à son gré les achats, l'établissement des cultures, la vulgarisation et la vente des produits »<sup>4511</sup>. On est en 1899, Xavier Bernard a alors 26 ans et s'attelle à la réorganisation de l'entreprise : « pendant de longs mois, il travailla jour et nuit, les dimanches et les jours fériés étaient consacrés à visiter tous les clients maraîchers et agriculteurs de la région parisienne, et cela à bicyclette afin d'économiser les frais de transport »<sup>4512</sup>. En 1904, il effectue son premier voyage en Allemagne pour rencontrer des fournisseurs. Victor Boret écrit : « Et la Maison régénérée, avait, en peu de temps, atteint à la renommée et à la prospérité »<sup>4513</sup>. L'année suivante, son patron meurt : « sa veuve conserva d'abord la direction de la maison, en laissant toute liberté et toute initiative à Xavier Bernard pour gérer effectivement l'affaire avec l'aide efficace des anciens collaborateurs de son mari ». En 1907, Xavier Bernard se rend en Hongrie. Deux ans plus tard, la veuve de son patron lui cède l'affaire « avec sa commandite ».

À la tête de la maison de semences Xavier-Bernard<sup>4514</sup>, il se lance alors dans l'intensification des travaux de sélection et dans l'exploitation directe de terres, afin de multiplier des semences et de créer de nouveaux types « destinés à compléter les quatre cents variétés de plantes que la firme vendait »<sup>4515</sup>. C'est la nécessité de s'approvisionner dans des pays voisins, de manière directe, notamment pour contourner les intermédiaires et prévenir les éventuelles fraudes, qui l'a incité, dès 1904 et son premier voyage en Allemagne, à voyager en Europe. Entre 1909 et 1912, il parcourt l'Angleterre — où la médaille d'or de l'Exposition internationale de Londres lui est décernée en 1912 —, la Belgique — où il est expert du jury de l'Exposition de Gand, en 1913 —, la Hollande, la Roumanie et la Bulgarie : c'est l'occasion pour Victor Boret d'évoquer avec pittoresque les tribulations de son héros, et de pointer encore son courage, sa modestie et son obstination. Au début de l'année 1914, il effectue un voyage aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique. En Californie, il découvre les travaux d'irrigation ainsi que les réalisations de l'entreprise viti-vinicole Italian Swiss Colony. Il renonce toutefois, du fait de la distance notamment, à son projet initial de faire cultiver des semences dans le « Nouveau Monde ». Mais « ce grand voyage n'avait pas été cependant inutile. Outre la riche documentation qu'il apportait dans sa mémoire et dans ses notes, une véritable idée-force avait germé dans son esprit dès ses premiers pas sur le sol californien, lors de sa visite aux fermes, aux exploitations agricoles et aux centres d'élevage. Cette idée s'était précisée ; elle avait pris corps au fur et à mesure qu'il avançait dans sa randonnée. Quand il débarqua sur le sol de France, l'idée, à force d'être brassée et rebrassée dans sa tête, était devenue une résolution : il acquerrait, lui aussi, sur un sol encore inexploité, des terres suffisamment vastes pour cultiver rationnellement les graines de semences. Les cultures voisines ne risqueraient plus,

<sup>4511</sup> *Ibidem*, p. 71.

<sup>4512</sup> *Ibidem*, p. 73.

<sup>4513</sup> *Ibidem*, p. 74.

<sup>4514</sup> Xavier Bernard, 27 septembre 1873-7 janvier 1966... ouvrage cité.

<sup>4515</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 76.

par l'apport du pollen de plantes de même race, mais de variétés différentes, de contaminer ses fécondations. Ainsi le sélectionneur allait faire surgir le colon »<sup>4516</sup>.

Xavier Bernard est rentré en France quand en août 1914, la guerre éclate : « dans le petit, mais non négligeable secteur dont s'occupe Xavier Bernard, elle va priver les acheteurs français des graines qu'il faisait cultiver à l'étranger, notamment en Allemagne et en Hongrie »<sup>4517</sup>. Il est la seule des personnalités pressenties par le Comité français des expositions à l'étranger à accepter d'aller organiser un stand des produits agricoles français à l'Exposition de San-Francisco. À l'occasion de ce voyage, il est aussi chargé de mission par les ministères de l'Agriculture et du Ravitaillement pour « étudier les tracteurs [et] et rechercher les services qu'ils pourraient rendre, pour pallier les dures conséquences de la désertion des campagnes, aggravée par la mobilisation des travailleurs agricoles »<sup>4518</sup>. Il embarque en février 1915 et consacre plusieurs mois à la préparation de l'exposition, où il fait « une présentation remarquable [qui] mettait en valeur légumes, fleurs, graines et vins, constituant la meilleure des propagandes pour la France ». Après la tenue de l'exposition, il visite les établissements Ford à Détroit, puis Holt à Psoria. Rentré en France pendant l'été 1915, il repart bientôt au Maroc, participer à « l'Exposition du Combat » à Casablanca, où il fait la rencontre du général Lyautey, qui visite les collections réunies par Xavier Bernard. Au cours d'un entretien, « Lyautey lui demande son avis sur les possibilités d'intensifier la production agricole au Maroc, sur les travaux à entreprendre et les méthodes de mise en valeur »<sup>4519</sup>. C'est grâce à l'intervention du résident général, qui devient ministre de la Guerre en décembre 1916, que Xavier Bernard est mobilisé au Maroc, au lieu de devoir rejoindre la caserne de Poitiers, où il aurait été auxiliaire. L'exposition de San-Diego et un second voyage canadien occupent enfin la fin de l'année 1916 et le début de l'année 1917.

Victor Boret souligne avec force l'enchaînement, selon lui logique, entre la découverte du « Nouveau Monde » et la mise en œuvre de son projet de « mise en valeur du sol africain ». Le chapitre sept, titré « Le colonisateur. Défricheur de terres », s'ouvre ainsi : « sélectionneur né, Xavier Bernard avait maintenant une autre vocation qui s'était soudain révélée au spectacle de ce Far West américain, hier encore inculte et couvert aujourd'hui de riches moissons : lui aussi acquerrait des terres vierges et les mettrait en valeur »<sup>4520</sup>. Il achète d'abord un domaine d'un millier d'hectares à Fedhala, petit port au nord de Casablanca, « centre d'une région maraîchère qui produit en abondance les mêmes légumes que l'Île-de-France, la Touraine et la Bretagne »<sup>4521</sup>. Aux yeux de Victor Boret, « il devient son propre fournisseur ». Plus, « négociant, il redevient agriculteur », même si « "redevient" [est un] terme peut-être impropre puisque Xavier Bernard n'a jamais quitté l'agriculture, au moins par la pensée et qu'il n'a pas cessé de la servir puisque, négociant grainier, il cultivait déjà, ou faisait cultiver, mais [Victor Boret] veu[t] marquer par là que c'est en 1915 que le petit pâtre de Saint-Sauvant a vraiment fait son retour à la terre »<sup>4522</sup>. Il entreprend des travaux de défrichage et de labours ainsi que la construction de puits et de citernes : les premières terres défrichées sont, dès 1916, ensemencées en pois et

<sup>4516</sup> *Ibidem*, p. 102.

<sup>4517</sup> *Ibidem*, p. 103.

<sup>4518</sup> *Ibidem*, p. 104.

<sup>4519</sup> *Ibidem*, p. 122.

<sup>4520</sup> *Ibidem*, p. 117.

<sup>4521</sup> *Ibidem*, p. 130.

<sup>4522</sup> *Ibidem*, p. 132.

betteraves fourragères. Les terres sont entièrement défrichées en 1919, année où il obtient deux grands prix à Strasbourg. Suivront, en 1920 et 1921, des récompenses analogues aux expositions de Porto-Rico et de Marseille <sup>4523</sup>. Il se spécialise dans la production des céréales puis dans celle des pois de semences et « *passé aussi des contrats de production de semences avec des agriculteurs indigènes et des colons* » <sup>4524</sup>. En ce début des années 1920, le domaine de Fedhala fait partie des quelques 1424 exploitations agricoles du Maroc appartenant à des Européens, dont 423 sont situées dans la région de Rabat, et il est d'une importance largement supérieure à la moyenne estimée à 260 hectares sur le territoire marocain et à 170 hectares dans la région de Rabat — d'une manière générale, la « *colonisation privée* » opère dans de plus vastes exploitations que la « *colonisation officielle* » <sup>4525</sup>. Victor Boret exalte les mérites du « *bon colon* » chez Xavier Bernard : « *il ne craint pas de se donner du mal, beaucoup de mal, et prend même la pioche pour stimuler les indigènes par son exemple* » <sup>4526</sup>. Il évoque son œuvre sociale et parle d'un « *colon de grande classe* » <sup>4527</sup>, s'appuyant sur de nombreux exemples attestant un paternalisme et un racisme certains.

Quoiqu'elle soit relatée après le chapitre marocain, dans la logique rhétorique d'un « *retour à la terre* » forcé par la plume, la stratégie foncière de Xavier Bernard dans la Vienne est chronologiquement parallèle à celle du Maroc. Ainsi, en 1917, il fait l'acquisition du domaine des Verrines près de Saint-Sauvant, qui avoisine les 110 hectares, en 1918, il achète le domaine de Venours, soit 200 hectares, avec les fermes du Chêne et de la Pétinière. En 1919, il acquiert la ferme de la Groie dans la forêt de la Guerche au Nord-Est de Chatellerault — 250 hectares. « *C'est lui-même qui en dirige l'exploitation. [...] Sous sa direction et sa surveillance personnelles, un chef de culture intéressé aux bénéfiques est responsable dans chaque entreprise de l'exécution des travaux prévus par le plan de culture et par les directives qu'il a lui-même données* » <sup>4528</sup>. Près de quarante ans plus tard, Gilbert Martin, président de la chambre d'agriculture de l'Eure, évoque ces « *propriétés poitevines* », totalisant 560 hectares en plusieurs fermes, dont il fait des « *exploitations modèles* » <sup>4529</sup>. Elles sont en effet le lieu d'améliorations culturelles, notamment par l'utilisation de la chaux et des engrais — « *engrais potassiques et phosphoriques, azotés, fortes fumures, traitement Rabaté à l'acide sulfurique* » <sup>4530</sup>. Gilbert Martin constate encore « *avec une certaine amertume qu'une telle fortune, ayant permis de telles réalisations, a d'autres origines que l'agriculture. Jamais Xavier Bernard, malgré toutes les ressources de son intelligence et son sens des affaires, n'eût atteint une telle situation, ne fût devenu propriétaire de si vastes domaines, s'il était resté paysan. Ce qui ne retire rien à son mérite, loin de là, car il a rendu à la terre l'argent gagné ailleurs* » <sup>4531</sup>, soulignant à la fois le caractère contrefait de

<sup>4523</sup> *Ibidem*, p. 77.

<sup>4524</sup> Xavier Bernard, *27 septembre 1873-7 janvier 1966...* ouvrage cité.

<sup>4525</sup> J. CELERIER, « La colonisation au Maroc », dans *Annales de géographie*, 1929, volume 38, n° 216, pp. 629-630.

<sup>4526</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 134.

<sup>4527</sup> *Ibidem*, p. 153.

<sup>4528</sup> *Ibidem*, p. 165.

<sup>4529</sup> Gilbert MARTIN, « Discours », dans *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*. Séance du 12 avril 1967, 1967, pp. 415-419.

<sup>4530</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 166.

<sup>4531</sup> Gilbert MARTIN, « Discours », article cité, p. 416.

cette instrumentalisation de la propagande vichyste, mais également la persistance d'un attachement très agrarien à la pureté de la terre jusqu'au cœur des Trente glorieuses modernisatrices. Lauréat de la prime agricole en 1925 et gagnant du premier prix cultural (catégorie des grands propriétaires) en 1927 devant le jury de la prime d'honneur <sup>4532</sup>, Xavier Bernard mène de front ses prospères activités de semencier et la direction de ses exploitations marocaines et poitevines <sup>4533</sup>, l'ensemble étant intimement lié aux plans commerciaux et financiers, mais aussi sur celui des innovations culturelles et agricoles.

Continuant sur sa lancée d'exégète, Victor Boret n'hésite pas à écrire que « *de son enfance, au temps où il gardait les oies, puis les chèvres, les moutons et les bœufs, notre ami a gardé le goût de l'élevage, dont son séjour à la ville l'a momentanément détourné, mais qui n'attend qu'une occasion de renaître et de se manifester* » <sup>4534</sup>. Pour pallier le faible rendement en viande des animaux marocains, il crée de nouvelles races d'animaux : des vaches « *nées de croisements avec des zébus de Madagascar puis d'Inde avec des vaches marocaines, puis à la génération suivante, avec des taureaux de France* », mais aussi des croisements d'espèces locales avec des béliers d'Île-de-France et de la Charmoise, des baudets du Poitou, des étalons bretons, des verrats craonnais. À Fedhala, on compte à la fin des années 1920, cinquante chevaux et mulets de trait, cent vaches, quelques taureaux, 150 élèves, cent bœufs de travail, 350 moutons de la race de l'Île-de-France et de mérinos de la Crau, croisés avec la race tunisienne. Dans les deux exploitations à Agourai et Tiffrit, se dénombrent 2000 têtes d'ovins, mille bovins et une centaine d'équidés. En 1928, Xavier Bernard a 55 ans : décrivant ses exploitations poitevines, Victor Boret assène que « *c'est à cette époque que l'instinct du berger et du soigneur d'animaux se réveille chez notre héros devenu grand exploitant* » : *jusqu'alors, « un nombreux cheptel garnissait ses étables, mais sans qu'['il] lui fût appliqué des règles de sélection équivalentes à celles pratiquées pour la culture des plantes* ». En effet, il crée ici une étable de race bovine parthenaise, là un troupeau de charolais — « *des sujets remarquables en sont issus qui auraient figuré en bonne place dans les concours spéciaux à Charolles et à Nevers* » —, là encore des troupeaux de normandes, comme « *bétail de rente* » <sup>4535</sup>. Ses activités d'éleveur lui valent des récompenses au concours général agricole de Paris et dans divers concours régionaux. Sous la plume de l'hagiographe, l'appel à « *l'instinct de l'éleveur* » cache mal l'interdépendance des exploitations marocaines et françaises et l'intérêt bien compris de l'éleveur aussi avisé que passionné qu'est Xavier Bernard : les investissements rendus possibles au Maroc par le faible coût de la main-d'œuvre et des têtes de bétail irriguent financièrement les élevages de la Vienne.

Dans le même temps, il achète des « *terres saladas* » <sup>4536</sup> dans la région d'Alicante en Espagne, mais échoue à les mettre en valeur à cause de problèmes d'irrigation. En 1930, il acquiert 2 600 hectares de *bled* au sud de Meknès pour créer deux nouvelles fermes <sup>4537</sup>, puis 1 400 hectares à Aourai, près de Meknès, et 1 200 hectares de Tiffrit <sup>4538</sup>.

<sup>4532</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 77.

<sup>4533</sup> On peine d'ailleurs, à la lecture des pages de Victor Boret, à reconstituer la chronologie fine des deux exploitations agricoles.

<sup>4534</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 141.

<sup>4535</sup> *Ibidem*, pp. 169-170.

<sup>4536</sup> Terres recouvertes d'une croûte de sel, sous laquelle le terrain est fertile.

<sup>4537</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 119.

<sup>4538</sup> *Ibidem*, p. 137.

Ces « nouveaux chantiers » sont l'occasion d'une mécanisation poussée : ainsi « l'opération de dédoumagement <sup>4539</sup> s'est faite suivant les derniers procédés, cent fois plus rapidement qu'à la pioche à laquelle on dut cependant recourir parfois, surtout dans les sols les plus difficiles. Une charrue munie de deux séries de disques retourne la terre et les palmiers nains sur cinquante centimètres de large et cinquante de profondeur. Elle est entraînée par un caterpillar d'une force de 40 à 50 chevaux-vapeur » ; on procède à un nivelage du sol avec une « niveleuse mécanique, entraînée par un tracteur », et « ce travail, très coûteux, mais qui permet ensuite d'irriguer les plantations, exige l'emploi d'un matériel spécialisé conduit par des techniciens, il fallut en outre d'importants travaux d'irrigation et l'installation d'une station de pompage : souvenir de la Californie ». Victor Boret considère alors que « la science et la mécanique se sont emparées de ce qui était d'abord un simple travail manuel » <sup>4540</sup>. La description des bâtiments et l'énumération des machines respire l'ordre, l'efficacité, l'abondance et la modernité : « comme les animaux, les machines se trouvent à l'abri des intempéries et Dieu sait s'il faut de la place pour loger les quinze tracteurs (caterpillars), les quarante brabant doubles, les dix semoirs (dont trois de 8m50), les quatorze multidisques de 5m50, les six moissonneuses-batteuses, les trente-cinq chariots, les sept gros camions, les huit extincteurs, sans compter les bineuses (quatre-vingt), les canadiens (dix-huit), les pulvérisateurs à triple effet (douze), les éléments de herse (cent cinquante), les râteliers (huit), rouleaux (dix-sept), faucheuses (quatorze) et moissonneuses simples (huit), sans compter non plus le matériel fixe : les six batteuses, les huit gros tarares, les quatorze trieurs-nettoyeurs-calibreurs à grand rendement » ; on évoque encore une forge et un magasin de pièces de rechange, des salles à sulfure de carbone et une installation d'eau <sup>4541</sup>. Ainsi, « c'est par dizaines de millions qu'avant cette guerre [la Seconde Guerre mondiale] se chiffrait déjà le capital productif créé par Xavier Bernard au Maroc » <sup>4542</sup>. L'auteur insiste encore sur l'importance de la main-d'œuvre marocaine — « de 300 à 700 personnes suivant les époques et les travaux » —, et surtout sur les volumes et les rendements — ainsi l'ensemble des domaines produirait 12 à 20 000 quintaux de blé, 10 000 d'avoine, 30 000 de petits pois, et le rendement en blé atteindrait trente quintaux, avec une moyenne de vingt quintaux.

En Poitou, la mécanisation de ses exploitations est sans doute comparable, *mutatis mutandis*, mais elle est moins vantée : « les fermes poitevines de Xavier Bernard sont donc devenues des fermes complètes, qui peuvent être citées comme des modèles d'organisation pratique, d'où sont exclues toutes les dépenses superflues ou injustifiées. C'est ainsi, par exemple, que le matériel agricole, tout en étant suffisant pour répondre à tous les besoins, ne comporte pas ces "impedimenta" que l'on utilise une fois en passant, comme on en voit dans certaines exploitations dites modernes où, trop souvent, après des essais malencontreux, ils se rouillent dans un coin sans servir, comme de véritables pièces de musée » <sup>4543</sup>. Singulier traitement différencié d'une modernité bonne à montrer à l'indigène mais dont il faudrait inciter la jeunesse française à se méfier. D'une rive à l'autre, « il a fallu un travail persévérant et obstiné de plus de dix années, stimulé par les épreuves et les difficultés, qui ne sont jamais parvenues à affaiblir la volonté de notre ami, pour mettre sur

<sup>4539</sup> Défrichage en vue des labours.

<sup>4540</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, pp. 138-140.

<sup>4541</sup> *Ibidem*, pp. 151-152.

<sup>4542</sup> *Ibidem*, p. 153.

<sup>4543</sup> *Ibidem*, p. 170.

*« pied un ensemble d'entreprises agricoles si parfait qu'il peut être cité en modèle. Car sa propre production n'est rien auprès de celles qu'à son imitation, on a entrepris »*<sup>4544</sup>.

En 1928, répondant à une initiative de l'inspecteur général de l'agriculture relayée par le directeur des services agricoles de la Vienne, le domaine de Venours devient champ d'essais et de sélection des variétés de blé. Les semences sont rendues disponibles par l'intermédiaire des coopératives de blé et de leur fédération et « *cedées au prix des blés de meunerie* ». À partir de 1929, des visites des champs d'essais sont organisées, « *aux approches de la maturité, soit le dernier dimanche de juin, soit le premier dimanche de juillet* »<sup>4545</sup>. C'est à ce moment de son parcours que Xavier Bernard se serait engagé dans la « *défense des intérêts de la profession* » : « *la direction d'un commerce de semences, celle de quatre entreprises agricoles au Maroc et de plusieurs fermes en France, voilà qui suffirait à l'activité de plusieurs autres hommes, mais pas à Xavier Bernard qui a accepté d'apporter son concours actif à de nombreux groupements agricoles* »<sup>4546</sup>. Dès 1925, il aurait été nommé membre du conseil d'administration de la Caisse régionale de crédit agricole de la Vienne — « *au sein duquel il soutint de tout son cœur et efficacement les intérêts des petits et de tous les travailleurs du sol dignes d'être aidés, mais dont l'insuffisance de trésorerie paralyse les efforts* » —, et dès 1926, il aurait pris la tête du mouvement mutualiste avec le DSA Baillargé, aux côtés duquel il procède à la mise en place d'une Caisse locale d'assurance mutuelle dans la plupart des communes du département et il devient membre du conseil d'administration et vice-président de la Caisse régionale des assurances mutuelles de l'Ouest à Niort, puis membre du Comité fédéral. Dater son engagement professionnel de 1930, n'est-ce pas affilier celui-ci à la reconnaissance de son rôle de vulgarisateur ? C'est, *a posteriori*, ce que fait Gilbert Martin en 1967 : « *Xavier Bernard utilisera ses domaines pour vulgariser le progrès agricole sous la forme la plus spectaculaire, celle qui se dispense par l'exemple. C'est dans cette nouvelle activité qu'il nous semble le plus proche de nos soucis constants* »<sup>4547</sup>.

Aux élections partielles de février 1930, Xavier Bernard est élu membre de la chambre d'agriculture de la Vienne<sup>4548</sup>, sur la seule liste de candidats proposée aux électeurs de la deuxième circonscription de Poitiers<sup>4549</sup>. En 1932, il devient président de la coopérative de stockage de Couhé, à laquelle il fait adopter un nouveau type de magasin de stockage : « *le nombre d'adhérents passe d'une centaine à 1500* » en moins de dix ans. Victor Boret se hasarde à écrire : « *la fonction à laquelle Xavier Bernard est le plus attaché, c'est, je crois bien, la présidence de la Coopérative de Stockage de Couhé* »<sup>4550</sup>. On l'identifie l'année suivante parmi les membres de l'Association française des sélectionneurs de plantes<sup>4551</sup>. En 1933, il est élu président de la chambre d'agriculture, en même temps qu'il accède à la présidence de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Poitiers en remplacement de

<sup>4544</sup> *Ibidem*, p. 149.

<sup>4545</sup> *Ibidem*, p. 180.

<sup>4546</sup> *Ibidem*, p. 187.

<sup>4547</sup> Gilbert MARTIN, « Discours », article cité, p. 416.

<sup>4548</sup> *Annu Silvestre 1931*

<sup>4549</sup> *Travaux des chambres d'agriculture*, 16 avril 1936, p. 647.

<sup>4550</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 190.

<sup>4551</sup> *Le Sélectionneur français. Organe de l'Association française des sélectionneurs de plantes*, Volume 2, mars 1933. (p.

5-10 : liste des membres de l'Association Française des Sélectionneurs de Plantes)



Marc Niveaux <sup>4552</sup>. Ses nécrologues diront, en 1966 : « *après bien des années, de retour au pays, il mit toute son expérience au service de la collectivité, se dévouant sans compter pour la défense des intérêts de la profession, concrétisant du mieux qu'il pouvait cette polyvalence dans la présidence qu'on lui confia de la chambre d'agriculture* » <sup>4553</sup>.

En 1935, il crée, avec le docteur Vincent, une orangerie modèle de 200 hectares à Ain Kerma, près de Meknès. Dans le même temps, il est classé en tête d'un concours itinérant « *pour la bonne tenue des terres et cultures* » de la Vienne <sup>4554</sup>. En 1936, il est désigné pour présider le Comité des céréales du département de la Vienne. À la veille de la guerre, il est également vice-président du Syndicat des agriculteurs de la Vienne <sup>4555</sup>. Il se rend une quinzaine de fois — sur seize — aux sessions de l'APPCA entre 1933 et mai 1939, mais s'y montre discret : il ne présente aucun rapport et n'intervient que rarement dans les discussions — c'est même plus souvent son suppléant-délégué, le très assidu Raymond de Laulanié, qui prend la parole. Son biographe rapporte « *une anecdote à ce sujet : à l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture où Xavier Bernard représentait la Vienne, il y avait comme dans toute assemblée des orateurs intarissables. Fin psychologue, notre ami, se doutant que ces manifestations visaient moins à convaincre les auditeurs qu'à se rendre populaire auprès des électeurs régionaux, proposa de ne plus faire figurer au procès-verbal le nom de ceux qui intervenaient dans les discussions. À moitié suivie (car on se borna à remplacer le nom de l'orateur par celui du département), sa proposition ne parvint pas à enrayer ces "diarrhées oratoires", comme il les appelle pittoresquement* » <sup>4556</sup>.

Ainsi, les années 1930 sont-elles celles où le sélectionneur redevenu agriculteur — et distingué dans l'ordre du Mérite agricole et dans celui de la Légion d'honneur, au grade de commandeur — s'affirme en tant que dirigeant professionnel, non sans rencontrer quelques obstacles. Le récit que fait Victor Boret de cette mutation — il écrit : « *devenu président de la chambre d'agriculture de la Vienne, après le décès d'Émile Martin, dont tous les Poitevins se rappellent le dévouement incessant et la bienfaisante activité, il est aujourd'hui encore Président de cette Compagnie où le maintiennent la confiance et la sympathie unanimes de ses collègues et, tout particulièrement de ceux mêmes qui n'avaient pas voté pour lui, au début, parce qu'ils ne connaissaient pas — certains l'ont avoué depuis — cet homme ne fait aucun frais de coquetterie pour plaire et ne se livre jamais au premier contact* » <sup>4557</sup> — est sujet à caution : ne découle-t-il pas surtout du souci de rattacher l'homme à la figure du physiocrate généreux et de l'éloigner de celle du notable honnis par le gouvernement de Pétain ? Car — mais faut-il le rappeler ? — le récit de Victor Boret s'ancre dans le temps du régime de Vichy : nous aurons l'occasion d'y revenir.

En 1940, Xavier Bernard devient président du comité départemental de la production agricole en temps de guerre et du groupement de répartition des produits indispensables à

<sup>4552</sup> ANA 1930 et ANA 1936

<sup>4553</sup> « Quelques aspects de la vie de Xavier Bernard, qui illustrent l'homme, le travailleur, le créateur, le bienfaiteur », dans *La Vienne agricole*, 15 janvier 1966.

<sup>4554</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 184.

<sup>4555</sup> ANA 1939

<sup>4556</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, pp. 197-198.

<sup>4557</sup> *Ibidem.* (p. 188)

l'agriculture<sup>4558</sup>. En mai 1941, il est nommé membre du CROC de la Vienne<sup>4559</sup> et élu l'année suivante membre de l'URCA de ce département<sup>4560</sup>. Victor Boret commente cette période dans la continuité de celle des années 1930 : « *dans ces fonctions, il s'est dépensé et se dépense sans compter, venant régulièrement à Poitiers plusieurs fois chaque semaine [en note : malgré les difficultés actuelles de transport], pour assister aux réunions et suivre les travaux des groupements agricoles et des nombreuses commissions départementales dont il est membre* »<sup>4561</sup>. C'est en 1943 que Xavier Bernard aurait fait « *donation de la belle ferme de Venours (100 ha) et d'un capital de quatre millions (1942) au Ministère de l'Agriculture pour y faire une école et poursuivre ses champs d'expériences et de vulgarisation* »<sup>4562</sup>. « *L'année suivante, il crée avec quelques amis, une association qui deviendra vite la Fondation Xavier Bernard dont il fera sa légataire universelle* »<sup>4563</sup>. Victor Boret semble considérer qu'alors Xavier Bernard est arrivé au faite de sa carrière : « *ainsi, par son action corporative et professionnelle (en particulier à la chambre d'agriculture), par les encouragements et l'appui accordés aux services agricoles, par l'exemple donné dans ses domaines, et surtout grâce aux visites annuelles des champs d'expériences, Xavier Bernard exerce depuis bientôt vingt ans, dans le département de la Vienne et même par-delà, dans toute la province du Poitou, une influence considérable sur les progrès de l'Agriculture* »<sup>4564</sup>. En décembre 1943, il est réélu membre de l'URCA de la Vienne, dirigée par les syndic régional et syndic adjoint, Marc Ferré et Raymond de Laulanié, membre et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture<sup>4565</sup>. En janvier 1944, Xavier Bernard est nommé membre de la chambre régionale corporative d'agriculture de Poitiers, en catégorie 1, soit parmi les membres choisis par les URCA<sup>4566</sup>.

Si ce n'est que de manière détournée et éloignée de l'idéal vichyste que Xavier Bernard incarne le « *retour à la terre* » tant prôné, Victor Boret entend souligner le rôle joué par son héros dans son village natal de Saint-Sauvant, caractérisé par « *ses actes de bienfaisance* »<sup>4567</sup>. Construction de mares-abreuvoirs, installation de pompes, « *dons faits, sans distinction d'opinion, aux écoles publiques et privées, aux diverses associations de mutualité philanthropique, telle que l'Orphelinat des chemins de fer, l'Amicale des cheminots, l'Amicale des Agrivers (anciens élèves des écoles d'agriculture d'hiver)* »<sup>4568</sup>, construction d'une salle de spectacle dans laquelle sont données, en hiver, des séances de cinéma, et enfin organisation d'une « *fête des moissons* », avec défilé de chars et banquet,

<sup>4558</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 188.

<sup>4559</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941]

<sup>4560</sup> *Ibidem.*, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

<sup>4561</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, pp. 188-189.

<sup>4562</sup> Marc FERRÉ, « L'agriculture poitevine en deuil », dans *La Vienne agricole*, 15 janvier 1966.

<sup>4563</sup> [http://www.poitou-charentes.inra.fr/glossaire/x/xavier\\_bernard\\_1873\\_1966](http://www.poitou-charentes.inra.fr/glossaire/x/xavier_bernard_1873_1966)

<sup>4564</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité. (p. 192)

<sup>4565</sup> Arch. nat, F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

<sup>4566</sup> *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, Arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.

<sup>4567</sup> Victor BORET, *Un homme, une œuvre...*, ouvrage cité, p. 184.

<sup>4568</sup> *Ibidem.*, p. 185.

« associant sous les feuillages, les guirlandes et les tentures, les humbles artisans du travail journalier (hommes, bêtes et choses) à la réjouissance générale »<sup>4569</sup>. Évergète et bienfaiteur, soucieux de « donner à la jeunesse de Saint-Sauvant de saines distractions, et égayer ainsi la vie un peu monotone de la campagne, facteur, on le sait, de l'exode rural », Xavier Bernard est un héros de Vichy : est-ce malgré lui ? On ne le sait : cela tient au projet plus ou moins conscient de l'ancien ministre Victor Boret, chantre du repeuplement des campagnes depuis les années 1920<sup>4570</sup>, et on ne possède guère d'écrits ou de paroles transcrites de Xavier Bernard pour répondre à cette question. Dès 1945, on le retrouve mentionné comme président du Comité départemental des céréales de la Vienne, fonction qu'il occupait depuis 1936<sup>4571</sup>. Il est absent de la FDSEA en 1945 et encore en 1946<sup>4572</sup>, comme de nombreux autres anciens membres de la chambre d'agriculture de la Vienne passés par le conseil régional corporatif de l'URCA.

**Document 1 : Couverture de l'ouvrage de Victor Boret *Un homme, une œuvre... la vie de Xavier Bernard***

<sup>4569</sup> *Ibidem*, p. 186.

<sup>4570</sup> Victor BORET, *Pour et par la terre*, Paris, Payot et Cie, 1921, 318 p. ; Victor BORET, *Pour ou contre la terre (Industrie ou Agriculture ?)*, Paris, Librairie Hachette, 1929, 263-XXII p.

<sup>4571</sup> ANA 1945, p. 278.

<sup>4572</sup> Arch. nat., F<sup>1a</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du Ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du Préfet de la Vienne, 26 mars 1946.



Il est singulier que l'illustration de couverture choisie par Victor Boret pour figurer le « défricheur » qu'il voit dans le colon Xavier Bernard, soit celle d'un ouvrier agricole marocain en pague — qualifié p. 129 de « *défricheur indigène* » —, occupé à piocher des terres en friches pour en arracher les touffes de palmiers nains qui les recouvre.

Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre... la vie de Xavier Bernard*, Rouen, Éditions Maugard, 1943, 269 p.

## Document 2 : Portrait en pied de Xavier Bernard au Maroc, années 1910



Légendée « *Xavier Bernard, colon* », cette photographie l'immortalise en *gentleman farmer*

Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité. (p. 136)

**Document 3 : Lithographies de Paule Delaine publiées par Victor Boret pour illustrer l'enfance et la jeunesse de Xavier Bernard**



Illustre les paragraphes suivants : « À cinq ans, le petit Xavier devint l'élève de l'École des Frères de Saint-Gabriel dont la maison-mère était à Saint-Laurent-sur-Sèvre en Vendée. Il y reçut les premières notions de l'instruction primaire. Docile et appliqué, il y conquiert l'affection de ses maîtres et, en particulier, du Supérieur : le Frère Vitalien, qui le suivit jusqu'à vingt ans dans la vie et ne cessa de l'aimer, de l'encourager, de le protéger, de lui prêter des livres pour s'instruire. D'origine bretonne, le Frère Vitalien était grand et très fort ; très sévère aussi, il n'hésitait pas à corriger ses élèves quand ils l'avaient mérité.

"Cependant, nous l'aimions tous, déclare Xavier Bernard, car il était aussi bon et juste que sévère." Et il ajoute en plaisantant : "Il nous donnait de telles fessées qu'à y penser mon derrière me brûle encore. Nous nous consolions vite de cette correction méritée en pensant que nous lui avions fait de la peine, et comme il ne nous en tenait jamais rigueur, aussitôt la faute commise, il nous donnait l'absolution, puis il ajoutait : "Pour ne pas être corrigé, il faut du travail et de la sagesse". »

Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité. (pp. 31-32)

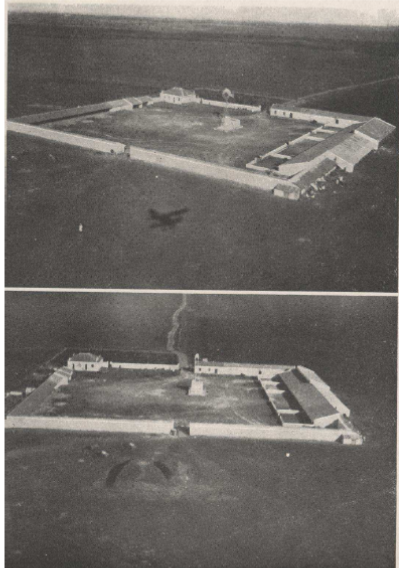




Illustre le paragraphe suivant : « Arrivé dans le champ où son troupeau devait paître, Xavier s'asseyait au pied d'un arbre et là, tout en humant la sainte et forte odeur de la terre, il s'ingéniait à travailler de ses mains, à créer, à construire quelque chose qui pût être utile. [...] Le temps passait ainsi en lectures, en petits travaux manuels, en observations sur le soleil, sur la marche des nuages et les menaces de pluie ou de grêle qui bouleversent si souvent les légitimes espérances des cultivateurs, occupations intelligentes si fréquemment interrompues par quelque perturbation au sein du troupeau ».

Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité. (pp. 35-36)

**Document 4 : Photographies des exploitations de Xavier Bernard au Maroc, années 1910 et 1920.**

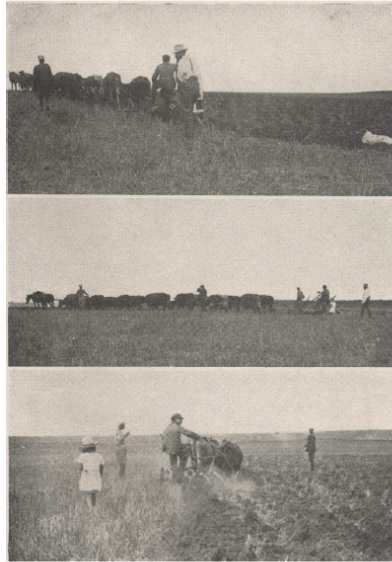


Vue d'avion de la ferme d'Agourai. Exploitation de 1400 hectares, à 30 km de Meknès.



Semoir à grand rendement de 8m50, trainé par un tracteur Holt : a permis de semer 43 hectares dans une seule journée. Deux multidisques de quatre mètres chacun entraînés par un tracteur.





Les deux premiers clichés illustrent le dressage des bœufs de trait au labour : « les mulets en tête maintiennent l'attelage en ligne droite. Xavier Bernard contrôle le travail ». En bas : labours après la première récolte.



Moissons à la main sous l'œil du chef d'exploitation et colon Xavier Bernard.

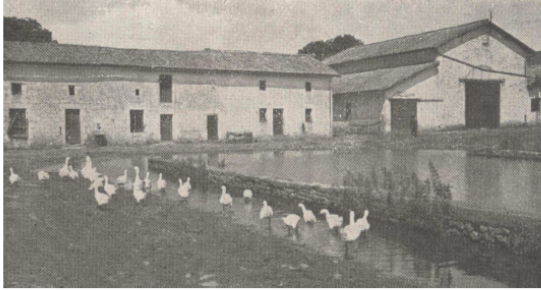


Transport de 250 quintaux par camions lourds.

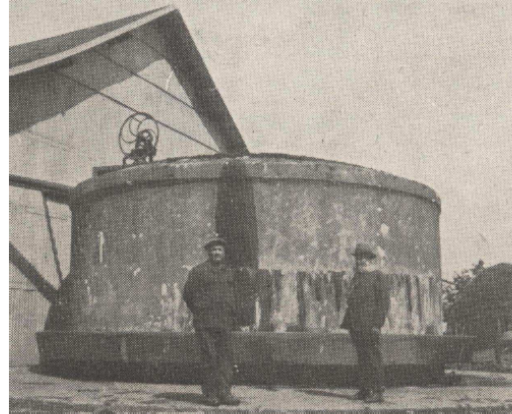
Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité. (p. 128 et 136)

L'ensemble des clichés des exploitations marocaines semblent vouloir à la fois souligner la spectaculaire modernisation des techniques apportée par Xavier Bernard, tout en valorisant les « procédés anciens »

## Document 5 : Photographies des exploitations poitevines de Xavier Bernard, années 1930

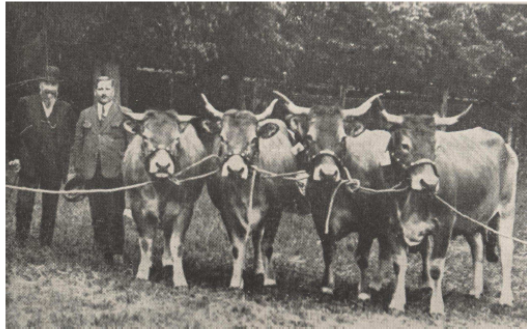


« Vues des fermes poitevines » : ferme du Chêne, à Rouillé (Vienne)



Réservoir d'eau de la ferme du Chêne, à Rouillé (Vienne)

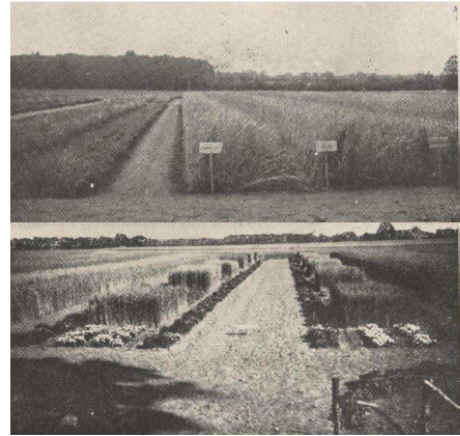
*« Connaissant le caractère prudent et parfois routinier de trop de terriens qui n'aiment guère faire autrement que leurs ancêtres, il a tenu à donner l'exemple de la bonne culture et à encourager les imitations timides, sachant que les jeunes se mettraient à copier ses méthodes sans qu'on ait besoin de faire pression sur eux, une fois qu'ils en auraient constaté l'intérêt ». Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité. (p. 167)*



Parthenais primés au concours de Poitiers en 1931. Posent à leurs côtés Xavier Bernard (à gauche) et le régisseur du domaine (à droite).

*« C'est à cette époque que l'instinct du berger et du soigneur d'animaux se réveille chez notre héros devenu grand exploitant. En France comme au Maroc, l'amélioration du bétail devient un des buts principaux de son activité. Dans trois fermes, au Chêne, à la Pétinière, aux Verrines, il crée une étable de race bovine parthenaise, il achète de bons taureaux et des femelles dans les meilleures étables des Deux-Sèvres. Il en obtient des sujets de premier choix, qui lui valurent plusieurs prix dans les concours spéciaux »*

Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité. (p. 169)



Vue des champs d'expériences, domaine de Venours, Rouillé (Vienne) : « On distingue en haut les pancartes indiquant les variétés cultivées et en bas les massifs de fleurs disposés pour attirer l'attention des passants »



Visite du champ d'expérience de Venours, à Rouillé (Vienne)

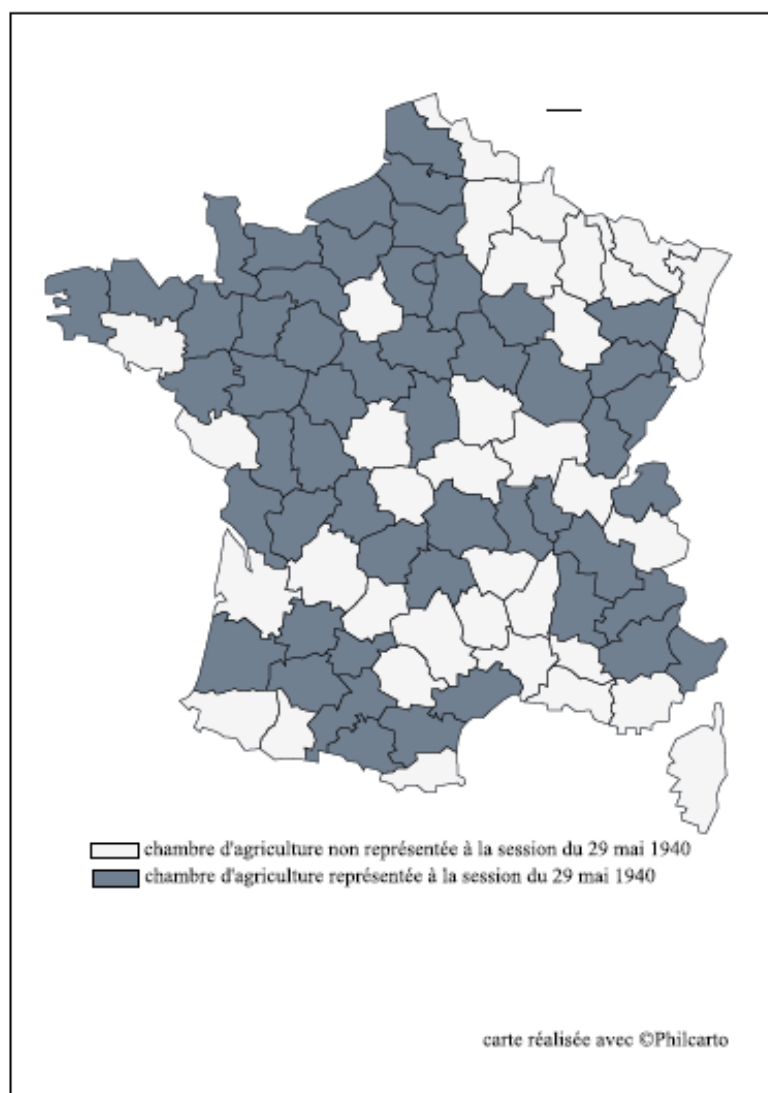
## Document 6 : Xavier Bernard, fils prodigue et auguste vieillard, années 1930 et 1940



Fête des moissons de Saint-Sauvant, créée par Xavier Bernard dans les années 1930 et citée par l'auteur parmi des innombrables « *générosités* » à mettre au compte de l'enfant du pays. On reconnaît Xavier Bernard sur la deuxième photographie, en haut à droite, au milieu des jeunes filles costumées.

Source : Victor BORET, *Un homme, une œuvre...* ouvrage cité. (p. 184)

## Dossier n°5 : 1940-1948, l'APPCA n'est plus



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 1 : Représentation des chambres d'agriculture départementales à la session du 29 mai 1940

Vote du 10 juillet 1940 sur l'article unique du projet de loi constitutionnelle	Présidents de CA				Membres de CA				Ex-membres de CA				Ensemble des parlementaires			
	D	S	Total	Part de l'ensemble	D	S	Total	Part de l'ensemble	D	S	Total	Part de l'ensemble	D	S	Total	Part de l'ensemble
Ont voté pour	0	7	7	50%	11	8	19	63%	3	4	7	64%	353	216	569	67%
Ont voté contre	1	0	1	7%	2	2	4	13%	0	0	0	0%	57	23	80	9%
Se sont abstenus	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	12	8	20	2%
N'ont pas pris part au vote s'étant excusé de ne pouvoir assister à la séance	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	22	8	30	4%
N'ont pas pris part au vote en raison de leur fonction	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	2	2	0%
N'ont pas pris part au vote "sans raison officielle"	2	4	6	43%	2	5	7	23%	2	2	4	36%	94	51	145	17%
N'ont pas pu prendre part au vote	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	3	0	3	0%
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>	<b>541</b>	<b>308</b>	<b>849</b>	<b>100%</b>

D : députés ; S : sénateurs



Tableau 1 : Vote des parlementaires le 10 juillet 1940

## Document 1 : Dispositions relatives aux chambres d'agriculture et à l'APPCA dans la loi sur l'organisation corporative de l'agriculture du 2 décembre 1940.

Titre IV : (p. 6 007)

« Art. 16.— Des chambres régionales d'agriculture sont créées qui ont pour objet exclusif et reçoivent pour mission de promouvoir, en liaison avec les organisations professionnelles et avec les services du ministère de l'agriculture, le progrès de l'agriculture par les applications des sciences aux productions agricoles, animales et végétales. Elles peuvent être associées aux travaux des centres, stations ou laboratoires existant dans leurs rayons respectifs. Elles peuvent, s'il y a lieu, créer des centres, stations ou laboratoires de recherches nouveaux. Leurs ressources sont assurées selon les modalités prévues par la loi du 27 décembre 1927 et le décret-loi du 30 octobre 1935. Un arrêté contresigné du ministre secrétaire d'État à l'agriculture et du ministre secrétaire d'État aux finances fixera les conditions d'application du présent article.

Des sections départementales peuvent être constituées au sein des chambres régionales, après avis de la délégation permanente prévue au titre V homologué par le ministre secrétaire d'État à l'agriculture.

Les chambres d'agriculture créées par la loi du 3 janvier 1924 seront supprimées par arrêté du ministre secrétaire d'État à l'agriculture dès que l'organisation régionale aura été constituée. Jusqu'à leur suppression, leur activité sera limitée aux questions techniques définies ci-dessus.

Les conditions de dévolution de leur actif seront étudiées et proposées par la commission prévue au titre V.

Art. 17.— Les membres des chambres régionales d'agriculture sont présentés par les unions corporatives des régions ou des départements intéressés. Ils sont nommés par le ministre secrétaire d'État à l'agriculture, lequel peut, en outre, dans la proportion de la moitié au plus, désigner directement les membres qualifiés par leur compétence.

Les directeurs des services agricoles des départements intéressés sont plus spécialement désignés comme conseillers techniques des chambres régionales d'agriculture. Ils sont chargés de veiller à l'exécution des mesures qu'elles adoptent.

Art. 18.— L'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture est supprimée. Un arrêté du ministre secrétaire d'État à l'agriculture fixera, avant le 30 avril 1941, les modalités de liquidation. Les biens et les intérêts de l'assemblée permanente sont gérés provisoirement par un comité de trois membres nommés par le ministre secrétaire d'État à l'agriculture.

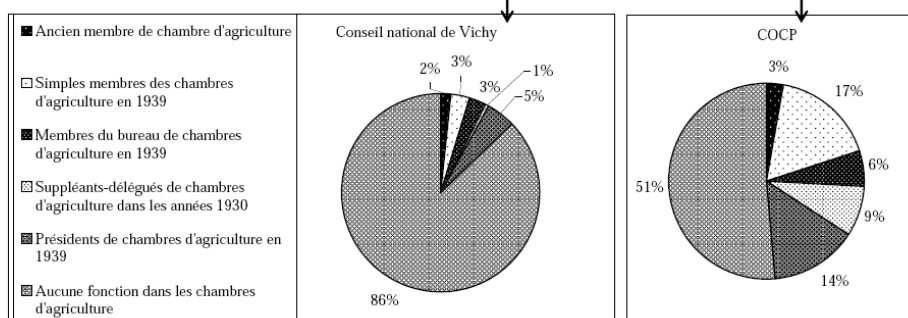
Pour l'exercice suivant la promulgation de la présente loi, une somme correspondant au total des subventions annuelles prélevées par l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture et par les chambres régionales ou départementales sur leur budget et affectées au cours des dernières années, aux associations, sociétés agricoles diverses, services professionnels spéciaux ou syndicats, sera prélevée sur les biens de l'assemblée permanente et des chambres d'agriculture et mise à la disposition de la délégation prévue au titre V de la présente loi. Cette somme sera réservée, sous le contrôle du ministre secrétaire

d'État à l'agriculture, aux organisations corporatives et organismes divers qui assumeront les services ayant justifiés les subventions antérieures.

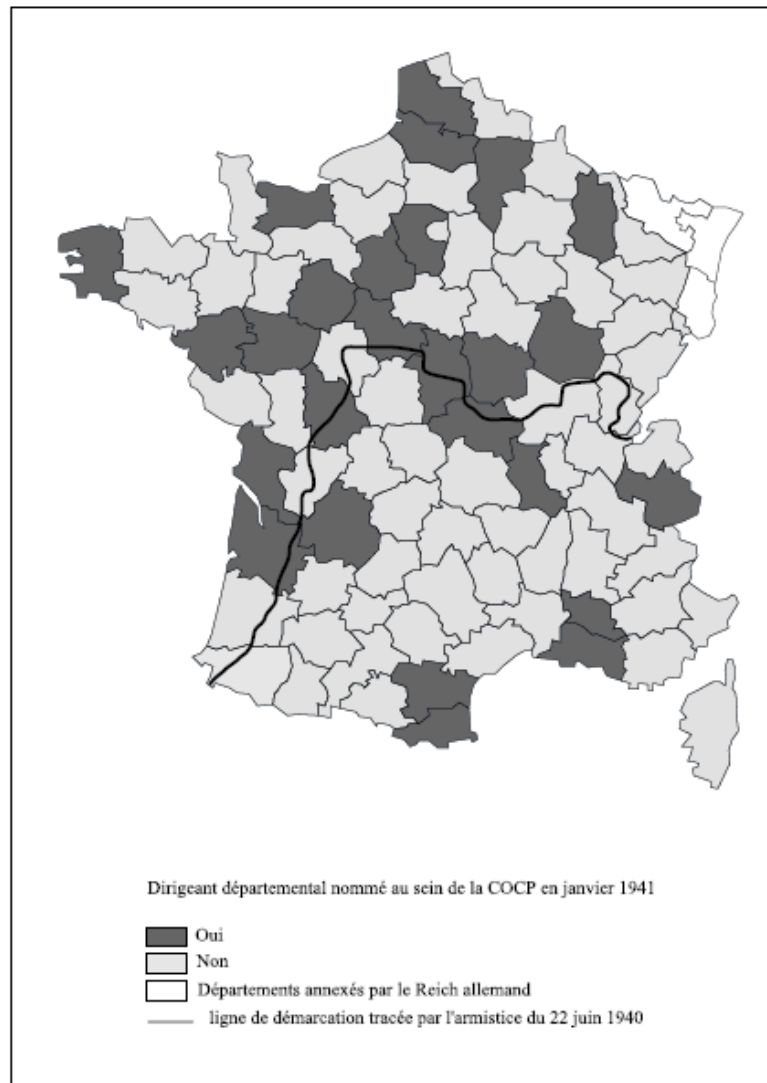
Un décret fixera la composition et les conditions de fonctionnement de l'organisme de coordination des travaux des chambres régionales d'agriculture. »

Source : *Journal officiel de la République française*, samedi 7 décembre 1940, Loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture, pp. 6 005-6 008.

Fonctions durant l'entre-deux-guerres		Conseil national de Vichy (23 janvier 1941)		Commission de l'organisation corporative paysanne (COCP) (21 janvier 1941)	
Chambres d'agriculture	Ancien membre de chambre d'agriculture	3	2%	1	3%
	Simples membres des chambres d'agriculture en 1939	6	3%	6	17%
	Membres du bureau de chambres d'agriculture en 1939	5	3%	2	6%
	Suppléants-délégués de chambres d'agriculture dans les années 1930	1	1%	3	9%
	Présidents de chambres d'agriculture en 1939	9	5%	5	14%
Aucune fonction dans les chambres d'agriculture		163	86%	18	51%
<b>Total</b>		<b>187</b>	<b>100%</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>



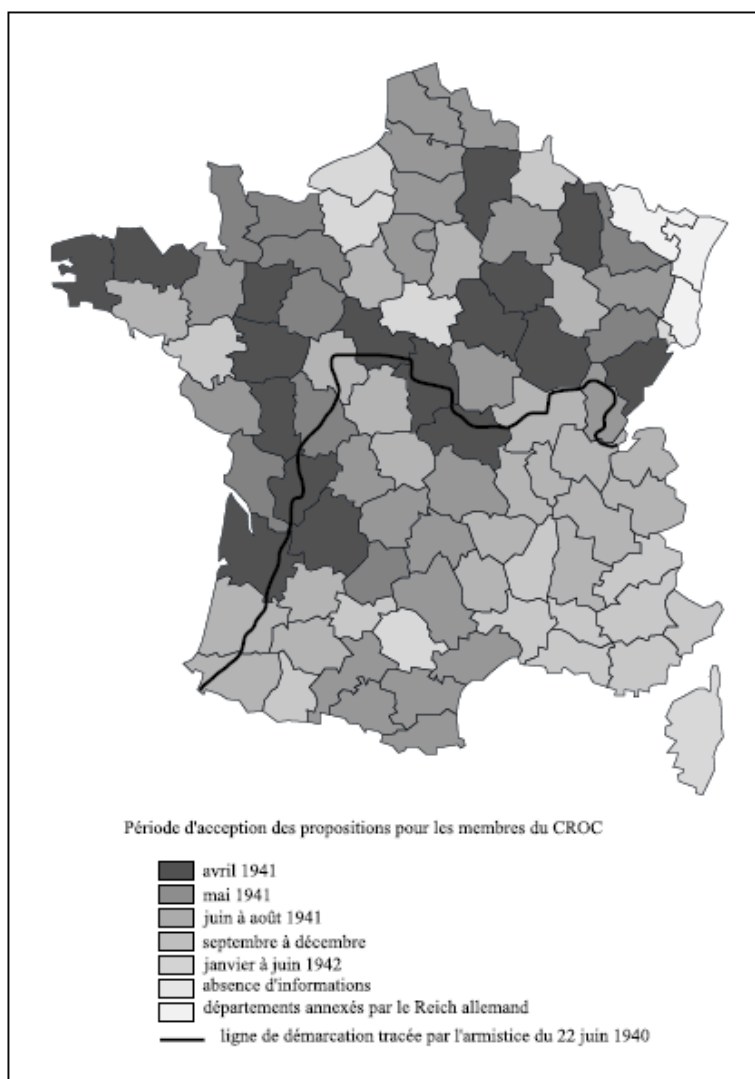
*Tableau 2 et graphiques 1 et 2 : Les chambres d'agriculture dans le conseil national de Vichy et la commission de l'organisation corporative paysanne, janvier 1941.*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 2 : Départements d'appartenance des membres de la commission d'organisation corporative paysanne (COCP), janvier 1941.*





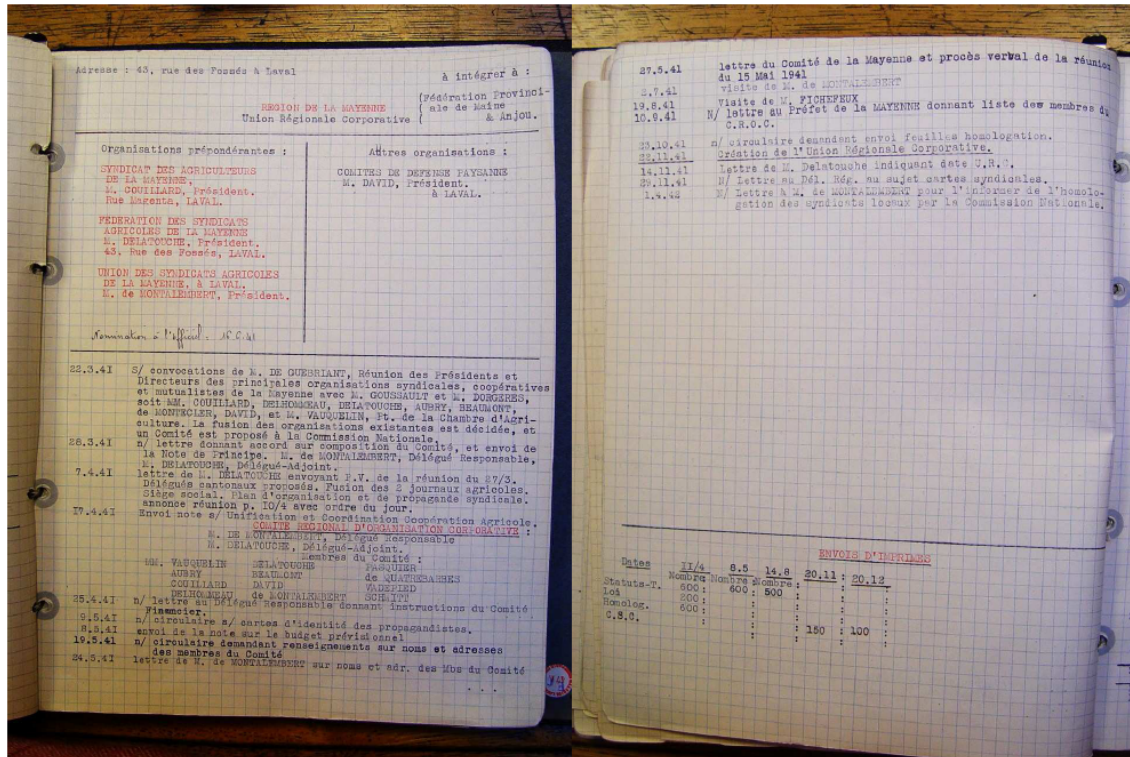
(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 3 : Chronologie de la constitution des comités régionaux d'organisation corporative (CROC), 1941-1942.*

---

## Document 2 : Recto verso de la fiche du CROC de la Mayenne, 1941.

---



Source : Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, organisation des Comités régionaux d'organisation corporative, 1941-1942. Fiche du CROC de la Mayenne

Fonctions dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres	CROC 1941-1942						
	Délégués responsables	Délégués régionaux	Délégués adjoints	Membres du comité	Total	Part de l'effectif considéré *	Poids relatif parmi les membres des CROC [1168]
Présidents de chambre d'agriculture en 1940	90	7	5	2	26	40	3%
Membres de chambre d'agriculture en 1940 (hors présidents)	1866	22	11	22	261	316	27%
<b>Total</b>	<b>1956</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>287</b>	<b>356</b>	<b>30%</b>
Anciens présidents de chambre d'agriculture [1927-1939]	83	0	0	1	2	3	0%
Anciens membres de chambres d'agriculture [1927-1939]	803	0	1	1	4	6	1%

\* Soit l'ensemble des 90 présidents de chambres d'agriculture, des 83 anciens présidents, des 1866 membres et des 803 anciens membres.

Tableau 3 : Les chambres d'agriculture dans les comités régionaux d'organisation corporative (CROC), 1941-1942.

### Document 3 : Propositions pour le choix des délégués régionaux des comités régionaux d'organisation corporative (CROC).

---

Il semble aussi qu'il faille écarter la conception du Délégué Régional qui reviendrait à conférer à un notable une fonction honorifique : le Délégué Régional doit être un homme sur la brèche, un exécutant et un homme décidé à consacrer le maximum de son temps et de ses efforts à l'oeuvre que lui demandera la Commission Nationale d'Organisation Corporative.

Il n'est donc pas possible d'établir a priori une liste de Délégués Régionaux, mais il faut, au contraire, au fur et à mesure, que les hommes, chargés par la Commission Nationale Corporative d'étudier et de réaliser les constructions syndicales, proposent peu à peu les hommes qu'ils auront découvert et qui leur sembleront les plus capables de remplir leur mission.

Les Délégués Régionaux pourront utilement être choisis parmi les hommes que leur situation personnelle ou que leur situation professionnelle n'avait pas jusqu'alors nanti de l'autorité nécessaire, mais qui étant investis d'une autorité pourront donner leur mesure.

Il semble aussi qu'il faille écarter la conception du Délégué Régional qui reviendrait à conférer à un notable une fonction honorifique : le Délégué Régional doit être un homme sur la brèche, un exécutant et un homme décidé à consacrer le maximum de son temps et de ses efforts à l'oeuvre que lui demandera la Commission Nationale d'Organisation Corporative.

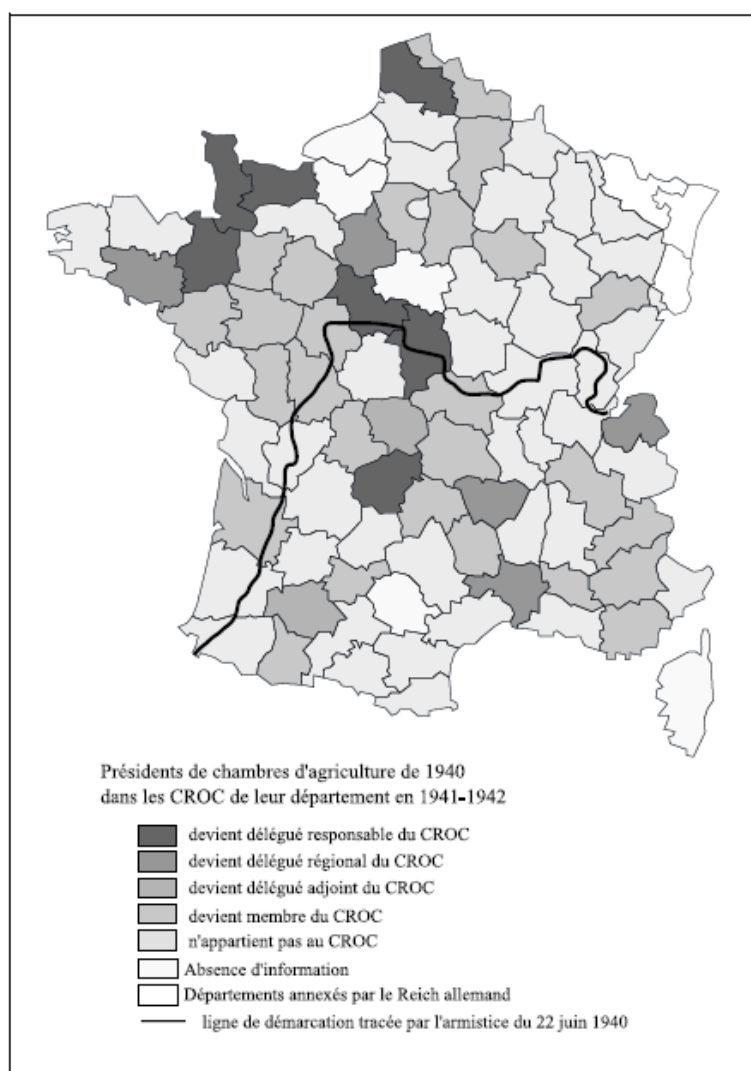
Il n'est donc pas possible d'établir a priori une liste de Délégués Régionaux, mais il faut, au contraire, au fur et à mesure, que les hommes, chargés par la Commission Nationale Corporative d'étudier et de réaliser les constructions syndicales, proposent peu à peu les hommes qu'ils auront découvert et qui leur sembleront les plus capables de remplir leur mission.

Les Délégués Régionaux pourront utilement être choisis parmi les hommes que leur situation personnelle ou que leur situation professionnelle n'avait pas jusqu'alors nanti de l'autorité nécessaire, mais qui étant investis d'une autorité pourront donner leur mesure.

Source : Arch. nat., F<sup>10</sup> 4973, archives de la Corporation paysanne, réunion du Comité de répartition géographique des Unions régionales corporatives, 18 février 1941 (étude de M. Goussault, 17 février 1941).

Critères retenus		Présidents de chambres d'agriculture qui appartiennent au CROC de leur département en 1941-1942 [40]		Présidents de chambres d'agriculture qui n'appartiennent pas au CROC de leur département en 1941-1942 [50]	
Âge et ancienneté	Moyenne d'âge	61 ans		71 ans	
	Âge minimum-Âge maximum	38 ans	78 ans	44	82
	Présidents depuis 1927	14	35%	19	38%
	Membres depuis 1927	34	85%	44	88%
Dirigeant départemental	Elus sur les listes des délégués des syndicats et associations	8	20%	13	26%
	Appartiennent au bureau d'un syndicat en 1939 (ANA 1939)	24	60%	34	68%
	Appartiennent au bureau d'une organisation départementale en 1939 (ANA 1939)	17	43%	25	50%
Propriétaires et producteurs	"Grands propriétaires" recensés par l'Annuaire Silvestre de 1939	15	38%	22	44%
	Céréaliers	13	33%	16	32%
	Betteraviers	1	3%	1	2%
	Éleveurs	15	38%	25	50%
	Viticulteurs	8	20%	4	8%
	Maraîchers, horticulteurs	6	15%	4	8%
	Sylviculteurs	0	0%	2	4%
Implication à l'APPCA entre le début du mandat et 1940	Appartenance au bureau	4	10%	3	6%
	Appartenance au CPG	10	25%	11	22%
	Auteurs d'un ou plusieurs rapports	13	33%	22	44%
	Présents à plus de deux sessions sur trois	34	85%	36	72%
	Présents à une à deux sessions sur trois	2	5%	4	8%
	Présidents à une session sur trois ou moins	4	10%	10	20%
Parlementaires	Député en 1940	0	0%	3	6%
	Député avant 1940	1	3%	9	18%
	Sénateur en 1940	0	0%	11	22%
	Sénateur avant 1940	1	3%	1	2%

Tableau 4 : Répartition des présidents de chambres d'agriculture de 1940 suivant qu'ils font ou non partie du CROC de leur département en 1941-1942.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 4 : Localisation des présidents de chambres d'agriculture de 1940 suivant qu'ils font ou non partie du CROC de leur département en 1941-1942.

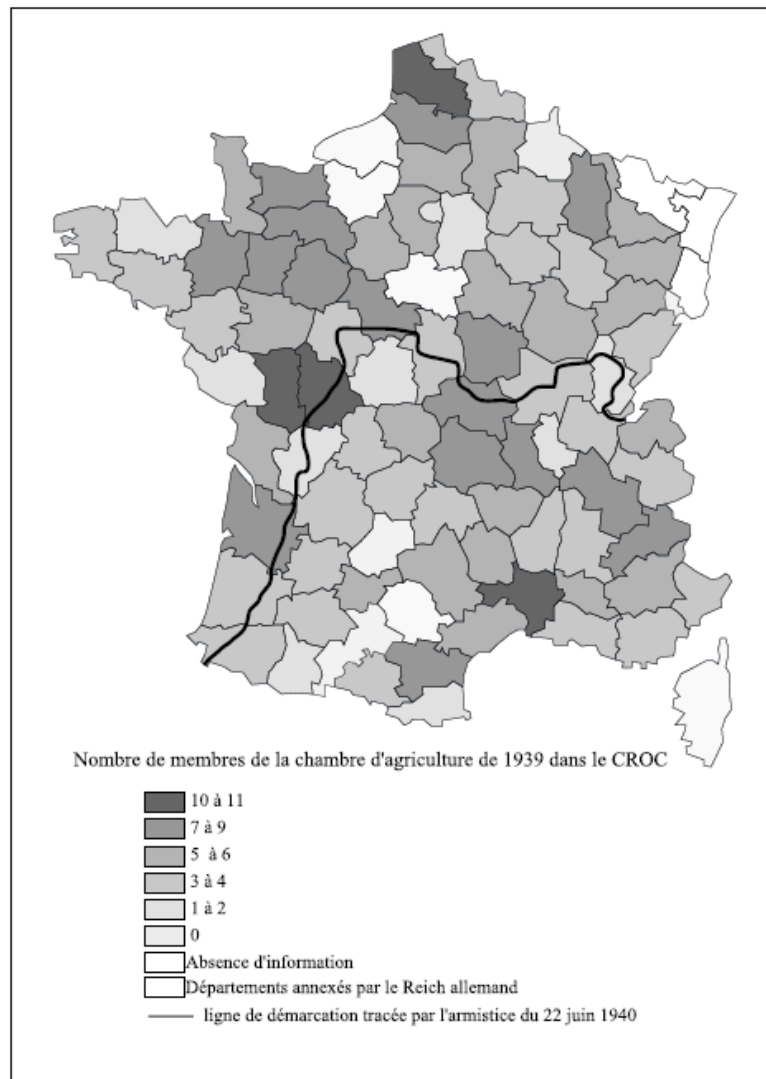
Période de nomination	Ensemble des CROC		CROC auxquels appartient un président de chambre d'agriculture en fonctions en 1940	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
avril 1941	17	21%	10	25%
mai 1941	9	11%	4	10%
juin-août 1941	22	27%	8	20%
septembre-décembre 1941	21	26%	10	25%
janvier-juin 1942	12	15%	8	20%
<b>Ensemble</b>	<b>81</b>	<b>100%</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>



Tableau 5 : Chronologie de la constitution des CROC et entrée en scène des présidents de chambres d'agriculture, 1941-1942.

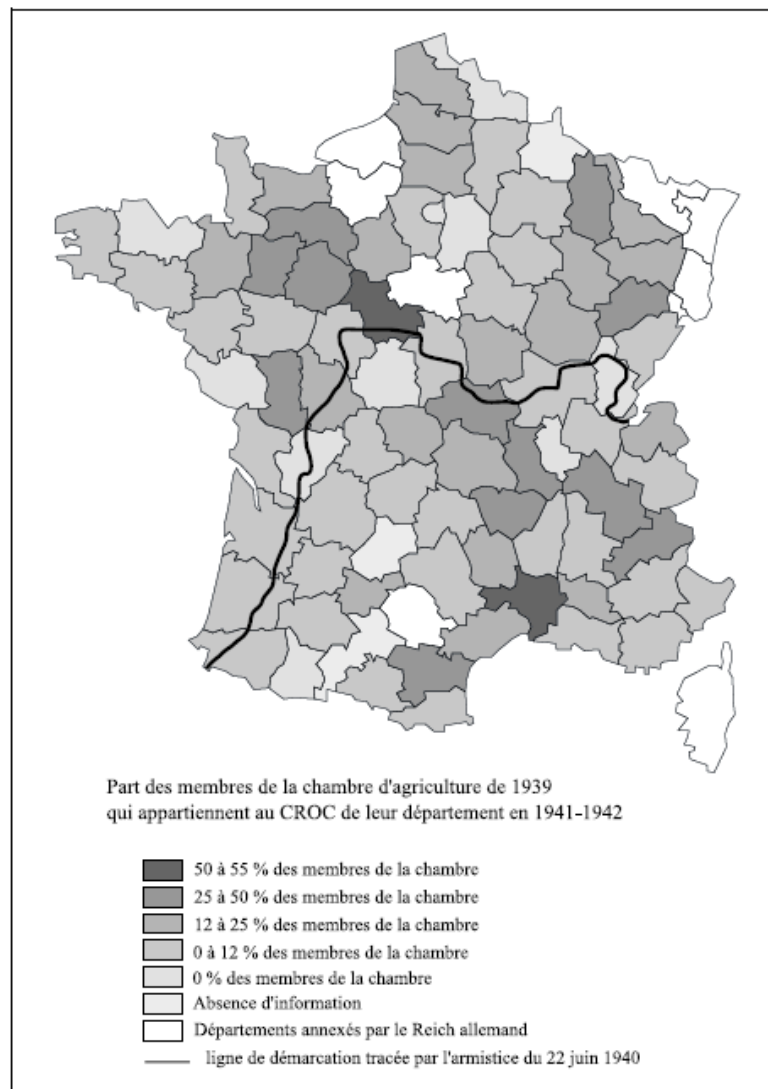
Nombre de membres de la CA 1939 qui appartiennent au CROC en 1941-1942	Nombre de chambres d'agriculture			
	Tous membres	Membres hors présidents		
absence d'information	7	7	10	11%
départements annexés par le Reich allemand	3	3		
0	2	3	8	9%
1	5	5		
2	5	12		
3	17	12		
4	10	17	51	57%
5	17	10		
6	4	3		
7	5	10	21	23%
8	10	4		
9	1	3		
10	3	1		
11	1	0		

Tableau 6 : Nombre de membres de chambres d'agriculture de 1939 qui appartiennent au CROC de leur département en 1941-1942.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

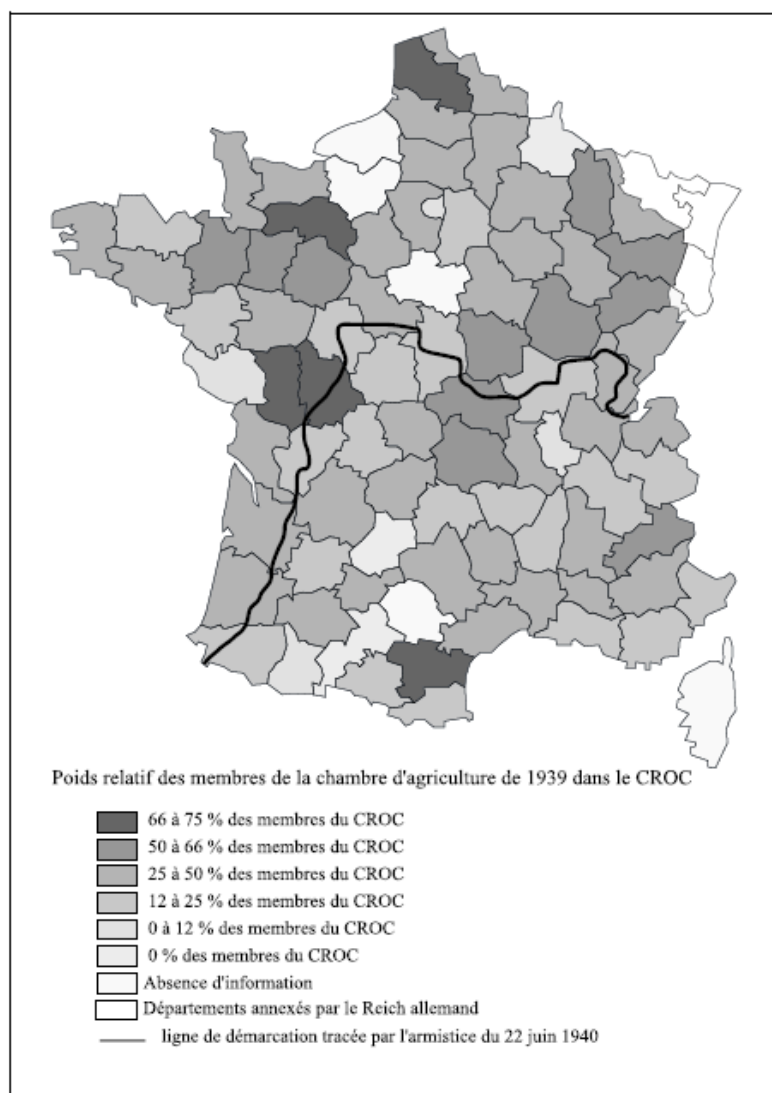
*Carte 5 : Nombre de membres de chambres d'agriculture de 1939 qui appartiennent au CROC de leur département en 1941-1942.*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 6 : Part des membres de la chambre d'agriculture de 1939  
qui appartiennent au CROC de leur département en 1941-1942.*





(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 7 : Poids relatif des membres de la chambre d'agriculture de 1939 dans le CROC de leur département en 1941-1942.

## Document 4 : Extrait de la liste des chefs de districts désignés par le CROC de Lozère, [1941]

---

ARRONDISSEMENT DE MENDE :	
FOURNIER Jean	Pt ch. d'agr. MONTBEL
CHAIBOS	la Panouze par GANDRIEU
FICHIT André	Chaldecoste, MENDE
MASSEGAIN	Maison de l'agriculture à MENDE
BONICEL Chanoine	Le Bouchet, BAGNOLS par CHADENET

Le nom de Jean Fournier, chose rare, est suivi de la mention d'une fonction :  
« Pt ch. d'agr. »

Source : Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes de chefs de districts, [1941-1942]

### Document 5 : Extraits de la fiche d'homologation du syndicat corporatif local de Saint-Jean-Roure (Ardèche), 3 mars 1942.

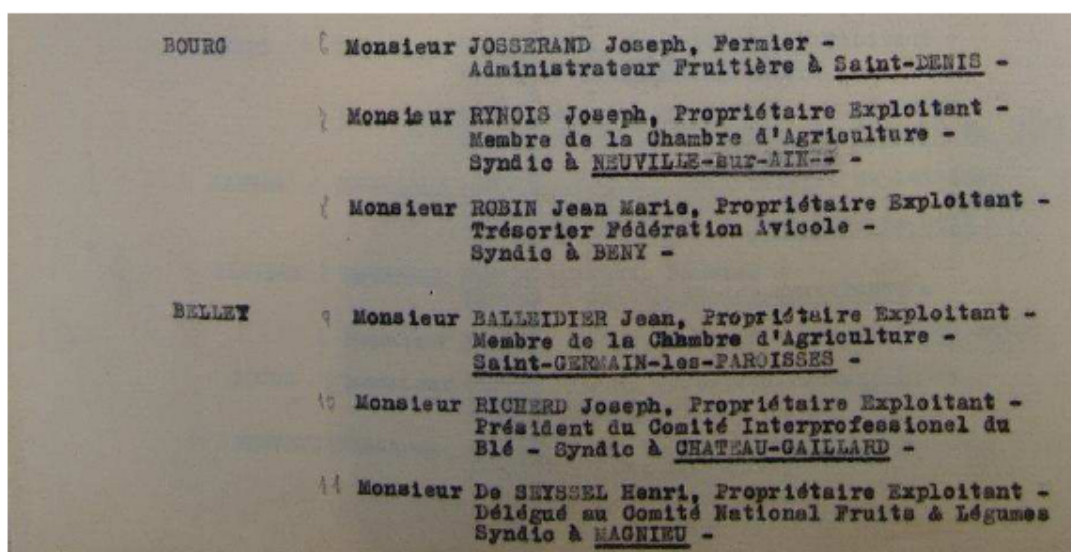
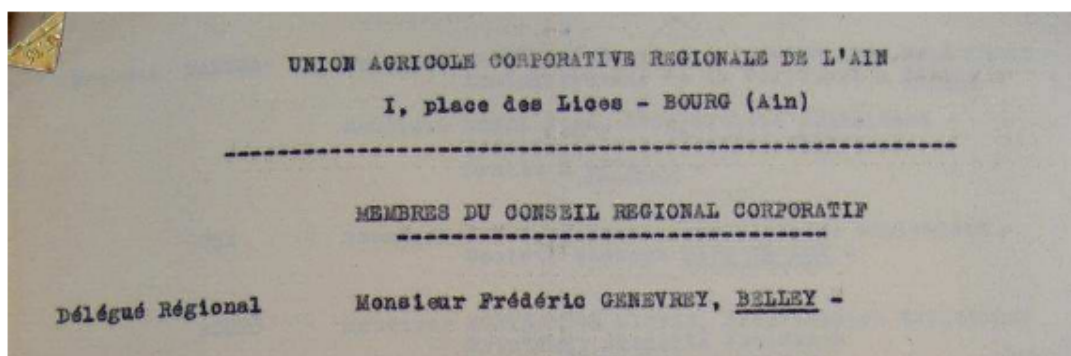
SYNDICAT AGRICOLE DE *Saint Jean Roure*

Son Bureau est composé de :

	Adresses	Age	Fonction, etc. (1)
MM. <i>Blanc Philémon</i>	<i>S. Jean Roure</i>	<i>68</i>	<i>Maire</i> <i>membre chambre Agriculter</i>
<i>Roure Victor</i>	<i>"</i>	<i>68</i>	<i>Conseiller municipal</i>
<i>Vienne Emile</i>	<i>"</i>	<i>46</i>	<i>"</i>
<i>Roche Prosper</i>	<i>"</i>	<i>43</i>	<i>Artisan</i>

Source : Arch. nat., F<sup>10</sup> 4980, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ardèche, [1941-1944], fiche d'homologation du syndicat corporatif local de Saint-Jean-Roure, le 3 mars 1942.

### Document 6 : Extraits de la liste des membres de l'Union régionale corporative de l'Ain, 27 avril 1942.



On lit bien, au dessous des noms de Joseph Rynois et de Jean Balleidier, la mention de leur appartenance à la chambre d'agriculture. En revanche, Joseph Richer [ici écrit Richerd] membre de la chambre d'agriculture de l'Ain depuis 1927, n'est pas désigné comme tel.

Source : Arch. nat., F<sup>10</sup> 4976, archives de la Corporation paysanne, Unions régionales corporatives agricoles (suite), département de l'Ain, [1941-1944], liste des membres de l'URCA, 27 avril 1942.

Fonctions dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		URCA 1942					
		Syndics régionaux	Syndics adjoints	Membres	Total	Part de l'effectif considéré *	Poids relatif parmi les membres des URCA de 1942 [1600]
Présidents de chambre d'agriculture en 1942	85	11	3	18	32	38%	2%
Membres de chambre d'agriculture en 1942 (hors présidents)	1866	31	39	257	327	18%	20%
<b>Total</b>	<b>1956</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>275</b>	<b>359</b>	<b>18%</b>	<b>22%</b>
Anciens présidents de chambre d'agriculture [1927-1941]	83	0	1	1	2	2%	0%
Anciens membres de chambres d'agriculture [1927-1941]	803	0	0	6	6	1%	0%

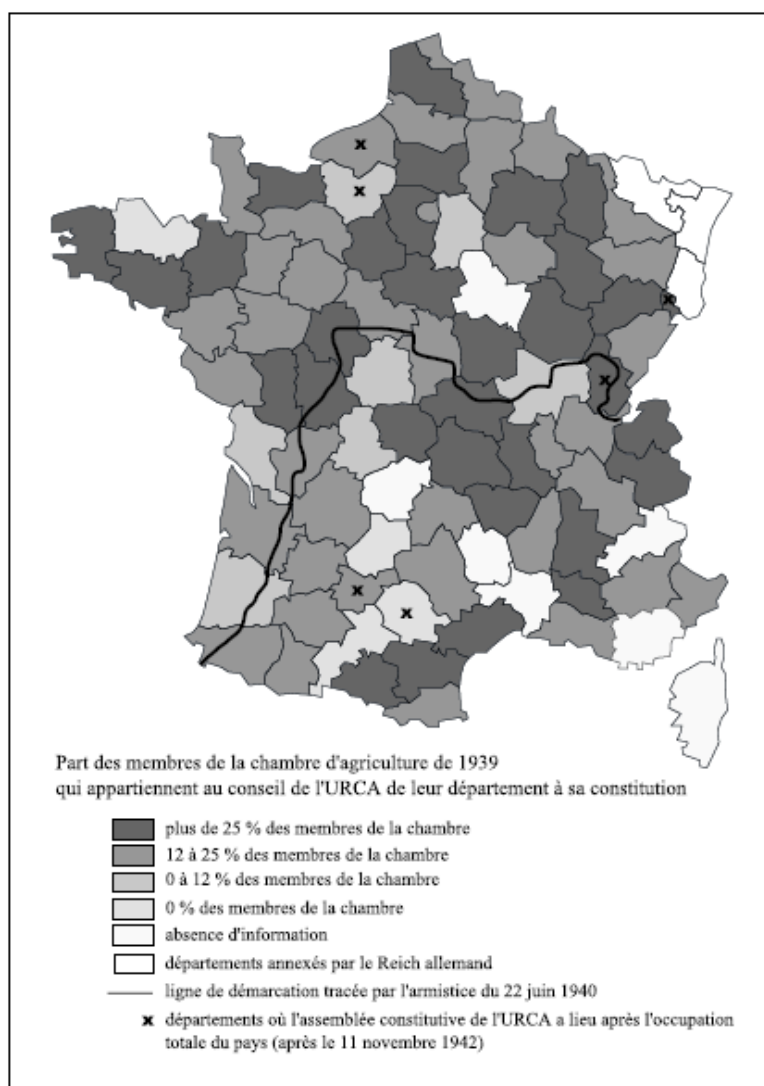
\* Soit l'ensemble des 85 présidents de chambres d'agriculture pour lesquels ces informations sont connues, des 83 anciens présidents, des 1866 membres et des 803 anciens membres.

*Tableau 7 : Les chambres d'agriculture dans les unions régionales corporatives agricoles à la date de leur constitution*

Part des membres de la chambre d'agriculture de 1939 qui appartiennent au conseil régional corporatif de l'URCA à sa constitution	Nombre de départements	Part en %	Poids relatif des membres de la chambre d'agriculture de 1939 dans l'URCA de leur département au moment de sa constitution.	Nombre de départements	Part en %
0 %	4	4%	0 %	4	4%
1 à 12 %	12	13%	1 à 12 %	14	16%
13 à 25 %	37	41%	13 à 25 %	34	38%
26 à 48 %	26	29%	26 à 48 %	28	31%
60 %	1*	1%	départements annexés par le Reich allemand	3	3%
départements annexés par le Reich allemand	3	3%	absence d'information	7	8%
absence d'information	7	8%	total	90	100%
total	90	100%			

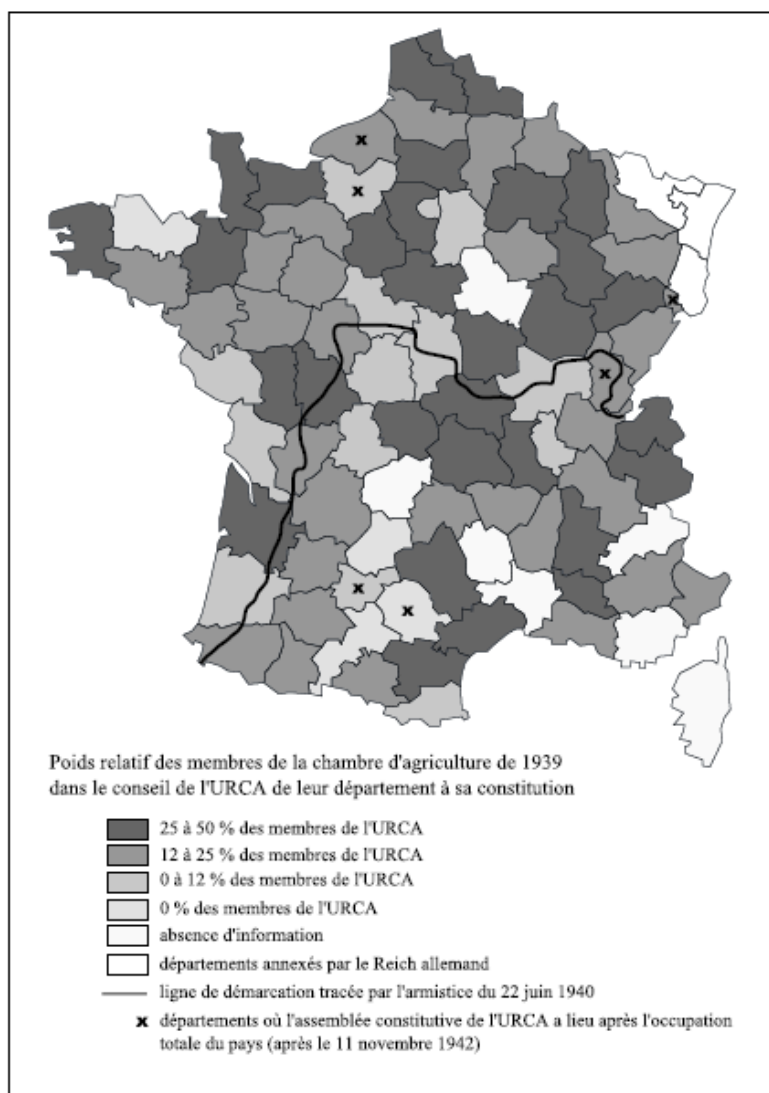
\* Il s'agit du département du Territoire de Belfort, dont la chambre d'agriculture compte 5 membres en 1939

Tableaux 8 et 9 : Part des membres de la chambre d'agriculture de 1939 dans l'URCA à sa constitution et poids relatif de ceux-ci dans le conseil de l'URCA, [fin 1941-début 1943]



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 8 : Part des membres de la chambre d'agriculture de 1939 qui appartiennent à l'URCA de leur département au moment de sa constitution.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 9 : Poids relatif des membres de la chambre d'agriculture de 1939 dans l'URCA de leur département au moment de sa constitution.



Critères retenus		Présidents de chambres d'agriculture qui appartiennent à l'URCA de leur département à sa constitution [30]		Présidents de chambres d'agriculture qui n'appartiennent pas à l'URCA de leur département à sa constitution [55]	
		63 ans		69 ans	
Âge et ancienneté	Moyenne d'âge				
	Âge minimum-Âge maximum	40 ans	80 ans	51 ans	84 ans
	Présidents depuis 1927	9	30%	23	42%
	Membres depuis 1927	25	83%	50	91%
Dirigeant départemental	Elus sur les listes des délégués des syndicats et associations	7	23%	14	25%
	Appartiennent au bureau d'un syndicat en 1939 (ANA 1939)	18	60%	37	67%
	Appartiennent au bureau d'une organisation départementale en 1939 (ANA 1939)	13	43%	28	51%
Propriétaires et producteurs	" Grands propriétaires " recensés par l'Annuaire Silvestre de 1939	14	47%	23	42%
	Cérialiers	11	37%	16	29%
	Betteraviers	1	3%	1	2%
	Éleveurs	9	30%	30	55%
	Viticulteurs	4	13%	6	11%
	Maraîchers, horticulteurs	6	20%	4	7%
	Sylviculteurs	0	0%	2	4%
Implication à l'APPCA entre le début du mandat et 1940	Appartenance au bureau	2	7%	5	9%
	Appartenance au CPG	8	27%	17	31%
	Auteurs d'un ou plusieurs rapports	12	40%	22	40%
	Présents à plus de deux sessions sur trois	20	67%	37	67%
	Présents à une à deux sessions sur trois	7	23%	10	18%
	Présidents à une session sur trois ou moins	3	10%	8	15%
Parlementaires	Député en 1940	0	0%	3	5%
	Député avant 1940	0	0%	13	24%
	Sénateur en 1940	0	0%	11	20%
	Sénateur avant 1940	0	0%	13	24%

Tableau 10 : Répartition des présidents de chambres d'agriculture de 1940 suivant qu'ils font ou non partie du conseil de l'URCA de leur département au moment de sa constitution.

Fonctions dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		Comité permanent provisoire (janvier 1943)					
		Syndics provinciaux	Représentants des catégories sociales	Représentants des organisations professionnelles	Total	Part de l'effectif considéré *	Poids relatif parmi les membres du Comité permanent provisoire [26]
Présidents de chambre d'agriculture en 1943	90	5	0	0	5	6%	19%
Membres de chambre d'agriculture en 1943 (hors présidents)	1866	8	1	3	12	1%	46%
<b>Total</b>	<b>1956</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>1%</b>	<b>65%</b>
Anciens présidents de chambre d'agriculture [1927-1942]	94	1	0	0	1	1%	4%
Anciens membres de chambres d'agriculture [1927-1942]	801	0	0	0	0	0%	0%

Tableau 11 : Les chambres d'agriculture dans le Comité permanent provisoire de la Corporation paysanne (janvier 1943)

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Fonctions dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		Conseil national corporatif (31 mars 1943)								
		Syndic national	Syndic national adjoint	Délégué général de la chambre syndicale	Syndics régionaux	Représentants des catégories sociales	Représentants des organisations professionnelles	Total	Part de l'effectif considéré *	Poids relatif parmi les membres du Conseil national corporatif [19]
Présidents de chambre d'agriculture en 1943	90	0	0	1	1	0	0	2	2%	11%
Membres de chambre d'agriculture en 1943 (hors présidents)	1866	1	0	0	4	0	2	7	0%	37%
<b>Total</b>	<b>1956</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>0%</b>	<b>47%</b>
Anciens présidents de chambre d'agriculture [1927-1942]	94	0	0	0	0	0	1	1	1%	5%
Anciens membres de chambres d'agriculture [1927-1942]	801	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%

*Tableau 12 : Les chambres d'agriculture dans le Conseil national corporatif de la Corporation paysanne (31 mars 1943)*

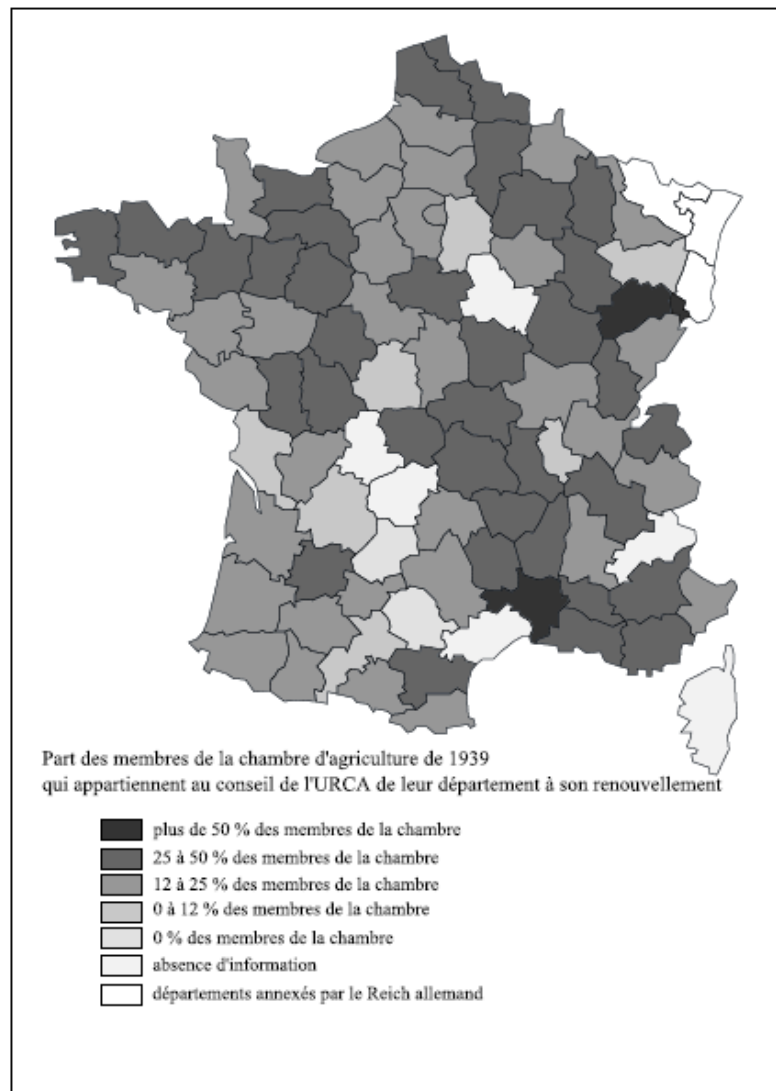
Fonctions dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		URCA 1944					
		Syndics régionaux	Syndics adjoints	Membres	Total	Part de l'effectif considéré *	Poids relatif parmi les membres des URCA de 1944 [2277]
Présidents de chambre d'agriculture en 1943	87	12	5	21	38	44%	2%
Membres de chambre d'agriculture en 1943 (hors présidents)	1866	32	42	306	380	20%	17%
<b>Total</b>	<b>1956</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>327</b>	<b>418</b>	<b>21%</b>	<b>18%</b>
Anciens présidents de chambre d'agriculture [1927-1942]	94	0	1	1	2	2%	0%
Anciens membres de chambres d'agriculture [1927-1942]	803	0	1	7	8	1%	0%

\* Soit l'ensemble des 87 présidents de chambres d'agriculture pour lesquels ces informations sont connues, des 94 anciens présidents, des 1866 membres et des 803 anciens membres.

*Tableau 13 : Les chambres d'agriculture dans les URCA à la date de leur renouvellement [fin 1943, début 1944]*

Variation du nombre de membres	Nombre de départements		Variation de la part des membres de la chambre d'agriculture	Nombre de départements		Variation du poids des membres de la chambre d'agriculture dans l'URCA	Nombre de départements	
-3	1	1%	-10 à 14 points	2	2%	-15 à -25 points	6	7%
-2	3	3%	-5 à -9 points	11	12%	-10 à -14 points	7	8%
-1	14	16%	-3 à -4 points	5	6%	-5 à -9 points	21	23%
<b>0</b>	<b>19</b>	<b>21%</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>21%</b>	<b>-1 à -4 points</b>	<b>19</b>	<b>21%</b>
+1	23	26%				<b>0</b>	<b>7</b>	<b>8%</b>
+2	10	11%	3 à 4 points	11	12%	1 à 4 points	13	14%
+3	4	4%	5 à 9 points	19	21%	5 à 9 points	3	3%
+4	2	2%	10 à 14 points	7	8%	15 à 19 points	2	2%
+5	1	1%	15 à 19 points	2	2%			
+6	1	1%	20 à 25 points	2	2%			
absence d'information	9	10%	absence d'information	9	10%	absence d'information	9	10%
départements annexés par le Reich allemand	3	3%	départements annexés par le Reich allemand	3	3%	départements annexés par le Reich allemand	3	3%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

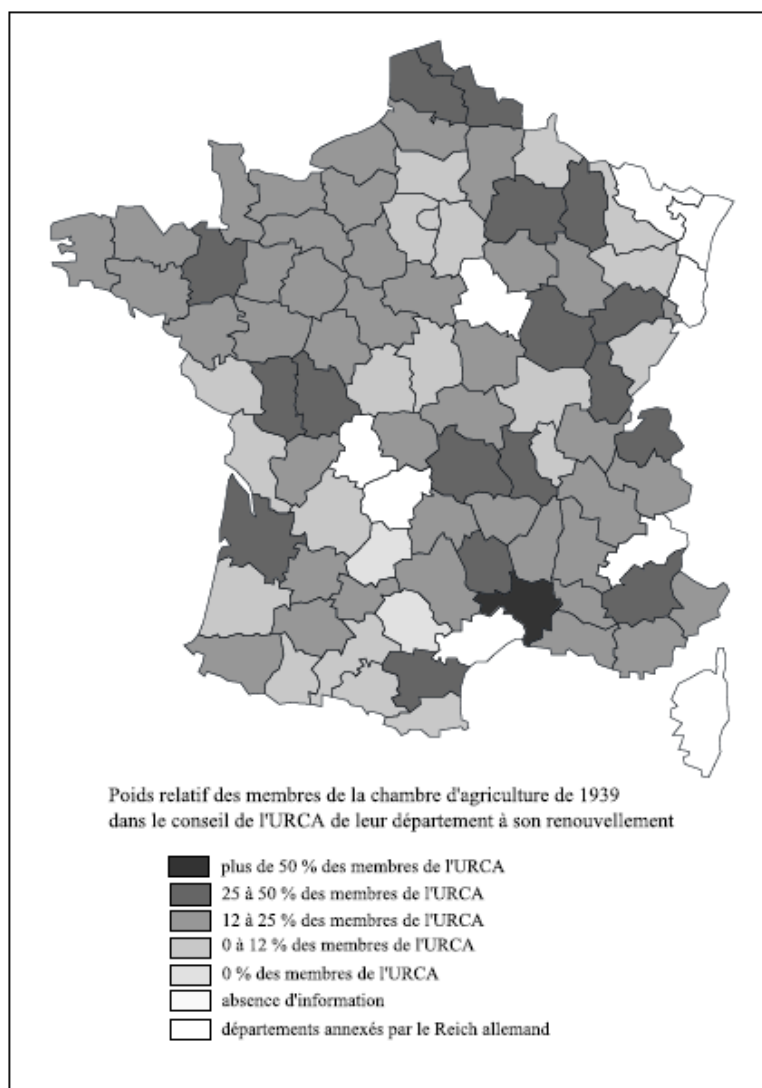
*Tableau 14 : Evolution de la place des chambres d'agriculture dans les URCA entre la date de leur constitution et leur renouvellement*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 10 : Part des membres de la chambre d'agriculture de 1939 qui appartiennent à l'URCA de leur département au moment de son renouvellement.*





(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 11 : Poids relatif des membres de la chambre d'agriculture de 1939 dans l'URCA de leur département au moment de son renouvellement.

Fonctions dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		CRA 1944				
		Membres			Part de l'effectif considéré *	Poids relatif parmi les membres des CRA [344]
		Cat 1	Cat 2	Ensemble		
Présidents de chambre d'agriculture en 1943	87	58	5	63	72%	17%
Membres de chambre d'agriculture en 1943 (hors présidents)	1866	121	28	149	8%	35%
<b>Total</b>	<b>1956</b>	<b>179</b>	<b>33</b>	<b>212</b>	<b>11%</b>	<b>62%</b>
Anciens présidents de chambre d'agriculture [1927-1942]	94	1	0	1	1%	0%
Anciens membres de chambres d'agriculture [1927-1942]	803	0	2	2	0%	0%
Aucune fonction dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		77	55	132		38%

\* Soit l'ensemble des 87 présidents de chambres d'agriculture pour lesquels ces informations sont connues, des 94 anciens présidents, des 1866 membres et des 803 anciens membres.

*Tableau 15 : Les chambres d'agriculture dans les chambres régionales d'agriculture (CRA), nommées en janvier 1944*

Fonctions dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres	Cat 1*			Cat 2**			Effectif
	Nombre	Part dans l'effectif	Part de la Cat 1	Nombre	Part dans l'effectif	Part de la Cat 2	
Présidents de chambres d'agriculture en 1943	58	92%	23%	5	8%	6%	63
Membres de chambre d'agriculture en 1943 (hors présidents)	121	81%	47%	28	19%	32%	149
Aucune fonction dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres	77	58%	30%	55	42%	63%	132
<b>Ensemble</b>	<b>256</b>	<b>74%</b>	<b>100%</b>	<b>88</b>	<b>26%</b>	<b>100%</b>	<b>344</b>

\* membres nommés sur proposition des conseils des unions régionales corporatives du ressort de chaque préfecture régionale

\*\* membres nommés de l'initiative du ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement

*Tableau 16 : Répartition des membres des CRA nommés par catégories*

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Chambre régionale d'agriculture de...	Modalités de nomination		Nombre de membres	Nombre de départements	Nombre de membres par département	Membres de la CA 1943		Présidents de la CA 1943		Membres de la CA 1943 (hors Pds)			
	Cat 1	Cat 2				Nombre	Poids dans la CRA	Nombre	Ratio Présidents / Département	Nombre	Ratio Membres / Département		
Angers (Maine-et-Loire, Mayenne, Indre-et-Loire, Sarthe, Loire-Inférieure)	15	75%	5	25%	20	5	4,0	13	65%	3	0,60	10	2,00
Bordeaux (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées [zone-Nord])	7	70%	3	30%	10	3	3,3	3	30%	1	0,33	2	0,67
Chalon-sur-Marne (Aube, Marne, Haute-Marne)	9	75%	3	25%	12	3	4,0	8	67%	3	1,00	5	1,67
Clermont-Ferrand (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	12	75%	4	25%	16	4	4,0	11	69%	4	1,00	7	1,75
Dijon (Territoire de Belfort, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura [zone Nord], Nièvre, Saône-et-Loire [zone-Nord], Yonne)	21	78%	6	22%	27	8	3,4	20	74%	4	0,50	16	2,00
Lyon (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura [zone Sud], Loire, Rhône, Saône-et-Loire [zone Sud], Savoie, Haute-Savoie)	12	71%	5	29%	17	4	4,3	13	76%	4	1,00	9	2,25
Limoges (Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre, Haute-Vienne)	15	75%	5	25%	20	5	4,0	13	65%	4	0,80	9	1,80
Lyon (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura [zone Sud], Loire, Rhône, Saône-et-Loire [zone Sud], Savoie, Haute-Savoie)	27	75%	9	25%	36	10	3,6	25	69%	6	0,60	19	1,90
Marseille (Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Gard, Var, Vaucluse)	21	72%	8	28%	29	7	4,1	17	59%	7	1,00	10	1,43
Montpellier (Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales, Lozère)	15	75%	5	25%	20	5	4,0	9	45%	1	0,20	8	1,60
Nancy (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges)	9	75%	3	25%	12	3	4,0	10	83%	2	0,67	8	2,67
Nord (Nord, Pas-de-Calais)	6	75%	2	25%	8	2	4,0	1	13%	1	0,50	0	0,00
Orléans (Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret)	12	75%	4	25%	16	4	4,0	10	63%	3	0,75	7	1,75
Paris (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise)	9	69%	4	31%	13	3	4,3	8	62%	3	1,00	5	1,67
Poitiers (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne)	16	76%	5	24%	21	5	4,2	11	52%	5	1,00	6	1,20
Rennes (Cotes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan)	12	75%	4	25%	16	4	4,0	10	63%	4	1,00	6	1,50
Rouen (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Inférieure)	15	71%	6	29%	21	5	4,2	15	71%	4	0,80	11	2,20
Toulouse (Ariège, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées [zone-Sud], Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers)	23	74%	8	26%	31	9	3,4	15	48%	8	0,89	7	0,78
Ensemble	256	74%	89	26%	345	89 *	3,9	212	61%	67	0,8	145	1,6

\* Compte-tenu des départements divisés entre zone Nord et zone Sud, de l'absence des départements d'Alsace-Lorraine et de la Corse.

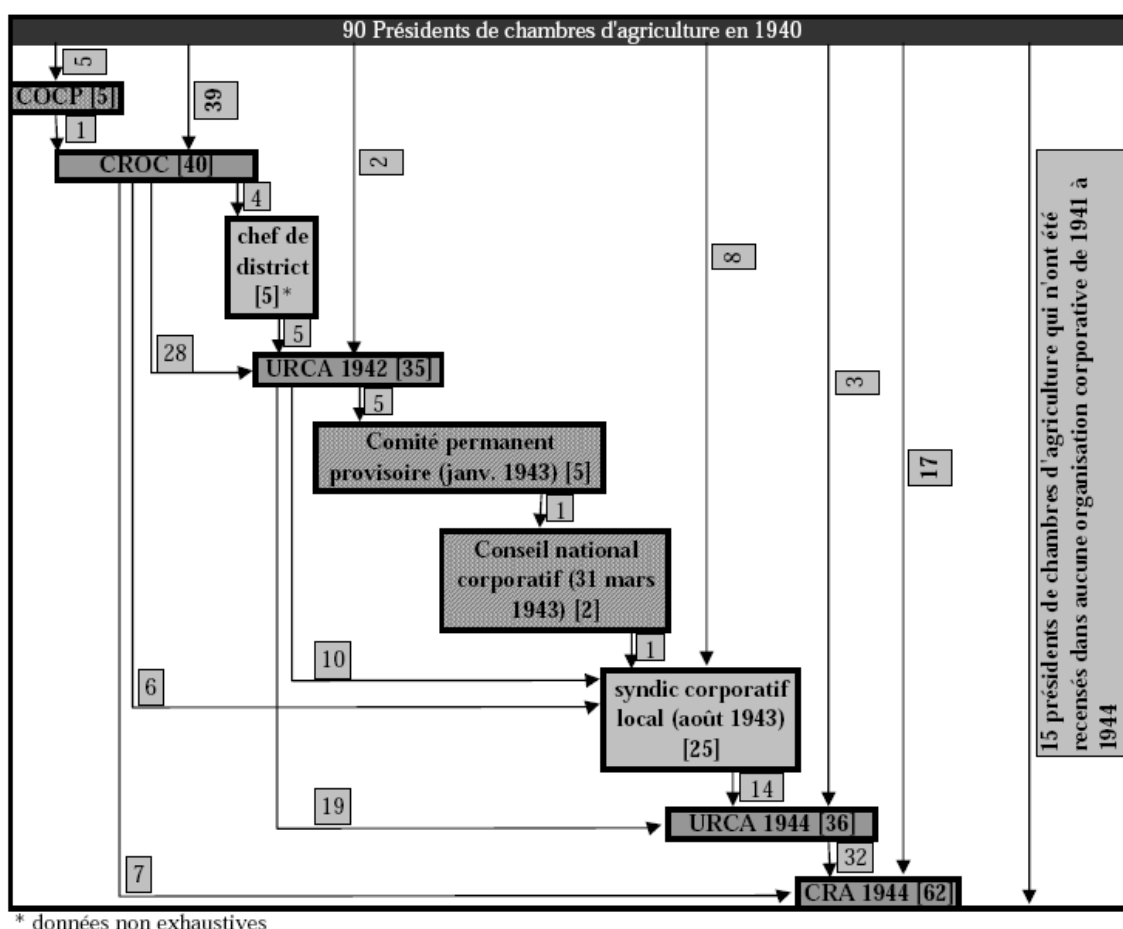
Tableau 17 : Composition des chambres régionales d'agriculture d'après les nominations du 29 janvier 1944.

Cat 1								
Fonctions dans le conseil de l'URCA en 1944	Présidents de chambres d'agriculture en 1943		Membres de chambre d'agriculture en 1943 (hors présidents)		Aucune fonction dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		Ensemble	
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
syndic régional	10	17%	13	11%	13	17%	36	14%
syndic adjoint	3	5%	19	16%	13	17%	35	14%
membre	20	34%	42	35%	14	18%	76	30%
aucune fonction	25	43%	47	39%	37	48%	109	43%
Ensemble	58	100%	121	100%	77	100%	256	100%
Cat 2								
Fonctions dans le conseil de l'URCA en 1944	Présidents de chambres d'agriculture en 1943		Membres de chambre d'agriculture en 1943 (hors présidents)		Aucune fonction dans les chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres		Ensemble	
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
syndic régional	0	0%	2	7%	2	4%	4	5%
syndic adjoint	1	20%	0	0%	4	7%	5	6%
membre	0	0%	11	39%	17	31%	28	32%
aucune fonction	4	80%	15	54%	32	58%	51	58%
Ensemble	5	100%	28	100%	55	100%	88	100%

Tableau 18 : Fonctions exercées dans le conseil de l'URCA par les membres des CRA nommés en janvier 1944 (par catégories), selon leurs fonctions dans les chambres d'agriculture de 1943.

Critères retenus		Présidents de chambres d'agriculture nommés membres de la CRA en janvier 1944 [63]		Présidents de chambres d'agriculture qui ne sont pas nommés membres de la CRA en janvier 1944 [22]	
Âge et ancienneté	Moyenne d'âge	65 ans		70 ans	
	Âge minimum-Âge maximum	41 ans	81 ans	55 ans	85 ans
	Présidents depuis 1927	21	33%	10	45%
	Membres depuis 1927	53	84%	22	100%
URCA 1944	Syndic régional	10	16%	2	9%
	Syndic adjoint	4	6%	1	5%
	Membre	20	32%	1	5%
	Aucune fonction	29	46%	18	82%
Dirigeant départemental	Elus sur les listes des délégués des syndicats et associations	15	24%	5	23%
	Appartiennent au bureau d'un syndicat en 1939 (ANA 1939)	40	63%	13	59%
	Appartiennent au bureau d'une organisation départementale en 1939 (ANA 1939)	32	51%	7	32%
Propriétaires et producteurs	"Grands propriétaires" recensés par l'Annuaire Silvestre de 1939	25	40%	10	45%
	Céréalliers	23	37%	6	27%
	Betteraviers	2	3%	0	0%
	Éleveurs	27	43%	10	45%
	Viticulteurs	11	17%	1	5%
	Maraîchers, horticulteurs	9	14%	1	5%
	Sylviculteurs	1	2%	1	5%
Implication à l'APPCA entre le début du mandat et 1940	Appartenance au bureau	7	11%	0	0%
	Appartenance au CPG	19	30%	4	18%
	Auteurs d'un ou plusieurs rapports	27	43%	7	32%
	Présents à plus de deux sessions sur trois	53	84%	14	64%
	Présents à une à deux sessions sur trois	5	8%	2	9%
	Présidents à une session sur trois ou moins	1	2%	6	27%
Parlementaires	Député en 1940	3	5%	0	0%
	Député avant 1940	6	10%	3	14%
	Sénateur en 1940	6	10%	5	23%
	Sénateur avant 1940	1	2%	0	0%

Tableau 19 : Répartition des présidents de chambres d'agriculture de 1940 suivant qu'ils sont ou non nommés membres d'une chambre régionale d'agriculture en janvier 1944.



*Schéma 1 : Trajectoires des présidents de chambres d'agriculture de 1940 dans les organisations de la Corporation paysanne, [1941-1944]*<sup>4573</sup>

## Dossier n°6 : 1948-1951, les hommes de la refondation

**Document 1 : Circulaire adressée aux présidents de chambres d'agriculture par la chambre d'agriculture de la Dordogne, le 26 juin 1948.**

<sup>4573</sup> Tous les « flux » ne sont pas représentés mais seulement les plus importants et significatifs.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE  
1, rue Sirey, Périgueux - Tél. 8.82

Périgueux, le 26 Juin 1948

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE LA DORDOGNE

a Monsieur le Président de la Chambre  
d'Agriculture de \_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

Etant donné la situation actuelle de l'Agriculture, nous croyons que le moment est favorable pour attirer l'attention des Pouvoirs Publics et du Parlement sur les Chambres d'Agriculture.

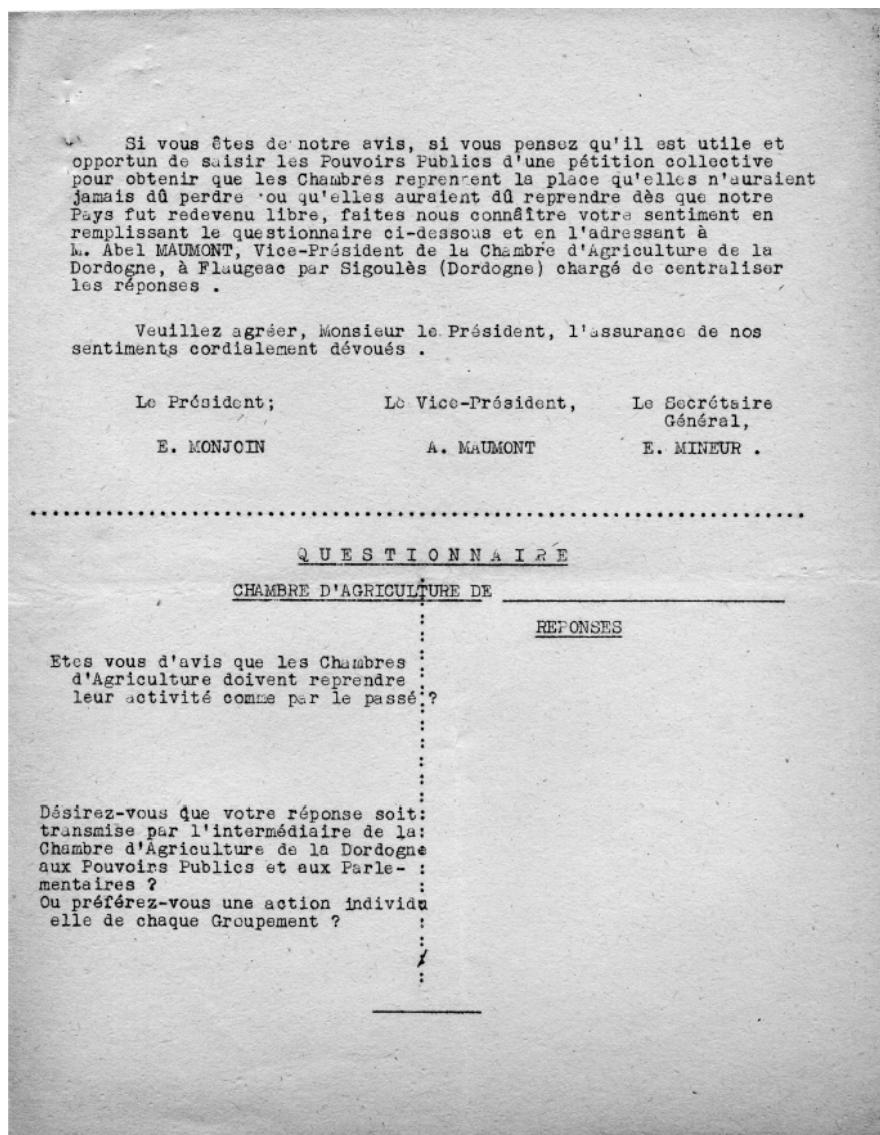
Ces Organismes, supprimés par le régime de Vichy le 2 Novembre 1940, qui laissait subsister les Chambres de Commerce et les Chambres des Métiers, n'ont pas été remises en activité à la Libération bien qu'une Ordonnance d'Alger de 1944 les eut rétablies.

Organes représentatifs et consultatifs des intérêts agricoles auprès des Pouvoirs Publics, élues au suffrage vraiment universel par 4 millions d'électrices et d'électeurs agricoles, constituant par leur Assemblée des Présidents un véritable parlement de l'Agriculture, supprimées par Vichy à cause de leur mode de recrutement jugé trop démocratique, et aussi à cause de leur indépendance et de leur ténacité dans la défense des intérêts agricoles, les Chambres d'Agriculture doivent revivre pour continuer l'œuvre qu'elles ont poursuivie pendant près de 17 années et qui n'est pas négligeable - (Revivre est d'ailleurs un terme impropre, car si elles n'ont pas d'existence active, elles continuent cependant à percevoir des subsides de l'Etat, à gérer leurs biens et à vivre officiellement bien qu'au ralenti).

Elles doivent, comme autrefois, coexister harmonieusement avec les Groupements de Défense Paysanne, et chacun dans sa sphère, coopérer à la défense et au triomphe des revendications rurales.

Nous pensons que l'existence des Chambres d'Agriculture à côté de la C.G.A. est aussi normale que l'existence des Chambres de Commerce et des Métiers à côté des divers Syndicats patronaux et ouvriers des diverses professions industrielles, commerciales et artisanales et des grandes centrales syndicales, C.G.T., F.O., C.G.T.C., et C.G.P.T.

\* S.V.P.



**Document 2 : Article de Luce Prault dans *La Renaissance agricole*, juillet 1948** <sup>4574</sup>

« Le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale a déposé le 14 mai 1948 une proposition de loi n° 4212 tendant à l'organisation (la création) des *Offices agricoles départementaux* <sup>4575</sup> .

Dans l'exposé des motifs de cette proposition on peut lire la phrase suivante :

"La CGA a été d'abord seule à représenter la grande majorité des agriculteurs, mais, aujourd'hui, de nombreux syndicats de défense paysanne sont nés et la CGA ne peut plus représenter l'ensemble du monde paysan".

Parmi les signataires nous trouvons le nom du créateur de la CGA : M. Tanguy-Prigent.

<sup>4574</sup> Luce PRAULT, « Suppression et résurrection des Chambres d'Agriculture », dans *Renaissance agricole*, 3<sup>ème</sup> année, n° 7, juillet 1948, p. 1.

<sup>4575</sup> Les organismes actuellement appelés OAD (Offices agricoles départementaux) ont pour titre exact « *Conseils agricoles départementaux* ». Ces Conseils n'ont aucune personnalité juridique.



Et que proposent M. Tanguy-Prigent et ses collègues socialistes ? Ils proposent en bref la suppression des Chambres d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture et leur résurrection sous le nom d'Offices Agricoles Départementaux et d'Assemblée Permanente des Présidents d'offices agricoles départementaux.

Nous félicitons le groupe socialiste et singulièrement M. Tanguy-Prigent d'avoir eu le courage de constater que « la CGA ne peut plus représenter l'ensemble du monde paysan », de reconnaître que l'agriculture a besoin d'une « représentation » valable, et de le proposer. Nous ajoutons que le nom de l'institution représentative nous importe peu. Mais nous ferons observer :

1°. Que les Chambres d'Agriculture et l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture existent en vertu de lois en vigueur (loi du 3 janvier 1924, notamment) et qu'il suffit que le Gouvernement *comme il en a le devoir*, prenne les dispositions nécessaires à la reprise de l'activité de ces institutions professionnelles publiques de l'agriculture ;

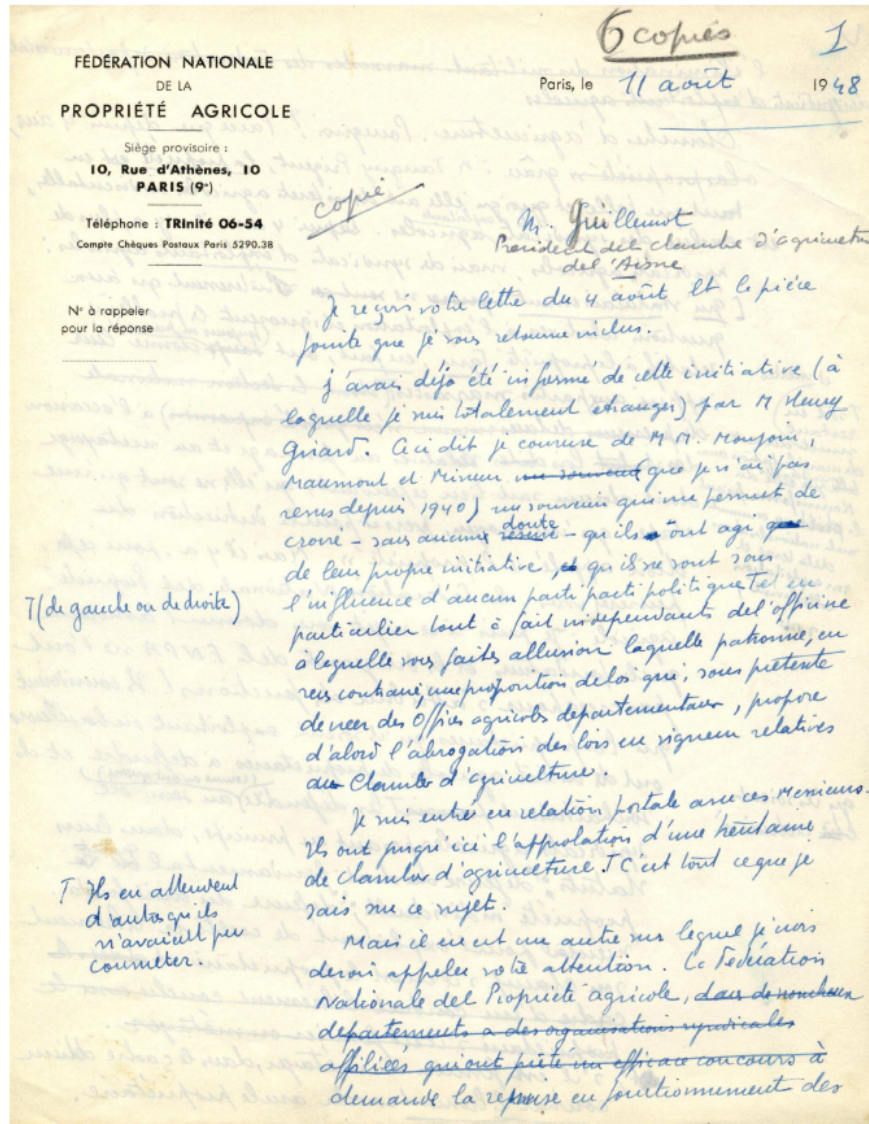
2°. Que c'est une singulière méthode, celle qui consiste à proposer la suppression d'institutions publiques existantes pour les remplacer (dans quel délai ?) par d'éventuelles institutions qui n'en différeraient guère que par le nom.

3°. Que l'on ne saurait refuser plus longtemps la reprise d'activité des Chambres d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture alors que fonctionnent les Chambres de Commerce et les Chambres de Métiers...

Nous voulons croire que la proposition du parti socialiste n'a pas pour but de retarder, de s'opposer à la remise en marche des Chambres d'Agriculture.

Nous demandons au Gouvernement d'appliquer les lois de la République et de remettre en fonctionnement les Chambres d'agriculture. »

**Document 3 : Brouillon d'une lettre de Luce Pault à Georges Guillemot, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, le 11 août 1948.**







3  
19

FÉDÉRATION NATIONALE  
DE LA  
PROPRIÉTÉ AGRICOLE

Siège provisoire :  
10, Rue d'Athènes, 10  
PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : TRinité 06-54  
Compte Chèques Postaux Paris 5290.38

N° à rappeler  
pour la réponse

Paris, le

*T del pay de la  
F.N.S.E.A.*

Ces souhaits jusqu'ici, n'ont pas été entendus  
par les syndicats d'exploitants agricoles. Il ne  
me appartient pas d'en apprécier les raisons. Mais  
vous comprendrez que devant cette exclusive  
persistante et même l'hostilité ~~personnelles~~  
l'usage dont ~~est~~ <sup>même</sup> quelque peu méprisantes dont  
~~elle est l'objet~~, le FNPA ait été conduit  
à demander la remise en fonctionnement des  
Chambres d'Agriculture dans lesquelles les  
propriétaires ~~de~~ <sup>ou</sup> exploitants d'une exploitation rurale  
ou urbaine (depuis 5 ans) sont éligibles et éligibles.  
Il est <sup>probable</sup> ~~évident~~ que le problème de la remise  
en marche de Chambres d'Agriculture ne se  
~~poserait pas~~ <sup>posera</sup> pour le FNPA de la même façon,  
si les Syndicats d'exploitants agricoles ~~convenaient~~  
à redevenir ~~des~~ <sup>des</sup> dans les conditions suggérées ci-dessus,  
des syndicats agricoles. Si cette dernière question  
était résolue, ~~par~~ <sup>rapidement et</sup> ~~raisonnablement~~, comme le  
souhaite le FNPA, il est vraisemblable que  
celle-ci ~~revenirait~~ <sup>revenirait</sup> la question ~~de~~ <sup>de</sup> son existence.  
~~propre~~ ~~il est vraisemblable~~ ~~que~~ ~~personne~~ ~~le~~ ~~FNPA~~  
propre. Il est vraisemblable que si les syndicats  
d'exploitants ~~redeviendraient~~ ~~des~~ ~~syndicats~~ ~~agricoles~~  
~~ne~~ ~~donnant~~ ~~statutairement~~ ~~comme~~ ~~objet~~ ~~des~~  
~~but~~ ~~que~~ ~~s'il~~ ~~attirait~~ ~~le~~ ~~FNPA~~  
C'est vous dire qu'il n'y a pour le FNPA  
et ses dirigeants ~~aucune~~ ~~question~~ ~~de~~ ~~personnes~~

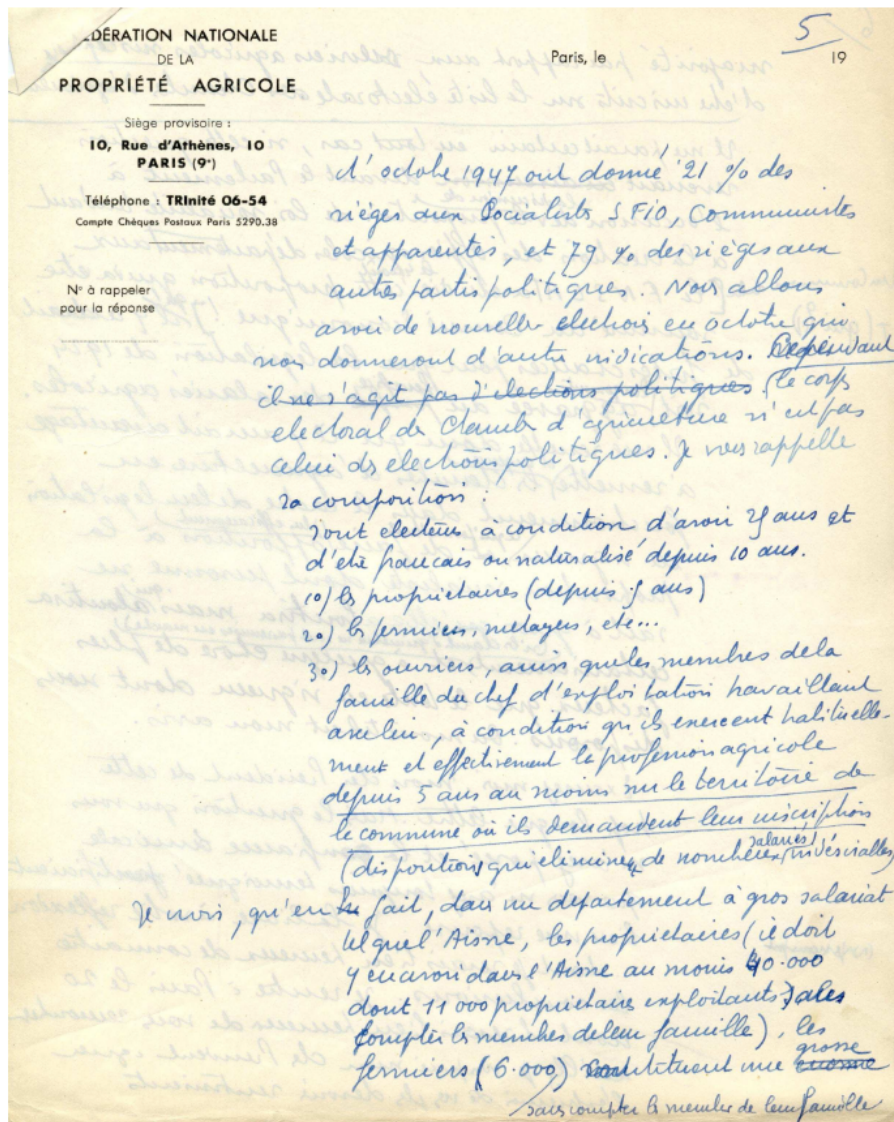
4 / ou d'intérêts personnels.

Reste la question des Chambres d'Agriculture en elle-même. Vous entendez que si l'on ne peut pas dans l'aine et probablement dans beaucoup d'autres départements à la reconstitution (à la réélection) des Chambres d'Agriculture mirant le mode d'élection ancien on aboutit au à des résultats tout à fait factuels, il est certain en effet que l'adhésion permanente donnée par la FNSFA et la CGA en face des mêmes marxistes qui ont eu toute licence à leur propagande, que l'appui persistant donné par ces groupements aux revendications marxistes en matière de fermage et de métayage ont grandement contribué à rallier au marxisme (surtout au parti communiste) de nombreux petits propriétaires exploitants et preneurs (fermiers et métayers).

Il est non moins certain que l'attribution à la CGT communiste d'un quasi monopole en ce qui concerne les ouvriers agricoles, a abouti contribué à rallier au communisme, bon gré mal gré, bon nombre de salariés agricoles.

Cependant à cet égard, la situation n'est plus celle de 1944-1945 et je puis dire que la FNSFA a, dans une certaine part de mesure qui mérite la reconnaissance qui est due à ceux qui ont contribué à redresser cette situation. Il n'y a aucunement de pouvoir de faire des pronostics, au cas où il serait procédé à de nouvelles élections de Chambres d'Agriculture, élections qui en tout état de cause ne devraient intervenir avant l'année prochaine. Les élections municipales







Part des membres de la chambre d'agriculture qui sont décédés	Nombre de chambres d'agriculture	Part des chambres en %	
0 %	3	3%	
1 à 9 %	11	12%	42 %
10 à 19 %	11	12%	
20 à 29 %	29	32%	48 %
30 à 39 %	20	22%	
40 à 49 %	11	12%	
50 à 65 %	5	6%	
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	

Tableau 1 : Part des membres de chambres d'agriculture en fonctions depuis 1939 qui sont décédés (d'après les informations collectées entre le début de l'année 1949 et 1951)

Source : Arch. APCA, Correspondance avec les chambres départementales, 1949-1965, Ain à Yonne, listes des membres, 1939, commentaires de 1949-1951.

**Document 4 : Signature de Camille Grellier, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, au bas de sa lettre à Luce Prault, 10 novembre 1948.**

sentiments cordialement dévoués.  
C. Grellier

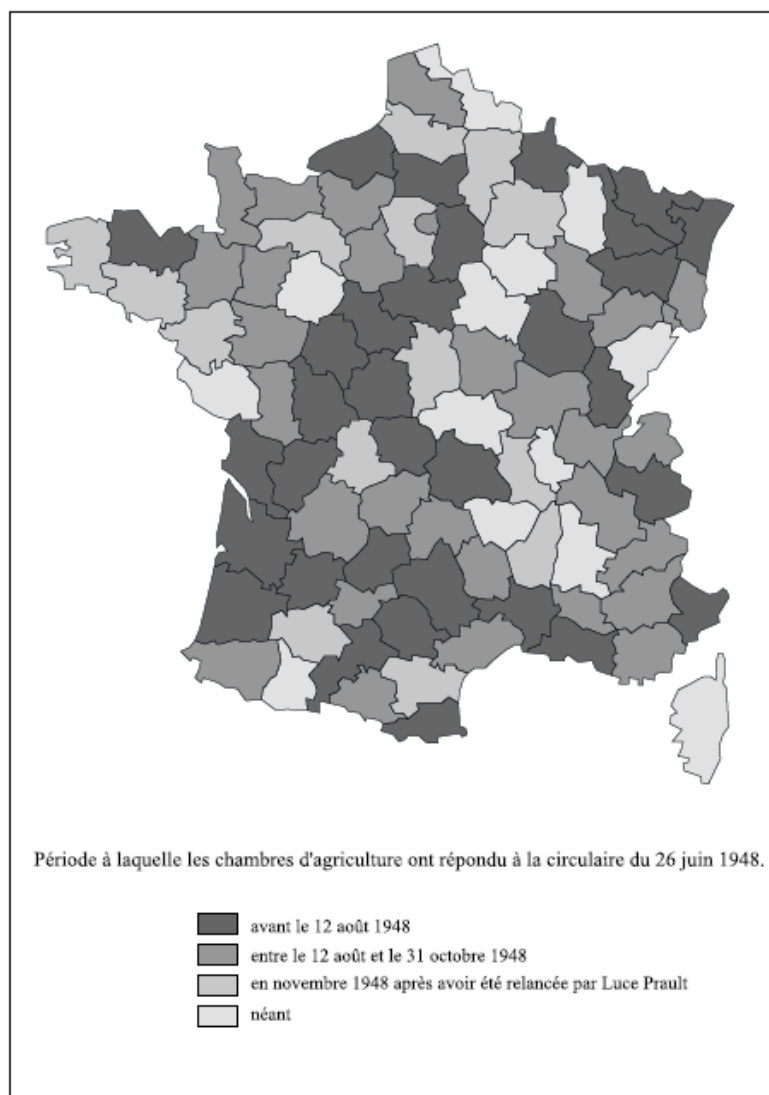
Source : Arch. APCA, CA Haute-Vienne, Vosges et Territoire de Belfort, 1949-1965, lettre de Camille Grellier, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, à Luce Prault, le 10 novembre 1948.

Période à laquelle la chambre d'agriculture a répondu au questionnaire du 26 juin 1948	Nombre de chambres d'agriculture	Part en %
réponse avant le 12 août 1948	31	34%
réponse entre le 12 août et le 31 octobre 1948	31	34%
contactés par Luce Prault en novembre 1948 car n'ayant pas répondu	15	17%
néant	13	14%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>



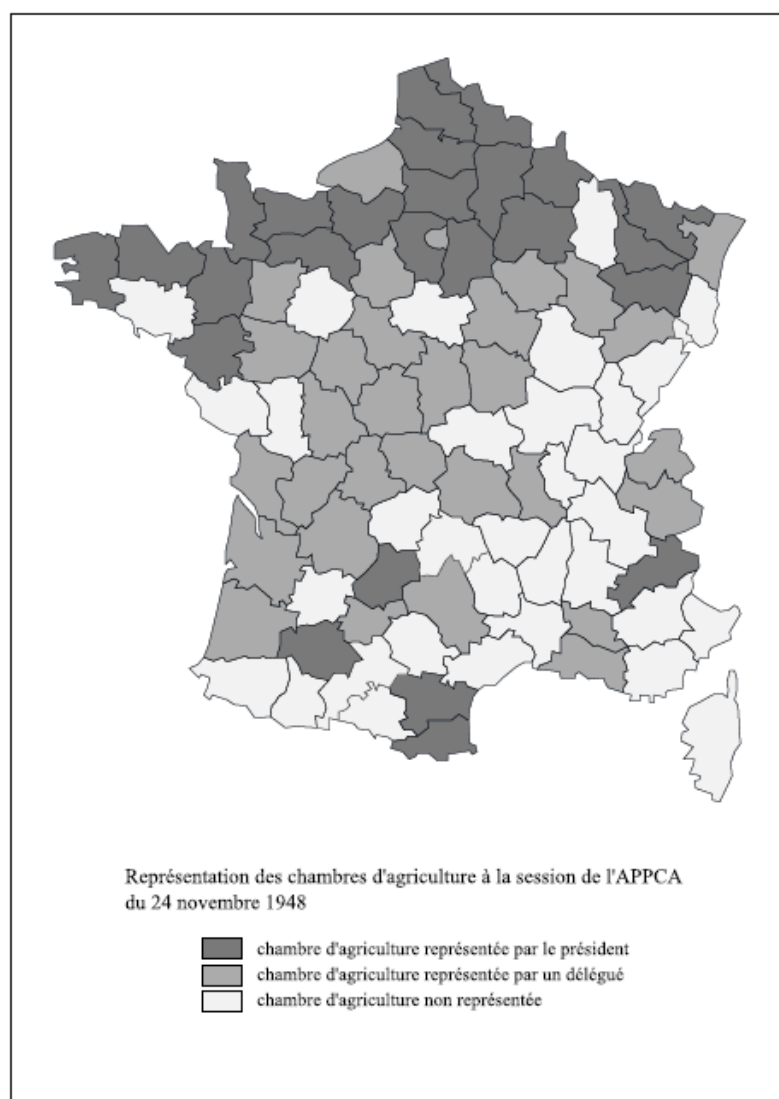
Tableau 2 : Période à laquelle les chambres d'agriculture ont répondu à la circulaire du 26 juin 1948.

Source : Arch. APCA, CA Creuse à Dordogne, 1949-1965, lettre de Abel Maumont, vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, à Luce Prault, le 12 août 1948 ; projet de convocation d'Eugène Monjoin, président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, aux présidents de chambres d'agriculture, début novembre 1948 ; [ensemble de la correspondance du début du mois de novembre 1948]



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 1 : Période à laquelle les chambres d'agriculture ont répondu à la circulaire du 26 juin 1948.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 2 : Présence des chambres d'agriculture à la session de l'APPCA du 24 novembre 1948.*

Période		Nombre de chambres d'agriculture	Part en %	
1949	janvier-février 1949	3	3%	77%
	mai 1949	46	51%	
	juin-septembre 1949	10	11%	
	novembre-décembre 1949	10	11%	
1950	janvier-juin 1950	10	11%	14%
	juillet-décembre 1950	3	3%	
date inconnue		8	9%	
Ensemble		90	100%	

*Tableau 3 : Période de tenue de la première session de la chambre d'agriculture départementale, depuis 1943*

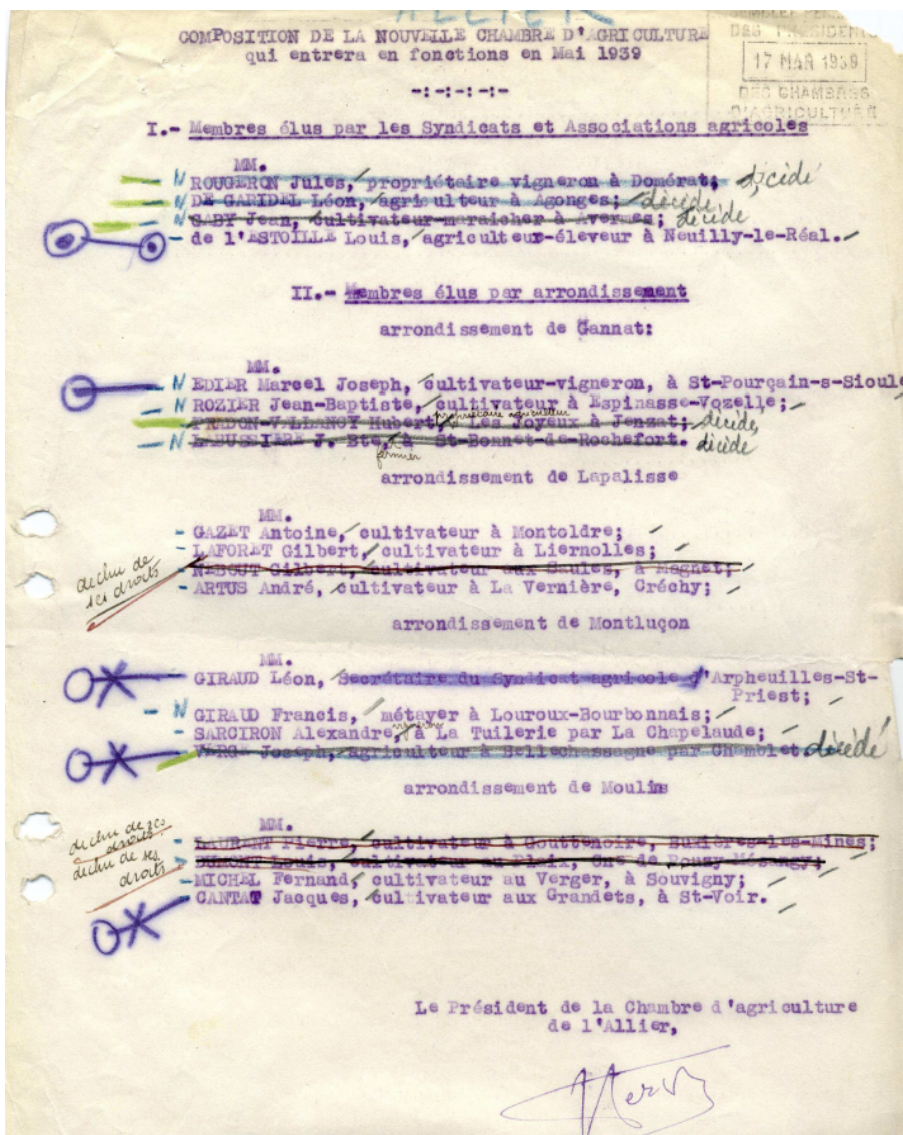
Critères retenus	Membres de chambres d'agriculture dont le nom a été coché sur la liste en 1949 [367]		Membres de chambres d'agriculture dont le nom n'a pas été coché sur la liste en 1949 [1589]	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Présidents de la chambre d'agriculture jusqu'en 1943	61	17%	26 *	2%
Appartenance au bureau de la chambre d'agriculture en 1939	143	39%	123	8%
Suppléant-délégué avant 1940	155	42%	173	11%
Appartenance aux organismes corporatifs agricoles départementaux en 1941-1944	154	42%	393	25%
en tant que syndic régional de l'URCA	23	6%	26	2%
en tant que syndic adjoint de l'URCA	23	6%	37	2%
Appartenance aux organismes corporatifs agricoles nationaux en 1941-1943	13	4%	15	1%
Nommés membres de la chambre régionale corporative d'agriculture en janvier 1944	107	29%	103	6%
A eu un contact épistolaire avec Luce Prault en 1948-1949	79	22%	73	5%

\* dont seize sont décédés

Tableau 4 : Individus dont les noms sont cochés sur les listes des membres des chambres d'agriculture, 1949 <sup>4576</sup>

**Document 5 : Liste des membres de la chambre d'agriculture de l'Allier, 1939 [commentaires et annotations de 1949]**

<sup>4576</sup> Arch. APCA, Correspondance avec les chambres départementales, 1949-1965, Ain à Yonne, listes des membres, 1939, commentaires de 1949.

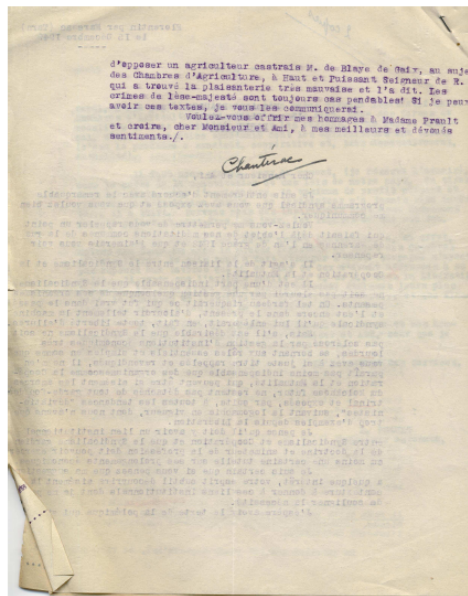
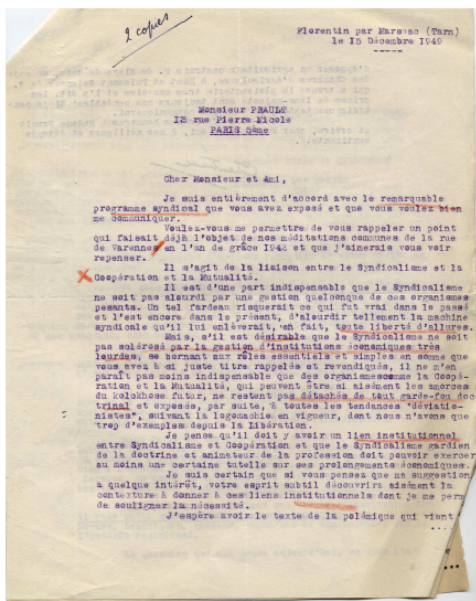


Source : Arch. APCA, CA Allier à Basses-Alpes, 1949-1965.

Document 6 : Lettre d'André Pallier à Luce Prault, le 20 mars 1949







Source : Arch. APCA. CA Tarn et Var, 1949-1965, lettre de Alain de Chantérac à Luce Prault, le 15 décembre 1949.

## Dossier n°7 : Présidents 1952

### 1. Les présidents de 1952

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Organismes et fonctions retenus	chambres d'agriculture 1939 (1)	COCP 1941 (2)	CN Vichy 1941 (3)	CROC 1941-1942 (4)	URCA 1942 (5)	Syndics locaux 1943 (6)	URCA 1944 (7)	FDSEA 1945 (8)	FDSEA 1946* (9)	FNSEA 1947 (10)	FDSEA 1951 (11)
Présidents ou Syndics régionaux	8	1		11 **	10	46	16	10	14		21
Membres du bureau ou syndics régionaux adjoints	12				11	données non recensées de façon exhaustive	12	4	14	1	4
Membres	31	3	5		27		19	20	absence de données	5	12
Total	51	4	5	28	40	46	48	14	33	13	35
Part en %	57%	4%	6%	31%	44%	51%	53%	16%	50%	14%	39%

Tableau 1 : Présidents de chambres d'agriculture de 1952, jalons 1939-1952

Organismes et fonctions retenus	chambres d'agriculture 1939 (1)	COCP 1941 (2)	CN Vichy 1941 (3)	CROC 1941-1942 (4)	URCA 1942 (5)	Syndics locaux 1943 (6)	URCA 1944 (7)	FDSEA 1945 (8)	FDSEA 1946* (9)	FNSEA 1947 (10)	FDSEA 1951 (11)
Présidents ou Syndics régionaux	16	0	0	43 **	25	données non recensées de façon exhaustive	24	18	19	0	41
Membres du bureau ou syndics	65	0	0		35		49	33	73	0	33
Membres	366	5	4		189		248	322	absence de données	63	25
Total	447	5	4		308		395	51	155	25	157
Part en %	23%	0%	0%	0%	16%	—	20%	3%	8%	1%	8%

\* dépeuplement provisoirement incomplet du fait de l'incommunicabilité temporaire de certains documents microfilmés aux archives nationales. Total = 66.

\*\* il s'agit des délégués responsables et des délégués régionaux des CROC.

(1) Arch. APCA. Correspondance avec les chambres départementales, 1949-1965, Ain à Yonne, listes des membres, 1939, commentaires de 1949.

(2) *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.

(3) *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

(4) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

(5) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

(6) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4976 à 5046, archives de la Corporation paysanne, unions régionales corporatives agricoles [classement par département], listes des syndics corporatifs locaux [c. août 1943].

(7) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

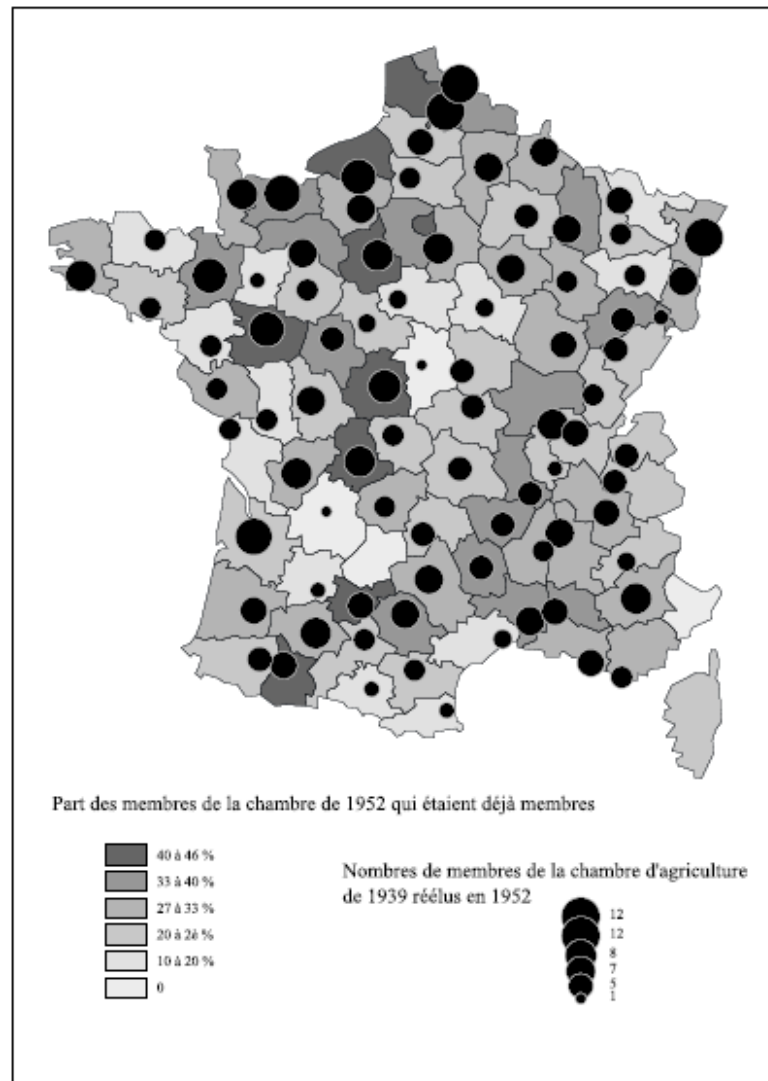
(8) Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture, 1945-1946*, Paris, Horizons de France éditeurs, 1946, 595 p.

(9) Arch. nat., F<sup>14</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Ainsi que Arch. nat., F<sup>14</sup>III 1205 à 1233 : Rapports de Préfets, fin 1944, 1945, 1946. (Classement départemental)

(10) *Annuaire de la Confédération Générale de l'Agriculture, 1947*, Paris, CGA, 1947, 159 p.

(11) Confédération générale de l'Agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs*. [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.

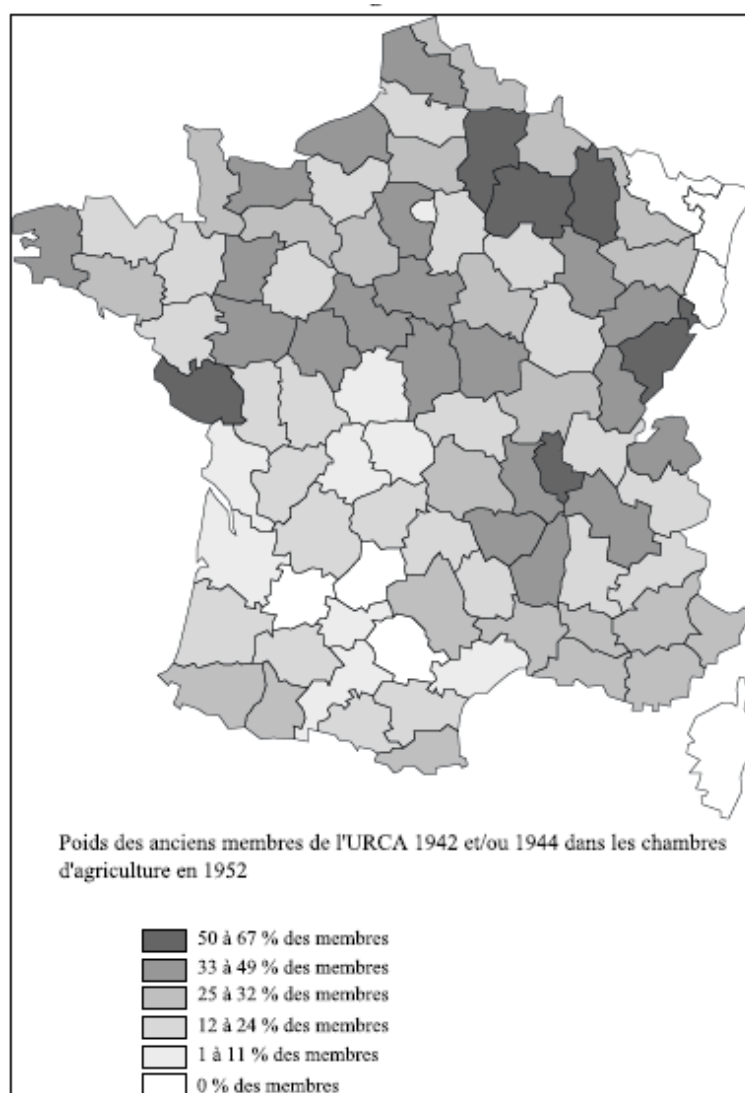
Tableau 2 : Membres (hors présidents) de chambres d'agriculture de 1952, jalons 1939-1955.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 1 : Nombre des élus de 1939 réélus en 1952 et poids relatif dans la chambre d'agriculture.





(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 2 : Poids des anciens membres de l'URCA 1942 et/ou 1944 dans les chambres d'agriculture en 1952.

Adresses	Départements	Part en %	Part en % de l'effectif pour lequel on dispose d'informations
Absence d'information	18	20%	
Adresse de la chambre d'agriculture distincte de celle de la DSA et de la FDSEA	17	19%	24%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la FDSEA	19	21%	26%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA	21	23%	29%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA et de la FDSEA	15	17%	21%
Ensemble	90	100%	—

Tableau 3 : Immeubles occupés par les chambres d'agriculture, les DSA et les FDSEA, 1952

Sources : Confédération générale de l'Agriculture [dir.], Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs. [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.

## 2. Cinq biographies

---

### Dossier documentaire 1 : René Blondelle

#### Document 1 : Sucrierie de Pouilly-sur-Serre, avant 1914



Source : <http://memoiredepouillysurserre.ifrance.com/>

#### Document 2 : Ruine de la sucrierie de Pouilly-sur-Serre, 1919



Source : <http://memoiredepouillysurserre.ifrance.com/>

**Document 3 : La mairie et l'école publique de Pouilly-sur-Serre, avant 1914**



Source : <http://memoiredepouillysurserre.ifrance.com/>



**Document 4 : École d'artillerie de Poitiers. Instruction sur le tir en salle et instruction physique, 1929**



Le commandant Tournassoud publie, en 1929, une brochure sur « l'Ecole Militaire d'Artillerie à Poitiers » (une soixantaine de photographies décrivant l'instruction réservée aux élèves-officiers). René Blondelle y a été élève-officier en 1928-1929. Source : <http://www.tournassoud.org/photo/militaire.php#sec7>

**Document 5 : René Blondelle à la tribune de la CGA, Paris, 1946 ou 1947.**



Source : APCA, Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle ... ouvrage cité.

**Document 6 : René Blondelle « et le bureau de la FNSEA », Paris, 1950.**



De gauche à droite : René Blondelle, président de la FNSEA, Pierre Martin, président de la CGA, [un dirigeant non identifié], et Eugène Forget, président d'honneur de la FNSEA.  
Source : APCA, Hommage à Joseph Faure, Abel Maumont, René Blondelle ... ouvrage cité.

**Document 7 : Photographie de la façade de l'immeuble de l'APPCA au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, Paris, été 1953.**





Au premier étage de l'immeuble des chambres d'agriculture, on reconnaît sans peine René Blondelle (4<sup>e</sup> en partant de la gauche). Source : L'Information agricole, septembre 1953.

## Dossier documentaire 2 : Jules-Édouard Lucas

**Document 1 : Gournay-sur-Marne, ferme agronomique, cour intérieure, [c. 1900]**



© Département de la Seine-Saint-Denis Source: Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Bobigny, 2 Fi Gournay-sur-Marne 16, carte postale, noir et blanc ; [c. 1900]. Cachet postal du 4 juin 1911.

**Document 2 : Gournay-sur-Marne, ferme agronomique, deuxième cour, [c. 1900]**





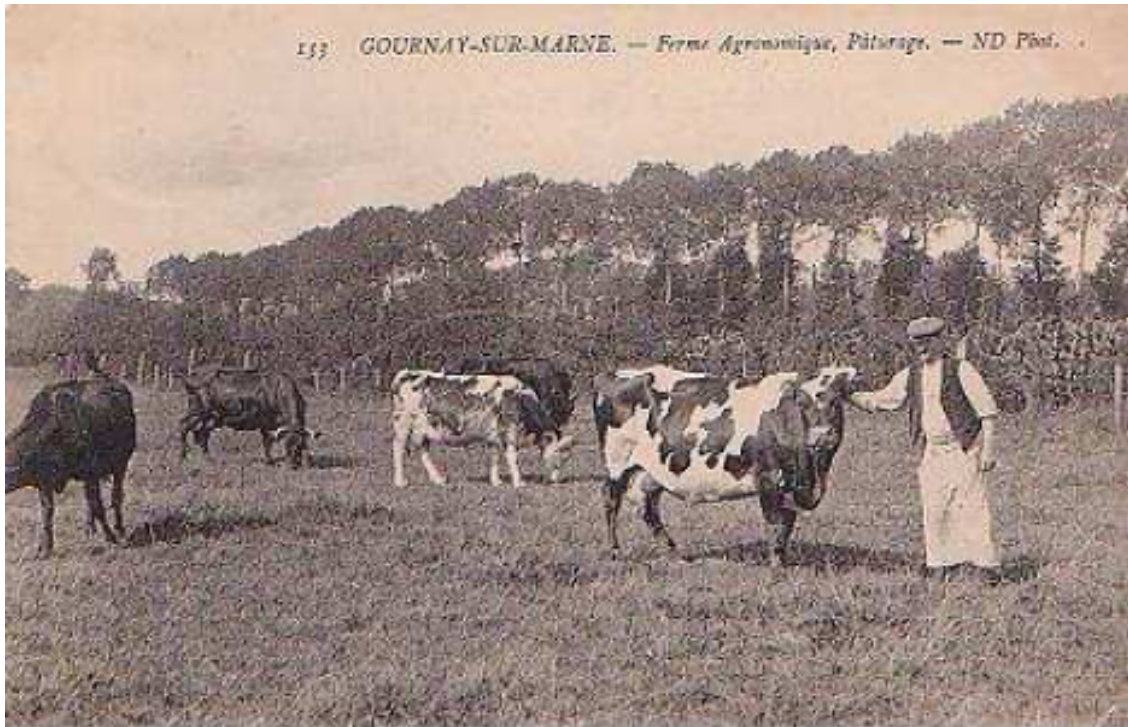
© Département de la Seine-Saint-Denis Source: Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Bobigny, 2 Fi Gournay-sur-Marne 16, carte postale, noir et blanc ; [c. 1900]. Cachet postal du 4 juin 1911.

**Document 3 : Gournay-sur-Marne, la ferme, [c. 1900]**



Source : carte postale, noir et blanc ; [c. 1900]. Cachet postal illisible.

**Document 4 : Gournay-sur-Marne, ferme agronomique, pâturage, [c. 1900]**



Source : carte postale, noir et blanc ; [c. 1900]. Cachet postal illisible.

#### Document 5 : Portrait de Jules-Édouard Lucas, années 1940-1950



Source : "J.-E. Lucas, 1880-1965", dans *Technique et pratique agricoles*, 1er novembre 1965, p. 5.

#### Dossier documentaire 3 : Joseph Denoyés

#### Document 1 : Portrait de Joseph Denoyés, [c. 1950]



Source : *Annu APCA 1955*

**Document 2 : Hommage à Joseph Denoyés à la une de *L'Agri des Pyrénées-Orientales*, le journal hebdomadaire qu'il a contribué à fonder en 1947, le 7 mars 1957.**





Source : L'Agri des Pyrénées-Orientales, jeudi 7 mars 1957.

Dossier documentaire 4 : Marc Ferré

Document 1 : Le Moulin-Brault [Saint-Martin-la-Rivière, commune actuelle de Valdivienne, Haute-Vienne], maison natale et résidence de Marc Ferré, [c. 1900]



Source : carte postale, noir et blanc ; [c. 1900]. Cachet postal illisible.

**Document 2 : Article de Jean Raffarin publié à l'occasion de la remise de la Légion d'honneur à Marc Ferré, en octobre 1952**

*La Vienne Agricole 9-10-52*

# M. Marc FERRE

## Chevalier de la Légion d'Honneur

J'étais tout enfant que déjà je connaissais de nom, Monsieur Marc Ferré. En effet, j'ai pu lire comme tant d'autres, lisait avec avidité ses articles « En passant » qui avaient porté à 15.000 exemplaires le tirage du Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Vienne, et à St-Martin-la-Rivière.

Né en 1900, Marc Ferré fit de brillantes études au Lycée de Poitiers et à l'Institut National Agronomique.

A 23 ans, ingénieur Agronome, diplômé de la section de Mutualité et de Coopération Agricole, il refusait les offres les plus flatteuses qui eussent assuré une brillante carrière pour retourner dans sa petite Patrie et se consacrer à la défense de l'Agriculture.

Il était à bonne école, celle de son vénéral père alors maire de St-Martin-la-Rivière, conseiller général du canton de Chauvigny, vice-président de l'Office Agricole départemental. Très vite, Marc Ferré fut happé par nos organisations agricoles. A 25 ans, il était déjà secrétaire général du Syndicat des Agriculteurs de la Vienne et animateur du Bulletin (La Vienne Agricole d'alors).

Tous en travaillant activement au développement des exploitations familiales avec son père et son frère Robert Ferré, vice-président du Syndicat des Planteurs de Tabac de la Vienne, il est appelé au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, de la Régie du Syndicat Intercommunal d'Electricité, de la Mutualité Agricole, etc. Par sa compétence, il

Il devient président du Syndicat des Viticulteurs de la Vienne, de la Laiterie Coopérative de Chauvigny. Entré dès qu'il en eut l'âge à la

double de celle de Poitiers, une caisse (bas) de Crédit Agricole à Chauvigny. Les bidons de la Laiterie Coopérative de Chauvigny qui participent à l'alimentation de Poitiers en lait, sont quotidiennement utilisés pour passer à la barre de l'occupant, la correspondance, la comptabilité, les fonds qui doivent assurer dans les deux zones, la survie de nos organisations et atténuer d'autant pour les agriculteurs les difficultés de l'heure.

D'accord avec ses collègues de la Chambre d'Agriculture, il prend naturellement la tête de la Corporation Paysanne. Son amitié avec M. Cazot, ancien président des Agros et alors Ministre de l'Agriculture, lui vaut d'être nommé à titre agricole, conseiller national.

L'autorité dont il dispose lui permet de tenir tête à l'occupant. D'abord pour ne pas subir son contrôle, il ne reprend pas sa plume. Des derniers articles « En passant » datent de 1939. Il résiste à toutes les réquisitions abusives. En zone libre elles seront même quasi nulles. C'est toujours dans toutes les occasions une attitude de dignité et de fermeté qu'il montre, tel lors de son opposition formelle aux réquisitions de main-d'œuvre.

Tels sont entre tant d'autres, que j'ai personnellement vécus, les faits irréfutables qui me permettent d'attester avec tous ceux qui travailleront à ses côtés, les services inappréciables.

Jean RAFFARIN,  
Député Paysan



Chambre d'Agriculture, il créa la Coopérative des Agriculteurs de la Vienne, etc., etc...

La guerre de 1939 arrive, Marc Ferré est mobilisé, comme officier de réserve. Puis c'est la catastrophe, l'occupation: le département de la Vienne coupé en deux par la ligne de démarcation.

Marc Ferré démobilisé met toute son énergie à aider l'Agriculture. D'abord il veut ignorer ce qui est le fait de l'ennemi. Il n'admet pas la séparation des agriculteurs de la Vienne. Il crée à Montmorillon, une maison d'Agriculture

(Suite p. 4. col. 1)

Source : Jean RAFFARIN,

« M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », dans *La Vienne Agricole*, 9 octobre 1952.

## Dossier documentaire 5 : Henri Chatras

## Document 1 : Henri Chatras posant en compagnie d'une vache Montbéliarde, Pierrefontaine-les-Varans, années 1930





Source : archives privées de Jeanne-Antide Prélot (fille de M. Chatras)

**Document 2 : Henri Chatras, Pierrefontaine-les-Varans, années 1970**



Source : archives privées de Jeanne-Antide Prélot (fille de M. Chatras) La juxtaposition des deux clichés dit presque trop bien l'ascension sociale et l'évolution de l'exploitant agricole Henri Chatras. La première photographie semble montrer un petit éleveur, à la tenue modeste — malgré la veste — et aux souliers robustes. La seconde, prise quarante ans plus tard, dans un grand champ fraîchement et profondément labouré, immortalise la pose d'un homme en costume — chemise, cravate, gilet et veste —, portant pantalon et bottes de gentleman farmer.

**Document 3 : Maison de Henri Chatras, à Pierrefontaine-les-Varans, achetée par son grand-père aux alentours de 1870, cliché des années 1970.**





Source : archives privées de Jeanne-Antide Prélot (fille de M. Chatras)

**Document 4 : Portrait de Henri Chatras, années 1980**



Source : archives privées de Jeanne-Antide Prélot (fille de M. Chatras)

## **Dossier n°8 : Chambres d'agriculture et APCA dans les années 1950**

### **1. Élus des chambres d'agriculture**

---

Taxinomies utilisées	Nombre de présidents	Part en %	Dominantes	Nombre de présidents	Part en %
agriculteur	49	54%	Générale sans indication	63	70%
agriculteur exploitant	3	3%			
exploitant	1	1%			
exploitant agricole	4	4%			
propriétaire exploitant	5	6%			
propriétaire exploitant agricole	1	1%			
agriculteur viticulteur	4	4%	Viticulture	10	11%
propriétaire exploitant agriculteur et viticulteur	1	1%			
propriétaire viticulteur	2	2%			
viticulteur	3	3%			
agriculteur horticulteur	1	1%	Horticulture Maraîchage	5	6%
horticulteur	2	2%			
cultivateur et arboriculteur	1	1%			
maraîcher	1	1%			
agriculteur éleveur	2	2%	Elevage	4	4%
éleveur	2	2%			
ancien agriculteur	1	1%	Autre	2	2%
professeur	1	1%			
non indiqué	6	7%	non indiqué	6	7%
Ensemble	90	100%	Ensemble	90	100%

Tableau 1 : Professions indiquées dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955, par spécialisations.

Grandes orientations retenues	Nombre de présidents (les orientations peuvent se combiner et ne sont donc pas exclusives les unes des autres)	Part en %
Céréales	30	33%
Betteraves	9	10%
Elevage	42	47%
Viticulture	16	18%
Maraîchage-horticulture	16	18%
Sylviculture	0	0%
Aucun indice	12	13%

Tableau 1<sup>bis</sup> : Orientation supposée de l'exploitation d'après les indices que sont les taxinomies et les mandats professionnels, présidents de chambres d'agriculture, 1955.

Taxinomies utilisées	Nombre de présidents	Part en %	Mode de faire-valoir	Nombre de présidents	Part en %
propriétaire exploitant	5	6%	"Propriétaire"	9	10%
propriétaire exploitant agricole	1	1%			
propriétaire exploitant agriculteur et viticulteur	1	1%			
propriétaire viticulteur	2	2%			
agriculteur exploitant	3	3%	"Exploitant"	8	9%
exploitant	1	1%			
exploitant agricole	4	4%			
agriculteur	49	54%	Aucune précision	65	72%
agriculteur viticulteur	4	4%			
viticulteur	3	3%			
agriculteur horticulteur	1	1%			
horticulteur	2	2%			
cultivateur et arboriculteur	1	1%			
maraîcher	1	1%			
agriculteur éleveur	2	2%			
éleveur	2	2%			
ancien agriculteur	1	1%			
professeur	1	1%	professeur	1	1%
non indiqué	6	7%	non indiqué	6	7%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Tableau 2 : Professions indiquées dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955, par indices du mode de faire-valoir.

Itinéraire indiqué		Nombre présidents		Âge moyen		
aucune indication		21	50%	55,6		
1	certificat d'études primaires	1	2%	Général 50%	19%	59,4
	brevet élémentaire seul	1	2%			
	baccalauréat seul	2	5%			
	licence de droit	1	2%			
	doctorat de droit	1	2%			
	docteur de sciences politiques	1	2%			
	diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers	1	2%			
1 et 2	brevet agricole	1	2%	Agricole 31%	63,6	
	diplôme de l'école vétérinaire	1	2%			
	ingénieur agricole	6	14%		60,5	
	ingénieur agronome	5	12%			
Ensemble figurant dans le <i>Who's who</i> 1957		42	100%	58,3		

Tableau 3 : Diplômes cités par les présidents de chambres d'agriculture de 1955, selon leur notice dans le *Who's who*, édition 1957

Identité du père	Présidents	Profession du père	Présidents	Part en %
indiquée	21	indiquée	17	81%
		agriculteur	9	43%
		éleveur	2	10%
		autre que agricole *	6	29%
		non indiquée	4	19%
non-indiquée	21	-	-	-

\* soit un joaillier, un industriel, un ancien officier de cavalerie qui est aussi vice-président du Conseil général du Finistère, un commerçant, un conseiller général et un commissaire central de police en retraite.

Tableau 4 : Profession du père déclarée dans le *Who's who*, édition 1957

Tableau 5 : Décorations, dans l'*Annuaire des chambres d'agriculture*, édition 1955

Intitulé décoration	Nombre de présidents	Part en %	Âge moyen
<b>Mérite Agricole</b>	<b>42</b>	<b>47%</b>	<b>62,1</b>
Chevalier du Mérite Agricole	10	11%	60,3
Officier du Mérite Agricole	21	23%	59,1
Commandeur du Mérite Agricole	11	12%	69,5
<b>Légion d'honneur</b>	<b>46</b>	<b>51%</b>	<b>62,2</b>
Chevalier de la Légion d'honneur	33	37%	59,4
Officier de la Légion d'honneur	11	12%	68,6
Commandeur de la Légion d'honneur	1	1%	74
Grand Croix de la Légion d'honneur	1	1%	80
<b>Médailles militaires</b>	<b>15</b>	<b>17%</b>	<b>61</b>
Croix de Guerre (sans précision)	5	6%	60,2
Croix de Guerre 1914-1918	9	10%	63
Croix de Guerre 1939-1945	2	2%	53,5
Croix du Combattant volontaire	1	1%	58
Médaille militaire	1	1%	59
<b>Autres décorations</b>	<b>6</b>	<b>7%</b>	<b>69,5</b>
Officier des Palmes Académiques	3	3%	74,7
Médaille de la mutualité	1	1%	54
Médaille de l'Instruction Publique	1	1%	80
Chevalier du Mérite Social	1	1%	59
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>58,3</b>

Tableaux 6 et 7 : Détenteurs de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955 : effectifs et âges moyens

		<b>Légion d'honneur</b>				
<b>Mérite Agricole</b>	Grades	<b>Chevalier</b>	<b>Officier</b>	<b>Commandeur</b>	<b>Grand Croix</b>	<b>Total</b>
	<b>Chevalier</b>	3	3	0	0	<b>6</b>
	<b>Officier</b>	<b>10</b>	2	0	0	<b>12</b>
	<b>Commandeur</b>	6	3	0	1	<b>10</b>
	<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>28</b>
		<b>Légion d'honneur</b>				
<b>Mérite Agricole</b>	Grades	<b>Chevalier</b>	<b>Officier</b>	<b>Commandeur</b>	<b>Grand Croix</b>	<b>Total</b>
	<b>Chevalier</b>	61,7	68,3	-	-	<b>65</b>
	<b>Officier</b>	<b>57,2</b>	68,5	-	-	<b>59,1</b>
	<b>Commandeur</b>	67	73,7	-	80	<b>70,3</b>
	<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>70,4</b>	-	<b>80</b>	<b>64,4</b>

Tableau 8 : Nombre de décorations déclarées, dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955

	Nombre de présidents	Part en %	Âge moyen
Aucune décoration	28	31%	51,8
une ou plusieurs décorations	62	69%	61
1 décoration	23	26%	57,4
2 décorations	30	33%	62
3 décorations	6	7%	68,3
4 décorations	3	3%	64
Ensemble	90	100%	58,3

Conjonctions décorations / mandats professionnels	Nombre de mandats professionnels													Total
	aucun	un	deux	trois	quatre	cinq	six	sept	huit	neuf	dix	onze	quatorze	
Aucune décoration	2	2	6	4	4	4	2	2	1	0	0	0	1	28
une ou plusieurs décorations	1	9	10	12	7	6	5	5	1	2	2	2	0	62
1 décoration	1	5	5	2	4	3	2	0	1	0	0	0	0	23
2 décorations	0	4	4	7	2	1	2	5	0	2	1	2	0	30
3 décorations	0	0	1	2	0	1	1	0	0	0	1	0	0	6
4 décorations	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Ensemble	3	11	16	16	11	10	7	7	2	2	2	2	1	90
	3%	12%	18%	18%	12%	11%	8%	8%	2%	2%	2%	2%	1%	100%

Tableau 9 : Conjonctions entre décorations déclarées et mandats professionnels déclarés, dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955

Mandats professionnels	Nombre de présidents	Part en %
Crédit agricole	29	32%
Mutualité	30	33%
Coopération	46	51%
Syndicalisme	63	70%
Associations spécialisées	16	18%
Associations divers	21	23%
Autres	32	36%
Ensemble	90	100%

Tableau 10 : Répartition des mandats professionnels par types génériques, dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955

		Autres mandats						Total
		Mutalité/C rédit	Coop.	Synd.	Asso. spé.	Asso. div.	Autres	
Mandat considéré	Mutalité/Crédit (48)		26	36	11	12	19	48
	Coopération (46)	26		30	9	11	20	46
	Syndicalisme (61)	36	30		14	15	24	61
	Asso. spé. (15)	11	9	14		1	7	15
	Asso. div. (23)	12	11	15	1		11	23
	Autres (32)	19	20	24	7	11		32
	Total	48	46	61	15	23	32	90

		Autres mandats						Total
		Mutalité/ Crédit	Coop.	Synd.	Asso. spé.	Asso. div.	Autres	
Mandat considéré	Mutalité/Crédit (48)		54%	75%	23%	25%	40%	48
	Coopération (46)	57%		65%	20%	24%	43%	46
	Syndicalisme (61)	57%	48%		22%	24%	38%	63
	Asso. spé. (15)	69%	56%	88%		6%	44%	16
	Asso. div. (23)	57%	52%	71%	5%		52%	21
	Autres (32)	59%	63%	75%	22%	34%		32
	Total	48	46	61	15	23	32	90

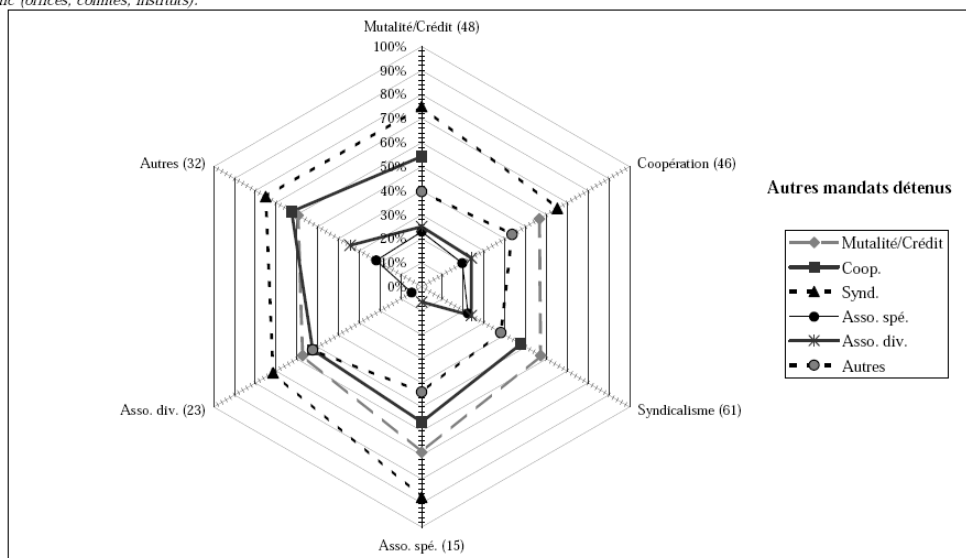
Tableaux 11 et 12 : Conjonction des mandats suivant le type d'organisation considéré, dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955



Nombre de types de mandats	Nombre de présidents	Part en %
<b>aucun</b>	<b>3</b>	<b>3%</b>
<b>un</b>	<b>21</b>	<b>23%</b>
<i>mutualité/crédit agricole</i>	4	4%
<i>coopération</i>	7	8%
<i>syndicalisme</i>	6	7%
<i>associations spécialisées</i>	1	1%
<i>associations diverses</i>	1	1%
<i>"autres"</i>	2	2%
<b>deux</b>	<b>23</b>	<b>26%</b>
<i>mutualité/crédit agricole + coopération</i>	3	3%
<i>mutualité/crédit agricole + syndicalisme</i>	8	9%
<i>coopération + syndicalisme</i>	4	4%
<i>dont associations spécialisées</i>	3	3%
<i>autres conjonctions</i>	5	6%
<b>trois</b>	<b>18</b>	<b>20%</b>
<i>mutualité/crédit agricole + coopération + syndicalisme</i>	3	3%
<i>mutualité/crédit agricole + coopération</i>	0	0%
<i>mutualité/crédit agricole + syndicalisme</i>	7	8%
<i>coopération + syndicalisme</i>	4	4%
<i>dont associations spécialisées</i>	1	1%
<i>autres conjonctions</i>	4	4%
<b>quatre</b>	<b>21</b>	<b>23%</b>
<i>mutualité/crédit agricole+ coopération + syndicalisme</i>	14	16%
<i>mutualité/crédit agricole + coopération</i>	2	2%
<i>mutualité/crédit agricole + syndicalisme</i>	4	4%
<i>coopération + syndicalisme</i>	2	2%
<i>dont associations spécialisées</i>	8	9%
<i>autres conjonctions</i>	3	3%
<b>cinq</b>	<b>3</b>	<b>3%</b>
<i>mutualité/crédit agricole + coopération + syndicalisme</i>	3	3%
<i>dont associations spécialisées</i>	2	2%
<b>six</b>	<b>1</b>	<b>1%</b>

Tableau 13 : Ancrage des responsabilités suivant le nombre de type de mandats détenus, dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955.

Clé de lecture : parmi les 46 présidents de chambres d'agriculture en exercice en 1955 qui occupent une ou plusieurs fonctions dans une organisation coopérative (axe des ordonnées, 2 heures), 65 % sont agissants dans un ou plusieurs syndicats, 57 % dans des organismes de type mutualité ou crédit, 24 % dans des associations diverses, 20 % dans des associations spécialisées par production, et enfin 43 % sont impliqués dans d'autres organisations, principalement de type parapublic (offices, comités, instituts).



Graphique 1 : Conjonction des mandats suivant le type d'organisation considérée, dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955

Profils		Nombre de présidents	Part en %	Nombre de présidents	Part en %	Âge moyen	
0	0 sans mandats professionnels	3	3%	3	3%	59,3	
I	1 équilibré *	21	23%	21	23%	59,5	
II	2 mandats syndicaux dominants	16	18%	36	40%	56,9	56,3
	3 mandats syndicaux + mutualistes/crédit	13	14%			55,7	
	4 mandats syndicaux + coopératifs	7	8%			56,4	
III	5 mandats mutualistes/crédit dominants	9	10%	23	26%	58,7	59,1
	6 mandats coopératifs dominants	11	12%			56,8	
	7 mandats mutualistes/crédit + coopératifs	3	3%			69	
IV	8 mandats associations spécialisées dominants	4	4%	4	4%	62,7	
V	9 mandats associations "divers" dominants	1	1%	3	3%	67	61,3
	10 mandats "autres" dominants	2	2%			58,5	
<b>Ensemble</b>		<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>58,3</b>	

\* quatre mandats au moins ou trois dont syndical, coopératif et mutualiste/crédit

Tableau 14 : Profils-types des présidents de chambres d'agriculture, spéciaux et globaux, suivant les mandats professionnels déclarés dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1955

"Envergure"	Commune	Canton	Arrondissement	Département	Région	France	International	Total échelon spatial minimal
Commune	1	1	0	5*	3	8	0	18
Canton	—	0	0	5	3	6	0	14
Arrondissement	—	—	0	2	0	9	0	11
Département	—	—	—	19	7	10	2	38
Région	—	—	—	—	2	2	1	5
France	—	—	—	—	—	0	0	0
International	—	—	—	—	—	—	0	0
Total échelon spatial maximal	1	1	0	26	15	35	3	86**

\* Lire : cinq présidents exercent des mandats professionnels du niveau de la commune à celui du département.

\*\* Les mandats professionnels exercés par les quatre présidents restants nous sont inconnus.

Tableau 15 : « Envergure » générale des présidents de chambres d'agriculture

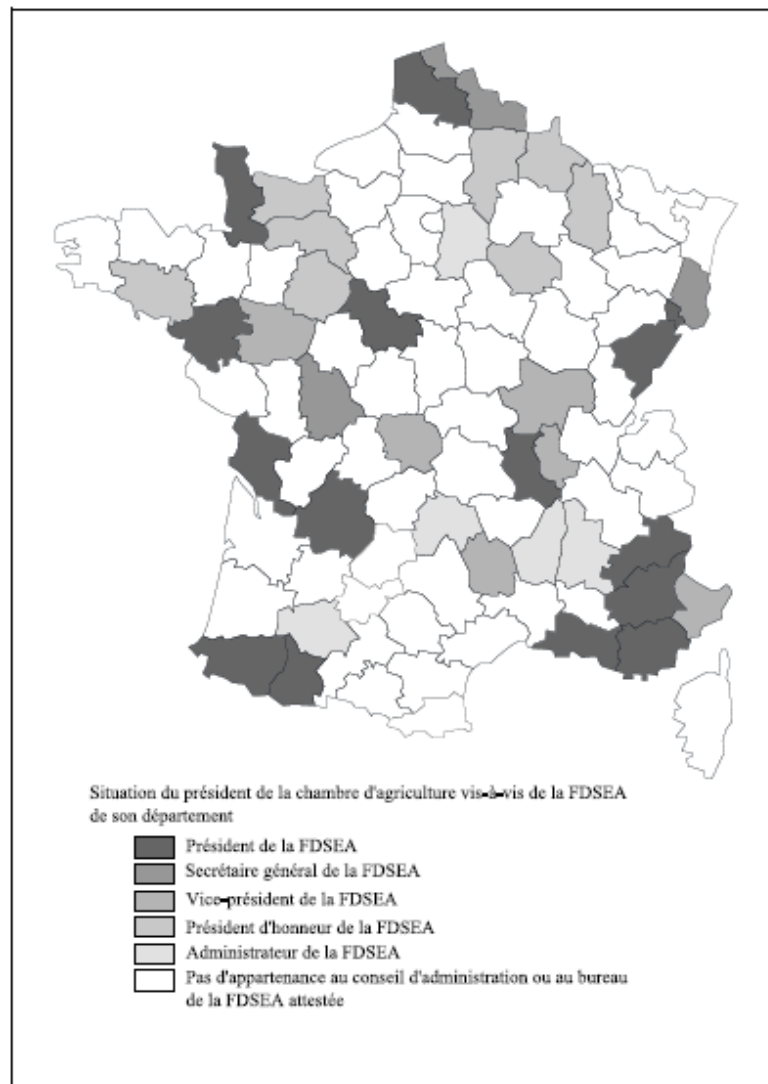
Profils	Echelon spatial maximal						aucun	Nombre de présidents	Part en %
	communal à cantonal	départemental à régional	national et international						
0 0 sans mandats professionnels	-	-	-	-	-	-	3	3%	
I 1 équilibré *	0	0%	8	38%	13	62%	21	23%	
II 2 mandats syndicaux dominants	0	0%	9	56%	7	44%	16	18%	
	3 mandats syndicaux + mutualistes/crédit	0	0%	8	62%	5	38%	13	14%
4 mandats syndicaux + coopératifs	0	0%	3	43%	4	57%	7	8%	
5 mandats mutualistes/crédit dominants	1	11%	6	67%	2	22%	9	10%	
III 6 mandats coopératifs dominants	1	9%	7	64%	3	27%	11	12%	
	7 mandats mutualistes/crédit + coopératifs	0	0%	3	100%	0	0%	3	3%
IV 8 mandats associations spécialisées dominants	0	0%	2	50%	2	50%	4	4%	
V 9 mandats associations "divers" dominants	0	0%	1	100%	0	0%	1	1%	
	10 mandats "autres" dominants	0	0%	0	0%	2	100%	2	2%
Ensemble	2	2%	47	52%	38	42%	3	90	100%

Tableau 16 : Profils-type et envergure, suivant les mandats professionnels indiqués dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, 1955

Mandat exercé	Chambre d'agriculture						Ensemble **
	Président	Vice-Président	Secrétaire	Secrétaire-adjoint	Délégué à l'APPCA	Membre	
	90	141	95	85	108	1499	
<b>Président *</b>	15	14	13	1	13	14	66
<b>Président d'honneur</b>	8	1	1	0	0	1	11
<b>Vice-Président</b>	6	12	9	5	8	13	50
<b>Secrétaire général</b>	3	4	5	4	4	2	21
Secrétaire adjoint	0	0	0	0	0	1	2
Administrateur	5	6	4	4	5	3	25
Trésorier	0	3	0	2	1	1	6
Délégué cantonal	0	3	0	3	0	0	6
Membre	1	2	2	4	1	4	13
Ensemble	38	45	34	23	32	39	200
Part de l'effectif en %	42%	32%	36%	27%	30%	3%	10%

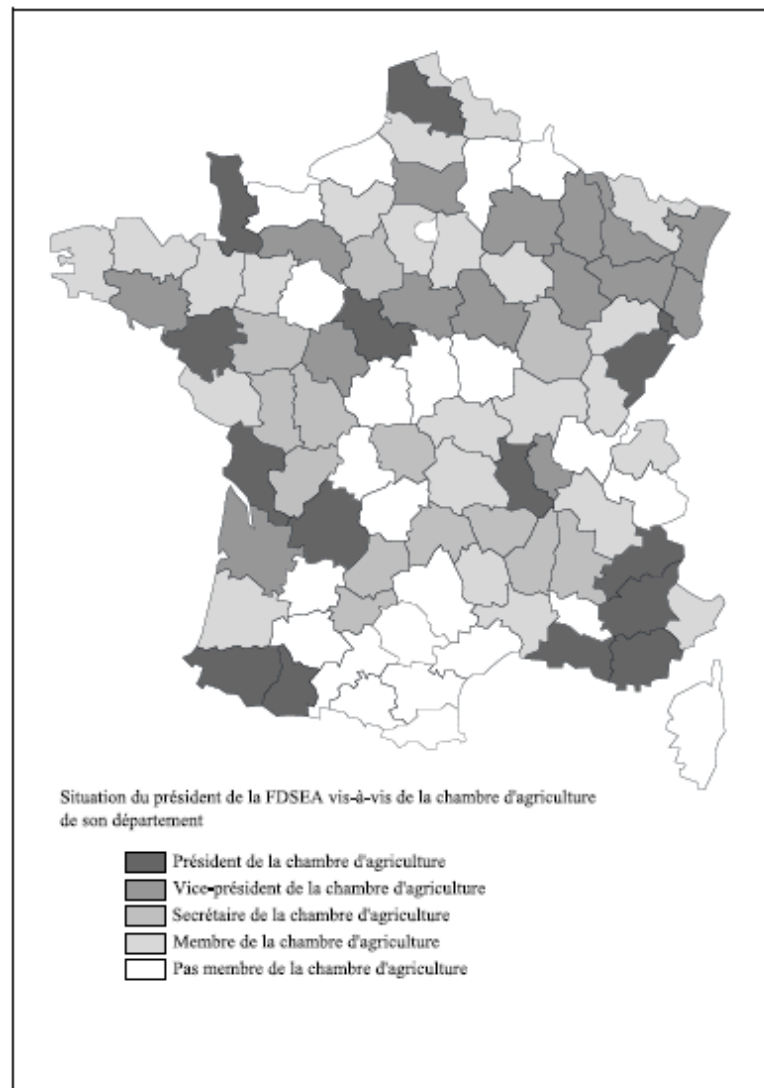
\* en gras les informations les plus exhaustives \*\* n'est pas égal au total de la ligne car certains secrétaires ou VP sont aussi délégués

*Tableau 17 : Intrication des mandats entre chambres d'agriculture et FDSEA, d'après l'Annuaire des chambres d'agriculture, 1955*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

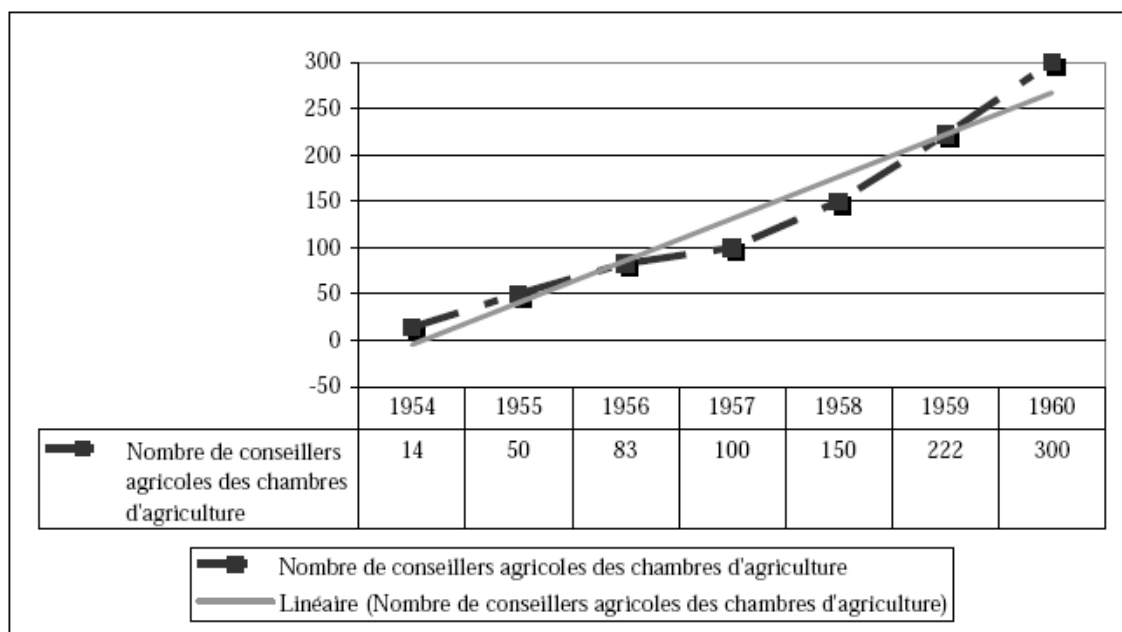
*Carte 1 : Situation du président de la chambre d'agriculture vis-à-vis de la FDSEA de son département, 1955*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 2 : Situation du président de la FDSEA vis-à-vis de la chambre d'agriculture de son département, 1955*

## **2. « Techniciens » et « administratifs » des chambres d'agriculture et de l'APPCA, 1955-1960**



*Graphique 1 : Évolution du nombre de conseillers agricoles des chambres d'agriculture, de 1954 à 1960*

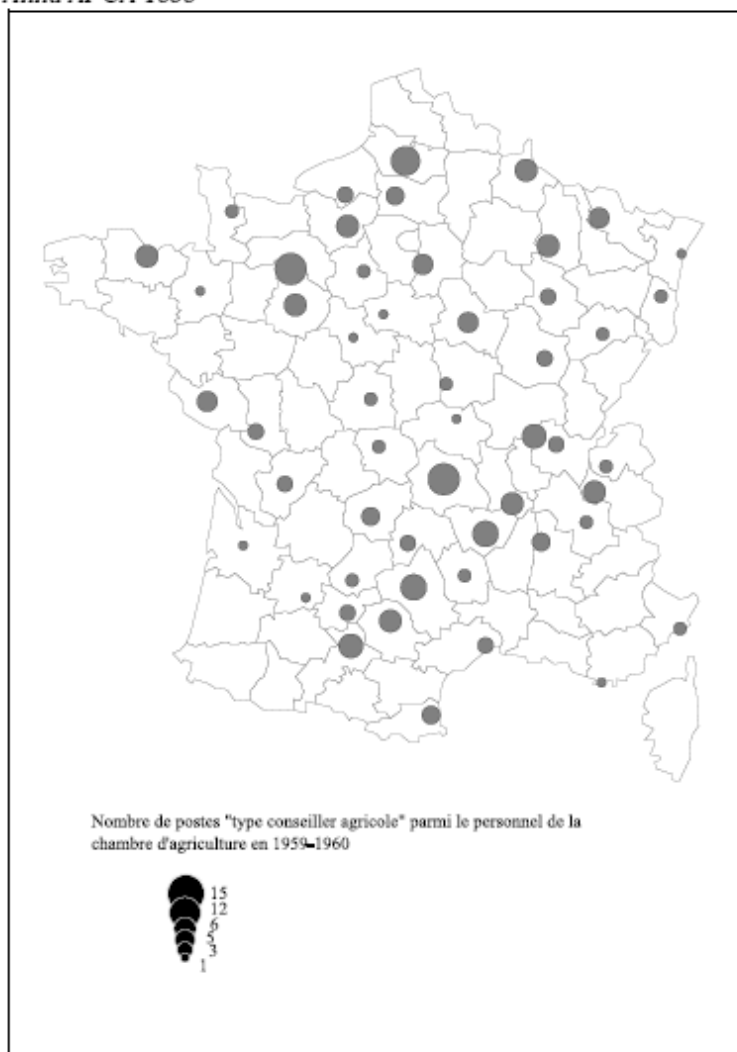
Sources pour 1954 et 1956 : J.-F. de CAFFARELLI, « Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française », dans *Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1990. ; pour 1955 : *Annu APCA 1955* ; pour 1957 : Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957 ; pour 1958 : Arch. APCA, Circulaires février 1958-juillet 1958, rapport sur l'activité des services, année 1957-1958 ; pour 1959 : *Annu APCA 1959* ; pour 1960 : *Chambres d'agriculture*, 1<sup>er</sup> janvier 1960, (p. 9)

Nombre de postes "type conseiller agricole" selon <i>Annu APCA 1959</i>	Nombre de chambres départementales	Part en %
0	37	41%
1	8	9%
2	12	13%
3	9	10%
4	4	4%
5	4	4%
6	8	9%
7	2	2%
8	2	2%
10	1	1%
12	2	2%
15	1	1%
Ensemble	90	100%

*Tableau 1 : Nombre de postes « type conseiller agricole » par chambre d'agriculture départementale, 1960.*



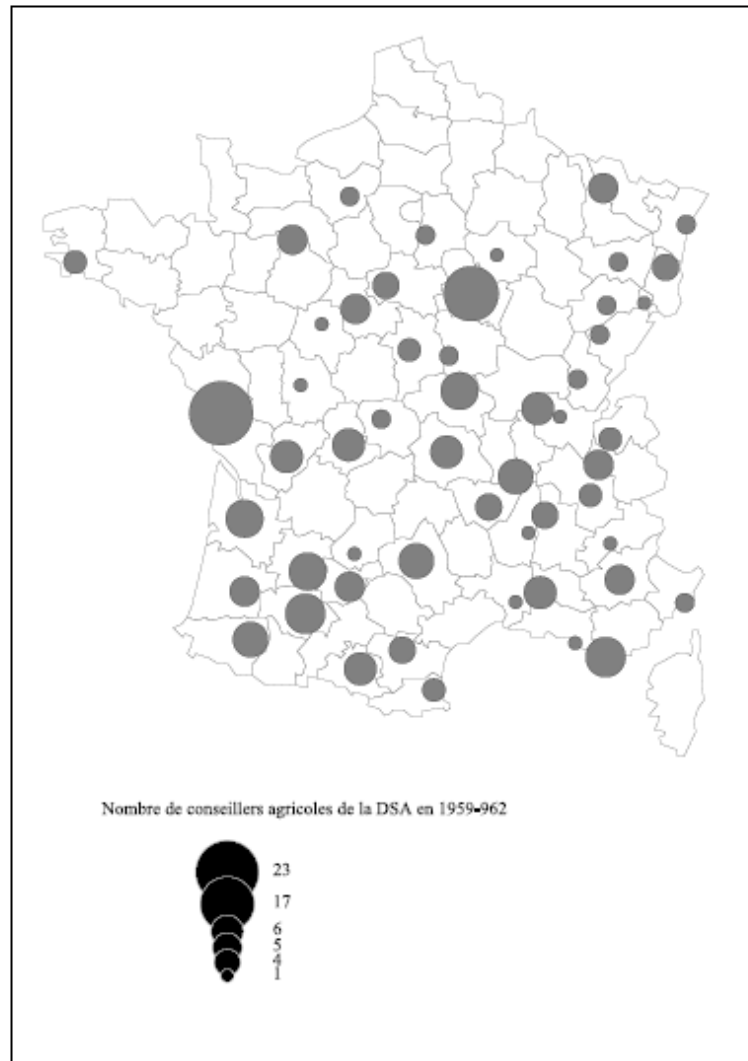
Source : *Annu APCA 1959*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 1 : Nombre de postes « type conseiller agricole » par chambre départementale, 1960*

Source : *GNA 1959-1962*

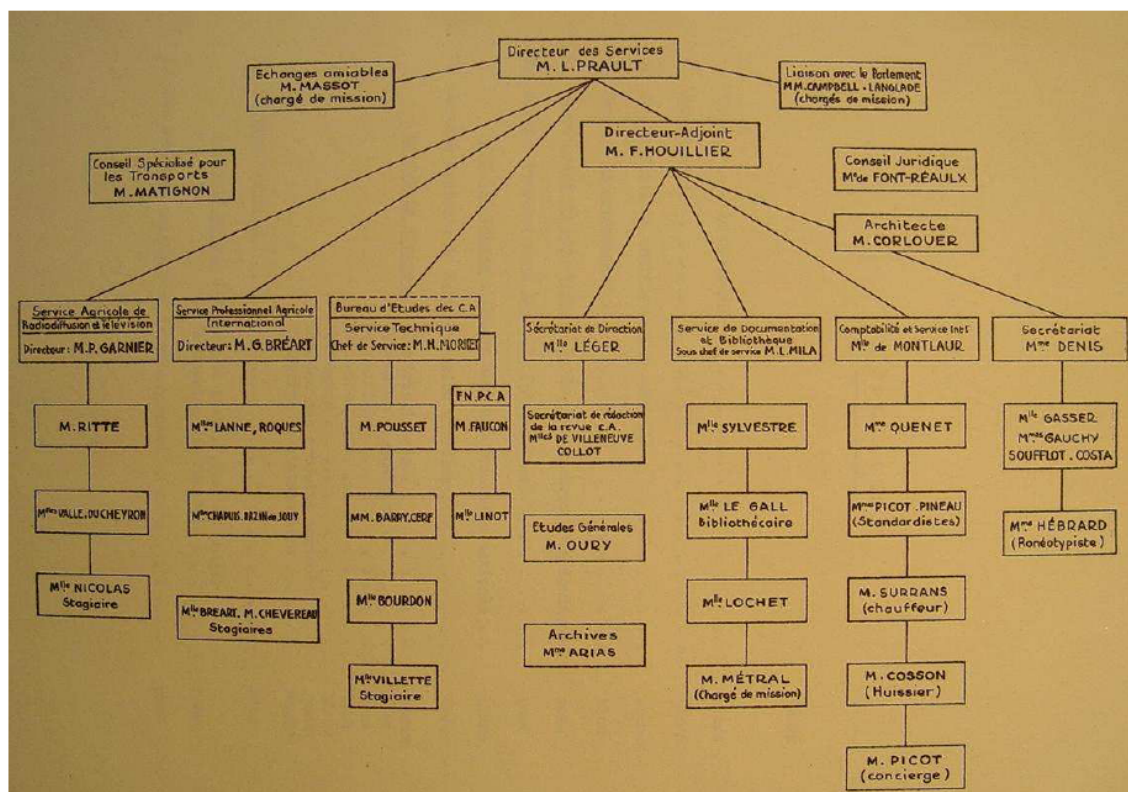


(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 2 : Nombre de conseillers agricoles de la direction des services agricoles (DSA), 1959-1962*

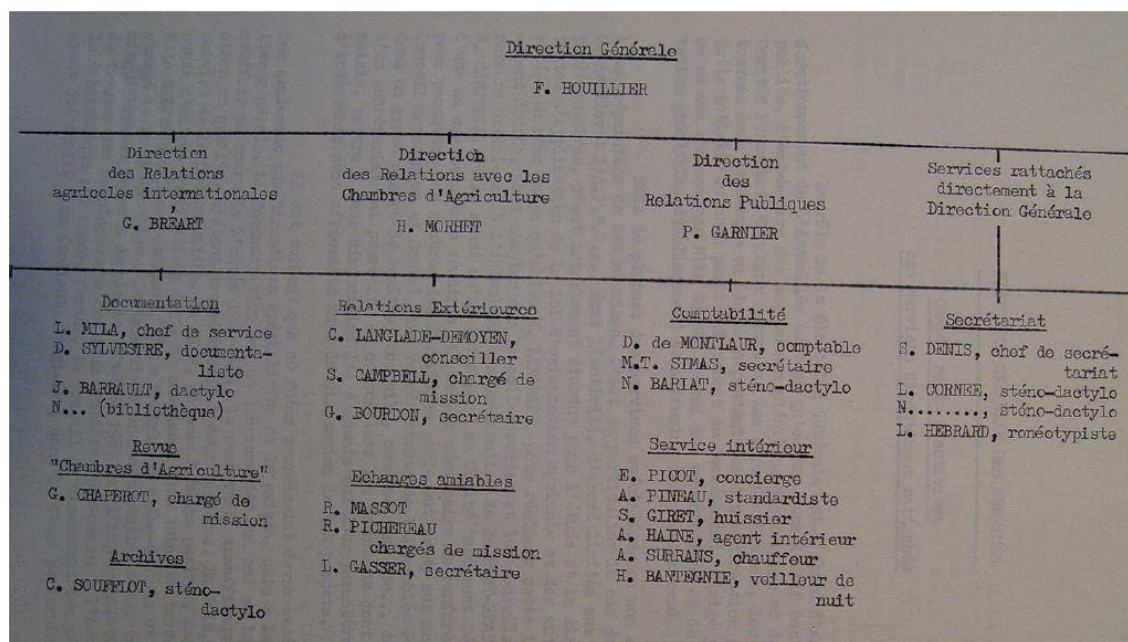
**Document 1 : Organigramme des services de l'APPCA, mai 1957.**

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)



Source : Arch. APCA, Circulaires février 1957-mai 1957, rapport sur l'activité des services, année 1956-1957.

### Document 2 : Organigramme des services de l'APPCC, mai 1961



Source : Doc. APCA, Rapport sur l'activité des services, année 1960-1961.

Éléments de leur itinéraire	Nombre de directeurs	Part en %
chambres d'agriculture ne disposant pas d'un poste de directeur	11	12%
aucun poste repéré avant 1955	37	41%
secrétaire administratif de la chambre d'agriculture en 1938-1940 *	9	10%
secrétaire de l'URCA de son département en 1943-1944 **	4	4%
poste administratif dans une organisation agricole du département entre 1945 et 1952 ***	29	32%
<i>dont poste de directeur de la FDSEA</i>	<i>21</i>	<i>23%</i>
<i>dont poste de directeur de l'UDCGA</i>	<i>11</i>	<i>12%</i>
<i>dont poste de directeur d'une union de coopératives départementale</i>	<i>7</i>	<i>8%</i>
<i>dont poste de directeur d'un organe de presse agricole départementale</i>	<i>3</i>	<i>3%</i>
<i>dont poste de directeur d'un syndicat betteravier</i>	<i>2</i>	<i>2%</i>
<i>dont poste de secrétaire administratif du CDAA en 1945</i>	<i>2</i>	<i>2%</i>
<i>dont poste de responsable du CDJA</i>	<i>1</i>	<i>1%</i>
<i>dont poste de directeur de la Mutualité départementale</i>	<i>1</i>	<i>1%</i>
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

\* Arch. APCA, Répertoire des chambres d'agriculture établi par Luce Prault, secrétaire de l'APPCA, 1938-1940.

\*\* Arch. nat., F10 4975 : Action syndicale (suite). Secrétaire généraux : correspondance, commission nationale du 28 septembre au 2 octobre 1942, session de mars 1944. Bulletins d'inscription à la session des secrétaires généraux d'URC en 1944.

\*\*\* *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, s.d., 284 p. (p. 193) ; Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. 1945-1946*, Paris, Horizons de France éditeurs, 1946, 595 p. ; Confédération générale de l'Agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs*. [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.

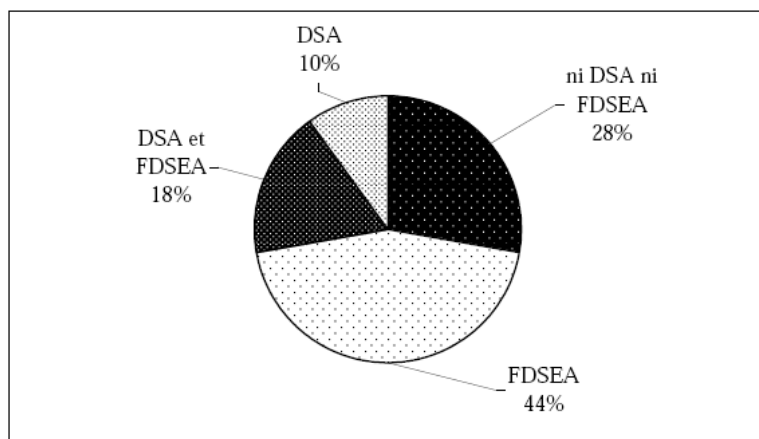
Tableau 2 : Itinéraires des secrétaires administratifs et directeurs des chambres d'agriculture de 1955

Autres postes administratifs occupés dans les organisations professionnelles agricoles *	Nombre de directeurs	Part en %
<b>aucun poste repéré en 1959-1962</b>	56	62%
poste de directeur de la FDSEA	19	21%
poste de directeur de l'UDCGA	5	6%
poste de directeur d'une union de coopératives départementale	2	2%
poste de directeur d'un syndicat spécialisé	7	8%
poste de responsable du CDJA	1	1%
poste de directeur de la Mutualité départementale	8	9%
autre poste administratif dans une OPA départementale	7	8%
poste à la direction des services agricoles	2	2%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

\* Ministère de l'Agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française, des industries et commerces rattachés. Répertoire des Organisations agricoles groupées dans la Communauté économique européenne*, [Paris], [Éditions du Guide national de l'Agriculture française], 1959-1961, 8 volumes.

*Tableau 3 : Postes occupés par les secrétaires administratifs et directeurs des chambres d'agriculture de 1959*

Adresses	Départements	Part en %
Adresse de la chambre d'agriculture distincte de celle de la DSA <b>et</b> de la FDSEA	25	28%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la FDSEA	40	44%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA	9	10%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA <b>et</b> de la FDSEA	16	18%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>



Adresses et n° de téléphone	Départements	Part en %
<b>Partage d'un immeuble avec la FDSEA</b>	<b>56</b>	<b>62%</b>
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la <b>FDSEA</b>	40	44%
<i>ligne téléphonique en commun</i>	19	21%
<i>lignes téléphoniques distinctes</i>	21	23%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la <b>DSA et de la FDSEA</b>	16	18%
<i>ligne téléphonique en commun</i>	5	6%
<i>lignes téléphoniques distinctes</i>	11	12%
<b>Autres cas</b>	<b>34</b>	<b>38%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

*Tableaux 4 et 5, graphique 2 : Immeubles occupés par les chambres d'agriculture, les DSA et les FDSEA, 1959-1960.*

Sources : Ministère de l'Agriculture [dir.], Guide national de l'Agriculture française, des industries et commerces rattachés. Répertoire des Organisations agricoles groupées dans la Communauté économique européenne, [Paris], [Éditions du Guide national de l'Agriculture française], 1959-1961, 8 volumes. ; APPCA, Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1959-1962, supplément à la revue Chambres d'Agriculture, n° 197-198, 1er-15 juin 1960, 223 p.

Formation	Nombre de directeurs	Part en %
<b>Ingénieurs agronomes *</b>	<b>3</b>	<b>4%</b>
<b>Ingénieurs agricoles **</b>	<b>15</b>	<b>19%</b>
<i>Grignon</i>	8	10%
<i>Montpellier</i>	2	3%
<i>Rennes</i>	5	6%
<b>Diplômés d'autres écoles d'agriculture ***</b>	<b>12</b>	<b>15%</b>
<i>Ecole supérieure d'agriculture d'Angers</i>	4	5%
<i>"ingénieurs ITA" [Institut technique agricole]</i>	2	3%
<i>"ingénieur des industries agricoles" [ENIA, Douai]</i>	1	1%
<i>"ingénieur ECAT" [École coloniale d'agriculture de Tunis]</i>	1	1%
<i>"ingénieur IAT" [Institut agricole de Toulouse]</i>	2	3%
<i>"ingénieur IAB" [Institut agricole de Beauvais]</i>	1	1%
<i>"EAC" [enseignement agricole par correspondance]</i>	1	1%
<b>Formation non agricole</b>	<b>5</b>	<b>6%</b>
<i>"diplôme ESC" [école supérieure de commerce]</i>	1	1%
<i>"ingénieur chimiste et licencié es-sciences"</i>	1	1%
<i>"docteur es sciences économiques"</i>	1	1%
<i>"licencié en droit"</i>	2	3%
<b>Pas d'indice sur la formation suivie</b>	<b>44</b>	<b>56%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>

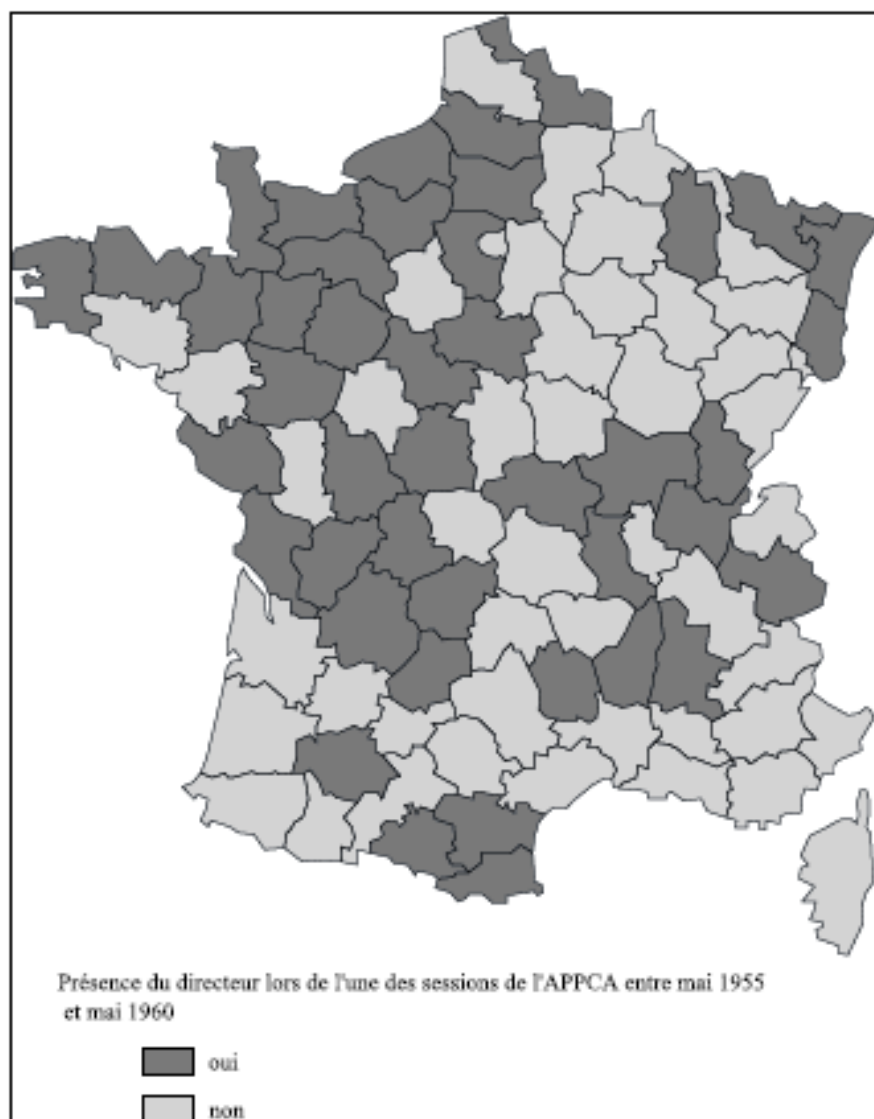
\* *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876 à 1954*, Paris, Laboureur et Cie, 1957, 457 p.

\*\* *Annuaire des Ingénieurs Agricoles*, Paris, Union nationale des Ingénieurs Agricoles, 1955, 468 p.

\*\*\* Indices donnés dans APPCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1955-1958*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 87, 1<sup>er</sup> novembre 1955, 120 p. ; Institut agricole de Beauvais, *Annuaire de la Société amicale des anciens élèves (octobre 1961)*, [Beauvais], [Institut agricole de Beauvais], [1961], 156 p. ; Annuaire en ligne : <http://www.uniagro.fr/>

Tableau 6 : Indices de la formation des 79 secrétaires administratifs et directeurs des chambres d'agriculture, 1955.





Carte 3 : Présence des directeurs de chambres d'agriculture aux sessions de l'APPCA entre 1955 et 1960

**Document 3 : Extrait de l'entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.**

[À propos de Pierre Millon, président de la chambre d'agriculture de la Savoie de 1952 à 1959, puis de Lucien Biset, son successeur resté en fonctions jusqu'en 1979]

« Voilà, [Pierre Millon] avec lequel je m'entendais très bien, et j'allais dire qui aurait peut-être eu qu'un défaut c'est que il me laissait une bride sur le cou, peut-être même un peu, mais enfin y avait aucun problème, je pouvais moi lui reprocher plutôt de ne pas s'investir assez, mais enfin il avait des excuses il a été très malade il est mort assez rapidement. Puis ensuite, j'ai eu comme président Lucien Biset qui était déjà un ténor au niveau national, un *leader* national puisque même pendant la guerre, il était déjà, à vingt et quelques années, président des producteurs de lait, hein voilà, et c'est lui donc qui a pris la présidence de la chambre d'agriculture, à l'époque il paraît, on l'a su peu de temps après qu'il y en a qui

disaient quel est celui qui va croquer l'autre parce que c'est deux tempéraments qui vont pas pouvoir s'entendre, bon... Moi-même, je dois le dire, quand je l'ai vu arriver à la présidence de la chambre, sachant son tempérament je me suis dit comment ça va se passer. Euh, bon, ben, on s'est dosés [sic] pendant quelques semaines et puis chacun avait trouvé sa place, et moi je me suis félicité ensuite d'avoir un président sur lequel je pouvais compter pour toutes les grandes choses, que je voyais rarement parce qu'il était à Paris pratiquement toute la semaine et c'était le samedi qu'il était là et qu'il me disait bon alors où est-ce qu'on en est *etc.* des fois une demi-heure pas plus bon, des fois un peu plus, mais sur lequel je pouvais compter parce que quand on discutait fondamentalement on savait où on allait, quand il y avait un problème qui me paraissait être du ressort du président pour ce qui concernait la discussion je savais que je pouvais lui dire et qu'il s'en chargeait, et même des fois je me souviens, faut aller voir le préfet, et en montant voir le préfet je lui disais bon enfin pas trop quand même parce que quand il parlait c'était un ténor ! il craignait personne quoi, bon, mais pour ce qui est de la gestion, j'avais une autonomie totale, voyez, avec les avantages et les inconvénients, une fois j'ai du dire :

— "bon ben y a un tel conseiller agricole ça va pas, faut le licencier"

il m'a dit : — "stop, tu l'as embauché ?"

— "oui"

— "Et bien c'est toi qui le licencies"

Et puis c'est tout quoi, bon, donc je me mêle pas de ça quoi. Donc j'ai eu moi une, et ça pendant vingt ans, une situation que je pense exceptionnellement favorable, et qui n'a pas été celle de toutes les chambres où il y a eu parfois cette rivalité, enfin cette difficulté à se saisir à se situer entre un président qui se voulait PDG, alors qu'ils ne sont pas PDG, et un directeur qui du coup savait plus très bien ce qu'il faisait, un président qui des fois avait un conseiller et c'était pas le directeur, enfin voyez, donc les situations, ont été et sont encore très différentes selon les départements selon les personnes, mais ceci étant, les chambres étant devenues ce qu'elles sont devenues, à mon avis elles ont perdu énormément de leur importance : nous quand on a, les jeunes qui ont démarré, j'ai pas été le seul à venir aux chambres d'agriculture par cette voie du conseil agricole y eu un certain nombre de directeurs qui sont venus par cette voie-là, mon collègue de la Somme, Jean-Pierre Réal, qui était aussi mon collègue de Toulouse, et puis d'autre, ici, Roy dans l'Is..., dans le Jura *etc.* on est venu par cette voie-là, bon, euh, donc on est arrivés jeunes dans une maison qu'on avait l'impression qu'on contribuait à créer [sic] »

### 3. Luce Prault

---

#### Document 1 : Luce Prault, Paris, années 1950.



Source : APCA, Hommage à Joseph Faure...

**Document 2 : Luce Prault, directeur des services, présentant un exposé devant l'APPCA, le 27 novembre 1957, 11<sup>bis</sup> rue Scribe, Paris.**



Légende originale de la photo : « M.L. Prault, directeur des services, présente un exposé » Source : Chambres d'agriculture, 1<sup>er</sup> janvier 1958.

**Document 3 : Extrait d'une lettre d'Hervé de Guébriant à Joseph Faure, en 1929, à propos de Luce Prault.**



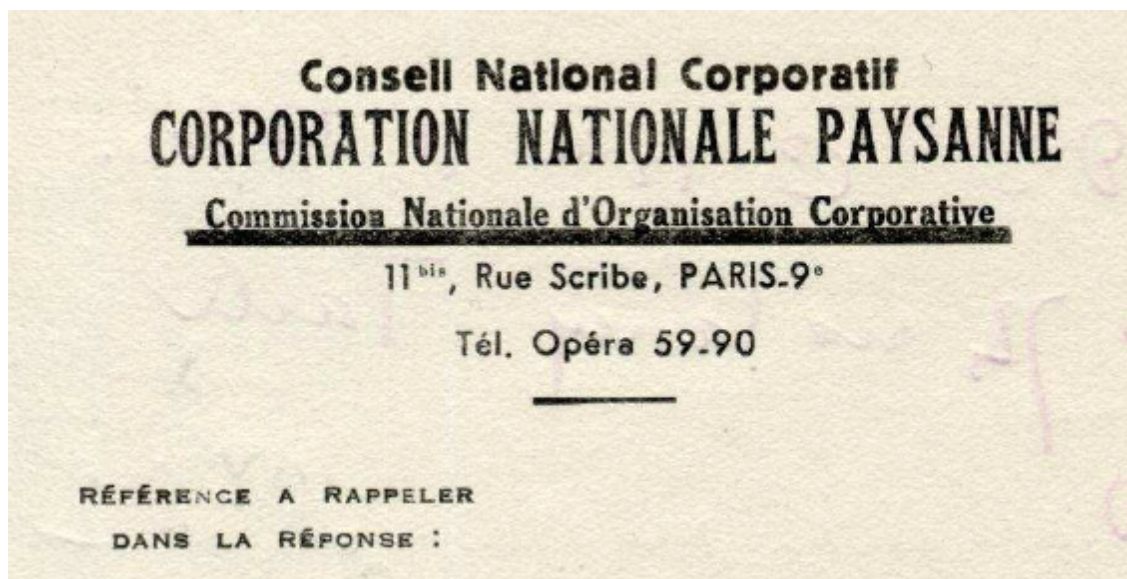
Je voudrais vous consulter sur les honoraires qu'il convient de prévoir pour notre Secrétaire administratif, Je lui ai demandé le temps qu'il consacrait à notre Assemblée; il m'a répondu: tous les jours 2 heures, plus l'après-midi d'un dimanche sur deux et, si je me rappelle bien, toute l'après-midi du samedi; ce qui équivaldrait à peu près à une matinée par jour pendant six jours de la semaine.

Prault demande 1.500 frs par mois. Avant d'inscrire à notre budget cette somme que j'ai d'abord trouvée forte, je viens vous demander si vous l'approuvez.

Je dois dire que notre Secrétaire Administratif m'apparaît comme un ~~homme~~ grande valeur. Il est travailleur, témoigne d'un intérêt très vif et très dévoué vis-à-vis de notre Assemblée. Si l'importance des travaux de notre Assemblée occupait toute l'activité d'un homme de la valeur de Prault, nous devrions certainement prévoir pour ses honoraires une somme minima d'une quarantaine de mille francs et cette considération m'incite à revenir sur ma première impression. Je ne veux pas cependant inscrire à notre budget le chiffre articulé sans avoir reçu au préalable votre approbation.

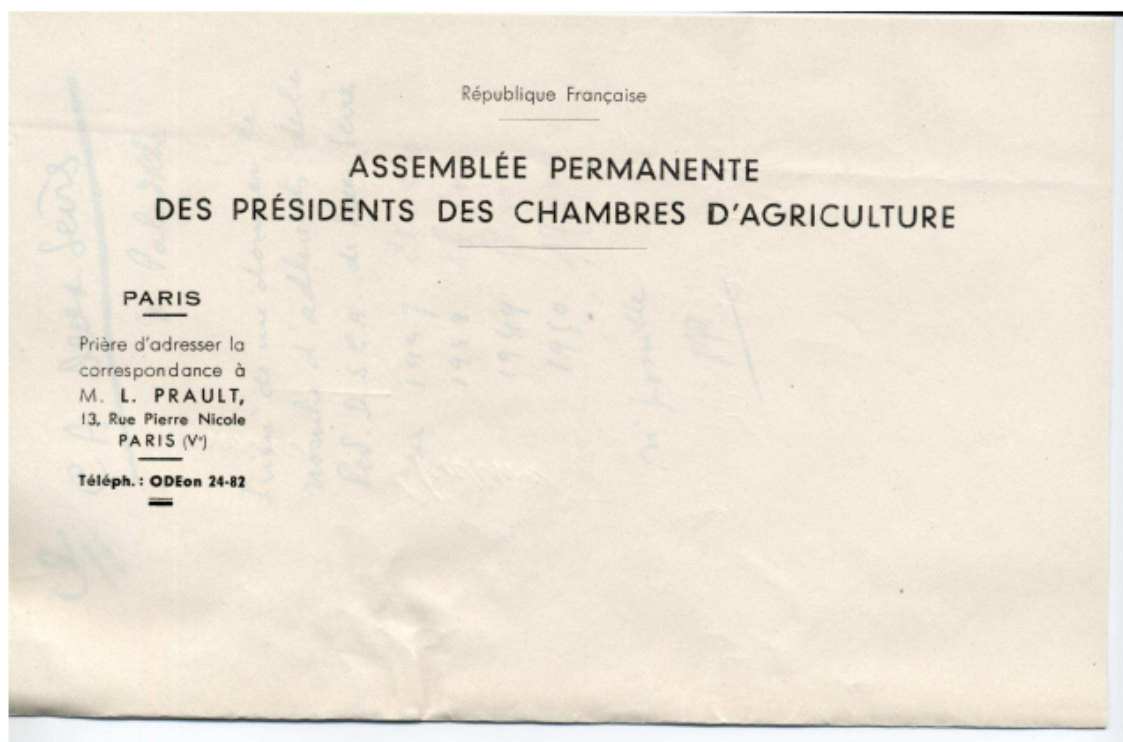
Arch. privées du comte de Guébriant, lettre d'Hervé Budes de Guébriant, trésorier de l'APCA, à Joseph Faure, président de l'APCA, [1929]. [Ce document nous a été aimablement communiqué par David Bensoussan, en juillet 2009]

**Document 4 : Papier à en-tête de la commission nationale d'organisation corporative, utilisé comme brouillon par Luce Prault en 1949.**



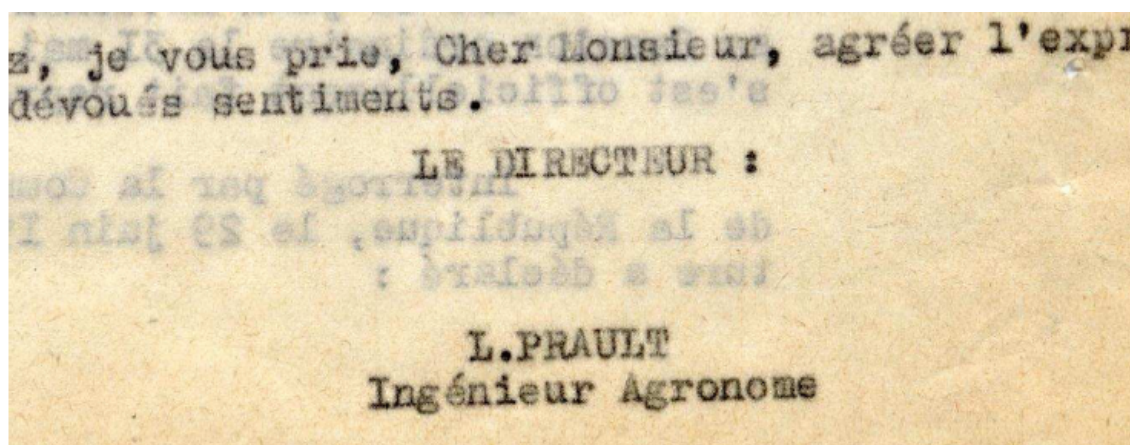
Source : Arch. APCA, CA Rhône à Haute-Saône, 1949-1965.

**Document 5 : Papier à lettre de Luce Prault dans les années 1949-1950.**



L'intérêt de ce document réside dans le fait que Luce Prault a pris soin de faire fabriquer un papier à en-tête au nom de l'institution, alors même que l'existence de celle-ci était contestée et donc menacée. De plus, on remarque que l'adresse donnée est son adresse personnelle ce qui souligne le caractère officieux de l'institution et la dimension militante et le niveau d'engagement de Luce Prault. Source : Arch. APPCA, CA Seine-et-Oise à Deux-Sèvres, 1949-1965, feuille vierge insérée dans le courrier de 1949.

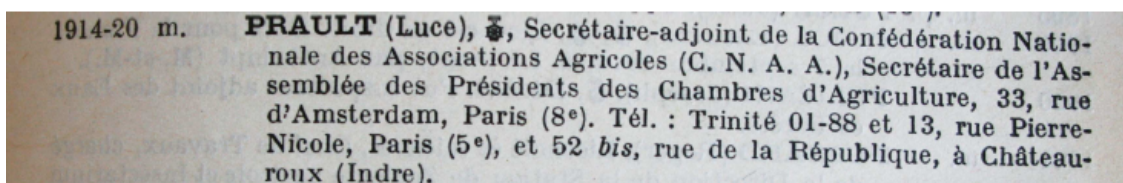
**Document 6 : Signature dactylographiée et « titre » de Luce Prault, 1949.**



Ce type de signature se retrouve sur presque tous les courriers rédigés et signés par Luce Prault entre 1949 et 1960. Source : Arch. APCA, CA Côte-d'Or à Cotes-du-Nord, 1949-1965, double d'une lettre de Luce Prault, directeur de l'APPCA à Yves Le Cozannet, le 8 septembre 1949.



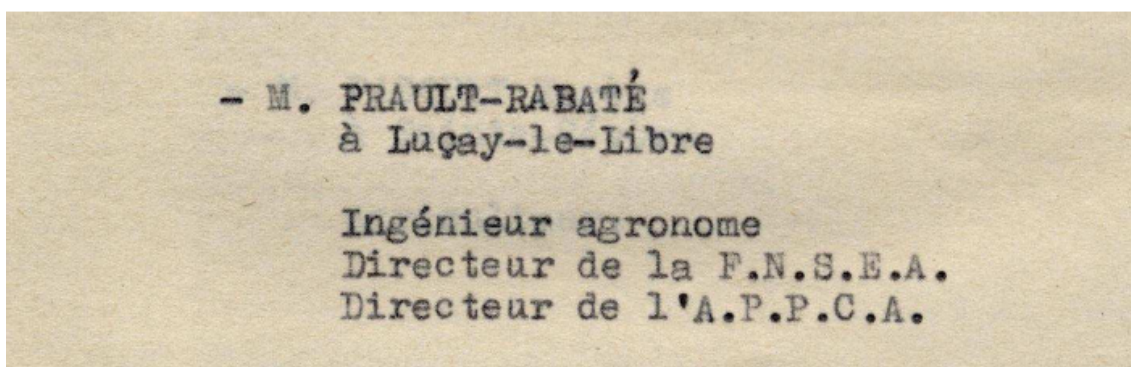
**Document 7 : Notice de Luce Prault dans l'annuaire des ingénieurs agronomes de 1936.**



1914-20 m. **PRAULT (Luce)**, ♂, Secrétaire-adjoint de la Confédération Nationale des Associations Agricoles (C. N. A. A.), Secrétaire de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 33, rue d'Amsterdam, Paris (8<sup>e</sup>). Tél. : Trinité 01-88 et 13, rue Pierre-Nicole, Paris (5<sup>e</sup>), et 52 *bis*, rue de la République, à Châteauroux (Indre).

Source : Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876-1932, Poitiers, Imprimerie moderne Renault et Cie, [1936], 507 p.

**Document 8 : M. Prault-Rabaté, membre de la chambre d'agriculture de l'Indre, élu en 1952.**



- M. PRAULT-RABATÉ  
à Luçay-le-Libre  
  
Ingénieur agronome  
Directeur de la F.N.S.E.A.  
Directeur de l'A.P.P.C.A.

Source : Arch. APCA, CA Ille-et-Vilaine à Indre, 1949-1965, [Résultats des élections de 1952].

**Document 9 : Le comité permanent de l'APPCA en 1958, au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, Paris.**



Les membres du bureau sont assis, tandis que les membres du CPG sont debout derrière eux. On distingue François Houillier, directeur des services généraux, au fond, second en partant de la gauche, et Luce Pault, directeur général des services, debout à droite au premier plan, en veste grise à pochette blanche. Source : Chambres d'agriculture, 1-15 juillet 1958.

**Document 10 : Le bureau de l'APPCA en 1959, au 11<sup>bis</sup> rue Scribe, Paris.**



De gauche à droite, assis : Henri Chatras, Louis Richier, René Blondelle, Marc Ferré, Pierre Collet. Debout derrière eux : Luce Pault. Source : Annu APCA 1959

**Document 11 : Extraits de la lettre de Luce Pault à François Clerc, 6 janvier 1979.**



« *L'Action Civique des Agriculteurs* . J'ignore qui en a eu l'idée. En tout cas, c'est M. René Blondelle, alors président de la FNSEA qui, dans une conférence de presse tenue le 25 janvier 1951, salle « Sylvain Blanchet » 11<sup>bis</sup> rue Scribe, en a pris l'initiative.

*J'ai une photo représentant M. Blondelle s'adressant aux journalistes. À sa droite, assis (l'air bougon), M. Pierre Martin, président de la CGA et derrière, debout, votre serviteur, L. Prault.*

*M. Blondelle m'a chargé de donner suite. Il m'a donné carte blanche, mais aucune directive ni aucun moyen financier. La FNSEA n'a pas déboursé un centime pour l'Action civique des agriculteurs.*

*J'ai organisé la campagne électorale avec des moyens financiers très réduits qui m'ont été accordés par des personnes qui me faisaient confiance, à titre privé.*

*Je ne suis intervenu ni dans la désignation des candidats, ni dans aucun arbitrage.*

*Toutes les pièces confidentielles en ma possession relatives à cette campagne électorale ont été détruites par mes soins.*

*Les hommes politiques élus ont l'illusion d'avoir été élus pour eux-mêmes, pour leurs idées... !*

*En fait, les électeurs ne votent pas « pour » mais « contre » tel ou tel candidat, tel ou tel parti politique.*

*C'est sur ce principe que j'ai basé la campagne électorale avec les moyens appropriés à une telle action dans la limite des moyens financiers dont je disposais. En même temps, j'ai soutenu les candidats d'Action civique paysanne, notamment avec le concours de la grande majorité des journaux des FDSEA en leur fournissant clichés, flancs, thèmes, articles, etc... »*

Source : Lettre de Luce Prault à François Clerc, le 6 janvier 1979. [Ce document nous a été aimablement communiqué par Isabel Boussard en juin 2005]

## **Dossier n°9 : Chambres d'agriculture et APCA en 1959-1960**

Elus pour la première fois en...	Membres CA	Part en %	Présidents (comme membres)	Part en %
1927	46	2%	7	8%
1930	4	0%	0	0%
1933	29	1%	6	7%
1936	28	1%	2	2%
1939	77	4%	8	9%
1952	966	48%	60	67%
1955	102	5%	1	1%
1959	770	38%	6	7%
<b>Total</b>	<b>2022</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

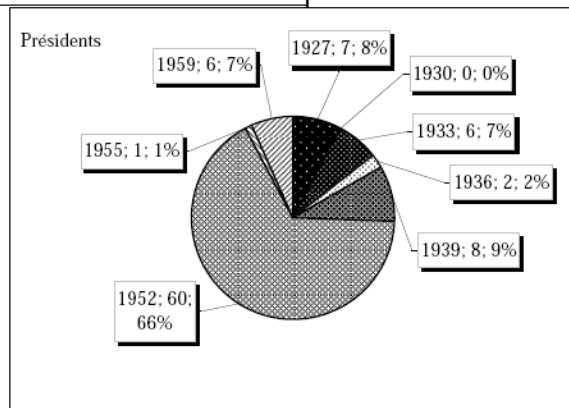
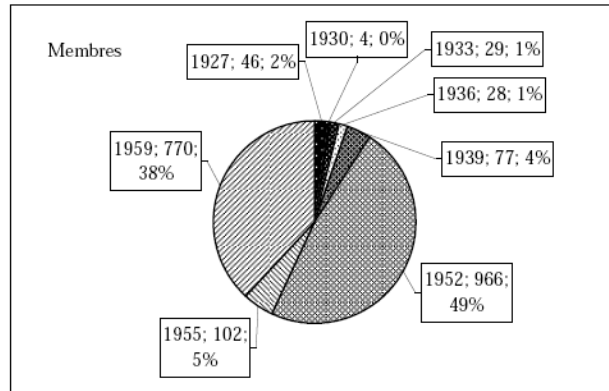


Tableau 1 et graphiques 1 et 2 : Répartition des membres et des présidents de chambres d'agriculture en fonctions en 1960 selon la date de leur première élection à la chambre d'agriculture (en tant que membres de celle-ci)

Elus pour la première fois en...	Présidents (comme présidents)	Part en %
avant 1940 (1936)	1	1%
1949-1950	6	7%
1952	36	40%
1953-1955	9	10%
1956-1958	11	12%
1959	21	23%
1960	6	7%
Ensemble	90	100%

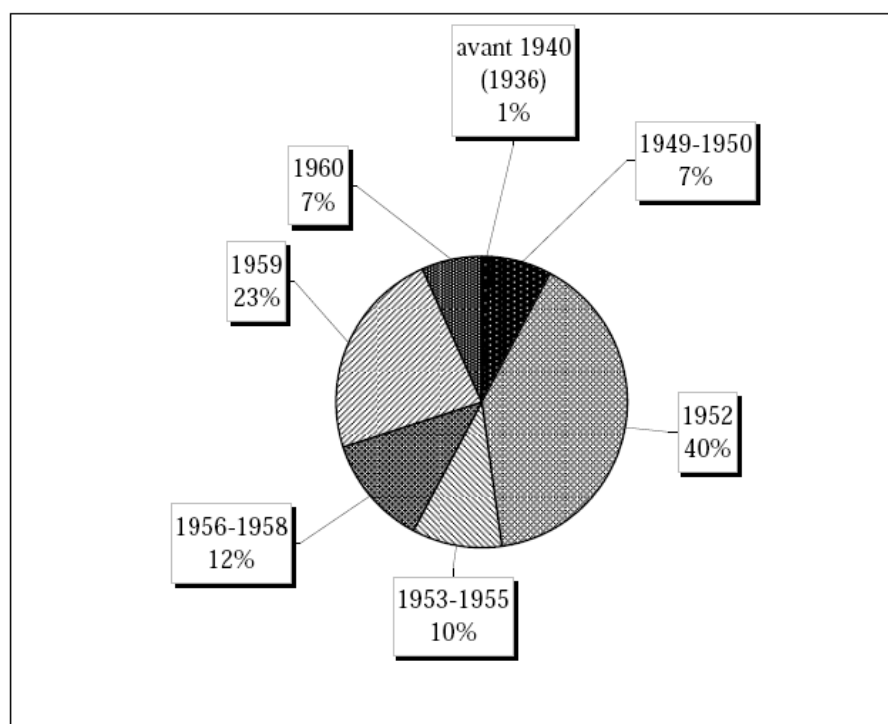
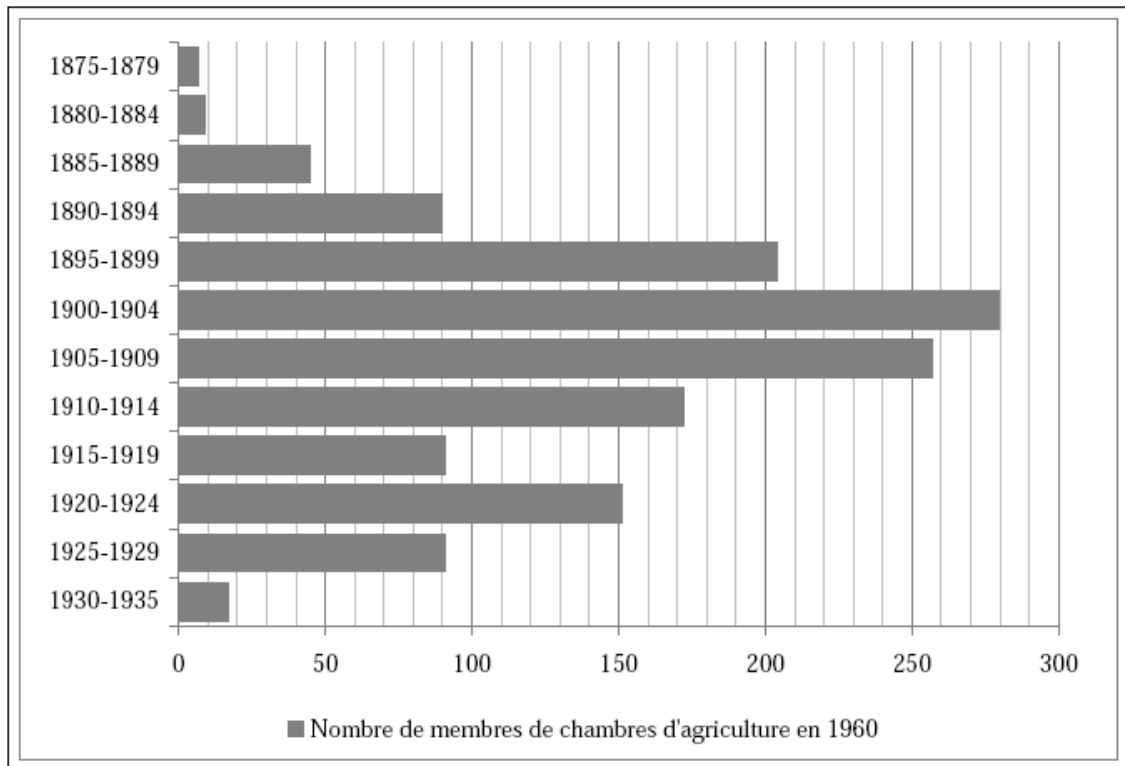
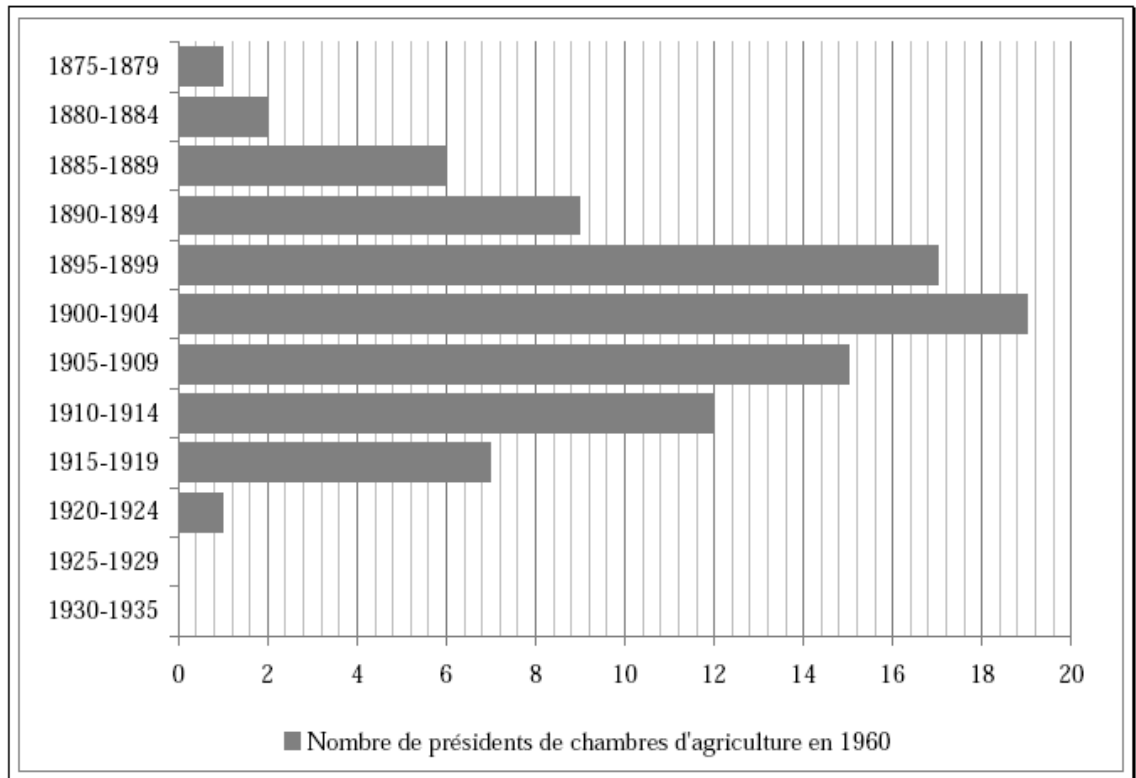


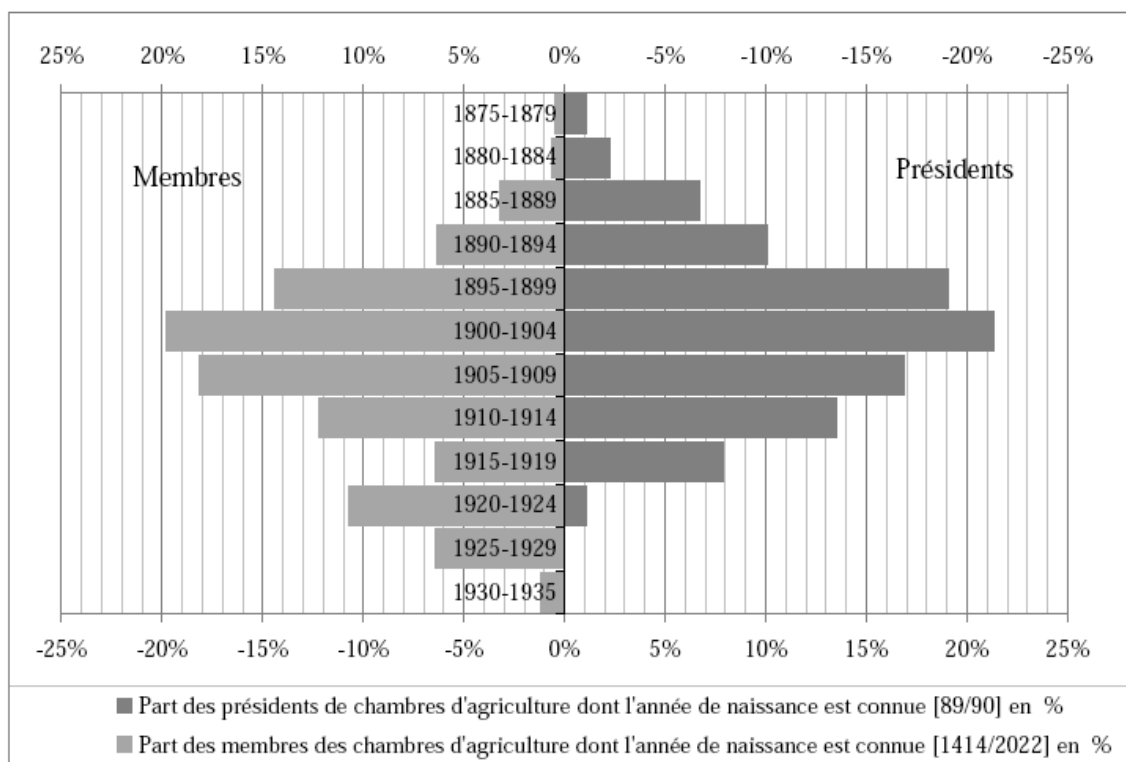
Tableau 2 et graphique 3 : Répartition des présidents de chambres d'agriculture en fonctions en 1960 selon la date de leur élection à la présidence de la chambre d'agriculture



Graphique 4 : Demi-pyramide des âges des membres des chambres d'agriculture en fonctions en 1960 [2022 membres dont 608 dont l'année de naissance est inconnue]



Graphique 5 : Demi-pyramide des âges des présidents des chambres d'agriculture en fonctions en 1960 [90 présidents dont un dont l'année de naissance est inconnue]

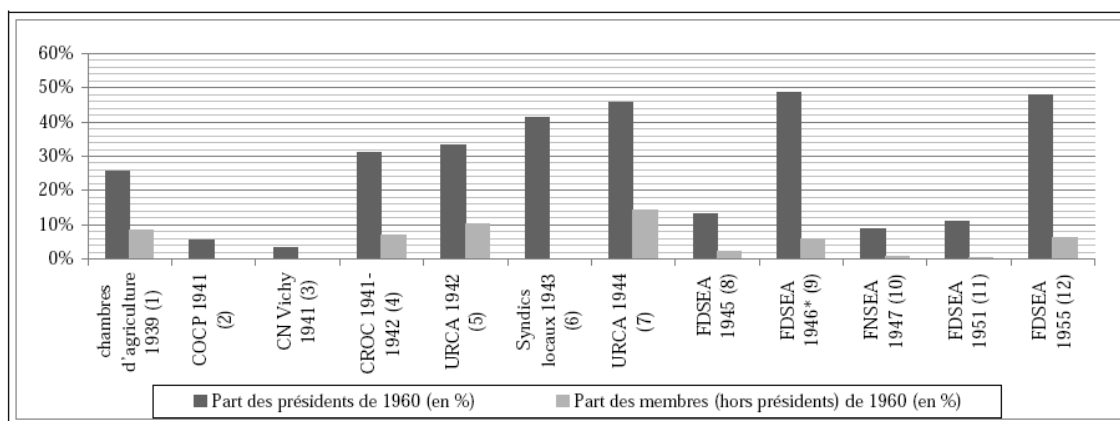


Graphique 6 : Pyramide des âges des membres et des présidents par tranche d'âge [en % du total de l'effectif dont l'année de naissance est connue], en 1960.

Organismes et fonctions retenus	chambres d'agriculture 1939 (1)	COCP 1941 (2)	CN Vichy 1941 (3)	CROC 1941-1942 (4)	URCA 1942 (5)	Syndics locaux 1943 (6)	URCA 1944 (7)	FDSEA 1945 (8)	FDSEA 1946* (9)	FNSEA 1947 (10)	FDSEA 1951 (11)	FDSEA 1955 (12)
Présidents ou Syndics régionaux	1	0	0	13 **	11	37	11	11	12	0	8	22
bureau ou syndics régionaux	6	0	0		7	données non recensées de façon exhaustive	13	1	15	0	1	6
Membres	16	5	3	15	12		17	absence de données	5	8	1	15
Total	23	5	3	28	30	37	41	12	32	8	10	43
Part en %	26%	6%	3%	31%	33%	41%	46%	13%	48%	9%	11%	48%

Tableau 3 : Présidents de chambres d'agriculture de 1960, jalons 1939-1955.

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)



Graphique 7 : Parts des présidents et des membres de chambres d'agriculture de 1960, jalons 1939-1955.

Organismes et fonctions retenus	chambres d'agriculture 1939 (1)	COCP 1941 (2)	CN Vichy 1941 (3)	CROC 1941-1942 (4)	URCA 1942 (5)	Syndics locaux 1943 (6)	URCA 1944 (7)	FDSEA 1945 (8)	FDSEA 1946* (9)	FNSEA 1947 (10)	FDSEA 1951 (11)	FDSEA 1955 (12)
Présidents ou Syndics régionaux	3	0	0	23 **	14	données non recensées de façon exhaustive	18	11	15	0	1	36
bureau ou syndics régionaux	20	0	0		27		30	16	32	2	0	32
Membres	138	1	2	111	157		225	16	65	14	3	55
Total	161	1	2	134	198		273	43	112	16	4	123
Part en %	8%	0%	0%	7%	10%	—	14%	2%	6%	1%	0%	6%

\* dépeuplement provisoirement incomplet du fait de l'incommunicabilité temporaire de certains documents microfilmés aux archives nationales. Total = 66.

\*\* il s'agit des délégués responsables et des délégués régionaux des CROC.

(1) Arch. APCA, Correspondance avec les chambres départementales, 1949-1965, Ain à Yonne, listes des membres, 1939, commentaires de 1949.

(2) *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.

(3) *Journal officiel de l'État français*, 24 janvier 1941, décret portant nomination des membres du conseil national de Vichy, 23 janvier 1941.

(4) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, listes des Comités régionaux d'organisation corporative (CROC), [1940-1941].

(5) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.

(6) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4976 à 5046, archives de la Corporation paysanne, unions régionales corporatives agricoles [classement par département], listes des syndicats corporatifs locaux [c. août 1943].

(7) Arch. nat., F<sup>10</sup> 4972, archives de la Corporation paysanne, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.

(8) Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'Agriculture. 1945-1946*, Paris, Horizons de France éditeurs, 1946, 595 p.

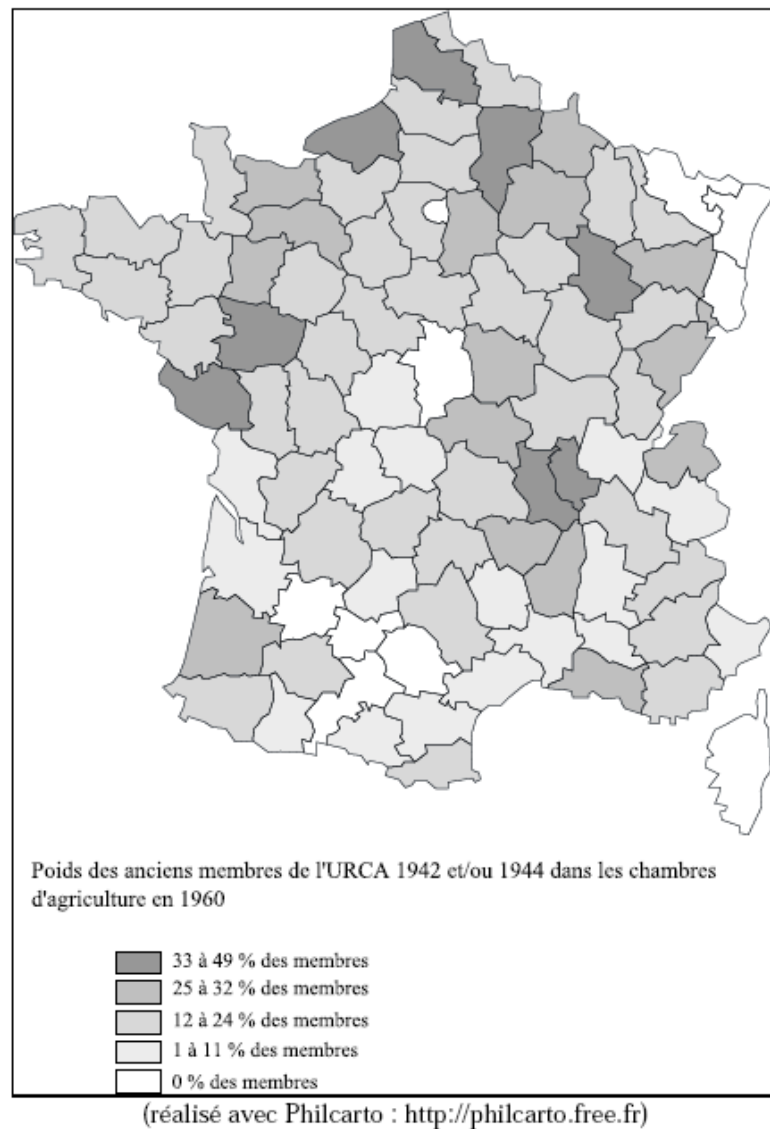
(9) Arch. nat., F<sup>19</sup> 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Ainsi que Arch. nat., F<sup>16</sup> 1205 à 1233 : Rapports de Préfets, fin 1944, 1945, 1946. (Classement départemental)

(10) *Annuaire de la Confédération Générale de l'Agriculture, 1947*, Paris, CGA, 1947, 159 p.

(11) Confédération générale de l'Agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs*, [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.

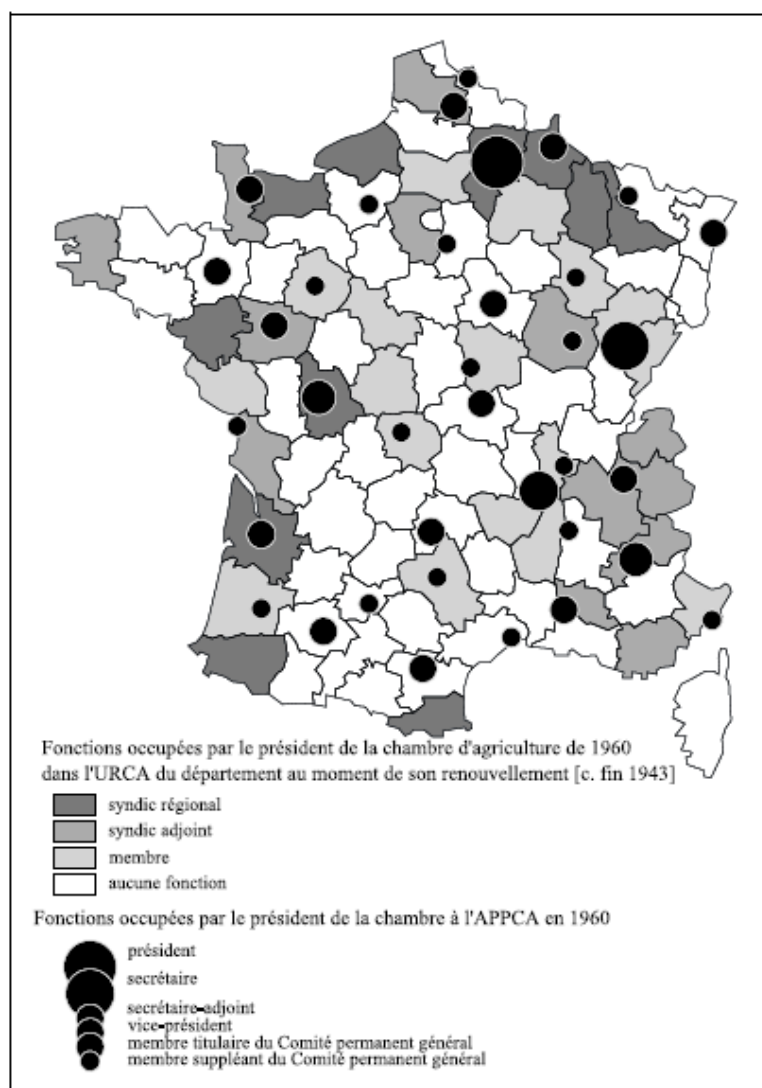
(12) APCA, *Annuaire des Chambres d'Agriculture, 1955-1958*, supplément à la revue *Chambres d'Agriculture*, n° 87, 1<sup>er</sup> novembre 1955, 120 p.

Tableau 4 : Membres (hors présidents) de chambres d'agriculture de 1960, jalons 1939-1955.



*Carte 1 : Poids des anciens membres de l'URCA 1942 et/ou 1944 dans les chambres d'agriculture en 1960.*





(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 2 : Fonctions occupées par les présidents de chambres d'agriculture de 1960, dans l'URCA de leur département à son renouvellement [c. fin 1943], et au sein de l'APPCA en 1960.

Fonctions dans l'URCA à son renouvellement [c. fin 1943]	Membres du CPG						Autres	Ensemble	
	Membres du Bureau		Titulaires		Suppléants				
<b>appartenance à l'URCA</b>	<b>4</b>	<b>80%</b>	<b>7</b>	<b>50%</b>	<b>9</b>	<b>53%</b>	<b>20</b>	<b>37%</b>	<b>40</b>
syndic régional	2	40%	2	14%	0	0%	7	13%	11
syndic adjoint	1	20%	5	36%	2	12%	5	9%	13
membre	1	20%	0	0%	7	41%	8	15%	16
aucune fonction identifiée	1	20%	7	50%	7	41%	34	63%	49
<b>Nombre de présidents</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>

Tableau 5 : Fonctions occupées par les présidents de chambres d'agriculture de 1960, dans l'URCA de leur département à son renouvellement [c. fin 1943], et au sein de l'APPCA en 1960.

Taxinomie professionnelle *	Membres (hors présidents)			Présidents			Tous		
agriculteur	204	11%	28%	21	23%	45%	225	11%	29%
propriétaire-exploitant	110	6%	15%	10	11%	21%	120	6%	15%
exploitant-agricole	30	2%	4%	2	2%	4%	32	2%	4%
agriculteur-éleveur	22	1%	3%	2	2%	4%	24	1%	3%
agriculteur-viticulteur	6	0%	1%	2	2%	4%	8	0%	1%
agriculteur-exploitant	31	2%	4%	1	1%	2%	32	2%	4%
exploitant-fermier	14	1%	2%	1	1%	2%	15	1%	2%
arboriculteur	8	0%	1%	2	2%	4%	10	0%	1%
viticulteur-exploitant	4	0%	1%	1	1%	2%	5	0%	1%
expert agricole **	15	1%	2%	5	6%	11%	20	1%	3%
fermier	31	2%	4%	0	0%	0%	31	2%	4%
viticulteur	34	2%	5%	0	0%	0%	34	2%	4%
propriétaire	9	0%	1%	0	0%	0%	9	0%	1%
propriétaire-bailleur	9	0%	1%	0	0%	0%	9	0%	1%
ouvrier agricole, salarié agricole	17	1%	2%	0	0%	0%	17	1%	2%
régisseur, chef de culture	14	1%	2%	0	0%	0%	14	1%	2%
autres	181	9%	24%	0	0%	0%	181	9%	23%
Ensemble	739	38%	100%	47	52%	100%	786	39%	100%

\* nous n'avons pas tenu compte des distinctions relatives aux tirets entre les termes

\*\* susceptible d'être indiquée en plus d'une autre profession

Tableau 6 : Taxinomies professionnelles employées dans Annu APCA 1959, membres et présidents de chambres d'agriculture, 1959.

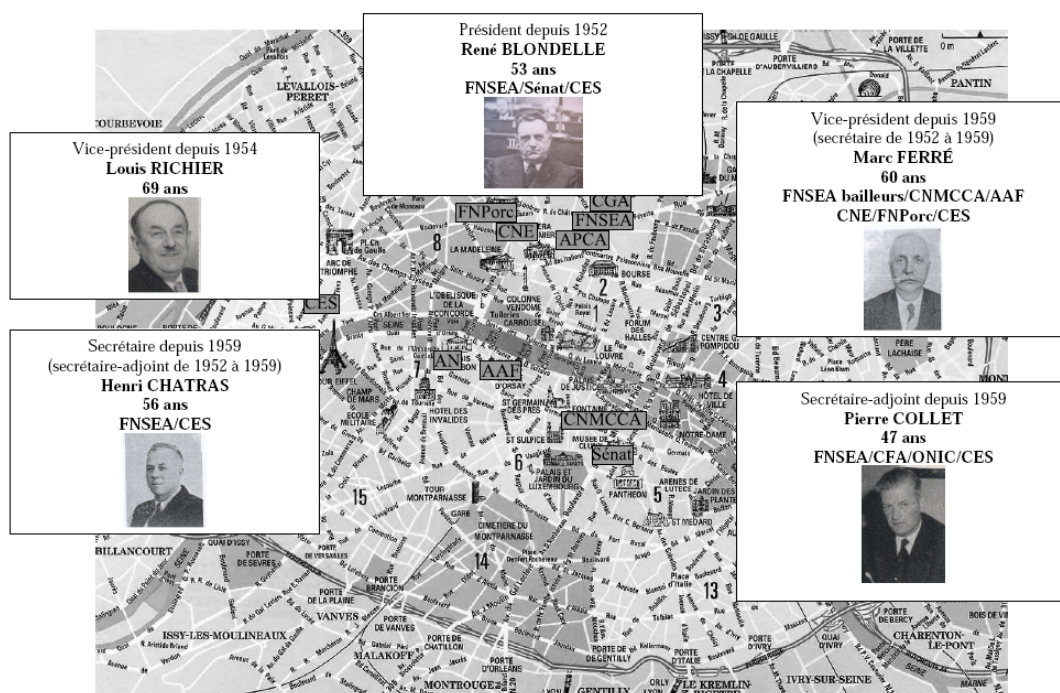


Schéma 3 : Les membres du bureau de l'APCA de 1960 dans le « milieu agricole parisien »

Taxinomies utilisées	Nombre de présidents	Part en %	Dominantes	Nombre de présidents	Part en %
agriculteur	21	23%	Générale sans indication	33	37%
agriculteur exploitant	1	1%			
exploitant	0	0%			
exploitant agricole	0	0%			
propriétaire exploitant	10	11%			
propriétaire exploitant agricole	1	1%			
agriculteur viticulteur	2	2%	Viticulture	3	3%
viticulteur-exploitant	1	1%			
propriétaire viticulteur	0	0%			
viticulteur	0	0%			
arboriculteur	2	2%	Horticulture Maraîchage	6	7%
arboriculteur-viticulteur	1	1%			
cultivateur-arboriculteur	1	1%			
horticulteur	1	1%			
propriétaire-exploitant-maraîcher	1	1%			
agriculteur éleveur	2	2%	Elevage	2	2%
éleveur	0	0%			
expert agricole *	3	3%	Autre	3	3%
professeur	0	0%			
non indiqué	43	48%	non indiqué	43	48%
Ensemble	90	100%	Ensemble	90	100%

\* à l'exclusion des présidents dont l'activité est également désignée par une autre taxinomie professionnelle

Tableau 7 : Taxinomies professionnelles employées dans Annu APCA 1959, présidents de chambres d'agriculture, 1959.

Grandes orientations retenues	Nombre de présidents (les orientations peuvent se combiner et ne sont donc pas exclusives les unes des autres)	Part en %
Céréales	27	30%
Betteraves	9	10%
Elevage	35	39%
Viticulture	13	14%
Maraîchage-horticulture	17	19%
Sylviculture	0	0%
Aucun indice	17	19%

Tableau 8 : Orientation supposée de l'exploitation d'après les indices que sont les taxinomies et les mandats professionnels, présidents de chambres d'agriculture, 1959.

Sources principales : Annu APCA 1959 et GNA 1959-1961

Identité du père	Profession du père indiquée dans la notice du <i>Who's who</i> 1961	Nombre de présidents	Part en %
Indiquée	Professions agricoles	16	64%
	agriculteur	14	56%
	cultivateur	1	4%
	propriétaire sylviculteur	1	4%
	Professions non-agricoles *	5	20%
	Aucune profession mentionnée	4	16%
Non indiquée		22	
Ensemble		47	

\* dont un joaillier, un "industriel", un pharmacien, un receveur de l'enregistrement et un commissaire central de police en retraite

Tableau 9 : Profession du père déclarée dans le *Who's who*, édition 1961, présidents de chambres d'agriculture, 1959.

Diplôme cité	Nombre présidents		Âge moyen
	Nombre	%	
aucune indication	23	55%	54,3
baccalauréat	3	6%	57,6
licence de droit	2	4%	
doctorat de droit	1	2%	
DES sciences politiques et économiques	1	2%	
diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers	1	2%	
brevet agricole	2	4%	
ingénieur agricole	8	17%	61,6
ingénieur agronome	6	13%	
Ensemble figurant dans le <i>Who's who</i> 1961	47	100%	57,2

Tableau 10 : Diplômes cités par les présidents de chambres d'agriculture de 1959, selon leur notice dans le *Who's who*, édition 1961

Intitulé décoration	Nombre de présidents	Part en %	Âge moyen	Nombre de membres	Part en %
<b>Mérite Agricole</b>	<b>48</b>	<b>53%</b>	<b>58,8</b>	<b>515</b>	<b>27%</b>
Chevalier du Mérite Agricole	15	17%	53,3	288	15%
Officier du Mérite Agricole	26	29%	58,5	208	11%
Commandeur du Mérite Agricole	7	8%	71,9	19	1%
<b>Légion d'honneur</b>	<b>45</b>	<b>50%</b>	<b>63</b>	<b>185</b>	<b>10%</b>
Chevalier de la Légion d'honneur	34	38%	59,8	164	8%
Officier de la Légion d'honneur	10	11%	71,1	20	1%
Commandeur de la Légion d'honneur	0	0%	-	1	0%
Grand Croix de la Légion d'honneur	1	1%	-	0	0%
<b>Médailles militaires</b>	<b>13</b>	<b>14%</b>	<b>62,9</b>	<b>133</b>	<b>7%</b>
Croix de Guerre (sans précision)	1	1%	-	26	1%
Croix de Guerre 1914-1918	8	9%	64,8	54	3%
Croix de Guerre 1939-1945	2	2%	-	36	2%
Croix du Combattant volontaire 1914-1918	1	1%	-	0	0%
Médaille militaire	1	1%	-	22	1%
Médaille de la Résistance	0	0%	-	7	0%
<b>Autres décorations</b>	<b>13</b>	<b>14%</b>	<b>-</b>	<b>84</b>	<b>4%</b>
Palmes Académiques	3	3%	-	23	1%
Mérite social	1	1%	-	14	1%
Médaille départementale et communale	2	2%	-	13	1%
Mutualité, crédit, coopération	5	6%	-	34	2%
Religieux (St-Grégoire-le-Grand)	2	2%	-	2	0%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>57,7</b>	<b>1932</b>	<b>100%</b>

Tableau 12 : Décorations citées dans les notices des présidents et membres de chambres d'agriculture, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

Nombre de mandats cités	Nombre de présidents	Part des présidents en %	Moyenne d'âge [présidents]	Nombre de membres (hors présidents)	Part des membres en %
aucun	3	3%	57,3	399	21%
1	9	10%	57	610	32%
2	19	21%	54	454	23%
3	5	6%	60	242	13%
4	14	16%	59	107	6%
5	17	19%	57,6	66	3%
6	6	7%	54,2	26	1%
7	4	4%	61,8	17	1%
8	4	4%	52,8	5	0%
9	2	2%	62	1	0%
10	3	3%	69,7	3	0%
11	2	2%	72	2	0%
13	1	1%	66	0	0%
15	1	1%	48	0	0%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>57,7</b>	<b>1932</b>	<b>100%</b>

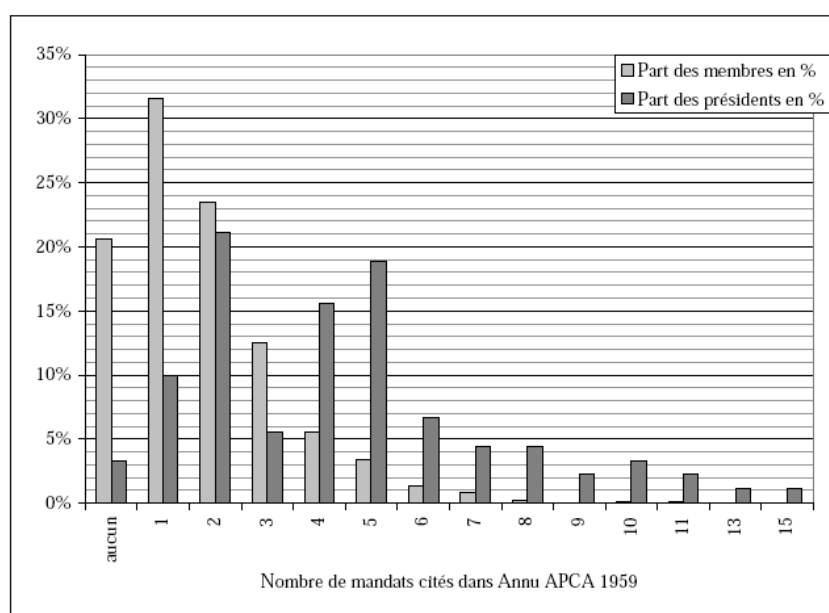


Tableau 13 et graphique 8 : Mandats professionnels déclarés par les présidents de chambres d'agriculture, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

Mandats professionnels	Nombre de membres (hors présidents)	Part en %	Part des membres déclarants en %	Nombre de présidents	Part en %	écart en points de pourcentage
Crédit agricole	248	13%	16%	25	28%	15
Mutualité	335	17%	22%	31	34%	17
Coopération	515	27%	34%	52	58%	31
Syndicalisme	1013	52%	66%	70	78%	26
Associations spécialisées	82	4%	5%	10	11%	2
Associations divers	329	17%	21%	37	41%	24
Parapublic	124	6%	8%	29	32%	26
<b>Ensemble</b>	<b>1932</b>	<b>100%</b>	<b>—</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>—</b>

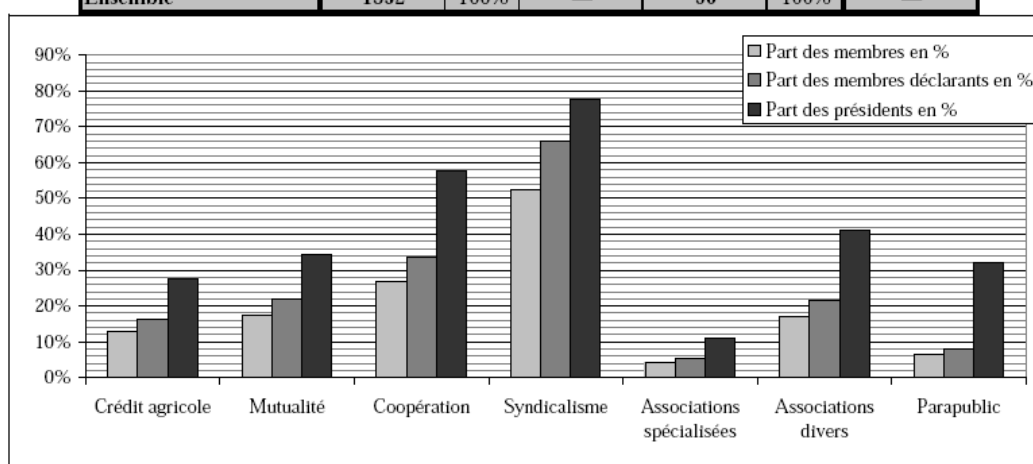


Tableau 14 et graphique 9 : Mandats professionnels (par type d'OPA) déclarés par les membres et/ou présidents de chambres d'agriculture, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

Binômes de types de mandats [Présidents]	Crédit agricole	Mutualité	Coopération	Syndicalisme	Associations spécialisées	Associations divers	Parapublic
Crédit agricole	—	9	15	20	1	10	11
Mutualité	9	—	16	29	2	14	8
Coopération	15	16	—	41	4	20	18
Syndicalisme	20	29	41	—	4	28	22
Associations spé.	1	2	4	4	—	3	2
Associations divers	10	14	20	28	3	—	11
Parapublic	11	8	18	22	2	11	—
<b>Ensemble</b>	<b>66</b>	<b>78</b>	<b>114</b>	<b>144</b>	<b>16</b>	<b>86</b>	<b>72</b>

Tableau 14<sup>bis</sup> : Binômes de types de mandats professionnels, présidents de chambres d'agriculture, 1959. [Source : Annu APCA 1959]



Exemples parmi les principales associations spécialisées		Membres	Présidents
Aviculture	Confédération française de l'aviculture	2	0
Betteraves	Confédération générale des planteurs de betteraves	2	1
Blé et céréales	Association générale des producteurs de blé	10	0
Bovins	Fédération nationale bovine	1	0
Fruits	Fédération nationale des producteurs de fruits	1	2
Lait	Fédération nationale des producteurs de lait	1	1
Légumes	Fédération nationale des producteurs de légumes	1	0
Lin	Association générale des producteurs de lin	1	1
Maïs	Association générale des producteurs de maïs	0	1
Oléo-protéagineux	Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux	1	0
Ovins	Fédération nationale ovine	3	0
Pommes de terre	Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre	3	0
Pommes de terre	Fédération nationale des producteurs et groupements de producteurs de pommes de terre de consommation	1	0
Porcs	Fédération nationale porcine	0	1
Riz	Syndicat des riziculteurs de France	1	0
Tabac	Fédération nationale des planteurs de tabac	4	0
Vins	Confédération Générale des Vignerons du Midi	0	1

Tableau 14<sup>ter</sup> : Exemples d'associations spécialisées. Liens avérés avec les chambres d'agriculture. [Source : Annu APCA 1959]

Mandats syndicaux aux fonctions de...	Nombre de membres (hors présidents)	Part des membres en %	Part des membres déclarants en %	Nombre de présidents	Part des présidents en %
président	584	30%	38%	52	58%
membre du bureau	322	17%	21%	24	27%
administrateur	195	10%	13%	12	13%
simple membre	77	4%	5%	2	2%
<b>Ensemble</b>	<b>1932</b>	<b>100%</b>	—	<b>90</b>	<b>100%</b>

Tableau 15 : Fonctions occupées dans les syndicats agricoles par les membres et présidents de chambres d'agriculture, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

"Envergure"	Commune	Canton	Arrond.	Département	Région	France	International	Total échelon spatial minimal
Commune	1	0	0	5	0	9	1	16
Canton	—	2	0	8	3	7	0	20
Arrond.	—	—	1	2	0	3	0	6
Département	—	—	—	21	7	11	2	41
Région	—	—	—	—	1	1	1	3
France	—	—	—	—	—	0	1	1
International	—	—	—	—	—	—	0	0
<b>Total échelon spatial maximal</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>87**</b>

Tableau 16 : « Envergure » des présidents de chambres d'agriculture, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

Echelons spatiaux	Nombre de présidents	Part en %	Nombre de présidents	Part en %
Commune	16	18%	42	47%
Canton	25	28%		
Arrondissement	10	11%		
Département	77	86%	77	86%
Région	24	27%	47	52%
France	35	39%		
International	5	6%		
Ensemble	90	100%	90	100%

Tableau 17 : Échelons spatiaux auxquels s'exercent les mandats professionnels déclarés par les présidents de chambres d'agriculture, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

Mandat exercé	Chambre d'agriculture						Ensemble **
	Président	Vice-Président	Secrétaire	Secrétaire-adjoint	Délégué à l'APPCA	Membre	
	90	187	90	91	110	1634	2031
<b>Président *</b>	18	30	7	2	20	32	73
Président d'honneur	5	2	3	1	2	10	16
Vice-Président	10	18	13	11	10	65	108
Secrétaire général	2	4	7	5	1	19	35
Secrétaire adjoint	0	1	0	2	1	10	14
Administrateur	12	18	7	8	9	124	159
Trésorier	1	1	1	2	0	18	22
Membre	0	0	0	1	0	2	3
Section Preneurs	0	1	0	3	0	35	39
Section Bailleurs	0	1	0	0	0	2	3
Section spécialisée	0	0	0	0	1	11	12
Délégué cantonal	0	1	0	0	1	12	13
Délégué communal	0	4	2	0	2	40	47
Ensemble	48	81	40	35	47	380	544
Part de l'effectif en %	53%	43%	44%	38%	43%	23%	27%

\* en gras les informations les plus exhaustives \*\* n'est pas égal au total de la ligne car certains secrétaires ou VP sont aussi délégués

Tableau 18 : Intrication des mandats entre chambres d'agriculture et FDSEA, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

91 FDSEA *	a été identifié comme	membre d'une chambre d'agriculture en tant que											
		Président		Vice-président		Secrétaire		Sec.-adjoint		Membre		Ensemble	
91 dont le président		18	20%	26	29%	5	5%	3	3%	24	26%	76	84%
68 dont le secrétaire		2	3%	6	9%	3	4%	2	3%	22	32%	35	51%
29 dont l'un des vice-présidents au moins		3	10%	6	21%	3	10%	1	3%	11	38%	24	83%
66 dont l'un des responsables de la section "preneurs"		0	0%	2	3%	1	2%	2	3%	23	35%	28	42%
45 dont l'un des responsables de la section "bailleurs"		2	4%	2	4%	1	2%	0	0%	10	22%	15	33%
177 sections spécialisées par productions *		Président		Vice-président		Secrétaire		Sec.-adjoint		Membre		Ensemble	
20 sections céréales ** dont le responsable		1	5%	3	15%	0	0%	0	0%	5	25%	9	45%
15 sections cultures industrielles *** dont le responsable		0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	7	47%	7	47%
70 sections élevage **** dont le responsable		2	3%	1	1%	3	4%	0	0%	16	23%	22	31%
14 sections viti-vinicoles ***** dont le responsable		0	0%	2	14%	0	0%	0	0%	3	21%	5	36%
53 sections maraîchères ***** dont le responsable		2	4%	5	9%	1	2%	0	0%	12	23%	20	38%
4 sections tabac dont le responsable		0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	25%	1	25%

\* Il y a deux fédérations de syndicats d'exploitants dans le Calvados ; le Guide national agricole ne renseigne pas toutes les sections spécialisées par production des FDSEA, et dans certains départements, plusieurs sections d'un même type de production

\*\* soit blé, céréales, riz, maïs et sorgho

\*\*\* oléagineux, betteraves, lin notamment

\*\*\*\* sections laitières, beurrière et viande, élevage bovin, ovin, porcin, chevalin, avicole et apicole surtout

\*\*\*\*\* sections viticoles, viticulteurs, VDQS, vins de consommation courante etc.

\*\*\*\*\* sections maraîchers, pommes de terre, endives, légumes, fruits, maïs également arboriculture, pépinières et horticulture, plus rares

Tableau 19 : Proximité entre FDSEA et chambres d'agriculture, 1959. [Source : GNA 1959-1961]

Adresses	Départements	Part en %	Part en % de l'effectif pour lequel on dispose d'informations
Absence d'information	14	16%	
Adresse de la chambre d'agriculture distincte de celle de la DSA et de la FDSEA	21	23%	28%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la FDSEA	35	39%	46%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA	7	8%	9%
Adresse de la chambre d'agriculture identique à celle de la DSA et de la FDSEA	13	14%	17%
Ensemble	90	100%	—

Source : GNA 1959-1961 et Annu APCA 1959

Tableau 20 : Immeubles occupés par les chambres d'agriculture, les DSA et les FDSEA, 1960

Exemples parmi les principales associations spécialisées		Membres	Présidents
Aviculture	Confédération française de l'aviculture	2	0
Betteraves	Confédération générale des planteurs de betteraves	2	1
Blé et céréales	Association générale des producteurs de blé	10	0
Bovins	Fédération nationale bovine	1	0
Fruits	Fédération nationale des producteurs de fruits	1	2
Lait	Fédération nationale des producteurs de lait	1	1
Légumes	Fédération nationale des producteurs de légumes	1	0
Lin	Association générale des producteurs de lin	1	1
Maïs	Association générale des producteurs de maïs	0	1
Oléo-protéagineux	Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux	1	0
Ovins	Fédération nationale ovine	3	0
Pommes de terre	Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre	3	0
Pommes de terre	Fédération nationale des producteurs et groupements de producteurs de pommes de terre de consommation	1	0
Porcs	Fédération nationale porcine	0	1
Riz	Syndicat des riziculteurs de France	1	0
Tabac	Fédération nationale des planteurs de tabac	4	0
Vins	Confédération Générale des Vignerons du Midi	0	1

Tableau 21 : Présence des membres et présidents de chambres d'agriculture dans les principales associations spécialisées, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

Mandats professionnels relatifs à une production spécialisée	Nombre de mandats attribués à des membres (hors présidents)	Part des mandats attribués à des membres en %	Nombre de mandats attribués à des présidents	Part des mandats attribués à des présidents en %
Céréales	116	3%	20	5%
Betteraves	23	1%	2	0%
Elevage	305	8%	22	5%
Viticulture	160	4%	16	4%
Maraîchage, horticulture	107	3%	12	3%
Sylviculture	13	0%	1	0%
<b>Ensemble</b>	<b>3782</b>	<b>100%</b>	<b>402</b>	<b>100%</b>

Tableau 22 : Mandats professionnels dans des organisations de défense, de commercialisation ou de promotion de productions agricoles spécialisées, 1959. [Source : Annu APCA 1959]

Type de coopérative	Membres (hors présidents)		Présidents		Membres (tous)	
<b>Approvisionnement, achat en commun</b>	<b>57</b>	<b>11%</b>	<b>15</b>	<b>31%</b>	<b>72</b>	<b>13%</b>
<i>Tous produits</i>	51	10%	13	27%	64	11%
<i>Semences</i>	6	1%	2	4%	8	1%
<b>Production, vente</b>	<b>224</b>	<b>43%</b>	<b>29</b>	<b>60%</b>	<b>252</b>	<b>44%</b>
<i>Céréales, blés</i>	62	12%	11	23%	73	13%
<i>Lait</i>	116	22%	8	17%	124	22%
<i>Cave coopérative</i>	46	9%	9	19%	55	10%
<b>"Types nouveaux"</b>	<b>94</b>	<b>18%</b>	<b>9</b>	<b>19%</b>	<b>103</b>	<b>18%</b>
<i>Insémination</i>	46	9%	4	8%	50	9%
<i>CUMA</i>	40	8%	3	6%	43	8%
<i>SICA</i>	8	2%	2	4%	10	2%
<b>Ensemble</b>	<b>519</b>	<b>100%</b>	<b>48</b>	<b>100%</b>	<b>567</b>	<b>100%</b>

Echelon spatial d'action de la coopérative	Présidents	
communal	10	21%
cantonal	15	31%
arrondissement	4	8%
départemental	28	58%
régional	10	21%
national	5	10%

Tableaux 23 et 24 : Membres et présidents de chambres d'agriculture dans les coopératives agricoles, 1960. [Source : Annu APCA 1959]

Mandat	Membres (hors présidents)		Présidents		Ensemble	
conseiller municipal	34	2%	1	1%	35	2%
adjoint au maire	29	2%	4	4%	33	2%
maire	343	18%	30	33%	373	18%
conseiller général	93	5%	7	8%	100	5%
député	8	0%	3	3%	11	1%
sénateur	14	1%	8	9%	22	1%
<b>Ensemble</b>	<b>1932</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>2022</b>	<b>100%</b>

Tableau 25 : Mandats politiques des membres et présidents de chambres d'agriculture, d'après les informations contenues dans l'annuaire des chambres d'agriculture publié en 1960.

Membres de chambres d'agriculture de 1960 qui ont été parlementaires *	Parlementaire puis mb CA		Mb CA puis parlementaire		Parlementaire puis pdt de CA		Pdt CA puis parlementaire	
46 membres (hors présidents)	22	48%	24	52%	—	—	—	—
18 présidents	7	39%	11	61%	11	61%	7	39%
<b>64 membres (tous)</b>	<b>29</b>	<b>45%</b>	<b>35</b>	<b>55%</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

\* à la date du 1er janvier 1960

Membres de chambres d'agriculture avant 1960 qui ont été parlementaires	Parlementaire puis mb CA		Mb CA puis parlementaire		Parlementaire puis pdt de CA		Pdt CA puis parlementaire	
117 membres (hors présidents)	54	46%	63	54%	—	—	—	—
67 présidents	31	46%	36	54%	38	57%	29	43%
<b>186 membres (tous)</b>	<b>85</b>	<b>46%</b>	<b>101</b>	<b>54%</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

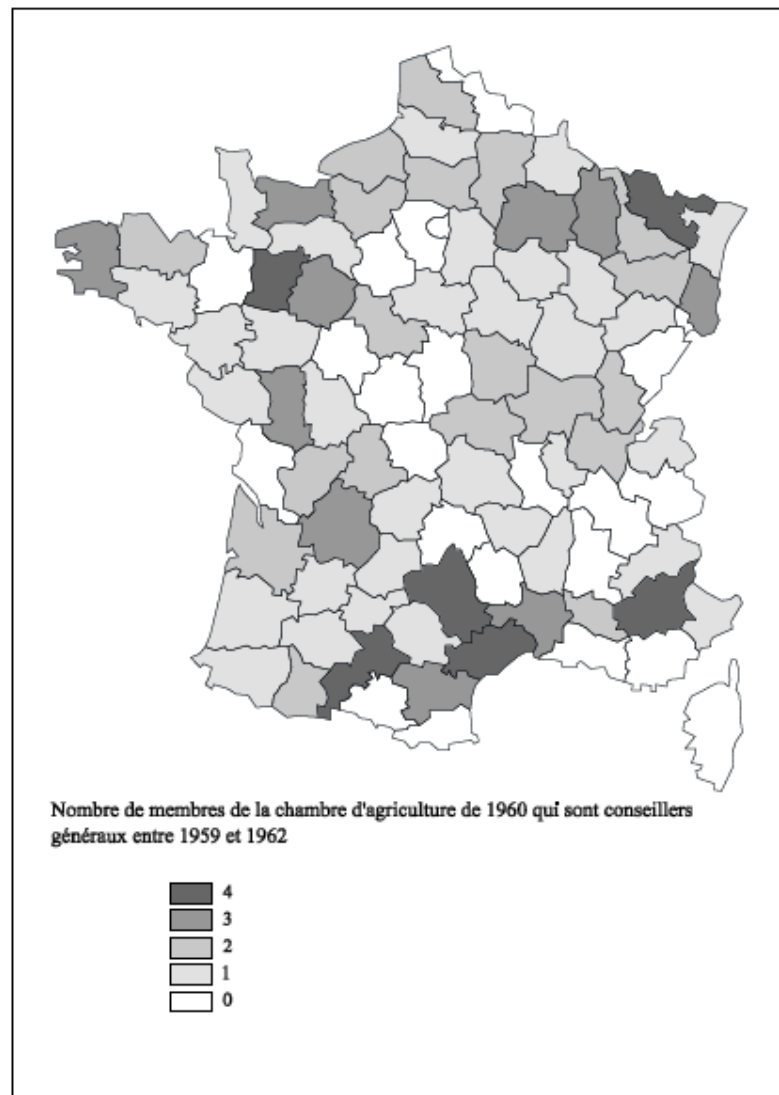
\* à la date du 1er janvier 1960

Tableau 26 : Place du mandat parlementaire dans le cursus des membres et des présidents de chambres d'agriculture, 1960.

Elu pour la première fois lors des élections législatives de...	Nombre de présidents	Nombre de membres (hors présidents)
21 octobre 1945	1	0
2 juin 1946	0	1
17 juin 1951	1	2
2 janvier 1956	1	2
novembre 1958	0	3
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

Elu pour la première fois lors des élections sénatoriales de...	Nombre de présidents	Nombre de membres (hors présidents)
décembre 1946	1	0
novembre 1948	3	3
mai 1952	0	1
juin 1955	1	3
mars 1956	0	1
juin 1958	1	2
avril 1959	2	7
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>17</b>

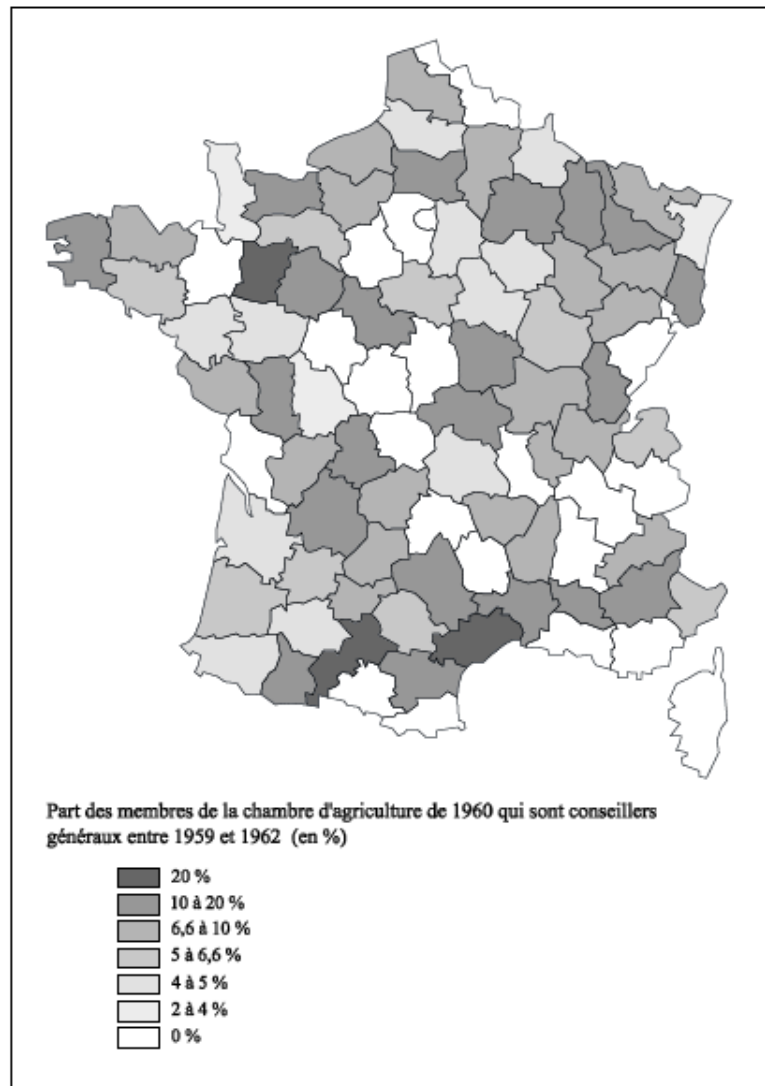
Tableau 27 : Date de la première élection des députés et sénateurs membres d'une chambre d'agriculture, 1960.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

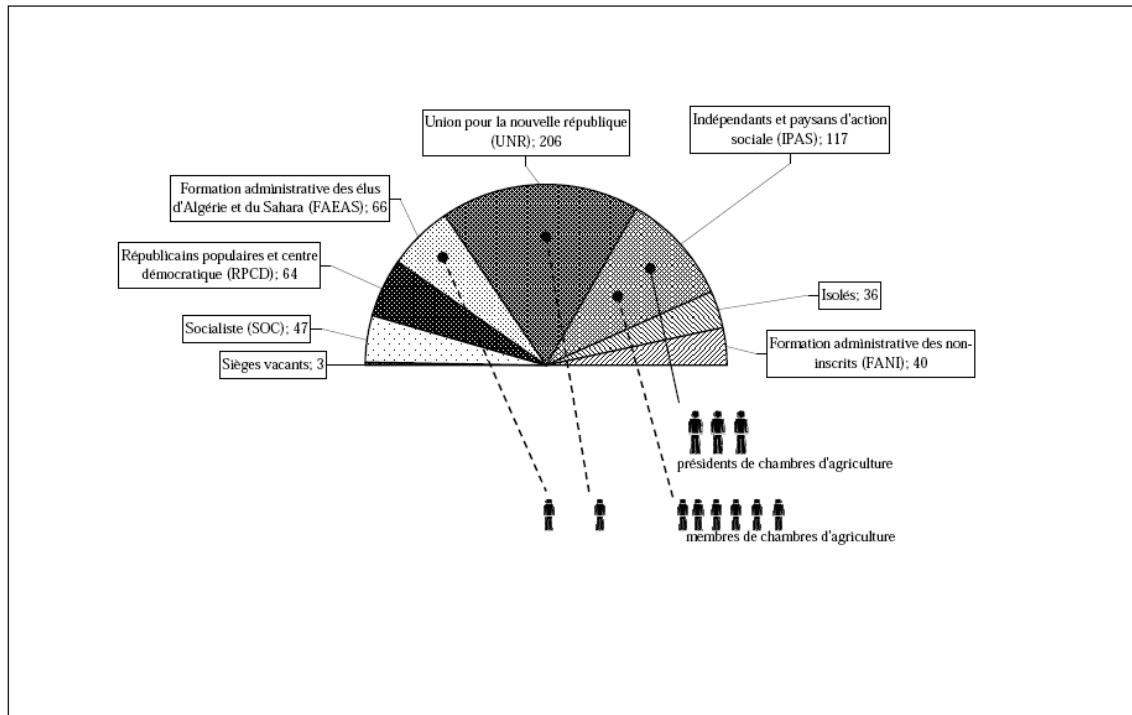
Carte 3 : Nombre de conseillers généraux à la chambre d'agriculture, 1960.



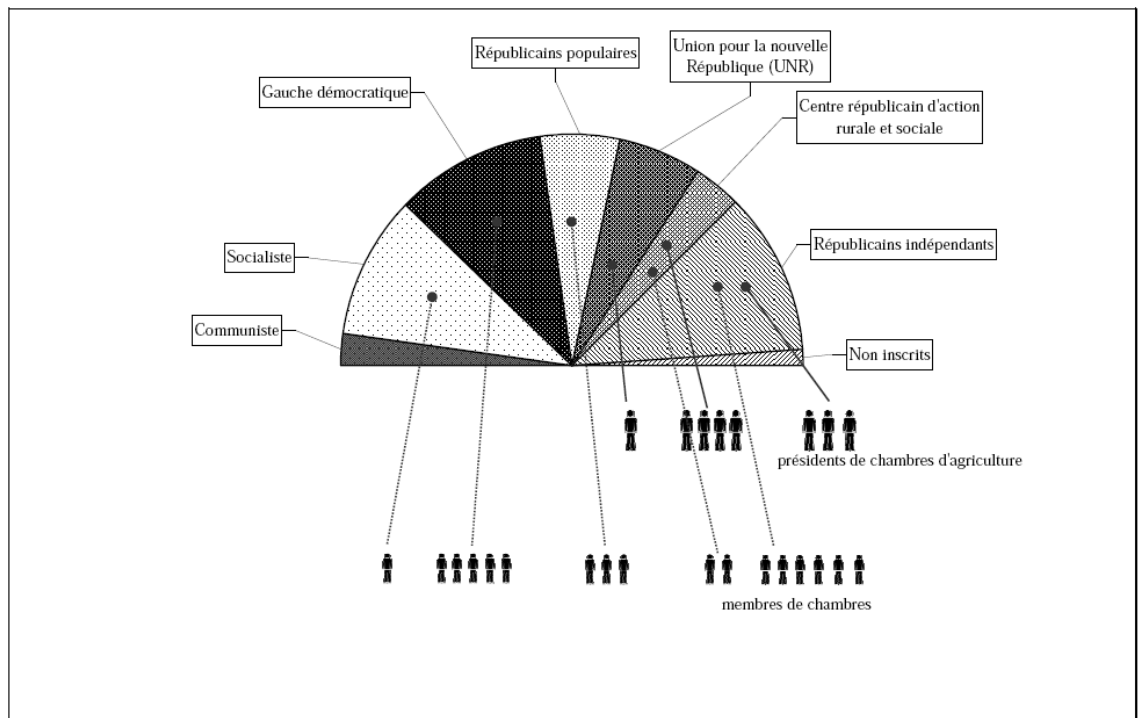


(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 4 : Poids des conseillers généraux à la chambre d'agriculture, 1960.



*Schéma 1 : Membres et présidents de chambres d'agriculture dans les groupes politiques de l'assemblée nationale en 1960.*



*Schéma 2 : Membres et présidents de chambres d'agriculture dans les groupes politiques du sénat en 1960.*

**Document 1 : Composition du comité directeur du Mouvement d'union paysanne et sociale, mars 1960.**

---



Source : Arch. APCA, Républicains populaire et centre démocratique. Indépendants paysans et centre républicain d'action rurale et sociale. Politique étrangère. [coupures de presse et rapports], [s.d. : 1959-1964], France indépendante. L'hebdomadaire des Indépendants et des Paysans, n° 398, 23 mai 1960.

## Document 2 : Composition du Conseil d'administration de l'Amicale parlementaire agricole et rurale (APAR), début 1960.



Source : L'Information agricole, janvier 1960.

### Document 3 : Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent général du 2 mai 1961.

« M. Lescourret expose que les Conseillers économiques sont sollicités pour donner leur avis sur un ensemble de questions les plus diverses. Parmi la multitude des dossiers et rapports proposés à leur examen, il leur est souvent bien difficile, sinon impossible de déceler ce qui directement ou indirectement intéresse l'agriculture. Si l'attention des conseillers économiques pouvait être seulement attirée sur les points les plus importants de ces dossiers et rapports, il leur serait plus facile de prendre position et surtout d'éviter des erreurs parfois fort dommageables. Ne serait-il pas possible d'étoffer à cette intention le Service des relations parlementaires, ce serait de nature à conférer au groupe agricole du Conseil Economique une efficacité qu'il ne peut avoir dans de nombreux débats faute d'une préparation suffisante.

Dans le cadre du budget additionnel 1961, déclare M. Houillier, existe un excédent de l'ordre de 4 millions d'anciens francs ; il serait possible de donner satisfaction à M. Lescourret, si toutefois l'on peut trouver des collaborateurs donnant satisfaction. Pour 1962 la chose s'avère plus délicate.

M. Blondelle se voit obligé de constater que malgré toutes les qualités de M. Langlade, le problème n'est pas plus résolu à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. Pour être pleinement efficaces, il faudrait un secrétariat qui prépare le travail des élus. Trop souvent ceux-ci sont obligés de refuser les rapports qui leur sont proposés faute de temps et de moyens pour les établir, or c'est perdre là un moyen d'influence des plus précieux. La question soulevée par M. Lescourret pose d'autres problèmes : le groupe agricole au sein du Conseil Economique est loin d'être homogène ; est-ce qu'une telle initiative ne soulèverait pas maintes observations de la part des autres organisations professionnelles agricoles ?

M. Forget ne pense pas que ce soit le rôle de leurs collaborateurs futurs que de préparer les rapports aux lieux et place des élus. Il importe aux Conseillers économiques du groupe agricole d'avoir sur les rapports des autres Conseillers des jugements, des options, sur lesquels ils puissent réfléchir, se faire une opinion, prendre position. Il ne nous est pas possible par nos propres moyens de parvenir à cette fin, l'aide de l'APPCA sur ce point est indispensable.

M. Blondelle fait observer que le ou les collaborateurs envisagés devront analyser les rapports en fonction de la doctrine de l'Assemblée, lui-même ne permettrait pas d'ailleurs une autre interprétation. Des fictions [sic : frictions] ne peuvent en conséquence manquer de se produire avec les autres conseillers du groupe agricole et les autres organisations agricoles.

M. Forget souligne que ce matin M. Langlade, en faisant ses exposés, n'a pas conclu, il a montré les différentes possibilités offertes par les textes, il n'attend pas autre chose des aides qu'il réclame.

M. Biset insiste dans le même sens, le rôle de ces collaborateurs à venir doit se limiter à indiquer les points sur lesquels il convient de s'attacher. »

Source : Arch. APCA, Comité Permanent Général, mars 1961 à juillet 1961, procès-verbal de la séance du 2 mai 1961.

## Dossier n°10 : L'enquête « 2UTH » et ses suites

### Document 1 : Intervention d'André Begouin à l'assemblée nationale, le 4 mai 1960.

---

« Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Begouin (Applaudissements à droite)

**André Begouin.** Monsieur le ministre, pour formuler un jugement sur la série de projets de loi agricoles dont vous avez saisi le Parlement, je dirai qu'ils représentent un effort non négligeable pour améliorer la situation sociale des agriculteurs. Il ne me paraît pas qu'ils apportent un remède quelconque à leur situation économique.

Vous avez eu le souci de placer l'agriculteur au milieu de structures plus modernes, d'améliorer sa condition sociale. Si du moins vous acceptez la plus grande partie des mandements proposés par nos commissions, vous aurez fait un pas dans le sens du progrès social de la paysannerie. Je ne vois rien, par contre, qui manifeste un progrès sur le plan économique.

Les plus défavorisés vont, je l'espère, voir leur sort amélioré, ceux qui sont moins bien équipés, ceux qui cultivent des terres trop morcelées, ceux qui sont le plus à l'écart de la technique moderne, vont pouvoir progresser quelque peu, au moins avec le temps.

Mais vous n'apportez aucun remède à ce qui constitue cependant le fond du malaise paysan, le déséquilibre financier des exploitations.

Vous proposez des palliatifs aux situations les plus choquantes, aux retards les plus évidents. Vous n'apportez pas les solutions économiques qui, seules, permettraient de ramener dans nos campagnes le minimum de prospérité auquel elles ont droit.

Ce minimum de prospérité, elles ne peuvent le trouver — les chiffres vous le prouvent — que par une revalorisation des prix à la production. Le retard des prix à la production est tel qu'aucune aide directe, qu'il s'agisse des facilités de crédit, des assurances sociales, de l'amélioration des équipements publics, ne peut dispenser de l'effort, indispensable désormais, que doivent consentir l'État et la nation pour la revalorisation de ces prix.

On a dépouillé récemment les comptabilités de 8000 à 10000 exploitations agricoles. On a découvert que la gestion des deux tiers d'entre elles se trouvait en déficit. Or, il s'agissait d'exploitations évoluées, de dimension et de structures tout à fait normales, suivies par des conseillers agricoles et dirigées par des hommes dynamiques. Autrement dit, le sort des exploitations moins favorisées est à proprement parler catastrophique.

Les statistiques du Crédit Agricole permettent de faire les mêmes constatations et encore n'y est-il question que des exploitations les plus difficiles, qui n'ont même pas la possibilité de s'endetter auprès des caisses de crédit, car elles ne peuvent produire les garanties suffisantes !

Plus des deux tiers de nos exploitations familiales ne peuvent donc équilibrer leur bilan. Elles ne subsistent qu'en renonçant à leurs investissements ou en limitant les achats d'engrais, cependant indispensables au progrès de la productivité.

Comment pourrait-il en être autrement puisque dans tous les pays étrangers la situation serait la même si les prix des produits agricoles à la production n'étaient pas plus élevés ?

Les études qui ont été faites permettent de comparer les recettes brutes des exploitations françaises à celles des exploitations des pays voisins. Pour des exploitations comparables aux nôtres, de 17 à 80 hectares — vous voyez monsieur le ministre, que nous n'avons pas choisi les plus petites que vous prétendez non viables — et pratiquant la polyculture et l'élevage, les recettes brutes, en 1958, étaient supérieures aux nôtres de 10 % aux Pays-Bas, de 20 % en Belgique, de 22 % en Italie et de 25 % en Allemagne.

Malgré le blocage de ses prix au-dessous du minimum nécessaire à l'équilibre d'exploitation, notre agriculture a dû suivre le courant technique et faire face, dans les dix dernières années, à la substitution totale de la traction mécanique à la traction animale. Le prix de revient de la viande s'en est obligatoirement trouvé majoré ; l'animal ne sert plus au travail, il ne produit que de la viande et du lait et n'est amorti que par la vente de ces deux produits. Le prix des produits végétaux doit permettre désormais de couvrir intégralement les frais d'amortissement des machines comme le prix des produits animaux doivent couvrir intégralement les frais de la production animale.

Aucun problème de structure ne peut masquer cette réalité fondamentale : celle des prix. Ces prix sont à un niveau tel qu'il n'est pas question pour l'agriculture de possibilités d'auto-financement, de marges attrayantes pour les capitaux. Elle demande seulement que ses prix ouvrent ses frais généraux et rémunèrent son travail.

Comment une revendication si simple a-t-elle tant de mal à recevoir satisfaction ?

Nous savons bien que le prix des produits agricoles est l'élément de base du coût de la vie dont dépend le coût de la main-d'œuvre industrielle et, par le fait même, le caractère concurrentiel de notre industrie. En demandant aux agriculteurs de nourrir à bon marché la main-d'œuvre industrielle, l'État donne à l'industrie française une prime sur les industries concurrentes des pays voisins.

Comment ne voit-on pas qu'ainsi a été créée une économie artificielle et que cette situation ne pourra pas durer ?

Il faut payer chaque chose à son prix ; c'est un principe économique auquel on ne peut pas toujours échapper.

Monsieur le ministre, votre gouvernement a voulu, il y a quelques mois, l'opération vérité. Il n'a pas hésité, au risque de faire augmenter le coût de la vie, à supprimer des subventions aux produits alimentaires.

Nous vous demandons d'aller jusqu'au bout de cette idée et de tenter, pour les prix à la production, une nouvelle opération vérité, en nous permettant de vendre nos produits à leur prix de revient, même si, dans cette hypothèse, notre industrie doit faire, elle aussi, un effort d'adaptation.

Notre industrie est vigoureuse : elle est devenue largement exportatrice. Pourquoi ne serait-elle pas capable de payer à l'agriculteur des prix normaux tout comme les industries allemande, hollandaise, italienne ou belge ? Le marché commun vous l'imposera d'ailleurs bientôt, vous le savez bien.

Vous serez obligés, dans les années à venir, d'augmenter de 20 % à 30 % les prix de nos céréales pour les aligner sur ceux de nos voisins.

Notre industrie a dû consentir, depuis deux ans, pour se préparer au Marché commun, des efforts considérables qu'elle a su mener à bien et qui, dans la plupart des secteurs, la placent aujourd'hui dans une situation tout à fait concurrentielle.

Vous devez faire les mêmes efforts pour l'agriculture qui affrontera demain les mêmes concurrences, notamment européennes. Vous devez la débarrasser de charges discalées qui pèsent injustement sur elle, telles que le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée qui porte sur les engrais, les produits anti-cryptogamiques, le matériel agricole.

C'est un handicap de l'ordre de cent milliards de francs que l'agriculture subit et qu'elle ne peut récupérer comme peut le faire l'industrie, handicap qui l'empêche de vendre nombre de ses produits à des prix concurrentiels, à l'échelle non seulement européenne mais mondiale.

Le potentiel de notre agriculture est tel qu'au premier rang de nos préoccupations vous devez penser à l'écoulement de ses produits, tant en France vers l'industrie, au moyen de contrats de longue durée, qu'à l'étranger, où leur exportation devrait être possible dans quelques années étant donné l'évolution démographique mondiale.

Abaissement des coûts de production, amélioration des prix agricoles à la production permettront de revenir à une rentabilité agricole positive. Aucun effort social, aucune aide indirecte, aucune facilité collective ne peut remplacer cette exigence fondamentale.



Aucun raisonnement, aucune fausse prudence ne peut vous y faire échapper. Les exigences des hommes de la campagne ne sont rien d'autre, aujourd'hui, que les exigences de la réalité économique.

Avant de terminer, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur une calamité qui vient de frapper une nouvelle fois nombre de viticulteurs. Notre viticulture, déjà si éprouvée au cours des années passées, vient de subir l'assaut du gel et, bien qu'on ne puisse encore déterminer les dégâts — les estimations sont impossibles — certaines régions sont très touchées. Je m'excuse de parler de la mienne, qui a été touchée à 30 %. J'estime, monsieur le ministre, qu'il faudrait accorder certaines satisfactions aux viticulteurs frappés par cette nouvelle calamité. (Applaudissements à droite). »

Source : *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, discussion générale du 4 mai 1960. (p. 613)

Scrutin n° 44 du 5 juillet 1960 (Sénat) sur l'ensemble du projet de loi d'orientation agricole	Présidents		Membres (hors présidents)		Ensemble des sénateurs (suffrages exprimés)	
	S	Part de l'ensemble	S	Part de l'ensemble	S	Part de l'ensemble
Ont voté pour	6	75%	6	38%	117	47%
Ont voté contre	2	25%	9	56%	129	52%
Se sont abstenus	0	0%	0	0%	—	—
Excusés ou absents par congé	0	0%	0	0%	—	—
N'ont pas pris part au vote sans raison officielle	0	0%	1	6%	—	—
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>248</b>	<b>100%</b>

Scrutin n° 55 du 19 juillet 1960 (Sénat) sur l'article 4 du projet de loi d'orientation agricole	Présidents		Membres (hors présidents)		Ensemble des sénateurs (suffrages exprimés)	
	S	Part de l'ensemble	S	Part de l'ensemble	S	Part de l'ensemble
Ont voté pour	7	88%	11	69%	164	75%
Ont voté contre	1	13%	2	13%	55	25%
Se sont abstenus	0	0%	0	0%	—	—
Excusés ou absents par congé	0	0%	0	0%	—	—
N'ont pas pris part au vote sans raison officielle	0	0%	3	19%	—	—
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>219</b>	<b>100%</b>

Scrutin n° 57 du 19 juillet 1960 (Sénat) sur l'article 24 du projet de loi d'orientation agricole	Présidents		Membres (hors présidents)		Ensemble des sénateurs (suffrages exprimés)	
	S	Part de l'ensemble	S	Part de l'ensemble	S	Part de l'ensemble
Ont voté pour	1	13%	2	13%	68	30%
Ont voté contre	7	88%	11	69%	164	71%
Se sont abstenus	0	0%	1	6%	—	—
Excusés ou absents par congé	0	0%	0	0%	—	—
N'ont pas pris part au vote sans raison officielle	0	0%	2	13%	—	—
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>230</b>	<b>100%</b>

Scrutin n° 109 du 25 juillet 1960 (Assemblée nationale) sur l'ensemble du projet de loi d'orientation agricole dans le texte adopté par l'assemblée nationale en troisième lecture	Présidents		Membres (hors présidents)		Ensemble des députés (suffrages exprimés)	
	D	Part de l'ensemble	D	Part de l'ensemble	D	Part de l'ensemble
Ont voté pour	1	33%	6	75%	295	63%
Ont voté contre	1	33%	2	25%	175	37%
Se sont abstenus	1	33%	0	0%	—	—
Excusés ou absents par congé	0	0%	0	0%	—	—
N'ont pas pris part au vote sans raison officielle	0	0%	0	0%	—	—
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>470</b>	<b>100%</b>

Tableaux 1 à 4 : Quelques scrutins autour de la loi d'orientation agricole, juillet 1960.

Dep.	Nom i	Prénom i	Age	Mb CA depuis	Pdt CA depuis	Mandat parl.	Groupe parl.	Scrutin n°109 *			
14	Le Roy Ladurie	Jacques	58	1933	1936	Député	IPAS (1)	s'est abstenu volontairement			
17	Begouin	André	57	1952	1952	Député	IPAS	contre			
43	Deshors	Jean	59	1952	1952	Député	IPAS	pour			
Dep.	Nom i	Prénom i	Age	Mb CA depuis	Pdt CA depuis	Mandat parl.		Scrutin n°44 *	Scrutin n°55 *	Scrutin n° 57 *	Interventions **
2	Blondelle	René	53	1939	1952	Sénateur	CRARS (2)	contre	pour	contre	14 ***
10	Patenôtre	François	52	1952	1952	Sénateur	RI (3)	pour	pour	contre	0
44	Boucher	Albert	72	1952	1952	Sénateur	RI	pour	pour	pour	0
55	Brousse	Martial	67	1927	1953	Sénateur	CRARS	pour	pour	contre	1
54	Gravier	Robert	55	1952	1956	Sénateur	RI	pour	pour	contre	0
68	Ritzenthaler	Eugène	54	1952	1957	Sénateur	UNR (4)	pour	pour	contre	0
51	Lemaire	Marcel	54	1952	1959	Sénateur	CRARS	contre	contre	contre	6
60	Dubois	Hector	52	1952	1959	Sénateur	CRARS	pour	pour	contre	2

(1) Indépendants et paysans d'action sociale (2) Centre républicain d'action rurale et sociale (3) Républicains indépendants (4) Union pour la nouvelle République

\* Scrutin n°109 du 25 juillet 1960 (Assemblée nationale) sur l'ensemble du projet de loi d'orientation agricole dans le texte adopté par l'assemblée nationale en troisième lecture

\* Scrutin n°44 du 5 juillet 1960 (Sénat) sur l'ensemble du projet de loi d'orientation agricole

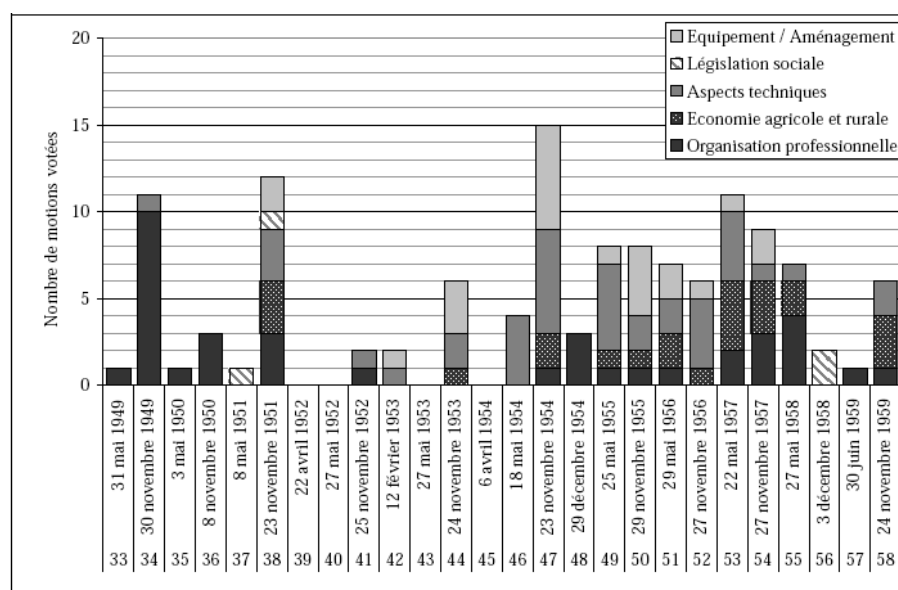
\* Scrutin n°55 du 19 juillet 1960 (Sénat) sur l'article 4 du projet de loi d'orientation agricole

\* Scrutin n° 57 du 19 juillet 1960 (Sénat) sur l'article 24 du projet de loi d'orientation agricole

\*\* Nombre d'interventions dans la discussion de la loi d'orientation agricole d'après les extraits de la table nominative indexés sur <http://www.senat.fr>

\*\*\* Projet de loi d'orientation agricole [22 juin 1960]. - Discussion générale (p. 471, 472). - Discussion des articles ; art. 1er : observations sur l'amendement rédactionnel de M. Deguise visant le dernier alinéa de l'article (p. 491, 492, 493, 494) ; art. 5 bis : observations sur l'amendement n° 24 de M. Deguise (p. 521) ; art. 9 ter : observations sur l'amendement n° 29 rectifié de M. Deguise (p. 531) ; art. 15 bis : observations sur l'amendement n° 34 de M. Deguise (p. 540 et 541) ; art. 19 bis : observations sur l'amendement n° 81 de M. Restat (p. 565) ; art. 23 : défend l'amendement n° 43 présenté par M. Deguise (p. 578) ; répond aux observations de M. le ministre (p. 579) ; explique son vote sur l'amendement (p. 579) ; art. 24 : observations (p. 702, 703). - Deuxième lecture du projet de loi d'orientation agricole [19 juillet 1960]. - Art. 23, amendement n° 7. - Conclusions d'une commission mixte paritaire relative au projet de loi d'orientation agricole [23 juillet 1960]. - Sur l'art. 24 (p. 1123).

**Tableau 5 : Les présidents de chambres d'agriculture à l'Assemblée nationale et au Sénat, lors de la discussion sur la loi d'orientation agricole, avril-juillet 1960.**



Thèmes des motions classées en catégorie : « Économie agricole et rurale »

- 1951 : - *Motion relative au marché du houblon*  
 - *Délibération relative à la défense de la propriété agricole contre les expropriations effectuées par les services publics ou nationalisés*  
 - *Délibération relative au stockage et à la conservation des céréales et à l'amélioration et à la conservation des plantes fourragères*
- 1954 : - *Délibérations sur le projet de 2<sup>e</sup> plan de modernisation et d'équipement (1954-1957)*
- 1955 : - *Délibération relative à la politique générale agricole [mai et novembre]*
- 1956 : - *Délibération relative à la politique économique et sociale*  
 - *Délibération relative à un projet de traité tendant à instituer un marché commun européen*  
 - *Rapport agricole aux pouvoirs publics sur la politique économique et sociale*
- 1957 : - *Rapport agricole aux pouvoirs publics sur la politique économique et sociale*  
 - *Délibération relative au Traité de communauté économique et européenne*  
 - *Délibération relative à l'expropriation d'utilité publique*  
 - *Délibération relative à l'inégalité sociale*  
 - *Rapport agricole aux pouvoirs publics sur la politique économique et sociale*
- 1958 : - *Rapport aux pouvoirs publics [portant sur les moyens d'accéder à la « parité », sur la planification économique et la mise en place du « Marché commun »]*  
 - *Délibération relative aux droits naturels et libertés fondamentales de l'agriculteur français*  
 - *Délibération relative à l'application du traité de Communauté Economique Européenne*
- 1959 : - *Délibération relative à la situation de l'agriculture*  
 - *Délibération relative à la communauté économique européenne*  
 - *Délibération relative à l'observation des marchés et à l'information économique des agriculteurs*  
 - *Délibération sur la politique agricole commune de la Communauté Economique Européenne*  
 - *Délibération sur les mesures à prendre durant la période de transition du marché commun*

Graphique 1 : Thèmes abordés dans les motions votées par l'APPCA de 1949 à 1959.

## Document 2 : Lettre de Joseph Courau, président de la FNSEA, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 16 août 1961.

« Monsieur le Président,

A la suite des décisions prises ou promises par le Gouvernement après les travaux de la "Table Ronde", le Conseil d'Administration et le Conseil National de la FNSEA ont, devant la mauvaise volonté gouvernementale, décidé de mettre fin la trêve que nous avons instaurée pendant la période des pourparlers et d'ordonner la reprise de l'action.

Mais dans une première étape, cette action est en principe limitée à une large campagne d'information et de propagande, tant auprès du public que des agriculteurs eux-mêmes.

Déjà, cette campagne bat son plein dans plusieurs départements, conformément aux consignes que nous avons données, elle sera généralisée dans les prochains jours à l'ensemble du territoire.

Je n'ai nul besoin de souligner l'importance que nous attachons à cet effort exceptionnel qui maintient mobilisées les masses paysannes jusqu'au passage éventuel à une seconde étape — celle de la reprise directe — dont le déclenchement est laissé à l'initiative du Bureau de la FNSEA.

Pour revêtir la plus grande ampleur, cet effort d'information nécessite le concours actif de toutes les organisations et de tous les organismes professionnels et ceci, à la fois sur le plan technique et sur le plan financier : nos Fédérations Départementales et la FNSEA elle-même pourront difficilement faire face à une telle tâche si elles ne bénéficient pas de l'aide des autres organisations professionnelles.

C'est pourquoi les membres du Bureau de la FNSEA m'ont prié d'intervenir auprès de vous pour vous demander sous quelle forme vos organisations envisagent d'apporter leur concours au syndicalisme pendant cette période difficile. Je souhaiterais pour ma part que vous acceptiez d'envoyer à vos échelons régionaux des instructions très précises leur rappelant qu'il est de leur devoir de s'associer étroitement à l'action du syndicalisme et de participer financièrement aux dépenses très lourdes que cet effort exceptionnel d'information entraîne. »

Source : Arch. APCA, Bureau, 1960-1962.

---

### **Document 3 : Lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, à Joseph Courau, président de la FNSEA, le 24 août 1961.**

---

"Monsieur le Président,

Par lettre du 16 août vous m'avez tenu informé des décisions prises par le Conseil National et le Conseil d'Administration de la FNSEA et notamment de la campagne d'information et de propagande ouverte dès à présent auprès du public et des agriculteurs.

Vous avez, à ce sujet, exprimé le souhait que soit demandé aux Chambres d'Agriculture départementales de s'associer à l'action ainsi entreprise, par le Syndicalisme et si possible de participer financièrement aux dépenses particulièrement lourdes qu'un tel effort d'information ne manquera pas d'entraîner.

Les membres de notre Bureau à qui, le 22 août, j'ai donné connaissance de votre lettre, m'ont prié de vous faire part de l'entière solidarité des Chambres d'Agriculture et de notre Assemblée avec votre Fédération. Ainsi que vous le désirez je compte par un prochain courrier demander aux Chambres d'Agriculture de soutenir, plus encore si possible qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, l'action menée par les Fédérations départementales d'exploitants agricoles.

Je ne pense pas, malheureusement, qu'il soit possible à nos Compagnies d'apporter en cette matière une aide financière directe, compte tenu notamment des règles financières qui les régissent; il est peu vraisemblable au surplus qu'une telle aide puisse recevoir l'approbation de nos autorités de tutelle. Il est cependant d'autres moyens pour elles de vous apporter leur concours, sur les quels je ne manquerai pas d'attirer leur attention.

Pour ce qui concerne l'Assemblée Permanente, il est procédé actuellement à l'édition de tracts de propagande conçus dans l'esprit même de la campagne d'information

actuellement entreprise. Ces tracts seront mis gratuitement à la disposition des organisations qui en manifesteront le désir dans le courant du mois de septembre.

Je me permets enfin de vous rappeler que les Services de l'Assemblée sont à votre plus entière disposition pour vous fournir toute la documentation dont vous-même ou vos services estimeriez avoir besoin."

Source : Arch. APCA, Circulaires, 1961-1961.

#### **Document 4 : Lettre du ministre Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture, à René Blondelle, président de l'APPCA, le 31 juillet 1961**

---

« Monsieur le Président,

Ainsi que vous le savez, l'article 7 de la loi n° 60808 du 5 août 1960 d'orientation agricole charge le ministre de l'Agriculture de "faire procéder, par région naturelle et par nature de culture ou type d'exploitation en tenant compte, éventuellement, de l'altitude, aux études nécessaires à l'appréciation de la superficie que devrait normalement avoir une exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'oeuvre, ou plus en cas de sociétés de culture ou de groupements d'exploitants, dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux foncier et d'exploitation répondant à l'objectif défini à l'article 6."

Ces études doivent me permettre de procéder par arrêté, avant le 1er août 1962, à la détermination de ces superficies. Les critères ainsi définis devront fournir les moyens d'une répartition sélective des concours financiers apportés aux exploitations agricoles par l'Etat et par les institutions de crédit agricole.

Il m'a semblé, après une exploration approfondie par mes services des multiples problèmes que pose l'application de l'article 7, et connaissance prise des études déjà réalisées dans ce domaine, que la nature des Chambres départementales d'Agriculture, la définition légale de leur rôle, aussi bien que l'expérience acquise par nombre d'entre elles en matière d'études économiques, les qualifiaient particulièrement pour procéder aux études systématiques prescrites par la loi d'orientation.

C'est pourquoi le Gouvernement a pris la décision de confier aux Chambres d'Agriculture la charge de réaliser les études préalables sur la superficie que requiert la rentabilité des exploitations à deux unités de main-d'oeuvre, dans les conditions prévues à l'article 7.

Ces études une fois terminées et les propositions dégagées, les unes et les autres seront soumises aux commissions départementales prévues par le dernier alinéa de l'article 7. La composition, la mission et les commissions départementales prévues par le dernier alinéa de l'article 7. La composition, la mission et les modalités de fonctionnement de ces commissions, qui seront placées sous la présidence du Préfet et bénéficieront du concours de mes services départementaux, feront l'objet d'un arrêté dans les prochains jours. Dans ces commissions prendront place comme le prévoit la loi, à côté des représentants des Conseils généraux, des représentants des Chambres.

Je serai ensuite saisi des propositions des Commissions par l'intermédiaire des Préfets.

D'autre part, un document technique est actuellement mis au point. Il permettra d'assurer une unité de méthode pour l'élaboration des études préalables qu'effectueront les

Chambres d'Agriculture. Pour le compléter comme pour faciliter la solution des problèmes qui se poseront, j'ai décidé de constituer un groupe de travail qui fonctionnera au sein de la Direction des Affaires Economiques (Bureau des Etudes et Plan) sous la présidence du Sous-directeur de l'Economie rurale et des Etudes ; je souhaite qu'il bénéficie de la collaboration :

- d'un expert de vos services centraux, en même temps
- d'un membre de la Station Centrale de Recherche Economique de l'Institut National de la Recherche Agronomique et, en tant que de besoin, de tels experts qu'il pourrait s'avérer à propos de consulter.

Sa mission serait exclusivement méthodologique et technique ; il aurait pour première tâche de préparer, sur la base du document auquel je fais allusion plus haut, des instructions complémentaires destinées aux responsables des Services Economiques des Chambres d'Agriculture.

Telles sont, en ce qui concerne la collaboration entre vos services et les miens pour la mise en oeuvre des dispositions de l'article 7 de la loi d'orientation agricoles, les modalités qu'il a paru possible d'envisager dans le respect de l'esprit et de la lettre du texte.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération »

Source : Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962

## **Document 5 : Note intitulée : « L'Église et la question sociale » [les passages soulignés le sont par le lecteur]**

---

« Le dimanche 14 septembre 1952, le Pape Pie XII a adressé aux Catholiques autrichiens un radiomessage dont nous reproduisons ci-après, à titre documentaire, un extrait relatif à la question sociale :

“Nous ne saurions nous adresser aux catholiques de Vienne et de toute l'Autriche sans toucher à la question sociale. Vienne n'a-t-elle pas toujours été un des centres du mouvement social-chrétien ? C'est avec un sentiment d'affectueuse gratitude qu'en cette heure solennelle nous évoquons tous ceux d'entre vous qui contribuèrent à la solution chrétienne de la question sociale, soit par l'étude, soit par les réalisations pratiques.

Devant le regard de l'Église se présente aujourd'hui la première époque des luttes sociales contemporaines. Au centre dominait la question ouvrière : la misère du prolétariat et le devoir d'élever cette classe d'hommes, livrée sans défense aux aléas de la conjoncture économique, jusqu'à la dignité des autres classes de la cité dotées de droits précis. Ce problème peut être considéré aujourd'hui comme résolu, au moins dans ses parties essentielles, et le monde catholique a contribué à cette solution d'une façon loyale et efficace. Ce n'est que tard, à la onzième heure, qu'en certains groupes de pays on a ouvert les yeux et commencé les réalisations pratiques. Il n'en reste pas moins vrai que les directives sociales données par les Papes depuis plus de soixante ans sont devenues depuis longtemps et presque partout le bien commun de la pensée et de l'action des catholiques.

Si les signes des temps ne trompent pas, d'autres problèmes dominent dans la deuxième époque des luttes sociales, où nous semblons déjà entrés. Nous nommerons deux de ces problèmes : le dépassement de la lutte des classes et la défense de la personne et de la famille.

La lutte des classes doit être dépassée par l'instauration d'un ordre organique unissant patrons et ouvriers. La lutte des classes ne saurait jamais être un objectif de la doctrine sociale catholique. L'Église se doit toujours à toutes les classes de la Société.

Il faut empêcher la personne et la famille de se laisser entrainer dans l'abîme où tend à la jeter la socialisation de toutes choses, socialisation au terme de laquelle la terrifiante image du Leviathan deviendrait une horrible réalité.

C'est avec la dernière énergie que l'Église livrera cette bataille où sont en jeu des valeurs suprêmes : dignité de l'homme et salut éternel des âmes.

C'est ainsi que s'explique l'insistance de la doctrine sociale catholique notamment sur le droit de propriété privée. C'est la raison profonde pour laquelle les Papes des Encycliques sociales et Nous-mêmes avons refusé de déduire, soit directement, soit indirectement de la nature du contrat de travail, le droit de copropriété de l'ouvrier au capital, et, partant, son droit de cogestion. Il importait de nier ce droit, car derrière se présente cet autre grand problème. Le droit de l'individu et de la famille à la propriété dérive immédiatement de la nature de la personne, c'est un droit attaché à la dignité de la personne humaine, et comportant certes des obligations sociales ; mais ce droit n'est pas seulement une fonction sociale.

Nous tenons à vous exhorter, vous et tous les catholiques, à suivre fidèlement la ligne nette de la doctrine sociale catholique, dès le commencement des nouvelles luttes, sans dévier ni à droite ni à gauche. Une déviation de quelques degrés seulement au début pourrait sembler sans portée. À la longue cette déviation entraînerait un écartement dangereux du droit chemin et des suites graves. Pensée sereine, maîtrise de soi-même, fermeté en face des séductions des extrêmes : voilà les exigences de l'heure présente en ce domaine.

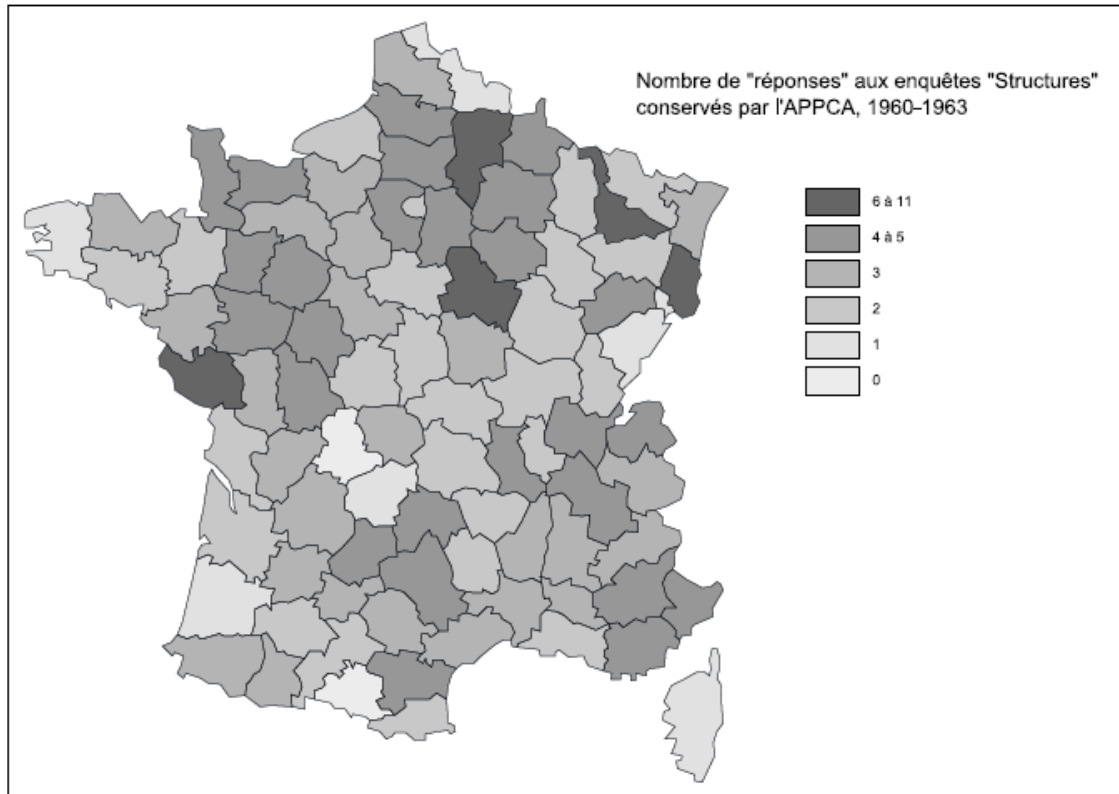
Tel est le message que Nous tenions à adresser au Katholikentag de cette année. »

Source : Arch. APCA, Structures (1) Positions de l'APPCA et éléments de base, 1960-1962

Période d'élaboration de la (des) réponse(s) à l'enquête 61-5 (hors "Dossier Moreau")	Nombre de réponses	Part en %
septembre-octobre 1961	5	3%
<b>novembre 1961 (session ordinaire des CA)</b>	<b>95 *</b>	<b>49%</b>
intersession décembre 1961-avril 1962	33	17%
<b>mai 1962 (session ordinaire des CA)</b>	<b>40</b>	<b>21%</b>
intersession juin-octobre 1962	9	5%
<b>novembre 1962 (session ordinaire des CA)</b>	<b>9</b>	<b>5%</b>
décembre 1962-janvier 1963	3	2%
<b>Ensemble</b>	<b>99</b>	<b>51%</b>

Tableau 6 : Chronologie de l'élaboration des réponses à l'enquête 61-5, 1961-1963.

\* provenant de 68 chambres départementales d'agriculture — certaines chambres ayant effectué plusieurs envois : réponses formelles, procès-verbaux, études annexes.

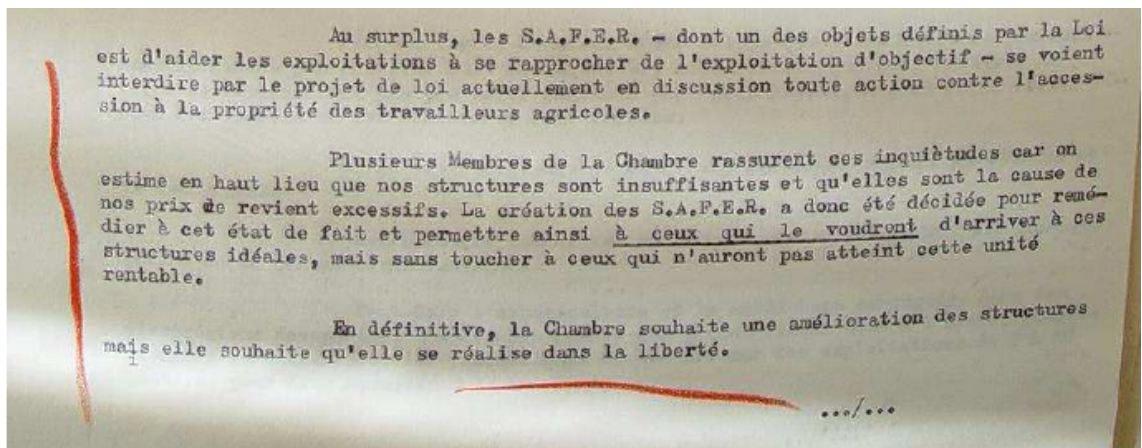


*Carte 1 : Nombre de « réponses » aux enquêtes « Structures » conservées par l'APPCA, 1960-1963.*

## **Document 6 : Classification des réponses et annotations.**

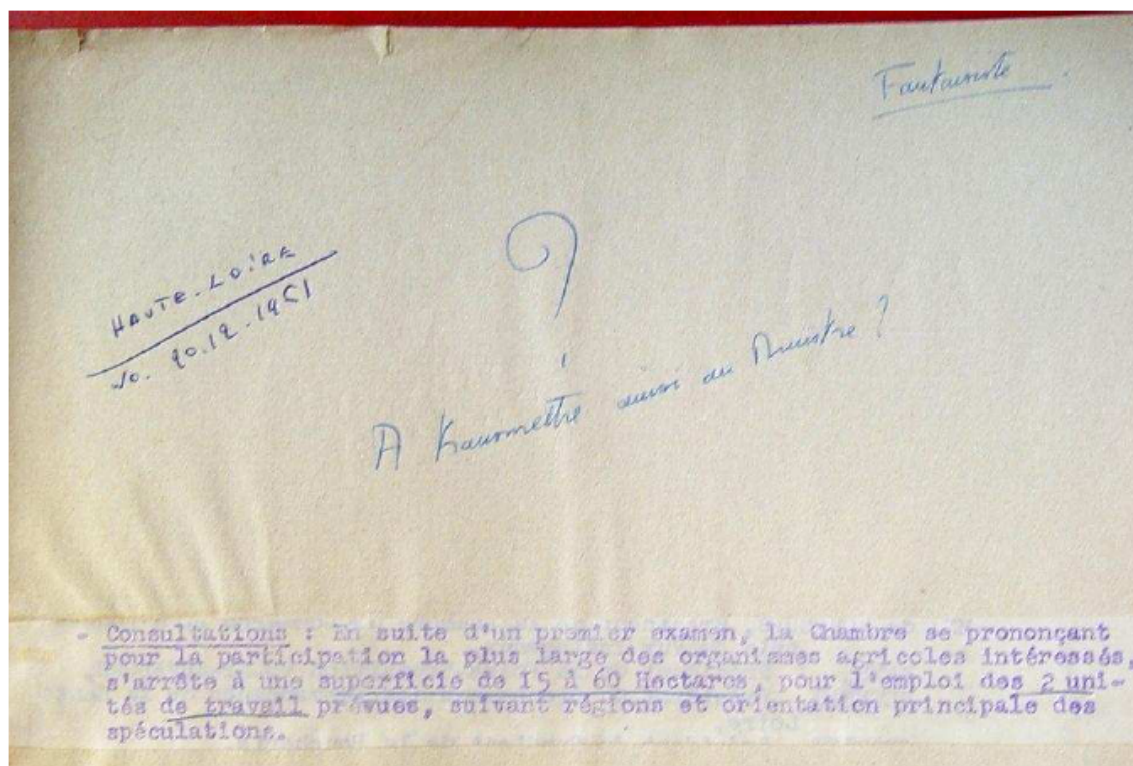
Réponse de la chambre d'agriculture de l'Hérault à l'enquête 61-5, automne 1961, classée « Idées positives ou discussions intéressantes », et éléments soulignés par les services de l'APPCA.





Source : Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962]., Idées positives ou discussions intéressantes, rapport de la chambre d'agriculture du Hérault, « Les structures agricoles », automne 1961, 8 p.

Réponse de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire à l'enquête 61-5, datée du 20 décembre 1961, classée « (Non) ou pas compris. REFUS », et annotations des membres des services de l'APPCA.



Source : Arch. APCA, Structures "2 UTH", 1. Délibération et partie des réponses aux chambres d'agriculture, dépouillées, [1961-1962], (Non) ou pas compris. REFUS, rapport de la chambre d'agriculture du Haute-Loire, 20 décembre 1961, 1 p.

## Document 7 : Délibération sur la politique foncière, APPCA, 29-30 mai 1962.

« L'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture réunie à Paris, 11 bis, rue Scribe, en sa première session ordinaire pour l'année 1962, les 29 et 30 mai 1962.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant le titre III de la loi d'orientation agricole intitulé « Aménagement foncier » et le titre IV intitulé « Mise en valeur du sol »,

Considérant le titre 1<sup>er</sup> de la loi et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 2, 7 et 8,

Considérant la lettre du 31 juillet 1961 et de M. le Ministre de l'Agriculture demandant aux Chambres Départementales d'Agriculture de procéder aux études préalables concernant l'application des articles 7 et 8,

Considérant la réponse adressée par M. Blondelle, Président de l'Assemblée Permanente, le 22 septembre 1961,

Considérant l'enquête sur la « Superficie des exploitations à deux unités de main-d'œuvre » demandée par l'Assemblée Permanente aux Chambres départementales d'Agriculture par **lettre du 20 septembre 1961** et les résultats de cette enquête,

Considérant les conclusions de l'enquête « Structures » n° 2 de l'Assemblée Permanente auprès des Chambres départementales d'Agriculture du 1<sup>er</sup> août 1961,

Considérant les conclusions générales récentes du mémorandum remis par l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture au Ministre de l'Agriculture le 6 avril dernier, et les enquêtes remises pour les organisations professionnelles adhérentes à la CGA par le canal de cette dernière à M. le Ministre de l'Agriculture.

I. En ce qui concerne l'évolution de la population agricole :

Comme le révélait déjà le recensement général de l'agriculture effectué par l'INSEE pour la France entière en 1955 et comme le confirment les premiers résultats du dépouillement de l'enquête « Démographie) (partie de l'enquête « Structures ») des Chambres d'Agriculture.

ESTIME :

1°. *Que le vieillissement de la population agricole implique des mesures urgentes*<sup>4577</sup>, permettant à la fois aux agriculteurs âgés de se retirer avec la garantie que leurs vieux jours seront assurés et aux jeunes de se maintenir ; le renouvellement normal de cette population agricole âgée posant donc, dès aujourd'hui, un certain nombre de problèmes très graves et modifiant d'une façon déterminante l'éclairage du problème des structures<sup>4578</sup>.

2°. *Que la diminution moyenne annuelle future en personnes actives de la population agricole*, estimée à 80 000 personnes par an, alors que durant ces dernières années elle a été de l'ordre de 128 000, aggravera considérablement une situation déjà difficile dans de nombreux départements tout en exigeant le reclassement professionnel de beaucoup d'agriculteurs, comme l'Assemblée Permanente l'avait prévu, dès 1960<sup>4579</sup>.

3°. *Que, contrairement à une opinion commune, le problème de l'optimum de population se pose à la fois en termes de prospective et de rétrospective* ; il ne s'agit pas de savoir in abstracto quels seraient les effectifs souhaitables des agriculteurs dans l'agriculture française dans la période 1961-1965. Mais, étant donnés les faits exposés ci-dessus, il semble bien certain que le fait : « exode rural » s'étant produit, d'une façon continue et

<sup>4577</sup> L'âge de la population agricole active par tranches de dix années est le suivant pour l'ensemble de la France : moins de 34 ans : 11,8 % 35 à 44 ans : 15,1 % 45 à 54 ans : 29,5 % soit au total, pour les deux dernières catégories : 44,6 % 55 à 65 ans : 23,2 % plus de 65 ans : 21,7% soit au total, pour les deux dernières catégories : 44,9 %

<sup>4578</sup> Sur 32 réponses à l'heure actuelle, 8 départements envisagent que le remplacement de la génération âgée pourra se faire dans des conditions moyennes ; dans 11 départements, il ne sera assuré qu'à 50 % compte tenu d'un apport supplémentaire de main-d'œuvre par l'immigration de départements pauvres, de pays étrangers ou par des rapatriés d'Afrique du Nord ; dans 5 départements au moins ce remplacement se fera dans des conditions catastrophiques et à très brève échéance.

<sup>4579</sup> Propositions en vue d'une loi verte (février 1960) : - création d'un Fonds de reclassement.

globalement, le chiffre optimum de la population agricole auquel on paraît se référer est déjà atteint sous la forme de « chiffre minimum » de la population agricole ce qui aboutit en fait à exiger des familles paysannes qui restent, un plus grand nombre d'heures de travail et qui conduit dans beaucoup de régions à l'abandon total des terres <sup>4580</sup>.

4°. *Qu'il n'y a pas de lien direct et automatique entre le problème des structures et l'évolution de la population agricole active* qui est aussi déterminée par de nombreux autres facteurs, à savoir : disparité sociale et économique, conditions de travail et de vie, niveau des prix, etc.

II. En ce qui concerne l'application des articles 7 et 8 de la loi d'orientation agricole :

L'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture CONSIDÈRE :

1°. Que la question fondamentale dans la définition des exploitations prévues à l'article 7 de la loi d'orientation est celle de *la capacité de travail de l'unité de main-d'œuvre* <sup>4581</sup> dans une optique de parité sociale, notamment quant à la durée et à la pénibilité du travail.

2°. Que, les conditions prévues par l'article 7 de la loi ne constituant que des objectifs à atteindre, toute étude de critères demeurera théorique et relative tant que le Gouvernement n'aura pas fait connaître :

a) à quel niveau il tend à fixer les termes de l'échange (prix reçus par les agriculteurs pour leurs produits et prix payés par eux pour leurs moyens de production) évalué comme le veut l'article 6 de la loi en référence avec la campagne 1947-1948.

b) la nature, le volume et les conditions de l'aide financière que l'Etat est disposé, en application de l'article 8 de la loi, à accorder en priorité à certaines catégories d'exploitants pour les aider et leur permettre de se rapprocher rapidement des conditions optimales résultats des études prévues à l'article 7 <sup>4582</sup>.

3°. Qu'il est absolument nécessaires que ces recherches, tant celles des Chambres d'Agriculture au stade des études préalables, que celles entreprises par les commission de structures créées au Journal Officiel du 3 mai et qui ne peuvent aboutir qu'à des approches indicatives pour l'orientation d'une politique des structures, s'effectuent bien comme le veut la loi au *stade des petites régions agricoles naturelles*, selon les types d'exploitations et les natures de cultures.

4°. Qu'il faut donc considérer la *surface et l'agrandissement de la surface comme un élément important* mais non pas comme le seul élément ou le plus déterminant pour fixer la viabilité d'une exploitation, la capacité de direction et de gestion de l'exploitant, les moyens mis en œuvre et notamment l'importance du capital d'exploitation, unis au sein de l'exploitation selon des rapports variables, étant aussi primordiaux pour un grand nombre de spéculations.

5°. Comme le veut la loi, à la suite du souhait unanime tant des Chambres d'Agriculture que des organisations professionnelles agricoles, que soit *maintenue la forme d'exploitation qu'est l'exploitation familiale*, le travail de direction, les capitaux fonciers et d'exploitation recevant, dans un but de parité, une rémunération convenable pour que cette forme

<sup>4580</sup> Enquête de l'INSEE (décembre 1961) sur l'évolution de la population active. Une étude annuelle de l'INSEE montre dans l'évolution des groupes sociaux, la diminution du nombre des ménages des exploitants et salariés agricoles. Variations par rapport à 1954 : 13 % - 18 % pour les salariés.

<sup>4581</sup> 2 400 heures de travail correspondant à une semaine de 48 heures pendant 50 semaines de l'année.

<sup>4582</sup> Avis de la Section Agricole du Conseil Economique et Social sur le projet du IVe Plan (novembre 1961)

d'exploitation conserve la place prépondérante qui est la sienne à l'heure actuelle parmi les exploitations agricoles françaises.

III. En ce qui concerne l'aménagement foncier :

RAPPELLE les délibérations du Comité Permanent Général du 10 janvier 1961 et du 3 octobre 1961 en ce qui concerne les SAFER et l'institution d'un droit de préemption en faveur de ces sociétés.

ESTIME à nouveau que le rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural doit être de servir les agriculteurs et d'améliorer les moyens d'existence des exploitations agricoles en général et plus particulièrement des exploitations familiales déficientes en leurs structures propres.

CONSIDERE à nouveau qu'une politique plus suivie tant des échanges amiables que du remembrement devrait compléter cette action, le rythme du remembrement devant, suivant le projet du IV<sup>e</sup> Plan, passer de 500 000 hectares par an à plus de 600 000 hectares.

CONSIDERE qu'un effort accru devrait être entrepris en ce qui concerne les 700 000 kilomètres de chemins ruraux dont la moitié est à remettre complètement en état, voire à recréer, ainsi que dans le domaine de l'hydraulique qui devrait bénéficier d'un effort plus importante.

INSISTE à nouveau sur la nécessité d'une restauration de l'habitat rural, l'agriculteur vivant et travaillant dans des bâtiments dont l'âge moyen dépasse le plus souvent le siècle.

RAPPELLE les avis que le Comité a rendus en ce qui concerne l'article 14 de la loi d'orientation concernant les sociétés civiles d'exploitation agricole et les groupements de propriétaires, en souhaitant que ces groupements n'empruntent pas des formes juridiques trop rigides, susceptibles d'éloigner d'eux les agriculteurs, ainsi que la nécessité de donner un cadre juridique et fiscal à l'entraide dans l'agriculture ; la difficulté étant de concilier le nécessaire libéralisme des formes juridiques et fiscales à donner à tel cadre et le but du statut qui est de développer la solidarité entre les agriculteurs.

A PRIS ACTE avec satisfaction de la dernière loi successorale n° 61.1378 du 19 décembre 1961 qui contribuera certainement au maintien, dans toute la mesure du possible, de l'unité de l'exploitation agricole, sans pour autant que ce problème (si complexe de droit civil) de l'héritage, conjugué à celui (non moins complexe de politique économique) du maintien nécessaire de l'unité d'exploitation, soit complètement et favorablement résolu<sup>4583</sup>.

EMET donc le Vœu, EN MATIERE DE POLITIQUE FONCIERE :

1°. Que soit créée une véritable commission des structures qui regrouperait les différents pouvoirs impartis à l'heure actuelle, en matière foncière, à de nombreuses autres commissions.

2°. Que *la politique foncière de l'Etat*, dont les buts ont été définis dans la loi d'orientation à l'article 13 qui est devenu depuis l'article 1<sup>er</sup> du Titre 1<sup>er</sup> du Code Rural, soit convenablement coordonnée, tant en matière agricole que dans les rapports de l'agriculture avec les autres secteurs (problème de la spéculation foncière, zones à urbaniser d'urgence, zones à aménagement différé, sauvegarde des terrains à vocation agricole, etc.).

3°. Que *le type d'exploitation qu'est l'exploitation familiale* soit placé dans des conditions économiques et sociales qui lui assurent les possibilités de se maintenir et de se

<sup>4583</sup> Lettre de M. le Ministre des Finances du 25 avril 1962 adressée au Président Blondelle concernant l'exonération des droits de soulté édictée par l'article 710 du Code Général des Impôts.

développer ; si une telle forme d'exploitation quand elle est saine techniquement, ne permettrait pas d'assurer à la famille un revenu suffisant dans les conditions économiques et sociales actuelles, que ce soit ces conditions mauvaises qui devaient être modifiées et non pas la structure même de l'exploitation, faute de quoi, on s'installera juridiquement, économiquement et socialement dans un état d'ins[t]abilité permanente.

4°. Que les études résultant des articles 7 et 8 de la loi d'orientation n'aient pas pour but, étant donné leurs résultats montrant la diversité des types d'exploitation selon les régions et les productions, de niveler toutes les exploitations agricoles françaises sur un même type, ce type d'exploitation se trouvant d'ailleurs très vite constituer [sic] du fait des conditions du progrès en économique un non sens économique et sur le plan social, un cadre beaucoup trop rigide qui, ne correspondant pas à la réalité, ne ferait que scléroser une promotion sociale aussi naturelle qu'indispensable.

5°. Que ce problème des structures foncières agricoles (évolution de la population, exploitations familiales, aménagement foncier et infrastructures rurales) *constitue un tout indissociable en matière de politique foncière* et s'intègre dans la politique agricole et dans la politique économique et sociale qui, comme le prescrit l'article 1<sup>er</sup> de la loi d'orientation, a pour objectif *la recherche permanente de la parité*.

6°. Qu'une aide accrue soit dégagée au profit des syndicats des migrations rurales afin que les terres abandonnées ayant une valeur économique, soient mises en culture, compte tenu des incidences du traité de Rome en priorité par les agriculteurs français (tant de la Métropole que de l'Algérie).

DEMANDE à ses représentants au sein des Commissions départementales de structures, telles qu'elles viennent d'être créées par les Pouvoirs Publics, de défendre ces positions et :

1°. Notamment qu'ils se bornent bien, comme le souhaitent l'Assemblée et la majorité des Chambres, — à partir de la notion de la capacité de travail dans le cadre de conditions techniques normales, à fixer (sur la base de 2 400 heures pour une unité de main-d'œuvre) la superficie de l'exploitation à 2 UTH, tant que demeurent non connus :

- le niveau des termes de l'échange à déterminer par le Gouvernement ;
- la nature, le volume et les conditions de l'aide financière à fixer par l'Etat en application des articles 6 et 8 de la loi d'orientation agricole.

2°. Qu'ils refusent à ce que ces études résultant de l'article 7 de la loi d'orientation constituent une entreprise de liquidation de certaines petites entreprises agricoles à une unité de main-d'œuvre ou plus qui semblent parfaitement viables et de nivellement des exploitations agricoles françaises à partir d'une définition théorique qui n'aurait aucune démonstration scientifique et aucune correspondance dans la réalité.

Délibéré par l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, au cours de sa première session ordinaire pour l'année 1962, les 29 et 30 mai 1962,

Certifié exact,

Le Secrétaire, Le Président,

Henri CHATRAS René BLONDELLE

Source : « Délibération sur la politique foncière », dans *Chambres d'Agriculture*, 33e année, supplément au n° 247-248, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1962, pp. 8-11.

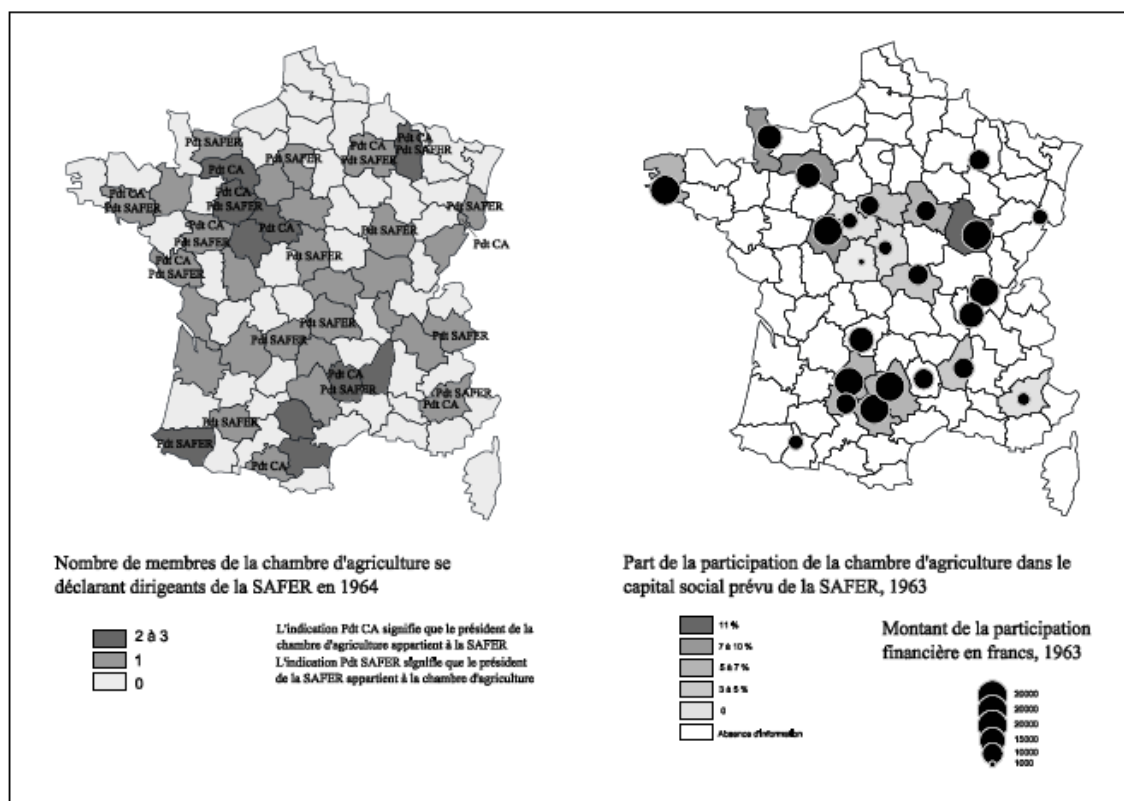


**Document 8 : René Blondelle accueillant Edgard Pisani à l'APPCA, le 29 mai 1963.**

---



Source : Chambres d'agriculture, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1963.



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Cartes 2 et 3 : Participation des membres des chambres d'agriculture aux SAFER, 1963-1964

## Dossier n°11 : 1964-1974



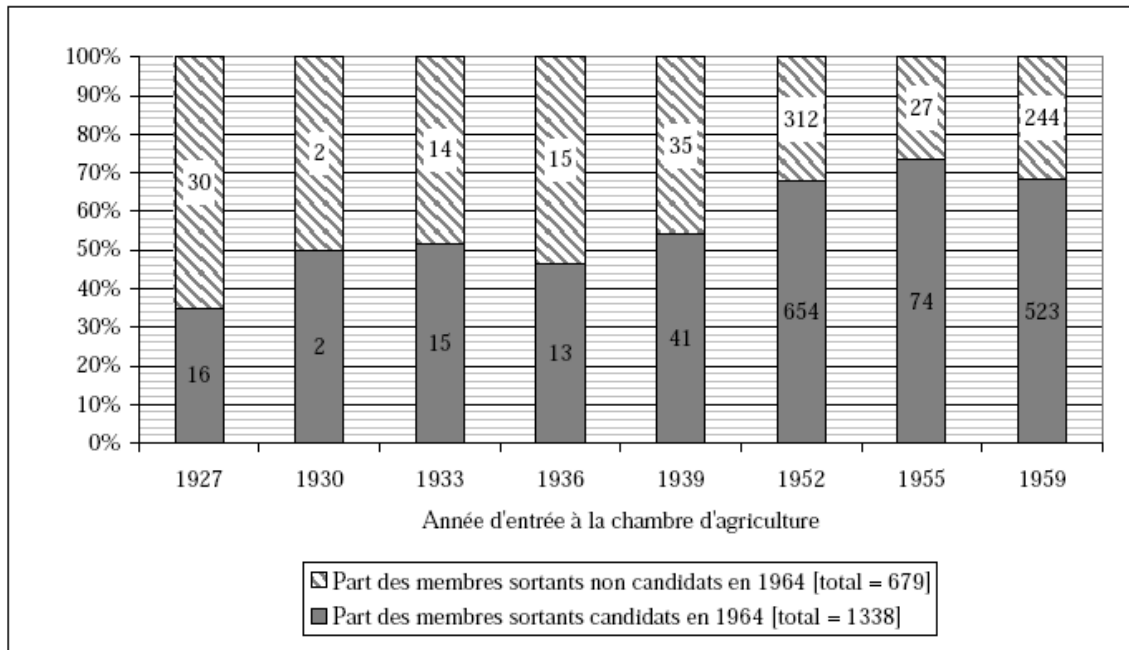
## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Scrutin	Collège	1959		1964						
		Elus *		Elus		Augmentation du nombre de sièges	Nouveaux élus	Part des nouveaux élus **	Part des membres élus par ce collège	Nouveaux élus (hors augmentation du nombre de sièges réservés)
Suffrage universel	"Exploitants" : exploitants agricoles dont l'agriculture est la profession principale, qu'ils aient la qualité de propriétaire, de fermier ou de métayer, ainsi que les membres majeurs de leur famille qui travaillent habituellement avec eux	1390	69%	1610	61%	220	758	57%	47,1%	538
	"Salariés (Ouvriers et employés)" : ouvriers agricoles, chefs de culture et régisseurs, à condition qu'ils exercent habituellement et effectivement la profession agricole depuis deux ans au moins	96	5%	244	9%	148	213	16%	87,3%	65
	"Propriétaires non exploitants" : personne qui, sans avoir la qualité d'exploitant, sont propriétaires ou usufruitiers, depuis au moins cinq ans, d'une exploitation rurale ou forestière située dans la commune sur la liste de laquelle ils demandent leur	122	6%	210	8%	88	136	10%	64,8%	48
Suffrage des groupements agricoles : groupements professionnels agricoles constitués depuis cinq ans au moins ayant, pendant cette période, soit effectivement perçu les cotisations de leurs membres, soit satisfait à leurs obligations statutaires et ne pou	402	20%	568	21%	166	232	17%	40,8%	66	
<b>Ensemble</b>		<b>2010</b>	<b>100%</b>	<b>2632</b>	<b>100%</b>	<b>622</b>	<b>1339</b>	<b>100%</b>	<b>50,9%</b>	<b>717</b>

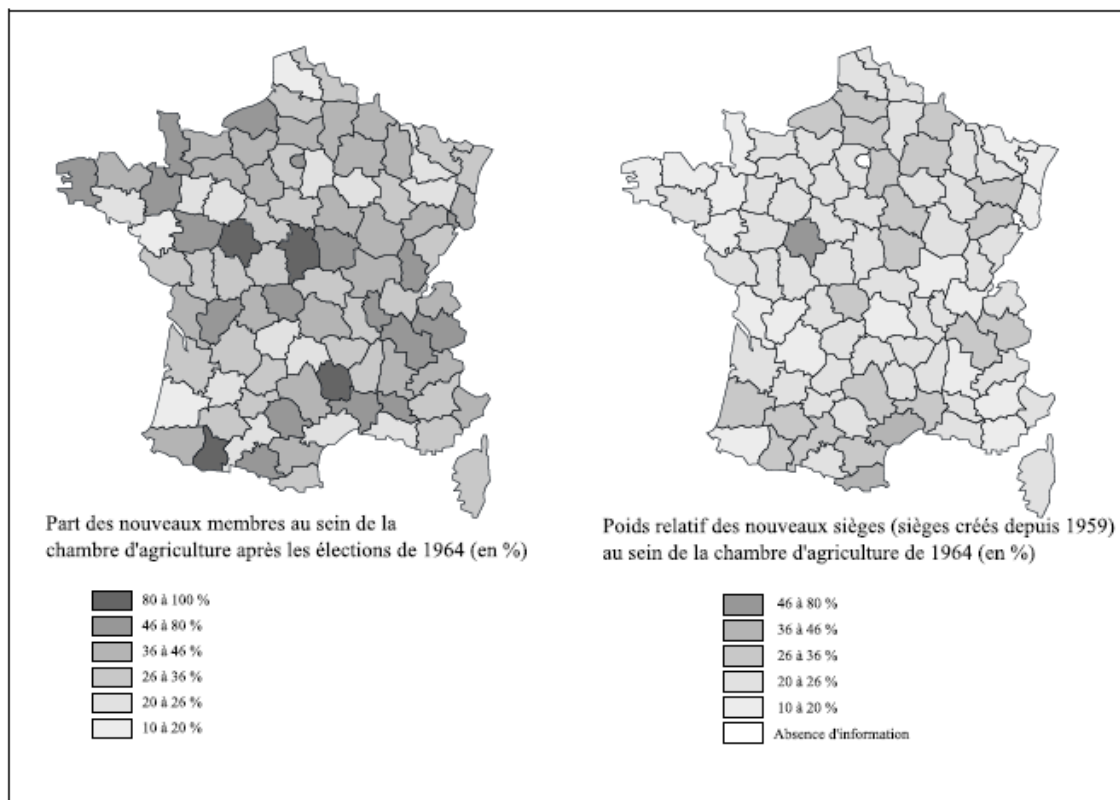
\* Il s'agit de catégories assimilées, soit de la répartition *a posteriori* des élus de 1959 dans les différents collèges électoraux de 1964, pour comparaison. Chiffres cités par Paul.M. Boujou. Source : *BMA*, n°183, 25 avril 1964.

\*\* Part des 1339 nouveaux élus

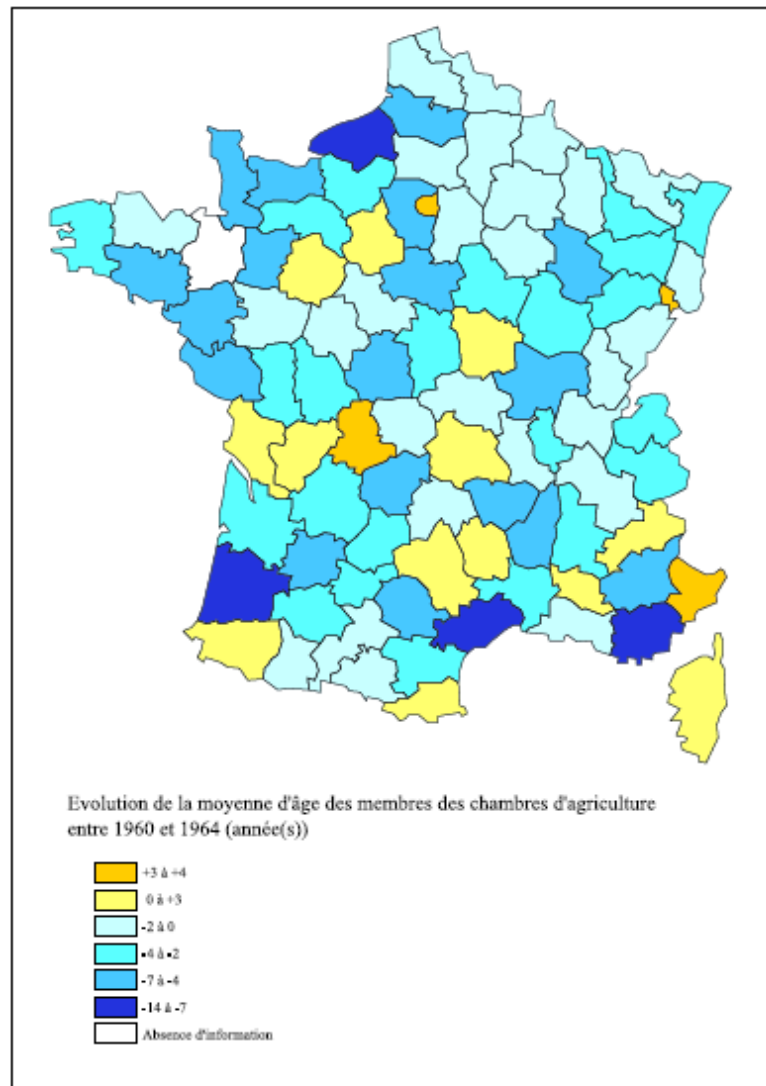
Tableau 1 : Répartition des membres élus en 1964 par collèges. Nouveaux élus. Tentative de comparaison avec 1959



Graphique 1 : Candidats et non candidats parmi les membres sortants, suivant la date d'entrée à la chambre d'agriculture, 1964.

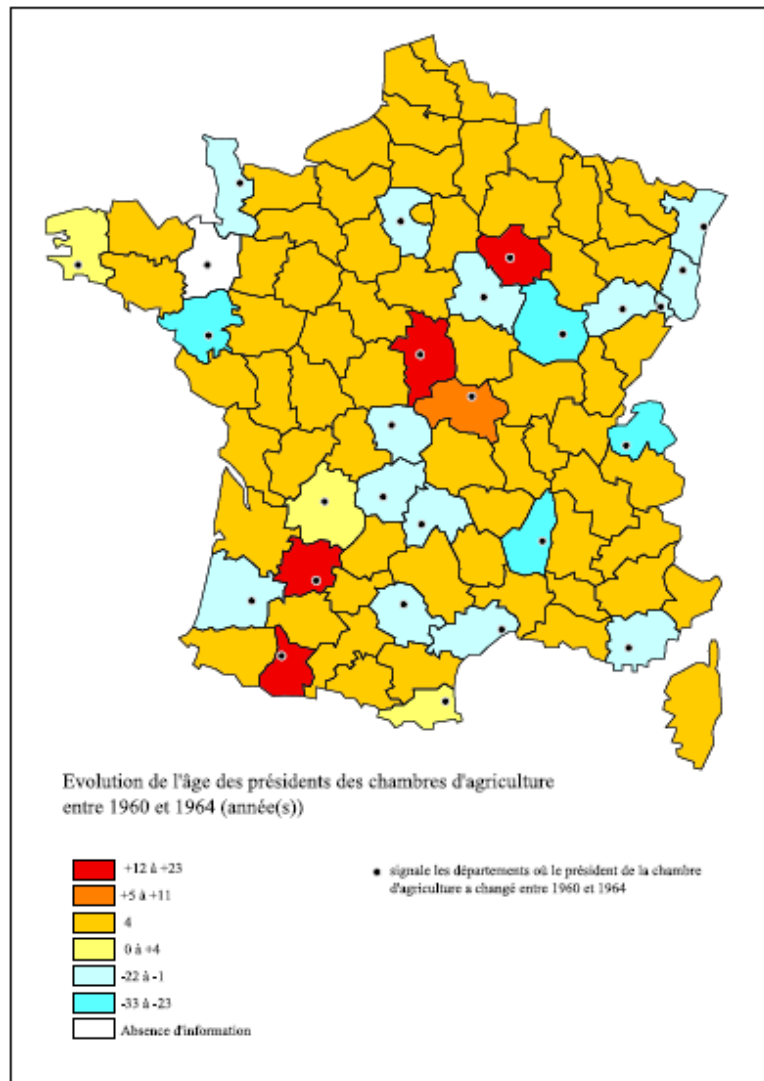


*Cartes 1 et 2 : Part des nouveaux membres dans les chambres d'agriculture et poids relatif des nouveaux sièges créés depuis 1959.*



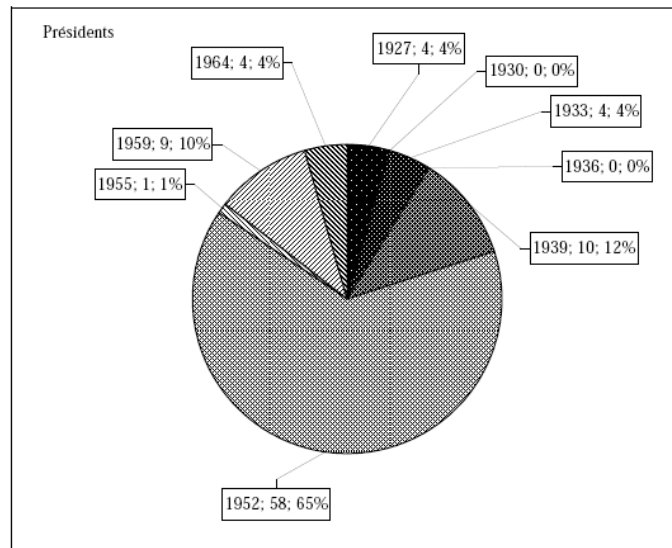
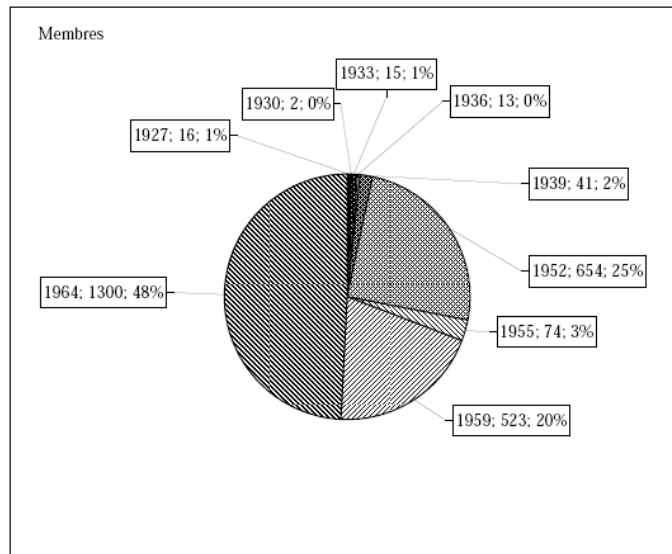
(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 3 : Évolution de la moyenne d'âge des membres des chambres d'agriculture entre 1960 et 1964*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 4 : Évolution de l'âge des présidents de chambres d'agriculture entre 1960 et 1964



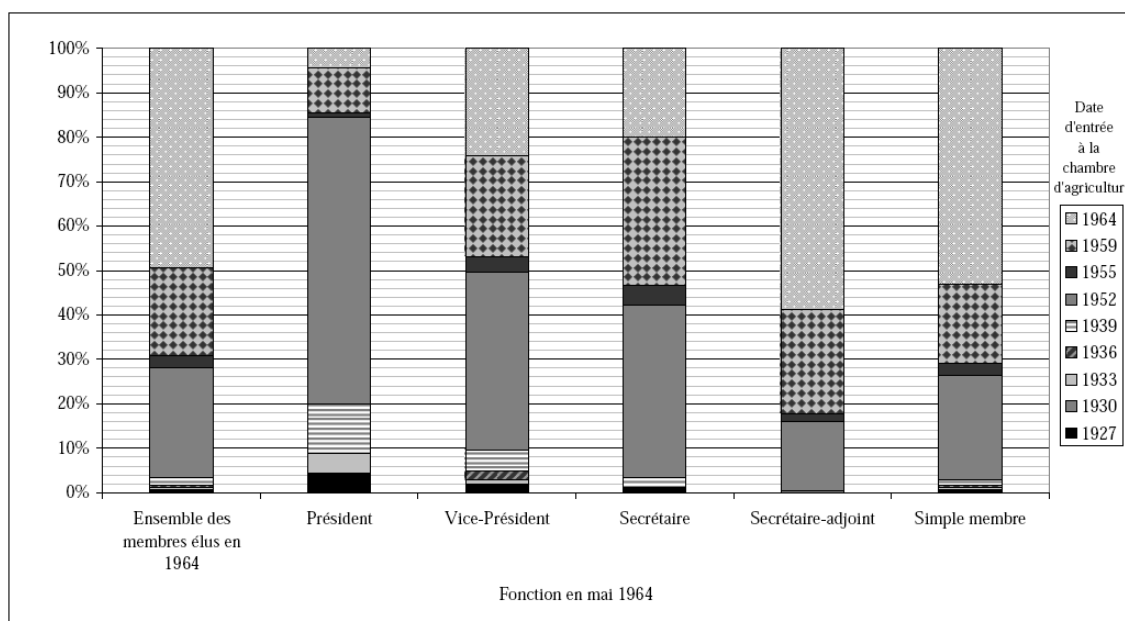
Graphiques 2 et 3 : Répartition des membres et des présidents en fonctions en 1964, suivant la date de leur entrée dans la chambre d'agriculture.

Année d'accession à la présidence	Présidents de 1964		dont x membres entrés dans les chambres en 1952	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1936	1	1%	—	—
1949	1	1%	—	—
1952	27	30%	18	67%
1953	4	4%		
1954	2	2%		
1955	2	2%		
1956	2	2%		
1957	3	3%		
1958	2	2%		
1959	16	18%	12	75%
1960	5	6%		
1961	4	4%		
1962	1	1%		
1963	0	0%		
1964	20	22%	6	60%
Ensemble	90	100%	58	64%

Tableau 2 : Présidents de 1964 suivant l'année de leur accession à la présidence. Poids des membres entrés dans les chambres en 1952.

Années écoulées entre l'entrée à la chambre d'agriculture et l'accession à cette fonction du bureau	Secrétaires-adjoints		Secrétaires		Vice-Présidents		Présidents	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
0	145	63%	37	43%	93	38%	25	28%
1 à 3	8	3%	5	6%	23	9%	10	11%
4 à 5	48	21%	23	26%	46	19%	9	10%
6 à 9	8	3%	14	16%	29	12%	19	21%
10 à 12	20	9%	8	9%	34	14%	10	11%
plus de 12	0	0%	0	0%	20	8%	17	19%
<i>antérieurement secrétaire-adjoint</i>	—	—	19	22%	21	9%	8	9%
<i>antérieurement secrétaire</i>	1	0%	—	—	15	6%	14	16%
<i>antérieurement vice-président</i>	4	2%	0	0%	—	—	23	26%
<i>antérieurement président</i>	0	0%	0	0%	5	2%	—	—
Ensemble	229	100%	87	100%	245	100%	90	100%

Tableau 3 : Années écoulées entre l'entrée à la chambre d'agriculture et l'accession au bureau de celle-ci. Membres en fonction en 1964.



Graphique 4 : Répartition des membres des chambres d'agriculture, suivant leurs fonctions en 1964, et suivant la date de leur entrée dans la chambre d'agriculture



Fonctions dans l'URCA à son renouvellement [c. fin 1943]	Présidents de chambres d'agriculture									
	Membres du CPG						Autres		Ensemble	
	Membres du Bureau + Président APPCA		Titulaires		Suppléants					
appartenance à l'URCA	4	57%	11	65%	5	28%	15	28%	35	39%
syndic régional	2	29%	4	24%	0	0%	4	7%	10	11%
syndic adjoint	1	14%	5	29%	1	6%	2	4%	9	10%
membre	1	14%	2	12%	4	22%	9	17%	16	18%
aucune fonction identifiée	3	43%	6	35%	13	72%	39	72%	61	68%
<b>Nombre de présidents</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

Fonctions dans l'URCA à son renouvellement [c. fin 1943]	Membres de chambres d'agriculture									
	Membres du bureau						Autres		Ensemble	
	Vice-Présidents		Secrétaires		Secrétaires-adjoints					
appartenance à l'URCA	47	19%	5	6%	7	3%	132	7%	191	8%
syndic régional	5	2%	0	0%	0	0%	6	0%	11	0%
syndic adjoint	8	3%	0	0%	0	0%	15	1%	23	1%
membre	34	14%	5	6%	7	3%	111	6%	157	6%
aucune fonction identifiée	200	81%	85	94%	223	97%	1846	93%	2354	92%
<b>Nombre de membres</b>	<b>247</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>230</b>	<b>100%</b>	<b>1978</b>	<b>100%</b>	<b>2545</b>	<b>100%</b>

Tableaux 4 et 5 : Présidents et membres des chambres d'agriculture de 1964, en fonction de leur appartenance à l'URCA au moment de son renouvellement de la fin 1943

		Taxinomies professionnelles	Membres (hors présidents)			Présidents			Tous		
Suffrage universel	Collège des Exploitants	agriculteur	1	0%	0%	0	0%	0%	1	0%	0%
		propriétaire-exploitant	199	13%	54%	26	50%	51%	225	14%	54%
		exploitant-agricole / exploitant	74	5%	20%	14	27%	27%	88	5%	21%
		fermier	49	3%	13%	4	8%	8%	53	3%	13%
		métayer	2	0%	1%	0	0%	0%	2	0%	0%
		éleveur	1	0%	0%	0	0%	0%	1	0%	0%
		viticulteur	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%
		autres	40	3%	11%	7	13%	14%	47	3%	11%
		Ensemble [=1610, dont 52 présidents]	366	23%	100%	51	98%	100%	417	26%	100%
	Collège des Salariés	ouvrier agricole	17	7%	46%	0	0%	—	17	7%	46%
		ouvrier	2	1%	5%	0	0%	—	2	1%	5%
		salaré agricole	8	3%	22%	0	0%	—	8	3%	22%
		salaré	1	0%	3%	0	0%	—	1	0%	3%
		chef de culture	3	1%	8%	0	0%	—	3	1%	8%
		régisseur	2	1%	5%	0	0%	—	2	1%	5%
		gemmeur	1	0%	3%	0	0%	—	1	0%	3%
		aide familial	1	0%	3%	0	0%	—	1	0%	3%
		juge assesseur au tribunal d'instance de la mutualité sociale agricole	1	0%	3%	0	0%	—	1	0%	3%
	Ensemble [=244, dont aucun président]	37	15%	100%	0	0%	—	37	15%	100%	
	Collège des propriétaires	assesseur au tribunal paritaire	19	9%	33%	0	0%	—	19	9%	33%
		propriétaire non exploitant	23	11%	40%	0	0%	—	23	11%	40%
		retraités de diverses professions	6	3%	11%	0	0%	—	6	3%	11%
		autres	9	4%	16%	0	0%	—	9	4%	16%
		Ensemble [=210, dont aucun président]	57	27%	100%	0	0%	—	57	27%	100%
	Suffrage des groupements agricoles	propriétaire exploitant	12	2%	50%	4	11%	57%	16	3%	52%
		fermier	1	0%	4%	1	3%	14%	2	0%	6%
		expert agricole	3	1%	13%	0	0%	0%	3	1%	10%
		directeur/gérant d'organisations prof.	5	1%	21%	2	5%	29%	7	1%	23%
		autres	3	1%	13%	0	0%	0%	3	1%	10%
		Ensemble [=568, dont 38 présidents]	24	5%	100%	7	18%	100%	31	5%	100%

Tableau 6 : Taxinomies professionnelles employées dans l'Annuaire des chambres d'agriculture, édition 1964. Par scrutin et collège électoral.

**Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)**

		"Elu en qualité de"	Membres (hors présidents)		Présidents		Tous	
Suffrage universel	Collège des Exploitants	occurrences "propriétaire"	802	55%	26	50%	828	55%
		occurrences "exploitant"	664	45%	34	65%	698	46%
		"propriétaire" et "exploitant"	405	28%	16	31%	421	28%
		occurrences "fermier"	303	21%	5	10%	308	20%
		"propriétaire" et "fermier"	66	5%	2	4%	68	5%
		divers	26	2%	2	4%	28	2%
		Ensemble [=1610, dont 52 présidents]	1461	100%	52	100%	1509	100%
	Collège des Salariés	salarié agricole	21	9%	0	0%	21	9%
		ouvrier agricole	137	59%	0	0%	137	59%
		chef de culture	23	10%	0	0%	23	10%
		régisseur	15	6%	0	0%	15	6%
		divers	37	16%	0	0%	37	16%
		Ensemble [=244, dont aucun président]	233	100%	0	0%	233	100%
	Collège des propriétaires	propriétaire non exploitant	78	42%	0	0%	78	42%
		propriétaire	45	24%	0	0%	45	24%
		occurrences "bailleur"	18	10%	0	0%	18	10%
		occurrences "usufruitier"	15	8%	0	0%	15	8%
		occurrences "foncier"	5	3%	0	0%	5	3%
divers		25	13%	0	0%	25	13%	
Ensemble [=210, dont aucun président]		186	100%	0	0%	186	100%	
Suffrage des groupements agricoles	occurrences "représentant"	349	67%	24	73%	373	72%	
	occurrences "groupements"	372	72%	26	79%	398	77%	
	"représentant" et "groupements"	290	56%	23	70%	313	60%	
	taxinomies professionnelles : exploitant, agriculteur, maraîcher, viticulteur etc.	33	6%	4	12%	37	7%	
	Ensemble [=568, dont 38 présidents]	485	100%	33	100%	518	100%	

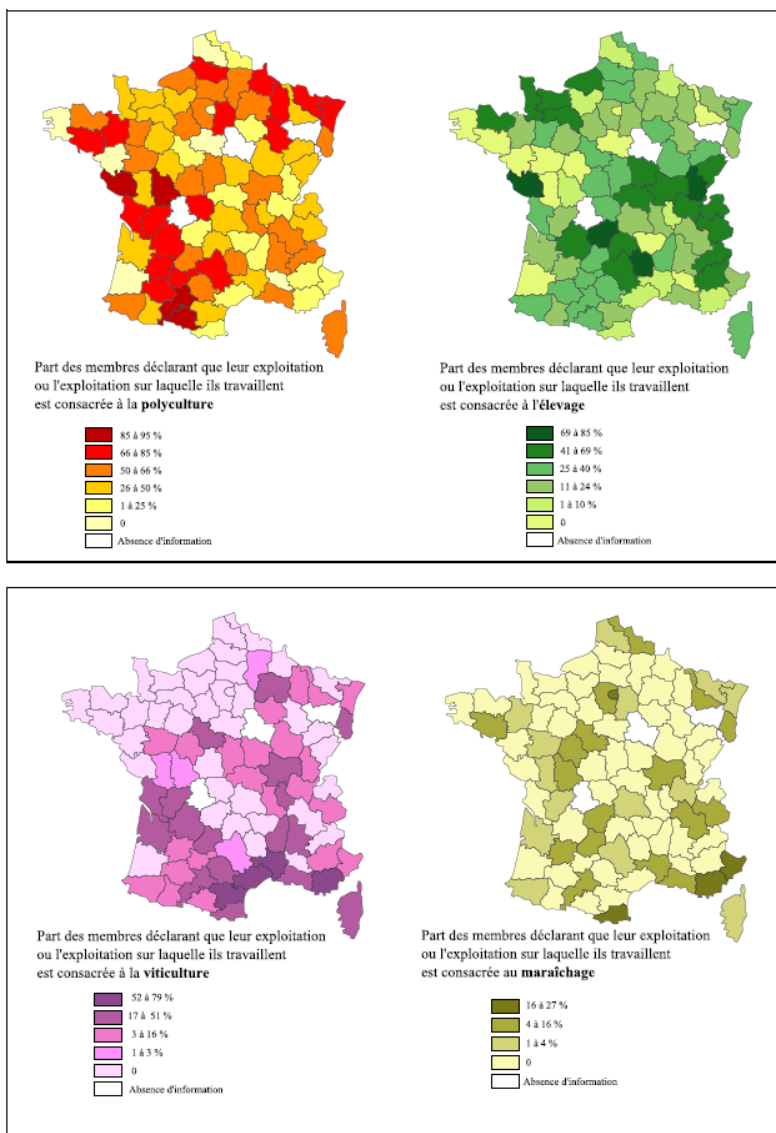
Tableau 7 : « Elus en qualité de » d'après les fiches 1964.

Nature éventuelle de l'exploitation		Suffrage des agriculteurs						Suffrage des groupements		Ensemble	
		Exploitants		Salariés		Propriétaires					
contient *	forestière	14	1%	3	1%	15	7%	8	1%	40	2%
	élevage	485	30%	30	12%	25	12%	115	20%	655	25%
	polyculture	831	52%	47	19%	44	21%	251	44%	1173	45%
	arboriculture	82	5%	10	4%	12	6%	28	5%	132	5%
	viticulture	168	10%	22	9%	14	7%	67	12%	271	10%
	exploitation maraîchère	41	3%	3	1%	2	1%	14	2%	60	2%
Aucune allusion directe aux orientations proposées		355	22%	154	63%	124	59%	177	31%	810	31%
Ensemble des élus de 1964		1610	100%	244	100%	210	100%	568	100%	2632	100%

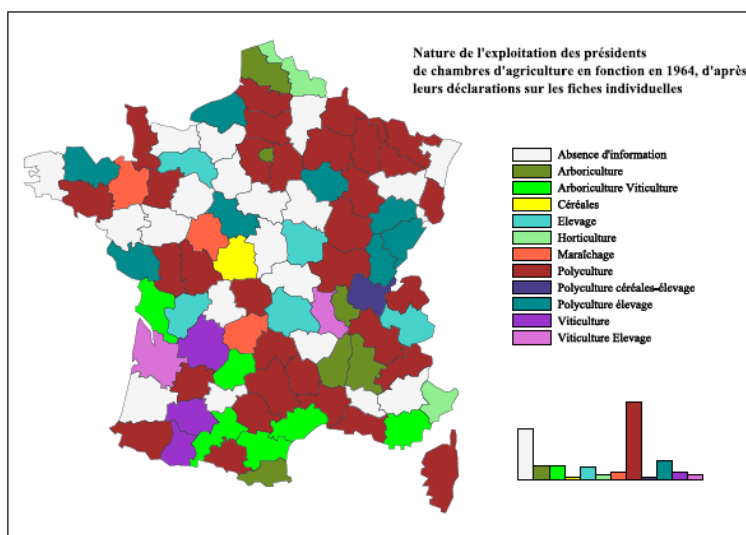
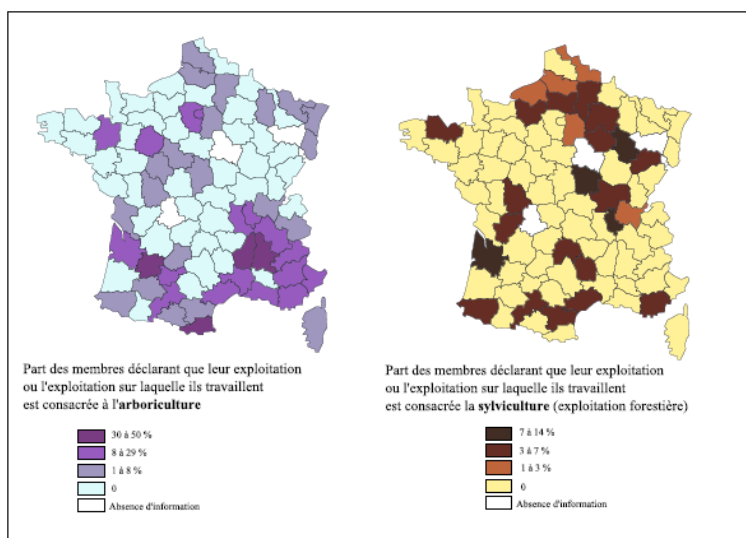
\* selon les réponses suggérées en note au bas du formulaire

Tableau 8 : « Nature éventuelle de l'exploitation » suivant les catégories suggérées. Fiches individuelles des membres, 1964.

## Dossier cartographique : Nature de l'exploitation des membres des chambres d'agriculture, selon les déclarations sur les fiches individuelles, juin 1964.



# Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)



Données présentes dans l'annuaire 1964						Données présentes sur les fiches individuelles			
Scrutin	Collège	Nom	Prénom	Fonction CA	Âge	Fonction FDSEA	Profession	Elu en qualité de	Nature éventuelle de l'exploitation
SU	Exploitants	Fontenioux (du)	Alain	Président	54		Exploitant Agricole	Exploitant agricole	polyculture-élevage en faire-valoir direct et en fermage (50 ha de bois)
Synd.		Pateau	Félicien	Vice Président	49	président		Elu par les groupements professionnels agricoles	polyculture-élevage 18 ha en faire-valoir direct
SU	Exploitants	Lhommede	Philippe	Vice Président	57	vice-président	Exploitant Agricole	Exploitant agricole	polyculture-élevage sur 15 ha en exploitation directe
SU	Exploitants	Dromneau	Raymond	Vice Président	44	autre membre du bureau	Exploitant Agricole	Exploitant agricole	polyculture-élevage sur 16 ha dont une partie en faire-valoir direct
SU	Exploitants	cousseau	Louis	Secrétaire	42	vice-président	EXploitant Agricole	Exploitant agricole	polyculture-élevage comme fermier sur 55 ha
SU	Exploitants	Hayreaud	Michel	Secrétaire adjoint	39		Exploitant agricole	Exploitant agricole	polyculture-élevage sur 26 ha
SU	Exploitants	Mignal	Roger	Secrétaire adjoint	46		Exploitant agricole	Exploitant agricole	polyculture-ostreiculture
SU	Exploitants	Careil	Joseph	Secrétaire adjoint	41		EXploitant agricole	Exploitant agricole	polyculture-élevage comme fermier sur 64 ha
SU	Exploitants	Rabiller	André	Secrétaire adjoint	45		Exploitant agricole	Exploitant agricole	polyculture-élevage sur 88 ha comme fermier
Synd.		Beaudoux	Paul	Membre	55		Directeur général de la coopérative agricole vendéenne d'approvisionnement	Elu par les groupements professionnels agricoles	1 ha de cultures expérimentales et de recherches : section fruitière, grainière et florale
SU	Exploitants	Bougault	Georges	Membre	60			Exploitant agricole	polyculture sur 38 ha dont 8 ha de vergers
SU	Exploitants	Burcier	Paul	Membre	63			Exploitant agricole	polyculture-élevage en faire-valoir direct sur 60 ha
Synd.		Collart (de)	Scévole	Membre	64			elu par les groupements professionnels	polyculture-élevage, 18 ha en direct et 80 en métavage
SU	Salariés	Chagneau	Ernest	Membre	50			Ouvrier agricole	polyculture-élevage
SU	Propriétaires	La Bassetière (de)	Joseph	Membre	47			Propriétaire	Polyculture élevage dont 75 ha en faire-valoir direct
SU	Propriétaires	La Rochebrochard (de)	Henry	Membre	58			Propriétaire	polyculture-élevage dont 13 ha en faire-valoir direct
SU	Salariés	Durand	Paul	Membre	29			Ouvrier agricole	polyculture-élevage sur 70 ha
Synd.		Gaborit	Joseph	Membre	33			Elu par les groupements professionnels agricoles	polyculture-élevage sur 40 ha
SU	Exploitants	Grit	Auguste	Membre	36	secrétaire-général		Exploitant agricole	polyculture-élevage sur 22 ha comme fermier
SU	Exploitants	Roulleau	Elie	Membre	44	administrateur		Exploitant agricole	polyculture-élevage sur 30 ha dont 26 en fermage

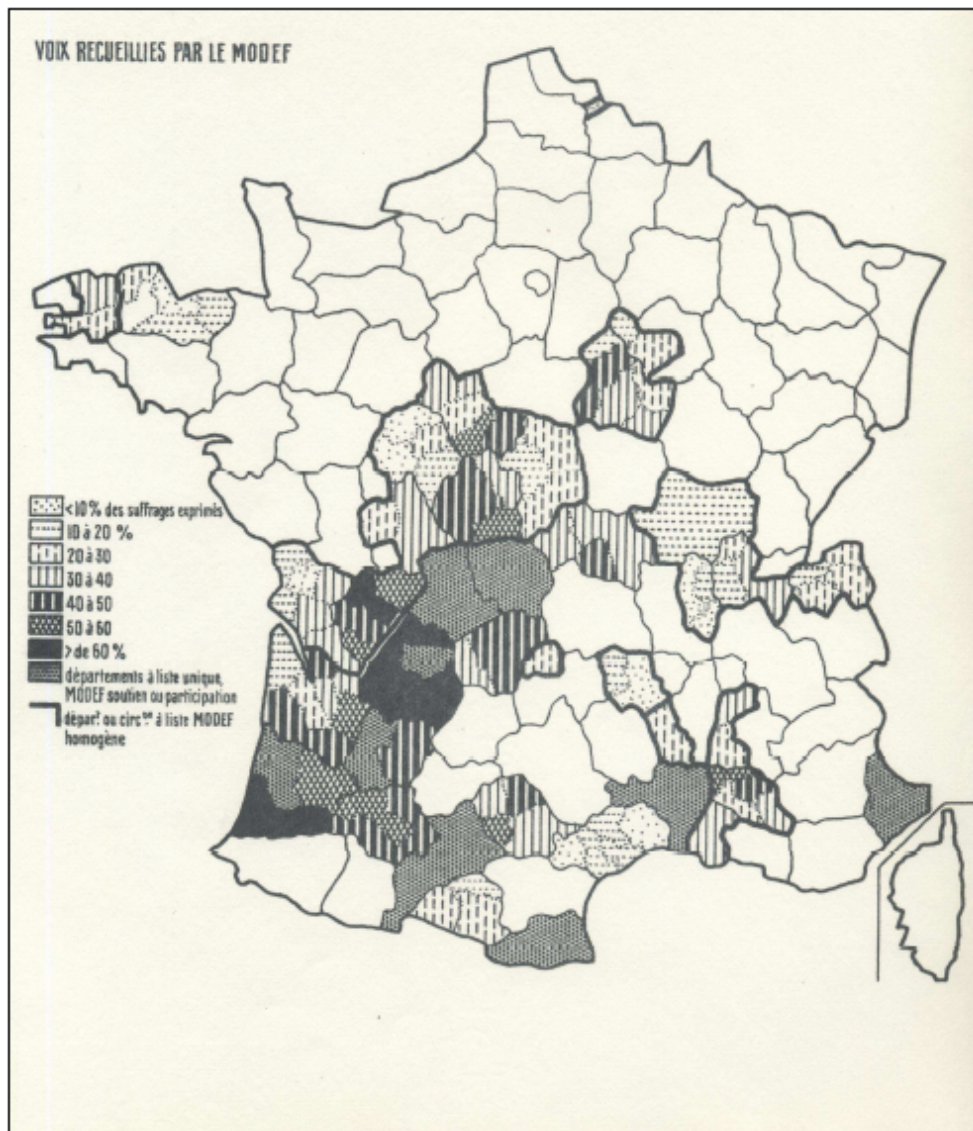
Tableau 9 : Exemple de la chambre d'agriculture de la Vendée, 1964.

## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Données présentes dans l'annuaire 1964						Données présentes sur les fiches individuelles			
Scrutin	Collège	Nom	Prénom	Fonction CA	Âge	Fonction FDESEA	Profession	Elu en qualité de	Nature éventuelle de l'exploitation
SU	Exploitants	<b>Calloud</b>	Jules	Président	69		Exploitant agricole	Exploitant agricole	arboriculture
Synd.		<b>Duchamp</b>	Jacques	Vice-Président	64			Représentant des groupements professionnels	polyculture
SU	Exploitants	<b>Nové-Josserand</b>	Florent	Vice-Président	53	président	Propriétaire-exploitant	Propriétaire-exploitant	polyculture
SU	Exploitants	<b>Brechard</b>	Louis	Vice-Président	60	autre membre du bureau	Propriétaire-exploitant	Propriétaire exploitant	à prédominance viticole
SU	Exploitants	<b>Mure</b>	Joseph	Secrétaire	52		Exploitant	Exploitant	polyculture, plus spécialement production laitière et fruitière
SU	Salariés	<b>Thillet</b>	André	Secrétaire-adjoint	63		Chef de culture	Chef de culture	Exploitation établissement prive
Synd.		<b>Aurion</b>	Benoit	Membre	56			Représentant des groupements professionnels	viticulture et polyculture
Synd.		<b>Nemos</b>	Jacques	Membre	62			Représentant des organisations agricoles	viticulture et arboriculture
Synd.		<b>Pestre</b>	Marie-Rose	Membre	44			Représentant des organisations agricoles	
SU	Propriétaires	<b>L'Escaille (de)</b>	François	Membre	65			Non Indiqué	Polyculture et forestière
SU	Exploitants	<b>Lacroix</b>	Edmond	Membre	40			cultivateur	polyculture
SU	Exploitants	<b>Levrat</b>	Gustave	Membre	62			Exploitant ["conseiller général" rayé]	polyculture et lait 43 ans cultivateur
SU	Exploitants	<b>Trichard</b>	Benoit	Membre	45			Représentant des métayers du Beaujolais	viticulture
SU	Exploitants	<b>Chambe</b>	Jean	Membre	34			Propriétaire exploitant	polyculture
SU	Propriétaires	<b>Doligez</b>	Maurice	Membre	43			Non Indiqué	Forestière
SU	Salariés	<b>Ferreux</b>	Louis	Membre	36			Ouvrier agricole	viticulture et quelques bêtes
SU	Exploitants	<b>Genetier</b>	Jean	Membre	32			Exploitant métayer	viticulture
SU	Exploitants	<b>Paret</b>	Marius	Membre	44			Exploitant	Arboriculture fruitière
SU	Exploitants	<b>Rebut</b>	André	Membre	44			Propriétaire-exploitant-fermier-métayer	viticulture
SU	Exploitants	<b>Second</b>	André	Membre	39			Propriétaire exploitant	élevage et polyculture

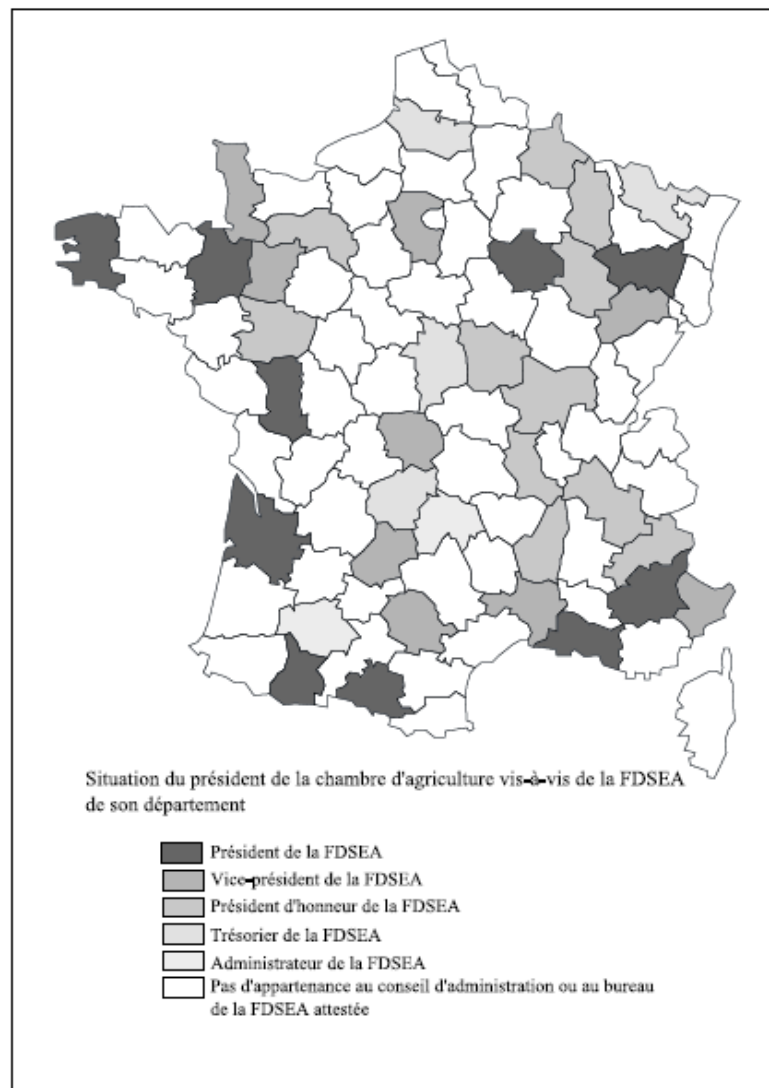
Tableau 10 : Exemple de la chambre d'agriculture du Rhône, 1964.

### Document 1 : Carte des voix recueillies par le MODEF aux élections aux chambres d'agriculture, collège des exploitants, 1964.



Source : Paul M. BOUJU, Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964, Paris, APCA, [1965], 117 f°. (f° 95)





(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 5 : Situation du président de la chambre d'agriculture vis-à-vis de la FDSEA de son département, 1964.

## Document 2 : Résultats des élections aux chambres d'agriculture dans le département du Gers, 1964

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS  
28, rue Gambetta - AUCH  
TEL. 791 et 792

## RESULTATS COMPLETS DES ELECTIONS à la Chambre d'Agriculture

2 Février 1964  
(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Premier Collège COLLÈGE DES EXPLOITANTS		Circonscription de Lectoure		Circonscription d'Auch	
INSCRITS	631	INSCRITS	631	INSCRITS	7717
VOTANTS	293	VOTANTS	293	VOTANTS	3374
EXPRIMÉS	293	EXPRIMÉS	293	EXPRIMÉS	3380
DUPUY Robert 835 BOURGEOIS Roger 845 DUBREZ Jean 931 TUBIEF Joseph 845 SAINT-AUST Jean 387 WIGNOLLES Paul 377 PÉRES Robert 351 DUPUY Elie 351		DUPUY Robert 835 BOURGEOIS Roger 845 DUBREZ Jean 931 TUBIEF Joseph 845 SAINT-AUST Jean 387 WIGNOLLES Paul 377 PÉRES Robert 351 DUPUY Elie 351		DUPUY Robert 835 BOURGEOIS Roger 845 DUBREZ Jean 931 TUBIEF Joseph 845 SAINT-AUST Jean 387 WIGNOLLES Paul 377 PÉRES Robert 351 DUPUY Elie 351	

On lit inscrit sur ces pages, l'identification difficile des listes, même dans la presse : le lecteur a eu besoin d'annoter cette coupure de presse, pour y départager les listes du PSU, celles dites « poujadistes » et celles de la FDSEA, désignées comme « FDSEA + vulgar », enfin celles de la chambre d'agriculture sortante, désignée dans la circonscription d'Auch comme liste « soc + com ».

Circonscription de Condom		Troisième Collège COLLÈGE DES OUVRIERS	
INSCRITS	639	INSCRITS	3988
VOTANTS	426	VOTANTS	1696
EXPRIMÉS	426	EXPRIMÉS	1486
DESBARATS Olivier 2.395 MARSEILLAN Olivier 2.351 LAMOTHE Guy 2.403 DUFFOUR Gabriel 321 RANDE Maxime 484 MATHIGNON Jacques 443 MAGEN Serge 463 COURBET Olivier 433 AMOR Henry 1.122 SARHAN Bernard 1.081 DESANGE Christian 1.067 DAUZÈRE Pierre 1.070 LABRIEU Robert 241 COURBALET Fernand 208 BOULÉ Jean 207 BOUILLON Armand 226		BAYLAC Gabriel 620 DESCOMPS Marius 618 ESTELIN André 615 BRUYÈRE Antoine 611 CROCHET Léon 610 SUSSENE Maurice 586 DUPUY René 586 GAVIN Jean 562 CAVASIN Gabriel 569 MARCADET Théophile 583 IRIAC Constant 271 SAGE Claude 270 MONTANA Maurice 270 LAFOLCADE Roger 269 ADET Henri 261	

Source : La volonté paysanne du Gers, 8 février 1964. Coupure de presse issue de Arch. APCA, Élections 1964, [dossier Gers]

Mandat exercé	Chambre d'agriculture						Ensemble **	
	Président	Vice-Président	Secrétaire	Secrétaire-adjoint	Délégué à l'APPCA	Membre		
	90	248	90	230	103	1961	2632	
FDSEA	Président *	10	29	10	6	18	10	67
	Président d'honneur	11	3	1	2	1	12	31
	Vice-Président	9	21	10	10	10	69	122
	Secrétaire général	0	10	2	5	4	38	56
	Secrétaire adjoint	0	3	0	5	1	15	23
	Administrateur	2	3	2	7	2	73	88
	Trésorier	2	3	2	7	0	17	31
	Autre membre du bureau	1	9	2	6	4	64	95
	Délégué	0	4	2	4	1	44	54
Ensemble	35	85	31	52	41	342	567	
Part de l'effectif en %	39%	34%	34%	23%	40%	17%	22%	

\* en gras les informations les plus exhaustives \*\* n'est pas égal au total de la ligne car certains secrétaires ou VP sont aussi délégués

Tableau 11 : Intrication des mandats entre chambres d'agriculture et FDSEA, 1964.

**Document 3 : Extrait de *La Manche libre* du 9 février 1964.**

# Ainsi s'en vont les "dirigeants agricoles"

M. de TOCQUEVILLE, battu Dimanche dernier aux élections à la Chambre d'Agriculture dans sa circonscription, ne sera plus président de cette importante assemblée aux pouvoirs, aux influences relativement étendus. M. de Tocqueville régna sur cette Chambre depuis le mois de Mai 1952.

On avait tenté de mettre sur pied dans les différentes circonscriptions du département des listes « d'Union » composées de représentants de la tendance traditionaliste et de représentants des « jeunes ». En réalité, ce but ne fut atteint que dans les arrondissements de Saint-Lô et de Valognes.

Ces listes d'union devaient pratiquement conduire en fin de compte M. de Tocqueville à reprendre sa place dans le fauteuil présidentiel. Il est vrai qu'un idéal élevé, celui de l'unité paysanne, sinon

plus, avait dominé chez certains. Nous ne doutons pas en effet que telle ou telle personnalité du département l'ait voulue, l'ait cherchée, cette union, dans la sincérité de son cœur et pour de nobles motifs, mais chez d'autres, les plus nombreux, la peur d'un échec et l'esprit de combinaison, d'arrangement, ont été les vrais mobiles.

« Les jeunes » ne l'ont pas entendu de cette oreille. Nous appelons jeunes non seulement ceux qui le sont par l'âge, mais ceux qui le sont restés par l'esprit, ceux qui ont conscience du retard que le monde rural doit aujourd'hui rattraper à la hâte.

Ainsi, dans chacune des circonscriptions, de Cherbourg, de Coutances, d'Avranches, de Mortain, on a vu surgir une liste opposée.

C'était inévitable : on ne marie pas l'eau et le feu. On

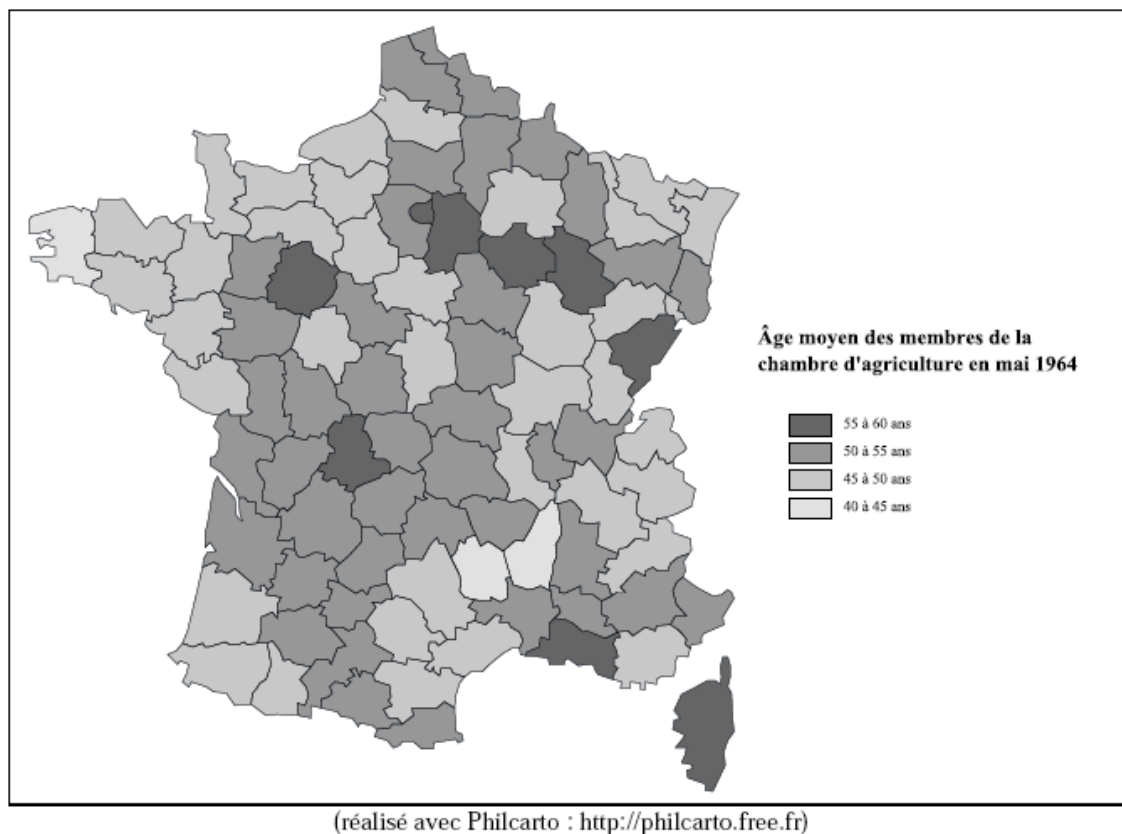
ne peut à la fois réclamer des réformes profondes et s'allier sur le plan électoral, ici et là, à des hommes décidés une fois élus à retarder le plus, le mieux possible, l'avènement, pourtant inévitable, de ces réformes. On ne peut enfin prétendre à l'union que dans la clarté d'un plan, d'un programme bien défini.

Déjà on peut affirmer que les listes opposées à celles dites « d'Union » ont très souvent obtenu la majorité, c'est dire l'accord des électeurs.

Ainsi s'en vont les dirigeants agricoles...

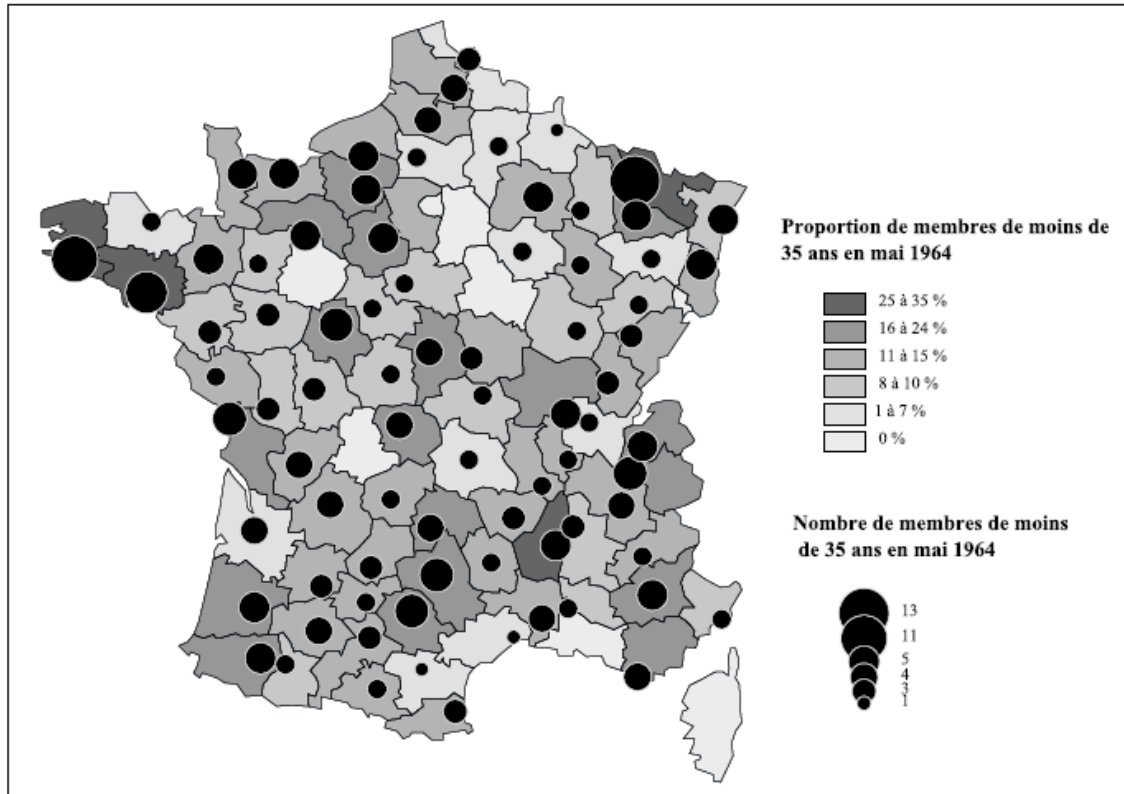
On ne dirigera plus les agriculteurs mais on les fera participer, mais on prendra avis d'eux d'une façon constante avant de décider quoi que ce soit, même lorsqu'il ne s'agira simplement que de la constitution de listes électorales...

Carte 6 : Âge moyen des membres des chambres d'agriculture, mai 1964.



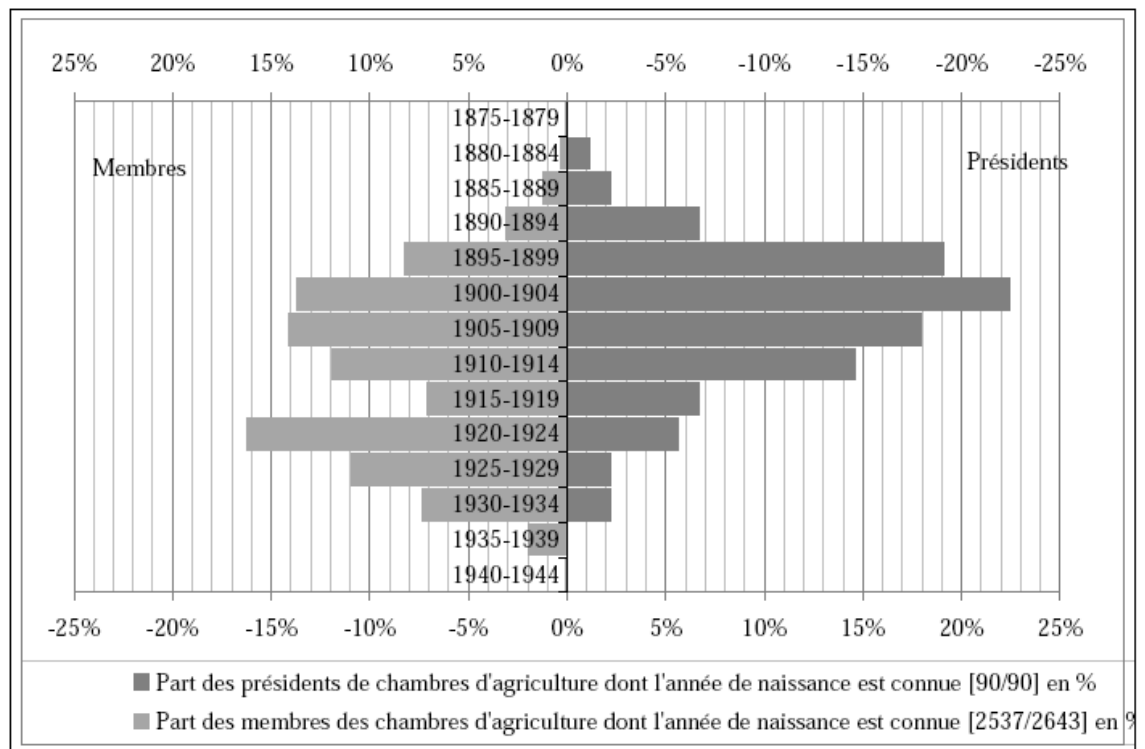
Carte 6 : Âge moyen des membres des chambres d'agriculture, mai 1964.





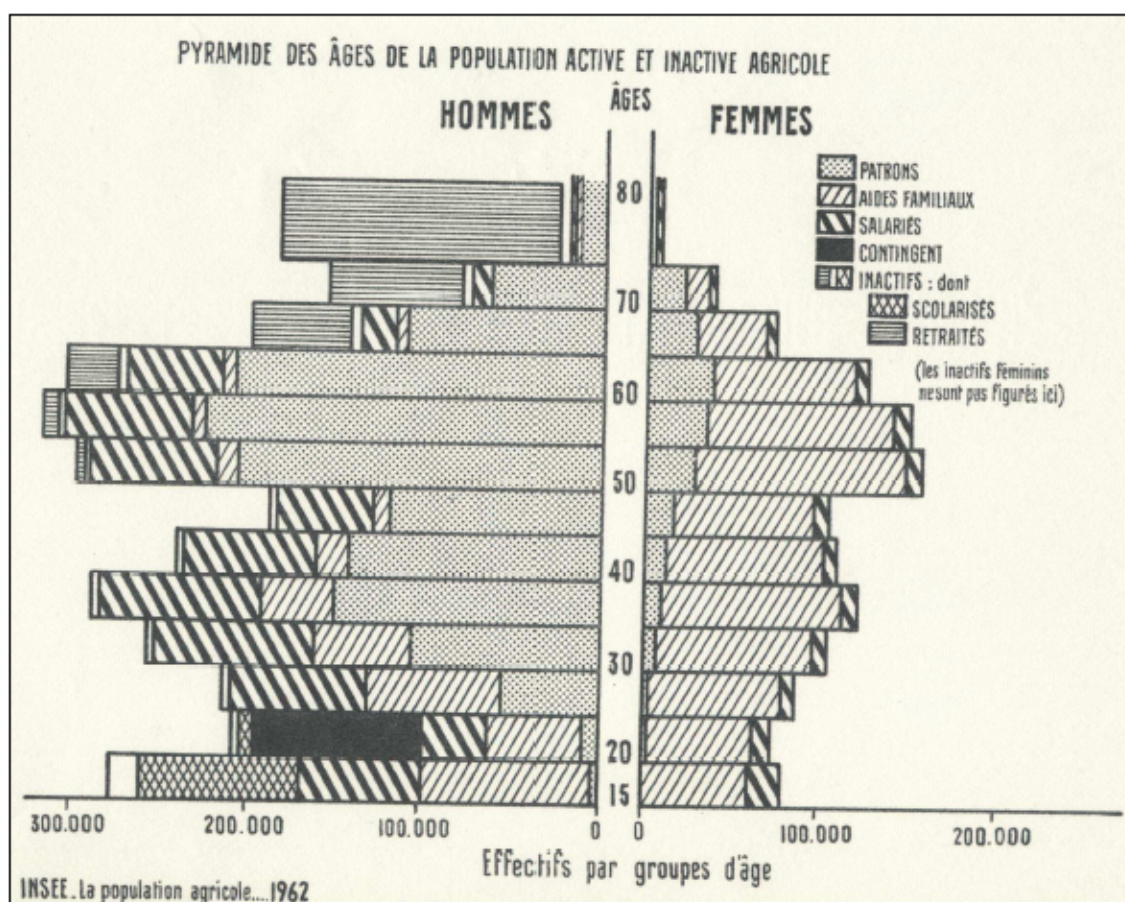
(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 7 : Place des moins de 35 ans dans les chambres d'agriculture au lendemain des élections de 1964.*



Graphique 5 : Pyramide des âges des membres et des présidents par tranche d'âge [en % du total de l'effectif dont l'année de naissance est connue], en 1964.

**Document 4 : Pyramide des âges de la population active et inactive agricole, 1962.**



Source : Paul M. BOUJU, Les élections aux Chambres d'agriculture en 1964, Paris, APCA, [1965], 117 f°. (f° 19)

		Réside dans sa commune de naissance		Ne réside pas dans sa commune de naissance		Données inconnues ou lacunaires		Ensemble
Suffrage des agriculteurs	Exploitants	645	40%	885	55%	80	5%	1610
	Salariés	59	24%	172	71%	12	5%	243
	Propriétaires	59	28%	142	68%	9	4%	210
Suffrage des groupements		194	34%	346	61%	28	5%	568
Âges	20 à 39 ans	219	41%	292	54%	25	5%	536
	40 à 59 ans	486	37%	755	58%	59	5%	1300
	plus de 60 ans	250	36%	415	59%	36	5%	701
Ensemble		955	36%	1542	58%	143	5%	2640

Tableau 12 : Lieux de naissance et de résidence en fonction du mode de scrutin à l'élection de 1964 et de l'âge.



### Document 5 : Lettre du préfet de l'Aveyron, mai 1964.

« A la suite du renouvellement des membres de la Chambre d'Agriculture, l'élection du bureau a eu lieu le 2 mai.

M. Henry Magne a été réélu Président, MM. Jaudon, Bruel et Singla, vice-présidents. Dans mon dernier rapport n° 731/Cab du 6 mars 1964, j'indiquais que le renouvellement de la chambre d'agriculture se plaçait sous le signe du rajeunissement. La présence au bureau, en qualité de secrétaires adjoints, postes nouvellement créés, de l'ancien président national de la JAC, de l'actuel président du CDJA et du président départemental du syndicat des ouvriers agricoles, tous trois jeunes agriculteurs, confirme cette tendance.

Mais cette dernière élection, la durée du vote (2 heures) et le secret qui l'a entouré en témoignent, a abouti à un compromis difficile qui n'est de toute façon qu'une solution d'attente. Le Premier vice-président, Maire MRP modéré d'une petite commune du département, est le bénéficiaire d'une lutte d'influence qui n'oppose pas simplement les dirigeants du syndicalisme agricole aux tenants d'une tendance plus traditionaliste.

Au cours de cette élection du 2 mai, M. Bruel a subi, en effet, une sorte de camouflet de la part de certains de ses amis. Le Secrétaire général de la FNSEA qui ne verra probablement pas son mandat renouvelé dans deux ans, souhaitait être élu président de la Chambre d'Agriculture. Devant une opposition qui regroupait non seulement ses adversaires habituels, tenants de la droite classique, mais aussi certains de ses amis parmi les jeunes agriculteurs et la tendance progressiste des milieux agricoles, il s'était rallié à la candidature Jaudon.

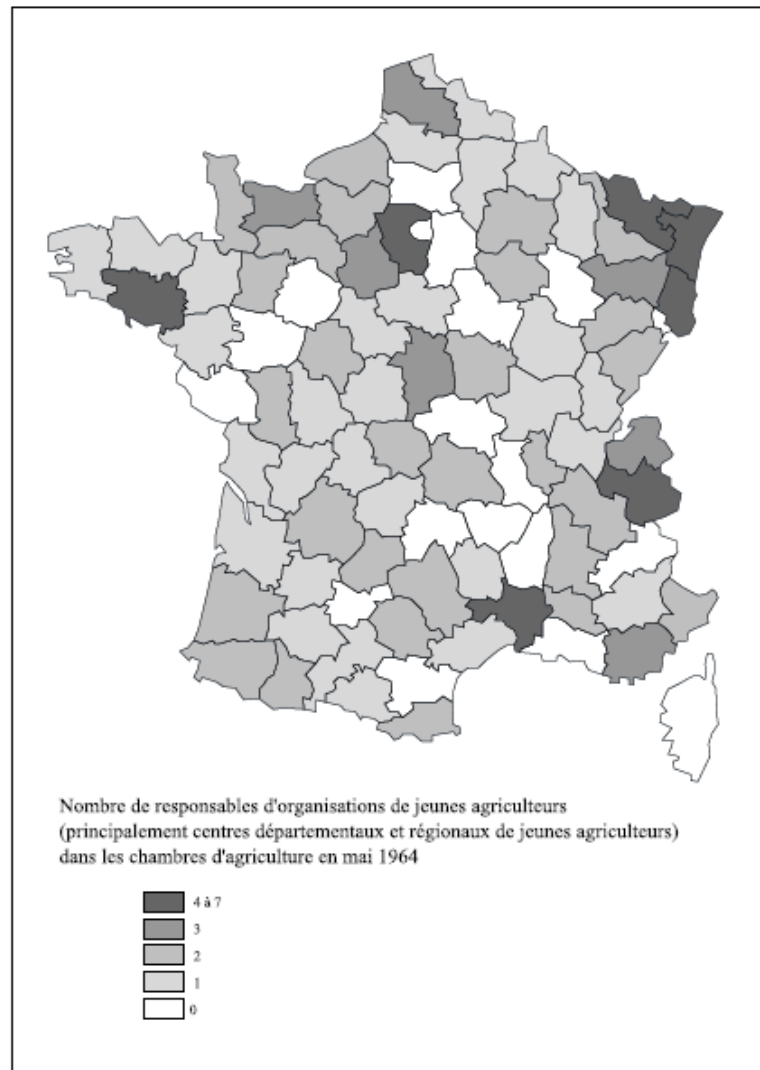
Mais M. Magne, alors que l'on s'acheminait vers cette solution, fit une longue intervention pour rappeler à l'assemblée qu'elle était en train de "vendre la peau" d'un président qui n'avait pas renoncé et méritait quelques égards de par ses références au service de la Chambre d'Agriculture du département. Sur les conseils du Sénateur Laurens on a abouti à un compromis. Le président Magne serait réélu en s'engageant à démissionner au bout d'un an. Une clause de la résolution votée par la Chambre d'Agriculture prévoyait qu'il serait alors remplacé dans la plénitude de ses attributions par M. Jaudon.

Au fond ce compromis est un double échec pour M. Bruel qui n'a pu ni se faire élire ni imposer son candidat. Il faut y voir avant tout le résultat d'une lutte personnelle très vive dans un département où les leaders syndicalistes agricoles jouent un grand rôle.

Les jeunes agriculteurs en particulier, groupés autour de l'actuel vice-président national de la Mutualité Sociale agricole, ont finalement favorisé la réélection d'une personnalité qui, par son âge ou les milieux traditionalistes qu'elle représente, apparaît ainsi doublement comme un élu de transition. L'influence du Secrétaire Général de la FNSEA reste quand même considérable, mais parmi les dirigeants et syndicalistes agricoles de ce département, sa position est de plus en plus un compromis entre la droite réactionnaire et la tendance "progressiste".

À la Chambre d'Agriculture, le temps travaille pour les représentants de la jeune profession agricole. Ces derniers ont su faire preuve de modération en ne revendiquant pas tout en même temps, mais ils influencent en fait de plus en plus une Assemblée qui restait il y a peu de temps encore un bastion de la droite classique. »

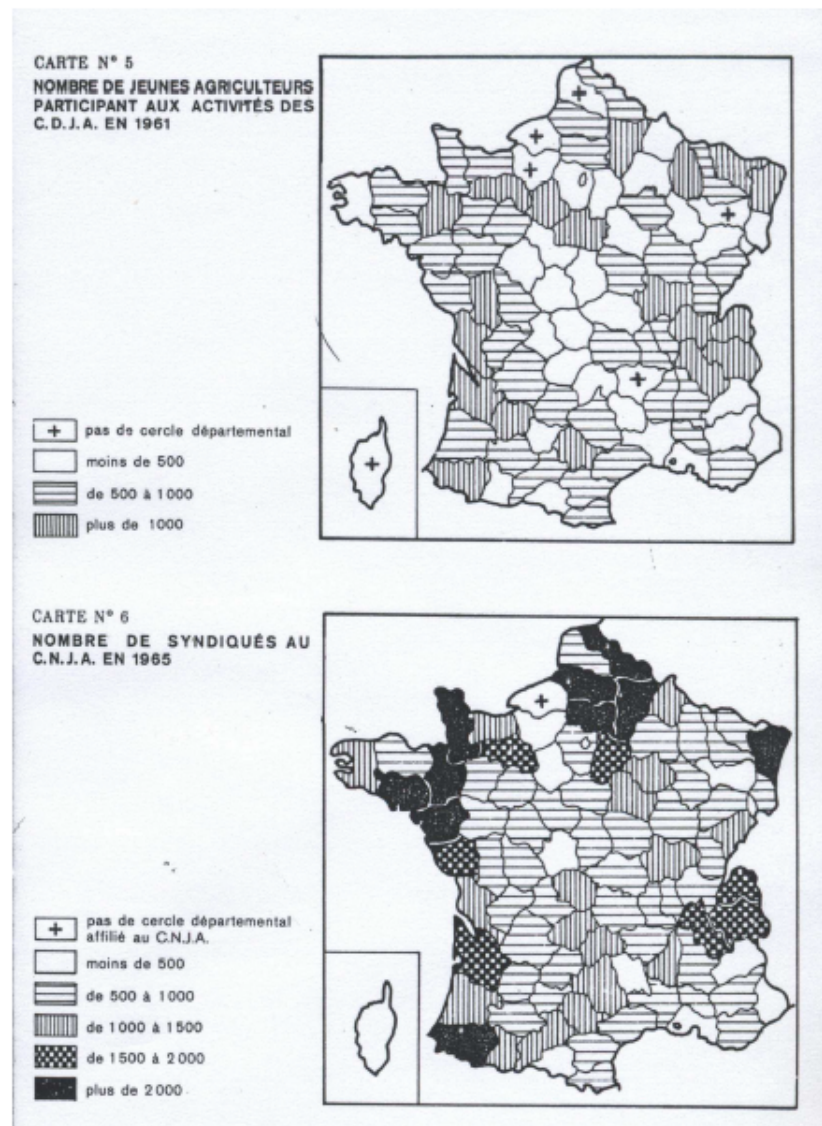
Source : Arch. nat., F<sup>1</sup>CI 489 : Élection des Chambres d'Agriculture. Landes à Yonne (plus résultats). Ain à Vosges, 1964, lettre du préfet de l'Aveyron au ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, le 8 mai 1964.



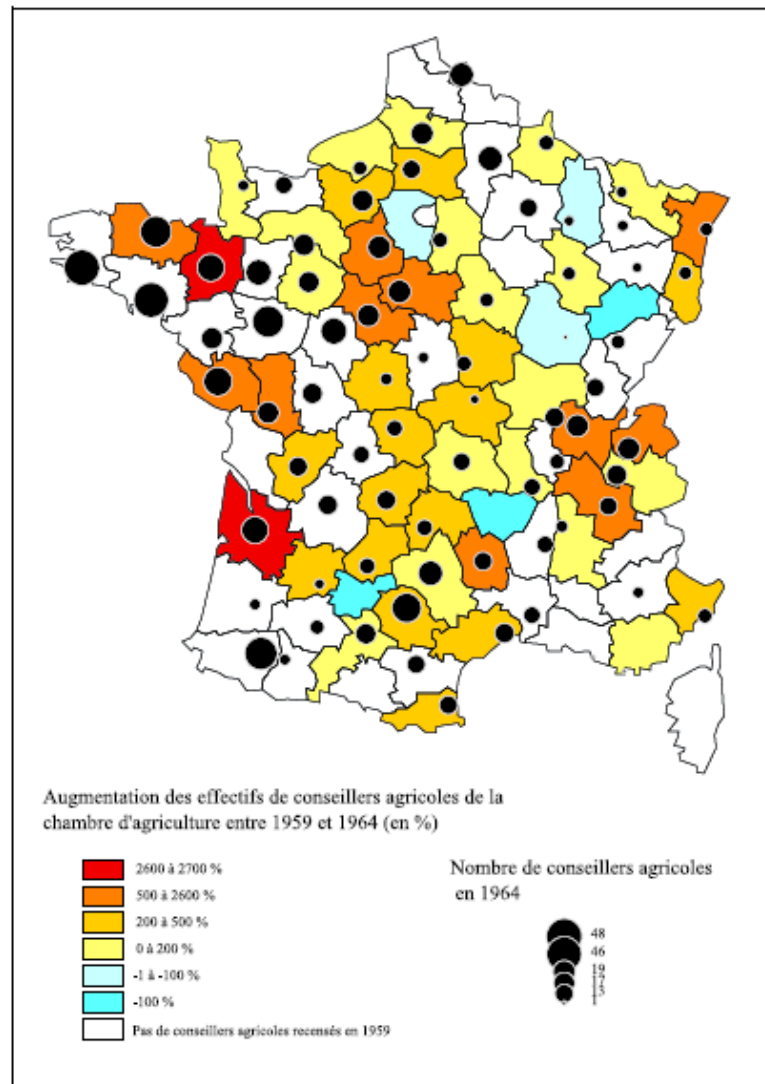
(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 8 : Présence des responsables « jeunes agriculteurs » dans les chambres d'agriculture en 1964*

**Document 6 : Jeunes agriculteurs, 1961-1965.**

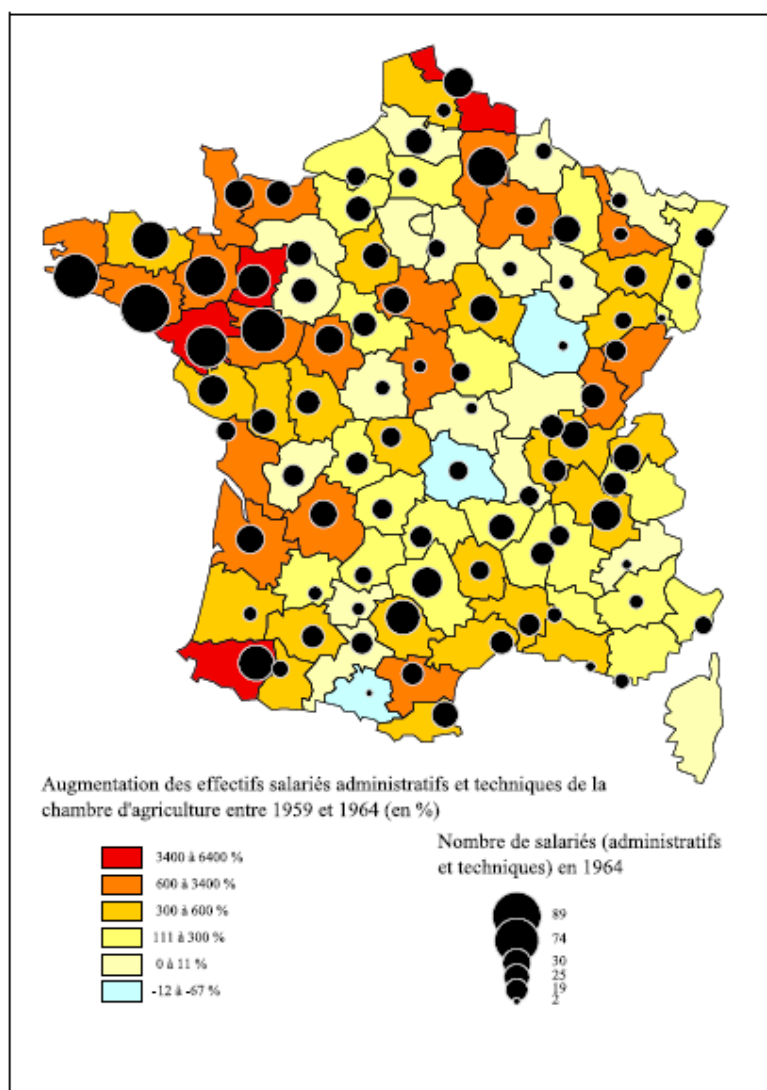


Source : Yves TAVERNIER, Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA, Paris, Armand Colin, 1969, 227 p. (p. 169)



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 9 : Effectifs des conseillers agricoles dans les chambres d'agriculture en 1964 et augmentation 1959-1964 (d'après les données contenues dans Annu APCA 1959 et Annu APCA 1964)



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

Carte 10 : Effectifs salariés généraux dans les chambres d'agriculture en 1964 et augmentation 1959-1964 (d'après les données contenues dans Annu APCA 1959 et Annu APCA 1964)

## Dossier photographique : Chambres d'agriculture, façades 1964-1970



Chambre d'agriculture de l'Ain, 5 avenue Maginot, Bourg-en-Bresse, 1964 (*Annuaire APCA 1964*)



Chambre d'agriculture de l'Ain, 4 avenue du Champ de Foire, Bourg-en-bresse, 1970 (*Annuaire APCA 1970*)



Chambre d'agriculture de l'Orne, 18 rue de Bretagne, Alençon, 1964 (*Annuaire APCA 1964*)



Chambre d'agriculture de l'Orne, 24 rue de Bretagne, Alençon, 1970 (*Annuaire APCA 1970*)

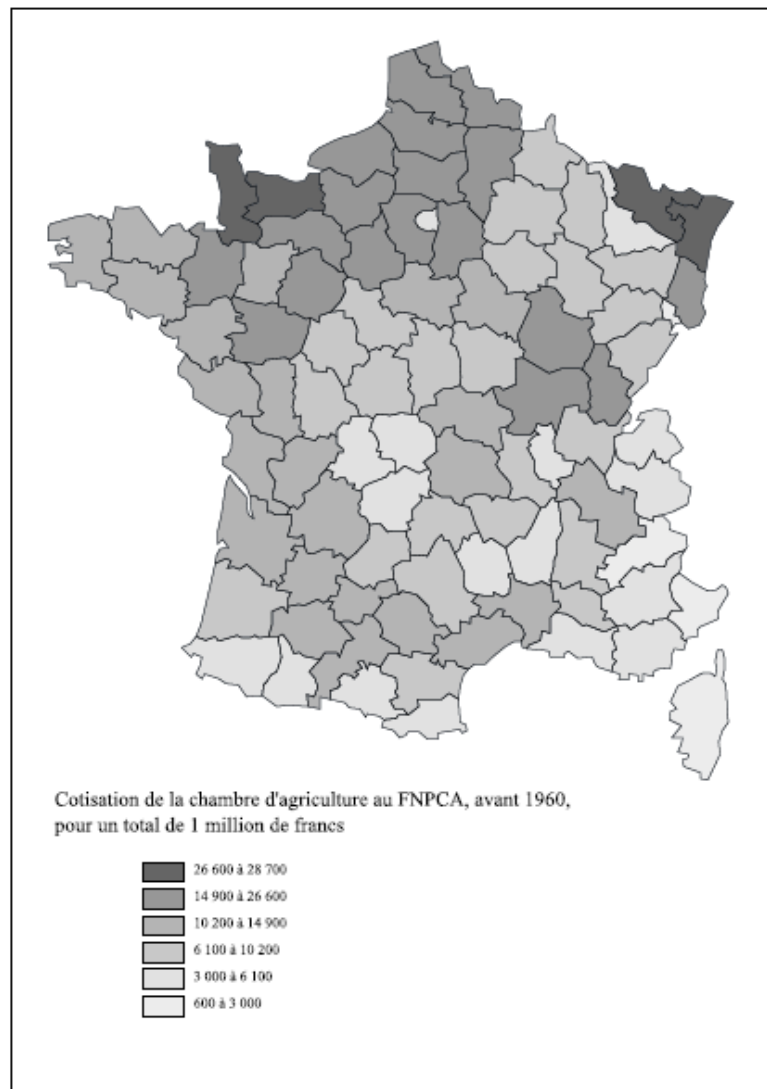


Bâtiment de la future Maison de l'Agriculture (en construction)  
« Bâtiment de la future Maison de l'Agriculture (en construction) », 4 avenue de l'Europe Unie, Privas, 1964 (*Annuaire APCA 1964*)



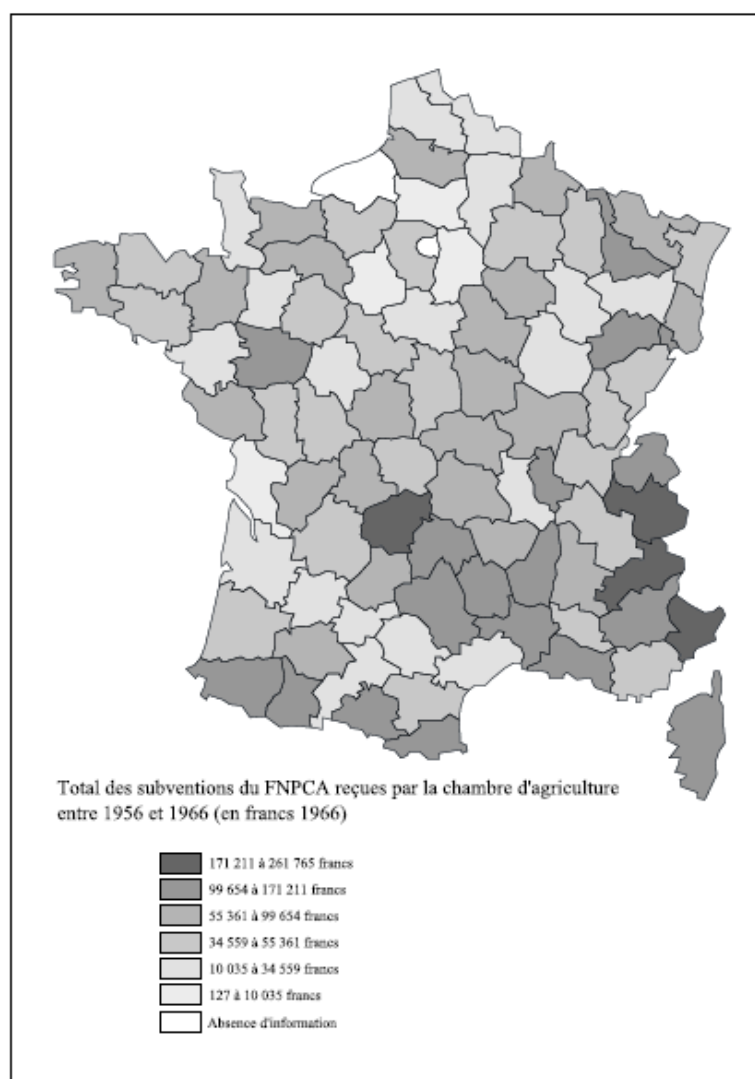
Maquette de la future Chambre d'Agriculture (au même emplacement que l'ancienne).  
« Maquette de la future chambre d'agriculture (au même emplacement que l'ancienne) », 30 rue Paul-Ligneul, Le Mans, 1964 (*Annuaire APCA 1964*)





(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 11 : Cotisation des chambres d'agriculture au FNPCA, avant 1960, pour un total de 1 million de francs.*



(réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>)

*Carte 12 : Total des subventions du FNPCA perçues par les chambres d'agriculture entre 1956 et 1966 (en francs 1966)*

### **Document 7 : Interview de Lucien Biset, août 1954.**

« Monsieur Biset ?... Encore deux kilomètres... Passé le hameau, vous trouverez un transformateur de ciment tout pareil à celui que vous voyez ici. Après ce sera le premier chemin à gauche...

Ce que ne me dit pas le charron de Méry c'est que le chemin qui conduit à la ferme du maire du Viviers-du-Lac, du conseiller général du canton de Lamotte-Servolex, du Président de la Fédération des Producteurs de Lait témoigne qu'en Savoie les représentants du peuple n'abusent point de leur mandat pour s'équiper aux frais de la communauté. Mais quel admirable pays. La Croix du Nivolet dresse sa masse altière dans le soleil matinal. Tout est rocher dans cette blanche barrière. Au pied c'est un luxuriant bocage. Il est 9 heures. Les vignes, les maïs, les prairies alternent avec les chaumes. On dirait un jardin sans fin, un verger à la dimension de cette vallée. Tous les arbres à fruits, et, dans la lumière fine



des lignes de peupliers, la dentelure des frênes composent le plus délicat paysage de cette Savoie verdoyante qui est l'une de nos plus belles parures.

En short et chemisette, Lucien Biset nous reçoit dans sa cour. Les fleurs abondent sur la prairie fraîchement tondue. Voici de beaux noyers, des pommiers, des cerisiers.

- J'ai remarqué tout au long de la route l'élégance et la netteté de vos villages.
- On peut être propre sans être riche. Mais la Savoie sait qu'elle doit se présenter parée pour ses hôtes et tout l'été elle met sa robe des dimanches.
- Puisque nous sommes sur le sujet, si nous parlions des rapports de l'Agriculture et du Tourisme ?
- Nous venons de créer le syndicat intercommunal des rives du lac qui comprend toutes les communes riveraines du Mont-du-Chat jusqu'aux portes d'Hautecombes.
- Quand nous aurons terminé nos adductions d'eau, je crois que le département pourra devenir un département pilote pour l'établissement de chambres d'hôtes, ce système auquel on songe de plus en plus dans l'organisation syndicale. Ici, l'expérience est faite depuis longtemps, qu'elle vienne de l'initiative hôtelière, de l'initiative privée, ou de l'initiative communale...

Nous sommes entrés dans la maison savoyarde, j'admire les beaux meubles du pays, les fleurs, la vieille horloge. Mme Biset a déposé sur la table une cruche de vin blanc et deux verres.

- J'ai bu, dis-je, hier un Crépy du tonnerre.
- N'est-ce pas qu'ils sont bons nos vins blancs de Savoie. La coopération vinicole lui a donné une impulsion certaine. On vinifie mieux. À côté de nos crus réputés : le Crépy, le Roussette, l'Aprémont, les Abymes de Myans, nous devons tendre à la production d'un bon vin courant de pays, vendu en carafes sur les tables de nos restaurants. Pour cela, certaines mutations sont nécessaires dans le vignoble, les cépages de plusieurs secteurs devront être remplacés.
- Veillez, dis-je — c'est le touriste qui parle — à ce que l'on pratique sur table des prix convenables. Des vins de pays qui ne supportent pas de prix de transport ne doivent pas être vendus plus chers qu'à Paris.
- Saviez-vous, reprend Biset, que nous possédons ici deux coopératives pour la production des fruits, l'une à Méry, l'autre à la Motte-Servolex. Le marché de Chambéry est le grand marché des Alpes du Nord. De trois à sept heures du matin, c'est une véritable halle. On ne mange à Chamonix que des légumes et des fruits de cette vallée. L'excédent s'en va sur Paris où nous sommes malheureusement parfois en concurrence avec les grosses régions productrices et obligés de vendre sur Bruxelles.
- Nous produisons ici des cerises excellentes. Les pêches viennent très bien au pied du Mont du Chat, le sol acide et le climat leur conviennent. Les hautes vallées vers Albertville et la Tarentaise produisent des pommes, la poire qu'on trouve un peu partout n'est pas développée. Mais je crois fermement à la possibilité d'intensifier la production maraîchère...
- Et puis il y a le lait...
- Et puis il y a le lait, reprend Biset, le lait et le fromage. D'abord le Beaufort...
- Le Beaufort ?...

Lucien Biset sourit de mon étonnement.

- Vous ne connaissez pas l'admirable fromage de Tarentaise. Ce n'est pas tout à fait la saison et nous ne pouvons pas vous le faire goûter. C'est le fromage des alpages. Il est en forme de gruyère, mais diablement onctueux avec ses cinquante-cinq pour cent de matière grasse. Les coopératives qui le produisent sont très anciennes et elles disposent d'un équipement qui, neuf, coûterait aujourd'hui cinq cent millions. Nous produisons un millier de tonnes par an. Je suis persuadé que ce fromage peut aller très loin et faire sa place sur tous les marchés.
- Pas de besoin de vous parler du Reblochon et de la Tome de Savoie. Mais l'Emmenthal de Savoie est, de loin, le meilleur Emmenthal français. Voyons les derniers cours... La Haute-Marne fait 230... le Doubs 240... l'Ain 235... le Jura 240... La Savoie, elle, fait 265. Vous voyez...

Lucien Biset interroge :

- Les vaches sont-elles rentrées du pâturage ?... Oui... Allons les voir.

La belle étable que voici. On dirait un chalet. Et les belles bêtes !

- Elles sont racées, dis-je.
- Oui, elles ont la finesse d'un corps de chèvre. Regardez ces cuisses et ces sabots. C'est la race tarine ou race bovine de Tarentaise au pelage fauve qui est classée comme race d'expérience par le Ministère de l'Agriculture. D'ailleurs nous allons maintenant nous rendre au Centre d'Insémination d'Aix dont je suis justement fier...
- Nous quittons la cour ombragée de noyers et la belle maison savoyarde, sévère et grise comme l'hiver, mais large et commode comme toutes ces demeures de montagne où l'on reste longtemps enfermé.
- Nos champs sont trop morcelés, dit Biset, le grand problème est, ici, comme partout, le remembrement. J'ai piloté hier un ami jusqu'à Genève. A mille mètres d'altitude, on se rend compte du désastre. Partout des coupures multiples. Mais lorsqu'on passe en Haute-Savoie, on voit augmenter les parcelles. Cette division excessive tient essentiellement à l'extrême variété du sol. Sur ma propre exploitation, j'ai sept à huit bandes de sol différentes. Imaginez un partage familial. On se disputera pour un sol à pommiers dans la mesure même où l'on aura chacun suffisamment de sol à vigne. Les usines même ont poussé leurs paysans-ouvriers à conserver leurs bonnes parcelles. C'est vu avec l'esprit du patronat. Plus le paysan gagne sur son terrain, moins l'ouvrier est exigeant pour son salaire. Les jeunes, heureusement, sont résolument remembreurs. Et le problème se résout par la location des terres. Mais il y a encore des partisans acharnés du vieux système et qui nous opposent une volonté de résistance farouche.

« Et si la raison ne finissait pas par l'emporter, il y aurait lieu d'appliquer des mesures appropriées. Vous savez qu'on a envisagé d'exonérer d'impôts les parcelles remembrées. Sans aller jusqu'à frapper d'une majoration les récalcitrants, l'application d'une taxe, disons de fantaisie, aurait peut-être un effet salutaire.

« La terre remembrée, je crois à la possibilité de rendre rentable nos petites exploitations par le développement des cultures maraîchères, des pommes de terre primeur notamment.

Nous sommes arrivés au Centre d'insémination. C'est mieux qu'une ferme, une ville fleurie, tout en haut d'Aix-les-Bains, au revers de ce plateau fertile qui sépare la ville des contreforts du Revard.

De l'étable montent des mugissements aigus.

- Les taureaux vous ont senti, quand ce sont des gens de la maison, ils ne disent jamais rien.

On entre. C'est un concert sans fin. Biset les calme en frappant du plat de la main leurs croupes monstrueuses.

- Eh ! Je n'aurais pas voulu être le tueur.

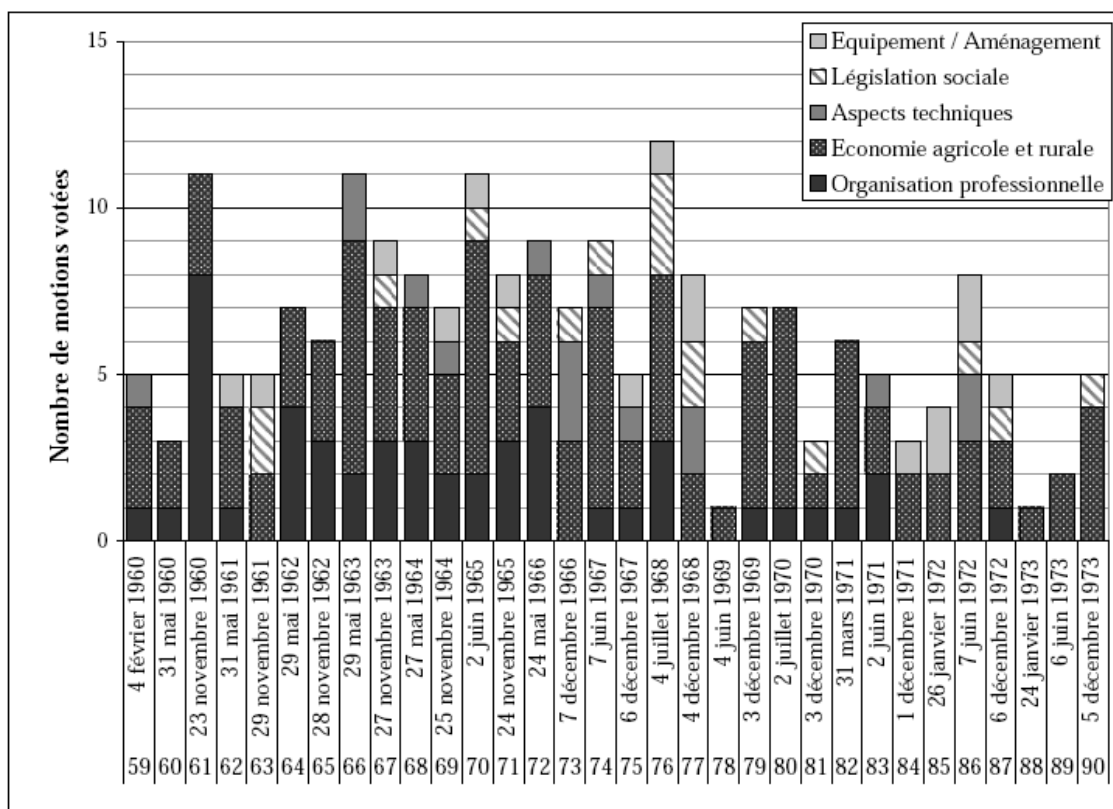
Le plus beau, Cupidon, est un géant lustré, aisé et fier. Il mugit plus fort que tous et piaffe dans sa stalle comme un cheval de course.

Nous visitons les deux laboratoires propres comme des salles d'opération, les installations de froid, le bureau, les greniers.

Voyez, dit Biset, nous avons demandé au propriétaire de cette maison mitoyenne de recrépir son mur à l'unisson de nos bâtiments pour éviter un contraste désagréable à l'œil. Et il a accepté. Quand nous aurons achevé le défrichement des bordures, les bâtiments seront entourés de parterres fleuris...

On trouvera peut-être ce souci excessif. Ce serait une grave erreur. On ne peut construire dans le pays sans harmoniser toute chose avec la splendeur des masses et des couleurs. Et l'agriculture qui est une fois de plus ici à la pointe du progrès doit avoir souci de perfection. Toute sélection est beauté. »

Source : Jean ROMANS, « Choses vues en Savoie », dans *L'Information agricole*, n° 92, 14 août 1954.



Graphique 6 : Thèmes abordés dans les motions votées par l'APPCA de 1960 à 1973.

**Document 8 : Lettre de Louis Fouilleul à Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture, le 25 octobre 1969.**

Paris Fouilleul - Le Grand Jardin, Villechien - 50. Membre de la Chambre d'Agriculture  
de la Manche - = Agriculteur fermier - 25 Oct. 1969  
DII <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>du</sup> CNJA Monsieur le Ministre  
Il m'a été agréable de savoir que notre ministre de l'Agriculture avait été bafoué  
par cette minorité d'anarchistes progressistes qui forment le (C.N.J.A.)  
Vous devez savoir que le (C.N.J.A.) ne représente point la jeunesse paysanne -  
il doit sa vitalité à Michel Debré qui lui a fait distribuer une subvention  
pour lui permettre d'avoir pignon sur rue à Paris et d'être l'interlocuteur  
valable dont il avait besoin pour réussir sa politique anti-paysanne -  
Tous ces jeunes illuminés sont plus fort à Paris en réunion que dans  
leur propre ferme au milieu de la masse dont ils ont peur tellement  
cette masse paysanne les méprise -  
La Politique du Juif Debré vous l'avez combattue au temps  
où vous nous donniez l'impression d'être un député courageux de l'opposition

« Louis Fouilleul, Le Grand Jardin, Villechien, 50. Membre de la chambre d'agriculture de la Manche. Agriculteur fermier.

Monsieur le Ministre,

Il m'a été agréable de savoir que notre ministre de l'Agriculture avait été bafoué par cette minorité d'anarchistes progressistes que forment le CNJA. Vous devez savoir que le CNJA ne représente point la jeunesse paysanne, il doit sa vitalité à Michel Debré qui lui a fait distribué [sic] une subvention pour lui permettre d'avoir pignon sur rue à Paris et d'être l'interlocuteur valable dont il avait besoin pour réussir sa politique anti-paysanne.

Tous ces jeunes illuminés sont plus fort à Paris en réunion que dans leur propre ferme au milieu de la masse paysanne dont il ont peur tellement cette masse paysanne les méprise.

La politique du Juif Debré vous l'avez combattue au temps où vous nous donniez l'impression d'être un député courageux de l'opposition.

Votre présence au ministère de l'agriculture a nous qui sommes de cette immense masse paysanne syndiquée ou non qui à 80 % désapprouve les programmes de soviétisation du syndicalisme (de Caffarelli, Debatisse, Simon, Syries), nous donne l'impression que si par ambition ou pour servir vous êtes devenu ministre votre passage n'aura servi qu'à mettre un peut [sic] plus en place les vues de ce capitalisme judéo-maçonnique qui nous gouverne depuis 1958 et qui inspire le CNJA qui vous a bafoué, sans doute parce que vous n'alliez pas assez vite pour mettre en place la socialisation de l'agriculture française. Soyez courageux, demandez donc à Giscard d'Estaing de supprimer la subvention accordée au CNJA et à la FNSEA. Vous en aurez la paix. Il est inconcevable que le pouvoir ce [sic] fasse injuriée par ceux à qui il distribue la manne pour assurer l'existence [sic]. Il y a une chose qui nous semble être de la comédie pour mieux duper la masse paysanne qui heureusement ne se laisse pas prendre. Elle sait qu'elle a mieux dans l'assemblée permanente des chambres d'agriculture dans la personne de son Président (René Blondelle) et pourtant on limite à 18 ans la présence consécutive à la tête de cet organisme uniquement pour l'abattre. Là encore nous trouvons ce même capitaliste [sic] judéo-maçonnique qui inspire les illuminés du CNJA.

Vous devez savoir mieux que personne que la journée du 17 octobre a été un échec pour le syndicalisme qui n'est plus capable de rassembler des masses paysannes dans l'ordre et la dignité tellement il a dupé et trompé cette paysannerie qui refuse l'escalavage que lui offre le plan (Mansholt et Vedel) très cher au CNJA.

On vous reproche de faire du plan Vedel votre livre de chevet. M. Duhamel vous avez voulu être ministre de ce régime de rénovation qui porte la responsabilité d'avoir réduit à la misère cette agriculture française qui était nombreuse et encore prospère en 1958 quand la quatrième république a fini tragiquement, il va vous falloir vous armer de courage et faire votre la ligne de conduite de ce grand paysan (René Blondelle), le seul responsable qui a toujours eu une ligne irréprochable. Pour Blondelle et pour la masse paysanne le remède s'appelle la parité : l'agriculture de groupe la réforme des structures et autres slogans du CNJA sont empruntés à l'évangile du communiste [sic].

La position du CNJA en ce qui concerne le crédit agricole a pour but d'enfoncer toujours un peu plus les agriculteurs dans les dettes, dettes qui sont pour beaucoup difficiles à rembourser n'était pas en rapport avec leur revenu, et ceci pour bien réussir par la disparition de l'exploitation familiale et la propriété foncière ces grands rassemblements de terres collectivisées très chers à MM. Vedel et Mansholt.

M. le Ministre soyez le ministre de la paysannerie française et non le valet de ceux qui n'on [sic] point qualité pour parler en son nom.

Dans l'attente de vous lire, croyez à mes sentiments distingués.

Louis Fouilleul

PS : J'espère que vous aurez la courtoisie d'Edgar Faure qui m'a toujours répondu quand j'ai cru nécessaire de lui écrire. »

Source : CAC, 910188, Art. 55, dossier CNJA (n° 12 134), lettre de Louis Fouilleul, membre de la chambre d'agriculture de la Manche, à Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, le 25 octobre 1969.

### **Document 9 : Question écrite de Pierre Lelong au ministre de l'Agriculture, le 26 janvier 1972.**

« 22134 : 26 janvier 1972. M. Pierre Lelong rappelle à M. le ministre de l'agriculture que le décret du 26 septembre 1969 a modifié le régime électoral des chambres d'agriculture et que si dans l'ensemble ce texte est très satisfaisant, il convient cependant de s'inquiéter du contenu de l'article 18 qui limite à 18 années consécutives les fonctions de membres de bureau de chambres d'agriculture. Cette disposition n'est pas encore appliquée puisque le texte du décret prévoit qu'elle entrera en vigueur lors des prochaines élections aux chambres d'agriculture, soit en principe en mars 1973. Une telle réforme ne manque pas de poser de très sérieux problèmes, car elle remet en cause la notion de suffrage universel, base de la démocratie et élément essentiel de nos principes républicains. En effet, les membres de chambres d'agriculture sont élus au suffrage universel, notamment par les propriétaires fonciers, les exploitants et les salariés agricoles, selon la même procédure que celle retenue en matière d'élection politique. En entravant le libre exercice de ce suffrage universel, puisque cette réforme rend inéligibles certains candidats au bureau des chambres d'agriculture, on prive l'électeur d'un droit fondamental à une époque où on recherche une ouverture toujours plus large du suffrage universel et une meilleure représentativité des représentants des différents secteurs économiques, sociaux et culturels. Une telle limitation de mandat a été également prévue pour les chambres de métiers et les chambres de

commerce et d'industrie, et l'on peut se demander pourquoi demain certains ne seront pas tentés de l'appliquer aux élections des conseils municipaux ou généraux ainsi qu'aux sénateurs et aux députés. Pour ce qui est de l'application aux chambres d'agriculture de cette règle de limitation de mandat, on ne peut qu'être surpris qu'une telle mesure ait été décidée. En effet, le pourcentage de participation aux élections des chambres d'agriculture varie autour de 50 % selon les consultations électorales, ce qui constitue pour une élection professionnelle un chiffre très important surtout si l'on se réfère à ce qui se passe dans les autres secteurs où ce taux est beaucoup plus faible. De plus, le renouvellement qui intervient à chaque élection est très loin d'être négligeable puisque, par exemple, lors des dernières élections de 1970, sur 89 présidents soumis aux élections on a pu constater l'élection de 23 présidents nouveaux et estimer à 50 % le taux de renouvellement de l'ensemble des membres. De même on constate qu'actuellement 22 présidents ont moins de cinquante ans et cinq seulement ont plus de 70 ans. Cette réforme du régime électoral va concerner 13 présidents de chambres d'agriculture qui vont devenir inéligibles en 1973, mais parmi ceux-ci, six, au minimum, ont déjà manifesté leur intention de ne pas se représenter, car ils auront, alors, plus de 70 ans. C'est d'ailleurs ce qui s'était déjà passé en 1970 lors des dernières élections aux chambres d'agriculture. Par contre, parmi ces 13 présidents, quatre ont moins de 65 ans. Ils vont être pénalisés pour s'être engagés trop tôt dans la vie professionnelle, alors que certaines personnes âgées de plus de 65 ans pourront être élues et avoir 18 ans de mandat devant elles. En définitives, sur le plan pratique, à court terme, cette réforme aura peu d'intérêt et il faut bien reconnaître que si les chambres d'agriculture ont intenté un recours devant le conseil d'État ceci n'a pas été fait pour des questions personnelles, mais pour des questions de principes. Ce recours avait également pour objet de préserver l'institution que représentent les chambres d'agriculture. Celles-ci sont auprès des pouvoirs publics des conseillers légaux et quasi-permanents, ainsi que des interlocutrices privilégiées dont la représentativité est incontestée. L'application de cette réforme risque donc, à terme, de limiter leur représentativité en permettant l'élection à la tête des chambres d'agriculture des professionnels qui n'auraient pu l'être par la voie du suffrage universel. Enfin, sur un plan politique, cette réforme risque d'avoir des conséquences certaines dans la mesure où elle va permettre progressivement à des minorités agissantes contrôlées souvent par des partis politiques d'extrême gauche, de prendre des responsabilités importantes dans les chambres d'agriculture, alors que jusqu'ici la règle du suffrage universel ne le leur avait pas permis. On remplacera ainsi de véritables responsables professionnelles ayant une réelle conscience de leur responsabilité et de leur mandat public, par des hommes dont les objectifs politiques priment sur leur engagement professionnel. Dans ces conditions, observant que la modification de la durée de mandat des membres du bureau des chambres d'agriculture doit entrer en application lors des prochaines élections en 1973, il lui demande s'il ne juge pas opportun de modifier le décret de 1969 sur ce point et d'en revenir au régime antérieur »

Source : *Journal officiel de la République française*, 29 janvier 1972, p. 218.

**Document 10 : Carnet-souvenir du timbre commémoratif du cinquantenaire de la loi sur les chambres d'agriculture, 1973.**





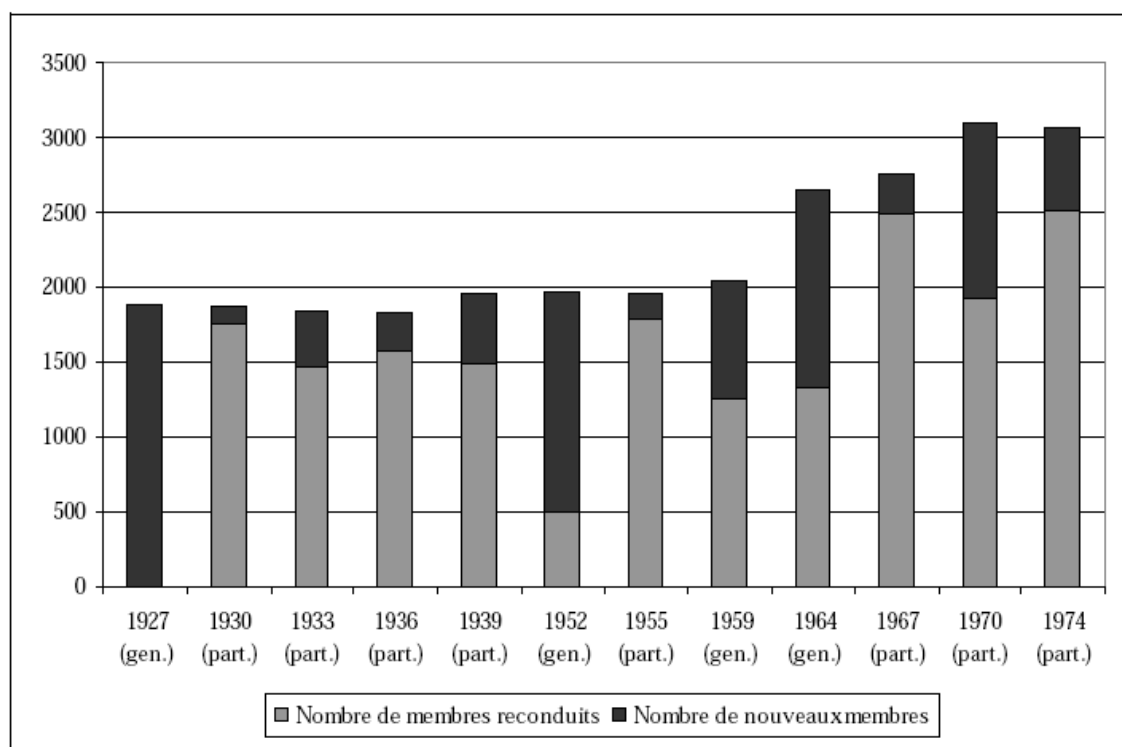
## Dossier n°12 : Bilans transversaux 1927-1974



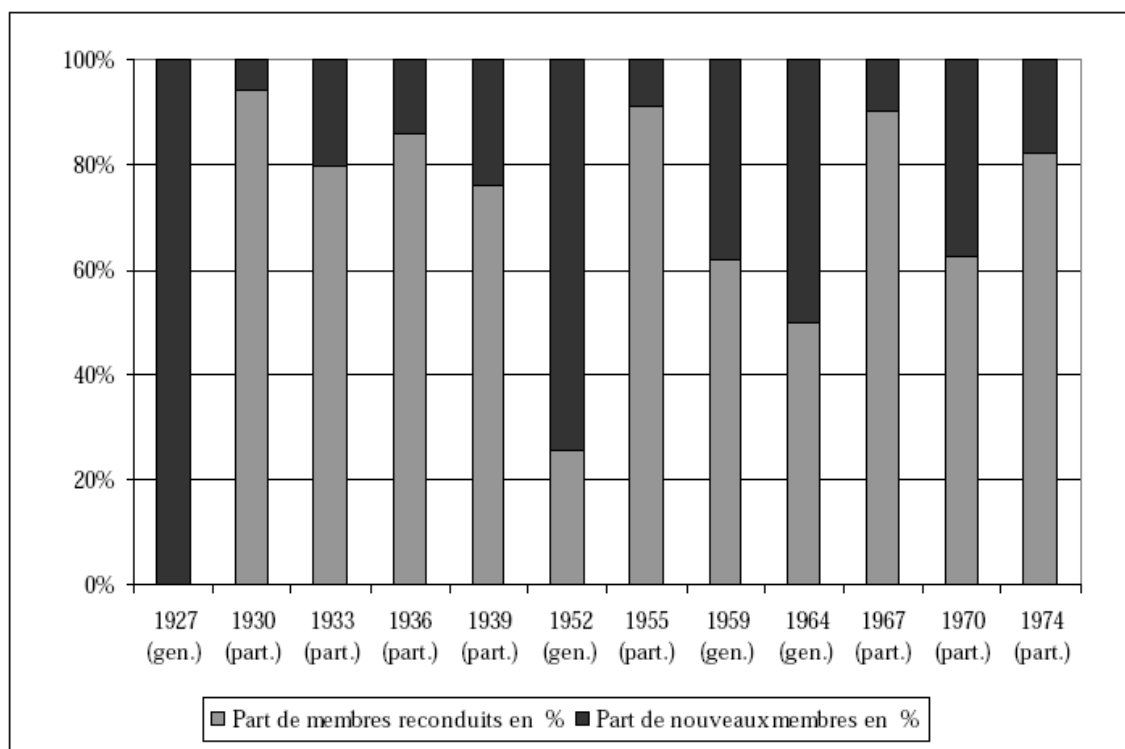
## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Année	Nombre de membres	Nombre de nouveaux membres	Part de nouveaux membres en %	Nombre de membres reconduits	Part de membres reconduits en %
<b>1927 (gen.)</b>	1880	1880	100%	0	0%
1930 (part.)	1870	109	6%	1761	94%
1933 (part.)	1844	375	20%	1469	80%
1936 (part.)	1832	256	14%	1576	86%
1939 (part.)	1956	466	24%	1490	76%
<b>1952 (gen.)</b>	1962	1458	74%	504	26%
1955 (part.)	1951	171	9%	1780	91%
<b>1959 (gen.)</b>	2022	770	38%	1252	62%
<b>1964 (gen.)</b>	2632	1339	51%	1293	49%
1967 (part.)	2761	270	10%	2491	90%
1970 (part.)	3100	1172	38%	1928	62%
1974 (part.)	3064	552	18%	2512	82%

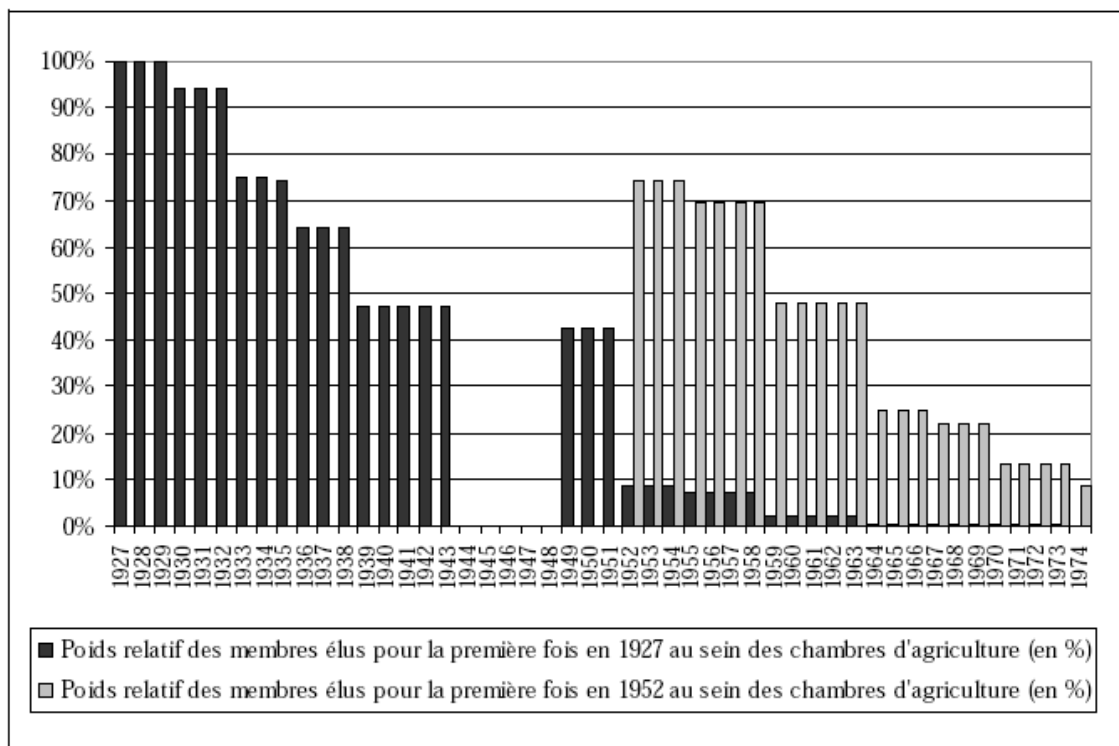
Tableau 1 : Taux de renouvellement des membres des chambres d'agriculture à chaque élection partielle (part.) ou générale (gen.)



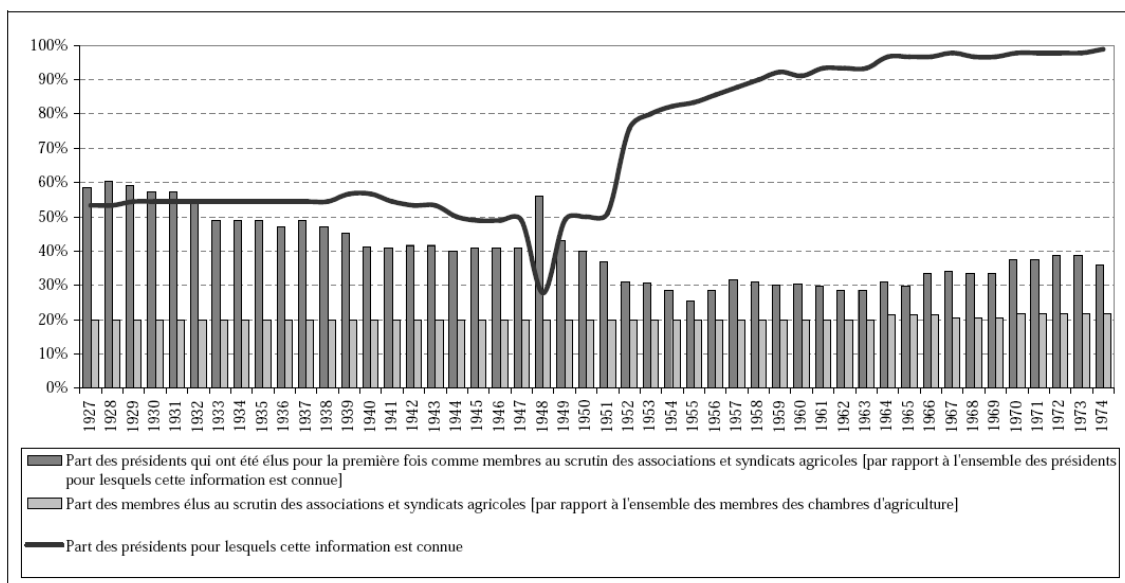
Graphique 1 : Nombre de nouveaux membres et de membres reconduits dans les chambres d'agriculture à chaque élection partielle (part.) ou générale (gen.)



Graphique 2 : Taux de renouvellement des membres des chambres d'agriculture à chaque élection partielle (part.) ou générale (gen.)



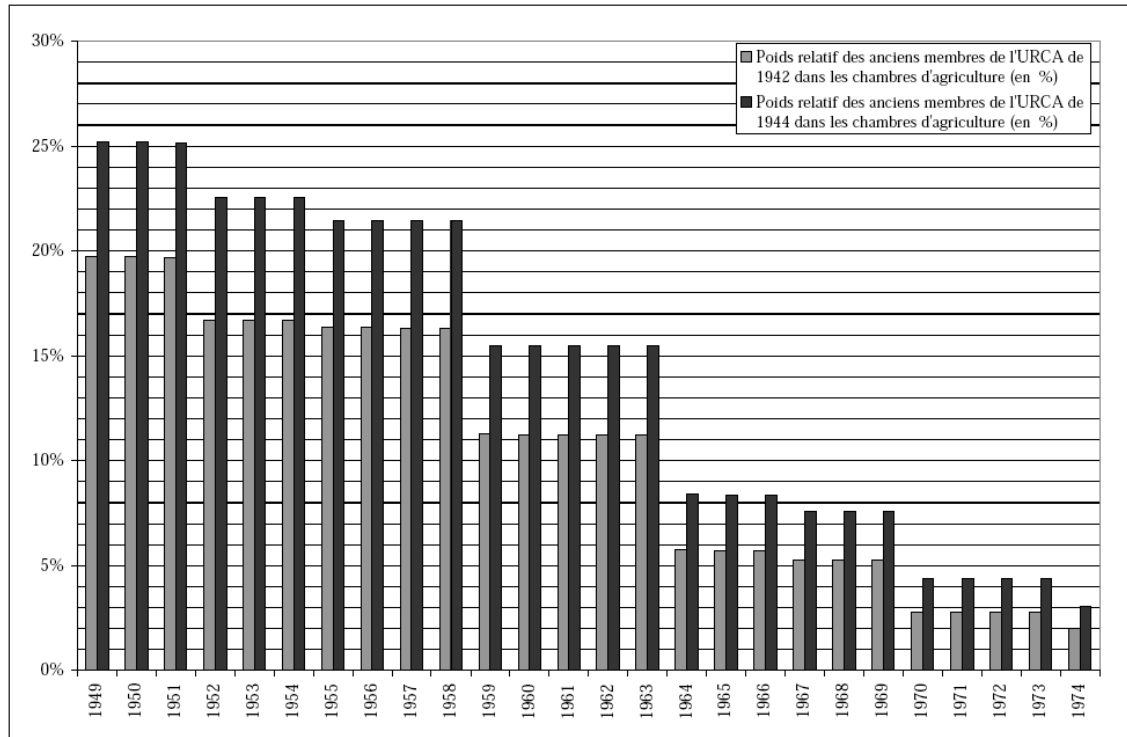
Graphique 3 : Poids relatif dans les chambres d'agriculture des membres élus pour la première fois en 1927 et en 1952, en %



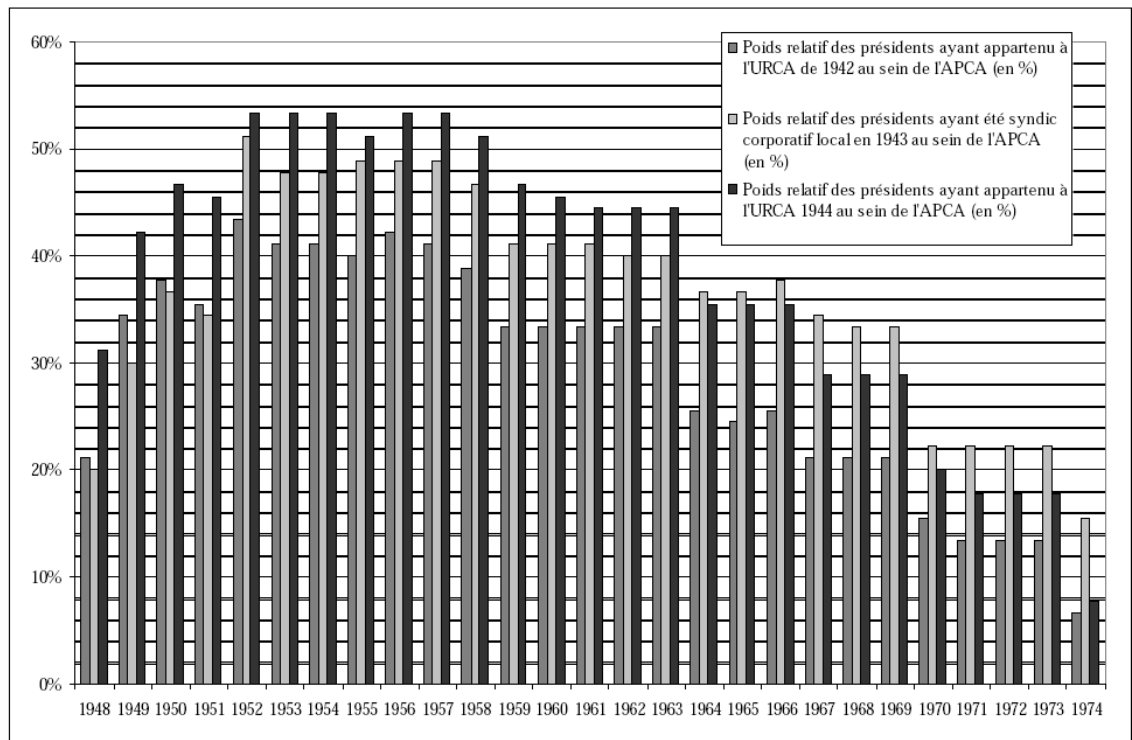
Graphique 4 : Modes de scrutin lors des premières élections comme membres des présidents de chambres d'agriculture, par rapport à l'ensemble des membres (en %)



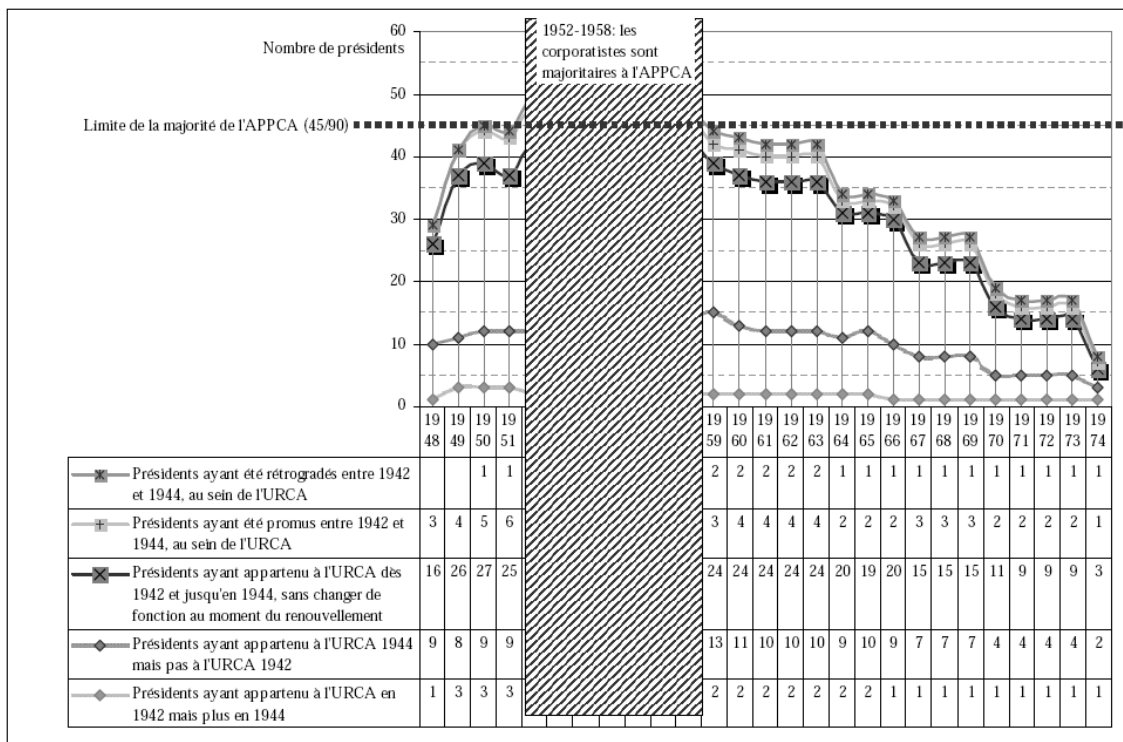
Graphique 5 : Nombre d'années d'« ancienneté » moyenne des membres et des présidents de chambres d'agriculture, 1927-1974.



*Graphique 6 : Poids relatif des anciens membres des URCA de 1942 et 1944 dans les chambres d'agriculture, 1949-1974.*

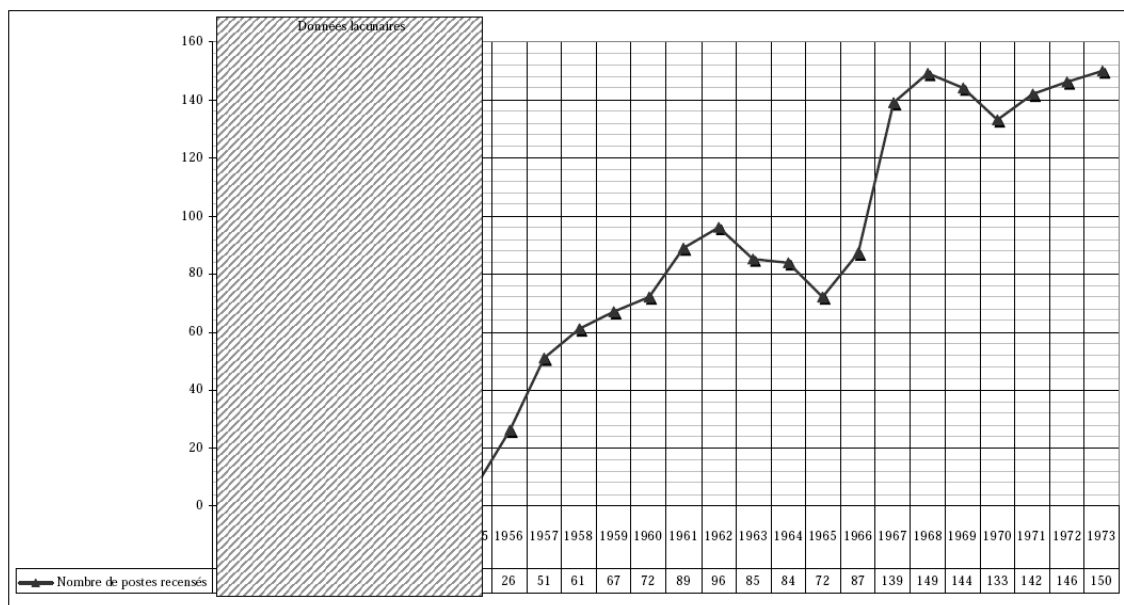


Graphique 7 : Poids relatif des anciens membres des URCA de 1942 et 1944 à l'APCA, 1948-1974.



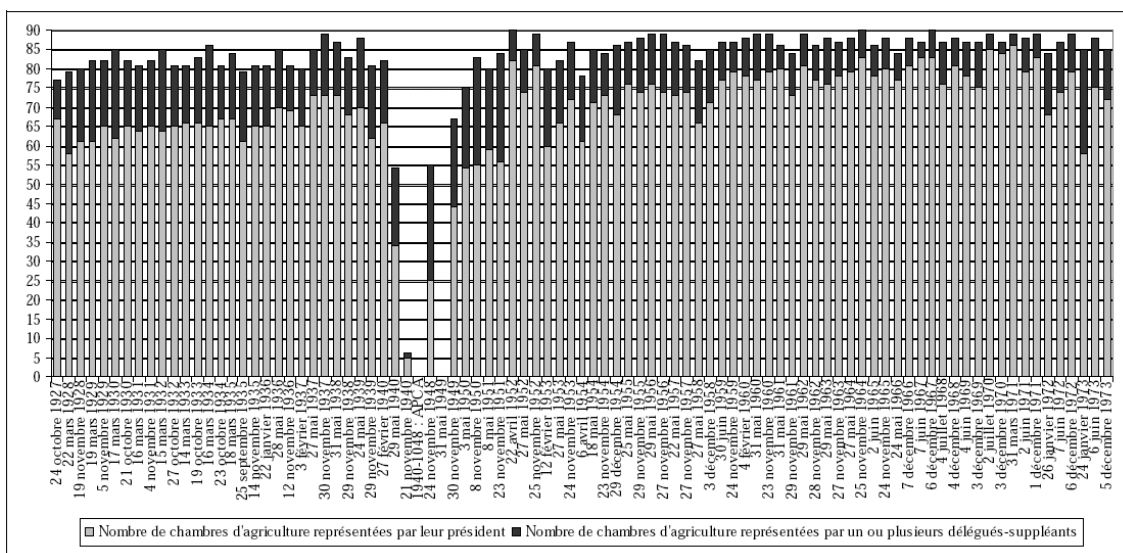
Graphique 8 : Fonctions occupées au sein des URCA 1942 et 1944 par les présidents de chambres d'agriculture, 1948-1974.



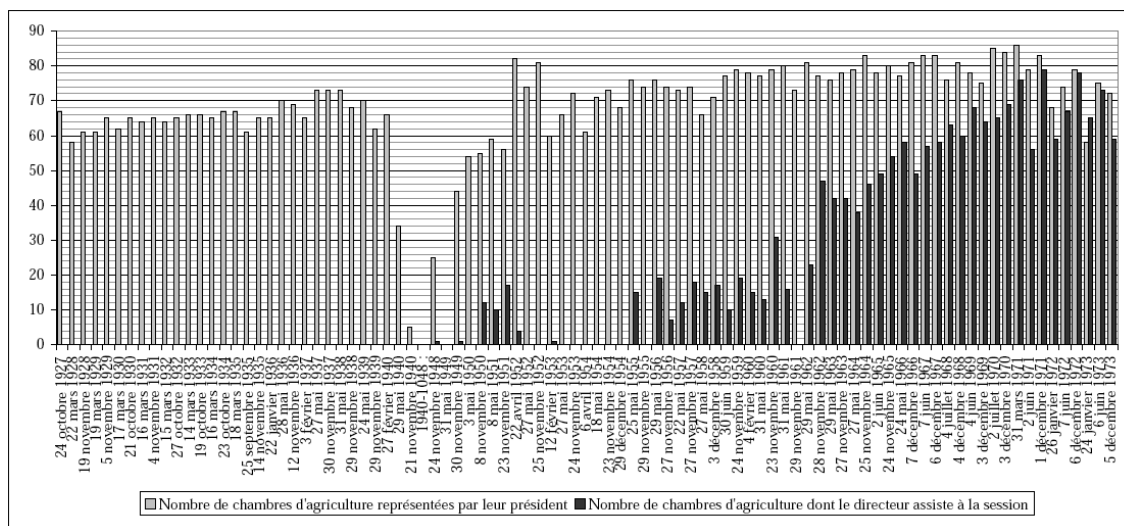


Graphique 9 : Évolution du nombre de postes « administratifs » recensés à l'APCA, 1927-1973

Sources pour 1927 et 1937 : Who's who in France ; pour 1952 : Arch. APCA, Comité Permanent Général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1er juillet 1952, pp. 6-7. ; pour 1955 : Annu APCA 1955 ; pour les années 1956 à 1958 : rapports sur l'activité des services, conservés dans les cartons « Circulaires » des archives de l'APCA ; pour les années 1959-1973 : rapports sur l'activité des services, conservés à la bibliothèque du service documentation de l'APCA.



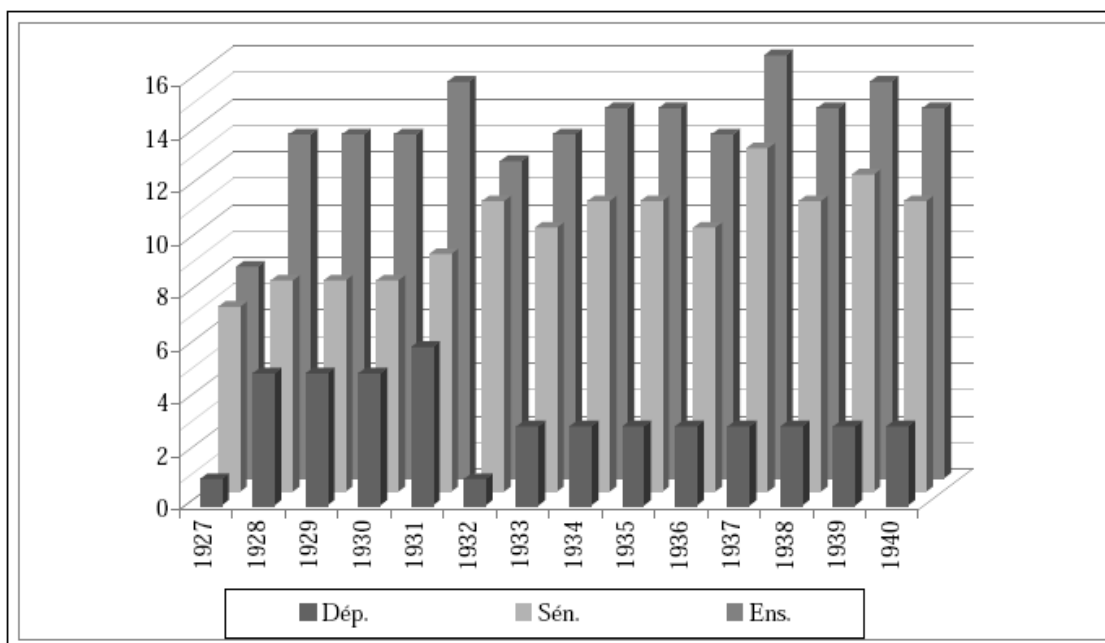
Graphique 10 : Représentation des chambres d'agriculture aux sessions de l'APPCA, 1927-1973



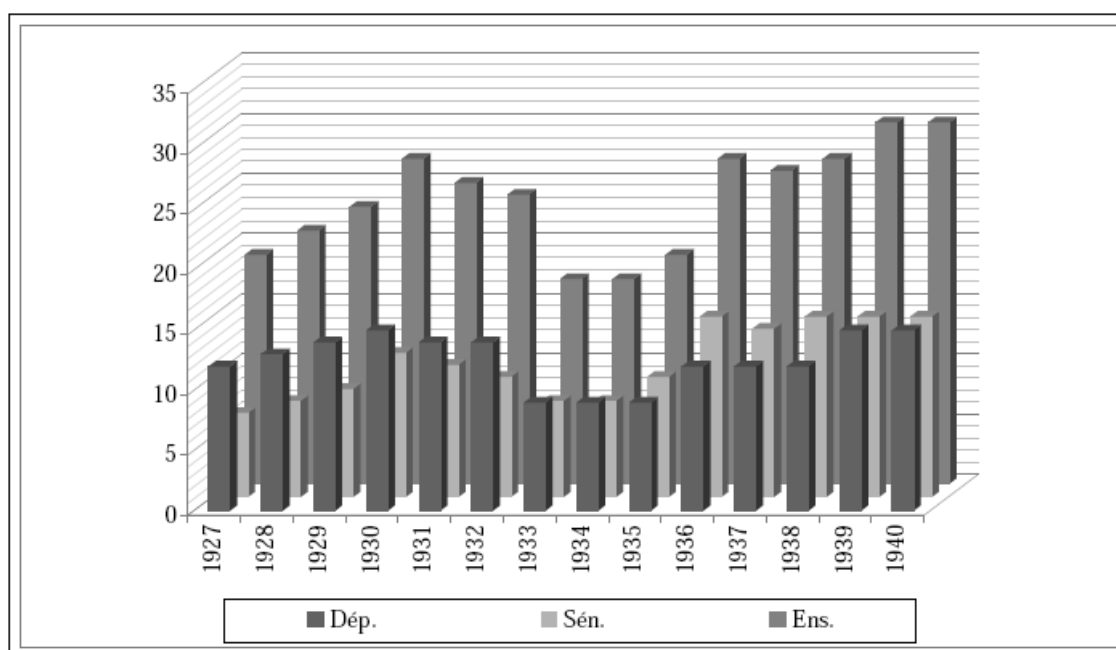
Graphique 11 : Présidents et directeurs de chambres d'agriculture aux sessions de l'APPCA, 1927-1973

Année	Présidents						Membres (hors présidents)						Ensemble						
	Dép.		Sén.		Ens.		Dép.		Sén.		Ens.		Dép.		Sén.		Ens.		Total
1927	1	1%	7	8%	8	9%	12	0,6%	7	0,4%	19	1,0%	13	0,7%	14	0,7%	27	1,4%	1970
1928	5	6%	8	9%	13	14%	13	0,7%	8	0,4%	21	1,1%	18	0,9%	16	0,8%	34	1,7%	1970
1929	5	6%	8	9%	13	14%	14	0,7%	9	0,5%	23	1,2%	19	1,0%	17	0,9%	36	1,8%	1970
1930	5	6%	8	9%	13	14%	15	0,8%	12	0,6%	27	1,4%	20	1,0%	20	1,0%	40	2,0%	1960
1931	6	7%	9	10%	15	17%	14	0,7%	11	0,6%	25	1,3%	20	1,0%	20	1,0%	40	2,0%	1960
1932	1	1%	11	12%	12	13%	14	0,7%	10	0,5%	24	1,3%	15	0,8%	21	1,1%	36	1,8%	1960
1933	3	3%	10	11%	13	14%	9	0,5%	8	0,4%	17	0,9%	12	0,6%	18	0,9%	30	1,6%	1934
1934	3	3%	11	12%	14	16%	9	0,5%	8	0,4%	17	0,9%	12	0,6%	19	1,0%	31	1,6%	1934
1935	3	3%	11	12%	14	16%	9	0,5%	10	0,5%	19	1,0%	12	0,6%	21	1,1%	33	1,7%	1934
1936	3	3%	10	11%	13	14%	12	0,7%	15	0,8%	27	1,5%	15	0,8%	25	1,3%	40	2,1%	1922
1937	3	3%	13	14%	16	18%	12	0,7%	14	0,8%	26	1,4%	15	0,8%	27	1,4%	42	2,2%	1922
1938	3	3%	11	12%	14	16%	12	0,7%	15	0,8%	27	1,5%	15	0,8%	26	1,4%	41	2,1%	1922
1939	3	3%	12	13%	15	17%	15	0,8%	15	0,8%	30	1,5%	18	0,9%	27	1,3%	45	2,2%	2046
1940	3	3%	11	12%	14	16%	15	0,8%	15	0,8%	30	1,5%	18	0,9%	26	1,3%	44	2,2%	2046
1941-1947																			
1948	2	2%	1	1%	3	3%	5	0,3%	2	0,1%	7	0,4%	7	0,5%	3	0,2%	10	0,7%	1436
1949	2	2%	1	1%	3	3%	5	0,3%	2	0,1%	7	0,4%	7	0,5%	3	0,2%	10	0,7%	1436
1950	2	2%	1	1%	3	3%	5	0,3%	2	0,1%	7	0,4%	7	0,5%	3	0,2%	10	0,7%	1436
1951	3	3%	1	1%	4	4%	5	0,3%	3	0,2%	8	0,4%	8	0,6%	4	0,3%	12	0,8%	1436
1952	3	3%	8	9%	11	12%	9	0,5%	12	0,6%	21	1,1%	12	0,6%	20	1,0%	32	1,6%	1961
1953	3	3%	9	10%	12	13%	9	0,5%	11	0,6%	20	1,0%	12	0,6%	20	1,0%	32	1,6%	1961
1954	3	3%	9	10%	12	13%	9	0,5%	11	0,6%	20	1,0%	12	0,6%	20	1,0%	32	1,6%	1961
1955	2	2%	12	13%	14	16%	5	0,3%	14	0,7%	19	1,0%	7	0,4%	26	1,3%	33	1,7%	1951
1956	4	4%	11	12%	15	17%	6	0,3%	15	0,8%	21	1,1%	10	0,5%	26	1,3%	36	1,8%	1951
1957	4	4%	11	12%	15	17%	6	0,3%	15	0,8%	21	1,1%	10	0,5%	26	1,3%	36	1,8%	1951
1958	4	4%	10	11%	14	16%	4	0,2%	15	0,8%	19	1,0%	8	0,4%	25	1,3%	33	1,7%	1951
1959	3	3%	8	9%	11	12%	8	0,4%	17	0,9%	25	1,3%	11	0,5%	25	1,2%	36	1,8%	2022
1960	3	3%	8	9%	11	12%	8	0,4%	17	0,9%	25	1,3%	11	0,5%	25	1,2%	36	1,8%	2022
1961	3	3%	8	9%	11	12%	9	0,5%	18	0,9%	27	1,4%	12	0,6%	26	1,3%	38	1,9%	2022
1962	0	0%	8	9%	8	9%	7	0,4%	18	0,9%	25	1,3%	7	0,3%	26	1,3%	33	1,6%	2022
1963	0	0%	8	9%	8	9%	7	0,4%	17	0,9%	24	1,2%	7	0,3%	25	1,2%	32	1,6%	2022
1964	0	0%	7	8%	7	8%	6	0,3%	18	0,9%	24	1,2%	6	0,2%	25	0,9%	31	1,2%	2641
1965	0	0%	6	7%	6	7%	8	0,4%	20	1,0%	28	1,4%	8	0,3%	26	1,0%	34	1,3%	2641
1966	0	0%	6	7%	6	7%	9	0,5%	22	1,1%	31	1,6%	9	0,3%	28	1,1%	37	1,4%	2641
1967	0	0%	6	7%	6	7%	5	0,3%	23	1,2%	28	1,4%	5	0,2%	29	1,0%	34	1,2%	2762
1968	1	1%	6	7%	7	8%	5	0,3%	21	1,1%	26	1,3%	6	0,2%	27	1,0%	33	1,2%	2762
1969	1	1%	6	7%	7	8%	6	0,3%	21	1,1%	27	1,4%	7	0,3%	27	1,0%	34	1,2%	2762
1970	2	2%	6	7%	8	9%	3	0,2%	19	1,0%	22	1,1%	5	0,2%	25	0,8%	30	1,0%	3100
1971	2	2%	6	7%	8	9%	4	0,2%	17	0,9%	21	1,1%	6	0,2%	23	0,7%	29	0,9%	3100
1972	2	2%	6	7%	8	9%	3	0,2%	18	0,9%	21	1,1%	5	0,2%	24	0,8%	29	0,9%	3100
1973	0	0%	6	7%	6	7%	1	0,1%	18	0,9%	19	1,0%	1	0,0%	24	0,8%	25	0,8%	3100

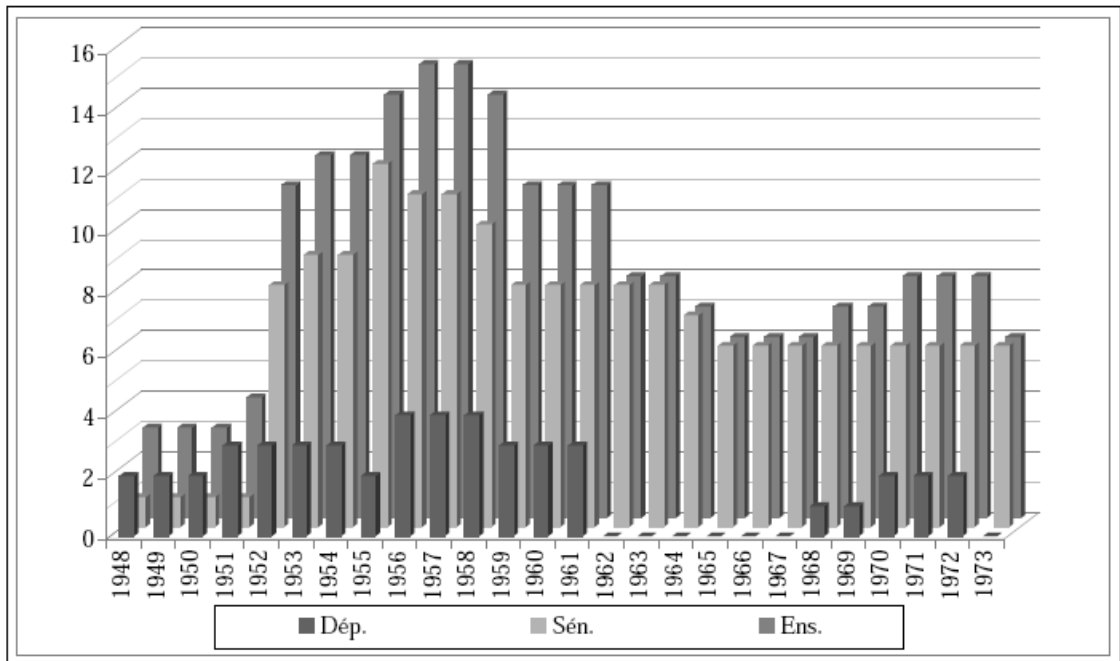
Tableau 2 : « Présence parlementaire » des membres et présidents de chambres d'agriculture, 1927-1973.



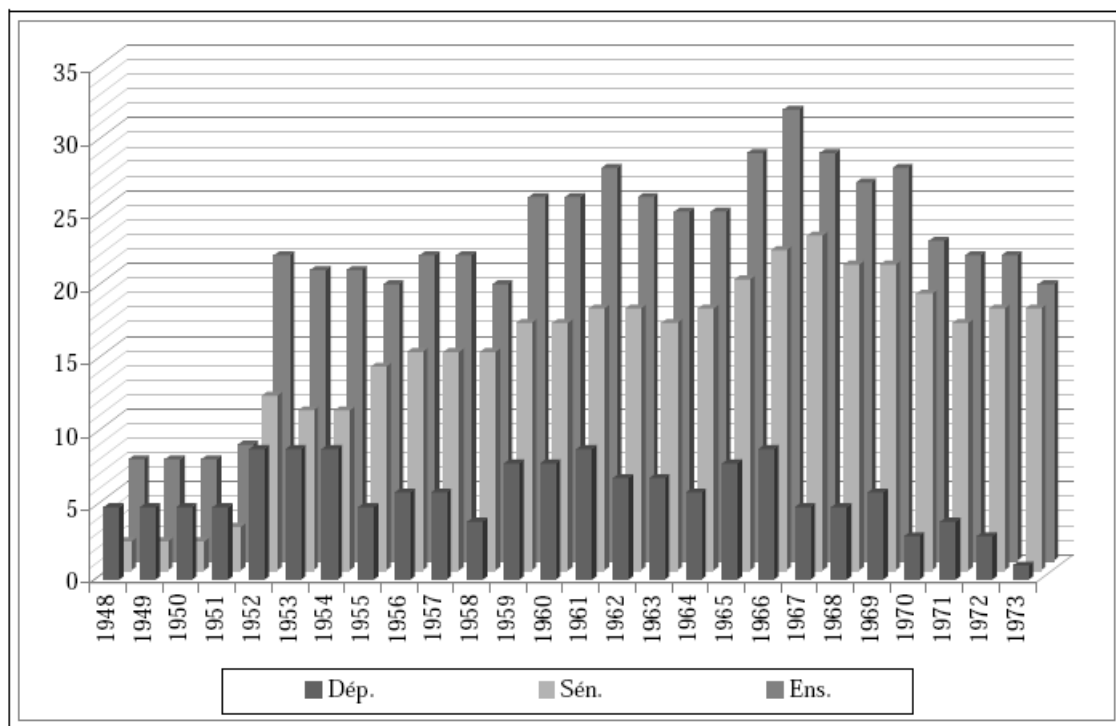
Graphique 12 : « Présence parlementaire » des présidents de chambres d'agriculture de 1927 à 1940.



Graphique 13 : « Présence parlementaire » des membres de chambres d'agriculture de 1927 à 1940.



Graphique 14 : « Présence parlementaire » des présidents de chambres d'agriculture de 1948 à 1973.



Graphique 15 : « Présence parlementaire » des membres de chambres d'agriculture de 1927 à 1940.

## Dossier n°13 : Mandats des présidents de chambres d'agriculture 1927-1974



























## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Présidents	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944-1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974					
Adrien Chillaud																																																	
Paul Masson																																																	
Pascal Daigueplats																																																	
Gaston Briand																																																	
Bernard Roux de Reilhac																																																	
René Marchive																																																	
Armand Charrier																																																	
Étienne Landrau																																																	
André Bégoutin																																																	
André Chaigne																																																	
Emile Naslin																																																	
Eugène Sagot																																																	
Marcel Moreau																																																	
Clodomir Arnaud																																																	
Louis Tardy																																																	
Gustave Sicot																																																	
Octave Renaud																																																	
Emile Martin																																																	
Xavier Bernard																																																	
Marc Ferré																																																	
Raymond Sardet																																																	

Tableau 20 : Poitou-Charente







## Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)

Troisième République	Pdt Rép.	Date	Ministère	Ministre de l'Agriculture		dép.	groupe parlementaire
	Alexandre MILLEFAND	16/01/1921	Briand VII	Edmond LEFEBVRE DU PREY	député	62	Entente républicaine démocratique
	15/01/1922	Poincaré II	Henry CHERON	sénateur	[14]	Union républicaine	
	29/03/1924	Poincaré III	Joseph CAPUS	député	33	Action républicaine et sociale	
	11 mai 1924 : Cartel des gauches						
	08/06/1924	François-Marsal	Joseph CAPUS	député	33	Gauche républicaine démocratique	
	14/06/1924	Herriot I	Henri QUEUILLE	député	19	Radical et radical-socialiste	
	17/04/1925	Painlevé II et III	Jean DURAND	sénateur	[11]	[Parti radical et radical-socialiste]	
	28/11/1925	Briand VIII	François BINET	député	23	Radical et radical-socialiste	
	10/04/1926	Briand IX et X	Henri QUEUILLE	député	19	Radical et radical-socialiste	
	19/07/1926	Herriot II					
	23/07/1926	Poincaré IV					
	22 / 29 avril 1928						
	11/11/1928	Poincaré V	Jean HENNESSY	député	16	Républicain socialiste	
	29/07/1929	Briand XI					
	03/11/1929	Tardieu I	Henri QUEUILLE	député	19	Républicain radical et radical-socialiste	
	21/02/1930	Chautemps I	Fernand DAVID	sénateur	[74]	Gauche démocratique	
	02/03/1930	Tardieu II	Victor BORET	sénateur	[86]	Union démocratique et radicale	
	13/12/1930	Steeg	André TARDIEU	député	90	Républicains de gauche	
	27/01/1931	Laval I et II	Achille FOULD	député	65	Union républicaine démocratique	
	14/01/1932	Laval III	Claude CHAUVEAU	sénateur	[21]	Union républicaine démocratique	
	20/02/1932	Tardieu III					
	1er / 8 mai 1932						
	03/06/1932	Herriot III	Abel GARDEY	sénateur	[32]	Gauche démocratique	
	18/12/1932	Paul-Boncour					
	31/01/1933	Daladier I	Henri QUEUILLE	député	19	Républicain radical et radical-socialiste	
	26/10/1933	Sarraut I					
	26/11/1933	Chautemps II					
	30/01/1934	Daladier II					
	09/02/1934	Doumergue II	Émile CASSEZ			Gauche démocratique, radicale et radicale-soc.	
	08/11/1934	Flandin	Paul JACQUIER	député	74	Républicain radical et radical-socialiste	
	01/06/1935	Boutsson	Pierre CATHALA	député	[Seine-et-Oise]	Gauche radicale	
	07/06/1935	Laval IV	Paul THELLIER	député	62	Républicains de gauche	
	24/01/1936	Sarraut II					
	26 avril / 3 mai 1936 : Front populaire						
	04/06/1936	Blum I	Georges MONNET	député	02	Socialiste	
	22/06/1937	Chautemps III					
	18/01/1938	Chautemps IV	Fernand CHAPSAL	sénateur	[17]	[Gauche démocratique]	
	13/03/1938	Blum II	Georges MONNET	député	02	Socialiste	
	10/04/1938	Daladier II	Henri QUEUILLE	sénateur	[19]	Républicain radical et radical-socialiste	
	21/03/1940	Reynaud	Paul THELLIER	député	62	Alliance des Rép. de gauche et des radicaux	

Tableau 1 : Ministres de l'Agriculture, 1924-1974

	Pdt Rép.	Date	Ministère	Ministre de l'Agriculture	dép.	groupe parlementaire		
Etat français	Albert LEBRUN	16/06/1940	Pétain	Albert CHICHERY	député	36	Républicain radical et radical-socialiste	
		12/07/1940		Pierre CAZIOT	—	—	—	
Quatrième République	Vincent AURIOL	18/04/1942	État français	Jacques LE ROY LADURIE	—	—	—	
		11/09/1942		Max BONNAFOUS	—	—	—	
		06/01/1944		Pierre CATHALA	—	—	—	
		04/09/1944		de Gaulle I	Pierre TANGUY-PRIGENT	député	29	Socialiste
		21 octobre 1945 : élections à l'Assemblée constituante						
		21/11/1945	de Gaulle II	Pierre TANGUY-PRIGENT	député	29	Socialiste	
		26/01/1946	Gouin					
		2 juin 1946 : election d'une 2e Assemblée constituante						
		23/06/1946	Bidault I	Pierre TANGUY-PRIGENT	député	29	Socialiste	
		10 novembre 1946 : tripartisme puis troisième force						
		16/12/1946	Blum	Pierre TANGUY-PRIGENT	député	29	Socialiste	
		16/01/1947	Ramadier					
		22/10/1947		Marcel ROCLORE	député	21	Républicains indépendants	
		24/11/1947	Schuman	Pierre PFLIMLIN	député	67	Mouvement républicain populaire	
26/07/1948	Marie							
11/09/1948	Queuille I							
28/10/1949	Bidault II	Gabriel VALAY	député	13	Mouvement républicain populaire			
03/07/1950	Pleven I	Pierre PFLIMLIN	député	67	Mouvement républicain populaire			
10/03/1951	Queuille II							
17 juin 1951								
11/08/1951	Pleven II	Paul ANTIER		député	43	Centre républicain d'action paysanne et sociale		
21/11/1951		Camille LAURENS		député	15	Centre républicain d'action paysanne et sociale		
20/01/1952	Edgar Faure I	Roger HOUDET	sénateur	[76]	Républicains indépendants			
08/03/1952	Pinay							
08/01/1953	René Mayer							
28/06/1953	Laniel	Jean SOURBET		député	33	Centre républicain d'action paysanne et sociale		
17/06/1954	Mendès-France	2 janvier 1956						
23/02/1955	Edgar Faure II	André DULIN (sec. d'État)	sénateur	[17]	Gauche Dém. et RGR			
01/02/1956	Mollet	Pierre de FÉLICE (sec. d'État)	sénateur	[45]	Gauche Dém. et RGR			
17/06/1957	Bourgès-Maunoury	Roland BOSCARY-MONSERVIN	député	12	Indépendants et paysans d'action sociale			
06/11/1957	Gaillard							
14/05/1958	Pflimlin	Roger HOUDET		sénateur	[76]	Républicains indépendants		
09/06/1958	de Gaulle							







**Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)**

<b>Date</b>	<b>Évènements relatifs à l'histoire de l'APCA et des chambres d'agriculture</b>
6 janvier 1919	Loi instituant les Offices agricoles et prévoyant la création de chambres d'agriculture
25 octobre 1919	Loi instituant les chambres d'agriculture (non appliquée)
<b>3 janvier 1924</b>	<b>Loi instituant les chambres d'agriculture. « Charte organique des chambres d'agriculture »</b> : « <i>il est créé, dans chaque département, une chambre d'agriculture départementale. Cette chambre a son siège au chef lieu du département. Les chambres d'agriculture sont, auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription</i> »
16 décembre 1924	Décret portant règlement d'administration publique pour application de la loi du 3 janvier 1924
février-mars 1927	Premières élections aux chambres d'agriculture
<b>24 octobre 1927</b>	<b>Première réunion de l'Assemblée des présidents de chambres d'agriculture à Paris</b> , sur la proposition de Joseph Faure, président de la chambre d'agriculture de la Corrèze, qui en est élu président
5 décembre 1927	Décret relatif aux rapports des chambres d'agriculture avec les offices agricoles Décret relatif au régime financier des chambres d'agriculture
<b>27 décembre 1927</b>	<b>Lois portant fixation du budget général de l'exercice 1928</b> : « <i>Les chambres d'agriculture sont autorisées à percevoir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929, des centimes additionnels jusqu'à concurrence de dix au maximum sur le principal de la contribution foncière des propriétés non bâties</i> »
13 janvier 1928	Arrêté relatif à la représentation des chambres d'agriculture au conseil supérieur de l'agriculture : l'ensemble des chambres départementales peuvent nommer 40 membres de ce conseil
8 décembre 1928	Décret relatif au régime financier des chambres régionales d'agriculture
1929	Les chambres d'agriculture reçoivent leurs premières ressources
17 février 1929	Décret déterminant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 3 janvier 1924 sur les chambres d'agriculture
février 1930	Élections partielles des membres des chambres d'agriculture
1932	L'Assemblée des présidents des chambres d'agriculture, association-loi 1901, est transformée en un syndicat des présidents de chambres d'agriculture, portant néanmoins toujours le nom d'Assemblée
février 1933	Élections partielles des membres des chambres d'agriculture

<b>30 octobre 1935</b>	<b>Décret-loi instituant une assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture APPCA</b> : « <i>Il est institué une assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture qui est, auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture métropolitaine</i> »
1936	Élections partielles des membres des chambres d'agriculture (février) Création du Comité français des relations internationales
2 décembre 1936	Décret déclarant d'utilité publique l'installation des services de l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture
février 1939	Élection partielles des membres des chambres d'agriculture
<b>2 décembre 1940</b>	<b>Loi relative à l'organisation corporative de l'agriculture</b> : « <i>Les chambres d'agriculture créées par la loi du 3 janvier 1924 seront supprimées [...] dès que l'organisation régionale aura été constituée</i> » ; des chambres régionales d'agriculture aux compétences exclusivement techniques sont créées
<b>29 janvier 1944</b>	<b>Arrêté supprimant les chambres départementales d'agriculture</b> Arrêté nommant les membres des chambres régionales d'agriculture
26 juillet 1944	Ordonnance déclarant nuls les textes relatifs à l'organisation corporative de l'agriculture
12 octobre 1944	Ordonnance soumettant à autorisation préfectorale tout reprise d'activité « <i>d'un groupement agricole public ou privé à cadre régional ou national</i> »
<b>24 octobre 1948</b>	<b>Réunion des présidents de chambres d'agriculture à Paris</b> , sur l'initiative de la chambre d'agriculture de la Dordogne
17 mai 1949	Avis du Conseil d'État reconnaissant l'existence légale des chambres d'agriculture et de l'APPCA
8 février 1951	Signature de l'« Accord national agricole » entre René Blondelle, président de la FNSEA, Pierre Martin, président de la CGA, et J.-E. Lucas, secrétaire de l'APPCA, réglant les rapports de l'APPCA avec les organisations agricoles
février-mars 1952	Élections générales des membres des chambres d'agriculture
27 mai 1952	Élection de René Blondelle à la présidence de l'APPCA
14 avril 1952	Loi de finances pour l'exercice 1952 : relèvement à 27,5 du maximum de décimes additionnels que les chambres d'agriculture sont autorisées à percevoir
<b>24 décembre 1954</b>	<b>Décret tendant à assurer la participation des chambres à l'expansion économique</b> : « <i>il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955, un fonds national de péréquation des chambres d'agriculture</i> » (FNPCA)
février 1955	Élections partielles aux chambres d'agriculture
juin 1957	Création de l'Association de formation et de perfectionnement agricole (AFPA) par 16 organisations agricoles, dont l'APPCA, sous l'impulsion de Gilbert Martin, président de la chambre d'agriculture de l'Eure
6 novembre 1958	Décret modifiant le régime électoral des chambres d'agriculture : « système de la liste départementale bloquée »
<b>11 avril 1959</b>	<b>Décret portant statut de la vulgarisation agricole</b> : assurée désormais conjointement par le ministère et par les groupements agricoles, par l'intermédiaire de conseillers agricoles, souvent engagés par les chambres d'agriculture
mai 1959	Élections générales des membres des chambres d'agriculture
1959	Loi de Finances : refonte du régime de financement des chambres d'agriculture, suppression de tout plafonnement
5 août 1960	Loi d'orientation agricole qui « <i>a pour but, dans le cadre de la politique économique et sociale de l'agriculture et les autres activités économiques</i> » ; ce texte souligne notamment que « <i>pour la profession agricole prévues dans la loi d'orientation agricole, le Gouvernement devra créer des organismes de vulgarisation agricole et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture</i> »
18 avril et 16 septembre 1961	Décret fixant le nouveau régime électoral des chambres d'agriculture. Quatre collèges sont constitués : exploitants agricoles, propriétaires non exploitants, salariés agricoles et élus des groupements professionnels agricoles.

Sous contrat Creative Commons - Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale

Pas de Modification 2.0 France (<http://creativecommons.org/licenses/>

by-nc-nd/2.0/fr/) - ATRUX-TALLAU Mélanie - Université Lyon 2 - 2010

27 juillet 1963

Décret portant réforme du régime financier et comptable des chambres d'agriculture  
« *plusieurs chambres d'agriculture, par une délibération identique, peuvent créer des établissements et services d'utilité agricole à compétence interdépartementale* »

6 août 1963	Loi pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises : création des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), dont les administrateurs sont membres de droit de la chambre d'agriculture. Les cotisations aux CRPF sont perçues par l'intermédiaire du Fonds national de péréquation des chambres d'agriculture
<b>4 octobre 1966</b>	<b>Décret relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole</b> : « <i>chaque chambre départementale créera un service d'utilité agricole qui aura pour mission de regrouper et de coordonner toutes les actions entreprises pour la mise en œuvre du programme départemental de développement agricole établi par le conseil départemental ainsi que de veiller et de contribuer au financement de ce programme</i> », administré pour moitié par des représentants des organisations professionnelles. <b>Création de l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA)</b> chargée de gérer le Fonds national de développement agricole
décembre 1966	L'APPCA devient APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture
8 décembre 1966	Décret obligeant les chambres régionales d'agriculture à se conformer aux limites des régions de programme
<b>28 décembre 1966</b>	<b>Loi sur l'élevage</b> . Création dans chaque département ou groupe de département voué à l'élevage, d'un établissement d'élevage (EDE) ayant pour mission d'améliorer la qualité et productivité du cheptel, ayant un rôle coordonnateur des actions de développement : la plupart de ces établissements se constituent sous la forme de Service d'utilité agricole d'élevage de la chambre d'agriculture
14 mars et 14 avril 1967	Décrets autorisant la création de Services d'utilité agricole de type « structure d'accueil », associant les initiatives syndicales, coopératives et mutualistes, notamment au sein des comités de direction
2 janvier 1968	Décret autorisant la création d'établissements ou services d'utilité agricole à compétences interdépartementales
30 janvier 1968	Décret portant substitution aux chambres départementales d'agriculture de la Seine et de Seine-et-Oise d'une chambre interdépartementale d'agriculture de l'Île-de-France
26 septembre 1969	Décret fixant le nouveau régime électoral des chambres d'agriculture, qui étend le droit de vote aux anciens exploitants et aux salariés d'organisations agricoles et modifie la répartition et le nombre des élus des groupements agricoles
mai-juin 1970	Élections partielles des membres des chambres d'agriculture
1971	Création d'un bureau de l'APCA à Bruxelles
<b>25 février 1971</b>	<b>Décès de René Blondelle, président de l'APCA</b>
31 mars 1971	Élection de Pierre Collet à la présidence de l'APCA
17 janvier 1973	Décret relatif à l'élection des membres et au fonctionnement des chambres d'agriculture
10 janvier 1974	Célébration du cinquantenaire des chambres d'agriculture en présence de Georges Pompidou
février 1974	Élections partielles des membres des chambres d'agriculture Décret créant, auprès du Comité Permanent Général de l'APCA, un Comité Consultatif des Chambres d'Agriculture des départements d'Outre-Mer (26 février)
5 juin 1974	Élection de Louis Perrin à la présidence de l'APCA

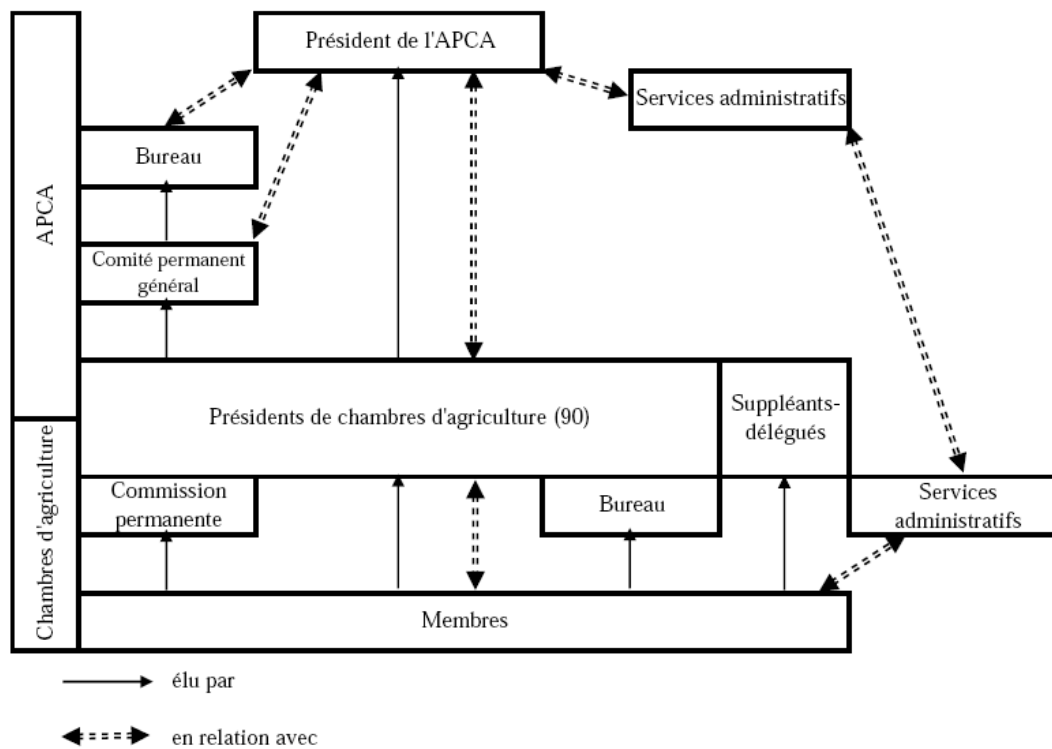


Schéma 1 : Organigramme théorique des chambres d'agriculture et de l'APPCA